13

QK99
.C3
1868

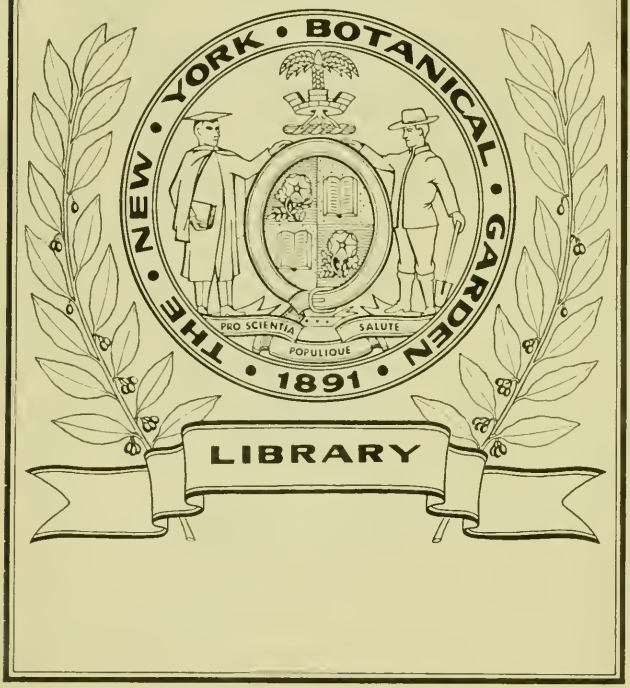

TRAITÉ PRATIQUE ET RAISONNÉ

DES

PLANTES MÉDICINALES

INDIGÈNES

OUVRAGES DE M. CAZIN PÈRE.

Des Vers ascarides lombricoïdes, et des Maladies que ces animaux causent, accompagnent ou compliquent. Mémoire couronné (médaille d'honneur), en 1849, par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. 1850, in-8°. (Épuisé.)

De l'organisation d'un Service de santé pour les indigents des campagnes, considérée au point de vue administratif, hygiénique et thérapeutique. Mémoire couronné (médaille d'or) par l'Académie impériale de Reims, en 1852. Prix : 1 fr. 25 c.

Monographie de la Chlorose. Mémoire couronné (médaille d'or), en 1850, par la Société de médecine de Gand. — Gand, 1850. (Épuisé.)

Monographie médico-pratique et bibliographique de la Belladone. Grand in-8°; Boulogne-sur-Mer, 1856. Prix : 2 fr. 50 c.

De la culture du Murier et de l'éducation des Vers a soie dans le nord de la France. (*Extrait des travaux de l'Académie impériale de Reims pendant l'année 1855-56.*) L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen a fait aussi imprimer ce travail dans le *Précis* de ses travaux de 1855-56. (Épuisé.)

Notions physiologiques a l'usage des baigneurs. In-18. Prix : 50 centimes.

OUVRAGES DE M. CAZIN FILS.

Étude anatomique et pathologique sur les diverticules de l'intestin. Un volume grand in-8°, une planche de XIV figures, 111 pages. 1862. Prix : 2 fr. 50.

Rapport sur les opérations de la quatrième section du jury de l'Exposition internationale de pêche de Boulogne-sur-Mer. Vêtements de marin; conserves alimentaires; produits industriels des pêches destinés à l'économie domestique, à l'agriculture (engrais marins), aux arts, à la médecine (huiles de poisson), à l'industrie; collections d'histoire naturelle, etc. Deux planches avec VIII figures; 92 pages. 1867. Prix : 1 fr.

Description d'un Monstre double sycéphalien, intermédiaire aux genres Synote et Iniope. (Sous presse.)

Des propriétés toxiques et thérapeutiques de la Parisette. (Sous presse.)

261.

TRAITÉ PRATIQUE ET RAISONNÉ

DES

PLANTES MÉDICINALES

INDIGÈNES

AVEC UN ATLAS DE 200 PLANCHES LITHOGRAPHIÉES

PAR

F.-J. CAZIN

Chevalier de la Légion d'honneur
Lauréat de l'Académie impériale de médecine
Lauréat et Membre correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, de l'Académie impériale de Reims de la Société des sciences médicales de Bruxelles, de la Société académique de Saint-Quentin
Lauréat de la Société impériale et centrale d'agriculture de Paris et de la Société académique de Nantes
Membre de nombreuses Académies et Sociétés savantes

Ouvrage couronné par l'Académie impériale de médecine (prix Itard) et par la Société impériale de médecine de Marseille

TROISIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE

PAR LE DOCTEUR HENRI CAZIN

Ancien interne des hôpitaux de Paris

COLLEGE OF PHARMACY LIBRARY CITY OF NEW YORK

PARIS

P. ASSELIN, SUCCESSEUR DE BÉCHET JEUNE ET LABÉ

LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Place de l'École-de-Médecine

1868

.C3
1868

LIBRARY
NEW YORK
BOTANICAL
GARDEN
MAY 8 1967

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Après vingt années de pratique à Calais, j'ai dû, pour des raisons particulières, me fixer à la campagne, où j'ai exercé la médecine depuis 1832 jusqu'en 1846.

Il m'a suffi de jeter un coup d'œil sur l'état comparé des villes et des campagnes pour me convaincre, au point de vue médical, de l'énorme différence qui existe entre les ressources des unes et celles des autres.

Dans les villes, l'état social forme un corps dont toutes les parties distinctes, mais intimement liées, agissent et réagissent les unes sur les autres. L'aspect de la misère agglomérée y excite la pitié, et sollicite des secours qu'il est presque toujours facile de se procurer. Les villes ont des hospices, des bureaux de bienfaisance, des caisses de secours mutuels pour les ouvriers, des associations pieuses, des dispensaires, etc.

Les campagnes sont privées de tous ces avantages et restent abandonnées à elles-mêmes, comme si, formant un peuple à part, elles n'étaient pas régies par les mêmes lois et ne devaient pas prétendre aux mêmes bienfaits. Dans les communes rurales, plus qu'ailleurs, s'offre le contraste du bien-être des riches et de l'indigence des nombreux habitants qui n'ont d'autres biens que l'emploi de leurs forces. Si l'ouvrier des campagnes est moins à plaindre que celui des villes tant qu'il se porte bien, il est bien plus pauvre, plus écrasé

par le malheur quand la maladie l'atteint. Le plus souvent, alors, il souffre sans secours, lutte péniblement, languit ignoré et meurt silencieux et résigné dans une chaumière où le froid, l'humidité, la malpropreté se joignent aux autres causes de destruction.

Le curé et le médecin assistent presque toujours seuls à ce déchirant spectacle de la misère aux prises avec la maladie. Si l'un, représentant la pensée religieuse comme une immortelle espérance entre la terre et le ciel, est la première providence du village ; l'autre, prodiguant avec désintéressement les secours et les consolations de son art, en est assurément la seconde. Quand, ne possédant par eux-mêmes que le strict nécessaire, ils ne peuvent faire, sous le rapport physique, tout le bien que leur suggèrent leurs bonnes intentions, réduits alors à solliciter des secours, à associer à leur dévouement quelques personnes charitables, ils deviennent, pour ainsi dire, les messagers de la bienfaisance, malheureusement trop restreinte et toujours insuffisante, des habitants aisés de la commune.

Cet état déplorable de nos campagnes, qui réclame toute la sollicitude du Gouvernement, et auquel on ne remédiera que par l'établissement d'un service de santé gratuit, m'a convaincu de la nécessité d'y faire de la médecine à bon marché. J'ai donc renoncé, dans ma pratique rurale, aux médicaments d'un prix plus ou moins élevé, et aux préparations pharmaceutiques dont le luxe ne peut être payé que par le riche, pour m'occuper de l'emploi si simple et si économique des plantes que la nature fait naître avec profusion autour de nous. « Sur nos rochers les plus stériles, dit M. Munaret, au fond « des ombreuses vallées, aux pieds de nos balsamiques sapins, sur « les bords du ruisseau qui serpente inconnu dans la prairie, comme « le long du sentier que je gravissais tous les matins pour visiter « mes malades, partout j'ai pu récolter des *espèces* préférables, avec « leurs sucs et leur naïve fraîcheur, à ces racines équivoques, à

« ces bois vermoulus que le Nouveau-Monde échange contre notre « or, et souvent contre notre santé..... (1). »

J'ai fait comme le spirituel auteur que je viens de citer, et les résultats que j'ai obtenus ont dépassé de beaucoup mes espérances. Livré à la pratique rurale après avoir été pendant longtemps familiarisé avec la thérapeutique urbaine, j'ai pu comparer et juger les deux genres de médication. L'expérience m'a démontré plus d'une fois que l'on doit presque toujours préférer les plantes indigènes, lorsqu'elles offrent les mêmes principes médicamenteux, aux substances exotiques, souvent altérées par le voyage ou le séjour dans les magasins, plus souvent encore falsifiées par la cupidité (2).

« La frelatation des drogues, dit Gilibert, est la seule science « dont les marchands se piquent. Les drogues les plus chères sont « les plus maltraitées. L'abus est poussé à un tel point, que certains « articles quadruplent de masse en sortant de Marseille. On vend, « par exemple, cent fois plus de quinquina que l'Amérique n'en peut « fournir; on vend cinquante fois plus de manne qu'il n'en arrive à « Marseille. Les résines les plus précieuses, les aromates, les bois « sont presque tous contrefaits; pour y parvenir on ajoute des bois « analogues qui prennent un peu d'aromate par le contact, on les « peint, on les colore, etc. (3). »

Non-seulement on falsifie les substances exotiques dans leur pays natal, à leur arrivée dans nos ports et chez les droguistes, mais encore, quand elles sont d'un prix élevé, chez les pharmaciens avides et peu consciencieux.

Si dans tous les temps on a préféré les objets difficiles à obtenir,

(1) *Du médecin des villes et du médecin de campagne*, 2e édition, p. 259.

(2) Je ne fais d'exception qu'en faveur du quinquina, qu'il est impossible, quant à présent, de remplacer dans le traitement des fièvres pernicieuses.

(3) *L'anarchie médicale* ou *la Médecine considérée comme nuisible à la société*. Neufchâtel, 1772.

dans tous les temps aussi il s'et trouvé des hommes assez dévoués à leur pays et à l'humanité pour combattre ce préjugé.

Pline se plaignait déjà de ce que, pour une légère excoriation, on mettait à contribution les rives de la mer Rouge, tandis que les vrais remèdes se trouvent partout à la portée de la classe la plus indigente (1).

Tabernœmontanus en Allemagne (2), Thomas Bartholin en Danemark (3), Beverovicius (Jean de Beverwick) en Hollande (4), Jean Prévost en Italie (5), Burtin (6) et Wauters (7) en Belgique : Campegius (Champier) (8), Antoine Constantin (9), Garidel (10), Coste et Wilmet (11), Bodart (12), Loiseleur-Deslonchamps (13), en France, ont prouvé que la nature ayant suffisamment pourvu chaque pays des secours nécessaires à ceux qui l'habitent, on peut, sans avoir recours aux substances exotiques, guérir les malades avec les remèdes tirés des plantes indigènes.

---

(1) *Ulceri parvo medicina à mari rubro imputatur, cum remedia vera quotidie pauperrimus quisque tenet.* (Pline, lib. XXIV.)

(2) *Recueil des plantes* (en allemand). Francfort, 1588. Cet auteur étudiait les vertus des plantes indigènes au lit des malades, et les employait de préférence aux exotiques.

(3) *De medicina Danor. domestica*, etc. Copenhague, 1606.

(4) *Introductio ad medicin. indigen.* Leyde, 1644.

(5) *Medicina pauperum*, etc. Francfort, 1641 ; Lyon, 1643 ; Paris, 1654 ; Pavie, 1660 ; *id.*, 1718.

(6) *Quels sont les végétaux indigènes que l'on pourrait substituer dans les Pays-Bas aux végétaux exotiques relativement aux différents usages de la vie?* Bruxelles, 1734. Mémoire couronné en 1783 par l'Académie des sciences de Bruxelles.

(7) *Repertor. remedior. indigen.*, etc. Gandæ, 1810. Couronné en 1807 par la Société de médecine de Bordeaux.

(8) *Hortus gallicus*, etc., *cui accedit analogia medicinar. exoticar. et gallicar.* Lyon, 1533.

(9) *Brief Traité de la pharmacie provençale et familière.* Lyon, 1507.

(10) *Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix*, etc. Paris, 1723.

(11) *Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur les plantes indigènes substituées avec succès à des végétaux exotiques.* Nancy, 1776 ; Paris, 1793. Couronné par l'Académie de Lyon.

(12) *Cours de botanique médicale comparée.* Paris, 1810.

(13) 1° *Recherches et observations sur l'emploi de plusieurs plantes de France qui, dans la pratique de la médecine, peuvent remplacer un certain nombre de substances exotiques.* — 2° *Manuel des plantes usuelles indigènes.* Paris, 1819.

Ceux qui, pour me servir de l'expression pittoresque de M. Munaret, sacrifient sur l'autel de l'exotisme leur raison et leur pays, objectent que les plantes indigènes ou naturalisées sont peu énergiques ou infidèles dans leur action sur nos organes.

Il suffit, pour réfuter la première objection, de rappeler que nous possédons des plantes amères, astringentes, aromatiques, purgatives, diurétiques, etc., tout aussi actives que celles que nous faisons venir à grands frais des régions lointaines; que nous avons l'aconit, l'arnica, la bryone, la belladone, la chélidoine, le colchique, la coloquinte, la digitale, les ellébores, l'élatérion, les euphorbes indigènes, la gratiole, la jusquiame, la laitue vireuse, la moutarde, le nerprun, le pavot et l'opium indigène, la pulsatille, la scille, le seigle ergoté, le stramonium, le tabac, les varechs et l'iode, la valériane, etc.

La seconde objection n'est pas mieux fondée. La prétendue infidélité thérapeutique de nos plantes provient de causes que l'observation la moins attentive peut journellement constater, et qu'il est facile de faire disparaître. Indépendamment de la diversité des effets produits par les médicaments quelconques, suivant l'idiosyncrasie des sujets et les circonstances morbides, dont la prévention ne tient aucun compte, nous ferons remarquer, dans nos grandes villes, le défaut de soins et de précautions relativement au choix de la plante, à sa récolte, à sa conservation, à ses diverses préparations, etc.

Souvent, en effet, les plantes sont récoltées avant leur parfait développement, ou lorsqu'elles ont perdu la plus grande partie de leurs facultés, par des femmes qui n'ont d'autre instruction que la routine. Elles sont livrées à l'herboriste tantôt chargées de rosée, tantôt mouillées et rafraîchies pour les faire paraître plus récentes quand elles n'ont pas été vendues au marché précédent, et, dans cet état, elles s'altèrent au lieu de se conserver par la dessicca-

tion (1). Les malades les emploient d'habitude sans les faire examiner par le médecin, lequel peut seul constater leur identité, savoir si elles sont en bon état, s'assurer si elles ne sont pas récoltées depuis plusieurs années, si elles ont été cueillies chacune dans la saison convenable, dans l'exposition, dans le climat et dans le terrain qui leur sont propres. On cultive souvent dans les jardins les végétaux les plus disparates, pour éviter la peine de les aller chercher dans les lieux où ils croissent naturellement. Une plante aromatique qui aime les montagnes et l'exposition au midi, se chargeant des principes au milieu desquels elle vit, devient aqueuse, se gonfle et perd les trois quarts de son énergie dans un terrain gras, trop humide, privé des rayons vivifiants du soleil.

Les extraits de nos plantes fournis par le commerce, et dont les médecins des villes et des hôpitaux se servent, sont-ils toujours convenablement préparés et bien conservés? Non; et j'en apporte pour preuve leur complète inertie dans des cas assez nombreux où un suc épaissi préparé sous mes yeux produisait constamment l'effet que je désirais obtenir.

Parmi les causes auxquelles on peut avec raison attribuer l'oubli dans lequel sont tombées les plantes qui croissent sur notre continent, il en est une que je dois particulièrement signaler : c'est la négligence que l'on apporte généralement dans l'étude de la botanique médicale. Si l'histoire naturelle et les diverses méthodes de classification des végétaux sont parvenues, par les travaux de nos savants, au plus haut degré de perfection, il n'en est pas ainsi de la science qui consiste à déterminer les propriétés thérapeutiques des

(1) La racine d'asaret, par exemple, sera considérée comme le meilleur succédané de l'ipécacuanha par le médecin qui l'emploiera dans les six premiers mois de la récolte, tandis que celui qui la mettra en usage après un ou deux ans ne lui trouvera qu'une propriété purgative, ou simplement diurétique.

plantes qu'il nous importe le plus de connaître. « La botanique, « dit Fontenelle (éloge de Tournefort), ne serait qu'une simple « curiosité, si elle ne se rapportait à la médecine; et, quand on « veut qu'elle soit utile, c'est la botanique de son pays qu'il faut « étudier. » Et cependant, chose à peine croyable, le plus grand nombre des médecins ne s'occupent de cette partie essentielle de l'art de guérir que d'une manière très-superficielle, ou y sont même d'une ignorance absolue. On devrait exiger, dans les examens, la présentation d'un herbier contenant les plantes usuelles indigènes recueillies dans les herborisations, et fait par l'élève lui-même. Chaque plante de cette collection serait accompagnée d'une notice exposant succinctement ses noms, sa classe, sa description, le lieu où on l'a récoltée, l'époque de sa floraison et ses vertus. La peine qu'on s'est donnée pour acquérir une science se grave dans la mémoire, et inspire presque toujours le désir de la mettre à profit.

C'est surtout au médecin de campagne qu'il appartient d'employer les plantes indigènes. C'est pour lui une ressource dont il peut d'autant plus facilement tirer parti, que l'homme des champs lui-même témoigne de la prédilection pour les *simples*. Il en est tout autrement dans nos cités, où les préjugés de l'opulence, entretenus par l'intérêt du pharmacien, et même par celui du médecin, s'opposeront encore longtemps, et peut-être toujours, à l'adoption de la médecine économique. « Les hommes qui appartiennent aux premières classes de la société, dit Montalcon, ont sur les propriétés des médicaments des préjugés qu'il serait dangereux de heurter; ils aiment la multiplicité des remèdes, ils prennent pour de grandes vertus la singularité de leurs noms, leur rareté, et surtout leur prix élevé. Médecins! n'allez pas leur prescrire ces végétaux, précieux, mais d'un emploi trop vulgaire, que la nature fait croître abondamment dans nos campagnes; réservez-les pour le peuple!

Voulez-vous donner une haute idée de votre génie; n'ordonnez jamais que des remèdes extraordinaires, ou des substances amenées à grands frais des contrées les plus éloignées (1). »

L'ouvrage que je soumets aujourd'hui au jugement du public médical est beaucoup plus volumineux que le mémoire qui m'a valu, en 1847, la récompense flatteuse décernée par la Société royale de Médecine de Marseille. N'ayant eu connaissance du prix proposé par cette Société, *Sur les ressources que présente la Flore médicale indigène aux Médecins des campagnes*, que peu de temps avant la clôture du concours, je n'ai pu lui présenter qu'un travail incomplet. L'addition d'un grand nombre d'articles, de compléments d'articles, d'observations, de notes pathologiques et thérapeutiques, etc., en a fait un Traité proportionné à l'importance du sujet.

Cependant, j'ai rapporté sommairement la plupart des faits que j'ai recueillis, et souvent même je me suis borné à une simple mention, afin de donner à cet ouvrage une concision toute pratique et propre à atteindre le plus directement possible le but d'utilité que je me suis proposé.

C'est l'expérience seule qui, en médecine, peut confirmer ou détruire les opinions qui nous ont précédés. Aussi ai-je cru nécessaire de répéter des essais déjà tentés sur les propriétés de beaucoup de plantes, afin de juger par moi-même de la réalité et du degré de leur action sur l'organisme (2). Également éloigné de la crédulité des anciens concernant les vertus de végétaux, et du dédain des modernes pour tout médicament qui ne vient pas d'un autre hémisphère, j'ai cherché sans prévention la vérité; je l'ai quelquefois trouvée dans les pratiques traditionnelles des paysans. Qui ne sait,

---

(1) *Dictionnaire des sciences médicales :* Du Savoir-faire, t. XXXI, p. 342.

(2) *Liberam profiteor medicinam, nec ab antiquis sum, nec a novis : utrosque, ubi veritatem colunt, sequor.* (Baglivi.)

en effet, qu'un grand nombre de moyens préservatifs ou curatifs doivent leur origine à la médecine populaire (1)?

En exposant les propriétés de chaque plante, je me suis particulièrement attaché à préciser les cas qui en indiquent ou en contre-indiquent l'emploi. Il n'est de remèdes que ceux qui sont adaptés à la circonstance; c'est l'opportunité ou l'art de saisir l'occasion qui caractérise l'habileté pratique (2).

J'ai cru devoir exposer en tête de chaque article les divers modes d'administration de la plante qui en est le sujet. Quoique les préparations pharmaceutiques indiquées soient quelquefois très-nombreuses, je dois dire que je n'ai mis en usage dans ma pratique rurale que les plus simples et les moins coûteuses. J'emploie de préférence l'infusion théiforme ou la décoction aqueuse, la macération dans le vin, la bière ou le cidre, le suc exprimé dépuré ou épaissi par évaporation, la poudre mêlée avec du miel, dans un liquide ou en pilules, quelquefois l'extrait aqueux et la teinture alcoolique. « La « simplicité des préparations, dit M. Munaret, économise l'argent du « malade et le temps du médecin. — Gaubius nous fait un précepte « de la première économie; quant à la seconde, elle est d'autant « plus appréciable, que toutes nos heures se dépensent en mille « petits et imperceptibles détails attachés à la pratique des cam- « pagnes (3). »

L'ordre alphabétique, quoique éloignant toute idée de plan et de système, m'a paru le plus propre à faciliter les recherches. La classification thérapeutique placée à la fin aurait donné lieu, si je l'avais employée dans le corps de l'ouvrage, à de nombreuses répétitions nécessitées par les diverses propriétés d'une seule et même plante.

---

(1) *Ne pigeat ex plebeis sciscitari, si quid ad curationem utile.* (Hipp., *In præcept.*)

(2) *In morbis curandis magni semper momenti est opportunitatis.* (Fernel. *Method. medend.*, lib. I.)

(3) *Du médecin des villes et du médecin de campagne*, 2e édition, p. 235.

En me livrant à l'étude des végétaux indigènes considérés au point de vue des ressources qu'ils offrent à la médecine rurale, je n'avais ni l'intention de publier les résultats que j'ai obtenus, ni la prévision d'un concours. Mon seul désir était de me rendre utile aux indigents et aux cultivateurs peu aisés du canton dans lequel j'exerçais. Je suis déjà payé par le bien que j'ai pu faire, et par le suffrage de la Société savante qui m'a engagé, au nom de l'humanité, à poursuivre mes recherches, et à contribuer de tous mes efforts à la propagation des vérités pratiques dont je me suis fait le défenseur. Je serai doublement récompensé si les médecins de campagne, auxquels cet ouvrage est principalement destiné, adoptant mes vues d'économie, de bienfaisance et de patriotisme, répandent l'usage des plantes qui croissent naturellement dans les villages qu'ils parcourent.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

En 1847, la Société de médecine de Marseille récompensait d'une médaille d'or un premier travail du docteur Cazin père : *Sur les ressources que la flore médicale indigène présente aux médecins de campagne*, travail improvisé en quelque sorte, mais dont les matériaux étaient amassés depuis plus de vingt-cinq années, non en prévision d'un concours, mais dans le simple but d'être utile aux indigents et aux cultivateurs peu aisés du canton qu'il habitait. Le suffrage de la savante Société engagea M. Cazin à donner à son œuvre un plus grand développement, et en 1850 paraissait la première édition du *Traité pratique et raisonné des plantes médicinales indigènes* dont nous venons de reproduire la préface, qui expose avec tant de conviction les raisons de cette publication et l'opportunité de son apparition.

Bien qu'il ne contînt que des notions sur l'emploi thérapeutique des plantes de notre pays, le public médical tout entier fit à ce livre un si bienveillant accueil qu'en peu d'années il fut épuisé. L'étendue et l'importance du sujet réclamaient un cadre plus large : c'est, en effet, sur un plus vaste plan que fut établie la deuxième édition. Les modifications qui y furent apportées furent tellement profondes, le travail si bien remanié qu'il pouvait être considéré comme un nouvel ouvrage, ne conservant du premier que le titre et le but.

Ainsi, avant les considérations thérapeutiques, le lecteur, qui a besoin de connaître une plante pour l'employer, y trouve la désignation des familles, suivant les classifications naturelles de Jussieu et de Richard, et artificielle de Linné, et la synonymie latine et française du végétal, ainsi que l'indication des contrées où il croît et des soins à lui donner, s'il exige une certaine culture. La description détaillée et bien complète, la désignation des parties usitées, les précautions à prendre pour la récolte et pour la conservation, des notions sur la composition chimique et la proportion des principes élémentaires auxquels sont dus les effets thérapeutiques, précèdent un tableau dans lequel sont consignées les préparations pharmaceutiques dont la plante entière ou quelques-unes de ses parties seulement font la base, et les doses auxquelles on les emploie.

Viennent ensuite l'action physiologique et toxique, établie d'après les expérimentations sur l'homme et les animaux, et enfin les propriétés médicinales.

Ici l'auteur énumère les différentes affections dans lesquelles on les a employées avec plus ou moins de succès ; puis, se livrant avec soin à l'étude

de leurs effets thérapeutiques, il passe en revue les recherches des anciens et des modernes, enregistrant leurs erreurs comme leurs utiles découvertes, et tâchant autant que possible de jeter un peu de jour sur les questions les plus obscures ou les plus controversées. Inutile de dire qu'il ajoute à ces recherches un grand nombre de faits nouveaux, dont la plupart lui sont propres et ont été recueillis dans une pratique de plus de quarante années. N'oublions pas de dire que souvent, et sans sortir de son cadre, l'auteur, à l'occasion d'une plante de notre pays, complète son travail en consacrant quelques lignes à l'examen des plantes exotiques de la même espèce, dont il compare les propriétés à celles de l'individu indigène.

L'ouvrage se termine par des notions générales sur la conservation et la dessiccation des plantes, un calendrier floral, une classification des plantes d'après leurs propriétés médicinales, une table des matières pathologiques et thérapeutiques, une table alphabétique des plantes contenant leurs noms scientifiques et vulgaires, leurs produits naturels et pharmaceutiques.

Un Atlas de deux cents plantes lithographiées complète la partie descriptive des plantes les plus usitées.

Ainsi refondu, cet ouvrage, consacré à une partie de la science généralement négligée dans les auteurs classiques, et pouvant être considéré comme le complément nécessaire de tous les traités de thérapeutique et de matière médicale, a été écrit avec une conviction sérieuse, résultat de vingt-cinq années de recherches et d'expérimentations spéciales.

L'impulsion nouvelle donnée à la thérapeutique indigène, la propagation de l'institution des médecins cantonaux, l'insuffisance reconnue de bien des budgets communaux pour subvenir aux fournitures de médicaments exotiques souvent fort coûteux et presque toujours faciles à remplacer par des végétaux de nos pays, croissant naturellement et abondamment dans nos campagnes ou cultivés dans nos jardins, ont été les principales raisons des changements que l'on remarque dans cette publication.

Telle était la deuxième édition. La troisième, qui paraît aujourd'hui, et dont la révision a été confiée par nous au docteur Cazin fils, n'en diffère que par des additions qui, mettant l'ouvrage au courant de la science, rendent compte des progrès accomplis depuis huit ans. Le plan général de l'ouvrage n'a pas été sensiblement modifié; renonçant à l'idée d'un supplément dont les matières eussent perdu de leur intérêt par leur isolement même, les additions ont été intercalées dans le corps de l'ouvrage aux endroits où leur place était désignée par la nature du sujet. Cela a nécessité certains remaniements, quelquefois des modifications dans l'ordre arrêté précédemment; mais l'auteur s'est imposé l'obligation de relier ces additions au texte même de son père, de sorte que la lecture d'un article complet n'est pas interrompue; rien ne heurte, et l'on croirait au premier abord qu'il n'y a eu rien de changé; mais en comparant cette édition à la précédente, on pourra saisir les différences souvent capitales qui les séparent.

Passons-les rapidement en revue. Et d'abord un grand nombre de plantes ont été ajoutées, soit qu'elles fussent introduites depuis peu de temps dans

la thérapeutique, soit qu'elles fussent récemment acclimatées dans nos contrées. Les plantes méridionales, peut-être un peu reléguées au second plan, sont mises en relief, et l'on a insisté sur plusieurs d'entre elles du plus grand intérêt; je cite au hasard : Redoul, Mandragore, Phillyrée, Lentisque, Térébinthe, Iris officinal, etc., etc. Beaucoup d'articles ont reçu de nouveaux développements souvent très-étendus: par exemple, les articles Aconit, Belladone, Digitale, Ivraie, Pavot, Oronge (fausse), Pins et Sapins, Seigle (ergot de), Sumac, Tabac, Vigne, etc., etc.

La synonymie vulgaire a été l'objet d'additions nombreuses en raison de l'utilité pratique que les médecins de campagne peuvent en retirer. La classification botanique a été revue avec le plus grand soin. Pour beaucoup de plantes, on a indiqué la sous-famille en plus de la famille naturelle déjà désignée. A la fin de chaque article, on a mentionné les variétés avec leur nom particulier, leur description rapide et les proportions dans lesquelles elles peuvent être substituées à la plante-type habituellement employée.

La partie descriptive, qui demande une netteté d'expression si concise, a été mise au courant des recherches les plus récentes, et la valeur de chaque caractère a été scrupuleusement discutée.

Au lieu de donner quelques indications sur la culture de certaines plantes, comme dans la deuxième édition, chacune d'elles a son article *Culture*, où les soins particuliers à lui donner sont exactement relevés; on y montre l'influence sur la plante et sur les effets qu'on en peut obtenir de l'habitant et de la nature du sol qui la nourrit; on trouve aussi quelles sont les modifications que la culture elle-même imprime à telle ou telle espèce.

Tout ce qui concerne la pharmacologie a été l'objet de corrections et de remaniements; pour la seconde moitié du livre, le nouveau Codex et la nouvelle édition de l'*Officine-Dorvault* ont été mis à contribution; par sa position dans une ville mixte, anglo-française, le docteur H. Cazin s'est trouvé à même d'étudier la matière médicale et la pharmacologie anglaises, et a fait entrer dans l'article *Préparations pharmaceutiques et doses* les préparations de plantes les plus répandues en Angleterre.

La partie chimique, qui, dans l'édition précédente, ne consistait qu'en des notions, est actuellement aussi complète que l'étendue de l'ouvrage le permet. A chaque article on peut trouver : la composition de la plante, si elle a été analysée; l'énumération détaillée des corps qui en ont été extraits, son rendement, les caractères physiques et chimiques de ces corps, les réactifs qui révèlent leur présence, leur formule chimique connue, et enfin pour certains d'entre eux peu répandus leur mode d'extraction.

Nous voici arrivés à la partie capitale de l'œuvre, la partie médicale proprement dite : comme dans l'édition précédente, elle comprend l'étude de l'action physiologique sur les animaux, sur l'homme sain, puis sur l'homme à l'état de maladie; en dernier lieu, la thérapeutique appliquée et raisonnée.

Pour mettre cette partie au niveau de l'état actuel de la science, on a mis à contribution toutes les productions récentes, monographies, publications

périodiques françaises et étrangères, communications aux Sociétés savantes, ouvrages classiques, etc., etc.

Le courant qui porte les études médicales vers la médecine expérimentale a été indiqué, et à chaque plante on trouve cités les noms de Cl. Bernard, de Sée, de Béhier, etc., etc.

Des paragraphes consacrés aux alcaloïdes ont reçu des développements importants: leur action isolée est mise en relief, puis comparée à celle de la plante elle-même ; à plusieurs reprises, on revient sur la valeur relative, au point de vue thérapeutique de la plante, où les principes actifs sont unis, si je puis m'exprimer ainsi, à l'état moléculaire vivant, et de l'alcaloïde, produit de réactions chimiques plus ou moins compliquées.

Cette question est surtout discutée à propos des plantes qui contiennent plusieurs alcaloïdes.

Signalons comme des plus complètes les pages où sont jugées les opinions sur l'antagonisme réciproque de certaines plantes.

Les méthodes récentes qu'emploie la thérapeutique, les nouvelles voies d'introduction des médicaments sont indiquées. (Voyez, à propos de l'opium, une étude complète sur les injections sous-cutanées.)

La médecine comparée offrant un intérêt dont la portée est connue, et la médecine vétérinaire de campagne ayant chaque jour besoin d'avoir un guide, la plupart des articles donnent des renseignements sur les doses et les indications des plantes usitées dans cette branche des connaissances médicales.

En résumé, la présente édition, avec les améliorations que nous venons d'énumérer, peut être considérée comme un véritable *Compendium* de botanique médicale indigène, comme un Traité complet de thérapeutique nationale; elle ne s'adresse plus aussi exclusivement que ses aînées au praticien des campagnes; quoiqu'elle lui soit particulièrement destinée, tous les médecins indistinctement y trouveront les recherches des anciens, les traditions et les travaux modernes sur tout ce qui concerne l'art de guérir à l'aide des végétaux de notre pays.

INTRODUCTION

A LA TROISIÈME ÉDITION.

En publiant cette édition du Traité des plantes médicinales indigènes, je crois accomplir un devoir. Honorer la mémoire de mon père, tel est mon but; perpétuer son nom en perpétuant son œuvre, telle est la tâche qui m'incombe.

Mais je ne me dissimule pas que, si le but est digne de tous mes efforts, la tâche est bien lourde pour ma jeune expérience, forcée de se substituer à une expérience vieille de plus de cinquante années de pratique.

Me poser en continuateur de l'œuvre paternelle serait faire acte de témérité, si, associé pendant le cours de mes études médicales à la publication de la deuxième édition, agent d'une partie des recherches qu'elle a nécessitées, je ne m'étais aujourd'hui inspiré des l'esprit éminemment médical qui a présidé à sa rédaction, si je ne prenais actuellement pour guide le souvenir des conseils éclairés de mon père, qui fut aussi mon premier maître.

De plus, sentant tout le poids du travail que j'allais entreprendre, j'ai prié un de mes maîtres et amis, Reveil, professeur agrégé de la Faculté de médecine, et à l'École de pharmacie, docteur en médecine, docteur ès sciences, pharmacien en chef de l'hôpital des Enfants-Malades, de me prêter son concours pour la partie pharma-

ceutique et la partie chimique; malheureusement la mort est venue briser cette carrière si brillante, et jeter le désespoir dans le cœur de tous ceux qui l'avaient vue s'ouvrir et se développer de succès en succès. Reveil me laissa seul au tiers de notre publication; le lecteur pourra juger (1) de la part que ce regretté savant y a prise; il retrouvera dans les additions qu'il y a répandues en trop petit nombre cet esprit sagace, ce savoir profond, ce jugement sain, doublé d'une vivacité et d'une ardeur toutes méridionales, qui caractérisaient le pharmacien en chef de l'hôpital des Enfants-Malades.

Livré à mon seul travail, mais soutenu par ce double souvenir, je viens de terminer l'œuvre commencée en commun; je la présente au public médical avec une confiance qui vient du mérite même de l'ouvrage de mon père, de son utilité reconnue, et des succès obtenus par les éditions précédentes.

Boulogne-sur-Mer, le 15 juillet 1867.

H. CAZIN.

---

(1) Toutes les additions renfermées entre les signes [ ] appartiennent à Reveil; toutes celles qui sont marquées des signes ( ) doivent être attribuées au docteur H. Cazin.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Cet index est loin de représenter une bibliographie complète. Les sources auxquelles il a été puisé ont été en grande partie mentionnées en note au bas de chaque page. Nous réunissons seulement ici les ouvrage cités fréquemment sans indication directe, traitant pour la plupart de matière médicale, et surtout de matière médicale indigène.

AINSLIE. — Materia indica. London, 1826, 2 volumes in-8°.

ALDROVANDE (Ulysse). — Dendrologia naturalis, scilicet arborum historiæ libri duo. Bologne, 1648, in-folio; 1665, in-folio. Francfort, 1648, 1671, 1692, in-folio.

ALEXANDRE (le bénédictin Nicolas). — La médecine et la chirurgie des pauvres. Paris, 1714, in-12.

— Dictionnaire botanique et pharmaceutique. Paris, 1716, in-8°.

ALIBERT. — Nouveaux éléments de thérapeutique et de matière médicale. 5e édition, 3 volumes in-8°, 1826.

ALPIN (Prosper). — De medicina Ægyptiorum, libri IV. Venise, 1591, in-4°; Padoue, 1601, in-4°; Paris, 1646, in-4°.

— De plantis Ægypti liber. Venise, 1591, in-4°.

AMATUS LUSITANUS (J. Rodriguez de Castellobranco). — Curationum medicinalium centuriæ. Burdigalæ, 1620, in-4°.

ARNAUD DE VILLENEUVE. — Breviarium practicæ cum capitulo generali de urinis et tractatu de peste et de omnibus febribus. Milan, 1483, in-folio; Lyon, 1527, in-8°.

BAGLIVI. — Médecine pratique, traduction nouvelle de J. Boucher. 1 volume in-8°, 1851.

BARBIER. — Traité élémentaire de matière médicale. 4e édition, 1819, 3 volumes in-8°, 1837.

BARTHOLIN (Thomas). — De medicina Danorum domestica dissertationes decem. Copenhague, 1666, in-8°.

BAUDRIMONT. — Traité de chimie générale, 1846, 2 volumes in-8°.

BAUHIN (Gaspard). — Theatrum botanicum sive historia plantarum ex veterum et recentiorum placitis, propriaque observatione concinnata, liber primus. Bâle, 1658, in-folio.

BAUHIN (J.). — Historia plantarum univerversalis, nova et absolutissima, cum consensu et dissensu circà eas. Yverdun, 1650 et 1651, 3 volumes in-folio.

BAUTIER. — Tableau analytique de la Flore parisienne, 11e édition, 1866, in-18.

BERGIUS. — Materia medica e regno vegetabili sistens simplicia officinalia, pariter atque culinaria. Stockholm, 1778, 2 volumes in-8°; 1782.

BERNARD (Claude). — Des effets des substances toxiques et médicamenteuses. 1857, 1 volume in-8°.

BERZELIUS. — Traité complet de chimie. 2e édition française, traduit pour la partie inor-

ganique, par MM. Esslinger et Hœfer, continué pour la partie organique par Gerhardt. 11 volumes in-8°, 1846-1854.

Beverovicius (Jean de Beverwick). — Αυτοσκεια Bataviæ, seu introductio ad medicinam indigenam. Leyde, 1644, in-8°; 1663, in-12.

Bodart. — Cours de botanique médicale comparée. Paris, 1810, 2 volumes in-8°.

Boerhaave. — Libellus de materia medica et remediorum formulis. Londres, 1718; traduit en français par Lamettrie. Paris, 1739, in-12.

— Historia plantarum quæ in horto Academico Lugduno-Batavo crescunt. Leyde, 1727, 2 volumes in-12.

Bouchardat. — Manuel de matière médicale, de thérapeutique et de pharmacie. 3e édition, 1856-57, 2 volumes grand in-18.

— Nouveau formulaire magistral. 9e édition, 1858, 1 volume in-18.

Buchan (G.). — Médecine domestique, ou Traité complet des moyens de se conserver la santé, etc., traduction française de Duplanil. In-8°, 3e édition, 4 volumes. Paris, 1783.

Bulliard. — Herbier de la France, ou Collection complète des plantes indigènes, avec leurs détails anatomiques, leurs propriétés et leurs usages en médecine, comprenant l'histoire des plantes vénéneuses et suspectes de la France, suivi d'un Dictionnaire élémentaire de botanique. Paris, 1780-1791, 7 volumes in-folio, avec 602 planches.

Burnet (Thomas). — Thesaurus medicinæ et practicæ, etc. Londres, 1672; Genève, 1697, 1698. — Traduction française, Genève, 1676; Lyon, 1687.

Burtin. — Quels sont les végétaux indigènes que l'on pourrait substituer dans les Pays-Bas aux végétaux exotiques, relativement aux différents usages de la vie. Bruxelles, 1784 (mémoire couronné en 1783 par l'Académie des sciences de Bruxelles.)

Candolle (De). — Essai sur les propriétés médicales des plantes, comparées avec leurs formes extérieures et leurs classifications naturelles. 1804, in-4°.

— Flore française. 3e édition, 1815, 6 volumes in-8°, en collaboration avec de Lamarck.

Cartheuser. — Fundamenta materiæ medicæ rationalis, tam generalis quam specialis, in usum academicum conscripta. Francfort-sur-l'Oder, 2 volumes, 1749-1750, in-8°, traduction française. Paris, 1755, 4 volumes in-12.

Chaumeton. — Flore médicale. 7 volumes grand in-8°; 1841-1846.

Chevallier. — Dictionnaire des falsifications et des altérations des substances alimentaires, médicinales et commerciales. 3e édition, 2 volumes in-8°, 1857-1858.

Chevallier, Richard et Guillemin. — Dictionnaire des drogues simples et composées. 5 volumes in-8°, 1827-29.

Chomel (Pierre-Jean-Baptiste). — Abrégé de l'histoire des plantes usuelles. 7e édition, 2 volumes in-8°; 1809.

Christison. — A Treatise on poisons, etc., 4e édition. Edinburgh, 1844, in-8°.

Constantin (Antoine). — Brief traité de la pharmacie provençale et familière, dans lequel on fait voir que la Provence porte dans son sein tous les remèdes qui sont nécessaires pour la guérison des maladies. Lyon, 1597, in-8°.

Coste et Wilmet. — Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur les plantes indigènes substituées avec succès aux végétaux exotiques. Nancy, 1776, in-8°; Paris, 1793, in-8°.

Crantz (Heinrich-Johann). — Materia medica et chirurgica juxta systema naturæ digesta. 2e édition, corrigée et augmentée. Vienne, 1765, 3 volumes in-8°.

Cullen. — A treatise of the materia medica. Edimbourg, 1789, 2 volumes in-8°; traduit en français par Bosquillon. Paris, 1789, 2 volumes in-8°.

Debreyne. — Thérapeutique appliquée aux traitements spéciaux de la plupart des maladies chroniques. 4e édition, 1850, 1 volume in-8°.

Delafond et Lassaigne. — Traité de matière médicale et de pharmacie vétérinaire, 2e édition, 1853, in-8°.

Delwart. — Traité de médecine vétérinaire pratique, 3 volumes grand in-8°, 1850-53.

Desbois de Rochefort. — Cours élémentaire de matière médicale, suivi d'un Précis de l'art de formuler. Paris, 1789, 2 volumes in-8°.

Dieu (S.). — Traité de matière médicale et thérapeutique, précédé de Considérations générales sur la zoologie, etc. 1847-1854, 4 volumes in-8°.

Dioscoride. — (Voyez Matthioli, son commentateur.)

Dodoens (Dodonæus). — Stirpium historiæ pemptades sex, sive libri xxx. Anvers, 1583, in-folio; 1612-1616.

Dorvault. — L'Officine, ou Répertoire général de pharmacie pratique. 7e édition, in-8° de 1500 pages; 1867.

Dubois (Fr.), de Tournai. — Matière médicale indigène, ou Histoire des plantes qui croissent spontanément en France et en Belgique. Tournai, 1848, in-8°.

Duchesne. — Répertoire des plantes utiles et vénéneuses du globe. In-8°, 1836.

Dumont de Courset. — Le botaniste cultivateur, ou Description, etc. Paris, 1811-1814, 7 volumes in-8°.

Dunal. — Histoire naturelle, médicale et économique des solanum et des genres qui ont été confondus avec eux. Montpellier, 1813, in-4° avec 26 planches.

Ehrhart (Balthazar). — Œkonomische Pflanzenhistorie, nebst dem Kern der Land-, wirthschaft-, Garten- und Arzneykunst. Ulm et Memmingen, xii parties 1753-1762, in-8°.

Ettmuller (Michel). — Opera pharmaceutico-chymica, etc. 1686, in-4°.

— Opera omnia; institutiones medicæ, etc.... Commentarius in Schrœderum et Morellum, inque eorum methodum præscribendi formulas et præparationem medicamentorum compositorum; commentarius in D. Ludovici pharmaciam moderno sæculo accomodatam, etc., etc. Francfort, 1688, in-folio.

Fée. — Cours d'histoire naturelle pharmaceutique, 2 volumes in-8°, 1828.

Fernel. — Therapeutices universalis seu medendi rationalis lib. vii. Paris, in-8°, 1554; traduction française de Duteil. Paris, 1655, in-8°.

Ferrein. — Introduction à la matière médicale en forme de thérapeutique, publié par Dienert, son élève, et d'après ses leçons. Paris, 1753, in-12.

Floyer (Jean). — φαρμακοβασανος, or the Touchstone of Medicines, etc., etc. Londres, 1687, in-8°.

Foreest (Pierre de) (Forestus). — Observationum et curationum medicinalium libri xxviii. Francfort, 1614-1634, 5 volumes in-folio.

Foy. — Traité de matière médicale et de thérapeutique. 1843, 2 volumes in-8°.

— Formulaire des praticiens, 4e édition. Paris, 1844.

Frank (J.). — Pathologie interne, traduit par Bayle. 6 volumes in-8°, 1837-1845.

Fuchs (Léonard). — De Historia stirpium commentarii insignes, etc. Bâle, 1542,

in-folio, traduit plusieurs fois en français, et notamment par Guillaume Queroult. Paris, 1548.

Garidel (P.-J.). — Histoire des plantes qui croissent aux environs d'Aix et dans plusieurs autres endroits de la Provence. Aix, 1715; Paris, 1723, in-folio.

Gaterau. — Description des plantes qui croissent aux environs de Montauban ou qu'on cultive dans les jardins, rangées d'après la méthode sexuelle, avec l'indication du lieu où elles viennent et les vertus principales des usuelles. Montauban, 1789, in-8°.

Geoffroy. — Tractatus de materia medica. Paris, 1741, 3 volumes in-8°, traduction française par A. Bergier. Paris, 1741-43, 7 volumes in-12; ouvrage continué par Bergier et Bernard de Jussieu pour la partie botanique.

Gerhardt (Ch.). — Traité de chimie organique. Paris, 1853-1856, 4 volumes in-8°.

Gesner (Conrad). — Opera botanica. Nuremberg, 1753-1771, 2 volumes in-folio.

Giacomini (G.-A.). — Traité philosophique et expérimental de matière médicale et de thérapeutique, traduit de l'italien par Mojon et Rognetta. Paris, in-8°, 1839.

Gilibert. — Démonstrations élémentaires de botanique. Lyon, 1789, 3 volumes in-8°; et 1796, 4 volumes in-8°, et 2 volumes in-4° de planches.

— Exercitia phytologica, quibus omnes plantæ, etc. Lyon, 1792, 2 volumes in-8°.

— Histoire des plantes d'Europe, ou Éléments de botanique pratique. Lyon, 1798, 2 volumes in-8°.

— Calendrier de Flore. Lyon, 1809, in-8°.

Gmelin (Jean-Georges). — Flora siberica, sive historia plantarum Siberiæ. Saint Pétersbourg, 1747-1770, 4 volumes in-4°.

Goottsched. — Flora prussica. 1703, in-4°.

Grüfberg. — Flora anglica. 1754, in-8°.

Guibert. — Histoire naturelle et médicale des nouveaux médicaments introduits depuis 1830 jusqu'à nos jours. 1 volume in-8°, Bruxelles, 1865.

Guibourt. — Histoire naturelle des drogues simples. 4e édition, 1849-1851, 4 volumes in-8°.

Haen (Antoine de). — Ratio medendi in nosocomio practico, etc. In-8°, 1758-1779.

Haller. — Historia stirpium indigenarum Helvetiæ inchoata. Berne, 1768, 3 volumes in-folio, avec un volume de planches.

— Bibliotheca botanica, qua scripta ad rem herbariam, etc. Zurich, 1771-1775, 2 volumes in-4°.

Hanin. — Cours de matière médicale. 2 volumes in-8°, 1819-1820.

Henry et Guibourt. — Pharmacie raisonnée. 3e édition, 1847, in-8°.

Heurnius (J.). — Praxis medicinæ nova ratio. Leyde, 1587, in-4°.

Hévin. — Cours de pathologie et de thérapeutique chirurgicales. Paris, 1784, 2 volum. in-8°.

Hildenbrand (Valentin-Jean de). — Institutiones pharmacologiæ sive materia medica Vienne, 1804, in-8°.

Hoffmann (G). — Consultationes et responsa medicinalia. Halle, 1734, 2 volumes in-4°.

— Medicina rationalis systematica. Halle, 1718-1740, 9 volumes in-4°. — Traduction française de J.-J. Bruhier; 1739-1743, 9 volumes in-12.

Horst (Grégoire) ou Horstius. — Herbarium Horstianum, seu de selectis plantis et radicibus libri duo. Marbourg, 1630, in-8°.

— Opera medica. Nuremberg, 1660, in-folio.

Hufeland. — Journal für die praktische Arzneykunde und Wundarzneykunst. Berlin, 1795-1844, 98 volumes in-12.

— Enchiridium medicum, ou Manuel de médecine pratique, traduction française de Jourdan, 2e édition, 1848, in-8°.

Jourdan. — Pharmacopée universelle. 2e édition. Paris, 1840, 2 volumes grand in-8°.

Julia Fontenelle. — Nouveau Dictionnaire de botanique médicale et pharmaceutique. 3e édition. Paris, 1836, 2 volumes in-8°.

Kluyskens. — Matière médicale pratique, contenant l'histoire des médicaments, leurs vertus, leurs compositions officinales, leur application aux diverses maladies. Gand, 1824, 2 volumes in-8°.

Lamarck (De) et de Candolle. — Flore française, 3e édition, 6 volumes in-8°, 1815.

Lange (Jean-Henri). — Tentamen medico-physicum de remediis Brunsvicensium domesticis. Brunswick, 1765, in-8°.

Lassaigne. — Abrégé élémentaire de chimie. 4e édition, 2 volumes in-8°, atlas, 1846.

Leclerc. — La Médecine aisée. Paris, 1696, in-12.

Lejeune. — Flore des environs de Spa. Liége, 1811-1813, 2 volumes in-8°.

— Choix des plantes de la Belgique. Liége, 1826, in-folio.

Lemery (Nicolas). — Dictionnaire universel des drogues simples. Paris, 1698, in-4°.

Liebig. — Traité de chimie organique. 3 volumes in-8°, 1840-1844.

Lieutaud. — Précis de la matière médicale. Paris, 1781, 2 volumes in-8°.

Linné. — Materia medica e regno vegetabili. Stockolm, 1749, in-8°.

— Amœnitates academicæ, seu dissertationes variæ physicæ, medicæ, botanicæ, etc. 10 volumes in-8°. Erlangen, 1787-1790, publiés par Schreder.

Lobel (Mathieu de). — Stirpium adversaria nova. Londres, 1570, in-folio.

— Plantarum seu stirpium historia. Anvers, 1576, 2 volumes in-folio.

Loiseleur-Deslongchamps. — Manuel des plantes usuelles indigènes, ou histoire abrégée des plantes de France, distribuées d'après une nouvelle méthode, contenant leurs propriétés et leurs usages en médecine, dans la pharmacie et dans l'économie domestique. Paris, 1819, 2 volumes in-8°.

Matthioli. — Commentarii in sex libros Pedacii Dioscoridis, etc. Venise, 1554, in-folio. Traduction française de A. de Pinet. Lyon, 1561, in-folio, et de J. Desmoulins, Lyon, 1572.

Mérat et Delens. — Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique générale. 7 volumes in-8°, 1829-1846.

Mialhe. — Chimie appliquée à la physiologie et à la thérapeutique. Paris, 1856, 1 volume in-8°.

Miller (Philippe). — Catalogus plantarum officinalium quæ in horto botanico Chelseiano aluntur. Londres, 1730, in-8°.

Millon. — Éléments de chimie organique. Paris, 1845-1848, 2 volumes in-8°.

Mitscherlich. — Eléments de chimie, traduits de l'allemand par Valerius, 1835-1837, 3 volumes in-8°.

Moiroud. — Traité élémentaire de matière médicale vétérinaire. 2e édition; 1 volume in-8°, 1843.

Mottet. — Nouvel essai d'une thérapeutique indigène. 1852, in-8°.

Moure (A.) et Martin. — Précis de thérapeutique spéciale, de pharmaceutique et de pharmacologie. 1845, 1 volume grand in-18.

MUNARET. — Du médecin des villes et du médecin des campagnes. 4e édition, 1862, in-18.

MURRAY (Jean-Adolphe). — Apparatus medicaminum tam simplicium quam præparatorum et compositorum in praxeos adjumentum consideratus. Gœttingue, 1776-1792, 6 volumes in-8°.

ORFILA. — Traité de toxicologie. Paris, 5e édition, 1852, 2 volumes in-8°.

PALLAS. — Reise durch verschiedene Provinzen des russischen Reichs. Saint-Pétersbourg, 1771-1776, 3 volumes in-4°. — Traduit par Gautier de la Peyronnie, Paris, 1788-1795, 5 volumes in-8. *Ibid.*, 1794, 8 volumes in-8°, avec des notes de Langlès et de Lamarck. — Publié en extrait à Berne, 1792, in-8°, sous le titre de Voyage chez les peuples Kalmouks et les Tartares.

— Flora rossica, seu stirpium imperii Rossici per Europam et Asiam indigenarum descriptiones et icones. Saint-Pétersbourg, 1784-1785, 2 volumes in-folio. Francfort, 1789-1790, 2 volumes in-8°.

PARKINSON (Jean). — Theatrum botanicum. Londres, 1640, in-folio.

PAULI (Simon). — Quadripartitum de simplicium medicamentorum facultatibus. Rostock, 1639, in-4°.

— Flora Danica. Copenhague, 1648, in-4°.

PAYEN (J.). — Précis de chimie industrielle. 4e édition, 1859, 2 volumes et atlas.

PELOUZE et FRÉMY. — Traité de chimie générale, 3e édition, 7 volumes grand in-8°, avec de nombreuses figures dans le texte, 1860.

PEREIRA. — The Elements of Mat. Med. and Therap. Londres, 1849.

PEYRILHE. — Tableau d'histoire naturelle des médicaments. Paris, 1800, in-8°.

PLATER (Félix). — Praxeos medicæ tomi tres. Bâle, 1602, 3 volumes in-8°; 1736, in-4°.

— Observationum libri tres. Bâle, in-8°, 1614; 1641; 1680.

PLENCK. — Bromatologia, sive doctrina de esculentis et poculentis. Vienne, 1784, in-8°.

— Pharmacologia medico-chirurgica specialis, sive doctrina de viribus medicamentorum internè et externè in curatione morborum adhiberi maximè solitorum. Vienne, 1804, in-4°.

RADIUS. — Auserlesene Heilformeln zum Gebrauche, etc. Leipzig, 1836, in-12.

RASPAIL. — Nouveau système de chimie organique, 2e édition. Paris, 1838, 3 forts volumes in-8° et atlas.

RAY. — Catalogus plantarum Angliæ et insularum adjacentium, tum indigenarum, tum in agris passim cultas complectens, in quo præter synonyma, facultates quoque summatim traduntur; una cum observationibus et experimentis novis medicis et physicis. Londres, in-8°, 1670-1678.

— Historia plantarum, complectens species hactenus edictas, etc. Londres, 3 volumes in-folio, 1686-1704.

REUSS (Chrétien-Frédéric). — Dictionarium botanicum, oder botanisches Wœrterbuch. Leipsik, 1781, 2 volumes; supplément, 1786, in-8°.

REVEIL. — Formulaire raisonné des médicaments nouveaux. 2e édition, 1865, in-18.

— Le Règne végétal, divisé en : Traité de botanique générale; Flore médicale, usuelle et industrielle du XIXe siècle; Horticulture théorique et pratique (jardin potager, jardin fruitier, végétaux d'ornement); Plantes agricoles et forestières; Histoire biographique et bibliographique de la botanique; revu et complété par MM. BAILLON, Fr. GÉRARD, A. DUPUIS et F. HERINCQ. 17 volumes, dont 9 volumes grand in-8° de texte et 8 atlas in-4° de planches, renfermant plus de 3,000 dessins botaniques coloriés. L'ouvrage est accompagné de cartes botaniques et agricoles exécutées sous la direction de M. J.-A. BARRAL. 1864-1868.

Richard. — Éléments d'histoire naturelle médicale. 4e édition, 3 volumes in-8°, 1849.

Roques. — Nouveau Traité des plantes usuelles, spécialement appliquées à la médecine domestique et au régime alimentaire de l'homme sain ou malade. Paris, 1837, 4 volumes in-8°.

— Phytographie médicale, histoire des substances héroïques et des poisons tirés du règne végétal, où l'on expose leurs caractères, leur mode d'action, etc. Paris, 1835, 3 volumes in-8° et atlas de 150 planches in-4° coloriées.

Schroeder (J.). — Pharmacopœia medico-chimica, sive Thesaurus pharmacologicus. Ulm, 1641.

Schwartze. — Pharmakologische Tabellen. Leipzig, 1819-25, 2 volumes in-folio; et 2e édition, ibid., 1833-39, 2 volumes in-folio.

Schwilgué. — Traité de matière médicale, 2e édition, revue par Nysten. Paris, 1809, 2 volumes in-8°.

Scopoli (J.-A.). — Flora Carniolica. Vienne, 1760, in-8°.

— Fundamenta botanica. Pavie, 1783, in-8°.

Soubeiran. — Nouveau Traité de pharmacie théorique et pratique, 6e édition. 1863, 2 volumes in-8°.

Spielmann. — Institutiones materiæ medicæ. Argentorati, 1784, in-8°.

— Pharmacopœa generalis. Strasbourg, 1783.

Stoll. — Ratio medendi in nosocomio practico Vindobonensi. Vienne, 1783, 3 volumes in-8°. — Traduction française de Mahon. Paris, 1809, 3 volumes in-8°.

Stromeyer. — Pharmacopœa medicaminum quæ in Pharm. Hannoverana non sunt recepta. Hann., 1852, p. 54.

Swartz. — Flora Indiæ occidentalis. Erlangen, 1797-1806, 3 volumes in-8° avec 29 planches.

Swediaur. — Materia medica. 1800, in-12; puis peu après sous la même formule, avec des corrections : Pharmacologia seu cognitio medicamentorum, etc. Paris, 2 vol. in-12.

— Pharmacopœia medici practici universalis. Leipsick, 1803, in-12.

Sydenham. — Opera omnia. Londres, 1685, in-8°. — Traduction française de Jault. Paris, 1774, in-8°.

Szerlecki. — Dictionnaire de thérapeutique. 2 volumes in-8°, 1837.

Tabernœmontanus. — Recueil des plantes. 2 volumes in-folio, 1588-1590.

Thomson (Anthony Todd). — Botanique du droguiste et du négociant en substances exotiques, traduit de l'anglais par E. Pelouze. Paris, 1827, in-12.

Thornton (Robert John). — The British Flora, or genera and species of british plants, arranged after the reformed sexualsystem. Londres, 1812, 5 volumes in-8°.

Tournefort. — Histoire des plantes qui croissent aux environs de Paris, avec leurs usages dans la médecine. Paris, Imprimerie royale, 1698, in-12; 1725, 2 volumes in-12, revue par Bern. de Jussieu.

— Traité de la matière médicale, ou l'histoire et l'usage des médicaments, et leur analyse chimique, ouvrage posthume de Tournefort, mis au jour par M. Besmer. Paris, 1717, 2 volumes in-12.

Tragus (Hyer.) et Bock. — De Stirpium, maxime earum quæ in Germania nostra nascuntur commentariorum lib. III. Trad. Kyber. Argentinæ, 1552, in-4°.

— Neues Kreuterbuch, von Unterscheide, etc. Strasbourg, 1572, in-folio.

Trousseau. — Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris, 2e édition, 1863. 3 volumes in-8°.

TROUSSEAU et PIDOUX. — Traité de thérapeutique et de matière médicale, 7e édition. 2 volumes grand in-8°, 1862.

VAUQUELIN (Nic.-Louis). — Expériences sur les sèves des végétaux. Paris, 1779, in-8°.

VENEL. — Précis de matière médicale. Paris, 1788, 2 volumes in-8°.

VICAT. — Matière médicale tirée de Haller, avec nombre d'additions fournies par l'auteur, quelques observations du traducteur, et les usages économiques des plantes. Berne, 1776, 2 volumes in-8°.

— Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse, etc. Yverdun, 1776, in-8°.

VILLARS. — Histoire naturelle des plantes du Dauphiné. Grenoble, 1786-89, 3 volumes in-8°, atlas.

VITET. — Matière médicale réformée, ou Pharmacopée médico-chirurgicale, etc. Lyon, 1770.

— Médecine expectante. Lyon. 1803, 6 volumes in-8°.

— Le Médecin du peuple. Lyon, 1804, 13 volumes in-12.

WAUTERS. — Dissertatio botanico-medica. Gandavi, 1785, in-8°.

— Traité du choix des exutoires. Bruxelles, 1803, 2 volumes in-8°.

— Repertorium remediorum indigenorum exoticis in medicina substituendorum, etc. Gandæ, 1810, in-8°.

WILLEMET. — Matière médicale indigène. Nancy, 1793, in-8°.

— Lichenographie économique. Lyon, 1787, in-8°.

— Phytographie encyclopédique de Lorraine. Nancy, 1780, in-8°.

— Flore économique (Phytographie encyclopédique). Nancy, 1789, 3 volumes in-8°, et Paris, 1808 (avec le titre de Flore économique).

WILLIS (Thomas). — Pharmaceutica rationalis, seu diatriba de medicamentorum operatione in corpore humano, 2 volumes in-4°. Oxford, 1673-1675.

ZACUTUS LUSITANUS. — Opera omnia. Lugduni, 1657, 2 volumes in-folio.

TRAITÉ PRATIQUE ET RAISONNÉ

DES

PLANTES MÉDICINALES

INDIGÈNES.

ABRICOTIER. Prunus armeniaca. L.

Armeniaca. T.

Rosacées. Fam. nat. — Tribu des Drupacées. R. — Icosandrie monogynie. L.

(Cet arbre fruitier, originaire de l'Orient, est cultivé dans les jardins, en espalier et en plein vent. Il en existe en France plusieurs variétés; l'abricot de Briançon croît à l'état sauvage dans le Dauphiné.)

[**Description.** — Feuilles larges cordiformes, limbe à l'extrémité d'un pétiole allongé. — Fleurs blanches à l'extérieur, pétales teints de rose à l'intérieur. — Etamines nombreuses. — Ovaire supérieur. — Style à stigmate simple. — Fruit: drupe sucrée, aromatique, renfermant un seul noyau, ovale, oblong, comprimé, sillonné, anguleux à ses bords.]

(**Parties usitées.** — Le fruit, l'amande.)

(**Propriétés physiques et chimiques; usages économiques.** — L'amande est amère et susceptible de produire, sous l'influence de l'eau, une huile volatile pesante, analogue à celle de l'*amygdalus amara;* de l'acide cyanhydrique. Les distillateurs font avec cette amande une liqueur, le *noyau.* Les graines de l'abricot de Briançon fournissent une huile douce dite *huile de marmotte.* Les tourteaux sont, d'après Guibourt, propres à engraisser le bétail. Il découle de l'abricotier soit spontanément, soit à la suite d'incisions, une gomme solide, translucide, ordinairement rougeâtre, à peine soluble dans l'eau, qui est une des espèces de *gommes du pays.*)

(La chair sucrée et pulpeuse du mésocarpe de l'abricot, mangée fraîche ou à l'état de conserve molle, a été regardée comme dépurative. Les Arabes (1) la font cuire, la dessèchent, et la recommandent, à titre de nourriture exclusive, comme un excellent moyen de guérir l'aphonie. Bouillis dans l'huile et mangés chaque matin, les abricots apaiseraient la diarrhée, si l'on en croit les guérisseurs de l'Algérie.

Les amandes, souvent mêlées aux amandes amères dans le commerce, participent, mais à un moindre degré, des propriétés de ces dernières.

On les a recommandées comme vermifuges.)

ABSINTHE. Artemisia absinthium. L.

Absinthium vulgare majus. Bauh. — *Absinthium ponticum seu Romanum officinarum, seu Dioscoridis.* T.

Absinthe commune ou officinale, — grande absinthe, — absin menu, — alvuine, — herbe sainte, — herbe aux vers, — aluine, — armoise amère, — armoise absinthe.

Synanthérées, tribu des Corymbifères. Fam. nat. — Syngén. polyg. superf. Linné.

L'absinthe (Pl. I), plante herbacée, vivace, croît dans presque tous les climats, dans les lieux incultes, sur le bord des chemins. On la cultive dans les jardins.

---

(1) Bertherand, *Matière médicale arabe* (dans la *Gazette médicale de l'Algérie*, 1859).

[La grande absinthe a été appelée par Lamarck *Absinthium vulgare*, et par A. Richard *A. officinale*. Elle était alors regardée comme le type d'un genre distinct. On l'a aujourd'hui réunie aux *artemisia*, où Linné l'avait placée.]

Description. — Souche ramifiée supérieurement et portant de nombreuses racines grêles et cylindriques. — Tige droite, de 60 à 70 centimètres, dure, cannelée, rameuse, d'un gris cendré, remplie d'une moelle blanche. — Feuilles alternes, pétiolées, molles, d'un vert argenté ; les inférieures tripinnatifides, celles du milieu bipinnatifides, les supérieures simplement pinnatifides ou même entières, bractéiformes, allongées, obtuses; segments lancéolés; inflorescence en capitules. — Fleurs petites, globuleuses, jaunâtres, en grappes axillaires (juillet-septembre), fleurons hermaphrodites au centre, à cinq dents, femelles au disque, tubulés. — Calice à folioles scarieuses, globuleux. — [Réceptacle convexe, entouré de bractées inégales, imbriquées, vertes, nues, formant l'involucre, le reste du réceptacle est chargé de petits poils fins et dressés dans l'intervalle des fleurs. — Cinq étamines libres par leurs filets, mais soudées par leurs anthères, biloculaires, introrses. — Ovaire infère. — Style cylindrique, grêle, dressé, stigmate bilobé, ovule anatrope, dressé au fond de l'ovaire. — Le fruit est un akène obovale, nu, couronné par une cicatrice de la corolle.]

[**Culture.** — Demande une terre légère, une exposition chaude et du soleil, se multiplie par semis des graines ou par division des souches, qui se font au commencement du printemps; dans le nord de la France il faut, en hiver, l'abriter ou l'entourer avec un paillis.]

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

Récolte. — On la récolte à l'époque de la floraison. Après avoir disposé en guirlandes les sommités bien mondées, on les fait sécher à l'étuve ou au séchoir. L'absinthe sèche doit être peu longue, portant des feuilles nombreuses, sans taches noires ou jaunes, odorante et d'une amertume très-prononcée. Selon Hoffmann et Geoffroy, elle fournit plus d'huile volatile quand elle a été cueillie par un temps pluvieux ou dans un lieu humide.

Propriétés physiques et chimiques. — D'une odeur forte et aromatique, d'une amertume devenue proverbiale, l'absinthe renferme, d'après Braconnot, une matière azotée très-amère, une matière azotée presque insipide, une matière résiniforme très-amère, une huile volatile verte, de la chlorophylle, des sels de potasse. L'eau froide et l'alcool s'emparent de ses principes actifs. L'huile essentielle s'évapore facilement dans certaines préparations, mais les deux autres principes actifs restent et suffisent pour lui conserver l'amertume qui lui est propre. Suivant Geoffroy et Cullen, les feuilles contiennent plus de principes actifs que les sommités fleuries ; elles sont, en effet, plus amères.

Substances incompatibles : les sels de fer, de zinc et de plomb.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Eau distillée, 15 à 100 gr. en potion.

Infusion aqueuse, 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau froide ou chaude.

Suc frais, 4 à 18 gr. suivant l'indication, le plus souvent étendu dans un véhicule aqueux ou vineux.

Sirop (1 d'infusion sur 2 de sucre), de 15 à 100 gr., et comme édulcorant.

Poudre, 1 à 2 gr. comme tonique, 4 à 16 gr. comme fébrifuge.

Extrait (par évaporation du suc, ou par réduction de l'infusion), de 2 à 4 gr. comme tonique, de 4 à 10 gr. comme fébrifuge. (On l'amène à la consistance pilulaire avec la poudre d'absinthe, ce qui augmente son énergie.)

Vin (1 sur 30 de vin blanc), de 30 à 125 gr.

Bière (1 sur 30 de bière), de 30 à 125 gr.

Teinture (1 sur 8 d'alcool à 21 degrés), de 2 à 10 gr. et plus en potion ou dans le vin blanc.

Huile essentielle, de 50 centigr. à 1 gr. en potion, sirop, pilules.

Huile fixe (par digestion) (absinthe, 60 gr.; huile d'olives, 500 gr.), 15 à 60 gr.

Conserve (1 sur 2 de sucre), de 4 à 15 gr. comme tonique, de 8 à 16 gr. comme fébrifuge.

A L'EXTÉRIEUR. — En infusion, décoction, pour lotion, fomentation, et en cataplasme.

[Les préparations pharmaceutiques de l'absinthe peuvent être divisées en trois groupes : 1° celles qui renferment le principe amer à peu près seul, tels sont l'extrait et la décoction d'absinthe : ce principe amer a été obtenu pur par Mein et Luck et nommé par eux *absinthine;* 2° les préparations qui ne contiennent que le principe volatil ou essence : telles sont l'eau distillée et l'essence ; 3° enfin, celles dans lesquelles

les deux principes sont réunis : comme la poudre, l'infusion, le suc frais, le vin, la bière, la teinture, l'huile fixe, les conserves.]

Les préparations les plus convenables de l'absinthe sont le suc incorporé dans une conserve, le vin, la teinture aqueuse faite à froid et la poudre. La plante fraîche est plus active que la sèche, cette dernière ayant perdu une partie de son huile essentielle. La décoction et l'extrait aqueux, par la même raison, sont moins actifs que la simple infusion ou la poudre. L'eau distillée d'absinthe est un médicament peu chargé de principes énergiques.

Le sel essentiel d'absinthe produit par l'incinération de la plante, par lixiviation et évaporation, est principalement formé de carbonate de potasse, il était autrefois en grande faveur. Boerhaave donnait 2 gr. de ce sel à ceux qui ne pouvaient supporter le quinquina. On le croyait un ingrédient nécessaire à la potion antiémétique de Rivière (1 gr. 20 cent. de sel d'absinthe dans une cuillerée de suc de limon, à laquelle on ajoutait quelquefois une eau aromatique administrée au moment de l'effervescence.) On prépare aujourd'hui cette potion avec une solution d'acide tartarique ou d'acide citrique ou le suc de citron et le bicarbonate de potasse, dont le sel d'absinthe ne diffère point.

L'absinthe entre dans la teinture d'absinthe composée, le sirop d'absinthe composé, la teinture amère ou élixir de Stougton, les pilules balsamiques de Stahl, les pilules antecibum, le vinaigre antiseptique ou des Quatre-Voleurs, etc.

L'absinthe, à dose modérée, excite l'estomac, aiguise l'appétit, facilite la digestion, accélère les fonctions circulatoires et sécrétoires. A forte dose, elle détermine de la chaleur à l'épigastre, de la soif, une excitation générale.

Giacomini, qui, en état de santé, a expérimenté sur lui-même l'absinthe sous forme de teinture aqueuse, loin de la regarder comme hypersthénisante, la considère, au contraire, comme hyposthénisante. « Lorsque j'en prenais à jeun, dit-il, je sentais de suite un très-grand besoin de prendre des aliments; mon estomac m'accusait une sorte de vide assez incommode, puis j'éprouvais de la langueur générale, une sorte d'épuisement et même des obscurcissements dans la vue et des vertiges. Je mangeais des aliments solides, et le tout se dissipait promptement. Si, au lieu d'aliments, je me contentais de boire quelque liqueur alcoolique, les symptômes disparaissaient également. Si je prenais, au contraire, du café à l'eau ou de la limonade, le malaise augmentait. Je n'ai pas été le seul à éprouver ces effets de l'action de l'absinthe; d'autres personnes bien portantes, auxquelles j'en ai fait prendre, se sont trouvées exactement dans le même cas. Que conclure? C'est que l'absinthe agit sur l'estomac comme un véritable hyposthénisant. »

(La doctrine du professeur de Padoue trouverait peut-être son explication dans l'existence d'une propriété narcotico-âcre, presque vireuse, dans l'absinthe. Déjà les anciens avaient remarqué les inconvénients de l'usage trop fréquent de cette plante.) Lindestolpe, dit Bodart, éprouvait de violents maux de tête et de l'inflammation aux yeux, toutes les fois qu'il faisait usage de l'extrait ou de l'essence d'absinthe. Triller affirme avoir vu plusieurs personnes atteintes de maux de tête véhéments pour avoir pris une très-petite dose d'huile essentielle de cette plante. Cartheuser en proscrit l'usage, à cause de ses propriétés narcotiques. J'ai observé ces effets chez un jeune cultivateur d'un tempérament sanguin, qui, atteint d'une irritation gastrique, avait pris du vin d'absinthe pendant quinze jours pour se *fortifier* l'estomac. J'ai vu, par la même cause, une femme irritable atteinte de gastralgie et d'affections herpétiques, revenant chaque printemps, éprouver des céphalalgies, des vertiges, avec injection des conjonctives.

L'addition ou la substitution de l'absinthe au houblon, dans la fabrication de la bière, soit pour en modérer la fermentation et en empêcher l'acidité, soit par économie, rend cette boisson plus enivrante; c'est un fait que j'ai pu vérifier.

J'incline avec Trousseau et Pidoux, à reconnaître dans l'absinthe une propriété un peu vireuse, narcotique. « Il est certain, disent ces auteurs, que la

liqueur connue sous le nom d'*eau* ou de *crème d'absinthe* enivre très-facilement, produit des vertiges et un état nauséeux qui n'appartient pas à l'alcool, mais à l'absinthe. Cet état retrace à un faible degré et incomplétement une légère intoxication par quelque substance narcotico-âcre. »

(Les opinions sont bien partagées sur le rôle de l'absinthe dans la production des accidents consécutifs à l'usage de la liqueur dont nous venons de parler (1).

Évidemment, l'action enivrante est plus grande que dans les autres boissons; mais ici, a-t-on dit, l'alcool est à 70 degrés, et la véritable cause des troubles plus graves est dans la concentration alcoolique plus grande.

Motet (2), Anselmier (3), trouvent dans la plante elle-même l'action délétère. Moreau (4) admet une action légèrement plus excitante dans la liqueur; mais il l'attribue à son mode d'emploi, à l'émulsion que produit le buveur, mode d'emploi tellement connu, que nous ne le décrirons pas. Dans une récente communication à l'Académie des sciences (1er août 1864), le docteur Decaisne dit : « L'ivresse arrive rapidement, et l'effet produit est celui ou à peu près de l'*empoisonnement par un poison narcotique*, ce qui n'arrive pas, certainement, avec l'eau-de-vie à dose égale. La sensation de sécheresse au gosier existe presque toujours.

L'abus de la liqueur d'absinthe produit, à la longue, des phénomènes cérébraux plus marqués, plus durables, un abrutissement plus profond que ceux de l'alcoolisme ordinaire. Ces symptômes sont-ils assez saillants pour que leur ensemble mérite le nom d'absinthisme? Nous sommes porté à le penser. Les soldats d'Afrique nous ont donné, à ce sujet, de tristes exemples; nos poètes les plus gracieux n'ont-ils pas été les victimes de ce nouveau fléau? Stupeur, hébétude, hallucinations terrifiantes, affaiblissement intellectuel rapide, nous paraissent spéciaux à cette substance; l'alcoolisme est doublé de l'absinthisme.

Pour vérifier l'action toxique spéciale de l'absinthe, Marcé a entrepris une série d'expériences sur les animaux (5); 2 à 3 gr. d'essence, administrés à des chiens, à des lapins, ont amené des tremblements, de l'hébétude, de la stupeur, de l'insensibilité, et tous les signes d'une terreur profonde; à dose plus élevée, convulsions épileptiformes, avec évacuations involontaires, écume à la bouche, respiration stertoreuse.

Aug. Voisin dit avoir fréquemment rencontré une dégénérescence graisseuse du cœur et particulièrement du ventricule chez les individus qui succombent, à Bicêtre, aux suites d'excès alcooliques par l'absinthe. Renard, médecin major à l'hôpital militaire de Bathna, a constaté, dans trois cas semblables, un amincissement et une translucidité remarquable des os du crâne. Est-ce là coïncidence fortuite ou régulière? L'étude ultérieure des faits en décidera) (6).

---

(1) Plusieurs auteurs pensent que la véritable crème d'absinthe, ou absinthe suisse, est préparée avec différents *artemisia* voisins des génépis, et surtout avec l'*A. alpestris*. On y ajoute souvent de l'angélique, de la badiane, etc., pour l'aromatiser davantage. Marcé assure que, sur 100 litres d'alcool, il y a dans la liqueur jusqu'à 20 grammes d'essence d'absinthe officinale. Ce qui augmente encore le danger de cette boisson, ce sont les sophistications, les falsifications nombreuses dont elle est l'objet. Elles ont surtout pour but d'arriver à une belle coloration; différentes substances, et surtout le sulfate de cuivre, sous le nom de *bleu éteint*, s'ajoutent à la liqueur pour lui donner les apparences qui lui manquent. Les moyens de reconnaître ce sel sont nombreux. Nous citerons seulement le plus simple : évaporation jusqu'à consistance d'extrait, incinération, reprise des cendres par un acide, addition d'ammoniaque. Il se produit une coloration bleue qui dénote l'existence du poison. D'après Stan. Martin, on aurait poussé la sophistication plus loin encore, en ajoutant du chlorure d'antimoine à l'absinthe!

(2) *Sur l'alcoolisme et plus particulièrement des effets toxiques de la liqueur d'absinthe.* Thèse inaugurale de Paris, 1859.

(3) *Empoisonnement par l'absinthe.* 1862.

(4) *Liqueur d'absinthe et ses effets.* 1863.

(5) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, avril 1864.

(6) *Recueil de mémoires de médecine et de chirurgie militaires*, juillet 1864.

Tout ce que nous venons de rapporter sur les effets physiologiques de l'absinthe révèle dans cette plante, indépendamment de ses autres propriétés, un principe dont l'action spéciale sur le cerveau et le système nerveux ne saurait être révoquée en doute. L'absinthe doit être proscrite chez les tempéraments sanguins ou bilieux, et dans tous les cas où il existe une irritation vasculaire, une prédisposition phlegmasique de l'estomac, de la pléthore sanguine, une tendance congestive vers les cavités splanchniques, et notamment vers la tête. Cette appréciation, fondée sur l'expérience, n'implique point contradiction.

L'absinthe, au point de vue de son action thérapeutique, est généralement considérée comme tonique, stimulante, fébrifuge, antiseptique, anthelmintique, diurétique, emménagogue. On l'emploie principalement dans les affections atoniques du canal digestif (dyspepsies nerveuses ou par débilité de l'estomac, helminthiase, diarrhée chronique, flatuosités, etc.), dans la chlorose, l'aménorrhée asthénique, les affections scrofuleuses, le scorbut, l'hydropisie et surtout l'anasarque, les fièvres intermittentes et leurs effets consécutifs, tels que les engorgements spléniques ou hépatiques, la cachexie paludéenne manifestée par la pâleur, la bouffissure, l'œdème, l'hydropisie, la faiblesse générale. — A l'extérieur, l'absinthe est employée comme détersive, antiseptique, tonique et résolutive.

L'absinthe est une des plantes indigènes les plus précieuses. Les anciens ont célébré ses vertus. Galien la regardait comme un puissant tonique, et cette opinion est encore celle des médecins les plus distingués de nos jours. Lupis (1) a publié de nombreuses observations constatant que l'extrait d'absinthe, donné à la dose de 2 à 4 grammes, a guéri des fièvres intermittentes de divers types. Ce fébrifuge a réussi entre les mains de Pinel (2), qui l'employait fréquemment à l'hôpital de la Salpêtrière; dans celles d'Alibert; de Burtin (3); de Wauters, qui l'a proposé comme succédané du quinquina et du *quassia amara*.

Chaumeton, dont l'incrédulité en matière médicale indigène est connue, s'exprime ainsi sur les propriétés fébrifuges de l'absinthe : « J'ai mille fois employé cette plante avec succès pour la cure des fièvres intermittentes de tous les types : lorsque j'avais à traiter une simple tierce, je me contentais de prescrire une légère infusion des feuilles et des sommités : s'agissait-il d'une quotidienne ou d'une quarte, je faisais prendre chaque jour 30 grammes de vin d'absinthe, et si je remarquais des obstructions abdominales, je diminuais la quantité de vin et j'administrais tous les matins 2 grammes d'extrait. » Bodart a subjugué plusieurs fièvres intermittentes rebelles au moyen du suc d'absinthe fraîche aromatisé avec un peu de jonc odorant, à la dose d'une demi-cuillerée, administrée à plusieurs reprises dans un véhicule vineux.

J'ai souvent employé l'absinthe dans les marais du Calaisis contre les fièvres intermittentes, quand l'état des voies digestives me le permettait. Elle m'a surtout réussi dans les cas de récidive, après un long usage des préparations de quinquina, et lorsque l'atonie générale, l'engorgement de la rate, la décoloration de la peau, l'infiltration du tissu cellulaire se présentaient comme symptômes consécutifs de l'intoxication miasmatique. Entre autres faits, je citerai celui d'un manouvrier âgé de quarante et un ans, d'un tempérament lymphatique, habitant une chaumière basse, non aérée, sur le bord d'une tourbière, et qui, depuis deux ans, était atteint d'une fièvre intermittente, plusieurs fois suspendue par l'usage du sulfate de quinine, et reparaissant ensuite sous divers types. Je vis ce malade en novembre 1832.

(1) *Journal de pharmacie*, t. XIV, p. 62.
(2) *Médecine clinique*.
(3) *Mémoire couronné par l'Académie des sciences de Bruxelles*, p. 41.

Atteint alors d'une fièvre quotidienne, il était accablé sous le poids de la misère et de la maladie. Les accès avaient peu d'intensité; mais les extrémités inférieures étaient œdématiées, la face infiltrée et blafarde, la rate manifestement engorgée, la débilité très-grande. Le vin d'absinthe, à la dose de 60 grammes en augmentant graduellement jusqu'à celle de 150 grammes par jour, rétablit promptement les forces, augmenta la sécrétion urinaire, diminua peu à peu le volume de la rate, fit disparaître l'œdématie, intercepta les accès dans l'espace de six à huit jours, et amena un rétablissement complet, et non suivi de récidive, au bout de vingt jours de traitement.

Je me suis toujours très-bien trouvé de l'emploi du vin d'absinthe dans l'anasarque provenant de fièvres intermittentes négligées ou se prolongeant sous l'influence permanente de l'humidité et des effluves marécageux. Je prévenais les rechutes en ajoutant à ce vin, après la disparition de l'hydropisie, 30 à 60 grammes de teinture de Mars tartarisée. J'ai employé ce mélange avec succès, non-seulement dans la cachexie paludéenne, mais aussi contre la chlorose, la chloro-anémie, si fréquentes dans les lieux où les fièvres intermittentes sont endémiques.

La leucorrhée, liée à l'atonie des voies digestives, a été souvent combattue avec succès par l'usage des préparations d'absinthe. Alibert les employait avec avantage dans cette maladie. Parmi les cas semblables où l'absinthe m'a réussi, je rapporterai le suivant comme le plus remarquable :

La vicomtesse de F....., âgée de trente-six ans, tempérament lymphatico-nerveux, ayant eu deux enfants (le dernier âgé de trois ans), se fatigua beaucoup dans les soirées, les bals et les concerts de la capitale pendant l'hiver de 1846. De retour à sa campagne au printemps, où elle réclama mes soins, je la trouvai atteinte de flueurs blanches abondantes, jaunâtres, inodores, contre lesquelles un médecin distingué de Paris avait prescrit des pilules de goudron, des injections alumineuses, et, en dernier lieu, des injections avec le sulfate de zinc et le tannin. Ces moyens n'avaient diminué que momentanément l'écoulement leucorrhéique, exempt d'ailleurs de toute douleur utérine et d'irritation vaginale, et n'ayant apporté aucun changement dans la menstruation; seulement le col de la matrice était boursouflé, mou. Devenu d'une abondance extrême, ce flux était accompagné de tiraillements d'estomac, de dyspepsie, de constipation, de débilité générale, d'une diminution notable de l'embonpoint et d'une profonde tristesse. Je fis immédiatement administrer à Mme de F..... le vin d'absinthe à la dose d'abord de 30 grammes, que j'augmentai progressivement jusqu'à celle de 60, 80 et 100 grammes, par jour, en plusieurs fois. On n'employa plus à l'extérieur que des injections d'eau simple. Après dix jours de ce traitement, aidé d'un régime analeptique, le flux utérin avait diminué de moitié, les digestions étaient plus faciles, l'état général plus satisfaisant, la gaîté revenue. La leucorrhée, diminuant chaque jour de plus en plus, était tarie au bout d'un mois, et le retour à la santé complet. —Dans la recherche des indications curatives, on oublie trop souvent le point de départ d'une maladie, la cause qui la produit ou l'entretient; on se préoccupe exclusivement des manifestations extérieures et locales, que l'on considère à tort comme idiopathiques, et qui, dans beaucoup de cas, ne sont que des effets contre lesquels la médication est inutilement dirigée.

L'absinthe n'a d'efficacité, comme emménagogue, que dans les cas d'aménorrhée par inertie utérine, ou par débilité générale. Elle a moins d'action spéciale sur l'utérus que l'armoise vulgaire. (Dans la coupable espérance de ramener un flux menstruel, dont la disparition avait une cause plus que présumée, nous avons vu plusieurs malheureuses ingurgiter des quantités considérables d'absinthe, et cela sans le moindre effet attendu.) Plusieurs praticiens, et entre autres le célèbre Haller, ont vanté les bons effets de l'absinthe dans les affections goutteuses, compliquées d'atonie des organes

digestifs. Vitet la recommande aiguisée de carbonate de soude, à l'intérieur, en bains, en lavements contre les scrofules. Elle a été donnée avec succès dans l'hydropisie par Matthiole, Vesling, Haller et Heister. Ce dernier parle d'une femme ascitique avec anasarque, guérie par l'usage de l'infusion d'absinthe avec des baies de genièvre, usant de bière pour boisson. L'absinthe agit, dans ce cas, en même temps comme tonique et diurétique. Willis, au rapport de Chomel, recommande pour l'anasarque le remède suivant : « Faites calciner jusqu'à blancheur les cendres d'absinthe; passez-les par un tamis et en mettez en digestion 4 onces (125 gr.) dans 2 livres (1,000 gr.) de vin blanc, dans un vaisseau bien bouché, pendant trois heures; passez la liqueur. La dose en est de 6 onces (185 gr.), même de 8 onces (250 gr.), deux fois par jour. » Les cendres de genêt produisent le même effet que celles d'absinthe. L'effet diurétique est dû au carbonate de potasse qu'elles contiennent.

L'absinthe est un excellent vermicide, dont l'usage, continué après la destruction des vers intestinaux, en empêche la reproduction. Le vin composé d'absinthe et d'ail (de chaque 30 gr. pour 1 litre de vin blanc), donné à la dose de 30 à 100 gr. par jour, m'a réussi comme fébrifuge et anthelmintique chez les sujets pauvres, lymphatiques, détériorés par la misère, habituellement vermineux ou soumis à l'influence délétère des marais. Je donne aussi avec avantage le vin d'absinthe auquel j'ajoute les fleurs ou les fruits de tanaisie. L'huile fixe d'absinthe à l'intérieur, à la dose d'une ou deux cuillerées à bouche et en topique sur le bas-ventre, tue promptement les vers. Sylvius préconisait la poudre des feuilles étendue dans du miel. Ce mélange, épaissi en consistance convenable et employé en suppositoire, est très-efficace contre les ascarides vermiculaires, de même que la décoction concentrée de la plante en injection dans le rectum.

« Lorsque le tænia donne lieu à des accidents graves, le moyen qui les apaise avec le plus de promptitude, dit Hufeland, est une cuillerée à bouche de teinture d'absinthe. »

J'ai mis en usage avec succès un vin fait avec l'absinthe et l'écorce de saule blanc. Il m'a offert, dans la plupart des cas, le même avantage que le vin de quinquina. Je l'ai employé dans la débilité des organes digestifs, et dans la leucorrhée chronique causée ou entretenue par cette débilité, dans l'épuisement des forces à la suite de longues maladies fébriles, d'hémorrhagies utérines, de suppurations abondantes, etc. Dans ces cas, j'en fais prendre une ou deux cuillerées à bouche trois ou quatre fois par jour. Comme fébrifuge, j'en administre 80 à 150 gr. dans l'intervalle des accès.

Lorsque les circonstances nécessitent un long usage de l'absinthe, on doit en suspendre de temps en temps la prescription. Ses effets thérapeutiques deviendraient nuls par l'habitude. Cette plante peut d'ailleurs, à la longue, donner lieu à une irritation permanente de la muqueuse gastrique, agir sur le système nerveux, et amener les phénomènes que nous avons signalés en parlant de ses effets physiologiques.

(S'il faut en croire l'école de Salerne (1), le mal de mer trouverait dans l'absinthe un remède infaillible.)

(Les vétérinaires donnent l'infusion aux moutons frappés de cachexie aqueuse, en poudre incorporée dans du miel (8 à 16 gr.); elle est utilisée dans les cas d'hydroémie ou pourriture.)

A l'extérieur, l'absinthe est puissamment détersive et antiseptique. Elle arrête la dégénérescence putrilagineuse des plaies, la pourriture d'hôpital, la vermination dans les ulcères, la gangrène. J'ai eu l'occasion de l'em-

(1) Prêt à vous embarquer, buvez du vin d'absinthe;
Contre les maux de cœur c'est un préservatif;
Du nitre de la mer, de son air purgatif,
Vous n'aurez tout au plus qu'une légère atteinte.

ployer avec succès dans le phlegmon diffus gangréneux; je me sers, dans ce cas, d'une forte décoction des feuilles, à laquelle je fais ajouter une certaine quantité de sel commun. On peut aussi en faire une décoction dans l'eau de mer ou dans la saumure. Contre les ulcères atoniques ou scrofuleux, de même que dans les plaies entretenues par l'abondance de la suppuration, j'applique le suc exprimé d'absinthe étendu plus ou moins dans l'eau, et dont j'imbibe les plumasseaux. L'hiver, j'emploie de la même manière l'extrait, préparé par inspissation du suc au soleil ou au bain-marie, ou par macération et évaporation. La décoction d'absinthe en lotions a été recommandée dans le traitement de la gale, de l'œdème, des engorgements lymphatiques; introduite en vapeur dans l'oreille, elle a produit du soulagement dans l'otalgie. La teinture alcoolique d'absinthe est employée comme excitante et résolutive; elle peut remplacer la teinture d'aloès comme détersive et antiseptique. — (Les Arabes broient la plante dans l'huile ou le miel, et l'appliquent sur le crâne préalablement rasé, dans le but d'arrêter la chute des cheveux.)

ABSINTHE PONTIQUE ou ROMAINE, petite absinthe, absinthe romaine (*Artemisia pontica*), cultivée dans nos jardins. — 30 centimètres environ de hauteur, tiges nombreuses, garnies de feuilles finement incisées et deux fois ailées; fleurs petites, arrondies, penchées, en grappes droites et terminales; odeur plus forte, mais saveur moins amère et action plus faible que la grande absinthe. Employée dans les mêmes cas. [Sous le nom de petite absinthe, on livre souvent au commerce des espèces bien distinctes : ce sont les *Artemisia gallica*, W.; *aragonensis*, Lamk.; *cærulescens*, L., etc.]

ABSINTHE MARITIME (*Artemisia maritima*, L.; *absinthium*, *seriphium belgicum*, G. Bauh.). Plante des côtes maritimes de l'Europe, qui croît en abondance dans les marais de la Saintonge; de là son ancien nom de *Santonicum;* se trouve aussi en abondance sur les côtes du département de la Somme (Petit-Lavier, Petit-Port, Noyelles-sur-Mer, Saint-Valery), dans le Pas-de-Calais et le Nord (Etaples, Boulogne, derrière la citadelle de Dunkerque, autour du fort Nieulay, à Calais); plus cotonneuse et plus grêle que la grande absinthe. Tige de 3 à 6 décimètres, striée, rameuse; feuilles multifides, à lobes linéaires, plans, sub-obtus; fleurs jaunâtres, petites, nombreuses, pendantes, à grappes terminales; involucre ovoïde, cotonneux à la base, renfermant cinq ou sept fleurs, dont deux ou trois femelles (septembre).

[Le duvet abondant dont elle est recouverte la différencie de l'absinthe pontique; on la distingue de la grande absinthe par l'étroitesse de ses feuilles, sa saveur moins amère et par son odeur plus agréable, qu'on a comparée à celle de la mélisse ou de la citronelle.]

Cette plante est employée, d'une manière tout à fait populaire, dans nos campagnes comme anthelmintique. On en fait bouillir 4 gr. dans 100 gr. d'eau; on édulcore avec suffisante quantité de sucre, et l'on administre cette dose à jeun pendant plusieurs jours. (Stan. Martin (1) en a exalté les propriétés vermifuges.) L'absinthe maritime est un excellent tonique. Je l'ai vu employer avec succès dans tous les cas où l'absinthe commune est indiquée, et principalement dans les affections scrofuleuses, en l'associant au varech vésiculeux. Une forte décoction de ces deux plantes a dissipé des engorgements glanduleux contre lesquels divers moyens avaient été inutilement mis en usage.

---

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XXI, p. 113.

ACANTHE. Acanthus mollis. L.

Branca ursina. Vulg. — *Acanthus sativus, vel mollis Virgilii.* B. I.

Branc ursine, — branche ursine, — inérine.

Acanthacées. — Acanthées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

L'acanthe (Pl. I), que l'on cultive dans les jardins pour l'agrément, croît naturellement dans le midi de la France, dans les terrains pierreux, sur le bord des chemins. Le nom de branche ursine vient de la prétendue ressemblance de ses feuilles avec les pieds antérieurs de l'ours. Elles servent de modèle d'ornement en architecture, où elles ont été introduites par Callimaque, sculpteur grec.

Description. — Racine épaisse, fibreuse, horizontale, de 50 à 70 centimètres, droite, ferme, un peu anguleuse et pubescente. — Feuilles radicales, très-grandes, pinnatifides, sinuées, anguleuses, molles, lisses et d'un vert foncé, embrassant la partie inférieure de la tige. — Fleurs grandes, d'un blanc jaunâtre ou rougeâtre, sessiles, formant un bel épi; chaque fleur munie d'une bractée ovale, épineuse, qui la soutient (de juillet à octobre). — Calice de quatre divisions dont deux latérales, la supérieure plus grande, tenant lieu de lèvre supérieure à la corolle, qui a un tube court et qui s'allonge en une seule lèvre large et trilobée; quatre étamines didynames à filets gros, style les dépassant. — Fruit : capsules ovales à deux loges, dans chacune une seule graine roussâtre.

[**Culture.** — L'acanthe n'est guère cultivée que comme plante d'ornement; à peu près indifférente sur le sol, elle préfère cependant une terre profonde, douce et légère, et une exposition chaude; on la sème de graines vers la fin de mars, on éclaircit en mai en espaçant de $0^{m}.10$, en automne on transplante, elle exige une grande surface: on peut aussi la propager par œilletons plantés à la fin de l'hiver, d'ailleurs elle se propage d'elle-même.]

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs et les racines.

Récolte. — Les feuilles, que l'on emploie de préférence vertes, doivent être cueillies avant la floraison, quand on veut les conserver.

Les fleurs ont une odeur forte, désagréable. Les feuilles sont mucilagineuses, émollientes, et sont employées comme telles en cataplasmes, en fomentations, en lavements, dans les irritations, dans les phlegmasies viscérales. « Son suc, dit Gilibert, est admirable dans la dysenterie, les ardeurs d'urine, le ténesme, les hémorrhoïdes, les irritations d'entrailles. On le donne aussi, avec avantage, dans les maladies de la peau accompagnées de prurit, d'ardeur, comme les dartres. » La racine, qui a de l'analogie avec celle de la grande consoude, a été employée dans les mêmes cas. Cette plante n'est pas, en réalité, plus émolliente que les malvacées, que l'on trouve partout en abondance.

[Les anciens médecins faisaient grand usage de la branche-ursine contre les « ruptures, desnoueures et bruslures; » ils la considéraient, en outre, comme diurétique, antidysentérique et comme prévenant la phthisie (Fuchs). L'acanthe épineuse (*A. spinosus*, L.), également vivace comme la précédente, s'en distingue par ses feuilles plus fermes, pubescentes et épineuses, et par son épi floral velu et plus serré.]

ACHE. Apium graveolens. L.

Apium palustre, seu officinarum. B. T.

Céleri sauvage ou des marais, — persil des marais, — céleri odorant.

Ombellifères. — Amminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

L'ache (Pl. I), plante bisannuelle, croît partout dans les lieux humides, est cultivée dans les jardins, où elle a acquis, sous le nom de céleri ou ache douce, des qualités qui en font une des plus précieuses plantes potagères.

[Il a produit, à son tour, une sous-variété appelée *céleri-rave*, caractérisée par des feuilles étalées, des pétioles plus courts, et surtout par une racine arrondie et charnue.] L'ache n'est point rejetée par les animaux : les chèvres, les moutons et les vaches s'en nourrissent, mais les chevaux n'y touchent pas.

Description. — Racine épaisse, courte, pivotante, rameuse, roussâtre en dehors, blanchâtre en dedans, quelquefois chargée de plusieurs têtes. — Tige de 60 à 80 centimètres, droites, creuses, glabres, rameuses, sillonnées, noueuses. — Feuilles une ou deux fois ailées, solides, larges, lobées, incisées ou dentées, luisantes, glabres, les radicales opposées, celles de la tige alternes. — Fleurs jaunâtres, petites, en ombelles terminales ou axillaires. — Corolle de cinq petits pétales disposés en roue, pas d'involucre ni d'involucelles, rayons des ombelles courts et inégaux (juillet).— [Les fruits sont des akènes, ovales, oblongs, striés et grisâtres.]

[**Culture.** — Les modifications que l'ache subit par la culture sont telles que quelques auteurs n'hésitent pas à regarder le céleri comme une espèce distincte : Miller la désigne sous le nom d'*Apium dulce;* on l'a aussi appelée *A. graveolens sativum* par opposition avec le type sauvage auquel on réservait le nom d'*A. graveolens sylvestre.* Rothen a fait une espèce du genre *sium* sous le nom de *Sium apium*, et pour Scopoli, c'était une espèce de *seseli.* Le céleri est multiplié par semis que l'on repique, en osses, et que l'on chausse fortement du pied.]

Parties usitées. — Les racines, les euilles et les fruits.

Récolte. — La racine, qui est bisannuelle, doit être récoltée la seconde année; ses propriétés sont moins actives dans la première année. Elle perd son odeur désagréable et comme vireuse par la dessiccation. Les feuilles sont employées fraîches.

Propriétés physiques et chimiques. — L'ache, d'une odeur aromatique *sui generis*, d'une saveur âcre, a des principes qui sont à peu près les mêmes que ceux du céleri, où Vogel a reconnu une huile volatile incolore à laquelle la plante doit son odeur, une huile grasse mêlée de chlorophylle, un peu de soufre, de la bassorine en dissolution dans un acide faible qui forme une gelée tremblante, une matière gommeuse et une matière brune extractive, de la mannite, du nitrate de potasse en quantité considérable, de l'hydrochlorate de potasse. Le fruit de l'ache est la seule parie de la plante d'où la distillation extraie l'huile volatile.

[Le céleri contient, dit-on, de la mannite. On connait dans le commerce deux sortes de racines d'ache, la vraie, celle des marais, appelée *Paludapium*, est très-rare en France, elle vient d'Allemagne, elle est coupée en tronçons de la grosseur du pouce, souvent fendus longitudinalement, d'un gris jaunâtre en dehors, blanchâtre en dedans, elle présente une odeur aromatique qui résiste à la cuisson, sa saveur est amère, puis âcre. On lui substitue presque toujours la seconde sorte qui est produite par l'ache des montagnes ou livèche (*ligusticum levisticum*) qui est plus petite et plus aromatique.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Suc des feuilles, 30 à 60 gr., comme diurétique; 100 à 200 gr., comme fébrifuge.
Infusion ou décoction des racines, 30 à 60 gr. par kilogr. d'eau.
Sirop, 30 à 100 gr. seul ou en potion.
Conserve, 30 à 60 gr.
A L'EXTÉRIEUR. — Infusion ou décoction des feuilles et des racines, 50 à 100 gr. par kilogr. d'eau.
Feuilles, quantité suffisante en cataplasme.
Suc en lotion, gargarisme.
L'ache entrait dans plusieurs préparations polypharmaques des anciens, telles que l'orviétan, l'électuaire de psyllium, le phylonium romanum, les pilules dorées, la poudre lithontriptique de Renou, la bénédicte laxative, l'emplâtre de bétoine, l'onguent mondificatif d'ache, etc.

(Cette plante était fort estimée des anciens; ils en tressaient des couronnes pour leurs convives. Horace dit quelque part :

Non desint epulis rosæ,
Neu vivax apium, etc., etc.

Par un curieux contraste, on en répandait sur les tombeaux, dans cette pensée qu'elle était agréable aux morts. De cette coutume était résultée une locution proverbiale : *avoir besoin d'ache* (Plutarque), applicable à quiconque était sur le point de mourir.)

L'ache est diurétique, fondante, expectorante, résolutive. La racine

fraîche contient un principe odorant auquel plusieurs médecins ont attribué une action nuisible sur le système nerveux. On la prescrit sèche. C'est une des cinq racines apéritives majeures des anciens. Elle a été employée de temps immémorial dans les obstructions des viscères abdominaux, dans les hydropisies, les cachexies, suite des fièvres intermittentes, l'ictère, la gravelle, etc.

Le suc exprimé des feuilles, à la dose de 150 à 200 gr., est, suivant Tournefort, un très-bon fébrifuge pris au moment de l'accès. Son analogie avec celui du persil, récemment proposé pour combattre les fièvres intermittentes, m'a engagé à l'essayer. J'ai employé ce suc, à la dose de 180 gr. dans 500 gr. de décoction concentrée de la racine sèche de la même plante, prise en trois fois, entre chaque accès, dans un cas de fièvre double-tierce avec engorgement splénique, œdème des pieds, commencement d'anasarque, chez le nommé Bigand, âgé de trente-sept ans, manouvrier indigent, habitant une chaumière humide et non aérée. Ce malade avait eu, pendant le printemps de 1847, plusieurs rechutes après l'usage brusquement et plusieurs fois discontinué du sulfate de quinine. L'ache, que je trouvai dans le fossé humide qui entourait son petit jardin, le débarrassa de la fièvre et de l'infiltration séreuse en huit jours. Il en continua l'usage de deux jours l'un pendant quinze jours, après lesquels il recouvra ses forces et son embonpoint. Cette plante a agi ici à la fois comme fébrifuge et comme diurétique. L'état du malade indiquait la nécessité de cette double action thérapeutique.

L'extrait d'ache était autrefois spécialement recommandé dans les fièvres quartes; on en mêlait 4 gr. avec 8 gr. d'extrait de quinquina.

J'ai vu employer avec avantage, par quelques cultivateurs atteints de catarrhe pulmonaire chronique, ou d'asthme humide, une décoction de feuilles d'ache dans du lait sortant du pis de la vache, et prise à jeun.

(Chomel assure avoir guéri une extinction de voix ancienne en faisant manger en salade les feuilles de l'ache.)

Le fruit de l'ache, improprement appelé semence, est aromatique, stimulant, carminatif; c'est une des quatre semences chaudes majeures des anciens. (On l'a recommandé dans la dysménorrhée par inertie utérine.)

Pilées et appliquées sur les contusions et les engorgements froids, les feuilles fraîches d'ache agissent comme résolutives. Les femmes de la campagne se servent contre les engorgements laiteux des mamelles d'un cataplasme de feuilles d'ache bouillies dans le saindoux. On y ajoute quelquefois des feuilles de menthe, et on le saupoudre de fruits d'ache. Ce cataplasme a souvent dissipé des engorgements glanduleux, suite de mammite aiguë. Le suc d'ache est antiscorbutique et détersif en gargarisme; il sert aussi en topique sur les ulcères et les cancers ulcérés.

(Le mélange des feuilles contusées, de sel commun et de vinaigre, constitue un remède populaire contre la gale.

Abâtardie par la culture, l'ache, devenue céleri, a conservé, malgré l'étiolement de son énergie native, la réputation d'être stimulante, et particulièrement aphrodisiaque.)

ACONIT NAPEL. Aconitum napellus.

Aconitum cæruleum, seu Napellus primus. Bauh. — *Napellus.* Dod.

Napel, — capuchon, — coqueluchon, — tue-loup bleu, — pistolets, — madriélets, capuce ou capuchon de moine, — fève-de-loup, — thore.

Renonculacées. — Helleborées. Fam. nat. — Polyandrie trigynie. L.

L'aconit napel (Pl. I), plante vivace, croît dans toute l'Europe, particulièrement dans les lieux ombragés et humides des montagnes du Dauphiné,

de la Provence, du Languedoc, de l'Auvergne, du Jura, des Pyrénées, des Vosges, des Alpes. On la rencontre dans la forêt de Crécy, dans toute la ligne de Villers-Coterets à Meaux, dans les environs de Verviers. Je l'ai vue sur les remparts de Lille. Elle est cultivée dans les jardins, ce qui est très-imprudent.

Description. — Racine épaisse, fibreuse, noirâtre, épaisse, napiforme, à rhizomes latéraux, courts, terminés chacun par trois racines pivotantes. — Tige droite, simple, glabre, cylindrique, haute d'environ un mètre. — Feuilles alternes, pétiolées jusqu'à la base en sept ou huit lobes allongés, profondément incisés en lanières étroites. — Fleurs violettes, bleues, grandes, disposées en épi terminal (de juillet en septembre). — Calice pétaloïde, irrégulier, formé de cinq sépales inégaux, pubescents en dedans ; un supérieur en capuchon, deux latéraux plans, inégalement arrondis, deux inférieurs plus petits, ovales, entiers. — Corolle formée de deux pétales irréguliers, à long onglet, canaliculés, terminés supérieurement par une sorte de petit capuchon creux, recourbé à son sommet, offrant à son ouverture une petite languette roulée en dessus ; ces deux pétales sont cachés sous le sépale supérieur. — Étamines au nombre de trente environ, égales, beaucoup plus courtes que le calice, à filets serrés les uns contre les autres. — Ovaire à trois carpelles surmontés de trois filets. — Fruit formé de trois (rarement de cinq) follicules glabres, oblongs, à bec aigu, divergents dans leur jeunesse. — Semences anguleuses, noires, chagrinées.

[**Culture.** — Cette plante vient dans tous les terrains et à toutes les expositions, et préfère les sols pierreux plutôt secs qu'humides ; on la propage soit de graines semées après leur maturité à mi-ombre, soit par division des touffes à l'automne ; elle se ressème d'elle-même.

Les *A. spicatum*, *macrostachium*, *neubergense*, variétés du napellus, et les *A. variegatum*, *rostratum*, *paniculatum*, *stœrkanium*, *intermedium*, espèces ou variétés de l'*A. cammarum*, sont souvent substituées au *napellus*. L'*A. anthora* est le type d'une première section des aconits, le *cammarum* celui d'une seconde et l'*A. lycoctonum* celui d'une troisième.]

Parties usitées. — Les feuilles et les racines.

Récolte. — On récolte cette plante dans le mois de juin. Après l'avoir mondée et disposée en guirlandes, on l'expose au séchoir. Elle perd de ses vertus par la dessiccation ; toutefois, desséchée avec soin et ayant conservé une belle couleur verte, elle garde ses propriétés âcres et narcotiques pendant longtemps. Elle est plus active dans le Midi que dans le Nord, à l'état sauvage qu'à celui de culture, recueillie dans les pays montagneux que dans les contrées basses et humides. L'aconit des montagnes de la Suisse doit être préféré. [La racine d'aconit doit être récoltée à l'automne, on la lave pour la débarrasser de la terre et on la fait sécher à l'étuve ; on la conserve dans un endroit sec et à l'obscurité. Il est peu de plantes sur les propriétés desquelles la culture, le climat, le choix des espèces aient plus d'influence que l'aconit ; il faut toujours repousser les espèces cultivées. D'après Schroff, de Vienne, qui a fait de belles recherches sur les aconits en 1862, ils devraient être classés par rang d'activité dans l'ordre suivant : 1° l'*Aconitum ferox* ; 2° l'*A. napellus* et ses sous-espèces ou variétés ; 3° l'*A. neomontanum*, l'*A. tauricum* et l'*A. variabile* ; 4° les *Aconitum variegatum*, *cammarum*, *paniculatum* et *anthora*. Les jeunes pousses de l'*A. lycoctonum* sont inoffensives ; Linné dit qu'elles sont mangées par les Lapons. Les racines, au contraire, se rapprochent par leur activité de celles de l'*A. ferox Wallich* qui croît sur l'Hymalaya, dont on trouve la racine dans le commerce ; elle renferme en moyenne deux fois plus de principe actif que l'aconit napel.]

Propriétés chimiques. — Steinacher, Braconnot, Pallas, Peschier, Geiger et Hesse, ont publié leurs analyses sur divers aconits. [Brandes en isola le principe actif, il le nomme aconitine, mais c'est Hesse qui, en 1833, l'obtint à l'état de pureté plus grande ; elle a été étudiée par Geiger, Berthemot, Stahlsmidt, Morson, Planta, Liégeois, E. Hottot, etc. Selon Stahlsmidt, l'aconitine peut être représentée par $C^{60}H^{47}O^{14}Az$. D'après les recherches récentes de Morson, l'aconitine est mélangée quelquefois avec une substance étrangère moins active qu'il désigne sous le nom de *napelline* ; quant à l'*aconelline*, découverte par C. et H. Smith et qui présenterait tous les caractères de la nicotine, son existence nous paraît très-douteuse.

Plusieurs procédés ont été proposés pour préparer l'aconitine ; celle du commerce est généralement impure ; elle agit, d'après E. Hottot et Liégeois, dix fois moins que lorsqu'elle est pure et obtenue par le procédé suivant, qu'ils ont indiqué : faire macérer

pendant huit jours la poudre de racine d'aconit dans de l'alcool à 80° centésimaux ; on déplace l'alcool par l'eau, on distille les liqueurs alcooliques au bain-marie, on ajoute au résidu une quantité suffisante de chaux éteinte, on agite de temps en temps, on filtre et on précipite par un léger excès d'acide sulfurique, on évapore en consistance sirupeuse, on ajoute à la liqueur deux ou trois fois son poids d'eau, on laisse reposer et on enlève l'huile verte qui surnage et qui se solidifie à + 20 degrés, on filtre sur un papier mouillé et on traite les liqueurs par l'ammoniaque ; à l'ébullition l'aconitine se précipite avec de la résine, le précipité est lavé à l'eau d'abord, puis avec de l'éther pur exempt d'alcool et d'eau ; par évaporation de la solution éthérée on obtient de l'aconitine impure, on la purifie en la dissolvant dans de l'acide sulfurique dilué et on précipite à chaud par l'ammoniaque ; il se précipite de l'aconitine que l'on fait dessécher et que l'on reprend par l'éther ; on fait évaporer une seconde fois, on sulfatise et on précipite de nouveau par l'ammoniaque ajouté goutte à goutte, en ayant le soin de séparer les premières parties qui sont colorées ; on lave alors le précipité blanc à l'eau distillée et on fait sécher. 10 kilogr. de racine d'aconit ne donnent pas plus de 4 à 6 gr. d'aconitine.

L'aconitine ainsi obtenue est pulvérulente, blanche, incristallisable, légère, très-amère, elle contient 20 pour 100 d'eau qu'elle perd à 85 degrés et devient anhydre; elle est peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme ; elle bleuit le tournesol rougi, forme avec les acides des sels incristallisables ; l'acide sulfurique la colore en rouge, puis en violet ; le tannin et l'iodure ioduré de potassium la précipitent de ses dissolutions.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Extrait alcoolique (2 sur 7 d'alcool à 21 degrés), 2 centigr. à 25 centigr. en pilules.

Extrait aqueux, 5 centigr. à 30 centigr. en pilules, potions.

Extrait avec les feuilles vertes, 5 à 20 centigr.

Teinture alcoolique (1 sur 5 d'alcool), 50 centigr. à 3 gr.

Teinture éthérée (1 sur 6 d'éther), 10 centigr. à 1 gr. 50 centigr.

Teinture avec feuilles fraîches, alcoolature (1 sur 1 d'alcool à 33 degrés), 25 centigr. à 1 gr. 50 centigr.

[On a proposé de faire l'alcoolature d'aconit avec parties égales de suc frais et d'alcool à 88 degrés ; mais il vaut mieux faire agir le même alcool et dans les mêmes proportions sur les feuilles fraîches contusées. Passer, exprimer et filtrer après huit jours. Bouchardat propose de faire l'alcoolature de racines avec parties égales. Cette préparation est très-active ; elle ne doit être délivrée que sur ordonnance formelle du médecin.]

Poudre, 2 centigr. à 20 centigr.

A L'EXTÉRIEUR. — Extrait, de 2 à 4 gr.

Teinture alcoolique, 1 à 8 gr. en liniment.

Poudre, 10 centigr. à 60 centigr., en pommade, etc.

Aconitine, 1 à 3 milligr. (avec poudre de réglisse et sirop simple), en 12 et 16 pilules : 1 de trois en trois heures.

[Formule de E. Hottot : aconitine, 1 centigr.; poudre de réglisse, 2 gr.; sirop, *Q. S.* Pour 50 pilules, chacune d'elles contiendra un cinquième de milligramme, 2 à 10 par jour.]

Teinture d'aconitine (aconitine, 5 centigr.; alcool à 56 degrés, 100 gr.), 20 centigr. à 1 gr. 50 centigr. en potion.

[Chaque gramme de teinture représente 1 milligramme d'aconitine. (E. Hottot.)]

Pommade (Brockes). — Aconitine, 10 centigr.; alcool, *Q. S.* Pour dissoudre, axonge, 8 gr. F. S. A.

Embrocation. — Aconitine, 1 gr.; alcool rectifié, 250 gr. en frictions.

Liniment. — Aconitine, 1 gr.; huile d'olives, 2 gr.; axonge, 32 gr.

Gouttes d'aconitine. — Aconitine, 1 gr.; alcool rectifié, 10 gr. Pour instiller dans l'œil.

[Les préparations pharmaceutiques de l'aconit sont très-variables dans leur composition et dans leurs effets ; les plus fidèles sont l'extrait alcoolique et l'alcoolature ; l'extrait alcoolique de la racine est le plus actif, puis vient l'extrait alcoolique du suc, enfin l'extrait aqueux, celui du Codex, qui l'est très-peu ; selon M. Hirtz, l'action de l'extrait de racine d'aconit est à celle de l'extrait des feuilles :: 25 : 1.]

Il est toujours prudent de ne commencer l'usage de cette plante que par des quantités très-faibles, surtout si on ne connaît pas le degré d'activité de la préparation. On peut arriver, pour l'extrait aqueux, à la dose de 20 centigr. par jour et même davantage. Quardi en a donné jusqu'à 15 centigr. et Borda jusqu'à 30 centigr. en vingt-quatre heures dans les maladies inflammatoires. La poudre de la racine peut se donner, dans la plupart des cas, à la même dose que l'extrait. On peut aussi, à l'exemple de Stoerk, donner l'extrait en poudre en le triturant avec une grande quantité de sucre. L'extrait préparé à grand feu est souvent carboné, noir et peu actif ou même inerte (1). Préparé au bain

(1) Le principe actif des renonculacées en général, et en particulier de l'aconit, se détruit par la chaleur et même par la simple dessiccation. Les renonculacées fraîches, par exemple,

de sable ou à la vapeur il est moins noir et conserve une partie de son principe actif. Stoerk se servait de l'extrait préparé avec le suc récent non dépuré de la plante fraîche, évaporé au soleil : cette préparation doit être préférée. Comme le principe de l'aconit se dissout dans l'alcool, la teinture et l'extrait alcoolique sont les préparations les plus énergiques, celles qu'on doit préférer, et qui demandent le plus de circonspection dans les premières doses à administrer. L'extrait aqueux se trouve, par rapport à l'extrait alcoolique, dans le rapport de 1 à 4, mais encore faut-il que la préparation de l'extrait alcoolique soit accompagnée de quelques précautions, et Schroff donne la préférence au procédé de Pach, pharmacien à Vienne : la plante est coupée en morceaux, contusée et mise à infuser avec partie égale en poids d'alcool à 36 degrés; on l'abandonne ainsi, pendant trois jours, à la température ordinaire, en la remuant de temps en temps; puis on exprime, on filtre et on évapore au bain-marie, jusqu'à consistance d'extrait.

Dès la plus haute antiquité, l'aconit napel a été mis au nombre des poisons les plus violents. Les poètes l'ont fait naître de l'écume de Cerbère et ont prétendu que Médée en fabriquait ses poisons :

Hujus in exitum miscet Medea quod olim
Attulerat secum scythis aconitum ab oris.
(Ovide.)

Les lois de plusieurs peuples anciens prescrivaient l'aconit comme la ciguë pour infliger la peine de mort. Les Scythes et les Gaulois s'en servaient pour empoisonner les flèches. On assure même que plusieurs peuplades sauvages se servent encore aujourd'hui pour cet usage de l'*aconitum ferox*, dont la force toxique est plus terrible que celle de nos espèces européennes. C'est le *bish* ou *biskh* des Indiens.

(Action physiologique. — *Sur les animaux :* Entre les mains de Wepfer, Courtois, Sproegel, Viborg, Hillefeld, Ehrar, Brodie, Orfila, Percira, Fleming, Eades, Schroff, Hirtz, l'aconit administré à dose toxique a produit des effets dont la concordance, jointe à l'autorité des observateurs, assure la réalité. Les chiens, les chats, les loups et les rats, éprouvent des vomissements, du hoquet, de la dyspnée, avec ralentissement de la respiration et de la circulation; puis l'insensibilité générale et spéciale (organe des sens) apparaît, la paralysie la suit de près. Tous les phénomènes susmentionnés augmentent d'intensité, et l'animal, après quelques convulsions, meurt par les progrès de la paralysie et l'asphyxie, qui en est la conséquence.

Les lésions cadavériques se rapportaient, dans plusieurs cas, à une gastro-entérite générale; on a trouvé le sang très-fluide. Brodie a rencontré le poumon gorgé de sang, mais pas d'inflammation dans l'estomac, ni dans les intestins. Les expériences tentées par Rayer (1) confirment ces résultats. Les mêmes accidents surviennent lorsqu'on met le suc ou l'extrait de la plante en contact soit avec la membrane interne du rectum, soit avec le tissu cellulaire, ou quand on l'injecte dans les veines.

Sur l'homme : A. *Effets locaux.* L'application simple et la friction ne déterminent aucun effet sur la peau recouverte par l'épiderme, si on en excepte toutefois les endroits où cette membrane est très-mince; il se pro-

---

dont quelques-unes sont de violents poisons pour les bestiaux, peuvent, à l'état sec, être mangées par eux sans danger.

Il est donc de toute nécessité que l'extrait de cette plante soit préparé à une basse température. Grandval (*Bulletin de thérapeutique*, 1851, p. 399) a fait connaître, il y a six ou sept ans, un appareil qui permet l'évaporation à siccité dans le vide, non-seulement de l'extrait d'aconit, de celui de ciguë, mais de tous les extraits. Maldan, de l'hôpital de Reims, qui, sous la direction d'Andral, avait expérimenté l'extrait d'aconit dans des cas très-nombreux, à des doses élevées, et avec des résultats presque négatifs, a constaté l'action énergique des extraits d'aconit et de ciguë préparés à l'aide de l'appareil de Grandval. Celui de Berjot, qui évapore aussi dans le vide, produit les mêmes effets.

(1) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. Ier, p. 293.

duit alors, surtout si on opère par friction, des démangeaisons accompagnées d'un sentiment de chaleur et de tension.)

La plante fraîche, mise sur la langue, y détermine un sentiment d'ardeur et de douleur, qui s'étend jusqu'au gosier et qui engourdit ces parties. La racine mâchée paraît d'abord douce; mais à cette douceur insidieuse succède bientôt dans l'intérieur de la bouche un sentiment d'ardeur et de torpeur, suivi d'une sorte de tremblement et de froid, et accompagné d'une excrétion abondante de salive. Ces phénomènes se dissipent avec assez de promptitude; cependant Brodie assure que l'engourdissement ne disparaît qu'au bout de deux à trois heures. Ce médecin a sans doute employé l'aconit suisse, car la racine prise dans mon jardin, et que j'ai mâchée pendant une ou deux secondes, ne m'a laissé, après une excrétion salivaire assez abondante, qu'un léger engourdissement dont la durée, avec diminution graduelle, n'a été que de quinze à vingt minutes.

(La substance avalée produit, à son passage dans le pharynx, l'œsophage et l'estomac, la même impression pénible. On observe alors quelques nausées, des borborygmes, puis l'effet dynamique ne tarde pas à se faire sentir. Le contact de cette plante sur les muqueuses digestives produit donc des phénomènes d'irritation. Elle agit de la même façon sur la conjonctive et sur la pituitaire, déterminant en plus l'augmentation de leurs sécrétions particulières (larmoiement, éternuement).

(B. *Effets généraux.* L'aconit, comme toutes les plantes vénéneuses, a des effets gradués, selon les doses.

A dose modérée (de 50 centigr. à 1 gr. 50 centigr. d'alcoolature), phénomène de non-tolérance de la part de l'estomac; puis, au bout d'une demi-heure environ, sensation de picotement, de fourmillement, qui, des lèvres, de la langue, s'étend au cou, à la face et graduellement à toutes les parties du corps (Hirtz); la sensibilité cutanée devient obtuse, l'action musculaire difficile; la respiration, laborieuse, diminue de rapidité (de 18 inspirations par minute, nombre normal, à 13 ou 14); le pouls éprouve d'abord une certaine accélération, et descend de 75 à 66 et à 56, suivant les doses employées, et cela au bout d'une heure environ après l'ingestion du médicament. A ce moment, les sens perdent leur activité et la netteté de leurs impressions. Le sujet éprouve un sentiment de lourdeur et une grande propension au sommeil, sans que pour cela il perde connaissance; les extrémités sont le siége d'un froid marqué et d'un frissonnement très-désagréable; puis, après trois ou quatre heures de cet état, peu à peu les choses rentrent dans l'ordre; le picotement persiste assez longtemps.

A dose toxique, les phénomènes que nous venons d'esquisser s'exagèrent, prenant une gravité et une marche proportionnelles à la quantité de poison ingérée, au mode d'administration (dose toxique prise graduellement ou d'un seul coup), et aussi à la susceptibilité individuelle.

Pâleur, peau froide, sueurs générales, céphalalgie compressive, vertiges; nausées, vomituritions, vomissements; prostration extrême, pouls filiforme, quelquefois irrégulier, tantôt très-lent (de 36 à 40 puls.), tantôt plus accéléré (90). Respiration difficile, inégale, suspirieuse. Voix éteinte; dans ces cas, la vie peut encore être conservée; dans les cas plus graves, perte des sens, forte dilatation des pupilles, paralysie des extrémités, puis immobilité complète, qui n'est troublée que par de légères convulsions; pouls imperceptible; respiration rare et entrecoupée. Mort, tantôt par syncope, tantôt par asphyxie.)

(Consultez, pour plus amples détails, Fleming, *An inquiry into the physiol. and med. properties of the aconit.* Lond., 1843; Lombe Atthill a publié, *in Dublin quarterly Journ. of med. sc.*, Aug. 1861, une observation très-détaillée et qui reproduit bien le tableau de tous les symptômes propres à l'empoisonnement par l'aconit.)

(Lorsque l'on a pratiqué l'autopsie d'individus ayant succombé, on a trouvé le ventre ballonné, la face tuméfiée, les extrémités plus ou moins cyanosées; le tube digestif enflammé; les vaisseaux veineux, les poumons et les vaisseaux des membranes du cerveau gorgés de sang; les grandes cavités séreuses ont quelquefois été rencontrées le siége d'épanchement. Nous ne connaissons pas d'empoisonnement criminel par l'aconit; c'est toujours par mégarde ou par erreur que pareil accident a eu lieu.)

[D'après E. Hottot (1), le tannin (2), et surtout l'iodure ioduré de potassium, en solution très-étendue, peuvent être regardés comme les contre-poisons de l'aconit. On commencera le traitement en favorisant les vomissements à l'aide de boissons huileuses ou mucilagineuses; on pratiquera des frictions excitantes pour rappeler la chaleur à la peau. Les Rasoriens, qui regardent l'aconit comme hyposthénisant vasculaire, conseillent, avec juste raison, les stimulants diffusibles à l'intérieur; tandis qu'Orfila conseille d'abord les éméto-cathartiques et les antiphlogistiques.]

(Des expériences sur les animaux ont montré l'action favorable de l'aconit comme antidote de l'empoisonnement par la strychnine. La connaissance des actions physiologiques des deux poisons la faisait assez pressentir. Une observation, publiée dans l'*Amer. med. times* (1862), relate l'heureux emploi de la teinture de noix vomique contre l'empoisonnement par l'aconit.

(Garrod (3) a tenté diverses expériences pour prouver que le charbon animal, purifié ou non, possédait une action neutralisante dans le cas d'ingestion de l'aconit. Il est bien entendu que le poison ne doit pas encore être absorbé; c'est probablement en s'opposant à l'absorption que ce moyen réussit. Le charbon végétal reste sans effet.

Nous croyons, en raison des applications thérapeutiques qui en découleront naturellement, devoir insister sur certains points de l'action physiologique de la plante qui nous occupe.

Le professeur Fouquier, Schroff, Turnbull, lui attribuent un effet diurétique; Schroff l'accuse de déterminer des démangeaisons à la peau, suivies de desquamation; Turnbull la regarde comme diaphorétique.

Suivant Schroff, l'aconit paraît encore avoir, ainsi que Bichat en avait déjà fait la remarque, une action élective et spéciale sur le trijumeau, laquelle se produit par des sensations subjectives particulières, le plus souvent douloureuses, dans toutes les parties animées par les rameaux sensitifs de ce nerf.

Il résulte de ce qui précède, que l'aconit agit en déprimant fortement l'activité du cœur et des gros vaisseaux, soit immédiatement, soit à la suite d'une légère accélération dans les mouvements de l'organe central de la circulation. Il possède sur les centres nerveux une action évidente interprétée de diverses façons. Eades (4) lui attribue la spécialité de paralyser les nerfs du sentiment; si, vers la fin de la vie, il se manifeste quelques phénomènes convulsifs, c'est à l'anémie cérébrale qu'il faut en rapporter la cause.)

L'action de l'aconit est essentiellement asthénique. C'est donc à tort qu'on a regardé cette plante comme analogue à l'opium. L'action de ces deux substances est si différente, que l'une peut être détruite par l'autre. La première, en effet, est antiphlogistique; tandis que l'autre est évidemment stimulante du système sanguin. « Le véritable antidote de l'aconit a été, dit Giacomini, indiqué par Lémery. Ce grand observateur avait remarqué que l'aconit tue en produisant des phénomènes analogues à ceux de

(1) Thèses de la Faculté de Paris, 1863.

(2) Matthiole conseillait déjà comme contre-poison la décoction de *pelures de glands de chêne* dans du vin.

(3) *Bulletin thérapeutique*, 28 février 1858.

(4) *Some obs. on the action of Aconit.* (Dublin, *Journ. of med.*, 1845, t. XXVII, p. 55.)

la vipère. Il a, en conséquence, proposé les remèdes opiacés et ammoniacaux, tels que la thériaque et le sel volatil de corne de cerf. Les anciens préconisaient le vin pour corriger les effets de l'aconit, ainsi que cela nous est laissé écrit par Macrobe, par Pline et par Celse. Les Italiens ne se sont pas éloignés de ces préceptes en prescrivant les éthers, l'alcool et l'opium, d'après la connaissance de la vertu contrastimulante de l'aconit. »

Un fait, publié récemment par la *Revue thérapeutique du Midi* (1854), vient à l'appui de cette manière de voir. Il s'agit d'une malade qui avait avalé une cuillerée à café de teinture d'aconit. Après trois heures de l'emploi de divers moyens, qui apportent un peu de soulagement, teinture d'opium, 20 gouttes de temps en temps. Dès que la malade eut pris ce dernier médicament, elle se trouva beaucoup mieux; les symptômes se calmèrent. En quelques heures tout paraissait rentré dans l'ordre, et le lendemain il ne restait aucune trace de cet accident.

(Depuis qu'on a étudié avec soin l'antagonisme des substances toxiques, il a été publié bon nombre de faits tendant à établir solidement celui qui existe entre l'aconit et l'opium.)

Pour Teissier (1), dont les expérimentations sur les effets de l'aconit sont très-nombreuses, le caractère essentiel de cette plante est d'agir sur la peau. Il a, dit ce médecin, une propriété éliminatrice spéciale sur cette membrane, qui le rend utile comme médication principale ou comme simple élément de la médication dans toutes les maladies où la perturbation de l'activité cutanée joue un grand rôle.... L'aconit n'est point, selon l'opinion de Teissier, un médicament franchement antiphlogistique; seulement, dans un assez grand nombre de maladies, il diminue la fréquence du pouls en calmant les douleurs qui produisent la fièvre, ou bien en favorisant l'élimination du principe morbide qui l'entretient.

Suivant Trousseau et Pidoux, l'aconit exerce seulement sur l'économie une action stupéfiante en vertu de laquelle il peut calmer les douleurs névralgiques et rhumatismales : « Cette propriété, toutefois, disent ces auteurs, il la possède à un moindre degré que d'autres substances dont l'emploi est en quelque sorte trivial. Sans doute aussi il peut provoquer des sueurs, en modifiant certaines autres sécrétions; mais, en cela, il n'a rien qui le distingue de la ciguë, de la jusquiame, de la scille, etc., etc. »

C'est faire à l'aconit une part trop restreinte. Si les plantes narcotiques ou stupéfiantes ont des propriétés qui leur sont communes, chacune d'elles en possède qui lui est propre. L'une ne saurait être substituée à l'autre d'une manière absolue. L'aconit a guéri des névralgies et des rhumatismes contre lesquels on avait inutilement employé l'opium, la jusquiame et la belladone. L'aconit combat efficacement les douleurs phlegmasiques, parce qu'il agit non-seulement contre les douleurs comme tous les stupéfiants, mais aussi contre l'élément fébrile par une propriété qui lui est particulière; tandis que l'opium, par son action excitante sur le système sanguin, augmente la fièvre et peut ainsi aggraver la maladie dont il ne fait qu'engourdir momentanément un des symptômes.

Il résulte de l'expérimentation physiologique et des faits thérapeutiques bien observés, que l'aconit est un remède antiphlogistique dont l'action dans les maladies à caractère hypersthénique ne saurait être contestée. Cependant, nous ne dirons point avec les homœopathes qu'il peut, dans tous les cas d'inflammations aiguës ou de congestions sanguines, remplacer efficacement la saignée. La raison et la dignité professionnelle ont fait justice de la thérapeutique lilliputienne d'Hahnemann, que le crédule amour du merveilleux accueille encore, et que le charlatanisme sait si bien exploiter. Même à dose allopathique, l'aconit ne saurait être substitué d'une manière

(1) *Gazette médicale de Lyon*, 1850.

absolue aux émissions sanguines, reconnues depuis un temps immémorial comme les meilleurs moyens de combattre les inflammations à marche aiguë et franche, surtout chez les sujets bien constitués et vigoureux. Ici, l'action thérapeutique est directe, promptement efficace. Par l'aconit, elle n'est qu'indirecte, plus ou moins difficile à calculer, plus ou moins lente ou irrégulière, soumise aux idiosyncrasies, etc.

Il n'en est pas moins vrai que l'aconit a produit d'heureux effets dans quelques maladies inflammatoires. Il est même des circonstances où il doit être préféré à la saignée. Marbot (1), chirurgien de la marine, vit éclater dans son équipage une dysenterie qui résista, au bout d'un certain temps, aux vomitifs et aux purgatifs. Son caractère inflammatoire semblait indiquer les évacuations sanguines; mais ces moyens sont inefficaces dans les pays intertropicaux. Marbot eut recours à l'aconit napel, et dès lors il sauva tous ses malades. Il faisait prendre, par cuillerées dans les vingt-quatre heures, une solution de 10 centigr. d'extrait alcoolique de cette plante dans 100 gr. d'eau. « L'aconit, dit Marbot, n'a d'autre effet sur les selles que d'y supprimer l'exhalation sanguine, et de diminuer la réaction fébrile, ce qui est l'indication principale au début des dysenteries graves. Les selles restent muqueuses, glaireuses : on les attaque alors par l'ipécacuanha et le calomel, qui complètent la guérison. »

J'ai pu me convaincre de l'efficacité de l'extrait alcoolique d'aconit dans la dysenterie essentiellement inflammatoire qui a régné à Boulogne-sur-Mer, durant l'automne de 1854, immédiatement après l'épidémie de choléra, dont les ravages avaient laissé dans la population un état moral dépressif ou un trouble nerveux qui, dans la plupart des cas, contre-indiquait la saignée. Je dois dire aussi que ce médicament ne m'a pas réussi chez les sujets faibles, lymphatiques, débilités par des affections antérieures, tandis que l'opium s'est alors montré d'une efficacité remarquable.

Roy, de Lyon (2), a essayé, à plusieurs reprises, cette médication contre la dysenterie dans les cas seulement où il soupçonnait un éréthisme sanguin dans le dernier intestin, et il a obtenu le même succès. Ce médecin a reconnu, avec Teissier, que l'aconit produit de la détente et une moiteur salutaire à la première période des fièvres éruptives (rougeole, variole, scarlatine, miliaire, urticaire, etc.), alors que le système capillaire sanguin se trouve surexcité, la peau chaude et un peu sèche. Suivant Teissier, l'alcoolature d'aconit serait un remède avantageux dans la courbature, l'érysipèle de la face, l'angine, le catarrhe pulmonaire aigu, la grippe, la coqueluche, les rhumatismes articulaire et musculaire, la goutte, etc.

Lombard, de Genève (3), regarde l'aconit comme une sorte de spécifique contre le rhumatisme articulaire aigu. Il donne l'extrait alcoolique, à la dose de 1 à 2 centigr. 1/2, toutes les deux heures. Il le répète progressivement à 30 et même à 45 centigr. par jour. Gintrac (4) a publié trois observations de rhumatismes aigus dans lesquels il a donné avec succès l'extrait d'aconit napel. Ajoutons à ces témoignages ceux de Double, Pereira, Borson, Turnbull, Fleming, etc.

« Dans les rhumatismes bénins apyrétiques ou accompagnés seulement d'une fièvre légère, dit Teissier, l'alcoolature d'aconit, administrée dès le début, peut supprimer complétement les douleurs en trois ou quatre jours, et abréger par conséquent la durée de la maladie. L'observation nous a appris, au contraire, que dans les rhumatismes intenses, accompagnés d'un mouvement fébrile très-prononcé, la même substance pouvait bien modérer les accidents, mais qu'elle n'était pas susceptible d'arrêter brusquement la

(1) *Revue de thérapeutique médico chirurgicale*, 1853, p. 66.
(2) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1853, p. 66.
(3) *Gazette médicale de Paris*, août 1834.
(4) *Journal de médecine de Bordeaux*, 1835.

maladie dans sa marche.» Il est alors rationnel d'avoir recours d'abord à l'antiphlogistique direct, à la saignée, afin de mitiger promptement les symptômes, l'angioténie générale, la fièvre, et de rendre ainsi l'organisme plus accessible à l'action de l'aconit.

L'extrait de suc non dépuré de cette plante, administré à doses graduellement augmentées jusqu'à celle de 40 centigr. par jour, a complétement répondu à mon attente dans trois cas de rhumatismes aigus très-intenses, dans lesquels la saignée, indiquée par l'état pléthorique et la vigueur des sujets, avait été préalablement pratiquée. Dans un quatrième cas, qui s'est offert à mon observation en novembre 1853, chez une femme de trente-cinq ans, lymphatique, délicate et affaiblie par un allaitement prolongé, l'aconit, administré seul dès le début et continué à dose graduellement augmentée, ayant complétement échoué, l'extrait gommeux d'opium, à la dose de 5 centigr., de trois heures en trois heures, calma immédiatement les douleurs, produisit une sueur générale et soutenue, qui amena la guérison en quelques jours.

Ce résultat vient justifier l'opinion émise plus haut sur les effets opposés de l'aconit et de l'opium. Il s'explique par l'état du malade. En pathologie, il n'y a rien d'absolu; en dehors des lois générales, il y a toujours des exceptions. Si, en effet, les maladies s'offrent de prime-abord aux yeux du médecin avec leurs caractères identiques chez tous les malades, un examen plus approfondi y fait bientôt découvrir les influences physiologiques individuelles, la diversité des causes, les circonstances accidentelles, qui, au fond, les modifient, les différencient, les changent même parfois de nature. De là une source d'indications et de contre-indications, que le praticien consciencieux doit saisir avec la sagacité de l'expérience au milieu d'une clientèle qui lui laisse à peine le temps de la réflexion, et qui échappent au médecin routinier, dont toute la clinique consiste à désigner une maladie par son nom, et à lui opposer dans tous les cas le même remède.

L'aconit agit moins efficacement dans le rhumatisme chronique. Cependant, Barthez le considère comme un antigoutteux des plus puissants ; il a guéri, au moyen de son extrait, des affections goutteuses associées à la syphilis. Murray dit que l'aconit longtemps continué peut résoudre les tophus arthritiques. Collin, Odhelius, Ludwig, Andrew, Nysten, en font également l'éloge dans le traitement de ces affections. Royer-Collard se loue beaucoup de l'extrait d'aconit, qu'il a employé sur lui-même pour combattre la goutte. «Rosenstein, dit Bodart, a guéri en quinze jours, au moyen de cette plante, une dame qui, depuis dix mois, était retenue au lit par un rhumatisme causé par le froid, dont elle avait été saisie à la suite d'une couche. Ribes, avec le même remède, a guéri une demoiselle depuis longtemps atteinte d'un rhumatisme très-douloureux qui lui rendait le bras immobile, et dont les muscles étaient d'une dureté extraordinaire.

C'est surtout dans les névralgies que l'aconit napel s'est montré d'une grande efficacité. Bergius a constaté les bons effets de l'aconit dans le traitement de la sciatique. Vogel calma, au moyen de ce médicament, une migraine qui avait résisté pendant onze ans à tous les remèdes. Wildberg, Hufeland, Prus, etc., ont employé avec succès le même moyen dans différentes espèces de névralgies, et notamment dans les névralgies faciales. Burger (1) en a éprouvé les bons effets dans la céphalalgie nerveuse. Il prescrivait les pilules d'extrait frais, à la dose de 2 centigr., toutes les deux heures. Costes (2) fait prendre une pilule contenant 5 centigr. d'extrait alcoolique d'aconit, toutes les trois heures, dans les névralgies simples, où la douleur est l'élément dominant. Fleming (3) a traité quarante-quatre

(1) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1842.
(2) *Mémoires*, etc., 1844.
(3) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1847.

névralgies par la teinture d'aconit; dix-sept ont guéri radicalement, treize n'ont obtenu qu'un soulagement momentané. Sur quarante-deux cas de douleurs dentaires traitées par le même médicament, soit en frictions sur les gencives, soit en l'introduisant dans la cavité de la dent malade, il y a eu vingt-sept guérisons immédiates, sept soulagements, et neuf résultats nuls. Dans la migraine, ce médicament lui a procuré dix cas de guérison sur quinze. Malgaigne (1) a employé l'extrait d'aconit contre la névralgie du col utérin. N'ayant retiré aucun avantage de l'aconit indigène, il se servit de l'aconit provenant des montagnes de la Suisse, qu'il tenait de Koreff. Il le fit administrer à la dose de 5 à 10 centigr. dans 125 gr. de julep gommeux, à prendre par cuillerée à bouche de deux heures en deux heures. Trois femmes en traitement pour des engorgements du col utérin avec névralgie ont pris cette potion; l'une d'elles avait des douleurs dans le ventre et dans le sein droit. Ces douleurs ont cessé immédiatement. Dans les autres cas, la névralgie a perdu seulement de son intensité. Eades (2) a guéri plusieurs névralgies en appliquant sur la partie malade des linges imbibés d'un liquide préparé avec 16 gr. de teinture d'aconit et 120 gr. d'eau de rose. La plante appliquée fraîche m'a quelquefois réussi pour apaiser des douleurs que rien ne pouvait calmer; mais continuée, cette application peut rubéfier la peau.

D'après Teissier, les névralgies récentes cèdent surtout à l'aconit; dans les névralgies invétérées, il calme seulement la douleur. Les faits que j'ai observés confirment cette opinion.

Aran (3) a employé avec succès l'extrait d'aconit à haute dose dans le traitement des névralgies faciales périodiques, lesquelles sont quelquefois rebelles au sulfate de quinine. Dans le cas le plus remarquable, chez un homme de cinquante-trois ans, qui avait été atteint à trois reprises différentes d'une névralgie faciale sus-orbitaire, les douleurs étaient parfaitement réglées dans leur retour, et tellement intenses que le malade restait immobile, l'œil droit à demi fermé et larmoyant: des irradiations douloureuses se répandaient avec élancements dans toute la tête et notamment dans la face et les dents. L'extrait d'aconit, donné dès le premier jour, à la dose de 8 pilules de 5 centigr., une de trois heures en trois heures, dans les vingt-quatre heures, et ensuite augmentée graduellement jusqu'à 12 pilules, fit disparaître les accès dans l'espace de cinq jours (4).

Un cas semblable s'est offert tout récemment à mon observation chez une dame écossaise, Mme Fordyce, âgée de soixante-trois ans, d'une constitution grêle, d'un tempérament nerveux, ayant été, à diverses époques, atteinte de névralgie. Prise au mois d'avril 1855 d'une violente douleur sus-orbitaire du côté droit, elle réclama mes soins. Cette névralgie commençait périodiquement tous les jours à midi, augmentait peu à peu d'intensité, devenait intolérable vers cinq heures, et ne cessait que dans la nuit. J'avais inutilement administré le sulfate de quinine (qui, dans les attaques précédentes, avait guéri Mme Fordyce), le valérianate de quinine, le cyanure de potassium, la belladone à l'intérieur et à l'extérieur, l'hydrochlorate de morphine, lorsqu'au bout de douze jours, me rappelant les heureux effets obtenus par Aran, j'eus recours à l'extrait d'aconit. J'en fis prendre d'abord 2 centigr. 1/2 en pilules, de deux heures en deux heures, dans l'intermission. Le soulagement fut peu sensible. Le lendemain je portai la dose à

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratique*, 1848, p. 641.
(2) *Abeille médicale*, octobre 1845.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, 1854, p. 84.
(4) Il est à remarquer que l'extrait d'aconit de la pharmacie de l'hôpital, où a été recueillie cette observation, était faible. Dans d'autres cas, il ne faudrait débuter, suivant l'avis judicieux du rédacteur du *Bulletin général de thérapeutique*, que par la dose de 10 centigrammes, et aller beaucoup au delà que graduellement.

3 centigr. par pilule; l'accès diminua de moitié, tant en intensité qu'en durée. Le troisième jour les pilules furent de 4 centigr., toujours répétées cinq fois; l'accès fut à peu près le même que la veille. La dose fut le quatrième jour de 6 centigr. pour chaque pilule (5 pilules) : l'accès fut remplacé par un état d'affaissement et de somnolence avec pesanteur de tête. Le cinquième jour, après une dose semblable à celle de la veille, la guérison était complète. Mme Fordyce, qui depuis a fait un voyage à Paris, n'a eu aucun indice de retour de sa névralgie.

(Debout (1) fait remarquer que les névralgies faciales sont de deux espèces : les unes symptomatiques de l'anémie, durant toute la journée et exaspérées par le froid, obéissent de préférence à l'opium; les autres, plus essentielles, dues à une sorte de congestion, s'exagèrent par la chaleur, prédominent pendant la nuit; elles cèdent à l'aconit.)

Imbert-Gourbeyre rapporte, dans son remarquable mémoire sur l'aconit, une observation sur les bons effets de cette renonculacée dans un cas de névralgie du cœur. Copland, dans son *Dictionnary of pract. med.*, se loue beaucoup de l'efficacité de l'aconit dans la même affection. Les résultats thérapeutiques signalés par le médecin anglais semblent se trouver confirmés par l'observation précédente (2).

L'aconit a joui d'une grande réputation dans le traitement de la phthisie. Busch (3) prétend qu'on peut arrêter la phthisie pulmonaire en combattant l'état nerveux au début de la maladie. Cette opinion est conforme à celle de Double, qui donnait l'aconit dans certains cas de phthisie pulmonaire lorsque la maladie était encore bornée aux spasmes nerveux. Harel du Tancrel a publié une série d'observations tendant à prouver l'utilité de l'aconit associé à de faibles doses de sulfure de chaux, contre cette maladie. Mais Portal n'en a obtenu aucun avantage. Trousseau et Pidoux l'ont aussi administré sans succès. « Nous serions heureux, disent ces derniers, de pouvoir ajouter foi à de semblables résultats; mais des essais tentés par nous dans les phthisies dont les signes n'étaient point équivoques, nous ont convaincus de l'inutilité de ce moyen. »

Ces dissidences trouvent leur explication dans les circonstances diverses où se trouve le malade, dans l'état des organes, dans l'élément morbide concomitant, lors de l'administration du médicament. L'aconit ne doit être admis ni rejeté dans tous les cas. Roy de Lyon (4) pensait que les propriétés sédatives de cette plante pourraient être utilisées lorsqu'un système est surexcité; et, se rappelant les éloges donnés à l'aconit dans la phthisie, il l'a administré dans tous les cas de tuberculisation aigüe, où le système capillaire sanguin est développé, où il y a coloration de la face, dans certaines hémoptysies actives. Il en a retiré des avantages contre la complication phlegmasique. Mais l'aconit paraît sans influence sur le fond même du mal, la production tuberculeuse. Voilà ce qu'on peut appeler de l'éclectisme pratique.

Je partage d'autant plus l'opinion du médecin distingué que je viens de citer, que j'ai moi-même employé avec succès, depuis plus de vingt ans, les préparations d'aconit dans l'inflammation chronique des poumons, maladie très-rare dans nos grandes cités, mais assez fréquente à la campagne, où, comme l'a remarqué notre savant et honorable confrère Munaret, sur dix cas de phthisie pulmonaire, sept proviennent de *rhume négligé*. Dans ces cas, où la fréquence du pouls, la chaleur de la peau, l'état fébrile sont permanents, et donnent à l'affection les caractères plus ou moins prononcés de l'acuité, bien que, par la durée, elle soit considérée comme chronique, j'ai toujours eu à me louer de l'emploi de l'extrait de suc d'aconit ou de la

(1) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. I, p. 584.
(2) *Moniteur des hôpitaux* et *Bulletin général de thérapeutique*, 1855.
(3) *Recherches sur la nature et le traitement de la phthisie*. Strasbourg, an IV.
(4) *Revue de thérapeutique médico chirurgicale*, 1863.

teinture alcoolique de cette plante. Sous leur influence, le pouls se ralentissait, la toux diminuait considérablement, les douleurs se calmaient, le sommeil revenait, et le malade se trouvant dans des conditions favorables à l'action des révulsifs, j'employais alors avec avantage les vésicatoires, les cautères, les frictions stibiées, etc. Je parvenais ainsi à suspendre la marche de la maladie, et quelquefois même à la guerir.

J'ai eu beaucoup à me louer de l'aconit dans le traitement de la coqueluche qui a régné à Boulogne avec une grande intensité pendant l'été de 1855. La poudre des feuilles était administrée comme la belladone à dose proportionnée à l'âge ; elle me réussissait souvent dans des cas opiniâtres où cette dernière avait échoué. J'ai aussi employé dans cette affection, souvent si redoutable par ses complications ou ses suites, l'extrait alcoolique et la teinture d'aconit, administrés avec prudence et en commençant par des doses très-minimes (1 milligram. à 1 cent.).

(C'est surtout dans les affections nerveuses des voies respiratoires qu'on pourra sérieusement compter sur les effets de l'aconit ; il a une action non douteuse dans l'asthme, où je l'ai vu calmer considérablement les accès et éloigner leur retour.)

L'aconit a été proposé contre l'infection purulente par J.-P. Tessier, de Paris, en 1846. A son exemple, Chassaignac (1) a tenté non-seulement de guérir, mais encore de prévenir l'infection à l'aide de la teinture alcoolique d'aconit, qu'il donne à la dose progressive de 1 à 5 gr. Trente malades opérés par lui ont été soumis à ce traitement ; aucun d'eux n'a été atteint de l'infection purulente. Mais, ainsi que ce chirurgien en est convenu lui-même, ces faits ne sont pas assez nombreux ni assez concluants pour juger une question aussi difficile. Pour prévenir l'infection purulente dans les abcès de la région cervicale et l'abcès profond de la cuisse, Paul Guersant (2) donne avec avantage l'extrait de quinquina et la teinture alcoolique d'aconit. Le malade prend matin et soir une pilule de 20 centig. d'extrait mou de quinquina, et dans les vingt-quatre heures un julep contenant de 2 à 4 gr. d'alcoolature d'aconit. Cette dernière est donnée dès le début, c'est-à-dire aussitôt qu'il survient des frissons et des nausées. Chez deux petits malades qui prenaient ce médicament à la dose de 2 à 3 gr. depuis huit jours, on a remarqué des accidents de cécité ; mais le trouble de la vue disparut promptement. Ce n'est pas là un obstacle sérieux à l'administration de ce médicament.

(Isnard a résumé dans trois articles de l'*Union médicale* (4e trimestre, 1861, p. 23-43-64) l'état de la science sur cette question. Il est arrivé aux conclusions suivantes, reposant sur les faits publiés et sur ceux de sa propre pratique : « L'action prophylactique de l'aconit, quoique manquant encore de certitude, repose sur des faits assez encourageants, sur des probabilités assez grandes, pour qu'on y ait recours toutes les fois que cet accident est à craindre. Sa vertu curative plus positive lui donne le premier rang dans la médication, sans exclusion des autres moyens susceptibles de remplir des indications spéciales. » Tessier attribuait le succès de l'aconit à une action controstimulante et sudorifique ; mais, ainsi que le fait observer Isnard, comme ces deux classes d'agents n'ont donné que des résultats incertains, il faut bien reconnaître à l'aconit, sans faire abstraction de ses vertus éliminatives, une action spéciale, jusqu'alors inexpliquée, dont le résultat paraît être de soustraire l'organisme aux atteintes de l'infection purulente. O. Turchetti (3) rapporte deux cas remarquables de cette terrible maladie guéris par l'aconit associé au sulfate de quinine.)

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1852, p. 12.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1854, p. 69.
(3) *Gazetta med. degli Stati Sardi* et *Union médicale de Bordeaux*, février 1858.

L'aconit a été aussi essayé contre diverses maladies qui se rapprochent de la diathèse purulente, telles que la fièvre puerpérale, le farcin.

La purulence puerpérale, qui n'est pas causée, comme on le croyait, par la phlébite, puisqu'on l'a rencontrée sans aucune lésion ni dans l'utérus ni dans les vaisseaux sanguins et lymphatiques, n'a pu être combattue efficacement par l'alcoolature d'aconit, que l'on avait proposée contre cette affection. Duhamel, de Boulogne-sur-Mer (1), ancien interne des hôpitaux de Paris, qui l'a vu plusieurs fois employer, dit que ce médicament n'a jamais paru avoir d'autre effet que celui d'augmenter les nausées et les vomissements. Depuis (2), trois malades atteintes de fièvre puerpérale ont été traitées, deux dans le service de P. Dubois, une dans le service de Grisolle, par la teinture d'aconit à la dose progressive de 1 à 8 gr. dans les vingt-quatre heures. Deux de ces malades ont succombé après un temps beaucoup plus long que celui que met habituellement la fièvre puerpérale pour arriver à une terminaison funeste. Dans un cas, la malade est sortie du service de Dubois avant sa mort, et l'autopsie n'a pu être faite ; dans l'autre, qui a été observé dans le service de Grisolle, l'autopsie a révélé toutes les lésions appartenant à la fièvre puerpérale, abcès multiples, pus dans les sinus utérins, etc. ; enfin, chez la troisième femme entrée dans le service de P. Dubois, la maladie, après avoir présenté tous les symptômes de l'infection purulente, et notamment de nombreux abcès qui se sont ouverts à l'extérieur, s'est terminée d'une manière heureuse, et la malade est sortie complétement guérie.

Une guérison sur trois cas de fièvre puerpérale, et un retard dans la terminaison si constamment funeste des deux autres, sont des résultats qui encouragent à de nouvelles tentatives.

Ce n'est point avec ces faits, bien certainement, que l'on portera un jugement définitif sur l'influence de l'aconit dans le traitement de la fièvre puerpérale. Le praticien non prévenu sait combien il est difficile de faire la part du remède et celle de la nature dans le traitement des maladies.

Decaisne (3) a employé l'aconit à l'hôpital militaire de Namur, chez des malades atteints de farcin, et cette médication a produit une amélioration tellement évidente, que si ces farcineux eussent été soumis à ce traitement au début de la maladie, on eût pu espérer une guérison complète. Decaisne n'a pas employé dans ce cas l'alcoolature, mais bien l'extrait d'aconit à une dose d'abord minime, en augmentant progressivement jusqu'à 0,75 et même 2 gr. 25 centig. par jour.

L'observation suivante, recueillie dans ma pratique, et que je considère comme très-remarquable, trouve ici sa place :

Lefèvre, loueur de voitures, âgé de trente-huit ans, tempérament lymphatico-sanguin, taille moyenne, cheveux châtains, jouissant habituellement d'une bonne santé, se fit, le 3 décembre 1854, une petite écorchure entre l'ongle et l'extrémité du pouce de la main gauche, en débouchant l'égout d'une écurie où se trouvaient des chevaux morveux qu'il soignait lui-même depuis quelque temps. Cet égout, dans lequel il avait trempé la main, était rempli de l'urine de ces animaux.

Dès le 5 au matin, Lefèvre éprouva des frissons suivis de chaleur et de fièvre. En même temps le pouce blessé devint douloureux, s'enflamma, se tuméfia, prit une teinte rouge-brun qui s'étendit bientôt le long des vaisseaux radiaux jusqu'au tiers inférieur de l'avant-bras. La suppuration s'établit dans la petite plaie et autour de l'ongle, qu'elle détacha.

Deux ou trois jours après (le 7 ou le 8), une tumeur du volume d'un œuf

(1) *Considérations sur les fièvres puerpérales.* Thèse inaugurale. Paris, 1850.
(2) *Gazette des hôpitaux*, 1853.
(3) *Archives belges de médecine militaire*, 1852.

de pigeon se montra au point où se terminait, à l'avant-bras, la traînée phlegmasique de la peau. Cette tumeur offrait déjà de la fluctuation. On en remit l'ouverture au lendemain. La fièvre continuait; elle était accompagnée de soif, d'anorexie, de nausées, d'irritation gastrique.

Le lendemain (le 8 ou le 9), l'abcès que l'on se proposait d'ouvrir avait disparu; mais une douleur assez vive s'était fait sentir pendant la nuit dans tout le pied gauche, que l'on trouva enflé jusqu'au-dessus des malléoles, et offrant sur le dos une rougeur érysipélateuse très-prononcée. Le docteur..... qui avait été appelé au début de la maladie, fit appliquer quinze sangsues sur cette dernière partie; les piqûres saignèrent abondamment; l'inflammation et la douleur se calmèrent. On mit des cataplasmes émollients.

Au bout de trois ou quatre jours (vers le 12 ou le 13), la tumeur présentait de la fluctuation dans une assez grande étendue sur le dos du pied. Le docteur..... l'ouvrit largement et donna issue à une grande quantité de pus sanguinolent, épais, semblable à de la lie de vin. La fièvre diminua considérablement et le malade put goûter quelques instants de repos; cependant l'appétit était presque nul, et les symptômes d'irritation gastrique persistaient. La suppuration était abondante et fétide. Vers la fin du mois, on s'aperçut qu'une nouvelle collection purulente, du volume d'un petit œuf de poule, s'était formée sans travail inflammatoire sensible à la partie inférieure et interne de la jambe droite. Ouverte à l'instant même, il en sortit un caillot de sang noir et du pus semblable à celui de l'abcès du pied, mais plus fluide. La plaie se cicatrisa en quelques jours. Plusieurs autres abcès peu volumineux se formèrent successivement sur diverses régions du corps; ils furent ouverts ou se terminèrent par délitescence.

La plaie résultant de l'abcès situé sur le dos du pied gauche continua de suppurer, s'étendit en largeur et en profondeur, et devint bientôt un ulcère fétide et de mauvais caractère. Le pied lui-même était resté tuméfié, œdémateux, rouge-cuivre sur le dos et surtout autour de la plaie. La fièvre diminua peu à peu; mais le malade, qui tenait constamment le lit, maigrissait et s'affaissait de plus en plus.

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir sur les six premières semaines de la maladie de Lefèvre, auquel le docteur ..... prescrivit pour tout traitement des boissons délayantes ou acidulées, l'eau d'orge ou de gruau, le bouillon de veau, et plus tard celui de bœuf avec des fécules; à l'extérieur, des cataplasmes émollients, des lotions d'eau de javelle étendue dans l'eau tiède, sur l'ulcère du pied.

Appelé le 17 janvier 1855, je trouve le malade dans l'état suivant : amaigrissement considérable, face cachectique, infiltrée, teint plombé, yeux ternes; pouls faible, à 78 pulsations, non fébrile; peau sèche, aride, rarement chaude; langue épaisse, couverte d'un enduit blanchâtre; inappétence, constipation souvent opiniâtre, point de soif; sommeil pénible, souvent interrompu; accablement moral, découragement causé par la perte, dans l'espace d'un an, de seize chevaux atteints de morve ou de farcin, et surtout par la crainte de laisser dans la misère sa femme et ses enfants.

Sur le dos du pied gauche se trouve un ulcère profond, traversant presque de part en part cette partie, entre le troisième et le quatrième os métatarsien, ayant 5 cent. de longueur sur 3 cent. de largeur, et se terminant en entonnoir vers la plante du pied. Les bords de cet ulcère sont taillés à pic, un peu renversés, indurés comme dans le chancre vénérien; le fond est mamelonné, recouvert, dans des sillons irréguliers, d'une couche blanchâtre, membraniforme, épaisse. La suppuration, abondante, souvent sanieuse, exhale une odeur *sui generis* rendue insupportable par le réduit obscur et non aéré dans lequel Lefèvre est constamment couché, et qui forme un véritable foyer d'infection.

Après avoir fait placer le malade dans une chambre spacieuse, je prescris le traitement suivant :

1° Frictions sur tout le corps avec une flanelle imbibée d'eau de savon tiède et d'eau-de-vie camphrée à parties égales.

2° Prendre chaque soir deux des pilules ainsi composées :

Aloès	4 grammes.
Sulfate de quinine	1 gramme 50 centigrammes.
Extrait de jusquiame ..	1 gramme.
Extrait de genièvre ...	Q. S.

M. F. pilules n° 30.

3° Une cuillerée à café le matin, à midi et au soir, de la solution suivante :

Iodure de potassium ..	12 grammes.
Eau distillée	180 grammes.

4° Infusion de houblon mêlée avec un peu de vin de Bordeaux pour boisson.

5° Pansement de l'ulcère avec un plumasseau chargé d'onguent napolitain, et frictions journalières avec le même onguent sur toute la partie tuméfiée du pied ; lotions à chaque pansement, comme par le passé, avec l'eau de javelle étendue dans l'eau tiède.

6° Régime analeptique proportionné à l'appétit et aux forces digestives.

Après huit jours de traitement, le malade se trouve un peu mieux ; le pouls est moins faible, le sommeil plus calme et plus prolongé. La constipation est facilement combattue à l'aide des pilules, lesquelles produisent chaque jour une selle copieuse et presque toujours concrète. Mais l'iodure de potassium ne pouvant être supporté à cause des nausées, des douleurs d'estomac, et des efforts de vomissements qu'il occasionne, est remplacé par l'huile de foie de morue, que le malade prend d'abord à la dose de deux cuillerées à bouche par jour, et ensuite de trois et de quatre, en augmentant graduellement.

L'ulcère est promptement modifié par l'action de l'onguent mercuriel ; ses bords s'affaissent, s'aplatissent et présentent l'aspect d'une plaie ordinaire ; mais la suppuration est toujours fétide, la détersion s'opère lentement, le gonflement œdémateux persiste. J'y oppose une fomentation composée d'infusion de fleurs de sureau et d'acétate de plomb liquide. J'introduis au fond de l'ulcère un plumasseau recouvert d'onguent de styrax saupoudré d'un mélange de poudre de quinquina, d'hydrochlorate d'ammoniaque et de camphre. Je continue l'application de l'onguent mercuriel sur les bords et à la surface. Ces pansements produisent un bon effet. Le malade affirme n'avoir jamais eu d'affection vénérienne (1). L'état d'émaciation et de débilité éloigne d'ailleurs toute idée de traitement général par le mercure.

Les choses se passent ainsi jusqu'au 25 février, avec une amélioration progressive telle, que le malade, ayant repris ses forces, peut rester levé 6 à 8 heures par jour. Cependant, le 1er mars, un nouvel abcès survient à la partie inférieure interne de l'avant-bras droit, et ne présente pas plus de douleur qu'un abcès par congestion. Ouvert aussitôt, il donne issue à un pus séreux et sanguinolent. La plaie ne suppure que quatre ou cinq jours.

Vers le 20 mars, un engorgement dur se manifeste au mollet gauche, dont il envahit toute l'étendue en moins de huit jours. Cette tumeur, presque indolente, devient bientôt de la même couleur que celle du pied, semble faire corps avec les muscles, et présente, après une quinzaine de jours, sur divers points, des tubercules qui s'ouvrent spontanément, fournissent un pus roussâtre mêlé de sang, restent ouverts avec un décollement circulaire de la peau, et continuent de suppurer.

---

(1) Je n'ai jamais vu l'ulcère farcineux du cheval. Malgré les dénégations du malade, je n'ai pu me défendre du soupçon de l'existence d'une syphilis latente se révélant occasionnellement dans la plaie en suppuration après l'ouverture de l'abcès farcineux.

Du reste, l'état général du malade est beaucoup plus satisfaisant. Ses forces et son embonpoint reviennent rapidement; il continue l'usage de l'huile de foie de morue à la dose de cinq à six cuillerées à bouche par jour, et celui des pilules seulement quand la constipation l'y oblige.

Nous sommes arrivés à la mi-juin : l'ulcère du pied, amené peu à peu à l'état de plaie simple, est presque guéri, et la tuméfaction de cette partie étant tout à fait dissipée, le malade prend un peu d'exercice; mais il ne peut encore supporter la moindre fatigue sans éprouver un grand malaise. La tumeur du mollet, ne présentant aucune amélioration, vient attester la persistance de l'affection farcineuse chronique, ce qui m'engage à tenter l'emploi de l'aconit napel, préconisé comme propre à combattre la pyohémie.

Le 24 juin, je prescris 10 centig. d'extrait alcoolique de cette plante (1) en quatre pilules à prendre dans la journée. Dès le lendemain, je porte la dose à 12 centigrammes. Aucun effet physiologique appréciable n'ayant lieu, je fais prendre le quatrième jour 15 cent. toujours en quatre pilules. La nuit suivante une moiteur générale s'établit et dure environ quatre heures. Le malade fait observer que dans le cours de la maladie il n'a jamais éprouvé cette détente de la peau. Le remède est continué à la même dose, et produit le même effet jusqu'au 5 juillet, époque à laquelle la dose d'extrait est portée à 18 centig. par jour. Dès lors, la sueur commence vers minuit et dure jusqu'au matin. La même dose, continuée chaque jour, produit toujours le même effet. Aucun inconvénient d'ailleurs ne se fait remarquer sous le rapport de l'action toxique de l'aconit. La tumeur du mollet, examinée le 15 juillet, paraît moins rouge et moins dure, mais non moins volumineuse.

Du 15 juillet au 1er septembre, la tumeur est beaucoup moins colorée, diminuée d'un tiers environ, et ramollie. Les petites plaies ne paraissent entretenues que par le décollement de la peau, au-dessous de laquelle je promène le nitrate d'argent pour en favoriser l'adhérence.

Les sueurs nocturnes ayant un peu diminué, et le malade ne s'en trouvant nullement affaibli, je donne l'extrait à la dose de 24 cent. en cinq pilules, dont une est prise dans la nuit. Il y a le lendemain un peu d'obscurcissement dans la vue et quelques vertiges. On continue néanmoins à la même dose du 1er septembre au 20 du même mois, et cet effet ne se reproduit que faiblement pendant trois ou quatre jours. Dans cet espace de temps, la tumeur s'est réduite au quart de son volume primitif, sa couleur rouge-cuivre a presque entièrement disparu, et les petites plaies de sa surface se sont cicatrisées.

Malgré l'usage du médicament jusqu'au 20 octobre et la continuation des sueurs, même pendant le jour, le noyau central de l'engorgement n'a subi aucun changement. Je conseille le badigeonnage avec la teinture d'iode. Ce dernier moyen, continué pendant un mois, en le suspendant de temps en temps quand l'effet en est trop actif, amène la résolution complète de la tumeur. Lefèvre a repris ses occupations ordinaires, et paraît tout à fait rétabli.

Les faits relatés dans cette observation n'ont pas besoin de commentaires. Le lecteur en appréciera l'importance. Je dois seulement appeler son attention sur les résultats obtenus en dernier lieu par l'emploi de l'aconit, objet spécial de cet article.

« L'aconit, dit Richard (2), a été mis en usage pour guérir l'épilepsie, les convulsions et la paralysie, surtout celle qui est la suite des attaques d'apoplexie. Kappeler, médecin à l'hôpital Saint-Antoine à Paris, l'a employé fréquemment dans cette dernière circonstance, et en a obtenu des succès souvent répétés. » Stoll indique ce remède dans la chorée. Bergius, Baldinger, Reinhold, ont guéri des fièvres intermittentes rebelles par l'aconit.

(1) Cet extrait avait été préparé par M. Dausse, pharmacien, dont la spécialité est avantageusement connue.

(2) *Dictionnaire de médecine* en 21 volumes, t. I, p. 321.

(Une application nouvelle de ce médicament a été faite en 1858 par Long, professeur à l'école de médecine à Liverpool ; il l'ordonne contre les accès de fièvre uréthrale, en teinture à la dose de 2 grammes immédiatement après le cathétérisme ; — sur trois cas il cite trois succès, — j'ai eu l'occasion de vérifier dernièrement cette assertion. Le résultat n'a pas été aussi satisfaisant que semblait me le faire espérer la relation des observations de Long ; je n'ai pu constater qu'une légère diminution dans l'intensité des phénomènes fébriles.

Signorini, en 1837, employait l'aconit contre la cystite chronique ; Greding et Howschipp (1823-1825) contre l'incontinence d'urine. Le professeur Fouquier le mettait en usage contre les hydropysies. De Candolle dit qu'il est de temps immémorial employé en Suisse contre ces affections.) Greding l'a trouvé efficace dans les gonflements glandulaires. West, de Soulz, l'a proposé contre l'aménorrhée, comme si cette maladie ne devait pas offrir des différences selon les causes, l'état général du malade, celui de l'utérus, etc. (Marotte (1) préconise l'alcoolature d'aconit dans les métrorrhagies dont l'apparition coïncide avec l'état de congestion de la période menstruelle.)

Fritz l'a recommandé contre la syphilis constitutionnelle, et Bodart le considère comme un excellent succédané du gayac. J'ai calmé très-promptement, par l'extrait d'aconit, des céphalalgies syphilitiques et des douleurs ostéocopes très-intenses. Brera, Biett, Double, Trousseau et Pidoux, Cazenave et d'autres médecins, ont associé l'aconit au mercure et surtout au proto-iodure de mercure dans le traitement des syphilides et des ulcérations vénériennes de la peau. Mais, ainsi que l'ont fait remarquer Trousseau et Pidoux, il est difficile de décider si l'amélioration rapide que l'on a obtenue ne doit pas être exclusivement attribuée au mercure.

Cazenave prescrit l'aconit pour combattre le prurigo en général, et en particulier le prurit vulvaire ou prurigo pudendi, accident qui accompagne souvent la métrite chronique. Il fait prendre des pilules composées d'extrait alcoolique d'aconit et d'extrait de taraxacum, de chaque 1 gr. divisés en 40 pilules, dont le malade prend 1 ou 2 matin et soir. A l'extérieur, Cazenave emploie les émollients, les lotions avec une solution de bichlorure de mercure.

Grantham (2) recommande l'infusion de l'aconit napel, à l'extérieur, dans le traitement des ulcères gangréneux et phagédéniques qui surviennent chez les individus goutteux. Il faut user avec prudence de ce moyen.

Hanin a vu employer en Suisse la décoction de racine d'aconit dans du beurre (en friction) pour combattre des gales opiniâtres et pour détruire la vermine.

(L'Aconitine offre dans son action les mêmes effets que l'aconit, et peut, comme alcaloïde, remplacer avantageusement les préparations de la plante elle-même. Dans les expériences sur les animaux, dans les cas d'empoisonnement, même tableau de symptômes, même marche de phénomènes, avec un degré d'intensité lié à l'énergie plus grande de l'agent. C'est à cause de l'impureté des produits qu'il employait, que Schroff a été amené à différencier l'action des deux poisons. Pour lui, l'alcaloïde serait narcotique ; l'aconit, narcotico-âcre.

Hottot et Liegeois, avec un produit complétement pur (voyez *Préparations*), ont obtenu des effets semblables, mais très-exagérés; ainsi, une dose de 1 milligr. amène déjà des manifestations physiologiques; à celle de 3 milligr., des phénomènes d'une grande intensité. Nous croyons devoir reproduire ici les conclusions du travail de Hottot et Liegeois (3) :

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, 1862.
(2) *London med. Gaz.*, 1848.
(3) *Journal de la physiologie de l'homme et des animaux*, 1862.

« L'aconitine est un poison narcotico-âcre, dont les propriétés irritantes se manifestent surtout sur les muqueuses. — L'absorption de l'aconitine par le tube digestif est plus rapide que l'absorption du curare et de la strychnine par la même voie, ce qui explique la rapidité de la mort des animaux chez lesquels les doses extrêmement petites d'aconitine ont été introduites dans l'estomac. — L'aconitine agit sur les centres nerveux, et successivement sur le bulbe, la moelle et le cerveau. — Les symptômes se traduisent dans l'ordre suivant : abolition de la respiration, de la sensibilité générale, de la sensibilité réflexe, des mouvements volontaires. — L'aconitine trouble les fonctions du cœur, en agissant sur la substance même de cet organe. — Les effets du poison sur les nerfs périphériques succèdent aux effets de poison sur les organes centraux. — L'excitabilité des filaments nerveux moteurs ou sensibles disparaît dans les fibres périphériques avant de disparaître dans les troncs nerveux. »

La question de l'influence directe de l'aconitine sur les mouvements de la pupille trouve ici sa place. Elle a été jusqu'à présent controversée; les uns (Schroff), attestant qu'elle amenait la dilatation; les autres, avec Fleming, admettant la contraction; mettant à profit la propriété endosmotique de la cornée, Liegeois a péremptoirement démontré la réalité de la dernière opinion. Cela n'infirme en rien la possibilité d'une dilatation, observée comme nous l'avons avancé, dans la période ultime de l'empoisonnement; encore, dans la plupart de ces cas, la pupille reste-t-elle impressionnable à la lumière vive.

L'aconitine participe des propriétés thérapeutiques de la plante, et a été employée dans les mêmes cas. Gubler (1) a présenté une véritable monographie sur son usage dans les affections congestives et douloureuses (névralgies, rhumatismes), et contre les fièvres intermittentes. Nous renvoyons à ce travail, renfermant des observations très-intéressantes, que l'étendue déjà considérable de cet article ne nous permet pas de reproduire.

Turnbull préconise l'aconitine, en frictions sur le front, dans les affections inflammatoires des membranes profondes de l'œil. Dans certains cas de surdité, le même observateur s'est bien trouvé de frictions sur la face et le derrière de l'oreille faites avec des gouttes alcooliques de vératrine, de delphine et d'aconitine; d'autres fois il les introduit dans le conduit auditif; dans ce cas, un des premiers effets est le rétablissement de la sécrétion cérumineuse, si elle a été supprimée.

Blanchet (2) a utilisé l'aconitine à l'intérieur sous forme de globules dans l'hypercousie et la paracousie. Il l'emploie dans ces cas si pénibles où les bruits bizarres prédominent, en injections dans l'oreille moyenne, à l'aide d'une sonde spéciale.

Pletzer, qui a tant contribué à la vulgarisation des injections médicamenteuses sous-cutanées, n'a obtenu aucun résultat avec l'aconitine à la dose d'un trentième à un vingtième de grain. En collyre dans les iridalgies, les inflammations douloureuses de l'œil et de ses annexes, l'aconitine a des effets marqués.

La médecine homœopathique, heureuse de trouver un médicament actif sous un petit volume, pouvant être *globulisé*, ordonne avec prodigalité l'aconitine dans le traitement des névroses, des maladies inflammatoires et des maladies fébriles en général).

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. LXVI.
(2) *Journal de medecine et de chirurgie pratiques*, t. XXVI, p. 507.

ACTÉE. Actæa spicata. L.

Aconitum bacciferum. B. — *Christophoriana.* Tourn.

Herbe de Saint-Christophe, — faux ellébore noir, — herbe aux poux, — actée des Alpes.

Renonculacées. — Pœoniées. Fam. nat. — Polyandrie Monogynie. L.

L'actée (pl. I), plante vivace, croît dans les bois ombragés et montueux de presque toute la France. On la rencontre assez fréquemment à Saint-Germain, à Villers-Cotterets, à Compiègne, dans les forêts du Boulonnais et très-abondamment dans le Languedoc.

Description. — Tige de 40 à 80 centimètres, dressée, le plus souvent simple, nue en bas, portant une ou trois feuilles supérieurement. — Feuilles alternes, découpées, décomposées, ternées, à long pétiole, segments du premier ordre longuement pétiolés, ovales ou incisées, d'un vert foncé en dessus, blanchâtre en dessous. — Fleurs blanches, petites, régulières, en une ou deux grappes compactes, la principale opposée à la feuille supérieure, l'autre axillaire, souvent avortée (mai-juin), quatre pétales atténuées en un long onglet. — Calice à quatre sépales pétaloïdes caducs. — Etamines nombreuses. — Fruit bacciforme, noir à la maturité.

Récolte. — On récolte sa racine vivace en toute saison pour l'employer fraîche.

Propriétés physiques et chimiques. — L'analyse de cette plante, je crois, n'a point été faite. Elle paraît contenir une matière très-âcre jointe à une certaine quantité de tannin. — Ses baies cuites dans l'eau avec un peu d'alun donnent une encre assez noire.

Cette plante, d'une saveur âcre et amère, d'une odeur désagréable quand on la froisse entre les doigts, est toxique administrée à forte dose et à l'état frais. Elle paraît agir à la manière des végétaux narcotico-âcres. Linné a vu ses baies exciter un délire furieux suivi de mort. Lemercier, de Rochefort (1), dit qu'elles ont produit une sorte d'ivresse, une grande perturbation dans les fonctions cérébrales, l'irritation du tube digestif. Les ânes, les chèvres, mangent cette plante verte sans en être incommodés. Elle tue les poules, les canards. Cependant Orfila, qui, probablement, a employé la plante sèche, a administré sa décoction à la dose de 125 à 185 gr. sans produire le moindre accident.

La racine de cette plante, surtout quand elle est fraîche, est un purgatif violent, employé dans la médecine vétérinaire, ayant une action analogue à celle de l'ellébore noir. Elle est peu usitée dans la médecine humaine, à cause de l'incertitude où l'on est sur ses véritables effets.

Cependant, Haller dit, d'après Matthiole, qu'elle est considérée comme un remède efficace contre l'asthme et les scrofules. Lejeune, de Verviers, au rapport de Dubois, de Tournai, fait usage de cette plante pour calmer la toux des phthisiques. Il l'administre en infusion théiforme, à la dose de 2 gr. par jour. Cette propriété serait analogue à celle de l'actée à grappes (*Actæa racemosa*), plante de l'Amérique septentrionale, employée aux Etats-Unis pour combattre la toux et diminuer la fréquence du pouls. On pourrait donc substituer l'actée en épi à cette dernière.

(Burnett reconnaît à la souche de la plante qui nous occupe une certaine valeur comme astringent, expectorant et antispasmodique; elle lui a réussi dans le traitement de certains catarrhes rebelles).

La poudre et la décoction d'actée tuent les poux et guérissent la gale.

(La racine de christophorienne est employée comme révulsif par les paysans de l'Auvergne. Dans certaines maladies des bœufs, ils introduisent sous la peau des filets de ces racines, qui provoquent un écoulement abondant de sérosité.)

D'après Loiseleur-Deslonchamps, les paysans de l'Auvergne vendent

---

(1) *Compte-rendu de la Société médicale de Lyon.*

ses racines pour celles de l'ellébore. Guibourt présume que l'ellébore noir vendu à Paris, et qu'il considère comme faux, est de l'actée en épi.

[L'*A. branchypetala* (*A. spicata*, Mich., non L.), originaire de l'Amérique du Nord; l'*A. racemosa*, L. (*A. monogyna*, Walt.). — *Cimifuga racemosa*, Bart. — *Botrophis actæoides*, Raf. — *Mocrotys*, Raf., originaire de l'Amérique boréale, et l'*A. cimifuga*, L. L. — *C. simplex*, Worms et Fisch (*Cimifuga fœtida*), de la Sibérie et du Kamschatka, mais toutes acclimatées et cultivées en France, jouissent des mêmes propriétés que l'*A. spicata;* cependant, l'*A. racemosa* est regardée comme très-vénéneuse.]

AGARIC BLANC. Boletus Laricis. L.

Agaricus, sive fungus larycis. Bauh., Tourn. — *Boletus purgans. Polyporus officinalis.* Fries.

Agaric du mélèse, — bolet du mélèse, — agaric purgatif.

Champignons. Fam. nat. — Cryptogamie. — Champignons. L.

Description. — Ce végétal parasite croît sur le mélèse qui a acquis toute sa croissance ou déjà vieux, sous forme de masses grosses comme le poing et plus, irrégulières, d'un blanc jaunâtre, d'un tissu spongieux recouvert d'une couche grise, épaisse, compacte, marquée de zones de diverses couleurs. Il est assez commun dans le forêts de la Savoie, du Dauphiné et de la Provence.

Récolte. — On le récolte lorsqu'il commence à se fendre, ce qui n'a guère lieu qu'au bout d'une année. On détache la peau extérieure ou écorce. On expose l'intérieur au soleil pendant quelques semaines pour le dessécher et le blanchir ; on le frappe ensuite avec des maillets pour faire disparaître les lentes, serrer le tissu et le rendre uniforme.

L'agaric bien choisi est blanc, léger, homogène, friable, inodore. Si l'on en jette des fragments sur les charbons, ils s'enflamment et laissent peu de cendres. Quand on le pile, il excite la toux, des nausées, l'éternuement et de l'irritation aux yeux.

Propriétés physiques et chimiques. — L'agaric blanc, d'une saveur d'abord fade et amarescente, puis amère, âcre et nauséabonde, contient, d'après Braconnot, 0.72 d'une résine particulière, 0 26 d'une matière fongueuse, et 0.2 d'un extrait amer. Cette substance est quelquefois employée pour teindre la soie en noir. [C'est la résine qui est le principe actif, elle est soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes et volatiles, les alcalis, et insoluble dans l'eau.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Infusion aqueuse, comme purgatif, 1 à 4 gr. sur 300 gr. d'eau.
Infusion vineuse (Cartheuser), 1 à 4 gr.
Poudre, 50 centigr. à 2 gr.
Comme altérant (dans les sueurs des phthisiques), 5 à 50 centigr.

On associe souvent l'agaric à des substances aromatiques. Les *trochisques d'agaric* de Mesué (mélange de poudre d'agaric blanc et d'une infusion de gingembre dans le vin blanc) étaient employés dans tous les cas où les drastiques sont indiqués, et notamment dans les hydropisies, à la dose de 40 centigr. à 2 gr. L'ancien Dispensaire de Paris donnait encore une formule de trochisques d'agaric, dans lesquels on faisait entrer par 124 gr. d'agaric, l'infusion de 2 gr. de gingembre dans 62 gr. d'eau de cannelle.

L'agaric blanc entre dans la thériaque et plusieurs autres préparations officinales anciennes.

(L'agaric blanc en poudre a quelquefois été mêlé de carbonate de chaux. Il fait alors effervescence avec les acides.)

L'agaric blanc est un purgatif drastique presque abandonné de nos jours. Il était employé par les anciens, non-seulement comme évacuant, mais encore à dose modérée comme altérant dans diverses affections, et notamment dans les céphalalgies violentes, les vertiges, les maladies soporeuses, la paralysie, l'asthme humide, la goutte, la fièvre quarte. Dioscoride et Galien le regardaient comme vulnéraire, fébrifuge, alexétère, et le croyaient propre à guérir aussi la dysenterie, la chlorose, la cachexie, l'hystérie et

même l'épilepsie. Comme purgatif, ce médicament agit d'une manière incertaine, et produit, dit-on, de vives douleurs intestinales, souvent des nausées et des vomissements. Je ne l'ai jamais employé, attendu que je n'ai jamais manqué de purgatifs plus doux, plus sûrs et surtout moins dangereux. Les vétérinaires en font usage; Huzard le recommandait dans les affections catharrales, dans la dysurie, et surtout dans l'espèce de coma appelée *immobilité*. Les habitants des montagnes du Piémont prennent l'agaric blanc dans du lait, comme éméto-cathartique, contre la plupart des maladies, sans distinction. Associé au poivre, ils le considèrent comme un moyen infaillible de dissiper les accidents qui surviennent aux hommes et aux animaux qui ont avalé la petite sangsue des Alpes.

L'agaric blanc, au rapport de Pallas, est employé dans plusieurs contrées de la Russie comme émétique dans les fièvres intermittentes, et comme révulsif dans la leucorrhée. De Haen, Berbut (1), Burdach, Andral (2), Max Simon (3), Rayer, Guérard, ont eu à se louer de l'emploi de l'agaric blanc contre les sueurs des phthisiques. Philippe (4) l'a administré avec avantage à la dose de 50 centigr. dans 15 gr. de sirop diacode. Hufeland le prescrit en pareil cas à la dose de 50 centigr. à 1 gr. par jour. Je l'ai moi-même employé avec succès quand les sueurs n'étaient pas accompagnées de diarrhée. Cependant, Quarin (5) assure que ce médicament n'a jamais produit aucun effet salutaire aux phthisiques auxquels il l'a administré, et qu'il a paru au contraire augmenter l'oppression pectorale. De nombreux faits combattent cette assertion. Toutefois, l'agaric doit être employé avec discernement. Bisson (6) conclut, d'une série d'observations cliniques exposées avec détail : 1° que l'agaric blanc peut être employé avantageusement contre les sueurs nocturnes des phthisiques; 2° qu'à la dose de 20, 30 ou 50 centigr., administré pendant quelques jours, il fait ordinairement disparaître les sueurs, lorsque les malades n'ont pas de diarrhée; 3° qu'aux mêmes doses et combiné avec l'extrait gommeux d'opium ou le sirop diacode, il peut être également employé avec avantage, dans le même but, chez les phthisiques atteints de sueurs et de diarrhées passagères; 4° que dans la phthisie, lorsque le dévoiement d'abord passager devient continu, malgré les opiacés, l'agaric cesse d'être utile; 5° qu'il aggrave les diarrhées rebelles à l'opium, et ne doit pas être employé chez les phthisiques dans de semblables conditions; 6° enfin, que, lorsqu'il fait cesser les sueurs, il rend le sommeil plus calme, prévient ou ralentit l'épuisement, et rend ainsi plus lents les progrès du mal, en faisant cesser un des symptômes les plus graves et les plus alarmants.

(Je pense que Bisson n'a pas suffisamment indiqué dans quelles formes de phthisie il avait eu à se louer de l'usage de l'agaric. Après un long séjour dans les hôpitaux de Paris, où les tuberculeux abondent, et dans une ville de province où ils sont nombreux, j'ai pu me convaincre, à l'exemple de mon cher maître le docteur Delpech, que les sueurs morbides de certains phymiques devaient être respectées. Il existe, en effet, une bascule entre trois symptômes saillants de cette affection. Supprimez la sueur, la diarrhée ou l'hypersécrétion de la muqueuse pulmonaire reparaîtront, et *vice versâ*. Ces phénomènes se suppléent et se remplacent. Le cas particulier observé avec soin pourra seul décider de la conduite à tenir. J'ai employé l'agaric chez un malade à la dose de 40 centigr. par jour. Au bout de quatre

(1) *Journal de médecine*, t. XLVII.
(2) *Journal de pharmacie*, t. XX.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, 1834.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. IV.
(5) *Animad. pract. in divers. morb.*
(6) *Mémoire sur l'emploi de l'agaric blanc contre les sueurs dans la phthisie pulmonaire.* Paris, 1832.

jours. le ventre commença à devenir douloureux; il augmenta de volume; je cessai. L'irritation du drastique avait été assez vive, cependant, pour réveiller, du côté des intestins, une manifestation tuberculeuse latente, qui, sans cela, n'aurait peut-être pas éclaté.)

AGARIC DE CHÊNE. Boletus igniarius. L.

Agaricus chirurgicorum. Pharm. — *Polyporus igniarius.* Fries. — *Agaricus pedis equini facie.* Tourn.

Agaric amadouvier, — agaric des chirurgiens, — bolet amadouvier, — polypore amadouvier.

Champignons. Fam. nat. — Cryptogamie. — Champignons. L.

Description. — Il est sans pédicule, attaché par le côté, arrondi en sabot de cheval, lisse, légèrement convexe au-dessus, présentant des zones de différentes couleurs, dont les principales sont brunes et rougeâtres; d'une teinte jaune à l'intérieur; d'une consistance tenace et subéreuse. Ce champignon croît sur les troncs du chêne, du pommier, du hêtre, du noyer, du tilleul, etc.

Propriétés physiques et chimiques. — L'agaric de chêne, d'une odeur de moisi et d'une saveur amère lorsqu'il est récent, contient un acide qui a de l'analogie avec l'acide succinique, et que Braconnot a nommé *acide bolétique.*

Préparation. — L'amadou est ce bolet dépouillé de son écorce, battu avec un maillet, bouilli dans une solution de nitre, séché et battu une seconde fois, imprégné de nouveau d'eau nitrée, et soumis à une dernière dessiccation. Frotté avec de la poudre à canon, ce dernier prend une couleur noirâtre et devient plus inflammable. [Comme hémostatique il vaut mieux employer l'amadou non imprégné de nitre, ou celui du commerce qui a été lavé à l'eau bouillante et séché.]

L'agaric est employé en chirurgie pour arrêter les hémorrhagies capillaires, comme celles des piqûres de sangsues, dans certaines plaies ou tumeurs saignantes, etc. C'est en absorbant la partie séreuse du sang et en favorisant la formation d'un caillot, par la compression, en s'adaptant à la surface de la plaie, en bouchant les petits vaisseaux, que l'agaric arrête le sang. Aussi, un bandage compressif est-il souvent nécessaire pour en favoriser l'action.

(Ant. Martin (1) obtient un corps puissamment hémostatique par imbibition dans une solution concentrée de perchlorure de fer, de morceaux d'amadou de très-belle qualité. Après un quart d'heure, on les fait sécher au soleil; on les frotte légèrement avec la main, afin de leur rendre leur souplesse et leur porosité.)

L'agaric est employé sous forme de rondelles de divers diamètres comme moyen auxiliaire dans la compression exercée sur des tumeurs, telles que l'anévrisme, la varice anévrismale, les tumeurs érectiles, certains cancers du sein ou d'autres parties, certaines tumeurs blanches ou engorgements lymphatiques ou glanduleux. Les rondelles d'amadou sont superposées les unes aux autres, de diamètre progressif, de manière à en faire une pyramide renversée, dont le sommet répond à la partie que l'on veut comprimer par l'application méthodique du bandage. Cet appareil m'a réussi dans les blessures d'artères situées au fond des plaies et inaccessibles à la ligature. Les tamponnements et la compression directe au moyen de l'amadou, de la charpie et d'un bandage bien appliqué, m'ont presque toujours suffi dans ces cas pour arrêter l'hémorrhagie.

(Entre les mains du professeur Velpeau, ce procédé a un effet très-rapide dans la guérison des abcès mammaires profonds, avec décollement de la glande.)

---

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XXXIII, p. 81.

(Outre ses avantages comme moyen compressif, l'amadou peut retenir dans les mailles de son tissu des substances médicamenteuses liquides, dont on désire associer l'action topique à la compression elle-même. C'est ainsi que, dans ces derniers temps, le professeur Nélaton a employé avec succès, contre les tumeurs synoviales du poignet, des rondelles graduées d'agaric imbibées d'alcool et maintenues par plusieurs tours de bande. A l'exemple du maître, j'ai parfaitement réussi dans trois cas de ganglion, après l'usage de cette application continuée pendant deux mois environ.)

Les Lapons préparent avec l'agaric amadouvier une espèce de moxa, qu'ils appliquent dans diverses maladies, et spécialement dans les affections rhumatismales et goutteuses. J. Guérin fait un fréquent usage de petits morceaux d'amadou de 1 centimètre carré, qu'il fixe sur la peau avec de la salive, et auxquels il met le feu à l'aide d'une allumette dont la flamme a été soufflée. Ce moxa est surtout employé contre la carie scrofuleuse. «Rien n'est plus facile à improviser que cette médication externe, grâce à laquelle cependant cette affection articulaire, qui paraissait devoir nécessiter tôt ou tard l'amputation d'un membre, a pu guérir en plusieurs mois et ne laisser après elle qu'une semi-ankilose. On place ordinairement deux de ces moxas chaque jour ou tous les deux jours, jusqu'à la concurrence de vingt, trente et quarante, suivant les cas. Ils ne doivent que rubéfier la peau, sans soulever l'épiderme ni produire d'eschares. C'est donc un révulsif peu douloureux et qui, sous ce rapport, offre une ressource précieuse chez les femmes et chez les enfants (1). »

Bafico, dans un mémoire sur le traitement de l'onyxis, présenté à l'Académie de médecine de Paris (séance du 1er juillet 1851), a proposé, pour le redressement de l'ongle, de substituer aux plaques de plomb, de fer-blanc, à la charpie, et à tous les moyens de soulèvement de l'ongle incarné, l'agaric, substance douce, souple, imputrescible, qui adhère sans agglutination. Bafico a fait usage de ce procédé si simple avec un succès constant. L'une des conditions de la réussite est la prolongation pendant quelque temps de l'introduction de l'amadou sous le bord de l'ongle, jusqu'à ce que sa tendance à une direction vicieuse soit tout à fait détruite; le malade arrive promptement à l'insinuer lui-même avec facilité. Jobert détruit, à l'aide du caustique de Vienne, la partie charnue qui surmonte l'ongle; après la chute de l'escharre, il relève le bord de cet ongle avec d'autant plus de facilité que le caustique l'a ramolli par son action chimique; puis il le maintient au-dessus de la cicatrice à l'aide d'un fragment d'amadou. Ainsi traité, l'onyxis guérit en peu de temps.

Amussat (2), frappé des inconvénients que présentent les pessaires construits avec des substances dures (bois, ivoire, métal) ou trop résistants, comme les pessaires dits *en caoutchouc*, eut l'idée de faire recouvrir ces pessaires d'une couche d'agaric. Grâce au velouté, au moelleux du bolet, les malades supportent facilement, pour la plupart, la présence de ces corps étrangers, qui ne provoquent pas les douleurs dues souvent aux pessaires ordinaires. Les pessaires en agaric se lavent avec la même facilité qu'une éponge; il suffit de les tremper dans l'eau en les exprimant plusieurs fois pour les nettoyer complétement. L'expérience a confirmé le succès de ces nouveaux pessaires, auxquels Poullien, fabricant d'appareils de chirurgie, a fait subir des modifications qui les placent au nombre des découvertes vraiment utiles.

On recouvre quelquefois d'amadou les parties affectées de douleurs rhumatismales chroniques, de goutte ou de névralgie. Recouvert ensuite lui-même de flanelle, il excite une transpiration favorable.

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XIV, p. 7.
(2) *Abeille médicale*, 1854.

[Le Polypore ongulé, *Polyporus fomentarius*, Fries. et Pers. (*Boletus fomentarius*, L.; *B. ungulatus*, Bull.), que l'on trouve sur les chênes, les hêtres et les tilleuls, peut également servir à préparer l'amadou ; il est plus ligneux que le précédent.]

AGNUS CASTUS. Vitex agnus Castus. L.

Vitex foliis angustioribus, cannabis modo dispositis. Bauh.
Agnus castus officinarum. Pharm.

Gatilier, — poivre sauvage, — petit poivre, — poivre de moine.

Verbenacées. — Viticées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

L'agnus castus ou gatilier (Pl. II), arbrisseau d'un aspect agréable, surtout à l'époque de la floraison, croît dans les lieux humides, le long des ruisseaux, dans le midi de la France. On le cultive dans les autres contrées pour l'ornement des jardins, et on le propage de graines, de boutures, de marcottes.

Description. — Tiges flexibles, formant par leur réunion un buisson de 3 à 4 mètres de hauteur. — Feuilles opposées, pétiolées, digitées, à cinq, sept folioles étroites, lancéolées, pointues, d'un vert foncé au-dessus, blanchâtres et légèrement cotonneuses au-dessous. — Fleurs violettes ou purpurines, quelquefois blanches, verticillées, en épis nus, terminaux (juillet-août). — Calice court, 5-denté, lanugineux. — Corolle à tube deux fois plus long, limbe à six divisions, quatre étamines didynames, saillantes ; filets à deux stigmates. — Baie globuleuse, noirâtre, dure, de la grosseur d'un gros pois, enveloppée à sa base par le calice de la fleur, et divisée intérieurement en quatre loges monospermes.

Parties usitées. — Fruits et semences.

[**Culture.** — Le gatilier est souvent cultivé comme plante d'agrément ; on le propage par semis de graines ou par éclats des pieds en terre très-légère.]

[**Récolte.** — Les fruits du gatilier nous viennent de la Sicile, de l'Italie, du Levant et de la Provence, ils sont ronds, un peu oblongs, de la grosseur du poivre, ils portent le calice qui a persisté, qui donne un aspect gris cendré à l'épicarpe qui est brun noirâtre ; ils ont quatre loges à leur intérieur.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les fruits d'agnus castus se font remarquer par une odeur douce, mais lorsqu'on les écrase, ils en dégagent une âcre, désagréable; leur saveur est âcre et aromatique. (Ces propriétés sont dues à la présence d'une huile volatile.)

Le nom de cette plante indique les propriétés qu'on lui a supposées. Sa vertu antiaphrodisiaque était déjà célèbre chez les Grecs et les Romains. Dioscoride, Galien, Pline, rapportent que les prêtresses en jonchaient les temples, lorsqu'elles célébraient les fêtes de la chaste Cérès. Naguère encore, on préparait avec les baies de gatilier un sirop, une eau distillée, une essence de chasteté de Michaels, qu'on distribuait dans les couvents pour amortir l'aiguillon de la chair. Chomel cite un pasteur, doué d'une grand piété et d'un zèle apostolique, qui avait préparé, avec les semences de cette plante, un remède infaillible pour entretenir la chasteté et réprimer les ardeurs de Vénus.

Quelle est l'origine de cette croyance? Comment se fait-il qu'on ait choisi pour palladium de la chasteté une plante qui, loin de calmer les organes, doit au contraire les exciter? On ne doit pas s'étonner qu'un tel préjugé se soit traditionnellement perpétué, quand des hommes de science eux-mêmes le sanctionnent. Arnaud de Villeneuve nous dit sérieusement qu'un moyen infaillible d'amortir tout sentiment voluptueux, consiste à porter sur soi un couteau dont le manche soit fait avec le bois d'agnus castus!

Le principe aromatique du gatilier indique une propriété vraiment stimulante. On a employé la semence comme apéritive, diurétique et carminative.

«On le met, dit Lieutaud, dans la classe des remèdes antihystériques et des sédatifs; enfin, on lui reconnaît la vertu de dissiper les embarras des viscères; mais il est rare, si je ne me trompe, qu'on s'en serve pour remplir cette indication, puisque nous avons divers médicaments qui peuvent produire plus certainement cet heureux effet. La semence d'agnus castus se prescrit en substance depuis 1/2 gros jusqu'à 1 gros; il en entre le double, et même davantage, dans une émulsion et dans une infusion. Quant aux propriétés de cette semence comme médicament externe, elle entre quelquefois, en qualité de résolutive, dans les fomentations et les cataplasmes. »

AGRIPAUME. Leonurus cardiaca. L.

Cardiaca. Dodon. T.

Cardiaque, — cardiaque officinale, — cardiaire, — cardiale, — herbe aux tonneliers.

Labiées. — Stachydées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Plante vivace (Pl. II), herbacée, qui croît autour des habitations rurales et des vieux châteaux, dans les terrains incultes et pierreux.

Description. — Tige de 60 à 80 centimètres, dressée, carrée, striée, remplie d'une moelle blanche. — Feuilles opposées, palmées, larges, pétiolées, pubescentes, les inférieures à trois lobes incisés et dentés, les moyennes plus étroites et à lobes plus pointus, les supérieures souvent entières. — Fleurs roses ou blanches, ponctuées de pourpre, en verticilles axillaires au haut de la tige (juin et septembre) ayant les caractères génériques des labiées. — Calice à cinq dents triangulaires terminées par une pointe épineuse. — Corolle à tube court, lèvre supérieure droite, arrondie en cuillère, velue, laineuse en dehors, l'inférieure réfléchie et à trois lobes dont le moyen plus grand que les latéraux : quatre étamines, dont deux moins longues. — Style à stigmate bifide, quatre akènes oblongs.

Parties usitées. — Feuilles et sommités.

[**Culture.** — Vient dans tous les sols; elle se propage par graines, on peut également la multiplier par éclat des pieds ; elle se reproduit toute seule et sans culture. On n'emploie en médecine que la plante sauvage.]

Récolte. — On la récolte pendant et même avant la floraison pour la conserver. La dessiccation, pendant laquelle les feuilles noircissent un peu, lui fait perdre une grande partie de ses propriétés.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Infusion, 30 à 50 gr. pour 1 kilogr. d'eau.

L'agripaume, par son odeur aromatique peu agréable, sa saveur amère et un peu âcre, révèle un principe tonique et excitant. On l'a aussi considérée comme diurétique, sudorifique, antispasmodique, emménagogue, anthelmintique. On l'a employée dans la cardialgie et les palpitations, chez les enfants, surtout quand on soupçonnait la présence de vers comme cause de ces affections. Gilibert dit que son infusion concentrée fait couler abondamment les règles, et que dans beaucoup de cas elle a calmé les affections hystériques. Boerhaave la donnait comme sudorifique. Peyrilhe la croit utile dans l'atonie gastrique avec production de glaires. Je l'ai employée fraîchement cueillie dans l'asthme humide, sur la fin des bronchites, avec le même avantage que le lierre terrestre; elle facilite l'expectoration quand il y a atonie de la muqueuse bronchique, et produit en même temps à la peau une excitation, une diaphorèse doucement révulsive. Cette plante, dont on a exagéré les vertus au point de la vanter contre la rage, appréciée à sa valeur réelle, ne mérite pas l'oubli dans lequel elle est tombée.

AIGREMOINE. Agrimonia eupatoria. L.

Agrimonia officinarum. T.

Agrimoine, — ingremoine, — eupatoire des Grecs.

Rosacées. — Dryadées. Touin. Fam. nat. — Dodécandrie Digynie. L.

Cette plante (Pl. II) croît dans presque tous les climats, le long des haies, des chemins, dans les bois, les prairies.

Description. — Tige de 60 centimètres environ, droite, dure, velue, feuillée, ordinairement simple. — Feuilles alternes, pinnées, à folioles lancéolées, dentées, pubescentes et blanchâtres en dessous, entremêlées de folioles très-petites. — Fleurs jaunes, en épi terminal (juin, juillet, août). — Corolle à cinq pétales ovales, douze à vingt étamines courtes. — Calice à cinq divisions aiguës ; deux akènes renfermés dans le calice persistant et hérissé. — Ovaire arrondi surmonté d'un style, avec un très-petit stigmate ; une ou deux semences contenues dans une capsule formée par le calice dont la gorge s'est entièrement fermée.

Parties usitées. — Feuilles et sommités.

[**Culture.** — La plante sauvage suffit aux besoins de la médecine. Elle croît dans tous les sols et se propage d'elle-même ; elle est très-rustique et peut être multipliée par éclat des racines.]

Récolte. — On peut la cueillir pendant tout l'été pour l'usage journalier ; pour la conserver on ne la récolte qu'en automne. Elle perd de sa saveur et presque entièrement son odeur par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques. — D'une odeur agréable et légèrement aromatique à l'état frais, d'une saveur un peu amère et astringente, l'aigremoine paraît contenir une huile essentielle et du tannin en assez grande quantité. Son infusion aqueuse noircit par le sulfate de fer. L'eau et l'alcool en dissolvent les principes actifs.

Substances incompatibles. Sels de fer.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion (feuilles), 5 à 15 gr. par 500 gr. d'eau.
Extrait (1 sur 2 d'eau) de 4 à 8 gr. en bol, pilules
Poudre, *idem*.
A l'extérieur. — En fomentations, cataplasmes, injections, décoctions (30 gr. pour 300 gr. d'eau) pour gargarismes, quelquefois avec addition de miel et de vinaigre.
Elle entre dans l'eau vulnéraire, le catholicum, l'onguent mondificatif d'ache et plusieurs autres préparations officinales anciennes.

Les anciens médecins ont célébré les vertus de l'aigremoine. Ils l'ont surtout vantée comme propre à combattre les maladies chroniques du foie, les engorgements des viscères abdominaux, l'ictère, les flux muqueux, l'hématurie, la cachexie, etc. Alibert la croit utile dans les écoulements chroniques, les hémorrhagies passives, les ulcères de la gorge, les engorgements des amygdales. Becker (1) assure avoir guéri des gales invétérées par l'usage d'une infusion théiforme d'aigremoine, ce qui est peu probable. Pallas a vu employer cette plante comme anthelmintique chez les animaux domestiques. Huzard l'a recommandée pour déterger les ulcères sanieux et farcineux, le mal de taupe, celui de garrot. Forestus en conseille l'usage à l'intérieur, en décoction dans le vin ou le vinaigre, contre les inflammations du scrotum ou des testicules. Hortius assure que la décoction d'aigremoine est un remède très-efficace contre l'hydropisie. Agirait-elle ici comme diurétique, à la manière de la reine des prés, dont elle se rapproche par ses principes chimiques, et qu'un curé de village a récemment tirée de l'oubli? L'aigremoine, si vantée autrefois, aujourd'hui à peine employée en gargarisme dans les inflammations légères de la gorge, sera-t-elle aussi heureusement réhabilitée que l'ulmaire? Je ne le pense pas.

(1) *Dissertations*, 1783.

(Depuis la publication de la dernière édition de cet ouvrage, Fleitchmann s'est fait le défenseur de l'aigremoine, et affirme l'efficacité réelle de sa décoction en gargarismes, contre l'angine pharyngienne chronique des orateurs et des chanteurs (1). Connaissant la ténacité de cette rebelle affection, il nous paraît encore permis d'élever quelques doutes sur les effets de cette plante ; l'angine granuleuse, dont il est ici question, se lie trop souvent à un état général dont elle n'est que l'expression, pour qu'un moyen simplement topique puisse en avoir raison d'une façon durable et constante.)

L'aigremoine est généralement employée dans le nord de la France, par nos paysans, en guise de thé. Son arôme est très-agréable, quoique peu prononcé. « Nous en faisons très-fréquemment usage depuis une vingtaine d'années, dit Dubois, de Tournai, et il ne nous est pas encore arrivé de nous en dégoûter. »

[L'AIGREMOINE ODORANTE (*A. odorata*, Thuill.), qui paraît n'être qu'une variété de la précédente, s'en distingue par sa tige plus haute, plus rameuse; ses feuilles plus abondantes, moins cendrées en-dessous, légèrement glanduleuses et odorantes.]

AIL. Allium sativum. L.

Allium hortense. Frchs.

Liliacées. — Hyacinthinées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

L'ail croît spontanément en Sicile, en Espagne, en Égypte. Il est cultivé dans les jardins pour l'art culinaire. Il est un objet de grande culture dans le Midi, où des champs entiers en sont annuellement couverts.

Description. — Racines fibreuses, bulbe composé de plusieurs petits cayeux nommés *gousses*, couverts de tuniques très-minces portées sur une sorte de plateau charnu qui jette de nombreux filaments, des espèces de chevelus, qui sont la seule véritable racine. — Tige de 30 centimètres et plus de haut, cylindrique. — Feuilles aplaties, linéaires. — Fleurs blanches ou rougeâtres à six pétales oblongs, étroits, concaves, dressés sortant d'une spathe ovale, réunis en ombelle arrondie [entremêlées souvent de bulbilles charnus et écailleux.] — Étamines trifides (juin et juillet). Semences sous-orbiculaires.

[**Culture, récolte.** — L'ail est cultivé dans tous les jardins potagers; on peut le propager par graines, mais mieux par cayeux.] En Provence, en Langue loc, on plante l'ail à la fin de novembre ou au commencement de décembre; dans le Nord, on plante en mars. Une tête d'ail contient seize cayeux; chaque cayeux fait sa plante dans l'année même. L'ail des provinces méridionales est beaucoup moins âcre que celui qu'on cultive dans le Nord. On le récolte en novembre, en lui conservant un peu de tige, pour en faire de petites bottes après dessiccation, qu'on conserve dans un lieu sec.

Parties usitées. — Les bulbes.

Propriétés physiques et chimiques. — L'ail, d'une saveur piquante et chaude, d'une odeur forte, pénétrante, qui imprègne les appartements, passe dans nos humeurs et se communique à nos sécrétions, contient, d'après Bouillon-Lagrange et Cadet, une huile essentielle volatile très-âcre, pesante, de couleur jaune, de l'albumine, du soufre, une matière sucrée et de la fécule. « L'huile de l'ail, dit Berzélius, extraite de la tige et de la bulbe de cette plante, est très-volatile passe avec les premières portions d'eau, et tombe ensuite au fond de celle-ci. Sa couleur est jaune, son odeur pénétrante, sa saveur forte et âcre. Appliquée sur la peau, elle produit une douleur violente; elle brûle en donnant beaucoup de suie et répandant une odeur d'acide sulfureux..... Elle est très-soluble dans l'alcool.

Cette huile est tellement diffusible et pénétrante, qu'on a vu l'odeur de l'ail transpirer par la surface des plaies ou des cautères quatre heures après l'ingestion de ce bulbe. Si l'on frotte la surface extérieure du corps avec de l'ail, on ne tarde pas à être

(1) *Écho médical*, décembre 1858.

infecté de son goût, et l'haleine exhale bientôt une odeur alliacée. Le lait des vaches qui ont mangé des plantes alliacées est imprégné de l'odeur de ces végétaux. Desséché au point de perdre plus de la moitié de son poids, l'ail, dit Bodard, ne perd presque rien de sa saveur et de son odeur; mais cuit dans l'eau ou dans le vinaigre, il perd l'une et l'autre et se réduit en un mucilage très-visqueux, qui peut rendre les plus grands services comme émollient, et remplacer les gommes arabique et adragant.

[L'ail peut être excitant, rubéfiant ou émollient; il doit les deux premières propriétés à l'huile essentielle, la dernière au mucilage; l'essence dérive du sulfocyanure de sulfure d'allyl ou essence de moutarde; celle-ci traitée par le potassium est transformée en sulfure d'allyl ou *essence d'ail*. En effet :

Le radical hypothétique ou allyl est représenté par..... $C^6 H^5$
L'oxyde d'allyl..... $C^6 H^5 O$
L'essence d'ail ou sulfure d'allyl..... $C^6 H^5 S$
Et l'essence de moutarde ou sulfocyanure de sulfure d'allyl. $C^8 H^5 Az S^2$

$$\underbrace{C^6 H^5 S}_{\text{Essence d'ail.}} + \underbrace{C^2 Az S}_{\text{Sulfocyanogène.}}$$

L'essence d'ail existe dans l'assa fœtida.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, 4 à 15 gr. par 500 gr. d'eau ou de lait.

Sirop (1 sur 2 d'eau et 2 de sucre), 30 à 60 gr. en potion.

Huile par simple digestion des bulbes; l'ail rend l'huile très-siccative.

Suc, 25 à 60 centigr. en potion, bols ou pilules.

[Sirop d'ail (pharmacopée des États-Unis. — Bulbes d'ail frais et nettoyés, 180 gr.; acide acétique dilué, 500 gr.; sucre en poudre grossière, 750 gr. Faites macérer l'ail dans 250 gr. d'acide pendant quatre jours. Passez et exprimez. Mettez le marc avec le reste de l'acide. Exprimez de nouveau pour obtenir un demi-litre de liquide. Filtrez et jetez le liquide sur le sucre renfermé dans une bouteille d'un litre, et agitez jusqu'à dissolution. Dose, 20 à 40 gr.]

Teinture alcoolique, 10 à 15 gr.

Oxymel (1 de vinaigre d'ail sur 2 de miel), 30 à 60 gr. en potion.

Vinaigre (1 sur 12 de vinaigre), 5 à 20 gr. dans 30 à 100 gr. de tisane.

A L'EXTÉRIEUR — En substance comme épithème rubéfiant et vésicant. Le vinaigre d'ail pour lotions, fumigations, etc.

L'ail entre dans le vinaigre aromatique dit des *Quatre-Voleurs*.

L'ail a été employé de temps immémorial comme aliment et comme assaisonnement, bien qu'il ait été tour à tour un objet d'estime et de mépris chez les anciens peuples. Les Athéniens étaient grands mangeurs d'ail. Avant de descendre dans l'arène, les lutteurs en mangeaient quelques gousses pour avoir plus de force et de courage. Chez les Romains, le peuple, les soldats, les moissonneurs, se nourrissaient d'ail. Les esprits faibles croyaient même qu'il avait la vertu d'éloigner les maléfices, comme aujourd'hui le peuple lui attribue la propriété de préserver des maladies épidémiques et même de la peste. Cependant l'ail était rarement admis dans la cuisine raffinée de Rome. Horace l'a comparé aux plus affreux poisons. De nos jours, les habitants des provinces méridionales en mettent presque tous dans leurs ragoûts. Dans ces pays, où la chaleur rend les fonctions digestives moins actives, on sent le besoin de ranimer l'estomac par l'usage des stimulants. Les habitants robustes de la haute Auvergne, des Alpes et des Pyrénées, qui vivent d'aliments grossiers, de pain mal fermenté, de viandes presque crues, font aussi beaucoup usage de l'ail, et s'en trouvent bien.

Quelle est l'action physiologique de l'ail? De tout temps, ce bulbe a été considéré comme stimulant; mais aujourd'hui on révoque en doute cette propriété. « On le regarde comme un excitant, parce qu'il pique sur la langue et sur la muqueuse en général. N'est-ce pas là un effet chimique dépendant du contact immédiat de l'huile alliacée, et qui ne décide rien sur la véritable action dynamique de ce végétal? Cette action dépend de l'impression du principe en question sur l'organisme entier, après qu'il a passé dans le torrent de la circulation. Or, qu'observons-nous chez les campagnards, par exemple, qui font habituellement usage de l'ail dans leurs ali-

ments grossiers? Rien, si ce n'est que l'ail facilite la digestion; mais on ne peut dire, pour cela, qu'il soit excitant; car le vinaigre qu'on met dans la salade, et qui est, certes, loin d'être excitant, facilite également la digestion.... Un fait qui semble démentir la présomption de l'action excitante de l'ail, c'est que les buveurs préviennent l'ivresse en faisant infuser quelques gousses d'ail dans le vin qu'ils boivent, ou bien en mangeant de l'ail sur leur pain (Merat et Delens). »

On peut opposer à cette manière de voir l'action fébrigène de l'ail, que tout le monde connaît. On sait que les prisonniers, les conscrits, se procurent momentanément la fièvre en se servant de l'ail en suppositoire. J'ai fréquemment constaté ce fait chez des militaires qui désiraient obtenir leur entrée à l'hôpital. Ici, l'action primitive, instantanée et excitante de l'ail sur le système sanguin, par suite de son action locale irritante, ne laisse point de doute. Mais une action spéciale, simultanée ou secondaire de l'ail pris à trop grande dose, et due à la diffusibilité de son huile essentielle, peut s'exercer sur le système nerveux. « *Verùm usus ejus frequentior molesfus est et noxius, partim ob fœtorem intolerabilem præcipue verò quia dolorem capitis infert, sitim excitat, oculis nocet, sensuumque omnium instrumentis* (Ray). »

Haller, cité par Bulliard, regarde l'ail comme suspect, et dit qu'il n'a pas de peine à croire Spigélius, lorsqu'il assure que cette plante trouble l'esprit.

L'ail, pris à dose ordinaire, augmente l'appétit et favorise les digestions. Il est généralement considéré comme un excitant énergique, d'une action momentanée sur tout l'organisme, mais se prononçant plus particulièrement et d'une manière plus soutenue sur l'appareil génito-urinaire, sur la peau et les organes respiratoires. Il augmente manifestement l'action des vaisseaux absorbants et les sécrétions.

On l'emploie dans diverses maladies chroniques sans phlegmasie, les fièvres intermittentes, les hydropisies, l'asthme humide, les catarrhes chroniques, la coqueluche, le scorbut, les affections vermineuses. On l'a proposé aussi contre les fièvres typhoïdes, le typhus, la pourriture d'hôpital, le choléra.

L'emploi de l'ail comme préservatif du mauvais air est tout à fait populaire. Son odeur forte, extrêmement volatile et très-pénétrante, semble justifier son usage pendant le règne des épidémies. Je ne pense pas qu'il agisse ici seulement comme tonique stimulant. Son arôme imprégnant l'atmosphère et pénétrant dans nos humeurs, peut les modifier et s'opposer à l'intoxication qui produit les fièvres de mauvais caractère, le typhus et la peste. J'ai connu des paysans qui ont pu se préserver de fièvres intermittentes sévissant dans les marais du Calaisis, en mangeant de l'ail matin et soir. Il serait à désirer qu'on en fît un usage habituel dans les lieux aquatiques. La vertu fébrifuge de l'ail, reconnue par Celse et constatée par Bergius et par Boerhaave, ne m'a laissé aucun doute depuis que je l'ai moi-même employé dans des cas de fièvres invétérées et accompagnées d'un état cachectique voisin de l'hydropisie. Comme les célèbres médecins que je viens de citer, je fais prendre matin et soir une gousse d'ail, que le malade mange; j'augmente jusqu'au nombre de six. Quand la fièvre est passée, je fais diminuer jusqu'au nombre de deux, et le malade continue ce nombre pendant plusieurs semaines. J'emploie souvent comme fébrifuge et vermifuge, chez les sujets pauvres, lymphatiques, détériorés par la misère, un vin d'ail et d'absinthe, que j'administre par cuillerées plus ou moins rapprochées, suivant l'âge et le but que je me propose. Klokow (1) a recommandé la teinture de bulbes d'ail, contre les fièvres intermittentes, à la dose de 15 gr. à prendre à l'approche du stade de froid, et autant à sa cessation. Il fait continuer ce remède à la même dose, matin et soir, pendant quinze jours après la cessation de la fièvre.

(1) *Gazette médicale de Paris*, 1830, p. 84.

La propriété anthelmintique de l'ail est connue depuis des siècles, et son usage comme tel est devenu populaire. Hippocrate, Galien, Dioscoride, en font mention. Rosenstein et Tissot ont réussi à faire rendre des tænias en continuant l'usage de l'ail. Le premier cite une femme qui, après avoir mangé pendant six mois une gousse d'ail tous les matins, rendit enfin un tænia de 16 brasses de long. Goelis employait, contre les ascarides vermiculaires, des lavements de décoction d'ail. Le suc d'ail, à la dose de 15 gr. dans 180 gr. de lait sucré, et dont on prend une tasse matin et soir, est la meilleure préparation contre les ascarides lombricoïdes et les oxyures vermiculaires. Alibert a souvent employé avec succès des lavements préparés avec une décoction d'ail contre les ascarides qui tourmentent les enfants du premier âge. La médecine domestique, dit Roques, prescrit aux enfants tourmentés par les vers deux ou trois bulbes d'ail infusés dans du bouillon, dans du lait ou dans une tasse d'eau sucrée. Ce remède simple fait périr ou met en fuite les vers lombrics et les vers ascarides. Les paysannes se contentent de faire manger à leurs enfants quelques morceaux de pain bien frottés d'ail. On peut aussi leur appliquer sur le ventre une espèce de liniment préparé avec deux ou trois cuillerées d'huile d'olive et deux gousses d'ail écrasées.

Cependant, on ne doit employer ce bulbe qu'avec précaution chez les enfants dont les voies digestives sont irritables, et s'en abstenir dans les cas d'irritation gastro-intestinale qu'on observe fréquemment pendant la dentition. J'ai vu de graves accidents résulter de son administration en lavements chez les enfants à la mamelle. Outre l'action immédiate de ce médicament sur la muqueuse intestinale, plus ou moins irritable, il y a action dynamique sur tout l'organisme de l'enfant par l'absorption du principe actif de l'ail. (Coster (1) emploie en lavements, contre les oxyures, une décoction de fruits d'ail.)

L'ail a été recommandé comme diurétique dans les hydropisies. Petrus Forestus cite deux cas d'hydropisies très-graves dont la guérision fut opérée par le fréquent usage de l'ail cru. Bartholin, Cullen, Sydenham, ont également observé les bons effets de l'ail dans l'hydropisie. Vitet recommande contre l'hydrothorax le suc d'ail mêlé avec une infusion plus ou moins forte de racine d'aunée ou de feuilles d'hyssope, de marrube blanc ou de marrube noir. Le suc de ce bulbe, mêlé dans un verre de vin blanc et pris à jeun, m'a réussi pour dissiper en peu de temps l'anasarque essentielle, suite de suppression de transpiration ou de fièvres intermittentes. Le mélange de suc d'ail avec celui de citron, à parties égales dans l'infusion de raifort, m'a été aussi très-utile comme diurétique dans l'albuminurie chronique, les hydropisies, les fièvres intermittentes anciennes avec infiltration cachectique, etc.

Les anciens employaient l'ail comme atténuant et discussif contre « la pituite accumulée et épaissie dans l'organe de la respiration ». Dans ces cas son action est analogue à celle de la scille. Dioscoride en préconise l'usage « quand la toux est vieille ». Mead a confirmé cette opinion. Rosenstein administrait l'ail cuit dans du lait comme expectorant. Miller l'employait dans le catarrhe pulmonaire, l'asthme, la dyspnée. J'ai souvent retiré de grands avantages, dans ma pratique rurale, de l'oxymel et du sirop alliacés contre ces affections, surtout chez les sujets lymphatiques, lorsque l'expectoration était abondante et qu'il n'y avait ni irritation vive des bronches, ni fièvre. Dans un cas d'abcès du poumon, suite d'une pneumonie négligée, chez un cultivateur âgé de 26 ans, arrivé au dernier degré d'épuisement, expectorant un pus fétide en abondance et comme par regurgitation, ayant des sueurs nocturnes, etc., l'emploi simultané du sirop d'ail (six à dix cuillerées à bouche par jour), de la poudre de charbon à grande dose (quatre à

(1) *Journal de médecine de Gand*, janvier 1863.

six cuillerées à bouche dans les vingt-quatre heures) et d'une forte décoction d'écorce de saule pour boisson, ont amené la guérison en deux mois.

Dewees (1) vante l'ail dans le traitement de la coqueluche. Il fait donner, matin, midi et soir, aux enfants de six à sept ans, le tiers, et aux enfants de onze ans la moitié d'une gousse d'ail, en augmentant graduellement la dose; il fait frictionner en même temps toute la colonne vertébrale avec un liniment préparé avec du suc d'ail. Il est à remarquer que ce médecin ne le prescrit pas aux enfants du premier âge, auxquels d'ailleurs le sirop d'ail, administré avec prudence, conviendrait mieux. « Le liniment d'ail, dit Buchan, est un remède très-connu en Ecosse contre la coqueluche. On le prépare en pilant de l'ail dans un mortier, avec partie égale de saindoux : on en frotte la plante des pieds deux ou trois fois par jour. Mais la meilleure manière de l'employer est de l'étendre sur du linge et de l'appliquer sous forme d'emplâtre. On le renouvelle soir et matin, parce que l'ail perd promptement sa vertu. C'est un excellent remède contre la coqueluche et contre les toux opiniâtres. Cependant il faut prendre garde de l'employer quand le malade est échauffé ou qu'il y a de la disposition à la fièvre, parce qu'il augmente ces symptômes. » Cette dernière remarque vient à l'appui de ce que nous avons dit plus haut sur les précautions qu'exige l'emploi de l'ail chez les enfants.

J'ai fréquemment appliqué à la plante des pieds, contre la coqueluche, un mélange d'axonge, de feuilles de jusquiame et d'ail, réduit en pommade. Une légère rubéfaction avait lieu, et l'action de la jusquiame se faisait remarquer par une diminution marquée dans la fréquence des quintes. Cette diminution était moins prononcée par le simple mélange de l'ail et de l'axonge, employé comme révulsif, bien que la rubéfaction fût plus promptement produite.

W. Turnbull, au rapport de Buchan, employait avec avantage dans le croup la décoction suivante : ail et vinaigre, de chaque 20 gr.; eau d'hyssope, un double décilitre. Broyez l'ail dans le vinaigre, versez peu à peu l'eau d'hyssope, et ajoutez : miel 90 gr.; faites bouillir sur un feu doux; passez. A prendre par cuillerées plus ou moins répétées suivant l'âge et les forces du malade. Le croup n'était pas alors considéré en Ecosse comme franchement inflammatoire. Les travaux de Bretonneau sur la diphtérite ont confirmé cette opinion après un demi-siècle d'incertitude et de tâtonnement.

Dans une lettre adressée par Michel, médecin à Avignon, au *Bulletin de thérapeutique* (année 1849), nous trouvons les passages suivants relatifs à l'emploi de l'ail dans le choléra épidémique : « Assurément, ce n'est point par amour d'innovation que nous exhumons de l'oubli un médicament aussi prosaïque que l'ail, mais parce que, en vérité, nous lui avons reconnu des propriétés que nul remède ne possède à un plus haut degré que lui. C'est ainsi que dans plusieurs affections adynamiques, léthargiques, dans la paralysie, l'atrophie des membres, divers cas cacochimiques et comateux, il relève les forces contractiles, met en jeu la circulation, et excite cette fièvre salutaire qui est souvent le sûr garant et le triomphe de la nature dans les crises qui vont s'effectuer.

« Dans la période algide du choléra, alors que tout l'organisme est stupéfié, et que la vie anéantie va s'éteindre, maintes fois, à notre grand étonnement, nous avons vu la réaction s'opérer, et le malade marcher sans entrave vers la guérison. Malgré la figure décomposée et livide, le pouls insensible, les ongles violets, les extrémités froides, le hoquet, les crampes, la stupeur et l'asphyxie cholérique, présages d'une mort certaine, nous avons vu, sous l'influence de l'ail, les ressorts de la vie se mettre en mouvement sur des cholériques pour ainsi dire agonisants.

(1) *A treatise on the phys. and med. treat. of children.* London, 1826.

« Pour produire cet heureux phénomène, il ne faut que piler quelques bulbes d'ail dans un mortier, avec addition de 50 à 75 cent. d'encens, qui se réduisent facilement en pommade, et l'employer en frictions et en cataplasmes sur plusieurs parties du corps, principalement sur les régions thoracique et abdominale, pendant que d'un autre côté on administre quelques tasses d'une infusion chaude préparée avec quelques gousses de cet asphodèle. Bientôt un sentiment de chaleur, suivi de sueur, se déclare avec une forte odeur alliacée. C'est le prélude de la réaction qui doit sauver le malade.

« Certainement nous ne voulons point signaler l'*allium sativum* comme un spécifique contre le choléra ; mais à l'aide de cet agent nous avons obtenu, nous le répétons, de si beaux résultats, que nous croyons utile de l'indiquer à nos confrères, faute jusqu'ici de médicament plus énergique contre cette maladie régnante. »

Lange, de Porancy (Marne) (1), se fondant sur les propriétés fébrigènes de l'ail, a aussi employé ce bulbe contre le choléra. Plusieurs de ses malades moururent; quelques-uns qui semblaient très-gravement atteints résistèrent, et Lange crut pouvoir attribuer la guérison à la réaction déterminée par l'emploi de l'ail. Comme cette réaction peut arriver spontanément, ainsi qu'on l'a observé chez des cholériques qui n'avaient été soumis à aucun traitement, des faits répétés et bien appréciés peuvent seuls donner une certitude thérapeutique. Voici, du reste, le mode administratif employé par Lange : en boisson, 3 ou 4 gousses d'ail crues, écrasées et lavées dans un verre d'eau froide. En topique, l'ail cru, écrasé et réduit en pulpe, appliqué par plaques sur la peau, et contenu par une compresse de papier grossier, la matière gluante de l'ail le faisant d'ailleurs adhérer à la peau : ces topiques restent en place 12 heures et plus, et, en général, on ne les relève que lorsque la réaction est déclarée. En lavement, eau tiède et même froide provenant du lavage des gousses écrasées; enfin, en suppositoire, une gousse d'ail d'un volume approprié, légèrement entamée.

A l'extérieur, l'ail agit comme rubéfiant et excite même des phlyctènes, comme la semence de moutarde. Je l'ai souvent employé dans mes tournées à la campagne, faute d'autres substances, pour remplacer la moutarde ou les cantharides. Il peut produire la vésication au bout d'une ou deux heures. C'est surtout pendant l'hiver que je me servais de ce moyen. Pendant l'été, des plantes âcres et vésicantes s'offrent en foule pour produire le même effet. A Sumatra, une feuille stimulante frottée d'ail sert de vésicatoire. On a employé l'ail en substance avec avantage contre l'ophthalmie catarrhale chronique. On touche momentanément la conjonctive avec un quartier d'ail ; la muqueuse blanchit comme lorsqu'on la touche avec la pierre infernale.

L'ail est un antiseptique populaire. Le vinaigre d'ail convient en lotions dans la pourriture d'hôpital, la gangrène, les ulcères vermineux. On a aussi employé ce bulbe en topique contre les cors aux pieds, en instillation (le suc plus ou moins délayé dans l'eau), contre certaines surdités ; en frictions, mêlé avec l'axonge, contre la gale. J'ai vu un garçon de ferme se débarrasser de cette dernière affection par des frictions faites pendant huit jours avec un mélange de suc d'ail et de beurre salé. La pommade d'ail pourrait être employée comme résolutive sur les engorgements lymphatiques, les tumeurs scrofuleuses, etc., si son odeur désagréable ne lui faisait préférer d'autres résolutifs tout aussi efficaces.

(D'après Landerer, d'Athènes, l'huile essentielle d'ail est employée en Orient par le peuple en frictions contre les rhumatismes. Son action est très-rubéfiante : elle détermine souvent la production d'ampoules (2).)

---

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1853.
(2) *Écho médical*, 1860.

Célérier, de Brannes (1), a traité six cas de scarlatine angineuse exclusivement par le vinaigre antiseptique. Il a cru remarquer qu'à mesure qu'il agissait sur l'angine et la modifiait par l'action de cet agent thérapeutique, la fièvre diminuait, ainsi que la rougeur de la peau. J'ai appliqué avec avantage, dans les mêmes cas, et dans l'angine couenneuse, sur les fausses membranes, le mélange, à parties égales, des sucs d'ail et de citron. (Voyez l'art. CITRON.)

[Les autres espèces d'allium telles que l'*A. porrum* ou poireau, l'*A. cepa* ou oignon, l'*A. schenoprasium* ou civette, et l'*A. scoroprasium* ou rocambolle, renferment une huile essentielle analogue à celle d'ail, mais elle est moins abondante; elles jouissent des mêmes propriétés, mais elles sont moins énergiques.]

AILANTHE. Ailanthus glandulosa. L.

TÉRÉBENTHACÉES. J. — Zanthoxylées, et pour quelques botanistes *Simaroubées*. — MONOECIE POLYANDRIE. L.

Arbre du ciel, — vernis du Japon, — vernis de Chine, — faux vernis.

L'ailanthe, originaire du Japon, est tellement bien acclimatée que l'on peut dès à présent la considérer comme indigène. Elle est cultivée comme plante d'ornement.

[**Description.** — Arbre très-élevé, à feuilles alternes, composées, imparipinnées, folioles allongées, aiguës. — Fleurs en panicules, polygames; dans la fleur hermaphrodite, double périanthe, deux verticilles d'étamines et un verticille de carpelles. — Réceptacle convexe. — Calice à cinq lobes, pétales libres et étalés lors de l'anthèse. — Dix étamines hypogynes à filets libres, à anthères introrses et biloculaires, cinq sont superposées aux pétales et cinq aux sépales — Carpelles superposés aux pétales, composés d'un ovaire uniloculaire, libre, surmonté d'un style à stigmate dilaté; après la floraison chaque ovaire produit sur son dos une expansion en forme d'aile et devient ainsi une samare contenant un embryon foliacé entouré d'un albumen peu abondant. Il y a des fleurs où les pistils deviennent rudimentaires, d'autres où les étamines restent stériles.]

[**Parties usitées.** — L'écorce, les feuilles.]

(**Culture.** — L'ailanthe se propage très-facilement et même par semis spontanés, elle s'accroît promptement, surtout si elle rencontre une terre légère, un peu humide, en un lieu abrité. Elle s'élève à une grande hauteur. L'industrie, en l'employant, a réduit la taille de l'arbre à celle de l'homme; on en fait des haies.)

[**Propriétés chimiques et usages économiques.** — En traitant l'écorce d'ailanthe par l'éther, j'ai obtenu une matière résineuse très-âcre, qui détermine la vésication lorsqu'on l'applique sur la peau.]

(D'après Payen, l'écorce renferme du ligneux, une sorte de chlorophylle, un principe colorant jaune, une gelée végétale, une substance amère, une résine aromatique, des traces d'huile essentielle à odeur forte et vireuse, une matière grasse azotée et quelques sels.

Les principes mucilagineux sont en telles proportions que la décoction de cette écorce est filante comme celle de la graine de lin.

Cette plante, d'une odeur très-pénétrante, donne à une variété de vers à soie, le *Bombyx cynthia*, nouvellement importé en France, une nourriture abondante et facile. L'élevage se fait en plein air; la soie de ce bombyx est abondante, mais moins fine que celle du ver du mûrier.)

MODE D'EMPLOI.

Poudre de l'écorce récente ou des feuilles, de 50 centigr. à 1 gr.

(L'écorce de l'ailanthe détermine, lorsqu'elle est mâchée, une saveur amère très-prononcée; peu après, sentiment de faiblesse croissante, éblouissements, sueur froide, nausées, en un mot les effets d'un hyposthénisant. La

(1) *Union médicale de la Gironde*, janvier 1856.

poudre de l'écorce de l'ailanthe n'a encore été employée que comme vermifuge. Hetet, professeur à l'Ecole de médecine navale de Toulon, l'a expérimentée contre le tænia. Reveil, dans trois cas, a obtenu un succès complet, un succès douteux et un insuccès. J'ai eu récemment l'occasion de contrôler ces résultats. Un jeune Anglais, souffrant de la présence d'un ver solitaire depuis près de trois ans, prit une dose de 1 gr. de poudre, dans du pain azyme, pendant huit jours; puis 1 once d'huile de ricin le neuvième jour. Il eut des évacuations abondantes, au milieu desquelles j'ai retrouvé des débris nombreux de tænia et l'appendice céphalique.

A plus haute dose, l'ailanthe devient éméto-cathartique. Il est à désirer que de nouvelles recherches mettent en lumière les propriétés de cette plante. On pourrait utiliser comme révulsif la matière résineuse âcre de l'écorce.)

AIRELLE. Vaccinium myrtillus. L.

Vitis Idæa, Bauh. T.

Myrtille, — raisin des bois, — gueule de lion noir, — moret, — brembollier, — brembelle, cousinier, — aradeih, — vaciet.

Ericinées, — Vacciniées. Fam. nat. — Octandrie monogynie. L.

L'airelle (Pl. II), sous-arbrisseau, habite les bois montueux, les lieux ombragés. Elle abonde à Montmorency et à l'Ile-Adam. Elle est cultivée dans les jardins.

Description.— Tige se divisant presque à sa base en rameaux nombreux, anguleux, flexibles, verts, s'élevant à la hauteur de 30 à 60 centimètres. — Feuilles annuelles, alternes, ovales, glabres, aiguës, finement dentées, à pétioles courts.— Fleurs blanches ou rosées en forme de grelot, solitaires et pendantes, axillaires (avril). — Calice globuleux, petit, à quatre dents. — Corolle renfermant huit étamines incluses. — Baies de la grosseur d'un pois, bleues noirâtres, ombiliquées, renfermant huit à dix petites graines blanchâtres.

Parties usitées. — Les feuilles, les fruits.

[**Culture.**— On la cultive quelquefois dans les jardins ; elle demande une exposition abritée, fraîche et de la terre de bruyère ; on peut la propager de graines semées sur couches; la marcotte réussit mieux, elle craint les transplantations, qui doivent toujours être faites en motte.]

Récolte. — Il faut prendre garde de ne pas confondre ces baies avec les fruits de belladone, qui sont très-vénéneux. Ceux-ci sont plus noirs, plus gros, plus luisants, d'un goût fade et nauséabond, tandis que les baies d'airelle ont une saveur aigrelette et n'ont pas de calice persistant.

Propriétés physiques et chimiques.— Les baies ou fruits, soumises à la fermentation avec une certaine quantité de sucre, fournissent une liqueur vineuse agréable. On s'en sert pour colorer le vin, et même pour fabriquer, avec d'autres ingrédients, des vins que l'on débite comme naturels. On en fait des confitures et un sirop. La propriété colorante de ces baies les rend fort utiles à l'art tinctorial et même à la peinture. [Les feuilles d'airelle sont assez riches en tannin, on emploie pour les remplacer celles de l'airelle ponctuée et de la canneberge ; on peut également substituer les fruits les uns aux autres.

On confond souvent les feuilles d'airelle avec celles de bousserole ou raisin d'ours (*arbutus uva ursi*): mais celles-ci sont plus épaisses, plus coriaces, plus vertes, et les bords de leur limbe ne sont jamais repliés en dessous : caractère qui distingue l'airelle.

Sieber a constaté la présence de l'acide quinique dans les feuilles de l'airelle myrtille.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Infusion, décoction (baies), 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre, 4 gr. toutes les 2 ou 3 heures.
Extrait, 1 à 2 gr. en pilules par jour.
Suc, pour limonade, sirop, potion, etc.
(Teinture (Reiss) : baies récentes, 100 parties; alcool à 56 degrés, 1,000 parties; doses, un verre à liqueur.
Sirop (5 parties d'extrait pour 1,000 de sirop), de 2 à 6 cuillerées par jour.)

Les fruits de l'airelle, acides, légèrement styptiques, sont tempérants et astringents. Ils conviennent dans les inflammations, les fièvres inflammatoires et bilieuses, la diarrhée, la dysenterie, les affections scorbutiques, etc. Les anciens en faisaient grand usage. Dioscoride les regarde comme propres à resserrer les tissus. Dodoens les prescrivait dans la diarrhée, la dysenterie, le choléra. Forestus les a employés dans la toux avec hémoptysie. Plasse (1) vante les bons effets de ces baies en décotion avec addition d'eau de cannelle dans la diarrhée des enfants ; quand il y a acidité des premières voies, il y ajoute du carbonate de potasse. Richter les donnait dans le scorbut et la diarrhée. Il prépare une décoction avec 45 gr. de ces fruits séchés et 2 litres d'eau, à laquelle il ajoute 4 gr. de corne de cerf et autant de gomme arabique. Seidl (2) les a employés avec succès dans une épidémie de dysenterie ; il avait recours à la décoction de 60 gr. de baies sèches dans suffisante quantité d'eau, qu'il faisait bouillir pendant une demi-heure. Le malade prenait une demi-tasse toutes les heures de la colature ; quelquefois il employait la poudre de ces baies à la dose de 4 gr. toutes les deux ou trois heures.

Reiss (3) considère les fruits de l'airelle comme une ressource d'autant plus précieuse dans la diarrhée chronique, que les autres moyens restent souvent sans effet, tandis que celui-ci procure au moins une amélioration momentanée dans les plus graves circonstances, et que, sans jamais être nuisible, il suffit quelquefois pour amener une guérison inespérée. Il administre l'extrait seul, sous forme de pilules de 20 centigr., que l'on prend de 4 à 6 par jour.

Bergasse (4) rapporte l'observation d'une diarrhée chronique extrêmement grave guérie par l'administration intérieure de 30 gr. de baies d'airelle.

AIRELLE PONCTUÉE (*Vaccinium vitis idœa*). Elle a les fleurs en grappes penchées, terminales, les baies d'un beau rouge. On a conseillé ces dernières en cataplasmes, écrasées avec du sel marin, pour résoudre les engorgements laiteux des seins.

CANNEBERGE (*Vaccinium oxycoccos*). A les fleurs rouges, croît dans les marais, fournit aussi des baies rouges. Ces deux dernières espèces ont les mêmes propriétés que l'airelle myrtille.

ALCÉE. Alcea rosea. L.

Malva rosea. Bauh. — *Malva arborea.* Vulg. — *Althæa.* J.

Alcée rose, — passe-rose, — rose trémière, — rose d'outre-mer, — herbe de Siméon.

Malvacées. Fam. nat. — Monadelphie polyandrie. L.

Cette plante bisannuelle (Pl. III), originaire de l'Orient, ayant le port d'un arbrisseau, se trouvant dans quelques forêts, sur les montagnes, au milieu des rochers de la Provence australe, fait l'ornement des jardins par la beauté de ses fleurs, qui s'épanouissent vers la fin de l'été et durent pendant une partie de l'automne.

Description. — Tiges s'élevant à plus de deux mètres, droites, velues, pleines d'une moelle blanche. — Feuilles semblables à celles de la mauve, mais bien plus grandes, lobées, sinuées, stipulées. — Fleurs entourant la partie supérieure de la tige, grandes, formant un épi lâche et allongé, blanches, roses, pourpres, jaunes, panachées, souvent doubles, peu pédonculées. — Calice double, persistant, l'extérieur à six divi-

(1) *Allgemeine medizinische Annalen*, 1823.
(2) Medez. *Jahrbuch des œsterreichischen Staates*, 1837.
(3) *Journal de médecine*, avril 1843.
(4) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, année 1844.

sions. — Corolle formée de cinq pétales cunéiformes, connés à leur base, plus grands que le calice. — Etamines nombreuses, réunies inférieurement en une colonne cylindrique et corolifère. — Fruit, se compose d'un grand nombre de capsules monospermes.

Parties usitées. — Racines, feuilles et fleurs.

[**Culture.** — Elle exige une terre franche, légère, substantielle, et l'exposition au midi ; on la sème en place au printemps ou en pépinière, dans ce dernier cas on repique en septembre ; on peut aussi semer sur couche en juillet et août. Couvrir le plant en hiver et repiquer en place en avril ; dans leur jeune âge elles demandent de l'eau.]

Propriétés physiques et chimiques. — Comme toutes les malvacées, cette plante recèle une grande quantité de principe muqueux. La racine contient une matière particulière cristallisable, appelée par Baron *Althœine*, et qui n'est autre chose que de l'asparagine. Gilibert a retiré de la racine arrachée au printemps une farine vraiment nourrissante ; il dit que les racines de mai et les fruits, avant leur maturité, donnent beaucoup de farine sucrée. La tige offre une substance fibreuse, textile, avec laquelle on peut fabriquer des fils, des cordages, des tissus divers et d'excellent papier.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des feuilles ou des fleurs, 8 à 12 gr. par kilogramme d'eau.

[*Sirop d'althœa.* — Le sirop qui porte ce nom est préparé avec la racine de guimauve (*althœa officinalis* L.), mais on prépare dans certains pays, de la même manière, c'est-à-dire par macération et solution, un sirop d'alcée qui jouit des mêmes propriétés.]

A L'EXTÉRIEUR. — De 30 à 60 gr de feuilles par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, injections, bains, gargarismes, cataplasmes, lavements.

L'alcée est émolliente, adoucissante, pectorale. Dioscoride, et après lui Schrœder, Spielmann, Hagen, ont regardé la racine comme astringente et propre à arrêter les diverses sortes de flux, spécialement la dysenterie. Murray pense avec raison que cette racine agit par sa qualité mucilagineuse à la manière de la mauve et de la guimauve. Il est plus difficile d'expliquer son action vraie ou supposée sur les organes de divers animaux. Gilibert prétend qu'elle est pour les chevaux un purgatif très-fort, et suivant Huzard, il n'en a fallu qu'une pincée pour faire vomir une chatte.

ALCHIMILLE. Alchemilla vulgaris. L.

Alchimilla vulgaris. C. BAUH., TOURN. — *Alchimilla vulgaris major. Pes leonis sive alchimilla.* J. BAUH.

Pied-de-lion, — manteau des dames, — *ladies mantle* des Anglais.

ROSACÉES. Fam. nat. — TÉTRANDRIE DIGYNIE. L.

Le pied-de-lion ou alchimille (Pl. II), plante vivace, croît partout, dans les prés, dans les bois, etc. Elle fournit une nourriture saine aux bestiaux. Elle augmente le lait des vaches et des chèvres.

Description. — Racine épaisse, brune, ligneuse, garnie de fibres capillaires, contenant une espèce de moelle jaunâtre. — Tiges de 25 centimètres environ, cylindriques, rameuses, légèrement velues. — Feuilles alternes, d'un vert jaune en dessus, blanchâtre en dessous, velues sur les bords et sur les nervures, dentées ; les radicales longuement pétiolées et à sept ou neuf lobes, les caulinaires à courts pétioles et à cinq lobes. — Fleurs petites, pédonculées, verdâtres, disposées en corymbes terminaux (juin-juillet-août). — Calice à huit divisions, dont les quatre inférieures paraissent former la corolle. — Quatre étamines très-courtes. — Ovaire surmonté par un style à deux stigmates. — Une semence nue, arrondie, jaunâtre, brillante.

Parties usitées. — Toute la plante.

[**Culture.** — L'alchimille vient dans tous les sols, et à toutes les expositions, mais elle préfère les terrains frais et humides et une exposition un peu ombragée ; elle est multipliée par semis ou par division des pieds ; la médecine n'emploie que la plante sauvage.]

Récolte. — Elle peut se faire pendant tout l'été. Pour la conserver on la cueille pendant la floraison.

Propriétés physiques et chimiques. — L'alchimille est inodore; ses feuilles ont une saveur acerbe. Son infusion noircit par le sulfate de fer. Elle fournit un extrait aqueux d'une saveur un peu styptique, et un extrait alcoolique balsamique, acerbe. Ses principes sont solubles dans l'eau, le vin, l'alcool.

L'alchimille est un léger tonique-astringent qu'on a conseillé dans les hémorrhagies passives, la leucorrhée, les dysenteries chroniques, les ulcères atoniques, etc. Frédéric Hoffmann attribue à cette plante, employée sous forme de bain et de fomentation, la vertu merveilleuse de raffermir les chairs et de rendre aux organes sexuels les apparences de la virginité. Cullen prétend, au contraire, que l'alchimille devrait être bannie de la matière médicale à cause de son inertie. Elle ne mérite ni les éloges outrés d'Hoffmann, ni la réprobation absolue du médecin anglais, dont le système de réforme est trop rigoureux.

L'alchimille se donne en décoction (30 à 60 gram. par kilog. d'eau). Elle fait partie des vulnéraires ou thés suisses.

ALISIER. Cratægus terminalis. L.

Sorbus terminalis. CRANTZ.

Aigrelier.

ROSACÉES, — POMACÉES. Fam. nat. — ICOSANDRIE DIANDRIE. L.

Cet arbre croît à l'état sauvage dans nos forêts.

Description. — Arbre à tige droite, élevée. — Feuilles glabres, luisantes d'un beau vert, ovales, tronquées, lobées. — Fleurs blanches, petites, disposées en corymbes rameux, cinq pétales étalés, onglet presque glabre. — Etamines nombreuses. — Styles glabres dont le nombre varie de deux à cinq. — Fruit ovoïde, brun jaunâtre, charnu, acerbe à la maturité, devenant pulpeux et acidule. L'alisier de Fontainebleau (*S. Latifolia* Pers.) se distingue du précédent par ses feuilles plus larges, blanches et cotonneuses en dessus, ses styles velus à la base et ses fruits brun orangé, pulpeux et sucrés.

[L'alouchier ou drouillier (*S. Aria* Crantz. *Cratægus aria* L.) est plus petit, ses feuilles sont blanches et cotonneuses, vertes en dessus, à lobes décroissants du sommet à la base, fruit rouge orange, pulpeux, acidule.]

(**Parties usitées.** — Les fruits, le bois.)

[**Culture.** — C'est la première espèce que l'on emploie le plus fréquemment en médecine; on la propage de graines ou de boutures.]

(Les fruits, qu'on mange en hiver à leur maturité, sous le nom d'*alises*, sont astringents et ont été usités contre la dysenterie, la diarrhée, la colique; ils ont des propriétés analogues à ceux de l'airelle.)

ALKÉKENGE. Physalis alkekengi. L.

Alkekengi officinarum. T. — *Solanum vesicarium.* C. B.

Coqueret, — coquerelle, — cerise d'hiver ou de Juif, — physiale, — halicacabum, herbe à cloques.

SOLANÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE MONOGYNIE. L.

L'alkékenge (Pl. III), dont la racine est vivace, croît spontanément dans les champs cultivés, les bois taillis et les vignes du midi et de l'ouest de la France. On la cultive dans les jardins. Elle est aussi spontanée en Allemagne, en Italie, en Espagne. Elle a quelque ressemblance avec la belladone, dont elle diffère d'ailleurs totalement par l'innocuité de son action physiologique, et par ses propriétés thérapeutiques, par son calice coloré et accrescent et par la couleur de ses baies qui sont rouges ou jaunes au lieu d'être noires.

Description. — Racine articulée, jetant çà et là des fibres grêles, qui rampent au loin. — Tige de 30 à 50 centimètres de hauteur, dressée, anguleuse, un peu velue,

rameuse, verte d'abord, puis rougeâtre, prenant de la consistance à l'automne. — Feuilles larges, glabres, géminées à la base, les supérieures ovales et un peu pointues. — Fleurs d'un blanc terne, solitaires, inclinées en bas, sur des pédoncules a illaires (juin-septembre). — Corolle monopétale à tube court, couvrant cinq étamines, un style, un stigmate. — Calice monophylle, à cinq découpures aiguës, velu, se développant et devenant à l'époque de la maturation un cornet membraneux, acquérant une couleur rouge écarlate à mesure que sa maturité avance, entourant complétement la baie, qui est globuleuse, contenant un grand nombre de petites graines aplaties, chagrinées et réniformes.

Parties usitées. — Les baies, les tiges et les feuilles.

[**Culture.** — Elle est assez abondante pour les besoins de la médecine ; on sème la graine en pots à l'automne ou au printemps ; on repique lorsque les pieds sont assez forts. Elle se propage d'elle-même et devient souvent incommode.]

Récolte. — L'alkékenge ne doit être récoltée qu'à l'époque de la maturité des fruits, c'est-à-dire depuis la fin d'août jusqu'en septembre. Les tiges et les baies acquièrent une couleur rouge ou jaune qui indique leur maturité. La dessiccation sera plus prompte si l'on sépare les baies des calices, car la transpiration des premières entretient l'humidité des secondes. Les baies se dessèchent lentement, se flétrissent, se vident ; en les broyant, on en sépare facilement les graines. La dessiccation en plein air n'est jamais suffisante pour obtenir une division ou pulvérisation facile de la plante. Il est nécessaire de la passer à l'étuve ou au four chauffé à 40 degrés, de l'y laisser de huit à douze heures avant de la soumettre à l'action du pilon.

Propriétés physiques et chimiques. — La poudre d'alkékenge est d'une amertume franche et persistante. Celle des baies a de plus une acidité marquée qui n'est pas désagréable. Dessaigne et Chautard, en traitant les feuilles par l'eau froide, agitant l'hydrolé avec du chloroforme, séparant celui-ci, reprenant le résidu de l'évaporation de celui-là par l'alcool additionné de charbon, et précipitant après filtration par l'eau, ont obtenu une matière cristalline, amère, non alcaline, qu'ils ont nommée *Physaline*.

Dans certains pays on colore le beurre avec le suc de baies de coqueret.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Baies fraîches et mûres, de 6 à 20 gr. par jour.

Infusion des baies, 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Poudre (tiges, baies), 4 à 18 gr. en une seule ou en plusieurs fois, dans de l'eau ou du vin, ou, mieux, dans le vin d'alkékenge.

Vin (30 gr. de feuilles, tiges ou fruits macérés pendant huit jours dans 1 kilogr. de vin), 15 à 30 gr. comme diurétique, 60 à 100 gr. comme fébrifuge.

Extrait (rarement employé), de 8 à 15 et 20 gr.

(Les pilules antigoutteuses de Laville ont pour base l'extrait d'alkékenge. On y ajoute une solution de silicate de soude, dont la densité soit marquée à 80 degrés dans la proportion de 1 partie pour 3 d'extrait. Ce mélange, rendu consistant au moyen de la poudre de Chamedris, est divisé en pilules de 30 centigrammes ; de 2 à 6 par jour.)

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, 60 à 120 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, injections calmantes.

Les baies d'alkékenge entrent dans la composition du sirop composé de chicorée.

Acidules, mucilagineuses, rafraîchissantes et diurétiques, les baies d'alkékenge, qui se servent sur les tables en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, etc., ont été longtemps employées dans la gravelle, les rétentions d'urine, les hydropisies, l'ictère, etc. Dioscoride les prescrivait contre l'ictère et l'ischurie ; il dit même les avoir conseillées dans l'épilepsie. Arnaud de Villeneuve les préconise comme diurétiques. Ray les employait dans la goutte. Les habitants de la campagne les ont toujours récoltées avec soin pour s'en servir dans les rétentions d'urine. Ils la donnent souvent en décoction aux bestiaux atteints de dysurie.

Comme Gilibert, j'ai employé des baies d'alkékenge avec succès dans la gravelle, l'œdème et l'anasarque, qui suivent les fièvres intermittentes. Dans les hydropisies qui dépendent de légions organiques du centre circulatoire, dans l'hydropéricarde, les infiltrations séreuses qui suivent la scarlatine, l'albuminurie, les affections graves des reins et de la vessie, etc. Ces baies

m'ont été très-utiles comme à la fois diurétiques et anodines. Dans ces cas, je les fais prendre en décoction. Elles déterminent un flux abondant d'urines sans trop stimuler les organes. Contre les hydropisies passives, je fais écraser sept ou huit baies dans un verre de vin blanc, que le malade prend à jeun, en y joignant l'infusion ou la décoction pour boisson.

Les feuilles, les tiges et les calices, sont également diurétiques, et conviennent surtout, à cause du principe amer qu'elles renferment, dans les cas d'asthénie que nous venons d'indiquer, et notamment dans la cachexie paludéenne. Les effets physiologiques de la poudre (feuilles, tiges, capsules) ont été sensibles chez les malades faibles, anémiques, et particulièrement chez les femmes chlorotiques. Plusieurs de ces dernières ont ressenti peu d'instants après son administration, même à petite dose, des bourdonnements d'oreille, un peu d'ivresse et un ralentissement assez notable du pouls. Les effets consécutifs étaient le retour du pouls à son type normal, la coloration du teint, le développement des forces musculaires. L'action diurétique a été de nouveau constatée. A forte dose, le médicament produit un sentiment de pesanteur à la region gastrique, et de la constipation. Après plusieurs jours d'emploi, il a occasionné chez deux malades quelques coliques suivies de diarrhée qui a disparu promptement. Administrée plusieurs fois après le repas, même à forte dose, cette poudre n'a nullement troublé la digestion.

Gendron, médecin à Château-du-Loir, a publié une série d'expériences sur les propriétés fébrifuges de la poudre de calices et de baies d'alkékenge. Plus tard les feuilles et les tiges ont été employées avec le même succès. Ces expériences, répétées à l'hôpital de Vendôme par Gendron et Faton, ont presque toujours réussi à guérir des fièvres intermittentes, si communes parmi les soldats casernés aux bords du Loir, et au niveau des prairies submergées. « J'ai recueilli depuis, dit Gendron, un assez grand nombre d'observations qui confirment les premières, et malgré plusieurs échecs de la médication sur les fiévreux, pendant l'automne dernier, nous n'hésitons pas à conclure que la poudre d'alkékenge, convenablement administrée, guérit un grand nombre de malades atteints de fièvres intermittentes. Ce médicament n'a ni la promptitude ni la sûreté du sulfate de quinine; mais, ne coûtant rien à nos cultivateurs, ils s'astreignent aisément à continuer son usage après l'interruption de la fièvre, et ils sont moins exposés aux récidives.

« Lorsque le troisième accès de fièvre n'est pas supprimé par l'alkékenge, ou du moins très-notablement amoindri, on doit peu compter sur son effet fébrifuge.

« Toutefois, les individus aux prises avec la cachexie fébrile, qu'il y eût ou non tuméfaction de la rate, reprenaient sensiblement de la force et de la coloration, même lorsque les accès n'étaient pas complétement interrompus. Une dose de sulfate de quinine suffisait alors pour couper la fièvre, et à la suite deux doses par jour d'alkékenge prévenaient les récidives et complétaient la guérison..... Dans les fièvres larvées et les névralgies intermittentes, l'alkékenge a constamment réussi à éteindre les accès..... Plusieurs ont été guéris de fièvres intermittentes dès la première dose; c'est le petit nombre. Ordinairement les accès décroissent sensiblement; le troisième est réduit à un simple malaise; le quatrième manque complétement.

« Nous avons eu l'occasion de l'employer avec succès contre une fièvre tierce algide..... Depuis ce fait, qui m'avait donné une grande confiance dans l'alkékenge, je dois avouer que la médication a subi plusieurs échecs. J'ai appris à mes dépens, ou, si l'on veut, aux dépens des malades, que de fortes doses d'alkékenge, données une fois par jour, ne valaient pas des doses moindres et répétées plusieurs fois dans les vingt-quatre heures.

« Chez les malades atteints de doubles-tierces ou doubles-quartes, il faut remarquer que les petits accès ont cédé plus vite que les plus forts, à quelque adresse que fût la médication; c'est-à-dire, que le médicament fût donné avant le petit accès, ou, suivant le précepte de Torti, avant le fort accès.

« Les fièvres rémittentes, les névralgies périodiques, ont toujours été combattues avec succès par l'alkékenge. Enfin, lorsque le quatrième accès d'une fièvre intermittente n'était pas supprimé complétement par la médication, 25 centigr. de sulfate de quinine suffisaient pour couper la fièvre, et quelques doses d'alkékenge, les jours suivants, mettaient les malades à l'abri des récidives.

« ..... A l'hôpital de Vendôme, on a réussi presque constamment en prescrivant, dans l'intervalle des accès, deux doses par jour de 6 gram. chacune; 4 gram. donnés quatre fois par jour, ont également coupé des fièvres de différent types, et dans des conditions variables de sujets, d'âge, de sexe, de localité et d'ancienneté de pyrexie. Cette méthode me paraît la plus convenable. Les préceptes de Torti, sur l'administration du quinquina à doses fortes et uniques, et le plus loin possible de l'accès, ne paraissent pas jusqu'à présent applicables à la médication par l'alkékenge.

« Il résulte de nos expériences que cette substance peut être employée en toute sécurité, à quelque dose que ce soit, avant comme après le repas, dans l'intervalle comme au début des accès de fièvres.

« Si elle n'exclut pas toujours l'usage du sulfate de quinine, elle réduit du moins son emploi trop coûteux. » (1)

J'ai employé la poudre d'alkékenge dans trois cas de fièvre intermittente. Le premier cas, au printemps de 1853, chez une femme de trente-cinq ans, habitant la vallée humide de la Liane, était une fièvre tierce intense, par récidive après avoir été coupée au moyen de trois doses de sulfate de quinine. Trois doses de 4 gram. de poudre d'alkékenge, données dans chaque intermission, interceptèrent la fièvre au 3e accès à dater du jour de la prise du médicament. Les deux autres cas étaient, l'un une fièvre double-tierce automnale guérie au 4e jour de l'administration du médicament; l'autre une fièvre quotidienne ayant deux mois de durée, qui a été diminuée de moitié en intensité et que deux doses de sulfate de quinine (de 50 cent.) ont dissipée entièrement.

(A l'exemple de Ray, Laville préconise comme préventives des accès de goutte, des pilules dont nous avons plus haut donné la formule.

Sans nous prononcer d'une façon définitive sur la réalité des succès de ce traitement, nous sommes porté à penser d'après notre expérience personnelle que l'effet en est variable, sinon douteux.)

Les feuilles de coquerel peuvent être employées à l'extérieur en fomentations et en cataplasmes, comme émollientes et calmantes.

ALLELUIA. Oxalis acetosella. L.

Oxys flore albo. T. — *Trifolium acetosum vulgare.* Bauh. — *Oxytriphyllum.* Trag. — *Panis cuculi.* Off.

Surelle, — oxalide, — pain de coucou, — oseille de bûcheron, — oseille de Pâques, — trèfle aigre, — oseille à trois feuilles.

Oxalidacées. Fam. nat. — Décandrie pentagynie. L.

Cette plante vivace (Pl. III), commune dans presque tous les pays de l'Eu-

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1851.

rope, croît abondamment dans les bois, au pied des arbres, dans les lieux ombragés, le long des haies.

Description.— Racine : fibres qui partent de renflements d'une tige souterraine rampante. — Feuilles nées de l'extrémité de la souche par cinq ou six, longuement pétiolées et formant gazon, trifoliées, folioles obcordées, pubescentes surtout en dessous, où leur couleur est blanchâtre. — Fleurs blanches, solitaires sur des hampes droites et un peu moins longues que les pétioles (mars et avril). — Calice campanulé, pentifide. — Corolle trois fois plus grande, campaniforme, à cinq pétales obovales offrant trois appendices à leur base ; dix étamines, dont cinq longues et cinq courtes, hypogynes et réunies par la base de leurs filets. — Ovaire surmonté de cinq styles divergents. — Capsules à cinq loges polyspermes.

Récolte. — Elle se fait au moment de la floraison, vers le temps de Pâques, d'où lui vient le nom d'*Alleluia*. La plante perd une partie de sa saveur acide par la dessiccation ; mais on peut se la procurer pendant toute la belle saison et l'employer à l'état frais.

Parties usitées. — Toute la plante.

[**Culture.** — Elle n'est cultivée que dans les jardins de botanique ; on la sème au printemps en planches ou en bordures ; elle aime l'ombre.]

Propriétés physiques et chimiques. — Inodore, d'une saveur acide fort agréable, cette plante renferme beaucoup d'eau, du mucilage et une grande quantité d'oxalate de potasse. C'est surtout en Suisse, où elle est très-commune, que l'oxalite sert, concurremment avec les *rumex acetosa* et *acetosella*, à l'extraction du sel d'oseille (bioxalate de potasse, oxalate acide de potasse, bi, quadri ou suroxalate de potasse, oxalium, sel à détacher), très-usité pour enlever les taches d'encre, dans l'art tinctorial pour aviver la couleur du carthame, et dans quelques fabriques de toiles peintes. Le sel d'oseille est blanc, en petits cristaux aigus, piquants, opaques, plus acides que ceux de la crème de tartre auxquels ils ressemblent, inaltérables à l'air, peu solubles dans l'eau.

Substances incompatibles. — Les sels de chaux qui, mêlés au sel d'oseille, forment de suite un oxalate insoluble.

L'acide oxalique s'obtient en décomposant l'oxalate de potasse par l'acétate de plomb; on traite le précipité par l'acide hydrosulfurique, et on fait cristalliser la liqueur. Mais celui du commerce est obtenu par la réaction de l'acide azotique sur le sucre ou l'amidon.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, 30 gr. ou une poignée dans 500 gr. d'eau ou de petit lait	Plante fraîche, mangée en salade, dans les bouillons.
Suc exprimé, de 30 à 60 gr.	*Oxalate de potasse*, 1 à 2 gr. dans 500 gr. d'eau, avec *Q. S.* de sucre pour limonade.
Sirop, de 30 à 60 gr. dans une potion.	[L'oxalate de potasse entre dans les pastilles contre la soif.
Conserve, de 2 à 8 gr.	

L'alleluia est rafraîchissante, tempérante, antiputride, antiscorbutique, diurétique. Elle convient dans les affections bilieuses, inflammatoires, putrides, les embarras gastriques. Johan Frank (1), qui s'en est servi avec succès dans le traitement d'une épidémie de fièvres malignes pétechiales, lui donne les plus grands éloges. Dans ma pratique, je fais avec l'alleluia une limonade des plus agréables; elle remplace celle que l'on compose avec le citron, que l'on n'a pas toujours sous la main et que le pauvre ne peut se procurer. Cette limonade apaise la soif et l'ardeur fébrile, favorise la sécrétion des urines et lâche quelquefois le ventre. J'ai remarqué qu'elle aide à l'action des purgatifs. L'hiver, je me sers de la limonade d'oxalate de potasse.

Le scorbut est une des maladies où l'oxalide a été le plus employé. Les équipages du capitaine Baudin ayant trouvé cette plante en abondance au Port Western, et en ayant usé copieusement, virent disparaître les traces du scorbut dont ils étaient atteints (2).

(1) *Herba alleluia, botanice considerata*, etc., Ulmæ, 1709.
(2) *Annales du Muséum*, t. XVII, p. 94.

Chamberet (1) observe avec raison que cette plante, quoique recommandée dans les maladies inflammatoires des voies urinaires, peut être nuisible à certains calculeux, à cause de l'oxalate de potasse qu'elle contient.

A l'extérieur, elle est maturative comme l'oseille commune. Je l'ai quelquefois appliquée sur les tumeurs scrofuleuses et des abcès froids, pour les résoudre ou en hâter la suppuration; mais j'ai employé dans ces cas, avec plus d'avantage, la petite oseille sauvage, conseillée par Pinel. Elle est plus active, et se trouve partout dans les pâturages et le long des haies.

L'OXALATE DE POTASSE et L'ACIDE OXALIQUE pris à haute dose produisent l'empoisonnement. L'action corrosive de l'acide oxalique a été constatée en Angleterre, où, pendant longtemps, on s'en est servi pour faire des limonades. Royston rapporte l'observation d'une femme qui mourut au bout de quarante minutes après avoir pris 15 gr. d'acide oxalique pour du sulfate de magnésie. Thomson publia ensuite l'histoire d'un semblable empoisonnement. Dès lors, on ne douta plus que cet acide ne fût un poison, et cette opinion fut encore confirmée par les observations et les expériences de Percy, Orfila, Christison, Coindet et Dupuy. La quantité d'acide oxalique qui a produit les empoisonnements variait depuis 12 gr. jusqu'à 60 gr., et avait été ordinairement prise à jeûn. Sur onze cas, deux individus seuls ont été sauvés, trois survécurent une heure à l'ingestion de l'acide, les autres moururent en beaucoup moins de temps. Une personne qui avait avalé 24 gr. de cet acide périt au bout de quinze minutes; une autre vécut à peine dix minutes après avoir pris ce poison; ainsi, la rapidité de l'empoisonnement est toujours en rapport avec la dose d'acide et le temps qu'il séjourne dans l'estomac.

Les symptômes de cet empoisonnement sont les suivants : quelquefois douleur brûlante à la gorge, mais toujours à l'estomac, ordinairement suivie de vomissements violents qui continuent jusqu'aux approches de la mort; quelquefois vomissements faibles ou nuls; matières vomies, pour l'ordinaire, d'une couleur foncée ou sanguinolentes; pouls devenant imperceptible et restant tel pendant plusieurs heures; froid glacial, sueur gluante; doigts et ongles livides. Quelquefois engourdissement et sentiment de fourmillement aux extrémités longtemps après la disparition des symptômes violents; d'autres fois, insensibilité quelque temps avant la mort, ou agitation, convulsions; mort, en général, en moins d'une heure et quelquefois en peu de minutes.

Les expérimentations de Christison et de Coindet ont porté ces médecins à conclure : 1° que l'acide oxalique très-concentré, introduit à haute dose dans l'estomac, irrite ou corrode cet organe, et détermine la mort par l'affection sympathique du système nerveux; — 2° que lorsqu'il est étendu d'eau, il est absorbé et porte son influence sur les organes éloignés; il n'agit ni en irritant l'estomac, ni sympathiquement; toutes choses égales, d'ailleurs, son action est plus rapide lorsqu'il est étendu d'eau que lorsqu'il est concentré; — 3° qu'on ne peut le retrouver dans aucun des liquides de l'animal, quoiqu'il soit absorbé, probablement parce qu'il est décomposé en passant par les poumons, et que ses éléments se combinent avec le sang; — 4° qu'il agit directement comme sédatif, en portant d'abord son influence sur la moelle épinière et le cerveau, ensuite, et secondairement, sur les poumons et le cœur. Enfin, la cause immédiate de la mort est quelquefois une paralysie du cœur, d'autrefois une asphyxie, ou enfin ces deux affections réunies. [Les accidents nerveux, suivant Reveil, sont comparables à ceux que détermine la strychnine.]

L'effet des vomitifs n'est point assez prompt contre cet empoisonnement. Les boissons aqueuses nuisent en facilitant l'absorption, à moins qu'on ne

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXIX, p. 55.

fasse vomir promptement le malade par des moyens mécaniques. On peut neutraliser le poison dans l'estomac avec le carbonate de chaux ou la magnésie calcinée, qui forment tous deux avec lui des sels insolubles. L'action toxique peut être diminuée par ces combinaisons ; mais, suivant Christison et Coindet, elle n'est jamais entièrement changée ou détruite. On combat les symptômes inflammatoires secondaires par les antiphlogistiques.

[Dans les cas d'empoisonnement par l'acide oxalique, il faut toujours rechercher à isoler l'acide libre ; on se sert pour cela d'alcool bouillant qui le dissout parfaitement et qui est sans action sur les oxalates et les autres sels.]

L'OXALATE DE POTASSE (sel d'oseille) avait déjà été signalé par Welti comme pouvant être employé efficacement dans la métro-péritonite puerpérale, lorsque Von Brenner (1) publia deux observations dans lesquelles l'emploi de ce sel neutre fut suivi d'un succès remarquable.

Le même médicament a été prescrit par l'auteur, avec non moins d'efficacité, dans des cas de métrite et de péritonite simples, dans l'inflammation des ovaires, ainsi que dans les menstruations difficiles.

L'ACIDE OXALIQUE, provenant de l'oxalide, dit Nardo (*in* Merat et Delens), a des propriétés plus antiphlogistiques qu'aucun autre acide végétal ; il convient, suivant ce médecin, dans les douleurs qui accompagnent les affections inflammatoires, notamment dans celles de l'angine, de la gastrite, de la stomatite ; son usage pourrait même rendre les saignées moins nécessaires.

ALLIAIRE. Erysimum alliaria. L.

Hesperis alliaria. LAMARK. — *Alliaria.* BAUH. — *Alliastrum.* GESN. *Hesperis allium redolens.* T. — *Sisymbrium alliaria.* ROTH. *Alliaria officinalis.* PHARM.

Velar alliaire, — erysimum alliaire, — herbe-aux-aulx, — julienne.

CRUCIFÈRES. — SISYMBRIÉES. Fam. nat. — TÉTRADYNAMIE SILIQUEUSE. L.

L'alliaire (Pl. III), plante vivace, croît dans toute la France, et se trouve principalement aux lieux couverts, le long des haies, sur le bord des fossés.

Description. — Racine blanche, ayant la forme d'un petit navet. — Tige herbacée, droite, de 60 à 70 centimètres, tantôt simple, tantôt légèrement rameuse, ferme, velue à sa partie inférieure. — Feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, presque glabres, les inférieures plus obtuses, réniformes, portées sur de plus longs pétioles, les supérieures aiguës et presque sessiles. — Fleurs petites, blanches, soutenues par de courts pédoncules, en grappe terminale lâche, ayant les caractères de la famille des crucifères. — Calice à quatre sépales étroits, caducs. — Corolle à quatre pétales unguiculés, cruciforme. — Six étamines dont deux plus courtes. — Ovaire allongé, style gros, stigmate bilobé. — Fruits : siliques étalées, grêles, quadrangulaires, striées longitudinalement.

Parties usitées. — Les feuilles, les sommités fleuries et les semences.

[**Culture.** — L'alliaire est très-abondante à l'état sauvage ; elle croît à l'ombre des arbres ; on la multiplie par semis faits au printemps ; lorsqu'on veut la faire ramper dans les bosquets pour couvrir la nudité du sol, on doit couper les tiges aussitôt que les fleurs sont passées.]

Récolte. — La dessiccation dissipe presque toutes les propriétés de l'alliaire. On doit donc l'employer fraîche.

(**Propriétés physiques et chimiques.** — L'alliaire possède une odeur et une saveur alliacées qui lui ont valu son nom ; elle contient de l'essence d'ail.)

(1) *Annales médicales de la Flandre occidentale.*

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc de 15 à 30 gr. en potion.
Suc épaissi ou extrait de suc, 10 à 15 gr. en pilules, potion, etc., n'est pas usité.
A L'EXTÉRIEUR. — En cataplasme.
Suc exprimé seul ou étendu dans l'eau.
Semence en poudre, comme rubéfiante.

Cette plante est stimulante, diaphorétique, béchique-incisive, diurétique, détersive, antiputride, antiscorbutique. La décoction dissipe presque toutes ses propriétés. Cependant, suivant Virey (1), la décoction d'alliaire fraîchement cueillie est très-expectorante et agit plus fortement que celle du velar (*Erysimum offic.*). L'emploi que j'en ai fait sur la fin des catarrhes pulmonaires chroniques, dans l'asthme humide et dans la phthisie, a confirmé cette opinion. J'ai pu aussi constater récemment ses propriétés diurétiques dans un cas d'hydrothorax avec œdème des extrémités inférieures. Le suc épaissi ou extrait de suc se conserve et peut remplacer le suc frais pendant l'hiver.

J'ai employé aussi avec succès son suc (après Camérarius, Simon Pauli, Boerhaave, Ray) sur des ulcères sordides et gangréneux. Un vaste ulcère de cette nature existait à la partie externe de la jambe droite d'un enfant de dix ans, et avait l'aspect et la fétidité de la pourriture d'hôpital, par suite sans doute de l'habitation inaccoutumée dans un lieu bas, humide et non aéré (au village de Verlincthun, situé au milieu d'eaux stagnantes). Le suc d'alliaire appliqué avec de la charpie, et continué pendant quinze jours, combattit la putridité, détergea l'ulcère, procura une suppuration de bonne nature, et amena une cicatrisation favorisée, à la fin, par l'application du vin miellé.

La graine d'alliaire a une saveur âcre qui se rapproche de celle de la moutarde. « D'après les nombreuses expériences que nous avons faites, dit Dubois, de Tournai, la graine d'alliaire, pulvérisée et réduite en pâte au moyen d'un peu d'eau, en application sur la peau, y produit, au bout de quelques heures, des effets rubéfiants analogues à ceux de la moutarde, mais à un moindre degré. »

Cette plante, beaucoup trop négligée par les modernes, jouit de propriétés énergiques que les anciens ont exagérées.

AMANDIER. Amygdalus communis. L.

Amygdalus sativa et sylvestris. BAUH. — *Amygdalus sativa fructu majore.* T.

ROSACÉES. — AMYGDALÉES. Fam. nat. — ICOSANDRIE MONOGYNIE. L.

Cet arbre, originaire de la Mauritanie, est cultivé en France et surtout en Provence. Il croît naturellement sur les côtes septentrionales de l'Afrique.

L'Ancien Testament fait mention des amandes. Hippocrate employait les amandes douces et amères. Théophraste en parle, et Dioscoride décrit la manière d'en obtenir l'huile.

Description. — Tige de 8 à dix mètres, droite. — Feuilles moins longues que celles du pêcher, alternes, pétiolées, étroites, pointues, bords finement serrés ; les dentelures de la base glanduleuses.— Fleurs comme celles du pêcher, mais à pétales plus grands et d'un blanc souvent mêlé de couleur de rose (les premières au printemps). — Fruit verdâtre, ovale, composé d'un brou médiocrement épais, ferme, peu succulent, au-dessous duquel se trouve un noyau ligneux, sillonné, renfermant une amande tendre, ovale, terminée en pointe à son sommet, d'une saveur *douce* ou *amère* selon l'une des deux variétés de l'arbre dont elle provient, et qui est la seule partie employée en médecine. La seule distinction botanique qu'on puisse établir entre ces deux variétés, c'est que dans la *variété amère* le style est de la même longueur que les étamines, et

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. Ier, p. 411.

que les pétioles sont maculés de points glanduleux, tandis que dans la *variété douce* le style est beaucoup plus long que les étamines, et que les glandes, au lieu d'être sur les pétioles, sont à la base des dents des feuilles.

AMANDES DOUCES. Amygdalæ dulces.

Dans le commerce, suivant que les amandes sont grosses, moyennes ou petites, on les désigne sous les noms spécifiques de *gros flots*, *flots* et *en sorte*. Les meilleures sont celles qui sont grosses, bien entières, non vermoulues, à cassure blanche et sans odeur. Lorsqu'elles sont vieilles, leur cassure est jaunâtre et leur goût est âcre.

Propriétés chimiques.— Les amandes douces contiennent pour 100 environ 54 d'huile fine, 24 d'une variété d'albumine soluble nommée *émulsine* ou *synaptase*, puis du sucre, de la gomme et un parenchyme. C'est l'emulsine qui, dans l'émulsion d'amandes, tient l'huile en suspension. Elle dissout et rend miscible à l'eau le camphre, la resine de jalap et autres substances résineuses avec lesquelles elle est triturée. Elle peut s'unir à l'eau au moyen d'un blanc ou d'un jaune d'œuf.

L'huile d'amandes douces doit être récemment préparée, parce qu'elle rancit facilement, et qu'elle irrite alors au lieu d'adoucir. Extraite à froid, elle se conserve plus longtemps.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Émulsion au lait d'amandes, 30 gr. d'amandes douces dépouillées de leur pellicule, pilées avec un peu d'eau froide et de sucre dans un mortier de marbre, réduites en pâte que l'on délaie avec 1 kil gr. d'eau, à laquelle on ajoute 30 gr. de sirop ou de sucre. On passe à travers une étamine.

Sirop d'amandes douces (sirop d'orgeat), préparé à l'aide de l'émulsion et du sucre, à prendre dans l'eau, en potion, etc.

Huile, 15 à 30 gr. dans une solution ou potion gommeuse

A L'EXTÉRIEUR. — Huile, en lavement, embrocation, liniment.

Les amandes douces servent à faire des loochs, et concurremment avec les amandes amères, à composer le sirop d'orgeat. — Je prescris souvent le bouillon de veau et d'amandes douces coupées par morceaux, comme adoucissant et rafraîchissant. On préparait aussi, par la distillation des amandes non écorcées, une eau mucilagineuse ayant l'odeur de la fleur d'acacia. [L'amandé ou émulsion d'amandes se fait dans les ménages en privant l'amande douce de son enveloppe (épisperme) ; pour cela, on la fait tremper dans de l'eau tiède; après quelque temps la pellicule s'enleve par simple pression entre les doigts ; l'amande est alors fortement pressée dans un mortier de marbre avec un peu de sucre, et lorsque la pâte est bien homogene, on délaye dans l'eau et on passe ; on l'administre pure ou mélangée.]

Les amandes douces sont très-usitées comme aliment et comme médicament. On les sert vertes et sèches sur nos tables. On en fait des gâteaux, des biscuits, des massepains, des macarons, des dragées, des pralines, du nougat, un blanc-manger, etc. Dillon propose une boisson analogue au café, en faisant rôtir des amandes avec du seigle. Les amandes torréfiées sont prescrites aussi aux convalescents, soit entières, mangées avec du pain, soit en potages, après avoir été pulvérisées et mêlées avec de l'orge. Assez difficiles à digérer, elles ne doivent pas être prises en grande quantité par les personnes dont l'estomac est faible.

(Pavy (1) propose de remplacer dans le régime des diabétiques le pain de gluten par le biscuit d'amandes. Les amandes contenant 6 pour 100 de sucre, il les en prive en versant sur leur poudre de l'eau bouillante légèrement acidulée par l'acide tartrique. La farine, ainsi traitée, est jointe à des œufs, et sert à faire des biscuits très-nutritifs, sans principes sucrés ni féculents.)

Le lait d'amandes est adoucissant, rafraîchissant, calmant. On l'emploie dans les fièvres, les inflammations des voies urinaires et gastro-intestinales, les phlegmasies cutanées, les irritations nerveuses, les affections catarrhales

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1863, p. 180.

aiguës, etc., surtout dans les redoublements fébriles, vers le soir, afin que les nuits soient moins agitées. L'émulsion est plus calmante quand à l'eau simple on substitue l'eau distillée ou la décoction de laitue. Dans les irritations inflammatoires de la poitrine, on remplace avantageusement le sucre par le sirop de guimauve ou de violette, et quand il y a toux douloureuse, par le sirop de pavot blanc. Pour la rendre plus antiphlogistique, surtout dans les irritations phlegmasiques des voies urinaires, on y ajoute du nitrate de potasse.

L'émulsion d'amandes douces soulage les maladies du cœur, et particulièrement les palpitations qui tiennent à un état d'irritation et de spasme. Roques guérit, au moyen de cette émulsion et du bouillon de poulet aux laitues pour tout aliment, un négociant de Bordeaux atteint de violentes palpitations de cette nature, dues à des causes morales.

Le lait d'amandes est très-utile dans les inflammations chroniques des viscères abdominaux, qui s'aggravent presque toujours sous l'influence d'une nourriture trop succulente. « Donnez au malade, dit Roques, du bouillon de poulet coupé avec du lait d'amandes. Je ne saurais dire combien cette boisson, à la fois nutritive et tempérante, m'a été utile pour soutenir doucement les forces et pour terminer des inflammations d'une nature rebelle.

Le lait d'amandes coupé avec le lait de vache est une excellente boisson nutritive à la suite des maladies inflammatoires, lorsque l'estomac ne peut encore digérer les aliments solides. Cette boisson convient aussi aux phthisiques qui éprouvent de la chaleur et de l'irritation.

L'émulsion d'amandes douces, quand l'estomac la supporte bien, doit être prise en grande quantité pour produire un bon effet. Quand il y a une vive irritation, de la chaleur, de la soif, il faut en administrer au moins 1 kilogramme par jour.

L'huile d'amandes douces est adoucissante et légèrement laxative. Elle peut s'unir à l'eau au moyen d'un jaune d'œuf. On la donne aux enfants atteints de coliques, de vers intestinaux, de volvulus, ou même de convulsions. (Suivant le professeur Coze père (conversation particulière), l'émulsion possède une action spéciale sur le gros intestin et devient précieuse contre les affections inflammatoires de cette partie du tube digestif.) Elle est utile contre les toux sèches et nerveuses, la strangurie, les douleurs néphrétiques, les calculs rénaux. Elle a souvent suffi, suivant Roques, pour arrêter l'action délétère des plantes vénéneuses, des champignons imprégnés de principes caustiques.

« Il est très-utile, dit Hufeland, dans toutes les espèces d'hématurie, de prendre matin et soir une cuillerée à bouche d'huile d'amandes douces ou d'œillette. »

J'emploie souvent, dans la bronchite aiguë et les toux opiniâtres, le mélange à parties égales d'huile d'amandes douces, de miel et de jaune d'œuf. Les enfants prennent très-facilement cette marmelade par cuillerées à café. En la délayant dans une suffisante quantité de décoction de fleurs de guimauve ou de coquelicot, on en fait un looch domestique peu coûteux et préférable au looch pectoral du Codex.

Cullat de Puigien (1) a indiqué un thé d'un nouveau genre fait avec des coquilles d'amandes; voici comme on le prépare : Prenez une poignée de coquilles d'amandes, concassez-les, faites-les bouillir dans 1 litre d'eau pendant une bonne heure; filtrez ensuite à travers un linge de coton fin. Cette boisson, saine et balsamique, se distingue par un goût de vanille très-agréable. Lemaître, de Carpentras, la recommande, mêlée avec du lait, contre les inflammations de poitrine. (Mignot l'a expérimentée contre la co-

(1) *Journal des connaissances utiles*, année 1834, p. 41.

queluche (1), et il conclut de ses essais qu'administrée dès que l'état spasmodique commence à prédominer, elle diminue la violence des quintes. C'est là non un agent curatif, mais un sédatif dont le concours peut être avantageux.)

A l'extérieur, l'huile d'amandes douces amollit, adoucit les tissus. Elle est utile en embrocation dans quelques névralgies, dans les inflammations externes, les brûlures au premier degré, sur certaines tumeurs, (et pour diminuer la tension de la peau dans les érysipèles de la face. Scouttetten en fait, dans la scarlatine et la rougeole, des frictions sur tout le corps. Elles diminuent les démangeaisons et préserveraient de l'anasarque, suivant cet observateur) (2). Charles Leroy en tirait un grand avantage en frictions sur le bas-ventre dans les inflammations abdominales et dans les constipations opiniâtres. On trempe la main dans l'huile chauffée à un certain degré, et on en frotte le ventre en tous sens. Quand l'huile de la main est absorbée, on la trempe de nouveau, et l'on refrotte. On continue cette opération pendant un quart d'heure ou une demi-heure. « J'ai vu, dit Duplanil, cité par Buchan, le ventre se lâcher à la première tentative; mais souvent il faut réitérer cette opération trois ou quatre fois, à une heure de distance l'une de l'autre. » Les bains tièdes, pris dans l'intervalle des frictions huileuses, rendent l'effet de ces dernières plus efficace et plus prompt.

Les parfumeurs vendent, sous le nom de *pâte d'amandes*, le résidu des amandes qui ont déjà servi à l'expression de l'huile, desséché et réduit en farine. On connaît son utilité pour nettoyer et adoucir la peau. En y ajoutant une certaine portion d'amandes amères, cette farine est beaucoup plus détersive et pourrait servir comme médicament externe, sous forme de cataplasme, contre certaines phlogoses cutanées et certaines taches du visage.

AMANDES AMÈRES. Amygdalæ amaræ.

Les amandes amères, sauf le goût, doivent présenter les mêmes caractères physiques que les amandes douces.

Propriétés chimiques. — Les amandes amères contiennent moins d'huile fixe que les amandes douces, mais plus d'émulsine (ou synaptase) que celles-ci. Elles contiennent, en outre, environ de 1 à 2,2 pour 100 d'un principe particulier nommé *amygdaline*. C'est cette substance et la synaptase qui, au contact de l'eau, donnent naissance à l'huile essentielle (*hydrure de benzoïle*), et à une certaine quantité d'acide cyanhydrique. Ces produits résultent de la réaction de la synaptase sur l'amygdaline, laquelle, comme nous venons de le dire, ne peut s'opérer que par l'intermédiaire de l'eau. Il se forme encore, en même temps, de l'acide formique et du sucre.

L'huile essentielle d'amandes amères est, comme celle de laurier-cerise, incolore, d'une saveur amère et brûlante, d'une odeur qui rappelle celle de l'acide cyanhydrique. Suivant Kruger de Rostock (3), les amandes amères peuvent donner un 96e de leur poids d'huile essentielle. Cette huile contient beaucoup d'acide prussique anhydre. Schrader (4) a tiré 8.5 pour 100 d'huile essentielle récemment obtenue. Goppert (5) a démontré 14.33 pour 100 d'acide cyanhydrique dans l'huile bien préparée. Ainsi que celle de laurier-cerise, elle s'altère facilement. L'essence se transforme en acide benzoïque. Il est donc nécessaire de la renouveler souvent, ou mieux, de lui substituer les amandes douces et l'amygdaline, d'après la formule de Liébig et Wœlher, indiquée ci-dessous.

L'eau distillée d'amandes amères contient une grande portion d'huile essentielle en excès que l'on sépare par la filtration. Chargée d'huile essentielle, cette eau pourrait être très-dangereuse, prise à l'intérieur. [D'après les conseils de la commission de

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1812, p. 360.
(2) *Union médicale*, 31 mai 1859
(3) Buchner's, *Repertorium für die Pharmacie*, t. XII, p. 135.
(4) Fechner's, *Repertorium der Organischen Chemie*, t. II, p. 65.
(5) Rutt's, *Magazine für die gezammte Heilkunde*, t. XXXII, p. 500.

rédaction du nouveau Codex, on ne fera plus désormais usage en médecine que d'eau de laurier-cerise et d'amandes amères titrées, c'est-à-dire renfermant une proportion fixe et invariable d'acide cyanhydrique (le chiffre $^1/_{1000}$ sera probablement adopté). Le dosage de l'acide cyanhydrique dans ces eaux se pratique au moyen d'une solution titrée de sulfate de cuivre que l'on verse goutte à goutte dans l'eau rendue ammoniacale jusqu'à ce qu'il y ait coloration bleue (Buignet). Chaque équivalent de cuivre employé correspond à 2 équivalents d'acide cyanhydrique.]

L'huile fine extraite par expression des amandes amères n'a, ordinairement, aucune des propriétés vénéneuses du fruit. [Le plus souvent l'huile d'amandes douces du commerce est préparée avec les *amandes amères*, parce que le résidu ou tourteau trouve de nombreuses applications en parfumerie.]

L'Amygdaline est une matière blanche, cristalline, d'une saveur d'abord sucrée, rappelant bientôt celle des amandes amères. Soluble dans l'eau et dans l'alcool chauds, elle se cristallise par le refroidissement.

Substances incompatibles avec les amandes amères et leurs diverses préparations: les acides minéraux, les sulfates de fer, le soufre, le chlore, l'azotate d'argent, les iodures en général, les oxydes de mercure, le calomel ou protochlorure de mercure. Cette dernière substance, mêlée aux préparations d'amandes amères ou à l'eau de laurier-cerise, forme deux poisons redoutables : du deutochlorure (sublimé corrosif) et du cyanure de mercure. Le monde médical a connu l'empoisonnement qui eut lieu, il y a quelques années, chez une demoiselle de Montpellier, à laquelle on avait administré ce mélange comme médicament.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Nombre, 2 à 4 mangées ou dans un looch, dans une émulsion d'amandes douces.

Lait d'amandes amères (amandes douces et amères, de chaque, 4 à 6 gr.; eau de rivière, 500 gr.; sucre, 60 gr.), à prendre dans les 24 heures

Eau distillée (1 sur 2 d'eau), 1 à 10 gr. en potion, julep, etc., par jour (une cuillerée à bouche d'heure en heure).

Huile essentielle purifiée (hydrure de benzoïle), peu employée, 1 à 5 centigr., avec précaution.

Huile essentielle non purifiée, de 1 à 3 centigr., en potion, julep, émulsion, etc.

[Mais il vaut mieux ne pas en faire usage, à cause des quantités variables d'acide cyanhydrique qu'elle peut renfermer. On la purifie par distillation au contact de la potasse et du perchlorure de fer.]

A l'extérieur. — Eau distillée pour lotions, fomentations.

Huile essentielle non purifiée, de 2 à 4 gr., en liniment, lotions, embrocations.

Tourteau en cataplasme.

Amygdaline, mixture de Liebig et Walher. — Amandes douces, 8 gr.; eau, *Q. S.*; amygdaline, 1 gr.

Faites avec les amandes et l'eau une émulsion; faites-y dissoudre l'amygdaline. Cette mixture contient 5 centigr d'acide cyanhydrique anhydre, et 45 à 50 centigr. d'huile essentielle d'amandes amères [par cuillerée d'heure en heure]. — L'amygdaline ai si administrée donnera toujours une préparation identique. On pourra calculer la quantité d'acide cyanhydrique et d'huile essentielle d'amandes amères qui se forment par la réaction de l'émulsion et de l'eau sur l'amygdaline, tandis que les eaux distillées d'amandes amères et de laurier-cerise, lorsqu'elles ne sont pas titrées, varient de composition. A l'abri de l'air, elles se conservent très-bien.

Le *lait d'amandes amères*, préparé comme nous l'avons indiqué, est aussi une préparation à la fois simple, sûre et peu coûteuse. L'huile essentielle et l'acide cyanhydrique, qui se forment au contact de l'eau, n'ont pas le temps de s'altérer. On doit toujours la préférer à l'eau distillée d'amandes amères ou de laurier-cerise.

Les propriétés toxiques des amandes amères étaient connues des anciens. De nos jours, les travaux de Wepfer, d'Orfila, de Brodie, Cullen, Christison, Villermé ont démontré que l'action de ce poison est tout à fait la même que celle de l'acide cyanhydrique.

Cette action varie suivant l'idiosyncrasie des sujets. Une petite dose peut produire des effets toxiques. Christison rapporte que le docteur Gregory ne pouvait manger la moindre quantité de ces fruits sans en éprouver les effets d'un véritable empoisonnement, auxquels succédait une éruption semblable à celle de l'urticaire. Une femme, sujette à des palpitations de cœur, fit, par les conseils d'une commère, usage des amandes amères; elle commença à en manger une par jour, et en augmenta ensuite le nombre par degrés. Arrivée au n° 7 par jour, elle éprouva des faiblesses générales, des évanouisse-

ments et une anxiété extrême (1). Virey (2) parle des accidents que produisent souvent les macarons dans la composition desquels entrent beaucoup d'amandes amères.

Il faut ordinairement une plus grande quantité d'amandes pour causer l'empoisonnement. Une femme (3) a donné à son enfant, âgé de quatre ans, le suc d'une poignée d'amandes amères pour le guérir des vers. A l'instant, coliques, gonflement du ventre, vertiges, serrement des mâchoires, écume à la bouche, convulsions, mort dans l'espace de deux heures.

Orfila a fait périr un chien en lui faisant avaler vingt amandes amères. Wepfer a tué un chat en lui donnant 4 gr. d'amandes pilées. Cet auteur fait observer que l'empoisonnement est beaucoup plus actif, si l'on ne dépouille pas les amandes de leur enveloppe.

Le tourteau d'amandes amères, contenant tous les principes nécessaires à la formation de l'huile essentielle, est très-vénéneux. On lit dans les *Ephémérides des curieux de la nature* (déc. 1, ann. 8, p. 184), que plusieurs poules périrent pour avoir mangé de ce résidu.

L'huile essentielle d'amandes amères est beaucoup plus active. Davies (4) a fait périr un serin en deux minutes en lui déposant dans le bec une goutte de cette huile. La même quantité, mise dans la bouche d'une grenouille, causa immédiatement des accidents nerveux graves, et ce reptile n'échappa à la mort qu'en se plongeant dans l'eau.

Villermé, essayant le mode d'action des deux principes de l'huile essentielle d'amandes amères, reconnut que la portion cristallisable était douée de propriétés vénéneuses extrêmement actives, tandis que l'autre était tout à fait innocente. Une gouttelette de la première fit périr un moineau en vingt-cinq secondes et un cabiai dans l'espace de dix-huit minutes (5).

Brodie (6), faisant des expériences sur ce poison, en mit une petite quantité sur la langue, et éprouva des accidents nerveux assez graves. Mertzdoff (7) rapporte l'histoire d'un hypocondriaque qui prit 8 gr. d'huile essentielle d'amandes amères, et périt en une demi-heure.

Un droguiste, éprouvant une vive attaque de douleurs néphrétiques, boit d'un seul trait, au lieu d'esprit de nitre dulcifié, 15 grammes d'huile essentielle d'amandes amères. Tous les symptômes de l'empoisonnement sont portés au plus haut degré : syncopes, anxiété, faiblesse générale, pâleur mortelle, abaissement extrême du pouls et du rhythme de toutes les fonctions, refroidissement général. Chavasse est appelé, fait vomir le malade à l'aide du sulfate de zinc, qu'il donne jusqu'à la dose de 12 gr. et de l'eau chaude. Il réchauffe le corps à l'aide de bouteilles d'eau chaude, de sachets et de linges chauds; il fait prendre un mélange d'eau-de-vie et d'ammoniaque étendus dans de l'eau. L'amélioration est instantanée, et le malade passe de la mort à la vie. On fait continuer la potion suivante : ammoniaque, 4 gr.; teinture de cardamome, 30 gr.; mixture de camphre, 210 gr. Le malade guérit (8).

(Un parfumeur de vingt-six ans, ayant avalé environ 1 once d'essence d'amandes amères, tombe immédiatement insensible, et ne tarde pas à expirer. A l'autopsie, on trouve la muqueuse gastrique d'un rouge pourpre intense; on retira du cerveau, par distillation, une grande quantité d'acide cyanhydrique) (9).

(1) *Annales cliniques de Montpellier* t. I, p. 297.
(2) *Journal de pharmacie*, t. II, p. 204.
(3) Coulon, *Recherches sur l'acide hydrocyanique.*
(4) *Epist. de amygdalis et oleo amararum æthereo*, p. 8.
(5) *Journal de pharmacie*, t. VIII, p. 301.
(6) *Transactions philosophiques*, année 1811, p. 183.
(7) *Journal complémentaire des sciences médicales*, t. XVII, p. 366.
(8) *Gazette des hôpitaux*, 2 novembre 1839.
(9) Harley, *Medical Times*, 1862.

(L'usage simultané de certaines substances et des amandes amères a pu amener des accidents. Ces faits sont importants à connaître, pour mettre les praticiens en garde et pour leur faire recommander l'abstention de certains aliments pendant l'emploi de ces substances médicamenteuses. Une enfant de douze ans, qui suivait depuis trois semaines un traitement par l'iodure de potassium, fut prise, deux jours de suite, à la même heure, de nausées violentes et de vomissements. Bronneuyn apprit que ces deux jours-là elle avait, trois heures avant que les accidents ne se déclarassent, mangé d'une crème faite avec une quantité d'amandes douces et d'amandes amères. La crème, d'ailleurs, était de bonne qualité. D'autres enfants de la même famille en avaient mangé autant que la malade sans en ressentir le moindre inconvénient. Bronneuyn conclut que l'iodure s'était converti en un cyanure de potassium toxique, et, pour compléter la démonstration, il fit boire à un chien du lait contenant de l'iodure de potassium; puis il lui donna de la crème. Au bout de quelques heures, l'animal fut pris de vomissements, délire furieux, paralysie des jambes) (1). Voyez *Substances incompatibles.*

Les symptômes et le traitement de l'empoisonnement par les amandes amères et par l'huile essentielle sont absolument les mêmes que ceux de l'empoisonnement par l'acide cyanhydrique, par les amandes de la pêche, par le laurier-cerise, etc. Il est évident qu'alors la mort arrive par l'extrême asthénie, si l'on n'administre pas de suite de fortes doses de stimulants diffusibles, tels que l'alcool et l'ammoniaque.

(Si l'alcool est utile contre l'empoisonnement par les amandes, celles-ci paraissent neutraliser les effets des boissons spiritueuses. Dioscoride conseille d'en manger de quatre à six avant un repas où la sobriété ne doit pas régner. Plutarque nous raconte que pareille précaution était souvent prise par le fils de Néron. L'opposition d'action (Giacomini) est démontrée par l'innocuité relative de la liqueur connue sous le nom de *Rosolis d'amandes amères*, qui est mieux tolérée que toute autre boisson à proportions égales d'alcool. L'influence hyposthénisante des amandes, d'après la doctrine italienne, fait contrepoids à l'hypersthénie qui résulte de l'ingestion de l'alcool.)

L'eau distillée d'amandes amères a une activité qu'elle doit à l'huile essentielle qu'elle contient, et celle-ci a pour principe vénéneux l'acide hydrocyanique. Il est facile, d'après les analyses de Krüger, de Schrœder, de Goppert (voyez *Propriétés chimiques*), de calculer les doses d'amandes amères qui pourront causer l'empoisonnement; il suffira pour cela de connaître la portée toxique de l'acide cyanhydrique.

Comme l'acide hydrocyanique et l'eau cohobée de laurier-cerise, les amandes amères conviennent en thérapeutique, d'après les expériences de Borda, dans toutes les maladies dont le fond est d'excitation. Les anciens les prescrivaient contre les tranchées utérines, les flueurs blanches, la pneumonie, la pleurésie, etc. Boerhaave les recommande dans toutes les affections phlogistiques indistinctement; — P. Frank, contre les affections éruptives de la peau; — Bateman, dans les affections cutanées douloureuses; — Thébesius (2), comme préservatif de l'hydrophobie (en faisant toutefois appliquer des ventouses scarifiées sur la morsure); — Cullen, Hufeland, contre les fièvres intermittentes.

Bergius conseille 1 ou 2 livres d'émulsion (500 à 1,000 gr.) d'amandes amères les jours apyrétiques des fièvres intermittentes. — Mylius (3) préfère les amandes amères à tous les autres succédanés du quinquina. Il prescrit une émulsion faite avec 6 ou 8 gr. d'amandes dans 100 ou 125 gr. d'eau pour

(1) *Gaz. med. Sta. Sardi*, 1861.
(2) *Act. nova nat. curios.*, t I, p. 181.
(3) *Nouveau Journal de médecine*, t. V, p. 120.

une dose à prendre une heure avant l'accès. Il dit avoir guéri par ce moyen dix-sept malades dans l'espace de deux mois; pour quelques-uns, il n'a fallu que trois doses, d'autres en ont pris jusqu'à onze.

Frank, de Posen, qui a répété avec succès les expériences de Bergius et de Mylius, ajoutait à l'émulsion 4 à 8 gr. d'extrait de petite centaurée.

Wauters rapporte un grand nombre d'observations recueillies dans les hôpitaux de Gand, en 1808 et 1809, et constatant l'efficacité de cette mixture comme succédané du quinquina dans les fièvres intermittentes. Le plus souvent, il suffisait de l'administrer deux ou trois fois pour couper la fièvre, qui, dans ces contrées, était alors endémico-épidémique et tout à fait due à l'intoxication paludéenne, qui attaqua si cruellement à Walcheren les armées anglaise et française.

Ce fébrifuge doit être prescrit avec prudence, surtout aux enfants, pour lesquels il faut toujours commencer par des doses légères, afin d'éviter les effets toxiques, si faciles à produire dans les premières années de la vie.

Dans certains cas, on donne les amandes amères entières, au nombre d'une à six par jour; on en diminue le nombre ou on les suspend tout à fait quand il survient des vertiges ou des nausées. Ainsi administrées, elles m'ont souvent réussi dans les flueurs blanches accompagnées d'un état d'irritabilité de l'estomac et du système nerveux qui interdisait l'usage des amers et des ferrugineux.

On emploie les amandes amères contre les maladies vermineuses, les toux nerveuses, les accès d'asthme, la coqueluche, etc.

(Pendant une épidémie de cette dernière maladie, qui a régné à Dramburg (Prusse), Schubert a eu recours, avec le plus grand succès, à l'eau d'amandes amères administrée par gouttes, dont le nombre, d'abord de 2 toutes les trois heures, était progressivement élevé à 8 et 10) (1).

A l'extérieur, on les applique sur les ulcères douloureux, le cancer, sur quelques affections cutanées avec douleur. Leur émulsion est très-efficace pour calmer l'irritation de la peau et le prurit des affections dartreuses. Je l'ai employée avec avantage dans le prurit de la vulve. — « Le tourteau d'amandes amères a été appliqué avec un avantage très-marqué sous forme de cataplasme, chez une jeune personne prédisposée à la phthisie, et dont la peau de la pointe et de la base du nez était habituellement rouge, boursouflée et couverte de boutons (2). »

La pulpe d'amandes amères, humectée d'eau de laurier-cerise, m'a été utile en cataplasme, pour calmer les douleurs névralgiques, les gastralgies, les douleurs hépatiques et néphrétiques causées par la présence des calculs, etc.

[Reveil emploie avec succès, dans les migraines et dans tous les cas où il s'agit de calmer des douleurs vives, des cataplasmes préparés avec de l'eau tiède et de la *farine de tourteau d'amandes amères*. Ces cataplasmes appliqués tièdes sont très-légèrement rubéfiants; mais ils deviennent bientôt sédatifs et calmants.]

AMBROISIE. Chenopodium ambrosioïdes. L.

Chenopodium ambrosioïdes mexicana. T.—*Botrys mexicana officinale*. MURR. *Ambrina ambrosioïdes*. SPACH.

Thé du Mexique, — ansérine du Mexique, — botrys du Mexique, — parote.

ATRIPLICÉES. — SPIROLOBÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE DIGYNIE. L.

Cette plante, qu'on croit originaire du Mexique, cultivée dans les jardins,

(1) *Geneeskundige Courant*, 1858.
(2) *Dictionnaire des dictionnaires de médecine*, t. Ier, p. 195.

où elle se sème d'elle-même, s'est répandue spontanément, surtout dans quelques contrées du midi de la France. On la trouve dans les environs de Toulouse et de Perpignan, le long de la Garonne, dans les prairies.

Description. — Racine oblongue, fibreuse. — Tige cambrée, rameuse, verdâtre, cannelée, recouverte d'un duvet court pulvérulent, haute de 30 à 50 centimètres. — Feuilles alternes, oblongues et lancéolées, amincies aux deux extrémités, entières ou sinuées, dentées. — Fleurs verdâtres, en grappes axillaires munies de petites feuilles droites et entières. — Fruit petit, luisant, lisse, à bords obtus ; c'est un akène. — Cette plante ressemble beaucoup au botrys (*Chenopodium botrys*, L.) ; mais elle est beaucoup plus grande.

Parties usitées. — Les feuilles, les sommités et les fruits.

[**Culture.** — On la sème sur couches au printemps, à une exposition chaude, dans une terre légère, substantielle ; et quand les plants sont assez forts on les repique en place ; sous les climats tempérés, la graine mûrit en automne et se ressème toute seule.]

Récolte. — Soit qu'on la cultive dans les jardins, ou qu'on la récolte dans les champs du Midi, cette plante doit être séchée avec soin et préservée de l'humidité, qui lui fait perdre ses propriétés.

Propriétés physiques et chimiques. — Son odeur est aromatique et très-agréable : sa saveur est âcre et amère. Son parfum lui a valu le nom de *Thé du Mexique*. (Kley (1) y a trouvé du gluten, de l'huile volatile, de la *phyteumacolle*, un grand nombre de sels.) [On en retire par distillation une huile essentielle qui est regardée comme anthelmintique, et on en prépare dans le Midi une liqueur très-aromatique dédiée à Moquin-Tandon, auteur de la monographie des *Chenopodiacées* et que l'on désigne sous le nom de *Moquine*.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Infusion des sommités, 20 à 25 gr. pour 1 kilogramme d'eau bouillante.	Infusion des semences, 8 gr. pour 1 kilogramme d'eau bouillante.

L'ambroisie est considérée comme excitante, antispasmodique, emménagogue, béchique. Plenck l'a fréquemment employée dans les affections nerveuses et surtout dans la chorée. Il rapporte particulièrement cinq cas où l'affection, après avoir résisté aux moyens ordinaires, céda à l'usage journalier de l'infusion aqueuse de cette plante (8 gr. pour 300 gr. d'eau) à prendre par tasses le soir et le matin. Il l'associait à la menthe poivrée. Mick, médecin du grand hôpital de Vienne (Autriche), l'a également administrée avec succès dans la même maladie; il la mêle au quinquina. Suivant ces praticiens, on obtient ordinairement la guérison dans l'espace de trois semaines à un mois. Rilliet et Barthez (2) en ont fait usage dans les mêmes circonstances à la dose de 4 gr. de semences en infusion dans 500 gr. d'eau. On leur attribue aussi une vertu vermifuge. Comme toutes les plantes aromatiques, l'ambroisie a été employée avec avantage dans les catarrhes chroniques, l'asthme humide, sur la fin de la coqueluche, etc.

(Dans le catarrhe vésical aigu et chronique, Zeissl (3) préconise l'infusion de l'ambroisie associée à l'herniaire à parties égales. Ce mélange constitue un diurétique léger et un anodin, dont l'ingestion a pour résultat la diminution des besoins d'uriner et du ténesme.)

Quelques amateurs préfèrent l'infusion d'ambroisie au thé de la Chine. Elle est très-agréable, et réveille doucement la sensibilité nerveuse.

(1) *Journal für die Pharmacie*, XIV, 1827.
(2) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1844.
(3) *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie* de Bruxelles, juillet 1863.

AMMI. Ammi majus. L.

Apium ammi.

Ammi lancéolé, — ammi inodore.

Ombellifères. — Amminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

L'ammi, plante herbacée annuelle, se trouve dans le centre et le midi de la France dans les lieux cultivés. Elle abonde aux environs de Paris, au milieu des blés.

[**Description.** — Feuilles inférieures, pennées, à cinq divisions, ovales, lancéolées, dentées, les supérieures deux fois pennées, à folioles étroites. — Fleurs en ombelles terminales, blanches, petites, involucre à folioles nombreuses, trifides, à divisions allongées, étroites, involucelles entourant les ombelles, ont environ douze folioles linéaires. — Calice adhérent, à limbe presque nul. — Corolle à cinq pétales cordiformes. — Fruit, diakène, ovale, oblong, comprimé latéralement, à dix côtes filiformes ou membraneuses, graine semi-globuleuse.

Parties usitées. — Les fruits.

L'ammi à feuilles glauques (*A. glaucifolium*, L.), qui n'est peut-être qu'une variété du précédent, se distingue par les divisions de ses feuilles qui sont toutes linéaires.

Récolte. — On récolte les fruits à leur maturité, on les fait sécher à l'ombre: une température élevée leur ferait perdre leur essence.

Culture. — L'ammi demande une exposition chaude, on le sème au printemps; on repique rarement le jeune plant.

Propriétés physiques et chimiques. — Les dix côtes des fruits de l'ammi forment les *juga* l'espace compris entre les côtes forme les vallécules, renfermant les *vitæ* ou conduits oléifères pleins d'une huile essentielle et contenant une matière résineuse.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Comme pour l'anis vert.

(Les fruits de l'ammi, souvent mêlés à ceux du sison-ammi dans le commerce, participent des vertus carminatives et stomachiques de la plupart des fruits des ombellifères. Les anciens leur attribuaient, en outre, des vertus particulières comme emménagogues, et allaient jusqu'à leur reconnaître le don de rendre la fécondité aux femmes stériles (Matthiole, Frontagus). Simon Pauli en a retiré certains avantages contre les flueurs blanches.)

[L'ammi visnage (*A. visnaga*, Lamark; *Danius visnaga*, L.) est connu sous le nom vulgaire d'*herbe aux cure-dents;* ses feuilles sont penniséquées, l'ombelle est contractée à la maturité, et les rayons sont soudés de manière à former un réceptacle presque charnu.]

ANAGYRE FÉTIDE. Anagyris fœtida. L.

Anagyris fœtida. Bauh., T. — *Bois-puant, anagyre.*

Légumineuses. — Podalyriés. Fam. nat. — Décandrie monogynie.

Cet arbuste (Pl. IV), qu'on trouve en abondance sur les montagnes de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne, croît aussi dans les contrées méridionales de la France, en Languedoc, en Provence, dans le bassin de la Méditerranée.

Description. — Tige droite, rameuse, recouverte d'une écorce cendrée, s'élevant jusqu'à la hauteur de 3 mètres. — Feuilles alternes, pétiolées, trifoliées, oblongues, sessiles, mucronées; stipules opposés aux pétioles et bifides à leur sommet. — Fleurs naissant trois ou quatre ensemble par petites grappes latérales et axillaires, portées chacune sur un pédoncule plus court qu'elle (mai), d'un jaune pâle, excepté le pétale supérieur qui est taché en dessus d'un jaune-brun. — Calice monophylle, campanulé,

persistant, ayant le bord partagé en cinq dents pointues et couvert de poils. — Corolle papilionacée, remarquable par sa carène fort allongée, ainsi que son pavillon très-court et un peu réfléchi au-dessus. — Etamines au nombre de dix et libres.— Ovaire oblong, chargé d'un style de la longueur des étamines. — Stigmate simple et pubescent, terminant l'ovaire.— Fruit : gousse de la longueur du doigt, presque cylindrique, recourbée à son extrémité et renfermant trois à cinq graines réniformes, violettes, qui deviennent blanches en mûrissant.

Parties usitées. — Les feuilles et les semences.

[**Culture.** — Peu cultivée à cause de son odeur désagréable, elle vient en pleine terre par semis ; il vaut mieux les faire sous châssis et sur couche à une bonne exposition ; on repique à un an, et elle peut être plantée à demeure à la quatrième ou à la cinquième année.]

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties de l'anagyre exhalent une odeur fétide quand on les froisse entre les doigts; les feuilles ont une saveur amère très-prononcée. Tous les animaux s'en éloignent. Du fromage fait avec le lait de brebis ou de chèvre qui, pressées par la faim, avaient brouté cette plante, a produit de violents vomissements et même l'empoisonnement. Il n'y a aucune analyse chimique de l'anagyre.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Infusion des feuilles, 12 à 16 grammes pour 150 à 200 grammes d'eau bouillante, édulcorée avec du sirop, du sucre ou du miel.

Pline et Dioscoride regardaient les semences de l'anagyre comme vomitives. Matthioli a vu des bergers qui en avaient mangé vomir jusqu'au sang. Peyrilhe leur attribue la même propriété, ainsi qu'aux feuilles, qu'il considère aussi comme purgatives. « Faut-il, dit Chaumeton, rejeter le bois-puant comme une substance toujours inutile et même dangereuse? Non, sans doute; et je pense, au contraire, que l'anagyre, administrée par un praticien habile, peut rendre de grands services à la thérapeutique; car c'est surtout parmi les végétaux suspects qu'il convient de chercher les remèdes héroïques. » Loiseleur-Deslongchamps a constaté les propriétés purgatives des feuilles. Elles purgent doucement, dit-il, à la dose de 8 à 16 gr. Elles peuvent, suivant Wauters, comme celles de globulaire turbith, être substituées au séné. L'anagyris, dit Biett (1), est le purgatif dont on pourrait se servir avec le plus d'avantage pour la classe indigente ou dans les hôpitaux.

ANCOLIE. Aquilegia vulgaris. L.

Aquilegia vulgaris. Bauh., T. — *Gant de Notre-Dame.*

Aiglantine, — columbine.

Renonculacées. — Helléborées Fam. nat. — Polyandrie pentagynie. L.

L'ancolie (Pl. IV), que l'on cultive dans les jardins pour la beauté de ses fleurs, croît spontanément dans les bois et le long des haies, en France et dans la plupart des autres régions de l'Europe. Les chèvres sont les seules, parmi les bestiaux, qui broutent cette plante, qui appartient d'ailleurs à une famille où les poisons âcres abondent.

Description. — Racine vivace, fibreuse, blanchâtre. — Tige s'élevant de 60 à 80 centimètres, grêle, rameuse, feuillée, velue, rougeâtre, droite. — Feuilles grandes, pétiolées, composées, deux fois ternées ; folioles arrondies, trilobées, crénelées, vertes foncées en dessus, glauques en dessous ; les feuilles qui naissent sur la tige sont alternes, peu nombreuses, et vont en diminuant de grandeur à mesure qu'elles approchent du sommet de la plante ; les supérieures sont petites, sessiles, simplement ternées ou trilobées. — Fleurs terminales, grandes, pendantes, bleues à l'état sauvage, quelquefois rouges, violettes, blanches, panachées, etc., à l'état de culture; cinq pétales multicapuchonnés; trente à quarante étamines (juin-juillet); cinq ovaires oblongs, rap-

1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. II, p. 14.

prochés, pointus, se terminant chacun par un style en alène. — Fruit composé de cinq follicules droites, presque cylindriques, pointues, uniloculaires univalves, et polyspermes. — Graines ovales, attachées aux deux bords de la suture de chaque follicule.

Parties usitées. — Les racines, les feuilles, les fleurs et les graines.

[**Culture.**— Plante d'agrément qui vient dans tous les sols, excepté dans les fonds argileux et humides, se propage par semis faits au printemps ou par division des pieds pratiquée à la même époque.]

Récolte. — La dessiccation des fleurs exige des soins pour la conservation de leur couleur, qui s'altère par l'humidité.

Propriétés physiques et chimiques. — Le sirop de fleurs d'ancolie, d'une belle couleur bleue, décèle, mieux que celui de violette, les acides et les alcalis. Fourcroy dit que les graines de cette plante, qui sont mucilagineuses et un peu âcres, communiquent aux mortiers dans lesquels on les pile une odeur forte et tellement tenace qu'il est presque impossible de la dissiper. L'eau et l'alcool s'emparent des principes actifs de l'ancolie. Les pétales fournissent à l'art tinctorial une belle couleur bleue naturelle.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Semences en poudre, 2 à 4 gr. ou en émulsion.
Infusion des semences, 4 à 7 gr. par demi-kilogramme d'eau bouillante.
Sirop (1 gr. de fleur sur 2 d'eau et 2 de sucre), 30 à 50 gr. en potion.
Teinture (4 gr. de fleurs sur 30 d'alcool et 1 d'acide sulfurique), 15 à 30 gr. en potion.
A L'EXTÉRIEUR. — En cataplasmes, fomentations.

Toutes les parties de cette plante ont été regardées comme apéritives, diurétiques, diaphorétiques, antiscorbutiques. Quelques médecins lui ont reconnu seulement une vertu calmante et tempérante, et ont employé le sirop des fleurs pour calmer la toux dans les bronchites et la phthisie. On a administré les semences en poudre, en infusion ou en émulsion, pour favoriser l'éruption de la variole, de la rougeole et de la scarlatine. Cette vertu diaphorétique a été célébrée par Simon Pauli, par Scopoli et même par Linné. Je l'ai constatée chez un enfant de quatre ans, dont l'éruption morbilleuse, suspendue par un état de débilité, s'opéra presque immédiatement après l'usage pendant vingt-quatre heures de l'infusion sucrée de semences d'ancolie. Il est certain que les vétérinaires prescrivent la racine en poudre, à la dose de 30 gr. pour faciliter la sortie du claveau. Quelques auteurs l'ont préconisée contre les fièvres pétéchiales.

Eysel prétend que l'ancolie guérit le scorbut, et, si l'on en croit Le Bouc (Tragus), l'ictère ne lui résiste point. Quelques médecins ont cru lui reconnaître une propriété emménagogue (*ciet urinam et menses,* dit Schrœder), et l'ont même considérée comme pouvant faciliter l'accouchement. Cette propriété, que l'on a aussi attribuée à la nigelle, plante de la même famille, se réduit à une action plus ou moins spéciale sur l'utérus, et que l'observation seule peut constater. Ne soyons pas trop prévenus contre l'engouement thérapeutique des anciens. Il y a quelquefois du vrai et du bon dans ce que nous rejetons sans examen comme faux ou absurde. Nous dédaignons trop légèrement ce que nos prédécesseurs ont avancé avec exagération sur les propriétés de nos plantes indigènes. On doit prendre en considération les faits qu'ils ont signalés; car les faits, dépouillés des théories trop souvent erronées qui les obscurcissent, sont de tous les temps, et conservent leur autorité. Ce sont des perles trouvées dans le fumier.

J'ai lu dans un auteur du XVIe siècle, dont je ne me rappelle pas le nom, que l'émulsion de semences d'ancolie préparée avec l'eau d'endive, réprime l'effervescence fébrile à son début : *In principio effervescentiam febrilem compescit,* y est-il dit. L'ancolie, quoique beaucoup moins énergique, aurait-elle sur le cœur une action sédative analogue à celle de l'aconit? Ce que j'ai pu constater, c'est que, comme cette dernière renonculacée, elle produit, à

dose élevée, la diaphorèse ou la diurèse, suivant les dispositions individuelles ou l'état des organes. Frappé de ces effets, j'ai employé la graine d'ancolie avec succès comme dépurative dans les affections cutanées chroniques, et notamment dans les croûtes de lait, où je l'ai vue réussir principalement chez trois enfants dont le cuir chevelu et presque toute la face étaient envahis par cette éruption séro-purulente. Je l'administrais en émulsion à la dose de 50 centigr. à 2 gr., suivant l'âge, ou en infusion depuis 1 gr. jusqu'à 4 pour 200 gr. d'eau bouillante, à prendre dans les vingt-quatre heures, coupée avec le lait et édulcorée avec le sirop de pensée sauvage. L'amélioration est sensible après dix à quinze jours de l'usage de ce médicament, et la guérison a ordinairement lieu au bout d'un ou deux mois. Souvent le mal augmente pendant les premiers jours de l'usage du médicament.

La plupart des auteurs signalent l'ancolie, en raison de la famille à laquelle elle appartient, comme une plante suspecte et dont on doit se défier. On peut attribuer à cela l'oubli dans lequel elle est tombée à une époque où l'on redoutait l'emploi thérapeutique des plantes vénéneuses, telles que la belladone, la stramoine, l'aconit, etc., dont l'utilité est aujourd'hui généralement reconnue.

« L'ancolie, dit Lieutaud, s'emploie à l'extérieur comme remède vulnéraire, détersif et antiputride; c'est pour remplir ces indications qu'on en met souvent dans les gargarismes antiscorbutiques ou détersifs. La teinture, mêlée avec du miel et un peu d'esprit de nitre dulcifié, forme un collutoire indiqué par Schrœder pour déterger les ulcères scorbutiques de la bouche, etc. »

ANÉMONE DES BOIS. Anemone nemorosa. L.

Ranunculus purpureus, vernus. T. — *Anemone nemorosa flore majore.* Bauh. *Ranunculus sylvarum.* Clus. — *Anemoïdes alba.* Vaill.

Ranunculus albus, Pharm. — Sylvie, — anémone Sylvie, — fausse anémone des forêts, — renoncule des bois, — bassinet blanc ou purpurin.

Renonculacées. — Anémonées. Fam. nat. — Polyandrie polyginie. L.

Cette plante vivace (Pl. IV) est très-commune le long des haies et dans les bois, où elle montre sa fleur dans les premiers jours du printemps.

Description. — Racine longue, rampante, brune en dehors. — Tige de 30 centimètres au plus, simple. — Feuilles radicales pétiolées, dressées, à trois folioles incisées, quelquefois nulles par avortement; feuilles de l'involucre semblables aux radicales (on voit seulement sur le dessin les trois feuilles caulinaires). — Fleurs blanches, rosées en dehors (rarement bleues), un peu penchées sur le pédoncule, qui est radical (mars-avril). — Carpelles velus, nombreux, imbriqués, disposés en capitules. — Styles courts. — Fruits akènes comprimés, un peu velus, ovoïdes, terminés à leur sommet par une petite pointe recourbée.

Parties usitées. — Les racines, les feuilles et les fleurs.

[**Culture.** — Peu cultivées pour l'usage médical, les anémones sont essentiellement du domaine du jardinier-fleuriste; on les propage par greffes.]

Propriétés physiques et chimiques. — La sylvie fraîche est extrêmement âcre; mais, comme la plupart des renonculacées, elle perd ses principes actifs par la dessiccation; aussi ne l'emploie-t-on qu'à l'état frais. Dans ce dernier état, l'eau, l'alcool et l'acide acétique s'emparent de ses principes. [Héger et Brunswick ont extrait de l'anémone un principe neutre qu'ils ont nommé *anémonine*, auquel Lewig et Weidmann assignent la formule $C^7 H^5 O^4$. C'est une matière blanche cristalline qui se ramollit à 150 degrés, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; la potasse la transforme en *acide anémonique;* elle est très-vénéneuse; Swartz a trouvé en outre dans la même plante une huile volatile âcre, et un acide qu'il a appelé *acide anémonique volatil,* qui paraît être de l'acide acétique.]

L'anémone des bois, prise à l'intérieur, même à petite dose, produit de grands ravages comme poison âcre et irritant. On cite plusieurs exemples de mort causée par l'ingestion de cette plante. Les habitants du Kamtschatka en expriment le suc pour empoisonner leurs flèches. « Il n'est pas rare, dit Bulliard, de voir le bétail s'empoisonner avec cette plante; n'ayant pas le choix des herbes propres à faire sa subsistance, s'il en broute les jeunes pousses, il lui survient des hoquets, un tremblement; il a l'œil abattu, les oreilles chaudes, les jambes faibles; et, si on ne lui donne promptement du secours, il lui prend une diarrhée, un flux et un pissement de sang qui le font périr en peu de jours. »

On doit se borner à l'usage externe de la sylvie. Appliquées à nu sur la peau, les feuilles et les racines sont vésicantes et peuvent même produire en très-peu de temps les effets d'un cautère. Il est nécessaire de faire connaître aux paysans qui conseillent, contre les fièvres intermittentes, d'appliquer sur le poignet cette plante pilée, les dangers qui pourraient en résulter. Les médecins peuvent, en en surveillant les effets, l'employer pour remplacer la moutarde et les cantharides. Dubois, de Tournai, dit que de tous les rubéfiants indigènes c'est celui dont il a fait le plus fréquent usage. Comme la plante ne peut être obtenue fraîche en toute saison, il la fait macérer dans le vinaigre, précaution qui lui conserve toute l'année ses propriétés âcres et vésicantes (une poignée sur 1 kilogr. de vinaigre).

Cette préparation conserve, pendant longtemps, les propriétés âcres et vésicantes de l'anémone; il suffit d'appliquer sur la peau, pendant cinq ou six heures, des compresses qui en sont imbibées, pour y produire les mêmes effets qu'avec la plante à l'état frais. Un vinaigre d'anémone, préparé au commencement de mai 1842, conservait encore toutes ses propriétés rubéfiantes le 5 septembre de l'année suivante.

Ce vinaigre, dont j'ai vérifié l'effet vésicant, m'a réussi comme antipsorique; employé en lotions tous les soirs, chez trois galeux, il a amené la guérison dans l'espace de six à dix jours. La décoction aqueuse de cette plante avait déjà été indiquée contre cette dermatose.

(En Angleterre, le vinaigre d'anémone est d'un usage très-répandu contre le coryza, sous le nom d'*olfaction d'anémone*. On en répand un peu dans le creux de la main et on tient celle-ci sous le nez, jusqu'à ce que le liquide soit complétement évaporé.)

Chomel affirme que les feuilles et les fleurs d'anémone des bois, écrasées et appliquées deux fois par jour sur la tête, guérissent la teigne en peu de jours. Je pense que cette application, continuée des jours entiers, peut produire de graves accidents. On lit dans les *Ephémérides d'Allemagne*, qu'un onguent fait avec cette plante, et appliqué sur la tête d'une jeune fille, a causé une violente céphalalgie, des convulsions et une syncope dont la malade fut longtemps à revenir. Ce fait isolé ne prouve rien contre l'action de la sylvie; j'ai vu les mêmes accidents résulter de l'application d'un sinapisme chez une femme d'un tempérament nerveux et d'une excessive irritabilité.

Les feuilles de cette plante, pilées, sont, dit-on, employées avec succès pour détruire les cors; mais, nous le répétons, ces applications ne sont pas sans danger; il faut y mettre beaucoup de précaution. Les parties environnantes doivent être garanties par un emplâtre fenêtré qui limite l'action du médicament.

ANETH. Anethum graveolens. L.

Anethum hortense, C. B.-T. — Aneth odorant, — fenouil puant, — fenouil bâtard.

Ombellifères. — Peucédanées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante annuelle (Pl. IV) croît spontanément en Italie, en Espagne,

en Portugal. On la cultive dans nos jardins, où il faut semer la graine aussitôt qu'elle est mûre.

Description.— Racine blanche, fibreuse, fusiforme, grêle.— Tige de 40 à 50 centimètres, cylindrique, glabre, feuillée et un peu rameuse, striée, alternativement blanche et rougeâtre. — Feuilles alternes, presque trois fois ailées, linéaires, aplaties, amplexicaules à leur base. — Fleurs jaunes, en ombelles doubles, demi-ouvertes, terminales. — Corolle à cinq pétales entiers, lancéolés, repliés en dedans, sans involucre. — Cinq étamines libres plus longues que les pétales. — Anthères arrondies. — Ovaire inférieur chargé de deux styles courts. — Fruit ovale, comprimé, divisé en deux akènes convexes et cannelées d'un côté, aplaties de l'autre, [et marquées de cinq côtes longitudinales, d'un jaune pâle].

Récolte. — La même que celle de l'anis. (*Voy.* ANIS.)

Parties usitées. — Les fruits, les feuilles et les sommités.

[**Culture.** — L'aneth est cultivée dans l'Europe méridionale et en Orient comme plante de condiment ; on sème la graine aussitôt sa maturité en terre chaude et bien meuble ; les semis du printemps manquent souvent.]

Propriétés physiques et chimiques. — D'une odeur aromatique plus forte et moins agréable que celle du fenouil, sa saveur est plus prononcée quand elle a été récol ée dans un lieu plus sec. Ses principes actifs sont à peu près les mêmes que ceux du fenouil.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des fruits, 4 à 8 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée, de 50 à 100 gr. en potion.
Poudre, 1 à 2 gr.
Huile essentielle, 25 centigr. à 1 gr. en potion.
A L'EXTÉRIEUR. — Infusion pour fomentations, lotions, cataplasmes, etc.

L'aneth est stimulant; ses fruits sont carminatifs et conviennent dans la débilité gastrique, les coliques venteuses, la gastralgie. Ils sont recommandés, comme ceux de fenouil et d'anis, par Dioscoride, pour augmenter la sécrétion du lait des nourrices. On les croit légèrement narcotiques. A l'extérieur, les feuilles, les fruits et les fleurs sont employés en cataplasmes, en fomentations, comme résolutives. On les administre aussi en lavement, comme carminatifs. Presque tout ce que nous dirons des propriétés thérapeutiques de l'anis peut se rapporter à l'aneth.

[L'aneth des moissons (*A. segetum*, L.) est une espèce très-voisine de la précédente, et qui jouit des mêmes propriétés; elle en diffère par son fruit ovale, moins comprimé, à rebord presque nul.]

ANGÉLIQUE. Angelica archangelica. L.

Angelica sativa. BAUH. — *Imperatoria sativa*. T. — *Archangelica*. CLUS.

Angélique officinale, — angélique cultivée, — archangélique, — herbe du Saint-Esprit.

OMBELLIFÈRES. — ANGÉLICÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE DIGYNIE. L.

Cette plante (Pl. III) croît spontanément en Norvége, en Suisse, en Autriche, en Silésie, dans les Alpes, les Pyrénées et le long des fleuves qui avoisinent ces montagnes. On la rencontre çà et là en Belgique, notamment sur les bords de l'Escaut, près d'Anvers (Dekin). Elle est cultivée dans les jardins, où elle se sème souvent d'elle-même. En semant avec beaucoup de précaution ses graines délicates, aussitôt qu'elles sont mûres, on obtient de belles tiges, qui s'élèvent à plus de 2 mètres de hauteur, et que l'on coupe au mois de mai, si l'on veut faire durer pendant trois et même quatre années les racines de cette plante, ordinairement bisannuelle. Elle aime les lieux froids, humides, tels que les bords des fossés, des étangs. Nous parlerons plus bas de sa culture en grand.

Description. — Racine grosse, fusiforme, brune, ridée à l'extérieur, blanche intérieurement. — Tige de 1 mètre et demi et plus, grosse, creuse, cylindrique, ra-

meuse, rougeâtre. — Feuilles très-grandes, bi ou tripinnées, vertes en dessus, blanchâtres en dessous ; folioles opposées, sessiles, ovales, dentées en scie, souvent lobées, surtout la terminale ; pétioles fistuleux et présentant deux grandes expansions à leur base. — Fleurs d'un vert jaunâtre, en ombelles nombreuses (juillet-août). — Involucre nul ou à une, deux folioles, involucelles de huit folioles linéaires. — Calice peu distinct. — Corolle à cinq pétales, ouverte en rosette. — Cinq étamines plus longues que les pétales. — Deux styles courts et réfléchis. — Fruit ovoïde, anguleux, divisé en deux akènes ovales, planes d'un côté, convexes et marquées de trois lignes de l'autre, entourées d'une bordure membraneuse.

Parties usitées. — La racine, les tiges et les fruits, rarement les feuilles.

Culture, récolte. — On cultive principalement l'angélique en grand aux environs de Paris, de Niort et de Nantes. On choisit un terrain substantiel, humide, à une exposition un peu chaude. Le terrain qui lui convient le mieux est un sable gras. On la sème d'abord en pépinière dans un sol très-meuble, et on recouvre légèrement la graine de terre fine, afin qu'elle ne soit pas enlevée par le vent. On peut semer en mars ou en septembre après la maturité des graines. Si le semis a été fait en mars, on le repique à la fin de l'été ou au commencement de l'automne ; s'il n'a été fait qu'en septembre, on le replante au printemps suivant. Pendant que l'angélique est en pépinière, elle ne demande que peu de soins ; il suffit de la sarcler.

On choisit pour la transplantation les plus beaux pieds de la pépinière et ayant des racines de la grosseur du petit doigt ; on laisse les plus faibles une saison de plus, afin qu'elles puissent se fortifier. Cette opération se fait par un temps humide ou pluvieux, afin de n'être pas obligé d'arroser, et dans un terrain profondément labouré et bien amendé par des engrais. Les jeunes plants sont mis en terre au plantoir à près de 2 mètres les uns des autres, afin qu'ils soient assez éloignés pour ne pas se nuire ; plus éloignés ils ne conserveraient pas assez de fraîcheur. Les plantations d'automne, favorisées par les pluies, reprennent sans autre soin que le sarclage ; celles du printemps exigent des arrosements s'il y a sécheresse. Lorsque tous les pieds d'angélique sont bien repris, la plantation dès lors est assurée, et elle peut durer plusieurs années, pourvu que l'on répande tous les ans sur le terrain des engrais abondants avant que la plante commence à faire de nouvelle pousses et que l'on pratique quatre labours ou binages. Le premier labour, qu'on fait à la fourche, a lieu au printemps, lorsque les pieds de la plante commencent à montrer leurs premières feuilles ; les autres, qui se font par intervalles dans le courant de la belle saison, peuvent être plus superficiels.

La première année, la récolte d'angélique est peu considérable. Ce n'est qu'à la deuxième que les tiges ont acquis un degré convenable de perfection. Les années suivantes la récolte est encore plus abondante. On cueille les tiges au moment où les premières ombelles commencent à défleurir (juin-juillet), on les coupe ras-terre. Les racines se récoltent en septembre ; on les fend en morceaux pour les sécher, puis on les enferme dans des boîtes de bois. Les plus estimées sont celles dont l'odeur se rapproche le plus de celle du musc. On doit préférer les racines qui n'ont pas plus d'un an de récolte.

Les feuilles perdent presque toutes leurs propriétés par la dessiccation. Les fruits conservent leur saveur aromatique et leur âcreté.

Propriétés physiques et chimiques. — L'angélique a une odeur forte, aromatique, et une saveur piquante, un peu amère. Il est facile de distinguer le lait des vaches qui s'en nourrissent.

L'analyse a constaté dans la racine de l'huile volatile, de l'acide angélicique, de l'angélicine (résine cristallisée), une résine amorphe, une matière amère, du tannin, des malates, de l'acide pectique, de la gomme, de l'amidon (*Buchner*). L'eau et l'alcool dissolvent ses principes actifs.

[D'après Mayer et Zeuner, l'angélique renferme trois acides volatils, dont l'un serait l'acide valérianique, et résulterait de la transformation d'un autre corps.]

Par incision des tiges et du collet de la racine d'angélique faite au commencement du printemps, découle un suc gomme-résineux qui exhale une odeur fortement aromatique. Ce suc pourrait, dans certains cas, remplacer le benjoin et le musc, quoique moins énergique. On peut encore, en faisant fermenter les racines et en les distillant ensuite, en retirer une sorte d'eau-de-vie qui a, dit-on, la même odeur que la plante. Les tiges sèches sont très-riches en alcali ; elles donnent presque 10 pour 100 de potasse.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des racines ou des jeunes tiges fraiches, de 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Infusion des fruits, 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Eau distillée des racines, de 30 à 100 gr., en potion.
Eau distillée des fruits, 30 à 60 gr., en potion.
Teinture (1 de racine sèche sur 6 d'alcool, 2 à 10 gr., en potion.)
Vin (2 sur 32 de vin), 50 à 100 gr.
Conserve (1 sur 2 de sucre), 10 à 50 gr.
Extrait (1 sur 5 d'alcool), 1 à 4 gr., en bols, pilules, etc.
Poudre, 4 à 10 gr., en bols, pilules, dans du vin ou dans un véhicule quelconque.
A L'EXTÉRIEUR. — Vinaigre d'angélique, en lotions, fomentations, frictions, etc.

Le mélange de l'huile volatile et de l'angélicine constitue le *baume d'angélique* de Brandes et de Buchols, que l'on obtient en faisant un extrait alcoolique d'angélique, et reprenant par l'eau pure, qui laisse le baume sous forme semi-fluide et possédant une odeur agréable.

Les confiseurs préparent, avec les jeunes tiges d'angélique, un condiment délicieux, et qui, mangé lorsqu'il est récent, peut remplacer dans beaucoup de cas tous les autres modes d'administration de cette plante.

L'angélique entre dans l'eau de mélisse composée, dans la liqueur nommée Vespétro, la thériaque, l'eau thériacale, l'esprit carminatif de Sylvius, le baume du Commandeur, l'emplâtre Diabotanum, etc.

L'angélique, qui tient son nom de l'odeur aromatique, suave et musquée qu'elle répand, est tonique, excitante, stomachique, sudorifique, emménagogue. Elle est très-utile dans l'atonie générale, dans celle des organes digestifs en particulier, dans la dyspepsie, l'anorexie, les vomissements spasmodiques, les coliques flatulentes, certaines céphalalgies nerveuses, le tremblement des membres, l'hystérie, les névroses avec débilité, l'aménorrhée par atonie, la chlorose, la leucorrhée, le scorbut, les scrofules, le rachitis, les fièvres muqueuses, typhoïdes, etc. On la donne aussi avec avantage comme diaphorétique et expectorante, dans la dernière période des bronchites aiguës, dans les bronchites chroniques avec atonie, pour faciliter l'expectoration et pour fortifier la muqueuse pulmonaire.

Les propriétés de l'angélique, que je mets souvent à profit, sont plus prononcées dans la racine que dans les autres parties de la plante. Je la substitue, ainsi que le conseillent Hildenbrand et Wauters, à la serpentaire de Virginie dans les fièvres typhoïdes et adynamiques, soit en poudre, soit en infusion, ou en teinture alcoolique, dans les potions. J'ai constaté, comme Chaumeton, les bons effets d'une boisson préparée en versant 1 litre d'eau bouillante sur 30 gr. de racine d'angélique coupée en tranches minces, et ajoutant à l'infusion 4 centilitres d'eau-de-vie, 1 hectogramme de sirop de vinaigre, et quelques gouttes d'huile volatile de citron. Les malades trouvent délicieux cette espèce de punch. Chaumeton administrait aussi la racine en poudre dans les mêmes cas. « Après ce que nous avons dit de l'anis, disent Trousseau et Pidoux, il y a peu de choses à ajouter sur l'angélique, si ce n'est qu'elle a de plus que lui des propriétés toniques assez marquées qui la rendent plus recommandable dans les affections muqueuses, les fièvres catarrhales, qui laissent après elles une si profonde langueur de l'estomac et une tendance interminable à cette sécrétion blanchâtre et pultacée qui tapisse alors la muqueuse buccale, et dont la présence est tout à la fois cause et effet de cette inertie désespérante des forces digestives qui entraîne des convalescences interminables et peut être la source d'une foule de maux ultérieurs. L'infusion des jeunes tiges d'angélique rendra alors des services évidents. »

Ces mêmes tiges confites sont très-agréables au goût, corrigent la mauvaise odeur de la bouche, et facilitent la digestion. Annibal Camoux, de Nice, qui mourut à Marseille en 1759, à l'âge de cent vingt et un ans et trois mois, attribuait sa longévité à la racine d'angélique qu'il mâchait habituellement; il faut dire aussi que ce centenaire avait été longtemps soldat, qu'il

bêchait la terre, vivait d'aliments grossiers et buvait beaucoup de vin. L'angélique, dit Roques, est surtout un excellent remède pour les vieux goutteux qui digèrent péniblement et qui sont tourmentés par des flatuosités; pour les convalescents dont les forces sont épuisées soit par la longueur de la maladie, soit par l'abus des méthodes énervantes. Les peuples du nord de l'Europe, les Lapons surtout, font un grand usage de cette plante à titre d'aliment, de condiment et de remède. Ils l'emploient pour combattre les affections de poitrine, la raucité de la voix, les coliques. Ils la mâchent comme du tabac. Quelquefois ils préparent, avec les boutons des fleurs bouillis dans le petit-lait de renne, un excellent stomachique. Les Norvégiens, dit-on, font du pain avec la racine.

L'angélique est une plante précieuse trop peu employée. J'en ai fait dans ma pratique à la campagne un fréquent usage, et je puis affirmer qu'elle est d'une grande ressource non-seulement pour remplacer la serpentaire de Virginie, mais aussi toutes les racines aromatiques exotiques, le contrayerva, le costus d'Arabie, etc. J'associe souvent la racine d'angélique aux amers, surtout dans la composition des vins médicinaux toniques, pour les aromatiser. J'emploie la semence comme stimulante et carminative. Les feuilles fraîches, que j'ai mises en usage à l'extérieur, sont résolutives comme celles d'ache et de persil. « Si cette plante, dit Bodart, avait le mérite d'être étrangère, elle serait aussi précieuse pour nous que le ginseng l'est chez les Chinois; elle se vendrait au poids de l'or. » — « Nous voyons avec peine, dit Roques, qu'une plante si active et si riche en propriétés soit si peu usitée de nos jours, tandis qu'on adopte avec enthousiasme quelques remèdes exotiques, dont la nouveauté, la rareté, la cherté font seules tout le mérite. »

Angélique sauvage ou des Bois (*Angelica sylvestris*). — Plante commune dans les bois et les prairies un peu humides, ombragées, sur les bords des fossés et des ruisseaux, qui diffère de la précédente par des proportions moindres, par sa tige moins rameuse et moins grosse, ses feuilles plus petites, sa racine moins épaisse et plus blanche. Ses ombelles, de 25-30 rayons, sont très-amples; ses feuilles sont blanches (juillet-septembre). Ses propriétés sont loin d'égaler celles de l'angélique-archangélique. On emploie la racine, en Suède, comme antihistérique et antiépileptique, à la dose de 4 gr. en poudre dans un verre de vin blanc le matin à jeun. On se sert aussi de la graine pulvérisée pour détruire les poux.

La culture de cette plante, dit Willich, devrait être encouragée. Les tanneurs et les mégissiers lui ont reconnu des propriétés analogues à celles de l'écorce de chêne. Les herboristes substituent quelquefois, sans scrupule, l'angélique sauvage à l'angélique officinale; celle-ci est beaucoup plus odorante.

ANIS. Pimpinella anisum.

Anisum herbariis. Bauh. — *Apium anisum dictum, semine suaveolente.* T.

Anis vert, — boucage à fruits suaves, — anis boucage, — pimpinelle anis.

Ombellifères. — Amminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Plante annuelle, qui croît spontanément en Égypte, en Turquie, en Sicile, en Italie. On la cultive en France, principalement en Touraine et dans les départements méridionaux, où l'on en fait des semis considérables.

Description. — Racine fusiforme, fibreuse, blanchâtre. — Tige de 30 à 40 centimètres, herbacée, cylindrique, creuse, rameuse, pubescente. — Feuilles alternes, amplexicaules, glabres; les radicales pétiolées, trifoliées, dentées; les moyennes ailées, subréniformes, arrondies, incisées ou dentées; les supérieures en découpures d'autant plus étroites et pointues, qu'elles sont plus près du sommet. — Fleurs blanches, petites,

en ombelles doubles terminales, sans involucre ni involucelles (juillet). — Calice nul ou à peine visible. — Corolle de cinq pétales égaux, ovales, sommets recourbés en dessus. — Cinq étamines plus longues que les pétales, à filets blancs subulés. — Deux styles très-courts. — Fruit gris-verdâtre, ovoïde, strié, nu, à deux semences convexes, accolées par une surface plane.

Parties usitées. — Les fruits, improprement appelés semences.

Culture, récolte. — L'anis se plaît plus particulièrement dans les terrains sablonneux et calcaires ; il réussit beaucoup mieux sur les coteaux qu'à toute autre exposition. Comme le froid lui est très-nuisible, on ne doit le semer qu'au printemps, lorsque les gelées ne sont plus à craindre. La terre, préparée par de bons labours, doit être aussi meuble que possible. On sème à la volée, et on ne recouvre la graine que légèrement. On aide la germination par des arrosements, qu'il faut continuer autant que possible si la saison est sèche. On sarcle dès que la graine est levée ; un second sarclage est nécessaire avant l'époque de la floraison. Quelquefois les racines repoussent encore la seconde année, bien que cette plante soit ordinairement annuelle.

On commence ordinairement la récolte des fruits d'anis au mois d'août ; mais elle a lieu successivement. Il faut cueillir les bouquets à mesure qu'ils brunissent, en choisissant pour cela un beau jour et sans attendre la chute de la rosée ; on les bat au fléau comme le blé. Le fruit est ensuite vanné, pour le rendre bien net ; et pour lui conserver son arôme on le préserve de l'action de l'air en le renfermant dans des sacs que l'on place dans un lieu sec.

Ces fruits sont l'objet d'un commerce très-étendu : on en distingue plusieurs variétés. L'anis de Touraine est vert et plus doux ; celui d'Albi est plus blanc et plus aromatique ; celui de Malte ou d'Espagne est le plus estimé.

Propriétés physiques et chimiques.— Le fruit d'anis a une odeur aromatique particulière très-agréable, une saveur piquante, un peu chaude, à la fois stimulante et sucrée. On en obtient par expression une huile fixe, et par la distillation une huile essentielle transparente et se concrétant à 10° R. au-dessus de zéro. On lui a donné quelquefois le nom de stéaroptène d'anis. Elle constitue le principe actif de ce fruit : 1,500 gr. de ce dernier fournissent environ 30 gr. d'huile essentielle. L'iode solidifie subitement cette huile, avec dégagement de chaleur et de vapeurs colorées ; l'acide sulfurique la colore en rouge, puis la solidifie. Ces épreuves la distinguent et la font reconnaître.

[On falsifie souvent l'essence d'anis avec des huiles fixes, du blanc de baleine, de la cire ou de la paraffine ; on reconnaît cette fraude par l'alcool très-concentré qui ne dissout pas toutes ces matières et qui dissout l'essence d'anis.

L'essence d'anis peut être représentée par $C^{20}H^{12}O^2$; elle est le point de départ d'une série chimique fort importante ; traitée par l'acide azotique, elle produit un mélange huileux d'hydrure d'anisyle $= C^{16}H^7O^4$ et d'acide anisique $= C^{16}H^5O^7HO$.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion, de 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Eau distillée, 15 à 100 gr., en potion.
Teinture (1 sur 4 d'alcool à 32 degrés), 4 à 15 gr. en potion.
Huile essentielle, 2 à 6 gouttes dans une potion.
Oléosaccharum (huile essentielle, 1 sur 100 de sucre).
Sirop (1 d'eau distillée sur 2 de sucre), 30 à 60 gr. en potion.
Poudre, 1 à 8 gr. mêlés avec du sucre ou délayés dans l'eau ou le vin.
Extrait, 1 à 2 gr.

A l'extérieur. — Infusion, en fomentations, lotions, etc.

L'anis entre dans l'eau générale, le sirop d'Érysimum composé, le sirop d'armoise composé, le sirop de roses pâles composé, l'électuaire lénitif, la confection Hamech, la thériaque, l'aniso, les pilules de Morton, et écossaises d'Anderson, l'esprit carminatif de Sylvius, etc. L'huile essentielle d'anis entre dans le baume de soufre anisé.

Dans certains pays du Nord, les fruits d'anis entrent dans la fabrication du pain. En Angleterre on les mêle au pain d'épices. En France, ce sont principalement les confiseurs qui s'en servent ; ils en font des dragées excellentes (anis de Verdun), des liqueurs (anisette de Bordeaux, vespetro, etc.).

L'anis est considéré comme stimulant, stomachique, carminatif, diurétique, expectorant, emménagogue. On l'emploie dans la débilité des voies digestives, la gastralgie, les flatuosités, les coliques flatulentes et spasmo-

diques, les tranchées des enfants, la dyspepsie, les céphalalgies nerveuses et celles qui paraissent dépendre d'un mauvais état des voies digestives, les vertiges, les éblouissements et tous les troubles nerveux du cerveau et des sens : de là le titre de céphalique donné à ce fruit.

S'il faut en croire le rapport de Trew, une ou deux gouttes d'huile essentielle d'anis peuvent donner la mort à un pigeon, et quelques gouttes ont produit chez un homme un délire subit qui n'a été dissipé que par l'usage des émétiques (1).

(Pour Foussagrives, il suffit d'en introduire quelques gouttes dans l'estomac de chiens de diverses tailles, pour déterminer chez ces animaux des accidents quelquefois foudroyants. Bouchardat avait déjà prouvé que 2 gouttes dans 1 litre d'eau suffisent pour tuer un grand nombre de poissons. Une dose un peu plus forte fait périr les grenouilles, les salamandres, etc.) (2).

L'anis a toujours occupé une place distinguée dans la matière médicale. Dioscoride mentionne sa qualité échauffante et le proclame comme diurétique, excitant, carminatif, aphrodisiaque, galactopoïétique; il le dit propre à calmer la céphalalgie, à modérer les fleurs blanches, à étancher la soif des hydropiques, à corriger la mauvaise haleine. En sait-on davantage aujourd'hui?

Il faut néanmoins distinguer dans les affections du tube digestif qui produisent les flatuosités, les coliques, la dyspepsie, etc., celles qui sont essentiellement phlegmasiques ou sous la dépendance de l'irritation fixe de la muqueuse, de celles qui sont atoniques ou nerveuses. Dans les premières, les excitants, tels que l'anis, l'angélique, le fenouil, la menthe, etc., sont évidemment nuisibles; tandis que, dans les secondes, ils sont d'une efficacité qui justifie tout ce qu'ont dit les anciens en faveur de ces plantes, et notamment de l'anis.

On associe souvent la semence d'anis aux purgatifs, pour en rendre la saveur et l'odeur moins désagréables, et aussi pour diminuer les coliques, les flatuosités, le spasme intestinal. Elle était un des aromates avec lesquels Mesué corrigeait l'action du *momordica elaterium*.

« Nous avons vu, disent Trousseau et Pidoux, des nourrices calmer les coliques de leurs nourrissons en buvant elles-mêmes une infusion d'anis, et nous nous sommes assurés que le lait de ces femmes avait une odeur d'anis assez prononcée. »

L'anis est généralement regardé comme ayant la propriété d'augmenter la quantité du lait chez les nourrices. Peut-être, disent les médecins que nous venons de citer, n'est-ce qu'en rendant leurs digestions meilleures et plus promptes. Virey présume que cet effet est dû à la secousse légère imprimée à tout le système vasculaire. En effet, ajoute ce médecin, on observe que toutes les ombellifères augmentent le lait chez les animaux, et que même ce fluide en retient souvent l'odeur.

L'action expectorante de l'anis est faible. Cependant on l'a souvent administré dans les catarrhes chroniques, où il agit aussi comme légèrement diaphorétique. Les asthmatiques se soulagent en fumant des fruits d'anis.

Dans les cas d'atonie des reins et de l'utérus, cette semence peut exciter la sécrétion des urines et la menstruation. Elle purge bien les enfants nouveaux-nés à la dose de 1 gr. 20 centigr. Je l'ai quelquefois mêlée avec autant de magnésie pour purger doucement et neutraliser en même temps les acides des premières voies chez les enfants.

L'usage de l'anis, selon Mérat et Delens, donne une mauvaise odeur aux urines.

A l'extérieur, cette semence est vantée comme résolutive contre les en-

(1) Richard, *Dictionnaire de médecine*, article Anis.
(2) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1860, p. 89.

gorgements laiteux et les ecchymoses, en fomentations, lotions, cataplasmes.

[L'anis étoilé ou badiane (*illicium anisatum*, magnoliacées), de la Chine, renferme une essence qui jouit de toutes les propriétés de celles de l'anis vert.]

ANSÉRINE ANTHELMINTHIQUE. Chenopodium anthelminthicum. L.

Chenopodium Lycopi folio perenne. Dill. — Ansérine vermifuge.

Chenopodées. — Cyclolobées. Fam. nat. — Pentandrie digynie.

Plante vivace de l'Amérique du Nord, cultivée très-facilement dans nos jardins.

Description. — Tige de 1 mètre environ, droite, dure, grosse à peu près comme le doigt inférieurement, rougeâtre dans la plus grande partie de son étendue, striée, divisée en quelques rameaux presque vers sa partie moyenne. — Feuilles alternes, ovales, rétrécies à leur base, dentées à leurs bords, vertes des deux côtés, légèrement velues en dessous ; les radicales plus larges. — Fleurs naissant en petites grappes nues, verdâtres, situées dans les aisselles supérieures des feuilles, le long des rameaux et de la tige. — Calices de cinq folioles lancéolées, persistantes. — Cinq étamines de la longueur du calice, opposées à ses folioles et terminées par des anthères arrondies. — Un ovaire supérieur chargé d'un style extrêmement court, bifide et parfois trifide. — Graine petite, oblongue, comprimée, brune-luisante, renfermée dans le calice, qui forme cinq angles autour d'elle.

Parties usitées. — Feuilles et fruits.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Suc des feuilles, 10 à 20 gr. pour un enfant de deux ans; — 30 à 60 gr. pour un adulte.	Décoction (plante), 15 à 20 gr. dans 500 gr. de lait.
Poudre des semences, 2 à 8 gr. divisés en plusieurs prises dans un véhicule, en électuaire, etc.	Huile essentielle, 6 à 8 gouttes dans une potion.

Les feuilles et les graines d'ansérine anthelminthique exhalent une odeur forte très-aromatique. La semence a été plus fréquemment employée comme vermifuge que les autres parties de la plante; on la donne dans un véhicule approprié ou tout simplement étendue sur des tartines de beurre, ou mêlée avec une marmelade quelconque; mais il faut toujours avoir soin, ajoute Biett (1), de diviser la dose en plusieurs prises pour ne point occasionner de dégoût. Chalmers recommande particulièrement un électuaire préparé avec les graines d'ansérine bien pulvérisées, et incorporé dans le miel. On prend durant trois jours, matin et soir, une cuillerée de cet électuaire, qui, si l'on en croit le médecin que nous venons de citer, est un vermifuge excellent et en quelque sorte infaillible. Gilibert assure que la poudre des feuilles d'ansérine anthelminthique est un excellent remède contre les vers. Ce vermifuge est très-usité aux Etats-Unis. Il est probable, disent Mérat et Delens, qu'il est bien supérieur à la plupart de ceux dont nous nous servons, et, comme nous pouvons nous le procurer frais avec une grande facilité, il est à désirer que son usage devienne vulgaire.

BELVÉDÈRE. *Chenopodium scoparia.* L. — Cette plante, du même genre que l'Ansérine anthelminthique, spontanée en Italie et dans le midi de la France, est cultivée dans les jardins, où elle décore agréablement les parterres par la finesse et la verdure de son feuillage, ce qui lui a valu le nom

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. II, p. 179.

français ou italien de *belvédère* (belle à voir). On la sème sur couche après les gelées. Lorsque le plant a quelques bonnes feuilles, on le repique. On la dit anthelminthique. Les Japonais la considèrent comme un des médicaments les plus précieux.

ANTHYLLIDE. Anthyllis vulneraria. L.

Anthyllide vulnéraire, — vulnéraire, — triolet jaune.

Légumineuses. — Lotées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Petite plante herbacée, que l'on trouve dans les terrains calcairo-argileux, secs et sablonneux; généralement peu commune dans le Nord. La beauté du feuillage et les têtes de fleurs de cette plante la rendent propre à l'ornement des jardins. Elle est mangée par les moutons, les chèvres et les bœufs. La vulnéraire paraît propre à utiliser comme fourrage les sols les plus ingrats.

Racine pivotante, assez profonde. — Tige couchée, velue, de 1 à 6 décimètres de longueur. — Feuilles ailées avec impaire plus grande. — Fleurs jaunes, disposées en tête (mai-septembre). — Calice renflé. — Fruit arrondi, 1-3 sperme, recouvert par le calice.

On attribue à cette plante des propriétés astringentes et vulnéraires. Pilée et appliquée en topique, et prise en décoction aqueuse, on la considère dans les campagnes comme propre à cicatriser les plaies, à résoudre les contusions et à prévenir les suites des chutes et des commotions.

ARABETTE.

Arabis Thaliana. L. — *Sisymbrium Thalianum.* Gay.

Crucifères. — Arabidées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

L'arabette, ou arabide rameuse, est une plante annuelle à tiges hautes de 15 à 30 centimètres, peu rameuses, peu feuillées, très-velues à la base, glabres au sommet, feuilles velues, obovales, oblongues, dentées, pétiolées, les caulinaires sessiles; fleurs blanches, petites, en grappes terminales; six étamines tétradynames; le fruit est un silicule cylindrique contenant des graines très-petites.

Nous citerons encore l'arabette hérissée (*A. sagittalis,* D. C.; *Turritis hirsuta*, L.), et l'arabette des sables (*A. arenosa*, Scop.; *Sisymbrium arenosum*, L.), qui jouissent des mêmes propriétés.

[**Culture.**— Les arabettes sont cultivées dans les jardins botaniques; on les multiplie par graines; elles aiment un sol un peu humide.

Parties usitées. — Les sommites fleuries, les graines.

Récolte. — Les feuilles et les tiges ne sont employées que fraîches; on les cueille à l'époque de la floraison; les graines sont ramassées au moment de la déchirure du fruit.

Propriétés physiques et chimiques. — Les arabettes ont une odeur fort piquante lorsqu'on les froisse, une saveur âcre aromatique due à une huile essentielle analogue à celle que l'on trouve dans les autres crucifères.

Préparations pharmaceutiques et doses.

Le suc de la plante fraîche est obtenu par contusion et filtration à froid; on extrait par expression des graines une huile fixe analogue à celle de colza.]

[L'arabette est très-commune dans les pâturages, les champs; les animaux la mangent avec plaisir; mais elle a l'inconvénient de donner au lait une saveur et une odeur désagréables; localement, on l'a employée comme ré-

percussif sous la forme de pulpe mélangée avec le jus de citron. On lui a attribué des propriétés antiscorbutiques.]

ARGEMONE. Argemone Mexicana. L.

Argemone versicolor. Spinosa — *Ectrus trivialis.*

Pavot du Mexique, — pavot épineux, — chardon bénit des Américains, — figue du diable, — infernale.

Papavéracées. Fam. nat. — Polyandrie monogynie. L.

L'argemone, plante annuelle, est, comme l'indique son nom, d'origine mexicaine; elle est cultivée en France comme plante d'ornement, et dans les jardins botaniques, d'où elle s'est répandue spontanément dans nos provinces méridionales.

[**Description.** — Tige rameuse, épaisse, haute de 0^{m}.35 à 0^{m}.40. — Feuilles alternes, larges, semi-amplexicaules, déchiquetées. — Fleurs jaunes, grandes. — Calice à deux ou trois sépales. — Corolle à quatre ou cinq pétales arrondis, préfloraison, chiffonnée. — Etamines hypogynes très-nombreuses, pistil avec un style très-court. — Stigmate petit, rayonnant. — Fruit : capsule ovoïde, épineuse, s'ouvrant au sommet en cinq valves incomplètes. — Graines petites, rondes et noires.

Récolte. — On récolte les feuilles au moment de la floraison, les graines à la maturité du fruit.

Culture. — Se sème en place au printemps, demande un sol léger, une exposition chaude.

Parties usitées. — Feuilles, fleurs, graines.

Propriétés physiques et chimiques. — L'argemone froissée exhale une odeur vireuse prononcée; le suc de cette plante fraîche est jaune et rappelle celui de la chélidoine; les graines fournissent par expression une huile grasse un peu âcre qui peut servir pour l'éclairage.]

Préparations pharmaceutiques et doses.

Semences en infusion, 8 grammes pour 500 grammes d'eau.

(Cette papavéracée, dont l'action est méconnue, ou à peu près, parmi nous, jouit d'une certaine faveur dans son pays natal. Les feuilles, les fleurs, les capsules y sont employées comme pectorales, anodines et narcotiques. Les semences, en infusion, sont purgatives pour les Mexicains, vomitives pour les habitants des Indes, où elles remplacent l'ipécacuanha. Ferrein raconte que les nègres du Sénégal boivent la décoction de ses racines contre la gonorrhée.

Le suc de la plante fraîche est administré dans les maladies cutanées rebelles. A l'extérieur, ce suc est employé contre les verrues comme caustique, contre les plaies de mauvaise nature comme modificateur, et, ce qui le rapproche davantage du suc de la grande éclaire, aux Etats-Unis, on l'instille dans l'œil dans les affections oculaires. Les semences fournissent une huile utilisée pour les usages domestiques, et comme topique, sur la tête, dans les érythèmes solaires.

Voilà, certes, une énumération de propriétés digne d'exciter les médecins du midi de la France à s'assurer par eux-mêmes de la réalité de l'action de l'argemone.)

ARGENTINE. Potentilla anserina. L.

Argentina. Dod. — *Potentilla.* Bauh. — *Pentaphylloïdes argenteum allatum, seu potentilla.* T.

Potentille ansérine, — bec d'oie, — agrimoine sauvage, — pentaphylloïdes.

Rosacées. Fam. nat. — Icosandrie polygynie. L.

Cette plante vivace (Pl. IV), très-commune, croît partout sur les terrains

humides, au bord des chemins et des ruisseaux. Elle gâte les prairies, et se multiplie considérablement dans les endroits où l'eau séjourne. Les porcs en sont très-friands ; ils fouillent avidement le sol où elle croît pour dévorer les racines. Les oies aiment également cette plante, ce qui lui a valu le nom d'*anserina*.

Description. — Racine noirâtre, fibreuse, longue, garnie de nombreux ramuscules. — Tige de 30 centimètres environ, mince, faible, rampante et stolonifère, un peu velue. — Feuilles naissant des stolons qui s'enracinent de distance en distance, grandes, pinnées, composées de quinze à dix-sept folioles sessiles, ovales, oblongues, dentées en scie, couvertes d'un duvet blanc, soyeux, argentin. — Fleurs jaunes, solitaires, axillaires, portées sur de longs pédoncules (tout l'été). — Calice soyeux, à 10 folioles, dont cinq internes et cinq externes. — Corolle de cinq pétales ouverts, arrondis. — Etamines nombreuses, à anthères en croissant. — Ovaires supérieurs surmontés de stigmates obtus. — Fruit composé de graines nombreuses nues, acuminées, fixées à un réceptacle commun et contenu dans le calice persistant.

Parties usitées. — L'herbe et la racine.

[**Culture.** — Cette plante est assez abondante pour suffire à la consommation médicale ; on ne la cultive que dans les jardins de botanique, on la multiplie par semis faits au printemps en terre légère, ou à l'automne sur couches ; on repique au printemps en place.]

Propriétés physiques et chimiques. — D'une odeur nulle, d'une saveur styptique assez prononcée, l'argentine contient une assez grande proportion de tannin. Sa racine noircit la solution de sulfate de fer, et son suc rougit le papier bleu. Elle peut être utile pour le tannage. Dans quelques pays on l'emploie à la fabrication de la bière. La racine, qui est un peu farineuse, a, dit-on, été employée en Écosse comme aliment. Erhard dit même qu'elle a servi à faire du pain dans les temps de grande disette. [Les feuilles d'argentine sont employées en parfumerie, elles servent à faire avec l'alcool une teinture qui rend l'eau opaline.]

L'argentine a joui longtemps d'une grande réputation comme astringente. On l'employait contre les hémorrhagies, la dysenterie, la diarrhée, les flueurs blanches, etc. Mathiole, Dodoens, la recommandent dans ces maladies. Tournefort en a obtenu des avantages dans la leucorrhée. Degner (1) dit que dans une dysenterie qui régna en 1736, on employa avec succès la décoction d'argentine dans du lait. Il ajoute qu'un charlatan se vantait de guérir cette maladie en trois jours : son remède consistait en une décoction d'argentine dans du lait mélangé d'un peu d'eau, d'un peu de fleur de froment et de noix muscade, avec addition de jaunes d'œufs, d'huile d'olive et de sucre.

Dubois, de Tournai, rapporte cinq observations en faveur des propriétés antidiarrhéïques de cette plante. La maladie a cédé en peu de jours à la décoction aqueuse (une poignée dans 1 litre d'eau). Ce remède est vulgairement employé dans nos campagnes; je l'ai vu souvent réussir. Il agit à peu près comme la décoction de renouée et celle de bourse-à-pasteur.

Les propriétés fébrifuges, antiphthisiques, diurétiques, lithontriptiques, attribuées à cette plante par Withering, Rosen et Bergius, sont illusoires ou très-exagérées. Elle n'a point justifié, comme fébrifuge, le titre de potentille (de *potentia*, puissance, vertu), bien que l'illustre Boerhaave l'ait considérée comme l'égale du quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes :

Quandoque bonus dormitat Homerus.
(Horace.)

Toutefois, l'argentine a pu être employée dans quelques fièvres intermittentes vernales, contre lesquelles elle agit à la manière du plantain, de la quinte-feuille, etc. « C'est une chose avouée de tous les gens de l'art, dit

(1) *Histoire médicale de la dysenterie*, p. 146.

Lieutaud, que la plupart des parties de cette plante sont fébrifuges. Malgré cela il est rare qu'on s'en serve pour guérir la fièvre. Ceux qui la prennent comme fébrifuge peuvent boire depuis trois jusqu'à quatre onces de suc de cette plante. »

(Je l'ai vu employer en décoction par les paysans du Bas-Boulonnais contre l'anasarque consécutive aux fièvres intermittentes. Cette même décoction concentrée est fréquemment mise en usage par eux en lotions ou fomentations sur les hémorrhoïdes enflammées, les érythèmes, l'intertrigo infantile, etc.)

ARISTOLOCHE CLÉMATITE. Aristolochia clematitis. L.

Aristolochia clematitis, recta. T. — *Aristoloche commune.*

ARISTOLOCHIACÉES. Fam. nat. — GYNANDRIE HEXANDRIE. L.

Cette espèce d'aristoloche (Pl. V) croît spontanément en Italie, en Espagne, dans le midi de la France, et même dans les environs de Paris (abondamment au Mont-Valérien et sur les bords de la Seine à Marly). On la trouve dans les vignes, les haies, les bois, les lieux incultes. Elle est vivace.

Description. — Racine fusiforme, de 30 centimètres de longueur, brune et rugueuse à l'extérieur, jaunâtre à l'intérieur. — Tige haute de 50 à 70 centimètres, faible, grêle, anguleuse, striée, glabre, à peine dressée. — Feuilles alternes, pétiolées, assez amples, glabres, cordiformes, un peu plissées sur les bords, veinées en dessous, coriaces. — Fleurs jaunâtres, pédonculées, trois à six ensemble (juin-juillet), consistant en un périanthe d'une seule pièce, tubuleux, irrégulier, ventru à sa base, élargi vers son orifice, dont le bord, tronqué obliquement et sans division, se prolonge d'un côté en languette. — Six étamines soudées et confondues avec le style et le stigmate; anthères subsessiles soudées au style par leur dos; style court, et stigmate disposé au-dessus des anthères, en étoiles, à six divisions. — Ovaire inférieur oblong, terminé par un stigmate concave à six divisions. — Fruit globuleux, capsulaire, pendant, à six loges renfermant plusieurs semences attachées à l'angle central et disposées horizontalement les unes sur les autres.

Parties usitées. — La racine. Quelques anciens ont employé le fruit.

[**Culture.** — L'aristoloche clématite se propage facilement par graines, semées sur couche au commencement du printemps; on les repique en bonne terre à la fin de la saison; elle se ressème toute seule et devient parfois gênante.]

Récolte. — Les aristoloches se récoltent comme toutes les racines vivaces. Celles des espèces longue et ronde, choisies dans le commerce, doivent être grosses, bien nourries, nouvellement séchées, pesantes, d'un goût extrêmement amer. — La racine de la petite (pistoloche) doit être bien nourrie, touffue comme la racine d'ellébore noir, récemment séchée, de couleur jaunâtre, d'une odeur aromatique, d'un goût amer. Guibourt en possédait un échantillon qui était sucré; il pensait que cet effet pouvait tenir à la vétusté.

(**Propriétés chimiques.** — Chevallier a isolé le principe amer de l'aristoloche et lui a donné le nom d'*aristolochine.* Ce principe, mal défini, n'a pas été étudié.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction et infusion des racines, 12 à 15 gr. pour 1 kilogr. d'eau.	Extrait alcoolique (1 de racine sur 6 d'alcool), 2 à 4 gr., selon l'âge et les forces.
Poudre, 4 gr. avec du vin ou du miel, ou en pilules, bols, etc.	Teinture (1 de racine sur 5 d'alcool), 1 à 2 gr. en potion.

Douée, comme les aristoloches longue ou ronde (qui nous viennent des pays méridionaux), d'une saveur âcre, amère, d'une odeur forte, pénétrante, elle paraît jouir des mêmes propriétés que ces dernières, et a pour nous le précieux avantage, comme indigène, d'être commune au centre de la France. Les anciens faisaient grand cas de cette aristoloche, si négligée de nos jours. Paul d'Œgine l'employait comme purgative à la dose d'un gros (4 gr.) en poudre dans du vin doux. Aëtius prescrivait deux gros (8 gr.) du fruit

de cette plante dans la même indication, surtout dans les affections bilieuses et pituiteuses.

N'ayant sur les effets de cette plante, administrée à l'intérieur, aucune observation qui me soit propre, je ne puis mieux faire que de citer l'opinion de Gilibert. Voici comme il s'exprime : — « Toutes les aristoloches, même notre aristoloche clématite, cachent un principe médicamenteux très-pénétrant, répandant une odeur forte, d'une saveur vive, amère, aromatique, qui laisse une longue impression sur la langue. L'infusion des racines, édulcorée avec le miel, est un remède énergique qui augmente le flux des urines, détermine plus abondamment les menstrues. On en donne aussi la poudre dans du vin. Ce remède a réussi dans les pâles couleurs, les fièvres intermittentes, l'asthme humide, l'anorexie dépendante d'une atonie avec glaires. C'est un puissant adjuvant dans la paralysie, la goutte sereine; appliqué extérieurement, il détergе les ulcères sordides. Toutes ces propriétés, ajoute le même auteur, sont constatées par des observations spéciales. Aussi doit-on être étonné, dit-il, qu'une plante aussi énergique soit presque abandonnée. Nous nous sommes toujours servi de l'aristoloche clématite, d'après notre principe, ajoute-t-il, que l'on doit préférer les plantes indigènes, lorsqu'elles offrent les mêmes principes médicamenteux que les exotiques. »

Alston rapporte qu'en Ecosse on emploie l'aristoloche clématite de préférence aux autres espèces, surtout comme antigoutteuse. Selon Helde, administrée en poudre ou en extrait, et principalement en essence simple ou teinture alcoolique, elle a prévenu les accès de la goutte. On lui attribue même la faculté de calmer les spasmes que les goutteux éprouvent fréquemment dans les jambes avant le paroxysme ; mais n'est-il pas à craindre que ce prétendu spécifique ne produise des rétrocessions funestes, ainsi qu'on l'a observé par l'administration de la fameuse poudre de Portland, dont la racine d'aristoloche ronde fait la base, et que je l'ai vu moi-même par l'usage des préparations de colchique ?

On lit dans les *Ephémérides d'Allemagne* (1) que la décoction aqueuse de racine d'aristoloche clématite, à prendre par verres dans la journée, ou la teinture alcoolique de la même racine, à la dose de 7 à 8 gouttes, à prendre dans du thé le matin à jeun pendant quelque temps, est un remède efficace contre la goutte.

Toutes les espèces d'aristoloches, et particulièrement l'aristoloche clématite, peuvent, à une dose trop forte, causer des crampes d'estomac, de vives douleurs intestinales, des vomissements, des superpurgations, et même, si l'on en croit quelques auteurs, occasionner des pertes et des avortements (2). Ces divers accidents, résultant de l'administration imprudente d'un médicament, loin de démontrer le danger de son emploi thérapeutique, prouvent au contraire son énergie. D'un autre côté, des médecins dignes de foi ont regardé l'aristoloche clématite comme une plante faible et douteuse, malgré les éloges que lui ont accordés les anciens (3). Ces diverses opinions viennent sans doute du lieu où a été recoltée la plante, de la saison où elle a été recueillie, et surtout de son degré d'ancienneté. Il ne faut pas oublier que Gilibert l'a employée dans les environs de Lyon, et que la même plante croissant dans les départements du centre de la France est souvent beau-

(1) *Centur.*, IX et X, observ. XCIV, p. 206.

(2) Orfila a fait périr des chiens en leur donnant de 1 à 2 grammes de poudre de racine d'aristoloche clématite.

(3) « Le nom que porte cette plante, dit Alibert, prouve que, dans tous les temps, on lui a reconnu la propriété de favoriser le cours des lochies. Aujourd'hui, on a cessé de croire, avec raison, à une semblable vertu. On a tout dit, quand on a énoncé que l'aristoloche jouit d'une vertu stimulante assez énergique. La réputation de cette plante, pour le traitement de la goutte, n'est pas mieux fondée. » Cette espèce d'ostracisme, non sanctionné par l'expérimentation, ne saurait infirmer l'opinion transmise d'âge en âge sur les propriétés *reconnues* de l'aristoloche.

coup moins active. Il suffirait peut-être, dans ces derniers cas, d'augmenter les doses.

« Les essais que j'ai faits sur l'aristoloche clématite, dit Bodard, ont eu lieu pendant plusieurs années en Toscane ; l'expérience m'a toujours démontré que cette espèce, qui passe pour la plus faible de toutes, possédait une grande énergie dans plusieurs indications, surtout lorsqu'il importait de ranimer les fonctions vitales de l'utérus. Je combinais alors ce médicament avec le sirop de nerprun, ou avec tout autre purgatif approprié. Cette combinaison m'a réussi dans bien des cas où les aloétiques auraient présenté beaucoup d'inconvénients. Je ne l'ai point encore essayée en France. »

ARISTOLOCHE LONGUE, *Aristolochia longa*. L. — *Aristolochia longa, vera*. Bauh. T. — Cette plante vivace se plaît dans les pays méridionaux. Elle est commune dans les vignes, le long des haies des provinces du midi de la France.

Parties usitées. — La racine,

[**Culture.** — La racine d'aristoloche longue nous vient de la Provence et du Languedoc ; la ronde vient du même pays ; on la propage par semis comme l'aristoloche clématite.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine d'aristoloche est légèrement nauséeuse ; sa saveur est vive, âcre, amère. On obtient de cette racine, par l'alcool, un extrait gommo-résineux très-amer, offrant plusieurs traits d'analogie avec l'aloès. L'extrait aqueux, peu abondant, est, dit-on, d'une saveur salée, amarescente, et d'une odeur de sureau.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

[Les mêmes que celles de l'aristoloche clématite.]

Hippocrate, Galien, Dioscoride, ont fait l'éloge de la racine d'aristoloche. Ils recommandaient de l'administrer à l'intérieur et de l'appliquer extérieurement pour faciliter la menstruation, la sortie du fœtus et l'écoulement des lochies. C'est à cette dernière propriété qu'elle doit son nom. L'expérience, en effet, a confirmé sa vertu emménagogue quand il y a atonie de l'utérus ; mais elle serait nuisible aux femmes nerveuses et à celles chez lesquelles la suppression des règles est accompagnée de spasme ou de pléthore. Gilibert l'a employé avec succès dans les cas énoncés plus haut. — (Voyez Aristoloche clématite.)

Biermann (1) a grande confiance dans l'usage prolongé de la poudre de racine d'aristoloche longue, contre les fièvres intermittentes, même les plus rebelles.

ARISTOLOCHE RONDE (Pl. V), *Aristolochia rotunda*. Se distingue de la précédente par la forme de sa racine, qui est tuberculiforme, charnue, de la grosseur d'une noix environ. De plus, ses feuilles sont à pétioles très-courts. La languette du calice est d'un pourpre foncé. [L'aristoloche ronde est de la grosseur d'un abricot, elle est mamelonnée à sa surface, amylacée, jaunâtre à l'intérieur, grise en dehors, peu odorante, mais développant une forte odeur lorsqu'on la pulvérise. L'aristoloche longue se distingue de la précédente par sa forme allongée ; sa longueur varie de 0,16 à 0,20 ; elle est grosse à proportion]. Ses propriétés thérapeutiques sont les mêmes que celles de l'aristoloche longue. On la regarde même comme plus active. Schrœder, Fernel, Cartheuser, Spielmann, lui donnent la préférence. Elle forme la base de la fameuse poudre du *Prince de la Mirandole*, ou du *Duc de Portland*, qui quelquefois calme les douleurs de la goutte, mais cause souvent des accidents funestes, dont Cullen a tracé une peinture effrayante, et peut-être un peu exagérée. Cette poudre est ainsi composée : petite cen-

(1) *Journ. de Huf.*, 1834.

taurée, 4 ; racine de gentiane, d'aristoloche ronde, feuilles de germandée et d'ivette, de chaque 2. — Dose, 4 gr. par jour pendant trois mois, 3 g. pendant trois autres mois, 2 gr. pendant six mois, enfin, 2 gr. tous les deux jours pendant la seconde année.

ARISTOLOCHE PISTOLOCHE ; ARISTOLOCHE CRÉNELÉE (petite aristoloche) ; — *Aristolochia pistolochia*. L. — Cette espèce, également vivace, croît en Languedoc et en Suisse. Sa tige est grêle et s'élève peu au-dessus du sol ; sa racine est composée de fibrilles nombreuses, jaunâtres, fasciculées, partant d'une souche grosse comme une plume. Cette aristoloche, encore moins employée que celles dont nous venons de parler, et qui sont presque inusitées malgré leur énergie, paraît jouir des mêmes propriétés. Spielmann la range sur la même ligne que l'aristoloche clématite.

ARMOISE. Artemisia vulgaris. L.

Artemisia vulgaris, major. Bauh., Tourn. — *Artemisia latifolia.* Fuchs. *Herba regia.* Brunf.

Armoise vulgaire, — armoise commune, — herbe de la Saint-Jean, — couronne de Saint-Jean, ceinture de la Saint-Jean, — herbe de feu.

Synanthérées, tribu des Corymbifères. — Syngénésie polyg. superf.

Cette plante vivace (Pl. V), herbacée, est très-commune dans tous les lieux incultes. On la rencontre partout, le long des chemins, sur les bords des champs, dans les lieux secs, arides, sur les masures.

Description. — Racine à peu près de la grosseur du doigt, longue, ligneuse, fibreuse, rampante. — Tiges de 1 mètre et plus, droites, fermes, cylindriques, cannelées, rameuses supérieurement, d'un vert blanchâtre, quelquefois rougeâtre, légèrement pubescentes. — Feuilles d'un vert sombre en dessus, blanches et cotonneuses en dessous, alternes, pinnatifides, à folioles lancéolées en haut de la tige, les florales linéaires, pointues. — Fleurs en capitules ovoïdes disposées en épis axillaires, formant une panicule terminale longue et étroite (juillet-septembre) ; chaque capitule se composant d'un involucre oblong à folioles ovales et tomenteuses, imbriquées, et de petits fleurons pâles ou rougeâtres, tubuleux, ceux du centre hermaphrodites, à cinq dents au limbe, ceux de la circonférence presque filiformes ; réceptacle nu. Le reste offrant les caractères de l'absinthe. Les fruits sont des akènes cylindriques, obovales, lisses, terminés par un disque très-étroit.

Parties usitées. — La racine, les feuilles et les sommités.

[**Culture.** — L'armoise est très-abondante à l'état sauvage, quoiqu'elle vienne partout ; elle préfère cependant les terres légères et les expositions découvertes ; on la multiplie par semis et par division des pieds que l'on pratique au commencement du printemps.]

Récolte. — Elle se fait au mois de juin ou au commencement de juillet, suivant l'époque de la floraison. Après l'avoir mondée, on en fait des guirlandes et on la porte au séchoir. Les racines exigent des soins pour prévenir la moisissure. La plante récoltée dans les jardins et dans les terrains gras et humides est beaucoup moins active que celle qui se trouve dans les lieux secs, arides, sur les masures.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de l'armoise est aromatique ; la saveur des feuilles et des tiges est un peu amère ; celle de la racine est douce. L'infusion aqueuse de l'herbe récente est rougeâtre ; elle noircit par l'addition du sulfate de fer. Son suc rougit le papier bleu. Cette plante contient, d'après Braconnot, une matière azotée, amère, et de l'huile volatile. L'eau et l'alcool dissolvent ses principes actifs.

Substances incompatibles. — Les sulfates de fer et de zinc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau bouillante.	Infusion vineuse, même dose dans le vin blanc.

Eau distillée, de 50 à 100 gr. comme véhicule de potion
Huile essentielle, en potion.
Sirop simple ou sirop composé, 30 à 60 gr. en potion.
Extrait, 2 à 4 gr. en bols, pilules, potion.
Poudre (herbe sèche), 2 à 8 gr. en substance, bols, pilules, potion.
Poudre (racine), 2 à 4 gr. dans de la bière chaude (épilepsie). (Bresler.)
Suc exprimé, 15 à 80 gr.
A L'EXTÉRIEUR. — 60 à 100 gr. par kilogramme d'eau bouillante, pour fumigations, lavements, etc.
L'armoise entre dans la composition de l'eau hystérique; son suc dans celle des trochisques de myrrhe.

L'armoise est tonique, stimulante, antispasmodique, emménagogue. On l'a employée dans l'hystérie, la chlorose, l'aménorrhée, la chorée, les vomissements spasmodiques, les convulsions des enfants, les névralgies, l'épilepsie, etc.

Les propriétés emménagogues de cette plante ont été préconisées par les médecins de l'antiquité et constatées depuis par tous les praticiens. Hippocrate (1) la regarde comme un remède propre à expulser l'arrière-faix. Dioscoride la prescrit pour provoquer les règles et accélérer l'accouchement. Zacatus Lusitanus a rétabli, au moyen de l'infusion d'armoise, un flux menstruel arrêté depuis dix ans. Deméša (2) a obtenu dans un cas semblable un égal succès.

La décoction d'armoise, dont on dirige la vapeur sur la vulve, est mise en usage pour rappeler les règles et favoriser l'écoulement des lochies. On lui associe quelquefois, dans ce mode d'application, l'absinthe, la matricaire, le souci, le cerfeuil. On administre aussi l'armoise en lavement pour remplir la même indication. J'ai vu des femmes de la campagne appliquer des cataplasmes de feuilles et sommités de cette plante sur le bas-ventre des nouvelles accouchées pour favoriser l'expulsion des caillots sanguins et de l'arrière-faix.

Fernel conseille comme emménagogue un pessaire composé de suc d'armoise et de myrrhe. Nous négligeons trop les pessaires médicamenteux; les anciens les employaient fréquemment et avec avantage.

J'ai employé le suc d'armoise avec succès dans l'aménorrhée; j'en fais prendre 30 à 80 gram. à jeun pendant les dix jours qui précèdent le molimen utérin ou l'époque habituelle des règles. — Lorsque les malades répugnent à prendre le suc, je leur donne une forte décoction des sommités, tiède, le matin, pendant le même espace de temps. Je pourrais citer un grand nombre d'observations qui constatent l'effet emménagogue de l'armoise ainsi administrée : les limites qui me sont tracées par la nature de mon travail ne me permettent, le plus souvent, qu'une simple mention. — Lorsqu'il y a chlorose, je joins au suc d'armoise la teinture de Mars tartarisée, et je fais prendre ce mélange dans un verre de vin blanc. Ce moyen m'a surtout réussi lorsque la chlorose était accompagnée d'un état d'inertie de la matrice, ce qui a le plus ordinairement lieu. Il serait nuisible si cet organe, comme cela se rencontre quelquefois, était surexcité.

Lorsque par atonie les lochies languissent, je fais prendre l'infusion chaude d'armoise, surtout chez les femmes qui n'allaitent pas. J'ai remarqué que l'écoulement muqueux utérin est plus abondant par l'effet de l'armoise, et que cette dérivation contribue à la diminution de l'afflux du lait dans les mamelles. Une longue pratique comme médecin-accoucheur m'a mis à même de vérifier ce fait un grand nombre de fois. Il est d'ailleurs expliqué par les relations sympathiques qui existent entre deux appareils d'organes qui concourent au même but. C'est par un effet inverse, et en vertu de ces mêmes relations, que les ventouses appliquées aux mamelles font cesser

(1) *De morb. mul.*
(2) *Mémoires de la Société de médecine de Copenhague.*

une hémorrhagie utérine, et que les lochies se suppriment momentanément pendant la fièvre de lait.

J'ai rappelé une leucorrhée habituelle et dont la suppression avait donné lieu à une toux inquiétante, en faisant prendre à la malade, pendant dix jours, 60 gram. de suc exprimé d'armoise.

Ces faits, ajoutés à tant d'autres, ne permettent point de révoquer en doute l'action spéciale de l'armoise sur l'utérus.

Home a obtenu des résultats avantageux de l'emploi de l'armoise contre l'hystérie; il donnait des feuilles en poudre à la dose de 4 gram. répétée quatre fois par jour.

Biermann (1) administre contre les convulsions, pendant la première dentition, 2 centigr. et demi de poudre de racine d'armoise mêlée à 25 centigr. de sucre pulvérisé. Cette dose est donnée d'heure en heure. On l'augmente graduellement jusqu'à 10 centigrammes.

L'armoise a été mise en usage dans la chorée, les névralgies, les vomissements nerveux chroniques. A une certaine dose, le suc d'armoise peut lui-même provoquer le vomissement. Je l'ai vu produire cet effet à la dose de 60 gram. chez une femme délicate et nerveuse. Lorsqu'on veut le donner comme altérant, il est bon de commencer par une moindre dose, et de n'augmenter que graduellement.

Matthiole, Tragus, Fernel, Simon Pauli, Joel, Schrœder, Ettmuller, etc. ont recommandé la racine d'armoise comme un remède antiépileptique très-efficace.

Nous trouvons dans Joel :

« *Experientia comprobatum est, pridie D. Johannis Baptistæ, sub radicibus artemisiæ evulsæ carbones reperiri, quorum 31. Si in pulvisculum redigatur, et cum aqua stillatitia florum tiliæ aut florum lilior. Convallium ebibenda offeratur, protinus ægrum ab epilepsia liberatum iri.* »

Et dans Ettmuller :

« *Notum est, quod circa festum sancti Johannis Baptistæ sub radice hujus, carbones reperiantur multæ laudis in epilepsia. Hi carbones non sunt fabula uti Hoffmannus volvit, sed nihil aliud est quam radices artemisiæ annosæ demortuæ, quæ in epilepsia revera juvant.* »

Burdach (2) cite cinq cas où ce médicament a produit les plus heureux effets; il a remarqué que ce moyen s'était surtout montré efficace chez des sujets atteints d'épilepsie pendant une élongation trop rapide. Schœnbeck (3), Graefe (4), Brocx (5), Lœvenhœck (6), Hufeland, Bresler et plusieurs médecins allemands ont publié plusieurs faits tendant à prouver l'utilité de son usage contre les accès épileptiques. Dans la plupart de ces cas, lorsque le remède agissait, il produisait une diaphorèse abondante.

Delwart a obtenu des résultats assez satisfaisants de l'administration de cette plante dans l'épilepsie des animaux domestiques.

Ainsi que l'absinthe, l'armoise a été vantée comme vermifuge. Je ne puis passer sous silence l'opinion de Parkinson qui assure que l'armoise fraîche ou son suc combat les effets de l'opium pris à trop forte dose??

Wurtzer (7) a obtenu de très-bons effets de la racine d'armoise dans les fièvres intermittentes et les affections spasmodiques des enfants. Le *Journal de médecine de la Gironde* rapporte que le même moyen a réussi chez un individu qui était affecté à la fois d'épilepsie et de chorée.

(1) *Hufeland's Journ.*, 1804.
(2) *Journal complémentaire des sciences médicales*, t. XIX, p. 183.
(3) *Gazette de santé*, 25 juin 1827.
(4) *Journal de chirurgie* de Walter et Graefe.
(5) *Bulletin de Férussac.*
(6) *Journal de Hufeland.*
(7) *Revue médicale*, t. I, p. 114.

Les Chinois et les Japonais préparent le moxa avec les sommités et les feuilles desséchées, battues et cardées de l'armoise. Le professeur Ansiaux, de Liège, employait quelquefois ce moxa. [Mais pour quelques auteurs ils emploient l'A. CHINENSIS L., et d'après Lindley ce serait une espèce particulière que l'A. MOXA.]

ARNIQUE ou ARNICA. Arnica montana. L.

Doronicum plantaginis folio alterum. BAUH., T. — *Doronicum arnica.* DESF. *Ptarmica montana.* CARTH. — *Arnica*, SCHR. — *Arnica seu doronicum germanicum.* OFF., MURR. — *Alisma.* MATTH.

Arnique de montagne, — bétoine de montagne, — bétoine des Vosges, — herbe-aux-prêcheurs, — doronic d'Allemagne, — plantain des Alpes, — tabac des Savoyards, — tabac des Vosges, — tabac des montagnes, — quinquina des pauvres, — herbe aux chutes, — herbe à éternuer.

SYNANTHÉRÉES, tribu des CORYMBIFÈRES. — SYNGÉN. POLYG. SUPERF.

L'arnica (Pl. V), plante vivace, qui aime les lieux élevés, froids et ombragés, croît abondamment sur les montagnes du centre et du midi de la France, dans le Lyonnais, sur les Alpes, les Cévennes, les Vosges, les Pyrénées, etc. De tous les animaux qui habitent les montagnes où croît l'arnica, les chèvres seules le recherchent et s'en nourrissent.

Description. — Racine fibreuse, brune en dehors, blanchâtre en dedans, rampant obliquement à une petite profondeur dans le sol, jetant de nombreuses fibres. — Tige cylindrique, pubescente, de la hauteur de 30 à 45 centimètres, simple ou donnant en haut deux rameaux à fleurs, indépendamment de la fleur terminale. — Feuilles sessiles, ovales, entières, nervées comme celles du plantain, le plus souvent au nombre de quatre, formant une rosette couchée au bas de la tige ; deux autres feuilles caulinaires opposées, plus petites et lancéolées. — Fleurs grandes, d'un jaune doré, radiées, belles, terminales ; la principale accompagnée de deux autres plus petites (juillet) ; involucre évasé, composé d'écailles velues, lancéolées ; fleurons du disque réguliers, hermaphrodites, à cinq dents ; demi-fleurons de la circonférence femelles et très-grands, à trois dents. — Fruits (akènes) ovales, légèrement comprimés, noirâtres, pubescents, surmontés d'une aigrette sessile et plumeuse.

Parties usitées. — La racine, les feuilles et les fleurs ; le plus souvent ces dernières, (qu'on falsifie quelquefois avec celles d'aunée, moins foncées, moins aromatiques.)

[**Culture.**. — L'arnica, très-abondant à l'état sauvage, est très-difficile à cultiver, il demande une exposition élevée, abritée et ombragée, la terre de bruyère rocailleuse ; on le propage par graines qu'on sème au printemps ou même en automne après leur maturité ; on repique les jeunes plants à l'automne, à l'exposition du nord-est de préférence ; on peut aussi multiplier abondamment les pieds par drageons ou par éclats des racines, que l'on replante dans la terre de bruyère mélangée d'un peu de bonne terre de jardin.]

Récolte. — On récolte les fleurs au mois de juillet, les racines en septembre. On les monde et on les fait sécher à l'étuve.

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs d'arnica sont peu odorantes quand elles sont desséchées ; fraîches, surtout quand on les écrase, elles ont une odeur aromatique particulière, assez forte pour déterminer l'éternuement. Leur saveur est chaude, âcre et amère. Lassaigne et Chevallier en ont retiré une résine odorante, une matière amère nauséabonde et vomitive (cytisine), de l'acide gallique, une matière colorante jaune, de l'albumine, de la gomme, et enfin des sels à bases de potasse et de chaux. Weber y a trouvé une huile bleue, et Bucholz de la saponine. Toutes les parties de la plante cèdent leurs principes actifs à l'eau bouillante et à l'alcool.

Suivant Dorvault, la composition chimique des diverses parties de l'arnica est mal déterminée. Tout fait présumer, dit-il, qu'elles contiennent un principe particulier.

[Bucholz assure avoir trouvé de la saponine dans l'arnica et Wéber une huile bleue ; en 1851, Bastick en a extrait un alcaloïde mal défini qu'il a nommé *arnicine ;* sa saveur

est amère; il forme, dit-il, avec l'acide chlorhydrique un sel cristallisé en étoiles; Pfaff a trouvé dans la racine : huile volatile 1.5, résine 6.0, matières extractives 32.0, gomme 9.0, liqueur 51.2.]

Substances incompatibles. — Les sels de fer, de zinc, de plomb, les acides minéraux.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion et décoction (fleurs), 8 à 30 gr. par kilogramme d'eau bouillante. [La tisane de fleurs d'arnica doit être filtrée avec soin, pour séparer les fines aigrettes, qui, sans cela, s'arrêtent dans la gorge et déterminent des nausées et des vomissements.]

Infusion des feuilles, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.

Décoction des racines, 4 à 15 gr. par kilogramme d'eau.

Racine en poudre, 60 centigr. à 4 gr. progressivement, en bols, pilules, etc.

Fleurs en poudre, 30 centigr à 2 gr. (peut être portée à une dose plus élevée, comme les fleurs), en électuaire, bols, pilules, etc.

Eau distillée, 50 à 100 gr. en potion (quelquefois, surtout dans les paralysies où ce mode d'administration est préférable, la dose peut être portée progressivement à 12 et 16 gr.

Teinture alcoolique (1 de racine sur 5 d'alcool), 1 à 20 gr. en potion.

Teinture éthérée (1 de fleurs sur 4 d'éther), 1 à 10 gr. en potion.

[Teinture avec les fleurs fraîches ou alcoolature, parties égales de fleurs fraîches et d'alcool à 86 degrés.]

Extrait aqueux (1 sur 5 d'eau), 50 centigr. à 4 gr. en potion, pilules.

Extrait alcoolique (1 de fleurs sur 8 d'alcool et 1 d'eau), 50 centigr. à 4 gr. en potion, etc., surtout quand on les écrase.

(Sirop vineux (Alliot) : fleurs sèches, 40 gr.; sucre blanc, 750 gr.; vin de Madère, 500 gr. F. S. A. sirop à froid : 30 gr. représentent 1 gr. de fleurs d'arnica.)

A L'EXTÉRIEUR. — Feuilles et fleurs en cataplasme; en poudre, comme sternutatoire.

Les effets primitifs de l'arnique, administrée à une assez forte dose, ont lieu sur les voies digestives, qu'elle irrite plus ou moins; les effets secondaires se produisent par une excitation sur le cerveau et le système nerveux. Les premiers se manifestent assez promptement par un sentiment de pesanteur, de l'anxiété dans la région épigastrique, de la cardialgie, des démangeaisons à la peau, des nausées, des vomissements, des coliques, des évacuations alvines, une hypersécrétion salivaire, des sueurs froides; les seconds par des étourdissements, de la céphalalgie, des tremblements et des mouvements convulsifs dans les membres, des secousses analogues aux commotions électriques, avec difficultés de locomotion, un sentiment de constriction au diaphragme, une dyspnée plus ou moins intense, le délire, de l'abaissement dans la vitesse du pouls, qui devient plus plein, etc.

Le nombre et l'intensité de ces symptômes sont proportionnés à la dose ingérée. A grande dose, l'arnica produit des accidents, des hémorrhagies, des déjections sanguinolentes, un trouble extrême dans l'innervation, des sueurs froides et même la mort. (C'est évidemment un excitant du système cérébro-spinal.)

La doctrine du controstimulisme considère l'arnique comme un puissant hyposthénisant. Les médecins français, qui ont adopté quelques points de cette doctrine avec réserve, la regardent au contraire comme un excitant énergique. Son action immédiate sur l'estomac la rapproche de l'ipécacuanha, de l'asaret, du poligala, de l'asclépiade, de la bétoine, des euphorbes, etc., et ses effets secondaires sur les centres nerveux offrent de l'analogie avec la noix vomique. C'est ce que tendrait à prouver une observation intéressante publiée par Turck, de Plombières (1).

(Un fait récent (2) semblerait vouloir faire établir un antagonisme entre l'arnica et l'opium. Ce dernier aurait pu servir de contre-poison dans un empoisonnement par la teinture d'arnica, prise par erreur. Cela demande d'autant plus d'être contrôlé que je n'ai pas reconnu dans la description des phénomènes d'intoxication des symptômes analogues à ceux que nous venons d'énumérer. Rappelons-nous cependant que déjà Stoll tempérait l'action de cette plante par l'administration des opiacés.)

---

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1853, t. I, p. 571.
(2) *The Lancet*, décembre 1864.

L'arnica, considéré sous le rapport de ses effets thérapeutiques, a été l'objet d'essais multipliés, dont les résultats laissent encore beaucoup à désirer. « On doit considérer l'arnique, dit Gilibert, comme tonique et apéritive donnée à petite dose, et comme émétique, purgative, diurétique, sudorifique et emménagogue, donnée à plus grande dose. »

Cette plante a été employée contre les accidents résultant de chutes, de commotions, de contusions, d'extravasions sanguines, etc.; contre les fièvres muqueuses et putrides, les fièvres intermittentes, la dysenterie, les catarrhes chroniques, l'asthme humide, l'œdème, certaines paralysies, l'amaurose, la chorée, le rhumatisme, et une foule d'autres maladies que l'on est étonné de rencontrer sur la même ligne, tant elles sont dissemblables sous le rapport des indications curatives qu'elles présentent.

« Les auteurs les plus dignes de foi, dit Biett, émettent souvent les opinions les plus opposées sur la même substance ; louée par les uns avec exagération, elle est repoussée avec dédain par les autres : c'est ce qui a eu lieu pour l'arnique. Introduite et préconisée depuis plus d'un siècle par Fehr, cette plante ne tarda point à acquérir une grande réputation en Allemagne; mais on lui contesta bientôt les propriétés merveilleuses qu'on lui avait accordées (1). »

Si l'on a célébré sans réserve les vertus de l'arnica, la raison et l'expérience nous disent qu'on l'a rejeté sans examen : *Periculosum est credere et non credere.*

L'arnique est douée de propriétés réelles. Il s'agit seulement de bien préciser les cas où son emploi thérapeutique peut être utile et ceux où il peut nuire. C'est par son application empirique ou irrationnelle que cette plante énergique est tombée dans le discrédit.

Il eût fallu, dans tous les cas, tenir compte, comme sources d'indications diverses et souvent opposées, de la complexité des éléments morbides résultant du tempérament du malade, de la prédominance de tel ou tel appareil d'organes, des périodes de la maladie, des accidents qui la modifient, de l'influence du climat, et de celle des épidémies et des endémies, etc.; toutes choses auxquelles la thérapeutique est subordonnée et qui expliquent comment l'arnica a pu être utile ou nuisible dans la même maladie, selon les circonstances, l'opportunité ou l'inopportunité de son administration; comment les opinions contraires, émises avec bonne foi de part et d'autre sur les propriétés de cette plante, peuvent se concilier sous l'œil scrutateur du praticien judicieux et exercé.

Les propriétés vulnéraires de l'arnique ont été célébrées avec enthousiasme. Meissner(2) l'a recommandée comme telle dans les chutes, les contusions avec ecchymoses, les collections de sang caillé, etc. Il l'appelle *panacea lapsorum*, d'où lui est venu le nom d'*herbe aux chutes.* On l'emploie en cette qualité à l'extérieur et surtout à l'intérieur. Comment constater les effets de cette plante dans les chutes, les contusions, etc.? Ne sait-on pas que la nature dissipe souvent les suites de ces accidents sans le secours de l'art? Et d'ailleurs, dans ces cas, ne vaut-il pas mieux avoir recours à la saignée et aux antiphlogistiques qu'à ces prétendus vulnéraires, qui n'ont souvent d'autre action que celle qu'ils exercent sur l'imagination des malades? Toutefois, nous devons dire que dans certains cas, qu'il est nécessaire de distinguer, l'arnica a pu être utile.

« Quand, à la suite d'une chute sur la tête, dit Desbois, de Rochefort, on craint un amas de sang ou de sérosité, on peut employer ce remède avec confiance, après une ou deux saignées, si elles sont nécessaires; il convient même quand les dépôts séreux ou purulents sont formés. On en fait beau-

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. II, p. 302.
(2) *De arnica dissertatio.* Prague, 1736.

coup usage à l'Hôtel-Dieu, et presque toujours avec succès, quand il n'y a pas fracture ni nécessité de trépaner. » Il est probable que l'arnica était employé ici à dose nauséeuse ou laxative, et qu'il agissait alors comme révulsif, à la manière de l'émétique en lavage, que Desault donnait avec plus d'avantage en pareil cas, et dont on a toujours depuis reconnu l'efficacité.

Si après une chute le malade se trouve, par l'effet de la commotion, dans un état d'anéantissement se rapprochant de la stupeur, avec pâleur, petitesse du pouls, etc., l'arnica, non à titre de vulnéraire, mais comme excitant, peut être avantageux. Une fois la réaction obtenue, il faut avoir recours à une médication opposée, c'est-à-dire aux antiphlogistiques et principalement à la saignée.

Roseinsten conseille sagement, dans les chutes graves, de faire précéder l'emploi de l'arnica de celui de la saignée. Inconsidérément administrée, cette plante peut occasionner les accidents les plus graves, ainsi que nous en avons rapporté un exemple en parlant de son action physiologique et toxicologique, et comme l'a vu Alibert (1) à l'hôpital Saint-Louis, chez un homme qu'on avait gorgé d'une décoction de fleurs d'arnique après une chute; il éprouva des vomissements opiniâtres, des vertiges, des convulsions, et on ne parvint à calmer ces symptômes alarmants qu'au bout de quelques jours. Un fait semblable s'est présenté à mon observation l'année dernière, chez le nommé Duminy, emballeur de la douane, âgé de 69 ans, lequel après une chute de 5 à 6 mètres de hauteur, dans la vase du port, sans autre accident qu'un sentiment de brisement général, avait pris le soir même 30 gram. de fleurs d'arnica en décoction dans deux verres d'eau. Il éprouva immédiatement des symptômes tellement graves qu'il se crut atteint du choléra, qui alors régnait à Boulogne. Des efforts de vomissement, une anxiété extrême, un sentiment de constriction vers le diaphragme, de la pâleur, une sueur froide, un pouls petit et fréquent, des mouvements convulsifs dans les membres, alternant avec le tremblement de tout le corps, tels étaient les effets de cet empoisonnement. Je prescrivis l'ingestion d'une grande quantité d'eau tiède, 10 centigr. d'extrait gommeux d'opium dans une solution mucilagineuse, à prendre par cuillerées plus ou moins rapprochées suivant l'intensité des symptômes; de plus, un bain tiède général, suivi de frictions répétées sur toute l'étendue du tronc, et notamment sur la région rachidienne, avec la teinture alcoolique de belladone. Ces moyens calmèrent peu à peu les symptômes. Le malade néanmoins ne put être considéré comme hors de danger qu'après trois jours de soins continuels.

L'arnica a été employé avec succès dans les fièvres muqueuses, adynamiques, putrides, par Stoll. Cet habile observateur affirme, avec la bonne foi qui le caractérise, que les effets de l'arnica ont surpassé son attente, et qu'aucun autre moyen ne lui a procuré autant de succès dans ces maladies, à raison de l'excitation prompte et durable que cette plante imprime aux organes. Il en faisait usage lorsque les viscères étaient exempts d'inflammation, le pouls à l'état à peu près normal et les forces abattues. Colin (2) a beaucoup employé l'arnica dans les fièvres putrides, et en a obtenu des résultats avantageux. J.-P. Franck approuve son emploi dans la diarrhée symptomatique du typhus.

C'est surtout dans cette forme de fièvre typhoïde, caractérisée par l'enduit fuligineux de la langue, la prostration des forces, le délire obscur, le pouls faible, petit, accéléré ou à l'état normal, que l'arnica convient. Je l'ai vu employer avec succès dans les hôpitaux de l'armée, pendant la campagne de 1809, en Allemagne, contre la fièvre putride qui sévissait alors d'une manière générale. Depuis, je l'ai souvent mis en usage dans les mêmes cas, en

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. II, p. 304.
(2) *Arnicæ in febribus et aliis morbis putridis*, etc. Vienne, 1775.

l'associant, le plus souvent, à la racine de valériane et à celle d'angélique. Je fais verser la décoction bouillante de fleurs d'arnica et de racine de valériane, faite à vase clos, sur la racine d'angélique ; j'édulcore avec le sirop d'écorce d'orange, et quelquefois j'ajoute un peu de vin blanc. Le malade prend de cette tisane à doses modérées, mais fréquemment répétées. Administré de cette manière, l'arnica détermine rarement le vomissement et la douleur gastrique, et il n'en est pas moins efficace, quoi qu'en disent les médecins qui regardent ces manifestations comme favorables à l'excitation générale que l'on veut produire. Cette excitation est même plus durable quand elle est obtenue plus graduellement et sans douleur ; car il est bien évident que la douleur, surtout quand elle a son siége dans les organes digestifs, épuise les forces au lieu de les relever. Je pense néanmoins que l'arnica réussit moins en infusion légère, comme le recommandent quelques médecins (1), que lorsqu'il est administré en décoction rapprochée. Mais c'est toujours progressivement et à petites doses fréquemment répétées que cette décoction doit être mise en contact avec la muqueuse gastrique : il faut toujours en surveiller l'effet.

Murray recommande l'arnica associé au camphre, lorsque la gangrène vient se joindre aux autres accidents typhoïdes.

L'arnica ne convient pas aux tempéraments nerveux. On doit s'abstenir de son emploi dans les fièvres caractérisées par l'excitation cérébrale et l'ataxie ; mais il peut être utile dans l'état soporeux résultant d'une congestion passive vers le cerveau. C'est ainsi que je l'ai vu réussir dans la stupeur succédant au choléra épidémique, et que l'on peut avec raison attribuer à une réaction rendue incomplète, d'un côté, par l'insuffisance de l'innervation, de l'autre, par la coagulation et la stagnation du sang privé de sa partie séreuse. Dans ces cas, une impression brusque sur les organes, dont les actes fonctionnels s'anéantissent comme par une sorte de sidération, peut se transmettre aux centres nerveux, les faire réagir, et vaincre ainsi l'obstacle mécanique qui s'oppose au rétablissemet de la circulation.

Worms (2) a employé avec succès, contre ce qu'il appelle la période comateuse du choléra, des lotions composées d'infusion d'arnica, 100 gr.; alcool camphré, 150 gram.; ammoniaque, 15 à 20 gram.; hydrochlorate d'ammoniaque, 45 gram. Reste à savoir la part que prend ici l'arnica.

On a préconisé l'arnica dans les fièvres intermittentes. Stoll, qui l'appelait le *quinquina des pauvres*, employait les fleurs de cette plante dans les fièvres quartes ; il en composait un électuaire avec le sirop d'écorce d'orange, dont le malade prenait, gros comme une muscade, quatre fois par jour. Cette dose causait une sorte de révulsion sur les voies digestives, manifestée par de vives douleurs d'estomac, des sueurs froides, un pouls grand, plein, ralenti. Ces accidents, que l'on considérait comme nécessaires, se calmaient promptement par l'administration de l'opium, lorsqu'ils étaient portés à un trop haut degré d'intensité. Colin (3), Joseph Franck, Aaskow (4), Barbier d'Amiens, Double (5), Deiman, Voltelen, Kerckhoff, etc., ont également constaté les propriétés fébrifuges de la plante qui nous occupe. Les paysans

---

(1) L'illustre nosographe Pinel donnait l'arnica à la dose de 5 gr. infusés dans un kilogramme d'eau contre les fièvres adynamiques; on se contentait alors de grouper des symptômes, de créer, de classer et de diviser des entités morbides ; on mettait, pour ainsi dire, la nature en compartiments, que *l'art de guérir*, dédaigné, ne devait point déranger. On étudiait la médecine comme on étudie l'histoire naturelle; mais on ne traitait point les malades. La thérapeutique de Pinel, toujours insuffisante ou nulle, était d'autant plus déplorable, qu'elle se présentait aux nombreux élèves de ce professeur sous l'apparence imposante du doute philosophique.

(2) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, août 1849.

(3) *Annales médicales*, t. III, p. 143.

(4) *Soc. Hann. Collect.*

(5) *Journal général de médecine*, t. XXIV.

danois, au rapport de Murray, se guérissent des fièvres intermittentes en prenant, deux heures avant l'accès, une infusion saturée de fleurs d'arnica.

« Je ne proclamerai point, dit Chaumeton, avec la même confiance les succès de l'arnica dans le traitement des fièvres intermittentes, parce que les tentatives de Donald Monro, de Bergius, de Wauters, ont été, comme les miennes, trop souvent infructueuses. » Wauters, qui a expérimenté cette plante dans l'hôpital de Gand, et dont le zèle pour la recherche des succédanés du quinquina est connu, s'exprime en ces termes : *Licet arnica hic aliis febrifugis fuerit adjuncta, equidem statuere valemus ab ea non multum boni in his febribus expectandum esse.*

Gilibert a trouvé que, dans les fièvres intermittentes et rémittentes, l'arnica diminue seulement l'intensité des accès et augmente les sueurs critiques. Je n'ai pas été beaucoup plus heureux que ce praticien. Toutefois, je dois dire que dans un cas de fièvre double-tierce par récidive, avec œdématie des extrémités inférieures, gonflement de la rate, débilité, sans irritation gastrique, observé, en novembre 1851, chez un cultivateur qui avait été atteint de fièvre tierce négligée pendant le printemps et une partie de l'été, j'ai obtenu une grande amélioration par l'emploi de la poudre de fleurs d'arnica à la manière de Stoll. L'œdème se dissipa, l'engorgement splénique diminua de près de moitié dans l'espace de dix jours, le stade de froid fut beaucoup moins intense, la sueur plus abondante; mais l'accès ne fut entièrement coupé qu'à l'aide d'un vin concentré d'absinthe et d'écorce de saule, dont l'usage, continué pendant quinze jours, rétablit complétement le malade.

(L'arnicine représente peut-être le principe amer antipériodique de l'arnique; il serait, ce nous semble, utile d'entreprendre des expérimentations à ce sujet.)

Comme excitant de l'action nerveuse cérébro-spinale, l'arnica a été préconisé dans les paralysies. Quand ces maladies sont susceptibles de guérison, ce médicament agit à la manière des préparations de noix vomique. Les malades éprouvent des douleurs dans les yeux, des fourmillements dans les membres, des tiraillements, une chaleur vive, et ces effets sont presque toujours d'un heureux présage.

L'arnica, d'après J.-C. Franck, est surtout utile si la maladie est ancienne, si elle est l'effet d'une seconde attaque d'apoplexie, si le malade est épuisé, si le pouls est mou et la face pâle. Colin dit qu'il faut attendre qu'il n'y ait plus de fièvre ou qu'elle soit bien diminuée, et joindre alors le nitre à l'arnica. Rogery (1) cite le cas très-remarquable d'une jeune femme qui, à la suite d'une fièvre mal jugée, éprouvait une sorte d'engourdissement et un état d'impuissance dans les membres inférieurs. Ce médecin lui prescrivit la décoction de fleurs d'arnica et l'extrait de ces mêmes fleurs, qu'on faisait dissoudre dans l'eau de menthe édulcorée avec le sucre. Comme il n'avait pas obtenu tout le succès désiré, il donna les fleurs pulvérisées de cette plante dans suffisante quantité de miel, et bientôt la malade éprouva des fourmillements et des douleurs auxquelles succéda la restitution complète du mouvement et de la sensibilité. Korubeck vante l'usage de l'arnica dans les paralysies d'origine mercurielle. « Il va sans dire, ajoute avec raison Martin Lauzer (2), que cette plante ne conviendrait que dans les paralysies nerveuses, de nature asthénique, quel qu'en fût le siége. »

Thielmann a donné avec succès, dans le tremblement des doreurs (3), l'infusion d'arnica : 12 gr. dans 200 gr. d'eau; — une cuillerée à bouche toutes les heures.

---

(1) *Recueil périodique de la Société médicale de Paris.*
(2) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 2e série, t. II, p. 123.
(3) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XVII, p. 26.

Les rétentions d'urine par atonie de la vessie, chez les vieillards, ont été efficacement combattues par l'arnica. Kluyskens en a obtenu le succès le plus complet chez trois malades dont l'inertie de la vessie durait depuis quatre-vingts à cent jours. Remer (1) s'est bien trouvé du même médicament dans des cas analogues.

Colin prétend avoir guéri plusieurs amauroses au moyen de l'administration des fleurs d'arnica. Murray, Scarpa, ont obtenu de grands succès de la teinture d'arnica dans les amauroses légères et nerveuses. Suivant Schmucker, il échoue constamment dans l'amaurose arrivée peu à peu à son plus haut degré d'intensité. Il est bien difficile, pour une maladie dont le diagnostic était alors entouré de tant d'obscurité, d'avoir des données exactes sur l'efficacité d'un traitement.

Escolar (2) a publié trois faits tendant à prouver les propriétés de l'arnica contre l'héméralopie; mais comme ce médicament a été employé concurremment avec d'autres moyens, tels que les frictions mercurielles camphrées et belladonées, la valériane, l'oxyde de zinc, etc., il n'est pas possible d'en distinguer ici les effets.

L'arnica a guéri, suivant Murray, le tremblement des membres ou de la langue, l'opisthotonos, les convulsions de la tête, le spasme cynique, les soubresauts des membres. Vitet prescrit le traitement suivant comme le plus efficace contre la chorée : « Fleurs de bétoine de montagne (arnica) depuis 10 grains (50 centigr.) jusqu'à 30 (1 gr. 50 centigr.), à délayer dans une petite verrée d'infusion de fleurs de tilleul, à prendre le matin à jeun; réitérez pareille dose sur les cinq heures du soir; infusion de bétoine de montagne depuis 1 drachme (4 gr.) jusqu'à 2 (8 gr.), dans 1 livre (500 gr.) d'eau pour lavement, à administrer avant la première prise de bétoine. Ne soyez point étonné de voir les fleurs de bétoine exciter, les premiers jours, un léger vomissement; l'estomac se fait à l'action de ce remède, et le vomissement cesse; alors augmentez par degrés presque insensibles, en boisson, la dose des fleurs de bétoine jusqu'à 1 drachme 1/2 (6 gr.) au plus par jour.... Toutes les méthodes proposées jusqu'à ce jour, dit Vitet, ne l'emportent point sur la bétoine de montagne. » C'est là un jugement trop absolu; tout est relatif en médecine. Si aux désordres nerveux qui caractérisent les affections dont nous venons de parler se joint l'asthénie des organes, l'arnica pourra réussir; mais s'il y a prédominance du système sanguin, congestion cérébrale, angioténie générale ou irritation phlegmasique occupant un organe ou un appareil fonctionnel important, ce médicament sera évidemment nuisible.

Nous nous dispenserons de retracer l'énumération des diverses maladies de poitrine dans lesquelles Murray vante la vertu incisive et résolutive de l'arnica; mais nous dirons, avec Roques, que les propriétés nauséeuses de ce végétal ont plusieurs fois triomphé de catarrhes opiniâtres. Dans ces circonstances, on mêle avec avantage une certaine dose de fleurs d'arnica aux fleurs pectorales, de manière à produire des effets nauséeux. On doit continuer ce moyen avec quelque persévérance. L'arnica n'a pas été moins heureux, selon le médecin que nous venons de citer, dans quelques cas de pneumonie où les forces vitales abattues font craindre que la crise ne soit importante, comme dans la pneumonie ataxique. On administre alors, dit Roques, l'infusion ou la décoction des fleurs avec l'extrait de quinquina; cette composition excite le système général des forces, ranime l'action pulmonaire et favorise l'expectoration. Dans le catarrhe suffoquant, Hufeland, après la saignée et le vomitif, employait avec succès la décoction de racine d'arnica. J'ai guéri promptement un catarrhe pulmonaire chro-

(1) Schubarth's *Receptlaschenbuch*. Berlin, 1828.
(2) *Boletin de med. cir. y farm.*, 1852.

nique, avec expectoration très-abondante, revenant périodiquement chaque automne depuis cinq ans, chez une dame âgée de soixante-douze ans, par l'administration simultanée de la poudre de fleurs d'arnica et de semence de phellandre aquatique, à doses graduellement augmentées jusqu'à celle de 2 gr. de chaque substance par jour.

« ..... Lorsque nous voyons, de nos jours, Gintrac, de Bordeaux, prescrire le tartre stibié à haute dose (et alors il agit comme nauséeux) dans les catarrhes chroniques (1); le professeur Broussonnet, de Montpellier, donner l'infusion concentrée d'ipécacuanha à haute dose également dans la pneumonie des vieillards et le catarrhe chronique (2); et, enfin, le professeur Cruveilhier donner de la tisane d'ipécacuanha dans les phlegmasies pulmonaires, nous ne pouvons nous empêcher de faire cette remarque, que l'on revient souvent de nos jours aux mêmes ordres de moyens que ceux qu'employaient les anciens. Qui ne voit que l'arnica produisait, par ses propriétés nauséeuses, des effets analogues à ceux que l'on obtient d'une manière seulement plus certaine de l'ipécacuanha? Maintenant, ce dernier donne-t-il plus ou moins de ton que l'arnica aux capillaires bronchiques pour se débarrasser des mucosités? C'est ce que l'expérience comparative pourrait seule décider (3). »

Gentil, d'Amorbach (4), rapporte que dans une épidémie de coqueluche, qui a régné il y a quelques années dans sa localité, épidémie dans laquelle tous les moyens les plus vantés comme spécifiques ne produisirent aucun bon résultat, et ne laissèrent que trop souvent la maladie emporter les petits malades, il n'y eut qu'un seul moyen qui lui rendît de bons services : la racine d'arnica montana. Il prescrivait ordinairement celui-ci à la dose de 1/2 gros (2 gr.) à 1 gros (4 gr.) pour une décoction à ramener à 4 onces de colature; cette dose devait être prise dans la journée.

Stoll n'hésite point à accorder à l'arnique le titre de spécifique de la dysenterie. Il s'appuie sur des faits incontestables, et désigne avec sa sagacité habituelle les cas où elle lui a réussi. Dans la dysenterie, dit Hufeland, si la maladie prend un caractère putride, ce qu'on reconnaît à la faiblesse extrême et à l'odeur cadavéreuse des déjections, les meilleurs moyens à employer sont le vin et la racine d'arnica (15 décigr. de la poudre toutes les deux heures, ou 15 gr. bouillis dans assez d'eau pour obtenir 500 gr. de colature). On doit surtout l'opposer, dit Roques, à ces diarrhées énervantes, à ces flux dysentériques opiniâtres qui, dans la troisième période du typhus, menacent d'éteindre entièrement les forces de la vie. J'ai eu fréquemment occasion de constater les bons effets de l'arnica en pareilles circonstances.

Barthez a recommandé l'arnica dans le traitement de la goutte. Roques dit qu'on ne doit l'employer dans cette affection que pour favoriser les sueurs critiques, lorsque la nature paraît choisir ce mode de solution.

Il est encore une foule de maladies contre lesquelles on a employé ou proposé l'arnica, sans en expliquer rationnellement l'action spéciale. Nous citerons l'ictère avec congestion, l'inflammation du foie avec pétéchies, les suppressions des règles et celles des lochies, la ménorrhagie avec rétention de caillots, les engorgements de la rate, la néphrite calculeuse, etc.

(C'est ainsi que Sébastien, cité par Bouchardat (5), croit devoir à l'emploi de l'alcoolature d'arnica l'immunité quant à la fièvre puerpérale de deux cent quatre-vingt-sept accouchées soumises à son observation.)

---

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, février 1846 et décembre 1847.
(2) *Même journal*, 1er février 1851.
(3) Martin Lauzer, *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1862, p. 122.
(4) *Journal de médecine de Bruxelles*, janvier 1856.
(5) *Annuaire de thérapeutique*, 1861, p. 80.

Liedbeck, d'Upsal (1), prescrit avec avantage, contre les varices des femmes enceintes, l'arnica à l'intérieur. Il fait infuser 1 gr. de fleurs d'arnica dans 250 gr. d'eau, et y ajoute quelques grammes d'alcool. Il fait prendre une cuillerée à bouche de cette infusion quatre fois par jour. L'effet ordinaire de cette médication est, dit-on, la diminution des douleurs qu'occasionnent les varices et la disparition graduelle de ces tumeurs. Il faut convenir que c'est là une propriété aussi merveilleuse qu'inexplicable.

L'arnica est mis en usage à l'extérieur comme résolutif, stimulant, antiseptique, sternutatoire, etc. La fomentation résolutive de Rosas, contre les ecchymoses des paupières, est composée d'une infusion de fleurs d'arnica et de sommités de romarin dans le vin rouge. Hufeland prescrit, contre l'induration du tissu cellulaire des nouveau-nés, des fomentations avec l'infusion d'arnica. (Pendant mon internat à l'hôpital Sainte-Eugénie, dans le service de R. Marjolin, nous avons très-fréquemment obtenu avec rapidité (trois semaines environ) la résolution de cœphalamatomes volumineux par l'application bi-quotidienne d'un linge imbibé de teinture d'arnica.) Szerlecki vante la teinture alcoolique étendue de quatre fois son poids d'eau, en application sur les tumeurs hémorrhoïdales douloureuses. Cette teinture doit être préparée avec le suc fraîchement exprimé de la plante. J'ai appliqué avec avantage sur les ulcères sordides et gangréneux le mélange de parties égales de poudre de racine d'arnica et de camphre.

(Talley (2), a recours aux embrocations d'arnica dans les douleurs articulaires et musculaires.)

Les paysans des Vosges se servent des feuilles et des fleurs sèches d'arnica en guise de tabac.

L'extension que j'ai donnée à cet article est justifiée par le désir de réhabiliter une plante qui est loin de mériter la proscription dans laquelle elle languit depuis longtemps. Si les médecins allemands ont exagéré les propriétés de l'arnique, les médecins français l'ont trop dépréciée. Trousseau et Pidoux ne l'ont pas jugée digne de figurer dans leur excellent traité de thérapeutique et de matière médicale (5e édition).

(Actuellement, il se fait une réaction en sa faveur, et son emploi tend à se généraliser.)

ARRÊTE-BŒUF. Ononis spinosa.

Ononis, sive resta bovis. Bauh. — *Ononis spinosa, flore purpureo.* Park., Tourn. — *Ononis arvensis.* Lam.

Bugrane, — bougrane, — bougrande, — bugrave, — chaupoint, — tenon, — herbe aux ânes.

Légumineuses. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

L'arrête-bœuf (Pl. V) est une plante vivace qui croît partout en France, surtout dans les lieux incultes, les pâturages médiocres, les terrains sablonneux, les champs incultes, sur les bords des chemins. Les moutons, les chevaux et les cochons la refusent; les vaches et les chèvres la broutent, ainsi que les ânes, qui, dit-on, aiment en outre à se vautrer sur cette plante.

Description. — Racine brune à l'extérieur, présentant des rayons médullaires très-apparents, pouvant atteindre la grosseur du doigt, longue de 6 centimètres et plus, rampant sous le sol, et par son extrême tenacité arrêtant parfois tout court la charrue, de là le nom d'*arrête-bœuf*. — Tiges de 30 à 60 centimètres, dures, couchées ou étalées, à rameaux avortés-épineux, pubescentes et légèrement visqueuses. — Feuilles inférieures trifoliées, pétiolées, composées de folioles ovales-obtuses, dentées, striées, vertes, légèrement pubescentes, les supérieures simples, stipulées et finement dentées. — Fleurs roses, quelquefois blanches, axillaires, à pédoncules courts, soli-

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratique*, 1846, p. 26.
(2) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1860, p. 80.

taires ou géminées, disposées en grappes feuillées terminales (juin-septembre). — Calice velu, monophylle, à cinq divisions linéaires. — Corolle papilionacée, à étendard très-ample, rayé de lignes plus foncées, dépassant les ailes ; carène prolongée en bec. Dix étamines monadelphes ; ovaire supérieur ovale, verdâtre, surmonté d'un style filiforme, que termine un stigmate simple et obtus. — Fruit : gousse ou légume court, renflé, velu, uniloculaire, bivalve, dépassé par les divisions du calice, contenant des graines réniformes.

Parties usitées. — La racine, les feuilles et les fleurs.

[**Culture.** — On ne la cultive que dans les jardins de botanique ; elle vient mieux dans les terres légères, et se propage aisément par graines semées en place ou repiquées.]

Récolte. — On peut arracher la racine d'arrête-bœuf en tout temps. Quand elle est sèche et bien préparée, elle est blanche en dedans, grise en dehors ; sa cassure offre des rayons du centre à la circonférence.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de la racine de bugrane est désagréable, sa saveur douceâtre et nauséabonde. L'eau bouillante et l'alcool s'emparent de ses principes actifs, [elle renferme un principe doux analogue à la *glycirrhizine;* M. Hilasiwetz en a extrait un principe qu'il nomme *ononine*, et qui sous l'influence de la baryte se transforme en *onospine;* celle-ci est un glycoside, puisque sous l'influence de l'acide sulfurique elle produit de la glycose et de l'*ononétine.*]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction (racine), 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau. Poudre, 2 à 4 gr.	A L'EXTÉRIEUR. — Décoction des feuilles et des fleurs en gargarisme.

La racine de bugrane a été considérée, de temps immémorial, comme apéritive et diurétique. C'est principalement à l'écorce de cette racine qu'on attribuait de grandes vertus. Galien la place au premier rang des diurétiques. Simon Pauli ne connaît pas de meilleur remède contre le calcul des reins et de la vessie..... Bergius dit l'avoir donnée avec succès dans l'ischurie provenant de la présence des calculs dans la vessie, et son illustre collègue Acrel a constaté l'action puissante de la racine de bugrane sur les organes urinaires et génitaux ; il atteste avoir vu des dysuries calculeuses, des sarcocèles, des hydrocèles, des hydrosarcocèles, entièrement dissipés ou notablement diminués par ce médicament. Matthiole avait déjà rapporté l'histoire d'un homme qui, ayant continué pendant plusieurs mois l'usage de la poudre de racine d'arrête-bœuf dans du vin, fut guéri d'une hernie charnue (sarcocèle) que les médecins voulaient opérer. Plenck et Schneider ont recommandé cette racine dans l'engorgement des testicules. Mayer et Gilibert la conseillent avec plus de raison dans les obstructions des viscères, dans les cachexies, la chlorose.

C'est à cause de toutes ces exagérations que la bugrane est aujourd'hui presque abandonnée : un éloge non mérité fait méconnaître les qualités réelles. Cependant cette plante ne mérite pas l'oubli dans lequel elle est tombée. Je l'ai souvent mise en usage dans les tisanes diurétiques. Je l'ai vue seule, en décoction concentrée, dissiper une anasarque contre laquelle on avait inutilement employé les diurétiques les plus puissants, tels que la scille, la digitale, l'acétate de potasse, etc. Elle peut être très-utile dans tous les épanchements séreux, les infiltrations cachectiques, les engorgements hépatiques et spléniques, l'ictère, etc. Hildenbrand recommande une tisane antinéphrétique composée de : racine de bugrane, 30 gram.; eau, 500 gr. réduits à 400 gr. avec addition de 15 gr. d'oxymel scillitique ; à prendre une demi-tasse toutes les heures dans la gravelle, le catarrhe chronique de la vessie, la cystite à sa période de chronicité, l'engorgement de la prostate. Cette formule peut être employée aussi dans l'albuminurie chronique, les hydropisies, et dans tous les cas où les diurétiques stimulants sont indiqués. Je la remplace très-bien chez les pauvres par une décoction d'arrête-bœuf et d'oignon édulcorée avec le miel.

La propriété diurétique n'est pas exclusivement concentrée dans la racine. Dehaen rapporte l'exemple d'une guérison opérée par la décoction des feuilles. (La médecine vétérinaire l'utilise pour faire uriner les chevaux, dont l'urine devient de couleur orange après son emploi.)

(Il est probable que le véhicule joue par son abondance un grand rôle dans l'action diurétique de la bugrane.)

Les gens de la campagne emploient la décoction aqueuse de feuilles et de fleurs d'arrête-bœuf en gargarisme avec un peu de miel et de vinaigre dans les maux de gorge. La décoction concentrée de toute la plante a été reconnue efficace en gargarisme et en collutoire contre les ulcères scorbutiques des gencives; elle a même été utile, dit-on, dans les ulcères vénériens. Nous possédons, pour combattre ces derniers, des moyens plus énergiques et surtout mieux éprouvés.

ARROCHE. Atriplex hortensis. L.

Atriplex hortensis alba, sive pallide virens et rubra. C. Bauh., T.

Bonne-dame, — follette.

Chénopodiacées atriplicées. — Cyclolobées. Fam. nat. — Polygamie monoécie. L.

Cette plante, originaire de l'Asie, est cultivée dans les jardins pour l'usage culinaire. On la sème ordinairement en mars et avril. Elle croît rapidement.

Description. — Racine droite, fibreuse, longue de 10 à 12 centimètres. — Tige de 60 à 80 centimètres de hauteur, dressée. — Feuilles alternes, pétiolées, oblongues, presque triangulaires, molles, d'un blanc jaunâtre, rougeâtres dans l'espèce *rubra*. — Fleurs petites, verdâtres, unisexuées, dioïques, disposées en grappes terminales et axillaires (juin-juillet). — Cinq étamines, deux styles. — Fruit comprimé, petit akène recouvert par le calice, valves des périgones ovales-arrondies, un peu aiguës et comme réticulées.

Parties usitées. — Les feuilles et les fruits.

[**Culture**. — L'arroche est cultivée dans les jardins, où elle est connue sous le nom d'*épinards rouges;* on en mange les feuilles; on la propage par graines semées en terre légère au printemps.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — En décoction, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.	A l'extérieur. — En cataplasmes, en lavements, etc.
Fruits (comme éméto-cathartique), de 2 à 8 gr.	Le fruit entre dans la poudre de guttète.

Les feuilles d'arroche sont émollientes; ces feuilles, d'une saveur douce, fade, se mangent cuites, seules ou mêlées à celles d'épinard. On en met dans les bouillons de veau et de poulet, que l'on prescrit dans les maladies inflammatoires des organes digestifs et des voies urinaires. « La bonne-dame, la laitue, la poirée, l'oseille et le jarret de veau, voilà, dit Roques, de quoi faire de l'excellent bouillon. En le continuant trois ou quatre jours, on sera dispensé de prendre médecine. » En y ajoutant de la mercuriale, je produis constamment un effet laxatif. On les emploie aussi en cataplasme et en lavement.

Le fruit est éméto-cathartique. Matthiole (1) cite un apothicaire qui en donnait environ un gros (4 gram.) aux paysans. Ces graines « leur lachaient le ventre non sans grande fâcherie et les faisaient grandement vomir... » Rivière les prescrit en décoction comme un doux vomitif. Geoffroy lui attribue la même vertu; et Wauters la propose comme succédané de l'ipécacuanha à la dose de 8 gr. et plus, en infusion théiforme. Gilibert a voulu en faire l'épreuve sur lui-même; 4 gram. n'ont produit ni purgation, ni nausées, ni flatuosités. Le même jour il a doublé la dose sans en éprouver le moindre

(1) *Comment. sur le livre de Diosc.*, in-f°, p. 295.

effet. Ce fait isolé, peut-être sous la dépendance de l'idiosyncrasie, ne prouve rien. Je l'ai essayé, d'après le rapport de quelques campagnards qui en avaient fait usage comme vomitif au début des fièvres tierces. Employé à la dose de 2 à 4 gram. légèrement contuse, et mis pendant une heure dans un verre d'eau, il a produit trois à cinq vomissements et autant de selles ; mais, dans d'autres cas, il a été moins régulier dans ses effets ; il a produit de l'anxiété, des coliques, sans amener d'évacuations suffisantes. Je l'ai abandonné, comme peu certain, et ne pouvant remplacer l'ipécacuanha ni le tartre stibié. Toutefois, si dans un cas d'urgence, à la campagne, on était privé de ces émétiques, on pourrait avoir recours au fruit d'arroche, que l'on trouve dans presque tous les jardins.

ARTICHAUT. Cynara scolymus. L.

Cynara hortensis aculeata. Bauh., T. — *Scolymus.* Dioscor.

Synanthérées. — Cynarées. Fam. nat. — Syngénésie polyg. égale.

L'artichaut, plante vivace, cultivé dans nos jardins comme plante potagère, est originaire du midi de l'Europe ; il redoute les hivers rigoureux. Dans l'état sauvage, l'artichaut a le port de nos chardons ; c'est à la culture qu'il doit le développement considérable qu'il acquiert. On ignore l'époque où l'horticulture en a fait la conquête. D'après Athénée (1), les Grecs le mangeaient sous le nom de *Kynara.*

Description. — Racine grosse, longue, ferme, fusiforme. — Tige droite, épaisse, cannelée, cotonneuse, haute de 60 à 90 centimètres. — Feuilles alternes, très-grandes, armées d'épines que la culture fait disparaître, profondément découpées, d'un vert cendré en dessus, blanchâtre et tomenteuses en dessous ; involucre renflé à sa base, composé d'écailles épaisses, imbriquées, charnues ; réceptacle charnu, hérissé de soies. — Fleurs (fleurons) d'un pourpre azuré, disposées en tête volumineuse, souvent solitaire ; tube de la corolle très-long, fusiforme, à limbe divisé en cinq lanières très-étroites, dressées, conniventes ; anthères terminées supérieurement par un appendice très-obtus. — Fruits couronnés par une aigrette plumeuse, sessile.

Parties usitées. — Involucre, réceptacle, feuilles, tiges, racines. — La culture et la récolte des artichauts sont trop connues pour que nous ayons à nous en occuper.

[**Culture.** — On multiplie le plus souvent les artichauts par éclats de pied ; à l'entrée de l'hiver on coupe les feuilles et on les recouvre, ou bien on les rentre à la cave ; on peut faire aussi des semis en février ou en mars sur couche tiède ou sous châssis ou en pots pour mettre en place en mai et juin, ou bien enfin on sème en place à la fin d'avril]

Propriétés physiques et chimiques. — L'artichaut contient beaucoup de tannin et un principe très-amer. Les fleurs caillent le lait, sans donner de mauvaise qualité au petit-lait ; aussi les Arabes s'en servent-ils pour la fabrication de leurs fromages. [On emploie le plus souvent à cet usage la chardonnette ou fleur du *cynara cardunculus*, dont on mange les pétioles sous le nom de *cardons ;* en traitant les feuilles d'artichaut par l'eau à l'ébullition et faisant évaporer, reprenant l'extrait par l'alcool à 33° C. et faisant réduire en consistance pilulaire, on obtient une masse ressemblant à l'aloès, ayant son goût, sa cassure vitreuse et formée en grande partie d'une matière analogue à l'aloétine que Guilteau, qui l'a découverte, nomme *cynarine.*]

Substances incompatibles : le sulfate de fer.

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Décoction des racines ou des feuilles.	Teinture alcoolique (1 kilogr. de feuilles dans 2 kilogr. d'alcool. — 15 jours de macération), 8 à 30 gr. trois fois par jour.
Suc exprimé, 30 à 100 gr.	
Extrait, 60 centigr. à 15 gr., suivant l'indication.	

La racine, la tige, les feuilles, etc., de l'artichaut, sont amères, toniques,

(1) *Banquet des savants.*

diurétiques. La substance charnue qui forme la base des écailles de l'involucre, et le réceptacle, sont employés comme aliment. Les artichauts jeunes et tendres ont une saveur agréable qui devient âpre à mesure que la maturité s'avance ; ils ne peuvent plus alors être mangés crus à la poivrade ; mais la cuisson leur fait perdre leur âpreté et leur consistance trop solide.

L'artichaut se digère facilement et nourrit assez bien. Loin d'engendrer des sucs bilieux et mélancoliques, comme le prétend Galien, il ramène l'appétit, convient à l'homme sédentaire, aux convalescents, aux valétudinaires.

Les racines d'artichaut ont été signalées comme diurétiques et apéritives. J'ai vu des paysans employer avec succès, comme recette de famille, la décoction de racine d'artichaut dans le vin blanc contre l'hydropisie, la jaunisse et les engorgements abdominaux qui accompagnent ou suivent les fièvres intermittentes. Le suc des feuilles, à la dose de 30 à 100 gram. dans un verre de vin blanc, est aussi mis en usage dans les mêmes cas. Wilson (1) affirme avoir obtenu de bons effets du suc épaissi d'artichaut dans les hydropisies provenant d'une affection hépatique, et qui avaient resisté à beaucoup d'autres remèdes.

Montain (2) a employé l'extrait d'artichaut avec succès comme fébrifuge. Trousseau et Pidoux ont vu employer la poudre des feuilles contre les fièvres intermittentes, par les paysans du Berry, mais ils n'en ont pas constaté eux-mêmes les propriétés. Fournier et Vaidy (3) ont obtenu des succès assez constants de la décoction de queue d'artichaut dans une épidémie de fièvres quotidiennes et tierces qui régna à Valencay et dans les campagnes environnantes. Cependant Bailly a fait un rapport peu favorable a l'Académie de médecine sur l'extrait d'artichaut que Montain avait présenté, sous le nom d'extrait cynarique, comme amer et fébrifuge. La commission ne lui a pas reconnu les vertus fébrifuges qu'on lui avait attribuées ; ce n'est qu'à la dose de plusieurs onces que l'on est parvenu, dit-elle, à supprimer les accès de fièvre ; mais son amertume est tellement insupportable, qu'à cette dose les malades ne peuvent se décider à le prendre. Cependant, la commission a pensé que si l'on ne peut l'employer comme fébrifuge, il pouvait être utile comme amer.

Copeman (4) dit avoir employé avec succès l'artichaut contre le rhumatisme aigu et chronique. Il a donné la teinture et l'extrait des feuilles ; la première était obtenue en faisant macérer pendant quatorze jours deux livres de ces feuilles dans deux pintes d'alcool ; la dose était de 8 gram. à 30 gram. trois fois par jour. « Les faits, disent Trousseau et Pidoux, ne nous semblent nullement probants, et il est bien probable que l'artichaut n'est guère plus utile dans le rhumatisme que dans la fièvre intermittente. » Il faut tenir compte ici de la prévention de Trousseau et Pidoux contre les fébrifuges indigènes.

Levrat-Perroton a publié quelques faits qui constatent l'efficacité du suc de feuilles d'artichaut dans le traitement de l'ictère chronique. (De nouveaux faits publiés depuis (5) et les expériences de Capenas (de Norwich) semblent corroborer ces résultats.)

Otterbourg a communiqué à la Société médico-pratique de Paris trois observations qui ont donné lieu à Aubrun et Charrier de signaler une méthode de guérir la diarrhée, qui est mise souvent en usage dans toutes les affections chroniques des intestins par un médecin distingué, Moissenet. « Chez un enfant de sept ans, ayant un cours de ventre depuis six mois, il prescrivit de manger quatre artichauts crus à la poivrade. L'enfant en man-

(1) *Conspect des pharmaciens de Dublin*, etc., p. 45.
(2) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1838.
(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XV, p. 324.
(4) *The London medical Gazette*, 1823.
(5) *Abeille médicale*, 1863.

gea pendant cinq ou six jours ; la diarrhée avait disparu. Charrier a vu une diarrhée qui avait deux ans d'existence cesser sous l'influence du même moyen. L'artichaut agit-il comme astringent, ainsi que Homolle paraît le croire ? Le phosphore qu'il renferme serait-il pour quelque chose dans cette propriété curative, question soulevée par Dreyfus ? Bornons-nous à signaler le fait sans en chercher l'explication (1). » (En Allemagne on a préconisé l'artichaut contre les névralgies, le scorbut, etc.)

ARUM. Arum maculatum. L.

Arum vulgare. T. — *Arum vulgare maculatum et non maculatum.* PARK.

Arum commun, — pied de-veau, — gouet, — gouet commun, — vaquette, — langue-de-bœuf, — herbe-à-pain, — racine amidonnière, — herbe dragonne.

AROÏDÉES. — COLOCASIÉES. Fam. nat. — GYNANDRIE POLYANDRIE. L.

Cette plante vivace (Pl. VI) est très-commune dans les lieux humides, le long des haies, sur le bord des chemins, dans les bois ombragés.

Description. — Rhizome arrondi, gros à peu près comme un œuf de pigeon, tubéreux, garni de quelques fibres, brunâtre extérieurement, blanc à l'intérieur, charnu et imprégné d'un suc laiteux. — Tige de 15 à 20 centimètres, cylindrique, lisse, radicale, cannelée, uniflore, tendre, spongieuse, enveloppée inférieurement par les gaînes des pétioles. — Feuilles longues de 25 à 30 centimètres, sagittées, à oreilles peu divergentes, engaînant la tige par leur pétiole, luisantes, d'un beau vert, souvent marquées de taches blanchâtres ou brunes qui lui ont valu son nom spécifique, bien que ce caractère manque quelquefois. — Fleur terminant la tige, et présentant : 1° au lieu de calice, une spathe monophylle, membraneuse, très-ample, droite, terminée en oreilles d'âne, verdâtre en dehors, blanche en dedans ; 2° un spadice très-simple, beaucoup plus court que la spathe qui l'environne, d'abord blanc-jaunâtre, puis rougeâtre ou pourpre-livide, fleuré à sa partie inférieure, nu à son sommet ou chaton, lequel est cylindrique, ressemblant à un pilon, se flétrissant et tombant avant la maturation (mai). — Anthères nombreuses, sessiles, tétragones, disposées sur plusieurs rangs au centre du chaton et au-dessous de deux ou trois rangées de glandes aiguës. — Ovaires très-multipliés, à stigmate barbu entourant la base du chaton. — Fruits ou baies globuleuses, devenant rouges en mûrissant, succulentes, uniloculaires, contenant une ou deux semences dures et arrondies, et formant un bel épi serré.

Parties usitées. — La racine (rhizome) et les feuilles.

[**Culture.** — L'arum n'est cultivé que dans les jardins de botanique ; on le propage de graine ou de cayeux, soit encore par séparation des pieds, dont on plante les éclats en terre un peu ombragée et abritée ; les essais de culture en grand n'ont donné aucun résultat avantageux.]

Récolte. — Les feuilles, étant caduques, ne peuvent être récoltées qu'avant la fructification, qui a lieu d'août à octobre. Les rhizomes s'arrachent au printemps ou à l'automne ; ils demandent de la prudence quand on les emploie frais. Je ne mets en usage que la racine de l'année ; plus ancienne et trop desséchée, elle est d'un effet in usage ou nul. On ne peut apprécier le plus ou moins de perte de son principe actif par la vétusté.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'analyse a démontré dans la racine d'arum, de l'eau, de la gomme, de l'albumine, une substance sucrée non cristallisable, un principe très-âcre soluble dans l'eau, un acide végétal, du ligneux, et de la fécule en grande quantité.

La racine fraîche, de même que les feuilles, est d'une âcreté telle qu'elle produit dans la bouche, lorsqu'on la mâche, une saveur brûlante qui se dissipe difficilement. La dessiccation, ainsi que nous l'avons dit plus haut, lui ôte en grande partie cette acrimonie ; il n'en reste aucune trace si l'on soumet cette racine à la torréfaction ou à des ébullitions répétées. On obtient par ces procédés une fécule blanche très-nourrissante, et avec laquelle, suivant Cirillo, on peut faire de fort bon pain. Il y a évidemment une grande analogie entre l'arum et le manioc, avec lequel on se nourrit aux Antilles ; dans l'un comme dans l'autre, la matière nutritive se trouve mêlée au poison

(1) *Bulletin des travaux de la Société médico-pratique*, 1852, p. 110.

dont il est facile de la séparer. (Les Arabes des environs de Tenez et de Dahra, dépourvus de grains, ont fait sécher au soleil les racines de l'arum (Begougâ), pour leur enlever leur âcreté. Quoiqu'ils aient mélangé avec la poudre qu'ils en avaient obtenue un cinquième de farine d'orge, ils n'en accusèrent pas moins cette nourriture de produire des coliques, de l'embarras intestinal, de l'empâtement des membres.)

[D'après Bucholz, le rhizome d'arum contient sur 100 parties: huile grasse 0.6, extrait sucré 4.4, gomme 5.6, mucilage 18.0, amidon humide 71 4.]

La racine d'arum a joui d'une grande réputation pour l'extraction d'un amidon bien supérieur à celui des céréales; de là le nom de *racine amidonnière* qu'elle avait en Normandie. On s'est servi de cet amidon comme blanc de fard.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Poudre (racine), 4 à 10 gr. dans un véhicule aqueux ou un électuaire (comme purgatif ou éméto-cathartique), 1 à 2 gr. comme altérant.

A L'EXTÉRIEUR. — Racines et feuilles appliquées fraîches, comme vésicant; cataplasme rubéfiant. — Racines coupées en tranches minces pour produire le même effet.

La racine d'arum est un des ingrédients de la poudre stomachique de Birkmann et de la poudre cachectique de Duchesne (*pulvis cachecticus Quercetani*), qui ont joui d'une grande réputation.

L'arum est un poison violent. Mâché, il est d'abord presque insipide; mais il développe bientôt une saveur âcre et brûlante; des douleurs vives et lancinantes se font sentir dans tout l'intérieur de la bouche, auxquelles succèdent immédiatement de violentes douleurs d'estomac, des vomissements, des coliques, des convulsions, des crampes, des évacuations alvines, le refroidissement des membres, la petitesse du pouls, la rétraction des muscles, etc. Ces symptômes s'accompagnent du gonflement excessif de la langue, d'une inflammation intense de la bouche et du pharynx qui s'oppose à la déglutition, et qui rend très-difficile l'administration des remèdes. (Dans un cas publié dans la *Gazette médicale* de Porto (1860, n° 6), on ne put même pas introduire une sonde œsophagienne, tant était grande la tuméfaction des parties.) La mort, plus fréquente chez les jeunes sujets, arrive par surexcitation nerveuse ou par asphyxie.

L'empoisonnement récent réclame l'emploi des vomitifs les plus prompts. On doit se titiller l'arrière-bouche avec les doigts pour provoquer le vomissement. Lorsque l'inflammation a lieu, il faut lui opposer les saignées générales et locales, les bains tièdes. Pour calmer les douleurs gastriques et intestinales, on aura recours aux préparations d'opium. Le vinaigre, conseillé par Vicat, serait funeste au début en dissolvant le principe vénéneux de la plante, et en la présentant à l'absorption sous une forme plus assimilable encore. Il ne doit être administré que plus tard, lorsqu'à la réaction ont succédé les signes de stupeur et de narcotisme, et encore vaut-il mieux alors employer les stimulants généraux, l'opium, les révulsifs à l'extérieur. Lorsque la langue est tellement gonflée que la déglutition est devenue impossible, il faut la scarifier.

Pour faire cesser les violentes douleurs de la bouche, résultant de l'arum simplement mâché, on a conseillé l'huile d'olives ou d'amandes douces, ou l'oseille, moyens presque toujours insignifiants.

La racine d'arum, seule partie usitée autrefois, est à tort négligée aujourd'hui dans la thérapeutique, où la mode exerce son empire comme sur tant d'autres choses. Elle est regardée, par les auteurs qui en ont parlé, comme incisive, résolutive, expectorante, purgative. Les anciens, et surtout Dioscoride, recommandaient la racine de pied-de-veau dans l'asthme et les affections chroniques des organes respiratoires. Antoine Constantin, médecin provençal, à l'imitation de Mesué conseille aussi dans ces cas des potions ou des pilules d'arum avec le jus d'origan, d'absinthe ou de sauge. Cette composition, dit-il, à la dose de quatre scrupules, purge efficacement et sans violence. Les moyens employés dans ces formules pour corriger le principe trop actif de la racine d'arum administrée à l'état frais sont à remarquer.

Ils viennent à l'appui de l'opinion émise par Martin Lauzer (1) sur l'efficacité présumée des huiles essentielles de thym ou de menthe dans l'empoisonnement causé par cette plante.

Gesner dit avoir guéri trois hommes et une femme atteints de phthisie commençante, et en avoir soulagé plusieurs autres en leur administrant l'extrait vineux des feuilles et des racines de cette plante, en parties égales. L'effet de ce remède était de produire des expectorations abondantes. Hortius rapporte l'observation d'un enrouement très-invétéré guéri au moyen d'un looch composé de poudre de racine d'arum mêlée avec du sucre candi et un sirop approprié.

J'ai fait cesser en dix jours une bronchorrhée chez un cultivateur qui en était atteint depuis un mois, par suite d'une bronchite aigüe, en administrant trois fois par jour 1 gramme de racine de cette plante mêlée en forme d'électuaire avec q. s. de miel. Je l'ai employée aussi avec succès chez un enfant de trois ans, atteint d'une coqueluche qui menaçait de se terminer par une pneumonie chronique. Je faisais prendre 30 centig. de cette racine pulvérisée trois fois par jour, et ensuite cinq fois. Elle produisait quelquefois le vomissement, et toujours quelques évacuations alvines. Après douze à quinze jours de son usage, la guérison était complète. Dans d'autres cas, je l'ai associée à la poudre de racine de belladone. Son effet me paraissait analogue à celui de l'ipécacuanha, qu'elle peut, je crois, remplacer comme expectorante, ayant la même action sur les muqueuses bronchique et gastrique. Je n'employais que la racine de l'année.

(L'usage de l'arum dans les affections chroniques des voies respiratoires trouve une consécration dans celui que les praticiens américains font de l'arum triphyllum.)

J'ai administré la racine d'arum dans l'asthme humide, la cachexie suite de fièvres intermittentes prolongées, l'hydropisie, comme purgative et diurétique. Je commençais par la dose de 2 à 3 gram. en poudre dans de la tisane d'orge ; j'étais souvent obligé de diminuer cette dose pour l'augmenter graduellement. J'ai aussi donné avec avantage le suc exprimé à la dose de 1 à 2 gram. étendu dans une solution mucilagineuse un peu aromatisée. Lewis, qui a administré ce suc avec succès dans l'hydropisie, l'enveloppait de mucilage, et le donnait sous forme d'émulsion depuis 50 centig. jusqu'à 1 gram. 50 centigrammes.

Bergius et Gilibert prétendent avoir guéri avec l'arum des fièvres intermittentes et des céphalées gastriques rebelles.

Willis employait dans les affections rhumatismales la racine fraîche d'arum en émulsion avec de la gomme, le blanc de baleine, etc. Hooper prescrit contre le rhumatisme chronique la poudre de racine d'arum à la dose de 50 cent. dans du vin blanc d'Espagne, trois fois par jour. Voici ce que dit, au rapport de Bulliard, l'auteur d'un *Traité de médicaments simples* : « J'ai éprouvé d'heureux effets de l'usage de cette racine dans le traitement des douleurs du rhumatisme, surtout quand elles étaient fixes et situées profondément. En pareil cas j'ai fait prendre depuis dix grains jusqu'à un scrupule de racine fraîche d'arum, deux ou trois fois par jour ; elle s'avalait en bol ou en émulsion, jointe à des substances huileuses et mucilagineuses qui empêchaient que son âcreté et son irritation ne se fissent sentir vivement et ne produisissent sur la langue une impression douloureuse. En général, elle occasionne par tout le corps une légère agitation, avec picotement, et quand le malade se tient chaudement au lit, elle cause des sueurs abondantes. »

A l'extérieur, les feuilles fraîches pilées, ou la racine récente coupée en tranches minces, appliquées sur la peau, y produisent un effet rubéfiant et vésicant. J'ai souvent employé ce vésicatoire, parce que je l'ai toujours trouvé

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. Ier, p. 157.

sous la main pendant la belle saison. (Les campagnards appliquent sur le col dans les inflammations de la gorge un cataplasme de racines de gouet, réduites en pulpe grossière. Matthiole recommande le suc qu'on en exprime comme caustique sur les polypes nasaux. Albrecht (1) a vu au Japon employer contre l'acarus de la gale une variété d'arum mal déterminée. Il me semble que l'application de ce remède pourrait avoir plus d'un inconvénient si l'on tentait de suivre l'exemple des Japonais avec notre arum.) Un mélange de feuilles d'arum et d'oseille, cuites sous la cendre dans une feuille de choux, et incorporées avec du saindoux, m'a souvent servi comme maturatif sur les abcès froids, les tumeurs scrofuleuses ouvertes, mais encore engorgées dans leur voisinage, dans tous les cas où il fallait animer des tissus tuméfiés, soit cellulaires, soit glanduleux. L'oseille, mitigeant l'action de l'arum, empêche la vésication et borne cette action à un effet puissamment résolutif, stimulant et détersif. Quand ce mélange est fait avec les feuilles fraîches pilées dans un mortier, il est plus actif et convient surtout pour dissiper les engorgements œdémateux, l'hygroma, etc. Il peut, dans beaucoup de cas, remplacer comme résolutif les préparations d'iode, dont le prix, quand l'usage doit en être longtemps continué, est trop élevé pour l'ouvrier des campagnes.

J'ai détergé promptement des ulcères atoniques, scorbutiques ou scrofuleux, par l'application du suc des feuilles et de la racine d'arum ; son action est très-énergique et change le mode d'irritation des parties affectées. Une suppuration de bonne qualité a lieu, et une cicatrisation solide s'opère peu à peu. Un cas très-curieux, pour lequel j'ai été consulté en 1848, mérite d'être rapporté.

Géneau, âgé de sept ans, habitant Samer, bourg avantageusement situé et très-salubre, constitution grêle, tempérament éminemment lymphatique, ayant eu des croûtes de lait pendant sa première et sa seconde dentition, était atteint depuis dix-huit mois environ d'une tumeur blanche à l'articulation huméro-cubitale gauche, contre laquelle on avait employé des frictions avec la pommade d'iodure de potassium iodurée, et le vésicatoire ; à l'intérieur, la décoction de houblon et l'huile de foie de morue. Ce traitement, irrégulièrement suivi, fut abandonné à cause de l'indocilité de l'enfant. On s'en tint seulement à l'entretien d'un vésicatoire occupant la moitié externe de la tumeur. Quand je vis ce malade, à la fin d'avril 1848, la tumeur blanche était très-volumineuse ; elle occupait toute l'articulation, qui était immobile et en demi-flexion. Un fongus de la grosseur du poing s'était développé sur toute l'étendue du vésicatoire, qui, négligé, pansé avec des corps gras, s'était ulcéré. Cette énorme hypersarcose, d'un aspect hideux, peu douloureuse, saignant au plus léger frottement, fournissait une suppuration abondante. La partie non ulcérée de la tumeur blanche était pâle, excepté au pourtour du fongus. Il y avait pâleur du teint, amaigrissement, grande débilité ; parfois irritation gastro-intestinale manifestée par la diarrhée ou la constipation, mais toujours assez bon appétit et sommeil paisible. Dunan, Courtois et Grignon, médecins à Samer, avaient, me dit-on, déclaré que l'amputation du bras était le seul moyen à employer. Je dois avouer que je partageais cette opinion ; mais comme les parents s'opposaient à toute opération sanglante, je proposai subsidiairement la destruction du fongus par l'application du caustique de Vienne. On demanda un délai de quelques jours. Un guérisseur de campagne fut consulté. Ce dernier conseilla l'application journalière des feuilles d'arum, broyées et réduites en pulpe, sur toute l'étendue du fongus, et des compresses imbibées de la décoction des racines de la même plante, autour de l'articulation. L'action corrosive du suc d'arum détruisit peu à peu l'hypersarcose. La plaie, ramenée au niveau des téguments,

(1) *Union médicale*, 1863, n° 70.

se cicatrisa. La fomentation de décoction de racine d'arum fut continuée comme résolutif. Bref, après trois mois de ce traitement, la guérison était obtenue. Il restait seulement un léger engorgement autour de l'articulation, et un peu de gêne dans les mouvements d'extension, résultant de l'immobilité prolongée du membre, et probablement d'un état phlegmasique adhésif des tissus blancs. *Ne pigeat ex plebeis sciscitari, si quid ad curationem utile* (1).

Ce serait un livre vraiment utile que celui qui contiendrait tous les remèdes populaires traditionnellement répandus dans les campagnes. Fernel, au rapport de Bordeu, méditait, au moment où il mourut, un ouvrage sur l'usage et l'administration de tous les remèdes domestiques, empiriques et autres : « Quel malheur, dit le médecin béarnais, qu'un homme qui paraît avoir été propre à marier le dogme à l'empirisme, n'ait pas eu le temps de remplir cet important objet! ... »

ASARET. Asarum europæum. L.

Asarum Dodonæi. B.

Cabaret, — asaret d'Europe, — oreille d'homme, — oreillette, — nard sauvage, — rondelle, — girard, — roussin, — panacée des fièvres quartes.

Aristolochiacées. Fam. nat. — Dodécandrie monogynie. L.

Cette plante vivace (Pl. VI) se rencontre dans les lieux ombragés et vient spontanément dans toute l'Europe. Je l'ai cultivée dans mon jardin. Je l'ai trouvée dans la forêt de Boulogne-sur-Mer et dans les bois environnants.

Description. — Rhizôme brun-grisâtre extérieurement, jaunâtre à l'intérieur, tortueux, genouillé, tuberculeux, quadrangulaire, dense et comme ligneux, jetant de nombreuses fibres radicales, blanchâtres. — Tige très-courte, simple, garnie d'écailles membraneuses, se terminant par deux feuilles. — Feuilles portées sur de longs pétioles, réniformes, coriaces, d'un vert foncé et luisant en dessus, d'un vert pâle en dessous, recourbées en dedans. — Fleurs hermaphrodites, régulières, solitaires, petites, d'un pourpre noirâtre, portées sur un court pédoncule, et dont tous les organes persistent jusqu'à la maturité (avril-mai). — Calice campanulé, pétaloïde, à limbe trifide, à lobes égaux, velus en dehors. — Corolle nulle. — Etamines au nombre de douze, à filets courts, alternativement longues et courtes, insérées sur un disque au sommet de l'ovaire ; anthères bilobées. — Ovaire infère soudé avec le tube du calice, à six loges polyspermes : ovules ascendants, insérés sur deux rangs dans chaque loge. — Style indivis, court, hexagone. — Stigmate à six divisions disposées en étoiles. — Fruit capsulaire, coriace, surmonté du limbe du calice, à six loges irrégulièrement déhiscentes, contenant de petites graines rugueuses transversalement, ovales, attachées au bord central des cloisons. — Embryon très-petit, placé dans un périsperme charnu. — Radicule dirigée vers le hile.

Parties usitées. — Les racines et les feuilles.

[**Culture.** — L'asaret n'est cultivé que dans les jardins de botanique ; il vient dans tous les terrains, mais il préfère une exposition ombragée ; on le propage par éclats des rhizomes.]

Récolte. — La récolte de l'asaret doit se faire au printemps avant la floraison, ou à l'automne pour la racine, pendant tout l'été pour les feuilles. En récoltant la racine aux deux époques indiquées, on l'a de bonne qualité pendant toute l'année, puisqu'on peut ainsi la renouveler deux fois par an. Quand on la prend dans le commerce, il faut la choisir belle, entière, bien nourrie, grosse comme une moyenne plume d'oie, récemment séchée, d'une odeur agréable et pénétrante, camphrée et térébenthinée. On la mélange souvent avec les racines d'arnica, d'asclépiade, de fraisier, de polygala, et principalement de valériane sauvage : l'odeur forte et particulière de cette dernière suffit pour la distinguer. On confond aussi assez souvent dans le commerce la racine d'asarum avec celle d'une autre plante nommée asarine, *antirrhinum asarina.* L.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine d'asaret exhale une

(1) Hippocrate, *in Præceptis.*

odeur forte, pénétrante, analogue à celle du nard celtique, de là l'origine du nom de *nard sauvage*. Sa saveur, de même que celle de ses feuilles, est âcre, amère, nauséeuse. D'après l'analyse de Lasaigne et Feneulle, la racine d'asaret contient une huile volatile concrète et camphrée, une huile grasse très-âcre, une substance jaune, nauséeuse, soluble dans l'eau, analogue à la cytisine, dans laquelle paraît résider le principe actif; de l'albumine, de la fécule, du muqueux, de l'acide citrique, du surcitrate de chaux, et quelques autres sels. On n'a pu y découvrir l'émétine.

Cette racine donne à la distillation une huile volatile liquide, une matière cristalline nommée *asarite*, et une matière blanche, transparente et aussi cristallisable, à laquelle Blanchet et Sell ont donné le nom d'*asarone* (1), et que l'on désigne maintenant sous le nom de *camphre d'asarum*. [D'après ces auteurs, l'huile essentielle d'asaret a pour formule $= C^{20} H^{15} O^5$; elle a été étudiée par Smith, elle fond à 120 degrés, elle se dissout dans l'acide azotique qui forme avec elle une matière résinoïde rouge incristallisable.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Poudre (racine ou feuilles), comme vomitif, 60 centigr. à 2 gr.; — comme excitant, 5 à 20 centigr.
Feuilles fraîches, 6 à 15 feuilles infusées pendant une nuit dans 180 gr. d'eau bien pure.
Extrait aqueux, 1 gr. à 1 gr. 50 centigr.
Extrait alcoolique, 60 centigr. à 1 gr.
Vin (4 à 16 gr. de racine pour 500 gr. de vin blanc), — se donnait autrefois comme vomitif, et à petites doses, comme excitant, diurétique, fondant, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — En poudre, comme sternutatoire. Elle entre dans la composition de la poudre sternutatoire de Saint-Ange et de la poudre céphalique de la pharmacopée d'Edimbourg.

La racine et les feuilles d'asaret sont excitantes, émétiques et anthelmintiques. Elles sont aussi sternutatoires. Mises en contact avec la peau privée de son épiderme ou avec une membrane muqueuse, elles produisent une inflammation locale très-vive, de même que l'ipécacuanha. (A petite dose, en vertu de son principe aromatique, l'asaret est stomachique; à dose plus forte, il régularise les évacuations intestinales, en produisant le vomissement et la purgation.)

L'asaret a été regardé, de tout temps, comme un des meilleurs vomitifs. Dioscoride, Galien, Mesué, ont reconnu ses propriétés. Ettmuller, Fernel, Kramer, Hoffmann, Boerhaave, Willis, et un grand nombre d'autres médecins, en ont fait le plus grand éloge. Rivière le considérait comme le vomitif par excellence dans la fièvre quarte. Linné a reconnu que les feuilles d'asarum, réduites en poudre très-fine, avaient des propriétés vomitives plus énergiques que l'ipécacuanha.

Venel se plaignait de ce que les théories des docteurs anodins avaient banni de la pratique de la médecine cette précieuse plante. Burtin a recueilli un grand nombre d'observations qui prouvent que l'asarum ne le cède en rien à l'ipécacuanha. Les expériences de Coste et Wilmet sur ce vomitif indigène ne sont pas moins concluantes. Hanin le regarde aussi comme le meilleur succédané de la racine brésilienne, et Wauters s'exprime ainsi sur cette plante : *Principiis suis constituentibus cum ipecacuanha coincidere videtur, licet aliquando venenis adnumeratum fuerit, quum ab imprudentibus sine debitis cautelis præscribebatur.* En effet, je pense, avec cet auteur, que si quelques praticiens ont rejeté l'emploi de l'asaret comme agissant avec violence, et n'ayant qu'une action irrégulière et inconstante, c'est parce qu'on l'a administré sans précaution ou à des doses trop élevées ou même dans des cas où une irritation préexistante en contre-indiquait l'usage. Si une prédilection marquée pour les médicaments exotiques n'existait pas chez la plupart des médecins, on tiendrait compte aussi de l'action irrégulière de l'ipécacuanha, si souvent observée dans la pratique. Le plus ou moins d'effet des médicaments vient bien plus de la disposition idiosyncrasique des sujets qui en reçoivent l'action que du médicament lui-même. C'est une vérité pratique que l'expérience journalière confirme et qui s'applique à tous les genres de médication.

(1) *Journal de pharmacie*, t. VI, p. 561; t. XX, p. 347.

L'asarum, dont les anciens faisaient grand cas, a été négligé depuis la découverte de l'ipécacuanha ; mais les gens de la campagne, plus attachés aux traditions populaires que les citadins, ont conservé l'usage de ce remède. Ils recourent à l'infusion des feuilles pour provoquer le vomissement et la purgation. Je dois dire que je l'ai toujours vu employer avec avantage, et qu'il n'a produit, dans certains cas, d'autres accidents que ceux que tous les éméto-cathartiques excitent quand ils sont pris à dose trop élevée ou intempestivement administrés ; 60 à 80 centig. de poudre de racine d'asaret font aussi bien vomir que la même dose d'ipécacuanha, et ne fatiguent pas davantage. J'ai employé cette poudre à la dose de 10, 15 ou 20 centig., comme altérante, dans la bronchite chronique, la coqueluche, et surtout dans la diarrhée. Elle m'a réussi aussi bien que l'ipécacuanha. Je la mêle quelquefois à la belladone pour combattre la coqueluche.

Des auteurs, et notamment Gilibert, ont avancé que l'énergie des feuilles est moins puissante que celle des racines. Je n'ai pas cette opinion ; les feuilles m'ont paru jouir d'une action tout au moins aussi prononcée. Loiseleur-Deslongchamps a même constaté, par une série d'expériences, que la force émétique était plus développée dans les feuilles que dans les racines ; ces feuilles, dit le zélé défenseur de la matière médicale indigène, offrent un émétique qui l'emporte sur tous les autres.

Longtemps gardée, cette racine n'est plus vomitive ; après six mois, elle n'est que purgative ; après deux ans elle ne purge presque plus, même à la dose de 1 gr. 50 cent. Elle acquiert alors la vertu diurétique, et peut être employée comme telle dans les tisanes. Il faut donc avoir égard à son plus ou moins de vétusté pour en régler les doses ou remplir telle ou telle indication.

Il est bon de remarquer que l'administration de l'asarum sous forme aqueuse excite beaucoup moins les vomissements et les évacuations alvines : mais elle a plus d'activité sur la peau et sur les voies urinaires.

(Le nom de *Cabaret* provient, dit-on, de ce que les ivrognes employaient cette plante comme vomitive, afin de recommencer à boire. En Russie, elle a la réputation d'être un excellent remède contre les effets des liqueurs alcooliques. Y a-t-il simplement dyspepsie *à crapula*, Smirnoff (1) lui attribue la propriété de relever l'appétit défaillant et de neutraliser le besoin factice, mais irrésistible de l'alcool. Quand l'eau-de-vie ne peut être abandonnée par les buveurs invétérés, c'est ce liquide lui-même qu'il prend pour véhicule ; l'asaret soutient alors la résistance du malade et on voit augmenter l'intervalle qui sépare les attaques de *delirium tremens* habituelles; pendant l'ivresse elle-même, traitement en tout identique, par la décoction d'asarum.)

Rondelet dit avoir employé avec beaucoup de succès la décoction aqueuse d'asaret contre la *sciatique*.

Quelques auteurs rapportent que l'asarum a été souvent employé dans le but coupable de provoquer l'avortement.

Les maréchaux qui, dans nos campagnes, exercent la médecine vétérinaire d'une manière toute traditionnelle et routinière, regardent le cabaret comme un bon purgatif, propre au traitement du farcin et à l'expulsion des vers chez les poulains : ils donnent la racine en poudre à la dose de 15 à 30 gr. mêlée avec du son mouillé.

La poudre des feuilles sèches d'asaret est un sternutatoire énergique. Employée seule ou mélangée avec la poudre de muguet, de bétoine, etc., elle est regardée comme efficace dans les céphalées opiniâtres, dans la suppression d'un flux nasal habituel, et autres maladies indiquant l'emploi des errhins. Les feuilles de cette plante, fraîches ou sèches, mâchées, pro-

(1) *Medical Times and Gazette*, 1860.

voquent une salivation abondante, et peuvent être employées comme sialagogues. Introduites dans le conduit auditif externe, comme irritantes, elles ont pu être utiles dans la surdité.

ASCLÉPIADE BLANCHE. Asclepias vincetoxicum. L.

Asclepias albo flore. Bauh. T.— *Hirundinaria, seu vince toxicum.* Off. Murr.

Asclépiade blanche, — dompte-venin.

Asclépiadacées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

L'asclépiade blanche ou dompte-venin (Pl. VI) est très-commune dans toute l'Europe. On la rencontre dans les bois, les terrains incultes, sur les coteaux secs et pierreux. Rangée parmi les plantes suspectes, l'asclépiade est négligée par les bestiaux, à l'exception des chèvres, qui broutent l'extrémité de ses tiges. Les chevaux ne la mangent qu'à défaut d'autre nourriture et seulement lorsque, atteinte par la gelée, elle a perdu la plus grande partie de son âcreté.

Description. — Racine (espèce de souche tuberculeuse) longue de 5 centimètres environ, subcylindrique, rampant à une légère profondeur sous le sol, grisâtre extérieurement, rugueuse, d'où partent un grand nombre de radicules blanches, longues et grêles. — Tiges de 40 à 60 centimètres de hauteur, droites, rondes, faibles, flexibles, simples. — Feuilles opposées, décussées, cordiformes, aiguës, entières, ovales, pointues, un peu en cœur à leur base, un peu coriaces, vertes et lisses, pubescentes en leurs bords et sur leurs nervures. — Fleurs blanches, petites, disposées en petits bouquets sur des pédoncules axillaires (mai-août). — Calice petit, persistant, à cinq divisions pointues. — Corolle monopétale, à cinq lobes un peu épais, glabres, ovales, ouverts en étoile. — Cinq étamines alternes, réunies par leurs filaments en un tube pentagone, insérées à la base de la corolle et munies chacune d'un appendice en forme de cornet recouvrant l'anthère correspondante; cinq corpuscules noirs, luisants, cornés, marqués d'un sillon longitudinal, situés un peu plus haut que les anthères, et alternes avec elles; pollen en masse; deux ovaires supérieurs, libres, oblongs, surmontés l'un et l'autre d'un style court que termine un stigmate commun, charnu, cylindroïque, couronné par les anthères, au moyen des écailles dont chacune d'elles est munie à son sommet. — [Fruit : deux follicules géminés, oblongs, ventrus, longuement acuminés, striés, glabres, renfermant de nombreuses graines, ovales, aplaties, marginées, rougeâtres, avec aigrette soyeuse et nacrée.]

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

[**Culture.** — Cette plante n'est cultivée que dans les jardins de botanique, elle veut une terre douce, franche, un peu fraîche; se propage par semis faits immédiatement après la maturité des graines, ou par éclat de pieds, de drageons ou de rejetons plantés en mars.]

Récolte. — La racine d'asclépiade peut être récoltée depuis l'automne jusqu'au printemps. La dessiccation fait perdre à cette racine une grande partie de ses qualités.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine récente exhale une odeur nauséabonde, analogue à celle de la valériane sauvage. Cette odeur s'affaiblit et se dissipe même par la dessiccation. La saveur, d'abord douceâtre, ne tarde pas à devenir âcre et amère.

Cette racine contient une matière vomitive différente de l'émétine (asclépiadine), une sorte de résine, du muqueux, de la fécule, une huile grasse et consistante, presque cireuse, une huile volatile, de l'acide pectique, du ligneux, des malates de potasse et de chaux, et plusieurs sels minéraux (Feneulle).

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction (racine), 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre (racine), 2 à 4 gr. en bols, pilules, électuaire, ou dans du vin (comme vomitif).
Poudre (feuilles), 1 gr. 50 centigr. à 2 gr. (comme vomitif).
Extrait (1 sur 6 d'eau), 1 à 4 gr. en potions, bols, électuaire, etc.
Teinture (1 sur 5 d'alcool), 2 à 6 gr. en potions.
A l'extérieur. — Feuilles en cataplasmes, décoction aqueuse ou vineuse.

Les effets de cette plante sur nos organes varient suivant les doses auxquelles on l'administre. A grande dose elle est vomitive et purgative, elle peut même devenir toxique (c'est probablement une de ces hypothèses erronées si communes dans l'ancienne médecine qui a valu à l'asclépiade le nom de *vince toxicum*); à petite dose elle agit principalement sur les voies urinaires et sur le système cutané. On l'a conseillée dans les affections scrofuleuses, dartreuses et syphilitiques; dans l'hydropisie, les engorgements hépatiques, l'ictère, etc. Ses feuilles sont employées par les paysans comme résolutives dans les engorgements lymphatiques et glanduleux, les abcès froids, etc.

Coste et Wilmet rapportent que les habitants du pays de Liége prennent communément, à titre de vomitif doux, 30 à 40 grains (1 gr. 50 centigr. à 2 gr.) de feuilles d'asclépiade blanche infusées dans un verre d'eau. Aussi les auteurs que nous venons de citer conseillent-ils de substituer cette plante à l'ipécacuanha. Wauters indique aussi comme succédané de ce dernier la racine de *vince toxicum*.

« Quelques auteurs, dit Gilibert, condamnent l'usage de cette racine. Cependant la décoction, que nous avons souvent ordonnée à haute dose, n'a jamais causé le moindre accident; nous l'avons trouvée utile dans les dartres, les anasarques, les écrouelles, la chlorose, et la suppression des règles; elle augmente sensiblement le cours des urines; extérieurement elle déterge les ulcères et arrête les progrès du vice scrofuleux. »

(Matthiole recommande les graines du dompte-venin contre l'épilepsie et les hydropisies.)

J'ai employé deux fois la racine de dompte-venin comme vomitive, elle m'a paru produire un effet analogue à celui de l'ipécacuanha. Cependant je lui préfère, comme succédané de ce dernier, la racine d'asaret, dont l'action est à la fois plus active et plus constante. A petite dose, en décoction, la racine de dompte-venin m'a été utile par son action à la fois diurétique et diaphorétique, dans trois cas d'anasarque survenus à la suite de la scarlatine.

[Le dompte-venin noir (V. *Nigrum*, Mœnch; *Cinauchum nigrum*, R. B.) se distingue du précédent par ses tiges un peu volubiles au sommet, sa corolle pourpre noirâtre, dont les lobes sont pubescents à l'intérieur.]

ASPERGE. Asparagus officinalis. L.

Asparagus sativa. Bauh., T.

Asperge commune, — asperge officinale.

Liliacées. — Asparagées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

L'asperge, plante vivace connue de tout le monde, vient spontanément dans les terrains légers et sablonneux. Je l'ai rencontrée dans les dunes du Calaisis. Bien qu'elle préfère les pays méridionaux, elle croît dans presque tous les climats quand le sol lui convient. On la cultive dans les jardins pour l'usage culinaire.

Description. — Souche formée d'un faisceau de fibres charnues, jaunâtres ou cendrées, grosses comme une plume d'oie, attachées à un collet épais, dur, capité, transversal. — Tige s'annonçant au printemps par plusieurs jets écailleux, cylindriques, verdâtres, terminée par un bouton conoïde pointu, résultant des écailles rapprochées qui recouvrent les rudiments des rameaux, lesquels se montrent bientôt en grand nombre; la plante parvient à la hauteur de 1 mètre et plus. — [Feuilles petites, réduites à une écaille membraneuse brunâtre, de l'aisselle desquelles partent des rameaux fasciculés, mous, filiformes fausses feuilles).] — Fleurs unisexuées, presque toujours dioïques, d'un vert jaunâtre, axillaires, tantôt solitaires, tantôt deux à deux, plus rarement trois à trois; pédoncule muni, vers son milieu, d'une articulation. — Calice campanulé, profondément divisé en six découpures. — Six étamines incluses, moins longues que le calice; un pistil avorté. (Dans les femelles, ovaire à trois loges biovulées, style

trigone et trois stigmates.) — Fruit : baie globuleuse, d'abord verte, devenant d'un rouge vif en mûrissant, offrant dans son intérieur trois loges, dont chacune contient deux graines anguleuses, noires, dures et glabres.

Parties usitées. — Les rhizomes, improprement appelés racines, et les jeunes pousses ou turions.

[**Culture.**— Les asperges se propagent par éclats de rhizomes, greffés, plantés en terre très-légère et fumée sur un fond de couche ; on ne les récolte que la troisième ou la quatrième année ; une bonne aspergière produit pendant douze à quinze ans.]

Récolte. — Les racines se récoltent au printemps, lors de la plantation. En se desséchant, ces racines se sillonnent longitudinalement et ont l'aspect de la salsepareille. On les a quelquefois mêlées avec ce produit exotique. Il est aisé de les distinguer en ce que les racines d'asperge sont blanchâtres, et que les autres sont brunes, et qu'en les coupant longitudinalement elles n'offrent pas ce qu'on appelle le cœur de la salsepareille [et en ce que l'épiderme s'en détache facilement].

Propriétés physiques et chimiques.— Les racines, d'une saveur mucilagineuse et amère, ont été analysées par Dulong, d'Astafort (1), qui y a trouvé de l'albumine végétale, de la gomme, de la résine, une matière sucrée, quelques sels et une substance amère de nature extractive.

Les jeunes pousses ont été analysées par Vauquelin et Robiquet (2). Ces chimistes ont trouvé dans le suc d'asperge, de la chlorophylle, de l'albumine végétale, une résine visqueuse de saveur âcre ; de la mannite, de l'asparagine, de l'extractif, une matière colorante, de l'acétate et du phosphate de potasse, du phosphate de chaux. L'asparagine, qui a été trouvée dans d'autres racines, est une substance beaucoup plus intéressante pour les chimistes que pour les médecins (3). Elle est solide, cassante, incolore, d'une saveur fraîche et nauséabonde, ni acide, ni alcaline, insoluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau, et cristallisant en prismes droits, rhomboïdaux. Sous l'influence d'un alcali fixe, ou même abandonnée à l'état de dissolution aqueuse, elle se transforme en ammoniaque et en *acide asparitique*. [L'asparagine peut être représentée par $C^4\,H^4\,AzO^3$; on la trouve encore dans la réglisse, la racine de guimauve, les pousses de pommes de terre ; elle est isomère avec le *malamide* dissous dans l'eau ou dans les alcalis, sa solution dévie le plan de polarisation vers la gauche (lévogyre), tandis que dissoute dans les acides elle le dévie vers la droite (dextrogyre); sous l'influence de l'eau elle se transforme en asparinate d'ammoniaque ; l'acide azotique forme avec elle de l'acide malique, de l'eau et de l'azote.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction (racine), 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Sirop de pointes d'asperges (suc exprimé, chauffé au bain-marie jusqu'à ce que l'albumine soit coagulée, filtré au papier; ajoutez à une douce chaleur le double de son poids de sucre.)

Extrait de pointes, de 2 à 20 gr. en pilules, potions, tisane.

Extrait des griffes, 2 à 8 gr. (Gendrin). Pour préparer cet extrait, on monde et on coupe en petits fragments des racines d'asperge de deux à trois ans, et on les fait sécher à l'étuve.

La racine d'asperge, que l'on range parmi les *cinq racines apéritives majeures*, communique à l'urine, ainsi que les jeunes pousses, une odeur très-désagréable, et paraît en activer la sécrétion. L'absence ou la présence de cette odeur a servi à Corlieu à différencier l'albuminurie idiopathique de l'albuminurie liée à une altération des reins. Dans le premier cas, les asperges donnent à l'urine cette odeur particulière; il n'y a aucune modification dans ce liquide, lorsqu'il provient de reins altérés (4).

La racine d'asperge est employée comme diurétique dans les hydropisies, les obstructions abdominales, l'ictère, les maladies des voies urinaires, etc.

Les propriétés diurétiques de la racine d'asperge sont contestées par quelques auteurs, et entre autres par le sceptique Chaumeton. Cependant il résulte d'une série d'expériences entreprises par Gendrin, que l'extrait des

(1) *Journal de pharmacie*, t. XII.
(2) *Annales de chimie*, t. LV et LVII.
(3) A. Richard et E. Soubeiran, *Dictionnaire de médecine*, en 30 vol., t. IV, p. 212.
(4) *Abeille médicale*, 1865, n° 14.

griffes fraîches jouit de la propriété diurétique à un haut degré (1). L'extrait des pointes est aussi une préparation diurétique. Suivant Jeafreson (2) ces pointes exercent une action diurétique des plus remarquables, si l'on en fait, soit à l'état sec, soit à l'état frais, une teinture alcoolique.

Je mets souvent en usage la racine d'asperge comme diurétique; mais je dois dire que le sirop de pointes d'asperges, dont la vertu sédative a été découverte par Fourrier, secrétaire de l'Académie des sciences, vanté par Broussais et beaucoup d'autres médecins, ne m'a jamais réussi. J'ai essayé une forte infusion de pointes, et je n'ai observé que l'effet diurétique à un moindre degré que dans les racines. J'ai fréquemment remarqué, au contraire, que les personnes d'un tempérament nerveux, et notamment les femmes hystériques, éprouvaient de l'agitation et de l'insomnie toutes les fois qu'elles mangeaient des asperges. Suivant de la Harpe, médecin en chef de l'hôpital de Lausanne, qui a publié quelques considérations sur l'emploi de l'asperge en médecine (3), c'est à tort qu'on attribue une vertu diurétique à cette plante. « Le sirop de pointes d'asperges, dit-il, ne jouit d'aucune propriété; il n'est ni sédatif ni diurétique, et n'a réussi ni dans ses mains ni dans celles de ses confrères de Lausanne. » Ce médecin attribue seulement à l'asperge la propriété d'irriter la vessie, et croit qu'on pourrait l'employer dans la paralysie de cet organe; mais il s'appuie sur un trop petit nombre de faits pour qu'on puisse tirer aucune conclusion de ses observations, surtout en ce qui concerne cette dernière propriété. (Un fait relaté par Bouchardat (4) viendrait à l'appui de cette opinion. Un médecin, après avoir mangé des asperges en abondance, aurait été affecté d'une blennorrhagie, avec cystite légère, cédant à l'emploi des sédatifs au bout de cinq jours. En acceptant la véracité de la cause, il faudrait encore rechercher si l'on n'avait pas affaire à un sujet ayant déjà eu des gonorrhées; et on sait avec quelle facilité ces écoulements se reproduisent. Treuille (5) interdit formellement les asperges aux graveleux, à cause de la perturbation qu'à ses yeux elles produisent sur le système réno-vésical.)

Borson (6) prohibe les asperges dans la convalescence du rhumatisme aigu; il les a vues, dans deux cas, amener une rechute. Chairétès, directeur du Jardin botanique d'Athènes (7), a proposé l'asperge, sans s'appuyer sur des faits concluants, comme propre à combattre la rage, contre laquelle, malheureusement, tous les moyens employés jusqu'à ce jour ont échoué.

[Les propriétés sédatives de l'asparagine ont été constatées par le docteur Allen-Dédrick, de la Nouvelle-Orléans; 40 centigr. ont fait tomber le pouls de 72 à 56 au bout de cinq minutes. Cette sédation de la circulation est accompagnée de douleur frontale vive, avec exaltation de la vue et faiblesse musculaire marquée. Mais les expériences faites en Allemagne ont donné des résultats complétement negatifs.]

ASPÉRULE ODORANTE. Asperula odorata. L.

Aparine latifolia humilior montana. Tourn. — *Matrysilva officinalis.* Murr. *Hepatica stellata.* Tab.

Muguet des bois, — petit muguet, — hépatique étoilée ou des bois, — reine des bois, rubiole, — apérinette.

Rubiacées. — Aspérulées. Fam. nat. — Tétrandrie monogynie. L.

L'aspérule odorante, plante vivace, vulgairement connue sous le nom de

(1) *Gazette médicale*, juin 1833.
(2) *Bulletin de la Société de médecine de Gand*, 1856.
(3) *Gazette médicale*, 1838.
(4) *Annuaire de thérapeutique*, 1861, p. 107.
(5) *Des eaux minérales de Contrexeville*, p. 43.
(6) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1852, p. 633.
(7) *The Lancet*, 1854.

muguet des bois, se trouve dans toutes les forêts. Les chevaux, les vaches, les moutons et les chèvres en sont friands. Elle rend plus abondant et plus savoureux le lait des vaches ; elle communique aux liqueurs alcooliques un goût et un arôme agréables. On en met dans les armoires parmi le linge et les habits pour éloigner les insectes nuisibles.

Description. — Racine grosse, ligneuse, rouge-brunâtre, s'enfonçant profondément dans le sol, s'amincissant par degrés, jetant et çà là quelques filaments capillaires. — Tiges hautes de 15 à 25 centimètres, menues, dressées, simples presque carrées, noueuses, glabres, munies de feuilles verticillées, ovales, lisses, formant à chaque nœud des verticilles de sept à huit, disposés comme dans le caille-lait.— Fleurs blanches, petites, pédonculées, terminales (avril-mai). — [Racines en cimes dichotomiques. — Calice petit, à quatre dents. — Corolle en entonnoir, à quatre divisions étalées ; quatre étamines courtes ; pistil à ovaire didyme et à stigmate bifide. — Fruit (akène) couvert de poils raides et crochus.]

[**Parties usitées.** — Toute la plante.

Culture. — Les aspérules demandent une terre légère et une exposition découverte ; on les multiplie par semis ou par éclat des pieds.]

Récolte. — L'aspérule odorante doit être récoltée en pleine floraison ; on la fait sécher rapidement au grenier en ayant le soin de l'entourer de papier gris.

Propriétés physiques et chimiques. — Inodore lorsqu'elle est fraîche, elle acquiert en séchant une forte odeur de *fève Tonka* ou de *mélilot*, due d'ailleurs à la présence d'un même principe neutre odorant, la *coumarine ;* les racines renferment une matière colorante rouge, ce qui lui a fait donner le nom de *petite garance.*

L'aspérule, inodore quand elle est fraîche, d'une odeur fort agréable quand elle est sèche, est légèrement excitante, astringente et surtout diurétique. On l'a employée avec avantage dans la dyspepsie, l'ictère, la gravelle, les hydropisies. « Elle n'est pas, dit Chaumeton, sans efficacité. » J'ai constaté sa propriété diurétique dans un cas d'œdème des extrémités inférieures avec engorgement splénique, suites d'une fièvre intermittente négligée, chez un jeune garçon âgé de dix ans, et placé, par la misère, dans les conditions hygiéniques les plus défavorables sous le rapport de l'habitation comme sous celui des soins. L'infusion de cette plante sèche (15 gr. pour un kilogr. d'eau bouillante), prise à la dose de trois ou quatre grands verres par jour, a produit une diurèse abondante qui a dissipé en peu de jours l'infiltration séreuse et diminué l'engorgement de la rate. La bière d'absinthe a complété la guérison en moins de quinze jours. L'aspérule, par sa propriété diurétique, se rapproche du grateron (*Galium aparine*, L.).

On a donné à cette plante le nom d'hépatique à cause de l'usage qu'on en a fait dans la jaunisse et les engorgements du foie, (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur en cataplasmes. Simon Pauli recommande de laver la peau des dartreux avec sa décoction.)

ASPÉRULE A L'ESQUINANCIE, HERBE A L'ESQUINANCIE. Espèce du même genre, vivace, ayant les fleurs d'un blanc rosé, laquelle croît dans les lieux secs et arides, et dont la racine renferme un principe colorant de la nature de celui de la garance. Linné dit que dans le Nord on l'emploie pour teindre les laines en rouge. [Elle se distingue de la précédente par sa taille plus élevée, par des tiges étalées ascendantes, diffuses, très-rameuses à la base, ses feuilles linéaires, étroites, moins nombreuses à chaque verticille, ses fleurs d'un blanc rosé presque sessiles, son fruit glabre, finement tuberculeux.]

ASPHODÈLE. Asphodelus ramosus. L.

Asphodèle rameux, — asphodèle blanc.

LILIACÉES. — ALOINÉES. Fam. nat. — HEXANDRIE MONOGYNIE. L.

Cette belle plante croît en Espagne, en Italie, et dans les provinces méri-

dionales de la France. Elle abonde dans les hauts pâturages des Pyrénées. La grâce de son port, l'éclat de ses fleurs, en font une des plus belles parures des parterres. Les Grecs et les Romains plantaient l'asphodèle dans le voisinage des tombeaux, avec le lis, la rose, la violette, le narcisse et l'amaranthe. Ils voulaient que la dernière demeure de leurs pères fût constamment parfumée par ces fleurs odoriférantes.

Description. — Racines bulbeuses et fasciculées, oblongues, charnues, — Tige de 60 centimètres à 1 mètre, droite, cylindrique, nue, plus ou moins rameuse supérieurement. — Feuilles radicales, nombreuses, très-longues, ensiformes, d'un vert foncé. — Fleurs blanches, ouvertes en étoile et traversées d'une ligne brune ou rougeâtre (juin-juillet), formant un périanthe profondément découpé en six divisions ovales, lancéolées. — Etamines au nombre de six, dont les filaments sont dilatés à leur base, et recouvrant l'ovaire en forme de voûte. — Fruit : capsule un peu charnue, presque ronde. — Semences anguleuses.

[**Parties usitées.** — Les racines.

Culture. — On cultive les asphodèles comme plantes d'ornement ; elles viennent bien dans la terre ordinaire, mais il leur faut l'exposition au midi ; on sème au printemps en place ou en pépinière, ou on reproduit par éclat de racines ou par rejetons.]

La culture en grand de cette espèce d'asphodèle offrirait une ressource précieuse si la pomme de terre, à cause de la maladie dont elle est atteinte, venait à manquer.

Les bulbes desséchés fournissent une substance amylacée très-nourrissante. On peut en faire une sorte de pain, ou la mêler au pain de froment comme la pomme de terre.

En Espagne, on donne aux bestiaux les bulbes crus ou cuits de l'asphodèle rameux. « Dans une ferme de ce pays, dit Roques, une partie des animaux fut nourrie seulement avec du foin et de la paille, et l'autre partie avec des racines d'asphodèle. Les premiers furent incommodés par un hiver très-humide et très-inconstant, tandis que les autres le supportèrent parfaitement et engraissèrent pour la plupart. »

[**Composition chimique.**— Les racines d'asphodèle renferment un principe âcre que l'eau bouillante enlève ou détruit, et une matière féculente *l'inuline*), principe qui se rapproche de l'amidon, mais qui s'en distingue en ce qu'il ne fait pas empois avec l'eau, en ce qu'il jaunit par l'iode au lieu de bleuir ; on le transforme facilement en sucre qui, par fermentation et distillation, donne l'*alcool d'asphodèle*, que l'on fabrique aujourd'hui en grand en Afrique.]

La racine d'asphodèle a été proposée pour combattre la gale. Les anciens s'en servaient dans différentes maladies. Elle est tout à fait inusitée de nos jours comme médicament.

[L'asphodèle jaune (A. LUTEUS L.) ou *Bâton de Jacob*, se distingue par ses feuilles entières, aiguës, à trois angles, et comme fistuleuses, ses fleurs jaunes d'or et par une raie verte, longitudinale, que porte chaque division du périanthe.]

ASTRAGALE. Astragalus glycyphillos. L.

Glycyrrhiza silvestris. — Astragalus luteus, perennis, procumbens, vulgaris sive silvestris. TOURN.

Astragale réglissier, — réglisse sauvage, — réglisse bâtarde.

LÉGUMINEUSES. — LOTÉES. Fam. nat. — DIADELPHIE DÉCANDRIE. L.

L'astragale, plante vivace (Pl. VI), est commune en Europe, dans les bois, les prairies, les buissons. Les bestiaux en sont très-friands. On pourrait, dans les terrains les plus stériles, en former d'excellentes prairies artificielles.

Description. — Racine ligneuse, produisant de nombreux rameaux qui se répandent au loin. — Tiges diffuses, couchées sur le sol, glabres, longues d'environ 60 centimètres. — Feuilles alternes, ailées, avec une impaire, composées de cinq, six ou sept couples de folioles ovales, d'un jaune pâle un peu verdâtre, en épis ovales-oblongs, pédonculés, axillaires, bractées linéaires, lancéolées ; étendard dépassant à

peine les ailes. — Calice monophylle, tubulé, à cinq dentelures aiguës ; dix étamines ; un ovaire supérieur surmonté d'un style recourbé, que termine un stigmate obtus. — Fruit : gousse allongée, pointue, arquée, divisée intérieurement en deux loges renfermant des semences réniformes.

Gilibert a employé avec succès l'astragale réglissier contre les dartres, la strangurie, les coliques et autres maladies qui exigent l'usage des adoucissants.

ASTRAGALE SANS TIGE (*Astragalus excapus.* L.). Plante herbacée, vivace, qui croît dans les Alpes.

Description. — Racine épaisse, pivotante, brunâtre. — Tige nulle. — Feuilles en touffe, à longs pétioles cylindriques, portant une vingtaine de paires de folioles ovales, lancéolées, un peu velues. — Fleurs jaunes, en épi lâche au sommet d'un pédoncule, né de l'aisselle des feuilles radicales. — Calice cylindrique, pubescent, à cinq dents inégales. — Corolle deux fois plus longue que le calice.

La racine de l'astragale sans tige, qui est d'une saveur amère et astringente, a été vantée comme antisyphilitique par Winterln; Quarin (1) ; Endfer (2) ; Wegerich (3); Tietz (4) ;

C'est contre les symptômes secondaires et tertiaires de la syphilis que cette plante a été employée.

Malgré les nombreux faits rapportés par les auteurs que nous venons de citer et par Chricton, les propriétés antisyphilitiques de l'astragale ont été révoquées en doute par la plupart de nos syphiliographes. Cependant de nouvelles observations tendent à les confirmer. Cuynat a communiqué à la Société médicale de Dijon (5) deux observations de syphilis anciennes qui, après avoir résisté à de nombreux traitements, furent guéries en peu de temps par l'usage de la racine d'astragale sans tige.

Ces faits sont de nature à appeler l'attention des praticiens sur une plante que quelques essais infructueux ont sans doute fait trop légèrement abandonner.

La racine d'astragale a été aussi employée contre le rhumatisme et la goutte. Selon Jourdan, elle est manifestement stimulante et sudorifique.

ATHAMANTE DE CRÈTE. Athamanta Cretensis. L.

Daucus foliis fœniculi tenuissimis. C. BAUH. — *Daucus Creticus.* TAB. *Daucus Creticus officinalis.* TAB., MURR. — *Daucus de Crète.*

OMBELLIFÈRES. — SÉSÉLINÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE DIGYNIE. L.

Cette plante est spontanée dans l'île de Crète, et se trouve aussi dans le département de la Drôme, sur les montagnes du Bugey, dans les Pyrénées. « On croit vulgairement, dit Bodart, que cette plante ne croît que dans les pays lointains; mais, à l'instar de l'*acorus calamus,* qui a son congénère dans l'*acorus vulgaris* de Hollande, cette espèce de *daucus* est spontanée dans nos départements méridionaux. » On pourrait la multiplier dans les sites convenables de la France.

Description. — Racine blanchâtre. — Tiges vivaces, de 30 centimètres environ, droites, striées, pubescentes, deux, trois fois ailées; folioles profondément divisées en deux segments étroits, linéaires, pointus; pétiole embrassant la tige par une gaîne membraneuse sur les bords. — Fleurs flosculeuses, blanches, disposées en ombelles de dix à quinze rayons, pétales en cœur. — Fruits oblongs, hérissés.

---

(1) *Ind. hort. Pesth,* p. 14.
(2) *De astragalo excapo, diss. inaug.* In-8°, Gœttingue, 1789.
(3) *De astragali excapi radice, diss. inaug.* Erfurth, 1789.
(4) *De virt. astragali excapi antivener. memorabile exemplo confirmata dissert. inaug.* In-4°, Francfort-sur-Mein, 1790.
(5) *Précis analytique des travaux de cette Société,* 1837.

Parties usitées. — Les fruits.

[**Culture.** — Elle n'est cultivée que dans les jardins de botanique ; elle demande une exposition chaude, un sol léger et sec ; on la propage par semis faits immédiatement après la maturité des fruits ou par division des racines.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les fruits sont aromatiques, d'une saveur chaude, un peu âcre ; ils fournissent de l'huile essentielle. L'eau distillée est agréable. L'eau, le vin et l'alcool s'emparent de leurs principes actifs ; [ils entrent dans la composition du sirop d'armoise composé, de la thériaque et du diaphœnix.]

Les fruits de cette plante sont excitants, diurétiques, emménagogues. On en faisait autrefois un grand usage. Ils nous venaient de l'île de Crète, car nous ne voulions pas aller les cueillir dans nos montagnes : *Indigena despicimus*, disait Baglivi ! et ce préjugé existe toujours. Les anciens, qui appréciaient mieux que nous cette plante, lui attribuaient la faculté d'exciter la sensibilité nerveuse. On l'a employée avec succès, dit Gilibert, dans quelques coliques spasmodiques, et pour accélérer la sécrétion des urines chez les sujets dont les reins et la vessie sont dans un état d'atonie, et laissent accumuler des glaires et des graviers.

ATHAMANTE ORÉOSÉLINE. Athamanta oreoselinum. L.

Apium montanum, folio ampliore. C. Bauh.— *Oreoselinum apii folio minus.* T. *Oreoselinum.* Off., Murr. — *Selinum oreoselinum.* Decand.

Athamante oréoséline, — persil des montagnes.

Ombellifères. — Sésélinées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

L'athamante oréoséline se trouve dans les prés secs et dans les bois des montagnes en Suisse, en Angleterre, en Allemagne, en France, dans nos départements méridionaux.

Description. — Racine fusiforme, succulente. — Tige de 60 centimètres de hauteur, glabre, cylindrique, rameuse. — Feuilles ressemblant un peu à celles du persil, trois fois ailées, à folioles cunéiformes, incisées, trifides ou pinnatifides ; pétales comme brisés ou interrompus dans leur direction. — Fleurs (juillet-août) blanches, en ombelles terminales ; assez garnies ; collerette générale formée de huit ou dix folioles linéaires, pointues, étalées ou réfléchies.

Parties usitées. — Les racines et les fruits, rarement l'herbe.

[**Culture.** — Comme la précédente.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine contient un suc laiteux, amer, gluant, qui, par l'évaporation, donne une résine brillante, aromatique, d'une couleur jaune à peu près comme la gomme-gutte. L'eau, le vin et l'alcool se chargent de ses principes actifs. L'infusion aqueuse des semences, des tiges, des feuilles, est très-aromatique. Cette racine récente, distillée, fournit une eau aromatique ; distillée à l'alcool, on obtient une teinture qui a le goût et l'odeur de la saxifrage. L'extrait vineux est d'abord aigrelet, puis il devient extrêmement amer et astringent.

Cette plante, dont on ne fait plus mention dans les traités de matière médicale, mérite pourtant toute l'attention des praticiens. Murray se plaint du peu de cas qu'on en fait.

Dodonée (1) attribue à cette racine la faculté d'augmenter la sécrétion de l'urine, de résoudre les obstructions abdominales, de provoquer une salivation abondante quand on l'emploie comme masticatoire. Schmiedel (2) regarde l'extrait vineux comme un excellent stomachique. Gilibert attribue à la racine de persil des montagnes la propriété de faciliter la sueur, le cours des urines, de rétablir les menstrues, d'enlever les obstructions commençantes. Elle a, dit-il, réussi dans la jaunisse, la fièvre quarte, dans l'anorexie. Il préconise l'infusion de l'herbe dans les faiblesses d'estomac.

---

(1) *Pemp.*, p. 696.
(2) *Dissert. de oreoselino.* Erlang., 1751.

ATHAMANTE DES CERFS (*Athamanta cervaria.* L.). Croît dans les montagnes du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné, du Jura, de l'Alsace, etc. On la trouve également dans les bois des environs de Lyon. Elle est très-recherchée des cerfs, d'où lui vient le nom de *cervaria.*

Description. — On reconnaît cette espèce à sa tige ferme, striée, garnie de feuilles deux fois ailées, composées de folioles grandes, lancéolées, pointues, inégalement dentées en scie, veinées en dessous, d'une couleur glauque. — Fleurs blanches, en ombelles terminales, à huit ou dix rayons ; collerettes ayant six à huit folioles lancéolées, souvent réfléchies. — Fruits glabres, ovales, striés.

L'excellente odeur de l'athamante des cerfs semble annoncer une action énergique. Les semences sont aromatiques, d'une saveur vive mêlée d'amertume. Les paysans de la Styrie s'en servent avec avantage pour guérir les fièvres intermittentes.

Haller recommande cette plante à l'attention des médecins.

AUBÉPINE. Cratægus oxyacantha. L.

Épine blanche, — blanche épine, — sable épine.

ROSACÉES. Fam. nat. — ICOSANDRIE DIANDRIE. L.

Cet arbrisseau, très-commun, forme à lui seul plus des deux tiers des haies.

[**Description.** — Arbrisseau très-rameux et épineux. — Feuilles glabres, luisantes, plus ou moins profondément lobées. — Fleurs blanches ou roses disposées en corymbes, d'une odeur très-agréable. — Etamines nombreuses insérées sur le calice. — Les fruits sont petits, ovoïdes, d'un beau rouge, couronnés et non entièrement recouverts par le calice, ils contiennent deux graines nommées nucules.

Parties usitées — Les fleurs, les fruits.]

(**Propriétés physiques et chimiques.** — Les fleurs répandent une odeur pénétrante, analogue à celle de l'amande amère. On y a découvert par l'analyse la présence de la propylamine. Par la fermentation des fruits on peut obtenir une espèce d'alcool. Les feuilles, douceâtres, contiennent quelques principes mucilagineux.)

[La propylamine ou propyliaque est une ammoniaque composée, qui peut être représentée par de l'ammoniaque ordinaire dans laquelle un équivalent d'hydrogène est remplacé par un équivalent du radical alcoolique de l'alcool propylique = $C^6 H^7$, soit pour la propylamine $Az \left\{ \begin{matrix} C^6 H^7 \\ H \\ H \end{matrix} \right.$

On la trouve dans la saumure du hareng, dans les fruits du *sorbus acuparia* et dans la vulvaire. Nous y reviendrons en parlant de cette plante.]

(Les baies sont légèrement astringentes. Elles sont fréquemment mangées par les enfants et ont souvent amené chez eux des constipations opiniâtres.

On pourrait les employer dans les dysenteries, les diarrhées, etc.

La fleur, prise en infulsion, a, paraît-il, une action élective sur la gorge et spécifique contre l'angine simple. Prise au début, ce serait une plante abortive de cette maladie) (1).

AUNE ou AULNE. Betula alnus. L.

Alnus rotundifolia glutinosa viridis. C. BAUH., TOURN. — *Alnus glutinosa.* WILLD., GÆRT. — *Alnus communis.* DUHAM, — *Alnus.* DOD. — *Alnus vulgaris.* RECK. — *Alnus altera.* CLUS.

Aune commun, — vergne, — bouleau vergne, — aunet, — anois.

AMENTACÉES BÉTULACÉES. Fam. nat. — MONOÉCIE TÉTRANDRIE. L.

L'aune, commun dans toutes les forêts, et connu de tout le monde, se plaît

(1) Ducrest, *in Abeille médicale*, 1863, p. 179.

dans les terrains humides, au bord des rivières, dans les marais. Il croît avec tant de rapidité qu'on peut le couper tous les ans. On devrait le multiplier dans les marais fangeux, qu'il dessèche et assainit. On sème les graines au printemps sur une terre légère mêlée de sable, et on le recouvre peu.

Les anciens connaissaient les usages économiques de l'aune. Pline dit que les pilotis d'aune sont d'une éternelle durée, et qu'ils peuvent supporter d'énormes poids. On le plantait le long des rivières pour les contenir dans leur lit. Il est, en effet, prouvé par l'expérience que son bois se conserve dans l'eau pendant des siècles sans s'altérer. On en fait des pilotis en Hollande, à Venise, etc.

Description. — Arbre de 12 à 15 mètres de hauteur. — Tronc droit, revêtu d'une écorce gercée, d'un brun olivâtre. — Rameaux portant des feuilles ovales, obtuses, comme tronquées au sommet, crénelées sur les bords, visqueuses, enduites d'une sorte de vernis et d'un vert sombre; présentant en dessous, à l'angle de leurs principales nervures, des touffes de poils lanugineux ; court pétiole. — Fleurs naissant avant les feuilles ; chatons mâles cylindriques, pendants ; chatons femelles courts, serrés, droits et rougeâtres. — Fruits persistant d'une année à l'autre.

Parties usitées. — L'écorce et les feuilles.

Propriétés physiques et chimiques. — Fraîchement coupé, l'aune a une teinte rougeâtre qui s'éclaircit et s'efface en peu de temps. Lorsqu'il est sec, il prend une couleur d'un rose très-pâle tirant sur le jaune. Il a le grain fin, homogène, et conserve parfaitement la couleur d'ébène qu'on lui donne. Il brûle parfaitement et donne une flamme claire. Les pâtissiers, les boulangers, les verriers le préfèrent à tout autre bois pour chauffer leurs fours. L'écorce, riche de tannin, sert au tannage et à la teinture. Macérée pendant quelque temps avec la limaille de fer, elle donne une couleur noire dont le cuir et les étoffes s'imprègnent, et avec laquelle on peut faire de l'encre. On retire aussi des bourgeons une couleur cannelle.

L'écorce d'aune est astringente, fébrifuge.

Si nous n'avions pas l'écorce de chêne, celle d'aune serait souvent employée comme astringente. Roussille-Chamseru (1) a préconisé l'écorce d'aune, à double dose (10 à 30 gr. et plus dans l'apyrexie), comme un des meilleurs succédanés du quinquina. Je pense qu'on pourrait avec avantage associer cette écorce à la gentiane, à la petite centaurée, à l'absinthe ou à la chausse-trappe, afin de la rapprocher plus encore, par cette addition, de l'écorce du Pérou. Fabregou l'appelle le quinquina indigène.

Je ne dois pas laisser ignorer un fait qui s'est plusieurs fois offert à mon observation. Lorsqu'un cheval est atteint d'un écoulement muqueux et purulent sortant abondamment par les naseaux, on l'attache dans une pâture de manière à ne lui laisser que l'herbe pour toute nourriture, et pour toute boisson l'eau déposée dans une cuve tenant en macération une assez grande quantité d'écorce d'aune. Par ce traitement simple, le cheval guérit dans l'espace d'un à deux mois. Quelques campagnards m'ont dit avoir guéri la morve par ce moyen; mais comme ils ont pu confondre une affection purement muqueuse avec cette maladie, je ne puis rien affirmer à cet égard. Cette médication est, sous le rapport de la médecine comparée, de nature à fixer l'attention des médecins.

La décoction d'écorce d'aune en gargarisme passait autrefois pour un excellent remède dans les affections de la gorge. Je l'ai vu employer avec succès dans les angines peu intenses. Elle agit ici comme l'alun, les feuilles de noyer et tous les astringents. Elle convient aussi dans l'amygdalite chronique, les engorgements des gencives et les ulcérations de la muqueuse buccale. On peut s'en servir aussi pour lotionner les ulcères atoniques et variqueux. La décoction des feuilles produit le même effet. Ces moyens m'ont réussi, en injection dans la leucorrhée.

---

(1) *Journal général de médecine*, t. LII, p. 295.

Murray a vanté les feuilles d'aune appliquées sur le sein, comme un moyen efficace, pour arrêter l'écoulement du lait chez les nourrices. On les expose préalablement à la chaleur du feu, et on renouvelle ce topique deux ou trois fois par jour.

Buchner (1) a employé ces feuilles avec succès en pareil cas, et pour résoudre les engorgements laiteux des mamelles. A l'exemple de Murray, il les hache, les fait sécher dans une assiette jusqu'à exsudation d'un liquide, et les applique sur le sein plusieurs fois par jour. Ce moyen m'a réussi dans un cas de galactorrhée, qui durait depuis un mois.

AUNÉE ou AULNÉE. Inula helenium. L.

Helenium vulgare. Bauh. — *Helenium.* Dod. — *Aster helenium.* Scop. *Aster omnium maximus, Helenium dictus.* Tourn. — *Helenium sive Enula campana.* J.-B. Off. — Vulg.

Aunée officinale, — aunée commune, — inule campagne, — inule aunée, — inule héléniaire, — hélénine, — lionne, — œil-de-cheval, — laser de chiron.

Synanthérées. — Astérées. Fam. nat. — Syngénésie polyg. superflue. L.

L'aunée (Pl. VI), plante vivace, grande et belle, ayant l'apparence en petit des hélianthes ou soleils, croît naturellement dans les prairies grasses et ombragées de l'Italie, de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne, de la France. Elle est assez abondante dans les bois de Montmorency, de Senart, de Meudon, de Chevreuse. Elle est plus rare dans les départements du Nord, où on la cultive souvent dans les jardins, à cause de la beauté de ses fleurs. Elle tire son nom du mot *aunaie*, lieu planté d'aunes, où elle se plaît. Les anciens la faisaient naître des larmes d'Hélène, d'où son nom d'*Helenium*.

Description. — Racine grosse, charnue, rameuse, fauve ou brune à l'extérieur, blanche intérieurement. — Tige de 1 à 2 mètres, droite, ferme, pubescente, peu rameuse. — Feuilles radicales (non représentées sur la figure) très-amples, longues de 30 centimètres et plus, ovales-allongées, molles, crénelées, vertes et ridées en dessus, nerveuses, cotonneuses, blanchâtres en dessous ; feuilles caulinaires moins grandes, ovales-pointues, sessiles, pétiole canaliculé, un peu amplexicaules. Les unes et les autres alternes. — Fleurs jaunes, solitaires, radiées, terminales sur chaque division de la tige (juillet-août). — Involucre composé de plusieurs rangs de folioles imbriquées, ovales, cotonneuses. — Réceptacle convexe, nu, alvéolé ; fleurons d'un beau jaune, hermaphrodites au centre, tubuleux, quinquifides, ayant leurs anthères terminées chacune à leur base par deux filets libres et pendants ; demi-fleurons de la circonférence nombreux, femelles, ligulés ; réceptacle nu, légèrement convexe, présentant de petites alvéoles recevant les fleurons. — Fruit consistant en plusieurs akènes oblongs, couronnés d'une aigrette simple, sessile et poilue.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — Demande une terre franche et même humide, elle se propage par semis, le plus souvent on en recueille les pieds dans les montagnes et on les transplante ; on peut aussi les multiplier par division des pieds opérée au printemps.]

Récolte. — La racine doit être récoltée à la deuxième ou troisième année. Quand elle est très-grosse, il faut la fendre, avant de la faire sécher, pour l'empêcher de pourrir. La couleur et l'odeur de cette racine se modifient par la dessiccation : elle devient grisâtre et prend l'arôme de la violette ou de l'iris ; mais ces changements n'altèrent en rien ses propriétés.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine d'aunée exhale une odeur forte, pénétrante ; sa saveur est singulière, elle tient de l'amertume ; mais, en la mâchant, elle devient aromatique, piquante ; contient une résine âcre, une huile volatile, un stéaroptène (*hélénine, camphre d'aunée*), et une fécule particulière qui ne forme pas gelée avec l'eau, qui est soluble dans l'alcool bouillant, et qui ne prend pas la couleur bleue par l'iode (*inuline, alantine*, Tromsdorff), et environ 37 pour 100 d'extrac-

(1) *Journal de chimie médicale*, janvier 1843.

tif amer, de la gomme, de l'albumine et des sels à base de potasse, de chaux et de magnésie. L'eau et l'alcool dissolvent tous ses principes actifs.

(L'inuline existe dans plusieurs plantes et prend alors un nom tiré d'elles : datiscine (*datisca cannabina*), dahline (*dahlia*), etc.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction ou infusion, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau ; la décoction, qui dissout la résine, est très-âcre ; l'infusion est très-aromatique, ce qui rend la première plus convenable pour l'extérieur, et la seconde pour l'intérieur.
Sirop, de 30 à 100 gr. en potion. Peu employé.
Teinture, de 5 à 15 gr. en potion ou dans le vin.
Vin (1 de racine fraîche sur 20 de vin blanc), de 60 à 100 gr.
Extrait, de 1 à 10 gr. en bols, pilules, etc.
Conserve, de 5 à 10 gr. en bols, pilules.
Poudre, de 2 à 10 gr. en bols, pilules ou dans du vin.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction concentrée, pour lotions, fomentations.
Poudre, 1 à 5 d'axonge, pour onguent, pommades, en frictions.

La racine d'aunée est tonique, excitante, expectorante, emménagogue, diurétique, vermifuge. Elle est généralement regardée comme utile dans l'atonie des organes digestifs, les catarrhes vésicaux et pulmonaires chroniques, l'asthme humide, la diarrhée séreuse, l'aménorrhée, la leucorrhée, etc. A l'extérieur, on l'emploie dans la gale et dans les dartres.

L'usage de cette racine remonte à la plus haute antiquité. Hippocrate, Galien et Dioscoride signalent ses bons effets sur l'utérus, sur les voies urinaires, et sur l'appareil respiratoire. Elle a toujours occupé une place distinguée dans les pharmacologies et les traités de thérapeutique. Alibert en faisait un fréquent usage dans le vin. Cependant Trousseau et Pidoux n'en ont pas fait mention dans leur *Traité de thérapeutique et de matière médicale* (5e édition).

Comme la plupart des substances amères et aromatiques, la racine d'aunée remédie à l'atonie de l'estomac et des intestins. Cette propriété s'étend ensuite à d'autres appareils d'organes suivant les dispositions de ces appareils. C'est ainsi qu'elle peut provoquer le flux menstruel, la sécrétion des urines, les sueurs, l'expectoration, etc. Son action sur les voies respiratoires, quand la toux est humide et l'expectoration abondante, s'observe constamment. Tronchin prescrivait, pour favoriser et tarir l'expectoration, l'infusion miellée de racine d'aunée et d'anis étoilé. L'anis étoilé peut être remplacé par notre anis indigène. (Dehaen préconise contre la coqueluche soit le vin, soit le vinaigre d'aunée par cuillerées à café.)

Delens a lu à la Société de médecine pratique de Paris une notice sur l'efficacité de la racine d'aunée contre la leucorrhée et les maladies scrofuleuses (1836).

Depuis que ces faits ont été publiés, j'ai eu souvent occasion d'employer la racine d'aunée dans la leucorrhée, et toujours j'en ai retiré de grands avantages. Une jeune fille de la campagne, d'un tempérament lymphatique, ayant eu des engorgements glanduleux au col dans son enfance, était atteinte de flueurs blanches abondantes depuis près de deux ans. Elle était dans un grand état de débilité ; des tiraillements d'estomac, de l'inappétence avaient lieu. Je lui fis prendre chaque matin une décoction de racine d'aunée (12 gr. dans 125 à 150 gr. d'eau). Au bout de huit jours, l'écoulement était diminué de moitié, l'estomac faisait ses fonctions, les forces revenaient, et un mois après je vis cette malade entièrement guérie. On peut rapprocher cette observation de celle que j'ai rapportée à l'article *Absinthe*, page 4.

Vitet avait déjà conseillé, contre les flueurs blanches atoniques, la conserve d'aunée à la dose d'un gros (4 gr.) une heure avant chaque repas. Delens croyait avoir découvert la vertu antileucorrhéique de l'aunée : *nihil novi sub sole.*

Bodart prescrivait journellement l'extrait d'aunée avec succès dans les affections chlorotiques, en l'associant au sirop de nerprun. Sous cette forme, dit cet auteur, elle remplit parfaitement l'indication de l'aloès.

On a employé la racine d'aunée dans les fièvres exanthématiques, lorsque l'éruption languit par asthénie. On l'a supposée utile dans les fièvres adynamiques et ataxiques (typhoïdes) et dans la peste même. (Faivre d'Esnans y a recours dans les convalescences des maladies graves, et n'a qu'à se louer de son usage.) Hermann prétend qu'elle dissipe le tremblement des membres produit par le mercure.

L'aunée est une plante indigène très-précieuse, et dont je fais un grand usage dans ma pratique. Je donne l'infusion de la racine dans l'eau contre la débilité générale. Je la fais infuser quelquefois dans le vin, ou tout simplement dans la bière, lorsque le vin est trop cher pour les pauvres, auxquels je l'administre souvent. Dans la chlorose, je donne l'infusion aqueuse coupée avec autant d'eau de clous rouillés : elle me réussit très-bien dans ce cas. La même infusion, à laquelle j'ajoute 30 gr. de suc d'oignon pour 180 à 250 gr. d'infusion, avec une suffisante quantité de miel, forme une potion expectorante et diurétique très-efficace dans le catarrhe pulmonaire à sa période d'atonie, dans la bronchorrhée, qu'elle tarit promptement, dans l'hydrothorax et l'anasarque.

Knakstedt (1) a publié dans les mémoires de l'Institut de Saint-Pétersbourg, une notice où il établit que l'usage de cette racine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, serait un remède très-efficace contre les dartres, la gale, et d'autres affections cutanées.

Amatus Luzitanus dit avoir employé avec le plus grand succès contre la gale un onguent composé d'une demi-livre (250 gr.) de racine d'aunée fraîche, et de 5 onces (150 gr.) de graisse de porc, et avec lequel il faisait frictionner tout le corps : *Est enim admirandæ virtutis unguentum hoc, ut incantamento ejus opus simile videatur*, dit cet auteur. Contre la gale, « chez les enfants, dit Hufeland, la pommade d'aunée est un moyen excellent, incapable de nuire, et qui souvent surpasse tous les autres en efficacité ; on en fait chaque jour des frictions sur les parties qui sont le siége de l'éruption. » Ce médecin se servait de la formule suivante : 3 onces (90 gr.) de racines d'aunée bouillies dans une suffisante quantité d'eau de fontaine, ajoutant ensuite une certaine quantité d'axonge. Bruckmann (2) a également préconisé l'aunée contre la gale ; sa formule diffère peu de celle d'Hufeland. Wolf (3) vante l'emploi extérieur de cette racine contre la maladie qui nous occupe. Rayer assure que dans plusieurs contrées la racine d'aunée, réduite en pulpe, et incorporée avec de la graisse, est employée en frictions contre la gale. Les lotions avec une forte décoction de cette racine sont aussi antipsoriques. La racine fraîche, pilée et réduite en pâte fine, a été employée avec succès par Bodart, pour déterger les ulcères anciens, et surtout les ulcères indolents, causés par la diathèse scrofuleuse.

Je n'ai qu'un seul cas de gale guérie par des lotions faites avec une forte décoction de racine d'aunée, chez un garçon de dix ans. Ces lotions étaient faites tous les soirs pendant un quart d'heure. La guérison fut obtenue en huit jours. Cette gale n'existait que depuis un mois environ.

(L'extrait d'aunée en injections a présenté quelques avantages dans l'otite chronique et l'otorrhée.)

Les vétérinaires emploient l'aunée dans les affections chroniques de la poitrine, et lui reconnaissent des vertus excitantes dans certains parts labo-

(1) *Bulletin de la Société philomatique*, t. I, p. 184.
(2) *Mercure général de l'Europe*, année 1787, p. 130.
(3) *De viribus inulæ helenii in scabie persanandâ*, épist. Leipzig, 1787.

rieux) (en poudre de 64 à 128 gr. pour les grands animaux ; de 16 à 32 gr. pour les moutons).

INULE ODORANTE (*Inula odora*), croît dans le midi de l'Europe et en Provence.

Description. — Feuilles radicales grandes, ovales, un peu obtuses, rétrécies en pétiole ; feuilles supérieures ovales, lancéolées, amplexicaules ; chargées toutes de poils blanchâtres à leur revers.

La racine, très-aromatique, exhale une odeur balsamique et jouit des mêmes propriétés que celle de l'*Inula helenium*. Il en est de même des *I. suaveolens*, *bifrons*, *britannica*, *graveolens*, etc.

AUNÉE DYSENTÉRIQUE. Inula dysenterica.

Conysa media, asteris flore luteo. Dioscor., Bauh. — *Conysa media vulgaris.* Cluc. — *Aster autumnalis pratensis, conysæ folio.* Tourn. *Aster dysentericus.* Scop. — *Conysa media, seu arnica.* — *Pulicaria dysenterica.* Gært. — *Suedensis.* Off., Murr.

Inule dysentérique, — inule conysière, — conyse moyenne, — inule tonique, — conyse des prés, — herbe de Saint-Roch, — aunée des prés.

Cette plante croît abondamment dans les lieux humides, au bord des fossés et des rivières.

Description. — Racine oblongue, épaisse, garnie de fibres capillaires, brune en dehors, blanchâtre intérieurement. — Tige droite, cylindrique, haute de 25 à 30 centimètres, velue, paniculée. — Feuilles assez grandes, amplexicaules, oblongues, d'un vert pâle en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous. — Fleurs jaunes, pédonculées, disposées en corymbe au sommet des rameaux ; involucre hémisphérique. (Août-septembre.)

La racine, les feuilles et les fleurs sont usitées.

L'aunée dysentérique, d'une saveur âcre, un peu aromatique et amère, a été vantée contre la diarrhée et la dysenterie. Les Russes, au rapport de Linné, l'ont employée avec succès dans une dysenterie épidémique dont leur armée fut atteinte pendant leur expédition contre la Turquie. Elle a réussi à Dubois, de Tournay, dans deux cas, dont l'un de dysenterie et l'autre de diarrhée. Il faisait prendre la décoction des fleurs (30 gr. pour 1 kilogr. d'eau) par tasses dans la journée. J'ai administré, en 1846, l'inule dysentérique en décoction (racine et sommités) par tasses, dans un cas de diarrhée qui durait depuis un mois. Dès le deuxième jour, il y avait une amélioration sensible, et le cinquième jour le malade était guéri. Depuis, je l'ai employée dans deux autres cas analogues, où les astringents étaient indiqués, et j'en ai retiré le même avantage. Les propriétés de cette plante ne sont point imaginaires. Gleditsch (1) et plusieurs autres médecins de Berlin lui ont prodigué des éloges dans le traitement des hémorrhagies.

AURONE. Artemisia abrotanum. L.

Abrotanum mas angustifolium maximum. C. Bauh., T. — *Abrotanum vulgare.* J. B.

Citronnelle, — armoise citronnelle, — armoise mâle, — armoise des jardins, — aurone mâle, — ivrogne, — herbe royale.

Synanthérées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polyg. superf. L.

Sous-arbrisseau (Pl. VII) qui croît naturellement au bord des vignes, dans le midi de la France. Sa verdure est agréable.

(2) *Acta Berol.*, t. X, p. 87.

Description. — Racine ligneuse. — Tige de la hauteur de 1 mètre environ, dressées, cendrées, à rameaux verdâtres, cylindriques. — Feuilles alternes, pétiolées, linéairement découpées, presque capillaires, d'un vert grisâtre ou blanchâtre. — Fleurs jaunâtres, ovoïdes, disposées le long des rameaux supérieurs en grappes menues et terminales, présentant les caractères génériques du genre armoise (août-septembre). — Involucre hémisphérique, pubescent, cotonneux en dehors ; réceptacle nu ; fleurons au nombre de huit ou dix. — Fruit : akène sessile, comprimé, dépourvu d'aigrette.

Parties usitées. — Feuilles, sommités et semences.

[**Culture.** — Elle peut être cultivée en pleine terre dans toute l'Europe ; toutefois, en s'avançant vers le nord, elle devient sensible au froid ; il lui faut alors une exposition chaude et un abri pendant l'hiver, il est même prudent d'en rentrer quelques pieds dans l'orangerie ; il lui faut une terre légère, substantielle ; on la multiplie de graines ou de boutures faites au commencement de l'été, et protégées contre les rigueurs de l'hiver. Enfin, on peut la multiplier par division des touffes.]

Récolte. — L'aurone se récolte pendant tout l'été soit dans le Midi, soit dans nos jardins. Quand elle est bien séchée, elle ne perd ni sa saveur ni son aspect, à moins qu'elle ne soit trop ancienne.

Propriétés physiques et chimiques. — L'aurone exhale une odeur de citron et de camphre en même temps, et sa saveur est âcre et amère. Elle donne un peu d'huile essentielle, qui, suivant Lamarck, fournit du camphre. L'eau, le vin et l'alcool s'emparent de ses principes actifs.

L'aurone est regardée comme stimulante, emménagogue, sudorifique et vermifuge. Je l'ai souvent employée dans les espèces aromatiques. Ces semences sont employées comme vermifuge dans nos campagnes. Wauters les a proposées comme succédanées du *semen-contra*.

De la même famille que l'armoise et l'absinthe, la citronnelle en a aussi les propriétés, mais à un plus faible degré. On peut en préparer une infusion théiforme (feuilles et sommités sèches, 15 à 30 gr. par kilogr d'eau bouillante), qui est très-agréable, stomachique, anthelmintique et carminative. J'ai vu un asthmatique se soulager dans les accès en prenant en grande quantité de cette infusion.

Hortius recommande l'emploi de l'aurone en infusion aqueuse ou vineuse dans les fièvres intermittentes et dans les fièvres putrides.

A l'extérieur, la décoction des feuilles et sommités de citronnelle dans l'eau, où on a fait dissoudre du sel commun, s'emploie avec avantage dans la gangrène, les ulcères putrides et vermineux, et dans l'œdème. Les anciens croyaient que cette plante, écrasée et appliquée sur la tête, faisait croître les cheveux et guérissait l'alopécie. Murray pense que cette prétendue propriété pourrait bien provenir de la forme capillaire de ses feuilles, et être une signature. (Suivant Bouchardat, parmi les moyens employés contre la teigne par Sydenham, on doit signaler un mélange à parties égales d'huile d'amandes, de laurier et de cendre de feuilles d'aurone, formant un onguent pour frictions biquotidiennes.)

AVOINE. Avena sativa. L.

Avena nigra. Bauh. — *Avena vulgaris*. — Tourn. — *Avena vesca*. Lob.

Graminées. — Avénacées. Fam. nat. — Triandrie digynie. L.

L'avoine est une plante annuelle, originaire d'Asie, et que l'on cultive dans toute l'Europe. Elle aime une température peu élevée jointe à un peu d'humidité. On la sème en février, mars ou avril, suivant la saison ou le climat.

Description. — Racine se composant de fibrilles nombreuses, très-menues, garnies pourtant dans presque toute leur longueur de filaments capillaires. — Tige droite, ferme, creuse, noueuse, haute de 60 centimètres à 1 mètre. — Feuilles longues, planes,

un peu rudes au toucher, engaînantes. — Fleurs en panicule lâche, quelquefois unilatéral, composé d'épillets pendants, à deux fleurs, dont les balles, plus courtes que les glumes, ont une arête longue, torse vers la base. Cette arête se perd souvent par la culture.— [Etamines trois à anthères allongées. — Style bifide, terminé par deux stigmates plumeux. — Fruit : caryopse, long, farineux, pointu aux deux extrémités.]

Parties usitées. — La semence.

[**Culture.** — La culture de cette plante est essentiellement du domaine de l'agriculture.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'écorce qui recouvre cette semence est dure, coriace, d'une saveur amère, nauséabonde, qui se communique au pain et à la bière qu'on en prépare. L'arête placée à la balle extérieure se courbe et tourne de différents sens, suivant le plus ou moins d'humidité de l'atmosphère, en sorte qu'elle offre un hygromètre naturel.

La farine d'avoine contient, d'après Vogel, 59 parties de fécule, 4.30 d'albumine, 3.50 de gomme, 8.25 de sucre et de principe amer, 2 d'huile grasse et un peu de matière fibreuse. Davy en a retiré 10 pour 100 de gluten. Suivant Journet, l'écorce de la semence d'avoine renferme un principe aromatique analogue à celui de la vanille, soluble dans l'alcool, et que l'on peut employer pour aromatiser les liqueurs, les crèmes, les pastilles, le chocolat, etc. L'avoine noire ou rouge, bouillie dans le lait destiné à faire des crèmes, lui communique ce principe. Les traiteurs de Paris connaissent et emploient cet innocent succédané de la vanille.

Vauquelin a constaté la présence du phosphate de chaux et de la silice dans les cendres de cette graine.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

[Le gruau est à peu près la seule partie de l'avoine employée en médecine ; on l'obtient en passant les grains d'avoine entre deux meules pour les débarrasser de l'épicarpe, comme on le fait pour l'orge ; le gruau ainsi obtenu est employé en décoction à la dose de 30 à 60 gr. sous la forme de tisane. Ce n'est pas avec cette avoine que l'on fait le pain de luxe connu sous le nom de *pain de gruau*. Celui-ci est préparé avec la plus belle farine de froment.

(L'avoine était la base du *decoctum avenacum Loweri*.)

Dans nos pays, l'avoine sert principalement à la nourriture des chevaux, des vaches, des brebis, des porcs de la volaille, etc. Elle augmente considérablement le lait des vaches. Elle donne aux chevaux plus d'énergie ; mais on prétend qu'elle fatigue les organes digestifs par l'irritation que cause son enveloppe corticale en contact avec la muqueuse, et qu'elle abrége ainsi la durée de la vie de ces animaux. (On a conseillé, pour obvier à cet inconvénient, de faire macérer l'avoine avant de la leur donner.)

Divers peuples regardaient l'avoine comme une des principales plantes alimentaires. La bouillie d'avoine, au rapport de Pline, servait à la nourriture des anciens Germains. Les pauvres habitants de la Norwège, de la Suède, ceux de quelques provinces de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France, mangent du pain d'avoine, surtout quand les autres céréales sont rares. Ce pain est gras, visqueux, foncé en couleur, amer et indigeste.

Il a été constaté que des concrétions intestinales singulières peuvent être produites par l'usage habituel de l'avoine comme aliment. « Claret et Lagillardais, médecins, ont adressé à l'Académie des sciences deux calculs qu'ils ont retirés du rectum d'une fille reçue par eux à l'hôpital de Vannes. — Guibourt ayant examiné ces deux concrétions avec beaucoup de soin, a reconnu que la première pesait 40 grammes, la seconde 27. Toutes deux présentaient à leur centre un noyau de prune. L'enveloppe extérieure de ce corps étranger était une sorte de feutre formé sans doute par la pellicule extérieure de l'avoine dont cette femme se nourrissait habituellement. Ces concrétions, en effet, sont très communes chez les chevaux, et on ne les rencontre guère

dans l'espèce humaine que parmi les gens qui font leur nourriture habituelle de la farine d'avoine (1). »

La semence d'avoine, dépouillée de sa pellicule, forme le gruau, qui est émollient et nutritif. Il est très-employé en décoction dans les maladies de poitrine, les catarrhes, les toux sèches, l'hémoptysie, les phlegmasies du tube digestif et des voies urinaires. Avec le lait il forme une nourriture douce, rafraîchissante, calmante, qui convient surtout aux enfants. Pendant tout le cours des fièvres typhoïdes, je nourris les malades avec l'eau de gruau, plus ou moins épaisse, le jaune d'œuf étendu dans l'eau, le bouillon, à mesure que le malade approche de sa convalescence, pendant laquelle je donne la bouillie faite avec le gruau concassé, les soupes grasses, etc. Il est de toute nécessité d'alimenter les malades dans les fièvres. Si l'on n'avait pas oublié à cet égard les préceptes d'Hippocrate, on n'aurait pas vu tant de malades mourir d'inanition au déclin de leur maladie. L'application pratique de la doctrine de Broussais en a fourni de nombreux exemples. J'ai vu, vers la fin des maladies aiguës, l'irritation de l'estomac, la persistance de l'état fébrile, avec sécheresse de la peau, urines rouges, etc., cesser comme par enchantement sous l'influence d'une alimentation douce et graduellement augmentée.

En Angleterre on fait un grand usage, comme nourriture, de la bouillie de gruau. Cette bouillie est plus délicate si l'on y ajoute des amandes douces et du sucre. Ce mets est restaurant et d'une digestion facile. On le donne aux enfants, aux valétudinaires et aux femmes en couche.

(Hippocrate, Galien, Paul d'Egine, Alex. de Tralles, Oribase, Hoffmann, Boerhaave, prescrivaient la décoction d'avoine brute comme celle d'orge dans les affections aiguës et inflammatoires.)

Dans ma pratique rurale, j'employais généralement la tisane d'avoine telle qu'elle est, c'est-à-dire non dépouillée de ses enveloppes. Je lui ai quelquefois reconnu une propriété diurétique assez marquée, mais irrégulière et inconstante. Thémont, d'Ath (2), a vu des hydropisies rebelles ceder à l'usage de ce remède populaire. Il l'administrait à la dose de deux fortes poignées, en décoction, dans un litre et demi réduit à un litre. Dubois, de Tournai, a connu un charretier qui s'est guéri d'une infiltration générale de tout le corps en prenant la même décoction. Elle lui a aussi parfaitement réussi chez une femme de soixante-cinq ans, d'une constitution débile, qui avait, depuis plusieurs semaines, les extrémités inférieures fortement infiltrées. Ce médicament provoqua une diurèse très-abondante, qui fit disparaître le gonflement en quarante-huit heures. Dans deux autres cas d'hydropisie, ce remède ne produisit aucun bien.

L'eau aigrie sur la farine d'avoine forme, avec le sucre et une petite dose de vin blanc, une limonade antiseptique et stimulante, dont Pringle a constaté les avantages pour arrêter les progrès du scorbut.

On prépare, avec l'avoine torréfiée et réduite en poudre, un café laxatif qui soulage les personnes atteintes d'hémorrhoïdes ou sujettes à la constipation. Deux ou trois tasses prises le matin à jeun, pendant deux ou trois jours, produisent ordinairement un effet salutaire. On peut y ajouter quelques cuillerées de lait et un peu de sucre. (Roques.)

La balle d'avoine, qui est douce et souple, est employée dans les coussinets pour les appareils de fracture, dans les paillassons pour les enfants au berceau, et pour les oreillers dans les affections de la tête où les oreillers de plume causent trop de chaleur. — En cataplasme, la farine d'avoine est émolliente, légèrement résolutive et maturative. J'ai employé avec avantage, sur les ulcères putrides, un cataplasme composé de farine d'avoine et de levure de bière ; l'effet antiseptique de ce cataplasme est très-prompt. — J'applique

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1853, p. 81.
(2) *Journal de médecine de Bruxelles*, août 1844.

quelquefois, à l'exemple des campagnards, l'avoine entière cuite avec du vinaigre, sur les points de côté pleurétiques et sur le lombago ; mais je leur préfère l'action d'un rubéfiant.

BAGUENAUDIER. Colutea arborescens. L.

Colutea vesicaria. Bauh., T. — *Colutea.* Dod.

Baguenaudier arborescent, — séné bâtard, — séné d'Europe, — faux séné, — séné vésiculeux, arbre à vessie, — colutier.

Légumineuses. — Lotées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Cet arbrisseau (Pl. VII) croît naturellement sur les montagnes de la Suisse, dans quelques localités des départements méridionaux ; on le trouve dans les Pyrénées, au milieu des broussailles et des rochers ; en Auvergne et même en Bourgogne. On le cultive dans les jardins potagers, où il se naturalise et se multiplie très-facilement.

Description. — Racine ligneuse, rameuse.— Tige de la hauteur de 4 à 5 mètres, très-rameuse. — Feuilles alternes ailées avec impaire, composées de sept à onze folioles ovales-arrondies, vertes et glabres en dessus, glauques en dessous, munies à la base de deux petites stipules aiguës. — Fleurs jaunes ou veinées de rouge, en grappes axillaires. — Corolle papilionacée ; ailes aplaties, courtes, lancéolées (juin-juillet). — Calice persistant monophylle, campanulé, droit, à cinq dents courtes et pointues. — Dix étamines diadelphes, dont neuf enveloppant le pistil. — Ovaire supérieur oblong, comprimé, surmonté d'un style à stigmate crochu. — Fruit : légume vésiculeux, glabre, fermé au sommet, éclatant avec bruit par la pression. — Semences noirâtres, réniformes, petites.

Parties usitées. — Les feuilles, les gousses, les semences.

[**Culture.** — Le baguenaudier peut se multiplier de drageons et de boutures, mais on peut aussi le semer en pépinière à l'automne, dans une exposition ombragée ; on préserve les jeunes plants des limaces, et on les repique en pépinière au printemps suivant, pour être mis en place à l'automne.]

Récolte. — Les feuilles se récoltent vers la fin de l'été ou en septembre. On les monde et on les fait sécher à l'ombre. Comme ces feuilles ressemblent à celles du séné à larges feuilles, on les mêle quelquefois frauduleusement ensemble dans un but de falsification. Elles diffèrent du séné en ce qu'elles sont ordinairement plus grandes, plus minces, plus vertes, plus tendres, qu'elles ne sont pas rétrécies à leur base, et qu'elles n'ont pas à leur extrémité cette petite pointe qu'on remarque au bout du séné obtus.

[**Propriétés chimiques.** — Les folioles et les fruits du baguenaudier sont riches en tannin ; d'après E. Baudrimont, l'air renfermé dans les gousses contient moins d'oxygène que celui de l'atmosphère et beaucoup plus d'acide carbonique.]

Les feuilles du baguenaudier ont une saveur âcre, nauséeuse ; elles sont purgatives, ainsi que les semences. Boerhaave, Gesner, Garidel, Tablet, regardent ces feuilles comme pouvant remplacer le séné. Coste et Wilmet ont administré ce purgatif à la dose de 30 à 100 gr. en infusion dans 1 kil. d'eau, avec addition de feuilles de scrofulaire et d'un peu de semence d'anis, à des pauvres de la campagne, dont plusieurs étaient atteints de fièvres intermittentes. Ces malades ont eu constamment sept à huit selles abondantes, sans aucune fatigue. Ces auteurs lui supposent un effet tonique secondaire. Bodart dit avoir toujours employé avec succès la formule suivante : feuilles de baguenaudier, 30 à 100 gr. ; racine verte de réglisse effilée, 30 gr. ; semence de fenouil sucré d'Italie, deux pincées ; faites infuser sur les cendres chaudes pendant une nuit dans 1 kil. d'eau ; faites bouillir légèrement le lendemain et passez, pour prendre le matin, à la dose de trois verres, à deux à trois heures d'intervalle, pendant deux jours de suite. — Ce breuvage, il faut en convenir, est assez dégoûtant. Nous possédons des purgatifs indigènes qui ont sur le baguenaudier l'avantage de produire le même effet à une dose quatre ou cinq fois moindre. La tisane purgative dite *royale*, il est

vrai, ne causait pas moins de répugnance et était néanmoins généralement employée.

On a proposé les gousses vésiculaires de cet arbrisseau comme succédanées des folicules de séné.

Les feuilles du baguenaudier, fumées, font couler une grande quantité de sérosités nasales.

BALISIER. Canna indica.

Canne d'Inde.

CANNÉES. Fam. nat. — MONANDRIE MONOGYNIE. L.

Cette plante herbacée, vivace, originaire de l'Amérique méridionale, est cultivée en Europe comme plante d'ornement.

[**Description.** — Plante herbacée, à feuilles larges, rubanées, à rhizomes gros, noueux, spongieux ; ses fleurs, rouges ou jaunes, inodores, sont accompagnées de bractées colorées et disposées en épi ; les graines noires, piriformes sont très-recherchées par les pigeons, elles servent, dit-on, de balle de fusil ; on en retire une couleur rouge, et on en fait des chapelets.

Parties usitées. — La souche, les graines.]

(**Propriétés chimiques.** — La souche contient une si grande quantité de principes mucilagineux qu'une sorte de gomme se ramasse à son collet.)

(On attribue au balisier des propriétés diurétiques et surtout émollientes. Cette dernière vertu est non douteuse ; et n'était le prix élevé que cette plante acquiert parce qu'elle n'est cultivée que comme plante d'ornement, elle rendrait de grands services et détrônerait la racine de guimauve.)

BALLOTE NOIRE. Ballota nigra. L.

Marrubium nigrum fœtidum. BAUH. — *Marrubium nigrum.* GRANTZ. *Marrubiastrum.* RIV.

Marrube noir, — marrube puant, — marrubin noir, — marrube fétide.

LABIÉES. — STACHYDÉES. Fam. nat. — DIDYNAMIE GYMNOSPERMIE. L.

La ballote noire, plante vivace, est très-commune le long des haies, des chemins et des murs, dans les lieux incultes. Le bétail n'y touche point.

Description.— Racines grêles allongées, jaunâtres, fibreuses, chevelues.— Tiges droites, carrées, rameuses, un peu rougeâtres. — Feuilles ovales, crénelées et ridées, un peu cordées, pétiolées, opposées, aiguës au sommet, sinueuses et un peu pubescentes. — Fleurs purpurines, disposées en verticilles serrés, multiflores, axillaires, opposés (juin-septembre). — Calice campaniforme, à limbe 5-denté, à 5 plis. — Corolle bilabiée, à tube presque renfermé dans le calice ; lèvre supérieure droite, entière ; lèvre inférieure à trois lobes, le moyen plus grand. — Quatre étamines didynames saillantes, parallèles sous la lèvre supérieure, à anthères superposées de deux loges. — Style grêle, court, terminé par un stigmate bifide. — Fruit : un tétrakène, oblong, glabre.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités fleuries.

[**Culture.** — La ballote fétide vient dans tous les sols ; elle préfère les expositions chaudes ; on la propage par éclats de pieds pratiqués à la fin de l'hiver ou par semis faits sur place.]

Récolte. — On récolte cette plante pendant les mois de juillet et août. Elle n'exige pour sa dessiccation aucun soin particulier.

Propriétés physiques et chimiques. — La ballote est douée d'une odeur très-fétide et d'une saveur amère et chaude. Elle contient une huile volatile, un principe amer et de l'acide gallique. L'eau et l'alcool dissolvent ses principes chimiques.

Substances incompatibles. — Le sulfate de fer.

La ballote noire, placée en botanique à côté du marrube blanc, jouit de

propriétés analogues à celles de ce dernier; mais il est moins souvent employé à cause de sa fétidité. Suivant Peyrilhe, il est indifférent d'employer l'une ou l'autre de ces plantes dans les cas où elles sont indiquées.

La ballote est tonique, excitante, antispasmodique, emménagogue, vermifuge. Ray regarde son infusion comme un excellent remède contre l'hystérie et l'hypocondrie. Boerhaave la place à côté du castoréum, du galbanum et de l'assa-fœtida dans le traitement des névroses en général, et en particulier dans l'hystérie. Tournefort conseille, pour se garantir de la goutte, de boire trois ou quatre verres par jour d'une infusion préparée avec trois pintes d'eau, une poignée de ballote, associée à une égale quantité de marrube blanc et de bétoine.

Le marrube noir est un vermifuge très-actif. Je l'ai donné avec succès en lavement contre les ascarides lombricoïdes et les oxyures vermiculaires. Le suc épaissi et employé en suppositoire m'a souvent réussi contre ces derniers. Une tige de porreau trempée dans ce suc et fréquemment introduite dans le rectum produit le même effet.

Le marrube noir est une plante très-énergique et qui occuperait une place distinguée dans nos officines si elle n'avait contre elle le malheur d'être trop commune : on dédaigne ce que l'on peut se procurer si facilement. (Matthiole employait cette plante contusée appliquée sur les ulcères de mauvaise nature.)

BALLOTE COTONNEUSE (*Ballota lanata*, L.), plante aromatique de la Sibérie, cultivée dans les jardins en Allemagne, et que l'on pourrait cultiver en France ; très-énergique. Elle contient du tannin, une matière résinoïde amère, aromatique (*picroballotine*), une substance céracée verte, des sels. Le décocté de 15 gr. de cette plante dans 500 gr. d'eau réduits à 250 gr., est recommandé par les médecins allemands et russes comme très-efficace dans la goutte, où elle agirait à la fois comme diurétique, sudorifique et dissolvant de l'acide urique. On le recommande aussi dans le rhumatisme, l'hydropisie. Rehman prescrit, dans ce dernier cas, d'ajouter au décocté de la teinture d'écorce d'orange et de l'éther nitrique. Brera et Luzzati, cités par Mérat et Delens, ont constaté l'efficacité de cette plante dans le traitement de la goutte et du rhumatisme. (L'usage de ce médicament détermine au bout de quelques jours du prurit; les urines se chargent d'acide urique; puis, si l'emploi est continué, le corps se couvre d'une éruption miliaire, des sueurs abondantes ont lieu; ces phénomènes annoncent un prompt amendement dans les symptômes. (Ghidella.) Qui sait si le marrube noir, vanté contre ces dernières maladies par Tournefort, ne produirait pas le même effet?

La ballote odorante (*Ballota suaveolens*) a été préconisée comme emménagogue et antihystérique.

BALSAMITE. Tanacetum balsamita. L.

Tanacetum hortense, foliis et odore menthæ. Tourn. — *Balsamita suaveolens.* Desf. — *Balsamita major.* Dod. — *Costus hortorum.* Pharm.

Balsamite odorante, — grand baume, — baume coq, — herbe au coq, — coq des jardins, — menthe coq, — menthe Notre-Dame, — grande tanaisie, — pasté, — tanaisie baumière, — herbe à omelette.

Synanthérées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygam. superf. L.

Cette plante (Pl. VII) vient spontanément dans plusieurs parties de l'Europe, dans les lieux incultes du midi de la France. On la cultive dans les jardins.

Description. — Racine vivace, traçante, fibreuse. — Tiges dressées, très-rameuses, blanchâtres et comme pulvérulentes, de 60 à 95 centimètres de hauteur. —

Feuilles ovales, elliptiques, dentées, d'un vert pâle et pulvérulentes, les radicales à long pétiole, les caulinaires sessiles. — Fleurs jaunes en nombreux capitules, formant une sorte de corymbe terminal. — Réceptacle plan et nu. — Involucre hémisphérique, ouvert, composé d'écailles imbriquées; fleurons tubuleux, tous hermaphrodites, à cinq divisions très-serrées les unes contre les autres.— Fruits : akènes allongés, couronnés d'une petite membrane à peine sensible et unilatérale.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs et les fruits.

[**Culture.** — Elle préfère une exposition chaude, mais elle croît dans tous les terrains ; on la propage par rejetons et par éclats de pieds, ou par semis faits en place au printemps ou à l'automne.]

Récolte. — La balsamite se récolte comme toutes les plantes aromatiques. A cause d'une ressemblance de nom, des herboristes ignorants confondent cette plante avec la balsamine des jardins (*impatiens balsamina*), plante herbacée qui passe pour vulnéraire, ou avec la balsamine des bois (*impatiens noli tangere*), plante âcre et vénéneuse, ou même avec la balsamine pomme de merveille, qui est aussi vénéneuse.

Propriétés physiques et chimiques. — La balsamite exhale, surtout quant on la presse entre les doigts, une odeur pénétrante, suave ; sa saveur est chaude, aromatique et un peu amère. Ces qualités décèlent la présence d'une huile volatile et d'un principe amer, comme dans la plupart des plantes aromatiques.

La balsamite est excitante, vermifuge, antispasmodique. L'infusion théiforme ou vineuse des sommités (8 à 15 gr. pour 1 kilogr. d'eau suivant l'indication) est un stomachique très-utile dans les contrées marécageuses. « Voltelin parle avec une sorte d'enthousiasme de l'infusion vineuse des feuilles. Ce vin réveille l'esprit, donne de la gaîté, chasse la mélancolie. *Vino imprimis infusa folia mentem mirifice excitant, lætificant, unde melancholicis egregia.* Pour le rendre encore plus agréable et plus parfumé, il conseille d'y ajouter une pincée de mélisse et d'aspérule odorante. Sans qu'il le dise, l'aimable professeur buvait de temps en temps quelques petits coups de ce vin pour dissiper l'influence un peu triste des brouillards de la Hollande. Tout le monde peut préparer ce remède domestique (Roques). »

J'emploie les feuilles de cette plante dans tous les cas où les excitants aromatiques sont indiqués, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Les fleurs et le fruit peuvent être administrés comme vermicides de la même manière que ceux de la tanaisie, avec lesquels ils ont une grande analogie de famille. La poudre des fleurs, à la dose de 2 gr., a fait rendre cinq ascarides lombricoïdes, après trois jours de son usage, chez un enfant de quatre ans. Ce médicament peut remplacer le semen-contra. C'est un puissant vermifuge.

La balsamite est une plante vraiment utile et trop négligée. C'est un médicament fort énergique, dit A. Richard, et que l'on n'emploie pas autant qu'elle le mérite, de même que plusieurs plantes de la même famille.

Jadis on préparait *l'huile de baume*, très-employée dans les plaies et contusions, en faisant macérer les feuilles dans l'huile d'olives. Les campagnards font encore usage de cette préparation, qu'ils considèrent comme un excellent vulnéraire.

BALSAMITE ANNUELLE. (*Tanacetum annuum*. L. — *Balsamita annua*. DÉCAND.) — Plante qui croît en Espagne, en Italie, et dans les départements méridionaux de la France, aux environs de Narbonne et de Montpellier, dans les lieux incultes et sablonneux.

Description. — Tige droite, striée, cylindrique, de 60 centimètres à 1 mètre, divisée supérieurement en rameaux divergents. — Feuilles radicales deux fois ailées, celles de la tige réunies par faisceaux pinnatifides, à lobes trifurqués, couvertes, ainsi que le reste de la plante, d'un duvet cotonneux. — Fleurs terminales en corymbe serré au sommet de la tige et des rameaux ; chaque corymbe composé de trente-six à quarante petites fleurs jaunes, flosculeuses, et dont tous les fleurons sont hermaphrodites. — Réceptacle un peu convexe.

La tanaisie annuelle, dont on ne parle dans aucun traité de matière médicale, n'en mérite pas moins l'attention des praticiens. D'une odeur pénétrante très-diffusible, d'une saveur chaude, aromatique et amère, elle partage la vertu excitante, antispasmodique et anthelmintique de la balsamite odorante et de la tanaisie commune. (Voir TANAISIE.)

BARBARÉE. Erysimum barbarea. L.

Eruca lutea latifolia, sive Barbarea. BAUH. T.

Barbarée officinale, — herbe de Sainte-Barbe, — cresson de terre, — roquette des marais, herbe aux charpentiers.

CRUCIFÈRES. Fam. nat. — TÉTRADYNAMIE SILIQUEUSE. L.

Plante bisannuelle (Pl. VII) que l'on trouve dans les bois, le long des ruisseaux, dans les terrains humides. Elle est cultivée dans les jardins, où ses fleurs doublent.

Description. — Tige droite de 30 centimètres de haut environ, glabre, cannelée, simple en bas, rameuse supérieurement. — Feuilles sessiles, les inférieures grandes, pinnatifides, dont le lobe terminal est plus grand, arrondi, denté, les latéraux elliptiques, presque entiers ; feuilles supérieures plus petites, lyrées. — Fleurs jaunes, petites, en grappes terminales. — Calice égal, non bossu à sa base, à quatre sépales dressés, caducs. — Corolle à un pétale en croix. — Six étamines, dont deux plus courtes ; quatre petites glandes à la base des filets staminaux. — Fruit : siliques allongées, tétragones.

Parties usitées. — Les feuilles et la semence.

[**Culture.** — Comme beaucoup de crucifères, la barbarée demande un terrain un peu humide ; on la multiplie par semis ou par éclats de pieds.]

Récolte. — Comme la plupart des crucifères, la barbarée doit être employée à l'état frais. L'ébullition et la dessiccation lui font perdre une grande partie de ses propriétés.

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante est inodore, d'une saveur analogue à celle du cresson, et paraît contenir des principes de même nature que ce dernier, mais moins énergiques.

Les feuilles de barbarée sont antiscorbutiques. On en emploie le suc, on la mange en salade. On les donne aussi comme diurétiques dans l'hydropisie, les engorgements des viscères abdominaux et la gravelle. La semence, qui est âcre et chaude, est plus active, comme diurétique, que les feuilles. On la donne en poudre à la dose de 2 à 4 gr. dans l'eau ou mieux dans le vin blanc.

A l'extérieur, les feuilles sont détersives à la manière de celles de velar ou érysimum. Elles ont été utiles en topique sur les ulcères sordides, atoniques ou gangréneux. On les employait autrefois sur les plaies récentes, de là le nom d'*herbe aux charpentiers* que lui ont donné les paysans. Cette pratique a été avec raison abandonnée. La barbarée est inusitée. Cependant, dans les marais où on la rencontre, on peut l'utiliser contre la cachexie paludéenne.

BARDANE. Arctium lappa. L.

Personnata sive lappa major. MATTH. — *Lappa major seu arctium Dioscoridis.* BAUH. — *Bardana.* PHARM. — *Lappa major.* T.

Bardane officinale, — napolier, — herbe aux teigneux, — glouteron, — dogue, — herbe aux pouilleux.

SYNANTHÉRÉES. — CYNARÉES. Fam. nat. — SYNGÉNÉSIE POLYG. ÉGALE. L.

Cette plante (Pl. VII), commune dans presque tous les climats, croît le long des chemins, sur les terrains incultes, au voisinage des masures. Cette

plante est un mauvais fourrage. Virgile (1) recommandait d'en purger les prairies; les agronomes de nos jours suivent le même conseil.

Description. — Racine bisannuelle, grosse, longue, cylindrique, fusiforme, noirâtre en dehors, blanche en dedans, garnie de filaments çà et là, surtout vers le bas. — Tige herbacée, dure, annuelle, striée, rameuse, de 60 à 90 centimètres. — Feuilles inférieures très-amples, cordiformes, pétiolées, crénelées, vertes en dessus, légèrement cotonneuses en dessous, les supérieures successivement moins grandes, simplement ovales; les unes et les autres alternes. — Fleurs purpurines, en capitules arrondis, solitaires, et formant une panicule irrégulière, feuillée. — Calice globuleux, verdâtre, à folioles nombreuses, imbriquées, lancéolées, se terminant chacune par une pointe acérée et recourbée en crochet. — Fleurons égaux, nombreux, tous hermaphrodites, réguliers. — [Réceptacle plan, alvéolé, muni de paillettes nombreuses avec involucre arrondi, formé d'un grand dombre de bractées étroites, subulées, rudes, imbriquées, portant au sommet un crochet recourbé en dehors.] — Corolle tubuleuse, à cinq dents, sortant du calice. — [Fruit : akène anguleux, brunâtre, oblong, surmonté d'une aigrette simple sessile.]

Parties usitées. — La racine, les feuilles, quelquefois les fruits.

[**Culture.** — Elle n'est cultivée que dans les jardins de botanique; on la propage de graines semées en place et en toute saison.]

Récolte. — On récolte la racine de bardane de la première année en octobre; celle de la seconde année, au commencement du printemps. Après l'avoir mondée et coupée par rouelles, on la fait sécher à l'étuve ou au soleil; on doit rejeter celle qui est ligneuse. On peut la récolter en tous temps quand on veut l'employer fraîche.

On ne doit mettre la racine dans les sacs pour la conserver que lorsqu'elle est bien sèche, sinon elle moisit et se détériore. Il faut la visiter souvent, car, au bout d'un an, elle est sujette à être attaquée par les vers.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La racine, inodore, est d'une saveur douceâtre, un peu amère et astringente. Elle contient, d'après Guibourt, une grande quantité d'inuline, des sels à base de potasse, de l'extractif, de l'amidon. Les feuilles fournissent beaucoup de sous-carbonate de potasse, du nitrate de potasse et quelques autres sels. L'eau s'empare des principes actifs. Elle donne à la décoction une couleur verdâtre. Dambourney avait proposé de cultiver la bardane pour en extraire la potasse, que toutes les parties de la plante fournissent en grande quantité par l'incinération. La racine donne de l'amidon, et peut, comme la saponaire, servir à nettoyer le linge. Schœffer a fabriqué avec l'écorce de la tige un papier blanc verdâtre.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Racine ou feuilles, 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau, en décoction ou infusion.
Sirop (1 de racine fraîche sur 8 d'eau et 8 de sucre), de 30 à 100 gr., seul ou en potion. (Jamais employé.)
Teinture (1 de racine sur 5 d'alcool), de 1 à 10 gr., en potion.
Extrait (1 sur 6 d'eau par infusion, décoction ou inspissation du suc), de 1 à 10 gr., en pilules, bols, etc.
Poudre (rarement), de 1 à 4 gr., en bols, pilules ou en substance, dans un véhicule.

A L'EXTÉRIEUR. — Feuilles, quantité quelconque, en cataplasme.
Décoction, pour lavements.
Suc des feuilles, pour pommade, etc.

La racine de bardane, regardée comme sudorifique, diurétique et dépurative, a été recommandée dans le rhumatisme, la goutte, le catarrhe pulmonaire, les dartres squammeuses et furfuracées, les affections syphilitiques secondaires et tertiaires. Baglivi, Boerhaave, Rivière, Storck et beaucoup d'autres auteurs la recommandent dans cette dernière maladie, à cause de sa vertu diaphorétique. Van Swieten a souvent donné ce médicament avec succès dans la syphilis : « *Pro illis, quibus res angusta domi erat, sæpius dedi decoctum radicum bardanæ; quæ levi pretio ubique haberi possunt, et similem effectum imo majorem quam a decocto chinæ potato, vidi.* » Wauters a eu recours plus de cent fois à ce médicament pour combattre l'affection dont il s'agit, et il l'a toujours vu produire les mêmes effets que la squine. Car-

(1) *Géorgiques*, lib. I et III.

theuser la croit supérieure à la salsepareille. Bodart l'a proposée comme succédané du gayac.

Henri III, roi de France, fut guéri de la syphilis au moyen de la bardane et du séné par Pena. Samuel Formius (1) rapporte ainsi les détails de cette cure : « Henricus *tertius Gallorum rex lue venerea laborans à medicis ordinariis curari non poterat. Monitus fuit Penam tunc temporis Lutetiæ medicinam facientem multos ab hoc morbo liberare remedio peculiari quod a quodam Turco didicerat ; illum vocari jussit : ab eoque curatus est. Remedium tale erat :*

« *Radic. bardanæ in tolcolis sectæ* unc. 8. — *Vini albi et aquæ fontis* lib. 2. — *Balliant ad mediæ partis consumptionem, addendo sub. finem, Senn. mund. unc.* lib. 1 $^1/_2$ *pro dispositione ægrotantis : colaturæ capiat mane* lib. 1 $^1/_2$. *Sudores provocando cum silicibus majoribus calidis linteis obvolutis, quorum unus admoveatur plantis pedum, duo tibiis, duo cruribus, duo juxta medium parte exteriore, et duo juxta humeros, probe tegendo ægrum ; sudores copiosi excitantur per horam unam cum dimidia et circa vesperam alvus solvitur bis aut ter : hoc remedium præmissis universalibus usurpabatur per spatium quindecim aut viginti dierum. Postea capiebat mane singulis diebus decoctum bardanæ sine senna et sine ullo regimine per mensem integrum aut dies quadraginta.* »

On voit, d'après cette observation, que les sueurs *provoquées* ont été très-utiles, et qu'elles ont pu, après plusieurs traitements mercuriels, amener la guérison de la syphilis dont était atteint Henri III. Il est à remarquer que ce n'est guère que dans ces circonstances que les végétaux dits sudorifiques guérissent la vérole. (Je lis dans Baglivi (2) : *Radix Bardanæ a pluribus doctissimis viris pro magno secreto habetur, ad curandam luem Gallicam.*)

J'ai employé la racine de bardane en décoction dans un cas de syphilis tertiaire, chez un militaire libéré du service, et chez lequel, après une guérison apparente, il était survenu des pustules au front (*corona veneris*) et des douleurs nocturnes au périoste des tibias (*periostite*) tellement vives que le malade ne pouvait trouver un seul instant de repos que vers le matin. Je l'ai traité absolument et de point en point comme Péna avait traité Henri III, et j'ai obtenu le même résultat. Ce malade, affaibli par deux traitements mercuriels subis dans les hôpitaux militaires, était dans les conditions les plus favorables pour l'usage des sudorifiques. Il a continué pendant cinquante jours la décoction de racine de bardane; mais je n'ai eu besoin de provoquer les sueurs que pendant quinze jours. Les symptômes avaient promptement cédé. Il y a maintenant près de six ans que la guérison a eu lieu, et aucune récidive ne s'est manifestée.

J'ai depuis éprouvé un insuccès dans une circonstance à peu près semblable ; mais la salsepareille elle-même, à laquelle on a proposé de substituer la bardane, réussit-elle toujours ? Il est bien certain qu'aujourd'hui l'iodure de potassium l'emporte en efficacité sur ces moyens pour combattre la syphilis constitutionnelle ; mais ce médicament est d'un prix très-élevé.

Schrœder vante l'efficacité de la racine de bardane dans les engorgements de la rate et dans les affections goutteuses et rhumatismales. Petrus Forestus rapporte que Vastelius, pensionnaire de Malines, fut guéri de la goutte par la décoction de cette racine. Hill et Cheneau la recommandent dans la même maladie. Alibert regarde cette plante comme utile dans quelques dermatoses, notamment dans les affections lymphatiques compliquées d'une certaine aridité de la peau. Hollerius l'a employée avec avantage comme sudorifique dans le traitement de la pleurésie. Je l'ai reconnue utile dans les dartres squammeuses et furfuracées, et même dans les exanthèmes aigus (variole, rougeole, scarlatine) lorsque, chez des sujets lymphatiques, affaiblis

(1) Observation XLI.
(2) *Op. omnia*, 1715, p. 98.

par la misère, l'éruption ne peut s'opérer que d'une manière imparfaite ou irrégulière. Dans ces derniers cas, j'emploie de préférence les feuilles, lesquelles possèdent les mêmes vertus que les racines et sont même regardées par quelques auteurs comme plus actives.

J'ai acquis la certitude que la semence de bardane infusée dans du vin blanc, à la dose de 4 gr. pour 500 gr. de vin, est diurétique. Je l'ai donnée avec succès dans un cas d'anasarque survenue chez une petite fille de dix ans à la suite de la scarlatine. On peut administrer cette semence en émulsion.

Les feuilles de bardane appliquées extérieurement sont résolutives et détergent les ulcères. Percy employait le suc des feuilles de cette plante dans les excoriations légères avec inflammation, dans les croûtes de lait et la teigne squammeuse; usage ancien, sans doute, d'où vient probablement le nom d'herbe aux teigneux qu'on donne vulgairement à cette plante. Il recommandait surtout un onguent, espèce de *nutritum* qu'il faisait préparer avec un demi-verre de suc de feuilles de bardane non clarifié et autant d'huile, qu'on triturait et qu'on agitait à froid avec plusieurs balles de plomb dans un vase d'étain; il en résultait une pommade verte contenant un peu d'oxyde de plomb, qui sans doute ajoutait encore aux propriétés du suc de bardane. La plupart de ces ulcères atoniques variqueux, si opiniâtres, aux jambes, guérissent très-facilement en les recouvrant d'un plumasseau trempé dans cet onguent, et par-dessus, d'une feuille de bardane. Il est rare, dit Percy, de les voir résister à ce puissant topique : il en ramollit les bords calleux, y attire une suppuration de bonne qualité. Enfin, cette pommade a été souvent appliquée avec succès sur des tumeurs scrofuleuses ouvertes, et même sur des cancers, dont elle a ralenti la marche et calmé les douleurs.

Les cataplasmes de feuilles de bardane soulagent dans les gonflements articulaires chroniques, suite de l'arthrite aiguë. J'ai vu un engorgement de cette nature au poignet se dissiper au moyen de cataplasmes de feuilles de bardane avec une suffisante quantité de son, appliqués soir et matin pendant quinze jours, et recouverts avec des feuilles fraîches de la même plante.

Hufeland conseille contre l'alopécie des lotions fréquentes sur la tête avec une décoction de bardane. D'après Guersent (1), les cataplasmes préparés avec les feuilles de cette plante soulagent beaucoup dans les engorgements hémorrhoïdaux et dans les engorgements articulaires produits par la goutte.

Les feuilles vertes de bardane, légèrement froissées et appliquées sur les tumeurs blanches, à l'envers, excitent une exhalation cutanée qui soulage beaucoup. Pour provoquer la transpiration aux pieds dans les affections catarrhales, j'ai vu des paysans se les envelopper avec de larges feuilles de bardane. Cela m'a donné l'idée d'en appliquer sur la poitrine et entre les épaules dans les maladies des voies respiratoires, ce qui m'a parfaitement réussi. Il est plus facile de trouver ce moyen à la campagne que de se procurer un emplâtre de poix de Bourgogne. Je dois faire remarquer que ces feuilles étant glutineuses, adhèrent quelquefois assez fortement à la peau.

La bardane, comme on le voit, peut rendre quelques services dans la pratique rurale. C'est à tort que Cullen et Desbois, de Rochefort, regardent les propriétés de cette plante comme inutiles et fort douteuses. On est surpris de rencontrer cette opinion chez ces médecins observateurs. L'érudit et critique Chaumeton, qui ne s'est jamais distingué comme praticien, qui croyait peu au pouvoir de la médecine, parce qu'il avait vu peu de malades, et que lui-même était atteint d'une maladie incurable, s'exprime ainsi sur la bardane : « Me sera-t-il permis de réduire à leur juste valeur ces éloges fas-

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 14.

tueux? Toutes les fois que je goûte la racine de bardane, je suis étonné de ne pas la rencontrer plus souvent dans les cuisines que dans les pharmacies. Elle peut s'apprêter de même que celle de scorzonère, tandis que les jeunes pousses, cueillies au printemps, se mangent comme les artichauts, les cardons et les asperges (1). » A ce compte la salsepareille, dont la saveur est si peu prononcée, devrait être aussi bannie de la matière médicale.

BASILIC. Ocymum basilicum. L.

Ocymum caryophyllatum majus. C. Bauh., T.

Basilic officinal, — plante royale, — oranger des savetiers.

Labiées. — Ocimoïdées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Le basilic, plante annuelle des Indes Orientales et de la Chine, est cultivé dans nos jardins, où il produit plusieurs variétés, qui diffèrent par la teinte des fleurs et par la forme diverse des feuilles. Il est recherché pour l'agréable parfum auquel il doit son nom (βασιλιχος, royal).

Description. — Racine dure, fibreuse, brune. — Tiges s'élevant à 30 centimètres environ en buisson, droites, rameuses, quadrangulaires, pubescentes. — Feuilles opposées, pétiolées, ovales-lancéolées, planes, lisses, un peu charnues, d'un vert foncé. — Fleurs purpurines ou blanches, disposées en épi verticillé et terminal; les verticilles caulinaires ordinairement composés de six fleurs, accompagnées à leur base de deux petites bractées opposées. — Calice monophylle, pubescent, barbu, labié, ayant sa lèvre supérieure orbiculée, plane, relevée, et l'inférieure divisée en quatre dents aiguës. — Corolle monopétale, labiée, renversée, dont une lèvre quadridentée et l'autre entière. — Quatre étamines dont deux plus longues portant à leur base un appendice velu. — Ovaire supérieur quadrilobé, surmonté d'un style filiforme, terminé par un stigmate bifide. — Fruit : tétrakène, ovale, brunâtre, dans le fond du calice, qui l'entoure.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités fleuries.

[**Culture.** — Difficile à conserver l'hiver dans les serres, il exige une grande sécheresse; on le multiplie de graines et de boutures, on le sème sur couches en mars, on le replante en pot ou en pleine terre au midi; on le tondant en boule au moment de la floraison, on en jouit longtemps.]

Récolte. — Le basilic commun est l'espèce qu'on cultive de préférence pour les usages économiques et médicinaux. Il lui faut une bonne exposition et une terre substantielle. On l'arrache avant la floraison, et on en fait des paquets qu'on met sécher à l'ombre, dans un lieu bien aéré. On l'enferme ensuite dans des boîtes, et on le pulvérise lorsqu'on veut s'en servir dans les ragoûts avec les autres épices, ou comme sternutatoire.

Propriétés physiques et chimiques. — Toute la plante exhale une odeur agréable, et qu'on aime à retrouver dans la plante desséchée. Sa saveur forte, piquante, agréable, l'a fait placer au rang des meilleures épices.

Les feuilles donnent, par la distillation, une assez grande quantité d'huile essentielle très aromatique.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion, 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), 50 à 100 gr. en potion.
Sirop (1 d'herbe sur 30 d'eau de basilic et 60 de sucre), en potion.
Huile essentielle (1 sur 3 d'eau), de 1 à 4 gr. en potion.
Vin (1 sur 5 de vin), 30 à 100 gr.
Poudre, 1 à 2 gr.
A l'extérieur. — Vin, infusion des feuilles et sommités en fomentation.
Poudre, comme sternutatoire.
Le basilic entre dans l'alcool carminatif de Sylvius, dans le sirop d'armoise composé, dans l'eau de menthe composée.

Comme la plupart des labiées, telles que la sauge, le romarin, le thym, le serpolet, le basilic excite l'organisme, augmente la chaleur générale après

(1) *Flore médicale.*

avoir stimulé l'estomac. On l'a employé contre les maux de tête nerveux, la migraine, les névroses avec atonie, certaines paralysies, surtout celles qui sont liées à l'affection hystérique, dans les amauroses, dans quelques affections rhumatismales, etc. Certains auteurs l'ont considéré comme sédatif et antigonorrhéique.

L'huile essentielle est très-énergique. Frédéric Hofmann la considérait comme céphalique et nervine. Quelques gouttes instillées sur du sucre qu'on fait fondre dans deux cuillerées d'eau, agissent efficacement contre l'espèce de céphalalgie dont la cause se trouve liée à un état d'atonie et de langueur des organes digestifs. Cette huile, dit Gilibert, est utile dans les névroses atoniques, telles que la paralysie et la goutte sereine.

Dioscoride accorde au basilic la vertu diurétique; mais il lui reproche, sans raison plausible, d'affaiblir la vue lorsqu'on en fait un usage trop abondant.

« Proposé par Bodard comme succédané du camphre, le basilic est banni par d'autres de la matière médicale, et borné aux usages culinaires. Ces deux opinions s'éloignent également de la vérité. Le camphre est un remède héroïque dont l'art de guérir pourrait difficilement se passer, et que jusqu'à présent on a vainement essayé de remplacer (1). »

La poudre des feuilles est un agréable sternutatoire employé avec succès dans la perte de l'odorat causée par l'épaississement de la muqueuse pituitaire ou la concrétion du mucus nasal, dans le coryza chronique, l'amaurose, etc.

[Le PETIT BASILIC, *O. minimum*, L., peut être substitué au grand; l'*O. gratissimum*, L., de Ceylan, l'*O. grandiflorum*, Lher., *filamentosum*, Forsk., originaire d'Afrique, l'*O. suave*, Wild, l'*O. Dilloni*, Hort., jouissent des mêmes propriétés.]

BECCABUNGA. Veronica beccabunga. L.

Anagallis aquatica major folio subrotundo. Bauh., Tourn. — *Berula seu Anagallis aquatica.* Tab., Off.

Beccabunga, — véronique aquatique, — véronique cressonnée.

Rhinanthées. — Scrophulariées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

Le beccabunga, plante vivace (Pl. VIII), est très-commun sur les bords des ruisseaux et des fontaines. Il a bien moins d'analogie, sous le rapport médical, avec les véroniques qu'avec la famille des crucifères. Le bétail broute cette plante avec avidité.

Description. — Racine blanche, verdâtre, fibreuse, traçante. — Tige cylindrique, couchée, rougeâtre et stolonifère inférieurement, se redressant ensuite, prenant une teinte verte, et s'élevant jusqu'à la hauteur de 20 à 30 centimètres et plus. — Feuilles opposées, courtement pétiolées, ovales, glabres, un peu charnues, denticulées. — Fleurs en grappes latérales, axillaires, étalées (juin), chacune portée sur un pédicelle très-grêle et garni à la base de deux bractées. — Calice persistant, à quatre divisions. — Corolle bleue, monopétale, en roue, dont le limbe est partagé en quatre lobes ovales. — Deux étamines insérées au tube court de la corolle, et dont les filaments sont terminés par des anthères oblongues, subsagittées. — Un ovaire supérieur, comprimé latéralement, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate simple, comme tronqué. — Fruit : capsule presque cordiforme, à deux loges, renfermant beaucoup de petites graines arrondies et noirâtres.

Parties usitées. — L'herbe.

[**Culture.** — Le beccabunga vient mieux dans l'eau et dans les endroits humides, mais il est alors moins actif que lorsqu'il a poussé dans un endroit sec; on le multiplie par semis faits au printemps ou par éclats des pieds opérés à la même époque ou à l'automne.]

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 23.

Récolte. — Il faut choisir le beccabunga qui croît sur le bord des ruisseaux et qui est exposé au soleil. Celui qui plonge en entier dans l'eau ou qui croît à l'ombre contient moins de principes actifs. Cette plante doit être employée fraîche.

Propriétés physiques et chimiques. — Dès le premier printemps, lorsqu'elle commence à pousser, et vers la fin de l'été, pendant la fructification, cette plante est seulement aqueuse ou astringente, et peu sapide ; mais lorsqu'elle est développée et prête à fleurir, elle offre dans toutes ses parties une saveur d'abord légèrement acerbe et amère, puis ensuite âcre et piquante comme celle du cresson, avec lequel elle a la plus grande analogie, ainsi qu'avec d'autres crucifères. — Elle fournit un principe volatil, du sulfate de chaux et de l'albumine végétale.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 10 à 100 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (parties égales d'herbe et d'eau), 50 à 100 gr. en potion.
Sirop (1 de sucre dépuré sur 2 de sucre), 30 à 60 gr. en potion.
Suc exprimé, 50 à 100 gr.
Extrait, 2 à 6 gr., en potion, pilules.
Conserve (1 d'herbe sur 2 de sucre), 5 à 30 gr.
Le beccabunga entre dans le vin et le sirop antiscorbutiques.

Cette plante fraîche est excitante, antiscorbutique, diurétique. On donne ordinairement le suc exprimé, que l'on mêle souvent avec d'autres sucs, tels que ceux de cresson, de cochléaria, de fumeterre, de pissenlit, etc.

Les propriétés de cette plante ont été ou trop préconisées ou trop dépréciées. Forestus, Boerhaave, Simon Pauli, Vogel, ont célébré ses vertus. Murray les révoque en doute, et quelques thérapeutistes modernes lui refusent une place parmi les substances médicamenteuses ; mais Guersent (1) a rétabli la réputation vacillante du beccabunga. Il le considère comme un doux antiscorbutique, préférable à des stimulants plus actifs, lorsqu'on craint qu'ils ne portent trop d'irritation et de chaleur, et qu'alors on ajoute aux sucs des crucifères pour en modérer les effets. « C'est à cause de ses propriétés excitantes et légèrement toniques, dit l'auteur que nous venons de citer, qu'il convient dans certaines affections dartreuses et scorbutiques ; il a paru être utile aussi dans quelques espèces de phthisies pulmonaires, et dans des engorgements atoniques des viscères abdominaux qui avaient succédé à la goutte irrégulière. »

On donne quelquefois le suc de beccabunga mêlé au lait ou petit-lait. J'ai fait manger avec avantage la salade de beccabunga dans la cachexie paludéenne et le scorbut. Je m'en suis bien trouvé aussi dans la gravelle.

A l'extérieur, le beccabunga est, comme le cresson, résolutif, stimulant, détersif. Forestus a guéri un ulcère scorbutique énorme, qui occupait toute la partie antérieure du tibia, avec des applications de cette plante cuite dans la bière. Des cataplasmes faits avec les tiges et les feuilles simplement pilées ont dissipé des engorgements hémorrhoïdaux atoniques. Les campagnards se servent de ces cataplasmes contre le panaris.

(Le petit beccabunga, *veronica anagallis*, mouron d'eau, ne différant guère du précédent que par la taille, possède les mêmes propriétés.)

BELLADONE. Atropa belladona. L.

Solanum maniacum. J. B. — *Belladona majoribus foliis et floribus.* T. *Solanum lethale.* DOD. — *Solanum somniferum et lethale.* LOB. — *Solanum furiosum.* — *Belladona trichotoma.* SCOP. — *Belladona.* PHARM.

Belle-dame (2), — belladone baccifère, — morelle furieuse, — mandragore baccifère, guigne de côte, — permenton, — herbe empoisonnée.

SOLANACÉES. — SOLANÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE MONOGYNIE. L.

Cette plante (Pl. VIII), commune dans les climats chauds et tempérés,

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 66.
(2) Parce que les dames romaines employaient son suc pour embellir la peau.

croit sur les montagnes, dans les fossés ombragés, le long des haies, des murs et des décombres, dans les bois taillis, etc. On la trouve dans la forêt de Cressy, dans la garenne de Canneville, entre Chantilly et Creil; dans la plupart des forêts des environs de Paris et dans celles du centre et du midi de la France. Je l'ai rencontrée dans les taillis du Boulonnais. Elle est cultivée dans les jardins.

Description. — Racine vivace, épaisse, longue, rameuse. — Tige herbacée, vivace, dressée, haute de 90 centimètres à 1 mètre 30 centimètres, cylindrique, rameuse, tomenteuse. — Feuilles alternes, ovales, aiguës, grandes, géminées au sommet, d'un vert foncé, pédoncule axillaire pendant, pubescent. — Corolle d'un rouge-brunâtre et comme vineux, monopétale, campanulée, un peu ventrue, en forme de cloche, dont le limbe offre cinq divisions courtes et obtuses (juin-août-septembre). — Calice campanulé à cinq divisions. — Cinq étamines plus courtes que la corolle, dont les filaments s'insèrent à la base de la corolle et portent des anthères obrondes à filets subulés ; pistil plus long qu'elles ; un ovaire supérieur, sphéroïde, surmonté d'un style un peu incliné, et terminé par un stigmate capité. — Fruit : baie globuleuse, un peu aplatie, marquée d'un léger sillon indiquant la place de la cloison intérieure, prenant à sa maturité le volume d'une cerise, noirâtre, pulpeuse, entourée à sa base par le calice persistant, qui s'étale alors en étoile, biloculaire et contenant plusieurs graines réniformes fixées sur un placenta à épisperme chagriné.

[**Parties usitées.** — Les racines, les feuilles, les fruits, les graines.

Culture. — La belladone demande une bonne terre et l'exposition à l'ombre ; on la multiplie par semis faits au printemps, et on repique en juin et juillet, mais on préfère employer des éclats des pieds qui produisent plus rapidement des feuilles bonnes à récolter.]

Récolte. — On récolte les feuilles dans le mois de juin, les baies dans les mois d'août, les racines de mai en juin. La racine recueillie en mars est moitié moins énergique; celle de l'automne possède une activité intermédiaire (Schoff). Ces différentes parties se sèchent à l'étuve : les feuilles et les sommités disposées en guirlandes, les racines, qui sont grosses et longues, coupées en rouelles.

Propriétés physiques et chimiques. — La belladone est douée d'une odeur vireuse et d'une saveur un peu âcre et nauséabonde. Vauquelin, qui a analysé cette plante, y a trouvé une matière albumineuse ; une substance animalisée, insoluble dans l'alcool, soluble dans l'eau, précipitable par la noix de galle ; une matière résineuse soluble dans l'alcool, et qui paraît être le principe actif ; de l'acide acétique libre ; beaucoup de nitrate de potasse ; du sulfate, du chlorhydrate et du suroxalate de potasse ; de l'oxalate et du phosphate de chaux ; du fer et de la silice.

L'eau et l'alcool s'emparent des principes actifs de la plante.

Selon Brandes, la belladone contient 1 $^1/_2$ pour 100 de malate d'atropine. Ce chimiste y a trouvé deux matières extractives azotées (*phyteumacol*, *pseudotoxin*).

La belladone doit ses propriétés énergiques et vénéneuses à l'Atropine. Ce principe, découvert par Brandes, a été trouvé combiné à l'acide malique dans les racines, les feuilles et les tiges de cette plante. C'est une substance incolore, cristallisée en prismes soyeux, transparents; fusible et volatile un peu au-dessus de 100 degrés, soluble dans 500 parties d'eau froide, très-soluble dans l'alcool, dans 15 parties d'éther et dans 60 parties d'eau bouillante, [un peu volatile et répandant, lorsqu'on la chauffe, une odeur spéciale qui la fait reconnaître]; se combinant fort bien et formant des sels avec les acides; sa solution aqueuse précipite en blanc par la noix de galle, en jaune par le chlorure d'or, (en blanc par l'iodure double de mercure et de potassium. D'après Planta, elle aurait la même formule que la daturine, $C^{34}H^{23}AzO^{6}$.)

Mein (cité par Dorvault) dit avoir obtenu 20 grains (1 gramme) d'atropine de 12 onces (360 grammes) de racine de belladone.

(Le sulfate d'atropine s'obtient par mélange direct d'une solution de l'alcaloïde avec l'acide dilué; quand il y a saturation, on fait cristalliser. Ce sel est constitué par une poudre blanche ou en aiguilles fines incolores, nacrées, réunies en étoiles ou en aigrettes. Il est très-soluble dans l'eau. Le valérianate d'atropine est un produit blanc ou blanc jaunâtre résultant de la neutralisation de l'acide valérianique aqueux par *Q. S.* d'alcaloïde, et qu'on fait évaporer avec précaution).

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 40 à 60 centigr. par 250 gr. d'eau bouillante, dont on prend par jour 30 à 50 gr. (avec précaution et progressivement).

Teinture de feuilles fraîches (1 sur 4 d'alcool à 30 degrés), 5 à 30 centigr. en potion.

Teinture de feuilles sèches (1 sur 5 d'alcool à 22 degrés), 10 à 50 centigr. en potion

Teinture éthérée (1 de feuilles sèches sur 4 d'éther), 10 à 50 centigr. en potion.

Sirop (1 d'extrait sur 30 d'eau et 75 de sucre), 15 à 30 gr., en potion.

Extrait aqueux (1 à 30 centigr. progressivement), en pilules, potion.

Extrait de suc clarifié, par inspissation (de 1 à 20 centigr. progressivement), en potion, pilules, etc.

Extrait de suc non dépuré, de 1 milligr. à 10 centigr. progressivement.

Extrait alcoolique (1 de suc sur 4 d'alcool à 35 degrés, ou 2 de feuilles sèches sur 7 d'alcool à 21 degrés), 2 à 10 centigr. progressivement.

Poudre des feuilles, 1 à 20 centigr. progressivement.

Poudre de la racine, 1 à 20 centigr. progressivement.

A L'EXTÉRIEUR. — Infusion, 4 à 15 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, bains, etc.

Lavement, 10 à 30 centigr. par 200 gr. d'eau. La dose de 4 gr. indiquée dans quelques formulaires serait toxique si le lavement était gardé en entier.

Fumigations (infusion de sauge, 1 litre; poudre de belladone, 4 gr.), à la température de 40 à 50 degrés. — Feuilles desséchées à fumer dans une pipe, ou roulées en cigarettes.

Huile par digestion.

Pommade, 2 à 8 gr. d'extrait par 30 gr. d'axonge, en frictions.

[Emplâtre de belladone. — Cet emplâtre est préparé par la méthode de Planche, qui consiste à incorporer l'extrait glucosique dans une masse emplastique. C'est un excellent fondant; on l'applique en écusson, dans les adénites et les tumeurs douloureuses.]

Atropine, 1 ou 2 milligr. à 1 centigr. progressivement et avec beaucoup de précaution. A la dose de 1 centigr. pour début, elle peut produire de graves accidents.

Teinture d'atropine, 1 goutte dans un demi-verre d'eau comme prophylactique de la scarlatine pour un enfant de cinq ans; — 2 gouttes à dix ans, — 3 à quinze ans.

[Mais on emploie plus souvent, pour le même usage, la teinture de belladone à dose progressive de 6 à 20 gouttes dans un verre d'eau sucrée pris par cuillerées à bouche.

(A L'EXTÉRIEUR. — Collyre : eau distillée, 30 gr.; atropine, 5 centigr.

Pour l'examen ophthalmoscopique, on élève la dose jusqu'à 20 centigr.

Solution titrée pour injection sous-cutanée : atropine, 30 centigr.; eau, 30 gr. (Béhier). Injectez de 1 à 5 gouttes. Inusité à l'intérieur.

Les doses du sulfate d'atropine sont les mêmes que celles de l'alcaloïde.

Le valérianate se donne en potions ou en granules (Michea) à la dose de 1 milligramme par jour.)

[*Papiers belladonés et atropinés.* — Les extraits de belladone sous forme de solutions ou de pommades, l'atropine et son sulfate, sont journellement employés depuis quelques années dans les maladies des yeux. Leur dosage par gouttes est très-infidèle, et peut-être souvent la cause d'accidents graves. D'un autre côté, les collyres ainsi appliqués coulent sur le globe oculaire et se répandent au dehors, ou bien ils sont très-rapidement absorbés. C'est dans le but d'obvier à cet inconvénient que Sheatfield a proposé des papiers belladonés et atropinés. Ce sont des fragments de papiers sans colle imprégnés de solutions d'extraits de belladone ou d'atropine; mais ici encore les doses étaient indéterminées. C. Le Perdriel fabrique ces papiers sous le nom de *collyres secs gradués;* ce sont des fragments de papier de Berzélius de 5 centimètres de côté divisés en 25 centimètres carrés; ceux-ci sont à leur tour subdivisés en demi et en cinquièmes de centimètres carrés. Chaque centimètre carré reçoit exactement une solution, soit de 1 centigr. d'extrait de belladone, soit de 1 milligramme de sulfate d'atropine, de sorte qu'en découpant avec des ciseaux le papier correspondant à la quantité de principe actif qu'il veut employer, le médecin peut à volonté appliquer à l'instant même sur l'œil ou ailleurs le médicament qu'il porte dans son portefeuille. Hart a modifié le procédé de C. Le Perdriel; il incorpore les principes actifs dans de petits pains à cacheter en gélatine que l'on humecte d'eau et que l'on applique sur l'œil; mais ici le dosage ne nous paraît pas aussi exact ni aussi facile qu'avec les *papiers gradués;* il est bien entendu que cette forme d'administration des médicaments peut être appliquée à toute autre substance active (calabar, ésérine ou calabarine, morphine, strychnine, etc.), et qu'on pourrait l'appliquer à la méthode endermique.]

L'action de l'atropine, comparée à celle de la poudre de racine de belladone, peut-être estimée dans le rapport de 20 à 1.

La belladone entre dans le baume tranquille (vulg. *huile verte*) et dans l'onguent populeum, préparations qui contiennent les principes narcotiques des solanées, que l'on emploie trop rarement, et qui étaient autrefois d'un usage fréquent.

Parmi les préparations désignées pour l'usage interne, la poudre des feuilles ou de la racine, l'extrait de suc non clarifié, l'extrait alcoolique (lorsque ces deux extraits ont été bien préparés) et la teinture éthérée, paraissent être celles qui doivent mériter la préférence. Toutefois l'atropine, employée avec prudence, devra l'emporter sur toutes

les autres préparations : comme principe actif de la plante, elle offre plus de certitude et de constance dans ses effets.

Nous devons signaler le *rob de belladone* obtenu avec les baies à maturité dont on extrait le suc, et l'extrait de semences. Cette dernière préparation, suivant Trousseau et Pidoux, mériterait d'être employée de préférence à beaucoup d'autres préparations, en raison de ses effets plus constants.

Effets toxiques. — La belladone est un poison narcotico-âcre.

Avant de parler des effets de ce poison chez l'homme, nous devons faire connaître ceux qu'il produit chez les animaux. Si l'on en croit Giacomini, les chèvres paraissent pouvoir prendre impunément cette plante. Un lapin fut nourri de belladone pendant trente jours sans en éprouver le moindre effet, même sans dilatation des pupilles (1). (Cl. Bernard s'est élevé avec force contre cette idée d'immunité acceptée sans contrôle sérieux, et qui a cours depuis trop longtemps dans la science. Mon compatriote, ami et ancien collègue Lemattre, dans son mémoire sur les alcaloïdes des solanées, couronné par l'Institut, s'exprime ainsi à ce sujet : « Les animaux dont il est question ont toujours l'estomac rempli d'aliments..... Lorsqu'un principe toxique vient au centre de ce bol alimentaire, l'absorption s'en fait lentement (la lenteur de l'élimination le prouve), et la quantité de principe actif qui se trouve à un moment donné dans le sang est trop minime pour empoisonner (2). » — Une injection dans la jugulaire de 0.08 de sulfate d'atropine tue un lapin en cinq minutes, et l'urine donne, avec l'iodure mercuro-potassique, un précipité blanc. Les lapins qui ont vécu un mois de belladone ont trouvé dans cette plante des matériaux nutritifs suffisants à l'entretien de leur vie.)

Suivant Flourens, la belladone rend les oiseaux aveugles. Orfila a fait avaler trente baies de belladone à un petit chien qui n'en éprouva rien. D'autres chiens, soumis par ce médecin à l'action de l'extrait aqueux de cette plante, périrent empoisonnés. L'action du poison fut plus intense et plus prompte lorsqu'il fut injecté dans les veines que lorsqu'il fut appliqué sur le tissu cellulaire ou introduit dans l'estomac. Dans le cas d'ingestion du poison dans l'estomac, cet organe ne présenta que peu ou point d'inflammation. Les autres altérations ne sont pas assez remarquables pour rendre compte du mode d'action du poison.

Les fruits, en raison de la ressemblance qu'ils présentent avec certaines variétés de cerises, ont occasionné plus fréquemment l'empoisonnement accidentel que les autres parties de cette solanée. Les médecins de campagne qui cultivent la belladone doivent prendre des précautions contre les dangers qu'offre cette plante aux enfants, qui se laissent séduire par la couleur de ses baies, dont le goût n'a rien de désagréable.

Le vin coloré par ce fruit a donné lieu à l'empoisonnement : Ferrein en cite des exemples. Boucher (3) a réuni les cas cités dans les anciens auteurs botaniques. Bulliard rapporte le fait de quatorze enfants de la Pitié qui s'empoisonnèrent au Jardin du Roi, en 1773, avec les baies de belladone. L'exemple le plus remarquable est celui de cent cinquante soldats français qui furent victimes d'une semblable méprise (4).

On lit dans le *Bulletin des sciences médicales de Férussac* (5) deux faits qui tendent à prouver que ces fruits ne sont toxiques qu'à une dose un peu élevée. Selon Gigault (6), de Pont-Croix, en Bretagne, les paysans mangent les fruits de la belladone, qu'ils appellent guignes de côte, et depuis trente ans

---

(1) *Journal de pharmacie*, t. X, p. 85.
(2) *Archives générales de médecine*, juillet 1865.
(3) *Ancien Journal de médecine*, t. XXIV, p. 310.
(4) Gaultier de Claubry, *Journal général de médecine*, t. XLVIII.
(5) Tome I, p. 160.
(6) *Journal de chimie médicale*, t. IV, p. 390.

il a soigné un grand nombre de personnes qui en avaient trop mangé, et dont aucune n'est morte. Il emploie le vomissement. Hufeland (1) cite l'observation d'un idiot qui mangea sans résultat fâcheux, c'est-à-dire sans en mourir, car il y eut empoisonnement, trente à quarante fruits mûrs de belladone.

D'autres faits, bien plus nombreux, déposent contre cette innocuité des baies de belladone prises à petite dose. On lit dans Valmont de Bomare ce qui suit : « De deux jeunes gens qui, dans le Jardin des Plantes de Leyde, mangèrent deux ou trois de ces baies, l'un mourut le lendemain, et l'autre fut très-mal. On est d'abord attaqué d'un délire court; on fait des éclats de rire et différentes gesticulations même audacieuses; ensuite, on tombe dans une véritable folie; après cela dans une stupidité semblable à celle d'une personne ivre, furieuse, et qui ne dort pas; enfin, l'on meurt. On trouve dans le *Recueil périodique de médecine*, août 1759, une observation remarquable au sujet de deux jeunes filles qui furent frappées de manie et des symptômes précédents, pour avoir mangé deux à trois baies de morelle furieuse (belladone), et qu'un médecin guérit par l'usage de l'émétique en lavage (2). »

Les empoisonnements causés par d'autres parties de la plante ont été assez souvent observés. Dans un cas, la poudre, à la dose de 2 gr. 35 centigr., a été la cause des accidents (3). Couty de la Pommerais (4) a rapporté une observation où deux lavements, contenant chacun 50 centigr. d'extrait, déterminèrent des accidents terribles.

Le *Journal de médecine de Toulouse* (5) cite un cas où l'application d'un emplâtre de belladone a produit des phénomènes toxiques.

Les symptômes principaux de l'empoisonnement par la belladone ou l'atropine sont les suivants : nausées, quelquefois suivies de vomissement; sécheresse de la bouche et de la gorge, soif, déglutition difficile ou même impossible; anxiété, lipothymie, cardialgie, coliques, besoin faux d'aller à la selle; pesanteur de tête, céphalalgie, éblouissements, vertiges, pâleur de la face, hébétude, difficulté ou impossibilité de se tenir debout; yeux rouges, saillants, hagards, pupilles fortement dilatées et immobiles, vision confuse ou même abolition momentanée ou permanente de la vue; délire le plus souvent gai, avec sourire niais, mais devenant quelquefois furieux; loquacité, chant, danse, apparence d'ivresse, manie, folie, terreurs; gesticulations variées, contorsions extraordinaires, mouvements fréquents des bras et des mains, mouvements convulsifs, tremblement, trismus, raideur tétanique et momentanée de l'épine ou des membres, faiblesse musculaire générale; hallucinations les plus singulières; extravagances, exaltation mentale; voix frêle, enrouée, quelquefois croupale; sons confus poussés péniblement, aphonie; stupeur, somnolence, coma, somnambulisme, léthargie; respiration courte, précipitée ou irrégulière et oppressive, stertoreuse; pouls fréquent, fort, vif ou rare, faible et irrégulier; aversion pour les liquides; chaleur de la peau, éruption scarlatineuse, taches gangréneuses; incontinence d'urine, dysurie, ischurie; enfin, syncope ou convulsions, soubresauts des tendons, rire sardonique, tuméfaction et sensibilité du bas-ventre; pouls petit, filiforme; froid des extrémités, chute des forces, prostration, mort.

Ces symptômes n'existent pas au même degré, ni tous à la fois. Ils se succèdent ou alternent entre eux. Les principaux, tels que les nausées, le vertige, le délire, les spasmes, la difficulté ou l'impuissance de la station debout, la dilatation des pupilles, l'assoupissement, etc., sont variables dans leur invasion. L'assoupissement qui suit quelquefois le délire, se montre

(1) *Journal pratique*, 1823.
(2) *Dictionnaire d'histoire naturelle*, article Belle-dame.
(3) Jolly, *Nouvelle bibliothèque médicale*, t. III.
(4) *Archives générales*, t. XVII, p. 239.
(5) 1858, p. 153.

dans un assez court intervalle. On a vu le délire reparaître après avoir cessé. Dans l'un des cas décrits par Brunwell (1), ce symptôme, qui arrive ordinairement assez près de l'invasion, ne parut que trois jours après l'ingestion du poison.

Lorsque le malade résiste à l'action toxique de la belladone, ce qui arrive le plus ordinairement, les accidents, après un, deux, ou trois jours, se dissipent peu à peu; mais la dilatation des pupilles ne cesse que longtemps après les autres symptômes; quelquefois même divers accidents nerveux, tels que des tremblements, des vertiges, du trouble dans la vision, persistent pendant trois ou quatre semaines. On a quelquefois vu des individus empoisonnés par cette plante rester dans un état d'idiotisme, ou conserver une paralysie, soit complète, soit partielle.

« Les cadavres des individus qui ont péri empoisonnés, dit Giacomini, offrent une teinte bleu noirâtre, et leurs tissus passent promptement à la putréfaction. Bien que quelques personnes aient cru y voir des traces de phlegmasie, il est facile de reconnaître que ce qu'ils ont appelé de ce nom consiste seulement en engorgements de sang veineux. Les intestins sont distendus par des gaz et ne présentent ni inflammation ni autre lésion organique. » Dans un cas de nécropsie rapporté par Faber (2) on a seulement noté que le ventre était tendu, gonflé, que l'estomac était parsemé de taches gangréneuses. Un autre cas fourni par Gmelin (3) est celui d'un berger qui mourut dans le coma, douze heures après avoir mangé des baies de belladone. Sur le cadavre, qui avait un commencement de putréfaction, on trouva les vaisseaux de la tête gorgés : le sang était tout fluide; il s'en écoulait avec abondance de la bouche, du nez et des yeux.

Voici le traitement de l'empoisonnement par la belladone :

Lorsqu'on a lieu de croire que le poison est encore dans l'estomac, on doit solliciter le vomissement par la titillation du fond de la gorge avec une plume, ou en faisant avaler une grande quantité d'eau tiède. Il faut bien se garder de donner l'émétique quand il n'y a pas chance d'évacuer le poison. Baldinger a vu un individu, déjà en voie de rétablissement d'un empoisonnement, mourir en un instant après avoir pris 70 centigr. de tartre stibié. C'était ajouter un effet hyposthénisant à celui de la belladone, qui est elle-même un puissant hyposthénisant. Il est à remarquer d'ailleurs que dans ce cas l'estomac est souvent réfractaire à des doses très-fortes d'émétique. Il ne faut point oublier que l'absorption du principe actif de la belladone se fait peu de temps après l'ingestion de cette plante et que ses effets délétères sur l'organisme se font sentir immédiatement. C'est donc en combattant ces effets par les stimulants, tels que l'éther, l'ammoniaque, l'opium, l'infusion chaude et concentrée de café, les dérivatifs aux extrémités inférieures, etc. Comme, en général, les accidents diminuent lorsque la constipation cesse, on doit prescrire l'emploi réitéré des lavements purgatifs : ils agissent à la fois comme évacuants et comme révulsifs. Chez les personnes pléthoriques, menacées d'une congestion sanguine de la tête, la saignée générale ou locale est quelquefois nécessaire. C'est un symptôme qu'il faut combattre, sans perdre de vue les effets généraux et ultérieurs du poison. Les affusions froides sur la tête calment toujours l'agitation et le délire furieux. Je les ai employées avec avantage jointes à l'administration de 3 centigr. d'extrait gommeux d'opium d'heure en heure chez une demoiselle qui avait pris par erreur une tasse d'infusion de feuilles de belladone au lieu de celles d'oranger, et qui éprouvait des symptômes analogues à ceux du *delirium tremens*.

L'opium et la belladone, considérés comme antidotes réciproques, ont

(1) *Lond. med. obs. and inquir.*, t. VI, p. 223.
(2) *De strychnomania*, obs. II.
(3) *Geschichte der Pflanzengœrten*, p. 538.

été l'objet de recherches historiques et expérimentales du plus haut intérêt.

Déjà, dans la deuxième édition de ce *Traité*, Cazin père disait, en résumant les propriétés de la belladone (p. 172) : « *Ses effets toxiques différaient essentiellement de ceux de l'opium, auxquels ils paraissaient même opposés;* » et plus loin (p. 173) : *Elle peut être employée avec avantage dans l'empoisonnement par l'opium, en raison de l'antagonisme qui existe entre ce dernier et les solanées vireuses.* » A l'appui de cette opinion, il apportait deux observations recueillies dans sa clientèle : celle qui précède et celle que nous allons transcrire (première édition, p. 365).

M. Moleux, propriétaire à Wierre-aux-Bois, âgé de cinquante-cinq ans, d'un tempérament sanguin, d'une forte constitution, livré au repos depuis quelques années, ayant eu, depuis vingt ans, attaques de goutte aux pieds, est pris le 10 décembre 1839, vers le soir, d'une strangurie qui, dans la nuit même, devient une rétention complète d'urine.

Appelé le 11, au matin, je pratique une saignée de 700 gr.; je fais appliquer vingt-cinq sangsues au périnée et je prescris un bain tiède prolongé. Ces moyens n'amènent aucun changement. Une seconde saignée, aussi copieuse que la première, pratiquée à onze heures du soir, calme l'agitation et l'anxiété, mais ne fait point cesser l'ischurie. L'introduction de la pommade de belladone dans le rectum, réitérée pendant la nuit, procure l'émission répétée de quelques gouttes d'urine et un peu de soulagement dû, sans doute, autant à l'espoir d'une amélioration prochaine, qu'à l'action du médicament.

Le 12, au matin, les symptômes ont repris toute leur intensité, et le malade, pourtant, ne consent pas à l'opération du cathétérisme, à laquelle, d'ailleurs, je répugne toujours moi-même en pareil cas, en raison des difficultés qui tiennent à la nature de l'affection et des accidents qui peuvent en résulter. Plusieurs lavements émollients n'ayant provoqué qu'une selle peu abondante, et l'état habituel de constipation me faisant soupçonner l'accumulation de matières fécales dans les intestins, je prescris 45 gr. d'huile de ricin mêlés avec 30 gr. de sirop de limon. En même temps, j'ordonne, pour employer en frictions sur l'hypogastre et le périnée, un liniment composé de 6 gr. de laudanum liquide de Sydenham, de 2 gr. de teinture de belladone, et de 40 gr. d'huile d'amandes douces. Obligé de m'absenter vers dix heures du matin pour un accouchement que la sage-femme qui me fait appeler considère comme dangereux, je désigne soigneusement à la garde la mixture que le malade doit avaler, et le liniment qui est destiné à l'usage externe. Je promets à M. Moleux, que je laisse à regret dans un état extrême d'agitation de corps et d'esprit, de revenir le plus tôt possible.

Une heure environ après mon départ, on vient m'annoncer que le malade urine abondamment, qu'il est calme et parfaitement bien. Je ne le vois qu'à cinq heures et demie du soir. Je le trouve au lit, immobile et dans un état de somnolence dont il ne sort un instant que pour répondre avec justesse aux questions que je lui adresse; la respiration est facile; le pouls, à 78 pulsations, est large, développé, mou; la face est colorée, les conjonctives un peu injectées, les pupilles dilatées, la peau chaude et moite. Il y a eu écoulement abondant d'urine; l'hypogastre est légèrement douloureux au toucher, mais souple, peu tuméfié.

Les symptômes d'un narcotisme modéré, et qui n'a pas été plus prononcé, sont évidents. On s'aperçoit seulement alors, d'après mes questions, et je m'assure moi-même que M. Moleux a avalé le liniment au lieu de la mixture laxative ! Mais comme, à mon grand étonnement, il n'en est résulté, pendant près de sept heures, que les suites que je viens de rapporter et que je regarde comme heureuses, eu égard à la cessation instantanée du spasme vésical, je m'abstiens de toute médication. Une abondante transpiration, qui

dure toute la nuit, dissipe l'assoupissement. A mon arrivée, le lendemain 13 au matin, je trouve M. Moleux ayant seulement les pupilles dilatées, la vue un peu trouble, de la propension au sommeil, mais, du reste, enchanté d'une cure aussi prompte qu'inespérée.

Cette dose toxique de laudanum et de belladone, qui a guéri à l'instant même M. Moleux, l'aurait infailliblement empoisonné s'il avait été dans son état normal. La dépression des forces circulatoires et de la vie organique par les émissions sanguines, d'une part, et la persistance du spasme local porté à un haut degré, avec exaltation de la vie nerveuse, d'autre part, ont fait d'un poison un remède énergique et prompt.

L'action simultanée de l'opium et de la belladone, dont les effets sur l'organisme ne sont point identiques, n'a-t-elle pas pu aussi apporter quelque modification dans le résultat de leur ingestion?...

(Cette dernière interprétation des faits ne laisse dans l'esprit aucune espèce de doute; comme le dit Behier (1), en citant le fait précédent, la tolérance ne peut s'expliquer que par « une neutralisation réciproque des deux agents contenus dans le liniment. »

Mon père ignorait, au moment où paraissait la première édition du *Traité des Plantes médicinales indigènes* (1849) que cette particularité avait été entrevue par plusieurs auteurs anciens (2). Dans la deuxième édition, il cite deux cas dus à l'observation de Lindrey (3), et il ajoute, en parlant des faits qui lui sont propres, avec la modestie de l'homme de mérite vrai) :

« En rappelant ces derniers faits, dont l'un recueilli en 1839 est rapporté dans la première édition de cet ouvrage, et l'autre a été observé en 1848, j'ai moins pour but de revendiquer une priorité à laquelle j'attache peu de prix, que d'appuyer une découverte thérapeutique importante. »

(Depuis, de nombreux travaux ont été publiés à ce sujet, de nouveaux faits sont venus établir l'action réciproque en véritable loi. — Nous mentionnerons le mémoire de B. Bell, lu à la Société médico-chirurgicale d'Edimbourg et traduit dans l'*Union médicale* (17 et 26 février 1859); la note de Behier déjà citée; enfin un travail des auteurs des *Archives* résumant tous les éléments de la question (mai 1865); de l'ensemble de ces études médico-physiologiques, il ressort :

1° Il existe dans les deux substances des propriétés opposées; la dilatation de la pupille pour la belladone, la contraction pour l'opium, sont une des manifestations les plus apparentes de ces oppositions d'action;

2° La belladone peut être utilisée dans l'empoisonnement par l'opium, et l'opium dans celui par la belladone.

3° L'âge du malade n'est pas une contre-indication à l'emploi de cet antidote (4).

4° La première indication à remplir dans l'empoisonnement par l'une ou l'autre substance est d'évacuer l'estomac par les vomitifs ou la pompe aspirante; la seconde d'administrer l'agent antagoniste à dose élevée et fractionnée, en se guidant sur l'apparition des symptômes physiologiques spéciaux à l'antidote, et surtout sur l'état de la pupille. Il faut arrêter l'emploi de la substance antagoniste aussitôt que son action physiologique a suffisamment contre-balancé celle du poison.

---

(1) *Union médicale*, 5 juillet 1859.

(2) Pena et Mathia de Lobel, *Stirpium adv.* nov. Londres, 1570. — Horstius, *Op. med.*, 1661. — Faber, *Strychnomania*, 1677, p. 87. — Boucher (de Lille), *in Journ. de med.*, 1766. — Lippi, *De Venef. bacc. bell. prod. atque opii in eo usu.* Tubingue, 1810. — Giacomini, *Trad. Mojon et Rognetta.* Paris, 1839.

(3) *Edimb. med. Journal*, 1855.

(4) Cas de Behier, *Union médicale*, 16 juillet 1859, soixante-quinze ans; celui de Blake, cité par les *Archives*, p. 588, quatre ans; un autre de Mac Namara, *Quarterly Journal*, Dublin, 1863, enfant de vingt-six mois.

(Cet antagonisme s'exerce de même localement ; ainsi, Wharton Jones (1) a trouvé qu'une artère dans la membrane interdigitale d'une grenouille, sous le microscope, se resserrait presque jusqu'à l'oblitération, lorsqu'on y appliquait une solution de sulfate d'atropine ; le sang, dans les capillaires correspondants et les radicules veineuses, devenait dans un état voisin de la stagnation. Il versa une certaine quantité de liqueur sédative d'opium de Battley ; l'effet fut une dilatation complète du vaisseau et l'élan vigoureux d'une ondée de sang. Une nouvelle application de sulfate d'atropine ramena la contraction du vaisseau.

La présence simultanée de l'opium et de la belladone dans un collyre diminue l'action dilatante de cette dernière (Fano) ; aussi avons-nous employé le laudanum ou une solution morphinée pour ramener plus promptement l'œil à l'état normal après la dilatation obtenue par l'atropine, afin de faciliter l'examen ophthalmoscopique).

(A propos de l'aconit, nous avons déjà parlé des propriétés neutralisantes du charbon animal dans l'empoisonnement par les solanées vireuses.

Bouchardat a préconisé comme antidote une solution d'iodure de potassium iodurée. On sait, du reste, que ce réactif précipite presque tous les alcaloïdes. Roux de Brignolles (2) a rapporté une belle observation de guérison par l'emploi de ce moyen.

Garrod a publié que la potasse et les autres alcalis caustiques détruisent complétement le principe actif des solanées vireuses.

Nous ignorons si on a expérimenté, en France, la fève de Calabar comme antidote de la belladone ; nous savons seulement que le professeur Sédillot a suggéré l'idée de l'utiliser contre les effets toxiques de cette plante ou de l'atropine dans un cas rapporté par Kleinwaechter : 10 gouttes d'une solution d'extrait de calabar dans de la glycérine ont été administrées avec un succès éclatant (3).

A la suite d'un empoisonnement par l'atropine (4), il était resté une énorme dilatation des pupilles. L'introduction du papier calabarisé dans l'œil gauche du sujet lui permit bientôt de lire sans difficulté, tandis qu'il ne put obtenir pareil résultat qu'au bout de cinq jours avec l'œil droit.)

Effets physiologiques. — (Dans ce paragraphe nous aurons aussi bien en vue l'action de la belladone et celle de l'atropine, son principe essentiel. En traitant des effets toxiques, nous avons déjà pu donner une idée des symptômes causés par leur administration. Mais, à dose thérapeutique ou insuffisante pour amener des désordres graves, le tableau, pour avoir des points communs avec celui que nous avons tracé, n'en a pas les couleurs sombres. Le plus souvent, l'influence de l'agent ne se manifeste que par la sécheresse de la gorge, les troubles de la vue et la mydriase ; à une dose plus forte, ou lorsque, comme médicament, on a dépassé la dose ordinaire, outre les phénomènes précédents, il se produit des nausées, des vertiges, du délire. Ces symptômes, qui peuvent durer vingt-quatre heures, s'observent aussi par l'effet seul de la susceptibilité individuelle.

Les phénomènes peuvent être rangés sous deux chefs principaux : action locale et primitive ; action générale et secondaire.

L'action locale varie suivant le point où est appliqué l'agent ; sur la peau, sur les muqueuses, il diminue la sensibilité, et, exerçant son influence dans une certaine étendue, il amène une anesthésie comparable à celle du chloroforme, mais agit davantage sur le sens du tact proprement dit. Appliqué sur la surface du derme dénudé par un vésicatoire, il produit une sensation de

(1) *Med. Times and Gaz.*, janvier 1857.
(2) *Annuaire de Bouchardat*, 1861, p. 13.
(3) Berlinklin, *Wochenblatt*, septembre.
(4) *Klinisches Monatsblatt für Augenheilkunde.*

forte brûlure. Déposé sur la conjonctive, il amène la mydriase dans un temps variable, mais ordinairement très-court; et, comme le fait remarquer Lemattre, la dilatation pupillaire, unilatérale, est le plus souvent le seul symptôme consécutif à cette application. L'action générale ou secondaire se manifeste au bout de dix à quinze minutes après l'administration du médicament par la dilatation de la pupille, puis par la sécheresse de la bouche et de la gorge, qu'accompagnent rarement de la douleur, mais quelquefois une rougeur assez vive du voile du palais, des amygdales et du pharynx. Giacomini pense que ce phénomène est dû seulement à l'augmentation de l'absorption.

On observe ensuite de la céphalalgie, des fourmillements dans les membres, du subdelirium, des vertiges, des éblouissements (voyez Effets toxiques), des hallucinations de la vue et des troubles divers dans les fonctions.

Les troubles de la vue consistent dans une diminution dans la netteté des images, dans des brouillards et une faiblesse plus ou moins marquée dans la perception optique. Il est souvent difficile de distinguer si ces troubles sont d'origine cérébrale ou rétinienne par la congestion de la membrane sensible oculaire, ou enfin s'ils peuvent être reliés à l'aberration de sphéricité que la pupille dilatée ne vient plus corriger).

Flourens pense que l'extrait aqueux de belladone, à une dose déterminée, agit spécialement sur les tubercules quadrijumeaux, et qu'il n'affecte que le sens de la vue, c'est-à-dire les fonctions attribuées à ces tubercules. Si la dose est plus forte, l'action s'étend sur les lobes cérébraux : toujours est-il que cette action laisse après elle une effusion sanguine qui en circonscrit les limites et l'étendue.

L'influence sur le système musculaire se traduit par le relâchement des sphincters, spécialement ceux de la vessie et du rectum. Combien de conséquences thérapeutiques n'aurons-nous pas à déduire de ce fait? Elle se manifeste aussi par la contraction des muscles vaso-moteurs. (Voyez plus haut l'expérience de Wharton Jones, à propos de l'antagonisme de l'opium et de la belladone.) Cette excitation des vaisseaux tend à diminuer la quantité de sang dans les organes et produit une diminution relative de leurs propriétés vitales, surtout de celles de la moelle et des nerfs (Brown Sequard). C'est à cette oligaimie de la moelle (Sée) qu'il faudrait rapporter le ralentissement du cœur et du pouls, la faiblesse des pulsations et l'abaissement marqué, quoique passager, de la pression du sang. Suivant Schroff, après ce ralentissement, il se produirait une accélération du pouls allant beaucoup au delà de l'état normal. « Le resserrement initial des vaisseaux peut contribuer pour sa part à l'affaiblissement cardiaque qui est incontestable..... La respiration devient plus rapide, stertoreuse. » (Sée, *in Bull. de thérapeutique*, 15 juillet 1865.)

Secondairement à la contraction artérielle, il se produit une stase veineuse; le visage est livide; l'œil congestionné, etc., etc.

A dose thérapeutique, l'appareil urinaire est souvent peu influencé; l'éruption scarlatiniforme consécutive à l'empoisonnement est rare.

L'étude du pouvoir mydriatique de la belladone doit nous arrêter un instant; c'est là, en effet, si je puis m'exprimer ainsi, sa caractéristique, sa spécialité. L'action purement locale est ici très-évidente, nous l'avons déjà avancé. Gosselin pense que c'est par l'intermédiaire de l'humeur aqueuse qu'elle se produit (*Gaz. hebd., 1855*) sur le trajet intra-oculaire des liquides absorbés à la surface de l'œil.

La limitation d'action au côté où a eu lieu l'expérimentation s'observe aussi lorsque l'agent (belladone ou atropine) est appliqué sur la peau qui avoisine l'orbite. Suivant Christison Ehlers, la dilatation produite ainsi n'est pas souvent accompagnée de troubles dans la vision, tandis que la vue est ordinairement obscurcie lorsque la belladone a amené cette dilatation par

l'intermédiaire de l'absorption et de la circulation. Dans le cas d'administration intérieure, pour Lemattre ce serait encore par saturation de l'humeur aqueuse que se fait la dilatation. En effet, ses expériences lui ont prouvé que l'humeur aqueuse retirée de l'œil d'un chien empoisonné dilate la pupille d'un autre chien non intoxiqué.

Voyons maintenant quel est le mécanisme de cette dilatation :

Tout le monde ou à peu près admet maintenant que l'iris est constitué par deux ordres de fibres contractiles, très-probablement musculaires : 1° des fibres *circulaires*, véritable sphincter, agents de constriction, soumis à l'influence nerveuse du moteur oculaire commun; 2° des fibres *radiées*, présidant à la dilatation, animées par les rameaux du grand sympathique. La belladone paralyse les premières et met en jeu les secondes; mais les fibres radiées agissent-elles alors par suite de la paralysie des fibres circulaires, ou bien la belladone exerce-t-elle sur elles une action excitante? M. Ruete, de Vienne, a donné une réponse concluante à cette question. Il démontra que l'orifice pupillaire dilaté et immobile à la suite de la paralysie de la troisième paire, peut encore s'agrandir par l'action de la belladone, d'où il conclut que le premier degré de dilatation était dû à la paralysie des fibres circulaires animées par le moteur oculaire commun, et le second à la contraction des fibres radiées animées par le grand sympathique.

Du reste, on peut couper chez un animal en expérience le moteur oculaire commun, et la dilatation n'en continue pas moins.

Les phénomènes de contraction vasculaire artérielle dépendant de l'excitation plus grande des nerfs vaso-moteurs, émanant aussi du grand sympathique, peuvent aussi contribuer à cette dilatation.

Nous sommes donc en droit de dire avec Lemattre : « La mydriase belladonique n'est point due à une paralysie; elle est due à une contraction musculaire, contraction qui porte à la fois sur les fibres rayonnées et les fibres musculaires vaso-motrices de l'iris. »

Graefe a établi que l'action de la belladone s'étendait au delà de l'iris et affectait, en les excitant, les fibres rayonnées du muscle de l'accommodation; la contraction de ces fibres radiées correspondrait au relâchement de l'accommodation et au minimum de convexité du cristallin; les malades seraient presbytes. (Voyez Belladone, § *Maladies des yeux.*)

Sans oublier que la belladone peut porter son action sur d'autres points des centres nerveux, nous sommes en droit d'établir, d'après le raisonnement et nos expériences personnelles, que cette solanée vireuse est un agent excitant du système du grand sympathique.)

Or, le grand sympathique n'agit que comme un conducteur qui transmet une influence dont le point de départ est dans une région de la moelle, nommée par Budge et Waller *région cilio-spinale.* La belladone aurait donc la propriété d'exciter ce point du système nerveux.

Terminons en citant quelques-unes des conclusions du mémoire de Lemattre, relatives à l'étude analytique de l'action de l'atropine, conclusions qui s'appuient sur des expérimentations nombreuses et très-habilement conduites.

L'atropine agit en détruisant l'excitabilité des nerfs et en conservant l'irritabilité musculaire quelquefois affaiblie; l'excitabilité sensitive disparaît d'abord ; la destruction de la sensibilité des nerfs disparaît de la périphérie au centre; l'action directe à dose concentrée, tant sur le muscle de la vie de relation que sur le muscle cardiaque, est de détruire complétement à la fois et l'excitabilité des nerfs et l'irritabilité des muscles.

L'action de l'atropine sur la respiration et la circulation s'exerce non par l'intermédiaire du tronc du pneumo-gastrique, mais bien en influençant les parties périphériques de ce nerf.

Thérapeutique. — La belladone n'a été employée comme médicament que vers la fin du XVIIe siècle. Nous épargnerons au lecteur l'histoire de l'emploi des diverses préparations de cette plante en thérapeutique, où elle occupe aujourd'hui une place si distinguée. Ces détails se trouvent dans tous les livres de matière médicale; nous nous tiendrons dans les limites de ce qui est essentiellement pratique. Notre tâche sera encore assez étendue.

La belladone, considérée sous le rapport thérapeutique, est calmante et stupéfiante d'une manière toute spéciale. Elle n'est point somnifère comme l'opium, et si elle rend le sommeil, c'est en calmant les douleurs ou en dissipant les symptômes qui l'empêchent. C'est donc à tort que la plupart des auteurs l'ont rangée parmi les hypnotiques. Comme l'opium, elle combat le symptôme *douleur* avec efficacité, mais avec cette différence qu'elle est plus utile pour les douleurs extérieures, et que l'opium calme plus particulièrement les douleurs internes.

On l'emploie dans les névralgies, les névroses, la coqueluche, les toux nerveuses et convulsives, l'asthme, les affections spasmodiques, l'épilepsie, l'hystérie, la chorée, le tétanos, les coliques hépatiques et néphrétiques; contre certaines inflammations aiguës et chroniques, la dysenterie, le ténesme, le rhumatisme, les tumeurs blanches articulaires, les douleurs aiguës des fissures, les contractions spasmodiques, les irritations de l'anus, les spasmes de divers organes tels que l'anus, l'urètre, l'utérus, l'anneau inguinal, etc.; pour dilater la pupille et rendre plus facile l'opération de la cataracte, explorer le cristallin; pour combattre l'iritis, la rétinite, la sclérotite, quelques ophthalmies, etc., etc.

Névralgies. — Douleurs. — La belladone est le remède par excellence des névralgies. Tous les praticiens ont eu à se louer de son emploi dans ces affections. Baldinger (1), Marc (2), Herber (3), Tod (4), ont guéri par l'usage interne ou externe des préparations de belladone, des *névralgies faciales*, des *tics douloureux*, des *sciatiques*, etc. On lit dans la *Revue médicale*, t. II, p. 284, un cas de tic douloureux guéri en cinq jours au moyen de la teinture de belladone, donnée à la dose de 20 gouttes, répétée trois fois par jour. Deleau (5) a fourni de nouvelles preuves de l'efficacité de la belladone dans le traitement des névralgies faciales. La racine lui a paru plus efficace que les autres parties de la plante. Il la réduit en pulpe par l'ébullition, et en prépare des cataplasmes qu'il tient appliqués jour et nuit sur la partie malade jusqu'à la cessation des douleurs. Il survient quelquefois, pendant la nuit, des rêves inaccoutumés et un peu de trouble dans les idées; mais ces accidents ne sont pas à craindre et annoncent même l'action utile du médicament sur l'organisme. Les observations de Deleau sont d'autant plus concluantes qu'elles ont été répétées pendant sept ans, et que les applications locales dont il s'agit n'ont été secondées par aucun médicament interne.

J'ai dissipé, comme par enchantement, des douleurs névralgiques au moyen de cataplasmes de racine de belladone écrasée et appliquée fraîche sur le siége de la douleur.

Bailey (6) rapporte un assez grand nombre de cas de névralgies faciales guéries d'une manière rapide à l'aide de la belladone prise à l'intérieur, sous forme de teinture ou d'extrait, à une dose assez élevée. Toutefois, le praticien anglais avoue que cette médication ne lui a pas toujours réussi, et

(1) *Bibliothèque germanique*, t. V, p. 45.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 75.
(3) *Journal de Hufeland*, juin 1813.
(4) *Transact. of the surgeons apothec.*, t. I.
(5) *Mémoire présenté à l'Académie des sciences*, 1833.
(6) *Observ. relat. to the use of belladona in painful disorders of the head and face.* Londres, 1818.

il fait remarquer qu'elle est contre-indiquée lorsqu'il existe de la fièvre ou une inflammation autour de la base d'une dent cariée.

Trousseau et Pidoux administrent la belladone à l'intérieur de la manière suivante : — Ils font préparer des pilules de 1 centigr. d'extrait, et ils en ordonnent une toutes les heures, jusqu'à ce qu'il se manifeste des vertiges. « Ordinairement, les douleurs sont déjà diminuées ; il convient alors d'éloigner les doses, car on verrait bientôt se manifester du délire, qui, pour n'avoir rien de grave, n'en doit pas moins être évité, à moins que la douleur ne puisse être calmée autrement. Nous continuons ainsi pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que le malade n'éprouve plus aucun accident névralgique. C'est surtout dans les névralgies de la face que nous avons fait usage de ce moyen. Il ne nous a pas, à beaucoup près, aussi bien réussi dans la sciatique. Nous devons dire que, même pour les névralgies de la face, la belladone seule n'a pas toujours suffi à la complète curation, et qu'il a été quelquefois nécessaire, pour prévenir le retour de la maladie, de donner de fortes doses de quinquina ou de préparations martiales. Toutefois, dans les névralgies fugaces, il est inutile d'avoir recours à ces derniers moyens. »

Suivant les auteurs que nous venons de citer, l'application de la belladone sur la peau revêtue de son épiderme jouit d'une efficacité incontestable lorsque le nerf malade est situé superficiellement. « Nous avons vu, disent-ils, plusieurs névralgies sus-orbitaires guéries dans l'espace d'une demi-heure, par l'application de l'extrait de belladone sur l'arcade sourcilière ; et quand la maladie était périodique, chaque accès était facilement prévenu en usant préalablement du même moyen. Que si, malgré l'absence de la douleur, le malade éprouvait néanmoins le malaise qui ordinairement accompagne le paroxysme, le quinquina terminait tout. Le même moyen réussit assez bien encore pour calmer les névralgies temporales; mais il échoue souvent quand le mal occupe le nerf maxillaire inférieur ou le sous-orbitaire, ce qui tient sans doute à la plus grande profondeur où ces nerfs se trouvent placés. Jamais, par ce moyen, nous n'avons pu calmer de douleurs sciatiques. »

Voici le mode d'application auquel ces thérapeutistes ont recours : on fait, au point où la douleur se fait le plus sentir, des frictions, chaque heure et pendant dix minutes, jusqu'à ce que les douleurs s'apaisent, avec 50 centigr. à 2 gr. d'extrait de belladone, en consistance demi-liquide (en y ajoutant quelques gouttes d'eau). Après la disparition des paroxysmes, on laisse un intervalle de quatre, cinq, et même douze heures entre chaque friction. Des compresses imbibées de teinture de belladone seraient aussi efficaces. D'après Trousseau et Pidoux, ces frictions suffisent, le plus souvent, lorsque la névralgie occupe le rameau sus-orbitaire, et même les rameaux temporaux superficiels ; mais si elle occupe le tronc sous-orbitaire et les branches du maxillaire inférieur, il faut recourir aux frictions sur les gencives et la face interne des joues, en recommandant au malade de ne point avaler l'extrait.

Quand la névralgie occupe le cuir chevelu, on fait raser la tête en totalité ou en partie pour appliquer l'extrait de belladone. Si le malade ne veut pas faire le sacrifice de ses cheveux, on imbibe ces derniers d'une décoction de 30 gr. de feuilles, de tiges ou de racine de belladone pour 1 kilogr. d'eau ; on recouvre la partie d'une compresse très-épaisse imbibée de la même manière, et l'on enveloppe la tête d'un bonnet de toile cirée. Trousseau et Pidoux ont vu des névralgies qui duraient depuis longtemps céder à l'emploi de ce moyen.

Quand la névralgie est profonde, comme dans la sciatique, Trousseau et Pidoux ont retiré de bons effets de l'extrait de belladone en application sur le derme dénudé, à une dose qui ne doit jamais dépasser 30 centigr. Plusieurs sciatiques récentes ont cédé en peu de jours à l'emploi de ce moyen.

Si cette affection a plusieurs mois de durée, elle ne se dissipe pas entièrement, et alors ces médecins introduisent dans une incision pratiquée entre le grand trochanter et l'ischion, et qui pénètre jusqu'au tissu cellulaire graisseux, des boulettes contenant 5 à 25 centigr. de poudre de belladone, à laquelle ils ajoutent une certaine quantité d'extrait d'opium. Cette médication, la plus constamment utile, réunit les avantages du cautère et ceux des applications stupéfiantes.

L'application de l'extrait de belladone sur le derme dénudé cause de très-vives douleurs. Pour y obvier, Trousseau et Pidoux enduisent un morceau de toile fine qu'ils appliquent du côté où ils n'ont pas mis l'extrait. Ils recouvrent le tout d'un morceau de sparadrap agglutinatif. L'extrait se dissout peu à peu et ne cause aucune sensation pénible.

Brookes (1) cite le cas d'une névralgie faciale guérie en deux jours au moyen de frictions pratiquées trois fois par jour, avec gros comme un pois de la pommade suivante : atropine, 0,25; axonge 12,00; essence de rose, 1 goutte. Bouchardat et Stuart Cooper ont guéri, d'une manière rapide, une névralgie splénique, suite de la fièvre intermittente, et qui avait résisté à l'emploi du sulfate de quinine, au moyen de l'atropine, appliquée à la dose de 1 centigr. sur le derme dénudé, à l'aide d'un vésicatoire. Il faut dire, toutefois, qu'à cette dose le médicament a causé un délire assez intense, qui a duré de quinze à dix-huit heures. Il faut toujours commencer par une dose très-légère.

L'observation suivante, recueillie dans ma pratique, m'a paru mériter d'être rapportée :

Mme la marquise de B***, de Soissons, âgée de 63 ans, d'un tempérament lymphatique, était à Boulogne pour prendre les bains de mer dans l'été de 1846, lorsqu'elle me fit appeler. Cette dame, atteinte d'une arthrite chronique, était en même temps en proie, depuis plus de deux ans, à des attaques très-fréquentes de strangurie spasmodique, attribuée, par les médecins qu'elle avait consultés à Paris, à l'existence d'une cystalgie essentielle ayant son siége au col de la vessie. Une extrême irritabilité du tube intestinal et des douleurs arthritiques vagues alternaient avec les accès de cystalgie, ou les accompagnaient avec plus ou moins d'intensité. Les antispasmodiques, les bains généraux et locaux, un régime antiphlogistique, avaient été employés en vain. Les douleurs vésicales, avec émission goutte à goutte et fréquemment répétée des urines, persistaient et épuisaient les forces de la malade, lorsque je prescrivis l'introduction matin et soir dans le rectum d'un suppositoire de beurre de cacao, au centre duquel je faisais mettre 5 centigr. d'extrait de belladone. L'effet en fut si prononcé dès le premier jour, que je fus obligé, à cause de l'action générale de ce médicament, d'en réduire la dose à 3 centigr. Bientôt les douleurs et le spasme diminuèrent graduellement, la malade put goûter quelques heures de sommeil non interrompu par l'émission des urines. Ce moyen si simple, continué depuis un an, avec une augmentation très-graduelle des doses d'extrait de belladone, a toujours produit le même soulagement toutes les fois qu'il y a eu apparition du spasme ou de la douleur.

J'ai apaisé comme par enchantement des migraines très-intenses en mettant dans l'oreille du coton imbibé de teinture de belladone, et en frictionnant à diverses reprises la partie douloureuse avec cette même teinture. On peut aussi dans ce cas appliquer l'extrait de cette plante. Piorry arrête presque immédiatement cette espèce de migraine qu'il attribue à une névrose de l'iris (iralgie), en frictionnant les paupières avec l'extrait de belladone étendu d'une suffisante quantité d'eau pour lui donner une consistance sirupeuse.

---

(1) Bouchardat, *Annuaire*, 1849, p. 48.

Rhumatisme, Goutte. — Plusieurs praticiens ont constaté l'utilité de la belladone dans le traitement du rhumatisme. Münch a fait connaître, en 1789, les bons effets de cette plante dans les affections rhumatismales. Ziégler, au rapport de Murray, en aurait aussi obtenu des résultats heureux dans les mêmes cas. Blackett rapporte qu'un rhumatisme aigu de la plus grande violence, après avoir résisté à la saignée, aux purgatifs, aux sudorifiques, etc., fut guéri en peu de jours par des bains dans lesquels on faisait dissoudre 30 gr. d'extrait de belladone. Chevalier (1) a obtenu d'excellents effets dans les rhumatismes aigus partiels, de frictions faites sur le point douloureux avec une pommade composée d'extrait de belladone (1,8e à 1/4) et d'axonge, et de quelques gouttes d'huile de lavande.

Quelques praticiens combattent le rhumatisme articulaire aigu au moyen de l'extrait de belladone, à la dose de 1 centigr. $^1/_4$ (un quart de grain) chaque heure. Le délire apparaît ordinairement le second jour de cette médication. Quelle que soit l'intensité des accidents cérébraux, on continue l'usage du remède jusqu'à la cessation complète de la douleur et de la tuméfaction. Lebreton, qui a eu de fréquentes occasions de recourir à cette médication, affirme qu'elle guérit en huit jours les rhumatismes aigus, et que jamais il n'a vu les désordres cérébraux avoir aucune suite fâcheuse (2).

Trousseau et Pidoux, qui ont obtenu de bons effets de cette médication, administraient en même temps des purgatifs journaliers, afin de prévenir la constipation.

La belladone n'a jamais été proposée pour le traitement de la goutte proprement dite, où, comme tous les stupéfiants, elle pourrait causer de graves accidents. *Dolor in hoc morbo est amarissimum naturæ pharmacum ; qui quo vehementior est eo citius præter labitur paroxysmus* (Sydenham).

NÉVROSES. — L'action puissante de la belladone sur le système nerveux, dont elle émousse pour ainsi dire la sensibilité, explique les bons effets qu'on en obtient dans les névroses.

Épilepsie. — Bon nombre d'auteurs ont vanté la belladone contre l'épilepsie. Nous citerons : Münch (3), Stoll, Evers (4), Theden (5), Greding (6) Lallemand (7), Leuret et Ricard (8), Guyault (9), Séguy (10). Bretonneau (11), est parvenu à diminuer la maladie, et dans quelques cas à la guérir entièrement. Il emploie la racine en poudre, et l'extrait de la plante. Les premiers jours il ne dépasse pas la dose de 1 centigr. par jour, et le remède est donné le soir, si les accès reviennent surtout la nuit, et le matin, s'ils se montrent durant le jour. La dose de la poudre est portée jusqu'à 5 et rarement jusqu'à 10 centigr., et l'on y reste pendant deux ou trois mois. Le remède est alors interrompu pendant une semaine, repris ensuite durant trois semaines, interrompu après pendant quinze jours, repris encore deux jours de suite, puis laissé pendant trois semaines, en ayant soin d'y revenir aux époques présumées du retour des accès, et de donner alors les doses les plus élevées. On continue ainsi avec persévérance pendant au moins trois ou quatre ans.

(1) *The London med. and physic. Journ.*, novembre 1826.
(2) Trousseau et Pidoux, t. II, p. 63.
(3) *Dissert. inaug., etc., circa usum belladonæ in melancoliâ, mania et epilepsia.* Gottingue, 1783.
(4) *Hannoversches Magazine*, 1783, n° 99.
(5) *Neue Bemerkungen und Erfahrungen*, t. II, p. 212.
(6) Murray, *Ouvrage cité*, t. I, p. 646.
(7) *Annales cliniques de Montpellier*, t. XIV, p. 47.
(8) *Gazette médicale*, 1838.
(9) *Bulletin de l'Académie royale de médecine*, t. II, p. 765.
(10) *Revue médicale*, avril 1839.
(11) Trousseau et Pidoux, t. II, p. 64.

Debreyne (1), qui regarde la belladone comme la plus précieuse de toutes les plantes indigènes de France, est le médecin qui, de nos jours, a obtenu les résultats les plus nombreux et les plus certains de l'usage de cette plante dans les névroses, et notamment dans l'épilepsie. Il a administré ce médicament à plus de deux cents épileptiques, et pas une seule fois sans obtenir quelque effet avantageux. Des malades qui avaient des accès tous les jours ont fini par ne plus en avoir qu'à de longs intervalles; d'autres, qui en avaient moins fréquemment, ont obtenu une amélioration notable; enfin, plusieurs ont été guéris complétement. Suivant ce praticien, les effets du médicament sont surtout marqués chez les épileptiques dont les accès sont très-fréquents et même journaliers. Il faut en continuer longtemps l'usage.

Blache et Trousseau (2) ont adopté le mode d'administration suivant de la belladone contre l'épilepsie : Extrait de belladone, poudre de belladone, de chaque 1 centigr. pour une pilule. Le premier mois, le malade prend une pilule ainsi composée, le soir en se couchant. Le deuxième mois, deux pilules au lieu d'une; le troisième mois, trois pilules; le quatrième, quatre, toujours à la fois, quel qu'en soit le nombre. Si la dose du médicament paraît trop élevée, trouble la vision, produit un sentiment d'âcreté à la gorge, on rétrograde et on n'augmente la dose que tous les deux mois. On arrive ainsi au bout de l'année au chiffre de sept ou huit pilules chaque soir, et on apprécie alors l'influence de la médication. Lorsqu'après un an de traitement vous constatez une diminution dans la force et le nombre des attaques, une modification heureuse dans la forme, vous insistez sur l'emploi de la belladone pendant deux, trois ou quatre ans de suite, en augmentant tous les deux ou trois mois la quantité du médicament d'un centigramme, jusqu'à dose intolérable. Quand on a obtenu la cessation entière des attaques, on suspend la médication et on la reprend pendant quinze jours; puis on laisse deux mois de repos, suivis de deux mois de traitement; et ainsi de suite, en augmentant progressivement ces intervalles, mais sans jamais abandonner l'usage de la belladone d'une manière absolue. Sur cent cinquante malades traités de cette manière, Trousseau en a guéri vingt.

On peut conclure de tous les faits que nous venons de rapporter, que la belladone diminue souvent la fréquence et l'intensité des attaques d'épilepsie, et que dans quelques cas, lorsqu'elle est essentielle, elle la guérit complétement. Il est des sujets chez lesquels elle est évidemment nulle ou nuisible : « Nous avons vu, dit Debreyne, sous l'influence de cette solanée, tout héroïque qu'elle est, les accès augmenter chez une femme qui était épileptique depuis près de vingt ans. Il a fallu absolument y renoncer. »

Suivant Hufeland l'usage à trop forte dose ou trop longtemps prolongé de la belladone, pourrait, dans certains cas, transformer l'épilepsie en imbécillité.

Convulsions. — Bergius, Stoll, Lallemand (3) ont traité avec succès, à l'aide de la belladone, des affections convulsives violentes et qui avaient résisté à tous les autres antispasmodiques. Le professeur Chaussier combattait les convulsions qui arrivent pendant l'accouchement par des onctions de pommade de belladone sur le col utérin.

L'expérimentation clinique prouve chaque jour ce fait depuis longtemps reconnu par Debreyne, que la belladone est le spécifique du phénomène convulsion, et qu'elle est l'antispasmodique par excellence. — Trousseau (4) prescrit la poudre des feuilles à la dose de 1, 2 et 3 centigr. dans

(1) *Thérapeutique appliquée*, p. 11.
(2) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1856, p. 123.
(3) *Annales cliniques de Montpellier*, t. XIV, p. 47.
(4) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 15 mars 1852.

les vingt-quatre heures chez les enfants atteints de convulsions; il donne en même temps le sirop d'éther à celle de 15 à 20 gr.; il fait aussi frictionner les gencives avec une solution légère d'extrait de belladone, quand la dentition est la cause des convulsions. Tout en combattant le phénomène convulsion, on doit s'occuper des causes. Aux convulsions vermineuses on oppose les anthelmintiques, à celles qui tiennent à une constipation opiniâtre, à une surcharge gastrique, l'administration des lavements, des purgatifs, etc. « Nous avons eu à nous louer, disent Trousseau et Pidoux, de la belladone dans le traitement des maladies convulsives, mais surtout dans celui de l'éclampsie des enfants et des femmes en couches; nous ne comptons guère sur ce moyen au début des convulsions; mais lorsqu'elles se renouvellent plusieurs fois par jour et plusieurs jours de suite, la belladone, administrée à faible dose, amène quelquefois des résultats inespérés. C'est surtout dans les convulsions épileptiformes, unilatérales ou partielles que nous avons eu à nous louer de l'administration de la belladone, bien entendu lorsque ces convulsions n'étaient pas symptomatiques d'une grave lésion organique.

Tétanos, Trismus. — Suivant Debreyne, la belladone doit être considérée comme le meilleur remède à opposer aux affections tétaniques.—Vial (1) cite trois cas de guérison par ce médicament. Ce médecin prescrit la poudre fraîche à la dose de 10 à 20 centigr., suivant l'effet du remède et l'âge du malade : il conseille en même temps les fomentations ou les frictions avec une solution belladonée. — Besse (2) a vu un cas de tétanos traumatique, rebelle à l'opium et au musc, céder rapidement aux frictions faites sur les muscles contractés avec la teinture de belladone à la dose de 100 gr. par jour. — Sandras a guéri en trente jours, au moyen de l'extrait de belladone donné à la dose de 2 à 15 cent. par jour, concurremment avec les bains de vapeurs (deux par jour), un jeune homme de dix-neuf ans, qui, après avoir eu le pied écrasé par une roue de voiture, présenta tous les symptômes du trismus à un haut degré.

Mme Debette, de Calais, âgée de trente-trois ans, d'une grande taille, d'une constitution grêle, d'un tempérament nervoso-sanguin, enceinte de cinq mois, fut prise au mois d'août 1811 d'un resserrement spasmodique des mâchoires, qui d'abord peu prononcé, augmenta dans l'espace de cinq à six jours au point de tenir la bouche constamment fermée. Le contact sur les lèvres et les gencives de boissons ayant une saveur quelconque, et surtout acide, augmentait le spasme et la constriction jusqu'à faire saigner les gencives. Il y avait absence complète de douleur. Une saignée de 7 à 800 gr. fut pratiquée et n'amena aucun soulagement. Je prescrivis des demi-lavements avec l'extrait gommeux d'opium, un liniment camphré et opiacé, sans obtenir plus de succès. La malade était dans le même état depuis six jours, quand il me vint à l'idée d'employer des onctions de pommade de belladone sur les mâchoires. Cette pommade, dans la proportion de 4 gr. d'extrait sur 30 gr. d'axonge, était appliquée à la dose de 4 gr. toutes les trois heures. Dès le second jour de l'emploi de ce moyen, la malade commença à desserrer les dents; sa bouche s'ouvrit peu à peu, et au bout de six à huit jours la guérison de ce trismus était complète. Il est à remarquer que, pendant plus de quinze jours, une tension spasmodique était toujours provoquée par la présence des boissons acides dans la bouche.

L'emploi de la belladone dans le tétanos n'est pas toujours couronné de succès. Je n'en ai obtenu aucun résultat chez une jeune fille atteinte de cette maladie, à la suite de l'application du caustique de Vienne sur une tumeur

(1) *Bulletin de thérapeutique*, mars 1843.
(2) Bouchardat, *Annuaire*, 1849, p. 44.

cancéreuse du sein, et chez laquelle, il est vrai, l'opium à grande dose, le chloroforme, etc., ont été aussi sans effet.

Voyez ATROPINE.

RAGE. — Mayerne (1) préconisa, au commencement du XVIe siècle, l'emploi de la belladone contre la rage. — Théodore Turquet, dans un ouvrage publié en 1696, avait annoncé la décoction de baies de belladone comme un spécifique contre l'hydrophobie. — Schmidt, ministre protestant, publia ce remède dans le *Journal de Hanovre* en 1763. — Les deux Münch (2) publièrent plusieurs cas de guérison. Ils faisaient préalablement saigner les malades jusqu'à la syncope, et administraient ensuite l'extrait de belladone à la dose de 5 à 70 centigr. tous les deux jours. — Buchols, Jahn, Hufeland, Sauter, Schaller, Locher-Balber, Rau, Neimecke, ont aussi rapporté des faits à l'appui de la vertu antilyssique de la belladone. Cette plante a été administrée à cent quatre-vingt-deux malades, qui tous avaient été mordus par des chiens enragés. Sur ce nombre, cent soixante-seize avaient été blessés depuis peu de temps, et n'offraient aucun symptôme de rage; chez les six autres l'hydrophobie était confirmée. Voici les résultats du traitement : les cent soixante-seize récemment mordus furent préservés; des six enragés, quatre furent guéris, et deux succombèrent (3). — Sauter donnait la belladone en extrait à la dose de 40, 50, 60 centigr., et répétait cette dose à chaque accès. — Ghérardini en a donné jusqu'à 4 gr. en douze heures. — Giacomini fait observer avec raison que ceux qui sont opposés à l'emploi antilyssique de la belladone, n'ont donné cette substance qu'à la dose ordinaire, tandis que ceux qui en ont vanté les bons effets l'ont administrée à doses assez fortes.

« Cette médication, tout éminemment sédative et antispasmodique qu'elle est, ne suffira pas, dit Debreyne, parce qu'elle ne paraît pas de nature à pouvoir détruire le virus de la rage. Elle n'a qu'une vertu purement antispasmodique, anticonvulsive, et non une puissance destructive ou neutralisante (4). »

« De nos jours, disent Trousseau et Pidoux, on a acquis la triste conviction de l'inutilité des moyens divers vantés jusqu'ici dans le traitement de la rage. »

Comment a-t-on acquis cette triste conviction? A-t-on répété les essais de Münch, ou n'a-t-on opposé que des préventions, des idées systématiques, des raisonnements non justifiés par l'expérience? Swilgué affirme que l'on n'a fait en France aucune recherche propre à déterminer le degré de confiance que la belladone peut mériter sous le rapport de sa propriété antilyssique. S'il est permis d'élever des doutes sur cette propriété, il ne l'est pas moins de se garantir de ce scepticisme qui nous fait trop souvent regarder comme faux tout ce qui contrarie notre manière de voir ou nos préventions. On ne peut rejeter tous les faits observés par Münch sans suspecter la bonne foi de ce ministre protestant. La justice et la raison invoquent ici l'expérience clinique, qui seule peut juger en dernier ressort cette importante question.

HYSTÉRIE — On a cité des faits qui prouvent l'efficacité de la belladone dans certains cas d'hystérie. En général, dans l'hystérie, la sensibilité est augmentée, surtout au début des accès. « Quel médecin n'a vu, dit Landouzy (5), chez la plupart des hystériques, le moindre bruit, la moindre

(1) *Prax. med. syntagma de morb. extern.*
(2) *De belladona efficaci in rabie*, etc. Gœttingue, 1781.
(3) Bayle, *Bibliothèque de thérapeutique*, t. II, p. 502.
(4) *Annales de la Société de médecine de Gand*, 1853, p. 156.
(5) *Traité complet de l'hystérie*, 1848, p. 312.

odeur, le moindre contact augmenter le paroxysme ? — D'après Blackett (1), la belladone ne saurait convenir dans l'hystérie qui dépend de causes débilitantes. Sur six malades auxquels ce médecin administra la belladone, trois furent guéris assez rapidement; les trois autres, qui, sans doute, n'étaient pas dans des conditions convenables à l'action de ce médicament, éprouvèrent divers accidents nerveux qui firent renoncer à son usage. Blackett administrait la belladone sous forme de teinture.

Pagès (2) a fait disparaître des accès hystériques accompagnés de douleurs utérines analogues à celles de l'avortement, en pratiquant plusieurs fois par jour, sur le col de l'utérus, des onctions avec la pommade d'extrait de belladone.

Debreyne regarde ce médicament comme le meilleur modificateur du système nerveux chez les hystériques. Il rapporte, entre autres, deux cas d'hystérie rebelle qui offraient les symptômes les plus insolites, et dont l'un durait depuis six années, et l'autre depuis six mois.

Chorée. — La belladone s'est montrée efficace dans la danse de Saint-Guy essentielle et sans complication. Hufeland (3) dit s'en être bien trouvé dans cette maladie. — Ketterling (4) a guéri un individu affecté de chorée au moyen de la poudre des feuilles de cette plante, donnée à la dose de 10 à 15 centigr. par jour.—Seguy (5) rapporte deux observations de chorée guérie en peu de temps par l'extrait de belladone, à la dose de 5 à 15 centigr. par jour. — Debreyne a vu l'extrait de belladone produire les meilleurs effets dans cette aberration nerveuse; il emploie ordinairement les pilules formulées plus haut contre l'hystérie. — Mault (6), dans un cas très-intense, chez un choréique de quatorze ans, et qui avait résisté à diverses médications, appliqua sur la colonne vertébrale un vésicatoire de huit pouces de long, et pansa douze heures après le derme dénudé avec un linge recouvert d'une légère couche d'extrait de belladone. Ce linge ne fut laissé qu'une heure en place. Au bout d'une demi-heure, il y avait déjà un mieux sensible, et quatre heures après il restait à peine quelques traces de convulsions. Quarante heures après, quelques convulsions s'annoncent à la face, on recommence à panser avec l'extrait de belladone, et l'on obtient le même résultat que la première fois. Le cinquième jour, comme il était revenu quelques mouvements convulsifs dans le bras gauche, on applique un nouveau vésicatoire et l'on panse comme auparavant. Les convulsions s'arrêtent encore et ne reparaissent plus.

Tremblement nerveux. — Suivant Debreyne, le tremblement nerveux cède ordinairement aux pilules d'extrait de belladone, mais souvent aussi il reparaît dès qu'on cesse le remède.

Delirium tremens. — Griève (7) a fait cesser comme par enchantement les accidents du *delirium tremens* portés à un haut degré (surexcitation nerveuse, hallucinations optiques, pouls au-delà de 120 pulsations, transpiration froide et visqueuse, contraction considérable des pupilles) chez un homme de quarante-neuf ans, d'une constitution robuste et qui s'était enivré régulièrement depuis trois semaines, en faisant des frictions sur les paupières avec la pommade de belladone. Aussitôt que l'effet physiologique du médicament se manifesta par la dilatation des pupilles, les hallucinations

(1) *Lond. Med. repository*, avril 1824.
(2) *Revue médicale*, 1829.
(3) *Hufeland's Journal*, t. IX, cah. III, p. 100.
(4) H. Musset, *Traité des névroses*, p. 194.
(5) *Revue médicale*, avril 1839.
(6) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1851, p. 102.
(7) *Monthly Journal* et *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLVI, p. 496.

de la vue perdirent de plus en plus leur caractère, les autres symptômes se calmèrent et le malade s'endormit. Il est probable que c'est bien plutôt à l'influence de la belladone sur les centres nerveux, qu'à la dilatation de la pupille, comme le pense Griève, qu'est dû cet heureux et prompt résultat.

Folie. — La belladone a été employée avec succès dans ce cas par Münch fils (1), Münch père (*in* Murray), Ludwig (2), Greding (3), Murray, Evers, Schmalz (4), J. Franck, Schmidtmann, David Scott (5).

On sait que la belladone administrée à une certaine dose produit une folie momentanée. Son efficacité dans les maladies mentales semble justifier ce principe de Hahnemann : *Similia similibus curantur*. On puise quelquefois dans les systèmes les plus absurdes des vérités utiles : les doctrines opposées et exclusives ne sont ni vraies ni fausses en tous points. « Car l'expérience a prouvé qu'une multitude de maladies étaient guéries par des agents thérapeutiques qui semblent agir dans le même sens que la cause du mal auquel on les oppose (*in* Trousseau et Pidoux). »

C'est principalement dans les monomanies accompagnées d'hallucinations fixes que la belladone s'est montrée efficace.

Paralysie. — Jahn (6) a préconisé la belladone dans la paralysie. — Schmucker (7) l'a conseillée contre l'hémiplégie. — Murray cite le cas d'une hémiplégie sérieuse qui a cédé à la poudre des feuilles de belladone, à la dose de 25 centigr. à 1 gr. par jour.—Les docteurs Forstern et Verschuir (*in* Szerlecki) ont employé ce médicament avec succès dans un cas de paralysie spasmodique des muscles de la face. — Bretonneau a obtenu, à l'aide de la belladone, des guérisons aussi inespérées que peu explicables dans plusieurs cas de paraplégie. « Mais lorsqu'il s'agit d'une hémiplégie, disent Trousseau et Pidoux, à moins qu'il n'y ait en même temps spasmes convulsifs, il n'obtient rien en général. » — Tessier (8) cite un cas d'hémiplégie qui céda à l'usage du suc éthéré de belladone, à la dose d'une goutte par jour.

Hoquet. — Le hoquet constitue quelquefois une névrose opiniâtre qui n'est pas sans gravité. Dans ce cas, Debreyne emploie les pilules suivantes, qui lui ont constamment réussi : Extrait de belladone, 2 gr.; camphre, 15 gr.; sirop de gomme, Q. S. pour 60 pilules. Deux pilules le premier jour, matin et soir; le second jour trois, matin, midi et soir; on augmente chaque jour d'une pilule, jusqu'à six en vingt-quatre heures en trois fois, un tiers matin, midi et soir.

Gastralgie. — La belladone réussit ordinairement dans la gastralgie. L'extrait de la racine, associé à l'eau de laurier-cerise, à la dose de 1 centigramme 1/2 à 2 centigr. 1/2, a été employé avec un succès remarquable par Schmidtmann dans un cas de gastralgie contre laquelle on avait en vain mis en usage les médicaments appropriés à ce genre de maladie.—Hauff (9), Hufeland (10) se sont très-bien trouvés de la belladone en pareil cas. Le dernier prescrit 30 gouttes trois fois par jour du mélange de 30 centigr. d'extrait de belladone et de 15 gr. d'eau de laurier-cerise. — Caizergues (11)

---

(1) *Loco citato.*
(2) *Dissert. de belladona, hujusque usu in vesania.*
(3) Ludwig, *Dissert. cit.*
(4) *Chirurgische und medizinische Vorfœlle*, p. 79.
(5) *London med. Gaz.*, juillet 1838.
(6) *Klinik der chronischen Krankheiten*, t. I, p. 365.
(7) *Schmucker's vermischte Schriften*, t. I, p. 365.
(8) Bouchardat, *Annuaire*, 1847, p. 20.
(9) *Medizinisches Conversationsblatt*, n° 2, 1832.
(10) Sebernheim, *Handbuch der praktischen Arzneimittel.* Berlin, 1836, p. 5.
(11) *Revue thérapeutique du Midi.*

employait une masse composée de 10 gr. de sous-nitrate de bismuth et de 1 gr. d'extrait de belladone, divisée en 40 pilules, dont il faisait prendre deux matin et soir. — Leblus (1) a guéri une gastralgie opiniâtre, accompagnée de hoquet, au moyen des pilules suivantes : Extrait de belladone, 1 décigr.; sous-carbonate de fer, 5 décigr., pour douze pilules, à prendre d'heure en heure. « Là où le chlorhydrate de morphine manque son effet, dit Sandras, l'extrait de belladone le remplace avec avantage et calme la gastralgie. » Ce médecin administre une pilule de 25 milligr. toutes les demi-heures; le malade est soulagé après en avoir pris une, deux ou trois. — S'il y a constipation, Bretonneau (*in* Trousseau et Pidoux) fait prendre une très-petite quantité de belladone, soit en mangeant, soit le soir, au moment où le malade se couche; s'il y a, au contraire, tendance à la diarrhée, il proscrit l'emploi de ce médicament et a recours à l'opium. C'est là une indication judicieusement formulée pour le traitement de la gastralgie et de l'entéralgie.

Entéralgie. — Suivant Schmidtmann, la belladone serait un excellent remède contre l'entéralgie, tandis que l'opium produirait de mauvais effets dans cette affection, sans doute à cause de la constipation qui l'accompagne presque toujours. — Sandras obtient un soulagement immédiat dans l'entéralgie, au moyen de quelques centigrammes d'extrait de belladone étendu dans un lavement émollient peu abondant et répété au besoin.

M. B..., directeur des postes, âgé de quarante-sept ans, d'un tempérament bilioso-sanguin, d'une forte constitution, était atteint depuis plusieurs mois d'une douleur fixe et continue à la région hypogastrique, sans cause connue, et n'apportant aucun changement dans les fonctions intestinales ni dans celles des organes urinaires. Cette douleur, plus incommode que vive, avait résisté à l'usage des bains, à l'application des sangsues à l'anus, aux cataplasmes et aux liniments opiacés. Je prescrivis un suppositoire de beurre de cacao avec 5 centigr. d'extrait de belladone à introduire matin et soir. Dès le second jour d'emploi de ce moyen, la douleur diminua. J'augmentai la dose d'extrait de belladone graduellement jusqu'à celle de 12 centigrammes. Dès lors la douleur disparut complétement. Après deux mois que le malade a cessé l'emploi du suppositoire belladoné, aucun symptôme de récidive n'a eu lieu.

Iléus. — Rosati (2) a employé avec succès, dans l'iléus, des frictions faites sur l'abdomen avec la pommade de belladone. Plusieurs praticiens, au rapport de Szerlecki, tels que Pages, Magliari, Spencieri, Dupongel, Albers, Marino, Méola, Frœnkel, auraient aussi obtenu de bons effets de l'usage extérieur de ce médicament dans la même maladie.

Stannius et Becker (3) ont employé avec succès un lavement composé d'une infusion de 4 gr. de racine de belladone dans 200 gr. d'eau. Ce remède a guéri le malade sans produire d'effet stupéfiant. Il faut néanmoins se défier d'une dose aussi élevée : je commence toujours par un lavement de 60 centigr. à 1 gr. de feuilles infusées dans 150 gr. d'eau, et je n'augmente cette dose, au besoin, que graduellement.

« Il est évident, dit Debreyne, après avoir rapporté plusieurs faits concluants, que la belladone est une excellente, une précieuse ressource contre une maladie si terrible, si féroce et si indomptable. »

Vomissement nerveux. — La belladone a été très-utile dans les vomissements essentiellement spasmodiques, ou tenant à une irritation fugace, sym-

(1) Wahu, *Annuaire de médecine et de chirurgie pratiques*, 1847, p. 92.
(2) *Observ. med. di Napoli.*
(3) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1842, p. 20.

pathique, etc. — Hufeland et Siemerling (1) prescrivent contre les vomissements chroniques, surtout chez les personnes adonnées aux boissons alcooliques, 30 à 40 gouttes, trois ou quatre fois par jour, du mélange de 10 centigr. d'extrait de belladone et de 8 gr. d'eau de laurier-cerise. — Sandras s'est bien trouvé, dans le vomissement nerveux, de frictions sur tout l'abdomen avec une pommade contenant environ un vingtième de son poids d'extrait de belladone.

Dans les vomissements nerveux qui surviennent pendant la grossesse, Bretonneau (*in* Trousseau et Pidoux) fait pratiquer des frictions sur le ventre avec la pommade de belladone ou une forte solution d'extrait de cette plante dans l'eau, en consistance sirupeuse. Cette médication manque rarement de procurer du soulagement au bout de quelques jours. Elle m'a réussi, aidée de la position horizontale, chez une femme enceinte de sept mois, atteinte depuis trois mois de vomissements continuels qui l'avaient jetée dans un grand état de faiblesse. Mais, dans certains cas plus graves, disent Trousseau et Pidoux, et ces cas ne sont malheureusement pas rares, la belladone reste impuissante comme tous les autres moyens, et il ne reste souvent que la triste et regrettable ressource de l'avortement provoqué. »

« Dans une circonstance où cette opération allait être pratiquée pour sauver la femme, Cazeaux, qui avait essayé vainement la belladone suivant la méthode de Bretonneau, pensa qu'il obtiendrait un effet plus sûr en appliquant sur le col même et dans la cavité du col une grande quantité d'extrait de belladone, et cette petite opération, qu'il répéta une fois plusieurs jours de suite, amena une guérison rapide et inespérée.

Coliques hépatiques et néphrétiques. — Dubla (2) a employé avec avantage des frictions sur les lombes avec une pommade composée de 75 centigr. d'extrait de belladone et de 15 gr. d'axonge, dans deux cas de colique néphrétique. Ces coliques ont été suivies d'expulsion de calculs.

Mme Hanson, demeurant à Calais, âgée de vingt-six ans, d'un tempérament lymphatique, me fit appeler le 16 juin 1818. Elle était prise d'un violent accès de colique néphrétique. J'avais inutilement employé la saignée et le bain de longue durée, quand, attribuant les symptômes au spasme local, je fis frictionner de demi-heure en demi-heure, avec la pommade de belladone (4 gr. d'extrait pour 30 gr. d'axonge), la région correspondante au rein, siége de douleurs lancinantes très-vives. Dès la seconde friction la douleur s'apaisa. La malade s'endormit après la troisième friction. Le lendemain les douleurs étaient entièrement dissipées, et cinq petits calculs avaient été rendus avec quelque difficulté pendant leur passage dans l'urètre. Deux de ces calculs étaient de la grosseur d'un pois.

Rostan et Martin-Lauzer (3) font cesser promptement les douleurs dans les coliques hépatiques et néphrétiques, en administrant toutes les quatre ou six heures une pilule contenant 5 centigr. d'extrait d'opium et autant d'extrait de belladone. L'amélioration a lieu dix minutes environ après la prise du médicament, et souvent la crise cesse en moins d'une demi-heure avec une seule pilule. — Pointe, de Lyon, s'est également bien trouvé, au rapport de Martin-Lauzer, de l'opium et de la belladone réunis contre les coliques hépatiques. — Sandras (4) emploie dans les névralgies des conduits biliaires les pilules suivantes : Extrait de belladone, 15 centigr.; chlorhydrate de morphine, 5 centigr.; mucilage de poudre inerte Q. S. pour faire 10 pilules; en prendre une de demi-heure en demi-heure.

---

(1) *Journal de Hufeland*, juillet 1830.
(2) *Revue médicale*, t. III, p. 447.
(3) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, t. XXXIV, p. 37.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratique*, 1853.

Colique de plomb. — Malherbe (1) déclare avoir obtenu de la belladone des résultats avantageux dans vingt-neuf cas de colique de plomb. Le plus grand nombre des malades a éprouvé un soulagement du premier au troisième jour. Chez la plupart d'entre eux les douleurs cessaient plus ou moins de temps avant l'apparition des selles. Dans la moitié des cas, la belladone n'a été prise que pendant quatre ou cinq jours... « Nous pensons, conclut Malherbe, que la belladone est destinée à procurer des guérisons plus rapides que les autres méthodes de traitement. Elle s'attaque d'ailleurs aux deux principaux symptômes de la maladie : la douleur et la constipation. La belladone peut, dans ce cas, être donnée à doses beaucoup plus élevées que dans les maladies non douloureuses. On commence par 5 centigr. d'extrait mêlé à 10 centigr. de poudre de racine; on augmente ou l'on diminue suivant qu'il y a ou non effets toxiques. On prescrit en même temps chaque jour un ou deux lavements avec 2 à 5 centigr. d'extrait, et l'on fait des onctions sur le bas-ventre avec la pommade de belladone. — Le docteur Blanchet a aussi employé avec succès la belladone contre la colique de plomb, mais il l'a unie à la thériaque. »

Colique nerveuse des pays chauds. — Cette colique, si fréquente chez les marins qui naviguent entre les tropiques, a été traitée par Fonssagrives (2) à l'aide de la belladone avec le plus grand succès. Les purgatifs ne sont point exclus; mais ils ne doivent être administrés que lorsque les douleurs sont calmées.

Palpitations. — « Il est des palpitations nerveuses, dit Martin Lauzer (3), que j'ai pu arrêter au bout de quelques instants, en faisant appliquer sur la région du cœur un emplâtre fait avec 4 gr. d'extrait de belladone. »

Je suis parvenu à faire cesser des palpitations de cœur très-violentes chez une jeune fille de dix-huit ans, devenue chlorotique par suite de frayeur, en faisant frictionner deux fois par jour la région précordiale avec un liniment composé d'un jaune d'œuf, de 2 gr. de suc de belladone et de 4 gr. de suc de digitale. Ces palpitations étaient purement nerveuses. — J'ai obtenu un soulagement prompt dans les palpitations et les douleurs causées par l'hypertrophie du cœur, en employant le même liniment ou la pommade de belladone. Il est à remarquer que, dans ces cas, l'usage de la belladone à l'intérieur ne produit aucun soulagement.

Coqueluche. — C'est sans contredit dans la coqueluche que la belladone a peut-être été employée avec le plus d'avantages. Schœffer, en Allemagne (4) et Marteau de Granvilliers, en France (5) en ont les premiers signalé les bons effets dans cette maladie.—Vinrent ensuite Hufeland (6), qui considéra cette solanée presque comme spécifique; Buchave (7), qui, dans une épidémie de coqueluche en 1784, eut de nombreuses occasions d'en constater l'efficacité; Kraff (8), dans une épidémie observée à Runckel en 1806, et à laquelle il opposa pour tout traitement l'infusion de 1 gr. 20 centigr. de racines et de feuilles de belladone dans 30 gr. d'eau bouillante, qu'il administrait trois fois par jour à la dose de 3 à 30 gouttes, selon l'âge, jusqu'à l'effet physiologique manifesté par la rougeur du visage, la dilatation des pupilles, etc.

---

(1) *Journal de médecine et de chirurgie* de Malgaigne, 1850.
(2) *Archives générales de médecine*, octobre 1852.
(3) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. XXXIV, p. 36.
(4) *Journal de Hufeland*, t. VI.
(5) *Ancien Journal de médecine*, t. XVI, p. 461.
(6) *Journal.*
(7) *Journal de Hufeland*, 1808.
(8) *Acta regia Soc. med. Hafniensis*, t. II.

Mais c'est surtout Wetzler (1) qui, dans une épidémie de coqueluche qui régna en 1810 à Augsbourg, a vérifié les effets héroïques de la belladone dans cette affection convulsive des organes respiratoires. Trente enfants auxquels ce médecin administra ce remède guérirent tous du huitième au quinzième jour. Il donnait, matin et soir, 1 centigr. et demi de racine en poudre aux enfants au-dessous de deux ans; 5 centigr. à ceux de deux à trois ans; 7 centigr. et demi aux enfants de quatre à six ans. On augmentait cette dose au bout de deux à trois jours, sans toutefois dépasser celle de 1 centigr. et demi en vingt-quatre heures chez les plus jeunes, et celle de 15 centigr. chez les plus âgés.

Depuis, un très-grand nombre de médecins se sont servis de la belladone, et s'en servent journellement avec succès contre la coqueluche. Cette solanée, suivant Laennec (2), diminue le besoin de respirer, et par conséquent la dyspnée, plus constamment qu'aucune autre plante narcotique.

Blache (3) pense avec Hufeland que c'est du quinzième au vingtième jour de la maladie qu'il faut employer la belladone, pourvu toutefois qu'il n'existe aucune inflammation thoracique, car alors il considère ce médicament comme plus nuisible qu'utile. Au reste, il ne l'a vu réussir que lorsque la dilatation de la pupille a eu lieu, et il n'a pas été besoin, dit-il, de dépasser la dose de 20 à 25 centigr. — Suivant Duhamel (4) la coqueluche présente deux nuances ou variétés distinctes : l'une est apyrétique, et l'autre est accompagnée de fièvre. La belladone réussit, dit-il, dans la première; elle échoue dans la seconde. Il donne la racine en poudre à la dose de 6 centigr. par jour, en trois fois, matin, midi et soir, aux enfants au-dessous de trois ou quatre ans; à un âge plus avancé, il porte quelquefois la dose à 20 centigrammes. Dans la plupart des cas, il a combattu la maladie dans l'espace de trois, quatre, cinq ou six jours. Duhamel ne s'est-il pas trompé en comptant les jours?... Je n'ai jamais pu obtenir un résultat aussi prompt dans le cours de ma longue pratique. — Debreyne, qui, pendant plus de trente ans, a employé la belladone dans la coqueluche sur un nombre immense de malades, dont la plupart ont été guéris en huit ou dix jours, n'a recours à ce médicament que du dixième au douzième jour de la maladie, quand les symptômes inflammatoires ou pléthoriques ont été combattus, et que la toux est devenue purement spasmodique. Il donne la racine en poudre à la dose d'autant de fois 5 centigr. que l'enfant a de mois, à prendre en douze jours. Ainsi, un enfant de six mois en prend 30 centigr. en douze jours, et ainsi de suite. La dose se prend en trois fois dans la journée, matin, midi et soir. — Trousseau et Pidoux emploient avec avantage dans la période convulsive, afin de prévenir l'insomnie que la belladone produit quelquefois, le sirop suivant : Extrait de belladone, 20 centigr.; faites dissoudre dans sirop d'opium et de fleurs d'oranger, de chaque 30 gr.; en prendre une à huit cuillerées dans les vingt-quatre heures. Il faut employer l'opium avec prudence, et ne pas insister longtemps sur son usage, à cause de la propriété qu'il a de constiper et de favoriser les congestions sanguines au cerveau, déjà si fréquentes dans la coqueluche. — Bretonneau administre toujours la poudre de belladone en une seule dose, soit le matin, soit le soir, à la dose de 1 centigramme, en augmentant de 1 centigr. tous les deux jours, jusqu'à ce que la toux soit très-notablement calmée. Si après quelques jours le mal reste stationnaire, il augmente encore, mais sans aller jusqu'à effet toxique. Quand la maladie rétrocède, il diminue graduellement et ne cesse que lorsqu'il n'existe plus que les symptômes d'un simple catarrhe.

---

(1) *Journal de Hufeland*, t. VI, p. 285.
(2) *Traité de l'auscultation médiate*, t. I, p. 86.
(3) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques.*
(4) *Mémoire couronné en 1848 par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.*

La belladone ne guérit pas toujours la coqueluche. Joseph Frank l'a employée avec beaucoup de succès dans une épidémie, et infructueusement dans six autres. — Desruelles (1), imbu de la doctrine de Broussais, la regarde comme un médicament dangereux, même quand on l'administre à petites doses; selon lui elle ne mérite pas les éloges qu'on lui a prodigués. — Ratier (2), à une époque où la doctrine de l'irritation, arrivée à son point culminant, n'admettait plus comme agents thérapeutiques que les sangsues, l'eau de gomme, le lait et les pommes cuites, affirmait qu'il avait eu plusieurs fois l'occasion de voir employer et d'employer lui-même ce médicament contre la coqueluche, et que *jamais* il ne l'avait vu réussir. C'est ainsi qu'on observe quand on veut tout rattacher à l'idée mère d'un système.

J'ai employé pendant quarante ans la belladone contre la coqueluche. Excepté dans une épidémie dont je parlerai plus bas, elle m'a presque toujours réussi. Je me sers de la racine en poudre à la dose de 1 à 5 centigr. répétée de quatre heures en quatre heures, et mêlée avec une certaine quantité de sucre. J'augmente graduellement cette dose suivant l'âge et l'intensité des symptômes, mais sans jamais dépasser 25 centigr. dans les vingt-quatre heures. Je l'administre aussitôt que la période catarrhale ou inflammatoire est dissipée. Je fais vomir de temps en temps avec l'ipécacuanha ou l'asaret. Ce traitement modère et éloigne promptement les quintes de toux. Néanmoins la guérison n'a lieu, pour les cas les plus simples, que du dixième au vingtième jour, et pour les cas les plus graves que dans l'espace de vingt-cinq à trente-cinq jours. Si le soulagement se fait trop attendre, je prescris des frictions à l'épigastre avec la pommade de belladone (4 gr. sur 30 d'axonge : 2 à 6 gr. par friction chaque jour), que je substitue même entièrement au traitement interne lorsque celui-ci est sans effet. Presque toujours alors les symptômes s'amendent promptement. Je diminue ou je suspens les doses à la moindre apparence de dilatation des pupilles. Les insuccès de la belladone peuvent être attribués à l'exiguïté de la dose à laquelle on l'administre. Comme Debreyne, j'ai souvent obtenu de prompts et heureux résultats en administrant une dose plus élevée que celle que prescrivent les auteurs, et que l'on donnait inutilement depuis plusieurs semaines. J'ai vu dans certains cas la poudre des feuilles et l'extrait, quoique bien préparés avec la plante récemment récoltée, ne produire aucun effet, tandis que la poudre des racines de la même plante donnait les résultats les plus heureux. Dans l'épidémie qui a régné en 1855 à Boulogne-sur-Mer, toutes les préparations de belladone m'ont fait presque complétement défaut, tandis que l'aconit, comme je l'ai dit à l'article concernant cette dernière plante (page 22), m'a constamment réussi. Il est à remarquer que dans cette épidémie la période catarrhale persistait souvent avec plus ou moins d'intensité pendant tout le cours de la maladie, et se terminait, dans un assez grand nombre de cas, quand on n'employait pas de bonne heure l'aconit, par une pneumonie aiguë ou chronique presque toujours mortelle.

Le tartre stibié, mêlé à la pommade de belladone dans l'intention de produire à la fois une action révulsive et antispasmodique, a peu d'effet sur la peau. Les frictions que j'ai faites à diverses reprises avec ce mélange n'ont produit que peu ou point de boutons.

Toux nerveuse. — La toux purement nerveuse ou convulsive, et celle qui, sans avoir spécialement ce caractère, n'est pas déterminée par une inflammation des organes de la respiration, peuvent être avantageusement combattues par la belladone. — Lenkossek (*in* Szerlecki), Delhaye (3) et Mouremans (4)

(1) *Traité de la coqueluche*, p. 194.
(2) *Formulaire pratique.*
(3) *Archives de la médecine belge*, 1841.
(4) *Ibid.*

en ont constaté les bons effets dans ces affections. — Sandras recommande l'extrait de belladone administré à l'intérieur ou employé à l'extérieur d'après la méthode endermique, à la dose de 2 à 5 centigr. par jour, dans la toux convulsive tenant purement à l'état nerveux. Ce traitement lui a réussi merveilleusement dans la toux hystérique. — Lebert (1), qui a eu plusieurs fois l'occasion d'observer la toux périodique nocturne des enfants, que Behrend, de Berlin, a fait connaître il y a quelques années, est toujours parvenu à la guérir en peu de jours au moyen de la poudre de racine de belladone récemment préparée, et donnée le soir dans un peu d'eau sucrée, à une dose proportionnée à l'âge et graduellement augmentée. Ce médicament lui a également réussi dans les différentes espèces de toux nerveuses et convulsives ou avec suffocation chez les adultes. — Debreyne fait habituellement usage de la formule suivante dans toute espèce de toux, hors celle qui est déterminée par une phlegmasie des organes respiratoires : Infusion de coquelicot, 180 gr.; extrait de belladone, 20 centigr.; sirop de guimauve, 60 gr.; eau de fleurs d'oranger, 15 gr.; à prendre dans l'espace de quarante-huit heures, une cuillerée à bouche toutes les deux ou trois heures. — L'espèce particulière de toux qu'on nomme *tussis matutina vomitoria* (pituite) et qui attaque ordinairement les vieux ivrognes, surtout les buveurs d'eau-de-vie, se guérit, suivant Hufeland, par l'usage de la belladone avec l'eau de laurier-cerise. — Cruveilhier (2) a plusieurs fois diminué l'intensité de la toux des phthisiques, en leur faisant fumer des feuilles de belladone qu'on avait fait infuser dans une forte solution d'opium. On fume de deux à trois pipes par jour.

Dans la toux qui tourmente les phthisiques et les malades atteints de catarrhes pulmonaires anciens, j'ai souvent obtenu, par l'administration de l'extrait ou de la racine pulvérisée de belladone, un soulagement qu'aucune autre médication ne pouvait procurer. L'usage de la belladone n'a pas, comme celui de l'opium, l'inconvénient de supprimer l'expectoration.

Asthme. — La belladone, administrée à l'intérieur contre l'asthme essentiel, c'est-à-dire sans altération organique autre que l'emphysème pulmonaire, a presque toujours apporté du soulagement. Lenkossek (*in* Szerlecki), Barbier, d'Amiens, Sandras ont obtenu de bons effets de la racine en poudre dans l'asthme. Mais les résultats que produit la belladone ainsi administrée contre cette affection ne peuvent être comparés, suivant Trousseau et Pidoux, à ceux qu'on obtient en faisant fumer la feuille sèche, soit seule, soit mêlée à du tabac. « Nous avons vu deux fois, disent ces médecins, des dyspnées intermittentes, durant depuis longtemps et revenant chaque nuit avec une opiniâtreté désespérante, se guérir complétement par l'usage de la fumée de belladone ou de datura stramonium. Souvent nous avons, sans guérir parfaitement le malade, produit une amélioration qu'aucune médication n'avait obtenue. » — Magistel (3) préconise, dans le traitement de l'asthme, l'emploi des fumigations de feuilles de belladone en décoction. Sur cinq malades traités par ce moyen, quatre ont guéri, et le cinquième, vieillard âgé de soixante-quinze ans, a éprouvé de l'amélioration. De tels succès ne s'observent guère que dans les hôpitaux, où l'on ignore, après la sortie du malade soi-disant guéri, s'il y a eu ou non récidive de la maladie. — Bretonneau (*in* Trousseau et Pidoux) se trouve très-bien de l'administration de la belladone à l'intérieur contre l'asthme nerveux pour prévenir le retour de la maladie; mais il compte plutôt, pendant l'accès, sur les cigarettes de belladone ou de stramoine. Le traitement dure plusieurs mois et même plu-

(1) *Abeille médicale*, 1846, p. 251.
(2) *Nouvelle bibliothèque médicale*, 1828.
(3) *Gazette médicale*, décembre 1834.

sieurs années. La belladone est donnée en une seule dose graduellement augmentée comme pour la coqueluche. L'effet du médicament se constate par un léger sentiment de sécheresse à la gorge, par la dilatation des pupilles, et par des selles en général plus abondantes et plus faciles. (On fabrique plusieurs espèces de papiers antiasthmatiques, où la belladone, associée aux autres solanées vireuses et au nitre, joue le plus grand rôle.)

Angine de poitrine ou Sternalgie. — « Depuis quelques années, dit Debreyne, nous avons prescrit plusieurs fois avec avantage des potions avec l'extrait de belladone contre cette rare, douloureuse et grave maladie; et c'est désormais contre elle notre principal et peut-être seul remède (1). »

Aphonie. — On a vu la belladone produire l'aphonie. Joseph Frank et Gaultier de Claubry ont observé cet effet, qui, sans doute, a fait naître l'idée, en vertu de la loi des semblables, de l'employer contre cette maladie. — J. Frank prescrit les feuilles contre l'aphonie spasmodique. — Sell (*in* Szerlecki) a employé la belladone avec succès dans un cas d'aphonie, suite d'apoplexie, et Burtels (3) l'a même préconisée dans l'aphonie qui accompagne la phthisie laryngée. — Stuart-Coopert (3) guérit en peu de jours, par l'atropine, une femme de trente ans atteinte depuis un mois d'une aphonie complète, suite d'une métrorrhagie très-abondante. On administrait ce médicament à la dose de 0,003 gr. dans un julep gommeux dont on donnait une cuillerée d'heure en heure.

J'ai pu, au moyen de frictions faites avec la pommade de belladone à la partie antérieure du cou, dissiper en huit jours une aphonie complète, suite d'une frayeur, chez une jeune fille de dix-neuf ans, qui était atteinte de cette affection depuis deux mois.

La propriété anticontractile ou anticonstrictive de la belladone a rendu et rend chaque jour les plus grands services dans un grand nombre de maladies, où aucun autre médicament ne saurait, d'une manière absolue, suppléer à cette solanée. On en a constaté les heureux effets dans la constipation, la constriction anale, l'iléus, les hernies étranglées, la constriction urétrhale, la constriction utérine, etc.

Constipation. — La constipation dépend souvent de la constriction spasmodique du sphincter de l'anus, lors même qu'il n'y a point de fissures. C'est surtout dans ce cas que la belladone est employée avec succès.

La constipation qui accompagne la gastralgie a été combattue par Bretonneau au moyen d'une très-petite dose de belladone prise au moment du repas, ou le soir au moment du coucher. (Voyez Gastralgie, p. 150.) — Blache (4) emploie à peu près le même moyen dans les constipations les plus rebelles. Il donne le matin à jeun, ou le soir, trois heures après le souper, une pilule composée de 1/2 centigr. à 1 centigr. d'extrait et de 1 à 2 centigr. de poudre de belladone.

Fleury (5) fait introduire dans le rectum, pour combattre la constipation, des mèches enduites de pommade de belladone (4 gr. sur 30 gr. d'axonge) que l'on change une fois par jour. La défécation s'obtient en deux ou trois jours, même dans les constipations les plus opiniâtres.

Je rapporterai, comme assez remarquable, le fait suivant : Maillard, propriétaire cultivateur à Condette, âgé de trente ans, taille moyenne, cheveux blonds, tempérament lymphatico-nerveux, caractère pusillanime, atteint de gastralgie par cause morale (peur extrême du choléra), habituel-

(1) *Annales de la Société médicale de Gand*, mars et avril 1853, p. 87.
(2) *Rust's Magazin*, 1835, p. 65.
(3) Bouchardat, *Annuaire*, 1849, p. 28.
(4) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1849, p. 43.
(5) *Archives de médecine*, mars 1838.

lement constipé, me fait appeler le 16 février 1851. Je le trouve dans l'état suivant : face pâle, traits altérés, découragement, anxiété, pouls peu développé, irrégulier, point de fièvre ; langue humide, non chargée, éructations continuelles, efforts de vomissement et élancements douloureux très-vifs à l'épigastre par l'injection de la plus petite quantité de boisson; tuméfaction de l'abdomen, mais sans douleur à la pression; constipation complète depuis le 1er février (quinze jours), bien que l'alimentation, pendant les dix premiers jours, ait été assez abondante pour produire l'accumulation d'une grande quantité de matières fécales dans l'intestin.

L'application de quinze sangsues à l'épigastre, des cataplasmes émollients, des bains tièdes, des lavements purgatifs, que le malade ne peut retenir, l'huile de ricin, immédiatement vomie, n'ont apporté aucun soulagement.

Je prescris la décoction de feuilles de belladone (30 gr. pour 1 kilogr. d'eau) en fomentation tiède et fréquemment répétée sur le ventre. Je fais injecter dans le rectum, matin et soir, la solution de 10 centigr. d'extrait aqueux de la même plante dans 100 gr. d'eau de laitue. Cette injection n'est pas rejetée.

Le lendemain 17, le malade a pris sa troisième injection et la fomentation a été continuée toute la nuit. Expulsion de vents par l'anus, diminution notable de la tuméfaction du bas-ventre et des douleurs épigastriques; mais douleur profonde dans le bassin, strangurie, ténesme vésical et anal, agitation extrême, pouls concentré, intermittent, face pâle, sueur froide. Vers midi, bain tiède, dans lequel le malade expulse, au bout de vingt-cinq minutes, une énorme quantité d'excréments en pelotes marronées, agglomérées et durcies, ce qui amène un soulagement immédiat.

Quelques lavements émollients, en provoquant plusieurs autres selles abondantes, remettent promptement le malade dans son état habituel.

Constriction de l'anus, avec ou sans fissure. — La constriction spasmodique du rectum peut exister sans fissure ou gerçure; mais la fissure existe rarement sans constriction : l'une peut être la cause de l'autre. Dans l'un comme dans l'autre cas, la belladone est d'une efficacité devenue vulgaire.

D'après Dupuytren (1), on peut guérir l'ulcération allongée qui existe dans la fissure de l'anus, en faisant cesser la contraction du sphincter dont elle n'est qu'un phénomène. Pour cela, il faut introduire dans l'anus, plusieurs fois dans la journée, une mèche enduite d'une couche épaisse de la pommade suivante : Axonge, 6 gr.; extrait de belladone, 1 gr.; acétate de plomb, 1 gr. — Laborderie (2) et Lamoureux (3) : le premier avec la pommade de belladone et d'acétate de plomb, le second au moyen d'une mèche de charpie enduite de cérat belladoné, ont guéri des fissures chez deux malades qui s'étaient refusés à l'opération. — « L'usage de petites mèches enduites de pommade de belladone, dit le professeur Cloquet, m'a réussi chez une dame à laquelle Roux avait proposé l'opération, et qui s'y était refusée (4). »

Mme H***, de Boulogne, âgée de quarante-quatre ans, ayant eu des hémorrhoïdes à la suite de couches, était atteinte d'une constriction douloureuse du sphincter de l'anus. Une constipation habituelle avait lieu; les excréments étaient comme arrêtés au fondement, et ne pouvaient être expulsés que peu à peu, à diverses reprises, et avec douleur et excoriation. Il n'y avait pas de fissures. Cet état durait plus ou moins violemment depuis quinze ans, lorsque je fis pratiquer des onctions à l'intérieur du rectum, matin et soir, avec la pommade belladonée (4 gr. sur 30 d'axonge). Au bout de deux ou trois jours l'effet avantageux de ce simple moyen fut très-prononcé. Les selles devinrent

(1) *Revue médicale*, mars 1829.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, art. 179.
(3) *Même Journal*, art. 757.
(4) Debreyne, *Annales de la Société de médecine de Gand*, mars et avril 1854.

plus faciles et moins douloureuses ; la constipation fut ensuite combattue avec succès par les lavements d'eau froide. Il suffit, toutes les fois que la constriction du sphincter donne la moindre crainte de retour, d'employer la même pommade pour la dissiper aussitôt.

La belladone en topique convient également aux crevasses hémorrhoïdales.

Hernies étranglées. — L'emploi de la belladone pour favoriser la rentrée des hernies étranglées remonte au commencement de ce siècle. On lit dans le *Journal de Hufeland* (1803) qu'un individu ayant une hernie étranglée, en fut guéri au moyen d'un lavement préparé avec la belladone qu'on avait prise par mégarde pour du tabac. — En 1804, van Looth (1) fit rentrer une hernie étranglée, dans l'espace d'une heure, au moyen d'un lavement préparé avec 15 gr. de feuilles de belladone en infusion dans 300 gr. d'eau, et que probablement le malade aura immédiatement rendu en grande partie, cette forte dose n'ayant pas produit l'intoxication. — En 1810, Koehler (2) traita avec un succès étonnant les étranglements herniaires à l'aide d'applications abondantes de pommade de belladone et de lavements avec l'infusion de la même plante. — Plus tard, Kruger (3) réduisait facilement les hernies étranglées en donnant de trois en trois heures des lavements préparés avec 10 centigr. de tabac et 50 centigr. de belladone en décoction. Il faisait appliquer en même temps sur le ventre des cataplasmes composés de feuilles de belladone, de tabac et de *ledum palustre*, et, sur la tumeur herniaire, une vessie remplie d'eau froide et de sel. De plus, il administrait, à l'intérieur, de deux en deux heures, une poudre composée de 5 centigr. de belladone, de 10 centigr. de calomel et de 50 centigr. de sucre. — Magliari (4), Giacomini, Dupongat (5), Meola (6), Gouvion et beaucoup d'autres médecins ont employé, avec le plus grand succès, les frictions de pommade de belladone sur la partie malade. — Poma (7), qui a fourni dix observations qui attestent l'efficacité de la belladone contre l'étranglement des hernies abdominales, conseille l'emploi de l'extrait non associé à l'axonge. J'ai deux fois rendu facile la réduction d'une hernie inguinale étranglée par l'application du suc de belladone mêlé avec autant d'eau chaude, ou employé pur en frictions. L'effet est plus prompt qu'en usant de la pommade composée avec cette plante. L'extrait simplement appliqué en emplâtre ou sur de l'ouate m'a suffi dans un cas pour faire rentrer une hernie en trois heures.

Schneider (8) a réussi au moyen de lavements préparés avec 2 gr. de feuilles de belladone dans 280 gr. d'eau, pour trois lavements à donner d'heure en heure. — La *Gazette médicale de Paris*, 1838, n° 8, rapporte quatre observations d'étranglements intestinaux guéris par l'emploi de lavements composés avec une infusion de 4 gr. de racine de belladone (c'est une dose trop forte) et 30 gr. de fleurs de camomille. — Surville (9) a obtenu des succès constants, même dans les cas les plus désespérés, en frictionnant d'abord la partie malade avec l'extrait de belladone, puis en administrant une potion dans laquelle on faisait entrer l'huile de croton et celle de ricin. — Carré (10), avait inutilement employé la saignée et les bains sans pouvoir réduire une hernie étranglée et volumineuse qu'il était sur le point d'opérer.

(1) Kluyskens, *Annales de littérature médicale étrangère*, t. III, p. 192.
(2) *Hufeland's Journal*, juillet 1810.
(3) *Rust's Magazin*, 1821.
(4) *Observ. med. di Napoli*, 1828.
(5) *Revue médicale*, t. IV.
(6) *Observations médicales*, janvier 1830.
(7) *Gazette médicale de Milan.*
(8) *Journal de Hufeland*, 1832, p. 66.
(9) *Abeille médicale.*
(10) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, juillet 1833.

Une bougie enduite de pommade de belladone fut introduite dans l'urètre, et une demi-heure s'était à peine écoulée que ce chirurgien put opérer facilement la réduction. — De Larue, de Bergerac (1), a publié les observations de trois femmes présentant des hernies crurales et d'un homme atteint de hernie inguinale, chez lesquels l'étranglement intestinal, produit à diverses reprises, s'était montré constamment réfractaire aux manœuvres du taxis. La réduction devint très-facile cinq à six heures après l'administration par petites cuillerées, toutes les dix minutes, d'une potion composée de 60 gr. d'eau distillée, de 20 centigr. d'extrait aqueux de belladone et de 30 gr. de sirop de fleurs d'oranger. Je viens tout récemment de rendre facile la réduction d'une hernie crurale étranglée chez une fermière âgée de cinquante-six ans, après l'emploi par cuillerées, de quart d'heure en quart d'heure, d'un julep dans lequel j'avais fait entrer quinze gouttes de teinture alcoolique de belladone.

L'observation suivante m'a paru mériter l'attention des praticiens :

Mme Jennequin, cuisinière chez M. Porter, à Maquétra, près de Boulogne, âgée de soixante-cinq ans, constitution grêle, délicate, tempérament lymphatico-nerveux, taille moyenne, cheveux châtains, sentit, le 3 février 1856, après un violent exercice, une douleur à l'aine droite, où une petite tumeur très-sensible s'était formée tout à coup et avait donné lieu à des coliques qui forcèrent la malade à se mettre au lit.

Appelé le même jour, à midi, je constate l'état suivant : douleurs atroces dans l'abdomen, hoquet, vomissements, constipation ; face altérée, agitation extrême ; pouls petit, fréquent, concentré ; tumeur dure, globuleuse, de la grosseur d'une noix, très-douloureuse, et dont le siége, joint aux autres symptômes, annonce évidemment l'existence d'une hernie crurale étranglée.

Le toucher augmentant à l'instant même les souffrances et surtout le vomissement, le taxis, auquel, d'ailleurs, la malade se refuse opiniâtrément, m'est tout à fait impossible. Je fais appliquer en grande quantité sur la tumeur la pommade de belladone (10 gr. sur 30 gr. d'axonge), et je prescris immédiatement la potion suivante :

Eau distillée de laitue.....	150 gr.
Teinture alcoolique de belladone.....	25 gouttes.
Gomme arabique pulvérisée.....	4 gr.
Sirop de coquelicot.....	30 gr.

Six grandes cuillerées à bouche de cette potion sont prises dans l'espace d'une demi-heure. Les autres sont administrées de dix minutes en dix minutes, de quart d'heure en quart d'heure, de demi-heure en demi-heure et enfin d'heure en heure, suivant l'effet produit (2).

Sous l'influence de cette médication, les douleurs se calment. Les vomissements, le hoquet, l'agitation, en un mot, tous les effets sympathiques de l'étranglement intestinal cessent dans l'espace de deux à trois heures ; mais la tumeur herniaire persiste et est toujours douloureuse au toucher. — Le 4 (2e jour), même calme du côté du tube digestif ; seulement le bas-ventre, surtout vers la fosse iliaque droite, est douloureux au toucher et légèrement tuméfié ; point de selles ; pouls développé, à 80 pulsations ; la même potion, prise pendant la nuit, de deux en deux heures, est continuée ; la pommade de belladone est appliquée comme la veille. — Le 5 (3e jour), mêmes symp-

(1) *Revue thérapeutique du Midi*, 1856.

(2) La manière d'administrer les m dicaments, suivant les circonstances, est pour beaucoup et quelquefois même pour tout dans le succès. Il est de la plus haute importance, en médecine pratique, de proportionner l'action à la résistance, de distinguer les moments où l'on doit s'abstenir ou attaquer avec ménagement son ennemi, de ceux où il faut promptement et vigoureusement le frapper. Une maladie étant donnée, il ne suffit pas d'en trouver le remède. Bon en lui-même, et rationnellement indiqué, ce remède devient nul, insuffisant ou même nuisible, s'il n'est appliqué convenablement et en temps opportun.

tômes; mêmes prescriptions, lavement purgatif qui provoque une selle demi-concrète assez abondante, sans apporter le moindre changement dans la tumeur herniaire. — Le 6 (4e jour), malaise général, insomnie, soif, pouls à 85, douleurs parfois assez vives dans la tumeur, qui est plus volumineuse, rouge; quinze sangsues produisent une saignée locale assez abondante et qui apporte du soulagement. — Le 7 (5e jour), mêmes prescriptions; manifestation de l'effet de la belladone sur les pupilles. Cataplasme de décoction de racine de guimauve et de mie de pain. Frissons vagues, suivis de chaleur et de soif; cessation de l'usage de la potion belladonée; limonade, sirop de groseille, eau de gruau, bouillon de veau. — Du 8 au 11 (6e au 9e jour), la tumeur herniaire, tout à fait phlegmoneuse, présente de la fluctuation; j'en propose l'ouverture par l'instrument tranchant ou par le caustique de Vienne : la malade s'y refuse. Un lavement de décoction de mauve produit une selle semi-liquide, assez abondante et suivie de soulagement. — Le 13 (11e jour), une escarre putrilagineuse, d'un blanc jaunâtre, recouvre presque toute la tumeur, qui s'ouvre spontanément le 14 au matin et donne issue à une grande quantité de pus d'une odeur infecte, mêlé ensuite à des matières intestinales digérées et semblables à de la levure de bière. Lotions avec le chlorure d'oxyde de sodium étendu dans l'eau, application d'un digestif animé, pansements très-fréquents, soins de propreté. La malade est mieux et se sent de l'appétit. Bouillon avec l'arrow-root, vin; infusion de racines de gentiane et d'angélique à prendre par petites tasses dans la journée.

Les jours suivants, les matières fécales passent par la plaie et par la voie naturelle. Une pilule de 25 centigr. d'aloës, chaque jour, en favorise l'évacuation par cette dernière voie : un linge fin couvert de cérat fait disparaître l'érythème et les excoriations résultant du contact de ces matières. Alimentation plus substantielle, digestion facile, rétablissement graduel des forces. Les parties gangrénées se détachent, la plaie se déterge, les chairs fongueuses sont réprimées au moyen de l'azotate d'argent fondu, avec lequel une ouverture fistuleuse subsistante est profondément cautérisée, ce qui hâte la guérison, qui est complète vers le 1er avril (46e jour).

Les effets de la belladone furent ici très-remarquables. A peine quelques doses rapprochées de ce médicament avaient-elles été administrées, que l'irritation spasmodique du tube digestif et les symptômes les plus graves de l'étranglement intestinal se dissipèrent comme par enchantement, bien que la hernie ne fût point réduite. Au lieu d'une inflammation très-aiguë, rapidement gangréneuse et avec épanchement abdominal possible, il y eut phlegmasie lente et désorganisatrice des parties engagées, abcès au dehors, péritonite circonscrite et avec adhérences qui borna la gangrène et préserva les parties internes d'une atteinte mortelle. La nature, grâce à l'action prompte et soutenue de la belladone, eut le temps de déployer ses ressources.

Constriction urétrale *ou* Rétrécissement spasmodique de l'urètre. — Rétention d'urine; Strangurie; Cathétérisme; Calcul engagé dans le canal de l'urètre, etc. — Will, chirurgien des dispensaires de Londres (1) a fait cesser le rétrécissement spasmodique de l'urètre en introduisant dans ce canal des bougies enduites de pommade de belladone. — Carré, de Besançon (2), a dissipé un rétrécissement de même nature qui s'opposait à l'émission des urines, en frictionnant le gland avec la pommade de belladone et en appliquant sur le périnée un cataplasme de mie de pain cuite dans une décoction de feuilles de la même plante. — Holbrook (3) combattait la constric-

(1) *Journal des progrès des sciences médicales*, t. I, p. 97.
(2) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, mai 1837.
(3) *Bulletin des sciences médicales*, t. I, p. 362.

tion spasmodique ou inflammatoire du canal de l'urètre au moyen de l'infusion de feuilles de belladone en lavement et en fomentation sur le périnée.

M. de B***, de Boulogne, âgé de soixante-six ans, d'un tempérament nerveux, d'une constitution grêle, était atteint d'un engorgement chronique de la prostate, avec difficulté d'uriner, flux muqueux, et surtout douleurs vives pendant l'émission fréquemment répétée des urines. Lorsque je vis le malade, au printemps de 1846, ces douleurs existaient depuis six mois et avaient résisté à l'application réitérée des sangsues, à l'usage journalier des bains et à un repos absolu dans une position horizontale. Je fis pratiquer, matin et soir, des frictions avec la pommade de belladone (4 gr. d'extrait sur 30 gr. d'axonge) au périnée et le long du canal de l'urètre, dans lequel je faisais introduire plusieurs fois par jour de cette même pommade au moyen d'une bougie. Dès le premier jour il y eut soulagement; au bout de huit jours les douleurs étaient complétement dissipées et l'émission des urines plus rare. Il a suffi d'enduire la bougie dont le malade se sert habituellement, pour empêcher le retour des douleurs. L'embonpoint et les forces, que la continuité des souffrances avait fait perdre, se rétablirent peu à peu sous l'influence du calme moral, du repos et d'une alimentation analeptique.

On lit dans le *London med. and phys. Journ.* (1832) qu'un cas de dysurie, avec cessation complète des urines depuis vingt-quatre heures, céda, au bout de quelques secondes, à l'introduction dans l'urètre d'une bougie enduite de pommade de belladone. — Dans plusieurs cas de ce genre, Gérard, d'Avignon (1), a employé avec succès des frictions sur les régions hypogastrique et périnéale avec la pommade de belladone (8 gr. d'extrait pour 30 d'axonge).

Pour stupéfier les organes et faciliter le cathétérisme, il suffit d'enduire la sonde d'extrait de belladone, de même que pour l'introduction des instruments dans l'opération du broiement de la pierre.

(Cette action ne s'arrête pas à un effet local; il résulte d'expériences faites sur lui-même par Crawcoar, qu'à la suite de l'introduction d'une sonde enduite de pommade belladonée, il se produit très-rapidement sur l'organisme les phénomènes physiologiques propres à l'agent employé. Ce pouvoir absorbant de l'urètre est limité à sa région prostatique et au col de la vessie; car il est nul dans le reste du canal et dans le réservoir urinaire lui-même. Voilà une nouvelle porte d'entrée pour les substances actives qu'on ne pourrait employer par une autre voie.)

Phimosis et Paraphimosis. — Dans un cas de paraphimosis, Mazade, d'Anduse (2), fit recouvrir le gland et la partie étranglée avec 2 gr. d'extrait de belladone. Le gland se réduisit avec facilité au bout de douze à quinze heures. — Debreyne combat le paraphimosis au moyen d'onctions faites plusieurs fois le jour sur la partie affectée avec une pommade composée de 4 gr. d'extrait de belladone et de 15 gr. de cérat. — « Dans le paraphimosis, dit de Mignot (3), l'extrait de belladone dilate peu à peu le cercle de constriction formé par le prépuce; il enlève l'inflammation et surtout la douleur, et, après l'emploi suffisamment prolongé de ce topique, la réduction est généralement possible et l'incision presque toujours inutile. » De Mignot fait des onctions toutes les heures sur les parties affectées avec une pommade composée de 30 gr. de cérat simple, de 12 gr. d'extrait de belladone et d'une suffisante quantité d'eau distillée.

---

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1835.

(2) *Gazette médicale de Paris*, 1834.

(3) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 8e année, 2e semestre, p. 272, et plus tard *Bulletin médical de Bordeaux*, 1842.

Je fis cesser en quelques jours l'inflammation et l'étroitesse du prépuce chez un jeune homme de dix-huit ans, atteint d'une gonorrhée, en faisant baigner la verge pendant une demi-heure matin et soir dans une forte décoction tiède de feuilles de belladone. Dans un cas de paraphimosis porté à un haut degré, avec inflammation et gonflement considérable du gland qui rendaient toute manœuvre de réduction impossible, j'obtins un soulagement presque immédiat, la résolution et enfin la guérison en quelques jours, au moyen de l'application souvent répétée de suc frais de feuilles de belladone mêlé avec autant d'eau tiède.

Constriction spasmodique et rigidité du col utérin. — Lorsque le col utérin résiste spasmodiquement aux violentes et longues contractions de la matrice, on l'enduit, pour le dilater, avec l'extrait de belladone. Chaussier, qui le premier eut recours à ce moyen, portait sur le col de l'utérus, à l'aide d'une seringue ayant une large canule, 8 gr. d'une pommade composée de 60 gr. de cérat ou d'axonge, de 60 gr. d'eau distillée et de 8 gr. d'extrait de belladone. — Aux observations de Chaussier vinrent se joindre plusieurs faits recueillis par Blackett (*in* Roques). Toutefois, ce dernier vit, dans un cas, ce médicament produire à la fois la dilatation et la paralysie de la matrice. Ce résultat est d'autant plus rare que les contractions du corps de cet organe sont plus violentes, et la résistance de son col plus grande. Si, en même temps que la belladone fait cesser la rigidité de cette dernière partie, les contractions du corps de l'utérus diminuent et deviennent insuffisantes ou nulles, on leur rend toute leur énergie en administrant le seigle ergoté. Tout médecin ami de la science et de l'humanité doit s'incliner devant le triomphe du concours, vers un même but, de ces deux substances de nature opposée, et aussi merveilleuses qu'inexplicables dans leur action. — Beaucoup d'accoucheurs ont dû l'avantage de voir le col utérin se dilater dans des cas de constriction contre lesquels on n'employait autrefois que la saignée, les bains, les injections mucilagineuses, etc., moyens d'une action lente et incertaine. — Mandt (1), Conquest (2), Carré (3) ont retiré les plus grands avantages de ce moyen dans les cas dont il s'agit. — Gouvion (4) est parvenu, à l'aide de frictions faites avec l'extrait de belladone sur un col utérin squirreux en plusieurs points, à le dilater assez pour livrer passage à un fœtus. Si l'on n'obtient pas toujours des résultats avantageux de ce médicament, cela tient, selon Delmas (5), à la manière de l'appliquer, qui consiste à le porter sur le col de l'utérus au moyen de l'extrémité du doigt; il faut pratiquer des injections au fond du vagin avec la solution aqueuse chaude de cet extrait. — Mandt faisait simultanément des frictions sur le col utérin avec une pommade analogue à celle de Chaussier, mais il pratiquait aussi des injections avec l'infusion des feuilles de belladone, et appliquait sur le ventre des cataplasmes préparés avec la même plante.

J'ai eu plusieurs fois occasion d'employer la pommade de belladone dans le cas de rigidité spasmodique du col utérin pendant l'accouchement. L'effet en a été prompt et satisfaisant. Une fois j'ai introduit de cette pommade dans l'utérus pour faire cesser le resserrement partiel de cet organe, produisant l'enchatonnement du placenta; mais je ne puis assurer que la dilatation n'eût pas eu lieu sans cela, ainsi qu'on l'observe fréquemment quand on attend quelques minutes, et que l'on sollicite les contractions générales de la matrice par des frictions sur l'hypogastre. Dans un cas de procidence du cordon ombilical chez une jeune femme primipare, dont le col utérin

(1) *Rust's Magazin*, t. XIX, p. 350
(2) *London med. repository*, mars 1828.
(3) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, juillet 1833.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, janvier 1833.
(5) *Union médicale*, 1852.

effacé, mais résistant, épais, douloureux, avait trois à quatre centimètres d'ouverture, j'ai pu obtenir en très-peu de temps, au moyen d'onctions faites avec le doigt, entre la matrice et la tête de l'enfant, une dilatation qui me permit d'employer le forceps et de sauver l'enfant.

(L'emplâtre de belladone, étant plus solide que l'extrait, est plus facilement mis et maintenu en contact avec l'orifice utérin. On doit l'employer de préférence. Dans le même but, je mets souvent en usage le beurre de cacao, dans lequel on enrobe de l'extrait de belladone. Beck (1) s'en est servi pour dilater le col, dans un cas de polype intra-utérin, dont il voulait ainsi favoriser l'arrachement.)

Extrait aqueux de belladone comme succédané du seigle ergoté dans la pratique obstétricale. — Soma, de Magliano (2), a obtenu d'heureux résultats de l'extrait de belladone employé dans le but de ranimer les contractions utérines trop languissantes, et d'amener, par conséquent, une plus prompte dilatation du col de cet organe. Dans les trois cas rapportés par l'auteur, le col était peu dilaté, malgré les contractions utérines faibles ou ralenties. La dose du médicament était très-élevée; — (50 centigr. dans 125 gr. d'émulsion de gomme arabique et 30 gr. de sirop simple : deux cuillerées de dix minutes en dix minutes) ; — après l'administration de la moitié de cette potion, les contractions utérines devinrent énergiques, à la suite desquelles l'accouchement eu lieu. Soma fut quelquefois obligé de porter la dose jusqu'aux trois quarts de la potion, et pourtant sans aucun inconvénient, la tolérance en pareil cas était très-grande. — Il semble résulter des faits observés par Soma, que dans beaucoup de cas on pourrait substituer l'extrait de belladone au seigle ergoté : 1° parce qu'il est plus agréable à prendre que le seigle ergoté; 2° parce que les cas de vomissements spasmodiques, qui ne sont pas rares, empêchent l'absorption des médicaments, tandis que la belladone calme en même temps ces vomissements par ses propriétés antiémétiques; 3° parce que ce médicament paraît agir avec plus d'énergie et de promptitude que le seigle ergoté, dont l'action est toutefois plus prolongée; 4° parce que les accouchées ne conservent pas, à la suite de l'extrait, ces contractions utérines qui se prolongent quelquefois plusieurs heures et même plusieurs jours après l'accouchement, dans les cas où le seigle ergoté a été administré, bien que, à vrai dire, on puisse observer quelquefois ces contractions dans des accouchements où la malade n'a pris aucun médicament.

Affections utérines. — Dans certaines douleurs utérines qui dépendent de la rétention des menstrues, Trousseau et Pidoux obtiennent des effets avantageux de l'application extérieure de la belladone. — Bretonneau, qui attribue ces douleurs à la rigidité du col utérin s'opposant à l'écoulement menstruel, emploie avec succès l'extrait de la même plante porté sur cette partie. — Rousseau (3) se sert, dans les douleurs névralgiques de l'utérus, les métrites douloureuses, etc., d'un topique composé de 0,10 d'extrait alcoolique de belladone, de 0,05 d'opium. Ce mélange est placé au milieu d'un plumasseau de charpie; on noue celui-ci d'un fil, et on l'introduit dans le vagin jusqu'au col de l'utérus. On le laisse en place pendant vingt-quatre heures. Dans les métrites douloureuses accompagnées de leucorrhée, on y ajoute 30 centigr. de tannin. — Bérard (4) cite un cas de constriction douloureuse de la vulve, analogue à celle du sphincter de l'anus dans la fissure, et qui s'opposait à l'acte du mariage. Il prescrivit d'introduire dans le

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 1858.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLVI, p. 547.
(3) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1853, p. 24.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, art. 2640, 1843.

vagin des mèches de plus en plus grosses, enduites de pommade de belladone. On faisait, en outre, des injections à l'entrée du vagin avec la solution de ratanhia. Il ne fallut que trois semaines pour dissiper cette constriction douloureuse. — Mestler, de Schelestadt (1), considérant le rétrécissement du col utérin comme une cause fréquente de stérilité, propose, pour y remédier, la dilatation au moyen d'une éponge enduite de pommade de belladone. Cette opinion n'est pas dénuée de fondement. J'ai eu l'occasion de mettre ce moyen en pratique, non pour remédier à l'étroitesse de l'orifice utérin, mais pour combattre l'extrême irritabilité de cette partie, que je considérais comme la cause de la stérilité chez une jeune femme mariée depuis quatre ans. Comme chaque mois il y avait pléthore locale et dysménorrhée, je prescrivis, en outre, deux ou trois jours avant l'époque menstruelle, une saignée du bras de 500 gr., l'usage des bains tièdes généraux, et une grande modération dans le coït. Cette jeune femme devint enceinte après un mois de ce traitement. — J'ai fait cesser des douleurs utérines très-intenses, suite d'un effort et annonçant un avortement presque inévitable, au moyen de la pommade de belladone appliquée à plusieurs reprises sur le col utérin.

Scarlatine. — C'est à Hahnemann (2) que l'on doit la découverte de la propriété prophylactique de la belladone contre la scarlatine. Ce médecin ayant remarqué, après l'administration à l'intérieur de petites doses de belladone, l'apparition sur la peau de plaques rouges analogues à celles de la scarlatine, en a conclu, d'après la loi homœopathique des semblables, qu'elle devait être un préservatif de cette maladie. Il faisait prendre deux ou trois cuillerées par jour du mélange de 10 centigr. d'extrait de belladone dans 500 gr. d'eau. — En 1808, une épidémie de scarlatine exerçait ses ravages dans le bailliage de Hilschenbach; déjà un grand nombre de personnes en étaient mortes; Schenck (3) fit prendre le préservatif de Hahnemann à cinq cent vingt-cinq personnes. Sur ce nombre cinq cent vingt-deux furent préservées. — Hufeland dit que dans une épidémie des plus violentes, tous ceux qui ont fait usage de la belladone en furent préservés.

(Nous pourrions multiplier les citations sans grand profit pour le lecteur; il trouvera dans la monographie de la belladone de Cazin père, la liste presque complète des observateurs qui ont publié des faits d'immunité concluants.)

Mais nous devons mentionner Stiévenart comme le médecin qui a fourni en faveur de cette propriété les preuves les plus incontestables (4). Dans une commune des environs de Valenciennes, où l'épidémie avait déjà fait quatre-vingt-seize victimes, il fit prendre ce préservatif à quatre cents individus, et tous, sans exception, furent à l'abri de la contagion. D'autres personnes, qui habitaient la même localité et qui étaient soumises aux mêmes influences, n'eurent point recours au préservatif et contractèrent la maladie. Stiévenart emploie la teinture de belladone à la dose de deux gouttes par jour dans une potion, pour les enfants d'un à trois ans, à celle de trois gouttes pour ceux de trois à six ans; passé cet âge, il augmente d'une goutte par chaque année.

Pendant une épidémie de scarlatine qui régna à Calais en 1823, j'étais chargé, comme médecin du bureau de bienfaisance, de soigner vingt-cinq familles indigentes agglomérées dans une ancienne caserne. J'administrai moi-même la teinture de belladone à soixante enfants : tous furent préser-

(1) *Gazette médicale de Strasbourg*, 1852.
(2) *Traitement prophylactique de la scarlatine*. Gotha, 1801.
(3) *Journal de Hufeland*, mai 1812.
(4) Bouchardat, *Annuaire*, 1845, p. 33.

vés, à l'exception d'un seul qui fut faiblement atteint. Il est à remarquer que ces enfants couchaient pêle-mêle avec les malades atteints de scarlatine.

Malgré tous les faits que nous venons de citer, on a contesté à la belladone sa vertu préservatrice. Joseph Franck lui refuse cette propriété par la seule raison qu'elle émane de l'homœopathie. « Je n'ai point employé la belladone, dit-il, comme moyen prophylactique contre la scarlatine, parce que le sens commun s'opposait à ce que je me servisse de ce remède aux doses minimes et ridicules de Hahnemann. » — Giacomini regarde comme douteuse la propriété préservatrice de cette plante; il se fonde sur ce qu'on ne pourrait pas s'assurer, selon lui, que les enfants qui ne furent pas atteints de la scarlatine en prenant le médicament, l'auraient été en ne le prenant pas. D'après ce raisonnement, toute expérimentation devient inutile, et la vaccine même eût été rejetée par Jenner. — Souvenons-nous que Dupuytren ne voulut jamais, malgré l'évidence, admettre les propriétés obstétricales du seigle ergoté, et que Magendie se prononça *à priori* et irrévocablement contre l'emploi du chloroforme. — « Quelque imposantes que soient les autorités qui vantent la vertu prophylactique de la belladone dans le cas qui nous occupe, disent Trousseau et Pidoux, nous avouerons que nous ne pouvons que rester dans le doute, attendu que nous ne savons jusqu'à quel point les praticiens, dont nous récusons ici presque entièrement les conclusions, avaient justement apprécié tous les effets des influences épidémiques. »

Eh quoi! il s'agit d'un moyen simple qui peut rendre les plus éminents services, et, avant de récuser *presque* entièrement les conclusions de praticiens éclairés et de bonne foi qui ont vu, Trousseau et Pidoux ne veulent pas voir, ne cherchent pas à s'éclairer, à se convaincre par l'observation? et pourtant, thérapeutistes consommés, est-ce là la marche qu'ils suivent habituellement dans la recherche des vérités pratiques qui distinguent leurs travaux? Non, bien certainement. Ils réfutent eux-mêmes, par l'expérience qu'ils invoquent tous les jours contre des raisonnements que rien ne justifie, l'opinion qu'ils ont si légèrement émise sur la vertu prophylactique de la belladone. *In medicina majorem vim habet experientia quàm ratio.* (Baglivi.)

Mais voici des objections plus sérieuses. Raminski (1) affirme avoir eu de trop fréquentes occasions d'observer les mauvaises effets de la belladone pour croire à sa vertu préservatrice. — Lehmann (2), dans une épidémie de scarlatine qui régna à Torgau en 1825, ne put obtenir le moindre avantage de l'emploi de ce médicament. — Les observations de Teuffel (3) viennent à l'appui de celles de Lehmann. Ce sont là des faits exceptionnels qui ne peuvent en rien détruire les faits bien plus nombreux qu'on leur oppose. On peut encore se demander si le médicament était bien préparé, s'il n'avait pas perdu sa vertu par la vétusté, si les enfants l'ont régulièrement pris...

La belladone a été aussi employée comme moyen curatif dans la scarlatine. Barthez (4) a eu recours à la fumée des feuilles de cette plante dans une épidémie de scarlatine accompagnée de bronchite. Ce moyen, qu'il faisait toujours précéder d'émissions sanguines abondantes, lui a été très-avantageux. — (Socquet (5) profite de l'action astringente de la belladone (Wharton Jones) sur les vaisseaux capillaires, qui amène la siccité et la pâleur des muqueuses, pour combattre l'angine scarlatineuse.)

Erysipèle. — Bock (Tragus), qui, à l'époque de la renaissance des lettres,

(1) *Rust's Magazine*, t. XXIII.
(2) *Ibid.*
(3) *Annalen für die gesammte Heilkunde*, 1828.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, novembre 1835.
(5) *Journal de médecine de Lyon*, septembre 1864.

eut le mérite de donner à la botanique une impulsion nouvelle, parle de l'utilité des feuilles de belladone employées à l'extérieur pour combattre l'érysipèle. — Gauneau et Mériot (1) ont employé avec succès, dans cette phlegmasie, des frictions sur la partie malade, trois ou quatre fois par jour, avec une pommade composée de 3,00 d'extrait de belladone et de 20,00 d'axonge. Ils considèrent ce traitement comme supérieur à tous ceux employés jusqu'à ce jour. — Chevalier (2) dit avoir obtenu de bons effets de la pommade de belladone dans la même affection.

La propriété que possède la belladone de produire, dans certains cas, une éruption analogue à l'érysipèle, a suggéré l'idée à Yvaren de l'employer dans cette maladie. Il cite le cas d'un érysipèle des nouveau-nés, guéri au moyen de la teinture de belladone administrée à la dose d'une à deux gouttes dans la journée, en solution dans 100 gr. d'eau, dont le malade prenait une cuillerée chaque heure (3).

D'après Rasori, Borda, Tommasini, Rognetta, Giacomini, etc., la belladone ne serait efficace que dans les affections à fond hypersthénique, c'est-à-dire dans celles où le traitement antiphlogistique est indiqué. Ils la regardent comme un puissant auxiliaire de la saignée. Selon Rognetta, des maladies inflammatoires très-graves ont été traitées en Italie uniquement par la belladone. Bien qu'un grand nombre de faits aient été publiés à l'appui de cette manière de voir, les médecins français sont loin de l'avoir adoptée sans restriction. Dans les phlegmasies superficielles, dans celles des organes doués d'une vive sensibilité, où l'élément douleur domine, il est incontestable que la belladone peut être d'une grande utilité, *quod sedat curat ;* mais alors c'est plus ordinairement à l'extérieur qu'à l'intérieur qu'on l'emploie. Au reste, l'idée d'opposer la belladone aux phlegmasies n'est pas nouvelle. On trouve dans Tragus le passage suivant : « *Herba hujus solani una cum flore, et fructu suo maturo, in fine maii distillata, omnis generis internis ardoribus et inflammationibus præsentissimo est remedio, si singulis vicibus mensura II aut III cochlearium ea aqua bibatur, et foris etiam linteolis lineis excepta imponatur.* »

Phlegmasie des membranes séreuses. — Dans un cas d'*ascite aiguë* survenue chez une jeune fille de treize ans, à la suite d'une diarrhée brusquement supprimée, Trousseau (4), se plaçant au point de vue d'une phlegmasie très-superficielle, sécrétoire et douloureuse de la membrane séreuse abdominale, s'adressa à l'élément douleur pour abattre l'inflammation et l'hypersécrétion. Le ventre fut couvert de cataplasmes arrosés avec une mixture composée de parties égales d'extrait de belladone, d'extrait d'opium et d'une suffisante quantité d'eau pour donner à ce mélange la consistance de sirop. En même temps, on administra le calomel à doses fractionnées. Bientôt les douleurs s'apaisèrent, et, au bout de dix jours, l'épanchement séreux avait entièrement disparu ; mais l'absorption de la belladone avait produit une paralysie temporaire de la vessie, avec rétention d'urine.

J'ai calmé très-promptement une douleur pleurétique intense, et qui avait résisté à une saignée copieuse du bras et à une ample application de sangsues, au moyen d'un cataplasme de décoction de feuilles de belladone et de mie de pain. Ce moyen convient surtout dans les cas où la douleur est disproportionnée à l'inflammation et s'entretient par un état nerveux toujours facile à reconnaître. Ne pourrait-on pas employer avec avantage cette médication pour apaiser les douleurs aiguës de la méningite tuberculeuse? Des onctions avec la pommade de belladone et l'onguent mercuriel

(1) *Abeille médicale*, 1850.
(2) *The London med. and physi*. *Journ.*, 1820, p. 403.
(3) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1849.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1855, p. 205.

combattraient à la fois l'élément douleur et l'élément inflammatoire. — Barbier pense que cette plante est contre-indiquée quand il y a de l'irritation ou de la phlogose sur quelque point de l'encéphale, et qu'elle augmente les accidents quand on l'administre dans l'arachnoïdite, la célébrite partielle, etc. Nous ne partageons pas cette opinion, qui, d'ailleurs, n'est appuyée sur aucun fait.

Maladies des voies respiratoires. — Rilliet et Barthez pensent que la belladone pourrait être très-utilement employée dans le traitement de la laryngite spasmodique, et qu'on pourrait la substituer au musc et à l'assa-fœtida dans les cas graves ou lorsque les accès sont fréquemment répétés. — Popper (1), se fondant sur plus de cinq cents observations, affirme qu'il n'est pas de meilleur remède contre l'angine tonsillaire que la teinture de belladone administrée en potion. Ce médicament, qui, du reste, ne convient ni dans l'angine diphthérique ni dans celle qui est de nature syphilitique, produit si rapidement l'effet désiré, que, le plus souvent, la guérison ne se fait pas attendre au delà de vingt-quatre heures!...

De Larue, de Bergerac (2), rapporte une observation de pneumonie au troisième degré et annonçant une fin prochaine, dans laquelle 15 centigr. d'extrait de belladone en solution dans 10 gr. de sirop, administrés en une *seule fois*, a produit des effets prodigieux. « Variable selon l'exigence des cas, dit de Larue, *notre nouvelle méthode de traitement* est, comme toutes les médications héroïques, décisive, d'une pratique généralement difficile, parfois périlleuse. » Cette observation a pour épigraphe : *La hardiesse est quelquefois une sage prudence.* — Delchiappa (3) cite l'observation d'une pneumonie chez un berger robuste, âgé de seize ans, où la poudre de racines de belladone, donnée à haute dose jusqu'à intoxication légère, avait amené la guérison.

Dysenterie. — Le sirop préparé avec les baies de belladone, à la dose d'une petite cuillerée, a offert à Gesner un moyen rapide de guérison dans une épidémie de dysenterie. « *Ut vel ligulæ, aut cochlearis parvi mensura somnum inferat, fluxiones sistat, dolores tollat, dysenteriam curet; gratus est plane, sed cavendum ne amplius detur* (4). »

Leclercq (5) fait appliquer au-dessus du pubis un large emplâtre quadrilatère d'extrait de belladone. Chaque emplâtre doit être renouvelé toutes les vingt-quatre heures chez les malades gravement atteints, ou chez les dysentériques qui n'ont été soumis au traitement qu'après le huitième jour de la maladie. Chaque emplâtre de belladone doit être composé d'au moins 50 gr. d'extrait préparé au bain-marie. L'emplâtre de datura produit le même effet. Dans les cas graves, il est bon d'alterner l'emplâtre d'extrait de datura, et *vice versa*. Les résultats obtenus de l'emploi de la belladone à l'intérieur dans la dysenterie n'ont pas été assez décisifs pour que Leclercq puisse conseiller ce mode de traitement. Toutefois, il est persuadé que cette affection, combattue dès le début par les solanées vireuses convenablement administrées à l'intérieur, céderait à leur action.

(J'ai combattu avec le plus grand succès le ténesme si pénible de la dysenterie par des lavements répétés de belladone. Toutes les deux heures, je faisais pratiquer une injection anale avec 150 gr. d'eau et 2 à 5 centigr. d'extrait. Malgré l'élévation relative de la dose, je n'ai jamais constaté de

(1) *Annales médicales de la Flandre occidentale.* 1856.
(2) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. II, 1854, p. 8.
(3) *Mem. intorno la vita di Borda.*
(4) *Epist.*, lib. I, fol. 34.
(5) *De la médication curative de la dysenterie aiguë et de la dysenterie chronique*, etc. Tours, 1856.

sécheresse à la gorge, etc. J'associe souvent la belladone au ratanhia dans ces cas.)

Blennorrhagie. — Blackett (1) conseille, surtout dans la blennorrhagie cordée, les frictions sur le canal de l'urètre avec l'extrait de belladone. J'ai plusieurs fois employé ce moyen avec succès. On peut administrer concurremment à l'intérieur la lupuline, dont les effets anaphrodisiaques ont été récemment constatés. (*Voy. l'art.* Houblon.)

Panaris, Orchite, Brulure, Engelure, Contusions. — Debreyne dit avoir guéri, en deux ou trois jours, des panaris très-graves, par l'application d'une pommade composée de deux parties d'onguent napolitain, d'une partie d'opium et d'extrait de belladone. La partie malade est recouverte avec cette pommade, et toutes les heures ont fait des frictions pour favoriser l'absorption. J'ai souvent employé le mélange d'onguent mercuriel et de pommade de belladone pour arrêter le panaris à son début, et j'ai presque toujours réussi. Le cataplasme de feuilles fraîches de belladone calme très-promptement la douleur et produit le même effet. — Groenendals a ordonné avec succès, dans les mêmes cas, les cataplasmes de mie de pain et d'extrait de belladone.

(Dans l'orchite, ce traitement réussit souvent. La teinture d'iode, associée aux préparations de la plante qui nous occupe, constitue un excellent résolutif. Il en est de même de l'iodure de potassium.)

La décoction, le suc étendu dans l'eau, l'extrait délayé, appliqués sur une *brûlure* du premier degré, calment promptement la douleur et préviennent l'inflammation. Mais ces applications ne sont pas sans danger sur les surfaces dénudées, à cause de l'absorption du médicament. Dans les *engelures* non ulcérées ces topiques sont très-efficaces.

Gaglia a vu des contusions très-fortes, avec douleurs intenses, céder à des onctions de pommade de belladone. En pareil cas, j'ai souvent prévenu l'inflammation et le gonflement par l'application des feuilles fraîches de belladone, ou, à défaut de celles-ci, de cataplasmes faits avec la décoction des mêmes feuilles sèches et la mie de pain.

HEMORRHAGIES. — Hémoptysie. — Dans sept cas d'hémoptysie que Schrœder (2) a eu occasion de traiter, l'hémorrhagie s'est presque toujours arrêtée immédiatement après l'emploi de fumigations de feuilles de belladone incisées finement (4 gr. jetés sur des charbons ardents) et que l'on fait respirer au malade. — De Cigalla, médecin du roi de Grèce (3), a arrêté plusieurs fois l'hémoptysie en faisant fumer à ses malades le mélange de feuilles de belladone, de feuilles de digitale et de fleurs de pavot. Ce médecin prétend aussi avoir guéri des phthisiques par le même moyen! — Dubois, de Tournay (4), a fait promptement cesser un crachement de sang très-abondant chez un sujet d'une constitution grêle, à poitrine étroite, en lui faisant fumer trois ou quatre pipes par jour de feuilles de belladone.

Hématémèse. — Camerer (5) a recommandé l'usage de la belladone dans cette espèce d'hémorrhagie. Dans le but de diminuer la grande irritabilité de l'estomac, Schœhlin, de Berlin (6), en conseille aussi l'emploi dans ce cas.

---

(1) *The London med. repository*, 1823.
(2) *Abeille médicale*, 1844, p. 109.
(3) *Ibid.*, 1845, p. 211.
(4) *Journal de la Société de médecine de Gand*, 1852, p. 40.
(5) Férussac, *Bulletin des sciences médicales*, t. V, p. 55.
(6) *Annali univ. di med.*, avril 1845.

Métrorrhagie. — Dubois, de Tournay (1), rapporte l'observation d'une métrorrhagie abondante, ayant quinze jours de durée, avec douleurs gravatives dans les lombes, pâleur, affaiblissement, contre laquelle on avait inutilement employé le ratanhia, et qui diminua au moins des trois quarts dès le second jour de la médication suivante : Frictions sur la région utérine avec la pommade de belladone (15 gr. pour 30 d'axonge); potion composée de 10 centigr. de belladone et de 120 gr. d'eau distillée de laitue, à prendre par cuillerée. L'infusion de sauge (30 gr. pour 1 kilog. d'eau) fit disparaître entièrement cette hémorrhagie, restée stationnaire à un faible degré, malgré l'usage de la belladone. « Une autre femme, de quarante-cinq ans, dit Dubois, était réduite à un état de faiblesse extrême, par suite d'une métrorrhagie abondante qui durait depuis trois semaines. Soumise au même traitement que la malade de l'observation précédente, l'hémorrhagie s'arrêta complétement dès le second jour de son emploi.

Fièvres. — Fièvres intermittentes simples. — Quand la fièvre intermittente renaît sans cesse après l'usage devenu inutile des préparations de quinquina, ce qui arrive particulièrement aux quartes, Hufeland recommande la belladone à la dose de 15 à 20 centigr. par jour. — Stoseh (2) a reconnu son efficacité dans ces circonstances. — Nepple (3) vante l'extrait de belladone, à la dose de 20 à 50 centigr., contre les fièvres intermittentes névralgiques. — Isensée et Romberg (4) se servent avec avantage de la formule suivante dans le traitement de la fièvre intermittente : Sulfate de quinine, 2 gr. 50 centigr.; extrait aqueux de belladone, 10 centigr.; extrait de ménianthe, q. s. pour vingt pilules, dont on prend une toutes les trois heures. Ces pilules, suivant Isensée, réussissent neuf fois sur dix dans toute espèce de fièvre intermittente. — Perrin (5) a employé ces pilules avec le même avantage, mais en doublant la dose d'extrait de belladone. La première pilule est prise immédiatement après le premier accès, et les suivantes de quatre heures en quatre heures, jusqu'à concurrence de trois pilules en vingt-quatre heures seulement. Les malades restent ainsi placés pendant près de sept jours sous l'influence de la médication; et comme l'ingestion des six premières pilules est suivie presque toujours de la disparition des accès, il en résulte que les quatorze pilules restantes, qui sont prises les jours suivants, toujours au nombre de trois, matin, midi et soir, préviennent le retour de la fièvre. Le sulfate de quinine, comme on le voit, n'intervient ici que dans des proportions vraiment économiques.

Fièvres intermittentes pernicieuses. — Dans un cas de fièvre intermittente pernicieuse avec délire et douleur atroce à la région frontale, dont les trois premiers accès avaient été exaspérés par le sulfate de quinine, Ducros, de Marseille (6), fit cesser le quatrième par l'administration de 60 centigr. d'extrait de belladone dans l'intermission. Le malade, exposé de nouveau aux effluves marécageux des bords du Rhône, fut repris de la même maladie, et guérit par le même moyen.

Dans la fièvre pernicieuse cholérique que j'ai eu souvent l'occasion d'observer pendant les chaleurs de l'été dans les marais du Calaisis, l'opium à l'intérieur et la belladone appliquée à l'épigastre faisaient presque toujours cesser les vomissements et les évacuations alvines qui avaient lieu pendant l'accès.

---

(1) *Journal de la Société de médecine de Gand*, 1852, p. 40.
(2) *Casper's Wochenschrift*, 1835.
(3) *Traité sur les fièvres rémittentes et intermittentes.*
(4) *Schmidt's Jahrbuch*, 1836-1837.
(5) *Bulletin de la Société de médecine de la Sarthe*, 1852.
(6) *Rapport des travaux de l'Académie de Marseille*, 1827.

Fièvres continues. — Graves (1) considère la belladone comme un remède efficace dans certaines fièvres ataxiques accompagnées de rétrécissement de la pupille. L'action de la belladone semble justifier cette opinion.

AFFECTIONS OCULAIRES. — (La belladone, agent mydriatique par excellence, est fréquemment employée dans les affections oculaires. L'introduction d'une solution atropinée dans l'œil amène la dilatation pupillaire dans un espace de temps qui varie entre dix et vingt minutes, et qui, dans tous les cas, est en rapport avec l'intensité de la dose. En même temps, la vue se trouble, pour deux raisons; d'abord, une plus grande surface de la lentille venant à être mise à découvert, un certain nombre de rayons divergents pénètrent dans l'œil, et, comme le foyer de tous ces rayons ne se forme pas au même point, il en résulte que le contour des objets paraît moins net. En second lieu, la belladone paralyse l'appareil accommodateur de l'œil, qui ne peut plus s'accommoder aux petites distances (2). Sous ce rapport, on observe des différences notables entre les divers individus; il y a des yeux qui sont disposés de telle façon qu'ils peuvent encore voir les objets placés à une certaine distance, tandis que d'autres ne voient pas les objets à quelque distance qu'ils soient placés.

L'instillation belladonée produit quelquefois un phénomène très-curieux, consistant à faire voir tous les objets plus petits que nature, que Donders, qui l'a signalé le premier et observé sur lui-même, a désigné sous le nom parfaitement approprié de *micropie* (3).

Cette particularité, observée depuis par Warlomont, Cornaz, de Neufchâtel, Sichel, van Roosbrœck, paraît, vu sa rareté, n'être liée qu'à une idiosyncrasie du sujet.

La belladone ou l'atropine maintiennent la pupille dilatée pendant quatre, cinq et quelquefois huit jours. — Nous avons vu que l'opium et la solution d'extrait de calabar pouvaient abréger cet espace de temps.)

(Il résulte des recherches de Lemattre que l'atropine a un pouvoir mydriatique supérieur à celui de la daturine et l'hyosciamine, sous le rapport de la rapidité et de la durée d'action.)

Phlegmasies. — L'emploi de la belladone dans l'*ophthalmie* n'est pas nouveau. — Tragus en parle ainsi : « *Succus albumine ovi temperatus oculis impositus, inflammationes eorum tollit.* » — Vicat dit que, depuis longtemps, Welsh avait recommandé cette plante contre les phlegmasies de l'œil. — Dans certaines ophthalmies dont le symptôme le plus saillant est la photophobie avec larmoiement abondant, Lisfranc faisait pratiquer des frictions sur les tempes et derrière les oreilles avec 4 gr. d'extrait de belladone délayé dans un peu d'eau. Quelquefois il faisait instiller dans l'œil une solution de 5 à 10 centigr. de cet extrait dans 120 gr. d'eau distillée de rose ou de plantain. Ce traitement, que Dupuytren employait déjà depuis longtemps, a réussi dans beaucoup d'ophthalmies qui avaient résisté aux moyens ordinairement mis en usage. — Les lotions faites avec une faible infusion de jusquiame ou de belladone sont préconisées par Jungken, de Berlin (4), contre l'ophthalmie militaire avec irritabilité extrême des yeux. — Sichel (5) considère les antiphlogistiques et les frictions faites avec l'extrait de belladone, quatre à huit fois par jour, sur le front, la région susorbitaire, les pommettes, les tempes, comme les moyens les plus efficaces contre la photophobie. Quand le mal résiste, il y joint l'emploi de la bella-

(1) *Dublin Journal*, juillet 1838.
(2) Voyez page 141.
(3) *Annales d'oculistique*, 1853.
(4) *Mémoire sur l'ophthalmie qui règne dans l'armée belge*, p. 23.
(5) *Traité de l'ophthalmie*, p. 46.

donc à l'intérieur. — Une ophthalmie violente, avec rétrécissement considérable de la pupille, avait résisté pendant trois mois à tous les moyens employés. Mandeville la voit céder en quinze jours à l'usage de l'extrait de belladone administré à l'intérieur à la dose d'un sixième de grain par jour, et à l'instillation dans l'œil, en même temps, de quelques gouttes de la décoction de la plante. — Quand l'ophthalmie est accompagnée de *photophobie*, Desmarres fait pratiquer cinq ou six frictions par jour, sur le front et sur les tempes, avec gros comme une noisette d'une pommade composée de : Miel blanc, 10 gr.; d'extrait de belladone, 5 gr.; de mercure, 5 gr. — Ammon, de Berlin (1), emploie le collyre suivant dans l'*ophthalmie des nouveaux-nés* : Extrait de belladone, 30 centigr., eau chlorurée, 10 gouttes; eau distillée, 120 gr. On applique sur les paupières, tous les quarts d'heure ou toutes les demi-heures, une éponge imbibée de cette solution tiède. — « Dans les ophthalmies des enfants, qui s'accompagnent si souvent d'*iritis*, l'emploi simultané du calomel à doses fractionnées, et de la belladone appliquée en frictions autour de l'orbite, rend les plus utiles services. La belladone, toutefois, doit être continuée aussi longtemps que l'œil reste sensible à la lumière. »

Cade (2) remédie à la photophobie qui a lieu dans la sclérotite, et qui, selon lui, est due au tiraillement du ligament ciliaire congestionné et irrité, en instillant entre les paupières quelques gouttes d'une solution d'extrait de belladone.

Dans tous les cas où la sensibilité de l'œil est exaltée, soit par l'iritis ou la rétinite, soit par une irritation nerveuse ou une excessive sensibilité du malade, soit enfin par un vice scrofuleux déterminant une véritable photophobie, Debreyne fait laver les yeux quatre ou cinq fois par jour avec une solution de 2 gr. d'extrait de belladone dans 125 gr. d'eau de roses. — Suivant Velpeau (3), l'extrait de belladone en frictions sur l'orbite produit peu d'effet dans le traitement de la kératite. Il préconise, au contraire, le collyre suivant : Extrait de belladone, 2 gr.; laudanum liquide, 10 à 30 gouttes; eau de rose, de mélilot, de bluet ou de plantain, 120 gr. On instille entre les paupières une certaine quantité de ce collyre trois ou quatre fois par jour. Velpeau regarde ce collyre comme plus nuisible qu'utile dans la kératite superficielle et dans la kératite ulcéreuse.

Dans la photophobie scrofuleuse, j'obtiens en quelques jours les plus heureux résultats par l'emploi de la décoction de la belladone ou de jusquiame en collyre, et l'usage, en même temps, de l'hydrochlorate de baryte à l'intérieur.

Saunders a, le premier, fait connaître les bons effets de la belladone dans l'iritis. « Cette substance, dit-il, appliquée convenablement sur l'œil pendant le procédé adhésif de l'inflammation, force la marge interne de l'iris de s'étendre et de s'éloigner de l'axe de la pupille, de surmonter l'obstacle provenant de l'agglutination de la lymphe, et d'allonger la bande organisée qui unit l'iris à la capsule, si le mal n'est pas ancien. Ainsi les adhérences sont réduites à une extrême ténuité, et il en résulte une transparence qui laisse passer les rayons lumineux. Si l'effet de l'inflammation a été léger, les adhérences seront peu de chose, et la pupille ne sera que légèrement irrégulière. L'iris conservera une certaine puissance d'action et la vision ne sera que peu lésée. En général, la pupille est déformée, et l'iris parfaitement fixe; mais si l'ouverture est assez grande et que la capsule ne soit pas devenue trop opaque, le malade pourra encore voir. (4).

Lorsque l'iritis se termine par exsudation, le professeur Stœber (5) con-

(1) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1844, p. 12.
(2) *Thèse sur les ophthalmies spéciales*, 1837.
(3) *Dictionnaire de médecine* en 30 volumes, art. Cornée.
(4) *Annales de littérature médicale étrangères*, par le docteur Kluyskens, t. VII, p. 140.
(5) *Manuel pratique d'ophthalmologie*, p. 127.

seille l'usage de la belladone pour dilater la pupille et empêcher, autant que possible, cette exsudation de nuire à la vision. Quand elle a établi des adhérences entre la cornée et l'iris, ou entre celle-ci et la capsule cristalline, ou forme des filaments qui vont d'un côté de la pupille à l'autre, cet habile ophthalmologiste considère encore l'application de la belladone comme étant d'un grand secours. — Sichel a vu plus d'une fois les phlegmasies anciennes de l'iris, avec obstruction complète de la pupille, céder à l'emploi de ce médicament. — Suivant Caron du Villards, la belladone doit être employée dès le début de la maladie. « Car elle a, dit-il, le double effet de calmer les douleurs et la photophobie, et d'obtenir la dilatation de la pupille. Une fois que l'inflammation est intense, elle a peu d'action sur l'iris, et il faut seconder sa puissance par de nombreuses évacuations sanguines. » Il fait des frictions sur l'orbite le soir, parce qu'alors les douleurs sont plus violentes, et que pendant la nuit et le sommeil la pupille se contracte. — Dans l'iritis traumatique, Ammon (1) a employé avec avantage des embrocations faites sur l'œil avec l'extrait de belladone délayé dans l'eau froide. Velpeau (2) combat préalablement, surtout au moyen du calomel, les principaux symptômes de la maladie. Une fois l'action mercurielle manifestée sur la bouche, il a recours aux frictions avec la pommade de belladone sur les paupières ou autour de l'orbite, à l'instillation de la solution aqueuse de l'extrait, afin de détruire, autant que possible, les adhérences, les angles, la forme irrégulière de la pupille. Selon Gerhard (3) et Debreyne (4), il ne faut recourir à ce médicament que lorsque la période aiguë de l'affection est passée; avant, elle a, dit-il, des inconvénients réels, et ne peut combattre les contractions morbides de l'iris. — D'après Tonnellé, de Tours, quand on ne parvient pas à détruire, au moyen des préparations de belladone, les membranes qui se sont formées à la suite de l'iritis, on a encore l'immense avantage d'empêcher l'oblitération de la pupille. Tonnellé emploie aussi ce médicament dans toutes les lésions traumatiques de l'iris, afin de prévenir l'oblitération de la pupille et les adhérences membraneuses, suite de l'iritis. Quand il ne peut parvenir à empêcher ces dernières, ce qui est rare, il maintient la pupille dans un état de dilatation tel, qu'on peut détruire les membranes à l'aide de l'aiguille avec la plus grande facilité. La meilleure préparation à employer, suivant le chirurgien de l'hôpital de Tours, est l'extrait aqueux dans l'eau distillée de la même plante, dans la proportion de 1 à 2, qu'on applique sur l'œil malade, ayant soin de la renouveler de deux heures en deux heures.

Dans quelques cas d'iritis, Miquel a obtenu la dilatation de la pupille par le mélange du calomel et de la belladone, administré à l'intérieur, sans l'emploi des préparations de cette plante à l'extérieur.

Bulley emploie les lotions de belladone avec un peu de sulfate de cuivre, contre les iritis et les ophthalmies atoniques au début. — Escolar cite une observation d'iritis, qu'il appelle *rhumatismale*, guérie par la belladone à haute dose à l'intérieur et à l'extérieur.

Rognetta (5) regarde la belladone comme le remède spécifique de la rétinite. Il suffit de prendre matin et soir une pilule de 2 cent. 1/2 d'extrait de cette plante. Dans l'inflammation de la capsule du cristallin (*capsulitis*), le professeur Stœber prévient l'adhérence de l'iris avec la capsule au moyen de la belladone.

Rétrécissement spasmodique de la pupille. — Dans le resserrement spas-

(1) *De iritide commentatio.*
(2) *Dictionnaire de médecine* en 30 volumes, 2e édition, t. XVII, art. Iris.
(3) *Abeille médicale*, octobre 1851.
(4) *Journal de la Société de médecine de Gand*, 1853, p. 136.
(5) *Revue médicale*, janvier 1833.

modique de la pupille, comme dans celui qui survient après avoir longtemps fixé les yeux sur des corps brillants et lumineux, Himly (1) conseille l'usage de la belladone. — Stœber prescrit les frictions de belladone ou de jusquiame dans le rétrécissement de la pupille dépendant de l'habitude.

Adhérences de l'iris. — Pour s'assurer si l'iris est adhérent, et pour prévenir cette adhérence, Himly (*in* Merat et Delens) conseille l'emploi de la belladone. Il suspend de temps en temps l'usage de cette plante, afin de produire alternativement des resserrements et des dilatations. — Velpeau emploie contre les adhérences qui ne sont pas trop anciennes une solution de quelques grains d'extrait de belladone dans une cuillerée à café d'eau, qu'il fait instiller matin et soir entre les paupières. Il laisse reposer l'œil pendant deux ou trois jours. Lorsque la pupille a repris son état primitif, il fait recommencer la même opération, et ainsi de suite jusqu'à ce que ces adhérences aient été détruites par les tiraillements modérés et répétés que produit le médicament sur cette membrane. — Cunier (2) a remporté le plus grand succès, dans des adhérences irido-cristalloïdiennes qui duraient depuis des mois, des années, quelquefois avec abolition de la vue, en faisant introduire matin et soir, entre les paupières, gros comme une tête d'épingle d'une pommade composée de 30 centigr. d'atropine et de 4 gr. d'axonge.

Hernie de l'iris. — Beaucoup de praticiens ont employé la belladone dans le traitement des hernies ou des procidences de l'iris. — Quand on n'a pu réduire, au moyen d'un stylet mousse, la hernie récente et produite par une lésion traumatique, Caron du Villars recommande l'usage de la belladone à l'intérieur et à l'extérieur. « Par ce moyen, dit-il, on obtient une dilatation grande et énergique qui, dans la plupart des cas, fait disparaître la hernie commençante; cet état de l'iris devra être provoqué et maintenu pendant plusieurs jours. Pendant ce temps, on cherchera à obtenir par tous les moyens possibles la cicatrisation de la cornée. » — Quand le prolapsus s'est fait par un ulcère ou par une ouverture très-petite, et qu'il ne peut être réduit mécaniquement, le professeur Stœber conseille la position sur le dos, l'occlusion des paupières, l'obscurcissement de la chambre, et l'instillation de la belladone. « Ces moyens, dit-il, dégagent quelquefois l'iris et donnent le temps à la cornée de se cicatriser, » Dans les cas où la cornée, ramollie ou ulcérée, menace de se perforer. — Sichel conseille, pour prévenir la hernie de l'iris, l'extrait de belladone en frictions autour de l'orbite et en instillation entre les paupières; mais si le ramollissement ou l'ulcération occupent la circonférence de la cornée, cette médication, selon lui, peut être nuisible ; car alors la dilatation, en rapprochant davantage la partie libre de l'iris du point ramolli ou perforé, tend à favoriser l'accident qu'on cherche à éviter. — Velpeau (3) pense aussi que ce n'est que pour les procidences qui ont lieu assez loin de la sclérotique, qu'on peut recourir à l'emploi de la belladone. Dans ces cas seulement il y aurait, suivant lui, quelque chance de retirer l'iris en arrière en dilatant forcément la pupille. — Lorsque, dans la procidence de l'iris, la pupille prend une forme oblique et allongée qui met obstacle au passage des rayons lumineux, on doit, suivant Bérard (4), tenter la réduction de la procidence, soit en exposant brusquement l'œil à la lumière, soit en repoussant l'iris hernié avec un stylet mousse, soit enfin en provoquant une dilatation permanente de la pupille, et par conséquent la rétraction de l'iris, en instillant de la

(1) Bayle, *Bibliothèque de thérapeutique*, t. II, p. 454.
(2) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1848, p. 40.
(3) *Dictionnaire de médecine* en 30 volumes, t. XVII, art. Iris.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XV, p. 387.

belladone. — Dans un cas de vaste procidence de l'iris à travers une ulcération perforante de la cornée, Florent Cunier (1) a obtenu les résultats les plus satisfaisants d'une solution de 30 centigr. de sulfate d'atropine dans 4 gr. d'eau distillée, en instillation dans l'œil, matin, midi et soir.

Nyctalopie. — Debreyne cite un cas de nyctalopie qui avait été traité en vain par les sangsues et les vésicatoires, et qui fut guéri en huit jours par l'usage à l'intérieur de l'extrait de belladone porté graduellement à la dose élevée de 30 centigr. par jour. Leprestre (2) a traité une femme de trente ans, dont l'œil, qui ne présentait d'ailleurs aucune apparence de lésion, était tellement impressionné par le contact de la lumière, qu'il devenait impossible à la malade de supporter le jour. Elle ne voyait que des lames de feu et était condamnée à rester dans une obscurité profonde. Des frictions faites sur l'orbite avec un mélange d'extrait de belladone et d'onguent mercuriel double ont été suivies d'une prompte guérison.

Cataracte.— L'emploi de la belladone pour dilater la pupille et préparer l'œil à l'opération de la cataracte est aujourd'hui généralement connu et adopté. On évite ainsi plus facilement les lésions de l'iris, on observe mieux les mouvements de l'aiguille, et, si on le juge utile, on peut faire passer plus facilement des parcelles du cristallin dans la chambre antérieure. Continuée à un certain degré après l'opération, la dilatation de la pupille prévient le développement de l'iritis et l'oblitération pupillaire. Reimarus, de Hambourg (*in* Wilmet), fit le premier usage de la belladone dans ce cas, après la remarque faite d'abord par Ray que les applications de cette plante sur les paupières déterminent la dilatation des pupilles. Il faisait instiller quelques gouttes de l'infusion aqueuse peu d'heures avant l'opération. — Himly (*in* Bibliothèque Bayle), qui en constata ensuite les avantages, instillait entre les paupières, une ou deux heures avant, quelques gouttes de la solution de 1 gr. 20 centigr. d'extrait de belladone dans 30 gr. d'eau. — Demours, Antoine Dubois, Travers, Stœber, Caron du Villars, Sichel, Bérard, ont employé ce moyen avec le plus grand avantage. « J'emploie ordinairement, dit Caron du Villars, 8 grains de belladone et 4 grains de jusquiame dans un gros et demi d'eau; l'association de ces deux médicaments produit une dilatation plus grande que quand on les emploie isolément : il faut chercher à obtenir le plus grand degré de dilatation possible. » D'après cet ophthalmologiste, les blessures de l'iris seraient bien moins fréquentes depuis qu'on dilate la pupille au moyen de la belladone avant l'opération. « Si, dit-il, cet accident arrive très-souvent à Roux, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant le travail de Maunoir jeune et les observations de Furnari, c'est que Roux n'emploie jamais la dilatation préalable de la pupille. » Ce dernier, en cela en désaccord avec tous les praticiens, prétendait que l'usage de la belladone communiquait à l'œil une disposition plus grande à s'enflammer par suite de l'opération.

Tonnellé (*in* Trousseau et Pidoux) réserve l'emploi de la belladone pour l'opération de la cataracte par abaissement; il le rejette d'une manière absolue dans le procédé par extraction, parce que la dilatation artificielle de la pupille, inutile pour favoriser la sortie du cristallin, expose l'iris, pendant l'opération, au tranchant de l'instrument, et, après l'opération, à des adhérences vicieuses de la cornée.

Tonnellé parvient presque toujours à éloigner la cataracte secondaire, qui, suivant lui, est le résultat constant des fausses membranes qui se forment à la suite de l'iritis, au moyen de la solution d'une partie d'extrait de belladone dans deux parties d'eau distillée de la même plante, qu'on appli-

(1) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1848.
(2) *Séance extraordinaire de la Société de médecine de Caen*, de juin 1853.

que sur l'œil malade, ayant soin, comme il est indiqué à l'article Iritis, p. 159, de la renouveler de deux heures en deux heures. Comme c'est ordinairement vers le quatrième jour de l'opération que se forment les produits membraneux, c'est alors, suivant Tonnellé, qu'il faut recourir à cette préparation : plus tard, il est plus difficile de réussir. Cependant le chirurgien de Tours y est parvenu au huitième, quelquefois au douzième jour. Au reste, lorsque la belladone ne détruit pas les fausses membranes, elle a au moins l'avantage de s'opposer à l'occlusion de la pupille.

Cunier (1) recommande l'atropine après l'opération de la cataracte par broiement, afin de maintenir une dilatation pupillaire qui favorise l'absorption et diminue les chances de voir survenir des adhérences. — Suivant Brookes (2), l'atropine produit la dilatation de la pupille plus rapidement et plus complétement que la belladone. Dans un cas où cette dernière avait produit peu d'effet, il obtint une large dilatation au moyen d'une pommade préparée avec 15 décigr. d'atropine et 8 gr. d'axonge.

Dieulafoy (3), avant l'opération de la cataracte par abaissement, fait instiller pendant huit jours, matin et soir, entre les paupières, quelques gouttes d'un collyre composé de 4 gr. d'extrait de belladone, de 20 centigr. de sulfate d'atropine, et de 30 gr. d'eau distillée de belladone. En outre, plusieurs fois dans la journée, on introduit dans les narines, pendant quelques minutes, un tampon de charpie imbibé de cette même liqueur. « Par cet emploi prolongé de la belladone, dit Cadéac (4), on obtient d'abord une dilatation très-grande de la pupille, ce qui permet au chirurgien de voir beaucoup mieux le jeu de son aiguille, et l'expose moins à la blessure, toujours grave, de l'iris. En outre, on produit une véritable anesthésie de l'œil, qui est doublement avantageuse : 1° en prévenant cette contraction spasmodique qu'éprouve toujours l'iris sous l'influence de la douleur provoquée par la piqûre de l'aiguille qui pénètre dans la coque de l'œil, lorsque l'anesthésie dont nous parlons n'existe pas (on conçoit que cette contraction fait que l'emploi trop peu prolongé de la belladone est tout à fait inutile); 2° en diminuant momentanément la sensibilité de la rétine, et, par suite, en rendant beaucoup moins douloureuse la première impression de la lumière sur l'organe essentiel de la vision, qui en a été privé, et qui peut déterminer une irritation inflammatoire et compromettre ainsi le succès de l'opération.

Lorsque le cristallin est opaque dans son centre, ou qu'il existe des taies au centre de la cornée (cataracte centrale, taies centrales), on peut donner passage aux rayons lumineux à côté de la partie opaque qui les intercepte, et rendre au malade la faculté de voir les gros objets. « A cet effet, dit Debreyne, nous faisons instiller tous les jours, ou de deux jours l'un, une goutte de solution saturée d'extrait de belladone dans les yeux, afin de maintenir la pupille suffisamment large pour dépasser la circonférence de la tache ou le noyau opaque du cristallin cataracté. C'est ainsi que nous avons fait voir plusieurs aveugles qui ne pouvaient plus se conduire, et qui aujourd'hui, munis d'une solution d'extrait de belladone, se promènent librement depuis plusieurs années; et un entre autres qui était complétement aveugle depuis cinq ans par une large taie centrale qui occupe son seul et unique œil. Depuis qu'il instille dans l'œil de la solution de belladone, c'est-à-dire depuis sept ans, il voit suffisamment pour se conduire, et même, dit-il, pour travailler. C'est aussi à l'aide de ces instillations de belladone que nous avons, il y a trente-six à trente-sept ans, fait voir au bout d'une demi-heure une personne atteinte de cataracte centrale depuis vingt ans, avec

(1) Bouchardat, *Annuaire*, 1848, p. 12.
(2) *Ibid.*, 1849, p. 41.
(3) *Journal de médecine chirurgicale et pharmaceutique de Toulouse*, janvier 1850, p. 20-21.
(4) *Ibid.*

constriction habituelle des pupilles. Le fait fut regardé par le public comme *prodigieux*. Aujourd'hui, vu l'immense vulgarisation de l'emploi de la belladone, le prestige ne ferait plus fortune nulle part. »

Tavignot (1) se sert avec succès, dans les mêmes cas, d'une solution de 4 gr. d'extrait de belladone dans 125 gr. d'eau, dont on instille chaque jour quelques gouttes entre les paupières. On en continue l'usage indéfiniment.

Pour distinguer la cataracte noire de l'amaurose, il suffit d'instiller dans l'œil une solution concentrée d'extrait de belladone : si la pupille se dilate considérablement, il est presque certain qu'il y a cataracte et non amaurose.

On emploie la solution aqueuse de belladone en instillation dans l'œil pour s'assurer si la cataracte est adhérente ou non.

Il existe dans la science des faits d'après lesquels, sous l'influence de la belladone administrée comme moyen palliatif dans la cataracte, la guérison ou du moins une grande amélioration s'est produite. Ronault (2) résume ainsi les avantages des instillations de solution concentrée de belladone dans la cataracte : 1° elles peuvent être faites indifféremment sans inconvénient pour l'appareil optique; 2° elles constituent un moyen tellement simple, que, une fois l'habitude contractée, le malade fait instinctivement, et sans y penser, cette petite opération; 3° dans certains cas, si elles sont faites régulièrement et avec persévérance, elles peuvent peut-être retarder ou même s'opposer au progrès ultérieur de la cataracte, et, dans des circonstances plus favorables encore, provoquer son absorption; 4° elles auront toujours pour résultat de prolonger la vue du malade et de lui procurer assez de lumière pour le dispenser de l'opération; 5° dans tous les cas, ces instillations sont toutes-puissantes pour prévenir la formation d'adhérences entre la cristalloïde et l'iris, ou pour détruire celles-ci lorsqu'elles naissent déjà; 6° enfin, employées ainsi longtemps avant l'opération, elles ont encore pour effet de rendre celle-ci plus facile, plus prompte et le succès plus constant.

Blépharospasme. — Bérard combat la contraction spasmodique du muscle orbiculaire des paupières, qui accompagne fréquemment la blépharite, par des frictions avec l'onguent mercuriel belladoné, et en instillant dans l'œil quelques gouttes de solution concentrée d'extrait de belladone.

Lésions traumatiques de l'œil. — La belladone est efficace dans toutes les lésions traumatiques de l'œil. La formule suivante est recommandée dans les *Annales de la médecine belge et étrangère* (1839) : Extrait de belladone préparé à la vapeur, 8 gr.; camphre, 1 gr. 20 centigr. Dissolvez dans huile d'amandes douces, quantité suffisante; onguent napolitain, 8 gr. On frictionne les paupières, le sourcil et la tempe avec un peu de cette pommade, une, deux ou plusieurs fois dans la journée.

Pour d'autres détails au sujet des affections oculaires, voyez Atropine.

AFFECTIONS CONSTITUTIONNELLES. — Cancer ; Squirres ; Tumeurs squirroïdes, etc. — L'emploi de la belladone dans les affections cancéreuses remonte à une époque très-reculée. Galien, Avicenne, Paul d'Égine, etc., en ont fait mention. Les charlatans, les guérisseurs de campagne, les bonnes femmes se servaient de la belladone dans les cancers avant que les vertus de cette solanée fussent connues des médecins. — Münch rapporte qu'une femme de l'électorat de Hanovre l'employait contre le cancer et les tumeurs en général dès l'année 1683, et que plus de cent ans auparavant, dans le même pays, on mettait en usage contre ces maux un onguent de belladone. — Jean Ray indique les feuilles appliquées extérieurement comme propres

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, février 1851.
(2) *Thèses de Paris*, 1856.

à combattre le cancer et l'induration des mamelles. « *Hujus folia recentia mammis imposita, earum duritias et tumores etiam cancrosos emolliunt, discutiunt et sanant, ut sæpius expertus est generosus vir D. Percivallus Willughby, M. D. quod à nomine antehac quod sciam proditum publicæ utilitatis causa, sine invidia communicamus.* » — Au rapport de Murray, Brummen, médecin de Gotha, employa la belladone au commencement du XVIIIe siècle contre les tumeurs réputées squirreuses ou cancéreuses. Brummen transmit son secret à Spaet, médecin de Wisbade. (Voyez dans la monographie de la belladone de Cazin père l'énumération des divers travaux à ce sujet.)

« Dans tous les recueils, disent Trousseau et Pidoux, publiés pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle, l'efficacité de la belladone, dans le traitement du cancer, est constatée par un grand nombre de faits authentiques. Cette même période a vu publier aussi un grand nombre de faits contradictoires. »

Ces dissidences s'expliquent par le peu de précision du diagnostic résultant de la difficulté de distinguer les tumeurs cancéreuses des autres tumeurs dont la guérison s'obtient plus ou moins facilement, telles que certains engorgements lymphatiques ou scrofuleux, la mammite terminée par induration et que l'on a souvent prise pour le squirre à une époque où l'anatomie pathologique en général et celle du cancer en particulier n'étaient pas aussi avancées qu'elles le sont aujourd'hui, bien qu'il y ait encore de nos jours une grande obscurité dans le diagnostic des diverses tumeurs du sein. La discussion soulevée en 1844, au sein de l'Académie (1), à l'occasion d'un mémoire du professeur Cruveilhier sur les *Corps fibreux de la mamelle*, prouve l'insuffisance de nos recherches sur ce point important de pathologie. Les professeurs Gerdy, Roux et Velpeau, ainsi que Lisfranc et Amussat, avouèrent que le diagnostic des tumeurs du sein est fort difficile. Auguste Bérard alla même jusqu'à le dire impossible. Blandin expliqua que c'est à l'amphithéâtre, le scalpel à la main, que l'anatomiste peut distinguer les tumeurs fibreuses de la mamelle des autres tumeurs dures de cette région. Enfin, le professeur Cruveilhier, invoquant l'autorité de Boyer, dit aussi lui-même que le diagnostic entre les tumeurs d'apparence cancéreuse, mais qui ne sont pas cancéreuses, et les tumeurs d'apparence et de nature cancéreuses, est impossible dans l'état actuel de la science, parce que l'anatomie pathologique de la mamelle n'est pas mieux faite aujourd'hui que du temps de Boyer.

Au reste, si les faits rapportés en faveur de la belladone ne prouvent pas toujours l'efficacité de cette plante contre le véritable cancer, ils démontrent au moins qu'elle a guéri des affections très-rebelles ayant avec ce dernier la plus grande analogie. Il est incontestable aussi qu'elle a presque constamment calmé les douleurs et ralenti les progrès de quelques maladies vraiment cancéreuses. Peut-être la récidive du cancer serait-elle moins fréquente si l'on avait le soin, avant de l'enlever par l'instrument tranchant ou par le caustique, d'administrer pendant longtemps la belladone.

Scrofules. — La belladone a été employée pour combattre certains symptômes scrofuleux. Hufeland la recommande principalement dans les tumeurs glanduleuses qui menacent de s'indurer dans les ulcères chroniques et calleux. — Chevalier (2) a employé avec avantage la pommade de belladone dans les engorgements scrofuleux, dans les affections scrofuleuses des os et des surfaces articulaires, et dans plusieurs cas d'ulcérations scrofuleuses très-rebelles.

Baumes regarde l'oxymel de belladone comme très-avantageux contre

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. IX, p. 496.
(2) *The London med. and physic. Journ.*, novembre 1826.

les tumeurs scrofuleuses, surtout lorsqu'elles tendent à s'enflammer et à s'ulcérer.

J'ai maintes fois employé avec succès la pommade ou la décoction de la belladone dans les engorgements articulaires douloureux. Dans les tumeurs blanches je me sers avec avantage, et alternativement, de frictions avec l'onguent napolitain et d'applications de belladone.

Incontinence nocturne des urines. — Morand, l'un des fondateurs de la colonie agricole de Mettray, combat l'incontinence nocturne d'urine, chez les enfants, par l'administration de la belladone. Sans se montrer toujours infaillible, ce médicament obtient entre ses mains des succès fort nombreux. Voici, du reste, comment ce praticien l'emploie : Il fait ordinairement confectionner des pilules de 1 centigr. d'extrait de belladone; il en administre d'abord une le matin et une autre le soir aux enfants de quatre à six ans. Si, au bout de huit jours, il n'y a aucun effet produit, il en donne une troisième à midi, au bout de quinze jours une quatrième. Pour les enfants de 12 à 15 ans, on peut commencer par trois pilules, et augmenter en conséquence. Chez les adultes, on peut aller jusqu'à dix, douze et quinze par jour.

« Si la vue vient à se troubler, s'il survient quelques symptômes toxiques, on suspend, pour reprendre plus tard.

« Deux, trois ou quatre mois de l'usage de la belladone suffisent ordinairement pour amener la cure radicale de l'incontinence d'urine. Toutefois, on comprend qu'une des conditions de succès est que cette maladie ne se rattache à aucune lésion des organes génito-urinaires, en un mot, qu'elle soit *essentielle* (1). Alors la belladone étend ses bienfaits jusque sur les vieillards, du moins pendant quelque temps (2). »

Blache (3) a obtenu les mêmes succès de l'emploi de la belladone chez des individus atteints d'incontinence nocturne d'urine, qui avaient inutilement fait usage de tous les remèdes conseillés contre cette infirmité. Il administre l'extrait à la dose de 1/2 à 1 centigr., et la poudre des feuilles à celle de 1 à 2 centigr. par jour, en une seule fois, le matin à jeun, ou au moins une demi-heure avant le premier repas, ou le soir trois heures après le souper. — Bretonneau (*in* Trousseau et Pidoux) a traité cette affection avec un succès extraordinaire. Il fait prendre le soir, une heure avant que les enfants se couchent, 1 à 4 centigr. de poudre et d'extrait de belladone. Après une semaine de traitement, il y a ordinairement une amélioration notable. Le remède est continué jusqu'à cessation de l'incontinence : suspendu alors pendant huit jours, et repris ensuite pendant quinze jours; interrompu de nouveau, et recommencé chaque mois pendant huit jours, quelques mois de suite. Cette longue durée du traitement n'est pas toujours nécessaire; mais, suivant la remarque judicieuse de Trousseau et Pidoux, il vaut mieux pécher par excès que par défaut de précaution. « Dans certains cas rebelles, disent ces médecins, il faut porter la dose d'extrait et de poudre à 15 et 20 centigr. en une seule fois, au moment de se mettre au lit; en même temps, on fait sur l'hypogastre des frictions avec une mixture aqueuse d'extrait de belladone. » Suivant Trousseau (4), on obtient neuf guérisons sur dix, quand on a le soin surtout d'employer la poudre de belladone, dont l'action, dit-il, est plus énergique et plus sûre que celle de l'extrait. Mais il faut pour cela s'assurer que la poudre, qui est moins employée que

(1) On a obtenu dans l'incontinence nocturne d'urine des succès constatés de l'emploi de l'extrait de noix vomique, dont l'action est opposée à celle de la belladone. Ne pourrait on pas conclure de ces faits que l'affection dépend tantôt d'un défaut, tantôt d'une augmentation de sensibilité du col de la vessie? *Naturam morborum curationes ostendunt.*

(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XVI, p. 199.

(3) Bouchardat, *Annuaire*, 1849, p. 43.

(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1850.

l'extrait, n'est pas devenue inerte par vétusté, et par conséquent inefficace, surtout à une dose aussi minime que celle qu'on prescrit en pareil cas. Cette réflexion s'applique à plus forte raison à la poudre de racine de belladone, qui, bien que plus active, est encore moins employée que celle des feuilles. — Le mélange de la poudre et de l'extrait, ainsi que le pratiquait Bretonneau, est plus sûr.—Cauvin (1) a vu chez une petite fille âgée de sept ans une incontinence nocturne et souvent diurne, suite d'une anasarque, et dont la durée datait de quatre à cinq mois, céder à l'usage de la belladone ainsi administrée : pilules composées chacune de 1 centigr. de poudre et 1/2 centigr. d'extrait de belladone (on ne dit pas si c'est la poudre de la racine ou des feuilles) à prendre tous les soirs pendant une semaine en se couchant. Pendant la deuxième semaine deux pilules le soir, et pendant la troisième une le matin en se levant et deux le soir. Point d'amélioration pendant les deux premières semaines, mais grand amendement pendant la troisième. On continue encore l'usage des pilules pendant deux autres semaines, au bout desquelles la guérison est complète.

La belladone ne réussit presque jamais dans l'incontinence d'urine diurne des adultes, laquelle dépend presque toujours de l'atonie, du relâchement du sphincter de la vessie, tandis que chez les enfants il y a, au contraire, le plus souvent spasme, irritabilité de cette partie.

(Berciaux, chez des enfants atteints d'*incontinence* des matières fécales, avec ou sans incontinence d'urine, a obtenu en peu de jours la cessation de cette dégoûtante affection par l'emploi combiné du sirop, des pilules de belladone (1 centigr.) et de suppositoires belladonés) (2).

Choléra asiatique. — Indépendamment des moyens de calorification, Debreyne propose contre le choléra, comme moyen principal, la belladone unie au mercure. Ce médecin administre la belladone à haute dose à l'intérieur et à l'extérieur pour combattre les crampes. Il insiste surtout sur l'emploi des frictions faites avec la teinture de belladone sur toute l'épine dorsale et particulièrement sur les membres.

Dans le choléra de 1854, j'ai employé avec avantage et simultanément le laudanum à l'intérieur et la teinture de belladone mêlée à l'alcool camphré à l'extérieur, concurremment avec les révulsifs, les moyens de caléfaction, etc. L'extrait de belladone pur, appliqué sur un vésicatoire à l'épigastre, a fait cesser le vomissement chez un cholérique, et a ainsi favorisé l'action des autres moyens employés dès lors avec efficacité.

Leclerc, professeur à l'Ecole de médecine de Tours (3), se rappelant l'adage *similia similibus*, a combattu le choléra par la belladone. Il fait appliquer un large emplâtre d'extrait de belladone (représentant 50 à 60 gr. d'extrait) à l'épigastre, un second emplâtre d'extrait de belladone sur la région vésicale. En même temps le malade prend une pilule composée de 1 centigr. de poudre de belladone et de 1 centigr. d'extrait de la même plante. Suivant la gravité des cas, on donne chaque pilule toutes les deux heures, toutes les demi-heures, tous les quarts d'heure, toutes les dix ou cinq minutes. Il est des attaques tellement foudroyantes, et dans lesquelles l'intoxication cholérique a si profondément envahi l'organisme, que les pilules de belladone sont à peine ingérées qu'elles sont vomies. Alors, Leclerc a recours avec succès au suc de racine fraîche de belladone à la dose de cinq gouttes toutes les cinq minutes. L'absorption de ce suc s'opère encore même dans cet état si grave. (100 gouttes représentent 50 centigr. d'extrait; 5 gouttes représentent 2 centigr. et une fraction d'extrait.) Ce suc doit être récemment exprimé, et non altéré par la fermentation. — Quelquefois des

(1) *Presse médicale*, septembre 1849.
(2) *Gazette hebdomadaire*, 1858.
(3) *De la médication curative du choléra asiatique*. Tours, 1855.

frictions avec le suc de racine de belladone ont dû être faites au cou, sous les aisselles, à la partie interne des cuisses, etc. Quelquefois aussi ce suc doit être donné en lavement à la dose de 15 à 20 gouttes dans une cuillerée d'eau tiède, et à l'aide d'une seringue d'un très-petit calibre.

Dans tous les cas, sans exception, la rougeur de la face et celle de la peau, en général, ont indiqué à Leclerc que la belladone devenait toxique. Il faut donc diminuer le nombre des pilules aussitôt qu'apparaît la rougeur, et les donner alors toutes les deux, trois ou quatre heures, suivant les indications fournies par l'état du malade. Il ne faut pas cependant cesser *soudainement* cette médication. Il suffit de mettre un intervalle convenable entre l'administration des pilules pour que leur effet toxique soit évité. Je le répète, ajoute ce médecin distingué, la rougeur de la peau devra guider le praticien à cet égard; et si cette rougeur devenait générale et très-intense, il faudrait suspendre la belladone à l'instant. — Il faut renouveler les emplâtres d'extrait de belladone toutes les vingt-quatre heures. — Il arrive souvent que les vomissements et les évacuations alvines continuent malgré l'action de la belladone. Dans ce cas, Leclerc emploie avec succès des pilules, d'un centigr. chaque, d'acétate de plomb cristallisé, administrées en même temps que les pilules de 2 centigr. de belladone. — Pour modérer la soif, on donne d'heure en heure, de demi-heure en demi-heure, quelquefois de quart d'heure en quart d'heure, une ou deux cuillerées d'eau de Seltz, ou d'eau de riz, ou de vin vieux et d'eau de Seltz, ou de blanc d'œuf frais battu avec un peu de sucre et d'eau tiède; cette dernière boisson a souvent rendu de grands services à Leclerc, ainsi que le bouillon éminemment nutritif (*beef-tea*). Il y a un grand avantage, suivant ce médecin, à *sustenter* le malade pendant la période algide et aussi pendant la réaction.

Les selles colorées, les selles verdâtres surtout, annoncent le retour des fonctions normales du tube digestif. Les selles colorées en vert précèdent presque toujours de quelques heures le retour des urines. Alors, dit Leclerc, il est bon de suspendre complétement la belladone et de donner une pilule composée : d'acétate de plomb 1 centigr., d'extrait d'opium 1/2 centigr., toutes les deux, trois ou quatre heures, suivant la fréquence des évacuations. Leclerc emploie aussi, pour faire cesser la diarrhée, la décoction de quinquina en lavement et le vin de quinquina par faibles cuillerées.

L'auteur rapporte plusieurs observations à l'appui de cette médication, et peut, dit-il, fournir la preuve qu'elle a sauvé les cinq sixièmes des cholériques qui y ont été soumis.

Ptyalisme. — Erpenbeck (1) croit, d'après plusieurs faits personnels, que la belladone constitue un bon moyen prophylactique contre la salivation mercurielle (2). — Dans un cas de ptyalisme rebelle, Vanoye (3), se rappelant qu'une des propriétés de la belladone consiste à diminuer notablement les sécrétions de la partie supérieure du tube digestif, prescrivit l'extrait de cette plante à l'intérieur à la dose de 5, puis de 10 centigr. par jour. Le même médicament fut employé en gargarisme, dans de l'eau de son ou une décoction de guimauve, et sans autre addition que quelques gouttes de laudanum. Sous l'influence de ce traitement la sécrétion salivaire diminua progressivement, et la guérison eut lieu en huit jours. Dans un autre cas où le ptyalisme reconnaissait pour cause une intoxication hydrargyrique, Vanoye l'a également arrêté avec l'extrait de belladone.

Glucosurie. — Morand (4) est parvenu, par l'usage de la belladone, à sus-

(1) *Hannoversches Correspondenzblatt.*

(2) *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, 1854, p. 140.

(3) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, t. XXXIII, p. 163.

(4) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1846, p. 18.

pendre un écoulement involontaire de salive et à modérer les accidents de la glucosurie.

Spermatorrhée. — Lepri (1) s'est demandé, en présence d'un cas de spermatorrhée qui avait résisté à un grand nombre de moyens, pourquoi la belladone ne ferait pas cesser cette incontinence spermatique. Le résultat a été conforme à son attente.

(Je n'ai pas été aussi heureux chez trois malades où j'ai essayé la belladone. L'affection me paraissait se rattacher à une excessive irritabilité des organes génitaux, et surtout des conduits éjaculateurs; c'est ce qui m'avait conduit à mettre cet agent en usage.)

Emploi de la belladone a l'extérieur pour tarir la sécrétion lactée. — Goolden (2) a publié deux faits, dans lesquels l'application de l'extrait de belladone sur les auréoles des deux mamelons a suffi pour tarir au bout de quelques heures la sécrétion lactée. Cette suppression brusque n'a, dans les deux cas, déterminé aucun accident. Déjà Aran et Sandras avaient utilisé plusieurs fois avec succès cette propriété particulière de la belladone; seulement ils avaient fait usage de ce remède à l'intérieur.

(Je combine les deux traitements, je donne l'extrait à l'intérieur à doses fractionnées (1 centigr. toutes les quatre heures), et je fais appliquer sur les seins un cataplasme de feuilles de belladone. 15 gr. de feuilles sèches décoctées dans 250 gr. d'eau. Les feuilles sont mises à nu, et l'eau sert à délayer de la mie de pain ou de la farine de graine de lin, formant un cataplasme recouvrant le tout.)

Hémorrhoïdes. — Suivant Grœnendael's (3), la belladone est, comme antiphlogistique et relâchant, un remède très-efficace dans les affections hémorrhoïdales; il calme la douleur, facilite la dilatation du sphincter anal, fait cesser la constipation, cause principale de la stagnation du sang dans les vaisseaux du rectum. On fait, trois ou quatre fois par jour, des onctions à l'anus avec une pommade composée de 2 gr. d'extrait de belladone pour 30 gr. d'onguent rosat.

Dans les cas de tumeurs hémorrhoïdales volumineuses, enflammées, étranglées, très-douloureuses, je fais appliquer des linges fins imbibés du mélange suivant : Eau de laitue, 500 gr.; extrait de belladone, 8 gr.; extrait gommeux d'opium, 2 gr. Sous l'influence de ces applications fréquemment renouvelées, les douleurs cessent, l'inflammation se dissipe, et, en continuant le même moyen, les tumeurs hémorrhoïdales diminuent peu à peu et se flétrissent. J'ai employé cent fois ce remède et toujours avec succès.

(Atropine. — Pendant tout le cours de cet article, nous avons entendu parler de la plante, et de son alcaloïde dont les effets, à l'énergie d'action près, sont identiques; quelquefois même, nous n'avons pu séparer complétement l'histoire de l'une et de l'autre substance; nous n'y revenons ici qu'à cause des applications particulières dont l'alcaloïde a été l'objet. On l'a employé à l'extérieur, dans les névralgies, déposé sur le derme dénudé par un vésicatoire, ou introduit sous la peau par inoculation à l'aide d'une lancette.

Nous signalerons surtout les injections hypodermiques par la méthode de Wood, d'Edimbourg, que Behier a surtout vulgarisées en France.

C'est à l'aide de la seringue de Pravas que l'on introduit une dissolution titrée d'atropine dans le tissu cellulaire sous-cutané, où son absorption est excessivement rapide. On commence par un 1/2 milligr., et on peut aller

(1) *Gaz. med. Toscana*, janvier 1854.
(2) *Annales médicales de la Flandre occidentale*, 1857.
(3) *Annales de la Société des sciences médicales de Malines*, 1838.

jusqu'à 1 milligr. et au-dessus ; à la suite de ces injections il survient quelquefois des accidents atropiques, que de petites doses d'opium ne tardent pas à conjurer. Ce mode de traitement convient surtout dans les névralgies, et a paru plus spécialement réussir dans celles qui avaient pour siége le nerf sciatique. On l'a appliqué contre l'épilepsie, la chorée, les hallucinations, le tétanos et même l'hydrophobie.

Le *Bulletin de thérapeutique* du 15 janvier 1861 contient un article sur l'emploi de ces injections dans les affections oculaires.

Grâce à la limpidité de sa solution, à son facile dosage, l'atropine est préférée à la belladone dans ces dernières affections, en collyres, instillations ; c'est à elle que l'on a communément recours pour faciliter l'examen ophthalmoscopique. L'atropine, ou le sulfate d'atropine, souvent employé dans ces cas à cause de sa plus grande solubilité, convient dans tous les cas que nous avons énumérés en parlant de la belladone. Maëstre (1) lui attribue la propriété de déterger les ulcères de la cornée et d'en favoriser la cicatrisation par une propriété modificatrice spéciale. Elle est, du reste, communément employée dans ces circonstances.

Mayeux a publié dans la *Gazette des hôpitaux*, avril 1858, une remarquable observation de luxation du cristallin, dont l'atropine a pu faciliter la réduction.

A l'intérieur, l'atropine a surtout été mise en usage dans les névroses.)

Bouchardat (2) cite un cas d'épilepsie, datant de quelques mois, dont les attaques ont été suspendues tant que le malade a été sous l'influence de l'atropine, qu'il regarde comme le modificateur le plus puissant et le moins incertain de tous ceux qui ont été opposés à l'épilepsie. Lusana (3) s'exprime en ces termes sur l'emploi de l'atropine dans l'épilepsie : « J'ai eu deux fois occasion de traiter par l'atropine la véritable épilepsie centrique ; dans un cas, elle datait de l'enfance, et le sujet avait plus de cinquante ans ; dans un autre, elle datait de quatorze ans. Or, ces deux cas sont ceux qui m'ont fourni les résultats les plus remarquables. Dans l'un d'eux, six mois se sont écoulés sans qu'il soit survenu un accès ; dans l'autre, trois mois et demi après le commencement du traitement, il n'y avait pas eu encore de rechute.

« Si l'atropine a eu des succès dans l'épilepsie centrique, cérébrale ou idiopathique, elle a, au contraire, échoué dans l'épilepsie excentrique, réfléchie ou symptomatique, celle qui résulte d'une maladie qui a son siége dans un organe intérieur autre que le cerveau. »

Lusana administre l'atropine en dissolution dans l'alcool, l'acide acétique ou quelque autre acide affaibli, à la dose de 1/30 de grain, en augmentant progressivement jusqu'à celle de 1/4 de grain toutes les quatre heures.

(Dans un cas de hernie crurale étranglée, j'ai tenté en vain l'atropine à l'intérieur, et en injections sous-cutanées au niveau de la hernie. L'opération a pu seule sauver la malade.)

(Nous n'avons pas consacré d'article spécial au sulfate d'atropine ; disons seulement que Mosler, de Giessen, le préfère à l'atropine elle-même pour les besoins de la thérapeutique : selon lui, l'action en serait plus modérée, et conséquemment l'usage moins dangereux.)

Valérianate d'atropine. — Michéa (4) a fait une heureuse application des principes actifs de la valériane et de la belladone (valérianate d'atropine)

---

(1) *España medica*, décembre 1859.

(2) *Annuaire de thérapeutique*, 1849, p. 40.

(3) *Gazette médicale de Lombardie* cit e par Wahu. — *Annuaire de médecine et de chirurgie pratiques*, 1852, p. 91.

(4) *Académie de médecine*, séance du 22 janvier 1856.

au traitement des maladies convulsives, et principalement de l'épilepsie. Après avoir formé le premier ce sel dans le laboratoire de Pelouze, sous les yeux et avec le concours d'un des élèves les plus distingués de cet habile chimiste, Reynoso, il l'appliqua aussi le premier aux besoins de la thérapeutique.

En 1854, un pharmacien de Paris publia une formule qui diffère beaucoup de celle de Michéa. Dans la formule du pharmacien dont il s'agit, l'acide valérianique entre pour une proportion insignifiante, moins de trois dixièmes, tandis que, dans celle de Michéa, cet acide entre pour 1 partie 1/2. Le choix entre ces deux formules n'est pas indifférent, comme on voit.

Le valérianate d'atropine que Michéa recommande aux praticiens est le valérianate acide. Toute autre combinaison de l'atropine avec l'acide valérianique n'a pas les mêmes avantages thérapeutiques, et expose les malades à tous les dangers de l'atropine administrée à l'état d'alcali. Du reste, le valérianate acide préparé d'après la formule de Michéa est le seul qui ait subi le contrôle de l'expérimentation clinique et qui ait été l'objet de l'examen auquel s'est livrée la commission nommée par l'Académie.

Les affections nerveuses contre lesquelles ce nouveau sel a été le plus spécialement employé sont : l'épilepsie, l'hystérie, la chorée, l'asthme essentiel et la coqueluche. Sur six cas d'épilepsie, Michéa a déjà pu compter quatre guérisons complètes, ayant toutes la garantie de plusieurs années de date, et deux améliorations notables chez deux malades qui restent encore en traitement. Du reste, dans l'épilepsie même, quand il ne guérit pas, ce médicament procure toujours de l'amélioration : il éloigne et affaiblit les attaques, il les convertit en vertiges et quelquefois en simples spasmes, sans perte de connaissance.

Les doses auxquelles le valérianate d'atropine a été employé ont varié depuis 1/2 milligr. jusqu'à 2 milligr. dans les vingt-quatre heures. Chez les jeunes sujets, Michéa commence par 1/2 milligr., sans jamais excéder 1 milligr. par jour. D'un 1/2 milligr. il passe à 1 milligr. au commencement de la seconde semaine. Au bout de quinze jours il cesse l'usage du médicament. Il laisse reposer le malade pendant le même nombre de jours, puis revient à l'emploi du remède à la dose de 1 milligr., puis de 2 au commencement de la seconde semaine. Seconde interruption pendant quinze jours, et reprise du médicament à l'expiration de ce terme. Dans l'épilepsie, l'hystérie, l'asthme spasmodique, il quitte et reprend ainsi l'usage du médicament tous les quinze jours, et cela pendant des mois. Quand le traitement a dépassé six mois, il met des intervalles de trois semaines entre les reprises du médicament.

Michéa résume ainsi son travail :

1° Le valérianate d'atropine est un nouveau sel végétal qui, quand il est pur, bien préparé, et exclusivement à l'état de sel *acide*, peut rendre les plus grands services dans le traitement de l'épilepsie, de l'hystérie, de la chorée, de l'asthme nerveux, de la coqueluche;

2° Il a sur la valériane et la belladone l'avantage d'être un produit fixe, identique dans sa composition, susceptible d'être dosé avec exactitude, invariable dans ses effets thérapeutiques;

3° Moins difficile que l'acide valérianique, il jouit de toutes les propriétés physiologiques de l'atropine sans avoir le danger de cet alcali végétal, que les praticiens prudents ne doivent jamais administrer à l'intérieur;

4° Comme composé de deux substances thérapeutiquement similaires, dont l'une augmente l'action curative de l'autre, et, en sa qualité de combinaison saline *acide* qui le rend éminemment soluble et absorbable aux plus faibles doses, il l'emporte infiniment sur l'acide valérianique ou l'atropine administrés isolément à doses plus fortes; toutes considérations qui en

font l'antispasmodique par excellence, le plus puissant et le plus sûr de tous les anticonvulsifs.

BELLE-DE-NUIT. Mirabilis jalapa. L.

Jalapa flore purpureo. T. — *Nictago hortensis.* Juss.

Jalap à fleurs pourpres, — jalap aux belles fleurs, — faux jalap, — jalap d'Europe, — jalap indigène, — merveille du Pérou, — nyctage du Pérou, — nyctage des jardins.

Nyctaginées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette plante vivace, spontanée en Amérique, au Pérou, cultivée dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs, est connue de tout le monde.

Description. — Racine grosse, allongée, d'un brun noirâtre en dehors, blanche à l'intérieur. — Tige de 60 centimètres environ, herbacée, geniculée, rameuse. — Feuilles d'un beau vert, grandes, cordiformes, opposées, les inférieures pétiolées, les supérieures et les florales sessiles. — Fleurs rouges, jaunes, blanches ou marbrées, en bouquets axillaires et terminaux (juin à octobre). — Corolle infundibuliforme, cinq découpures échancrées, plissées; de cinq à dix étamines; style simple; stigmate globuleux; calice entier; fruit dur, ovoïde, 5 angles.

Parties usitées. — La racine.

Culture. — [La belle-de-nuit se multiplie par semis sur couche au printemps; le plant, mis en place en mai dans une terre légère et substantielle, fleurit en juillet jusqu'aux gelées; les racines peuvent être conservées en cave l'hiver, comme celles des dahlias.]

Récolte. — Cette racine se récolte en automne. Celle récoltée dans le Nord est moins active que celle qui croît dans le Midi. Gilibert a observé qu'elle purgeait fort bien à Lyon, tandis qu'en Lithuanie elle purgeait fort peu. En général, les plantes originaires des pays chauds perdent de leur énergie dans les pays froids.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de belle-de-nuit, d'une odeur nauséeuse, d'une saveur âcre, contient beaucoup de principes gommeux et résineux. Coste et Wilmet ont obtenu, de 120 gr. de cette racine récoltée en octobre, et médiocrement séchée, 28 gr. d'extrait aqueux. — 60 gr. traités par l'alcool ont produit près de 12 gr. d'extrait résineux.

[Les fleurs exhalent le soir une odeur suave.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Racine en poudre, 2 à 4 gr. dans un verre d'eau ou de tisane.

Racine concassée en décoction, 4 à 8 gr. dans 150 gr. de bouillon de veau ou de poulet.

Extrait aqueux, de 1 à 3 gr., en pilules, potion électuaire.

Extrait alcoolique, 60 centigr. à 1 gr. 25 cent. en pilules.

La racine de belle-de-nuit est purgative. Coste et Wilmet l'ont proposée comme succédanée du jalap. L'extrait aqueux, à la dose de 1 gr. 20 centigr., donné à des personnes de constitution médiocre, a produit deux selles sans coliques et sans douleur. Cet extrait, à la dose de 2 gr. a provoqué cinq ou six évacuations alvines. Porté à 3 gr. partagés en deux prises, administrées à une heure de distance l'une de l'autre, il a produit dix à douze selles assez copieuses.

En ajoutant 60 centigr. d'extrait résineux ou alcoolique de cette racine à l'extrait aqueux, on obtient un purgatif qui peut convenir dans tous les cas où le jalap et la scammonée sont indiqués. Nous devons dire, toutefois, que cet extrait alcoolique est très-actif et qu'il doit être administré avec circonspection. La racine en poudre, à la dose de 2 à 4 gr. dans un verre d'eau sucrée, est beaucoup plus sûre, et m'a parfaitement réussi; elle a produit quatre à six selles chez trois adultes auxquels je l'ai administrée à la dose de 4 gr.; à doses proportionnées à l'âge, elle a agi à la fois comme purgatif et vermifuge chez des enfants lymphatiques, lourds, à gros ventre (1).

(1) La racine que j'ai employée avait été récoltée dans mon jardin.

Gilibert est parvenu à chasser le *ver solitaire* en donnant cette racine à la dose de 8 gr. Il l'a employée aussi avec un plein succès dans plusieurs maladies chroniques où la purgation était indiquée. On en a retiré de grands avantages dans l'hydropisie, l'œdème, dans les rhumatismes chroniques, dans plusieurs maladies de la peau, dont le principe existait dans le mauvais état des viscères abdominaux, soit comme altérant, dans ces derniers cas, soit comme purgatif, à la dose de 25 centigr. à 8 gr. Deux ou trois purgations composées de 1 gr. 50 centigr. de ce médicament, secondées par l'usage de la fleur de soufre et de la racine de patience, ont guéri, suivant Bodart, une foule de maladies cutanées. Tout ici se réduit à l'effet purgatif de la belle-de-nuit.

Roques prescrit une poudre purgative composée de 1 gr. 50 centigr. de racine de belle-de-nuit et de 15 gr. de sucre blanc, triturés dans un mortier. On prend cette poudre, le matin à jeun, dans une tasse d'émulsion ou de thé léger. Elle convient, dit ce médecin, aux personnes délicates et aux enfants qui ont besoin d'être purgés. C'est un bon vermifuge.

La belle-de-nuit, naturalisée dans nos climats, peut nous dispenser de faire venir le jalap du Mexique. On objectera peut-être que le jalap est d'un prix si peu élevé que tout le monde peut se le procurer facilement ; oui, tout le monde, excepté le pauvre ouvrier des campagnes pour qui tout est cher, surtout quand il doit encore ajouter au prix du médicament la perte du temps employé à l'aller chercher à la ville ou au chef-lieu de canton plus ou moins éloigné de son village.

BELLE-DE-NUIT DICHOTOME. Jalap indigène. *Mirabilis dichotoma*. L. — Plante du Mexique, acclimatée en Europe ; diffère peu du *Mirabilis jalapa*.

Description. — Feuilles cordiformes, plus petites. — Tige moins élevée, rameaux plus étalés. - Corolle ayant le tube tomenteux, et les cinq segments du bord plus ouverts — Pistil plus long que les étamines. — Odeur très-suave.

Les espèces suivantes jouissent des mêmes propriétés.

BELLE-DE-NUIT A LONGUES FLEURS. *Nictago longiflora*. L. — Originaire des hautes montagnes du Mexique, cette espèce est cultivée dans les jardins sous le nom de *Belle-de-nuit du Pérou*.

Description. — Tiges se divisant en rameaux très-longs, fragiles. — Feuilles cordiformes, un peu velues, molles, odorantes, gluineuses, légèrement ciliées sur les bords, ainsi que les pétioles, d'un beau vert des deux côtés. — Fleurs blanches, sessiles, pubescentes à la base, réunies plusieurs ensemble à l'extrémité des rameaux, et remarquables par la longueur extrême de leur tube. — Etamines et pistils couleur pourpre. — Anthères jaunes.

BENOITE. Geum urbanum. L.

Caryophyllata vulgaris. C. Bauh. — *Caryophyllata vulgaris flore parvo luteo*. J. Bauh. — *Caryophyllata urbana* Scop. — *Herba benedicta*. Brunf. *Caryophyllata*. Dod.; Off. — *Cortusa*. Dioscor. *Lagophtalmus*.

Benoite officinale, — herbe de Saint-Benoît, — caryophyllée, — herbe bénite, — gariot, — galiote, récise, — racine de girofle, — sanicle de montagne.

Rosacées. — Dryadées. Fam. nat. — Icosandrie polygynie. L.

La benoite (Pl. VIII), plante vivace, commune dans toutes les parties de l'Europe, habite les bois, le long des haies et des chemins, les lieux ombragés, les terrains frais. Elle est un bon fourrage pour les chevaux, les bœufs, les cochons, les chèvres, et surtout pour les moutons, qui en sont très-friands.

Description. — Racine horizontale, brune en dehors, blanche ou rougeâtre en dedans, simplement fibreuse quand elle est jeune, mais formant par l'âge une sorte de moignon conoïde qui devient gros et long comme le pouce, se recouvre d'écailles brunes, minces, sèches, et produit une grande quantité de cheveux fauves. — Tiges droites, rouges ou rougeâtres à leur base, grêles, légèrement velues, rameuses, de la hauteur de 40 à 60 centimètres. — Feuilles d'un vert foncé, pubescentes, alternes, les radicales pétiolées, ailées, dont les folioles, au nombre de cinq à onze, sont inégales, dentées, ovales, la terminale plus large et trilobée; les caulinaires presque sessiles, à trois folioles inégales, accompagnées de deux stipules qui les rendent amplexicaules à leur base, devenant d'autant plus simples qu'elles se rapprochent davantage du sommet. — Fleurs jaunes, petites, rosacées, pédonculées, terminales (juin, juillet, août). — Calice monophylle, à demi divisé en dix segments pointus, dont cinq alternes plus petits que les autres. — Corolle de cinq pétales entiers, arrondis, ouverts en rose. — Trente à soixante-dix étamines, dont les filaments attachés au calice soutiennent les anthères globuleuses. — Pistils nombreux formant un capitule serré au centre de la fleur, insérés sur un gynophore globuleux, portant de petits akènes ou fruits terminés par une longue pointe crochue.

Parties usitées. — La racine.

Culture. — [On multiplie la benoite par semis de graines faits à l'ombre ou par division des pieds que l'on fait au printemps ou à l'automne en terre légère et à une exposition fraîche.]

Récolte. — On recueille la racine de benoite à l'automne pour la conserver; mais il vaut mieux l'employer fraîche, et alors on peut la récolter en juin, juillet et août. Il faut choisir celle qui végète sur les montagnes, dans les terrains secs, sablonneux et bien exposés. Elle est plus ou moins énergique suivant le sol où elle croît, l'exposition et la saison où on la récolte. — Son odeur aromatique disparaît peu à peu et se perd après une année de conservation. Cependant, si on la fait sécher à l'ombre, à une chaleur douce, elle conserve une partie de son arome.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de benoite récente a une odeur agréable de girofle (1), une saveur analogue, mêlée toutefois d'une amertume particulière qui laisse un arrière-goût austère et âpre. Muehlenstedt, pharmacien danois, Melandri, Moretti, Bouillon-Lagrange, Chomel-Mars et Tromsdorff l'ont analysée. Voici le résultat obtenu par ce dernier : Tannin, 410; résine, 40; huile volatile, 0.39; adragantine, 92; matière gommeuse, 158; ligneux, 300. Les principes actifs sont plus abondants et plus concentrés dans l'écorce de la racine.

(Buchner a donné à la matière amère de la racine le nom de *géine*. Aucun travail, que nous sachions, n'est venu démontrer l'individualité de ce principe ou en établir les propriétés.)

Substances incompatibles. — Les sels de fer, la gélatine, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction (racine sèche), 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau; (racine verte), 60 à 100 gr. par kilogramme d'eau.

Teinture (1 sur 8 d'alcool à 36 degrés), 15 à 30 gr. en potion.

Vin (1 sur 12 de vin), 30 à 80 gr.

Poudre, 1 à 4 gr. comme tonique astringent, 10 à 30 gr. et plus, comme fébrifuge, en électuaire, dans l'eau, le vin, etc.

Extrait, 1 à 2 gr. comme tonique, 4 à 8 gr. comme fébrifuge.

La racine de benoite, à la fois astringente, tonique et excitante, est employée contre les diarrhées chroniques, la dysenterie atonique, les hémorrhagies passives, les pertes séminales par relâchement, les leucorrhées, les flux muqueux de même nature, les fièvres intermittentes, la cachexie paludéenne.

C'est surtout comme fébrifuge que la benoite a joui d'une grande réputation. Hulse (*in* Ray) préconisa le premier cette plante contre les fièvres intermittentes. Leclerc, dans un ouvrage publié à Lille en 1683 (2), dit avoir guéri plusieurs fois la fièvre tierce au moyen de cette racine : il en faisait

(1) De là son nom de *caryophyllata; caryophyllus*, girofle

(2) *De morb. pauperum*, p. 129.

digérer, pendant vingt-quatre heures, 8 gr. dans 125 gr. de vin ou de bière, et cette préparation était administrée au début de l'accès. La macération vineuse de racine de benoite a été recommandée par Chomel, qui la prescrivait au commencement de l'accès dans l'intention de provoquer la sueur et de rompre ainsi la période algide.

C'est à Buchhave, médecin danois, que la benoite a dû sa célébrité. Ce médecin, dans un ouvrage publié sur cette plante (1), cite plus de trois cents observations de fièvres intermittentes vernales et automnales, guéries par son seul usage. Weber et Kock, son élève (2), l'employèrent avec succès sur plus de deux cents malades atteints de fièvres intermittentes de tous les types, de toutes les saisons, et dont quelques-unes avaient résisté au quinquina. Gilibert, qui a eu de fréquentes occasions d'employer ce fébrifuge, s'exprime ainsi : « Nous avons, dit-il, employé en Lithuanie cette racine sur nos malades; nous l'avons reprise sur ceux de Lyon, et nous pouvons affirmer que nous avons autant procuré de guérisons avec la benoite qu'avec le quinquina. Nous n'ignorons pas que plusieurs médecins allemands se sont élevés contre les assertions de Buchhave, mais nous savons que l'on a vendu, pour la racine de benoite, d'autres racines, ou cette racine elle-même mal desséchée, altérée, etc. Au reste, depuis deux ans, nous avons vu guérir plus de cent cinquante malades qui n'avaient pris d'autres fébrifuges que la benoite, le chardon étoilé ou le scordium. »

A l'armée du Rhin, en l'an IV et en l'an V, où le quinquina était très-rare, Gros-Jean et plusieurs de ses confrères ont guéri un grand nombre de soldats atteints de fièvres intermittentes, au moyen de la racine de benoite. — Frank (3) eut occasion d'administrer cette racine à un grand nombre de fiévreux, et il en obtint des résultats tellement favorables, qu'il affirme que, dans tous les cas où l'écorce du Pérou est indiquée, on peut lui substituer avantageusement la racine de benoite.

A côté de ces témoignages en faveur des propriétés antipériodiques de cette plante, viennent se placer ceux de praticiens habiles qui lui sont contraires. Les malades traités par Lund (*in* Murray) ont éprouvé des nausées, des vomissements, et n'ont point été délivrés de la fièvre, que l'écorce du Pérou a promptement dissipée. Les résultats obtenus par Haller, Brandelius, Christopherson, Barfoth, Acrel, Dalberg, n'ont été guère plus favorables. Cullen, ne jugeant *à priori* des propriétés des plantes que d'après leurs qualités sapides et odorantes, suivant la méthode de Galien, regarde la benoite comme peu énergique. Broussais (*in Flor. méd.*) n'a retiré de cette plante que des avantages très-faibles.

Entre l'enthousiasme des uns et le dédain des autres, il n'y avait qu'un parti à prendre, celui de l'expérimentation. Or, j'ai déclaré dans la première édition de cet ouvrage que la racine de benoite m'avait fait complétement défaut comme fébrifuge. Depuis, et notamment pendant l'été de 1848, lorsque la fièvre intermittente régnait épidémiquement dans la vallée de la Liane, j'essayai de nouveau cette racine, fraîchement récoltée, sur trente malades atteints de fièvre intermittente tierce, double tierce ou quotidienne. Je l'administrai en décoction concentrée (80 à 120 gr. dans 1 kilog. d'eau réduit à 700 gr. environ). Dans onze cas de fièvre tierce, la guérison eut lieu du troisième au cinquième jour inclusivement. Huit malades, atteints de la même fièvre, guérirent du cinquième au huitième jour, avec diminution graduelle des accès. Six autres malades, ayant le même type fébrile, n'éprouvèrent aucun soulagement, et furent guéris au moyen d'une forte décoction d'écorce de saule et de feuilles de calcitrape. Deux cas de fièvre

(1) *Observ. circa radic. gei urbani, seu caryophyllatæ virt.*, 1781.
(2) *De nonnulor. febrifugor. virtute, et speciatim gei urbani rad. efficacia.* Kiliæ, 1782.
(3) *Journal de Hufeland*, 1804.

double tierce avec œdème des pieds et engorgement splénique, en récidive après l'usage à diverses reprises du sulfate de quinine cédèrent à la décoction concentrée de racines fraîches de benoite et d'ache. Sur trois malades, atteints de fièvre quotidienne, un fut soulagé par l'usage de la benoite et guéri par l'emploi de l'écorce de saule, et les deux autres ne purent guérir que par l'usage du sulfate de quinine. Il est à remarquer que la racine de benoite fut employée fraîche et à dose beaucoup plus élevée que celles que j'avais infructueusement administrées dans mes premiers essais

J'ai souvent associé avec avantage la racine de benoite à l'écorce de saule et à l'hydrochlorate d'ammoniaque dans le traitement des fièvres intermittentes. (Voyez l'art. SAULE.)

La benoite a été employée comme tonique astringent vers la fin de la dysenterie et dans les diarrhées atoniques. Scopoli prescrit cette racine en poudre à la dose de 1 gr. 50 centigr. à 2 gr. à la fin des dysenteries. Mais il ne faut pas oublier que ces maladies peuvent être dues, même dans leur état chronique, à une irritation phlegmasique persistante de la muqueuse intestinale, et s'aggraver sous l'influence des astringents. L'absence ou la diminution de cette irritation, et de tout mouvement fébrile, la débilité générale, indiquent la médication tonique dans laquelle la racine de benoite, par les principes qu'elle recèle, tient un rang distingué. Buchhave a préconisé cette racine dans les fièvres muqueuses, putrides, pétéchiales, etc. On l'a employée aussi avec plus ou moins de succès dans les flux muqueux. Dans la leucorrhée bénigne, récente et peu abondante, Vitet prescrivait une infusion concentrée de racine de benoite, dont il faisait prendre la plus grande quantité le matin à jeun. Il administrait aussi une forte décoction de cette racine, acidulée avec l'acide sulfurique, dans les hémorrhagies utérines passives. Weber l'avait déjà donnée avec succès dans les mêmes cas et Matthiole contre les hémoptysies. Plusieurs praticiens ont encore préconisé la benoite dans d'autres maladies, telles que les affections goutteuses et rhumatismales chroniques, la gastralgie, la dyspepsie les engorgements chroniques des viscères abdominaux, les cachexies, le catarrhe pulmonaire chronique, la coqueluche, etc. J'ai employé le vin de benoite dans la débilité gastrique et sur la fin des maladies aiguës, pour rétablir les forces digestives. Chaumeton la considère comme analogue à l'angélique par son action thérapeutique. Hoffmann et Vanderlinden (*in* Bodart) lui attribuent les mêmes propriétés qu'au sassafras.

BENOITE AQUATIQUE (*Geum rivale*, L.), croît dans les bois humides, au bord des ruisseaux. Elle est commune dans les prairies et les lieux arrosés des Pyrénées. On la trouve aussi dans le centre de la France, aux environs de Paris et de Lyon.

Racine fibreuse, brune, fauve, de la grosseur d'une plume d'oie. — Tiges droites de 30 à 40 centimètres, un peu velues et presque simples. — Feuilles caulinaires, assez petites, alternes, distantes, trois lobes dentés et pointus; les radicales longues, à pinnules latérales, petites et peu nombreuses; mais la terminale grande, arrondie, dentée, souvent trilobée. — Deux ou trois fleurs pédonculées, penchées, terminales (juin). — Calice d'un rouge-brun. — Pétales un peu échancrés, un peu ouverts, d'une couleur de rouille. — Barbes des semences tordues dans le milieu, légèrement plumeuses dans toute leur longueur.

La racine de benoite aquatique, moins odorante que celle de la benoite caryophyllée, mais d'une saveur acerbe, paraît avoir les mêmes propriétés et a reçu les mêmes éloges que cette dernière. Le voyageur Ka'me (1) dit que les Anglo-Américains la préfèrent au quinquina. Quand trouverons-nous une plante qui puisse préserver de l'exagération dans la recherche des véri-

(1) *Resa til Norra America*, t. II.

tés thérapeutiques? Quoi qu'il en soit, suivant Bergius, des *fièvres quotidiennes, tierces, quartes*, enfin des fièvres réfractaires à d'autres remèdes, ont cédé à l'emploi de la racine de benoite aquatique. Cependant sa vertu fébrifuge a été plus constante à l'égard des fièvres vernales, qui se terminent souvent sans médication.

L'action styptique et corroborante de la benoite aquatique a été utile dans les flux sanguins, séreux ou muqueux. La poudre de la racine s'emploie extérieurement sur les ulcères atoniques. Swediaur (*in* Roques) a particulièrement recommandé ce topique.

BENOITE DES MONTAGNES (*Geum montanum*, L.), croît dans les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, les Cévennes, etc. Elle est commune dans les pâturages, près des sources froides, au port d'O, au Pic du Midi (Lapeyrouse).

Tige droite, simple, cylindrique, légèrement velue, de 30 centimètres. — Feuilles distantes et très-petites sur la tige; les radicales grandes, ailées, velues, à pinnules, augmentant graduellement de grandeur vers le sommet de chaque feuille. — Fleurs grandes, ouvertes, d'un beau jaune, à pétales un peu échancrés. — Barbes des semences plumeuses et non tordues.

BERCE. Heracleum sphondylium. L.

Sphondylium vulgare hirsutum. C. Bauh., T.—*Branca ursina germanica*. J. B. *Branca ursina spuria*. Off.

Fausse branc-ursine, — branc-ursine des Allemands.

Ombellifères. — Peucedanées. Fam. nat. — Pentandrie digynie.

Cette plante (Pl. VIII), qui aime les pays froids, croît en abondance dans nos bois, dans nos champs et dans nos prés, dont elle détériore les foins. Les vaches, les chèvres, les moutons, les lapins et les ânes la broutent; les chevaux la négligent. Les plus savants agronomes l'indiquent comme une plante à fourrage des plus précieuses : sa racine, ses feuilles et ses tiges, comme celles du panais, sont pour les vaches à lait une excellente nourriture. Il y a lieu de s'étonner qu'elle n'ait point été cultivée depuis longtemps.

Description. — Racine fusiforme, charnue, blanchâtre, imprégnée d'un suc jaunâtre. — Tige parvenant sur un sol favorable à hauteur d'homme, mais ordinairement de 10 à 20 décimètres; robuste, droite, fortement sillonnée, creuse, velue, rameuse supérieurement. — Feuilles alternes, grandes, amplexicaules, ailées, à folioles lobées et crénelées, vertes en dessus, d'un vert pâle en dessous. — Fleurs blanches, quelquefois rougeâtres, en larges ombelles planes et terminales de dix à vingt rayons. — Involucre nul ou formé de une à deux folioles, involucelles de quatre à dix-sept folioles (juin-septembre). — Calice à limbe 5-denté ou entier velu. — Corolle de cinq pétales échancrés. — Cinq étamines. — Deux styles plus courts. — Fruit formé de deux akènes ovoïdes ou ovoïdes oblongues, comprimés, striés.

Parties usitées. — La racine, les feuilles et les fruits.

Culture. — [La berce n'est cultivée que dans les jardins botaniques: on la sème en pépinière et en pots, depuis avril jusqu'en juillet, ou en place, aussitôt après la maturité; on peut encore la propager par éclats des pieds.]

Récolte.—L'herboristerie en néglige la récolte, qui, d'ailleurs, ne demande aucun soin particulier.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'écorce et la racine de berce sont d'une âcreté rubéfiante et même vésicante. L'intérieur de la tige, au contraire, offre une saveur douce, et procure un aliment très-recherché des habitants du Kamtschatka. Ces peuples mangent la berce récente écorcée, laquelle fournit, en outre, par la dessiccation, une farine sucrée. En Sibérie, on fait sécher au soleil, sur des claies, les tiges et les pétioles ratissés; elles se couvrent d'un suc mucilagineux et sucré que l'on recueille avec soin, et qui passe pour une friandise très-délicate. « Accumulez ces tiges et ces pétioles dans un tonneau; versez-y une quantité d'eau suffisante

pour recouvrir le tout; après un mois, vous retirerez une masse d'une saveur acidule agréable. Si vous soumettez ce marc à la distillation au moment de la fermentation vineuse, il vous donnera un esprit ardent plus actif que celui de grain (Gilibert). » Les Russes font usage de cette eau-de-vie. La décoction fermentée des feuilles tient lieu de bière aux pauvres gens en Pologne, en Lithuanie et au Kamtschatka.

Fraîche, cette plante contient environ 10 pour 100, et sèche 72 pour 100 de parties nutritives. Les Suisses l'estiment beaucoup pour leur bétail. Cultivée comme le panais, avec lequel elle a quelque analogie, la racine de berce pourrait fournir à l'homme un aliment sain (1). Ses fruits ont une saveur âcre et aromatique qui décèle la présence d'une huile volatile ou essentielle.

Les propriétés thérapeutiques de la berce sont mal déterminées. Cette plante a été très-peu employée en France. Elle est regardée dans quelques parties de la Suède comme un remède familier contre la dysenterie. On a employé sa décoction en bains, en lavements, comme carminatif, apéritif, antispasmodique, etc. On applique les feuilles et les racines sur les callosités; elles sont résolutives et peuvent convenir, en cataplasme, sur les abcès froids, les engorgements lymphatiques, l'œdème, etc. On dit que le suc détruit la vermine, et que la décoction de la racine et des semences a été employée avec succès en lotion contre la gale. Plusieurs médecins prétendent que la berce est un des plus puissants moyens curatifs de la plique polonaise; d'autres soutiennent, au contraire, qu'elle doit être rangée parmi les causes productrices de cette maladie : *Succus capiti immetus crispos capillos facit,* dit Ray. — Erndtel (2), médecin polonais, dit que plusieurs médecins, qui ont fait l'énumération des remèdes employés pour la cure de la plique ont été trompés par la ressemblance des mots, et qu'ils ont pris le lycopode pour la fausse branc-ursine.

Le fruit, qui est stimulant, pourrait être employé utilement. Ray le recommande dans les attaques d'hystérie. Dioscoride le vantait contre l'asthme. La berce n'est point une plante inerte; elle mérite d'être étudiée dans ses effets thérapeutiques.

(Un médecin allemand, dont le nom m'échappe, a récemment proposé de substituer le fruit de cette plante au cubèbe; il l'administre à la même dose et avec succès contre la blennorrhagie.)

[La berce des Alpes (*H. Alpinum*, L.), à feuilles simples (*H. Amplifolium*, L.) jouissent des mêmes propriétés que la précédente. La berce gommifère (*H. Gummiferum*, L.) est aujourd'hui rangée dans les dorèmes.]

BERLE. Sium angustifolium. L.

Sium, sive apium palustre, foliis oblongis. Bauh., T. — *Berula officinarum.* Ch.

Ache d'eau.

Ombellifères. — Amminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante vivace (Pl. VIII), très-commune, croît dans les ruisseaux, dans les fossés humides, sur le bord des fontaines et des étangs.

Description. — Racine blanche, fibreuse, rampante, noueuse. — Tige droite, de 4 à 8 décimètres, cylindrique, fistuleuse, rameuse. — Feuilles alternes, à segments ovales aigus, incisées et à lobes dentés; les inférieures longuement pétiolées. — Fleurs blanches, en ombelles de huit à douze rayons (juillet-septembre). — Corolle à cinq pétales, subcordiformes, réfléchis en dedans. — Calice à cinq dents très-peu apparentes. — Cinq étamines à anthères globuleuses, deux styles courts. — Fruit sphéroïde, strié, composé de deux akènes plano-convexes striées, appliquées l'une contre l'autre.

[**Parties usitées.** — Les racines, les feuilles.

(1) Thorn, *British Flora*, t. V.
(2) Chaumeton, *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 85.

Culture. — Les berles, qui ne sont cultivées que dans les jardins botaniques, exigent une terre humide et de fréquents arrosements. En juin et juillet, en pépinière ou en planches, pour les repiquer plus tard en place, on les propage également par éclats des pieds.

Récolte. — On récolte les racines vers la fin de la seconde année; on les coupe par tranche et on les fait sécher avec soin. Les feuilles ne sont employées que fraîches.

Propriétés physiques et chimiques. — La berle contient une huile essentielle et une résine âcre; très-probablement aussi on pourrait, comme pour l'ache, la modifier par la culture.]

La berle possède à peu près les mêmes propriétés que l'ache, aussi l'appelle-t-on ordinairement *ache d'eau*. Son suc et sa décoction, autrefois plus employés que de nos jours, ont été vantés comme antiscorbutiques, fébrifuges, apéritifs, diurétiques, emménagogues, etc. Les graines, d'une odeur aromatique et d'une saveur piquante, sont plus actives. J'ai souvent fait manger les feuilles de berle en salade dans le scorbut, dans la cachexie paludéenne, et les infiltrations séreuses. J'en ai aussi donné le suc comme ceux de cresson et de beccabunga, avec lesquels on peut le mêler. Comme ces dernières plantes, la berle est plus active à l'état frais, et perd aussi de ses propriétés par la décoction. Cette plante a réellement une action stimulante et diurétique assez prononcée, surtout chez les sujets affaiblis, ayant des engorgements abdominaux atoniques, suite de fièvres intermittentes. Dans ces cas, je lui ai associé avec avantage les sucs de pissenlit, de chicorée, de cerfeuil, de fumeterre, etc. (Le suc est employé à l'extérieur dans l'impétigo et les affections cutanées sécrétantes.)

(La Berle à larges feuilles (*S. latifolium*, L.) présente des propriétés analogues à la précédente; il faut pourtant noter que la racine, non nuisible au printemps, est, dit-on, très-délétère en automne. — Elle produirait chez l'homme, comme chez les animaux, des anxiétés, des vertiges et quelquefois un délire furieux.

Citons pour mémoire la berle nodiflore ou petite berle (*S. nodif.*, L.) que des personnes peu attentives pourraient confondre avec le cresson et que Morisson considère comme diurétique.)

Berle chervi (*Sium sisarum*, L.) — (Voyez Chervi).

BÉTOINE. Betonica officinalis. L.

Betonica purpurea. Bauh., T. — *Betonica vulgarior flore purpurea*. Park. *Cestron et psychotrophon Dioscoridis et Plini.*

Bétoine officinale, — bétoine vulgaire pourpre, — bétoine pourpre.

Labiées. — Stachydées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante vivace (Pl. IX) se trouve dans les bois, les lieux ombragés, les taillis, les prairies.

Description. — Racine de la grosseur du petit doigt, coudée, fibreuse, chevelue, brunâtre. — Tige de 30 à 60 centimètres, simple, droite, carrée, un peu velue. — Feuilles opposées, ovales-oblongues, cordées à la base, à dentelures mousses, ridées, pubescentes; pétioles très-longs dans les feuilles inférieures, diminuant et finissant par disparaître à mesure qu'elles approchent du sommet de la tige. — Fleurs purpurines en verticilles très-rapprochés, formant un épi terminal (juin-septembre). — Calice monophylle, tubuleux, poilu en dedans, divisé en cinq dents aiguës. — Corolle monopétale bilabiée, à tube allongé, beaucoup plus long que le calice; lèvre supérieure entière, plane, droite, obtuse, l'inférieure presque plane, plus large, à trois lobes, deux latéraux, petits et arrondis, un moyen plus grand, entier. — Quatre étamines didynames, plus courtes que la corolle. — Filets poilus. — Anthères noirâtres. — Ovaire quadrilobé. — Style filiforme, simple. — Stigmate bifide. — Fruit tétrakène ovoïde, au fond du calice persistant, qui lui sert d'enveloppe.

Parties usitées. — Les racines, les feuilles et les fleurs.

[**Culture.** — Exposition ombragée, vient dans tous les sols, mais elle préfère la terre fraîche, se propage par semis en place faits au printemps ou à l'automne; on peut la multiplier par division des pieds opérée aux mêmes époques.]

Récolte. — On peut récolter la bétoine en tout temps. Cependant elle a plus d'énergie au moment où les fleurs commencent à s'entr'ouvrir. On dit que ceux qui récoltent la bétoine éprouvent des étourdissements, des vertiges, une sorte d'ivresse, ce qui semble indiquer à l'état frais l'existence d'un principe narcotico-âcre.

Propriétés physiques et chimiques. — Les racines ont une saveur amarescente et nauséeuse. Les feuilles, outre cette même saveur, ont un goût âpre et comme salé. Les fleurs sont peu odorantes; mâchées, elles produisent de la sécheresse dans la gorge. L'analyse a fourni un extrait légèrement amer et un extrait alcoolique plus âcre et plus aromatique. Elle ne donne point d'huile volatile.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 10 à 20 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Eau distillée (1 sur 3 d'eau), 30 à 100 gr.
Sirop (1 sur 8 d'eau et 16 de sucre), 30 à 100 gr. en potion.
Poudre (racine), 1 à 3 gr. en pilules, électuaire ou dans du vin.
Conserve (fleurs fraîches sur 2 de sucre), 2 à 5 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Poudre des feuilles et des fleurs, comme sternutatoire, une pincée, — en fumigation comme le tabac.

La bétoine entre dans diverses poudres sternutatoires, dans l'ancienne préparation du sirop de Stœchas composé, dans le fameux emplâtre de bétoine vanté autrefois pour la guérison des plaies de la tête et même pour les fractures du crâne, et qu'on a, avec raison, abandonné comme tant d'autres absurdités pharmacologiques.

Rien de plus vague, de plus incertain, de plus exagéré que tout ce qui a été dit et répété sur la bétoine. Dioscoride et Galien exaltent ses vertus. Lucius Apulée (1) la regarde comme un remède infaillible contre quarante-six maladies, dont plusieurs sont très-graves, ou incurables, telles que la paralysie, la rage, la phthisie. Les Italiens et les Espagnols ont considéré longtemps la bétoine comme une panacée. Pour signaler une personne ou une chose douée de qualités rares, on dit proverbialement : *Ha più virtù che bettonica.* Les médecins anglais, allemands et français ont été plus réservés, bien que peu d'accord sur les propriétés de cette plante. Cullen la juge indigne de figurer dans la matière médicale. Hildenbrand ne la cite pas. Murray adopte avec hésitation les observations de Scopoli sur l'emploi avantageux de la bétoine dans les affections muqueuses et dans les catarrhes atoniques. Gilibert dit en avoir éprouvé l'utilité dans ces dernières affections; mais il n'ajoute guère de confiance à la propriété émétique et purgative de la racine, d'accord en cela avec Bodart, qui ne recommande cette plante que comme propre à remplacer le tabac par sa vertu sternutatoire. Néanmoins, suivant Coste et Wilmet, la racine de bétoine, qu'ils ont soumise à l'expérimentation, excite des nausées, des vomissements et même des évacuations alvines.

L'incrédulité est aussi contraire aux progrès de la thérapeutique qu'une confiance aveugle. N'ayant jamais eu l'occasion de vérifier l'action émétique et purgative de la bétoine, j'aime mieux croire avec Coste et Wilmet, qui ont vu, que nier avec Gilibert et Bodart, dont la manière de voir ne s'appuie sur aucun fait bien observé.

On a administré comme fébrifuge populaire, surtout dans les fièvres intermittentes automnales et rebelles, la poudre de feuilles de bétoine, à la dose de 3 à 6 gr., dans un jaune d'œuf, quatre heures après la fin de l'accès. Cette dose, agissant comme éméto-cathartique, nous paraît devoir produire une assez forte révulsion. Gr. Hortius recommande, contre les fièvres tierces,

(1) J.-C.-G. Ackermann, *Tardabilium medicamentorum scriptores antiqui;* 1788, p. 128.

la décoction de parties égales de bétoine et de plantain à prendre avant l'accès, ou matin et soir dans l'intermission. Il prescrit aussi contre ces fièvres une mixture composée de 60 gr. d'eau de bétoine, de 30 gr. d'eau de plantain et de 45 gr. de sirop d'oseille. Dans les fièvres quotidiennes, il associe la bétoine au pouliot, en décoction aqueuse.

J'ai vu un catarrhe pulmonaire chronique très-opiniâtre, chez un cultivateur âgé de quarante-six ans, céder en peu de jours aux fumigations de décoction de bétoine reçues deux fois par jour, pendant une heure, dans les voies aériennes.

La bétoine peut être employée comme sternutatoire dans les cas où ce genre de médication est indiqué.

BETTE ou POIRÉE. Beta cycla. L.

Beta. Bauh. — *Beta alba, vel pallescens quæ cycla.* T.

Poirée blanche, — bette blanche, — poirée à cardes.

Chénopodiacées. — Atriplicées. — Cyclolobées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Plante potagère très-connue, qui, suivant Olivier de Serre fut apportée, d'Italie en France vers la fin du seizième siècle. La petite poirée verte et la petite poirée blonde se mangent seules ou mêlées à d'autres herbes potagères.

Description. — Racine dure et cylindrique pivotante. — Tige anguleuse, de 60 à 80 centimètres, rameuse, glabre. — Feuilles grandes, ovales, cordiformes à la base, molles, succulentes, plissées sur les bords, d'un vert blanchâtre ou rouge, suivant les variétés. — Fleurs petites, sessiles, de couleur herbacée, trois ou cinq assemblées, axillaires et en épis grêles, [accompagnées de bractées foliacées, avec calice à cinq lobes, égaux, obtus, persistants. — Cinq étamines incluses insérées sur un disque charnu. — Ovaire aplati, uniloculaire. — Deux stigmates courts et blanchâtres. — Fruit : akène triangulaire, irrégulière, aplatie, entourée par le calice.]

Culture. — Cette plante a produit par la culture deux variétés principales, cultivées, l'une pour ses feuilles alimentaires (bette ou poirée à cardes), l'autre pour sa racine charnue, alimentaire et saccharifère, répandue dans les champs et les jardins.

Récolte. — Les feuilles et les pétioles de la bette ne sont employés que frais. Ces derniers sont bouillis à l'eau et mangés comme des asperges.

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles de la bette contiennent beaucoup de matière mucilagineuse et du sucre.

La poirée, d'une saveur douce, aqueuse, est émolliente, rafraîchissante. On en fait des bouillons tempérants avec le veau ou le poulet. Ces bouillons remédient à la constipation, calment l'irritation des voies urinaires; ils conviennent aux graveleux, aux personnes d'une constitution sèche, d'un tempérament bilieux. On mêle souvent la poirée avec l'oseille pour en modérer la saveur acide.

La racine de poirée, dépouillée de son écorce, a été quelquefois employée comme suppositoire pour lâcher le ventre des enfants. Le suc de cette racine passe pour sternutatoire. On emploie les feuilles à l'extérieur pour le pansement des vésicatoires.

Leclerc indique le remède suivant contre les croûtes de lait : Frottez les gales avec du beurre frais ou de l'huile d'amandes douces; mettez par dessus des feuilles de bette, que vous changerez deux ou trois fois par jour. Vous continuerez ce remède jusqu'à parfaite guérison, en ayant soin d'attacher les mains de l'enfant de peur qu'il ne se gratte. — « Quand, dans les dartres, dit Hufeland, les douleurs sont très-vives, on a recours à des applications fréquemment renouvelées de poirée ou de plantain pilé, sorte de cataplasmes

que j'ai vus guérir les plus affreuses dartres suppurantes et rongeantes à la face. »

BETTERAVE. Beta vulgaris. L.

Cette plante est une variété de la précédente, à racine épaisse et charnue. Elle a elle-même plusieurs sous-variétés qui diffèrent principalement par la couleur des racines et des feuilles. L'espèce dite betterave blanche de Silésie est la plus utile à l'industrie.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Cette racine est un aliment convenable aux personnes d'un tempérament chaud, bilieux et irritable. Les feuilles ont peu de sapidité; cependant lorsqu'elles sont jeunes et tendres, on peut les substituer aux épinards. On mange également les jeunes pousses que les racines jettent en hiver dans la cave ou la serre. Les principes constituants de la racine la rendent très-nourrissante.

La betterave n'a été longtemps cultivée dans les jardins que pour l'usage culinaire; mais lorsque le système continental eut réduit la France presque aux productions de son sol, le génie industriel prit un nouvel essor, et l'on vit nos chimistes s'élancer dans le vaste champ de l'expérimentation et des découvertes. Chaptal, Deyeux, Barruel, etc., connaissant les travaux de Margraaff sur l'extraction du sucre de la betterave, travaux qui, plus récemment, avaient été repris par Achard, de Berlin, s'attachèrent à perfectionner les procédés. Il est résulté de ces recherches et des succès obtenus depuis, que la culture de la betterave s'est prodigieusement étendue, et que la France, s'affranchissant ainsi du tribut qu'elle payait à l'étranger, produit annuellement de 40 à 50 millions de kilogrammes de sucre.

(Le sucre est employé sous plusieurs formes principales, le sucre brut ou cassonnade, le sucre cristallisé ou candi, le sucre raffiné en pains, et la partie non cristallisable, la mélasse ou sirop. — Cette dernière, en dissolution dans l'eau, est susceptible de fermentation alcoolique.)

Indépendamment du sucre, la racine de betterave qu'on a fait fermenter donne de l'alcool à la distillation. [On peut en préparer des boissons alcooliques assez agréables.]

En Lithuanie, on réduit la pulpe de betterave à l'état de fermentation acéteuse. Cette pulpe, convenablement accommodée, est très-agréable au goût. On la regarde comme un préservatif des fièvres putrides et des affections scorbutiques.

La betterave fournit une nourriture très-saine à tous les bestiaux, surtout aux vaches, dont elle rend le lait plus abondant et plus crémeux.

(Dans le département du Nord, les tourteaux de betterave, après l'extraction du suc, forment une grande partie de leur alimentation; ils augmentent beaucoup la nutrition du tissu adipeux. On a constaté (1) que les vaches et les chèvres exclusivement nourries de betteraves donnent un lait exactement semblable à celui de la femme. Ce fait est d'une très-haute importance, et nous souhaitons que de nouvelles expériences viennent le confirmer.)

L'usage du sucre dans l'économie domestique, dans l'art du confiseur, dans celui du pâtissier, dans tout ce qui est propre à flatter le goût et la sensualité, est trop connu pour que nous ayons à nous en occuper. Son intervention dans un grand nombre de préparations pharmaceutiques est tellement indispensable, qu'un pharmacien qui manque d'une chose essentielle est, dans le langage populaire, un *apothicaire sans sucre*.

Le sucre, selon Gay-Lussac et Thénard, est composé de : carbone, 42.27; oxygène, 50.63; et hydrogène, 6.90. Il est soluble dans son poids d'eau froide, et en toute proportion dans ce liquide bouillant. Une partie d'eau et deux de sucre forment le sirop. L'alcool concentré est presque sans action sur le sucre; l'alcool faible le dissout, moins bien cependant que l'eau. L'acide sulfurique le charbonne rapidement; l'acide nitrique le décompose et le convertit en acide oxalique. Les alcalis, et surtout la chaux, le rendent amer, astringent et incristallisable. Chauffé, il fond, (se décompose en partie, prend une couleur foncée, une odeur forte, agréable et empyreumatique, devient caramel; puis, l'action de la chaleur étant continuée, se boursoufle, noircit et se carbonise.)

[Le sucre est la base des saccharolés, que l'on divise en pharmacie de la manière suivante :

1° *Saccharolés liquides*, sirops, mellites et oxymellites;

(1) *Annales vétérinaires*, 1863.

2° *Saccharolés mous*, gelées, marmelades, pâtes et conserves;
3° *Saccharolés solides*, tablettes, pastilles, saccharures, oléo-saccharums]
(Le sucre de betterave se différencie de celui de canne en ce que l'acide sulfurique active la dissolution aqueuse du premier et est sans action sur celle du second. La distillation sèche du sucre produit de l'acétone.)

Le sucre est adoucissant, relâchant et très-nutritif. Dans les colonies, les hommes employés à la fabrication de ce produit acquièrent beaucoup d'embonpoint, et offrent tous les signes de la force et de la santé la plus florissante, en mangeant en abondance de la mélasse, de la cassonade et du sucre. En Europe, ceux qui font un grand usage de sucre ne sont pas moins bien portants que ceux qui n'en font aucun usage. Le duc de Beaufort, qui, pendant quarante ans, en a mangé plus de 500 gr. par jour, a vécu jusqu'à soixante-dix ans. Le célèbre jurisconsulte batave Coster, qui a poussé sa carrière jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en a fait pendant toute sa vie une énorme consommation.

Cependant, l'abus de cette substance peut être nuisible comme celui des meilleures choses. On a accusé le long usage du sucre d'altérer le tissu des dents, et de donner lieu à l'espèce de carie qui se manifeste au collet de ces ostéides, et que l'on désigne sous le nom de *carie sucrée*. Cette opinion semble justifiée par l'expérience.

(Pendant mon internat à l'hôpital Necker, mon cher maître, Delpech, s'occupait spécialement des maladies professionnelles. Notre attention a été deux fois portée sur l'appareil dentaire de deux confiseurs. L'un d'eux surtout présentait une carie très-avancée des incisives et des canines du côté gauche; voulant nous rendre compte de cette particularité, nous avons appris qu'en faisant le sucre d'orge, ils cassaient avec les dents le produit, pour s'assurer de sa consistance; cette petite épreuve se faisait du côté gauche, parce que pendant que la main droite opérait la confection du sucre, la gauche en portait un fragment à la bouche.

On a avancé que le sucre attaquait l'émail des dents à cause de sa transformation en acide lactique sous l'influence de la salive.)

Stark l'a accusé, sans preuves, d'opérer la dissolution du sang et de produire beaucoup d'autres inconvénients. Magendie a observé que le sucre pur, donné pendant longtemps pour seule nourriture à des chiens, amenait la faiblesse, le marasme et la mort. Mais doit-on conclure des effets de cet aliment sur des animaux carnivores, à son action sur l'homme, qui vit également de matières végétales et animales?... Non. Est-ce avec plus de raison qu'on a regardé l'abus du sucre comme pouvant, sinon causer, du moins favoriser la glucosurie ou diabète sucré, dont la pathogénie, malgré les recherches chimico-physiologiques de Mialhe, Bouchardat, Claude Bernard, etc., est encore bien obscure?

(Bouchardat a établi d'une façon magistrale l'hygiène et le régime des diabétiques, et il a insisté sur l'abstention complète du sucre et des aliments qui pourraient, par suite des réactions digestives, former du sucre. La suspension de cet aliment respiratoire amène une amélioration quelquefois très-prompte dans les phénomènes de la soif ardente. Ces préceptes sont admis par la généralité des praticiens; aussi est-ce avec un étonnement marqué que, dans ces derniers temps, nous avons vu surgir une théorie toute différente : pour réparer les pertes du sucre normal, je dirai même physiologique, nécessaire aux fonctions de nutrition, un médecin anglais conseille d'en saturer les diabétiques. Je doute que son exemple soit suivi.

Le sucre, pris en quantité trop grande, donne des aigreurs à certains dyspeptiques; il détermine de la soif et mène ainsi à l'ingestion abusive des boissons aqueuses.

Bouchardat et Sandras avaient, dès 1846 (1), avancé que le sucre retardait l'absorption. C'est probablement à ce titre qu'il a pu être utile pour arrêter les progrès de l'ivresse commençante ou diminuer la rapidité et la gravité des symptômes alcooliques.) (2)

Le sucre, et surtout la cassonade, pris en grande quantité, est laxatif. En calmant l'irritation des voies digestives, il a pu remédier à des gastro-entérites chroniques ou à des engorgements abdominaux accompagnés de phlegmasie, de constipation, de chaleur fébrile, etc., sans pour cela agir par une vertu résolutive que quelques auteurs ont cru lui reconnaître. C'est à cette action adoucissante, et peut-être aussi à une combinaison chimique, qu'il faut rapporter les succès que Lobb (3) lui a attribués dans les affections arthritiques et calculeuses. C'est un fait à noter que l'urine des chiens sur lesquels expérimentait Magendie, analysée par Chevreul, était alcaline et ne contenait pas trace d'acide urique. Le sucre est employé avec avantage dans les irritations internes en général, et en particulier dans celles de la poitrine, des intestins et des voies urinaires.

Becher, Pringle, Magbride, Targioni, se fondant sur des expériences constatant que le sucre retarde la putréfaction des matières animales privées de vie, l'ont considéré comme antiputride. Comme tel, ils l'ont prescrit dans les *fièvres typhoïdes*, le *typhus*, le *scorbut*. C'est évidemment plutôt comme substance adoucissante et alimentaire qu'il peut être utile dans ces maladies.

On croit vulgairement que le sucre favorise la production des vers chez les enfants. Mais des vers plongés dans le sucre, soit en poudre, soit en solution, ont éprouvé en assez peu de temps, d'après les expériences de Redi (4), les effets d'une action délétère. Mérat (5) range le sucre au nombre des substances qui agissent comme anthelmintiques en tuant les vers par indigestion. J'emploie fréquemment les lavements de décoction de graines de lin dans le lait, avec addition de cassonade et d'huile d'olives, de lin ou d'œillette. Ces lavements sont surtout convenables quand la douleur, une irritation vive ou un état phlegmasique des intestins se joint à l'affection vermineuse. Je les mets aussi constamment en usage dans les convulsions et dans tous les accidents sympathiques qui, par leur invasion soudaine, ne permettent guère que l'administration des moyens que l'on peut toujours trouver sous la main. Je fais ordinairement succéder à l'usage de ces lavements, que je considère plutôt comme préparatoires que comme curatifs, l'emploi à l'intérieur de vermicides appropriés à l'état du sujet, et quelquefois même, quand il n'existe pas de contre-indication, l'usage de lavements vermifuges-purgatifs faits avec la décoction de gratiole, de racine de bryone, de mercuriale annuelle, de liseron des haies, etc.

(Le hasard a signalé à Debout l'action délétère du sucre sur les entozoaires (6). Placés dans de l'eau sucrée, les oxyures vermiculaires s'y tordent, s'y crispent et tombent rapidement sans vie au fond du vase. De cette observation à l'application thérapeutique il n'y avait pas loin. Les lotions et les lavements d'eau fortement sucrée ont admirablement réussi à cet habile praticien, contre ces parasites. La vie des animaux respirant dans l'eau est incompatible avec la présence d'une quantité plus ou moins grande d'une substance sucrée. Nous faisons appel chaque jour à ces propriétés toxiques pour faire tomber les sangsues. L'action topique n'est pas douloureuse comme

(1) *Supplément à l'Annuaire*, mémoire sur la digestion des sucres.
(2) Lecœur, *Du sucre contre l'ivresse*. Caen, 1860.
(3) *A treatise on dissolvents of the stone, and curing the stone and gout by aliments*. Londres, 1739.
(4) *Opere di F. Redi*, etc. Florence, 1702.
(5) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LVII, p. 197 et suiv.
(6) *Bulletin thérapeutique*, 1863.

celle du sel marin sur les piqûres. Des expériences nombreuses, instituées par Mundt (1), ont démontré que, dans ces cas, la mort ne peut être attribuée ni à l'absence de l'air, ni à la fermentation, ni à l'action chimique exercée sur le sang, ni à la viscosité, mais qu'elle est uniquement due à l'action osmotique (endosmose et exosmose) des solutions sucrées.

Plusieurs phénomènes physiologiques et pathologiques trouvent leur explication dans l'osmose exercée par les substances sucrées : ainsi, la soif excitée par leur ingestion, l'eau des tissus en contact avec elles se trouvant absorbée; le pouvoir digestif de petites quantités de sucre qui provoquent l'exosmose du suc gastrique, tandis que de grandes quantités introduites dans le sang en augmentent le pouvoir osmotique, ce qui fait comprendre l'emploi de ces substances dans le traitement des hydropysies, etc., etc.)

D'après les expériences de Duval (*in Flore méd.*), le sucre, avalé en grande quantité et immédiatement, soit en poudre, soit en solution aqueuse, prévient les accidents auxquels donne lieu l'empoisonnement par le vert-de-gris.

(Le charbon de sucre est d'un usage populaire en Grèce dans la dysenterie. Poliazky (2) a soumis ce moyen au contrôle de l'expérience. Il a toujours réussi dans les cas légers ou graves, en l'administrant à la dose d'une demi-cuillerée à bouche, deux fois par jour.)

Appliqué à l'extérieur, le sucre en poudre est regardé comme détersif et légèrement cathérétique. Dans ce cas il agit mécaniquement, en irritant un peu les parties dénudées, jusqu'à ce que ses molécules aient été dissoutes. Ainsi, on l'applique sur les ulcères blafards et atoniques, sur les gerçures du mamelon non enflammées, en insufflation sur les taies et les petits ulcères de la cornée, dans les fosses nasales chez les enfants atteints de coryza. Sa solution aqueuse est employée en gargarisme contre les aphthes des enfants et contre certaines ulcérations de la bouche; en injection dans le conduit auditif, contre les écoulements sanieux de ce conduit, et en lavement pour provoquer doucement l'action du gros intestin. Le lavement de parties égales de lait et d'eau, avec addition de cassonade, remplit très-bien cette dernière indication.

(La mélasse peut remplacer, mais avec désavantage, le bon miel dans une foule de circonstances; comme ce dernier, elle sert à édulcorer les boissons médicamenteuses et à donner aux médicaments pulvérulents la forme qui doit en faciliter l'ingestion. Elle pourrait être d'un usage économique dans la préparation de certains sirops pharmaceutiques; elle sert également à augmenter l'action des lavements.)

La vapeur épaisse, aromatique et suave du sucre brûlé passe pour désinfectante. Elle masque seulement les émanations malfaisantes, sans les corriger.

BIDENT ou BIDENS. Bidens tripartita. L.

Bidens hybrida. Thuill. Fl. par.

Chanvre aquatique, — chanvre des marais, — cornuet.

Synanthérées. — Sénécioïdées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante se trouve dans les marais et sur les bords des fossés aquatiques. Son nom vient de *bis*, deux; *dens*, dent : deux dents.

Description. — Racine fasciculée. — Tige presque tétragone. — Feuilles opposées, à trois ou cinq lobes oblongs-lancéolés, aigus et dentés, rarement indivises, à bords rudes. — Fleurs flosculeuses, jaunes (juillet-août). — Involucre dont l'extérieur est étalé. — Corolle tubuleuse. — Fruit diakène, muni de deux ou quatre arêtes.

---

(1) *Académie des sciences*, 1860.
(2) *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de Bruxelles*, novembre 1863.

[**Parties usitées.** — Les feuilles.

Culture. — Les bidens demandent un sol très-humide; on les propage de graines semées au printemps, et ils se ressèment d'eux-mêmes.

Récolte. — On les récolte lorsque tous les capitules sont développés; on les fait sécher à l'ombre; la dessiccation leur enlève une partie de leurs propriétés.

Propriétés physiques et chimiques. — Les bidens, comme les spilanthus, renferment une huile essentielle et une matière résineuse âcre et brûlante.

Le bident est une plante âcre qui, mâchée, excite la salivation à la manière du pyrèthre, qu'elle peut remplacer. Elle pourrait être employée comme détersive.

BIDENS CERNU ou PENCHÉ (*B. cernua*, L.). — Feuilles rétrécies et un peu connées à la base, simples, lancéolées, aiguës et fortement dentées. — Fleurs dressées ou penchées, non radiées. — Folioles internes de l'involucre, petites et non semblables à des demi-fleurons. — Fruits terminés par quatre ou cinq arêtes.]

Cette espèce a les mêmes propriétés que la précédente. Elle sert pour la teinture en jaune.

BIGNONE Catalpa. Bignonia cat. L.

Catalpa commun.

BIGNONIACÉES. Fam. nat. — DIDYNAMIE ANGIOSPERMIE L.

(Cet arbre élevé est originaire de l'Amérique boréale et cultivé dans les jardins d'agrément et les parcs.)

[**Description.** — Arbre remarquable par son port, la fraîcheur de son feuillage et la richesse de ses fleurs. Celles-ci sont blanches, tachetées de pourpre ou de violet, rayées de jaune. — Calice à deux divisions courtes, arrondies et concaves. — Corolle campanulée, limbe irrégulier. — Cinq étamines, dont une, deux ou trois restent stériles. — Les fruits sont des capsules longues, cylindriques, à deux valves et à deux loges, renfermant un grand nombre de semences étroites, munies d'ailes membraneuses.]

(**Parties usitées.** — Les capsules, le suc de l'écorce de la racine.)

[**Propriétés physiques et chimiques.** — L'analyse du *B. catalpa* n'a pas été faite. On retire du *B. chica* (Humboldt) une matière colorante couleur d'ocre, dont les naturels du Chili se servent pour se colorer la peau.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Décoction, 10 à 15 gr. d'écorce pour 1 litre d'eau.	Teinture, alcool et suc d'écorces de racine, parties égales.

(Les fruits du catalpa ont été employés en décoction contre l'asthme humide (1). En Allemagne, elle est succédanée du stramonium dans la même maladie; les Italiens l'ont recommandée contre l'asthme spasmodique et l'angine de poitrine.

Chisholm et Fischer, dans les cas d'ophthalmies scrofuleuses, avec photophobie, font instiller dans l'œil 4 à 8 gouttes de teinture étendue dans 12 gouttes d'eau distillée.

De nouvelles études sont nécessaires pour établir sérieusement la valeur médicinale de cet arbre acclimaté.)

BISTORTE. Polygonum bistorta. L.

Bistorta major radice magis intorta. BAUH. — *Bistorta.* CAM. — *Serpentaria vulgaris rubra.* TRILL.

Renouée bistorte.

POLYGONACÉES. Fam. nat. — OCTANDRIE TRIGYNIE. L.

Cette plante vivace (Pl. IX) est commune dans les pâturages et les prés.

(1) *Bulletin des sciences médicales* de Férussac, t. VI, p. 272.

On la cultive quelquefois dans les jardins. Les bestiaux broutent la bistorte avec avidité; les chevaux seuls la négligent.

Description. — Racine, sorte de tige souterraine de la longueur du doigt, dure, fibro-tubéreuse, marquée d'intersections annulaires qui jettent çà et là des ramuscules déliés et nombreux; contournée deux ou trois fois sur elle-même et torse, de là le nom de *bistorte;* brunâtre en dehors, rougeâtre en dedans. — Tige de 35 à 50 centimètres, herbacée, droite, cylindrique, noueuse, striée, fistuleuse, glabre. — Feuilles alternes, ovales-lancéolées, à limbe décurrent sur le pétiole, les supérieures plus petites, sessiles, semi-amplexicaules; les radicales portées par un long pétiole formant une gaîne à sa partie inférieure. — Fleurs roses, petites, disposées en épi terminal serré, cylindroïde, de la longueur de 5 centimètres environ, garni d'écailles luisantes, sétacées, pointues, situées entre les fleurs, qui sont très-nombreuses (mai). — Calice coloré, pétaloïde, quinquéfide. — Corolle nulle. — Huit étamines blanchâtres plus longues que le calice. — Ovaire trigone, surmonté de trois styles filiformes à stigmates simples. — Le fruit est un akène ovoïde, triangulaire, pointu, environné par le calice persistant, renfermant une seule graine dressée. Chaque fleur est accompagnée à sa base de plusieurs bractées scarieuses.

Parties usitées. — La racine.

Culture. — Très abondante à l'état spontané, on la cultive dans les jardins botaniques et dans les massifs d'ornement. Elle vient dans tous les sols; mais elle demande l'ombre. On la sème en place ou en pépinière, aussitôt après la maturité; mais on aime mieux la propager par division des pieds.]

Récolte. — La racine de bistorte se récolte en décembre; sa dessiccation n'exige rien de particulier.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Cette racine, d'une saveur acerbe, styptique, contient une très-grande quantité de tannin, de l'acide gallique, beaucoup d'amidon et de l'acide oxalique ou plutôt d'un oxalate acide. L'eau et l'alcool dissolvent ses principes actifs. Elle noircit la solution de sulfate de fer, coagule le lait et le sérum du sang.

Substances incompatibles. — Le sulfate de fer, la gélatine. Sa décoction précipite ces deux substances.

Les tanneurs ont employé la racine de bistorte. Dépouillée de sa stypticité par la macération et la décoction, cette racine sert de nourriture aux habitants de la Sibérie. On en retire aussi en Russie une fécule qui, mêlée avec la farine de froment, n'altère point la qualité du pain. La graine pourrait servir à la nourriture des oiseaux de basse-cour.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Macération, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau froide.
Extrait (1 sur 6 d'eau), 1 à 4 gr., en potion, bols, pilules.
Poudre, 2 à 10 gr., en bols, pilules ou en substance dans du vin.
Suc, 20 à 30 gr., pur ou mêlé avec du vin.

La racine de bistorte entre dans le diascordium.

La racine de bistorte est un puissant astringent; à petite dose elle agit seulement sur l'estomac, tandis qu'en quantité suffisante elle agit sur tous les appareils organiques. Elle réussit contre les flux muqueux, les hémorrhagies passives, les écoulements de l'urètre, les leucorrhées, les diarrhées, la dysenterie, après avoir combattu les symptômes inflammatoires, et dans la période d'atonie.

J'emploie la racine de bistorte avec autant d'avantage que celle de ratanhia. (La grande quantité d'amidon qu'elle contient mitige ses propriétés d'une manière avantageuse.) Elle a constamment répondu à mon attente dans les cas d'hémorrhagies passives. Je l'ai administrée avec beaucoup de succès dans un melæna très-grave, chez une fille de vingt-sept ans, déjà affaiblie par une gastro-entérite chronique. Je la faisais prendre en décoction rapprochée et à petites doses fréquemment répétées. La guérison était complète le douzième jour. Unie à l'absinthe et à la racine d'aunée en macération

dans le vin blanc, elle m'a réussi contre les leucorrhées sans irritation. Je fais prendre 2 à 4 onces de ce vin par jour.

Cullen donnait la racine de bistorte en poudre, mêlée avec autant de poudre de racine de gentiane, comme tébrifuge, à la dose de 4 à 12 gr. par jour. Ce mélange peut être utile non-seulement dans les fièvres intermittentes, mais aussi dans tous les cas où les toniques fixes sont indiqués.

A l'extérieur, je l'ai essayée en décoction dans un cas de fissure à l'anus. Elle a amené une amélioration marquée sans opérer la guérison. L'emploi de la racine de ratanhia dans ce cas m'avait conduit à celui de la racine de bistorte. Je ne doute pas qu'on ne parvienne à obtenir, par l'usage de cette dernière, les mêmes résultats. La décoction, ou mieux le vin de racine de bistorte en gargarisme, raffermit les gencives, détergе les *aphthes*, et peut être utile dans l'engorgement chronique des amygdales, dans tous les cas où les topiques astringents sont indiqués.

(Dans la médecine vétérinaire, on fait usage de la bistorte sous forme d'opiat à la dose de 32 à 64 gr., pour les grands animaux, contre les diarrhées chroniques et la cachexie aqueuse.)

BLUET. Centaurea cyanus. L.

Cyanus. J. Bauh. — *Cyanus segetum*. C. Bauh.

Aubifoin, — barbeau, — casse-lunettes, — bluet des moissons, — blavéole.

Synanthérées. — Cynarées. Tribu des Carduacées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie frustanée.

Cette plante croît abondamment dans nos moissons, où elle réjouit la vue par ses fleurs d'un beau bleu-de-ciel, en capitules solitaires, prenant par la culture diverses couleurs. Autrefois on employait le bluet contre une foule de maladies plus ou moins graves, et notamment contre l'hydropisie. On lui reconnaissait une vertu diurétique. Les feuilles bouillies dans la bière rendaient, dit-on, cette boisson apéritive. Cette plante, presque inerte, ne sert plus que comme léger astringent, en collyre. On en prépare encore quelquefois une eau distillée.

BOLET ODORANT. Boletus suaveolens. L.

Ce champignon croît sur les vieux troncs du saule, et particulièrement sur le saule blanc et le saule cassant. Il a une odeur agréable, analogue à celle de l'iris de Florence, et une saveur un peu amère et légèrement acide.

Le bolet odorant est balsamique et un peu excitant. Sartorius et Bœcler, au rapport de Murray, le préconisent contre la phthisie pulmonaire. Enslin (1) dit qu'il a été employé avec succès contre la phthisie par les professeurs Schmidel et Wendt, et aussi par lui-même. Il prescrit ce médicament en poudre à la dose de 1 gr. 20 centigr. à 4 gr. Plusieurs médecins allemands citent des cas de guérison où l'on avait employé ce médicament à la dose de 8 gr., matin et soir. Nous ne devons pas laisser ignorer, toutefois, que l'on avait recours en même temps à d'autres médicaments et au lait de chèvre, ce qui laisse des doutes sur les effets du bolet odorant.

Ce champignon a été conseillé également contre certaines affections nerveuses. Schmidel et Pfeiffer l'ont employé avec avantage dans la *dyspnée*, l'hypocondrie avec spasmes abdominaux.

Le Bolet *ou* Champignon du saule (*Boletus salicinus*), qui croît aussi sur les saules comme l'espèce précédente, possède, dit-on, les mêmes propriétés.

(1) *Dissert. de boleto suaveolente.*

Pour pulvériser facilement ces champignons, il faut les couvrir de mucilage de gomme arabique et les faire sécher ensuite.

[Les bolets constituent, pour certaines contrées, un aliment très-recherché; on les emploie aussi comme condiments; on a beaucoup exagéré leurs propriétés alimentaires; ils contiennent de 85 à 90 p. 100 d'eau et sont très-peu azotés. Il faut se méfier des bolets qui changent de couleur lorsqu'on les coupe : tels sont le *Boletus cyanescens*, *lucidus*, etc.]

BON-HENRI. Chenopodium bonus Henricus. L.

Bonus Henricus. J. Bauh. — *Lapathum unctuosum folio triangulo.* C. B. Park.

Ansérine Bon-Henri, — toute bonne, — ansérine sagittée, — épinard sauvage.

Chénopodiacées. — Atriplicées. Fam. nat. — Pentandrie digynie.

Cette plante croît dans les lieux humides, incultes, dans les terres grasses, sur le bord des chemins.

Description. — Tiges dressées, rameuses, glabres, grasses, de 30 centimètres de hauteur. — Feuilles alternes, pétiolées, entières, triangulaires, en fer de flèche, comme celle de l'arum, d'un vert foncé en dessus, blanchâtre en dessous. — Fleurs petites, verdâtres, en épis terminaux, coniques, avec des bractées étroites à la base (pendant tout l'été).

[**Parties usitées.** — Les feuilles, qui sont recouvertes d'une poussière blanche granuleuse.

Culture. — Se sème en planches, comme l'épinard.

Récolte. — Les feuilles se récoltent avant la floraison. Plus tard, elles deviennent dures et coriaces.

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles sont très-mucilagineuses et se rapprochent par leur nature de celles de l'épinard.]

Le bon-Henri, d'une odeur herbacée et d'une saveur visqueuse, qu'il perd par la dessiccation, est, comme l'épinard, auquel on l'a quelquefois substitué, émollient et laxatif. C'est une plante plutôt alimentaire que médicamenteuse, et qui convient aux personnes habituellement constipées. Cependant j'ai employé son suc avec avantage comme succédané de la manne. Un verre de ce suc (150 gr.), édulcoré avec la cassonade ou le miel, fait autant d'effet que 60 gr. de manne en sorte, dont le prix est trop élevé pour les ouvriers des campagnes.

Les feuilles, contuses et réduites en une sorte de liniment avec du beurre frais, apaisent, dit-on, les douleurs hémorrhoïdales et goutteuses.

BOTRYS. Chenopodium botrys. L.

Botrys ambrosioïdes vulgaris. Bauh. — *Chenopodium ambrosioïdes folio sinuato.* Tourn.

Ansérine-botrys, — botride, — herbe à printemps, — piment.

Chénopodiacées. — Atriplicées. — Cyclolobées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante annuelle (Pl. IX) croît dans les lieux sablonneux du midi de la France; on la trouve dans les terres incultes aux environs de Perpignan et de Toulouse, dans la Provence, etc. Lejeune, de Verviers (*in* Dubois), dit l'avoir rencontrée en Belgique, à Ensival, à Verviers, à Liége. On la cultive dans les jardins pour l'odeur balsamique de son feuillage.

Description. — Racine peu volumineuse, charnue, grisâtre à l'extérieur, blanche à l'intérieur, s'enfonçant perpendiculairement dans le sol en s'amincissant par degrés,

jetant quelques radicules déliées. — Tige droite de 30 centimètres, ferme, rameuse, légèrement striée de rouge, visqueuse, velue. — Feuilles alternes, oblongues, pétiolées, pubescentes comme la tige et couvertes d'une matière visqueuse, sinuées, semi-pinnatifides, ayant quelque ressemblance avec celles du séneçon. — Fleurs verdâtres, très-petites, disposées en grappes axillaires très-nombreuses et formant une longue grappe feuillée terminale (juin-septembre). — Ovaire globuleux, surmonté de deux stigmates linéaires et allongés. — Fruit : akène lenticulaire, placée sur le réceptacle, dans le calice qui s'est renfermé en devenant pentagone.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

[**Culture.** — Rarement cultivée, demande une exposition chaude. On la sème en place en mars et avril; mais il vaut mieux semer en mars sur couches, pour repiquer en mai. On arrose modérément pendant les chaleurs.]

Récolte. — On doit faire sécher la plante entière avec ses fleurs; elle est alors plus odorante et conserve ses principes résineux. Elle ne perd aucune de ses qualités par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques. — Le botrys est remarquable par son odeur forte, balsamique, et sa saveur chaude, piquante et un peu amère. Son arome approche beaucoup de celui du cyste ladanifère. Frappées des rayons du soleil, ses feuilles sécrètent abondamment le suc balsamique qui les rend visqueuses, brillantes, aromatiques. Il se forme, en outre, à leur surface de petits cristaux blancs comme le nitre, et qui, comme lui, fusent, s'enflamment et détonnent sur les charbons ardents. *Eximiæ fragrantiæ gratiâ etiam dïis expetita fuisse dicitur hæc planta.* Boecl.

D'après Carthéuser, cette plante contient une certaine quantité d'huile volatile. — Le botrys préserve les étoffes de la piqûre des teignes.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion, 15 à 30 gr. dans 1 kilogr. d'eau bouillante.
Eau distillée, 30 à 100 gr. en potion.
Sirop, 30 à 60 gr. en potion.
Vin (1 partie sur 16 de vin), 30 à 100 gr.
Poudre, 2 à 8 gr. en électuaire, pilules, bols, etc.

Cette plante, à laquelle un charlatan nommé Printemps a donné son nom (herbe à Printemps), que Matthiole et Geoffroy ont vantée outre mesure, a des propriétés réelles, analogues à celles de l'ambroisie, à laquelle on peut la substituer. Elle est excitante, antispasmodique, expectorante. On l'a recommandée dans le catarrhe pulmonaire chronique, l'asthme humide, la dyspepsie, la dysménorrhée, l'aménorrhée atonique, l'hystérie, etc. Wauters assure avoir guéri des phthisies confirmées par l'usage du botrys, qu'il propose comme succédané des baumes de Tolu, de la Mecque, du Pérou, de copahu, du styrax, du polygala de Virginie, etc. Le praticien de Wetteren, qui n'a eu probablement dans la plupart de ces prétendus cas de guérison de phthisie, que des catarrhes pulmonaires chroniques à traiter, affirme avoir employé cette plante, pendant trente ans, avec un succès marqué dans les affections chroniques de la poitrine.

Dioscoride et Matthiole avaient déjà reconnu l'efficacité du botrys dans les maladies de poitrine, et surtout dans l'orthopnée. Forestus, Hermann, Vogel, Peyrilhe l'ont recommandé comme béchique et antispasmodique. Suivant Gilibert, les hypocondriaques ont trouvé un soulagement à leurs maux en prenant tous les matins une infusion théiforme de cette plante.

BOUCAGE. Pimpinella saxifraga. L.

Pimpinella minor. C. Bauh. — *Fragoselinum minus.* T.

Petit boucage.

Ombellifères. — Amminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante croît sur les pelouses et dans les pâturages des montagnes, dans presque toutes les parties de l'Europe. Les chevaux et toutes les bêtes à cornes aiment cette plante.

Description. — Racine mince, pivotante, longue. — Tige grêle, rameuse, peu garnie de feuilles, haute de 30 centimètres environ. — Feuilles ailées, cinq à sept folioles ovales, arrondies, incisées ou lobées, la terminale ordinairement trifide. — Fleurs blanches, en ombelles de dix à douze rayons (juillet-août). — Pétales presque égaux, recourbés à leur sommet. — Stigmates un peu arrondis. — Semences oblongues, roussâtres.

Parties usitées. — La racine et les semences.

[**Culture.** — Cette plante est comprise dans la grande culture comme plante fourragère; elle croît dans les terrains calcaires et arides. On la cultive surtout dans les terrains crayeux de la Champagne.]

Récolte. — La racine se récolte en automne; les semences lorsqu'elles sont parfaitement mûres.

Propriétés physiques et chimiques. — Cette ombellifère se distingue par une odeur forte, par une saveur chaude, stimulante, amère. Sa racine est surtout imprégnée d'une huile volatile très-active. C'est principalement dans la racine et les semences que résident ses propriétés. L'eau, le vin et l'alcool s'emparent de ses principes actifs.

PROPRIÉTÉS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction ou infusion, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Extrait (1 sur 5 d'alcool ou 6 d'eau), 4 à 6 gr. en pilules, potion.
Teinture (5 sur 24 d'alcool), 2 à 10 gr. en potion.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction ou infusion, *Q. S.*, pour lotions, injections, gargarismes.

La racine de boucage est excitante. On l'a employée comme béchique dans les catarrhes pulmonaires chroniques, les engorgements des viscères abdominaux, l'angine atonique, etc. Stahl, Buchner, Cartheuser, ont fait un grand éloge de cette plante. On a exagéré ses vertus au point de lui attribuer le pouvoir de dissoudre les calculs. C'est pour avoir été trop vantée qu'elle est aujourd'hui presque oubliée. Cependant elle mérite de prendre place parmi les végétaux toniques et fébrifuges. Schrœder et Bossechius l'ont préconisée comme sudorifique et comme propre à expulser les restes du mercure répandus dans les humeurs après un traitement anti-vénérien. Cette propriété n'a pas été suffisamment confirmée par l'expérience.

BOUCAGE A GRANDES FEUILLES. — BOUCAGE A FEUILLES DE BERLE (*Pimpinella magna*, L.), abondante dans l'Europe méridionale, qu'on rencontre au centre de la France (à Montmorency, dans la vallée de Chevreuse), dans les bois, les prés couverts, le long des ruisseaux, a les mêmes propriétés que la précédente. Elle contient une huile essentielle très-forte, de couleur bleue, ainsi que son eau distillée. Ce principe colorant ajoute encore à son âcreté.

[Le BOUCAGE SAXIFRAGE (*P. Saxifraga*, L.), vulgairement petit boucage ou persil-bouc, se distingue par sa taille plus petite, ses tiges finement striées, ses feuilles penniséquées à segments arrondis, ovales ou oblongs, les supérieurs réduits au pétiole dilaté.]

BOUILLON-BLANC. Verbascum thapsus. L.

Verbascum mas latifolium luteum. BAUH. T. — *Verbascum latius.* DOD. *Thapsus barbatus.* GER.

Molène, — bonhomme, — herbe de Saint-Fiacre, — cierge de Notre-Dame, — bouillon mâle, herbe à bonhomme, — bouillon ailé.

SCROFULARIACÉES. — VERBASCÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE MONOGYNIE. L.

Cette plante bisannuelle (Pl. IX) croît abondamment en France, dans les endroits pierreux, sur les bords des chemins, dans les décombres et les ruines. On se sert des feuilles et des fleurs.

Description. — Racine pivotante, dure et comme ligneuse, blanchâtre, jetant çà et là des ramuscules. — Tige de 80 centimètres à 2 mètres, droite, tomenteuse, cylindrique, couverte d'un duvet grisâtre, épais. — Feuilles très-grandes, ovales-oblongues, alternes, épaisses, courtement pétiolées, les caulinaires peu ouvertes, sessiles, à limbe décurrent sur la tige, les radicales étalées à terre. — Fleurs jaunes hermaphrodites, disposées en un grand épi terminal très-compacte (juillet-août). — Calice monophylle, à cinq divisions, persistant. — Corolle monopétale, rosacée, caduque, plane; limbe à cinq divisions inégales. — Cinq étamines inégales, inclinées, dont trois plus courtes que les autres. — Anthères soudées dans toute leur longueur avec le filet. — Ovaire à deux carpelles multiovulées. — Style indivis, renflé au sommet. — Stigmate indivis. — Fruit capsulaire, biloculaire, bivalve, à loges polyspermes, globuleux ou ovoïde, dépassant le calice, déhiscent. — Graines très-petites, oblongues, tuberculeuses, chagrinées, à périsperme épais, charnu. — Embryon droit.

Parties usitées. — Les feuilles et les fleurs.

[**Culture.** — Le bouillon-blanc spontané suffit à la consommation pour la médecine; il demande un terrain sec et une exposition chaude. On le propage de graines semées aussitôt après la maturité.]

Récolte. — Les fleurs de bouillon-blanc doivent être cueillies aussitôt qu'elles sont épanouies et séchées le plus promptement possible, afin de les empêcher de brunir. La culture de cette plante demande une terre légère, chaude, et un lieu sec et sans ombre.

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs de molène contiennent : une huile volatile jaunâtre, une matière grasse, acide, ayant quelque analogie avec l'acide oléique, des acides malique et phosphorique libres, du malate et du phosphate de chaux, de l'acétate de potasse, du sucre incristallisable, de la gomme, de la chlorophylle, un principe colorant jaune, de nature résineuse, et quelques minéraux. (Morin, de Rouen.)

[Il nous paraît difficile d'admettre dans cette plante la présence des acides phosphorique et malique libres; quant à la verbascine, c'est tout simplement un produit imaginé et prôné par les guérisseurs.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Macération, de 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau froide.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations.
Feuilles, *Q. S.* pour cataplasmes.
Huile (1 de fleurs sur 2 d'huile d'olives), *Q. S.* pour lotions, embrocations, frictions.

Les feuilles et les fleurs sont pectorales, adoucissantes, antispasmodiques, émollientes. Elles conviennent dans les inflammations gastro-intestinales, le catarrhe pulmonaire, la toux, le crachement de sang, la phthisie. On a vanté le bouillon-blanc contre la diarrhée, la dysenterie, la difficulté d'uriner. En topique les feuilles peuvent être utiles dans les douleurs hémorrhoïdales, dans les inflammations externes.

Le bouillon-blanc est un remède tout à fait domestique et généralement mis en usage, soit intérieurement, soit extérieurement, par les habitants des campagnes, dans tous les cas où les émollients et les adoucissants sont indiqués. Il est plus adoucissant que les autres émollients. Je l'ai employé avec beaucoup de succès en lavements dans les diarrhées avec coliques et ténesme. Les feuilles bouillies dans du lait, et appliquées en cataplasme sur les hémorrhoïdes douloureuses, apportent du soulagement. J'ai souvent mêlé à ce cataplasme autant de feuilles de jusquiame noire. La fomentation de bouillon-blanc et de semence de jusquiame cuite dans l'eau a guéri une douleur d'hémorrhoïdes insupportable, au rapport de Forestus. Mais dans ces cas la jusquiame l'emporte en efficacité sur le bouillon-blanc, qui n'est plus qu'un auxiliaire peu énergique.

C'est surtout dans les affections du tube intestinal et dans celles des voies urinaires, à l'état aigu, que j'administre la décoction ou l'infusion des fleurs de bouillon-blanc. Elle rend les urines limpides et abondantes. La décoc-

tion des feuilles en lavements peu volumineux, et fréquemment répétés, est employée concurremment. J'use fréquemment aussi de la décoction des fleurs dans les affections de poitrine, soit avec le suc de réglisse, soit avec du miel.

Il est nécessaire de passer l'infusion de bouillon-blanc avant de la prendre, parce qu'il existe sur les fleurs de petits poils qui, s'arrêtant à la gorge, pourraient causer de l'irritation et provoquer la toux. Cette remarque paraîtra minutieuse à ceux qui, peu familiarisés avec la pratique, ne savent pas combien la médecine, riche en principes et en aperçus généraux, manque de détails utiles dans l'application.

(Le Bouillon-noir (*Verbascum nigrum*), moins commun, jouit des mêmes propriétés. Sa racine est employée comme les autres parties de la plante.)

BOULEAU. Betula alba. L.

Betula dodonei. J. Bauh., T. — *Betula.* Black.

Bouleau blanc, — bouleau commun, — arbre de la sagesse, — sceptre des maîtres d'école, boule, — biole, — bouillard, — bois néphrétique d'Europe.

Amentacées. — Bétulacées. Fam. nat. — Monoecie tétrandrie. L.

Cet arbre, très-commun dans nos bois, est généralement connu. Suivant le climat ou le terrain, il s'élance à la hauteur de 50 à 60 pieds, ou bien il ne forme qu'un arbrisseau. Spontané dans le nord de l'Europe et en France, il croît dans tous les terrains, dans les marais, sur les montagnes, sur les coteaux arides, sablonneux, et jusque dans la fente des rochers.

Parties usitées. — L'écorce, les feuilles, la sève.

[**Culture.** — Peu difficile sur le choix du sol, le bouleau végète bien dans les creux, les sables, dans les terrains arides et pierreux; il pousse jusqu'au fond du Groënland; il résiste à toutes les intempéries; on le propage par graines semées en pépinière, que l'on repique plus tard, ou par boutures, qui prennent assez difficilement.]

Récolte. — L'écorce et les feuilles se récoltent comme celles des autres arbres. La sève se tire au printemps, avant le développement des feuilles, de la manière suivante : « Dès les premiers jours de mars, on va dans la forêt voisine choisir un bouleau de moyenne taille, on y fait avec une vrille grosse comme une plume à écrire, un trou horizontal à la hauteur de 3 ou 4 pieds du sol ; dans ce trou, un peu profond, on place un tuyau de paille qui sort de trois ou quatre travers de doigt, pour servir de conducteur à l'eau qui va s'écouler au-dessous et à terre ; on dispose un récipient quelconque que l'on couvre d'un linge clair et propre, afin d'arrêter les petits insectes ou les ordures qui pourraient y tomber. Ce récipient se remplit bientôt ; on ne fait cette perforation qu'une ou deux fois sur le même arbre, et, au bout de peu de jours, on passe à un autre, afin de ne pas trop le fatiguer. On a soin, quand on fait ce changement, de boucher le trou avec un fosset, sans quoi le bouleau, continuant à donner plus ou moins d'eau, souffrirait, sans toutefois en périr, tant cet arbre est dur et vivace. » (Percy.) Quelquefois on se contente d'inciser verticalement le tronc ou bien on coupe l'extrémité des branches, et on laisse couler la liqueur dans des vases destinés à la recevoir. L'arbre donne d'autant plus de sève que l'hiver a été plus rigoureux.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les feuilles ont une odeur agréable et une saveur amarescente. La séve est acidule et plaît au goût. Marggraaf avait prétendu qu'en réduisant ce suc à consistance de sirop, et en l'exposant dans un lieu frais, on en obtenait une espèce de sucre ou de manne. Vauquelin a fait vainement plusieurs essais pour retirer du sucre blanc et cristallisé de la sève du bouleau ; ce qui le porte à croire que la matière sucrée n'y existe pas à l'état d'un véritable sucre. L'extrait qui se trouve en outre dans cette sève doit être considéré comme une matière colorante.

[D'après Biot, la sève de la partie inférieure du tronc du bouleau dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière, tandis que les parties supérieures le dévient à droite.]

En Suède, on prépare avec la sève du bouleau un sirop qui peut remplacer le sucre pour plusieurs usages domestiques.

Lorsqu'on a rassemblé une grande quantité de sève, on en fait du vin en y ajoutant du miel, des raisins secs et quelques aromates. On laisse fermenter ce mélange dans un tonneau bien fermé, pendant trois ou quatre semaines. On soutire alors la liqueur et on la met dans des bouteilles. Elle est pétillante, sucrée, légèrement acide : c'est presque du vin de Champagne. Pourquoi n'en fabrique-t-on pas en France comme dans le Nord, où l'on s'en régale pendant l'été?

Les Suédois et les Lapons tirent un grand parti du bouleau. Son écorce, qui souvent survit longtemps à la destruction complète de l'intérieur de l'arbre, sert à la couverture des cabanes; on en fait des corbeilles, des chaussures nattées, des cordes, des filets, des bouteilles, des assiettes. Lorsqu'elle est encore remplie de ses sucs à demi résineux, elle fournit des torches qui éclairent bien; on en retire, à l'aide du feu, une huile poisseuse qui donne aux cuirs de Russie une qualité supérieure et une odeur particulière. Enfin, les Kamtchadales trouvent dans cette écorce un aliment et une boisson; ils la mêlent à leur caviar, et en préparent une sorte de bière. L'épiderme sert encore de papier à divers habitants du Nord, comme il en servait plus généralement à nos ancêtres. (Duchesne.) Dans le Nord, on retire des chatons du bouleau une espèce de cire.

Les jeunes bouleaux courbés graduellement servent à faire des jantes de roues ; âgés de dix ans, ils donnent des arceaux pour les futailles ; un peu plus forts on les emploie à relier des cuves, et les gros sont mis en œuvre par les sabotiers. Les menues branches sont employées à faire des balais et des verges.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Sève 100 gr. aux enfants; 180 à 200 gr. aux adultes.
Feuilles en décoction, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Ecorce en décoction, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Ecorce en poudre, 15 à 45 gr. par jour, en électuaire, dans le vin, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction de l'écorce ou des feuilles en lotions, fomentations, etc.
Huile empyreumatique, en frictions, embrocation, etc.

Sans croire aux merveilleuses vertus que les peuples du Nord ont accordées à la sève du bouleau, on ne peut non plus les révoquer tout à fait en doute. Cette sève, qui est très-abondante, a été vantée, comme dépurative, contre les éruptions cutanées, dartreuses et psoriques, par Salzmann, Riedlin, Pauli, Werg; comme diurétique et lithontriptique, par Matthioli, Charleton, Bartholin, Davel, Boyle, Van Helmont, Lange; comme vermifuge, par Rosen et Bergius. Percy en parle en ces termes :

« Dans tout le nord de l'Europe, à commencer par nos départements du Rhin jusqu'aux confins de la Russie la plus septentrionale, l'eau de bouleau est l'espoir, le bonheur et la panacée des habitants riches et pauvres, grands et petits, seigneurs et serfs.....

« Les maladies de la peau, les boutons, dartres, couperoses, etc., lui résistent rarement. C'est un remède précieux dans les affections rhumatismales, dans les reliquats de goutte, dans les embarras de la vessie, et dans une foule de maux chroniques, contre lesquels la science médicale est si sujette à échouer, etc. »

« L'écorce du bouleau, dit Biett (1), a quelquefois été administrée dans les fièvres intermittentes accompagnées d'une disposition scorbutique; on loue les effets de la décoction de cette écorce employée en lotions dans les vieux ulcères. » Bergius assure que l'épiderme du bouleau, porté dans les souliers, détermine une sueur des pieds qui peut devenir salutaire dans plusieurs maladies chroniques. L'infusion des feuilles est utile contre les maladies de la peau et même contre la goutte. Les paysans affectés de douleurs rhumatismales, arthritiques, ou atteints d'engorgements séreux, œdémateux, se couchent dans un lit bien bassiné et rempli de feuilles de bouleau, afin de provoquer la sueur. Ce moyen les soulage.

Les paysans du Boulonnais emploient la pommade suivante contre la gale : Ecorce de bouleau et poudre à canon, parties égales; broyez dans un

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. V, p. 278.

mortier avec suffisante quantité de crème pour donner au mélange la consistance de pommade. Deux ou trois frictions suffisent pour la guérison. On se nettoie ensuite la peau avec du savon vert et de l'eau. J'ai été plusieurs fois à même de constater l'efficacité de ce traitement.

L'emploi des bourgeons de bouleau contre les engorgements scrofuleux est populaire en Russie. On recueille au printemps les plus petits bourgeons résineux de cet arbre, on les met dans un vase de verre et on les couvre d'huile d'olives; le vase étant bien fermé au moyen d'un couvercle, on chauffe sur un feu modéré, et quand le mélange est chaud on le passe avec expression et on l'étend sur des morceaux d'étoffe que l'on applique sur les parties engorgées. Duré (1) assure que pendant un long séjour qu'il a fait en Russie, il a souvent vu employer ce moyen avec le plus grand succès.

L'huile empyreumatique de bouleau, employée sous le nom d'*oleum rusci*, a été recommandée par Heim contre le psoriasis. Suivant Blasius, de Halle (2), son action dans l'eczéma chronique est bien plus efficace. Il faut frictionner les parties malades avec de l'huile pure, les envelopper d'un linge de toile, et, au bout de quelques jours, les laver dans l'eau de savon, pour recommencer de nouvelles frictions huileuses. On continue ainsi, non-seulement jusqu'à ce qu'il ne se produise plus de vésicules, et que tout suintement ait cessé, mais même jusqu'à ce que la peau ait repris sa couleur et son aspect normal.

L'huile de bouleau est employée à l'intérieur et à l'extérieur par le peuple russe contre la blennorrhagie et les ulcères vénériens.

(Dans une campagne éloignée, je me suis servi d'un fragment d'écorce de bouleau, maintenu avec de la ficelle, comme gouttière, dans un cas de fracture de l'humérus à son tiers inférieur. Je réalisais ainsi, en partie, un appareil amovo-inamovible bivalve de Seutin.)

BOURGÈNE. Rhamnus frangula. L.

Alnus nigra baccifera. Bauh. — *Frangula dodonei seu integrifolia.* T.

Nerprun-bourdaine, — aune noir, — nerprun bourdainier.

Rhamnacées. — Zizyphées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie.

Cet arbrisseau vient abondamment dans les taillis, les haies et les terrains frais.

Description. — Tige et branches très-rameuses, non épineuses, ayant l'écorce noirâtre tachetée de blanc. — Feuilles obovales, entières, glabres, alternes, pétiolées, lisses, surtout en dessous, d'un vert clair, marquées de dix à douze nervures. — Fleurs d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, petites, pédonculées, hermaphrodites, axillaires et moins ramassées que celles du nerprun cathartique (août-septembre). — Calice tubuleux, cinq divisions pointues. — Corolle, quatre ou cinq pétales petits, comme écailleux, concaves, alternant avec les sépales et opposés aux étamines qui sont comme logées dans leur concavité, quelquefois nulle par avortement, étamines en même nombre que les pétales. — Style indivis. — Stigmate obtus. — Fruit : baie arrondie, noire à la maturité, renfermant trois noyaux coriaces, cartilagineux, monospermes.

Parties usitées. — L'écorce des branches et de la racine, les baies.

[**Culture.**— La bourgène des bois et des haies suffit aux besoins de la médecine et de l'industrie; on la cultive souvent dans les parcs d'agrément, elle préfère une terre humide et ombragée; on la propage par graines semées immédiatement après la maturité, ou encore par boutures et marcottes.]

Récolte.— On récolte l'écorce moyenne pendant la floraison, pour la faire sécher. Elle conserve longtemps ses propriétés.

(1) *Journal de la Société des sciences médicales de Bruxelles*, vol. XXI, p. 155, année 1855.
(2) *Deutsche Klinik* et *Gazette médicale de Paris*, 1854.

Propriétés physiques et chimiques.— Les feuilles et les fleurs n'ont ni odeur ni saveur. L'écorce moyenne, qui est jaune, inodore, d'une saveur amère, styptique, nauséabonde, fournit à la teinture une couleur jaune, ainsi que les baies; mais les teinturiers préfèrent les baies du *rhamnus infectorius*, connues sous le nom de *graines d'Avignon*, [et celles du *rhamnus amygdalinus* ou graine de Perse. Nous parlerons de cette matière colorante jaune en traitant du nerprun (voyez ce mot). Herber, qui a analysé la bourdaine, y a trouvé de l'huile volatile, de la cire, de l'extractif, de la gomme, de l'albumine, un principe colorant et des sels.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction de l'écorce sèche, 15 à 30 gr. pour 500 gr. d'eau.

Décoction composée (Gumprecth). — Ecorce sèche et vieille, 45 gr.; écorce d'orange coupée menu, 8 gr.; eau commune, 2 litres. Faites bouillir pendant deux heures, ou, mieux, jusqu'à réduction de moitié; vers la fin de la décoction, ajoutez : écorce d'orange, 12 à 15 gr., semences de cumin concassées, 12 gr., à prendre 60 gr. de cette décoction le soir en se couchant, pour obtenir deux ou trois évacuations alvines le lendemain matin. Si l'on veut obtenir une action purgative très-intense, il faut en donner trois doses semblables dans la journée ou rendre la décoction plus forte en portant, par exemple, la dose de l'écorce à 60 gr. au lieu de 45.

En substance, triturée avec un mucilage, 1 à 2 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, en lotions.

L'écorce moyenne, éméto-cathartique quand elle est fraîche, purgative quand elle est sèche, peut être employée avec avantage dans quelques cas, surtout chez les indigents, à cause de la facilité que l'on a de se la procurer.

Les propriétés purgatives de l'écorce de bourgène étaient connues des anciens. Matthiole en fait mention. Dodoens dit que les paysans la mettaient en usage pour se purger. Linné (1) en faisait grand cas. Cependant ce médicament était presque oublié, lorsque Gumprecth (2) vint prouver par un grand nombre d'essais que sa vertu purgative, analogue à celle de la rhubarbe, n'avait pas la violence des drastiques, ainsi qu'on l'avait cru jusqu'alors. Dubois, de Tournai, a recueilli plusieurs faits qui confirment les observations de Gumprecth sur ses propriétés purgatives.

J'ai donné plusieurs fois l'écorce de bourgène à la dose de 2 gr., triturée longtemps avec le mucilage de guimauve ou de graine de lin, et réduite en pilules. Elle a toujours produit un effet purgatif régulier. Un garçon de douze ans a rendu par ce remède, pris à la dose de 1 gr., une grande quantité de vers lombrics. Gilibert rapporte qu'il a vu rendre un ver solitaire par l'action de cette écorce. Roques indique depuis 2 gros jusqu'à demi-once (8 à 16 gr.) de l'écorce de bourgène sèche et concassée, bouillie dans quantité d'eau suffisante pour obtenir 20 onces (620 gr.) de *decoctum* édulcoré avec un sirop agréable; on en donne 4 onces (120 gr.), répétées plusieurs fois par jour. Je l'ai administrée de cette manière chez un cultivateur atteint d'anasarque par suite de fièvre intermittente négligée. Elle a produit des évacuations répétées qui ont diminué promptement l'infiltration cellulaire. A cause de l'état de débilité du sujet, j'ai discontinué l'usage de ce purgatif pour achever la guérison au moyen d'un vin diurétique amer, que je prépare avec l'absinthe, la cendre de genêt et le vin blanc.

On l'a conseillé, dit Loiseleur-Deslongchamps, comme fébrifuge et anthelminthique. Sa propriété purgative, sa saveur amère et astringente, en lui donnant quelque droit à ce dernier titre, paraît, comme purgatif, exclure le premier.

Les baies, que l'on regarde aussi comme purgatives, sans doute à cause de leur analogie avec celle du nerprun, n'ont point cette propriété. J'en ai vu manger par des enfants, en assez grande quantité, sans qu'aucun effet ait été produit. Cette remarque avait déjà été faite par quelques auteurs. « Il

(1) *Amœn. acad.*, t. VII, p. 300.
(2) Bouchardat, *Annuaire cité*, 1846.

résulte de nos expériences, dit Dubois, de Tournai, que ces baies ne sont rien moins que purgatives; j'en ai avalé jusqu'à cent; j'en ai fait prendre de grandes quantités à d'autres personnes, sans observer la moindre apparence de purgation. »

L'écorce de bourgène bouillie dans une très-petite quantité d'eau, ou pilée avec du vinaigre, a été employée extérieurement avec avantage contre la gale et certaines affections dartreuses invétérées.

BOURRACHE. Borrago officinalis. L.

Borrago floribus cæruleis. J. Bauh., T. — *Buglossum latifolium.* C. Bauh..

Bourrache officinale, — bourrache à fleurs bleues, — buglose à larges feuilles.

Borraginées. — Borragées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

La bourrache (Pl. IX), plante annuelle, originaire du Levant, croît naturellement dans les lieux cultivés et surtout dans les jardins où elle se propage avec une extrême facilité. Elle est même devenue sauvage dans plusieurs provinces de France. Les abeilles la recherchent avidement. On sert ses jolies fleurs sur la salade comme ornement, avec celles de la capucine.

Description. — Racine de la grosseur du doigt environ, longue, tendre, blanchâtre en dedans, noire en dehors, garnie de fibres.— Tige de la hauteur de 30 à 70 centimètres, herbacée, droite, succulente, cylindrique, creuse, rameuse, un peu ailée, supérieurement couverte de poils rudes et courts. — Feuilles radicales couchées sur la terre, grandes, pétiolées, ovales; les caulinaires plus étroites, sessiles et même un peu décurrentes, amplexicaules; les unes et les autres alternes, ridées, vertes, hérissées de poils comme la tige.— Fleurs de couleur purpurine d'abord, puis passant au bleu foncé, quelquefois blanches, longuement pédonculées, penchées, disposées en panicule terminale (mai-juin-juillet). — Calice monophylle, cinq découpures oblongues, persistantes. — Corolle monopétale, rotacée, ayant la gorge fermée par cinq écailles obtuses, échancrées, et son limbe partagé en cinq divisions pointues, ouvertes en étoile. — Cinq étamines conniventes, dont les filaments soutiennent les anthères allongées, noires, coniques, acuminées, formant une pyramide au milieu de la fleur. — Ovaire supérieur à quatre lobes, du centre desquels s'élève un style filiforme, terminé par un stigmate simple. — Fruit consistant en quatre petits akènes (tétrakène), graines noirâtres dans leur maturité, ridées, ovoïdes, osseuses.

Parties usitées. — Les feuilles et les fruits.

[**Culture.**— La bourrache croît dans tous les terrains, mais elle préfère les lieux exposés au soleil; on la propage par graines semées au printemps, on transplante les jeunes plantes en mai ou juin; elle se ressème et se propage d'elle-même.]

Récolte. — Les fleurs se récoltent vers le milieu de l'été. Après les avoir mondées, on les porte au séchoir, où il faut les bien soigner. La plante entière se cueille pendant toute la belle saison; on ne doit choisir que celle dont les tiges, garnies de fleurs, commencent à monter, parce qu'elle est plus riche en suc que la dessiccation y conserve.

Propriétés physiques et chimiques. — La bourrache a une odeur légèrement vineuse et une saveur herbacée et mucilagineuse. Elle contient : substance mucilagineuse, 18; matière azotée, soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool, 13; acétate et autres sels végétaux de potasse, 12; sels de chaux, 05; et nitrate de potasse, 05. L'eau dissout tous ses principes actifs.

Toute la plante contient un suc visqueux et fade. Il est si visqueux, si épais, que souvent, pour l'obtenir par expression, on est obligé d'ajouter de l'eau. Ce suc, défécué par le blanc d'œuf et évaporé en consistance de sirop, donne des cristaux de nitre au refroidissement. La décoction des feuilles, réduite à consistance de sirop au bout de quelques jours, présente aussi une quantité de ces cristaux. La chaleur sépare du suc une substance muqueuse qui paraît avoir de l'analogie avec l'albumine. On prépare avec le suc épaissi ou avec la plante desséchée un extrait qui, délayé dans l'eau distillée, permet de reproduire en tout temps du suc de bourrache. — L'art tinctorial n'a rien obtenu de la brillante couleur bleue des fleurs de la bourrache.

[A différentes périodes de la végétation, la bourrache présente des compositions différentes qui correspondent à des propriétés spéciales et variées. Très-jeune et lorsqu'elle croît dans les lieux un peu ombragés et humides, elle est très-mucilagineuse et alors très-émolliente ; plus tard, lorsqu'elle est en fleurs, il se développe un principe extractif abondant, et elle est alors regardée comme apéritive, dépurative et sudorifique. Enfin, lorsqu'elle a passé fleur et à l'époque où les fruits mûrissent, et lorsque surtout la plante croît dans des terrains secs, elle est riche en nitrate de potasse, et est alors employée avec raison comme diurétique.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des fleurs, 20 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Décoction des feuilles et des jeunes tiges. — Mêmes doses.
Suc exprimé, 50 à 100 gr.
Extrait, 2 à 8 gr. (inusité).
Eau distillée, 30 à 100 gr. en potion (inerte).
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction de toute la plante, 50 à 100 gr. par kilogramme d'eau, pour fomentations, fumigations, etc.

Les feuilles de bourrache entrent dans le sirop d'érysimum composé, dans le sirop de pomme composé.

La bourrache est très-employée comme émolliente, diurétique et sudorifique. Elle convient dans les fièvres inflammatoires, bilieuses, muqueuses, le catarrhe pulmonaire, la pneumonie, le rhumatisme aigu, les affections éruptives (rougeole, variole, scarlatine, miliaire).

On a trop exalté et trop dédaigné les vertus de la bourrache. J'ai eu fréquemment occasion de l'employer à la campagne sous forme de tisane miellée, et je m'en suis toujours très-bien trouvé. Cette boisson tempère la chaleur fébrile, diminue la plasticité du sang, facilite le cours des urines et produit la diaphorèse sans excitation. Gilibert assure que le suc de bourrache et son sirop ont été fort utiles, en 1785, pour le traitement des pneumonies inflammatoires qui ont été très-communes à Lyon. « Après les évacuations sanguines que l'état inflammatoire rend indispensables, peut-être vaudrait-il mieux, dit Roques, s'en tenir à ce genre de remèdes simples, que de faire une médecine plus compliquée, plus riche, plus savante. »

C'est donc à tort que Murray, qui admet souvent avec une sorte de complaisance des plantes moins actives que la bourrache, résume son opinion sur celle-ci dans ces quatre mots : *In seriâ praxi evitait*, qui signifient que les praticiens sérieux ne comptent plus sur les propriétés médicales de la bourrache.

Les anciens attribuaient à la fleur insipide et presque inodore de la bourrache une vertu stimulante et exhilarante qui lui a valu sa place dans leurs *quatre fleurs cordiales*. Cette vertu imaginaire a été consacrée par ce dicton : *Dicit borrago : gaudia cordis ago* (la bourrache dit : Je mets le cœur en liesse). Le mot latin *borago* ou *borrago* paraît être une altération des mots : *corrago*, *corago*, *cor ago*. « Les anciens, dit Roques, croyaient que la bourrache pouvait tempérer l'*atrabile*, dissiper la mélancolie de certains hypocondriaques tourmentés par des spectres et des fantômes : on s'est moqué des anciens; mais est-ce avec raison? Connaissons-nous les autres moyens qu'ils employaient en même temps? Qu'on purge doucement ces malades, qu'on leur applique quelques sangsues à l'anus; s'ils éprouvent des congestions hémorrhoïdales, qu'on leur prescrive un doux exercice, une alimentation simple, tempérante, et qu'on leur donne tous les matins quelques verres d'une décoction de bourrache édulcorée avec du miel : ce traitement aura peut-être du succès, et l'on sera plus indulgent pour les anciens. Ils n'avaient pas tous nos médicaments, mais ils avaient bien autant de philosophie que nous. »

BOURSE A PASTEUR. Thlaspi bursa pastoris. L.

Bursa pastoris major folio sinuato. C. Bauh., T. — *Bursa pastoris.* J. Bauh. *Pastora bursa.* Dod. — *Thlaspi fatuum.* Gesn. — *Bursa pastoris major vulgaris.* Park. — *Sanguinaria.*

Bourse à berger, — boursette, — tabouret, — mollette, — malette, — malette à berger, thlaspi. — capselle, — moutarde sauvage, — moutarde de Mithridate.

Crucifères. Fam. nat. — Tétradynamie siliculeuse.

La bourse à pasteur (Pl. X), plante annuelle, est très-commune partout, sur le bord des chemins, dans les champs, les décombres, etc.

Description.— Racine pivotante, filiforme, blanche. — Tiges solitaires ou nombreuses, de 1 à 6 décimètres, dressées, cylindriques, pubescentes en bas, simples ou rameuses. — Feuilles d'un vert glauque, pubescentes, ciliées ; les radicales disposées en rosette, pinnatifides, à lobes triangulaires ou linéaires ; les supérieures entières, sagittées, amplexicaules, les radicales sinuées en lyre. — Fleurs petites, blanches, régulières, hermaphrodites, s'allongeant à mesure que la floraison avance, disposées en corymbe terminal (tout l'été). — Calice à quatre sépales dressés, libres, caducs. — Corolle à quatre pétales égaux, libres, en croix. — Etamines au nombre de six, tétradynames, dépourvues d'appendices. — Style très-court. — Stigmate entier. — Anthères bilobées, introrses. — Fruits (silicules) secs, triangulaires, obcordés, comprimés perpendiculairement à la cloison, terminés par le style ; valves naviculaires, non ailées ; cloison linéaire, étroite. — Graines oblongues, comprimées, rougeâtres, nombreuses, sans périsperme ; embryon huileux, plié, à cotylédons plans ; radicule dorsale. [Cette plante est très-polymorphe selon les terrains où elle croît.]

Parties usitées. — L'herbe.

[**Culture.**— La bourse à pasteur est tellement répandue, que celle que l'on trouve à l'état sauvage est plus que suffisante pour la consommation ; on la propage par graines et elle pousse dans tous les terrains ; elle est plus active et plus âcre lorsqu'elle est jeune.]

Récolte. — La bourse à pasteur doit être récoltée avant la floraison, et employée verte. La dessiccation lui fait perdre ses propriétés.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'odeur de la bourse à pasteur est nulle, et sa saveur rappelle faiblement celle des crucifères. Elle ne noircit pas le sulfate de fer. Elle renferme un principe résineux amer. L'eau, et surtout l'alcool, s'emparent de ce principe de la plante employée fraîche.

(Neuberger (1) s'occupe de l'introduction de l'huile de thlaspi dans le commerce. Il a, dans ses essais, obtenu un rendement industriel de 21 pour 100. Cette huile s'épure facilement et brûle bien. Les tourteaux, qui renferment 3.56 pour 100 d'azote, sont mangés par les moutons. La variété de thlaspi qui fournit le plus est celle à graine brune et ronde.)

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Suc préparé à froid, 100 à 180 gr.

Décoction, 30 à 40 gr. par kilogramme d'eau.

Infusion, herbe fraîche 100 gr.; eau bouillante, 1 kilogr.; deux heures d'infusion, à prendre en un jour.

Alcoolat, plante fraîche 5 kilogr. alcool rectifié à 61° Cartier, 4 litres distillés au bain-marie jusqu'à obtention de 3 litres d'alcoolat.

Teinture (alcoolat de thlaspi, 1 litre, herbe fraîche, 500 gr.; huit jours de macération), préparation représentant bien les principes actifs du thlaspi, 60 à 120 gr. par jour.

Vin (herbe fraîche, 180 gr.; vin de Bordeaux, 1 litre; alcool de thlaspi, 60 gr.; huit jours de macération, passer avec expression et filtrer), une cuillerée à bouche d'heure en heure.

Bière (500 gr. pour 2 litres de bière, six jours de macération, exprimer et filtrer), propre à remplacer le vin de thlaspi.

Conserve (feuilles radicales, 1 partie; sucre, 3 parties; piler et réduire en pulpe).

Sirop (suc dépuré, 1 partie; sucre blanc, 2 parties), 30 à 100 gr. en potion.

Extrait de suc, 2 à 10 gr. en pilules, dans du vin, etc.

Ces diverses préparations, indiquées par Hannon (2), constituent un luxe pharmaceutique inutile dans la thérapeutique indigène. Le suc, l'infusion ou la décoction,

(1) Figuier, *Annuaire scientifique*, 1858.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLIV, p. 538.

le vin ou la bière de thlaspi peuvent suffire à tous les besoins et atteindre le but qu'on se propose : la médecine à bon marché.

La semence de bourse à pasteur entre dans la composition de la thériaque.

La bourse à pasteur est astringente. Elle peut être employée dans les diarrhées, les dysenteries, les hémorrhagies passives, lorsqu'on ne veut produire qu'une astringence modérée et graduée, pour ensuite faire usage des médicaments plus actifs.

Les anciens faisaient grand cas de la bourse à pasteur. Dioscoride la recommande dans le traitement de l'hémoptysie. Dodoens considère le suc ou la décoction de cette plante, administrés à l'intérieur ou en cataplasme, en bain, etc., comme très-efficaces dans les hémorrhagies. Boerhaave l'a préconisée comme astringente. Murray, qui n'en parle que brièvement, ne croit guère à ses propriétés, par la seule raison qu'elle ne noircit pas la solution de sulfate de fer. Plusieurs médecins l'ont regardée comme spécifique dans l'hématurie. Lieutaud la prescrit dans cette dernière maladie et dans l'hémoptysie, dans les autres hémorrhagies et pour prévenir les pollutions nocturnes. On lui attribue aussi, et c'est avec fondement, dit-il, la vertu fébrifuge.

Cette plante, dont on avait exagéré les propriétés (1), était discréditée lorsque Lejeune vint attirer sur elle l'attention des praticiens. Dans une lettre écrite à Loiseleur-Deslongchamps, en date du 7 décembre 1822, le médecin belge affirme qu'il a obtenu de bons résultats de l'emploi de la bourse à pasteur dans les maladies de poitrine, surtout dans les hémoptysies. (Mérat et Delens.)

Lange s'est efforcé de prouver que la bourse à pasteur a rendu d'éminents services dans beaucoup de cas de métrorrhagie passive, et de menstruation surabondante chez des personnes d'une constitution faible et d'un tempérament lymphatique. Voici comme Lange administre ce médicament : on fait bouillir une demi-poignée de la plante entière dans trois tasses d'eau jusqu'à réduction d'un tiers. Le malade en prend une tasse à la fois. Or, il arrive qu'au bout d'une heure l'hémorrhagie diminue à ce point qu'il devient inutile de recourir à une seconde tasse. S'il s'agit d'une menstruation trop abondante, Lange parvient souvent à modérer l'écoulement sanguin, et même à le prévenir, en administrant le médicament dès le début. Il suffit, en général, d'user de cette médication à deux ou trois époques menstruelles pour qu'après cela le flux périodique reparaisse dans des conditions normales. Lange croit, d'ailleurs, devoir faire observer que la bourse à pasteur n'a donné lieu à aucun accident, et qu'elle s'est montrée utile alors qu'on avait employé inutilement les astringents de toute nature (2).

J'ai eu l'occasion, l'année dernière, de vérifier les bons effets de la bourse à pasteur chez une demoiselle âgée de dix-huit ans, lymphatique et nerveuse, dont les menstrues, très-abondantes et ayant une durée de dix à douze jours, amenait un état de débilité que les toniques et l'usage du fer dans les intervalles ne pouvaient combattre, à cause du peu de temps laissé entre les pertes utérines. La décoction de bourse à pasteur (une poignée d'herbe fraîche pour 1 kil. d'eau), prise par tasses de deux heures en deux heures, arrête peu à peu l'écoulement dans l'espace de deux jours. On peut ensuite opposer avec succès à la chloro-anémie, le régime analeptique et l'usage du fer réduit par l'hydrogène.

Lange prétend que la bourse à pasteur provoque les règles, si leur retard dépend de l'inertie de l'utérus. Comme rien ne décèle dans cette plante une

---

(1) De Meza, *De effectu Bursæ pastoris ad compescendam hemorrhagiam externe adhibitæ.* (*Acta reg. soc. med. Hafniensis*, III, 386.)

(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1844, p. 36.

grande puissance tonique, et que les effets *antihémorrhagiques et emmenagogues* que nous venons de signaler s'expliquent difficilement, peut-on admettre une action spéciale de l'un de ses principes constituants sur l'utérus? (D'un autre côté, Delpierre, de Béthune, l'accuse de produire l'avortement chez les vaches. — Où est la vérité?)

Dubois, de Tournai, assure avoir guéri une femme de soixante-cinq ans qui, depuis plusieurs années, urinait du sang en abondance, et n'avait été soulagée par aucun moyen, en lui administrant la décoction de bourse à pasteur. Le même remède lui a réussi dans un cas d'hémoptysie abondante chez un phthisique. — (Rademaker, et, d'après lui, Hees, ont annoncé les bons effets de l'alcoolature de thlaspi contre la gravelle; son usage amènerait l'expulsion du sable et des graviers) (1).

On a attribué à la bourse à pasteur, appliquée en épicarpe, la propriété de guérir les fièvres intermittentes. On ajoute quelquefois à ce topique populaire et assez insignifiant des feuilles de plantain, un peu de safran et de camphre, le tout pilé ensemble.

Devons-nous dire que cette plante a encore été employée en topique et broyée sur les hémorrhoïdes, les douleurs rhumatismales, sur les plaies récentes, tant pour arrêter l'hemorrhagie que pour prévenir l'inflammation?... Buchan raconte qu'un militaire lui avait enseigné comme un secret de famille, l'usage de cataplasmes de tabouret contre les panaris. On a aussi avancé que, pilée et introduite dans les narines, et appliquée sur la nuque et sous les aisselles, elle arrête l'hémorrhagie nasale. Ray recommande, dans ce cas, l'introduction dans les narines d'un tampon de coton imbibé de suc de bourse à pasteur.

Les semences excitent la salivation.

BRUNELLE. Brunella vulgaris. L.

Brunella major, folio non dissecto. C. Bauh., Tourn.

Brunelle vulgaire, — herbe aux charpentiers, — bonnette, — prunelle.

Labiées. — Scutellariées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

La brunelle est très-commune dans les prés, les bois, au bord des chemins, etc. Le bétail et surtout les moutons la mangent. Ses fleurs sont mellifères.

Description. — Racine menue, fibreuse. — Tige simple, de 1 à 4 décimètres, couchée, puis dressée, carrée, légèrement velue, rougeâtre.— Feuilles pétiolées, ovales, pubescentes en dessous, entières, opposées. — Fleurs purpurines ou bleuâtres, verticillées, en épi court et terminal, muni d'une paire de feuilles à la base, chaque verticille présentant deux bractées larges, cordiformes, velues (juillet-août). — Calice tubuleux, à deux lèvres, la supérieure tridentée, l'inférieure bidentée, plus petite.— Corolle bilabiée, à lèvre supérieure entière, dentée, concave, recourbée sur l'entrée du tube; l'inférieure trilobée et penchée sur le calice. — Quatre étamines didynames à filaments fourchus au sommet, cachées sous la lèvre supérieure, que dépasse le stigmate bifide. — Fruit tétrakène, lisse, glabre, à trois angles mousses.

Parties usitées. — Toute la plante.

[**Culture.** — On la cultive comme plante d'ornement; on la sème au printemps, et on la propage aussi par éclat des pieds.]

Récolte.— On la récolte pendant sa floraison, avec ses fleurs et même sa racine.

Cette plante, d'une odeur presque nulle, a été considérée comme astringente, détersive, vulnéraire. On l'employait autrefois dans les hémorrhagies, les diarrhées chroniques, le scorbut; en gargarisme, dans les angines lé-

(1) *Annales de Roulers*, n° 1, 1859.

gères, etc. Elle est rarement employée aujourd'hui, excepté par les habitants des campagnes, qui la broient et l'appliquent fraîche sur les plaies récentes, la prennent en bouillon et en tisane contre le crachement de sang, en lavement dans la dysenterie, etc. J. Bauhin vante le suc de brunelle administré à l'intérieur et à l'extérieur contre les morsures des bêtes venimeuses. Chomel, non moins crédule, la regarde comme un vulnéraire précieux, comme un baume naturel qui arrête le sang et *réunit* les plaies. « Quelques auteurs, dit Lieutaud, vantent ses effets dans la dysenterie et dans les fleurs blanches; mais on a tant d'autres remèdes à opposer à ces maladies, qu'on ne s'avise guère d'employer celui-ci. » Cesalpin préparait avec le suc de brunelle, l'huile rosat et le vinaigre, un topique qu'il croyait propre à calmer les violentes douleurs de tête. « La brunelle, dit Roques, doit être placée parmi les plantes légèrement amères, douées d'une douce astriction. Elle n'agira point avec énergie, mais elle pourra cependant être utile dans quelques affections atoniques peu graves. »

M. H***, professeur de rhétorique, âgé de quarante-deux ans, était atteint depuis plus de quinze ans d'hémorrhoïdes volumineuses, très-incommodes et souvent très-douloureuses. Elles étaient assez rarement fluentes, mais presque toujours accompagnées d'une excrétion muqueuse plus ou moins abondante. Ayant employé beaucoup de moyens pour obtenir du soulagement, il lui fut conseillé par un homme de la campagne qui s'était trouvé dans le même cas, de manger en salade, tous les jours, une certaine quantité de feuilles de brunelle, assaisonnées, comme pour les autres préparations du même genre, de sel, d'huile et de vinaigre. M. H*** mangea à ses repas de cette salade au lieu de celle de laitue, dont il faisait usage fréquemment. Au bout de cinq à six jours de l'emploi de ce remède, il éprouva du soulagement. Il continua; après dix à douze jours, le paquet hémorrhoïdal était notablement diminué. Au bout de vingt-cinq à trente jours il était presque entièrement affaissé. Depuis trois ans M. H*** réitère son traitement chaque année. Les deux premières fois qu'il mangea de cette salade, il éprouva un sentiment pénible de pesanteur à l'épigastre; il n'en fut ensuite nullement incommodé. Un seul fait ne pouvant suffire en médecine pour établir une vérité pratique, je me propose d'essayer ce moyen quand l'occasion se présentera et que rien ne s'opposera à la cure d'une maladie qu'il est souvent dangereux de guérir, mais que l'on peut toujours modérer.

La Brunelle a grandes fleurs (*B. Grandiflora*, Jacq.) jouit des mêmes propriétés; on la distingue par ses épis floréaux dépourvus de feuilles à la base, par ses fleurs deux fois plus grandes et par les filets de ses étamines à peine bifurqués.

BRUYÈRE. Erica vulgaris. L.

Erica vulgaris glabra. C. Bauh., Tourn. — *Erica vulgaris humilis semper virens flore purpureo et albo.* J. Bauh.

Bruyère commune.

Ericacées. Fam. nat. — Octandrie monogynie. L.

Cet arbrisseau, que tout le monde connaît, croît abondamment dans les landes, dans les bois sablonneux, dans les terrains incultes et arides de l'Europe.

Description. — Tiges tortueuses, rameuses, recouvertes d'une écorce dure et rougeâtre, formant des touffes étalées, diffuses. — Feuilles très-petites, sessiles, d'un vert tendre, rapprochées, à base sagittée ou bifide, tout à fait appliquées sur les rameaux. — Fleurs petites, presque sessiles, d'un rouge vif, quelquefois blanches, en grappes simples et terminales. — Calice double. — Corolle dont le limbe offre quatre divisions profondes, droites, pointues. — Etamines insérées sur la corolle, quelquefois

adhérentes par la base, en nombre égal ou double des divisions de la corolle, alternes avec elles, incluses ou exertes. — Stigmate saillant, à quatre lobes. — Ovaire libre ou semi-infère. — Fruit : capsule couronnée par le calice entier.

Parties usitées. — Les feuilles et les fleurs; quelquefois toute la plante.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La bruyère, d'une saveur astringente, un peu amère, contient une assez grande quantité de tannin et se rapproche beaucoup, par ses principes actifs, de quelques plantes de la même famille, particulièrement de la busserole (*arbutus uva ursi*). Elle sert au tannage. En Danemarck on en fait une sorte de bière qui n'est pas désagréable. Les abeilles cueillent sur les fleurs les matériaux d'un miel jaune qui conserve la saveur un peu âpre de la plante. Les paysans du Nord font avec cette plante des couchettes qui, certes, sont moins douces que nos lits de plumes, et sur lesquels ils reposent plus tranquillement que nous.

Les anciens attribuaient à la bruyère la vertu de briser ou de dissoudre la pierre de la vessie, ainsi que l'indique le nom d'*Erica*, dérivé d'un mot grec qui veut dire *briser*. J'en connais plusieurs, dit Matthiole, qui, vivant sobrement, ont été guéris de la pierre, et l'ont jetée par la verge en petits morceaux, usant seulement de la décoction de bruyère. « L'eau en laquelle la bruyère aura cuit, dit le savant bénédictin Alexandre, prise tiède en breuvage le matin et le soir, au poids de cinq onces, trois heures devant le repas durant trente jours, rompt la pierre de la vessie, et la fait sortir dehors; mais après cela il faut que le malade se baigne en la décoction de bruyère, et, pendant qu'il sera dans le bain, il faut qu'il soit assis dessus ladite herbe; il faut faire souvent ce bain (1). »

On a traité un peu légèrement les opinions émises par nos prédécesseurs sur les vertus de la bruyère. En ne voyant que la gravelle dans *les petits morceaux de la pierre brisée* dont parle Matthiole, on sera dans le vrai. Au lieu de rejeter comme absurdes les exagérations des anciens sur les propriétés de nos végétaux, il faut les examiner et les réduire à leur juste valeur. Le dédain de la science moderne pour tout ce que l'observation leur avait fait acquérir, nous a privés de ressources thérapeutiques réelles. « La bruyère, par ses propriétés chimiques, dit Roques, se rapproche beaucoup de quelques plantes de la même famille, particulièrement de la busserole, à laquelle on ne peut contester une action spéciale sur l'appareil urinaire; cette analogie nous dit de ne pas la confondre avec les végétaux inertes. Nous la recommandons aux hommes spéciaux qui s'occupent des maladies de la vessie. » Sans m'occuper spécialement des maladies des voies urinaires, j'ai tenu compte de la recommandation. J'ai substitué avec d'autant plus de raison la bruyère à la busserole, que cette dernière ne croît point dans les contrées septentrionales de la France, où je tâche de trouver des succédanés de nos productions du Midi. Je me suis bien trouvé de l'usage de la bruyère en décoction (30 gr. pour 1 kilogr. d'eau), dans le catarrhe chronique de la vessie, dans la gravelle, dans l'anasarque, et surtout dans un cas d'albuminurie avec infiltration séreuse des membres abdominaux, chez une femme enceinte, âgée de trente-sept ans, d'un tempérament lymphatique et affaiblie par des couches trop rapprochées.

La bruyère sert à préparer des bains, des fomentations propres à relever le ton du système musculaire. On les a conseillés aux paralytiques, aux goutteux. Un malade devenu presque impotent, à la suite d'un rhumatisme qui l'avait tourmenté pendant près d'une année, fut entièrement guéri, dit Roques, par les bains préparés avec la bruyère commune.

La Bruyère pourpre (*Erica purpurescens*, L.) et la Bruyère herbacée

---

(1) Alexandre (Nicolas), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Paris en 1654, et mort dans la même ville en 1728. On a de lui deux ouvrages : *la Médecine et la chirurgie des pauvres*, Paris, 1714, 1 vol. in-12; *Dictionnaire botanique et pharmaceutique*. Paris, 1716, 1 vol. in-8°.

(*Erica herbacea*, L.), douées, comme la bruyère commune, d'un principe amer et astringent, ont les mêmes propriétés thérapeutiques. La décoction des sommités fleuries, édulcorée avec du miel, est, comme la bruyère commune, apéritive et diurétique. Quelquefois aussi elle provoque les sueurs.

BRYONE. Bryonia alba. L.

Bryonia. Jacq., Wild. — *Vitis alba, sive bryonia.* Dod. — *Bryonia aspera, sive alba, baccis rubris.* C. Bauh., Tourn. — *Bryonia alba vulgaris.* Park.

Bryone officinale, — bryone dioïque, — couleuvrée, — navet du diable, — navet galant, vigne blanche, — vigne du diable, — racine vierge, — colubrine, — feu ardent, ipécacuanha indigène, — ipécacuanha européen.

Cucurbitacées. Fam. nat. — Monoecie syngénésie. L.

La bryone (Pl. X), plante vivace, extrêmement commune dans presque tous les climats, croît principalement dans les haies.

Description. — Racine pivotante, grosse comme le bras et pouvant acquérir un volume plus considérable, charnue, couverte d'une écorce jaunâtre, épaisse et sillonnée transversalement ; parenchyme compacte, blanchâtre et séparé en zones. — Tiges grêles, grimpantes, de la longueur de 2 à 4 mètres, herbacées, munies de vrilles extra-axillaires très-longues, tournées en spirale et naissant avec les pétioles. — Feuilles alternes, pétiolées, palmées, divisées en cinq lobes anguleux-sinueux, rudes et hérissées de poils courts. — Fleurs d'un blanc verdâtre, dioïques, assez petites, en grappes, sur un pédoncule axillaire assez long pour les fleurs mâles, plus court pour les femelles (juin-juillet). *Mâles :* présentant un calice court, campanulé, monophylle, soudé avec la corolle, excepté dans sa partie supérieure, qui offre cinq dents aiguës : corolle monopétale, campanulée, à cinq divisions profondes, ovales ; cinq étamines en trois faisceaux par leurs filets ; anthères linéaires. *Femelles :* ovaire globuleux, infère ; style court, trifide, dont les stigmates sont échancrés. — Fruit : baie globuleuse, de la grosseur d'un pois, d'abord verte, devenant d'un rouge vif à l'époque de la maturité, contenant trois à six graines ovoïdes, enveloppées dans une pulpe mucilagineuse.

Parties usitées. — La racine et quelquefois les jeunes pousses.

[**Culture.** — La bryone se propage avec la plus grande facilité par ses graines et par ses racines ; elle vient dans tous les sols, elle n'est cultivée que dans les jardins de botanique.]

Récolte. — La racine de bryone, étant vivace, peut être employée fraîche toute l'année. Je l'ai conservée dans du sable comme on le fait pour les carottes. Pour la faire sécher, on l'arrache dans l'automne ou dans l'hiver, jusqu'au moment où elle jette sa pousse au commencement du printemps ; on la lave, on la coupe en rouelles minces, que l'on fait sécher à l'air en les étendant sur des claies d'osier, ou mieux, en les suspendant après les avoir enfilées en forme de chapelet, de manière que les rouelles soient un peu espacées entre elles. On peut aussi les faire sécher à l'étuve. Cette racine conserve une très-grande amertume après la dessiccation. On doit rejeter celle qui est piquée des vers.

La racine de bryone a quelquefois été vendue pour celle de méchoacan.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La saveur de la racine de bryone est amère et nauséabonde. D'après Dulong, d'Astafort, elle contient de la bryonine, une grande quantité de fécule, une petite quantité d'huile verte concrète, un peu de résine, de l'albumine végétale, de la gomme, beaucoup de sous-malate de chaux, un peu de carbonate de chaux, un malate acide et des sels à base de chaux et de potasse (1). L'eau et l'alcool s'emparent de ses principes actifs.

Si, après avoir laissé déposer le suc de la racine de la bryone on épuise le précipité par l'eau pour dissoudre toutes les matières solubles, il ne reste que la fécule amylacée, semblable à celle qu'on extrait du manioc, de l'arum, etc., et qui peut être d'autant plus utile dans les cas de disette, que cette racine est abondante et acquiert un grand volume. (Outre cet usage économique, Furnari, qui propose la culture de la bryone

(1) *Journal de pharmacie*, vol. V, 1826.

dans les lieux incultes, a signalé la faculté oléogène des baies; cette découverte est d'autant plus précieuse que ces dernières sont très-abondantes.)

La Bryonine, principe actif et vénéneux, est pulvérulente et présente des rudiments de cristaux; elle est soluble dans l'eau et a la saveur désagréable de la bryone. Suivant Brandes, elle est rougeâtre, d'une saveur très-amère et soluble dans l'alcool.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction, de 10 à 20 gr. par kilogramme d'eau.
Sirop (3 de suc sur 4 de sucre), de 30 à 50 gr., en potion ou seul.
Alcoolature, parties égales de racines fraîches et d'alcool à 90° C.; macération de quinze jours; de 25 centigr. à 2 gr. — Très-usitée dans la médecine homœopathique.
Vin (1 de racine fraîche sur 16 de vin blanc), de 30 à 100 gr., selon l'effet que l'on veut produire.
Suc, de 4 à 12 gr., dans un bouillon ou tout autre véhicule, souvent dans l'eau miellée.
Extrait, de 25 à 75 centigr.
Poudre, de 50 centigr. à 2 gr., en bols, pilules, selon l'effet que l'on désire.

A l'extérieur. — Décoction, *Q. S.* pour lotions, fomentations, lavements.
Pulpe et suc, seuls ou avec mie de pain, farine, etc., pour cataplasmes résolutifs, vésicants.

Les diverses parties de la bryone sont plus ou moins actives. Hollefaer en a vu manger les baies dont la saveur est fade, sans qu'il soit survenu aucun effet remarquable. Dioscoride nous apprend que les jeunes pousses servaient d'aliment comme les asperges; mais il ajoute qu'elle détermine l'excrétion des fèces et de l'urine. L'énergie de cette plante réside surtout dans la racine. Appliquée fraîche et broyée sur la peau, elle y produit la rubéfaction et même la vésication. Elle exerce sur la muqueuse gastro-intestinale une action analogue, et se montre toxique, émétique, éméto-cathartique, drastique, etc., suivant les doses ingérées. A forte dose, elle produit des vomissements violents, accompagnés de soif, de défaillances, de vives douleurs, de déjections alvines, séreuses, abondantes, et la mort. L'expulsion totale de la membrane muqueuse du rectum eut lieu, dit-on, chez une femme en couche, à laquelle un chirurgien avait ordonné, pour empêcher la sécrétion du lait, une tisane composée d'environ 30 gr. de racine de bryone pour un litre d'eau, et un lavement fait avec une décoction concentrée de la même racine. Cette victime de l'ignorance mourut quatre heures après avoir pris ce fatal breuvage. On ne permit pas l'ouverture du corps.

Les effets délétères de cette racine dépendent de l'inflammation qu'elle développe, et de l'irritation sympathique du système nerveux plutôt que de l'absorption de son principe actif soluble. A l'ouverture des animaux empoisonnés par cette substance, on a trouvé l'estomac très-rouge à l'extérieur et renfermant le poison ingéré; la membrane muqueuse d'un rouge offrant çà et là des plaques noirâtres sans ulcération; l'intérieur du gros intestin très-enflammé; les autres parties du canal digestif à peine phlogosées.

Pour combattre l'empoisonnement par la bryone, on gorgera d'abord le malade de boissons émollientes, adoucissantes, sucrées, ou même d'eau simple, puis on tâchera de le faire vomir en introduisant les doigts dans la bouche ou en chatouillant la luette avec les barbes d'une plume. L'émétique doit être proscrit. Lorsque les coliques ne sont pas violentes, qu'il y a des vomissements fréquents, de l'abattement, de l'insensibilité, en un mot, un état hyposthénique réel, il faut donner au malade plusieurs tasses de café et de temps à autre 15 à 20 centigr. de camphre dans le jaune d'œuf. Si le café est vomi, on le donnera en lavement. Quand il y a des spasmes, des crampes, surexcitation nerveuse, on emploie avec ménagement les sédatifs, les bains tièdes, les affusions froides, etc.; dans les cas de surexcitation sanguine, d'hypersthénie, la saignée, des sangsues à l'épigastre, etc.

A dose thérapeutique, la racine de bryone est vomitive, purgative, éméto-cathartique, diurétique, incisive, expectorante, vermifuge, résolutive, rubéfiante, etc. On l'a employée dans les hydropisies, l'épilepsie, les paralysies atoniques, le rhumatisme chronique, les fièvres muqueuses et vermineuses,

les fièvres intermittentes, les affections catarrhales aiguës ou chroniques, la coqueluche, la pneumonie bilieuse, la dysenterie, la rougeole, la variole, etc.

La vertu purgative de la bryone était connue des anciens. Hippocrate en fait mention. Dioscoride considère la racine de cette plante comme purgative et diurétique. Hercule Saxonia (1) l'employa avec succès à la dose de 4 gr. dans un cas très-grave d'hydropisie. Boerhaave faisait macérer 15 à 20 grammes de cette racine sèche dans 500 à 1,000 gr. de vin. « Si, dit-il, on prend 30 gr. de ce vin, on purge par haut et par bas, et de cette manière on guérit souvent l'hydropisie. » Burtin administrait la racine en poudre aux hydropiques, à la dose de 50 centigr. ; il la trouvait exempte de danger et propre à remplacer le jalap. « Nous sommes convaincu, par une suite d'expériences, dit Gilibert, que cette plante, en différents temps, peut fournir toutes les espèces de purgatifs, depuis le minoratif jusqu'au drastique. » Vitet dit que les paysans purgent les bœufs qu'ils veulent engraisser en leur administrant la bryone à la dose de deux à trois onces. Fourcroy (2) place la bryone sur la même ligne que le jalap, et trouve étonnant qu'on n'en fasse pas plus d'usage. Poiret dit qu'en Allemagne et en Suède les paysans creusent la racine de bryone fraîche et y versent de la bière qui devient émétique et purgative dans l'espace d'une nuit. Wauters l'a substituée au jalap, au méchoacan et à la scammonée. Bodart prétend qu'elle peut parfaitement remplacer le séné. « La bryone, dit Desbois, de Rochefort, est celui des drastiques indigènes qui mérite la préférence. » Barbier dit que les femmes de la campagne ont fréquemment recours aux lavements de bryone pour tarir la sécrétion du lait. La bryone est, d'après cet auteur, un purgatif indigène digne d'occuper une place dans la matière médicale.

Reuss dit avoir guéri plusieurs enfants épileptiques en les purgeant avec le suc de bryone deux fois par semaine. Arnaud de Villeneuve cite aussi un épileptique guéri en trois semaines, en purgeant avec la racine de cette plante. Ces faits prouvent seulement que dans certains cas les purgatifs conviennent pour combattre l'épilepsie, mais ne démontrent aucune propriété spéciale contre cette maladie. Il est à remarquer, en outre, que la bryone est vermifuge, et que l'épilepsie reconnaît quelquefois pour cause la présence des vers dans les intestins. Les bons effets qu'on a obtenus de ce médicament dans l'hydropisie, dans l'épilepsie, dans la manie, dans les accès hystériques, dans les fièvres intermittentes, l'apoplexie, la paralysie, etc., ne doivent être attribués qu'à son action purgative.

Aucun médecin n'a mieux étudié les effets de la racine de bryone que Harmand de Montgarny, médecin de Verdun. Les avantages qu'il en a retirés l'ont porté à lui donner le nom d'*ipécacuanha européen*. Ce médecin l'a employée avec succès dans la dysenterie épidémique (3), dans toutes les maladies que nous avons désignées, et surtout dans les affections catarrhales, la pneumonie bilieuse, la rougeole, la variole, etc. (4). Dans ces derniers exanthèmes, après avoir fait vomir avec la bryone avant l'apparition de l'éruption, il faisait donner, jusqu'au moment de la desquamation, du lait de vache que l'on coupait avec partie égale d'une décoction de 2 gr. de bryone dans une livre d'eau édulcorée avec un peu de sucre, et dont le malade prenait sept ou huit verres par jour. Cette boisson excite une diaphorèse légère et active la sécrétion des urines. Je l'ai administrée avec avantage vers la fin du rhumatisme articulaire aigu, lorsque les articulations restent engorgées et peu douloureuses. J'ai aussi, dans ces derniers cas, employé la poudre de racine de bryone à dose altérante, et quelquefois j'en fais des pilules avec l'extrait de pavot blanc. Administrée ainsi, elle m'a tenu lieu de poudre *de Dover*.

(1) *Prælect. pract.*, cap. XXVII, p. 2.
(2) *Encyclopédie méthodique*, t. IV, p. 184.
(3) *Nouveau traitement des maladies dysentériques, à l'usage du peuple indigent*, 1783.
(4) *Ancien Journal de médecine*, août 1788, p. 250.

Les succès obtenus par Harmand de Montgarny, au moyen de la racine de bryone dans la pneumonie, sont analogues à ceux que nous obtenons aujourd'hui de l'emploi à haute dose du tartre stibié et de l'ipécacuanha.

J'ai souvent employé le vin de bryone à la dose d'une once (30 gr.) à deux onces (60 gr.), il est diurétique et un peu laxatif, et convient dans l'anasarque. J'ai fréquemment mêlé autant de vin de bryone que de vin d'absinthe avec avantage dans le même cas, et surtout dans les cachexies qui suivent les fièvres intermittentes. Ce mélange convient aussi contre les affections vermineuses. Le vin de bryone, à la dose de 60 à 100 gr., est éméto-cathartique et même drastique. C'est surtout à cette dose qu'il convient dans les hydropisies où les diurétiques sont nuls ou insuffisants. Dubois, couvreur en paille, âgé de quarante-quatre ans, était devenu leucophlegmatique à la suite d'une fièvre double-tierce négligée pendant l'été de 1846. Je vis ce malade vers le mois de novembre de la même année : il était enflé de tout le corps; sa respiration était difficile et semblait annoncer de l'épanchement séreux, bien que l'auscultation et la percussion ne l'annonçassent nullement. La gêne du mouvement respiratoire était due à la compression résultant de l'infiltration séreuse générale. Je mis le malade à l'usage de la digitale à l'intérieur. Je fis pratiquer des frictions à la partie interne des cuisses et sur l'abdomen avec la teinture de digitale et de scille. L'infusion de baies de genièvre fut prescrite pour boisson. Ces moyens, continués pendant dix jours, n'amenèrent aucun changement. Les urines n'augmentèrent point en quantité. Je fis prendre l'acétate de potasse liquide uni à la teinture de digitale et de scille, avec tout aussi peu de succès. Un vin préparé avec la cendre de genêt à balai (carbonate de potasse) ne produisit pas plus d'effet. Je pris alors le parti de mettre en usage un drastique, et je choisis de préférence la racine de bryone infusée dans le vin blanc. Bien que cette racine fût sèche avant son infusion, elle n'en produisit pas moins un bon effet; 80 gr. de ce vin provoquèrent trois vomissements et quinze selles abondantes et séreuses. Trois jours après, la même dose fut répétée et produisit le même effet. Dans l'intervalle, je faisais prendre le même vin, à la dose de 30 gr. matin et soir. Une diurèse des plus abondantes eut lieu. Après quinze jours de ce traitement, le malade était complétement désenflé. Le vin d'absinthe, continué pendant quelques jours, compléta le rétablissement. Aucune récidive n'eut lieu.

Je pourrais citer un grand nombre de cas analogues où la racine de bryone a été employée avec succès, soit à dose diurétique, soit à dose cathartique ou drastique, selon les indications.

Un à deux grammes de racine de cette plante, en poudre et délayée dans un verre d'eau, est un vomitif qui convient aux constitutions délicates, et que j'ai administré plusieurs fois; mais je lui préfère l'asaret, comme plus fidèle.

Dans l'asthme humide, dans les affections catarrhales, dans la coqueluche, ce médicament m'a paru aussi efficace que le kermès pour faciliter l'expectoration. Dans toutes les affections chroniques de la poitrine où les expectorants sont indiqués, je donne la racine de bryone en oxymel, à la dose d'une ou deux cuillerées, de deux heures en deux heures. Je prépare ainsi cet oxymel : je prends une once et demie de bryone concassée (45 gr.), une livre de miel (1/2 kilogr.) et une livre et demie de vinaigre (750 gr.); on fait bouillir pendant une demi-heure, et on coule. J'administre quelquefois, pour remplir la même indication, et par petites demi-cuillerées, un mélange de 4 gr. de bryone et de 120 gr. de miel.

A l'extérieur, la bryone est résolutive, rubéfiante et même vésicante. Félix Plater guérit en peu de temps une tumeur molle du genou (hydarthrose) extrêmement volumineuse, datant de deux ans, chez une femme de la campagne, au moyen d'un cataplasme composé de racines de bryone et

d'iris nostras, de bulbe de lys et de narcisse des prés broyées avec du vin blanc et un peu d'eau-de-vie. Vitet prescrit, contre l'hydropisie des articulations, la pulpe de racine fraîche de bryone, et il conseille ce même cataplasme au début de l'hydrocèle vaginale. Il préconise aussi comme résolutif et légèrement rubéfiant le mélange de pulpe de cette racine et de savon blanc avec suffisante quantité d'eau. Pour faciliter la résolution des fortes contusions et des grandes ecchymoses qui pourraient occasionner l'engorgement et la mortification de la partie blessée, Hévin prescrit comme résolutif stimulant la racine de bryone ou celle de chélidoine, râpée et appliquée seule ou cuite dans le vin. Trampel recommande, contre les gonflements articulaires avec rigidité, la fomentation suivante : racine de bryone 30 gr., eau 1 kilogr.; faites bouillir, passez, puis ajoutez à la colature partie égale de vinaigre, et, à ce mélange, autant de sel commun qu'il en peut dissoudre. Barthez (1) employait contre les glandes engorgées du cou le cataplasme de suc de bryone et de mie de pain. Ce cataplasme est efficace, comme rubéfiant, *loco dolenti*, dans la pleurésie, la pleurodynie, les névralgies. On l'applique aussi avec avantage dans le rhumatisme articulaire chronique, l'arthrite, l'arthrocrace, dans les fortes contusions, les ecchymoses, à l'hypogastre dans l'aménorrhée et la paralysie de la vessie, à l'épigastre dans les douleurs gastralgiques, etc. J'ai vu employer avec avantage, chez un curé de campagne atteint d'un rhumatisme musculaire chronique, des frictions faites avec la partie interne de la racine de bryone, conservée fraîche dans du sable et coupée transversalement. Ces frictions provoquaient une légère rubéfaction qui procurait un soulagement prompt et assez durable.

J'ai souvent appliqué la pulpe de racine de bryone sur les engorgements glanduleux et dans tous les cas où de puissants résolutifs sont nécessaires. Ce topique a dissipé une hydarthrose chez un jeune homme de dix-sept ans. Il produisait sur la partie une rubéfaction qui se dissipait assez promptement pour me permettre de réitérer au bout de deux jours. A la fin, des phlyctènes ont eu lieu. La résolution s'est opérée en quinze jours. Je me suis quelquefois servi de petites tranches semi-lunaires de racine de bryone pour appliquer derrière les oreilles des enfants, afin de rappeler une exsudation salutaire pendant la dentition. J'ai vu employer chez les paysans, et j'ai moi-même employé avec succès contre la gale cette racine fraîche pilée et cuite avec du saindoux. Quatre à six frictions suffisent pour obtenir la guérison.

Ainsi, la bryone, qui croît dans nos champs, et que, par un préjugé inconcevable, on emploie si rarement de nos jours, peut être très-utile dans une foule de cas. Le médecin de campagne doit en faire un fréquent usage. Elle peut remplacer les autres vomitifs, les purgatifs, les diurétiques les plus énergiques.

(La Bryonine, poison violent à la dose de 20 centigr., est purgatif drastique à celle de 1 à 2 centigr., mais n'est pas usitée.)

BUGLE. Ajuga reptans. L.

Bugula dodonei. L. — *Consolida media, quibusdam bugula.* J. Bauh.

Petite consoude, — consoude moyenne, — herbe de Saint-Laurent.

Labiées. — Ajugoïdées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante vivace (Pl. X) croît abondamment dans les bois, les lieux humides, le long des fossés, dans les pâturages, etc. Elle est nuisible aux prés; les moutons et les chèvres la broutent; les chevaux la négligent.

Description. — Racine menue, fibreuse, blanchâtre. — Tige droite, simple,

(1) *Formulaire général de l'Encyclopédie des sciences médicales*, p. 44.

carrée, de la base de laquelle naissent des stolons grêles, étendus sur terre et y prenant racine. — Feuilles opposées, oblongues, spatulées, bordées de quelques dents anguleuses, obtuses.— Fleurs ordinairement bleues ou rougeâtres, quelquefois blanches, verticillées, presque sessiles, garnies de bractées dont les supérieures sont quelquefois colorées en bleu, disposées en épi terminal (mai-juin). — Calice tubuleux à cinq divisions presque égales. — Corolle tubuleuse, lèvre supérieure constituée par deux dents très-courtes, lèvre inférieure trilobée. — Quatre étamines didynames. — Ovaire supérieur quadripartite. — Style filiforme, bifide à son sommet. — Quatre akènes nus, ovales-oblongs, au fond du calice.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

[**Culture.** — Les bugles se propagent par semis faits au printemps, ou par éclats de pieds pratiqués à l'automne ; on ne les cultive que dans les jardins de botanique.]

Récolte. — Elle peut être récoltée pendant tout l'été. Elle ne perd rien de sa saveur par la dessiccation. Les herboristes la confondent souvent avec la bugle pyramidale (*ajuga pyramidalis*, L.), dont les fleurs sont bleues, à tube un peu plus long que dans la bugle rampante, et dont la lèvre inférieure est beaucoup plus grande et plus velue. L'erreur est sans inconvénient.

[Le genre *ajuga* fait exception dans la famille des labiées, en ce qu'il renferme des plantes inodores ou peu odorantes.

La Bugle pyramidale (*A. genevensis*, L.; *A. pyramidalis*, Duby) se distingue de la précédente par ses tiges velues sur ses quatre faces et par l'absence de stolons des rejets stériles ; elle jouit des mêmes propriétés.]

D'une odeur nulle, d'une saveur amère peu prononcée, la bugle est légèrement astringente. Elle occupait autrefois une place éminente et usurpée dans les pharmacologies. On l'employait comme vulnéraire et astringente dans les hémorrhagies, la dysenterie, la leucorrhée, etc. Ettmuller et Rivière l'ont recommandée dans la phthisie pulmonaire et l'angine; Camerarius et Dodoens la donnaient dans les obstructions du foie, etc. Le nom de *petite consoude* lui a été donné à cause de sa prétendue propriété de souder les plaies des vaisseaux sanguins, et, à ce titre, elle entrait dans l'eau d'arquebusade. On appliquait ses feuilles hachées sur les coupures, les ulcères, les contusions. La bugle a perdu toute sa renommée; on ne l'emploie, comme la brunelle, que dans les maux de gorge, en gargarisme. Son eau distillée, dit Gilibert, ne vaut pas l'eau commune, et ce vulnéraire si vanté guérit uniquement les plaies que la nature seule conduirait très-bien à cicatrice.

BUGLOSE. Anchusa officinalis. L.

Buglossum angustifolium majus. C. Bauh., Tourn. — *Borrago sylvestris* J. Bauh. — *Anchusa italica, etc.* Wild.

Buglose d'Italie, — langue de bœuf, — buglose des boutiques.

Borraginées. — Borragées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

La buglose (Pl. X), qui a la plus grande analogie avec la bourrache, se trouve dans les lieux incultes, dans toute la France.

Description. — Racine cylindrique, fusiforme, brune extérieurement, blanche en dedans, succulente, vivace, rameuse, brunâtre, visqueuse.— Tige de 60 centimètres environ, couverte de poils rudes. — Feuilles alternes, ovales, sessiles, embrassantes à leur base, les inférieures pétiolées, aiguës, hérissées de poils comme la tige, qui naissent chacun d'un tubercule blanc très-dur. — Fleurs passant du rouge au bleu, en épis imbriqués, penchés, géminés, terminaux, le plus souvent scorpioïdes. — Calice oblong, persistant, monophylle, à cinq divisions profondes, étroites, linéaires.— Corolle monopétale dont le tube, à son orifice, est garni de cinq écailles très-barbues, tandis que le limbe, ouvert en rosette, se partage en cinq découpures arrondies. — Cinq étamines courtes, alternes avec les écailles. — Ovaire quadrilobé. — Style filiforme. — Stigmate bilobé. — Fruit : quatre akènes nus, ovoïdes, ridés, attachés au fond du calice.

[**Parties usitées.** — Les feuilles, les sommités fleuries, les fleurs.]

[**Culture.** — Les bugloses ne sont cultivées que dans les jardins de botanique ; on les trouve cependant souvent dans les jardins d'agrément ; elles exigent une terre fraîche et une exposition chaude ; on les propage par semis ou par éclats de pieds faits au commencement de l'hiver.]

[**Récolte.** — On cueille les fleurs au moment de la floraison, on les substitue souvent aux fleurs de bourrache ; elles s'en distinguent par leur coloration moins bleue et par leur corolle rotacée.]

Propriétés chimiques. — Wilmet dit que la fleur sert à la peinture, et que les feuilles bouillies dans l'eau avec de l'alun donnent une belle couleur verte ; il ajoute que la plante entière peut servir à la nourriture du bétail.

[Comme la bourrache, elle change de composition avec l'âge ; d'abord mucilagineuse, il s'y développe bientôt un principe amer et plus tard on y trouve du nitrate de potasse.

La buglose d'Italie (*A. italica*, Retz ; *A. azurea*, Rich.) et la buglose toujours verte (*A. semper virens*, L.) jouissent des mêmes propriétés.]

La ressemblance entre la bourrache et la buglose est tellement parfaite, que la première est la buglose des anciens. Les qualités physiques, les usages économiques, les propriétés médicinales, sont les mêmes dans les deux plantes. Toutes deux recèlent les mêmes principes chimiques. Toutes deux, dépouillées par la thérapeutique moderne des vertus toniques, cordiales, exhilarantes, que la crédulité leur avait accordées, ont été et sont encore journellement employées comme émollientes, diurétiques, diaphorétiques, etc. Willmet a vu des poitrinaires soulagés par la racine de buglose confite au sucre La buglose peut être remplacée par la lycopside, qui est beaucoup plus commune.

BUIS. Buxus semper virens. L.

Buxus arborescens. C. Bauh., Tourn. — *Buxus.* Dod. — *Buxus arbor vulgaris.* Park.

Buis ordinaire, — buis arborescent, — buis bénit, — buis toujours vert.

Euphorbiacées. — Buxées. Fam. nat. — Monoécie tétrandrie. L.

Le buis, originaire de la Perse, que l'on cultive pour bordures dans les jardins, croît spontanément sur les montagnes et dans les bois de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse et de nos départements méridionaux. (Il existe en France peu de forêts de buis ; la plus remarquable est celle de Lugny, dans le Mâconnais, puis celle du mont Jura. Le buis nain se rencontre à l'état sauvage sur le calcaire jurassique du Saadgau, des cantons de Bâle, de Berne et de la Franche-Comté.) Les chameaux broutent les sommités du buis, qui les exposent à de graves accidents et leur causent même la mort, si l'on en croit J. Hanway (1). (Dans l'Ardèche, le buis est employé comme litière pour les bestiaux.)

Description. — Racine grosse, ligneuse, contournée, jaune, rameuse. — Tronc : arbrisseau, quelquefois arborescent (2), garni de nombreux rameaux ; écorce d'un jaune blanchâtre, bois jaune, pesant, presque aussi dur que le gayac. — Feuilles d'un vert foncé, lisses, luisantes, presque sessiles, opposées, petites, ovales, coriaces, parfois échancrées au sommet, toujours vertes. — Fleurs unisexuelles, jaunes, axillaires ou terminales, sans corolle. — Fleurs mâles : calice triphylle, une corolle à deux pétales ; quatre étamines, corpuscule verdâtre et obtus qui est l'ovaire avorté. — Fleur femelle unique entourée de plusieurs fleurs mâles, contenue dans les mêmes enveloppes que les mâles. — Ovaire dans la fleur femelle, gros, obtusément trigone, surmonté de trois styles épais, écartés, terminés par des stigmates hispides, sillonnés. — Fruit : capsule

---

(1) *An account of the british Trade over the Caspian sea*, vol I, p. 191.

(2) On a vu, près de Genève, un buis dont le tronc avait 2 mètres de circonférence.

arrondie, couronnée par trois espèces de petites cornes, s'ouvrant par trois valves, et divisée intérieurement en trois loges contenant chacune deux graines.

Parties usitées. — Le bois, la racine, l'écorce de la racine et les feuilles.

[**Culture.** — Il existe un grand nombre de variétés de buis, une entre autres à feuilles panachées; on propage l'espèce de graines en terre légère, et les variétés par marcottes, boutures ou de greffes.]

Récolte. — Ne présente rien de particulier. Les feuilles servent souvent à falsifier le séné. On mêle aussi frauduleusement l'écorce de buis à celle de grenadier, [mais on l'en distingue par son liber très-lisse, et en ce qu'elle ne porte jamais de bois avec elle, tandis qu'on en trouve toujours dans le grenadier.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les feuilles sont d'une odeur désagréable, d'une saveur amère et nauséabonde. Leur infusion à froid, traitée par le sulfate de fer, donne un léger précipité gris-verdâtre. On tirait jadis du bois, par distillation, une huile empyreumatique. Le buis contient, d'après Fauré, de Bordeaux (1), une substance alcaloïde à laquelle il donne le nom de *buxine*. Ce principe, rencontré dans toutes les parties de la plante à l'état de malate de buxine, est accompagné dans l'écorce par de la gomme, de la cire, de la chlorophylle, etc.

(Thomas, pharmacien aide-major à l'hôpital militaire de Strasbourg, cité par Bazoche (2), a heureusement modifié le procédé d'extraction de Fauré. On prend de l'écorce de buis grossièrement pulvérisée et on la fait bouillir pendant six heures dans de l'eau acidulée au 100e avec de l'acide sulfurique; on passe avec expression et on filtre; on concentre, on traite par la chaux vive et on filtre dès qu'on observe de l'alcalinité; on lave la masse calcaire avec de l'eau froide, on l'exprime et on la sèche.

On réduit le précipité calcaire en poudre et on le traite par de l'alcool à 40 degrés bouillant. On filtre de nouveau, on concentre sa liqueur par distillation et on évapore à siccité au bain-marie le liquide qui est resté dans la cornue. Le produit que l'on obtient ainsi est de la buxine brute.

Examinée au microscope, on remarque que la buxine brute est composée d'un mélange d'un grand nombre de cristaux et d'un corps jaune rougeâtre et amorphe. Les cristaux sont blancs, soyeux et affectant la forme prismatique. De plus, Thomas a constaté qu'elle possède les mêmes propriétés que lui attribue Fauré. Le corps jaune rougeâtre qui accompagne la buxine brute est une résine particulière qui, par l'action de l'acide azotique, produit une belle couleur jaune-rouge.

La précipitation de la buxine est une opération assez délicate et assez difficile. On ne parvient pas à la purifier et à la décolorer après plusieurs traitements avec du charbon animal. Pour débarrasser la buxine brute de la matière résineuse qui l'accompagne, le même chimiste a suivi le procédé suivant : On dissout la buxine brute dans de l'alcool à 40 degrés, et on ajoute à la solution, par petites portions, de l'acide sulfurique pour former du sulfate de buxine. L'on traite ce sulfate de buxine par de l'acide azotique qui précipite les matières résineuses. On évapore cette dernière substance et on ajoute de la magnésie calcinée à la solution du sulfate de buxine. On recueille le précipité magnésien sur un filtre; on le lave à l'eau froide et on le traite par de l'alcool à 40 degrés et bouillant. Après avoir filtré, l'on concentre la liqueur, et l'on obtient par le refroidissement des cristaux blancs de buxine pure.)

Il est des brasseurs qui font entrer les feuilles de buis, au lieu de houblon, dans la fabrication de la bière. Comme ces feuilles ont une saveur amère et nauséeuse qui persiste au palais et sur la langue, cette fraude est facile à reconnaître. Cette bière, ainsi falsifiée, est en outre plus colorée et presque toujours trouble. Mais il est difficile, sinon impossible, de constater juridiquement cette fraude, hors le cas de flagrant délit. Avec le bois et la racine de buis, on fait des ouvrages de tabletterie et de tour qui prennent un beau poli et sont très-recherchés. On en a fait des peignes, des instruments de musique, des cuillers et des fourchettes, des spéculums, des plessimètres, des stéthoscopes, des tabatières remarquables par les accidents que présente le bois sous le tour. On y dessine à l'eau forte des portraits, de petits tableaux. On grave sur le buis; c'est le plus inaltérable et le plus pesant de nos bois indigènes, le seul qui se précipite au fond de l'eau.

---

(1) *Journal de pharmacie*, t. XVI, p. 435.
(2) *Du Buis*, thèse de Strasbourg, 1859.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

L'INTÉRIEUR — Infusion ou décoction (bois), 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Feuilles en infusion ou décoction, 60 à 90 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre des feuilles, 1 gr., en pilules, bols, électuaire, etc.
Extrait d'écorce de la racine (2 d'écorce, 7 d'alcool à 21 degrés), de 5 à 20 gr.

Le bois de buis est un excitant sudorifique qu'on a préconisé contre la goutte, les affections rhumatismales chroniques, les maladies syphilitiques secondaires et tertiaires, les affections cutanées chroniques, etc. Les feuilles ont été employées principalement comme purgatives.

(Les anciens attribuaient à la plante qui nous occupe une propriété narcotique ; ils recommandaient de ne pas se coucher sous ce bois, et encore moins de s'y livrer au sommeil ; car son odeur avait, suivant eux, un influence fâcheuse sur le cerveau) (1).

A. Brassavole, Amatus Lusitanus, Lobel, Prévost, Garidel, Gilibert, Macquart, Burtin, Roques, Bodart, Wauters, Biett, prescrivirent la râpure du bois ou de la racine de buis, à la dose de 30 à 60 gr., bouillie dans un kilogr. d'eau ou infusée dans la même quantité de vin, comme pouvant remplacer le gayac. Amatus Lusitanus est parvenu, au moyen de ce médicament, à guérir un jeune homme dont les symptômes vénériens avaient résisté cinq fois aux frictions mercurielles. Charles Musitan affirme qu'un grand nombre de vénériens ont été guéris, entre ses mains, par ce végétal.

Un pharmacien nommé Linus, au rapport de Wauters a employé, avec succès la décoction des feuilles de buis dans la goutte, le rhumatisme, le catarrhe pulmonaire, la pleurésie, l'hémoptysie. Il en faisait bouillir une poignée pendant une demi-heure dans un litre et demi d'eau environ.

(Linné, dans son *Histoire naturelle*, dit qu'en Allemagne on se servait du bois comme fébrifuge.) « La teinture alcoolique de buis, dit Fée, a joui longtemps, en Allemagne, de la réputation d'un excellent fébrifuge. Son administration exclusive fut longtemps entre les mains d'un charlatan : Joseph II lui acheta son secret 1,500 florins et le fit publier. Dès lors, dépouillé de son prestige, ce médicament tomba dans l'oubli. » (M. Neydeck (cité par Bazoche) présenta, en 1859, au congrès des naturalistes et des médecins allemands à Carlsruhe une courte monographie, intitulée : *le Buis, remède le plus efficace et le moins coûteux contre les fièvres intermittentes*. Bazoche essaie dans sa thèse de réhabiliter l'usage du buis. Il s'en est bien trouvé dans les fièvres de divers types ; administré en poudre à la dose de 2 gr. 50 centigr. en suspension dans un véhicule quelconque, au commencement de l'accès. Une abondante diaphorèse, quelquefois un effet purgatif, ne tardent pas à se produire. Au bout de peu de jours, l'état pyrexique a disparu.

Bazoche tente d'expliquer l'action de cet agent thérapeutique, s'appuyant sur une théorie déjà ancienne, qui établit en principe que, dans le traitement des paroxysmes, on doit avoir pour but de mettre fin au stade présent en sollicitant celui qui a coutume de succéder. Ainsi, pendant le stade de froid on favorise la chaleur (2).

L'action sudorifique du buis amènerait plus promptement le stade terminal de l'accès. De là découlerait peut-être une contre-indication, c'est de ne pas l'employer dans les accès où le stade de sueur est trop prononcé. Outre cette action hypothétique, il faut aussi admettre que le buis agit ici comme tous les fébrifuges amers.)

Roques indique particulièrement 30 gr. de racine râpée à bouillir dans un kilogramme d'eau réduit à moitié, pour trois doses qu'on fait prendre dans le jour. C'est ainsi que je l'ai employée chez un manouvrier atteint d'arthrite

(1) Verzacha, 1678.
(2) Wilson Philipps, *Fièvres intermittentes et rémittentes*. Paris, 1819.

chronique, suite d'un rhumatisme articulaire aigu mal soigné. Ce malade avait les articulations plus ou moins engorgées et douloureuses, alternativement l'une ou l'autre, avec plus d'intensité, depuis près de trois ans. Il se présenta chez moi au printemps de 1834; il était âgé de quarante-huit ans, d'un tempérament lymphatico-sanguin, affaibli par le chagrin que lui causait son état impotent et la misère qui en était le résultat. Je lui procurai quelques secours et le mis de suite à l'usage de la décoction que je viens d'indiquer. Elle réussit au-delà de mes espérances. Au bout de huit jours de son usage, le soulagement était marqué, bien que la transpiration ne fût pas sensiblement augmentée. Je conseillai de prendre les trois doses à jeun et de rester au lit jusqu'à dix heures du matin. L'amélioration se prononça de plus en plus; l'engorgement articulaire se dissipa graduellement, et après deux mois de traitement il n'en restait aucune trace. Le malade, complétement rétabli, put travailler à la moisson pendant tout l'été sans éprouver la moindre récidive. Je lui fis porter une chemise de laine sur la peau l'hiver suivant; car, ainsi que tous les praticiens ont été à même de l'observer, aucune maladie n'est plus sujette à récidiver que le rhumatisme articulaire chronique, lors même qu'il n'en reste aucune trace apparente.

Chez un individu âgé de cinquante-huit ans, habitant une chaumière humide, je n'ai pu obtenir par le même traitement qu'un soulagement momentané. Si ce malade avait été placé dans des conditions hygiéniques plus favorables, peut-être eût-il eu le même bonheur.

Les propriétés purgatives des feuilles de buis ont été constatées par plusieurs auteurs. Fernel rapporte que les gens de la campagne se purgent avec ces feuilles. Selon Vogel, réduites en poudre et administrées à la dose de 4 gr., elles déterminent des déjections très-copieuses et même sanguinolentes. Leur décoction est un purgatif modéré, suivant Gilibert. On obtient un extrait fort amer, et qui, suivant Ratier (1), agit comme un purgatif très-énergique, en faisant macérer les feuilles et la racine de buis dans de l'alcool affaibli, et en faisant évaporer. Je n'ai point essayé les feuilles de buis, à cause de la facilité que j'ai toujours eue de me procurer des purgatifs indigènes d'un effet constaté par l'expérience, et sur lesquels je n'avais à observer que leur plus ou moins d'action pour faire un choix.

L'huile empyreumatique de buis, dont l'odeur est très-fétide, a été administrée à l'intérieur, étendue dans l'eau ou une solution mucilagineuse, contre la blennorrhée et la leucorrhée. (On l'a considérée comme antispasmodique) (2). Les anciens l'employaient à l'extérieur contre les dartres et la gale. Elle est tout aussi efficace que l'huile de cade, produit analogue, qu'on retire du genévrier oxicèdre, et que Serre d'Alais a mis en usage comme antipsorique (voyez l'art. Genévrier). L'huile de buis, mêlée à une égale quantité d'huile d'hypéricum, forme un liniment autrefois employé avec avantage contre les rhumatismes. On l'employait aussi pour calmer la douleur des dents provenant de carie, comme on emploie aujourd'hui la créosote. Il suffisait d'en imbiber un peu de coton, et de l'introduire dans la cavité de la dent malade pour en obtenir un prompt soulagement.

Matthiole assure que la lessive de buis rend les cheveux roux. Bosinus Centilius (Linsenbahrt) suppose à cette lessive, non-seulement la vertu de faire repousser les cheveux, vertu qu'il appelle *trichopoyétique*, mais de rendre velues les surfaces du corps naturellement dépourvues de poils!

(La médecine vétérinaire a essayé sans succès la râpure de buis contre la morve et le farcin.)

[Le Buis des Baléares ou de Mahon, *B. Balearica* (Lam.), qui se distingue

(1) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. IV, p. 334.
(2) D'Orbigny, *Dictionnaire d'histoire naturelle*, t. II.

par ses feuilles plus grandes et le buis à bordures, ou buis nain, *B. suffruticosa* (Lam.), jouissent des mêmes propriétés.]

(La Buxine et ses sels n'ont pas, que je sache, été encore employés. Frappé des résultats obtenus par Bazoche, j'ai fait quelques essais qui, j'espère, seront imités; j'ai préparé moi-même de la buxine et l'ai expérimentée à l'état de sulfate, à cause de sa solubilité plus grande.

Je me suis d'abord occupé de son action physiologique, et j'en ai administré 50 centigr. à un lapin; aucun effet appréciable ne s'est produit; j'ai triplé la dose; l'animal, au bout de deux heures, a paru étourdi; ses mouvements étaient hésitants; il me semblait fatigué; il eut deux à trois évacuations alvines, puis tout rentra dans l'ordre. Même effet sur des chiens. J'ai porté la dose à 4 gr.; il y a eu superpurgation suivie de sommeil que j'ai attribué à la fatigue, mais la mort n'est pas arrivée; l'ouverture des corps m'a permis de constater un état inflammatoire marqué de l'estomac, et surtout de l intestin grêle et du gros intestin. Sur un chien il y a eu des vomissements abondants; un autre a présenté une légère contracture des muscles du col. J'ai moi-même, étant dans un état de parfaite santé (pouls, 72 pulsations), et, après avoir vidé l'intestin, pris le matin à jeun 50 centigr. de sulfate de buxine dans un peu d'eau sucrée : legère sensation de chaleur à l'épigastre; une demi-heure après, nausées non suivies de vomissements; au bout de deux heures, courbature, malaise, céphalalgie peu intense, fatigue (78 pulsations), puis chaleur douce, suivie au bout d'un quart-d'heure de moiteur générale; avec elle, la gêne momentanée que j'avais éprouvée cessa; le pouls devint plus large, plus mou (74 pulsations). Bientôt tout effet avait disparu; aucune douleur de ventre; pas de selles. Mon appétit était éveillé, je pus manger comme d'habitude. Il ne me restait plus que deux grammes de ce sel, de sorte que, ne disposant pas du temps nécessaire à une nouvelle préparation, je conservai ce qui me restait pour un essai thérapeutique.

Il y a un an (2 janvier 1864), M. B..., demeurant aux environs de Boulogne, près de la Liane, rivière à sec pendant presque tout le mois, à cause des travaux qu'on y exécute, me fait appeler pour une fille à son service, atteinte d'une affection que je ne tarde pas à reconnaître pour une fièvre d'accès de type tierce. J'ordonne les amers et je fais prendre devant moi (3 janvier) un peu avant l'accès qui revenait entre huit et neuf heures du matin et durait jusqu'à quatre heures du soir, 50 centigr. de sulfate de buxine; l'accès se produit, parcourt ses périodes, mais la transpiration est plus abondante. Le 5, quelques légers frissons se font sentir vers dix heures du matin; il y a de la céphalalgie, du malaise; double dose; diaphorèse plus abondante; à une heure seulement, un peu de bien-être; sommeil.

Le 7, je fais cesser le sel; simple impression de froid, suivie d'un peu de moiteur. Le lendemain, mêmes phénomènes; la régularité du type se rompait. Le 9, administration de 50 centigr. de sulfate; aucun symptôme appréciable du côté de la peau; trois selles précédées de douleurs intestinales vives. Depuis ce temps les accès n'ont plus reparu.

C'est là le seul fait que j'aie pu recueillir; ce n'est pas une base suffisante pour appuyer la valeur d'un agent thérapeutique. J'ai cru néanmoins devoir le publier pour que d'autres suivent mon exemple et cherchent à établir la valeur de cet alcaloïde, appelé, si ses propriétés se confirment, à rendre de grands services, surtout si l'on parvient à le préparer à bon marché.)

BUPLÈVRE. Buplevrum rotundifolium. L.

Perfoliata vulgatissima, sive arvensis. C. Bauh. — *Auricula muris pulchro flore albo.* J. Bauh. — *Buplevrum perfoliatum rotundifolium annuum.* Tourn.— *Perfoliata.* Dod., Off., Murr.

Perce-feuille, — oreille de souris, — oreille de lièvre.

Ombellifères. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante, très-commune dans les champs, préfère les terrains secs et sablonneux.

(**Description.** — Racine dure, blanchâtre. — Tige cylindrique, lisse, rameuse. — Feuilles ovales, arrondies dans leur partie inférieure, pointues à leur sommet, glabres, d'un vert glauque, nerveuses, la plupart perfoliées ou percées par la tige, les inférieures amplexicaules. — Fleurs : ombelles terminales, sans involucre universel, involucres partiels à cinq folioles ovales, jaunâtres intérieurement. — Cinq pétales entiers, recourbés, subcordiformes. — Cinq étamines à anthères terminales sphéroïdes. — Un ovaire infère, à deux styles, réfléchis, petits.)

[**Culture.** — Les buplèvres se cultivent en terre franche, humide, mi-soleil ; on les multiplie par graines, marcottes et boutures.]

Les feuilles de buplèvre mâchées sont âpres. Cette âpreté est plus prononcée dans les graines. Suivant Solenander, Simon Pauli, Welsch, Bœcler, Chomel, cette plante est un excellent vulnéraire et le plus efficace de tous les astringents, puisqu'il prévient et guérit même les hernies. Schulze dit que les feuilles cuites dans le vinaigre et appliquées chaudes sur les ganglions les dissipent comme par enchantement. Les éloges prodigués au buplèvre sont réduits à bien peu de chose au creuset de l'expérience. Linné l'avait déjà jugé infidèle et superflu.

Le buplèvre falciforme (*buplevrum falcatum*, L.), considéré par Haller comme fébrifuge, est aussi tombé en désuétude. Ses vertus sont tout aussi illusoires que celles du *buplevrum rotundifolium*.

BUSSEROLE. Arbutus uva ursi. L.

Uva ursi. Clus., Tourn.

Arbousier, — busserole, — arbousier traînant, — bousserole, — buxerolle, — raisin d'ours, petit buis.

Ericacées. — Ericées. Fam. nat. — Décandrie monogynie. L.

On rencontre cet arbuste (Pl. X), toujours vert et d'un aspect gracieux, dans le midi de la France, principalement sur les montagnes des Alpes, du Jura, des Vosges et des Pyrénées, où il occupe les lieux ombragés, pierreux et stériles. On pourrait, dans les contrées où il ne vient pas spontanément, le cultiver dans les jardins.

Description.— Racine ligneuse. — Tiges faibles, rampantes, rameuses, glabres, longues de 30 à 60 centimètres ; jeunes pousses rougeâtres et légèrement pubescentes.— Feuilles alternes, épaisses, peu pétiolées, rapprochées, entières, luisantes, d'un vert foncé en dessus, plus clair au-dessous, ovales-oblongues, un peu élargies vers le sommet, ordinairement émoussées et même parfois marquées d'une échancrure peu profonde, ressemblant à celle du buis; de là son nom de *busserole*. — Fleurs blanches légèrement rosées en dessus, en grappe terminale penchée, accompagnées de trois petites bractées (avril-mai). — Calice étalé, très-petit, quinquéfide. — Corolle monopétale, urcéolée, rétrécie de la base au sommet, limbe à cinq divisions réfléchies en dehors. — Dix petits nectaires arrondis, transparents. — Dix étamines attachées à la base de la corolle, incluses, plus petites que le pistil, qui fait saillie hors du limbe. — Filets velus. — Anthères ovoïdes, rouges, bifides.— Ovaire globuleux à cinq loges multiovulées. — Style cylindrique épais, que termine un stigmate aplati. — Fruit : baie rouge, pisiforme, devenant rouge en mûrissant : graines olivaires très-dures.

Parties usitées. — Les feuilles, l'écorce et les baies.

[**Culture.** — Cette plante demande une exposition ombragée ; on la multiplie de graines semées aussitôt après la maturité ; on repique les jeunes plants séparément dans de petits pots qu'on expose au levant et qu'on rentre en hiver pendant les premières années, lorsqu'ils sont assez forts on les plante à demeure ; on peut aussi les propager par boutures ou par marcottes qu'on ne lève que la seconde ou la troisième année.]

Récolte. — Les feuilles, étant toujours vertes, peuvent être cueillies en toute saison. On doit choisir les plus jeunes. On les trouve séchées dans le commerce. On les falsifie souvent avec celles de l'airelle ponctuée, quelquefois avec celles de buis. Les feuilles d'airelle ponctuée diffèrent de celles d'*uva ursi* par leur couleur moins verte, par leurs bords veloutés, par leurs nervures très-apparentes, par leur face inférieure blanchâtre, parsemée de petites taches brunes. L'infusion de ces feuilles éprouve peu de changement par le sulfate de fer, tandis que celle des feuilles d'*uva ursi* donne par ce réactif un précipité bleu noirâtre très-abondant, qui indique la présence du tannin et de l'acide gallique. Quant aux feuilles de buis, elles en diffèrent beaucoup plus, et seront facilement reconnues. D'ailleurs, traitées comme celles de busserole et d'airelle, le précipité est d'un gris verdâtre, peu abondant.

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles, d'une odeur nulle, ont une saveur amère et légèrement styptique. La tige, ainsi que l'écorce, ont une astringence plus marquée que les feuilles, et leur amertume est plus sensible vers la partie inférieure de la plante. L'eau s'empare des principes actifs de la busserole. Cette plante contient : acide gallique, 1.2 ; tannin, 36.4 ; résine, 4.4 ; apothème, 0.8 ; gomme et sel soluble, 3.3 ; chlorophylle, 6.3 ; pectine, 2.15 ; extractif, 17.6 ; ligneux, 9.6 — 103 ; et selon Kawlier, un principe cristallisé, l'*arbutine*, soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther.

[D'après cet auteur, l'arbutine est un glycoside ; elle peut être représentée par $C^{52}H^{24}O^{21}$, et sous l'influence de la synaplase elle se dédouble en glycose et en arbuvine :

$$\underbrace{C^{52}H^{24}O^{21}}_{\text{Arbutine.}} = \underbrace{C^{20}H^{10}O^{7}}_{\text{Arbuvine.}} + \underbrace{C^{12}H^{12}O^{12}}_{\text{Glycose.}} + 2\,HO$$

Les feuilles de busserole se distinguent chimiquement de celles d'airelle, avec lesquelles on peut les confondre, en ce que celles-ci ne renferment ni tannin ni acide gallique.]

Les feuilles et les rameaux servent au tannage des peaux et à la teinture des laines. On trouve près du collet de la racine une cochenille qui offre tous les caractères de celle de Pologne (*coccus polonicus*, L.).

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction des feuilles, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.

Poudre, 2 à 8 gr., en bols, pilules, ou dans du vin blanc. Bourne en donnait aux phthisiques 40, 60, 75 centigr. à 1 gr. trois fois par jour dans du lait.

Extrait (1 sur 7 d'eau), 1 à 4 gr., en potions, bols, pilules.

(Sirop (de Beauvais) *uva ursi*, 90 gr.; sucre, 1000 gr.; eau bouillante, *Q. S.*; épuiser l'*A. B.* par déplacement et faire fondre le sucre en vase clos au bain-marie.)

La busserole est astringente et diurétique. On l'emploie dans la gravelle, le catarrhe chronique de la vessie, la colique néphrétique, la blennorrhagie, la leucorrhée, la diarrhée chronique, l'albuminurie, l'engorgement de la prostate, le catarrhe pulmonaire, la phthisie, la parturition lente, etc.

Les éloges prodigués à cette plante par les médecins de Montpellier et par Dehaen lui ont fait une réputation dont elle jouit encore aujourd'hui. On lui attribuait la propriété non-seulement de guérir le catarrhe vésical, les ulcérations des reins, mais encore celle de dissoudre les calculs vésicaux. L'observation rigoureuse des faits, en réduisant ces exagérations à leur juste valeur, a laissé à la busserole la place distinguée qu'elle occupe dans la matière médicale, et que ses propriétés réelles lui ont value.

Dehaen est, sans contredit, le médecin qui a le mieux apprécié l'action de l'*uva ursi* dans les affections des voies urinaires. « Tous ceux, dit-il, qui présentent une suppuration prolongée et abondante, rebelle aux autres

moyens thérapeutiques, vers le système urinaire, les reins, l'uretère, la vessie, l'urètre, le scrotum, le périnée, sans aucune empreinte vénérienne et en dehors des signes évidents d'un calcul, ont guéri entièrement par l'*uva ursi*, et leur guérison ne s'est pas démentie..... De ceux affectés manifestement de calcul, dit encore Dehaen, plusieurs ont éprouvé un soulagement tellement constant que, même après avoir cessé le médicament, ils ne souffraient nullement en rendant ou en retenant leurs urines. D'autres, après avoir paru guéris, ont eu une rechute pour guérir de nouveau par le même moyen; ainsi de suite, trois, cinq et six fois; d'autres, enfin, n'ont éprouvé aucun soulagement, ce qui tenait aux conditions fâcheuses dans lesquelles ils se trouvaient. »

« Tous ces faits, dit Debout dans un article très-remarquable concernant la bousserole, Dehaen les appuie sur de nombreuses observations que nous voudrions pouvoir citer toutes; nous nous bornerons à deux seulement. L'une est relative à un sexagénaire qui avait eu, depuis vingt ans, à plusieurs reprises, de la difficulté pour uriner, et qui, depuis neuf mois, avait une ischurie telle qu'il urinait goutte à goutte avec les plus intolérables douleurs; les urines étaient extrêmement fétides, purulentes, muqueuses, sanguinolentes. Après sept mois de l'usage de la poudre d'*uva ursi*, à la dose de 4 gr. par jour, l'urine avait perdu tous ses caractères : rétablissement parfait, sauf de temps en temps des urines muqueuses. Rechute six mois après, guérison par le même moyen. Dans une seconde observation, on voit un calculeux dans un état le plus déplorable, presque entièrement rétabli pendant six mois, à l'aide de ce moyen; et une troisième observation nous montre, à la suite de l'opération de la taille, les urines purulentes et fétides se transformant en quelque sorte sous l'influence de l'*uva ursi*.

« Concluons, avec Dehaen, avec Prout, et beaucoup d'autres auteurs, ajoute Debout, que l'emploi de l'*uva ursi*, en *poudre surtout*, à la dose de 2 à 4 gr., continué pendant un temps assez long, constitue l'un des meilleurs moyens modificateurs des inflammations des voies urinaires, avec sécrétion abondante de mucus ou de muco-pus, et qu'il serait regrettable que cet agent thérapeutique tombât dans un oubli immérité, aussi préjudiciable aux malades qu'aux médecins (1). »

« Divers praticiens se sont assurés, dit Gilibert, que si les feuilles en décoction et en poudre ne dissolvent pas le calcul, cependant elles calment les douleurs. La plupart des malades ont été évidemment soulagés : quelques-uns ont rendu de gros graviers et une quantité étonnante de glaires. Nous avons cent fois obtenu les mêmes résultats; ainsi nous regardons la bousserole comme un végétal précieux, surtout contre les affections jusqu'alors rebelles à tous les secours de l'art. Certains sujets ne peuvent supporter ni la poudre, ni la décoction, qui leur causent des anxiétés, des vomissements. »

A l'aide de cette plante, Murray (2), Girardi (3), Bergius, Cullen, Hufeland, ont réussi à calmer les douleurs spasmodiques causées par les calculs urinaires. Planchon (4) a observé que cette plante avait guéri l'incontinence d'urine survenue après l'opération de la taille. C'est une observation, dit-il, que j'ai faite chez un petit garçon. Depuis qu'il a pris environ 10 à 12 gros (40 à 48 gr.) d'*uva ursi*, il retient constamment ses urines. Kluyskens affirme que c'est dans la cysthirrée que l'*uva ursi* est particulièrement utile, qu'elle lui a paru arrêter l'écoulement muqueux de la vessie beaucoup plus effica-

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLVI, p. 507.
(2) *De arbuto uva ursi commentatio*. Gœttingue, 1764.
(3) *De uva ursi*. Padoue, 1764.
(4) *Le naturisme ou la nature considérée dans les maladies et leur traitement*, etc. Tournay, 1778.

cement qu'aucun autre astringent. Soemering l'emploie pour combattre le spasme vésical occasionné par le déplacement de la goutte.

« Nous avons remarqué, dit Roques, que les diverses préparations de cette plante, sa décoction, son infusion aqueuse ou vineuse, soulagent particulièrement les vieillards affectés de gravelle. Les urines sont plus abondantes et souvent chargées de matières muqueuses et sablonneuses. Mais cette plante ne convient certainement pas lorsque la strangurie est occasionnée par une irritation inflammatoire des reins ou de la vessie. Tous les diurétiques un peu actifs sont alors nuisibles, tandis que les évacuations sanguines, les boissons douces, émulsives, tempérantes, comme l'eau d'orge, l'eau de graines de lin, le lait d'amandes, soulagent infiniment le malade. »

J'ai eu à me louer de la décoction d'*uva ursi* dans le catarrhe chronique de la vessie et dans la gravelle.

Un journal hollandais rapporte que Sommers, chirurgien à Leyde, a cherché à réhabiliter l'usage de l'*uva ursi*, ou *busserole*, qui, pendant longtemps, a été employée dans le traitement de diverses affections des voies urinaires. Cette plante a été administrée à trois malades, et avec le succès le plus complet.

Ségalas, qui a étudié avec tant de soin les maladies des voies urinaires, conseille la décoction des feuilles de busserole pour favoriser la sortie des éléments de la pierre.

Quelques praticiens célèbres, parmi lesquels on remarque Werlhof, Acrel et Fothergill, Lewis, Sauvages, ont contesté à la busserole l'action que les faits que nous venons de rapporter attestent. « Cette diversité d'opinions, dit Biett (1), prouve que, dans la matière médicale comme dans les autres parties de la médecine, il faut répéter avec Hippocrate : *Judicium difficile, experientia fallax.....* » Mais a-t-on toujours employé dans le Nord l'*uva ursi?* Les substitutions frauduleuses dont nous avons parlé ne peuvent-elles pas expliquer les dissidences des auteurs sur les effets de cette plante? Toutefois, il paraît certain que l'immortel Haller, tourmenté par une dysurie opiniâtre, n'éprouva de son usage longtemps continué qu'un soulagement peu remarquable.

Le célèbre Barthez, atteint de la pierre, et ne voulant pas se faire opérer, crut pouvoir calmer ses souffrances par l'usage de la busserole, à laquelle il attribuait la propriété de diminuer sympathiquement l'irritation de la poitrine par son action sur la vessie : il croyait ainsi combattre à la fois deux affections dont il était atteint : lorsqu'il se décida à se faire opérer, il était trop tard; sa confiance dans les vertus de l'*uva ursi* lui a été fatale.

(Le raisin d'ours agit-il en modifiant heureusement les maladies des voies urinaires comme un simple astringent? nous ne le pensons pas. Avec de Beauvais (2), nous sommes portés à admettre une sorte de spécificité d'action, dont le résultat est une excitation puissante des fibres de la vie organique, excitation qui rend la force et la contractilité aux organes affaiblis et leur permet de réagir contre des corps étrangers et des tumeurs obstruant leur cavité.)

(L'action excitante spéciale est si évidente que, dans certains cas, l'usage de la décoction de cette plante détermine du ténesme. Racle a pu guérir, par son emploi, une paralysie vésicale consécutive à des accès d'hystérie. C'est au même titre que l'*uva ursi* réussit dans les incontinences d'urine, comme la strychnine.

Une nouvelle application de l'*uva ursi* est appelée à rendre de grands services. De Beauvais annonça en 1863 son utilité comme agent obstétrical. D'après quelques expériences d'Harris, entre ses mains, la busserole a pro-

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 408.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. LIV, p. 29.

duit les meilleurs résultats en décoction forte dans le cas de contractions insuffisantes de l'organe utérin, avec épuisement nerveux. Les observations se sont multipliées depuis, et dans tous les cas il y a eu succès. Cette propriété excito-motrice est d'autant plus précieuse qu'on ne rencontre pas ici les contractions toniques si douloureuses pour les mères et si dangereuses pour les fœtus produites quelquefois par l'ergot.

(Voyez, à ce sujet, entre autres observations, celles de Gauchet (1) et de L. Marchand (2). Dans ce dernier cas, il s'agit d'une fausse couche à cinq mois de grossesse, avec rétention du placenta. Sous l'influence d'une infusion de busserole, prise à six heures du matin, les contractions se produisirent à neuf heures, et à midi et demi le placenta, engagé en partie dans le col depuis la veille, était expulsé sans douleur. L'hémorrhagie légère qui durait depuis la même époque s'arrêta pour ne plus reparaître.

Dans les hémorrhagies puerpérales ou non, on trouve dans la busserole un modificateur puissant.)

Robert Bourne a recueilli, dans un traité *ex professo* (3), seize observations qui tendent à prouver l'efficacité de la busserole dans la phthisie pulmonaire. Dans huit cas, la phthisie était au premier degré. Dans les neuvième, dixième et onzième cas, la phthisie était confirmée avec expectoration purulente; chez les douzième et treizième malades, l'affection, accompagnée cependant d'expectoration purulente, ne constituait pas la vraie phthisie. Les trois derniers cas étaient des fièvres hectiques où l'affection pulmonaire était nulle ou secondaire. Ces faits, recueillis à une époque où le diagnostic des affections de poitrine était peu avancé, sont néanmoins de nature à appeler l'attention des praticiens, et à provoquer de nouveaux essais tendant à constater l'action réelle de l'*uva ursi* dans ces affections. (Voyez Tannin.)

On a employé avec avantage la busserole dans tous les cas où les astringents sont indiqués. Elle s'est montrée utile dans les diarrhées atoniques, les leucorrhées anciennes, les hémorrhagies passives, etc.

Les racines et l'écorce ont les mêmes propriétés que les feuilles. On a aussi employé les baies qui servent d'aliment dans quelques contrées.

(Citons une espèce voisine, l'Arbousier (*Arbutus unedo*, L.), fraise en arbre, croissant dans tout le bassin de la Méditerranée; ses fruits acidules, assez agréables, sont comestibles et légèrement astringents; ainsi que les feuilles et l'écorce, ils passent pour efficaces dans les diarrhées. Malgré son degré peu marqué d'astringence, l'extrait d'arbousier a été préconisé par Venot et employé à l'hôpital Saint-Jean de Bordeaux, à l'intérieur et en injections dans la blennorrhagie. Pour cet auteur, il supplée le ratanhia et constitue un bon auxiliaire du cubèbe et du copahu contre les blennorrhées.)

BUTOME. Butomus umbellatus. Lam.

Butome en ombelle, — jonc fleuri.

Alismacées. Fam. nat. — Hexandrie polygynie. L.

Le butome en ombelle, plante aquatique fort belle connue vulgairement sous le nom de *Jonc fleuri*, fait l'ornement des fleuves, des rivières et des étangs. On le propage par ses racines et par ses graines. Les bestiaux n'y touchent point.

Description. — Racine charnue. — Tige droite, nue, cylindrique, haute de 1 mètre environ. — Feuilles radicales, longues, étroites, aiguës, redressées, un peu triangulaires inférieurement. — Fleurs en ombelle simple, garnie à sa base d'une colle-

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. LVI

(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, avril 1864, p. 174.

(3) *Cases of pulmonary consumption*, etc., *treated with uva ursi*, etc. Oxford, 1805.

rette de trois pièces membraneuses, quinze à vingt fleurs, nuancées de rose (juin-juillet), composées de six divisions ovales, étalées. — Calice à six divisions. — Neuf étamines plus courtes que le périgone. — Six carpelles. — Six styles. — Capsules polyspermes.

La racine et les feuilles sont un peu âcres. Elles passent pour apéritives et sudorifiques. La racine est alimentaire. On la mange cuite, en Sibérie, comme nous mangeons les raves et les navets. Cette plante pourrait être utilisée. La décoction des feuilles (30 gr. pour 1 kil. d'eau), donnée à un cultivateur âgé de quarante-sept ans, atteint d'œdème et d'engorgement splénique, suite d'une fièvre intermittente négligée, a activé d'une manière notable la sécrétion des urines, et dissipé ainsi l'infiltration séreuse. L'infusion de petite centaurée et un régime analeptique ont achevé la guérison.

BYSSUS DES CAVES. Byssus cryptarum. Lam.

Ce champignon se trouve dans les caves, sur les vieux bois, sur les tonneaux, ou le long du mur. Composé de filaments entrecroisés les uns dans les autres, il forme une espèce de feutre mou, doux au toucher comme de l'amadou, jaunâtre, puis noir ou d'un brun verdâtre, et qui acquiert quelquefois une grande dimension.

Lepelletier, pharmacien à l'hôpital de la marine de Rochefort, a, le premier, tiré parti de cette production pour la fabrication des moxas. Après l'avoir lavé et réduit en pâte, il en forma des trochisques et des cônes qui, bien séchés, furent livrés au service de l'hôpital. Il affirme que depuis plusieurs années que l'on se sert de ces moxas, on n'a eu qu'à s'en louer. Suivant Lefebvre (1), ils brûlent sans qu'on ait besoin d'entretenir la combustion par l'insufflation, ce qui leur donne un avantage sur ceux de charpie ou de coton, et, à volume égal, l'eschare qu'ils produisent paraît avoir plus de consistance et plus d'épaisseur que celle qui résulte de l'action des moxas d'armoise; ils brûlent avec la même lenteur que ces derniers.

CAILLE-LAIT. Gallium verum. L.

Gallium luteum. Ger., Park.— *Gallium verum Dioscoridis et Galeni*. J. Bauh.

Caille-lait officinal, — caille-lait jaune, — gaillet, — petit muguet.

Rubiacées. — Aspérulées. Fam. nat. — Tétrandrie monogynie. L.

Cette plante (Pl. XI) est très-commune dans les prés secs, sur la lisière des bois. Son nom lui vient de la propriété illusoire qu'on lui attribuait de cailler le lait. Les sommités fleuries sont un bon fourrage pour les chèvres et les moutons.

Description. — Racine vivace, traçante, longue, brune.— Tiges grêles, carrées, rameuses, de 30 à 50 centimètres, noueuses, articulées, velues à la base. — Feuilles linéaires-étroites, à bords rouges en dessous, par verticilles de six ou huit, face inférieure pubescente, blanchâtre, face supérieure luisante, rude. — Fleurs jaunes, petites, nombreuses, en panicule allongé, à rameaux multiflores opposés, pédoncules munis à leur base de plusieurs feuilles florales aiguës (juin à octobre). — Calice à quatre dents, limbe presque nul. — Corolle rotacée, plane, à quatre lobes ovales pointus. — Quatre étamines à anthères globuleuses, dressées, saillantes. — Style bifide.— Stigmates arrondis. — Ovaire didyme, se changeant en un fruit lisse, glabre (diakène).

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités fleuries.

[**Culture.**— Les gallium ne sont cultivés que dans les jardins botaniques; on les multiplie par semis ou par séparation des pieds.]

Récolte. — On doit le récolter lorsqu'il est en fleur et par un beau temps. Dis-

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1847.

posé en guirlandes, on le fait sécher promptement, pour le conserver ensuite dans des boîtes et à l'abri de l'humidité. Ses fleurs noircissent, et il perd de ses propriétés en vieillissant. Comme on peut se le procurer facilement, on fera bien de ne pas le garder au delà d'un an.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Toute la plante exhale une odeur aromatique approchant de celle du miel. L'eau distillée des fleurs est également odorante. L'analyse chimique a montré dans le gaillet, de l'acétate de potasse, de l'acide gallique et du tannin. D'après les expériences de Parmentier et de Déyeux, cette plante n'a point du tout la propriété de faire cailler le lait. « Cependant, dit Roques, les fleurs ont des nectaires remplis d'une sorte de miel qui s'aigrit par une dessiccation lente, et passe à l'état d'acide acétique, ce qui pourrait expliquer la propriété qu'ont ces fleurs de faire cailler le lait. Ainsi les deux chimistes que nous venons de citer pourraient bien n'avoir pas tout à fait raison. »

Dans plusieurs contrées de l'Europe, et particulièrement en Angleterre, dans le comté de Chester, où les fromages sont très-estimés, on a soin, pour donner au coagulum une coloration et une saveur particulières, de mêler les sommités fleuries de caille-lait jaune avec la présure. Les Anglais donnent au caille-lait jaune le nom de *présure de lait* (*cheese rennel*), qui s'accorde mieux avec l'origine du mot que celui de caille-lait.

Les fleurs, en décoction dans une eau d'alun avec de la laine, donnent à celle-ci une couleur orangée. La racine, arrachée au printemps ou en automne, bien nettoyée et disposée par couches avec la laine filée, ensuite bouillie avec la petite bière, teint la laine en rouge.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.	Eau distillée, de 50 à 100 gr. et plus.
Suc exprimé, de 100 à 200 gr.	Poudre, 4 à 8 gr.

Le caille-lait jaune est antispasmodique, sudorifique, légèrement diurétique et astringent. On l'a vanté dans l'épilepsie et les affections épileptiformes, dans les affections nerveuses en général, la gastralgie, l'hystérie, etc.

Les anciens employaient cette plante comme astringente dans l'épistaxis, et fomentaient avec sa décoction les parties affectées d'éruption ou d'inflammation cutanée. On l'a préconisée plus tard en Catalogne et ensuite en France comme antispasmodique dans les affections nerveuses et notamment dans l'épilepsie. Bonafons a particulièrement appelé l'attention des médecins sur les propriétés antiépileptiques de cette plante. « Dans toutes ses expériences, dit Guersant (1), il a commencé par saigner et purger les malades, et leur a fait prendre ensuite, pendant trois jours consécutifs, quatre onces de suc exprimé des sommités fleuries de gaillet, et pendant un mois une infusion théiforme de cette plante. Les malades qu'il obligeait de rester au lit ont presque toujours transpiré assez abondamment, et plusieurs de ceux dont il parle ont guéri; mais je n'aurais garde, dit-il, de considérer ce remède comme un spécifique constant, car je m'en suis servi dans d'autres cas sans succès. On ne peut qu'approuver la sage réserve de Bonafons, quand on considère que l'épilepsie est une maladie qui tient à une foule de causes différentes, très-souvent obscures, et que la saignée et le purgatif ont pu produire beaucoup plus d'effet que le suc de gaillet, qu'il ne donnait qu'après. Sous ce rapport, la méthode de Jourdan, qui s'est servi du suc de gaillet blanc, seul et sans autre remède, présente quelques avantages; mais il paraît que, dans la plupart des cas, les malades n'ont éprouvé qu'un soulagement momentané. Tout ce qu'on peut, jusqu'à ce jour, conclure de ces expériences c'est que les fleurs des gaillets jaune et blanc agissent à la manière de beaucoup de fleurs odorantes, en produisant un effet d'abord légèrement sédatif, et ensuite un peu excitant, comme l'indique la diapho-

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 442.

rèse, qui a été un résultat constant de ce remède. On peut par conséquent placer les gaillets jaune et blanc dans les divisions des sédatifs diaphorétiques, qui appartiennent ordinairement à la classe très-nombreuse des antispasmodiques. Ils se rapprochent jusqu'à un certain point des fleurs de tilleul, qui contiennent cependant beaucoup plus d'huile volatile odorante, et dont les propriétés, qui sont plus actives, ne se dissipent pas aussi facilement par la dessiccation que celle des gaillets. »

Hufeland prescrit cette plante dans l'épilepsie; mais il ne cite aucun fait constatant ses effets dans cette maladie.

J'ai souvent mis en usage le caille-lait jaune dans les gastralgies, dans l'hystérie, et en général dans les affections nerveuses, comme auxiliaire de moyens plus énergiques. Il a évidemment calmé les symptômes de la chorée chez une jeune fille de treize ans, d'une faible constitution, non menstruée. Elle prenait chaque jour 500 gr. d'une forte infusion des sommités fleuries de cette plante fraîchement récoltée.

Ferramosa (1) a récemment vanté le caille-lait jaune dans le traitement des scrofules dégagées de toute complication. Il le préfère à l'iode et à tous les antiscrofuleux employés jusqu'à ce jour. On donne son suc à l'intérieur à une dose aussi élevée que le malade peut la supporter. On applique la plante pilée sur les engorgements et les ulcères scrofuleux. L'analyse chimique, en montrant dans cette plante de la potasse, de l'acide gallique et du tannin, explique théoriquement, suivant Ferramosa, les résultats pratiques qu'on en a obtenus.

CAILLE-LAIT BLANC (*Gallium mollugo*, L.) est tout aussi abondant que le caille-lait jaune.

— Tige un peu plus élevée. — Feuilles moins linéaires. — Fleurs blanches, sur des rameaux plus étalés, s'épanouissant un mois plus tôt.

[Les fleurs du caille-lait blanc renferment des traces de coumarine, à laquelle elles doivent l'odeur agréable qu'elles répandent.]

Les propriétés du caille-lait blanc sont les mêmes que celles du caille-lait jaune.

Miergues fils (2) dit qu'il a signalé en 1840, à l'Académie des sciences, l'emploi du *gallium rigidum* et du *gallium mollugo* contre l'épilepsie. Son grand-père avait appris de Gouan que Jourdan, recteur de l'Université de Tain, lui avait donné la formule d'un remède antiépileptique conservé depuis longtemps dans sa famille. Ce remède était le *gallium mollugo*, tant vanté par les anciens, et désigné sous le nom de *gallium palustre album latiore folio*, etc. « Les auteurs modernes, dit Miergues, signalent à peine cette plante, qui jouit de propriétés antispasmodiques irrécusables, et qui, dans l'état actuel de l'art médical, peut être considérée comme l'antiépileptique le plus fidèle. L'expérience m'a pleinement confirmé l'opinion de Garidel, observant que lorsque le suc de cette plante évacue, l'effet en est plus certain. »

Nous ne doutons nullement de la bonne foi de Miergues; mais on peut observer avec prévention, avec enthousiasme. Si la vérité est dans les faits, elle ne se présente pas sous le même aspect à tous les yeux. Le concours simultané de divers moyens peut faire attribuer au remède de prédilection les résultats obtenus, ce que n'eut garde de faire en pareils cas Bonafons, cité plus haut. Quelques faits rigoureusement observés et bien circonstanciés, fournis par Miergues, eussent été, dans un objet aussi important, le plus ferme appui de ses assertions sur les propriétés antiépileptiques du gaillet blanc.

---

(1) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1843.
(2) *Revue thérapeutique du Midi*, avril 1853.

(Il existe à Tain, dans la Drôme, un établissement spécial pour la cure de l'épilepsie par le caille-lait. Deux de mes clients y ont été admis. Il y a eu une légère amélioration; mais je puis avec grande raison l'attribuer au changement de régime, à la sévère observance d'une hygiène tempérante. L'Académie dès 1857 avait décrété la vertu négative de la plante qui nous occupe.

CAKILE MARITIME. Bunias maritima. L.

Cakile maritima. Scop. — *Bunias cakile.* L. — *Eruca marina.* Ger. — *Eruca marina anglica.* Park. — *Cakile quibusdam, aliis eruca marina et raphanus marinus.* J. Bauhin. — *Eruca maritima Italica siliquâ hastæ cupidi simili.* C. Bauhin.

Roquette maritime, — roquette de mer, — caquiller.

Crucifères. — Cakilinées. Fam. nat. — Tétradynamie siliculeuse. L.

Le cakile, plante annuelle, croît abondamment sur les plages sablonneuses; il existe en grande quantité sur celles du Pas-de-Calais, et notamment sur les dunes de Berck, Crotoy, Cayeux, Etaples, Boulogne, Calais, Dunkerque.

[**Description.** — Linné avait placé les cakiles, établis par Tournefort, dans le genre bunias; Scopoli, dans sa *Flore de Carniole*, rétablit le genre de Tournefort et son exemple fut suivi par Desfontaines, Wildenow, Lamarck, Brown, etc.: de Candolle en fit le type de la sixième tribu des crucifères qu'il appelle *cakilidées*. Cette plante est caractérisée par un calice dressé à deux bosses à la base. — Corolle à quatre pétales, à limbe oboval. — Six étamines tétradynames. — Fruit: silicule lomentacée, comprimée, dont l'articulation inférieure a la forme d'un cône tronqué, renversé, à deux dents, la supérieure est uniforme et couronnée par le stigmate sessile; chaque loge ne renferme qu'une graine à cotylédons accombants.

Parties usitées. — Toute la plante; on doit la préférer fraîche.]

(**Propriétés physiques et chimiques.** — D'une odeur excessivement pénétrante, qui rappelle celle de l'iode et du brôme, le cakile a une saveur styptique, saline et amère très-désagréable.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Décoction à vase clos, 30 à 50 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé de l'herbe fraîche, 30 gr.

Ces préparations ont un goût tellement prononcé qu'elles sont par trop répugnantes à prendre.

(Maugenest, pharmacien à Berck-sur-Mer, en a préparé un extrait et un sirop. Le sirop, la plus facile à administrer de toutes les préparations, se donne à la dose de trois cuillerées à bouche par jour.)

(Lemery dit que cette plante est apéritive, diurétique, propre à dissoudre la pierre, etc. Dans les Antilles, une espèce analogue est employée comme antiscorbutique; et vraiment il suffit de porter à la bouche une feuille de cakile pour se convaincre qu'elle réunit au plus haut degré les caractères d'une plante antiscorbutique. Perrochaud, de Montreuil-sur-Mer, qui dirige avec tant de talent l'hospice des scrofuleux de Berck, n'a pas manqué de l'expérimenter. C'est à son instigation que le pharmacien de l'établissement a exécuté les préparations dont nous venons de parler. Elles ont amené des résultats excessivement remarquables dans les affections scrofuleuses, ganglionnaires et osseuses. Pour notre savant confrère, c'est le meilleur adjuvant de la balnéothérapie marine. (Communication verbale.) Il est à espérer que l'usage de cette plante se répandra bientôt dans l'intérêt des nombreuses victimes de la scrofule. Mon père l'avait aussi mise en usage avec succès dans les mêmes cas et dans les cachexies paludéennes.)

CALAMENT. Melissa calamintha. L.

Calamintha vulgaris, vel officinarum, Germaniæ. C. Bauh.

Labiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Plante vivace qu'on rencontre sur les coteaux arides, dans les pâturages secs et montueux, les buissons, etc.

Description. — Racine : souche traçante. — Tiges de 3 à 6 décimètres, dressées, rameuses et pubescentes. — Feuilles opposées, ovales, assez grandes, pétiolées, pubescentes, dentées, d'un vert peu foncé surtout en dessous. — Fleurs violettes ou purpurines, pédoncules axillaires, formant des espèces de verticilles munis de petites bractées (juillet à septembre). — Calice tubuleux à six dents longues et aiguës, trois en haut, deux en bas plus longues, formant deux lèvres bien marquées. — Corolle dont le tube dépasse longuement le calice, à lèvre supérieure échancrée et plus large que les trois divisions de la lèvre inférieure.

[**Parties usitées.**— Les feuilles et les sommités fleuries.]

[**Culture.** — Le calament est propagé par graines; on le sème au printemps en terre très-légère; on le multiplie encore par éclats des pieds.]

Le calament, comme toutes les labiées aromatiques, est tonique, excitant, antispasmodique. Il a à peu près les mêmes propriétés que la mélisse, à laquelle on peut le substituer. Les anciens l'employaient avec avantage en décoction avec de l'oxymel, contre l'asthme et les catarrhes pulmonaires chroniques, la phthisie, parce que, disaient-ils, il incise la pituite grossière et visqueuse, et la rend propre à être expulsée.

CAMELÉE. Cneorum tricoccum. L.

Chamelæa tricocca. C. Bauh., Tourn. — *Garoupe.*

Térébinthacées. — Cnéorées. Fam. nat. — Triandrie monogynie. L.

La camelée (Pl. XI), petit arbuste touffu et toujours vert, est indigène de l'Italie, de l'Espagne et des départements méridionaux de la France. On la trouve sur certaines montagnes des environs de la Méditerranée, et particulièrement près de Narbonne, sur la montagne dite *Pas-de-loup*. Elle est si commune dans cette contrée qu'elle sert pour chauffer les fours. On la cultive pour l'ornement des bosquets d'hiver.

Description. — Tige de 60 à 75 centimètres, recouverte d'une écorce brunâtre, divisée en nombreux rameaux redressés, cylindriques, glabres. — Feuilles alternes, sessiles ou brièvement pétiolées, vertes, entières, allongées, plus larges au sommet qu'à la base, persistantes, se rapprochant pour leur forme de celles de l'olivier. — Fleurs jaunes, terminales, longuement pédonculées, axillaires, quelquefois deux ou trois ensemble, plus souvent solitaires. — Calice tridenté, persistant. — Trois pétales oblongs, concaves, beaucoup plus grands que le calice. — Trois étamines un peu plus courtes que les pétales, insérées sur un gynophore. — Un ovaire supérieur trilobé, surmonté d'un style terminé par un stigmate trifide. — Fruit : se compose de trois coques, drupacées, charnues, à noyau ligneux, conservant le style de la fleur, renfermant deux ou trois graines. D'abord verte, cette baie devient rouge en mûrissant.

Parties usitées. — Toute la plante (très-peu usitée).

[**Culture.** — On multiplie la camelée de graines semées en terre légère; elle se resème d'ailleurs toute seule, mais les graines ne poussent qu'à la seconde ou à la troisième année.] Quand on veut la cultiver dans les contrées où elle ne vient pas spontanément, on en fait des boutures au printemps sur une couche tiède, ou bien, on sème les graines sur couche dès qu'elles sont mûres : il en leve une certaine quantité au printemps suivant. Celles qu'on destine à la pleine terre doivent être placées à l'ombre, et surtout empaillées pendant les froids rigoureux; il est même prudent de conserver quelques pieds en orangerie.

Récolte. — Cette plante peut être récoltée pendant toute la belle saison.

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties de la camelée ont une saveur âcre et brûlante, qui décèle la présence d'un principe résineux très actif. Je ne connais aucune analyse chimique de cette plante.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR.—Poudre des feuilles, 60 centigr. à 1 gr 50 centigr. comme altérant progressivement, de 2 à 6 gr. comme diurétique.
Extrait (par inspissation du suc), 2 à 8 gr. progressivement.
Les anciens l'administraient aussi en teinture vineuse.
A L'EXTÉRIEUR.—Feuilles en cataplasme comme rubéfiant et comme moyen iatraleptique sur l'abdomen.

La camelée est un purgatif drastique analogue à la gomme-gutte, aux euphorbes, au colchique, à l'ellébore, à la coloquinte, etc. Toutes ses parties, appliquées sur la peau, l'enflamment et produisent même la vésication.

S'il faut en croire quelques auteurs, les anciens employaient fréquemment la camelée comme purgatif; mais il est au moins douteux qu'ils aient connu celle dont il est question : celle que Théophraste et Dioscoride désignent sous le nom de *cneorum* se rapporte au genre *daphne*.

La camelée, douée d'une extrême énergie, peut être employée avec prudence dans les cas où une forte révulsion est indiquée, comme dans l'apoplexie, la paralysie, l'hydropisie, certaines vésanies, etc., quand une sorte de torpeur des organes rend nuls les remèdes ordinaires.

Rondelet et Jean Bauhin retiraient un grand avantage de l'application des feuilles de garoupe en cataplasme sur l'abdomen des hydropiques. Ils employaient aussi à l'intérieur le suc exprimé et soigneusement desséché, comme hydragogue, à la dose de 4 et 8 gr. Gilibert assure que les feuilles de la camelée, pulvérisées et adoucies avec un mucilage, ont dompté des symptômes vénériens qui avaient résisté à toutes les méthodes.

« On n'a plus employé la camelée aussi souvent, dit Fourcroy (1), depuis qu'on a renoncé aux purgatifs très-violents, dont les anciens faisaient beaucoup plus d'usage que nous. J'ajouterai que cette pratique s'est conservée traditionnellement dans la médecine populaire, et que nos docteurs anodins, pour me servir de l'expression de Gilibert, ont vu plus d'une fois des hydropiques, doucement et infructueusement traités par eux, guérir en quelques jours au moyen d'un violent purgatif administré par un guérisseur de campagne. Les feuilles de la camelée, appliquées à l'extérieur en cataplasme, sont, dit Biett (2), un des meilleurs rubéfiants que l'on connaisse.

CAMELINE. Myagrum sativum. L.

Myagrum sativum. BAUH. — *Alysson segeium.* TOURN.

Sésame d'Allemagne, — camomen.

CRUCIFÈRES. Fam. nat.— TÉTRADYNAMIE SILICULEUSE. L.

Dans plusieurs départements de la France, et notamment dans ceux de la Somme et du Pas-de-Calais, la cameline est cultivée comme plante textile et oléifère. Elle remplace le lin, le colza, les pavots, que l'intempérie des saisons a détruits, et est d'une grande ressource pour le cultivateur. Pouvant être semée beaucoup plus tard, et arrivant à sa maturité en trois mois au plus, elle n'est pas exposée aux mêmes inconvénients.

Destinée surtout à l'éclairage, l'huile de cameline a moins d'odeur et donne moins de fumée que celle de colza. Elle est employée dans la peinture et pour la confection du savon. La graine moulue peut être mêlée avec la farine de froment dans les années de

(1) *Encyclopédie méthodique*, t. IV, p. 328.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 520.

disette. Quand la tige de cette plante est battue, dépouillée de sa graine et séchée, elle sert au chauffage et à la couverture des chaumières.

La graine peut être employée en médecine comme relâchante dans la constipation, l'irritation intestinale, les hémorrhoïdes, etc. A l'extérieur elle convient dans les gerçures de la peau. Les gens de la campagne l'emploient dans la brûlure en la mêlant avec autant de blanc d'œuf, ce qui forme un enduit qui s'oppose à l'action de l'air et prévient les douleurs. Un cataplasme fait avec la plante tout entière, dit Chaumeton, a plus d'une fois calmé des inflammations locales assez graves.

CAMOMILLE ROMAINE. Anthemis nobilis. L.

Chamæmelum odoratum. Dod. — *Chamæmelum nobile, seu leucanthemum odoratius.* Bauh. — *Chamomilla romana.* Offic. — *Chamæmelum romanum.* Murr.

Camomille noble, — camomille odorante.

Synanthérées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante vivace (Pl. XI), très-commune dans les climats chauds et tempérés, croît sur le sol de la France, dans les lieux secs, sablonneux, le long des grandes routes, sur les rives de la Loire, de l'Indre, du Cher, de la Mayenne, etc. On la trouve aux environs de Paris, à Meudon, à Yerres.

Description. — Racine fibreuse, chevelue. — Tiges de 30 à 35 centimètres, étalées, presque couchées, rarement dressées, nombreuses, faibles, anguleuses, un peu alternes, sessiles, composées de beaucoup de découpures linéaires, courtes, aiguës, vertes. — Fleurs blanches, groupées en capitules, solitaires à l'extrémité des rameaux, à réceptacle très-bombé, longuement pédonculées (juillet-septembre). — Calice commun, hémisphérique, imbriqué d'écailles linéaires, serrées. — Corolle radiée, dont le disque, formé de fleurons jaunes, hermaphrodites, tubulés, à cinq dents, est entouré et comme couronné par des demi-fleurons blancs femelles, ordinairement 3-dentés, et posés, ainsi que les fleurons, sur un réceptacle conique, alvéolé, garni de paillettes lamelleuses. — Fruit consistant en plusieurs akènes oblongs, nus, sans aigrettes, situés sur le réceptacle commun, et environnés par le calice persistant.

Parties usitées. — Les capitules ou les fleurs; quelquefois l'herbe entière.

Culture. — C'est la variété à fleurs doubles que l'on cultive ; elle se multiplie par marcottes enracinées au printemps. Les sarclages, répétés jusqu'à ce que la plante soit parvenue à étouffer les herbes parasites, sont les principaux soins qu'elle demande. Plantée au commencement de mars, la camomille fournit dès les premiers jours de juin une récolte qui se continue jusqu'en septembre. Les premières fleurs sont semi-doubles: mais à mesure que le terme de la récolte approche, elles deviennent tout à fait doubles, et sont alors beaucoup plus recherchées dans le commerce à cause de leur blancheur, acquise cependant au préjudice de leurs propriétés.

Récolte. — Quand on récolte les fleurs, ce qui a principalement lieu en juin et juillet, on ne doit donc pas choisir les plus belles ni les plus grandes, mais les plus petites et les moins blanches. L'épanouissement des fleurs influe beaucoup sur leur blancheur. Cependant, en général, il vaut mieux les cueillir aux trois quarts ouvertes, surtout quand on craint un orage. Ordinairement on les récolte sur place. Les cultivateurs en font de petites bottes en conservant les tiges, et les vendent aux herboristes et aux pharmaciens, qui les font sécher en couches très-minces, à l'étuve ou au soleil. On se sert avec avantage, pour cette opération, de châssis revêtus en toile, à la surface desquels on a collé du papier gris. Pour les conserver, le mieux serait probablement de comprimer les fleurs dans des tonneaux garnis intérieurement de papier bien collé, placé dans un lieu sec, frais et obscur.

Un des avantages de la culture de la camomille en plein champ est de n'être pas attaquée par les bestiaux.

La camomille à fleurs simples, récoltée dans les lieux arides, où elle croît spontanément, est préférable, sous le rapport des propriétés thérapeutiques, à celle que l'on obtient par la culture et dont les fleurs doublent.

On substitue quelquefois à la camomille romaine les fleurs de matricaire, celle de camomille fétide ou maroute, de camomille des champs. Pour reconnaître cette fraude, il suffit de se rappeler que la camomille romaine a des paillettes entre les fleurons, que le tube du fleuron se prolonge sur l'ovaire, et qu'elle n'a pas d'appendice jaune à la base du demi-fleuron.

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs de camomille, telles qu'on les trouve dans le commerce, quand elles ont été bien récoltées et bien conservées, sont blanches, d'une odeur aromatique assez agréable et d'une saveur très-amère, chaude et balsamique. Elles contiennent une huile essentielle d'une belle couleur bleu céleste, un principe gommo-résineux, du camphre et un peu de tannin. L'eau et l'alcool dissolvent les principes actifs.

(Pattori (1) a trouvé dans les capitules un acide qu'il a nommé *anthémique* et une base, l'*anthémine*. Cette base présente des cristaux inodores et insipides, à réaction alcaline, peu soluble dans l'eau froide, insoluble dans l'alcool et l'éther, très-soluble dans l'acide acétique.)

Substances incompatibles. — La solution de gélatine, l'infusion de quinquina, le sulfate de fer, l'azotate d'argent, le bichlorure de mercure, les sels de plomb.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 4 à 8 gr.; 2 à 4 gr. pour faciliter le vomissement; 8 à 15 gr. comme fébrifuge.

Poudre, 50 centigr. comme stomachique, tonique, carminatif; 4 à 8 gr. et plus dans l'eau ou le vin, en pilules, etc., comme fébrifuge.

Eau distillée, 30 à 100 gr. comme véhicule de mixture excitante.

Sirop (1 fraîche sur 2 d'eau et 3 de sucre), 15 à 60 gr.

Teinture (1 sur 5 d'eau-de-vie), 4 à 10 gr. en potion.

Vin (1 sur 30 de vin), 25 à 60 gr.

Extrait (1 sur 9 d'eau), 50 centigr. à 1 gr. (inusité), comme tonique; 1 à 4 gr. comme fébrifuge, en bols, pilules, etc.

Conserve (1 sur 3 de sucre), 1 à 4 gr.

Huile essentielle, 1 à 5 gouttes dans les crampes d'estomac.

Huile fixe ou par digestion (1 sur 8 d'huile d'olives, chauffés pendant quelques heures au bain-marie), 10 à 20 gr., comme vermifuge.

A L'EXTÉRIEUR. — Infusion plus ou moins concentrée, en lotion, fomentation, cataplasme, lavement.

Huile essentielle, quantité voulue en frictions résolutives et antiseptiques.

Huile fixe, en liniment, frictions, embrocations.

La camomille entre dans l'élixir de vitriol de Mynsicht, dans l'essence carminative de Wedelius.

Il n'est pas inutile de faire connaître que les propriétés de la camomille romaine varient suivant la forme que l'on donne au médicament; ainsi, la décoction, l'extrait, la conserve, la teinture, sont particulièrement toniques; tandis que l'eau distillée, le sirop, l'infusion, sont plutôt excitants et antispasmodiques, en raison du principe volatil qu'elles retiennent.

Les fleurs de la camomille romaine sont toniques, stimulantes, fébrifuges, anthelmintiques, emménagogues, antispasmodiques. Elles réunissent les qualités des toniques fixes et des excitants diffusibles; à cause de leur action sur le système nerveux, elles tonifient les organes sans produire d'érethisme. Elles conviennent dans les langueurs d'estomac, les digestions difficiles, les coliques venteuses, la dyspepsie, l'hypocondrie, la diarrhée atonique, les fièvres muqueuses, putrides, continues ou intermittentes, l'aménorrhée, l'hystérie, la chlorose, les affections vermineuses.

L'infusion de camomille favorise l'action des émétiques. A grande dose, cette infusion est elle-même vomitive. Les Anglais et les Suédois la boivent chaude coup sur coup pour se faire vomir.

La camomille romaine est un des meilleurs fébrifuges indigènes. Galien dit que les sages de l'Egypte la dédièrent au soleil à cause de son efficacité contre les fièvres. Du temps des Grecs, disent Mérat et Delens, c'était sous le nom de *parthenion*, le remède employé contre les fièvres intermittentes, le quinquina de cette époque. Dioscoride recommande la poudre des fleurs

---

(1) *American Journal of Pharmacy*, IX, p. 384.

pour ôter les accès de fièvres. Prosper Alpin (1) a fait l'éloge de ce fébrifuge. Ray recommande le mélange suivant pour arrêter les accès de fièvre intermittente : *Succi chamæmeli cochlearia duo vel tria cum guttalis aliquot spiritus vitrioli in jusculo exhibitus in febre quacunque intermittente, paulo ante accessum, instantem paroxismum plerumque avertit et aufert.* Il est à remarquer que cet auteur faisait prendre le suc de toute la plante.

Hoffmann préférait les fleurs de camomille au quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes rebelles. Cullen administrait ces fleurs en poudre à la dose de 2 à 4 gr. dans l'intermission. Il observe que lorsqu'elles purgent elles n'ont point d'effet sur la fièvre. Schulz (2) rapporte l'observation d'une fièvre intermittente quarte, qui, après avoir duré pendant trois ans et résisté à une foule de moyens puissants, guérit enfin par la fleur de camomille en poudre. Morton rapporte que son collègue Coyth avait fréquemment à se louer de la fleur de camomille finement pulvérisée dans les fièvres intermittentes, et qu'il considérait ce remède comme l'égal du quinquina. Morton lui-même affirme avoir guéri des fièvres intermittentes au moyen de ce médicament, associé à l'antimoine diaphorétique et au sel d'absinthe, dans les proportions suivantes : Fleurs de camomille finement pulvérisées, 1 gr. 20 centigr. (plus ou moins selon l'âge); antimoine diaphorétique et sel d'absinthe de chaque 60 centigr. à prendre en une fois dans la tisane, dans un julep tempérant, ou en bol avec le sirop d'œillet, ou sous une forme de pilules avec un mucilage, de six heures en six heures, pendant deux ou trois jours.

Bodart place la camomille romaine aux premiers rangs des fébrifuges indigènes; il cite à l'appui de cette assertion plusieurs observations de fièvres intermittentes guéries par elle, après avoir résisté au quinquina. L'espèce d'oubli où cette plante est tombée, dit cet auteur, vient de deux causes : la première, parce qu'on donne la préférence à la camomille romaine à fleur double, cultivée dans les jardins; la seconde, parce qu'on vend souvent pour cette fleur la matricaire à fleur double, qui lui ressemble beaucoup. Le sceptique Chaumeton lui-même (3) affirme que l'infusion simple ou vineuse des fleurs de camomille romaine a presque toujours été l'unique remède avec lequel il a combattu les pyrexies périodiques printanières, et il dit qu'il a eu mille fois l'occasion de confirmer l'efficacité de ce moyen. Dubois, de Tournay, a guéri, au moyen de la poudre de camomille, donnée à la dose de 4 gr. chaque jour dans l'intervalle des accès, une fièvre tierce qui durait depuis trois mois et avait résisté au sulfate de quinine.

J'ai administré la poudre de fleurs de camomille romaine dans trois cas de fièvre intermittente tierce. Elle a réussi dans deux cas; le troisième a cédé promptement à l'emploi de l'écorce de saule blanc. J'associe souvent avec avantage la camomille à d'autres fébrifuges indigènes, tels que la chausse-trappe, la petite centaurée, l'absinthe, l'écorce de saule, la quinte-feuille, la benoite, etc. Ces mélanges réussissent généralement mieux que les fébrifuges pris isolément, surtout lorsqu'on a le soin de combiner les principes amers aux astringents et aux aromatiques. On s'est trop préoccupé de la recherche d'un succédané exclusif du quinquina, d'un succédané possédant à lui seul toutes les qualités de l'écorce du Pérou, agissant aux mêmes doses et avec la même promptitude : il faut, si l'on veut réussir, ne point s'arrêter à la comparaison, prendre les fébrifuges indigènes pour ce qu'ils sont, les administrer à forte dose, en composer des formules appropriées aux circonstances morbides, les appliquer à propos, et en continuer l'usage assez

(1) *Medic. ægypt.*, lib. IV, p. 315.
(2) *Dissert. de febr. interm. cura antiq.*
(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 522.

longtemps. (Barilleau (1) a traité grand nombre de fébricitants avec succès par l'infusion de camomille iodée) (30 gouttes d'iode pour 100 gr.).

« Ce qu'il y a de bien singulier dans l'histoire de quelques fébrifuges indigènes et de la camomille en particulier, disent Trousseau et Pidoux, c'est qu'ils manifestent leur puissance dans le cas où l'antipériodique par excellence, le quinquina, a complétement échoué. On aurait tort de conclure de ces faits exceptionnels que la camomille et ses analogues combattent plus énergiquement les fièvres d'accès que le quinquina, et doivent lui être préférés; mais il faut avouer que certains organismes ou certaines fièvres ne sont pas modifiables par cet agent thérapeutique et ne résistent pas à tel ou tel, la camomille, par exemple; non que celle-ci soit plus héroïque, mais parce qu'elle est autre, et que l'inertie apparente du quinquina n'est ici que relative à une idiosyncrasie, de même que l'activité apparente de la camomille n'est relative qu'à cette même idiosyncrasie. C'est ainsi qu'un simple changement d'habitation, une légère émotion morale, font cesser une habitude fébrile que n'avaient pu atteindre les plus fortes doses de sulfate de quinine. »

Je mets fréquemment en usage l'infusion de camomille noble dans le traitement des fièvres typhoïdes. Je fais verser 500 gr. d'eau bouillante sur 8 à 15 gr. de fleurs, et j'ajoute quelquefois à cette infusion 30 à 60 gr. de bon vin blanc ou un peu d'eau-de-vie, d'eau de fleurs d'oranger, ou quelques gouttes d'éther, suivant l'indication qui se présente.

L'infusion de camomille est vulgairement employée dans la colique venteuse ou spasmodique. Légèrement sucrée et prise chaude par petites tasses, elle calme les accès d'hystérie, dissipe les flatuosités, les bâillements, les spasmes qui les accompagnent, et provoque une douce moiteur, presque toujours salutaire. Elle est également utile dans la goutte vague, surtout quand celle-ci se porte à l'estomac. En pareil cas, je me suis très-bien trouvé de l'administration de l'infusion de camomille avec addition d'un peu de racine d'angélique ou de semence d'anis. Cette même infusion convient aussi dans le trouble des digestions, les douleurs nerveuses de l'estomac. Un malade (2), après avoir éprouvé dans l'estomac des douleurs périodiques ou crampes, pendant plusieurs années, fut guéri par l'emploi de l'huile essentielle de camomille que lui donna le docteur Budig, à la dose d'une goutte soir et matin sur du sucre de lait. Dès le quatrième jour le mal avait cessé.

Lecointe (3) a employé avec un succès remarquable contre certains cas de névralgies faciales, à type périodique ou non périodique, la camomille en poudre ou en infusion concentrée, après l'essai infructueux d'autres médications préconisées.

« La camomille, dit Lecointe, est un médicament précieux : produit indigène, elle est d'un prix plus modeste, et peut dans certains cas suppléer avantageusement l'écorce du Pérou; elle lui est même préférable dans les affections névralgiques qui ne reconnaissent pas pour principe une fièvre paludéenne. Mais, pour en obtenir les effets, il faut la prescrire en poudre au moins à la dose de 4 gr. ou bien en infusion concentrée, et ne pas gorger les malades d'une eau chaude à peine aromatisée par quelques fleurs parcimonieusement déposées au fond d'une théière. »

L'huile de camomille par digestion n'est usitée qu'à l'extérieur, en frictions et en embrocations sur l'abdomen, contre le météorisme, celui surtout des fièvres graves, où l'on craint l'emploi interne des excitants. On en frictionne les membres affaiblis par la goutte et le rhumatisme. On l'emploie aussi comme véhicule de liniments calmants, antispasmodiques, camphrés,

(1) *Bulletin de la Société médicale de Poitiers*, 1858.
(2) *Journal de Hufeland*, novembre 1826.
(3) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLVI.

laudanisés, etc. Je l'ai employée plusieurs fois avec avantage à l'intérieur comme vermifuge, à la dose d'une cuillerée à bouche, seule ou mêlée avec un peu de suc de citron et d'eau de menthe.

On prépare avec la camomille des lavements, des cataplasmes, des lotions, des bains aromatiques, stimulants, antispasmodiques, etc.

(Ozanam s'en sert en applications sur les plaies récentes; selon lui, ce serait un cicatrisant de premier ordre.)

CAMOMILLE PUANTE. Anthemis cotula. L.

Chamæmelum fœtidum. Bauh. — *Cotula fœtida.* Black. — *Buphtalmum minus.* Cord.

Camomille fétide, — maronte, — camomille cotule, — bouillot, — amouroche, anthemide puante.

Synanthérées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Plante annuelle de la même famille que la précédente, extrêmement commune le long des chemins, des ruisseaux, des mares, dans les champs incultes ou cultivés.

Description. — Tige de 2 à 5 décimètres, droite, rameuse, presque glabre. — Feuilles bipinnatifides, à segments étalés, linéaires. — Fleurs et capitules solitaires, composées de fleurons hermaphrodites, à limbe 5-lobé, jaunes et très-serrés sur le réceptacle conique; demi-fleurons blancs, étalés, à trois dents obtuses, femelles et stériles à la circonférence (juin-septembre).

Culture et récolte. — Comme la camomille romaine.

La camomille puante, d'une odeur fétide, pénétrante, désagréable et d'une saveur amère, est excitante, antispasmodique, antihystérique, carminative. Cette plante, trop négligée, et que l'on peut se procurer si facilement, peut être employée avec avantage dans les névroses, et surtout dans l'hystérie, la gastralgie, l'entéralgie. Peyrilhe l'ordonnait avec succès, à forte dose, contre les fièvres intermittentes rebelles au quinquina. On sait que quelquefois ces fièvres sont entretenues par un état nerveux qui cède à l'emploi des sédatifs et des antispasmodiques, après avoir résisté aux fébrifuges amers et astringents, et même au quinquina. L'infusion des fleurs donnée avant le frisson, dit Roques, guérit les fièvres intermittentes simples aussi bien que l'absinthe, la camomille romaine, la petite centaurée, etc. Zimmermann place l'infusion de la camomille fétide après l'opium pour dissiper les douleurs de la dysenterie. Il la considère aussi comme antiseptique. Gilibert l'a conseillée contre les scrofules. On l'emploie souvent pour provoquer l'écoulement des règles, et pour combattre les accidents nerveux, particulièrement ceux qui ont leur point de départ dans l'utérus. Bodart la regarde comme l'un des meilleurs succédanés de l'assa-fœtida. Elle m'a réussi dans la dysménorrhée nerveuse et dans la gastralgie qui s'accompagne de flatuosité, qu'elle dissipe très-promptement. Dubois, de Tournay, s'est aussi très-bien trouvé de l'infusion de cette plante dans des pneumatoses des voies digestives qui avaient résisté pendant longtemps à tous les remèdes appropriés.

Camomille des champs. (*Anthemis arvensis*, L.) Cette camomille exhale une odeur moins forte, mais elle a une amertume prononcée. D'après plusieurs observations recueillies à la campagne, Roques n'hésite pas à l'admettre au rang de nos fébrifuges indigènes. Tournon (1) a guéri un bon nombre de fièvres intermittentes avec la camomille des champs. On la substitue souvent à la matricaire.

(1) *Flore de Toulouse.*

CAMOMILLE DES TEINTURIERS, ŒIL-DE-BŒUF. (*Anthemis tinctoria*, L.) — Elle est rarement mise en usage, quoiqu'elle ait des propriétés analogues à celles des espèces précédentes. Elle fournit à la teinture une couleur jaune.

CAMOMILLE COMMUNE OU D'ALLEMAGNE. (*Matricaria chamomilla*, L.) Voyez l'art. MATRICAIRE.

CAMPANULES.

CAMPANULACÉES. — CAMPANULÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE MONOGYNIE. L.

Description. — Plante vivace, racine charnue, presque ligneuse. — Tiges hautes de 0^{m}.60 à 1^{m}.20, fortes, dressées, anguleuses, velues. — Feuilles alternes, ovales, rudes, longuement pétiolées, cordées à la base, les supérieures lancéolées, presque sessiles. — Fleurs solitaires, géminées, en grappes terminales. — Calice à cinq divisions lancéolées, velues, dressées. — Corolle bleue à cinq lobes, lancéolés, aigus. — Cinq étamines. — Ovaire à trois stigmates. — Le fruit est une capsule turbinée à trois loges polyspermes.

La campanule raiponce (*C. rapunculus*, L.) est bisannuelle; tige haute de 0^{m}.40 à 0^{m}.80; fleurs réunies en panicule très-étroit et allongé; calice glabre; corolle bleue à cinq lobes lancéolés.

Culture. — Il croît spontanément dans nos contrées une dizaine d'espèces de campanules. Ce sont en général des plantes peu délicates, qui aiment les terres légères et les expositions chaudes. Elles se reproduisent de graines semées aussitôt après leur maturité, et par séparation des racines. Nous citerons : campanule gantelée (*C. trachelium*, L.), gant de Notre-Dame.

Parties usitées. — Les feuilles, les racines.

Propriétés physiques et chimiques. — Dans leur jeunesse, les campanules, et surtout la raiponce, peuvent être mangées; plus tard elles renferment un suc blanc, âcre et amer, analogue à celui des chicorées.

(Quoique très-vantées autrefois contre la rage, les campanules sont inusitées; on les disait vulnéraires, astringentes et antiphlogistiques apéritives. La raiponce passait pour être propre à augmenter le lait des nourrices.)

CAMPHRÉE. Camphorosma monspeliaca. L.

Camphorata hirsuta. BAUH., TOURN.

Camphrée de Montpellier.

CHÉNOPODIACÉES. — ATRIPLICÉES. — CYCLOLOBÉES. Fam. nat. — TÉTRANDRIE MONOGYNIE. L.

Ce sous-arbrisseau (Pl. XI), qui a l'aspect d'une bruyère, croît spontanément dans le midi de l'Europe, sur les plages sablonneuses de la Tartarie, sur les rives maritimes du royaume de Naples, dans les lieux incultes et sur les bords des chemins de l'Espagne et des départements méridionaux de la France, surtout dans les environs de Montpellier.

Description. — Racine allongée, ligneuse, brune. — Tige de 30 centimètres à l'état sauvage, atteignant jusqu'à 2 mètres par la culture, rameuse, arrondie, glabre, cotonneuse, blanchâtre. — Feuilles très-nombreuses, très-petites, étroites, linéaires, pointues, épaisses, velues, persistantes, d'un vert cendré, alternes, sessiles, fasciculées, ayant dans leurs aisselles d'autres feuilles en faisceaux, et qui sont les rudiments de nouvelles pousses. — Fleurs herbacées, d'un vert blanchâtre, pubescentes en dehors, petites, en paquets axillaires le long des rameaux, où elles forment des épis lâches (juillet-août). — Calice urcéolé, pubescent, à quatre divisions pointues, inégales, dont les deux plus grandes sont opposées. — Quatre étamines sortant du calice. — Un ovaire supérieur, chargé d'un style bifide, à stigmates aigus et plumeux. — Fruit : petit akène renfermé dans le calice et renfermant une seule semence ovale, comprimée, noirâtre, luisante.

Parties usitées. — Feuilles et sommités.

[**Culture.**—La camphrée n'est cultivée que dans le Nord; elle demande une terre sablonneuse et une exposition chaude. On peut la propager par graines ou par éclats des pieds faits au printemps. On doit la rentrer à l'orangerie ou tout au moins l'abriter pendant l'hiver.]

Récolte. — On ne doit récolter que la camphrée sauvage, dont la dessiccation et la conservation n'offrent rien de particulier. L'odeur de camphre qui s'exhale de la camphrée sauvage, froissée entre les doigts, se perd par la culture. Altérée par nos soins, par nos engrais, elle devient insipide, inodore, et ne possède plus les mêmes vertus.

Propriétés physiques et chimiques. — D'une odeur camphrée, d'une saveur âcre, chaude, cette plante, indépendamment du camphre qu'elle peut fournir, contient une huile essentielle particulière.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion aqueuse (8 à 12 gr. pour 500 gr. d'eau bouillante) avec du miel, | — quelquefois avec de l'oxymel scillitique. Vin (10 à 15 gr. pour 500 gr. de vin blanc).

La camphrée est regardée comme stimulante, diurétique, sudorifique, expectorante, antiasthmatique, emménagogue. On l'a employée dans l'asthme, la coqueluche, le rhumatisme chronique, l'hydropisie, les diarrhées et les dysenteries avec atonie intestinale, dans l'insuffisance ou la suppression des menstrues sans pléthore ni phlegmasie, etc.

L'usage médical de cette plante ne date que du XVIe siècle. Lobel en a le premier fait mention. Burlet (1) l'a vantée longtemps après, surtout contre les maladies des organes respiratoires. « Elle facilite, augmente le cours des urines, dit Gilibert. Infusée dans le vin, elle détermine les sueurs; elle est un secours précieux dans les hydropisies, spécialement dans l'anasarque; elle modère les diarrhées et les dysenteries entretenues par l'atonie des intestins; elle est un bon auxiliaire dans le rhumatisme chronique, les dartres, et généralement dans les altérations qui dépendent de la diathèse asthénique.

Cette plante, dédaignée de nos jours, et dont la plupart des pharmacologues modernes ne font pas mention, a été récemment et de nouveau employée avec beaucoup de succès dans l'asthme par Debreyne (2).

CAPILLAIRE. Adiantum capillus veneris. L.

Adiantum foliis coriandri. C. BAUH., T. — *Capillus veneris.* OFFIC.

Capillaire de Montpellier, — adiante, — cheveux de Vénus, — capillaire à feuilles de coriandre.

FOUGÈRES. — POLYPODIÉES. Fam. nat. — CRYPTOGAMIE, FOUGÈRES. L.

Le capillaire (Pl. XI) croît abondamment dans les lieux humides et ombragés des départements méridionaux de la France.

Description. — Racine : souche brunâtre, obliquement couchée, longue de 8 à 10 centimètres, grosse comme un tuyau de plume de cygne environ, jetant çà et là des fibrilles très-déliées. — Feuilles ou frondes toutes radicales, toujours vertes, à pétiole commun : ce pétiole est lisse, luisant, mince, d'un rouge noirâtre, nu dans la moitié de sa longueur, garni ensuite de nombreuses folioles alternes, minces, glabres, lobées, cunéiformes, pétiolées, dont une pour chaque pétiole partiel dans le haut, deux ou trois sur le pétiolule dans le bas. — Fructification composée de petites graines contenues dans des capsules situées au sommet des frondes, dont les bords se replient en dessous pour les envelopper.

Parties usitées. — Les feuilles.

Récolte. — N'exige rien de particulier. Il perd de ses qualités par la dessiccation.

---

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris,* 1703, Hist., p. 58.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. XL, 1851.

Propriétés physiques et chimiques. — Le capillaire imprime sur la langue une sensation très-légère d'amertume et de stypticité; il répand un arome agréable, mais faible, qui pourtant s'exalte par l'action de l'eau bouillante et donne au sirop qu'on en fait sa principale qualité.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction, 10 à 20 gr. par kilogramme d'eau.
Sirop (1 sur 16 d'eau et 32 de sucre), de 30 à 100 gr. en potion.
Eau distillée (1 sur 3 d'eau), 50 à 100 gr. en potion, julep.
Cette plante entre dans le sirop d'érysimum composé.

Le capillaire est un remède vulgairement employé dans les affections bronchiques et pulmonaires, tels que les rhumes, les catarrhes aigus et chroniques, les pneumonies. Le sirop édulcore agréablement les tisanes, les potions, les juleps pectoraux. Avec le lait il forme une bavaroise adoucissante et légèrement aromatique. La décoction est béchique, adoucissante, lorsqu'elle est plus concentrée.

Malgré les éloges prodigués à cette plante par Formis (1), qui en faisait une panacée universelle, par Chomel et autres auteurs plus ou moins enthousiastes ou crédules, le capillaire n'en est pas moins une plante insignifiante sous le rapport de ses effets thérapeutiques. (Voyez POLYTRIC et DORADILLE.)

CAPRIER. Capparis spinosa. L.

Capparis spinosa fructu minore, folio rotundo. C. BAUH., TOURN.

CAPPARIDACÉES. Fam. nat. — POLYANDRIE MONOGYNIE. L.

Cet arbrisseau (Pl. XII) abonde en Italie, en Espagne, dans les provinces méridionales de la France, et surtout aux environs de Toulon, où on le cultive en grand. Il se plaît dans les vieux murs bien exposés au soleil, dans les endroits pierreux, dans les fentes des rochers.

Description. — Racine grande, ligneuse, rameuse, recouverte d'une écorce épaisse. — Tiges ou rameaux annuels, nombreux, cylindriques, glabres, épineux, disposés en touffe lâche et diffuse de 6 à 9 décimètres. — Feuilles alternes, ovales-arrondies, lisses, vertes, quelquefois un peu rougeâtres, un peu charnues, pétiolées, munies à leur base de deux stipules courts, crochus et épineux (2). — Fleurs d'un blanc-rose, amples, portées sur des pédoncules solitaires, axillaires, plus courts que les feuilles (juin-juillet). — Calice à quatre sépales ovales, coriaces, concaves, caducs. — Corolle hypogyne, à quatre pétales ouverts en rose, alternant avec les sépales. — Etamines nombreuses, très-longues, purpurines, insérées sur le support de l'ovaire, à filaments plus longs que les pétales. — Anthères bilobées, introrses. — Ovaire libre, pédiculé. — Stigmate ovale, sessile, en tête. — Fruit : silique pédiculée, cylindrique, charnue, baccifome, renfermant des graines nombreuses, menues, blanchâtres, subréniformes, sans périsperme, nichées dans la pulpe.

Parties usitées. — La racine, l'écorce, les boutons, les fleurs non encore épanouies, les capsules encore vertes.

Culture. — La culture du câprier est simple. En Provence, on le multiplie de boutures que l'on plante en automne, et on l'abrite de la gelée avec de la paille ou de la litière. On peut aussi le propager en couvrant de terre la partie inférieure des jeunes rameaux que l'on veut transplanter; ils poussent des racines et reprennent plus facilement que les boutures. Le semis se fait en automne, sur une plate-bande, au pied d'un mur exposé au midi. On le couvre pendant l'hiver. Cet arbrisseau ne rapporte pas autant dans le Nord que dans le Midi, mais il y fait l'ornement des jardins, et l'on peut en recueillir les boutons et les fruits.

(1) *De l'Adianton*, ou *Cheveux de Vénus*, etc. Montpellier, 1644.

(2) Comme il y a des variétés de câprier sans stipules épineux, et que d'ailleurs la culture fait perdre cette particularité dont on a fait un caractère spécifique, Turpin a proposé avec raison de donner à cette plante le nom de *capparis sativa*, qui le désigne comme un objet de culture.

Récolte. — On appelle câpres les boutons ou les fleurs non encore épanouies. Confits dans le vinaigre, ils servent à l'assaisonnement des aliments fades : les plus petits et les plus tendres sont les plus recherchés. Le matin est l'instant le plus favorable pour cueillir ces boutons, qui, dans leur état de fraîcheur, exhalent une faible odeur et impriment sur la langue une saveur légèrement piquante. On les met dans un baril ou dans un vase rempli de vinaigre fort et de bonne qualité, en y ajoutant un peu de sel. Comme les câpres les plus vertes sont les plus estimées, et qu'elles se décolorent en vieillissant, on les colore quelquefois au moyen d'un sel de cuivre, ce qui peut causer des empoisonnements.

On laisse venir à graine les boutons qui échappent et qui fleurissent, et quand les capsules encore vertes sont grosses comme une olive, on les cueille et on les confit. Elles forment un mets agréable comme les câpres, et que l'on appelle *cornichons* du câprier.

La racine de câprier, desséchée et telle qu'on la trouve dans le commerce, se roule en petits cylindres comme la cannelle; elle est ridée, d'une couleur grisâtre ou cendrée, marquée de lignes transversales peu saillantes; sa cassure est blanche, celluleuse, avec de petits points jaunâtres; sa saveur est amère, piquante, un peu âcre à la gorge, et inodore. Elle perd de ses propriétés en vieillissant, et acquiert alors une saveur et une odeur qui se rapprochent du rance, sans doute à cause de la grande quantité d'huile qu'elle contient.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction ou infusion (racine), 15 à 30 gr. pour 1 kilogramme d'eau.

Poudre (racine ou écorce de la racine), 2 à 4 gr.

Vin apéritif et tonique de Barthez (écorce de racine de câprier), 120 gr.; écorces de frêne, de tamarise, sommités fleuries de millepertuis, de chaque 60 gr. Vin de Bordeaux rouge, 3,000 gr. — Après huit jours de macération, filtrer), 30 à 60 gr., deux ou trois fois par jour.

A L'EXTÉRIEUR. — Huile (ancien Codex de Paris, câpres confites, écorce de racine, de chaque, 135 gr.; huile d'olives, 45 gr.; vinaigre, 180 gr. Faire cuire jusqu'à évaporation de l'humidité, passer), pour frictions, fomentations, etc.

Racine cuite ou en décoction, comme déterSive sur les vieux ulcères.

Le câprier faisait partie de plusieurs anciennes préparations pharmaceutiques, telles que l'huile de scorpion, le sirop hydragogue de Charas, etc.

Les câpres sont un assaisonnement agréable qui aide à la digestion des aliments dépourvus de saveur, et particulièrement du poisson, quand l'estomac toutefois n'est pas irrité. Les boutons du câprier étaient autrefois en grande réputation contre les obtructions du foie et de la rate. Leur usage, joint à celui de l'eau de forgerons, a dissipé, si l'on en croit l'observateur Benivieni (1), une induration splénique qui pendant sept années avait éludé les autres secours de l'art. On préférait, pour obtenir le même effet, l'écorce de la racine de câprier, qui est une des cinq racines dites *apéritives mineures*. Cette racine a été très-employée et vantée par Forestus, Simon Pauli, Sennert. Elle a été utile dans les cachexies, la chlorose, les paralysies, et quelques affections du système nerveux. Barthez l'employait comme tonique, excitante et diurétique. Tronchin la mit en vogue dans le traitement de l'hystérie et de l'hypocondrie, où elle ne pouvait réellement être utile, comme tonique et astringente, que lorsque ces maladies étaient accompagnées ou entretenues par l'atonie générale. Mais, à cette époque, on avait abusé de la méthode débilitante de Pomme (2), qui consistait dans l'usage abondant des boissons tièdes, du petit-lait, du bouillon de poulet et des bains. Tronchin, homme habile, sut profiter de la position en employant une méthode tout à fait opposée, qui nécessairement devait réussir chez des malades que la diète et les délayants avaient affaiblis.

Ce médicament, dit Guersant (3), tombé en désuétude, n'est pas, à beaucoup près, dénué d'action.

---

(1) *De abditis nonnullis ac mirandis morbor. et sanation. causis*. Bâle, 1529.
(2) *Traité des affections vaporeuses*.
(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV, p. 42.

Le vinaigre dans lequel ont macéré les câpres a longtemps passé pour un bon résolutif, pour un astringent précieux.

CAPUCINE. Tropæolum majus. L.

Cardamindum ampliore folio et majore flore. TOURN. — *Nasturtium indicum.* LOB.

Cresson du Pérou, — cresson d'Inde, — cresson du Mexique.

GÉRANIACÉES. — TROPÆOLÉES. Fam. nat. — OCTANDRIE MONOGYNIE. L.

Originaire du Mexique et du Pérou, cette plante fait aujourd'hui l'ornement de nos jardins; toutefois elle n'y est qu'annuelle, tandis qu'elle est vivace dans son pays natal.

Description. — Racine fibreuse, petite, blanchâtre, rampante. — Tiges herbacées, cylindriques, glabres, succulentes, grimpant sur une grande étendue en leur fournissant un appui. — Feuilles très-nombreuses, alternes, planes, arrondies, à cinq lobes superficiels, peltés, attachés à leur centre en forme de bouclier par un pétiole long, flexueux, qui s'entortille sur les corps voisins à la manière des vrilles. — Fleurs grandes et belles, longuement pédonculées, solitaires, de couleur aurore, se succédant pendant tout l'été et même jusqu'à l'entrée de l'hiver. — Calice monophylle, caduc, divisé profondément en cinq découpures lancéolées, et terminé postérieurement par une sorte de capuchon, d'où le nom de *capucine*. — Corolle composée de cinq pétales obtus, de grandeur et de figure inégales, attachés au calice, alternes avec ses découpures; les deux supérieurs nus et striés à leur base de lignes pourpres; les trois inférieurs ayant les ongles ciliés. — Etamines, huit courtes déclinées. — Ovaire arrondi, à trois côtes saillantes et striées, à trois loges uniovulées, surmonté d'un style dressé, triangulaire, trifide au sommet. — Fruit trilobé, consistant en trois coques charnues réunies, convexes et sillonnées en dehors, angulaires à l'intérieur et fixées à la base du style persistant, contenant chacune une semence ovoïde.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs et les fruits.

[**Culture.** — La capucine est cultivée dans les jardins botaniques et d'agrément; elles viennent dans tous les sols et se propagent de graines qu'on sème au printemps en place ou en pépinière.]

Récolte. — Elle s'emploie fraîche. Cependant les fruits séchés ont une énergie thérapeutique très-grande.

Propriétés chimiques. — La capucine est douée d'une saveur âcre, piquante, analogue à celle des crucifères. Il résulte des recherches de Braconnot, qu'outre le carbonate de potasse, le phosphate de chaux et de potasse, les sulfate et chlorate de potasse, dont la présence a été constatée dans la capucine, elle contient encore une quantité remarquable d'acide phosphorique : aussi, ce chimiste a-t-il été porté à attribuer les éclairs instantanés qui s'échappent des parties sexuelles de cette plante, et que la fille de Linné observa la première, à une production de phosphore qui brûle et s'acidifie à mesure qu'il est formé.

[Cloëz a signalé dans la capucine l'existence d'une essence sulfurée analogue à celle de la moutarde; il est même probable que, comme dans cette dernière plante, l'essence ne préexiste pas, car on ne perçoit l'odeur forte dans la capucine que lorsqu'on la froisse.]

On confit au vinaigre les jeunes boutons et les fruits verts, comme ceux du câprier, qu'ils peuvent remplacer.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé, 30 à 60 gr. et plus, seul ou mêlé avec le lait, la conserve de roses, etc.
Poudre des fruits, 50 centigr. à 1 gr., seule ou en pilules, électuaire, dans l'eau, etc.
Fleurs en salade.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction ou suc délayé, en gargarisme antiscorbutique.

La capucine est tonique, stimulante, antiscorbutique. Comme nos cressons indigènes, elle peut être employée avec succès dans le scorbut, les scrofules, les cachexies, les infiltrations séreuses. « Elle offre, dit Bodart, aux enfants,

aux constitutions délicates, un antiscorbutique modéré qui n'est point assez mis en usage. » Elle est considérée comme inférieure à nos cressons indigènes dans le traitement du scorbut, malgré l'assertion d'Ach. Richard : « L'usage de cette plante, dit cet auteur, n'est pas aussi répandu qu'il devrait l'être. C'est un stimulant énergique, et qui peut être comparé aux meilleurs antiscorbutiques produits par la famille des crucifères. »

Le suc exprimé des feuilles, seul ou mêlé avec la conserve de roses, a été préconisé contre la phthisie pulmonaire. « On entend ici, à ce que je crois, dit Ettmuller, la phthisie scorbutique, lorsque l'acide du scorbut corrode le poumon. » Je crois plutôt, avec Roques et Biett (1), que le catarrhe pulmonaire ayant été confondu mille fois avec la phthisie, on doit ajouter peu de foi à ces cures brillantes fastueusement prônées par des médecins inhabiles et incapables de saisir le vrai caractère d'une maladie. J'ai été à même de vérifier la justesse de cette remarque, et de me convaincre de la rareté des cas de guérison de phthisies bien diagnostiquées. L'observation suivante m'a paru de nature à faire apprécier l'action de la capucine dans les affections de poitrine : Marie Rousselle, âgée de trente ans, d'un tempérament lymphatico-sanguin, avait été prise d'une bronchite très-intense dans les premiers jours du mois d'août, à la suite de travaux pénibles, et après avoir bu de l'eau froide étant en sueur. Cette affection fut négligée, devint chronique et prit toutes les apparences d'une phthisie pulmonaire au second degré. C'est dans cet état que je vis la malade vers la fin de septembre 1842. Elle avait perdu tout son embonpoint, avait des sueurs nocturnes, toussait beaucoup, et expectorait abondamment des crachats épais et muqueux, principalement le matin. Avant d'avoir percuté et ausculté la poitrine, je la croyais moi-même phthisique. L'exploration la plus attentive ne m'offrit que l'existence d'un râle muqueux très-prononcé. Je fus rassuré, sans cependant annoncer une guérison à laquelle je n'osais croire, malgré les signes favorables fournis par l'examen local, tant l'état général était peu satisfaisant. Je saisis cette occasion d'essayer l'usage du suc exprimé de capucine. J'en fis prendre d'abord une once dans une tasse de petit-lait. J'augmentai la dose peu à peu, jusqu'à celle de 3 onces en deux fois, dans la journée. Dès les premiers jours la toux diminua, ainsi que l'expectoration ; les sueurs cessèrent peu à peu, le mouvement fébrile du soir disparut, le pouls, habituellement fréquent dans ce genre d'affection, reprit son rhythme habituel, les forces revinrent avec l'appétit et le sommeil, et au bout de vingt-cinq à trente jours le rétablissement était assuré. Il fut consolidé par l'usage pendant quinze jours d'une décoction de racine d'aunée, dont la convalescente prenait trois tasses par jour.

Je suis convaincu que le suc de cresson de fontaine, dont j'ai fait usage dans des cas analogues, eût produit le même effet.

Les fruits de la capucine, mûrs et desséchés, sont purgatifs. Cette propriété, reconnue par Arnold n'avait jamais appelé l'attention des praticiens et était tout à fait oubliée lorsqu'il me vint à l'idée de m'en assurer. Je pris, il y a deux ans environ, 60 centigr. de ce fruit en poudre, dans un demi-verre d'eau sucrée. Cette dose, administrée à sept heures du matin, avait provoqué cinq selles assez abondantes, de neuf heures et demie à midi. Je prenais une grande tasse d'eau de veau tiède après chaque déjection. Les coliques furent modérées.

(A l'exemple de mon père, j'ai eu à me louer de ce purgatif, si facile à se procurer, dans plus de vingt cas où cette médication est indiquée.)

---

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV, p. 45.

CARDAMINE. Cardamine pratensis. L.

Nasturtium pratense. Bauh. — *Cardamine pratensis magno flore.* Tourn.

Cresson des prés, — cresson élégant, — cresson sauvage, — passerage sauvage.

Crucifères. — Arabidées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

La cardamine (Pl. XII), plante vivace, se trouve abondamment dans les prairies basses et humides, dans les marais, le long des fossés. Les moutons et les chèvres aiment à brouter la cardamine; les vaches, les chevaux et les cochons la négligent. Les abeilles et la phalène aurore, dit Wellich (1), vont puiser le suc de ses fleurs.

Description. — Racine : souche à rhizôme presque horizontal, blanchâtre, dur, fibreux. — Tige droite, herbacée, simple, cylindrique, glabre, de 20 à 25 centimètres de hauteur. — Feuilles alternes, ailées, avec impaire; les radicales composées de cinq à neuf folioles arrondies, subanguleuses, et d'autant plus grandes qu'elles se rapprochent du sommet de la feuille; les feuilles caulinaires à folioles plus nombreuses, étroites, lancéolées et même linéaires. — Fleurs d'un blanc rosé ou lilas, disposées en corymbe ou en grappe terminale, lâche (avril-mai). — Calice à quatre sépales ovales, dressés, trois fois moins longs que les pétales. — Six étamines, dont deux extérieures plus courtes (tétradynames), toutes plus courtes de moitié que les pétales. — Anthères arquées et sagittées. — Un ovaire supérieur dépourvu de style, et surmonté d'un stigmate en tête obtuse. — Fruit : silique allongée, linéaire, comprimée, à deux valves, qui s'ouvrent avec facilité en se roulant sur elles-mêmes de bas en haut, et divisées par une cloison en deux loges qui renferment des graines nombreuses et arrondies.

Parties usitées. — La plante et les sommités fleuries.

[**Culture.** — La cardamine spontanée suffirait grandement aux besoins de la médecine. Dans les jardins, elle demande une terre franche, humide; on la propage par graines semées au printemps en place ou en pépinière, soit encore par boutures ou par éclats de pieds.]

Récolte. — Comme toutes les crucifères, elle est plus énergique à l'état frais qu'à celui de dessiccation.

[**Propriétés physiques et chimiques.** — La cardamine des prés jouit des mêmes propriétés que le cresson, et paraît avoir la même composition. Elle en a l'odeur et la saveur. La cardamine amère (*C. amara*, L.) renferme un principe amer. Les graines sont oléagineuses.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction ou infusion, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé, 30 à 100 gr., en potions, dans un bouillon, dans la tisane, etc.
Feuilles pulvérisées, 1 à 4 gr.

A l'extérieur. — Suc délayé ou décoction, en gargarisme antiscorbutique.

La cardamine peut remplacer le cresson et le cochléaria comme antiscorbutique. George Baker (2) rapporte plusieurs observations qui sembleraient constater les bons effets de cette plante dans certaines affections nerveuses et convulsives, et notamment dans la chorée, l'hystérie et l'épilepsie. Ce médecin l'administrait en poudre à la dose de 1 gr. 20 centigr. à 4 gr., deux fois par jour. « Quelque respectable que soit l'autorité de ce praticien, dit Biett (3), on ne saurait ajouter foi à de semblables faits sans une sorte de répugnance, puisque aucune expérience ultérieure ne les a confirmés. » Heberden prétend que les fleurs calment les douleurs de la goutte. J'ai vu employer la cardamine dans l'asthme comme expectorante, chez un vieillard. Il éprouvait beaucoup de soulagement en prenant la décoction aqueuse de la plante fraîche avec une suffisante quantité de miel.

(1) *Domestic. encyclop.*, t. III, 1802, p. 58.
(2) *Medical transactions*, t. I, p. 442.
(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV, p. 57.

CARLINE. Carlina acaulis. L.

Carlina acaulos magno flore. Bauh., Tourn. — *Chamæleon albus.* Clus. Offic.

Chardonnette, — chardousse, — loque.

Synanthérées. — Cardiacées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

Cette plante (Pl. XII) croît dans les climats chauds et les lieux élevés. On la trouve en France dans le Languedoc, la Provence, sur les collines sèches de l'Auvergne. Les chèvres la recherchent, les vaches et les autres bestiaux la négligent.

Description. — Racine épaisse, oblongue, subfusiforme, garnie de quelques fibres éparses, rousse extérieurement, blanche jaunâtre à l'intérieur, pénétrant dans le sol jusqu'à la profondeur de 20 à 25 centimètres. — Tige presque nulle. — Feuilles partant immédiatement de la racine, blanchâtres, cotonneuses, étalées sur la terre en une large rosace de 30 centimètres de rayon, simples, dentées, épineuses en leurs bords, laciniées, presque ailées. — Fleur composée-flosculeuse, très-remarquable par sa largeur de 10 à 15 centimètres et par sa position; solitaire, sessile au centre de la rosette formée par les feuilles. — Calice commun, ventru, imbriqué, composé d'écailles lâches, pointues, dont les intérieures fort longues, lancéolées, légèrement purpurines vers leur base, blanches supérieurement, imitant une couronne radiée, tandis que les extérieures sont courtes et épineuses. — Corolle : fleurons hermaphrodites, tubulés, quinquéfides, réguliers, posés sur un réceptacle épais chargé de paillettes et entourés par le calice commun. — Fruit consistant en plusieurs akènes subcylindriques, couronnés d'une aigrette plumeuse et environnés par le calice persistant.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — La carline sans tiges, ainsi que la variété avec tiges, demande une terre légère et sèche. On les reproduit par graines.]

Récolte. — La racine se récolte en automne et demande quelques soins pour empêcher sa moisissure.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La racine de carline, d'une saveur piquante non désagréable et d'une odeur aromatique, contient une huile essentielle assez pesante, combinée à une substance résineuse. On se sert des feuilles sèches pour cailler le lait. Dans certaines contrées, on mange les réceptacles, qui sont très-charnus, comme ceux des artichauts et des cardons. On en fait aussi une sorte de confiture avec le miel ou le sucre, et on la sert sur les meilleures tables.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion, 15 à 25 gr. pour 1 kilogramme d'eau.
Vin (15 à 30 gr. pour 1 kilogramme de vin blanc ou rouge), 30 à 100 gr.
Poudre, 4 à 8 gr. dans un véhicule, en bols, pilules, etc.

La racine de carline entre dans la thériaque, l'orviétan, l'essence alexipharmaque de Stahl et autres préparations surannées.

La carline a été considérée comme tonique, sudorifique et diurétique. Elle doit son nom à sa propriété alexipharmaque, révélée, dit-on, par un ange à Charlemagne, qui préserva et guérit ainsi de la peste une grande partie de son armée. « Administrée par des mains profanes et vulgaires, dit Chaumeton, la carline mérite à peine d'occuper un des derniers rangs parmi les plantes médicamenteuses. » Gilibert, au contraire, en fait un grand éloge. Il dit que l'infusion vineuse de cette plante s'est montrée utile dans le rhumatisme, les dartres, la gale, l'anorexie, les flatuosités, l'aménorrhée; elle a, suivant ce médecin, ranimé les malades et accéléré la crise des fièvres intermittentes atoniques. Ces opinions contradictoires sont également exagérées. En les ramenant aux limites de la raison et de la vérité, on trouvera que la carline n'est point inerte, qu'elle peut être utile dans tous les

cas où une action tonique et excitante est indiquée. Quelques médecins ont prétendu même que cette plante, administrée à dose un peu élevée, avait une action purgative. Ses principes chimiques, en effet, semblent annoncer une certaine énergie.

CAROTTE. Daucus carotta. L.

Ombellifères. — Daucinées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

La carotte, généralement cultivée, éprouve sous cette influence une heureuse modification dans le volume de ses racines, qui deviennent très-grosses. C'est dans cet état qu'on l'emploie aujourd'hui comme aliment et comme médicament. Elle est pour l'homme une nourriture saine et abondante et convient également aux bestiaux. Elle a produit plusieurs variétés qui donnent des racines plus ou moins volumineuses et de diverses couleurs : il y en a de rouges, de jaunes, de blanches et même de violettes. La grosse rouge et la violette ont une saveur aromatique assez pénétrante; la jaune et la blanche sont plus sucrées.

La Description, la Culture et la Récolte de la carotte sont trop connues pour que nous ayons à nous en occuper.

Parties usitées. — La racine et les fruits.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Suivant Bouillon-Lagrange, la carotte rouge (racine) fournit, à l'analyse, du sucre liquide, incristallisable, de la fécule amilacée, du malate acide de chaux, et une matière jaune laissant des taches sur le papier, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans les huiles, n'ayant été trouvée jusqu'à présent que dans cette racine, qui lui doit sa couleur.

« Les carottes, dit Berzélius, ont été analysées par Vauquelin et par Wackenroder. Elles contiennent, outre la fibrine, un suc jaune dans lequel on trouve du sucre de canne cristallisable et du sucre incristallisable, un peu d'amidon, de l'extractif, du gluten, de l'albumine, une matière colorante cristallisable appelée *carottine* ($C^{20}H^{16}$), de l'huile volatile, de l'acide pectique et de l'acide malique, enfin une certaine quantité des sels qu'on rencontre ordinairement dans les racines. Les données suivantes sont tirées du travail de Wackenroder. Le suc exprimé des carottes est d'un rouge de brique et trouble; son odeur est analogue à celle des carottes, sa saveur est douce et un peu âpre; il se coagule bien au-dessous de 100 degrés. Le coagulum est jaune, et, après la dessiccation, son poids est égal à 0.629 du poids du suc; ces 0.629 de matière sont composés de 0.435 d'albumine végétale, de 0.10 d'huile grasse, de 0.034 de carottine et de 0.06 de phosphates terreux. Soumis à la distillation, le suc donne 1.8700 de son poids d'une huile volatile. Cette huile est incolore, d'une odeur de cannelle pénétrante, d'une saveur forte, longtemps persistante et d'une densité de 0.8865 à la température de 12 degrés. Elle est peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Le sucre contenu dans le suc est du sucre de canne; si on fait fermenter ce sucre, on obtient un résidu de sucre de manne. Vauquelin et Wackenroder assurent qu'ils n'ont pu découvrir de sucre de manne dans le jus avant la fermentation du sucre de canne. La substance analogue au gluten que fournit la carotte diffère du gluten ordinaire par son insolubilité dans l'alcool bouillant.

On rôtit la racine de carotte pour la mêler au café ou à la chicorée en diverses proportions. Cette même racine, comprimée, séchée ou réduite en poudre, se conserve pour en faire des potages et des ragoûts.

Forster, Hunter, Horby, etc., ont retiré de bonne eau-de-vie de la carotte.

Le fruit de la carotte est aromatique et contient une huile volatile abondante. Il est une des quatre semences chaudes mineures; sa décoction offre un principe amer et du tannin. Il communique à la bière une saveur piquante et une qualité supérieure.

On substitue parfois la semence de carotte à celle de Daucus de Crète (*athamanta cretensis*, L.), quoiqu'elle soit fort différente.

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Décoction des racines, 30 à 100 gr. par kilogramme d'eau.	Suc des racines, 30 à 100 gr. pur ou délayé dans l'eau.

Sirop (1 de suc sur 2 d'eau et 4 de sucre), de 30 à 100 gr.
Infusion des fruits, comme celles d'anis, de fenouil, etc.
On peut faire un sirop pectoral avec la substance sucrée seule de la carotte; on la réduit en pâte, on en exprime le jus, et on fait évaporer à une douce chaleur. Ce sirop tient lieu de sucre et de miel, et se prend par cuillerées. Il peut être très-utile chez les indigents des campagnes.
A L'EXTÉRIEUR. — Pulpe en cataplasme, suc pour injection, etc. (Il faut employer la pulpe fraîchement faite; car il ne tarde pas à s'y produire de la fermentation acétique, lorsqu'elle est un peu vieille.)

La racine de carotte est émolliente, résolutive, diurétique, vermifuge, antiseptique. Suivant Barbier, d'Amiens, le suc de carotte ne recèle qu'une propriété émolliente, et peut convenir dans les irritations des voies digestives, dans les phlogoses et les ulcères simples de l'estomac, du duodénum, les irritations du foie, etc. La décoction de carotte jaune est un remède populaire dans la jaunisse, sans doute à cause de l'analogie de couleur et comme signature, bien qu'elle puisse être de quelque utilité comme simplement émolliente quand il y a irritation gastro-hépatique.

J'ai vu employer avec succès, dans l'extinction de voix, dans les toux opiniâtres, la phthisie, l'asthme, etc., le suc de carotte ainsi préparé : on fait cuire deux ou trois carottes rouges dans l'eau pendant un quart d'heure. On les râpe ensuite entièrement, et l'on tord la pulpe dans un linge. On ajoute par verre de suc extrait, deux verres d'eau pure. Cette dose se prend tiède dans la journée, en trois ou six fois. La décoction de cette racine a été recommandée par Scholer (Grantz) contre la toux des enfants et la phthisie. Bremser (1) rapporte que, dans plusieurs cantons de l'Allemagne, on fait manger des carottes crues aux enfants vermineux. Dax (2) vante également les propriétés vermifuges de cette racine, déjà très-bien appréciée sous ce rapport par Lachenal, Mellin, Rosen et Vanden Bosch. Ce remède est employé dans nos campagnes. Je l'ai vu souvent réussir. Son effet anthelminthique a été aussi constaté par Dubois, de Tournay. Un médecin de campagne m'a dit qu'il faisait toujours manger des carottes crues pendant trois ou quatre jours aux enfants ayant des vers intestinaux, avant de leur administrer d'autres vermifuges plus énergiques; l'effet de ceux-ci est alors plus certain et plus complet. L'effet des vermifuges est variable; tel échoue chez un sujet, qui réussit chez un autre. Desbois, de Rochefort, a vanté la carotte contre les engorgements glanduleux et les scrofules. Il la considère comme un bon fondant du carreau chez les enfants.

L'emploi des carottes comme moyen curatif dans certaines maladies du cheval est assez répandu dans les campagnes. On lui attribue la propriété de rendre le poil lisse et beau. On en fait usage avec succès dans les affections pulmonaires chroniques, dans les toux opiniâtres, la pousse, la constipation, les affections du système lymphatique, etc. On les donne coupées en petits morceaux, seules ou mêlées au fourrage. La thérapeutique comparée offre au médecin observateur des faits intéressants et dont il peut tirer parti.

La carotte a été employée à l'extérieur, avec plus ou moins d'avantage, dans les affections cancéreuses. Sultzer (3) annonça en 1766 que la pulpe fraîche de cette racine lui avait réussi pour guérir des cancers ulcérés, notamment des cancers du sein. Bouvart, Desbois de Rochefort, Bouillon-Lagrange (4), Bridault, dans un ouvrage spécial (5), ont vanté la pulpe de carotte comme le topique le plus convenable aux affections cancéreuses; mais il résulte des observations de Bayle et de Cayol (6), que ce remède est

(1) *Traité des vers intestinaux*, p. 409.
(2) *Annuaire de Montpellier*, an XIII, p. 120.
(3) *Ancien Journal de médecine*, t. XXIV, p. 68.
(4) *Journal de pharmacie*, 1re série, t. V, p. 256.
(5) *Traité sur la carotte*, etc. La Rochelle, 1802.
(6) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. III, p. 638.

sans efficacité contre les affections cancéreuses, mais qu'il peut améliorer et même guérir plusieurs affections dartreuses, scrofuleuses ou autres qui ont parfois toutes les apparences du cancer. Larroque (1) dit avoir obtenu la résolution de tumeurs cancéreuses, en y appliquant tous les deux ou trois jours trois ou quatre sangsues, et deux ou trois fois dans la journée des cataplasmes de carottes crues. Tardieu (2) a traité avec avantage des ulcères et un engorgement carcinomateux du col de l'utérus, par des injections de jus de carotte crue, combinées avec un traitement antiphlogistique. « La carotte, dit Roques, appliquée sur les ulcères cancéreux, ne les guérit point, mais elle calme les douleurs lancinantes, et plus d'un malade s'est trouvé soulagé après l'application d'un cataplasme de carotte. C'est un remède populaire qu'un très-grand chirurgien, le professeur Boyer, employa dans sa pratique. Pouget, mon ancien disciple, s'en sert également pour calmer l'irritation excessive de ces ulcérations incurables. Quand la carotte ne suffit point, il arrose le cataplasme avec une légère décoction de feuilles de belladone. » Ricord (3) affirme que, dans des cas rebelles de chancre phagédénique, les cataplasmes de pulpe de carotte ont quelquefois réussi.

Walker (4) a rapporté ce qu'une expérience de dix années lui avait appris sur les bons effets de la pulpe de carotte appliquée sur les ulcères putrides et scorbutiques. On se trouve fort bien, dit Hufeland, de la pulpe de carotte fraîche, fréquemment renouvelée, pour panser les ulcères scorbutiques extérieurs. Les applications de carotte, suivant Roques, apaisent le prurit insupportable causé par les dartres. On lave fréquemment la partie malade avec une forte décoction de cette racine, ou bien on applique sa pulpe cuite en forme de cataplasme. Dubois, de Tournay, a guéri en peu de jours, au moyen de cataplasmes de pulpe de carotte, un petit garçon, âgé de quatorze ans, atteint depuis deux mois d'*eczéma rubrum*.

La pulpe fraîche de carotte est un remède vulgairement employé dans les campagnes contre la brûlure. Je l'ai vu fréquemment réussir dans les brûlures au premier et au deuxième degré : il apaise la douleur et prévient la production des phlyctènes.

La semence de carotte, que Barbier assimile sous le rapport des propriétés thérapeutiques à celles de fenouil et d'anis, augmente, dit-on, la sécrétion du lait; effet qu'elle peut produire : 1° en excitant directement l'action secrétoire des organes mammaires; 2° en augmentant l'appétit, en rendant les digestions meilleures, en faisant pénétrer dans le sang une plus grande proportion des principes propres à la formation du lait. L'huile essentielle est absorbée, et ses molécules passent dans le liquide nutritif que préparent les mamelles.

Les Anglais boivent l'infusion théiforme de graines de carotte comme stimulante. On la donne parfois comme diurétique, dans les coliques néphrétiques, pour expulser les graviers (5).

CAROTTE SAUVAGE. (*Daucus silvestris vulgaris. — Pastinaca silvestris, — Chyronis. — Staphylinus græc.*) Panais sauvage à petites feuilles, de Dioscoride. Se trouve partout dans les prés et le long des chemins. Elle ressemble au panais.

Description. — Racine plus petite et plus âcre. — Tiges cannelées, velues, remplies de moelle, rameuses. — Feuilles très-découpées, velues en dessous. — Fleurs en ombelle, celle du milieu ordinairement rouge. — Graines arrondies, cannelées, d'une odeur pénétrante.

---

(1) *Journal hebdomadaire de médecine*, septembre 1830.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, année 1835.
(3) *Traité des maladies vénériennes.*
(4) *Philosophical Magazine* et *Annales de littérature étrangère*, t. XIII, p. 507.
(5) *Ancien Journal de médecine*, t. XXVI, p. 526.

Sa racine est diurétique. Buchan la prescrit en décoction adoucie avec le miel contre la gravelle. Elle m'a réussi dans un cas d'anasarque, où elle a produit une diurèse des plus abondantes; le malade était dans un état d'asthénie qui a pu en favoriser l'effet. J'ai aussi administré l'infusion de graines de carotte sauvage comme diurétique; elle a un effet assez prononcé, et convient toutes les fois qu'un état inflammatoire n'en contre-indique pas l'usage.

CAROUBIER. Ceratonia siliqua. L.

Légumineuses. — Cesalpinées. Fam. nat. — Polygamie trioecie. L.

[**Description.** — Cet arbre croît sur tout le littoral de la Méditerranée; il aime les roches voisines de la mer et des cours d'eau; il présente un tronc raboteux à branches tortueuses. — Feuilles alternes, persistantes, imparipennées, à trois ou quatre folioles épaisses, coriaces, d'un vert olive en dessus, veinées et d'un vert pâle en dessous — Les fleurs, d'un pourpre foncé, sont petites, hermaphrodites, réunies en grappes. — Calice caduc à cinq dents très-petites. — Point de corolle. — Cinq étamines étalées, insérées sur un disque charnu situé au-dessous de l'ovaire, filets distincts foliformes. — Ovaire stipité. — Fruit : gousse linéaire, aplatie, obtuse, coriace, marquée d'un sillon marginal, divisée par des cloisons transversales remplies d'une pulpe succulente, dans laquelle on trouve une graine, elliptique comprimée, à tissu clair et luisant.]

(**Parties usitées.** — Le fruit ou caroube.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Le caroube, très-acerbe avant sa maturité, contient, lorsqu'il est mûr, une pulpe d'un goût sucré, dont les pauvres se nourrissent dans les temps de pénurie, et dont on fait en Egypte des confitures. On en retire une eau-de-vie d'assez bon goût, mais qui conserve l'odeur du fruit. En Espagne, en Italie et même en Provence, on nourrit les bestiaux, et surtout les mulets, avec le caroube; ils gagnent à ce régime un embonpoint rapide.

Le bois, connu sous le nom de *carouge*, d'une grande dureté, d'une couleur rouge, est utile dans la menuiserie. L'écorce et les feuilles peuvent servir au tannage. Elles renferment du tannin.)

(Les fruits du caroubier étaient connus des anciens sous le nom de *siliquæ dulces*. Les propriétés médicinales de la pulpe la rapprochent de celle de la casse. Elle est laxative, adoucissante et se donne dans les affections inflammatoires bénignes du tube digestif, des voies respiratoires, etc. Elle est du reste peu employée.)

CARRAGAHEEN. Fucus crispus. L.

Chondrus polymorphus. Lam.— *Ulva crispa.* D. C.— *Sphærocus crispus.* Ag.

Carrageen, — lichen-mousse d'Irlande, — algue commune, — mousse perlée.

Algues. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Cette algue des mers du Nord est commune sur les côtes de Bretagne, de Dunkerque, etc.

Description. — Ce fucus, de couleur pourpre, brune ou verte à l'état frais, est formé d'un pédicule aplati, se développant en une fronde plate, dichotome, à segments linéaires, cunéiformes, sur lesquels on remarque quelquefois des capsules hémisphériques, sessiles et concaves en dessous. Sa longueur est de 5 à 8 centimètres, sa forme est variable, plane ou toute crispée, élargie ou filiforme, obtuse ou pointue.

Parties usitées. — Toute la plante.

Propriétés physiques et chimiques. — Séchée et telle qu'on la trouve dans le commerce, elle est crispée, cornue, papillotée, élastique, d'un blanc jaunâtre. D'une odeur faible, sans saveur marquée lorsqu'elle est sèche, cette plante est une des

plus mucilagineuses que l'on connaisse. Plongée dans l'eau, elle se gonfle presque aussitôt, et devient blanche et gélatineuse. Elle se dissout presque complétement dans l'eau bouillante et donne une gelée très-consistante et insipide. Elle fournit à l'analyse : gelée 79.1, mucus 9.5, deux résines 0.7, matière grasse et acide libre, des traces, sels (Héberger); l'iode y a été reconnu.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction (4 à 8 gr. pour 1 kilogramme d'eau), édulcorée, par tasse. Gelée (5 de mucilage et 4 de sucre, ou 1 de mousse, 36 de lait et 8 de sucre); on en prépare aussi un saccharolé, des pastilles, un sirop.

Le carragaheen n'est employé en médecine que depuis quelques années. C'est un analeptique qui convient aux estomacs les plus délicats et les plus irritables. On l'emploie avec avantage dans les maladies accompagnées d'irritation, et en particulier dans les phlegmasies aiguës ou chroniques des voies aériennes et du tube digestif, telles que la pneumonie, l'hémoptysie, la phthisie pulmonaire, la diarrhée, la dysenterie, etc.

Je prescris souvent le carragaheen préparé comme l'indique Thodunter, de Dublin : on en fait infuser 8 gr. dans l'eau froide pendant peu de minutes, ensuite on jette l'eau et on fait bouillir dans 700 gr. de lait nouveau, jusqu'à consistance d'une gelée chaude; on passe et on édulcore, suivant le goût, avec du sucre blanc, du miel, du sirop de capillaire, etc. Si le lait ne convient pas à l'estomac, on le remplace par la même quantité d'eau. On peut ajouter, suivant les cas, des zestes de citron ou d'orange, de la cannelle, des amandes amères, etc. La décoction aqueuse de mousse d'Irlande, édulcorée avec le sucre de lait, convient également comme pectorale. (Dans ce cas, je la fais souvent entrer pour un cinquième dans la gelée de lichen d'Islande.) Dans la dysenterie et la diarrhée chroniques, on peut associer à la décoction, s'il y a indication, la racine de tormentille ou celle de bistorte, séparément décoctée, ou tout autre astringent, le sirop diacode, etc.

Dubois, de Tournay, ayant constaté que la gelée de carragaheen raidit le linge à la manière de la gomme et de l'amidon, a pensé qu'elle pourrait servir au traitement des fractures dans les localités où ce fucus est très-répandu.

CARTHAME. Carthamus tinctorius. L.

Carthamus officinarum, flore crocco. TOURN. — *Cnicus sativus, sive carthamus officinarum.* BAUH.

Safran bâtard, — safran d'Allemagne, — safranum.

SYNANTHÉRÉES. — CARDUACÉES. Fam. nat. — SYNGÉNÉSIE POLYGAMIE ÉGALE. L.

Cette plante annuelle (Pl. XII), espèce de chardon qui nous est venue de l'Egypte, est cultivée en Espagne, en Allemagne et dans les parties méridionales de la France. Les tiges et les feuilles sont mangées par les chèvres et les moutons.

Description. — Racine fusiforme. — Tige droite, dure, cylindrique, glabre, de 60 à 75 centimètres. — Feuilles alternes, sessiles, simples, entières, veineuses, ovales-pointues, bordées de quelques dentelures piquantes. — Fleurs solitaires, terminales, formant de grosses et jolies touffes d'un beau rouge de safran (fin de juillet, août et même plus tard). — Calice commun, ovale, imbriqué d'écailles foliacées, appendiculées et dont les extérieures sont armées d'épines latérales et terminales. — Fleurons tous hermaphrodites, infundibuliformes, réguliers, quinquéfides, posés sur un réceptacle chargé de poils, et environnés par le calice commun. — Fruit consistant en plusieurs akènes solitaires, luisants, quadrangulaires, cunéiformes, dépourvus d'aigrettes.

Parties usitées. — Les fleurs et la semence.

La Culture et la Récolte du carthame sont du ressort de l'agriculture (1).

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les fleurs, qui ne sont employées que pour leur matière colorante, contiennent deux principes : l'un jaune et soluble dans l'eau, l'autre rouge, se dissolvant dans les alcalis, et communiquant aux étoffes de soie, de laine et de coton, les couleurs rose, cerise et ponceau. Il est la base du rouge végétal, rouge des toilettes ou vermillon d'Espagne, fard si connu parmi les cosmétiques. Cette matière (*carthamine*, acide carthamique) prend par la dessiccation l'aspect cuivré; on peut la conserver indéfiniment; une parcelle suffit pour donner à l'eau une couleur rose très-foncée, insoluble dans l'eau, les acides, les huiles fixes et essentielles; elle se dissout en petite quantité dans l'alcool et l'éther, et surtout dans les alcalis purs ou à l'état de carbonates. La solution est jaune, et on l'en précipite par les acides végétaux avec la belle couleur rouge qui lui est propre. Il paraît que dans cette solution elle joue le rôle d'un acide.

Pour préparer le rouge végétal, il suffit de la broyer exactement avec du talc réduit en poudre fine et passé au tamis de soie. On ajoute en même temps un peu d'eau pour faciliter le mélange et le rendre plus intime, puis on introduit la pâte dans de petits vases de porcelaine où elle se dessèche. Ce rouge est le plus innocent des cosmétiques. On sait combien sont dangereuses la plupart des préparations de ce genre, dans lesquelles entrent des substances minérales dont l'activité est redoutable. Les fruits de carthame, que les oiseaux, surtout les perroquets, mangent malgré l'amertume de leur amande, ce qui les a fait appeler *graines de perroquet*, fournissent une huile fixe. En Egypte, on fabrique avec le marc qui provient de son extraction une sorte de chocolat. En Europe, on n'emploie pas l'huile de carthame; on se sert en médecine du fruit entier. Les feuilles de carthame, desséchées et réduites en poudre, coagulent le lait. Les Egyptiens s'en servent pour la fabrication de leurs fromages.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction de la semence, 12 à 30 gr. par kilogramme d'eau.	Emulsion, 8 gr. de semence pour 124 gr. d'eau. Extrait alcoolique de semence, 2 à 4 gr.

La semence du carthame est purgative (Hippocrate, Galien et Dioscoride). Schrœder la regarde comme émétique. Mésué la conseille contre la pituite, l'anasarque, les maladies du poumon, etc. Quoique la semence de carthame d'Europe, dit Camérarius, soit moins purgative que celle du carthame d'Alexandrie, elle purge suffisamment donnée en émulsion à la dose de 2 gros (8 gr.) : ce que Burtin a aussi constaté, ainsi que Wauters, qui propose de la substituer au séné. Sennert la donnait en décoction à la dose de 3 à 6 gros (12 à 24 gr.). Ettmuller ajoutait à cette décoction de la semence de fenouil ou d'anis. Heurnius la corrigeait avec le galanga, que la racine d'angélique peut très-bien remplacer.

L'extrait alcoolique de carthame purge assez fortement à la dose de 2 à 4 grammes.

L'huile est usitée dans l'Inde, suivant Ainslie, comme médicament externe contre les douleurs rhumatismales, les paralysies, les ulcères de mauvaise nature, etc. Cette huile, suivant la remarque de Candolle, n'est pas alimentaire, à cause de ses qualités purgatives.

CARTHAME LAINEUX : chardon-bénit des Parisiens, chardon à quenouille des Anglais (*Distaff.-thistle*).

Description. — Tige droite, de la même hauteur que celle du précédent, cylindrique, dure, rameuse vers le sommet; lanugineuse, surtout entre les bractées, où les poils ressemblent à de la toile d'araignée.

Cette plante, réellement active, a été employée comme diaphorétique, fébrifuge et anthelminthique. Suivant Fourcroy, elle est aussi efficace que le vrai chardon-bénit. (Voyez Chardon-bénit.)

(1) Voyez *Maison Rustique du XIXe siècle*, t. II, p. 87.

CARVI. Carum carvi. L.

Cuminum pratense, carvi officinarum. Bauh. — *Carvi cæsalpini.* Tourn.

Cumin des prés.

Ombellifères. — Amminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Le carvi (Pl. XII), plante bisannuelle, croît dans les prairies des départements méridionaux de la France. Presque tous les bestiaux aiment cette plante. Cultivé dans nos jardins, le carvi perd une grande partie de son âcreté naturelle; la racine devient plus volumineuse et plus succulente; la graine, plus grosse, plus huileuse, exhale un arôme et acquiert une saveur plus agréable.

Description. — Racine fusiforme, charnue, de la grosseur du pouce, garnie de nombreuses fibrilles. — Tiges droites, fortes, cylindriques, glabres, striées, fistuleuses, de 30 à 60 centimètres de hauteur, simples en bas, rameuses en haut. — Feuilles bipinnatifides, longuement pétiolées, alternes, dont les premières divisions sont comme verticillées autour du pétiole commun : feuilles radicales beaucoup moins finement découpées, leurs folioles plus larges se divisant seulement en lobes anguleux. — Fleurs en ombelles terminales, lâches, étalées; involucre de 2-4 folioles petites, linéaires, pas d'involucelle à la base des ombelles; cinq pétales égaux munis d'une petite languette au sommet, qui est repliée en dessus. — Fruit : deux petits akènes bruns, accolés, planes intérieurement, convexes et striés extérieurement.

Parties usitées. — Les fruits. Quelquefois la racine.

[**Culture.** — Les longues racines fusiformes et pivotantes du carvi exigent un terrain profond et meuble; on le propage par semis faits à la volée sur place; on éclaircit lorsque le plant est trop dru.]

Récolte. — Elle se fait comme celle de l'anis. Les fruits ne sont bons à employer que la seconde année.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Doué d'une odeur aromatique analogue à celle du fenouil et d'une saveur chaude, piquante, qui se rapproche de celle de l'anis, ce fruit contient presque la vingtième partie de son poids d'huile essentielle, et, en outre, un extrait muqueux sucré.

Les paysans suédois et allemands assaisonnent avec ces fruits leurs soupes, leurs ragoûts, leur pain et leur fromage. Ils servent de condiment dans la confection des choux préparés ou du *sawer-kraut*, si utile comme provisions de bouche dans les voyages maritimes. Les Anglais en mettent dans la pâtisserie, les confitures; on en fait des liqueurs, comme celle dite *huile de Vénus*, etc. Le confiseur les revêt de sucre et en fait des dragées pour les desserts; le cuisinier en assaisonne les aliments qui produisent des flatuosités. Dans le Nord, on mange la racine adoucie par la culture, comme celles du panais et de la carotte.

[L'huile essentielle de carvi, qui s'obtient par distillation des fruits, est composée de deux essences : l'une, le carvène $= C^{10}H^8$, et l'autre, le carvol, $C^{20}H^{14}O^2$. On peut les séparer par distillation fractionnée ou bien en les agitant avec le sulfhydrate d'ammoniaque; il se forme du sulfhydrate de carvol, qui, traité par l'ammoniaque, donne le *carvol;* c'est un liquide qui bout à 250 degrés; sa densité est égale à 0.953, il se résinifie par l'acide azotique.

Le *carvène* est liquide, incolore, d'une odeur agréable, plus léger que l'eau, et bout à 173 degrés; il forme avec l'acide chlorhydrique un composé cristallisable.

L'essence de carvi, traitée par la potasse, produit un isomère du carvol que l'on a nommé *carvacrol,* que l'acide phosphorique anhydre transforme en carvène.]

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Infusion (fruits), 4 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), de 50 à 100 gr. en potion, comme véhicule, etc.
Huile essentielle, 5 à 15 gouttes dans une potion.
Teinture (1 sur 15 d'alcool), de 2 à 15 gr. en potion.
Poudre, 80 centigr. à 2 gr. en pilules, bols, dans un véhicule aqueux, etc.
A l'extérieur. — *Q. S.* pour embrocations, frictions.

Le fruit de carvi possède à peu près les mêmes propriétés que celui de

l'anis. Il a été proposé par Wauters comme propre à remplacer le cumin. On l'emploie avec avantage dans la débilité des voies digestives, la cardialgie, les coliques venteuses, lorsque toutefois celles-ci proviennent de l'atonie; car lorsqu'elles sont l'effet d'une irritation phlegmasique, il ne pourrait qu'ajouter à la cause qui les occasionne. Il a été aussi employé comme anthelminthique et comme emménagogue. Dans ce dernier cas on donne l'huile essentielle en potion. Cette même huile, mêlée à l'huile d'amandes douces, en embrocations sur le ventre, convient dans les douleurs nerveuses ou venteuses des intestins, surtout chez les enfants; mais il ne serait pas sans danger, dit Bédor (1), d'en introduire dans les oreilles, comme l'indique Vogel, pour faire cesser la surdité. Administré en lavement, on joint quelquefois la racine de carvi à son fruit.

CASSIS ou Groseillier noir. Ribes nigrum. L.

Grossularia non spinosa, fructu nigro majore. C. Bauh., Tourn.
Ribesium fructu nigro. Dod.

Ribésiacées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cet arbrisseau, cultivé dans tous les jardins, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description.

Parties usitées. — Les fruits, les feuilles et les sommités.

[**Culture.** — Le cassis se cultive en grand dans les champs; il demande une terre légère. On le propage par éclats de pieds faits à l'automne ou par semis faits au printemps, que l'on repique à deux ans. On en connaît une variété à feuilles réniformes et tomenteuses, et à fruits petits.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les feuilles, et surtout les sommités, ont une odeur aromatique agréable et *sui generis;* leur saveur est un peu acerbe. Les fruits, un peu acides, renferment une huile volatile amère qui se trouve principalement dans l'enveloppe. Le suc de cassis seul, obtenu sans expression, se rapproche de celui de groseille; joint à l'enveloppe dans une préparation quelconque, il devient aromatique. On fait avec le suc de cassis une confiture et un sirop que les Anglais emploient dans les maux de gorge, comme celui de mûres. (Ils en fabriquent des saccharolés solides (*black currents lozenges*) sous forme de pastilles.) On fait aussi un ratafia de cassis et une liqueur de fleurs de cassis dont Bouillon-Lagrange donne le mode de préparation, et qui est stomachique et stimulante.

Les feuilles et les sommités de cassis sont astringentes, toniques, diurétiques, diaphorétiques, etc. L'infusion chaude est donnée avec avantage dans la diarrhée chronique, dans les fièvres éruptives, lorsque l'éruption languit par débilité, dans les affections rhumatismales, la gastralgie, etc. La décoction est administrée comme diurétique dans l'hydropisie, la gravelle, le catarrhe chronique de la vessie, en l'associant à des remèdes plus actifs, ou comme boisson ordinaire, mêlée avec une suffisante quantité de vin blanc. Les fruits sont acidules et conviennent dans les angines, et dans quelques diarrhées entretenues par la phlegmasie chronique de la muqueuse intestinale. (Il a paru, en 1722, un ouvrage intitulé : *Des propriétés admirables du cassis*, où cette plante était considérée comme une panacée. Le livre et le médicament sont tous deux à peu près oubliés.)

Je prépare avec les feuilles et les sommités fraîches de cassis une boisson très-agréable pour les malades, en les faisant macérer dans l'eau froide et en ajoutant à cette infusion une certaine quantité de vin blanc et de sucre. Cette boisson convient dans la période des fièvres muqueuses où de légers toniques sont indiqués, sans perdre de vue l'irritation encore existante des

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV.

cryptes muqueux. Je l'emploie aussi avec avantage dans les hydropisies accompagnées d'une soif intense, qu'elle calme tout en favorisant la sécrétion des urines. J'ai conseillé aux moissonneurs du nord de la France, qui trop souvent ne font usage que de l'eau froide pendant leurs travaux, de se désaltérer avec l'infusion à froid de feuilles de cassis, à laquelle on ajoute quatre cuillerées d'eau-de-vie par kilogramme d'infusion. C'est de toutes les boissons la plus convenable et la moins dispendieuse pour se désaltérer pendant les chaleurs de l'été et les pénibles travaux de la récolte.

CATAIRE. Nepeta cataria. L.

Cataria major vulgaris. C. Bauh., Tourn. — *Mentha cataria.* J. Bauh.

Herbe aux chats, — chataire, — menthe de chat.

Labiées. — Népélées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie.

Plante vivace (Pl. XIII), que l'on trouve sur les bords des chemins, le long des haies, dans les terrains pierreux. On la met près des ruches pour éloigner les rats, qui sont très-friands de miel. Les chats, au contraire, la recherchent avec passion ; ils se vautrent dessus, la dévorent, l'arrosent de leur urine : de là le nom d'*herbe-aux-chats.*

Description. — Racine ligneuse, se divisant en nombreuses ramifications. — Tige droite, quadrangulaire, rameuse, pubescente, d'un vert glauque, de 60 à 80 centimètres de hauteur. — Feuilles opposées, pétiolées, ovales-cordiformes, molles, pubescentes, dentées en scie, blanchâtres en dessous. — Fleurs blanches ou purpurines, ponctuées de rouge, courtement pédonculées, disposées en verticilles terminaux, accompagnées de petites bractées sétacées (juillet-septembre). — Calice tubuleux, velu, quinquédenté, tomenteux. — Corolle labiée, monopétale, à tube cylindrique, courbe, à limbe bilabié; lèvre supérieure relevée, échancrée, un peu concave; lèvre inférieure trilobée, à lobe du milieu très-grand, arrondi, crénelé; les deux latérales figurant des ailes. — Quatre étamines didynames rapprochées. — Style à stigmate bifide. — Fruit consistant en quatre akènes ovoïdes, lisses, au fond du calice, qui leur sert d'enveloppe.

Parties usitées. — Les sommités fleuries.

[**Culture.** — La cataire vient dans tous les terrains et à toutes les expositions. On la propage par éclats de ses touffes.]

Récolte. — On peut la récolter pendant tout l'été.

Propriétés chimiques. — Comme la plupart des autres labiées, la cataire a une odeur aromatique, une saveur chaude et piquante, et contient de l'huile volatile et un principe amer. Elle se rapproche de la menthe par son odeur, qui est un peu moins suave que celle de cette dernière.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion aqueuse, de 20 à 30 gr. par kilogramme d'eau. Infusion vineuse (15 à 30 gr. par kilogramme de vin), 60 à 100 gr.	A l'extérieur. — Fumigations, fomentations, lotions, pédiluves, demi-bains, injections, lavements, masticatoire.

La cataire est tonique, excitante, stomachique à la manière de la menthe, de la mélisse, etc. On l'a conseillée dans l'aménorrhée asthénique ou spasmodique, l'hystérie, la chlorose, les catarrhes chroniques, la gastralgie, les flatuosités, etc.

« Il est impossible, dit Chaumeton, qu'une plante dont l'influence sur l'économie animale se prononce avec tant d'énergie, ne possède pas des qualités médicamenteuses..... Elle paraît convenir surtout dans les affections qui ont leur principale source dans l'utérus. » Ses propriétés contre la chlorose, l'hystérie, l'aménorrhée, ont été constatées par Hermann, Bœcler, Gilibert. « Bouillie dans l'hydromel, dit Tabernamontanus, elle calme parfai-

tement les toux opiniâtres, et guérit l'ictère. » J'ai eu souvent l'occasion d'employer cette plante dans la plupart des maladies que je viens de mentionner, et notamment dans la dyspepsie et dans les affections catarrhales pulmonaires chroniques, où elle produit le même effet que l'hysope, le lierre terrestre, le marrube blanc, etc. Nous possédons sans doute dans le même genre beaucoup d'autres plantes utiles; mais il importe, ainsi que le fait remarquer Bodart, de connaître toutes celles qui sont congénères en vertus, parce que, dans certains cas urgents, la seule plante consacrée à telle ou telle maladie ne peut pas se trouver sous la main, et le malade manque de secours faute d'avoir employé le végétal qui eût pu remplacer le premier.

Gaspar Hoffmann vante la propriété antipsorique de la décoction de cataire. Cette plante est un remède populaire en Russie contre les névralgies dentaires. On en prend quelques feuilles dans la bouche et on les mâche; il en résulte aussitôt une sécrétion très-abondante de la salive, à la suite de laquelle les douleurs de dents disparaissent souvent très-rapidement (1).

CENTAURÉE (GRANDE). Centaurea centaurium L.

Centaurium majus, foliis in plures lacinias divisis. C. BAUH.

Centaurée commune, — grande centaurée.

SYNANTHÉRÉES. — CYNARÉES. Fam. nat. — POLYGAMIE FRUSTRANÉE L.

La grande centaurée (Pl. XIII), plante vivace, croît sur les montagnes des Alpes, d'Italie et d'Espagne.

Description. — Racine grosse, longue de 80 à 90 centimètres; brune à l'extérieur, rougeâtre intérieurement, succulente. — Tige droite, ferme, cylindrique, rameuse, glabre, de 1 mètre 50 centimètres environ. — Feuilles alternes, amples, pennées, à folioles lancéolées et finement dentées, un peu décurrentes sur leur pétiole commun, à pétioles aplatis en dessous. — Fleurs d'un rouge pourpre, grosses, globuleuses, disposées en capitules terminaux (août). — Calice commun, imbriqué d'écailles lisses, ovales, convexes, entières. — Corolle flosculeuse; fleurons tubuleux, quinquéfides, hermaphrodites au centre, stériles à la circonférence. — Fruits: akènes ovoïdes, lisses, couronnés d'une aigrette sessile, et environnés par le calice commun.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — La grande centaurée est annuelle et se propage par graines semées au printemps en place ou, mieux, sur couche; on les repique avec précautions.]

Récolte. — On peut la récolter toute l'année pour l'employer fraîche, au printemps et à l'automne pour être conservée. On la fend pour la sécher plus facilement.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de grande centaurée a une grande amertume, qui annonce des principes actifs.

[Nativelle a trouvé dans les diverses centaurées un principe amer qu'il a appelé *cnicin;* il paraît exister dans toutes les cynarées; il cristallise en aiguilles incolores d'un éclat soyeux, très-amères, peu solubles dans l'eau froide et dans l'éther, très-solubles dans l'eau chaude et dans l'alcool; l'acide sulfurique le dissout à froid avec coloration rouge, et l'acide chlorhydrique le colore en vert.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, 60 gr. par kilogramme d'eau, par tasses.	Poudre, 4 à 8 gr., en pilules, électuaire ou dans du vin.
Vin (60 gr. par kilogramme de vin), 60 à 100 gr. et plus.	

Cette racine est un des ingrédients de la poudre antiarthritique de la Mirandole, laquelle avait autrefois une grande réputation.

La racine de grande centaurée est tonique. Elle est tombée dans un oubli non mérité. Elle peut prendre rang parmi les amers indigènes. On l'a recon-

(1) *Medizinische Zeitung Russland's*, 1855.

nue utile dans les affections lentes du foie, dans le catarrhe pulmonaire chronique, dans les hémorrhagies passives. Camérarius la prescrivait dans les affections cachectiques. Administrée à dose élevée et en décoction chaude, elle agit, dit-on, assez puissamment sur le système cutané pour produire la sueur.

(Le cnicin, à la dose de 20 à 30 centigr., produit des nausées et des vomissements ; il a été employé comme fébrifuge; et, comme tel, Bouchardat le place au-dessus de la salicine.)

[La Jacée (*C. Jacea*), la Centaurée noire (*C. Nigra*), la centaurée jaune ou du solstice, jouissent des mêmes propriétés que la grande centaurée.]

CENTAURÉE (petite). Gentiana centaurium. L.

Erythræa centaurium. Pers., Rich. — *Chironia centaurium.* Smith. *Centaurium minus.* Dod., J. Bauh. — *Erythræa.* Renealm. *Herba febrifuga.* Trill.

Petite centaurée, — herbe au centaure, — gentiane centaurée, — centaurelle, — chironée herbe à Chiron, — fiel de terre, — herbe à la fièvre.

Gentianacées, genre *Erythrée.* Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette petite plante annuelle (Pl. XIII) est assez commune dans les bois, les prairies, les terres sablonneuses, dans toute la France.

Description — Racine blanchâtre, ligneuse. — Tige grêle, lisse, de 30 centimètres environ. — Feuilles opposées, lancéolées, sessiles, ovales-aiguës, les radicales disposées en rosette. — Fleurs roses, petites, disposées en corymbe au sommet des ramifications (juin-septembre). — Corolle monopétale, infundibuliforme, à limbe quinquépartite. — Cinq étamines. — Anthères roulées en spirale après la fécondation. — Ovaire allongé, presque linéaire, uniloculaire. — Style bifurqué à son sommet, à lobes rapprochés. — Fruit : capsule allongée, enveloppée par le calice et la corolle qui persiste. — Semences très-fines.

Parties usitées. — Les sommités fleuries.

[**Culture.** — La petite centaurée est propagée par graines; mais on a remarqué que celle qui était cultivée était moins amère que celle qui pousse à l'état sauvage.]

Récolte. — Cette plante se récolte en juillet et août, époque de sa plus grande vigueur florale. Sa dessiccation doit s'opérer rapidement. Il faut l'envelopper dans des cornets de papier, afin de conserver la couleur et les propriétés de ses fleurs. Henry (1) a observé que, parmi nos amers indigènes, la petite centaurée est d'autant plus active que sa floraison est plus avancée.

Propriétés physiques et chimiques. — Les sommités fleuries de la petite centaurée jouissent d'une amertume très-intense et contiennent, suivant Moretti (2), un acide libre, une matière muqueuse, une substance extractive amère et quelques sels. Dulong d'Astafort (3) y a découvert un principe qu'il nomme *centaurine*, et qui serait, s'il faut l'en croire, le principe actif de la plante.

[La petite centaurée a été récemment analysée par Méhu (4); il en a extrait une matière cristallisée qu'il a appelée *érythro-centaurine;* il y a trouvé de plus une matière céroïde dont il a extrait une matière résineuse qu'il appelle *centauri-retine.* La centaurée renfermerait encore une matière amère que les dissolvants partagent en deux, une matière sèche et une matière molle; c'est celle-ci qui, d'après Méhu, donnerait l'odeur à l'eau distillée.

L'érythro-centaurine cristallise parfaitement; elle se dissout dans des dissolvants ordinaires; elle devient d'un beau rouge sous l'influence de la lumière solaire sans que l'air participe en rien à ce changement. L'érythro-centaurine n'est pas azotée.]

---

(1) *Journal analytique de médecine,* 1828, p. 165.
(2) *Journal de pharmacie,* t. V, p. 98, 1re série.
(3) *Communication à l'Académie des sciences,* 1830.
(4) Thèse de l'École de pharmacie, 1862.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 sur 3 d'eau), 30 à 100 gr. en potion.
Sirop (1 sur 30 d'eau et 60 de sucre), 30 à 100 gr. en potion.
Suc, 30 à 100 gr. en potion, etc.
Teinture (1 sur 4 d'alcool), 5 à 15 gr. en potion.
Vin (60 gr. pour 1 litre de vin blanc), 100 à 200 gr.
Bière, 100 à 200 gr.
Extrait (1 sur 6 d'eau), 1 à 5 gr. et plus en pilules, dans du vin, etc.
Poudre, 2 à 10 gr. et plus, en électuaire, dans du vin, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, en lotions, fomentations, lavements, etc.

La petite centaurée est tonique, stomachique, fébrifuge, vermifuge. Elle jouit, à un plus faible degré, de toutes les propriétés de la gentiane jaune, à laquelle on peut la substituer. Elle excite quelquefois la muqueuse gastro-intestinale, surtout au début de son usage, au point de produire des évacuations alvines et même le vomissement. Lorsque ces effets persistent, ce qui alors est dû à l'irritation des voies digestives, on doit en cesser l'emploi, ou le rendre supportable par l'addition d'une légère quantité d'opium. Cette plante est le fébrifuge populaire de nos campagnes; comme la plupart de nos amers indigènes, elle réussit dans les fièvres intermittentes ordinaires. « Elle suffit presque toujours, dit Biett (1), pour arrêter les accès de la fièvre quotidienne, et, dans plusieurs circonstances, on l'a administrée avec un égal succès dans quelques fièvres quartes. Roques administrait contre les fièvres intermittentes une infusion très-rapprochée de cette plante, avec partie égale de camomille noble et addition de 2 à 4 gr. d'éther sulfurique, à la dose d'un verre de quatre heures en quatre heures, dans la pyrexie. Ce mélange lui a suffi pour dompter un grand nombre de fièvres tierces rebelles, à l'hôpital militaire de Perpignan, en 1795, époque à laquelle les pharmaciens des armées étaient dépourvus de bon quinquina. Frank employait une mixture fébrifuge composée d'amandes amères et d'infusion concentrée de petite centaurée. (Voyez AMANDES AMÈRES, p. 61.) Gesner (2) dit avoir guéri promptement et sûrement les fièvres tierces au moyen de la petite centaurée, et Wauters regarde cette plante comme un beau succédané du quinquina. Elle convient aussi dans la convalescence des fièvres muqueuses et typhoïques, presque toujours accompagnées de la langueur du canal alimentaire, dans la goutte atonique, les diarrhées rebelles, les affections vermineuses. La décoction concentrée, administrée par quarts de lavement, m'a réussi contre les ascarides vermiculaires. Je donne souvent la bière de petite centaurée dans la convalescence des fièvres muqueuses et intermittentes, dans la chlorose, les affections atoniques et flatulentes de l'estomac, la leucorrhée, et à la suite des hydropisies, après l'évacuation des sérosités, afin de fortifier l'organisme. J'emploie aussi avec avantage, dans les mêmes cas, le vin de petite centaurée, auquel j'ajoute souvent des baies de genièvre, ce qui le rend à la fois tonique et diurétique, et plus convenable dans les engorgements viscéraux, l'œdème, l'hydropisie, la cachexie paludéenne, etc.

Je ne crois pas, avec Wedelius (3), que la petite centaurée, appliquée en cataplasme, puisse guérir des ulcères fistuleux rebelles à tous les moyens curatifs; mais je dois dire que j'en ai retiré des avantages appréciables dans les ulcères atoniques, scrofuleux ou scorbutiques. On l'a vantée contre l'alopécie.

[*L. E. pulchella*, Sm. (*Chironia pulchella*, Sw.; *E. ramosissima*, Pers.), très-commun dans les bois humides, les prés, et *L. E. Vaillants* (*Chironia Vail-*

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV, p. 415.
(2) *Epist.*, lib. II, p. 63.
(3) *De cent. minor.* Iéna, 1713.

lanti, Schm. ; *C. minima*, Thuil. ; *Exacum pusillum*, D. C.), qui croît dans les marécages, jouissent des mêmes propriétés que la petite centaurée.]

CERFEUIL. Scandix cerefolium. L.

Chærophyllum sativum. C. Bauh. — *Anthriscus cerefolium*. Hoffm.

Cerfeuil commun, — cerfeuil cultivé, — herbe aiguillée ou à l'aiguillette.

Ombellifères. — Scandicinées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante annuelle est cultivée dans nos jardins pour les usages culinaires. Plusieurs animaux, et notamment les lapins, en sont très-friands.

Description. — Racine fusiforme, de l'épaisseur du petit doigt, roussâtre en dehors, blanche au dedans, garnie, vers son extrémité, de fibres assez nombreuses. — Tiges dressées, cylindriques, rameuses, fistuleuses, glabres, de 30 à 60 centimètres. — Feuilles alternes, plusieurs fois ailées, à folioles pinnatifides, etc. — Fleurs disposées en ombelles latérales, blanches, petites (mai-juin), [dépourvues d'involucres, mais ayant des involucelles à trois folioles. — Calice presque nul.] — Cinq pétales ouverts en rose. — Cinq étamines à anthères arrondies, un ovaire inférieur, deux styles persistants. — Fruits : deux akènes accolés, oblongs, lisses, sillonnés d'un côté, plans de l'autre, noirâtres dans leur maturité.

Parties usitées. — L'herbe et les fruits.

[**Culture et récolte.** — Le cerfeuil se cultive dans les jardins potagers; il aime une terre légère; on le sème à la volée et en planches toute l'année, excepté vers la fin du printemps et le cours de l'été : il monterait alors trop tôt en graine. Pour en avoir toujours de frais, il est bon d'en semer tous les huit jours. Ses propriétés diminuent considérablement par la dessiccation.]

Propriétés physiques et chimiques. — A l'état frais, le cerfeuil exhale une odeur aromatique agréable; sa saveur est légèrement piquante, analogue à celle de l'anis. Ses propriétés diminuent beaucoup par l'ébullition : on en retrouve à peine la trace dans les bouillons, les potages, tandis qu'elles se conservent dans les salades, les sucs, les macérations, et même dans les infusions faites à une douce chaleur. Le fruit contient une huile volatile assez abondante. C'est à l'huile volatile que contient aussi la plante, et qui s'élève pendant la distillation, qu'il faut attribuer les propriétés médicales de l'eau distillée du cerfeuil.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau bouillante, à vase clos.
Eau distillée (1 sur 3 d'eau), 30 à 60 gr. en potion.
Suc dépuré, de 50 à 100 gr., seul ou mêlé avec du petit-lait.
Sirop, de 15 à 60 gr., en potion ou seul.
Extrait, de 1 à 15 gr., en bols, pilules, etc.
Infusion des fruits, 4 à 8 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Poudre des fruits, 2 à 8 gr. en électuaire, bols, ou dans un liquide.

A l'extérieur. — Décoction, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, cataplasmes.
Feuilles, en quantité suffisante pour cataplasme.

Le cerfeuil est un peu stimulant, diurétique, résolutif. Il convient dans l'ictère, l'hépatite chronique, le catarrhe chronique, les engorgements lymphatiques, etc. A l'extérieur, il est d'un usage vulgaire dans les engorgements des mamelles, le prurit des parties génitales, les phlegmasies cutanées érythémateuses et érysipélateuses légères, les hémorrhoïdes, etc.

Cette plante a été préconisée, avec ou sans raison, dans une foule de maux. Les observations de Balthazar Ehrart, de Haller, de Gilibert, tendent à prouver son utilité dans les obstructions viscérales et dans les affections des voies urinaires. Plenck (*in* Murray) la recommande dans les affections cutanées chroniques. Rivière prescrit le suc à la dose de 60 gr. chaque jour mêlé avec autant de vin blanc, et vante son efficacité dans l'hydropisie. Hufeland prescrit aussi ce même suc récemment exprimé dans la phthisie

laryngée. On l'a conseillé contre certains symptômes de syphilis rebelles au mercure. (Desbois, de Rochefort.)

« Les qualités médicamenteuses du cerfeuil, dit Biett (1), louées avec un peu trop d'exagération par Geoffroy et Desbois, de Rochefort, ne sont cependant pas à dédaigner. On a vu quelquefois le suc de cette plante produire de bons effets dans les affections légères du foie, particulièrement dans l'ictère commençant. »

Il ne faut ajouter aucune confiance, suivant Chaumeton, aux vertus antiphthisiques et anticancéreuses de cette plante, exaltées par J.-H. Lange, Hermann et Boecler. Toutefois, nous devons faire remarquer que tout récemment on a conseillé de faire entrer dans le régime alimentaire des cancéreux l'usage des ombellifères.

Deval a constaté l'efficacité du cerfeuil en topique dans l'ophthalmie.

Ces résultats avaient déjà été obtenus en 1762 par Demours, et plus récemment par Chabrely, de Bordeaux. Florent Cunier (*in* Dubois) a vu l'usage de cette plante réussir entre les mains d'un curé de campagne, dans un cas de photophobie scrofuleuse dont il lui avait été impossible de triompher. Moi-même j'emploie ce topique depuis plus de vingt-cinq ans, d'après l'usage tout populaire qu'en faisaient nos paysans depuis un temps immémorial. Il m'a presque toujours réussi.

Pilé et appliqué sur les mamelles en forme de cataplasme, le cerfeuil, dit Murray est un des antilaiteux les plus énergiques, surtout si on l'unit aux feuilles d'aune. J'ai souvent employé le cerfeuil en cataplasme sur les mamelles engorgées, lors même que la peau était phlogosée. La décoction est très-efficace dans l'érysipèle. Cuit dans du lait ou pilé, il soulage les douleurs hémorrhoïdales. Dubois, de Tournay, emploie, dans ce dernier cas, comme très-efficace, la vapeur d'une décoction très-concentrée de cerfeuil.

Les semences de cerfeuil sont excitantes et carminatives. Elles sont peu usitées, parce que nous possédons d'autres semences de plantes ombellifères qui présentent les mêmes propriétés à un plus haut degré.

CERFEUIL MUSQUÉ, Cerfeuil odorant, Cicutaire odorante, Fougère musquée, Cerfeuil anisé. (*Scandix odorata*, L.; *Chœrophyllum odoratum*, *aromaticum*; *Myrrhis*. — *Scopoli* (fl. Carn.).

Description. — Fleurs plus grandes, ombelles terminales. — Tiges plus fortes, odeur plus aromatique. — Racine et semences ayant le parfum et la saveur de l'anis.

Son activité est plus grande que celle du cerfeuil ordinaire, qu'il peut remplacer. J'ai vu des asthmatiques se soulager en fumant des feuilles sèches de cette plante.

CERFEUIL SAUVAGE, Persil d'axe (*Chœrophyllum sylvestre*, *Anthriscus sylvestris*, Hoffm.), se trouve dans les prés, les haies et les endroits couverts, humides.

Description. — Racine pivotante. — Tiges divisées en rameaux atteignant 4 à 12 décimètres et plus. — Pinnules des feuilles plus ou moins pliées en gouttière. — Fruits allongés, luisants. — Ses tiges teignent la laine en vert et les feuilles en jaune.

Cette espèce est délétère, à la manière des poissons âcres. Sa racine, recueillie en hiver, a produit de fâcheux effets.

[Nous citerons encore le Cerfeuil noueux ou tacheté (*C. Temulum*, L.), qui jouit des mêmes propriétés. (Il paraît, en outre, posséder une certaine action narcotique (Brugmans). Pallas va jusqu'à dire qu'en Russie il est vénéneux.)

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV, p. 442.

Nous ferons mention du cerfeuil bulbeux (*C. Bulbosum*, L., *C. Tuberosum*, Cr.), à cause de son usage possible comme plante alimentaire.

[**Description.** — C'est une variété du précédent, qui s'en distingue par ses racines charnues et tubéreuses.]

(**Culture et récolte.** — Semée en août ou septembre dans une terre bien préparée, arrosée en mai et en juin, cette plante est récoltée en juillet.

Sacc, de Neufchâtel, a le premier proposé les tubercules de ce cerfeuil comme aliment. Payen en a fait l'analyse et a trouvé qu'ils renferment deux fois plus de substance que n'en contient la pomme de terre; que la matière nutritive y est en plus grande proportion; que les grains de fécule sont très-fins et forment une fécule excellente. En un mot, on pourrait utiliser cette plante en mangeant les tubercules entiers, cuits, ou en extrayant la fécule qu'ils renferment en abondance.)

CERISIER. Prunus cerasus. L.

Cerasa sativa, rotunda, rubra et acida. Bauh. — *Cerasus sativa, fructu rotundo, rubro et acido.* Tourn.

Rosacées. — Amygdalacées. Fam. nat. — Icosandrie monogynie. L.

Le cerisier, qui comprend plusieurs variétés, a été, dit-on, introduit en Europe par Lucullus, qui l'apporta du royaume de Pont. « Peut-être, dit Chaumeton, Lucullus n'apporta-t-il de Cérasonte que des greffes ou des arbres dont la qualité du fruit était supérieure à celle des cerisiers sauvages, qui ne fixaient pas l'attention des Romains. Il paraît que le type de presque toutes les espèces de cerisiers aujourd'hui connues existaient dans les Gaules, et ce type est le merisier. »

Parties usitées. — L'écorce, les pédoncules, les fruits.

[**Culture.** — Il existe un très-grand nombre de variétés de cerisiers; les communs constituent un groupe naturel qui se reconnaît facilement au port, à la ténuité et à la faiblesse de ses rameaux, et à l'acidité de ses fruits; le second groupe comprend les griottiers et les cerisiers à fruits doux; ils ont des caractères qui se croisent. Les bonnes espèces ou variétés se propagent par greffes.]

[**Propriétés physiques et chimiques; usages économiques.** — Les feuilles du cerisier, lorsqu'on les froisse, dégagent une odeur d'acide cyanhydrique très-prononcée; il en est de même des amandes, qui contribuent à donner au kirsch l'odeur et la saveur qui le caractérisent, en fournissant une essence semblable à celle des amandes amères et de l'acide cyanhydrique.]

(L'écorce fraîche contient de la *phloridzine*.

Soit spontanément, soit à l'aide d'incisions, il s'écoule de cet arbre une gomme du pays, la *cerasine*, analogue à l'adragantine.) On ne peut admettre avec Bodart et Gilibert son identité avec la gomme arabique. Celle-ci est plus sèche, plus transparente, et se fond plus facilement dans l'eau sans en troubler la limpidité.

Le cerisier et surtout le merisier sont recherchés par les tourneurs, les ébénistes et les luthiers. On fait avec les branches des échalas et des cerceaux. On fait avec les cerises un sirop, un rob, une conserve, un ratafia recherché, un vin, etc. On fait sécher les cerises pour l'hiver.

L'écorce et les pédoncules sont astringents et légèrement fébrifuges. Les fruits sont rafraîchissants, tempérants, diurétiques. On les recommande dans les irritations gastro-intestinales.

La gomme de cerisier peut dans beaucoup de cas remplacer la gomme arabique.

J'ai vu employer très-fréquemment les pédoncules ou queues de cerises par les campagnards, comme diurétiques, dans l'hydropisie et la gravelle. Ils les font bouillir à la dose de 30 gr. dans un kilogr. d'eau. J'ai été à même de constater cette propriété. Souvent d'autres diurétiques avaient été employés sans succès, lorsque cette décoction opérait promptement et abon-

damment la sécrétion urinaire. — Quand on conserve ces pédoncules pour l'hiver, on a soin, avant de les faire bouillir, de les laisser macérer douze heures dans l'eau froide, afin de les ramollir. Il serait bon même de les contondre un peu.

Je n'ai jamais employé l'écorce de cerisier comme fébrifuge, parce que je la regarde comme presque nulle. Sous Napoléon Ier, on la mêlait souvent, pour le service des hôpitaux de l'armée, à celle du quinquina, dont le prix était alors trop élevé. On trompait à la fois la religion du médecin et l'on se jouait de la vie des braves, pour étancher la soif de l'or. Cette fraude était d'autant plus facile que de toutes les écorces, celle de cerisier se rapproche le plus, par ses caractères extérieurs, de l'écorce péruvienne. (C'est à ce titre de tonique que les Américains en recommandent l'infusion contre les sueurs des phthisiques.)

De toutes les variétés du cerisier, les griottes sont les plus salubres et les plus agréables. On en exprime le suc qu'on délaie dans l'eau, à laquelle on ajoute un peu de sucre, pour donner en boisson dans les fièvres inflammatoires et bilieuses, dans les phlegmasies gastro-intestinales chroniques, l'ictère, la néphrite chronique. Fernel cite plusieurs exemples de mélancoliques guéris par la décoction de cerises desséchées, et Van Swieten rapporte que des maniaques ont été rendus à la raison après avoir mangé des quantités considérables de ce fruit. On sait que ces affections sont souvent produites ou entretenues sympathiquement par des lésions abdominales et un état de constipation que la propriété laxative et rafraîchissante des fruits rouges peut dissiper.

CERISIER NOIR, Cerisier des oiseaux, Merisier (*Cerasus avium*). Bel arbre de nos forêts. C'est avec ses fruits, qui contiennent de l'acide cyanhydrique, qu'on fait le kirschenwasser, liqueur spiritueuse si répandue en Suisse, en Allemagne et même en France.

L'eau de cerise noire est sédative. Elle était très-employée dans le siècle dernier, comme véhicule des potions calmantes et antispasmodiques. Ray dit que les matrones l'employaient contre les affections convulsives, surtout chez les enfants.

CERISIER A GRAPPES, Merisier a grappes, Putiet, Bois puant (*Prunus padus*, L.). — Petit arbre des bois, cultivé dans les jardins pour la beauté de ses fleurs. Ses fruits, gros comme des pois, sont charnus, vert-noirâtres ou rougeâtres, et d'une saveur rèche peu agréable. L'écorce est amère.

Les feuilles et les fleurs sont réputées antispasmodiques et antiphthisiques, sans doute à cause de l'acide cyanhydrique qu'elles contiennent. L'eau des rameaux, qui a une odeur d'amandes amères et de cassis, passe pour vermifuge. L'écorce est tonique, stomachique, fébrifuge. Elle est employée depuis longtemps en Lorraine et dans quelques autres contrées de la France, comme propre à remplacer le quinquina. Coste et Wilmet lui ont reconnu la propriété fébrifuge : trois fièvres tierces, une fièvre quarte, une quotidienne, et une double tierce, ont été guéries, sans récidives.

De tels succès m'ont engagé à essayer cette écorce. Je l'ai administrée en poudre en 1819, pendant le règne d'une épidémie de fièvres intermittentes sévissant à Frethun. Huit malades en ont fait usage à la dose, en poudre, de 4, 8, ou 12 gr. dans l'apyrexie. Six étaient atteints de fièvre tierce, deux de fièvre quotidienne. Chez trois malades ayant le type tierce, qui ont pris la poudre de cette écorce à la dose de 8 gr. en deux fois, dans l'intermittence, l'accès a disparu dès le lendemain ; chez trois autres, dont un était atteint de fièvre quotidienne, et deux de fièvre tierce, la maladie a diminué graduellement pendant l'usage, à la même dose, de la poudre de putiet; ils n'ont été guéris qu'au bout de huit à douze jours. Les deux derniers, atteints, l'un d'une fièvre tierce, l'autre d'une fièvre quotidienne, n'ont pu

guérir, bien que la dose du médicament ait été portée à 12 gr. en trois fois, dans l'intervalle des accès. L'occasion était favorable pour l'essai comparatif de l'écorce de saule blanc. Cette dernière fut administrée à la dose de 6 gr. seulement, dans l'apyrexie; dès le lendemain, celui qui avait la fièvre tierce en fut délivré. L'autre éprouva une amélioration notable, continua de prendre le médicament et fut débarrassé graduellement dans l'espace de cinq jours.

CHANVRE. Cannabis sativa. L.

Urticacées. — Cannabinées. Fam. nat. — Dioécie pentandrie. L.

Bien que le chanvre soit originaire des Indes orientales, il croît spontanément sur les bords de la Neva, du Borysthène et du Volga. On le cultive dans nos champs pour l'emploi industriel de la partie textile de sa tige, et pour son fruit connu sous le nom de *chènevis*.

Description. — Racine blanche, ligneuse, fusiforme, garnie de fibrilles. — Tige droite, ordinairement simple, fistuleuse, rude, velue, dont la hauteur varie suivant le climat de 1 à 6 mètres. — Feuilles opposées, digitées, composées de cinq à sept folioles, ovales-allongées, dentées en scie, et dont les inférieures plus petites, celles du milieu plus grandes. — Fleurs dioïques d'un jaune pâle ou verdâtres (quelques individus sont monoïques). Les fleurs mâles disposées en petites grappes lâches, axillaires (juin et juillet), présentant un calice de cinq folioles oblongues, légèrement arquées et concaves. — Cinq étamines, dont les filaments, très-courts, portent des anthères oblongues et tétragones. Les fleurs femelles, également axillaires, presque sessiles, offrent : un calice monophylle, conique, spathiforme; un ovaire supérieur, surmonté de deux styles longs, tubulés et velus. — Fruit : akène ovoïde, crustacé, subglobuleux, brun ou gris, lisse, recouvert par le calice, et renfermant une graine blanche et huileuse.

[Tous les botanistes admettent aujourd'hui que le *C. indica* n'est qu'une variété du *C. sativa*. Cependant Guibourt fait remarquer que le premier acquiert chez nous 4 et 5 mètres en hauteur, que ses feuilles sont plus souvent alternes et ses fruits plus petits.]

Parties usitées. — La tige, les feuilles, l'inflorescence et les fruits, dits improprement *graines*.

Culture et récolte. — La culture du chanvre, qui réussit presque partout, ainsi que sa récolte, est du domaine de l'agriculture, et se trouve parfaitement traitée dans la *Maison rustique du XIXe siècle*. Le chènevis, pour être de bonne qualité, doit être gros, lisse, noirâtre et pesant.

Propriétés physiques et chimiques: usages économiques. — Tout le monde sait que le chanvre préparé et sous forme de filasse est employé à fabriquer des cordages et des voiles pour les navires, et qu'on en compose aussi des tissus plus délicats, dont la blancheur, la finesse le disputent aux étoffes de lin. La graine convient à la volaille et à plusieurs oiseaux. L'huile de chènevis est bonne pour l'éclairage et pour la peinture à l'huile; elle entre dans la préparation des onguents, des cérats, du savon vert. En Lithuanie, les pauvres s'en nourrissent. Les tourteaux dont l'huile a été exprimée servent à engraisser le bétail. Soumis au four, ils produisent, lorsqu'ils sont réduits en poudre, une substance ayant l'aspect du poivre, et avec laquelle on falsifie ce dernier. Comme les sommités du chanvre, très-odorantes et très-actives quand elles sont fraîches, perdent par la dessiccation une grande partie de leurs propriétés, on est porté à admettre dans cette plante la présence d'une huile essentielle. D'après Ratier (1), notre chanvre ordinaire a des principes et une action analogue à celle du *cannabis indica*. Tout porte à croire, avec Husson, professeur de botanique à l'école du Caire, malgré l'opinion du botaniste Lamark, que le *cannabis indica* avec lequel les Orientaux préparent le haschisch des Ismaéliens, le bangue des Usbecks, le maslac des Turcs, compositions exhilarantes, enivrantes et aphrodisiaques, n'est autre chose que le *cannabis sativa* rendu plus énergique par l'influence du climat. Cette plante, comme tant d'autres, diminue d'activité à mesure qu'on avance dans le Nord, et, si l'on en croit Bergius, les chanvres de la Suède sont tout à fait dépourvus de la propriété enivrante, quoique provenant de la même semence que ceux du Midi.

(1) *Abeille médicale*, 1854, p. 60.

La Société de pharmacie de Paris, pénétrée de l'intérêt qu'il y aurait à connaître exactement la composition chimique du chanvre, a proposé, en 1851, un prix de la valeur de 1,000 fr. à l'auteur d'une bonne analyse de cette plante.

[Ce prix a été remporté par Personne, pharmacien en chef de l'hôpital de la Pitié et préparateur à l'École de pharmacie; il a trouvé que le chanvre renfermait deux huiles essentielles : l'une, le cannabène, $= C^{36}H^{20}$, bout à 95 degrés; l'autre $= C^{12}H^{14}$ serait un hydrure de cannabène, plus une matière résineuse active, la cannabine ou haschichine, déjà décrite par Smith (d'Édimbourg). C'est au cannabène et à la résine que le chanvre doit ses propriétés. La graine de chanvre donne de 15 à 25 pour 100 d'huile fixe.]

(La *cannabine* est d'une couleur vert brunâtre, d'une odeur nauséeuse et pénétrante, d'une saveur âcre et persistante; elle est soluble à froid dans l'éther, l'alcool concentré, les huiles fixes et volatiles, les corps gras, et insoluble dans l'alcool dilué et dans l'eau.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des feuilles, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Infusion des semences concassées, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Émulsion de chènevis, 30 à 60 gr. sur 500 gr. d'eau bouillante édulcorée.
A L'EXTÉRIEUR. — Feuilles fraîches, en cataplasme.
Huile de chènevis, en embrocations, liniment, etc.
(Extrait de chanvre, en pilules, de 5 à 20 centigrammes.
Teinture de chanvre (3 à 4 gr. d'extrait pour 30 gr. d'alcool (Bouchut), de 5 à 20 gouttes.)
Cannabine, en teinture (1 partie sur 9 d'alcool), de 5 à 20 gouttes) (Villemin).

L'odeur vireuse qui s'exhale du chanvre est généralement connue. On sait aussi que ceux qui dorment près du champ où il se trouve en pleine vigueur éprouvent en s'éveillant des vertiges, des éblouissements, une sorte d'ivresse. Cet effet ne se produit pas aussi facilement dans le Nord que dans le Midi. Cependant on m'a dit l'avoir observé dans le Calaisis, chez un enfant de neuf ans qui s'était endormi en plein midi près d'une chènevière exposée aux rayons ardents du soleil. L'eau dans laquelle on rouit le chanvre exhale des miasmes qui occasionnent des maladies graves; elle contracte un degré de putréfaction tel que les poissons soumis à son action délétère languissent et meurent. Cependant la toux, l'hémoptysie, l'asthme, la phthisie, qui attaquent les individus qui battent et cardent le chanvre, sont plutôt produits par la poussière qui pénètre avec l'air dans les bronches que par les exhalaisons qui se dégagent de cette plante. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que les cardeurs de lin, respirant aussi un air chargé d'une poussière fine et ténue, sont sujets aux mêmes maladies.

Gilibert a étudié sur lui-même l'action des feuilles de chanvre. Il en fit infuser une once dans une demi-livre d'eau. Cette infusion, d'une odeur et d'un goût nauséeux, souleva l'estomac, produisit la céphalalgie, augmenta le cours des urines et détermina une sueur fétide. Le même praticien a vu réussir cette boisson dans le rhumatisme chronique et les dartres; il dit aussi que les feuilles fraîches appliquées en cataplasme raniment les tumeurs froides, et les disposent à la résolution.

(Le chanvre appliqué sur les engorgements goutteux, suivant Alph. Leroy (1), les aurait résolus.

Dioscoride recommandait le suc de chanvre domestique introduit dans le conduit auditif contre les otalgies.

Les fumigations de feuilles de chanvre séchées et nitrées ont été employées par Desmartis, de Bordeaux, avec un certain succès contre la phthisie.)

Le chènevis, écrasé et infusé dans l'eau bouillante, fournit une émulsion adoucissante que Tode et Swediaur ont employée avec avantage dans la gonorrhée accompagnée d'une vive irritation inflammatoire. Elle est aussi très-utile, suivant Murray, dans la blennorrhagie arthritique, et, suivant

(1) *Manuel des rhumatiques et des goutteux.*

d'autres auteurs, dans l'ictère spasmodique. Sylvius (1) a guéri plusieurs malades de l'ictère par le chènevis cuit dans le lait de chèvre jusqu'à le faire crever ; il en donnait deux à trois prises de 150 à 180 gr. par jour. — J'ai employé avec succès l'émulsion dans la période d'irritation du catarrhe vésical, et dans un cas de rétention d'urine accidentelle et occasionnée par l'abus des spiritueux. Je pense qu'elle peut être aussi administrée avec avantage dans les phlegmasies gastro-intestinales et bronchiques. — Il paraît que la semence de chanvre participe jusqu'à un certain point des propriétés narcotiques des feuilles de cette plante. (L'amande huileuse étant toute comestible, ce n'est que dans l'enveloppe que peut résider le principe vénéneux. L'état de maturité des graines doit jouer un certain rôle dans l'action du chènevis; le principe actif doit être moins vénéneux quand la graine est bien mûre. Michaud a entretenu la Société de Chambéry d'un accident observé sur un enfant de quatre ans, dû à l'ingestion de ces semences. Les phénomènes d'excitation et d'hilarité, suivis de narcotisme, qu'il a observés ont reproduit ceux déterminés par ce haschisch) (2).

Coutinot, de Besançon (3), préconise l'huile de chènevis, obtenue par expression, et appliquée chaude sur les seins, en fomentations, en onctions, en frictions, dans les cas où il faut diminuer la sécrétion laiteuse chez les nourrices. L'auteur rapporte plusieurs observations tendant à prouver que ce topique agit avec une étonnante rapidité, et arrive aux conclusions suivantes : 1° L'huile de chènevis nous a paru, dit-il, diminuer toujours, arrêter quelquefois la sécrétion mammaire, remédier sérieusement aux engorgements laiteux et pouvoir prévenir certains accidents inflammatoires consécutifs, sans avoir aucune prise sur ceux-ci lorsqu'ils se développent; cette action est prompte. 2° L'huile de chènevis doit être récente, obtenue par expression, sans odeur marquée à froid; il convient de l'employer chaude, en embrocations abondantes toutes les deux ou trois heures; les seins doivent ensuite être recouverts d'ouate. 3° L'extrême prudence conseille de surveiller l'effet trop rapide sur la sécrétion et d'associer à son emploi un révulsif intestinal ou une dérivation sudorale à la peau.

[L'huile de chènevis et l'émulsion ont été proposées, il y a peu de temps, contre la galactirrhée, la première en frictions sur les seins, et la seconde à l'intérieur.]

Ne pourrait-on pas, en médecine, substituer l'huile de chènevis à celle d'amandes douces? (Bouchardat l'emploie lorsqu'elle est exprimée à froid pour remplacer l'huile de foie de morue) (4).

(CANNABINE. — Nous réunissons sous ce même titre les travaux publiés sur l'extrait, la teinture de chanvre et la cannabine, parce que c'est à la cannabine que l'action doit être en grande partie attribuée. — Cette résine, étudiée tout spécialement par de Courtive (5), existe en moins grande quantité dans notre *cannabis* que dans l'*indica;* mais son action est la même : 5 centigr. agissent autant que 2 gr. d'extrait pur de chanvre indien.

L'administration d'une ou deux pilules de cette dose détermine la série de phénomènes bizarres que les Arabes appellent *kieff*, que nous décorons du nom de *fantasia*, et qui constituent une véritable ivresse, avec disposition d'esprit gaie, suivie d'illusions plus ou moins agréables et de sommeil. A dose plus élevée, le délire survient, puis un état cataleptique, des phénomènes convulsifs et la perte complète de la raison. Ceux qui font un usage abusif et continuel du haschisch (Clot-Bey) deviennent chagrins, rêveurs,

(1) *Oper. med.* Genève, 1680.
(2) Bouchardat, *Annuaire*, 1860.
(3) *Union médicale*, 1856.
(4) *Annuaire de thérapeutique*, 1861.
(5) *Thèse de l'Ecole de pharmacie de Paris*, 1847.

recourent incessamment à l'objet de leur passion pour dissiper cette tristesse, et insensiblement ils tombent dans un état d'abrutissement qui fréquemment devient de la folie. Un fait assez remarquable : après que les effets de la cannabine ont cessé, le sujet conserve le souvenir des divagations qu'elle avait fait naître.

A doses médicales, la cannabine est hypnotique, anodine, antispasmodique. O'Sanghnessy la croit l'antidote de la strychnine (1).

Frommuller a résumé, ainsi qu'il suit, l'action calmante du chanvre : C'est de tous les moyens connus celui qui produit un narcotisme remplaçant le sommeil naturel, sans occasionner l'excitation outrée des vaisseaux, sans suspension particulière des excrétions, sans faire craindre une fatale réaction, sans paralysie consécutive; il peut être donné dans toutes les maladies inflammatoires aiguës et dans les affections typhiques; il est propre à être employé alternativement avec l'opium, lorsque celui-ci n'agit plus; dans tous les cas, il est moins violent, mais moins sûr que ce dernier agent (2).

L'effet primaire de la cannabine, que nous avons expérimentée sur nous-même, est une excitation passagère des centres nerveux; l'effet secondaire, celui qu'il faut exploiter en thérapeutique, est celui d'un stupéfiant. Elle sera donc utile dans toutes les affections où le phénomène douleur prédomine (névralgies, rhumatismes (3), goutte), et dans celles où il y a surexcitation de l'élément nerveux (convulsions, tétanos (4), chorée (5), hystérie, hydrophobie, *delirium tremens*, épilepsie, etc.).

Dans l'aliénation mentale avec hallucination, Moreau, de Tours, l'a expérimentée, « afin, dit-il, de modifier par substitution d'un état passager d'hallucinations à un état constant, la situation des malades. » Nous ne pensons pas que des résultats bien favorables soient venus répondre à son attente. Brierre de Boismont a, avec le même insuccès, essayé d'opposer les idées riantes dues à l'administration des préparations du chanvre aux pensées tristes des mélancoliques.

Signalons pour mémoire l'action du haschisch dans l'obstétrique comme agent excitateur des contractions utérines (6); celle que Villemin, médecin sanitaire du Caire, lui a reconnue dans le traitement du choléra (7), l'efficacité de l'extrait de chanvre sauvage de la Crimée contre les fièvres intermittentes (8).

CANNABÈNE. — C'est à ce principe volatil que sont dus les phénomènes enivrants produits par les fumigations et par le voisinage des chènevières; phénomènes dont nous avons déjà parlé.

La vapeur respirée ou l'introduction dans l'estomac produisent dans tout l'organisme un frémissement, un besoin étonnant de locomotion, puis de l'affaissement souvent suivi de syncope. L'impression produite sur le cerveau est pénible; il y a plutôt stupeur qu'hallucinations agréables ou extraordinaires. L'action est plus fugitive que celle de la résine, elle est aussi moins énergique. Nous ignorons si le cannabène a été mis en usage par la thérapeutique. On peut par avance supposer qu'il pourrait se montrer efficace dans certains cas comme succédané du chloroforme.)

---

(1) Aschenbrenner et Siebert, *Die neueren Arzneimittel*. Erlangen, 1851, p. 69.
(2) *Prager Vierteljahresschrift*, 1860, I. Bs.
(3) Grimault, *Gazette médicale*, 1863, p. 103.
(4) O'Shanghnessy — Bouchut, *Traité pratique des maladies des nouveaux-nés*, 1852, p. 198.
(5) Carrigan, *Journal de pharmacie et de chimie*, 1855, t. XXVII, p. 813.
(6) Christison Edinb., *Monthly Journal of Sciences*, t. XIII, p. 117.
(7) *Académie de médecine*, séance du 17 octobre 1848.
(8) Bouchardat, *Annuaire*, 1861, p. 11.

CHARDON-BÉNIT. Centaurea benedicta. L.

Cnicus sylvestris hirsutior, seu carduus benedictus. C. B. T. — *Cnicus benedictus.* Gœrtn. — *Carduus benedictus.* Matth. — *Atractylis hirsutior.* Fuchs. — *Carduus sanctus.*

Centaurée bénite, — cnicus bénit, — centaurée sudorifique.

Synanthérées. — Cynarées, tribu des *Carduacées.* Fam. nat. — Syngénésie polygamie frustranée. L.

Cette plante (Pl. XIII), spontanée dans le midi de la France, se cultive dans les jardins. On prétend qu'elle fut apportée des Indes en présent à l'empereur Frédéric III, comme un préservatif excellent contre la migraine. Les médecins de cet empereur l'employèrent avec tant de succès qu'elle en acquit le nom de *Bénite*, qu'elle porte encore aujourd'hui. On cultiva le chardon-bénit; mais on s'aperçut bientôt qu'il croissait spontanément dans plusieurs parties de l'Europe.

Description. — Racine blanche, rameuse, fibrée. — Tige herbacée, rameuse, cannelée, lanugineuse, rougeâtre, de 30 à 40 centimètres de hauteur. — Feuilles alternes, profondément dentées, avec une petite épine à chaque dentelure, poilues; les supérieures plus petites et serrées, formant une sorte d'involucre extérieur. — Fleurs grandes, en capitule terminal et solitaire, renfermant vingt à vingt-cinq fleurons jaunes, à involucre conique, composé d'écailles terminées par une épine pennatifide (juin et tout l'été); fleurons à cinq divisions, entourés de beaucoup de poils et posés sur un réceptacle plan garni de poils soyeux. — Fruits longs, cannelés, à aigrettes sessiles, glabres.

Il ne faut pas confondre cette plante avec celle que l'on connaît sous le nom de *chardon-bénit des Parisiens* (*Carthamus lanatus*, L.), et qui croît aux environs de Paris, et notamment à Bonly. On n'y trouve point celle dont il est ici question. Le carthame laineux se distingue par ses feuilles sèches et découpées en pinnules presque linéaires à la base de la tige; ces feuilles sont ovales, simplement sinuées et dentées vers la partie supérieure. On le donne ordinairement dans les officines pour le vrai chardon-bénit; ses propriétés sont analogues.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs et quelquefois les fruits.

[**Culture.** — Le chardon-bénit n'est cultivé que dans les jardins botaniques; on le propage par graines en terres légères.]

Récolte. — Elle se récolte en juin, avant l'entier épanouissement des fleurs. Alors la plante contient un suc rougeâtre et actif. On rassemble les feuilles et les sommités fleuries; on en fait des paquets minces que l'on fait promptement sécher au soleil ou à l'étuve.

Propriétés physiques et chimiques. — Douée d'une amertume très-prononcée, mais non persistante, cette plante contient, d'après Morin (1), du malate acide de chaux, une matière grasse verte formée d'huile fixe et de chlorophylle, de l'huile volatile, un principe amer particulier, une substance résineuse, du nitrate de potasse, du sucre liquide, de la gomme et de l'albumine, plusieurs sels minéraux et quelques oxydes, des traces de soufre. Une matière particulière y a été découverte en 1837 par Natiwelle, qui l'a nommée *cnicin* ou *cnicine*. Ce principe s'obtient avec facilité. Il se présente sous forme de belles aiguilles blanches; il est d'une excessive amertume; fort peu soluble dans l'eau et les acides dilués, il se dissout très-bien dans l'eau alcalinisée, en perdant sa saveur amère.

Les feuilles du chardon-bénit peuvent fort bien remplacer le houblon dans la confection de la bière.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion ou décoction, 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé, 30 à 100 gr.
Infusion vineuse, 30 à 50 gr. par kilogramme de vin (15 à 100 gr.).
Eau distillée, 60 à 120 gr. en potion.
Teinture, 2 à 5 gr. en potion.
Fruits en émulsion, 2 à 4 gr.
Extrait, 2 à 4 gr., en pilules, bols, ou délayé dans du vin, de la bière, etc.

A l'extérieur. — Infusion ou décoction des feuilles, en fomentations, lotions, etc.
Poudre, en topique.

(1) *Journal de chimie médicale*, III, p. 105.

Le chardon-bénit est considéré comme tonique, fébrifuge, sudorifique, diurétique, vermifuge; à forte dose, il est émétique. Il convient dans la débilité des voies digestives, l'anorexie, la dyspepsie, dans l'atonie générale, les fièvres intermittentes, les fièvres éruptives avec atonie, etc.

Cette plante, à peine connue en médecine avant Césalpin, vantée depuis avec exagération, est maintenant presque entièrement oubliée. Cependant, ses propriétés réelles la placent dans la matière médicale indigène à côté de la petite centaurée, de la gentiane et de la chausse-trape. Hoffmann la compare et la préfère à l'absinthe, la recommande dans une foule de maladies de nature en apparence dissemblable, mais qui pourtant se rapportent à un état essentiellement hyposthénique. C'est en remontant à chaque époque de la science, en tenant compte du langage qui s'y rapporte, et en l'interprétant sans prévention, que nous devons juger nos prédécesseurs. Nous trouvons alors que s'il y a entre eux et nous désaccord par les mots, il y a presque toujours accord par les choses.

Pontedera recommande le chardon-bénit dans les coliques produites par la trop grande distension du côlon par des vents, dans les fièvres intermittentes, surtout celles qui ne quittent jamais entièrement le malade. Ruland, au rapport d'Ettmuller, après avoir fait vomir le malade, lui administrait pendant quelques jours une décoction de cette plante, avec la petite centaurée, pour exciter la sueur.

Jean Bauhin, Lange, et surtout George-Christophe Petri Van Hartenfels (1), et George-Christophe Otto (2) ont prodigué à cette plante de fastueux éloges. Ils la considéraient comme tempérante, alexipharmaque, anticancéreuse, antipestilentielle, etc. Simon Pauli signale le chardon-bénit comme le meilleur remède à employer contre les fièvres malignes de toute espèce, et va jusqu'à dire qu'elle peut préserver de la peste, des fièvres pétéchiales, de la rougeole, de la variole. De telles assertions sont maintenant réduites à la seule idée que cette plante est douée d'énergie et qu'elle mérite l'attention des praticiens. Aussi, Lewis, Linné et Gilibert ont-ils constaté ses bons effets dans la débilité d'estomac, la dyspepsie et l'anorexie atoniques, les fièvres intermittentes, l'ictère. Dans cette dernière maladie, il faut bien s'assurer de l'état du foie et des conduits biliaires; car il est bien évident que lorsque la jaunisse dépend d'un état phlegmasique ou d'un spasme du canal cholédoque, l'action du chardon-bénit, comme celle de tous les toniques, ne peut que nuire; les antiphlogistiques, les calmants et les diurétiques délayants sont alors plus rationnellement indiqués.

Le chardon-bénit exerce, suivant Hufeland, une action curative dans le catarrhe bronchique chronique fixe. Il recommande dans ce cas la formule suivante : Extrait de chardon-bénit, 4 gr.; extrait de douce-amère, 15 décigrammes; eau de fenouil, 30 gr. ; eau de laurier-cerise, 4 gr. Dose, 60 gouttes, quatre fois par jour.

Les fruits du chardon-bénit passent pour avoir les mêmes propriétés que la plante. On les administrait autrefois contre les obstructions du foie et les flatuosités. On les donnait aussi en émulsion avec de l'eau de coquelicot contre la pleurésie. Schrœder considérait comme un remède admirable contre les maladies putrides l'extrait de chardon-bénit préparé avec du vinaigre distillé. Ce remède, suivant Etmuller, excite une abondante transpiration, à la dose de 30 centigr. à 1 gr. 30 centigr. L'eau distillée servait autrefois de véhicule aux potions excitantes et sudorifiques. Elle est à tort abandonnée de nos jours.

(Loback (3) pense que l'emploi des fruits de cette plante (15 gr. pour une

(1) *Asylum languentium, seu carduus sanctus, vulgò benedictus, medicina patrum-familias, polycresta, verumque pauperum thesaurus*, etc. Iéna, 1669.
(2) *De Carduo benedicto, diss. inaug.* Argent., 1738.
(3) *Gazette médicale*, 1859.

décoction de 250 gr., ou teinture de 8 à 20 gouttes) régularise la circulation abdominale et agit d'une façon favorable dans les métrorrhagies et les troubles de la menstruation. Le premier effet du traitement est quelquefois une surexcitation assez vive; aussi est-il bon de le diriger avec prudence et en commençant par de petites doses. Dans les cas où on avait constaté une hypertrophie hépatique par la percussion, il y a eu évidemment résolution et amendement dans les phénomènes d'inappétence, de douleurs, d'irrégularité dans les selles et de troubles menstruels qui se rattachaient à cette altération.)

La décoction des feuilles de cette plante est détersive, tonique, et peut être employée avec avantage sur les ulcères atoniques, sur les ulcères gangréneux et même cancéreux. On peut aussi employer la poudre dans les mêmes cas. La décoction ou l'eau distillée a été très-recommandée par S. Pauli sur les ulcères chancreux, qu'il saupoudrait ensuite avec la poudre des feuilles. Arnaud de Villeneuve a vu guérir par ce moyen un homme dont la chair de la jambe était rongée jusqu'à l'os par un vieil ulcère.

Le *cnicin*, à la dose de 20 à 30 centigr., produit des nausées et des vomissements. Il a été peu employé jusqu'à présent; Bouchardat le place au-dessus de la salicine dans le traitement des fièvres intermittentes.

CHARDON-MARIE. Carduus marianus. L.

Carduus albis maculis notatus, vulgaris. C. Bauh., Tourn. — *Carduus lacteus.* Matth.

Artichaut sauvage, — chardon argenté, — chardon de Notre-Dame.

Synanthérées. — Cynarées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

Le chardon-marie, remarquable par la beauté de son feuillage, se trouve aux lieux incultes, sur le bord des chemins, aux voisinages des ruines, etc. Les lapins sont très-friands des feuilles et des jeunes tiges de ce chardon, qui, selon Willich, leur est très-salubre à l'état de domesticité. Les racines plaisent à divers animaux. Les têtes remplacent quelquefois celles d'artichaut, qu'elles sont loin d'égaler en délicatesse. Dans quelques contrées on mange ses jeunes pousses en friture et en salade.

Description. — Racine longue, épaisse, fibreuse, cylindrique. — Tige de 3 à 15 décimètres, rameuse, pubescente. — Feuilles alternes, grandes, sinuées, épineuses, parsemées de taches laiteuses, de veines ou marbrures blanches; les inférieures rétrécies en pétiole, les caulinaires sessiles, amplexicaules. — Fleurs en capitule très-gros, globuleux, composé de fleurons de couleur purpurine (juin-août), tubulées, hermaphrodites dans le disque et à la circonférence, placées sur un réceptacle chargé de poils et environné par le calice commun hérissé d'épines latérales et terminales. — Fruit : akènes anguleux, lisses, couronnés d'une aigrette simple très-longue, et renfermés dans le calice commun.

Parties usitées. — La racine et les fruits.

[**Culture.** — Comme le chardon-bénit.]

La racine de chardon-marie était considérée par les anciens comme pectorale et apéritive, les feuilles comme amères et toniques. D'après Matthiole, cette plante serait un excellent hydragogue; elle guérirait non-seulement l'hydropisie, mais aussi la jaunisse et les affections urinaires (quelles affections, de quelle nature?). Macquart la prescrit dans la leucorrhée. On a exalté les propriétés antipleurétiques de la graine de chardon-marie donnée en poudre ou sous forme d'émulsion. (Grimaud (1) dit qu'elle a *quelque chose*

(1) *Cours complet des fièvres*, t. II, p. 97.

de spécifique contre les maladies de poitrine.) Triller (1) rejette avec raison comme illusoire la vertu spécifique attribuée à des semences presque inertes. Leur propriété antihydrophobique, annoncée par Lindanus, est depuis longtemps vouée au ridicule. Les prétendues vertus désobstruantes, apéritives et emménagogues du chardon-marie seraient dues, suivant une ancienne superstition, à des gouttes de lait, qui, tombées du sein de la Vierge, auraient taché les feuilles de cette plante.

(Loback attribue aux fruits de ce chardon les mêmes propriétés qu'à ceux du chardon-bénit. Lange (2) vient confirmer cette assertion et apporte à l'appui de son opinion onze observations d'hémorrhagies diverses guéries par la décoction de 30 gr. de fruits pour 180 gr. d'eau, prise par cuillerées à soupe toutes les heures.)

CHARDON-ROLAND. Eryngium campestre. L.

Eryngium vulgare campestre. T. — *Eryngium vulgare.* J. B. et Camerar.

Panicaut, — chardon-rouland, — chardon à cent têtes, — chardon barbe-de-chèvre.

Ombellifères. — Saniculées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XIII), qui ressemble beaucoup au chardon, croît dans les lieux incultes, dans les champs et le long des chemins.

Description. — Racine longue, grosse comme le doigt, succulente, blanche ou jaunâtre à l'intérieur, à tissu spongieux, portant à la partie supérieure une espèce de pinceau qui est le résultat des débris des feuilles de l'année précédente, d'où son nom d'*eryngium* (barbe de chèvre). — Tige de 30 à 50 centimètres de hauteur, dressée, striée, blanchâtre, rameuse dès la base, ce qui lui donne l'aspect globuleux. — Feuilles coriaces, d'un vert glauque, à nervures saillantes; les radicales pétiolées, trilobées, à lobes pinnatifides et épineux; les caulinaires plus petites, amplexicaules, moins incisées. — Fleurs blanches, en capitules multiflores, serrés, munis d'un involucre de six à sept folioles épineuses, et disposés en corymbe ou ombelle simple (juillet-septembre). — Chaque fleur, munie à sa base d'une petite coiffe écailleuse, se compose d'un calice à cinq divisions pointues, d'une corolle à cinq pétales, de cinq étamines, d'un ovaire inférieur et de deux styles. — Fruits : akènes hérissés de petites écailles imbriquées.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — Le chardon-roland demande des terrains secs et légers; on le propage de graines.]

Récolte. — On la fait en tout temps, lorsqu'on veut employer la racine fraîche; au printemps et en automne, lorsqu'on veut la conserver.

[La racine de chardon-roland est grise à l'extérieur, marquée d'anneaux, blanche jaunâtre à l'intérieur; son odeur, assez marquée, n'est pas agréable; sa saveur est douceâtre amère.]

La racine de chardon-roland est employée comme diurétique dans l'hydropisie, la gravelle, l'ictère, les engorgements des viscères abdominaux, etc. Dans certains cantons les paysans en usent comme aliment après lui avoir fait perdre la saveur amère par l'ébullition.

PANICAUT MARITIME (*Eryngium maritimum*, L.), croît sur les sables maritimes. On le trouve abondamment dans les dunes.

Description. — Feuilles blanchâtres, épineuses, les radicales en cœur, presque arrondies, un peu lobées, les supérieures amplexicaules, souvent trilobées. — Fleurs blanches ou un peu bleuâtres (juillet-août). — Involucre de cinq à sept folioles fort larges et épineuses. — Paillettes tricuspides.

La racine de panicaut marin est beaucoup plus active que celle de char-

(1) *De Pleuritide*, 1752.
(2) *Journal de pharmacie*, janvier 1863.

don-roland. Je l'ai vu employer avec succès en décoction concentrée dans l'anasarque, chez les habitants voisins des dunes.

CHARDON A CARDER ou A BONNETIERS. Dipsacus fullonum. L.

Chardon à foulon, — cardère.

Dipsacées. Fam. nat. — Tétrandrie monogynie. L.

Plante très-commune dans les lieux incultes et les pâturages.

Description. — Tige rameuse, droite, haute, cannelée, d'un vert terne, hérissée d'épines. — Feuilles ovales, lancéolées, molles, réunies par leur base en entonnoir autour de la tige. — Fleurs rougeâtres, terminant la tige et les rameaux. — Paillettes courtes, larges à la base, recourbées en crochet et légèrement ciliées sur les bords.

[**Parties usitées.** — Les racines.

Culture. — La cardère est cultivée en grand pour les besoins de l'industrie (manufactures de drap, etc.); elle préfère les terrains légers, sablonneux; on la propage par graines.]

La racine du chardon à carder est un peu diurétique. Suivant Dioscoride, cuite dans le vin et broyée en forme de cérat, elle est bonne contre les crevasses, les fentes et les gerçures, surtout quand elles ont leur siége à l'anus. Les paysans se servent de l'eau qui séjourne dans ses feuilles comme anti-ophthalmique. J'en ai vu de bons effets dans les ophthalmies très-légères.

On rencontre dans la partie supérieure du chardon à foulon un ver qui, écrasé sur les dents, peut, par son application, ou même par le contact des doigts avec lesquels on l'a broyé, produire un calme instantané, une cessation immédiate de la douleur odontalgique. J'ai plusieurs fois employé ce singulier moyen avec succès. La douleur revient au bout de dix, quinze ou vingt minutes; mais une nouvelle application produit le même soulagement. Je l'ai réitérée jusqu'à cinq fois successives sur la même dent, et toujours j'ai obtenu le même résultat. Il serait à désirer qu'on fît des recherches sur les causes de cet effet vraiment extraordinaire. La coccinelle à sept points noirs a, dit-on, la même faculté, mais beaucoup moins marquée et plus inconstante.

CHAUSSE-TRAPE. Centaurea calcitrapa. L.

Carduus stellatus. Dod. — *Carduus stellatus, foliis papaveris erratici.* Bauh. *Carduus muriaticus.* Clus. — *Rhapontieum calcitrapa.* Scop. — *Spina stella alba.* Tabern. — *Carduus stellatus seu calcitrapa.* Tourn.

Centaurée chausse-trape, — centaurée étoilée, — chardon étoilé, — pignerolle.

Synanthérées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie frustranée. L.

Cette plante vivace (Pl. XIV) croît dans toute la France, sur le bord des chemins, dans les terrains secs, autour des villes et des villages. Les Juifs assaisonnaient l'Agneau pascal avec les feuilles de la centaurée étoilée, et les Egyptiens mangent encore aujourd'hui ses jeunes pousses.

Description. — Racines longues, charnues, d'un blanc brunâtre. — Tige anguleuse, très-rameuse et en forme de buisson arrondi. — Feuilles alternes, pubescentes, les radicales pinnatifides, à lobes éloignés et dentés, rétrécies en pétiole, étalées en rosette; les caulinaires sessiles; les supérieures entières, petites.— Fleurs en capitules épineux, ovoïdes-oblongs, composés de fleurons purpurins, en cyme et portés sur un pédoncule entouré de bractées; fleurons en tube irrégulier, 5-fides, sur un réceptacle velu, hermaphrodites au centre, neutres à la circonférence.— Involucre formé d'écailles ovales terminées par de longues et fortes épines jaunâtres, divariquées en étoiles et pinnatifides à leur base. — Fruits : akènes blancs, oblongs, à aigrette sessile.

Parties usitées. — La racine, les feuilles et les fleurs.

[**Culture.** — La chausse-trape n'est cultivée que dans les jardins de botanique; on la propage par semis faits en pleine terre.]

Récolte. — La récolte de la centaurée chausse-trape doit se faire avant l'épanouissement des fleurs; plus tard elle est desséchée et sans suc.

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles et les fleurs, tout à fait inodores, sont très-amères; la racine et les semences sont douces. Cette plante contient, d'après Fignier, de Montpellier, du ligneux, une substance gommeuse, une substance résiniforme, une matière azotée, de l'acétate, de l'hydrochlorate et du sulfate de potasse, de l'hydrochlorate et du sulfate de chaux, une matière colorante verte, de la silice, une petite quantité d'acide acétique.

(François Scribe a trouvé dans les feuilles, du cnicin comme dans toutes les plantes amères de la tribu des cynarocéphales.)

Colignon, pharmacien à Apt (1), s'est assuré que cette plante ne contient pas d'alcaloïde et que sa saveur amère est due à une substance à laquelle il a donné le nom d'*acide calcitrapique*, dont les caractères sont les suivants : amertume très-intense et styptique, couleur ambrée, transparente, consistance sirupeuse; non volatil, décomposable par la chaleur; rougissant fortement le papier de tournesol; incristallisable; très-soluble dans l'alcool et dans l'éther; peu soluble dans l'eau, même bouillante; formant avec les bases solubles, telles que la potasse, la soude et l'ammoniaque, des sels solubles dans l'eau, mais incristallisables. L'alcool qui le tient en solution devient très-difficile à distiller, même à feu nu. Une très-petite quantité dissoute dans ce véhicule suffit pour lui communiquer une amertume très-intense.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc des feuilles, de 120 à 160 gr. comme fébrifuge.
Feuilles en poudre, de 1 à 4 gr., dans du vin, ou en électuaire.
Extrait aqueux, de 15 à 60 gr.
Extrait alcoolique, 60 centigr. à 2 gr.
Fleurs en poudre, 4 à 12 gr. (Buchner.)
Fruits, 4 gr., macérés dans du vin blanc, comme puissant diurétique.
Vin, 30 à 60 gr. pour 1 kilogr. (de 60 à 100 gr.)

Les feuilles et les fleurs de chausse-trape sont considérées comme toniques et fébrifuges. La racine et les semences sont diurétiques.

L'action des sommités fleuries de cette plante, sur nos organes, est analogue à celle de la petite centaurée et de la gentiane. J. Bauhin, Tournefort, Séguier, Géoffroy, Buchner, Linné, Gilibert, Chrestien de Montpellier (2), Valentin (3), ont constaté ses propriétés fébrifuges. Vitet lui reconnaît les mêmes propriétés, et prescrit la décoction concentrée des feuilles ou le suc à grande dose. « C'est, dit Roques, un de nos meilleurs fébrifuges indigènes; il peut fort bien remplacer le quinquina dans les campagnes. Nous avons guéri, dit encore Roques, avec la décoction des feuilles et des fleurs, plusieurs malades atteints de fièvres de divers types. »

C'est à Clouet (4), qui, en 1787, l'administra avec succès à plus de deux mille soldats de la garnison de Verdun, que nous devons les expériences les plus concluantes sur l'efficacité de la chausse-trape contre les fièvres intermittentes. Ce remède n'en fut pas moins abandonné, malgré les résultats ultérieurement obtenus par d'autres médecins. « Nous n'estimons point ce qui croît chez nous, nous n'estimons que ce qui s'achète, ce qui couste et s'apporte de dehors (5). »

Dans ces circonstances, Bertin, professeur agrégé de la Faculté de Montpellier, a lu devant l'Académie des sciences et lettres de la même ville un mémoire très-intéressant sur les propriétés fébrifuges de la chausse-trape (6). Ce médecin avait eu le soin de dégager les fièvres de toute complication.

(1) *Répertoire de pharmacie*, octobre 1853.
(2) *Bulletin de pharmacie*, mai 1809.
(3) *Nouveau Journal de médecine*, t. III, 1819.
(4) *Journal de médecine militaire*, t. VII.
(5) Charron, *De la Sagesse*.
(6) *Revue thérapeutique du Midi*, 1853.

Au début, il administra le médicament sous forme d'extrait aux doses auxquelles il aurait prescrit le sulfate de quinine, et de la même manière que pour ce dernier, c'est-à-dire le plus loin possible des accès. Le succès fut prompt et durable : de nombreuses fièvres quotidiennes, tierces et quartes guérirent par ce remède. Le même résultat fut obtenu dans les fièvres intermittentes larvées et dans les maladies compliquées d'un élément intermittent.

Ces faits, aussi nombreux que bien constatés, prouvent l'incontestable efficacité de l'extrait alcoolique de chausse-trape dans les fièvres intermittentes non pernicieuses, même dans celles d'origine paludéenne. Bertin n'a pas cru devoir s'en rapporter à ce médicament dans les fièvres pernicieuses, où la certitude du danger réclame impérieusement l'emploi de l'antipériodique par excellence. Les bons effets de la chausse-trape lui ont paru si constants, que, dans la prison cellulaire de Montpellier, il préfère, par économie, l'extrait de cette plante au sulfate de quinine. Ses malades n'ont point eu de rechutes; et cependant plusieurs d'entre eux étaient venus des rizières du château d'Avignon ou des bords marécageux des étangs.

On peut, sans inconvénient, administrer de fortes doses d'extrait de chausse-trape. Cependant Bertin n'a jamais dépassé la dose de 1 gr. 20 centigr., qu'il prescrit en pilules de 20 centigr. chacune.

De tels succès convaincront-ils les médecins qui refusent à nos fébrifuges indigènes la faculté de combattre les fièvres intermittentes d'origine paludéenne? La vérité se fait difficilement jour à travers les préjugés.

Je regarde le chardon étoilé comme un de nos meilleurs fébrifuges indigènes. J'ai employé plusieurs fois avec succès son suc dans les fièvres intermittentes. Cette préparation m'a réussi dans deux cas où la décoction avait échoué. J'ai souvent associé avec avantage cette plante à l'écorce de saule et à l'absinthe dans les fièvres automnales cachectiques. Dans tous les cas où les toniques fixes sont indiqués, la chausse-trape peut remplacer les amers exotiques. Je l'ai substituée au *quassia amara*. Elle m'a réussi complétement dans la leucorrhée atonique, soit en décoction, soit infusée dans le vin blanc, avec addition d'un peu de racine d'angélique.

La semence de calcitrape est certainement très-diurétique. Dodonée dit qu'elle provoque l'urine jusqu'au sang si on ne modère son usage. Cette assertion nous paraît exagérée. Je l'ai fait prendre en poudre avec du vin blanc, dans des cas d'hydropisie, où elle a produit une abondante sécrétion d'urine. La racine ne m'a pas paru avoir une action aussi marquée sur l'appareil urinaire. Elle faisait partie, suivant Desbois, de Rochefort, du remède de Baville, qu'on regardait comme très-efficace contre la gravelle.

CHÉLIDOINE. Chelidonium majus. L.

Chelidonium majus vulgaris. Bauh. — *Chelidonium hæmatodes.* Mœnch.

Grande chélidoine, — éclaire, — grande éclaire, — herbe d'hirondelle, — felougène, — felougne, herbe dentaire.

Papavéracées. Fam. nat. — Polyandrie monogynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XIV) se trouve dans toute la France, dans les fossés humides, dans les haies, sur les vieux murs des jardins, dans les lieux incultes, dans les ruines et sur les rochers.

Description. — Racine fusiforme, fibreuse, chevelue, d'un brun rougeâtre. — Tige de 3 à 7 décimètres de hauteur, cylindrique, rameuse, grêle, fragile, pubescente, à longs poils épars, mous, étalés. — Feuilles alternes, molles, glabres, glauques au-dessous, pétiolées, à 3-7 segments ovales, à lobes incisés, crénelés, pétiolulés ou décurrents sur la tige. — Fleurs jaunes, hermaphrodites, disposées en ombelles pauciflores à la partie supérieure des ramifications de la tige (avril-septembre). — Calice à deux

sépales libres, caducs, convexes, jaunâtres. — Corolle à quatre pétales ouverts, entiers, plus étroits à la base, obovales. — Étamines en nombre indéfini, hypogines, libres, égales. — Anthères bilobées, introrses. — Ovaire libre, allongé, composé de deux carpelles séparées par une fausse cloison incomplète, multiovulée. — Deux stigmates sessiles, persistants, bilobés. — Fruit sec, polysperme, linéaire, siliquiforme, souvent à deux valves se détachant de la base au sommet, en laissant persister le châssis formé par les placentas. — Graines oblongues, luisantes, noirâtres, munies d'une arille blanche placée vers le hile.

Parties usitées. — La racine, l'herbe et les fleurs.

[**Culture.** — La chélidoine cultivée, que l'on ne trouve que dans les jardins botaniques, est moins active que celle qui vient spontanément dans les campagnes ; on la propage par division des pieds.]

Récolte. — La chélidoine qui a été récoltée dans un terrain sec ou sur de vieux murs est beaucoup plus active que celle qui a crû dans des lieux humides et ombragés. On ne doit la choisir ni trop jeune ni trop grande. Il ne faut pas la recueillir après la floraison. La dessiccation lui fait perdre une partie de son âcreté, tandis qu'elle augmente au contraire son amertume. La racine, qui est considérée comme plus active que les autres parties de la plante, devient presque noire par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques. — A l'état frais, la chélidoine exhale une odeur désagréable que Tournefort compare à celle des œufs couvés. Des incisions faites à la tige découle un suc jaune, caustique, d'une saveur âcre, tenace, très-amère, et qui renferme le principe actif de la plante. Ce suc, exposé à l'air, s'épaissit, prend une couleur jaune, devient orangé, puis brun, et ne se dissout plus que difficilement dans l'eau. La couleur de ce suc semble y indiquer la présence de la gomme-gutte ; et, en effet, Thomson assure qu'il en recèle. Chevallier et Lassaigne, qui ont analysé la chélidoine, y ont trouvé une substance résineuse amère, jaune, une matière gommo-résineuse jaune orangé, amère, nauséabonde, du citrate de chaux, du phosphate calcaire, de l'acide malique libre, du nitrate et de l'hydrochlorate de potasse, une substance mucilagineuse, de l'albumine et de la silice. Godefroy en a isolé, il y a quelques années, une matière blanche cristalline à laquelle il a donné le nom de *Chélidonine* et que l'on croit être le principe toxique de ce végétal.

[La *chélidonine* est solide, inodore, cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther (sa formule $= C^{40}H^{20}Az^{2}O^{6}$) (Will) ; elle est accompagnée dans la chélidoine d'une autre base la *chélérythrine*, découverte par Probst et Pollex ; d'après Schiel elle serait analogue à la sanguinarine extraite de la racine de sanguinaire du Canada et aurait pour formule $= C^{56}H^{17}AzO^{8}$. C'est un alcaloïde pulvérulent qui se colore en rouge par les vapeurs acides.

Probst a également trouvé dans la chélidoine en combinaison avec la chaux un acide qu'il a appelé *chélidonique*, dont la formule $= C^{14}H^{2}O^{10}\,3HO$; il cristallise en aiguilles incolores allongées, efflorescentes, solubles dans l'eau, l'alcool et les acides ; il est tribasique ; on l'y trouve avec les acides malique et citrique déjà signalés par Chevallier et Lassaigne].

(Mentionnons enfin la chélidoxanthine, matière colorante jaune et amère, extraite des feuilles et des fleurs.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction des feuilles, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau (par tasses).

Décoction de la racine, 10 à 15 gr par. kilogramme d'eau (par tasses en vingt-quatre heures).

Suc exprimé, 50 centigr. à 4 gr. dans de l'eau sucrée, en potion ou pur.

Poudre de la racine, 2 à 3 gr. dans un véhicule, en pilules, électuaire.

Extrait (1 sur 10 d'eau), 25 centigr. à 10 gr. progressivement, ou suivant l'effet que l'on veut produire.

Vin (15 à 50 gr. de racine pour 1 kilogr. de vin), 30 à 60 gr. chaque matin.

A L'EXTÉRIEUR. — Suc de la plante fraîche, *Q. S.* seul ou étendu dans l'eau, pour topique rubéfiant ou stimulant de la peau. Pommade avec l'axonge et le suc ou l'extrait, décoction pour lotions, injections, etc.

Le suc de chélidoine à haute dose est un poison irritant qui détermine des accidents mortels, soit qu'on l'administre à l'intérieur, soit qu'on le mette en contact avec le tissu cellulaire. Il tue les chiens à la dose de 60 à 90 gr. L'extrait aqueux préparé avec la plante fraîche est tout aussi vénéneux. Il détermine une vive inflammation des organes digestifs, et, secon-

dairement, une irritation du système nerveux. Orfila pense que la chélidoine agit spécialement sur les poumons, car dans les cadavres des chiens qui ont été empoisonnés avec le suc ou l'extrait de cette plante, on trouve en général ces organes livides, peu crépitants, et gorgés de sang.

Dans une observation d'empoisonnement de toute une famille par la chélidoine (1), il y eut en même temps superpurgation et symptômes cérébraux tout particuliers, du délire, des visions, etc.

La chélidoine est donc considérée avec raison comme un poison narcotico-âcre, dont l'action première est irritante et l'action secondaire ou par absorption évidemment narcotique. La prédominance de l'une ou de l'autre action fournit les indications à remplir dans cette espèce d'empoisonnement. On devra donc faire cesser le plus tôt possible l'irritation locale par l'expulsion du poison au moyen de l'eau chaude simple ou mêlée à une certaine quantité d'albumine ou de miel, et en s'introduisant une plume ou les doigts dans la gorge. L'émétique, qui exerce primitivement une action irritante locale, et dont l'effet secondaire est hyposthénisant, nous paraît ne devoir être ici employé qu'autant qu'il serait impossible de provoquer le vomissement par les moyens que nous venons d'indiquer. Après l'expulsion du poison par le vomissement, on combat l'irritation subséquente par les boissons mucilagineuses, le lait, la décoction de guimauve ou de graine de lin, etc. A cause de l'effet secondaire de l'empoisonnement, on ne doit employer la saignée, soit générale, soit locale, lorsqu'elle semble indiquée, qu'avec une extrême réserve.

Lorsque le poison n'a pu être promptement expulsé, que son action sur les centres nerveux se manifeste par des symptômes cérébraux particuliers et analogues à ceux que produisent les poisons narcotiques, tels que l'assoupissement, le délire, les hallucinations, etc., on doit alors recourir aux moyens indiqués en pareil cas. On administrera le café, l'éther, le vin, les spiritueux, le camphre à la dose de 15 à 20 centigr. répétée de temps en temps dans une mixture mucilagineuse, ou donnée en lavement émollient, et préalablement dissous dans un jaune d'œuf. Les affusions froides, les frictions stimulantes avec l'eau-de-vie, l'ammoniaque étendue dans l'eau, les sinapismes ambulants, etc.

La chélidoine, à dose thérapeutique, est excitante, diurétique et purgative. Elle peut être utile dans les engorgements abdominaux, l'hydropisie, l'ictère, les affections scrofuleuses, syphilitiques ou dartreuses, la goutte, la gravelle, etc. Les feuilles fraîches sont rubéfiantes et vésicantes. Le suc est caustique et détersif, lorsqu'il est étendu dans l'eau.

La chélidoine, qui croît partout et que les anciens avaient parfaitement appréciée, ne mérite pas l'oubli auquel elle a été condamnée par les médecins modernes. Son énergie est très-grande et ses effets plus ou moins prononcés, suivant la dose à laquelle on l'administre et ses divers modes de préparation. Une cuillerée de suc de chélidoine, dit Bodart, purge et fait vomir. Il m'a suffi de cette dose mêlée avec autant d'eau sucrée pour obtenir un effet éméto-cathartique violent chez une jeune fille atteinte d'une fièvre quarte, avec gonflement de la rate et état cachectique très-prononcé. La perturbation causée par l'action de ce médicament amena une grande amélioration dans l'état de cette jeune fille. Elle n'éprouva plus que de faibles accès qui, plus tard, cédèrent tout à fait à l'usage d'une forte décoction de trèfle d'eau et d'écorce de saule blanc.

Je crois, avec les anciens, que les propriétés de la grande-éclaire sont plus énergiques dans la racine. Galien et Dioscoride administraient cette racine en infusion dans du vin blanc, pour la guérison de l'ictère. Forestus la faisait bouillir dans la bière. Je l'ai employée de l'une et de l'autre ma-

(1) *Philosophical Transactions*, t. XX, n° 242.

nière, selon les circonstances et la position de fortune des malades, dans l'hydropisie et dans les embarras atoniques des viscères, qu'il est plus facile d'apprécier chez le malade que d'expliquer, et que l'on rencontre fréquemment chez les pauvres exposés à l'action du froid humide et soumis à toutes les autres causes de destruction qui les entourent.

Lange (1) emploie de préférence l'extrait de chélidoine préparé avec du vin à un feu doux, et l'ordonne à la dose de 1 gr. 20 centigr. à 1 gr. 50 centigr. dissous dans de l'eau distillée, que l'on fait prendre au malade chaque jour pendant plusieurs semaines, pour combattre l'ictère, les fièvres intermittentes et les obstructions lentes des viscères abdominaux. J'ai vu employer avec succès contre la gravelle et l'hydropisie, par le conseil d'un guérisseur de campagne, la racine de chélidoine infusée dans le vin blanc (30 à 60 gr. de racine pour 1 kilogr. de vin); ce vin était pris à la dose de 30 à 90 gr. chaque matin, et agissait à la fois comme diurétique et comme laxatif.

Joel (2) employait avec succès, dans l'ictère, l'hydropisie et les cachexies, un vin composé de racine de chélidoine et de baies de genévrier concassées, de chaque 30 gr. et de 500 gr. de vin blanc. Je me suis bien trouvé de l'usage de ce vin dans les hydropisies et dans la cachexie paludéenne. Dans cette dernière affection j'y ajoutais fréquemment les feuilles de chausse-trape, d'absinthe ou de petite centaurée.

On a pensé que la racine de chélidoine était le remède spécifique de Van Helmont contre l'hydropisie ascite.

(Hufeland, Gilibert assurent avoir guéri des ictères chroniques par l'usage de la décoction de chélidoine. Pour le premier de ces observateurs, c'est un médicament antibilieux. Rademacher, apologiste moderne de Paracelse (3), le range dans la classe des *remèdes hépatiques* particuliers. La teinture est d'un usage journalier en Allemagne dans les affections du foie. Wagner et Linné ont employé la chélidoine avec succès dans les fièvres intermittentes.) Récamier regardait aussi cette plante comme ayant sur les engorgements indolents de la rate une action particulière.

Garancière (4) regarde la chélidoine comme très-utile dans toutes les maladies chroniques de la poitrine.

Les paysans du Limousin, au rapport de Larue-Dubarry (5), font prendre une forte décoction de chélidoine contre la dysenterie. Suivant instinctivement la loi de la tolérance, ces bons paysans auraient pu fournir à un médecin observateur la première idée de la réforme médicale qui a illustré le nom de Rasori.

La chélidoine semble avoir sur le système lymphatique une propriété spéciale, qui la rend efficace dans les engorgements glanduleux, les scrofules, les affections cutanées chroniques, etc.

J'ai adopté dans l'administration de la chélidoine la méthode indiquée par le professeur Wendt : j'exprime, en été, le suc de toute la plante, et le mêle à une égale quantité de miel. La dose de ce mélange, qui d'abord est de 8 gr., est graduellement portée à 16 gr. délayés dans une à deux cuillerées d'eau. Au printemps et en automne, je n'emploie que le suc de la racine, et, en hiver, je donne l'extrait de la plante tout entière, dont je forme des pilules de 10 centigr.; je commence par en donner deux; puis j'arrive progressivement à dix, et je continue cette dose jusqu'à la guérison. Administrée de cette manière, la chélidoine est un médicament d'autant plus utile qu'on le trouve toujours sous la main. Je l'ai employée avec succès

(1) *Médecine domestique de Brunswick.*
(2) *Oper, med.*, p. 363. Amstelod., 1663.
(3) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. III, p. 368, 1855.
(4) *Traité de la consomption anglaise.*
(5) *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne*, t. II, p. 18, 1850.

chez un garçon de ferme, enfant de l'hospice, âgé de dix-sept ans, d'un tempérament éminemment lymphatique, et atteint d'une dartre squameuse humide occupant les aines et la partie interne et supérieure des cuisses. Cette affection datait d'un an environ. Je commençai le traitement au mois de juin 1833, en donnant d'abord 6 gr. de suc d'éclaire mêlé avec autant de miel, et j'augmentai graduellement et de manière qu'au quinzième jour de traitement le malade en prenait 12 gr. : à cette époque l'amélioration était sensible. Je fis alors pratiquer des onctions avec une pommade composée de suc de la même plante bouillie dans du saindoux jusqu'à consomption de ce suc, d'après le conseil d'un curé qui avait employé cette pommade dans des cas semblables. Au bout d'un mois de ce traitement, aussi simple que peu coûteux, la dartre était entièrement guérie. Ce jeune homme, que j'ai revu depuis, jouit d'une très-bonne santé.

Le suc de chélidoine, à la dose de 5 à 6 gr. délayés dans 700 gr. de petit-lait, à prendre chaque jour, est un bon dépuratif contre les affections cutanées chroniques, les scrofules, etc. Ce même petit-lait, auquel on ajoute 4 gr. de crème de tartre et 30 gr. de sirop de chicorée, m'a réussi dans un cas d'ictère, qui, pendant six mois, avait résisté à un traitement rationnellement dirigé.

On attribuait jadis à la chélidoine, non-seulement une action stimulante et diurétique, mais aussi une propriété sudorifique. Palmarius (1) dit que le suc de la racine de cette plante, exprimé et mêlé avec un peu de vin blanc ou du vinaigre rosat, a été d'un puissant secours pour quelques-uns, et a chassé le poison par les sueurs. Le fameux Julien Paumiers, de la Faculté de Paris, faisait grand cas du suc de la même racine dans la fièvre jaune.

La chélidoine est un purgatif prompt et certain que le médecin de campagne peut employer dans presque tous les cas où ce genre de médication est indiqué, et surtout dans les maladies chroniques. Cette propriété est due à la présence de la gomme-gutte. Moins active que cette dernière, la chélidoine en a tous les avantages sans en avoir les inconvénients. Ce purgatif indigène est le plus efficace de tous ceux que l'on a proposés comme succédanés des évacuants exotiques. S'il nous venait de l'Amérique ou des Indes, on le trouverait dans toutes les pharmacies, et tous les médecins le prescriraient. Quand donc finira cette *exoticomanie*, qui rend la médecine inaccessible au pauvre, et la France tributaire de l'étranger pour des ressources qu'elle possède et dont elle pourrait user à si bon marché?

Le suc ou l'extrait de grande-éclaire, mêlé avec le jaune d'œuf, le mucilage de semence de coing, de racine de guimauve ou de graine de lin, dans suffisante quantité d'eau sucrée, forme la base d'une potion purgative, légèrement laxative ou altérante, suivant la dose à laquelle on l'administre. J'ai quelquefois employé avec succès comme vermifuge l'extrait de chélidoine en pilules avec le calomel. L'usage de ces pilules, continué longtemps, m'a réussi dans quelques affections scrofuleuses et dartreuses présumées d'origine syphilitique par hérédité, dans les engorgements chroniques du foie et de la rate, et dans les constipations opiniâtres dues à l'inertie des intestins. L'effet laxatif produit par la chélidoine permet d'administrer le protochlorure de mercure à petites doses, sans craindre son action sur la bouche. On sait qu'une petite quantité de calomel répétée et qui séjourne dans les premières voies, où elle est absorbée, cause plus facilement la salivation qu'une dose plus forte de cette substance déterminant des contractions intestinales et la purgation.

J'ai aussi employé avec avantage, comme vermifuge, le suc de chélidoine pur ou en émulsion avec le jaune d'œuf et une suffisante quantité d'eau et

(1) *Traité des maladies contagieuses*, c. XVIII, p. 156.

de sucre, à la dose de 15 gouttes à une cuillerée à café pour les enfants, et jusqu'à une demi-cuillerée à bouche pour les adultes.

A cette dernière dose, il est purgatif et même éméto-cathartique. A plus petite dose, il agit comme anthelminthique, altérant ou laxatif. Entre autres faits puisés dans ma pratique, et que je pourrais citer, je rapporterai le suivant :

Une petite fille de M. Delapoterie, âgée de trois ans, pâle, faible, ayant les membres grêles, le ventre gros sans être dur ni tendu, les pupilles dilatées, de la salivation, le bout de la langue rouge, des grincements de dents pendant le sommeil, avait rendu, dans une diarrhée qui avait duré deux jours, un lombric vivant. Je lui fis prendre le matin 10 gouttes de suc de chélidoine dans un peu de jaune d'œuf délayé avec deux cuillerées d'eau sucrée. A midi, le même jour, l'enfant avait rendu, avec deux selles demi-liquides, cinq lombricoïdes de 5 à 6 pouces de longueur; une seconde dose, donnée le lendemain (de 15 à 18 gouttes), procura l'expulsion de douze autres vers de même longueur.

(C'est à titre de purgatif drastique que la chélidoine peut avoir une certaine influence dans l'aménorrhée) (1).

La chélidoine doit être maniée avec prudence. Administrée inconsidérément comme remède, elle a quelquefois produit l'empoisonnement. Pollet a observé un empoisonnement de ce genre (2) chez une femme qui, malgré ses soins, succomba sous la violence du poison.

Les anciens préparaient dans un vase de cuivre un collyre composé de suc de chélidoine et de miel. Je ne dirai pas, avec certains enthousiastes, que l'on a prévenu la cataracte et guéri des amauroses par l'usage interne et externe de cette plante; mais je puis affirmer que nos paysans ont souvent guéri des ophthalmies chroniques qui avaient résisté à toutes les ressources de l'oculistique, par la décoction de ses feuilles employée comme collyre. Ce moyen est tout à fait populaire et a dû être connu de temps immémorial, ainsi que l'annonce le nom de *grande-éclaire*, fondé sans doute sur une propriété constatée par l'expérience. Le suc, à la dose d'environ 4 gr. étendus dans 60 à 100 gr. d'eau fraîche ou d'eau distillée de roses, est, d'après Roques, un collyre efficace dans les ophthalmies scrofuleuses, les ulcérations chroniques des paupières, pourvu que l'inflammation soit modérée. J'ai moi-même employé avec succès le suc des feuilles de chélidoine, étendu dans plus ou moins d'eau fraîche, en collyre pour les ulcères des paupières, les blépharites muqueuses ou glanduleuses, les ophthalmies chroniques, les taies de la cornée et les restes du ptérigion. L'emploi de ce collyre réclame de la circonspection : le suc pur de cette plante, en contact avec la conjonctive, peut déterminer une vive irritation et même une inflammation grave de l'organe de la vue. Je pense néanmoins que le suc des feuilles de chélidoine, plus ou moins étendu dans l'eau et même pur, conviendrait, instillé entre les paupières, dans l'ophthalmie purulente des nouveaux-nés; c'est un moyen à essayer.

J'ai appliqué la racine fraîche de grande-éclaire sur les tumeurs scrofuleuses ulcérées; elles ont eu un effet marqué et à peu près semblable à celui que produit la racine d'arum employée de la même manière. Le suc des feuilles et des racines de cette plante, pur ou mêlé avec plus ou moins d'eau, selon qu'on veut lui donner plus ou moins d'activité, appliqué avec de la charpie sur les ulcères de mauvaise nature, les modifie avantageusement, les déterge et les met dans des conditions qui en favorisent la cicatrisation. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de constater les bons effets de ces applications. Les injections de ce suc dans les ulcères sinueux

(1) *Abeille médicale*, 1845, p. 153.
(2) *Annales de la Société médicale d'observations de la Flandre occidentale*, 1849.

pourraient, en déterminant une irritation phlegmasique de leurs parois, en produire l'adhérence, si j'en juge par l'essai que j'en ai fait dans un cas de décollement survenu à la suite d'un abcès ouvert spontanément à l'aisselle, entretenant une suppuration assez abondante depuis trois mois, et que j'ai guéri par ce moyen. Je laissais séjourner le suc injecté jusqu'à production de la chaleur et de la douleur, ce qui avait lieu au bout de deux à trois minutes. J'exerçais ensuite une compression graduée. (Fernel avait déjà dit : *Sinus quoque et fistulas expurgat*, etc.)

J'ai usé plusieurs fois avec succès contre la teigne d'une pommade composée de parties égales de suc de chélidoine, de savon blanc et de pommade camphrée (15 gr. de camphre pour 50 gr. d'axonge). Après avoir mis le cuir chevelu à nu, au moyen de cataplasmes émollients, je le fais lotionner avec une forte décoction de feuilles fraîches de chélidoine pendant six à huit minutes, et je frictionne ensuite toute la partie malade avec la pommade indiquée. Ce pansement est répété chaque matin. La guérison a été obtenue du quinzième au trentième jour.

J'ai vu mettre en usage avec succès, pour provoquer l'écoulement des règles, un pédiluve préparé avec une grande quantité de chélidoine fraîche en décoction dans une suffisante quantité d'eau. Ce pédiluve gonfle promptement les veines des extrémités inférieures et leur donne l'apparence d'une dilatation variqueuse. On pourrait l'employer dans tous les cas où les bains de pieds irritants sont indiqués.

(Fabre recommande (1), comme topique antiherpétique, appliqué à l' ide d'un pinceau sur les points malades, un glycérolé de chélidoine ainsi formé : glycérine, 15 gr.; extrait de chélidoine maj., 2 gr.; acide tannique, 2 gr.; alcool de chélidoine maj., *Q. S.*)

On applique le suc de grande-éclaire pour détruire les verrues et les cors, mais son action, trop faible pour cela, est assez forte pour enflammer les parties voisines et augmenter le mal au lieu de le détruire.

(Selon quelques expériences qui nous sont propres, mais qui sont trop peu nombreuses pour nous permettre d'affirmer quoi que ce soit, la *chélidoine* aurait les propriétés d'un éméto-cathartique très-violent, irritant fortement le tube digestif. Probst a reconnu à la *chélérythrine* une action narcotique.)

CHÊNE. Quercus robur. L.

Quercus cum longo pediculo. Bauh. — *Quercus vulgaris.* Lob. *Quercus racemosa.* Lam., Cond.

Chêne rouvre, — chêne mâle, — rouvre, — quesne, — roi des forêts.

Cupulifères, Rich. — Amentacées. Fam. nat. — Monoecie polyandrie. L.

Cet arbre tient le premier rang parmi ceux qui croissent dans nos forêts, où il s'élève parfois jusqu'à près de 100 pieds de hauteur. Il est assez connu pour n'avoir pas besoin de description. Son bois l'emporte sur celui de tous les autres arbres par la solidité, par la force et par la durée. Aussi est-il le plus recherché pour la charpente des bâtiments, la construction des navires, le charronnage, la menuiserie, etc. Les glands de chêne sont avidement recherchés par les oiseaux de nos basses-cours, et par les cochons, auxquels ils procurent un excellent lard.

Parties usitées. — L'écorce, les fruits, les galles et les feuilles.

Récolte. — Il faut prendre l'écorce de chêne pour l'usage médical sur des branches de trois à quatre ans, un peu avant la floraison qui a lieu en avril-mai. Les feuilles se récoltent pendant l'été et les glands dans l'automne.

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. LVII, p. 124.

Propriétés physiques et chimiques. — L'écorce de chêne diffère suivant l'âge de l'arbre et des branches. Celle du tronc et des vieux arbres est épaisse, très-rugueuse, crevassée, d'un brun rougeâtre à l'intérieur, et d'un vert noirâtre en dehors ; celle des arbres et des branches jeunes est lisse, presque sans crevasses, d'un rouge pâle au dedans, et d'un blanc verdâtre au dehors. D'une odeur fade, elle a un goût âcre et très-astringent dû à la grande quantité de tannin et d'acide gallique qu'elle contient, ce qui la rend plus propre que toutes les autres substances au tannage des peaux. Réduite en poudre pour cet usage, elle prend le nom de tan. L'écorce des jeunes arbres et des jeunes branches est plus chargée de tannin. Après avoir servi à la préparation des cuirs, le tan peut former de bonnes couches pour les serres chaudes, ou être brûlé sous forme de *mottes*. D'après les essais de Braconnot, cette écorce contient en outre du sucre incristallisable, de la pectine, du tannate de chaux, du tannate de magnésie, du tannate de potasse, etc. Le tannin qu'elle fournit paraît être uni, en outre de l'acide gallique, à quelques autres matières à un état de combinaison inexaminé. Braconnot a fait remarquer que l'écorce de chêne ne dépose pas d'apothème par des évaporations et dissolutions successives ; ce qui ne manque pas d'arriver avec le tannin de la noix de galle. Ce chimiste n'a pas non plus trouvé de corticine dans cette écorce (*in* Soubeiran). Les glands renferment de la fécule en grande quantité. Ils ont été analysés par Loewig, qui les a trouvés formés d'huile grasse 43, de résine 52, de gomme 64, de tannin 90, d'extractif amer 52, d'amidon 385, de ligneux 319, de sels de potasse, de chaux, d'alumine, des traces, etc. (1). Suivant Bourlet, on emploie en Turquie les glands comme analeptiques ; on les enfouit dans la terre pendant quelque temps pour leur faire perdre leur amertume ; puis on les sèche et on les torréfie. Leur poudre, mêlée à du sucre et à des aromates, constituerait le *palamoud* des Turcs et le *racahout* des Arabes : ce sont des aliments de facile digestion, mais auxquels on substitue habituellement chez nous un mélange dans lequel le gland de chêne est remplacé par le cacao et des fécules (*in* Soubeiran).

[Les glands de différents chênes sont torréfiés et servent à préparer le produit que l'on vend sous le nom de *Café de gland doux,* mais il arrive souvent que l'orge et l'avoine torréfiées dominent dans ce produit.]

(La *quercine*, matière cristalline, voisine de la salicine, a été trouvée par Gerber dans l'écorce du chêne. Elle est soluble dans l'eau et l'alcool, très-soluble dans l'éther.)

[La *quercite* que Braconnot a extraite du gland du chêne se rapproche de la *mannite*, elle cristallise en prismes transparents, inaltérables à l'air, solubles dans l'eau et dans l'alcool ; elle a pour formule $C^{12}H^{12}O^{10}$.

La *quercitrine* = $C^{16}H^{7}O^{9}HO$, extraite par Chevreul du *quercitron* ou *Q. nigra* ou *tinctoria*, est une matière colorante jaune, cristalline, peu soluble dans l'eau ; c'est un glycoside, les acides étendus le transforment en glycose et en *quercétine* (Rigaud).]

(Chevreul a aussi découvert dans cette écorce un corps moins soluble que le quercitrin, la *quercitréine* ($C^{52}H^{15}O^{18}$). Elle se présente sous forme de poudre cristalline jaune foncé ; la solution (1 partie pour 4 d'alcool absolu, ou 300 d'eau bouillante) est acide.)

Substances incompatibles. — Les carbonates alcalins, l'eau de chaux, les sels de fer et de zinc, de plomb, de mercure, la gélatine.

Galles. — On désigne sous le nom générique de galles, des excroissances qui se forment sur divers arbres à la suite de la piqûre d'insectes qui déposent leurs œufs dans une cavité où ils éprouvent toutes leurs métamorphoses.

Les galles que l'on trouve sur divers chênes sont produites par un insecte du genre *Cynips*. La plus commune est celle du chêne à galles qui vient principalement d'Alep. Celles de notre pays sont formées de la même manière, elles sont moins employées et renferment moins de tannin. Elles sont entièrement sphériques, polies, rougeâtres.

Lorsqu'on coupe une noix de galle en deux, on trouve : 1° au centre une petite cavité renfermant la larve ou ses débris ; 2° une couche spongieuse jaunâtre, destinée à nourrir l'animal (Guibourt) ; 3° trois ou quatre loges contenant de l'air et servant à la respiration de la larve ; 4° une substance spongieuse à structure radiée ; 5° à l'extérieur une enveloppe verte contenant de la chlorophylle et une huile essentielle.

Sur les jeunes rameaux du chêne rouvre (*Q. robur ; Q. sessiflora*, Smith) et sur le tauzin (*Q. tauza*, Wild) on trouve la galle lisse que Réaumur appelait *galle du pétiole du chêne ;* la galle couronnée ou en couronne est produite par la piqûre des bourgeons au commencement de leur développement ; la *galle corniculée* se trouve au milieu des branches ; la *galle hongroise* ou *gallon du Piémont* vient sur le chêne rouvre avant la

(1) *Bulletin des sciences médicales*, t. XVI, p. 460.

fécondation de l'ovaire ; la *galle squameuse* ou galle en artichaut se trouve sur les chatons femelles du chêne rouvre.

Voici, d'après Moquin-Tandon, comment on peut diviser les galles :

Galles.
- D'une seule pièce..
  - Régulières..
    - Sphériques.....
      - Tuberculeuses..... 1° D'Alep. 2° Lisse. 3° Couronnée.
    - Non sphériques.
      - Non tuberculeuses.
  - Irrégulières.
    - Avec cornes..... 4° Corniculée.
    - Sans cornes..... 5° Hongroise.
- De plusieurs pièces..... 6° Squameuse.

La noix de galle d'Alep doit être préférée toute verte et non percée du trou par lequel le cynips s'échappe ; elle renferme du tannin (60 pour 100), les acides gallique, ellagique, et lutéo-gallique, de la chlorophylle, une huile volatile, des matières extractives, de l'amidon, divers sels de potasse et de chaux, de l'acide pectique (Berzélius) et de la pectase (Laroque).

(L'infusion de noix de galles est un très-bon réactif pour reconnaître la présence du fer dans une dissolution ; elle y détermine un précipité noir bleuâtre de tannate de fer. L'encre est le résultat de cette combinaison.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction de l'écorce, 5 à 15 gr. pour 500 gr. d'eau.

Poudre de l'écorce, 2 à 4 gr. en électuaire ou dans du vin, comme astringent ; 8 à 24 gr. comme fébrifuge.

Extrait aqueux, 1 à 2 gr. en pilules.

Glands torréfiés, en infusion, 30 à 40 gr. par kilogramme d'eau, et même à plus forte dose.

Glands ou cupule de glands en poudre, 2 à 4 gr. dans du vin ou en électuaire, comme tonique astringent.

A l'extérieur. — Décoction, 30 à 60 gr. et plus par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, gargarismes, injections, etc.

Vin (60 à 80 gr. par kilogramme de vin), en fomentations, injections, etc.

[L'extrait de gland doux s'obtient par déplacement ; avec l'eau, on obtient le dixième du poids du produit ; par l'alcool à 56° C., on ne retire que 95 pour 1000 d'extrait.]

L'écorce de chêne est un des astringents les plus énergiques.

Cette écorce a été donnée à grandes doses aux chevaux et aux chèvres ; un cheval en a pris 10 kilogr. en un mois, et on a trouvé son sang plus visqueux, plus rouge, plus consistant : il s'est conservé deux mois mort sans donner des signes de putréfaction. La colle forte et le sulfate de fer n'ont pas décelé de tannin dans son sang, mais l'ont démarqué dans les urines. Un autre cheval, qui en avait pris aussi une grande quantité, avait l'estomac racorni ; ses membranes avaient le triple de leur épaisseur ordinaire ; elles ne se sont pas putréfiées, etc. (1).

L'écorce de chêne doit être administrée à l'intérieur avec précaution ; car, à trop haute dose, ou trop longtemps continuée, elle fatigue l'estomac et produit la cardialgie. « Ses principes, dit Barbier, déterminent sur les surfaces organiques, avec lesquelles on la met en contact, un resserrement fibrillaire très-prononcé, qui se fait sentir dans les tissus qui sont situés au-dessous. Cette agression est si vive qu'elle cause sur les parties très-sensibles, comme l'estomac, une sorte de crispation pénible et douloureuse ; qu'elle donne lieu à des anxiétés épigastriques, à des spasmes, etc. Aussi, n'administre-t-on l'écorce de chêne qu'avec une certaine retenue, ou bien il faut la mêler à des substances qui modèrent l'action qu'elle exerce sur la surface interne du canal alimentaire. » Quoi qu'il en soit, l'écorce de chêne, qui faisait partie de la matière médicale d'Hippocrate, de Galien, de Dioscoride, etc., et que les médecins de nos jours prescrivent rarement à l'intérieur, a été conseillée dans les métrorrhagies atoniques, les flueurs blanches, sans irritation ; vers la fin des blennorrhagies, la blennorrhée, les hémorrhagies passives, l'incontinence d'urine, les diarrhées, les dysenteries chroniques, les flux muqueux atoniques en général, et surtout dans les fièvres

(1) *Compte-rendu des travaux de l'École vétérinaire de Lyon*, 1811.

intermittentes. A l'extérieur, cette écorce est assez fréquemment mise en usage comme tonique astringent, styptique et antiseptique.

Tous les auteurs de matière médicale parlent de la guérison de fièvres intermittentes de tous les types au moyen des diverses préparations de l'écorce de chêne. Citons entre autres Dehaen, Cullen, Wauters, Percival, Fordyce (1), Van Rotterdam (*in* Mérat et Delens). « Il existe, dit Barbier, dans un faubourg d'Amiens, un moulin où l'on réduit en poudre l'écorce de chêne. On a remarqué que les ouvriers qui vivent au milieu de la poussière qui s'échappe de ces écorces, pendant la pulvérisation, n'étaient jamais atteints de fièvres intermittentes ; tandis que les ouvriers occupés à d'autres travaux, et les habitants de ce lieu marécageux et humide, sont fréquemment tourmentés de ces maladies, en automne surtout. » Ma prédilection pour les végétaux indigènes ne va pas jusqu'à accorder une telle vertu à l'écorce de chêne. En mélangeant l'écorce de chêne avec la camomille romaine et la gentiane, à parties égales, on obtient le remède fébrifuge auquel on a donné le nom de *quinquina français*. Ce fébrifuge, préconisé par Alphonse Leroy, et que le professeur Fouquier employa avec quelque succès à l'époque où les fièvres intermittentes régnaient aux environs de Paris, s'administre à la dose de 8 à 16 gr., en bols, en pilules ou dans du vin.

Il est avantageux, dans le traitement des fièvres intermittentes, d'associer à l'écorce de chêne, comme pour l'emploi de l'écorce d'aune et de la racine de bistorte, une certaine quantité de racine de gentiane, de sommités de petite centaurée, d'absinthe ou de feuilles de chausse-trape. Ces mélanges atteignent plus facilement et plus promptement le but. Ils m'ont quelquefois réussi dans des fièvres intermittentes anciennes, contre lesquelles on avait à diverses reprises fait usage des préparations de quinquina.

L'écorce de chêne peut remplacer tous les astringents exotiques. Galien, et, après lui, presque tous les praticiens, l'ont employée dans le traitement des hémorrhagies passives, de la dysenterie, de la leucorrhée. Porta (2) la considérait comme un remède préférable à tous les autres astringents dans les hémorrhagies de l'utérus actives ou passives. Il l'administrait en pilules de 10 à 15 centigr., répétées de deux heures en deux heures. Il affirme que, pendant trois ans qu'il a expérimenté ce moyen, il ne l'a vu échouer que deux fois.

J'ai employé la poudre d'écorce de chêne mêlée avec du miel, à la dose de 2 à 4 gr. dans les vingt-quatre heures, contre les hémorrhagies utérines qui n'avaient cédé à aucun autre moyen. Le gland torréfié ne m'a pas moins réussi en pareil cas (3). Je pourrais rapporter en détail vingt observations qui prouvent l'efficacité de l'un ou de l'autre de ces moyens contre la ménorrhagie atonique, le mélœna, l'hémoptysie, etc. J'ai employé le calice ou cupule du gland, pulvérisé, à la dose de 4 gr. dans un verre de vin rouge, dans un cas d'hémorrhagie utérine continuant à la suite d'un avortement, chez une jeune femme d'une faible constitution et ayant habituellement une menstruation abondante. Dès le premier jour, l'hémorrhagie diminua de moitié, et dans l'espace de trois jours elle avait entièrement cessé. Il n'est pas inutile de dire que cette femme avait fait usage sans succès d'une décoction de racine de grande consoude et de ratanhia, prescrite par un médecin du village qu'elle habitait.

Alibert employait avec succès l'écorce de chêne à l'intérieur et en injection dans les leucorrhées continuelles entretenues par une faiblesse générale et un relâchement de la muqueuse vaginale.

---

(1) *Journal général de médecine*, t. XXIII.

(2) *Revue médicale*, t. III, p. 493, 1827.

(3) D'après les recherches de Davy (*Philosophical Transactions*, 1803), la torréfaction est très-propre à développer le principe tannin : les glands qu'on a fait cuire dans un four chauffé à 88° Réaumur en ont donné une quantité considérable.

Les habitants de la campagne usent contre les vers d'une décoction de 4 gr. environ de tan dans une tasse d'eau réduite à moitié, à prendre le matin à jeun. J'en ai vu de si bons résultats que je l'ai employée dans ma pratique. Je l'administre de la même manière dans les fièvres muqueuses-vermineuses, qu'on rencontre si fréquemment dans les communes rurales basses et humides.

Les *Annales médicales de Roulers* (1853) rapportent, d'après un journal hollandais le *Tydschrift*, que l'on fait usage depuis quelque temps, en Allemagne, d'une préparation connue sous le nom de *liquor coriario-quercinus inspissatus*. C'est une substance extractive, d'une couleur brune et d'une saveur astringente; on l'obtient en filtrant et en évaporant au bain-marie, jusqu'à consistance convenable, le liquide jaune et clair provenant du tannage des peaux par l'écorce de chêne : 100 grammes donnent 2 grammes d'extrait. Cet extrait, introduit dans la matière médicale par Weber, d'Ilten, sous le nom d'extrait antiphthisique, est employé dans les affections pulmonaires chroniques, et spécialement dans la phthisie; il a pour effet de diminuer les symptômes de cette dernière maladie, et notamment les sueurs et l'expectoration. On le donne sous les formes de : 1° gouttes : extrait antiphthisique, 12 gr.; délayez dans eau distillée ou eau de laurier-cerise 15 gr., à prendre trois fois par jour, par doses successivement croissantes, 30 à 50 gouttes; 2° pilules : extrait antiphthisique, 12 gr.; racine de rhubarbe en poudre, 6 gr.; poudre de réglisse, *Q. S.*; divisez en pilules de 13 centigr. : on donne ces pilules lorsque les gouttes ci-dessus formulées produisent la constipation; 3° mixture : extrait antiphthisique, 12 gr.; délayez dans : eau de laurier-cerise, 12 gr.; acétate de morphine, 0.10 centigr.; sirop de violettes et de coquelicots, de chaque 30 gr.; une cuillerée à café par jour; 4° potion : extrait antiphthisique, 12 gr.; délayez dans décoction de lichen d'Islande, ou de carrhagaheen, 500 gr.; sucre blanc, 60 gr.

L'extrait antiphthisique a été présenté, le 20 avril 1852, à l'Académie de médecine de Paris, par Barruel, sous le nom d'*extrait de Jusée*. On dit l'avoir employé avec avantage non-seulement dans la phthisie, mais aussi dans le rachitisme.

L'usage de l'écorce de chêne à l'extérieur est très-étendu et très-varié. Les lavements de décoction de tan conviennent dans les diarrhées et les dysenteries chroniques, quand rien n'en contre-indique l'emploi, dans les écoulements muqueux du rectum. On fait des injections avec cette décoction dans l'urèthre et dans le vagin contre la leucorrhée, la blennorrhée, la blennorrhagie chronique, surtout chez les femmes, le boursouflement atonique du col utérin, les chutes de l'anus, etc. Swédiaur employait dans la gonorrhée chronique une injection faite avec 30 gr. d'écorce de chêne dans 750 gr. d'eau réduits d'un tiers par l'ébullition. Mercurialis guérissait avec la décoction de feuilles de chêne les flueurs blanches les plus invétérées. On l'emploie en gargarismes dans le relâchement de la luette et de l'arrière-bouche, dans l'amygdalite, le relâchement des gencives, la stomatite mercurielle, etc. (Cullen).

Howison (1) a proposé la décoction de tan aluné pour arrêter l'épistaxis. Dans la décoction de 15 grammes. de tan dans 1500 grammes d'eau, réduits à 1000 gr., il ajoute 2 gr. d'alun; il injecte le liquide abondamment et à plusieurs reprises dans les narines, et y introduit des tampons de charpie qui en sont imbibés. Lordat (2) rapporte trois observations de métrorrhagies très-graves qui, après avoir résisté à l'emploi du seigle ergoté, aux affusions froides, à la compression de l'aorte, etc., cédèrent à la décoction d'écorce de chêne (60 gr. pour 500 gr. d'eau) injectée avec une seringue à

(1) *Revue médicale*, t. III, p. 306, 1826.
(2) *Gazette médicale de Toulouse*, 1852, p. 303.

matrice dans l'intérieur de l'utérus. Deux à cinq injections suffirent pour arrêter l'hémorrhagie.

Les bains de tan sont très-utiles dans les affections scrofuleuses, dans les engorgements glanduleux, les dartres et les ulcères scrofuleux, l'anasarque, les varices, les ecchymoses, dans beaucoup de maladies chroniques de la peau, enfin dans tous les cas où cette membrane, ou le tissu cellulaire sous-jacent, sont dans un état de relâchement, de flaccidité. Hufeland recommande l'usage de ces bains dans ce qu'il appelle l'*hémacélinose*, maladie qui reconnaît pour cause la dissolution du sang et la faiblesse du système vasculaire, et qui détermine de violentes hémorrhagies, comme dans le scorbut, avec lequel elle a la plus grande analogie. La décoction aqueuse ou vineuse de tan avec ou sans addition d'alun est employée avec avantage en fomentation dans les engorgements lymphatiques, le gonflement articulaire suite d'entorse ou de luxation, l'hydarthrose et même l'hydrocèle (1).

La décoction de tan alunée, en lotion et en fomentation, prévient et guérit très-bien les engelures.

La décoction vineuse de tan a parfaitement réussi à Ricord (2) pour guérir des chancres vénériens, suite d'un abcès virulent. Sauter (3) a guéri avec l'écorce de chêne, appliquée localement, des ulcères putrides, gangréneux, fongueux, qui avaient résisté aux caustiques. J'en ai vu de très-bons effets dans les hôpitaux militaires sous Napoléon Ier, lorsque le quinquina était d'un prix tellement élevé qu'il était impossible d'en étendre l'usage au service chirurgical. Ce succédané rendait de grands services comme antiseptique et astringent dans la gangrène, la pourriture d'hôpital, les ulcères de mauvais caractère, les engorgements scorbutiques des extrémités inférieures, etc. On l'employait en décoction simple ou animée avec *Q. S.* d'eau-de-vie camphrée, ou mêlée avec autant d'eau de chaux, et en poudre seule ou mêlée avec le sel ammoniac, le sel commun, la poudre de charbon, le camphre, etc.

(La poudre d'écorces de chêne, de tan, peut être mise en usage comme désinfectant; outre l'action astringente, qui tarit les sécrétions trop abondantes, elle agit aussi comme absorbante.)

Un cultivateur, âgé de cinquante-trois ans, m'a dit s'être débarrassé de fissures à l'anus, qui le faisaient beaucoup souffrir, au moyen d'injections et de lotions faites avec la décoction concentrée de feuilles de chêne dans l'eau où les forgerons font éteindre leur fer rougi. Je pense que l'écorce de chêne aurait dans cette maladie le même avantage que la racine de ratanhia. J'ai vu employer avec avantage sur les hernies commençantes, l'hydrocèle congéniale et la chute du rectum chez les enfants, le tan seul ou mêlé avec une suffisante quantité de lie de vin. Les feuilles de chêne infusées dans du vin rouge, avec addition d'un peu de miel, forment un gargarisme dont j'ai reconnu l'efficacité dans le relâchement des gencives, l'angine commençante ou chronique, etc. Je les mêle souvent avec pareille quantité de feuilles de noyer.

« Les débardeurs saupoudrent leurs souliers avec du tan lorsqu'ils quittent leurs travaux; ils empêchent par ce moyen le développement ou l'accroissement d'une maladie qu'ils appellent *grenouille :* c'est un ramollissement avec altération du derme, avec gerçures et souvent usure des tissus qui sont souvent en contact avec l'eau; on l'observe au talon, sous le tendon d'Achille, etc., etc., surtout entre les orteils. » (Trousseau et Pidoux.)

Le gland de chêne était employé en médecine dès la plus haute antiquité.

---

(1) Manoury, *Journal analytique de médecine et des sciences accessoires*, mars 1828, p. 461.

(2) *Traité pratique des maladies vénériennes.*

(3) *Museum der Heilkunde*, t. II.

Parmi les modernes, Tragus, Scopoli, Rosen, etc., s'en sont servis dans les flux en général, et surtout dans les diarrhées muqueuses et les dysenteries chroniques. Au rapport de Tournefort, les glands torréfiés sont usités en Languedoc et en Provence contre la diarrhée et la dysenterie. D'après Hufeland (1), le gland torréfié et moulu, et pris en décoction, s'est montré très-efficace dans la coqueluche à l'Institut polyclinique de Berlin ; c'est surtout vers la fin de cette maladie, quand il y a débilité, que ce remède convient.

Le même auteur regarde le café de glands de chêne comme un véritable spécifique dans les indurations, les engorgements abdominaux, le carreau, le rachitisme. Schroeder paraît être le premier qui ait découvert les propriétés du gland dans ces cas. Baumes, Thuessing et Stolte (2), Avenbrugger, etc., l'ont vanté après lui. Barras (3) assure que l'infusion sucrée de glands de chêne torréfiés et réduits en poudre lui a procuré de nombreux succès pour faciliter la digestion, prise en guise de café à la fin des repas; il a guéri des douleurs d'estomac et des dyspepsies par son emploi. Suivant Trousseau et Pidoux, l'infusion caféiforme de glands est fort utile aux enfants après le sevrage, aux personnes dont les digestions sont laborieuses et qui éprouvent du dévoiement, aux malades irritables, dont les fonctions digestives sont entravées par une phlegmasie chronique.

L'usage du gland râpé contre la colique venteuse est traditionnel chez les gens de la campagne. Les Flamands, dit le bénédictin Alexandre, en avalent dans du vin pour guérir les coliques que la bière leur cause. Dubois, de Tournay, étant atteint de violentes douleurs dans le ventre, fut guéri comme par enchantement en avalant une certaine quantité de gland râpé dans un petit verre d'eau-de-vie. Il se demande avec raison à laquelle de ces deux substances on doit attribuer le soulagement qu'il éprouva.

Rademacher (4) recommande l'eau distillée de glands de chêne, comme particulièrement efficace dans l'hydropisie provenant des maladies de la rate, et, en général, dans la plupart des affections spléniques qui surviennent pendant le cours ou le traitement d'autres maladies. Le café de glands de chêne peut neutraliser l'amertume du sulfate de quinine tout aussi bien et même mieux que le café ordinaire.

TANNIN. Le tannin, ou acide tannique ($C^{18}H^5O^9$. 3HO), est un produit végétal qui existe dans tous les végétaux astringents, et qu'on retire ordinairement de la noix de galle (A. gallotannique), de l'écorce de chêne (A. quercitannique), etc. C'est l'astringent le plus énergique, le plus puissant que possède la matière médicale; il est, en masse résinoïde, de couleur verdâtre; il se dissout dans l'eau, dans l'alcool faible, mais non dans l'alcool absolu. Le tannin de chêne a une saveur fort astringente, et même nauséabonde. Les substances incompatibles sont les mêmes que pour le chêne.

Le tannin, suivant Chansarel (5), serait le meilleur antidote des empoisonnements par le vert-de-gris et les autres préparations cuivreuses, le plomb et les préparations saturnines, le tartre stibié et les autres préparations antimoniales, les cantharides, l'opium et ses composés, la ciguë, la jusquiame, le stramonium, les alcalis organiques en général, les champignons, etc.

(L'albumine précipite le tannin ; c'est le contre-poison naturel de ce dernier, qui, à son tour, peut servir de réactif pour déceler la présence de la première substance dans les urines.

---

(1) *Journal général de médecine*, t. LXII, p. 278.
(2) *Journal général de médecine*, t. II, p. 142.
(3) *Traité des gastralgies*, 1re édition, p. 265.
(4) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1855, p. 394.
(5) *Journal de la Société de médecine de Bordeaux*, 2e série, t. VIII, p 316.

L'action topique du tannin peut se résumer ainsi :

Décoloration des muqueuses, qui se flétrissent ; contraction fibrillaire des tissus. A la longue, ces derniers se durcissent et peuvent même perdre leur vitalité. Introduit pur ou en solution concentrée, il laisse dans la bouche un sentiment pénible d'astriction.

A l'intérieur et à petite dose, il produit à la région épigastrique de la chaleur, et amène des digestions difficiles et un peu de constipation ; à dose élevée, il y a douleur, nausées, pyrosis, phénomènes d'irritation intestinale, manifestés soit par de la diarrhée, soit par une constipation opiniâtre ; les effets secondaires, non observés sur les systèmes nerveux et circulatoire, se bornent à une diminution dans les sécrétions cutanée et urinaire.)

Employé pur ou à l'état de dissolution concentrée, le tannin peut, nous l'avons vu, causer des accidents; mais convenablement administré, il est très-utile dans les hémorrhagies passives, les diarrhées chroniques, le catarrhe pulmonaire, la phthisie pulmonaire, les écoulements muqueux atoniques (blennorrhée, leucorrhée, etc.), les fièvres intermittentes, la chlorose, la dyspepsie, quelques gastralgies, les hydropisies de la maladie de Bright, les affections asthéniques en général.

Pezzoni, de Constantinople (1), le considère comme l'égal du meilleur quinquina dans les consomptions, le marasme, la chlorose, les fièvres d'accès, etc. G. Ricci (2) l'a employé, dissous dans l'alcool, contre les hémorrhagies, et, en solution, dans l'eau distillée de laurier-cerise, comme contre-stimulant. Cavalier, de Draguignan (3), a rapporté deux observations de métrorrhagies rebelles et menaçantes, arrêtées par l'emploi du tannin pur ; il l'a donné par doses de 10 centigr. toutes les deux heures, jusqu'à concurrence de 4 gr., sans causer d'irritation gastrique. J'emploie depuis longtemps ce médicament, et presque toujours avec succès dans les hémorrhagies; il réussit surtout dans les ménorrhagies, qu'il guérit quand elles sont essentielles, purement asthéniques, et qu'il calme souvent lorsqu'elles dépendent d'une affection organique de l'utérus. On peut même l'opposer à des métrorrhagies actives, pourvu que la saignée en précède l'usage.

On l'administre dans les diarrhées chroniques, à la dose de 5 à 20 centigr. chez les enfants, et de 50 centigr. chez les adultes ; dans les blennorrhagies chroniques, la leucorrhée, etc., à la dose de 1 gr. et même plus, par jour pendant un ou deux mois.

Chansarel (4) a constaté que le tannin guérissait les fièvres intermittentes aussi bien que le sulfate de quinine. Il prescrit ce médicament à la dose progressive de 60 centigr. à 2 gr. dans 150 gr. d'eau gommeuse. Le malade prend une cuillerée à soupe de cette solution de trois heures en trois heures pendant l'intervalle des accès. (Leriche, de Lyon (5), trouve dans ce mode d'administration les doses trop fractionnées ; il veut qu'on débute par 1 gr. 50 à 2 gr., deux ou trois heures avant l'accès. Ordinairement, deux à trois doses amènent la guérison ; quelquefois il faut élever la dose jusqu'à 4 à 5 gr. par jour; si la fièvre résiste encore, il faut modifier sa conduite, et donner le tannin à la dose de 1 gr. dans un véhicule, par cuillerée d'heure en heure dans l'intervalle des accès. Cet auteur assure n'avoir pas encore rencontré de cas rebelle à ce moyen.) Chansarel prescrit aussi le tannin comme anthelminthique. « Les enfants auxquels je l'ai fait prendre, dit-il, soit en sirop, soit en potion, soit en lavement, à la dose de 30 à 50 centigr., se sont parfaitement bien trouvés de son emploi, et ont rendu une grande quantité de vers (6). »

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LIV, p. 341.
(2) *Esculápio*, 1er cahier, p. 6.
(3) *Mémorial des hôpitaux du Midi*, t. I, p. 50.
(4) *Historique de la Société de médecine pratique de Montpellier*, 1807.
(5) *Journal de médecine de Bruxelles*, 1861.
(6) *Ibid.*

Van Holesbeck (1) rapporte un cas de guérison d'albuminurie, coïncidant avec une hypertrophie du cœur. Les diurétiques étant restés sans résultat chez son malade, il ordonna 1 gr. de tannin en potion; cette dose étant bien supportée, on augmenta tous les jours de 25 centigr. Après un mois de ce traitement, l'anasarque avait disparu, les urines ne contenaient plus qu'une faible quantité d'albumine, et le malade entrait en convalescence. La dose du tannin avait été portée à 4 gr. par jour. (Ce mode de traitement s'est vulgarisé; les publications périodiques contiennent de nombreux faits où cet agent a été véritablement utile.)

(Nœgèle (2) a recommandé le tannin, à la dose de 5 centigr., matin et soir, contre l'incontinence d'urine nocturne chez les enfants. Tout récemment, Charvet (*in* Trousseau et Pidoux), professeur à l'Ecole préparatoire de médecine de Grenoble, a employé avec avantage le tannin pour combattre les sueurs qui fatiguent tant les phthisiques. Il l'administre à la dose de 2 1/2 à 10 centigr. dans les vingt-quatre heures, ordinairement le soir, et associé à l'opium. Le tannin peut agir ici en sa double qualité de tonique astringent et d'antipériodique.

Un travail étendu et très-remarquable, publié par Woillez (3), met en lumière, à l'aide de nombreuses observations, l'influence favorable du tannin dans les affections des voies respiratoires. L'agent qui nous occupe, soit qu'il soit dirigé contre les maladies avec hypersécrétion bronchique sans tubercules, soit qu'il combatte cette abondance de mucosités accompagnant la phthisie, a donné les plus beaux résultats. Dans la phymie il a, en outre, une action non douteuse sur l'évolution de la production nouvelle et sur l'état général, qu'il améliore ordinairement. Le même praticien a trouvé le tannin totalement inefficace contre les hypersécrétions liées à une dilatation bronchique. Dans les congestions pulmonaires symptomatiques des fièvres graves, il n'a eu qu'à se louer de son administration.

En général, il donne le tannin à la dose journalière de 4 pilules de 15 à 20 centigr.; sauf quelques cas où ce traitement était prolongé, et amenait alors quelques nausées, cette dose a été toujours tolérée.

Le même observateur a préconisé le tannin à hautes doses dans les infections purulentes, avec un certain succès; dans les fièvres puerpérales, aucun effet appréciable n'a été produit.

Usage externe. — Toutes les fois que l'on veut avoir affaire à un astringent puissant, le tannin est indiqué, à un plus juste titre encore que la poudre d'écorce de chêne.

Les indications de cette dernière, formulées plus haut, s'appliquaient implicitement au tannin, en diminuant les doses bien entendu. Il est pourtant différents cas où, à cause même de l'activité et de la pureté de l'agent, le tannin a été plus spécialement ordonné.

Introduit dans le nez, en prises, il a réussi dans l'épistaxis rebelle, le coryza chronique, l'ozène, les polypes muqueux; sa solution, plus ou moins concentrée, est fréquemment mise en usage en gargarismes dans les inflammations chroniques de la muqueuse buccale, de celle du pharynx.

A l'hôpital Sainte-Eugénie, j'ai vu employer de l'eau tannine dans l'angine couenneuse, au moyen de la pulvérisation. Loiseau (4) fait faire des gargarismes tanniques préventifs. Après la trachéotomie, la poussière médicamenteuse était aussi dirigée par la canule jusque sur les altérations de la trachée. Ce traitement donnait des résultats très-médiocres.

---

(1) *Journal de médecine de Bruxelles*, 1854.
(2) *Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, janvier 1855 p. 55.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, 1863.
(4) *Bulletin de thérapeutique*, 1862, t. LXII, p. 35.

La thérapeutique des affections oculaires met aussi le tannin à contribution. Le collyre (10 à 20 centigr. par 30 gr. de véhicule) est utile dans les ophthalmies chroniques ou catarrhales. Les crayons, dont nous parlerons bientôt, ont, comme collyres secs, une action un peu plus énergique.

Hairion (1) ne connaît pas d'agent plus efficace dans les ulcères de la cornée, la kératite vasculaire, la blennorrhée chronique et le pannus, que le mucilage tannique. Dans l'ophthalmie militaire, aucun autre topique n'arrête plus rapidement la sécrétion conjonctivale, et, par là, ne met plus sûrement obstacle à la reproduction de la maladie sur place et à la diffusion.

Les injections au tannin (5 à 50 centigr. par 30 gr. de véhicule) trouvent leur application dans les blennorrhagies vaginales et uréthrales, dans le catarrhe utérin; je me sers avec succès du glycérolé de tannin dans ces divers cas.)

[Les crayons au tannin ont été très-employés depuis quelques années; on les introduit dans le col de l'utérus dans les cas de catarrhes utérins, d'ulcérations du col, etc. Voici comment on les prépare : Tannin, 4 parties; gomme adragante, 1 partie; mie de pain frais *Q. S.*

Roulez en crayons, de $0^m.005$ de diamètre et de $0^m.03$ de long; on introduit un de ces crayons dans le museau de Tanche à l'aide d'un spéculum et d'une pince; on le maintient en place à l'aide d'un tampon de charpie imbibé d'une solution très-concentrée de tannin. Après vingt-quatre heures, on retire le tampon au moyen d'un bout de fil qui y est attaché, et on recommence tous les trois ou quatre jours. Au bout d'un mois, la guérison est à peu près certaine.

Trousseau emploie, dans les mêmes circonstances, le tampon suivant : Tannin, 50 centigr.; extrait de belladone, 5 centigr.

On fait 1 pilule avec l'extrait de belladone; on l'entoure de tannin; on noue avec un fil, et on applique comme nous venons de le dire. Quelquefois on remplace l'extrait de belladone par celui d'opium.]

(Je fais envelopper 50 centigr. de tannin dans un petit morceau de coton cardé, et en forme un sachet analogue à ce dernier et employé de même. Le tannin se dissout peu à peu et établit sur le col une subcautérisation continue. Le lendemain, ou les jours suivants, après l'introduction de ces topiques, l'haleine offre une odeur désagréable caractéristique, qui prouve l'absorption du médicament par cette voie. On a aussi essayé de guérir les polypes utérins par des tampons de linge de forme conique imbibés d'une solution concentrée de tannin.

Je n'insiste pas sur l'emploi topique du tannin dans les flux catarrhaux. Qu'il me suffise de citer son efficacité dans les diarrhées chroniques, les dysenteries, les écoulements hémorrhoïdaux.

L'action coagulante de l'acide gallo-tannique l'a fait préconiser comme hémostatique, seul dans les hémorrhagies simples, uni à la compression dans les plaies incomplètes d'artère; dans ces cas, il a réussi à former un coagulum oblitérant. Dans le même but, on a eu recours à cette action dans les tumeurs sanguines de diverses natures, varices, anévrysmes, et surtout dans les *nævi materni*, où une injection concentrée de cette substance a produit d'heureux résultats. Il faut avouer cependant que le perchlorure de fer devra toujours lui être préféré. La propriété hémostatique du tannin lui a fait, par un fait du hasard, supposer d'autres vertus, qui seraient bien plus précieuses, si la réalité de leur existence soutenait un examen critique sérieux.) Michaelsen (2), ayant à arrêter une hémorrhagie abondante survenue dans le cours des progrès d'un cancer au sein, employa

(1) *Mémoire sur les effets physiques et thérapeutiques du tannin.* Bruxelles, 1861.
(2) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, mars 1850.

la solution de tannin (4 gr. pour 30 gr. d'eau), au moyen de couches de ouate trempées dans cette solution, appliquées sur la surface ulcérée et fréquemment renouvelées. Il fut étonné le lendemain des changements qui s'étaient opérés : l'ulcère paraissait rétréci; ses bords étaient moins douloureux et moins livides. Les applications de tannin furent continuées, et bientôt le sein ulcéré offrit un aspect de plus en plus rassurant. Au bout de dix semaines, la guérison pouvait être considérée comme certaine. Il est à regretter, dit avec raison le rédacteur du journal que nous venons de citer, que cette observation ne soit pas entourée de détails qui permettent de la considérer comme un fait de guérison de véritable cancer.

(La pommade et le glycérolé au tannin sont chaque jour employés contre les affections sécrétantes de la peau (Cazenave, Devergie); Loiseau (2), dans l'érysipèle qui se développe quelquefois autour des pustules vaccinales, a obtenu de bons effets d'une mixture de tannin, d'alcool et de chloroforme.

Ce dernier praticien, se basant sur la propriété qu'a l'agent qui nous occupe, de coaguler le pus, le propose comme anticontagieux; il pense, par cette action, empêcher la propagation par l'air des maladies purulentes contagieuses.)

Le TANNATE DE QUININE, résultant de la combinaison du tannin avec la quinine, est une préparation récemment introduite dans la thérapeutique par Barreswill. Son action est au moins égale à celle du sulfate de quinine, et a sur ce dernier l'avantage d'être beaucoup moins coûteux et de pouvoir à ce titre rendre de grands services à la médecine rurale.

[TANNATE DE PLOMB. — Le tannate de plomb pur s'obtient en précipitant une solution d'acétate de plomb par le tannin, ou une décoction astringente quelconque par un sel de plomb; il est alors moins pur.

José Léon a préconisé le tannate de plomb contre les gerçures et les crevasses du sein. Yalt et Antenrieth l'ont employé dans le traitement des ulcères gangréneux. Rieken le prescrit dans le décubitus des phthisiques et des typhisés; on l'emploie sous forme de pommade. Van den Corput veut que le sel soit récemment pressuré; on en fait usage aussi dans les brûlures.]

[TANNATE DE ZINC. — Cette préparation a été préconisée récemment contre la gonorrhée, sous le nom de *sel de Barnit;* on l'obtient en saturant une solution de tannin par l'oxyde de zinc récemment précipité et humide. D'après Trousseau, cet astringent ne jouit d'aucune propriété spéciale.]

[TANNATE DE BISMUTH. — Ce sel, qui a été proposé par Cap, s'obtient comme le précédent. D'après Aran, Bouchut et Demarquay, il possède des propriétés astringentes marquées, et il produit de bons effets contre les diarrhées; toutefois, il ne paraît pas agir mieux que le sous-nitrate de bismuth.]

[TANNATE D'ALUMINE. — Le tannate d'alumine est à peu près insoluble dans l'eau. Rogers Harrisson, de Londres, qui le décrit comme étant cristallin, jaune sale, et parfaitement soluble dans l'eau bouillante (2), et qui le préconise contre la gonorrhée lorsque les symptômes aigus sont passés, n'indique pas le procédé de préparation. D'après Rocher, ce serait un mélange de tannin et de sulfate d'alumine.]

[ACIDE GALLIQUE. — L'acide gallique s'obtient par plusieurs procédés; il est toujours le résultat de l'oxydation du tannin; en effet

(1) *Gazette des hôpitaux*, 1862, février.
(2) *Lond. Med. Gaz.*, XIII, 853.

$$\underbrace{C^{18}H^{8}O^{12}}_{\text{Tannin hydraté.}} + O^{8} = \underbrace{2\,C^{7}HO^{5},3\,HO}_{\text{Acide gallique.}} + \underbrace{4\,CO^{2}}_{\text{Acide carbonique.}}$$

Cet acide est blanc ; il cristallise en aiguilles soyeuses, ou en prismes obliques à base rhomboïdale ; il est soluble dans l'eau et dans l'alcool ; il est astringent ; il ne précipite pas les alcalis organiques et la gélatine ; il ne trouble pas les sels de fer au minimum : c'est ce qui le distingue du tannin.

L'acide gallique est très-employé en Angleterre. Neale, W. Beages et Gaertner, l'ont très-vanté comme hémostatique, contre l'hydropisie scarlatineuse, à la dose de 25 centigr. par jour, contre l'hématémèse, l'albuminurie, les érysipèles, les hémorrhoïdes. (Les médecins allemands ont préconisé l'acide gallique uni ou non à l'acide benzoïque dans le traitement de la coqueluche.) En injection, on l'utilise contre les hémorrhagies utérines ; à l'extérieur, en topique, liniment ou pommade contre les engelures.]

(Citons deux variétés de chêne habitant le Midi, utilisées par la médecine et l'industrie.

Le Chêne liége (*Q. suber*), fournissant le tissu très-léger, dépressible, assez élastique, auquel il doit son nom.

Le liége, produit par le développement considérable de la couche subéreuse de l'écorce, est composé uniquement de tissu cellulaire dont les cavités contiennent des matières astringentes, colorantes et résineuses ou grasses. Chevreul regarde ce tissu comme un principe immédiat, la *subérine*, ayant pour caractère de donner par l'acide azotique un acide, l'*A. subérique*.

Le liége, brûlé et réduit en poudre, incorporé dans de l'axonge, constitue une pommade astringente très-usitée par le vulgaire contre les hémorrhoïdes, surtout lorsqu'elles sont le siége d'un flux excessif.

En chirurgie, on se sert du liége dans les bandages et appareils, pour établir des points de compression. On en fait des bouts de sein artificiels, etc.

Le Chêne a kermès (*Q. coccifera*), arbrisseau sur lequel vit le *lecanium ilicis* ou kermès, insecte dont, avant l'introduction de la cochenille, les habitants de la Provence faisaient un grand commerce comme matière colorante écarlate.)

CHERVI. Sium sisarum. L.

Sisarum Germanorum. Bauh. — *Siser sativum.* Tourn.

Cherui, — chirouis, — girolés, — gérolle, — racine sucrée.

Ombellifères. — Amminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante, que l'on dit originaire de la Chine, est cultivée facilement dans les potagers pour les qualités alimentaires de ses racines. On la mange comme le salsifis.

Description. — Racine composée de cinq à neuf ou dix tubérosités longues de 15 à 18 centimètres, grosses comme le doigt, ridées, annelées, tendres, faciles à rompre, blanches, disposées en faisceau et terminées par des radicules filiformes. — Tiges noueuses, striées, de 60 à 80 centimètres. — Feuilles alternes, amplexicaules, ailées, garnies de cinq, sept, neuf folioles ovales, pointues, finement dentées en leurs bords et opposées, à l'exception de la terminale ; feuilles florales ternées. — Fleurs petites, blanches, disposées en ombelles terminales, dont les rayons varient pour le nombre, qui souvent est très-considérable ; ombelle générale et ombellules munies à leur base d'une collerette formée de quatre ou cinq folioles simples, linéaires et inégales. — Corolle rosacée de cinq pétales égaux, subcordiformes. — Cinq étamines plus longues que les pétales. — Ovaire inférieur chargé de deux styles courts. — Fruit consistant en deux akènes accolés, convexes, striés d'un côté, plans de l'autre.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — On pourrait le multiplier par pieds éclatés, mais on préfère les semis d'une année ; on sème au printemps ou en septembre en terre douce, fraîche et profonde. Biner, bassiner, sarcler et arroser fréquemment ; on peut les récolter en hiver à mesure du besoin.]

Propriétés physiques et chimiques.— La racine de chervi donne un amidon d'une blancheur éclatante; soumise à la fermentation, elle fournit abondamment de l'alcool ; 250 gr. de suc de cette racine, suivant Lieutaud, donnent 45 gr. d'un excellent sucre; Margraf en a extrait de très-beau sucre, très-blanc, et presque comparable à celui de canne. [L'amidon du chervi n'est pas bleui par l'iode, il est identique à l'*inuline*.]

La racine de chervi, aujourd'hui presque abandonnée, était autrefois très-recherchée. On la servait, diversement préparée, sur la table des rois. Tibère, durant son séjour en Allemagne, la trouva si délicieuse, qu'il en exigea chaque année une certaine quantité en forme de tribut. Il est étonnant qu'une racine aussi savoureuse, aussi nourrissante, aussi facile à cultiver, soit condamnée de nos jours à l'oubli.

Outre ses qualités alimentaires, la racine de chervi possède quelques vertus médicamenteuses. « Je pense avec Boerhaave, dit Chaumeton (1), que le chervi convient merveilleusement aux hémoptysiques, aux personnes atteintes de catarrhe pulmonaire chronique et menacées de phthisie. Je le crois encore très-utile dans les phlegmasies et les irritations du tube alimentaire et des voies urinaires, telles que le ténesme, la dysenterie, la strangurie, l'hématurie. A l'exemple du professeur de Leyde, je conseillerais cette racine appétissante, et même tant soit peu aphrodisiaque, dans le lait, dans le petit-lait, dans les bouillons, et, pour ainsi dire, dans tous les aliments des malades. »

CHÈVRE-FEUILLE. Lonicera periclymenum. L.

Periclemenum non perfoliatum germanicum. Bauh. — *Caprifolium germanicum.* Tourn.

Caprifoliacées. — Lonicérées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette plante se trouve dans les haies et dans les bois, où elle offre trois variétés tellement distinctes, que certains botanistes les ont désignées comme de véritables espèces : le chèvre-feuille velu des bois, le glabre, et celui à feuilles de chêne. Les feuilles, broutées par les vaches, les brebis et les chèvres, sont négligées par les chevaux.

[**Description.** — Arbrisseau. — Racines fibreuses, traçantes. — Tige très-longue, volubile. — Feuilles opposées, sessiles, souvent conjuguées ou connées, obovales, obtuses, arrondies, glabres. — Fleurs très-odorantes, jaunes, nuancées de rose ou de rouge, fasciculées à l'extrémité des rameaux. — Calice globuleux, à tube adhérant avec l'ovaire, limbe partagé en cinq petites dents. — Corolle monopétale, tubuleuse, irrégulière, à tube très-long, limbe divisé en deux lèvres, la supérieure large, plane, à quatre lobes obtus, peu profonds, l'inférieure est simple, allongée, obtuse et roulée en dessous. — Cinq étamines, saillantes, filets grêles. — Ovaire infère globuleux, triloculaire. — Style très-court. — Fruit : baie charnue, succulente, jaune clair.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs, les racines.

Culture. — Les chèvre-feuilles sont très-cultivés dans les jardins d'agrément; ils viennent dans tous les sols, et se propagent par graines, par boutures et par éclats.

Récolte. — Les fleurs sont récoltées à leur parfait état d'épanouissement ; les feuilles avant la floraison, les racines à l'automne.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur suave que répandent les fleurs du chèvre-feuille est très-fugace; elle disparaît par la distillation; pour la par-

---

(1) *Flore médicale*, vol. II.

fumerie, on isole le parfum par le procédé d'*enfleurage* à l'aide des corps gras ou par le sulfure de carbone.]

La racine fournit, suivant Reuss, une couleur bleu-ciel, et Suckow dit que les jeunes branches peuvent aussi être employées dans l'art tinctorial. On fait avec les tiges et les rameaux des dents pour les herses, des peignes pour les tisserands, des tuyaux de pipes à fumer.

Le chèvre-feuille est très-peu employé en médecine, bien qu'il ait été regardé comme astringent, tonique et légèrement diurétique. Les fleurs ont été préconisées par Rondelet et Hoffmann comme cordiales, céphaliques, antiasthmatiques. On les emploie encore en infusion (4 à 8 gr. pour 1 kilogr. d'eau) dans les catarrhes pulmonaires, et je les ai quelquefois prescrites comme antispasmodiques. Le Codex indique encore la préparation d'un sirop de chèvre-feuille qu'on donne dans les toux, l'asthme, le hoquet, etc. L'écorce des tiges, recommandée comme sudorifique contre la goutte vague et la syphilis par Kœnig et par Boëcler, était considérée comme le succédané du gaïac et de la salsepareille! Bref, on a fait avec le chèvre-feuille des gargarismes et des collyres astringents, des infusions et des décoctions diurétiques. « Mais les médecins, dit Roques, ont laissé le chèvre-feuille dans les buissons, et ils ont bien fait. Heureux les malades qui peuvent, quand vient la convalescence, aller respirer son doux parfum dans quelque joli paysage! La pureté de l'air, les émanations balsamiques des fleurs sont aussi de fort bons remèdes. »

CHÈVRE-FEUILLE DE LA CAROLINE, symphorine à grappe, symphoricarpe, boule de cire (*Lonicera symphoricarpos*, L.). — Le plus gracieux ornement de cette plante, qui orne les bosquets d'automne, sont ses baies, qui, lorsqu'on les laisse sur pied, conservent très-longtemps leur forme et leur blancheur. Nous ne la possédons que depuis une cinquantaine d'années; elle est originaire de l'Amérique. Ses fleurs s'épanouissent vers le printemps, et souvent une seconde fois au commencement de l'automne.

Wilmet dit que les Américains font usage de ses jeunes branches réduites en poudre fine contre les fièvres intermittentes. Ce fébrifuge avait aussi été préconisé par Clayton : *Adversus febres intermittentes, tutum, certum et minime fallax medicamentum* (1).

CHÈVRE-FEUILLE DES BUISSONS (*Lonicera xylosteum*, L.). — Croît dans presque toute l'Europe, dans les buissons, les haies, les bois. Ses fleurs (juin) sont velues et d'un blanc sale. Les baies, remplies d'un suc amer, fétide, sont émétiques et purgatives. Suivant Roques, prises à une certaine dose, elles peuvent produire l'empoisonnement. Les Russes tirent de ce végétal une huile qu'ils emploient à l'intérieur pour purifier le sang, guérir la vérole, le scorbut et la gale.

CHÈVRE-FEUILLE DES ALPES (*Lonicera alpigena*, L.).

Description. — Feuilles larges et très-longues. — Pédoncules axillaires portant chacun deux fleurs labiées, jaunâtres en dedans, purpurines en dehors, auxquelles succèdent deux baies réunies en une seule, rouge dans sa maturité et chargée de deux points noirs.

Les baies, semblables à de petites cerises, sont vomitives et cathartiques.

---

(2) Linné, *Amœnit.*, t. VIII, p. 184.

CHICORÉE SAUVAGE. Cichorium intybus. L.

Cichorium sylvestre, seu officinarum. Bauh., Tourn. — *Intybum sylvestre.* Lob.

Synanthérées. — Hyoséridées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

La chicorée (Pl. XIV), plante très-commune et très-connue, se rencontre à chaque pas le long des chemins et dans les lieux incultes. Les bestiaux la recherchent avec avidité. On la cultive dans les jardins, et en grand dans les champs, soit comme plante fourragère précieuse, soit pour la fabrication du café-chicorée.

Description. — Racine longue, fusiforme, pivotante, brunâtre. — Tiges droites, un peu rameuses, glabres, striées, un peu fistuleuses. — Feuilles un peu velues, plus souvent glabres, alternes, sessiles, allongées, profondément découpées à la base de la plante, devenant plus petites à mesure qu'elles approchent du sommet des tiges, où elles prennent un aspect cordiforme et ne sont plus découpées que par de légers festons. — Fleurs sessiles, d'un beau bleu, quelquefois blanches ou rougeâtres, surtout quand elles sont à l'état de bouton, très-souvent réunies deux ensemble, le long des rameaux et des tiges (août-septembre). — Involucre double, l'intérieur à huit folioles droites, l'extérieur à cinq folioles ouvertes ; réceptacle garni de paillettes. — Corolle composée de demi-fleurons prolongés en languette, linéaire, tronquée, à cinq dents au sommet, renfermant cinq étamines. — Anthères réunies en cylindre traversé par un style à deux stigmates. — Fruits petits, anguleux, surmontés d'un petit rebord à cinq dents.

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

Culture. — La chicorée, cultivée dans les jardins, y a pris dans toutes ses parties un développement beaucoup plus considérable qu'à l'état sauvage. Elle a produit, par transformation, la chicorée frisée, la barbe de capucin, et peut-être la chicorée endive ou scarole. [La chicorée se cultive en planches ou en bordures; on la sème au printemps ; pour faire la barbe de capucin, qui n'est autre chose que de la chicorée étiolée, on la transplante à la cave dans du sable sec à la fin de l'automne.]

Récolte. — La racine, étant vivace, se récolte en tout temps pour l'employer à l'état frais, en septembre pour la conserver. Les feuilles fraîches sont employées de préférence. Quand on veut les conserver, il faut les récolter en pleine maturité, car lorsqu'elles sont jeunes, elles sont moins amères et moins énergiques.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La racine de chicorée est remplie d'un suc laiteux très-amer. Les feuilles contiennent de l'extractif, de la chlorophylle, une matière sucrée, de l'albumine, des sels, et entre autres du nitrate de potasse (*in* Soubeiran). — La racine a une composition analogue ; mais, suivant l'observation de Watt, elle contient en plus de l'inuline. C'est à la matière extractive amère que toute la plante doit ses vertus.

La chicorée est cultivée en grand en Belgique et en Hollande, où sa racine fait l'objet d'un commerce considérable. Après l'avoir nettoyée, coupée en tranches, fait sécher au four, torréfiée et lustrée par l'addition de deux dixièmes de beurre, on l'emploie comme un des meilleurs succédanés du café, et on la mêle souvent à ce dernier (1).

Le mineur belge fait avec 30 gr. de café et autant de chicorée, 2 litres d'une infusion, auxquels il ajoute 2 décalitres de lait : c'est sa boisson journalière ; il ne boit de bière que le dimanche. En France on mêle la chicorée au café, soit par économie, soit pour ôter à la fève exotique ce qu'on lui croit de nuisible, soit en vue de la falsification. Ce mélange a une belle couleur et n'est pas désagréable ; mais il n'a plus ce parfum délicieux et cette vertu agréablement stimulante qui font rechercher le café pur.

On reconnaît la présence de la chicorée dans le café en projetant le mélange sur de l'eau : le café reste à la surface, tandis que la poudre de chicorée, que l'on décore du nom de moka du Nord, gagne rapidement le fond. [La chicorée torréfiée teint l'eau en jaune, tandis que le café ne la teint pas ; mais les cafés *enrobés*, c'est-à-dire torréfiés au contact du sucre, de la mélasse, de fragments de betteraves ou de toute autre substance qui peut former une légère couche de caramel à la surface du grain, colorent également l'eau froide, mais les fragments restent à la surface de l'eau.]

(1) Ce furent Bruneau et d'Harveng, de Lessines (Belgique), qui introduisirent les premiers l'usage de cette substance, vers l'an 1776.

(On rencontre sur les fleurs de la chicorée sauvage, dans le Midi et les pays chauds, un insecte vésicant, le mylabre (*M. cichorii.* Fabr.); on s'en sert en Italie, en Grèce et en Egypte, comme de la cantharide.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction des feuilles, 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau. (Les feuilles fraîches en décoction, les feuilles sèches en infusion.)
Infusion ou décoction des racines, 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé des feuilles, 30 à 120 gr. seul, mêlé au petit lait ou au suc de plantes amères, crucifères, etc.
Sirop simple, de 30 à 100 gr.
Sirop composé (purgatif dans lequel il entre de la rhubarbe), 8 à 40 gr. pour les enfants.
Extrait, de 4 à 12 gr. en pilules, bols, etc.

Le fruit fait partie des quatre semences froides mineures.

La racine et les feuilles de chicorée sont toniques, apéritives, laxatives, fébrifuges. On les emploie fréquemment dans l'atonie des voies digestives, l'ictère, les engorgements viscéraux, les fièvres intermittentes vernales, dans le déclin des fièvres muqueuses, contre quelques affections cutanées chroniques, etc.

« Les anciens, dit Roques, traitaient la plupart des affections abdominales avec la chicorée sauvage, qui est *amie du foie*, suivant l'expression de Galien, et n'est pas contraire à l'estomac. Les modernes n'ont pas moins estimé cette plante, et il fut un temps où on la donnait à pleines mains pour résoudre l'engorgement des viscères, pour dissiper la jaunisse, pour ranimer les fonctions du foie, etc. Ce traitement, un peu trop empirique, était quelquefois salutaire; mais il faisait négliger d'autres moyens plus rationnels. C'est ainsi que la jaunisse, qui accompagne l'irritation vive et douloureuse du foie, demande autre chose que l'emploi des plantes amères et lactescentes. Une méthode plus tempérante, la saignée même ou l'application des sangsues, des boissons légèrement apéritives, comme le petit lait, l'eau de chiendent, la limonade cuite, auront certainement plus de succès.» N'oublions pas, toutefois, que la chicorée peut être fort utile dans les engorgements lents et atoniques des viscères abdominaux, dans les phlegmasies chroniques même, lorsqu'un certain degré de stimulation est nécessaire pour combattre une irritation sourde, continue, peu développée et résultant de l'engorgement, d'une sorte de stase, plutôt que d'un surcroît primitif d'activité organique. Desbois de Rochefort, Vicat, Van Swieten, Lewis, et beaucoup d'autres praticiens, ont vu la chicorée guérir des ictères, des coliques hépatiques, qui avaient résisté à une foule de remèdes.

Geoffroy dit avoir vu l'usage habituel de la salade de chicorée guérir des fièvres intermittentes qui avaient résisté à d'autres moyens. Je suis moi-même parvenu à triompher de fièvres intermittentes invétérées, avec engorgement de la rate, œdème des membres inférieurs, après l'usage mal dirigé et à diverses reprises des préparations de quinquina, en employant, pour tout traitement, l'infusion et les sucs de chicorée et de pissenlit.

« On voit tous les jours les maladies de la peau, telles que les dartres, les éruptions pustuleuses, les rougeurs, etc., résister à tout l'appareil pharmacologique; puis s'amender par des méthodes plus douces, plus simples, empruntées à la famille des chicoracées. La chicorée sauvage, le pissenlit, la laitue, sont à la fois des remèdes et des aliments (Roques). » (La tisane de chicorée est vulgairement employée comme dépurative.)

(On fait manger avec avantage les feuilles de cette plante aux bêtes bovines et ovines dont les muqueuses sont pâles et jaunes. Chez elles, c'est un excellent tonique contre les flux du canal intestinal.)

CHIENDENT. Triticum repens. L.

Gramen caninum arvense, seu Dioscoridis. Bauh. — *Gramen loliaccum, radice repente.* Tourn.

Froment rampant, — laitue de chien, — vagon, — sainte-neige, — herbe à deux bouts, tranuge.

Graminées. — Triticées. Fam. nat. — Triandrie digynie. L.

Plante vivace très-répandue dans les champs et les jardins, où elle nuit aux autres végétaux en envahissant tout le terrain où elle se montre, si l'on ne prend pas soin de l'arracher.

Description. — Racine : tige souterraine consistant en des jets traçants très-longs, cylindriques à l'état frais, grêles, noueux, devenant anguleux et presque carrés par la dessiccation ; jaune pâle et luisante à l'extérieur, blanche à l'intérieur. — Tiges grêles, droites, noueuses, hautes de 60 centimètres et plus. — Feuilles molles, planes, lancéolées, linéaires, longuement engaînantes, légèrement velues à leur face supérieure, terminées en pointe aiguë, d'un vert clair. — Fleurs en épi droit, grêle, terminal, long de 8 à 10 centimètres; épillets sessiles, distincts, renfermant quatre à cinq fleurs à valves aiguës, ordinairement dépourvus d'arête ou de barbe. — Trois étamines, deux stigmates velus. — Fruits solitaires, un peu étroits, allongés, traversés à une de leurs faces par un sillon longitudinal.

Parties usitées. — Les rhizômes ou tiges traçantes, improprement nommées racines.— Il est encore une autre plante de la famille des graminées à laquelle on donne le nom de chiendent, c'est l'*andropogon ischœmum*, L., qu'on emploie plus ordinairement pour faire des balais et des vergettes. On a aussi employé les feuilles et les jeunes tiges.

[**Culture.** — Le chiendent, loin d'être cultivé, est regardé comme une plante nuisible ; il se propage avec la plus grande rapidité ; les agriculteurs cherchent à le détruire par tous les moyens possibles.]

Récolte. — On récolte le chiendent en septembre. A la campagne, où l'on peut pendant toute l'année se le procurer, on l'emploie à l'état frais, ce qui est préférable. Pour le conserver, on le bat afin d'en enlever l'épiderme, et l'on en fait ensuite de petites bottes que l'on expose au séchoir.

On confond souvent dans les magasins des herboristes et dans les officines deux végétaux différents. L'un est le chiendent ordinaire que nous venons de décrire. L'autre est le chiendent pied-de-poule (*panicum dactylum*, L., *paspalum dactylon* de De Candolle, *cynodon dactylon* de Richard). Ce dernier est plus gros, la distance des nœuds plus grande ; il part de ces mêmes nœuds des folioles scarieuses au nombre de trois qui en recouvrent les intervalles. Sous ces écailles se trouve un épiderme dur, jaune, vernissé; et à l'intérieur, une substance blanche d'une saveur farineuse et sucrée.

Propriétés physiques et chimiques. — Le chiendent ordinaire est inodore ; sa saveur est à la fois douce, farineuse, un peu sucrée et légèrement styptique. Chevalier y a trouvé du sucre en grande quantité, du mucilage, de la fécule, une matière extractive ayant une saveur aromatique analogue à celle de la vanille, à laquelle on pourrait, dit-on, la substituer comme parfum. — Suivant Plaff, le chiendent contient un sucre cristallisant en aiguilles déliées. Julia de Fontenelle en a préparé un sirop et du véritable sucre. Bouchardat n'a pu l'obtenir; mais, dit-il, il se convertit facilement en alcool par la fermentation. Des expériences ont été faites par Chevalier pour reconnaître la quantité d'alcool fournie par 100 parties de chiendent; mais les résultats, je crois, n'ont pas encore été publiés. Cet alcool est d'une excellente qualité. Les habitants du Nord, dans les temps de disette, mélangent le chiendent réduit en poudre avec de la farine et en font un pain nourrissant; en Pologne on en fait du gruau. Cette racine, coupée, contuse, cuite dans l'eau et mêlée à du ferment, a été employée avec avantage à la fabrication de la bière.

[Semmola a extrait du gros chiendent (*cynodon dactylon*) une substance cristalline, dont il n'a pas déterminé la nature et qu'il a appelée *cynodine*.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Tisane, 15 à 30 gr. pour 1 kilogr. d'eau. On y ajoute souvent la racine de réglisse, du nitre, de l'oxymel, etc. Il est nécessaire de contondre le chiendent avant de le faire bouillir.

Extrait : mêmes usages que la racine, et comme intermède dans la préparation des pilules, bols, etc.

Suc exprimé des jeunes tiges et des feuilles, 30 à 100 gr. et plus.

La tisane de chiendent, dont on fait un fréquent usage en France, est émolliente, rafraîchissante, diurétique, antiphlogistique. On l'emploie dans les maladies aiguës, telles que les fièvres inflammatoires, bilieuses, les irritations gastro-intestinales, les phlegmasies des voies urinaires, les coliques hépatiques et néphrétiques, l'ictère, etc. La tisane de chiendent et de réglisse, tisane commune des hôpitaux, étanche la soif, modère la chaleur fébrile, diminue la sécheresse de la langue et fait couler librement les urines. C'est la tisane domestique dans la pratique civile : en attendant le médecin, on prend de l'eau de chiendent, et dans bon nombre de cas on ferait mieux de s'en tenir exclusivement à cette innocente boisson, que d'entasser drogue sur drogue, sans savoir, comme dit Munaret, où, quand et comment il faut en faire usage. *Quanto plures remediorum usus necat, quam vis et impetus morbi* (Baglivi).

Schenk (1) dit avoir obtenu des guérisons extraordinaires de lésions organiques de la poitrine et de l'estomac au moyen de la décoction très-concentrée de chiendent, et il cite entre autres plusieurs lésions du pylore guéries par ce remède. Roche (2) a administré ce médicament à plusieurs individus affectés de lésions du pylore, et il a réussi dans un cas à faire disparaître peu à peu la maladie. Les globules homœopathiques, aidés d'un régime sévère, n'opèrent-ils pas tous les jours des cures tout aussi merveilleuses, par cela même qu'ils laissent parfaitement en repos des organes fatigués par des excès de tous genres, ou irrités depuis longtemps par l'abus de médications plus ou moins excitantes ?

Les feuilles et les jeunes tiges de chiendent, suivant Fourcroy (3), ont bien plus de vertus que leurs racines. On en retire un suc verdâtre, d'une saveur herbacée, douceâtre, qu'on peut donner à la dose de 100 à 500 gr. par jour, et que le célèbre chimiste que nous venons de citer considère comme un des fondants biliaires les plus actifs et en même temps les plus doux. Sylvius a remarqué que les bœufs, qui, pendant l'hiver, sont affectés de concrétions biliaires, se guérissent au printemps en mangeant les feuilles et les tiges de chiendent dans les pâturages (4). Chaumeton attribue en grande partie ce résultat salutaire à l'influence du régime auquel ces animaux sont soumis au printemps dans de vastes prairies, où ils paissent et se meuvent à volonté. Je partage pleinement cette opinion. Van Swieten rapporte qu'un homme fut guéri d'une jaunisse rebelle par l'usage de l'herbe de chiendent et d'autres plantes sauvages, dont il faisait presque son unique nourriture. Autrefois, les citadins, échauffés par les plaisirs de l'hiver, les goutteux, les graveleux, les hémorrhoïdaires, les constipés, les dartreux, les couperosés, etc., prenaient chaque printemps des jus d'herbes, se mettaient au *vert*, et s'en trouvaient très-bien. Aujourd'hui, cet usage, qui convenait à la vie sédentaire de nos pères, est remplacé par celui des bains de mer et des eaux minérales, plus en rapport avec le besoin incessant de mouvement physique et intellectuel qui caractérise notre époque, et sans doute aussi plus appropriés à la prédominance des systèmes lymphatiques et nerveux résultant de la détérioration réelle de nos grandes populations urbaines.

---

(1) *Journal de Hufeland*, 1813.
(2) *Bibliothèque médicale*, 1817.
(3) *Encyclopédie méthodique; Dictionnaire de médecine*, t. IV, p. 804.
(4) Les bouchers trouvent souvent, depuis le mois de novembre jusqu'en avril, des pierres biliaires dans la vésicule des bœufs; ils n'en trouvent plus depuis les mois d'avril et mai jusqu'en octobre.

CHOU. Brassica oleracea. L.

Brassica capitata alba, — *Brassica capitata rubra*. Bauh., Tourn.

Chou rouge.

Crucifères. — Brassicées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

Le chou, dont l'origine est peu connue, est cultivé en grand dans tous les jardins. Les bestiaux broutent ses feuilles avec avidité.

Je crois inutile d'en donner la description. Les variétés obtenues par la culture sont très-nombreuses. Il ne sera ici question que du chou vert et du chou rouge.

[**Parties usitées.** — Les feuilles.

Culture. — On a obtenu par la culture un nombre infini de choux ; on les reproduit par semis et on les repique en place.]

Propriétés physiques et chimiques. — D'une odeur fade, le chou a une saveur herbacée, douceâtre et légèrement âcre. Par la coction, il communique à l'eau une odeur forte et repoussante. Abandonné à lui-même, il se putréfie promptement, en répandant une fétidité insupportable. D'après Berzélius (1) le chou n'a pas été analysé complétement : on n'en a examiné que le suc. Schrader a trouvé dans le suc de 100 parties de choux frais 0.65 de fécule verte, 0.29 d'albumine végétale, 0.05 de résine, 2.89 d'extrait gommeux, 2.84 d'extractif soluble dans l'eau et dans l'alcool. En outre, ce suc contient du sulfate, du nitrate et du chlorure potassiques, du nitrate et du phosphate calciques, du phosphate magnésique, de l'oxyde ferreux et de l'oxyde manganeux. D'autres analyses ont démontré dans le chou la présence du soufre et d'un principe animal plus abondant encore que dans aucune autre plante crucifère. [Le chou rouge sert à préparer un sirop d'un beau rouge pourpre, qui est le réactif le plus sensible des acides.]

Indépendamment de ses usages culinaires, le chou était considéré, dès la plus haute antiquité, comme un remède précieux. Hippocrate prescrivait le chou cuit avec du miel dans la colique et la dysenterie. Les Athéniennes mangeaient du chou pendant qu'elles étaient en couches (2). Les philosophes, les naturalistes et les médecins de l'antiquité ont attribué au chou la singulière propriété de prévenir et de combattre l'ivresse. Tous affirment qu'on peut boire à l'excès sans être enivré quand on a mangé des choux. Personne, suivant la remarque de Montègre (3), n'a encore constaté, par des expériences, la vérité ou la fausseté d'une opinion aussi remarquable et qu'on retrouve encore de nos jours parmi le peuple. Enfin, l'enthousiasme pour le chou a été porté si loin qu'on a été jusqu'à attribuer à l'urine des personnes qui s'en nourrissaient, la vertu de guérir les dartres, les ulcères, les fistules, les cancers, etc. Cette croyance existe encore chez les habitants des campagnes. « Du moment que l'erreur est en possession des esprits, dit Fontenelle, c'est une merveille si elle ne s'y maintient toujours. »

Le chou, déchu de son antique réputation, est presque tout à fait relégué dans les cuisines, où il tient un rang distingué comme aliment substantiel, bien qu'on l'accuse d'être parfois difficile à digérer. La choucroute (chou aigri par la fermentation), fort en usage dans le Nord, devient très-salubre et plus facile à digérer. On en fait des approvisionnements pour les voyages de long cours : on le considère comme un excellent antiscorbutique.

Réduit de nos jours à sa juste valeur comme médicament, le chou est considéré comme légèrement excitant, antiscorbutique, pectoral. Le chou rouge surtout est souvent employé comme béchique, et le nouveau Codex indique deux préparations de cette plante, le suc exprimé et le sirop. On prépare

---

(1) *Traité de chimie*, t. VI, 1832, p. 251.
(2) *Athenenœi*, lib. IX.
(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. V, p. 167.

aussi une gelée de chou rouge qui s'emploie comme le suc et le sirop dans le rhume, la bronchite aiguë ou chronique, la phthisie, etc.

Suivant Desbois, de Rochefort, le chou et le navet doivent composer la principale nourriture des scorbutiques. En y ajoutant l'usage de la salade de cresson et des pommes de terre, on pourra se dispenser d'un traitement pharmaceutique. Chelius conseille contre la croûte laiteuse la décoction de 16 gr. de chou vert dans du lait, que l'on administre matin et soir, ou 30 gr. de cette plante, desséchée et réduite en poudre, que l'on donne chaque jour dans du lait ou dans de la bouillie. La décoction de chou a été employée avec quelque succès dans le traitement des catarrhes pulmonaires, contre l'enrouement, les toux diverses et la phthisie pulmonaire. On le joint alors au bouillon de veau, de poulet, de limaçons, de tortue, d'écrevisses, de grenouilles, ou au sucre, au miel, à la gomme, etc.; on le donne en sirop, en marmelade. (Le sirop de choux rouges a été pendant le siècle dernier préconisé comme remède secret dans la phthisie pulmonaire, sous le nom de sirop de Boerhaave.) Une dame, âgée de quarante-sept ans, était atteinte d'une bronchite chronique contre laquelle j'avais inutilement employé sans succès pendant plusieurs mois les traitements les plus rationnels; on lui conseilla de prendre matin et soir une jatte de soupe aux choux verts et de manger en même temps ceux-ci : elle guérit en moins de deux mois. Si l'on en croit Lobb, la décoction du chou aurait quelquefois réussi à dissoudre les calculs urinaires dans la vessie ! Je l'ai vu apporter du soulagement dans la gravelle.

Lorsqu'on fait en automne des incisions longitudinales à la tige du chou, il en découle un suc mielleux qui, au rapport d'Hoffmann, agit comme un doux laxatif. Suivant Pauli, ce suc a une si grande activité, qu'il suffit d'en frotter les verrues pour les guérir radicalement. Geoffroy rapporte à ce sujet l'histoire d'une servante qui, par ce seul moyen, fit complétement disparaître en quatorze jours cette sorte d'excroissance dont elle avait les mains couvertes. Appliquées chaudes sur la poitrine, les feuilles de chou ont quelquefois diminué ou dissipé des points de côté. Leur application sur les plaies des vésicatoires excite une exhalation séreuse abondante; sur les ulcères, elle les détergе; sur la tête, elle rappelle la croûte laiteuse. En cataplasme sur les mamelles, ces feuilles préviennent ou diminuent l'inflammation de ces organes, dissipent les engorgements qui surviennent à la suite des couches, et s'opposent à l'accumulation du lait chez les femmes qui n'allaitent pas. Dans la teigne rebelle, dit Hufeland, on se trouve bien d'appliquer trois fois par jour des feuilles de chou dont on superpose trois l'une à l'autre, et qui détachent peu à peu toutes les croûtes, après la chute desquelles on termine le traitement par des frictions huileuses.

J. Macé a publié (1) quelques observations constatant le bon effet de l'application de feuilles de chou dans diverses affections douloureuses, et notamment dans la goutte, les affections arthritiques, le rhumatisme. On a même conseillé d'en couvrir tout le corps, afin d'exciter une abondante transpiration. Ce moyen, préconisé par Récamier, doit être employé de la manière suivante : on prend les feuilles les plus externes d'un chou; on retranche avec des ciseaux la partie saillante de la grosse nervure qui occupe la partie médiane; on écrase les petites nervures collatérales. On superpose ensuite l'une sur l'autre, trois, quatre et jusqu'à cinq de ces feuilles; puis on les faufile ensemble, afin qu'elles ne puissent pas se séparer. On les présente au feu pour les flétrir un peu : si le chou est un peu frisé, et si les feuilles réunies forment un volume embarrassant, on les place sous le pli d'une serviette et l'on passe sur celle-ci, à plusieurs reprises, un fer à repasser suffisamment

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1848, p. 177.

chauffé. Il suffit que le cataplasme soit tiède, appliqué à nu sur la partie malade; on l'y retient avec des bandes, des mouchoirs ou des serviettes. Il faut le tenir en place pendant dix à douze heures, en le remplaçant ensuite par une nouvelle application du même topique. On doit préférer le chou rouge quand on peut se le procurer.

CIGUË. Conium maculatum. L.

Cicuta major. Bauh., T. — *Cicuta major vulgaris.* Clus.

Grande ciguë, — ciguë commune, — ciguë tachetée, — ciguë officinale.

Ombellifères. — Smyrniées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

La grande ciguë (Pl. XIV) se rencontre dans les lieux frais, dans les terrains gras et incultes, le long des masures et des haies, dans les décombres, autour des villages et des habitations.

Description. — Racine bisannuelle, persistante, blanche, pivotante, épaisse, de la grosseur du petit doigt, longue de 20 à 25 centimètres, presque pas ramifiée. — Tige droite, fistuleuse, épaisse, glabre, légèrement striée, de la hauteur de 1 à 2 mètres, d'un vert clair, parsemée, surtout à la partie inférieure, de taches d'un pourpre violacé ou d'un brun noirâtre.— Feuilles alternes, grandes, un peu molles, deux ou trois fois ailées; les folioles petites, pinnatifides, aiguës, d'un vert sombre, un peu luisantes, assez semblables à celles du persil sauvage. — Fleurs blanches, petites, en ombelles terminales, nombreuses, de dix à douze rayons, munies d'un involucre à quatre ou cinq folioles rabattues; [les ombellules sont munies d'involucelles formées de deux ou trois petites folioles, aiguës, soudées à la base] (juin-août). — Calice très-court, à cinq dents. — Corolle à cinq pétales inégaux, en cœur, réfléchis en dessus.— Cinq étamines saillantes. — Ovaire simple, surmonté de deux styles courts, persistants. — Fruit court, ovale, presque globuleux, comprimé par les côtés, composé de deux akènes convexes extérieurement, relevés de cinq côtes légèrement crénelées, tuberculeuses, et offrant sur leur face commissurale un sillon longitudinal. Au moment de la maturité, ces fruits se détachent l'un de l'autre de bas en haut, et restent suspendus par le sommet, à l'extrémité d'une anse filiforme nommée carpophore.

Parties usitées. — Feuilles, fruits.

[**Culture.** — La ciguë officinale est tellement abondante à l'état sauvage, qu'il est inutile de la cultiver, aussi ne la trouve-t-on que dans les jardins botaniques; elle préfère les terres fraîches et substantielles; on sème les graines au commencement du printemps et on repique les jeunes plantes en mai à 1 mètre de distance.

Récolte. — La ciguë se récolte ordinairement en mai et juin, avant que la floraison soit passée. On ne doit récolter les fruits ou akènes que lorsqu'ils sont en pleine maturité. Il faut les renouveler chaque année, ou au moins tous les deux ans, et les conserver, lorsqu'ils sont bien secs, dans des vases parfaitement bien fermés. On emploie autant que possible la ciguë verte. Pour la bien conserver, il faut la faire sécher à l'étuve et à l'abri du contact de la lumière. La dessiccation lui enlève beaucoup de son poids; elle devient cassante, mais elle conserve son odeur.

La ciguë perd de son activité à mesure qu'on s'éloigne des contrées méridionales; elle est inerte dans les régions les plus reculées du nord.

On prend souvent la grande ciguë pour de l'asperge sauvage, du fenouil, du persil, du cerfeuil, et plus particulièrement pour du panais. Les caractères botaniques de ces plantes les distinguent de la ciguë: l'ignorance seule peut se tromper, soit dans la récolte, soit dans le choix après la dessiccation.

Les fruits de ciguë se sont quelquefois trouvés mélangés à ceux d'anis; on les distingue par leur compression, et en ce qu'ils sont légèrement arqués et moins verts que ceux d'anis.

[Voici quels sont les caractères distinctifs de quelques plantes que l'on peut confondre avec la ciguë officinale :

Noms	Ciguë officinale. *Conium maculatum.* L.	Ciguë vireuse, ciguë d'eau. *Cicuta virosa.* L.	Phellandrie, Ciguë aquatique. *Phellandrium aquaticum.* L.	Petite ciguë. *Æthusa cynapium.* L.
Odeur.....	Fétide	De persil.	Aromatique.	Nauséeuse.
Racine.....	Suc blanc.	Suc jaune.	Suc incolore.	Suc incolore.
Tige.....	Maculée de pourpre.	Sans taches.	Sans taches.	Violette à la base.
Involucre...	Un involucre.	Pas d'involucre.	Pas d'involucre.	Pas d'involucre, un involucelle unilatéral.
Fruits.....	Globuleux, striés, crénelés.	Ovoïdes, stries lisses.	Allongés sans stries.	Globules, stries lisses.
Durée.....	Bisannuelle.	Vivace.	Vivace.	Annuelle.
Habitation...	Lieux stériles.	Bord des eaux.	Dans l'eau.	Les lieux cultivés.

Propriétés chimiques. — Toute la plante répand, surtout quand on la froisse, une odeur fétide, musquée ou de cuivre, qu'on a comparée à celle de l'urine de chat. D'après Brandes, la grande ciguë contient une substance particulière alcaloïde qu'il nomma *Cicutine*, une huile très-odorante, de l'albumine, de la résine, une matière colorante et des sels. L'éther et l'alcool s'emparent de ses principes actifs.

En 1832, Geiger isola le principe alcalin de cette plante, et lui donna le nom de *Conéine*. Depuis, cette substance, étudiée par Henry, Ortigosa, Boutron et Christison, a reçu les noms de *Coniine*, *Coniine* et enfin de *Conicine*. Suivant Liébig, la conicine est composée de : carbone, 66.91 ; hydrogène, 12; oxygène, 8.28; azote, 12.80. [Elle est représentée par $C^{16}H^{16}Az$.] Elle est liquide, huileuse, jaunâtre, [plus légère que l'air, sa densité est de 0.89, elle bout à 170 degrés], sa saveur est âcre, son odeur forte, rappelant celle de la ciguë et du tabac; peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther; neutralise les acides, et forme des sels cristallisables qui s'altèrent facilement. Au contact de l'air, la conicine donne naissance à de l'ammoniaque et à une matière résineuse, suivant Geiger. Ce principe est éminemment volatil et décomposable. [Sous l'influence de l'acide chlorhydrique, elle prend une teinte pourpre qui passe bientôt au bleu.] Geiger, Christison et Liébig ont constaté que les feuilles sèches de ciguë, et quelques extraits de cette plante, ne contenaient pas de conicine. Ces préparations, en effet, soumises à l'action de la chaleur, perdent leur conicine, qui se transforme en ammoniaque et en matière résineuse. Cette décomposition se produit aussitôt que l'extrait est arrivé à la consistance de sirop bien cuit. Les extraits bien préparés, même ceux qui sont évaporés dans le vide, perdent aussi, au bout de quelque temps, toute leur conicine, et par conséquent leurs propriétés actives. Stoerck, qui, le premier parmi les médecins modernes, a appelé l'attention sur les vertus thérapeutiques de la ciguë, préparait lui-même les extraits de cette plante à l'aide d'une douce chaleur et les administrait à l'état récent; ce qui explique les avantages qu'il en retirait et que nous n'avons pu obtenir avec nos préparations inertes ou peu actives.

Bien que toutes les parties de la ciguë aient fourni de la conicine, c'est cependant dans les fruits qu'on l'a trouvée en plus grande quantité. (Von Planta et A. Kekulé ont fait observer que la cicutine du commerce était un mélange de deux alcaloïdes homologues, la cicutine et la *méthylcicutine*. — T. Wertheim a en outre obtenu par la distillation des fleurs fraîches, un principe cristallisable, soluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, qu'il a dénommé la *conhydrine*) (1).

Substances incompatibles. — Le chlore, l'iode et les iodures, le tannin.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion (feuilles), (ciguë, 8 gr.; eau, 250 gr.); on y joint avec avantage 8 gr. de fruits de coriandre (30 à 30 gr. deux ou trois fois par jour.)

Extrait aqueux, 5 centigr. à 1 gr. et plus, progressivement (infidèle).

Extrait de suc non dépuré, même dose.

Extrait de suc dépuré, même dose.

Extrait alcoolique, même dose.

Teinture alcoolique, 50 centigr. à 1 gr. 50 centigr. et plus, progressivement, en potion.

Alcoolature, même dose.

Teinture éthérée (inusitée), même dose.

Poudre (feuilles), 5 à 10 centigr. et plus, progressivement jusqu'à 1 gr., en potion, pilules, etc.

Parmi ces préparations, les deux meilleures sont l'extrait de suc non dépuré, auquel Stoerck ajoutait la poudre, et l'alcoolature. Les alcoolatures sont préférables aux teintures, parce que les premières se préparent avec la plante fraîche et les secondes avec la plante sèche.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, et même pour bains dans les affections cancéreuses, etc.

Feuilles contuses, 10 à 15 gr. par kilogramme de cataplasme, ou appliquées seules. On les mélange aussi avec la pulpe de carotte, pour le cancer ulcéré des mamelles, et quelquefois, dans le même cas, avec la poudre de charbon.

(1) *Chem. Gaz.*, 1857, p. 106.

Pommade (1 partie de suc sur 4 d'axonge), pour frictions, onctions, emplâtres, etc.

Huile (ciguë fraîche, 500; huile d'olives, 1000), sur un feu doux jusqu'à évaporation de l'eau, en embrocations.

Emplâtre de ciguë (Codex), comme fondant sur les tumeurs de différente nature; sur la poitrine dans la bronchite chronique, etc.

Cigarettes de ciguë.

CONICINE. — Formule de Fronmueller : conicine, 3 ou 4 gouttes; alcool rectifié, 1 gr.; eau distillée, 20 gr.; macérez et faites dissoudre. — 15 à 20 gouttes dans une tasse d'eau édulcorée, trois fois par jour.

Préparations de ciguë de Devay et Guillermond.

Comme la conicine réside presque tout entière dans les fruits de la ciguë, et que le reste de la plante en est très-pauvre, Devay et Guillermond (1) en ont conclu que ces fruits doivent désormais remplacer toutes les préparations jusqu'ici employées en médecine. Voici les préparations qu'ils proposent :

A L'INTÉRIEUR. — Pilules cicutées n° 1. — Prenez 1 gr. de fruits de ciguë récemment pulvérisés; faites avec quantité suffisante de sucre et de sirop une masse que vous diviserez en 100 pilules, et que vous recouvrirez de sucre à la manière des dragées, du poids de 10 centigr.; 2 pilules le premier jour, et l'on va jusqu'à 10, 15, 20, en augmentant d'une chaque jour. Alors il convient d'employer les suivantes :

Pilules cicutées n° 2. — Prenez 5 gr. de fruits de ciguë récemment pulvérisés; incorporez-les avec suffisante quantité de gomme et de sucre, pour faire une masse qu'on divisera en 100 pilules, et qu'on recouvrira d'une enveloppe de sucre. Chaque pilule pèsera 25 centigr., et contiendra 5 centigr. de poudre de fruits de ciguë.

Sirop de conicine. — Epuisez 10 gr. de fruits de ciguë par 6 d'alcool à 28 degrés, soit 60 gr., pour former une teinture que vous ajouterez à 3,000 gr. de sirop aromatisé *ad libitum*. — 30 gr. de ce sirop représentent 10 centigr. de fruits de ciguë ou 1 milligr. de conicine.

Voici la quantité proportionnelle de conicine que renferment les médicaments internes dont nous venons de transcrire la formule :

1 gr. de poudre de fruits donne 1 centigr. de conicine; 10 centigr. donnent 1 milligr.; 5 centigr. (poids des pilules n° 2) donnent 1/2 milligramme.

A L'EXTÉRIEUR. — Baume de conicine. — Après avoir épuisé les fruits de ciguë par l'alcool, et avoir séparé, autant que possible, la conicine au moyen de l'éther et de la potasse caustique, on prend : éther cicuté provenant, par exemple, de l'épuisement de 100 gr. de fruits; axonge récente bien lavée, 200 gr. On commence par faire évaporer l'éther cicuté à l'air libre, c'est-à-dire en le versant peu à peu dans une assiette, et aussitôt que la plus grande partie de celui-ci aura été éliminée, et que la conicine commencera à paraître sur l'assiette sous forme de petites gouttelettes jaunes, se séparant du reste du véhicule, on y incorpore l'axonge peu à peu, en remuant continuellement pour faire évaporer le reste de l'éther. On obtient ainsi une pommade ou baume semi-fluide, qui constitue un médicament très-actif et d'un emploi très-commode.

Liqueur de conicine pour injections. — On prend : alcool de ciguë, 100 gr.; eau de chaux, 900 gr. Filtrez au bout de quelques instants.

Dans cette préparation, on doit préférer l'eau de chaux à l'eau ordinaire, parce que la conicine, étant dégagée par la chaux de sa combinaison saline, reste à l'état libre en dissolution dans l'eau.

Mode d'administration très-simple de la graine de ciguë.

Sauvan a proposé, pour remplacer les pilules-dragées ou granules de Devay et Guillermond, de faire prendre aux malades le fruit de ciguë tel qu'on le récolte, ou de le transformer en dragées, en le recouvrant d'une légère couche de sucre, pour faciliter la déglutition. On commence par quatre chaque jour, et l'on augmente progressivement d'un fruit jusqu'à vingt-cinq, trente ou trente-cinq. Ce mode d'administration est aussi simple que rationnel; il doit être préféré aux granules. Le fruit nu doit être préféré au fruit enrobé, parce que, suivant la remarque de Deschamp, d'Avallon (2), il est prudent de ne pas s'exposer à détruire, à déchirer les enveloppes naturelles de la graine, lorsqu'on ne veut pas l'employer promptement, puisqu'elles empêchent l'oxygène de l'air d'agir sur les principes organiques qui ont été déposés dans ce fruit pendant la vie du végétal.

Nous devons faire remarquer qu'il est de la plus grande importance de ne pas confondre les préparations désignées par Devay et Guillermond sous le nom de *conicine*, et qui ne sont, en résumé, que des préparations faites avec les fruits de ciguë, avec la *conicine* ou *cicutine* proprement dite, qui est un principe immédiat extrêmement vénéneux.

La ciguë, à laquelle la mort de Socrate a donné une célébrité historique, est un poison narcotico-âcre d'autant plus actif, que la plante a crû dans un climat plus chaud.

Cette plante produit des effets divers chez les animaux. Les chèvres et les

---

(1) *Recherches nouvelles sur le principe actif de la ciguë* (conicine). Lyon, 1852.

(2) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIV, p. 313.

moutons peuvent, dit-on, la manger impunément. Les étourneaux se nourrissent de ses semences. Le lapin est empoisonné immédiatement par quelques centigrammes d'extrait de ciguë bien préparé. Les bœufs, les loups, les chiens et la plupart des carnivores éprouvent tous les symptômes d'un empoisonnement grave et succombent à son action si la dose absorbée est suffisante pour donner la mort : 30 à 60 gr. suffisent pour amener ce résultat, si toutefois ils ne vomissent pas le poison ; s'ils le vomissent, la mort peut ne pas avoir lieu. Matthiole rapporte que des ânes ayant brouté de cette plante, tombèrent dans un tel état léthargique qu'on les crut morts, et qu'ils n'en sortirent que lorsqu'on voulut les écorcher. Le cheval est incommodé par la ciguë, mais pas dangereusement. Julia-Fontenelle (1) rapporte qu'un cheval atteint du farcin en fut guéri en quinze jours environ, après avoir mangé avec avidité de la ciguë. Moiroud en a fait manger 1,750 gr. à un cheval de trait sans qu'il en parût sensiblement incommodé.

La grande ciguë en poudre est peu énergique. Chez un chien qui en avait pris 30 gr., la mort n'est venue qu'au bout de trois jours ; 500 gr. de suc exprimé de racine fraîche, mêlée à 30 gr. de racine en substance, n'ont pas amené la mort : cette partie de la plante est donc aussi bien peu délétère. Cependant Vicat rapporte le cas d'un vigneron italien qui alla se coucher, après avoir mangé à son souper et avec sa femme une racine de grande ciguë : tous deux se réveillèrent au milieu de la nuit entièrement fous, se mirent à courir par toute la maison, dans des accès de fureur, se heurtèrent contre les murs, de manière à en être tout meurtris et ensanglantés. Ils se rétablirent sous l'influence d'un traitement convenable. Le suc des feuilles est beaucoup plus actif (2).

La conicine pure tue un petit cochon d'Inde à la dose de 1 goutte ; 50 centigr. d'extrait de semences font rapidement périr un lapin, et la conicine impure tue un chien à dose moitié moindre. « Chez tous les animaux empoisonnés, on a observé comme symptôme initial la paralysie du train postérieur, à laquelle succède l'émission involontaire des urines. L'animal semble, avec ses pattes de devant, traîner comme un poids incommode la partie postérieure qui est presque inerte ; puis, peu de temps après, surviennent les convulsions. Celles-ci ressemblent beaucoup à celles occasionnées par les poisons tétaniques ; il existe de l'opisthotonos et une raideur extrême des membres convulsés. On peut dire seulement que les mouvements cloniques ou de relâchement l'emportent sur les mouvements toniques. Les inspirations deviennent plus fréquentes et gênées ; les animaux ouvrent la gueule et semblent vouloir avaler l'air qui manque à leurs poumons ; enfin, ils périssent asphyxiés. Chez tous, on trouve des lésions anatomiques identiques : les poumons sont complétement dégorgés de sang et blanchâtres ; le cœur est distendu par de volumineux caillots ; le foie et le réseau veineux intestinal sont gorgés de sang. » (Devay et Guillermond.)

Christison s'est assuré, par des expériences sur des animaux, que la ciguë rend le sang déliquescent ; de là des hémorrhagies par le nez et sous la peau chez les sujets empoisonnés mortellement par cette plante.

Chez l'homme, l'empoisonnement par la grande ciguë présente les symptômes suivants : sécheresse à la gorge, soif ardente, vives douleurs à l'épigastre, éructations, vomissements, anxiétés précordiales, douleurs de tête, obscurcissement de la vue, vertiges, incertitude de la marche, entrecoupement de la respiration, défaillance, assoupissement, sorte d'ivresse ou exaltation nerveuse avec délire, tremblement dans les membres, convulsions, mais jamais de véritables attaques d'épilepsie ; quelquefois petitesse et extrême ralentissement du pouls, stupeur, refroidissement général, prostra-

(1) *Compte-rendu des travaux de l'Ecole vétérinaire de Lyon.*
(2) Devergie, *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. V, p. 284.

tion, perte des sens, paralysie, syncopes, teinte bleuâtre de la face, mort. Agasson cite un cas dans lequel toutes les parties supérieures du corps étaient en convulsion, tandis que les membres inférieurs étaient, au contraire, paralysés. Des maladies du système nerveux, telles que la folie, la paralysie, et notamment la paraplégie, ont été quelquefois observées après cet empoisonnement, et sont restées, dans quelques cas, incurables.

Les symptômes varient, du reste, suivant le tempérament et les dispositions particulières du sujet.

Comme dans l'empoisonnement par l'opium, le vomissement doit être provoqué le plus promptement possible pour prévenir les suites. On a employé avec avantage, comme contre-poisons, une solution de tannin, une décoction de noix de galle, une solution d'iodure de potassium ioduré. Le café fort, les drastiques, etc., ont été aussi proposés. Le traitement antiphlogistique, comme la saignée, les sangsues, l'eau de gomme, les acides, etc., constitue le traitement indiqué par Orfila, par Devergie et la plupart des médecins français. Les anciens employaient le vin. A leur exemple, Giacomini et l'école italienne, considérant cet empoisonnement comme éminemment hyposthénisant, prescrivent les stimulants, l'opium, l'éther, etc., et se comportent absolument comme dans l'empoisonnement par la belladone. (Voyez l'art. Belladone.)

(On a cru observer que l'addition de l'opium à la ciguë fait perdre à celle-ci toutes ses propriétés. Macartan se demande si on ne pourrait pas l'employer dans l'empoisonnement par cette ombellifère? Comme nous venons de le voir, Giacomini donnait déjà ce conseil, d'une façon plus générale toutefois.)

A petites doses, les effets physiologiques de la ciguë chez l'homme varient et sont moins caractérisés que ceux de l'opium, de la belladone, de la jusquiame, ou du *datura stramonium*. Elle ne cause d'abord que quelques vertiges, de la céphalalgie, de l'obscurcissement dans la vue, des nausées, de l'anxiété. Les sécrétions cutanées ou urinaires augmentent, mais rarement en même temps. A doses un peu plus élevées, ces symptômes deviennent plus intenses : il survient de l'agitation, des tintements d'oreilles, des éblouissements, un agacement de tout le système nerveux, ou un affaissement très-prononcé tenant évidemment à l'action sédative spéciale de la plante sur la moelle épinière. Elle procure le sommeil en calmant l'irritation qui cause l'insomnie. Comme tous les stupéfiants, la ciguë affaiblit les fonctions digestives, diminue l'appétit et cause quelquefois des coliques et la diarrhée.

L'usage thérapeutique de la ciguë remonte à une haute antiquité. Hippocrate l'employait dans certaines affections de l'utérus. Pline la vante contre les ulcères cacoèthes et les tumeurs. Arétée regardait l'emploi extérieur de cette plante comme propre à éteindre les désirs amoureux; et cette opinion s'était si généralement répandue, qu'un Père de l'Eglise, saint Jérôme, rapporte, dans une de ses épîtres, que les prêtres égyptiens se rèduisaient à l'impuissance en buvant tous les jours un peu de ciguë, ou une préparation dans laquelle l'action vénéneuse de cette plante était mitigée. Avicenne la recommande, en topique, pour résoudre les tumeurs des testicules et des mamelles, et pour prévenir l'engorgement laiteux. Plus tard, Ambroise Paré, Ettmuller, Lémery, etc., l'employèrent de la même manière contre les tumeurs squirreuses et les obstructions des viscères. Réneaulme osa, le premier, l'administrer à l'intérieur contre les squirres du foie, de la rate, etc. Depuis, d'autres auteurs l'ont conseillée à diverses époques dans ces maladies, et l'ont considérée comme calmante, résolutive, désobstruante, propre à combattre les chutes du rectum, les douleurs des yeux, la goutte, le rhumatisme, l'érysipèle, divers exanthèmes, etc. Mais il était réservé à

Stoerck (1), qui a tant fait pour généraliser l'emploi de nos plantes vireuses, de nous faire connaître avec plus de précision les vertus et le mode d'administration de la ciguë. S'il la vanta avec exagération contre le cancer, nous reconnaissons aujourd'hui que ses détracteurs l'ont trop dépréciée : en thérapeutique, nous nous tenons rarement dans les limites d'une rigoureuse observation des faits. Le cancer, a dit l'école anatomique, est incurable de sa nature ; donc, Stoerck n'a pu guérir que des tumeurs ressemblant au cancer, mais qui n'étaient et ne pouvaient être de véritables cancers. Cependant, Quarin, Locher, Palucci, Liber, Collin, et une foule d'autres médecins (2), sont venus confirmer par leur propre expérience les succès obtenus par l'illustre archiâtre de Vienne. D'un autre côté, Andry, dans la thèse qu'il soutint, en 1763, à la Faculté de Paris, dans laquelle il rendit compte des résultats de ses essais sur cette plante, en conclut qu'elle est un remède insuffisant contre le cancer. Dehaen n'a jamais obtenu la guérison d'un cancer ni d'un squirre par le moyen de la ciguë. Gesner, Schmucker, Farr, ne lui ont reconnu aucun avantage. Henry Lange cite des cas d'affections cancéreuses où la ciguë a été nuisible. Alibert dit avoir traité plus de cent cancéreux par ce moyen, et ne lui avoir trouvé que peu d'efficacité. D'autres auteurs, moins exclusifs, observateurs moins prévenus, ou ayant employé de meilleures préparations du médicament, ont accordé à la ciguë un certain degré d'action contre les affections cancéreuses. Forthergill dit qu'il n'a jamais guéri de cancer avec l'extrait de ciguë ; mais que ce moyen a souvent diminué les douleurs, qu'il a arrêté les progrès de l'ulcère et amélioré la suppuration sous le rapport de l'odeur, de la couleur et de la consistance. Cullen avoue que la ciguë calme les douleurs, qu'elle a guéri des ulcères survenus à des tumeurs squirrheuses, quelquefois même des ulcères approchant de la nature du cancer. Suivant Desbois, de Rochefort, quand le cancer est nouveau, et quand il n'est pas trop ulcéré, elle en arrête les progrès et calme les douleurs ; mais quand il a acquis un certain volume, qu'il est ancien, la ciguë réussit moins. Gruelman (3) rapporte deux observations constatant les propriétés sédatives de la ciguë dans l'ulcère carcinomateux.

Les bains de ciguë ont été employés avec succès par Hoffmann dans le cancer des mamelles, et par Hufeland dans le cancer utérin et dans les scrofules. « Bien souvent je me suis contenté du cataplasme de farine de graine de lin seule, dit Hallé, mêlée avec le saindoux, mais couvert de la poudre de ciguë (4). » Trousseau et Pidoux, aujourd'hui moins incrédules que lors de la première publication de leur ouvrage sur le compte de la ciguë, ont employé avec avantage des cataplasmes analogues (trois quarts de poudre de ciguë et un quart de farine de graine de lin, ou bien, comme moins coûteux, un cataplasme de graine de lin avec une couche de bouillie faite avec de la poudre de ciguë et de l'eau de graine de lin très-épaisse). Chez une vieille dame de soixante et onze ans, l'usage de ces cataplasmes arrêta les progrès d'une tumeur au sein, dont Cloquet et Bérard avaient constaté le caractère cancéreux et dont l'ulcération leur semblait imminente. La ciguë ne fut point employée intérieurement. Mais, concurremment, on fit sur la partie des frictions, deux fois le jour, avec la pommade d'iodure de plomb, et des lotions avec la teinture d'iode ; on donna à l'in-

(1) *Libellus quò demonstratur : cicutam non solum, usu interno, tutissimè exhiberi, sed et simul remedium valdè utile in multis morbis*, etc., 1760-1761.

(2) Marteau de Grandvillier (*Ancien Journal de médecine*, t. XIV, p. 121), Decôtes fils (*ibid.*, t. XVI, p. 35), Porte (*ibid.*, t. XVII, p. 346), Larranture (*ibid.*, t. XX, p. 502), Renard (*ibid.*, t. XXIII, p. 411), Masars de Caselles (*ibid.*, t. XXXIV, p. 255), Lemoine (*ibid.*, t. XXXVII, p. 129), Buissonnat (*ibid.*, t. LXX, p. 449).

(3) *De usu cicutæ*, thèse inaugurale.

(4) Bayle, *Bibliothèque de thérapeutique*, t III.

térieur l'acide arsénieux à la dose de 25 décimilligr. (un vingtième de grain) jusqu'à 1 centigr. (un cinquième de grain). « Quoique dans un traitement aussi complexe, disent Trousseau et Pidoux, il semble difficile de savoir au juste quelle est la substance qui a le plus utilement agi, nous dirons qu'en variant le traitement accessoire, qui a aussi de l'importance, et en nous contentant de l'emploi extérieur de la ciguë, nous obtenions des effets évidemment utiles. »

La ciguë fraîche pilée et mêlée avec autant de pulpe de carotte, m'a été utile dans le cancer ulcéré des mamelles. J'ajoute quelquefois à ce topique une certaine quantité de charbon en poudre. J'obtiens ainsi un effet à la fois calmant, résolutif et antiseptique.

Il avait été constaté que les expérimentations faites à Vienne réussissaient mieux que celles faites partout ailleurs. On crut dès lors que l'extrait de ciguë préparé par Stoerck lui-même devait réussir en France comme en Allemagne. Antoine Petit s'en procura et n'en retira cependant aucun avantage. Les praticiens disposés en faveur du médicament en tirèrent la conséquence que, sans doute, cet extrait ne se conservait pas. Mais la plupart furent d'avis que Stoerck, dans son enthousiasme, avait pris de simples engorgements glandulaires ou lymphatiques pour des tumeurs squirrheuses ou cancéreuses. « On ne peut point ignorer, dit Pinel, les heureux effets que Stoerck a retirés de l'usage interne de la ciguë, et en supposant même un peu de partialité de sa part en faveur de ce remède, les faits ont été si multipliés, qu'on ne peut qu'être porté à renouveler des essais de ce genre. »

La découverte du principe actif de la ciguë, la conicine, est heureusement venue expliquer ces opinions si diamétralement opposées chez des médecins dont le mérite scientifique et la bonne foi ne pouvaient être contestés. On sait maintenant que ce principe très-volatil se dissipait par l'ébullition et se conservait dans l'extrait préparé avec tant de précautions par Stoerck. On sait aussi pourquoi cet extrait ne réussissait plus ailleurs : il avait perdu dans le voyage ou par la vétusté son principe actif. Aujourd'hui, les préparations de Devay et Guillermond peuvent, avec beaucoup plus d'efficacité, remplacer tous les modes d'administration de la ciguë. On lit dans l'ouvrage de ces auteurs que la plupart des tumeurs où ces préparations ont triomphé présentaient des caractères assignés au cancer.

Le traitement des affections cancéreuses de la matrice est plus compliqué que celui des tumeurs. « S'il y a des douleurs excessives, si la sensibilité est trop exagérée, dit Devay, ont fait pratiquer matin et soir des injections selon la formule indiquée (voyez *Préparations et Doses*) : il est rare de n'en pas obtenir d'amendement. En même temps, la malade prend des pilules n° 2, une le matin et une le soir, en augmentant d'une tous les deux jours, jusqu'à 10 ou 12. Le baume de conicine joue un rôle très-important et est appliqué de deux manières : 1° en frictions à la région ovarique et au pli de l'aine ; 2° localement, en introduisant, au moyen du spéculum, des bourdonnets de charpie enduits de la pommade. Il est bon de les laisser à demeure en retirant doucement le spéculum, tandis qu'avec une tige on refoule les plumasseaux. S'il existe une ulcération trop large, on se borne seulement à l'enduire légèrement avec le baume. Dans tous les cas, ce mode de pansement ne peut être employé que rarement, deux ou trois fois par semaine au plus ; une absorption trop considérable de la substance, soit par les surfaces ulcérées, soit par le vagin, serait à craindre. Dans l'intervalle, on se trouvera bien de pratiquer des cautérisations, soit avec le chlorure d'or, soit avec l'acide malique.

Les effets physiologiques que Devay a observés chez les malades soumis à ces nouvelles préparations sont de trois sortes : 1° céphalalgie, lourdeur de tête; 2° coliques; 3° tremblement léger de tout le corps et surtout des

membres supérieurs. Ce dernier phénomène n'a été observé que deux fois chez les malades qui étaient arrivés à prendre 6 ou 8 pilules du n° 2; il dénote le premier indice de l'intoxication, et il est prudent alors d'abaisser la dose de plusieurs pilules, sauf à remonter ensuite. La céphalalgie et les coliques sont des symptômes plus fréquemment observés, surtout dès les premières doses du médicament, lorsqu'on est arrivé à la dose de 8 à 10 pilules du n° 1. La céphalalgie est gravative; les coliques sont souvent accompagnées de diarrhée et d'envies d'uriner. Ces symptômes n'ont jamais paru à Devay assez graves pour enrayer le traitement : les malades finissent par s'y accoutumer : arrivés à la dose de 15 à 20 pilules du n° 1, ou 4 du n° 2, ils n'éprouvent plus aucun de ces symptômes.

Suivant Devay, le traitement ne nécessite aucun régime particulier : des aliments substantiels et analeptiques conviennent. Les bains généraux peuvent être employés avec avantage; indépendamment de leur effet habituel sur les fonctions de la peau, ils ont une action locale sur la production pathologique, et favorisent la désagrégation de ses éléments. Tunfried (1) accompagne le traitement du cancer d'un régime ombelliféré. Les repas se composent exclusivement de panais, de carottes, de cerfeuil, de céleri et de persil. L'angélique, l'anis, le fenouil, le cumin, le carvi, servent à assaisonner les sauces. Le cancer, au rapport du médecin que nous venons de citer, est inconnu dans toute la race mongole, où l'on fait un très-grand usage des ombellifères qui produisent le sagapenum, l'opoponax, le galbanum, la myrrhe, et surtout l'assa-fœtida.

Stoerck, et la plupart des auteurs que nous avons cités, ont obtenu des avantages incontestables de l'usage de la ciguë dans diverses espèces d'engorgements, tels que les tumeurs lymphatiques, glandulaires, hypertrophiques, dans celles qui, sans offrir les véritables caractères du cancer, font craindre une dégénérescence cancéreuse. Récamier a retiré de grands avantages de cette plante dans le traitement des tumeurs chroniques de l'utérus; mais il dit que son action a été entièrement nulle sur le squirrhe et le cancer de cet organe. Hanin a vu produire en peu de jours, par l'application externe de la pulpe fraîche de ciguë, la résolution d'une tumeur lymphatique placée au genou. Ce médecin a fait résoudre par le même moyen des engorgements douloureux au sein, aux testicules, aux glandes inguinales et cervicales. J'ai fréquemment employé la ciguë fraîche en cataplasme sur les engorgements des mamelles, sur les tumeurs scrofuleuses, l'engorgement chronique des testicules, le gonflement articulaire rhumatismal chronique, l'hygroma, l'hydarthrose, divers engorgements lymphatiques, etc. Je me sers de l'emplâtre de ciguë, et mieux encore de la plante fraîche pilée, que l'on peut toujours se procurer facilement à la campagne. J'en ai souvent obtenu des effets résolutifs évidents. J'employais quelquefois, en même temps, à l'intérieur, l'extrait de suc de ciguë seul ou mêlé au calomel. Ce traitement m'a réussi dans les engorgements blancs de l'utérus, en y joignant toutefois les grands bains de ciguë fraîche, pendant lesquels les malades faisaient des injections avec la même infusion dans le vagin. Chez une femme âgée de trente-deux ans, d'un tempérament lymphatique, les bains de ciguë ont suffi seuls pour opérer la résolution d'un engorgement chronique, datant de plusieurs années, indolore par lui-même, mais douloureux par son poids, uniforme, sans induration, de la forme et du volume d'un œuf de poule un peu aplati, occupant la partie inférieure et latérale gauche de l'utérus. Ces bains ont été continués pendant tout l'été de 1847. On faisait infuser toute la plante, fleurs et graines, à la dose de dix à douze poignées pour chaque bain, dans lequel la malade restait une heure chaque jour. La guérison, que mon honorable confrère M. le docteur Gros a pu constater, comme il avait

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. III, p. 652.

constaté la lésion avant le traitement, ne s'est point démentie : depuis huit ans qu'elle a eu lieu, la malade a continué de jouir d'une bonne santé. Il est à remarquer qu'un état chloro-anémique, qui accompagnait l'affection locale, s'est dissipé en même temps que cette dernière, après avoir résisté à l'emploi des ferrugineux.

C'est surtout par l'emploi des semences de cette plante que l'on a obtenu récemment de véritables succès.

Les faits rapportés par Stoerck, par Marteau de Granvilliers, par Muteau de Roquemont, par Dupuis de la Porcherie, par Lemoine, par Collin, par Locher, par Van Rotterdam, par Hufeland, etc., attestent que l'usage interne de la ciguë dissipe les tumeurs scrofuleuses, et que s'il ne les guérit pas toujours, il améliore l'état général. Baudeloque a employé ce médicament avec succès à l'hôpital contre les scrofules chez les enfants. Il commençait par la dose de 10 centigr. d'extrait alcoolique, matin et soir, et augmentait chaque semaine de 20 centigr. Lorsqu'il survenait quelques vertiges, ou des éblouissements, il suspendait et purgeait les malades. Au bout de quinze jours, on en recommençait l'usage à la dose de 50 centigr. à 1 gr., suivant la quantité que l'on donnait au moment de la cessation. Sur sept filles traitées par la ciguë, cinq en ont pris graduellement jusqu'à 3 gr. et demi par jour. — Vincent Duval prescrit la ciguë contre les engorgements et les sous-phlogoses de l'appareil lymphatico-glandulaire qui ont de la tendance à passer à l'état d'induration. — Bayle (1) dit que sur quarante-trois cas de scrofules traités par la ciguë, il y a eu trente-quatre guérisons, quatre améliorations et cinq insuccès. Ces cas offraient, comme caractères non douteux, des tumeurs indolentes, des ganglions dans diverses régions, des gonflements et même des caries des os, des ulcères fistuleux de formes diverses, etc. On a attribué la résolution des engorgements glanduleux, des tumeurs lymphatiques, etc., à l'augmentation des sécrétions urinaire et cutanée, et à un certain degré de réaction fébrile, causée à la longue par l'action de la ciguë. (Sans chercher à se rendre compte du mode d'action du médicament, Bazin emploie la ciguë de deux manières. S'il désire obtenir un effet résolutif, c'est-à-dire la fonte des engorgements ganglionnaires, il a recours à de petites doses (alcoolature de 50 centigr. à 4 gr. par jour; poudre de semences, de 10 centigr. à 50 centigr.); par ce moyen, il a pu voir disparaître des écrouelles, non-seulement inflammatoires ou hypertrophiques, mais encore des ganglions farcis de tubercules. Dans le cas où Bazin cherche à obtenir l'inflammation suppuratoire, il arrive au but par de hautes doses. Débutant par 1 gr. d'alcoolature par jour, il fait augmenter de 1 gr. jusqu'à 12 à 15 gr.; à peine a-t-il observé quelques troubles du côté de la vue. Outre que l'administration de ce médicament est facile, Bazin le préfère à l'huile de foie de morue, à l'iode, à l'iodure de fer, etc.) — Seidel (2) dit avoir obtenu de bons effets dans la photophobie scrofuleuse, de l'emploi du mélange de 2 gr. d'extrait de ciguë avec pareille quantité de sucre, dans 15 gr. d'eau distillée, donné à la dose de 8, 10 gouttes selon l'âge, et dans les cas rebelles, jusqu'à 20 et 25 gouttes progressivement.

(Laboulbène a vu, sous l'influence de la ciguë *intus et extra*, s'amender notablement les symptômes douloureux des engorgements mono-articulaires chez les scrofuleux) (3).

On a traité la phthisie pulmonaire par la ciguë. Quarin cite des cas de guérison, que l'absence d'examen stéthoscopique rend tout au moins problématique. Cependant l'observation rapportée par Baume est très-remarquable. Il y avait toux sèche, oppression, engorgements du cou, irrégularité de la

(1) *Bibliothèque de thérapeutique*, 1835.
(2) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, *t.* III, p. 596.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, 1862, 15 octobre.

menstruation, amaigrissement, fièvre lente, crachats de mauvaise nature, etc. Baume fit administrer l'extrait de ciguë à la dose de 10 centigr. d'abord, et la porta jusqu'à celle de 8 gr., répétée deux fois par jour! Au bout de neuf mois, la guérison était obtenue. On n'avait employé avec ce traitement que le laitage et un régime végétal. — Alibert conseille l'inspiration de vapeurs de ciguë dans la phthisie pulmonaire, et vante la plante elle-même administrée à l'intérieur dans la phthisie scrofuleuse et nerveuse. Je me suis très-bien trouvé de ce moyen. Il a presque constamment soulagé les phthisiques et guéri le catarrhe pulmonaire chronique. Je me sers de décoction de ciguë fraîche faite à vase clos. Trousseau fait recouvrir toute la poitrine avec un emplâtre de ciguë, qu'on renouvelle tous les quatre ou cinq jours. « Ce moyen si simple, dit-il, calme la toux et rend l'expectoration plus facile, en même temps qu'il tempère les douleurs de poitrine, si communes chez les phthisiques. » — Parola (1) cite un cas de phthisie pulmonaire avancée, dans lequel la poudre de semences de ciguë, donnée à la dose d'abord de 5 centigr., puis de 15 et 20 centigr., et successivement de 30, de 40, et même de 1 gr. 20 centigr., a apporté un soulagement notable dans les symptômes, et surtout dans la fièvre, la toux et l'expectoration.

Le même auteur rapporte deux faits de maladie du cœur (hypertrophie, altération valvulaire) très-avancée, et un fait d'excitation cardiaco-vasculaire chez une chlorotique, dans lesquels la ciguë s'est montrée efficace.

La ciguë a eu sa part d'éloges contre quelques affections nerveuses. On l'a recommandée dans l'épilepsie. Sauvage cite un cas de guérison assez remarquable. Elle a sans doute, dans cette désolante maladie, des effets sédatifs analogues à ceux que produit la belladone, mais à un moindre degré. — Kluyskens a pu, au moyen de l'extrait de ciguë, dissiper des convulsions et des spasmes habituels, non-seulement de la face, mais de plusieurs parties du corps. Il regarde ce remède comme une sorte de spécifique dans toutes les affections musculaires purement spasmodiques, à moins qu'une périodicité régulière n'atteste, dit-il, la présence d'une fièvre latente, qui ne demande que du quinquina pour se guérir. Forthergill, en Angleterre, Hartenkeil, en Allemagne, considèrent la ciguë comme un remède calmant très-utile dans le traitement des névralgies. Chaussier et Dumeril ont depuis constaté son heureuse influence dans les névralgies faciales. Son extrait réussit assez bien, d'après Guersant, dans les sciatiques opiniâtres, non compliquées d'embarras gastrique (2). Hufeland prescrit des cataplasmes de ciguë autour du cou dans la dysphagie spasmodique. Neligan (3) a employé la ciguë, non-seulement dans les névralgies, mais encore dans les affections douloureuses en général, particulièrement dans les rhumatismes subaigus ou chroniques, et dans la gangrène sénile. Il en obtenait presque toujours de bons résultats. « Mais peut-être pourrait-on, dit avec raison Martin Lauzer (4), en dire autant et mieux de l'opium et de la belladone, narcotiques mieux appropriés au phénomène douleur. »

Dans les névralgies j'ai administré tantôt la poudre, tantôt le suc de ciguë. Je commençai l'usage du suc à la dose de 10 à 15 gouttes, et j'augmentais graduellement jusqu'à celle de 40 et même 50 gouttes. J'en ai retiré des avantages réels et appréciables dans ce genre d'affection. Cependant je lui préfère, comme le médecin que je viens de citer, la belladone ou l'opium, dont l'efficacité contre les douleurs nerveuses est mieux connue et plus certaine.

Les anciens, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article,

---

(1) *Gaz. med. Sarda*, janvier 1853.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. VIII.
(3) *Revue médico-chirurgicale*, t. III, p. 398.
(4) *Ibid.*

considérant la ciguë comme une plante froide, l'employaient comme antiaphrodisiaque. On la prescrit encore dans le priapisme, le satyriasis et la nymphomanie, bien que Stoerck ait observé qu'elle produisait l'effet contraire, et que Bergius parle d'un cas d'impuissance guéri par la ciguë. Quoi qu'il en soit, cette plante a été quelquefois utile dans les affections douloureuses des organes génito-urinaires.

Schlesinger (1) obtint les résultats les plus heureux de l'emploi de la ciguë unie au tartre stibié, dans une épidémie de coqueluche qui régna à Varsovie en 1781. Il donnait une mixture composée de 5 centigr. d'émétique, de 10 centigr. d'extrait de ciguë, de 60 gr. d'eau et de 15 gr. de sirop de framboise, à prendre en deux jours. Butter se trouvait bien de l'extrait de ciguë dissous dans l'eau. Armstrong, Hamilton, Odier, prétendent également en avoir obtenu beaucoup de succès contre la même maladie. (J.-P. Franck et Lettsom sont peu favorables à ce mode de traitement à cause de son peu d'efficacité et du danger qui y est attaché.) J'ai donné la poudre de feuilles de ciguë dans la coqueluche, à la dose de 2 à 5 centigr., trois ou quatre fois par jour. J'augmentais ou je diminuais cette dose, suivant l'âge des enfants. Elle m'a réussi quelquefois, mais je lui préfère la poudre de racine de belladone, dont l'effet m'a paru plus constant et plus spécial. Il en est de même dans les toux nerveuses ou spasmodiques des adultes, contre lesquels l'opium, la jusquiame ou la belladone sont bien plus généralement et plus efficacement employés. Lorsque ceux-ci ne soulagent point, ou que l'idiosyncrasie les repousse, on peut en venir à la ciguë.

La ciguë a été employée avec avantage dans quelques maladies cutanées. C'est dans les dartres invétérées et la teigne qu'a été dirigé, au XVIe siècle, par Jean Wier, le premier emploi de la ciguë. Stoerck, Collin, Quarin, Hufeland, confirmèrent par de nouvelles expériences ce qui avait été dit de l'efficacité de cette plante contre les dartres. Murray cite un cas de teigne rebelle qui céda à l'emploi de la ciguë sous diverses formes. Lespine, médecin du Prytanée de La Flèche, a publié un cas de guérison analogue, et dit avoir réussi dans plusieurs autres; seulement, à la fin, il substituait aux cataplasmes de ciguë, un mélange d'oxyde blanc de mercure et de pommade rosat. Alibert a essayé des cataplasmes de ciguë sur huit sujets affectés de teigne, dont quatre étaient atteints de teigne faveuse, et quatre de teigne granulée. Trois de ces derniers ont été parfaitement guéris, les autres ont eu des récidives. Fontanetti (2) a constaté les bons effets des bains de ciguë dans les dermites aiguës et chroniques. Il a guéri, par ce moyen, des impétigo, des lichens, des érysipèles, etc. Fontanetti regarde ces bains comme résolutifs, dessiccatifs, calmants et contro-stimulants par excellence. Bayle dit que onze dartres rebelles traitées par la ciguë ont été toutes guéries sans exception. « Il est étonnant, d'après cela, dit avec raison Martin Lauzer, que l'on ait abandonné l'usage d'un aussi bon médicament. Dans les derniers temps on a beaucoup vanté l'aconit comme antidartreux. Cette substance a, comme la ciguë, la propriété de porter beaucoup à la peau. La similitude d'action physiologique peut faire supposer de la similitude d'action thérapeutique à certains égards. Ce sont des expériences comparatives qu'il conviendrait de faire dans les hôpitaux où l'on traite les maladies de la peau (3). — Valentin (4) rapporte l'observation d'un cas de catarrhe invétéré de la vessie, paraissant entretenu par un principe dartreux, et qui fut complétement guéri par l'extrait de ciguë. Le fait suivant m'a paru devoir être cité comme analogue au point de vue de la cause présumée du mal et de l'efficacité du

(1) *Bibliothèque médicale*, t. XLVIII, p. 378.
(2) *Gazette médicale*, 1837, p. 426.
(3) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. III, p. 597.
(4) *Annales de médecine de Montpellier*, 1808.

médicament. La domestique de M. Bimont, de Saint-Pierre-lès-Calais, âgée de cinquante-quatre ans, tempérament nerveux, constitution grêle, était presque tous les jours prise de vomissements avec douleur à l'épigastre deux ou trois heures après l'ingestion des aliments. Cette affection datait de quinze mois environ, et avait succédé à la disparition d'un eczéma chronique que la malade portait depuis plusieurs années à la partie interne et supérieure de la cuisse droite. La guérison de l'eczéma avait été obtenue au moyen de compresses imbibées d'une solution de pierre divine. L'extrait gommeux d'opium, à doses graduellement augmentées, la vésication à l'épigastre, le régime adoucissant, les bains, etc., n'avaient procuré qu'un soulagement à peine sensible. La malade dépérissait chaque jour, et pourtant la région épigastrique ne présentait au toucher aucun signe d'engorgement. Nous étions au mois de juin 1818; la ciguë était dans toute sa vigueur. J'en fis administrer le suc exprimé, d'abord à la dose de 10 gouttes ; j'augmentai de 2 gouttes chaque jour, et j'arrivai ainsi, sans produire d'accidents toxiques, jusqu'à 70 gouttes au bout d'un mois ; des cataplasmes de pulpe de ciguë étaient appliqués à froid tous les soirs sur la région épigastrique. La malade, dont l'état s'était graduellement amélioré à mesure que les doses du médicament s'élevaient, n'avait plus de vomissements, les douleurs étaient dissipées, la digestion s'opérait facilement sous l'influence d'un régime doux, dont le lait et les fécules formaient la base. Le rétablissement était complet après deux mois de traitement. La ciguë fut donnée à dose décroissante pendant les vingt derniers jours. L'eczéma reparut à l'entrée de l'automne, mais avec moins de prurit, d'irritation et d'exsudation.

La ciguë s'est montrée efficace dans le traitement des ulcères. Bayle rapporte que sur vingt-trois malades qui prirent de la ciguë, dix-sept furent guéris, deux furent notablement soulagés, et quatre restèrent sans amendement. La plupart de ces ulcères étaient très-anciens, et avaient résisté à un grand nombre de remèdes; beaucoup étaient de nature atonique.

La ciguë a été recommandée dans les reliquats de maladies vénériennes, tels qu'ulcères, tumeurs, exostoses. Zeller la considère comme un excellent topique dans les ulcères syphilitiques. Hunter, Quarin, Cullen, Swediaur, l'ont vue réussir, donnée à l'intérieur dans les cas où le mercure avait échoué. Darrieu (1) l'a employée avec succès. Cazenave s'est bien trouvé de la ciguë associée au mercure. Kluyskens pense qu'elle favorise l'effet de ce dernier dans le traitement des ulcères vénériens. Hanin cite le cas d'un montagnard suisse qui était couvert d'ulcères vénériens, et que l'usage extérieur de la ciguë a guéri complétement. « La ciguë, dit Samuel Cooper, peut être regardée comme un remède excellent dans les cas d'ulcères scrofuleux avec irritation et douleurs; elle pourra même compléter la guérison de beaucoup d'ulcères dans lesquels, après que l'on est parvenu à détruire l'action syphilitique à l'aide du mercure, la plaie ne marche pas d'une manière favorable vers la cicatrisation. Cette plante est également utile pour combattre plusieurs ulcères invétérés de mauvais caractère, particulièrement quelques-uns de ceux que l'on rencontre de temps en temps sur la langue. Pearson fait observer, relativement à la ciguë, que l'on en peut réellement prescrire avec un évident succès la poudre et l'extrait dans les cas d'ulcères irritables et rongeants, soit qu'ils tiennent à l'action présente du virus vénérien, soit qu'ils subsistent encore après l'emploi d'un traitement mercuriel régulier... Pearson établit en principe que la ciguë est presque un spécifique contre les ulcères syphilitiques qui attaquent les orteils dans leur point de jonction avec le pied, lesquels se gangrènent quelquefois. — Giovani Pellegrini (2) a employé la grande ciguë avec le plus grand succès dans le traitement de la

(1) *Journal de médecine de Corvisart*, t. IV, p. 207.
(2) *Journal analytique*, janvier 1828, p. 157.

gale. Il fait laver cinq ou six fois les parties couvertes de boutons avec le suc exprimé des feuilles de cette plante. Il a fait quelquefois usage des feuilles pulvérisées, d'autres fois de l'extrait et de la décoction (le suc doit être préféré) : dans tous les cas il a réussi à guérir promptement la maladie.

On a encore eu recours à la ciguë dans beaucoup d'autres maladies. Dans une épidémie de dysenterie où le ténesme et les douleurs à l'anus étaient insupportables, de Roussel (1) a mis en usage avec succès les vapeurs de ciguë bouillie dans le lait et reçues à l'anus, et les cataplasmes ou les emplâtres de la même plante appliqués sur l'hypogastre. Bientôt les symptômes se calmaient, les déjections diminuaient sensiblement à mesure que les spasmes de l'intestin cédaient à ce traitement. — La ciguë a été employée avec succès à l'hôpital des Enfants contre l'ascite due, soit à la péritonite subaiguë, soit à un engorgement des glandes mésentériques, ou la présence de tumeurs nombreuses quelconques dans la cavité abdominale. Dans l'un comme dans l'autre cas, Trousseau (2) a observé que les ascites se résolvaient souvent par l'emploi longtemps continué des cataplasmes de ciguë sur le ventre. Trousseau recommande cette médication externe dans toutes les péritonites subaiguës de l'enfance ou de l'âge adulte, et lui associe l'usage interne du calomel à doses fractionnées. Georges Haffner (3) employait avec avantage la ciguë dans les hydropisies des articulations. — Le hasard, qui souvent rend de grands services en médecine, a fait récemment découvrir dans la ciguë une propriété ténifuge. Un pâtre, présentant tous les symptômes d'une affection vermineuse, et à qui l'on fit manger des feuilles de ciguë bouillies avec du pain au lieu de feuilles de valériane, qui calmaient habituellement ses douleurs, eut bientôt des convulsions violentes, des coliques déchirantes, des sueurs profuses, des vomissements, des selles nombreuses, en un mot, une sorte d'empoisonnement. Ces accidents se calmèrent au moyen du vinaigre et du café, et, après quelques heures, le malade évacua un tænia armé, long de cent palmes, et, de plus, un certain nombre de fragments. Le malade fut guéri. Mattucci, témoin de ce fait, donna trois grains (15 centigr.) de ciguë par jour, avec autant de valériane, à un enfant de cinq ans, atteint du ver solitaire et chez lequel toute espèce de médication avait échoué. Au bout de quelques jours, le malade éprouva des douleurs intestinales ; on lui administra un peu d'huile de ricin, qui provoqua l'expulsion d'un tænia long de dix palmes, avec plusieurs fragments, parmi lesquels on trouva la tête. Ce nouveau tænifuge, employé avec prudence, mérite toute l'attention des praticiens. Giacomini avait déjà administré la ciguë avec un avantage remarquable contre l'helmintiase.

(Nous l'avons vu (page 307), la médecine vétérinaire emploie la ciguë ; Gobier, Northwod l'ont préconisée contre le farcin du cheval. Doses, de 16 à 32 gr. de poudre en électuaire ou mieux en bols pour les grands animaux, au début; plus tard on peut aller jusqu'à 64 et 130 gr.

A l'extérieur, les cataplasmes faits avec la plante fraîche, pilée, conviennent beaucoup dans le traitement des phlegmons chroniques des mamelles.) (Delafond et Lassaigne.)

(La Cicutine, dont nous nous sommes déjà occupé en même temps que de la ciguë (307), est douée comme poison d'une effrayante énergie, soit qu'elle soit administrée à l'intérieur, soit qu'elle soit appliquée sur une surface absorbante (muqueuse, derme dénudé) : 1 goutte versée sur la conjonctive d'un lapin le tue en dix minutes ; 10 centigr. saturés d'acide chlorhydrique,

(1) *Observations sur la dysenterie qui a régné en 1779 dans la ville de Caen et ses environs.* Caen, 1780.

(2) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, mars 1851.

(3) *Dissert. de hydr. articul.*, p. 20.

injectés dans le tissu cellulaire d'un chien, l'ont fait périr en deux ou trois secondes, après des convulsions et des mouvements de rotation.

Le premier effet est une irritation locale suivie de congestion; puis, comme phénomènes secondaires, apparaissent la paralysie des muscles respiratoires de la poitrine et de l'abdomen, en dernier lieu du diaphragme, d'où la mort par asphyxie. C'est par épuisement de l'énergie des fonctions de la moelle que la cicutine agit. (Christison.) (C'est en effet un modificateur des centres nerveux. En dernière analyse, ainsi qu'il résulte de travaux récents et spécialement de ceux de Lemattre (1), le principe actif de la ciguë paralyse les terminaisons des nerfs moteurs.)

Cet alcaloïde est peu usité en France. En Allemagne et en Angleterre, il n'en est pas de même. Fronmueller l'a substitué à la ciguë dans tous les cas où cette plante était indiquée. D'après la connaissance de l'action sédative sur les agents de la respiration, on peut déjà penser que les maladies qui frappent les organes qui concourent à cette fonction ont dû être combattues par la conicine. Je citerai la coqueluche (Fronmueller, Sprengler), l'asthme même avec emphysème, l'angine de poitrine (Erlenmeyer), les bronchites chroniques. De là à son emploi dans les affections purement nerveuses il n'y avait pas loin. OEsterlen (2) dit qu'on l'a essayée en Angleterre contre le tétanos et l'hydrophobie, mais sans succès. Les névralgies sont souvent heureusement influencées par l'administration de la conine.

Comme la ciguë, on l'emploie contre les scrofules, et particulièrement contre la forme éréthique de cet état diathésique. Wertheim l'a administrée avec succès dans les fièvres intermittentes.

A l'extérieur, elle remplace avantageusement l'extrait de ciguë en solution étendue (au 100me); elle forme un collyre efficace dans les ophthalmies scrofuleuses photophobiques, surtout celles qui s'accompagnent de blépharospasme. Dans le même cas, on prend quelquefois l'huile d'amandes douces pour véhicule, et on pratique des frictions autour de l'œil malade. Reil a préconisé contre l'odontalgie, l'application dans la dent cariée de quelques gouttes d'une solution alcoolique de conine (3). On l'a quelquefois injectée sous la peau (tétanos, angine de poitrine, etc.); Erlenmeyer fait usage de la solution de 5 centigr. dans 8 gr. d'eau; 20 centigr. de ce mélange contiennent 1/30 de grain. N'y aurait-il pas témérité à suivre cet exemple?)

PETITE CIGUË, ÉTHUSE, CIGUË DES JARDINS, FAUX PERSIL, ACHE DES CHIENS. — *Æthusa cynapium*, L. — *Cicuta minor*, *petroselino similis*, Bauh., Tourn.— (Pl. XIV.) OMBELLIFÈRES. — SESÉLINÉES. — Cette espèce croît dans les lieux cultivés, le long des murs, dans les jardins, parmi le persil, auquel elle ressemble beaucoup, ce qui a donné lieu à de funestes méprises. Elle accompagne aussi le cerfeuil, dont il est facile de la distinguer.

Description.— Racine petite, fusiforme, allongée, blanche, pivotante. — Tige de 45 à 60 centimètres au plus, droite, rameuse, striée, glabre, cannelée.— Feuilles toutes semblables, d'un vert foncé en dessus, plus pâles en dessous, tripinnées, à folioles pointues et incisées. — Fleurs blanches, en ombelles planes, très-garnies, dépourvues d'involucres (juillet). — Involucelles de 1-5 folioles linéaires, unilatérales, triphylles, rabattues. — Calice à cinq dents, très-court. — Pétales inégaux, à bords oboyés, fléchis en dedans. — Fruit diakène, ovoïde, strié ou sillonné.

On distingue cette plante du persil aux caractères suivants : La petite ciguë exhale une odeur nauséeuse (celle du persil est agréable et connue); sa racine est petite, sa tige est ordinairement violette ou rougeâtre à la base, et couverte d'un enduit glauque; ses feuilles sont d'un vert noirâtre, ses involucres partiels et caractéristiques; ses fleurs blanches et non jaunâtres comme dans le persil. — Le cerfeuil se distingue de l'éthuse

(1) *Du mode d'action physiologique des alcaloïdes.* Paris, 1865. Thèse inaugurale.
(2) *Manuel de matière médicale*, 1845, p. 782.
(3) *Répertoire de pharmacie*, 1858.

par son odeur aromatique, agréable, rappelant celle de l'anis, par ses feuilles trois fois ailées, par ses folioles élargies et courtes.

La petite ciguë a les mêmes propriétés que la grande ciguë. Son action toxique a été constatée par Vicat, par Hallé, Orfila, etc., et par les nombreux accidents auxquels elle a donné lieu. Bulliard rapporte plusieurs cas d'empoisonnement causé par cette plante; il cite entre autres l'exemple d'un jeune garçon qui avait cru manger du persil : tout son corps s'enfla et se couvrit de taches livides, la respiration devint embarrassée, et bientôt après il expira.

Les symptômes les plus ordinaires de cet empoisonnementsont les suivants: chaleur à la gorge, soif, vomissements, déjections, respiration brève et en même temps suspirieuse, petitesse et fréquence du pouls, douleurs de tête, vertiges, délire, engourdissement dans les membres, parfois la mort (Vicat).

Un fait communiqué à Virey prouve que la petite ciguë, employée à l'extérieur, peut donner lieu à des accidents analogues à ceux que produit son ingestion (1).

La petite ciguë n'est point employée en médecine. Cependant tout portel croire qu'elle produirait les mêmes effets thérapeutiques que la grande ciguë.

CIGUË VIREUSE, CIGUË D'EAU, CICUTAIRE AQUATIQUE. — *Cicuta virosa*, L. — *Sium palustre alterum foliis serratis*, Tourn. — *Cicutaria aquatica*. Lam. — OMBELLIFÈRES. — AMMINÉES. — Cette plante (Pl. XV) porte aussi le nom de *Ciguë aquatique*. C'est sous ce nom qu'elle est désignée par Wepfer et par beaucoup d'autres auteurs. C'est ainsi que Chaumeton l'a nommée dans la *Flore médicale*. Le nom de ciguë aquatique a été aussi donné au *phellandrium aquaticum*. Cette confusion peut donner lieu à de graves erreurs contre lesquelles l'herboriste, le pharmacien et le médecin doivent se tenir en garde. — La ciguë vireuse croît dans les eaux stagnantes, sur le bord des ruisseaux, principalement dans le nord et l'est de la France. On ne la trouve ni dans le Péloponèse ni dans la Grèce, ce qui prouve que cette ciguë n'est pas celle qui fit périr Socrate.

Description. — Racine épaisse, napiforme, cylindrique, charnue, pivotante, remplie d'un suc jaunâtre, creuse en partie, garnie de fibres nombreuses. — Tige de 60 à 90 centimètres, droite, glabre, cylindrique, fistuleuse, striée, verte, dressée, rameuse. — Feuilles grandes, alternes, pétiolées, à pétiole cylindrique, creux, strié, à segments lancéolés, étroits, aigus, dentés : les inférieures très-longuement pétiolées. — Fleurs blanches, en ombelles lâches, à rayons nombreux presque égaux; involucre nul ou à une seule foliole : involucelles de plusieurs folioles linéaires très-longues, égalant ou dépassant en longeur les ombellules (juillet-août). — Calice à cinq dents. — Corolle à cinq pétales presque égaux, ovoïdes, echancrés au sommet. — Fruit diakène, globuleux, court, arrondi, contracté sur le côté, à cinq petites côtes très-entières et non dentées ou tuberculeuses.

Propriétés physiques et chimiques. — La ciguë vireuse répand, surtout dans l'état frais, une odeur analogue à celle de l'ache, mais un peu plus piquante, plus nauséeuse. Sa saveur se rapproche un peu de celle du persil. Sa racine, plus âcre, plus active que les autres parties de la plante, contient une substance charnue, celluleuse, blanche; dont la saveur se rapproche de celle du panais, avec lequel on l'a souvent confondue. Outre le suc âcre, jaunâtre, que son écorce contient, Wepfer a remarqué sur les blessures des grandes tiges de petites agglomérations d'une matière bleuâtre, visqueuse, transparente, légèrement âcre. D'après Gadd la ciguë vireuse fournit par la distillation un principe volatil narcotique d'une odeur très-désagréable, très-pénétrante, et un résidu à peu près inerte. On a remarqué que cette plante communique aux eaux stagnantes dans lesquelles elle croît, un liquide gras et huileux qui paraît très-vénéneux. Je ne connais aucun travail chimique sérieux sur cette plante.

La ciguë vireuse est plus délétère que la grande ciguë. Trois bœufs ont

(1) *Bulletin de pharmacie et des sciences accessoires*, 6e année, p. 340.

péri en Suède pour en avoir mangé; deux autres bœufs ont péri en Finlande pour avoir bu seulement l'eau chargée du liquide huileux émané de sa tige. Linné semble lui attribuer la grande mortalité qui eut lieu à Tornéo, en Laponie, parmi les bestiaux. Elle est toxique pour les chiens. Ses feuilles, bien que moins vireuses que sa racine fraîche, ont donné la mort à des oies. Boerhaave citait dans ses leçons l'histoire d'un jardinier qui éprouva des vertiges pour en avoir coupé une certaine quantité. Schenck, Riedlin, Wepfer et plusieurs autres observateurs, ont rapporté des exemples d'empoisonnement par la racine de cette plante, soit chez les adultes, soit chez des enfants. Les symptômes de cet empoisonnement sont les suivants : sécheresse à la gorge, soif ardente, douleurs à l'épigastre, éructations, vomissements, cardialgie, douleurs de tête, éblouissements, obscurcissement de la vue, vertiges, incertitude de la marche, respiration fréquente et entrecoupée, serrement tétanique des mâchoires, convulsions, assoupissement ou délire furieux, défaillances, froid des extrémités, mort. (Wepfer et Mertzdor.)

Les moyens à employer contre cet empoisonnement sont les mêmes que ceux qui sont indiqués à l'article *Ciguë* (*grande*).

Cette ciguë n'est plus employée en médecine, bien que quelques auteurs l'aient considérée comme plus efficace que la grande. Cependant elle perd presque toute son énergie par la dessiccation. Un malade auquel Bergius avait prescrit la décoction de cette ciguë (sans doute à l'état de dessiccation) pour un usage extérieur, en but 4 livres (2 kilogr.) dans l'espace de deux heures sans en éprouver aucun effet. Murray redoutait tellement ses propriétés toxiques, qu'il n'a jamais osé l'administrer à l'intérieur. Linné, au contraire, lui supposant plus d'énergie qu'à la grande ciguë, l'a substituée à cette dernière dans la pharmacopée danoise. Les habitants de la Sibérie guérissent, dit-on, les dartres syphilitiques, les névralgies sciatiques et les rhumatismes au moyen de frictions faites avec la racine de cette plante réduite en pulpe. On l'emploie de la même manière au Kamtschatka contre le lumbago. Je l'ai plusieurs fois appliquée fraîche comme calmante et résolutive au lieu de la grande ciguë, et j'en ai retiré les mêmes avantages. Je dirai, à ce sujet, avec Trousseau et Pidoux, « que fort souvent dans les campagnes on est forcé d'avoir recours aux succédanés d'une plante, soit à cause de la rareté, soit en raison de l'*habitat* qui, fréquemment, varie suivant les espèces. »

[La Cicutaire maculée, *C. maculata*, L., se distingue de la précédente par ses feuilles à pétioles membraneux, bifides au sommet et à folioles dentelées, mucronées].

CISTE HÉLIANTHÈME ou FLEUR DU SOLEIL.
Cistus helianthemum. L.

Cistacées. Fam. nat. — Polyandrie monogynie.

Le ciste héliantème croît spontanément dans les contrées méridionales de la France, dans les lieux incultes, sur les lisières des grandes routes.

Description. — Racine blanche, ligneuse. — Tiges ligneuses, grêles, cylindriques, nombreuses, velues, couchées. — Feuilles ovales, pubescentes, repliées, courtement pétiolées. — Fleur jaune, terminale, rosacée. — Cinq pétales grands, arrondis, plans, étalés. — Calice à cinq feuillets dont deux plus petits. — Fruit : capsule uniloculaire, à trois battants, à trois angles, arrondie, fermée. — Semences petites, orbiculaires, aplaties.

[**Parties usitées.** — Les feuilles, les fleurs.

Culture. — Le ciste héliantème se multiplie de graines et de boutures; il est de pleine terre dans le midi de la France, et d'orangerie dans le nord; on peut cependant le risquer en pleine terre dans une bonne exploitation avec couverture l'hiver; les boutures se font en été, les semis en avril et sur couches; il demande un terrain sec.]

Les feuilles de cette plante contiennent un suc balsamique, gluant, visqueux, qui peut être fort utile, et que Bodart a proposé comme succédané du ladanum, substance résineuse, agréable, retirée du ciste de Crète, en usage dans les préparations cosmétiques, et qu'on employait autrefois dans les affections catarrhales, la dysenterie, l'atonie des voies digestives et les emplâtres fortifiants. Kramer a préconisé la décoction des feuilles et des fleurs de cette plante dans la phthisie pulmonaire.

L'HÉLIANTHÈME VULGAIRE (*Helianthemum vulgare*, L.) a été vanté contre la phthisie. Ray le recommande dans la phthisie, l'asthme et l'orthopnée.

On cultive encore dans le midi de la France le *C. laurifolius*, L.; le *C. populifolius*, L.; le *C. ladaniferus*, qui produit par incisions la matière résineuse aromatique nommée *Ladanum*. On remarque encore le *C. purpureus*, Lamk; le *C. albulus*, L. et le *C. salviæfolius*; tous jouissent des mêmes propriétés.

CITRONNIER. Citrus medica. L.

Malus medica. BAUH. — *Citreum vulgare.* TOURN.
Malus medica. PLIN.

AURANTIACÉES, JUSS. — CITRACÉES, Rich. — POLYADELPHIE ICOSANDRIE. L.

Cet arbre, qui paraît être originaire de la Médie et de l'Assyrie, est cultivé en Europe, et surtout en Espagne, en Portugal, en Italie, dans le midi de la France, etc. Il ne parvient dans nos jardins qu'à une hauteur médiocre : dans l'état sauvage son tronc s'élève quelquefois jusqu'à soixante pieds, et ses branches sont hérissées d'épines.

Description. — Racines fortes, ramifiées, blanches en dedans, couvertes extérieurement d'une écorce jaunâtre. — Tronc droit, revêtu d'une écorce d'un vert pâle, divisé en rameaux nombreux, étalés, avec ou sans épines : bois blanc et dur. — Feuilles ovales-lancéolées, aiguës, entières, d'un vert luisant, alternes, simplement et courtement pétiolées. — Fleurs blanches ou rouges violacées en dehors, d'une odeur suave, réunies en bouquets terminaux. — Etamines nombreuses, souvent libres. — Ovaire globuleux. — Fruit allongé, rempli d'une pulpe fortement acide, terminé au sommet par un petit mamelon conique, recouvert d'une écorce épaisse, ridée, raboteuse, d'un jaune pâle, connue sous le nom de *zeste* de citron.

Parties usitées. — Le fruit, la graine, l'écorce, les feuilles.

[**Culture.** — Le citronnier se reproduit par semis, non pas pour multiplier l'espèce, mais dans l'espoir d'en obtenir de nouvelles variétés ; les semis se font d'une manière particulière dans du marc de citron que l'on se procure chez les confiseurs, auquel on ajoute des graines et que l'on sème dans des pots; on les élève sous bâche pendant la première année, à la seconde on les change de pot ; on peut les greffer depuis trois mois jusqu'à dix ans ; enfin, on peut aussi multiplier le citronnier par bouture et par marcotte.]

Récolte. — La récolte des différentes parties du citronnier n'exige rien de particulier. On peut, dit-on, conserver le fruit pendant plusieurs années dans la saumure. Comme moyen de conservation, Garoste (1) indique de mettre les citrons sur des planches de peuplier et de les couvrir d'une cloche en verre ou d'un bocal.

Propriétés physiques et chimiques. — Le citron a une odeur suave et fragrante ; son suc est d'une acidité très-piquante et très-agréable ; son écorce est chaude, aromatique, très-amère. Ses semences sont âcres, et d'une amertume qui se rapproche un peu de celle de l'acide cyanhydrique. Le suc de citron contient, suivant Proust, acide citrique, 1.77 ; principe amer, gomme et acide malique, 0.72 ; eau, 97.51. C'est à l'acide citrique, découvert par Scheele, en 1784, que les citrons, les oranges, les cédrats, les bigarades, les fruits rouges, etc., doivent leur agréable acidité. C'est

(1) Dorvault, *l'Officine*, 5e édition, p. 226.

particulièrement du citron qu'on le retire. Cet acide est solide, en cristaux prismatiques, transparents, d'une saveur excessivement acide, mais agréable; il est inodore. Il se dissout dans trois quarts de son poids d'eau froide, et dans beaucoup moins d'eau bouillante. Il est soluble dans l'alcool. Chauffé, il se fond d'abord, puis, par une élévation de température, il se décompose en donnant naissance à trois acides pyrogénés qui sont les acides citraconique, itaconique et aconitique.

[L'acide citrique qui est tribasique peut être représenté par $C^{12} H^5 O^{11}$ 3 HO, les trois équivalents d'eau peuvent être remplacés par trois équivalents d'une même base ou de trois bases différentes; le citrate de magnésie neutre employé comme purgatif est représenté par $C^{12} H^5 O^{11}$ 3 MgO, il cristallise en prismes rhomboïdaux.]

L'huile volatile de citron, que l'on fait avec les zestes, où des glandes spéciales la sécrètent, est, d'après l'analyse de Dumas et celles de Blanchet et Sell, composée de 88.5 de carbone, et de 11.5 d'hydrogène. [Elle est représentée par $C^{10} H^8$ pour le volume; elle dévie le plan de polarisation de la lumière de 80 degrés vers la droite.] Elle se combine avec l'acide chlorhydrique, en formant deux combinaisons différentes, l'une solide, l'autre liquide.

(On obtient, par la distillation de 6 parties en poids d'alcool à 80° centésimaux sur 1 partie d'écorce fraîche, l'esprit ou alcoolat de citron.

Lebreton a trouvé dans l'enveloppe blanche et spongieuse du citron un principe amer, l'*hesperidine*. Les pépins contiennent aussi un principe amer que Bernays a dénommé *limonine*.)

Associé au sucre, au vin, à l'eau-de-vie, le citron sert à préparer des limonades, du punch, des sorbets, des glaces. Les confiseurs en font des sirops, des conserves, divers genres de confitures, des espèces de candis secs ou des tablettes acidules pour calmer la soif, etc.

Substances incompatibles. — Les acides sulfurique, nitrique, tartrique, oxalique: les acétates de plomb, de cuivre; les carbonates terreux et alcalins, l'eau de chaux, le chlorure de baryum, le merçure.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Les préparations les plus employées sont la limonade, le suc, le sirop de suc, l'oléosucre, etc., et l'alcoolat.

On emploie le citron entier pour la préparation de la limonade commune. Quand on enlève l'écorce, quand on coupe sa partie succulente et qu'on la laisse en contact avec l'eau froide ou chaude, on obtient une simple dissolution dans l'eau. La manière la plus simple de faire cette boisson consiste à exprimer dans l'eau, jusqu'à acidité convenable un citron coupé par le milieu. On y ajoute une suffisante quantité de sucre. Si l'on soumet à l'ébullition les tranches de citron, on obtient une limonade cuite qui est moins acide et d'une consistance plus mucilagineuse. En laissant tremper dans l'eau le citron coupé et muni de son écorce, on fait une limonade tonique par le principe amer, et excitante par l'huile volatile qu'elle contient. Ainsi préparée, elle convient mieux chez les personnes qui ont l'estomac faible, qui digèrent mal, ainsi que dans les fièvres muqueuses, putrides ou typhoïdes, etc.

La limonade est rafraîchissante, délayante, diurétique. Elle convient dans les embarras gastriques de caractère bilieux, les nausées, les dégoûts, les vomissements, l'ictère, les calculs biliaires, les irritations hépatiques, les inflammations des organes de la tête et de l'abdomen, les fièvres inflammatoires, bilieuses, putrides, la fièvre jaune, le typhus, la peste du Levant. Mais comme les acides excitent ordinairement la toux, on doit s'en abstenir dans les inflammations des organes respiratoires.

Le suc de citron est rafraîchissant, vermifuge, antiseptique, diurétique, antiscorbutique, astringent, etc. On le prescrit contre le vomissement, la putridité, le scorbut, etc. Mêlé avec la solution aqueuse de bicarbonate de potasse, il forme la potion anti-émétique de Rivière. Whytt (1) a vu des palpitations nerveuses, rebelles à tous les moyens, céder comme par enchantement à quelques cuillerées de suc de citron, ce qui suppose une action hyposthénisante. Mêlé au sel commun, Wright (2) le vante comme

(1) *Flore médicale*, vol. III.
(2) Coxe, *Americ. dispensat.*, p. 200.

un moyen très-efficace dans la dysenterie, les fièvres rémittentes, les angines gangréneuses, et presque comme un spécifique dans le diabète et la lientérie. Le suc de citron, administré à la dose de 60 à 100 gr. dans l'intervalle apyrétique, a quelquefois guéri des fièvres intermittentes rebelles. J'ai vu plusieurs fois employer avec succès contre ces fièvres le suc d'un citron mêlé avec une tasse de café très-chaud. Ce moyen populaire, administré avant de se mettre au lit, provoque une abondante transpiration. — Le mélange de suc de citron et de poudre de café est un fébrifuge populaire en Grèce. Broussonnet (1) employait avec succès contre les fièvres intermittentes, la mixture suivante : suc de citron, *ad libitum*, sel de cuisine, *Q. S.* pour saturer le suc; filtrez; dose : une cuillerée d'heure en heure. Ce mélange convient aussi dans les fièvres putrides. — Foldi (2) regarde comme un excellent fébrifuge le remède suivant : on coupe un limon en morceaux que l'on introduit dans une bouteille de vin blanc, et, suivant la saison, on expose le tout au soleil ou à l'action d'une chaleur artificielle jusqu'à ce qu'il y ait eu fermentation. On filtre en exprimant avec soin le résidu. Dose : un verre ordinaire chaque matin, à jeun.

Suivant Hufeland, le moyen curatif qui agit avec le plus d'efficacité contre le scorbut, est le suc de citron, à la dose de 190 à 570 gr. par jour; il est employé aussi à l'extérieur pour le pansement des ulcères scorbutiques.

(Dans la marine anglaise, depuis 1757, on distribue quotidiennement, au repas de midi, à tous les hommes, au bout de quatorze jours de mer, une ration de jus de citron. Ce n'est qu'après la guerre de Crimée, qu'on a employé en France, officiellement du moins, le suc de citron épaissi au bain-marie et conservé dans des bouteilles hermétiquement bouchées. La ration journalière est de 15 gr. « Cette ration suffit dans les cas d'imminence de scorbut et dans les cas légers; il faut la doubler, la tripler même pour le scorbut confirmé. Le plus grand nombre des médecins de la marine a reconnu que le jus de citron était un excellent prophylactique de cette maladie, mais qu'il était souvent impuissant à arrêter ses progrès. Son action curative paraît se développer avec plus de facilité chez les scorbutiques atteints à terre) (3). »

On a vanté le suc de citron et l'acide citrique contre le rhumatisme articulaire aigu; mais il résulte des essais faits à l'hôpital Necker par Aran que ce remède est non-seulement nul, mais quelquefois même nuisible.

Amatus Lusitanus a employé le suc de limon à la dose de 3 ou 4 onces (90 à 120 gr.) comme un excellent moyen contre l'ischurie et la gonorrhée. Il dit l'avoir expérimenté mille fois. Cependant, ajoute-t-il, il faut l'employer avec précaution, car il peut produire l'impuissance, ainsi qu'il arriva à un prince italien : « *Cum impotentem sæpe hominem reddat, et ad procreandam sobolem inhabilem, ut cuidam ex principibus Italiæ, superioribus annis, in bello germanico evenit.* » Le suc de citron serait-il réellement anaphrodisiaque? De nouveaux faits bien observés pourront seuls répondre à cette question.

La *Gazette des Hôpitaux* a reproduit, d'après un journal allemand, deux observations desquelles il résulte que le suc de citron, fraîchement exprimé, possède la propriété remarquable de guérir les hydropisies aiguës. Ce traitement, connu anciennement, et peut-être négligé de nos jours, est surtout efficace dans l'hydropisie aiguë qui succède à l'éruption scarlatineuse. Mais un fait qu'il importe de noter, c'est que Buettner, auteur de ces observations, a remarqué que, dans les mêmes circonstances, le suc de citron, préparé à l'avance dans les officines, reste complétement sans action (4).

---

(1) Bories, *Pharmacopée de Montpellier*.
(2) *Annales de la Société de médecine d'Anvers*, 1847.
(3) A. Barrallier, *in Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, 1865, t. II, p. 605, art. Antiscorbutiques.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XIII, p. 459.

(L'emploi des citrons, à titre de diurétique, est depuis longtemps en vogue en Allemagne, particulièrement contre les hydropisies résultant de la maladie de Bright.)

Neucourt (1) dit avoir vu employer avec succès le jus de citron à l'extérieur dans la névralgie faciale; pour cela on coupe un citron et on frotte avec une des moitiés la partie malade. — Dans le muguet, Guersant et A. Dugès conseillent l'usage d'une décoction mucilagineuse à laquelle on ajoute un quart de jus de citron. On l'emploie à l'aide d'un pinceau de charpie que l'on porte dans la bouche des enfants. (Ce moyen doit être énergiquement repoussé. Il résulte, en effet, de la plupart des travaux modernes que l'*oïdium albicans* prospère dans un milieu acide.)

Dans l'angine couenneuse épidémique qui a régné à Boulogne-sur-Mer en 1855 et 1856, j'ai employé avec succès le mélange de parties égales de suc de citron et de suc d'ail. J'en imbibais un pinceau de charpie que je portais d'heure en heure ou de deux heures en deux heures sur les parties affectées, suivant l'intensité des symptômes, l'épaisseur et l'étendue de la production diphthéritique, etc. Je donnais en même temps à l'intérieur une cuillerée à bouche, de deux heures en deux heures, de la mixture suivante :

Suc de citron	30	grammes.
Bulbe d'ail	20	—
Eau distillée d'hyssope	150	—
Sirop de gomme	30	—

Triturez l'ail avec le suc de citron, en ajoutant peu à peu l'eau d'hyssope; passez et ajoutez le sirop de gomme.

Ces moyens suffisaient le plus ordinairement pour limiter promptement l'affection locale. L'action fébrigène et antiseptique de la mixture citro-alliacée était évidente. Le pouls, de faible, petit et fréquent qu'il était, dès le début de la maladie, ou après une réaction initiale insidieuse, devenait ample, grand, souple, développé; les forces se relevaient; une transpiration douce s'établissait, et la guérison avait lieu du cinquième au quatorzième jour.

Pendant tout le cours de la maladie, on faisait usage de bouillon de bœuf, de gruau, d'eau vineuse sucrée, quelquefois de vin pur, et dans certains cas où il y avait assoupissement non fébrile, de quelques tasses de café; on tenait le ventre libre au moyen de petites doses journalières d'huile de ricin, de lavements laxatifs, du calomel à dose purgative.

Dans les cas très-graves et à marche rapide, je touchais en outre les parties malades, une, deux ou même trois fois par jour avec la teinture d'iode. Des frictions mercurielles étaient pratiquées au cou, de quatre heures en quatre heures, lorsqu'il y avait gonflement extérieur considérable (2).

---

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLVII, p. 137.

(2) Mais, dira-t-on, ce traitement complexe laisse le praticien dans l'incertitude sur la part que chaque agent médicamenteux a pu prendre à la guérison. Je répondrai à cela que, la plupart du temps, je n'ai employé à l'extérieur comme à l'intérieur que l'ail et le suc de citron, et que j'ai pu, par conséquent, apprécier les effets exclusifs de cette médication. Dans douze cas, où j'aurais indubitablement perdu tous ou presque tous mes malades, je n'ai eu à déplorer que la mort d'une pet te fille de six ans, chez laquelle on n'avait pu suivre que très-irrégulièrement le traitement indiqué.

La maladie, envisagée comme locale, et traitée exclusivement par les caustiques (la solution concentrée de nitrate d'argent, l'acide chlorhydrique mêlé au miel rosat ou même employé pur), les sangsues, etc., s'est presque toujours terminée par la mort. Une sorte d'intoxication se manifestait par les symptômes qui caractérisent l'atteinte profonde du principe de la vie, tels que la petitesse du pouls avec fréquence ou ralentissement, l'absence de réaction et souvent même de chaleur fébrile, la pâleur de la face, l'anxiété ou l'anéantissement, la prostration extrême précédant une mort souvent exempte de souffrance locale.

Dans un tel état de choses, le traitement stimulant antiseptique que j'ai mis en usage, en provoquant une réaction fébrile salutaire, en arrêtant par une ligne de démarcation franchement inflammatoire les progrès du mal, amenait en peu de jours une terminaison heureuse.

Le suc de citron, à la dose de 15 à 60 gr., mêlé avec autant d'huile de ricin, d'huile douce de moutarde, ou de celle de noix, d'olives, de lin ou d'œillette, avec addition d'un peu d'eau-de-vie, forme une mixture vermifuge efficace. On regarde aussi comme un vermifuge puissant l'émulsion faite avec dix ou douze pépins de citron et quelques cuillerées d'eau aromatisée avec l'eau de fleur d'oranger ou de menthe. Cette émulsion convient, en outre, dans tous les cas où les toniques amers et excitants sont indiqués. Je l'ai employée avec avantage dans la leucorrhée atonique, dans l'anorexie par débilité gastrique, dans les fièvres intermittentes, et vers la fin des fièvres muqueuses.

(J'ai fréquemment employé les pépins de citrons frais, concassés avec suffisante quantité de sucre comme vermifuges. Les enfants prennent facilement ce mélange si facile à se procurer.)

On se sert du suc de citron pour obtenir le sirop de limon. Étendu d'eau, ce sirop donne une limonade extemporanée. Ajouté en quantité suffisante à l'eau saturée d'acide carbonique, il forme la limonade gazeuse.

Reveil a vu le suc de citron édulcoré (100 gr. pris en une fois) réussir dans les cas de migraine.

A l'extérieur, le suc de citron convient sur les ulcères sanieux, putrides, gangréneux, vermineux, la pourriture d'hôpital, le lupus, la vulvite diphthéritique.

(On injecte le jus de citron dans les trajets fistuleux, et notamment dans ceux qui résultent d'abcès de la glande mammaire dont on a abandonné l'ouverture à la nature.

A l'hôpital des enfants malades, on fait d'heureuses applications de branches de citron sur les plaies scrofuleuses et gangréneuses : le premier contact est douloureux; mais les malades ne tardent pas à s'y habituer) (1).

On a aussi employé avec avantage le suc de citron en frictions sur les dartres furfuracées. (Duchesne-Duparc (2) en frotte le cuir chevelu des sujets atteints de pityriasis; il a obtenu, lorsque la maladie est récente, des succès constants.)

Evrat a proposé de répandre le suc d'un citron dans l'intérieur de la matrice chez les nouvelles accouchées atteintes d'hémorrhagie utérine, ce qui stimule cet organe, augmente ses contractions, fait revenir ce viscère sur lui-même et cesser l'écoulement sanguin (Mérat et Delens).

Le gargarisme avec le jus de citron est d'un usage vulgaire contre toutes les variétés d'angine.

L'écorce de citron, dépouillée de la partie blanche qui se trouve au-dessous, est chargée de glandes remplies d'huile volatile. A l'état frais, il suffit de presser cette écorce entre les doigts pour en faire jaillir ce liquide inflammable. Cette écorce a une saveur chaude et piquante. Appliquée sur la peau par sa partie extérieure, elle y produit la rubéfaction. Elle est tonique, excitante, et un peu diaphorétique. On la prescrit en poudre lorsqu'elle est desséchée, et en fusion théiforme lorsqu'elle est fraîche. On en prépare un sirop, une teinture et un alcoolat.

[Le bois du citronnier, qui est très-dur et aromatique, peut servir à faire des pois à cautère pour remplacer les pois d'oranges; les petits citrons de la grosseur d'un pois ont été quelquefois aussi employés aux mêmes usages.]

L'écorce de racine du citronnier n'est pas usitée en Europe; mais, à la Guadeloupe, d'après Lherminier (3), on l'emploie sous forme de poudre ou sous celle d'extrait pour combattre les fièvres qui sont si communes dans cette île.

Les feuilles de citronnier ont les mêmes propriétés que celles d'oranger;

(1) Reveil, *Formulaire des médicaments nouveaux*, p. 121.
(2) *Abeille médicale*, 1863, p. 59.
(3) *Journal de pharmacie*, t. III, p. 465.

elles sont antispasmodiques. On recommande leur infusion aqueuse, le matin à jeun, lorsque la digestion de la veille a été laborieuse.

L'ACIDE CITRIQUE, d'une saveur excessivement aigre, est employé aux mêmes usages que le suc de citron; mais son acidité est moins agréable et sujette à pincer l'estomac. On l'associe au sucre. Suivant Hallé, il tend à diminuer la sueur fébrile, tandis que l'acide acétique l'augmente. Broussais a remarqué (1) que cet acide était celui que l'estomac supportait le mieux dans la gastrite. Quelque concentré qu'il soit, même à l'état solide, il ne paraît pas susceptible de produire l'inflammation. Les pastilles connues sous le nom de *pastilles de citron*, qui conviennent pour calmer la soif dans les grandes chaleurs, se font ordinairement avec l'acide tartrique. L'acide citrique s'administre à l'état liquide en en faisant fondre 1 gr. 20 centigr. dans 500 gr. d'eau qu'on édulcore avec 30 gr. de sucre. On administre aussi cet acide sous forme de sirop. Comme le suc de citron, il a été préconisé contre le rhumatisme aigu.

[Les solutions étendues d'acide citrique ont été employées très-souvent pour le pansement des ulcères sanieux et gangréneux. Suivant Brandini, elles auraient, dans ces cas, un véritable effet sédatif (2).

Les citrates alcalins et terreux sont tous purgatifs; celui de magnésie est le plus souvent employé à la dose de 30 à 60 gr. sous forme de limonade sucrée].

L'*huile essentielle de citron* se donne à l'intérieur comme stimulante dans une potion ou sous forme d'oléo-saccharum. Cette essence a encore été prescrite contre le tænia, à la dose de 4 à 8 gr. (Cette propriété parisiticide repose sur des données expérimentales sérieuses; cette essence tue les lombrics, les sangsues, les batraciens. Bouchardat a prouvé qu'elle tuait les poissons) (3).

Werlitz a proposé (4) l'application de l'huile essentielle de citron dans différentes affections des yeux. D'après les expériences de ce médecin, elle peut spécialement être employée avec avantage dans les ophthalmies qui tendent à passer à l'état chronique et qui ont leur siége dans les membranes extérieures de l'œil, surtout dans les cas où les petits vaisseaux présentent des dilatations variqueuses, dans les ophthalmies rhumatismales, blennorrhéiques et scrofuleuses dans le pannus et le ptérygion, dans plusieurs cas de taies de la cornée, enfin lorsque le tissu de cette membrane est ramolli et prend un aspect spongieux. On applique cette essence de la manière suivante : on coupe une tranche d'écorce de citron d'environ 3 centimètres (1 pouce) de long sur 12 milligrammes (6 lignes) de large, et, par une légère pression, on fait jaillir dans l'œil affecté les petites gouttelettes d'huile volatile qui remplissent les glandules dont est parsemée cette écorce; ces gouttelettes s'en échappent sous forme d'un petit nuage, et l'impression qu'elles produisent dans l'œil est quelquefois très-vive. Dans le cas où la douleur produite serait trop forte, on pourrait recourir à des fomentations froides pour la calmer. Cette instillation d'essence peut être réitérée de cinq à dix fois dans les vingt-quatre heures.

Le citron forme trois sous-espèces : le *citrus medica* dont nous venons de parler; le cédrat (*citrus cedra*) ou cédratier, citronnier des Juifs; la bergamotte (*citrus bergamia*), qui fournit l'essence portant son nom : cette essence est d'une odeur très-suave, plus dense (0.880) que celle du *citrus medica;* étant hydratée, elle contient de l'oxygène; à la longue, elle dépose un stéaroptène cristallisé, le bergaptène.

(1) *Phlegmasies chroniques*, t. III, p. 254.
(2) *Lo Sperimentale*, mai 1865.
(3) *Annuaire de thérapeutique*, 1860, p. 89.
(4) *Observ. de olei citri rec. exp. usu in quibusdam acut. morb.*

CITROUILLE. Cucurbita pepo. L.

Cucurbita major rotunda. Bauh., Tourn.

Cucurbitacées. Fam. nat. — Monoécie syngénésie. L.

Cette plante, cultivée dans les jardins pour l'usage alimentaire, offre plusieurs variétés, telles que la courge, le potiron, la pastèque, etc., lesquelles ont les mêmes propriétés.

Description. — Racines courtes, fibreuses, peu touffues. — Tiges velues, rudes, cannelées, sarmenteuses, rameuses, garnies de vrilles. — Feuilles grandes, pétiolées, alternes, arrondies, dentées, un peu pubescentes, divisées en plusieurs lobes. — Fleurs jaunes, axillaires, à pédoncules courts, durcis, renflés. — Corolle campaniforme. — Calice a cinq divisions, [souvent soudé avec la corolle à sa base, étamines au nombre de cinq, triadelphes, anthères disposées en ∞ couchées]. — Fruit d'un volume considérable, ovale ou arrondi, renfermant, sous une écorce dure, lisse et comme ligneuse, de couleur jaune panachée de vert, une chair jaunâtre, pulpeuse, ferme, aqueuse, et des semences planes, oblongues, d'un blanc-citrin et garnies d'un rebord saillant.

Parties usitées. — La chair ou parenchyme. — Les semences.

[**Culture.** — Les citrouilles se propagent par graines semées en place dans une terre bien fumée, ou en pot pour être repiquées plus tard en place; elles exigent des arrosages fréquents.]

Récolte. — La citrouille, récoltée à l'époque convenable, se conserve bonne à manger pendant plusieurs mois. — La semence, perfectionnée dans un fruit qui pourrit de maturité, se conserve longtemps.

(Il est important, pour l'usage médical, que les graines soient fournies par le commerce non mondées, conservant l'enveloppe cornée qui met à l'abri du contact de l'air l'huile fixe et l'émulsine qu'elles contiennent.)

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Le fruit de la citrouille est d'une odeur fade, d'une saveur légèrement sucrée. Les semences contiennent beaucoup de mucilage et une huile fixe, douce, qui est employée à différents usages cosmétiques. On peut s'en servir pour l'éclairage. — Les usages alimentaires de la citrouille sont connus.

La citrouille, comme aliment, convient aux jeunes gens, aux tempéraments sanguins et bilieux; mais elle est nuisible aux estomacs faibles, aux personnes qui mènent une vie sédentaire et à celles qui sont sujettes aux flatuosités. (Dans le Limousin et dans l'Agenais, on fait avec la pulpe des citrouilles des panades qu'on donne comme émollientes et nourrissantes aux bêtes bovines convalescentes daus les maladies de poitrine ou de gastro-entérite.)

Les semences sont rafraîchissantes et tempérantes. Elles conviennent dans les phlegmasies aiguës, la cystite, la néphrite, la blennorrhagie, l'hépatite, les fièvres bilieuses, etc. On les donne en décoction (30 à 60 gr. par kilogr. d'eau), ou en émulsion. Elles font partie des quatre semences froides majeures.

Brunet communiqua en 1845, à la Société de médecine de Bordeaux, deux observations sur l'efficacité de la pâte de semence de courge contre le tænia. Soixante-douze pilules d'extrait de fougère mâle avaient provoqué chez un marin l'expulsion de quelques fragments de ver solitaire. Brunet fit prendre un purgatif sans succès. Il fit alors administrer 45 gr. de semences de courge pilées avec autant de sucre. Après diverses doses de cette pâte, le malade rendit un tænia complet. Un second malade, porteur du même parasite, prit le même remède et obtint un résultat semblable. Sarraméa présenta peu de temps après à la même Société deux tænias rendus par des jeunes gens après l'administration de la pâte de graines de citrouille. L'un des deux malades a rendu le ver après la troisième dose; chez l'autre, il a été expulsé après la première.

Brunet (1) dit avoir employé vingt-cinq ou trente fois ce remède avec succès depuis sa première communication à la Société. Sarraméa (2) a également réussi dans un grand nombre de cas, mais il a dû quelquefois revenir une seconde et même une troisième fois à l'emploi du moyen. Ce médecin cite deux cas dans lesquels la racine de grenadier et même le cousso avaient échoué.

Il y a plus de trente années que le *Journal universel des sciences médicales* signalait les bons effets que Mongenay avait obtenus, dans les cas de tænia, avec une pâte composée de 90 gr. de citrouille fraîche et 180 gr. de miel donnés en trois doses à la distance d'une heure. A l'aide de ce moyen, ce médecin avait constamment réussi à chasser le tænia dans le laps de six à sept heures, alors même que dans plusieurs cas tous les remèdes connus avaient échoué..... Notre matière médicale indigène, dit à cette occasion le rédacteur du *Journal de médecine de Bordeaux*, n'est pas aussi pauvre qu'on l'a fait, et si l'on mettait à son étude le soin qu'on apporte à celle des produits que le commerce nous livre à grands frais, cette vérité n'aurait pas besoin d'être rappelée.

Le fils de M. Lamirand, de Wierre-aux-Bois, âgé de cinq ans, lymphatique, pâle, amaigri, ayant les yeux ternes et cernés, éprouve depuis un an environ des douleurs vives et instantanées dans l'abdomen avec boursouflement de cette région; des accès fréquents de dyspnée, des alternatives d'inappétence et d'un appétit vorace, des troubles dans les digestions, des nausées, des efforts de vomissement, et, pendant la nuit, le réveil en sursaut, des grincements de dents, des tintements d'oreilles, de la salivation. Depuis longtemps, cet enfant rend des vers contre lesquels on a administré un grand nombre de vermifuges. Ces prétendus helminthes, que l'on avait pris pour des vers d'une espèce particulière et inconnue, et que j'examine, ne sont autre chose que des portions désarticulées de tænia.

Le 15, je fais administrer au malade, à huit heures du matin, 30 gr. de semence de citrouille pilée avec autant de sucre. A huit heures du soir, une portion de ver de la longueur de 40 centimètres est rendue dans une selle. On n'avait observé jusqu'à ce jour que les petites portions désarticulées désignées plus haut.

Le lendemain 16, à neuf heures du matin, on répète la dose de semence de citrouille et de sucre. A neuf heures du soir, le même jour, c'est-à-dire douze heures après, comme la première fois, le malade expulse cinq mètres environ de tænia, accompagnés d'un grand nombre de petites portions détachées. Cette portion, que j'ai fait voir à mes honorables confrères MM. Gros et Perrochaud, offre à l'une de ses extrémités un cou non articulé, mince, étroit, aplati, déprimé, se terminant par un petit renflement. Ce renflement, examiné à la loupe, offre les points noirâtres indiquant les suçoirs; ce qui prouve l'expulsion de la tête, et par conséquent de l'animal tout entier.

Le malade, resté faible, est mis à l'usage des amers, des ferrugineux et d'un régime analeptique; son sommeil est paisible, ses fonctions digestives s'améliorent peu à peu, et tout fait espérer un prompt rétablissement.

L'humble citrouille, avec tous ses avantages, l'emportera-t-elle sur le *cousso?*,.... Non, elle n'a pas le bonheur d'être étrangère, et le préjugé que « nul n'est prophète dans son pays » persiste encore, malgré le progrès des lumières. Si elle se présentait métamorphosée en flacons de 20 fr. élégamment étiquetés, nos citadins atteints du ver solitaire s'empresseraient de l'acheter et d'en louer les heureux effets. Les médecins de campagne, auxquels je destine plus particulièrement le résultat de mes efforts pour la propagation des remèdes indigènes, se serviront de la semence de citrouille

(1) *Journal de médecine de Bordeaux*, 1852.
(2) *Ibid.*

telle qu'elle est, et leurs clients, dont le bon sens n'a pas été faussé par l'imagination, l'accepteront avec reconnaissance comme tout ce qui se rapproche de la simplicité de la nature.

[Pour l'administration des graines de citrouille, comme vermifuge, on recommande de ne pas passer l'émulsion de semences faites avec du sucre et de l'eau, mais bien de faire tout prendre au malade. Debout propose d'ajouter à cette émulsion de 125 gr. faite avec 60 gr. de graines, 2 gr. d'extrait alcoolique d'écorce de racine de grenadier.

On a essayé aussi les amandes de courges dragéifiées contre les ascarides lombricoïdes, on en fait manger une quinzaine par jour aux enfants : au Mexique, les graines de courges sont anciennement et très-utilement employées comme ténicides.]

(Depuis la dernière édition de cet ouvrage, les faits se sont multipliés. Nous citerons, entre autres, quelques observations à l'appui de l'emploi de la semence de citrouille, dans les cas de tænia, par Girard, professeur de clinique à Marseille (1); — un cas cité par le même journal, même livraison, p. 415; — affections vermineuses, paralysie de la face et amaurose sympathique; bons effets des semences de citrouille) (2).

Le parenchyme et le tissu extérieur de la citrouille, appliqués, après avoir été pilés, sur les inflammations superficielles, sur les brûlures du premier degré, les inflammations traumatiques et les ophthalmies, procurent un soulagement instantané. J'ai eu fréquemment recours à ce moyen tout populaire, et toujours j'ai eu à me louer de ses bons effets. Matthiole employait la pulpe de citrouille contre les douleurs de tête. On renouvelle fréquemment cette application, que l'on fait toujours à froid.

CLÉMATITE DES HAIES. Clematis vitalba. L.

Clematis sylvestris latifolia. Bauh., Tourn.

Herbe aux gueux, — clématite brûlante, — vigne blanche, — vigne de Salomon, — viorne, berceau de la Vierge, — aubervigne, — cranquillier.

Renonculacées. — Clématidées. Fam. nat. — Polyandrie polygynie. L.

Cette plante (Pl. XV) croît dans toutes les haies de la France, de l'Europe.

Description. — Racine grosse, fibreuse, rougeâtre. — Tige sarmenteuse, s'entrelaçant avec les plantes voisines, s'étendant en longs festons et retombant en guirlandes. — Rameaux nombreux, rudes, anguleux, quelquefois longs de 2 mètres. — Feuilles de formes variables, opposées, pétiolées, toutes ailées, composées ordinairement de cinq folioles pédicellées, cordiformes, presque ovales, aiguës à leur sommet, vertes, glabres à leurs deux faces, à grosses dentelures, presque lobées, quelquefois entières. — Pétioles roulés en forme de vrilles. — Fleurs d'un blanc un peu cendré, disposées en panicule, à l'extrémité des rameaux (juillet-août). Quatre ou cinq sépales pétaloïdes, allongés, obtus et pubescents. Environ vingt étamines. — Anthères allongées. — Ovaires nombreux surmontés d'un long style soyeux auquel succèdent autant de capsules ovales, comprimées, terminées par une longue queue plumeuse formée par le style persistant. — Fruits composés d'akènes nombreux, touffus et offrant l'aspect de plumets blancs, soyeux et abondants.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs, l'écorce.

[**Culture.** — La clématite n'est guère cultivée que dans les jardins botaniques et d'agrément; on la multiplie de graines ou de marcottes qu'on ne sépare qu'à la deuxième année, les clématites d'ornement se greffent sur la commune; elles demandent une terre franche, légère, mêlée de terre de bruyère, et une exposition chaude et sèche; on doit, autant que possible, garantir les fleurs du soleil.]

---

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 15 novembre 1862, p. 402.

(2) Voyez en outre *Revue de thérapeutique*, 1863, p. 68; *Gazette des hôpitaux*, 19 février 1863; *Abeille médicale*, 7 décembre 1863, p. 391; *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, mars 1864, etc.

Récolte. — Elle doit être faite avant la floraison, bien que les fleurs soient aussi très-actives. L'âcreté de cette plante diminue considérablement par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — A une saveur astringente, légèrement acide, la clématite joint une âcreté remarquable; ses feuilles fraîches déterminent un sentiment d'ardeur brûlante sur la langue et dans l'arrière-bouche. On retire de ses feuilles une eau distillée laiteuse, qui répand l'odeur de l'anémone pulsatille, et excite un sentiment d'ardeur dans la gorge. Cette eau distillée doit son âcreté à une huile essentielle jaunâtre, d'une saveur brûlante, difficilement obtenue séparément, étant en petite quantité. — Les propriétés de la clématite diminuent considérablement par l'ébullition.

[Les fleurs renferment une huile essentielle qui leur donne une odeur très-suave, se rapprochant de celle des amandes amères, mais que la distillation au contact de l'eau détruit en partie.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 5 à 12 gr. par 500 gr. d'eau bouillante, comme diaphorétique, à prendre en plusieurs fois.

Extrait alcoolique (1 d'alcool sur 1 d'herbe et 8 d'eau), 5 à 20 centigr.

Poudre, de 5 à 15 centigr., en potion, comme purgatif.

A L'EXTÉRIEUR. — Feuilles pilées, *Q. S.*, comme vésicatoire.

Toutes les parties de la clématite sont âcres, irritantes, rubéfiantes, vésicantes. On a préconisé cette plante comme diaphorétique et purgatif drastique dans les maladies vénériennes secondaires et tertiaires, l'hydropisie, les scrofules. Dioscoride lui attribue la propriété de guérir la lèpre. Matthiole l'a citée comme efficace, dans le traitement de la fièvre quarte. Tragus loue ses effets contre l'hydropisie. Son administration demande beaucoup de prudence. On doit commencer par des doses très-légères, et observer soigneusement son action sur le tube digestif.

J'ai employé les jeunes bourgeons de clématite fraîchement cueillis, à la dose de 1 à 3 gr., suivant l'âge, en infusion dans 150 à 200 gr. d'eau bouillante, avec addition d'un peu de semences d'anis. Cette dose, prise en trois fois à une heure d'intervalle, a produit chez six malades de cinq à huit évacuations alvines assez abondantes, sans coliques violentes. Une légère infusion de guimauve était administrée par tasses pour en favoriser l'effet. Ce purgatif m'a paru agir à peu près comme la gratiole. Il est, suivant la dose, cathartique, ou drastique. Les feuilles sèches, à petite dose, en décoction dans un litre d'eau à prendre par tasses, ont produit un effet diurétique très-prononcé dans un cas d'anasarque, suite de fièvre intermittente automnale négligée, chez un homme de trente et un ans, habitant le marais de Fréthun, près de Calais. L'œdème s'est complétement dissipé en dix jours.

Les *Annales de la Société médico-chirurgicale* de Liége (1863) contiennent une étude complète sur les propriétés diurétiques de cette plante et sur son emploi dans les hydropisies, l'albuminurie, etc.

J'ai employé la clématite à l'extérieur pour produire la vésication; elle a un effet très-prompt et dont on peut tirer un grand parti à la campagne. Les mendiants profitent de cette propriété vésicante pour se faire des ulcérations, de là le nom d'*herbe aux gueux*, vulgairement donné à cette plante. On l'a mise en usage comme rubéfiante dans le rhumatisme et la goutte. Nicolas Cheneau appliquait les feuilles broyées sur les pieds des goutteux. Les habitants des îles Hébrides, au rapport de Haller, remédient aux douleurs de tête et à celles des membres de la même manière.

J'ai usé avec avantage de la décoction des feuilles de clématite comme détersive dans les ulcères sordides, atoniques et scrofuleux; elle déterge puissamment et promptement. Après son action la cicatrisation s'opère avec plus de rapidité. Les paysans se guérissent quelquefois de la gale par des frictions avec de l'huile dans laquelle cette plante a été broyée et macérée. Ces frictions peuvent exciter vivement la peau, l'enflammer, et donner lieu même à un mouvement fébrile plus ou moins vif.

La vertu antipsorique de la clématite était connue des anciens; Pline, Dioscoride et Galien en ont parlé. Vicari, médecin d'Avignon (1), Schwilgué la citent. Curtel (*in* Wauters) employait l'huile dans laquelle on avait fait bouillir un nouet d'écorce intérieure de cette plante; il faisait frictionner tout le corps avec le nouet près d'un feu clair; après la deuxième, troisième ou quatrième friction, une éruption générale assez pénible était produite; mais en huit ou dix jours on était débarrassé de la gale, même la plus invétérée.

Il est à regretter que les médecins aient laissé tomber dans l'oubli une plante aussi énergique, et qui, bien étudiée dans ses effets, peut être d'un grand secours à la thérapeutique.

(Les rameaux frais sont introduits sous la peau, en médecine vétérinaire, comme moyen révulsif.)

COCHLÉARIA. Cochlearia officinalis. L.

Cochlearia folio subrotundo. Bauh., Tourn. — *Cochlearia.* Dod.

Herbe aux cuillers, — raifort officinal, — cranson officinal, — herbe au scorbut.

Crucifères. — Alyssinées. Fam. nat. — Tétradynamie siliculeuse. L.

Cette plante (Pl. XV) croît spontanément dans les lieux humides, au bord de la mer, sur les hautes montagnes. On la rencontre sur les côtes maritimes du nord de la France. On la cultive pour l'usage médical. — Les moutons broutent le cochléaria avec avidité, et en deviennent plus gras, mais leur chair acquiert un goût désagréable.

Description. — Racines allongées, fusiformes, blanchâtres, un peu épaisses, garnies de fibres nombreuses, capillaires. — Tiges faibles, inclinées, cylindriques, vertes et glabres. — Feuilles radicales longuement pétiolées, nombreuses, arrondies, épaisses; celles de la tige plus petites, un peu anguleuses; les supérieures sessiles, amplexicaules, ovales, pourvues à chaque bord d'une languette aiguë. — Fleurs blanches, petites, disposées en bouquets ou en grappes à l'extrémité des rameaux (mai-juillet). — Calice glabre, à quatre folioles demi-ouvertes, caduques. — Corolle beaucoup plus grande que le calice, formée de quatre pétales. — Six étamines tétradynames, à anthères comprimées. — Style court, persistant, à stigmate obtus. — Fruit : petite silique courte, à deux loges polyspermes, un peu globuleuse, ordinairement entière à son sommet.

Parties usitées. — L'herbe, les sommités fleuries, la semence.

[**Culture.** — On cultive assez souvent le cochléaria dans les jardins maraîchers, pour l'usage médical, il demande une terre fraîche et une exposition un peu couverte, on le propage par graines semées au printemps.]

Récolte. — Cette plante doit être cueillie pendant sa floraison (en mai, juin et juillet), et employée immédiatement, c'est-à-dire à l'état frais. Elle perd toutes ses propriétés par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Le cochléaria, quand on l'écrase, a une odeur très-pénétrante; entier, il est inodore. Sa saveur est âcre, vive et un peu amère. De même que la plupart des crucifères, il renferme un principe volatil âcre, de nature huileuse, qui paraît contenir du soufre; on y trouve aussi de la fécule, de l'albumine, et une certaine quantité d'iode. Le cochléaria contient, d'après Braconnot, une matière extractive douce, noirâtre, de l'hydrochlorate et du sulfate de potassium, une huile volatile, de la chlorophylle, de l'albumine et de la fibre ligneuse. Dobereiner y a trouvé une substance particulière, âcre, qu'il nomme *Cochléarine;* Henry et Garrot, de l'acide sulfo-sinapique. Ses principes actifs sont solubles dans l'eau, le vin et l'alcool. — La plante perd ses propriétés par l'ébullition.

---

(1) *Mémoires de la Société royale de médecine,* t. III, p. 186.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 20 à 50 gr. par kilogramme d'eau, de lait, de petit-lait, de bouillon, de bière ou de vin.
Suc exprimé, de 30 à 200 gr., en potion, dans la journée.
Teinture (1 de suc sur 1 d'alcool à 36 degrés), de 2 à 15 gr., en potion.
Sirop (1 de suc sur 2 de sucre), de 20 à 60 gr., en potion.
Extrait, 2 à 5 gr., en potion.
Conserve (1 sur 1 de sucre), de 2 à 5 gr.
Eau distillée, en potion (peu usitée).
Pulpe, 8 à 15 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Infusion, *Q. S.*, en lotions, fomentations, injections, etc.
Teinture, 2 à 15 gr., en gargarisme, étendu dans le vin blanc ou dans l'eau.
Eau distillée, en gargarisme pour guérir les ulcères scorbutiques des gencives.

Le cochléaria entre dans le sirop, la bière et le vin antiscorbutique.

Le cochléaria est excitant, antiscorbutique, diurétique. On le donne contre le scorbut, l'œdème du poumon, la toux avec expectoration, l'asthme, le catarrhe chronique, la cachexie, la leucorrhée, la paralysie, l'hydropisie, les scrofules, les engorgements atoniques des viscères et certaines maladies cutanées chroniques.

Cette plante a été recommandée dans les maladies calculeuses par Desbois, de Rochefort, dans les fièvres quartes par Stalh, dans le rhumatisme chronique vague par Sydenham. Mais il faut se garder de l'employer, quand il y a irritation inflammatoire, dans les affections hémorrhoïdales, l'hémoptysie, les toux sèches et spasmodiques, les palpitations, les congestions sanguines au cerveau, la céphalalgie. Lorsqu'on est forcé d'en faire usage dans ces circonstances, il faut préparer le malade par l'usage des antiphlogistiques et mitiger l'action de la plante par l'addition des mucilagineux. Dans ces cas, j'administre le mélange de suc de cochléaria et de lait ou de bouillon de veau; il est utile aussi de lui associer des acides végétaux, comme les sucs d'oseille, d'*alleluia*, d'épine-vinette, le cidre, etc.

Je considère les feuilles de cochléaria comme antiscorbutiques par excellence. Bachstrom (1) rapporte l'histoire d'un matelot qui, dévoré par les plus affreux symptômes du scorbut, et abandonné sur les plages désertes du Groënland, se traînait sur la terre pour y brouter comme un animal le cochléaria et les autres végétaux antiscorbutiques, auxquels il dut bientôt le rétablissement de ses forces et sa guérison. Le mélange à parties égales de suc de cochléaria, de trèfle d'eau et de cresson, est précieux dans les affections scorbutiques arrivées même au plus haut degré, et caractérisées par l'altération du sang, des hémorrhagies, des ecchymoses, un état d'infiltration cachectique, etc.

Je citerai le fait suivant comme assez remarquable : Un garçon boucher en service chez M. Lafranchise, de Calais, se fractura la jambe droite en tombant de cheval. La fracture fut réduite et maintenue par les moyens ordinaires. Ce blessé était âgé de vingt-cinq ans, d'un tempérament lymphatique, et se nourrissait principalement de viandes. Au bout de quarante jours je voulus m'assurer de la consolidation du cal; mais, à mon grand étonnement, les deux fragments du tibia étaient tout aussi mobiles que le jour même de la chute. Dès lors je soupçonnai l'existence d'une diathèse scorbutique. J'examinai les gencives, que je trouvai engorgées et saignantes; cependant aucun autre symptôme n'existait, excepté une sorte de bouffissure de la face difficile à désigner, et qui s'observe souvent dans les affections de ce genre. Je mis de suite le malade à l'usage du mélange dont je viens de parler. Le suc exprimé des trois plantes fut pris chaque jour à la dose de 98 gr. d'abord, et ensuite de 120, 150 et 200 gr. J'interdis l'usage de la viande et je donnai pour toute nourriture les pommes de terre, les légumes, et pour boisson la décoction de houblon coupée avec le vin de Bordeaux. Après quarante jours de traitement, la consolidation, résultat de

(1) *Observ. circa scorbutum*, etc. Florence, 1757.

la guérison de l'affection scorbutique générale, était parfaite et la santé tout à fait en bon état.

Le suc de cochléaria, par son action diurétique, m'a réussi dans quelques anasarques causées par la durée des fièvres intermittentes. Desbois, de Rochefort, prétend l'avoir vu réussir dans les calculs urinaires. Chaumeton a eu occasion de constater son efficacité chez une femme âgée et leucophlegmatique, contre un catarrhe pulmonaire chronique qui avait résisté pendant près d'un an à tous les autres moyens.

A l'extérieur, le cochléaria est légèrement rubéfiant, détersif. J'ai appliqué avec succès le suc de cette plante sur les ulcères scorbutiques et atoniques. Etendu dans l'eau, il convient en gargarisme pour déterger et raffermir les gencives scorbutiques. L'hiver, je lui substitue la teinture alcoolique de la même plante, étendue dans suffisante quantité d'eau. On fait mâcher les feuilles de cochléaria comme celles de cresson pour affermir les gencives molles, livides, boursouflées ou scorbutiques.

On compose un *esprit ardent*, dit de *cochléaria*, qui est le produit de la distillation des feuilles de cette plante avec la racine de raifort sauvage sur l'alcool, et que l'on donne à la dose de dix à douze gouttes dans des tisanes, en potions antiscorbutiques ou pour gargarisme.

COIGNASSIER. Pyrus cydonia. L.

Malus cotonea sylvestris, Bauh. — *Cydonia vulgaris*. Tourn.

Rosacées. — Pomacées. Fam. nat. — Icosandrie pentagynie. L.

Cet arbre, cultivé dans toute la France, et que l'on trouve à l'état sauvage dans nos provinces méridionales, est originaire de l'île de Crète. Les anciens regardaient le fruit du coignassier comme l'emblème du bonheur et de l'amour; il était dédié à Vénus.

Description. — Tige peu élevée, tortueuse, se divisant en rameaux diffus, cotonneux dans leur jeunesse. — Feuilles molles, alternes, pétiolées, ovales, entières, vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. — Fleurs d'un blanc rosé, axillaires, solitaires, médiocrement pédonculées (mai-juin). — Calice velu, à cinq découpures légèrement dentées. — Corolle assez grande, formée de cinq pétales concaves, un peu arrondis, s'insérant sur le calice. — Vingt étamines au moins. — Ovaire pubescent, surmonté de cinq styles. — Fruit jaunâtre, charnu, ombiliqué à son sommet, très-odorant, couvert d'un duvet fin, contenant cinq loges cartilagineuses renfermant chacune un pépin à test recouvert de matière mucilagineuse.

Parties usitées. — Les fruits et les semences ou pépins.

[**Culture.** — Le coignassier aime un sol léger et une exposition chaude; les graines sont semées immédiatement après la maturité dans une terre meuble; il lève au printemps suivant, on le sarcle, on le bine et on le plante en place à deux ou trois ans; dans le Nord, on le propage de marcottes ou de cépées, après avoir établi des mères dont on tire chaque année des scions plus ou moins enracinés, destinés à faire des sujets pour la greffe des poiriers; pour faire des mères, on préfère le coignassier du Portugal, il est plus beau, son fruit est plus gros et plus charnu; la taille du coignassier ne consiste qu'à le débarrasser des petites branches superflues et desséchées; les arboriculteurs distinguent le coignassier à fruit en forme de pomme ou *maliforme*, et celui à fruit en forme de poire ou *pyriforme*.]

Récolte. — Les coings se récoltent et se conservent comme les autres fruits à pépins.

Propriétés physiques et chimiques. — Ses fruits exhalent une odeur suave, fragrante, qui se communique fortement aux substances avec lesquelles ils sont en contact. Leur saveur âpre, austère, un peu acide et très-astringente, s'affaiblit par le temps, disparaît en partie par la dessiccation, et se transforme par la cuisson en un goût sucré aromatique très-agréable. L'analyse y a découvert la présence de l'acide malique. Ses pépins contiennent, sous un endocarpe brun et coriace, une substance blanche,

douce, mucilagineuse, tellement abondante que 4 gr. de ces semences donnent la consistance du blanc d'œuf à 120 gr. d'eau. (Pereira considère ce mucilage comme une substance particulière qu'il nomme *cydonin*.) C'est ce mucilage que les coiffeurs appellent bandoline. Cependant ils substituent aujourd'hui aux semences de coings, celles de psyllium ou le carragaheen, qui sont d'un prix beaucoup moins élevé; de plus ils y ajoutent de l'alcool aromatisé.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Coings, suc étendu dans *Q. S.* d'eau pour boisson.
Sirop, de 50 à 100 gr., en potion ou pur.
Rob et gelée (6 sur 10 d'eau et 4 de sucre), de 100 à 200 gr.
Sirop composé, aromatisé, de 50 à 100 gr.
Semences, en macération, de 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Mucilage, étendu dans *Q. S.* d'eau.

(On a proposé de l'évaporer à siccité, de pulvériser le résidu, afin d'obtenir à volonté un mucilage par le mélange de cette poudre avec l'eau.)

A L'EXTÉRIEUR. — Pulpe décoctée, *Q. S.* pour cataplasme.
Semences décoctées, *Q. S.*, pour lotions, fomentations, injections, etc.

Les coings sont astringents et conviennent dans les diarrhées et les dysenteries chroniques, l'hémoptysie, la métrorrhagie, les flux hémorrhoïdaux, la leucorrhée atonique, la faiblesse des organes digestifs, etc.

Les semences sont émollientes et adoucissantes; elles sont prescrites dans les gerçures du sein et des lèvres, la brûlure, les ophthalmies aiguës, etc. Elles conviennent en décoction dans les irritations des voies digestives et urinaires et dans la bronchite, la diarrhée, etc.

Le mucilage de semences de coing peut très-bien remplacer la gomme arabique; il possède toutes les qualités de cette substance. On s'en sert en pharmacie pour favoriser la solution et l'incorporation des substances résineuses et gommo-résineuses avec différents médicaments.

Dans le traitement des hémoptysies sans molimen vers l'organe malade, ainsi que dans celui des diarrhées chroniques et atoniques, j'ai souvent prescrit la décoction de coings coupés par morceaux, et mêlée à égale quantité de décoction de semences de la même plante. Ce mélange, à la fois mucilagineux et astringent, produit un très-bon effet.

Chez les enfants atteints de diarrhées abondantes, qui les jettent promptement dans une extrême débilité, j'emploie avec succès, par petites cuillerées fréquemment répétées, une mixture composée de sirop de coing 30 gr., d'infusion concentrée de sauge 60 gr. Je fais quelquefois appliquer en même temps sur le bas-ventre des fomentations tièdes de décoction vineuse de coings préalablement coupés par tranches. Ces moyens sont d'autant plus efficaces, qu'il existe moins d'irritation intestinale, ainsi que je l'ai observé dans une diarrhée qui a régné épidémiquement chez les enfants au-dessous de l'âge de deux ans pendant l'été de 1846, et qui, par le prompt épuisement qu'elle causait, semblait présenter quelque analogie avec le choléra.

Le vin de coing, obtenu par la macération dans le vin de ce fruit divisé par tranches, convient dans la faiblesse générale, dans les convalescences et chez les vieillards; mais il a l'inconvénient de produire la constipation. Ce vin est employé à l'extérieur dans le relâchement du vagin, les chutes de la matrice, le boursouflement des gencives, etc.

J'ai vu employer avec succès, contre la chute du rectum, un cataplasme de pulpe de coing. Solenander employait contre l'ophthalmie chronique la décoction de feuilles de coignassier, avec laquelle il faisait bassiner les yeux de temps en temps. Le mucilage de semences de coing, mêlé aux collyres résolutifs et irritants, sert à en modérer l'activité.

COLCHIQUE. Colchicum autumnale. L.

Colchicum commune. Bauh., Tourn. — *Colchicum.* Pharm.

Colchique d'automne, — tue-chien, — safran des prés, — veilleuse, — veillote, — mort-aux-chiens, safran d'automne, — safran sauvage, — safran bâtard, — narcisse d'automne, flamme nue, — chenarde, — lis vert.

Mélanthacées. — Colchicées. Fam. nat. — Hexandrie trygynie. L.

Cette plante (Pl. XV) croît dans les prairies, où elle montre ses fleurs vers la fin de l'été. On la trouve dans presque toutes les parties méridionales de la France, en Normandie; je l'ai rencontrée dans les prés humides des environs d'Abbeville. Son nom lui vient de ce que la plante était très-commune dans la Colchide, pays célèbre dans l'antiquité par ses poisons. Les troupeaux n'y touchent pas.

Description. — Racines composées d'un grand nombre de fibres touffues, entrelacées, placées sous un bulbe arrondi, charnu, blanchâtre en dedans, enveloppé de quelques tuniques d'un brun rougeâtre. — Feuilles radicales, grandes, ne se montrant qu'après les fleurs, sont planes, glabres, ovales, lancéolées, d'un beau vert, longues de 12 à 20 centimètres, larges d'environ 2 centimètres et demi, amplexicaules à leur base et réunies trois ou quatre ensemble. — Fleurs d'un lilas tendre, composées d'un long tube cylindrique, sortant du bulbe, terminé par un limbe campanulé à six divisions profondes, lancéolées, obtuses, longues d'environ 3 centimètres (août-octobre). — Six étamines saillantes attachées à l'orifice du tube, à filets filiformes. — Anthères allongées et vacillantes. — Ovaire situé au fond du tube, sur le bulbe. — Trois styles filiformes terminés par trois stigmates crochus. — Fruit : capsule triloculaire, trilobée, renfermant des graines nombreuses, petites et arrondies.

Parties usitées. — Le bulbe, la semence, les fleurs. — On devrait essayer l'emploi des feuilles, qui sont très-actives comme poison.

[**Culture.** — Le colchique sauvage suffit aux besoins de la médecine ; on ne le cultive que dans les jardins botaniques; on le propage sur graines, semées aussitôt après leur maturité en lieux très-humides.]

Récolte. — On récolte les bulbes en novembre, les semences quand elles sont mûres, les fleurs en septembre. Suivant les médecins anglais, ce serait en juin ou en juillet que le bulbe serait dans toute sa vigueur ; car, disent-ils, aussitôt après cette époque, il donne naissance au nouveau bulbe, qui fleurit en automne, et qui se nourrit au détriment de l'ancien, lequel dépérit peu à peu et disparaît. Stolze a trouvé que le bulbe de colchique était plus riche en amidon en automne qu'en mars ; mais la proportion de la matière amère, qui, en automne, est de 2 pour 100, va jusqu'à 6 en mars. Il paraît certain qu'après la floraison, les propriétés du colchique diminuent. Il faut donc le cueillir avant cette époque, et, afin qu'il ne moisisse point, le faire sécher au soleil, ou mieux à l'étuve, et le placer dans un lieu sec. Wigan pense que le meilleur moyen de prévenir la déperdition de ses propriétés est de le réduire, lors de sa récolte, en poudre très-fine avec deux ou trois fois autant de sucre : de cette manière il offre toujours le même degré d'activité dans son application thérapeutique.

Il faut que les différentes parties du colchique soient fraîchement récoltées tous les ans.

Propriétés physiques et chimiques. — Pelletier et Caventou ont trouvé dans le bulbe de colchique, dont la saveur est âcre et mordicante : du pergallate de vératrine, matière grasse, matière colorante jaune, gomme, amidon, inuline, ligneux. (Geiger et Hesse ont fait voir que le principe immédiat renfermé dans cette plante différait de la vératrine et ils l'ont nommé *colchicine.* Sa saveur est âcre et amère; elle est cristallisable, soluble dans l'eau (la vératrine ne l'est pas); elle se dissout dans l'alcool ; elle sature les acides et forme avec eux des sels cristallisables dont la saveur est âpre et amère. Elle réagit très-faiblement alcalin. Pour Oberlin (1), la vératrine n'existe ni dans les bulbes du colchique, ni dans les autres parties de la plante ; la colchicine est un principe immédiat neutre et incristallisable, non susceptible de former des sels définis. Sous l'influence des acides, elle se dédoublerait en un corps particulier cristallisé, la *colchicéine*, et en une substance de nature résineuse.

(1) Dorvault, *Supplément à l'Officine*, 1858, p. 8.

Les semences du colchique fournissent une huile grasse purgative et toxique.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Bulbe : Poudre, de 5 à 10 centigr. (sédatif), de 10 à 30 centigr. (purgatif).

Vin (1 sur 16 de vin et 1 d'alcool à 32 degrés), de 50 centigr. à 1 gr. (sédatif), et de 1 à 2 gr. (purgatif), en potion ou dans la tisane.

Vinaigre, ne sert guère qu'à préparer l'oxymel (1 sur 12 de vinaigre).

Oxymel (1 de vinaigre sur 2 de miel), de 8 à 30 gr. (sédatif), progressivement, étendu dans de la tisane.

Miel (1 de colchique sur 24 d'eau et 12 de miel), de 15 à 30 gr. (sédatif).

Teinture alcoolique (1 sur 4 d'alcool à 21 degrés), de 50 centigr. à 1 gr. (sédatif), de 1 à 2 gr. (purgatif).

Extrait alcoolique (peu usité), de 1 à 10 centigrammes, en pilules ou en solution dans un liquide.

Extrait acétique (1 de colchique sur 1 d'acide acétique), de 1 à 5 centigr. (sédatif), de 5 à 10 centigr. (purgatif).

Semences. — Vin (3 sur 12 de vin et 2 d'alcool), de 1 à 2 gr. (sédatif), de 1 à 3 gr. (purgatif).

Teinture acétique (1 de graines sur 4 de vinaigre blanc), de 2 à 4 gr. (sédatif), de 4 à 15 gr. (purgatif).

Teinture, mêmes doses que celles du vin.

Poudre, mêmes doses que celles du bulbe, mais d'une action plus certaine.

Teinture hahnemannienne de fleurs de colchique. — On cueille les fleurs avant leur épanouissement, par une belle matinée chaude et sèche, dans une prairie exposée aux rayons du soleil, et qui, quoique humide, ne soit pas marécageuse; on les pile sans délai et on les soumet à la presse, enfermées dans un sac de toile. Le suc, de couleur brun obscur, a une odeur vireuse; on le mêle de suite avec partie égale d'alcool très-fort; après un mois de repos à la cave, on le filtre au papier joseph (1). — Coindet (2) trouve la dose d'alcool trop considérable, et préfère les préparations dans lesquelles on emploie seulement 1 partie d'alcool pour 2 de suc de fleur. Il est certain, dit Debout (3), que l'excès du véhicule a des inconvénients manifestes lorsqu'on met en usage le médicament dans des affections aiguës.

A L'EXTÉRIEUR. — Teinture, en frictions.

Bulbe, en cataplasme.

Le colchique fait la base de l'eau médicinale d'Hudson, des gouttes de Regnold, de l'antigoutteux de Want, des pilules de Lartigue, de la teinture de Cocheux, de la liqueur de Laville, du sirop de Boubée, toutes préparations secrètes regardées comme efficaces contre la goutte.

A haute dose, le colchique d'automne est irritant de la membrane muqueuse du tube digestif; il détermine des douleurs aiguës à l'estomac, des nausées, des vomissements, des déjections alvines, une soif ardente, le tremblement des membres, le délire, la diminution et l'insensibilité du pouls, la mort. Brandes, Willis et Carminati, après avoir signalé l'action irritante locale, disent qu'une fois absorbé il exerce une action affaiblissante sur le pouvoir nerveux, et, consécutivement, il affaiblit aussi les mouvements du cœur et des artères. Locher-Balber (4), Richter (5), Schwartz (6), notent, outre les symptômes indiqués, la salivation, une sorte de choléra, des sueurs froides aux extrémités, l'évanouissement. Giacomini pense que l'action irritante locale n'est rien en comparaison de l'action dynamique qui est en opposition avec elle, et que la mort est due exclusivement à cette dernière. Au lieu des mucilagineux, des huiles, des antiphlogistiques, et en particulier de la saignée, que prescrivent la plupart des médecins contre cet empoisonnement, Giacomini emploie, au contraire, l'alcool, le vin, l'éther, etc.

A doses modérées, le colchique produit de légers vertiges, des nausées, une diminution du pouls, l'augmentation de la sécrétion urinaire. Il est purgatif et diurétique. Pour produire ce dernier effet, il faut le prescrire à doses moyennes et répétées. A petites doses, il est, par absorption, plus sédatif qu'irritant. Il se rapproche alors de la digitale : son action antiphlogistique est aujourd'hui généralement reconnue.

Stoerck fixa l'attention des praticiens, en 1763, sur les bons effets du colchique dans les hydropisies. Collin, Plenk, Quarin, Zacht, Cullen, Hurman,

---

(1) Suskind, *Pharmacopée de Genève.*
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLV.
(3) *Ibid.*
(4) *Revue médicale*, 1835.
(5) *Ausfuhrl. Arzenei*, t. II, p. 425.
(6) *Pharm. Tab.*, p. 420.

Carminati, etc., répétèrent avec plus ou moins de succès les expériences de Stoerck. Les médecins français ont trop négligé cette plante, dont l'efficacité est, comme hydragogue, plus énergique que celle de la scille, à laquelle Wauters a proposé de la substituer : *Scilla invenitur quidem in littore maris in Normandia, sed parcius.,. Et si experimenta et auctoritates pensitentur, facile cum schinzio (in præmio ad* m *Stoerk libell. translat.) præferremus oxymel colchicum scillitico, etenim illud sæpe juvasse reperiemus ubi scilla iners manserat.*—J'ai connu un médecin de campagne qui employait le colchique avec succès dans toutes les hydropisies; je l'ai moi-même mis en usage avec succès dans des cas d'anasarque et d'hydrothorax où les autres remèdes avaient échoué. Aran (1) rapporte l'observation d'une ascite, liée probablement à une cirrhose du foie, traitée avec avantage par l'emploi de la teinture de semence de colchique d'automne portée jusqu'à la dose de 5 gr. dans un julep avec 30 gr. de sirop de morphine. Ce puissant moyen, qui a obligé parfois à diminuer la dose de teinture de colchique (2 gr. 50 cent.), agissait à la fois et énergiquement comme purgatif et comme diurétique. Entré à l'hôpital de la Pitié le 26 avril, le malade en est sorti le 8 juin en très-bon état. Nous sommes, en général, trop timides dans l'administration des purgatifs hydragogues contre certaines hydropisies qui, abandonnées aux guérisseurs non titrés, guérissent par l'emploi de l'eau-de-vie allemande ou du vomi-purgatif Leroy.

C'était à peu près aux hydropisies que se bornait l'emploi du colchique, lorsqu'en 1814 des médecins anglais le préconisèrent contre le rhumatisme et la goutte, notamment J. Watt (2), Everard Home. Williams (3) substitua les graines au bulbe. L'effet fut prompt chez trente-cinq sujets affectés de rhumatismes aigus ou chroniques. Twedie (4), qui a aussi constaté les bons effets du colchique dans ces affections, affirme que les insuccès tiennent à la mauvaise manière de l'administration. Il donne les semences en poudre, à la dose de 9 gr. en plusieurs fois dans les vingt-quatre heures. Suivant Leach, ce médicament est surtout indiqué contre le rhumatisme lorsque la constitution est forte et vigoureuse, la peau chaude et sèche, le pouls fort et plein, les intestins resserrés et les autres fonctions en partie suspendues.

Wigan dit que, pendant trente ans, il a employé avec le plus grand succès le colchique dans le traitement du rhumatisme articulaire. Il l'administre en poudre à la dose de 40 centigr. par heure dans de l'eau sucrée. Il réitère cette dose jusqu'à ce qu'elle ait produit un vomissement actif, une copieuse purgation ou une transpiration abondante, ou jusqu'à ce que l'estomac n'en puisse plus supporter. S'il y a des nausées après trois ou quatre doses, on laisse entre elles un quart d'heure d'intervalle de plus. Il faut alors donner au malade un morceau de sucre imbibé d'eau-de-vie ou d'eau de Cologne, ou lui faire garder dans la bouche une tranche de citron, afin de dissiper les nausées et de permettre ainsi l'administration de quelques doses de plus. Après la sixième ou la septième dose, il y a nausées. Si l'attention du malade est détournée, ou qu'il excite le palais par une tranche de citron, un clou de girofle, etc., il peut en prendre trois ou quatre doses de plus, lors même que le dégoût serait devenu intolérable. Il survient ordinairement un profond sommeil suivi de nausées. La douleur cesse, mais les effets les plus actifs du colchique n'ont lieu que quelques heures après la prise de la dernière dose. L'inflammation articulaire se calme et le gonflement se dissipe rapidement. Du moment que le malade peut boire une tasse de thé, il

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLV, p. 270.
(2) *Med. and phys. Journ.*, t. XXIII, 1815.
(3) *Pract. observ. on the colch. autum.* Londres, 1820.
(4) *The London med. and phys. Journ.*, t. LXVII, p. 172.

tombe bientôt dans un profond sommeil, auquel succède un bien-être parfait.

Chailly (1) et A. Boyer (2) ont aussi obtenu des résultats heureux de l'emploi du colchique dans le traitement du rhumatisme aigu et chronique, et dans la goutte; mais Fiévée est un des médecins qui, en France, ont employé le colchique avec le plus de succès, et qui en ont le mieux étudié les effets dans ces affections (3). Ce médecin regarde la teinture de bulbes séchés comme la préparation la plus sûre dans ses effets; il la donne à la dose de 3 à 4 gr., de trois heures en trois heures, dans une infusion aromatique (tilleul, mélisse, menthe, etc.) édulcorée avec le sirop d'orange ou de limon. Lorsque l'estomac ne peut supporter cette préparation, il l'administre dans un quart de lavement. Delasiauve, médecin de l'hospice de Bicêtre (4), a rapporté cinq observations à l'appui de l'emploi de la teinture de colchique, à la dose de 25 à 30 gouttes, dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu et de la goutte. Il faisait presque toujours précéder la saignée. La guérison était obtenue beaucoup plus promptement que par d'autres médications, notamment par les émissions sanguines seules. Contrairement à ce qui est dit dans les traités de matière médicale, cette substance n'a produit ni coliques, ni déjections alvines, mais seulement un ralentissement des battements du cœur. Les doses de teinture de colchique ont été assez faibles, et cependant le succès n'a pas fait défaut. Elle a donc agi comme antiphlogistique et sédatif. Beaucoup d'autres médecins, tels que Battley, Consbruck, Armstrong, Bang, Locher-Balber, Kuhn, Chelius, Cloquet, Mojon, etc., ont obtenu les mêmes résultats. Après des témoignages aussi irrécusables, je me crois dispensé de rapporter les faits qui me sont particuliers, et qui m'ont pleinement convaincu de l'efficacité du colchique contre les affections goutteuses et rhumatismales, lorsque, toutefois, l'état du malade ou des complications n'en contre-indiquent pas l'usage.

Le professeur Chelius (5) s'est assuré que l'urine de ceux qui prennent du vin de semences de colchique contient plus d'acide urique qu'elle n'en renfermait avant l'emploi de ce médicament. Ainsi, chez un goutteux auquel il administrait ce vin, l'urine, avant qu'il en fît usage, contenait 0.069 d'acide urique libre ou combiné avec l'ammoniaque; quatre jours après, la proportion était de 0.076; le huitième, de 0.091, et le douzième, de 0.0102. Ce résultat explique le soulagement qu'en éprouvent les goutteux. Maclagan (6) a vérifié les assertions de Chelius, et il en a conclu que le colchique pourrait être très-efficace dans les cas où l'urine et l'acide urique sont en proportion moindre qu'à l'état normal, et remplacés, comme cela arrive souvent, par d'autres matériaux organiques. Cette diminution de l'urée et de l'acide urique s'observe à un très-haut degré dans de certaines formes d'anasarque, et notamment dans celles qui succèdent à la scarlatine; les urines sont alors presque supprimées; l'urée et l'acide urique sont remplacés par l'albumine, dont la présence se fait remarquer par des accidents plus ou moins graves. L'expérimentation clinique est venue confirmer ces idées sur les propriétés urogènes du colchique.

Stoerck dit que le colchique convient dans tous les cas où il y a surabondance et stagnation des humeurs; il le regarde comme un incisif fondant, et le recommande dans les catarrhes muqueux et chroniques : « Il fait, dit-il, cesser la toux et provoque l'expectoration. Il préfère l'oxymel de colchique employé à petites doses.

(1) *Revue médicale*, t. I, p. 2, 1836.
(2) *Gazette médicale de Paris*, 1835, p. 359.
(3) *De la goutte et de son traitement spécifique par les préparations de colchique*, 1845.
(4) *Archives générales de médecine*, octobre 1851.
(5) Kühn, *Dissertation sur les colchiacées*, p. 25.
(6) *Monthly Journ. of medicine*, 1852.

On a encore employé le colchique dans d'autres maladies. Suivant Haden, Williams, Hasting, Abercrombie, Armstrong, Robert Lewins, il a réussi dans les maladies inflammatoires les plus aiguës, et quelques-uns d'entre eux pensent qu'il peut avec avantage remplacer la saignée, même dans la pneumonie et les phlegmasies cérébrales. Caron du Villards (1) a eu beaucoup à se louer de la teinture des semences, à haute dose, dans l'inflammation de la sclérotique, ainsi que dans les affections de l'œil compliquées de rhumatisme et de goutte. Locher-Balber (2) a guéri deux ophthalmies par ce remède. Un praticien fort distingué de Lausanne, Percy, emploie le colchique principalement dans les cas de rhumatismes localisés dans la tête, et Racordon, chirurgien de l'hôpital ophthalmologique de l'Asile des Aveugles de la même ville, nous a dit que, à l'exemple des ophthalmologistes allemands, il avait recours au colchique, avec beaucoup de succès, dans les inflammations oculaires, la sclérotite en particulier (3). Bullock (4) dit avoir guéri cinq érysipèles, au moyen de la poudre de colchique. Elliotson (5) a aussi guéri un prurigo chez un homme de soixante-dix ans, en trois semaines, en lui donnant 2 gr. de vin de colchique trois fois par jour.

Ritton (6) s'est bien trouvé de la poudre de colchique dans la leucorrhée. Il commence par 15 centigr. en pilules avec du savon, trois fois par jour, et il élève cette dose jusqu'à 25 centigr. Pendant que la malade suit ce traitement, elle doit s'abstenir de liqueurs alcooliques ; 25 centigr. de colchique, pris trois fois par jour, suffisent ordinairement pour guérir la leucorrhée en dix jours. Quelques cas exigent trois semaines et même un mois de traitement. Ce moyen m'a réussi contre une gonorrhée qui avait résisté à l'emploi du cubèbe et du copahu. Il avait déjà été employé avec succès en pareil cas par d'autres praticiens. En général, le colchique agit efficacement dans les affections chroniques des membranes muqueuses produisant une sécrétion abondante.

Le colchique s'est aussi montré efficace dans les affections nerveuses. Goss. de Dowlich (7) a guéri trois névralgies rebelles au moyen du vin de semence de colchique, à la dose de 30 gouttes trois fois par jour. Une jeune fille (8), atteinte d'accès hystériques, fut guérie par l'administration de 30 gouttes de teinture de colchique toutes les huit heures. Trois enfants (9) furent délivrés de la chorée, en trois ou quatre jours, par 10 à 20 gouttes de la même préparation.

Clutterburck (10) a administré le colchique avec avantage dans l'inertie de l'utérus, tenant à une vive irritation de son parenchyme et de ses ligaments. Il a vu le bulbe en poudre produire cet effet chez quatre femmes en couche. Metta (11) a employé le même moyen pour favoriser l'expulsion du placenta chez une femme qui, dans le cours d'une fièvre bilieuse, avait été atteinte d'avortement. Selon ce dernier, l'action serait opposée à celle du seigle ergoté.

Chrishelm (12) dit avoir combattu le tænia par le vin de colchique, à la dose d'une cuillerée à café deux ou trois fois par jour. On rapporte (13) qu'un ver

(1) *Guide pratique pour l'étude et le traitement des maladies des yeux*, t. II, p. 574.
(2) *Revue médicale*, 1825, t. III.
(3) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLV, p. 219.
(4) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1835.
(5) *Archives générales de médecine*, 1828, t. XVI, p. 290.
(6) *Gaz. ecletica di Verona*, 1835.
(7) *Gazette médicale de Paris*, 1833.
(8) *Bibliothèque médicale*, t. LX, p. 124.
(9) *Ibid.*, t. LVIII, p. 292.
(10) *The London med. Gaz.*, 1838.
(11) *Il filiatre Sebezio*, 1843.
(12) *Gersen und Julius Magazin*, t. VII, p. 370.
(13) *Rust's Magazin*, t. XXI, c. II, p. 270.

solitaire a été expulsé par l'usage du vin de colchique continué pendant cinq jours.

J'ai employé plusieurs fois la teinture de semences de colchique avec un avantage très-marqué comme sédatif de la circulation dans l'hypertrophie du cœur, et dans les affections dyspnéiques; presque toujours elle a produit, comme la digitale, le ralentissement du pouls. Je l'ai quelquefois associée à cette dernière pour activer l'effet diurétique, surtout dans l'hydrothorax.

Les fleurs de colchique possèdent les mêmes propriétés que les bulbes. Garidel rapporte qu'une demoiselle succomba pour avoir mangé trois ou quatre fleurs de colchique dans l'espoir de se débarrasser d'une fièvre intermittente. Copland (1), Frost, Buschell, etc., les administrèrent sous forme de vinaigre, de teinture, contre la goutte, le rhumatisme aigu, le rhumatisme chronique; ils ont observé qu'elles ralentissaient la circulation. Copland administra les fleurs mêmes du colchique fraîches, les trouvant plus efficaces encore que les semences. La teinture de ces fleurs est beaucoup moins variable dans ses effets que les autres préparations.

Debout (2) a essayé la nouvelle teinture de colchique avec succès dans plusieurs cas de névralgies. Dans un cas de rhumatisme chronique chez une femme de vingt-sept ans, avec fièvre et endocardite, gêne dans la respiration, palpitations de cœur, pouls à 100 et 104, insomnie, gonflement très-douloureux passant continuellement d'une articulation à l'autre, etc., Aran avait employé sans grand succès tous les moyens connus, et notamment le nitre à haute dose, l'extrait d'aconit à dose enivrante, l'opium, et même la teinture de semences de colchique. La teinture hahnemanienne de fleurs de colchique, administrée deux fois par jour à la dose de 8 à 12 gouttes, amena un prompt soulagement. Chaque dose calma immédiatement les douleurs articulaires; le gonflement disparut aussi rapidement, et, après cinq jours de ce traitement, il ne restait plus qu'un peu de raideur et d'engourdissement, le pouls était descendu à 92; la malade transpirait et urinait abondamment. On continua encore pendant quinze jours la teinture de fleurs de colchique, et toujours avec le même succès.

Ce fait, où la teinture de fleurs de colchique s'est montrée plus efficace que la teinture de semences de la même plante, ne laisse aucun doute sur la puissance de la nouvelle préparation. Un tel résultat était encourageant. Le professeur Forget, de Strasbourg, à qui l'honorable rédacteur en chef du *Bulletin de thérapeutique* avait confié un échantillon de teinture de fleurs de colchique, expérimenta immédiatement cette préparation. Il recueillit six observations de rhumatisme aigu ou chronique et de névralgie, constatant des résultats divers. « J'ai donné d'abord, dit Forget, la teinture de fleurs de colchique à la dose de 10 gouttes, deux, puis trois fois par jour; puis à celle de 15, 20 gouttes et plus, trois fois par jour, jusqu'à manifestation de phénomènes physiologiques ou toxiques, c'est-à-dire jusqu'à production de diarrhée, de nausées, ou autre symptôme imprévu, point auquel je voulais m'arrêter. J'ai trouvé que la dose qui produit ordinairement le relâchement du ventre est, en moyenne, celle de 3 grammes (20 gouttes trois fois par jour). Cependant, j'ai pu porter la dose beaucoup plus haut, témoin notre observation 5e, où la teinture fut portée à 9 et 10 gr., sans autre résultat qu'une diarrhée forte, mais passagère. Lorsque je dépasse la dose de 20 gouttes, trois fois par jour, gouttes que j'administre dans une cuillerée d'eau sucrée, je prescris une potion, ce qui épargne la peine de compter un si grand nombre de gouttes. Ainsi, je formule :

(1) *In* Kühn, *Dissertation sur les colchicacées.*
(2) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLV, p. 217.

Teinture de fleurs de colchique.....	4	grammes.
Eau.....	100	—
Sirop de fleurs d'oranger.....	30	—

à prendre en trois fois, ou bien par cuillerées, de deux heures en deux heures.

Forget résume ainsi le résultat de ses recherches sur les effets thérapeutiques de la teinture de fleurs de colchique dans le rhumatisme articulaire, simple ou goutteux, et les névralgies : 1° La teinture alcoolique des fleurs de colchique est un bon remède contre le rhumatisme articulaire aigu; 2° elle est sans action sensiblement favorable contre le rhumatisme articulaire chronique et contre les névralgies aiguës; 3° ses propriétés physiques et probablement ses propriétés chimiques, son mode d'administration, ses effets physiologiques, et ses résultats thérapeutiques, ont beaucoup d'analogie avec ceux de la teinture de semences de colchique; 4° l'efficacité de la teinture de fleurs de colchique paraît être supérieure à celle de la teinture des semences dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu; 5° on doit l'administrer à la dose de 10 à 20 gouttes et plus, trois fois par jour; 6° bien qu'elle puisse agir sans produire de dérangement du ventre, je pense qu'il convient d'en élever la dose jusqu'à production de quelques selles par jour, point où l'on doit s'arrêter.

« Nous émettons ces propositions, dit Forget, avec la réserve que commandent la nouveauté du sujet et le petit nombre de nos expérimentations. Nous pensons avec Bacon que l'appréciation des remèdes est un genre d'ouvrage qui, « exigeant tout à la fois la plus grande pénétration et le jugement « le plus sévère, ne doit être tenté que dans une espèce de synode de mé- « decins d'élite. Et encore ! » (1).

Il n'est donc pas indifférent d'employer une préparation ou une autre. L'oxymel convient mieux dans les cas d'hydropisie, et comme expectorant, parce que le vinaigre adoucit la trop grande violence du colchique. Les préparations de semences sont, suivant Williams, plus douces et plus sûres que celles de bulbes. Le vin de colchique fait cesser promptement les accès de goutte; il provoque des nausées; mais c'est le seul inconvénient qui résulte de son usage, quand il est prudemment administré. On peut le donner à haute dose en procédant graduellement et commençant par 60 et 70 gouttes, pourvu qu'on ait eu soin de le priver, par la filtration, d'un sédiment ou dépôt sans doute formé par la vératrine, au bout de quelque temps de sa préparation, et qui est si actif qu'une petite quantité enflamme et ulcère la membrane muqueuse de l'estomac.

Le colchique a été employé à l'extérieur. Gumpert (2) affirme que la teinture des semences a eu entre ses mains beaucoup de succès en frictions dans la goutte et le rhumatisme. D'après Layroch (3), ce moyen réussirait neuf fois sur dix. Ces frictions peuvent être employées comme celles que l'on pratique avec la teinture de scille, dans les hydropisies, et pour exciter l'action des reins dans l'albuminurie.

Le vin de colchique a été employé avec succès en application sur l'hygroma. Je lui préfère, dans ce cas, le badigeonnage avec la teinture d'iode, dont l'action, comme résolutive, est aussi prompte que certaine.

La COLCHICINE est très-vénéneuse. A dose toxique, elle cause une inflammation violente de l'estomac et des intestins. (A très-petite dose, elle occasionne des vomissements et des selles très-abondantes : quelques milligrammes suffisent pour tuer un chat en deux heures. J.-F. Albers, de Bonn, a expérimenté ce principe et est arrivé aux résultats suivants : La colchi-

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLV.
(2) *Revue médicale*, t. I, p. 140.
(3) *London med. Gaz.*, 1832.

cine agit d'une manière spécifique sur la peau, et en diminue considérablement ou même en éteint complétement la sensibilité; le mouvement musculaire est entièrement paralysé, sans que la paralysie ait été précédée de crampes et de secousses d'aucune nature; le mouvement du cœur n'éprouve aucun changement; l'action est lente, circonstance qui rend compte de l'effet tardif des préparations de colchique) (1). On l'a employée, à petite dose, comme purgatif drastique dans quelques affections nerveuses, rhumatismales et goutteuses, mais principalement dans les névroses des organes de la vision et de l'audition (Le tannate de colchicine est vanté contre la goutte.)

COLOQUINTE. Cucumis colocynthis. L.

Colocynthis fructu rotundo majore. Bauh., Tourn.

Concombre, — coloquinte, — chicotin.

Cucurbitacées. Fam. nat. — Monoécie syngénésie. L.

Cette plante annuelle (Pl. XV), originaire de la Syrie, d'Alep, des îles de l'Archipel, est naturalisée et cultivée en France.

Description. — Racines épaisses, blanchâtres, à peine rameuses, garnies de fibres nombreuses. — Tiges rampantes, grêles, tortueuses, ramifiées, anguleuses, hérissées de poils courts, munies de vrilles. — Feuilles alternes, pétiolées, vertes en dessus, blanchâtres et parsemées de poils courts à leur face inférieure, divisées en cinq lobes dentés et obtus. — Fleurs petites, monoïques, jaunâtres, solitaires, pédonculées, axillaires; les mâles pourvus de cinq étamines, dont quatre soudées deux à deux et une libre; les femelles renfermant un ovaire infère, ovoïde, surmonté d'un style court, trifide et de trois stigmates fourchus. [Les fleurs femelles portent trois appendices ou rudiments d'étamines]. — Fruits sphériques, de la grosseur d'une orange, d'abord verts, puis jaunâtres, quelquefois panachés de jaune et de vert, revêtus d'une écorce mince, légère, coriace et glabre, renfermant une pulpe blanche, spongieuse, très-amère, et des graines nombreuses, ovales, comprimées et sans rebord.

Parties usitées. — La pulpe du fruit.

[**Culture.** — La coloquinte demande une exposition chaude et une terre substantielle; on la propage de graines semées en place, et mieux sur couches; on les arrose fréquemment dans les grandes chaleurs; elle se ressème souvent elle-même.]

Récolte. — Elle n'offre rien de particulier. La coloquinte se trouve ordinairement dans le commerce dépouillée de son enveloppe croûteuse, en masses blanches, spongieuses, sèches et légères, au milieu desquelles sont logées les graines.

Propriétés physiques et chimiques. — Ce fruit est d'une saveur nauséeuse et extrêmement amère. Il contient, d'après Vauquelin, une matière résinoïde (colocynthine), qui en est le principe actif. D'après l'analyse de Meisner, la coloquinte contient de l'huile grasse, une résine amère, un principe amer particulier, de l'extractif, de la gomme, de l'acide pectique, de l'extrait gommeux et des sels. L'eau et l'alcool dissolvent très-bien ses principes actifs. L'eau froide n'enlève à la coloquinte que 16 pour 100 de matière, tandis que l'eau chaude en prend 45.

[La *colocynthine* est une matière amorphe, brunâtre, translucide, friable, amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; sa dissolution aqueuse est troublée par le chlore, les acides, l'acétate de plomb; les alcalis n'y forment aucun précipité.]

Substances incompatibles. — Les alcalis fixes, le sulfate de fer, l'azotate d'argent, l'acétate de plomb, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion ou décoction, de 1 à 3 gr. pour 1 kilogr. d'eau (rarement employée, à cause de son amertume).

Pulpe bien pulvérisée, de 10 à 60 centigr., seule ou associée à la gomme adragante, au sucre, à la rhubarbe ou à la magnésie. [La pulpe de coloquinte étant impossible à pulvériser seule, on la réduit en poudre par l'intermédiaire de la gomme; toutefois, aujourd'hui, on trouve dans les pharmacies la poudre pure.]

Teinture (1 sur 12 d'alcool), de 20 centigr. à

(1) *In* Guibert, *Histoire naturelle et médicale des médicaments nouveaux*, 2e édition, p. 299.

4 gr., progressivement, dans un véhicule approprié.

Vin (vin sacré) (1 sur 6 de vin blanc), de 8 à 30 gr.

Autre vin (Bouchardat). Coloquinte, 5 gr.; vin de Malaga, 150 gr. (quatre jours de macération), une cuillerée toutes les heures ou toutes les deux heures, jusqu'à effet purgatif.

Extrait aqueux (1 de chair sur 7 d'eau froide), de 5 à 40 centigr., en bols, pilules, etc.

Extrait alcoolique (2 sur 3 d'alcool et 9 d'eau froide), de 5 à 60 centigr., en bols, pilules, etc.

A L'EXTÉRIEUR. — Pulpe, appliquée sur l'ombilic, comme purgatif et vermifuge.

Pommade purgative, 4 gr. pour 32 gr. d axonge.

La coloquinte entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques. Associée à la gomme arabique, elle constitue les trochisques d'Alhandal; elle entre dans la composition des pilules cochées de Rhasis, cathartiques de Charas, *ex duobus* de l'ancienne pharmacopée de Londres, etc.

L'action de la coloquinte sur l'organisme est des plus violentes. A dose toxique, elle produit des douleurs aiguës à l'épigastre, des vomissements, la soif, un sentiment de sécheresse à la gorge, des coliques, des déjections alvines, abondantes et répétées, une vive chaleur dans le bas-ventre, la sensibilité de l'abdomen au toucher, du délire, des vertiges, la rétention d'urine avec rétraction douloureuse des testicules et priapisme; enfin, la pâleur, l'altération des traits de la face, la concentration et la petitesse du pouls, un état d'anxiété, des crampes, une respiration suspirieuse, le hoquet, le refroidissement des extrémités et la mort.

On a trouvé, dans un cas de ce genre, la membrane interne de l'estomac ulcérée, détachée; les intestins ulcérés, parsemés de taches noires; le péritoine désorganisé, rempli de sérosité blanchâtre, floconneuse; le foie, les reins et la vessie portant des traces d'inflammation. La membrane muqueuse de l'estomac et du rectum sont les parties que cette substance attaque le plus vivement. En effet, dans les expériences qu'Orfila a tentées sur les animaux, ces parties étaient d'un rouge vif, avec des portions d'un rouge foncé, disséminées çà et là. Quelquefois même, la membrane muqueuse du rectum se trouvait enflammée. Il est de toute évidence que, lorsque la coloquinte administrée à haute dose n'est pas rejetée, son impression se propage au plexus du système nerveux ganglionnaire et même à la moelle épinière.

Une dose moins élevée, mais trop souvent répétée de la coloquinte, a amené, par accumulation d'effets, des dysenteries, des diarrhées rebelles, accompagnées d'affaiblissement, d'amaigrissement, etc.

Les faits rapportés par Fordyce, par Tulpius, par Christison, par Caron d'Annecy, Orfila, etc., prouvent que, si de grandes doses de coloquinte peuvent donner la mort, le plus souvent elles ne produisent que des vomissements violents, douloureux, et des évacuations alvines abondantes. Ces effets ont été déterminés au plus haut degré dans un cas recueilli par Wauters, heureusement combattu par l'eau de graines de lin. Les boissons aqueuses et mucilagineuses abondantes, des lavements réitérés, et ensuite des bains généraux prolongés, les boissons féculantes, l'opium, sont les moyens à employer pour dissiper les douleurs et l'inflammation gastro-intestinale causées par l'ingestion de la coloquinte à grande dose.

Considérée sous le rapport thérapeutique, la coloquinte est un purgatif drastique, hydragogue. A dose purgative, son action immédiate, comme celle de la gomme-gutte, de la bryone, de la momordique ou concombre sauvage, est de causer des coliques et de la diarrhée, soit qu'on l'administre par la bouche, soit qu'on la donne en lavement. A dose plus élevée, elle cause des nausées, des vomissements, des coliques violentes, des selles fréquentes et abondantes. Des selles sanguinolentes peuvent se produire, sans avoir, sur l'état général du malade, un effet immédiat inquiétant. Ce symptôme, pour l'ordinaire, se dissipe assez promptement.

Les anciens regardaient la coloquinte comme un purgatif violent et dangereux. Murray l'a proscrite comme purgatif : cette exclusion est trop absolue. Ce médicament, manié avec prudence et en temps opportun,

peut rendre de grands services, soit comme cathartique, ou simplement comme laxatif, ou même comme altérant, suivant les doses auxquelles on l'administre. Comme drastique, on en a obtenu d'heureux effets dans les hydropisies passives et exemptes de phlegmasie ou d'irrigation gastro-intestinale, dans les affections soporeuses, l'apoplexie, les congestions cérébrales séreuses, la léthargie, la manie, la mélancolie, certaines paralysies, la sciatique, les douleurs causées par le mercure, la colique saturnine, la constipation opiniâtre par inertie de l'intestin, la hernie étranglée, en un mot, dans tous les cas où il faut produire une forte révulsion, ou provoquer des évacuations qu'on ne peut obtenir par d'autres moyens. Dans l'apoplexie, je l'ai souvent employée en lavement, à la dose de 2 à 8 gr. décoctés, toutefois après une déplétion sanguine suffisante. A dose légèrement laxative ou altérante, la coloquinte est considérée comme tonique, emménagogue, désobstruante, etc. Boerhaave (*in* Lieutaud) assure qu'elle produit les plus grands effets dans les maladies de langueur qui proviennent du système nerveux, dans la chlorose et dans cette affection de l'estomac qui se manifeste par des crudités muqueuses. « On juge bien, dit Lieutaud, qu'il faut alors en user longtemps et n'en donner que de très-petites doses, comme d'un dixième à un sixième de grain; on peut en faire prendre plus d'une fois dans la journée, et même toutes les quatre heures. »

En Angleterre, on fait un usage fréquent, dans les maladies du foie, de l'extrait de cette plante mêlé à d'autres ingrédients et surtout au calomel. Les fameuses pilules d'Abernethy, dont presque tous les Anglais font usage, parce que tous ont ou croient avoir le foie malade, se composent de 40 centigrammes d'extrait de coloquinte, d'autant de calomel et de 30 centigrammes d'extrait de pavot blanc, à diviser en 6 pilules, dont le malade prend 2 ou 3 le soir. Je mets souvent en usage, pour combattre la constipation habituelle due à l'inertie du gros intestin, une pilule de 5 à 15 centigr. d'extrait de coloquinte, à laquelle j'ajoute quelquefois, pour les sujets irritables, 3 ou 4 centigrammes d'extrait de jusquiame. Le malade prend cette pilule chaque soir ou de deux jours l'un. En pareil cas, Rademacher (1) donne la teinture de coloquinte par gouttes et en petite quantité, 10 à 30 gouttes, deux à trois fois par jour, étendues dans une tasse de tisane mucilagineuse. Redi (2) a prouvé que la coloquinte n'était anthelminthique que par son action purgative; il a vu vivre pendant quatorze et vingt heures des lombrics plongés dans une infusion très-forte de coloquinte.

Cette substance ayant sur le rectum une action qui produit sur cet intestin une congestion sanguine qui quelquefois rend les selles sanguinolentes, peut par continuité influer sur l'appareil utérin, réveiller la vitalité de cet appareil, favoriser la fluxion menstruelle et en avancer l'époque. Grantz s'en servait pour provoquer les règles à la dose d'un huitième de grain toutes les trois ou quatre heures. La coloquinte en lavement ayant pour effet, suivant Dioscoride, de provoquer le flux de sang par les vaisseaux hémorrhoïdaux, ce mode d'administration serait sans doute préférable comme emménagogue. La vertu abortive de la coloquinte est réelle et malheureusement aussi connue que celle de la rue.

On a employé la coloquinte dans la goutte, le rhumatisme chronique, les névralgies, les engorgements atoniques des viscères, les maladies de la peau, la syphilis constitutionnelle. S'il faut en croire Schrœder, cette dernière affection serait celle où elle aurait eu le plus de succès. On l'a aussi employée comme antiblennorrhagique. Ce remède était mis en usage depuis longtemps dans le peuple lorsque les médecins l'adoptèrent. Colombier rapporte que les soldats se guérirent de la gonorrhée aiguë en avalant en une ou deux

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. III, p. 396.
(2) *De animalculis*, p. 106.

doses un fruit tout entier de coloquinte. J'ai vu des militaires atteints d'entérite pour avoir pris intérieurement de fortes doses de coloquinte dans l'intention de supprimer promptement la blennorrhagie. Fabre préconisait particulièrement, dans la gonorrhée, une teinture ainsi préparée : poudre grossière de coloquinte, 45 gr. ; safran, 60 centigr. ; terre soliée de tartre, 30 gr. : faites digérer pendant un mois dans 600 gr. d'alcool. Le malade, pendant trois jours de suite, prend à jeun 8 gr. de cette teinture dans 60 ou 90 gr. de vin d'Espagne ; il se repose le quatrième, recommence pendant trois jours encore, pour rester tranquille encore un jour, et ainsi de suite, jusqu'à 20 ou 25 doses. On boit, une heure après l'administration du médicament, deux ou trois verres de tisane d'orge ou de chiendent; s'il survient des coliques, on donne des lavements émollients. Cette médication, très-efficace dans les blennorrhagies un peu anciennes, mérite d'être tirée de l'oubli dans lequel elle est tombée.

(Les lavements avec addition de teinture de coloquinte ont été préconisés comme purgatifs révulsifs dans la sciatique, — il s'ensuit une vive inflammation du rectum : — ce sont là des moyens qui doivent être proscrits.)

Le canal digestif n'est pas la seule voie par laquelle la coloquinte puisse être administrée. En appliquant sur le bas-ventre l'infusion aqueuse ou la teinture alcoolique, la pulpe fraîche ou la pulpe délayée dans l'eau pure ou alcoolisée, ou mêlée à l'axonge, on obtient la purgation. Ceux même qui manient et triturent la coloquinte sont purgés (Hermann). « Si on mêle, dit Lieutaud, de la pulpe de coloquinte avec du fiel de taureau, et qu'on l'applique sur le ventre des enfants, ce topique peut rendre le ventre lâche et faire sortir les vers. J'applique souvent sur l'abdomen des enfants, comme purgatif vermifuge, un mélange d'extrait de coloquinte, 1 gr. ; d'aloès pulvérisé, 2 gr. ; et de suc d'absinthe, quantité suffisante. Je place ce mélange au centre d'un emplâtre agglutinatif, afin de le maintenir assez longtemps en place pour lui faire produire l'effet désiré. Ce topique fait souvent rendre des lombrics chez les enfants auxquels il est difficile d'administrer les vermicides à l'intérieur. J'ai quelquefois appliqué sur le nombril, pour produire le même effet, la pulpe de coloquinte mêlée avec le fiel de bœuf. On peut aussi, pour remplir plus promptement la même indication, employer la coloquinte par la méthode endermique ; l'observation suivante m'a paru mériter d'être rapportée.

« M. Davies, commissaire des guerres dans l'armée britannique, me fit appeler le 2 décembre 1831, pour donner des soins à sa petite fille, âgée de trois ans, qui, me dit-il, dormait depuis dix-huit heures sans qu'on pût la réveiller. Je trouvai cette enfant dans un coma si profond que le pincement de la peau n'excita qu'un mouvement à peine sensible. La tête était médiocrement chaude, la peau légèrement humide, le pouls peu développé, fréquent, parfois irrégulier; la face dans son état naturel, les pupilles très-dilatées. Une salivation assez abondante mouillait l'oreiller ; de légers mouvements convulsifs aux lèvres et des grincements de dents s'étaient fait remarquer plusieurs fois depuis quelques heures ; une légère diarrhée avait eu lieu quelques jours auparavant, et le ventre était un peu tuméfié et tendu.

« M. Grant, médecin dans l'armée anglaise, ami de M. Davies, croyant avoir affaire à une fièvre cérébrale, avait fait appliquer trois sangsues derrière chaque oreille et prescrit 4 grains (20 centigr.) de calomel, que l'on ne put faire prendre à cause de l'impossibilité de la déglutition. La saignée locale, quoique assez abondante, n'avait procuré aucun changement. Des sinapismes aux pieds n'avaient non plus amené aucun soulagement notable, si ce n'est quelques mouvements. Je diagnostiquai une affection vermineuse comme cause agissant sympathiquement sur le cerveau. Grant partagea cette opinion. Un lavement de mousse de Corse et de semen-contra en décoction dans le lait, avec addition d'huile d'olives et de cassonnade, fut

prescrit, mais on ne put parvenir à le faire pénétrer. Le coma persistait depuis trente heures, quand il me vint à l'idée de proposer l'emploi de vermifuges purgatifs par la méthode endermique. Après avoir produit, au moyen de l'eau chaude, dans un verre à liqueur, une vésication au-dessous de l'ombilic, nous appliquâmes sur la peau dénudée 25 centigr. d'aloès et 18 centigr. de coloquinte pulvérisés, et étendus sur un petit linge recouvert de cérat. Deux heures et demie après cette application, une selle abondante, précédée de borborygmes et de mouvements de l'enfant, eut lieu avec expulsion de dix lombrics, les uns morts, les autres vivants; une seconde en entraîna douze entrelacés les uns dans les autres et formant une pelotte. Dès lors, la petite malade ouvrit les yeux, cria et put boire : 15 centigr. de calomel lui furent administrés le lendemain et provoquèrent la sortie, dans trois selles, de neuf autres vers, la plupart morts. Il ne restait plus de cet état, qui avait tant alarmé la famille, qu'un peu d'abattement, que deux ou trois jours de soins et d'une bonne alimentation dissipèrent. »

Chrestien, de Montpellier, a employé la coloquinte en frictions sur l'abdomen ou à l'intérieur des cuisses, dans les affections mentales. Ce médecin rapporte huit observations de manie guérie par l'usage de ces frictions, pratiquées soit avec la teinture (60 à 100 gouttes), soit avec la poudre (1 à 2 gr.) mêlée à l'axonge. L'action du médicament se manifestait tantôt par des évacuations alvines tantôt par l'augmentation de la sécrétion des urines.

La Colocynthine est si énergique, qu'elle peut, à la dose de 1 à 10 centigr., au plus, suivant l'effet qu'on veut produire, remplacer à l'intérieur l'huile de *croton tiglium*.

COLZA. Brassica campestris. L.

Colsat.

Crucifères. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

Le colza, que l'on cultive surtout dans le nord de la France, comme plante oléagineuse, croît spontanément dans les moissons à terre forte des provinces du Midi.

L'huile de colza, dont se rapproche beaucoup l'huile de navette, espèce voisine, d'une couleur jaune, très-visqueuse, ayant une odeur analogue à celle des plantes crucifères, est douce et d'une odeur agréable quand elle est bien épurée. Cette huile, qui sert à l'éclairage et à la fabrication des savons noirs, peut, comme l'huile douce de moutarde, être employée en médecine; elle est laxative et vermifuge. Prise à la dose de 60 à 100 gr., par cuillerées, elle a fait cesser des constipations opiniâtres. Dans ces cas et dans les affections vermineuses, je l'ai fait aussi administrer en lavements. On peut s'en servir à l'extérieur pour remplacer les huiles d'amande douce et d'olive dans la composition des liniments.

CONCOMBRE. Cucumis sativus. L.

Cucumis sativus vulgaris. Bauh.

Cucurbitacées. Fam. nat. — Monoécie syngénésie. L.

(Cultivé dans les jardins pour l'usage culinaire, le concombre présente plusieurs variétés : le concombre blanc, dont nous nous occuperons d'abord, et le vert moins volumineux connu sous le nom de *cornichon*.)

Description. — Racines grêles, fibreuses. — Tiges longues, couchées ou grimpantes. — Vrilles extra-axillaires. — Feuilles velues. — Fleurs jaunes, monoïques; mâles fasciculées, femelles solitaires. — Calice campanulé soudé avec la corolle. Cinq étamines, quatre soudées deux à deux; une seule anthère convergente; femelles avec ru-

diments; ovaire infère, ovoïde, avec trois gros stigmates. — Fruits, péponides, trois placentas pariétaux; graines nombreuses sans albumen.]

[**Culture.** — On en cultive plusieurs variétés; on le sème : 1° sur couches à melon, de décembre en mars; on le replante ou étale sur de nouvelles couches; 2° en place sur couche sourde en mars; 3° fin avril et mai en pleine terre et en place en terreau. Le cornichon ne se sème qu'en place.]

Parties usitées. — Le fruit, les semences.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La chair du fruit du concombre est fade, très-aqueuse, d'une odeur *sui generis*, légèrement nauséeuse; on la mange crue en salade; cuite, on fait usage de cette pulpe dans les pays chauds.

Les semences, huileuses, émulsives, étaient comptées au nombre des quatre semences froides majeures.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Suc.

Sirop de suc, se prépare par simple solution et est peu employé.

A L'EXTÉRIEUR. — Pulpe.

Pommade de concombre, faite avec panne de porc, graisse de veau, concombre, baume du Pérou, eau de rose. Avant de livrer cette pommade au public, on la bat en neige dans un bassin, préparation assez compliquée.

Suc, en lotions contre les démangeaisons dartreuses.

(Le suc de concombre est adoucissant, légèrement laxatif. Les anciens l'employaient dans les affections fébriles, les inflammations (Hippocrate), et en vantaient l'efficacité dans les affections chroniques de la poitrine. — Les semences fournissent d'excellentes émulsions pectorales, calmantes, pouvant suppléer à celle d'amandes douces dans toutes les maladies inflammatoires.

A l'extérieur, la pulpe est un topique calmant, antiphlogistique, pouvant être employé contre les phlogoses de la peau, l'érysipèle; la pommade de concombre réunit cette action à celle du corps gras qui sert de véhicule au suc. Elle est utile dans les cas d'érythème intertrigo, d'affections prurigineuses, dans presque toutes les affections superficielles de la peau, où dominent la douleur, la tension et les démangeaisons.)

(Le CORNICHON, ou concombre vert, est une variété petite, à fruits plus tuberculeux; il a été quelquefois considéré comme un concombre jeune: confit dans le vinaigre, il est employé comme hors-d'œuvre. — Sous cette forme, les cornichons excitent l'appétit et sont légèrement antiscorbutiques. Nous devons signaler que, pour leur conserver une belle couleur verte, les commerçants n'hésitent pas à les préparer dans des vases de cuivre. A cause de la présence du vinaigre, il peut se déposer sur les cornichons assez d'acétate de cuivre pour qu'ils deviennent très-vénéneux.)

CONSOUDE (GRANDE). Symphytum officinale. L.

Symphytum consolida major. BAUH., TOURN. — *Symphytum magnum.* DOD. *Consolida major.* MATTH.

Consoude officinale, — oreille d'âne, — langue de vache, — herbe aux charpentiers, herbe aux coupures.

BORRAGINÉES. — BORRAGÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE MONOGYNIE. L.

Cette plante (Pl. XVI), très-commune, se trouve dans les prés, sur les bords des ruisseaux.

Description. — Racine épaisse, à peine rameuse, d'un brun noirâtre extérieurement, blanche et visqueuse à l'intérieur, fibreuse, pivotante, allongée. — Tiges de 40 à 70 centimètres, très-rameuses, un peu anguleuses, hérissées de poils rudes, légèrement membraneuses sur leurs angles. — Feuilles alternes, décurrentes, assez grandes,

entières, ovales, lancéolées, aiguës; les inférieures plus grandes, pétiolées; les supérieures presque sessiles, plus étroites, d'un vert foncé, rudes au toucher. — Fleurs disposées en cimes scorpioïdes, courtes, lâches, pédonculées, les unes purpurines ou rougeâtres, les autres d'un blanc jaunâtre (mai-juin). — Calice persistant, à cinq découpures lancéolées. — Corolle tubulée, un peu en cloche. — Limbe ventru, à cinq lobes courts, muni à son orifice de cinq écailles tubulées, alternant avec cinq étamines attachées sur la corolle. — Quatre ovaires supérieurs. — Style filiforme terminé par un stigmate simple. — Fruit composé de quatre akènes nus, luisants, aigus, placés au fond du calice persistant.

Parties usitées. — La racine. Les feuilles et les fleurs pourraient être employées comme émollientes.

[**Culture.** — La consoude est très-abondante à l'état sauvage, elle n'est cultivée que dans les jardins botaniques; elle est propagée par graines que l'on sème aussitôt après leur maturité; elle se ressème d'elle-même, souvent au point de devenir incommode.]

Récolte. — On se procure la racine de grande consoude en tout temps pour l'employer fraîche, ce qui est préférable. Pour sa dessiccation et sa conservation, on la coupe par tranches longitudinales; les surfaces divisées deviennent jaunes, puis brunes, et l'écorce offre des stries dans le sens de leur longueur.

Propriétés physiques et chimiques. — D'une saveur fade, légèrement astringente, cette racine contient beaucoup de mucilage visqueux, de l'acide gallique en assez grande quantité pour que sa décoction précipite le sulfate de fer. Blondeau et Plisson en ont retiré une substance cristalline qu'ils regardent comme un malate acide d'althéine (1).

[Nous savons aujourd'hui que l'althéine n'est autre chose que l'*asparagine;* corps neutre qui ne peut pas par conséquent se combiner avec l'acide malique.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.	Sirop (1 sur 6 d'eau et 32 de sucre), de 50 à 100 gr., en potion ou mêlé aux tisanes.

Cette racine est mucilagineuse, adoucissante, émolliente, béchique et un peu astringente. On l'emploie dans l'hémoptysie, l'hématurie, la métrorrhagie, la diarrhée, la dysenterie, etc. J'en fais un très-grand usage dans ces diverses maladies. Cette plante étant très-commune est à la portée des pauvres.

(La vertu antihémorrhagique de cette plante doit être révoquée en doute.)

La grande consoude est loin de justifier la haute opinion qu'en avaient conçue les anciens dans le traitement des plaies, des hernies, des fractures, des luxations, de la sciatique, des douleurs de goutte. Il suffit du plus simple examen pour faire justice de ces erreurs de la crédulité.

J'ai été témoin des bons effets de la racine de grande consoude contre les gerçures du sein chez les nourrices. On creuse cette racine fraîche en lui donnant la forme d'un dé à coudre, et l'on introduit le mamelon dans la cavité, de manière que la paroi intérieure s'applique sur le mal. Ce moyen aussi simple qu'ingénieux, et que beaucoup de femmes mettent en pratique dans nos villages, vaut mieux que toutes les compositions pharmaceutiques proposées pour remédier aux gerçures du mamelon. Il calme la douleur et procure une prompte cicatrisation. Cette racine, réduite en pulpe et appliquée sur la brûlure, est un remède populaire qui n'est pas sans efficacité.

[Il ne faut pas confondre cette plante avec la consoude royale (*Delphinium Consolida*, *Consolida regalis*, L.), de la famille des renonculacées].

(1) *Journal de pharmacie*, t. XIII.

CONYZE SQUARREUSE. Conyza squarrosa. L.

Inula conyza. D. C.

Conyze vulgaire, — herbe aux mouches.

Composées. — Astérées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante vivace croît en abondance dans les endroits pierreux et incultes.

[**Description.** — Racines fibreuses, fasciculées. — Tige velue. — Feuilles velues, pétiolées en bas, sessiles en haut, à peine pubescentes en-dessus, très-velues en dessous. — Fleurs capitulées, dont l'ensemble forme un corymbe terminal, involucre à folioles courtes à l'extérieur et longues à l'intérieur; réceptacle nu. — Calice en aigrette soyeuse. — Corolle tubuleuse. Cinq étamines soudées par les anthères; ovaire infère; style simple, terminé par un stigmate bifide. — Fruit : akène presque cylindrique; aigrette blanche, soyeuse.]

(**Parties usitées.** — Les feuilles.

Culture. — Très-abondante à l'état sauvage, sol sec; se propage par graines au printemps.

Propriétés physiques et chimiques. — La conyze a une odeur forte, nauséeuse, désagréable; sa saveur est amarescente. La racine contient de l'inuline.

Cette plante, autrefois réputée vulnéraire, carminative, emménagogue, etc., est totalement inusitée. Ses propriétés physiques font pourtant supposer en elle une certaine énergie comme excitant. Nous la citons surtout pour rappeler que ses feuilles servent quelquefois à falsifier celles de digitale. On reconnaît la fraude en ce que celles de la conyze sont rudes au toucher, presque entières sur les bords; de plus, la base du pétiole n'est pas pourpre, comme dans la digitale; froissées ou écrasées, elles répandent une odeur caractéristique.)

COQUELICOT. Papaver rheas. L.

Papaver erraticum majus. Bauh., T. — *Papaver erraticum vel rheas.* Black. *Papaver rubrum.* Brunf. — *Papaver rubrum erraticum.* Pharm.

Pavot coquelicot, — pavot des champs, — pavot rouge, — ponceau, — mahon.

Papavéracées. Fam. nat. — Polyandrie monogynie. L.

Le coquelicot croît spontanément, et se trouve surtout dans les champs de blé, où il est nuisible.

Description. — Racines grêles, pivotantes, presque simples, blanchâtres, un peu fibreuses. — Tiges droites, rameuses, hautes de 40 à 70 centimètres, légèrement pileuses, rudes au toucher. — Feuilles alternes, presque ailées, découpées en lanières assez longues, velues, aiguës, dentées ou pinnatifides. — Fleurs grandes, terminales, solitaires, d'un rouge vif avec une tache noire à la base, longuement pédonculées (mai-juillet). — Calice pubescent à deux folioles ovales, concaves et caduques. — Corolle à quatre pétales d'un rouge éclatant, souvent marqués à leur base d'une tache noire. — Etamines nombreuses, filiformes. — Anthères biloculaires, noirâtres — Ovaire supère, simple — Style nul. — Stigmate sessile, noirâtre, à dix rayons persistants. — Fruit : capsule glabre, ovale, globuleuse, renfermant de petites semences brunâtres réniformes très-nombreuses.

Parties usitées. — Les pétales et les capsules.

[**Culture.** — On a obtenu par la culture un nombre considérable de variétés de coquelicots, de couleurs variables, à fleurs sessiles ou doubles; pour la médecine on n'emploie que le coquelicot à fleur rouge, qui est si commun dans les champs, qu'il est parfaitement inutile de le cultiver; on pourrait l'obtenir par semis faits au printemps en terre légère; comme les pétales sont très-caducs, il faut les récolter avant le complet épanouissement de la fleur.]

Récolte. — La récolte des pétales se fait pendant tout le temps que dure la floraison. On les fait sécher immédiatement après en les étendant, sans les froisser, sur du papier, et on les porte à l'étuve. Quand on les a fait sécher avec soin, leur couleur vive se change en rouge terne; dans le cas contraire, ils noircissent. On doit les conserver dans des vases clos et à l'abri de l'humidité, qui les ferait moisir.

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs fraîches exhalent une odeur vireuse analogue à celle de l'opium; leur saveur est mucilagineuse et un peu amère. « Lorsqu'on incise cette plante, dit Chaumeton, il en découle un suc laiteux, gommo-résineux, soluble en partie dans l'eau, en partie dans l'alcool, et qui, par son odeur et sa saveur, a la plus grande analogie avec l'opium. Ce suc est beaucoup plus abondant dans le fruit que dans les autres parties de la plante. Quatre onces (120 gr.) de capsules de coquelicot ont fourni, au rapport de Murray, par la décoction et l'évaporation, cinq dragmes (20 gr.) d'un extrait opiacé. Samuel Crumpe, médecin anglais, a extrait du coquelicot un opium semblable à celui d'Égypte. Gatereau le préfère à l'opium exotique. Loiseleur-Deslongchamps a préparé en 1810, par contusion et expression de toute la plante, un extrait qui, d'après une seule expérience, lui a paru agir à peu près comme celui préparé par la décoction des têtes, et aux mêmes doses.

Les pétales de coquelicot ont fourni à l'analyse, d'après Beetz et Ludwic, un principe colorant rouge, une matière astringente, de l'oxyde de fer et de manganèse, une résine molle, de l'acide gallique et malique, de l'acide sulfurique et hydrochlorique, de la cire, de la gomme, de la potasse, de la chaux, de la fibrine. Beffort (1) et Chevallier croient, de plus, y avoir découvert des indices de morphine, fait encore douteux.

[D'après L. Meier, le coquelicot contient deux acides qu'il a nommés *rhéadique* et *papavérique;* ils sont tous les deux rouges, amorphes et mal déterminés.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — En infusion, 3 à 4 pincées par kilogramme d'eau.
Teinture, 1 à 2 gr., en potion.
Extrait des capsules, 10 à 40 centigr.
Eau distillée, 30 à 100 gr., en potion.
Sirop, 10 à 30 gr. (très-usité).
Suc, 20 centigr. à 3 gr.
Les fleurs de coquelicot entrent dans les espèces béchiques ou pectorales pour un quart.

Calmant, légèrement narcotique et sudorifique, le coquelicot convient dans le catarrhe pulmonaire, les fièvres éruptives, les tranchées des enfants, la coqueluche, etc.

Chez les malades qui ne supportent point les effets de l'opium sans éprouver des accidents graves, j'emploie le coquelicot avec avantage. Il produit alors le même effet que l'opium, eu égard à l'extrême susceptibilité des organes et à une sorte d'idiosyncrasie qui ne permet pas l'administration de ce dernier médicament, même à la dose la plus légère. Il convient aussi aux enfants pour la même raison.

D'après Boulduc (2), l'extrait des capsules de coquelicot aurait les avantages de l'opium sans en avoir les inconvénients. Il le prescrivait à la dose de 10 à 20 centigr. Chomel employait comme très-utile dans les affections de poitrine, une décoction faite avec douze têtes de coquelicot, une poignée d'orge et suffisante quantité de réglisse dans 3 pintes d'eau (1 kilogr. 1/2). L'infusion des fleurs de coquelicot, suivant cet auteur, administrée le troisième et le quatrième jour d'une pleurésie, rend la sueur plus abondante lorsqu'elle se présente. Il dit que lorsqu'on a saigné brusquement deux ou trois fois dans cette maladie, la sueur survient ordinairement, et que, pour peu que cette crise soit aidée, la maladie se termine avec succès. Celse faisait préparer des pilules d'extrait de coquelicot préparées avec la plante entière cuite dans du vin de raisin sec. Ces pilules, dit cet auteur, procurent le sommeil, apaisent les douleurs d'oreilles, arrêtent la dysenterie, étant prises dans du vin, etc. Ces effets sont évidemment analogues à ceux de l'opium.

Fouquet administrait le suc à la dose de 20 centigr. à 1 gr. dans la coque-

(1) *Journal de pharmacie*, t. XVI, p. 547.
(2) *Histoire de l'Académie des sciences*, 1712, p. 66.

luche et les maladies convulsives. Baglivi associait l'infusion des fleurs à celle des semences de lin dans la pleurésie.

On a prétendu, d'après l'analyse chimique (1), que le coquelicot ne contient pas de morphine, et qu'il n'a aucune propriété médicale. Je répondrai à cette assertion par un fait irrécusable : un de mes enfants, âgé de trois ans, atteint de coqueluche, ayant pris le soir 16 gr. de sirop de coquelicot, eut pendant toute la nuit des hallucinations continuelles. La même dose, répétée quatre jours après, produisit le même effet. La répugnance traditionnelle des paysans pour cette plante est sans doute originairement fondée sur l'observation de faits analogues.

CORIANDRE. Coriandrum sativum. L.

Coriandrum majus. Bauh., Tourn. — *Coriandrum.* Black.

Coriandre officinale, — coriandre cultivée.

Ombellifères. — Coriandrées. Fam. nat. — Pentandrie digynie.

La coriandre (Pl. XVI) croît spontanément en Italie et en Espagne, et est cultivée dans nos jardins. Elle s'est naturalisée en France; elle croît en Touraine, dans la Plaine des Vertus, près de Paris, à Belleville et à Saint-Denis.

Description. — Racines grêles, fusiformes, pivotantes, blanchâtres, rameuses, un peu fibreuses. — Tiges cylindriques, striées, droites, glabres, hautes d'environ 70 à 80 centimètres. — Feuilles alternes, plusieurs fois ailées, les inférieures plus grandes, à folioles élargies, ovales ou arrondies, à segments lobulés, dentés, les supérieures médiocrement pétiolées et découpées très-menu. — Fleurs blanches ou blanc rosé, en ombelles terminales, à cinq ou huit rayons soutenant des ombellules un peu inégales (juin-juillet). — [Involucre nul ou formé d'une seule foliole]; involucelles à trois folioles de la longueur des rayons. — Pétales des fleurs externes plus grands et plus rayonnants qu'au centre de l'ombelle. — Cinq étamines à anthères arrondies; ovaire biloculaire surmonté de deux styles simples, terminés chacun par un stigmate en tête. — Fruits globuleux, légèrement striés, composés de deux akènes demi-sphériques.

Parties usitées. — Les fruits.

[**Culture.** — La coriandre est cultivée dans les jardins et dans les champs; elle demande une exposition chaude et une terre légère et substantielle; on la propage par semis faits en avril, elle ne demande ensuite que quelques sarclages légers.]

Récolte. — Comme ceux de l'anis, de l'aneth, etc.

Propriétés physiques et chimiques. — La plante fraîche exhale une odeur forte, désagréable, analogue à celle de la punaise, surtout quand on l'écrase entre les doigts; mais la dessiccation la rend suave et agréable. On retire des fruits, par la distillation, une huile volatile de couleur citrine et très-odorante. Je ne connais aucune analyse chimique de la coriandre.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion, 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 sur 4 d'alcool), 30 à 100 gr., en potion.
Poudre, 1 à 4 gr., en pilules, bols, électuaire, ou dans du vin.
Teinture (1 sur 8 d'eau-de-vie), 2 à 4 gr., en potion.
Huile essentielle, 50 centigr. à 1 gr., en potion.
Les semences entrent dans l'eau de mélisse composée.

Les semences de coriandre, d'une saveur forte et piquante, sont stimulantes, carminatives; on les emploie dans les affections atoniques des voies digestives, et elles sont surtout propres à dissiper le gaz qui s'y accumule. Cependant elles ne conviennent, ainsi que les semences d'anis, de carvi, etc., que lorsque le développement de ce gaz tient à des causes débilitantes.

(1) Dorvault, *l'Officine*, 5e édition, p. 238.

Ajoutées aux potions purgatives, elles neutralisent jusqu'à un certain point l'odeur du séné, et empêchent même, suivant la remarque de Cullen, cette dernière substance d'occasionner des coliques. On a vanté les semences de coriandre à haute dose contre les fièvres quartes rebelles : je n'ai aucun fait à citer en faveur de leur propriété fébrifuge. Itard s'en servait en injection dans les névroses de l'appareil auditif.

La plante verte paraît avoir une propriété narcotique qui n'existe point dans la plante sèche. Lorsqu'elle est fraîche, elle exhale une odeur vireuse qui n'est pas exempte de danger. Gilibert dit avoir éprouvé des cardialgies, des maux de tête, des nausées, en respirant l'odeur de cette plante rassemblée en grande quantité. Cette odeur, qui se rapproche de celle de la punaise, se dissipe par la dessiccation, et se transforme en un parfum aromatique.

Cullen observe judicieusement que les propriétés médicales des feuilles de cette plante n'ont pas encore été déterminées, et qu'elles paraissent différer beaucoup de celles des semences. Si l'on en croit la plupart des médecins grecs et arabes, le suc qu'on en extrait serait aussi vénéneux que celui de la ciguë.

C'est avec raison que Cartheuser, Wauters et Bodart ont proposé de substituer la coriandre, que nous cultivons très-facilement, au cumin qui nous vient de l'étranger ou n'est cultivé que dans le Midi. Les confiseurs enveloppent ces semences de sucre, et en préparent des dragées qui rendent l'haleine suave. Quelques malades qui prennent les eaux minérales froides les emploient pour augmenter l'action de l'estomac.

CORNOUILLER. Cornus mas. L.

Cornus hortensis mas. Bauh., Tourn.

Cornouiller mâle.

Caprifoliacées. — Cornées. Fam. nat. — Tétrandrie monogynie.

Cet arbrisseau est connu de tout le monde. Son écorce est astringente et passe pour fébrifuge. On trouve dans la *Pharmacopée hollandaise*, annotée par Niémen, la formule suivante : « Ecorce de racine de cornouiller, sassafras, de chaque 180 gr. eau 3 kilogr. ; faites bouillir ; doses 360 gr. dans la journée comme fébrifuge. » On peut remplacer le sassafras par la sauge, le romarin, ou la racine d'angélique. (C'est un remède à essayer. Il en est de même du suivant : Dans les cas de vomissements incoercibles pendant la grossesse, Canaday (1) affirme avoir obtenu les meilleurs résultats d'une décoction aqueuse, à parties égales d'écorces de cornouiller et d'igname sauvage, froide, et par grandes cuillerées, toutes les deux ou trois heures.)

Les fruits (cornouillers), d'un beau rouge à leur maturité, et d'une acidité agréable, étaient jadis employés comme astringents; on en faisait un rob et une conserve. On les mange en Allemagne, crus ou confits dans le sel et dans le vinaigre.

[Le Cornouiller fleuri (*C. florida*, L.), et le Cornouiller sanguin (*C. sanguinea*) désigné communément sous le nom de *Cornouiller femelle*, de *sanguine*, *sanguignon*, donnent des écorces astringentes; mais les fruits ne sont pas si bons à manger.] (Les graines de ce dernier fournissent une huile employée pour l'éclairage et la fabrication des savons.)

---

(1) *Med. and surg. Rep.*, 1861.

CORONILLE. Coronilla emerus. L.

Colutæa siliquosa minor. Bauh. — *Coronilla vesalpini.* Tourn.

Séné bâtard, — faux séné, — faux baguenaudier.

Légumineuses. — Hedysarées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. — L.

Cette plante (Pl. XVI) croît spontanément dans les climats tempérés de l'Europe, dans le midi et le centre de la France, dans les haies et dans les lieux ombragés. Elle est assez abondante aux environs de Montpellier. On la cultive dans les jardins. Pauqui (1) l'a trouvée en Picardie. Elle fournit à la teinture une matière colorante bleue.

Description. — Racine ligneuse, rameuse. — Tige de 1 mètre 50 centimètres environ; rameaux verts, anguleux, tortus, faibles; écorce ridée. — Feuilles alternes, ailées avec impaire; folioles pétiolées, très-entières, cordiformes, opposées, d'un vert gai. — Fleur papilionacée, onglets plus longs que le calice; étendard cordiforme, renversé, à peine plus long que les ailes, qui sont ovales, obtuses, réunies par le haut; carène aplatie, aiguë, relevée, souvent plus courte que les ailes. — Calice petit, à quatre divisions égales. — Corolle d'un beau jaune, marquée de stries rouges, rassemblées au sommet des jeunes tiges en forme de petites couronnes, d'où vient le nom de Coronille (mai-juin). — Fruit : gousse cylindrique, à articulations monospermes.

Les gens de la campagne se purgent avec les folioles de la coronille. Je puis assurer qu'elles font autant d'effet que le séné, en augmentant la dose d'un tiers environ.

CORONILLE BIGARRÉE, Coronille panachée, Coronille changeante, faucille (*Coronilla varia*, L.). Croît dans les prés, les gazons, dans le midi de la France, en Bourgogne, aux environs de Paris (bois de Boulogne et de Romainville), etc. Je l'ai rencontrée dans les environs de Saint-Omer et dans quelques autres localités du Pas-de-Calais.

Description. — Tiges redressées ou couchées, herbacées. — Feuilles ailées à quinze ou vingt et une folioles ovales, oblongues, obtuses et mucronées au sommet; stipules distinctes et placées des deux côtés de la feuille. — Fleurs mélangées de rose, de blanc et de violet.

[Nous citerons encore la *coronille* glauque, *C. glauca*, L.; junciforme, *C. lancea*, L.; et couronnée, *C. coronata*, L.]

[**Culture.** — On propage les coronilles par semis faits au printemps, par drageons, marcottes ou boutures.]

Si l'on en croit Devaux (2) et le professeur Siéler, de Witemberg, cette plante serait dangereuse pour l'homme, sa décoction ayant causé la mort d'une personne qui en avait pris par mégarde. Lejeune, de Verviers, en a fait prendre à des chiens l'extrait et la décoction à des doses très-élevées, sans produire le moindre symptôme d'empoisonnement, et il en a pris lui-même jusqu'à 70 centigr. par jour, sans en ressentir d'autre effet qu'une sécrétion urinaire beaucoup plus abondante; ce qui lui fait croire qu'on pourrait employer cette plante dans l'hydropisie. Un homme de quarante ans, atteint de leucophlegmatie, suite d'une transpiration supprimée, à qui ce médecin administra 6 gr. d'extrait de coronille bigarrée, guérit en cinq jours. Chez un vieillard de soixante ans, atteint d'un hydrothorax incurable, ce remède augmenta considérablement la quantité des urines, et amena du soulagement.

---

(1) *Flore de la Somme*, 1831.
(2) *Journal de botanique*, t. IV, p. 141.

CORONOPE. Cochlearia coronopus. L.

Coronopus ruelli. Ger. — *Coronopus ruelli sive nasturtium verucosum*. J. Bauh. — *Ambrosia campestris repens*. C. Bauh. — *Senebiera coronopus*. Poiret. — *Coronopus vulgaris*. De Candolle.

Corne de cerf, — sénebière coronope, — cresson de rivière, — ambrosie sauvage.

Crucifères. Fam. nat. — Tétradynamie siliculeuse. L.

Cette plante annuelle croît abondamment dans les lieux humides, incultes, le long des rivières et des chemins.

Description. — Tige rameuse, étalée. — Feuilles longues, pinnatifides, à lobes obtus, pinnatifides et incisés. — Fleurs blanches, petites, en grappes courtes, axillaires, ou le plus souvent opposées aux feuilles (juin-juillet). — Silicules réniformes, très-rudes.

La coronope est excitante, diurétique, antiscorbutique. Cette plante, étant très-commune, peut remplacer le cresson, le cochléaria, le raifort, etc., dans les lieux où ceux-ci sont rares.

CRAMBÉ MARITIME. Crambe maritima. L.

Chou de mer, — chou marin.

Crucifères. — Raphanées. Fam. nat. — Tétradynamie siliculeuse.

Cette plante vivace, qu'il ne faut pas confondre avec la soldanelle, appelée aussi *chou marin*, croît sur les plages sablonneuses des départements du nord de la France.

Description.—Racines fortes, pivotantes, rameuses. — Tige et feuilles glauques, celles-ci alternes, épaisses. — Fleurs blanches, à odeur de miel, en grappes terminales. — Calice à quatre sépales, sur deux rangs. — Corolle à quatre pétales en croix. Six étamines tétradynames, ovaire simple; style court, terminé par un petit stigmate. — Fruit : silicule globuleux, indéhiscent, renfermant une graine arrondie irrégulière.

Parties usitées. — Les feuilles, les fruits.

Récolte. — On le récolte toute l'année.

Culture. — Très-cultivé comme plante maraîchère, surtout en Angleterre; se cultive comme les choux (Brassica). On fait étioler les feuilles sous des pots de terre ou des tuyaux cylindriques.

Usages économiques. — Le *sea kiel* des Anglais est un mets préparé avec le crambé. Les jeunes pousses sont mangées comme les asperges ou les cardons. Leur goût rappelle celui des choux-fleurs.

Les feuilles du chou de mer sont regardées comme vulnéraires et cicatrisantes; on attribue aux fruits des qualités vermifuges.

CRAPAUDINE. Stachys recta. L.

Labiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Stachide droit.

La crapaudine, plante bisannuelle, est commune dans les lieux arides et incultes, les coteaux secs.

Description. — Tige couchée à la base, rameuse et velue. — Feuilles ovales presque sessiles, oblongues, obtuses, crénelées, linéaires et d'un vert gai. — Fleurs d'un jaune pâle, rayées de pourpre (juin-juillet), — Corolle à tube plus court que le calice. Quatre étamines didynames, — Fruit tétrakène.

[**Culture.** — Se cultive en terre ordinaire de graines semées aussitôt après leur maturité, ou par éclats de pieds opérés au printemps.]

Cette plante, à peine connue dans la matière médicale, est très-estimée comme vulnéraire parmi les habitants de l'Alsace. Elle est astringente et

paraît posséder à peu près les mêmes propriétés que le *lamium album*, L., ou ortie blanche.

CRESSON. Sisymbrium nasturtium. L.

Nasturtium aquaticum supinum. Bauh. — *Nasturtium officinale. Sisymbrium aquaticum Matthioli.* Tourn.

Cresson de fontaine, — cresson officinal, — santé du corps.

Crucifères. — Arabidées. Fam. nat. — Tétradynamie siliculeuse.

Cette plante, que tout le monde connaît, se trouve dans les eaux courantes des petits ruisseaux, dans toute l'Europe. On la cultive en grand.

Description. — Racine fibreuse, blanche. — Tige succulente, anguleuse, rameuse, cannelée, penchée, [relevée aux extrémités des rameaux, souvent nageantes et émettant des rejets radicants de distance en distance]. — Feuilles ailées avec impaire, folioles ovales, cordiformes, sessiles, d'un vert foncé, pétiole canaliculé. — Fleurs petites, blanches, en grappes terminales, à quatre pétales oblongs, très-ouverts, plus longs que le calice (juin-juillet). Feuillets du calice étalés. — [Étamines : six tétradynames, deux nectaires, un ovaire cylindrique; style très-court, épais, terminé par un stigmate bilobé]. — Fruit : silique allongée, recourbée, cylindrique, à deux loges, à deux battants s'ouvrant par ressort. — Semences arrondies, menues, rougeâtres.

Parties usitées. — L'herbe.

[**Culture.** — On sème le cresson au printemps, au bord des eaux courantes, où il se tient par ses racines traçantes. On le cultive aussi dans des baquets ou dans des mares; on met de la terre sur des claies en bois et on y sème des graines ou on y plante des racines; on les couvre de lin, que l'on renouvelle souvent, car sans cela l'eau se corromprait bientôt et deviendrait une cause d'insalubrité.] (Le semis expose à la reproduction de cresson dégénéré. On trouvera dans la monographie de Chatin (1) tous les détails sur la culture du cresson, qui, par des soins particuliers, donne trois races, le cresson charnu, le gaufré, le cresson à feuilles minces.)

[Nous citerons encore les cressons sauvage (*nasturtium sylvestre*, R. Br.), et ambigu (*N. anceps*, D. C.).

Quant aux autres plantes auxquelles on donne encore le nom de cresson, telles que le cresson des prés (*cardamine pratensis*, L.), le naxton, ou cresson des jardins (*lepidium sativum*), le cresson de terre ou mare (*sisymbrium erysimum precox*) Smith, et le cresson du Brésil ou de Paris, dont il sera question plus loin; ils appartiennent ou à d'autres familles ou à d'autres genres.]

Récolte. — Le cresson est employé à l'état frais. On peut en faire usage pendant toute la belle saison; mais il est plus actif en mai et juin. (La dessiccation lui fait perdre ses propriétés, mais seulement en partie.) (Chatin.)

Propriétés physiques et chimiques. — Le cresson contient :

(1° Une huile sulfo-azotée, réunissant les caractères de l'essence sulfurée de l'ail à l'essence sulfo-azotée des crucifères. La plante sauvage en est un peu plus riche que celle cultivée; mais celle qui est bien fumée en contient autant. Elle est plus abondante pendant la floraison et chez les sujets exposés au soleil.

2° Un extrait amer, contenu dans le suc, pour une moyenne d'environ 5 pour 100.

3° De l'iode. Déjà découvert par Müller (*in* Lindley, *Vegetable Kingdom*), il y a été démontré par Chatin; mais il varie suivant sa quantité dans les eaux qui baignent le cresson. Chaque botte de cresson ordinaire (275 gr.) en contient 1 milligr., celles qui proviennent de la source Marie, à Davy, en contiennent jusqu'à 3 milligr. (Chatin.)

4° Du fer. Les cendres du cresson donnent 1/2 pour 100 de fer. Dans les sources ferrugineuses, la proportion s'élève jusqu'à 3 pour 100.

5° Des matières salines, à la tête desquelles il faut placer les phosphates.

Il résulte de cette analyse que l'on devra, pour l'usage thérapeutique, préférer le cresson des sources ferro-iodurées, qui présentent comme une exagération naturelle des principes actifs de cette crucifère.

Le cresson est fort riche en suc, 70 pour 100 par simple contusion et expression;

(1) *Le Cresson.* Paris, 1866.

l'huile sulfo-azotée, l'iode et l'extrait amer y restent. Les 30 pour 100 de marc retiennent le fer et les phosphates.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction à vase clos, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé de l'herbe fraîche, 60 à 120 gr. et plus, pur ou mêlé au petit-lait, au lait ou à d'autres sucs d'herbes.
Sirop (1 sur 2 de sucre), 40 à 100 gr., pur ou en potion.
Huile essentielle, 25 centigr. à 1 gr., en potion (rarement employée).
En salade, en quantité quelconque.

A L'EXTÉRIEUR. — On mâche les feuilles pour raffermir les gencives, déterger les ulcères scorbutiques de la bouche. — Herbe pilée et appliquée comme résolutif, détersif, etc. Le suc est la meilleure préparation. La conserve et l'extrait aqueux, dont on faisait usage autrefois, ne méritent aucune confiance. Le cresson entre dans le vin et dans le sirop antiscorbutiques, l'eau générale, etc.

(*Cresson cuit*, comme les épinards, en purée, conserve seulement des principes constituants de la plante le fer et les phosphates.

Lait de cresson, lait de vaches nourries avec du cresson.)

Le cresson d'eau est stimulant, antiscorbutique, diurétique, expectorant et diaphorétique. Il augmente les forces digestives et convient dans la débilité de l'estomac, le scorbut, les cachexies, les engorgements de la rate par suite de fièvres intermittentes, l'anasarque, les scrofules, la phthisie, l'empyème, les calculs. Son action est analogue à celle du cochléaria, du raifort et des autres plantes antiscorbutiques.

Le cresson est d'un usage tout à fait populaire; on le mange en salade et le paysan le prend avec son pain. Toutefois cette plante ne peut être utile que lorsque les malades qui en font usage sont exempts de fièvres, d'inflammation, d'irritation locale quelconque ou d'irritabilité nerveuse. J'ai employé le cresson dans une foule de maladies chroniques. Je ne parlerai pas du scorbut, contre lequel on l'administre sous toutes les formes. J'en ai tiré de grands avantages dans les catarrhes pulmonaires chez les sujets lymphatiques et qui expectoraient abondamment. Dans ces cas, je donne le suc à la dose de 120 gr., mêlé avec autant de lait.

Un jeune homme de vingt-trois ans, fils d'un cultivateur du village de Crémarest, était atteint de toux avec sueurs nocturnes, amaigrissement, grande débilité, inappétence, etc.; il était regardé généralement comme poitrinaire depuis trois mois environ. Sa maladie datait du mois de février 1834, et nous étions en juin de la même année. Lorsque je le vis, ses traits étaient altérés, sa débilité prononcée au point qu'il ne pouvait plus sortir; sa toux était fréquente, surtout pendant la nuit, et il expectorait abondamment des crachats mucoso-purulents, mais il avait peu de fièvre. Il rapportait un état de gêne parfois très-pénible à la région sternale, sans signe de vive irritation. L'exploration de la poitrine me fit concevoir l'espérance de guérir ce malade; les poumons me paraissaient sains. Je le mis à l'usage du suc exprimé de cresson mêlé avec autant de lait chaud. Dès les premiers jours de l'emploi de ce moyen, l'amélioration fut sensible; la toux et l'expectoration diminuèrent, l'appétit revint, les sueurs nocturnes cessèrent; les forces se rétablirent si promptement qu'au bout de quarante à cinquante jours de traitement le malade fut complétement guéri.

Je pense que les prétendues cures de phthisie pulmonaire par l'emploi du cresson et des autres antiscorbutiques, souvent donnés sous forme de sirop dans la pratique urbaine, ne se rapportent qu'à des affections catarrhales bronchiques ou à la phthisie commençante qu'elle peut réellement combattre avec efficacité. Il était souvent difficile de distinguer le catarrhe pulmonaire chronique de la phthisie avant la découverte de l'auscultation médiate.

On trouve dans les Éphémérides d'Allemagne (1) le remède suivant contre

---

(1) *Décade* 2e, ann. 8e, observ. 142, p. 301.

la phthisie : il faut manger tous les jours à jeun du cresson de fontaine, et se servir du lait de beurre pour boisson ordinaire. Swinger (1) a vu une toux rebelle céder au suc de cresson mêlé dans du bouillon. Ce médecin préconisait surtout ce même suc dans la néphrite calculeuse, où bien certainement il ne pouvait être utile qu'autant que l'irritation ou l'inflammation était peu intense. Selon Haller, l'usage prolongé de ce suc a fondu des obstructions abdominales. On l'a conseillé aux hypochondriaques, aux mélancoliques, et même aux hystériques, lorsque des désordres nerveux ont leur source dans l'atonie générale des organes. Vitet recommande le suc exprimé de cresson mêlé avec une forte infusion de baies de genévrier, dans l'ascite par cachexie. J'ai employé ce mélange avec succès dans l'anasarque, qu'il a dissipée en peu de jours, en agissant puissamment comme diurétique.

(Suivant Chatin, la purée de cresson est le meilleur légume pour les diabétiques; il contient très-peu de sucre et de substances amylacées.)

A l'extérieur, j'ai employé le cresson comme résolutif et détersif, en cataplasme froid ou seulement pilé. Il convient sur les ulcères scorbutiques, scrofuleux, sordides, etc. Le cresson pilé, réduit en magma, auquel on mêle du sel commun (30 gr. pour 500 gr. de pulpe) pour en former un cataplasme qu'on renouvelle de douze en douze heures, est un excellent résolutif que j'ai plusieurs fois mis en usage avec succès sur les tumeurs glandulaires ou scrofuleuses, les engorgements lymphatiques ou œdémateux, l'hygroma, etc. Dans deux cas d'hygroma assez volumineux, j'ai obtenu la résolution dans l'espace de quinze à vingt jours, au moyen de ce topique. Le badigeonnage de teinture d'iode n'agit guère plus promptement et est d'ailleurs trop dispendieux pour l'ouvrier et l'indigent. J'ai vu des paysans débarrasser leurs enfants de la teigne (favus) en leur faisant manger abondamment du cresson, et en appliquant sur la tête cette herbe pilée avec du saindoux, après avoir fait tomber les productions crustacées au moyen d'un cataplasme émollient, et couper les cheveux le plus près possible de la peau. L'application du cataplasme de cresson était répétée matin et soir, et on lavait chaque fois la tête pendant six à huit minutes, en frictionnant assez fortement avec de l'eau de chaux, de la lessive de sarment de vigne, ou avec de l'urine. La guérison avait lieu au bout de quinze à vingt-cinq jours. Ce traitement, que j'ai vu souvent réussir, n'est pas plus infaillible que tous ceux qu'on emploie contre la teigne. Le mélange de 60 gr. de suc de cresson et de 30 gr. de miel, passé à travers un linge, et dont on se frotte bien le visage, enlève, dit-on, les éphélides, les taches de rousseur, lentilles, etc.

CRITHME MARITIME. Crithmum maritimum. L.

Fœniculum maritimum minus. Bauh.

Passe-pierre, — perce-pierre, — fenouil marin, — fenouil de mer, — bacile, herbe Saint-Pierre, — criste ou crête marine.

Ombellifères — Sésélinées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante croît parmi les rochers. On la trouve entre les fentes des rochers qui bordent la Méditerranée et l'Océan, dans les Pyrénées, à Collioure, à Bagnols, à Port-Vendres, sur les côtes maritimes des départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme, de la Seine-Inférieure.

Description. — Tige droite, cylindrique, lisse, verte, simple ou peu rameuse. — Feuilles deux fois ailées, à folioles étroites, lancéolées, linéaires, un peu aplaties, charnues et d'un vert foncé. — Fleurs blanches, disposées en ombelles médiocres et terminales; pétales entiers, courbés au sommet, presque égaux. — Fruit ovoïde, comprimé, strié; collerette à plusieurs feuilles.

(1) *In* Bodart.

Culture. — On peut multiplier le perce-pierre dans les jardins par graines que l'on sème en automne ou en mars. Il lui faut un sol léger, de la chaleur et peu d'arrosement. On le couvre de terre et on met par-dessus celui-ci un lit de mousse qu'on humecte de temps en temps. On le couvre de paille pendant l'hiver pour le garantir des fortes gelées. [Il vaut mieux semer immédiatement après la maturité de la graine, puisque la graine conservée lève mal; elle vient mieux dans les joints des pierres, au pied des murs, exposée au midi et au levant.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les feuilles du crithme maritime ont une saveur piquante et aromatique agréable. Elles contiennent, d'après Lavini, des hydrochlorates, des sulfates, des carbonates terreux et de potasse, de l'acide acétique, une huile essentielle qui a l'odeur du pétrole et qui a la plus grande analogie avec lui. On fait confire les tiges et les feuilles dans le vinaigre comme les cornichons; on les met aussi parmi ceux-ci; ainsi préparés, ils servent à l'assaisonnement des viandes.

Comme assaisonnement, le perce-pierre confit dans le vinaigre stimule l'organe du goût et facilite la digestion. On en fait un grand usage dans les cantons maritimes. Il est regardé comme diurétique et antiscorbutique, bien qu'il soit à peine connu comme médicament. Lavini (1) considère son huile essentielle comme un bon vermifuge. Le suc de ses feuilles lui a paru avoir la même propriété, ainsi que la plante appliquée sur le ventre en forme de cataplasme.

Il ne faut pas confondre le crithme maritime avec la salicorne herbacée, connue aussi vulgairement sous le nom de *criste marine*, qui appartient à la famille naturelle des chénopodiacées, genre *salicornia*.

CROISETTE. Valantia cruciata. L.

Cruciata hirsuta. Bauh. — *Gentiana cruciata.* — *Gallium cruciatum.* Decand.

Croisette velue, — caille-lait croisette, — vaillantie.

Rubiacées. — Asperulées. Fam. nat. — Polygamie monoécie.

La croisette croît aux bords des chemins et des haies, dans les bois découverts, le long des fossés, sur les gazons un peu humides.

Description. — Racines grêles, allongées, brunâtres, rampantes, articulées, un peu fibreuses. — Tiges droites ou un peu couchées, simples ou peu rameuses, velues, quadrangulaires. — Feuilles d'un jaune foncé, quelquefois d'un jaune verdâtre, verticillées, réunies quatre par quatre en croix, sessiles, ovales-obtuses, entières, velues. — Fleurs axillaires, jaunes ou d'un jaune verdâtre, pédonculées, polygames, mâles et hermaphrodites, mêlées, réunies par bouquets plus courts que les feuilles, munies de deux bractées (tout l'été) : les mâles ayant une corolle rotacée à quatre découpures. — Quatre étamines. — Pistil nul ou avorté : les femelles ayant le tube de la corolle un peu plus long, quatre étamines et un style bifide. — Fruit globuleux, glabre, arrondi, caché par des feuilles rabattues après la floraison.

[**Culture et récolte.** — Elle se multiplie en mai par semis et par division des touffes.] Sa récolte ne présente rien de particulier. Elle n'a point été soumise à l'analyse chimique. Sa racine, comme celle de plusieurs autres rubiacées, a la propriété de colorer les os des animaux qui en font usage.

La croisette, dont les propriétés ont été indiquées d'une manière vague par les auteurs qui en ont parlé, paraît être légèrement tonique, astringente et diurétique. Cependant on lui a accordé la vertu de guérir les hernies; on en donnait la décoction à l'intérieur, et l'on appliquait la plante cuite sur la tumeur. Sa propriété prétendue vulnéraire, vantée par Geoffroy, mérite à peine d'être mentionnée. Son infusion, un peu stomachique, peut être employée quand il s'agit de commencer une médication tonique graduée.

---

(1) *Annales de l'Académie de Turin*, 1822, t. XXV, p. 13.

Ce mince avantage peut être obtenu plus efficacement par d'autres plantes mieux connues que la croisette, dont je n'ai parlé, au reste, que parce que les herboristes et les pharmaciens doivent l'avoir pour satisfaire au préjugé populaire qui en perpétue l'usage.

CUMIN. Cuminum cyminum. L.

Cuminum semine longiore. Bauh. — *Fœniculum orientale, cuminum dictum.* Tourn.

Ombellifères. — Cuminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante, originaire de l'Egypte et du Levant, est cultivée dans nos provinces méridionales.

Description. — Racines grêles, allongées, presque simples, fibreuses et blanchâtres. — Tige glabre, rameuse, striée, de 20 à 25 centimètres. — Feuilles alternes, distantes, très-glabres, menues, découpées en lanières presque capillaires, bifides, ou plus souvent trifides. — Fleurs blanches ou purpurines, petites, en ombelles de quatre à cinq rayons (juin); chaque fleur se composant d'un calice entier, d'une corolle à cinq pétales échancrés au sommet, de cinq étamines, de deux styles persistants. — Fruit glabre, composé de deux akènes ellipsoïdes, appliqués l'un contre l'autre, striés sur leur dos.

Parties usitées. — Les fruits.

Culture, récolte. — Les mêmes, à peu près, que celles de l'anis.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les fruits de cumin exhalent une odeur fortement aromatique. Leur saveur est piquante, âcre, désagréable. Ils sont composés, en grande partie, d'huile essentielle jaunâtre, d'une saveur piquante, d'une odeur très-pénétrante, qui se dissout dans l'alcool.

[L'huile essentielle de cumin, que l'on extrait des fruits par distillation, est, d'après Cahours et Gerhardt, formée de deux essences : l'une, le *cymène*, est un hydrogène carboné $= C^{20} H^{14}$, l'autre, oxygénée, est isomère avec l'essence d'anis; c'est le *cuminol* ou hydrure de *cumyle* dont la composition $= C^{20} H^{12} O^2 = C^{20} H^{11} O^2 H$; celle-ci, en absorbant deux molécules d'oxygène, se transforme en *acide cuminique* $= C^{20} H^{12} O^4$ (1).

Les Anglais, les Allemands et les Hollandais se servent de ces fruits comme condiment, à la manière du carvi. Les Anglais en mettent dans leurs fromages. (Les Russes en confectionnent une liqueur stomachique excellente.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion, à vase clos, 10 à 20 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (2 sur 15 d'eau), 50 à 100 gr., en potion.
Teinture éthérée (1 sur 8 d'éther sulfurique), 50 centigr. à 1 gr., en potion.
Huile essentielle, 10 à 30 centigr., en potion, julep, ou oléo-saccharum.
Poudre, 1 à 5 gr., en pilules, dans un liquide, en électuaire, ou dans du pain azyme.

A l'extérieur. — Huile essentielle, *Q. S.* pour embrocation sur le bas-ventre dans les coliques venteuses, l'hystérie. — Cataplasmes, sachets, lavements.

On composait autrefois un emplâtre de cumin.

Le cumin fait partie des quatre semences chaudes majeures.

Le fruit du cumin est un excitant comme l'anis, la coriandre, et le fenouil. Il est stomachique, carminatif, diurétique, sudorifique ou emménagogue, suivant l'état des organes sur lesquels il exerce son action. On l'emploie par conséquent dans les flatulences, la colique venteuse, la tympanite, l'aménorrhée, la leucorrhée, pourvu, toutefois, que dans toutes ces affections il y ait atonie générale ou locale des organes. Suivant Desbois, de Rochefort, ses semences constituent un sudorifique excellent. La teinture éthérée est la préparation la plus énergique; ses effets sont instantanés. L'huile essentielle est employée comme celle d'anis. On compose des cataplasmes avec ses fruits pour résoudre les engorgements des mamelles et des testicules, les

(1) *Annales de chimie et de physique*, 2e série, t. I, p. 60.

tumeurs froides et indolentes. On l'emploie aussi en sachets pour obtenir le même résultat. On appliquait jadis l'emplâtre de cumin sur l'épigastre pour fortifier l'estomac. (En Angleterre, cet emplâtre est encore usité comme excitant résolutif.) L'huile essentielle s'emploie à l'extérieur dans un liniment excitant.

CUSCUTE. Cuscuta europæa. L.

Cuscuta major. Bauh. — *Cassuta sive cuscuta.* J. B.

Goutte de lin, — angure de lin, — cheveux de Vénus.

Convolvulacées. — Cuscutées. Fam. nat. — Tétrandrie digynie. L.

Ce singulier végétal, parasite meurtrier de la plante qui le nourrit, a un mode d'existence très-curieux.

Description. — La semence germe en terre, mais à peine la jeune plante est-elle élevée, qu'elle meurt si elle ne rencontre une autre plante qui la soutienne et la nourrisse. Le lin, la vesce, le serpolet, les bruyères sont les plantes qu'elle préfère. Quand elle s'attache au lin, elle prend le nom d'Epilinum (*Cuscuta epilinum*, L.), de petite Cuscute (*Cuscuta minor*) quand elle s'unit au serpolet, de grande Cuscute (*Cuscuta major*) quand elle vit aux dépens des bruyères, de l'ortie, du genêt, de la vesce, etc. Elle entortille la plante dont elle s'empare, la serre par de longs filaments nus, rameux, capillaires, un peu rougeâtres, dépourvus de feuilles, mais garnis çà et là de petits suçoirs qui, en s'insinuant dans l'écorce de la plante nourricière, lui enlèvent ses propres sucs, l'épuisent, la dessèchent et très-souvent la font mourir. — De petites écailles placées de distance en distance remplacent quelquefois les feuilles. — Les fleurs sont blanches ou rougeâtres, en paquets globuleux, sessiles, latéraux, composées chacune d'un calice court, à quatre, plus souvent cinq divisions, d'une corolle campanulée, à quatre ou cinq lobes, [munie en dedans de cinq écailles très-grandes, conniventes, fermant le tube de la corolle], autant d'étamines; les filaments munis à leur base d'une écaille bifide, attachée à la corolle; deux styles courts. — Fruit : capsule, ou mieux une pixyde presque globuleuse, biloculaire, deux semences dans chaque loge, embryon sans cotylédons.

Ce parasite par excellence cause beaucoup de dommages dans les champs de luzerne, de vesce, de lin, etc. Pour le détruire, il faut couper et arracher les plantes sur lesquelles il s'attache.

[Nous citerons encore la cuscute à fleurs serrées (*C. Densiflores*, Soy-Will.]

[**Culture.** — Les cuscutes sont un fléau de l'agriculture; on cherche à les détruire par tous les moyens; dans les jardins botaniques on les propage en arrachant des touffes par un temps humide, et en les jetant sur les plantes aux dépens desquelles elles se nourrissent.]

Suivant Murray, la cuscute varie en saveur suivant l'espèce de plante aux dépens de laquelle elle est nourrie. On a cru aussi qu'elle empruntait jusqu'à un certain point des qualités des plantes qui la nourrissent. C'est ainsi qu'on a regardé celle du genêt et de l'ortie comme diurétique, celle du lin comme mucilagineuse, celle qui s'attache aux euphorbes comme purgative, etc. (Rien ne démontre la vérité de cette assertion.) Cette plante, entièrement oubliée dans la thérapeutique moderne, jouissait d'une grande réputation chez les anciens. Hippocrate, Galien, Aëtius, Oribase, l'employaient dans la phthisie et dans toutes les maladies de poitrine vaguement désignées sous le nom de *difficulté de respirer*. A une époque plus rapprochée, on l'a préconisée contre les engorgements viscéraux qui suivent les fièvres intermittentes. Pauli, Etmuller, Wedel, la considérant comme apéritive et laxative l'ont vantée contre toutes les obstructions; ils l'ont aussi préconisée contre la goutte, le rhumatisme, etc. On l'administrait en infusion vineuse, en décoction aqueuse (4 à 15 gr.) et en substance à dose plus faible. La cuscute entrait dans une foule de préparations anciennes, telles que les pilules tartareuses de Quercitan, la poudre de joie, les électuaires de psyllium et de séné, la confection Hamech, le sirop apéritif de Charas, etc.

Les éloges prodigués à cette plante supposent des propriétés que l'expérimentation réduirait à leur juste valeur.

CYCLAME. Cyclamen europæum. L.

Cyclamen. C. Bauh. — *Cyclamen orbiculato folio*. Tourn. — *Arthanita vel panis porcinus, vel rapum terræ*. Off.

Pain de pourceau, — cyclame d'Europe, — cyclamine d'Europe.

Primulacées. — Primulées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Le cyclame (Pl. XVI) se trouve dans les lieux ombragés, les haies, les fossés, les bois frais. Je l'ai rencontré dans nos bois humides du Bas-Boulonnais; il est assez abondant à Compiègne, à Villers-Cotterets. Il est cultivé dans nos jardins pour la beauté et la variété de ses fleurs.

Description. — Racine (rhizome) : souche charnue, épaisse, très-volumineuse (quelquefois grosse comme le poing), ronde, aplatie, ou irrégulière, noirâtre en dehors, blanche intérieurement, garnie de fibres fines et ramifiées; — point de tiges. — Feuilles portées sur de longs pétioles sortant immédiatement des racines, épaisses, ovales-arrondies, cordées à la base, dentées, entières, tachées de blanc en dessus, rougeâtres en dessous, glabres. — Fleurs odorantes, blanches ou légèrement purpurines, solitaires et penchées sur de longs pédoncules radicaux de 10 à 12 centimètres de long, ayant leur disque tourné vers la terre, et les divisions du limbe repliées et redressées vers le ciel (septembre), [s'enroulant en spirale après la fécondation], cinq divisions allongées, rabattues sur le calice. — Cinq étamines. — Anthères rapprochées, cuspidées. — Ovaire supérieur, globuleux, uniloculaire. — Style allongé. — Stigmate aigu. — Fruit : capsule globuleuse, un peu charnue, uniloculaire, s'ouvrant longitudinalement en cinq valves, qui se renversent après la déhiscence, renfermant plusieurs semences attachées à un placenta libre et central.

Parties usitées. — La racine ou rhizome.

[**Culture.** — Le cyclamen exige de la terre de bruyère sablonneuse et un sol bien drainé; l'hiver, on le recouvre de litière ou de feuilles sèches pour le garantir de l'humidité du sol, qui résulte des pluies ou des dégels; on le multiplie de semis, que l'on fait en juin, sous châssis et dans de la terre de bruyère; on fait hiverner le jeune plant sous châssis froid, et on le repique l'année suivante en godets, que l'on rempote en pots plus grands au fur et à mesure de l'accroissement du rhizome.]

Récolte. — Cette racine se récolte en automne. Pour la faire sécher on la coupe par tranches, et on l'expose ensuite au soleil ou à l'étuve. On la trouve chez les herboristes sous forme de tubercules durs, raboteux, brunâtres, ressemblant à des figues desséchées. Elle est plus active à l'état frais; le principe âcre se dissipe en partie par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques. — Cette racine est inodore, d'une saveur âcre, brûlante et amère. La torréfaction lui enlève toutes ses propriétés. L'eau s'empare de ses principes actifs.

[De Luca a trouvé que les rhizomes de cyclamen contiennent 80 pour 100 d'eau par l'incinération, et laissent $^1/_2$ pour 100 de cendres; il y a constaté une matière sucrée fermentescible, de l'amidon, des substances âcres, irritantes et toxiques, dont une, parfaitement définie, a reçu le nom de *cyclamine*.

La cyclamine, appelée aussi *arthanitine*, est une substance amorphe, blanchâtre, incolore, opaque, friable, pouvant absorber jusqu'à 45 pour 100 d'eau à l'air, se gonflant dans l'eau et devenant transparente, soluble dans l'alcool; par évaporation de cette solution, il reste une masse amorphe qui brunit au contact de la lumière, qui se dissout dans l'eau en produisant une mousse abondante par l'agitation, et qui possède la singulière propriété de se coaguler par la chaleur, comme le ferait l'albumine; cette coagulation se fait de 60 à 75 degrés, et par le refroidissement et le repos le coagulum se redissout dans l'eau, et peut se coaguler de nouveau par la chaleur; elle n'est pas azotée; sous l'influence de la sinaptase elle se dédouble en produisant de la glycose; elle appartient par conséquent au groupe des glycosides. L'acide sulfurique concentré colore la cyclamine en rouge violet, qui disparaît par l'addition de l'eau.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Racine fraîche en décoction, ½ à 12 gr. dans 500 gr. d'eau.
Poudre de la racine, 25 centigr. à 1 gr. et plus, suivant le degré de dessiccation et l'effet qu'on veut produire.
Suc, même dose.
A L'EXTÉRIEUR.— Racine pilée, en cataplasme.

La racine du cyclame, plus ou moins dangereuse pour l'homme, est, dit-on, mangée sans inconvénient par les cochons, qui en sont très-friands. (On dit qu'autrefois on se servait de son suc pour empoisonner les flèches. Dans le royaume des Deux-Siciles on en fait usage pour empoisonner le poisson. En effet, tandis que le jus du rhizome de cette plante est inoffensif pour un lapin qui peut en recevoir 2 gr. dans l'estomac sans effet toxique, 1 centimètre cube mêlé dans 3 centimètres cubes d'eau entraîne la mort des petits poissons) (de Luca).

Les propriétés de cette racine varient suivant qu'elle est verte ou sèche. Verte, elle est purgative, vermifuge, emménagogue, résolutive. « Sa racine fraîche, à la dose de 2 gros en décoction dans un demi-septier d'eau, peut purger violemment par haut et par bas un homme d'une constitution robuste. Dans les provinces septentrionales de la France, où cette plante est commune, on l'emploie assez fréquemment pour se purger; mais souvent, à de grands vomissements, on voit succéder des sueurs froides accompagnées de tintement d'oreilles, de tournoiements et de mouvements convulsifs; souvent aussi le malade rend le sang par le vomissement et par les selles; et quelquefois à tous ces accidents succède encore une superpurgation qui réduit le malade au tombeau. (Bulliard.)

Dioscoride a signalé la redoutable propriété qu'elle possède de provoquer l'avortement. Geoffroy, Murray, et d'autres auteurs, rapportent qu'elle a souvent produit des inflammations de la gorge, de l'estomac et de l'intestin. La plupart des médecins modernes s'abstiennent de l'usage de ce médicament, qu'ils regardent comme dangereux, bien qu'on l'ait préconisé contre les obstructions atoniques des viscères, dans l'engorgement des glandes mésentériques et dans les affections scrofuleuses des enfants. Gilibert, au contraire, lui assigne une place distinguée dans la matière médicale. « C'est, dit-il, un de ces médicaments précieux que la pratique des médecins anodins a chassés des boutiques, qui offre cependant de grandes ressources dans les maladies chroniques. Cette racine, suivant Bodart, gardée un an dans un lieu sec, et pulvérisée à la dose de 50 centigr., triturée avec de la gomme, purge très-bien et sans tranchées. On peut aller jusqu'à 1 gr. et même plus, suivant l'effet que l'on veut produire. On en donne aux enfants 25 ou 30 centigr.; mais on doit, dans tous les cas, surveiller son administration. Je ne puis fournir aucune observation concluante sur l'emploi à l'intérieur de la racine de cyclame. Ses effets plus ou moins prononcés, selon le degré de dessiccation, m'ont éloigné de tout essai. Il faut, autant que possible, en thérapeutique, une action sur laquelle on puisse compter.

La pulpe de cette racine appliquée sur le ventre agit comme purgatif, plus ou moins énergiquement, suivant la dose. L'onguent d'*arthanita*, composition aujourd'hui inusitée, dont le suc de cyclame fait la base et dans laquelle entrent celui de concombre sauvage ou mormodique, la coloquinte, le turbith, la scammonée, l'aloès, l'euphorbe, le fiel de bœuf, la myrrhe, le gingembre, etc., était employé autrefois en frictions sur le bas-ventre des enfants comme purgatif et vermifuge. Ces frictions provoquent des vomissements, purgent, expulsent les vers, excitent même, dit-on, la sécrétion des urines, selon qu'elles sont faites à l'épigastre, à la région ombilicale, à l'hypogastre, ou à la région des reins. Riolan l'employait en frictions sur le ventre pour faire évacuer les eaux des hydropiques : « *Quo si linceatur hypogastrium subducet alvum et aquas educet* (1). » Je regrette que l'on ait abandonné

(1) *Ars med.* Paris, 1651, p. 140.

l'usage de l'onguent d'arthanita. Je l'ai employé en frictions sur l'abdomen des enfants, comme purgatif et vermifuge : il m'a presque toujours réussi. C'est un vieux pharmacien, type des apothicaires d'autrefois, qui me le fournissait. Il l'employait fréquemment, non-seulement dans les cas précités, mais aussi, à dose modérée, pour combattre la constipation.

La racine de cyclame réduite en pulpe est un bon résolutif. On l'applique sur les tumeurs scrofuleuses, les engorgements indolents, l'œdème, etc. (Tissot en recommande la décoction en topique contre les engelures; il lui reproche pourtant de jaunir les endroits lotionnés.)

(La cyclamine est très-âcre et extrêmement vénéneuse ; dissoute dans l'eau, elle produit sur les animaux le même effet que le jus de cyclamen. (Les expériences de de Luca, confirmées par celles de Claude Bernard, tendent à faire admettre entre le principe actif du cyclamen et le curare une certaine analogie d'action; ainsi, de 1 à 4 gr. de jus du rhizome a produit, injecté dans le tissu cellulaire des lapins, des oiseaux, des grenouilles, des phénomènes presque semblables à ceux déterminés par le curare, mais bien moins énergiquement. On a cru remarquer en outre qu'elle agissait fortement sur la peau.)

CYMBALAIRE. Antirrhinum cymbalaria. L.

Scrophulariacées. — Antirrhinées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

La cymbalaire se trouve dans les fentes des vieux murs en pierres.

Description. — Tiges grêles, couchées, pendantes, rameuses, diffuses, très-longues. — Feuilles longuement pétiolées, épaisses, découpées, arrondies, un peu en cœur à la base, à cinq ou sept lobes obtus, rougeâtres en dessous. — Fleurs violettes ou d'un rose bleuâtre avec un palais jaune (mai-octobre). — Corolle tubuleuse, éperon court, obtus. — Calice à divisions obtuses. — Quatre étamines, un style. — Capsule subglobuleuse.

D'une odeur nulle, d'une saveur amère, aigrelette-poivrée, la cymbalaire a été considérée comme vulnéraire, astringente, un peu excitante. C'est une de ces plantes dont la matière médicale indigène peut facilement se passer. (Matthiole la faisait manger en salade dans la leucorrhée.)

CYNANQUE DE MONTPELLIER. Cynanchum Monspeliacum. L.

Periploca monspeliaca foliis rotundioribus. Tourn. — *Scammonia monspeliaca flore parvo.* J. Bauh.

Asclépiadacées. — Cynanchées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Scammonée de Montpellier.

La cynanque, ou scammonée de Montpellier, croît sur les rives maritimes des départements du midi de la France, aux environs de Montpellier, de Cette, de Narbonne.

Description. — Racine fusiforme, longue, blanche, très-fibreuse, rampante, traçante. — Tiges longues, sarmenteuses, volubiles, grêles, rondes, rameuses, simples, laiteuses (ainsi que les racines). — Feuilles larges, arrondies, taillées en croissant vers l'insertion du pétiole. — Fleur en cloche, d'une pièce, découpée en étoile; nectaire au centre de la fleur, aussi long que la corolle, droit, cylindrique, à cinq divisions au sommet. — Fruit : deux follicules membraniformes, allongés, pointus, uniloculaires, souvent dans leur longueur. — Semences aigrettées, oblongues, imbriquées.

[**Culture.** — On ne cultive cette plante que dans les jardins botaniques; elle demande un sol meuble et une bonne exposition; on la propage de graines ou d'éclats de pied.

Propriétés physiques et chimiques. — D'après Laval, le suc du *C. monspeliacum* se partage en deux couches; l'une, blanche supérieure, est d'une consistance butyreuse, l'autre, inférieure, est incolore,

La scammonée dite de Montpellier nous vient d'Allemagne; c'est un produit falsifié et fabriqué de toutes pièces, elle contient de l'amidon et des racines purgatives, euphorbe ou autre, et elle purge à très-petite dose, tandis que la scammonée de Montpellier, préparée par Laval, ne renferme pas d'amidon, contient plus de résine et ne purge qu'à la dose de 2 grammes; aussi, après avoir pendant longtemps réservé la scammonée de Montpellier pour l'usage des animaux, l'a-t-on aujourd'hui à peu près tout à fait abandonnée, à cause de son action variable.]

Cette plante, d'une saveur âcre, d'une odeur peu remarquable, produit un suc laiteux, épaissi, qui est purgatif à l'intérieur à la dose de 1 gr. à 1 gr. 50 centigr. Il a été proposé par Wauters et par Bodart comme succédané de la scammonée d'Alep. Bodart a émis, en 1810, le vœu de voir la plante indigène détrôner l'exotique, et la scammonée d'Alep, en sa qualité d'étrangère, est encore exclusivement employée, malgré les propriétés bien connues de la scammonée de Montpellier!... La vérité est fille du temps.....

[L'ARGUEL, *argel* ou *arghel*, *Cynanchum argel*, Del.; *Solenostema arghel* de Hayn; ASCLÉPIADÉES. — CYNANCHÉES; PENTANDRIE DIGYNIE, L., produit des feuilles qu'on mélange frauduleusement avec les folioles de séné; on les distingue en ce qu'elles sont plus épaisses, plus rugueuses, d'un vert blanchâtre, peu ou pas marquées de nervures transversales; leur odeur est forte, nauséeuse; elles possèdent des propriétés purgatives très-énergiques et trop irritantes. Quelquefois on trouve aussi les fruits de l'arguel mêlés au séné; ce sont de véritables follicules, contenant des graines aigrettées; tandis que les fruits du séné sont des gousses avec graines sans aigrettes.]

CYNOGLOSSE.

Cynoglossum majus vulgare. C. BAUH., TOURN. — *Cynoglossum vulgare.* J. BAUH.

BORRAGINÉES. — BORRAGÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE MONOGYNIE. L.

Langue de chien, — herbe d'antal.

La cynoglosse, plante bisannuelle (Pl. XVI), croît dans les lieux incultes et pierreux ou sablonneux.

Description. — Racine grosse, pivotante, rameuse, gris-noirâtre en dehors, blanche en dedans, s'enfonçant jusqu'à 30 centimètres dans la terre. — Tiges herbacées, striées, épaisses, velues, rameuses, de 60 centimètres environ. — Feuilles alternes, allongées, lancéolées, pubescentes, douces au toucher, d'un vert blanchâtre; les radicales pétiolées, sessiles. — Fleurs d'un rouge violacé, légèrement pédonculées, réunies au sommet des rameaux en cymes scorpioïdes (mai-juillet). — Calice presque campanulé, à cinq découpures. — Corolle monopétale, infundibuliforme, à tube un peu plus court que le calice. — Cinq étamines, plus courtes que la corolle. — Quatre carpelles. — Un style persistant. — Fruit consistant en quatre akènes comprimés, attachés au style latéralement, chargés d'aspérités à leur face supérieure.

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

[**Culture.** — La cynoglosse est très-abondante à l'état sauvage; on ne la cultive que dans les jardins botaniques; elle exige un sol sec et une exposition chaude; on la sème au printemps ou à l'automne en place; elle supporte mal la transplantation, même lorsqu'elle est jeune.]

Récolte. — On récolte la racine au printemps, lorsqu'elle est à sa seconde année. On doit en séparer le cœur, qui est ligneux et sans vertu; faire sécher promptement l'écorce coupée par petits fragments et la conserver dans un lieu bien sec. Les feuilles sont meilleures la première année, avant l'apparition de la tige. Elles perdent de leurs vertus par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante a une odeur forte que l'on a comparée à celle du bouc ou du chien. Sa saveur est fade, nauséabonde.

Cenedilla (1) a fait l'analyse de la racine; il y a trouvé de l'eau chargée d'un principe odorant, une matière grasse colorante, une matière résineuse, du suroxalate de potasse, de l'acétate de chaux, du tannin, de la matière extractive, une matière animale, de l'inuline, une matière gommeuse, de l'acide pectique, de l'oxalate de chaux, de la fibre ligneuse. Ce chimiste pense que le principe odorant en est le principe actif.

Il règne beaucoup de vague sur les propriétés de la cynoglosse; les uns la considèrent comme narcotique, tandis que les autres la regardent comme adoucissante et mucilagineuse seulement. Scopoli, Desbois, de Rochefort, assurent qu'elle n'a rien de vireux. Vogel, Morison, Murray, et la plupart des anciens, la considèrent comme une plante très-vénéneuse. Murray rapporte l'histoire d'une famille entière qui fut empoisonnée par l'usage inconsidéré des feuilles de cynoglosse. Chaumeton, étant occupé à arranger sur des feuilles de papier plusieurs échantillons de cette plante fraîche, fut pris de malaise, de défaillance, et éprouva d'abondants vomissements. Cette plante est réellement délétère; mais cette qualité s'affaiblit et disparaît même par la dessiccation. Dans ce dernier état, j'en ai employé les racines et les feuilles comme béchiques et adoucissantes, à la dose de 30 gr. à 60 gr. pour 1 kilogr. d'eau, dans les affections catarrhales, les diarrhées avec tranchées, les toux sèches ou nerveuses. Les pilules de cynoglosse, dont on fait un fréquent usage, méritent-elles le nom qu'elles portent? C'est à l'opium et aux semences de jusquiame, qui entrent dans leur composition, que la plupart des médecins attribuent la propriété calmante et hypnotique dont elles jouissent. Cependant quelques praticiens, et en particulier Chaumeton, ont pensé que cette préparation ne pouvait être remplacée par l'opium seul, parce que la racine mucilagineuse de la cynoglosse tempère l'énergie de l'opium et de la jusquiame, et leur imprime une modification dont les plus célèbres médecins reconnaissent l'utilité. Je crois que cette modification est due à l'association de l'opium et de la jusquiame, lesquels se mitigent l'un l'autre. Il entre aussi dans ces pilules du castoréum, de l'oliban, du safran. Murray, encore élève en médecine, fit un heureux essai de ces pilules sur son père, à qui une toux violente et opiniâtre avait depuis longtemps ravi le sommeil. « *Massa hac cum nitro versus noctem data, olim optimo patrum nocturnam quietem, crebris pectoris à tussi concussionibus diu turbatam, tiro medicus feliciter restitui.* »

Les feuilles et les racines fraîches de cynoglosse, en cataplasme ou en décoction concentrée, sont très-utiles appliquées sur les brûlures, les inflammations superficielles; elles calment la douleur. Les cultivateurs en font fréquemment usage dans la médecine vétérinaire, en fomentation sur les engorgements inflammatoires, dans l'ophthalmie, et même sur les plaies gangréneuses, sans doute quand celles-ci sont le résultat d'un excès d'inflammation.

CYPRÈS. Cupressus sempervirens. L.

Cupressus. Bauh. — *Cupressus ramos extrà se spargens.* Tourn.

Conifères. — Cupressinées. Fam. nat. — Monoécie monadelphie. L.

Le cyprès pyramidal, aujourd'hui très-commun dans nos départements méridionaux, est originaire de l'île de Crète et des contrées de l'Orient. Cet arbre, d'un aspect sombre, est l'emblème de la mélancolie et le triste ornement des cimetières : « *Diti sacra, ideoque funebri signa ad domos posita.* » Cet arbre est trop généralement connu pour en donner la description. Il produit dans les climats dont nous venons de parler une espèce

---

(1) *Giornale di farm. di Milano*, 1828.

de résine suave et odorante obtenue par incision, et qu'il ne donne pas dans nos contrées.

[**Parties usitées.** — Les feuilles, le bois, les fruits.

Culture. — Le cyprès aime les sols légers et chauds; on le sème en terrines ou en pleine terre au printemps qui suit la récolte, on repique le plan à la seconde année, et de préférence en pots; il supporte difficilement la transplantation.

Récolte. — Les feuilles et le bois peuvent être récoltés pendant toute l'année; le bois jaune-rougeâtre est dur et compacte, il est incorruptible; les Égyptiens en faisaient des sépulcres pour les momies, et les Grecs des statues des dieux; les fruits, ou *noix* de cyprès, doivent être cueillis lorsqu'ils sont encore verts.

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties de la plante répandent une odeur térébenthacée des plus prononcées; on peut en obtenir, par incision, une résine analogue à celle du pin, qui, soumise à la distillation, produirait une essence et laisserait pour résidu une résine analogue à la colophane.]

On a employé le bois comme astringent, sudorifique et diurétique, et les fruits, connus dans les pharmacies sous le nom de galbules ou noix de cyprès, comme astringents. Hippocrate employait le bois dans les affections utérines. Galien en recommande le fruit dans la diarrhée. La thérapeutique moderne en a conservé l'usage. On les emploie dans les diarrhées, les flux muqueux, les hémorrhagies passives, et même comme fébrifuge. Lanzoni les regarde comme aussi puissants que le quinquina dans les fièvres intermittentes. Silva, pharmacien à Bayonne (1), a proposé un sirop antidysentérique ainsi composé : noix de cyprès fraîches concassées, 250 gr.; eau bouillante, 750 gr.; sirop simple, 1,000 gr ; alcool, 60 gr. Faites infuser les noix dans l'eau pendant vingt-quatre heures; passez et filtrez l'infusion; ajoutez l'alcool et mêlez le tout en sirop réduit. On conçoit que ce sirop ne peut être employé que dans les cas assez rares où les astringents peuvent être employés sans inconvénient.

Sère, de Muret (2), a employé avec succès la noix de cyprès en fumigations et en embrocations dans plusieurs cas de tumeurs hémorrhoïdales et de collapsus du rectum.

DAPHNÉS.

Daphnacées. — Thymelées. Fam. nat. — Octandrie monogynie. L.

1° GAROU, Sain-bois, Bois de garou, Daphné paniculé (*Daphne gnidium*, L.; *Thymelæa foliis lini*, Bauh.). — (Pl. XIX). — Arbuste qui croît aux lieux montueux et arides du midi de la France. A. Richard l'a trouvé abondamment près du pont du Gard, aux environs de Toulouse. On le trouve aussi dans les environs de Narbonne, dans les Pyrénées-Orientales, etc. On le cultive dans les jardins, où il a besoin de l'orangerie dans le Nord.

Description. — Racine longue, grosse, dure, rougeâtre en dehors, blanche en dedans. — Tiges de 70 centimètres à 1 mètre, droites, divisées dès leur base en rameaux souples, élancés, d'un brun cendré. — Feuilles éparses, nombreuses, sessiles, linéaires, lancéolées, rapprochées, glabres, atténuées dès la base, presque mucronées au sommet. — Fleurs blanches ou un peu rougeâtres, pédonculées, disposées en panicule terminale (juillet-août); pédoncules velus. — Calice pétaloïde, infundibuliforme, à tube quadrifide, velu comme le pédoncule, caduc. — Huit étamines incluses. — Style court à stigmate en tête. — Fruits : baies d'abord vertes, devenant rouges en mûrissant.

Parties usitées. — L'écorce, quelquefois les feuilles, les fruits. Les Anglais emploient de préférence l'écorce de la racine; la partie ligneuse de cette dernière est inerte.

---

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1852, p. 491.
(2) *Gazette médicale de Toulouse*, 1852.

Récolte. — L'écorce de garou se récolte en automne et au printemps. Elle se trouve dans le commerce en lanières plus ou moins longues, roulées sur elles-mêmes, sèches, minces, difficiles à rompre, ridées transversalement, gris-rougeâtre plus ou moins foncé à l'extérieur; d'un blanc légèrement verdâtre à l'intérieur, et offrant dans le sens des fibres des filaments soyeux et brillants. Il vaut mieux obtenir ainsi cette écorce que d'avoir les rameaux desséchés pour l'en extraire au besoin, en les faisant infuser dans le vinaigre, parce que ce menstrue lui enlève une partie de ses propriétés. Le temps ne paraît pas les altérer. Mérat et Delens disent qu'un très-petit morceau pris sur une branche, conservé depuis plus de dix ans dans leur herbier, leur a brûlé la bouche jusqu'au lendemain.

2° MÉZÉRÉON, Bois-gentil, Faux garou, Lauréole femelle, Lauréole gentille, Bois d'oreille, Merlion, Thymelée, Malherbe, Trentanel (*Daphne mezereum*, L.; *Chamælea germanica*, Dod.; *Mezereum germanicum*, Lob.; *Laureola folio deciduo, flore purpureo*, Bauh.; *Laureola femina*, Tourn. — Élégant arbuste qui croît sur les bois montueux et fleurit au milieu des neiges. Il est abondant dans les Alpes, les Pyrénées, dans la Bourgogne. On l'a trouvé dans la forêt de Sénart, aux environs de Paris, dans celles de Villers-Cotterets, de Fontainebleau, dans quelques bois des départements de la Somme et du Pas-de-Calais, etc. On le cultive dans les jardins pour le parfum et la précocité de ses fleurs.

Description. — Racine ligneuse, fibreuse. — Tige de 50 centimètres à 1 mètre, rameuse, droite, revêtue d'une écorce brune ou grisâtre. — Feuilles alternes, ovales, lancéolées, d'un vert pâle ou jaunâtre, un peu glauque en dessous, très-entières, rétrécies à leur base, glabres, longues d'environ 5 centimètres, quelques-unes presque spatulées, non persistantes. — Fleurs roses, quelquefois blanches, sessiles, latérales, en fascicules 2-3 flores, le long des rameaux, au-dessous du bouquet terminal des jeunes feuilles, se montrant avant ces dernières (février-mars). — Fleurs roses, mêmes caractères que dans le garou. — Etamines, huit incluses. — Ovaire arrondi, à une seule loge uniovulée. — Style très-court, avec un stigmate en tête. — Fruits : baies rouges, ovoïdes.

Parties usitées. — L'écorce, le fruit, les feuilles.

Récolte. — On ne doit choisir que l'écorce du tronc de l'arbuste. Lorsqu'elle est sèche, on la trouve chez les herboristes ou dans les officines, en morceaux minces, roussâtres, souvent recouverts d'un épiderme brun-pâle.

3° LAUREOLE, Daphne laureole (*Daphne laureola*, L.; *Thymelæa lauri folio semper virens, seu Laureola mas*, Tourn.). — Ce sous-arbrisseau, de 50 à 80 centimètres, se rencontre dans les bois, presque partout (Senlis, Saint-Léger, près de Paris), et plus ordinairement dans les jardins. Il diffère du mézéréum par ses feuilles persistantes, ses fleurs d'un jaune verdâtre, disposées en petites grappes axillaires, son fruit noir, sa floraison, qui a lieu en mars et avril. Il peut remplacer le garou et le mézéréon pour l'usage externe, cependant il est moins actif.

Le *daphné thymelea* et les *daphnés alpina*, *cneorum*, *indica*, etc., que l'on cultive comme plante d'ornement, jouissent des mêmes propriétés. Il n'existe pas d'écorce de thymelée dans le commerce; cet arbrisseau est trop petit pour en fournir. C'est à tort que la plupart des pharmacopées étrangères désignent l'écorce de mézéréum comme étant seule usitée en France, où l'on emploie surtout celle de garou.

[D'après Hetet, pharmacien en chef de la marine à Toulon, l'écorce de tarton-raire, produite par le *daphné tarton-raira*, ou *passerina tarton-raira*, connu vulgairement sous le nom de *gros rotombet* et de *trintanelle Malherbe*, peut remplacer le garou; la pommade préparée avec cette écorce est beaucoup plus active que celle de garou.)

[**Culture.** — Les daphnés demandent une terre substantielle, fraîche et ombragée; on les propage de graines semées aussitôt après la maturité, on sème en terrines et en terre de bruyère, et on repique les jeunes plants lorsqu'ils sont assez forts.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les écorces de ces plantes sont inodores. Si on les place sur la langue ou qu'on les mâche, elles n'offrent d'abord qu'une faible sapidité, puis elles deviennent amères, et bientôt enfin elles déterminent une sensation brûlantes, caustique, tenace, insupportable, qui s'étend au pharynx pendant plusieurs heures. Les feuilles fraîches et les fruits frais ou secs produisent les mêmes effets que l'écorce. — D'après l'analyse de Gmelin et Baer, elles contiennent, entre autres substances, du sucre, de la cire, de l'acide malique, une matière colorante jaune, une matière neutre cristalline (*daphnine*) analogue à l'asparagine, et une résine très-âcre. C'est à cette dernière qu'elles doivent leurs propriétés vésicantes. — Dublanc a retiré de l'écorce du garou une matière cristalline, une matière résinoïde sans âcreté, une sous-résine insipide, et une matière verte demi-fluide très-âcre.

Soixante grammes d'écorce de mézéréum, macérée dans l'eau, donnent 10 grammes d'extrait gommeux; l'extrait alcoolique donne des grains d'une résine très-pure; l'eau distillée, blanchâtre et modérément âcre, ne contient aucune portion d'huile.

La *daphnine* a été découverte par Vauquelin. Elle est en cristaux incolores, inodores, d'une saveur amère et astringente, peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau bouillante, dans l'alcool et dans l'éther; chauffée, elle se réduit en vapeurs très-âcres; elle n'est ni acide ni alcaline, et est sans influence sur les propriétés physiologiques du garou (Soubeiran).

L'eau, mais surtout l'alcool, l'éther et les corps gras, se chargent des principes actifs du garou. — Dans le midi de l'Europe, l'écorce de garou est employée à la teinture. On s'en sert particulièrement pour donner à la laine une couleur jaune, qu'on change ensuite en vert en y ajoutant de l'isatis. Les semences sont en usage pour faire des appâts destinés à empoisonner les loups et les renards. — L'écorce de bois gentil, surtout celle de la racine, a été employée à faire du papier gris. Elle pourrait l'être également à la fabrication des fils.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction de mézéréum (1 à 8 gr. par 1,500 gr. d'eau réduits à 1,000), édulcorée avec un sirop mucilagineux; 2 à 4 tasses dans les 24 heures. (C'est la formule la plus ordinairement employée.)

Poudre d'écorce de mézéréum, 5 à 50 centigr., en bols, pilules, etc. (Inusitée.)

Fruits en poudre, 25 à 30 centigr., comme purgatif.

Extrait alcoolique, 2 à 5 centigr.

Sirop de mézéréum (Cazenave), extrait alcoolique de mézéréum, 10 centigr.; sirop de sucre, 500 gr., 40 à 50 gr. par jour.

A L'EXTÉRIEUR. — Ecorce en fragments, macérée dans l'eau ou le vinaigre, comme rubéfiant, vésicant.

Huile (écorce de garou pilée, 1 sur 2 d'huile), en frictions comme rubéfiant, révulsif, etc.

Pommade de garou (axonge, 15 gr.; cire blanche, 20 gr.; écorce de garou divisée, 4 gr. Faire digérer le garou avec l'axonge pendant 12 heures; passer, laisser déposer et ajouter la cire), pour pansement des exutoires.

Papier et taffetas vésicants (extrait alcoolique, 1 sur 12, n° 1; 1 sur 38, n° 2).

Leroux (1), pharmacien à Vitry-le-Français, prépare un extrait alcoolique de mézéréum, qui, employé en frictions, agit de la même manière que l'huile de croton tiglium. — Leclerc (de Tours) a fait préparer des extraits aqueux, alcooliques et éthériques de garou, dont les effets ont été plus ou moins actifs à l'extérieur. — On doit à Goldfy une méthode qu'il est bon d'employer, lorsque le garou est destiné à subir l'action d'un véhicule; on pile, dans un mortier de fer, l'écorce de garou préalablement coupée au couteau, en l'humectant avec de l'alcool jusqu'à ce qu'on ait formé une masse fibreuse sans aucune apparence d'écorce; le garou est ainsi parfaitement divisé, et la résine mieux disposée à la solution.

L'écorce de mézéréum entre dans la tisane lusitanienne, composée de salsepareille, de gayac et de sulfure d'antimoine; dans la tisane sudorifique de Cazenave, et dans celle de Gibert, elle est associée à la salsepareille.

[Le bois des divers garous sert à faire des pois à cautères très-irritants.]

A haute dose, les daphnés sont des poisons irritants. Introduits dans l'estomac, ils déterminent une ardeur brûlante qui s'étend du pharynx au cardia, la cardialgie, de violentes tranchées, la superpurgation, la chute des forces, et quelquefois même la mort; à l'inflammation locale se joint une irritation sympathique du système nerveux. 15 gr. d'écorce de garou administrés à un chien ont déterminé les effets suivants : bouche écumeuse, cris plaintifs, vomissements de matières alimentaires mêlées de quelques portions liquides, abattement, circulation plus accélérée, impos-

(1) *Gazette médicale de Paris*, août 1833.

sibilité de marcher, point de convulsions, battements du cœur, d'abord intermittents, puis moins sensibles et lents: mort. Linné rapporte qu'une demoiselle mourut hémoptoïque après avoir pris douze baies de mézéréum ou bois-gentil. Vicat cite le cas d'un hydropique auquel on avait fait prendre du bois-gentil et qui fut tout à coup attaqué d'un cours de ventre continu et accompagné de douleurs insupportables, de vomissements, qui, pendant six semaines, revenaient tous les jours avec une violence extrême. Blatin (1) a été témoin, en 1807, des accidents qu'éprouva un habitant de Clermont-Ferrand, pour avoir fait usage, par méprise, d'une décoction de racine de garou au lieu de celle de guimauve. Il eut des ardeurs dans l'estomac et aux entrailles, une chaleur fort âcre à la peau, de l'agitation dans le sommeil, perte d'appétit, fièvre très-vive, soubresauts dans les tendons. Une décoction de racine de guimauve calma ces symptômes. Les fruits de mézéréum, désignés autrefois sous les noms de *grana gnidia*, *cocci gnidii*, sont très-délétères. Cependant les oiseaux les mangent avec avidité et impunément.

Les baies de lauréole, pressées entre les doigts, laissent échapper une huile grasse d'abord un peu douce au goût, mais qui bientôt après enflamme la gorge et produit un sentiment de suffocation. Bulliard a vu un forgeron dans le plus terrible état, pour avoir fait usage de ce purgatif, les délayants, les potions huileuses ne pouvant calmer les vomissements, ni les tranchées horribles qui le tourmentaient. Enfin, une décoction de chènevis apaisa ses douleurs et le sauva, au grand étonnement du médecin.

Les daphnés produisent les mêmes lésions anatomiques que les poisons végétaux irritants en général, tels que la bryone, les clématites, etc. Le traitement est le même que celui que nous avons indiqué aux articles concernant ces plantes. On ne devra pas oublier le chènevis, que Bulliard a vu si bien réussir en pareil cas.

Le garou, le mézéréum, la lauréole, sont des médicaments dangereux quand ils ne sont pas maniés avec prudence. Mais on obtient de leur emploi, sagement dirigé contre certaines maladies rebelles, des avantages proportionnés à leur énergie. Les médicaments ont en général une action thérapeutique d'autant plus prononcée qu'ils sont moins susceptibles de s'assimiler aux éléments de notre existence physiologique. C'est en surveillant et en limitant avec sagacité cette action, que la médecine agissante opère des merveilles dans des cas où la nature s'endort, doucement bercée par la médecine expectante.

Le mézéréum est employé comme purgatif, diurétique, sudorifique, dépuratif, fondant, suivant la dose à laquelle on l'administre et les indications que l'on veut remplir. Macéré pendant vingt-quatre heures, à une dose plus ou moins grande, selon les cas, dans un mucilage, dans le petit lait, il devenait dans les mains des anciens, et surtout des médecins du XVIe siècle, un purgatif sûr, un drastique ou un fondant efficace exempt de danger. Mercurialis prescrivait comme drastique contre l'ascite le fruit du mézéréum en macération dans le lait. Riolan employait dans les hydropisies le mélange des sucs de lauréole, de concombre sauvage, d'iris fétide et d'absinthe. Constantin, qui s'attachait particulièrement à tirer parti des végétaux indigènes, employait le topique suivant sur le ventre des hydropiques, pour produire un effet purgatif: feuilles de daphné, 20 gr.; faites tremper dans 2 kilogr. 1/2 d'eau pendant vingt-quatre heures; faites bouillir jusqu'à réduction de moitié; passez, ajoutez 250 gr. d'huile d'amandes douces; faites bouillir encore jusqu'à ce que l'eau soit toute consommée. Ce moyen iatraleptique mérite une attention toute particulière. Les paysans

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. III, p. 297.

russes, au rapport de Pallas, se purgent en prenant une trentaine de baies de mézéréum. Villars affirme que les paysans du Dauphiné se servent également de ces fruits lorsqu'ils veulent se purger, mais qu'ils n'en prennent que huit à dix, dose déjà assez forte et qui peut, chez des personnes irritables, produire une superpurgation. Loiseleur-Deslongchamps a trouvé dans les feuilles de garou un cathartique qui, administré à haute dose, n'a produit aucun accident. Les semences de lauréole étaient employées du temps d'Hippocrate comme purgatives et vomitives.

Comme stimulants, diaphorétiques, fondants, dépuratifs, les daphnés sont employés à l'intérieur dans les maladies du système osseux, les douleurs ostéocopes, les exostoses, les scrofules, les affections dartreuses, la syphilis secondaire, le rhumatisme chronique, etc. Gilibert conseille la pulpe des baies de mézéréum un peu torréfiée, unie à la gomme, en pilules de 5 centigr., comme un des meilleurs fondants et comme le vrai spécifique contre les dartres rebelles. J'ai employé deux fois cette médication avec un succès complet contre des dartres qui avaient résisté à divers traitements. Russel, Home, Swediaur, Wright, recommandent, dans les affections syphilitiques constitutionnelles, l'usage de l'écorce de mézéréum comme un remède précieux. J'en ai plusieurs fois, dans le cours de ma pratique rurale, employé la décoction contre la syphilis secondaire ou tertiaire. Je n'ai pu bien constater son efficacité que dans un seul cas, où il existait un ulcère syphilitique serpigineux à la joue et une tumeur gommeuse au bras gauche, à la suite de diverses infections vénériennes. Le malade, âgé de trente-huit ans, bien constitué, mais affaibli et un peu cachectique, fut guéri après cinquante jours de traitement. Dans deux autres cas, des douleurs ostéocopes m'ayant obligé de donner concurremment les préparations d'opium, le succès obtenu a pu être également attribué à ce dernier médicament, qui, comme on sait, suffit quelquefois seul, dans certaines circonstances, pour guérir la syphilis invétérée. J'ai employé avec succès l'écorce de la racine de mézéréum jointe à la racine de bardane et à la douce-amère dans un cas de syphilide squameuse survenue trois mois après un traitement mercuriel incomplet et mal dirigé. Tout ce que nous venons de rapporter sur l'emploi du mézéréum, comme altérant, atteste les propriétés réelles de cette plante dans les cas de dartres invétérées et d'affections syphilitiques rebelles au mercure. Ce puissant remède est trop peu usité. Biett et Cazenave ont employé avec avantage les préparations de mézéréum, et notamment la décoction et le sirop dans les affections cutanées chroniques, les syphilides, les affections vénériennes invétérées.

La décoction d'écorce de bois-gentil a également réussi dans les affections scrofuleuses. Home affirme qu'on peut triompher, au moyen de ce remède, des engorgements de toute nature. Withering (1) a guéri, dans l'espace d'un mois, une femme qui éprouvait depuis trois ans une grande difficulté d'avaler, en lui faisant mâcher, à diverses reprises, des tranches minces de mézéréum. Il y avait là probablement un commencement de paralysie de l'œsophage, que l'action stimulante de ce médicament a efficacement combattue. Wertheim (2) assure que des frictions répétées trois ou quatre fois par jour, *loco dolenti*, avec une teinture de baies de bois-gentil, calment très-bien certaines névralgies faciales, entre autres la prosopalgie ou névralgie frontale. Il prépare cette teinture avec vingt-quatre baies pour autant de grammes d'alcool.

L'écorce de garou, macérée pendant quelques heures dans l'eau ou le vinaigre, appliquée sur la peau et maintenue au moyen d'un emplâtre ag-

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. III, p. 298.
(2) *Annales médico-psychologiques*, juillet 1852.

glutinatif et d'une bande de toile, agit comme rubéfiant et vésicant. Les paysans, les commères, les guérisseurs ruraux, s'en servaient dans diverses provinces, et notamment en Aunis, sous le nom de *bois d'oreille*, avant la publication, en 1767, de l'ouvrage de Leroy (1), qui appela sur ce médicament l'attention des praticiens. On l'introduisait dans le lobe de l'oreille des enfants, pour produire une exsudation séreuse dans les accidents de la dentition, les affections chroniques des yeux, les engorgements glandulaires du cou, etc. On emploie cette écorce pour établir un exutoire, lorsqu'on redoute l'action des cantharides sur les voies urinaires. Son action est lente; elle ne produit généralement la rubéfaction qu'au bout de vingt-quatre heures, et la vésication qu'après quarante-huit heures. Elle ne peut donc convenir que dans les affections chroniques, et non lorsqu'il s'agit de déterminer promptement, dans des cas urgents, une irritation vive et instantanée. Elle occasionne souvent une démangeaison insupportable, une éruption boutonneuse et de l'inflammation autour de la partie sur laquelle elle est appliquée. A côté de ces inconvénients se trouvent des avantages réels que Gillet de Grandmont a constatés. Le vésicatoire à l'aide de l'écorce de garou est, dit-il, un peu long à s'établir; mais dès qu'il est entré en action, cet exutoire mouille deux fois par jour et abondamment jusqu'à huit ou dix compresses doubles. La sécrétion est vraiment merveilleuse et d'une abondance incompréhensible. Ce mode de vésication n'entraîne point l'enlèvement de l'épiderme : il semble que le derme subisse une espèce de végétation et que tous les vaisseaux de la surface attaquée se gonflent et forment une foule de petites saillies par lesquelles s'exhale la sérosité. Souvent la surface de la peau environnante devient rouge et se couvre de boutons qui, eux-mêmes, donnent un écoulement; dans ce cas, si le bras est douloureux, qu'il y ait démangeaison et cuisson, il est utile de ne panser qu'une fois par jour et de faire macérer le bois dans l'eau seulement vinaigrée. Pour modérer l'érythème de la peau, un peu d'eau de cerfeuil et de fleur de sureau suffit. Un des avantages que présentent ces exutoires, et à notre avis très-important, est que la peau revient à son état naturel, même après plusieurs mois de durée, ce qui permet de les placer au bras des jeunes filles, sans que plus tard elles aient à se repentir d'avoir recouru pour leur santé à l'emploi d'un tel moyen. Nous engageons beaucoup nos confrères à en essayer, et à revenir à l'usage du sain bois, comme il serait à désirer qu'un pharmacien s'occupât d'extraire le principe actif du daphné mézéréum, du *laureola gnidium* et *largeso*, de façon à obtenir des compresses sur des toiles vésicantes au garou, qui remplaceraient l'écorce dont nous nous servons habituellement (2).

Leclerc, de Tours (3), a fait préparer des extraits aqueux, alcooliques et éthériques d'écorce de garou. Un épithème fait avec chacun de ces extraits fut appliqué pendant vingt-quatre heures sur l'avant-bras de trois malades. L'extrait éthérique seul produisit un effet énergique. Il se développa un grand nombre de petites vésicules remplies d'une sérosité trouble sur la partie qu'avait recouverte l'épithème fait avec cet extrait. On n'obtint qu'une faible rubéfaction avec l'extrait alcoolique; l'extrait aqueux resta sans effet. Il est donc évident que dans la composition d'une pommade épispastique au garou, destinée à l'entretien des vésicatoires, il faudra toujours employer de l'extrait éthérique, de même que pour exciter la rubéfaction ou un peu d'inflammation dans les parties où la peau est fine.

Le mézéréum et la lauréole peuvent remplacer le garou comme rubéfiant et vésicant.

---

(1) *Essai sur l'usage et les effets de l'écorce de garou.* Paris, 1767, in-12.

(2) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique et de matière médicale*, 1851.

(3) *Essai sur les épispastiques. — Journal des connaissances médico-chirurgicales*, t. III, p. 92.

DENTELAIRE. Plumbago europæa. L.

Lepidium dentellaria dictum. Bauh. — *Plumbago quorumdam.* Tourn.

Plumbaginées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Dentaire, — herbe aux cancers, — Malherbe, — herbe aux racheux.

La dentelaire (Pl. XVII), ainsi nommée à cause de la propriété que les anciens lui supposaient d'apaiser les douleurs des dents, croît sur le bord des chemins, dans les champs arides du midi de la France. On la trouve dans les environs de Toulon, de Narbonne, à Armissan, Langel, etc.

Description. — Racine blanche, pivotante, épaisse, un peu rameuse. — Tige droite, de 50 à 60 centimètres, rameuse, striée, cylindrique, cannelée. — Feuilles alternes, amplexicaules, ovales, allongées, d'un vert plombé, rudes au toucher, entières ou médiocrement denticulées, légèrement bordées de poils très-courts, glanduleux; deux oreillettes à leur base; les inférieures ovales, très-obtuses, rétrécies à leur base, presque spatulées, longues de 5 centimètres; les supérieures plus étroites, lancéolées, aiguës; celles des rameaux plus petites, presque linéaires. — Fleurs sessiles, en bouquets terminaux, violettes, accompagnées de 3-4 petites bractées (août-septembre). — Calice tubuleux, hérissé de poils glanduleux, jet visqueux, à cinq dents étroites et cinq angles. — Corolle infundibuliforme, cinq lobes ovales-obtus au limbe. — Cinq étamines de la longueur du limbe, un peu saillantes. — Ovaire surmonté d'un style, quintifide au sommet. — Fruit : capsule renfermée dans le calice, contenant une semence suspendue par un cordon filiforme.

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

[**Culture.** — La dentelaire, qui est très-rustique, croît dans tous les sols; cependant elle préfère les terres profondes, un peu chaudes; on la propage de graines semées en pots au printemps et sur couche; dans le Nord, et partout où la graine ne mûrit pas, on la multiplie par éclats de pieds, mais ce mode de multiplication ne donne pas d'aussi bons résultats.]

Récolte. — Il est préférable d'employer cette racine à l'état frais; elle perd de son âcreté par la dessiccation. Cependant, on la trouve chez les herboristes sous la forme de longs fuseaux rougeâtres, presque ligneux. C'est dans cet état qu'elle sert comme masticatoire odontalgique.

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties de la dentelaire, et notamment les racines, ont une saveur âcre et brûlante, et excitent, quand on les mâche, une abondante salivation. Dulong, d'Astafort (1), a extrait de la racine un principe âcre, non azoté, volatil, non alcalin, qu'il nomme *plombagin*. [Il cristallise en cristaux angulaires orangés, d'une saveur âcre et brûlante, peu solubles dans l'eau et dans l'alcool; les alcalis et le sous-acétate de plomb le colorent en rouge, ils sont neutres et volatils, sans altération, fusibles à une douce chaleur.] (La racine contient aussi un corps gras particulier, non encore étudié, qui donne à la peau une couleur gris de plomb, ce qui a valu à la plante le nom de *plumbago*.)

L'action rubéfiante et vésicante de la dentelaire appliquée sur la peau est un indice certain de sa vertu énergiquement stimulante. Introduite à une certaine dose dans les voies digestives, elle produit des vomissements, des tranchées et tous les symptômes des poisons irritants. Suivant Hanin, il suffit d'en mâcher quelque temps les feuilles pour éprouver des nausées.

Bien que Wedelius, cité par Peyrilhe, ait considéré le plumbago comme éméto-cathartique et antidysentérique, et qu'il l'ait même décoré du nom d'*ipécacuanha nostras*, je n'ai jamais tenté de l'administrer à l'intérieur. Cependant, « si l'expérience, dit Chaumeton, confirme à ce sujet les faits annoncés par Wedel, on pourra peut-être la placer un jour au rang des succédanés de l'ipécacuanha. » Peyrilhe la croit vomitive et purgative à la dose de 15 à 50 centigr.

Cette racine caustique a été longtemps employée en Provence pour la gué-

---

(1) *Journal de pharmacie*, t. XIV, p. 444.

rison de la teigne et de la gale; mais Garidel a vu résulter de graves accidents de ce traitement empirique, et Sauvages parle d'une jeune fille qui fut en quelque sorte écorchée vive pour en avoir fait usage. Cependant Sumeire l'a proposée en 1779 contre la gale, mais en lui faisant préalablement subir une préparation ayant pour effet d'en diminuer l'extrême âcreté. Cette préparation consiste à triturer dans un mortier de marbre deux ou trois poignées de racines de cette plante, sur lesquelles on verse 1/2 kilogr. d'huile bouillante. Après avoir broyé le tout pendant quelques minutes, passé à travers un linge et exprimé fortement le résidu, on place une partie de ce résidu dans un nouet de linge fin que l'on trempe ensuite dans l'huile tiède pour en faire des onctions sur la peau. Trois ou quatre de ces onctions suffisent en général pour la guérison de la gale simple. Les bons effets de ce traitement ont été constatés dans le temps par une commission de la Société royale de médecine de Paris. Alibert a confirmé par l'expérience l'approbation de cette Société savante. Le professeur Delpech a aussi observé les bons effets du remède de Sumeire; mais il les a attribués à l'huile d'olive seule. Curtet, professeur à l'Ecole de médecine de Bruxelles (1), employait de la même manière les feuilles de dentelaire au lieu des racines. D'après ce praticien, il se produit une éruption générale très-abondante, assez pénible; mais la gale la plus invétérée guérit en huit ou dix jours.

Il est important de distinguer la gale du prurigo, avec lequel on la confond souvent; car si on pratiquait des frictions avec les préparations dont nous venons de parler sur le *prurigo formicans*, cette éruption, au lieu de guérir, en deviendrait plus rebelle.

Toutes les parties de la dentelaire peuvent être employées à l'extérieur comme vésicatoires : l'effet en est prompt. On s'en sert avantageusement dans les ulcères atoniques, pour réprimer les chairs fongueuses et activer le travail de la cicatrisation dans les plaies anciennes, pâles et blafardes. Schreiber et Sauvages-Delacroix (2) prétendent que l'huile dans laquelle on a fait infuser cette plante a guéri non-seulement d'anciens ulcères, mais aussi de véritables cancers. Hévin parle aussi de ce remède, et dit qu'on doit en renouveler l'application plusieurs fois le jour jusqu'à ce que l'eschare noire qu'il forme soit assez croûteuse pour que le malade ne souffre plus. « Dans le cancer des lèvres, du nez et des joues (*noli me tangere*), la racine de dentelaire, dit Vitet, exactement broyée et mêlée à la dose de 1/2 once (15 gr.) avec jaunes d'œufs, au nombre de dix, ensuite fortement exprimée à travers un linge grossier, donne une espèce d'onguent dont l'application passe pour enflammer et ensuite dessécher l'ulcère; c'est à l'expérience, ajoute cet auteur, à confirmer cette vertu; elle me paraît aussi douteuse que celle de l'extrait de ciguë ou d'aconit pour dompter cette espèce de cancer. » Cet onguent peut trouver son application comme rubéfiant et détersif; mais aucun médecin ne sera tenté de le substituer à la pâte arsenicale, à celle de Canquoin, ni au caustique de Vienne, dans le traitement du cancer.

La racine de dentelaire, mâchée, augmente la sécrétion salivaire, et agit ainsi, suivant Linné, comme un puissant antiodontalgique.

DICTAME DE CRÈTE. Origanum dictamnus. L.

Origanum creticum. Bauh. — *Origanum creticum, latifolium tomentosum.* Tourn. — *Dictamnus creticus.* Pharm.

Labiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante vivace, si célèbre dans les temps héroïques de la Grèce, croît

(1) *Cours manuscrit de pathologie* cité par Dubois de Tournay.
(2) *Flore médicale.*

spontanément dans l'île de Crète, sur le mont Ida. Elle est cultivée dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs et pour son odeur suave.

Description. — Racines grêles, d'un blanc grisâtre, composées de fibres nombreuses, filiformes, ramifiées. — Tige velue, tétragone, rameuse, de 30 centimètres environ. — Feuilles opposées, courtement pétiolées en bas, sessiles en haut, arrondies, ou un peu ovales en cœur, épaisses, entières, blanches et tomenteuses à leurs faces, cassantes, parsemées de petites vésicules noirâtres et toujours vertes. — Fleurs purpurines, en épis terminaux un peu pendants et touffus, quadrangulaires; ayant des bractées purpurines, larges, ovales, glabres (juin-juillet). — Calice cylindrique à cinq dents. — Corolle labiée; lèvre supérieure échancrée, l'inférieure à trois lobes. — Étamines, quatre didynames. — Ovaire à quatre lobes, style simple, stigmate légèrement bifide. — Fruit : quatre akènes ovales, renfermées dans le fond du calice.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

Culture et récolte. — On le multiplie de drageons, de boutures et de graines. Elle aime les lieux secs, une température chaude et craint les gelées. C'est pourquoi, dit Dumont de Courset, elle ne passe pas l'hiver en pleine terre; mais on la peut cultiver dans les départements méridionaux de la France, de même qu'elle réussit en Italie et en Espagne. Après la dessiccation, le dictame doit être conservé dans des boîtes bien closes, afin qu'il ne perde ni son odeur, ni sa vertu.

Propriétés physiques et chimiques. — Le dictame est d'une odeur fragrante, d'une saveur chaude, aromatique et amère. On en retire par la distillation une petite quantité d'huile volatile d'un jaune rougeâtre, d'un goût âcre-aromatique, et d'une saveur très-pénétrante qui passe presque en totalité dans la teinture alcoolique qu'on prépare avec cette plante. D'après Neumann et Virey, cette plante contient du camphre comme la plupart des labiées.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 4 à 15 gr. pour 500 gr. d'eau bouillante, à vase clos.
Poudre, 2 à 4 gr. et plus.
Teinture, 4 à 8 gr. dans une potion stimulante ou antispasmodique.
Vin (2 sur 20 à 30 de vin blanc; 3 jours d'infusion), 60 à 100 gr.
Le dictame fait partie du mithridate, de la thériaque, du diascordium, de la confection d'hyacinthe, etc.

Le dictame jouissait chez les anciens d'une grande célébrité comme vulnéraire. Les chèvres sauvages, selon Aristote, blessées par les flèches des chasseurs, mangent du dictame pour se guérir. Dioscoride rapporte le même fait. Pline, Cicéron, Apulée, racontent qu'il suffisait aux cerfs blessés d'en manger pour faire sortir les dards de leurs blessures et les guérir presque sur-le-champ. Virgile (1) nous a laissé une élégante description de cette plante cueillie par Vénus sur le mont Ida pour panser la blessure d'Enée.

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les merveilleuses propriétés attribuées au dictame de Crète. L'action évidemment stimulante de cette plante sur l'estomac, sur la matrice et sur le système nerveux, l'ont fait employer avec avantage dans l'atonie des voies digestives, dans la gastralgie, dans l'aménorrhée asthénique, etc. Mais elle ne mérite aucune préférence sur la mélisse, les menthes, le romarin, la sauge, qui sont plus communs et moins difficiles à cultiver. Toutefois, l'opinion des anciens, qui attribuent au dictame la propriété d'accélérer les accouchements difficiles, de favoriser l'expulsion du placenta, et de provoquer les menstrues, révèle des propriétés beaucoup plus énergiques, dues, suivant Peyrilhe, au pays où cette plante croît spontanément. Hippocrate paraît en avoir fait usage, soit comme emménagogue, soit pour déterminer l'expulsion du fœtus. Que de plantes autrefois vantées comme possédant des vertus merveilleuses, et que l'on regarde maintenant comme inertes! Se trompait-on complétement alors? ou se trompe-t-on complétement aujourd'hui?... Non; passez ces

(1) *Æneid.*, lib. XII, vers 412.

opinions contradictoires au crible de l'expérience, il vous restera toujours un peu de bon grain.

A l'extérieur, on l'employait en cataplasmes sur les plaies, les ulcères et les contusions, comme un puissant résolutif.

DICTAME BLANC (Voyez Fraxinelle).

DIGITALE POURPRÉE. Digitalis purpurea. L.

Digitalis purpurea folio aspero. C. Bauh. — *Digitalis purpurea.* Tourn.

Scrophulariacées. — Digitalées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

Gant de Notre-Dame, — dé de Notre-Dame, — grande digitale, — gantelet, — gantelée, gantellier, — doigtier, — gandio.

Cette plante bisannuelle (Pl. XVII) croît spontanément dans les bois des environs de Paris (Meudon, Saint-Germain), et surtout dans la Normandie et la Bretagne. On la rencontre aussi dans la forêt de Cressy et dans les bois montueux de la Picardie. Elle se plaît dans les terrains secs, sablonneux, siliceux, élevés. On la cultive dans les jardins comme plante d'ornement et pour l'usage médical. Elle se sème d'elle-même. Fuschius (1) est le premier qui ait donné à cette plante le nom de *digitale*, et en ait exposé les véritables caractères.

Description. — Racines fusiformes, brun-rougeâtre, fibreuses. — Tige droite, herbacée, simple, velue, cylindrique, de 60 à 80 centimètres. — Feuilles grandes, alternes, ovales ou lancéolées, vertes et un peu ridées en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous, dentées en leurs bords; les inférieures pétiolées, les supérieures presque sessiles. — Fleurs d'un rose purpurin, épi terminal penché d'un côté de la tige, à pédoncules courts et pubescents, à leurrette d'une bractée ovale-aiguë (juin-août). — Corolle campanulée ou tubuleuse, ressemblant à un dé à coudre (d'où le nom de *digitale*), quatre divisions au limbe, parsemée de taches roussâtres et comme tigrées à l'intérieur. — Calice à cinq folioles lancéolées. — Quatre étamines didynames, plus courtes que la corolle. — Anthère bilobée. — Style à stigmate bifide. — Fruit : capsule supérieure, ovale-aiguë, enveloppée par le calice à deux loges polyspermes.

Parties usitées. — Les feuilles, les semences; — autrefois les racines; — quelques auteurs ont proposé les fleurs.

[**Culture.** — La digitale sauvage suffit grandement aux besoins de la médecine; on la cultive dans les jardins d'agrément, on la multiplie par graines semées vers la fin de l'hiver et que l'on repique en juin; la plante ne demande ensuite aucun soin et elle se ressème d'elle-même.]

Récolte. — La récolte doit se faire en juin ou en septembre : la première est préférable. Il faut cueillir les feuilles lorsque les fleurs commencent à se montrer. La plante qui croît sur les lieux élevés et qui a reçu l'influence du soleil est plus active. Les feuilles, disposées en guirlandes, doivent être séchées promptement dans une étuve, ensuite conservées en lieu sec, sinon elles noircissent et se détériorent; il en est de même de leur poudre, qu'on doit tenir soigneusement dans un flacon bien bouché et à l'abri de la lumière. Quand on pulvérise les feuilles, on doit s'arrêter aux deux tiers environ; jusque-là il y a augmentation dans l'intensité de la nuance verte; ensuite, il y a, au contraire, dégradation de teinte, de sorte que la dernière poudre obtenue est la plus pâle de toutes.

Les feuilles vertes ont moins d'efficacité que les feuilles sèches, bien que celles-ci perdent tout à fait leur odeur vireuse par la dessiccation. Leurs vertus diminuent par la vétusté; il est bon de les renouveler tous les ans. La dessiccation leur fait perdre de trois quarts à quatre cinquièmes de leur poids.

Il y a un grand choix à faire dans la digitale par rapport aux provenances. Celle que l'on récolte en Suisse est regardée comme la plus active. Quand on la cultive, il faut se rapprocher le plus possible des conditions de terrain, d'exposition, etc., qui lui conviennent sous le rapport de ses vertus.

(1) *De histor. stirp. commentarii*, etc., traduit en français par Ch. de l'Ecluse.

On trouve quelquefois dans les magasins d'herboristerie, par erreur ou par fraude, des feuilles de grande consoude ou de bouillon blanc parmi celles de digitale. Ces feuilles, étant velues sur les deux faces et d'une saveur mucilagineuse, en seront facilement distinguées. [Mais ce sont surtout celles de la *conyze squarreuse* qui s'y trouvent frauduleusement mélangées. Elles se distinguent en ce qu'elles sont rudes au toucher, presque entières, non dentées, et qu'elles présentent une odeur sèche lorsqu'on les froisse.]

Propriétés physiques et chimiques. — La digitale, d'une odeur vireuse à l'état frais, d'une saveur amère et désagréable, contient, d'après Widling, une huile volatile, une matière concrète, floconneuse, volatile, une matière grasse, de la digitaline, de l'extractif, de l'acide gallique, une matière colorante rouge soluble dans l'eau, du gluten, de la chlorophylle, de l'albumine, du sucre, du mucilage (1). — Brault et Poggiale ont trouvé dans la même plante de la chlorophylle, une résine, une matière grasse, de l'amidon, du ligneux, de la gomme, du tannin, des sels de chaux et de potasse, une huile volatile, de l'oxalate de potasse (2). — Morin y a rencontré trois principes distincts : 1° un principe amer (digitaline); 2° un acide fixe (acide digitalique); 3° un acide volatil (acide antirrhinique) (3).

[D'après Radig, la digitale contient : digitaline, 8.6; chlorophylle, 6.0; matières extractives, 14.7; albumine, 9.0; acide acétique, 11.0; oxyde de fer, 3.7; potasse, 3.2; fibre, 43.5.

Outre la digitaline, la digitale contient l'*acide digitalique*, découvert par Morin, qui cristallise en aiguilles blanches fusibles, d'une odeur et d'une saveur spéciales; l'*acide digitoléique*, isolé et étudié par Kosmann, qui cristallise en aiguilles radiées de couleur verte, d'une odeur aromatique, d'une saveur amère, peu solubles dans l'eau; très-solubles dans l'alcool et l'éther; d'ailleurs, la composition de la digitale est extrêmement complexe; on y a trouvé récemment divers principes immédiats dont un devrait être considéré comme un glycoside, et un autre serait un principe volatil.

L'étude chimique, physiologique et thérapeutique des divers principes immédiats extraits de la digitale est bien loin d'être complète; parmi les substances qu'on a retirées de cette plante, quelques-unes pourraient bien être le résultat de dédoublements ou de transformations chimiques; voici, d'ailleurs, quels sont les corps trouvés dans la digitale par Homolle et Quevenne : digitaline, digitalose, digitalin, digitalide, acide digitalique, acide antirrhinique, acide digitoléique, acide tannique, amidon (?), sucre, pectine, chlorophylle, huile volatile, sels.]

(Kosmann a retiré de la digitale une matière grasse particulière, la digitoléine, paraissant être une combinaison de glycérine avec l'acide digitoléique.

En distillant des feuilles sèches de la plante que nous étudions, on obtient une huile empyreumatique, poison énergique, la pyrodigitaline.)

Le principe actif de la digitale est la DIGITALINE. (*Voyez plus bas.*)

Les meilleurs dissolvants des principes actifs de la digitale sont l'eau et surtout l'alcool. L'éther rectifié ne se charge guère que de la chlorophylle.

Selon Falken (*in* Dorvault), la digitale dont l'infusé ne se trouble pas dans l'espace de quinze minutes par un soluté de ferrocyanate de potasse, ne possède pas les qualités requises.

Substances incompatibles. — Les sels de fer, de plomb, d'argent, les décoctés astringents.

DIGITALINE. — La digitaline ($C^{8}O^{18}H^{8}$) (Walz), ($C^{54}H^{45}O^{30}$) (Kosmann), a été isolée à l'état de pureté par Homolle et Quevenne. Elle se présente sous la forme d'une poudre blanche, amorphe, inodore, d'une saveur excessivement amère, sensible surtout à l'arrière-gorge. A peine soluble dans l'eau froide, un peu plus soluble dans l'eau bouillante, elle se dissout en toute proportion dans l'alcool faible ou concentré; l'éther pur en dissout à peine. Elle est neutre aux papiers réactifs. (Chauffée, elle se décolore à 180 degrés et se décompose à 200 degrés.) L'acide chlorhydrique concentré lui communique une couleur vert-émeraude. L'acide sulfurique concentré la colore en rouge-hyacinthe et la dissout. Ce soluté, étendu d'eau, verdit. L'acide azotique la jaunit. L'ammoniaque et la soude caustique la colorent en jaune brun. (La digitaline n'est pas un alcaloïde; Kossmann l'assimile à un glycoside, se décomposant en sucre de raisin et un alcaloïde, la digitaléritine) ($C^{50}H^{25}O^{10}$).

[Suivant Grandeau et Lefort, les digitalines du commerce varient beaucoup dans leur

(1) *Journal de pharmacie*, 1834, t. XX, p. 98.
(2) *Ibid.*, t. XXI, p. 133.
(3) *Journal de chimie et de pharmacie*, n° 4, 1845.

nature et leur composition. Lefort a vu, en effet, que la digitaline dite française est insoluble dans l'eau, tandis que celle qui est désignée sous le nom d'allemande se dissout; il a constaté, en outre, que les vapeurs d'acide chlorhydrique coloraient en vert foncé la digitaline insoluble, et en brun la digitaline soluble: de plus, dans le premier cas, l'odeur de la digitaline est exaltée, elle l'est moins dans le second.

Grandeau a observé que la digitaline prenait une belle coloration pourpre au contact de l'acide sulfurique et de la vapeur de brome; il a constaté que la digitaline Homolle et Quevenne était soluble seulement en partie dans l'éther et le chloroforme et peu soluble dans l'eau, tandis que la digitaline de Merck se dissout. Walz ne considère comme digitaline pure que celle qui, étant dissoute par l'éther, et le liquide étant évaporé, est soluble dans l'eau.] (Cet auteur a signalé dans la digitaline brute de la digitalicrine et de la digitalosine.)

L'amertume de la digitaline s'étend à 2,000 parties d'eau (10 kilogr. d'eau pour 5 centigr. de digitaline), ce qui en constitue l'épreuve.

Par suite d'un défaut de mode opératoire, d'une purification incomplète, elle contient quelquefois de l'acide tannique. Il suffit, pour en constater la présence, du contact d'un soluté d'un persel de fer (Dorvault). Un deuxième traitement de la digitaline par la litharge, comme dans le procédé d'extraction, en élimine aisément l'acide tannique (1).

Il ressort des expériences de Homolle et Quevenne : 1° que l'extrait aqueux de digitale, le suc de cette plante fraîche, n'offrent aucun avantage pour l'extraction de la digitaline; que ces produits, au contraire, sont inférieurs sous ce rapport aux feuilles de la plante sèche; 2° que les racines n'ont donné qu'une faible proportion de digitaline; 3° que les semences n'ont pas fourni une proportion de digitaline telle, que, pour cette raison, on doive leur accorder la préférence dans les usages thérapeutiques. Il ne saurait y avoir avantage à les utiliser pour l'extraction de la digitaline, à cause de leur faible proportion, de leur volume exigu et de la difficulté de les récolter.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

DIGITALE. — A L'INTÉRIEUR. — Infusion des feuilles, 50 centigr. à 2 gr. par kilogramme d'eau bouillante.

Infusion de poudre de feuilles, 10 centigr. à 1 gr. dans 500 gr. d'eau bouillante (une demi-heure d'infusion).

Poudre, 5 à 60 centigr., progressivement (préparation la plus usitée).

Suc exprimé, 2 à 8 gr.

Sirop d'infusion (1 gr. de feuilles sur 500 gr. d'eau bouillante et 1,000 gr. de sucre), 15 à 60 gr.

Sirop d'alcoolature (2 d'alcoolature ou teinture de suc sur 7 d'eau et 15 de sucre), 15 à 100 gr.

[Extrait aqueux par lixiviation, 2 à 20 centigrammes.]

Extrait aqueux (opéré par évaporation avec le suc dépuré), 2 à 30 centigr.

Extrait alcoolique (1 de feuilles sur 4 d'alcool), parties égales de feuilles fraîches et d'alcool à 86° C. Laisser macérer huit jours et filtrer.

Suc épaissi ou extrait de suc non dépuré, 2 à 50 centigr.

Teinture alcoolique (1 de feuilles sur 5 d'alcool à 80 degrés), 16 centigr. à 1 gr. Six parties de teinture représentent un peu moins d'une partie de digitale.

Teinture éthérée, dose 1 à 5 centigr.

Alcoolature, 25 centigr. à 2 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Poudre en frictions (macérée dans la salive ou dans l'eau, ou par la méthode endermique).

Teinture, 2 à 15 gr., en frictions.

Feuilles en décoction, cataplasmes, fomentations, bains, etc.

Pommade (digitale fraîche, 1 partie; axonge, 2 parties; faire cuire à un feu doux, jusqu'à consomption de l'humidité). — Poudre de digitale, 4 gr.; axonge, 30 gr.

Il est un choix à faire dans l'usage interne des préparations de digitale. Suivant Homolle et Quevenne (2), on doit rejeter l'extrait aqueux et même l'extrait alcoolique, comme offrant trop de chances d'altération pendant leur évaporation, attendu que la chaleur est au nombre des choses que redoutent le plus les préparations de digitale. La teinture éthérée proportionnellement assez peu chargée de principe actif, variant d'ailleurs suivant le degré de l'éther, est tout aussi incertaine dans ses effets. La teinture alcoolique, qui offre, ainsi que la teinture éthérée et l'alcoolature, le plus de chance de conservation, n'a de garantie qu'autant que le préparateur est vigilant et soigneux; et l'on n'en a aucune si elle provient d'une source inconnue. L'alcoolature a contre elle de ne pas offrir de dosage proportionnel certain entre l'alcool et la plante, celle-ci renfermant des quantités inégales d'eau de végétation. On doit donner la préférence à la poudre, bien qu'elle n'offre pas les chances de bonne conservation des teintures et des alcoolatures; mais elle a pour elle un avantage très-grand, c'est qu'on est sans cesse à même d'en vérifier la qualité; elle est d'ailleurs considérée par la plupart des thérapeutistes

(1) Lepage, *Compte-rendu des travaux de la Société impériale de médecine de Toulouse*, 1856.

(2) *Mémoire sur la digitaline et la digitale*, 1854, p. 107.

comme la meilleure des préparations pharmaceutiques de cette plante. Relativement à la fixité, nous aurons plus bas à la comparer à la digitaline.

L'infusion de 50 centigr. à 1 gr. de poudre de digitale pendant une heure dans suffisante quantité d'eau bouillante m'a semblé une préparation active; mais elle est plus difficilement supportée par l'estomac que la poudre, la teinture et l'extrait aqueux préparé par évaporation douce avec le suc. Quelquefois, après avoir donné inutilement la teinture, j'ai obtenu de prompts résultats de la poudre chez le même malade, et tout à fait dans les mêmes circonstances. En général, j'ai reconnu que la poudre de digitale fraîchement récoltée, et le suc exprimé frais non dépuré ou épaissi à la chaleur solaire, modérée et soutenue, avaient un effet plus certain et plus constant que toutes les autres préparations pharmaceutiques.

DIGITALINE. — Granules de digitaline (Homolle et Quevenne). Digitaline 500 gr., sucre blanc 24 kilogr. 500 gr. pour cinq cent mille granules, que l'on prépare à la manière des anis de Verdun. Chaque granule renferme 1 milligr. de digitaline et équivaut à environ 10 centigr. de digitale pour l'action thérapeutique.

Le dosage et l'emploi de la digitaline exigent beaucoup de prudence. Suivant Homolle et Quevenne, 4 milligr. de digitaline répondent pour l'énergie d'action à 4 centigr. de poudre de digitale préparée avec le plus grand soin et prise en nature. C'est donc une énergie centuple de la préparation jusqu'ici réputée la plus active et la plus constante dans ses effets. De là ressort la nécessité d'un dosage sûr et facile. La forme de granules paraît aux auteurs le mieux répondre à cette nécessité, puisque le dosage se borne, pour le pharmacien comme pour le malade, à compter le nombre de granules (milligr. de digitaline) que l'on veut administrer. Ces granules étant d'ailleurs d'une solubilité complète, l'on n'a point à redouter qu'ils résistent, comme cela a lieu pour certaines pilules composées, à l'action dissolvante de l'estomac. Ils offrent un autre avantage non moins précieux, c'est de constituer un médicament toujours identique et parfaitement inaltérable, dans lequel la saveur amère intense de la digitaline est entièrement dissimulée.

Homolle et Quevenne conseillent la marche suivante pour la progression du dosage.

Débuter par deux ou trois granules par jour, chez les adultes, et augmenter successivement jusqu'à cinq ou six; mais ne dépasser cette dose qu'avec une grande circonspection et en mettant au moins trois jours d'intervalle entre chaque augmentation à partir de six granules; s'arrêter et même suspendre l'emploi du médicament pendant quelques jours dès que le malade accuse la plus légère tendance aux nausées, à des tiraillements d'estomac, ou à un sentiment de prostration générale un peu marquée.

Sirop de digitaline (digitaline dissoute dans un peu d'alcool, 10 centigr.; sucre, 2 kilogr.; contient 1 milligr. de digitaline par 20 gr. de sirop), 2 à 5 cuillerées par jour, pur, ou, mieux, dans un verre d'infusion appropriée.

Potion de digitaline (digitaline, 5 milligr.; eau distillée de laitue, 100 gr.; sirop de fleurs d'oranger, 25 gr.), à prendre par cuillerées dans les 24 heures.

Pour éviter autant que possible les accidents qui pourraient résulter de l'emploi de la digitaline pure, Dorvault propose de faire avec cette substance comme avec l'acide cyanhydrique, de l'étendre au moyen d'un corps inerte. Le corps le plus convenable lui paraît être la lactine pulvérisée, et les proportions, celles du mélange indiqué par Homolle et Quevenne pour les granules, c'est-à-dire 1 partie de digitaline pure et 49 parties de lactine. Dorvault propose pour ce mélange le nom de *digitaline médicinale*.

A L'EXTÉRIEUR. — Pommade, digitaline dissoute dans quelques gouttes d'alcool à 22°.5 C., axonge balsamique, 10 gr.

[Il est extrêmement important que le médecin sache que les digitalines du commerce sont rarement pures; c'est d'ailleurs un principe mal défini, et beaucoup de praticiens préfèrent encore aujourd'hui avoir recours à la poudre de digitale. En effet, de l'avis de Homolle et Quevenne, la digitaline a contenu pendant longtemps du digitalin et de la digitalose, et nous venons de voir qu'encore aujourd'hui les dissolvants que l'on faisait agir sur les diverses digitalines produisaient des effets différents; d'ailleurs, les différents prix de la digitaline, établis par la concurrence, sont un indice pour se mettre en garde contre leur pureté.]

(EFFETS PHYSIOLOGIQUES ET TOXIQUES. — A. *Sur les animaux.* Il ressort des expériences de physiologistes nombreux (1), que la digitale, ainsi que la digitaline, plus souvent employée dans ce cas, portent leur action spéciale sur le cœur. Aussi, Claude Bernard a-t-il rangé la plante et son principe actif parmi les *poisons du cœur*, à côté de l'upas antiar, du corwal, du venin du crapaud, de l'ellébore vert, du *tanghinia venenifera* et de l'inée ou onage.

---

(1) Traube, *Ann. de la Charité*, t. II, p. 56; Stannius, *Wierorth's arch.*, 1851; Black, *Edimb. Journ.*, 1859; Homolle et Quevenne, Sandras et Bouchardat (1845), Bouley et Reynal, Cl. Bernard, etc.; Dybkonski et Pelikan, *in Comptes-rendus de la Société de biologie*, 1866.

En effet, une dose fortement toxique foudroie un animal, quant aux battements de son cœur, qui sont anéantis; tandis que la sensibilité, la myotilité générale, la respiration persistent encore pendant un temps variable. L'irritabilité du cœur se perd tellement vite, que Stannius, dans ses expériences sur les chats, l'a vu cesser immédiatement de répondre aux excitations galvaniques. Le ventricule du cœur s'arrête toujours en état de forte contraction; il reste complétement vide et pâle, tandis que, la fonction respiratoire survivant à celle de la circulation, les oreillettes sont distendues et gorgées de sang oxygéné. En dernier ressort, cette extinction de la vitalité du cœur s'expliquerait par l'action du poison soit sur les nerfs régulateurs (Traube), soit sur les nerfs musculo-moteurs (Stannius), soit enfin sans l'intermédiaire du système cérébro-spinal (Dybkonski et Pelikan). La fibre cardiaque est lésée dans sa fonction, mais non dans sa structure et sa composition chimique (Lemattre).

A dose plus ménagée, l'effet est plus graduel et l'on peut suivre les phases de l'intoxication. Laissons parler Bouchardat et Sandras :

« 5 centigr. ont été dissous dans très-peu d'alcool et dans 60 gr. d'eau distillée. Cette solution a été injectée dans l'estomac par l'œsophage ouvert, et ce conduit a été lié au-dessous de l'ouverture. Avant l'expérience, les pulsations du cœur étaient à 128 par minute. Deux heures après, il y avait seulement 58 pulsations; le chien faisait beaucoup d'efforts pour vomir et aller à la selle; il semblait très-affaissé sur lui-même. L'agonie a duré trois heures; elle avait commencé deux heures après l'empoisonnement.

Le lendemain matin, rigidité cadavérique extrême. Le cœur était gros et plein de sang, surtout dans les oreillettes; la vessie est pleine d'urine; le rectum contient une matière jaune verdâtre, liquide; le reste des intestins, une bouillie mucilagineuse, rougeâtre, dont la provenance s'explique par l'état de toute la muqueuse.

L'œsophage est sain, excepté au niveau de la plaie et de la ligature. L'estomac est manifestement enflammé dans son grand cul-de-sac. Là il est rouge vif, couvert d'une exsudation sanguine, que l'on rencontre dans le parcours de l'intestin jusqu'au cœcum.

1 centigr. de digitaline a été dissous dans 60 gr. de liquide très-légèrement alcoolisé; cette dose a été injectée dans la veine jugulaire externe d'un chien.

Les battements du cœur, avant l'expérience, étaient de 120 par minute.

Aussitôt que l'injection fut faite, le chien, mis en liberté, eut une évacuation alvine abondante; puis il se mit à vomir, à deux ou trois reprises, un peu de matière mousseuse; puis il se promena en chancelant comme un homme ivre. Les envies de vomir se renouvelèrent à plusieurs reprises. Au bout de quatre ou cinq minutes, les pulsations du cœur étaient dures, inégales pour la force et la fréquence, et réduites à 36 seulement pour une minute.

Les signes de vertiges, de malaise, d'envies de vomir, continuèrent. Au bout de dix minutes, les pulsations étaient revenues à plus de 100. L'animal paraissait fort malade, et, au bout de quatre heures et demie, il est mort après avoir eu une agonie prolongée pendant deux heures.

Ainsi, 1 centigr. de digitaline, injecté dans les veines, est une dose suffisante pour donner la mort. »

Suivant Dybkonski et Pelikan, les contractions du cœur au début de l'expérience sont quelquefois accélérées, tantôt elles deviennent plus rares dès le commencement; le passage à une complète paralysie du cœur n'apparaît pas par gradation régulière descendante du nombre des pulsations normales jusqu'à zéro, mais après que les contractions du cœur sont tombées de leur nombre normal à dix, quinze et même vingt pulsations par minute; le rhythme des contractions est ordinairement régulier au commencement

de l'intoxication, mais on y observe un changement notable après de trois à dix minutes.)

B. *Chez l'homme*, la digitale, mâchée et en contact avec la muqueuse buccale, produit des nausées, détermine l'excrétion d'une assez grande quantité de salive, un léger sentiment d'âcreté et de sécheresse dans le gosier, un faible soulèvement de cœur. Ingérée, cette plante a d'abord une action plus ou moins stimulante sur les organes digestifs, ensuite sur le système nerveux, sur divers organes sécréteurs, et même instantanément sur le système sanguin. Ses effets sur l'organisme sont, comme pour toutes les substances actives, subordonnés aux doses auxquelles on l'administre. A haute dose, elle irrite fortement la muqueuse gastro-intestinale à la manière des émétiques ou des éméto-cathartiques, stupéfie le système nerveux ou le jette dans l'ataxie, cause des nausées, des vomissements, des cardialgies, des vertiges, du délire, des troubles de la vue, des hallucinations, la faiblesse musculaire, la rareté et l'intermittence du pouls, la lenteur de la respiration, des syncopes, le froid général ou partiel, la cécité, la somnolence, un coma profond, et la mort.

On a noté souvent la diminution, quelquefois l'augmentation des urines, dans certains cas des déjections alvines, dans d'autres cas la constipation, quelquefois la dilatation des pupilles, d'autres fois leur contraction, le plus souvent leur état normal.

Il faut, pour combattre cet empoisonnement, exciter le vomissement le plus tôt possible. La substance toxique, en contact avec l'estomac, suffit souvent pour produire ce vomissement, et débarrasser ainsi le malade en lui faisant rejeter l'excès du poison récemment ingéré. On regarde comme contre-poison une solution de tannin ou une solution de noix de galle, une solution d'iodure de potassium ioduré. Giacomini, considérant la digitale comme éminemment hyposthénisante, recommande, d'après Rasori et Borda, l'eau de cannelle, le vin, l'alcool, etc. Il est pourtant d'observation que les excitants, surtout au début, augmentent le mal, tandis que les antiphlogistiques et les opiacés, au contraire, le calment. Dans un cas ou un de mes malades avait pris 8 gr. de teinture alcoolique de digitale, l'emploi d'une décoction de graine de lin et d'une solution de 15 centigr. d'extrait gommeux d'opium dans 120 gr. d'eau distillée de laitue, prise par cuillerées à bouche dans l'espace de trois heures, a dissipé les accidents, tels que vomissement, tension épigastrique, cardialgie, vertiges, etc. Dans un autre cas, où des vomissements et une tension douloureuse du bas-ventre avaient été le résultat de l'ingestion de 6 gr. de teinture de digitale, le citrate de magnésie en limonade, prise en petite quantité fréquemment répétée, a dissipé les accidents dans l'espace de deux jours. On combat les coliques par des lavements émollients et même opiacés lorsque, toutefois, il n'y a point de congestion cérébrale. Dans ce dernier cas, on emploie rarement les émissions sanguines, à moins qu'il n'y ait indication bien précise. On met en usage le plus souvent les révulsifs, tels que les sinapismes, les lavements irritants, salés, purgatifs, etc.

Lorsque l'intoxication n'est pas suivie de mort, les vomissements peuvent persister plusieurs jours, et l'estomac rester ensuite réfractaire aux aliments, surtout s'ils sont solides. « Quand les phénomènes d'irritation ou d'intoxication causés par la digitale ou la digitaline ont été portés à un haut degré, ils peuvent persister longtemps, et il est possible que l'économie s'en ressente encore huit ou dix jours après l'accident ou même davantage (1). »

(Aussi, quand, après l'emploi de ces divers moyens, on aura réussi à conju-

(1) Homolle et Quevenne, *Mémoire sur la digitaline et la digitale*, p. 315.

rer les premiers accidents, tout ne sera pas fini. Bouchardat cite (1) un cas où la mort arriva le septième jour; il faut, à cause des dispositions aux syncopes dans lesquelles l'action élective de la digitale met le sujet, recommander le décubitus dorsal prolongé. Mazet, d'Andusi (2), rapporte un fait de mort subite le cinquième jour; la malade, qui entrait en convalescence, se levait pour uriner; elle mourut de syncope.)

A moindre dose, la digitale stimule l'estomac, augmente quelquefois, mais instantanément, l'action du cœur, et devient secondairement contro-stimulante. Lorsque l'estomac est dans des conditions normales, l'action sédative de la digitale, même à dose assez élevée, est le plus souvent primitive, directe, spéciale. Dans un essai fait sur lui-même, Homolle (3) a vu son pouls baisser successivement, sous l'influence de la digitaline, de 72, 64 à 50, avec irrégularité, intermittence. Ce ralentissement du pouls s'est prolongé deux jours entiers après l'expérience. Il y a eu diminution de la sécrétion urinaire pendant l'expérience, et notable augmentation après la cessation du médicament.

A petite dose répétée (dose thérapeutique), la digitale diminue incontestablement la fréquence du pouls d'un quart, d'un tiers ou même de moitié, active les fonctions du système absorbant, et augmente la sécrétion urinaire. On l'a vue quelquefois, chez certains sujets, exciter la salivation et même la sueur.

Introduite à petite dose dans un estomac irrité, elle produit les mêmes effets que lorsqu'on l'introduit à dose élevée dans un estomac sain. L'effet direct de cette plante sur la circulation est donc d'autant plus facilement obtenu que l'estomac, qui en reçoit l'action primitive, est moins irrité. Broussais a le premier remarqué que lorsque l'irritation gastrique est prononcée, la sédation n'est point opérée, ce qui peut, jusqu'à un certain point, expliquer la diversité des opinions émises sur les effets de la digitale. Cependant, lorsqu'il n'existe point d'irritation gastrique antérieure, et qu'on n'élève point les doses au delà de 15 à 30 centigr. dans les vingt-quatre heures, l'excitation que cette substance détermine d'une manière fugace, et à diverses reprises, dans les premières voies, ne l'empêche pas de produire le ralentissement du pouls. J'ai rencontré des sujets chez lesquels je n'ai jamais pu produire la sédation par la digitale, administrée sous toutes les formes et avec toutes les précautions possibles. J'ai quelquefois même constaté une accélération soutenue du pouls par son usage, sans qu'il se manifestât la moindre irritation d'estomac. Orfila rapporte qu'ayant fait usage pendant un mois de la poudre de digitale, dont il avait graduellement augmenté la dose, son pouls n'a présenté aucune diminution dans le nombre de ses vibrations. Ces cas exceptionnels se rencontrent très-rarement; quoiqu'il soit plus facile de les observer que de les expliquer, il n'est pas inutile d'en faire mention.

Quelquefois il y a intolérance complète de la digitale administrée même aux doses les plus minimes. Elle cause alors de l'irritation, de l'ardeur à l'estomac, le pyrosis, la dispepsie, etc. Il faut alors l'administrer avec prudence, en suspendre l'usage de temps en temps, ou même le proscrire. J'ai vu la digitale en poudre, donnée à la dose de 25 centigr. en trois prises dans la journée, à une jeune femme atteinte de palpitations par suite de chagrins domestiques, causer des vertiges, des étourdissements, suivis de vomissements, d'anxiété précordiale, et d'un ralentissement si prononcé dans la circulation, que le pouls ne donnait plus que 34 pulsations par minute. Ces accidents se dissipèrent peu à peu, et je pus de nouveau, et

(1) *Annuaire de thérapeutique*, 1860, p. 133.
(2) *Gazette des hôpitaux*, 1864, n° 78.
(3) *Mémoire sur la digitaline et la digitale*, p. 178.

sans inconvénient, employer le même médicament en teinture, à la dose de 3 gouttes, et en augmentant progressivement jusqu'à celle de 15 gouttes par jour. La sédation s'est manifestée par la cessation graduelle des palpitations.

Ce qui arrive quelquefois par l'action de la digitale prise à une certaine dose, et non toujours comme l'ont prétendu plusieurs auteurs, c'est une excitation du cœur et des vaisseaux sanguins, à laquelle succède un ralentissement, qui ne saurait être contesté. Ces changements physiologiques sont d'autant plus prononcés que la dose relative de la plante a été plus élevée et que l'on a persisté dans son usage. (La fibre cardiaque obéit ainsi à cette loi de physiologie générale qui veut que l'excitabilité d'un élément anatomique s'exagère avant de s'amoindrir ou de disparaître.) Sanders (1), dont les expériences sont connues, a vu la fièvre inflammatoire être le résultat immédiat de cette persistance. C'est là, quoi qu'en dise l'auteur, un fait tout à fait exceptionnel. Un cas à peu près semblable s'est offert à mon observation chez un jeune homme de quinze ans, atteint de palpitations telles qu'on en observe à l'âge de puberté, et qui ne reconnaissent le plus souvent d'autre cause que le développement naturel, le surcroît d'activité des organes contenus dans la poitrine. Il a suffi de six doses de 5 centigr. chacune, prises dans l'espace de quarante-huit heures, pour donner lieu à une fièvre violente, qu'une saignée de 400 gr. et l'usage des boissons émulsives et mucilagineuses ont promptement dissipée. Un ralentissement marqué dans la circulation a succédé immédiatement à l'excitation fébrile : de 105 pulsations le pouls était tombé à 65. L'état des voies digestives me le permettant, j'ai pu entretenir ce ralentissement en donnant au malade l'extrait aqueux de digitale à la dose légère de 2 centigr. trois fois par jour, et progressivement à celle de 10 centigr., que je n'ai point dépassée. Le malade, dont l'affection morale était grande, par la crainte d'un anévrisme, était guéri le trentième jour.

J'ai cru devoir, dans ce cas, suspendre l'administration de la digitale quelques jours après l'émission sanguine, afin de m'assurer de la réalité de son action sur le cœur. Dès le troisième jour de cette suspension, le pouls était revenu à 80 pulsations : la reprise du médicament l'a ramené de nouveau à une variation de 60 à 65 battements.

On peut induire des faits que nous venons de citer : 1° que dans l'administration des médicaments énergiques en général, et de la digitale en particulier, il est important de varier les doses et de ne commencer que par les plus légères; 2° qu'il est quelquefois utile de substituer une préparation à une autre; 3° que l'on obtient le ralentissement du pouls sans excitation primitive appréciable, en commençant l'usage de la digitale par des doses très-légères qu'on n'augmente que peu à peu.

Il résulte des faits rapportés par Homolle et Quevenne :

« 1° Que l'accoutumance ne peut s'établir relativement à l'action de la digitale et de la digitaline sur la circulation. Il y a en cela avantage, puisque cette action restant la même sans s'affaiblir, on peut produire toujours la même somme d'effet pendant l'usage longtemps continué du médicament, sans augmentation de dose;

« 2° Que l'irritation causée par les mêmes agents sur les organes digestifs ne paraît guère plus susceptible de s'émousser par l'usage.

« Cependant, disent Homolle et Quevenne, cet inconvénient, surtout en ce qui concerne les nausées, semble moins prononcé et plus facile à éviter avec la digitaline qu'avec la digitale : circonstance qui paraît dépendre de la sûreté du dosage et de l'absence de propriétés organoleptiques répulsives dans la première, surtout lorsqu'elle est sous forme de granules.

---

(1) *Essai sur la digitale pourprée*, traduit de l'anglais par F.-G. Murat, 1812.

(Nous verrons plus loin que ces nausées ont pu être attribuées, depuis la publication de la deuxième édition de cet ouvrage, à l'action nauséeuse de l'acide digitolécique.)

« 3° Mais, *suivant certains auteurs,* l'accoutumance peut s'établir pour l'action sur les centres nerveux (vertiges, éblouissements, etc., sans doute quand ces accidents sont légers), et l'on voit ordinairement ces inconvénients disparaître après quelques jours de l'usage de la digitale (1).

« Il est rationnel, cependant, disent ailleurs Homolle et Quevenne (2), de rendre l'usage du remède intermittent, par suite de cette considération que l'action de la digitale et de la digitaline persiste, s'accroît même après le temps de l'administration, et que dès lors il y a tout avantage à laisser des temps de repos au malade. »

La manière d'agir de la digitale, comme celle de beaucoup d'autres substances, laisse encore beaucoup de praticiens dans l'incertitude. Plusieurs médecins allemands ou anglais, tels que Joerg (3), Sanders, Hutchinson (4), admettent dans la digitale une propriété d'accélération primitive sur le centre circulatoire, qu'elle ne déprimerait que consécutivement. Suivant Rasori, la digitale ne diminue pas seulement la fréquence et la force des pulsations, mais elle produit encore sur la circulation toutes sortes d'irrégularités. Cet agent, dit ce médecin, mériterait plutôt d'être appelé *perturbateur exclusif* du système sanguin. La plupart des médecins français et anglais considèrent cette plante comme ayant une action sédative directe sur la circulation. Suivant le professeur Bouillaud (5), ce qui distingue surtout la digitale des autres plantes usitées en médecine, c'est la faculté, en quelque sorte spécifique, de narcotiser le cœur. La persistance de cet effet après la cessation de l'usage de la digitale a été constatée par presque tous les observateurs. Joret (6) a même rapporté des exemples de l'accroissement d'action en pareil cas. Sanders admet aussi implicitement cet accroissement lorsqu'en parlant du grand affaissement que peut produire l'administration trop prolongée du médicament, il dit : « Le pouls, loin de s'élever immédiatement quand l'emploi de la digitale a été suspendu, descend au contraire en peu de jours jusqu'à 50, 40, 30 et même plus bas (7). »

Les auteurs qui admettent le ralentissement direct de la circulation se divisent en deux classes. « Les uns, disent Homolle et Quevenne (8), croient que la digitale, en diminuant le nombre des pulsations, ralentit le cours du sang dans les vaisseaux, et diminue ainsi la force d'impulsion comme le nombre des battements du cœur. Pour ceux-ci, la digitale est un *régulateur* et un *ralentisseur* de la circulation.... D'autres, tout en admettant dans la digitale la même propriété de diminuer le nombre des pulsations, prétendent qu'alors celles-ci sont plus fortes, plus énergiques, et qu'elles ont, en définitive, pour résultat de faire circuler dans l'économie le sang du malade avec plus de vitesse et d'une manière plus en rapport avec l'état normal. Pour ces derniers, la digitale est un *régulateur* et un *accélérateur* de la circulation. »

L'un des auteurs que nous venons de citer, essayant de jeter quelque jour sur cette obscure question, s'exprime ainsi :

« Le mot sédatif, si souvent appliqué à la digitale, ne peut être pris dans le sens général et absolu de tempérant et de calmant, car la diminution de fréquence des battements du cœur, observée après l'administration de la

(1) *Mémoire sur la digitaline et la digitale*, p. 322.
(2) *Id.*, p. 315.
(3) *Archives de médecine*, 1re série, t. XXVI, p. 107.
(4) *Journal des progrès*, 1827, t. VI, p. 218.
(5) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. VII, p. 304.
(6) *Archives générales de médecine*, t. IV, p. 401.
(7) *Essai sur la digitale pourprée*, traduit de l'anglais par F.-G. Murat, 1812, p. 63.
(8) *Mémoire sur la digitaline et la digitale*, p. 245.

digitale chez une personne dont cet organe fonctionne régulièrement, s'accompagne toujours d'une certaine augmentation dans leur force d'impulsion, et ne peut être assimilée à une véritable sédation. Celle-ci, pour se manifester, suppose nécessairement un mouvement désordonné, une perturbation fonctionnelle du cœur, préexistant à l'emploi de la digitale, et n'est en réalité que le retour à l'état normal.

« La digitale, administrée à dose thérapeutique, ne déprime donc pas l'action du cœur, ne fait pas baisser le diapason de sa contractilité; le ralentissement qu'elle détermine dans les mouvements de cet organe ne doit pas être pris pour synonyme de ralentissement de la circulation, et cependant nous devons faire observer que, dans l'esprit d'un grand nombre de praticiens, les idées de sédation et de ralentissement de la circulation sont synonymes et corrélatives de celles de diminution de fréquence du pouls.

« La modification imprimée à la circulation par la digitale et la digitaline ne doit donc pas être considérée comme déprimante, mais plutôt comme régulatrice, et la diminution de fréquence des battements du cœur, sous l'influence de ces agents thérapeutiques, n'emporterait pas l'idée d'un ralentissement corrélatif de la circulation (1). »

« En résumé, disent Homolle et Quevenne (2), il résulterait de cette manière de voir :

« 1° Que la digitale est avant tout un modificateur de l'action du cœur, un régulateur de la circulation ;

« 2° Que c'est à l'activité imprimée à la circulation, à la régularisation de l'action du cœur troublée pathologiquement, que sont dus les principaux phénomènes consécutifs à son administration ;

« 3° Que l'action sédative attribuée à cet agent thérapeutique ne doit être acceptée que comme exprimant le retour à l'état normal des mouvements désordonnés du centre circulatoire.

« Avons-nous besoin d'ajouter que ce n'est qu'avec la réserve commandée par le sujet que nous soumettons ces opinions aux physiologistes et aux médecins. »

(L'intime connexion de la circulation et de la chaleur animale font déjà supposer que la digitale amène secondairement, d'abord une légère élévation, puis un abaissement graduel dans la température du corps.)

Withering, qui a fait paraître la première monographie sur la digitale pourprée (3), signale comme effets de cette plante le ralentissement considérable du pouls et la diurèse. Cullen a classé cette plante parmi les diurétiques. Lettsom (4) a révoqué en doute son action sur les reins, et Alibert l'a formellement niée, bien que beaucoup de faits infirment cette assertion. Guersant père (5) apporte beaucoup de restrictions aux éloges donnés à son emploi comme diurétique. Kluyskens croit qu'elle n'a cette propriété que lorsqu'il y a hydropisie, et non dans l'état de santé. Vassal (6) émet aussi cette opinion. On sait, dit Strohl (7), que l'infiltration est presque toujours nécessaire pour amener la puissance diurétique. Cependant Goerg et Hutchinson ont constaté cette puissance sur eux-mêmes et sur d'autres personnes dans l'état de santé. Cette plante, disent Homolle et Quevenne (8), semblable en cela, du reste, à tous les médicaments diurétiques, ne porte-

(1) *Union médicale*, 1851.
(2) *Mémoire sur la digitaline et la digitale*, p. 249.
(3) *An account of the fox glove and some of its medical uses with practical remarks on dropsy*. Birmingham, 1775.
(4) Cette opinion de Lettsom date des premiers temps de l'emploi de la digitale en médecine (1788). On n'en connaissait alors ni les doses ni les indications.
(5) Richard, *Dictionnaire de médecine* en 21 volumes, art. DIGITALE, t. VII, p. 62.
(6) *Dissertation sur la digitale*, 1809, p. 92.
(7) *Gazette médicale de Strasbourg*, août et septembre 1849.
(8) *Mémoire sur la digitaline et la digitale*, p. 300.

rait que dans certaines conditions mal connues son action sur les reins.... Enfin, il faut dire encore, ajoutent-ils plus bas (1), que l'on considère généralement l'état d'infiltration comme favorable à la manifestation diurétique (Neumann, Vassal, Sandras, Bouchardat, Strohl).

(Boehr, de Hanovre, dans un travail en collaboration avec Baydon (2), pense qu'au début de l'action du médicament la quantité de l'urine diminue un peu; que vers la fin elle augmente en légère proportion, sans changement de qualité chimique, ni d'odeur, ni de saveur, et voilà tout. C'est un pauvre résultat pour une si vieille réputation, dirons-nous avec Hirtz, auquel nous empruntons cette citation.

Stadion, de Kiew, avance que la diminution de la sécrétion rénale est constante et coïncide avec une diminution des parties constituantes de l'urine : urée, chlorure sodique, phosphate et sulfate; l'acide urique seul est augmenté, quoique l'acidité reste la même. Le poids spécifique de l'urine est aussi diminué) (3).

Nous sommes porté à croire que l'action diurétique est intimement liée à la dose donnée : est-elle toxique? il y a anurèse; est-elle thérapeutique? l'effet désiré est obtenu.

D'après les observations de L. Corvisart (4), de Laroche (5), de Brugmans (6), la digitale exerce une action spéciale sur les organes génitaux. Cette action, suivant Brugmans, est hyposthénisante. (Pour Stadion, la digitale doit occuper le premier rang parmi les antiaphrodisiaques.)

Il y a aussi à mentionner l'action altérante ou de résorption interstitielle, se manifestant par un amaigrissement rapide et le ralentissement de la nutrition, action altérante qui est pour beaucoup dans les effets de cette plante. Mon ancien collègue et ami Ferrand, dans une remarquable étude publiée dans le *Bulletin de thérapeutique*, juin 1865, s'exprime ainsi : « La digitale doit être rapprochée des altérants. Elle va chercher dans le sein des tissus les produits épanchés pour les faire rentrer dans la circulation, dont elle accroît ainsi la tension, jusqu'à ce qu'une diacrise vienne, comme la diurèse, rétablir l'équilibre avec le taux normal de la tension vasculaire. Son action primitive serait donc cellulaire et non vasculaire. » Signalons enfin l'action sur les organes sécrétoires autres que ceux de l'urine, tels que ceux de la sueur, de la salive, et qui, pour être plus rare, n'en a pas moins appelé l'attention des observateurs. (Stadion cite comme un symptôme caractéristique de l'usage prolongé de la digitaline une affection particulière de la muqueuse nasale se déclarant sous la forme d'un violent coryza.)

En résumé, l'action physiologique de la digitale a lieu :

1° Sur le cœur, où elle est la plus remarquable, la plus prompte, la plus constante de toutes, et qui consiste dans le ralentissement et non dans l'affaiblissement des battements de cet organe;

2° Sur les voies digestives, administrée à dose un peu élevée, ou injectée dans les veines, ou même déposée dans le tissu cellulaire, ce qui prouve que cette action n'est pas seulement locale. Il en résulte des nausées, des tiraillements d'estomac, des coliques, des vomissements, de la diarrhée, etc., ce qui constitue un inconvénient attaché à l'usage de cette plante;

3° Sur les reins, où, bien que moins constante, et souvent subordonnée à un état particulier ou morbide de l'organisme, elle se manifeste par une

(1) *Mémoire sur la digitaline et la Digitale*, p. 301.
(2) *Dig. purp.* Leipzig, 1859.
(3) *In Répertoire de pharmacie*, décembre 1863, p. 251.
(4) *Bulletin général de thérapeutique*, 1853, t. XLIV; et *Union médicale*, numéro du 21 avril 1853.
(5) *Bulletin général de thérapeutique*, 1854, t XLVI.
(6) *Ibid.*, 1853, t. XLV.

diurèse plus ou moins abondante et qui remplit des indications thérapeutiques de la plus haute importance;

4° Sur les centres nerveux, où elle s'annonce, à doses peu élevées, par la somnolence, l'assoupissement; à doses plus élevées, par des surexcitations, des céphalalgies, des bourdonnements d'oreilles, des éblouissements, des troubles de la vue (consistant principalement en perception d'étincelles brillantes), une prostration générale; à fortes doses, par un affaiblissement de l'intelligence, la perversion de la vue, des hallucinations, du délire, en un mot, une véritable intoxication;

5° Sur les organes génitaux, dont elle abat l'activité;

6° Sur toute l'économie, et notamment sur le système absorbant, où elle s'exerce par résorption interstitielle;

7° Sur des organes sécrétoires autres que ceux de l'urine, tels que ceux de la sueur, de la salive, du mucus nasal, etc., cette action a été plus rarement observée.

(Jusqu'à présent, nous avons confondu la digitale et la digitaline, auxquelles Homolle et Quevenne accordent des propriétés identiques. Il faut pourtant reconnaître, avec Hirtz, que la digitaline ne représente pas toutes les propriétés de la digitale. L'un des auteurs de la découverte de l'alcaloïde a bien vu cette différence; mais la digitale pourprée et ses diverses préparations ne possèdent, selon lui (1), aucune action physiologique utile qui n'appartienne en propre à la digitaline. La digitale contient, au point de vue physiologique et thérapeutique, deux principes actifs : l'un, la digitaline, représentant l'action élective de la plante sur l'organe central de la circulation et sur la fonction uro-poïétique; l'autre, matière grasse, nauséeuse (acide digitoléïque), doué d'une action vomitive énergique, et auquel il faudrait rattacher sans doute les phénomènes observés sur les organes visuels) (sensation de brouillard, etc.).

Thérapeutique. — C'est principalement en vue de son action sur la circulation et sur la sécrétion urinaire que la digitale est aujourd'hui employée en thérapeutique. « Et si ce n'était, disent Trousseau et Pidoux, l'école contro-stimulante d'Italie, qui en a fait un usage héroïque et plus puissant que la saignée dans le traitement des fièvres et des phlegmasies aiguës, les traités de matière médicale moderne devraient se borner à la mentionner exclusivement dans le traitement des affections organiques ou non organiques du cœur et des épanchements séreux. » C'est trop restreindre l'emploi thérapeutique de la digitale : des faits nombreux ont attesté son utilité dans d'autres maladies.

Dans les affections organiques ou non organiques du centre circulatoire, la digitale agit très-efficacement en régularisant les battements tumultueux et trop fréquents du cœur. Le soulagement que ce médicament procure est tellement remarquable dans ces affections, qu'il a pu faire croire à la guérison dans des cas où la persistance des signes matériels d'une lésion organique ne permettait pas au médecin de l'espérer. Toutefois, l'emploi de la digitale, indiqué quand il y a hypertrophie, contractions énergiques des ventricules avec ou sans dilatation, est évidemment nuisible dans la dilatation des cavités du cœur avec amincissement des parois, débilité générale, teinte violacée de la face, froid des extrémités, menace d'asphyxie, etc.

Dans les palpitations résultant d'une surexcitation primitive du système nerveux, l'effet de la digitale sur le cœur est bien moins marqué et même souvent nul : c'est directement sur la cause première qu'il faut agir, et non sur le cœur, qui n'est que sympathiquement atteint ou seulement sous l'influence d'une concentration essentiellement vitale.

(1) *Archives générales de médecine*, 1861, t. II, p. 5.

Après avoir établi dans les maladies du cœur une division principale entre les troubles fonctionnels ou dynamiques et les affections organiques, Wittfield (1) pose, comme contre-indication à l'emploi de la digitale, l'état hypersthénique aussi bien que l'atonie profonde du cœur. « La saignée, dit-il, devra précéder son administration, s'il y a turgescence de la face, dureté et plénitude du pouls, forte impulsion du cœur, vertiges, etc. » Et plus loin : « Lorsque les forces sont très-déprimées, surtout avec répulsion pour les aliments, la digitale peut être pernicieuse. » Suivant Wittfield, la digitale, utile dans la dilatation simple du cœur, ne peut être continuée longtemps avec avantage dans l'hypertrophie excentrique de cet organe. Dans l'hypertrophie avec ossification des valvules, la digitale, selon le même auteur, en cela d'accord avec tous les praticiens, réussit souvent à soulager l'horrible anxiété des malades.

De tous les sédatifs auxquels on puisse recourir, dit Bouillaud, le plus efficace, le plus direct, le plus *spécifique*, c'est incontestablement la digitale, ce véritable opium du cœur.

Pour Beau, au contraire (2), la digitale est un tonique spécial du cœur : c'est, suivant son expression, le quinquina du cœur. L'injection de la face, la bouffissure des paupières, le gonflement des veines jugulaires externes, la petitesse du pouls, la dyspnée, les palpitations, les congestions, etc., symptômes qui accompagnent les altérations organiques du cœur et de ses valvules, constituent, selon Beau, l'asystolie, c'est-à-dire un état qui reconnaît pour cause une insuffisance de systole, un défaut de contraction ventriculaire assez énergique pour vaincre les obstacles qui s'opposent au cours du sang. La digitale, qui calme ces accidents, n'est donc pas, suivant Beau, le sédatif, mais bien le stimulant du cœur, dont il augmente la force de contraction, et lui fait chasser des ondées complètes, régulières, moins fréquentes. Le pouls était petit, fréquent, irrégulier ; il devient fort, lent, plein et régulier ; enfin, tous les symptômes d'asystolie cessent, parce que la circulation cardiaque n'est plus entravée. Beau administre le plus souvent la digitale sous forme d'infusion (0.20 de feuilles dans une tasse d'eau bouillante, infusées pendant dix à quinze minutes, à prendre le matin à jeun). Il seconde cette médication par un régime tonique et analeptique. Il proscrit la saignée, qui ne procure qu'un soulagement momentané, et enlève au cœur sa force de contraction, déjà trop faible ; mais il l'emploie cependant exceptionnellement dans les cas de suffocation imminente ; alors une légère émission sanguine fait gagner du temps, et permet d'administrer la digitale et d'attendre son action.

(Ferrand, que j'ai déjà eu occasion de citer, a émis sur les indications et contre-indications de la digitale des idées théoriques et pratiques empreintes d'un esprit de critique et d'un savoir profond. A ses yeux, il y a pour la digitale, dans les indications d'ordre physique, un élément très-important, c'est la tension vasculaire et l'œdème qui l'accompagne et en donne jusqu'à un certain point la mesure. « La véritable et la plus simple indication de la digitale, c'est la diminution de la tension vasculaire (3)... »

Quoique l'état de tension exagérée se présente le plus souvent chez les sujets atteints de maladies du cœur, il n'y a pas alors contre-indication formelle ; « car le médicament a en lui-même son correctif, et, s'il débute en exagérant la tension, il provoque bientôt la diurèse, qui, comme une soupape de sûreté, rétablit l'équilibre... » — « L'état d'œdème est la véritable indication de la digitale, en ce qu'il révèle une disposition anormale des cellules à admettre dans leur intérieur les matériaux liquides du sang... »

---

(1) *De vera digitalis indicatione*. Bonn, 1826.
(2) *Abeille médicale*, 1856, p. 33.
(3) *In Bulletin de thérapeutique*, 30 juin 1865, p. 538.

Nous avons vu, page 384, que Ferrand reconnaissait à la digitale une action plutôt cellulaire que cardiaque; aussi pense-t-il que dans ce cas elle ne saurait manquer de modifier la propriété cellulaire de sécréter ou de ne pas sécréter l'œdème; elle devra donc être administrée dans les cas où l'œdème se produit. » Plus tard, quand un œdème passif et purement mécanique distend outre mesure les tissus, l'efficacité du médicament peut encore rester douteuse. « Or, les cas que l'on rencontre le plus souvent dans la pratique sont intermédiaires entre ces deux extrêmes et sont heureusement traités par la digitale. »

Quant à l'indication physiologique, elle « serait bien facile à déterminer, si l'expérience avait bien prouvé que la digitale est bien un stimulant ou un sédatif, ou un tonique ou un contro-stimulant; nous savons qu'il n'en est rien, ou plutôt, au milieu des résultats et des opinions contradictoires, il y a lieu de penser que la digitale est tout cela, suivant les diverses conditions de dosage, de mode d'administration, etc., absolument comme ces autres altérants. »

En somme, Ferrand pense que la digitale agit moins par son influence directe sur le cœur que sur les tissus généraux. La sédation cardiaque qu'elle amène n'est pas l'effet immédiat de son administration, mais bien le résultat secondaire indirect.

Comme puissant diurétique, la digitale est un des meilleurs moyens curatifs dans les hydropisies essentielles. Utvius (1) en a obtenu de très-bons effets dans l'hydrocéphale aiguë. Hamilton (2) la regarde comme un des meilleurs remèdes dans la première période de l'hydrothorax. Babab (3), Vassal (4), Bidault de Villiers (5), Comte (6), et une foule d'autres praticiens, ont constaté l'utilité de cette plante dans les hydropisies.

Portal (7) conseille l'usage de ce médicament dans les collections séreuses qui sont associées à un excès de sensibilité du système nerveux; il en a surtout obtenu des résultats avantageux lorsqu'il existait en même temps des palpitations de cœur ou des mouvements irréguliers dans la circulation. Dans l'hydrothorax dépendant d'une lésion organique du centre circulatoire, la digitale produit un soulagement tel, en dissipant l'infiltration et les collections séreuses, que des malades ont pu prolonger leur existence pendant plusieurs années et rester quelquefois longtemps sans récidive. Ici, l'hydropisie n'est que l'effet d'une autre maladie; mais cet effet devient lui-même une cause qui tue le malade avant que la lésion essentielle soit arrivée à sa dernière période. Dans ce dernier cas, la digitale agit à la fois comme sédative et comme diurétique contre les palpitations et contre l'hydropisie. Comme diurétique elle est si énergique, qu'après quatre ou cinq jours de son usage, les hydropiques rendent quelquefois 6 litres d'urine en vingt-quatre heures, quoique dans le même temps ils n'aient pris que 1 litre de boisson. Cette diurèse ne commence en général que trois à cinq jours après l'emploi de la digitale, et elle est annoncée par la limpidité des urines, lorsque celles-ci étaient auparavant troubles et sédimenteuses. Quand ce changement a lieu, lors même que la sécrétion urinaire n'est pas augmentée, je puis pronostiquer avec certitude le succès désiré : c'est un fait de séméiotique que j'ai constamment observé. Lorsqu'au bout de huit jours de l'usage de la digitale, l'effet diurétique ne s'est point manifesté, il est inutile d'en continuer l'administration.

(1) *Bibliothèque médicale*, t. LXII, p. 270.
(2) *Journal de médecine d'Edimbourg*, t. IV, p. 15, et *Observations sur la préparation, l'utilité et l'administration de la digitale*. Londres, 1807.
(3) *Annales cliniques de Montpellier*, 1812.
(4) *Essai sur les propriétés médicinales de la digitale*. Thèse de Paris, an XIII, 2e édit., 1812.
(5) *Dissertation sur les effets de la digitale pourprée dans l'hydropisie*. Thèse de Paris, 1809.
(6) *De l'hydropisie de poitrine et des palpitations du cœur*, 2e édit., 1822.
(7) *Observations sur la nature et le traitement de l'hydropisie*, t. I, p. 180.

Il faut recourir à d'autres moyens ou l'employer à l'extérieur, ce qui réussit quelquefois.

Lorsque la digitale a une fois déterminé l'effet diurétique, elle le produit presque toujours chez la même personne. J'ai fait désenfler six fois, en trois ans, par la reprise de l'usage de cette plante, un officier supérieur en retraite, âgé de soixante-cinq ans, atteint d'une hypertrophie du cœur avec anasarque se reproduisant sous l'influence de la lésion organique à laquelle elle était liée.

On trouve dans l'ouvrage de Vassal l'histoire d'une femme de quarante-trois ans, atteinte d'hydrothorax, chez laquelle, l'hydropisie s'étant renouvelée sept fois en quatorze mois, la digitale fut toujours employée avec le même succès et réussit constamment à évacuer les eaux en six ou huit jours. Pendant l'usage de ce médicament, qui était administré en poudre à la dose de 15 à 50 centigr. par jour, la malade rendit une fois jusqu'à 11 litres d'urine en vingt-quatre heures (1).

Suivant Blackal, cité par Wittfield, la digitale convient dans les cas d'infiltration séreuse lorsque l'urine est coagulable par la chaleur, peu abondante et trouble au moment de l'émission; aussi est-elle fort utile dans l'anasarque consécutive à la scarlatine, où l'albuminurie se manifeste dès le début de l'infiltration du tissu cellulaire. (Hamburger (2) en rejette, au contraire, l'usage dans ces cas; il l'accuse de rendre l'urine sanguinolente, et, si cette circonstance existait déjà, d'augmenter l'intensité de ce symptôme. De plus, la sécrétion urinaire se trouvant diminuée, là où il n'existait qu'un simple œdème, on voit bientôt apparaître des exsudations dans toutes les cavités.) La digitale est très-efficace contre l'anasarque qui succède aux fièvres intermittentes, au rhumatisme, à l'intempérance. Mais elle est sans effet dans les hydropisies enkystées et dans celles du cerveau et du rachis. Je crois même qu'elle réussit bien rarement dans l'ascite, à moins que cette dernière maladie ne soit essentielle et passive. J'ai rencontré, en 1840, un cas de cette espèce survenu à la suite de la scarlatine chez un garçon de douze ans, ayant le sang appauvri par la misère, et qui fut guéri d'un épanchement séreux abdominal par l'usage de la poudre de digitale à l'intérieur et des frictions avec la teinture de la même plante sur le bas-ventre.

Je pourrais produire un grand nombre d'observations en faveur de l'emploi de la digitale dans les hydropisies; mais elles ont tant d'analogie avec celles qu'on trouve dans les auteurs, qu'elles ne pourraient être qu'une répétition de faits connus de tous les praticiens, et sur lesquels il ne reste aucun doute.

Christison (3), en parlant de l'utilité des diurétiques dans l'hydropisie rénale (néphrite albumineuse), s'exprime ainsi sur les bons effets qu'il a obtenus de l'emploi de la digitaline dans cette maladie : « Dans les deux cas dans lesquels j'en ai fait usage, l'albumine, au lieu d'augmenter, a été rapidement et convenablement en diminuant. Dans un cas, elle avait disparu entièrement et en quelques jours, et elle n'a pas reparu tant que le malade est resté en convalescence, soumis à mon observation. Dans l'autre cas, elle avait disparu également; mais, quelques jours après, elle reparut, quoique en moindre proportion. La digitaline, qui provoque la sécrétion exagérée de l'urine, n'a donc pas, plus que la digitale et les autres diurétiques, l'inconvénient d'aggraver l'irritation rénale particulière qui caractérise comme cause ou comme effet la maladie de Bright. »

J'ai souvent employé avec avantage, dans les affections organiques du cœur et les hydropisies, la digitale associée à la scille, au colchique ou à

(1) Vassal, XIVe observation, p. 74.
(2) *Gazette des hôpitaux*, 1863, p. 311.
(3) *Monthly Journal*, 1855.

l'azotate de potasse. Ces mélanges activent l'action diurétique, parfois assez lente à s'établir par le seul emploi de la digitale.

« Il n'est pas rare, disent Trousseau et Pidoux, de voir des malades qui, à la suite d'attaques de goutte imprudemment traitées par les pilules de Lartigue, le sirop de Boubée, l'eau de Vichy trop longtemps continuée, les purgatifs drastiques, finissent par tomber dans une cachexie déplorable, accompagnée d'oppression habituelle, d'infiltration des extrémités inférieures, d'obscurcissement de la vue, etc., etc. Cet état si grave et si ordinairement irrémédiable peut pourtant être utilement traité par l'infusion de digitale, successivement portée jusque-là, qu'elle cause de légers vertiges, et continuée pendant plusieurs mois, en même temps que, tous les trois ou six jours, le malade prend 8 gr. de bon quinquina calysaya délayés dans de l'infusion de café. »

Considérant la digitale comme un contro-stimulant de premier ordre, on a été conduit à l'employer dans les inflammations. Rasori et Tommasini disent en avoir obtenu les plus grands succès dans les maladies inflammatoires les plus graves, et notamment dans la pleurésie et la pneumonie. Ils portaient la dose de cette plante en poudre de 1 à 2 gr. par jour habituellement, et dans quelques cas à 4, 6 et 8 gr. Beddoes (1), qui a exagéré les propriétés de cette plante, a cru néanmoins devoir signaler les dangers auxquels expose l'abus qu'on peut en faire. « Si quelqu'un était assez fou, dit-il, pour négliger la ressource presque certaine qu'offre la lancette dans la pleurésie, en faveur de la vertu sédative de la digitale, il augmenterait la maladie s'il se bornait à des doses modérées. Si, voulant associer divers agents thérapeutiques, il faisait en même temps des saignées copieuses, sa pratique ne serait pas rationnelle, le bien-être produit par la phlébotomie pouvant masquer les mauvais effets causés par le remède. » Cependant nous ne devons pas laisser ignorer que Tommasini (2) employa la digitale avec avantage dans un cas de pleurésie où les saignées lui avaient paru inutiles, et que Mac-Lean (3) cite un cas à peu près semblable. J. Frank a proposé la digitale en décoction, unie au nitrate de potasse (1 à 2 gr. de feuilles dans 650 gr. d'eau réduits à 500 gr., avec addition de 4 gr. de nitre, 30 gr. de sirop simple), dans le traitement de la pneumonie. Borda, Fansango, Currie, Cuming, Dierbach, Robert Thomas, etc., considèrent aussi cette plante comme un des agents hyposthénisants les plus propres à combattre les phlegmasies.

Barbier (4) dit avoir employé avec succès la digitale associée à l'oxyde blanc d'antimoine dans le traitement de la pneumonie. Nous devons dire que ce médecin a une répulsion telle contre la saignée, qu'il ne saigne jamais, malgré les instances des malades ou des assistants. La digitale peut remplacer, selon Duclos, de Tours (5), les préparations antimoniales dans le traitement de la pneumonie. Les effets de cette plante sont : 1° une action résolutive sur l'organe pulmonaire malade; 2° un ralentissement notable du pouls; 3° l'intensité de l'action sudorifique. Duclos préfère à toutes les autres préparations de la digitale son extrait hydro-alcoolique. Il le donne à des doses progressivement croissantes, en commençant par 20 à 30 centigr., et en augmentant tous les jours de 10 centigr. jusqu'à la dose de 60 centigr. par jour. (Millet l'associe au kermès, soit dans un looch, soit sous forme pilulaire, et dit en avoir obtenu d'excellents résultats) (6).

Casper et Custance, au rapport de Giacomini, traitèrent heureusement

(1) Cité par Bidault de Villiers: *Essai sur les propriétés médicales de la digitale*, 2e édit., 1812.
(2) *Bibliothèque thérapeutique* de Bayle, t. III, p. 99.
(3) *In* Bidault de Villiers, p. 19, 21, 87.
(4) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, juin 1854.
(5) *Bulletin de thérapeutique*, 1856, t. LI.
(6) *Annuaire de Bouchardat*, 1860, p. 129.

avec la digitale le rhumatisme aigu, et Dawis a considéré cette plante comme un remède souverain contre la cardite. Son emploi m'a été très-utile dans le rhumatisme aigu pour prévenir, par son action ralentissante sur le cœur, la rétrocession phlegmasique du principe rhumatismal sur cet organe. L'opium, administré à l'intérieur ou appliqué sur les articulations douloureuses, favorise cette rétrocession, d'un côté par son action stimulante sur le système sanguin, de l'autre par son action locale stupéfiante. La digitale, associée au nitre, contre-balance ces effets de l'opium, et permet l'usage de ce dernier, de manière à concilier les avantages de ces agents médicamenteux sans en redouter les inconvénients. Je fais prendre d'abord le mélange de 2 à 4 gr. de nitrate de potasse et de 20 à 40 centigr. de poudre de digitale, divisé en six doses à prendre de quatre en quatre heures. J'augmente graduellement la dose de digitale, suivant l'intensité des symptômes, l'état de l'estomac, la tolérance, etc., et j'arrive souvent à 75 centigr. dans les vingt-quatre heures. Une pilule de 5 centigr. d'extrait gommeux d'opium est administrée dans l'intervalle de chaque prise de digitale et de nitre, et seulement une matin et soir dans les cas les plus simples. Lorsque l'estomac du malade ne peut supporter la poudre de digitale, je donne la teinture alcoolique de cette plante dans l'eau de laitue édulcorée, ou la digitaline en granules à dose relative et progressivement augmentée. Par cette médication, les douleurs se calment, la concentration irritative du cœur diminue, le pouls se ralentit, devient mou, régulier, développé, une diaphorèse générale s'établit et se soutient pendant tout le traitement. La guérison est ordinairement obtenue du septième au quinzième jour.

Chez les sujets vigoureux, à tempérament sanguin, une ou deux saignées du bras sont nécessaires au début de la maladie, surtout quand la réaction fébrile est intense, le gonflement articulaire considérable et les douleurs très-vives.

Shot et Dierboch employèrent la digitale contre la péritonite puerpérale ; (Delpech, dans son service de la Maternité de Paris, a essayé avec un certain succès la digitaline, que Serre avait préconisée contre les fièvres puerpérales. Les cas où elle paraît indiquée sont ceux où il y a prédominance de phénomènes généraux, et peu ou pas encore de phénomènes locaux.) Thornton et Nieman ont mis la digitale en usage contre la scarlatine compliquée de congestion cérébrale; Mac-Lean, dans les rougeoles graves accompagnées de toux, de difficulté de respirer, d'une fièvre intense.

(Plus récemment, Durat, médecin à la Louisiane, a associé la poudre de digitale à celle de belladone pour obtenir la manifestation cutanée chez les enfants dont le travail exanthémateux se fait mal ou est nul; dans les cas où il y a répercussion. Sous l'influence du traitement (toutes les heures un paquet contenant 3 centigr. de poudre de belladone et 5 centigr. de poudre de digitale), il se produit une éruption artificielle favorable.

L'une ou l'autre plante, employée isolément, est bien moins héroïque) (1).

Reil (*in* Giacomini) loue beaucoup la digitale contre les fièvres qui sont accompagnées d'une surexcitation très-prononcée du système circulatoire. J. Frank la préconise aussi dans le traitement des fièvres accompagnées d'éréthisme et de chaleur brûlante. Haase l'a prescrite contre les fièvres angioténiques. Currie, Thomas, Rasori, Clutterbug, l'ont proposée contre les fièvres continues.

(Depuis ces derniers temps, surtout en Angleterre, on emploie la digitale dans la période d'éréthisme de la fièvre typhoïde et dans toutes les maladies inflammatoires.)

Cette plante paraît avoir été efficace contre les fièvres intermittentes entre

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1861, p. 407.

les mains de Dawis, Graffenauer, Girard, Bouillaud. Ce dernier (1) a traité avec succès, dans son service, quarante à cinquante cas de fièvres intermittentes par la digitale. Le rapport de ce médecin à l'Académie de médecine (2) constate que la propriété antipériodique se retrouve dans la digitaline.

(Dans sa remarquable étude clinique (3), Hirtz, analysant les travaux de Traube, de Kulp, de Heise, sur l'emploi de la digitale dans les phlegmasies et les fièvres, et les contrôlant par des expérimentations nombreuses, a établi les propositions suivantes : la digitale agit dans les pyrexies inflammatoires en s'attaquant à l'*élément fièvre*, c'est-à-dire en abattant la circulation d'abord, et secondairement la température. Elle lui paraît naturellement indiquée dans les inflammations où dominent la chaleur et la fréquence du pouls avec intégrité des fonctions cérébrales et digestives; et particulièrement dans les phlegmasies thoraciques parenchymateuses et séreuses. C'est à l'infusion que les Allemands et Hirtz ont eu recours) (de 0.50 à 1.00 sur 100).

La digitale a été recommandée par un grand nombre de praticiens dans les hémorrhagies actives, notamment dans l'hémoptysie. Jones, Ferriar, Voigtel, Richter, l'ont vantée contre toute perte de sang. Thomas en a retiré des avantages tels, qu'il croit superflu d'avoir recours à tout autre moyen. Warburg loue son usage dans l'hématémèse et dans la métrorrhagie, où elle a été également préconisée par Hecker, par Cany et par Burns. Ce dernier la prescrit combinée au camphre et prétend qu'elle est un excellent remède pour prévenir l'avortement. D'après Clarion, la digitale convient dans l'épistaxis qui survient chez les personnes affectées d'hypertrophie du cœur. Tommasini assure en avoir obtenu des succès prodigieux dans plusieurs cas d'épistaxis graves. Drack s'est servi avec succès de la digitale pour combattre les hémoptysies les plus alarmantes. Ce médicament, selon J. Frank, convient dans la métrorrhagie avec mouvement rapide des artères et dans l'hémoptysie.

Howship Dickenson a employé le même traitement dans un grand nombre d'hémorrhagies utérines. Toutes les fois que la perte n'était pas liée à une lésion organique, elle a été constamment arrêtée chez toutes les malades, dans un espace de temps plus ou moins rapide, suivant l'élévation des doses du médicament. A la dose de 30 à 45 gr. d'infusion de digitale, administrée trois ou quatre fois par jour, l'écoulement sanguin ne s'est jamais prolongé au delà du deuxième jour; à doses plus faibles, il n'a jamais continué au delà du quatrième jour. Dans les hémorrhagies utérines liées à une lésion organique, le remède est moins sûr et ses effets ne sont souvent que momentanés; mais employé pendant un temps plus long que dans les pertes essentielles, il reste encore un des plus efficaces contre cet accident. Pendant le traitement, les malades ont été mis à l'usage du vin et d'un régime analeptique. Howship Dickenson n'attribue pas les effets qui s'observent après l'ingestion de la digitale, dans les cas de métrorrhagie, à une action sédative sur le système circulatoire, mais bien à une action spéciale, en vertu de laquelle la contractilité musculaire de l'utérus est plus ou moins sollicitée.

(Nous trouvons dans le *Journal de médecine de Bruxelles* (juillet 1859) un cas relaté par Decaisne, de métrorrhagie à l'époque des règles, entretenue par des fongosités utérines, résistant à l'ablation et à des cautérisations, et cédant à l'emploi de la digitaline.)

La teinture alcoolique de digitale, à la dose de 1 à 2 gr. et plus, progressivement, associée à 4 gr. de nitrate de potasse dans 220 gr. d'eau distillée

(1) *Clinique médicale de l'hôpital de la Charité*, 1847, t. III, p. 236.
(2) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 4 février 1854, t. XVI.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, 1862, t. LXII, p. 193.

de laitue, donnée par cuillerées d'heure en heure, m'a parfaitement réussi dans plusieurs cas d'hémoptysie grave, et principalement caractérisés par le molimen hémorrhagique très-prononcé et par la fréquence du pouls. J'ai pu ainsi m'abstenir de saignées répétées et conserver les forces dans des circonstances où une disposition phthisique rendait redoutable les émissions sanguines trop abondantes. Depuis, Aran (1) a employé la même médication en pareil cas, en se servant de poudre de digitale au lieu de teinture alcoolique de cette plante. Le bon effet que cet habile praticien en a obtenu est une preuve de plus en faveur de son efficacité.

Dans les hémoptysies accompagnées de toux fréquente, surtout chez les phthisiques, je fais prendre avec avantage, toutes les cinq ou six heures, une pilule composée de 5 à 10 centigr. d'extrait de jusquiame, et de 5 centigr. de poudre de digitale.

Ourgaud (2) a observé un cas d'hémorrhagie traumatique guéri par l'usage de la digitale. Dubois, de Tournay, rapporte un fait de plaie de l'arcade palmaire superficielle où la cessation de l'hémorrhagie a été le résultat de l'administration d'une infusion de feuilles de digitale.

(Nous avons cité les recherches de Howship Dickenson sur l'action de la digitale dans les métrorrhagies; si les expérimentations instituées par Delpech à la Maternité de Paris (1859) sont confirmées, la digitale, ainsi que l'avait entrevu l'observateur anglais, aurait une action directe sur l'utérus. L'administration de 40 centigr. de poudre infusée dans 250 gr. d'eau, ou de 15 à 20 gouttes de teinture, provoque les contractions les plus vives lorsqu'il y a inertie, et détermine l'expulsion de caillots. Quand le travail se ralentit par paresse de l'organe, la digitale ranime les contractions. Espérons que de nouvelles observations viennent établir, dans ces cas, la complète activité et la spécificité de la plante qui nous occupe.)

Withering, Er. Darwin, Fowler, Kinglake, Beddoes, Drake, Barr, de Birmingham; Mosmann, de Bradford; Ferriar, Mac Lean, Brée, Magennis, etc., citent de nombreuses cures de phthisie opérées à l'aide de la digitale. Beddoes (3) s'écrie avec enthousiasme que la digitale est le spécifique de la phthisie, comme le quinquina est celui des fièvres intermittentes et le mercure celui de la syphilis. « Si j'avance, dit-il, que la digitale guérit trois fois sur cinq, je pense que je reste infiniment au-dessous de ce qui est exactement vrai. » Drake (4) prétend avoir eu raison de phthisies confirmées avec expectoration purulente. Magennis (5) affirme avoir guéri quarante phthisiques sur soixante-douze au moyen de ce médicament. « Ces proportions, dit Bayle (6), sont tellement favorables, qu'elles inspirent naturellement de la méfiance. Cependant Magennis était un homme instruit, et le poste qu'il occupait (médecin de l'hôpital de la marine de Plymouth) écarte naturellement l'idée d'imposture. » Malheureusement, depuis que le diagnostic de la phthisie est devenu plus certain au moyen de l'auscultation médiate, l'expérience n'a eu pour résultat que la presque certitude que les auteurs que nous venons de citer ont cru traiter la phthisie, quand ils n'avaient affaire qu'à des catarrhes pulmonaires chroniques. Bien que J. Bacley et Bayle n'aient obtenu aucun résultat avantageux de la digitale dans la phthisie, on ne peut admettre, cependant, que les médecins qui affirment avoir réussi se soient constamment trompés sur le diagnostic de la maladie. Il est donc probable que la guérison de plusieurs phthisies pulmonaires a été obtenue au moyen de la digitale.

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1855, p. 404 et 405.
(2) *Gazette de santé*, août 1828.
(3) *On consumption, digitalis and scrofula*, 1801.
(4) *A letter to doctor Beddoes on the use of digitalis in pulm. consumption*, 1799.
(5) *The London med. and physical Journal*, t. LXV, p. 180 à 201.
(6) *Bibliothèque thérapeutique*, t. III, p. 364.

J'emploie la teinture de digitale avec succès dans le catarrhe pulmonaire chronique, surtout quand il existe, ainsi que cela a souvent lieu, une accélération marquée dans la circulation. Je m'en suis bien trouvé aussi comme moyen de ralentir autant que possible la marche rapide de certaines phthisies, et de procurer au malade quelque soulagement. A l'exemple de Mayer, j'administre 10, 15 et 20 gouttes, dans un demi-verre d'eau sucrée, d'un mélange de parties égales de teinture de digitale et d'eau distillée de laurier-cerise. Quelquefois je donne la teinture de digitale seule, et j'en élève graduellement la dose, que je n'ai cependant jamais portée au delà de 100 gouttes par jour, de peur de déterminer, par l'action répétée du médicament, des effets toxiques progressivement produits et qui éclatent ensuite d'une manière soudaine et imprévue. Cette action est surtout redoutable chez les individus dont les forces ont été en grande partie épuisées par les progrès de maladies graves, comme la phthisie, les affections du cœur, arrivées à leur dernier terme. Strohl (1) rapporte que chez une tuberculeuse d'une constitution détériorée et très-amaigrie, 5 milligr. de digitaline ont produit des vomissements et des vertiges suivis d'une mort prompte. Forget (2) cite aussi un cas où la teinture de digitale fut administrée chez un phthisique au dernier degré d'épuisement, à dose d'abord faible, puis, vu l'absence de signes inquiétants, élevée successivement jusqu'à 100 gouttes; mais alors le médicament ayant produit les effets d'intolérance d'une manière explosive, une terminaison fatale et immédiate est arrivée.

Les malheureux phthisiques, déjà si tourmentés par le travail tuberculeux, ont souvent un sommeil lourd, pénible, avec rêves inquiétants ou véritables cauchemars; ou bien le sommeil est seulement agité et nullement réparateur. Sur cent cinquante observations recueillies par Mandl (3), cet état particulier de l'innervation s'est présenté dans plus de la moitié des cas, et a disparu comme par enchantement, après avoir vainement mis en usage les narcotiques, par l'emploi d'un ou deux granules de digitaline pris le soir.

On a vanté la digitale contre l'asthme et les dyspnées en général. Elle peut être d'une utilité indirecte dans ces maladies par son action sur le cœur, sur le système nerveux ganglionnaire et sur les reins. Fulding et Robert Thomas (4) l'ont employée dans le traitement de la coqueluche, contre laquelle elle paraît agir de la même manière.

La digitale a été préconisée contre les affections scrofuleuses. C'est à Van Helmont (*in* Murray) qu'on doit les premiers renseignements sur son emploi dans ces affections. Ce médecin conseille de faire prendre intérieurement la racine de cette plante, et de l'appliquer à l'extérieur, unie sous forme d'emplâtre à la gomme-résine ammoniaque et au bdélium. Boerrhaave en recommandait l'application extérieure dans la même maladie. Ray rapporte qu'on s'en servait déjà en Angleterre de son temps pour combattre les scrofules. Hulse prétend que la digitale, utile dans les scrofules humides ou suppurantes, ne convient point aux scrofules sèches. Meyer, Hufeland et Mossmann, affirment, au contraire, qu'elle est dans ces dernières d'une grande efficacité. Haller, en parlant de la digitale, dit : *Nobis ignota, mihi suspecta digitalis; lego tamen nuperum testimonium de usu decocti propter scrofulas, in desperato pene casu, diu sumpti, quod cutis per squammas defluveret.* Ce médecin rapporte des observations de scrofules dans lesquelles la digitale a été employée avec succès.

Merz donne, dans son opuscule (5), trois observations qui sont loin

(1) *Gazette médicale de Strasbourg*, août et septembre 1849, p. 294.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. XXXV, p. 327.
(3) Homolle et Quevenne, *Mémoire sur la digitaline et la digitale*, 1854, p. 296 et 297.
(4) *Annales de littérature étrangère*, t. I, p. 65.
(5) *De digitali purp. ejusque usu in scrofulis medico, dissert. inaug.* Iéna, 1790.

d'être concluantes : le premier malade n'a pas guéri, malgré l'emploi de la digitale, de la ciguë, du quinquina, des antimoniaux; et chez les deux autres, les caractères de l'affection scrofuleuse ne me paraissent pas bien établis, malgré les efforts de l'auteur.

Afin de mettre sous les yeux du lecteur le pour et le contre, nous devons dire que Baumes considère la digitale comme un remède antiscrofuleux d'une grande efficacité, qu'Uwins en faisait usage contre le carreau; que Cline a guéri en peu de temps, par son application à l'extérieur, une tumeur lymphatique considérable ayant son siége au genou; que Vincent Duval mentionne quelques cas de guérison de phthisie scrofuleuse au moyen de cette plante administrée à l'intérieur.

Pour mon compte, j'ai employé plusieurs fois la digitale, soit en poudre, soit en teinture, dans les affections scrofuleuses, sans en retirer des avantages appréciables et qu'on puisse attribuer à l'effet du médicament. C'est ainsi, par exemple, que donnée pendant près de trois mois à une jeune fille atteinte d'engorgements lymphatiques ulcérés, la digitale aurait pu être considérée comme ayant amené une notable amélioration, si le changement d'air, les efforts salutaires de la nature à l'âge de puberté, n'étaient venus revendiquer leur puissante influence. Dans le cas dont il s'agit, on a cessé la digitale, et la guérison s'est opérée spontanément. Il est plus difficile qu'on ne le pense communément de savoir jusqu'à quel point, dans certaines maladies et au milieu de circonstances concomitantes, les médicaments contribuent à la guérison.

La digitale a été employée avec plus ou moins de succès dans quelques névroses. L'action de cette plante sur le cerveau et le système nerveux a particulièrement appelé l'attention des praticiens pour le traitement de l'épilepsie et des affections mentales.

Considérée comme sédative ou comme perturbatrice du système nerveux, à dose modérée et graduellement augmentée, la digitale a été tentée contre l'épilepsie par Withering, Kinglake, Schurdianer, Thomas, etc. Scott (1) a publié deux cas de guérison ou d'amélioration notable de cette maladie par son emploi. Mais c'est surtout à forte dose, de manière à agir révulsivement et énergiquement sur le tube digestif, et à produire sur le système nerveux des effets perturbateurs très-marqués, que cette plante a pu dans certains cas guérir ou mitiger l'épilepsie. Parkinson la donnait dans cette maladie à la dose de 125 gr. avec autant de polypode de chêne, décoctée dans suffisante quantité de bière. On faisait prendre deux fois la semaine cette décoction. Des personnes atteintes de cette maladie depuis dix et vingt ans, et qui avaient deux ou trois attaques par mois, ont été complétement guéries par l'usage de cette décoction (2).

Patrice Sharkey (3) remit en pratique cette médication perturbatrice. Il unit aussi la digitale au polypode de chêne; mais cette addition ne paraît pas y être d'une nécessité absolue; car, suivant l'auteur, le traitement a souvent réussi sans le secours de cette substance. Voici la formule de Sharkey : feuilles de digitale récentes, 3 onces 1/2; broyez-les dans un mortier en consistance de pulpe, et ajoutez-y ensuite 1 livre de forte bière; faites infuser pendant sept heures, coulez et exprimez. Le malade prend

(1) *Revue médicale*, 1827, t. III, p. 320.

(2) Cette médication paraît avoir pour origine une pratique populaire suivie depuis un temps immémorial dans les campagnes d'Irlande, où les *fairy women* (fées ou guérisseuses) ont parfois guéri l'épilepsie en administrant l'infusion de digitale jusqu'à effet éméto-cathartique. Cette infusion se préparait ainsi : Feuilles fraîches de digitale, 120 gr. (équivalent en moyenne à 25 gr. de plante sèche), pilées et infusées dans une pinte de bière (567 gr.). On donnait tous les trois jours 120 gr. de cette infusion, ce qui représentait environ 4.72 de digitale. — D'après un autre mode d'administration, on réitérait cette dose toutes les trois heures jusqu'à vomissement.

(3) *The Lancet*, 1832.

4 onces de cette infusion avec 10 grains de poudre de feuilles ou de racine de polypode de chêne. Peu de temps après, il éprouve des vomissements nombreux et violents, qui durent quelquefois plusieurs jours; le pouls se ralentit, devient irrégulier, intermittent, la faiblesse est extrême, et des crampes, que l'on regarde comme de bon augure, surviennent dans les membres. La force revient, le pouls se relève, la réaction a lieu, les accès épileptiques sont d'abord moins nombreux et finissent par ne plus reparaître.

Sharkey commence, avant d'administrer la potion, par s'assurer qu'il n'existe aucune affection des viscères. S'il reconnaît quelque maladie du foie ou du cerveau, des poumons, de l'estomac, etc., il la traite par les moyens convenables. Quand il y a manie ou quelque affection cérébro-spinale, il n'administre jamais le remède antiépileptique. Ce traitement *préparatoire* guérit quelquefois l'épilepsie; mais s'il est insuffisant, on emploie la digitale, dont les effets curatifs ont lieu sans qu'on ait besoin de l'administrer une seconde fois. Quels que soient l'âge, le tempérament, la constitution du sujet, la dose est toujours la même. « Les sujets les plus délicats, dit Sharkey, supportent ce médicament au moins aussi bien que les plus robustes. » « J'ai observé, ajoute l'auteur, que lorsqu'il survient des crampes dans les premières quarante-huit heures, la guérison a généralement lieu, quoiqu'elle puisse être obtenue sans que ces symptômes se manifestent. S'ils étaient portés au point de causer quelque inquiétude, on pourrait les modérer en donnant au malade 1 pinte de bouillon de poulet ou quelque léger stimulant, sinon il vaut mieux les laisser suivre leur cours. Dans aucun cas, il n'est arrivé d'accident, et je conçois les craintes qu'inspirait aux anciens l'administration de la digitale. Donnée à petites doses, comme ils le pratiquaient, et à des intervalles assez éloignés pour lui donner le temps d'être absorbée, elle devait exercer une action délétère. Aussi n'ai-je jamais changé les doses, quel que fût l'âge du malade, de peur qu'une moindre quantité ne devînt vénéneuse. »

Le nombre des épileptiques que Sharkey a guéris est considérable. Toutefois, il avoue des insuccès, et, dans un cas où il s'agissait d'une demoiselle de seize ans, il conçut des craintes sur l'effet du médicament: « Je fus très-alarmé sur son compte, dit-il; car l'heure qui suivit l'administration de la potion se passa sans vomissements, ce qui est extraordinaire. La prostration était excessive, le pouls très-irrégulier, intermittent, à peine sensible, à 44, etc. Mais heureusement le vomissement survint, et elle ne cessa de vomir pendant trois jours. »

Il est étonnant que de tels succès n'aient point appelé davantage l'attention des praticiens. Si ce remède, administré à des doses aussi élevées, présente des dangers qui réclament tous les soins du médecin, elle a pour compensation l'espérance de pouvoir triompher d'une maladie contre laquelle les moyens ordinaires échouent presque toujours (1).

La digitale a été recommandée dans la manie. Masson-Cox, médecin d'un hôpital d'aliénés, l'avait employée avec un tel succès qu'il ne regardait comme incurables que les aliénations mentales qui avaient résisté à l'usage de cette plante administrée à une dose convenable.

Elle réussit particulièrement, d'après Fanzago (2), dans les manies hypersthéniques, surtout dans celles qui sont liées à une lente arachnoïdite; elle échoue, au contraire, quand la maladie dépend d'une cause mécanique. Fo-

(1) Consultez à ce sujet: Corrigan (*Lond. and Ed. Journ. of med. sc.*, 15 mars 1855), Neligan (*Medicines, their use and mode of adm.*, 3e édition, p. 311. Dublin, 1851), Corneille (*Revue médico-chirurgicale*, 1er août 1858, p. 404), et un intéressant article de Duclos (*Bulletin de thérapeutique*, 1860, t. LIX, p. 337).

(2) *Sulle vert. della digit., nelle alienazioni ment., et sulla sua azione in generale.* Padova, 1812.

ville (1) est loin de considérer la digitale comme un spécifique contre la folie; mais il en a retiré des avantages marqués dans bien des occasions. Guislain rapporte plusieurs cas de guérison de folie obtenus par l'usage de la digitale. Il l'employait surtout dans la mélancolie sans délire, par cause morale, et avec d'autant plus de succès que la maladie est récente, le sujet jeune et délicat. Kluyskens a rapporté un cas très-intéressant de manie avec fureur, guérie par l'usage de la teinture de digitale. Homolle et Quevenne (2) ont obtenu la cessation prompte des symptômes dans un cas de délire maniaque suraigu, par l'emploi de la digitaline administrée en granules de 1 milligr. d'heure en heure. Dès le quatrième, l'agitation avait sensiblement diminué; après le huitième, le malade, dont les cris, les violences, les tentatives de suicide, ne laissaient pas auparavant une minute de repos, était assez calme pour qu'on pût le conduire en voiture, de son plein gré et sans trace ostensible d'agitation, à la maison d'Ivry, dirigée par Baillarger et Moreau, où le retour à la santé eut lieu progressivement et par l'emploi de moyens variés. Il est à remarquer que, pendant l'usage de la digitaline, le pouls, qui, auparavant, était fréquent et extrêmement petit, se développa, devint souple et diminua considérablement de vitesse.

(Robertson (3), qui a étudié avec soin l'influence de la digitale dans les différentes formes d'aliénation, s'en est si bien trouvé dans l'excitation maniaque accompagnant le second degré de la paralysie générale, qu'il décore cette plante du titre de *sédatif spécifique* dans les cas de ce genre. Alors tout l'effet du remède se borne à produire du calme, sans que les fonctions digestives et circulatoires soient sensiblement troublées. Dans la manie aiguë, au contraire, elle agit moins efficacement et toujours comme agent perturbateur en amenant des nausées et une dépression dans l'activité du cœur.

C.-H. Jones, de Jersey (4), se loue fortement de l'emploi de la teinture de digitale à hautes doses dans le *delirium tremens*. Cette plante offre, dans ce cas, une innocuité remarquable. Jones donne une demi-once de teinture dans une petite quantité d'eau; rarement cette seule dose est suffisante; une seconde est nécessaire quatre heures après la première; il est exceptionnel qu'il en faille une troisième, encore cette dernière ne dépasse pas 8 gr. Le praticien pense que l'action s'exerce sur le cerveau et non sur le cœur; en effet, le pouls devient plus plein, plus régulier; la peau froide et visqueuse devient chaude après l'administration de la première dose. L'indice de l'heureux effet du médicament est le sommeil qui dure de cinq à sept heures; il n'y a pas d'action sur les reins; parfois il se manifeste un léger effet purgatif (5). Dans ma pratique, j'ai obtenu de ce mode de traitement les résultats les plus marqués. Tout récemment, dans un cas où l'opium et la morphine à hautes doses avaient échoué, la digitale a amené, au bout de trois heures de son administration, un sommeil bienfaisant dont le malade n'avait pas joui depuis six jours.)

Nous avons parlé de l'action spéciale de la digitale sur les organes génitaux. L'efficacité de cette plante contre les pertes séminales a été observée par L. Corvisart (6). Chez trois malades auxquels ce médecin administra la digitaline, on vit rapidement diminuer le nombre des pollutions. Laroche (7) obtint le même succès dans un cas où, depuis vingt jours, les pollutions avaient lieu chaque nuit chez un jeune homme de dix-huit ans, dont les

(1) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. I.
(2) *Mémoire sur la digitaline et la digitale*, p. 329.
(3) *Brit. med. Journ.*, novembre 1863.
(4) *Bulletin de thérapeutique*, t. LIX, p. 411.
(5) Voyez sur le même sujet *Bulletin de thérapeutique*, 28 janvier 1861, p. 176, et mars, p. 278, et les publications périodiques de ces quatre dernières années.
(6) *Bulletin de thérapeutique*, 1853, t. XLIV, et *Union médicale*, numéro du 21 avril 1853.
(7) *Bulletin de thérapeutique*, 1854, t. XLVI.

forces étaient anéanties. La nuit même qui suivit l'administration de la digitaline, la pollution fit défaut pour la première fois; il en survint une le douzième, puis le trentième jour, et depuis elles ont complétement cessé.

Suivant Brugmans (1), qui paraît avoir ignoré le travail de Corvisart, la digitale aurait une action élective hyposthénisante très-prononcée sur les organes génitaux, en vertu de laquelle elle combattrait efficacement la phlogose et la congestion vers ces organes. « Chacun peut se convaincre de cette action, dit ce médecin, en faisant usage, pendant cinq ou six jours, de 0.30 à 0.40 centigr. de poudre de feuilles de digitale. Les organes génitaux se réduisent à un état d'hyposthénie, de flaccidité telles qu'on se sent porté à douter de leur existence : plus de chaleur, plus de tension, plus de congestion de ces parties, plus de sensations voluptueuses, plus de désirs. — Brugmans rapporte huit observations qui constatent les bons effets de ce médicament dans les affections des organes génitaux. Dans les six premières, la digitale a secondé les moyens dirigés contre des accidents syphilitiques. L'éréthisme, l'irritation causées par des chancres, des blennorrhagies, etc., ont disparu.

Ces faits, joints à ceux déjà rapportés par Corvisart, ne laissent aucun doute sur l'action élective de la digitale sur les organes génitaux. Cette action, soit comme hyposthénisante de ces organes, soit contre les pertes séminales, paraît se produire aux doses ordinaires, c'est-à-dire à 0.30 ou 0.40 centigr. pour la digitale, et à 3 ou 4 milligr. (3 ou 4 granules) pour la digitaline.

Lorsque l'irritation de l'estomac s'oppose à l'usage intérieur de la digitale, on emploie cette plante à l'extérieur, en fomentations, en cataplasmes, en frictions avec la teinture ou la poudre, et par la méthode endermique; quelquefois on l'administre simultanément à l'intérieur et à l'extérieur, surtout dans les hydropisies, afin d'obtenir à la fois des effets plus prompts et plus certains. Bréra employait la poudre de digitale à la dose de 60 centigr. à 1 gr., macérée pendant douze heures dans 4 ou 8 gr. de la salive du malade. On se sert généralement de la teinture alcoolique en frictions sur l'abdomen ou à la partie interne des cuisses. J'ai employé avec succès le suc délayé dans l'eau ou l'infusion chaude de digitale sur l'abdomen dans les hydropisies. Dans deux cas d'anasarque j'ai observé un effet très-prompt d'un demi-bain dans lequel j'avais fait ajouter une décoction de 60 gr. de cette plante dans un litre d'eau. Ce demi-bain, répété chaque jour, a fait désenfler les malades en moins de quinze jours.

J'ai aussi employé la digitale en injection dans le rectum chez les malades atteints d'irritation gastrique ou de vomissements : l'absorption est plus prompte par cette voie que par la peau (2). Je préfère ce moyen à la méthode endermique, qui nécessite l'application répétée et plus ou moins douloureuse d'un vésicatoire et produit toujours de la phlogose. L'introduction de ce médicament dans le gros intestin n'exige pas moins de précaution que son administration par la bouche. J'ai plus d'une fois observé, dans le cours de ma pratique, que les substances énergiques données en lavement avaient un effet aussi prononcé et quelquefois même plus prononcé que par leur ingestion dans l'estomac. L'emploi de ces substances doit faire exception à la règle générale établie dans tous les livres de thérapeutique, et qui con-

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 1853, t. XLV, p. 424.

(2) Chrestien, de Montpellier, rapporte un cas d'anasarque avec ascite dans lequel l'impossibilité d'administrer le médicament par la bouche détermina le docteur Mejean à proposer la digitale injectée par l'anus, trois fois dans la journée; la première dose étant de 8 gr. de digitale pour 125 gr. de colature, la deuxième de 12 gr., et la troisième de 15 gr., pour la même quantité de liquide. A la troisième dose, un flux d'urine énorme (20 litres) débarrassa complétement le malade. Quelques mois après, les mêmes accidents s'étant renouvelés, le même remède fut employé avec le même succès.

siste à doubler ou tripler les doses qu'on injecte dans le rectum. L'expérience m'a dicté à cet égard des précautions dont je ne m'écarte jamais.

Rademacher, de Berlin, emploie la digitale à l'extérieur dans les cas de croup où il est impossible de faire avaler quelque médicament que ce soit aux petits malades. Ce médecin met en usage une pommade composée de 8 gr. d'extrait de digitale et de 30 gr. de cérat; il fait recouvrir toute la partie correspondant à la trachée-artère, depuis l'os hyoïde jusqu'à la partie supérieure du sternum, avec des compresses largement enduites de cette pommade : il fait réitérer ces applications très-souvent dans les vingt-quatre heures. Sous l'influence de ce moyen, les accès de suffocation diminuent promptement d'intensité et de fréquence; la fièvre baisse en même proportion, et dans l'espace de trois jours le rétablissement est obtenu (1). Il est à croire que Rademacher n'a pu obtenir un résultat aussi heureux que dans les cas de pseudo-croup. Dans le vrai croup bien caractérisé, nous ne conseillerons pas de s'en tenir à un moyen que nous ne pouvons regarder que comme auxiliaire.

Pour les maladies externes, on se sert des feuilles de digitale réduites en pulpe, comme maturatif, détersif et résolutif. On les fait aussi macérer dans du miel ou dans une décoction de sauge. On en prépare un onguent avec l'axonge, qu'on applique sur les engorgements lymphatiques et scrofuleux, les tumeurs blanches, les engorgements glanduleux des mamelles. Je me suis servi avec avantage du suc de digitale mêlé à l'onguent digestif simple, pour déterger les ulcères scrofuleux recouverts d'une couche blafarde; mais il faut surveiller les effets de son absorption, et en cesser l'usage dès que la surface de la plaie est rouge et offre des bourgeons charnus.

Bellucci (2) a proposé, comme moyen de guérir l'hydrocèle, l'emploi d'une pommade composée de 4 à 6 gr. de poudre de feuilles de digitale pourprée et de 30 gr. d'axonge. On fait des frictions sur la tumeur avec cette pommade, en ayant soin de bien laver le scrotum tous les cinq ou six jours, pour activer l'absorption du médicament. Cinq cas d'hydrocèle, dont un aigu et quatre chroniques, rapportés par l'auteur, attestent l'efficacité de ce moyen, qu'il a suffi d'employer pendant deux à trois mois pour obtenir une guérison complète et solide. Ce remède m'a complétement réussi dans un cas d'hydrocèle ayant le volume d'un petit œuf de poule, chez un enfant âgé de cinq ans, et qui datait de huit mois environ. La résolution était complète après six semaines de traitement.

Chatelain (3) a rapporté un cas intéressant de kyste ovarique guéri par l'injection de teinture de digitale. L'auteur tire de ce fait les conclusions suivantes : 1° éviter l'entrée de l'air dans les cavités closes, normales ou morbides; 2° injecter une petite quantité d'un liquide irritant plutôt qu'une grande quantité d'un liquide affaibli; 3° tenter d'abord la ponction simple, puis l'injection d'un liquide à la dose de quelques gouttes; à une deuxième ponction, augmenter, s'il le faut, la quantité, sans altérer la qualité. Il est à désirer que d'autres faits viennent confirmer l'efficacité de ce moyen dans le traitement des kystes ovariques, contre lesquels les injections iodées ont compté quelques succès. — (Il reste, en outre, à se demander quelle part doit être assignée dans le résultat à la digitale, et si l'alcool n'a pas été, dans cette circonstance, l'agent principal, sinon exclusif.)

La Digitaline ne peut être employée par la méthode endermique. Il a été démontré par plusieurs essais qu'elle produit une inflammation locale très-douloureuse. (Pletzer et de Franque ont essayé des injections sous-cutanées

(1) *Abeille médicale*, t. II, p. 195.
(2) *Il Filiatre sebezio* et *Gazette médicale de Paris*, 1854.
(3) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, janvier 1857.

de digitaline contre les palpitations du cœur. L'effet produit n'est pas plus certain que celui obtenu par le médicament pris à l'intérieur, et le procédé a le grand inconvénient d'être dangereux. Erlenmeyer a plusieurs fois injecté la digitaline à la dose d'un soixantième de grain, et chaque fois il a remarqué comme Pletzer que l'injection était suivie de vomissement et de sensation de brûlure à la gorge; encore l'action sur le cœur se fait-elle attendre deux ou trois jours. La solubilité variable des différentes digitalines dans l'eau lui a fait choisir la glycérine pour excipient. Il emploie la formule suivante : Digitaline, 5 centigr.; glycérine, de 4 à 6 gr.; eau distillée, 8 gr.

Nous pensons que ce mode d'introduction de la digitaline dans l'économie doit être formellement repoussé à cause de son peu de supériorité sur l'emploi à l'intérieur et surtout en vue des dangers qui peuvent s'en suivre.)

DIGITALE JAUNE, DIGITALE PENCHÉE, DIGITALE A PETITES FLEURS (*Digitalis lutea*, L.; *Digitalis parviflora*, Decand., Lam.) — Se trouve aux lieux pierreux et montueux, sur les coteaux, dans les Pyrénées, les Alpes, le Jura; dans les environs de Fontainebleau, de Lyon, de Rouen, d'Abbeville, de Valvin, de Bougival, etc.

Description. — Tige glabre. — Feuilles sessiles, glabres ou pubescentes, toutes oblongues, lancéolées, aiguës, dentées. — Fleurs d'un jaune pâle, plus petites et non tachetées (juin-juillet).

Careno, de Vienne, dit avoir reconnu à la digitale jaune des vertus diurétiques plus prononcées que celles de la digitale pourprée, sans en avoir les inconvénients. Giulo l'a administrée en frictions, avec le plus grand succès, dans un cas d'hydropisie générale accompagnée de dyspnée et d'autres symptômes graves. (Roques.)

(En médecine vétérinaire, la digitale, donnée à la dose de 4, 8 et 10 gr. de poudre de feuilles, aux chevaux atteints de la pousse due à l'emphysème pulmonaire, atténue beaucoup et fait même disparaître momentanément la respiration entrecoupée qui caractérise cette affection.)

DORADILLE. Asplenium ceterach. L.

Asplenium sive ceterah. J. BAUH., TOURN. — *Asplenium sive scolopendra, ceterach officinarum.* C. BAUH. — *Ceterach officinarum.* DECAND.

Cétérach officinal, — cétérach, — cétérach vrai, — scolopendre, — herbe dorée, — dorade.

FOUGÈRES. — POLYPODIÉES. Fam. nat. — CRYPTOGAMIE. L.

Cette plante (Pl. XVII) est très-commune sur les rochers, dans les murailles des puits, des citernes, dans les lieux humides et à l'ombre.

Description. — Racine fibreuse, très-forte. — Feuilles en faisceau, à pétioles courts, étalées en rosette, arrondies à leur sommet, vertes en dessus, couvertes en dessous de paillettes blondes, imbriquées, scarieuses et brillantes, recouvrant la fructification. Les pétioles offrent à leur partie supérieure une espèce de feuille découpée alternativement d'un côté et d'autre jusqu'à la côte du milieu.

Les feuilles sont usitées. Elles sont d'une saveur un peu acerbe, laissant un arrière-goût de suif.

[La doradille, rue des murailles, ou sauve-vie (*A. ruta muraria*, L.); la doradille polytrée (*A. trichomanes*, L.); la doradille noire (*A. adianthum nigrum*, L.) ou capillaire noir, jouissent des mêmes propriétés.]

Le cétérach, fort usité jadis, n'est pas, comme on le croit aujourd'hui, dépourvu de propriétés. Il est diurétique et astringent. On l'emploie dans la diarrhée, le catarrhe pulmonaire, l'hémoptysie, le catarrhe de la vessie, la néphrite, la gravelle, et la plupart des maladies des voies urinaires, où un

état phlegmasique n'en contre-indique pas l'usage. On l'a aussi conseillé dans les engorgements des viscères. J'ai été à même de constater l'action diurétique de la doradille dans deux cas de gravelle non accompagnée d'une trop grande irritation des voies urinaires. On ne doit pas négliger cette plante; elle peut être utile dans la pratique rurale. La décoction de cétérach dans l'eau de forgeron (où l'on éteint le fer) est un remède populaire contre les engorgements de la rate et l'œdème qui suivent ou accompagnent les fièvres intermittentes. *Asplenium dicitur, quod adversus splenis morbos efficax sit.* (Ray.)

DORONIC. Doronicum pardalianches. L.

Doronicum maximum. Bauh., Tourn.

Mort aux panthères.

Synanthérées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Synoénésie polygamie superflue. L.

Le doronic, plante vivace, croît dans les bois montagneux des Alpes et des Pyrénées, en Allemagne et même en France. Pauqui (*Flore du département de la Somme*) l'a trouvé dans les bois couverts et montueux de Picardie.

Description. — Racine un peu épaisse, un peu tubéreuse, oblongue, noueuse, brune en dehors, blanche en dedans, rampante, fibreuse, ayant en quelque sorte la forme d'un scorpion. — Tige droite, simple, rameuse en haut, pubescente, cylindrique, de 60 centimètres à 1 mètre de hauteur. — Feuilles assez grandes, un peu velues, à pétiole poilu, presque glabres, crénelées à leur contour, légèrement ciliées; les radicales très-amples, longuement pétiolées, ovales; les caulinaires amplexicaules, les moyennes à base large, les supérieures ovales-lancéolées. — Fleurs radiées, en capitules terminaux, grands; fleurons hermaphrodites tous jaunes, ceux de la circonférence rayonnants (mai); les demi-fleurons femelles et fertiles. — Calice à plusieurs folioles égales. — Cinq étamines syngénèses, couronnées par une aigrette simple. — Fruits akènes, oblongs, cylindriques, pubescents, qui manquent quelquefois sur ceux de la circonférence.

Cette plante offre avec l'arnica de telles analogies, que Lamarck a cru devoir les réunir. Linné les a séparés.

Parties usitées. — La racine, les fleurs.

[**Culture.** — Les doronics sont propres aux grands parterres; on les multiplie d'éclat; toute terre et toute exposition leur conviennent.]

Récolte. — Ne présente rien de particulier. La dessiccation rend la racine dure et friable, de charnue qu'elle était dans l'état frais. [Les fleurs de doronic sont souvent mélangées à celles de l'arnica, non par suite d'une fraude, mais bien parce qu'on les mélange par ignorance et que les ramasseurs confondent ces deux inflorescences.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de doronic présente, lorsqu'elle est récente, une faible odeur aromatique, et une saveur douce, agréable, un peu astringente. Neumann en a retiré un extrait aqueux très-abondant, et une petite quantité d'extrait alcoolique qui retient la saveur et l'odeur de la plante.

Les auteurs ont porté sur l'action physiologique et sur les propriétés thérapeutiques du doronic les jugements les plus contradictoires. Maranta, Costœus, Matthiole, Aldrovande, Dessenius, Jean Bauhin, le Collége de Florence et celui d'Utrecht, le regardent comme délétère : opinion qui vient, selon Spielmann, de ce qu'on a confondu le doronic avec l'aconit pardalianche des anciens, lequel est réellement un poison. Lobel, Camérarius, Schrœder, le Collége des médecins de Lyon, de Londres, d'Amsterdam, prétendent que le doronic est puissamment alexipharmaque. Chacun invoque à l'appui de son opinion l'expérimentation sur les animaux et même sur les hommes. Conrad Gesner, voulant juger d'après lui-même, prit 8 gr. de racine de doronic; il ne ressentit, au bout de huit heures, qu'un gonflement à l'épigastre et une faiblesse générale qu'un bain tiède dissipa. Il dit

avoir souvent mangé avec plaisir, et sans en éprouver aucun accident, des feuilles fraîches de ce végétal. Johnson en a également mangé en grande quantité, sans aucun inconvénient. Toutefois, Linné considère le doronic comme suspect. « En attendant, dit Chaumeton (1), que des observations irrécusables aient assigné au doronic la place qu'il doit occuper dans la matière médicale, je me borne à signaler les rapports frappants et multipliés de cette plante avec l'arnica, qui porte vulgairement le nom de *doronic d'Allemagne*. » En attendant que nous puissions nous-même fournir des faits sur l'action thérapeutique du doronic, nous devons dire que Gesner l'employait quelquefois contre les vertiges et l'épilepsie; que, dans cette dernière maladie, Albinus en a fait usage avec quelque succès; qu'en Angleterre on l'a administré comme emménagogue en infusion dans le vin ou dans la bière.

Doronicum plantagineum. — Espèce voisine de la précédente, qui croît dans les pays montueux des environs de Paris (Montmorency, Saint-Germain), dans les bois couverts du centre de la France.

Description. — Tige simple, uniflore, pubescente vers le sommet. — Feuilles ovales, larges, les caulinaires oblongues, amplexicaules. — Fleur terminale assez grande.

DOUCE-AMÈRE. Solanum dulcamara. L.

Solanum scandens, sive dulcamara. C. Bauh., T. — *Solanum glycypicros, sive amara dulcis.* J. Bauh. — *Solanum bacciferum.*

Morelle grimpante, — herbe à la carte, à la fièvre, — vigne de Judée, — vigne sauvage.

Solanacées. — Solanées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Ce sous-arbrisseau (Pl. XVII) se trouve dans toute la France, dans les fossés humides, dans les haies, sur le bord des ruisseaux. Il est recherché par les chèvres et les moutons. Son odeur attire les renards; on en met dans les appâts qu'on leur tend. Il sert à garnir et à orner en été par ses fleurs, et en automne par ses fruits d'un beau rouge, les berceaux, les murs en terrasse, etc.

Description. — Racines grêles, fibreuses, ramifiées. — Tige cylindrique, glabre, quelquefois pubescente, sarmenteuse, grimpante, atteignant environ 1 mètre 60 centimètres de hauteur. — Feuilles ovales, cordiformes, alternes, pétiolées, entières, aiguës, glabres à leurs deux faces, quelquefois molles et pubescentes en dessous; les supérieures souvent divisées en trois segments, le moyen très-ample, ovale, lancéolé, les latéraux situés à la base de la feuille beaucoup plus petits. — Fleurs disposées vers le sommet des tiges en corymbes rameux, opposés aux feuilles, latéraux, longuement pédonculés (juin-septembre). — Calice gamosépale, à cinq divisions courtes, triangulaires. — Corolle rotacée, le plus souvent violette, quelquefois blanche, à cinq lobes un peu étroits, aigus, rabattus en dehors, caduque. Cinq étamines s'insérant sur la corolle. — Anthères bilobées, d'un beau jaune. — Ovaire à deux carpelles, à deux loges multiovulées. — Fruit: baie glabre, arrondie, biloculaire, rouge à l'époque de la maturité, accompagnée du calice persistant, contenant quelques petites graines réniformes.

Parties usitées. — Les jeunes rameaux, les sommités, les feuilles.

Récolte. — Elle se fait en mai et juin, ou vers la fin de l'été. On doit choisir les tiges d'un an au moins, rejeter celles dont l'écorce est tout à fait verte ou qui sont altérées par la vétusté. On doit, autant que possible, se servir de celles de l'année. La douce-amère récoltée dans le Midi ou dans les lieux secs et élevés est préférable à celle que l'on cultive dans les jardins comme objet d'agrément, ou qui croît dans les lieux bas et humides.

Alphonse Girand, pharmacien (2), a trouvé dans un envoi de tiges coupées de douce-amère jusqu'à 20 pour 100 de tiges de clématite (*clematis vitalba*, L.). On connaît

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. X, p. 147.
(2) *Répertoire de pharmacie*, mai 1853.

l'âcreté et la propriété vésicante qui a valu à cette dernière le nom d'*herbe aux gueux*. Il est facile de distinguer, par leurs caractères extérieurs, les tiges de ces deux genres de végétaux. Cette fraude doit être signalée comme dangereuse.

[**Culture.** — La douce-amère croît dans tous les sols, on ne la cultive que dans les jardins botaniques et d'agrément; elle se propage facilement par graines et par boutures, par marcottes ou par éclats de racines; mais, pour les besoins de la médecine, on préfère la plante sauvage.]

Propriétés physiques et chimiques. — Desfosses a trouvé de la solanine dans les tiges et dans les feuilles (Legrip et O. Henry dans les fruits). Cette plante contient en outre des sels à base de chaux et de potasse. L'eau s'empare de ses principes actifs. Sa matière amère-sucrée a été nommée par Pfaff, *Picroglycion*, ou *Dulcamarine*.

La *solanine* est pulvérulente, blanche, opaque, comme nacrée, inodore, et d'une saveur nauséeuse et un peu amère [elle peut être représentée par $C^{84}\,H^{68}\,Az\,O^{28}$]. — Elle est inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau froide, se dissolvant dans 8,000 de ce liquide bouillant, et en petite quantité dans l'alcool. Ses qualités alcalines sont très-faibles; cependant elle ramène au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide. Elle se combine facilement avec les acides, et forme avec eux des sels parfaitement neutres, solubles et incristallisables. Chauffée, elle se décompose sans se fondre ni se volatiliser. (D'après Otto Gmelin, ce n'est pas un alcaloïde, mais un corps de l'ordre des glycoïdes ne renfermant pas d'azote.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction ou infusion des rameaux, 8 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé des feuilles, 20 à 60 gr. (presque abandonné).
Poudre, 2 à 8 gr. (assez rarement employée).
Sirop (1 sur 11 d'eau et 8 de sirop de sucre), 30 à 100 gr. et plus, en potion.
Extrait par lixiviation, 50 centigr. à 10 gr. et plus, progressivement.

La décoction est la préparation la plus ordinairement employée.

Les médecins ont beaucoup varié sur le mode d'administration de la douce-amère. Tragus faisait bouillir 1 livre (500 gr.) de tiges de cette plante dans 2 livres (1 kilogr.) de vin blanc, et prescrivait deux verres par jour de cette décoction au malade. Razoux, craignant l'action vénéneuse de cette plante, ne dépassait pas la dose de 4 gr. dans une pinte d'eau réduite à moitié. Carrère en donnait 8 gr. en décoction, en augmentant cette dose d'autant tous les six jours. Quarin la porta à 60 gr. Crichton en conseillait 30 gr. par jour en trois fois, dans 45 gr. d'eau réduits à 30 gr., et Gardner (1) en prescrit jusqu'à 90 gr. qu'il fait prendre aussi en trois fois chaque jour. Quoique la douce-amère ne puisse occasionner aucun accident dangereux, il est bon cependant d'en commencer l'usage par la dose de 4 à 8 gr., et d'augmenter progressivement jusqu'à 60 gr. et plus, s'il ne survient aucun symptôme qui oblige d'agir avec plus de ménagement. On prépare la décoction de cette plante en faisant d'abord infuser les tiges coupées par morceaux pendant plusieurs heures dans de l'eau bouillante. On fait ensuite réduire le liquide, par l'ébullition, d'un tiers environ. Le malade doit prendre au moins 1/2 kilogramme de cette décoction par jour, seule ou mêlée avec du lait. L'infusion aqueuse est rarement employée.

Bretonneau emploie le mode d'administration suivant, surtout dans les affections syphilitiques : pendant huit jours, décoction de 8 gr. de douce-amère, prise dans l'intervalle des repas, sans qu'il soit besoin de rien changer au régime. Le huitième jour, 16 gr. en décoction, pendant huit jours. Augmenter ainsi chaque semaine de 8 gr., et arriver ainsi à la dose de 40 gr. par jour: continuer également pendant huit jours, ce qui fait en tout six semaines. — Diminuer successivement les doses dans la même proportion, c'est-à-dire de 8 gr. par semaine, pour terminer par 8 gr. par jour dans la dernière semaine. — Lorsqu'on atteint la dose de 40 gr. dans 1 litre d'eau, la douce-amère détermine ordinairement quelques étourdissements, quelques troubles dans les idées. Ces phénomènes indiquent qu'il convient de s'arrêter et de diminuer progressivement les doses.

Les effets primitifs de la douce-amère se font remarquer sur le tube digestif; mais cette plante a une action secondaire sur divers systèmes et notamment sur le cerveau et le système nerveux. Cette action varie beaucoup selon les dispositions individuelles et l'état des organes; elle porte plus ou moins sur la peau, les reins, l'encéphale, etc. Mais l'irritation révulsive qu'elle détermine sur le tube digestif est la chose la plus importante à observer par rapport aux effets secondaires qui en résultent, et qui lui sont en grande partie subordonnés.

(1) *London medical Repertory*, 1830.

Donnée à grande dose, cette plante produit des nausées, des vomissements, de l'anxiété, des picotements dans diverses parties du corps, quelquefois un prurit des organes génitaux, des évacuations alvines, une abondante sécrétion d'urine, des sueurs, des crampes, de légers mouvements convulsifs dans les paupières, les lèvres et les mains, de l'agitation, de la pesanteur de tête, de l'insomnie, des vertiges, des étourdissements, en un mot, la série des symptômes qui annoncent évidemment un principe vénéneux tel que celui qu'on rencontre dans d'autres plantes du même genre, mais moins actif que dans la belladone et autres solanées. Chez certains individus, ce principe ne produit même aucun effet. Guersent rapporte avoir pris jusqu'à 15 gr. d'extrait de douce-amère sans avoir éprouvé la moindre influence. Cependant Schlegel rapporte (1) un cas dans lequel l'emploi dans les vingt-quatre heures d'une décoction faite avec les tiges fraîches de douce-amère, additionnée de 32 gr. d'extrait de la même plante, détermina l'obscurcissement de la vue, des vertiges, un tremblement de tous les membres, la paralysie de la langue, et une sueur froide par tout le corps. Ces symptômes cédèrent promptement à l'emploi d'une potion dans laquelle entrait le carbonate de potasse. En mentionnant ce fait, Orfila ajoute judicieusement : *Rara non sunt artis.*

Floyer dit que trente fruits de douce-amère ont fait périr un chien dans l'espace de trois heures; mais Dunal fait avaler à des cabiais et à des chiens de moyenne taille, de 30 à 150 de ces fruits, sans qu'il soit arrivé le moindre accident à ces animaux. D'après les dernières expériences, il est reconnu aujourd'hui que les baies de douce-amère n'ont aucune action vénéneuse sur les animaux, et que la mort du chien dont parle Floyer doit être attribuée à une cause accidentelle n'ayant eu d'autre relation avec l'injection de ces baies, que la coïncidence de deux faits distincts.

Les feuilles de douce-amère n'ont pas plus d'action que les fruits; les tiges sèches de cette plante sont les seules parties qui jouissent d'une énergie généralement reconnue.

La douce-amère est stimulante, sudorifique, dépurative, légèrement narcotique. On la conseille dans les affections rhumatismales et vénériennes, les dartres, la gale, les ulcères de mauvais caractère, les engorgements des viscères abdominaux, les scrofules, les inflammations latentes du poumon, la phthisie, la goutte, les affections catarrhales chroniques, l'ictère, l'asthme, les convulsions, la coqueluche, etc.

Il n'est rien de plus vague, de plus contradictoire que tout ce que les auteurs rapportent sur les propriétés médicinales de la douce-amère. On a fait un grand usage ou plutôt un grand abus de cette plante, et cependant rien de positif, dans la plupart des faits recueillis, n'est venu éclairer le praticien. Boerrhaave et Haller en ont conseillé l'emploi dans les pleurésies et les pneumonies; Linné assure l'avoir donnée avec avantage à l'hôpital de Stockolm contre le scorbut et le rhumatisme chronique. Tragus l'a administrée dans les engorgements glanduleux et viscéraux, et surtout dans l'ictère. Dehaen l'a mise en usage contre l'asthme, les convulsions et diverses affections spasmodiques. Sauvages lui attribue la guérison d'une syphilis constitutionnelle. Razoux a préconisé ses vertus contre l'hydropisie, la cachexie, les scrofules. Guersent l'a trouvée utile dans certains catarrhes avec atonie et sans fièvre, et dans plusieurs cas de blennorrhagie et de leucorrhée. Quelques auteurs l'ont regardée comme anthelminthique. Carrère a observé des rhumatismes aigus guéris par la douce-amère, ou plutôt par les saignées, les bains, les délayants, qu'il employait en même temps comme auxiliaires, en ne voyant jamais que les vertus de la plante en faveur de laquelle il était prévenu. On peut croire néanmoins que cette plante, en

(1) *Journal de Hufeland*, 1822.

augmentant l'action de la peau, a pu contribuer à la guérison, bien que Cullen, qui en a fait usage dans ces maladies, avoue que si elle a paru quelquefois y être avantageuse, le plus souvent elle n'y a produit aucun effet.

Desbois, de Rochefort, et Alibert n'accordent à la douce-amère qu'une action presque insignifiante. Hanin se range de l'avis de Cullen, de Desbois et d'Alibert, sur les vertus nulles ou presque nulles de cette substance médicamenteuse, que l'on doit à peine, dit-il, considérer comme auxiliaire. Il est commode, pour se faire une opinion, de n'avoir qu'à s'en tenir au *magister dixit*.

Dans une thèse soutenue à Upsal, sous la présidence de Linné, Hallemberg affirme que la douce-amère doit être préférée à la salsepareille; que les douleurs rhumatismales, ostéocopes, etc., n'ont jamais résisté à l'emploi des tiges de cette solanée. Suivant Vitet, une forte infusion de douce-amère, depuis 500 gr. jusqu'à 1 kilogr., prise le matin à jeun, l'emporte, comme antisyphilitique, sur la plus forte décoction de salsepareille ou de gayac. De tels éloges sont aussi éloignés de la vérité que l'opinion des médecins qui n'accordent aucune propriété médicale à la douce-amère.

Il en a été de la douce-amère comme de beaucoup d'autres médicaments. On a trop vanté ses vertus; les plus belles espérances ayant été déçues, on lui a refusé trop légèrement la place qu'elle doit occuper dans la matière médicale. Les observations de Razoux, de Bertrand de la Grésie, de Starke, de Poupart, de Swediaur, de Carrère, et de plusieurs autres médecins, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de cette plante contre les dartres; et si Desbois et Alibert n'en ont obtenu que des succès médiocres, il faut, suivant la remarque de Guersent, en attribuer la cause à ce qu'ils ne l'ont pas employée à dose assez forte. L'usage que j'en ai fait dans les affections cutanées chroniques vient à l'appui de cette dernière opinion. J'ai vu chez un marin de Calais, âgé de quarante et un ans, d'un tempérament lymphatique, un eczéma occupant les deux tiers de la jambe droite, avec exsudation séro-purulente, et qui avait résisté pendant un an à divers traitements, guérir dans l'espace de deux mois par l'usage interne d'une forte décoction de rameaux de douce-amère. Les premières doses (12 gr., en augmentant tous les jours d'un gramme jusqu'à 60 gr. par jour), ont produit des maux de tête, des vertiges et des étourdissements. J'ai persisté ; et ces symptômes ont disparu pour faire place à une excitation de la peau, à des sueurs pendant la nuit et quelquefois à des évacuations alvines. Le succès obtenu dans ce cas m'a paru d'autant plus remarquable, que l'on n'a pu l'attribuer à aucun autre médicament : car le plus souvent la douce-amère étant administrée en même temps que d'autres substances, on ne peut en distinguer les effets.

Je dois dire, cependant, que Wauters cite plusieurs observations rapportées par Althof, et qui prouvent aussi incontestablement que cette plante, donnée à grande dose et sans autre médicament, a guéri des affections herpétiques graves, des leucorrhées âcres, des ulcères invétérés d'origine suspecte, etc.

William a mis la douce-amère en usage dans vingt-trois cas de lèpre, dont deux seulement, dit-il, résistèrent. Chrichton a publié un travail fort intéressant sur son efficacité dans cette maladie. Bertrand de la Grésie et Carrère la préconisent dans l'eczéma. Gardras (1) la regarde comme le meilleur remède qu'on puisse employer dans cette affection. Gardner le conseille surtout dans les dermatoses accompagnées d'une vive irritation, telles que l'ichthyose, le prurigo, le psoriasis. Guersent (2) a cru remarquer que plusieurs dartres squammeuses ou croûteuses, qui affectent une grande partie

(1) *The Lond. med. and physic. Journ.*, 1830.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. X, p. 166.

de la surface du corps, cèdent quelquefois assez facilement à l'usage de la douce-amère, tandis que de simples dartres furfuracées, isolées sur une partie, résistent aux plus fortes doses de ce médicament. Les faits que j'ai observés m'ont démontré la justesse de cette remarque.

Fages (1) a employé avec succès la douce-amère associée à une certaine quantité de tartre stibié dans le traitement des dartres. Ce médecin faisait prendre, dès le principe, 50 centigr. d'extrait de douce-amère avec 2 centigrammes et demi de tartre stibié, et il augmentait progressivement la dose de l'une et de l'autre substance, de manière que, dans un cas, il a ordonné l'extrait jusqu'à la dose de 32 gros (120 gr.), et le tartre stibié à celle de 32 grains (1 gr. 60 centigr.) par jour, en divisant cette quantité en deux prises, l'une pour le matin, et l'autre pour le soir. D'un côté, le tartre stibié avait perdu une grande partie de son action émétique par son union avec la douce-amère, de l'autre, il était toléré par la graduation des doses, et le médicament opérait le plus souvent par une augmentation des sécrétions, et surtout par des sueurs qui laissaient quelquefois le malade dans une sorte d'abattement.

Les observations rapportées par l'auteur semblent ne devoir laisser aucun doute sur l'efficacité de ce mélange, qu'on pourrait, je crois, administrer aussi avec avantage dans le rhumatisme articulaire chronique, et même dans l'arthrite aiguë, après l'emploi, dans ce dernier cas, des émissions sanguines, dont l'effet antiphlogistique place l'organisme dans les conditions favorables à la révulsion.

Swediaur recommande l'usage de la douce-amère dans les affections syphilitiques de la peau. Murray et Carrère disent l'avoir employée avec succès dans les douleurs ostéocopes et dans la leucorrhée regardée comme suite ou comme cause de dartre à la vulve. Plusieurs gonorrhées anciennes, suivant Gilibert, ont cédé à l'action de ce remède. Bretonneau considère ce médicament comme un des plus efficaces que l'on puisse employer dans toutes les dermatoses chroniques, et comme le meilleur de tous les dépuratifs. Il affirme que l'on peut diminuer la durée du traitement mercuriel dans les affections syphilitiques, et souvent même le remplacer par l'emploi méthodique de la douce-amère. (Voyez *Préparations pharmaceutiques et doses.*) Cependant, on ne doit compter sur ses bons effets que dans les affections syphilitiques qui ont résisté au traitement mercuriel. Je l'ai administrée avec succès, jointe à la racine de bardane et à celle de mézéréum, dans un cas de syphilide squammeuse survenue trois mois après un traitement mercuriel incomplet et mal dirigé. Le malade, âgé de vingt-quatre ans, et qui n'avait eu, pour affection primitive, qu'un chancre resté un peu induré après la cicatrisation, avait aux bras, au front et au cuir chevelu des plaques rouges, pustuleuses et squammeuses. Dans les premiers jours du traitement, l'éruption augmenta; mais, au bout de trois semaines environ, les squammes se détachèrent, la rougeur disparut peu à peu, les pustules se cicatrisèrent et la guérison fut complète au cinquantième jour. Quoique l'on ne puisse faire ici la part de la douce-amère dans le résultat obtenu, je n'ai pas cru devoir passer sous silence un fait qui m'a paru présenter quelque intérêt sous le rapport de la possibilité de trouver dans nos plantes indigènes les moyens de remplacer la salsepareille.

J'ai employé pendant près de trois mois la décoction et l'extrait de douce-amère à doses progressivement augmentées jusqu'à celle de 45 gr. par jour, chez trois scrofuleux ayant des engorgements glanduleux ulcérés au cou, et je n'en ai observé aucun avantage. Il me paraît démontré que les effets qu'on attribue à cette plante, dans le traitement des scrofules, sont dus aux substances énergiques auxquelles on l'associe presque toujours.

(1) *Recueil périodique de la Société de médecine de Paris*, t. VI, p. 162.

On trouve dans le journal d'Hufeland quatre observations recueillies à l'Institut polyclinique de Berlin, sur l'emploi de l'extrait de douce-amère contre la coqueluche; mais, comme dans le traitement mis en usage, cet extrait est joint à des préparations antimoniales, il est difficile d'apprécier l'action de chaque substance. Ces observations n'en sont pas moins intéressantes sous le rapport pratique.

Wauters l'a préconisée contre l'hydropisie. Il rapporte qu'un chirurgien de Moerreque, près de Termonde, s'en est servi pendant quarante ans avec le plus grand succès contre cette maladie, et qu'il a été témoin lui-même de trois guérisons merveilleuses opérées par l'usage de ce remède. On faisait bouillir une poignée de douce-amère dans une pinte d'eau; cette décoction était prise en deux fois, le matin.

Dans le catarrhe chronique, le meilleur de tous les moyens, suivant Hufeland, est le lichen d'Islande donné avec la douce-amère (lichen, 24 gr.; douce-amère, 12 gr.; eau de fontaine, 500 gr.; décoctés et réduits à 250 gr.; sirop balsamique, 30 gr.; deux cuillerées à bouche, quatre fois par jour).

Donnée en décoction dans le lait contre les bronchites chroniques, la douce-amère m'a réussi dans certains cas, et a été sans effet appréciable dans d'autres cas de même espèce. J'ai remarqué qu'en général elle réussissait mieux dans les toux sèches et nerveuses que dans celles qui étaient accompagnées d'expectoration.

Rothman, cité par Hallemberg, affirme qu'il n'a point trouvé de remède plus propre à combattre l'ictère que la décoction de la plante dont il s'agit.

On a recommandé les bains de décoction de tiges de douce-amère dans les affections herpétiques et dans les dermatoses syphilitiques. Ascheron (1) employait la lotion antidartreuse suivante : Douce-amère, 30 gr.; eau, *Q. S.* pour obtenir 180 gr. de décoction : ajoutez à la colature, sublimé corrosif, 22 centigr. — On employait autrefois les feuilles de cette plante en topique sur les engorgements des mamelles, sur les hémorrhoïdes douloureuses, les squirrhes et les cancers ulcérés, sur les contusions, les entorses, les ecchymoses, etc. Coste et Wilmet se sont bien trouvés des feuilles en topique sur les contusions, les blessures légères, etc. Ray dit qu'un cataplasme préparé avec quatre poignées de feuilles de douce-amère pilées, et quatre onces de farine de lin, qu'on faisait bouillir dans du vin muscat ou avec du lard, appliqué tout chaud, a résolu, dans une nuit, des tumeurs d'un volume très-considérable, et qu'il a guéri, par ce moyen, des contusions désespérées! — La confiance qu'on leur accordait venait sans doute de l'analogie de la douce-amère avec les autres solanées. Aujourd'hui on regarde les feuilles de cette plante comme simplement émollientes. Cependant je les ai quelquefois appliquées, avec celles de morelle, en cataplasme sur les engorgements du tissu cellulaire ou glanduleux des seins chez les nourrices.

(La SOLANINE a été étudiée, au point de vue physiologique et thérapeutique, par Desfosses (2), Magendie (3), Frass (4), Caylus (5). Ces expérimentateurs ont dû employer des produits différents, ou apporter dans leurs recherches des idées préconçues; car il y a contradiction, pour la plupart des symptômes, entre la description d'un auteur et celle d'un autre.

Le premier effet de l'administration de cet alcaloïde est une sensation d'âcreté, suivie de salivation abondante, puis de nausées et de vomissements plus ou moins violents : 1 centigr. a produit des nausées. L'effet secondaire, à dose non toxique (de 1 à 5 centigr.), est caractérisé par de l'assoupisse-

(1) Phœbus, *Manuel de pharmacologie.*
(2) *Bulletin de la Société d'émulation*, mars 1821.
(3) *Formulaire*, p. 157.
(4) *B. et F. medico-chir. Rev. am.*, cd. july, 1854, p. 189.
(5) *Bulletin général de thérapeutique*, 30 décembre 1861.

ment et de la somnolence (Magendie). Pour les Allemands, la solanine n'agit pas sur les hémisphères cérébraux, et par conséquent ne narcotise pas; elle est simplement sédative des pneumogastriques. En effet, à dose plus élevée, après avoir produit des vomissements, elle porte son action sur la moelle allongée et amène la mort par asphyxie en paralysant les muscles de la respiration. Otto a aussi signalé la paralysie des muscles lombaires. La solanine ne dilate pas la pupille. Elle a en outre une action excitante sur la sécrétion rénale. Injectée dans la veine jugulaire, elle a accéléré la circulation, amené de la difficulté dans la respiration, des convulsions, des spasmes tétaniques et la mort. (Frass.)

La propriété sédative sur les agents d'innervation de l'appareil respiratoire fait assez pressentir l'emploi et l'efficacité de la solanine, dans les affections spasmodiques dont il est le siége (asthme, coqueluche, toux spasmodique simple). Un état inflammatoire n'est pas une contradiction de son usage. C'est à l'excitation rénale causée par la solanine que la douce-amère doit d'agir comme modificateur dans certaines conditions morbides du sang, telles que la goutte, la syphilis constitutionnelle, dans les affections chroniques de la peau. Caylus préfère l'acétate de solanine à la solanine pure, à cause de sa solubilité. La dose varie entre 1 et 5 centigr. pour un adulte.)

DROSÈRE.

Drosera rotundifolia. L. — *Ros solis*. — *Rorella*.

Rosée du soleil, — herbe de la rosée, — herbe aux goutteux.

Droseracées. Fam. nat. — Pentandrie trigynie. L.

(Le drosera, plante annuelle, croît dans toute la France; les bestiaux n'y touchent pas. Les alchimistes en faisaient grand cas; le nom de *Rosée du soleil* lui vient des gouttes dont la surface de ses feuilles est parsemée, et qui sont le produit d'une glande spéciale.)

[**Description.** — Racines fibreuses, capillaires; feuilles toutes radicales, arrondies, à limbe couvert sur les bords et en dessous de poils glanduleux rouges, mêlés de glandes sessiles; hampe portant au sommet des fleurs petites, blanches, en grappes unilatérales et roulées en crosse avant l'épanouissement. — Calice sans sépales soudés, — Ovaire uniloculaire, multiovulé, à cinq ou six placentas pariétaux, surmontés de trois à cinq styles libres et bifides. — Fruit : capsule uniloculaire, graines à tête très-lâche.

Parties usitées. — Les feuilles fraîches.

Culture. — Peu cultivé, il se propage par éclats de pieds.

Récolte. — On récolte les feuilles fraîches; les homœopathes en préparent une teinture.] (On confectionnait autrefois un sirop de Rossolis.)

(**Propriétés physiques et chimiques.** — La plante est inodore, quand elle est fraîche. Elle est âcre, acide, un peu corrosive. Elle fait cailler le lait.)

(Le drosera a été bien peu employé; on l'a préconisé dans l'hydropisie, la phthisie, les fièvres intermittentes (1), en un mot, dans ces affections contre lesquelles presque toutes les plantes ont été mises en usage. Dans ces derniers temps, on a tenté de le réhabiliter dans le traitement des tubercules pulmonaires. Currie (2) le préconise sous forme d'alcoolature à dose graduée de 15 à 200 gouttes et plus. La dose du reste varie suivant la période, et est d'autant plus élevée que la maladie est plus grave. Le traitement doit durer au moins deux ans. C'est une plante à expérimenter.

(1) Hermann, *Diss. de rore solis*. Erfurth, 1715. — Sigisbeeck, *De rorella*. Witt., 1616.
(2) Note à l'Institut, septembre 1861.

Vicat vante comme épispastiques les feuilles du drosera broyées, avec du sel.)

ELLÉBORE BLANC. Veratrum album. L.

Helleborus albus, flore subviridi. Bauh. — *Veratrum flore subviridi.* Tourn.

Varaire, — veratre blanc, — vraire, — varasco.

Mélanthacées. — Colchicacées. Fam. nat. — Polygamie monoécie. L.

Cette plante vivace (Pl. XVII) croît en Suisse, en Italie, dans les pâturages des hautes montagnes de la France, telles que celles de l'Auvergne, des Pyrénées, des Vosges, des Cévennes, du Jura, etc.

Description. — Racine épaisse, fusiforme, un peu charnue, pourvue de radicules blanches, allongées et réunies en touffes. — Tige droite, simple, cylindrique, un peu velue, haute d'environ 1 mètre 25 centimètres. — Feuilles alternes, grandes, lancéolées, engaînantes, glabres, munies de nervures nombreuses et parallèles. — Fleurs disposées en une ample panicule terminale, soutenues par de petites bractées, lancéolées (juillet-août). — Corolle d'un blanc verdâtre à six divisions égales, oblongues, lancéolées. — Six étamines; trois styles courts avec trois stigmates simples et trois carpelles qui plus tard deviennent le fruit formé de trois follicules droites, allongées, un peu comprimées, s'ouvrant à leur bord intérieur, qui contiennent une grande quantité de semences s'attachant le long de la suture intérieure.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — L'ellébore blanc est rarement cultivé dans les jardins; on le multiplie de graines que l'on sème immédiatement après leur maturité, ou par éclats de pieds que l'on fait au printemps.]

Récolte. — Cette racine nous est envoyée sèche de la Suisse. Dans cet état, elle est légère, en tronçons; grisâtre en dehors, blanche en dedans, munie ou privée de ses radicules, qui la font ressembler à la racine d'asperges.

Propriétés physiques et chimiques. — Cette racine est d'une saveur d'abord douceâtre, puis âcre, amère et corrosive. Analysée par Caventou et Pelletier, elle a fourni du gallate acide de vératrine, une matière colorante jaune, de l'amidon, du ligneux, de la gomme, une substance grasse, composée d'élaïne, de steatine et d'un acide volatil.

La *vératrine*, découverte à peu près en même temps par Pelletier et Caventou, et qui se trouve aussi dans la cévadille et le colchique, est pulvérulente, blanche, inodore, produisant de violents éternuements lorsqu'elle pénètre dans les fosses nasales, d'une saveur très-âcre et excitant la salivation.

[Examinée au microscope, elle a un aspect cristallin, et elle se dépose en prismes à base rhombe de sa solution alcoolique; d'après G. Merck, ces cristaux, au contact de l'air, prennent l'aspect de la porcelaine et deviennent opaques; l'eau ne les dissout pas, mais elle les rend opaques; les acides dissolvent la matière en donnant des solutions incolores; cependant l'acide chlorhydrique concentré la colore en pourpre; sa formule peut être représentée, d'après G. Merck : $C^{64}\,H^{52}\,Az^2\,O^{16}$.]

La varaire blanche contient encore une autre base découverte par E. Simon, et à laquelle on a donné le nom de *jervine*.

La jervine est blanche, cristalline, très-facilement fusible, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool [à 100 degrés elle perd quatre équivalents d'eau, elle fond au-dessus de cette température et se décompose vers 200 degrés; d'après Will, elle peut être représentée par $C^{59}\,H^{45}\,Az^2\,O^5$]; elle forme, avec les acides sulfurique, nitrique et chlorhydrique, des sels fort peu solubles, même dans un excès d'acide. Simon a profité de la grande différence de solubilité des sulfates de vératrine et de jervine pour séparer ces deux bases l'une de l'autre (Soubeiran).

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Poudre, 10 à 20 centigr., en pilules, ou dans un véhicule liquide.

Décoction, 60 centigr. à 1 gr., très-progressivement.

Teinture (1 sur 5 d'alcool à 22 degrés, 8 jours de macération), de 50 centigr. à 2 gr. progressivement, en potion.

Extrait par infuso-décoction (1 sur 6 d'eau), 1 à 10 centigr., en pilules.

Vin (1 sur 15 de vin blanc et 1 d'alcool à 21 degrés), 20 à 40 gr. (inusité).

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, 10 à 12 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions antipsoriques, etc.

Décoction composée (15 gr. sur 1 kilogramme d'eau); ajoutez, teinture d'ellébore blanc, 125 gr. (Swediaur).

Vinaigre (1 sur 100 de vinaigre), pour lotions antiherpétiques.

Pommade (4 sur 32 d'axonge, avec 3 gouttes d'essence de citron ou de bergamotte), en frictions antipsoriques, etc.

VÉRATRINE. — A L'INTÉRIEUR, comme purgatif, 1 à 2 centigr.; comme altérant 1 milligr. à 3 centigr. très-progressivement.

Pilules de vératrine (vératrine, 6 centigr.; gomme arabique pulvérisée, 3 gr.; sirop, *Q. S.* pour 24 pilules), comme purgatives, 3 pilules par jour.

Solution (sulfate de vératrine, 5 centigr.; eau distillée, 60 centigr.), proposée pour remplacer l'eau médicinale de Husson, par cuillerées à café.

Teinture (1 sur 150 d'alcool), de 5 centigr. à 1 gr., en potion.

A L'EXTÉRIEUR. — Teinture, 4 à 8 gr., en frictions.

Huile, 4 à 8 gr., en frictions, embrocations, etc.

Huile composée (vératrine, 4; huile de jusquiame, 500), 4 à 8 gr., en frictions. (Florent.)

Pommade (vératrine, 5 centigr.; axonge (Cavé) ou glycérolé d'amidon, 4 gr.).

L'azotate et l'hydrochlorate de vératrine peuvent être employés comme la vératrine, et ont la même action.

La racine d'ellébore blanc est la base de la teinture ellébórée de la pharmacopée de Londres.

La racine d'ellébore blanc est un poison âcre très-violent; pulvérisée et appliquée sur le tissu cellulaire, elle détermine des vomissements violents et diverses lésions du système nerveux auxquelles les animaux succombent promptement. A l'ouverture des cadavres, on observe des traces d'inflammation sur divers points de la membrane muqueuse du canal digestif et dans la plaie.

L'empoisonnement est encore plus effrayant si on introduit le poison dans les vaisseaux sanguins, ou si on l'applique sur les membranes séreuses, parce que l'absorption est plus prompte. Des chiens, dans la veine jugulaire desquels on avait injecté de la décoction d'ellébore blanc, moururent subitement. (Schadel, Courten, Wiborg, Scheele.)

Les effets toxiques de cette racine sont moins intenses et plus tardifs lorqu'on l'introduit dans l'estomac. La phlogose locale ne suffit pas pour rendre raison, dans ce cas, de la mort qui arrive constamment par l'administration d'une certaine dose. Il est à remarquer, cependant, que si les animaux ont conservé la faculté de vomir, ils peuvent ne pas succomber sous l'influence d'une petite quantité de poison.

Les symptômes de l'empoisonnement par l'ellébore blanc chez les animaux sont les suivants : respiration pénible et lente, ralentissement des battements du pouls, nausées, vomissements de matières bilieuses et muqueuses; ptyalisme, station et progression très-difficiles, tremblement dans les muscles des membres postérieurs, et quelquefois dans ceux des membres antérieurs : alors la circulation et la respiration peuvent s'accélérer; sortie de la langue hors de la bouche, faiblesse excessive, l'animal restant couché sur le flanc. Le plus ordinairement, cessation des vomissements; alors convulsions augmentant de temps à autre, et bientôt suivies de l'opisthotonos, de l'emprosthotonos et de la mort.

Dans certaines circonstances, il y a intermittence du pouls, gêne de la respiration et diminution notable de la chaleur intérieure et extérieure.

Chez les animaux qui n'ont pas été tués immédiatement, on trouve les poumons lourds, gorgés de sang, et offrant à la surface plusieurs taches brunes; quelquefois ils sont emphysémateux; la trachée-artère et ses grandes ramifications ne sont point altérées (Shabel); les cavités du cœur, particulièrement à droite, sont distendues par du sang noir, se fluidifiant peu de temps après la mort, mais se coagulant rapidement par le contact de l'air. Les vaisseaux biliaires et la vésicule du fiel sont remplis de bile; l'intestin

grêle en contient aussi une certaine quantité; le foie est souvent gorgé de sang; la membrane muqueuse de l'estomac et d'une partie des intestins est rouge.

Chez l'homme, la racine d'ellébore blanc, prise à la dose de 1 gr. 20 centigrammes ou plus, cause une vive irritation du tube digestif, des vomissements copieux, la suffocation, des convulsions, la perte de la voix, une sueur froide, une faiblesse extrême du pouls, le hoquet, la mort. Cette racine, appliquée à l'abdomen, occasionne un vomissement violent (Ettmuller). Employée sous la forme d'un suppositoire, elle produit le même effet (Schreder). On dit que séchée, pulvérisée et aspirée par le nez comme sternutatoire, elle a causé des avortements, des métrorrhagies, des hémorrhagies nasales, des suffocations, et même la mort.

Considérée dans son emploi thérapeutique, la racine d'ellébore blanc est un vomitif et un purgatif drastique violents. Réduite en poudre, elle est fortement sternutatoire. Appliquée sur la peau, elle agit comme caustique.

Les anciens, et notamment Hippocrate, Galien, Celse, Dioscoride, parlent de cette racine comme ayant été fréquemment employée pour provoquer l'évacuation des matières contenues dans l'estomac et les intestins. A une époque plus rapprochée de nous, on l'a donnée dans la manie, la mélancolie, l'hypocondrie, l'idiotisme, la démence, la léthargie, la paralysie, la sciatique, l'épilepsie, l'arthritis, la goutte, les affections cutanées chroniques rebelles, la lèpre, l'éléphantiasis, l'alopécie, la rage, la suppression des menstrues, le goître, les affections scrofuleuses, squirrheuses, etc.

D'après de nouvelles observations dues à Greding, Wendt, Avenbrugger, Smith, Hahnemann, Reil, Voigtel, etc., elle paraît surtout indiquée comme propre à rétablir l'équilibre des fonctions organiques, lorsqu'il a été rompu par un grand ébranlement du système nerveux et spécialement des plexus ganglionnaires abdominaux.

Les évacuations abondantes que la racine de cet ellébore produit ont quelquefois favorisé la guérison de l'hydropisie; mais, ainsi que l'observe le judicieux Murray, la violence de son action a donné la mort à plusieurs hydropiques. Comme j'ai toujours pu remplir les mêmes indications avec d'autres plantes sans exposer les malades à de tels dangers, je me suis abstenu de l'usage de l'ellébore blanc à l'intérieur.

Cependant, Gesner, qui a essayé les propriétés de cette plante sur lui-même, a trouvé le moyen d'enchaîner cette substance trop énergique, et de guérir par son usage des obstructions abdominales. Voici comme il procédait : Racine sèche et pulvérisée d'ellébore blanc, 8 gr.; faites digérer pendant un mois dans 170 gr. de vin spiritueux, que l'on administre à la dose de 1 gr. 25 centigr., non dans l'intention de purger, mais de résoudre les embarras des viscères. Gilibert indique ce remède comme un des meilleurs fondants; sous cette forme, on l'a employé dans les dartres, la teigne, la lèpre et l'éléphantiasis.

Roques pense que cette plante mérite d'être conservée parmi les plantes héroïques; il ajoute que ses propriétés vénéneuses ne sauraient être un motif de réprobation, lorsqu'on emploie tous les jours les poisons métalliques les plus violents. La vératrine, d'ailleurs, est aujourd'hui adoptée comme médicament.

La racine d'ellébore blanc a été mise en usage à l'extérieur contre certaines maladies chroniques de la peau. Swediaur employait dans le *prurigo* et le *porrigo favosa*, la lotion suivante : Racine d'ellébore blanc, 15 gr.; eau bouillante, 1 kilogr.; passez après refroidissement, et ajoutez à la solution 135 gr. de teinture d'ellébore blanc. Biet s'est servi dans le traitement de la gale, chez les personnes qui redoutaient les préparations sulfureuses, d'une pommade composée de 4 gr. de poudre de racine d'ellébore blanc, de 32 gr. d'axonge et 2 gouttes d'essence de bergamote, pour deux frictions, matin

et soir. Quarante malades ont été guéris en treize jours (durée moyenne) sans accidents. Ce moyen est très-usité en Allemagne et en Angleterre.

(Hartmann (1) a obtenu un effet remarquable de la décoction concentrée d'ellébore blanc contre le prurit de la vulve.)

Dans le cas de menstruation difficile, Stevenson (2) conseille de pratiquer des frictions sur le sacrum avec une pommade de vératre (15 gr. pour 180 gr. d'axonge.)

La teinture d'ellébore blanc a été employée en frictions avec un succès remarquable contre les taches hépatiques. On connaît l'extrême ténacité du *pityriasis versicolor*, et l'inefficacité des moyens généralement employés contre cette affection. Spengles (3) est parvenu à la guérir en quelques jours au moyen de l'emploi à l'extérieur de la teinture d'ellébore blanc. Trois cas remarquables rapportés par l'auteur ne laissent aucun doute sur l'efficacité de ce moyen, dont on chercherait en vain à expliquer le mode d'action.

Plistonicus faisait des suppositoires avec l'ellébore blanc, et excitait ainsi le vomissement. Dioclès en faisait des pessaires pour introduire dans le vagin, et produire le même effet. Dans les affections goutteuses des extrémités, les médecins de l'antiquité arrosaient les pieds avec l'ellébore en décoction dans l'eau de mer; ces lotions produisaient des vomissements qui diminuaient les douleurs des articulations.

[Quelques auteurs ont pensé que le *veratrum viride* ou ellébore d'Amérique, que l'on a tant vanté dans ces derniers temps, sous la forme de teinture contre les maladies inflammatoires, telles que la pneumonie, la pleurésie, le rhumatisme aigu, la manie aiguë, et surtout la péritonite puerpérale, et enfin contre les palpitations du cœur, l'éclampsie, la chorée, etc., etc., n'est qu'une variété du *V. album ;* mais la racine de l'ellébore d'Amérique ou *veratrum viride*, qu'il faut bien se garder de confondre avec ce que nous appelons *ellébore vert* (*elleborus viridis*, renonculacées), qui a été décrite par E. Cutter, diffère essentiellement de notre racine d'ellébore blanc; mais il est très-probable qu'elles jouissent toutes les deux des mêmes propriétés.]

VÉRATRINE. — D'après les expériences de Magendie, la vératrine exerce sur l'économie animale une action analogue à celle des végétaux d'où on la retire.

(Appliquée à l'extérieur, elle agit comme rubéfiant; introduite dans les fosses nasales, elle détermine de violents éternuments souvent suivis de céphalalgie; à petite dose à l'intérieur, elle excite des nausées, des vomissements, des selles abondantes.)

Il résulte des expériences de Faivre et C. Leblanc (4) que la vératrine exerce trois actions distinctes sur l'organisme animal, suivant les doses plus ou moins fortes de cette substance : la première action a lieu d'une manière bien marquée sur le tube digestif; la seconde sur les organes de la circulation et de la respiration, et la troisième sur le système nerveux et les muscles de la vie animale. — Première période. Augmentation de la sensibilité, de la contractilité et des sécrétions du tube digestif; coliques plus ou moins violentes, suivant les doses employées; vive agitation chez les chevaux et les chiens; phénomènes de contractilité musculaire, intestins contractés, mouvements péristaltiques notablement accélérés; augmentation de la sécrétion des glandes salivaires et des follicules intestinaux, soit qu'on injecte la vératrine dans les urines, soit qu'on la dépose dans le tissu

(1) *Annales de Roulers*, 21e livr., 1858.
(2) *Revue medicale*, février 1841.
(3) *Neue medizinisch-chirurgische Zeitung*, 1851, et *Bulletin de thérapeutique*, t. XLII, p. 43.
(4) *Mémoire communiqué à l'Académie des sciences*, décembre 1854.

cellulaire sous-cutané. — Deuxième période. Abattement, prostration des forces, ralentissement de la circulation (état non signalé par M. Magendie et qui a porté plusieurs praticiens à n'attribuer à la vératrine que la propriété de ralentir la circulation), souvent l'irrégularité du pouls. Les chiens se tiennent difficilement sur leurs pattes, se couchent. Les chevaux sont abattus et témoignent une dépression des forces. — Troisième période. Par l'influence de doses plus considérables, extension et raideur des membres, muscles du thorax et de l'abdomen contractés, respiration anxieuse et pénible, trismus, accès tétaniques d'abord courts et à de grands intervalles, ensuite plus longs, plus rapprochés et accompagnés de l'augmentation de la sensibilité au point de provoquer de nouvelles contractions en touchant l'animal; obstacle au renouvellement du sang se prononçant de plus en plus; mort par asphyxie après une demi-heure ou une heure, ou diminution progressive des symptômes si l'animal résiste à l'action toxique de la vératrine.

La vératrine n'agit pas toujours aussi régulièrement. Quelquefois son action plus ou moins marquée sur le tube digestif se continue, soit pendant la période hyposthénisante ou de dépression du système sanguin, soit pendant la période hypersténisante ou d'excitation du système nerveux. Ces deux dernières périodes peuvent aussi avoir une durée et une intensité variables. Si la dose de vératrine est toxique, son action s'exercera directement sur le système nerveux et produira rapidement le tétanos, l'asphyxie et la mort. (Kœlliker (1), d'après des expériences sur les batraciens, établit que l'alcaloïde qui nous occupe est un excitant de la moelle épinière, et qu'il produit le tétanos et la paralysie du cœur) (2).

On peut conclure de ces résultats de l'expérimentation : 1° que la vératrine, en irritant le tube intestinal, y détermine des contractions et en augmente les sécrétions; 2° qu'elle a la propriété de ralentir la circulation; 3° qu'elle excite le système nerveux de la vie animale et le système musculaire de manière à la rapprocher de la noix vomique.

(Cet agent possède donc deux actions : une primitive, locale; l'autre secondaire.

La thérapeutique a cherché à les mettre à profit; on a tenté de provoquer le vomissement par la vératrine, dans les cas d'empoisonnements, etc.; mais, outre que le résultat désiré n'est pas constamment obtenu, l'absorption du médicament peut ajouter dans certains cas à la gravité de l'accident que l'on veut traiter. Comme purgatif, on l'a essayée contre les hydropisies; l'action secondaire sédative du système circulatoire trouve ses applications dans toutes les maladies hypersthéniques de ce système, les affections fébriles, les phlogoses en général.

L'influence sur le système nerveux a été utilisée dans les altérations qui ont ce système pour siége, dans les névralgies, les paralysies, etc., etc.

On a en outre reconnu à la vératrine une action expectorante bien prononcée (Norwood) et une action altérante au moins égale à celle du calomel et de l'iodure de potassium).

En résumé, la vératrine a été préconisée dans certaines affections nerveuses, dans la paralysie, les névralgies, le rhumatisme, la goutte, l'otite, l'otalgie, l'iritis, etc., et, par une action analogue à celle de la strychnine, dans les paralysies, l'amaurose récente, l'opacité de la cornée, la cataracte, la paracousie, la surdité, etc.

Cet alcaloïde est souvent employé concurremment ou alternativement avec l'aconitine.

---

(1) *Archive für Pathologie*, 1858.

(2) Consultez *in Journal de chimie et de pharmacie*, 1856, t. XXIX, le travail de van Praag, *Études toxicologiques et pharmacodynamiques sur la vératrine.*

Comme le colchique, dans les affections goutteuses, la vératrine s'est montrée efficace dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu. C'est à Piédagnel (1) que l'on doit les premiers essais de ce médicament dans cette dernière affection, où son action contro-stimulante est analogue à celle du sulfate de quinine à haute dose, auquel, à mérite égal, elle devra être préférée, à cause de la modicité de son prix, dans la médecine rurale et dans celle des ouvriers et des pauvres de nos cités populeuses.

Voici le mode d'administration employé par Piédagnel : une pilule de 5 milligr. de vératrine le premier jour, deux le deuxième jour, en augmentant chaque jour d'une pilule jusqu'au nombre de sept ou rarement huit. Lorsqu'il y a amélioration notable, ce qui a lieu ordinairement au quatrième, cinquième ou sixième jour, on s'arrête à la dose de la veille. On continue à cette dose un ou deux jours, puis on diminue graduellement, et à proportion de la diminution des accidents eux-mêmes, pour cesser, lorsqu'après quatre ou six jours d'attente, la guérison se maintient. Ces pilules sont données dans une cuillerée d'eau sucrée ou de tisane, à des intervalles proportionnés au nombre désigné pour chaque jour. — S'il y a intolérance manifestée par l'irritation des voies digestives (coliques, diarrhée, etc.), il faut diminuer les doses ou suspendre cette médication, dont l'effet hyposthénisant doit se montrer immédiatement sur le système sanguin, et calmer en même temps la fièvre, la douleur et l'inflammation. C'est un résultat tout à fait semblable à celui qu'on obtient par l'emploi de l'aconit. (Cette tentative a reçu pleine consécration par les travaux de Trousseau, Turnbull, Bouchut (chez les enfants), etc. Aran a publié (2) une intéressante observation d'endopéricardite rhumatismale chez une jeune fille de douze ans, guérie par la vératrine (toutes les quatre heures une des pilules suivantes : vératrine, 5 centigr.; suc et gomme, *Q. S.*; 30 pilules.)

Aran (3) a non-seulement mis en usage avec succès la vératrine dans le rhumatisme articulaire aigu, mais aussi dans la pneumonie, en la donnant jusqu'à la tolérance comme le tartre stibié, dont l'emploi, mieux connu, doit être préféré. (Elle a été, depuis cette époque, fréquemment usitée dans ce cas. Ghiglia (4) associe 5 milligr. de vératrine à 5 centigr. d'extrait thébaïque, et forme une pilule dont il répète l'administration de six à douze fois dans les vingt-quatre heures.)

Bardsley, de Manchester (5) a tenté quelques essais thérapeutiques avec les sels de vératrine. L'acétate de cette base, administré par 125 milligr. (1/4 de grain) d'abord, et porté par degrés jusqu'à 75 ou 100 milligr. (1 grain 1/2 à 2 grains par jour) en plusieurs fois, lui a réussi dans un cas d'hydropisie, et lui a paru aussi utile dans le rhumatisme chronique, la sciatique et la goutte, que le colchique. Sur vingt-quatre rhumatisants, sept ont été guéris, dix soulagés, sept autres n'en ont éprouvé aucun bien. Après l'ingestion de ce médicament, le pouls devenait plus lent et plus faible, et quand on forçait la dose, il survenait des nausées, des vomissements, enfin des selles séreuses, abondantes, salutaires surtout dans la goutte.

La teinture, l'huile simple ou composée et la pommade de vératrine sont employées en frictions dans les névralgies, le rhumatisme articulaire aigu, (les affections oculaires d'origine nerveuse, les cataractes, les iritis, etc. dans les douleurs de la dysménorrhée. Vannaire (6) a obtenu de bons effets de la pommade de vératrine (10/100e) employée avec frictions sur la région ombilicale. Lafarge a expérimenté la vératrine (1/10 à 1/15 de milligr.)

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLIII, p. 141.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, janvier 1859.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLV, p. 385.
(4) *Bulletin de thérapeutique*, juillet 1859.
(5) Dierbach, *Die neuesten Entdeckungen*, etc., t. I, p. 262.
(6) *Bulletin de thérapeutique*, février 1861.

en inoculation contre les névralgies. — Pour les injections sous-cutanées, ce médicament, difficilement soluble dans l'eau, n'est mêlé à ce véhicule que préalablement dissous dans l'alcool, l'éther, ou le chloroforme. On prend pour une injection quatre gouttes d'une solution de 5 centigr. dans 8 gr. de liquide. L'effet local est un peu douloureux à cause de la nature du véhicule; puis, il ne tarde pas à se manifester un abaissement du pouls, qui arrive beaucoup plus promptement et plus sûrement qu'avec la digitaline. Si la dose est un peu forte ou le sujet sensible, il survient des nausées, et même le vomissement, de la salivation, et plus tard des spasmes dans des rayons de nerfs plus ou moins étendus. Quelquefois on rencontre une dépression marquée du système nerveux. Erlenmeyer s'est surtout bien trouvé de ces injections dans les palpitations nerveuses et l'activité excessive du cœur.)

ELLÉBORE NOIR. Elleborus niger. L.

Helleborus niger flore roseo. Bauh. — *Helleborus niger angustifloribus foliis.* Tourn.

Rose de Noël, — herbe de feu, — ellébore à fleurs roses.

Renonculacées. — Elléborées. Fam. nat. — Polyandrie polygynie. L.

Cette plante vivace (Pl. VIII) croît dans les montagnes d'Italie, de la Suisse et dans le midi de la France, les Pyrénées, etc. On la cultive partout ailleurs, dans les jardins, pour la beauté de ses fleurs hyémales.

Description. — Racine : souche noirâtre d'où partent des fibres épaisses, charnues. — Tiges : hampes droites, nues, épaisses, cylindriques, quelquefois un peu rougeâtres, longues d'environ un décimètre. — Feuilles radicales longuement pétiolées, amples, glabres, divisées en sept ou huit digitations pédicellées, lancéolées, aiguës et dentées. — Fleurs d'un blanc rosé, très-ouvertes, terminales, d'environ 4 centimètres de diamètre (décembre-janvier). — Calice à cinq folioles pétaliformes, ovales, obtuses, grandes et colorées. — Corolle beaucoup plus courte que le calice, formée de dix à douze pétales tubulés, d'un jaune verdâtre, terminés à leur bord extérieur par une petite languette spatulée, obtuse. — Etamines très-nombreuses, plus longues que la corolle; six à huit pistils. — Fruit composé de cinq à six follicules ovales, mucronées, arquées à un de leurs bords et s'ouvrant à deux valves.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — L'ellébore noir demande un terrain sec et découvert, une terre franche, légère, exposition à mi-soleil ; on la cultive par éclats, ou de graines semées aussitôt après leur maturité; elles donnent des variétés plus ou moins rares qui fleurissent la troisième année.]

Récolte. — On peut recueillir en automne la racine d'ellébore noir que l'on cultive dans les jardins. Celle du commerce est ordinairement envoyée sèche de la Suisse. Elle doit être séchée promptement. Les effets plus ou moins prononcés de cette racine dépendent de son degré de fraîcheur ou de siccité. Si l'on veut compter sur son efficacité, il faut, pour ses diverses préparations, l'employer à l'état frais, ou du moins ne pas attendre que la vétusté l'ait privée de ses principes les plus actifs. La poudre d'ellébore doit être enfermée dans des vases bien bouchés, car elle s'altère facilement.

Dans le commerce, l'ellébore noir est souvent mêlé avec plusieurs autres racines qui lui sont ainsi substituées à l'insu du médecin qui le prescrit. On y trouve celles de l'*helleborus fœtidus*, de l'*helleborus viridis*, des *veratrum album* et *nigrum*, de l'*astrantium major*, de l'*adonis vernalis*, de l'*aconitum napellus*, de l'*arnica montana*, de l'*actæa spicata*, etc. Cette falsification, ou plutôt cette négligence, est sans doute la cause principale de la diversité des opinions sur les effets de l'ellébore noir et sur les doses auxquelles il convient de l'administrer. La racine de ce dernier, dans le commerce, est d'un brun noirâtre à l'extérieur, et blanche ou grisâtre en dedans. Elle se compose de tronçons de la longueur et de la grosseur du petit doigt, irréguliers, couverts de radicules, et parsemés d'anneaux circulaires. On voit sous son écorce un cercle de points blancs indiquant la naissance des radicules.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine d'ellébore noir est plus ou moins âcre et détermine sur la langue un sentiment de stupeur. Elle contient, d'après Feneulle et Capron, une huile volatile, une huile grasse, une matière résineuse, de la cire, un principe amer, un acide odorant, du mucqueux, de l'albumine, du gallate de potasse, du gallate acide de chaux, un sel à base d'ammoniaque. Orfila regarde comme la partie la plus active, la plus vénéneuse, celle qui se dissout dans l'eau. (Schroff (1) ne lui reconnaît aucun principe volatil actif; la racine fraîche et la racine desséchée produisent les mêmes effets.) La teinture alcoolique de noix de galle ne détruit pas ses propriétés délétères, non plus que celles de l'ellébore blanc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction des racines, de 1 à 6 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre (de la racine), 20 à 50 centigr. en électuaire, dans l'eau ou le vin, etc.
Vin (préparé avec la racine), de 20 à 60 gr.
Teinture (1 sur 5 d'alcool à 22 degrés), de 50 centigr. à 2 gr. progressivement, en potion.
Extrait (par infusion ou décoction de la racine, 1 sur 6 d'eau), de 10 à 50 centigr., en pilules, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction pour lotions. Pommade (4 à 8 gr. de poudre de racine pour 30 gr. d'axonge), en frictions.

La racine d'ellébore entre dans la teinture d'ellébore composée, dans la teinture de milampe de la pharmacopée de Londres, dans la teinture martiale ellébo rée de la pharmacopée de Wurtzbourg. Elle faisait partie de l'extrait panchimagogue de Crollius, des pilules polychrestes de Becker et de plusieurs autres préparations anciennes, aujourd'hui inusitées.

La racine de l'ellébore noir est un purgatif drastique qui peut produire l'empoisonnement si on le donne à trop forte dose. A l'état frais, sa racine, appliquée sur une plaie saignante pendant quelques instants, détermine le vomissement; aucune des substances vénéneuses employées jusqu'à ce jour ne produit aussi promptement cet effet, au rapport d'Orfila. Administrée à forte dose, cette plante peut causer une superpurgation, des vomissements opiniâtres, l'inflammation du tube digestif, des selles sanguinolentes, un froid excessif et la mort. Elle agit à peu près de la même manière que l'ellébore blanc, mais moins violemment. L'empoisonnement par cette substance réclame le même traitement.

(Schroff a fait une étude approfondie de la valeur réelle des ellébores. Il a observé qu'en employant celui qui nous occupe à des doses progressivement croissantes chez les lapins, on remarque un amaigrissement graduel malgré la conservation de l'appétit, et enfin la mort. Chez l'homme, il n'a constaté aucun effet dans les premiers jours; mais l'action ne tarda pas à se prononcer et s'accroître après chaque administration du médicament. Les effets de l'ellébore se cumulent manifestement; ils peuvent être divisés en deux catégories : 1° pesanteur de tête, vertiges, bourdonnements d'oreilles, dilatation des pupilles; sommeil lourd et agité, troublé par des rêves; ralentissement du pouls, lassitude, anxiété, etc.; 2° parfois augmentation de la sécrétion salivaire et urinaire, vomissements, douleurs stomacales et intestinales, la diarrhée est exceptionnelle; l'effet drastique qu'on attribue à cette plante n'a pas été constaté par Schroff.

La première catégorie de faits se rapporte à l'action d'un principe narcotique présumé; la seconde à celle d'une substance âcre. L'extrait aqueux, moins actif que l'alcoolique, contient surtout le principe narcotique; le second les contient tous deux.

Dans le cas où l'ellébore noir entraîne la mort, celle-ci paraît être due à la paralysie du cœur. Schroff a observé qu'alors l'excitabilité de cet organe, de l'estomac et de l'intestin grêle s'éteignent très-rapidement. C'est donc un *poison cardiaque*. Jamais il n'a observé l'inflammation gastro-intestinale admise en général. Dans le cas d'empoisonnement chronique, il y avait même une anémie remarquable des organes digestifs.)

A petite dose, les anciens comme les modernes ont employé l'ellébore

(1) *Archives générales de médecine*, août 1859.

noir dans les affections mentales non fébriles, dans les fièvres intermittentes, les affections vermineuses, la paralysie, l'hypocondrie, l'apoplexie, la léthargie, l'épilepsie, les céphalalgies nerveuses, l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, la chorée; dans les maladies chroniques de la peau, telles que la lèpre, l'éléphantiasis, les dartres; la suppression des règles ou des hémorrhoïdes, etc.

A très-petite dose et comme altérant, l'ellébore noir paraît exercer une action spéciale sur le système nerveux. On l'associe souvent, en cette qualité, à l'extrait de valériane et à la jusquiame dans les névralgies.

Les anciens faisaient grand cas de la racine d'ellébore contre la folie. Hippocrate la regardait comme le remède par excellence contre cette affection. Les historiens et les poëtes ont célébré de tout temps les cures merveilleuses opérées par l'elléborisme dans l'île d'Antycire. On pense que la plante dont se servaient les anciens était l'*helleborus orientalis*, dont les propriétés peuvent être très-différentes de celles de notre éllébore noir. Quoi qu'il en soit, l'action perturbatrice de ce dernier peut être efficace dans certains cas d'aliénation accompagnés d'une sorte d'inertie, de torpeur du canal digestif, et d'un état du cerveau et du système nerveux indiquant la nécessité d'une forte révulsion.

Musa, Brassavole, Lorry, Vogel, ont fait l'éloge de notre ellébore noir contre les affections mentales. Gozzi (1) l'a vu réussir chez trois individus atteints de folie. Il administrait matin et soir une pilule de 10 centigr. d'ellébore en poudre. Roques a obtenu des résultats avantageux de l'extrait de cette plante dans le délire fébrile, où il a paru agir comme hyposthénisant direct. Miquel, au rapport de Roques, a dissipé, comme par enchantement, un délire frénétique au moyen du même remède, administré à la dose de 15 centigr. toutes les trois heures.

La puissante dérivation attribuée à l'ellébore noir sur les organes digestifs l'a fait employer avec succès dans les hydropisies passives, lorsque, toutefois, il y avait absence de phlegmasie péritonéale ou de lésions organiques avec irritation. Freind et Brunner, d'après Avicenne, l'ont employé dans cette indication. Brunner faisait infuser une once (32 gr.) de racine fraîche de cette plante dans 4 livres (2 kilogr.) de vin généreux, avec une poignée d'absinthe; il en faisait prendre un verre le matin à jeun.

Tous les médecins savent que l'ellébore noir fait la base des pilules toniques et antihydropiques de Bacher, lesquelles sont composées de 30 gr. d'ellébore noir, de pareille quantité d'extrait de myrrhe à l'eau et de 12 gr. de poudre de chardon bénit, dont on fait des pilules de 2 centigr. et demi. J'ai employé ces pilules avec avantage dans quelques cas d'anasarque où il n'existait aucune irritation inflammatoire des organes digestifs, et lorsque la maladie avait un caractère passif bien évident.

Hildanus s'est guéri lui-même, avec la racine d'ellébore noir, d'une fièvre quarte, et a obtenu le même succès sur d'autres malades. Il est quelquefois utile de rompre, par une violente perturbation, l'habitude morbide qui entretient les fièvres intermittentes anciennes. Au reste, dans ces cas, tout autre drastique produit le même effet, ainsi que je l'ai observé à l'occasion de l'emploi de la chélidoine chez une jeune fille atteinte depuis longtemps d'une fièvre quarte. (Voyez Chélidoine.)

Les anciens employaient fréquemment l'ellébore dans les maladies cutanées chroniques. Arétée et Celse, Halles et Hildanus le recommandent dans la lèpre, l'éléphantiasis, les affections herpétiques et psoriques.

J'ai fait prendre plusieurs fois, avec un succès remarquable, la mixture de Rosenstein dans les affections vermineuses. Cette mixture se compose de 1 gr. 20 centigr. d'extrait d'ellébore noir, de 50 centigr. de sulfate de fer,

(1) *Raccoglitore medico*, 1846.

de 32 gr. de chardon bénit et de 32 gr. de sirop de violette ou de miel. La dose de ce mélange est une cuillerée à bouche le matin à jeun, pour les enfants : on augmente ou l'on diminue cette dose, suivant l'âge et les circonstances. Baglivi considérait la décoction des feuilles d'ellébore noir comme le meilleur des vermifuges.

Suivant Mead, il n'y a pas de remède plus certain pour ramener l'écoulement menstruel que la teinture de la racine de cette plante, prise deux fois par jour, à la dose d'une petite cuillerée (une cuillerée à café) dans une tasse d'eau tiède. S'il faut l'en croire, ce moyen n'aurait jamais trompé son espérance. Juncker et Schulsius lui donnent les mêmes éloges pour provoquer les hémorrhoïdes.

Je me suis très-bien trouvé des pilules suivantes comme emménagogues : extrait d'ellébore noir, extrait de gentiane, de chaque, 2 gr.; poudre de valériane, *Q. S.* ; divisez en 2 pilules dont on donne 2 matin et soir.

Il faut bien se garder d'administrer l'ellébore noir comme vomitif ou purgatif aux sujets sanguins ou trop irritables. On ne le donnera aux enfants, aux vieillards et aux femmes délicates qu'avec la plus grande circonspection. On s'en abstiendra toujours lorsqu'il existera une irritation inflammatoire ou nerveuse des organes digestifs. En imitant la prudence des anciens dans la manière de l'administrer, il pourra remplacer beaucoup de purgatifs exotiques. Comme altérant (diurétique, excitant, emménagogue, etc.), on ne doit pas dépasser la dose de 35 à 40 centigr.; comme purgatif, on ne doit pas aller au-delà de 1 gr. 50 centigr. de poudre et de 1 gr. d'extrait, préparations le plus ordinairement employées.

A l'extérieur, on emploie la pommade d'ellébore avec succès dans les dartres invétérées. La plante, appliquée fraîche sur la peau, y produit, dit-on, un effet vésicant. On l'a signalée comme un sternutatoire violent; mais cette propriété est plus prononcée dans les varaires connues aussi sous le nom d'ellébores.

Il résulte des expériences de Dubois, de Tournay, que les fleurs d'ellébore noir ont une propriété rubéfiante très-marquée; ces fleurs, écrasées et appliquées au bras pendant deux heures, y ont développé une plaque d'un rouge vif, recouverte de vésicules nombreuses, analogues à celles que produit la renoncule. Ce médecin a essayé sur lui-même l'application extérieure de la racine et des feuilles, et, dans aucun cas, il ne les a vues produire la moindre apparence de rubéfaction. (C'est sans doute à cause de cette propriété rubéfiante que Dioscoride faisait confectionner des pessaires emménagogues avec les fleurs d'ellébore noir.

Les médecins vétérinaires font avec la racine d'ellébore noir des trochisques irritants qu'ils introduisent sous la peau, dans les ouvertures d'un séton, par exemple; ils ont pour but de déterminer une inflammation dérivative et dirigent cette médication contre les maladies de poitrine graves du cheval et des ruminants).

ELLÉBORE FÉTIDE. Helleborus fœtidus. L.

Helleborus niger fœtidus. Bauh., Tourn. — *Helleboraster.* Black. *Helleboraster maximus.* Ger.

Pied de griffon, — pas de loup, — pattes d'ours, — pied de lin, — herbe aux bœufs, herbe de cru, — parménie, — pommelée, — marfourée, — herbe au fi.

Renonculacées. — Elléborées. Fam. nat. — Polyandrie polygynie. L.

L'ellébore fétide croît dans presque toute la France, sur les lisières des bois, dans les lieux stériles, ombragés et pierreux.

Description. — Racine sinueuse, à fibres de couleur sombre. — Tiges de 40 à 60 centimètres, fortes, dressées, nues inférieurement où elles présentent les marques des

feuilles détruites, divisées et subdivisées supérieurement en rameaux florifères, persistantes pendant l'hiver. — Feuilles grandes, cannelées, pédiaires, entourant le milieu de la tige, d'un vert foncé, livide; folioles longues, étroites, lancéolées, dentées en scie. — Fleurs nombreuses, terminales, pédonculées, penchées, en ombelles (février-mai); cinq pétales ovales, concaves, persistants, d'un vert pâle, ayant les bords rougeâtres; bractées ovales, entières, sessiles. — Etamines de la longueur des pétales. — Anthères blanches. — Trois ovaires ressemblant à ceux de l'ellébore noir.

(**Culture et Récolte.** — Comme l'ellébore noir.)

Cet ellébore, d'une odeur fétide, d'une saveur âcre et amère, si on l'emploie sans précaution, est aussi vénéneux que les deux espèces dont je viens de parler, agit de la même manière, et l'empoisonnement qu'il cause réclame les mêmes moyens. Il peut être très-utile comme purgatif et vermifuge quand il est manié avec prudence. A l'exemple des anciens, qui excellaient dans l'art de diminuer l'action trop véhémente des substances les plus délétères, on peut faire macérer modérément ses feuilles dans le vinaigre, ou les humecter simplement avec cette liqueur, en exprimer ensuite le suc pour en faire un sirop avec le sucre ou le miel. Ainsi préparé, l'ellébore fétide ne cause ni nausées ni vomissements. On en administre une moyenne cuillerée le soir, et une ou deux le matin, pendant deux ou trois jours de suite, pour un enfant de cinq à six ans. On augmente ou l'on diminue la dose selon l'âge ou l'état du malade. Comme cette dose produit rarement des selles, on peut prendre ensuite un léger purgatif. J'ai employé la poudre des feuilles de cet ellébore à la dose de 50 à 80 centigr. dans quantité suffisante d'eau miellée, pour expulser les vers intestinaux. Ordinairement cette dose, proportionnée à l'âge des enfants, et que l'on répète tous les deux ou trois jours, purge suffisamment, tout en agissant très-efficacement comme vermicide. On peut aussi donner les feuilles en décoction (2 à 4 gr. pour 180 gr. d'eau), en diminuant ou en augmentant la dose suivant l'âge et les circonstances morbides, mais toujours en plusieurs fois et en observant ses effets.

Bisset dit que c'est un remède qui ne lui a jamais manqué à titre de vermifuge; mais, ainsi que le fait remarquer Pinel (1), à cause des qualités très-âcres de cette plante, il faut commencer par de très-petites doses pour éviter l'effet irritant qu'elle peut produire sur des individus délicats et sensibles.

Cette propriété vermifuge était connue depuis longtemps. Ray en parle aussi d'après un autre auteur : *Folia siccata et in pulvere exhibita cum melle et ficu, ad puerorum vermes commendat Gerardus.*

La racine du pied de griffon est employée par les vétérinaires comme purgatif et pour former des sétons; elle entretient une irritation et une suppuration continues.

ELLÉBORE VERT. — Elleborus viridis, L. — *Ellébore noir de beaucoup d'herboristes, des jardins; herbe à séton.* — Croît aux environs de Paris, du Mans, en Picardie, etc., dans les haies et les vergers.

Description. — Racine brune en dehors, blanchâtre en dedans, chevelue. — Tiges annuelles, de 30 à 50 centimètres, droites, un peu rameuses supérieurement, feuillées seulement à partir des rameaux. — Feuilles coriaces, grandes, lancéolées, linéaires; les radicales longuement pétiolées, celles des rameaux sessiles, à dents profondes et écartées. — Fleurs d'un vert jaunâtre, 2-5, un peu penchées (mars-avril). — Calice un peu fermé.

On doit préférer, suivant Allioni, cette espèce à l'ellébore noir, parce qu'elle est plus active et qu'elle a plus de ressemblance avec l'ellébore des anciens, et que l'on peut se la procurer plus facilement.

---

(1) *Encyclopédie méthodique.*

ÉPIAIRE. Stachys sylvatica. L.

Ortie puante, — stachys des bois.

Labiées. — Stachydées. Fam. nat. — Didynamie Gymnospermie. L.

L'épiaire se trouve dans les haies, les buissons, les bois couverts et un peu humides. Elle exhale une odeur de punaise que la dessiccation fait disparaître.

Description. — Racine dure et fibrée. — Tige droite, un peu velue, anguleuse, haute d'environ 75 centimètres. — Feuilles opposées, pétiolées, cordiformes, dentées et velues. — Fleurs purpurines, tachetées de blanc, réunies au nombre de trois ou quatre soutenues chacune par une bractée et formant une sorte d'épi terminal (juin-août). — Calice velu, glanduleux. — Corolle beaucoup plus longue que le calice, présentant quelques taches blanches. — [Quatre étamines didynames, à anthères blanches. — Ovaire composé de quatre carpelles uniovulées. — Style filiforme. — Stigmate bifide. — Fruits tétrakènes, ovoïdes et glabres.]

[**Culture.** — On propage aisément l'épiaire par des graines semées aussitôt après leur maturité, ou par éclats de pieds opérés au printemps.]

L'ortie puante est vulgairement employée dans les campagnes comme diurétique et emménagogue. Elle est aussi regardée comme antispasmodique, antihystérique et antiasthmatique. On l'associe au lierre terrestre dans l'asthme humide et les catarrhes pulmonaires chroniques. J'ai vu le suc de cette plante pris à la dose de 80 gr. environ, chaque soir, dans un verre de vin blanc chaud, rappeler en quatre jours les règles supprimées par l'immersion des mains dans l'eau froide. Cette aménorrhée datait de trois mois. L'épiaire n'est donc pas dépourvue de propriétés, bien qu'elle soit à peine connue comme plante médicinale.

Les campagnards se servent de ses feuilles macérées dans l'huile, en topique sur les brûlures.

ÉPINE-VINETTE. Berberis vulgaris. L.

Berberis dumitorum. Bauh., T. — *Spina acida, sive oxyacantha.* Dod.

Berbéris, — vinettier.

Berbéridacées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie.

Cet arbuste, remarquable par la faculté contractile de ses étamines (1), croît partout, le long des bois, dans les haies, au voisinage des fermes. Les feuilles sont broutées par les vaches, les chèvres, les moutons.

Description. — Racine ligneuse, jaune, rampante, rameuse. — Tiges un peu pliantes, jaunâtres, hautes d'environ 2 mètres et même plus, produisant des rameaux diffus, recouverts d'une écorce glabre, de couleur cendrée et armés à leur base de une à trois épines très-aiguës. — Feuilles pétiolées, ovales, obtuses au sommet, réunies par paquets alternes, dentées en scie à leur contour. — Fleurs d'un jaune pâle, disposées à l'aisselle des feuilles en grappes pendantes, simples et allongées, accompagnées d'une petite bractée (mai-juin). — Calice d'un vert jaunâtre à six sépales caducs, présentant le plus souvent un petit calicule formé de trois petites bractées. — Corolle composée de six pétales jaunes arrondis. — Six étamines opposées aux pétales, munies d'anthères bivalves s'ouvrant de la base au sommet. — Ovaire simple, cylindrique, uniloculaire. —

(1) Les fleurs de berbéris présentent un phénomène curieux. Les étamines sont douées d'une irritabilité telle qu'au plus léger attouchement elles se contractent et se portent aussitôt vers le pistil, où elles demeurent fixées pendant un certain temps, comme pour le garantir de toute atteinte extérieure.

Autre singularité : On regardait comme un préjugé l'opinion généralement répandue que les émanations de la fleur de l'épine-vinette font naître la rouille et même la carie sur les céréales. Mais Yvart, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences en 1815, a prouvé, par une suite de recherches et de nombreuses expériences, que cette opinion était fondée. Les expériences d'Yvart ont été vérifiées par Bosc, Sageret et Vilmorin, qui ont reconnu que les froments, les seigles et les avoines voisins d'un pied d'épine-vinette étaient infectés de rouille

Stigmate large, sessile, persistant. — Fruit : baie ovoïde, verte d'abord, puis d'un beau rouge, à sa maturité offrant un petit point noirâtre au sommet, renfermant dans une seule loge deux graines ressemblant à des pépins.

Parties usitées. — L'écorce, les racines, les feuilles, les fruits.

Culture et récolte. — Cet arbrisseau prospère dans presque tous les terrains. On le multiplie de boutures, de marcottes, de bourgeons enracinés, et de graines qui ne poussent ordinairement que la seconde année. On récolte les fruits à la fin de l'été pour les conserver entiers; ils ne perdent en se desséchant ni leur volume ni leur saveur.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'écorce de la racine de berbéris est très-amère. Elle contient deux principes également amers, cristallisables, dont on a proposé l'emploi en médecine : la *berberine* et l'*oxyacanthine*. Les baies contiennent de l'acide malique et de l'acide citrique. Elles ont la saveur et les avantages réunis de la groseille et du limon. On en prépare un rob, un sirop, une gelée. On confit, pour l'usage de la table, des grappes d'épine-vinette dans le sucre. Les fruits encore verts remplacent les câpres. Les baies fermentées avec de l'eau miellée fournissent un hydromel aigrelet et fort agréable.

La racine et les tiges sont employées pour teindre en jaune la laine, le coton et le fil, pour colorer les ouvrages de menuiserie. En Pologne, on se sert de son écorce pour la teinture des cuirs, qu'elle rend d'un beau jaune. Le suc des baies, mêlé avec l'alun, donne une couleur d'un rouge éclatant.

[La *berberine* a été découverte par Buchner et Herberger; Fleetmann a constaté ses propriétés alcalines, elle se dépose de sa solution aqueuse sous la forme d'aiguilles jaunes déliées, elle ramène au bleu le tournesol rougi par un acide, forme avec les acides des sels cristallisables; elle fond à 120°, sa formule = $C^{42}H^{18}AzO^{9}$.

L'*oxyacanthine* a été découverte par Polex: elle a une saveur âcre et amère, elle est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool et l'éther; elle forme des sels incristallisables.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction de l'écorce intérieure de la tige ou de la racine, 4 gr. pour 500 gr. d'eau.

Suc des fruits, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau, pour boisson.

Sirop (2 de suc des fruits sur 5 de sucre), 30 à 150 gr., en potion et pour édulcorer les boissons.

Rob, gelée, conserve, etc., de 30 à 60 gr.

Graines ou pépins, ou poudre, 4 à 8 gr.

Toutes les parties de l'épine-vinette sont utiles. La seconde écorce de la tige, ou mieux de la racine, est amère, tonique et légèrement purgative. Gilibert la regarde comme un bon fondant indiqué dans les embarras du foie et de la rate. Je l'ai mise en usage avec succès dans les hydropisies. Je me sers de la formule suivante : seconde écorce de berbéris, 4 gr.; eau froide, trois verres; faites cuire jusqu'à ce que l'eau soit bouillante, retirez alors de dessus le feu; ajoutez du sucre et laissez refroidir l'infusion; pour une dose à prendre en trois fois chaque jour le matin. Quelques praticiens ont recommandé la même écorce macérée dans du vin blanc, contre l'ictère, sans préciser l'indication de son emploi, comme si la coloration symptomatique de la peau, qui caractérise cette maladie, tenait toujours à une seule et même cause efficiente.

La décoction des feuilles de berbéris, avec addition d'un peu de miel, a été employée dans le scorbut et dans quelques espèces de dysenteries.

On emploie avec avantage la limonade faite avec le suc des baies de cet arbrisseau dans l'angine, les fièvres inflammatoires bilieuses et typhoïdes. Cette limonade, comme celle d'alléluia, est à la fois simple, agréable et économique; elle est supérieure à celle que l'on prépare avec le citron. Prosper Alpin rapporte que les Egyptiens font un usage très-fréquent du fruit de berbéris dans les fièvres malignes et pestilentielles, les flux de ventre, etc. Ils jettent seulement une livre (500 gr.) dans un vase contenant trente litres d'eau; ils ajoutent quelques graines de fenouil et un morceau de pain, et ils laissent macérer pendant une nuit et un jour; ils passent cette infusion

en l'exprimant, et ils en font boire abondamment au malade, en y mêlant beaucoup de sucre ou du sirop de limon. *Eoque potu ego olim*, dit Prosper Albin, *ibi pestifera febre corruptus, cum immoderata diarrhœa biliosa, bibentissime, cum felice successu, Ægyptiorum medicorum consilio, sum usus* (1). Coste a vu aux Etats-Unis des soldats attaqués de dysenterie, arriver dans un cantonnement où l'épine-vinette abondait, être guéris de leur maladie après avoir mangé avec excès des fruits de cet arbrisseau.

Les fruits de berbéris, séchés pour l'hiver, conservent leurs qualités. Il serait à désirer que l'on cultivât cette plante partout où elle n'est pas assez abondante; elle n'est sans doute si négligée que parce que le groseillier, plus productif, donne des produits analogues.

Buchner a constaté sur lui-même l'efficacité de la BERBÉRINE en pilules ou en poudre, à la dose de 25 à 50 centigr., dans un cas d'embarras gastrique causé par un trouble des fonctions du foie. A dose plus élevée, elle détermine ordinairement quelques évacuations alvines, sans toutefois agir comme drastique. En solution dans le vin de Malaga, elle forme un tonique dont quelques praticiens allemands ont obtenu de bons effets dans le traitement des fièvres adynamiques. Koch a confirmé les expériences de Buchner, et a en outre vanté particulièrement cette substance dans la convalescence du typhus, du choléra, etc. Ce médicament, préparé en grand, serait peu coûteux, et pourrait être employé avec avantage dans la médecine des pauvres.

L'amertume prononcée de l'oxyacanthine et ses propriétés organoleptiques, analogues à celles de la quinine, pourraient assigner à cette substance, de même qu'à la précédente, une place utile parmi les toniques amers indigènes.

(Ces deux principes ont été préconisés comme fébrifuges.)

ESTRAGON. Artemisia dracunculus. L.

Draco. — Dracunculus.

Herbe dragonne, — dragon, — fargon, — serpentine.

SYNANTHERÉES. — ANTHEMIDÉES. Fam. nat. — SYNGÉNÉSIE POLYGAMIE SUPERFLUE L.

Cette plante herbacée, vivace, originaire de Sibérie, est cultivée dans les jardins comme condiment.

[**Description.** — Racines repliées et tordues. — Tige herbacée, cylindrique, glabre, dressée. — Feuilles alternes, sessiles, entières, lancéolées. — Fleurs petites, jaunes, capitulées, capitule garni de stries, involucre formé de sept à huit folioles, capitules réunis en épis axillaires, dont la réunion constitue une longue panicule terminale. — Corolle tubuleuse. — Cinq étamines soudées par les anthères. — Ovaire cylindrique. — Style simple. — Fruit akène, cylindrique, sans aigrette.

Parties usitées. — La plante entière, inflorescence.

[**Culture.** — On sème les graines au commencement de l'été ou à la fin de l'hiver. On peut aussi le propager par séparation des touffes en automne; il demande une terre fraîche, légère et bien meuble; à l'hiver on couvre les souches de terreau et de litière, du moins dans le Nord; l'été il demande de fréquents arrosages.

Récolte. — Employé presque exclusivement pour l'art culinaire et recueilli au moment du besoin; il perd presque toutes ses propriétés par la dessiccation.]

(**Propriétés physiques et chimiques; usages économiques.** — D'une odeur forte, assez agréable et persistante, l'estragon est employé dans l'art culinaire dans les ragoûts, les salades; on en aromatise la moutarde, on en fait un vinaigre recherché.)

(Les propriétés aromatiques de l'estragon, n'était sa parenté avec les

(1) *Compendium de médecine pratique*, art. DYSENTERIE.

artémisia, désigneraient de suite comme stimulante cette plante tout à fait inusitée de nos jours comme médicament. Mâché, l'estragon excite une salivation peu prononcée mise à profit par les anciens dans les douleurs de dents, dans les céphalies, etc. Si nous considérons, dit Ray, l'âcreté de l'estragon et la force avec laquelle il picote la langue, nous ne saurons nier que ce ne soit un échauffant très-puissant. Cette plante était jugée stomachique (Matthiole), carminative, emménagogue. Lobel dit qu'en Angleterre l'eau distillée d'estragon avait la réputation de digérer la pituite, provoquer les sueurs et préserver de la peste.)

EUPATOIRE. Eupatorium cannabinum. L.

Eupatorium adulterinum. Bauh.—*Eupatorium Avicennæ.* Fuchs.

Eupatoire d'Avicenne, — eupatoire commune, — eupatoire à feuilles de chanvre, eupatoire des Arabes, — herbe de Sainte-Cunégonde, origan des marais.

Synanthérées. — Corymbifères. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

Cette belle plante (Pl. XVIII) se trouve partout, sur les bords des eaux stagnantes, dans les prés humides, les marais.

Description. — Racines blanchâtres, obliques, un peu épaisses et fibreuses. — Tige d'une teinte rougeâtre, pubescente, moelleuse, anguleuse ou striée, haute de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres, à rameaux opposés et axillaires. — Feuilles opposées, médiocrement pétiolées, dentées, divisées en trois segments lancéolés, les supérieures quelquefois simples. — Fleurs nombreuses, disposées en corymbes terminaux à l'extrémité des rameaux et des tiges (juillet-septembre). — Calice formé d'écailles oblongues, obtuses, imbriquées, contenant chacune cinq fleurons tubuleux, hermaphrodites et quinquéfides. — [Corolle monopétale, glanduleuse, à cinq dents. — Cinq étamines, soudées par les anthères, qui se prolongent au sommet en un appendice lancéolé, obtus. — Ovaire infère, uniloculaire, uniovulé. — Style persistant, dépassant le tube de la corolle, houppe de poils à sa base, divisé au sommet en deux branches stigmatifères pubescentes, cylindracées, obtuses, arquées, convergentes.] — Fruits : akènes, presque cylindriques, surmontés d'une aigrette sessile et soyeuse et munis de glandes résineuses.

Parties usitées. — Les racines et les feuilles.

[**Culture.** — La plante sauvage suffit aux besoins de la médecine; on peut la multiplier en terre ordinaire par division du pied ou de graines semées sur couches, et on repique le jeune plant lorsqu'il est assez fort.]

Récolte. — La plante doit être récoltée un peu avant la floraison, et la racine au printemps. Cette racine, peu usitée de nos jours, et qu'on trouve rarement dans le commerce, est plus active à l'état frais ou lorsqu'elle est récemment desséchée.

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties de cette plante ont une odeur faiblement aromatique, une saveur amère, aromatique et piquante. Les racines contiennent, d'après Boudet (1), de la fécule amylacée, une matière animale, une huile volatile, de la résine, un principe amer, âcre, du nitrate de potasse, du malate et du phosphate de chaux, et des atomes de silice et de fer. Righini (2) a trouvé dans les feuilles et les fleurs un alcaloïde qu'il désigne sous le nom d'*eupatorine.* [C'est un principe mal défini; il se présente sous la forme d'une poudre blanche, d'une saveur amère et piquante, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool absolu; elle forme, avec l'acide sulfurique, un sel qui cristallise en aiguilles soyeuses.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion ou décoction des feuilles, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Décoction des racines dans l'eau, ou infusion dans le vin ou dans la bière, de 30 à 60 gr. par kilogramme.
Suc des feuilles, de 30 à 120 gr.
A l'extérieur. — Feuilles en cataplasmes, décoction pour fomentations, lotions, etc.

(1) *Bulletin de pharmacie*, t. III, p. 97.
(2) *Journal de pharmacie*, 1828, t. XIV, p. 623.

L'eupatoire est purgative, apéritive, stimulante, tonique, suivant les doses auxquelles elle est administrée et les dispositions des appareils organiques qui en reçoivent l'action. On l'a employée dans les hydropisies, les catarrhes chroniques, la chlorose, le scorbut, l'ictère, les engorgements du foie et de la rate, les affections cutanées chroniques, l'aménorrhée, etc., et à l'extérieur comme résolutif, détersif, tonique, etc.

Les auteurs sont loin d'être d'accord sur les propriétés de l'eupatoire d'Avicenne. La vertu purgative de la racine, constatée par les uns, a été révoquée en doute par les autres. Chomel donna à des hydropiques jusqu'à 30 gr. de cette racine, infusée dans 250 gr. de vin, sans en obtenir aucune évacuation alvine. Mais, ainsi que Guersant (1) l'a judicieusement remarqué, cela tient probablement à ce que la racine a été, dans les diverses expériences, récoltée à des époques différentes. On sait, en effet, qu'après la maturité des semences, les racines des plantes les plus actives sont dénuées d'une grande partie de leurs propriétés. Il paraît démontré aujourd'hui, par les essais de Gesner, confirmés par ceux de Boudet et de Chambon de Montaux (2), et ma propre expérience vient à l'appui de cette opinion, fondée sur des faits, que la racine de cette plante, récoltée récemment et en saison convenable, est purgative, et que les feuilles agissent à la manière des toniques amers. J'ai vu des paysans employer les racines et les feuilles d'eupatoire infusées ensemble dans la bière, afin de produire à la fois un effet purgatif, tonique et surtout vermifuge. Infusées de la même manière dans le vin blanc, elles peuvent être utiles dans l'hydropisie, l'œdème, les engorgements viscéraux succédant aux fièvres intermittentes, les cachexies, etc.; mais rien n'est venu justifier les merveilleuses propriétés attribuées à l'eupatoire par un grand nombre d'auteurs. L'exagération en matière médicale mène au discrédit. Il ne faut donc pas s'étonner de l'injuste oubli dans lequel cette plante est tombée. Elle était fréquemment prescrite comme désobstruante par les médecins du XVIe siècle. Tournefort, Boerhaave, et beaucoup d'autres auteurs, l'employaient comme purgative ou altérante, suivant les doses, dans la chlorose, la suppression des règles, dans les engorgements des viscères abdominaux, dans quelques maladies de la peau, dans l'hydropisie. « Les habitants des campagnes, dit Roques, qui avaient remarqué l'action purgative et diurétique de l'eupatoire, en faisaient des tisanes pour se délivrer de l'hydropisie..... Elle peut remplacer dans beaucoup de circonstances le jalap, la scammonée, l'aloès, le séné, et autres purgatifs exotiques. » L'eupatoire ayant une action analogue à celle de la rhubarbe, comme à la fois purgative et tonique, me paraît plutôt pouvoir être substituée à cette dernière dans la pratique rurale.

Lejeune, de Verviers, au rapport de Dubois, de Tournay, affirme que l'eupatoire lui a été fréquemment d'un secours efficace dans les toux opiniâtres qui avaient succédé à la grippe mal traitée ou négligée.

Je me suis très-bien trouvé de l'usage de l'eupatoire seule ou associée au pissenlit, à la chicorée sauvage ou à la fumeterre, dans les engorgements spléniques ou hépatiques, dans l'œdème, dans l'hydropisie, et surtout dans la cachexie paludéenne. Mais, à l'exemple de Gilibert, j'ai employé les feuilles fraîches ou la racine nouvellement desséchée; à l'état de dessiccation et vieillies, elles n'agissent que faiblement. Cette différence peut expliquer la diversité des opinions émises par les auteurs sur les vertus de cette plante.

(L'attention du corps médical, portée sur l'emploi du guaco (*Eup. satureiæ-folium*), si répandu en Amérique contre diverses maladies et surtout contre le choléra, se dirigera aussi, nous l'espérons, sur notre modeste eu-

(1) *Flore médicale*, t. III.
(2) *Bulletin de pharmacie*, t. I et III.

patoire, et si une épidémie éclate, on n'oubliera pas qu'à nos pieds il y a une plante utile et efficace. L'expérimentation clinique en a déjà justifié l'emploi. Van Dromme (1) fait prendre par cuillerée à soupe d'heure en heure une décoction d'une once d'eupatoire pour un litre et demi de vinaigre ordinaire, que l'on réduit à un litre. On édulcore avec le sirop simple, ou mieux le sirop de morphine. Sur trente-six cas traités par ce moyen, ce praticien a eu vingt-six guérisons).

Les propriétés résolutives de l'eupatoire ont été vantées. On dit en avoir éprouvé de bons effets dans l'œdème des jambes et du scrotum. Lejeune, de Verviers, considère les fomentations aqueuses de cette plante (une poignée des sommités fleuries infusées dans 1 kilogr. d'eau) comme très-efficaces dans l'hydropisie du scrotum. J'ai essayé l'application de ses feuilles en cataplasme sans en retirer aucun avantage appréciable. La racine pilée a été un peu plus active, sans cependant produire un effet qui puisse la faire adopter de préférence à tant d'autres agents de même nature, et que l'on a abandonnés depuis longtemps. Ce qu'on dit du suc de cette plante, associé au vinaigre et au sel, pour le traitement de la gale, paraît plus conforme à l'observation journalière, lorsqu'on réfléchit que les lotions faites avec la décoction de presque toutes les plantes âcres ou aromatiques suffisent souvent pour guérir cette affection.

EUPATOIRE DE MÉSUÉ, Achillée visqueuse (*Achillea ageratum*, L.), croît en Italie et dans les départements méridionaux de la France.

Description. — Tiges dressées, cotonneuses, peu rameuses. — Feuilles allongées, dentées, blanchâtres, visqueuses, sessiles, les radicales pétiolées et ailées. — Fleurs jaunes, en corymbes terminaux nombreux; demi-fleurons fort petits (août-septembre.)

Les fleurs odorantes, la saveur amère et chaude de cette plante, révèlent des propriétés stimulantes. Employée jadis dans les affections vermineuses et dans les embarras chroniques des viscères abdominaux, elle est presque inusitée de nos jours. On en conseillait la décoction à l'intérieur et l'infusion dans l'huile, en frictions sur la région ombilicale, comme vermifuges.

EUPHORBE ÉPURGE. Euphorbia lathyris. L.

Lathyris seu cataputia minor. Bauh. — *Lathyris.* Dod. — *Esula major.* Riv. *Cataputia.* Brunf. — *Tithymalus lathyris.* Lam.

Epurge, — euphorbe catapuce, — euphorbe lathyrienne, — tithymale-épurge, — grande ésule.

Euphorbiacées. — Euphorbiées. Fam. nat. — Dodécandrie trigynie. L.

Cette plante (Pl. XVIII), une des plus belles espèces d'euphorbe parmi celles de l'Europe, se trouve sur les lisières des grandes routes, dans les terrains sablonneux et boisés, et est plus abondante dans les parties tempérées de la France que dans les départements du Nord. Je la cultive dans mon jardin ; elle se sème d'elle-même.

Description. — Racines droites, pivotantes, fusiformes, présentant quelques rameaux alternes. — Tiges dressées, cylindriques, lisses, d'un vert un peu rougeâtre, ramifiées au sommet en forme d'ombelle, hautes d'environ 1 mètre 50 centimètres. — Feuilles opposées, sessiles, nombreuses, lisses, oblongues, lancéolées, linéaires, d'un vert glauque, les paires alternant en forme de croix. — Fleurs solitaires, monoïques, presque sessiles, d'un jaune verdâtre, plusieurs mâles et une femelle placées dans les bifurcations des rayons de l'ombelle (juin-juillet). [Le tout enfermé dans un involucre caliciforme, composé de feuilles de même forme que les caulinaires, soudées à la base, et de bractées, dont cinq extérieures en forme de croissant à cornes glanduleuses, cinq intérieures dressées, minces et frangées ; l'ombelle est très-ample, ordinairement à quatre

(1) *Gazette hebdomadaire*, octobre 1862.

rayons dichotomes, terminés en grappes unilatérales; les fleurs mâles, au nombre de quinze ou vingt, consistent chacune en une étamine dressée, plus longue que l'involucre. Au centre de l'involucre, une fleur femelle portée sur un pédicelle recourbé. — Ovaire à trois loges. — Trois styles, terminés chacun par un stigmate bifide.] — Fruits : capsules très-glabres, subglobuleuses, d'un vert cendré, à trois coques conniventes et monospermes.

Parties usitées. — Les racines, les semences et les feuilles.

[**Culture.** — L'épurge demande une terre fraîche et substantielle; on la propage par graines semées au printemps, elle se ressème d'elle-même.]

Récolte. — On récolte la semence quand elle est mûre. La racine se récolte au printemps et à l'automne. La dessiccation des feuilles se fait avec les précautions qu'exigent les plantes succulentes.

Propriétés physiques et chimiques. — A l'état frais, presque toutes les parties de l'épurge, quand on les coupe, laissent couler goutte à goutte un suc épais, lactescent, de nature gommo-résineuse, ainsi que celui de toutes les euphorbiacées, dont les propriétés corrosives résident essentiellement dans la partie résineuse. La dégustation de la plante cause un sentiment d'ardeur qui se répand dans toutes les parties de la bouche et dans la gorge. Analysées par Soubeiran, les semences d'épurge ont fourni : une huile fixe jaune (40 pour 100), de la stéarine, une huile brune âcre, une matière cristalline, une résine brune, une matière colorante extractive, de l'albumine végétale. L'huile brune âcre paraît être le principe actif; elle a une odeur et une saveur désagréables, qui la rapprochent beaucoup de l'huile de croton. Bien que son analogie avec cette dernière pût le faire supposer, l'huile d'épurge n'est pas soluble dans l'alcool.

On prépare l'huile d'épurge, 1° par expression, 2° par l'alcool, 3° par l'éther.

Le Codex a adopté l'huile obtenue par simple expression. Le médecin qui voudrait en employer une autre devrait la prescrire d'une manière spéciale. Martin Solon a reconnu que celle qu'on obtient par l'éther purge comme celle obtenue par l'alcool, mais qu'elle ne donne pas autant de nausées. L'huile d'épurge par expression est celle que j'ai adoptée dans ma pratique rurale comme étant plus facilement obtenue. Le procédé consiste à diviser les graines par la contusion, et mieux encore par le moulin, à les exprimer ensuite dans une toile de coutil, à soumettre le produit à la filtration. On obtient ainsi une huile d'un jaune clair et très-fluide, d'une saveur âcre.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Semences, 6 à 12, entières, comme cathartique, éméto-cathartique ou drastique.

Suc (inusité), quelques gouttes.

Huile des semences par expression, 30 centigr. à 1 gr., en pilules, potion, etc.

Mixture, eau distillée de laitue, 100 gr.; eau de menthe, sirop de roses, de chaque 25 gr ; huile d'épurge, 8 à 15 gouttes, à prendre en deux fois à peu d'intervalle. (Reis.)

Autre : Huile d'épurge, 8 à 12 gouttes; sucre, *à* gr.; infusion de guimauve ou de semences de lin, 100 gr.

Pilules, huile d'épurge, 8 à 15 gouttes, magnésie calcinée, *Q. S.*, pour 5 pilules.

Pastilles : chocolat à la vanille, 10 gr., sucre, 5 gr.; amidon, 2 gr.; huile d'épurge, 30 gouttes; mêlez exactement et faites 30 pilules que vous aplatirez sur une plaque de fer-blanc chauffée; 8 à 10 pilules pour une purgation. (Bailly.)

Lavement : huile d'épurge, 1 gr.; décoction de mercuriale, 500 gr.; amidon, 5 gr.

Bulliard conseille d'administrer l'épurge de la manière suivante : « Vous faites infuser 8 gr. de feuilles, des tiges ou des fruits de tithymale encore vert, dans une livre d'eau tiède, dans laquelle on délaie une cuillerée de miel, et l'on prend de cette eau de la même manière que l'eau émétisée, c'est-à-dire que l'on en prend d'abord deux cuillerées, une heure après deux autres cuillerées, et de demi-heure en demi-heure une nouvelle cuillerée, jusqu'à ce que ce remède produise l'effet qu'on en attend. Il faut, à chaque fois que l'on prend de cette eau, avaler un petit bouillon gras.

A L'EXTÉRIEUR. — Huile en frictions, 1 à 2 gr.; feuilles et suc en topique.

Les propriétés de l'épurge étaient connues des anciens. Hippocrate (5me livre des *Epidémies*) rapporte deux cas d'empoisonnement par cette plante. Pline, Dioscoride, la signalent comme un purgatif très-violent. Prise à haute dose, c'est un poison âcre qui peut déterminer l'inflammation de l'estomac, une irritation sympathique du système nerveux, et même la mort. Orfila le range parmi les poisons végétaux irritants. Les symptômes de cet empoisonnement sont les suivants : douleur cuisante et intolérable à l'esto-

mac, efforts pour vomir et ensuite vomissements; douleurs abdominales, selles sanguinolentes, superpurgation, mouvements convulsifs dans le bas-ventre, agitation des membres pelviens, pouls petit, serré, abattement, mort par épuisement ou par excès d'inflammation. (Pour le traitement, voyez les articles Bryone, Chélidoine, etc.)

Appliquée sur la peau, l'épurge détermine des boutons, des ampoules, et quelquefois même une inflammation qui peut se propager au tissu cellulaire sous-jacent.

L'épurge est un purgatif drastique des plus violents. La semence de cette plante n'en est pas moins d'un emploi tout à fait vulgaire dans nos campagnes. On en avale six à douze graines pour produire un effet purgatif suffisant. On prend aussi quelquefois quatre ou cinq de ses feuilles broyées avec du miel. Les paysans qui se purgent avec les semences les mâchent bien avant de les avaler quand ils désirent produire un grand effet; ils les concassent légèrement lorsqu'ils ne veulent qu'un effet modéré. Pour moi, je les emploie en émulsion avec un jaune d'œuf et une suffisante quantité d'eau. Cependant, chez les sujets robustes, et surtout dans les hydropisies non accompagnées d'irritation gastro-intestinale ou d'inflammation, je les administre en substance. Ces semences peuvent remplacer avantageusement l'huile de croton tiglium; elles sont d'une action moins violente et tout aussi certaine.

L'huile qu'on en retire est, au rapport de Carlo Calderini, qui le premier l'a obtenue, un purgatif très-doux. A la dose de trois gouttes chez les enfants, et de six à huit gouttes pour les adultes, elle produit des évacuations alvines sans coliques, sans ténesme. Ce n'est que lorsqu'elle est rance qu'elle cause des coliques. Avec le temps, et surtout par l'influence d'une température chaude, elle se trouble et se rancit; alors sa saveur, de douce qu'elle était, devient piquante. Dans l'usage que j'en ai fait, je l'ai vue produire assez souvent des contractions de l'estomac, et absolument le même effet, sur les intestins, que l'huile de croton tiglium.

Lupis et Canella (1) ont observé que cette huile détermine souvent des vomissements sans souffrance, et ils conseillent de ne pas dépasser la dose de trois à cinq gouttes. Puccinelli la donne à la dose de huit gouttes; il a observé chez deux individus un malaise d'estomac assez prononcé, avec vomissement, sueur froide au front, abattement général, sans évacuations alvines. Les essais faits à la Clinique de Bologne et à l'hôpital Della-Vita prouvent qu'à la dose de 10 gouttes, cette huile ne détermine aucune évacuation, mais qu'elle donne lieu à des accidents très-graves d'hyposthénie. L'huile d'épurge partage, avec un grand nombre de substances purgatives, la propriété de ne purger qu'autant qu'elle est administrée à faible dose. Dans ce cas, elle agit comme hyposthénisant entérique; mais à haute dose, elle se montre un hyposthénisant vasculaire général (Dieu). D'un autre côté, Barbier a expérimenté l'huile d'épurge à la dose de dix à vingt-deux gouttes, et il a observé que tout en provoquant des évacuations alvines, elle ne causait ni coliques, ni soif, ni chaleur abdominale, et que l'appétit se conservait. Ces contradictions peuvent s'expliquer par la diversité des lieux. L'épurge est sans doute plus active en Italie, et les sujets qui en reçoivent l'action plus irritables que dans le nord de la France. *Differre oportet genera medicinæ pro diversitate locorum; aliud enim opus est Romæ, aliud in Ægypto, aliud in Gallia* (Celsus).

Louis Frank pense que l'huile d'épurge pourrait être employée contre le ténia, l'ascite, l'hystéralgie, etc. Martin Solon l'a administrée avec succès à la dose de 1 gr. 25 centigr. jusqu'à 4 et 6 gr. dans plusieurs cas d'albumi-

(1) *Giornale di chirurgia*, 1825.

murie chronique (1). Mais, ainsi que le fait judicieusement remarquer Valleix, dans d'autres cas aussi, en continuant trop longtemps son administration, on a produit une irritation assez vive de la muqueuse intestinale, qui a paru hâter la mort. Lorsque, dans cette maladie, il y a opportunité pour l'emploi des purgatifs, je donne la préférence à la racine de bryone, à l'écorce intérieure du sureau, à la gratiole, au nerprun, etc., qui remplissent la même indication avec moins de violence. Dans le cas où il n'existe pas trop d'irritation intestinale, j'ai pu remplacer l'huile de ricin par un mélange d'huile d'olive ou d'œillette et l'huile d'épurge (6 à 12 centigr. pour 30 gr. d'huile).

C. Klèbe (2) dit avoir plusieurs fois traité avec succès l'ictère chronique, en donnant le suc d'épurge à la dose de vingt-quatre gouttes à une cuillerée à café.

L'huile d'épurge en lavement, à la dose de 1 gr. dans 500 gr. de décoction de mercuriale à prendre en deux fois dans la matinée, est un purgatif et un révulsif efficace dans la constipation opiniâtre, l'hydropisie, l'asphyxie, l'apoplexie séreuse, l'étranglement herniaire par engouement, la colique saturnine.

J'ai produit la rubéfaction et une éruption à la peau, dans les affections bronchiques, dans la sciatique, etc., en employant l'huile d'olive ou d'œillette dans laquelle j'avais fait macérer les semences concassées d'épurge. Cette huile m'a été d'un grand secours dans les épidémies de coqueluche, concurremment avec l'usage intérieur de la belladone. L'huile d'épurge obtenue par expression, que j'emploie aussi, est plus active. L'irritation qu'elle produit en frictions sur la poitrine est moins douloureuse que celle qu'on provoque par la pommade stibiée, et l'action en est plus facilement graduée.

L'épurge ne doit être employée à l'intérieur qu'avec une extrême prudence; dans les mains du vulgaire elle peut devenir un poison violent. Je l'ai vue déterminer une diarrhée rebelle chez un cultivateur qui en avait pris quinze semences dans un jaune d'œuf. Ce ne fut qu'après un long usage des mucilagineux et des opiacés que je parvins à le guérir. Au reste, dans les circonstances où l'énergie de l'épurge est indiquée, le médecin n'a d'autres précautions à prendre que celles que réclame l'emploi de la scammonée, de la scille, de la gomme gutte, etc.

Les feuilles fraîches d'épurge et de quelques autres espèces d'euphorbe, avec lesquelles on frictionne la peau, produisent aussi la rubéfaction; mais je leur préfère les frictions huileuses préparées avec la semence comme je l'ai indiqué plus haut. Le prix élevé de l'huile de croton et de celle d'épurge obtenue par l'alcool ou l'éther n'en permet pas l'usage à l'extérieur dans la médecine des pauvres.

On a employé l'épurge pour faire disparaître les verrues. Le suc en topique a réussi dans le traitement de la teigne : c'est sans doute à sa propriété épilatoire qu'il faut attribuer son efficacité dans cette affection. J'ai connu une femme de la campagne qui se chargeait charitablement de guérir tous les teigneux du canton au moyen : 1° d'un cataplasme composé de décoction de mercuriale et de seneçon, et de suffisante quantité de son; 2° de lotions après la chute des productions parasitiques, faites avec la lessive de cendre de sarment, de deux heures en deux heures, pendant deux ou trois jours; 3° enfin, de l'application du suc d'épurge, à l'aide d'un pinceau, en forme de badigeonnage sur les parties affectées. L'évulsion des cheveux s'opérait quelquefois au bout de deux ou trois jours, rarement après

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. VIII.
(2) *Bibliothèque germanique*, t. I, p. 87.

le cinquième jour. Lorsque l'irritation était trop intense, on revenait momentanément au cataplasme émollient.

On peut modérer l'énergie de l'épurge par la dessiccation prolongée ou par une légère torréfaction. Séchée à l'air libre pendant dix mois et mêlée avec du sucre, les feuilles, la racine et l'écorce des tithymales agissent, suivant Coste, sans inconvénient comme purgatif et même comme émétique à la dose d'un gramme ; huit paysans robustes, atteints de fièvres tierces, à qui on a administré ce remède, en ont fourni la preuve.

La racine et l'écorce de la tige de l'épurge sont purgatives, mais à un moindre degré que l'huile des semences de cette plante. La dose est de 1 gr. à 1 gr. 50 centigr.

EUPHORBE CYPARISSE. — Petite ésule, — euphorbe a feuilles de cyprès, rhubarbe des paysans, — euphorbe a feuilles linéaires. — *Euphorbia cyparissias* (L.); *Tithymalus cyparissias* (C. Bauh., Tourn); *Tithymalus minimus angustifolius annuus* (J. Bauh.); *Esula minor* (offic.). — Cette plante croît partout, sur les lisières des chemins et des bois, dans les lieux incultes.

Description. — Racines un peu grêles, presque simples. — Tiges droites, herbacées, hautes de 25 à 40 centimètres, donnant naissance à des rameaux stériles chargés de feuilles nombreuses et très-fines. — Feuilles linéaires, étroites, glabres, sessiles, d'un vert un peu foncé, longues d'environ 4 centimètres. — Fleurs disposées en une ombelle à rayons bifurqués au nombre de huit ou dix, longs d'environ 3 centimètres, entourés à leur base de folioles en forme d'involucre. — Bractées presque en cœur, d'un vert jaunâtre, un peu aiguës (juin-septembre). — Fruit : capsule à trois lobes contenant des semences lisses, ovales, grisâtres.

Parties usitées. — Les racines, les feuilles et les fruits.

[**Culture.** — La plante sauvage suffit grandement à la consommation; on la propage de graines semées au printemps.]

Ainsi que d'autres espèces de la même famille, la petite ésule a des propriétés analogues à celles de l'euphorbe épurge. Sa racine avalée, même en très-petite quantité, excite de violents vomissements et purge abondamment. C'est à sa vertu drastique qu'elle doit le nom vulgaire de *rhubarbe des paysans*. Cette plante est plus active encore que l'épurge; elle enflamme, corrode et ulcère la membrane muqueuse du tube digestif. Orfila a fait périr un chien en lui administrant 150 gr. de suc de petite ésule. Toutefois, son âcreté peut être corrigée soit en la faisant macérer pendant vingt-quatre heures dans le vinaigre, dans le suc d'oseille ou toute autre liqueur acide, soit en la faisant dessécher selon le procédé de Coste indiqué pour l'épurge. Dans cet état, on peut l'administrer comme drastique en substance à la dose de 50 centigr. à 1 gr. Geoffroy l'employait même à la dose de 1 gr. 25 centigr. à 4 gr. On en a quelquefois donné les feuilles en décoction dans le lait ou dans l'eau de racine de guimauve, à la dose de 8 gr.

EUPHORBE RÉVEILLE-MATIN. — *Euphorbia helioscopia* (L.); *Tithymalus helioscopius* (C. Bauh, T.). — Plante annuelle très-commune dans les terrains cultivés et principalement dans les jardins, qui doit son nom français à ce que, lorsqu'on se frotte les yeux après l'avoir touchée, on y éprouve des démangeaisons qui empêchent de dormir.

Description. — Tige dressée, ronde, lisse, de 20 à 30 centimètres de hauteur. — Feuilles alternes, spatulées, glabres, dentées dans leur moitié supérieure. — Fleurs jaunâtres, ombelles à cinq rayons bi ou trifides. — Involucres à cinq folioles ovales, grandes, dentées. — Bractées opposées ou ternées, etc. (juin-août).

L'euphorbe réveille-matin était considérée par les anciens comme la moins active de ses congénères. (Nonne prétend que le suc de cette espèce, donné à la dose de 2 gr. en plusieurs fois dans les vingt-quatre heures, con-

vient dans la syphilis dans le cas où le mercure ne peut être donné sans inconvénient.)

EUPHORBE DES MARAIS. — Tithymale des marais. — Grande ésule. — *Euphorbia palustris* (L.); *Tithymalus palustris fructicosus* (C. Bauh., T.); *Esula major* (Dod., effic.). — Croît dans les marais, les prairies tourbeuses, au bord des rivières. Elle est très-voisine de l'épurge.

EUPHORBE DE GÉRARD, Euphorbe ésule de la plupart des auteurs. — *Euphorbia Gerardiana* (Jacquin); *Euphorbia linariæ foliis* (Lam.). — Plante assez fréquente dans les lieux secs et sablonneux. Elle est commune aux environs de Paris, et se rencontre presque partout en France. Elle a quelque ressemblance avec la linaire par son feuillage.

Description. — Racine vivace, brune. — Tiges droites, simples, glabres, de 30 centimètres environ. — Feuilles lancéolées-linéaires, aiguës, alternes, glauques; folioles de l'involucre larges, arrondies, obtuses ou un peu mucronées au sommet; ombelles de 10 à 20 rayons dichotomes, etc. (mai-juin).

La partie corticale de la racine de cette plante a été indiquée par Loiseleur-Deslongchamps (1), comme succédanée de l'ipécacuanha. Ce médecin l'a administrée à vingt-deux individus de six à soixante ans, depuis 30 centigr. jusqu'à 1 gr. 20 centigr., dans des circonstances où on eût employé l'ipécacuanha. Il y a eu chez tous les individus, excepté chez quatre, des vomissements et des selles; en général, les sujets ont vomi deux ou trois fois, et été deux à quatre fois à la garde-robe; mais il n'y a jamais eu au-dessus de sept vomissements et plus de huit selles. Les vomissements ont été ordinairement faciles, et les déjections alvines rarement accompagnées de coliques, et encore celles-ci n'ont-elles été que très-légères.

EUPHORBE DES BOIS, *Euphorbia sylvatica* (L.); *Tithymalus sylvaticus lanuato flore* (C. Bauh., T.). — Est extrêmement commune dans tous les bois.

Description. — Tige presque ligneuse. — Feuilles obovales-lancéolées, entières, un peu velues, fermes; folioles de l'involucelle soudées ensemble et perfoliées. — Fleurs jaunâtres (avril-mai); pédoncules axillaires faibles et penchés; ombelle à cinq rayons dichotomes.

Il résulte des expérimentations de Loiseleur-Deslongchamps que l'euphorbe cyprès, l'euphorbe Gérard et celle des bois, offrent les mêmes propriétés que l'ipécacuanha et peuvent être substituées à cette racine exotique. L'*euphorbia pithiusa*, l'*euphorbia peplus* et l'*euphorbia lathyris* sont, d'après les mêmes essais, plus décidément purgatives qu'émétiques. Il est à remarquer que ce médecin a employé les parties des euphorbes sans les faire macérer dans le vinaigre, ou les torréfier, comme on le faisait presque généralement autrefois. Il a préféré les administrer dans leur état naturel et à plus petites doses.

D'autres espèces de tithymales, telles que : l'euphorbe des vignes (*euphorbia peplus*, L.), l'euphorbe nummulaire ou petit tithymale (*euphorbia chamæcice*, L.), l'euphorbe naine (*euphorbia exigua*, L.), l'euphorbe pourpre (*euphorbia characias*, L.), etc., peuvent être employées comme celles dont nous venons de parler, et être substituées à l'euphorbe officinale ou des anciens, à la gomme-gutte et à la scammonée. « Tous les tithymales bien vérifiés, dit Gilibert, offrent divers degrés d'activité; maniés par des praticiens sagement hardis, ils peuvent produire des effets très-heureux. Cependant on les néglige, quoiqu'une foule d'observations anciennes parlent en leur faveur; et, par une étonnante contradiction, les médecins ordonnent chaque jour,

(1) *Recherches et observations sur la possibilité de remplacer l'ipécacuanha par les racines de plusieurs euphorbes indigènes*, 1811.

dans les maladies atoniques, des drogues étrangères qui ne sont que des sucs résineux plus âcres dans leurs plantes vivaces que celui de nos tithymales. »

« Les anciens, dit Coste (1), n'avaient ni la connaissance du tartre stibié, ni les ressources de l'ipécacuanha : ils se servaient fréquemment des racines de l'ésule, pour provoquer d'abondantes évacuations par haut et par bas. Les anciens n'ont vanté son efficacité qu'après des épreuves heureuses. » Une espèce d'euphorbe est employée de temps immémorial comme émétique dans l'Amérique septentrionale : c'est l'*euphorbia ipécacuanha* (L.), que l'on a plus d'une fois substituée aux diverses espèces d'ipécacuanha du commerce.

J'ajouterai à ces considérations thérapeutiques, que les drastiques sont supportés plus facilement dans le Nord que dans le Midi, dans les campagnes que dans les villes, dans les lieux bas et aquatiques que sur les montagnes. De là, les opinions diverses ou opposées des praticiens sur l'action plus ou moins véhémente de nos euphorbes et des autres drastiques indigènes. J'ai été plus d'une fois à même d'observer que tel médicament de ce genre, administré sans inconvénient aux paysans, occasionnait chez les citadins, où le système nerveux est habituellement surexcité, des superpurgations et des accidents sympathiques très-graves. L'action des médicaments énergiques est évidemment subordonnée à l'état du système nerveux.

EUPHRAISE OFFICINALE. Euphrasia officinalis. L.

Euphrasia officinarum. C. Bauh., Tourn. — *Euphrasia vulgaris.* Park.

Herbe à l'ophthalmie.

Personnées. — Rhinanthacées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

Cette jolie plante croît sur les pelouses, sur la mousse, au bord des ruisseaux. Son nom *Euphrasia* exprime la joie, le plaisir. [Elle est considérée comme parasite par Decaisne].

Description. — Racines composées de fibres blanchâtres, très-menues. — Tiges de 10 à 20 centimètres, souvent rameuses, quelquefois simples, pubescentes, d'un brun foncé. — Feuilles petites, ovales, sessiles, alternes, quelquefois opposées, dentées, d'un joli vert. — Fleurs blanches, quelquefois bleuâtres, marquées de lignes violettes, axillaires, presque sessiles, rapprochées vers la partie supérieure des rameaux en une sorte d'épi (juillet-août). — [Calice monosépale, velu, glanduleux, divisé en quatre lobes, à tube marqué de cinq côtes saillantes. — Corolle un peu velue, monopétale, à deux lèvres, la supérieure en casque, l'inférieure à trois lobes maculés de jaune à la base]. — Quatre étamines didynames plus courtes que la corolle, qui est tachée de jaune en dedans. — [Ovaire libre, à deux loges, surmonté d'un style filiforme terminé par un stigmate en tête]. — Fruit : capsule renfermant des semences fort petites, d'un brun foncé, [striées, et parcourues dans leur longueur par un repli saillant.]

[**Culture.** — La culture de l'euphraise, comme toutes celles des plantes parasites, présente de grandes difficultés; il faudrait semer les graines dans un endroit où, préalablement, on aurait fait venir des espèces sur lesquelles elle croît, ce qu'on ne sait pas encore d'une manière positive; mais l'espèce sauvage suffit à la consommation.]

L'euphraise officinale a une odeur presque nulle, et une saveur un peu amère et astringente. Son infusion noircit par le sulfate de fer. On l'a vantée comme propre à guérir toutes les maladies des yeux. Cette prétendue propriété lui a valu en Angleterre le nom de *eye bright*, lumière de l'œil. Elle a pu être de quelque utilité en décoction dans quelques ophthalmies chroques ou légères, avec relâchement ou atonie; mais il faut la crédulité de Matthiole pour croire que l'euphraise guérit la cataracte, l'épiphora, l'obscu-

(1) *Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur les plantes indigènes*, etc. Paris, 1796.

rité de la vue, la cécité, et presque toutes les maladies de l'appareil oculaire. Des hommes célèbres, tels que Fabrice de Hilden, Lanzoni, Camérarius, Hoffmann, Ray, Jean Franck, se sont laissé entraîner par le préjugé en faveur d'une plante, très-jolie du reste, mais presque dénuée de vertus. Quand de grands noms accréditent l'erreur, elle marche, traverse les siècles, et vient s'asseoir gravement à côté de la science. Croira-t-on qu'il est encore des praticiens instruits qui prescrivent comme un précieux antiophthalmique l'eau distillée d'euphraise?

Quelle est donc l'origine de la réputation de l'euphraise? La voici : la tache jaune qu'on observe sur ses fleurs est remarquable; on lui a trouvé la forme d'un œil, dit Chaumeton, et, à une époque où l'absurde système des signatures était en vigueur, on en a conclu que l'euphraise devait être un remède infaillible contre les maladies des yeux.

FAUX ÉBÉNIER. Cytisus laburnum. L.

Anagyris non fœtens minor. C. Bauh.

Cytise des Alpes, — aubours, — cytise aubours, — ébénier des Alpes.

Légumineuses. — Lotées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Le cytise des Alpes (Cytis, nom d'une île de l'Archipel, selon Pline, où cet arbre abonde) est cultivé dans nos bosquets, dans les promenades publiques, quelquefois naturalisé dans les bois ou les haies. Les chèvres et les moutons mangent avec plaisir ses feuilles et ses rameaux. Son bois dur, pliant, servait autrefois à faire des arcs, et on peut l'employer en cerceaux, en échalas, en treillage, etc.

Description. — Tronc de 5 à 7 mètres de hauteur et même davantage ; écorce d'un gris-vert. — Feuilles trifoliées, pétiolées, à folioles ovales-oblongues, velues en dessous. — Fleurs jaunes, en grappes pendantes, munies de petites bractées vers le sommet, axillaires (mai-juin). — [Calice pubescent soyeux, tube campanulé court, limbe divisé en deux lèvres très-courtes. — Corolle à étendard ovale dépassant les ailes et la carène. — Dix étamines monadelphes. — Ovaire simple, terminé par un stigmate oblique. — Fruit : gousse pubescente, soyeuse, comprimée, bosselée, à bord supérieur, épais, caréné, contenant plusieurs graines brunes.]

[**Culture.** — Le cytise est une plante d'ornement qui vient dans tous les sols, et qui se propage de graines semées en pépinière au printemps ; on les met en place à deux ou trois ans.]

Parties usitées. — Les jeunes pousses, l'écorce, les graines.

[**Propriétés chimiques.** — D'après Caventou, les fleurs du cytise fournissent une matière huileuse odorante, de l'acide gallique, de la gomme, du sulfate de chaux et du chlorure de sodium] (1).

Les graines contiennent une matière à laquelle on a donné le nom de *cytisine*, et qui, suivant Chevallier et Lassaigne, est le principe actif de la plante. On trouve aussi la cytisine dans d'autres plantes de la même famille. [C'est une substance neutre, non azotée, déliquescente, incristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther; sa saveur est amère et nauséabonde.]

La semence de cytise des Alpes, prise à une certaine dose, irrite fortement le tube digestif, produit des vomissements, des déjections alvines abondantes, la superpurgation, et, secondairement, des symptômes nerveux plus ou moins graves caractérisant une véritable intoxication.

Des personnes ayant essayé l'emploi de ces semences comme aliment, ont été prises de vomissements, de coliques violentes et de flux de ventre très-abondants (2). Haller avait déjà signalé les propriétés vénéneuses du

(1) *Journal de pharmacie*, t. III, p. 309.

(2) *Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier*, t. XVIII, p. 304.

faux ébénier, dans des cas où les feuilles et les semences avaient été mangées. Les expériences de Christison ont démontré que l'écorce de cet arbre est très-délétère, et plusieurs faits, dont un tout récent (1), prouvent que les pétales ne sont pas moins énergiques.

Tollard et Vilmorin attribuent aux jeunes pousses les mêmes qualités.

(Dans un cas observé par Benett (2), outre les vomissements et la superpurgation, il y eut des phénomènes tellement particuliers que, malgré notre désir de rendre les observations aussi rares que possible, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire celle-ci en résumé : Une jeune fille de huit ans mange des petits pois récoltés à la campagne. — Selles multipliées, — vomissements, — puis collapsus, — pouls à peine perceptible, pupilles dilatées, écoulement involontaire de salive. — Une application d'ammoniaque aux narines fit cesser l'état comateux, mais aussitôt après survinrent des spasmes tétaniques violents semblables à ceux que détermine la strychnine. On lui fit prendre ensuite 1 scrupule de sulfate de zinc dissous dans une pinte d'eau chaude ; trois minutes après elle vomit abondamment, les spasmes devinrent moins intenses et les pupilles furent moins dilatées ; deux heures plus tard, la mère apporta le reste des pois dont la fille avait mangé, et qui n'étaient autres que des graines de cytise. On administre une forte dose d'huile de ricin. Le soir, les spasmes musculaires reparaissent avec plus de violence, surtout à la face ; chaque muscle de la face paraissait se contracter successivement, ceux de l'avant-bras faisaient saillie, et chacun d'eux semblait se séparer des muscles voisins. Les mains étaient fortement fléchies, la plante des pieds recourbée et les orteils rigides. La peau avait une teinte brunâtre caractéristique. L'inhalation d'un gros de chloroforme amena quelque soulagement ; mais les contractions musculaires ne tardèrent pas à reparaître. Une seconde inhalation de chloroforme faite trois heures plus tard eut le même résultat. Les jours suivants les mêmes symptômes se reproduisirent par intervalles, accompagnés de soif intense et de douleur à la région épigastrique. Ce ne fut qu'au bout de treize jours que la peau reprit sa couleur normale, et que les spasmes musculaires commencèrent à diminuer. — Trois autres enfants du voisinage avaient mangé des graines de cytise avec cette jeune fille et offrirent les mêmes symptômes à un degré moindre.

Voilà donc, d'après cette observation, un nouvel agent excito-moteur qui prendra sa place à côté de la strychnine, si les faits se multiplient en sa faveur).

Les propriétés vomitives et purgatives du cytise des Alpes ont porté Wauters à le proposer comme succédané du séné. Je pense que de nouvelles expériences sont nécessaires pour déterminer les doses auxquelles on peut sans danger administrer les semences, avant de les admettre définitivement comme purgatives. Les jeunes pousses administrées en décoction aux mêmes doses que le séné, à un cultivateur âgé de quarante-sept ans, atteint d'anasarque, suite de fièvre intermittente négligée, ont produit des nausées, quelques efforts de vomissement et six selles abondantes sans trop de coliques.

La CYTISINE, donnée à des animaux, même en très-petite quantité, produit des vomissements, des convulsions et la mort. (Chez l'homme, à la dose de 10 à 15 centigr., elle est vomitive et purgative.) Administrée à un homme à la dose de 40 centigr., elle causa des vomissements rebelles, des vertiges, des contractions spasmodiques, l'élévation du pouls et la décoloration de la face. Ces symptômes furent suivis, au bout de deux heures, d'une grande

(1) Bouchardat, *Annuaire*, 1860, p. 64.
(2) Bouchardat, *Annuaire*, 1860, p. 65.

dépression des forces qui dura plus de quinze jours. D'après ces effets, on est porté à croire que la cytisine a (en outre de l'action excito-motrice dont nous avons parlé plus haut), une action hyposthénisante très-prononcée, succédant assez promptement à son action primitive et irritante sur l'estomac.

FENOUIL. Anethum fœniculum. L.

Fœniculum dulce. Bauh., Tourn. — *Marathrum.* Fuchs.

Fenouil commun, — fenouil doux, — aneth doux, — anis doux.

Ombellifères. — Sésélinées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Le fenouil croît en France, en Italie, etc., dans les terrains pierreux, les décombres; en France, on le cultive dans les jardins.

Description. — Racine allongée, fusiforme, épaisse, de la grosseur du doigt. — Tiges droites, cylindriques, rameuses, d'un vert assez foncé, hautes de 1 à 2 mètres. — Feuilles à découpures nombreuses et presque capillaires, à pétioles amplexicaules. — Fleurs disposées en ombelles terminales, à rayons nombreux soutenant des ombellules courtes et ouvertes (juin-juillet). — Calice à cinq dents très-petites. — Corolle à cinq pétales jaunes. — Cinq étamines très-longues, étalées. — Ovaire simple, à deux loges uniovulées. — Deux styles courts. — Fruits consistant en deux akènes petits, secs, ovales, marqués de trois nervures en dehors.

Parties usitées. — Les racines, l'herbe et les fruits.

[**Culture.** — Quoique le fenouil vienne bien dans tous les sols, il préfère une terre sèche, légère et chaude; on le propage de graines semées en place, il se ressème de lui-même; le fenouil d'Italie se cultive comme le céleri, mais il devient bientôt âcre et très-aromatique en France; aussi est-il bon de faire venir des graines tous les ans.]

Récolte. — On récolte la racine en septembre. Les feuilles conservent leur couleur après la dessiccation. Le fruit, récolté à sa maturité, doit être net et bien nourri (il est pâle, et non jaunâtre ou brunâtre). Cette plante, comme toutes celles du même genre, est beaucoup plus aromatique dans le midi que dans les départements du centre et du nord de la France.

Propriétés physiques et chimiques. — Le fenouil exhale une odeur agréable, aromatique très-prononcée; sa saveur est vive, piquante. Il contient une huile essentielle incolore ou jaunâtre. Son stéaroptène a la même composition que celui d'anis. — Les confiseurs se servent des semences de fenouil comme de celle d'anis. — [L'huile liquide, d'après Calhours, ne contient pas d'oxygène, et elle a la même composition que l'essence de térébenthine.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Fruits en poudre, 2 à 4 gr.
Décoction des racines, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Infusion aqueuse des fruits, de 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 de fenouil sur 4 d'eau), de 30 à 100 gr. comme véhicule en potion, collyre, etc.
Vin (30 à 60 gr. de fruits pour 1 kilogr. de vin), de 30 à 120 gr.
Teinture (1 sur 8 d'alcool à 21 degrés), de 50 centigr. à 2 gr., en potion.
Huile essentielle, de 30 à 50 centigr., en potion.

A l'extérieur. — Huile essentielle et teinture en frictions.
Poudre, *Q. S.* en topique, en pommade avec l'axonge, etc.
Feuilles et sommités, en cataplasme, fomentations, etc.

Les fruits de fenouil font partie des quatre semences chaudes majeures, et la racine est une des cinq racines apéritives majeures. Elles entrent dans la thériaque, dans le mithridate, le *philonium romanum*, le diaphœnic, les pilules dorées, la confection Hamech.

Le fenouil est excitant. On peut, à ce titre, l'employer dans toutes les affections qui réclament l'action des toniques diffusibles. Ce que nous avons dit de l'anis peut s'appliquer au fenouil. Hippocrate et Dioscoride l'ont recommandé pour activer la sécrétion du lait. Bodart a vérifié cette propriété : « Nous pourrions, dit cet auteur, citer plusieurs exemples de mères

qui, manquant de lait, étaient sur le point d'abandonner leur enfant à un lait étranger, et chez lesquelles nous avons rétabli la sécrétion de ce fluide précieux, au moyen d'une infusion théiforme de semences de fenouil, édulcorée avec un peu de racine de réglisse verte. » J'ai employé plusieurs fois le même moyen avec succès chez les femmes atteintes d'agalactie par suite de dyspepsie produite par l'atonie de l'estomac ou la gastralgie. Lorsqu'il existe une irritation phlegmasique de l'estomac, accompagnant ou causant la suppression du lait, l'usage du fenouil ne peut que nuire. (Bontemps (1) a constaté avec le professeur Coze la réalité de cette action galacto-poïétique. Par contre, à haute dose, il reconnaît au fenouil des propriétés emménagogues énergiques : de sorte que, chez les femmes délicates, en provoquant le rétablissement des règles, on nuit à la sécrétion lactée. Il convient donc, comme dans toute bonne thérapeutique, de se baser sur le tempérament des nourrices pour la dose à administrer. (Femmes délicates, de 4 à 10 gr. de semences en infusion ; nourrices robustes, de 6 à 15 gr.)

Attribuer à cette plante des vertus carminatives comme à l'anis, au carvi, à la coriandre, etc., et la dire stomachique, diurétique, emménagogue, antispasmodique et même fébrifuge, c'est exprimer tout simplement une action excitante sur l'économie en général, et, selon les dispositions individuelles, sur tel ou tel organe en particulier.

La racine de fenouil est mise au nombre des racines diurétiques; les feuilles et les sommités sont appliquées en cataplasme sur les engorgements des mamelles.

(On a employé contre les poux une pommade à l'huile essentielle de fenouil : pharmacopée hollandaise : 120 gr. d'axonge; huile essentielle, 30 gouttes.)

FENU-GREC. Trigonella fœnum græcum. L.

Fœnum græcum sativum. Bauh. T.

Trigonelle, — senegré.

Légumineuses. — Lotées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Le fenu-grec (Pl. XVIII), très-commun dans l'ancienne Grèce et en Égypte, où on le cultive, se rencontre dans plusieurs des départements méridionaux de la France, dans les champs et sur les bords des chemins. On cultive cette plante comme fourrage dans quelques parties du Languedoc et du Dauphiné. Sa culture demande peu de soins. Il suffit, pour la semer, dit Pline, de scarifier le sol. C'est une nourriture excellente pour les animaux, dont elle entretient la vigueur, l'embonpoint et la santé. Les femmes égyptiennes font usage des semences cuites dans du lait pour se donner de la fraîcheur.

Description. — Racines grêles, allongées, fibreuses. — Tige droite, herbacée, fistuleuse, haute de 50 à 70 centimètres. — Feuilles médiocrement pétiolées, composées de 3 folioles de forme ovale, arrondies à leur sommet, rétrécies à leur base. — Fleurs jaunâtres, axillaires, solitaires, quelquefois géminées (juin-juillet). — Calice tubuleux presque diaphane, à cinq sépales égaux. — Corolle papilionacée, à carène très-courte, à ailes un peu ouvertes.— Quarante étamines diadelphes. — Ovaire simple à une seule loge multiovulée. — Un style et un stygmate simples. — Fruit : gousse étroite, longue d'environ 6 centimètres, contenant douze ou quinze semences brunes ou jaunâtres.

Parties usitées. — Les semences, la plante entière.

[**Culture.** — Le fenu-grec est plutôt cultivé comme plante fourragère que comme plante médicinale; il demande une bonne exposition et une terre légère et chaude ; on le sème en place au printemps, il ne demande ensuite que des soins ordinaires.]

(1) Thèse inaugurale de Strasbourg, 1833.

Récolte. — Ne présente rien de particulier. Il faut choisir cette graine récente, grosse, de couleur jaune ; la vétusté la rend obscure ou brune.

Propriétés physiques et chimiques. — Les semences répandent une odeur fragrante analogue à celle du mélilot. Leur saveur, mucilagineuse, se rapproche de celle des pois : 30 gr. de ces semences donnent par l'ébullition la consistance mucilagineuse à 500 gr. d'eau. Elles recèlent en outre, en petite quantité, un principe légèrement actif d'où provient leur odeur. [Ce principe est le même que celui que l'on trouve dans la fève tonka, le mélilot, etc., on le nomme *coumarine*.] ($C^{19}H^{7}O^{2}$).

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Semences, décoction, 30 gr. par 500 gr. d'eau pour tisane.

A L'EXTÉRIEUR. — Semences, décoction 60 à 120 gr. par 1,000 gr. d'eau, pour lotions, lavements, injections.

Farine, en cataplasme.

Les principales compositions où l'on fait entrer le fenu-grec sont le sirop de marrube blanc, l'huile de mucilage, les farines émollientes, l'onguent d'althea, le mondificatif de résine, l'onguent *martiatum*.

La grande quantité de mucilage que contiennent les graines de fenu-grec les rend adoucissantes, émollientes, lubrifiantes. On peut employer leur décoction avec avantage à l'intérieur et en lavement, pour apaiser l'irritation de l'appareil digestif dans les diarrhées, la dysenterie, l'empoisonnement produit par des substances corrosives, la gastro-entérite chronique, etc. Mais c'est surtout à l'extérieur qu'on emploie les semences de fenu-grec, en décoction dans l'ophthalmie, les aphthes, les gerçures de lèvres et du mamelon. En cataplasme, la graine de fenu-grec convient pour calmer la douleur et favoriser la résolution dans le phlegmon et autres inflammations externes.

FÈVE COMMUNE. Faba vulgaris. L.

Faba major, sive flore candido. TOURN.

Fève des marais.

LÉGUMINEUSES. Fam. nat. — DIADELPHIE DÉCANDRIE. L.

Cette plante est cultivée dans les potagers et dans les champs pour son fourrage et pour sa graine. On la croit originaire des bords de la mer Caspienne.

Description. — Tige blanchâtre, carrée, vigoureuse. — Feuilles grandes, ailées, à quatre folioles ovales, entières, d'un vert glacé de blanc à leurs deux faces. — Fleurs réunies cinq à six sur un pédoncule fort court. — Corolle blanche, marquée d'une tache noire et veloutée au milieu de chaque aile. — Calice à cinq dents. — Gousse grande, coriace, un peu renflée. — Semences oblongues ; ombilic terminal. La grosseur et la forme des semences diffèrent suivant les variétés.

[**Culture.** — La fève se sème de février à la fin d'avril ; pour en avoir de bonne heure on sème en décembre et en janvier, en rayons ou en touffes ; lorsqu'on les récolte vertes pour les manger, on peut, en coupant la tige du pied, espérer une seconde récolte.]

Propriétés chimiques.— La fève fournit de l'amidon, une matière animale, du phosphate de chaux, de la potasse et du sucre. La robe ou pellicule contient du tannin. La tige est riche en carbonate de potasse. (Cette tige donne par le rouissage une filasse grossière qui a été proposée pour la confection des papiers communs.)

Guérin-Méneville (1) a découvert une cochenille indigène (*coccus fabæ*) sur la fève des marais.

Les fèves, considérées comme aliment, sont difficilement digérées par les personnes délicates. On leur a attribué une action aphrodisiaque qui, sans doute, est sympathique de l'irritation qu'elles peuvent causer dans les organes digestifs.

(1) *Constitutionnel* du 23 juin 1852.

Les fleurs de cette plante sont légèrement aromatiques et antispasmodiques. Les semences sont adoucissantes, résolutives et astringentes. J'ai vu des diarrhées chroniques, traitées inutilement par les moyens les plus rationnels, céder à l'usage exclusif d'une bouillie faite avec la farine de fève. C'est surtout dans le cas où la maladie est entretenue par une vive irritation de la muqueuse intestinale coïncidant avec un état de débilité, que cette bouillie me réussit. L'infusion de la cendre des tiges et des gousses de fèves dans le vin blanc (60 à 90 gr. de cendre pour 1 kilogr. de vin) est employée vulgairement dans nos campagnes comme diurétique, dans la gravelle, l'hydropisie et les engorgements viscéraux sans inflammation. La dose de ce vin est de 60 à 100 gr. chaque jour. « Dans une douleur de reins et de la vessie, j'ai vu donner avec un grand succès, dit Guy de Chauliac, quatre onces de lessive faite avec la cendre de tiges de fèves; car cela faisait sortir l'urine et déchargeait les reins des glaires et du sable qui les incommodaient. » On fait, avec la farine de fève, des cataplasmes légèrement résolutifs. Cette farine fait partie des quatre farines résolutives des pharmacopées.

(Ambroise Paré dit (1), en traitant de l'application des sangsues : « Si on ne pouvait estancher le sang après la morsure, il faut appliquer la moitié d'une fève (fraîche, sans doute), la tenant et pressant dessus, jusqu'à ce qu'elle y demeure attachée et adhérente. Infailliblement cela retient le sang..... »)

FIGUIER. Ficus carica. L.

Ficus communis. C. Bauh. — *Ficus sativa.* Tourn.

Urticacées. — Morées. Fam. nat. — Polygamie. L.

Tout le monde connaît le figuier. Ses fruits sont usités comme aliment et comme médicament. La figue (sycone) est le réceptacle devenu charnu et contenant les ovaires transformés en petits akènes ou vrais fruits. Les figues vertes ont une saveur douce, sucrée, agréable. C'est un aliment de facile digestion et un des plus nutritifs en raison de la grande quantité de matière saccharine et de mucilage qu'il renferme. Les figues sèches sont plus difficiles à digérer.

Les figues grasses ou sèches sont émollientes, adoucissantes, relâchantes. La décoction de figues dans l'eau convient dans les maladies inflammatoires, la pneumonie, la pleurésie, le catarrhe bronchique, la cystite, la néphrite, la variole, la rougeole, la scarlatine, etc. Bouillies dans le lait, on les emploie en gargarisme lorsqu'il y a tension, douleur, gonflement dans l'angine, la gingivite et la stomatite. On les applique en cataplasme sur les tumeurs inflammatoires. Je me sers souvent de figues grasses pour excipient d'une certaine quantité de semence de moutarde pulvérisée, comme résolutif, rubéfiant, en cataplasme. J'emploie de la même manière d'autres substances énergiques pour en adoucir plus ou moins l'effet, selon l'indication que j'ai à remplir.

Les meilleures figues grasses ou sèches sont grosses, pesantes, sans odeur, d'une saveur sucrée, recouvertes d'une peau fine et tendre.

Les anciens employaient le suc âcre et laiteux du figuier comme purgatif, et à l'extérieur, dans le traitement de la lèpre et autres maladies cutanées chroniques. On en frotte les verrues et les cors pour les faire disparaître peu à peu. (Dioscoride en imbibait un morceau de laine dont il remplissait les dents cariées douloureuses.)

(1) Liv. xvii, ch. lxix, p. 423, 12e édition.

FILIPENDULE. Spiraea filipendula. L.

Filipendula vulgaris, an molon Plini? C. Bauh., Tourn.
Saxifraga rubra. Ger., Off.

Rosacées. — Spirées. Fam. nat. — Icosandrie pentagynie. L.

La filipendule (Pl. XVIII) est très-commune en France. On la trouve dans les clairières des bois, les coteaux secs et sablonneux. Elle est cultivée dans les jardins.

Description. — Racines composées de fibres fines offrant de distance en distance des tubercules en forme de renflements charnus. — Tige droite, simple, rameuse supérieurement. — Feuilles pétiolées, à folioles alternes quelquefois opposées, glabres, d'un vert foncé, incisées et inégalement dentées, entre lesquelles se trouvent des stipules de diverses dimensions. — Fleurs blanches ou peu rosées, odorantes, disposées en panicule terminal (juin-juillet). — Calice à cinq divisions. — Corolle formée de cinq pétales ovales, écartés. — Etamines filiformes et très-nombreuses. — [Pistil composé d'une douzaine de carpelles, à une seule loge, surmontées de styles terminaux marcescents. — Fruit composé d'une douzaine de petits follicules secs, pubescents, renfermant chacun un petit nombre de graines.]

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — La filipendule est assez abondante dans la nature pour suffire à la consommation ; elle vient dans tous les sols, et se propage facilement par graines, par éclats de pieds ou par tubercules.]

Récolte. — Les racines de filipendule se récoltent à la fin de l'automne. — On ne trouve ordinairement chez les herboristes que les cylindres allongés et pointus qui donnent naissance aux fibres auxquelles pendent les tubercules ; ceux-ci se rompent en l'arrachant de la terre.

[**Propriétés chimiques et usages économiques.** — Les petits tubercules de filipendule sont riches en amidon et en tannin ; on s'en est servi pour tanner les cuirs.] Cette plante est donc douée d'une certaine astringence. Les racines, cueillies à la fin d'automne, exhalent une odeur analogue à celle des fleurs d'oranger. Râpées fraîches, elles communiquent à l'eau une couleur rosée, et déposent une fécule amylacée dont Bergius a obtenu une colle excellente. Ces racines ont fourni dans les temps de disette une ressource alimentaire. Gilibert en a retiré une farine de bonne qualité, après les avoir fait cuire et pulvériser.

Les médecins savent aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la vertu lithontriptique qu'on leur attribuait autrefois. Mais elles sont diurétiques, ainsi que les feuilles, et se rapprochent, sous ce rapport, de la reine des prés ou ulmaire, et peuvent être employées comme cette dernière dans l'hydropisie. Leur astringence légère les fait utiliser en décoction (30 à 60 gr. par kilogr. d'eau) dans les diarrhées et la dysenterie, après la période d'irritation, et avant d'en venir à des astringents plus énergiques. (Thomas Burnet les plaçait « *inter specifica* » contre la ménorrhagie.)

FOUGÈRE MALE. Polypodium filix mas. L.

Filix non ramosa dentata. Bauh., T. — *Dryopteris.* Matth. — *Filix mas.* Dod. *Filix mas vulgaris.* Park. — *Polysticum filix mas.* Roth. — *Nephrodium filix mas.* Rich. — *Polypodium callepteris.* Bernh. *Aspidium filix mas.* Sw.

Aspide fougère mâle, — néphrode fougère mâle.

Fougères. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Cette fougère (Pl. XIX), placée d'abord parmi les polypodes, ensuite dans les aspidions (*aspidium*), est aujourd'hui rangée dans la tribu des polystics

(*polystichum*) ou nephrodes (*nephrodium*). On la rencontre partout, dans les lieux incultes, dans les bois, les haies, les lieux montueux, etc.

Description. — Rhizôme, improprement nommé racine, long de 15 à 20 centimètres, de la grosseur du pouce, noueux, écailleux et brun à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur. — Feuilles amples, lisses, d'un beau vert, cassantes, deux fois ailées, à pétiole court, brun et couvert d'écailles caduques ; folioles alternes, rapprochées, profondément pinnatifides, plus longues au milieu et diminuant graduellement jusqu'à l'extrémité, qui ne présente plus qu'une pointe ; pinules de ces folioles nombreuses, dentées.— Capsules réunies en paquets réniformes, très-rapprochés, disposées sur deux rangs à la base des deux tiers supérieurs de la foliole.

Parties usitées. — Le rhizôme ou couche souterraine et les bourgeons.

[**Culture.** — La fougère mâle est assez commune pour qu'elle puisse suffire aux besoins de la médecine ; on ne la cultive que dans les jardins de botanique et d'agrément, on la multiplie par éclats de pieds.]

Récolte, choix, conservation, etc. — Bien que l'on puisse se servir de la racine fraîche en tout temps, il vaut mieux l'arracher dans l'été. Frais, ce rhizôme est plus actif que desséché. Quant on veut le conserver, il faut, selon Soubeiran, le récolter en hiver. Malgré l'opinion de cet auteur, je pense que l'on doit plutôt le recueillir en été que dans les autres saisons parce qu'à cette époque il est dans toute sa vigueur, ce que l'on reconnaît à sa cassure verte. Bien l'émonder avant de le porter au séchoir. Celui qui a une teinte pâle, suivant Mayor, a peu d'effet. Il perd une grande partie de ses qualités physiques et de ses propriétés médicales en vieillissant. Le défaut de saveur annonce sa vetusté : il faut alors le considérer comme nul et le rejeter.

Il résulte des recherches de Timbal-Lagrave que l'on vend dans le commerce, sous le nom de *fougère mâle*, les rhizômes de toutes les fougères qui croissent dans nos campagnes, telles que l'*aspidium angulare*, l'*aspidium aculeatum*, l'*athyrium filix fœmina*, etc. « Sans doute, dit Timbal, l'analogie des caractères botaniques peut bien « faire supposer l'analogie des propriétés thérapeutiques ; mais cela n'est vrai que dans « un certain nombre de cas. Les exceptions sont nombreuses et concluantes. »

Le principe médicamenteux des plantes varie, de quantité au moins, d'individu à individu, suivant qu'il a poussé dans un endroit sec ou humide, qu'il a été cueilli dans telle ou telle circonstance d'âge ou de saison. Souvent même toutes les parties du même végétal ne contiennent pas la même quantité du principe actif qui le caractérise. Comment donc en serait-il autrement dans des échantillons pris parmi des espèces voisines?

Timbal, connaissant les difficultés qu'éprouve le pharmacien ordinaire à bien choisir parmi les fougères du commerce la véritable fougère mâle, trace ainsi qu'il suit leur diagnose différentielle :

« Le rhizôme de la fougère mâle est de moyenne grosseur ; les racines qui l'accom- « pagnent sont très-noires, fines ; les restes des pétioles sont assez ramassés, un peu « striés, munis d'écailles pellucides, lancéolées, sétacées, toutes ramassées au sommet « du rhizôme.

« Les *aspidium angulare* et *aculeatum* offrent des rhizômes très-gros, très-allongés, « à racines dures et grosses. Le reste des pétioles a aussi des écailles grandes, ovales, « aiguës, dispersées sur toute la longueur de ces derniers.

« Il serait à désirer, dit Timbal, que le Codex prescrivît de laisser à la fougère mâle, « telle qu'elle doit être vendue, les feuilles ou au moins les pétioles, afin de mieux la « distinguer de ses congénères. Ce moyen rendrait toute substitution impossible. En « effet, outre qu'on la distinguerait très-bien de l'*aspidium angulare*, il ne serait pas « possible de la confondre avec les *polystichum oreopteris*, *dilatatum thelipteris*, qui « ont les pétioles lisses et dépourvues d'écailles parce que celles-ci tombent après « l'épanouissement des bourgeons.

« L'*aspidium filix fœmina* se distingue aussi par ses pétioles lisses, sans écailles, fis- « tuleux, très-gros, noir foncé, et qui sont encore dépourvus de masses charnues à l'in- « térieur.

« Les *polypodium dryopteris*, *phægopteris*, *rheticum*, sont peu employés à la substi- « tution dont nous parlons, quoique les deux premiers soient très-répandus dans cer- « taines contrées, parce que leurs souches grêles et rampantes ne produiraient pas « assez en poids à celui qui fait la récolte. »

Du travail de Timbal l'on doit tirer cette conclusion pratique : qu'il ne faut pas abandonner l'emploi de la fougère mâle, très-commune en France, pour lui substituer

des substances exotiques très-coûteuses, avant que des expériences comparatives aient établi sa valeur exacte (1).

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La souche de la fougère mâle est d'une odeur un peu nauséeuse, d'une saveur d'abord douceâtre, puis un peu astringente et amère. D'après l'analyse de Morin, ce rhizôme contient de l'huile volatile, une matière grasse composée d'élaïne et de stéarine, de l'acide gallique, de l'acide acétique, du sucre incristallisable, du tannin, de l'amidon, une matière gélatineuse insoluble dans l'eau et dans l'alcool, du ligneux.

Trommsdorff avait trouvé dans l'extrait éthéré de la racine de fougère mâle un corps cristallisé qu'il avait appelé *filicine*. Lucke a repris l'étude de ce composé qu'il nomme *acide filicique*. Il se dépose sous la forme de croûtes jaunes dans l'extrait éthéré. On peut le purifier en le lavant avec de l'alcool éthéré, et en dissolvant le résidu dans l'éther bouillant, qui le laisse déposer par le refroidissement sous la forme d'une poudre blanc jaunâtre et cristalline. Cet acide est insoluble dans l'eau, l'alcool faible et l'acide acétique. Il se dissout dans l'alcool absolu bouillant et dans l'éther. Il fond à 161 degrés et se prend par le refroidissement en une masse transparente et d'un vert jaunâtre ; à une température plus élevée, il se décompose en dégageant une odeur d'acide butyrique. La dissolution éthérée possède une réaction acide. L'extrait éthéré de la racine de fougère mâle renferme, indépendamment de l'acide filicique, une huile verte qu'on en extrait en le délayant dans un peu d'alcool et d'éther, et en précipitant par l'eau. Cette huile verte est saponifiable et fournit un acide gras liquide, que l'auteur appelle *acide filixoïde* (2).

[Toutes ces recherches auraient besoin d'être confirmées; d'après Deschamps (d'Avallon) et Collas, le principe actif de la fougère mâle serait une matière résineuse qui est extraite par l'alcool et représentée par l'extrait alcoolique; quant à l'extrait éthéré ou huile éthérée, elle est inactive ou à peu près.]

Allard, pharmacien (3), a trouvé dans le rhizôme de fougère mâle un produit astringent qui lui parut propre à remplacer le cachou, le ratanhia, etc.

Les bourgeons frais, suivant l'analyse de Peschier, de Genève, contiennent une huile volatile, une résine brune, une huile grasse, une matière grasse solide, des principes colorants verts et vert-brun rougeâtre, de l'extractif.

C'est le mélange des corps gras et de la résine avec l'huile volatile qui donne à la souche de fougère mâle la propriété vermifuge.

4 kilogr. 1/2 de feuilles sèches de cette plante ont donné, par la combustion, 380 gr. de cendres, qui ont produit 60 gr. de carbonate de potasse. La cendre de fougère entre dans la composition de la porcelaine de la Chine : elle sert aussi à la verrerie et à la fabrication du savon.

En Norvége et dans les contrées septentrionales de l'Europe, on mange les jeunes pousses de fougère mâle comme les asperges. Les habitants de la Sibérie font bouillir la racine dans la bière, ce qui donne à cette dernière, suivant Plenck, une odeur agréable et un goût de framboise. (*Undè gratus odor saporque rubi.*) Cette racine a, dit-on, servi à faire du pain en 1694 dans les montagnes de l'Auvergne. Dans quelques contrées, on la donne aux porcs pour les engraisser. Pendant les grandes sécheresses de l'été, quand les pâturages manquent, on peut aussi donner aux vaches et aux bœufs la fougère verte et tendre. Mêlée à la paille, elle offre une bonne nourriture pour les troupeaux.

Les feuilles de fougère servent, dans nos campagnes, à composer la couche des enfants. Les coussins et les matelas qu'on en fait sont beaucoup plus sains que ceux qui sont faits avec la plume. On les recommande surtout aux scrofuleux et aux rachitiques.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction (à vase clos), 30 à 60 gr. pour 1 kilogr. à réduire à 500 gr.

Poudre, 12 à 16 gr. en deux ou trois fois (mêler le résidu avec le premier produit).

Extrait résineux (obtenu par l'alcool), 50 centigr. à 2 gr. 50 centigr., en pilules, en deux fois, le matin et le soir.

Huile éthérée (souches réduites en poudre, que l'on épuise par l'éther avec l'entonnoir de Robiquet; on distille et on obtient une huile dans la proportion de 50 gr. pour 500 gr. de fougère. — Peschier (de Genève), la prépare avec les bourgeons. Cette préparation, à laquelle il donne le nom d'*oléo-résine*, est, d'après l'auteur, le ténifuge le plus énergique), 2 à 8 gr., en électuaire, émulsion, etc.

(1) *Compte-rendu des travaux de la Société impériale de médecine de Toulouse*, 1856, p. 63 et suivantes.

(2) *Archive der Pharmacie* et *Journal de pharmacie et de chimie*, 1852.

(3) *Journal de pharmacie*, 1829, t. XV, p. 292.

DIVERS MODES D'ADMINISTRATION.

Remède de Mme Nouffer. — Panade la veille au soir. Le matin, 12 gr. de poudre de racine de fougère mâle; deux heures après, un des bols suivants : calomel et racine de scammonée, de chaque 50 centigr.; gomme gutte, 30 centigr.; confection d'hyacinthe, *Q. S.* pour trois bols, dont un pour les enfants, deux pour les personnes délicates, trois pour les adultes vigoureux, à un quart d'heure d'intervalle. Immédiatement après, on prend une ou deux tasses de thé vert, et on continue cette boisson pendant les évacuations, jusqu'à ce que le ver soit expulsé. Si le bol ne purge pas suffisamment, on prend 8 à 15 gr. de sulfate de magnésie dans un verre d'eau. Pour faciliter l'expulsion du ténia, le malade doit rester sur le bassin, continuer l'usage du thé, et prendre, s'il le faut, une nouvelle dose de sulfate de magnésie.

Méthode de Bourdier. — Donner le matin, à jeun, 4 gr. d'éther sulfurique dans une décoction saturée de racine de fougère mâle; au bout d'une heure, le malade éprouve du trouble dans le bas-ventre; alors 60 gr. d'huile de ricin édulcorée avec du sirop de limon sont administrés. Continuer ce traitement pendant deux ou trois jours. Quand le ténia persiste, donner un lavement avec une forte décoction de fougère et 8 gr. d'éther.

Méthode de Rouzel. — Ce médecin fait réduire en poudre le rhizôme récemment récolté, en fait des bols avec du sirop de fleurs de pêcher, et administre 30 à 36, et plus, de ces bols, d'environ 1 gr., dans un quart d'heure. Deux heures après, il purge avec l'huile de ricin.

Trousseau et Pidoux conseillent le traitement empirique suivant :

Premier jour, diète lactée très-sévère.

Deuxième jour, le matin, à jeun, 4 gr. d'extrait éthéré de racine de fougère mâle en quatre doses, avec un quart d'heure d'intervalle.

Troisième et dernier jour, 4 gr. d'extrait éthéré, comme la veille; un quart d'heure après la dernière dose, 50 gr. de sirop d'éther pris en une seule fois; une demi-heure plus tard, un looch blanc avec addition de 3 gouttes d'huile de croton tiglium.

[Nous avons parlé ailleurs de l'association des graines de citrouille avec l'extrait alcoolique de fougère mâle. (Voyez CITROUILLE.)]

La fougère était connue dès la plus haute antiquité comme plante médicinale, et notamment comme vermifuge. Dioscoride, Galien, Pline et Aëtius la signalent comme ténifuge, et Avicenne ajoute qu'elle provoque l'avortement.

A une époque plus rapprochée de nous, on a en outre préconisé la souche de cette plante comme adoucissante, tonique et astringente; elle a été employée contre la goutte, le rachitisme, le scorbut, les embarras viscéraux. On a été jusqu'à lui attribuer la propriété d'activer la sécrétion du lait, de rappeler l'écoulement des règles, et de provoquer, ainsi que l'avait dit Avicenne, l'expulsion du fœtus.

Les auteurs des siècles derniers, à l'exception de Simon-Pauli, F. Hoffmann, N. Andry et Marchand, ont révoqué en doute la vertu ténifuge de la fougère mâle. Cullen la regarde comme inerte, parce que, dit-il, l'estomac en supporte des quantités considérables sans malaise, comme si cette substance ne pouvait agir d'une manière spéciale et toxique sur les entozoaires en général et en particulier sur le tænia, sans porter sérieusement atteinte à la muqueuse gastro-intestinale. Alibert et Guersent disent n'avoir retiré aucun avantage de cette racine employée seule, et attribuent aux drastiques, à la gomme gutte, à la scammonée, les effets du remède de Mme Nouffer (Voyez *Préparations pharmaceutiques et doses*), remède que Louis XV acheta 1,800 fr. et dont l'importance diminua dès qu'il fut connu.

Cependant des observateurs judicieux tels que Gmelin, Hufeland, Went, Kroll, attestent que le rhizôme de cette plante a pu seul, et sans l'association d'aucune substance, tuer et expulser le tænia. Rouzel (1), de Saint-Etienne-aux-Claux (Corrèze), dit avoir administré ce ténifuge avec succès plus de cent cinquante fois pendant une pratique de quarante ans (Voyez *Préparations pharmaceutiques* ci-dessus). Ce praticien cite deux cas de réussite où la racine de grenadier avait échoué. Daumerie, de Bruxelles (2), a rapporté quatre cas de succès, dont deux dans lesquels le ver a été expulsé en entier sans le secours d'aucun autre médicament. — Un de mes amis,

(1) *Revue médicale*, octobre 1840.
(2) *Archives de la médecine belge*, septembre 1841.

âgé de trente-neuf ans, avait inutilement employé trois fois la racine de fougère mâle en poudre jusqu'à la dose de 50 gr., en ayant soin de prendre ensuite 60 gr. d'huile de ricin en une seule dose. La quatrième fois, il fit précéder l'emploi du même remède de l'usage abondant de la carotte crue pour toute nourriture pendant six jours. Le ver, qui le tourmentait depuis près de six ans, fut alors expulsé tout entier. Un cultivateur âgé de trente et un ans, d'une constitution délicate, d'un tempérament lymphatique, atteint du tænia depuis plusieurs années, en fut délivré en prenant pendant trois jours à jeun 30 gr. de racine (rhizôme) de fougère mâle pilée avec autant de miel et réduite en pulpe. C'est le mode d'administration le plus simple et probablement le plus efficace.

L'extrait résineux de fougère mâle s'est montré d'une efficacité incontestable contre le tænia. Ebers, de Breslau (1), rapporte huit observations qui constatent que l'administration de ce médicament a produit un prompt et heureux résultat. Suivant ce médecin, il tue le tænia et il expulse aussi les lombrics, mais vivants. La dose prescrite était de 1 gr. 25 centig., en deux fois, sous forme de pilules. Comme ce remède paraît avoir pour propriété de tuer le ver plutôt que celle de l'expulser, un purgatif était administré le lendemain. Huit autres observations (2) attestent également la propriété ténifuge de cet extrait, que d'autres médecins tels que Radius, Tott, Kierser, etc., ont aussi employé avec succès. Il m'a procuré un résultat aussi heureux que prompt chez une femme de chambre anglaise qui, depuis un séjour de six années consécutives en Suisse, était attaquée d'un tænia contre lequel elle avait inutilement employé l'écorce de racine de grenadier, la racine de fougère en poudre, l'huile essentielle de térébenthine, etc.

D'après Peschier (3), l'oléo-résine de bourgeons de fougère mâle a provoqué, dans l'espace de neuf mois, l'expulsion de plus de cent cinquante tænias. Patin (4), dans un voyage qu'il fit à Genève, eut occasion de voir administrer ce médicament par Peschier, et, à son retour à Paris, il l'employa avec succès dans deux cas. L'oléo-résine, préparée selon la méthode de Peschier, est, suivant Trousseau et Pidoux, un remède plus puissant encore, comme tænifuge, que l'écorce de grenadier.

Christison (5) a fait connaître les résultats obtenus de l'emploi de l'extrait éthéré de fougère mâle, soit par lui, soit par quelques-uns de ses confrères, dans vingt cas de tænias bien constatés. Dans tous ces cas, le tænia fut rendu après une seule dose du médicament, et ordinairement en une seule masse. Quelquefois même il fut expulsé sans aucun purgatif. Le plus souvent le remède ne causa aucune douleur pendant son action, ce que les malades qui avaient déjà pris d'autres vermifuges d'un effet plus ou moins désagréable faisaient remarquer. Chez quelques individus, toutefois, il y eut des coliques, des nausées, une sensation pénible dans le bas-ventre, et même des vomissements. Dans deux cas seulement, il y eut récidive après six mois environ. Christison pense qu'il est prudent d'administrer le médicament une fois par mois, pendant un certain temps, attendu que des œufs restés dans l'intestin peuvent reproduire le ver, comme la tête elle-même, en reproduisant de nouveaux anneaux. Ce médecin cite le cas d'un malade qui avait pris un grand nombre de fois l'huile essentielle de térébenthine, et chez lequel depuis vingt ans le tænia se reproduisait à des intervalles de quelques mois. Une dose d'extrait éthéré de fougère mâle fit expulser un très-long tænia. Depuis, huit mois s'étaient écoulés sans récidive. Christison

(1) *Revue médicale*, 1828, t. III, p. 237.
(2) *Gazette de santé*, septembre 1828.
(3) *Bibliothèque universelle*, avril 1828.
(4) *Gazette des hôpitaux*, novembre 1840.
(5) *Monthly Journ. of med.*, 1853, et *Bulletin de thérapeutique*, t. XLV, p. 477.

donnait d'abord l'extrait de fougère mâle à la dose de 1 gr.; mais on peut, selon lui, le donner à la dose de 1 gr. 25 centigr. La dose prescrite par Peschier, de Genève, est de 2 à 4 gr.

Les résultats obtenus par le professeur d'Edimbourg sont de nature à appeler l'attention des praticiens et à leur faire préférer, à mérite égal, la fougère mâle, plante indigène que l'on trouve partout, au kousso, substance exotique d'un prix élevé, et qui, comme tant d'autres, nous arrivera tôt ou tard altérée par le temps, ou falsifiée par la cupidité.

(Pour le cheval, on emploie la poudre de rhizôme de fougère mâle, en décoction, dans l'eau, à dose de 250 gr.; pour les bœufs et les vaches, à celle de 130 gr.; et à celle de 32 à 64 gr. pour le mouton, le veau et le chien.)

FOUGÈRE FEMELLE. — Ptéride, — porte-aigle, — grande fougère femelle, — fougère commune. — *Polypodium filix fœmina*, L. — *Pteris aquilina*. — *Filix ramosa major*, Bauh., T. — Cette fougère est abondante dans les terres légères, sablonneuses et humides.

Description. — Souche perpendiculaire, fusiforme, simple, noire, blanchâtre intérieurement, offrant sur sa coupe transversale une figure noirâtre formée par la section des faisceaux vasculaires et représentant un double aigle héraldique (aigle de la maison d'Autriche). — Frondes très-grandes, hautes quelquefois de 1 à 2 mètres; trois ou quatre fois ailées; les pinnules fort nombreuses, petites, ovales-allongées, un peu aiguës; celles qui terminent chacune des divisions principales de la fronde lancéolées, toutes entières. — Fruits formant une ligne continue bordant toutes les divisions des frondes, dont le tégument est formé par le bord même replié en dessous (Richard).

Cette fougère est d'une saveur âpre, peu agréable. Elle contient, outre divers principes, une certaine quantité de fécule. Elle fournit beaucoup de potasse. On la brûle comme la fougère mâle et d'autres espèces de fougères, pour en faire de la cendre qui sert aux verreries. Bosc dit qu'on pourrait en extraire toute la potasse dont la France a besoin. On peut aussi s'en servir au tannage des cuirs. On la brûle sur les terres pour les fertiliser.

La fougère femelle a été aussi préconisée comme ténifuge. Malgré les assertions de Haller, d'Alston et d'Andry, qui ont élevé sa vertu anthelminthique au-dessus de celle de la fougère mâle, les effets réels de ce médicament sont encore à constater, attendu qu'on l'a presque toujours associé à diverses substances résineuses et purgatives plus ou moins énergiques. La vertu abortive qu'on lui a attribuée de temps immémorial mérite, comme celle de la fougère mâle, l'examen attentif des praticiens.

FRAISIER. Fragaria vesca. L.

Fragaria vulgaris. C. Bauh., T. — *Fragaria ferens fraga rubra*. J. Bauh.

Rosacées. — Dryadées. Fam. nat. — Icosandrie polygynie. L.

Tout le monde connaît cette plante vivace et surtout les fruits agréables qu'elle porte.

Description. — Racines noirâtres, fibreuses, cylindriques, rameuses. — Tiges herbacées, stolonifères, velues. — Feuilles radicales, trifoliolées. — Fleurs blanches, terminales (au printemps et en été). — [Calice à cinq divisions, étalé, accompagné d'un calicule aussi à cinq divisions. — Corolle rosacée à cinq pétales entiers. — Étamines très-nombreuses insérées sur le calice.]— Fruit : akènes petits, durs, portés sur un réceptable charnu et succulent (fraise).

Parties usitées. — Les racines, les feuilles et les fruits.

[**Culture.** — Le fraisier est peu difficile sur le choix du terrain et il exige peu de chaleur pour arriver à maturité. Le nombre considérable de variétés de fraises a été divisé par Porteau en six classes que l'on distingue par leur port, leur couleur, la grandeur et la structure des fleurs et aux qualités de leur fruit; toutes aiment une terre douce, chaude, substantielle, riche en engrais bien consommé sans être trop forte; elle

préfère l'eau que le jardinier lui donne à celle des pluies ou de l'humidité naturelle du sol ; on la multiplie par stolons ou drageons et rarement par semis, à moins qu'on ne cherche à obtenir des variétés.]

Récolte. — On arrache la racine en automne ou pendant l'hiver pour la conserver, et pendant toute l'année pour l'employer immédiatement. Transplanté dans les jardins et cultivé, le fraisier produit de nombreuses variétés de fruits ; mais ces fruits perdent cette saveur exquise et cette odeur délicieuse qu'ils ont dans l'état sauvage. Les grosses fraises, telles que les ananas, les chilis, etc., estimées pour leur volume, leur bel aspect, sont bien moins savoureuses et plus indigestes que la fraise des bois.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — On mange le fruit seul ou avec du sucre, du vin, de l'eau, du suc de citron, de la crème ; on en fait une boisson tempérante et rafraîchissante en les écrasant dans l'eau. On peut en préparer une sorte de vin, en retirer du sucre, de l'alcool. Le principe aromatique de ce fruit passe avec l'eau distillée. « La fraise donne, dit Stan. Martin (1), un hydrolat, qui ne devient agréable que lorsqu'il a vieilli cinq à six mois : il faut, pour l'obtenir, mettre dans l'eau de l'alambic quelques poignées de muriate de soude. L'hydrolat de fraises peut être employé comme parfum, pour aromatiser des pastilles, des sirops. Afin que les fraises ne soient pas trop longtemps soumises à la chaleur, on doit, d'après Stan. Martin, employer, pour la préparation du sirop de fraises, le mode suivant : on met dans un vase, qui ne doit être ni en bois ni en métal, des couches superposées de fraises et de sucre pulvérisé ; on dépose ce mélange à la cave ; le lendemain, on le jette sur un tamis en crin, au travers duquel le jus s'écoule. Ce jus est mis en bouteille et chauffé d'après le procédé Appert. Ainsi préparé, le sirop de fraises est d'une belle couleur, d'une odeur agréable et d'une saveur qui rappelle celle de la fraise. Il peut être conservé d'une année à l'autre sans s'altérer. »

[D'après Buignet, la proportion et la nature des sucres varient beaucoup dans les fraises ; ainsi les fraises *Colline d'Ehrhavelt* renferment, pour 100 de matière sucrée, 56 de sucre de canne et 44 de sucre interverti ; les fraises renferment encore de la pectine, de l'acide pectique, de l'acide malique, etc.]

La racine de fraisier est d'une odeur nulle, d'une saveur amère et astringente. Sa décoction est d'une couleur rouge. Elle contient du tannin et de l'acide gallique.

Substance incompatible. — Le sulfate de fer.

Pallas dit que la racine du fraisier porte une sorte de cochenille.

Feuilles de fraisier, comme succédané du thé. « M. Klekzinsky, à Vienne, rapporte que les feuilles de fraisier des forêts, recueillies immédiatement après la maturation des fruits, donnent une boisson diététique agréable. On les fait sécher au soleil, ou on les torréfie légèrement sur des plaques chaudes. Dans le premier cas, on obtient une infusion un peu verdâtre, dans le second, un peu brunâtre, d'odeur agréable, de saveur astringente, qui rappelle celle du thé de Chine. La légère torréfaction rend la chlorophylle renfermée dans ces feuilles insoluble dans l'eau, et dissipe en même temps le peu d'odeur herbacée inhérente à la plupart des infusés de feuilles fraîches (2).

La racine et les feuilles de fraisier sont diurétiques et un peu astringentes. Elles sont fréquemment employées en décoction (30 à 60 gr. par kilogr. d'eau) dans les affections des voies urinaires, dans quelques hémorrhagies passives, surtout dans l'hématurie lorsque l'irritation est calmée, dans la période d'atonie des diarrhées, etc. L'usage de la décoction de racine de fraisier donne aux urines une teinte rosée, et les excréments rougissent.

On trouve dans un recueil scientifique d'Amérique, le *Southern medical and surgical Journal*, l'exposé de diverses expériences tentées par Blackburn avec les feuilles du fraisier sauvage dans la dysenterie. Ce médecin a fait usage des feuilles de fraisier sous toutes les formes, dans le traitement de cette maladie; mais voici la formule à laquelle il s'est arrêté comme étant la meilleure : Pr. feuilles vertes 375 gr., bonne eau-de-vie 1 litre 15 centilitres ; faites bouillir jusqu'à ce que le liquide soit réduit à 55 centilitres.

---

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLVIII, p. 544.

(2) *Wiener medizinische Wochenschrift* et *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1855, p. 433.

Filtrez. On administre cette boisson par cuillerées à bouche toutes les trois heures jusqu'à ce que les symptômes alarmants aient disparu. Blackburn cite plusieurs observations desquelles il résulte que, dans des cas de dysenterie où les moyens ordinaires avaient échoué, il a suffi de dix cuillerées de la décoction de feuilles de fraisier pour produire une amélioration qui, bientôt, a fait place à une guérison complète.

Malgaigne a publié dans le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XIX, une observation très-intéressante de diarrhée chronique, avec anémie profonde, guérie par le même moyen.

Les fraises sont rafraîchissantes et tempérantes. Elles conviennent aux tempéraments bilieux et sanguins. J'ai vu une gastro-entérite chronique survenue à la suite de l'abus des spiritueux, chez un cultivateur âgé de trente-quatre ans, d'une constitution sèche, d'un tempérament nerveux, se dissiper entièrement par l'usage des fraises mangées en grande quantité et presque comme seul aliment pendant un mois. Cette cure eut lieu en 1826. Depuis cette époque, aucun symptôme de gastrite n'a reparu. On sait que Linné parvint à se garantir des attaques douloureuses de la goutte par ce moyen, et que plusieurs goutteux ou calculeux en ont fait avec succès leur principale nourriture. Le *Journal de chimie médicale* (année 1840) rapporte que Sauquet, pharmacien à Sigeau, a adressé à la Société des sciences physiques une observation relative à un de ses amis qui s'était délivré de la goutte en mangeant annuellement, soir et matin, des fraises. On a aussi conseillé l'usage de ce fruit contre la jaunisse, la phthisie, la bronchite avec toux sèche et chaleur des voies aériennes.

Van Swieten rapporte que des maniaques ayant mangé jusqu'à 20 livres de fraises par jour, pendant plusieurs semaines, ont été complétement rendus à la raison... (?) Gilibert et Hoffmann citent des guérisons de phthisie qui n'étaient sans doute que des catarrhes pulmonaires, des inflammations chroniques de la poitrine, accompagnées, comme cela a souvent lieu, de fièvre lente et de marasme. Gesner rapporte que le suc exprimé des fraises, macéré dans l'esprit de vin, administré à la dose d'une cuillerée à bouche chaque matin, a puissamment soulagé des personnes atteintes de la pierre. Boerhaave dit que la propriété diurétique réside plus particulièrement dans les fruits, improprement appelés *graines;* il les prescrit infusées dans du vin blanc. Liébig a prouvé par l'analyse que, pendant l'usage des fraises, l'urine cessait de contenir cet excès d'acide urique qu'elle présente quelquefois chez les individus sujets ou prédisposés à la néphrite calculeuse. Ce fait confirme les observations des auteurs que nous venons de citer.

Gelneck (1) assure que les fraises sont anthelminthiques ; il en fait manger aux malades qui ont le tænia, et auxquels il doit faire subir un traitement.

Les fraises déterminent, chez certaines personnes, une éruption, une sorte de roséole occupant une étendue plus ou moins grande, et surtout marquée au cou et à la face. J'ai observé ce fait sur moi-même jusqu'à l'âge de trente ans environ. J'ai pu ensuite m'habituer peu à peu à l'usage de ce fruit sans en être incommodé.

La décoction de la racine et des feuilles de fraisier est employée à l'extérieur en gargarisme dans l'angine, et en lavement dans les diarrhées et vers la fin de la dysenterie. Les feuilles pilées ont été préconisées par Nébel (*in* Mérat et Delens) comme topique pour guérir les ulcères. On prescrit parfois l'eau distillée de fraise ou celle de la plante comme cosmétique. Pour enlever les taches de hâle, on se sert avec avantage, dit-on, d'un topique de fraises légèrement écrasées, appliqué la nuit sur le visage.

---

(1) *Journal de Hufeland*, 1824.

FRAMBOISIER. Rubus idœus. L.

Rubus idœus spinosus. C. Bauh. — *Rubus idœus spinosus fructu rubro.* J. Bauh.

Rosacées. — Dryadées. Fam. nat. — Icosandrie polygynie. L.

Le framboisier croît naturellement dans les bois de toute la France, et est cultivé dans nos jardins pour ses fruits, qui sont gros, blancs, gris ou rouges, parfumés, et mûrs en juillet.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les framboises ont une odeur suave et fragrante et une saveur aromatique et acide très-agréable. [Elles renferment une huile essentielle, de l'acide malique, de l'acide citrique, de la pectine, du sucre, une matière colorante rouge, une matière azotée (Bley), dont l'eau, le vin, l'alcool et le vinaigre s'emparent. On mange les framboises avec du sucre, seules ou mêlées aux fraises, aux groseilles, etc. On en fait du ratafia, du vinaigre framboisé, une sorte de vin, de l'hydromel, etc. On en obtient, par la fermentation, une liqueur alcoolique. Elles servent à aromatiser les glaces; on les conserve entières dans des sirops, de l'alcool faible sucré, ou par la méthode d'Appert.]

Ecrasées dans l'eau ou en sirop, les framboises forment une boisson rafraîchissante qui convient dans les fièvres inflammatoires, bilieuses, l'angine, le scorbut, etc.

Les feuilles du framboisier, inodores et légèrement styptiques, ont les mêmes propriétés que celles de ronce. On s'en sert en gargarisme dans les irritations phlegmasiques de la gorge et comme détersives. Suivant Macquart, ses fleurs sont sudorifiques comme celles de sureau.

FRAXINELLE. Dictamnus albus. L.

Dictamnus albus, vulgo, sive fraxinella. Bauh. — *Fraxinella.* Tourn.

Dictame blanc.

Rutacées. — Diosmées. Fam. nat. — Décandrie monogynie. L.

La fraxinelle (Pl. XIX) est une belle plante vivace qui croît spontanément sur les collines pierreuses et dans les bois élevés de la France méridionale, de la Suisse, de l'Italie, de l'Allemagne, etc., et cultivée dans les jardins pour la beauté de ses fleurs. Elle résiste aux hivers les plus rigoureux de nos climats, et elle prospère dans presque tous les terrains et à toutes les expositions.

Description. — Racines blanches, épaisses, rameuses. — Tiges simples, cylindriques, rougeâtres, velues, glanduleuses, droites, de la hauteur de 60 à 80 centimètres. — Feuilles alternes, pétiolées, ailées, avec une impaire, ressemblant en quelque sorte à celles du frêne (d'où le nom de *fraxinelle*); folioles ovales-aiguës, d'un vert luisant, denticulées, parsemées de points transparents. — Fleurs alternes, pédonculées, formant une belle grappe terminale blanche ou purpurine (juin-juillet). — Calice pubescent, glanduleux, visqueux (ainsi que le pédoncule), d'un rouge-brun. — Corolle à cinq pétales dont quatre supérieurs et un inférieur. — Dix étamines, [longues, inégales, déclinées vers la partie supérieure de la corolle, à filets pubescents à la base, glanduleux, rougeâtres et recourbés au sommet; anthères obtuses. — Ovaire stipité, globuleux, à cinq angles arrondis, couvert de poils et de glandes d'un rouge foncé, à cinq loges trivulées, surmonté d'un style court.] — Fruit : capsule à cinq loges et à cinq côtes.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — Le dictame blanc demande une terre franche et une exposition chaude ; on le propage de graines semées en terrines ou en plates-blandes ; aussitôt après leur maturité on les repique en pépinière et on les multiplie aussi par éclats de pieds.]

Récolte. — Ne présente rien de particulier. — La racine de dictame, en matière

médicale, est celle de fraxinelle, tandis que les feuilles de dictame désignent les feuilles du dictame de Crète. La partie ligneuse de la racine du dictame blanc est inerte ; on la sépare de l'écorce, qu'on livre au commerce en morceaux de la longueur de 2 à 3 centimètres, de couleur blanchâtre, roulés sur eux-mêmes comme la cannelle, d'une saveur aromatique, amère, âcre, résineuse.

Propriétés physiques et chimiques. — La fraxinelle exhale une odeur forte, pénétrante, analogue à celle du citron, due à l'huile volatile contenue dans les nombreuses glandes ou vésicules répandues dans toutes les parties de la plante. Dans les temps chauds, surtout vers le crépuscule, cette vapeur aromatique se condense, s'enflamme à l'approche d'une bougie, et offre le spectacle curieux d'une auréole lumineuse qui n'endommage pas la plante.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau, de bière ou de vin.
Poudre, de 4 à 10 gr., en bols, pilules, ou dans du vin.
Teinture (1 de racine fraîche sur 8 d'alcool), de 1 à 2 gr. en potion.

La racine de dictame blanc entre dans l'eau générale, la confection d'hyacinthe, l'opiat de Salomon, l'orviétan, la poudre de Guttète, le baume de Fioraventi, etc.

La racine de fraxinelle est tonique, stimulante, diaphorétique. Gesner et Stœrck l'ont vantée comme fébrifuge, anthelminthique, emménagogue, antispasmodique, etc. La teinture alcoolique de cette racine paraît avoir été administrée avec avantage par Stœrck à deux épileptiques, dans un cas d'aménorrhée, et chez plusieurs malades pour expulser les vers lombrics. Radius prescrit un électuaire antiépileptique composé de 15 gr. de racine de fraxinelle en poudre, de 60 gr. de menthe poivrée et de quantité suffisante de sucre, à la dose d'une cuillerée à café toutes les trois heures. « Malgré l'action puissante que ce médicament paraît exercer sur l'économie animale, dit A. Richard (1), les médecins modernes en ont presque totalement abandonné l'usage. » Cette plante, peut-être trop vantée par Stœrck, ne mérite pas l'oubli dans lequel elle est tombée. En réduisant ses vertus à ce qu'elles ont de réel, elle peut encore être un précieux stimulant diffusible, convenable dans les affections atoniques en général, et en particulier dans le scorbut, les scrofules, la chlorose, l'hystérie anémique, l'aménorrhée avec inertie utérine, la leucorrhée de même nature, les fièvres intermittentes et les cachexies qui suivent ou accompagnent l'infection paludéenne, certaines névroses, etc., etc.

Les feuilles de la fraxinelle, d'après Gmelin, sont employées en Sibérie comme succédanées du thé. L'eau distillée des fleurs est usitée comme cosmétique dans le midi de l'Europe.

FRÊNE. Fraxinus excelsior. L.

Fraxinus excelsior. BAUH. — *Fraxinus vulgaris.* PARK.
Fraxinus apetala. GATER.

Frêne commun, — frêne élevé, — grand frêne, — frêne nudiflore, — quinquina d'Europe.

OLÉINÉES. — FRAXINÉES. Fam. nat. — POLYGAMIE DIOECIE. L.

Cet arbre croît dans toute l'Europe et est connu de tout le monde. Les émanations délétères de son feuillage sont très-nuisibles aux végétaux qui, par le voisinage, en reçoivent l'influence. La cantharide ordinaire (*lytta vesic.*) habite le frêne dans le Midi, et en est avide au point de laisser à peine à ses feuilles le temps de se développer. Les feuilles de frêne sont broutées avec avidité par les chevaux, les bœufs, les chèvres et les moutons. Elles donnent au lait des vaches qui s'en nourrissent une saveur désagréa-

(1) *Dictionnaire de médecine*, 2e édition, t. XIII, p. 511.

ble. On connaît l'utilité du frêne dans les arts et dans l'économie rurale et domestique.

Description. — Tronc droit, élevé, revêtu d'une écorce unie et de couleur cendrée ; branches opposées, rameaux verdâtres. — Feuilles opposées, ailées, composées de neuf à treize folioles imparipennées, ovales, lancéolées, dentelées, glabres, d'un vert un peu foncé en dessus ; pétiole renflé à son insertion. — Fleurs sans pétales, hermaphrodites ou femelles sur des pieds séparés, quelquefois sur le même pied ; les hermaphrodites ayant deux étamines, un pistil conique, fendu au sommet. — Fruits : samares membraneuses, oblongues, un peu comprimées, terminées par une languette membraneuse, ce qui les fait appeler langue d'oiseau (*lingua avis*) ; ayant une loge renfermant une semence allongée, comprimée, roussâtre.

Parties usitées. — L'écorce, l'écorce de la racine, les feuilles et les fruits.

[**Culture.** — Le frêne croît dans les terrains les plus secs comme dans les plus marécageux ; on le propage aisément par ses graines qui lèvent spontanément dans les lieux frais et ombragés ; cette espèce a donné plusieurs variétés parmi lesquelles nous citerons les *fraxinus jaspidea*, Dest. ; *aurea*, Willis ; *argentea*, Dest. ; *pendula*, Ait. ; *horizontalis*, Dest. ; *verrucosa*, Dest. ; *monophylla*, Dest. ; *atrovirens*, Dest., et *crispa*, Bosc.]

Récolte. — Les feuilles de frêne doivent être cueillies lorsqu'elles laissent suinter une espèce de gomme visqueuse, ce qui a lieu, selon les climats, au mois de mai ou de juin. On les fait sécher à l'ombre. Ces feuilles valent mieux sèches que vertes. Les écorces doivent être prises au printemps de préférence sur des branches de trois à quatre ans, séchées promptement et conservées dans un lieu sec.

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles et l'écorce ont une saveur amère, âcre et astringente. Leur décoction noircit par le sulfate de fer. La quantité de tannin que contient l'écorce la rend propre au tannage des cuirs. On retire de cette écorce une couleur vert pomme, d'après Dambourney, et de son bois, à l'état frais, une couleur vigogne. — Les semences ont une saveur âcre et piquante. Elles recèlent un principe amer et un peu aromatique et du tannin. En Angleterre le peuple les cueille avant leur maturité pour les confire dans le vinaigre et les employer comme assaisonnement culinaire.

Mandet, pharmacien à Tarare (1), dans l'étude qu'il a entreprise de nos fébrifuges indigènes, a concentré ses recherches sur l'écorce du frêne. Afin de rendre l'expérimentation clinique plus facile, il a eu l'idée d'en isoler le principe actif, auquel il a donné le nom de *fraxinine*, et que Mouchon, qui a aussi obtenu le même principe, a appelé *fraxinite*. On l'obtient en agitant le décocté de l'écorce avec du charbon et traitant ensuite par l'alcool ; 1,000 gr. d'écorce à son maximum de développement (de 1 centimètre à 1 centimètre 1/2 d'épaisseur) doivent rendre 30 gr. de principe actif. La fraxinine de Mandet n'est pas un alcaloïde, mais un principe amer combiné à un acide tannique particulier dans lequel sont concentrées toutes les propriétés fébrifuges de l'écorce de frêne. Garot (2) a trouvé dans cette écorce 16,100 de malate de chaux.

[Il ne faut pas confondre la fraxinine de Mandet avec celle qui a été extraite par Keller des *F. ornus* et *rotundifolius*, qui, d'après Rochelder et Schwartz, ne serait que de la *mannite*.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction de l'écorce, 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Poudre de l'écorce, 10 à 24 gr., comme fébrifuge. Cette dose est répétée trois ou quatre fois par jour dans l'intermission, pendant plusieurs jours.

Extrait aqueux de l'écorce, comme fébrifuge, 4 à 8 gr.

Extrait alcoolique de l'écorce, comme fébrifuge, 2 à 4 gr.

Décoction de l'écorce de la racine, comme purgatif, 45 gr. pour 750 gr. d'eau (Martin-Solon).

Décoction ou infusion des feuilles, comme laxatif, 8 à 15 gr. pour 250 gr. d'eau.

Décoction ou infusion des semences, comme tonique et diurétique, 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau.

Poudre des semences, comme tonique et diurétique, 4 à 15 gr. en substance dans le vin, en électuaire, etc.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction des feuilles ou de la racine, en lavements, fomentations, lotions, cataplasmes, etc. — Feuilles sèches chauffées.

(1) *Revue médicale*, mai 1853.
(2) *Revue pharmaceutique*, 1853, p. 54.

Fraxinine, comme fébrifuge, de 1 à 2 gr., en électuaire, pilules, etc.

MÉDICATION CONTRE LE RHUMATISME ET LA GOUTTE.

1° Décoction des feuilles sèches, 10 à 20 gr. pour 200 gr. d'eau, après l'avoir ou non sucrée et aromatisée (avec une pincée de feuilles de menthe), par tasses à thé, toutes les trois heures, ou seulement le matin à jeun, et le soir apres la digestion des derniers repas, suivant l'intensité de l'affection; 2° en lavements fractionnés, au nombre de deux ou trois par jour, ayant pour base la même formule que la tisane; 3° feuilles appliquées et maintenues, pendant un temps plus ou moins long (quelques heures), sur les points douloureux, d'autres fois sur tout le corps, le visage excepté, après les avoir préalablement fait chauffer un peu dans une étuve quelconque (Delarue).

Feuilles sèche de frêne en poudre fine, 1 gr.; faites infuser pendant trois heures dans deux tasses d'eau bouillante (100 gr.); passez à travers un linge et édulcorez. — Dans le cas de goutte aiguë, et au commencement surtout de l'attaque avec ou sans fièvre, on doit faire infuser 2 gr. dans trois tasses d'eau que l'on prend : l'une le soir au moment de se coucher, l'autre le matin au lit ou en se levant, et la troisième au milieu de la journée, entre les deux repas. On continue cette médication une huitaine de jours après la disparition des symptômes, à la dose seulement de 1 gr. en poudre pour deux tasses d'infusion. — Dans la goutte chronique, on peut se contenter de deux tasses d'infusion par jour, une le soir et l'autre le matin; mais le traitement doit être continué pendant plus longtemps. — En ayant recours à ce même mode de traitement tous les mois, pendant huit à dix jours environ, les attaques peuvent être éloignées plus ou moins indéfiniment. (Pouget.)

L'écorce de frêne est tonique et astringente. Elle a été préconisée dans les hémorrhagies passives, les diarrhées et les dysenteries chroniques, le scorbut, les affections scrofuleuses, la syphilis secondaire ou tertiaire, comme succédanée du gaïac, la goutte atonique, et surtout contre les fièvres intermittentes.

Boerhaave a dit que l'écorce de frêne, comparée à celle de quinquina, avait, à double dose, la même efficacité comme fébrifuge. Christophe Helwig (1) l'appelle le quinquina d'Europe. Kniphof, dans son *Examen des fébrifuges*, publié à Erfurt en 1747, place cette écorce à côté de l'écorce du Pérou. Coste et Wilmet l'ont administrée en poudre, à la dose de 8 gr. réitérée de quatre heures en quatre heures, à douze malades atteints de fièvres d'accès; huit ont été guéris; les autres n'en ont éprouvé aucun effet. Burtin l'a prescrite avec succès à la même dose que le quinquina dans une fièvre tierce. Murray (2) dit qu'on peut en donner jusqu'à 45 gr. entre deux accès.

D'un autre côté, Torti (3) n'en a obtenu aucun effet fébrifuge. Linné la dit fort inférieure au quinquina, et Chaumeton assure l'avoir employée sans succès. Ces résultats contraires ne sauraient infirmer les faits cités plus haut et observés par des praticiens distingués et dignes de foi; mais ils prouvent seulement que l'écorce de frêne, comme le quinquina lui-même, ne réussit pas toujours. Ne voyons-nous pas quelquefois des fièvres intermittentes céder à l'usage des fébrifuges indigènes, tels que l'écorce de saule, la centaurée-chausse-trappe, la gentiane, la camomille, etc., après avoir résisté au sulfate de quinine?

J'ai employé l'écorce de frêne dans six cas de fièvre d'accès, tierce ou double tierce. J'en faisais prendre la décoction à la dose de 30 gr. dans 500 gr. d'eau, répétée une et quelquefois deux fois dans l'intervalle apyrétique. Les accès furent coupés chez trois malades, du troisième au cinquième jour de traitement. Je dois dire que chez l'un d'eux la maladie avait déjà diminué d'intensité. Des trois autres malades, deux guérirent au moyen d'une forte décoction d'écorce de saule et de feuilles de calcitrape, après avoir inutilement pris l'écorce de frêne; et le troisième, dont l'état s'était seulement amélioré, ne fut complétement débarrassé que par l'emploi de quelques doses légères de sulfate de quinine.

(1) *De quinquinâ Europeorum;* Dissertation inaugurale, 1712.
(2) *Appar. med.*, t. III, p. 535.
(3) *Thérapeutique spéciale*, etc., p. 19.

Mandet (1) dit que l'expérimentation de la fraxinine a dépassé ses espérances comme fébrifuge. Donnée à la dose de 1 gr. 50 centigr. pendant quatre jours, elle a suffi, dit-il, pour arrêter une fièvre intermittente, contractée en Afrique, laquelle avait résisté à des doses élevées de sulfate de quinine. Cette même substance a fait aussi complétement disparaître en six jours une fièvre intermittente irrégulière datant de cinq années, survenue à la suite d'un accouchement, et qui redoublait aux époques menstruelles. Il est à désirer que d'autres faits viennent confirmer l'opinion avantageuse que ce nouveau produit a fait concevoir, et que les propriétés de l'écorce qui le fournit justifient déjà jusqu'à un certain point. Thomas Burnet dit qu'une femme atteinte d'un flux hépatique depuis six mois, et qu'aucun remède n'avait pu guérir, fut débarrassée en très-peu de temps, en prenant chaque matin 4 gr. de poudre de l'écorce moyenne de frêne dans un peu de vin d'Espagne. Bauhin et Glauber ont préconisé l'écorce de frêne dans le lithiasis et dans la néphrite chronique.

D'après une observation de Martin Solon (2), l'écorce de la racine de frêne serait éméto-cathartique. Cinq observations rapportées par Dubois, de Tournai, établissent solidement cette propriété.

J'ai vu un paysan, âgé de cinquante ans, se guérir très-promptement d'une leuco-phlegmatie, par l'usage d'une tisane faite avec l'écorce de racine de frêne, à la dose, chaque jour, de 60 gr. environ pour 1 litre d'eau. Cette tisane produisit d'abord un effet purgatif, et ensuite une diurèse abondante.

Wauters (3) a employé comme vésicant le mélange à parties égales de cendres neuves et d'écorce moyenne de frêne finement pulvérisée, avec addition d'une suffisante quantité d'eau pour en faire une pâte qu'on applique entre deux linges frais sur la peau.

Les feuilles de frêne jouissent, dit-on, d'une propriété purgative non équivoque. Tablet (1711) assure que, prise à la même dose et de la même manière que le séné, elles purgent tout aussi bien et sans coliques. Coste et Wilmet disent que ces feuilles, prises en infusion à la dose d'un tiers de plus que le séné, purgent avec autant de promptitude et d'énergie que ce dernier. Bodart affirme que, dans les essais qu'il en a faits en Toscane, elles ont constamment procuré, à double dose du séné, des purgations efficaces, sans coliques et sans aucun inconvénient. Il ne les a pas essayées en France. Quant à moi, j'ai administré plusieurs fois ces mêmes feuilles à double et triple dose de celles de séné, afin de constater leur vertu purgative, et je n'ai obtenu qu'un effet laxatif irrégulier et incertain. Cette différence dans les effets peut s'expliquer par celle des climats : mes essais ayant eu lieu dans le Nord, ne peuvent infirmer les résultats obtenus par Bodart sous l'influence vivifiante du ciel de l'Italie. Mais il n'en est pas de même des assertions de Tablet, de Coste et Wilmet, qui ont, comme nous, expérimenté en France. Ici le désaccord dans les résultats ne peut s'expliquer.

Petetin, médecin de Lyon, a eu à se louer de l'emploi des feuilles de frêne dans les scrofules. Gilibert dit avoir guéri plusieurs affections scrofuleuses commençantes, et arrêté les progrès de cette maladie chez d'autres sujets, au moyen de bains faits avec les feuilles de cet arbre, et par l'usage de ces mêmes feuilles à l'intérieur. On sait que tous les toniques amers conviennent dans ces affections, sans pour cela posséder une propriété qui leur soit spécialement applicable.

Delarue, de Bergerac (4), a, dans ces derniers temps, appelé l'attention

(1) *Revue médicale*, mai 1853.
(2) *Bulletin général de thérapeutique*, t. I, p. 163.
(3) *Du choix des exutoires*, etc.
(4) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, août 1852.

des médecins sur les propriétés antirhumatismales et antigoutteuses des feuilles de frêne.

Cette première communication en a fait surgir d'autres qui sont venues confirmer l'efficacité de ce moyen et prouver en même temps qu'il n'est pas nouveau. En effet, il résulte de deux notes successivement publiées dans l'*Union médicale* du 9 décembre 1852, l'une par Pouget et Peyraud, la seconde par Marbotin, de Valenciennes, que l'usage en est populaire dans plusieurs contrées, et qu'on le trouve indiqué contre les douleurs goutteuses dans Glauber, Bauhin et plusieurs auteurs du dernier siècle (Murray). Mais les dernières communications renferment, sur l'action physiologique des feuilles de frêne et sur les conditions de leur efficacité thérapeutique, des indications que l'on ne trouve point dans les vieux auteurs. L'un des faits les plus intéressants que l'on trouve dans la première des deux notes que nous venons de citer, est celui qui est personnel à Peyraud lui-même. Pris d'une attaque de goutte, contre laquelle il avait vainement usé de tous les moyens connus, Peyraud eut recours, sur l'indication de ses clients, à l'usage des feuilles de frêne, et s'en trouva si bien que, dans un intervalle de quatre ans, de 1845 à 1849, il n'eut qu'un seul accès, que l'usage du thé de frêne dissipa en cinq jours.

Pour Marbotin, qui, depuis plus de dix ans, a constamment observé les effets heureux de l'administration des feuilles de frêne en infusion, l'action physiologique de cette substance se traduit, soit (le plus habituellement) par des sueurs abondantes, soit par une copieuse diurèse; circonstance qui peut jusqu'à un certain point aider l'esprit à se rendre compte du mode d'action thérapeutique de ces feuilles (1).

J'ai eu recours à ce moyen aussi simple que facile chez un cultivateur âgé de soixante-deux ans, sujet depuis cinq ans à des récidives de rhumatisme articulaire subaigu, principalement au printemps et en automne. Non-seulement l'affection s'est promptement dissipée, mais on a pu en prévenir le retour en usant de temps en temps du même moyen pendant dix à quinze jours. Dans le rhumatisme articulaire aigu, avec douleur vive, inflammation, angioténie, pléthore, les antiphlogistiques doivent précéder l'emploi des feuilles de frêne, qui, si j'en juge d'après les quelques cas qui se sont offerts à mon observation, m'ont paru d'autant plus efficaces que les sujets étaient moins vigoureux, les symptômes de réaction inflammatoire moins intenses, les conditions physiologiques et pathologiques plus favorables à l'action plus ou moins révulsive du médicament sur les intestins, la peau ou les voies urinaires.

Pline dit que l'ombrage du frêne fait fuir les serpents. Beauregard, chirurgien à La Rochelle (2), avec le suc des feuilles, donné à la dose de 250 gr., et leur marc appliqué sur la plaie, a guéri une femme mordue par une vipère. Ce praticien a vu d'autres exemples de guérisons semblables par ce moyen, ainsi que Moutier (*in* Murray) et Alston. On sait que les symptômes causés par la morsure de la vipère se dissipent souvent sans médication.

La semence de frêne a été considérée par les anciens comme hydragogue et diurétique. Je l'ai administrée en poudre dans des cas de cachexie, d'engorgements hépatiques et spléniques, chez des sujets lymphatiques et exempts d'irritation ou de phlegmasie des voies digestives. J'en ai obtenu des avantages appréciables. A forte dose, elle a un effet purgatif plus énergique que les feuilles; à moindre dose et en décoction aqueuse étendue, elle agit efficacement comme diurétique. A ce titre, on la recommandait contre la gravelle.

---

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, 1853.
(2) *Ancien Journal de médecine*, t. VI, p. 233.

La plupart des propriétés du frêne sont maintenant bien reconnues ; les feuilles de cet arbre, recherchées par les rhumatisants et les goutteux, étaient d'un prix très-élevé pendant l'hiver de 1852. En 1853, on ne se donnait pas la peine de les récolter, et je n'ai pu en trouver chez les pharmaciens pendant l'hiver de 1855 : elles n'avaient déjà plus le mérite de la nouveauté.

FRITILLAIRE. Fritillaria imperialis. L.

Fritillaire impériale, — couronne impériale.

Liliacées. — Tulipacées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

La fritillaire ou couronne impériale, originaire de la Perse, est cultivée dans nos jardins comme plante d'ornement.

Description. — Racine bulbeuse. — Tige de 60 centimètres à 1 mètre, nue à sa partie moyenne. — Feuilles nombreuses au bas de la tige, verticillées, d'un beau vert, allongées, pointues; beaucoup plus petites, plus rapprochées et s'épanouissant en touffe au sommet de la tige. — Fleurs grandes, pendantes, d'un rouge safrané, réunies en forme de couronne au-dessous des feuilles (avril). — Calice pétaloïde, campanulé, à six divisions profondes, creusées à leur base d'une fossette nectarifère, de forme ovale ou arrondie; ordinairement six gouttelettes limpides et brillantes comme des perles s'échappent des nectaires. — Six étamines insérées à la base des divisions du calice. — Ovaire libre, simple. — Un stigmate. — Fruit : capsule à six angles minces et saillants. — Semences planes.

[**Culture.** — Lorsqu'on veut obtenir des variétés, on fait des semis. Il lui faut du soleil et non une terre fumée qui la ferait périr. Tous les trois ou quatre ans, vers la fin de juillet ou en août, on relève l'oignon pour le nettoyer; on en sépare le caïeux et on le replante de suite à $0^m.30$ ou $0^m.35$ de profondeur, si l'on veut avoir la fleur l'année suivante ; elle peut passer les hivers dehors.]

Propriétés physiques et usages économiques.— Le bulbe de fritillaire contient une fécule qui pourrrait servir à l'alimentation. Elle pourrait remplacer celle de pomme de terre. Pour lui enlever toute saveur, suivant Basset (1), toute odeur étrangère et tout danger, il suffit, après les premiers lavages, de faire macérer cette fécule dans l'eau simple renouvelée, ou dans l'eau vinaigrée à un cinquantième, ou dans l'eau alcalinisée à quelques millièmes, le tout pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures. Un lavage à l'eau complète la purification. Cependant, malgré toute l'utilité qu'on en pourrait retirer, au point de vue alimentaire dans l'art du pâtissier, en la mélangeant avec les farines de céréales dans les années de disette, etc.; malgré l'identité de saveur de la fécule de fritillaire avec l'arrowroot, le tapioca, le salep, etc., le but principal de l'auteur a été de donner à l'industrie une fécule abondante qui pût permettre de laisser la pomme de terre tout entière à son but normal, savoir, l'alimentation des hommes et des animaux. Si les résidus de la fécule de pomme de terre, ajoute-t-il, peuvent servir à l'engrais des animaux, ceux de la fritillaire, qui contiennent une notable portion de fécule (50 ou 60 pour 100) peuvent être facilement transformés en alcool par les procédés connus (2).

Toutes les parties de la fritillaire, et notamment le bulbe, d'une odeur forte et d'une saveur âcre, sont délétères. Orfila (3) a fait périr des chiens au bout de trente-six, quarante-huit ou soixante heures, en leur faisant prendre des fleurs contuses de cette plante, sans qu'elles aient laissé de traces dans l'estomac. Baraillon (4) assure qu'elle est un médicament au moins aussi puissant que le colchique, surtout contre les hydropisies. La dose serait de 5 à 30 centigr. Elle entre dans l'onguent diabotanum, ancienne préparation aujourd'hui complétement oubliée. Il est à désirer que l'expérimentation

(1) Communication à l'Académie des sciences le 22 août 1853.
(2) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. I, p. 527.
(3) *Toxicologie*, t. II.
(4) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1er juin 1856, p. 300.

vienne assigner à cette plante énergique la place qu'elle mérite dans la matière médicale indigène.

FROMENT. Triticum sativum. L.

Blé, — bled.

Graminées. — Hordéacées. Fam. nat. — Triandrie digynie. L.

Parmi les graminées, le froment tient le premier rang comme servant à la nourriture de l'homme. La farine qui provient de sa graine contient, sous un volume donné, une plus grande quantité de parties nutritives. On distingue deux espèces principales de froment, celui de mars ou de printemps, et celui d'automne, que l'on sème avant l'hiver.

Nous n'avons à nous occuper ici du froment qu'au point de vue thérapeutique. (Nous renvoyons aux ouvrages spéciaux, aux recherches de Payen, Mège-Mouriès, etc., pour tout ce qui concerne les considérations économiques et industrielles.

La paille n'a pas d'emploi médical; je n'en parle que pour citer l'usage que j'en ai fait pour établir un appareil d'irrigation continue; dénué de tout autre moyen, j'ai fait percer plusieurs trous au fond d'un seau, dans la direction du membre malade; j'y ai adapté des fétus de paille; l'eau versée dans le seau s'écoulait, par le calibre de la paille, goutte à goutte et sans cesse dans la direction que bon me semblait lui donner. J'avais fait dépasser les pailles au-dessus du niveau inférieur du seau, de sorte qu'il ne s'écoulait que l'eau la plus pure, les parties inférieures du liquide se trouvant constamment au-dessous de l'orifice du calibre de la paille.

On peut se servir de fétus de paille pour compter les gouttes, ou pour instiller les collyres dans l'œil.)

Les produits du froment utilisés en médecine sont : la farine, l'amidon, la dextrine, le gluten, le pain, le son.

La Farine, d'après l'analyse de Proust, contient de l'amidon, du gluten, un extrait aqueux sucré et de la résine. Elle est émolliente, en cataplasme avec suffisante quantité d'eau ou d'une décoction mucilagineuse. Appliquée sèche sur les surfaces irritées, enflammées et qui exhalent des liquides séreux, elle absorbe ces derniers et calme l'irritation. On l'applique sur les gerçures des enfants gras, sur les écorchures causées par le contact des urines, par le frottement, etc. Mais, dans ces cas, la poudre de lycopode, qui n'a pas l'inconvénient de se mouiller et de se réduire en pâte ou de subir la fermentation acétique, doit lui être préférée.

Faverot a publié, dans la *Revue médico-chirurgicale de Paris*, plusieurs observations sur les avantages de la farine de froment dans le traitement des érysipèles. Ce moyen, pour n'être pas nouveau, n'en est pas moins bon : les habitants de la campagne l'ont employé de temps immémorial. Théodore Zwinger en parle ainsi, d'après Schroeder : *Tritica farina sicca cum fructu erysipelati adspergitur.* Cullen l'a indiqué, et Pinel ne recommande que ce topique pulvérulent pour calmer l'inflammation érysipélateuse. Je le mets moi-même en pratique depuis plus de trente ans, surtout quand la phlegmasie a son siége à la face, en raison de la difficulté de recouvrir cette partie de compresses imbibées d'infusion de fleurs de sureau, comme on le fait habituellement sur les membres. La farine diminue constamment et promptement l'inflammation, et par suite la réaction fébrile qui en est la conséquence; mais le plus souvent la maladie, bien que moins intense, n'en parcourt pas moins ses périodes. Considéré comme local, l'érysipèle simple guérit de lui-même; ce qui est dû à la nature est souvent attribué aux moyens successivement préconisés par les médecins qui se sont occupés du traitement externe de cette maladie.

La farine, ajoutée aux bains généraux (1 à 2 kilogr.), convient dans les affections cutanées chroniques accompagnées d'irritation. En pharmacie, on se sert de farine pour saupoudrer les tablettes, les pilules, etc. Afin d'administrer avec plus de facilité une poudre active, on peut la diviser avec de la farine. Les dames vénitiennes, qui ont le teint très-beau, se servent d'un masque fait avec de la farine de froment et du blanc d'œuf. Cette pâte s'applique la nuit sur la figure, et s'enlève facilement le lendemain avec un peu d'eau tiède. Elle assouplit la peau en y retenant les produits de la transpiration insensible. Henri III en faisait, dit-on, fréquemment usage.

Un campagnard m'a dit s'être guéri d'un rhumatisme articulaire chronique, en s'étendant à nu sur une pâte amincie au moyen d'un rouleau et saupoudrée de farine, et se faisant recouvrir avec pareille couche de la même pâte jusqu'au cou, de manière à en être complétement enveloppé. Il restait chaque jour pendant deux ou trois heures dans cette singulière enveloppe, laquelle provoquait une abondante transpiration, qu'excitait encore l'ingestion de quelques tasses d'infusion chaude de fleurs de sureau.

Le levain ou pâte fermentée, étendu sur du linge et saupoudré de cantharides en poudre, qu'on humecte légèrement avec du vinaigre, sert à former un vésicatoire. Ce même levain, cuit avec une suffisante quantité de vieille bière, peut être employé en cataplasme comme maturatif. Mélangé avec parties égales de sel commun, il forme un rubéfiant très-actif.

L'Amidon est une fécule amylacée qu'on retire plus particulièrement du froment. (On trouvera dans tous les traités de chimie des détails sur la constitution, les réactions, les usages de cette substance, ainsi que sur son mode de fabrication et les inconvénients qui en résultent pour la santé publique.) Cette substance est adoucissante, émolliente, nourrissante ; elle convient dans les inflammations intestinales, la diarrhée avec irritation, la dysenterie, etc. On la donne en décoction (de 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau), en lavement (de 8 à 15 gr. par 500 gr. d'eau), en cataplasmes, etc. Beaucoup de médecins se contentent, quand ils prescrivent des lavements amylacés, de mettre la poudre d'amidon dans l'eau ; il est nécessaire, pour l'effet adoucissant qu'on se propose d'obtenir, de la faire un peu décocter, afin de lui donner la consistance d'une bouillie légère.

A l'extérieur, l'amidon réduit en poudre a les mêmes usages que la farine, comme absorbant et calmant ; délayé dans l'eau chaude, converti en bouillie, il forme l'empois, et il est employé avec avantage sur les inflammations, les excoriations, les dartres avec prurit et irritation vive, les brûlures, etc.

(La thérapeutique moderne s'est enrichie d'un nouvel empois, le glycérolé d'amidon (2 à 3 gr. d'amidon pulvérisé, mêlez à poids égal avec 30 gr. de glycérine ; chauffez légèrement, jusqu'à consistance d'empois). Ce glycérolé est calmant ; il réussit dans les affections inflammatoires de la peau, les gerçures des mains, du mamelon, etc. ; dans les affections des paupières, etc. C'est le meilleur excipient des agents actifs qu'on peut appliquer sur la peau ; contrairement aux substances grasses, il ne met aucun obstacle à l'absorption.

La propriété de durcir par évaporation de l'eau qu'il contient a suggéré à divers chirurgiens l'idée de se servir de l'empois d'amidon comme moyen contentif des fractures. Seutin est celui qui a le plus contribué à la vulgarisation de ce moyen, et l'a érigé en méthode dite amovo-inamovible.)

J'ai adopté la méthode amovo-inamovible de ce professeur. Comparée à toutes celles qui ont été mises en pratique jusqu'à ce jour, elle m'a paru réunir le plus d'avantages. Les résultats heureux que j'en ai obtenus dans une fracture du col du fémur dont fut atteint M. le capitaine de vaisseau de Rosamel, résultats que je n'avais jamais pu obtenir jusqu'alors dans des cas

semblables, m'autorisent à émettre cette opinion et me font un devoir de rendre hommage à la vérité.

On falsifie quelquefois le saindoux avec l'amidon, ce qui lui donne de la blancheur. Cette fraude, peu connue, est cependant assez fréquente.

(L'amidon a été proposé comme contre-poison de l'iode ; en présence de ce métalloïde, il prend une coloration bleue caractéristique, et constitue l'iodure d'amidon.

L'iodure d'amidon médicinal est un composé d'iode, d'amidon et d'alcool. Il a les mêmes propriétés que l'iode et est particulièrement employé contre les affections scrofuleuses et tuberculeuses. On l'administre ordinairement à la dose de 6 à 18 gr., en boisson, potion, sirop, etc. Castex assure se trouver très-bien de l'emploi topique de l'iodure d'amidon dans le traitement des plaies ulcérées, de vieux ulcères, etc. Voici comment on peut préparer et appliquer ce médicament. On fait de l'empois avec 30 gr. d'amidon et 90 gr. d'eau, et l'on y mêle à froid 8 gr. de teinture d'iode, en remuant jusqu'à combinaison complète. L'emplastique ni trop liquide ni trop épais qu'on obtient ainsi est mis en couche assez épaisse sur des gâteaux de charpie et appliqué sur les plaies, convenablement nettoyées et séchées. L'appareil ainsi appliqué doit être pressé un peu, pour qu'il soit bien en contact avec la surface malade. Il peut rester en place plusieurs jours, et, lorsqu'on juge convenable de le lever, il est nécessaire de le ramollir à grande eau pour empêcher la lacération des bourgeons charnus qui peuvent y adhérer (1).

Dextrine ($C^{12}H^{9}O^{9}$, HO). — L'empois, traité par l'orge germée, se fluidifie et forme un principe soluble connu sous le nom de *dextrine*. Ce principe sert à la préparation des appareils employés pour le maintien des fragments dans le traitement des fractures, et doit être préféré, suivant Velpeau, à l'amidon simplement converti en empois.

[La dextrine est incristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool étendu, insoluble dans l'alcool concentré ; elle ne bleuit pas par l'iode, n'est pas précipitée de ses dissolutions par l'acétate de plomb, et est précipitée par l'alcool concentré.

On l'obtient :

1° En soumettant l'amidon à une légère torréfaction ;

2° Par l'action de la diastase sur l'amidon, en ayant le soin d'arrêter l'action avant la formation du sucre ;

3° En soumettant l'amidon à l'action des acides étendus.

Bandage dextriné. — Dextrine, 100 gr.; eau-de-vie camphrée, 60 gr.; eau tiède, *Q. S.*, environ 40 gr.

On fait une pâte bien homogène ; on y plonge les bandes, et on les roule en enlevant entre deux doigts l'excès d'enduit ; on applique le bandage, et pour l'enlever on l'humecte d'eau chaude.

Sirop de blé. — On emploie dans certaines industries et on a essayé d'utiliser en médecine, comme adoucissant et édulcorant, un sirop dit *de blé*, qui n'est autre chose qu'un sirop de sucre de fécule contenant encore un peu de dextrine non transformée. C'est un sirop incolore ou légèrement ambré, très-épais, filant, de la consistance de la pâte de térébenthine, soluble dans l'eau. Il pourrait, pour les gens pauvres, remplacer le sirop de gomme.

La dextrine est employée pour remplacer la gomme dans le sirop de ce nom. On reconnaît cette fraude en prenant environ 6 gr. de sirop à essayer, en y ajoutant 20 fois son volume d'eau et 6 gouttes de solution de perchlo-

(1) *Gazette médicale d'Algérie*, 1857.

rure de fer concentrée et neutre. Si le sirop est pur, le liquide se prend en masse ; s'il contient de la dextrine, il ne change pas d'état.]

(Le professeur Shiff a avancé que la dextrine est un puissant digestif, favorisant la formation de la pepsine. Becker a retiré de grands succès de son administration dans la dyspepsie, sous la forme suivante : Dextrine, 15 gr.; bicarbonate de soude, sucre pulvérisé, aa 4 gr. Une pointe de couteau quatre fois par jour dans un peu de vin. Ce liquide masque le mauvais goût de la dextrine et en constitue le meilleur excipient.)

Le Gluten, composé de gélatine et d'albumine végétale, est extrait des céréales et plus particulièrement du froment. Cette substance est analeptique et adoucissante. On la conseille dans la débilité d'estomac, dans la convalescence des maladies graves, lorsque l'on ne peut ingérer aucun autre aliment. On l'administre en décoction à la dose de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Taddei, dit Cottereau (1), a proposé la préparation suivante de gluten, pour remplacer l'albumine animale dans le traitement de l'empoisonnement par le deutochlorure de mercure. Faites une pâte liquide, en triturant dans un mortier 5 ou 6 parties de gluten frais, avec 10 parties d'un soluté de savon à base de potasse ou de soude. Lorsque le gluten a disparu entièrement, étendez sur des assiettes la liqueur émulsive produite, et exposez-la à la chaleur de l'étuve jusqu'à ce qu'elle soit entièrement desséchée. Alors, détachez-la, réduisez-la en poudre, et renfermez-la dans des flacons de verre bien bouchés : 5 gr. de cette poudre glutineuse émulsive, délayés dans un verre d'eau, suffisent pour neutraliser 50 centigr. de sublimé corrosif.

Le meilleur antisyphilitique, suivant Taddei, est un composé glutineux mercuriel, dans lequel le bichlorure de mercure, quoique ramené à l'état de calomel, conserve encore les propriétés du bichlorure, notamment celle de ne produire que rarement la salivation et la diarrhée. Dorvault a cherché à établir (2) qu'il n'y a là que déchloruration partielle, et non de moitié.

[Le gluten est un aliment azoté plastique des plus importants; il constitue les diverses pâtes à potage connues sous le nom de *gluten granulé*, et les pâtes d'Italie et d'Auvergne, telles que vermicelle ou vermichelle, macaroni, nouilles, étoiles, etc., etc. (On fabrique des biscottes, des pains, des gâteaux au gluten pour l'usage habituel des diabétiques, auxquels les féculents sont prohibés.) [Le gluten mou sert à faire des caustiques avec les chlorures de zinc et d'antimoine, qui sont très-commodes en ce qu'ils peuvent prendre toutes les formes et les conserver; en un mot, il substitue le gluten frais à la farine dans la pâte de Canquoin, dont voici la formule :

PATES ESCHAROTIQUES DE CANQUOIN.

	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4.
Chlorure de zinc.....	30	30	30	30
Farine de froment...	60	90	125	155

Faire une pâte très-dure avec la farine et de l'eau, et y ajouter le chlorure de zinc en poudre.

CAUSTIQUE DE CANQUOIN ANTIMONIAL.

Protochlorure d'antimoine (beurre d'antimoine)....	30 grammes.
Chlorure de zinc.....	60 —
Farine de froment.....	100 —

Comme le précédent; seulement le chlorure d'antimoine s'incorpore à l'état de pâte, puisqu'il ne peut être pulvérisé.]

Le Pain, indépendamment de son emploi alimentaire dans les maladies,

(1) *Traité élémentaire de pharmacologie*, p. 473.
(2) *Journal des connaissances médicales pratiques*, 1845.

où l'on regarde comme l'annonce d'une prochaine convalescence le désir d'en manger, sert à plusieurs usages thérapeutiques.

Vers la fin des maladies aiguës, chez les convalescents et dans les phlegmasies chroniques des voies digestives, dans tous les cas enfin où une alimentation est nécessaire, malgré l'irritation qui semble l'interdire, on fait usage d'une crème de pain ainsi composée : Faites bouillir pendant une heure 125 gr. du meilleur pain dans 1 kilogr. d'eau; après avoir bien brisé et passé ce mélange, remettez-le au feu pour le faire cuire jusqu'à consistance d'une crème légère; ajoutez-y 30 gr. de sucre et 10 gr. d'eau de fleurs d'oranger.

L'usage du pain fait avec la farine grossièrement moulue et non blutée, à cause de la grande quantité de son qu'il contient, est le meilleur moyen à employer contre la constipation habituelle. Dans ce cas, on est quelquefois obligé d'employer le pain de son presque pur.

La décoction de pain (eau panée) est adoucissante, rafraîchissante ; elle convient dans les maladies aiguës. La mie de pain entre dans la décoction blanche de Sydenham. On corrige la crudité de l'eau en y mettant tremper une croûte de pain rôtie deux heures avant de la boire. J'ai vu maintes fois, à la campagne, des malades atteints de fièvre typhoïde, n'avoir d'autre ressource que cette boisson, refuser toute autre médication, et guérir tout aussi bien et peut-être plus facilement qu'avec le concours des nombreux moyens employés contre cette maladie, et tour à tour vantés ou dépréciés, suivant la prédominance de telle ou telle doctrine.

La mie de pain sert à lier les pilules, à étendre les substances actives.

On compose des cataplasmes émollients avec la mie de pain mêlée à l'eau, au lait ou à une décoction mucilagineuse, telle que celle de semence de lin, de feuilles de mauve, de racine de guimauve, etc. J'ai vu employer avec succès comme remède populaire dans les blessures, les plaies, les inflammations traumatiques et autres, une tranche de pain tendre trempée dans l'eau froide, appliquée sur la partie malade, maintenue au moyen d'une bande de linge, et entretenue continuellement humide.

(Dans le département du Nord, des tranches de pain imbibées de vinaigre chaud sont appliquées aux extrémités inférieures comme révulsif, surtout chez les enfants. Le peuple appelle cela mettre les *pâtes aux pieds.*)

Le Son forme une partie considérable de la farine. (C'est surtout sur la paroi interne de ses paillettes que se trouve la *céréaline*, ferment coagulable, donnant au lait de son la propriété de s'aigrir et de se colorer sous l'influence de l'air. Mège-Mouriès a attiré l'attention sur le rôle de ce corps dans la panification.) Quand le moulin a des blutoirs à mailles larges, le son est gros et se nomme *recoupes*, *griottes;* il contient encore beaucoup de farine, et on en extrait alors l'amidon. En décoction (une poignée pour 1 kilogr. d'eau), il est adoucissant, émollient, rafraîchissant. On l'emploie souvent dans les catarrhes aigus, les irritations intestinales, seul ou avec suffisante quantité de miel ou de sucre. C'est un remède domestique généralement en usage dans les campagnes contre la toux, les rhumes opiniâtres, les fièvres, etc. La décoction de son avec addition d'une suffisante quantité de levain, versée bouillante dans un tonneau et qu'on laisse fermenter, devient légèrement acide et forme une boisson agréable et saine, dont les populations rurales des départements du nord de la France font usage pendant l'été. Cette boisson, que l'on connaît sous le nom de *bouillie*, plaît beaucoup aux fébricitants; elle est très-rafraîchissante et convient dans les fièvres bilieuses et inflammatoires, les exanthèmes aigus, etc. On y ajoute quelquefois des prunelles cuites au four, qui lui donnent une couleur rosée.

L'eau de son s'emploie aussi en fomentations, en bains, en lavements. Ces derniers sont très-efficaces contre le ténesme dysentérique. Fouquet en fai-

sait un fréquent usage dans la salle de clinique de Montpellier. On les préparait avec une demi-poignée de son, qu'on faisait bouillir dans 2 pintes d'eau jusqu'à réduction de moitié. On ajoutait à la colature trois ou quatre jaunes d'œufs frais. Le malade prenait un quart de lavement toutes les quatre ou cinq heures. On lui faisait boire en même temps une infusion de fleurs de bouillon blanc, à laquelle on ajoutait une petite quantité de conserve de roses rouges. Avec ce traitement fort simple, Fouquet guérissait des dysenteries très-graves. Les cataplasmes faits avec le son et la décoction de graine de lin, ou de plantes émollientes, sont les plus légers et les plus économiques. Chauffé à sec et appliqué en sachet, le son convient dans les douleurs rhumatismales, la pleurodynie, les coliques nerveuses, les flatuosités, la gastralgie, les engorgements articulaires chroniques, l'asphyxie par submersion, etc. Ces sachets doivent être fréquemment renouvelés, afin d'entretenir le degré de chaleur propre à atteindre le but qu'on se propose.

(Lorsque, par suite de l'action irritante de l'urine, les jeunes enfants ont de l'érythème, ou pour prévenir cet inconvénient, je me trouve bien de les coucher à même dans le son, les extrémités inférieures et le siége nus. Les évacuations forment avec le son une bouillie qui s'isole, n'a avec la peau aucun point de contact et qu'on peut très-facilement enlever.)

(Ergot de Froment. — Plus gros, moins allongé, plus consistant que celui de seigle, cette production maladive a une odeur moins nauséabonde et possède une qualité qui doit le faire rechercher de préférence : il se conserve plus longtemps, et l'humidité n'a pas d'action sur l'énergie de ses propriétés. Il est assez abondant pour suffire aux besoins de la thérapeutique.

En 1850, Mialhe (1) constata que ses propriétés étaient les mêmes que celles de l'ergot de seigle. Vinrent ensuite les travaux de Grandclément (2) et de G. Leperdriel (3), qui établirent la valeur réelle de cet agent. Depaul en emploie la poudre avec succès, et la recommande comme la meilleure préparation.)

FUMETERRE. Fumaria officinalis. L.

Fumaria officinarum et Dioscoridis. C. Bauh.

Fumeterre officinale, — fumeterre vulgaire, — fiel de terre, — pied de geline.

Fumariacées. Fam. nat. — Diadelphie hexandrie. L.

La fumeterre (Pl. XIX), plante annuelle, croît dans toute l'Europe, et se trouve dans les champs, les terres cultivées, les vignes, les jardins. Malgré son amertume, les vaches et les moutons la broutent; les chevaux et les cochons n'en veulent point.

Description. — Racines blanches, pivotantes, fibreuses, allongées, perpendiculaires. — Tige grêle, tendre, étalée, lisse, succulente, très-rameuse, longue de 25 à 30 centimètres. — Feuilles glabres, alternes, pétiolées, un peu obtuses, deux fois ailées, d'un vert glauque ou cendré. — Fleurs d'un blanc rougeâtre, tachetées de pourpre à leur sommet, petites, nombreuses, en grappes terminales lâches, ayant chacune une bractée membraneuse (mai-octobre). — Calice petit, à deux sépales lancéolées, caduques, n'atteignant pas la moitié de la longueur de la corolle. — Corolle oblongue, irrégulière, à quatre pétales inégaux, d'une apparence papilionacée; le supérieur terminé en éperon; les inférieurs cohérents au sommet, offrant une aile membraneuse et des épaississements latéraux. — Six étamines hypogynes, en deux faisceaux, portant chacun trois anthères. — Ovaire supérieur un peu comprimé, uniloculaire, à style filiforme, arqué, caduc. — Fruit : capsule globuleuse, glabre, à une seule loge monosperme.

(1) *Union médicale*, 15 juin 1850.
(2) *De l'ergot de blé.* Thèse de Paris, 1855.
(3) Thèse de Montpellier, 1862.

Parties usitées. — L'herbe.

[**Culture.** — La fumeterre sauvage est très-abondante, on se la procure dans les jardins en les semant au printemps.]

Récolte. — Elle se fait au mois de juin, quand les fleurs commencent à s'ouvrir. Elle doit être desséchée promptement.

Propriétés physiques et chimiques. — Lorsqu'on l'écrase, cette plante exhale une odeur herbacée; sa saveur amère, désagréable dans l'état frais, augmente par la dessiccation. On y a trouvé du malate de chaux et des principes extractifs amers, solubles dans l'eau, le vin et l'alcool. Peschier, de Genève, en a retiré une base alcaline particulière, un alcali amer, la *fumarine*, de l'extractif, de la résine et un acide cristallisable. La matière alcaline, peu étudiée, a une saveur amère; elle est visqueuse, soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther.

[Winckler a trouvé dans la fumeterre un acide particulier cristallisable, volatil, soluble dans l'alcool et dans l'éther, c'est l'acide *fumarique*. Demarsuy a démontré qu'il était semblable à l'acide paramaléique $= C^4HO^3,HO$, obtenu par Pelouze dans la distillation sèche de l'acide malique.]

Substances incompatibles. — Les sels de fer.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction et infusion, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau, de bière, de vin, etc.
Suc exprimé, de 30 à 100 gr., seul ou mêlé au petit-lait.
Sirop (parties égales de suc et de sucre), de 50 à 100 gr.
Extrait, de 2 à 10 gr., en bols, pilules, julep, potions, etc.
Conserve, de 5 à 15 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction pour fomentation, suc délayé dans l'eau, herbe en cataplasme.

La fumeterre entre dans le sirop de chicorée composé. Elle faisait partie de l'électuaire de psilium, de l'électuaire de séné, des pilules angéliques, de la confection Hamech, etc., préparations aujourd'hui oubliées.

La fumeterre est regardée comme tonique, fondante, dépurative, vermifuge. On l'emploie dans la débilité des voies digestives, l'ictère, les engorgements des viscères abdominaux; dans les affections cutanées, scorbutiques et scrofuleuses; dans les dartres, l'éléphantiasis, etc.

Les médecins de l'antiquité faisaient un grand usage de la fumeterre contre les diverses maladies que nous venons d'énumérer. Les modernes l'ont aussi employée avec succès. Gilibert regarde cette plante comme un bon antiscorbutique, et Hoffmann lui attribue de grands succès contre les affections lentes des viscères, l'hypocondrie et les scrofules. C'est principalement contre les affections cutanées chroniques qu'elle a montré une efficacité incontestable. Leidenfrost, Thomson, Bodart, rangent la fumeterre parmi les meilleurs moyens curatifs de la lèpre en général, et particulièrement du radesyge, que Demangeon appelle éléphantiasis du Nord. Le médecin suédois Strandberg a constaté ses propriétés antidartreuses. Je joindrai à ces témoignages celui de Pinel, dont la réserve thérapeutique est connue. « Je pourrais citer, dit ce médecin, une observation faite avec soin sur la guérison d'une dartre invétérée qui se manifestait au bras. La malade eut la constance de faire usage, pendant près de six mois, de la fumeterre infusée dans du lait, en même temps qu'elle pratiquait des lotions sur la partie avec la même infusion. Après cette époque, il n'a resté aucune trace de maladie (1). »

Desbois, de Rochefort, qui place le siége des affections cutanées dans le foie, considère la fumeterre comme le meilleur des herpétiques, le plus convenable pour combattre la viscosité bilieuse.

D'après Hannon (2), la fumeterre officinale, loin d'être un tonique et un dépuratif, serait une plante essentiellement hyposthénisante, dont l'usage

(1) *Encyclopédie méthodique*, art. DARTRES.
(2) *Presse médicale belge*, 1853.

prolongé pourrait conduire à l'anémie. A la dose de 2 ou 3 centigr., dit Hannon, la FUMARINE est modérément excitante; à plus haute dose, 20 centigr., elle irrite d'abord, puis elle produit des effets contro-stimulants. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la fumeterre est, suivant le même auteur, un hyposthénisant à la manière du quinquina et du sulfate de quinine. Les mots ne changent point la nature des choses. On continuera donc de l'administrer comme dans tous les temps et d'après les mêmes indications.

Je fais un usage fréquent de la fumeterre dans les tisanes dépuratives. L'été, j'emploie de préférence le suc de cette plante; comme elle est beaucoup plus commune que le trèfle d'eau, je la substitue souvent à ce dernier dans les sucs antiscorbutiques. Les enfants atteints de croûtes de lait, de débilité des voies digestives et d'affections vermineuses, se trouvent très-bien de l'usage du sirop de fumeterre, qu'on administre seul ou mêlé à la décoction de pensée sauvage.

La fumeterre n'est pas plus anthelminthique que les autres amers : elle n'est guère employée à l'extérieur. Cependant on l'a quelquefois appliquée avec avantage sur les dartres. On l'emploie alors en décoction dans le lait. Le suc délayé dans l'eau a été aussi administré dans les mêmes cas. On l'a même employé dans la gale. Tragus (*in* Ray) se servait dans cette dermatose d'un onguent composé de parties égales de suc de fumeterre et de suc de racine de patience, avec addition d'un peu de vinaigre et de miel.

Suivant la plupart des auteurs, plusieurs autres espèces de fumeterre, telles que les *fumaria media*, *spicata*, *capreolata*, etc., jouissent des mêmes propriétés que la fumeterre officinale, et elles peuvent remplacer celle-ci. A. Steinheil (1) a remarqué que, dans les *fumaria capreolata et media*, la saveur, au lieu d'être franchement amère comme dans la fumeterre officinale, était excessivement âcre et brûlante. Cette différence de saveur avait porté Steinheil à croire qu'il pouvait en exister une dans les propriétés médicales de ces plantes; il attribua dès lors l'effet purgatif qui a quelquefois lieu par l'administration de la fumeterre, à la substitution du *fumaria media* et du *fumaria capreolata* au *fumaria officinalis* dans la préparation du suc. J'ai employé séparément, et à plusieurs reprises, ces trois espèces de fumeterre, et j'ai pu me convaincre qu'en effet l'excitation intestinale et la purgation se manifestaient toujours d'une manière plus ou moins prononcée après l'ingestion du suc des deux premières espèces, tandis que celui de fumeterre officinale, donné à la même dose, ne produisait rien de semblable. Il est donc prudent de n'employer que la fumeterre officinale, dont le degré d'énergie et les propriétés sont bien connus.

[Nous citerons encore comme pouvant remplacer la fumeterre officinale : la fumeterre à petites fleurs (*F. parviflora*, Lam.), de Vaillant (*F. Vaillantii*, Loisel).]

FUMETERRE BULBEUSE. *Fumaria bulbosa*, L.; *Corydalis bulbosa*. *Aristolochia fabacea* des pharmacies, à cause de la forme de sa racine analogue à celle de l'aristoloche.

Description. — Diffère de la fumeterre officinale par sa racine bulbeuse; sa tige simple de 12 à 15 centimètres; ses feuilles composées, à folioles assez larges, incisées, labiées, obtuses; ses fleurs plus grandes, ayant un éperon plus allongé, et des bractées; l'époque de sa floraison (février-avril).

Propriétés physiques et chimiques. — Sa racine contient de l'amidon; elle sert de nourriture aux Kalmoucks et autres peuples de la Russie.

[Wackenroder a isolé de la fumeterre bulbeuse un principe immédiat qu'il a nommé *corydaline*. C'est une poudre blanche, insipide, incristallisable au-dessous de 100 de-

(1) *Archives de botanique*, 1833, t. I, p. 420.

grés; peu soluble dans l'eau, soluble dans les alcalis et l'éther; elle forme avec les acides des sels cristallisables; elle a été trouvée dans la serpentaire de Virginie. Ruickholdt la représente par $C^{45}H^{27}O^{18}$.]

Cette fumeterre a été regardée comme emménagogue, anthelminthique, antiseptique, etc. Elle a été quelquefois substituée à la fumeterre officinale, bien que ses propriétés soient mal déterminées. [La corydaline a été très-vantée dans ces derniers temps en Amérique comme fébrifuge.]

FUSAIN. Evonymus europæus. L.

Evonymus vulgaris granis rubentibus. C. Bauh. — *Evonymus multis, aliis Terragonia.* J. Bauh. — *Evonymus vulgaris.* Scop.

Fusain d'Europe, — bonnet de prêtre, — bonnet carré.

Calastrinées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Le fusain est un arbrisseau très-commun, qui habite les bois, les haies. Il orne nos bosquets par ses fruits d'un rouge éclatant.

Description. — Tiges à rameaux opposés. — Feuilles ovales lancéolées, glabres, pétiolées, finement denticulées, un peu pendantes. — Fleurs blanchâtres, disposées comme en corymbe au sommet de pédoncules axillaires (mai-juin).— Calice à quatre ou cinq divisions, muni d'un disque.— Corolle formée de quatre pétales oblongs.— Quatre étamines insérées sur un disque épigyne.— Un style terminé par un stigmate simple.— Fruit : capsule à trois ou cinq loges et à trois ou cinq angles, dont la forme est un bonnet carré, d'un rouge vif à la maturité, qui a lieu en août-septembre.

Parties usitées. — Les feuilles, les jeunes tiges, les capsules et les fruits.

[**Culture.** — Il existe un très-grand nombre de variétés et d'espèces de fusains qui sont cultivées comme plantes d'ornement; ils viennent dans tout terrain et dans toute exposition; on les multiplie de rejetons ou de semis aussitôt après la maturité des graines, qui lèvent au printemps ou l'année suivante.

Récolte. — Les capsules se récoltent bien mûres.

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties du fusain répandent une odeur nauséeuse. Les fruits ont une saveur âcre qui excite la salivation. La semence contient, d'après Saint-Martin (1), du sucre, de l'albumine, une huile volatile âcre, un principe amer, de l'huile grasse, une matière colorante, du ligneux.

Cardeur a adressé, en 1858, à la Société impériale d'agriculture, un échantillon d'huile fixe extraite des graines de fusain. Il résulte d'un travail de Lepage, inséré dans le précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen (1862), que la proportion de cette substance est de 41 pour 100. Cette huile est d'une couleur jaune-brun, d'une odeur *sui generis* et d'une saveur laissant un arrière-goût, qui rappelle celle du bois de fusain. Elle donne avec la soude caustique un savon dur, d'une couleur jaune, qui pourrait être utilisé. Le même auteur a extrait des arilles 25 pour 100 d'une matière grasse fluide, d'une belle couleur rouge, présentant en hiver une consistance comme gélatineuse.

La matière amère possède une saveur amère et nauséeuse très-désagréable. (On l'a décrite comme cristallisable, insoluble dans l'eau, sous le nom d'*évonymine*. Mais l'existence de ce principe à l'état de pureté est loin d'être établie.)

Le bois de fusain, mis dans un petit canon de fer bien bouché et exposé au feu, donne un charbon tendre qui sert aux dessinateurs. On fait aussi avec ce même bois du charbon pour la poudre à canon.

Les auteurs sont loin d'être d'accord sur les effets malfaisants de ce végétal. Clusius dit avoir appris, pendant son séjour en Pannonie, que les chèvres broutent ses feuilles avec plaisir. Linné et Wellich affirment qu'en général les bestiaux en mangent volontiers les feuilles et les jeunes pousses. Théophraste, Matthiole, Builliard, Gmelin, Duhamel, prétendent qu'elles sont un poison pour ces animaux.

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. XXIII, p. 177.

Le principe âcre qui existe dans l'écorce, les feuilles et les fruits du fusain, produit sur le tube digestif une vive irritation qui peut amener les symptômes les plus graves et même la mort. Si les médecins ont différé d'opinion sur les effets de cette plante, c'est parce que son énergie est plus ou moins prononcée suivant la saison où elle est recueillie. Au printemps, il n'en faut qu'une petite dose pour provoquer le vomissement, tandis que dans d'autres saisons elle est moins active; les jeunes pousses surtout sont drastiques à un tel degré qu'on ne les emploie presque jamais à l'intérieur : elles sont mortelles pour les moutons, les chèvres et même les vaches, quand elles produisent une vive irritation sans évacuations, ou qu'elles superpurgent jusqu'à déterminer une violente inflammation du tube digestif.

Les fruits, en quelque temps qu'on les emploie, sont fortement émétiques et purgatifs. Dodoens, et, après lui, une foule d'auteurs leur ont reconnu cette propriété. Les paysans anglais, au rapport de Wilmet, se purgent en prenant trois ou quatre de ces fruits.

(Lepage, cité plus haut, a administré l'huile de fusain à plusieurs chiens, à la dose de 10 à 15 gr., et cette dose a paru produire un léger effet purgatif.)

J'ai vu des paysans robustes les prendre à cette dose sans inconvénient, en buvant abondamment du bouillon de veau, de la tisane de mauve ou de graine de lin. Martin, ancien chirurgien-major de l'hôpital de Dunkerque, m'a dit avoir vu, en 1808, un cultivateur des environs de Bergues, âgé de trente-cinq ans, se débarrasser du tænia après avoir inutilement mis en usage tous les moyens jusqu'alors connus, en prenant pendant six jours une graine de fusain dans 3 onces d'huile d'œillette, et en se purgeant le septième jour avec cinq semences de la même plante, lesquelles firent rendre la dernière partie de cet entozoaire après dix selles accompagnées de violentes coliques, de vomissements et d'une syncope. Ce traitement n'a été suivi d'aucun accident; l'usage du lait a suffi pour rétablir complétement le malade dans l'espace de quelques jours.

La décoction aqueuse de jeunes tiges et de feuilles de fusain est un détersif très-énergique dans les ulcères invétérés, sordides, atoniques, œdémateux, scorbutiques ou gangréneux. Une partie de cette décoction et deux parties de décoction de feuilles de noyer, mêlées et employées en lotion et en application, au moyen de la charpie, sur un ulcère scrofuleux, blafard et engorgé, situé au-dessous de l'angle de la mâchoire inférieure, l'a avantageusement modifié en quelques jours.

La décoction des fruits et des capsules de fusain (15 à 30 gr. par kilogramme d'eau), à laquelle on ajoute un peu de vinaigre, est d'un usage populaire contre la gale. Les vétérinaires emploient la décoction des feuilles, de l'écorce, des capsules et des graines dans le vinaigre, en lavage contre la gale des chevaux et celle des chiens et autres animaux domestiques. On en fait aussi une pommade (8 gr. de poudre sur 30 gr. d'axonge). Répandue sur la tête, comme celle de staphisaigre, la poudre de semence de fusain fait mourir les poux.

GALÉGA. Galega officinalis. L.

Galega vulgaris. Bauh., Tourn.

Rue de chèvre, — lavanèse, — galega commun.

Légumineuses. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Cette belle plante vivace habite les prés, le bord des ruisseaux, où elle forme des touffes de verdure d'un aspect fort agréable. Dans certaines contrées, elle sert de fourrage aux bestiaux. Les chèvres la recherchent. On la cultive dans les jardins.

Description. — Racines grêles, blanchâtres et rameuses. — Tiges droites, fistuleuses, striées, rameuses. — Feuilles ailées avec impaire, composées de quinze à dix-sept folioles, glabres, oblongues, obtuses, souvent échancrées et mucronées à leur sommet, longues de 2 à 3 centimètres et plus, accompagnées à la base du pétiole de stipule en fer de flèche. — Fleurs blanches, rosées ou bleuâtres, en grappes axillaires longuement pédonculées, munies de bractées sétacées. — Fruits: gousses redressées, grêles, linéaires, aiguës, à peine longues de 5 centimètres, contenant trois ou quatre semences oblongues, un peu réniformes.

[**Culture.** — Le galéga se multiplie de graines semées au printemps, dans une terre fraîche.]

Le galéga, à peine odorant quand il est frais, entièrement inodore quand il est sec, est presque insipide. Cette plante, dont l'action est à peu près nulle sur nos organes, a pourtant joui d'une grande réputation. On la considérait comme sudorifique, alexipharmaque, antivénéneuse, vermifuge, etc.

GALÉOPSIDE ou CHANVRE BATARD.

Galeopsis grandiflora. Roth.

Labiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Plante annuelle, qui croît dans les jachères, les moissons.

Description. — Tige non renflée au-dessous de chaque nœud et pubescente. — Feuilles pétiolées, ovales-oblongues, dentées, presque glabres. — Fleurs rouges (juillet-août). — Corolle trois à quatre fois plus longue que le calice, lèvre supérieure crénelée et peu écartée de l'inférieure.

[**Culture.** — Se multiplie de graines semées en place au printemps; peu usitée.]

Cette plante, faiblement aromatique et contenant un principe résineux, a été vantée par plusieurs médecins allemands contre le catarrhe pulmonaire chronique et même contre la phthisie. Lejeune (1) rapporte quelques observations contre l'efficacité de cette plante dans la phthisie; il la croit utile dans les embarras muqueux de la poitrine, à l'instar d'autres labiées. On la donne en décoction (15 à 20 gr. par kilogramme d'eau).

Le galéopside fait la base du thé de Blankenheim, en très-grande réputation en Allemagne comme antiphthisique.

Le nom de galéopsis a été aussi donné au lamier blanc (ortie blanche), *Lamium album*, L.

GARANCE. Rubia tinctorum.

Rubia tinctorum sativa. J. Bauh. — *Rubia major sativa sive hortensis.* Park.

Rubiacées. Fam. nat. — Tétrandrie monogynie. L.

Cette plante vivace, que l'on cultive pour la teinture, est spontanée dans la Zélande, aux environs de Montpellier et de Lyon, en Suisse, etc.

Description. — Racines longues, rameuses, rampantes, articulées et rougeâtres. — Tiges noueuses, faibles, tétragones, longues de 60 centimètres à 1 mètre, hérissées de petites pointes. — Feuilles sessiles, lancéolées, disposées par verticilles de quatre ou six feuilles. — Fleurs petites, jaunâtres, disposées en panicules axillaires terminales. — Calice campanulé à cinq dents. — Corolle divisée en quatre ou cinq lobes profonds. — Cinq étamines. — Fruit composé de deux petites baies noirâtres.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — Une bonne garancière peut être établie aussi bien par plantation que par semis; cette plante aime une terre légère, substantielle et fraîche, ou suscep-

---

(1) *Quarumdam indigenar. plantar.*, etc., p. 22.

tible d'irrigation, préparée par de bons labours et bien fumée; les méthodes de culture varient selon les pays ; elle exige dans tous les cas des soins assidus.]

Récolte. — On la cultive principalement dans le midi de la France, en Alsace, en Hollande et en Orient, etc. On la sèche au moyen des poêles; en cet état, et séparée de la terre, elle est nommée *alizari*.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de cette racine est forte et *sui generis;* elle a une saveur amarescente désagréable et légèrement styptique. Elle contient une matière colorante rouge, pour laquelle elle est recherchée dans les arts, et qui a la propriété de colorer en rouge les os des animaux qui en font usage pendant quelque temps. Robiquet et Collin ont isolé cette substance et lui ont donné le nom d'*alizarine*. Elle est sous forme de cristaux, d'un rouge orangé, inodore insipide, très-volatile et très-soluble dans l'eau.

[L'alizarine peut être représentée par $C^{30}H^8O^8$. L'acide azotique faible la transforme en acide alizarique, identique, d'après Gerhardt, avec l'acide phtalique ; à la distillation sèche, il donne l'acide pyro-alizarique que Gerhardt considère comme de l'acide phtalique anhydre.

D'après Schunck, la garance contient sept substances différentes, qui sont : deux substances colorantes, l'alizarine et la rubialine; un principe amer, la rubiane; deux résines; l'acide pectique, et une substance brune qui est très-probablement un produit d'oxydation.]

On administre la racine de garance en décoction (15 à 30 gr. par kilogramme d'eau), en poudre, à la dose de 1 à 4 gr. L'extrait alcoolique se donne en pilules ou dans un véhicule approprié, à la dose de 1 à 2 grammes.

La racine de garance, qui semble n'annoncer qu'une propriété légèrement tonique et astringente, a été conseillée dans l'ictère, les toux anciennes, les affections lymphatiques, le rachitis, etc. Les anciens l'ont recommandée contre les rétentions d'urine, la dysenterie, la sciatique, les flueurs blanches, les cachexies. » Quelques observations incontestables, dit Gilibert, prouvent l'utilité de la racine de garance dans le rachitis ; on en a même prescrit la décoction avec avantage contre la toux chronique, la jaunisse, la chlorose, les dartres. » Des praticiens l'ont recommandée dans le vomissement chronique, l'ischurie, les calculs de la vessie, l'hypochondrie, l'hystérie, la sciatique. On l'a aussi considérée comme emménagogue. Boerhaave faisait appliquer sur la peau des linges teints avec la garance pour soulager les goutteux !... Cette *macédoine* de propriétés médicinales ne suffit-elle pas pour faire naître l'incrédulité et justifier l'oubli dans lequel la garance est tombée? La coloration des os, et des os seuls, à l'exclusion de tous les autres organes, en rouge, chez les animaux qui sont nourris avec cette plante, est le seul effet bien constaté qui résulte de son action.

(Cette singulière propriété, déjà entrevue par Antoine Mizaud (1), puis découverte par un chirurgien de Londres, Belchier, qui dînait chez un teinturier, et à qui on servit un rôti de porc frais dont les os étaient rouges, a conduit Bergius, J.-B. Bœhmer et Duhamel aux remarquables expériences qui ont ouvert la voie aux études ostéogéniques. Flourens (2) a développé ces idées et multiplié les expériences. Cette propriété colorante lui a, en outre, servi à démontrer le mode de nutrition du fœtus; des mères pleines, soumises au régime de la garance, ont été sacrifiées, et les fœtus ont été trouvés avec les os teints en rouge, preuve de la communication du sang de la mère avec celui du fœtus, par endosmose bien entendu.

Flourens a observé que la garance d'Alsace teint les os d'un rouge plus foncé que celle d'Avignon, et même que l'alizarine pure.

Pour ne rien oublier au sujet de la garance, disons que Raspail, à tort ou à raison, a préconisé la décoction de la racine contre le rachitisme et les

---

(1) *Mem. sive arc. omnis gener. etc. Centuriæ*, 1572, p. 161.
(2) *Théorie expérimentale de la formation des os.*

affections osseuses de nature scrofuleuse (1). Du reste, la priorité en revient aux anciens et à Levret. Bazin (2) a fait, avec la teinture de garance, des essais infructueux contre la scrofule secondaire.)

GENÊT A BALAI. Spartium scoparium. L.

Genista angulosa et scoparia. Bauh. — *Cytiso-genista scoparia vulgaris.* Tourn. — *Genista scoparia.* Lam. — *Sarothamnus scoparius.* Wimmer.

Genêt commun, — spartier à balai, — genettier, — juniesse.

Légumineuses. — Lotées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Cet arbuste est très-commun. Il habite les lieux incultes et sablonneux, les bois secs, les bruyères. Il sert de chauffage aux gens de la campagne.

Description. — Tiges de 1 à 2 mètres, à rameaux, dressés, glabres, effilés. — Feuilles ovales, pubescentes, les supérieures très-petites et sessiles, les inférieures plus grandes, pétiolées et trifoliées. — Fleurs jaunes, grandes, axillaires, solitaires, rapprochées en grappes terminales (avril-mai-juin). — Calice à deux lèvres courtes terminées, la supérieure par deux dents, l'inférieure par trois. — Corolle à étendard suborbiculaire, réfléchi, dépassant les ailes et la carène. — Dix étamines monadelphes. — Un ovaire simple, uniloculaire, pluriovule, surmonté d'un style simple, un peu courbé au sommet et terminé par un petit stigmate. — Fruit : gousse comprimée, velue, contenant de huit à douze semences réniformes.

Parties usitées. — L'herbe entière, les fleurs, les graines, l'écorce.

[**Culture.**— Le genêt est très-commun dans les bois, mais il reprend très-difficilement; on le propage de graines semées en pépinière.]

Récolte. — Les jeunes pousses se récoltent aux mois de mai et juin pour les conserver. Les fleurs seules changent un peu par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Toutes les parties du genêt offrent une odeur désagréable, une saveur amère et nauséabonde. Stenhouse (3) a récemment recherché les principes particuliers auxquels cet arbuste doit ses propriétés. Ce chimiste a trouvé que la décoction aqueuse du genêt, réduite à un dixième, fournit une masse gélatineuse, qui consiste principalement en un principe impur qu'il désigne sous le nom de *scoparine*. La scoparine est une matière jaune qui, à l'état pur, se présente sous forme de cristaux étoilés, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool ; sa formule chimique est $C^{20}H^{11}O^{10}$. Stenhouse dit s'être assuré par de nombreuses expériences que c'est bien à la scoparine que sont dus les effets que l'on obtient de l'emploi du genêt; aussi conseille-t-il d'employer isolément à l'avenir ce principe. Le genêt renferme encore un autre principe, la *spartéine*, que Stenhouse obtient en distillant les eaux-mères de la scoparine. Cette nouvelle base organique est liquide, incolore, volatile, d'une saveur très-amère.

Dans le territoire de Pise, dit Jourdan (4), on obtient du *genista scoparia*, par le rouissage, une étoupe rude et peu élastique, qui, travaillée avec un soin particulier, donne un fil assez beau, et susceptible de bien prendre la teinture. On a fait voir, en juin 1763, à l'Académie des sciences, de la toile préparée avec ce fil ; elle était bonne, mais grossière.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction de l'herbe et des fleurs, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Décoction composée de la pharmacopée de Londres (sommités fleuries de genêt, baies de genièvre, racine de pissenlit, de chaque 15 gr.; eau, 750 gr., réduits par l'ébullition à 500 gr.; passez et édulcorez), trois ou quatre verres dans la journée.

Semence en poudre, 2 à 4 gr., infusée pendant une nuit dans un verre de vin blanc

(1) *Manuel de santé*, 1845.
(2) *De la scrofule*, p. 250.
(3) *An. chem. and pharm.*, t. LXXVIII; *Annales de Roulers*, 1852-1853; *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIII, p. 518.
(4) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XVIII.

(avaler le tout). — Comme diurétique, purgative ou éméto-cathartique, selon la dose administrée.

Suc exprimé des feuilles et des sommités, 15 à 30 gr. seul ou mêlé au miel, comme purgatif, — à dose moindre et étendue dans l'eau, le petit-lait, l'infusion de baies de genièvre, etc., comme diurétique.

Conserve des fleurs, de 15 à 30 gr., comme purgatif ou éméto-cathartique.

Vin diurétique (30 à 60 gr. de cendre de genêt, en infusion à froid, dans 1 kilogr. de vin blanc ou de bon cidre), 60 à 90 gr., deux ou trois fois par jour.

Sirop de fleurs de genêt, 30 à 60 gr.

Lessive de cendre de genêt (30 à 45 gr. par kilogramme d'eau), par verrées.

A L'EXTÉRIEUR. — Branches tendres, fleurs, gousses et semences, en décoction ou en cataplasme.

Lessive des cendres, en lotions, fomentations, etc.

Scoparine (principe diurétique actif), 25 à 30 centigr.

Le genêt est diurétique, purgatif ou éméto-cathartique, suivant les parties de la plante qu'on emploie et les doses auxquelles on l'administre. L'usage thérapeutique de cette plante remonte à plusieurs siècles. Dioscoride fait mention d'un genêt dont les fleurs et les semences sont purgatives, et qui, probablement, est l'espèce dont il est ici question, ou celui des teinturiers. Pline dit que cette plante purge et pousse aux urines ; il ajoute, en outre, que ses rameaux, infusés dans le vinaigre, sont efficaces contre la sciatique. Arnaud de Villeneuve affirme que la poudre des fleurs de genêt guérit l'hydropisie et les scrofules. Cardan guérissait souvent l'hydropisie par le seul usage de la décoction de racine de genêt. D'après Cullen, la décoction de 15 gr. de sommités de genêt dans 1 kilogr. d'eau, jusqu'à réduction de moitié, dont on donne deux cuillerées à bouche toutes les heures, agit comme purgatif et comme diurétique.

« 15 à 20 gr. de fleurs sèches de genêt bien conservées, infusées dans 1/2 litre d'eau, voilà, dit Bouchardat (1), une préparation employée par Rayer, et qui m'a rendu des services dans quelques cas d'albuminurie. » Dans un cas très-grave de néphrite albumineuse, chez un jardinier âgé de quarante ans, Grazia y Alvares (2) a obtenu une guérison complète par l'emploi de l'infusion de fleurs de genêt.

L'infusion et le sirop de fleurs de genêt, à dose altérante ou légèrement laxative, ont été conseillés dans le rhumatisme chronique, la goutte, l'œdème, les scrofules, les maladies chroniques du foie, les engorgements mésentériques, les affections cutanées chroniques, etc. Administré ainsi, le genêt active les sécrétions et notamment celle des urines. Borellus (*in* Leclerc) recommande contre la jaunisse la décoction d'une poignée de fleurs de genêt et de souci dans 1 kilogr. de vin blanc ou d'eau, à la dose d'un verre, chaque matin.

Le vin préparé avec la cendre du genêt est un excellent diurétique que j'emploie fréquemment dans l'anasarque, l'albuminurie, etc. Ce remède agit promptement et sûrement. Il débarrassa le maréchal de Saxe d'une hydropisie contre laquelle on avait inutilement mis en usage les ordonnances des plus célèbres médecins de l'armée et de la Faculté de Paris. Sydenham a guéri des hydropiques qui se trouvaient dans l'état le plus déplorable, au moyen d'un vin préparé avec 500 gr. de cendre de genêt dans 2 kilogr. de vin du Rhin, avec addition de deux poignées d'absinthe. On donnait ce vin à la dose de 125 gr. chaque matin.

La lessive de cendre de genêt se prend par verrées dans l'hydropisie, la gravelle sans irritation phlegmasique des reins, la néphrite albumineuse chronique, les engorgements viscéraux, suite de fièvres intermittentes; dans tous les cas, en un mot, où le bicarbonate de potasse est indiqué. On lit, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Stockholm*, qu'en 1757, l'armée suédoise, ayant beaucoup souffert d'une épidémie catarrhale qui se terminait par l'anasarque, dut sa guérison à une infusion lixivielle des cen-

(1) *Annuaire de thérapeutique*, 1849.
(2) *El siglo medico* et *Journal de médecine de Bordeaux*, 1854.

dres de genêt, donnée à la dose de 1 pinte par jour. Sumeire, médecin à Marignan (1), a employé le même moyen avec succès chez plusieurs malades atteints d'anasarque par suite de la scarlatine et de la rougeole. On ignorait alors l'existence de l'albumine dans ces cas.

On a utilisé à l'extérieur les diverses parties du genêt. Les branches tendres, les fleurs et les gousses peuvent être appliquées, comme résolutives, en décoction, en cataplasme, sur les abcès froids, l'œdème, les tumeurs scrofuleuses, etc. Les fumigations avec les fleurs ont été regardées comme efficaces dans l'œdème des extrémités inférieures. Levret se servait, contre les engorgements lymphatiques et laiteux des mamelles, de la lessive de cendres de genêt ou de sarment, qu'il considérait comme un des plus puissants résolutifs. Il faisait entretenir sur le sein malade, après quelques douches, une compresse suffisamment imbibée de cette liqueur chaude, et recouverte d'un taffetas ciré. J'ai employé ce moyen avec succès, non-seulement dans les engorgements des mamelles, mais aussi contre l'œdème, les engorgements scrofuleux, l'hydrotharse, les tumeurs blanches; en un mot, dans tous les cas où les fomentations, les douches et les bains alcalins sont prescrits.

La Scoparine, d'après les nombreuses expériences de Stenhouse (2), peut remplacer les autres préparations de genêt. L'action de ce principe se manifeste ordinairement douze heures après son administration; la quantité de l'urine rendue est alors doublée. La Spartéine est douée, suivant cet expérimentateur, de propriétés narcotiques très-prononcées. Une seule goutte de spartéine, dissoute dans l'alcool, produisit chez un lapin un narcotisme qui dura cinq à six heures; chez un autre lapin, 20 centigr. du même principe causèrent d'abord des mouvements convulsifs, puis de la torpeur, et enfin, après trois heures, la mort. Stenhouse pense que les différences d'effet que les médecins ont obtenues de l'emploi du genêt dépendent de ce que les proportions de scoparine et de spartéine peuvent varier dans la plante, suivant les localités où on l'a récoltée.

GENÊT D'ESPAGNE (*Spartium junceum*, L.; *Genista juncea*, Desf.). — Arbrisseau qui croît naturellement dans le midi de la France, dans les lieux incultes, sur les coteaux. On le cultive dans les jardins pour l'odeur suave de ses belles fleurs.

Description. — Feuilles lancéolées, rameaux opposés, effilés et florifères au bout. — Fleurs également jaunes et odorantes.

On peut retirer de son écorce préparée une espèce de filasse infiniment supérieure à celle que fournit le genêt à balai.

Cette espèce, dont les fleurs ont une saveur sucrée, recherchée des abeilles, possède les mêmes propriétés que le genêt à balai, mais à un plus haut degré. Des enfants, trompés par le goût des fleurs, en mêlèrent une assez grande quantité dans une omelette, et la mangèrent. Quelques heures après, ils éprouvèrent des nausées, des vomissements, de la faiblesse, de l'anxiété, avec mal de tête; un d'eux en fut purgé. L'eau chaude donnée abondamment, puis l'oxicrat, les guérirent (3). L'infusion de 8 gr. de fleurs de cet arbrisseau purge très-bien; on en fait un fréquent usage à la campagne. Cette même infusion, donnée par cuillerée dans la journée, agit comme diurétique. Levrat aîné (4) a prescrit avec avantage, dans un cas

(1) *Ancien Journal de médecine*, t. L, p. 230.
(2) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIII, p. 518.
(3) *Gazette de santé*, n° 38, 1776.
(4) *Journal de médecine de Lyon*, 1846.

d'ascite chez une jeune femme atteinte d'aménorrhée et affaiblie par quelques troubles des fonctions digestives, l'infusion de fleurs de genêt d'Espagne dans 1/2 litre, dans laquelle on ajoutait 1 gr. de nitrate de potasse et 60 gr. de sirop des cinq racines. La malade prenait chaque jour cette quantité de boisson; à jeun et à midi, on lui donnait, tantôt seule, tantôt mêlée à sa tisane, une cuillerée à bouche d'un mélange de parties égales de rob de sureau, de rob de genièvre, de sirop des cinq racines et de sirop de capillaire, au bout de quarante-cinq jours. Ce traitement m'a parfaitement réussi, en 1848, chez une fille de dix-sept ans, affectée d'albuminurie avec anasarque portée au plus haut degré, suite de la scarlatine. Mais j'ajoutais à l'infusion 1 gr. de nitrate de potasse en plus, et des fumigations de baies de genévrier. Il est très-important, en pareil cas, d'exciter les fonctions de la peau; c'est parce qu'elles ont été interrompues par l'action du froid que la maladie se produit.

GENET DES TEINTURIERS (*Genistrole*, *spargelle*, *herbe à jaunir*, *herbe de pâturage*. — *Genista tinctoria*, L.; *Genista tinctoria germanica*, Bauh.; *Spartium tinctorium*, Roth.; *Genistella*, Riv.; *Flos tinctorius*, Fuchs). — Cette variété, dont Peyrilhe a fait l'histoire, en n'indiquant le genêt à balai que pour la suppléer, ressemble beaucoup à ce dernier. Il croît dans toute la France et habite les pâturages secs, le bord des bois, les collines. On le cultive dans les jardins comme plante d'agrément.

Description.— Rameaux droits, striés.— Feuilles alternes, lancéolées, linéaires, éparses, glabres ou velues. — Fleurs également jaunes, mais en épis droits plus garnis et terminaux, s'épanouissant un peu plus tard (juin-juillet).

Il doit être cueilli au mois de mai; il peut se conserver plusieurs années; ses sommités fournissent à la teinture une belle couleur jaune vif.

Cette espèce de genêt a les mêmes propriétés que les précédentes. D'après Ettmuller, les fleurs de ce genêt sont purgatives, si on les donne en décoction; prises en substance, elles agissent comme vomitives; les semences sont éméto-cathartiques. Peyrilhe indique le suc des fleurs comme purgatif à la dose de 15 à 30 gr. Les racines et les feuilles ont, selon lui, les mêmes vertus.

Il y a soixante ans que le gouvernement fit publier, comme un spécifique contre l'hydropisie, un remède qui n'était autre chose que la semence de genêt des teinturiers réduite en poudre. On la donnait tous les deux jours à la dose de 4 gr. dans 6 onces de vin blanc, avec l'attention d'en adoucir l'effet par 60 gr. d'huile d'olive, pris une heure après la poudre. Ce remède, devenu tout à fait populaire, et que j'ai vu réussir quand beaucoup d'autres avaient échoué, doit prendre place parmi les moyens thérapeutiques que le médecin de campagne se procure le plus facilement.

On a attribué au *genista tinctoria*, dans quelques provinces russes, la vertu d'empêcher le développement de la rage. Marochetti a lu un mémoire à ce sujet à la Société médico-physique de Moscou, le 4 octobre 1820. On administre pendant six semaines une forte décoction de cette plante, associée au *rhus coriaria;* on en lave aussi les plaies, on s'en sert en gargarisme, etc. Mais il faut, en même temps, examiner le dessous de la langue, où, dit-on, il se développe, du troisième au neuvième jour après la morsure, des pustules que l'on doit cautériser dans les vingt-quatre heures. Salvatori (1) attribue tout l'effet obtenu à cette dernière opération. La cautérisation des pustules sublinguales suffit, suivant lui, pour préserver de la rage, et l'on doit se borner, après l'avoir pratiquée, à des lotions d'eau salée sur les parties cautérisées. Chabanon, d'Asès, d'après une note insérée dans le *Moniteur* du 15 juillet 1825, affirme pourtant avoir guéri plusieurs en-

(1) *Bulletin de la Société médicale d'émulation*, 1823, p. 122.

ragés par le genêt des teinturiers; mais de nombreux essais semblent prouver que l'on ne peut en retirer aucun secours en pareil cas. En attendant que l'expérience ait prononcé sur la valeur de ces moyens, on fera bien de ne compter que sur l'emploi de la cautérisation prompte de la plaie, comme pouvant seule préserver de l'infection rabique.

GENET PURGATIF. — Genêt griot. — Spartier purgatif (*Spartium purgans*, L.). — Cette espèce croît dans les montagnes de l'est et du midi de la France. Son nom lui vient probablement de ce qu'elle est employée de temps immémorial comme évacuante par les villageois.

Description. — Tiges dressées, très-rameuses; rameaux presque nus, les plus jeunes soyeux. — Feuilles petites, lancéolées, alternes. — Fleurs jaunes, latérales et solitaires.

Cet arbuste jouit de propriétés purgatives plus énergiques que celles du genêt à balai et du genêt des teinturiers. Cependant il n'est guère employé que dans la médecine populaire des campagnes où il croît.

GENÉVRIER. Juniperus communis.

Juniperus vulgaris fructicosa. C. Bauh. — *Juniperus vulgaris seu minor.* Park.

Genévrier commun, — genièvre, — pétron, — petrot. — genibre, — piket.

Conifères. — Cupressinées. Fam. nat. — Dioecie monadelphie. L.

Le genévrier croît dans presque toute la France, et se trouve dans les bois, les terrains incultes, sur les revers des montagnes. Il ne s'élève pas à plus de 2 mètres dans nos climats, où il forme des buissons rabougris et épineux, tandis que dans les pays chauds il s'élève souvent en arbre de 5 à 6 mètres de haut. La culture peut lui faire acquérir partout cette hauteur. Je l'ai obtenue pour plusieurs à ma maison de campagne.

Description. — Racines fortes et rameuses. — Tiges tortueuses, difformes, à écorce raboteuse et rougeâtre, les jeunes pousses des rameaux menues, pendantes, un peu triangulaires. — Feuilles sessiles, étroites, dures, en forme d'épine et toujours vertes, marquées d'une raie blanche longitudinale, réunies en verticilles trois par trois. — Fleurs dioïques, quelquefois monoïques; les fleurs mâles disposées en petits chatons, ovoïdes, munies d'écailles pédicellées, élargies au sommet en forme de bouclier; sous chaque écaille trois ou quatre anthères sessiles, à une seule loge : les fleurs femelles en chatons globuleux, les écailles épaisses, aiguës, disposées sur quatre rangs. — Un ovaire sous chacune d'elles, surmonté d'un petit stigmate. Ces écailles croissent, deviennent charnues, se soudent ensemble, et forment une prétendue baie arrondie de la grosseur d'un pois, glabre, luisante, verte d'abord, puis noirâtre à la maturité. Ces fruits, improprement désignés sous le nom de *baies de genièvre*, sont, comme nous venons de le voir, de véritables cônes à trois écailles soudées entre elles, renfermant trois noyaux osseux à une seule loge.

Parties usitées. — Le bois, l'écorce, les sommités, les fruits.

[**Culture.** — Le genévrier croît spontanément sur les coteaux stériles, et végète bien sur le sable et sur la craie; il a plusieurs variétés, parmi lesquelles nous citerons les *G. oblonga, oblonga pendula, hibernica,* etc. On le multiplie de marcottes ou de boutures en août.]

Récolte. — Les fruits du genévrier restent verts pendant deux ans; ce n'est qu'à la troisième année qu'ils mûrissent et deviennent d'un brun noirâtre. C'est à cause de la lenteur de leur maturité qu'on voit constamment sur les genévriers des fruits verts et des mûrs. La récolte de ces fruits se fait dans les mois d'octobre et de novembre; on les sèche facilement en les étendant clair-semés dans un grenier, et les remuant souvent. On doit les choisir gros, bien nourris, noirs, luisants, pesants, d'un goût sucré et un peu âcre. Ils doivent être aussi récents que possible, parce qu'il est prouvé qu'avec le temps ils perdent leur arôme et leurs vertus.

La récolte et la conservation des sommités ne réclament que les soins ordinaires.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Presque toutes les parties du genévrier, et surtout les cônes, répandent, quand on les brûle, une odeur résineuse plus ou moins suave et aromatique. Ces derniers sont d'une odeur forte, agréable, d'une saveur douceâtre, amère, chaude, balsamique, térébinthacée. Ils contiennent un suc pulpeux, sucré. L'analyse chimique y a démontré la présence de l'huile volatile 1, de la cire 4, de la résine 10, du sucre 33.8, de la gomme 7, du ligneux et de l'eau 48; plus quelques sels de chaux et de potasse.— L'eau et l'alcool s'emparent de leurs principes actifs. [Suivant Tromsdorff, la matière sucrée est cristallisable et analogue au sucre de raisin; Nicolet a obtenu la résine cristallisée.]

L'huile volatile, qu'on obtient par distillation, est incolore; sa densité est de 0.911. Elle est peu soluble dans l'alcool. Elle est isomérique avec l'essence de térébenthine, suivant Dumas.

Les semences, osseuses, anguleuses, présentent de petites fossettes alignées où sont contenues des utricules remplies d'huile volatile quand les fruits sont verts, et qui se change en une vraie térébenthine à leur maturité. De sorte que pour obtenir cette huile, il faut prendre les premiers, et les seconds, c'est-à-dire les fruits mûrs, pour préparer l'extrait, et même les prendre desséchés (1).

Le tronc du genévrier rend, dit-on, dans les pays chauds, au moyen d'incision, une résine appelée *gomme de genévrier, vernis,* etc., qu'il ne faut pas confondre avec la sandaraque, qui est produite par le *thuya articulata,* d'après Broussonnet, quoiqu'on l'ait attribuée au *juniperus communis.* Dans le nord et dans le centre de l'Europe, le genévrier ne rend pas de résine; on ne connaît pas de gomme ou résine de genévrier; et l'on donne comme telle la sandaraque. (Mérat et Delens.)

Dans le Nord, on distille beaucoup de grains, et l'eau-de-vie qu'on en retire a toujours un goût de feu, un goût âcre, empyreumatique; pour remédier à cet inconvénient et lui communiquer d'autres qualités, on a coutume de mêler des cônes de genévrier à la liqueur qu'on veut distiller, et qui donne l'eau-de-vie connue sous le nom de *genièvre.*— Les fruits du genévrier, infusés dans l'eau, y fermentent et donnent une espèce de vin dont on obtient par la distillation une eau-de-vie de genièvre un peu âcre et dont l'usage est très-répandu parmi les habitants peu aisés, surtout en Allemagne, où elle est l'objet d'un commerce considérable. — Les Suédois préparent avec ces mêmes fruits une espèce de bière qu'ils louent comme très-saine et surtout comme antiscorbutique. — Helvétius conseillait une boisson composée de 7 décalitres 1/2 de fruits de genièvre concassés, et de quatre poignées d'absinthe bien épluchée, jetées dans un tonneau plein d'eau, pour laisser infuser dans un lieu frais ou dans une cave pendant un mois. Cette boisson est salutaire et durable, si l'on a soin, chaque fois, de remettre autant d'eau qu'on a tiré de liqueur pour l'usage journalier. Elle convient principalement aux habitants des contrées marécageuses, où les fièvres intermittentes sont endémiques. Voici un vin de genièvre qui est plus agréable : on supprime l'absinthe et on la remplace par quelques livres de miel ou de cassonnade; lorsque la liqueur a acquis une saveur vineuse par la fermentation, on la soutire. — On fait infuser les fruits de genévrier dans l'eau-de-vie pour en confectionner des liqueurs de table ou médicinales, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des fruits concassés ou des sommités (à vase clos), de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau ou de vin blanc.

Décoction du bois en copeaux, 30 à 60 gr. par kilogramme.

Eau distillée (1 sur 4 d'eau), de 50 à 123 gr., et pour masquer l'odeur et la saveur désagréables de diverses préparations purgatives.

Vin de fruits (30 à 60 gr. par kilogramme de vin blanc), 60 à 100 gr.

Vin de cendre de genêt (150 gr. par kilogramme de vin blanc), 60 à 120 gr.

Teinture (1 sur 2 d'alcool à 33 degrés), de 2 à 8 gr., en potion ou mélangée à la tisane, à du vin, etc.

Extrait (par infusion, 1 sur 4 d'eau), de 4 à 8 gr., en pilules ou en solution dans un liquide approprié ou seul.

Huile essentielle (1 sur 8 d'eau), de 10 à 15 centigr., en potion, en oleo-saccharum, pilules, etc.

Poudre, de 2 à 8 gr., en bols, pilules, ou dans un liquide approprié.

Alcoolat, à la même dose et de la même manière que la teinture.

Fruits entiers, 15 à 20 à la fois.

A L'EXTÉRIEUR. — Infusion des fruits, décoction des sommités, en lotions, fomentations, bains.

Teinture, en frictions.

Poudre ou fruits entiers sur des charbons ar-

(1) *Journal de pharmacie*, 1827, t. XIII, p. 215.

dents, dans une bassinoire, pour fumigations.	Poudre, en bains. Fruits contus, en cataplasmes.

Les fruits du genévrier sont stimulants, toniques, stomachiques, diurétiques, diaphorétiques. A petite dose, ils localisent leur action sur l'estomac : ils excitent l'appétit, dissipent les flatuosités, facilitent la digestion. A dose plus élevée, ils agissent sur toute l'économie, provoquent l'exhalation cutanée, modifient les sécrétions muqueuses et excitent plus spécialement les organes sécréteurs de l'urine, à laquelle ils communiquent une odeur de violette. On les emploie dans les affections catarrhales pulmonaires et vésicales chroniques, la phthisie, la leucorrhée, la blennorrhée, la néphrite calculeuse, la chlorose, l'aménorrhée par débilité, l'hydropisie, l'albuminurie, l'asthme humide, la bronchorrée, le scorbut, les engorgements des viscères abdominaux, les cachexies, les affections cutanées chroniques, rhumatismales, etc.

Les praticiens de tous les temps ont employé avec succès les cônes de genévrier dans les diverses maladies que nous venons d'énumérer. On peut lire à ce sujet Van Swieten, Hoffmann, Vogel, Rosenstein, Meckel, Schmidt, Hecker, Loiseleur-Deslongchamps, Lange et Demangeon. Ce dernier a fait insérer dans le *Journal de médecine* (1806) deux observations remarquables constatant leur action particulière sur l'appareil urinaire.

En employant préalablement ou simultanément l'infusion de fruits de genévrier et les frictions de pommade de belladone, dont l'effet est de dissiper le spasme et la douleur, on pourrait favoriser l'expulsion des calculs, dans les cas où ces symptômes, au lieu de diminuer, augmenteraient par l'usage des diurétiques. (Voyez Belladone, p. 166.) On sait que les cônes de genévrier excitent à tel point les organes sécréteurs de l'urine, que celle-ci devient quelquefois sanguinolente, quand on les administre à trop grande dose, ou à des sujets trop irritables, ou qu'on en fait usage trop longtemps. Il est donc rationnel, dans les affections calculeuses, de s'assurer du tempérament du malade, et surtout de l'état des voies urinaires, avant de prescrire ce médicament.

On a retiré de grands avantages des fruits de genévrier comme diurétiques dans les hydropisies. On se sert alors le plus ordinairement de l'infusion simple ou nitrée, aqueuse ou vineuse. Hegewisch (1) préférait la décoction dans la bière à tous les autres diurétiques dans le traitement de l'hydropisie. Van Swieten faisait prendre quatre à huit fois par jour une à deux cuillerées à bouche du mélange de 120 gr. d'extrait délayé dans 1 kilogr. d'eau distillée des baies, avec addition de 60 gr. d'esprit de genièvre. Vitet prescrit contre l'ascite par cachexie le suc exprimé de cresson mêlé avec une forte infusion de fruits de genévrier. Alexandre (2) met au premier rang des remèdes employés contre l'hydropisie, l'huile essentielle de genièvre, à la dose de quelques gouttes seulement dans une infusion de thé vert. L'infusion aqueuse ou vineuse m'a réussi dans un grand nombre de cas. J'y ai souvent ajouté la racine de persil ou celle de raifort, surtout dans les hydropisies succédant aux fièvres intermittentes ou accompagnant l'albuminurie chronique.

Dans les pays bas et humides, l'usage de l'infusion des fruits de genévrier dans l'eau, la bière ou l'eau-de-vie (ratafia), relève les forces, favorise les sécrétions et peut préserver des fièvres muqueuses et intermittentes, qui sévissent annuellement sous l'influence paludéenne. Tissot recommande aux habitants des lieux où la nature de l'air rend ces fièvres fréquentes, de mâcher tous les jours des fruits de genévrier et d'employer pour boisson une

(1) *Horn's Archive*, t. VI.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXII, p. 407.

infusion fermentée de cette même graine, moyens aussi faciles que peu coûteux. Le vin composé de fruits de genévrier et d'absinthe m'a réussi dans des fièvres intermittentes automnales avec engorgement splénique et cachexie, après l'usage infructueux du sulfate de quinine. J'ai souvent vu des paysans se guérir promptement de ces fièvres en prenant avant l'accès 4 à 6 gr. de baies de genévrier en poudre. Ce remède excite la transpiration, que le malade favorise en s'enveloppant de couvertures de laine dans un lit préalablement imprégné de la vapeur de cette même poudre jetée dans une bassinoire, sur des charbons ardents.

Les rameaux et les sommités du genévrier jouissent de propriétés analogues à celles des cônes de cet arbrisseau. Roques (1) a eu à se louer d'un vin composé de 60 gr. de fruits, de 30 gr. de rameaux et de 1 kilogr. de vin blanc, avec addition, après trois jours d'infusion, de 60 gr. de sucre. Il augmentait parfois l'action de ce vin en y ajoutant une bonne pincée d'absinthe et 30 gr. de racine de raifort. Deux ou trois cuillerées, administrées de temps en temps, suffisaient pour ranimer les tissus organiques, pour exciter l'appétit, réveiller les fonctions digestives, pour provoquer le cours des urines, etc. « Ce vin stimulant, dit l'auteur que nous venons de citer, a quelquefois guéri des hydropisies rebelles, des fièvres intermittentes automnales que le quinquina rendait encore plus opiniâtres, des affections scorbutiques, etc. »

Auguste-Frédéric Hecker (2) a guéri, au moyen de l'extrait de genièvre, un grand nombre d'individus affectés de blennorrhagie. Jourdan (3) a confirmé, par de nombreux essais, les observations de Hecker. Suivant le docteur Plagge (4), 5 gouttes d'huile essentielle de baies de genièvre, avec 4 gr. d'esprit de nitre doux, dans une mixture, seraient un des meilleurs diurétiques que nous possédions. Ce médecin accorde à l'huile essentielle de genévrier un effet curatif dans les cas de blennorrhagie; il la considère comme pouvant remplacer avantageusement le cubèbe et le copahu.

C'est surtout dans les affections catarrhales anciennes et les écoulements chroniques muqueux, que j'ai été à même de constater les bons effets des sommités et des cônes de genévrier. J'ai vu des leucorrhées anciennes avec débilité des voies digestives, traitées inutilement par divers moyens, céder à l'usage d'une forte infusion aqueuse ou vineuse, dont les propriétés me semblent, au reste, tout à fait semblables à celles de la térébenthine et des autres substances résineuses. J'associe souvent à ce médicament la racine d'aunée et celle d'angélique. Dans les hydropisies, les engorgements viscéraux et les cachexies qui suivent ou accompagnent les fièvres intermittentes, je l'emploie seul ou mêlé avec la gentiane, la bryone, l'absinthe, la petite centaurée, l'eupatoire d'Avicenne, le calcitrape ou la digitale, selon les indications et l'état du malade.

Le bois de genévrier est sudorifique et diurétique, suivant les cas et les dispositions individuelles. Il est le meilleur succédané du gaïac dans la syphilis, le rhumatisme, la goutte, les maladies cutanées chroniques, etc. Léon l'Africain et Brassavole l'ont recommandé dans les affections syphilitiques. Sylvius a également préconisé l'écorce et le bois de cet arbrisseau dans ces mêmes affections. Hanin préparait avec le bois et une petite quantité de fleurs de sureau une tisane très-diaphorétique, qu'il employait constamment dans le traitement des maladies vénériennes. J'ai vu donner avec succès dans les affections rhumatismales chroniques, chez les villageois, la tisane sudorifique suivante : bois de genévrier râpé, 125 gr.; faites bouillir

(1) *Plantes usuelles*, t. IV, p. 24.
(2) *Traitement de la gonorrhée.*
(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XVIII, p. 73.
(4) *Bulletin de thérapeutique*, 1852.

dans eau, 1 kilogr. 1/2, et réduire à 1 kilogr.; ajoutez vers la fin de l'ébullition, vin blanc, 125 gr. Dose : 180 gr. Le malade prend cette tisane chaude en se couvrant bien pour provoquer la sueur. Ce moyen est répété chaque matin, ou chaque soir.

Les cendres du genévrier, en infusion dans le vin blanc, sont très-diurétiques. J'ai vu des cas de leucophlegmatie, qui avaient résisté aux moyens ordinaires, céder à l'effet de ce vin. Je le prépare en faisant infuser à froid 150 gr. de ces cendres dans 1 kilogr. de bon vin blanc de Bordeaux ou du Rhin, ou tout simplement dans le cidre de bonne qualité. Le malade en prend 60 à 100 gr. deux ou trois fois par jour, jusqu'à ce qu'il soit complétement désenflé. Je dois faire observer que cette dose, très-bien supportée par des campagnards robustes et peu irritables, serait trop forte pour des sujets faibles, nerveux, ou atteints d'irritation gastrique ou intestinale.

La décoction de genévrier est employée à l'extérieur comme résolutive, détersive, tonique, dans le traitement des engorgements froids, œdémateux, les ulcères atoniques et scorbutiques. On applique aussi les fruits de genévrier concassés en cataplasme. J'ai vu des paysans mettre sur la tête des enfants atteints de teigne des baies de genièvre récentes, pilées et mêlées avec du saindoux. J'ai observé de bons effets de ce topique.

Les fumigations de cônes sont efficaces dans l'atonie générale, les vieilles douleurs rhumatismales ou goutteuses, les hydropisies consécutives aux fièvres éruptives. Ces fumigations m'ont été d'un grand secours pour rétablir les fonctions de la peau dans l'anasarque albuminurique, qui survient à la suite de la fièvre scarlatine. Je les fais pratiquer au moyen d'une bassinoire, dans le lit des malades. Hufeland conseille de frictionner deux ou trois fois par jour tout le corps des enfants scrofuleux ou très-faibles, avec des flanelles imprégnées de la vapeur de ces mêmes fruits. J'ai vu plusieurs cas de coryza chronique rebelle guérir au moyen de ces fumigations reçues dans les narines. Dans ma pratique rurale, j'ai souvent fait brûler les branches et les sommités du genévrier dans la chambre des phthisiques. Ce moyen est très-bon. On fait quelquefois brûler cet arbrisseau pour désinfecter l'air. La chimie moderne considère cette fumigation, ainsi que toutes celles du même genre, comme ajoutant à l'air des corps étrangers qui, au lieu de le purifier, en altèrent la pureté. On leur préfère, avec raison, la vapeur du chlorure de chaux, ou d'oxyde de sodium, et les fumigations guitonniennes.

GENÉVRIER OXYCÈDRE, CADE (*Juniperus oxicedrus*, L.), petit cèdre. Il croît dans le midi de la France. La combustion de son bois donne un liquide appelé *huile de cade*, qui est employée depuis longtemps par les maréchaux contre la gale et les ulcères des chevaux.

Cette huile, produit de la distillation des grosses branches et des racines de genévrier de l'espèce que nous venons de désigner, que l'on coupe par morceaux de 20 à 30 centigr. de long pour les soumettre à l'action du feu dans une vieille marmite percée sur un des côtés et couverte d'une pierre plate qu'on lute avec de l'argile; cette huile, dis-je, qui coule par l'ouverture laissée au vase distillatoire, est un liquide brunâtre, inflammable, d'une forte odeur résineuse, analogue à celle du goudron, d'une saveur âcre et caustique.

Serre, d'Alais, a publié dans le *Bulletin de thérapeutique* (1846) un mémoire sur les bons effets de l'huile de cade, déjà employée depuis longtemps dans la médecine populaire.

Appliquée sur la peau saine, l'huile de cade ne provoque ni douleur ni démangeaison. Sur les muqueuses non enflammées, l'irritation est très-peu prononcée; sur la peau et les muqueuses enflammées, son application est quelquefois accompagnée d'une cuisson légère et de courte durée; sur les

parties ulcérées, cette cuisson est un peu plus forte, mais elle ne dure pas davantage : environ un quart ou une demi-minute. Elle ne détermine pas de réaction pathogénique sensible chez les enfants atteints d'affection vermineuse, auxquels on la donne à l'intérieur.

Les premiers essais de Serre ont porté sur la gale, et il a si constamment réussi qu'il n'emploie plus d'autre moyen dans le traitement de cette affection. Trois ou quatre frictions suffisent le plus ordinairement pour la faire disparaître lorsqu'elle est récente. Lorsque cette maladie est invétérée, et qu'il s'y joint un état eczémateux avec suintement, Serre réussit encore à la guérir par l'huile de cade, quand tous les traitements ont échoué. Cette huile, suivant ce médecin, s'est montrée efficace dans les affections sécrétantes de la peau et contre toute maladie dartreuse, quelle que soit sa forme. Cette application se fait à l'aide d'un pinceau.

Serre signale, comme particularité remarquable, la formation d'une pellicule analogue à l'épiderme par l'action de l'huile de cade. Cette pellicule se forme, du quatrième au cinquième jour, sur les parties eczémateuses ointes d'huile; elle est lisse et presque transparente. Du cinquième au sixième jour, cette pellicule se casse, et tombe du neuvième au dixième jour, laissant voir la surface malade guérie ou en voie rapide de guérison.

C'est surtout contre l'ophthalmie scrofuleuse que Serre a obtenu de bons effets de l'huile de cade. Chez les adultes, il applique cette huile pure sur la paupière inférieure tous les deux jours. Chez les enfants, il n'a jamais eu besoin de porter le remède sur l'œil ou sur les paupières pour guérir les ophthalmies les plus opiniâtres; de simples onctions sur le front, les tempes, les pommettes, et extérieurement sur les paupières, ont le plus souvent suffi pour amener la guérison. Dans quelques cas, les résultats ont été activés par l'introduction d'une goutte d'huile de cade dans chaque narine.

Si la guérison, ou une amélioration tellement notable qu'on puisse l'espérer prochaine, n'est pas obtenue au bout du cinquième ou sixième jour, on ne doit plus, selon Serre, compter sur l'huile de cade, soit qu'on ait affaire à une affection eczémateuse, soit qu'il s'agisse d'une ophthalmie. Dans ce cas, Serre a recours aux bains de sublimé.

Devergie (1) a répété à l'hôpital Saint-Louis les essais de Serre. Il ne partage pas l'enthousiasme de ce médecin; mais il reconnaît que l'huile de cade est une bonne ressource de plus dans le traitement des dartres sécrétantes et dans les ophthalmies scrofuleuses. Il arrive même quelquefois que l'application de ce remède supprime trop brusquement la sécrétion morbide des surfaces enflammées; elle ne doit être employée que tous les trois jours. Il faut l'étendre sur la surface malade, mais essuyer aussitôt avec du coton sec, de manière à ce qu'il reste appliqué la couche la plus mince possible d'huile. En général, elle est trop active quand il s'agit d'un eczéma qui parcourt simplement ses périodes; elle devient utile lorsqu'il s'agit d'eczéma ancien où la sensibilité de la peau permet le contact de moyens modificateurs résolutifs. C'est surtout dans la variété d'eczéma psoriasiforme qu'elle réussit (Devergie) (2).

On a employé avec succès, en Angleterre, dans quelques maladies de la peau, l'onguent suivant : cire jaune, 3 gr.; axonge, 45 gr.; huile de cade, 145 gr.; mêlez.

(Bazin a puissamment contribué à vulgariser l'emploi de l'huile de cade,

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1853, p. 59.

(2) Dans le commerce, on délivre fréquemment, au lieu d'huile de cade, de l'huile distillée de goudron, qui lui est inférieure en efficacité. L'odeur peut tromper des personnes peu exercées, mais la couleur présente une différence très-apparente. L'huile de goudron est noire et d'un reflet brunâtre; l'huile de cade, en apparence brune, est d'un reflet rouge vif par la lumière. A Paris, on vend presque toujours l'huile de goudron pour l'huile de cade.

tant dans les scrofulides que dans les affections cutanées, telles que gale, lichen agrius, psoriasis, couperose, où les applications de cette huile, pure ou adoucie par un mélange avec l'huile d'amandes douces, la glycérine, produisent des effets remarquables, sinon très-durables. (Consultez, à ce sujet, Bazin, *De la scrofule*. p. 202; et *Annales de thérapeutique*, 1852, p. 102 et suiv., Gibert, *Remarques sur l'emploi de l'huile de cade*, etc.)

On a tenté l'administration de cette huile à l'intérieur dans les mêmes affections, quand elles sont rebelles à l'usage externe (Bazin); mais cette pratique ne s'est pas généralisée. C'est un insecticide efficace : à ce titre, on l'a recommandée comme vermifuge.)

[Nous citerons les *J. Bermudiana* et *Virginiana*, parfaitement acclimatés en France, dont le bois, connu sous le nom de *bois de cèdre*, sert à faire des crayons et des stéthoscopes.]

GENTIANE. Gentiana lutea. L.

Gentiana major lutea. Bauh.

Gentiane jaune, — grande gentiane, — jansonna.

Gentianacées. — Chironiées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette belle plante (Pl. XIX), que Haller a célébrée, et qui doit son nom à Gentius, roi d'Illyrie, lequel, d'après Dioscoride, l'employa le premier, croît dans les départements du milieu et du midi de la France, aux environs de Lyon, dans les Alpes, l'Auvergne, les Pyrénées, la Suisse, les Cévennes, etc.

Description. — Racine épaisse, [grosse, charnue, spongieuse, ridée, rugueuse, rameuse et pivotante,] jaunâtre en dedans. — Tiges de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres, cylindriques, non rameuses, dressées. — Feuilles larges, ovales, lisses, aiguës, opposées, amplexicaules, les caulinaires connées, à cinq-sept nervures longitudinales, saillantes ; les inférieures rétrécies en pétiole à leur base, plus grandes. — Fleurs nombreuses, jaunes, fasciculées, et presque verticillées dans les aisselles des feuilles supérieures (juin-juillet). — Calice membraneux, déjeté d'un seul côté, fendu longitudinalement, à cinq dents courtes, subulées et inégales. — Corolle monopétale, en roue, à cinq divisions profondes, quelquefois huit. — Cinq étamines insinuées sur le tube de la corolle, à anthères oblongues. — Ovaire surmonté de deux stigmates presque sessiles et divergents à la base de l'ovaire; cinq nectaires glanduleux arrondis. — Une capsule uniloculaire, plurisperme; [graines nombreuses attachées sur deux placentas pariétaux, aplaties et membraneuses sur les bords.]

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — La gentiane vient bien en terre fraîche, à mi-ombre ; on la multiplie de graines semées au printemps et d'œilletons.]

Récolte. — Cette racine ne doit être récoltée qu'à la deuxième année au plus tôt, après la chute des feuilles. Après l'avoir mondée (et non lavée, afin qu'elle ne se pénètre pas d'humidité) on la coupe par rouelle et on la fait sécher à l'étuve. On l'emploie rarement fraîche, parce qu'on la trouve toujours sèche dans le commerce.

On mélange à cette racine ou on lui substitue celle de *gentiana purpurea*, *punctata pannonea* et *amarella*, L., qui croissent dans les mêmes localités que la gentiane jaune; ces fraudes sont peu importantes. Mais un mélange dangereux et qui provient de la négligence, c'est la présence des racines d'aconit, de belladone, d'ellébore blanc, qui, dit-on, a été constatée. Ces racines sont très-reconnaissables à simple vue, puis à la saveur, qui n'est pas d'une amertume franche comme dans la gentiane. L'ellébore blanc a une saveur amère, mais elle est en outre âcre et nauséeuse. (Dorvault.)

La racine de gentiane doit être bien conservée, de moyenne grosseur, spongieuse, jaune en dedans, très-amère, n'ayant pas beaucoup de petites racines. On doit rejeter comme mauvaises les racines qui sont ridées, cariées, noirâtres et moisies à l'intérieur.

Le commerce de la pharmacie tire cette racine de la Bourgogne, de la Lorraine et de l'Auvergne, [des Alpes, des Vosges, de la Franche-Comté; sa grosseur varie depuis celle du pouce jusqu'à celle du poignet, elle est longue et rameuse; elle est rugueuse à l'ex-

térieur, spongieuse et élastique à l'intérieur. Son odeur rapproche un peu celle des miels communs, sa saveur est très-amère. Il faut la choisir saine et médiocrement grosse.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de gentiane a une saveur très-amère. Les recherches de Planche, Henry, Caventou et Leconte, on fait reconnaître dans cette racine un principe odorant fugace, du gentianin, de la glu, une matière huileuse verdâtre, du sucre incristallisable, de la gomme, de l'acide pectique, une matière colorante fauve, de l'acide organique. — Planche y a reconnu l'existence d'un principe nauséabond volatil, qui donne à l'eau distillée de cette racine, fraîchement récoltée, la propriété de causer des nausées et une sorte d'ivresse. Si l'on ne s'aperçoit pas de l'action de ce principe dans l'emploi de la plupart des préparations de gentiane, c'est qu'il s'y trouve en trop faibles proportions dans la racine sèche.

Henry et Caventou considéraient sous le nom de *gentianin*, *gentianine*, substance jaune, très-amère, cristallisant en aigrettes, comme le principe amer de la gentiane, la matière cristalline qu'ils n'avaient obtenue qu'à l'état impur. Mais Leconte et Trommsdorf ont fait voir, depuis, que la matière cristalline est une simple substance colorante, dépourvue d'amertume, qu'ils ont nommée *gentisin*, et qui est mélangée dans la gentianine avec des proportions variables de principe amer et de matière grasse.

La matière amère de la gentiane n'est pas encore bien connue. Elle s'est présentée à Leconte sous la forme d'une matière extractive, d'un brun jaunâtre, incristallisable, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. — Dulk, qui s'est depuis occupé de cette matière, ne paraît pas non plus l'avoir obtenue à l'état de pureté.

Substances incompatibles. — L'acétate de plomb, le sulfate de fer, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Macération et décoction, de 10 à 20 gr. par kilogramme d'eau.

Sirop (1 sur 10 d'eau et 10 de sucre), de 30 à 100 gr. en potion.

Extrait (par infusion, 1 sur 8 d'eau), de 3 à 10 gr., en pilules, potions, bols.

Poudre, de 50 centigr. à 1 gr., comme tonique, et de 10 à 20 gr., comme fébrifuge.

Vin (1 sur 16 de vin), de 30 à 100 gr.

Teinture, de 2 à 8 gr., en potion ou dans du vin.

A L'EXTÉRIEUR. — Poudre, décoction, vin en nature, pour dilater les trajets fistuleux ou pour en faire des pois à cautère.

Gentianin ou *gentianine*, 10 à 20 centigr., en pilules ou dans un liquide approprié.

Teinture (1 sur 100 d'alcool à 24 degrés), 2 à 8 gr., en potion.

Sirop (1 sur 500 de sirop de sucre), de 30 à 60 gr., seul ou en potion.

La gentiane entre dans l'eau générale, le diascordium, l'opiat de Salomon, la thériaque, le mithridate, l'orviétan, la teinture de Wytte, l'élixir de Stoughton, l'élixir de longue vie, etc.

La racine de gentiane est amère, tonique, fébrifuge, antiseptique, vermifuge. On l'administre dans les dyspepsies, les flatuosités, les diarrhées et dans tous les écoulements entretenus par la débilité de l'appareil digestif; dans les scrofules, le rachitis, l'ictère avec absence d'irritation des voies biliaires, le scorbut, la chlorose, certaines hydropisies atoniques sans inflammation viscérale, l'œdème qui suit ou accompagne les maladies chroniques, les fièvres intermittentes, etc.

Les effets de la racine de cette plante, dans toutes ces maladies, sont évidemment dus à l'action sur nos organes du principe amer qu'elle contient, et non à des propriétés spéciales. C'est ainsi, par exemple, qu'en ranimant les fonctions digestives, plus ou moins lésées dans la goutte atonique, elle a pu, suivant la remarque judicieuse de Trousseau et Pidoux, être très-utile dans cette maladie, sans constituer, comme l'a prétendu Haller, le meilleur des antigoutteux.

La vertu fébrifuge de la racine de gentiane était connue des anciens. Matthiole en vante l'infusion contre les fièvres tierces et quartes. C'était, avant la découverte du quinquina, le remède le plus usité contre les fièvres intermittentes : *Cortice peruviano nundum invento, sola gentiana febres quartanas expugnatas esse* (Boerhaave). On l'associe quelquefois à l'écorce du Pérou quand ces fièvres sont rebelles, avec engorgement de la rate, état cachectique; plus amère qu'astringente, elle modifie avantageusement, dans ces cas, l'action du quinquina. Riolan donnait le suc de racine de gentiane dans

du vin tiède une heure avant l'accès : à l'état frais, ainsi que nous l'avons vu plus haut, cette racine possède tous ses principes. Boerhaave dit que sa décoction convient dans toutes les fièvres intermittentes. En Pologne, on l'administre en poudre dans du vin avant l'invasion de l'accès. Vicat assure que ce remède réussit dès la première prise, et que, bien qu'il n'ait été précédé d'aucun médicament préparatoire, la maladie n'a eu jamais de mauvaises suites. Willis, Eller, Alibert, l'ont vanté. Julia de Fontenelle, étant médecin en chef de l'hôpital de convalescence italien de l'armée de Catalogne, lorsque le quinquina était à un prix exorbitant, traita tous les fiévreux, avec beaucoup de succès, par la racine de gentiane en poudre. Il adressa à ce sujet un mémoire à la Société royale de médecine de Marseille, qui, reconnaissant déjà les avantages de l'emploi des plantes indigènes, lui décerna une médaille d'encouragement.

D'un autre côté, Trousseau et Pidoux se prononcent ainsi sur la gentiane : « Quant à ses propriétés fébrifuges, elles sont nulles très-certainement, quoi qu'en aient pu dire les nombreux auteurs qui ont expérimenté sur des fièvres intermittentes vernales, ou sur des fièvres rémittentes qui, ordinairement, cèdent sans le secours de la médecine. » Je ne partage pas l'opinion de ces auteurs. Il est vrai que la gentiane ne jouit pas, comme le quinquina, d'une propriété antipériodique spéciale ; mais son action, comme celle de tous les toniques amers, n'en est pas moins efficace dans certains cas de fièvres intermittentes prolongées : c'est un fébrifuge relatif, et qui trouve son application comme l'absinthe, la centaurée chausse-trape, etc.

La racine de gentiane, mêlée à celle de bistorte, à l'écorce de chêne ou à celle d'aulne, à parties égales, soit en décoction, soit en poudre, agit plus efficacement comme fébrifuge que lorsqu'on l'administre seule : c'est une remarque faite par Cullen, et que j'ai été à même de vérifier. Je l'associe quelquefois à celle de saule dans les fièvre intermittentes accompagnées d'un état cachectique.

On a obtenu des avantages incontestables de la racine de gentiane dans le traitement des affections scrofuleuses. Plenck et beaucoup d'autres auteurs l'ont vue produire de bons résultats. Cette racine entre dans l'élixir amer de Peyrilhe, pendant longtemps vanté comme antiscrofuleux. « Ainsi, dit A. Richard, chez les enfants pâles, dont la figure est bouffie, les lèvres et le nez gonflés, en un mot, qui offrent les caractères d'une constitution scrofuleuse, l'emploi de la teinture de gentiane, aidée de l'usage de bons aliments, de vêtements chauds, de l'exercice, et de l'habitation dans les lieux bien aérés et exposés aux rayons du soleil, en agissant lentement sur toute l'économie, préviendra le développement de la maladie. Il est vrai que, dans cette circonstance, le régime aura eu une très-grande part au résultat obtenu ; mais la gentiane y aura aussi puissamment contribué. Son usage est également avantageux, suivant un grand nombre d'auteurs, quand la maladie est déclarée, lorsqu'il y a gonflement et même suppuration des glandes lymphatiques du cou et de quelque autre partie. Néanmoins, il faut en suspendre l'usage quand il y a irritation des voies digestives, ou que les glandes du mésentère sont enflammées et très-douloureuses. On a observé que les enfants qui font usage de la gentiane sont, par le même moyen, débarrassés des vers intestinaux : ce médicament peut donc être regardé comme vermifuge (1). » La racine de gentiane a été administrée avec succès, en lavement (10 à 20 gr.), contre les oxyures vermiculaires.

Prise à trop haute dose, la gentiane produit du malaise, un sentiment de pesanteur à l'épigastre et même le vomissement. Il est donc de toute évidence qu'elle ne convient point dans les fièvres qui ont le plus léger caractère inflammatoire, ou qui sont accompagnées d'une irritation gastrique

(1) *Dictionnaire de médecine*, 2e édit., t. XIV, p. 144.

plus ou moins vive. Il est nécessaire, dans les longues maladies, d'en suspendre l'usage de temps en temps ; car, par une influence que Cullen attribue à un principe vireux existant dans tous les amers, son emploi, longtemps continué, finit par produire une gastrite chronique qui détruit la faculté digestive, et exige un traitement antiphlogistique.

La racine de gentiane sert en chirurgie, comme l'éponge préparée, pour agrandir les orifices fistuleux et dilater certaines ouvertures, particulièrement le canal de l'urèthre des femmes affectées de la pierre. On l'applique aussi, en poudre ou en décoction, sur les plaies gangréneuses, atoniques, scorbutiques, etc.; on en fait même des pois à cautère, qu'on emploie de préférence quand il s'agit de rendre au fonticule l'étendue que le temps lui a fait perdre.

Le GENTIANIN convient dans les mêmes cas que la gentiane. J'ai souvent administré, dans ma pratique urbaine, le sirop de gentianin contre l'helmintiase chez les enfants, et comme tonique chez les sujets lymphatiques, pour combattre la tendance scrofuleuse.

Kuchenmeister présente la gentiane impure, c'est-à-dire non cristallisée, comme pouvant être substituée au sulfate de quinine ; ses conclusions sont : 1° la gentianine agit au moins aussi efficacement sur la rate que le sulfate de quinine ; 2° son action n'est pas moins rapide ; 3° il suffit de l'administrer à la dose de 1 à 2 gr., deux fois par jour ; la gentianine constitue probablement le succédané le plus précieux du quinquina (1).

L'addition du tannin à la gentianine, dans la proportion de 1 partie pour 2 parties de cette dernière, constitue un mélange plus actif et qui m'a réussi tout récemment dans un cas de fièvre intermittente quotidienne, datant de deux mois, avec engorgement de la rate, chez un sujet qui, précédemment, avait été atteint de fièvre tierce coupée avec le sulfate de quinine, dont on avait trop tôt cessé l'usage. Le mélange de 1 gr. de gentianin et de 50 centigr. de tannin, donné deux fois dans l'intervalle des accès, a suffi pour les faire disparaître dans l'espace de quatre jours. L'usage de ce fébrifuge a été continué à la même dose, deux fois par semaine, pendant un mois, pour prévenir la rechute.

(Les petites espèces alpines offrent une plus grande abondance du principe actif ; de sorte qu'en recourant à de plus faibles doses, on pourrait arriver aux mêmes résultats qu'avec la gentiane jaune. Nous citerons la *G. acaulis*, dont la racine contient plus de gentianin et beaucoup moins de matière mucilagineuse.

La gentiane, vu son prix modique, est le tonique par excellence de la médecine vétérinaire ; on l'emploie en poudre décoctée ou mêlée au son, à l'avoine, etc., à la dose de 30, 64 et 130 gr. par jour.)

GÉRANION. Geranium Robertianum. L.

Geranium Robertianum primum rubens. C. BAUH., TOURN. — *Geranium Robertianum murale.* J. BAUH. — *Geranium vulgare.* PARK.

Herbe à Robert, — bec de grue, — géraine robertin, — herbe à l'esquinancie.

GÉRANIACÉES. Fam. nat. — MONADELPHIE DÉCANDRIE. L.

Cette plante bisannuelle (Pl. XX), très-commune, se rencontre sur les vieux murs, le long des haies, aux lieux sombres.

Description. — Racines grêles, chevelues, rameuses, d'un blanc jaune.— Tiges hautes d'environ 30 à 35 centimètres, velues, rougeâtres, rameuses, dichotomes. — Feuilles opposées, pétiolées, ailées ou pinnatifides, velues. — Stipules courtes, aignës,

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 2e série, t. II, p. 381.

élargies à leur base. — Fleurs rosées, axillaires, portées deux à deux sur des pédoncules plus longs que les pétioles (mai-juin-juillet). — Calice pileux, tubuleux, renflé à la base, rougeâtre, à cinq folioles terminées chacune par un filet. — Corolle à cinq pétales entiers, ouverts, plus longs que le calice. — Dix étamines alternativement plus courtes. — Cinq stigmates. — Fruit composé de cinq petites coques indéhiscentes surmontées de filets capillaires.

Parties usitées. — La plante entière, les feuilles, les fleurs, rarement les racines.

Culture. — Le géranium bec de grue ou herbe à Robert est très-commun sur les bords des chemins, il n'est cultivé que dans les jardins botaniques; on le multiplie de graines ou de boutures; il vient dans tous les sols.

Propriétés physiques et chimiques. — L'herbe à Robert offre une odeur désagréable, comparée à celle de l'urine des personnes qui ont mangé des asperges, et une saveur un peu amère et légèrement austère Les géranium, les pélargonium et les érodium répandent des odeurs très-fortes qu'ils doivent à des huiles essentielles; ainsi l'*erodium moschatum*, Willd, si répandu dans les lieux sablonneux du midi de la France, exhale une odeur de musc très-prononcée. Nous citerons encore comme très-odorants les *pelargonium zonale*, *odoratissimum*, *fragrans*, *peltatum*, *cucultatum*, *caputatum*, *graveolens*, *radula*, *balsameum*, *suaveolens*, *roseum*, Willd; on extrait de ce dernier une essence très-estimée, mais qui, malheureusement, est employée à falsifier l'essence de roses. Redtenbacher en a isolé un acide qu'il a appelé *pélargonique*, qui a pour formule $C^{18}H^{17}O^3HO$ et qui se produit, d'après Gerhard, par l'action de l'acide azotique sur les corps gras et sur l'essence de rue; c'est un liquide incolore, d'une odeur faible et désagréable, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et dans l'éther; il bout à 260 degrés.] (Müller a extrait du *geranium proteuse*, espèce voisine de la plante qui nous occupe, un principe amer, la *géraniine*.)

Le géranion est un peu astringent. Je ne dirai pas, avec Hildanus, que cette plante guérit le cancer, et, avec d'autres auteurs, qu'elle dissout le sang coagulé dans le corps, arrête toutes les hémorrhagies, guérit la phthisie scrofuleuse, etc.; de telles assertions remontent au temps où la crédulité attribuait aux plantes les plus inertes les propriétés les plus merveilleuses. Mais faut-il, parce que l'expérience n'a pas justifié les éloges prodigués au bec de grue, l'exclure de la matière médicale indigène? Je l'ai vu employer avec avantage, en décoction concentrée (30 à 60 gr. par kilogr. d'eau), dans l'hématurie des bestiaux. J'ai pu constater aussi un effet diurétique non irritant de son suc (50 à 100 gr.), étendu dans l'eau ou le petit-lait, dans deux cas de néphrite calculeuse chronique.

Je l'ai mis en usage en gargarisme dans les engorgements des amygdales et vers la fin des angines. Desbois, de Rochefort, recommande cette plante en cataplasme dans les maux de gorge. Elle a produit de bons effets en fomentations dans les inflammations superficielles de la peau, et en cataplasme comme le cerfeuil dans l'ophthalmie et les engorgements laiteux des mamelles. J. Dolaeus regarde comme un remède éprouvé contre la teigne et les achores, un onguent fait avec l'herbe à Robert cuite dans du beurre, passé à travers un linge et employé en frictions sur la tête. Joel signale comme très-efficace cette plante broyée, ou son suc exprimé appliqué sur le cancer ulcéré comme palliatif.

GERMANDRÉE. Teucrium chamœdrys. L.

Chamœdrys major repens Bauh., Tourn. — *Trissago sive chamœdrys.* Matth. *Chamœdrys trissago* Black. — *Quercula calamandrina.* Schroed.

Germandrée officinale, — petit chêne, — chenette, — sauge-amère, — chasse-fièvre.

Labiées. — Ajugoïdées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

La germandrée, plante vivace (Pl. XX), vient spontanément dans toute la

France, sur les coteaux arides, dans les bois montueux, calcaires, les terrains sablonneux et secs.

Description. — Racines grêles, jaunâtres, un peu rampantes, garnies de fibres courtes, déliées. — Tiges de 15 à 25 centimètres, nombreuses, grêles, un peu couchées vers le bas, peu rameuses, velues. — Feuilles opposées, oblongues-lancéolées, courtement pétiolées, crénelées, lisses, d'un vert gai en dessus, plus pâle et peu velues en dessous, quelquefois un peu lobées à leur contour. — Fleurs purpurines ou rosées, quelquefois blanches, réunies deux et trois à l'aisselle des feuilles supérieures (qui sont souvent colorées), courtement pédonculées, en grappes terminales feuillées (juillet-septembre). — Calice pubescent, souvent teint de pourpre, à cinq dents pointues, presque égales. — Corolle d'apparence unilabiée, à tube court inclus dans le calice; lèvre supérieure très-courte et profondément fendue; lèvre inférieure pendante, à trois lobes, dont deux latéraux petits, oblongs ou lancéolés, le moyen beaucoup plus grand, concave, entier. — Quatre étamines didynames faisant saillie par la fente de la lèvre supérieure, à filets grêles, subulés, glabres, à anthères ovoïdes, réniformes et rougeâtres. — Ovaire composé de trois carpelles ovoïdes, surmonté d'un style simple et d'un stigmate bifide. — Fruit formé de quatre akènes obovales, nus, glabres, soudés à la base.]

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités fleuries.

[**Culture.** — La germandrée croît à peu près dans tous les sols: on la propage de graines semées en place ou sur couche, ou par séparation des pieds faite au printemps ou à l'automne.].

Récolte. — On doit choisir celle qui est courte, garnie de feuilles nombreuses On la récolte au mois de juin, et on la fait sécher comme toutes les autres plantes. Lorsqu'elle est bien séchée, elle conserve sa saveur, sa couleur verte et ses vertus.

Propriétés physiques et chimiques. — Le chamœdrys, d'une odeur faiblement aromatique et d'une saveur amère, contient de l'huile volatile et une grande proportion d'un principe extractif amer. L'eau dissout ses principes actifs, l'alcool n'en prend qu'une partie.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.	Eau distillée, de 50 à 100 gr., en potions.
Poudre, de 2 à 10 gr., en bols, pilules, ou dans un liquide approprié.	Extrait, de 1 à 8 gr., en bols, pilules, ou dans du vin.

La germandrée a joui d'une grande réputation. Elle a été préconisée contre les engorgements de la rate, l'ictère, les scrofules, l'asthme, le catarrhe pulmonaire chronique, l'aménorrhée, l'hypochondrie, le scorbut, et surtout contre les fièvres intermittentes et la goutte.

On a beaucoup trop exalté les vertus de cette plante. C'est un tonique amer qui n'a rien de plus spécial que beaucoup d'autres amers indigènes que l'on administre dans tous les cas où une légère médication tonique est indiquée.

Les qualités physiques de la germandrée, dit Chaumeton, ne me semblent point assez prononcées pour justifier la grande renommée dont cette plante a joui depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Pline, qui ne s'appuie souvent que sur des récits incertains, la dit très-efficace contre la toux invétérée, les affections pituiteuses de l'estomac, les douleurs de côté, l'hydropisie commençante, etc. Suivant Prosper Alpin, les Egyptiens l'opposent avec confiance aux fièvres intermittentes, contre lesquelles Matthiole, Boerhaave, Rivière, Chaumel, Baumes, proclament aussi ses bons effets. On la désignait autrefois, en Italie, sous un nom qui signifie *herbe aux fièvres*. D'après Trousseau et Pidoux, il y a probablement quelque rapport entre cette propriété et ce que les auteurs grecs, puis arabes, ont toujours raconté sur son action désobstruante des viscères et surtout de la rate : *Lienem*

absumit chamædrys. Vilet recommande comme succédanée du quinquina, dans les fièvres intermittentes, une forte décoction (deux fortes poignées et même quatre dans 500 gr. d'eau), à prendre en deux verres, le matin à jeun, en réitérant chaque jour, même pendant une semaine après la dissipation de la fièvre.

Les médecins de Gênes, d'après Vésale, firent prendre au goutteux Charles-Quint, pendant soixante jours, une décoction vineuse de germandrée, sans obtenir la guérison que ces médecins lui avaient promise. Solenander et Sennert ont également vanté cette plante contre la goutte. Tournefort dit que de son temps elle était fort en vogue contre cette maladie, mais qu'il n'a pas reconnu, pour son compte, que sa propriété antigoutteuse fût très-marquée. Cependant, Carrère raconte que son grand-père, qui était sujet à la goutte, en a fait usage avec succès pendant quarante ans.

« On a trop exalté, sans doute, son utilité dans les affections arthritiques, dit Bodart; mais on ne peut refuser à la germandrée beaucoup d'efficacité comme tonique amer dans les maladies goutteuses qui reconnaissent pour principe une débilité sensible dans les fonctions digestives (1). » Ces réflexions sont très-justes; mais nous possédons une foule de plantes amères beaucoup plus énergiques, tant pour remplir cette indication que pour combattre les fièvres intermittentes, les affections catarrhales, la débilité des voies digestives, etc. En réduisant, toutefois, les propriétés de la germandrée à leur juste valeur, elles trouvent leur application dans les circonstances qui n'admettent que l'usage gradué des toniques. C'est ainsi que j'emploie avec avantage l'infusion de cette plante après la période d'irritation des fièvres muqueuses, lorsque l'état de l'estomac et des intestins ne permet pas encore l'administration de toniques plus énergiques, bien que ceux-ci soient indiqués par la débilité générale du malade : ce sont des nuances thérapeutiques que l'observation apprécie et que l'expérience confirme.

(Chomel employait l'infusion dans la convalescence des fièvres continues. Trousseau, dans sa pratique, ordonne de prendre, la veille de l'administration du kousso, deux tasses d'infusion concentrée de germandrée.)

GERMANDRÉE AQUATIQUE. Teucrium scordium. L.

Scordium. J. Bauh et C. Bauh. — *Scordium legitimum.* Park.

Chamaras, — germandrée d'eau, — scordium.

Labiées. — Ajugoïdées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante, beaucoup plus énergique que la précédente, croît dans les terrains humides et marécageux du midi de la France.

Description. — Racines fibreuses. — Tiges faibles, velues, rameuses, couchées en partie sur la terre, de 1 à 6 décimètres. — Feuilles opposées, molles, ovales, oblongues, d'un vert blanchâtre, pubescentes, dentées. — Fleurs blanches, bleuâtres ou purpurines, ordinairement deux à chaque aisselle, courtement pétiolées (juillet-août). — Calice tubulé, à cinq divisions aiguës. — Corolle labiée; lèvre supérieure très-petite, profondément fendue en deux dents contre lesquelles sortent quatre étamines didynames; lèvre inférieure grande, trifide. — Ovaire à quatre lobes. — Style subulé, à stigmate bifide. — Fruit : akènes nus au fond du calice.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

[**Culture.** — Cette plante vient dans tous les sols; on la propage de graines semées en place et de boutures.]

Récolte. — Elle doit être faite pendant la floraison. La dessiccation lui fait perdre une grande partie de son odeur alliacée. Elle peut être regardée comme trop vieille

(1) *Botanique médicale comparée.*

quand cette odeur est complétement dissipée. Cependant, elle conserve son amertume. Le scordium qui croît dans le Midi est considéré comme plus actif que celui des autres parties de la France.

Propriétés physiques et chimiques.— Le scordium exhale une odeur forte, pénétrante, alliacée, surtout quand on le froisse entre les doigts. Le principe alliacé de cette plante est si pénétrant qu'il infecte le lait des vaches. Le beurre préparé avec ce même lait a un goût détestable. — Le scordium contient un principe gommo-résineux amer, dépositaire de son action stimulante. — Winckell (1) y a signalé un principe amer particulier. (La *scordiine* est jaune de corne, aromatique, soluble dans les alcalis et l'alcool), insoluble dans l'eau froide, donnant une saveur très-amère à l'eau bouillante, etc. — Selon Newmann et Cartheuser, l'extrait alcoolique qu'on retire de cette plante est moins abondant, mais plus amer et plus actif que celui qu'on obtient par l'eau.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé et clarifié, de 15 à 60 gr.
Extrait, de 3 à 10 gr., en pilules ou dans du vin.
Extrait alcoolique, 2 à 6 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — En décoction ou infusion aqueuse ou vineuse, en cataplasme, etc.

La germandrée aquatique entre dans le diascordium.

Le scordium entrait dans un grand nombre de préparations pharmaceutiques, parmi lesquelles on peut citer l'essence alexipharmaque de Stuhl, l'eau vulnéraire, la thériaque, le diascordium, électuaire opiacé, qui lui doit son nom, et dont on fait encore usage aujourd'hui.

Cette plante, presque entièrement oubliée de nos jours, et que des propriétés non équivoques recommandent, était employée dès le temps d'Hippocrate. Ses vertus ont été l'objet d'une sorte de culte. On fit honneur à Mithridate de sa découverte, de ses merveilleuses propriétés, et les flatteurs du roi de Pont donnèrent même à cette plante le nom de *mithridation*. Galien rapporte qu'à la suite d'une bataille, les morts qui étaient gisants aux endroits où cette plante était abondante, se corrompaient moins vite, et qu'ainsi fut découverte sa propriété antiseptique. Dès lors elle devint une des plantes les plus estimées de l'antiquité; elle fut surtout préconisée contre la gangrène, les maladies putrides et les poisons.

Parmi les modernes, Rondelet, Guillaume et Pélissier, évêque de Montpellier (*in* Lobel), ont exalté les vertus du scordium à tel point que l'on a été jusqu'à le considérer comme le spécifique de la peste. Le baron de Busbec, dans son voyage à Constantinople, s'en servit pour guérir les gens de sa suite, atteints de cette maladie après s'être partagé les dépouilles d'un Turc qui en était mort. « L'odeur du scordium, dit Loiseleur-Deslongchamps (2), semblable à celle de l'ail, que le vulgaire s'est plu à considérer comme une sorte de préservatif contre les contagions, est peut-être la cause de ces exagérations. »

L'expérience, en dissipant les erreurs enfantées par l'ignorance et l'amour du merveilleux concernant le scordium, nous a laissé quelque chose de réel au fond de son creuset. On ne peut refuser à cette plante une propriété tonique et stimulante, dont l'action physiologique facilite la digestion, accélère la circulation, augmente la chaleur générale, l'exhalation cutanée, la sécrétion de l'urine, etc., avec plus ou moins d'effet sur telle ou telle de ces fonctions, suivant les dispositions particulières des organes propres à chacune d'elles. Elle peut donc être employée avec avantage dans les maladies qui tiennent essentiellement à un état de débilité bien caractérisé, telles que les fièvres muqueuses avec prostration des forces, la fièvre typhoïde, après avoir combattu les points phlegmasiques intenses, s'il en existe; la paralysie sans congestion sanguine au cerveau, la chlorose, l'aménorrhée atonique, l'anasarque, les cachexies, les catarrhes chroniques,

(1) *Bulletin des sciences médicales*. Férussac, t. XVII, p. 174.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. L, p. 266.

l'asthme humide, etc. Je me suis bien trouvé de l'usage de l'infusion de scordium dans les fièvres muqueuses-vermineuses qui règnent fréquemment en automne dans les campagnes marécageuses du Calaisis et de l'Ardrésis. Dans les fièvres putrides, après l'administration de quelques purgatifs salins, ou mieux de la crème de tartre, je me suis souvent contenté, pour tout traitement, de la décoction concentrée d'écorce de saule et de sommités de scordium, à laquelle je mêlais quelquefois un peu de vin ou de teinture d'angélique. Par ce traitement simple et pourtant très-efficace, le pauvre ménager n'était pas dans la triste obligation de dépenser en quelques jours, pour des drogues officinales, le fruit des pénibles travaux de la moisson.

Le scordium a toujours été considéré comme anthelminthique et comme fébrifuge. Son amertume et son odeur alliacée, suivant Roques, mettent promptement en fuite les vers lombricoïdes. Sa propriété vermicide m'a paru plus faible qu'on ne le croit généralement, et celle qu'on lui a attribuée comme fébrifuge est douteuse. Elle ne m'a pas réussi dans trois cas de fièvres intermittentes où je l'ai employée, et comme vermifuge je l'ai mise en usage sans en éprouver un succès bien constaté. Entre autres faits, je citerai celui d'un enfant de quatre ans qui, après en avoir pris en infusion concentrée pendant cinq jours, ne put être débarrassé de plusieurs ascarides lombricoïdes que par l'emploi de l'ail bouilli dans le lait. Il est vrai qu'on ne peut rien conclure de ce seul fait, attendu que tel vermifuge qui réussit chez un sujet ne réussit pas chez un autre.

Sans attacher au rapport de Galien sur les vertus antiputrides du scordium plus d'importance qu'il n'en mérite, on peut employer cette plante à l'extérieur comme stimulant antiseptique, soit en lotion ou cataplasmes, soit en poudre, contre les ulcères sordides ou atoniques, la gangrène, la pourriture d'hôpital, etc. Je l'ai appliquée sur un ulcère qu'il a parfaitement détergé. L'infusion ou la décoction de scordium dans le vin ou le vinaigre, avec addition d'un peu d'alcool camphré ou d'acide hydrochlorique, ou tout simplement une suffisante quantité de sel commun, est un des meilleurs topiques que l'on puisse opposer à la gangrène.

GERMANDRÉE MARITIME. Teucrium marum. L.

Chamœdrys maritima incana frutescens foliis lanceolatis. Tourn.
Marum verum, seu marum Syriacum. Off., Murr.

Germandrée cotonneuse, — herbe aux chats, — marum.

Labiées. — Ajugoïdées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Ce sous-arbrisseau (Pl. XX), remarquable par sa blancheur, croît sur les bords de la Méditerranée, aux îles d'Hyères, dans les lieux stériles, rocailleux. On le cultive dans les jardins. Les chats aiment le marum autant que la cataire et la valériane. Ils se roulent sur lui, le lèchent, le mordent avec délices, le baignent de leur urine, et même quelquefois de leur sperme.

Description. — Racine chevelue. — Tiges nombreuses, droites, cotonneuses, très-blanches, grêles, d'environ 30 centimètres de hauteur. — Feuilles opposées, très-petites, entières, ovales-acuminées, d'un vert grisâtre en dessus, tomenteuses et blanches à leur revers. — Fleurs purpurines, en épis terminaux allongés et fort grêles (juillet-août). — Calice cotonneux, campanulé, à cinq dents. — Corolle à lèvre supérieure nulle, à lèvre inférieure grande, dressée, à trois lobes terminaux et deux dents pointues à sa base. — Quatre étamines remplaçant la lèvre supérieure. — Style à stigmate bifide. — [Ovaire à quatre carpelles soudés; le fruit est un tétrakène, accompagné du calice persistant.]

Parties usitées. — Les feuilles.

[**Culture.** — Il faut cultiver le marum en pot suspendu, sous grillage, ou sous une cage de fer; on le multiplie de graines et de boutures.]

Récolte. — On le recueille pendant tout l'été. La dessiccation ne lui fait rien perdre de ses qualités. Il faut continuer de le préserver des atteintes des chats.

Propriétés physiques et chimiques. — Le marum a une odeur forte, pénétrante, balsamique, sternutatoire, une saveur chaude, aromatique et très-amère. Ses propriétés résident principalement dans son huile volatile, qui est très-âcre, et dont l'odeur se rapproche de celle du camphre. On trouve une analyse du marum par Bley (1) que nous nous dispenserons de rapporter en détail, à cause de sa longueur et de son peu d'utilité; il y a, outre l'huile volatile, du tannin, de l'acide gallique, de l'extractif, de l'albumine, du phosphate de chaux, du gluten, etc. L'eau, le vin et l'alcool s'emparent de ses principes actifs.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 8 à 30 gr. par kilogramme d'eau.	Extrait, de 1 à 2 gr., en pilules ou dans du vin.
Poudre, de 2 à 3 gr., en électuaire, pilules, ou dans du vin.	

La germandrée maritime, d'une odeur pénétrante, camphrée, sternutatoire, d'une saveur chaude, amère et âcre, est tonique et excitante. Elle exerce sur le système nerveux une action qui la rend efficace dans toutes les maladies qui ont pour caractère essentiel un état de débilité, d'atonie. Elle convient conséquemment dans la paralysie, la chlorose, l'hydrothorax, l'asthme humide, le catarrhe pulmonaire chronique, le scorbut, l'aménorrhée par atonie, l'hypochondrie, etc. Wedelius donne à cette plante la qualification de *polychreste ;* Cartheuser et Linnée la rangent parmi les plus précieux médicaments, en proclament les nombreuses et éminentes vertus.

Bodart, dont les recherches thérapeutiques ont toujours eu pour but de détruire le préjugé qui nous fait préférer les plantes exotiques aux plantes indigènes ayant les mêmes propriétés, parle ainsi des vertus de cette plante : « Elle mérite le premier rang parmi les cordiaux. Son parfum suave et doux la rend supportable à presque toutes les constitutions; on peut donc la considérer comme un médicament nervin, diaphorétique, diurétique, emménagogue, selon les organes atteints plus particulièrement de la faiblesse à laquelle il remédie. Succédané du camphre, dont il recèle une grande quantité, il s'oppose à la putridité, augmente la sécrétion de la bile, favorise les fonctions digestives, ranime l'appétit, et remédie à la lenteur du système circulatoire. »

On a attribué au marum la propriété de guérir les polypes du nez et de s'opposer à leur reproduction. En 1822, Hufeland a annoncé cette propriété dans son journal. Mayer d'Arbon (2) a préconisé l'emploi de cette plante, prise par le nez comme le tabac, contre un polype de cette partie; il en fit faire usage après son extraction; il ne repullula point, et l'odorat, qui était perdu, revint. Cet auteur cite aussi un cas de guérison de polype nasal par le même moyen (3). Il est probable que ces polypes étaient muqueux. La propriété d'empêcher la reproduction de cette maladie doit surtout fixer l'attention des praticiens.

Comme le marum ne croît ni dans le centre ni dans le nord de la France, et qu'on le trouve rarement dans les officines, on peut lui substituer, dans la plupart des cas, la petite sauge, le romarin ou la menthe poivrée.

(Nous signalerons les diverses espèces du genre *teucrium*, que l'on peut

(1) *Bulletin des sciences médicales*, t. XII, p. 256.
(2) *London med. and phys. Journ.*, janvier 1834.
(3) *Nouvelle bibliothèque médicale*, t. II, p. 450.

substituer les unes aux autres, dans la plupart des maladies où l'emploi en est indiqué.)

GERMANDRÉE-IVETTE, PETITE IVETTE, IVETTE COMMUNE. — *Teucrium chamæpitis*, L. — *Chamæpitis lutea vulgaris, sive folio trifido*, C. B. — *Chamæpitis vulgaris odorata flore luteo*, J.-B. — *Ajuga chamæpitis*, Schred. — *Iva arthritica*, Olf. — Plante annuelle qui croît dans les terrains incultes, arides, sablonneux.

Description. — Tige droite ou couchée, suivant les lieux où elle croît, tétragone, velue sur deux de ses faces, qui alternent à chaque articulation. — Feuilles opposées alternativement en croix, les inférieures très-allongées, les supérieures très-rapprochées, toutes velues, divisées en trois lobes étroits. — Fleurs jaunes, petites, axillaires-verticillées (mai-juillet-août). — Calice anguleux, à cinq dents aiguës. — Corolle unilabiée à tube très-court. — Quatre étamines didynames saillantes. — Un style à stigmate bifide.

IVETTE MUSQUÉE, *Teucrium iva*, L., qui croît dans le midi de la France, diffère de la précédente par ses feuilles ovales, dentées, plus velues; par ses fleurs roses, son odeur plus aromatique, etc.

GERMANDRÉE BOTRYS, GERMANDRÉE FEMELLE, *Teucrium botrys*, L. — Croît dans toute la France. Elle se plaît dans les lieux arides et pierreux, les bois, les jachères; elle est assez abondante aux environsde Paris.

Description.— Tige herbacée, droite, de 20 à 28 centimètres, tétragone, pubescente, très-rameuse. — Feuilles pétiolées, pinnatifides, pubescentes, verdâtres, à lobes peu nombreux, découpés ou trifides. — Fleurs purpurines en grappes, courtement pédonculées, trois ou quatre dans chaque aisselle (juin-juillet). — Calice devenant très-grand et fortement ventru à la maturité des fruits.

Il ne faut pas confondre ce végétal avec le botrys (*Chenopodium botrys*, L.) dont nous avons parlé (p. 202).

GERMANDRÉE SAUGE DES BOIS, L., GERMANDRÉE SAUVAGE, BAUME SAUVAGE, SAUGE DES BOIS, FAUX-SCORDIUM. — *Teucrium scorodonia*, L. — *Scordium alterum sive salvia agrestis*, C. B. — *Chamædrys fruticosa sylvestris, melissæ folio*, Tourn. — Plante vivace qui croît dans les bois montagneux, les lieux incultes. On la trouve fréquemment sur les coteaux boisés des environs de Paris.

Description. — Tiges droites, rapprochées, herbacées, pubescentes, fermes, dures, rameuses en haut. — Feuilles assez grandes, opposées, oblongues-cordiformes, ridées, légèrement velues, blanchâtres en dessous, dentées. — Fleurs d'un jaune pâle, nombreuses, solitaires à l'aisselle des bractées, disposées en grappes lâches, unilatérales et terminales (juillet-septembre). — Etamines purpurines remplaçant la lèvre supérieure de la corolle.

Sa saveur est amère, un peu aromatique; son odeur est celle de l'ail. Les vaches, les chèvres, les brebis qui broutent cette plante donnent un lait d'un goût alliacé.

Les propriétés de la sauge des bois se rapprochent beaucoup de celles du scordium, auquel on pourrait la substituer. Cependant on l'a prescrite comme antivénérienne : *in lue venerea utiliter exhibitur*, dit Ray, qui la regarde aussi comme antihydropique. Elle est mise en usage dans nos campagnes contre l'anasarque; on la fait infuser dans le vin blanc (30 gr. par kilogr.), et l'on donne un verre de ce vin trois ou quatre fois par jour. Ce remède convient, en effet, dans les cachexies, l'œdème et l'anasarque qui suivent ou accompagnent les fièvres intermittentes, le scorbut et autres affections qu'une atonie manifeste caractérise. C'est peut-être parce qu'elle a pu réussir dans certaines dyscrasies syphilitico-mercurielles qu'on l'a considérée comme antivénérienne. L'examen de ses effets, sous ce rapport, n'est point à dédaigner.

GERMANDRÉE DE MONTAGNE. *Teucrium montanum*, L. — *Polium lavandulæ folio*, C. Bauh., Tourn. — Croît en touffes dans les pâturages secs et sur les pelouses. Elle est assez répandue dans les Pyrénées, dans l'Anjou, à Fontainebleau, à Saint-Germain, aux environs d'Orléans, sur les collines sèches et pierreuses de la Picardie, etc.

Description. — Tiges grêles, semi-ligneuses, rameuses, couchées sur la terre, longues de 12 à 15 centimètres. — Feuilles opposées, oblongues-lancéolées, un peu obtuses ou linéaires, vertes en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous, à bords roulés comme celles du romarin. — Fleurs d'un blanc jaunâtre, groupées et un peu serrées en têtes, aplaties à l'extrémité des tiges et des rameaux (juin-juillet.)

GERMANDRÉE POLIUM. *Teucrium polium*, L. — Croît sur les montagnes et dans les lieux maritimes du midi de la France (Perpignan, Coret, Arles, Toulouse, etc.).

Description. — Tiges semi-ligneuses, cylindriques, rameuses, blanchâtres, cotonneuses, ordinairement un peu couchées à leur base. — Feuilles opposées, sessiles, oblongues, un peu obtuses, d'un vert blanchâtre et cotonneuses, surtout à leur revers. — Fleurs petites, blanches ou d'une couleur purpurine, réunies à l'extrémité des rameaux en têtes arrondies ou ovales (juin-septembre). — Calice recouvert d'un duvet blanchâtre.

GERMANDRÉE A FLEURS EN TÊTE. *Teucrium capitatum*, L. — *Polium maritimum erectum Monspeliacum*, C. B. — Habite les rochers dans les départements méridionaux de la France. On la trouve à Collioure, Bagnols. — Elle a beaucoup de ressemblance avec la germandrée polium; mais elle en diffère par sa tige plus élevée, toujours droite et nullement couchée à sa base.

GESSE. Lathyrus Cicer. L.

Jarosse.

Légumineuses. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

(Cette plante est cultivée comme fourrage dans certaines parties de la France. — Elle croît spontanément dans les blés. Le genre *lathyrus* comprend plusieurs variétés. Nous nous contenterons de mentionner : le *L. sativus*, pois carré; le *L. odoratus*, pois de senteur; le *L. tuberosus*, gland de terre, très-abondant en fécule.

(**Description.** — Tige ailée et grimpante; pétiole terminé en vrille, portant de deux à six folioles; stipules semi-sagittées. — Fleurs d'un blanc rosé, portées sur des pédoncules axillaires. — Calice à cinq divisions, les deux supérieures plus courtes. — Style plan, élargi au sommet et un peu velu. — Gousse oblongue, portant un sillon sur le dos, polysperme; semences anguleuses, petites, d'un jaune fauve.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Le pois de la gesse est amer quand il est cru; il fournit une farine dont on s'est nourri dans les temps de disette. En Espagne, elle entre dans l'alimentation du peuple. Marmé (1) y a constaté la présence de l'inosite.)

(La gesse n'est pas et n'a pas été, que nous sachions, usitée en médecine. Nous ne l'avons admise qu'à cause des qualités nuisibles qu'on lui attribue. Duvernoy (2) la regarde comme vénéneuse et l'accuse de produire une sorte de paralysie. Dow, dans son *Dictionnaire du Jardinier*, dit que, mêlée par moitié avec celle de blé, la farine de cette légumineuse détermine la rigidité des membres. Vilmorin a publié le cas d'une femme jeune et bien portante chez laquelle l'usage du *L. cicer*, continué pendant plusieurs semaines,

(1) *Répertoire de pharmacie*, août 1865, p. 60.
(2) De Lath, *Quadam venenata specie in comitatu Monsbelgardensi culta*. Bas., 1770, in-4°.

amena la paralysie des extrémités inférieures. Le tribunal de Niort a condamné un fermier à l'amende et à faire 50 francs de pension à un ouvrier auquel il avait donné du pain où entrait de la farine de jarosse, et qui présentait entre autres symptômes une claudication marquée. Aux Indes, on fait de cette farine un usage alimentaire dans les classes inférieures; on connaît cependant son action délétère. K. Kirch (1) en donne des exemples dans sa topographie de l'*upper midh*. Thomas Thompson a observé au Thibet des paralysies causées par cette plante. James Irving a relaté une véritable épidémie de paraplégie douloureuse dont il trouve la cause dans l'alimentation par la gesse cultivée. Il est bon d'ajouter que le pays où cet observateur se trouvait est humide et marécageux, et que les conditions hygiéniques des malades étaient presque toujours mauvaises. Evidemment, cette plante, dont les semences plutôt que les feuilles paraissent nuisibles, porte son action sur la moelle et spécialement sur son extrémité inférieure. Mais, au dire de Dupuy (2), les chevaux morts à la suite d'expériences par lui instituées avec la jarosse succombent par asphyxie. Le poison aurait, selon cet observateur, une propriété coagulante, qui interromprait la circulation en général, et particulièrement celle du poumon).

GIROFLÉE JAUNE. Cheiranthus cheiri. L.

Leucoium luteum vulgare. C. Bauh., Tourn. — *Leucoium luteum vulgo cheiri, flore simplici*. J. Bauh. — *Keiri*. Park. — *Viola lutea*. Ger.

Giroflier jaune, — violier jaune, — giroflée de muraille.

Crucifères. — Arabidées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

Cette plante bisannuelle, très-commune, croît sur les murailles; on la cultive dans les jardins pour ses fleurs, qui deviennent doubles par la culture.

Description. — Tige blanchâtre, dure, rameuse. — Feuilles oblongues, lancéolées, aiguës, très-entières ou à peine dentées, souvent couvertes de poils couchés. — Fleurs jaunes, odorantes (mars-avril). — Calice fermé : deux des folioles gibbeuses à la base. — Ovaire muni de deux dents glanduleuses. — Silique comprimée. — Semences plaines, entourées d'un rebord membraneux.

[**Parties usitées.** — Les rameaux fleuris, les fleurs, les semences.

Culture. — On cueille les graines sur les fleurs les plus grandes et les plus colorées ; on les sème en planche, on repique en pépinière, et à l'automne on les met en place.]

Récolte. — On la récolte en mai et juin au moment de la floraison, on en fait de petits paquets que l'on dispose en guirlandes et que l'on peut sécher au grenier ou au soleil ; les fleurs, qui perdent une partie de leur arome par la dessiccation, doivent être conservées à l'abri de l'obscurité ; les fruits, lorsqu'on veut en obtenir les graines, sont cueillis avant leur déhiscence.

[**Propriétés physiques et chimiques.** — L'odeur forte et la saveur piquante de la giroflée font supposer qu'elle renferme une huile essentielle, ou du moins qu'elle contient les éléments nécessaires à sa formation, comme cela arrive dans beaucoup de crucifères.]

La giroflée jaune était autrefois employée en médecine. On se servait de ses fleurs, de ses feuilles et quelquefois de sa semence. On tirait aussi une eau distillée de ses feuilles et de ses fleurs, et on préparait une conserve avec les fleurs. Les Grecs en faisaient usage contre l'avortement. On consi-

(1) Cité par la *Gazette des hôpitaux*, février 1861, à laquelle nous empruntons les détails qui suivent.

(2) *Académie de médecine*, 2 juillet 1839.

dérait les fleurs comme céphaliques, cordiales, antispasmodiques, anodines, diurétiques, emménagogues. On les prescrivait dans la chlorose, l'aménorrhée, la paralysie, et, infusées dans le vin blanc, pour hâter l'accouchement et expulser l'arrière-faix, suivant Schrœder. De telles indications expliquent l'oubli dans lequel cette plante est tombée. Le suc des feuilles et des fleurs, pris à jeun à la dose d'un demi-verre avec autant de vin blanc, est un remède vulgairement employé dans les campagnes comme diurétique, contre la gravelle et l'hydropisie. La semence en poudre, administrée dans un véhicule convenable, à la dose de 4 gr., arrête, dit-on, la dysenterie. On trouve encore une huile par infusion des fleurs de cette girofléе dans quelques pharmacopées, sous le nom d'*huile de Keiri*, et indiquée en topique comme propre à calmer les douleurs nerveuses et rhumatismales, à dissiper les contusions, etc.

GLOBULAIRE. Globularia alypum. L.

Alypum Monspeliensum, sive frutex terribilis. J. Bauh. — *Globularia fructicosa myrti folio tridentato.* Tourn.

Globulaire turbith, — herbe terrible.

Globulariacées. Fam. nat. — Tétrandrie monogynie. L.

Ce sous-arbrisseau (Pl. XX) croît dans les départements méridionaux de la France, en Espagne, en Italie. Il aime les terrains rocailleux.

Description. — Racines dures, épaisses, noirâtres. — Tige rameuse, d'un brun rougeâtre, haute de 60 à 80 centimètres.— Feuilles petites, alternes, d'un vert glauque, obovales, acuminées, quelquefois dentées latéralement. — Fleurs bleuâtres et formant à l'extrémité des rameaux de petites têtes globuleuses, solitaires et sessiles. — Calice hémisphérique composé de folioles ovales, imbriquées. — Quatre étamines attachées à la base de la corolle. — Un ovaire supérieur. — Un style. — Un stigmate. — Un akène ovoïde, jaune luisant, renfermé dans le calice.

[**Parties usitées.** — Les feuilles, les inflorescences.

Culture. — La globulaire se cultive en pot, en terre substantielle mêlée de cailloux; on la multiplie par boutures, on arrose très-peu; c'est une plante d'orangerie.

Récolte. — Les feuilles doivent être récoltées au moment de la floraison; les inflorescences, rarement employées, doivent être cueillies à l'époque de l'épanouissement, on les fait sécher au soleil.

J. Bauhin nommait la globulaire *herba terribilis, frutex terribilis;* c'est sous ce nom qu'elle est désignée dans les ouvrages de Lobel, de Valeschamps, etc. Clusius (de Lécluse), qui l'employait et qui l'avait observée en Espagne, l'appelait *coronillas de los frayles* (petite couronne des moines).]

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles ont une saveur amère et désagréable. L'analyse n'a pas encore fait connaître la nature de leurs principes chimiques.

La globulaire turbith est un purgatif qui opère doucement, sans produire ni irritation, ni nausée, ni malaise. Les paysans des environs d'Anbagne en font un fréquent usage; les personnes même les plus délicates en prennent pour se purger, à la dose de 20 à 30 gr. en décoction aqueuse. Elle peut avantageusement remplacer le séné à dose double de ce dernier. En comparant les effets de ces deux plantes, Loiseleur-Deslongchamps, observateur judicieux auquel on doit de précieuses recherches sur la thérapeutique végétale indigène, a constaté que tous les avantages étaient en faveur de la globulaire; que la décoction des feuilles de cette dernière était exempte de la saveur désagréable du séné, et que les évacuations qu'elle produisait étaient plus égales. Elle est en même temps tonique.

D'après Ramel, qui a puissamment contribué, après Clusius et Garidel, à dissiper les préventions que l'on avait contre cette plante, la globulaire se-

rait en outre hydragogue et fébrifuge. On ne peut attribuer son action contre les fièvres intermittentes qu'à son principe amer, et son utilité dans les hydropisies qu'à ses effets purgatifs.

Quand on administre la globulaire en décoction, qui est la forme la plus usuelle, il faut que l'ébullition soit continuée environ dix minutes, afin que l'eau puisse s'emparer de toutes les parties actives de la plante. L'extrait se donne à la dose de 2 à 5 centigr.

Globulaire vulgaire, Marguerite bleue (*Globularia vulgaris*), plante herbacée qui croît dans les pâturages secs, les coteaux calcaires, dans toute la France.

Description. — Tiges solitaires ou peu nombreuses, de 10 à 40 centimètres, droites, simples. — Feuilles radicales nombreuses, en rosette, obovales, mucronées, entières, les caulinaires beaucoup plus petites, lancéolées-oblongues. — Fleurs bleues en capitule globuleux, solitaire et terminal (mai-juin). — Calice velu, à cinq divisions lancéolées. — Corolle à cinq divisions, les trois inférieures plus longues.

Les feuilles de cette espèce peuvent très-bien remplacer la globulaire turbith, en augmentant la dose d'un tiers. Elles m'ont constamment réussi.

GNAPHALIE. Gnaphalium dioïcum. L.

Elychrisum montanum flore rotundiore. C. Bauh. — *Gnaphalium montanum album.* Ger. — *Gnaphalium sive pes cati.* Park. — *Antennaria dioïca.* Cassini. — *Hispidula vel pes cati.* Offic.

Immortelle dioïque, — pied de chat.

Synanthérées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante vivace, petite et cotonneuse, dont les fleurs représentent, quand elles sont bien épanouies, le dessous de la patte d'un chat, croît dans les lieux secs et sur les collines. Elle est commune dans presque toute la France. Elle abonde à Senart et à Montmorency.

Description.— Racines rampantes, fibreuses.— Tiges simples, petites, dressées, formant gazon, cotonneuses. — Feuilles sessiles, étroites, lancéolées, obtuses au sommet, rétrécies à la base, blanches ou velues en dessous; les feuilles radicales, étalées en rosette, spatulées.— Fleurs dioïques, blanches ou rougeâtres, disposées en corymbes serrés, terminaux (mai-juin). — Fleurs mâles plus larges que les fleurs femelles, qui sont munies d'un involucre cylindrique. — Calice imbriqué d'écailles ovales, inégales, souvent colorées sur les bords. — Fleurs fertiles, oblongues, à calice commun, renfermant des fleurons hermaphrodites, à cinq étamines. — Fruit : semences oblongues, couronnées d'une aigrette plumeuse plus longue que le calice.

Parties usitées. — Les sommités et les fleurs.

Récolte. — On la récolte pendant la floraison. On monde les fleurs et on les fait sécher.

Les sommités et les fleurs du pied-de-chat sont employées comme béchiques, adoucissantes, en infusion théiforme (15 à 30 gr. par kilogr. d'eau) ou en sirop, dans les affections catarrhales bronchiques. Elles font partie des espèces pectorales, des quatre fleurs pectorales.

Gnaphalie germanique, — Herbe a coton, — Herbe velue. — *Filago germanica*, L. — *Filago, seu gnaphalium vulgare majus*, C. Bauh. — *Gnaphalium germanicum*, J. Bauh. — *Filago sive herba impia*, Ger. — Plante molle, cotonneuse, qui croît aux lieux stériles, sablonneux, dans les champs négligés où elle est très-commune.

Description. — Tige assez forte, simple ou rameuse inférieurement, dichotome vers le haut; rameaux plus ou moins ouverts, mais un peu flexueux.— Feuilles lancéolées, un peu spatulées, presque obtuses et couvertes d'un duvet court, blanchâtre ou

jaunâtre. — Fleurs au nombre de huit, dix à quinze composant une tête terminale. — Involucre peu cotonneux ou presque glabre vers le sommet des écailles.

Cette plante est regardée dans la médecine populaire comme astringente. On l'emploie en gargarisme dans les maux de gorge, en décoction dans le vin rouge contre la diarrhée et la dysenterie chronique. Ray dit qu'on se sert de son eau distillée en fomentation pour empêcher le cancer occulte des mamelles de s'ouvrir. L'huile, dans laquelle on a fait macérer et ensuite bouillir l'herbe écrasée, est appliquée sur les contusions. Je ne parle de cette plante que parce qu'elle est encore dans le commerce de l'herboristerie.

GOËMONS.

(Sous ce nom, les marins désignent tous les fucus. Les habitants de la Bretagne et de la Normandie leur donnent le nom de *Brai* ou *Brochons*. Nous renvoyons, pour l'étude de certains d'entre eux, aux articles Carragaheen, Laminaire, Mousse de Corse, Varech vésiculeux, etc.; mais nous avons voulu dire quelques mots des goëmons en général.

Le nombre des varechs est infini; à peu de chose près, leurs propriétés sont les mêmes. Un des plus répandus est le *fucus crispus* (voyez Carragaheen). Il a des frondes vertes fortement découpées; lavé, puis exposé à l'air, il répand des vapeurs à odeur fortement marine, il se dessèche, devient blanc : dans cet état, il est insipide et inodore, il craque sous la dent, mais par le séjour dans la bouche il se ramollit et gonfle. Le tissu du goëmon est constitué par des cellules emprisonnant une substance propre, qui par ébullition dans l'eau forme une dissolution mucilagineuse, qui par refroidissement se prend en gelée. Cette substance neutre, que Blondeau (1) propose d'appeler *goëmine*, n'est point de la gélatine, n'ayant aucune des réactions propres à ce corps. Ce qui différencie la goëmine des substances cellulosiques, c'est sa solubilité dans l'acide chlorhydrique, l'acide azotique et la potasse. Analysée, elle a fourni : carbone, 21.80; hydrogène, 4.87; azote, 21.36 (chiffre supérieur à celui de toutes les autres substances azotées); soufre, 2.51; oxygène, 49.46. Comme la gélatine, la goëmine n'en est-elle peut-être pas plus nutritive malgré la présence d'une grande quantité d'azote. Il y aurait des recherches à faire dans ce sens.

Nous n'insistons pas sur les usages du goëmon comme source de soude, d'iode, etc.; les détails en sont exposés aux articles que nous venons de citer.

Laennec a tenté de faire un air maritime artificiel dans le centre de la France, en déposant des goëmons dans la chambre des phthisiques. Il crut d'abord (2) obtenir de brillants avantages de ce traitement; mais on ne tarda pas (3) à être éclairé sur son peu de valeur.)

GRATERON. Gallium aparine. L.

Aparine vulgaris. C. Bauh., Tourn. — *Lappago Plinii.* J. Bauh. *Philanthropon Dioscoridis.*

Caille-lait grateron, — aparine, — rièble, — capille à teigneux.

Rubiacées. Fam. nat. — Tétrandrie monogynie. L.

Le grateron (Pl. XXI), plante annuelle, qui s'attache à tous les corps qui le touchent, et que l'on rencontre partout, dans les champs, les haies, les

(1) *Répertoire de pharmacie*, mai 1865.
(2) *Traité de l'auscultation médiate.*
(3) *Revue médicale*, 1815.

jardins, etc., est connu de tout le monde par l'importunité de sa présence.

Description. — Racines grêles, un peu quadrangulaires, garnies de fibres courtes, menues. — Tiges longues de 75 centimètres à 1 mètre, grimpantes, noueuses, tendres, tétragones, peu rameuses, hérissées d'aspérités crochues sur leurs angles. — Feuilles étroites, lancéolées-linéaires, un peu rétrécies à la base, pubescentes en dessus, glabres en dessous, mucronées au sommet, verticillées par six ou huit, hérissées, crochues à leur bord et le long des nervures. — Fleurs d'un blanc sale ou d'un jaune verdâtre, peu nombreuses, à pédoncules axillaires longs, ramifiés (juin-juillet). — Corolle en rose, à quatre divisions, quatre étamines. — Ovaire inférieur à deux lobes. — Style bifide, deux stigmates globuleux. — Fruits : akènes pisiformes, accolés deux à deux, hérissés de poils nombreux, rudes et crochus.

Parties usitées. — L'herbe.

Récolte. — Se fait pendant tout l'été, mais de préférence en juin et juillet. Cette plante est plus active à l'état frais qu'après dessiccation.

[**Culture.** — Le grateron se propage par graines que l'on sème en terre légère au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques. — Le grateron est inodore. A l'état frais, sa saveur, d'abord légèrement amère, devient ensuite âcre et prend à la gorge. Les tiges et les feuilles contiennent un suc aqueux assez abondant. La racine renferme une matière colorante qui rougit l'eau par la macération, et qui imprime, comme celle de la garance et de la croisette, une couleur rouge aux os des animaux qui s'en nourrissent. Ce principe colorant peut être fixé sur les étoffes par divers mordants. Il est étonnant que cette plante, si abondamment répandue, n'ait point appelé l'attention de l'industrie tinctoriale, et que les chimistes ne se soient pas occupés de son analyse.

Les fruits torréfiés ont une saveur et même une odeur analogue à celle du café. En séchant, ils se durcissent, prennent un poli vif et servent quelquefois à faire des têtes aux aiguilles dans la fabrication de la dentelle. — La racine engraisse, dit-on, la volaille.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction de la plante fraîche, 1 à 2 poignées par kilogramme d'eau.
Décoction de la plante sèche, 30 à 60 gr. et plus par kilogramme d'eau.
Suc exprimé ou dépuré, 100 à 500 gr. par jour, seul ou dans du petit-lait, etc.
Eau distillée, 200 à 500 gr. comme véhicule, en potion, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — Plante fraîche en cataplasme.
Décoction en fomentations, etc.
Pommade, parties égales d'axonge et de suc.

Le grateron, inusité de nos jours, et dont on ne fait pas mention dans nos pharmacologies modernes, était autrefois employé comme diurétique, apéritif, sudorifique, incisif, résolutif, etc. Glisson et plusieurs autres médecins l'ont préconisé dans le rachitis; Mayerne dans l'hydropisie; Gaspari contre les scrofules; J. Ray, dans les engorgements de la rate; Edwards (1), dans le scorbut. — Le suc de grateron, à la dose de 500 gr. par jour, a été présenté par les uns comme un remède contre les maladies aiguës (2). D'après Martius (3), les Cosaques de l'Ukraine s'en servent en infusion pour se préserver de la rage. Enfin on a vanté le grateron dans la jaunisse, la gravelle, les dartres, la petite vérole, la pleurésie, les fièvres malignes, etc.

A l'extérieur, Dioscoride l'employait écrasé avec de l'axonge sur les scrofules, ou à l'état de suc sur les gerçures du mamelon, et Gardane (4) dit en avoir vérifié les bons effets en pareil cas. Suivant quelques anciens auteurs, on l'a appliqué sur le cancer ulcéré pour en modérer les progrès, sur les ulcères pour les déterger. Wilmet dit qu'on se sert de ce topique avec succès à Epinal sur les ulcères, et surtout sur les panaris.

A ce concert de louanges on a opposé l'opinion de Cullen et celle de

(1) *Treatise on the groose-grass, or cliners, and its efficacy in the cure of the most inveterate scurvy.* Londres, 1784. — Extrait, *Ancien Journal de médecine*, t. LXIX, p. 155.
(2) *Bibliothèque médicale*, t. XIX, p. 321.
(3) *Bulletin des sciences médicales.* Férussac, t. XIII, p. 355.
(4) *Gazette de santé*, 1777.

Guersent (1). Le premier n'ayant retiré aucun avantage du grateron, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, dans les scrofules seulement, se félicite de ce qu'il est retranché de la plupart des pharmacopées. Le second, l'ayant vu employer sans aucun succès dans les dartres, conclut « qu'on peut jusqu'à présent regarder comme à peu près hypothétique tout ce qu'on a dit sur les propriétés de cette plante. » — Cette manière de voir ressemble un peu à celle d'un voyageur anglais, dont parle Voltaire, et qui, ayant eu à Blois une querelle avec son hôtesse, laquelle était rousse et acariâtre, écrivit sur ses tablettes : « Toutes les femmes de Blois sont rousses et acariâtres.

Quoi qu'il en soit, le grateron ne mérite ni les éloges outrés des uns, ni la réprobation des autres. Il possède des propriétés réelles que l'observation m'a démontrées dans le traitement des hydropisies, où son action diurétique est prompte, puissante et durable. Les faits suivants confirment cette assertion :

Anasarque. — Mme Vasseur, âgée de cinquante-sept ans, jardinière, d'un tempérament lymphatico-sanguin, d'une forte constitution, habite depuis quelque temps un lieu bas et humide, où règnent fréquemment des fièvres intermittentes. Convalescente d'une fièvre tierce dont elle avait été atteinte dans les premiers jours de mai 1851, elle se couche sur l'herbe, s'endort, et se réveille saisie d'un frisson général. Dès lors, courbature, douleurs contusives dans les membres, et, trois jours après, bouffissure de la face, œdème des extrémités inférieures se propageant rapidement sur toute l'étendue du corps et constituant l'anasarque. Appelé le 8 juin, je constate les symptômes suivants : infiltration séreuse générale et très-considérable, urines rares, rouges, sédimenteuses, non albumineuses; absence d'irritation gastro-intestinale, appétit; pouls régulier, état normal du cœur, frissons vagues sans fièvre, parfois difficulté de respirer dans la position horizontale, sans signe d'épanchement thoracique. Je prescris la décoction de deux à trois poignées de grateron fraîchement cueilli dans 1 litre 1/2 d'eau réduit à 1 litre, à prendre chaque jour par tasses. Dès le lendemain, augmentation considérable de la sécrétion urinaire, persistant les jours suivants à tel point que le 12, jour de ma visite, la quantité d'urine rendue est de cinq à six litres dans les vingt-quatre heures. La continuation de l'usage de la décoction de grateron entretient cette abondante diurèse, dissipe rapidement l'infiltration et amène une guérison complète au bout de huit jours.

Anasarque albuminurique, suite de scarlatine. — Mlle Robart, âgée de dix-huit ans, d'un tempérament sanguin, bien réglée, et jouissant habituellement d'une bonne santé, venait d'être atteinte d'une scarlatine intense, avec angine diphthérique. A peine entrée en convalescence, elle quitte une petite chambre exposée au midi pour habiter un appartement beaucoup plus grand, exposé au nord et par conséquent plus froid. Deux jours après, le 10 juillet 1852, gonflement de la face, des mains et des pieds, urines albumineuses, insomnie, crainte, anxiété. Je prescris : fumigation dans le lit et frictions avec la vapeur de baies de genévrier, au moyen d'une bassinoire, flanelle sur tout le corps, infusion de fleurs de sureau chaude pour boisson; potion composée d'infusion de fleurs de coquelicot, 150 gr., d'acétate d'ammoniaque liquide récemment préparé, 25 gr., de sirop des cinq racines diurétiques, 30 gr., à prendre par cuillerées dans la journée. Malgré l'emploi de ces moyens pendant quatre jours, l'infiltration s'accroît et gagne tout le corps, les urines précipitent une grande quantité d'albumine par l'acide nitrique, la malade se tourmente et désespère de son état. Je substitue à la médication ci-dessus indiquée la décoction concentrée de grateron, avec addition de sirop des cinq racines, à prendre tiède et par

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XIX, p. 323.

tasses d'heure en heure. Dès lors, diurèse tellement abondante que la malade me dit le lendemain que sa nuit s'est passée à uriner copieusement et à chaque instant. Après huit jours de l'emploi du grateron, l'anasarque a disparu, les urines sont de moins en moins albumineuses, et le rétablissement, favorisé par la chaleur et les soins hygiéniques convenables, se complète en quelques jours.

Hydrothorax et anasarque. — Seillier, âgé de soixante-quatre ans, charpentier, d'une taille moyenne, fortement constitué, faisant habituellement abus des spiritueux, atteint d'hydropisie depuis trois semaines environ, me fait appeler le 16 juin 1853. A mon arrivée, le malade présente l'état suivant : anasarque générale portée au plus haut degré, anxiété, oppression considérable, parfois sentiment de suffocation, impossibilité de rester dans une position horizontale, pouls intermittent, irrégulier, peu développé, battements du cœur irréguliers et par intervalles très-fréquents et brusques, urines rares, et ne précipitant pas d'albumine par l'acide nitrique. L'infiltration du tissu cellulaire rend difficile l'exploration de la poitrine, dans laquelle je puis néanmoins constater un épanchement séreux assez considérable. Le malade, qui jusqu'alors n'a pris pour tout traitement qu'une infusion de feuilles de cassis nitrée et un mélange de trois cuillerées de miel et d'une cuillerée d'eau-de-vie à prendre tous les matins, remède populaire indiqué dans le Recueil de Mme Fouquet (1), réclame un prompt soulagement. L'emploi de la digitale est indiqué; mais l'action de ce médicament sur les reins se faisant presque toujours attendre deux ou trois jours, je lui préfère celui du grateron, dont l'effet a lieu presque immédiatement. La décoction concentrée de cette plante fraîche est prise dans les vingt-quatre heures; quelques heures après, augmentation de la sécrétion urinaire; le lendemain, cette augmentation est notable; le troisième jour, le malade rend trois litres d'urine; le quatrième, près de quatre litres; le cinquième, la quantité est augmentée d'un demi-litre. Sous l'influence non interrompue du médicament, cette abondante sécrétion d'urine se maintient, l'oppression et les autres symptômes se dissipent à mesure que l'infiltration séreuse disparaît, et au bout de quinze jours le malade entre en convalescence. Cette guérison, qui date de trois ans, ne s'est pas démentie.

Je pourrais citer plusieurs autres cas analogues, où le grateron s'est montré tout aussi efficace. Cependant je ne considère pas ce remède comme infaillible. Les praticiens savent combien le traitement des hydropisies est incertain : tel remède qui réussit dans un cas échoue dans un autre.

J'ai vu employer la semence de grateron en poudre à la dose de 4 gr. infusés dans un verre de vin blanc, pendant une nuit, et avalée le matin contre la gravelle. La décoction de la plante et son suc sont donnés avec avantage dans la même affection.

GRATIOLE. Gratiola officinalis. L.

Gratiola centauroïdes. C. Bauh. — *Digitalis minima, gratiola dicta.* Morris, Tourn.

Gratiole officinale, — grâce de Dieu, — petite digitale, — herbe à pauvre homme, centauroïde, — séné des prés, — herbe à la fièvre.

Personnées. — Gratiolées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

La gratiole (Pl. XXI), plante vivace, se trouve dans les lieux humides, au bord des ruisseaux, sur les chaussées des étangs et des moulins. Elle est assez rare dans nos départements du nord. On la rencontre plus fréquemment aux environs de Paris (Ville-d'Avray, Gentilly, Melun).

(1) Tome I, p. 130, 1739.

Description. — Racines blanchâtres, horizontales, garnies de fibres perpendiculaires. — Tiges droites, simples, glabres, noueuses, d'environ 30 centimètres et plus, présentant entre chaque paire de feuilles deux sillons opposés alternativement. — Feuilles sessiles, opposées, glabres, plus ou moins dentées, ovales, lancéolées, d'un vert jaunâtre, marquées de trois nervures. — Fleurs axillaires et solitaires, pédonculées, d'un blanc jaunâtre ou rosé (juin-septembre). — Calice à cinq divisions linéaires. — Corolle tubuleuse, plus longue que le calice, irrégulièrement bilabiée. La lèvre supérieure relevée et échancrée; l'inférieure à trois lobes arrondis. — Quatre étamines, dont deux supérieures fertiles et deux inférieures presque toujours avortées. — Ovaire simple. — Style oblique, épaissi en haut. — Capsule à deux lobes, polysperme.

Parties usitées. — L'herbe et la racine.

Récolte. — Se fait peu de temps avant ou pendant la floraison. Elle perd peu de ses qualités par la dessiccation. On préfère même l'employer sèche, parce qu'alors son énergie est un peu mitigée.

[**Culture.** — La gratiole pousse dans tous les terrains; on la propage par graines.]

Propriétés physiques et chimiques. — La gratiole est inodore; mais sa saveur est amère, nauséeuse, désagréable. Elle contient, d'après Vauquelin (1), une matière résinoïde d'une forte amertume, éméto-cathartique violent et principe actif de la plante (auquel Alibert a proposé de donner le nom de *gratioline*), une gomme brune, un acide, du malate de chaux et de soude, du phosphate et de l'oxalate de chaux, de la silice, du ligneux. — Marchand, de Fécamp, y a trouvé une substance neutre particulière qu'il a nommée *gratiolin*, auquel il attribue les propriétés de la plante.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction ou infusion, de 4 à 12 gr. pour 120 gr. d'eau ou de vin par cuillerées.
Poudre, de 50 centigr. à 2 gr., en pilules, potion, etc.
Extrait (1 fraîche sur 1 d'eau par décoction), de 10 centigr. à 1 gr.
Vin (1 sur 30 de vin), de 50 à 100 gr.
Teinture (1 sèche sur 8 d'eau-de-vie), de 50 centigr. à 2 gr., seule ou en potion.

A L'EXTÉRIEUR. — En lavement, 2 à 4 gr., comme vermifuge; 10 à 15 gr., comme purgatif.
On suppose que la gratiole fait la base de l'eau de Meunier contre les hydropisies.

A trop grande dose, la gratiole est un irritant qui produit l'empoisonnement à la manière des drastiques. A dose modérée, c'est un éméto-cathartique énergique trop négligé de nos jours. Il a été utile contre certaines hydropisies non accompagnées de phlegmasie, dans l'hypochondrie, la manie, l'anaphrodisie, le rhumatisme chronique, la goutte, quelques affections vermineuses, le tænia, etc. A faible dose et fractionnée, la gratiole peut être employée comme altérante dans plusieurs maladies chroniques de la peau.

« Sept fois, disent Coste et Wilmet, nous nous en sommes servis pour purger des œdématiques, et l'effet hydragogue s'en est suivi sans irritation et sans fatigue. Nous avons administré cette infusion aqueuse à douze personnes (4 à 12 gr. de feuilles pour un verre d'eau), de différents âges, sexes, constitutions, attaquées de saburre pituiteuse, de fièvre erratique, d'hydropisie et de vers. Nous nous sommes bien trouvés de l'addition d'un gramme jusqu'à quatre de racine de la même plante, dans cette infusion, pour les hydropiques. Mais nous nous sommes abstenus de prescrire cette racine en poudre, à raison de l'état d'anxiété et de malaise qu'elle communique aux malades, par de fausses envies de vomir. »

J'ai administré plusieurs fois la poudre de gratiole comme vomitive, à la même dose que celle d'ipécacuanha : ses effets ne sont pas constants, car elle purge quelquefois énergiquement sans faire vomir. Wauters a fait la même remarque et en parle ainsi : *Pessimum sane, si remedium aliquod adhibentes, ignoramus an emeticam an drasticam, an nimiam an vero nullam vim sit exerturum.* Comme émétique, l'asaret est bien préférable à la gratiole, dont l'administration, d'ailleurs, n'est pas sans danger dans le cas d'irri-

(1) *Annales de chimie*, 1809, t. LXXII, p. 191.

tation gastro-intestinale, de diarrhée ou de dysenterie, malgré l'opinion de Boulduc (1), qui considère la gratiole comme aussi efficace que l'ipécacuanha, au commencement de cette dernière maladie. Il n'y a aucune parité entre l'ipécacuanha, qui agit principalement sur l'estomac comme vomitif, et la gratiole, dont l'effet, comme purgatif violent, se produit sur tout le tube digestif.

Comme purgatif, la gratiole est le meilleur succédané du jalap et du séné. J'ai souvent remplacé ce dernier par les feuilles de gratiole à la dose de 8 gr., infusées dans 120 gr. d'eau, avec addition de 30 gr. de sirop de nerprun. Wendt fait beaucoup de cas de ces feuilles, réduites en poudre, pour purger les scrofuleux (Hufeland).

J'ai employé, d'après Bergius, dans les fièvres intermittentes automnales avec cachexie, le mélange de 50 centigr. de gratiole en poudre avec 25 centigrammes de gentiane. Après quelques jours de l'usage de ce mélange, je faisais prendre l'écorce de saule unie à l'absinthe et à la racine d'angélique dans le vin blanc ou dans la bière. J'ai presque toujours réussi à me rendre maître de la fièvre par ces moyens simples, et à obtenir ainsi, par nos végétaux indigènes, des résultats aussi satisfaisants qu'avec les substances exotiques d'un prix élevé.

Beaucoup de médecins ont recommandé la gratiole dans l'hydropisie. Heurtius, professeur de clinique à Leyde, l'a beaucoup vantée dans ces affections, parce qu'il a eu probablement affaire à des hydropisies passives. Ettmuller, Hartmann, Wilmet, l'ont conseillée dans ces mêmes cas. Elle agit alors comme tous les drastiques qu'on emploie en pareille circonstance, tels que la gomme gutte, l'élaterium, la bryone, etc. Elle amène, comme ces derniers, l'évacuation des collections et des infiltrations séreuses, en provoquant d'abondantes évacuations.

J'ai donné avec succès, dans quelques hydropisies exemptes de phlegmasie et accompagnées de flaccidité, d'atonie générale, soit l'infusion aqueuse, soit l'infusion vineuse de feuilles et de racine de gratiole, à la dose de 50 à 100 gr., selon l'âge, le tempérament et les forces. Elle m'a paru agir avec certitude et sans inconvénient quand la prudence a présidé à son usage. Il faut toujours commencer par une dose modérée, afin de juger du degré de susceptibilité des organes digestifs. A la campagne, où l'on fait un fréquent usage de cette plante pour se purger, elle agit doucement chez les uns, et cause chez les autres des superpurgations, à cause du défaut de prudence et de discernement dans son administration. J'ai vu, dans deux cas d'hydrothorax avec tuberculisation, la gratiole produire une diarrhée opiniâtre et hâter la mort. On doit toujours, quand cette complication existe, s'abstenir de l'usage des purgatifs.

Peyrilhe, qui donne à la gratiole la qualification d'*héroïque*, conseille de l'employer avec du petit-lait, afin d'empêcher les nausées et les vomissements. Boulduc prescrit l'infusion des feuilles dans du lait, dont on donne un verre par jour dans l'ascite. Je l'ai administrée aussi dans du lait, comme purgative et vermifuge, avec succès.

L'extrait, associé à une poudre aromatique et mis en pilules, est, de tous les modes d'administration de la gratiole, celui qui mérite la préférence. Administré ainsi ou avec des feuilles de rue ou de la semence de tanaisie, il m'a complétement réussi comme anthelminthique.

C'est, comme tous les purgatifs, à titre de dérivatif et non en raison de propriétés spéciales, que la gratiole a été utile dans les affections cérébrales non fébriles, telles que l'apoplexie, la manie; et contre la goutte, le rhumatisme chronique, les écoulements blennorrhagiques et leucorrhéiques, l'orchite, etc. On l'a vantée dans le *delirium tremens*. Mukebek (2) préfère

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1707, p. 188.
(1) *Journal de Hufeland*, 1830.

l'extrait de gratiole à l'opium dans cette maladie quand elle est violente et qu'elle s'accompagne de beaucoup d'irritation.

Wolff (1), ayant observé dans la goutte les bons effets de l'eau médicinale d'Hudson, dans laquelle il soupçonnait la présence de la gratiole, fit macérer 30 gr. de feuilles, 16 gr. de la racine de cette plante dans 1 kilogr. de vin d'Espagne. Il donna ce vin à des goutteux qui s'en trouvèrent très-bien. Scudamore n'en a retiré aucun avantage dans cette maladie.

A petite dose et comme altérant, la gratiole a été utile dans les engorgements froids des viscères, la cachexie, les maladies chroniques de la peau, la syphilis, etc. Dans ces cas, c'est surtout son extrait qu'on emploie : on le fait prendre à la dose de 10 centigr., matin et soir d'abord, en augmentant ensuite peu à peu la quantité, jusqu'à ce qu'il survienne des évacuations.

Cette plante, au rapport de Kostreski (*in* Desruelles), a été très-utile dans les ulcères vénériens, les nécroses, les caries, les tuméfactions chroniques des testicules, des douleurs ostéocopes.

On prescrit la gratiole en lavement pour combattre la constipation par inertie intestinale, pour détruire les ascarides vermiculaires, pour agir révulsivement dans les affections cérébrales, soporeuses, dans le *delirium tremens*, etc. Administrée par cette voie, elle a une action spéciale sur les organes de la génération. Employée de cette manière chez les femmes, elle a quelquefois donné lieu à une sorte de nymphomanie. Bouvier a rapporté dans le *Journal général de médecine* (2), quatre observations qui constatent cette action singulière, et un exemple semblable a encore été publié depuis dans la *Bibliothèque médicale*. Le praticien devra donc en tenir note pour les cas où il jugerait nécessaire l'injection de gratiole dans le rectum.

Stoll, et après lui Swediaur, employaient la formule suivante contre les dartres et la syphilis invétérée : Rob de sureau, 90 gr.; extrait de gratiole, 12 gr.; sublimé corrosif, 15 centigr., pour un électuaire dont la dose est de 4 gr. tous les matins.

Il est impossible d'admettre, en présence du sublimé corrosif, que la gratiole puisse avoir une part active à la guérison. On peut en dire autant de la guérison de la gale, obtenue, suivant Belavigne (3), par l'usage interne de la décoction de gratiole, joint à des onctions d'onguent citrin dans le premier cas, et, dans le second, à des lotions de sublimé dissous dans l'eau.

On a vanté les applications extérieures de la gratiole contre la goutte et le rhumatisme chronique.

On conçoit facilement que Matthiole et Césalpin aient pu croire que les feuilles de cette plante guérissent promptement les plaies sur lesquelles on les applique; mais n'est-on pas surpris de voir Murray adopter, avec les progrès de la chirurgie, une semblable opinion?

La gratiole est à peine employée par les thérapeutistes modernes. Trousseau et Pidoux n'en font pas mention, et ils consacrent cependant un article à la gomme gutte, à la scammonée, au croton tiglium, substances plus énergiques que notre plante indigène, et dont l'emploi n'exige pas moins de précautions. Que l'on soumette à l'observation clinique les effets de la gratiole, et elle reprendra bientôt le rang qu'elle a si injustement perdu dans la matière médicale.

---

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XIX, p. 324.
(2) Tome LIV.
(3) *Dissertatio de gratiola officinall ejusque usu in morbis cutaneis.* Erlangæ, 1799, in-4°.

GREMIL. Lithospermum officinale. L.

Lithospermum sive milium solis. J. Bauh. — *Lithospermum majus erectum.* C. Bauh.

Herbe aux perles.

Borraginées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette plante vivace se trouve au bord des chemins, aux lieux incultes, dans les bois secs et élevés.

Description. — Tiges droites, rameuses, rudes, de 60 centimètres environ. — Feuilles lancéolées, alternes, sessiles, rudes et munies de plusieurs nervures, d'un vert foncé, celles du haut de la tige plus petites et plus étroites. — Fleurs blanchâtres, axillaires, solitaires, courtement pédonculées (juin-juillet-août). — Calice à cinq divisions profondes, linéaires. — Corolle un peu plus longue, à cinq lobes arrondis; gorge dépourvue d'appendices. — Cinq étamines courtes. — Style plus long, stigmate bifide. — Quatre akènes osseux, petits, luisants et d'un blanc de perle.

[**Parties usitées.** — Les fruits.

Culture. — Le gremil vient dans les terrains secs et arides, on le multiplie de graines.]

Le gremil, plante inodore, mais d'une saveur acerbe et désagréable, était regardé par les anciens comme lithontriptique, à cause, dit-on, de la consistance pierreuse de ses graines. Les semences, d'une saveur visqueuse, douceâtre, mucilagineuse, étaient regardées surtout comme possédant de grandes vertus. Suivant Dioscoride, on s'en servait pour dissoudre les calculs des reins et de la vessie. Matthiole dit que deux grammes (8 gr.) de semence de gremil, donnés en poudre dans du lait de femme, aident à délivrer celles qui sont en travail d'enfantement. Les modernes ont regardé les semences de cette plante comme inertes. Voilà la part de l'exagération et de l'erreur. — Voici, maintenant, celle de la vérité : « Certes, dit Roques, ce n'est point un remède puissant; on peut néanmoins l'employer dans le catarrhe aigu de l'appareil urinaire, où il produira tous les effets des substances mucilagineuses. Il ne faut point dédaigner les herbes salutaires qui croissent sous nos pas. Les vieillards graveleux qui habitent les champs et qui éprouvent des irritations dans les voies urinaires recevront quelque soulagement de l'émulsion suivante : semences de gremil, dures et d'une couleur argentée, 15 gr.; sucre blanc, 30 gr. Triturez dans un mortier, en y versant peu à peu 500 gr. d'infusion de fleurs de mauve. On ajoute quelquefois à cette liqueur 50 à 60 centigr. de nitrate de potasse. »

J. Bauhin, au rapport de Ray, avait déjà fait justice de la merveilleuse propriété attribuée à la semence de gremil de briser et d'expulser les calculs vésicaux, et réduit à leur juste valeur les médicaments prétendus lithontriptiques : *Ego quidem* (*inquit* J. Bauhinus) *non existimo nec hoc semen, nec ullum aliud remedium calculos frangere : pituitam et crassos humores, avenulos et calculos glutinantes dissolvi et pelli hoc semine concedo.*

La plante entière de gremil, qui, ainsi que sa saveur l'indique, contient d'autres principes que le mucilage renfermé dans ses semences, a une action stimulante réelle sur les reins. Employée en décoction (30 à 45 gr. pour 1 kilogr. d'eau) à la dose de deux verres chaque matin, elle produisit une diurèse abondante chez un cultivateur habitant le voisinage des tourbières de l'Ardrésis, et atteint d'une infiltration séreuse, suite d'une fièvre intermittente négligée. Le malade était complétement désenflé après dix jours de l'usage de ce remède, que plusieurs personnes qui en avaient retiré le même avantage lui avaient conseillé.

GRENADIER. Punica granatum. L.

Punica quæ malum granatum fert. Cæsalp., Tourn. — *Mala granata sive punica.* Tob.

Granatées. Fam. nat. — Icosandrie monogynie. L.

Le grenadier, originaire des contrées de l'Afrique que baigne la Méditerranée, croît en Espagne, en Italie, et dans le midi de la France.

Description. — Racine. — Rameaux glabres, anguleux, couverts d'une écorce rouge. — Feuilles très-lisses, opposées, lancéolées, portées sur des pétales très-courts. — Fleurs hermaphrodites, régulières et assez grandes, d'un rouge vif, presque sessiles, souvent solitaires, quelquefois réunies trois ou quatre vers le sommet des rameaux (juin-juillet-août). — Calice épais et charnu, à cinq, sept divisions. — Corolle à cinq, sept pétales ondulés. — Etamines très-nombreuses. — Style et stigmate simples. — Fruits de la grosseur d'une pomme, arrondis, et revêtus d'une écorce d'un brun rougeâtre, contenant en grande quantité des substances pulpeuses d'un rouge très-vif.

Parties usitées. — Les fleurs (balaustes). — Les fruits (grenades). — L'écorce du fruit (malicorium). — Les semences. — La racine. — L'écorce de la racine.

[**Culture.** — On multiplie les grenadiers de graines ou de greffes; ils exigent une bonne exposition, on peut les cultiver au pied d'un mur, au midi; on les couvre l'hiver de feuilles et de litière; ils demandent une terre légère et substantielle qu'il faut renouveler souvent; les fleurs naissent sur les pousses de l'année; il faut tailler court pour obtenir du jeune bois, arroser beaucoup et souvent. On préfère l'écorce du grenadier sauvage.]

Récolte. — Les fleurs de grenadier, simples dans le grenadier sauvage, sont doubles dans le grenadier cultivé. Ce sont ces dernières qu'on livre ordinairement au commerce sous le nom de *balaustes*, bien que les premières aient les mêmes propriétés médicales. On les récolte pendant tout le temps de la floraison. La dessiccation ne leur fait pas perdre leur belle couleur rouge. L'écorce du fruit se trouve dans le commerce de la droguerie en fragments secs, durs, coriaces, rougeâtres en dehors, jaunes au dedans.

La racine sèche pouvant être tirée en abondance de l'Espagne, du Portugal, de la Provence, il y a avantage économique à la choisir. La racine fraîche, recueillie souvent sur de maigres arbustes élevés dans des caisses, est habituellement moins riche en tannin, et n'offre pas les mêmes avantages sous le rapport thérapeutique (1).— L'écorce de racine de grenadier de Portugal est beaucoup plus grosse que celle de France.

Mérat regardait la racine fraîche comme beaucoup plus efficace que la racine sèche. Ce médecin était dans l'habitude de faire acheter un grenadier vivant, de huit à dix ans au moins (plus jeune il ne pourrait fournir la quantité d'écorce de racine suffisante) et d'en faire séparer l'écorce chez le malade même, le jour, ou, au plus tard, le lendemain du jour où des anneaux de tænia avaient été expulsés; il le faisait employer immédiatement. Il est reconnu aujourd'hui que la racine sèche est tout aussi efficace, lorsqu'on a eu la précaution de la faire macérer pendant vingt-quatre heures dans l'eau qui doit servir à l'ébullition.

Cette écorce se trouve dans le commerce en petits fragments cassants, non fibreux, d'un gris jaunâtre à l'extérieur et jaune à l'intérieur. Elle est inodore.

Dans la droguerie on remplace quelquefois l'écorce de la racine de grenadier par celle de buis ou d'épine-vinette. L'amertume de ces deux dernières racines suffit à la dégustation, pour déceler la fraude. — « Une falsification plus fréquente que celle que nous venons de mentionner consiste à mélanger l'écorce de la tige avec celle de la racine. On peut reconnaître cette substitution à l'absence totale de toute production cryptogamique sur l'écorce des racines, tandis que l'on rencontre à l'aide du microscope, sur l'épiderme des écorces caulinaires, un grand nombre de cryptogames, tels que l'*opegrapha serpentina*, le *verrucaria leiutata*, etc. — On peut la confondre avec les écorces d'angusture. Le sulfate de fer donne avec l'infusé d'écorce de grenadier un précipité noirâtre, avec l'angusture vraie, un précipité gris-jaunâtre, avec l'angusture fausse, un précipité vert bouteille. (Dorvault.)

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs et le malicorium

(1) *Gazette hebdomadaire de médecine*, 1856.

contiennent une grande quantité de tannin et de l'acide gallique. L'écorce de la racine de grenadier est d'une saveur très-astringente, sans amertume ; humectée avec un peu d'eau et passée sur un papier, elle y laisse une trace jaune qui devient d'un bleu foncé par le contact du sulfate de fer. Cette racine a été analysée d'abord par Mitouart (1), qui en a retiré une matière grasse assez abondante, du tannin, de l'acide gallique, une matière résineuse, de la mannite, du sucre et du ligneux ; puis par Latour de Trié (2), qui en a obtenu de la chlorophylle, beaucoup de résine, du tannin, de la matière grasse, et une substance cristalline sucrée qu'il nomme *grenadine*, laquelle est blanche, sans odeur, cristallisée en choux-fleurs et ne paraît pas constituer le principe actif du végétal (c'est tout simplement de la mannite). — Landerer, cité par Soubeiran, a retiré des fruits non mûrs une matière amère cristalline qu'il a nommée *granatine*. — (Righini a extrait de l'écorce un principe âcre auquel il a donné le nom de *punicine*.)

Substances incompatibles. — La gélatine, le sulfate de fer, les sels d'argent, de plomb.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction des fleurs, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.

Décoction de l'écorce du fruit, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Poudre de malicorium, de 3 à 12 gr. en substance ou en bol, etc.

Sirop de grenade (8 de suc sur 15 de sucre), de 30 à 60 gr. en boisson.

Suc de grenade, étendu dans l'eau et édulcoré.

Sirop de malicorium, de 30 à 60 gr. en potion.

Semence en poudre, de 4 à 8 gr. dans du vin, comme astringent.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction des écorces ou des fleurs (30 à 90 gr. par kilogramme d'eau), pour fomentations, lotions, lavements astringents, etc.

Décoction de l'écorce de la racine, en lavements, comme anthelminthique.

Décoction de l'écorce de la racine fraîche, 60 gr. pour 700 gr. d'eau que l'on fait réduire à 500 gr. et que l'on donne en trois fois contre le tænia.

Extrait alcoolique de la racine, de 15 à 20 gr. comme astringent, vermifuge.

Poudre de la racine, de 5 à 15 gr., en pilules, bols, ou dans du vin, comme astringent.

MÉDICATION TÉNIFUGE.

Suivant Mérat, qui assure n'avoir jamais vu manquer la racine de grenadier contre le tænia, le succès est lié à l'observation indispensable de certaines conditions, et ces conditions sont les suivantes :

1° N'administrer le médicament que le jour même ou le lendemain du jour où des anneaux de tænia auront été rendus.

2° Faire prendre en trois fois, à une demi-heure de distance les unes des autres, le produit de la décoction de 60 gr. d'écorce de racine fraîche de grenadier cultivé, dans 750 gr. d'eau réduite à 500 gr. par l'ébullition.

Suivant Mérat, les insuccès que l'on a reprochés à ce mode de traitement sont dus uniquement à ce qu'il n'a pas été fait convenablement, et ils doivent toujours être considérés comme résultant soit de la faute du médecin, soit de celle du malade. Ainsi, tantôt on a employé l'écorce sèche (qui pourtant réussit encore dans le plus grand nombre des cas), souvent altérée et mêlée à d'autres écorces ; tantôt on a fractionné la dose du médicament, et on lui a associé des purgatifs, ou on en a administré auparavant ; tantôt, enfin, les malades n'ont rendu des portions de vers que depuis un certain temps, etc.

Bourgeoise (3) fait prendre la veille du jour où il doit administrer l'écorce de la racine de grenadier, le matin ou le soir, 45 à 60 gr. d'huile de ricin, dans la vue de nettoyer le tube digestif, de débarrasser le tænia des matières fécales qui l'entourent, et de le mettre à nu le plus possible. Il ne croit pas ce purgatif indispensable, mais il lui paraît augmenter les chances de succès. Gomès donne le conseil, lorsqu'après l'administration du ténifuge une portion du ver reste pendante à l'anus, de faire prendre le jalap, l'huile de ricin, etc., pour en faciliter la sortie.

Latour de Trie propose de remplacer la décoction par la liqueur fermentée, qu'il prépare de la manière suivante : Prenez 48 gr. d'écorce de racine de grenadier réduite en poudre grossière, mettez à macérer dans 500 gr. d'eau distillée ; au bout de deux jours, exprimez fortement. Remettez sur le marc 500 gr. d'eau bouillante et laissez en contact pendant vingt-quatre heures, passez et exprimez ; réunissez l'infusé au macéré, filtrez et abandonnez la liqueur pendant deux jours à une température de 30 degrés dans un vase ouvert, passez au filtre, trois verres par jour, le matin, à midi et le soir. Latour cite un cas d'expulsion d'un tænia par cette préparation.

Chez les sujets faibles, nerveux, et surtout chez les enfants, on ne doit administrer l'écorce de racine de grenadier qu'à doses fractionnées. On peut, dans ces cas, faire prendre pendant huit à quinze jours, tantôt par l'estomac et tantôt en lavements, une décoction de 4 gr. de cette écorce. Cependant ces demi-moyens sont loin d'amener un résultat aussi satisfaisant que le mode ordinaire d'administration.

L'administration de l'écorce de la racine de grenadier sous forme de poudre, conseillée

(1) *Journal de pharmacie*, 1824, t. X, p. 352.
(2) *Journal de pharmacie*, 1831, t. XVII, p. 603.
(3) *Nouvelle Bibliothèque medicale*, t. VI, p. 397.

par Breton, qui la faisait prendre à la dose de 60 centigr. toutes les demi-heures pendant trois heures de suite, est moins certaine dans ses effets que la décoction. L'extrait alcoolique, proposé par Deslandes (1) comme possédant une efficacité ténifuge plus prononcée que celle de l'écorce elle-même, est plus facile à administrer, répugne moins aux malades, et mérite d'être adopté, non-seulement comme propre à agir spécialement contre le tænia, mais aussi contre les autres espèces de vers intestinaux.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'écorce sèche n'est pas moins efficace que celle qui est fraîchement récoltée. Trois faits publiés par Grisolle, Giscaro (2) et Dechambre viennent à l'appui de cette opinion. 64 gr. de cette racine sèche, qu'on avait fait macérer pendant vingt-quatre heures dans 750 gr. d'eau et réduire ensuite à 500 gr., ont fait rendre au malade de Giscaro, une demi-heure après la troisième verrée, le tænia solium qui causait tous les accidents, et 15 gr. de cette racine ont suffi chez le jeune enfant dont parle Dechambre. Dans les deux cas, l'administration de la décoction de racine de grenadier avait été précédée, vingt-quatre heures auparavant, d'une purgation avec l'huile de ricin.

Les fleurs ou balaustes et l'écorce du fruit du grenadier ou malicorium (cuir de pomme) sont toniques et astringentes. On les emploie, à l'intérieur, dans la diarrhée et la dysenterie quand la période d'irritation est dissipée, dans les hémorrhagies passives, les écoulements muqueux avec atonie, et, à l'extérieur, en gargarisme dans le gonflement atonique des amygdales, le relâchement de la luette et des gencives, en lotion et en injection contre le relâchement de la muqueuse du vagin, la chute du rectum, l'œdème des extrémités, les engorgements articulaires, suite d'entorse et de luxation, etc. On fait ordinairement usage des fleurs à l'intérieur, et de l'écorce des fruits à l'extérieur. Les graines renfermées dans les grenades, d'une saveur aigrelette sont aussi astringentes, mais à un degré beaucoup plus faible ; elles ont été néanmoins prescrites en poudre dans les flueurs blanches, et, à l'extérieur, contre les ulcères atoniques. Le suc de grenade est rafraîchissant et diurétique. Etendu dans l'eau, il fournit, comme nos fruits rouges, une boisson acidule d'un goût agréable, et qui convient dans les maladies inflammatoires, bilieuses et putrides, les affections des voies urinaires, etc.

Pline l'Ancien dit qu'une grenade, pilée et bouillie dans trois hémines de vin réduites à une, expulse le tænia. La grenade entière, enfermée dans un pot de terre neuf bien couvert et luté d'argile, mise au four et desséchée au point de pouvoir facilement la réduire en poudre, et administrée à la dose de 2 à 4 gr., avec du vin rouge, était un remède populaire vanté contre la dysenterie chronique, les pertes utérines, les flueurs blanches et les fièvres intermittentes. L'écorce du fruit du grenadier est regardée par les médecins persans et thibétains comme succédané du quinquina et employée contre les fièvres intermittentes (3).

La propriété vermifuge de l'écorce de racine de grenadier, que l'on n'a mise à profit que depuis une trentaine d'années, était connue des anciens. Caton le Censeur la conseille contre les vers, et Dioscoride recommande la décoction de racine de grenadier prise en breuvage pour tuer les vers larges et les chasser du corps. Dans l'Inde, ce ténifuge était employé de temps immémorial. Ce fut Buchanam qui le remit en usage en Europe vers 1807. Laissant de côté, comme inutiles dans un travail exclusivement consacré à la thérapeutique, les autres détails historiques concernant ce précieux remède, nous nous contenterons de dire que le mémoire de Gomès, publié en 1822, et traduit par Mérat (4), a le plus contribué à en répandre l'usage en France.

Ce qui frappe le praticien dans l'emploi de l'écorce de racine de grenadier comme ténifuge, c'est le défaut de proportion entre son action immédiate sur le tube digestif et le résultat qu'on en obtient. Introduite à dose légère dans l'estomac, elle ne produit aucun effet sensible ; en quantité plus

(1) *Archives générales de médecine*, 2e série, t. I, p. 120.
(2) *Gazette hebdomadaire de médecine*, janvier 1856.
(3) *Bibliothèque britannique*, septembre 1811.
(4) *Journal complémentaire des sciences médicales*, t. XVI, p. 24.

forte, elle occasionne un peu de chaleur, et rarement de la douleur, dans la région épigastrique ; quelquefois, cependant, des nausées et même le vomissement ont lieu. Comme purgative, l'écorce de grenadier a une vertu peu active : elle ne provoque, administrée à haute dose, qu'un bien petit nombre de selles. On sait d'ailleurs que les purgatifs, même les plus énergiques, n'ont pas, par cette seule propriété, l'effet vermifuge. L'amertume de cette racine n'est pas assez prononcée pour que l'on puisse lui attribuer sa vertu anthelminthique ; tout à fait dépourvue d'arôme, sa décoction a seulement quelque chose de nauséabond.

On a quelquefois observé, après l'administration de ce médicament, des vertiges, des étourdissements, une sorte d'ivresse, parfois des syncopes, de légers mouvements convulsifs ; mais ces accidents sont fugaces et ne laissent aucune trace après leur manifestation.

Il paraît donc certain, en raisonnant par voie d'exclusion, que l'écorce de racine de grenadier agit d'une manière spéciale et par intoxication sur le ver, que l'on trouve toujours mort, pelotonné sur lui-même, et noué fortement à plusieurs endroits de sa longueur. Les remarques faites par la plupart des auteurs qui ont étudié les effets de cette substance viennent à l'appui de cette opinion. Breton (1), ayant jeté des tænias vivants dans une décoction d'écorce de racine de grenadier, les a vus se contracter aussitôt avec vivacité et mourir au bout de quelques minutes, tandis que ceux qui ont été plongés dans l'eau simple ont vécu plusieurs heures après leur expulsion. Gomès s'est aussi assuré que des portions de tænia vivant, jetées dans la décoction d'écorce de racine de grenadier, deviennent raides, contractées, et y périssent presque aussitôt, tandis que dans les autres anthelminthiques, même dans l'essence de térébenthine, elles se meuvent avec plus ou moins de vivacité.

Je n'eus qu'une seule fois occasion d'employer l'écorce de racine de grenadier contre le tænia. Ce fut en 1828, chez M. Seaton, officier anglais en résidence à Calais. Ce malade, âgé de quarante-six ans, d'un tempérament lymphatico-nerveux, d'une taille élevée, d'une constitution grêle, avait été atteint, à l'âge de vingt-neuf ans, d'une fièvre typhoïde. La production de son tænia datait, disait-il, de la convalescence longue et pénible de cette dernière maladie. Un sentiment d'engourdissement ou de fourmillement presque continuel au dessous de l'ombilic, des mouvements ondulatoires, des élancements douloureux et instantanés dans les intestins, un appétit irrégulier et parfois vorace, de temps en temps une diarrhée muqueuse avec expulsion spontanée de morceaux de tænia, des spasmes vers l'épigastre avec efforts de vomissements, irritations nerveuses sympathiques et exaltation intellectuelle, auxquels succédait toujours un état d'abattement et de somnolence : tels étaient les symptômes que présentait M. Seaton lorsqu'il vint me consulter. Il avait mis en usage, pendant plusieurs années et à diverses reprises, la fougère, la gomme-gutte, l'huile de térébenthine, l'étain, l'huile de ricin et divers autres anthelminthiques, sans autre effet que l'expulsion de portions plus ou moins longues du ver qui le tourmentait.

Je ne pus me procurer une quantité suffisante d'écorce de racine de grenadier qu'au bout de trois semaines. Je lui en administrai 60 gr. en décoction dans un litre d'eau réduit à trois verres. Le malade, préparé par la diète et quelques lavements, prit le premier verre à six heures du matin et le vomit dix minutes après. A six heures et demie, le second verre fut avalé et conservé, ainsi que le troisième, qui fut administré à sept heures et demie. Déjà des coliques s'étaient fait sentir, et bientôt deux selles eurent lieu sans qu'aucun symptôme nerveux se fût manifesté. Vers midi, le malade éprouvant des tranchées et des épreintes suivies seulement d'expulsion de muco-

(1) *London medico-surgical transact.*, t. XI, p. 301.

sités, je me décidai à lui faire prendre en lavement une décoction de 20 gr. d'écorce de racine de grenadier dans 800 gr. d'eau réduits par l'ébullition à 500 gr. environ. Un quart d'heure après cette injection, une garde-robe amena le ver tout entier. Il était assez épais, opaque, roulé en peloton, de la longueur de quatre mètres environ, et de l'espèce non armée. J'ai pu, à l'aide d'une forte loupe, distinguer les papilles latérales, et, entre elles, la protubérance indiquant le suçoir central de l'animal.

Ce fait, que j'ai cru devoir rapporter, vient se joindre au grand nombre de ceux qui sont consignés dans les journaux de médecine, et qui prouvent incontestablement que l'écorce de racine de grenadier est, de tous les anthelminthiques indigènes connus, celui qui jouit au plus haut degré de la faculté de tuer le tænia solium (1). C'est le succédané du kousso.

La racine de grenadier est aussi un remède efficace pour la destruction des autres espèces de vers intestinaux. On en donne la décoction en lavement contre les ascarides vermiculaires.

GROSEILLIER ROUGE. Ribes rubrum. L.

Ribes officinarum, sive non spinosa hortensis rubra. Tourn.

Ribésiacées, A. Rich. (*Grossulariées.* J.). — Pentandrie monogynie. L.

Cet arbrisseau, qui croît spontanément dans les haies et les bois, est cultivé dans les jardins pour l'usage de ses fruits. Il est trop généralement connu pour nécessiter une description.

[**Parties usitées.** — Les fruits.

Récolte. — Lorsqu'on veut manger les fruits on les récolte à leur maturité, et un peu avant cette époque lorsqu'on en prépare le sirop ou les gelées.

Culture. — Il existe plusieurs variétés de groseilliers : celui à fruit blanc, *ribes album*, dont les fruits sont très-doux; un autre à fruit couleur de chair, qui présente une sous-variété nommée *perlée;* le groseillier Gondouin, plus trapu, à fruit plus gros; enfin, le groseillier cerise dont le grain est encore plus gros. Les groseilliers viennent dans tous les terrains et à toutes les expositions. Cependant les fruits sont plus doux et plus gros dans les terres légères et sablonneuses; on les propage de semence ou de bouture; en hiver on coupe le bois mort et on rabat les branches; on les multiplie aussi d'éclats de pieds, ils doivent être renouvelés tous les cinq ans.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les groseilles contiennent, lorsqu'elles sont mûres, de l'acide malique, de l'acide citrique, du sucre, (de la pectine (*grossuline*), et dans la variété qui nous occupe un principe colorant violet qui ne doit sa couleur rouge qu'à la présence des acides.)

On prépare avec leur suc des boissons, un sirop, une gelée, etc. — Pour conserver les groseilles en grappes, on les met dans des bouteilles que l'on bouche bien soigneusement; on place ces bouteilles dans une chaudière pleine d'eau, et on donne seulement un quart d'heure de bouillon. On conserve de la même manière le suc de groseille.

Dans quelques contrées du nord, on fait sécher les groseilles rouges ou blanches sur des feuilles de papier, dans un four faiblement chauffé ou dans celui d'une cuisinière dont la grande chaleur a disparu. On les conserve dans des boîtes de bois ou de fer-blanc, et l'on en use comme du thé, en en faisant infuser une pincée dans une suffisante quantité d'eau. Cette boisson, très-agréable au goût, est sudorifique, diurétique, et convient dans tous les cas où les groseilles fraîches sont employées.

Comme aliment et mangées en grappes, les groseilles rouges ou blanches sont très-salutaires dans les phlegmasies gastro-intestinales chroniques, les

(1) Voyez *Archives générales de médecine*, 1re série, t. VI, p. 293; t. VII, p. 153, 603; t. XIV, p. 285, 374, 603; t. XV, p. 124; t. XVI, p. 298; t. XVII, p. 130; t. XVIII; p. 438. — *Journal général de médecine*, t. XXVII, 2e série, p. 329, etc.

embarras des viscères désignés sous le nom d'obstructions, le scorbut, les affections cutanées rebelles. Ces fruits conviennent surtout aux jeunes gens, aux tempéraments sanguins et bilieux, dans les pays chauds et secs; chez les personnes faibles et délicates, elles troublent les digestions quand elles sont ingérées en trop grande quantité. La gelée, le sucre et l'acide que renferment les groseilles, les rendent nutritives, rafraîchissantes et diurétiques. Le suc et le sirop, pris en limonade, sont très-propres à apaiser la soif et conviennent dans les fièvres inflammatoires bilieuses, putrides; dans la gastrite, l'entérite, l'angine, la rougeole, la scarlatine, les phlegmasies des voies urinaires, le scorbut aigu, le *purpura hemorrhagica*, etc.

La gelée de groseille, appliquée immédiatement après une brûlure du premier ou du second degré, apaise la douleur, prévient l'inflammation et le développement des phlyctènes.

(Nous avons traité du groseillier noir, page 259; il nous reste à signaler le groseillier épineux (*Ribes uva crispa*, L.; *R. grossularia*); l'emploi de ses fruits verts pour l'assaisonnement du maquereau lui a fait donner le nom vulgaire de *groseillier à maquereaux*. Les fruits verts sont laxatifs et rafraîchissants; mûrs, ils perdent en grande partie ces qualités.)

GUI. Viscum album. L.

Viscum baccis albis. C. Bauh., Tourn. — *Viscus quercinus et cæterarum arborum.* J. Bauh. — *Viscum vulgare.* Park. — *Viscum corylineum. Viscum tiliaceum.* — *Lignum sanctæ crucis. Omnia sanans druidarum.*

Gui blanc, — gui commun, — gui parasite, — gillon, — verquet.

Loranthacées, A. Rich. (*Caprifoliacées*, J.). Fam. nat. — Dioecie tétrandrie. L.

Arbuste parasite et toujours vert, pour lequel les anciens Gaulois avaient un respect superstitieux.

[Le nom de gui vient de *gwid*, qui veut dire arbuste; les druides et les prêtres des Gaulois le coupaient en grande cérémonie avec une serpe d'or, en chantant des chants d'allégresse et prononçant des paroles mystiques; ils s'en servaient pour bénir de l'eau qu'ils distribuaient au peuple; ils croyaient que cette eau purifiait, guérissait la plupart des maladies, donnait la fécondité, etc. Pline dit (1): *Ad viscum Druidæ clamare solebant.*] Il croît sur le tronc et les branches du pommier, du chêne, de l'orme, du tilleul, du saule, du coudrier et de tous les arbres qui ne contiennent pas un suc laiteux ou caustique. Les grives et d'autres oiseaux mangent les baies du gui, dont ils répandent la semence.

Description. — Tige ligneuse, à rameaux nombreux, arrondis, articulés, divergents, munis à la base d'une paire de bractées squamiformes. — Feuilles opposées, simples, entières, sessiles, épaisses, d'un vert jaunâtre, oblongues, obtuses, à cinq nervures longitudinales apparentes après la dessiccation, persistantes. — Fleurs d'un jaune verdâtre, petites, sessiles, rassemblées par deux ou trois en petits bouquets dans les bifurcations supérieures des rameaux (mars-avril-mai), ordinairement dioïques, régulières, incomplètes, munies de bractées à la base. — Fleurs mâles, calice 4° bifide, corolle nulle, quatre étamines à anthères sessiles. — Fleurs femelles, calice très-court soudé avec l'ovaire; corolle à quatre pétales charnus. — Fruit bacciforme, blanc, uniloculaire, monosperme, contenant une matière glutineuse qui favorise la reproduction de l'espèce en fixant sa graine lorsqu'elle est tombée sur l'arbre.

Parties usitées. — L'écorce et les fruits.

Récolte. — Il faut recueillir le gui à la fin de l'automne, le faire sécher avec soin, en séparer l'écorce, la pulvériser et la renfermer dans un vase opaque hermétiquement

(1) Lib. xvi, cap. xliv.

fermé et placé dans un lieu sec. Le gui de chêne ne jouit pas de propriétés plus remarquables que les autres; l'arbre sur lequel cette plante croît n'apporte aucune différence dans sa composition chimique.

Propriétés physiques et chimiques. — Le gui est inodore, d'une saveur visqueuse et un peu austère à l'état frais, d'une odeur désagréable et d'un goût âcre et amer quand il est sec. On y trouve une grande quantité de matière glutineuse, très-analogue au caoutchouc, insoluble à froid dans l'eau et dans l'alcool, un extrait résineux, un extrait muqueux et un principe astringent. L'extrait résineux est beaucoup plus abondant que l'extrait aqueux. C'est dans l'écorce que réside la plus grande partie des principes actifs du gui.

(On pense encore assez généralement qu'une plante parasite participe de la composition chimique de l'arbre aux dépens duquel elle vit. Colbatch, dès 1747, assure que les principes composants du gui sont identiques quel que soit le végétal sur lequel on le recueille. On cite le gui comme étant plus riche en tannin quand il croît sur le chêne que sur le peuplier, ou le pommier, etc.; cette assertion est tellement inexacte que Chatin (1) affirme n'avoir jamais rencontré dans le gui de chêne la moindre trace de vrai tannin.)

Henry (2) a trouvé dans les fruits du gui une petite quantité de glu, de la cire, de la gomme, une matière visqueuse insoluble, de la chlorophylle, des sels à base de potasse, de chaux, de magnésie; de l'oxyde de fer.

Toutes les parties vertes du gui, tiges et feuilles, contiennent beaucoup de glu. Pour l'extraire, on met une certaine quantité de cette plante pendant huit ou dix jours dans un lieu humide; quand elle est pourrie, on la pile jusqu'à la réduire en bouillie; on la place ensuite dans une terrine avec de l'eau fraîche, et on l'agite fortement jusqu'à ce que la glu s'attache à la spatule. On lave alors cette substance dans un autre vase avec de la nouvelle eau, et on la conserve pour l'usage. — Cette glu contient un principe particulier auquel Macaire (3) a donné le nom de *viscine*. (Elle peut être représentée, selon Reinsch (4), par $C^{25}H^{25}O^{8}$.) — En France, la glu se prépare plus volontiers avec l'écorce de houx.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Poudre, de 2 à 12 gr., en bols, pilules ou dans un liquide, dans les vingt-quatre heures.

Extrait aqueux ou vineux, de 1 à 8 gr. en pilules, potions, etc.

A L'EXTÉRIEUR. — En cataplasmes.

Le gui entre dans la poudre antiépileptique de Guttète, mélange de pivoine, de dictame, de gui, d'arroche, de corail rouge, d'hyacinthe, d'ongle d'élan, de crâne humain, de musc et de feuilles d'or. On l'administre à la dose de 10 centigr. à 2 gr.

Nous avons peu de chose à dire sur l'action physiologique du gui. L'écorce en poudre, à la dose de 8 gr. par jour, produit sur le tube digestif des effets excitants, et provoque souvent quelques selles. La décoction et l'extrait alcoolique de cette écorce ne paraissent pas être aussi laxatifs que la poudre. On croit généralement que les baies sont laxatives; cependant, j'en ai avalé quinze sans éprouver le moindre effet.

Les tiges de gui ont été vantées comme antispasmodiques, dans presque toutes les affections convulsives. Pline, Théophraste, Matthiole, Paracelse, ont parlé de son efficacité contre l'épilepsie. Dalechamp, Boyle, Koelderer, Colbatch, Cartheuser, Van Swieten, assurent en avoir obtenu de grands avantages contre cette redoutable maladie. Jacobi (*in* Grantz) dit avoir guéri six épileptiques au moyen du gui. Bouteille (5) ajoutait, en pareil cas, 24 gr. de cette plante à la racine de valériane. Henri Fraser (6) rapporte plusieurs faits où ce médicament s'est montré efficace : chez un épileptique, après quelques jours sans résultats appréciables, les accès devinrent moins fréquents, et cessèrent complétement au bout de six mois.

(1) *Répertoire de pharmacie*, janvier 1864.
(2) *Journal de pharmacie*, 1824, t. X, p. 338.
(3) *Journal de chimie médicale*, février 1834.
(4) *Répertoire de pharmacie*, p. 27, février 1864.
(5) *Journal général de médecine*, t. LXXXIII, p. 304.
(6) *Journal de médecine d'Edimbourg*, II, 352.

On a vanté les propriétés du gui dans d'autres névroses. Dehaen place cette plante sur la même ligne que la valériane, et Boerhaave dit qu'elle lui a souvent réussi dans la mobilité des nerfs et dans les convulsions. Koelderer (1) l'a employée avec succès dans l'asthme convulsif et dans le hoquet. Colbatch (2), outre les succès qu'il en a obtenus dans l'épilepsie, prétend en avoir retiré de grands avantages dans diverses affections nerveuses, et notamment dans la chorée ; il l'administrait en poudre à la dose de 2 gr., quatre fois par jour. Bradley loue ses effets dans l'hystérie, les vertiges, la paralysie (sans doute la paralysie hystérique). Franck a connu à Wilna un médecin italien qui avait obtenu les résultats les plus heureux de l'emploi du gui dans plusieurs cas de toux rebelle : lui-même en obtint un plein succès dans des cas analogues. Plus récemment (3), on en a vérifié les bons effets dans certaines toux convulsives. Dumont (4), l'ayant expérimenté dans plusieurs cas de coqueluche, affirme que son action est tellement prompte qu'on peut la constater au bout de vingt-quatre heures. Deux faits recueillis par Dubois, de Tournai, viennent à l'appui de cette assertion. Je n'ai pas été aussi heureux que lui. Cette écorce, que j'avais récoltée et préparée moi-même, donnée en poudre à la dose de 2 gr. matin et soir, amena, au bout de quatre à cinq jours, une diminution sensible dans la fréquence et l'intensité des quintes ; mais ensuite les symptômes restèrent les mêmes, malgré l'augmentation progressive des doses du médicament, jusqu'à celle de 6 gr. donnée en trois fois chaque jour. La maladie ne céda qu'à l'usage de la poudre de feuilles d'aconit. — Ce fait, observé pendant l'épidémie de coqueluche qui régnait à Boulogne en 1855, avec complication d'affection catarrhale fébrile permanente, ne peut en rien diminuer l'importance d'autres faits qui militent en faveur de l'emploi du gui dans cette névrose ; car, ainsi que je l'ai fait remarquer à l'article Aconit, p. 22, la belladone et les antispasmodiques en général n'apportaient dans cette épidémie que peu ou point de soulagement. Il faut, pour apprécier l'effet des médicaments, non-seulement s'assurer du caractère spécial de la maladie, mais aussi tenir soigneusement compte des modifications qu'elle subit sous l'influence des circonstances générales ou particulières dans lesquelles se trouve le malade.

Le gui a été recommandé par divers auteurs dans d'autres affections de nature plus ou moins dissemblable, telles que la diarrhée et la dysenterie, les pertes utérines, les écoulements hémorrhoïdaux, la goutte, l'apoplexie, etc. (Ray vante comme ayant toujours raison des fièvres quartes, le gui, *viscus oxyacantho innatus.*) Nous ne donnerons pas une telle extension aux vertus de ce parasite ; mais nous ne lui refuserons pas, comme l'ont fait Tissot, Cullen, Desbois de Rochefort et Peyrilhe, les propriétés réelles qu'il possède et que l'expérience a sanctionnées. Ces auteurs, dont l'opinion est d'un si grand poids, disent n'avoir obtenu aucun résultat de l'emploi du gui. Des faits aussi contradictoires, rapportés par des praticiens également recommandables, sont une preuve de plus des difficultés de l'observation et de l'incertitude de l'expérience en thérapeutique. Toutefois, hâtons-nous de le dire, ces difficultés et cette incertitude naissent bien plutôt des préoccupations de l'esprit que de la nature des choses soumises à nos investigations. Si l'on a trop légèrement adopté les assertions exagérées des uns, le scepticisme des autres, qui a fait tomber cette plante dans l'oubli, n'est pas mieux fondé. Souvent, les premiers ont attribué au gui des résultats obtenus par des vomitifs et des purgatifs préalablement ou simultanément administrés. Les seconds, déçus dans leurs espérances, ont refusé à ce médicament des

(1) *De Viseo, diss. inaug.* Argentorati, 1747, in-4°.
(2) *Diss. concerning Mistletoe most wonderful specific remedy for the cure of convulsive distempers.* Londres, 1723, 3e édition.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, t. XXI, p. 207.
(4) *Annales de la Société de médecine de Gand.*

propriétés qu'un examen attentif et des expérimentations cliniques faites sans prévention eussent réduites à ce qu'elles ont de réel.

La manière dont on administre le gui doit influer, suivant la remarque judicieuse de Guersant (1), sur ses effets immédiats. Tous les principes actifs de la plante résident dans l'écorce, et presque toujours la partie ligneuse a été employée en même temps, ce qui peut expliquer dans beaucoup de cas la différence des résultats obtenus, et la divergence d'opinions qui a dû en être la conséquence.

A l'extérieur, on a recommandé le gui et ses semences en cataplasme, pour calmer les douleurs de la goutte, et comme résolutif sur les engorgements lymphatiques, l'œdème, etc.

GUIMAUVE. Althea officinalis.

Althea Dioscoridis et Plinii. C. Bauh., Tourn. — *Althea sive ibismalva.* J. Bauh. — *Althea ibiscus.* Ger.

Malvacées. — Malvées. Fam. nat. — Monadelphie polyandrie. L.

Cette plante croît dans les lieux frais et humides de l'Italie, de la France et de la Hollande; on la cultive dans les jardins, et en grand dans les champs, surtout aux environs de Paris (Saint-Denis).

Description. — Racines longues, pivotantes, blanches, contenant un mucilage gluant et très-doux. — Tige de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres, droites, nombreuses, pubescentes. — Feuilles alternes, pétiolées, molles, d'un vert blanchâtre, cordiformes, à trois ou cinq lobes peu marqués ou dentés. — Fleurs presque sessiles, d'un blanc rosé, disposées en panicules axillaires (juin-juillet). — Calice double, l'extérieur à six ou neuf divisions, l'intérieur à cinq plus longues. — Cinq pétales cordiformes réunis à la base. — Étamines monadelphes, à anthères nombreuses. — Ovaire surmonté d'un style court et d'un pinceau de stigmates sétacés. — Fruit orbiculaire, composé de plusieurs carpelles monospermes, tomenteux, verticillés autour d'un axe.

Parties usitées. — La racine, l'herbe et les fleurs.

Culture. — La guimauve n'est pas difficile sur la nature du terrain ; mais celui qui lui convient le mieux est une terre franche, légère, profonde et un peu humide. — Quand on ne la plante que pour les besoins de la maison, et il faut toujours à la campagne en avoir quelques pieds dans son jardin, on peut la multiplier en arrachant en novembre ou décembre de vieux pieds qu'on éclate, qu'on divise en plusieurs et qu'on replante immédiatement. Mais quand on veut cultiver cette plante pour en fournir au commerce de l'herboristerie, il faut en récolter la semence à l'automne, et la semer au printemps dans une terre bien labourée. Pendant l'été on sarcle le jeune semis, et on lui donne au moins deux binages. A l'automne, on enlève le jeune plant avec la bêche, afin de ménager les racines, et on le replante aussitôt dans un terrain convenable et bien labouré, en disposant les pieds en quinconce et espacés à la distance de 40 centimètres environ les uns des autres. L'année suivante, on donne deux binages au moins pendant le printemps et l'été.

Récolte. — La racine de guimauve se récolte à l'automne et pendant l'hiver suivant ; on arrache successivement les pieds pour les porter au marché, ou au séchoir quand on veut les conserver. — Dans ce dernier cas, on les lave, on fend et on divise les plus grosses en morceaux à peu près de la grosseur du petit doigt, et autant que possible de la même longueur; on les blanchit en les pelant, on les enfile en longs chapelets que l'on suspend dans un lieu sec, aéré et même dans une étuve, si la saison est froide et humide; on les conserve ensuite dans des vases ou dans des sacs à l'abri de l'humidité.

La racine de guimauve, telle qu'on la trouve dans le commerce, est avec ou sans épiderme ; cette dernière est très-blanche lorsqu'elle est bien préparée, et porte le nom de guimauve ratissée. A cause de son mucilage, cette racine est longtemps à sécher; les herboristes de Narbonne hâtent cette dessiccation en la passant au four: quand elle

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XIX.

subit une chaleur trop intense, elle roussit. D'après Adam, de Metz (1), on tirerait de Nimes, pour vendre dans le commerce, sous le nom de racine de guimauve, celle de l'alcée (*malva alcea*. L.).

Pour lui donner plus de blancheur, on traite quelquefois la racine de guimauve par la chaux. L'acide acétique faible, macéré sur une pareille racine, précipite par l'oxalate d'ammoniaque (Dorvault).

Les fleurs de guimauve se cueillent en juillet ; on les fait sécher à l'ombre et on les conserve dans des sacs en lieu sec. Les feuilles se récoltent au mois de juin, avant la floraison ; elles ne perdent pas de leurs qualités par la dessiccation.

Propriétés chimiques. — La racine de guimauve contient de la gomme, de l'amidon, une matière colorante jaune, de l'albumine, de l'asparagine, du sucre de canne, de l'huile fixe. L'eau bouillante s'empare de ses principes..

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion et décoction des racines, des feuilles ou des fleurs, de 8 à 30 gr. par kilogramme d'eau.

Sirop (3 de racine sur 16 d'eau et 12 de sucre), de 30 à 100 gr. en potions.

Poudre (de 6 à 15 gr.), en bols, pilules, pâte, potions, loochs (pour en augmenter la consistance) ; on s'en sert aussi pour préparer des poudres médicinales adoucissantes, pour étendre diverses substances qui auraient une action trop énergique si on les employait à l'état de pureté.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction des feuilles ou des racines, pour bains locaux, fomentations, lotions, lavements, gargarismes.

L'infusion de racine de guimauve, préparée en jetant de l'eau bouillante sur la racine lavée et dont on a ôté la pellicule, afin de n'avoir pas un produit trop épais, est employée à l'intérieur : elle doit être prise à une douce température (20 à 30° centigrades) ; trop froide ou trop chaude, elle deviendrait excitante. La décoction, épaisse, trouble, n'est ordinairement employée qu'à l'extérieur en fomentations, lotions, bains, lavements, et pour délayer la mie de pain, le son ou la farine de graine de lin dans la préparation des cataplasmes ; on use de la décoction des feuilles de la même manière.

La guimauve est émolliente et adoucisssante au plus haut degré. On l'emploie journellement à l'intérieur et à l'extérieur dans le traitement de toutes les phlegmasies aigues, telles que la toux, les catarrhes, l'angine, la gastrite, les hémorrhagies actives, la péritonite, les empoisonnements produits par des substances âcres et corrosives, dans les irritations dues à la présence des corps étrangers, etc. J'ai remplacé depuis longtemps tous les mucilagineux exotiques par la racine de guimauve ou par la graine de lin, que l'on peut se procurer partout et à peu de frais. Je les préfère à la gomme arabique : elles sont plus adoucissantes et n'ont pas, comme cette dernière, l'inconvénient de causer la constipation. La mauve et la passe-rose, ou rose trémière, peuvent être employées comme la guimauve et dans les mêmes cas.

Vaidy rapporte qu'il a vu souvent, lorsqu'on appliquait la décoction des feuilles de guimauve sur les phlegmons, la partie se couvrir d'une multitude de petits boutons qui finissaient par suppurer, ce qui n'arrivait pas lorsqu'on employait une autre décoction émolliente, par exemple celle de graine de lin (2). C'est un fait que j'ai pu constater, et qui a lieu aussi quand on se sert de l'infusion de fleurs fraîches de sureau.

Afin de favoriser la dentition, on donne à mâcher aux enfants une racine de guimauve séchée. Ce moyen convient mieux que les corps durs que l'on a coutume d'employer en pareil cas. On s'en sert aussi en chirurgie, comme de celle de gentiane, pour dilater les conduits fistuleux après l'avoir taillée en petits cylindres qui, introduits dans les sinus, se gonflent et agissent ainsi à la manière de l'éponge préparée, mais avec moins d'efficacité que cette dernière.

---

(1) *Journal de pharmacie*, décembre 1825.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XIX, p. 575.

HÉPATIQUE DES FONTAINES. Marchantia polymorpha. L.

Lichen petræus latifolius, sive hepatica fontana. C. Bauh. — *Hepatica terrestris.* Ger. — *Lichen, sive hepatica fontana.* J. Bauh. *Lichen sive hepatica vulgaris.* Park.

Hépatique des fontaines, — hépatique officinale, marchantée étoilée ou variée, — marchantia polymorphe, — herbe de Hallot, — herbe aux poumons.

Hépaticées. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Cette plante croît sur les bords des fontaines et des puits ; elle s'attache aussi aux arbres et aux rochers, entre les pavés des cours, et forme comme une espèce d'écaille.

Description. — Se présente sous forme d'expansions nombreuses ou de croûtes vertes, planes, étalées, lobées, transparentes, ponctuées en dessus, traversées en dessous par des radicelles très-menues. Sur la face supérieure, des conceptacles sessiles, en forme de coupe, contenant les capsules, et des conceptacles mâles en forme d'ombelles, dont le contour offre cinq lobes peu marqués, arrondis-obtus.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — On peut récolter l'hépatique des fontaines dans toutes les saisons, mais de préférence dans l'été, la plante étant alors dans toute sa vigueur. On en sépare les feuilles mortes, on la fait sécher au soleil ou à l'étuve, et on la conserve dans un lieu sec et à l'abri du contact de l'air.

L'hépatique des fontaines était regardée par les anciens comme propre à combattre les maladies du foie ; de là le nom qu'elle porte. Quoique rarement employée, on la considère encore aujourd'hui comme diurétique, dépurative et détersive. Lieutaud dit que son usage ne paraît pas sans succès dans les embarras du foie et des autres viscères, et même dans la phthisie. Ce médecin la conseille aussi comme dépurative dans les maladies chroniques de la peau.

« M. Short, médecin de l'infirmerie royale d'Edimbourg, assure avoir employé avec beaucoup de succès l'hépatique à l'extérieur, pour faire couler les urines et amener par là la guérison de différentes espèces d'hydropisies. Ce diurétique ne lui a pas toujours réussi, mais jamais il n'a déterminé d'accidents fâcheux. Voici la manière dont il l'emploie : il fait bouillir pendant douze heures deux poignées de feuilles d'hépatique dans l'eau ; il les broie ensuite à l'aide d'un pilon, y joint une quantité égale de farine de graine de lin, et en forme un cataplasme qu'il étend sur le ventre des malades. Ce cataplasme est renouvelé deux fois par jour ; il produit une abondante transpiration, et augmente considérablement la sécrétion des urines. Si, au bout de quelques jours, on n'en obtient pas d'effet, il est inutile d'en continuer l'usage plus longtemps..... Le seul inconvénient qui résulte de l'application de ces cataplasmes est de jeter les malades dans une grande faiblesse, qui force de temps à autre à en suspendre l'emploi. Pendant tout le temps de la cure, ce médecin ne donne aucun médicament à l'intérieur ; il se borne à soutenir les forces avec des bouillons de bœuf et de poulet (1).

J'ai essayé, dans deux cas d'anasarque, les cataplasmes d'hépatique. Dans le premier cas, aucune action sensible n'a été produite ; dans le second, la sécrétion urinaire a été considérablement augmentée ; mais cet effet ne s'est soutenu que pendant cinq à six jours. J'ai alors essayé l'usage interne de cette plante ; j'en ai fait broyer et infuser 60 gr. dans un kilogr. de vin blanc. Cent gr. de ce vin, administrés deux fois par jour, produisirent un effet diurétique prononcé ; au bout de quinze jours, l'infiltration séreuse du tissu cellulaire était entièrement dissipée. Cette infiltration était survenue,

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. IV, p. 103.

chez un manouvrier âgé de cinquante ans, à la suite d'une fièvre quarte contre laquelle il n'avait employé, à diverses reprises, qu'une forte décoction de café avec addition de suc de citron et d'eau-de-vie. Je ferai observer, à cette occasion, que lorsqu'on supprime les accès des fièvres intermittentes automnales sans, au préalable, avoir ramené les organes digestifs à un état favorable, les embarras viscéraux, et, surtout, l'engorgement de la rate, l'œdème et l'hydropisie, sont fréquemment la conséquence de cette pratique irrationnelle. J'ai vu l'engorgement splénique, que je considère comme effet et non comme cause, subsister longtemps après la cessation des accès de fièvre.

Levrat-Perrotton a employé avec succès la décoction concentrée du marchantia dans des cas de gravelle qui avaient résisté à divers traitements.

Le marchantia rampe dans les lieux humides, sur de vieux murs placés aux bords des ruisseaux, ou sur des roches calcaires infiltrées d'eau. Il doit nécessairement contenir certains sels, de ceux peut-être qui ont une action dissolvante sur les calculs urinaires. Il a des propriétés diurétiques comme le nitre, la digitale, la scille et la pariétaire; car il augmente les urines. Mais il doit avoir aussi quelques principes différents des autres diurétiques, puisque ces derniers sont souvent impuissants dans des cas où il réussit.

Depuis longtemps, Gensoul, collègue de l'auteur, employait le marchantia comme diurétique; il n'a eu qu'à s'en louer. Cette plante a été connue des anciens. Pollini dit d'elle: *Apud medicos olim in usu erat* (marchantia) *in morbis hepatis et vesicæ.* Les dictionnaires de médecine moderne l'ont oubliée, voire même la *Pharmacopée universelle* de Jourdan.

Le marchantia employé par Levrat-Perrotton est le conica; le marchantia polymorpha, ayant les mêmes habitudes, a les mêmes propriétés médicales (1).

HERNIAIRE. Herniaria glabra. L.

Millagrana. Baun. — *Herba turca.*

Herniole, — herbe aux hernies, — herbe du turc, — masclou.

Amaranthacées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante annuelle (Pl. XXI) est commune dans les lieux incultes et sablonneux, dans les champs en friche, etc.

Description.— Racines grêles, blanchâtres et très-peu ramifiées. — Tiges d'environ 40 à 50 centimètres de long, rampantes, très-rameuses. — Feuilles petites, glabres, ovales, oblongues, opposées d'abord, puis alternes après la floraison par la chute de celles qui se trouvaient du côté du rameau fleuri. — Fleurs sessiles, petites, verdâtres, réunies en pelotons formant une sorte d'épi (mai-septembre). — Calices glabres et verdâtres, pétaloïdes à quatre ou cinq divisions profondes. — Quatre ou cinq étamines à anthères jaunes.— Un ovaire supérieur. — Deux styles courts. — Fruit: capsule petite, monosperme, indéhiscente, enveloppée par le calice persistant. — Semences luisantes.

Parties usitées. — L'herbe.

Récolte. — On peut cueillir cette plante pendant tout l'été, mais plus particulièrement en juillet et août. Elle est très-facile à sécher et à conserver. Il suffit de la préserver de l'humidité.

Propriétés physiques et chimiques. — La turquette est inodore et d'une saveur légèrement amère. Le sulfate de fer colore en brun son infusion aqueuse, ce qui décèle un principe actif que la chimie n'a pas encore isolé.

On a vanté cette plante comme astringente, diurétique, lithontriptique, antiophthalmique. Elle a été employée contre la gravelle, la pierre, les mucosités de la vessie, la faiblesse de la vue, et surtout dans le traitement des

(1) *Abeille médicale*, 1844, p. 35.

hernies, d'où lui vient son nom. On a avancé, d'après Matthiole, que, contuse et appliquée sur les hernies, elle les guérissait radicalement, en en donnant en même temps la décoction ou la poudre. Personne, aujourd'hui, ne parviendra à réduire la hernie la plus simple par un semblable moyen.

Mais faut-il conclure avec Spielmann, Bergius, Murray, Mérat et Delens, que cette plante doit être regardée comme nulle, et que l'on peut sans inconvénient l'éliminer de la matière médicale?... Non. Herpain, de Mons (1), a démontré par la puissance des faits que la herniaire est un de nos diurétiques les plus puissants et les plus certains ; et, malgré les critiques exagérées de Spielmann, de Bergius et de Peyrilhe, dit ce médecin, elle n'en restera pas moins un remède précieux, autant par la fidélité de ses résultats que par la facilité avec laquelle on se la procure. « Administrée à un homme sain, dit Herpain, la herniaire favorise sensiblement la sécrétion urinaire sans produire de changement appréciable dans les fonctions respiratoires et de la circulation, et sans donner lieu à des phénomènes nerveux sensibles. Ses effets se manifestent assez promptement, trente à soixante minutes environ après son ingestion, et ils persistent plusieurs heures sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à de nouvelles doses du médicament. Dans les expériences que nous avons entreprises sous l'égide de M. le médecin principal Van Denbrouk, qui se sert de cette substance depuis plus de vingt ans, nous avons fait prendre la herniaire en infusion à la dose de 30 gr. par litre d'eau, et, chaque fois, elle a occasionné une grande abondance d'urine claire et limpide. Nous employons la herniaire dans différentes maladies ressortissant toutes d'un type qui est l'anasarque..... Les résultats que nous avons obtenus sont des plus encourageants, et ils nous autorisent à employer exclusivement ce diurétique, à la dose de 30 à 60 gr. dans les vingt-quatre heures, contre les affections de la nature de celles dont nous parlons. Quelques ascites survenues chez des sujets anémiques ont promptement disparu sous l'influence de ce remède. » (Zeissl (2) unit la herniaire à l'ambroisie (4 gr. de chaque pour 300 gr. d'infusion) et s'en loue dans le traitement des catarrhes vésicaux aigus ou chroniques. Il est porté à penser que, dans ces cas, ce n'est pas seulement comme diurétique que ce mélange agit; il lui attribue une légère action calmante.)

Ainsi, la herniaire, comme tant d'autres plantes indigènes dont les anciens avaient exalté les vertus, et que les modernes ont trop légèrement exclue, vient reprendre dans la matière médicale le rang dû à ses propriétés réelles. L'indifférence et le préjugé ne la condamneront-ils pas de nouveau à l'oubli ?

HÊTRE. Fagus sylvatica. L.

Fagus. C. Bauh., Tourn. — *Fagus Latinorum, oxja Græcorum.* J. Bauh.

Fau, — fayard, — foyard.

Cupulifères, Rich. Fam. nat. — Monoecie polyandrie. L.

Le hêtre, connu de tout le monde, est un des plus beaux arbres de nos forêts ; il se plaît particulièrement sur les coteaux et au pied des montagnes. L'écorce et les fruits (faînes) sont usités.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'écorce de hêtre offre une saveur austère et contient un principe astringent. Elle n'a pas été analysée.— La sève, obtenue par des incisions pratiquées sur les branches, donne de l'acétate d'alumine et de chaux, de l'acide gallique, etc. — Les fruits ou faînes présentent, après l'enlèvement de leur épiderme, un parenchyme blanc, consistant, d'une saveur douce et analogue à celle des noisettes. Dans les Alpes, le Jura, les

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XXVI, p. 315 et suiv., 1855.
(2) *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de Bruxelles*, juillet 1863.

Vosges, on les récolte en octobre pour l'extraction d'une huile jouissant de toutes les qualités des huiles grasses, et pouvant être employée aux mêmes usages économiques et médicaux. Cette huile, qui ne se coagule point par le froid, est un peu moins agréable au goût que l'huile d'olive; mais elle a l'avantage, au lieu de rancir comme cette dernière, de s'améliorer avec le temps. On la vend souvent dans le Nord pour de l'huile d'olive. (Buchner a trouvé dans les faînes un principe mal défini, la *fagine*, que certains auteurs regardent comme identique à la pyrémétine.)

On connaît l'usage du hêtre dans l'économie domestique et dans les arts, le charronnage, la charpente, la menuiserie, l'ébénisterie, etc.

(C'est sur cet arbre que croît une variété de lichen (voir ce mot), la variolaire amère, et sur ses racines que prend naissance la variété de pédiculaire qui porte son nom.)

L'écorce de hêtre est astringente; elle a été placée parmi les fébrifuges indigènes. Fuhrmann, de Schoenfeld, dit l'avoir employée en cette qualité avec succès. « L'écorce, destinée à l'emploi médical, doit être récoltée sur des individus d'un ou deux ans au plus. On la donne sous forme de décoction que l'on prépare avec 30 gr. (1 once) d'écorce fraîche, ou 15 gr. (4 gros) d'écorce sèche, pour 180 gr. (6 onces) d'eau commune que l'on fait réduire des deux tiers par l'ébullition. Le décoctum, passé avec soin et édulcoré à volonté, est administré tiède en une seule prise, une heure avant l'invasion présumée de l'accès. Quelques observations recueillies par l'auteur confirment l'efficacité de ce remède, et Fuhrmann ajoute qu'il considère cette écorce comme étant douée d'une propriété antipyrétique aussi prononcée que l'est celle du quinquina : il la regarde comme méritant la préférence sur ce dernier agent, en raison de la modicité de son prix. Du reste, dans l'emploi de ce nouveau fébrifuge, les indications et les contre-indications sont les mêmes que pour l'écorce du Pérou (1).

Desbois de Rochefort dit que l'écorce de hêtre, outre sa qualité astringente, recèle des propriétés apéritives et purgatives; donnée à haute dose, elle peut même, suivant cet auteur, provoquer le vomissement. A cause de cette diversité d'action, on pourrait l'employer avec avantage dans des circonstances où d'autres fébrifuges seraient restés inefficaces. L'expérience prouve journellement que tel médicament de ce genre (sans en excepter le quinquina) est infructueusement employé, quand tel autre, en apparence moins énergique, répond complétement à l'attente du médecin. L'écorce de hêtre peut donc trouver sa place. La matière médicale n'est jamais trop riche pour le praticien qui, sachant y puiser avec discernement, en fait une judicieuse application.

Les faînes contiennent un principe délétère peu connu. Ce fruit frais, mangé en trop grande quantité, agit sur le cerveau à la manière de l'ivraie, ce que ne produit jamais l'huile.

Hesse (2) a vérifié par des expériences cette action toxique. — Des chevaux, au rapport de plusieurs vétérinaires allemands (3), ont été empoisonnés par ce fruit, et l'on cite un cas d'hydrophobie suivie de mort, six jours après avoir mangé des fruits du hêtre, chez un enfant de treize ans. J'ai moi-même observé un état analogue à celui de l'ivresse chez deux enfants qui avaient mangé une grande quantité de faînes. Il est donc prudent, d'après ces faits, de ne pas manger de ce fruit en quantité considérable.

---

(1) *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, mai 1842.
(2) *Bulletin des sciences médicales*. Férussac, t. XI, p. 250.
(3) *Mémoire de la Société royale de médecine*, 1783, 2e partie, p. 7.

HIÈBLE. Sambucus ebulus. L.

Sambucus humilis, sive ebulus. C. Bauh., Tourn. — *Chamæacte.* Dioscor.

Ièble, — yeble, — petit sureau, — sureau en herbe.

Caprifoliacées. Fam. nat. — Pentandrie trigynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXI) croît le long des fossés, au bord des chemins, dans les champs humides; elle est commune en France.

Description. — Racines allongées, rameuses, de la grosseur du doigt, d'un blanc sale. — Tiges droites, herbacées, cannelées, hautes d'environ 1 mètre. — Feuilles opposées, pétiolées, ailées, composées de sept à neuf folioles lancéolées, dentées en scie à leurs bords. — Fleurs blanches formant une cime ou une sorte d'ombelle ample et touffue, accompagnée de bractées filiformes (juin-juillet). — Calice à cinq divisions courtes. — Corolle en roue à cinq lobes. — Cinq étamines. — Trois stigmates sessiles, obtus. — Fruit : baie inférieure noire, pulpeuse, à une seule loge contenant trois semences attachées à l'axe du fruit.

Parties usitées. — La racine, les feuilles, les fleurs, les baies, les semences.

Récolte. — Les fleurs doivent être récoltées en juin, et être séchées avec les mêmes précautions que celles du sureau (*voy.* Sureau). — On récolte les feuilles pendant tout l'été; la racine en automne.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur vireuse de l'hièble est plus prononcée que celle du sureau, les feuilles ont une saveur amère, nauséeuse et teignent la salive en rouge. Les fleurs, analogues à celles du sureau, paraissent contenir les mêmes principes chimiques (*voy.* Sureau). Les baies d'hièble, en les écrasant entre les doigts, donnent une couleur rouge ; celle de sureau est feuille-morte. (Ent (1) a trouvé dans la racine du *sambucus ebulus* les acides tannique, acétique, valérianique, de la matière grasse, un principe âcre et amer (*hiébline*), de la saponine, de la résine, de la fécule, du sucre, de la gomme, de l'albumine végétale et quelques traces d'huile volatile.) Ces baies sont en usage dans la teinture pour colorer différents tissus en violet. Suivant Murray, les feuilles vertes, répandues dans les greniers, mettent les souris en fuite. On croit aussi qu'elles font périr les charençons, qui dévorent si souvent les graines céréales.

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Infusion vineuse ou décoction aqueuse de la racine ou de l'écorce (12 à 30 gr. par kilogramme), 30 à 100 gr.
Suc exprimé des racines, de 6 à 12 gr. et plus, selon l'effet qu'on veut produire.
Rob préparé avec les baies, de 15 à 60 gr.
Semences contuses, de 4 à 12 gr., en infusion dans du vin blanc ou dans un autre véhicule, ou en électuaire.
Infusion des fleurs dans l'eau, de 4 à 8 gr. par kilogramme d'eau.

A l'extérieur. — Fleurs et feuilles, en décoction, cataplasme, etc.

L'hièble est, comme le sureau, un purgatif drastique. Cette plante est, en outre, diurétique, sudorifique. On en obtient d'heureux résultats dans la leucophlegmatie, et, en général, dans les hydropisies passives. La racine, l'écorce et la semence sont plus particulièrement employées comme purgatives ; les fleurs, comme celles de sureau, sont anodines et diaphorétiques à petites doses ; les feuilles jouissent à peu près des mêmes propriétés que l'écorce, mais on les emploie le plus souvent à l'extérieur, en forme de cataplasme, contre les engorgements articulaires, lymphatiques, glanduleux, œdémateux.

La plupart des auteurs ont avancé que dans l'hièble chaque partie de la plante jouit de vertus différentes. C'est là une de ces erreurs, comme tant d'autres, que l'observation et l'expérience détruisent chaque jour. Chaque partie de la plante a une activité plus ou moins grande, selon que les principes qu'elle contient sont plus ou moins rapprochés ; mais toutes exercent sur l'organisme des effets analogues et qui se réduisent à une excitation plus

(1) *Wittstein's Viertelfirhreschrift*, t. IX, p. 15.

ou moins remarquable, se manifestant, dans l'appareil digestif, par le vomissement et la purgation ; sur les voies urinaires, par la sécrétion augmentée de l'urine ; sur le système exhalant, par l'augmentation de la transpiration. Les faits viennent à l'appui de cette opinion : les fleurs, en infusion dans l'eau, sont béchiques, diaphorétiques, expectorantes ; et le suc de ces mêmes fleurs, à la dose de 4 à 8 gr., offre un purgatif analogue aux follicules de séné par son action sur le tube intestinal. Le rob de baies d'hièble, étendu dans une grande quantité d'eau chaude, produit l'effet diaphorétique, tandis que, administré d'une manière plus concentrée, il agit sur les intestins et provoque la purgation.

L'hièble est une de ces plantes dont on n'a pas assez étudié l'action au lit des malades. Chaque auteur a répété ce que ses prédécesseurs avaient eux-mêmes copié. Cependant, cette plante mérite toute l'attention des praticiens et peut, ainsi que le sureau, avec lequel elle a la plus grande analogie, être d'une grande utilité dans la médecine rurale. J'emploie fréquemment les fleurs en infusion théiforme, avec du miel, dans le catarrhe pulmonaire ; elles sont légèrement stupéfiantes, excitent la transpiration et l'expectoration d'une manière secondaire, c'est-à-dire après avoir agi sur le système nerveux comme sédatives.

Les semences et l'écorce intérieure agissent avec d'autant plus d'efficacité comme purgatives qu'elles sont plus récentes. C'est dans l'écorce (surtout celle de la racine) que cette propriété est le plus énergique, bien que la racine ait été spécialement vantée comme hydragogue. Les feuilles jouissent à peu près des mêmes vertus que les autres parties de la plante ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, on les a particulièrement recommandées comme résolutives, sous forme de cataplasme, sur les contusions, les entorses et les engorgements lymphatiques et œdémateux. Cuites dans du vin, suivant Vermale, elles dissipent les tumeurs des articulations provenant de contusion, surtout *si l'on y joint un bandage compressif*. Dans ce cas, le bandage n'a-t-il pas, ainsi que Vaidy le fait observer (1), autant de part à la guérison que le remède?

J'ai plusieurs fois employé la racine et l'écorce d'hièble infusées dans le vin blanc à des doses plus ou moins élevées, selon l'effet que je désirais produire. J'ai eu à me louer de leur usage dans l'anasarque. Ce purgatif ne laisse pas à sa suite ce sentiment de chaleur et d'érosion que l'on observe souvent après l'administration de la plupart des drastiques résineux. La semence, pilée et mêlée avec du miel, m'a fourni un électuaire dont l'emploi m'a réussi à la dose de 4 gr. prise en deux fois, à une heure de distance, le matin à jeun. Donnée en une seule fois, cette dose provoque quelquefois le vomissement.

Chesneau recommande l'emploi, dans les hydropisies, d'une huile mucilagineuse fournie par la semence d'hièble bouillie dans l'eau. La dose de cette huile, que je n'ai jamais administrée, est de 15 gr. Haller en a constaté l'effet énergique.

Le rob d'hièble est une préparation infidèle ; il perd la propriété purgative par la vétusté. Quand Haller lui refusait cette propriété que Scopoli lui attribuait, on peut croire que tous les deux avaient raison.

Les feuilles d'hièble et celles d'absinthe, cuites ensemble et appliquées sur le bas-ventre d'un enfant de dix-sept mois, ont procuré quatre évacuations alvines abondantes, avec expulsion de six lombrics vivants. J'ai employé la semence verte d'hièble, pilée et mêlée de la même manière, avec de l'absinthe et un peu d'ail, chez un petit garçon de l'âge de deux ans. Ce topique a déterminé trois selles copieuses et la sortie de trois ascarides lombricoïdes et d'une grande quantité d'ascarides vermiculaires.

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXI, p. 173.

Je crois inutile de donner ici la longue énumération des maladies contre lesquelles on a recommandé l'hièble et ses diverses préparations. Les effets physiologiques de cette plante vraiment utile étant bien connus, il est facile, sans lui assigner une action imaginaire et spécialement adaptée à tel ou tel cas, d'apprécier les circonstances où elle convient. Signaler l'hydropisie, les dartres, l'épilepsie, le rhumatisme, l'arthrite chronique, les obstructions des viscères, et beaucoup d'autres maladies dissemblables, comme pouvant être traitées avec succès par l'hièble, c'est dire d'une manière moins simple qu'on doit l'employer, avec les modifications convenables, dans toutes les affections qui réclament l'administration des purgatifs drastiques, des diurétiques ou des diaphorétiques.

HOUBLON. Humulus lupulus. L.

Lupulus fœmina. C. Bauh. — *Lupulus mas et fœmina.* J. Bauh. *Cannabis lupulus.* Scop.

Houblon vulgaire, — houblon grimpant, — houblon à la bière, — vigne du Nord.

Urticacées. Fam. nat. — Dioecie pentandrie. L.

Le houblon croît spontanément dans toute l'Europe, et se trouve ordinairement dans les haies. On le cultive en grand pour la préparation de la bière, surtout en Flandre et en Angleterre, où il est l'objet d'un commerce important.

Description. — Tiges dures, grêles, légèrement anguleuses, sarmenteuses. — Feuilles le plus souvent opposées, les supérieures quelquefois alternes, pétiolées, cordiformes, dentées, tri ou quinquélobées. – Fleurs mâles : petites, blanchâtres, pédicellées, disposées en grappes paniculées. — Fleurs femelles : réunies en cônes écailleux, ovales, composés de nombreuses folioles d'un jaune roussâtre ; chacune de ces folioles est munie d'un ovaire supérieur et de deux styles, qui plus tard deviennent la semence.

Parties usitées. — Les fruits ou cônes, les sommités et les racines.

Récolte. — Les cônes (houblon du commerce) se récoltent vers la fin du mois d'août. On les fait sécher au four ou à l'étuve. A l'air, ils seraient exposés à se pourrir au centre. De verts qu'ils étaient, ils passent, en séchant, à la couleur jaune doré, et ne perdent rien de leur arome ni de leur saveur.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. Les cônes du houblon jouissent d'une odeur forte et vireuse, et leur saveur est très-amère et persistante. Les bractées de ces cônes contiennent une petite quantité de matière astringente âpre, une matière colorante inerte, de la chlorophylle, de la gomme et quelques sels : elles ont peu d'activité. Mais ces bractées sont chargées à leur base d'une multitude de petites glandes sous la forme de points jaunes, d'une odeur alliacée, qui ont été nommés *lupulin* ou *lupuline*, partie active des cônes du houblon, dans lesquels il est à peu près pour $^1/_8$ en poids. On l'obtient en effeuillant et en agitant sur un tamis très-fin les cônes femelles récoltés depuis une année. On en sépare la poudre ainsi obtenue, et par des lavages et des décantations alternatives on retire le sable qui s'y trouve mêlé ; on décante ensuite cette poudre et on la renferme dans des flacons bien bouchés, où elle se conserve pendant plusieurs années. (Sa couleur varie du jaune verdâtre au jaune orangé) ; sa saveur est très-amère. Suivant l'analyse de Payen et Chevallier, elle contient de l'huile volatile, une matière amère, d'un blanc jaunâtre, appelée plus tard par Pelletan *lupulite*, de la résine, de la gomme, une matière extractive, des traces d'osmazôme, une matière grasse, de l'acide malique, du malate de chaux et des sels.

(D'après Yves, de New-York, sur 120 parties, le lupulin contient : tannin 5, matière extractive 10, principe amer 11, fécule 12, résine 36, ligneux 46) (1).

L'huile volatile de houblon, contenue dans le lupulin, dans la proportion d'environ 2 pour 100, est d'une couleur jaunâtre, d'une odeur alliacée et d'une saveur âcre qui prend à la gorge. Elle est assez soluble dans l'eau et se dissout mieux dans l'alcool et

(1) *Journal de pharmacie*, 1822, t. VIII, p. 219.

l'éther. Les résultats d'une nouvelle analyse faite par Personne (1) placent cette essence à côté de celle de valériane.

(La lupulite est blanche ou jaunâtre et opaque, ou bien d'un rouge jaunâtre transparent, inodore, très-amère.

Lermer (2) a isolé le principe cristallisable du houblon ; c'est un corps acide et dont le composé cuivrique serait représenté par $CuO, C^{32}H^{25}O^{7}$. Il est insoluble dans l'eau et sans saveur ; sa solution alcoolique n'est pas précipitée par l'eau et possède la saveur particulière de la bière ; l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone et l'essence de térébenthine le dissolvent.)

Quelques auteurs ont proposé d'employer seulement le lupulin, et de regarder comme inutile le reste du houblon ; mais les cônes entiers donnent des décoctions plus chargées, plus désagréables que la portion de poussière jaune qu'ils supportent, ce qui prouve qu'ils fournissent des principes indépendants de cette matière. L'eau, le vin, l'alcool s'emparent des principes actifs des cônes du houblon. Leur infusion aqueuse brunit par le contact du sulfate de fer.

On connaît l'usage des cônes de houblon dans la fabrication de la bière. Malheureusement il paraît que cet ingrédient, ordinairement d'un prix élevé, est souvent remplacé par des plantes amères, telles que le buis, l'absinthe, le trèfle d'eau, le quassia, etc. Les feuilles et les pointes des sarments servent à faire de la petite bière : on pourrait les utiliser ainsi dans les campagnes si le Gouvernement permettait au cultivateur de préparer cette boisson fermentée, dont l'usage pendant la moisson pourrait le préserver des maladies produites par l'eau prise en trop grande quantité.

Dans le Nord, on mange les jeunes pousses de houblon comme celles de l'asperge. — Tous les bestiaux mangent cette plante. Elle plaît aux abeilles. Dans quelques pays, on remplit de houblon, pendant l'hiver, les ruches des abeilles qui se trouvent à moitié vides de rayons, pour conserver ces insectes. — En horticulture, le houblon sert à faire des berceaux de verdure, des portiques élégants, etc. — Les sarments de houblon, ramollis par la macération, fournissent aux cultivateurs des liens utiles pour divers usages domestiques. Ces mêmes sarments renferment, comme plusieurs autres plantes de la famille des urticacées, des fils que l'on pourrait faire servir à la fabrication des cordes et de divers tissus grossiers. Les cendres des sarments de houblon ont été utilisées pour la fabrication du verre.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction ou infusion, de 15 à 60 gr. par kilogramme.
Extrait par infusion (1 sur 4 d'eau), 1 à 4 gr. en bols, pilules ou dans du vin.
Extrait aqueux des racines (1 sur 4 d'eau), 73 centigr. à 3 gr. en pilules, etc.
Suc, de 10 à 50 gr.
Teinture alcoolique, de 1 à 6 gr. en potion, comme tonique et narcotique.
Poudre (assez rarement employée), de 1 à 2 gr. en pilules ou dans le vin.
(Sirop de houblon composé : semences de moutarde, de raifort, de roquette, de velar, de cresson, de chaque 30 gr. ; feuilles de cochléaria, de pâturage, de raifort, de chaque, 15 gr.; houblon, 60 gr.; sucre, eau aa, 1 kilogramme. — Distillez au bain-marie. — 10 à 30 gr. dans un verre de tisane appropriée.)

A L'EXTÉRIEUR. — Extrait, 1 sur 5 d'axonge pour onguent.

LUPULIN. — A L'INTÉRIEUR. — Poudre de lupulin, 24 centigr. à 2 gr. et plus, en nature ou en pilules.
Saccharure, lupulin trituré avec du sucre (triturer le mélange assez fortement et un temps assez long pour rompre toutes les enveloppes des grains du lupulin. Dix minutes suffisent pour arriver à ce résultat. — C'est la meilleure préparation).
Teinture (1 sur 2 d'alcool), 50 centigr. à 2 gr., en potion.
Sirop (1 de teinture sur 7 de sirop simple), 15 à 30 gr., en potion.

A L'EXTÉRIEUR. — Pommade, 1 sur 3 d'axonge.
Teinture, en frictions, 2 à 5 gr.

A dose ordinaire, le premier effet du houblon est d'exciter l'appétit et de favoriser les digestions. Parvenus dans le torrent de la circulation, et en contact avec tous les tissus, les principes actifs de ce végétal augmentent la vigueur des appareils organiques. Si l'on en prolonge l'emploi chez des personnes affaiblies par une habitation dans un lieu froid et humide, par des maladies antérieures ou par d'autres causes analogues, on voit leur figure se colorer, leur circulation et leurs sécrétions s'activer de plus en

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLVII, p. 211.
(2) *Journal des connaissances médicales pratiques*, 1864, n° 6.

plus, en un mot, tout leur organisme revêtir les apparences du retour à la santé.

A dose très-élevée, ou lorsque les organes digestifs sont phlogosés, même légèrement, le houblon détermine d'abord de la chaleur dans la gorge et à l'épigastre, de la cardialgie, puis du trouble dans le bas-ventre, le plus souvent sans déjections alvines. Si le houblon exerce sur l'économie une action tonique et stimulante par ses principes amers et aromatiques, il agit aussi sur le système nerveux par un principe vireux qui paraît résider totalement ou du moins en grande partie dans le *lupulin*. Des individus ont été atteints d'engourdissement, et sont tombés dans un sommeil mortel, pour être restés longtemps dans un magasin rempli de houblon. Une petite fille qui avait les mains gercées, les ayant mises, pour se réchauffer, dans des cônes de houblon entassés depuis huit jours, y éprouva, ainsi qu'à la face, une cuisson semblable à celle que cause l'ortie, avec efflorescence, disposition au sommeil et trouble de la vue. Le lendemain il y avait érythème au visage, tuméfaction accompagnée de sommeil, qui dura toute la journée, avec production de vésicules au front et aux mains; dès lors tout alla en diminuant, et la desquamation eut lieu le quatrième jour (1). Les médecins anglais, suivant Thomas de Salisbury, mettent sous la tête du malade, pour combattre l'insomnie, un coussin fait avec les cônes de cette plante. Ces derniers, pris à l'intérieur, ont, suivant Maton (2), la propriété de diminuer la fréquence du pouls. Dans plusieurs pays du Nord, on emploie l'extrait aqueux de houblon au lieu d'opium. Cet extrait, de même que la teinture alcoolique, est narcotique à la dose de 1 gr. (3).

Considéré au point de vue thérapeutique, le houblon est tonique, anthelminthique, diurétique, diaphorétique, fondant, dépuratif et sédatif. On l'emploie dans l'inappétence, l'affaiblissement des organes digestifs, l'atonie générale, la prédominance morbifique du système lymphatique, les affections scrofuleuses et cutanées chroniques, et surtout les dartres; le rachitis, le carreau, les tumeurs blanches, les écoulements muqueux atoniques, les diarrhées opiniâtres, le catarrhe chronique, l'helmintiase, les hydropisies passives, les cachexies, le scorbut, l'ictère sans irritation phlegmasique des voies biliaires, la goutte, etc.

C'est surtout dans les affections du système lymphatique que les cônes de houblon ont été employés avec le plus de succès. Il convient aux enfants pâles, bouffis, qui habitent des lieux humides, et chez lesquels, sans irritation phlegmasique des voies digestives, il y a inappétence, assimilation viciée. En général, les affections lymphatiques et scrofuleuses, le dépérissement et la détérioration constitutionnelle résultant de l'état de pauvreté de la plupart des manouvriers de la campagne, réclament l'emploi fréquent des amers et surtout du houblon, que tout le monde connaît et prend sans répugnance. Ce précieux médicament est souvent employé dans la médecine rurale. C'est un excellent tonique fébrifuge contre les fièvres automnales. Je l'administre en infusion ou en décoction dans l'eau, à laquelle je mêle quelquefois une certaine quantité de vin. Il combat efficacement les affections vermineuses. Je le donne souvent en décoction concentrée sous forme de lavement contre les ascarides vermiculaires. Mathiole dit qu'un demi-gros (2 gr.) de fruits de houblon pilés, avalé le matin à jeun, tue les vers.

Selon les expériences de Desroches (4), l'emploi du houblon à l'intérieur produirait le sommeil dans les affections rhumatismales, syphilitiques et pulmonaires. Barbier, qui a employé fréquemment ce médicament sous

(1) *London medical Gazette* et *Revue médicale*, 1835.
(2) *Journal d'Edimbourg*, t. III, p. 23.
(3) Desroches, *Dissert. inaug. de humulo lupulo*. Edimbourg, 1803.
(4) *Annals of philos.*, mars 1821.

forme d'extrait et de poudre, dit n'avoir jamais observé cette action narcotique. Ce médecin ne s'est sans doute servi que des cônes dépouillés de lupulin ou n'en ayant plus qu'une petite quantité.

Freake (1) regarde le houblon comme un des meilleurs remèdes contre la goutte; il en parle en ces termes : « *Si præmium decerneretur ei qui inveniret remedium paroxismis podagricis mitigandis, tollendis, infrigendis maxime idoneum, ratum habeo me illud obtenturum esse consulendo lupulum.* » Ce praticien emploie de préférence à toutes les autres préparations l'extrait et la teinture. Hufeland prescrit l'extrait de houblon dans la lienterie. Les propriétés antiscorbutiques de la bière sont probablement dues à la présence du houblon. On a observé que le scorbut ne se manifestait jamais dans un vaisseau, tant qu'on pouvait distribuer tous les jours aux matelots une ration de bière. Comme cette boisson tient beaucoup de place, et qu'elle ne se conserve pas bien sous les latitudes chaudes, le capitaine Cook, dans son second voyage qui devait durer trois ans, préféra emporter de la drèche dont il faisait un moût doux qu'on donnait à ceux qui avaient des symptômes de scorbut ou de la tendance à cette affection. Grâce à l'emploi de ce moût et à celui de la choucroûte, ce célèbre navigateur ne perdit aucun homme du scorbut, bien que ses matelots eussent toujours fait usage de provisions salées.

Les propriétés diurétiques et diaphorétiques attribuées au houblon ne peuvent dépendre que de sa vertu tonique, et sont par conséquent relatives à l'état d'atonie des reins ou de la peau. D'après les observations de Graunt, au rapport de Ray, il y aurait beaucoup moins de calculeux en Angleterre depuis que le houblon est universellement employé à la fabrication de la bière. Toutefois, cet effet prouve d'autant moins une propriété spéciale contre la formation de la pierre, que très-souvent, dans les brasseries, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la fraude substitue au houblon les feuilles de buis, le trèfle d'eau, l'absinthe, la petite centaurée, une petite quantité de *quassia amara*, etc.

Suivant Coste et Willemet, la racine de houblon peut être substituée à la salsepareille comme ayant toutes les vertus de cette dernière.

La partie herbacée du houblon n'est pas sans propriétés, quoique sa décoction soit fade; elle est saline, styptique. C'est à elle qu'il faut rapporter les effets que ce végétal a produits comme astringent, diurétique, etc., et que quelques auteurs ont signalés.

Les jeunes pousses, légèrement laxatives et apéritives, sont utiles dans les embarras des viscères abdominaux, les cachexies, l'œdème asthénique, etc.

Les feuilles et les sommités du houblon, appliquées sous forme de cataplasme, ont été vantées comme résolutives dans les engorgements œdémateux, les tumeurs froides, et pour apaiser les douleurs arthritiques. Simon Pauli rapporte que de son temps on employait beaucoup cette plante à l'extérieur, après l'avoir fait bouillir dans la bière, et qu'on l'appliquait en fomentation pour tempérer les douleurs causées par les accès de goutte, les luxations et les contusions. Hamick (*in* Szerlecki) en a obtenu de bons effets en topique dans plus de soixante cas d'ulcères de mauvaise nature. Trotter (2) appliquait sur les ulcères gangréneux des cataplasmes préparés avec la poudre de cônes de houblon. La pommade de houblon calme les douleurs hémorrhoïdales; Swediaur en faisait usage pour apaiser celles du cancer. En Angleterre on fait avec les cônes de houblon des oreillers pour les enfants; ces oreillers passent pour leur procurer un sommeil paisible.

LUPULIN. — Bien qu'à haute dose le lupulin produise des symptômes

(1) *Med. and phys. Journal*, t. III, p. 432.
(2) Foy, *Formulaire*.

cérébraux et nerveux plus ou moins prononcés, on l'a donné à dose élevée dans les états pathologiques qui en réclament l'emploi, sans occasionner d'accidents notables. Dans l'état sain même, Debout (1) l'a expérimenté sur lui-même, sans effets nuisibles, à des doses doubles et triples de celles que Barbier présente comme dangereuses. Cependant, ce dernier, en cela d'accord avec Magendie (2), n'accorde au lupulin aucune propriété sédative ou hypnotique ; son administration, dit-il, n'est jamais suivie d'un état de somnolence. Il lui reconnaît cependant une action puissante sur le cerveau, sur la moelle épinière et sur les plexus nerveux, manifestée par des engourdissements pénibles dans les membres, de la pesanteur de tête, de l'accablement, etc., sans céphalalgie, sans étourdissements ni éblouissements.

A dose thérapeutique, le lupulin passe pour être à la fois aromatique, tonique et narcotique ; propriétés, dit Yves (3), dont aucun médicament n'offre l'heureux concours. Son action narcotique a paru à cet auteur d'autant plus précieuse, qu'elle n'est accompagnée ni de constipation, ni d'affaiblissement du ton de l'estomac. S'il faut en croire Mill (4), qui l'a donnée en teinture alcoolique à la dose de 40 à 60 gouttes par jour dans les affections nerveuses, il ne produit pas de congestion cérébrale. D'après Freake, il a procuré de grands soulagements dans la goutte, quand d'autres médicaments avaient été sans effet. Barbier le considère comme un bon fébrifuge ; il cite deux cas de fièvre intermittente guérie par l'emploi de cette substance.

Mais c'est principalement sur les organes génitaux que le lupulin exerce une sédation élective très-remarquable. Page (5) annonça qu'il suffisait d'administrer 25 à 50 centigr. de poudre de ce produit végétal pour suspendre complétement les érections, faire cesser les accidents inflammatoires de la gonorrhée, etc., et cela sans faire courir le risque de la céphalalgie et de la constipation, qui suivent souvent l'emploi de l'opium et du camphre. Plus tard, Page constata l'efficacité du lupulin dans les pertes séminales. Hatshorne (6) assure avoir mis un terme à un onanisme opiniâtre par l'emploi répété du lupulin. Debout (7) a constaté l'action de cette singulière substance sur l'éréthisme génital.

(Il résulte de la pratique de Ricord (8) que dans ces circonstances il réussit dans les quatre cinquièmes des cas.)

Des faits récemment publiés par Debout et Aran (9) sont venus corroborer l'assertion de Page sur l'emploi du lupulin dans les pertes séminales nocturnes. Les bons effets de l'emploi de cette substance contre les érections qui surviennent à la suite de l'opération du phimosis ont été constatés par Robert et Vidal (10). La forme pharmaceutique que recommande Debout est celle de saccharure, parce qu'elle est la plus simple des manipulations, et qu'en même temps elle met complétement en liberté le principe huileux aromatique auquel est due la propriété thérapeutique de cette substance.

J'ai récemment mis à l'usage du lupulin un jeune homme de dix-sept ans, d'un tempérament lymphatico-nerveux, livré à l'onanisme depuis quelques années, et épileptique depuis trois ans sans cause héréditaire. Le malade prend chaque jour ce médicament à doses graduellement augmentées; il est arrivé le dixième jour à celle de 3 gr., sans en éprouver d'effet général sen-

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLIV, p. 290.
(2) *Formulaire*, 7e édit., p. 265.
(3) *Journal de pharmacie*, 1822, t. VIII.
(4) *Journal des sciences naturelles*, t. XLI, p. 379.
(5) *The Philadel. Examiner*, 1851.
(6) *Ibid.*
(7) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIV.
(8) Zambaco, *Journal de pharmacie et de chimie*, 1855, t. XXVII, p. 227.
(9) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIV, p. 385.
(10) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLVIII, p. 128.

sible, si ce n'est un ralentissement dans le pouls de 6 à 8 pulsations. Mais les érections ont diminué peu à peu et sont enfin devenues impossibles vers le quinzième jour. Alors seulement les accès épileptiques, qui étaient violents et ne laissaient que deux ou trois jours d'intervalle, diminuent peu à peu d'intensité et ne reviennent que tous les cinq à six jours. L'effet anaphrodisiaque persiste ; la dose de lupulin est réduite à 2 gr., et chaque jour diminuée jusqu'à cessation complète de son usage, avec intention de revenir à l'administration de cette substance au bout de huit jours, ou plus tôt s'il y a apparence de reproduction de l'orgasme génital. Cette épilepsie excentrique cessera-t-elle avec la cause probable qui l'a produite, la masturbation? L'axiôme : *sublata causa tollitur effectus*, ne peut être admis d'une manière absolue que lorsque l'effet, soit par l'influence de l'habitude morbide invétérée, soit par le désordre ou les lésions qu'il détermine, ne devient pas lui-même une cause secondaire, isolée et persistante.

Le doute n'est plus permis sur l'action du lupulin. « Si par son principe amer cette substance jouit d'une action tonique générale, par l'huile essentielle qu'elle contient elle possède une propriété sédative incontestable, et celle-ci s'exerce spécialement sur l'éréthisme génital » (1).

(Quelques auteurs ont avancé que la substance que nous étudions avait une action sédative sur le système circulatoire. Barbier s'en est bien trouvé dans les fièvres intermittentes. Nous ne faisons que signaler ces opinions sans avoir par devers nous des preuves suffisantes pour établir leur réalité.

Il serait à désirer que la part d'action de l'huile essentielle et celle de la lupulite fussent déterminées. Walter Jauncey s'est engagé dans cette voie de recherches : pour cet auteur (2), l'huile est purement anodine et sédative ; l'autre principe, la lupulite, ne possède qu'une action tonique sur les organes digestifs.)

HOUX. Ilex aquifolium. L.

Ilex aculeata. C. Bauh. — *Ilex aculeata baccifera*. Tourn. — *Aquifolium spinosum*. Lam. — *Agrifolium*. Dod. — *Agrifolium*. Plin.

Houx épineux, — grand houx, — housson, — gréou, — agréfous, — agriou, — garrus, grand-pardon, — agaloussé, — bois franc.

Aquifoliacées. Fam. nat. — Tétrandrie tétragynie. L.

Le houx, arbre toujours vert, s'offre partout à nos yeux, dans les bois, dans les haies, etc. On en fait des palissades, des clôtures solides, etc.

Description. — Tiges de 1 mètre environ, quelquefois plus, à rameaux lisses, souples et d'un beau vert.— Feuilles persistantes, alternes, pétiolées, coriaces, luisantes, garnies à leurs bords d'épines fortes et longues. — Fleurs petites, blanches, nombreuses, axillaires, ordinairement hermaphrodites, auxquelles succèdent de petites baies sphériques, d'un rouge vif, renfermant quatre semences cannelées.

Parties usitées. — Les feuilles, l'écorce, les fruits.

Récolte. — Les feuilles de houx doivent être cueillies au moment où la floraison commence. Elles sont d une couleur vert jaunâtre lorsqu'elles sont desséchées.

Propriétés physiques et chimiques ; usages économiques. — Les feuilles sont inodores, d'une saveur âpre et amère, désagréable. Lassaigne en a retiré : de la cire, de la chlorophylle, une matière neutre et incristallisable, non décomposable par les acides et les alcalis, mais bien par l'alcool ; une matière colorante jaune, de la gomme, de l'acétate de potasse, du muriate de potasse et de chaux, du sulfate et du phosphate de chaux, du ligneux. Deleschamps, qui a repris ce travail, a extrait des feuilles de houx un produit auquel il a donné le nom d'*ilicine*, et qu'il regarde comme le principe actif de la plante. Ce produit est d'une couleur brune, peu foncée ; il absorbe

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIV, p. 387.
(2) *Ed. med. Journ.* et *Gazette médicale de Paris*, 14 mai 1859.

rapidement l'humidité de l'air, ce qui, probablement, le rend incristallisable. Il n'est pas généralement considéré comme un principe immédiat, mais comme un composé de plusieurs autres principes, parmi lesquels se trouve celui ou ceux auxquels le houx doit ses propriétés physiologiques et thérapeutiques.

L'eau et l'alcool faible s'emparent des principes actifs du houx. Avec la seconde écorce de houx, on prépare la glu, substance molle, tenace, visqueuse, filante, peu soluble dans la salive, et agglutinant les lèvres lorsqu'on la mâche, s'épaississant par le froid, se liquéfiant par la chaleur, soluble dans l'alcool et dans les huiles fixes et volatiles, mais très-peu dans l'eau pure.

Le bois de houx, qui est dur, solide et susceptible de prendre un beau poli, est précieux pour les tourneurs, les tabletiers, les couteliers, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction des feuilles fraîches ou sèches, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Vin (1 de feuilles sur 24 de vin blanc), 100 à 200 gr.

Poudre, 4 à 12 et même 15 gr. dans l'eau ou dans le vin blanc.

Extrait, 2 à 4 gr.

Baies, 10 à 12 comme purgatives, en macération pendant douze heures.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction des feuilles fraîches ou sèches, en lavement, 15 gr. pour la quantité d'eau convenable. — Feuilles pilées en cataplasme, etc.

ILICINE. — 3, 6, 9 et 12 décigr., et même 2 gr., sous forme pilulaire comme moins désagréable au goût.

Médication fébrifuge. — On administre les feuilles de houx, dans les fièvres intermittentes :

1° En décoction, à la dose de 15 gr. dans 240 à 300 gr. d'eau, réduite à moitié, passée et administrée en une seule fois, deux heures avant l'accès, pendant huit, quinze jours et même plus, lors même que la fièvre a cédé aux premières doses;

2° En substance, à la dose de 4 à 12 gr., macérée à froid dans du vin blanc, donnée deux ou trois heures avant l'accès, et répétée quatre, cinq, six fois et plus, suivant les cas;

3° En extrait, pris en nature ou sous forme pilulaire, dont on peut porter la dose à 6 gr., lorsque la fièvre persiste;

4° En lavements, à la dose de 15 gr. de feuilles fraîches ou sèches de houx dans une quantité d'eau nécessaire.

Suivant Constantin, à qui ce mode d'administration est dû, ces lavements ont l'avantage de procurer des garde-robes assez abondantes, sans troubles ni coliques.

Ilicine, aux doses indiquées ci-dessus, jusqu'à la disparition complète des accès.

L'ingestion du houx dans l'estomac, à dose thérapeutique, produit, après huit minutes ou un quart d'heure, du malaise, quelques picotements, de la pesanteur, et surtout un sentiment de chaleur à l'épigastre, qui bientôt s'étend au ventre, à la poitrine et même aux membres. Cette chaleur, quand elle se généralise, dure trois heures et même plus : elle se fait sentir au toucher de la peau. Le pouls reste calme. Il n'y a pas de nausées, mais fréquemment des coliques, bien qu'en général les selles restent dures. Si l'estomac est irrité ou très-susceptible, il survient des douleurs, des rapports âcres, des vomituritions glaireuses, etc. (Barbier).

Les baies de houx exercent sur l'appareil digestif une excitation qui provoque le vomissement et la purgation.

Les feuilles de houx sont toniques et ont été considérées aussi comme sudorifiques. On les a prescrites dans la pleurésie, le catarrhe chronique, la variole, les affections rhumatismales. Paracelse les employait en décoction dans les affections arthritiques. Mais c'est surtout comme fébrifuges que les feuilles de houx ont été préconisées vers la fin du siècle dernier. Durande, médecin de Dijon (1), les ayant vu employer contre les fièvres intermittentes par un homme étranger à l'art de guérir, les a administrées avec succès. Il a rapporté plusieurs cas de guérison par leur emploi quand les fièvres avaient résisté au quinquina. Cependant ce fébrifuge était tombé dans l'oubli quand Rousseau (2) le soumit à de nouveaux essais et consigna, dans un mémoire couronné par l'Institut, les nombreux succès qu'il en avait obtenus. Cet auteur rapporte, non-seulement ses propres observations,

(1) *Historique de la Société royale de médecine*, t. IV, p. 342.
(2) *Nouveau Journal de médecine*, 1822, t. XIV, p. 14.

mais aussi celles de Reil, de Constantin, Raymond, Delormel et Serrurier, etc., etc. Magendie, chargé par l'Institut de vérifier les faits rapportés par Rousseau, a expérimenté sur treize femmes atteintes de fièvres intermittentes de types divers, et avec toutes les précautions propres à s'assurer de l'effet exclusif du médicament. Il leur a donné des feuilles de houx à la dose de 4, 8, et même 15 gr. par jour, soit en décoction dans l'eau, soit en macération dans le vin. Toutes ces femmes ont été guéries. En général, les accès n'ont pas cessé brusquement, comme il arrive par l'emploi des préparations de quinquina; ils se sont toujours plus ou moins prolongés; cependant dans aucun cas la fièvre n'a résisté, et a été, au contraire, guérie après vingt jours de séjour à l'hôpital.

Les observations de Bodin (1) et Saint-Amand présentées à l'Académie de médecine de Paris en novembre 1827, celles de Hubert (2), confirment en tous points les faits rapportés par Rousseau et Magendie.

Les observations que nous venons de citer en faveur des feuilles de houx employées comme fébrifuges, ayant été recueillies par des hommes dignes de foi, sont de nature à appeler l'attention des médecins dont les efforts tendent à simplifier les moyens thérapeutiques et à les mettre à la portée du pauvre. Les fébrifuges ne sauraient être trop nombreux, car tel d'entre eux qui échoue dans une circonstance, réussira dans une autre où divers moyens auront été inutilement employés.

Nous devons dire que Chomel (3), qui a répété les expériences sur la poudre des feuilles de houx à l'hôpital de la Charité, n'en a obtenu aucun résultat favorable. Ses conclusions sont trop opposées aux résultats que nous venons de citer pour être adoptées sans contrôle. « Il y a lieu de croire, disent Mérat et Delens, que l'agent thérapeutique était mauvais, soit que les feuilles eussent été mal récoltées, mal préparées, soit que le médicament ait été mal pris, circonstances très-fréquentes dans les hôpitaux. »

Je n'ai employé les feuilles de houx en poudre que dans deux cas de fièvre intermittente. Les accès ont diminué si graduellement que je n'ai pu leur attribuer la guérison. Je m'étais proposé de les essayer de nouveau sur un plus grand nombre de fiévreux et d'en observer soigneusement les effets; mais l'occasion m'a manqué depuis que j'ai quitté la campagne, où les fièvres intermittentes se rencontrent plus fréquemment que dans les villes.

Werlhoof, Reil, E. Rousseau, ont employé avec succès les feuilles de houx dans les affections rhumatismales.

Dodonée, qui, comme tous les humoristes de son temps, attribuait à chaque purgatif une action spéciale, regardait les baies de houx comme propres à évacuer les matières pituiteuses. Ces baies, que j'ai administrées deux fois, produisent à peu près le même effet que celles de nerprun, et peuvent être employées dans les cas où ces dernières sont indiquées; cependant je les crois un peu plus âcres. Quelques auteurs ont vanté la décoction de la racine et de l'écorce intérieure de la tige contre les toux opiniâtres.

On considère dans nos campagnes les feuilles de houx pilées et appliquées fraîches, comme un puissant résolutif dans les tumeurs blanches, les engorgements scrofuleux, l'œdème, etc. Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier cette propriété.

La glu a été recommandée dans plusieurs ouvrages de matière médicale comme émolliente, maturative, résolutive.

(Dioscoride recommandait contre les brûlures de la glu *trempée en eau*

---

(1) *Gazette médicale*, 1831.
(2) *Revue médicale*, décembre 1835.
(3) *Académie de médecine*, séance du 19 janvier 1836.

chaude. Elle remplissait les mêmes indications que, de nos jours, le collodion.)

(L'ILICINE, en l'absence de toute matière tannante, peut raisonnablement être considérée comme représentant l'activité du houx; elle peut donc remplacer la poudre des feuilles; la facilité plus grande de son administration constitue un avantage en sa faveur. Bertini, sans vouloir la comparer au quinquina et à ses dérivés, croit cependant qu'elle doit leur être préférée dans certains cas de fièvre légitime et simple, surtout chez les sujets irritables) (1).

HYSSOPE. Hyssopus officinalis. L.

Hyssopus officinarum cærulea, seu spicata. BAUH.— *Hyssopus vulgaris.* DOD.

LABIÉES. — SATUREIÉES. Fam. nat. — DIDYNAMIE GYMNOSPERMIE. L.

L'hyssope, plante vivace (Pl. XXI), croît spontanément en Allemagne, en Italie, sur les coteaux de nos départements du Midi, dans le Dauphiné et la Provence. Rivière l'a rencontrée dans les environs de Mantes, et Lestiboudois et Pauquy, à Abbeville, sur le rempart, près de la rue Millevoie; Lejeune, sur les murs de Liége; Dubois, à Tournay. On la cultive dans les jardins, où l'on en forme souvent des bordures.

Description. — Racines dures, ligneuses, un peu ramifiées. — Tiges ligneuses, presque simples, hautes de 60 à 80 centimètres. — Feuilles vertes, opposées, linéaires, lancéolées, aiguës. — Fleurs presque sessiles, réunies par paquets et formant des épis de fleurs bleues, roses ou blanches (juillet-septembre). — Calice tubulé à cinq dents. Corolle bilabiée. — Quatre étamines didynames. — Ovaire supérieur à quatre lobes. — Un style.— Un stigmate bifide. — Quatre akènes placés au fond du calice.

Parties usitées.— Les sommités fleuries et les feuilles.

Récolte.— Elle se récolte comme toutes les plantes aromatiques, pendant la floraison. La conservation et la dessiccation sont très-faciles.

[**Culture.** — On cultive l'hyssope pour les besoins de la médecine et de la parfumerie; elle demande une bonne exposition et une terre légère et calcaire, on la sème en planches ou en terrines drainées au commencement du printemps; on la propage encore de boutures ou d'éclats de pieds faits à la même époque, on repique de bonne heure en place, et on renouvelle les planches tous les trois ou quatre ans en éclatant les pieds au printemps et à l'automne.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de l'hyssope est agréable et aromatique, et sa saveur chaude, piquante et amère. Elle contient une huile volatile jaune, des principes amers et un peu de soufre et de camphre. Les principes médicamenteux sont extraits par l'huile et l'alcool.

Herberger (2) a découvert dans l'hyssope un corps neutre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qu'il nomme *hyssopine*.

[D'après Proust l'hyssope des pays chauds fournit à la distillation un camphre analogue à celui des laurinées; l'essence qu'elle donne est liquide, elle jaunit au contact de l'air et se résinifie, elle bout à 160° (Stenhouse) et son point d'ébullition s'élève jusqu'à 180 degrés, ce qui prouve que c'est un mélange de deux acides.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion à vase clos, de 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), de 50 à 100 gr., en potion.
Sirop (1 sur 10 d'eau et 16 de sucre), de 30 à 60 gr., en potion.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, cataplasmes, etc.

Cette plante, dont l'odeur et la saveur annoncent l'énergie, est stimulante, béchique. Son usage, comme expectorant, dans l'asthme humide des

(1) *Gazette médicale de Montpellier*, 1845.
(2) *Académie de médecine*, 1829.

vieillards, est populaire dans nos campagnes. On la prend en infusion avec du miel; elle est employée dans toutes les affections bronchiques et pulmonaires, lorsque trop d'irritation n'en contre-indique pas l'usage. Pour en modérer l'activité, on lui associe souvent les mucilagineux, tels que les fleurs de mauve, de guimauve, de bouillon blanc, etc.

Comme possédant toutes les propriétés inhérentes aux plantes aromatiques et balsamiques, l'hyssope peut être utile dans tous les cas où il s'agit d'exciter les fonctions de la vie. On l'a donnée avec succès dans la débilité des voies digestives, les coliques venteuses, l'inappétence par atonie, la gastralgie, l'aménorrhée asthénique, la chlorose, les rhumatismes d'ancienne date, les exanthèmes aigus chez les sujets faibles, certaines affections calculeuses avec inertie des reins. C'est ainsi que cette plante a pu être considérée par les auteurs comme stomachique, diurétique, sudorifique, etc., selon les dispositions des sujets et les circonstances morbides qui en favorisent l'action locale. C'est aussi à ses propriétés excitantes qu'il faut attribuer l'effet anthelminthique rapporté par Roscinstein, dans un cas où son usage détermina l'expulsion d'un grand nombre d'ascarides lombricoïdes; il agit ici tout à fait comme les sommités de romarin et d'aurone, qu'on emploie aussi comme vermifuge dans nos campagnes.

Je me sers quelquefois de l'hyssope pour aromatiser mes formules indigènes. C'est un tonique diffusible que je joins aux amers dans la débilité d'estomac, dans les flueurs blanches, les affections vermineuses, etc.

A l'extérieur, l'hyssope est tonique et résolutive. On s'en est servi en gargarisme dans différentes affections de la gorge, et notamment dans l'amygdalite subinflammatoire. On fait résoudre promptement les ecchymoses des paupières et de l'œil, par l'application d'un sachet d'hyssope pilée et bouillie dans l'eau; on fomente avec l'eau sur le sachet appliqué. J'ai vu employer ce moyen avec succès. Il est évident que ce résolutif peut convenir dans les contusions des autres parties du corps. Son analogie avec le camphre explique ses effets.

IF. Taxus baccata. L.

Taxus. C. Bauh., Tourn. — *Smilax Dioscoridis.*

Conifères. — Taxinées. Fam. nat. — Dioecie syngénésie. L.

Cet arbre, à feuilles persistantes, croît spontanément sur les montagnes de l'Italie, de la Suisse et des départements du midi de la France. On le cultive dans les jardins.

Description. — Tige s'élevant jusqu'à 10 mètres et souvent plus, à écorce raboteuse, s'exfoliant comme celle du platane. — Feuilles persistantes, d'un vert sombre, linéaires, aiguës, rangées sur deux côtés opposés. — Fleurs petites, peu apparentes, presque sessiles, axillaires, les mâles nombreuses, les femelles plus rares, ayant l'aspect d'un petit bourgeon verdâtre. — Fruit : petit cône drupoïde, composé des écailles devenues charnues, succulentes, sphérique, d'un rouge vif, contenant en grande partie un noyau monosperme.

[**Parties usitées.** — Les feuilles, les bois, les fruits.

Récolte. — Les feuilles d'if se conservent parfaitement; elles peuvent être récoltées toute l'année ; le bois est coupé l'hiver, il est très-recherché des luthiers, des ébénistes et des tourneurs.

Culture. — L'if est propagé de graines et de marcottes; il est cultivé dans les jardins d'agrément où on le tourmente de mille manières pour lui donner les formes les plus bizarres.

Propriétés physiques et chimiques. — Le principe toxique de l'if n'est pas connu; Chevallier et Lassaigne ont trouvé dans le fruit une matière sucrée

fermentescible, de la gomme, des acides malique et phosphorique et une matière grasse d'un rouge carmin] (1).

Galien, Pline, Dioscoride, Matthiole, regardent l'if comme ayant des qualités délétères. Théophraste dit que les feuilles sont un poison pour les chevaux, mais qu'elles n'empoisonnent pas les ruminants. Le suc d'if servait, dit Strabon, à empoisonner les flèches des Gaulois. Si l'on en croit les *Commentaires de César*, Cativulcus, roi des Eburoniens, se serait empoisonné avec le suc des feuilles de cet arbre. Jean Bauhin affirme que des animaux ont péri après avoir mangé des feuilles d'if. On a été jusqu'à dire que l'ombre de cet arbre pouvait donner la mort. Ray assure que les jardiniers employés à tondre un if très-touffu du jardin de Pise ne purent rester plus d'une demi-heure à faire ce travail sans être atteints de violentes douleurs de tête. Bulliard, au contraire, s'est tenu longtemps, et dans les grandes chaleurs, dans les lieux plantés d'ifs nouvellement taillés, sans avoir éprouvé la moindre incommodité. Gérard, botaniste anglais, dit aussi s'être souvent endormi à l'ombre de l'if sans ressentir de mal de tête ni aucune autre incommodité, et en avoir mangé plusieurs fois les fruits sans qu'il en fût résulté le moindre dérangement dans ses fonctions ordinaires. D'un autre côté, une jeune fille de vingt-six ans, au rapport de Harmand de Montgarny, s'étant endormie un soir sous un if, y passa toute la nuit; le lendemain, à son réveil, son corps était couvert d'une éruption miliaire très-abondante; et pendant les deux jours qui suivirent, elle demeura dans une sorte d'ivresse. Suivant l'auteur que nous venons de citer (2), l'extrait ou la poudre de l'écorce ou des feuilles, à forte dose, produit des nausées quelquefois suivies de vomissements; une diarrhée ordinairement copieuse, accompagnée de ténesme: des vertiges momentanés, un assoupissement de quelques heures; la difficulté d'uriner, une salive épaisse, salée et quelquefois âcre; des sueurs gluantes, fétides, avec une vive démangeaison à la peau; un engourdissement avec une sorte d'immobilité dans les extrémités.

Dujardin, médecin-vétérinaire à Bayeux (3), appelé pour constater la mort de deux juments qui avaient péri la veille, pendant qu'elles étaient attelées à la même voiture, reconnut, par l'autopsie, qu'elles avaient succombé pour avoir mangé des feuilles d'if. Dujardin ayant fait manger à un cheval des feuilles du même arbre, vit l'animal tomber comme foudroyé, environ une heure et demie après avoir commencé à manger, et lorsque de légers signes de coliques s'étaient à peine manifestés. Il a été porté à la connaissance du même vétérinaire que des moutons, des vaches et autres bêtes à cornes, des ânes, ont péri subitement dans des herbages où se trouvaient des ifs.

Chevalier, Duchesne et Reynal (4), citent un grand nombre de faits recueillis par divers auteurs, et établissent les preuves incontestables de l'action toxique de cette plante sur les animaux et sur l'homme. Mais l'if était encore inconnu dans les fastes judiciaires comme substance abortive, et n'avait pas été signalé par les auteurs comme ayant cette propriété. Chevallier, Duchesne et Reynal, rapportent deux faits très-intéressants de tentative d'avortement qui ont amené la mort, sans que l'action abortive ait eu lieu. Les auteurs que nous venons de citer se proposent d'essayer de nouveau cette substance à moindre dose, afin d'établir si l'on doit redouter la découverte d'une nouvelle préparation propre à faciliter les avortements.

---

(1) *Journal de pharmacie*, 1818, t. IV, p. 558.
(2) *Observations sur l'if, Journal de médecine*, 1790, vol. LXXXI, p. 77 et suivantes.
(3) *Journal de chimie médicale*, 1854.
(4) *Mémoire sur l'if et sur ses propriétés toxiques*, extrait des *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 2e série, t. IV.

« Si l'on observe attentivement les effets produits par l'ingestion de l'if, on remarque d'abord qu'il exerce une action notable sur la respiration et la circulation, en augmentant les battements du pouls et les mouvements respiratoires ; il irrite violemment l'estomac et tout le tube digestif, en occasionnant souvent des vomissements et des évacuations alvines, et en laissant presque constamment des traces inflammatoires trop évidentes de son séjour et de son passage : il agit donc alors comme toutes les substances âcres et irritantes.

« Le deuxième effet, très-caractérisé, c'est l'action narcotique et stupéfiante produite par le poison, aussitôt que l'absorption commence à se faire. On observe alors l'action sur le système nerveux : inquiétude vague, altération notable de la vision, éblouissements remarquables, même chez les animaux; diminution de la circulation, respiration plus rare et plus profonde, syncope, coma, et enfin anéantissement complet et instantané du principe de la vie. Les victimes tombent comme frappées de la foudre pour ne plus se relever.

« Dans la première période, il faut, aussitôt qu'on le peut, et sans perdre de temps, provoquer le vomissement par une potion vomitive, par la titillation de la luette, pour expulser le plus qu'il sera possible de la substance toxique; puis employer les adoucissants, comme le lait, les décoctions émollientes et mucilagineuses.

« Dans la deuxième période, il faut chercher à combattre l'action produite sur tout le système nerveux par les boissons acides, le café noir, les lavements de tabac, d'eau vinaigrée, et donner ensuite les soins appropriés à l'état général du malade (1). »

Tout ce qui a été dit de l'if prouve que cet arbre doit être mis au rang des poisons. Il est certain, toutefois, que dans nos contrées les fruits sont dépourvus des qualités délétères contenues dans les feuilles et les rameaux. Ils causent tout au plus une légère diarrhée lorsqu'on en mange avec excès. Percy (2), qui en a étudié les effets, les a reconnus adoucissants, béchiques, laxatifs, et en faisait préparer un sirop et une gelée qu'il donnait par cuillerées dans les toux chroniques, la coqueluche, la gravelle, le catarrhe de vessie, etc.

On a recommandé l'extrait d'if dans les affections rhumatismales, dans les cachexies avec chlorose, l'aménorrhée, dans les fièvres intermittentes, le rachitisme et les affections scrofuleuses, le scorbut. D'après plusieurs faits rapportés par Harmand de Montgarny, plusieurs épileptiques auraient été guéris par l'extrait aqueux des feuilles d'if, et trois fièvres quartes auraient cédé à un opiat préparé avec la poudre d'écorce et de feuilles incorporées dans son extrait vineux. Ce médecin dit aussi avoir guéri un rachitisme par l'infusion de l'écorce dans l'eau. Dans tous les cas, il en donnait d'abord une petite dose, et il augmentait graduellement jusqu'à ce que les malades eussent ressenti quelques-uns des effets généraux de cette substance. La plus forte dose à laquelle il a porté la poudre d'écorce et de feuilles d'if a été celle de 8 gr. par jour, en une ou plusieurs prises, et il a donné l'extrait aqueux ou vineux jusqu'à 60 centigr. par jour en une ou plusieurs fois.

Gatereau (3) a employé avec succès l'extrait d'if dans un cas de rhumatisme, fixé aux épaules; d'abord à la dose de 15 centigr., augmentant graduellement dans l'espace de quarante jours jusqu'à celle de 35 centigr. Les premières pilules excitèrent la sécrétion de la salive; le malade crachait

(1) Chevallier, Duchesne et Reynal, *Mémoire cité*, p. 71 et 72.
(2) *Preuves ultérieures de l'innocuité des baies d'if*, etc., *Journal de médecine*, année 1790, vol. LXXXIII, p. 226 et suivantes.
(3) *Ancien Journal de médecine*, t. LXXXI, p. 81.

beaucoup plus que de coutume, et la salive était extrêmement gluante. Vers la fin, elles le purgèrent doucement pendant quelques jours; il put alors revenir à son travail, qu'il avait abandonné depuis le commencement de sa maladie.

On fait, dit-on, au Canada, une bière purgative où il entre une infusion de bois d'if chargé de ses baies. Schwenkfeld a préconisé l'emploi de ce même bois contre la rage, et Klumcker, d'après Goottschedys, dit que les paysans de la Silésie se servent depuis longtemps avec avantage de la décoction du bois d'if dans du lait contre la morsure des chiens enragés.

Quelques praticiens français ont attribué à l'eau distillée des feuilles d'if des propriétés sédatives analogues à celles de la digitale. En Italie (1), des médecins ont cherché dans le règne végétal une plante qui eût des propriétés contro-stimulantes semblables à celles de la digitale, mais d'un effet plus constant. Ils ont constaté que le fruit d'if pouvait, avec avantage, lui être substitué. Rempinelli, de Bergame, en a obtenu des résultats qui offrent à la science un grand intérêt.

IMPÉRATOIRE. Imperatoria ostruthium. L.

Imperatoria. C. Bauh. — *Imperatoria alpina maxima.* Tourn. — *Imperatoria major.* Gar. — *Ostrantia.* Dod. — *Selinum imperatoria.* Grantz. *Magistrantia.* Cam. — *Ostruthium.* Diosc.

Impératoire commune, — impératoire des Alpes, — benjoin français, — ostruche, — ostrute, impératoire des montagnes.

Ombellifères. — Peucédanées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante (Pl. XXII) croît dans les pâturages montagneux des Alpes, des Pyrénées, des Vosges, etc., où elle est vivace. On la cultive dans les jardins. Au premier coup d'œil, elle a l'aspect de l'angélique.

Description. — Racine grosse, noueuse, garnie de fibres nombreuses, longues et rampantes. — Tige cylindrique, creuse, épaisse, haute de 50 à 80 centimètres. — Feuilles pétiolées, à trois folioles élargies, trilobées et dentées. — Fleurs blanchâtres, disposées en une grande ombelle privée de collerette. — Calice très-court, peu apparent. — Corolle à cinq pétales égaux, échancrés en cœur à leur sommet. — Cinq étamines de la longueur de la corolle. — Deux styles très-ouverts. — Deux akènes bordés d'une aile membraneuse et munis sur le dos de trois petites côtes.

Parties usitées. — La racine.

Récolte. — On la récolte l'hiver pour la conserver. Après l'avoir coupée par rouelles, on la fait sécher. Celle qu'on trouve dans le commerce vient ordinairement de l'Auvergne. Elle nous vient encore de la Savoie où elle porte le nom d'*otours*. En vieillissant, elle perd la moitié de ses propriétés : on doit donc la choisir nouvelle, bien nourrie et odorante.

Culture. — Cette racine a beaucoup plus d'énergie lorsqu'elle végète sur les montagnes que lorsqu'elle croît dans les plaines ou qu'elle est cultivée dans nos jardins. [Elle vient dans toutes les expositions et dans tous les sols, à l'exception de ceux qui sont trop humides; on la propage de graines et mieux d'éclats de pieds opérés à l'automne ou en repiquant les rejetons.]

Propriétés physiques et chimiques. — La saveur de la racine d'impératoire est âcre, amère et aromatique, et son odeur peut être comparée à celle de l'angélique, mais elle est plus forte et moins agréable. Si on coupe la racine fraîche, elle laisse échapper un suc amer, d'un blanc jaunâtre. Ses principes actifs résident dans une huile volatile et une substance extractive résineuse. — On se sert de la racine d'impératoire pour aromatiser le fromage de Glaris en Suisse.

(Osann en a extrait par l'éther l'*impératorine*, matière neutre, cristallisée en prismes

---

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XXIII, p. 444.

longs, transparents, inodore, âcre, styptique, fusible à 75° centigrades, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; sa formule serait $C^{24}H^{12}O^{5}$).

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre, 1 à 2 gr. comme excitant, 3 à 6 gr. comme fébrifuge.
Eau distillée, 30 à 100 gr. en potion.
Teinture (impératoire pulvérisée, 30 gr.; écorce d'orange, 15 gr.; semences d'anis, 8 gr.; alcool, 500 gr. Faites digérer pendant huit jours et filtrez), par petites cuillerées dans une demi-tasse d'infusion de petite sauge ou de camomille romaine. (Roques.)
A L'EXTÉRIEUR. — En cataplasme, en poudre, en pommade avec l'axonge; en masticatoire comme sialagogue.
Cette racine entre dans l'orviétan de Charas, dans la thériaque, dans le vinaigre thériacal, dans l'esprit carminatif de Sylvius: toutes préparations de l'ancienne pharmacie.

L'impératoire est un tonique excitant employé dans l'inappétence, les flatuosités, les coliques venteuses causées par la débilité des voies digestives; dans les flueurs blanches, la chlorose, le catarrhe chronique, la paralysie, les embarras atoniques des viscères, l'asthme humide, la gravelle sans irritation des reins, etc. Les propriétés de cette plante sont assimilées à celles de l'angélique.

Petrus Forestus vante les propriétés de la racine d'impératoire dans le traitement de l'hystérie. Horstius la dit utile dans les hydropisies. Chomel, dans la rétention d'urine, la néphrite, l'asthme. Hoffmann la considère comme un remède divin dans les coliques flatulentes. Lange lui attribue une grande efficacité contre les fièvres intermittentes; il en a obtenu, dit-il, des résultats tellement avantageux dans les fièvres quartes rebelles, qu'il la regarde comme supérieure au quinquina. Baglivi en faisait usage dans les fièvres adynamiques. En poudre, elle a été administrée avec succès par Decker dans la paralysie de la langue. Roques regarde comme très-convenable, vers la fin des fièvres muqueuses et adynamiques, la teinture composée d'impératoire (Voyez PRÉPARATIONS ET DOSES). Spitta, à Rostock, a obtenu, en 1831, de très-bons effets de la racine d'impératoire employée seule (sans opium) dans le *delirium tremens*. Il cite trois cas où ce remède, administré à fortes doses, lui a réussi; il faisait prendre 45 gr. de racine dans 250 gr. de colature, en y ajoutant le plus souvent quelques grammes de teinture de la même racine ou de celle d'angélique. « C'est, dit Roques en parlant de l'impératoire, une de nos meilleures plantes indigènes; elle produit une excitation vive, provoque la sueur et l'excrétion des urines. On peut l'employer utilement dans la plupart des fièvres intermittentes et des affections maladives qui réclament l'usage des toniques, et pourtant elle est tout à fait oubliée : on lui préfère des plantes herbacées, inodores et insipides. » Si l'impératoire n'est pas d'un usage plus fréquent, c'est probablement parce que nous possédons un grand nombre de plantes qui jouissent de propriétés analogues.

On a appliqué à l'extérieur de la racine d'impératoire pour déterger les ulcères de mauvaise nature, pour guérir la gale. Cullen l'a vantée comme un masticatoire très-utile dans l'odontalgie et dans les fluxions dentaires.

IRIS COMMUN ou IRIS GERMANIQUE. Iris germanica. L.

Iris vulgaris germanica, sive sylvestris. C. BAUH., TOURN. — *Iris sylvestris major.* LAM. — *Iris nostras.* PHARM.

Iris flambe, — flambe, — iris des jardins, — glayeul bleu, — iris commun, — courtrai, lirguo, — flamme.

IRIDACÉES. Fam. nat. — TRIANDRIE MONOGYNIE. L.

Cette belle espèce d'iris vient spontanément dans les lieux incultes et arides, sur les vieux murs, les toits de chaume. Elle est cultivée dans nos jardins pour ses fleurs. Elle est vivace.

Description. — Racine : souche (rhizôme) oblique, noueuse, épaisse, charnue, blanchâtre, fournissant à sa partie inférieure beaucoup de petites racines creuses. — Tiges de 50 à 70 centimètres, presque simples, droites, cylindriques, glabres, nues dans leur partie supérieure, entourées de feuilles à leur partie inférieure. — Feuilles ensiformes, aiguës, planes, engainantes à la base, succulentes, un peu épaisses, plus courtes que les tiges. — Fleurs d'un bleu violet, veinées, très-grandes, deux à six au sommet de la tige, la supérieure terminale, les inférieures pédonculées (avril-mai), munies à la base de bractées persistantes en forme de spathe. — Périanthe à six divisions, dont trois extérieures renversées, munies vers leur onglet d'une raie de poils blancs ou jaunâtres, pétaloïdes; trois intérieures dressées, plus petites. — Trois étamines libres, ayant leurs anthères adhérentes au bord des filets. — Style court, portant trois lanières pétaloïdes, échancrées, d'un violet mêlé de blanc, qui tiennent lieu de stigmate et recouvrent les étamines cachées entre elles et l'onglet barbu de chaque division réfléchie du périanthe. — Ovaire infère, devenant plus tard un fruit ou capsule triloculaire, à trois valves et à trois loges polyspermes.

Parties usitées.— La souche ou rhizôme, improprement appelée racine.

Récolte. — On doit récolter la souche d'iris pendant l'été, en enlever l'épiderme avec un couteau, et la faire sécher promptement et complétement en l'exposant à l'ardeur du soleil, à l'action du vent, et à défaut de ces moyens, à la chaleur du four. Avec ces précautions, on l'obtient blanche et non moisie. Elle perd une grande partie de son activité par la dessiccation. On peut alors la réduire en poudre et s'en servir pour remplacer celle d'iris de Florence dans les préparations où l'odeur trop forte de celle-ci répugne.

[**Culture.** — On le propage par division des rhizômes.]

Propriétés physiques et chimiques. — Le rhizôme d'iris exhale, lorsqu'il est frais, une odeur forte et désagréable qui se change, par la dessiccation, en une agréable odeur de violette. Sa saveur est âcre, amère, nauséeuse, légèrement styptique. Ses principes constituants paraissent être à peu près les mêmes que ceux de l'iris jaune et de l'officinal.

Le suc exprimé des corolles de l'iris germanique, mêlé avec de la poudre d'alun et un peu de chaux, donne une couleur verte qui sert pour peindre en miniature.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Suc frais, de 15 à 60 gr.
Vin, 120 gr. de racines pour 1/2 kilogramme de vin, en macération pendant vingt-quatre heures.
Poudre, de 1 à 2 gr., en pilules, électuaire, etc.

A L'EXTÉRIEUR. — En poudre, comme sternutatoire, dentifrice, sialagogue, aromatique.

La racine d'iris germanique, à l'état frais, est purgative et émétique. A petite dose, elle est excitante, expectorante, diurétique, anthelminthique.

Les observations de Plater, de Rivière, de Ruffus, de Lester et de Werlhoff, attestent que le suc de la racine d'*iris nostras* a été employé avec succès dans l'ascite, l'anasarque et autres hydropisies, soit primitives ou essentielles, qu'elle peut guérir, soit symptomatiques ou liées à des lésions organiques, où elle n'apporte qu'un soulagement résultant de l'évacuation des sérosités. Ses succès, dans ces cas, tiennent évidemment à son action purgative. Ettmuller employait son suc comme hydragogue, à la dose de 15 à 30 gr., mêlé dans de l'eau de fenouil, du sirop de violette ou tout autre véhicule propre à tempérer son âcreté. Rivière a guéri un individu affecté d'anasarque, en lui administrant ce suc à la dose de 90 gr., associé à 45 gr. de manne. Brassavole et Amatus Lusitanus le prescrivaient aux hydropiques à la dose de 120 gr., dose trop forte. Mesué le mêlait avec le nard indien. Chomel dit avoir vu de bons effets de l'emploi de la racine d'iris, répété fréquemment, en lui associant la crème de tartre ou le cristal minéral. Venel le recommande étendu dans un véhicule aqueux, comme un remède héroïque contre les infiltrations passives du tissu cellulaire. Garidel observe que cette racine, donnée seule, excite de violentes tranchées, mais qu'on n'a rien à craindre lorsqu'on l'associe avec le sel fixe (carbonate de potasse).

Voici ce que je disais dans la première édition de cet ouvrage sur l'emploi de l'iris comme drastique : « J'ai administré deux fois le suc frais de la racine d'iris germanique dans l'hydropisie, comme drastique. Les vives douleurs intestinales qu'elle a produites, à la dose de 40 gr., accompagnées de vomissements et de selles abondantes, me l'ont fait, sinon abandonner, du moins réserver pour les tempéraments lymphatiques, difficiles à émouvoir. Nous possédons assez de purgatifs indigènes sans recourir à ceux dont les effets sont ou incertains, ou dangereux. L'iris agit d'une manière tellement directe sur la muqueuse gastro-intestinale, qu'elle y détermine un sentiment de chaleur âcre et brûlante qui persiste encore longtemps après la cessation des contractions de la membrane musculaire du tube digestif. Toutefois, dans l'un des deux cas où je l'ai mis en usage, cet effet a été bien moins prononcé, parce que j'ai eu la précaution d'étendre 40 gr. de suc dans 150 gr. d'infusion de guimauve. De nouveaux essais me mettront peut-être à même d'apprécier plus sûrement les avantages et les inconvénients de ce purgatif drastique. »

Depuis, j'ai donné plusieurs fois la racine d'iris étendue dans la décoction de guimauve, dans le bouillon de veau ou de poulet. J'administre la dose indiquée en deux ou trois fois à une heure d'intervalle. Moyennant ces précautions et l'usage d'une boisson mucilagineuse pendant l'effet purgatif, ce médicament irrite beaucoup moins le tube intestinal, et produit néanmoins d'abondantes évacuations alvines.

A dose altérante, le rhizôme d'iris germanique en poudre (en cet état moins énergique) produit de bons effets dans l'asthme humide, dans la phthisie, la coqueluche, et en général dans tous les cas où l'ipécacuanha donné à petites doses est indiqué.

Zapata (1) a donné à manger, pendant cinquante à soixante jours, à des scrofuleux, la racine d'iris, qu'il regarde comme un excellent remède dans cette maladie. On a aussi préconisé cette racine dans les maladies invétérées de la peau.

L'iris germanique forme la base d'un remède contre la rage, dont l'abbaye de Grand-Selve, près de Toulouse, était en possession depuis un temps immémorial.

Montet (2) et Wauters ont proposé de substituer la racine d'iris germanique à celle d'iris de Florence, qu'elle a plus d'une fois remplacée frauduleusement dans le commerce.

(IRIS OFFICINAL. — Iris de florence (*Iris Florentina*, L.; *Iris alba Florentina*, Bauh..

On le faisait venir d'Italie; mais le mauvais état dans lequel sa racine nous arrivait a engagé plusieurs pharmaciens à cultiver, en France, cette plante, qui, du reste, croît spontanément en Provence, où elle est assez rare. Dans le seul département de l'Ain, on en récolte annuellement de 1,500 à 1,600 kilogr.

Description. — Rhizôme épais, noueux, blanchâtre. — Tige : hampe droite, cylindrique, glabre. — Feuilles rares, droites, ensiformes, d'un vert glauque, plus petites que la tige. — Fleurs au nombre de une à deux, terminales, blanches, d'une odeur suave; les subdivisions antérieures du périanthe sont obovales, obtuses, les grandes lames pétaloïdes du style sont légèrement crénelées.

Parties usitées. — Le rhizôme.

Récolte. — La même que celle de l'espèce précédente; pour qu'ils jouissent de ses propriétés, ne recueillir que les rhizômes âgés de trois ans au moins.

---

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. I, p. 325.
(2) *Historique de l'Académie des sciences*, 1772, p. 1 et 657.

Culture. — Se propage par division des rhizômes ; il aime les lieux bas et humides.

Propriétés physiques et chimiques ; usages économiques. — Le rhizôme, à l'état frais, exhale une odeur pénétrante peu agréable, qui, après dessiccation, devient suave et rappelle celle de la violette. La saveur, d'abord amère, âcre et persistante, s'adoucit par la conservation.

La culture en France n'a pas fait perdre à l'iris de Florence sa constitution chimique propre. — Stan. Martin (1) a constaté dans le nôtre, comme Vogel l'avait fait pour l'exotique, de la gomme, un extrait brun, de la fécule amylacée, de l'huile grasse amère, âcre ; de l'huile volatile, ayant la forme de paillettes blanches (pouvant être représentée par $C^{8}H^{8}O$) ; des fibres végétales. — Stan. Martin a rencontré en plus une matière résineuse qui a beaucoup de l'aspect physique de la glu du houx.

La parfumerie utilise le parfum des rhizômes et extrait de deux manières le résinoïde aromatique : la distillation aqueuse et la distillation alcoolique.

Les fumeurs, afin de faire perdre à leur haleine l'odeur du tabac, mâchent quelques fragments de rhizôme d'iris.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — En substance, 15 à 30 centigr. pour les enfants, 13 décigr. à 4 gr. pour les adultes.	A L'EXTÉRIEUR. — En poudre ; sous forme de pois (pois d'iris), pour entretenir la suppuration des cautères. — Il existe des diamètres différents gradués du n° 0 au n° 24.
Suc frais, comme purgatif, 32 à 64 gr.	

On falsifie quelquefois les pois d'iris avec les marrons d'Inde ; le sulfate de fer colore en rose les pois d'iris, ce qui n'arrive pas pour les autres substances.

Les rhizômes du commerce se présentent sous la forme de morceaux cylindriques aplatis, tuberculeux, d'un blanc rosé.

Le rhizôme d'iris officinal partage les propriétés de celui de l'iris germanique. Il serait nécessaire d'étudier l'action de ses principes actifs, dont l'un, l'huile volatile, a été considéré comme toxique (Caventou et Chevallier).

La réputation que cette espèce s'est acquise est basée sur l'emploi de son rhizôme, tourné en petite boule, sous le nom de *pois à cautère*, pour entretenir ces exutoires. Ses effets avantageux sont dus, en partie, à une action excitante, qui détermine et favorise la suppuration, et en partie à son gonflement, qui va jusqu'à doubler presque son volume.)

IRIS FÉTIDE. — IRIS GIGOT, GLAYEUL PUANT, SPATULE, PETIT GLAYEUL, GLAYEUL SAUVAGE (*Iris fœtidissima*, L. ; *Gladiolus fœtidus*, C. Bauh. ; *Spatula fœtida*, Diosc.).

Cet iris croît dans les bois, au bord des chemins. Il diffère peu de l'iris germanique.

Description. — Racine médiocrement tubéreuse, chargée de fibres longues et nombreuses. — Tige de 40 à 60 centimètres, anguleuse d'un côté, pluriflore. — Feuilles très-coriaces, les radicales nombreuses, lancéolées, assez larges, plus longues que la tige, exhalant par le frottement une odeur fétide. — Fleurs bleuâtres, veinées, plus petites que dans l'iris germanique ; périanthe externe ne présentant pas non plus de poils (juin-juillet).

Parties usitées. — La racine, les semences.

Récolte. — La même que celle de l'iris germanique.

[**Culture.** — Comme le précédent.]

Propriétés physiques et chimiques. — Toute la plante répand une odeur très-fétide. Les semences et les racines sont très-âcres et nauséeuses. Ces dernières contiennent : une huile volatile excessivement âcre, de la résine, une matière amère, une matière colorante, une matière sucrée, de la gomme, un acide libre, de la cire, des sels, du ligneux. (Lecanu.) — L'huile volatile paraît être le principe le plus actif ; viennent ensuite les matières résineuse et amère.

---

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 1863, t. LXV, p. 361.

Les anciens employaient les capsules de cet iris pour teindre en pourpre et en cramoisi, on se servait du lait, suivant Vitruve, pour retirer cette teinture.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

Le suc se prescrit à la dose de 2 à 4 gr. On peut, d'après Roques, aller jusqu'à 30 gr. Ce suc se prend dans l'eau miellée ou l'infusion de racine de guimauve.
La décoction de la racine ou de la semence se donne à la dose de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau; la racine sèche pulvérisée à celle de 4 à 8 gr. pour 1 kilogr. de vin blanc, comme altérant.

La racine d'iris fétide est stimulante et purgative, ainsi que les semences. On les a considérées comme hydragogues, diurétiques, sédatives, antispasmodiques, apéritives. Tout ce que nous avons dit des propriétés de la racine de l'iris germanique est applicable à celle de l'iris fétide. Ce qu'il y a de mieux constaté, ce sont ses propriétés hydragogues. J'ai vu des paysans prendre le suc de cette racine (12 gr.) contre l'hydropisie, qu'elle a souvent réussi à dissiper. On l'a conseillée dans les scrofules. L'impression manifeste que cette racine exerce sur le système nerveux par sa fétidité a pu, comme la plupart des substances fétides, la faire employer avec avantage dans l'hystérie. Bourgeois (1) en administrait souvent la décoction en bain chaud dans l'atrophie des membres. La racine sèche, ayant perdu une grande partie de ses propriétés, peut être donnée comme diurétique, fondante, emménagogue, etc.

IRIS JAUNE. — Iris des marais, Iris faux acore, Iris glayeul, acore adultérin, flamme batarde, glayeul des marais, flamme d'eau (*Iris pseudo-acorus*, L.; *acorus adulterinus*, C. Bauh.; *Iris palustris lutea*, Tourn.).

Cette espèce d'iris croît dans les lieux aquatiques, sur le bord des étangs, des rivières et des fossés, où ses fleurs jaunes la font aisément remarquer.

Description. — Racine: souche charnue, tubéreuse, horizontale, garnie de grosses fibres cylindriques. — Tige de 50 à 90 centimètres, rameuse, pluriflore, un peu fléchie en zig-zag aux nœuds, où les feuilles s'engaînent. — Feuilles radicales égalant environ la longueur de la tige, toutes ensiformes. — Fleurs jaunes au sommet de la tige ou des rameaux; spathes et bractées lancéolées-aiguës (juin-juillet). Divisions du périanthe ne présentant pas de poils au milieu comme dans l'iris germanique. — Stigmates oblongs, élargis au sommet, à lobes incisés, denticulés.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine, seule partie usitée, exhale dans l'état frais une odeur de marais qui se dissipe par la dessiccation; alors elle est inodore, styptique : son astringence est même accompagnée d'une certaine âcreté. Elle contient une matière extractive brune, une huile grasse, âcre et amère, et une huile volatile qui se concrète en lames brillantes. Elle contient une plus grande proportion de principe astringent que les autres iris; sa décoction lui doit la propriété de se colorer en noir par le sulfate de fer. Cette racine, bouillie avec de la limaille de fer, sert aux montagnards de l'Ecosse pour faire de l'encre. — William Skrimshire a présenté les graines de cette plante comme pouvant remplacer le café. Ces graines acquièrent par la torréfaction un parfum qui a, dit-on, plus d'analogie avec ce dernier que toutes les graines qu'on a jusqu'à présent tenté de lui substituer (2).

La racine d'iris des marais, lorsqu'elle est récente, est au moins aussi active que celle des espèces précédentes. Ramsay, Plater, et d'autres auteurs, ont eu à se louer de son emploi contre l'anasarque et l'ascite. Etmuller l'a mise en usage comme vermifuge, et Blair, au rapport de Murray, attribuait au suc qu'elle fournit de bons effets contre les scrofules. Cette racine, à la fois tonique, astringente et purgative, selon la dose à laquelle on l'administre et l'état des organes soumis à son action, peut, en effet, être utile dans les diverses maladies que nous venons de citer; mais peut-on admettre

(1) *In Flore médicale*, vol. IV, art. Iris.
(2) Voyez, dans les *Annales de chimie*, t. LXXVIII, p. 95, l'*Examen de la graine d'iris comparée au café;* par Bouillon-Lagrange.

son efficacité (quand elle est sèche) dans la diarrhée et la dysenterie, contre lesquelles on l'a préconisée, sans préciser les circonstances où elle convient et celles où elle pourrait être nuisible? Si son usage est contre-indiqué dans l'état aigu de ces affections, il ne l'est peut-être pas moins parfois dans l'état chronique. Dans ce dernier cas, en effet, il est plus difficile de juger de l'opportunité d'une médication astringente que ne le pensent ces praticiens routiniers qui, prenant leur aveugle empirisme pour de l'expérience, trouvent toujours avec facilité dans la matière médicale un remède contre chaque maladie, et dans chaque remède un spécifique.

Le suc de la racine d'iris jaune, introduit dans les narines, irrite vivement la membrane pituitaire, produit de l'ardeur dans les fosses nasales, le pharynx, et détermine un écoulement abondant de mucosités par le nez. Armstrong dit que cet effet a dissipé des céphalalgies opiniâtres et des odontalgies qui avaient résisté à tous les autres moyens. J'en ai retiré de grands avantages dans un cas d'amaurose commençante, chez un sujet d'une constitution délicate et d'un tempérament nerveux. C'est un moyen à employer en pareil cas, mais après s'être assuré qu'il n'existe point de congestion sanguine au cerveau, et lorsque les moyens généraux indiqués ont été mis en usage. Vicat dit que ce suc est si actif que, si on l'applique sur une dent malade, il en détruit sur-le-champ la sensibilité.

IVRAIE. Lolium temulentum. L.

Triticum temul. Lob. — *Gramen loliaceum.* C. Bauh. — *Lolium album.* Park., Ger.

Ivroie, — yvraie, — herbe d'ivrogne, — herbe à couteau, — zizanie.

Graminées. — Triticées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette plante annuelle (Pl. XXII) croît dans les champs cultivés, les moissons. Elle est surtout abondante dans les céréales, aux semences desquelles on la trouve souvent mêlée.

Description. — Racines composées de fibres grisâtres, cotonneuses. — Tiges cylindriques, droites, striées, articulées, de 30 à 40 centimètres. — Feuilles linéaires, aiguës, formant une longue gaine à leur base, glabres en dessous, finement striées, rudes en dessus. — Fleurs disposées en un épi terminal, long de 15 à 20 centimètres, formé d'épillets distants, composés d'un calice, de deux écailles glumacées, inégales, dont l'extérieure beaucoup plus grande, opposée à l'épi, contenant cinq à sept fleurettes glumacées, à deux valves, dont la plus extérieure ordinairement terminée par une arête; chacune de ces fleurettes a trois étamines et un ovaire surmonté de deux styles. — Graine ovale, comprimée, noirâtre, enveloppée par la valve extérieure de la corolle.

[**Parties usitées.** — Les fruits.

Récolte. — C'est à l'époque de leur maturité que les fruits de l'ivraie ont le plus d'action: d'après Loiseleur-Deslongchamps il vaudrait mieux les cueillir avant leur maturité.

Culture. — L'ivraie se propage par semis.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — (Les fruits de cette graminée ont une saveur âcre et acide désagréable; ils rougissent les teintures bleues végétales.) Le pain qui en contient est bis et sans amertume; la fermentation panaire est empêchée lorsque la farine est viciée par un neuvième d'ivraie. Elle s'effectue avec un dix-huitième, mais alors le pain est vénéneux. Il paraît que c'est principalement dans l'eau de végétation de cette plante que résident ses principes toxiques; car, dit Loiseleur-Deslongchamps, on a observé que les effets produits par ses graines sont beaucoup plus violents lorsqu'elles ont été cueillies avant leur parfaite maturité. (La dessiccation leur fait perdre de leur âcreté, et diminue l'intensité de leur action.)

Parmentier a donné le conseil d'exposer les graines d'ivraie à la chaleur du four

avant de les faire moudre, pour les dépouiller de leur qualité nuisible ; on doit ensuite faire bien cuire le pain et attendre qu'il soit complétement refroidi pour en manger.

(De temps immémorial, on fait avec cette farine une pâte pour engraisser les volailles, qui, nous le verrons plus loin, ne ressentent pas l'effet du poison. Ce poison paraît résider tout entier, si l'on en croit l'article IVRAIE du *Dictionnaire d'histoire naturelle* de d'Orbigny, dans un principe particulier, la *loliine*. Cette analyse dont on ne cite pas l'auteur était presque oubliée, lorsque Filhol et Baillet ont étudié cette graminée. En traitant le grain par l'éther, on en sépare une huile verte;) [ces chimistes ont vu que l'huile verte contenait de la chlorophylle et de la xanthine; qu'elle n'était pas complétement saponifiable; la partie qui ne se saponifie pas est solide, molle, de couleur jaune orangé, neutre, incristallisable;] (ce corps, qu'ils dénomment *matière jaune*, avait été considéré par eux comme donnant à l'huile d'ivraie toutes ses propriétés ; mais des recherches plus récentes leur ont prouvé que cette matière n'était pas isolée à l'état de pureté; ils y ont rencontré des proportions variables de cholesterine) (1). [L'éther laisse un résidu qui, étant épuisé par l'eau, donne du sucre, de la dextrine, des matières albuminoïdes, une substance extractive (Reveil et Dupuis).]

(Tel est le résumé des recherches chimiques de Filhol et Baillet. Si on traite la farine par l'alcool (35 degrés), celui-ci prend bientôt une coloration verdâtre, devient de plus en plus vert et offre un goût désagréable, astringent et répugnant; si on évapore à siccité, on a pour résidu une matière résineuse, jaune et verdâtre (2); c'est là un moyen de reconnaître la farine d'ivraie mêlée à celle de froment; cette dernière ne change en rien la coloration de l'alcool.

Ludwig et Stahl (3) viennent de publier une nouvelle analyse de l'ivraie ; outre la cellusose, le gluten et l'amidon, ils y ont trouvé :

1° Une matière grasse, blanche, neutre, brûlant avec une flamme fuligineuse ; 2° un acide oléagineux brûlant sans donner de suie et dont la dissolution alcoolique est précipitable par l'acétate de plomb ; 3° une huile à saveur âcre, brûlant avec une flamme fuligineuse et répandant une odeur d'encens; 4° une matière grasse huileuse à saveur âcre et amère, donnant par la saponification et une précipitation par l'acide chlorhydrique une matière blanche, rance, solutilisable à la faveur de la vapeur d'eau ; — l'ivraie contient une partie de cette substance à l'état de savon soluble dans l'eau ; — à l'état libre ces matières ne sont solubles que dans l'alcool et l'éther; 5° une autre, également soluble dans l'eau, constitue une matière jaune visqueuse, d'une saveur âcre et amère qui, au contact de l'acide sulfurique affaibli bouillant, se transforme en sucre et en acides volatils; 6° un sucre incristallisable; 7° de l'acide tannique verdissant les sels de fer; 8° un acide semblable au métapectique. L'extrait aqueux contenait: 9° du sulfate de potasse; 10° des substances résineuses. Suivant ces auteurs, le principe actif de l'ivraie réside dans les huiles âcres ainsi que dans le principe amer mentionné sous le n° 5.

On voit que le résultat de ce travail est en beaucoup de points conforme à celui de Filhol et Baillet et vient le confirmer.

(Ces deux auteurs (4) ont analysé les autres espèces du genre *lolium*.

Le *lolium linicola* leur paraît contenir les principes actifs en quantité égale, sinon supérieure, à celle du *lolium temulentum*. Ces graines existent quelquefois dans la graine de lin des pharmacies; il faut l'en purger soigneusement; pourtant aucun danger sérieux ne pourrait résulter de ce mélange en si minimes proportions. Le *lolium italicum* est à peu près sans action dans son huile verte, comme dans sa matière extractive; il en est de même du *lolium perenne*. Cependant, l'huile extraite du grain de cette dernière espèce n'est pas absolument inactive.)

(Les anciens pensaient que les graines de lolium enivraient; ils les considéraient comme un poison. Virgile dit *infelix lolium*, et dans Plaute on trouve *lolio victitare*, pour avoir mal aux yeux, à cause des troubles visuels qu'on avait déjà observés après l'ingestion de la farine de cette plante. Dans les campagnes, par une coupable plaisanterie, on en fait macérer dans les boissons destinées aux personnes que l'on veut mystifier en les enivrant.

---

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences, etc., de Toulouse*, 1864, p. 437.
(2) *Schweizerische Zeitschrift für Pharmacie*, 1859, n° 8.
(3) *Répertoire de pharmacie*, mars 1865, p. 462.
(4) *Mémoires de l'Académie des sciences, etc., de Toulouse*, 1864, p. 437.

Nous avons déjà dit que la présence d'une certaine quantité de cette farine dans le pain amenait des accidents plus ou moins sérieux.)

Elle a occasionné chez cinq personnes, au rapport de Seeger (1), une pesanteur de tête avec douleur au front, des vertiges, des tintements d'oreille, le tremblement de la langue, de la gêne dans la prononciation, la déglutition et la respiration; des douleurs à l'épigastre, des vomissements, la perte de l'appétit, des envies d'uriner, un tremblement général, une sueur froide sur tout le corps, une grande lassitude et l'assoupissement. Seeger considère le tremblement général comme le symptôme le plus certain. « Un homme, qui mangea du pain fait avec les quatre cinquièmes d'ivraie, mourut le quatrième jour à la suite de violentes coliques (2). »

(Outre l'empoisonnement aigu, l'ivraie, d'après Bulliard, « attaque à la longue le genre nerveux, au point de causer un tremblement continuel et la paralysie. On lui a même attribué des maladies épidémiques, qui commençaient par des fièvres accablantes, des assoupissements accompagnés de rêveries et de transports furieux, et qui dégénéraient en une sorte de paralysie, qui enlevait en peu de temps ceux qui en étaient attaqués. »)

D'après les recherches faites à Lyon par Clabaud et Gaspard, l'ivraie est un poison non-seulement pour l'homme, mais aussi pour les moutons, les chevaux, les poissons, tandis qu'elle ne serait pas nuisible aux cochons, aux vaches, aux canards, aux poulets.

(Dans les expériences de Filhol et Baillet, que nous allons analyser, les lapins ont joui de la même immunité. Le chat offre aussi au poison une grande résistance.

Filhol et Baillet (3) ont expérimenté sur des chiens avec le grain simplement écrasé dans un mortier, et le produit de la distillation par l'eau; cette dernière préparation offre une intensité d'action moindre, mais la durée des phénomènes a paru plus grande.

Ils ont observé : 1° un tremblement général, plus spécial au train postérieur; 2° des contractions spasmodiques ayant leur siége dans les muscles du tronc, du cou, de la face, et imprimant souvent à tout le corps des secousses comparables à celles que pourraient produire des décharges électriques; 3° une inquiétude plus ou moins marquée, mais toujours évidente; 4° des mouvements cadencés et comme saccadés pendant la marche, qui, parfois, a été chancelante et mal assurée; 5° une station quelquefois difficile et caractérisée par l'écartement des membres pour élargir la base de sustentation; 6° une période de somnolence plus ou moins prolongée, qui, presque toujours, a précédé ou suivi le rétablissement complet, au moins une amélioration marquée dans l'état de l'animal. De tous ces symptômes (fait déjà affirmé pour l'homme par Seeger), le tremblement général est celui qui s'est montré avec le plus de constance et a persisté plus longtemps.

Filhol et Baillet ont aussi recherché le mode d'action spécial (4) à chacun des deux produits principaux qu'ils ont extraits de l'ivraie. L'huile verte détermine de la salivation, des vomissements, des tremblements généraux, des mouvements convulsifs plus ou moins violents, une raideur tétanique très-marquée dans le cou, dans les membres, dans la queue, une exagération évidente dans la sensibilité générale, puis de la somnolence. L'action de la matière extractive se traduit aussi par de la salivation, des vomissements et des mouvements convulsifs, mais on n'observe que peu ou point de tremblements, et jamais de raideur tétanique. Ces symptômes sont rem-

(1) *Diss. de lolio temulento.* Tubingue, 1710.
(2) De La Mazière, *Mémoires de la Société royale de médecine*, 1777, p. 295.
(3) *Journal de médecine de Toulouse*, 1861, p. 48.
(4) *Mémoires de l'Académie des sciences, etc., de Toulouse*, 1864, p. 436.

placés par une prostration musculaire tellement profonde, qu'à un moment donné, toutes les articulations des membres fléchissant à la fois sous le poids du corps, l'animal tombe lourdement sur le sol sans pouvoir se relever; la sensibilité est émoussée, et, quand la vie se maintient, l'animal tombe dans un état de somnolence très-marqué.

Les lésions cadavériques offrent tous les caractères d'une congestion des centres nerveux, ceux d'une congestion du foie; on trouve aussi une altération du sang, qui, dans tous les points de l'économie, se présente avec une couleur noire très-foncée; le plus souvent, on rencontre des traces d'irritation dans le tube digestif.

Chez l'homme, on n'a jusqu'à présent observé que les accidents causés par le pain où entre de la farine d'ivraie.) Quoique fort inquiétants, ils compromettent rarement la vie; ils se dissipent plus ou moins promptement par un traitement qui consiste à faire rejeter le poison par le vomissement, ce qu'on obtient en titillant la luette ou en faisant boire abondamment une infusion de camomille sans recourir tout d'abord aux émétiques. Puis on combat les effets de l'absorption par les boissons acidulées, le café, les potions vineuses, éthérées, etc. Gallet (1) considère le sucre comme l'antidote de l'ivraie.

(Les développements dans lesquels nous venons d'entrer indiqueront assez, nous l'espérons, l'importance de la plante qui nous occupe). On a lieu de s'étonner que des expérimentations plus nombreuses ne soient venues éclairer les médecins sur la possibilité de l'emploi thérapeutique de cette plante à l'intérieur. Nous savons aujourd'hui, par l'usage si répandu de la belladone, du stramonium, de l'aconit, que les végétaux les plus dangereux, considérés comme poisons, sont aussi les plus efficaces comme médicaments lorsque la prudence préside à leur administration.

(En Allemagne, les fruits du *lolium temulentum* sont employés comme stupéfiants; par leurs effets, on les compare aux préparations d'aconit, et on en fait usage contre la céphalalgie, la méningite rhumatismale, etc., etc. On l'administre à la dose de 5 à 10 centigr. de quatre à six fois par jour. L'extrait à moindre dose.

Filhol a pensé qu'il pourrait être utile de tenter l'usage de ce grain dans le traitement de quelques maladies nerveuses, et notamment dans celui de la chorée. J'ai eu dernièrement à mettre cette idée à exécution. M. Leblanc, habile pharmacien à Boulogne-sur-Mer, a préparé, suivant mes indications, un extrait alcoolique d'ivraie recueillie un peu avant la maturité. J'en ai prescrit des pilules de 5 centigr. à un jeune garçon de treize ans, affecté depuis six mois de danse de Saint-Guy, arrivée au plus haut degré d'intensité. J'ai débuté par 1 pilule chaque soir. Au bout de cinq jours, le petit malade, qui ne quittait pas le lit, put se tenir un peu sur son séant. Aucun phénomène physiologique d'intolérance ne se produisant, je double la dose; cinq jours après, la station debout devient possible, puis facile; je porte à 15 centigr. en 3 pilules, matin, midi, soir, la dose du médicament; l'amélioration n'est plus aussi sensible, et nous devons par prudence attendre une dizaine de jours, afin d'observer les effets du remède et la marche modifiée de la maladie. A partir de cette époque, il se produit quelques nausées et un peu de superpurgation. Les symptômes, du reste, s'amendent notablement et graduellement; je diminue de 5 centigr. par jour. Huit jours après, c'est-à-dire à peine trente jours à compter du début du traitement, il ne reste plus qu'un peu d'hésitation dans les mouvements, que l'usage méthodique des bains de mer va faire disparaître.

Voilà un fait assez encourageant. Je me propose, lorsque l'occasion s'en présentera, d'essayer de nouveau l'efficacité de la plante qui nous occupe.)

(1) *Journal général de médecine*, t. XVI, p. 116.

Au temps de Dioscoride, on employait l'ivraie en topique sur les ulcères, les dartres et les écrouelles. Plus tard, on l'a considérée comme détersive, résolutive et antiseptique. Les médecins contro-stimulistes appliquent sur les articulations gonflées et douloureuses des cataplasmes faits avec la farine des semences de *lolium temulentum*.

JACINTHE DES BOIS. Hyacinthus non scriptus. L.

Hyacinthus pratensis. Lam. — *Hyacinthus cernuus*. Thuill.
Scilla nutans. Smith.

Scille penchée, — jacinthe de Mars, — potelet.

Liliacées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

Cette plante se trouve en abondance dans les bois.

[**Description.** — Hampe de 6 à 8 centimètres. — Feuilles radicales, linéaires, dressées et plus courtes que la hampe. — Fleurs bleues disposées en un épi penché avant la floraison; pédoncules munis sous chaque fleur de deux bractées colorées (avril-mai). — Corolle en cloche, à six divisions profondes, dont le sommet est roulé en dehors. — Fruit globuleux, triangulaire. — Style persistant.

[**Parties usitées.** — Les bulbes.

Récolte. — A l'automne ou à la fin de l'hiver avant que les feuilles s'ouvrent.

Culture. — On propage très-facilement cette plante par semis et par bulbes, elle aime les lieux humides et ombragés.]

Propriétés physiques et chimiques. — Leroux (1) a tiré des bulbes de jacinthe des bois une substance gommeuse ayant les propriétés physiques et chimiques de la gomme arabique, et pouvant par conséquent servir aux mêmes usages. Cette plante étant partout très-abondante, la gomme qu'on en pourrait extraire serait d'un prix très-peu élevé, et partant, de nature à fixer l'attention des économistes. Le procédé pour l'obtenir est des plus simples : on prend des bulbes frais de jacinthe; on les écrase dans un mortier; on verse sur la pulpe une quantité d'eau suffisante pour dissoudre en totalité la gomme qu'elle renferme; puis on passe au travers d'un tissu de laine ou de toile peu serré, afin de séparer le marc de la solution gommeuse; on fait évaporer cette dernière au soleil ou au bain-marie jusqu'à consistance de gomme. En procédant de cette manière Dubois de Tournay a retiré 28 gr. environ de gomme, de 272 gr. de bulbes de jacinthe. J'ai obtenu à peu près le même résultat : sur 500 gr. de bulbes, j'ai retiré 57 gr. de gomme.

En attendant que la production de la gomme de jacinthe devienne un objet de fabrication industrielle, le médecin de campagne peut tirer parti de ce mucilage, non-seulement en l'extrayant pour le conserver, mais aussi en faisant tout simplement écraser les bulbes récents pour en préparer des boissons mucilagineuses et des loochs extemporanés.

JASMIN. Jasminum officinale. L.

Jasminées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

(Arbrisseau originaire du Malabar, cultivé dans nos jardins pour la beauté et l'odeur suave de ses fleurs. On en fait des berceaux. Les variétés voisines, *jasminum grandiflorum, jasminum odoratissimum*, sont aussi acclimatées dans nos contrées.

Description. — Tige droite. — Feuilles opposées, pinnatifides, à folioles acuminées, l'impaire plus grande que les autres. — Fleurs blanches terminales. — Calice tubulé, à cinq, huit lobes subulés, persistant. — Corolle hypocratériforme, à tube allongé, à limbe divisé en cinq, huit lobes profonds, étalés. — Deux étamines incluses. — Ovaire

(1) Poiret, *Histoire philosophique des plantes d'Europe*, t. III, p. 299.

à deux loges uniovulées. — Style court. — Stigmate bifide. — Fruit : baie à deux graines revêtues d'un test coriace.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs, l'huile essentielle.

Culture. — On le multiplie de marcottes et de rejetons.

Propriétés physiques et chimiques. — Les jasmins contiennent une essence très-volatile qui ne peut être obtenue par distillation ; on l'extrait en soumettant à la pression des couches de fleurs préalablement séparées par des couches de coton imbibé d'huile de lin. Il suffit de presser de nouveau le coton seul, pour obtenir une huile rendue odorante par l'essence de jasmin.

Les fleurs de cet arbrisseau ont été recommandées en infusion contre les toux opiniâtres; elles sont regardées comme antispasmodiques et légèrement narcotiques. L'essence était réputée céphalique, cordiale, et entrait dans plusieurs composés pharmaceutiques. On a préconisé l'huile de jasmin en frictions dans les paralysies et les maladies nerveuses.

Il serait curieux de rechercher si notre jasmin participe des propriétés antidartreuses attribuées dans l'Inde au *jasminum angustifolium* (1), et de l'action tænifuge du *jasminum floribundum* qui habite l'Abyssinie) (2).

JOUBARBE. Sempervivum tectorum. L.

Sedum majus vulgare. C. Bauh. — *Sedum majus.* Tourn. — *Sempervivum majus.* Ger.

Grande joubarbe, — joubarbe des toits, — jombarbe, — artichaut sauvage, — herbe aux cors.

Crassulacées. Fam. nat. — Dodécandrie dodécagynie.

La grande joubarbe (Pl. XXII), plante vivace qui, jeune, a tout l'aspect d'une tête d'artichaut, se rencontre partout sur les toits de chaume, les ruines, les vieux murs. Elle est honorée, par les habitants des campagnes, d'une sorte de respect religieux, sans doute à cause de son usage très-répandu dans la médecine populaire et traditionnelle. Le peuple, dans certaines contrées, lui accorde la puissance d'empêcher les maléfices des sorciers. Les chèvres et les moutons la mangent; mais les vaches la refusent.

Description. — Racines allongées, fibreuses, traçantes, peu ramifiées. — Tige simple, haute de 30 à 50 centimètres, molle, cylindrique, charnue, soyeuse, ayant des rameaux florifères. — Feuilles sessiles, ovales-oblongues, épaisses, tendres et charnues, formant, près du collet de la racine, des rosettes persistantes du centre desquelles s'élève la tige. — Fleurs roses, purpurines, disposées en corymbe terminal (juillet-août-septembre.) — Calice profondément divisé en douze ou quinze folioles aiguës. — Douze pétales lancéolés. — Vingt-quatre à trente étamines. — Douze à quinze ovaires à styles simples courbés en dehors. — Fruit : se compose de douze petits follicules velus, glanduleux, rapprochés à la base, divergents au sommet, renfermant les semences placées sur un seul rang, à la suture de chaque capsule.

Parties usitées. — Toute la plante, et notamment les feuilles.

Récolte. — Il faut choisir les feuilles les plus fortes des rosettes dont la tige n'est pas encore montée. Cette plante est ordinairement employée fraîche.

[**Culture.** — Cette plante se propage avec la plus grande facilité par graines, par drageons, par éclats de touffes; elle pousse sur les toits et les chaumes, elle ne demande aucun soin.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles de joubarbe offrent au goût un sentiment de fraîcheur et d'astringence. Le suc contient beaucoup d'albumine et de sur-malate de chaux.

La joubarbe est réfrigérante, astringente, antispasmodique, détersive.

---

(1) Ainslie, *Matière médicale indienne*, t. II, p. 52.
(2) Reveil, *Formulaire des médicaments nouveaux*, p. 272.

On employait autrefois le suc de cette plante contre les fièvres inflammatoires, bilieuses et intermittentes, la dysenterie, les maladies convulsives, la chorée, l'épilepsie, etc. C'est un remède vulgaire dans la brûlure, les inflammations superficielles, les plaies gangréneuses, les ulcères sordides, les cors, etc.

Boerhaave recommande le suc de joubarbe dans la dysenterie. Roques en a fait l'épreuve, et avec un succès rapide, sur une fille qui était affectée depuis plusieurs jours d'une diarrhée sanguinolente, accompagnée d'épreintes et de coliques.

Reichel (1) a vanté le suc exprimé de la grande joubarbe comme un narcotique spécifique dans les affections spasmodiques qui tiennent à des troubles fonctionnels de l'utérus, et non à une lésion organique. Autant, dit-il, la valériane et le castoréum sont indiqués quand les troubles affectent le système nerveux, autant la joubarbe convient quand c'est le système vasculaire qui est affecté, ce qu'on reconnaît surtout à l'existence de douleurs fixes et pulsatives dans la région hypogastrique, de pesanteur dans le bassin, à l'augmentation de la chaleur animale, à une plus grande rapidité de la circulation. Le même remède réussit aussi dans l'aménorrhée et la dysménorrhée. Le suc de joubarbe, fraîchement exprimé, s'administre, dans cette circonstance, à la dose d'une demi-cuillerée à café, trois ou quatre fois par jour, dans un peu d'eau sucrée. Si les spasmes utérins, ajoute Reichel, se portent plutôt sur la sensibilité que sur la circulation; si les extrémités sont froides, l'urine pâle, on associe ce suc à partie égale d'alcoolé de valériane, et à moitié seulement d'alcoolé de castoréum : on donne 20 gouttes de ce mélange sur du sucre trois ou quatre fois par jour. On peut prescrire en même temps pour tisane une infusion de quelques feuilles de la plante fraîche, associée à des plantes aromatiques, telles que la mélisse.

Selon Tournefort, rien n'est meilleur pour les chevaux fourbus que de leur faire avaler une chopine (500 gr.) de suc de joubarbe.

L'usage de la joubarbe, à l'extérieur, a été recommandé dans diverses affections. On s'en est bien trouvé dans la surdité qui a pour cause l'endurcissement du cérumen, ou une exsudation inflammatoire, que la maladie soit ou non accompagnée d'un écoulement de mauvaise odeur. On instille dans ces cas, plusieurs fois par jour, quelques gouttes du suc dans les oreilles, et on les y maintient avec un petit bourdonnet de coton ouaté.

Forestus employait en onctions sur les ulcérations serpigineuses de la face (serpigo), chez les enfants, un mélange de suc de joubarbe et de craie pulvérisée, en consistance de liniment. J'ai employé ce liniment avec avantage dans l'eczéma aigu avec exsudation séro-purulente abondante. Leclerc regarde comme un excellent remède contre l'ophthalmie commençante la joubarbe pilée avec autant de feuilles de fenouil et appliquée sur les yeux.

Boyer appliquait sur les irritations de la peau, sur les dartres vives, rongeantes, les fissures, les ulcérations profondes, une pommade adoucissante composée de suc de joubarbe, 90 gr.; d'axonge lavée, de chaque, 90 gr.; d'huile d'amande douce, 120 gr. Le suc de cette plante, mêlé à parties égales d'huile de millepertuis, d'eau de chaux et d'axonge, forme une pommade employée avec succès contre les affections prurigineuses des parties génitales.

J'ai vu employer le suc de joubarbe étendu dans une suffisante quantité d'eau, en gargarisme, avec du miel, dans l'angine tonsillaire. Il m'a paru produire un très-bon effet dans cette affection, où, comme on sait, les astringents réussissent beaucoup mieux que les émollients. Ce même suc, seul ou battu avec de l'huile d'olive ou de noix, appliqué sur les brûlures du premier et du deuxième degré, apaise les douleurs et prévient les

(1) *Abeille médicale*, t. III, p. 317.

phlyctènes; mais il faut en renouveler souvent l'application. On a préconisé les injections pratiquées avec le suc de cette plante dans le cas de fissures à l'anus. Je l'ai vu produire aussi de bons effets dans les inflammations traumatiques, les hémorrhoïdes douloureuses, etc., comme réfrigérant. En cette dernière qualité, j'ai souvent appliqué la joubarbe pilée sur le front pour calmer la céphalalgie fébrile; elle m'a fréquemment réussi dans ce cas; mais, comme pour les brûlures, je faisais constamment renouveler ce topique, que tous les paysans connaissent et emploient journellement. Ils tiennent aussi du suc de joubarbe dans la bouche pour s'opposer à la sécheresse de la langue dans les fièvres bilieuses, inflammatoires ou typhoïdes. J'ai vu, dans ces circonstances, de même que dans les aphthes, des malades éprouver beaucoup de soulagement, en se gargarisant avec un mélange de ce suc, d'eau et de miel. Je fais usage dans le muguet du collutoire suivant: suc de joubarbe et miel, de chaque 60 gr.; alun, 1 gr. 20 centigr. On en fait l'application plusieurs fois par jour avec un plumasseau.

Des hémorrhagies nasales ont cessé à l'instant même par l'effet d'un cataplasme de feuilles de joubarbe pilées avec du vinaigre et appliqué à froid sur le scrotum. Cette plante est un remède populaire contre les cors. On dépouille les feuilles de leur cuticule, puis on les applique sur les points malades; elles dissipent les douleurs et cautérisent peu à peu les parties endurcies. Le suc de cette plante et celui de lierre, mélangés à parties égales, dont on imbibe un peu de charpie fine, qu'on pose sur le cor en l'y maintenant à demeure, est un topique qui, dit-on, le détruit en deux ou trois applications.

JOUBARBE (PETITE). Sedum acre. L.

Sempervivum minus vermiculatum acre. C. BAUH. — *Sedum parvum acre flore luteo.* J. BAUH., TOURN. — *Vermicularis sive illecebra minor acris.* GER. — *Illecebra minor, sive sedum Dioscoridis.* PARK.

Vermiculaire, — vermiculaire brûlante, — sedon âcre, — joubarbe brûlante, — sedon brûlant, orpin brûlant, — poivre des murailles, — illécébra, — pain d'oiseau, herbe Saint-Jean.

CRASSULACÉES Fam. nat. — DÉCANDRIE PENTAGYNIE. L.

Cette plante vivace (Pl. XXII), qui n'appartient pas au même genre que la précédente, croît sur les vieilles murailles et dans les lieux secs, pierreux, sablonneux.

Description. — Racine: souche grêle, rampante, un peu fibreuse. — Tiges nombreuses, peu rameuses, longues de 5 à 10 centimètres. — Feuilles nombreuses, épaisses, droites, courtes, pressées, ovoïdes, devenant jaunes en vieillissant. — Fleurs sessiles, d'un beau jaune, situées le long des rameaux d'une cyme séparée ordinairement en trois branches (juin-juillet). — Calice à cinq divisions. — Cinq pétales ovales, lancéolés, aigus. — Dix étamines, quelquefois douze. — Cinq ovaires. — Cinq styles. — Fruit consistant en cinq capsules uniloculaires réunies par la base, ouvertes en étoiles au sommet, polyspermes; graines verruqueuses.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — Elle est souvent employée fraîche; on la trouve verte pendant toute l'année; mais elle n'a acquis toute son énergie qu'en septembre ou octobre. Quand on veut la conserver, on la fait ordinairement sécher au four.

[**Culture.** — Comme la précédente.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante est inodore et d'une saveur chaude, piquante et âcre. Son âcreté, qui paraît résider dans le suc, se perd presque en entier par la dessiccation. Sa décoction aqueuse, jaunâtre, inodore, âcre et nauséeuse, n'éprouve aucun changement par le contact du sulfate de fer. Le principe âcre de cette plante accompagne une matière grasse que dissout l'éther; l'eau

en digestion sur le résidu éthéré de cette solution se charge du principe âcre, d'après Caventou. Ce principe consiste, suivant ce chimiste, en une matière qui a quelque ressemblance avec la bile cystique, d'une âcreté extrême, qui persiste longtemps dans l'arrière-bouche. 30 gr. 1/2 de *sedum acre* lui a fourni environ 2 gr. de cette matière jaune, de sorte que 10 centigr. de celle-ci équivalent à 2 gr. de vermiculaire.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, dans l'eau ou la bière (une poignée pour 1 kilogr. d'eau).
Suc dépuré, de 4 à 15 gr., et même 30 gr., selon l'effet qu'on veut produire.
Poudre, de 25 centigr. à 1 gr. dans un véhicule approprié.

A L'EXTÉRIEUR. — Suc pur ou délayé, décoction dans la bière ou dans l'eau, pour lotions, fomentations, en cataplasmes, après l'avoir pilé.

Le sedon brûlant est un poison âcre. Le suc des tiges et des feuilles, pris à la dose de 30 gr., provoque d'abondantes évacuations et l'inflammation du tube digestif. Orfila a constaté par des expériences qu'à la dose de 185 gr. ce suc devient un véritable poison pour les chiens. Il a trouvé la membrane muqueuse d'une couleur rouge de feu dans la moitié qui avoisine le pylore; le canal intestinal parut sain. Dans le cas d'empoisonnement par ce végétal, on aurait recours au traitement indiqué aux articles BRYONE, CHÉLIDOINE, etc.

Considérée au point de vue thérapeutique, cette plante est un émétocathartique violent, et que l'on ne doit administrer qu'avec une extrême prudence. A dose modérée, elle a une action secondaire ou consécutive sur différents appareils organiques qui lui a fait donner les qualifications de diurétique, apéritive, fébrifuge, fondante, etc., etc.; et, comme beaucoup d'autres plantes actives, elle a été employée dans le traitement de plusieurs maladies, et particulièrement contre le scorbut, les fièvres intermittentes, l'hydropisie, l'épilepsie, la chorée, etc.

Linné (1) dit qu'on donne la vermiculaire en Suède contre le scorbut. Gunner, Borrichius (2), prétendent avoir guéri des milliers de scorbutiques avec cette plante. Below (3), médecin suédois, l'administrait à l'intérieur en décoction dans le lait ou la bière contre cette affection, et l'appliquait sur les ulcères et sur les contractures des membres qui surviennent quelquefois dans certaines périodes du scorbut. Pour l'usage interne, il faisait bouillir à vase clos huit poignées de vermiculaire dans 8 livres de vieille bière, jusqu'à réduction de la moitié, et en faisait boire chaque jour, ou de deux jours l'un, 100 à 120 gr. le matin à jeun. Les malades qui vomissaient les premiers jours étaient plus tôt guéris. Chez ceux dont les gencives étaient gâtées, et dont les dents vacillaient, il ordonnait un gargarisme composé de cette décoction, à laquelle il ajoutait un peu d'alun et de miel rosat. Lange, dans les mêmes indications, mitigeait cette plante en la faisant bouillir dans du lait de chèvre.

Dans quelques parties de la Suède, au rapport de Linné, cette plante est employée contre les fièvres intermittentes; on fait prendre, une heure avant l'accès, la décoction d'une poignée des feuilles dans 1 kilogr. de bière réduite à moitié, divisée en plusieurs tasses; ce qui suffit pour couper ces fièvres. Il est à remarquer que ce remède produit un ou plusieurs vomissements. Les gens du peuple de Brunswick, pour se guérir des fièvres intermittentes, se font vomir en avalant une demi-cuillerée de suc exprimé de cette joubarbe mêlée avec du vin. Boerhaave avait déjà fait connaître qu'un charlatan employait l'infusion de cette plante pour guérir la fièvre quarte et d'autres affections chroniques.

---

(1) Fée, *Vie de Linné*, p. 159.
(2) *In* Bulliard, *Plantes vénéneuses*, p. 345.
(3) *Misc. natur. cur.*, déc. 1, an. VI, obs. 22.

A la dose de 4 à 8 gr., le suc de *sedum acre* excite seulement quelques nausées et agit comme diurétique efficace. Donné sous cette forme comme altérant, Gilibert le recommande comme un excellent remède dans les empâtements des viscères abdominaux, dans l'ictère et dans la chlorose. Blegny (1) dit que l'eau distillée du suc de cette plante, à la dose de 4 onces (120 gr.), mêlée à 1 once (30 gr.) de suc de citron, est utile dans la colique néphrétique, et pour faire rendre des graviers. N'oublions pas, toutefois, que l'emploi de ce médicament dans ces cas doit être subordonné à l'état des organes malades, et qu'il serait dangereux quand il y a irritation ou phlegmasie chronique des voies urinaires.

Plusieurs faits, publiés en Allemagne et en France, semblent annoncer que cette plante a été administrée avec succès dans quelques cas d'épilepsie; mais, ainsi que la plupart des praticiens l'ont remarqué, cela n'a pu arriver que lorsque les purgatifs et les vomitifs quelconques auraient pu amener le même résultat, en produisant les mêmes effets révulsifs. Ne peut-on pas en dire autant de son administration avant l'accès des fièvres intermittentes?

Quoique les bons effets de ce remède dans l'épilepsie ne puissent être attribués, ainsi que nous venons de le dire, qu'à son action sur le tube digestif comme éméto-cathartique, ils n'en méritent pas moins d'être pris en considération par les praticiens. Consultez : Laubender (2), cité dans le *Journal de médecine de Leroux* (3); Peters (4); le *Journal des progrès*, année 1829; Fauverge (5); Godier (6).

Esquirol, au rapport de Mérat et Delens, a employé ce médicament sur une douzaine d'épileptiques, à la dose de 6 gr. par jour, pendant deux ou trois mois, sans le moindre succès. » Mais cette dose d'un gros et demi, qui ne produisit que quelques nausées, nous fait craindre, disent Mérat et Delens, que le médicament n'ait été mal préparé, outre qu'on sait combien ils sont mal pris en général dans les hôpitaux, où les expériences sont presque toujours peu suivies. » Le défaut de vomissement, et par conséquent de révulsion, me paraît une cause suffisante de non-réussite, et vient à l'appui de l'opinion que j'ai émise plus haut sur l'action de la vermiculaire dans l'épilepsie. Néanmoins, on peut conclure, avec Mérat et Delens : 1° que le *sedum acre* a presque toujours été utile contre cette maladie; 2° qu'il a le plus souvent éloigné les accès et diminué leur intensité; 3° que quelques malades ont été complétement guéris.

Déjà Quesnay (7) avait employé avec succès la vermiculaire fraîche en topique dans le cancer, lorsque Marquet (de Nancy) (8) vint fixer de nouveau l'attention des praticiens, en publiant un assez grand nombre de faits sur cette plante dans le traitement des affections cancéreuses, des plaies gangréneuses, des ulcères de mauvaise nature, de la teigne. Ce praticien faisait piler la plante dans un mortier, et après l'avoir réduite en pâte, il y ajoutait un peu d'huile d'olive, et en faisait un cataplasme qu'il appliquait soir et matin sur la partie malade. Dans les ulcères fistuleux, il pratiquait des injections, soit avec le suc, soit avec la décoction. Plusieurs autres praticiens, tels que P. Em. Hartmann (9); Doron, médecin de Saint-Diez; d'Arbois, chirurgien à Réthel; Tournin, chirurgien de l'empereur d'Autriche; Robert,

(1) *Zodiac. gall.*, ann. III, p. 71.
(2) *Annales de médecine d'Altembourg*, 1804.
(3) Tome X, p. 453.
(4) *Journal de Hufeland*, février 1815.
(5) *Journal général de médecine*, t. XCVIII, p. 152.
(6) *Ibid.*, t. CVIII, p. 141.
(7) *Traité de l'art de guérir par la saignée*. Paris, 1736.
(8) *Observations sur la guérison de plusieurs maladies notables*. Paris, 1750.
(9) *Dissert. de sedo acri Linn., ejusque virtute in cancro aperto et exulcerato*. Francfort, 1784.

et Pierrot, chirurgien de Nancy; Tournon et Verney, etc., disent avoir aussi à se louer de l'emploi de cette plante dans les affections où Marquet l'avait employée avec succès.

Hévin prescrit dans le *noli me tangere* l'application assidue de la petite joubarbe vermiculaire. On l'applique, dit cet auteur, après l'avoir légèrement contuse avec le manche d'un couteau pour en exprimer le jus. Lombard (1) rapporte trois cas de guérison de cancer par l'emploi du sedon âcre. Dans l'un des cas, il s'agit d'un chancre hideux au nez, dont la guérison fut opérée en trente-deux jours. Pilhes (Roques), inspecteur des eaux d'Ussat, s'est également bien trouvé de l'usage de cette plante dans deux cas d'ulcères cancroïdes. Tarbès (2) a vu le même moyen guérir en vingt-neuf jours un ulcère cancéreux à la lèvre inférieure, chez un homme de quarante-cinq ans. Buniva, de Turin (3), dit que les Piémontais font un fréquent usage de cette plante dans le traitement des ulcères cancroïdes, et que les succès qu'ils en obtiennent sont très-nombreux. Royer (4), médecin-vétérinaire à Montpellier, s'est servi du sedon brûlant pendant vingt-huit ans, et en a retiré des avantages marqués dans les ulcères cancéreux des chiens, dans le traitement des ulcères rebelles, à la suite des gales humides et opiniâtres.

Alibert a eu occasion d'essayer les effets de cette plante sur un cancer ulcéré du sein et sur un ulcère cancéreux du nez. L'application en fut supportée difficilement durant les premiers jours; mais on s'y habitua peu à peu. « Le résultat que nous avons obtenu, dit Alibert, semble prouver qu'elle (la petite joubarbe) est douée de vertus détersives très-énergiques. »

Je n'ai trouvé dans la vermiculaire, appliquée sur les cancères ulcérés, qu'une propriété fortement détersive, mais rien de spécial contre ces affections. Il est vrai que je ne l'ai mise en usage que dans le cancer du sein, où, je dois le dire, la décoction de cette plante ou son suc, selon l'effet plus ou moins actif que je désirais produire, m'a été très-utile dans tous les cas où j'avais en vue de diminuer la fétidité de l'ichor cancéreux, de combattre la gangrène, de dégorger les surfaces fongueuses. Je n'ai pas eu l'occasion de l'appliquer sur des ulcères cancéreux ou cancroïdes de la peau.

Le *sedum acre* a été employé comme résolutif dans le traitement des tumeurs du sein. Debout (5) rapporte le fait d'une tumeur au sein qui, jusqu'à la ménopause, était restée complétement stationnaire. A cette époque, et sans que la tumeur eût fait des progrès notables, la malade conçut des inquiétudes et consulta. Divers remèdes furent inutilement employés. Elle eut recours alors à un cataplasme composé, dont la partie active était le *sedum acre*. Dès les premières applications de ce topique, la douleur intermittente, dont la tumeur était le siége, avait perdu de sa fréquence et de son acuité. La malade continua ce moyen pendant plusieurs mois. Le volume de la tumeur diminua peu à peu et disparut enfin complétement.

Cette plante, pilée et réduite en pulpe, appliquée sur les tumeurs blanches indolentes, l'hydarthrose, les engorgements lymphatiques et glanduleux, a souvent produit de bons effets. Dans ces cas, je la mêle quelquefois avec plus ou moins de feuilles d'oseille comme pour les feuilles d'*arum*, dont l'action résolutive est à peu près la même.

Les succès que Marquet a obtenus de l'emploi du sedon âcre contre la teigne sont de nature à appeler l'attention des praticiens. Pendant quarante ans qu'il a appliqué cette plante pilée sur la tête des teigneux, il dit avoir toujours réussi. C'est, ajoute-t-il, un doux caustique qui enlève et fait tom-

(1) *Journal général de médecine*, t. XXVIII.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLI, p. 541.

ber toutes les croûtes, sans causer aucune douleur. Doron a guéri des teignes qui avaient résisté à tous les moyens employés en pareil cas, en appliquant sur la tête un mélange de parties égales de vermiculaire et de beurre fondu.

Le suc et la pulpe de petite joubarbe jouissent de beaucoup de vogue dans le peuple pour le traitement des cors et des durillons. On alterne l'emploi de cette dernière avec celui de la grande joubarbe, qui est même plus fréquemment employée et qu'on applique entière, après avoir enlevé la pellicule qui la recouvre.

La vermiculaire, plante vulgaire, presque abandonnée, et pourtant très-énergique, doit appeler l'attention des praticiens.

JUJUBIER. Rhamnus zizyphus. L.

Zizyphus vulgaris. — *Jujubæ majores oblonguæ.* Bauh.

Rhamnées. — Zizyphiées. Fam. nat. — Polyandrie monogynie. L.

[Le jujubier, originaire de Syrie, a été apporté en Italie sous le règne d'Auguste, et est aujourd'hui naturalisé dans toute la Provence, et surtout aux îles d'Hyères, d'où nous viennent les fruits; il végète péniblement sous le climat de Paris.]

Description. — Arbre de grandeur moyenne, à racines drageonnantes. — Tige haute de 6 à 10 mètres, tortueuse; écorce brune, raboteuse; rameaux très-nombreux, grêles, filiformes, épineux, flexueux. — Feuilles alternes, à trois ou cinq nervures longitudinales, saillantes. — Fleurs petites, d'un jaune pâle, solitaires. — Calice à cinq sépales. — Corolle à cinq pétales. — Cinq étamines à filets courts; anthères rouges. — Pistil composé de deux ovaires. — Style simple. — Stigmate globuleux. — Fruit: drupe ovoïde, chair jaunâtre, visqueuse; noyau allongé, dur, divisé en deux loges avec deux graines aplaties, jaunâtres.

Parties usitées. — Les fruits, appelés jujubes.

Récolte. — On les récolte à leur maturité, on les fait sécher au soleil; elles nous viennent d'Algérie, de Provence, surtout des îles d'Hyères.

Culture. — Le jujubier est cultivé comme arbre d'agrément et comme arbre fruitier; on en fait des haies; on le multiplie de racines ou de graines semées sur couche ou sous châssis; dans le Nord il exige l'orangerie.

Propriétés physiques et chimiques. — Les jujubes possèdent une saveur mucilagineuse et sucrée, un peu astringente; elles font partie des fruits pectoraux.

(A l'état frais, les fruits du jujubier sont agréables et assez nourrissants; desséchées les jujubes sont pectorales, béchiques. On en prépare par décoction (30 à 60 gr. pour 1,000) des tisanes calmantes, émollientes, mucilagineuses, légèrement diurétiques, qui conviennent dans toutes les maladies inflammatoires, et surtout celles ayant la muqueuse pulmonaire pour siége. On fait aussi un sirop de jujubes qui a joui d'une grande réputation comme pectoral.

Une décoction concentrée de ces fruits, dans laquelle on fait dissoudre de la gomme arabique et du sucre, forme la pâte dite *de jujubes*, qui trop souvent n'a de jujubes que le nom. Certains fabricants n'y introduisent aucun principe actif, d'autres y ajoutent de l'opium.....)

JULIENNE. Hesperis matronalis. L.

Hesperis hortensis. Bauh. — *Viola matronalis.*

Hespéride des jardins, — aragone, — giroflée musquée, — julienne des dames.

Crucifères. — Sisymbriées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

Plante vivace, que l'on cultive dans les jardins pour la beauté et la bonne

odeur de ses fleurs. Elle vient spontanément dans les lieux couverts, les haies, les bois.

Description.— Tige droite, ordinairement simple, munie de poils épais, rudes et tuberculeux à la base. — Feuilles ovales-lancéolées, aiguës, denticulées, pubescentes, un peu rétrécies en pétiole. — Fleurs blanches ou violettes (mai-juin). — Pétales obliquement fléchis, légèrement échancrés; une petite pointe dans l'échancrure. — Calice fermé. — Cette plante, d'une saveur piquante et un peu âcre, paraît contenir les mêmes principes que les autres crucifères.

[**Parties usitées.** — La plante entière.

Récolte. — Pendant la floraison ; elle perd ses propriétés par la dessiccation.

Culture. — Cette plante croît dans tous les sols et à toutes les expositions ; on la propage très-facilement de graines ou d'éclats de pieds.

Propriétés physiques et chimiques.— Son odeur fort aromatique, sa saveur âcre la rapprochent, par sa composition, du cresson, du cochléaria, de la cardamine, etc.]

La julienne, de la famille des crucifères, et que l'on n'emploie pas en médecine, bien qu'elle soit très-active, peut être mise en usage dans tous les cas où le cresson, le cochléaria, le raifort, la capucine, la cardamine, etc., sont indiqués. (Boerhaave et Clusius l'estimaient sudorifique, incisive et apéritive.) Je l'ai employée avec succès dans les affections scorbutiques, dans les catarrhes pulmonaires chroniques, l'asthme humide, les affections scrofuleuses, l'anasarque et les cachexies qui suivent ou accompagnent les fièvres intermittentes. Je fais prendre son suc pur ou mêlé avec le lait ou le petit lait. L'infusion ou la décoction des feuilles fraîches, à vase clos, est aussi employée, de même que le vin dans lequel on a fait macérer ces mêmes feuilles. Ces préparations activent les fonctions de la peau et celles des reins. A ce titre, elles conviennent dans la gravelle sans irritation, l'albuminurie chronique, les hydropisies, etc.

Les feuilles fraîches de julienne, broyées et appliquées en cataplasme, sont résolutives et détersives. J'ai employé ce topique avec avantage sur les tumeurs scrofuleuses, les engorgements lymphatiques, œdémateux, les ulcères scorbutiques, atoniques, fongueux, sordides ou gangréneux. Cette plante, qui possède des propriétés rubéfiantes assez prononcées, mérite de prendre rang dans la matière médicale indigène.

JUSQUIAME. Hyosciamus niger. L.

Hyosciamus vulgaris vel niger. Bauh., Tourn. — *Hyosciamus.* Fuchs.

Jusquiame noire, — jusquiame commune, — hanebane, — potelée, — herbe aux engelures, mort-aux-poules, — herbe à teigne, — porcelet.

Solanées. — Hyosciamées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

La jusquiame noire (Pl. XXII), plante bisannuelle, croît dans toute la France, autour des villages, des hameaux, des fermes, sur le bord des chemins, des fossés. Les chèvres et les vaches la broutent sans inconvénient; les cochons et les brebis l'aiment beaucoup.

Description.— Racines épaisses, ridées, brunes en dehors, blanches en dedans. — Tige velue, haute de 50 à 60 centimètres, épaisse, rameuse, cylindrique. — Feuilles alternes, amplexicaules, cotonneuses, lancéolées, profondément découpées à leurs bords. — Fleurs assez grandes, hermaphrodites, d'un brun jaunâtre, marquées de pourpre et à limbe veiné de lignes brunes ; presque sessiles, disposées en longs épis unilatéraux, feuillés, scorpioïdes (mai-juin-juillet). — Calice tubulé à cinq lobes. — Corolle hypogyne presque campanulée à cinq découpures inégales. — Cinq étamines un peu saillantes, hors du tube, à filets un peu arqués. — Un ovaire surmonté d'un style et d'un stigmate. — Fruit : capsule renfermée dans le tube du calice, biloculaire, ovale-obtuse,

operculée, renflée à la base, contenant des semences grisâtres et nombreuses, à périsperme épais, charnu.

Parties usitées. — Les feuilles, la racine et les semences.

Récolte. — La récolte de la jusquiame doit être faite lorsqu'elle est en pleine végétation, un peu avant la floraison. On la fait sécher à l'étuve avec soin et promptement, ses feuilles étant grasses et visqueuses. La racine de la seconde année sera préférée à celle de la première. La plante sauvage et celle du Midi sont plus actives que celle qui est récoltée dans le Nord ou que l'on a cultivée. Elle est aussi moins active au printemps. La racine a été quelquefois prise pour celle de chicorée et du panais, auxquelles elle ressemble beaucoup. Les pousses de jusquiame venues à l'ombre et presque soustraites à l'action de la lumière ressemblent à des pissenlits qui seraient poussés dans une motte de terre, et peuvent être cueillies pour ces derniers. Ces méprises causent quelquefois des accidents plus ou moins graves.

[**Culture.** — La jusquiame se multiplie de graines en terre légère et sèche ou dans des décombres.]

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties de cette plante exhalent une odeur fortement vireuse, repoussante, lorsqu'elles sont fraîches, moins prononcée à l'état de dessiccation. Leur saveur est d'abord fade, puis âcre, désagréable, nauséabonde. Brandes (1), en analysant les semences, y a découvert un principe actif qu'il a nommé *hyosciamine*. Cette substance est blanche, d'une saveur âcre et désagréable, cristallisée en aiguilles soyeuses, très-soluble dans l'eau. Elle est volatile presque sans décomposition ; toujours cependant il se fait un peu d'ammoniaque, il s'en fait même quand on chauffe de l'hyosciamine avec de l'eau. Elle est précipitée par l'iode en brun, par la noix de galle en blanc, par le chlorure d'or en blanc jaunâtre ; mais le chlorure de platine ne la précipite pas. Elle possède ce caractère remarquable de transformation qui se manifeste avec l'atropine au contact prolongé de l'air et de l'eau ; et de même encore que l'atropine, elle ne perd pas par là ses propriétés vénéneuses. (Soubeiran.)

L'hyosciamine existe dans les feuilles et les semences de jusquiame. Elle est plus difficile à obtenir que l'atropine, parce qu'elle est plus soluble dans l'eau. Elle a, du reste, la plus grande analogie avec cette dernière.

(Garrod (2), comme nous l'avons déjà dit à l'article Belladone, pense que l'hyosciamine est détruite en présence des alcalis caustiques, et ne subit nul changement par la présence des bicarbonates alcalins.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion, de 2 à 3 gr. pour 1,000 gr. d'eau.
Suc, 1 à 4 gr. en potion (progressivement).
Extrait par le suc épaissi, 1 à 15 centigr.
Extrait aqueux, 1 à 15 centigr. en potion, pilules, etc.
Extrait alcoolique et extrait de semences, 1 à 10 centigr. en potion, pilules, etc.
Teinture avec les feuilles fraîches ou les semences (1 sur 12 d'alcool), 50 centigr. à 4 gr.
Teinture avec les feuilles sèches (1 sur 5 d'alcool à 22 degrés), 1 à 4 gr. en potion.
Teinture éthérée (1 de feuilles sèches sur 6 d'éther sulfurique), 5 centigr. à 1 gr. en potion.
Sirop de suc (2 de teinture de feuilles fraîches sur 15 de sucre et 7 d'eau), de 5 à 30 gr. en potion.
Sirop d'extrait (1 d'extrait sur 125 d'eau et 250 de sirop de sucre bouillant), de 5 à 30 gr. en potion.
Poudre, 5 à 20 centigr. en pilules ou dans un liquide.

A l'extérieur. — Décoction (de 20 à 30 gr. par kilogramme d'eau), en fomentations, lotions, fumigations, et feuilles en cataplasmes.
Extrait, de 50 centigr. à 2 gr. par la méthode endermique.
En pommade (1 sur 2 d'axonge ou de glycérolé), pour onction.
Huile (1 de jusquiame fraîche sur 2 d'huile d'olives), en liniment, embrocations.
(Savon de jusquiame (Buckers), 3 parties de teinture alcoolique concentrée pour 1 de savon à base de soude (3). Même usage que l'huile, favorise davantage l'absorption.)

Le suc et le *decoctum* de racine de jusquiame noire en pleine végétation jouissent de propriétés très-énergiques ; mais leurs effets sont moindres si on les emploie au commencement du printemps. Le suc des feuilles est moins actif ; l'extrait aqueux, préparé en faisant évaporer au bain-marie le suc de la plante fraîche en pleine végétation, jouit à peu près des mêmes propriétés vénéneuses que le suc, tandis qu'il est beaucoup moins actif lorsqu'il a été obtenu par décoction de la plante peu développée ou trop desséchée : ce qui explique

(1) *Sur la substance narcotique de la jusquiame*, in *Arch. bot.*, 1832, t. I, p. 475.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, 30 janvier 1858.
(3) *Courrier médical*, 20 août 1858.

pourquoi certains extraits de jusquiame, chez les pharmaciens, ne possèdent aucune vertu. L'extrait le mieux préparé ne doit pas être employé lorsqu'il a plus d'un an.

Il résulte des expériences de Schroff (1) que toutes les préparations de jusquiame ont la même action et diffèrent seulement en énergie. La plus faible est la poudre des feuilles, la racine d'un an est plus active, mais cède le pas aux extraits. L'extrait alcoolique et l'extrait éthéré alcoolique des semences sont les plus actifs. Il est trois fois plus énergique que l'extrait obtenu par l'évaporation du suc, et deux fois plus que l'extrait alcoolique des feuilles. L'huile grasse qui surnage est plus active que le fond; mais l'extrait alcoolique de semences, quoique plus actif que tous les autres, présente plusieurs inconvénients: ainsi, sa saveur détestable, son peu d'homogénéité. Il se sépare en deux couches d'inégale action : la supérieure, huileuse, très-active; l'inférieure, molle, moins énergique. — Il n'y a aucune raison, dit Schroff, pour évaporer les extraits à siccité, les extraits humides se conservant aussi bien et ne pouvant être altérés par la chaleur. Les extraits secs sont très-hygrométriques, et la petite quantité d'alcool qui se trouve encore dans l'extrait mou aide à le préserver de la décomposition. On ne peut donc être sûr de l'extrait sec. — Schroff a essayé l'huile de jusquiame obtenue par la décoction des feuilles et par expression des semences à froid. Elles sont peu actives; mais la première l'est plus que la seconde.

La jusquiame noire entre dans les pilules de cynoglosse, dans le baume tranquille, dans l'onguent populeum. Ses semences entraient dans un grand nombre de préparations de l'ancienne pharmacie, telles que le *philonium romanum*, le *requies* de Nicolas Myrepsus, les trochiques d'alkékenge, etc., relégués depuis longtemps dans la poussière de l'oubli.

(HYOSCIAMINE. — A L'INTÉRIEUR. — Solution : hyosciamine, 1 gr.; alcool, 10 gr.; eau, 100 gr.; de ¼ à 5 gouttes. (Schroff.)
A L'EXTÉRIEUR. — En solution plus concentrée, 5 à 15 centigr. pour 30 gr. de véhicule.)

La jusquiame est un poison narcotico-âcre dont l'action se porte sur le système nerveux. Moins puissante que la belladone, elle produit les mêmes effets à doses plus élevées.

Les symptômes de l'empoisonnement par l'ingestion d'une grande dose de cette plante sont les suivants : ardeur à la bouche et au pharynx, douleurs abdominales, vomissements, rougeur de la face, fixité du regard, vue double, dilatation des pupilles, trismus, aphonie, distorsion spasmodique de la bouche, gêne, accélération de la respiration, vertige, assoupissement, somnolence, perte du sentiment, délire gai ou sérieux, tremblement, paralysie d'un seul ou des deux côtés, agitation convulsive des bras, petitesse et intermittence du pouls, carphologie, refroidissement des extrémités, mort.

D'après les expériences d'Orfila, la jusquiame ne détermine point l'inflammation de l'estomac, tout en exerçant sur le système nerveux cette violente excitation qui cause l'aliénation mentale et consécutivement la stupeur. Suivant Flourens, cette plante produit, comme l'opium, une effusion sanguine dans les lobes du cerveau.

Le traitement de cet empoisonnement est le même que celui qui est indiqué à l'article BELLADONE.

Un lavement d'une décoction de 12 gr. de jusquiame causa des accidents apoplectiques et convulsifs, qu'on ne fit cesser qu'au moyen des boissons acides en abondance et des lavements de vinaigre.

« Pougens, l'auteur d'un *Dictionnaire de médecine* en cinq volumes, fort en renom il y a une trentaine d'années, faillit être victime d'une semblable méprise; s'étant administré un lavement préparé avec une assez forte décoction de ce végétal, dont il n'indique pas la dose, il fut pris d'un engourdissement subit avec une tendance irrésistible au sommeil. Malgré l'emploi du vinaigre et d'un excellent vin, il tomba dans un sommeil léthargique qui dura huit heures; encore sa tête ne fut-elle parfaitement libre que vingt heures après son réveil. Pendant ce dernier temps, il éprouva un sentiment de bien-être indéfinissable; il s'exprimait avec vivacité; sa mémoire était meilleure, son imagination plus vive; il récitait, il composait des discours

(1) *Wochenblatt der Zeitschrift der k. k. Gesellschaft der Aerzte zu Wien*, et *Union médicale*, 1855.

et des vers beaucoup mieux qu'il n'aurait pu le faire dans toute la plénitude de sa raison. « Quel dommage, dit à ce propos un médecin littérateur, qu'un « semblable moyen mette la santé en péril ! On pourrait le conseiller à « quelques-uns de nos poètes et de nos orateurs (1). »

La mort est rarement la suite de l'empoisonnement par la jusquiame bouillie ou infusée; il n'en est pas de même lorsque la plante a été mangée crue; c'est ainsi que cinq personnes ayant mangé en salade de la jusquiame qu'on avait prise pour de petites herbes sauvages, il en périt deux. Cette différence de résultats prouve que l'ébullition en diminue les propriétés toxiques, et que, par conséquent, les extraits préparés de cette manière, ainsi que nous l'avons dit plus haut, sont beaucoup moins énergiques.

L'usage de la jusquiame à l'extérieur est loin d'être toujours innocent. On a vu des symptômes d'empoisonnement résulter de l'application des feuilles fraîches de jusquiame sur une brûlure. On cite aussi plusieurs exemples d'accidents graves causés par la décoction de jusquiame noire donnée en lavement. Les émanations même de cette plante ne sont pas sans danger. Des hommes qui dormaient dans un grenier où l'on avait mis çà et là des racines de cette plante pour en écarter les rats, se réveillèrent atteints de stupeur et de céphalalgie; l'un d'eux éprouva des vomissements et une hémorrhagie nasale abondante (2). Boerhaave, en préparant un emplâtre dans lequel entrait l'huile de semences de jusquiame, se sentit agité d'une sorte d'ivresse. La domestique d'un curé du Calaisis, âgée de quarante-cinq ans, d'un tempérament sanguin, pour laquelle je fus appelé au mois d'août 1826, et que l'on croyait atteinte d'une fièvre maligne, avait la face rouge, des mouvements convulsifs partiels, la parole brève, un délire gai, avec propos et gestes singuliers, vertiges; en un mot, tous les effets d'une sorte d'ivresse avec congestion au cerveau et exaltation nerveuse. Ces symptômes étaient occasionnés par la présence, dans le rectum, d'un suppositoire de feuilles de jusquiame broyées avec du miel, que le maître de la malade avait conseillé comme moyen *innocent et très-efficace* de calmer des douleurs d'hémorrhoïdes dont elle souffrait depuis plusieurs jours. Une saignée du bras et des boissons acidulées avec le vinaigre produisirent un calme suivi d'un sommeil profond et d'une abondante transpiration. Il ne restait au réveil qu'un état d'abattement avec dilatation des pupilles. Ce fait me rappelle celui d'un berger, que le célèbre Gassendi, au rapport de Garidel, rencontra un jour, et qui lui dit qu'à l'aide d'un onguent il pouvait, quand il le désirait, assister au sabbat des sorciers, où il voyait, disait-il, des choses merveilleuses. Après avoir fait épier cet homme, Gassendi s'assura que son onguent était composé de jusquiame noire, de graisse et d'huile, et qu'après s'en être introduit dans le fondement une certaine quantité, il s'assoupissait et tombait dans une rêverie profonde.

Les effets physiologiques de la jusquiame ont été étudiés par Schroff (3) sur plusieurs personnes bien portantes, et ont donné les résultats suivants : de petites et moyennes doses ralentissent constamment le pouls entre les deux et trois premières heures, de 10 à 20 pulsations Plus la dose est petite, plus il faut de temps pour obtenir cet effet, *et vice versa*. Les fortes doses le diminuent rapidement; mais, après un temps d'autant plus court que la dose est considérable, il remonte au-dessus de la normale. Ainsi, 0.50 d'extrait éthéralcoolique de semences déterminent un abaissement de 20 pulsations en deux heures; 0.20 n'exigent qu'une heure; mais une demi-heure après le pouls remonte de 11 pour retomber de 12 dans la demi-

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, janvier 1857, p. 17.
(2) *Gazette de santé*, 1773 et 1774.
(3) *Wochenblatt der Zeitschrift der k. k. Gesellschaft der Aerzte zu Wien*, et *Union médicale*, décembre 1855.

heure suivante; 0. 40 produisent, en vingt minutes, un ralentissement de 19; vingt minutes après, il remonte de 29, devient petit, irrégulier, se soutient pendant une heure, avec de légères fluctuations, et ne diminue que peu à peu. Ces effets prouvent, sinon l'identité d'action, au moins une grande analogie entre la jusquiame et la belladone. La jusquiame dilate la pupille, mais à des doses plus fortes; et, quand elles sont considérables, la dilatation est précédée parfois de rétrécissement. A petites doses il y a déjà lourdeur de tête, sécheresse des lèvres, de la bouche et du gosier, diminution de la sécrétion salivaire, un peu de faiblesse. Après des doses plus considérables, il survient de l'assoupissement, tendance au sommeil et même sommeil profond, s'accompagnant, par des doses très-fortes, de coma-vigil et de rêves effrayants, parfois céphalalgie, presque toujours vertiges, bourdonnements d'oreilles, faiblesse de la vue à ne pas pouvoir distinguer les lettres, sensibilité de la rétine à la lumière, diminution de l'olfaction, avec persistance du goût; impossibilité de fixer l'attention sur un objet; faiblesse considérable; démarche incertaine; sécheresse de la bouche augmentant jusqu'à l'impossibilité d'avaler; voix rauque, enrouée; peau sèche, parcheminée, chaleur diminuée.

(L'école italienne classe la jusquiame au même rang que le stramonium, c'est-à-dire parmi les substances hyposthénisantes cardiaco-vasculaires, et conséquemment antiphlogistiques à action élective cérébrale.)

La jusquiame diffère de la belladone par moins d'action sur les sphincters, surtout sur celui de l'anus; elle produit moins d'excitation cérébrale et une plus grande tendance au sommeil. Elle ne détermine pas ces mouvements brusques, la tendance au rêve, à sauter, à danser, caractéristique de la belladone. Ces différences doivent être plus saillantes encore entre l'atropine et l'hyosciamine; malheureusement Schroff n'a pu se procurer suffisamment de la dernière. « Le simple examen physique des deux plantes, dit avec raison Martin-Lauzer (1), suffirait déjà à nous faire supposer, *à priori*, une différence d'action. La belladone a peu d'odeur si on la compare à la jusquiame; son principe vireux est fixe, celui de la jusquiame semble volatil; la jusquiame empoisonne en quelque sorte rien qu'à l'odeur, et nous avons vu que ses émanations sont loin d'être inoffensives. Cette particularité, qui semble donner la supériorité à la jusquiame employée à l'état frais, la constitue en infériorité à l'état sec et dans ses préparations (en admettant toujours l'identité d'action, qui n'est qu'une supposition). Aussi, s'est-on toujours beaucoup plaint de l'instabilité des préparations de la jusquiame, et l'on ne peut guère s'expliquer que de cette manière leur constante inefficacité en de certaines mains. »

La jusquiame, administrée à dose thérapeutique, est généralement considérée comme sédative, antispasmodique, narcotique. Elle est employée dans les névroses et les névralgies, dans les phlegmasies, dans certaines hémorrhagies, et contre quelques affections oculaires, etc.

L'emploi thérapeutique de la jusquiame était peu connu des anciens. Dioscoride l'administrait à l'intérieur pour calmer les douleurs. Celse en injectait le suc dans les oreilles contre l'otorrhée purulente, en faisait un collyre, et la donnait dans la phrénésie. A une époque moins éloignée, Craton, Fortis, Halidens, Hannius et Plater, en recommandaient la semence à l'intérieur, surtout dans le crachement de sang, à la dose de 60 centigr. à 1 gr. 30 centigr.

Ce ne fut véritablement qu'en 1762, par suite des travaux de Storck (2) sur les plantes vénéneuses, que la jusquiame prit rang dans la matière mé-

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, janvier 1857, p. 20.
(2) *Libell. de stramonio, hyosciamo*, etc., p. 28 et suiv.

dicale. Ce médecin la donnait dans les convulsions, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypochondrie, la manie, la toux convulsive, les névroses en général, et presque toujours avec des avantages que sa bonne foi ne permet pas de révoquer en doute, mais que l'enthousiasme a pu quelquefois exagérer. Il en portait progressivement la dose à 75 centigr. dans les vingt-quatre heures. Colin, qui en a fait usage dans les mêmes maladies, et dont le témoignage vient s'ajouter à celui de Storck, a été jusqu'à 1 gr. 20 centigr. par jour. Haller, Fothergill, Herwig, etc., ont confirmé par l'expérience les essais de Storck. Hufeland considère la jusquiame comme le plus doux des narcotiques; il le préfère à l'opium dans l'insomnie. C'est, suivant lui, un remède très-efficace contre les convulsions, l'éclampsie, la toux spasmodique. Le plus sûr moyen d'apaiser les spasmes dans les affections nerveuses, etc., est, dit ce célèbre praticien, de leur administrer la jusquiame, qui mérite la préférence sur l'opium, en ce qu'elle ne constipe pas comme lui, n'échauffe pas non plus, et exerce une action calmante toute spéciale sur le moral, ce qui est ici un grand point (1). Whytt donnait l'extrait de cette plante chaque soir à la dose de 8 à 20 centigr. dans les affections nerveuses. Stoll préférait ce médicament à l'opium dans la colique de plomb, parce qu'il calmait tout aussi bien les douleurs sans augmenter la constipation. Murray s'en est également bien trouvé dans cette dernière maladie. Frank (2) l'employait avec avantage dans l'hypochondrie, l'épilepsie et la paralysie; Gilibert et plusieurs autres praticiens, dans les convulsions et le tétanos; Amstrong et Hufeland, dans la coqueluche; Abramson, dans le *delirium tremens*. J'ai déjà fait mention d'une pommade composée de jusquiame, d'ail et de saindoux, que j'applique à la plante des pieds et dont je retire de bons effets dans le traitement de la coqueluche.

Divers auteurs ont donné à la jusquiame le titre d'*antimaniaque*. Dans ces dernières années, Michéa a fait des recherches sur le traitement de l'aliénation mentale par les divers narcotiques. La préparation dont il s'est servi est l'extrait fait avec les parties fraîches de la plante. Il y a soumis dix aliénés, dont neuf atteints de folie circonscrite, avec ou sans hallucinations, et un seul de délire général. Sur ces dix, la jusquiame en a guéri six, parmi lesquels il faut compter ce dernier, et a déterminé de l'amélioration chez un autre. La guérison est survenue entre trois et six semaines. La jusquiame n'a jamais été administrée au delà de 1 gr. par jour; en moyenne, la dose variait entre 50 et 70 centigrammes. Michéa note qu'elle a quelquefois produit de la constipation.

La jusquiame peut être substituée à l'opium dans beaucoup de cas de désordres nerveux où celui-ci ne peut être administré sans inconvénient. J'en ai eu un exemple chez un malade âgé de quarante-huit ans, d'un tempérament lymphatico-sanguin, d'une forte constitution et atteint, par suite de l'abus des spiritueux, du *delirium tremens*, avec hallucinations et parfois délire furieux. L'extrait gommeux d'opium, que j'emploie toujours avec succès en pareil cas, déterminait le vomissement et un état prononcé d'anxiété et d'exaspération. L'extrait aqueux de jusquiame noire, donné d'abord à la dose de 8 centigr. de trois heures en trois heures, et ensuite de deux heures en deux heures, fut bientôt supporté par l'estomac et produisit un calme suivi bientôt d'un effet sédatif qui amena le sommeil, une diaphorèse générale, la disparition du tremblement des membres et du délire, en un mot, le rétablissement complet dans l'espace de trois jours. J'ai pu, sur ce malade, porter la dose d'extrait de jusquiame à 1 gr. 20 centigr. dans les vingt-quatre heures : l'abus des liqueurs alcooliques explique cette tolérance.

(1) *Libell. de stramonio, hyosciamo*, etc.
(2) *Journal universel des sciences médicales*, t. XVII, p. 102.

Wauters cite un cas d'insomnie, par cause morale, où l'opium ayant été sans effet, l'extrait de jusquiame, préparé par épaississement du suc au moyen de la chaleur solaire, fut aussi employé à grande dose avec un succès remarquable.

Cette observation confirme l'opinion émise par divers auteurs, relativement à la nécessité, quand on veut provoquer le sommeil, de donner la jusquiame à dose double et même triple de celle de l'opium. Pour une appréciation exacte et comparative, Wauters aurait dû indiquer la dose à laquelle il avait porté l'administration de ce dernier médicament avant d'employer la jusquiame. S'il y a une grande analogie d'action entre la jusquiame et l'opium, il y a aussi dans leurs effets des différences remarquables : la jusquiame n'a pas, comme ce dernier, nous le répétons, l'inconvénient de suspendre les évacuations, ce qui la fait préférer lorsque la constipation est à redouter, comme dans l'hypochondrie, l'entérite chronique, etc. Les personnes qui ne peuvent prendre sans accidents graves la plus légère dose d'opium, supportent ordinairement très-bien la jusquiame.

C'est surtout contre les névralgies que la jusquiame a triomphé. Breiting, médecin à Augsbourg, a publié (1) l'histoire d'un tic douloureux de la face, qui, pendant cinq mois, avait résisté à tous les moyens possibles, et qui fut guéri par l'usage de l'extrait de jusquiame noire, préparé avec le suc de la plante. On faisait dissoudre 4 gr. de cet extrait dans une once d'eau de fleurs de camomille ; la dose était d'abord de dix gouttes et augmentait de quatre gouttes chaque heure. Par la suite, Breiting fit prendre à sa malade des pilules dans lesquelles il entrait 20 centigr. d'extrait de jusquiame, et elle prenait jusqu'à six de ces pilules par jour. Enfin, pendant deux traitements qui durèrent en tout huit mois, la malade prit la quantité énorme de 140 gr. d'extrait de jusquiame noire, et cet extrait était très-énergique, ainsi que Breiting s'en assura en l'employant chez d'autres malades. Les doses des médicaments stupéfiants, pour en obtenir l'effet qu'on en attend, doivent être d'autant plus élevées que la douleur est plus vive, que le spasme est plus prononcé ou que le système nerveux est plus exalté. Cette vérité physiologico-pathologique est confirmée par l'observation journalière des faits, parmi lesquels nous citerons, comme le plus saillant, le peu d'effet de l'opium donné à très-grande dose dans le tétanos.

Stoll, Chailli, Burdin, Méglin, citent des cas de guérison de névralgies diverses dans l'emploi de la jusquiame à l'intérieur. Tous les praticiens connaissent les pilules antinévralgiques de Méglin, composées d'extrait de cette plante, de celui de valériane et d'oxyde de zinc, dont on forme des pilules de 15 centigr.

Burdin prétend qu'avec la jusquiame seule il a obtenu les mêmes effets contre les névralgies qu'avec les pilules de Méglin. Cependant on peut croire qu'à dose élevée, ces pilules contiennent une assez grande quantité d'oxyde de zinc pour attribuer à celui-ci des effets qu'il a pu, de son côté, produire seul dans les névroses, et notamment dans l'épilepsie. Suivant Trousseau et Pidoux, Méglin a exagéré l'utilité de cette médication, qui ne leur a semblé d'une efficacité réelle que pour prévenir le retour des névralgies qui avaient été dissipées ou presque anéanties par d'autres médicaments. Quand la névralgie est superficielle, ces praticiens conseillent d'avoir recours de préférence à l'application locale de l'extrait de jusquiame, qui, suivant eux, a des effets beaucoup plus prompts que son administration à l'intérieur, ce qui est un point de similitude avec la belladone. Grimaud (2)

(1) *Journal de Hufeland*, 1807.
(2) *Journal général de médecine*, t. LXVI, p. 243.

combinait la jusquiame au camphre et au gayac contre les névralgies et le rhumatisme. Barbier vante la jusquiame administrée d'après la méthode endermique. Il fait appliquer un vésicatoire *loco dolenti*, qu'il panse avec de la pommade de jusquiame, à laquelle il associe celle de garou lorsqu'il veut entretenir la suppuration. Les feuilles fraîches de jusquiame appliquées sur la tête soulagent les douleurs névralgiques de cette partie. Cuites dans du lait et appliquées à l'épigastre, elles ont calmé instantanément une violente douleur gastralgique qui durait depuis six heures, et contre laquelle j'avais employé inutilement le laudanum à l'intérieur. J'ai eu aussi à me louer de ce topique sur l'hypogastre dans un cas de strangurie goutteuse, où l'application des sangsues au périné, les onctions opiacées, les bains tièdes généraux n'avaient produit qu'un soulagement momentané. — Je crois qu'un bain général fait avec une infusion de feuilles de jusquiame aurait chance de réussite dans le tétanos. Appliquées sur le front en cataplasme, elles soulagent à l'instant même dans la migraine. Wendt (1) conseille dans la céphalalgie nerveuse les frictions faites sur le front avec l'émulsion des semences de cette plante. On dit avoir calmé des douleurs odontalgiques et fait cesser de longues insomnies en faisant des frictions sur les tempes avec l'huile qu'on retire des semences de jusquiame. On recommande contre l'odontalgie de retenir dans la bouche la fumée produite par les graines de cette plante projetées sur des charbons ardents, ou celles de la plante sèche; mais ce moyen, devenu populaire, peut être suivi d'accidents; on l'a vu causer le délire et tous les symptômes de l'intoxication. J'ai connu une sœur de charité qui, pour calmer immédiatement les douleurs de dents, faisait tenir dans la bouche une pilule ainsi composée : semence de jusquiame 20 centigr., opium 20 centigr., semence de persil 10 centigr., sirop de pavot blanc quantité suffisante; broyez et faites une pilule. Une boulette de jusquiame broyée et introduite dans une dent douloureuse suffit souvent pour soulager immédiatement.

La jusquiame a été ordonnée avec avantage dans les inflammations de différentes espèces. Triboulet (2) l'a employée au début de ces affections pour les faire avorter. Administrée en extrait à la dose de 20 centigr., en deux heures, à un enfant de sept ans, il a guéri un croup sthénique; il obtint le même résultat chez un enfant de trois ans, auquel on ne fit prendre que 1 gr. en douze heures. Dans un troisième cas de croup, cet extrait n'a pas été moins efficace que dans les deux premiers. L'auteur recommande d'augmenter la dose de deux en deux heures, en commençant par 10 centigrammes. Reste à savoir si Triboulet n'a pas eu affaire au pseudo-croup seulement, et cela paraît de toute évidence. Ce médecin conseille aussi le même remède dans la pneumonie. Vaidy (3), qui est aussi parvenu à faire avorter diverses espèces d'inflammation au moyen de la jusquiame, n'en a retiré que peu d'avantages dans cette dernière affection. Les partisans de l'école italienne, enfin, emploient la jusquiame à haute dose comme hyposthénisante dans les inflammations des centres nerveux et des autres appareils organiques. Giacomini s'en est bien trouvé dans un cas de méningite aiguë, dans un autre cas de myélite cérébrale, et dans un troisième de rachialgie. J'ai employé avec succès dans un rhumatisme aigu, chez une femme âgée de trente ans, l'extrait de suc de jusquiame à doses graduellement augmentées jusqu'à celle de 20 centigr. toutes les quatre heures. Quoique la maladie fût intense et avec réaction fébrile, la guérison eut lieu vers le dixième jour. Je n'ai que ce seul fait à citer. Dans la chaude-pisse cordée, lorsque l'opium ne convenait pas, à cause de la constipation rebelle qu'il

(1) *Diss. hyosc. nigr. virt. med.* Erlangæ, 1797.
(2) *Bibliothèque médicale*, t. LVIII, p. 116.
(3) *Journal général de médecine*, t. LXXIV, p. 116.

produit, B. Bell tirait de grands avantages de la jusquiame administrée à plus forte dose qu'on ne le fait communément. Il donnait hardiment à un adulte de 40 à 80 centigr. de l'extrait, même la première fois, et portait ensuite la dose jusqu'à 75 centigr. à 1 gr., 1 gr. 25 centigr. et même 2 gr.

La jusquiame a été recommandée par Forestus dans les hémorrhagies. Plater l'employait contre les hémorrhoïdes qui fluaient trop. Storck l'a vue réussir une fois dans une hémoptysie. Avant les essais de Storck, Clauderus (*in* Mérat et Delens) l'avait employée contre la dysenterie, etc. Hartz (1) l'a prescrite dans les hémorrhagies, et surtout dans celles qui ont pour cause un état plus ou moins spasmodique ou un excès d'irritabilité, comme dans certaines hémoptysies. Ce médecin donne, dans ce cas, une infusion de feuilles fraîches de jusquiame dans quatre fois leur poids d'huile d'olive, dont il administre 1 cuillerée à café, mêlée avec 2 d'huile d'amandes douces. L'hémoptysie cesse après les premières doses, bien que les malades éprouvent parfois de légers vertiges. F. Hoffmann attribue à cette plante une vertu particulière contre l'hémoptysie. J. Frank la regarde comme efficace dans cette affection, quand elle est accompagnée de symptômes nerveux; il donne l'émulsion des semences ou l'extrait des feuilles. La même médication a réussi entre les mains de Caizergues (2) chez un sujet très-nerveux, atteint d'une hémoptysie très-active. « Quelques médecins, disent Trousseau et Pidoux, crurent devoir la conseiller en général dans les hémorrhagies ; mais il serait imprudent de compter sur ce moyen, qui est fort infidèle, tandis que la matière médicale nous en offre tant dans lesquels on peut avoir une grande confiance. »

On a présenté aussi la jusquiame comme pouvant agir sur le système lymphatique et comme utile dans les engorgements glanduleux. Gilibert dit en avoir retiré de grands avantages dans le squirrhe. Elle a été préconisée dans la phthisie et les affections tuberculeuses en général. Elle m'a été d'une grande utilité chez les phthisiques, associée à l'acétate de plomb, tant pour calmer la toux que pour combattre les sueurs. (Tompson (3) combine dans ce but l'oxyde de zinc à l'extrait de jusquiame, à la dose commune de 20 centigr. Coxe (4) en a retiré des avantages marqués, mais non constants.) Pilée et appliquée fraîche sur les engorgements lymphatiques, les tumeurs blanches, etc., elle y a produit des effets calmants et résolutifs analogues à ceux de la belladone.

Tournefort conseille, contre les engelures, l'exposition des parties affectées à la fumée produite par les semences projetées sur des charbons ardents.

Renard et Labrusse (5) ont obtenu de bons effets de la jusquiame contre la goutte et le rhumatisme. Ils l'employaient en cataplasme, associée à la mie de pain et au lait. Les feuilles de jusquiame bouillies dans le lait, ou ces feuilles broyées, rendues tièdes, ou cuites dans une feuille de choux, en topique, calment les douleurs du rhumatisme articulaire aigu. Ces applications m'ont toujours réussi. L'emplâtre de jusquiame était fréquemment employé par Hufeland, pour calmer les douleurs du rhumatisme. Ce médecin prescrit dans la *phlegmasia alba dolens*, quand les douleurs sont vives, des fomentations avec décoction de jusquiame à laquelle on ajoute un peu d'eau de Goulard. J'emploie fréquemment les cataplasmes et les fomentations de jusquiame dans les contusions, les entorses, les inflammations traumatiques,

(1) *Bibliothèque germanique*, t. VI, p. 240.
(2) *Bibliothèque médicale*, t. LXV, p. 407.
(3) *Gazette médicale de Lyon*, 1er octobre 1849, p. 450.
(4) *Boston med. and surg. Journ.*, 1859.
(5) *Ancien Journal de médecine*, t. XXVIII et XXIX.

les hémorrhoïdes enflammées ou douloureuses, les fissures, en général dans toutes les phlogoses externes, surtout au début, afin de les faire avorter. Pilée et appliquée tiède sur une orchite blennorrhagique très-aiguë, elle calma instantanément la douleur et fit avorter l'inflammation chez un jeune homme de vingt-deux ans, pour lequel je fus appelé en 1847. Depuis cette époque, j'ai mis en usage le même moyen dans plus de vingt cas analogues, et toujours avec succès. Je réussis également à enrayer ainsi la mammite, le panaris, le paraphimosis, les phlegmons quelconques à leur début. Dans l'été, je me sers, autant que possible, de la plante fraîche pilée; dans les autres saisons, je fais appliquer des cataplasmes composés de mie de pain et d'une forte infusion chaude de jusquiame faite à vase clos, en ayant soin de faire arroser fréquemment la partie malade avec cette dernière, afin d'entretenir ces topiques à une température qui en favorise l'effet.

La jusquiame a aussi fourni son contingent contre les affections oculaires. Cette plante dilatant la pupille comme la belladone, on s'est servi de son extrait comme de celui de cette dernière pour rendre plus facile l'opération de la cataracte. On cite même ses bons effets dans la cataracte commençante (1). Ce précieux végétal n'est pas moins utile dans l'iritis. Son extrait aqueux m'a réussi à l'intérieur et à l'extérieur, délayé en consistance sirupeuse, en friction autour des yeux, dans un cas d'iritis très-intense dont M. de Sept-Fontaines, de Calais, physicien distingué, membre correspondant de l'Académie des sciences, fut pris en 1818 après la disparition presque subite d'un accès de goutte, maladie dont il était atteint depuis longtemps, et qui se portait fréquemment et alternativement aux deux pieds. Dès le premier jour de l'emploi de la jusquiame, les douleurs se calmèrent; les pédiluves sinapisés, en rappelant l'affection arthritique, achevèrent la guérison, qui eut lieu au bout de huit jours de traitement. Je me suis bien trouvé aussi des applications chaudes de décoction de feuilles de cette plante, comme moyen accessoire, dans l'ophthalmie scrofuleuse-photophobique, surtout quand il y a occlusion spasmodique des paupières. — Dans les phlegmasies de l'iris survenues après l'opération de la cataracte, Schmidt (2) a obtenu de bons effets de l'usage interne et externe de l'extrait de jusquiame. Ce même moyen peut prévenir les adhérences de l'iris et l'occlusion de la pupille qui suivent quelquefois cette opération, et empêcher même de graves phlegmasies du globe de l'œil. Hufeland prescrit dans l'ophthalmie scrofuleuse des fomentations avec une décoction tiède de fleurs de mauves et de fleurs de jusquiame, à laquelle on ajoute un peu d'eau distillée de laurier-cerise; et chaque jour, une ou deux fois, on enduit le bord interne des paupières de pommade antiophthalmique au précipité (deutoxyde de mercure). L'usage simultané de l'extrait de jusquiame en onctions sur les paupières et de l'hydrochlorate de baryte à l'intérieur, dissipe en peu de jours la photophobie scrofuleuse.

La jusquiame a eu ses détracteurs. Greding (*in* Ludwig) se fonde sur des expériences contradictoires et dépossède cette plante des propriétés reconnues par Storck. Suivant Fouquier, on a exagéré son action, elle n'est pas narcotique, ses propriétés sont vagues, et rien ne prouve son efficacité dans les névroses. Ses heureux effets, constatés par tous les auteurs que nous avons cités, ont été niés par Ratier (3). « Mais les expériences de ce médecin, disent avec raison Trousseau et Pidoux, faites sur des malades qui souvent ne prenaient pas les médicaments prescrits, et dans des maladies où les bons esprits ont nié l'emploi de la jusquiame, ne peuvent rien contre les résultats d'une expérimentation sévère et consciencieuse. »

(1) *Bulletin des sciences médicales.* Ferussac, t. II, p. 253.
(2) *Bibliothèque médicale*, t. XXIII, p. 105.
(3) *Archives générales de médecine*, 1823, t. I, p. 297.

(L'HYOSCIAMINE, autrefois appelée *jusquiamine*, dilate la pupille, ainsi que, dès 1825, Reisinger l'a établi par des expériences sur les animaux (1).

Au point de vue toxicologique, l'alcaloïde représente, avec une activité plus grande, la plante elle-même.

En thérapeutique, Schroff est, croyons-nous, le premier et le seul qui l'ait ordonnée comme hypnotique et sédatif dans les bronchites, etc., à la dose de 1 à 3 milligr. Runge, Reisenger, Gulz et Honold (2) s'en sont servis à l'intérieur comme agent dilatateur des sphincters, et surtout de l'iris dans les cas d'iritis, de synéchie au début, pour faciliter l'opération de la cataracte, etc.

Lemattre, dans son mémoire couronné en 1865 par l'Académie des sciences, a étudié l'action physiologique de l'hyosciamine et des autres alcaloïdes des solanées. (Voyez BELLADONE, p. 210.) Celui qui nous occupe possède le pouvoir mydriatique le plus faible sous le rapport de la durée et de la rapidité d'action.)

JUSQUIAME BLANCHE. *Hyosciamus albus*, L. *Hyosciamus albus major*, C. Bauh., Tourn. Croît dans le Midi de la France (le Languedoc, vers Orange, le long du Rhône, aux bords des chemins).

Description. — Tige moins élevée. — Feuilles obtuses, moins allongées, plus velues.— Fleurs d'un blanc jaunâtre, plus petites, ne s'épanouissant qu'au mois d'août.

La jusquiame blanche jouit des mêmes vertus que la noire. Les anciens la regardaient comme moins active, moins irritante que cette dernière, et la prescrivaient de préférence contre la goutte, les douleurs en général, les toux, les hémorrhagies, etc. Nous ajouterons que Poutangon et Suisset (3) en ont obtenu des résultats avantageux dans le resserrement spasmodique de la pupille, et que Chancl (4) s'est bien trouvé de son emploi à l'extérieur dans la réduction des hernies et du paraphimosis.

La JUSQUIAME DORÉE, *Hyosciamus aureus*, L., et la JUSQUIAME DE SCOPOLI, *Hyosciamus scopolia*, Weld, que l'on peut cultiver dans nos jardins, ont des propriétés analogues aux deux espèces précédentes.

LAICHE DES SABLES. Carex arenaria. L.

Carex repens. BELL. — *Sarsaparilla Germanica.* OFF., MURR.

Salsepareille d'Allemagne,— salsepareille des pauvres,— carex des sables, — chiendent rouge, herbe à couteau.

CYPÉRACÉES. Fam. nat. — MONOÉCIE TRIANDRIE. L.

Cette plante vivace (Pl. XXIII) vient dans les dunes et les sables maritimes. Elle est très-commune dans les dunes de la Picardie, de la Belgique, du Languedoc, etc.; elle est très-abondante dans les dunes des environs de Boulogne-sur-Mer; elle fixe les sables.

Description. — Racines : rhizôme ou souche souterraine horizontale, rampante, longue de 60 à 90 centimètres, articulée, recouverte de graines longues et noirâtres ou de filaments verticillés qui en sont les débris, blanchâtre intérieurement. — Tige de 3 à 5 décimètres, souvent courbée, triangulaire et rude sur les angles. — Feuilles planes, un peu carénées, étroites et rudes en leurs bords et sur le dos. — Fleurs roussâtres (mai-juin-juillet); six à neuf locustes (épillets), oblongues-lancéolées, aiguës, alternes, rapprochées et disposées presque sur deux rangs; bractées ovales, aiguës, roussâtres et scarieuses en leurs bords, dont l'inférieure ou quelquefois les inférieures

(1) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, juillet 1825, p. 260.
(2) *Die neueren Arzneimittel.* Erlangen, 1851, p. 173.
(3) *Journal de Corvisart et Leroux*, t. XIV, p. 136.
(4) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, t. II, p. 86.

prolongées en une foliole sétacée ; les locustes inférieures femelles, les supérieures mâles, les intermédiaires androgynes. — Capsules ovoïdes, aiguës, un peu comprimées, munies d'ailes membraneuses vers le sommet et ciliées en leurs bords.

Parties usitées. — La racine ou rhizôme.

Récolte.— Ne présente rien de particulier. Elle sert souvent à falsifier la salsepareille, de laquelle on la distingue par son écorce moins épaisse et moins ridée.

[**Culture.** — La laiche exige des terrains très-légers, chauds et sablonneux; on la propage par division de la souche.]

Propriétés chimiques. — La racine, d'une saveur nulle ou un peu camphrée, est d'une odeur légèrement aromatique. D'après l'observation de Weldenow (1), cette racine fraîche sent un peu la térébenthine. Gleditsch lui trouve l'odeur du pin.

D'après Murray, Reuss (2), Gleditsch, la laiche des sables serait supérieure à la salsepareille, à laquelle Merz (3), qui lui donne de grands éloges, propose de la substituer. Suivant Sainte-Marie, les propriétés de cette plante seraient absolument les mêmes que celles de la salsepareille de Portugal. Il est à désirer que de nouvelles expériences viennent confirmer ces assertions et affranchir la France des sommes qu'elle paye à l'étranger pour la salsepareille, que l'on trouve souvent falsifiée dans le commerce.

LAITERON. Sonchus oleraceus. L.

Laitron.

Chicoracées. — Lactucées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

Description. — Plante vivace, lactescente. — Tige ramifiée, à rameaux épais. — Feuilles laciniées, alternes; pédoncule cotonneux. — Calices lissés. — Fleurs (juillet-août) jaunes, réunies en grand nombre sur un même capitule dont l'involucre est formé de bractées sur plusieurs rangs et imbriquées, souvent renflé à sa base. — Réceptacle nu, fovéolé. — Fruits : akènes non prolongés en bec, comprimés, couronnés par une aigrette sessile, molle, très-blanche, formés de soies très-fines sur plusieurs rangs, réunies par faisceaux à leur base.

Parties usitées. — La plante entière, le suc.

Culture. — N'est pas cultivée; pourrait être reproduite par semis.

(Inusité de nos jours en France, le laiteron était autrefois en grand honneur; il est encore employé fréquemment en Orient.

Pline dit que « le *sonchus* renferme un suc salutaire qui calme les douleurs d'entrailles et augmente le lait des nourrices. » On croit communément dans nos campagnes qu'il active la sécrétion laçtée chez les bestiaux. Les Orientaux usent du jus de la plante cuite, en boissons laxatives et adoucissantes dans les affections chroniques des organes digestifs et de leurs annexes.

A l'extérieur, la plante entière est émolliente; on peut l'employer en cataplasmes; à l'île de Chypre, on froite les affections cutanées chroniques, dartreuses (psoriasis, lichen, herpès, etc.), avec une étoffe de laine rouge, jusqu'à ce que le sang sorte; on humecte alors les points malades avec le suc laiteux de la plante, fraîchement exprimé.

Nous citerons les espèces voisines *S. arvensis* et *S. maritimus*.)

---

(1) *Flora berola.*
(2) *Nov. act. nat. curios.*, t. VII, p. 10.
(3) *Diss. de caricibus sarsaparillæ succedaneis.* Erlangæ, 1784.

LAITUE. Lactuca sativa. L.

Herbe des sages, des philosophes (Galien).

Synanthérées. — Chicoracées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

Cette plante annuelle, créée pour ainsi dire par l'industrie humaine, et dont on ne connaît pas bien l'origine sauvage, est cultivée dans tous les jardins et connue de tout le monde. On en connaît trois espèces bien distinctes et très-constantes : la laitue pommée, la laitue romaine et la laitue frisée.

Parties usitées. — Tiges, feuilles et fruits.

Récolte. — Les tiges et les feuilles sont employées fraîches; les semences sont récoltées à leur maturité.

[**Culture.** — Il existe un nombre considérable de variétés de laitue; on les sème à diverses époques selon qu'elles sont plus ou moins hâtives, on les repique en place et on les arrose fortement et fréquemment.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante contient un suc propre, renfermant, suivant Quevenne, un principe amer soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther; de l'albumine, du caoutchouc, de la cire, un acide indéterminé, quelques sels.— L'eau distillée de laitue précipite en grande partie l'extrait d'opium, qui se dissout au contraire dans l'eau distillée simple. Ainsi, versée dans une solution concentrée d'extrait d'opium, l'eau distillée de laitue y produit très-abondamment une sorte de *coagulum* gris foncé, qui se dépose au fond du vase. La solution aqueuse d'opium brut éprouve un effet analogue par le même mélange, quoique moins fortement que l'extrait. Ce fait est important à recueillir pour les médecins qui prescrivent ce mélange et qui pourraient l'attribuer à la négligence du pharmacien ou à l'impureté de l'opium.

LACTUCARIUM. Suc laiteux épaissi qui s'écoule naturellement d'incisions pratiquées à la tige de la laitue cultivée. On a prétendu que ce produit était plus actif que la thridace. Voici comment on l'obtient. A l'époque de la floraison, des ouvrières pratiquent des incisions horizontales à la plante, et recueillent dans un verre le suc qui s'en écoule. Ce suc se coagule très-promptement; on le divise en petits pains ou par tranches, on l'expose dans cet état au soleil; il se dessèche rapidement, en perdant 71 pour 100 de son poids, et en se couvrant quelquefois d'efflorescences de mannite. On lui donne la forme de petits pains qui sont d'environ 30 à 50 gr. A l'intérieur, la teinte de ce produit est plus ou moins brune; sa cassure est résineuse et jaunâtre lorsque la dessiccation a été rapide : dans le cas contraire, elle est d'un brun plus ou moins foncé. Il a une odeur forte et caractéristique, une saveur très-amère. Divisé dans l'eau, le lactucarium donne une solution qui prend sous l'influence des alcalis une teinte rose caractéristique, et l'amertume ne tarde pas à disparaître complétement, sans qu'un acide puisse le faire revenir. Autrement l'eau dissout peu de la substance du lactucarium, la matière soluble étant fortement retenue par de la cire et de la résine. Mais il n'en est pas de même avec l'alcool. L'alcool à 56 degrés, toutefois, est celui qui a paru à Aubergier le plus apte à s'emparer de la matière active du lactucarium. Le lactucarium contient : *lactucine* (matière amère neutre, cristallisable); asparamide; mannite (matière prenant une couleur verte par les sels de fer); résine indifférente; acide ulmique? cérine? myricin; pectine; albumine. Oxalate acide de potasse; malate de potasse; nitrate de potasse; sulfate de potasse; chlorure de potassium; phosphate de chaux; phosphate de magnésie; oxydes de fer, de manganèse; silice (Aubergier). (Il règne encore trop d'obscurité sur la réelle existence de la lactucine, les avis sont trop partagés sur sa définition, pour que nous accordions à ce prétendu principe plus qu'une citation. Elle a été plus spécialement étudiée par Mouchon, de Lyon.)

Substances incompatibles. — Les alcalis.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction des feuilles et de la tige, 30 à 60 gr. et plus.
Eau distillée (1 sur 2 d'eau), 60 à 120 gr. (doit être préparée avec la plante en fleurs) et comme excipient de potions calmantes.
Suc exprimé, 8 à 15 gr. et plus.
Extrait, 2 à 8 gr. et plus, en potion, pilules, etc.
Semence en poudre, 2 à 4 gr.
A l'extérieur. — Décoction de quantité suffisante pour collyre, topique sédatif, cataplasmes.

THRIDACE. — Prenez de la laitue montée, près de fleurir; enlevez les feuilles, qui servent à préparer l'eau distillée de cette plante;

pilez les tiges dans un mortier; passez le suc à travers un linge, et faites-le évaporer à l'étuve, en couches minces dans des assiettes.

A l'intérieur. — Sirop de thridace (7 sur 60 d'eau et 500 de sirop de sucre bouillant), 15 à 60 gr. en potion, tisane, etc. — Très-employé.

Teinture de thridace, 1 à 4 gr. et plus, en potion.

A l'extérieur. — 50 centigr. à 2 gr. en collyre, lavement, etc.

LACTUCARIUM. — A l'intérieur. — Pilules de lactucarium, 25 centigr. à 1 gr.

Pilules d'extrait alcoolique, 15 à 30 centigr. et plus.

[Aubergier, qui a su tirer un grand parti du lactucarium, l'associe depuis longtemps avec l'opium. C'est à celui-ci que les prétendues préparations du lactucarium doivent leurs propriétés. Voici la formule du sirop, qui a été adoptée par la commission du Codex sous le nom de :

Sirop de lactucarium opiacé. — Extrait alcoolique de lactucarium, 1 gr. 50 centigr.; extrait d'opium, 75 centigr.; sucre blanc, 2000 gr.; eau de fleurs d'oranger, 40 gr.; eau distillée, 9 gr. 5 centigr.; acide citrique, 75 centigr. Dissolvez l'opium avec l'eau de fleurs d'oranger et filtrez.]

Teinture alcoolique (1 sur 16 d'alcool), 50 centigr. à 2 gr. en potion.

A l'extérieur. — 50 centigr. à 2 gr. en collyre.

Teinture, 4 à 15 gr. en frictions.

La laitue est émolliente, calmante, antispasmodique, diurétique et légèrement hypnotique. Elle est fréquemment employée dans les phlegmasies aiguës, les névroses (hystérie, hypochondrie, dysménorrhée nerveuse, mélancolie, toux spasmodique, gastralgies, etc.). Martial, qui était quelquefois admis à la table des grands, avait recours à la laitue pour se rafraîchir les entrailles. Il l'appelait le repos de la bonne chère : *Grataque nobilium requies lactuca ciborum.*

Les propriétés calmantes de la laitue étaient connues des anciens. Hippocrate en faisait usage. Celse la plaçait à côté de l'opium et la donnait aux phthisiques. Galien, vieux et fatigué de ses longs travaux, la mangeait en salade le soir afin de se procurer un bon sommeil. Cette manière de terminer le souper fut longtemps en usage chez les Romains, et a pu être transmise, pendant la guerre des Gaules, aux communes rurales de nos provinces du Nord (ancienne Morinie), où elle existe encore. Suétone rapporte qu'on éleva une statue à Musa, médecin d'Auguste, pour avoir guéri cet empereur de la mélancolie, en lui faisant manger de la laitue. Elle est souvent l'excipient des potions calmantes. Les vertus thérapeutiques de cette plante étaient depuis longtemps oubliées lorsque Lanzoni, médecin du XVIIe siècle, les remit en honneur. Ce médecin cite le fait d'un homme âgé de quarante ans, qui s'était guéri d'une affection hypocondriaque invétérée, en mangeant de la laitue à midi et au soir (1). On lit dans les *Mémoires de la marquise de Créquy* (2), qu'Emilie de Breteuil, marquise Duchâtelet, parvint à guérir son fils d'une affection convulsive en lui faisant avaler des flots de suc de laitue. J'ai vu la décoction concentrée de laitue pommée ou de laitue romaine, vulgairement appelée *chicon*, prise en grande quantité, produire une diurèse qui faisait disparaître en peu de jours l'anasarque. Cette même décoction m'a réussi dans la néphrite calculeuse et surtout dans l'ictère. Une jeune fille, âgée de dix-huit ans, domestique, bien réglée, jouissant habituellement d'une bonne santé, était atteinte depuis trois mois d'une jaunisse très-prononcée, sans engorgement hépatique, mais parfois avec douleur et tension à l'épigastre. Elle avait employé inutilement les laxatifs (la crème de tartre, à la dose de 15 gr. tous les deux jours, l'eau de Sedlitz, la magnésie), les diurétiques (tisane de racine d'asperge, de chardon-roland, nitrée), les fondants (pilules de savon, de rhubarbe, d'extrait de pissenlit). Une forte décoction de laitue, prise chaque jour, à la dose d'un litre, dissipa la maladie en moins de huit jours. Depuis le mois de juillet 1853, époque où j'ai recueilli ce fait, cette jeune fille a continué de jouir d'une bonne santé. — Les anciens croyaient que la laitue avait une propriété déprimante sur la

(1) *Ephem. germ.*, déc. 3, ann. II, obs. 34.
(2) Tome I, p. 106.

puissance génératrice, et qu'elle était nuisible à la fécondité. Ce préjugé s'est répandu chez les peuples modernes, et bien des gens se défient encore de la laitue comme du nénuphar. Il suffit, pour se rassurer à cet égard, de voir les villageois manger tous les soirs une ample salade de laitue au milieu d'une nombreuse famille.

A l'extérieur, on emploie la laitue cuite en cataplasme dans l'ophthalmie aiguë, dans les inflammations superficielles, l'érysipèle, etc. On en donne aussi la décoction en lavement dans les irritations intestinales.

La Thridace, quoique aussi active que le lactucarium, a été presque entièrement abandonnée, malgré les éloges qui lui ont été prodigués par François (1) qui, la croyant très-énergique, ne l'administrait qu'à la dose de 1 à 5 centigr. J'ai pu en administrer à grandes doses (15 gr. par jour) sans produire une sédation marquée, excepté toutefois chez les sujets qui, ne pouvant supporter sans inconvénient les moindres doses d'opium, sont très-accessibles à l'effet des calmants les moins actifs.

Le Lactucarium, tel qu'on l'obtenait par incision, suivant le procédé de Coxe, était regardé par ce médecin et par Duncan (2) comme ayant beaucoup d'analogie avec l'opium, sans en avoir les inconvénients. Scudamore et Anderson disent l'avoir employé avec avantage dans la goutte ; Anderson, dans l'asthme spasmodique, la coqueluche, la gastralgie, le rhumatisme, la goutte, etc.; Rothamel (3), dans la dysenterie et le ténesme; Bricheteau (*in* Mérat et Delens), dans les toux convulsives, etc. Quoi qu'on ait dit des propriétés de cette préparation, il faut avouer que ses effets n'ont point été confirmés par tous les praticiens : j'ai pu moi-même la donner à dose élevée sans être plus heureux qu'avec la thridace.

Le lactucarium d'Aubergier, quoique préparé avec le plus grand soin et exhalant une odeur vireuse insupportable, ne paraît pas non plus avoir répondu aux espérances qu'il avait fait concevoir. Quelques malades auxquels Trousseau et Pidoux l'avaient administré à la dose de 2 à 4 gr. ont éprouvé une sorte de calme ; mais il a été impossible à ces praticiens de lui trouver des propriétés qui méritassent les éloges qu'on lui avait donnés. Aussi ne comprennent-ils pas pourquoi Martin-Solon (4), expérimentateur éclairé et thérapeutiste habile, a pu dire que 30 gr. de sirop de laitue pouvaient équivaloir, pour les effets, à 15 gr. de sirop de pavot blanc.

Des observations recueillies par Caron, élève interne en médecine à l'hôpital Sainte-Marguerite, service de Marotte, ne sont pas de nature à donner une haute idée de ce médicament. Caron a lui-même distribué et fait prendre les pilules de lactucarium. Chacune de ces pilules contenait 10 centigr. d'extrait hydro-alcoolique. Cet extrait avait été préparé à la pharmacie centrale des hôpitaux par Aubergier, avec du lactucarium de sa récolte. Elles ont été données en plusieurs jours à seize malades, et les effets produits et scrupuleusement observés ont abouti aux conclusions suivantes : « Ces expériences confirment ce que l'on savait du peu d'activité du lactucarium : 20 centigr. d'extrait hydro-alcoolique ont été la plus petite dose qu'il eût fallu administrer pour obtenir un effet appréciable; bientôt on a été forcé de doubler, de tripler et plus encore.

« Pour obtenir le même effet avec le sirop préparé suivant la formule qui a été adoptée par l'Académie de médecine, il faudrait faire prendre aux malades 100, 200, 300 gr. et plus de sirop. Si l'on voulait avoir une prépa-

(1) *Archives de médecine*, juin 1825.
(2) *Journal d'Edimbourg*, t. XVIII, p. 113.
(3) *Heidelberger klinische Annalen*, t. V.
(4) *Bulletin de thérapeutique*, t. IX, 1835.

ration plus active, alors le sirop aurait une saveur très-amère et une odeur nauséabonde des plus désagréables. Sauf donc pour les enfants et quelques individus très-impressionnables, le sirop de lactucarium est un médicament insignifiant, mais aussi inoffensif. Ce n'est pas sous cette forme que le lactucarium devrait être prescrit, mais sous celle d'extrait hydro-alcoolique, en pilules, à la dose de 20 à 30 centigr., qu'il faudra bientôt augmenter (1).

[On ne peut accorder qu'une médiocre confiance aux observations publiées en faveur des bons effets thérapeutiques des préparations de lactucarium ; parce que, pendant longtemps et sans que l'on s'en doutât, l'opium était associé à cet extrait].

(La Lactucine a été reconnue par les médecins de Lyon comme reproduisant les propriétés du lactucarium).

LAITUE VIREUSE. Lactuca virosa. L.

Lactuca sylvestris odore viroso. C. Bauh. — *Lactuca sylvestris lato folio, succo viroso.* J. Bauh. — *Lactuca sylvestris odore opii.* Ger. *Lactuca endivia foliis odore viroso.* Park.

Synanthérées. — Chicoracées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale.

Plante bisannuelle (Pl. XXIII) qui habite les lieux incultes, les décombres, le long des haies, sur le bord des champs, des chemins, des fossés.

Description. — Racine pivotante. — Tige dressée, glabre, cylindrique, se ramifiant vers le sommet et formant un corymbe chargé de fleurs. — Feuilles alternes, amplexicaules ; les inférieures grandes, arrondies et ondulées ; les supérieures petites, aiguës et pinnatifides. — Fleurs jaunes disposées en corymbe terminal, médiocrement pédicellées (juin-juillet). — Calice presque cylindrique, composé d'écailles imbriquées, membraneuses à leurs bords. — Réceptacle glabre, ponctué, recevant vingt à vingt-cinq demi-fleurons hermaphrodites, à languette tronquée et denticulée au sommet. — Cinq étamines. — Un style à deux stigmates. — Fruit : akènes ellipsoïdes couronnés par une aigrette soyeuse, capillaire, pédicellée.

Parties usitées. — L'herbe.

Récolte. — Un peu avant la floraison.

[**Culture.** — La laitue vireuse se reproduit par semis que l'on fait en pépinières et que l'on repique en place.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante est d'une odeur vireuse désagréable, d'une saveur amère et âcre, et contient dans toutes ses parties un suc lactescent très-abondant. Ce suc, analysé par Walz, contient de la lactucine, une matière grasse fusible à 125 degrés, d'odeur de laitue ; une autre graisse fusible à 75 degrés, une résine insipide, une résine âcre ; une matière brune analogue à l'ulmine ; une autre matière brune qui paraît avoir quelque propriété alcaline ; de l'acide oxalique.

La *lactucine* est cristallisée, d'une saveur amère, soluble dans 60 à 80 parties d'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Suc, de 20 centigr. à 60 gr. progressivement.
Teinture (1 de feuilles fraîches ou de suc sur 2 d'alcool à 36 degrés), de 50 centigr. à 5 gr. en potion.
Extrait aqueux, de 10 centigr. à 5 gr. en pilules, potions, etc.
A l'extérieur. — Décoction, en fomentations, feuilles en cataplasmes.
Teinture, en frictions, etc.

La laitue vireuse a toujours été regardée comme beaucoup plus narcotique que la laitue cultivée. Les anciens, suivant Dioscoride, faisaient sécher au soleil le suc laiteux, que l'on extrait par incision ou par écrasement de la laitue vireuse parvenue à sa maturité, et ce suc était mêlé à l'opium, soit

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, 1856, t. LI, p. 502.

pour modifier son action, soit pour le sophistiquer. Cette plante a toujours passé pour vénéneuse ; mais les expériences récentes d'Orfila prouvent qu'il faut des doses énormes de son extrait pour causer l'intoxication, même chez les chiens de petite taille. Il faut, suivant Trousseau et Pidoux, l'administrer à la dose de 4 à 8 gr. pour obtenir un effet stupéfiant analogue à celui que produit l'ingestion de 2 centigr. 1/2 à 5 centigr. d'opium.

Le suc épaissi de laitue vireuse, préparation la plus active, est moins excitant que l'opium, et n'a pas, comme ce dernier, l'inconvénient de produire la constipation. Cet extrait est calmant, diurétique, diaphorétique et légèrement laxatif. A dose assez forte, il produit des nausées, des évacuations alvines, et souvent, surtout dans les cas d'œdème ou d'hydropisie, une augmentation notable dans la sécrétion urinaire. On l'a administré avec avantage dans l'ascite et l'anasarque, dans les engorgements des viscères abdominaux, l'ictère, les phlegmasies chroniques des organes digestifs, les fièvres intermittentes, les coliques hépatiques, l'angine de poitrine, l'asthme, la toux, les irritations de poitrine, le catarrhe pulmonaire, la phthisie, etc., et, comme succédané de l'opium, dans les névroses.

Durand (1) a proposé la laitue vireuse, qui alors était presque oubliée, comme un médicament efficace contre une foule de maladies chroniques, au nombre desquelles il signale particulièrement la colique hépatique, l'hydropisie, les fièvres intermittentes. Collin (2) assure s'être toujours servi de cette plante avec avantage contre les obstructions viscérales, l'ictère, et surtout contre l'hydropisie. Suivant cet auteur, elle excite les urines, souvent la sueur, et facilite les déjections alvines. Quarin (3), au contraire, n'en obtint aucun succès dans l'hydropisie, et attribua les résultats heureux rapportés par ses prédécesseurs aux médicaments énergiques auxquels on l'avait associée. Schelinger, de Francfort (4), a préconisé le suc épaissi de laitue vireuse dans l'angine de poitrine; il rapporte six observations constatant les bons effets de ce médicament contre cette affection. Il en donne d'abord 10 centigr. plusieurs fois par jour, et augmente graduellement la dose.

Toël (5) a obtenu de grands succès de la laitue vireuse unie à la digitale dans l'hydrothorax symptomatique d'une affection du cœur. Roques a employé l'extrait de cette plante dans les irritations de poitrine, dans l'asthme, dans certains cas de phthisie, de catarrhe pulmonaire chronique ; il lui reconnaît une action sédative, mais inférieure à celle de l'opium et à celle des solanées vireuses, telles que la jusquiame, la belladone, etc. La meilleure manière de préparer cet extrait consiste, d'après le même praticien, à concentrer au bain-marie le suc qui s'écoule des blessures faites à la plante : il le donne à la dose de 10 centigr., répétée toutes les deux heures. Vaidy (6) s'est bien trouvé de cet extrait à la dose de 20 à 30 centigr. dans des douleurs violentes de l'estomac. Ce médicament est, suivant lui, manifestement sédatif, et n'a point, comme l'opium, l'inconvénient d'arrêter les évacuations alvines.

J'ai plusieurs fois employé la laitue vireuse dans l'hydropisie sans en obtenir un succès bien constaté. Il est vrai que je ne l'ai point associée à d'autres médicaments diurétiques, auxquels on doit le plus souvent attribuer les résultats heureux qu'on a pu obtenir. Il n'en est pas de même de l'effet de la laitue vireuse dans les maladies nerveuses, contre lesquelles elle peut être employée avec succès. Si elle est loin d'avoir l'activité de l'opium, elle

(1) *Histoire de la Société royale de médecine*, t. II, p. 297.
(2) *Observ. circa morb. et lact. sylv. contra hydropem vires*, 1780.
(3) *Mémoires de la Société royale de médecine*, 1777, p. 297.
(4) *Annales de médecine d'Altemboury* et *Journal général de médecine*, t. XL, p. 232.
(5) *Journal universel des sciences médicales*, t. XLVII, p. 127.
(6) *Mémoire de médecine et de chirurgie militaires*, t. XIII, p. 144.

n'en a pas non plus les inconvénients, et doit lui être préférée dans certains cas et chez certaines personnes. On peut l'administrer à une dose beaucoup plus élevée qu'on ne croit généralement. Je commence par celle de 20 centigrammes, et j'arrive promptement à celle de 60 centigr. Je suis parvenu à en faire prendre 8 gr. par jour à une femme atteinte de douleurs gastralgiques, et chez laquelle la plus légère dose d'opium provoquait le vomissement.

Je me suis toujours très-bien trouvé de l'extrait de laitue vireuse, préparé avec le suc épaissi, dans tous les cas où l'opium est indiqué, mais non supporté par les malades. Ce médicament convient aussi beaucoup mieux que l'opium dans les inflammations chroniques douloureuses, telles que celles du foie, des intestins et surtout du péritoine; il agit à la fois comme calmant et comme légèrement laxatif, deux qualités que l'on rencontre bien rarement dans la même substance. J'associe avec avantage l'extrait de laitue vireuse à la digitale dans les cas d'ascite causée par la phlegmasie chronique du péritoine, dans l'épanchement pleurétique, et toutes les fois que dans les hydropisies il y a engorgement douloureux d'un ou de plusieurs viscères, lésion des reins, ou néphrite albumineuse, irritation gastro-intestinale, etc.

J'ai retiré de grands avantages de ce médicament dans les lésions organiques de l'estomac. Mme la vicomtesse de Montbrun, âgée de soixante-quatorze ans, d'un tempérament sanguin, d'une bonne constitution, était atteinte depuis huit mois environ d'une affection très-douloureuse de l'estomac, d'abord avec digestions pénibles, ensuite avec vomissements des aliments ingérés. Appelé, le 13 décembre 1852, je trouve la malade dans l'état suivant : émaciation, altération des traits, teint jaunâtre, expression de souffrance, affaiblissement, pouls régulier, assez développé, contrastant, quoique non fébrile, avec l'absence presque complète d'alimentation; haleine très-fétide, constipation opiniâtre, et parfois, depuis quelques jours, déjections accompagnées de caillots sanguins, mélœniques, plus ou moins abondants; douleur à la partie supérieure de l'épigastre, circonscrite, sensible au toucher, occupant l'espace d'une pièce de 5 francs, s'étant fait sentir graduellement depuis le début de la maladie, et que la malade compare à une plaie, qui, dit-elle, lui fait vomir tout ce qu'elle prend. Cet état, aggravé par l'abus des purgatifs et des toniques, est arrivé à tel point qu'une cuillerée de bouillon provoque le vomissement et propage la douleur, avec spasme, dans toute l'étendue de l'œsophage. Le lait et quelquefois l'eau froide sucrée, pris par demi-cuillerées de deux heures en deux heures, sont les seules boissons que l'estomac tolère le plus souvent. L'opium gommeux, le sirop de codéine, donnés à faibles doses répétées, ont constamment augmenté les douleurs et le vomissement. Je fais appliquer un emplâtre d'extrait d'opium *loco dolenti*, et je prescris 10 centigr. d'extrait de laitue vireuse dans de l'eau sucrée. La dose de cet extrait est portée dès le lendemain à 30 centigr. sans occasionner de douleur ni de vomissement. J'arrive progressivement et en six jours à la dose de 1 gr. 25 centigr., à prendre en deux fois dans la journée. Dès lors, la douleur diminue, les vomissements deviennent plus rares, la constipation cesse, une selle molle a lieu chaque jour; la malade peut tripler la quantité de lait et y ajouter même parfois un peu d'arrow-root. Après un mois, la dose d'extrait, graduellement augmentée, est de 10 gr., et de 15 gr. au bout de quarante-cinq jours. A cette époque, les vomissements ont complétement cessé, et la douleur se fait rarement sentir. Les aliments féculents sont donnés par petites demi-tasses; le jaune et le blanc d'œuf, battus avec du sucre, sont pris par demi-cuillerées plusieurs fois par jour. Enfin, les fonctions digestives se rétablissent de plus en plus; la malade reprend peu à peu une nourriture solide (pain et viande); ses forces reviennent assez rapidement, et la guérison se complète dans l'espace de trois mois environ.

Tout fait croire, dans ce fait intéressant, à l'existence d'un ulcère simple de l'estomac guéri par l'usage de l'extrait de laitue vireuse, que je n'avais d'abord prescrit que comme palliatif, convaincu que j'avais affaire à une lésion incurable. Je dois faire remarquer que Cruveilhier (1) n'avait pas encore publié son important travail sur ce genre de lésion.

Dans les affections cancéreuses, surtout celles de l'utérus, j'ai adopté l'usage de l'extrait ou plutôt du suc épaissi de laitue vireuse, de préférence aux extraits de jusquiame, d'aconit, de stramoine. L'usage prolongé de ces dernières plantes n'est pas toujours sans inconvénient; il anéantit les fonctions de l'estomac, qu'il irrite et enflamme à la longue. Les doses élevées auxquelles on est obligé de porter progressivement ces poisons produisent quelquefois une véritable intoxication lente, manifestée par des douleurs dans le tube digestif, des vomissements, des tremblements, des vertiges, des hallucinations, des rêvasseries, la stupeur, la congestion cérébrale, etc.

LAMIER BLANC. Lamium album. L.

Lamium vulgare album. Tourn. — *Lamium vulgare album, sive archangelica.* Park. — *Urtica iners, sive lamium primum.* Dod. — *Galeopsis.* Cam. *Urtica mortua.* Trill. — *Archangelica alba.* Black.

Ortie blanche, — ortie morte, — lamion, — archangélique.

Labiées. — Stachidées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Le lamier ou ortie blanche, plante vivace, croît abondamment le long des haies, des chemins, dans les bois, les décombres, où elle se fait remarquer par la blancheur de ses fleurs et par la vigueur de sa végétation. Les brebis broutent cette plante; les abeilles en recherchent les fleurs.

Description. — Racines rampantes, fibreuses. — Tiges droites, quadrangulaires, fistuleuses, pubescentes, de 30 à 40 centimètres de hauteur. — Feuilles opposées, pétiolées, subcordiformes aiguës, dentées en scie, d'un vert gai, ressemblant en quelque sorte à celle de la grande ortie. — Fleurs blanches disposées en verticilles de quatre-dix à l'aisselle des feuilles supérieures (avril jusqu'en octobre). — Calice pubescent à cinq dents subulées, étalées après la floraison. — Corolle bilabiée, tubulée, un peu jaunâtre en dedans; la lèvre supérieure velue en dehors, entière, concave; l'inférieure à trois lobes, celui du milieu plus grand et un peu concave. — Quatre étamines didynames, courbées sous la lèvre supérieure, à anthères noirâtres et jaunes. — Le fruit est un tétrakène placé au fond du calice, persistant.

Parties usitées. — Les feuilles et les fleurs.

[**Culture.** — On ne cultive l'ortie blanche que dans les jardins botaniques; la plante sauvage est assez abondante et elle suffit aux besoins de la médecine; on la propage par graines et on repique en place en juillet et en terre légère.]

Récolte. — On fait sécher séparément la plante entière, les sommités fleuries, et les fleurs préalablement mondées. Celles-ci se trouvent chez les herboristes sous le nom de *fleurs d'ortie*. La dessiccation fait perdre à cette plante son odeur et sa saveur; il vaut donc mieux l'employer fraîche.

Cette plante, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur un peu amère, est tonique et astringente. On l'a employée contre les diarrhées, les hémorrhagies passives, les affections catarrhales, et surtout contre la leucorrhée atonique. Elle est d'un usage vulgaire dans cette dernière maladie.

Consbruch assure (2) n'avoir rien trouvé de plus utile dans les flueurs blanches, que les feuilles sèches d'ortie morte ou ortie blanche, dont il fait prendre une infusion saturée (8 à 16 gr. pour 750 gr. d'eau bouillante) trois

(1) *Académie des sciences*, avril 1856.
(2) *Journal de Hufeland*, 1818, t. XXVII.

fois par jour, à la dose de deux tasses chaque fois, en continuant trois ou quatre semaines. Il assure que cette plante, oubliée des médecins et bannie des pharmacies, lui a réussi dans des cas où il avait employé inutilement des médicaments en apparence très-énergiques.

(Ray vantait déjà, dans ces cas, une conserve de ces fleurs.)

LAMINAIRE DIGITÉE. Fucus digitatus. L.

Fucus hyperboreus. Fl. norv. — *Fucus arboreus polyschides edulis.* Roii syn. *Fucus maximus polyschides.* Park. — *Ulva digitata.* Fl. Fr. *Laminaria digitata.*

Baudrier de Neptune.

Phycées. — Laminariées (Lamouroux). Fam. nat. — Cryptogamie; algues. L.

(Cette algue vivace (Pl. XXIII) est très-commune sur les côtes de l'Océan, et notamment sur les rochers des rivages de Normandie. Si l'on en croit Gunner, il existe chez les Lapons une tradition rapportant que les bacchantes se couvraient d'algues et dansaient dans la mer en agitant des tiges de laminaire, en guise de thyrses.

Description. — Racines fibreuses, circonscrivant une cavité conique centrale; fronde stipitée, solide, comme ligneuse, se dilatant en une ou plusieurs expansions membraneuses planes, foliiformes, digitées, d'un vert olive pâle chez les jeunes sujets, plus foncé chez les plus âgés, plus ou moins taché de brun, opaque, luisantes. — La tige et les racines sont souvent couvertes d'une profusion de petits fucus et de conferves. — La cavité formée par les racines est souvent obstruée par la délicate *Patella lucida.* — Spores amphigènes, dressées, agrégées en sores plus ou moins étendus. Zoospores.

Parties usitées. — La plante entière, la tige.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — A l'état cru, la laminaire est salée ; cuite, comme le *fucus esculentus* qui s'en rapproche beaucoup, elle a une saveur fade, légèrement jaunâtre. Lorsqu'on la laisse sécher au soleil, elle blanchit et il se montre à sa surface, sous forme d'efflorescence, une poussière salino-sucrée, moins abondante cependant que celle du *F. saccharinus.* Comme toutes les thalassiophytes, elle contient de l'iode en quantité sept fois plus grande que le *F. vesiculosus,* à l'état d'iodure alcalin, au milieu de la matière amylacée qui, avec une trame celluleuse, constitue son parenchyme. L'industrie en extrait de la soude. En Bretagne les diverses espèces de laminaires servent de combustible; on les utilise aussi comme engrais. — En Irlande, cette plante est alimentaire, on l'accommode au lait, au beurre, etc. C'est une nourriture peu agréable, mais nourrissante, répandue sous le nom de *Tangle.*

A l'état frais, la laminaire entière peut être appliquée comme réfrigérant et après coction dans *Q. S.* d'eau comme cataplasme émollient. Calcinée, elle fournit des cendres qui, à l'exemple de celles du varech vésiculeux, sont prescrites dans tous les cas où le traitement iodé est indiqué. Mais, sans contredit, son usage le plus remarquable est celui qu'on en a fait dans ces dernières années comme corps dilatant. Sloan, d'Ayr (1), a remplacé l'éponge préparée, les racines de gentiane, de guimauve, etc., par des fragments des frondes de cette algue desséchée. Ils sont alors cylindriques, de la grosseur d'une plume d'oie, fermes, élastiques et tenaces; ils sont noirs extérieurement; ceux qu'on met en usage ont une longueur de 20 à 25 centimètres : de structure celluleuse, la laminaire quadruple et même sextuple de volume par le contact des liquides, et des expériencee comparatives ont prouvé que le gonflement se produit lentement et progressivement, mais d'une façon uniforme dans tous les points du cylindre, ce qui n'arrive pas

(1) *Glascow med. Journ.* et *British medic. Journ.*, 28 février 1863.

avec les autres corps. Cette plante a l'avantage de ne pas donner lieu à la fétidité comme l'éponge.

On s'en sert pour dilater le col de l'utérus, le canal de l'urèthre, les canaux lacrymaux, la trompe d'Eustache et toute espèce de trajets fistuleux. Elle a été employée pour agrandir la plaie sinueuse du général Garibaldi.

Avant d'introduire les cylindres de laminaire, il est nécessaire de les râcler pour les dépouiller de leur couche extérieure noire, puis de les faire macérer quelques minutes dans l'eau tiède. On peut les diviser, les employer entiers, et même au nombre de deux, trois et plus, suivant l'indication. Ils ont un inconvénient, c'est que, une fois dilatés dans une fistule, ils forment piston, c'est-à-dire qu'en voulant les retirer on éprouve la même sensation que produirait une ventouse sur laquelle on exercerait des tractions sans faire rentrer de l'air dans son intérieur. On peut obvier à cette petite difficulté amenant souvent de vives douleurs, en glissant une sonde cannelée le long de l'agent dilatateur et en tournant la cannelure de son côté, de façon à permettre à l'air de pénétrer au fur et à mesure qu'on le retirerait).

LAMPOURDE. Xanthium strumarium. L.

Lappa minor, xanthium Dioscoridis. C. Bauh. — *Xanthium, sive lappa minor.* J. Bauh.

Petite bardane, — petit glouteron, — herbe aux écrouelles.

Synanthérées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Plante annuelle qui croît dans les fossés, au bord des mares, le long des haies et sur le bord des chemins.

Description. — Racine petite, blanchâtre, fibreuse. — Tige herbacée, simple ou peu rameuse, droite, de 30 à 45 centimètres, pubescente, un peu rude au toucher. — Feuilles pétiolées, alternes, cordiformes, anguleuses, pubescentes, à trois lobes obtus, dentées, d'un vert clair. — Fleurs d'un blanc verdâtre, axillaires, disposées en petites grappes et occupées supérieurement par les fleurs mâles réunies en tête, et inférieurement par les fleurs femelles, moins nombreuses, mais plus apparentes. — Fruits ovoïdes, hérissés de pointes crochues, biloculaires : deux semences.

Les feuilles de lampourde, d'une saveur amère et astringente (ne rougissant pas le papier bleu), étaient jadis employées sous forme de suc ou d'extrait dans les maladies cutanées chroniques et dans celles du système lymphatique. On l'a vantée dans les dartres, le goître et même dans le cancer. On donnait le suc des feuilles à la dose de 180 gr. ou l'extrait à celle de 4 à 8 gr. L'infusion des feuilles dans le vin blanc fut longtemps en usage contre la gravelle. Les anciens se servaient de cette plante pour teindre leurs cheveux en jaune et en blond, couleur autrefois la plus estimée.

La petite bardane est tout à fait inusitée de nos jours. La turquette et la reine des prés étaient aussi complétement abandonnées; on leur reconnaît de nouveau des propriétés qu'elles ont toujours possédées : il en sera peut-être de même de la lampourde. Cette raison suffit pour la rappeler aux praticiens qui ne dédaignent pas nos plantes indigènes, et justifier la petite place que nous avons cru devoir lui accorder. Il faut donner asile aux proscrits... En médecine, comme en politique, ce qu'on livre aujourd'hui au mépris sera peut-être demain loué avec exagération.

LAPSANE. Lapsana communis. L.

Lampsane, — herbe aux mamelles.

Synanthérées. — Chicoracées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

Description. — Plante annuelle, commune en Europe, à fleurs jaunes groupées en capitules terminaux, dont on emploie les feuilles et les racines.

[La lapsane se rapproche de la chicorée par ses propriétés]. — (Elle n'a jamais été employée fréquemment à l'intérieur ; ses feuilles en cataplasmes sont émollientes ; on les a surtout, comme un de ses noms l'indique, préconisées contre l'engorgement inflammatoire des seins chez les nourrices et les nouvelles accouchées.)

LASER A LARGES FEUILLES. Laserpitium latifolium. L.

Laserpitium foliis latioribus lobatis. Moris., Tourn.

Gentiane blanche, — turbith des montagnes, — turbith bâtard.

Ombellifères. — Sésélinées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante croît naturellement dans les bois des montagnes, en Allemagne, en Suisse, en Italie, et dans une grande partie de la France méridionale. On la trouve dans les Pyrénées, au bord des torrents.

Description. — Racine allongée, épaisse, fibreuse. — Tige cylindrique, glabre, striée, rameuse, haute de 60 à 80 centimètres. — Feuilles amples, deux fois ailées, composées de folioles ovales, tronquées obliquement, comme cordiformes, dentées, d'un vert glauque en dessus, glabres ou pubescentes à leurs revers. — Fleurs blanches, petites, disposées en ombelle terminale fort large et très-ouverte. — Calice presque entier. — Pétales courbés au sommet, échancrés, ouverts et presque égaux. — Fruit diakène oblong, relevé de quatre ailes membraneuses.

(**Propriétés physiques et chimiques.** — La racine, partie usitée, exhale une odeur forte, pénétrante ; elle renferme un suc laiteux amer et âcre. Feldmann (1) en a extrait un corps particulier la *laserpitine* ($C^{48}H^{56}O^{14}$), cristallisant en prismes rhomboïdaux, incolores, très-amers, insolubles dans l'eau froide ou bouillante, solubles dans la benzine, le chloroforme, l'essence de térébenthine, les corps gras, fusibles à 114 degrés, et pouvant se sublimer en gouttes huileuses. Par la potasse alcoolique et au bain-marie, la laserpitine donne de l'acide angélique, plus une matière résineuse, le *laserol*.

Outre la laserpitine, cette racine contient une huile essentielle de saveur rance, mais d'une odeur analogue à celle de l'essence de pelargonium.)

La racine de cette plante est un purgatif très-énergique. Cette propriété lui a valu le nom de *turbith des montagnes*. Peyrilhe dit qu'elle agit avec violence. Les paysans des montagnes s'en servent pour se purger. Bergius se plaint de ce qu'on néglige ce puissant remède. Dans quelques pays on l'emploie pour purger les bestiaux.

LATHRÉE. Lathræa clandestina et squamaria. L.

Clandestina rectifolia. Lam.

Herbe à la matrice, — herbe cachée, — madrate, — clandestine.

Orobanchées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

Description. — Plante vivace, dont les racines sont réduites à des suçoirs, et les tiges et les feuilles à une souche souterraine avec écailles courtes, épaisses, charnues, blanchâtres, imbriquées. — Fleurs violacées, pédonculées, à bractées embrassantes, en corymbe. — Calice campanulé, à quatre divisions. — Corolle à deux lèvres. — Quatre étamines didynames. — Ovaire uniloculaire, multiovulé, avec une glande à sa base. — Style simple incliné au sommet et terminé par un stigmate bilobé. — Fruit : capsule ovoïde s'ouvrant en deux valves et portant un grand nombre de graines sur deux placentas pariétaux.

Parties usitées. — La plante entière.

Récolte et Culture. — Cette plante vit en parasite sur les racines d'un grand

(1) *Union pharmaceutique*, citée par le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie de Bruxelles*, juillet 1866, p. 58.

nombre d'arbres, celle qui croît sur celle du hêtre a joui d'une grande célébrité ; les fleurs seules apparaissent à la surface du sol.

(Cette plante était autrefois employée mystérieusement comme donnant la fécondité aux femmes stériles, propriété qui lui a valu un de ses noms, et dont la raison et l'expérience ont fait justice. Cette croyance avait sans doute son origine dans la vertu légèrement excitante de la clandestine. J'ai pu m'assurer que sa décoction avait sur l'appareil utéro-ovarien une action stimulante, pouvant être utilisée dans le cas d'aménorrhée par asthénie).

LAURIER D'APOLLON. Laurus nobilis. L.

Laurus vulgaris. C. Bauh., Tourn.

Laurier ordinaire, — laurier franc, — laurier-sauce.

Lauracées. Fam. nat. — Ennéandrie monogynie. L.

Le laurier, originaire d'Afrique, de la Grèce, naturalisé en Espagne, en Italie, et même dans les départements du midi de la France, est cultivé dans les jardins. Cet arbre, consacré chez les Grecs au dieu de la poésie et des arts, était aussi destiné, comme il l'est de nos jours, à ceindre le front des vainqueurs.

Description. — Racine épaisse, oblique, inégale. — Tige forte, ligneuse, atteignant 6 à 8 mètres et plus, à rameaux souples, droits, verdâtres, serrés contre le tronc. — Feuilles alternes, dures, coriaces, glabres à leurs deux faces, toujours vertes, un peu ondulées sur leur bord. — Fleurs dioïques, petites, d'un blanc jaunâtre, disposées dans les aisselles des feuilles en petits faisceaux munis à leur base de quatre petites bractées ovales, caduques. — Calice glabre à quatre découpures ovales, profondes. Dans les fleurs mâles, douze étamines sans pistil ; dans les fleurs femelles, un style épais et court, un ovaire. — Fruits : drupes ovales, d'un bleu noirâtre, un peu charnus et renfermant un noyau monosperme.

Parties usitées. — Les feuilles et les fruits.

Récolte. — Ne présente rien de particulier.

[**Culture.** — Le laurier se multiplie de graines semées en terrines, sur couches chaudes ; on rentre en hiver en orangerie ou sous châssis, ou bien on le propage de marcottes, par incisions, par rejetons ou de boutures difficiles à prendre ; pleine terre, sol léger, exposition abritée.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles et les baies de laurier ont une odeur aromatique, une saveur chaude, un peu amère et âcre, provoquant par la mastication une abondante sécrétion de salive. Les baies ont été analysées par Bonastre, qui y a trouvé : huile volatile, laurine, laurane, huile grasse de couleur verte, cire, huile liquide, résine, fécule, extrait gommeux, bassorine, substance acide, sucre incristallisable, albumine.

L'huile exprimée des baies de laurier est d'une grande densité, d'une couleur verte, d'une odeur forte et d'une saveur amère ; elle est mêlée d'une petite quantité d'huile volatile (1/90me environ).

La laurine ou laurostéarine ($C^{27}H^{25}O^{4}$), qui est la partie solide de l'huile de laurier, constitue, suivant Morson, une matière grasse particulière. Elle est blanche, cristalline, formant des aiguilles d'un éclat soyeux. Elle fond vers 45 degrés. L'alcool froid en dissout à peine ; elle se dissout bien dans l'alcool concentré et bouillant ; l'éther en dissout beaucoup. — La laurane (cristallisable, très-âcre, d'une forte odeur de laurier) est sans importance sous le rapport médical.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion des feuilles, 10 à 20 gr. par kilogramme d'eau.
Infusion des baies concassées, 4 à 18 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre des feuilles (rarement), de 2 à 4 gr. en pilules ou délayée dans un liquide.
Huile essentielle de feuilles, de 1 à 12 gouttes, en potion, pilules, oléo-saccharum.
Poudre des baies, 23 centigr. à 1 gr. en pilules, potion, électuaire, etc.
A l'extérieur. — Décoction des feuilles pour bains, fomentation.

Décoction vineuse pour fumigations.
Huile exprimée des baies, *Q. S.* pour frictions.
Onguent (1 partie de feuilles récentes contuses et de baies sèches sur 2 parties d'axonge), en frictions, embrocations.

Pour obtenir l'huile de laurier, réduisez les baies sèches du laurier en poudre, exposez-les à l'action de la vapeur d'eau assez longtemps pour les bien pénétrer; mettez promptement à la presse dans une toile de coutil, entre des plaques métalliques chauffées; exprimez fortement; filtrez l'huile à chaud, si la température de l'atmosphère est basse. Les baies fournissent à peine le cinquième de leur poids d'huile. Les pharmaciens du Midi peuvent extraire ce produit des baies récentes, qu'il leur est facile de se procurer. — « Toutes les pharmacopées, dit Soubeiran, prescrivent de se servir de baies fraîches, de les faire bouillir dans l'eau et de recueillir l'huile qui vient nager à la surface. Ménigault a reconnu que, par cette méthode, on ne pouvait obtenir l'huile des baies fraîches, et je me suis assuré à plusieurs reprises qu'il en était de même avec les baies sèches. (On vend quelquefois pour cette huile un mélange d'axonge, de curcuma, d'indigo, avec addition d'un peu d'huile de laurier véritable. Ce produit, ainsi obtenu, communique à l'eau une teinte bleu verdâtre.) Dans les pharmacies, on substitue souvent à cette huile l'onguent de laurier, qui n'est pas aussi efficace. Cette fraude est facile à reconnaître par la solubilité de cette dernière préparation dans l'alcool froid et l'éther. — L'onguent de laurier est le produit de la macération à une douce chaleur d'une partie en poids de feuilles de laurier récentes et contuses, et d'une égale quantité de baies de laurier sèches concassées, dans deux parties d'axonge.

Les baies de laurier entrent dans l'eau thériacale, le baume de Fioraventi, l'esprit carminatif de Sylvius, etc.

Toutes les parties du laurier sont puissamment excitantes. Les propriétés stomachiques, carminatives, expectorantes, diurétiques, sudorifiques, antispasmodiques, emménagogues de ses feuilles, ne peuvent se réaliser que dans les cas où les organes qui en reçoivent l'action sont dans un état d'atonie, de relâchement plus ou moins prononcé. C'est ainsi qu'elles conviennent dans l'inappétence, les flatuosités et la difficulté des digestions par débilité de l'estomac; dans le catarrhe pulmonaire chronique, dans l'asthme humide, la bronchorrée, la chlorose, l'aménorrhée avec atonie, la paralysie, l'hystérie, l'hypocondrie, sous l'influence des mêmes conditions. Elles sont donc manifestement contre-indiquées toutes les fois qu'il y a angioténie, orgasme ou inflammation.

Les fruits, qu'on emploie toujours à l'état sec, jouissent toujours des mêmes propriétés que les feuilles, mais à un degré plus marqué. Leur ingestion à une certaine dose peut, à cause de la vive excitation qu'elle détermine sur l'estomac, provoquer le vomissement, ce qui leur a fait accorder le titre de vomitif par les anciens.

On administrait autrefois les baies de laurier en poudre dans la bière chaude pour exciter la sueur. On s'en servait aussi de la même manière contre les hydropisies. Horstius recommande, pour provoquer les règles, le mélange à parties égales de poudre de baies de laurier et de genièvre dans du vin. Ce remède était aussi administré dans les hydropisies, ainsi que la décoction aqueuse des mêmes fruits. La tisane sudorifique suivante, dont j'ai trouvé la formule dans un vieux manuscrit, peut être employée avec avantage dans les affections goutteuses et rhumatismales chroniques : bois de laurier et bois de buis râpés, de chaque 30 gr. ; faites infuser pendant vingt-quatre heures dans eau 1 litre 1/2; décoctez ensuite jusqu'à réduction de 1 litre, ajoutez à la fin un peu d'écorce de citron : doses, 3 verres par jour.

L'huile essentielle de laurier, très-âcre, se donne comme carminative et stimulante ; mais on ne s'en sert guère qu'à l'extérieur, en liniment, comme calmante, tonique et résolutive, dans le rhumatisme chronique, la paralysie, les engorgements indolents des articulations, les infiltrations, etc. L'huile exprimée des baies est employée à l'extérieur dans les mêmes cas. Dans les pharmacies on lui substitue souvent l'onguent de laurier. C'est ce dernier onguent dont on fait un si grand usage dans la médecine vétérinaire. La décoction des baies et des feuilles de laurier est tonique, détersive, résolutive. La poudre des feuilles, saupoudrée sur les ulcères ato-

niques et sordides, les déterge en peu de temps. Ces feuilles, qui répandent une odeur suave lorsqu'on les brûle, servent à préparer des fumigations qui calment les douleurs rhumatismales.

Bodart a proposé de substituer le laurier à la cannelle (*laurus cinnamomum*) et au laurier cassie ou cassie ligneuse, cannelle du Malabar (*laurus cassia, cassia aromatica, cassia syrinx, xylocassia, cassia ligna*). « Pourquoi faut-il, dit Gilibert, que les praticiens négligent un arbre qu'ils ont sous la main, pour employer avec mystère les congénères des Indes?... » Cet auteur présume que ce qui a fait négliger le laurier, c'est que quelques anciens pharmacologistes ont avancé que ses baies faisaient avorter. On faisait boire l'infusion vineuse de cinq ou six baies de laurier à une femme pour savoir si elle était enceinte. Si elle vomissait, on prononçait affirmativement: on déclarait le contraire quand le vomissement n'avait pas lieu. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur cette épreuve, et l'on est bien convaincu aussi que jamais les baies de laurier, même à haute dose, n'ont produit l'avortement.

LAURIER-CERISE. Prunus lauro-cerasus. L.

Lauro-cerasus. Clus., C. Bauh., Tourn. — *Cerasus lauro-cerasus.*

Cerisier laurier-cerise, — laurier amandier, — laurier de Trébizonde, — laurier tarte, laurier au lait.

Rosacées. — Amygdalées. Fam. nat. — Icosandrie monogynie. L.

Cet arbre, originaire de l'Asie-Mineure, est cultivé dans les jardins pour ses usages culinaires et médicaux. Ce fut Clusius qui en reçut le premier pied, qui arriva en Europe en 1576.

Description. — Tronc rameux, lisse, noirâtre, haut de 5 à 6 mètres, divisé en rameaux nombreux d'une couleur cendrée. — Feuilles alternes, médiocrement pétiolées, dures, luisantes, lancéolées. — Fleurs blanches, en grappes axillaires plus longues que les feuilles. Chaque fleur pédicillée. — Calice inférieur à cinq divisions profondes. — Cinq pétales s'unissant sur le calice, ainsi que les étamines qui sont fort nombreuses. — Un style plus long que la corolle. — Un ovaire. — Fruits à peu près sphériques, rouges d'abord, puis noirs à l'époque de la maturité, contenant un noyau orbiculaire, monosperme.

Parties usitées. — Les feuilles fraîches.

Récolte. — Se fait en juillet et août, époque où la plante est plus active.

[**Culture.** — Il existe dans les jardins deux variétés de laurier-cerise, l'un est appelé *officinal* et l'autre *laurier de la Colchide;* les feuilles de ce dernier sont plus courtes et plus obtuses, les nervures sont moins prononcées, à poids égal elles produisent plus de principe actif; l'un et l'autre se multiplient de marcottes, de graines et de boutures; ils viennent en pleine terre, qu'ils aiment fraîche et légère.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles, les fleurs et les amandes de cet arbuste ont une odeur d'acide cyanhydrique, et une saveur amère semblable à celle des amandes amères. — Les feuilles contiennent de l'acide cyanhydrique et un peu d'huile volatile toute formée. Il s'y trouve du tannin, de la chlorophylle, de l'extractif et un principe amer important, sur lequel Winckler a fait quelques observations intéressantes; ce chimiste n'a pas trouvé d'amygdaline dans ses feuilles, mais le principe amer paraît avoir des propriétés analogues. En le mêlant avec un lait d'amandes douces, la saveur, après quelques heures, devient celle de l'amygdaline, plus tard celle des amandes amères et de l'acide cyanhydrique.

Les feuilles de laurier-cerise fournissent à la distillation une huile volatile vénéneuse, qui contient de l'acide cyanhydrique, dont les propriétés sont presque les mêmes que celles de l'huile essentielle d'amandes amères (Voyez Amandes amères), et qui est employée aux mêmes usages. La quantité d'huile volatile que ces feuilles peuvent fournir n'est pas la même dans toutes les saisons. Brugnatelli a dit qu'elles en fournissent le plus au printemps. Cela peut être vrai en Italie, mais non sous le climat de Paris, où Garot a remarqué qu'au mois d'avril elles fournissent par l'ébullition dans l'eau une

grande quantité de cire végétale et pas d'huile volatile, tandis qu'au mois d'août c'est le contraire qui a lieu. Les proportions d'acide cyanhydrique suivent les mêmes rapports. C'est donc au mois d'août qu'il conviendrait de les récolter pour la préparation de l'hydrolat et de l'huile volatile. (En somme, le moment le plus favorable est, pour une même région géographique, de choisir le moment de la floraison et surtout la période qui précède la fructification.)

L'hydrolat de laurier-cerise est toujours légèrement lactescent, à cause de la forte proportion d'huile volatile qu'il contient. Il renferme, en outre, de l'acide cyanhydrique en proportions variables. Suivant la remarque de Hurant-Montillard, l'hydrolat conservé dans des flacons bouchés à l'émeril ne perd aucunement de l'acide qu'il contient.

Cette eau a d'autant plus de force qu'elle est plus récente, plus trouble, ce qui est causé par l'huile essentielle qu'elle tient en suspension. Si on la filtre, comme le recommande avec raison le Codex, l'huile s'en trouve séparée, et il ne reste plus qu'un liquide transparent, beaucoup plus doux que celui qui ne contient que peu ou point d'huile essentielle, et qui peut sans inconvénient être prescrit par onces. On doit se servir d'un filtre mouillé, afin de séparer complétement l'huile essentielle, qui pourrait rester en suspension. Cette eau sera renouvelée chaque année et conservée dans un flacon recouvert de papier bleu, à l'abri du contact de l'air et de la lumière. Si, au contraire, on la laisse trouble, elle devient vénéneuse à la dose de 1 à 2 gros (4 à 8 gr.); on ne peut la donner à plus de 20 à 30 gouttes, en prenant la précaution de remuer le mélange pour qu'il ne reste point d'huile essentielle en suspension; d'où il résulte que ce médicament est inégal dans son action, variable suivant les pharmacies où on les prépare. Il vaudrait mieux, ainsi que le conseillent Mérat et Delens, préparer extemporanément l'eau de laurier-cerise en versant une goutte d'huile essentielle par 30 gr. d'une eau distillée quelconque, que l'on prendrait en quatre doses à deux heures de distance.

Substances incompatibles. — Le calomel, qui, en rapport avec l'eau de laurier-cerise, produit un poison soluble. On a vu des empoisonnements résulter de ce mélange.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Eau distillée limpide (1 sur 4 d'eau), de 15 à 100 gr. et beaucoup plus. (Pour remédier aux inégalités d'action résultant des conditions énoncées ci-dessus, le Codex (édition de 1866) prescrit l'eau distillée de laurier-cerise titrée à 50 milligr. d'acide cyanhydrique par 100 gr. d'eau distillée. Cet ouvrage donne en même temps les procédés employés à l'opération du titrage, p. 413.) Huile essentielle, 5 à 10 centigr. en plusieurs fois, oléo-saccharum, potion. Conserve, de 4 à 30 gr., en plusieurs fois.

A L'EXTÉRIEUR. — Huile essentielle, 50 centigr. à 1 gr., mêlée à 15 gr. d'huile d'olives, d'amandes douces ou d'œillette, pour frictions.

(Cérat calmant (Roux de Brignolles) : eau de laurier-cerise, 12 parties; huile d'amandes douces, 16 parties; cire blanche, 4 parties.)

Infusion des feuilles récentes, à vases clos, 125 gr. par kilogramme d'eau, avec addition de 125 gr. de miel, en lotions.

Toutes les propriétés toxiques et médicales du laurier-cerise paraissent dues, en grande partie du moins, à la présence de l'acide hydrocyanique qu'elles contiennent. L'empoisonnement par les différents produits de cet arbuste se manifeste par une action prompte et énergique sur les divers centres nerveux. Quand la mort n'a pas lieu immédiatement après l'ingestion du poison, on observe, en général, des douleurs à l'épigastre et à la partie antérieure de la tête, des envies de vomir, des coliques, des engourdissements, des picotements et des fourmillements dans toutes les parties du corps, une sorte d'ivresse, des étourdissements, de l'accablement, de la difficulté de respirer, l'abolition partielle des mouvements musculaires ou des convulsions également partielles, le resserrement tétanique des mâchoires, la fixité des yeux, etc. On ne trouve à l'ouverture du corps aucune altération organique; on observe seulement, comme après l'empoisonnement par les narcotiques, les vaisseaux du cerveau injectés par un sang liquide. Cependant Fodéré trouva l'estomac légèrement enflammé chez un homme et une femme que l'eau distillée de laurier-cerise avait fait périr dans les convulsions. L'acide hydrocyanique anhydre, le plus actif des poisons connus, cause si promptement la mort, que tout secours est ordinairement inutile : la mort arrive en une ou deux minutes et comme par asphyxie. Il en est de même de l'acide hydrocyanique de Scheele, à une dose

plus forte ; l'eau distillée et l'huile de laurier-cerise agissent aussi comme ces derniers.

(Nonat préconise le chlore comme le meilleur antidote de ces poisons).

(A petites doses, l'eau de laurier-cerise augmente l'appétit ; mais la figure pâlit, une faiblesse générale se déclare, et le pouls devient lent et petit. Si on en continue l'usage, la tête tourne, les idées s'embrouillent jusqu'au délire ; dans certains cas, une sorte d'assoupissement se manifeste ; si on augmente davantage la dose, il survient des spasmes et des convulsions ; le système musculaire tombe dans l'abandon, l'immobilité, puis la paralysie. Voilà bien les symptômes produits par un agent hyposthénisant ; aussi, depuis longtemps, a-t-on observé l'antagonisme de ces préparations avec les alcooliques et Rosari avait-il fait de l'eau de laurier-cerise son contro-stimulant de prédilection).

L'huile essentielle de laurier-cerise, douée d'une excessive âcreté, détermine promptement la mort, même à faible dose. Cependant on l'emploie comme médicament dans les cas où l'eau distillée de la même plante est indiquée. On la donne à la dose d'une goutte, divisée et suspendue dans une potion appropriée, que l'on fait prendre par cuillerées dans les vingt-quatre heures : on augmente graduellement la dose suivant les effets obtenus, mais toujours avec circonspection et à mesure que l'on s'aperçoit que son action diminue par l'habitude.

L'utilité du laurier-cerise, dans certaines maladies, ne fait point doute. C'est particulièrement dans les affections où l'irritabilité est accrue et où l'indication patente est de diminuer cette irritabilité et d'enrayer conséquemment l'action des organes, qu'on l'a employé avec succès. Il semble diminuer la trop grande irritabilité du cœur et favoriser, au contraire, l'action des vaisseaux absorbants. Les médecins italiens le considèrent comme un excellent contro-stimulant, et l'emploient dans tous les cas où il s'agit de combattre l'hypersthénie, les phlegmasies les plus aiguës, telles que la pneumonie, la pleurésie, l'angine, etc. Les médecins français sont loin de partager cette opinion, que l'expérience, du reste, n'a pas suffisamment justifiée.

On a recommandé l'usage de l'infusion des feuilles de laurier-cerise dans la phthisie pulmonaire (Linné, Bayllies) ; la mélancolie, l'asthme, le rhumatisme, la fièvre hectique (Bayllies) ; les engorgements du foie et des autres viscères de l'abdomen (Cameron, Ducellier, Thomacen) ; l'hystérie, l'hypocondrie (Thilenius). L'eau distillée des feuilles de cette plante a été employée dans la syphilis et la gonorrhée (Mayer) ; dans les palpitations du cœur, la pneumonie, l'angine, l'entérite, etc. (Cévasco) ; on a injecté cette eau dans les veines contre la rage, mais sans succès (Dupuytren). On en a constaté l'efficacité en vapeur inspirée dans les affections spasmodiques des poumons et des muscles de la poitrine à la dose de 4 à 15 gr., versée sur un vase chaud de manière à s'évaporer en dix ou douze minutes (Krimer).

Employé à l'extérieur, le laurier-cerise s'est montré efficace dans les névralgies. Broglia (1) assure que ce topique est sans danger, et que chaque praticien doit se servir d'une substance dont l'application est facile, économique et à la portée de toutes les classes de malades.

L'infusion des feuilles, ou l'eau distillée de laurier-cerise, est utile dans les inflammations superficielles ou traumatiques de la peau, les brûlures, les contusions douloureuses, les cancers ulcérés, les affections cutanées chroniques avec prurit ou douleur, les engorgements laiteux des mamelles, les hémorrhoïdes douloureuses. Appliquées par leur côté luisant sur les plaies douloureuses, les feuilles de cette plante calment assez promptement les douleurs et hâtent ainsi la cicatrisation. Si l'on veut avoir une action

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. V, p. 19.

plus prononcée et continuée, il importe de les renouveler deux et même trois fois par jour. Quelquefois il suffit de placer ces mêmes feuilles par-dessus un linge très-fin, préalablement imbibé d'eau (1). Roux, de Brignolles (*in* Soubeiran), compose, pour le pansement des brûlures, des plaies anciennes et douloureuses, et du cancer, un cérat calmant (Voyez *Préparations et Doses*). James (2) se sert, pour calmer les douleurs du cancer, d'une pommade composée de 1 partie d'huile essentielle de laurier-cerise sur 8 d'axonge. On peut simplement appliquer les feuilles en fomentation ou en cataplasme avec la farine de graine de lin pour remplir toutes les indications dont nous venons de parler. Caron Du Villard a employé avec succès le même moyen contre le prurit des parties génitales et de l'anus, les violentes démangeaisons qui accompagnent la dessiccation des boutons de la variole. Dans ce dernier cas, il faisait prendre des bains composés de décoction de pieds de veau, coupée avec l'eau distillée de laurier-cerise. Je pense que la simple décoction de pieds de veau et de feuilles de laurier-cerise suffirait.

Les feuilles de cette plante pulvérisée peuvent se donner comme un puissant sternutatoire à la dose de 20 à 40 centigr.

Acide cyanhydrique médicinal, ou acide cyanhydrique étendu de six fois son volume d'eau distillée, ou mieux d'alcool, comme s'évaporant moins promptement (Magendie).

L'inconstance des effets de l'eau de laurier-cerise et les inconvénients attachés à sa préparation, ont engagé la plupart des médecins à employer de préférence l'acide hydrocyanique étendu d'eau dans les proportions convenables, et connu sous le nom d'acide hydrocyanique médicinal. On l'emploie dans les maladies sthéniques, la pneumonie et la pleurésie chronique, l'inflammation des bronches, le catarrhe pulmonaire chronique, l'hémoptysie, les spasmes hémorrhoïdaux, la phthisie tuberculeuse (Mansoni); les maladies du cœur et surtout les affections spasmodiques de cet organe, comme sédatif de la circulation (Bréra); les toux purement nerveuses, chroniques, pour modérer l'expectoration et favoriser le sommeil (Magendie); les dyspnées, la coqueluche (Coulon, Granville, Heinkein); les affections vermineuses, le rhumatisme (Bréra).

Magendie administre ordinairement l'acide hydrocyanique ainsi qu'il suit : 1° acide prussique médical, 4 gr.; eau distillée, 500 gr.; sue pur, 45 gr.; dose, 1 cuillerée à bouche le matin et 1 le soir en se couchant; on peut élever la dose de ce mélange jusqu'à 6 cuillerées et même 8 cuillerées en vingt-quatre heures; 2° infusion de lierre terrestre 30 gr., acide hydrocyanique médicinal 15 gouttes, sirop de guimauve 30 gr. pour une potion à prendre par cuillerée à bouche de trois heures en trois heures. Chaque fois qu'on fait usage de ces mélanges, il faut remuer la bouteille; sinon l'acide, s'accumulant à la surface, peut être pris en trop grande quantité et causer des accidents plus ou moins graves.

J'ai été plusieurs fois à même de constater la propriété sédative de l'acide hydrocyanique dans les palpitations soit nerveuses, soit symptomatiques, de lésions organiques. J'ai employé ce médicament avec avantage dans les cas de pléthore pulmonaire accompagnant les premiers degrés de la phthisie. On l'a beaucoup trop vanté contre cette maladie, où il ne convient que comme palliatif. Je m'en suis bien trouvé dans tous les cas de palpitations et de dyspnées, soit essentielles ou nerveuses, soit symptomatiques de lésions organiques. Seulement, dans ces derniers cas, la maladie étant incurable, il ne pouvait provoquer qu'un soulagement momentané. Je l'ai vu

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1852, p. 377.
(2) *Ibid.*

réussir quand la digitale avait échoué. M. Lainé, directeur des Messageries à Calais, âgé de trente-huit ans, d'un tempérament sanguin, d'une haute taille et d'une forte constitution, livré à un genre de vie excitant, ayant eu de légères attaques de goutte aux gros orteils depuis deux à trois ans, fut pris, vers huit heures du matin, après un sommeil fort agité et une violente palpitation, d'une grande difficulté de respirer, avec un sentiment d'anxiété et de constriction précordiale inexprimable, yeux étincelants, pouls accéléré, plein. Le malade, se refusant obstinément à une saignée du bras, malgré les instances, je lui prescrivis une potion d'eau distillée de laitue 125 gr., teinture de digitale 1 gr. 50 centigr., nitrate de potasse 2 gr., sirop de thridace 30 gr. Cette potion, prise par cuillerée à bouche de demi-heure en demi-heure dans l'espace de deux à trois heures, n'apporta aucun soulagement. J'administrai alors l'acide hydrocyanique médicinal à la dose de 12 gouttes dans quatre onces d'eau de laitue. Les deux premières cuillerées, données à dix minutes d'intervalle, diminuèrent la fréquence du pouls; une troisième cuillerée, administrée presque immédiatement, amena un soulagement marqué. Le mieux se prononçant de plus en plus, j'éloignai les doses du médicament. L'application répétée de sangsues à l'anus, et des pédiluves sinapisés, qui provoquèrent l'apparition de la goutte, prévinrent le retour de nouveaux accès de dyspnée.

J'ai toujours observé que l'acide hydrocyanique était nuisible dans les phlegmasies aiguës, dans les irritations gastro-intestinales, et dans les cas où il fallait l'employer longtemps et en augmenter progressivement les doses. Dans ces dernières circonstances, j'ai pu bien rarement en continuer l'usage, à cause des accidents qu'il déterminait. On doit tout au moins, quand on le croit indiqué, en suspendre de temps en temps l'administration, afin de pouvoir le reprendre à doses plus légères; enfin, c'est un de ces médicaments qu'il ne faut employer qu'avec une extrême prudence.

(En Angleterre, on a vanté l'acide cyanhydrique contre la coqueluche. West l'a donné à la dose de 2 à 6 gouttes par jour, en le fractionnant par demi-gouttes. C'est là un agent infidèle et dangereux) (1).

On se sert, à l'extérieur, de l'acide hydrocyanique dans les névralgies faciales, et pour calmer les douleurs et retarder la funeste terminaison du cancer des mamelles, des testicules, de l'utérus, etc., où il agit à la fois comme calmant et comme antiseptique. Il convient aussi dans les dartres, le prurit de la vulve, la couperose, etc. On emploie dans ces cas, pour lotions et pour injections, d'après la formule de Magendie, un mélange de 4 à 8 gr. d'acide hydrocyanique médicinal, et de 2 kilogr. d'eau de laitue. On peut augmenter la dose de l'acide de 8 à 16 gr. Thomson (2) conseille, pour calmer les démangeaisons dans l'eczéma, la solution de 4 gr. d'acide hydrocyanique dans 240 gr. d'émulsion d'amandes douces.

LAURIER-ROSE. Nerium oleander. L.

Nerium floribus rubescentibus. C. Bauh., Tourn. — *Oleander laurus rosa.* Lob.

Nérion, — nérion laurier-rose, — laurose (par abréviation), — rhododendron de Pline.

Apocynées. — Echitées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Ce bel arbuste croît spontanément dans la partie méridionale de l'Europe, en France, aux environs d'Hyères, près de Toulon. On le cultive partout ailleurs en caisse dans les jardins, pour la forme élégante de ses fleurs.

Description. — Tige haute de 18 à 24 mètres, se divisant en plusieurs rameaux

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, janvier 1863.
(2) *Copland. Dictionnary of medicine.*

verdâtres, longs, flexibles et redressés. — Feuilles opposées, souvent ternes, longues, étroites, fermes, lancéolées, pointues, permanentes, d'un vert foncé et marquées en dessous par une forte nervure longitudinale. — Fleurs d'un rouge vif, quelquefois blanches, s'élevant en magnifiques corymbes à l'extrémités des rameaux (juillet-août). — Calice à cinq divisions. — Corolle en entonnoir; tube insensiblement dilaté, portant à son orifice cinq appendices découpés en deux ou trois lobes ; limbe à cinq divisions obtuses et obliques. — Anthères en fer de flèche, conniventes, terminées par un filet coloré. — Style simple. — Stigmate tronqué porté sur un rebord annulaire. — Follicules grêles, allongées, contenant un grand nombre de semences couronnées de poils.

Parties usitées. — Les feuilles.

[**Culture.** — Cette plante se multiplie facilement de graines, de marcottes, de boutures et de greffes; la terre à oranger leur convient; elle demande beaucoup d'eau l'été, une mouillure ou deux et peu de soins en hiver.)

Récolte. — La récolte des feuilles de cet arbuste se fait au commencement de la floraison. Elles sont plus actives dans le Midi que dans le Nord.

Propriétés physiques et chimiques. — L'écorce et les feuilles ont une odeur désagréable, une saveur âcre et amère.

[D'après Latour (1) le laurier-rose renferme de la cire, une matière grasse verte, de la chlorophylle, une matière indifférente blanche, cristallisable, une résine jaune, âcre, fixe, électro-négative qui est le principe toxique, du tannin, du sucre incristallisable, de l'albumine, de la cellulose, des sels.]

(Lubonski (de l'Institut forestier de Saint-Pétersbourg) a publié un travail estimé sur les propriétés chimiques et toxicologiques des principes du laurier-rose ; nous n'avons pu nous le procurer; nous savons seulement que pour cet auteur le principe actif est un corps particulier qu'il appelle *oléandrine*. Landerer (2) admet dans les feuilles de cet arbuste la présence de la salicine.)

Les principes de cette plante se communiquent à l'infusion, à la décoction, à l'eau distillée.

(Le laurier-rose est très-délétère. Dans les environs de Nice, la poudre d'écorce et du bois sert de mort-aux-rats.) Pris en très-petite quantité, il détermine dans la bouche et le gosier un sentiment de picotement et d'âcreté très-notable, et bientôt des vomissements. (La pulvérisation de la résine produit une action très-vive sur la muqueuse nasale.) Orfila a prouvé que cette plante, même cultivée à Paris, était un poison extrêmement violent, et dont l'action analogue à celle des stupéfiants se portait sur le système nerveux et spécialement sur le cerveau. Libantius rapporte qu'un individu mourut pour avoir laissé, la nuit, dans sa chambre à coucher, des fleurs de laurier-rose, et qu'un autre périt également après avoir mangé d'un rôti pour lequel on s'était servi d'une broche faite avec le bois de cet arbuste. (Les faits qui tendent à établir que les émanations seules du laurier-rose suffisent pour déterminer des accidents graves, et même la mort, nous paraissent devoir être soumis à un sérieux contrôle. La fixité du principe toxique (Latour) nous est une raison suffisante pour ne pas admettre leur réalité.) Morgagni rapporte que le suc des feuilles mêlé à du vin fit périr une femme en neuf heures; elle fut prise de vomissements affreux, suivis de syncope et d'aphonie; son pouls était petit, faible et tendu, ses lèvres noires. On ne trouva que peu d'ulcérations intestinales. Loiseleur-Deslongchamps (3) rapporte qu'un malade qui avait pris en une fois 60 centigr. de laurier-rose en poudre, au lieu de 15 centigr. qu'on lui avait prescrits, eut des vomissements abondants, des défaillances et des sueurs froides. Ces accidents se calmèrent au moyen d'une grande quantité d'eau sucrée et d'une potion éthérée. Loiseleur-Deslongchamps essaya sur lui-même quelle pouvait être la tolérance de l'homme pour ce poison. Le 15 avril 1811, il commença à prendre quatre

(1) *Journal de pharmacie*, t. XXXII, 1857, p. 332.
(2) *Wittstein's Vierteljahresschrift*, 1858.
(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXVI, p. 341.

fois par jour 3 gouttes de la dissolution d'extrait de feuilles de laurier-rose et tous les jours jusqu'au 25; il augmentait la dose d'une goutte à chaque fois, de sorte qu'il en prenait à cette époque 48 gouttes entre six heures du matin et neuf heures du soir. Dès lors, diminution de l'appétit, lassitudes spontanées. Continuation de l'usage de la solution pendant trois jours, en portant à 15 gouttes chacune des doses qui étaient prises quatre fois par jour (1/2 gr. d'extrait chaque jour). Loiseleur-Deslongchamps, qui n'eut pas le courage de porter plus loin ces essais, perdit l'appétit, éprouva une sorte de courbature douloureuse dans les membres, une débilité musculaire très-prononcée, un malaise général. Ces symptômes démontrèrent à l'expérimentateur que le principe vénéneux du laurier-rose était destructif de l'irritabilité, c'est-à-dire hyposthénisant. Il paraît agir à la manière des plantes narcotico-âcres.

(L'action des poisons ne nous paraît pas pouvoir être définie d'une façon générale. Il y a bien des propriétés communes à plusieurs d'entre eux qui permettent de les grouper, de les classer; mais chaque membre d'une famille n'en a pas moins un mode particulier, une caractéristique. Pelikan (1) a institué des expériences sur les animaux, et, comme Latour plus haut cité, reconnaît que le principe délétère est contenu dans la résine qui détermine la mort en paralysant les mouvements du cœur. C'est un poison du cœur. Chez les animaux à sang chaud, quand cet organe s'arrête, la vie s'éteint immédiatement; mais il n'en est pas de même des animaux à sang froid; la vie peut continuer plusieurs heures après que le cœur a cessé de battre. Le poison du laurier-rose, par une élection spéciale, paralyse le muscle-cœur, et les autres muscles restent actifs tant que la vie n'est pas éteinte).

La première indication à remplir dans l'empoisonnement par le *nerion* est de faire vomir. On donne ensuite des lavements purgatifs, des évacuants, tels que l'huile de ricin, le sulfate de magnésie, etc. Lorsque le poison est absorbé, s'il y a adynamie, il faut, comme dans l'empoisonnement par la belladone, recourir aux stimulants, tels que l'éther, l'eau menthée, le vin, les alcooliques.

Malgré les propriétés dangereuses du laurier-rose, les gens du peuple du midi de la France l'ont employé contre les maladies de la peau. Des praticiens même l'ont administré à l'intérieur dans ces mêmes maladies et dans la syphilis. (On l'avait préconisé comme fébrifuge; mais rien n'est venu prouver la vérité d'une pareille assertion.) Comme il a été reconnu aussi inutile que dangereux par Loiseleur-Deslongchamps et Marquis, et que presque tous les praticiens partagent cette opinion, on fera bien de ne l'employer qu'à l'extérieur, où il s'est montré efficace contre la gale, la teigne, certaines dartres. Pour cela, on se sert de la décoction des feuilles dans l'huile, ou d'une pommade composée de ces mêmes feuilles en poudre et de graisse. On emploie l'une et l'autre en frictions. On peut aussi mettre en usage la solution de l'extrait des feuilles dans l'eau, avec laquelle on lave les pustules psoriques. Les proportions de ce mélange sont de 4 gr. et plus pour 125 gr. d'eau pour trois ou quatre jours de traitement. Ce traitement, employé en 1811 et 1812 dans une salle de galeux, a eu des succès marqués. Gray a prescrit aussi avec un égal avantage contre la gale, la digestion des feuilles de laurier-rose dans l'huile. Mais on guérit maintenant cette affection si promptement et à si peu de frais par d'autres moyens, qu'il devient inutile d'employer celui-ci.

Les feuilles pulvérisées de cette plante sont sternutatoires : l'action en est d'abord peu prononcée sur la pituitaire, mais ensuite elle fait éternuer violemment. En raison des dangers de son emploi, on devra même s'en abstenir de cette manière.

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, février 1865.

(Lukomski (1), dans un cas grave qu'il dénomme : *attaques épileptiformes liées à la présence de vers intestinaux*, après avoir essayé en vain plusieurs médications, donna 1 goutte d'une solution faite avec 1 centigr. d'OLÉANDRINE dans 100 gouttes d'alcool, puis 2 gouttes. Ce succès couronna sa tentative. C'est là un agent plus violent même que la strychnine, et que nous conseillons de ne pas employer avant un contrôle sérieux).

LAVANDE. Lavandula spica. L.

Lavandula angustifolia. BAUH. — *Pseudo-nardus*. PLINE.

Lavande en épis, — lavande aspic, — lavande mâle, — faux nard, — aspic, — spic.

LABIÉES. — OCIMOÏDÉES. Fam. nat. — DIDYNAMIE GYMNOSPERMIE. L.

Cet élégant arbuste croît spontanément dans les lieux secs et pierreux du midi de la France (le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, etc.).

Description. — Racine: souche ligneuse. — Tiges grêles, à rameaux droits, nombreux, longs d'environ 75 centimètres. — Feuilles opposées, lancéolées, étroites, d'un vert un peu blanchâtre. — Fleurs d'un bleu violacé, quelquefois blanches, petites, disposées par verticilles irréguliers, formant un épi terminal allongé muni de bractées linéaires, presque sétacées (juin-septembre). — Calice grêle, ovale-cylindrique, le bord supérieur entier, l'inférieur à trois lobes courts. — Corolle bilabiée; la lèvre supérieure à deux lobes, plane, large, échancrée au sommet; l'inférieure à trois lobes presque égaux. — Quatre étamines didynames. — Style filiforme sur un ovaire quadrilobé. — Fruit : quatre petits akènes lisses, oblongs, ombiliqués à leur base.

Parties usitées. — Les sommités fleuries, avant le complet épanouissement des fleurs.

Récolte. — On doit la faire avant l'épanouissement des fleurs; la plante jouit alors de toute sa vigueur, qui se conserve après la dessiccation. Celle qu'on récolte dans les terrains secs, pierreux, arides, est plus active.

[**Culture.** — Les lavandes ne sont cultivées que dans les jardins botaniques et d'agrément. En Angleterre et principalement à Micham, dans le comté de Sussex, la culture de cette plante est d'une très-grande importance (voir *Odeur, parfums et cosmétiques*, de Piesse et Reveil); on en plante des champs entiers, on la cultive en ligne ; on la multiplie par éclats au printemps ou à l'automne, ou par semis.] Elle est cultivée dans les jardins au moyen de plants enracinés ou de marcottes, qu'on obtient en buttant les vieux pieds de manière que la base de la plupart des rameaux sont couverts de terre.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de cette plante est forte, pénétrante et très-agréable ; sa saveur est chaude et un peu amère. On en retire une huile volatile connue dans le commerce sous le nom d'*huile d'aspic* ou *de spic*, et qu'on emploie fréquemment dans la médecine vétérinaire. Cette huile est jaunâtre, âcre, aromatique, d'une odeur pénétrante, et contient beaucoup de camphre. Les sommités de la plante en fournissent plus que les feuilles. (On la falsifie quelquefois par un mélange avec l'essence de térébenthine.)

Substances incompatibles. — Le sulfate de fer.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 6 à 12 gr. par kilogramme d'eau.	A L'EXTÉRIEUR. — Infusion, en lotions, fomentations, fumigations.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), 30 à 100 gr., en potion.	Teinture ou alcoolat, *Q. S.*, en frictions, et pour la toilette.
Huile essentielle, 10 à 20 centigr., en potion, pilules, etc.	Vinaigre (1 sur 12 de vinaigre), *Q. S.*, en frictions, et pour la toilette.
Teinture, 2 à 4 gr., en potion, etc.	(Glycérolé : glycérine, 200 gr.; essence de lavande, 3 à 4 gr.) (Hardy.)
Poudre, 1 à 4 gr., en pilules, potion, etc.	

Comme toutes les plantes du même genre, la lavande convient dans les

(1) *Gazette des hôpitaux*, septembre 1863, p. 426.

affections nerveuses atoniques, la débilité des organes digestifs, les catarrhes chroniques avec expectoration et sans chaleur fébrile, dans l'asthme humide, les rhumatismes anciens, etc. ; mais on doit s'en abstenir dans tous les cas où il y a chaleur, sécheresse, fièvre, réaction vitale, irritabilité vive, congestion vers la tête, etc.

On attribue à la lavande la propriété de provoquer les règles; mais il est évident qu'elle ne peut avoir cette propriété que lorsqu'un état de débilité en indique l'usage ; elle ne saurait avoir pour cela une vertu plus spéciale que toutes les autres plantes aromatiques ou stimulantes.

A l'extérieur, la lavande est employée en infusion aqueuse ou vineuse comme stimulante, tonique et résolutive. On fait, avec la plante sèche, des sachets qu'on applique sur les contusions et sur les engorgements atoniques. La teinture alcoolique est employée en gargarisme dans la paralysie de la langue. La teinture et l'huile volatile sont en usage dans les liniments excitants. (Hardy emploie contre la gale des frictions dont nous donnons plus haut la formule, et qui ont pour base l'essence de lavande).

LAVANDE OFFICINALE ou DES JARDINS, Lavande commune ou cultivée (*Lavandula vera*, de Candolle). Présentée comme une variété de la précédente, avec laquelle on l'a souvent confondue, elle a été considérée par de Candolle comme une espèce différente.

Description. — Tige grêle, carrée, haute quelquefois de 1 mètre. — Feuilles plus étroites et moins blanchâtres ; calice couvert d'un duvet abondant et blanchâtre. — Fleurs bleues, petites.

Elle offre peu de différence sous le rapport de la composition chimique. Elle a moins d'odeur que la précédente. L'huile essentielle qu'elle contient est aussi en grande proportion, et tient elle-même en dissolution 0.25 de camphre. — Les préparations pharmaceutiques et les doses sont les mêmes que celles de l'espèce précédente. Elle sert à faire l'alcoolat ou eau-de-vie de lavande et le vinaigre de lavande, usités pour la toilette. Cette plante entre dans le baume tranquille, le baume nerval, le vinaigre antiseptique ou des quatre-voleurs, l'eau de Cologne, etc.

Les propriétés thérapeutiques de cette lavande sont les mêmes que celles de la *lavanda spica;* mais comme elle est plus abondante et plus facile à cultiver, on l'emploie de préférence. Citons encore :

LAVANDE STŒCHAS, Stœchas, Stœcade, Stœchas arabique (*Lavandula stœchas*, L., *Stœchas purpurea*, C. Bauh., Tourn.). — Cette lavande nous venait autrefois de l'Arabie; nous la tirons maintenant de la Provence, de Montpellier, des Pyrénées-Orientales, etc., où elle croît dans les lieux secs et pierreux. On la cultive dans les jardins, mais il faut la renfermer l'hiver dans l'orangerie. On confond souvent cette plante, chez les herboristes, avec le *gnaphalium stœchas*, qui n'a avec elle aucun rapport.

Description. — Tiges droites, un peu branchues. — Feuilles sessiles, presque linéaires, et roulées en dessous. — Fleurs d'un pourpre foncé, en épis non développés, ovales ou oblongs, surmontés d'une touffe de feuilles assez grandes et bleuâtres. — D'une odeur forte et térébenthinée, d'une saveur chaude, âcre et amère, elle est très-riche en huile volatile. — Ses fleurs entrent dans le sirop de stœchas composé, préparation active, à tort abandonnée; dans la thériaque, la mithridate, etc.

LEDON DES MARAIS. Ledum palustre. L.

Rosmarinus sylvestris. Off., Murr.

Romarin sauvage.

Ericées. — Rhodorées. Fam. nat. — Décandrie monogynie. L.

Cet arbuste, qu'on cultive dans les jardins pour ses fleurs, croît dans les lieux humides du nord de l'Europe, dans les hautes montagnes des Vos-

ges, etc. Les animaux, à l'exception de la chèvre, ne le broutent pas à cause de l'odeur forte de ses feuilles.

Description. — Tige haute de 30 à 40 centimètres, rameuse, et recouverte d'une écorce brune et un peu endurcie. Les jeunes rameaux sont velus, roussâtres. — Feuilles alternes, presque sessiles, oblongues, repliées sur les cotés, vertes au-dessus et chargées dans toute la surface inférieure d'une espèce de coton roux et ferrugineux. — Fleurs pédonculées, blanches, disposées en ombelles sessiles. — Calice très-petit, à cinq dents. — Corolle divisée jusqu'à la base en cinq pétales. — Etamines insérées à la base du calice au nombre de cinq à dix. — Capsule terminée par un style persistant, à cinq loges, à cinq valves s'ouvrant de bas en haut, et à cinq placentas filiformes auxquels adhèrent les graines.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

Récolte. — Doit être faite pendant la floraison.

[**Culture.** — Ces plantes exigent la terre de bruyère fraîche et une exposition ombragée; on les multiplie de graines semées en terrines, de rejetons ou de marcottes faites au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les feuilles de cet arbrisseau ont une odeur forte, résineuse, une saveur chaude, piquante et amère. Meisner, de Halle, en a donné une analyse; il y a trouvé de l'huile volatile, de la chlorophylle, de la résine, du tannin, du sucre incristallisable, une matière odorante brune, etc. (1). (L'essence de ledon contient un stéaroptène connu sous le nom de *camphre de ledum;* elle possède une réaction acide, due à des acides gras libres, tels que les acides acétique, butyrique et valérique, ainsi qu'un acide huileux très-odorant, l'acide *ledumique*, de la formule probable $C^{16}H^{10}O^8$; enfin elle contient encore de l'éricinol ($C^{20}H^{16}O^2$) et une huile essentielle se rapprochant de celle de térébenthine.) (2).

L'odeur du ledon des marais éloigne les teignes, les blattes, empêche les moisissures des planches, donne au cuir de Russie l'odeur particulière qu'on lui connaît, si on le mêle à l'écorce de bouleau et qu'on le distille pour en obtenir l'huile. Les Allemands l'emploient par fraude dans la fabrication de la bière, ce qui la rend plus enivrante et même narcotique.

On attribue au ledon des marais des propriétés narcotiques, antispasmodiques, sudorifiques, etc. Linné a signalé le premier l'usage qu'on en fait en Westro-Gothie contre la coqueluche. Hufeland le recommande dans la seconde période de cette affection. Bojœrland (3) assure qu'il guérit la dysenterie, maladie dont il attribue la cause à un insecte. On l'a considéré comme propre, par ses principes narcotiques, à calmer les fièvres exanthématiques. Odhelius (4) en recommande la décoction dans la lèpre du Nord. Cette plante active, dont l'emploi thérapeutique n'est pas suffisamment déterminé, est très-peu employée en France.

LENTILLE. Ervum lens. L.

Lens esculenta. Moench. — *Vicia lens.*

Arousse, — aroufle.

Légumineuses. — Viciées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Description. — [Plante annuelle à tige haute de 20 à 40 centimètres, pubescente, rameuse, à feuilles alternes, pétiolées, paripennées, heptajuguées, avec stipules et vrilles simples ou bifurquées. — Fleurs blanches, petites, veinées de violet. — Calice à cinq dents égales, velues, longues, linéaires. — Ovaire simple, allongé, uniloculaire, pauciovulé. — Style filiforme. — Stigmate capité. — Fruit: gousse glabre, jaune brunâtre, terminée en bec, contenant une ou deux graines lenticulaires.

---

(1) *Bulletin des sciences médicales.* Férussac, t. XII, p. 179.
(2) Frochde, *Journal de pharmacie et de chimie*, mars 1862.
(3) *Mémoires de l'Académie de Suède*, 1782, p. 75.
(4) *Ibid.*, 1774, p. 267; 1779, p. 218; 1783, p. 224.

Parties usitées. — Les graines.

Récolte. — On doit récolter les lentilles à l'automne, un peu avant la déhiscence du fruit ; on bat les gousses sur un drap et on vanne les graines.

Culture. — On cultive la lentille en grand dans les champs, on la sème en mai.

Propriétés physiques et chimiques. — Les lentilles sont riches en fécule ; Fourcroy y a trouvé de l'albumine et un peu d'huile verte ; d'après Braconnot, elles sont très-azotées et renferment beaucoup de légumine.

Sous le nom de *revalescière*, d'*revalenta* ou *revalenta*, etc., on vante beaucoup diverses farines qui ont pour base la lentille, et à laquelle on ajoute de la farine d'haricots ou de maïs, du chlorure de sodium, du sucre, et, ce qui est plus grave, un peu de scammonée.

La lentille fait partie, avec le lupin, la fève et l'orobe, des quatre farines résolutives.

(Les lentilles servent d'aliment depuis la plus haute antiquité ; sans parler d'Ésaü, nous pouvons rappeler qu'on disait des habitants d'Alexandrie, qu'ils étaient pétris de lentilles. Les Romains les mettaient au nombre des aliments funèbres et de mauvais augure ; ce qui n'empêche pas Caton de les regarder, d'après Pythagore, comme une panacée universelle. En réalité, elles fournissent une farine nutritive et peu indigeste. Leur emploi médical, après avoir été exalté dans la variole, les hydropisies, etc., est totalement abandonné. On a avancé que, préparées en guise de café, elles agissent comme un puissant diurétique. Leur farine, estimée résolutive, est émolliente, et à ce titre peut servir à la confection de cataplasmes).

LENTILLE D'EAU ou LENTICULE DES MARAIS.

Lemma minor. L.

Lenticula palustris vulgaris. C. Bauh. — *Lens palustris, sive aquatica.* Park.

Naïades (Juss.), — lentille d'eau.

Lemmacées. Fam. nat. — Monoécie triandrie. L.

Cette petite plante vivace flotte à la surface des eaux stagnantes, qu'elle couvre quelquefois complétement en forme de tapis vert. Les canards mangent cette plante avec avidité. La forme de ses feuilles, arrondies et convexes en dessus, ressemblant à une lentille, lui a fait donner le nom qu'elle porte.

Description. — Feuilles au nombre de trois, ovales, arrondies, obtuses, d'un vert clair, munies en dessous d'une tige radicale très-longue, simple, terminée par un renflement tuberculeux, n'allant pas jusqu'à la terre, et qui semble servir de balancier pour maintenir la plante sur l'eau, dont elle se nourrit. — Fleurs difficiles à voir, à cause de leur ténuité, monoïques (mai-juin) ; fleurs mâles : calice d'une seule pièce, deux étamines ; fleurs femelles : calice également d'une seule pièce. — Un style. — Capsule uniloculaire, à deux ou quatre graines.

On trouve souvent sous les feuilles de cette plante beaucoup de petits animaux aquatiques, de petits crustacés ; on y rencontre aussi parfois le polype d'eau douce, animal si singulier par la propriété qu'il possède de former autant d'individus complets qu'on en fait de morceaux.

La lentille d'eau a été employée à l'extérieur comme topique réfrigérant et répercussif. On l'applique sur les parties douloureuses, sur les inflammations superficielles, l'ophthalmie peu intense, la palpébrite, la brûlure du premier et du deuxième degré, l'orchite à son début. Appliquée sur le front, elle calme la céphalalgie. J'en ai couvert toute la tête dans la méningite, pour remplacer la glace, qu'il est impossible de se procurer pendant l'été à la campagne. Mais il faut renouveler à chaque instant ces applications, qui n'ont de valeur que comme réfrigérantes. J'ai employé de la même manière, mais plus fréquemment et avec plus d'avantage, le frai de

grenouille, dont les anciens faisaient un grand usage comme répercussif. (Dioscoride dit que la lentille d'eau est « bonne aux hernies des petits enfants et à mûrir les abcès). »

LENTISQUE. Pistacia lentiscus. L.

Térébinthacées. — Pistaciées. — Suivant certains auteurs, Anacardiées. Fam. nat.
Dioecie pentandrie. L.

(Cet arbrisseau croît en Provence et dans les contrées orientales de l'Europe, en Asie, en Afrique.

Description. — Arbrisseau rameux et tortu, à écorce brune ou rougeâtre. — — Feuilles à huit folioles lancéolées, obtuses, glabres et à pétiole commun, ailé, plan. — Fleurs rougeâtres, dioïques, à pétales réunis en panicules axillaires, chacune d'elles portée sur un pédicelle muni d'une bractée ; fleurs mâles : calice petit, quinquéfide, cinq étamines insérées sur le calice ; leur centre est occupé par un rudiment d'ovaire : fleurs femelles : calice petit, à trois, quatre divisions appliquées sur l'ovaire. — Fruit : drupe sèche, rougeâtre, à noyau osseux monosperme.

Culture. — Dans les jardins, il pousse sous le climat de Paris, si l'on a soin de l'exposer au midi et de le mettre en bruyère pendant l'hiver. Il faut à cause de la dioecie placer les pieds mâles à côté des femelles. Sa multiplication s'opère par marcottes ou par semis, qu'on fait sur couche chaude couverte d'un châssis. On tient le jeune plant en pot pendant les jeunes années.

Propriétés physiques et chimiques. — Le bois de lentisque est jaunâtre, un peu aromatique, résineux et d'une saveur un peu astringente. Les fruits sont susceptibles d'être mangés ; leur amande contient de l'huile usitée en Espagne et en Orient, et que du temps de Clusius on fabriquait en Provence. De petites incisions faites à l'écorce du lentisque laissent découler une matière résineuse liquide qui ne tarde pas à prendre de la consistance, c'est le mastic. En Provence, il est peu abondant et n'est sécrété que dans les années très-chaudes. Il se présente sous deux formes : 1° le mastic en larmes ou mâle, constitué par de petites larmes sèches, fragiles, lisses, cassantes, d'un jaune pâle transparent et d'une odeur qui rappelle un peu celle de la térébenthine ; 2° le mastic commun ou femelle, mélange de mastic pur et de détritus divers.

Le mastic est une résine unie à de l'huile volatile et à un corps particulier, la *masticine*, résine difficilement soluble dans l'alcool, blanche, molle, ductile, devenant transparente par la fusion, dont la formule $= C^{40} H^{51} O^2$.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

(Poudre de mastic. — Codex de 1866, p. 317.
Teinture éthérée de mastic. — Mastic en larmes choisi, 100 gr.; éther alcoolisé à 0.76, *q. s.*
Mettez un excès de mastic par rapport à l'éther, de manière à saturer celui ; après quelques jours de contact, décantez et distribuez le liquide épais dans des flacons à l'émeri, à large ouverture et de petite capacité.) (Codex de 1866.)

(On a employé le bois de lentisque en décoction contre la goutte à l'intérieur, ou en gargarismes dans les affections pharyngiennes chroniques.

On a proposé les fruits comme balsamiques et expectorants. A Alger, on fait un usage heureux contre la diarrhée, des pilules suivantes : Extrait de lentisque, 1 gr.; extrait thébaïque, 0.06; myrrhe, 0.50; poudre d'ipécacuanha, 0.25; 10 pilules, 3 par jour.

Quant au mastic, nous ne répéterons pas tous les usages qu'il a en Orient. Rappelons-nous seulement qu'on l'employait comme masticatoire, et qu'en émulsion il a été préconisé dans l'hémoptysie, le catarrhe chronique, les flux intestinaux, vaginaux, utérins. En Allemagne, on le préconise actuellement comme expectorant dans la phthisie. Desbois, de Rochefort, dit qu'il était autrefois recherché comme diaphorétique. D'après cela, le mastic agit comme toutes les substances résineuses ; il possède une action élective et modificatrice sur les organes de sécrétion en général.

Les dentistes emploient la teinture éthérée de mastic pour remplir les

vides qui se produisent dans les dents cariées. L'évaporation de l'éther laisse le mastic à l'état solide et en place.)

LICHEN D'ISLANDE. Lichen islandicus. L.

Physcia Islandica. Décand. — *Cetraria Islandica.* Achar.

Mousse d'Islande, — orseille d'Islande, — herbe de montagne des Islandais.

Lichénacées. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Ce lichen croît en touffes sur la terre, dans les prairies et dans les bois des montagnes, sur les rochers; il abonde dans tout le nord de l'Europe, particulièrement en Islande, où il forme une grande partie de la nourriture du peuple. On le rencontre dans les Vosges, dans les Alpes, les Cévennes, et même aux environs de Paris.

Description. — Ce lichen est foliacé, sec, cartilagineux, composé de touffes serrées et entrelacées; rouge à la base, gris-blanchâtre à la partie supérieure, quelquefois cilié sur les bords de ses découpures, haut de 7 à 10 centimètres; ses fructifications sont des espèces d'écussons d'une couleur pourpre foncé.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — N'offre rien de particulier. Il faut le séparer des corps étrangers, des mousses, etc. En séchant, ce produit végétal devient encore plus dur. Dans l'herboristerie, on y mêle souvent d'autres espèces du même genre. — Celui qu'on récolte dans les prairies est plus développé.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Ce lichen est inodore, d'une saveur amère très-marquée, analogue à celle du quinquina, mais qui est un peu masquée par le goût mucilagineux de la plante. Il contient, d'après l'analyse de Berzélius, un amidon particulier, une matière extractive amère (cétrarine), du sucre incristallisable, de la gomme, de la cire verte, une matière colorante extractive (apothème), un squelette amylacé, du tartrate et du lichenate de potasse ; du tartrate, du phosphate et du lichenate de chaux.

La *cétrarine* ou le *cétrarin* ($C^{54}H^{16}O^{15}$), matière amère et active du lichen d'Islande, est un peu soluble dans l'eau froide; elle se dissout mieux, mais encore fort mal, dans l'eau bouillante. Quand on évapore la dissolution à une douce chaleur, elle n'éprouve pas d'altération : elle est détruite, au contraire, à la température de l'ébullition ; il se produit une matière brune insoluble (apothème). Le cétrarin peut être obtenu en traitant le lichen en poudre par l'alcool, en acidulant celui-ci par l'acide chlorhydrique, en étendant d'eau, recueillant et lavant les cristaux blancs qui se précipitent.

La fécule de lichen se dissout dans l'eau bouillante, et la liqueur se prend en gelée si elle est assez concentrée ; mais elle perd cette propriété par une ébullition trop prolongée. (Cette fécule, analogue à l'inuline, a reçu le nom de *lichenine* ($C^{12}H^{10}O^{10}$).) — On a proposé d'employer dans les arts, en place de gomme, la matière gélatineuse de cette plante.

(Outre l'acide *lichenique*, qui se trouve en combinaison avec la potasse et la chaux, le lichen d'Islande contient l'acide *lichenostéarique*, en feuillets cristallins, inodore, de saveur un peu rance, mais non amère.)

Le lichen d'Islande fournit aux Islandais, aux habitants de la Laponie, une nourriture saine, mais après avoir été privé de son amertume par des lotions préalables, ou à l'aide d'une lessive légère de sous-carbonate de potasse, et ensuite réduit en poudre.

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Décoction, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau réduit à 700 gr. — Si l'on veut que le lichen conserve toute son amertume, il ne faut ni le faire macérer, ni le laver préalablement. Lorsqu'on ne veut avoir qu'une décoction mucilagineuse, on le dépouille de son principe amer par une infusion dans l'eau à plusieurs reprises, puis on le fait bouillir pendant une heure dans suffisante quantité d'eau, de manière à faire 1 litre de tisane. On peut encore, pour enlever au lichen son principe amer, le faire macérer pendant vingt-quatre heures dans de l'eau alcaline (500 gr. dans 9 kilogr. d'eau et 30 gr. de potasse du commerce), décanter et le laver jusqu'à ce que l'eau du lavage ne soit plus ni amère ni alcaline.

Gelée de lichen : lichen, 60 gr.; sucre, 120 gr.; colle de poisson, 4 gr. — Faites une décoction concentrée de lichen, passez avec expression, laissez déposer et décantez; remettez sur le feu; ajoutez le sucre et la

colle de poisson préalablement ramollie par une macération dans une petite quantité d'eau froide; remuez continuellement jusqu'à concentration suffisante pour former une gelée par le refroidissement.

(Saccharure de lichen (gelée sèche) : lichen d'Islande, 1000 gr.; sucre blanc, 1000 gr.; eau, *q. s.* Mettez le lichen dans l'eau et chauffez jusqu'à ébullition. Rejetez cette première eau, lavez le lichen à plusieurs reprises dans l'eau froide; faites-le bouillir ensuite pendant une heure dans une suffisante quantité d'eau, et passez avec expression à travers une toile. Laissez reposer; décantez; ajoutez le sucre et évaporez au bain-marie, en agitant continuellement, jusqu'à ce que la matière soit en consistance très-ferme. Distribuez-la dans des assiettes, et achevez la dessiccation à l'étuve. Réduisez le produit en une poudre fine que vous conserverez dans des flacons bien bouchés.) (Codex de 1866.)

Pâte de lichen : lichen, 500 gr.; gomme arabique, 2,500 gr.; sucre blanc, 2,000 gr. — Privez le lichen d'une partie de son principe amer, faites bouillir, passez avec expression, ajoutez la gomme et le sucre, et évaporez jusqu'à consistance d'une pâte ferme.

Poudre, 2 à 4 gr., en électuaire, pilules, etc. (rarement).

Sirop (2 sur 30 d'eau et 25 de sucre), 30 à 100 gr, en potion (il se conserve mal).

(Chocolat au lichen : Ramollissez 1000 gr. de chocolat dans un mortier chauffé. Incorporez exactement 100 gr. de saccharure de lichen, et distribuez la masse dans des moules.

Tablettes de lichen : saccharure de lichen, 500 gr.; sucre blanc, 1000 gr.; gomme arabique pulvérisée, 50 gr.; eau, 150 gr. Faites un mucilage avec l'eau et la gomme mélangée préalablement d'un peu de sucre; ajoutez le saccharure, puis le reste du sucre, et, lorsque la pâte sera homogène, divisez en tablettes du poids de 1 gr.) (Codex de 1866.)

Cétrarin, 10 à 20 centigr. comme fébrifuge.

Le lichen d'Islande agit sur l'organisme comme substance émolliente, nutritive, ou comme médicament tonique, selon qu'il est privé ou non de son principe amer. Privé de ce cétrarin, il convient, comme toutes les substances féculentes, dans les irritations gastro-intestinales, dans les affections catarrhales aiguës, la diarrhée avec phlegmasie, etc. La gelée de lichen est très-nourrissante. La propriété nutritive de la poudre de lichen est évaluée par certains auteurs à la moitié de celle de la farine de froment. Non dépouillé de son principe amer, on l'emploie dans la phthisie pulmonaire, l'hémoptysie, le catarrhe chronique, l'asthme humide, la débilité des organes digestifs, les dyspepsies atoniques, les toux rebelles qui succèdent à la coqueluche, les diarrhées et les dysenteries sans trop d'irritation inflammatoire, ou vers la fin de ces affections, dans les fièvres intermittentes, etc.

La présence combinée des principes gélatineux et amylacés, et d'un principe amer, en font un médicament précieux dans l'abattement des forces, dans les convalescences, l'épuisement à la suite de grandes évacuations et des hémorrhagies, la consomption, etc. Lugol prescrivait la tisane de lichen aux enfants scrofuleux.

Le lichen jouit d'une réputation devenue tout à fait populaire contre la phthisie. Hjaerne, Linné, Scopoli, Bergins, Chricton, Cramer, Stoll, Gontier-Saint-Martin, Hers, Trommsdorf, etc., et plus récemment Régnault, ont constaté ses bons effets dans cette redoutable affection. Jamais, cependant, le lichen n'a guéri une phthisie bien reconnue. Les faits rapportés par les auteurs, et constatant de prétendues guérisons par l'usage de cette plante, n'auraient pas reçu la sanction du diagnostic, s'ils avaient subi l'épreuve de l'auscultation. Mais on peut dire, avec Murray, que le lichen adoucit la toux, calme la fièvre hectique, améliore l'expectoration, diminue les sueurs colliquatives, etc.; et avec Stoll, que ce médicament convient surtout à ceux dont la constitution est profondément débilitée, et qui sont atteints de catarrhe pituiteux. Paulesky, qui a vanté le lichen dans la phthisie pulmonaire, distingue avec précision la phthisie tuberculeuse des phthisies pulmonaires qu'il a pu guérir : *Tubercula tenacia si pulmones obsident, nulla spes auxilii a lichene capi potest, attamen non nocet* (Murray).

Tous les médecins prescrivent le lichen dans les affections de poitrine chroniques, et aucun phthisique ne succombe sans avoir fait usage plus ou moins longtemps de ce remède. Il termine heureusement les rhumes opiniâtres, il soulage dans l'asthme et les catarrhes chroniques, surtout chez

les vieillards. Il m'a été très-utile bouilli dans le lait ou en gelée chez les enfants épuisés par la coqueluche et tourmentés d'un reste d'irritation bronchique.

Marie Saint-Ursin et Dufour (1) ont présenté le lichen d'Islande comme un bon succédané du quinquina, dans les fièvres intermittentes, contre lesquelles on peut administrer la CÉTRARINE, qui, essayée par plusieurs praticiens, notamment en Italie, paraît avoir réussi. Muller (2), qui l'a employée le premier contre ces fièvres, l'a donnée à la dose de 10 centigr. mêlée au sucre, et l'a trouvée moins efficace que le quinquina. Cette dose était peut-être trop faible; dans de nouveaux essais on pourrait aller avec prudence et progressivement jusqu'à 20 et même 30 centigr. Mouchon (3) préfère le lichen lui-même, sinon toujours, au moins dans la généralité des cas; il conseille la poudre fine, à la dose moyenne de 3 à 6 gr. entre deux accès : ou l'extrait aqueux pulvérulent à dose réduite de moitié, en électuaire, en pilules, ou dans du pain à chanter.

On a conseillé le lichen dans diverses autres affections. Quarin l'a employé contre la suppuration des reins; d'autres médecins, contre les ulcères utérins. On l'a aussi donné comme antigoutteux, vermifuge, etc.

LICHEN PULMONAIRE : PULMONAIRE DE CHÊNE, LICHEN D'ARBRE, HERBE AUX POUMONS, HÉPATIQUE DES BOIS, THÉ DES FORÊTS, THÉ DES VOSGES (*Lichen pulmonarius*, L.; *Muscus pulmonarius*, C. B.; *Pulmonaria reticulata*, Hoff.; *Lobaria pulmonaria*, De C.; *Sticta pulmonacea*, Ach.

Cette espèce croît sur les troncs des vieux chênes, des hêtres, des sapins et d'autres arbres sauvages, dans le centre et le nord de la France. On la recueille ordinairement sur les chênes.

Description. — Frondes d'un vert jaunâtre, glabres, un peu cartilagineuses, divisées en lobes profonds, anguleux, tronqués au sommet; offrant à leur face supérieure des cavités séparées par des rides disposées en réseau; leur face inférieure bosselée, jaunâtre, velue dans les sillons correspondant aux rides; — les scutelles presque marginales, planes, d'un roux fauve, pourvues d'un rebord mince qui disparaît peu à peu.

Sa saveur est un peu âcre, très-amère. — En Sibérie, on le met dans la bière au lieu de houblon; plusieurs peuples en retirent une belle teinture brune pour les toiles, d'autres s'en servent pour le tannage.

Tonique et mucilagineux, le lichen pulmonaire, que le lichen d'Islande a fait oublier, se rapproche beaucoup de ce dernier par ses propriétés thérapeutiques. (Il donne moins de mucilage, mais est beaucoup plus amer). On l'employait autrefois dans les affections de poitrine, notamment dans la phthisie, l'hémoptysie, le catarrhe pulmonaire et l'asthme. Linné rapporte que les campagnards en font usage avec succès dans la toux des bestiaux, surtout chez les moutons. Cramer, d'après sa propre expérience, a proposé, dans une dissertation publiée à Elan, en 1780, de substituer ce lichen à celui d'Islande (4). Pour moi, j'ai retiré du lichen pulmonaire, dans ma pratique rurale, le même avantage que de celui d'Islande; il m'a été d'une grande ressource pour mes pauvres. Je le faisais prendre en décoction avec du miel dans les catarrhes pulmonaires chroniques et dans la phthisie; je l'employais dans tous les cas où l'on use habituellement, et d'une manière si générale, du lichen d'Islande. Selon les circonstances, je joignais à la décoction de cette plante les fleurs de tussilage ou de mauve, le mucilage de graine de lin, les bourgeons du peuplier-baumier, de sapin, etc.

LICHEN PYXIDÉ (*Lichen pyxidatus*, L.; *Cenomice pyxidata*, Arch.; *Scypho-*

(1) *Gazette de santé*, 1808.
(2) Büchner, *Répertoire de pharmacie*, 1837.
(3) *Monographie des principaux fébrifuges indigènes*. Lyon, 1856.
(4) Consultez : Wilmet, *Lichenographie économique*, sect. 1, p. 18; G.-Fr. Hoffmann, *Comment. de vario lichenum usu*. Lyon, 1786, p. 45.

phorus pyxidatus, D. C.). Espèce très-commune dans les endroits secs des bois, sur les fossés. — *Lichen coccifère* (*Lichen cocciferus*, L.; *Scyphophorus cocciferus*, De Cand. — Très-commun sur nos pelouses sèches, où ses fructifications d'un beau rouge le font remarquer.

Il n'existe d'autre différence entre ces deux variétés, qu'en ce que les tubercules du dernier sont d'un rouge vif, et qu'il est moins denté que le pyxidatus, dont les tubercules sont bruns. L'un et l'autre se composent d'une fronde ronde, qui s'élargit graduellement, et qui est couronnée par une espèce de calotte hémisphérique dont les bords sont couverts de tubercules bruns et souvent d'un beau rouge.

LICHEN DE CHIEN, Lichen de terre, pulmonette canine, peltigère canine, mousse de chien, hépatique pour la rage (*Lichen caninus*, L.; *Peltigera canina*, D. C.; *Muscus cinereus*, Rai.; *Muscus caninus*, Hoff.). — On trouve fréquemment ce lichen dans les bois, les pâturages, sur la terre. Il fleurit en automne et au printemps.

Description. — Expansions foliformes larges, coriaces, arrondies, lobées, d'un gris cendré ou verdâtre, divisées en lanières plus ou moins allongées et ascendantes. — Scutelles naissant au sommet de ces lanières, arrondies, d'un brun roux, verticales ou inclinées. — Saveur amère et un peu nauséeuse. Ce lichen a été proclamé en Angleterre comme un remède spécifique contre la rage. On le donnait pulvérisé et mêlé avec le poivre, sous le nom de *poudre antilysse*. Ce remède, vanté par des esprits graves, est tombé, comme tant d'autres remèdes antirabiéiques, dans un oubli bien mérité.

Mêmes propriétés que les précédents.

LICHEN DES MURAILLES, Pavelle des murs, Herpette des murs (*Lichen parietinus*, L.; *Imbrica parietina*, D. C.). — C'est le plus vulgaire de tous les lichens sur les murs, les pierres, les rochers, les écorces d'arbres; il se fait remarquer de loin par sa belle couleur d'un jaune doré ou jonquille.

Description. — Frondelles imbriquées, lobées, ondulées, comme frisées en leur bord, larges, étalées, quelquefois déchiquetées et redressées. — Scutelles jaunes ou un peu roussâtres, orbiculaires, pédicellées, presque sessiles. — Gumprecht en a retiré une huile essentielle butyreuse, analogue à celle de l'écorce du Pérou. Schrader en a donné une analyse qui n'y démontre aucun des principes des écorces fébrifuges.

Ce lichen est, suivant Haller, un astringent qui réprime les diarrhées invétérées. Wilmet dit en avoir employé utilement la décoction contre les flux contagieux d'automne. On l'a présenté en Allemagne comme un très-bon fébrifuge. Sanders (1) le regarde comme plus efficace que le quinquina, surtout contre les fièvres d'automne et les fièvres quartes rebelles. « Cette assertion, dit Dubois, de Tournay, a grand besoin d'être confirmée par des faits authentiques, d'autant plus que les propriétés physiques de ce lichen ne semblent pas annoncer en lui de bien grandes vertus. »

LICHEN DU HÊTRE : Variolaire amère (*Lichen fagineus*, Neck; *Variola amara*, Ach.; *Variola Dioscoridea*. Pers. — Cette espèce est commune sur les écorces des hêtres, des charmes et des châtaigniers.

Propriétés physiques et chimiques. — Alms (2) a obtenu de ce lichen amer un principe non azoté qu'il nomme *picrolichénine;* il est incolore, transparent, cristallisable, inaltérable à l'air; cristallisant en double pyramide, à noyau rhomboïdal; inodore et jouissant, à l'état libre ou de solution, d'une amertume considérable. — Les expériences de Filhol et Bouchardat font présumer que le principe amer contenu dans cette plante est de la cétrarine. (L'industrie pharmaceutique a décoré ce principe du nom de *variolarine.*)

La variolaire amère avait déjà été employée, en Allemagne, comme fébrifuge et propre à remplacer le quinquina, par Cassebeer (3), et en France,

(1) *Journal de Hufeland*, 1816; *Bibliothèque médicale*, t. LIX, p. 113.
(2) *Archives de botanique*, t. II, p. 380.
(3) *Magazin für Pharmacie*, février 1828; *Journal de chimie médicale*, 1830, t. VI, p. 534.

par de Barreau, lorsque Dassier publia, dans le *Journal de médecine de Toulouse*, les résultats avantageux qu'il en avait obtenus contre les fièvres intermittentes. « Plus d'une fois, dit ce médecin, j'ai pu constater ses heureux effets dans toutes les saisons, sur des malades de tout âge, de tout sexe, de tout rang; il m'a paru un remède sûr contre la fièvre quotidienne, avantageux dans la fièvre tierce, fort incertain contre la fièvre quarte. » Dassier administrait ce médicament à la dose de 50 centigr. à 1 gr. pour les adultes, et de 20 à 40 centigr. pour les enfants au-dessous de dix ans.

J'ai employé la variolaire amère dans deux cas de fièvre intermittente. — Premier cas (Fièvre tierce vernale) : L. Caux, vingt-neuf ans, habitant la vallée humide de la Liane, constitution faible, tempérament lymphatique, cheveux roux, ayant été chlorotique pendant près d'un an à l'âge de quinze à seize ans; atteinte de fièvre depuis environ deux mois, elle a pris un vomitif et deux purgatifs. Je suis appelé le 20 juin 1851 : paroxysmes assez violents durant environ douze heures, langue peu chargée, voies digestives peu irritées; il y a appétit dans les intervalles apyrétiques. Je lui administre le matin à jeun, la veille du jour de l'accès, 1 gr. 50 centigr. de variolaire amère. Diminution considérable de l'accès suivant : même dose du médicament le surlendemain, mais répétée vers midi. L'accès est remplacé par une céphalalgie et une courbature qui durent cinq à six heures. Continuation de la variolaire de deux jours l'un, pendant dix jours, à la dose de 1 gr. Rétablissement complet; point de rechute. — Deuxième cas : Laurent, manouvrier, âgé de quarante-deux ans, tempérament lymphatico-sanguin, constitution forte, ayant été atteint d'une fièvre tierce au printemps précédent, est affecté d'une fièvre double tierce depuis un mois, à laquelle on n'a opposé aucun autre traitement qu'une dose purgative de sulfate de magnésie. Consulté le 4 novembre 1852, je trouve le malade dans l'état suivant : pâleur et légère bouffissure de la face, affaiblissement, langue humide, engorgement de la rate, mais absence presque complète d'irritation gastro-intestinale; accès fébriles quotidiens, alternativement plus intenses, mais avec frisson de courte durée. — Prescription de 1 gr. 25 centigr. de poudre de variolaire chaque jour à jeun. — Point d'effet les deux premiers jours. La dose du médicament est portée à 2 gr. Cette dose provoque des nausées et quelques efforts de vomissements. Dès lors, cessation presque complète de l'accès suivant; même dose du médicament le lendemain, même effet sur l'estomac; disparition complète de la fièvre, convalescence; on continue l'emploi de la variolaire à la dose de 1 gr. tous les deux jours, pendant huit jours, et ensuite deux fois par semaine pendant un mois.

LIERRE GRIMPANT. Hedera helix. L.

Hedera arborea. — *Hedera.* Pharm.

Lierre commun, — lierre des poëtes, — lierre en arbre, — lierre à cautère.

Araliacées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie.

Cet arbrisseau, connu de tout le monde, se trouve partout, autour des arbres, sur les murs, sur la terre, etc. Il acquiert dans le Midi un volume beaucoup plus considérable que dans le Nord. Les plus gros se trouvent en Espagne, en Italie et dans quelques parties du midi de la France.

Description. — Tiges rameuses, sarmenteuses, grimpantes ou quelquefois rampantes, s'élevant à une grande hauteur, à rameaux tortueux et flexibles. — Feuilles pétiolées, entières, persistantes, coriaces, épaisses, glabres et luisantes. — Fleurs petites, d'un vert jaunâtre, réunies au sommet des rameaux en corymbes subglobuleux (septembre-octobre). — Calice très-court à cinq dents. — Corolle à cinq pétales ouverts. — Cinq étamines alternant avec les pétales. — Un ovaire infère. — Un style très-court. — Fruits : baies globuleuses, noirâtres, de la grosseur d'un pois.

Parties usitées. — Les feuilles, les baies et la gomme qui découle de son tronc.

Récolte. — Les feuilles, toujours vertes, se cueillent en toute saison ; les fruits ne sont en maturité qu'en janvier et mars.

Culture. — Le lierre, qui est multiplié de graines semées aussitôt après leur maturité, de boutures ou de rejetons enracinés, croît dans tous les sols et à toutes les expositions; il préfère l'ombre.

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles et les baies ont une saveur amère, austère, nauséeuse. Il découle du tronc des vieux lierres en arbre, dans le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique, une gomme-résine connue sous le nom vulgaire et impropre de *gomme de lierre*, et qu'on désigne sous celui plus convenable d'*hédérée* ou d'*hédérine*. Elle est noirâtre, en morceaux irréguliers; composée de grumeaux ou fragments luisants, brun grisâtre ou rougeâtre foncé, non transparents, à cassure nette et brillante, se brisant sous la dent, sans saveur marquée, ne blanchissant pas la salive et ne s'y dissolvant pas, d'une odeur résineuse, brûlant en répandant une odeur d'encens. Elle contient beaucoup de corps étrangers. Pelletier (1) l'a trouvée composée de gomme, de résine, d'acide malique et de ligneux. Fraîche, elle laisse échapper de l'huile volatile. Cette gomme-résine, qui nous vient du Levant et même de l'Inde, est souvent falsifiée, mêlée à une substance insoluble, analogue à la gomme de Bassora. (Guibourt.) — On dit que quelques pharmaciens se servent des feuilles de lierre pour colorer certaines préparations.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction des feuilles, 2 à 6 gr. pour 1 2 kilogr. d'eau.
Infusion ou décoction des baies concassées, 2 à 4 gr. pour 1/2 kilogr. d'eau.
Poudre des feuilles, 1 à 2 gr., en pilules ou dans un liquide approprié.
Poudre des baies, 50 centigr. à 1 gr. 50 centigr. dans un liquide approprié, électuaire, bols, pilules, etc.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, pour fomentations, lotions, cataplasmes, etc.

Les feuilles de lierre ont été employées comme excitantes, emménagogues, résolutives et détersives. On prétend en avoir obtenu d'heureux effets dans la tuberculisation mésentérique, à dose altérante. Ce remède est recommandé dans les *Ephémérides d'Allemagne* (2). Baillou (3) rapporte qu'un malade qui souffrait d'une douleur habituelle à la partie convexe du foie, et qu'aucun remède n'avait pu soulager, fut guéri, par le conseil d'un paysan, au moyen de la poudre de racine de lierre prise à la dose de 4 à 8 gr. dans de l'eau de poulet.

Celse conseille de lotionner l'érysipèle avec la décoction vineuse de feuilles de lierre. Cette décoction est regardée comme efficace contre les ulcères atoniques, fongueux, sanieux, etc. On l'a aussi employée contre la teigne, la gale et autres affections cutanées chroniques. Haller dit qu'un de ses parents s'est guéri d'un ulcère à la jambe, qui pénétrait jusqu'à l'os et avait résisté à une foule de remèdes, en appliquant des feuilles de lierre sur la plaie. Un serrurier, au rapport de Dubois, de Tournay, s'est guéri d'un ulcère atonique rebelle, qu'il portait à la jambe gauche, en appliquant des feuilles de lierre sur la partie malade, et en y pratiquant des lotions fréquentes avec leur décoction concentrée. J'ai vu des paysans employer avec avantage sur les brûlures du premier et du second degré, les feuilles de lierre bouillies dans l'eau, appliquées sur la partie malade et recouvertes de compresses trempées dans la même décoction tiède et souvent renouvelées. Ces mêmes feuilles, réduites en cataplasme, sont résolutives et conviennent dans les engorgements froids, surtout dans ceux des mamelles. Haller dit qu'on s'en sert sous cette forme pour arrêter la sécrétion du lait. Avec le bois mou et spongieux du lierre, on fait dans les campagnes de petites boules ou pois qui servent à entretenir l'ouverture des cautères, comme ses feuilles à tenir frais ces exutoires.

(1) *Bulletin de pharmacie*, t. IV, p. 504.
(2) Vol. V, ann. 1740, obs. 149, p. 503.
(3) *In* Durande, *Flore de Bourgogne*.

J'avais employé une fois, sans succès, la décoction aqueuse de feuilles de lierre contre la gale. Depuis, j'ai vu réussir contre cette affection les lotions faites, matin et soir, avec une forte infusion à froid (une poignée de feuilles fraîches pour un litre) de ces feuilles dans le vinaigre, pendant cinq ou six jours. La guérison a lieu du cinquième au dixième jour. On se sert des feuilles de lierre pour détruire les cors. Pour cela, on met les pieds tous les jours dans l'eau de son chaude, pendant vingt minutes au moins. Au bout de huit jours, le cor étant ramolli, est arraché avec les doigts jusqu'à ce que la racine tombe. On applique ensuite dessus une feuille de lierre macérée à l'avance dans le vinaigre.

Les fruits ou baies de lierre sont éméto-cathartiques. Simon Pauli, Hoffmann et plusieurs autres auteurs les regardent comme dangereux. Cependant les paysans les avalent, au nombre de dix ou douze, pour se purger selon leur désir, c'est-à-dire abondamment. C'est surtout pour combattre les fièvres intermittentes qu'on les met vulgairement en usage. Boile les donnait à haute dose comme sudorifiques. On les a employés comme tels dans la peste de Londres : on les donnait en poudre et délayés dans le vinaigre. Spigel les a administrés comme fébrifuges. Je les ai employés comme tels en 1847, d'abord à dose éméto-cathartique, et ensuite à dose nauséeuse et altérante ; ils ont réussi dans deux cas de fièvre tierce vernale, et dans un cas de fièvre quotidienne automnale qui durait depuis six semaines et contre laquelle le malade n'avait employé aucun traitement. Les accès disparurent après les trois premières doses chez les deux premiers malades. La fièvre quotidienne céda peu à peu et ne fut entièrement dissipée qu'après la cinquième dose (2 gr. en poudre dans du vin). Dans deux cas de fièvre quarte, je n'ai obtenu qu'une diminution dans l'intensité et dans la durée des paroxysmes. Ce médicament cause des nausées, un état de malaise suivi d'une excitation manifeste et quelquefois d'un peu de transpiration favorisée par la chaleur du lit. La décoction vineuse des feuilles produit le même effet.

L'action énergique de cette plante sur nos organes mérite l'attention des médecins praticiens ; des observations cliniques bien faites et déterminant avec précision ses propriétés, lui assigneraient indubitablement une place distinguée dans la matière médicale indigène. Je me propose de la soumettre à de nouveaux essais, tant pour en étudier les effets immédiats et secondaires sur l'organisme que pour en apprécier l'application thérapeutique.

La Résine, ou *Gomme de lierre*, *Gomme hédérée*, d'une odeur résineuse agréable lorsqu'on la brûle, paraît être la partie la plus active de cette plante. Stahl employait cette substance comme excitante, emménagogue et fondante. Ne pourrait-on pas, d'après ces propriétés, la substituer à la myrrhe ? On l'a employée comme topique dans le traitement de la teigne, et on lui attribue aussi la propriété de tuer les poux et de faire tomber les cheveux. On dit, enfin, qu'introduite dans les cavités des dents cariées, elle calme la douleur et combat la carie.

LIERRE TERRESTRE. Glecoma hederacea. L.

Hedera terrestris vulgaris. C. Bauh. — *Hedera terrestris.* Dod. — *Chamæcissus.* Fuchs. — *Calamintha hederacea.* Scop. — *Hedera sylvatica Romanorum.* J. Bauh. — *Calamintha humilior, folio rotundiore.* Tourn.

Glécome hédéracé, — glécome lierre, — couronne de terre, — herbe de Saint-Jean, — corroie Saint-Jean, — rondette, — rondelette, — terrette, — drienne.

Labiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Le lierre terrestre (Pl. XXIII), plante vivace très-commune dans toute la

France, se trouve le long des haies et des murs, dans les fossés humides, les lieux frais et ombragés.

Description. — Racines blanchâtres, grêles et fibreuses.— Tiges menues, presque simples, quadrangulaires, rampantes à la base et redressées à la partie supérieure, surtout au moment de la floraison.— Feuilles pétiolées, opposées, vertes, un peu velues, réniformes, crénelées. — Pétioles des feuilles inférieures très-longs et velus. — Fleurs bleuâtres ou rosées, réunies dans l'aisselle des feuilles au nombre de trois ou quatre (avril-mai). — Calice tubuleux, cylindrique, strié à cinq découpures inégales. — Corolle à peu près double du calice, bilabiée ; la lèvre supérieure courte et bifide, la lèvre inférieure trilobée, à lobe moyen échancré et plus grand.— Quatre étamines didynames. — Anthères rapprochées deux à deux en forme de croix. — Un style à stigmate bifide. — Un ovaire contenant quatre semences ovoïdes.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

[**Culture.** — Le lierre terrestre vient à toutes les expositions et dans les terrains ; la plante spontanée suffit aux besoins de la médecine ; on le propage par graines.]

Récolte. — Cette plante doit être récoltée à la fin de juin ou au commencement de juillet, mondée de ses tiges et de ses pétioles, séchée à l'étuve ou au soleil, et conservée dans un lieu sec et à l'abri du contact de l'air, sinon elle attire l'humidité et noircit.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Le lierre terrestre a une odeur forte, aromatique, une saveur balsamique, amère et un peu âcre. Elle contient de l'huile essentielle et une matière résineuse amère qui noircit par l'addition du sulfate de fer, un extrait muqueux d'un goût d'abord douceâtre et amer, ensuite âcre et piquant. L'eau et l'alcool s'emparent de ses principes actifs.

On a prétendu en Angleterre que le lierre terrestre, infusé dans la bière fermentée, avait la propriété de la clarifier. On a aussi essayé de la faire fermenter avec l'orge, pour augmenter la force de la bière, mais on n'a pas réussi. Quelques auteurs ont assuré que les feuilles de cette plante peuvent, à défaut de feuilles de mûrier, servir à la nourriture des vers à soie.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 10 à 25 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Suc, 30 à 80 gr.
Sirop (1 de suc sur 1 de sirop simple), 25 à 60 gr., en potion.
Eau distillée, 30 à 100 gr., en potion.
Extrait (1 sur 6 d'eau), 1 à 4 gr., en pilules, électuaire, etc.
Conserve (1 sur 2 de sucre), 1 à 4 gr., en pilules, bols, etc.
Feuilles en poudre, 2 à 4 gr. dans un liquide approprié, en électuaire, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — Infusion, en lotions, fomentations, cataplasmes, etc.

Cette plante, connue dans nos campagnes sous le nom de *drienne*, est vulgairement employée dans un grand nombre de cas. Elle est excitante, comme la plupart des plantes labiées ; mais elle paraît plus particulièrement exercer son action sur les organes de la respiration. Je l'administre toujours avec confiance dans la période d'atonie des bronchites, dans la bronchorrée, l'asthme humide et, en général, dans toutes les affections de poitrine où une expectoration muqueuse ou purulente se manifeste avec une certaine abondance. J'ai guéri, par le seul usage d'une forte infusion de lierre terrestre, des catarrhes pulmonaires chroniques qui, sans l'exploration des organes respiratoires, eussent été pris pour des phthisies. Les nombreux exemples de guérison de phthisies attribuées à cette plante par Etmuller, Willis, Morton, Murray et beaucoup d'autres praticiens d'un grand mérite, tels que Rivière, Scardona, Sauvages, etc., se rapportaient sans doute, dans la plupart des cas, à des catarrhes pulmonaires chroniques. Toutefois, il est à remarquer que Morton faisait le plus grand cas du sirop de lierre terrestre dans la phthisie hémoptoïque, et que Murray rapporte qu'un de ses parents, qui crachait du sang pur en abondance, fut guéri par l'usage du suc de ce végétal associé à du lait ou à du petit-lait. La circonstance des hémoptysies, disent avec raison Trousseau et Pidoux, donne de la valeur au

diagnostic et, par conséquent, à la thérapeutique du célèbre auteur de la *Phthisiologie*. L'observation d'une abondante expectoration de pus, recueillie par Murray, pourrait plutôt se rapporter à un abcès du poumon qu'à une affection tuberculeuse, bien moins probable et presque toujours incurable. Cette supposition laisse encore une grande importance au résultat obtenu dans ce cas par l'usage du lierre terrestre.

Cullen s'exprime ainsi sur les propriétés thérapeutiques du lierre terrestre : « Ce que les auteurs de matière médicale disent de cette plante, ne me paraît pas mieux fondé que les opinions vulgaires. Il me semble absolument dénué de probabilité qu'elle ait la vertu de guérir les ulcères des poumons et différentes espèces de phthisie. L'autorité de Simon Pauli ou d'autres auteurs n'a aucune valeur à mes yeux, vu la nature de ces maladies et la difficulté de les guérir en général. Son usage contre les calculs de la vessie n'est pas appuyé de meilleures autorités, ni plus probable, et je ne craindrais pas de commettre d'excès en l'employant à grande dose. » (Cullen.) Il est curieux d'opposer à cette dernière phrase l'opinion de Haller (*in* Mérat et Delens). Ce médecin regardait le lierre terrestre comme suspect, à cause de son odeur ingrate et de son activité.

Baglivi recommande la teinture alcoolique de lierre terrestre dans les débilités d'estomac, les flatuosités, la dyspepsie, et Bauhin, cité par Ray, dit avoir observé d'heureux effets de cette plante hachée dans l'avoine contre les affections vermineuses des chevaux.

Que dirons-nous de l'efficacité de cette labiée proclamée par Lautt contre les fièvres intermittentes? de sa vertu lithontriptique, suivant Sennert et Plater? de la guérison, d'après Ray, d'une céphalalgie invétérée au moyen de son suc introduit dans les narines? de la vertu de ses feuilles contuses et cousues à l'intérieur de la chemise, pour rappeler l'éruption variolique (1)? de l'emploi de son suc contre les maladies mentales, comme un sédatif direct de l'encéphale, au rapport de Sultif, qui en a fait usage pendant vingt-trois ans avec succès, en y joignant toutefois la saignée, sans se douter de la puissance de ce dernier moyen qu'il regardait probablement comme un faible auxiliaire?... *Sunt qui oculos habent et non vident.*

Le lierre terrestre est appliqué à l'extérieur en décoction, en cataplasme ou en poudre comme aromatique, tonique, résolutif et détersif. On l'employait autrefois, et on l'emploie encore dans nos campagnes, pour déterger les ulcères. On faisait aussi un onguent contre la brûlure avec son suc exprimé et cuit dans de la graisse de porc. J. Bauhin l'appliquait en cataplasme chaud sur le ventre, pour calmer les tranchées des femmes en couches. Le célèbre chirurgien Maréchal faisait piler le lierre terrestre, l'enfermait dans un vaisseau de verre et l'exposait au soleil jusqu'à ce qu'il fût réduit en un suc épais et huileux qu'il appliquait avec confiance sur la piqûre des tendons.

LILAS. Syringa vulgaris. L.

Syringa cærulea. C. Bauh. — *Syringa cærulea sive alba.* Tourn. *Lilas vulgaris.* Lam.

Oleacées. — Syringées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

Cet arbrisseau, originaire de l'Asie-Mineure, que l'on cultive dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs, est connu de tout le monde. Les bestiaux le refusent, et les insectes, excepté les cantharides, n'y touchent pas, à cause de la grande amertume de toutes ses parties.

[**Parties usitées.** — Les feuilles, l'écorce, les fleurs, les fruits, les semences.

(1) *Ancien Journal de médecine*, t. XLI, p. 514.

Récolte. — L'écorce doit être récoltée au printemps ou à l'automne, les feuilles pendant la floraison, les fruits à leur maturité, avant la déhiscence des capsules.

Culture. — On multiplie le lilas de graines semées aussitôt après leur maturité et qui lèvent au printemps suivant, ou bien de boutures ou d'éclats de pieds.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles et les fleurs, surtout les fruits et les semences du lilas, sont très-amers. Les feuilles et les fruits contiennent, d'après Milet (1), un principe amer, analogue pour sa saveur aux sels de quinine, et qu'il nomme *lilacine*. Leroy, d'Anvers (2), a également reconnu dans cette plante une matière cristallisable. Robinet a de même signalé l'existence de ce principe, (connu aussi sous le nom de *syringine*.) [Les fleurs répandent une odeur suave, les parfumeurs en isolent le parfum par la méthode d'*enfleurage*.]

Le lilas n'avait été employé en médecine que comme tonique amer dans les affections asthéniques des organes digestifs, lorsqu'en 1822 Cruveilhier, alors médecin à Limoges, le proposa, dans un opuscule intitulé *Médecine éclairée par l'anatomie*, comme succédané du quinquina contre les fièvres intermittentes. Il fit préparer avec les capsules encore vertes de cette plante un extrait mou qu'il administra à la dose de 4 gr. pendant deux ou trois jours, à six malades atteints de fièvres intermittentes et qui guérirent tous, sans excepter une femme âgée de soixante-dix ans, qui avait la fièvre quarte depuis vingt-trois ans. Quelques médecins de Bordeaux (3), ayant répété ces essais, s'empressèrent de déclarer que ce remède n'avait aucune valeur fébrifuge. Il n'avait été rien publié depuis cette époque sur ce médicament, qui, suivant Trousseau et Pidoux, n'aurait jamais dû sortir de l'obscurité dans laquelle il était resté, lorsque Clément, médecin à Vallenoy (Cher) (4), vint s'inscrire en faux contre les assertions de la Société de médecine de Bordeaux. Depuis le 1er janvier 1854 jusqu'au 31 décembre, ce médecin a donné l'extrait de lilas à cent cinq personnes atteintes de fièvres intermittentes, contre lesquelles cet extrait lui a tout aussi constamment réussi que le sulfate de quinine. Dans quelques circonstances, dans des cas de récidive après l'administration du sel quinique, le nouveau fébrifuge eut un succès complet. En 1853, Clément avait employé trois extraits préparés, l'un avec les baies de lilas, un autre avec les feuilles, et un troisième avec l'écorce; celui qui lui a paru mériter la préférence est l'extrait de baies; la dose a été généralement de 2 à 4 ou 5 gr., ordinairement administrés en pilules dans l'intervalle des accès. Dans les observations recueillies par l'auteur, la fièvre a été coupée après la première ou la seconde dose du médicament; rarement on a été obligé de recourir à une troisième dose pour obtenir cet heureux résultat.

J'ai administré en 1846 la décoction de capsules vertes de lilas (30 gr. pour 700 gr. d'eau réduits à 500 gr.) dans quatre cas de fièvre intermittente tierce. Trois fois elle a manqué son effet. Le seul cas où j'aie pu lui attribuer la cessation des accès est d'autant plus douteux que le malade avait déjà éprouvé une diminution notable dans l'intensité du dernier paroxysme. Mais les résultats obtenus par Cruveilhier, et le soupçon de la non-exécution complète de mes ordonnances dans les cas que je viens de citer, m'engagèrent à essayer de nouveau ce fébrifuge indigène. En 1851, pendant l'été, j'eus l'occasion d'administrer l'extrait aqueux des capsules de lilas à quatre personnes atteintes de fièvres intermittentes, dont trois ayant le type tierce et un le type quotidien. Chez les trois premiers, la fièvre diminua sensiblement après l'administration de 4 gr d'extrait de lilas délayés dans un peu de vin. La même dose, prise le surlendemain, suffit pour faire disparaître

(1) *Journal de pharmacie et de chimie*, 1842, t. I, p. 25.
(2) *Archives de médecine belge*, juillet 1844.
(3) *Notice sur les travaux de la Société de médecine de Bordeaux*, 1822, p. 9.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1855, t. XXVI, p. 261.

presque entièrement l'accès, qu'une troisième dose, donnée le jour suivant, enleva complétement. Chez le malade atteint de fièvre quotidienne, il y avait rechute après l'emploi trop tôt discontinué du sulfate de quinine. L'extrait de lilas, donné chaque jour à la dose de 5 gr., amena graduellement la guérison, qui fut complète après la cinquième dose. Bien que ces quelques faits, comparés aux observations de Cruveilhier et Clément, aient peu d'importance, je n'ai pas cru devoir les passer sous silence : c'est une obole jetée dans le trésor de la thérapeutique indigène.

En Russie, le peuple traite le rhumatisme articulaire par l'application d'une huile de lilas. Pour préparer cet onguent, on prend une assez grande quantité de fleurs fraîches de cet arbrisseau, on les met dans un vase de verre, on verse dessus de l'huile d'olive ; on couvre le verre de papier, et on le laisse exposé au soleil pendant quinze jours. On frictionne deux fois par jour avec cette huile, jusqu'à absorption complète, les articulations affectées.

LIN. Linum usitatissimum. L.

Linum arvense. C. Bauh. — *Linum sativum, latifolium africanum.* Tourn.

Linacées. Fam. nat. — Pentandrie pentagynie. L.

Cette plante annuelle, originaire d'Égypte et d'Italie, croît naturellement dans les champs et est cultivée en grand, surtout dans le nord de la France, comme plante textile et pour l'huile que fournit sa graine.

Description. — Racine grêle, presque simple, garnie de quelques fibres latérales. — Tige de 40 à 70 centimètres, droite, menue, glabre, cylindrique, rameuse vers son sommet. — Feuilles sessiles, éparses, glabres, d'un vert un peu glauque, entières, dressées, pointues. — Fleurs bleues, pédonculées, les unes axillaires, les autres terminales (juin-juillet). — Corolle à cinq pétales. — Calice persistant à cinq folioles ovales. — Cinq étamines un peu soudées à leur base. — Cinq styles. — Fruit : capsule globuleuse, à cinq valves rapprochées, et dont les bords rentrants forment autant de loges qui paraissent être doubles. — Une semence luisante, oblongue, dans chaque loge.

Parties usitées. — La semence et la tige.

Récolte. — La culture et la récolte du lin, du domaine de la grande culture, sont très-bien traitées dans *la Maison rustique du XIXe siècle.*

[**Culture.** — Le lin purgatif n'est cultivé que dans les jardins botaniques ; le lin usuel est l'objet d'une culture considérable que tout le monde connaît.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La semence du lin est inodore, d'une saveur fade à l'état frais, rance lorsqu'elle est vieille. Elle contient, d'après Meyer, de Kœnigsberg (1), du mucilage, de l'extractif doux, de l'amidon, de la cire, de la résine molle, une matière colorante, une matière résineuse, de l'albumine, du gluten, une huile grasse, des sels, etc.

Le mucus (*bassorine*, suivant Dublanc), qu'on a aussi appelé linine, entre pour 10 pour 100 dans la composition de la graine de lin, et la gomme soluble pour 20 pour 100. On en retire par l'éther 35 pour 100 d'huile. — Becquerel a reconnu, en outre, dans cette semence, la présence d'un peu de sucre. L'amande a la composition de toutes les semences émulsives, mais c'est dans l'enveloppe que se trouve le mucilage et les matières extractives et colorantes. — Le mucilage du lin a été spécialement étudié par Vauquelin (2). Il l'a trouvé composé de gomme, d'une substance animalisée analogue au mucus, d'acide acétique libre, d'acétate et de phosphate de potasse et de chaux, de sulfate et de muriate de potasse. La matière animalisée est unie intimement à la gomme.

La bonne farine de lin se tasse en une seule masse dans la main fermée, et conserve sa forme après la pression. Elle graisse instantanément le papier sur lequel on la presse, forme une émulsion blanche avec l'eau. Le décocté de cette farine bleuira par la tein-

(1) *Journal de chimie médicale*, 1828, t. IV, p. 230.
(2) *Annales de chimie*, 1811, vol. LXXX, p. 318.

ture aqueuse d'iode si elle est falsifiée par le son ou des substances amylacées. L'eau pourra faire apprécier l'abondance du mucilage. La calcination fera découvrir le mélange de substances minérales. La farine de lin donne 3 à 6 pour 100 de cendres.

Les hommes, dans certains pays, ont fait usage de la graine de lin comme aliment. On assure qu'elle servait à cet usage chez quelques peuplades asiatiques; mais elle n'offre qu'une nourriture visqueuse et indigeste, surtout pour les estomacs délicats. A Middelbourg, une disette ayant, au rapport de J. Bauhin, contraint les habitants de faire une sorte de pain avec la graine de lin, un grand nombre furent atteints de tuméfactions dans les hypochondres, à la face et dans d'autres parties; plusieurs en moururent. Les pigeons nourris de cette semence contractent, dit-on, une saveur rance et désagréable.

L'huile de lin sert pour l'éclairage, pour la composition de l'encre des typographes, pour lubrifier les ressorts et pour adoucir les frottements des rouages mécaniques, pour composer des vernis, etc. Bouillie avec de la litharge et épaissie par l'ébullition prolongée, cette huile sert à la fabrication des sondes, des bougies, des pessaires et autres instruments de chirurgie dits en gomme élastique. Le tourteau de lin sert à nourrir les bestiaux, à engraisser la volaille.

Les fibres de l'écorce de la tige de lin fournissent, sous la main de l'homme, la filasse, le fil, divers tissus, etc. Le papier, qui reçoit la pensée et transmet à la postérité, par la merveilleuse invention de l'imprimerie, les productions de l'esprit humain, n'est que du vieux linge converti en pâte et convenablement préparé. La filasse, mise au fond d'un entonnoir, sert de filtre aux liqueurs qu'on y verse. Ce filtre est à la fois commode et laisse passer promptement le liquide. On connaît l'usage de la toile et de la charpie en chirurgie.

L'eau dans laquelle on a fait rouir le lin devient vénéneuse pour l'homme et pour les animaux. La poussière qui s'échappe de la filasse quand on la travaille dans les filatures, attaque les voies respiratoires, et produit l'hémoptysie, l'asthme, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des semences, 6 à 18 gr. par kilogramme d'eau, pendant quelques minutes seulement, afin qu'elle ne soit pas trop épaisse.

Infusion composée : graine de lin, 15 gr.; réglisse en morceaux, 8 gr.; eau bouillante, 500 gr.; faites macérer deux heures, en vase clos, passez; l'addition d'un peu de miel la rend encore plus agréable.

Huile (par expression à froid), par cuillerées, plus ou moins, selon l'effet qu'on désire.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction des graines, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau, pour injections, lotions, fomentations, lavements, bains.

Farine, en cataplasmes.

Huile, en frictions, embrocations, etc.

Les cataplasmes préparés avec le son et la décoction de graine de lin sont plus économiques et plus légers que ceux que l'on fait avec la farine de lin simplement mêlée à l'eau. Le marc ou tourteau, dont on a extrait l'huile, peut être employé dans les cataplasmes émollients. Derheims, pharmacien à Saint-Omer, conseille même de n'employer en cataplasme que la semence privée d'huile, afin d'éviter l'éruption ou l'érysipèle léger résultant de l'application sur la peau de la graine de lin rance.

L'huile de lin ne doit être employée que récemment exprimée à froid et douce. On lui fait perdre, dit-on, sa rancidité, en l'agitant fortement et à diverses reprises avec de l'eau tiède.

La graine de lin fait partie du sirop de marrube, de l'onguent d'althea, de l'emplâtre de diachylon, de l'emplâtre de mucilage, etc.

Les semences de lin sont mucilagineuses, émollientes, adoucissantes, apéritives, diurétiques. Elles sont employées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans presque toutes les maladies inflammatoires, telles que la gastrite, l'entérite, la dysenterie, la péritonite, les hémorrhagies actives, la cystite, l'ischurie, la strangurie, la blennorrhagie, la pneumonie, la pleurésie, etc. Dans toutes les inflammations externes, les ulcères irrités, les plaies douloureuses, etc., ces semences forment la base des cataplasmes émollients.

L'action de l'infusion de semences de lin, observée principalement sur les voies urinaires, est due non-seulement au mucilage qu'elle contient en abondance, mais aussi aux principes chimiques qui entrent dans la composition de ce mucilage. Ce qui prouve les bons effets de cette combinaison, c'est que d'autres substances douces ou mucilagineuses ne sont pas aussi efficaces.

J'ai remplacé depuis longtemps la gomme arabique et tous les muci-

lages coûteux par celui de la graine de lin. Il n'a pas, comme celui de gomme, l'inconvénient de produire la constipation, et est bien plus antiphlogistique.

L'huile de lin, que Gesner et Wauters substituaient à l'huile d'amandes douces, est très-relâchante. Prise par cuillerées à bouche, à peu de distance les unes des autres, elle agit comme laxative. A des distances assez éloignées, et mêlée avec un sirop, elle est seulement adoucissante. Ce dernier mode d'administration convient dans les cas de phlegmasie, et particulièrement dans celles des organes de la respiration. Baglivi (1), Sydenham, Gesner, Dehaen, vantent son efficacité dans la pleurésie. D'autres auteurs la recommandent dans l'hémoptysie; elle convient surtout, dans cette dernière maladie, lorsqu'il y a une vive irritation des bronches. En pareil cas, je l'ai employée une fois avec un succès marqué. Dehaen et Van Swieten la préconisent, prise à grande dose, contre l'iléus et la colique métallique. Ruland a guéri un paysan dont le ventre était devenu dur comme une pierre par l'engouement stercoral, en lui administrant un lavement de 5 onces (150 gr.) d'huile de lin. Michel (2) l'a donnée aussi avec succès dans les constipations opiniâtres. Suivant les *Ephémérides d'Allemagne* (3) l'huile de lin, à la dose d'une cuillerée prise le matin à jeun pendant quelque temps, guérit le carreau. Cette huile aurait-elle, ainsi qu'on l'a cru de toutes les huiles, la même propriété que celle de foie de morue? Van Ryn (4) assure avoir constaté l'efficacité constante contre les hémorrhoïdes, pendant près d'un quart de siècle, de l'huile de lin récente administrée à la dose de 60 gr. matin et soir. Le traitement dure tout au plus une semaine. J'ai eu récemment l'occasion de vérifier cette efficacité contre une affection hémorrhoïdaire opiniâtre et fréquemment douloureuse.

Wauters, praticien trop peu connu, l'a mise en usage avec succès dans un cas remarquable d'empoisonnement par la coloquinte chez un riche paysan qui, par avarice, avait demandé une *médecine* à un maréchal-ferrant.

Murray a fait expulser par l'usage de cette huile une grande quantité de vers du canal intestinal, et Heberden la préférait à toute autre huile pour chasser les ascarides vermiculaires qui s'accumulent parfois dans le rectum des enfants. Dans ce dernier cas, je l'ai administrée avec avantage à la fois par la bouche et en lavement. Le mélange d'une cuillerée d'huile de lin et de pareille quantité de suc de citron ou de vinaigre sucré, m'a souvent réussi comme vermifuge chez les enfants.

Les bains généraux ou locaux préparés avec la décoction de graine de lin conviennent aux vieillards qui ont la peau sèche et aride, aux enfants amaigris, souffrants, sujets aux convulsions, aux femmes nerveuses, irritables, aux hypocondriaques, aux hémorrhoïdaires. Ils sont d'une grande utilité dans les affections cutanées en général, et en particulier dans les dartres douloureuses ou avec prurit insupportable, les inflammations, etc.

(On connaît l'usage si répandu des cataplasmes de farine de graine de lin, comme agent émollient et antiphlogistique, en chirurgie, dans les affections phlegmoneuses, les inflammations de toute nature et de tout siége.

Dans les maladies inflammatoires du tube digestif particulièrement, on les entretient sur l'abdomen pour ainsi dire d'une manière permanente, toutes les fois que leur poids ne force pas de les remplacer par des fomentations ou des embrocations.

Nous devons à ce sujet détruire une erreur trop répandue dans le vul-

(1) Oleum lini ab omnibus laudatum pro maximo remedio contra pleuritidem, quodque raro fallet. (Baglivi, *Opera omnia*, p. 38. Antwerp, 1715.)
(2) *Journal de médecine*, t. XVII, p. 41 et suiv.
(3) 1re année, obs. 216, p. 240.
(4) *Annuaire de Roulers*, 1851.

gaire. Il faut employer le cataplasme, sauf indication spéciale, tiède, et non *aussi chaud qu'on peut le supporter.*

Les cataplasmes sur le ventre chez les enfants constituent un excellent moyen d'abattre la fièvre. Chez ceux auxquels on ne peut, par raison de santé ou par mauvais vouloir, donner de bains généraux, je me suis très-bien trouvé de l'enveloppement de tout le corps dans des cataplasmes de farine de graine de lin.

Dans tous les cas, les cataplasmes s'emploient à nu ou entre deux linges fins. On les arrose souvent de laudanum, etc., etc.)

L'huile de lin, battue avec partie égale d'eau de chaux, forme un liniment employé avec succès contre la brûlure. C'est un moyen populaire qui, comme tant d'autres, a été adopté par la science sous le nom de *liniment oléo-calcaire.*

Je me sers souvent à la campagne de la filasse ou de l'étoupe pour recevoir les cataplasmes ou autres topiques, tels que les sinapismes, le blanc d'œuf battu avec de l'eau-de-vie camphrée, et l'alun, après les luxations, etc. La filasse s'adapte et enveloppe mieux que le linge, qui, d'ailleurs, est rare chez les pauvres. L'étoupe m'a été plus d'une fois utile comme remplissage dans les fractures pour le premier appareil, quand rien autre chose ne se présentait sous la main.

On a aussi employé le papier en médecine. On l'a recommandé en décoction dans la diarrhée et la dysenterie. J'ai vu des personnes atteintes de diarrhées chroniques prendre avec avantage, chaque jour, une sorte de soupe faite avec du papier blanc bouilli dans le lait. Mâché et appliqué sur le lieu d'une hémorrhagie, le papier peut, à l'aide de la compression, arrêter cette dernière. Appelé pour un cas d'hémorrhagie survenu à la suite de l'extraction d'une dent molaire, et qui durait depuis quinze heures malgré les moyens employés par le chirurgien qui avait fait l'opération, je pus faire cesser cet accident à l'instant même en tamponnant l'alvéole avec du papier mâché et en maintenant les mâchoires rapprochées pendant une heure, de manière à exercer sur ce papier une compression suffisante. L'application du papier dit de soie, du papier à cigarettes, constitue un bon moyen d'empêcher l'accès de l'air sur les blessures superficielles, les brûlures aux premier et deuxième degrés, les excoriations. Il s'imbibe de la lymphe plastique qui suinte, et forme un épiderme factice protecteur.

(Le papier sert de support à des médicaments destinés à l'usage externe; nous citerons les papiers cantharidés, vésicants, épispastiques, atropinés, etc. On le charge aussi de substances médicamenteuses devant agir pendant la combustion, et on brûle ce papier sous différentes formes.

Trousseau recommande de fumer des cigarettes de papier et, après aspiration, de faire passer lentement la fumée dans les bronches par une seconde inspiration. Les cigarettes peuvent être préalablement imbibées d'une solution arsenicale, mercurielle, nitrée, belladonée, etc., selon l'indication. Nous citerons pour exemple les différentes variétés de papiers antiasthmatiques, qui, presque tous, ont pour parties actives les solanées vireuses.)

Le carton sert à faire des attelles dans les cas de fractures des membres chez les enfants, et même chez les adultes.

Ce serait sortir de notre sujet que nous appesantir sur les dispositions différentes qu'on lui donne soit dans les appareils de Seutin, soit dans ceux de Burgraeve (ouate et carton), soit encore dans ceux de Sommé (carton seul). Nous renvoyons pour cela aux traités spéciaux et aux journaux de ces quinze dernières années.)

On connaît sous le nom de Pyrothonide une liqueur empyreumatique, ou huile pyrogénée résultant de la combustion du linge de lin ou de chanvre, ou du papier (huile de papier de Lemery). Ce liquide noirâtre, très-âcre,

proposé comme agent thérapeutique par Ranque (1), est, selon cet auteur, un astringent efficace dans les hémorrhagies utérines, la leucorrhée, la blennorrhée, etc. Dans ces cas, on l'emploie dans la proportion de 30 à 50 gr. par 120 gr. d'eau, en injections dans le vagin sept à huit fois par jour, ou en compresses imbibées entre le prépuce et le gland. On l'emploie aussi contre les engelures, en fomentation, et dans l'ophthalmie chronique, en en instillant quelques gouttes pures entre les paupières plusieurs fois dans les vingt-quatre heures, et en bassinant ces mêmes paupières avec le liquide étendu d'eau. Ranque, plein de confiance dans le pyrothonide, croit qu'en en touchant la vessie au moyen d'une sonde qui en serait enduite, on pourrait guérir le catarrhe de cet organe, et qu'introduit dans l'estomac et dans les intestins, il dissiperait certaines phlegmasies chroniques du tube digestif qui résistent aux moyens antiphlogistiques ordinaires. Il n'est pas inutile de faire remarquer que ce médecin recommande en même temps les boissons adoucissantes et un régime sévère.

Le pyrothonide évaporé convenablement donne un extrait qui se conserve très-bien et qu'on peut employer en dissolution dans une suffisante quantité d'eau.

(Lorsqu'on met quelques gouttes d'huile de papier sur la langue, on n'éprouve aucun effet immédiat, mais la sensation du goût est totalement abolie, de sorte qu'on peut alors avaler sans dégoût les substances les plus désagréables) (Johnson).

LIN PURGATIF. Linum catharticum. L.

Linum pratense flosculis exiguis. C. Bauh., Tourn.
Linum minimum. J. Bauh.

Lin cathartique, — lin sauvage, — lin de montagne, — linet.

Linacées. Fam. nat. — Pentandrie pentagynie. L.

Cette plante annuelle (Pl. XXIII), assez commune en France, se trouve dans les près secs, dans les pâturages montueux, sur le bord des chemins, les coteaux, etc.

Description. — Racine dure, menue, blanche, peu fibreuse. — Tige droite, grêle, bifurquée, glabre, d'un vert glauque, haute de 15 à 25 centimètres. — Feuilles opposées, ovales-lancéolées, glabres. — Fleurs blanches, terminales, penchées, avant leur développement, longuement pédicellées (juin-septembre). — Calice à cinq folioles glanduleuses. — Cinq pétales blancs, jaunâtres à leur onglet, une fois plus longs que le calice. — Dix étamines. — Cinq styles. — Une capsule globuleuse, à dix loges monospermes.

Parties usitées. — L'herbe.

Récolte. — Ne présente rien de particulier.

[**Culture.** — Le lin purgatif n'est cultivé que dans les jardins botaniques ; on le multiplie par graines.]

Propriétés physiques et chimiques. — La saveur très-amère et nauséeuse de cette plante décèle un principe âcre. (Pagenstacher en a isolé une substance pulvérulente, à laquelle il a donné le nom de *linine*, un peu amère, à peine soluble dans l'eau, l'éther et les huiles, soluble dans l'alcool, cristallisant dans la solution acétique.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion dans le petit-lait ou dans l'eau, 8 à 15 gr. par kilogramme.
Poudre, 1 à 4 gr., en électuaire, pilules ou dans du vin.
Extrait aqueux, 25 à 30 centigr.
Suivant Butler-Lane (2), en épuisant par l'eau chaude le lin cathartique desséché, on obtient un sixième de son poids d'un extrait très-soluble dans l'eau. On doit préférer, dit cet auteur, l'extrait à l'infusion de la plante, dont l'odeur est nauséeuse et repoussante.

(1) *Mémoire sur l'emploi de la pyrothonide.* Paris, 1827. (Ce mot était alors du féminin.)
(2) *Monthly Journal of medical science*, 1851.

Le lin cathartique a été recommandé comme purgatif par divers auteurs, et surtout par Linné. Quelques médecins le regardent aussi comme diurétique, fébrifuge, antiarthritique, etc. En Irlande et dans quelques provinces de l'Angleterre, le peuple emploie cette plante, bouillie dans le vin ou la bière, à la dose d'une poignée. Dans l'île d'Oesel (1), on la donne aux enfants pour évacuer les vers. F. Ray dit que l'infusion d'une poignée de ce lin, avec ses tiges et ses sommités, faite dans du vin blanc, pendant la nuit, sur des cendres chaudes, purge assez fortement et excite quelquefois le vomissement. James lui reproche l'inconvénient de produire le gonflement flatueux du bas-ventre ; mais il est facile de prévenir cet effet au moyen d'une semence carminative, telle que la semence d'anis, de coriandre, etc. Vogel assure qu'à la dose de 4 gr. en poudre, ou d'une poignée infusée dans l'eau ou dans le petit-lait, cette plante purge doucement et suffisamment. Geoffroy dit que les feuilles récentes, contuses et réduites en bol, à la dose de 4 à 8 gr., ou la poudre de ces mêmes feuilles à la dose de 4 gr., mêlée avec un peu de crème de tartre et de semences d'anis, offrent un purgatif très-doux et très-utile contre les fièvres intermittentes et l'hydropisie. Coste et Wilmet ont substitué le lin cathartique au séné, en l'employant à la dose de 8 gr. en infusion dans 120 gr. d'eau bouillante. Wauters l'a aussi considéré comme le meilleur succédané de cette plante. « Le grand nombre de purgatifs que nous offre la matière médicale, disent Loiseleur-Deslongchamps et Marquis, l'habitude de se servir, de préférence, des médicaments exotiques, ont fait entièrement négliger cette plante, qui paraît cependant d'un usage commode et sans inconvénient, et qui se trouve partout. Elle est du nombre de celles sur lesquelles il ne pourrait être qu'utile de faire de nouveaux essais (2). » De Luce, de Saint-Pétersbourg (*in* Foy), dit avoir employé avec succès, comme anthelminthique et purgatif, le lin cathartique à la dose de 8 gr. en poudre ou de 15 gr. en infusion dans 120 gr. d'eau bouillante. Butler-Lane a eu à se louer de son emploi dans les affections rhumatismales chroniques, surtout celles qui ont leur siége dans les muscles, les maladies catharrales et les ascites tenant à quelque affection hépatique. Il est plus que probable que cette plante n'a d'autre action, dans ces cas, que celle de tous les purgatifs, à moins qu'on ne l'administre en même temps à dose diurétique.

Je viens joindre le témoignage des faits à tout ce que les auteurs recommandables que je viens de citer ont avancé en faveur du lin cathartique. J'ai employé tantôt les feuilles récentes et en bol, tantôt l'infusion de ces mêmes feuilles (8 à 15 gr. dans 120 gr. d'eau), avec addition d'un peu de semence d'anis, et je puis affirmer que ce purgatif a constamment produit le même effet que le séné. Comment se fait-il donc qu'avec la globulaire, dans certaines contrées, le lin cathartique, le liseron, le nerprun et la gratiole partout, on aille encore chercher une plante dans le Levant pour se purger en France ?

LINAIRE. Antirrhinum linaria. L.

Linaria vulgaris lutea, flore majore. C. Bauh., Tourn. — *Linaria vulgaris nostras.* Park.

Linaire ordinaire, — lin sauvage, — muflier linaire, — vrinale.

Personnées. — Antirrhinées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

La linaire, plante vivace, est très-commune en France et dans toute l'Europe; on la trouve sur le bord des chemins et des champs, où ses fleurs

(1) *Topographie de l'île d'Oesel.* Saint-Pétersbourg, 1824.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XVIII, p. 275.

grandes et jaunes se font remarquer en été. Son nom lui vient de la ressemblance de ses feuilles avec celles du lin.

Description. — Plante bisannuelle de 40 à 50 centimètres de hauteur. — Tiges droites, lisses, peu rameuses. — Feuilles sessiles, éparses, étroites, linéaires, portant une nervure longitudinale. — Fleurs d'un jaune pâle, avec le palais safran, disposées en épis terminaux (juin-juillet-août-septembre). — Calice persistant, petit, à cinq divisions. — Corolle irrégulière, tubulée, ventrue, terminée en éperon à sa base, formée de deux lèvres et d'un palais proéminent, la lèvre supérieure bilobée, l'inférieure trilobée. — Quatre étamines didynames à anthères bilobées. — Un style. — Un stigmate obtus. — Fruit : capsule biloculaire à semences noires.

Nota. — Quelquefois la corolle est régulière, à cinq lobes, et se prolonge inférieurement en cinq éperons. Cette monstruosité a été désignée par Linné sous le nom de *peloria*.

Parties usitées. — Les feuilles et les fleurs.

Récolte. — Pendant toute la saison.

[**Culture.** — On la sème en mars, en terre légère ; elle se ressème souvent toute seule.]

Propriétés physiques et chimiques. — La linaire a une odeur vireuse faible, et une saveur amère, un peu nauséeuse. (Nous ne connaissons pas de travaux chimiques complets sur cette plante. Regel en a retiré une matière colorante jaune, l'*antirrhinine*.)

La linaire passe pour émolliente, adoucissante et un peu narcotique. On la regardait jadis comme diurétique, et à ce titre on la prescrivait dans l'hydropisie, dans la jaunisse. On a vanté l'infusion des fleurs de linaire mêlées à celles de bouillon blanc contre les maladies chroniques de la peau, bien que l'expérience n'ait pu lui attribuer d'autre effet que celui qu'on éprouve par l'action des délayants, des tisanes adoucissantes quelconques. Haller regarde cette plante, et toutes celles qui appartiennent à la même famille, comme suspectes. Tragus (*in* Ray) dit s'être assuré par une longue expérience que l'eau distillée ou le suc de linaire, en collyre, dissipe les ophthalmies.

A l'intérieur, Horstius, Simon Pauli, Chesneau, ont préconisé la linaire contre les hémorrhoïdes douloureuses, soit en cataplasme, soit en fomentation, bouillie dans le lait. Je l'ai employée dans ce cas avec avantage ; mais je lui préfère la jusquiame, dont l'effet est bien plus marqué (1).

La Linaire auriculée ou Velvote (*Antirrhinum spurium*, L.), de la même famille, est une plante annuelle très-commune dans les champs, dans les jachères.

Description. — Tiges nombreuses, de 20 à 30 centimètres, couchées, rameuses, velues. — Feuilles alternes, oblongues, entières, velues. — Fleurs jaunes, à lèvre supérieure noirâtre, solitaires et axillaires ; pédoncules capillaires longs, poilus (juillet-septembre). — Calice à cinq divisions. — Anthères noirâtres. — Capsule subglobuleuse.

Cette plante inodore, mais d'une saveur très-amère, est inusitée de nos jours, bien qu'elle ait été vantée autrefois comme vulnéraire et détersive. Elle passe aussi pour purgative. Son eau distillée était appliquée sur le

(1) Jean Wolf, au rapport de Horst, faisait un secret de l'onguent de linaire. Le landgrave de Hesse, qui en avait éprouvé de bons effets contre les hémorrhoïdes dont il était tourmenté, lui acheta ce secret moyennant la rente viagère d'un bœuf gras par an. Le docteur, en faisant connaître sa formule, afin que l'on ne confondît point la linaire avec l'ésule, à laquelle elle ressemble avant la floraison, composa ce vers :

Esula lactescit, sine lacte linaria crescit.

Un plaisant de la cour du landgrave ajouta le suivant :

Esula mi nobis, sed dat linaria taurum.

Ni la grosse rémunération du prince hessois, ni les vers dignes d'un tel sujet, n'ont pu sauver la linaire de l'oubli dans lequel elle est tombée sous le rapport de son emploi médical.

cancer des mamelles, et comme détersive sur les ulcères de mauvaise nature; en lotion, sur les dartres et autres affections cutanées chroniques. Suivant Lobel et Ray, le suc exprimé de cette plante, employé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, arrête et guérit les ulcères serpigineux et chancreux.

La velvote, si l'on en juge par son amertume, n'est pas dépourvue de propriétés. Les assertions des auteurs qui en ont parlé sont de nature à provoquer de nouvelles recherches sur ses effets thérapeutiques.

LIS BLANC. Lilium candidum. L.

Lilium album vulgare. J. Bauh., Tourn.

Liliacées. — Tulipacées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

Le lis blanc, tenant, par sa beauté, la première place dans la famille à laquelle il a donné son nom, et que nous cultivons dans nos jardins, nous vient de l'Orient. Il fut, dès les temps les plus anciens, le symbole de la pureté : on l'appelait la rose de Junon. Il était aussi l'emblème de l'espérance, que l'on voit représentée sur plusieurs médailles antiques, tenant cette fleur à la main, avec ces mots : *Spes publica.* « Ne semble-t-il pas, dit Loiseleur-Deslongchamps (1), que ce soit pour la France que ces médailles aient été frappées (2) ? »

Description. — Racine bulbeuse, jaunâtre, ovale, écailleuse en dehors, garnie en dessous de grosses fibres fasciculées. — Tige simple, droite, cylindrique, haute de 60 à 90 centimètres. — Feuilles éparses, sessiles, ondulées, lisses, oblongues et un peu aiguës. — Fleurs d'une éclatante blancheur et d'une odeur délicieuse, pédonculées, disposées en une grappe lâche et terminale (juillet). — Calice pétaloïde, campanulé, à six divisions profondes. — Six étamines à anthères oblongues. — Un ovaire supérieur oblong à six cannelures. — Un style simple. — Un stigmate épais à trois lobes. — Fruit : capsule trigone à six sillons, à trois loges et à trois valves polyspermes.

Parties usitées. — Les bulbes et les fleurs fraîches.

Récolte. — En tout temps pour les bulbes.

[**Culture.** — Le lis croît dans tous les sols, excepté dans ceux qui sont trop secs et trop compactes; il préfère l'exposition du midi; on le propage de graines ou de bulbilles que l'on trouve autour du bulbe principal et que l'on sépare à la fin de l'automne.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs ont une odeur suave, mais en même temps forte et pénétrante. Cette odeur, qui se dissipe promptement par la dessiccation, se communique facilement à l'eau, à l'alcool, aux huiles, ce qui rend le lis précieux aux parfumeurs. Le bulbe contient un mucilage abondant (le quart de son poids), de la fécule, et quelques traces d'un principe amer, nauséabond, qui disparaît à la cuisson.

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Eau distillée (1 sur 4 d'eau), 50 à 100 gr., en potion.	Pétales, en cataplasme, en décoction pour lotion, fomentation.
A l'extérieur. — Bulbe, en cataplasme.	Huile (1 litre de fleurs sur 2 d'huile), pour frictions, onctions, etc.

L'oignon de lis est mucilagineux, émollient, maturatif. Cuit dans l'eau ou dans le lait, on en forme des cataplasmes vulgairement employés sur les tumeurs inflammatoires pour diminuer la tension et la douleur, ou hâter la maturation. C'est ainsi qu'il est utile dans le phlegmon, le furoncle, l'anthrax, le panaris, les plaies enflammées, les engelures, etc. L'huile de lis a été employée en liniment sur les brûlures, les gerçures du mamelon ; on l'a

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXVIII, p. 325.

(2) (Simple réflexion : Le premier volume du *Dictionnaire des sciences médicales* date de 1812; celui d'où est extraite cette citation porte le millésime 1818. *Indè laus.*)

fait entrer dans les cataplasmes, dans les lavements adoucissants. L'huile seule produirait, sans doute, le même effet.

L'eau distillée de lis, regardée comme calmante, était préconisée autrefois contre la toux, les affections nerveuses, les irritations gastriques, etc. Elle est aujourd'hui presque abandonnée comme inerte.

Les pétales de cette plante peuvent être employés comme les bulbes, en cataplasme, en lavement; on s'en est servi en collyre dans l'ophthalmie. Les anthères, qui paraissent être le siége de l'arôme du lis, ont été regardées comme anodines, antispasmodiques et emménagogues. La simple émanation des fleurs de lis peut, en viciant l'air d'un appartement, causer des accidents nerveux, des syncopes et même la mort, ainsi que Murray et plusieurs autres auteurs en rapportent des exemples.

LISERON DES HAIES. Convolvulus sepium. L.

Convolvulus major albus. C. Bauh. — *Convolvulus major.* J. Bauh. *Smilax lœvis major.* Dod. — *Volubilis major.* Tab.

Grand liseron, — liset, — manchette de la Vierge, — clochette.

Convolvulacées. — Convolvulées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette plante existe dans toute la France, dans les haies, autour desquelles elle grimpe et s'attache par ses vrilles.

Description. — Plante vivace, grimpante. — Racine longue, menue, blanchâtre. — Tiges grêles, volubiles, très-longues. — Feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, subsagittées. — Fleurs grandes, blanches, portées sur de longs pédoncules axillaires s'enroulant autour des tiges (juin-octobre). — Calice à cinq divisions profondes, muni de deux larges bractées à sa base. — Corolle blanche, campanulée. — Un ovaire libre à deux ou quatre loges. — Un style. — Un stigmate bifide. — Fruit : capsule globuleuse contenant une ou deux semences.

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

Récolte. — On la récolte au mois de juillet, soit pour la conserver, soit pour en extraire le suc.

[**Culture.** — Se sème en mars ou avril; on ne la cultive que dans les jardins botaniques.]

Propriétés physiques et chimiques. — Ce liseron est inodore ; ses feuilles et surtout ses fleurs sont amères et sa racine un peu âcre. Chevallier (1), qui l'a analysé, y a trouvé plus du vingtième en poids de résine analogue à celle de jalap et de scammonée. Il contient, en outre, des matières grasses, de l'albumine, du sucre, des sels, de la silice, du fer, du soufre.

Le grand liseron, déjà employé comme purgatif du temps de Dioscoride, injustement abandonné depuis longtemps, est peut-être préférable à la scammonée d'Orient, à laquelle Haller a le premier proposé de la substituer. Coste et Wilmet ont employé le suc laiteux épaissi de cette plante avec un succès marqué, à la dose de 1 gr. 20 centigr., sur quatre hydropiques et sur deux femmes âgées et cachectiques. Bodart a beaucoup employé le suc de liseron, et il assure que ce purgatif a sur la scammonée l'avantage de ne point produire sur les intestins une irritation aussi forte, quoique son effet ne soit pas moins certain. Il résulte des expériences de Chevallier sur lui-même, que la résine que contient cette plante purge d'une manière analogue à la scammonée et au jalap. J'ai moi-même essayé ce purgatif, et les effets que j'en ai obtenus m'ont donné la certitude qu'il est plus doux que la scammonée, sans en être moins certain. Donné à la

(1) Burtin a produit, sur le liseron des haies, un mémoire intéressant qui a été couronné en 1783 par l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

dose de 1 gr. 25 centigr. à un cultivateur âgé de vingt-trois ans, atteint de fièvre intermittente quotidienne depuis un mois, et ayant les pieds œdématiés, la face pâle et injectée, les fonctions languissantes, il a donné lieu à huit selles copieuses et sans grandes douleurs intestinales. L'accès, qui devait revenir le soir même du jour où le purgatif fut pris, n'a pas reparu. Je n'en tirerai pas la conséquence que le suc épaissi de liseron est fébrifuge, ainsi qu'on l'a fait pour maintes plantes qui ont usurpé cette réputation par la révulsion qu'elles provoquent et qui intervertit le mouvement périodique de la fièvre.

Les feuilles contuses du grand liseron, infusées à la dose de 6 à 12 gr. dans une suffisante quantité d'eau, forment une potion purgative simple, que j'ai vu employer moi-même avec confiance. J'ajoute à l'infusion une certaine quantité de miel, et, chez les sujets irritables, un peu de mucilage de racine de guimauve ou de graine de lin. Je laisse les fleurs infuser avec les feuilles. Les racines, que je n'ai jamais employées, jouissent des mêmes vertus.

Les enfants prennent sans répugnance l'émulsion édulcorée du suc épaissi de liseron. Je l'administre souvent après l'usage, pendant quelques jours, d'un vermifuge approprié à l'indication, et je réussis ordinairement à procurer l'expulsion des vers qui se trouvent dans les intestins.

Les feuilles de cette plante, séchées à l'ombre, pulvérisées et mêlées avec le miel ou le vin cuit, conservent longtemps leurs facultés purgatives, ou du moins une grande partie de ces facultés.

On peut employer indifféremment les racines ou les feuilles de liseron. Les graines doivent aussi avoir la même propriété que le reste de la plante.

Les commères prétendent que pour faire percer un clou en vingt-quatre heures, il n'y a qu'à broyer entre les doigts quelques feuilles de grand liseron et les appliquer dessus.

PETIT LISERON, ou LISERON DES CHAMPS, PETIT LISET, CAMPANETTE (*Convolvulus arvensis*, L.; *Convolvulus minor arvensis*, C. Bauh.).

Description.— Tiges rampantes ou grimpantes, atteignant 1 mètre, anguleuses, minces. — Feuilles à pétioles moins longs, hastées, lisses. — Fleurs d'un blanc rosé; deux bractées plus petites, éloignées de la fleur, etc.

LISERON A FEUILLES DE GUIMAUVE (*Convolvulus althæoïdes*, L.).

Cette espèce croît dans les contrées méridionales de l'Europe, et est assez commune dans le Languedoc et la Provence.

Description.— Racines grêles, composées de fibres traçantes. — Tiges grimpantes. — Feuilles inférieures cordiformes, un peu triangulaires, dentées; les supérieures incisées plus ou moins profondément, digitées ou palmées. — Fleurs rougeâtres, assez grandes, pédonculées, solitaires ou géminées dans les aisselles des feuilles supérieures.

LIVÈCHE. Ligusticum levisticum.

Ligusticum vulgare. BAUH. — *Livisticum vulgare.* MORISS. — *Angelica levisticum.* ALL. — *Angelica paludifolia.* LAM. — *Angelica levisticum.* DECAND. — *Hipposelinum.* MATTH.

Livèche commune, — ache de montagne, — persil de montagne, — angélique à feuilles d'ache, seseli.

OMBELLIFÈRES.— ANGÉLICÉES. Fam. nat.— PENTANDRIE DIGYNIE. L.

Cette plante (Pl. XXIV) croît sur les montagnes du midi de la France (Languedoc, Provence, Dauphiné, etc.); elle est cultivée dans les jardins.

Description. — Racine grosse, branchue, d'un brun roussâtre à l'extérieur, blanche à l'intérieur.— Tiges creuses, droites, peu rameuses, hautes d'environ 2 mètres.

— Feuilles d'un vert peu foncé, grandes, deux fois ailées, à folioles dentées, incisées ou lobées. — Fleurs jaunâtres, disposées en ombelles terminales (juin-juillet). — Calice à cinq dents. — Corolle à cinq pétales entiers, roulés en dedans au sommet. — Cinq étamines. — Deux styles. — Fruit oblong formé de deux akènes nus, striés.

Parties usitées. — Les racines et les semences.

Récolte. — Ne réclame aucun soin particulier. C'est sa racine qu'on vend dans des pharmacies sous le nom de *racine d'ache*.

[**Culture.** — La plante sauvage suffit aux besoins de la médecine ; on ne la cultive que dans les jardins botaniques ; elle préfère une terre fraîche et profonde ; on la multiplie de graines semées aussitôt après leur maturité ou bien d'éclats de pieds faits au printemps ou à l'automne.]

Propriétés physiques et chimiques. — La livèche est douée d'une odeur forte, d'une saveur âcre et aromatique. Elle contient, en abondance, un suc jaune gommo-résineux, analogue à l'opoponax.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction des rameaux, 15 à 20 gr. par kilogramme d'eau.	Extrait, 2 à 4 gr., en pilules, potion, etc.
Infusion des semences, 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau.	Teinture, 2 à 4 gr., en potion.
	Poudre des graines, 1 à 2 gr.

La livèche possède les mêmes propriétés que l'angélique et l'impératoire. La racine et la semence excitent les voies digestives et l'appareil utérin ; ce qui explique les bons effets qu'en a obtenus Gilibert dans l'hystérie avec asthénie, dans l'aménorrhée et la chlorose. P. Forestus avait déjà indiqué la livèche comme un puissant emménagogue propre à rappeler les règles et même à expulser le fœtus mort et le placenta retenu dans la matrice. Il en faisait prendre le suc exprimé dans le vin du Rhin ; l'hiver il se servait de la semence contuse et bouillie modérément dans le même vin. La racine en poudre donnée par petites cuillerées, et qu'on délaye dans du vin ou de la bière deux ou trois fois par jour, ranime, dit Roques, les fonctions utérines et rétablit le cours des règles. « La livèche, dit Loiseleur-Deslongchamps, passe pour carminative, stomachique et emménagogue. On la recommandait autrefois dans les cas de digestions difficiles. On l'a crue pendant longtemps un remède spécifique contre la jaunisse. On a vanté l'usage de ses feuilles, prises intérieurement, comme un excellent moyen de rétablir les évacuations menstruelles supprimées. Mais aujourd'hui, sous aucun rapport, on ne fait plus usage de la livèche..... On assure que ses feuilles, mêlées avec le fourrage, guérissent la toux des bestiaux (1). » Horstius recommande comme un bon remède contre les engelures des lotions faites avec la décoction de livèche et de rave.

Cette plante ne mérite pas l'oubli dans lequel elle est tombée. Elle pourrait remplacer plusieurs substances aromatiques qui nous viennent de l'étranger.

LOBÉLIE. Lobelia syphilitica. L.

Rapuntium Americanum. TOURN.

Lobélie antisyphilitique, — cardinale bleue.

LOBÉLIACÉES. Fam. nat. — SYNGÉNÉSIE MONOGAMIE. L.

Cette lobélie (Pl. XXIV), trouvée par Kalm, élève de Linné, dans les forêts marécageuses de l'Amérique septentrionale, est cultivée depuis longtemps dans nos jardins sous la dénomination de *cardinale bleue*. Son nom scientifique lui vient de ce qu'elle a été consacrée à la mémoire du célèbre botaniste flamand Math. Lobel, médecin de Jacques Ier, roi d'Angleterre.

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XVIII, p. 489.

Description. — Racine de la grosseur d'une plume à écrire, d'une couleur gris jaunâtre, marquée de stries circulaires et longitudinales. — Tige droite, herbacée, à peine rameuse, un peu anguleuse, s'élevant de 75 centimètres à 1 mètre de hauteur. — Feuilles alternes, sessiles, ovales-lancéolées, dentées. — Fleurs médiocrement pédonculées, axillaires et solitaires. — Calice à cinq découpures lancéolées, aiguës. — Corolle d'un beau bleu, un peu hérissée sur ses angles extérieurs. — Limbe bilabié, à cinq lobes, deux supérieurs, trois inférieurs plus grands. — Cinq étamines à anthères réunies. — Un ovaire inférieur. — Un stigmate souvent hispide et bilobé. — Fruit : capsule ovale, biloculaire, polysperme.

Parties usitées. — La racine.

Récolte. — Comme toutes les racines.

[**Culture.** — Cette plante, que l'on ne trouve guère que dans les jardins d'agrément, demande la terre de bruyère et une exposition semi-ombragée ; on la multiplie par semis en pépinière ou sur couche, par éclats de pieds ou par boutures des racines.]

Propriétés physiques et chimiques.— Cette racine est d'une saveur d'abord sucrée, puis un peu âcre et nauséeuse, laissant dans la bouche une impression durable. Elle exhale une odeur vireuse. Boissel (1), qui a analysé cette plante, y a trouvé une matière grasse de consistance butyreuse, une matière sucrée, du mucilage, du malate de potasse, des traces d'une matière amère très-fugace, quelques sels inertes et du ligneux.

La lobélie agit comme diurétique, sudorifique, etc., lorsqu'on la donne à faible dose ; mais, à hautes doses, elle devient éméto-cathartique. Depuis longtemps, les sauvages du Canada en employaient la racine contre les maladies vénériennes, lorsque l'anglais Johnson obtint leur secret à prix d'argent et le communiqua au voyageur Kalm. Suivant ce dernier (2) et d'autres auteurs, les symptômes les plus graves de la syphilis cèdent à son usage, et une guérison parfaite en est toujours le résultat. Les voyageurs s'accordent à dire que peu de médicaments produisent des effets aussi prompts et aussi heureux. Le traitement canadien était très-simple : on faisait bouillir les racines de quatre ou six lobélies, suivant la gravité ou l'ancienneté du mal, et le malade buvait le plus possible de cette décoction, qu'on employait aussi à l'extérieur pour déterger les ulcères. Le traitement durait quinze jours. Dans les affections syphilitiques opiniâtres, les Canadiens associent à la lobélie diverses autres plantes, et entre autres le *renunculus abortivus*, qui est beaucoup plus âcre.

Dupau (3) dit avoir vu cette substance, employée seule, guérir quelques malades. Les autres observations qu'il cite de malades auxquels il administrait en même temps le mercure, ne peuvent fournir aucune preuve en faveur de la lobélie. Essayée, il y a environ soixante ans, à Montpellier, elle n'a pas répondu aux espérances qu'elle avait fait concevoir. « On ne peut douter, dit Loiseleur-Deslongchamps, que cette lobélie, très-âcre, très-stimulante, ne puisse, comme plusieurs autres plantes congénères, avoir des propriétés énergiques dont il soit possible de tirer parti dans certains cas ; mais ces propriétés n'ont point encore été assez méthodiquement éprouvées. On doit désirer que quelque médecin observateur entreprenne cette tâche facile, puisque cette plante se cultive sans beaucoup de soins dans nos jardins. »

LOBÉLIE BRULANTE (*Lobelia urens*, L.). — Cette espèce croît spontanément en France, et même aux environs de Paris, dans les landes de marais, dans les prés humides de Saint-Léger et près de Fontainebleau. Loiseleur-Deslongchamps l'a trouvée abondamment dans le département de

(1) *Journal de pharmacie*, 1re série, t. X, p. 623.

(2) *Description d'un spécifique contre le mal vénérien; Mémoire de l'Académie de Stockholm*, t. XII, 1750; *Ancien Journal de médecine*, t. XII, p. 174.

(3) *Journal de Paris*, 1780, n° 299.

la Mayenne, où, dit-il, on peut la cultiver dans les lieux frais et humides de cette contrée.

Description. — Racine chevelue, fibreuse, blanche. — Feuilles radicales, elliptiques, arrondies au sommet, lisses, crénelées ; les supérieures lancéolées, serratinrées, sessiles, d'un beau vert, très-éloignées les unes des autres. — Fleurs irrégulières, bleues, en épi. — Calice à cinq divisions égales, rudes, subulées, droites. — Corolle infundibuliforme, divisions de la lèvre inférieure étroites, lancéolées, pendantes, tube anguleux. — Cinq étamines réunies par les anthères. — Fruit au-dessous de la corolle, contenant des semences extrêmement petites.

Toute cette plante contient un suc âcre, caustique, laiteux, à l'instar des euphorbes, dont l'action sur l'estomac produit des vomissements, des évacuations alvines, des douleurs intestinales plus ou moins violentes, suivant la dose ingérée. Des paysans qui, par erreur, en firent usage pour se guérir de la fièvre, la prenant pour la petite centaurée, avec laquelle elle a, quand elle n'est pas en fleur, quelques rapports de forme, en ont éprouvé, dit Bonté (1), de cruelles coliques, des superpurgations, des anxiétés, des spasmes et même des convulsions. La fièvre a été guérie chez plusieurs.

« En suivant, dit Bodart, la proportion de l'influence des climats sur les constitutions humaines et sur celle des végétaux, on est en droit d'espérer que la lobélie brûlante, sagement dosée et convenablement préparée, offrira des résultats analogues aux propriétés de la lobélie syphilitique et du gaïac, auquel nous proposons de la substituer.... On pourrait essayer depuis 1/2 jusqu'à 1 grain de ce suc, tempéré avec quelque substance acide ou mucilagineuse, et augmenter peu à peu suivant l'effet.... Nous avons déjà remarqué, ajoute le même auteur, que nous nous plaignons du trop peu d'énergie de nos productions indigènes ; nous nous croyons obligés d'aller chercher au delà des mers des moyens de guérison : la lobélie brûlante offre un des plus forts arguments que l'on puisse opposer à cette erreur. Loin d'être trop peu active, nous sommes persuadé qu'elle ne le cède en rien à la lobélie de la Virginie, et qu'on doit plutôt s'occuper d'enchaîner sa virulence que des moyens de l'augmenter. »

Malgré ces judicieuses réflexions, la lobélie brûlante est restée dans l'oubli, et aucun médecin n'en a fait le sujet d'expériences positives.

(On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, de la lobélie enflée (*lobelia inflata*) et de son alcaloïde la *lobéline*. Leur étude ne peut entrer dans notre cadre, à cause de leur provenance exotique.)

LUPIN. Lupinus albus. L.

Légumineuses. — Lotées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Description. — Plante annuelle, à racine dure et fibreuse. — Tige haute de 45 à 65 centimètres, peu rameuse, velue. — Feuilles alternes, stipulées, sessiles, composées, digitées, à cinq ou sept folioles. — Fleurs blanches en grappes terminales. — Calice gamosépale à deux lèvres. — Corolle papilionacée à étendard cordiforme. — Dix étamines monadelphes à anthères alternativement arrondies et oblongues. — Ovaire uniloculaire, plan, ovale, allongé. — Style et stigmates simples. — Fruit : gousse velue, noirâtre, oblongue ; graines nommées *lupins*, arrondies, blanchâtres, comprimées.

Parties usitées. — Les graines.

Récolte. — On récolte les graines à la maturité de la gousse, on les conserve comme des haricots.

Culture. — Le lupin est cultivé dans les champs comme plante fourragère et dans les jardins comme végétal d'agrément ; on le sème en place au printemps en terre légère.

Propriétés physiques et chimiques. — D'un goût amer que la cuis-

(1) *Ancien Journal de médecine*, t. XIV, p. 350.

son diminue, le lupin se rapproche par sa nature des graines de haricots et de lentilles. La farine fait partie des farines résolutives, elle renferme beaucoup de légumine, matière azotée analogue à la caséine du lait.] (Suivant Fourcroy (1), les lupins contiennent une huile amère qui donne à la farine ses propriétés, une matière végéto-animale (nous l'avons mentionnée), des phosphates de chaux et de magnésie, des traces de phosphates de potasse et de fer, point d'amidon ni de sucre, ce qui les différencie des autres semences des légumineuses. Cassola, de Naples, dit avoir isolé la *lupinine*, principe non cristallisable, amer, soluble dans l'alcool à 40 degrés et dans l'eau, solide lorsqu'il est desséché, devenant de consistance sirupeuse par l'exposition à l'air.)

(Les lupins, utilisés comme aliments par les anciens, et, de nos jours, dans quelques pays méridionaux, étaient autrefois recommandés à l'intérieur comme vermifuge, probablement à cause de leur amertume. Nous passons sous silence la plupart des vertus dont on les a décorés. La farine n'est guère plus employée actuellement que comme topique résolutif, calmant, émollient. La décoction des lupins appliquée en lotions ou en fomentations trouve son indication dans les maladies cutanées chroniques, eczéma, lichen, etc., etc.

La Lupinine a été proposée par Delestre (*in* Mottet) comme succédané des sels de quinine, égalant presque ces préparations comme fébrifuge. Rienzi (2) la vante aussi dans ce cas.)

LYCOPE. Lycopus europæus. L.

Marrubium palustre glabrum et hirsutum. C. Bauh. — *Sideritis.* Matth. *Marrubium aquaticum.* Ger. — *Marrubium aquaticum vulgare.* Park.

Lycope d'Europe, — lycope des marais, — marrube d'eau, — pied-de-loup, — crumière, crumen.

Labiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante croît dans les marais, dans les prairies aquatiques, au bord des ruisseaux, le long des murs humides. Elle est commune dans presque toute l'Europe.

Description. — Racine : souche traçante. — Tige quadrangulaire, souvent rameuse, dressée, robuste. — Feuilles pétiolées, ovales-oblongues, aiguës, opposées, glabres ou pubescentes, rétrécies à la base, fortement sinuées ou dentées. — Fleurs petites, blanches, marquées de petits points rougeâtres, disposées en verticilles serrés, petits et globuleux (juillet-août). — Calice à cinq dents lancéolées, subulées, presque épineuses. — Corolle tubuleuse, évasée, à quatre lobes presque égaux, le supérieur plus large. — Quatre étamines distantes, quatre réduites à deux par l'avortement des deux supérieures. — Fruits : quatre semences lisses et triangulaires.

D'après Linné, la décoction des feuilles, traitée avec le vitriol, donne une bonne couleur noire.

Le lycope d'Europe est employé de temps immémorial par les cultivateurs piémontais contre les fièvres intermittentes ; ils le désignent sous le nom d'*Erba China*. Ré, professeur de matière médicale vétérinaire à Turin, assure, dans un mémoire qu'il a publié sur cette plante, que si on l'administre en poudre à la dose de 8 gr., avant l'accès, pendant plusieurs jours, elle agit comme fébrifuge aussi bien que le quinquina. Cette plante peut être aussi employée comme astringent dans les hémorrhagies passives, les écoulements muqueux, etc. Il est à désirer que le lycope soit de nouveau essayé dans le traitement des fièvres intermittentes.

---

(1) *Annales du Muséum*, t. VII, p. 14.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. VII, p. 95.

LYCOPERDON. Lycoperdon bovista. Bull.

Lycoperdon vulgare. Tourn. — *Crepitus lupi seu bovista.* Off., Murr.
Lycoperdon giganteum. Bastch. — *Lycoperdon maximum.* Schœff.
Bovista chirurgorum. — *Bovista maxima.* Dell.
Bovista gigantea. Nees.

Lycoperdon gigantesque, — vesse-de-loup géante, — vesse-de-loup des bouviers, — boviste.

Champignons. — Lycoperdacées. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Description. — Ce champignon est globuleux, blanchâtre, puis verdâtre ou d'un gris roussâtre, lisse, un peu pelucheé, légèrement déprimé et fendillé en aréoles au sommet ; sa racine est extrêmement petite ; sa chair, d'abord blanche, ensuite d'un jaune verdâtre ou d'un gris brun, se change en une poussière d'un brun olivâtre. Son volume est variable, mais souvent de la grosseur de la tête d'un homme. « J'en ai mesuré plusieurs fois, dit Bulliard, de 18, 20 et même 23 pouces de diamètre, et des personnes dignes de foi m'ont assuré en avoir vu dont le diamètre avait près de 3 pieds (1). » Il croît en septembre et en octobre dans les lieux sablonneux, humides, sur la lisière des bois, principalement après les pluies. Il est rare dans nos départements du nord, mais on y rencontre plus fréquemment la vesse-de-loup verruqueuse ou commune (*Lycoperdon verrucosum*) qui a les mêmes propriétés.

(La poussière du lycoperdon est douée d'une odeur pénétrante ; elle est âcre, elle irrite la conjonctive et la pituitaire.)

La vesse-de-loup était très-employée autrefois contre les hémorrhagies externes. Félix Plater arrêtait le flux hémorrhoïdal excessif en introduisant la poudre de vesse-de-loup dans le rectum. Dans quelques contrées d'Allemagne, les chirurgiens-barbiers s'en servaient pour arrêter les hémorrhagies traumatiques les plus graves. On la préparait en l'arrosant en été pendant quinze jours avec de l'eau dans laquelle on avait fait dissoudre du sulfate de zinc, et, chaque fois, on la faisait sécher au soleil ; on la mettait ensuite en poudre et on la conservait dans un lieu sec.

Boerhaave regardait ce champignon comme un excellent hémostatique. Tulpius dit qu'une dame qui perdait beaucoup de sang par une dent molaire fut guérie au moyen de l'application d'un morceau de vesse-de-loup. Helvétius, dans une lettre adressée à Régis, assure que cette espèce de champignon arrête le sang d'une manière surprenante et ne fait nulle douleur ni eschare comme les vitriols (2).

Lecat employait le lycoperdon pour arrêter les hémorrhagies dans les opérations chirurgicales. Ravius, au rapport de Haller, faisait usage de ce remède contre les hémorrhagies traumatiques ; il recommandait de le laisser sur la plaie jusqu'à sa chute spontanée, parce qu'il nuisait quand on l'arrachait.

Frappé de l'accord d'un grand nombre d'auteurs sur la vertu hémostatique du lycoperdon, je l'ai mis depuis longtemps en usage. J'ai plusieurs fois arrêté l'hémorrhagie produite par les piqûres de sangsues au moyen d'une couche épaisse de vesse-de-loup commune ou verruqueuse, comprimée pendant quelques minutes par une petite pelote de linge. Introduite dans les narines, cette poudre m'a réussi dans deux cas d'hémorrhagie nasale abondante, après avoir inutilement employé l'eau de Rabel, l'eau alumineuse, les applications réfrigérantes, etc.

Le fait suivant atteste la propriété du lycoperdon contre l'hémorrhagie traumatique : M. Duhauton, de Saint-Pierre-lès-Calais, ancien militaire, âgé de quatre-vingts ans, d'une bonne constitution, avait depuis plusieurs années une tumeur spongieuse, hématode, à la région temporale gauche. Cette

---

(1) *Histoire des champignons de la France*, t. I, p. 154.
(2) Portal, *Histoire de l'anatomie*, art. Helvétius.

tumeur, du volume d'un œuf de poule, molle, indolente, rouge-bleuâtre, moins étendue à sa base, avait été piquée à diverses reprises avec une épingle, et comprimée chaque jour pour en faire sortir le sang. Ces piqûres devinrent des plaies qui se convertirent, dans l'espace de deux à trois mois, en un ulcère fongueux, grisâtre, ichoreux, à bords renversés, rouges, ayant la forme d'un chou-fleur, et donnant issue à chaque pansement à 3 ou 4 onces de sang. Les hémorrhagies affaiblissaient chaque jour le malade, et l'ulcère faisait de rapides progrès, lorsque je proposai l'ablation comme le seul moyen à employer. Cette opération fut pratiquée le 28 juillet 1813. La tumeur, mobile à sa base, où un tissu cellulaire lâche semblait la séparer des parties sous-jacentes, fut facilement enlevée par deux incisions semi-elliptiques faites dans la partie saine, et une dissection de haut en bas, qui acheva de l'isoler. La plaie, d'une assez grande étendue, laissait échapper de tous ses points, et surtout de ses bords, une grande quantité de sang coulant en nappe, sans présenter aucun vaisseau dont on pût faire la ligature. J'appliquai de l'agaric de chêne, une compresse un peu épaisse et un bandage serré, espérant que la compression suffirait pour arrêter l'hémorrhagie. Il n'en fut pas ainsi : un moment après, l'appareil était entièrement imbibé. J'attendis près d'une demi-heure, comptant sur la formation d'un caillot plastique. Mon espoir fut trompé. J'eus recours alors à la vesse-de-loup commune, que j'avais placée depuis peu dans ma collection d'objets d'histoire naturelle médicale. J'appliquai sur la plaie, préalablement abstergée, une couche épaisse de poudre de ce lycoperdon, maintenue par une compresse et un bandage médiocrement serré. L'hémorrhagie, à mon grand étonnement, s'arrêta à l'instant même. Elle reparut encore, quoique moins abondante, à chaque pansement, pendant trois ou quatre jours ; mais elle fut combattue efficacement par le même moyen. Le travail de la suppuration s'établit ; quelques légères cautérisations avec le nitrate d'argent fondu réprimèrent les chairs fongueuses et favorisèrent la cicatrisation, qui fut parfaite un mois après l'opération. M. Duhauton reprit sa santé habituelle, et ne mourut qu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Jusqu'au moment où j'essayai l'application du lycoperdon, j'avoue que le discrédit dans lequel il est tombé, comme hémostatique, m'inspirait peu de confiance. L'opinion erronée que la poussière de vesse-de-loup est âcre, irritante et même toxique, a été probablement la cause de ce discrédit.

Linné dit que les Finlandais font prendre la poudre de vesse-de-loup, mêlée avec du lait, aux veaux qui ont la diarrhée. Ne pourrait-on pas en essayer l'emploi chez l'homme dans la même affection, et surtout dans les hémorrhagies gastriques et intestinales passives, l'hématémèse, le melœna, etc.? Durande (1), et d'autres auteurs, disent que la poussière de vesse-de-loup dessèche les ulcères, et en favorise la cicatrisation.

« Un chirurgien anglais, Richardson, signale la vesse-de-loup (*lycoperdon proteus*) comme un nouvel agent anesthésique, dont l'action serait aussi puissante que celle de l'éther et du chloroforme, et qui aurait sur ces deux substances l'avantage de n'offrir aucun danger. On sait que la vesse-de-loup, pressée entre les doigts, répand un nuage de poussière. On y met le feu, et l'inhalation de cette vapeur ou fumée produit sur les animaux, au bout de quelques minutes, parfois même de quelques secondes, les phénomènes de l'éthérisation la plus complète : résolution, diminution des battements du cœur et de la respiration, stupeur, immobilité. Cette expérience, répétée nombre de fois sur de jeunes chats, sur des chiens de tout âge, a toujours réussi. Il a pu produire les effets anesthésiques pendant deux heures, compter la diminution du nombre des respirations jusqu'à six par minute, et toujours, alors même que le corps était refroidi, les pupilles

(1) *Flore de Bourgogne*, t. II.

fixes, les battements du cœur très-rares, il est parvenu sans peine à le ranimer en le soustrayant à l'action de la fumée du lycoperdon. Il a pu enfin, grâce à l'anesthésie produite par cet agent, enlever, sans provoquer aucune manifestation de douleur, une tumeur considérable située sur le ventre d'un chien.

La fumée de ce lycoperdon est employée depuis longtemps en Angleterre, de préférence aux vapeurs de soufre, pour engourdir les abeilles avant d'enlever le contenu des ruches. Elle a l'avantage de ne pas faire périr ces insectes, et c'est cette propriété qui a donné à Richardson l'idée de l'employer comme anesthésique (1). »

(Thornson Herapath prétend que ces résultats anesthésiques ne reconnaissent pas d'autres causes que l'oxyde de carbone produit pendant la combustion. Comme Guibert (2), auquel nous empruntons cette citation, nous ne saurions penser que la combustion d'une petite quantité de cette poudre puisse faire dégager assez d'oxyde de carbone pour amener des phénomènes physiologiques aussi intenses; « quoi qu'il en soit, le lycoperdon n'est pas un anesthésique sérieux : son mode d'administration, la difficulté de le doser, l'inconstance même de son action, sont autant de circonstances qui empêcheront jamais d'y recourir. »)

LYCOPODE. Lycopodium clavatum. L.

Muscus terrestris clavatus. C. Bauh. — *Muscus clavatus sive lycopodium.* Ger., Park., Black. — *Muscus terrestris repens a Trago pictus.* J. Bauh. — *Muscus squammosus vulgaris repens, seu clavatus.* Tourn. — *Lycopodium officinale.* Neck.

Lycopode en massue, — mousse terrestre, — griffe-de-loup, — patte-de-loup, — pied-de-loup, soufre végétal, — herbe à la teigne, — herbe à la plique.

Lycopodiacées (mousses). Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Cette jolie plante (Pl. XXIV) habite les coteaux boisés, les bruyères, les lieux pierreux et couverts des bois. Son nom lui vient de la prétendue ressemblance des griffes de sa racine avec la patte du loup.

Description. — Tiges dures, rameuses, rampantes, de 6 à 12 centimètres, couvertes de petites feuilles nombreuses, courtes, presque imbriquées, étroites, toujours vertes, terminées par un poil blanc très-fin. A l'extrémité de chaque rameau, un pédoncule long, écailleux, terminé par deux ou trois épis droits, cylindriques, d'un blanc jaunâtre, couverts de petites écailles imbriquées renfermant dans leurs aisselles des capsules sessiles (organes de la fructification) qui, à la maturité, s'ouvrent en deux ou trois valves et laissent échapper une poussière jaunâtre inflammable, très-abondante.

Parties usitées. — La poussière des capsules et la plante.

Récolte. — On récolte la poussière des urnes quand elle est mûre. Cette récolte se fait particulièrement en Suisse et en Allemagne.

[**Culture.** — Le lycopode se propage par boutures ou par division des rameaux.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'analyse de la poudre de lycopode, connue sous le nom de *soufre végétal*, faite par Cadet de Gassicourt, y a fait reconnaître une huile grasse, du mucilage, de la cire, du sucre, une matière colorante extractive, de l'alumine, du fer. Il est à remarquer qu'elle ne contient ni chaux ni potasse, et que la torréfaction y donne naissance à l'acide gallique. — L'alcool en dissout le huitième de son poids.

En pharmacie on se sert de la poudre de lycopode pour y rouler les pilules et les bols, afin de s'opposer à leur adhérence. On falsifie quelquefois cette poudre avec le

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1853, t. I, p. 329.
(2) *Histoire naturelle et médicale des médicaments nouveaux*. Bruxelles, 1865.

pollen du pin, la sciure de bois, la fécule, la dextrine, la poudre de talc, etc. On reconnaît ces falsifications en ce que le lycopode surnage, et que les autres poudres se pénètrent d'eau, que le talc va au fond, etc.

Westring (1) dit que la plante entière est propre à teindre en bleu la laine, si, après l'avoir trempée dans sa décoction, on la met ensuite dans un bain de bois du Brésil.

La poudre de lycopode est principalement employée à l'extérieur pour sécher les excoriations auxquelles les personnes grasses et les enfants sont sujets. Chez ces derniers, elle est préférable à tous les autres moyens pour prévenir ou combattre l'érythème des fesses, des aines et des cuisses, qui accompagne la diarrhée. Elle atteint parfaitement le but pour lequel on l'emploie. L'eau glisse sur la peau qui en est recouverte sans la détremper, comme elle ferait sur une toile gommée; elle prévient en outre les adhérences dans les excoriations. L'amidon, qu'on emploie aussi en pareil cas, ne réussit pas aussi bien, à cause de sa viscosité, résultat de sa solution dans les liquides. Le blanc de céruse, préparation de plomb, que les commères mettent si souvent en usage, peut, par son absorption, causer des accidents très-graves et même la mort. La poudre de lycopode convient dans tous les genres d'érythème, l'eczéma des bourses et des seins, l'érysipèle, et, en général, dans les affections cutanées qui ne supportent ni les liquides, ni les graisses. On se préserve de la sueur des mains, quand on veut travailler à des ouvrages que cette sueur peut tacher ou altérer, en se les frottant souvent avec un peu de poudre de lycopode. Ce moyen ne nuit en aucune manière à la santé.

Helwich (*in* Murray) a étendu l'usage de cette substance aux ulcères serpigineux. Hufeland recommande contre les ulcérations des paupières, et pour sécher quelques plaies superficielles, un cérat composé de : cérat de blanc de baleine, 30 gr.; de lycopode et d'oxyde de zinc sublimé et lavé, de chaque 2 gr., pour une pommade à conserver dans un lieu frais. Forester (2) dit avoir guéri, au moyen de la poudre de lycopode, un grand nombre d'ulcères qui siégeaient aux pieds, et deux cancers cutanés. On saupoudre deux ou trois fois par jour la plaie avec cette poudre; on panse avec l'onguent rosat, et l'on recouvre le tout d'un cataplasme émollient. En Pologne, on jette sur les cheveux pliqués la poudre de lycopode; de là le nom de *plicaria* ou *herbe à la plique* donné à cette plante.

(Sous le nom de *moxa chinois*, Larrey employait comme révulsif le mélange suivant : lycopode, 100 gr.; azotate de potasse, 50 gr.; alcool à 36°, *Q. S.* Mêlez; faites une pâte; façonnez-la en petits cônes, et faites-la sécher pour l'usage.)

A l'intérieur, on a donné le lycopode en décoction contre le rhumatisme, la rétention d'urine, la néphrite, l'épilepsie; il a été regardé comme antispasmodique. On l'a cru utile dans les maladies du poumon, d'où les noms de *pulmonaria* et de *permonaria*. Dans la petite Russie, on le conseille contre la rage, ainsi qu'en Hongrie, en Gallicie, d'après Martius (3). Dans toute strangurie, suivant Hufeland, le lycopode est un moyen fort efficace donné à la dose de 4 gr., en émulsion avec du mucilage de gomme arabique et du sirop d'orgeat. Behrend (4) affirme avoir obtenu les résultats les plus avantageux de l'administration de cette poudre dans le traitement de la dysenterie et de la diarrhée, avec fièvre. Il la donne à la dose de 8 gr. dans 125 gr. d'eau de fenouil, et suffisante quantité de gomme arabique et de sirop de sucre. La même substance, à la dose de quatre cuillerées à café, triturée avec deux jaunes d'œufs, et suffisante quantité de sirop de sucre et d'eau

---

(1) *Bulletin des sciences*, n° 89, thermidor an XII, p. 224.
(2) *Abeille médicale*, juillet 1845.
(3) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XXI, p. 430.
(4) *Abeille médicale*, décembre 1845.

pour faire une émulsion, est employée dans les mêmes affections par les habitants de la Silésie. Hufeland recommande ce médicament, non-seulement dans la strangurie, comme nous l'avons dit plus haut, mais aussi dans la diarrhée douloureuse, chez les enfants.

L'herbe entière en décoction agit, dit-on, comme émétique. On a prétendu que dans les montagnes alpines on s'en servait à la dose de 1 gr. 50 centigr. en poudre pour provoquer le vomissement. Suivant Mérat et Delens, de nouvelles expériences sont nécessaires sur ce point. Radius indique la formule suivante contre la rétention d'urine : herbe de lycopode, 90 gr.; eau, 2 litres; faites réduire des trois quarts par la cuisson : en prendre une tasse toutes les dix minutes. Une telle dose, administrée comme diurétique, laisse tout au moins du doute sur la propriété vomitive de l'herbe de lycopode.

LYCOPODE SELAGE ou SELAGINE (*Lycopodium selago*, L.). — Ce lycopode croît dans les lieux ombragés des montagnes, surtout dans celles du nord, dans les bois et dans les fentes des rochers. On l'observe parmi les mousses dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Lejeune l'a trouvé dans la province de Liége; Kickx, sur les collines buissonneuses des environs de Louvain; Westendop et Wallays, près d'Ypres (Dubois, de Tournai).

Description. — Tiges droites, hautes de 6 à 12 centimètres, divisées en rameaux dichotomes, couvertes de feuilles lancéolées, pointues, lisses, un peu rudes, très-serrées et comme imbriquées. — Urnes ou capsules axillaires et éparses.

Propriétés physiques. — Saveur légèrement astringente, amère, déterminant un sentiment d'astriction assez prononcé.

A petite dose, cette plante est éméto-drastique; à plus grande dose, elle agit, d'après Bischoff (1), comme poison narcotique. Winkler (*in* Mérat et Delens) rapporte que plusieurs paysans eurent des vomissements, chancelèrent, éprouvèrent une sorte d'ivresse pour avoir mangé des haricots qu'on avait fait cuire dans de l'eau où ce lycopode avait macéré; le vinaigre calma ces accidents. Zingler fut très-malade et tomba en syncope au bout de quatre minutes pour avoir mâché une petite quantité de cette plante; le vinaigre étendu d'eau le guérit, mais la mémoire ne revint qu'au bout de quelque temps. Haller dit qu'on en emploie la décoction en Ingrie, et que les Smolandais font usage de son infusion à titre de violent purgatif. Breyn le signale comme un violent vomitif, et assure que les filles de mauvaise vie y ont quelquefois eu recours pour se faire avorter. Linné dit qu'on l'emploie en Suède sous forme de lotion pour détruire la vermine des bestiaux, d'où lui est venu le nom vulgaire d'*herbe aux porcs*.

Le selago est regardé plutôt comme poison (narcotico-âcre) que comme médicament. C'est une plante à étudier sous le double rapport de ses effets toxiques et thérapeutiques.

LYCOPSIDE ou PETITE BUGLOSSE. Lycopsis arvensis. L.

Borraginées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Plante annuelle qu'on trouve le long des bois et des chemins, dans les terrains secs et pierreux, au milieu des moissons, au bord des champs. Le nom de *lycopsis* (œil de loup) lui vient de sa fleur bleue et arrondie, que l'on a comparée aux yeux du loup, lesquels, comme on sait, sont bleus.

Description. — Racine pivotante. — Tige droite, de 30 à 60 centimètres, rameuse, anguleuse, très-hispide. — Feuilles étroites, lancéolées, alternes, sessiles, un peu ondulées, quelquefois légèrement sinuées, hispides, un peu tuberculeuses dans leur

(1) *Bulletin des sciences médicales.* Férussac, t. XXI, p. 430.

vieillesse, les radicales plus longues et un peu atténuées en pétiole, les caulinaires sessiles. — Fleurs bleues, quelquefois blanches, petites, un peu pédonculées, unilatérales et disposées en épis terminaux (mai-juin). — Calice à cinq découpures lancéolées. — Anthères petites, noires, placées dans la courbure du tube. — Style surmonté d'un stigmate bifide.

La lycopside contient les mêmes principes que la bourrache et la buglosse, et a les mêmes propriétés thérapeutiques. Comme elle est beaucoup plus commune, on la substitue souvent à ces dernières.

LYSIMAQUE VULGAIRE. Lysimachia vulgaris. L.

Lysimachia lutea sive major, quæ Dioscoridis. C. Bauh. — *Lysimachia lutea.* J. Bauh. — *Lysimachia lutea major vulgaris.* Park. *Lysimachion luteum.* Offic.

Corneille, — herbe aux corneilles, — chasse-bosse, — lysimachie, — chasse-querelle des Anglais (*Loose-Strife*), — herbe à cent maux ou à cent maladies.

Primulacées. — Primulées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

La lysimaque, plante vivace, se plaît sur le bord des ruisseaux et dans les prés humides. Le mélange de ses belles fleurs jaunes avec les fleurs pourprées de la salicaire et les fleurs blanches de la reine des prés, qui croissent dans les mêmes lieux, produit un effet très-agréable. Jeune et tendre, elle est mangée par les bestiaux, et sa fleur plaît aux abeilles. On rapporte qu'elle a pris son nom de *Lysimachus*, fils d'un roi de Sicile, qui, le premier, la mit en usage.

Description.— Racines traçantes. — Tiges droites, cannelées, fermes, velues, hautes de 60 à 80 centimètres terminées en corymbe. — Feuilles ovales, lancéolées, entières, pointues, presque sessiles, opposées deux à deux ou quatre à quatre, d'un beau vert. — Fleurs d'un jaune d'or, disposées en panicule terminale ; pédoncules pubescents (juin-juillet). — Calice bordé d'une ligne pourpre, à divisions lancéolées et aiguës.

Propriétés physiques et chimiques. — La fleur teint la laine en jaune. Les feuilles ont une saveur mucilagineuse et un peu astringente. Les semences ont une saveur âcre.

[**Parties usitées**. — La plante entière.

Récolte. — On la récolte à l'époque de la floraison.

Culture. — La lysimaque sauvage suffit aux besoins de la médecine, on la propage par graines ou par éclats de pieds.

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante possède une saveur astringente un peu acide, elle perd une partie de ses propriétés par la dessiccation.]

Les anciens accordaient à la lysimaque les vertus les plus merveilleuses : celles de faire mourir les serpents, les mouches. Pline (1) dit que cette plante, placée sous le joug, empêche les chevaux de se battre entre eux. « Précieuse, mille fois précieuse cette plante, dit Loiseleur-Deslongchamps, si, des animaux, sa vertu conciliatrice pouvait s'étendre jusqu'aux hommes, et entretenir parmi eux la douce paix et la bonne intelligence ! »

Cette plante, aujourd'hui inusitée, était employée autrefois comme vulnéraire et astringente. On la regardait comme utile dans les hémorrhagies, les flueurs blanches, la diarrhée, la dysenterie. On oppose aux aphthes de la bouche, la décoction des feuilles miellée et acidulée avec quelques gouttes de vinaigre ou d'acide sulfurique.

Lysimaque nummulaire. (Voyez Nummulaire.)

(1) Lib. xxv, cap. vii.

MAÏS ou BLÉ DE TURQUIE. Zéa maïs. L.

Blé d'Inde, — blé d'Espagne, — gros millet des Indes, — gaude.

Graminées. — Panicées. Fam. nat. — Monoecie triandrie. L.

Cette graminée, originaire de l'Amérique, suivant Parmentier et de Humboldt, et que l'on croit naturelle à l'Inde, est cultivée dans nos départements méridionaux, où, dans plusieurs cantons, elle remplace le froment. Les champs en sont couverts aux environs de Pau, de Tarbes et de Bagnères-de-Bigorre ; dans les vallées de Campan et d'Argelès, dans les plaines de Toulouse, etc.

Description. — Tiges fortes, cylindriques, noueuses, hautes d'environ 1 mètre 50 centimètres. — Feuilles très-larges, rudes sur leurs bords et garnies d'une nervure médiane. — Fleurs monoïques ; les épillets mâles bifiores, disposés en panicules terminaux ; les épillets femelles unifiores, en épis axillaires, entourés de graines. — Un ovaire. — Un style. — Un stigmate long, filiforme, pendant. — Fruits : akènes de couleur jaune, violette ou rouge, gros, lisses, arrondis, disposés par séries longitudinales et pour ainsi dire incrustés dans l'axe de l'épi.

Parties usitées. — La semence, les stigmates.

Culture et récolte. — Sont du domaine de l'agriculture.

Propriétés chimiques et économiques. — La farine de maïs est d'un jaune pâle, plus grosse que celle de froment, plus spongieuse, d'une odeur *sui generis* et d'une saveur légèrement amère. Lespaz et Mercadier (1) l'ont trouvée composée de : fécule 75.35; matière sucrée et animalisée 4.50 ; mucilage 2.50 ; albumine 0.30 ; son 3.25 ; eau 12.00 ; perte 2.10. On n'y observe pas de gluten, quoique plusieurs auteurs en indiquent. Bizio et Graham y ont découvert une substance particulière qu'ils nomment *zëïne ;* elle en fait environ les trois centièmes et est probablement le gluten de quelques auteurs ; elle paraît analogue à l'hordéïne, que Proust a découverte dans l'orge. (Les stigmates contiennent de la mannite.) L'abondance de la fécule, qui forme les trois quarts et plus du maïs, explique sa propriété éminemment nutritive. Ne contenant pas de matière glutineuse, il se refuse à la panification. On le mange en bouillie (Gaude ou Polenta, suivant les pays). De Rumford considère cet aliment comme le plus sain, le plus nourrissant et le plus économique que l'on puisse employer. On a reproché au maïs de causer la diarrhée, des dysenteries, la lientérie, des engorgements abdominaux, des maladies cutanées et notamment la pellagre, etc. Caron (2) a prouvé que ces accidents n'avaient lieu que lorsque le maïs n'était pas mûr, qu'on ne l'avait pas torréfié avant de s'en servir, etc. (Costallat, qui a étudié la pellagre dans les Landes, où elle sévit avec intensité, l'attribue à l'usage presque exclusif du pain de maïs, et paraît disposé à rapporter la cause des accidents à la présence d'un champignon parasite vulgairement connu sous le nom de *verdet.* Cette maladie du maïs est caractérisée par le développement sous l'épisperme, d'une poussière d'un brun verdâtre, formée entièrement de spores brunes, lisses, sphériques, larges de 6 à 7 millièmes de millimètres, appartenant à l'*ustilago carbo* (Tulasne), *sporisorium* du maïs suivant certains auteurs. Ces spores sont fatalement mêlés à la farine, et seraient cause des accidents observés. Landouzy s'est efforcé de démontrer le peu de fondement de cette théorie pathogénique, et il a montré des pellagreux sans maïs, comme il les appelle. Pendant mon internat dans les hôpitaux de Paris, il m'a été donné d'observer plusieurs cas de *mal de la rosa* (pellagre) ; dans ces circonstances, la misère et l'insolation prolongées pouvaient seules être invoquées comme point de départ de l'affection. Une récente récompense accordée à Costallat et le remarquable rapport fait à l'Académie des sciences (1864) par Rayer, paraissent cependant établir la réalité de l'influence du maïs altéré.) La farine de maïs doit être fraîche ; conservée longtemps elle prend une âcreté qui la rend moins agréable et moins saine. Les Indiens mangent les grains verts du maïs comme nous mangeons les petits pois. En France, on les confit au vinaigre ainsi que les jeunes épis ; c'est un assaisonnement plus agréable que les cornichons. On a tiré du sucre des tiges non mûres du maïs (3). Le sucre y existe en assez grande quantité, mais il ne serait pas susceptible de cristallisation (Mérat et Delens). Cependant, Pallas, alors

(1) *Traité sur le maïs*, p. 17.
(2) *Archives générales de médecine*, 1831, t. XXV, p. 120.
(3) *Annales de chimie*, 1806, t. LX, p. 61.

médecin à l'hôpital militaire de Saint-Omer, a présenté à Louis XVIII et à l'Académie des sciences un pain de sucre de maïs obtenu des tiges de cette plante cultivée dans les environs de cette ville. De Bonrepos (1), procureur au parlement de Toulouse, a obtenu, il y a environ soixante-dix ans, des tiges du maïs, un pain de sucre cristallisé du poids de 6 kilogrammes.

On fait avec les graines de maïs fermentées des boissons alcooliques analogues à la bière. Elles peuvent, suivant Parmentier (2), remplacer avantageusement l'orge pour la préparation de cette dernière. On pourrait aussi en retirer de l'alcool et du vinaigre, comme des autres graines des céréales.

Le maïs n'est pas moins utile, comme aliment, aux animaux qu'à l'homme. On le leur donne en fourrage, vert ou sec, en épis, en grains, en farine. Les chevaux, les bœufs, les vaches, les moutons, les porcs, la volaille l'aiment et le préfèrent aux autres végétaux. Aucune substance n'engraisse mieux les dindes, les poulardes, les oies, que la farine de maïs délayée dans du lait. Jeté dans un vivier, le maïs engraisse beaucoup le poisson et lui donne une chair plus savoureuse. Desséchées, les feuilles de maïs offrent d'agréables couchettes. Dans toute la Catalogne, où les chaleurs sont excessives, on dort paisiblement sur des matelas de feuilles de maïs. Toute la plante peut servir utilement au chauffage; ses cendres donnent de la potasse.

Les substances alimentaires ne peuvent guère être des médicaments proprement dits; mais leur emploi hygiénique peut, dans beaucoup de cas, amener la guérison ou y contribuer puissamment. « Nous avons vu, disent Mérat et Delens (3), des malades dont l'estomac refusait les substances réputées les plus assimilables, fort bien digérer le maïs, et nous avons ainsi rendu à la santé des malades qu'on croyait désespérés, tant ils étaient amaigris et affaiblis. Rien, suivant nous, ne peut le remplacer dans ce cas; nous faisions user tout simplement de la farine cuite à l'eau avec un peu de beurre frais, ce qu'on répétait autant de fois que le malade pouvait le supporter; on conçoit combien on retirera d'avantage de ce mode de nourriture dans l'inflammation chronique de l'estomac et des intestins, où il est difficile de régler ce qui concerne les aliments. On le conseille avec fruit aussi dans la phthisie pulmonaire; on a donné, comme adoucissante, une décoction prolongée de grains de maïs édulcorée. » — « La farine de maïs, dit Munaret (4), convient aux convalescents, par sa digestion facile et sa qualité analeptique; aux porteurs d'irritations chroniques de l'estomac, des intestins, des voies urinaires, par sa propriété adoucissante et émolliente; à tous les enfants en bas âge, pour leur fournir une bouillie exempte de matière fermentescible; à tous enfin, par son bon marché et son mode si simple et si prompt de la préparer. Comme médicament, quelques médecins de France se louent de l'avoir administré en décoction, à l'instar des Indiens et des Mexicains, qui en font un grand usage pour tempérer l'ardeur des paroxysmes fébriles. Avec sa farine, on compose des cataplasmes qui, d'après Duchesne, sont préférables à ceux que l'on fait avec celle de lin, parce qu'ils exhalent une odeur moins fade, qu'ils s'aigrissent et se dessèchent moins promptement. J'ai vérifié plusieurs fois l'exactitude de tous ces avantages. Enfin, Bonafous a proposé la moelle spongieuse et promptement combustible de sa tige, pour des moxas, après l'avoir fait bouillir dans une solution de nitrate de potasse. »

(On a employé en infusion (20 gr. pour 1,000 d'eau) les stigmates longs et dorés du maïs contre la goutte et la gravelle.)

---

(1) Roques, *Plantes usuelles*, t. IV, p. 273.
(2) *Le maïs ou blé de Turquie apprécié*. Paris, 1812.
(3) Tome IV, p. 936.
(4) *Le Médecin des villes et des campagnes*, 1re édition, p. 264.

MANDRAGORE. Atropa mandragora. L.

Mandragora officinalis. Pers.

Mandegloire.

Solanées. Fam. nat.— Pentandrie monogynie. L.

[**Description.** — Plante vivace à racine épaisse, fusiforme, charnue, bifurquée ou trifurquée, munie de radicelles minces, blanc jaunâtre. — Feuilles radicales, grandes, entières, en rosette. — Fleurs d'un blanc pourpre, solitaires. — Calice turbiné, à cinq sépales acuminés. — Corolle campanulée, marcescente, à tube court, velue en dehors, à cinq lobes. — Cinq étamines à filets dilatés et barbus à la base. — Ovaire ovoïde à deux loges pluriovulées. — Style simple, terminé par un stigmate en tête. — Fruit : baie ovoïde, charnue, molle, de la grosseur d'un petit œuf de poule, renfermant un grand nombre de graines réniformes à épisperme chagriné.

Parties usitées. — Les racines, les feuilles et les fruits.

Récolte. — Les racines, très-grosses et bifurquées, de la mandragore lui ont fait donner le nom d'*anthropomorphon* et de *semihomo;* on la recolte à l'automne, les feuilles au moment de la floraison, et les graines à la maturité des fruits. On distingue deux variétés de mandragore : l'une, la mandragore mâle, a des feuilles longues et larges, des fleurs blanches, son fruit est rond, uniloculaire ; l'autre, dite mandragore femelle, a des feuilles petites et étroites, les fleurs pourpres, le fruit est allongé avec calice persistant à divisions aiguës.

Culture. — La mandragore se propage par semis faits au printemps, en pleine terre, en bonne exposition, avec couverture de feuilles ou de litière pendant l'hiver.

Propriétés physiques et chimiques. — Par sa composition la mandragore se rapproche de la belladone.]

(La mandragore participe des propriétés de la belladone, mais à un moindre degré ; sa rareté et la facilité de se procurer sa congénère ont fait renoncer à son emploi.

Les anciens, Hippocrate, Celse, Galien, la préconisaient comme hypnotique et stupéfiante; ils y avaient surtout recours avant de pratiquer les opérations chirurgicales, espérant amener chez le sujet un certain degré d'anesthésie.

Dioscoride et son commentateur Matthiole l'établissent comme agent somnifère et anesthésique.

Cette réputation s'est perpétuée jusque vers le XVIe siècle, car nous lisons dans Bodin (1) :

« L'on peut bien endormir les personnes avec la mandragore et autres breuvages narcotiques, en sorte que la personne semblera morte, et néanmoins il y en a qu'on endort si bien qu'ils ne se réveillent plus, et les autres ayant pris les breuvages, dorment quelquefois trois ou quatre jours sans s'éveiller, comme on fait en Turquie à ceux qu'on veut chastrer, et se pratiqua en un garçon du Bas-Languedoc étant esclave, qui depuis fut racheté. »

Dans ces derniers temps, on s'est servi avec un certain succès de la racine en poudre, à la dose de 8 décigr. en moyenne, contre l'aliénation mentale. La dose la plus forte n'a jamais dépassé 1 gr.

A l'extérieur, Boerhaave conseillait l'usage des feuilles en cataplasmes, sur les tumeurs scrofuleuses.)

---

(1) *Démonomanie des sorciers*, édition in-12, 1598, p. 247.

MARJOLAINE. Origanum majorana. L.

Majorana vulgaris. C. Bauh., Tourn. — *Sampsuchus sive amaracus, latinis majorana.* Cord. — *Origanum majoranoïdes.* Wild.

Marjolaine des jardins, — marjolaine d'Angleterre, — grand origan.

Labiées. — Saturégées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante vivace, originaire du midi de l'Europe, est cultivée dans les jardins pour son odeur agréable et pour ses usages économiques. On croit que c'est l'*amaracus* des anciens, de Pline, de Catulle, etc.

Cinge tempora floribus
Suaveolentis amaraci.
(Catul., *In nuptias Juliæ.*)

Description. — Racine menue, ligneuse. — Tiges dressées, rameuses, pubescentes, anguleuses, hautes d'environ 30 centimètres. — Feuilles petites, opposées, ovales, pétiolées, d'une odeur forte, aromatique, cotonneuses, blanchâtres. — Fleurs très-petites, blanches ou rosées, disposées en épis courts et terminaux dont l'ensemble forme corymbe (juillet-août). — Calice monophylle à deux divisions. — Corolle tubuleuse, grêle, à deux lèvres, la supérieure plane, échancrée, l'inférieure à trois lobes, celui du milieu échancré. — Quatre étamines didynames à anthères panachées de rouge. — Quatre akènes lisses, subglobuleux.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

Récolte. — Se récolte pendant la floraison.

[**Culture.**— Cette plante demande une terre sèche, légère, une exposition chaude; on la multiplie par éclats de pieds ou de boutures faits au printemps ou à l'automne, plus rarement de graines. Dans le Nord, on doit la coucher l'hiver ou la rentrer en orangerie.]

Propriétés physiques et chimiques. — La marjolaine répand une odeur pénétrante, très-agréable ; sa saveur est chaude, aromatique. Comme la plupart des labiées, elle contient une matière extractive et de l'huile volatile. Suivant Proust, elle donne à l'analyse du véritable camphre. (La formule de l'huile essentielle $= C^{50}H^{40}O$ (Kane).

Dans le Midi, on emploie la marjolaine comme assaisonnement dans divers aliments, et les confiseurs font des dragées fines avec ses semences.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion théiforme, 5 à 10 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), 60 à 100 gr., en potion.
A l'extérieur. — Huile essentielle, 1 sur 1 d'axonge, en pommade.
Poudre, comme sternutatoire.

Cette plante entrait autrefois dans un assez grand nombre de préparations pharmaceutiques. Elle faisait partie de toutes les poudres céphaliques ou sternutatoires. On composait un onguent de marjolaine en faisant digérer les sommités de marjolaine dans du beurre.

La marjolaine, si vantée jadis dans les maladies du cerveau et les affections nerveuses, telles que l'apoplexie, la paralysie, les vertiges, l'épilepsie, la perte de la mémoire, etc., est aujourd'hui inusitée. Elle peut être mise au nombre des aromatiques indigènes les plus agréables, et se recommande par l'action tonique-stimulante qu'elle exerce sur le canal alimentaire et par suite sur tout l'organisme. Elle possède les mêmes propriétés que l'origan.

MARRONNIER D'INDE. Æsculus Hippocastanum. L.

Castanea folio multifido. C. Bauh. — *Hippocastanum vulgare.* Tourn. *Castanea equina.* Dod.

Châtaignier, — châtaigne chevaline, — châtaigne de cheval.

Hippocastanées. Fam. nat. — Heptandrie monogynie. L.

Ce bel arbre, originaire de l'Asie, apporté en France en 1515 par le doc-

teur Bachelier, maintenant naturalisé dans toute l'Europe, ombrage les places et les avenues, orne les jardins publics et les parcs. Ses feuilles desséchées plaisent aux cerfs. Les abeilles puisent en abondance dans ses fleurs. Les fruits, quoique d'une âpreté repoussante, sont mangés par les chèvres et les brebis.

Parties usitées. — L'écorce et le fruit.

Récolte. — On récolte l'écorce au printemps sur les jeunes branches de deux ou trois ans; après l'avoir mondée, on la porte au séchoir; lorsqu'elle est sèche et dépouillée de son épiderme, elle est en morceaux roulés, assez épaisse, de couleur gris-brunâtre en dehors, d'un jaune fauve en dedans, à cassure fibreuse. Les fruits sont mûrs en automne.

[**Culture.** — Plante très-rustique, se propage par graines ou par éclats de pieds, vient partout, mais elle préfère un terrain frais et substantiel; on sème en place ou en rigole pour repiquer ensuite en pépinière; il supporte la taille et la tonte; il y a une variété à feuilles panachées.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'écorce de marronnier d'Inde est d'une saveur astringente et un peu amère. Son infusion aqueuse rougit la teinture de tournesol, précipite la gélatine, ne précipite pas l'émétique, précipite par les acides, par la baryte et par la chaux, fournit un précipité vert par le sulfate de fer, ne précipite pas par la potasse, qui lui donne une couleur bleue intense. Elle contient, d'après Pelletier et Caventou, une matière astringente rougeâtre, une huile verdâtre, une matière colorante jaune, un acide, de la gomme, du ligneux. Le fruit (marron d'Inde, *castanea equina*) a une saveur très-désagréable. Il contient, d'après Caizonnéri, une substance alcaloïde presque insoluble, brune et d'une saveur douceâtre, qu'il a nommée *esculine*. Minor, Trommsdorff, et tout récemment Mouchon, se sont occupés de l'extraction de ce produit. Ce dernier (1) l'a obtenu par des procédés qui lui sont particuliers et qui en garantissent la pureté. L'esculine de ce pharmacien distingué est une matière blanche, amorphe, d'une amertume très-prononcée, d'une pulvérisation facile, d'une odeur presque nulle, à réaction alcaline, d'une solubilité plus facile dans l'alcool bouillant que dans l'alcool froid, beaucoup moins facile dans l'eau que dans l'alcool, faible ou fort, surtout à froid (donnant avec l'acide sulfurique des sels cristallisables. Ce corps, qui a pour formule $C^{16}H^{9}O^{10}$, a été aussi appelé polychrome et énallochrome, bicolorine, parce qu'on lui attribuait la production des phénomènes de dichroïsme que présentent les infusions d'écorce de marronnier d'Inde.) Lepage, pharmacien à Gisors (2), a trouvé dans les marrons décortiqués, et venant d'être récoltés, la composition suivante rapportée à 100 parties: eau, 45.00; tissu végétal, 8.50; fécule, 17.50; huile douce saponifiable, 6.50; glucose ou sucre analogue, 6.75; substance particulière d'une saveur à peine douceâtre, 3.70; saponine ou principe amer, 4.45; matière protéique (albumine et caséine), 3.35; gomme, 2.70; acide organique déterminé et substance minérale (potasse, chaux, magnésie, chlore, acide sulfurique et phosphorique, trace de silice), 1.55. Il contient une grande quantité de fécule combinée à un principe âcre, dont on peut le débarrasser par un procédé proposé par Parmentier et rappelé par Flandrin, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences en 1848. Ce procédé consiste à mêler 100 kilogr. de pulpe de marrons, avec 1 ou 2 kilogr. de carbonate de soude, à laisser macérer pendant quelque temps, puis à laver et passer au tamis; on obtient, par ce moyen, une fécule très-pure qui peut remplacer celle de la pomme de terre, et lui est même préférable, s'il faut en croire Mérat et Delens. « Il serait facile, dit Raspail, d'utiliser les fruits de marronnier et d'en obtenir 30 sur 100 de fécule, tandis que la pomme de terre n'en donne que 22 pour 100. Il suffirait de râper les marrons comme on le fait pour la pomme de terre, de laver le dépôt avec de l'eau très-légèrement acidulée par l'acide sulfurique, ou plutôt, comme le recommande Baumé, avec de l'eau alcalinisée avec la potasse, de laver ensuite à grande eau pour enlever toute âcreté : la fécule serait ainsi dépouillée de tout ce qui peut la rendre désagréable et nuisible. »

[Remilly et Thibierge, de Versailles, ont publié un travail très-intéressant sur les applications économiques et industrielles du marron d'Inde.]

Les marrons d'Inde râpés et macérés dans l'eau servent dans quelques pays au blan-

(1) *Monographie des principaux fébrifuges indigènes*, p. 92. Lyon, 1856.
(2) *Académie de médecine*, séance du 18 mars 1856.

chissage au lieu de savon. La farine de ces marrons est quelquefois usitée comme cosmétique en place de pâte d'amande. Elle sert aussi à faire une excellente colle dont l'amertume écarte les insectes rongeurs. Les bougies qu'on a essayé d'en faire en la mêlant au suif, qu'elle rendait plus solide, éclairant mal et étant peu économiques, n'ont eu qu'une vogue passagère.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, 30 à 60 gr. et plus (écorce) par kilogramme d'eau.
Poudre, 1 à 4 gr. comme tonique, 15 à 50 gr. comme fébrifuge.
Extrait aqueux, 75 centigr. à 1 gr., en pilules, potion, etc.
Extrait alcoolique, 30 centigr. à 1 gr. et plus, en pilules, potion, etc.
Vin (30 à 60 gr. d'écorce par kilogramme de vin blanc, en macération), 60 à 100 gr.
Teinture alcoolique : écorce, 125 gr.; alcool à 21 degrés, 500 gr. — Concassez l'écorce, mettez-la en contact avec le véhicule, agitez de temps en temps, et après quinze jours de macération, filtrez. — Une cuillerée à bouche à jeun ou avant le principal repas, le plus souvent dans une tasse de tisane amère. (Jobert, hôpital Saint-Louis.)
Élixir fébrifuge de Reil : extrait d'écorce, 4 gr.; eau-de-vie, 30 gr.; 10 gouttes toutes les trois heures. (August., pharm. extemp.)

A L'EXTÉRIEUR. — En décoction, plus ou moins concentrée, pour lotions, fomentations, injections, etc.
(Esculine, 50 centigr. à 2 gr., comme fébrifuge.
Sirop (Mouchon) : esculine en poudre, 125 gr.; alcool à 56 degrés, 2,500 gr.; sirop de gomme, 8,000 gr.)

L'écorce de marronnier d'Inde est tonique et astringente. A forte dose, elle détermine du trouble dans le tube digestif, occasionne ordinairement de l'oppression et quelques autres effets sympathiques. Elle a été proposée comme fébrifuge en 1720 par le président Bon (1). Pontedera (2) et Zanicelli (3) l'administraient en cette qualité à la dose de 8 gr. répétée trois ou quatre fois dans l'intervalle des accès. Leidenfrost (4) annonça qu'il l'avait employée avec succès sur une vingtaine de malades. William Peiper mentionne, dans un ouvrage publié à Duisbourg en 1763, plus de vingt cas de guérison de fièvres intermittentes par cette écorce. Sabarot (5), Turra (6), Eberhard de Hall (7), Cusson (8), en obtinrent aussi des succès très-nombreux et la regardèrent comme un bon succédané de l'écorce du Pérou. D'autres praticiens, tels que Bucholz, Junghans, Desbois, de Rochefort, Coste et Wilmet, Hufeland, etc., constatèrent la propriété fébrifuge du marronnier d'Inde.

Cette écorce était tombée dans l'oubli, lorsque la guerre continentale de Napoléon Ier obligea de chercher parmi nos productions indigènes des succédanés au quinquina, devenu rare et d'un prix très-élevé. Ranque, d'Orléans (9), publia un des premiers ses observations. Elles constatent quarante-trois guérisons de fièvres intermittentes par cette écorce administrée en poudre à la dose de 12 à 15 gr. par jour. Lacroix, dans une épidémie de fièvre intermittente qui régna dans quelques communes du département de Loir-et-Cher, administra ce fébrifuge avec succès à plus de deux cents malades. Les résultats heureux que nous venons de rapporter n'ont pas été confirmés par d'autres essais.

Wauters l'employa chez douze fébricitants : six furent complétement guéris; deux en obtinrent un léger soulagement; chez un troisième, le succès ne fut que momentané, les autres n'en éprouvèrent aucun effet. Gasc donna sans succès un mélange d'écorce de marronnier, de racine de bis-

(1) *Mémoires de la Société royale de Montpellier*, t. II, p. 57.
(2) *Dissertation botanique*. Padoue, 1720 et 1732.
(3) *Intorno facolta dell' Ipocastano*. Venise, 1731.
(4) *De succis herb. recent.*, etc. Duisbourg, 1752.
(5) *Ancien Journal de médecine*, t. XLVII, p. 324.
(6) *Osservaz. di botan.* Venise, 1765.
(7) *De nuce vom. et cort. Hippocast. vert. med.*, 1770.
(8) *Annales de la Société de médecine de Montpellier.*
(9) *Bulletin des sciences médicales de la Société d'émulation*, 1808, t. II, p. 560.

torte et de gentiane. Bourges (1), Bourgier (2), Zulatti (3), Bretonneau, qui expérimenta sur une grande échelle à l'hôpital de Tours en 1816, n'eurent pas plus à se louer de l'écorce de marronnier d'Inde dans le traitement des fièvres intermittentes. «Sans doute, elle a pu, disent Loiseleur-Deslongchamps et Marquis, de même que plusieurs plantes et les écorces de divers arbres de nos contrées, contribuer à la guérison de quelques fièvres intermittentes; mais elle ne suffit ordinairement que pour celles qui, telles que beaucoup de fièvres printanières, n'offrent aucun symptôme alarmant et s'arrêtent d'elles-mêmes au bout d'un certain nombre d'accès, par le seul effort de la nature. C'est dans de pareils cas, qui sont vraiment du domaine de la médecine expectante, que l'écorce de marronnier a paru produire d'heureux effets. On s'est pressé de lui attribuer des résultats où elle n'avait sûrement que peu de part, et de lui faire une réputation médicale qui n'a pu résister à l'épreuve d'une observation sévère et sans préjugé (4).

Ces opinions contradictoires, fondées sur des faits recueillis par des praticiens éclairés et dignes de foi, ont laissé une grande incertitude sur les effets fébrifuges de l'écorce du marronnier d'Inde. Pour mon compte, je dirai que dans les quelques cas où je l'ai employée, elle ne m'a donné un résultat appréciable que deux fois. C'était dans une fièvre tierce, coupée après la deuxième dose de ce médicament (30 gr. en poudre en 2 prises), et dans une fièvre double tierce automnale, dont les accès diminuèrent graduellement et cessèrent enfin le sixième jour de l'administration quotidienne de 30 gr., et ensuite de 45 gr. d'écorce pulvérisée.

L'écorce du marronnier d'Inde, douée de propriétés astringentes réelles, a été employée avec succès dans les hémorrhagies passives et les flux muqueux atoniques. Jobert (5) obtient tous les jours, à l'hôpital Saint-Louis, les meilleurs résultats de l'usage de la teinture alcoolique de cette écorce chez les femmes affectées de gastralgie atonique. Ce médicament paraît agir sur le système nerveux en vertu d'une huile volatile associée au principe amer.

A l'extérieur, l'écorce de marronnier d'Inde peut être employée comme tonique, détersive et antiseptique. Coste et Wilmet l'ont substituée au quinquina dans une menace de gangrène au bas de la jambe d'un hydropique, et la décoction qui en a été faite dans le vin a été aussi efficace que celle d'écorce du Pérou. Le marron d'Inde, réduit en poudre, a été préconisé comme sternutatoire dans les céphalalgies, dans les diverses autres affections cérébrales, même dans l'épilepsie. On fait avec ce fruit des pois à cautère qui peuvent remplacer ceux d'iris dans les cas où la légère irritation que produisent ces derniers n'est pas nécessaire.

L'Esculine a été employée avec succès par Durand, de Lunel, dans trois cas de fièvre intermittente à type quotidien.

Diday (6) a recueilli l'observation d'une fièvre quotidienne chez une dame âgée de vingt-six ans qui n'avait pu supporter le sulfate de quinine, chez laquelle des lavements de quinquina usèrent à la longue plus qu'ils ne coupèrent la maladie périodique. Prise ensuite d'une nouvelle série d'accès plus graves, cette dame fut complétement guérie après trois jours de l'usage de l'esculine donnée à la dose de 6 gr. divisés en 12 paquets, dont elle prenait 3 par jour, dans un morceau d'hostie, à huit heures, neuf heures et onze heures du matin.

---

(1) *Journal général de médecine*, t. XXXV, p. 34.
(2) *Thèse de Caillard*, 27 avril 1809.
(3) *Journal général de médecine*, t. XXXVI, p. 328.
(4) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXI, p. 55.
(5) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, janvier 1849.
(6) *Monog. des fébrifuges indigènes*, p. 106.

Mouchon a lui-même administré l'esculine avec un plein succès dans deux cas de fièvre intermittente; il l'associe à l'eau de menthe, à l'eau de tilleul et au sirop d'écorce d'orange, en potion.

Dans quelques essais qui n'ont pas complétement répondu à son attente, Vernay, habile praticien de Lyon, accorde néanmoins une certaine valeur à l'esculine. « Ces essais, dit Vernay, sont peu nombreux, il est vrai, ne dépassant pas le nombre de six; toutefois ils suffisent pour prouver : 1° la tolérance de l'économie pour l'esculine à la dose de 2 gr., qui est la plus forte que j'aie employée ; pas de nausées ni de diarrhée, pas d'accidents cérébraux ; 2° l'utilité de ce nouveau moyen pour guérir la fièvre paludéenne; 3° sa puissance est sans doute inférieure à celle de la quinine, mais elle est réelle; 4° l'esculine, à la dose de 1 gr., m'a paru plus efficace que l'extrait de marron à la dose de 4 gr. que j'ai essayé deux fois. Peut-être, en associant cet extrait au carbonate de soude, à la rhubarbe et au tartre stibié, comme les anciens ont fait pour le quinquina, ajouterait-on à son efficacité. On pourrait aussi l'administrer en électuaire, avec une préparation ferrugineuse dans les cachexies paludéennes (1).

MARRUBE. Marrubium vulgare. L.

Marrubium album vulgare. C. Bauh. — *Marrubium album.* J. Bauh.

Marrube blanc, — marrube commun, — herbe vierge, — marrochemin.

Labiées. — Stachydées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXIV) croît spontanément dans toute l'Europe, sur le bord des chemins, parmi les décombres, dans quelques lieux incultes, autour des fortifications des villes de guerre, etc.

Description. — Racine ligneuse, fibrée. — Tiges droites, dures, rameuses, couvertes d'un duvet blanchâtre. — Feuilles épaisses, opposées, pétiolées, cotonneuses, d'un vert un peu cendré, inégalement crénelées. — Fleurs blanches, petites, nombreuses, disposées en verticilles aux aisselles des feuilles, accompagnées de bractées sétacées et velues (mai-octobre). — Calice tubuleux à dix dents crochues dont cinq plus petites alternativement. — Corolle à deux lèvres, la supérieure linéaire, presque droite et bifide, l'inférieure plus large à trois lobes dont deux latéraux, plus petits, quelquefois nuls. — Quatre étamines didynames. — Un style. — Un stigmate bifide. — Quatre semences nues oblongues, situées au fond du calice.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

Récolte. — Se fait avant ou pendant la floraison. Il vaut mieux la faire avant le développement des fleurs. Elle perd de son odeur par la dessiccation, mais elle conserve sa saveur; ses feuilles se rident et se courbent en dessus, de manière que leur face inférieure, qui est blanche, devient la plus apparente.

[**Culture.** — Le marrube, très-commun à l'état sauvage, suffit aux besoins de la médecine; on ne le cultive que dans les jardins botaniques, il vient dans tous les sols, se propage par éclats de pieds plantés à la fin de l'hiver.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur du marrube, surtout à l'état frais, est forte, aromatique, et comme musquée ; sa saveur est chaude, amère, nauséeuse et un peu âcre. Elle contient une huile volatile, un principe amer, de l'acide gallique et un peu de fer. L'eau et l'alcool dissolvent ses principes actifs. (Thorel (2) affirme avoir extrait de cette plante un principe, la *marrubine,* jouissant de propriétés basiques.)

Le marrube, combiné au sulfate de fer, donne une aussi belle teinture que la noix de galle (3).

(1) Mouchon, *Monographie des fébrifuges indigènes*, p. 108.
(2) Reveil, *Formulaire des médicaments nouveaux*, 1864.
(3) *Dictionnaire de l'industrie.* Paris, 1795, t. IV, p. 268.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé, 30 à 60 et même 100 gr. avec du miel et pareille quantité de lait.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), 50 à 100 gr., en potion.
Sirop (1 sur 32 d'eau de marrube et 6/4 de sucre), 15 à 100 gr., en potion.
Extrait aqueux, 1 à 4 gr., en pilules, potion, etc.
Extrait alcoolique, 1 à 3 gr., en pilules, potion, etc. (plus amer et plus actif que l'extrait aqueux).
Poudre, 4 à 8 gr.
Conserve, 30 à 60 gr.
Vin (30 gr. pour 1 kilogr. de vin blanc), 30 à 100 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, etc.

Le marrube fait partie de la thériaque d'Andromaque, des pilules d'agaric de Charas, de l'*hiera deacolocynthidos*, du sirop de marrube de Mésué, etc.

Le marrube est tonique, stimulant, expectorant, emménagogue. Il est administré contre le catarrhe chronique, l'asthme humide, la bronchorrhée, la pneumonie et la pleurésie chronique ; la toux rebelle, suite de la rougeole ou de la coqueluche, et chez les personnes débilitées par l'âge ou cacochymes. On l'emploie aussi quelquefois pour rétablir les forces digestives affaiblies ou perverties, contre les dysenteries chroniques, quelques fièvres intermittentes, les fièvres muqueuses ou vermineuses, l'hystérie avec atonie, l'ictère, le scorbut, les scrofules, la chlorose, la leucorrhée atonique, certains cas d'aménorrhée, l'anasarque, l'infiltration séreuse du poumon, etc.

Cette plante, dont l'odeur et la saveur annoncent l'énergie, est une production indigène à la fois abondante et précieuse. Si Cullen a contesté les vertus du marrube, Dehaen les a confirmées par sa propre expérience. Gilibert dit avec raison que le marrube est une des meilleures plantes de l'Europe.

Wauters a employé le marrube blanc comme succédané du quinquina, dans les fièvres intermittentes. Il en donnait la décoction concentrée le matin à jeun. (Thorel pense que l'extrait alcoolique, prescrit aux mêmes doses que le sulfate de quinine, jouit de propriétés fébrifuges actives.) Le marrube blanc agit ici à peu près comme l'absinthe, et paraît plus particulièrement indiqué dans les cas de fièvres intermittentes anciennes avec engorgement des viscères, état cachectique, etc., ou après un long usage des préparations de quinquina, lorsque toutefois l'état des voies digestives permet l'usage de cette plante éminemment amère et aromatique. Il est bien évident qu'elle serait nuisible s'il y avait irritation ou inflammation. Je ferai la même remarque pour les engorgements du foie et l'ictère, dans lesquels Zacutus Lusitanus, Forestus, Chomel et autres, n'ont pu employer le marrube avec succès que parce que ces maladies étaient exemptes de douleur, de pléthore et de phlegmasie. C'est bien moins une maladie désignée dans un cadre nosologique, que l'état du malade que l'on doit voir : le diagnostic individuel et différentiel d'une affection peut seul diriger le praticien dans l'application de ces moyens thérapeutiques. Borelli attribue de très-bons effets au marrube dans la chlorose et l'aménorrhée, quand celle-ci, sans doute, est atonique. Freind (1) assure que le sang, auquel on mêle l'infusion de cette plante, devient plus vermeil et plus fluide. Enfin, le marrube, trop négligé de nos jours, ainsi que le remarque judicieusement Alibert, peut être administré dans toutes les circonstances où la médication tonique est nécessaire, avec plus d'avantages que beaucoup d'autres végétaux bien moins énergiques, quoique plus vantés.

Mon expérience m'a confirmé dans l'opinion avantageuse que j'avais conçue des effets du marrube, sur la foi des auteurs qui en ont parlé. Comme le lierre terrestre, le pouliot, l'hyssope, il paraît agir plus particulièrement sur le système pulmonaire. Bien qu'il puisse être administré dans presque

(1) *Emmenologia*. Londini, 717, p. 160.

toutes les maladies atoniques, il convient principalement dans les catarrhes pulmonaires passés de l'état aigu à l'état chronique, dans l'asthme humide, dans la phthisie même, comme un des meilleurs expectorants. J'ai fréquemment employé le marrube en infusion aqueuse, avec du miel, dans ces diverses affections, et j'en ai toujours éprouvé de bons effets. Cette plante, infusée dans le vin ou dans la bière, m'a été très-utile dans la gastralgie et dans les leucorrhées atoniques. Je joins souvent à cette infusion les sommités d'absinthe, la racine d'aunée et celle d'angélique. J'ai cependant mis en usage, dans plusieurs cas, le vin de marrube seul, afin d'en apprécier isolément les effets.

Cette plante est employée à l'extérieur comme tonique, détersive et antiseptique, dans les engorgements œdémateux, les ulcères sanieux, la gangrène, etc. Celse, contre la *pourriture des chairs*, se servait de la décoction vineuse.

MASSETTE A LARGES FEUILLES. Typha latifolia. L.

Typha palustris major. J. BAUH., C. BAUH. — *Juncus asper*. DALECH. *Typha*. LOB. — *Typha palustris maxima*. PARK.

Massette, — masse d'eau, — chandelle d'eau, — masse-au-bedeau, — roseau des étangs, roseau de la passion, — lambourdeau.

TYPHACÉES. Fam. nat. — MONOECIE TRIANDRIE. L.

Cette plante vivace vient abondamment dans les étangs, les fossés aquatiques, les marais, aux bords des ruisseaux, des rivières, etc., où elle forme des espèces de forêts qui servent de refuge aux oiseaux.

Description. — Racine grosse, noueuse, jaunâtre. — Tige droite, simple, haute d'environ 2 mètres. — Feuilles larges, lisses, ensiformes, droites, naissant de la racine et de la base de la tige, presque aussi longues que cette dernière. — Fleurs petites, sessiles, d'un jaune de soufre, disposées en épi au sommet de la tige (juin-juillet). — Chaton mâle et chaton femelle très-rapprochés et peu distincts, chaton mâle cylindrique. — Calice triphylle. — Trois étamines. — Trois anthères noirâtres. — Fleurs femelles au-dessous des fleurs mâles. — Calice velu. — Un ovaire turbiné. — Un style court. — Deux stigmates aigus. — Fruit : drupe mucroné, monosperme.

Parties usitées. — La racine, le duvet et le pollen.

Récolte. — La racine se récolte en automne ; le duvet, avant qu'il se détache pour voler en l'air.

[**Culture.** — Les massettes, qui sont très-rustiques, se propagent facilement par graines semées au printemps en terre forte et humide, ou par division des souches que l'on arrache à l'automne.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La racine de massette contient, d'après Raspail, une substance féculente qui, au contact de l'air prend une teinte d'un rouge tendre. Lecocq (1) a obtenu, au mois de décembre, un huitième de son poids de fécule, qui forme, à l'eau bouillante, une gelée semblable à celle du salep ; en avril on n'en obtient guère qu'un dixième, encore ne forme-t-elle pas la gelée. Suivant le même, on trouve de petits cristaux de phosphate de chaux dans les tiges du typha.

Cette racine sert de nourriture aux Kalmoucks. Elle peut fournir une ressource alimentaire aux indigents dans les temps de disette. En Europe, on mange en salade, dans quelques pays, les racines et les jeunes pousses, confites au vinaigre. D'après Gmelin, les sangliers déterrent les racines pour les dévorer. — On fait avec les feuilles et les tiges aplaties, des couvertures pour les petits bâtiments ruraux ; on en fait aussi des nattes, des paillassons qui durent longtemps ; on en rembourre les chaises. On n'a pu tirer grand parti du duvet comme produit textile. Cependant on dit que, mêlé avec un tiers de coton, on en a fait des gants et du tricot.

---

(1) *Journal de chimie médicale*, 1828, t. IV, p. 177.

On a attribué à la racine de typha une propriété astringente, et on l'a employée contre les hémorrhagies utérines et la dysenterie chronique; mais aucun fait positif ne confirme cette propriété. Les habitants de Curjef, en Sibérie, se guérissent du scorbut avec la racine de typha et les feuilles de rhapontic (1). Gmelin dit qu'elles font cesser le hoquet, suite de poison; assertion vague, vertu douteuse. Aublet (2) la dit utile dans la leucorrhée et la blennorrhagie.

On peut employer les aigrettes de la massette au lieu de coton dans la brûlure. On trouve difficilement le coton cardé sous le toit du pauvre. Vignal (3) a publié quelques observations qui prouvent les bons effets du pansement des brûlures suppurantes avec ce duvet. Durant (4) l'a employé avec avantage contre les engelures ulcérées; il hâte la cicatrisation et procure une guérison solide. On peut se servir de la même manière, et dans les mêmes cas, de l'espèce de coton qui tombe en abondance du peuplier du Canada à l'époque de la floraison. (Voyez l'art. Peuplier.)

(Dans la séance du 9 janvier 1866, Raciborski a lu à l'Académie de médecine une note sur le traitement des affections de la matrice par des pansements quotidiens, à l'aide de pessaires médicamenteux préparés avec le duvet pur du typha. Celui-ci est empilé dans des tubes en étoffe claire (tulle), qu'il est facile de diviser ensuite en pessaires cylindriques ayant de 7 à 8 centimètres de longueur et autant de circonférence. La partie destinée à être en rapport avec le col est plane ou légèrement concave; à l'autre extrémité, on adapte une petite tige en gutta-percha de 1 centimètre 1/2, ayant pour but de faciliter l'introduction et l'extraction du cylindre. Ces pessaires sont employés seuls ou imbibés des liquides différents que l'on juge à propos de mettre en usage. — Raciborski a fait confectionner un petit spéculum destiné à favoriser l'introduction de ce pessaire. Les malades peuvent l'introduire elles-mêmes, d'où le nom d'*auto-speculum* qu'il lui a donné.)

De Candolle (5) dit que le pollen du typha, qui est très-abondant, remplace la poudre de lycopode dans quelques pharmacies, à cause de la facilité d'en recueillir une grande quantité à la fois lorsque la plante est en fleur.

La Massette a feuilles étroites (*typha angustifolia*, L.), qui habite les mêmes localités, peut être employée aux mêmes usages que la massette à larges feuilles.

MATRICAIRE. Matricaria parthenium. L.

Matricaria vulgaris seu savita. C. Bauh., Tourn. — *Pyrethrum parthenium.* Smith. — *Matricaria vulgo, minus parthenium.* J. Bauh. *Chrysanthemum.* Pers.

Matricaire officinale, — matricaire vulgaire, — matricaire odorante, — espargoutte, œil de soleil.

Composées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante bisannuelle (Pl. XXIV), commune dans les champs et les décombres, se cultive dans les jardins pour ses fleurs, qui doublent facilement. Son nom lui vient de *mater*, à cause de l'usage qu'en font les femmes.

Description. — Racines blanches, fibreuses, un peu épaisses, très-rameuses. — Tiges droites, lisses, fermes, cannelées, hautes de 60 à 80 centimètres. — Feuilles alternes, pétiolées, d'un vert un peu cendré, bi-tripinnatiséquées. — Fleurs pédonculées, disposées en corymbes à l'extrémité des rameaux et des tiges (juin-août). — Calice

(1) *Découvertes des Russes*, t. III, p. 450.
(2) *Guyane*, p. 847.
(3) *Essai sur les brûlures*, thèse, 1833.
(4) *Annuaire de la Société des sciences naturelles de Bruges*, 1840.
(5) *Essai sur les propriétés des plantes*, p. 304.

commun, hémisphérique, formé d'écailles foliacées, imbriquées. — Réceptacle conique, nu. — Fleurons du centre hermaphrodites, demi-fleurons femelles et fertiles. — Cinq étamines syngénèses. — Deux stigmates. — Fruits: akènes oblongs dépourvus d'aigrettes, terminés par un rebord membraneux, court et denté.

Parties usitées. — L'herbe entière et les sommités fleuries.

[**Culture.** — Cette plante croît dans tous les sols, pourvu qu'elle soit exposée au soleil et pas trop humide; on la propage par graines semées au printemps ou à l'automne, ou d'éclats de pieds et de rejetons; elle se renouvelle souvent d'elle-même.]

Récolte. — L'herbe est souvent employée fraîche. Les fleurs se récoltent comme celles de la camomille. On cueille les sommités pour les conserver, avec une partie des tiges et des feuilles. La matricaire simple, suivant Bodart, est préférable à la double, bien que dans le commerce on ne trouve le plus souvent que cette dernière, que l'on substitue frauduleusement à la camomille romaine. Selon Mérat et Delens, on doit préférer les fleurs doubles, parce qu'elles ont plus d'arôme et par conséquent plus de vertu.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de la matricaire est forte, résineuse et désagréable, sa saveur chaude, amère et un peu âcre. Elle contient de la résine unie à un mucilage amer, et une huile volatile de couleur bleu foncé, amère, aromatique. L'eau et l'alcool s'emparent de ses principes actifs.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 4 à 12 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé, 15 à 60 gr.
Poudre, 1 à 4 gr., en potion, pilules, ou dans un liquide.
Huile volatile, 20 à 30 centigr., en pilules, potion, saccharolé.
Eau distillée (1 de feuilles fraîches sur 4 d'eau), 50 à 100 gr., en potion.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction ou infusion, 13 à 30 gr. par kilogramme d'eau pour lavements, 30 à 60 gr. pour lotions, fomentations, injections, etc.; feuilles, en cataplasmes.

Cette plante entre dans le sirop d'armoise composé.

Cette plante, d'une odeur forte et pénétrante, d'une saveur chaude et un peu âcre, est légèrement tonique, stimulante, emménagogue et antispasmodique. Elle est utile dans l'aménorrhée, la leucorrhée, l'hystérie, chez les femmes cacochymes et languissantes, lorsqu'il n'existe ni pléthore locale trop prononcée, ni irritation phlegmasique. On l'emploie en lavements contre les coliques nerveuses, le météorisme, chez les femmes vaporeuses. L'eau distillée de cette plante sert de base, comme celle d'armoise, aux potions antihystériques, etc.

Mlle Dubois, fermière, âgée de vingt et un ans, d'un tempérament lymphatico-nerveux, d'une constitution délicate, était atteinte d'une dysménorrhée qui la faisait beaucoup souffrir. Souvent même elle éprouvait une hystéralgie bien caractérisée. Les antispasmodiques, tels que l'éther, l'assa-fœtida, le laudanum, et en dernier lieu l'acétate d'ammoniaque, avaient apporté peu de soulagement. Une vieille femme lui conseilla de prendre, de demi-heure en demi-heure, un verre de décoction tiède de matricaire (1 poignée de cette plante pour 1 kilogr. 1/2 d'eau réduite aux deux tiers à vase clos), trois ou quatre matins de suite vers l'époque des règles. Ce moyen réussit. Les souffrances diminuèrent considérablement dès la première fois. Le second mois elles furent très-supportables, et, le troisième, un état de malaise les remplaça. La malade fit usage de la matricaire à chaque retour des règles pendant quatre mois, après lesquels elle fut complétement guérie.

La matricaire, ainsi que beaucoup d'autres plantes, qui depuis longtemps ne paraissent plus dans les prescriptions médicales, ne mérite pas l'oubli auquel l'ont condamnée la mode et le luxe pharmaceutique de nos jours. Le fait que je viens de rapporter, quoique isolé, porte à croire que cette plante a une action marquée sur l'utérus, en faisant cesser l'état spasmodique de cet organe. On sent bien que si elle peut être utile dans les affections utérines purement nerveuses ou atoniques, elle serait nuisible dans la

dysménorrhée, l'aménorrhée, etc., qui seraient le résultat d'un excès d'action vasculaire, d'un état pléthorique, soit général, soit local.

On a employé la matricaire dans plusieurs autres maladies. On l'a conseillée comme anthelminthique ; Ray et Lange s'en sont bien trouvés contre le tænia; F. Hoffmann, Morton, Heister, Schulsius, Pringle, l'administraient avec succès contre les fièvres intermittentes : ce que faisaient les Égyptiens, d'après Prosper Alpin; Miller en donnait le suc avec avantage, à la dose de 2 onces, deux heures avant l'accès, comme fébrifuge. C'est sans doute sa propriété contre les fièvres intermittentes qui lui a valu le nom anglais de *feverfew*. Cette propriété peut trouver son application dans certains cas de fièvres d'accès simples, ou contre lesquelles le quinquina a été, à diverses reprises, employé avec un succès momentané et suivi de récidives, ou bien encore dans ceux qui, exempts d'irritation locale, peuvent être considérés comme dépendant plus particulièrement d'un état nerveux qui subsiste, par une sorte d'habitude morbide, après la disparition de la cause primitive de la maladie. Elle paraît agir à peu près comme la camomille fétide ou maroute, que Peyrilh dit avoir employée aussi avec succès comme fébrifuge.

Si l'on en croit Chomel, qui prodigue souvent aux plantes des épithètes médicales sans en préciser l'application pratique (1), la matricaire, en cataplasme, a apaisé et fait disparaître des céphalalgies, la migraine, voire même les douleurs de la goutte, dont la cessation subite d'ailleurs n'est pas sans danger. Suivant Simon Pauli, il suffit de se munir d'un bouquet de matricaire pour se préserver de la piqûre des abeilles, que l'odeur de cette plante fait fuir.

Matricaire Camomille, Camomille commune, Camomille ordinaire, vraie Camomille (*Matricaria chamomilla*, L. ; *Chamœmelum*, Black; *Anthemis vulgaris*, Lob.; *Chamœmelum vulgare*, Pharm.). — Très-fréquente dans les champs cultivés, au milieu des moissons, dans les lieux pierreux, aux bords des chemins, etc.

Description. — Tiges de 2 à 6 décimètres, dressées, glabres, rameuses, surtout supérieurement.— Feuilles bi-tripennatiséquées, à segments étalés, plus épais et plus larges que ceux de la camomille romaine.— Fleurs en capitules nombreux, solitaires au sommet des rameaux; fleurons jaunes, tubuleux, hermaphrodites, à limbes globés au centre du réceptacle, qui est conique, aigu et creux; demi-fleurons blancs, femelles fertiles à la circonférence (mai-juillet). — Involucre à folioles oblongues, etc.

Cette camomille a les mêmes propriétés que la matricaire. Dioscoride, Zacutus Lusitanus, Rivière, Morton, Hoffmann, Vogel, Pitcairn, Herberden, Cullen et surtout Wauters, l'ont employée avec succès (le plus souvent les fleurs en poudre dans le vin, à la dose de 4 à 8 gr.) contre les fièvres intermittentes. On doit rapporter à cette plante tout ce qu'on trouve dans les anciens sur la camomille. On la substitue souvent, dans les officines, à la camomille romaine, et on la remplace elle-même par la camomille des champs (*anthemis arvensis*). La camomille romaine (*anthemis nobilis*), qui possède à un plus haut degré les mêmes propriétés, est généralement préférée.

La Matricaire odorante (*Matricaria suaveolens*), dont les fleurs, plus petites, exhalent une odeur plus forte quand on les froisse, peut remplacer dans tous les cas, suivant Loiseleur-Deslongchamps, les diverses espèces de camomilles.

(1) Ce reproche peut s'adresser à la plupart des auteurs de botanique médicale, qui, dans de gros volumes, nous apprennent que la rose est astringente, le nerprun purgatif, le pissenlit apéritif, l'absinthe fébrifuge, l'angélique stimulante, etc., et attribuent, sans distinction de cas et de circonstances, aux plantes qu'ils préconisent, des vertus merveilleuses contre telle ou telle maladie. Les ressources surabondent pour remplir des indications qui, en réalité, nous manquent ou sont difficilement déterminées au lit du malade : *Agendi gnaro raram remedii penuriam.* (Sydenham.)

MAUVE. Malva sylvestris. L.

Malva sylvestris folio sinuato. C. Bauh. — *Malva vulgaris.* Black. — *Malva vulgaris flore majore, folio sinuato.* J. Bauh., Tourn.

Grande mauve, — mauve commune, — mauve, — maude, — mau.

Malvacées. Fam. nat. — Monadelphie polyandrie. L.

Cette plante vivace est répandue partout dans nos campagnes (lieux incultes, bord des chemins), et tout le monde s'en sert. On la cultivait chez les Romains comme plante potagère. Cicéron, Horace, Martial, en parlent comme d'un aliment très-recherché. Les Egyptiens et les Grecs en faisaient également usage; Pythagore et ses disciples regardaient ce légume comme propre à modérer les passions et à tenir le ventre et l'esprit en liberté. Les jeunes pousses, en salade ou cuites, se mangeaient du temps de Matthiole, et l'usage s'en est conservé dans quelques contrées.

Description.— Racines simples, épaisses, blanchâtres, un peu fibreuses, profondément enfoncées en terre. — Tiges nombreuses, pubescentes, divisées en rameaux lâches et étalés. — Feuilles alternes, pétiolées, réniformes, vertes, molles, échancrées à leur base, présentant cinq ou sept lobes obtus. — Fleurs grandes, pédonculées, purpurines, axillaires, fleurissant pendant tout l'été. — Calice double, l'intérieur monosépale à cinq divisions, l'extérieur à trois petites folioles ovales, lancéolées, presque aussi longues que le calice interne.— Pétales échancrés à leur sommet. — Etamines nombreuses, monadelphes. — Fruit orbiculaire, composé d'une douzaine de capsules monospermes.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs, quelquefois les racines.

Récolte. — On récolte les fleurs pendant l'été; elles sont d'un beau blanc clair quand elles sont séchées avec soin. Les feuilles, pour être conservées, sont cueillies au mois de juin ou de juillet. Les racines, qu'on emploie fraîches dans les campagnes, à cause de la facilité que l'on a de se les procurer, sont négligées dans le commerce, parce qu'elles sont moins mucilagineuses que celles de la guimauve, dont les feuilles, au contraire, sont moins émollientes que celles de la mauve.

Propriétés physiques et chimiques. — La mauve est inodore; sa saveur fade et herbacée devient mucilagineuse en la mâchant. Elle contient une grande quantité de mucilage visqueux, doux et nutritif. La racine sèche, qui en renferme moins que les autres parties de la plante, en a pourtant fourni, à l'état de dessiccation complète, à Spielmann, le quart de son poids.

Les fleurs de la mauve sauvage donnent une assez belle teinture, qui peut, dit-on, comme celle du tournesol, servir à reconnaître la présence des acides.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion ou décoction légère des fleurs, 10 à 15 gr. par kilogramme d'eau.

Infusion ou décoction légère des feuilles ou des racines, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.

A l'extérieur. — Décoction, plus ou moins forte, pour bains, lotions, lavements, fomentations, injections, gargarismes, collyres, etc.

Pulpe, en cataplasme.

Les fleurs de mauve font partie des espèces pectorales, et les feuilles figurent parmi les espèces émollientes.

La mauve est émolliente, adoucissante par excellence. Elle est d'un usage ordinaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans le traitement de toutes les phlegmasies aiguës, surtout dans celles de la poitrine, des voies gastriques et urinaires, de la peau, des yeux. Elle est, après la semence de lin et la racine de guimauve, l'émollient le plus usité dans les affections aiguës. Dans les communes rurales, où elle se trouve sous la main, elle est plus généralement employée que ces dernières.

Lorsque j'arrive chez un malade atteint d'une inflammation, je trouve de suite, dans la mauve qui croît autour de la ferme, de quoi lui faire de la tisane. A l'intérieur, je préfère la racine en décoction avec un peu de miel. Cette plante, à peine employée dans les grandes cités, rend de grands services à la campagne. J'ai vu manger les feuilles de mauve préparées comme les épinards. Sous cette forme, elle convient dans les phlegmasies chro-

niques du tube digestif, dans la constipation, les irritations des voies biliaires, la néphrite et la cystite chronique avec éréthisme ou irritation vive, les toux sèches, les phlegmasies chroniques des voies respiratoires, etc. Amatus Lusitanus faisait manger aux malades atteints d'ardeurs d'urine de la conserve de mauve.

A l'extérieur, les feuilles et les sommités sont employées en fomentations, lotions, bains, collyres, cataplasmes, etc., dans les inflammations externes, telles que le phlegmon, les érythèmes, et autres phlegmasies cutanées, l'ophthalmie, etc. La décoction est donnée en lavements dans les irritations et les inflammations des viscères abdominaux.

Petite Mauve, Mauve a feuilles rondes (*Malva rotundifolia*, L.; *Malva sylvestris folio rotundo*, C. Bauh.).—Se rencontre fréquemment dans les lieux frais et humides, dans les décombres, au bord des chemins.

Description. — Tiges couchées, faibles. — Feuilles alternes, très-peu lobées, plissées. — Fleurs blanches ou peu rosées, moins grandes.

Elle jouit absolument des mêmes propriétés que la grande mauve, ainsi que la Mauve crépue (*Malva crispa*, L.), originaire de la Syrie, qu'on cultive dans les jardins comme plante d'agrément, et dont l'écorce a fourni à Cavanilles, en Espagne, une filasse avec laquelle il a fabriqué de bonnes cordes.

Mauve musquée (*Malva moschata*, L.), dont les capsules sont velues, doit son nom à la légère odeur de musc qu'exhalent ses fleurs. Hannon (1) a retiré de cette plante, ainsi que du *mimutus moschatus*, L., plante cultivée dans nos jardins, et de la moscatelline, une huile essentielle à laquelle il a donné le nom de *musc végétal*, qu'il propose de substituer au musc animal. (Voyez l'art. Moscatelline.)

(On assure que la mauve musquée forme la base des bonbons laxatifs de Duvignau.)

MÉLILOT. Trifolium melilotus officinalis. L.

Melilotus officinarum Germaniæ. C. Bauh., Tourn. — *Melilotus vulgaris.* Park. — *Trifolium odoratum sive melilotus vulgaris flore luteo.* J. Bauh.

Trèfle de cheval, — mirlirot.

Légumineuses. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Cette plante annuelle (Pl. XXV), que l'on rencontre dans les prés et le long des chemins et des haies, est très-commune dans toute l'Europe. Le nom de *trèfle de cheval* vient de ce qu'elle plaît singulièrement aux chevaux. Les anciens la cultivaient comme plante fourragère.

Description. — Racine à fibres menues et courtes. — Tige droite, herbacée, rameuse, creuse, atteignant quelquefois 1 mètre 50 centimètres de hauteur. — Feuilles alternes, pétiolées, glabres, d'un vert foncé, dentées, lancéolées, munies de deux stipules à la base du pétiole.— Fleurs petites, jaunes, quelquefois blanches, papilionacées, disposées en une grappe allongée, axillaires (juin-juillet). — Calice à cinq divisions. — Dix étamines diadelphes. — Fruits : gousses pendantes, glabres, noirâtres, renfermant une ou deux semences jaunâtres un peu arrondies.

Parties usitées. — Sommités fleuries.

Récolte. — On la recueille au mois de juin ou de juillet. On la porte au séchoir en petits paquets ou en guirlandes. Les fleurs conservent facilement leur couleur et deviennent plus odorantes par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Le mélilot est d'une odeur suave et analogue à celle du miel et à la fève de Tonka, d'une saveur herbacée et mucilagineuse, devenant amère, un peu âcre et légèrement styptique quand on le mâche. Vogel avait cru y reconnaître l'existence de l'acide benzoïque;

(1) *Presse médicale belge*, août 1853.

mais Guillemette a ensuite constaté (1) que la matière cristalline de cette plante est un principe immédiat neutre, jouissant de toutes les propriétés de la *coumarine* (principe auquel la fève de Tonka, semence du *coumarouna odorata*, doit son arôme), et qui, par conséquent, devra prendre ce nom. L'eau distillée de mélilot lui doit son odeur et ses propriétés. Elle est, en effet, fortement chargée de l'odeur caractéristique de ce principe. Zwenger et Bodenbender ont établi (2) que ce corps n'existe dans le mélilot qu'à l'état de combinaison cristallisable en tables rhomboïdales ou en aiguilles soyeuses très-solubles dans l'alcool et l'éther, soluble dans l'eau plus à chaud qu'à froid, combinaison avec un acide nouveau, l'acide *mélilotique*. Ce dernier, d'une saveur astringente, cristallise en prismes petits, incolores, transparents, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, d'une odeur faiblement aromatique. Il fond à 82 degrés, se volatilise sans résidu en se décomposant en eau et en huile à odeur de cannelle, qui régénère l'acide mélilotique par un contact prolongé avec l'eau. Cet acide forme des sels presque tous solubles et cristallisables.

On pourrait se servir des fleurs de mélilot comme de la fève Tonka pour aromatiser le tabac. En Moldavie, on place du mélilot parmi les pelleteries pour en éloigner les teignes. En Alsace (3) on s'en sert aux mêmes usages, et l'on en met un fascicule dans les vêtements pour les préserver de ces insectes destructeurs.

Le mélilot passe pour émollient, béchique, résolutif, anodin, carminatif. Haller regardait cette plante comme étant de nature suspecte, et Bulliard dit qu'en séchant elle prend de l'âcreté. Cependant aucun fait bien observé n'a justifié les craintes que sa prétendue propriété vénéneuse avait fait concevoir. Ses propriétés médicales ne sont pas mieux constatées.

Les vertus contradictoires dont on a décoré le mélilot prouvent seulement que des médecins crédules ou peu attentifs lui ont attribué gratuitement des succès dus aux efforts salutaires de cette bonne et puissante nature qui, dans beaucoup de cas, guérit sans et même malgré les secours de l'art.

Aujourd'hui, on ne se sert plus de cette plante qu'à l'extérieur. Ettmuller et Simon Pauli la recommandaient en fomentation sur le ventre, et en lavement contre les douleurs et l'inflammation de l'utérus et des viscères de l'abdomen. Chomel dit que ces fomentations lui ont souvent réussi dans la colique venteuse, dans la tympanite et dans la tension douloureuse du bas-ventre. En Allemagne (4), il est d'un usage populaire d'ajouter le mélilot aux bains, dans les cas de rhumatisme, de goutte, de rétention d'urine. Les lavements d'infusion de mélilot passent pour émollients, anodins, carminatifs. Les campagnards font, pour ces lavements, une décoction des sommités de cette plante dans du bouillon de tripes; ils les rendent ainsi beaucoup plus émollients. Comme légèrement résolutive, on emploie la décoction du mélilot sur les tumeurs inflammatoires, et son eau distillée en collyre seule ou associée à d'autres ingrédients. Roques employait l'infusion des sommités fleuries avec un peu de miel et passée à travers un linge, vers la fin des ophthalmies inflammatoires. On fait aussi usage d'une huile de mélilot (1 partie de fleurs sèches sur 8 d'huile d'olive en digestion au bain-marie pendant deux heures) comme anodine à l'extérieur, et d'un emplâtre qui porte le nom de cette plante, comme résolutif.

A l'exemple du judicieux Murray, nous conclurons de tout ce que l'on a dit des vertus du mélilot, que des expériences bien faites sont nécessaires pour constater les véritables propriétés médicales de cette plante, dont l'action, du reste, paraît assez peu marquée.

Le Mélilot blanc (*Melilotus alba*) et le Mélilot élevé (*Melilotus altissima*),

---

(1) *Journal de pharmacie*, 1835, t. XXI, p. 172.
(2) *Union pharmaceutique*, 1865, p. 91.
(3) *Gazette de Strasbourg*, 1856, p. 80.
(4) *Gazette médicale de Strasbourg*, 1856, p. 80.

qu'on trouve dans les terrains incultes, peuvent remplacer le mélilot officinal.

Le Mélilot a fleurs bleues, trèfle musqué, lotier odorant, baumier (*Melilotus cærulea*), espèce originaire de Bohême, qu'on cultive dans les jardins, a un arome très-fort et très-expansif, surtout dans l'état de dessiccation. Ce mélilot remplace en Allemagne le mélilot ordinaire. En Silésie, on le prend en guise de thé; cette plante est plus parfumée et plus facile à se procurer, car une fois dans les jardins, on a de la peine à les en débarrasser. Les Suisses en aromatisent leur fromage appelé *chapsigre*, *schabzieger* des Allemands. Suivant Matthiole, on en prépare des eaux de senteur en Italie, et les parfumeurs en mettent dans leurs parfums. Le suc versé dans les yeux, ajoute cet auteur, guérit les nuées et les éblouissements qu'on y éprouve.

MÉLISSE. Melissa officinalis. L.

Melissa hortensis. C. Bauh., Tourn. — *Apiastrum melissophyllum.* Lob. *Melissa citrina.* Off., Murr.

Mélisse officinale, — mélisse citronelle, — citronelle, — citronade, — herbe de citron, piment des ruches, — ponchirade.

Labiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXV) croît spontanément en Italie, sur les Alpes et dans quelques parties des Pyrénées, aux lieux incultes, le long des haies, sur le bord des bois. On la rencontre même aux environs de Paris (Auteuil, Saint-Cloud, Prés-Saint-Gervais, etc.). On la cultive dans les jardins. Le nom de mélisse donné à cette labiée vient de ce que l'abeille la recherche de préférence pour en faire du miel.

Description. — Racines grêles, cylindriques, dures, un peu rameuses et fibreuses. — Tiges glabres, tétragones, rameuses, hautes d'environ 75 centimètres. — Feuilles opposées, pétiolées, ovales, quelquefois cordiformes, d'un vert foncé, dentées à leurs bords. — Fleurs petites, blanches ou d'un rouge violacé, demi-verticillées, pédicellées à l'extrémité d'un pédoncule commun, munies de quelques bractées (juin-juillet). — Calice évasé au sommet, strié, quadrangulaire. — Corolle cylindrique, bilabiée, la lèvre supérieure bifide; l'inférieure trilobée. — Quatre étamines didynames. — Un style. — Un stigmate bifide. — Quatre semences nues situées au fond du calice.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

Récolte. — La récolte de la mélisse se fait en mai, ou plus tard, pourvu qu'elle soit encore en fleurs. Elle doit être bien garnie de fleurs et pas trop grande. On la sèche entière (sans les racines), après l'avoir mondée et disposée en guirlandes. Son odeur diminue par la dessiccation, mais sa saveur citronnée lui reste. Pour conserver aux feuilles leur couleur et leur odeur, il faut les cueillir un peu avant la floraison, en détacher les tiges et les pétioles, les faire sécher ensuite au soleil, ou mieux à l'étuve, et les placer dans un lieu sec. L'humidité les rend molles et noirâtres.

Propriétés chimiques. — Toutes les parties de cette plante, et surtout les feuilles cueillies avant l'épanouissement des fleurs, exhalent, lorsqu'on les froisse entre les doigts, une odeur agréable de citron, odeur qui se change légèrement en celle de punaise quand la végétation est plus avancée; sa saveur est chaude, peu amère et aromatique. Elle contient une huile volatile blanche et une très-petite proportion d'une matière extractive amarescente. L'eau et l'alcool dissolvent ses principes actifs.

Substances incompatibles. — Le sulfate de fer, le nitrate d'argent, l'acétate de plomb.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion à vase clos des sommités fleuries, 4 à 10 gr. par 500 gr. d'eau.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), 30 à 100 gr., en potion, comme excipient.
Poudre (rarement), 4 à 8 gr., en pilules, électuaire ou dans un liquide approprié.
Alcoolat de mélisse composé (eau des carmes); eau de mélisse spiritueuse : mélisse fraîche en fleurs, 900 gr.; zestes frais de citron, 150 gr.; cannelle de Ceylan, 80 gr.; girofle, 80 gr.; muscades, 80 gr.; coriandre, 40 gr.; racine d'angélique, 40 gr.; alcool à 80 de-

grés, 5,000 gr.; macération de quatre jours; distillation; 4 à 8 gr. dans une potion.
Teinture (1 sur 8 d'eau-de-vie), 2 à 16 gr., en potion.
A L'EXTÉRIEUR. — Teinture et alcoolat de mélisse composé, à dose indéterminée, en frictions, ou avec d'autres préparations ayant des propriétés analogues.

La mélisse entre dans la composition de l'eau générale, du sirop d'armoise composé, de la poudre chalybée, etc.

La mélisse est stimulante et antispasmodique. L'excitation qu'elle exerce sur le système nerveux et sur différents appareils de la vie organique lui a valu les qualifications surannées de céphalique, cordiale, stomachique, carminative, etc., selon les dispositions atoniques, générales ou locales, des sujets qui en reçoivent l'influence et les doses auxquelles on l'administre. On l'emploie généralement dans les affections nerveuses, telles que l'hystérie, les palpitations, les cardialgies, les spasmes, l'hypocondrie, la paralysie, les vertiges, la mélancolie, la migraine, etc. Hoffmann l'administrait en poudre dans l'hypocondrie, et Rivière en infusion vineuse dans la manie. On la conseille aussi dans l'asthme humide, le catarrhe chronique chez les vieillards lymphatiques, dans la goutte vague, le rhumatisme ancien, etc. Son infusion théiforme est d'un usage très-utile contre l'inappétence, les indigestions et les flatuosités, surtout dans le Nord. Comme toutes les plantes excitantes, la mélisse est nuisible quand il y a chaleur, douleur, soif, en un mot, irritation.

MÉLISSE BATARDE, MÉLISSE SAUVAGE, MÉLISSE DES BOIS OU DES MONTAGNES, MÉLISSE PUANTE (*Melitis melissophyllum*, L.).

Description. — Racine noueuse, traçante. — Tige de 30 centimètres au plus, simple, quadrangulaire, velue, dressée. — Feuilles blanches, une, deux axillaires. — Calice plus grand que le tube de la corolle, à trois, quatre divisions. — Corolle tubuleuse, labiée; lèvre supérieure entière, l'inférieure trilobée. — Quatre étamines didynames, etc. (mai-juin). — Odeur citronnée moins agréable, saveur légèrement aromatique et amère.

Cette espèce possède, à un plus faible degré, les mêmes propriétés que la mélisse officinale.

MELON. Cucumis melo. L.

CUCURBITACÉES. Fam. nat. — MONOÉCIE MONADELPHIE. L.

Cette plante, du genre courge ou citrouille, est trop connue pour nécessiter une description.

Propriétés physiques et chimiques. — La chair du melon, seule partie employée, est recherchée comme aliment. Elle est savoureuse, douce, sucrée, et convient, mangée avec modération, aux personnes irritables, d'un tempérament bilieux ou sanguin, ayant l'estomac robuste; elle est nuisible aux individus délicats, aux tempéraments lymphatiques et froids, aux convalescents, aux vieillards, à tous ceux qui ne digèrent qu'avec peine. Un médecin regardait les accidents causés par ce fruit comme si fréquents et si graves, qu'ayant fait construire une maison superbe des richesses qu'il avait acquises par l'exercice de sa profession, il ne craignit pas de faire écrire en lettres d'or le distique suivant au-dessus de la porte :

Les concombres et le melon
M'ont fait bâtir cette maison.

Simon Pauli, de qui nous empruntons cette anecdote, ajoute, d'après Louis Nonnius (1) « que quatre empereurs sont morts pour s'être livrés avec trop peu de discrétion à leur goût pour ce fruit. »

On rend le melon d'une digestion plus facile par l'addition du sel, du sucre, du poivre, de la cannelle, etc. (2). — Les ménagères cueillent les melons avant leur maturité pour les conserver dans le vinaigre à la manière des cornichons. La pulpe mûre de ce

(1) *De re cibaria.*
(2) Loiseleur-Deslongchamps et Marquis, *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXII, p. 204.

fruit sert, avec le sucre, la cannelle, le girofle, à faire d'excellentes compotes; son écorce même, confite au sucre, est agréable.

La pulpe du melon, dans laquelle réside essentiellement l'arôme qui le caractérise, est composée d'une grande quantité de mucilage, et de quelques vestiges d'un principe résineux qui se trouve en plus ou moins grande quantité dans les fruits des autres cucurbitacées. C'est peut-être dans ce principe résineux que réside la propriété laxative de ce fruit.

Le melon occupe dans la matière médicale une place beaucoup moins distinguée que parmi les substances alimentaires. Sa chair, bien mûre et de bonne qualité, est rafraîchissante, désaltérante; elle calme l'irritation de poitrine, celle des voies digestives et urinaires. Son suc, par conséquent, peut être administré dans tous les cas où les antiphlogistiques sont indiqués. Les hémorrhoïdaires sont soulagés par le melon, qui les rafraîchit, les tempère, les relâche. Borelli prétend avoir guéri de véritables phthisies par l'usage du melon, ce qui n'est pas croyable. Murray rapporte qu'une femme fut guérie de la phthisie pulmonaire en mangeant du melon en grande quantité. Il y a eu très-probablement, dans ces faits, erreur de diagnostic. Ségalas a conseillé ce fruit aux graveleux. Cependant il ne peut être diurétique qu'en tempérant la disposition phlegmasique des reins. A l'extérieur, le melon est appliqué à froid, comme calmant, sur les parties enflammées, les brûlures récentes, les plaies douloureuses, les contusions, etc. Cuit et chaud, la pulpe du melon a servi à faire des cataplasmes émollients. Suivant Lange, un suppositoire fait avec un morceau de melon ou de concombre a quelquefois arrêté un flux hémorrhoïdal trop abondant.

Les semences de melon font partie des quatre semences froides majeures. Elles sont douces, huileuses, émulsives. On en prépare des boissons, des émulsions qui sont adoucissantes, calmantes, pectorales; mais il faut qu'elles soient fraîches, car elles rancissent promptement. La dose, pour ces préparations, varie de 60 à 125 gr. et plus.

MENTHE POIVRÉE ou Menthe anglaise. Mentha piperita. L.

Mentha spicis brevioris, foliis menthæ fuscæ, sapore ferrido piperis.
Ray, Tourn.

Labiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

La menthe poivrée (Pl. XXV), plante vivace, originaire d'Angleterre, et que l'on rencontre dans quelques parties des Pyrénées, est cultivée dans nos jardins, où elle se propage abondamment.

Description. — Racines longues, traçantes, fibreuses. — Tiges nombreuses, droites, quadrangulaires, légèrement pubescentes, à rameaux axillaires, hautes d'environ 50 centimètres. — Feuilles opposées, pétiolées, dentées en scie, d'un vert foncé en dessus, légèrement pileuses en dessous. — Fleurs petites, rougeâtres ou violacées, disposées en verticilles formant un épi court, cylindrique, terminal (juillet-septembre). — Calice strié à cinq dents linéaires. — Corolle infundibuliforme à quatre divisions égales. — Quatre étamines quelquefois plus courtes, d'autres fois plus longues que la corolle. — Ovaire quadrilobé. — Un style. — Deux stigmates.

Parties usitées. — Les feuilles.

Récolte. — Les feuilles de cette plante, qu'on emploie presque toujours sèches, se récoltent en juillet, un peu avant la floraison. Séchées rapidement et avec soin, elles conservent une partie de leur couleur et de leur odeur : ce sont celles que l'on distille dans les pharmacies. Il faut rejeter cette plante sèche, si l'odeur et la saveur sont équivoques ou faibles, si les épis ne sont plus rouges ni les feuilles vertes.

Propriétés physiques et chimiques. — La menthe poivrée est douée d'une odeur vive, camphrée, balsamique, expansive; sa saveur est chaude, poivrée et camphrée, laissant dans la bouche une sensation de froid bien remarquable. Elle contient une grande quantité d'huile volatile, qu'on aperçoit même en regardant les

feuilles à contre-jour, de l'extractif, une matière résineuse. L'eau distillée qu'elle fournit laisse voir au bout d'un an des cristaux blancs, diaphanes, luisants, ayant la saveur, l'odeur, la volatilité et la fragilité du camphre. Gaubius et Proust ont cru y reconnaître la présence de ce dernier. Depuis l'on a regardé ce produit comme un menthène ($C^{20}H^{18}$) résultant de la cristallisation de l'huile volatile (1) ($C^{20}H^{18}2HO$. — Walter).

Substances incompatibles.— Le sulfate de fer, le nitrate d'argent, l'acétate de plomb.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des feuilles sèches à vase clos, 4 à 8 gr. d'eau chaude et sucrée à prendre par petites tasses de temps en temps.
Eau distillée, 30 à 125 gr., en potion.
Sirop, 30 à 60 gr. et plus, pur, par petites cuillerées ou étendu dans une potion ou une tisane.
Alcoolat, 1 à 4 gr. dans un véhicule approprié.
Huile volatile, 15 à 60 centigr., en potion; oléo-saccharum, etc.
Pastilles, quantité indéterminée.
Oléo-saccharum, essence de menthe 1 goutte; sucre blanc, 4 gr.
Poudre, 60 centigr. à 1 gr. 20 centigr. toutes les deux heures, délayée dans un liquide approprié, ou en électuaire, pilules, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — Infusion, plus ou moins chargé.
Pulpe, préparée avec les feuilles fraîches, en cataplasme.
Alcoolat, en frictions.
Huile essentielle, associée à l'axonge pour pommade.
Poudre, en sachet, etc.

La menthe poivrée est un stimulant diffusible dont l'action est analogue à celle de l'éther et du camphre. (Aussi Bodart l'a-t-il proposée comme un des meilleurs succédanés de ce dernier corps.) A la vive excitation qu'elle produit sur l'appareil digestif, succède sympathiquement celle de tous les organes. Son action énergique sur le système nerveux l'a mise au rang des plus puissants antispasmodiques. Sous ce rapport on a eu à se louer de son usage dans certaines fièvres périodiques avec symptômes nerveux, l'asphyxie, l'asthme humide, la paralysie, l'hystérie, les tremblements et les vomissements nerveux, l'hypocondrie, les coliques utérines, la dysménorrhée, certaines névroses abdominales, les céphalalgies nerveuses, etc. Comme stimulante, la menthe poivrée convient aussi dans l'atonie des voies digestives, les flatuosités, les hoquets, la tympanite de cause nerveuse, qui se manifestent souvent chez les gastralgiques, les chlorotiques, les hystériques, les hypocondriaques. Elle excite la contractilité des fibres de l'estomac. Elle est utile toutes les fois qu'il s'agit de fortifier les organes, de ranimer les fonctions dans la débilité générale ou locale, et, par conséquent, de rappeler l'écoulement menstruel quand il y a inertie de l'utérus, de faciliter l'expectoration, de ramener la transpiration cutanée chez les sujets lymphatiques, les vieillards cacochymes.

(Suivant Giacomini, loin d'exciter l'organisme, la menthe est hyposthénisante, elle fait baisser le pouls et dissipe les affections inflammatoires. L'usage prolongé et à dose élevée de l'infusion de cette plante détermine l'apparition d'éruptions miliaires passagères).

Bierling fait le plus grand éloge de la menthe dans le traitement du choléra : *Succus menthæ, omniaque ex mentha parata, proprietate singulari contra choleram prosunt* (2). Trousseau et Pidoux n'ont jamais eu recours à d'autre boisson qu'à l'infusion de menthe dans la période de concentration du choléra asiatique. « Elle est parfaitement indiquée, disent-ils, dans les flux excessifs qui paraissent être dominés par un état spasmodique et nerveux grave et profond, et au milieu desquels surviennent rapidement la réfrigération, la petitesse et l'irrégularité du pouls, une grande inertie des fonctions respiratoires, l'extinction de la voix, le sentiment d'une chaleur brûlante concentrée dans quelque cavité splanchnique, des contractures ou des convulsions partielles, etc. Trousseau et Pidoux se louent aussi beaucoup de l'eau distillée et du sirop de menthe dans les vomissements qui

(1) *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, 9 avril 1838.
(2) *Thes. theor. pract.*, p. 1162.

surviennent chez les enfants pendant l'allaitement et surtout après des sevrages prématurés, et qui produisent souvent une cachexie féconde en phlegmasies et en ramollissements rapidement désorganisateurs. L'infusion théiforme de menthe convient aux femmes enceintes qui éprouvent des accidents nerveux, de l'insomnie, de l'inappétence, etc.; elle favorise le flux mensuel chez les femmes d'une complexion faible, délicate, ce qui l'a fait considérer comme emménagogue. Cette boisson est aussi indiquée dans les fièvres typhoïdes de forme muqueuse, pour s'opposer au caractère putride et nerveux que prennent ces fièvres vers les dernières périodes; dans celles reconnues adynamiques, ou par débilité directe ou réelle, chez des sujets détériorés par une mauvaise nourriture, habitant dans les lieux humides, soumis, en un mot, à l'action de toutes les causes dépressives; physiques et morales qui constituent la misère et dégradent l'homme. Dans ces cas, je fais prendre habituellement à ces malheureux la menthe poivrée en guise de thé; et, pour cela, je la cultive dans mon jardin, où elle se propage en abondance. J'ai vu cet usage produire l'expulsion des vers et ranimer les forces chez des enfants faibles et languissants. La décoction de mousse de Corse, dans laquelle on fait infuser une pincée de feuilles de menthe, est un des meilleurs vermifuges pour les enfants. L'infusion convient également aux vieux goutteux tourmentés par les vents, par les douleurs vagues, par une goutte anomale. Barthez conseille l'eau de menthe poivrée et l'éther comme des excitants efficaces dans les cas de rétrocession goutteuse, surtout lorsqu'il y a débilité générale. J'ai eu de fréquentes occasions de vérifier les effets avantageux de cette médication.

Les anciens accordaient à la menthe, prise en infusion et appliquée en fomentation sur les seins, une propriété antilaiteuse. Cette propriété, signalée par Desbois de Rochefort, mérite confirmation. Hippocrate attribuait à cette plante une propriété anaphrodisiaque, et plus tard Dioscoride en parlait comme d'un breuvage qui incite au jeu d'amour. Mais il faut dire qu'Hippocrate n'attribue l'effet anaphrodisiaque qu'à l'usage prolongé de la menthe : *Si quis eam sœpe comedat*, etc.

L'huile volatile se donne à la dose de deux, trois ou quatre gouttes sur un morceau de sucre ou en oléosaccharum (voyez *Préparations*, etc.) dans les faiblesses, dans les affections soporeuses qui se manifestent chez les vieillards. « Entre tous les moyens propres à tirer les malades d'un état de syncope, il en est un peu connu, dit Duval, et dont j'ai plusieurs fois éprouvé l'efficacité : c'est l'essence de menthe en friction sur les gencives (1). Les pastilles préparées avec cette essence stimulent l'estomac, favorisent la digestion, dissipent les flatuosités; mais, prises en trop grande quantité, elles peuvent produire la surexcitation et même la phlogose des organes digestifs.

A l'extérieur, on applique la pulpe préparée avec les feuilles fraîches de menthe poivrée comme résolutive sur les engorgements laiteux des mamelles. L'infusion aqueuse ou vineuse de cette plante, en lotions, fomentations, etc., est tonique, résolutive, et convient dans les engorgements froids, les contusions, les ecchymoses, les ulcères atoniques, etc. Astier (2) s'est servi avec succès, contre la gale d'une infusion très-chargée de menthe poivrée en lotions. L'alcoolat s'emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales chroniques, le relâchement musculaire, soit seul, soit associé à des topiques analogues. L'huile essentielle est mise en usage à la dose de quelques gouttes dans des gargarismes contre le gonflement indolent des gencives, dans des liniments résolutifs et stimulants; appliquée sur les dents cariées, elle calme la douleur. Boullay a proposé de l'associer à l'axonge pour en former une

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XIII, p. 1160.
(2) *Bulletin de pharmacie*, t. VI, p. 350.

pommade propre à remplacer les lotions employées par Astier dans le traitement de la gale.

MENTHE AQUATIQUE (Pl. XXV). *Mentha aquatica*, L. — *Mentha rotundifolia palustris, seu aquatica major*, J. Bauh., Tourn. — *Mentha hirsuta, herbe du mort.* — Espèce vivace qui croît abondamment sur les bords des ruisseaux, des marais, dans les fossés humides, etc.

Description. — Racines longues, traçantes, fibreuses. — Tiges nombreuses, droites, peu rameuses, légèrement velues et rougeâtres. — Feuilles alternes, pétiolées, glabres, ovales, dentées en scie. — Fleurs monopétales, purpurines, disposées en capitules terminaux, arrondis (juillet-septembre). — Calice tubulé à cinq dents. — Corolle quadrilobée un peu plus longue que le calice. — Quatre étamines didynames plus longues que la corolle. — Un style. — Deux stigmates divergents. — Quatre semences fort petites situées au fond du calice.

MENTHE CRÉPUE ou FRISÉE. *Mentha crispa*, L. — *Mentha rotundifolia crispa spicata*, C. Bauh., Tourn. — Croît naturellement sur les montagnes les plus élevées de l'Europe, et est cultivée dans les jardins. Roques dit l'avoir trouvée abondante dans les taillis des environs de Versailles et dans la vallée de Dampierre, surtout dans le parc du château.

Description. — Racines rampantes, longues et fibreuses. — Tige herbacée, tétragone, velue, rameuse, haute d'environ 60 centimètres. — Feuilles presque sessiles, opposées, arrondies, cordiformes, à dentelures aiguës, inégales et comme frisées. — Fleurs petites, purpurines ou violacées, verticillées en épis terminaux (août-septembre).

MENTHE POULIOT (Pl. XXV). *Mentha pulegium*, L. — *Mentha aquatica seu pulegium vulgare*, Tourn. — *Pulegium*, J. Bauh. — *Mentha podagraria.* (*Herbe aux puces, herbe de Saint-Laurent.*) — Croît abondamment le long des ruisseaux. Son nom lui vient de ce que son odeur, dit-on, chasse les puces, ce qui est fort douteux. Vivace.

Description. — Racines dures, un peu grêles, traçantes et fibreuses. — Tiges nombreuses, tétragones, longues d'environ 35 à 40 centimètres, quelquefois rougeâtres, le plus souvent couchées, puis redressées à l'époque de la floraison. — Feuilles opposées, ovales-obtuses, et légèrement dentées. — Fleurs pédonculées, purpurines ou rosées, disposées par verticilles axillaires et diminuant en approchant du sommet (juillet-août). — Calice et pédoncule pubescents. — Etamines saillantes.

(L'huile de menthe pouliot a pour formule $C^{10}H^{8}O$, identique à celle du camphre.)

MENTHE SAUVAGE. — Menthe vulgaire. Vivace. — *Mentha sylvestris*, L. — *Mentha sylvestris, longiore folio*, C. Bauh.

Description.— Tige velue. — Feuilles sessiles, cotonneuses, surtout en dessous, oblongues, dentées en scie et assez odorantes. — Fleurs en épis terminaux allongés. — Etamines plus longues que la corolle.

MENTHE VERTE. — Menthe romaine. — Baume vert. — Menthe de Notre-Dame. — Menthe a feuilles étroites. — *Mentha viridis*, L. — On la trouve aux environs de Paris et dans la plupart de nos départements; elle abonde dans les lieux secs et élevés des Pyrénées. On la cultive dans les jardins. C'est une des espèces les plus aromatiques. Nées (1) assure qu'elle n'est autre chose que la menthe poivrée dégénérée dans les jardins.

Description. — Tige glabre ou presque glabre, rougeâtre à la base. — Feuilles vertes sur leurs deux faces, un peu pétiolées, glabres, étroites, seulement un peu velues sur leur nervure principale; bractées étroites, longues et sétacées; pédoncules glabres ou un peu pubescents. — Fleurs petites, rougeâtres, en épis terminaux grêles, serrés et pointus (juin-juillet). — Etamines un peu plus longues que la corolle.

(L'huile de menthe verte a pour formule $C^{55}H^{28}O$). (Kane.)

---

(1) *Bulletin des sciences naturelles de Férussac*, t. I, p. 60.

MENTHE GENTILLE, MENTHE ÉLÉGANTE. — *Mentha gentilis*, L. — Croît sur le bord des champs, le long des chemins et des fossés, et est cultivée dans les jardins. Vivace, très-odorante. (Environs de Paris.)

Description. — Tige raide, rougeâtre. — Feuilles glabres, ou ne présentant que quelques poils épars sur les nervures. — Fleurs d'une couleur rosée, verticillées (juillet août). — Etamines non saillantes.

D'autres espèces de menthes ont des vertus analogues aux espèces dont nous venons de parler et peuvent leur être substituées; telles sont : la menthe des champs, *mentha arvensis*, L.; la menthe cultivée ou des jardins, *mentha sativa*, L.; la menthe à odeur de citron, *mentha citrata*, L., qui croît au bord des rivières, exhale une odeur qui se rapproche de celle du citron; on devrait la cultiver dans les jardins; la menthe de cerf, *mentha cervina*, qui croît en Provence, etc., etc.

— Toutes les menthes contiennent beaucoup d'huile volatile et possèdent les propriétés de la menthe poivrée, mais à un moindre degré; toutes peuvent donc être substituées les unes aux autres. La menthe verte, la menthe crépue, la menthe sauvage, la menthe aquatique, et la menthe pouliot, sont les espèces le plus ordinairement employées après la menthe poivrée, que l'on remplace souvent par la menthe crépue ou la menthe verte.

La menthe pouliot active la sécrétion bronchique et favorise l'expectoration. A ce titre on l'emploie vulgairement dans l'asthme, dans l'engouement muqueux des voies aériennes chez les vieillards, où je l'ai vue agir comme le serpolet, la sauge, l'hysope, etc. Sauvages a recommandé l'infusion aqueuse de cette espèce de menthe dans la coqueluche, et Cullen dit qu'elle lui a paru nuisible dans cette maladie, ainsi que tous les échauffants. Cette différence dans les résultats tient, sans doute, aux circonstances diverses dans lesquelles se trouvaient les malades, soit sous le rapport des périodes de la maladie, soit sous celui des symptômes dominants ou des complications. Il est, en effet, de la dernière évidence que s'il y avait dans les cas observés par le premier, atonie, absence d'irritation et de phlogose pulmonaire, l'usage de la menthe a pu être avantageux, tandis que si, dans ceux où Cullen administra cette plante, il y avait pléthore, orgasme des voies respiratoires, vive sensibilité de ces voies, elle ne pouvait qu'augmenter ces symptômes et produire même des accidents plus ou moins graves. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer à ce qu'ont dit les anciens de la vertu emménagogue du pouliot, vertu qui ne peut être que relative à l'état d'asthénie, au défaut d'excitation, soit générale, soit locale. Haller l'associait au fer et en composait un remède emménagogue très-chaud, très-actif (1). La menthe crispée est aussi tellement emménagogue que, selon Bodart, son huile essentielle a souvent causé des hémorrhagies utérines.

Le pouliot a été vanté contre la goutte, ce qui l'a fait appeler *mentha podagraria* dans quelques anciens ouvrages.

Suivant Campegius, le suc de menthe (dont il n'indique pas l'espèce), mêlé avec du vinaigre ou du suc de grenade, arrête le hoquet, le vomissement, l'hémorrhagie, le choléra-morbus, et tue les lombrics. Boerhaave a employé utilement la menthe crépue dans la lientérie.

Selon Roques, l'infusion vineuse de la menthe crépue ou à feuilles rondes peut être substituée au quinquina pour le traitement des fièvres intermittentes simples. On la prend un peu chaude et légèrement sucrée; on se tient dans son lit et on se couvre convenablement.

A l'extérieur, les menthes conviennent dans les engorgements cellulaires

(1) Ce remède est ainsi composé : pouliot, une poignée; limaille de fer rouillée et pulvérisée, 30 gr.; vin blanc, 1 kilogr., infusés à chaud pendant la nuit. — On en donne un verre matin et soir, et tous les jours au dîner on administre 5 centigr. d'aloës.

non inflammatoires, l'œdème, et dans tous les cas où les aromatiques sont indiqués. On en fait un grand usage dans nos campagnes. On compose avec ces plantes un vin aromatique pour l'usage extérieur comme résolutif.

La menthe crépue et la menthe aquatique sont plus souvent employées en cataplasme sur les seins des femmes en couches, pour arrêter la sécrétion du lait, que la menthe poivrée. Selon Gilibert, l'huile essentielle de menthe crépue, appliquée sur les mamelles, est très-efficace pour résoudre le galactocèle. Linné conseillait non-seulement les cataplasmes vineux de cette plante sur les mamelles, et l'huile essentielle en liniment sous les aisselles des nourrices; il leur faisait prendre encore intérieurement quelques gouttes de cette huile sur du sucre. Hufeland conseille l'application sur l'épigastre de sachets de menthe crépue cuite dans du vin, contre les vomissements spasmodiques ou devenus habituels. Celse recommande les bains de vapeur avec la menthe sauvage pour les douleurs de dents.

MÉNYANTHE (1). Menyanthes trifoliata. L.

Trifolium palustre. C. Bauh., Dod. — *Trifolium febrinum germanicum.* Ray. *Menyanthes palustris.* Tourn. — *Trifolium febrinum.* Tab., Off., Murr.

Trèfle aquatique, — trèfle d'eau, — ményanthe trifoliée, — ményanthe à feuilles ternies, trèfle à la fièvre.

Gentianacées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXVI) habite les marais, les étangs, les fossés humides, dans toute l'Europe. On la rencontre à Saint-Clair, à Ville-d'Avray, près de Paris.

Description. — Racine : souche épaisse, cylindrique, rampante, marquée de cicatrices provenant de la chute des feuilles et couverte de fibres presque simples, assez nombreuses.— Feuilles longuement pétiolées, composées de trois folioles glabres, ovales, d'un vert foncé.— Fleurs formant une belle grappe à l'extrémité d'une hampe droite d'environ 25 centimètres de hauteur; chaque fleur d'un blanc rosé, quelquefois purpurine à l'extérieur, pédicellée et accompagnée d'une bractée ovale (mai-juin). — Calice à cinq découpures. — Corolle infundibuliforme. — Cinq étamines. — Un style. — Fruit : capsule uniloculaire, sillonnée longitudinalement en dehors. — Semences glabres, luisantes, un peu lenticulaires.

Parties usitées.— L'herbe entière.

Récolte. — On se sert de la plante à l'état frais pendant toute la belle saison. On récolte les feuilles à la fin de l'été pour les conserver. Séchées avec soin, elles ont encore leur forme et leur amertume, ne sont ni trop jaunes ni tachées.

Propriétés physiques et chimiques. — Le trèfle d'eau, d'une odeur faible, d'une saveur nauséeuse et très-amère, contient, d'après Trommsdorf, une fécule verte, de l'extractif amer, une gomme brune, de l'albumine, une matière animale que le feu ne coagule pas, de l'inuline (?) — Depuis, Nativelle en a extrait la matière amère à l'état de pureté, sous forme de longues aiguilles blanches, à éclat satiné, à laquelle il a donné le nom de *menyanthin* ou *menyanthine*. Il a fait remarquer que cette plante, ne contenant pas de tannin, pouvait être associée sans inconvénient aux sels de fer.

Les feuilles sèches sont employées par quelques brasseurs en guise de houblon dans la fabrication de la bière.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction ou infusion, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau, par petites tasses.
Suc exprimé, 30 à 100 gr.
Vin (30 gr. pour 1 kilogr. de vin ou de bière), 50 à 100 gr.
Sirop (1 de sucre sur 3 de sirop), 30 à 100 gr.

(1) (C'est par une erreur dans les anciennes éditions de Nicandre que Linné a pris son ményanthe du mot μηνυανθες. Dans Théophraste et dans Dioscoride, il y a μινυανθες, de μινυς, petit, et ανθος, fleur, à cause de la délicatesse de la fleur.)

Teinture (1 sur 6 d'alcool), 2 à 4 gr., en potion.
Extrait alcoolique (1 sur 1 d'alcool et 8 d'eau), 1 à 4 gr., en pilules, bols, etc.
Extrait aqueux par infuso-decoctum (1 sur 8 d'eau), 1 à 4 gr., en pilules, bols, etc.
Extrait de suc par inspissation, même dose (est préférable). (1 kilogr. de la plante donne donne 22 gr. d'extrait.)
Poudre (rarement employée), 1 à 4 gr., en bols, pilules ou dans un liquide.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, pour lotions, fomentations.
Feuilles en cataplasmes.
Suc en topique.
Le trèfle d'eau entre dans les pilules balsamiques de Stahl.

Le trèfle d'eau est amer, tonique, fébrifuge, antiscorbutique, emménagogue, vermifuge. A haute dose, il est vomitif et purgatif. On l'emploie dans les affections atoniques du tube digestif, les scrofules, le scorbut, la goutte, le rhumatisme chronique, les maladies cutanées anciennes, les fièvres intermittentes, l'aménorrhée par atonie, etc.

Les propriétés de cette plante sont celles, à un haut degré, des amers en général, et se rapprochent surtout de celles de la gentiane. Cependant, elle contient quelques principes particuliers qui expliquent dans certains cas, outre son action tonique, l'effet spécial qui la fait considérer comme antiscorbutique, fondante et dépurative. La Providence, en la faisant naître dans les marais, semble l'avoir destinée à combattre le scorbut, les fièvres intermittentes, la cachexie paludéenne, l'empâtement et les engorgements des viscères abdominaux, les scrofules, etc., maladies si fréquentes dans ces lieux malsains. Boerhaave en a éprouvé d'heureux effets sur lui-même contre la goutte, et Bergius en a constaté de plus en plus l'utilité dans cette maladie. Simon Schultius (1) a rapporté plusieurs cas de guérison de rhumatismes articulaires au moyen des feuilles de trèfle d'eau en décoction dans la bière. Double (2) en a obtenu de bons résultats à la fin des rhumatismes aigus, pour combattre la disposition des malades aux récidives.

Villius (3) rapporte avoir guéri dans quinze jours une hydropisie ascite très-considérable, en prescrivant trois verres par jour de cinq pots de petit-lait, dans lesquels on avait fait infuser trois poignées de trèfle d'eau, une poignée de racine d'aunée, de raifort sauvage, de feuilles d'asclépias et de fleurs de buglose... Il est difficile d'apprécier dans ce mélange la part que le trèfle d'eau a pu prendre.

Le ményanthe est un tonique puissant dont je fais très-fréquemment usage. C'est principalement dans le scorbut, seul ou associé aux plantes antiscorbutiques et surtout au cresson et au cochléaria, que je l'emploie. C'est un remède vulgaire chez les Anglais pour combattre les éruptions scorbutiques qui règnent habituellement chez eux au printemps. Bluhm a obtenu les résultats les plus heureux dans le traitement du scorbut, d'une décoction faite avec le ményanthe, la racine de raifort et l'oseille. J'ai souvent administré cette plante, dans les lieux où elle était à proximité de mes malades, contre les fièvres intermittentes, les cachexies, les scrofules, l'hydropisie, la chlorose, l'état d'atonie résultant de la misère. J'en ai toujours retiré de très-bons effets; mais je dois dire que, comme fébrifuge, elle n'a pas offert plus de certitude que la gentiane, le chardon étoilé, l'absinthe et la petite centaurée.

Willis administrait aux enfants vermineux 60 centigr. à 1 gr. 60 centig. de trèfle d'eau en poudre le matin à jeun pendant douze ou quinze jours de suite; et, au bout de ce temps il a vu survenir une abondante évacuation de vers intestinaux. Cullen a constaté les bons effets de cette plante dans quelques affections herpétiques ou même d'un aspect cancéreux. Roques l'a employée avec le plus grand succès dans plusieurs affections dartreuses, qui

---

(1) *Miscel. acad. curios. nat.*, etc., an IV et V, p. 133.
(2) *Journal général de médecine*, t. LXXIV, p. 68.
(3) *Actes de la Société de Copenhague*, année 1774.

avaient résisté aux préparations antimoniales, au soufre et à la douce-amère.

(Teissier(1) recommande contre la céphalalgie habituelle une infusion légère de trèfle d'eau édulcorée avec le sirop de valériane.)

A l'extérieur, j'ai employé le trèfle d'eau en décoction sur les ulcères atoniques, scorbutiques et scrofuleux. Je n'ai pas remarqué d'effet qui lui fût exclusif. Il agissait comme toutes les substances de même nature. J'ai connu un cultivateur asthmatique qui se soulageait en fumant des feuilles de trèfle d'eau séchées.

MERCURIALE. Mercurialis annua. L.

Mercurialis mas et fœmina. J. Bauh. — *Mercurialis testiculata sive mas Dioscoridis et Plinii.* C. Bauh.

Mercuriale annuelle ou officinale, — herbe d'Hermès, — foirole, — foirotte, — foirande, chiole, — ortie bâtarde, — cagarelle, — caquenlit, — rinberge.

Euphorbiacées. Fam. nat. — Dioecie ennéandrie. L.

La mercuriale annuelle (Pl. XXVI) se rencontre partout en Europe dans les jardins négligés, les lieux cultivés, parmi les décombres, dans les terrains pierreux.

Description. — Racines blanchâtres, fibreuses. — Tige droite, glabre, cylindrique, à rameaux opposés, haute de 30 à 40 centimètres. — Feuilles opposées, pétiolées, ovales-lancéolées, très-glabres, d'un vert clair, aiguës et dentées à leur circonférence. — Fleurs dioïques. Individus mâles à fleurs disposées par paquets sessiles sur des épis grêles, allongés, axillaires, pédonculés. — Calice à trois folioles. — Neuf à douze étamines distinctes. Individus femelles à fleurs sessiles, axillaires, presque géminées. — Un ovaire hérissé, bilobé. — Deux styles légèrement denticulés. — Fruit : capsules à deux coques bivalves, renflées et couvertes de quelques poils raides blanchâtres, à deux semences.

Parties usitées. — L'herbe entière.

(**Culture.** — L'herbe sauvage suffit aux besoins de la médecine; elle n'est cultivée que dans les jardins botaniques; semis.)

Récolte. — Cette plante s'emploie fraîche; la dessiccation lui ôte ses propriétés. Elle jouit de toute son activité avant la floraison; quand elle est montée à graine ou lorsqu'elle commence à jaunir, elle a beaucoup moins d'énergie. Cependant on peut l'employer jusqu'aux gelées. Elle reste verte longtemps dans nos jardins.

Propriétés physiques et chimiques. — La mercuriale a une odeur fétide, une saveur amère et salée très-désagréable. Elle contient, d'après l'analyse de Feneuille (2), un principe amer purgatif, du muqueux, de la chlorophylle, de l'albumine végétale, une substance grasse blanche, une huile volatile, de l'acide pectique, du ligneux, quelques sels, de l'ammoniaque. — Distillée avec l'eau, la mercuriale ne donne aucune huile essentielle : son principe aromatique se décompose probablement à la température de l'eau bouillante. « L'hydrolat qu'on en obtient, dit Stanislas Martin (3), a une odeur et une saveur forte, vireuse, détestable ; il provoque au vomissement, et serait probablement très-nuisible si l'on en faisait usage en boisson. »

(Reichardt (4) a obtenu, en traitant cette plante par un procédé particulier, un alcaloïde très-vénéneux qu'il nomme *mercurialine;* c'est un liquide huileux à odeur nauséabonde, à réaction alcaline et se transformant à l'air en une résine de consistance butyreuse. Elle est très-avide d'eau et, saturée de celle-ci, elle perd un peu de son odeur. Bout à 140 degrés; absorbe l'acide carbonique et forme un carbonate très-soluble dans l'alcool.)

Cette plante fournit à la teinture un principe colorant bleu, et son suc bleuit le papier de tournesol. Cette couleur n'est pas de l'indigo; d'après Chevreul.

---

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1858.
(2) *Journal de chimie médicale*, 1826, t. II, p. 116.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLII, p. 359.
(4) *Répertoire de pharmacie*, juin 1853.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, 20 à 50 gr. par demi-kilogramme d'eau.
Suc exprimé, 30 à 100 gr.
Miel de mercuriale simple, 30 à 60 gr. (rarement par la bouche).
Miel de mercuriale composé (sirop de longue vie), 30 à 60 gr.
(Extrait, 4 à 8 gr., comme purgatif.)
A L'EXTÉRIEUR. — Miel de mercuriale en lavement, 60 à 120 gr.
Suc, 30 à 60 gr., en lavement.
Décoction, en fomentations, lotions, lavements.
Feuilles, en cataplasme.
Extrait, 16 gr., en lavement.
(Glycérolé (Surun) : suc de mercuriale, glycérine, aā 500 gr.; chauffez lentement; passez au blanchet pour séparer la chlorophylle et l'albumine coagulée, et ramenez par la chaleur à 500 gr.)

La mercuriale est considérée comme laxative; mais on ne lui trouve qu'une action inconstante. Cette prétendue inconstance des effets de la mercuriale vient de la manière de l'employer. Il faut l'administrer fraîchement cueillie; car la dessiccation lui enlève presque toute son activité. La coction diminue aussi cette activité, et de purgative que cette plante était, elle devient par cette préparation simplement laxative. Ces faits, que j'ai été à même de constater, expliquent suffisamment les préventions des praticiens modernes contre une plante que les anciens employaient généralement, et qui, presque abandonnée de nos jours, offre pourtant de grandes ressources à la campagne, où elle abonde de tous côtés.

Cependant on l'emploie en lavement, en décoction et sous forme de mellite. Tous les médecins connaissent l'usage du miel de mercuriale. Ce miel est resté dans nos pharmacies modernes, malgré le système d'exclusion adopté contre la plupart de nos plantes indigènes. Les feuilles de mercuriale en décoction sont employées comme émollientes et jointes le plus souvent à celles de mauve, de bouillon blanc, etc.

Le bouillon de veau auquel on ajoute la mercuriale, la laitue et la poirée (de chaque une poignée), est un doux laxatif que j'ai souvent mis en usage dans ma pratique rurale.

Les qualités purgatives de la mercuriale étaient déjà connues du temps d'Hippocrate. On l'employait particulièrement dans l'hydropisie. Dioscoride, Galien, Oribase, Paul d'Egine, la prescrivaient comme purgative dans les fièvres continues et intermittentes, pour purger les femmes enceintes et délicates, et les vieillards atteints de constipation. — Brassavole rapporte que de son temps (1534) les habitants de Ferrare mangeaient de cette plante dans le potage ou sous forme de bouillie, pour se purger. Gonan faisait manger aux enfants qui avaient des vers une soupe préparée avec cette plante. Dans les campagnes les sages-femmes combattent souvent la constipation chez les femmes en couches et détournent le lait chez celles qui ne veulent pas nourrir, au moyen de lavements d'infusion de mercuriale (une poignée par 500 gr. d'eau) fraîchement cueillie. Elles en font aussi des cataplasmes qu'elles appliquent sur le bas-ventre pour favoriser les lochies ou les rappeler quand elles sont supprimées.

« Nous recognoissons, dit Constantin, en la mercuriale une puissance laxative très-fidelle, de la phlegme, de l'humeur séreux et la bile et sans aucune perturbation; tellement qu'elle est très-utile pour purger aux fièvres continues et ardentes, et aussi à celles qu'assaillent le malade par intervalle, que nous appelons intermittentes.

« D'icelle se peuvent aussi purger, sans aucun regret, tous ceux qui doyvent avoir en tout temps le ventre lasche et libre : elle est convenable aux femmes enceintes et à toutes vieilles gens, qui coustumièrement ont le ventre chiche et constipé; les enfants encore, et les plus tendrelets, en peuvent recevoir à l'intention susdite. Son jus est très-utile à recevoir les poudres des médicaments dédiez pour les pilules : ses feuilles pilées et meslées avec le miel ou le vin cuit, pourront estre réservées en forme d'opiat, laquelle conviendra non seulement à lascher le ventre, mais aussi pour délivrer

et ouurir les obstructions des parties internes; et principalement prouoquer les menstrues aux femmes, pour lequel faict aussi, elle peut estre très utilement supposée en forme de pessaire; et pour autant qu'elle offense quelque peu l'estomach, celuy-là corrigera et augmentera sa puissance purgative qui la meslera avec l'absinthe (1). »

J'ai vu des constipations opiniâtres céder à un moyen tout populaire, qui consiste à introduire dans l'anus des feuilles et sommités de mercuriale broyées avec un peu de miel ou d'huile d'olive, de la grosseur d'une noix et même davantage, suivant le cas. Les nourrices font quelquefois un suppositoire avec un morceau de tige de chou qu'elles taillent de manière à lui donner la forme et le volume convenables, et qu'elles induisent de suc de mercuriale. Ce suppositoire est très-efficace. Il ne faut pas oublier, dans tout ceci, que la mercuriale est de la famille des euphorbes, et que son usage chez les enfants doit inspirer une juste méfiance.

Swinger a inventé un sirop de mercuriale composé qui a joui d'une grande vogue sous le nom de *sirop de longue vie* ou *de Calabre*. Ce sirop, tombé dans l'oubli pour avoir été trop vanté, a pour base le suc de mercuriale, la racine d'iris germanique ou d'iris et celle de gentiane infusées dans le vin blanc. Comme à la fois laxatif et tonique, il convient dans tous les cas où se présente la double indication de fortifier les organes, et, en même temps, de lâcher le ventre.

J'ai connu un goutteux qui ne se soulageait que par l'usage de ce sirop : il en augmentait ou il en diminuait la dose suivant l'effet tonique ou laxatif qu'il voulait produire. Les vieillards constipés, cacochymes et asthmatiques s'en trouvent bien.

J'ai vu plusieurs fois employée par des commères, et j'ai moi-même employé avec succès la mercuriale cuite sous la cendre et appliquée chaude sur la tête, pour rappeler les *croûtes de lait*, dont la rétrocession donnait lieu à divers accidents. Entre autres cas, je citerai celui d'une petite fille âgée de vingt mois, très-lymphatique, ayant habituellement le râle muqueux qu'on observe chez quelques enfants, et qui nécessite souvent l'emploi de l'ipécacuanha comme vomitif. Ce râle, produit de l'augmentation de la sécrétion muqueuse, était considérablement augmenté, accompagné d'une difficulté de respirer, et faisait craindre un catarrhe suffocant. Après trois vomissements provoqués par l'administration de 3 centigr. de tartre stibié mêlés à trois onces d'eau distillée, prises par cuillerées, la mercuriale fut appliquée sur toute l'étendue du cuir chevelu. Dès cette première application, l'exsudation séro-purulente reparut, et les symptômes bronchiques s'apaisèrent notablement. Une seconde application de mercuriale rendit à l'affection cutanée toute son activité, et fit disparaître complétement la maladie produite ou du moins considérablement augmentée par une rétrocession qui, considérée comme cause ou comme effet, détermine souvent les accidents les plus graves.

Les feuilles de mercuriale pilées et appliquées tièdes sont plus actives que ces mêmes feuilles cuites sous la cendre.

Le miel de mercuriale est fréquemment employé dans les lavements comme laxatif. Les pharmaciens, en le préparant, y ajoutent souvent, au rapport de Mérat et Delens, les grabeaux de séné pour en rendre l'effet plus marqué. Je doute que cette addition ait lieu.

(MERCURIALE BISANNUELLE. — Se rencontre en extrême abondance dans les bois couverts, les taillis, les endroits sombres).

(**Description.** — Racines traçantes. — Tiges droites ou rameuses, garnies de quelques poils.— Feuilles ovales, lancéolées, dentées et d'un vert sombre.)

(1) *Pharmacopée provençale*, liv. II, ch. VIII, p. 120.

(Cette plante est regardée comme vénéneuse. Sloane (1) lui attribue la production de selles, de vomissements, suivis de chaleur brûlante, d'assoupissement, de convulsions et de mort. Son usage médical est nul).

MÉUM. Æthusa meum. L.

Meum foliis anethi. C. Bauh., Tourn. — *Meum athamanticum.* Off. *Meum vulgatius.* Park. — *Meum vulgare sive radix ursina.* J. Bauh. — *Ligusticum meum.* K.

Méum athamantique, — fenouil d'ours, — fenouil des Alpes, — æthuse à feuilles capillaires.

Ombellifères. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Le méum, qu'on faisait venir autrefois d'une montagne de Grèce ou de Thessalie, appelée athamanthe, vient spontanément en Suisse, dans les Vosges, sur le mont Pilat, aux environs de Lyon, dans les Pyrénées, les Corbières, etc.

Description. — Racine à peu près de la grosseur du petit doigt, brune en dehors, blanchâtre en dedans, rameuse, fibreuse, longue d'environ 20 centimètres, soyeuse et comme barbue au collet par la distraction des pétioles, (ce qui la distingue de celle de fenouil.) — Tiges cannelées, légèrement rameuse, hautes d'environ 35 à 40 centimètres. — Feuilles à découpures nombreuses, capillaires. — Fleurs petites, blanches, disposées en ombelles terminales au nombre de trois ou quatre sur chaque tige (juin-juillet); une seule de ces ombelles, celle du milieu, est fertile; les autres, étant mâles, sont stériles par l'avortement du pistil. — Fruit à deux graines cannelées.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de méum a une saveur un peu amère, âcre et aromatique; son odeur se rapproche de celle de l'angélique, mais elle est plus faible. Les graines et les feuilles sont d'une odeur et d'une saveur analogue à celle de la racine.

Tonique, stimulant, diurétique, le méum, ayant des propriétés analogues à celles du fenouil, était jadis employé contre les affections atoniques et flatulentes des voies digestives, dans l'asthme humide, et pour provoquer les règles. Quelques auteurs prétendent que son infusion (15 à 30 gr. par kilogramme d'eau) a subjugué quelques fièvres intermittentes, et qu'elle est utile dans les affections hystériques, à la dose de 4 gr. en poudre dans du vin. On prescrivait encore cette racine comme masticatoire dans la même indication, en recommandant d'en avaler le suc.

MILLEFEUILLE. Achillea millefolium. L.

Millefolium vulgare album. C. Bauh., Tourn. — *Millefolium stratiotes pennatum terrestre.* J. Bauh. — *Stratiotes millefolia.* Fuchs. *Achillea.* Dioscoride. — *Chyliophylium.* Trill. *Carpentaria.* Lem.

Millefeuille commune, — millefeuille des pharmacies, — herbe aux charpentiers, — herbe aux coupures, — herbe aux voituriers, — herbe aux militaires, — sourcil de Vénus, herbe Saint-Jean, — herbe du cocher, — endove.

Synanthérées. Fam. nat. — Syngénésie polygynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXVI) abonde dans les champs, aux lieux incultes, sur le bord des chemins. Sa réputation est fort ancienne. Le nom d'*Achillea*, suivant Pline, lui vient d'Achille, qui s'en servit le premier pour guérir les blessures de ses compagnons d'armes.

Les agronomes la regardent comme un excellent fourrage.

(1) *Essai d'Édimbourg*, 228.

Description. — Racine traînante, noirâtre, fibreuse. — Tiges droites, velues, cannelées, hautes de 50 à 60 centimètres. — Feuilles longues et étroites, pubescentes, à découpures nombreuses, sessiles, alternes, d'une odeur aromatique.— Fleurs blanches ou rosées, en capitules petits et nombreux, formant des corymbes terminaux compactes (juin-juillet-août). — Calice composé d'écailles imbriquées, très-serrées, renfermant dans le centre des fleurons tubuleux, hermaphrodites, à cinq lobes, au nombre de six à huit, et, à la circonférence, des demi-fleurons femelles tertiles, peu nombreux et à trois dents. — Cinq étamines. — Un style. — Deux stigmates. — Réceptacle presque plan.— Fruits : akènes ovoïdes dépourvus d'aigrette.

Parties usitées. — Les feuilles, les sommités fleuries, la racine.

(**Culture.** — La plante, croissant spontanément en grande abondance, suffit aux besoins de la médecine. Elle est cultivée dans les jardins, où elle fournit plusieurs variétés. On la propage en terre légère par semis faits au printemps; plus rarement par éclats des pieds.)

Récolte. — Elle doit être faite, pour les feuilles et les sommités, pendant la floraison. La racine se récolte comme celle de toutes les plantes vivaces.

Propriétés physiques et chimiques. — La millefeuille a une odeur aromatique très-faible; sa tige et ses feuilles ont une saveur astringente, amère, et ses fleurs un goût amer et légèrement aromatique. La racine fraîche a une odeur de camphre. Cette différence tient à ce que ces dernières contiennent une huile volatile d'une odeur fragrante très-pénétrante et d'une saveur chaude, qu'on en retire facilement par la distillation, tandis que les feuilles et la tige recèlent un principe résineux amer styptique, uni à du mucilage. L'infusion de cette plante noircit par le sulfate de fer. Gmelin, Dubois de Tournai ont cherché à plusieurs reprises à vérifier ce fait, en faisant macérer les feuilles dans de l'alcool de froment, et ils ont toujours obtenu un liquide de couleur verte. L'eau, le vin et l'alcool s'emparent des principes actifs de la millefeuille. Zanoni (1), chimiste italien, a analysé cette plante et y a trouvé un principe nouveau qu'il nomme *achilléine* (Ce n'est point un alcaloïde, mais un extrait hydroalcoolique d'une composition complexe, d'un jaune brunâtre, amer, d'une odeur spéciale, hygrométrique, soluble dans l'eau et l'alcool bouillant, insoluble dans l'éther sulfurique.)

En Dalécarlie on substitue la millefeuille au houblon dans la fabrication de la bière; ce qui rend, dit-on, cette boisson très-enivrante.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 10 à 20 gr. par 500 gr. d'eau bouillante. Cette infusion noircissant et perdant promptement son arome, on ne doit préparer que la quantité que l'on peut prendre en une ou deux fois.
Suc exprimé, 50 à 100 gr., en potion.
Eau distillée (1 sur 12 d'eau), 50 à 100 gr., en potion.
Huile essentielle, 50 centigr. à 1 gr., en potion.
Extrait, 4 à 10 gr., en potion.
Sirop (1 fraîche sur 6 d'eau bouillante et 12 de sucre), 30 à 60 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, bains, lavements.

La millefeuille entre dans quelques préparations officinales, comme l'eau vulnéraire, etc.

La millefeuille, considérée comme tonique, stimulante, antispasmodique, emménagogue, fébrifuge, etc., était appelée autrefois à remplir un grand nombre d'indications. La longue nomenclature de tous les maux qu'on a cru pouvoir guérir avec cette plante, a inspiré une méfiance qui a pu seule la faire abandonner. On n'en fait même pas mention dans les traités récents de matière médicale.

Cependant on l'a employée avec succès dans les affections nerveuses atoniques, dans les hémorrhagies passives, les flux muqueux, la suppression des règles, les fièvres intermittentes, les affections catarrhales chroniques, etc. Tabernœmontanus la vante contre l'épilepsie. F. Hoffmann, Stahl et Gruner préconisent ses sommités fleuries dans l'hystérie, l'hypochondrie, la cardialgie, les coliques venteuses ou spasmodiques, l'épilepsie, les hémorrhagies passives, les affections rhumatismales, calculeuses, etc. Ferrein la

(1) *Annali universali di medicina.*

dit utile dans les hémorrhagies, les fièvres intermittentes, l'avortement. Maumery (1) considère l'infusion de millefeuille comme très-efficace dans les maladies nerveuses. Elle lui a réussi dans les convulsions des enfants varioleux, chez les femmes hystériques; elle a prévenu des fièvres puerpérales chez les accouchées, en rétablissant les lochies; elle a guéri une épilepsie, suite de la suppression menstruelle, en rétablissant les règles; elle a fait cesser un spasme universel avec raideur tétanique, suite d'une fièvre maligne, en portant à la peau des pustules qui ont été critiques. Les femmes grosses, suivant le médecin que nous venons de citer, peuvent prévenir les mauvaises suites des couches et la fièvre puerpérale en faisant usage de l'infusion de millefeuille avant les couches. Bue pendant un mois, ajoute ce praticien, cette infusion a encore la propriété de calmer les douleurs des hémorrhoïdes et d'arrêter les fleurs blanches excessives. « Je ne doute pas, dit Maumery, qu'on ne me prenne pour un enthousiaste ou pour un visionnaire. Je ne suis ni l'un ni l'autre. Je suis un médecin qui me suis fait une loi, dès le commencement de ma pratique, de me prémunir ni pour ni contre aucun remède, qui, au contraire, ai tâché de me conformer aux sages préceptes que j'ai pu trouver dans les plus grands praticiens, en m'éloignant de tout système..... On peut s'en rapporter à ma candeur. »

D'après Joerdens (2), une forte infusion de millefeuille diminue la leucorrhée invétérée, et parvient, unie au carbonate de potasse, à guérir la leucorrhée récente. Meyer (3) a employé cette plante avec succès dans les mêmes affections. Dubois, de Tournai, a observé de bons effets de son usage dans deux cas de leucorrhée. Le même moyen nous a également réussi dans un autre cas de leucorrhée qui durait depuis plusieurs mois, et était accompagné de douleurs gastriques assez intenses.

Buchwald, Losecke, Rivière, Boerhaave, Alberti, Lobel, et beaucoup d'autres auteurs considèrent la millefeuille comme un remède très-efficace contre les hémorrhagies. « Des praticiens qui n'écrivent point, dit Roques, mais qui observent attentivement l'effet des remèdes, nous ont dit avoir employé avec un plein succès le suc exprimé de la plante fraîche pour arrêter des hémoptysies rebelles à la saignée et aux boissons tempérantes. Lorsque le suc ou la décoction ne suffisaient point, on les étendait dans une eau alumineuse. » Hufeland prescrit l'infusion des sommités contre les flux cœliaque et hépatique pour fortifier les intestins après le melœna, et comme traitement consécutif, cette même infusion en lavement pour prévenir les récidives de cette affection. Thomas Burnet avait déjà recommandé la décoction de millefeuille contre le flux hémorrhoïdal excessif. C'est surtout dans les flux hémorrhoïdaux, dans les hémorrhagies du rectum que la millefeuille s'est montrée efficace. Trunk (4) en a recueilli un grand nombre d'observations rapportées par différents auteurs; et tout récemment Teissier (5) a publié un travail dans lequel il prouve par des faits irrécusables que cette plante, si injustement dédaignée aujourd'hui, a une action réelle et spéciale contre les flux hémorrhoïdaux trop abondants.

Teissier mentionne les opinions de Rivière, d'Alberti, de Stahl, d'Arnaud de Villeneuve, de F. Hoffmann, de Ferrein, de Chomel, de Hufeland. De l'ensemble de ces opinions il résulte que ces auteurs attribuaient à la millefeuille des propriétés antispasmodiques dans les maladies nerveuses, toniques et astringentes dans les hémorrhagies passives, principalement dans les hémorrhagies passives du rectum et de l'utérus.

Après avoir rappelé qu'autrefois cette plante était fréquemment employée

(1) *Ancien Journal de médecine*, t. XXXIV, p. 402.
(2) *All. med.*, année 1802, février.
(3) *Receptiasschenbuch*, p. 223.
(4) *Hist. hœmorrh. omnis ævi obs. cont.*, vol. II, p. 3.
(5) *Gazette médicale de Lyon*, 31 janvier et 15 février.

en médecine, Teissier, abordant les considérations et les faits cliniques qui font l'objet de son mémoire, spécifie les cas dans lesquels on peut employer avec succès la millefeuille. « Il ne s'agit ici, dit-il, ni des hémorrhoïdes fluentes ordinaires, que le praticien doit ordinairement respecter et pour lesquelles il ne doit intervenir que lorsqu'elles sont douloureuses. Il ne s'agit pas non plus de ces hémorrhoïdes dégénérées dont on ne peut avoir justice que par une opération chirurgicale, c'est-à-dire qu'à la condition de les détruire par le bistouri ou par les caustiques. Nous voulons parler surtout de ces hémorrhoïdes sans lésions profondes de l'intestin, qui laissent cependant écouler une quantité considérable de sang, qu'on peut évaluer, sans exagération, chez quelques sujets, à une demi-verrée, une verrée, un demi-litre et même un litre par jour, et qui jettent les malades dans un état de débilité extrême et d'anémie véritable. » Teissier oppose aussi avec efficacité la millefeuille aux hémorrhoïdes anciennes dont le flux n'est pas seulement sanguin, mais encore muqueux ou puriforme, et constituant une blennorrhée anale, qui entraîne, quand elle est abondante, une débilité déplorable et les symptômes de la cachexie. Ce praticien distingué apprécie ensuite la médication recommandée contre ces deux espèces d'hémorrhoïdes anormales, et qui consiste surtout dans l'usage des astringents et du froid, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (boissons faites avec les acides minéraux et végétaux, ratanhia, bistorte, cachou, quinquina, écorce de chêne, alun en pilule ou en solution, seigle ergoté, etc.; lavements froids et lotions fraîches avec l'eau albumineuse; solution d'acétate de plomb, de sulfate de fer, d'alumine, etc.). Cette médication n'est pas rejetée d'une manière absolue par l'auteur; il pense, au contraire, qu'elle peut trouver son application dans certaines circonstances; mais il croit aussi avec raison qu'il y a inconvénient à supprimer par des astringents très-énergiques, appliqués localement ou par des lavements d'eau glacée, des écoulements hémorrhoïdaux rouges ou blancs un peu considérables, lors même qu'ils sont liés à une exhalation passive.

Il est préférable et plus rationnel, en pareils cas, de recourir à des moyens moins répercussifs. La millefeuille, par une action élective, à la fois tonique, astringente et même sédative, remplit parfaitement l'indication.

En résumé, tenant compte de l'opinion des auteurs qui ont écrit sur les effets thérapeutiques de la millefeuille et des faits observés par lui-même, Teissier conclut :

1° Que la millefeuille, administrée à l'intérieur sous forme d'infusion ou de jus exprimé, a une action puissante sur les tumeurs hémorrhoïdales;

2° Qu'elle a la propriété de modérer et même de supprimer les flux hémorrhoïdaux excessifs, propriété précieuse dans les cas où l'écoulement sanguin est assez considérable pour occasionner, comme on le voit assez souvent, la perte des forces, ou même une véritable anémie;

3° Qu'elle a encore la propriété de tarir les sécrétions muqueuses et puriformes du rectum qui tiennent seulement à des engorgements hémorrhoïdaux et non des dégénérescences cancéreuses;

4° Que l'action antihémorrhagique de la millefeuille n'est point le résultat d'une simple astriction qui pourra être répercussive; qu'elle agit d'une manière spéciale et directe sur les vaisseaux et sur les nerfs du rectum, et que cette action, comme l'ont dit quelques auteurs, est, en effet, tout à la fois astringente, tonique et sédative;

5° Que l'usage de ce médicament doit être surtout réservé pour les flux hémorrhoïdaux passifs avec état variqueux et atonie du rectum, et pour les flux qui, bien qu'actifs, ont amené par leur abondance une débilité profonde et des désordres dans la santé générale.

J'ai été à même de juger de l'efficacité de la millefeuille dans un cas de flux sanguin hémorrhoïdal excessif, avec hémorrhagie utérine périodique.

Mme D***, de Boulogne-sur-Mer, âgée de quarante-quatre ans, tempérament lymphatico-nerveux, constitution grêle et délicate, n'ayant eu qu'un enfant aujourd'hui âgé de dix-sept ans, était atteinte depuis plusieurs années de tumeurs hémorrhoïdales qui sortaient à chaque défécation. Le volume graduellement augmenté de ces tumeurs produisait en même temps la chute péniblement réductible du rectum, et, par suite de l'irritation du col de l'utérus, une menstruation métrorrhagique qui durait dix à douze jours. Des topiques astringents (pommade de ratanhia, lotions alumineuses, etc.), les douches ascendantes froides, la pommade de belladone, l'onguent populéum, etc., n'avaient apporté que peu ou point de soulagement. La malade, affaiblie, découragée, alla à Paris consulter MM. Gendrin et Barthe, qui ne trouvèrent d'autre moyen de salut que la destruction des tumeurs hémorrhoïdales, soit par la cautérisation, soit par l'écrasement linéaire, mais l'état de faiblesse et d'anémie, l'extrême irritabilité du système nerveux, le refus formel de la chloroformisation, firent différer l'opération, et l'on s'en tint seulement à la continuation de l'emploi journalier des douches d'eau froide, qui, parmi les moyens employés, avaient seules procuré du soulagement.

Mme D*** revint à Boulogne. Appelé le 7 mars 1857, je la trouve dans l'état suivant : tumeurs hémorrhoïdales volumineuses formant bourrelet, chute du rectum à chaque garde-robe et même par la marche, nécessitant depuis longtemps un suppositoire métallique contentif, mais dont la présence ne peut plus être supportée à cause de la douleur; rupture d'une veine donnant issue, chaque fois que la malade va à la selle, à un demi-verre de sang (environ 80 à 100 gr.) ; pâleur, infiltration cachectique, débilité, pouls faible, abattement moral, insomnie ou sommeil pénible, sensibilité extrême; appétit, digestions rarement difficiles; menstruation très-abondante depuis près d'un an, durant dix à douze jours, et constituant, les deux premiers jours, une véritable hémorrhagie; obligation de garder presque constamment le lit. Je prescris l'infusion de millefeuille à la dose de 20 gr. pour 500 gr. d'eau bouillante, à prendre en trois fois chaque jour. Dès le troisième jour du traitement, l'écoulement sanguin hémorrhoïdal est diminué de moitié. La malade éprouve, dit-elle, une amélioration sensible du côté des nerfs : elle est plus calme et dort plus paisiblement. Le sixième jour, l'écoulement sanguin est réduit à environ une cuillerée à bouche; la réduction du rectum, auparavant très-pénible, devient graduellement plus facile et moins douloureuse : il y a plus de ton et un peu moins de volume dans les parties affectées. Le dixième jour, apparition normale des règles, sans hémorrhagie; elles ne durent que cinq jours. Le vingtième jour, Mme D***, moins faible, peut rester levée une grande partie de la journée. La constipation est combattue par une très-légère dose de magnésie calcinée. Le volume du bourrelet hémorrhoïdal est diminué d'environ un tiers et la chute du rectum beaucoup moins considérable n'offre plus que peu de difficulté dans la réduction. Mme D*** reprenant de plus en plus ses forces et de gaîté habituelle, se livre à ses occupations ordinaires, continue l'usage de la millefeuille, plutôt, dit-elle, par reconnaissance que par nécessité, sans renoncer toutefois à l'opération qui pourra, lorsqu'elle se trouvera assez forte pour la supporter, la débarrasser complétement de son affection hémorrhoïdale.

Rouzier-Joly, de Clermont (1), a obtenu des résultats qui ne laissent aucun doute sur la vertu emménagogue de la millefeuille. Lorsque la suppression avait été produite par une cause passagère, par le froid, par une émotion morale, par exemple, une forte infusion de cette plante, donnée le matin à jeun, et répétée au besoin trois ou quatre jours de suite, faisait reparaître le flux menstruel quelquefois même une demi-heure seulement après l'admi-

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 15 avril 1857.

nistration de la première dose. On doit attendre, pour la prescrire, que l'époque habituelle du retour des règles soit presque écoulée ou que des signes annoncent une tendance fluxionnaire vers l'utérus. L'usage plus ou moins longtemps continué de la millefeuille, quand les menstrues n'ont pas reparu, n'a apporté aucun préjudice à la santé; elle n'a causé non plus aucun accident chez les femmes qui l'ont prise au début d'une grossesse méconnue. Les faits observés par Rouzier-Joly tendent à prouver que la millefeuille n'est pas seulement efficace dans les suppressions par causes accidentelles, mais qu'elle peut aussi être employée avantageusement : 1° pour favoriser l'écoulement des menstrues lorsque celles-ci sont insuffisantes; 2° pour rappeler les règles qui ont cessé de paraître sous l'influence d'une diathèse, d'un état fluxionnaire vers les parties supérieures, ou d'un appauvrissement du sang; 3° enfin, pour faire reparaître les lochies brusquement suspendues. Ce médicament n'a paru avoir aucun effet chez les jeunes filles dont la menstruation s'établit difficilement et offre des irrégularités dans ses premières manifestations.

L'usage de la millefeuille comme antihémorrhagique et emménagogue est vulgaire dans nos campagnes, non-seulement dans la médecine humaine, mais aussi dans la médecine vétérinaire traditionnelle. Les cultivateurs l'emploient en décoction concentrée dans l'hématurie et les flux de sang des bestiaux, dans la rétention de l'arrière-faix chez les vaches, etc.

Les paysans emploient dans certaines contrées, pour combattre les fièvres intermittentes, une forte décoction de millefeuille. Puppi (1) a fait sur lui-même, et sur quelques malades, des expériences qui prouveraient que l'Achilléine, à la dose de 50 centigr. à 1 gr. par jour, en solution dans l'eau, constituerait un fébrifuge efficace. Il serait utile, non-seulement de vérifier cette propriété du principe actif de la millefeuille, mais encore de s'assurer de l'action de ce principe dans tous les cas pathologiques où la plante est employée.

La millefeuille a été préconisée dans diverses autres maladies, telles que les affections catarrhales chroniques, la dysenterie, la phthisie, l'asthme humide, etc. Hufeland trouve fort utile dans les toux gastriques, après l'administration d'un vomitif, de faire prendre pendant longtemps au malade une infusion d'herbe de millefeuille, qu'il boit froide matin et soir. Les sommités de cette plante peuvent, suivant Hanin, dans bien des circonstances, remplacer la camomille romaine. Richard, de Nancy (2), a employé la millefeuille dans plusieurs épidémies d'affections éruptives, et dans des maladies diverses, offrant toutes un certain degré d'érethisme nerveux, et chaque fois avec un résultat des plus satisfaisants. Il en fit usage la première fois dans une épidémie de rougeole qui, sous l'influence d'un changement subit de température, avait en peu de temps acquis un caractère pernicieux : prodromes longs et pénibles, éruption difficile, paraissant et disparaissant, vomissements fréquents, toux et fièvres intenses, etc. Richard eut recours à l'infusion de millefeuille en boisson et en lavement. Quelques-uns des petits malades furent enveloppés d'une nappe imbibée de cette infusion. Dès lors, les accidents ci-dessus signalés disparurent, et la maladie marcha promptement vers la convalescence, malgré la persistance des mêmes conditions atmosphériques. La seconde fois, l'infusion de millefeuille fut essayée dans une épidémie de fièvre scarlatine, avec angine grave, fièvre intense, éruption exanthémateuse difficile, s'opérant lentement et s'accompagnant de délire, etc. Les émissions sanguines, les grands bains, les boissons pectorales avaient échoué, et plusieurs malades avaient déjà succombé, lorsque Richard mit en usage la millefeuille, qui eut

(1) *Annali universali di medicina*, 1845, t. CXIII, p. 503.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, et Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1851, p. 56.

un plein succès. Le même traitement fit rapidement cesser les convulsions survenues chez les enfants pendant la dentition. Richard prescrit encore l'infusion de cette plante en boisson, en lavements et en topique sur le ventre chez les jeunes filles dont la menstruation est difficile et douloureuse, chez les femmes récemment accouchées et tourmentées de coliques, et cette pratique lui réussit toujours.

La millefeuille a été employée autrefois à l'extérieur comme vulnéraire. Le nom qu'elle porte vulgairement (herbe aux charpentiers) lui vient de sa vertu supposée de guérir les plaies récentes. Les paysans retardent la guérison de leurs coupures mal réunies en y appliquant cette herbe; mais comme ils guérissent par les efforts de la nature, malgré cette application, ils lui attribuent le merveilleux travail de la cicatrisation. Mais il n'en est pas de même des ulcères sanieux et atoniques; le suc, l'infusion aqueuse ou vineuse de millefeuille, les raniment, les détergent et les disposent à la cicatrisation. Cette plante, contusée et appliquée sur le périnée, augmente la tonicité de la peau de cette partie, et cicatrise promptement les crevasses ou les gerçures que la marche occasionne. Dubois a observé que la décoction de millefeuille dans la bière guérit d'une manière rapide les gerçures qui surviennent à la peau de diverses parties du corps, notamment celles qui ont leur siége au pourtour du mamelon des nourrices. On applique sur la partie malade des compresses trempées dans cette décoction. Le suc, la décoction ou l'infusion de millefeuille en topique, étaient regardés par Stahl comme un remède spécifique contre les hémorrhoïdes. En injection, ces préparations conviennent dans la leucorrhée et les flux muqueux ou mucoso-purulents du rectum. Hanin recommande contre la leucorrhée des injections dans le vagin avec une décoction composée de millefeuille, de trèfle d'eau et de mélilot; on y ajoute, quand l'écoulement est moins abondant, et à la fin du traitement, des roses de Provins et du gros vin. On prépare avec la millefeuille des fumigations et des bains aromatiques et sédatifs. Elle est, dit-on, un excellent remède contre la gale des moutons.

(Matthiole recommande contre les maux de dents de mâcher l'herbe de millefeuille; l'abondante sécrétion de salive qui s'ensuit peut, jusqu'à un certain point, amener du soulagement.)

MILLEFEUILLE NOBLE (*Achillea nobilis*, L.). — Croît dans le Piémont, dans la Provence, le Languedoc, le Dauphiné, les Pyrénées; on la trouve sur les collines, dans les terrains un peu sablonneux. Paraît un peu plus énergique que l'espèce précédente.

Description. — Tige ronde, non sillonnée, pubescente, haute de 30 à 36 centimètres. — Feuilles bipennées, cotonneuses, à lanières écartées, pointues, étroites, dentées en scie. — Fleurs en corymbe à l'extrémité des rameaux; disque jaunâtre, demi-fleurons blancs, courts, échancrés au sommet et peu nombreux.

Odeur aromatique, camphrée, saveur amère.

MILLEFEUILLE NOIRE, MILLEFEUILLE EN DEUIL, GÉNIPI NOIR, VRAI GÉNIPI (*Achillea atrata*, L.; *Matricaria alpina, chamœmeli foliis*, C. Bauh.). — Cette espèce croît sur le sommet des Alpes, du Dauphiné et de la Suisse, dans les Pyrénées.

Description. — Racine ligneuse, horizontale, brunâtre. — Tige droite, simple, pubescente, de 25 à 28 centimètres. — Feuilles ailées, presque sessiles, glabres, composées de folioles linéaires, aiguës, simples ou divisées. — Fleurs portées sur des pédoncules pubescents, disposées en un corymbe terminal; disque jaune, rayons de la circonférence blancs; écailles de l'involucre entourées d'une large bande noire.

Elle répand une odeur aromatique qui se conserve longtemps, même dans l'herbier du botaniste. Sa saveur est très-amère.

Les habitants des Alpes font un grand usage du génipi noir pour se forti-

lier, pour provoquer les sueurs dans la pleurésie, la pneumonie, et pour arrêter la diarrhée, la dysenterie, etc. Quand cette méthode ne guérit pas d'emblée, elle est pernicieuse, ainsi que l'a fréquemment observé le célèbre Tissot, qui en signale le danger dans la pleurésie. Dans les maladies chroniques avec débilité générale, sans phlegmasie locale qui en contre-indique l'usage, l'achillée noire peut produire de bons effets. Elle peut convenir aussi dans certaines névroses, dans la gastralgie, la convalescence des affections catarrhales, les écoulements muqueux atoniques, etc. Elle relève les forces, ranime l'appétit et active les sécrétions (1).

MILLEFEUILLE MUSQUÉE, GÉNIPI BLANC (*Achillea moschata*, L.; *Tanacetum alpinum, odoratum*, C. Bauh.; *Achillea genipi*, Murr.).—Se trouve parmi les rochers des Hautes-Alpes, au mont Saint-Bernard, au Simplon et dans les Alpes du Dauphiné. Hanin l'a cueillie auprès des glaciers.

Description.— Racine dure et de couleur fauve. — Tiges droites, simples, ordinairement glabres. — Feuilles sessiles ou peu pétiolées, pinnatifides, à lobes linéaires, opposés, entiers, presque obtus, trois à six sur chaque côté et disposés régulièrement. — Fleurs au nombre de cinq à huit, en corymbe terminal nu, droit et assez serré; folioles de l'involucre brunes sur les bords; disque jaune entouré de demi-fleurons blancs, dentés au sommet.

Odeur exquise, saveur amère et aromatique.

La MILLEFEUILLE NAINE, ACHILLÉE NAINE (*Achillea nana*, L.), est aussi un génipi en renom dans les montagnes de la Suisse, et qui possède les mêmes propriétés que les précédents.

MILLEPERTUIS. Hypericum perforatum. L.

Hypericum vulgare. C. BAUH. — *Hypericum vulgare, sive perforatum, caule rotundo, foliis glabris.* J. BAUH. — *Herba perforata.* TRAG. *Androsemum minus.* GESN. — *Fuga dæmonum.*

Millepertuis commun, — millepertuis officinal, — herbe Saint-Jean, — herbe à millepertuis, chasse-diable, — trescalan perforé, — trucheron jaune, — herbe aux piqûres.

HYPÉRICACÉES. Fam. nat. — POLYADELPHIE POLYANDRIE. L.

Cette plante vivace (Pl. XXVI) est très-commune dans les bois découverts, le long des haies, aux lieux incultes.

Description — Racines dures, ligneuses, ramifiées, d'un brun jaunâtre.— Tiges de 60 à 80 centimètres, droites, fermes, glabres, noueuses et rameuses. — Feuilles petites, opposées, sessiles, vertes, glabres, ovales-oblongues, parsemées de petits points transparents, ou plutôt de vésicules pleines d'une huile essentielle. — Fleurs hermaphrodites à cinq pétales d'un jaune orangé, disposées en panicules terminaux (juin-juillet-août). — Calice à cinq sépales linéaires, pointus.— Corolle à cinq pétales hypogènes, obovales, concaves en dessus, jaunes, marqués sur les bords de petits points noirâtres, se fanant sur place. — Etamines nombreuses, réunies en plusieurs faisceaux opposés aux pétales. — Anthères bilobées, intorses, oscillantes. — Ovaire supérieur à trois, cinq loges multiovulées. — Styles libres, persistants. — Fruit: capsule ovoïde, à trois, cinq loges polyspermes; graines très-petites, cylindriques, sans périsperme.

Parties usitées. — Les sommités fleuries.

(1) On désigne aussi sous le nom de *genipi* ou *génépi*, l'armoise des glaciers (*arthemisia glacialis* L.) et l'armoise des rochers (*arthemisia rupestris.* L.), lesquelles sont également amères, excitantes et toniques. On les emploie aussi dans les maladies aiguës, et notamment dans la pleurésie, où elles sont tout aussi meurtrières.

Les faltrancks ou thés suisses sont composés principalement de l'achillée musquée, de l'achillée noire, de l'achillée naine et des armoises dont nous venons de parler. On y joint plusieurs espèces de labiées, l'aspérule odorante, le millepertuis, la reine des prés, l'arnica des montagnes, etc. Ce mélange de plantes aromatiques et amères est stimulant et employé vulgairement comme vulnéraire. Il peut être utile dans les cas où les excitants et les toniques fixes peuvent être employés. — Les herboristes y mêlent indistinctement toutes sortes d'herbes, même les débris hachés et les balayures de leurs magasins.

Récolte. — On récolte cette plante à l'époque de la floraison. Cependant il ne faut pas la cueillir trop fleurie si l'on veut qu'elle conserve toutes ses fleurs, ce qui est important, parce que toute leur odeur et leur saveur résineuse et amère persistent, tandis que les feuilles desséchées sont presque insipides. Les fleurs sont d'autant plus jaunes qu'elles ont été mieux séchées et depuis moins de temps. En vieillissant, les feuilles jaunissent, les fleurs se décolorent, et toute la plante prend une teinte brune. On trouve les fleurs mondées dans le commerce, mais presque jamais les semences.

[**Culture.** — Le millepertuis spontané suffit aux besoins de la médecine; on ne le cultive que dans les jardins botaniques; on le propage en terre légère par semis faits au printemps ou par éclats de pieds faits à l'automne.]

Propriétés physiques et chimiques. — Le millepertuis répand une odeur aromatique et résineuse, lorsqu'on l'écrase entre les doigts; sa saveur est amère, styptique, un peu salée. Les sommités de cette plante contiennent deux principes colorants : l'un jaune, soluble dans l'eau, se trouve dans les pétales; l'autre rouge, de nature résineuse (analogue à l'anchusine), soluble dans l'alcool et dans l'huile, et contenu dans les stigmates et dans le fruit; tous deux sont utilisés dans la teinture sur fil, laine et soie; les sommités renferment, en outre, une huile volatile contenue dans des utricules dont est parsemé le parenchyme des feuilles, et beaucoup de tannin (1).

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion théiforme, 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé, 15 à 30 gr. et plus.
Extrait résineux, 4 à 8 gr.
Teinture alcoolique, 1 à 2 gr., en potion.
Huile volatile, 30 à 50 centigr. dans un véhicule approprié.
Poudre, 4 à 8 gr. (rarement).
Vin, 30 gr. par kilogramme de vin blanc en macération), 50 à 100 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Infusion ou décoction pour lotions, vapeur, fomentations, injections, etc.
Huile (infusion des fleurs dans l'huile d'olive en frictions, et pour composer l'onguent digestif simple).

Les anciennes pharmacopées de Paris et d'Augsbourg ont donné la formule d'un ratafia de fleurs de millepertuis qui a été en vogue. Pour le préparer, on met 500 gr. d'eau-de-vie sur 25 gr. de fleurs de millepertuis dans un vaisseau de verre bien bouché. On l'expose au soleil pendant quinze à vingt jours, on passe la liqueur et on y fait fondre 60 gr. de sucre.

Le millepertuis entre dans le baume du commandeur, le baume tranquille et dans une foule de préparations tombées en désuétude. Les principales sont : le sirop antinéphrétique, apéritif et cachectique de Charas, le sirop de Quertan (Duchesne) et celui d'armoise, la poudre de Palmarius (Paulmier) contre la rage, la thériaque d'Andromaque, etc.

Le millepertuis est un stimulant balsamique qui a joui d'une réputation immense dans l'antiquité comme vulnéraire, et que l'on a à tort abandonné. Il peut être utile dans les catarrhes chroniques, dans certaines phthisies, quelques cas de leucorrhée et d'aménorrhée, etc. On conserve encore dans nos pharmacies urbaines l'*huile d'hypericum* pour la confection de l'onguent digestif, où elle se trouve étouffée sous la puissance résineuse de la térébenthine.

J'ai employé avec avantage l'infusion théiforme de sommités de millepertuis dans les affections catarrhales pulmonaires chroniques, dans certaines leucorrhées sans irritation utérine trop prononcée, dans l'asthme, dans le catarrhe vésical chronique, et même dans la phthisie avec expectoration purulente : je me suis toujours bien trouvé de son usage. Son action est due bien évidemment à un principe amer gommo-résineux dont la présence se révèle au goût. Cette infusion m'a surtout été utile dans les cas de catarrhe vésical où un état d'irritation subsistait encore avec une sécrétion muqueuse plus ou moins abondante. Lorsque l'eau de goudron, la térébenthine avaient l'inconvénient de causer un surcroît d'irritation, l'infusion de millepertuis plus ou moins rapprochée était supportée facilement, et amenait, en peu de jours, une amélioration remarquable.

Dubois, de Tournai, a quelquefois administré l'infusion de cette plante à des hydropiques, et il l'a vue, dans quelques cas, produire une diurèse abondante.

(1) *Journal de pharmacie*, 2e série, t. XIII, p. 134.

J'ai souvent mêlé le millepertuis à la racine d'aunée et au lierre terrestre dans les affections chroniques de la poitrine. Je l'ai aussi administré avec le lichen pulmonaire ou le lichen d'Islande. Les cas où ces combinaisons sont indiquées ne peuvent s'apprécier qu'au lit des malades. Les principes généraux s'établissent, en thérapeutique, dans les livres, l'application de ces principes subit les modifications suggérées par l'état particulier du sujet, et c'est ce qui constitue la pratique.

L'analogie qui existe entre l'huile de térébenthine et l'huile volatile de millepertuis explique les avantages qu'on dit avoir obtenus de l'administration de cette plante comme vermicide. Thomas Bartholin et Tragus la considéraient comme fébrifuge. Il faut reléguer au rang des fables tout ce qu'ont rapporté Théophraste, Matthiole, Paracelse, Fallope, Scopoli, Camérarius, Locher, Geoffroy, sur les vertus prétendues vulnéraires et cicatrisantes de l'*hypericum*. On doit aussi réduire à leur juste valeur les assertions d'Ettmuller sur les propriétés diurétiques de cette plante, dont, selon lui, la décoction ou l'extrait suffiraient, administrés à l'intérieur, pour guérir radicalement ou pour prévenir l'ischurie, l'hématurie, la néphrite calculeuse. Il en est de même de sa précieuse faculté de dissoudre le sang épanché et caillé dans l'intérieur des organes, de guérir l'hémoptysie et la phthisie. Le célèbre Baglivi a cru qu'elle pouvait guérir la pleurésie chronique. L'amélioration qu'elle procure réellement dans les maladies de poitrine, ainsi que j'ai pu en juger par ma propre expérience, a pu porter cet auteur à lui accorder une propriété qu'elle partage, au reste, avec toutes les substances résineuses. On s'en est servi avec avantage, dit-on, dans les cas d'inertie de l'utérus, pour ramener l'écoulement des règles, et même pour favoriser l'accouchement, ce qui mérite confirmation. Enfin, loué outre mesure par les anciens, et abandonné sans restriction par les modernes, le millepertuis ne mérite ni les pompeux éloges des uns ni l'inconcevable indifférence des autres. Entre ces extrêmes, l'observateur impartial lui assigne la place qu'il doit occuper dans la matière médicale indigène.

MILLEPERTUIS ANDROSÈME, ANDROSÈME, TOUTE-SAINE (*Hypericum androsæmum*, L.; *Androsæmum officinale*, *Hypericum androsæmum maximum frutescens*, C. Bauh., Tourn.). — Cette plante vivace croît dans les bois découverts, montueux. On la cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

Description. — Tige droite, cylindrique, un peu ligneuse, à deux angles peu marqués; ramifiée, rougeâtre, haute de 60 à 90 centimètres. — Feuilles grandes, opposées, ovales, presque sessiles, d'un vert-brun; folioles du calice inégales, obtuses. — Fleurs jaunes, pédonculées, disposées en panicule terminale (juin-juillet). — Fruit en baies au lieu de capsules. L'odeur et la saveur analogues à celles du millepertuis, mais plus faibles. Sèche, elle conserve cependant une odeur et une saveur balsamiques agréables et douces plus sensibles que le millepertuis.

L'androsème est appelée toute-saine à cause des nombreuses vertus qu'on lui a attribuées. Les feuilles et les sommités paraissent avoir les mêmes propriétés que celles du millepertuis. Les feuilles, que l'on regardait autrefois comme vulnéraires, sont usitées vulgairement dans quelques localités, en cataplasme sur les brûlures et pour arrêter les hémorrhagies. « *Androsæmum dicitur, quia comæ ejus tritæ rubro colore inficiunt, et velut cruentant terentium digitos: et hæc signatura est quam vocant, unde ad sanguinem cohibendum utile esse arguunt* (1). » Les fruits sont purgatifs. Je me propose de vérifier cette dernière propriété et de l'apprécier relativement aux ressources qu'elle pourrait fournir à la matière médicale indigène et à la thérapeutique rurale.

MILLEPERTUIS TÉTRAGONE (*Hypericum quadrangulare*, L.; *Hypericum*

(1) Ray, *Catal. pl. angl.*, p. 21

asciron dictum, caule quadrangulo, J. Bauh., Tourn.). — Il croît au bord des ruisseaux et dans les fossés humides. On le distingue des autres espèces par sa tige, qui représente quatre angles membraneux. Recommandé par Bergius, il n'a cependant d'autres propriétés que celles du millepertuis commun.

MILLET. Panicum miliaceum. L.

Panicum milium. Pers.

Mil, — millet à panicule, — panic.

Graminées. Fam. nat. — Triandrie digynie. L.

(Espèce annuelle de l'Inde, cultivée en Europe).

(**Description.** — Chaume droit, rameux, s'élevant à 1 mètre et au delà. — Fleurs planes, dont les gaînes sont, ainsi que leurs orifices, hérissées de longs poils.— Panicule oblong, penché à son extrémité, rachis inarticulé. — Epillets biflores, nus, formés d'une fleur supérieure hermaphrodite, et d'une inférieure mâle ou neutre ; glumelle portant trois paillettes, dont une accessoire bidentée.— Glume cuspidée.— Fruit : grain blanc, légèrement jaunâtre, rouge noirâtre dans une variété, luisant, ovoïde, à cinq stries.

Culture. — Demande une bonne terre un peu légère ; on le sème dans nos départements du Centre ou du Nord à la fin du printemps ou au commencement de l'été.)

(Dans nos contrées, ce grain sert à la nourriture de la volaille ; dans le midi de l'Europe, dans l'Inde, en Afrique, il figure parmi les aliments de l'homme pour une part assez importante. En Afrique surtout, il forme avec le sorgho la base de la nourriture des nègres. Au reste, il est de qualité notablement inférieure à celle de nos céréales ordinaires, et ses propriétés nutritives sont assez faibles.

La purée obtenue de la farine de ce grain a été récemment proposée et très-employée en Allemagne contre la diarrhée. On la mêle quelquefois avec celle de l'espèce suivante, qui a les mêmes usages.

MILLET DES OISEAUX (*Panicum italicum*, L. ; *Setaria italica*, Beauv.).— *Millet en épis*, *à grappes*, *Petit Mil*, *Panis d'Italie.* — On la reconnaît au milieu de ses congénères à sa panicule spiciforme, dense, interrompue à sa base, à son rachis hérissé, à ses involucelles de deux ou trois soies).·

MOMORDIQUE ou Concombre sauvage. Momordica elaterium. L.

Cucumis sylvestris asininus dictus. C. Bauh. — *Ecbalium elaterium.* Rich.

Momordique élastique, — momordique piquante, — momordique purgative, — élatérion, concombre d'âne, — gôlante, — pomme de merveille.

Cucurbitacées. Fam. nat. — Monoecie monadelphie. L.

Cette plante vivace croît spontanément aux lieux stériles et pierreux des contrées méridionales de la France. On la cultive dans les jardins plutôt à cause de la singulière élasticité de ses fruits que pour l'usage médical.

Description.— Racine épaisse, longue d'environ 30 centimètres, fibreuse, charnue, blanche. — Tiges tendres, succulentes, hispides, couchées sur terre, sans vrilles. bractées subulées. — Feuilles cordiformes, anguleuses, crépues, rudes au toucher. — Fleurs mâles et fleurs femelles sur le même pied, jaunâtres, veinées de vert. — Calice à cinq divisions.— Corolle à cinq divisions, monopétale, campaniforme, très-évasée, adhérente au calice. — Fleurs femelles : pistil trifide (juin-juillet). — Fruit : petite pomme ovale, de la grosseur d'une noix verte, hispide, se détachant au moindre contact et lançant avec force ses graines aplaties et luisantes.

Parties usitées. — Le suc des fruits et la racine.

Récolte. — Les fruits se cueillent en automne, un peu avant leur maturité, et la racine à la même époque ou au printemps. Cette dernière ressemble un peu à la racine de bryone, mais elle est moins grosse : on les donne quelquefois l'une pour l'autre dans le commerce.

[**Culture.** — Le concombre d'âne se propage par semis faits au printemps dans un terrain sec et rocailleux.]

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties du concombre sauvage ont une saveur amère très-désagréable. Le suc qu'on obtient des fruits, substance extrêmement amère et âcre, connue sous le nom d'*élatérium*, contient un principe actif que Morries en a retiré et auquel il a donné le nom d'*élatérine*. Outre ce principe, l'élatérium contient, d'après Braconnot et Paris, une matière amylacée, de l'extractif non purgatif, de l'albumine végétale et quelques sels.— (L'élatérine ($C^{20}H^{14}O^5$) est blanche, fixe, formée de cristaux satinés, légèrement striés, prismatiques à base rhomboïdale, amère et stypt'que, insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans l'alcool, les acides faibles, l'éther et les huiles, fusible un peu au-dessous de 100 degrés, dégageant à une forte chaleur une odeur ammoniacale.) — Paris paraît avoir obtenu la même substance à l'état impur, sous le nom d'*élatine*. Elle avait la forme d'une matière résineuse, molle, verte, très-purgative.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Extrait.

(Fruits mûrs d'élatérium, écrasez-les, enlevez les semences, pilez la chair et exprimez le suc; faites-le clarifier à chaud et évaporez en consistance d'extrait). — De 2 à 15 centigr. en pilules deux ou trois fois par jour, en observant ses effets pour en diminuer ou en augmenter la quantité suivant les effets obtenus. Le sédiment qui se fait par le repos dans le suc d'élatérium purge à très-petite dose, et c'est en effet de ce sédiment que Morries a retiré l'élatérine. Sous ce rapport, le procédé des pharmacopées qui emploient comme extrait d'élatérium ce sédiment évaporé à une douce chaleur paraît être plus rationnel: mais il faut se garder de donner l'un des produits pour l'autre. Le dépôt du suc de concombre sauvage était employé autrefois sous le nom de *fécule d'élatérium*.

On trouve dans les auteurs des différences sur les doses auxquelles l'élatérium doit être administré. Dioscorides en donne 5 à 10 grains (25 à 50 centigr.), Fernel va jusqu'à 20 grains (1 gr.), Boerhaave se contente de 4 grains (20 centigr.), et Sydenham de 2 gr. 10 centigr. Ces différences ne peuvent s'expliquer que par la différence des préparations.

(De nos jours, le meilleur élatérium de Londres contient 26 pour 100 d'élatérine, le moins bon 15, et le français n'en fournit guère que 5 ou 6 pour 100.)

Elatérine. — 3 milligr. toutes les deux ou trois heures dans une solution alcoolique.

A L'EXTÉRIEUR. — Pulpe de la racine en cataplasme.

Extrait du fruit en lavement, etc., en friction sur l'abdomen, comme la coloquinte, etc.

Le concombre sauvage entre dans plusieurs préparations anciennes, telles que l'électuaire panchimagogue, les onguents d'Agrippa et d'Arthanita, l'emplâtre diabotanum, etc.

Le concombre sauvage est un purgatif drastique qui, donné à haute dose (8 à 12 gr.), devient un poison dont l'action est analogue à celle de la bryone, de la coloquinte, etc. Cette action se porte particulièrement sur le rectum, qu'on trouve enflammé, soit que l'élatérium ait été introduit dans l'estomac, soit qu'il ait été appliqué sur le tissu cellulaire d'un membre. C'est à son absorption et à la lésion du système nerveux qu'il faut attribuer la mort (Voyez pour le traitement celui indiqué à l'article BRYONE, p. 217.)

A dose thérapeutique cette plante a été vantée dans les hydropisies passives, les engorgements atoniques des viscères, les affections comateuses, la leucorrhée, l'aménorrhée, les maladies cutanées chroniques, les affections vermineuses, etc.

Les anciens faisaient un grand usage de l'élatérium comme purgatif énergique et l'employaient surtout dans les hydropisies. Sydenham le regardait comme le plus puissant des hydragogues. Lister, Bontius, Heurnius, Mercurialis, Schulze, et une foule d'autres auteurs, ont également préconisé ce médicament dans les collections séreuses, maladies contre lesquelles on lui attribuait une action particulière. Vaidy (1) regrette beaucoup qu'on n'en fasse plus usage; il est persuadé qu'on pourrait l'employer avec avantage

(1) *Dictionnaires des sciences médicales*, t. II, p. 260.

dans les hydropisies froides à la dose de 5 à 15 centigr., deux ou trois fois par jour, en l'associant à une substance aromatique.

Dans les hydropisies qui accompagnent les maladies du cœur, et dans la néphrite albumineuse, la thérapeutique ne possède aucun médicament aussi efficace que l'élatérium. Bright (1) a guéri au moyen de ce médicament deux personnes affectées d'albuminurie avec hydropisie; mais toutes deux, il faut le dire, étaient affectées de néphrite albumineuse à l'état aigu. Told (2) a rapporté une observation d'anasarque et ascite lymphatiques d'une affection du cœur, constatant les bons effets de ce médicament, administré à la dose de 1/4 de grain en pilule toutes les trois heures.

L'élatérium peut donc être considéré comme un médicament précieux dans le traitement des hydropisies. Les dangers de son administration n'existent pas plus dans cette substance que dans la scammonée, la gomme-gutte, l'huile de croton tiglium, etc. Ses effets sont subordonnés aux précautions ou à l'incurie qui président à son administration. On a tort de négliger ce médicament. Les Anglais en font un grand usage; Thomson le considère comme le meilleur de tous les hydragogues. Je l'ai employé à la dose de 15 centigr., deux fois par jour (extrait par inspissation du suc), mêlé à un peu de poudre de semence d'anis et à l'extrait de baies de genévrier, dans un cas d'anasarque exempt de toute irritation viscérale. Il a produit d'abondantes évacuations alvines, accompagnées de quelques vomissements les deux premiers jours, peu de coliques, point de sécheresse à la gorge, et pour résultat la disparition de l'infiltration séreuse et la guérison en dix jours. Dans un cas d'anasarque, survenue à la suite d'une fièvre intermittente quotidienne négligée, et dont le sulfate de quinine avait fait justice, l'élatérium a rappelé la fièvre dès le lendemain de son administration. Je n'en ai pas moins continué l'usage jusqu'à la disparition de l'œdème. La fièvre a ensuite cédé à l'emploi de l'écorce du saule et du vin d'absinthe. Tous les praticiens savent que les purgatifs déterminent le retour des accès de fièvres intermittentes, et qu'il est toujours de règle de s'en abstenir en pareil cas.

A cause de son action spéciale sur le rectum et de son amertume, l'élatérium a été donné à petites doses dans l'aménorrhée, contre les ascarides vermiculaires, et les autres espèces d'entozoaires. Gilibert a vu chasser le ver solitaire avec 20 centigr. de cette substance. Hippocrate conseille de faire manger de l'élatérium à une chèvre pour en faire boire le lait à un enfant qu'on veut purger, ce qui montre que la méthode de traiter les maladies par le lait rendu médicinal est fort ancienne. Les Arabes, dit-on, se servent du concombre sauvage contre la jaunisse. Dioscoride le donnait surtout dans la difficulté de respirer, symptôme dépendant souvent de l'infiltration pulmonaire causée par des lésions organiques du cœur.

Il résulte des expériences de Loiseleur-Deslongchamps que la racine de concombre sauvage desséchée purge doucement et sans coliques. L'extrait de cette racine, en effet, est plus faible, d'après les auteurs qui en ont parlé, que celui du fruit.

L'élatérium a été employé en lavement dans les affections scrofuleuses, la paraplégie, les affections vermineuses, etc. On pourrait l'appliquer comme la coloquinte sur l'abdomen, ou par la méthode endermique pour provoquer des évacuations alvines, combattre la constipation, etc. En topique, les anciens la croyaient propre à résoudre les tumeurs, etc., etc.

L'usage du concombre sauvage à l'extérieur n'exige pas moins de prudence que son administration à l'intérieur.

(L'Élatérine est un poison violent. 1 centigr. divisé en deux doses données

(1) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1843.
(2) *The Lancet*, 1854, et *Bulletin de thérapeutique*, t. XLVII, p. 425.

à un lapin à la distance de vingt-quatre heures, l'a tué dix-sept heures après la deuxième dose (Christison) ; 1/2 centigr. suffit chez l'homme pour produire l'effet purgatif).

Morries a conseillé de l'employer de préférence à l'élatérium; il en fait dissoudre 5 centigr. dans 30 gr. d'alcool, avec addition de 4 gouttes d'acide nitrique, et il donne de 30 à 40 gouttes de cette solution dans une potion appropriée. Suivant Bird (1), l'élatérine agit d'une manière bien plus certaine et plus constante que l'élatérium, et ne détermine ni coliques ni vomissements. D'après lui, ce médicament peut être employé avec avantage dans tous les cas où les drastiques sont indiqués, tels que les hydropisies essentielles, les maladies cutanées chroniques : il l'administre à la dose de 3 milligr., toutes les trois heures, ou au plus toutes les deux heures. C'est une préparation qui demande, dans son emploi, beaucoup de circonspection de la part du praticien, car Devergie avance, d'après Duncan, qu'il suffit d'un seizième de grain de cette substance pour obtenir chez l'homme les effets ordinaires de l'élatérium.

MONARDE. Monarda didyma. L.

Monarda purpurea. LAM.

Monarde de Pensylvanie, — thé d'Oswego.

LABIÉES. Fam. nat. — DIDYNAMIE GYMNOSPERMIE. L.

Cette plante vivace, d'un brillant aspect, est originaire de l'Amérique septentrionale. On la cultive dans les jardins pour la beauté éclatante de ses fleurs.

Description. — Tige herbacée, articulée, rameuse, tétragone, à angles aigus, fistuleuse, verdâtre, glabre ou parsemée de poils courts, haute d'environ 60 centimètres. — Feuilles grandes, pétiolées, lancéolées-cordiformes, dentées en scie, un peu crépues, lisses et d'un beau vert. — Fleurs grandes, d'un rouge éclatant, couleur de feu, axillaires, verticillées et en têtes terminales (juin-juillet). — Calice cylindrique, strié, à cinq dents.— Corolle à deux lèvres; la supérieure droite, entière, enveloppant les étamines; l'inférieure réfléchie, plus large, à trois lobes. — Deux étamines à anthères oblongues, vacillantes.— Un style à stigmate bifide.— [Fruit composé de quatre akènes soudés et entourés par un calice persistant.]

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités fleuries.

Culture. — Cette plante réussit parfaitement en pleine terre. Je l'ai cultivée dans mon jardin. On la multiplie d'éclats de pieds tous les deux ans à l'automne. Il faut la couvrir dans les grands froids.

Récolte. — La récolte et la dessiccation de cette plante n'exigent d'autres soins que ceux que réclament les labiées en général.

L'odeur suave et pénétrante que cette plante exhale décèle des propriétés énergiques. Bodart, qui la propose comme succédanée de la muscade et du macis, engage les médecins à la soumettre à l'expérience clinique et chimique. Les Américains en préparent une sorte de thé qu'ils trouvent très-agréable. Je l'ai employée plusieurs fois en infusion dans la débilité des voies digestives, la gastralgie, et pour aromatiser des préparations toniques. Elle paraît jouir de propriétés analogues à celles de la menthe, de la sauge, du romarin, etc.

(1) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1843.

MORELLE. Solanum nigrum. L.

Solanum officinarum. C. Bauh., Tourn. — *Solanum hortense*. Dod. *Solanum*. Off.

Morelle noire, — morelle officinale, — mourelle, — morette, — crève-chien, — herbe aux magiciens, — raisin de loup, — herbe à gale, — herbe maure.

Solanacées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

La morelle (Pl. XXVI), plante annuelle, est très-commune dans les lieux cultivés, les terrains incultes, les décombres, le long des murs, sur le bord des chemins, dans les jardins négligés, etc.

Description. — Racine longue, fibreuse, chevelue. — Tige anguleuse, herbacée, glabre, rameuse, longue d'environ 50 centimètres. — Feuilles d'un vert noirâtre, lisses, pétiolées, ovales-aiguës, dentées ou anguleuses à leurs bords. — Fleurs monopétales, blanches, disposées en petits corymbes pendants (juillet-août). — Calice à cinq découpures ovales, persistant. — Corolle blanche, petite, divisée en cinq segments aigus, souvent rabattus en dehors. — Cinq étamines de la longueur du style, à anthères oblongues. — Fruit : petites baies globuleuses, vertes d'abord, puis noires à l'époque de la maturité.

Parties usitées. — L'herbe entière, les baies.

Récolte. — Elle doit se faire à l'automne, lorsque les fruits sont mûrs ; la plante jouit alors de toute son énergie. Cette énergie augmente même après la dessiccation. On la fait sécher à l'étuve.

[**Culture.** — La morelle noire est très-commune dans les champs, sur les bords des chemins ; on la propage par semis pratiqués au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques. — La morelle noire a une saveur herbacée et fade ; son odeur est légèrement fétide. Desfosses, de Besançon, a trouvé dans le suc exprimé des baies mûres une substance alcaloïde à laquelle il a donné le nom de *solanine*. (Voyez Douce-amère.)

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — (N'a presque jamais été employée.) Poudre ou extrait, 5 à 20 centigr.

A l'extérieur. — Décoction, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, injections, bains.

Pulpe des feuilles, en cataplasme.

Extrait, 4 à 8 gr. par 30 gr. d'axonge, en pommade.

Huile (1 de feuilles sur 2 d'huile d'olive), 30 à 60 gr. pour liniment.

La morelle est émolliente lorsqu'elle est jeune et pendant la floraison, narcotique lors de la maturité des baies. La plante avec ses baies est utile, à l'extérieur, comme sédative dans les névralgies, le cancer, certaines leucorrhées, la métrite chronique, quelques inflammations et éruptions cutanées douloureuses.

Je n'ai jamais administré la morelle à l'intérieur. Les auteurs sont si peu d'accord sur les qualités délétères de cette plante, que de nouveaux essais pourraient seuls éclairer le praticien. Un état de stupeur, le coma, et une violente douleur épigastrique avec fièvre ont été observés par Alibert chez un enfant de huit ans qui avait avalé des fruits de morelle. Wepfer parle de trois enfants chez qui les fruits de cette solanée ont occasionné le délire, la cardialgie et la distorsion des membres.

Dans les expériences faites par Orfila, on voit plusieurs chiens périr au bout d'environ quarante-huit heures après avoir pris 24 à 28 gr. d'extrait aqueux de morelle ; 8 gr. du même extrait, dissous dans 6 gr. d'eau et appliqués sur le tissu cellulaire de la cuisse d'un chien, le firent mourir à peu près dans le même espace de temps. — Un berger (en août 1826) ayant mené paître ses moutons dans un champ rempli de morelle, vit une effrayante mortalité sévir sur son troupeau, dont il perdit les deux tiers dans l'espace de quelques jours. Ils offraient divers symptômes nerveux, tels que vertiges, etc., et, après la mort, une violente phlogose des voies digestives et

de la vessie, qui était de plus fortement contractée. Les saignées, les purgatifs, les émollients échouèrent. Le berger en sauva quelques-uns en leur faisant boire du lait en abondance (1).

On oppose à ces faits des observations et des expériences qui tendent à représenter la morelle comme dépouillée de toute espèce de qualités narcotiques et délétères. Ainsi Spielmann a avalé en infusion 45 centigr. de cette plante sèche sans en éprouver aucun effet : il a vu donner à un épileptique jusqu'à 8 gr. de son extrait sans qu'il en fût résulté le moindre danger.

L'infusion de cette plante, bue par Guérin (2), ne produisit aucun effet remarquable. Le suc de l'herbe, donné à la dose de 12 gr. à des malades, ne parut pas en produire davantage; 8 gr. de suc des baies, administrés à trois convalescents, ne firent qu'augmenter les urines. Dunal, qui a fait prendre à différents animaux jusqu'à cent baies de morelle noire, et qui lui-même en a pris un nombre assez considérable sans en éprouver le moindre inconvénient, pense que dans la plupart des empoisonnements attribués aux baies de cette plante, les accidents ont été produits par les fruits de la belladone, qu'on désigne aussi quelquefois sous le nom de *morelle*.

Cette différence dans les effets de la morelle sur l'économie vient, sans doute, de ce que les expérimentateurs ont employé la poudre ou l'extrait préparés avec la plante encore jeune, en fleur, ou avec des fruits non mûrs. On sait aujourd'hui qu'elle contient un principe actif (solanine) après sa complète fructification, en assez grande quantité pour causer les accidents les plus graves, étant administrée à l'intérieur à dose toxique.

Quoi qu'il en soit, la morelle, autrefois employée à l'intérieur contre la cardialgie, les tranchées et diverses affections nerveuses, l'ischurie, la strangurie, les douleurs néphrétiques, n'est plus mise en usage qu'à l'extérieur. On applique les feuilles récentes pilées sur les ulcères douloureux, le cancer, les fissures du mamelon, les hémorrhoïdes, etc. La décoction sert à laver les parties enflammées, tuméfiées, irritées, douloureuses; on en fait des fomentations, des lotions, on en baigne les parties malades, on en donne en injection, etc. On s'en sert aussi en décoction ou en cataplasme sur les furoncles, le panaris, le phlegmon, le chancre vénérien, les brûlures, les contusions, la strangurie, et, suivant Alibert, sur les dartres vives et rongeantes. Si, dans l'érysipèle qui survient aux plaies, il y a dureté, on broie, dit Celse, des feuilles de solanum, on les incorpore dans l'axonge de porc, on étend ce mélange sur un linge, et on l'applique sur le mal. Borie (3) est parvenu à calmer entièrement un tic douloureux de la face qui avait résisté à tous les autres moyens, par l'application de cataplasmes préparés avec la morelle.

Dunal a remarqué que le suc de la morelle noire, appliqué sur les yeux, occasionnait une légère dilatation de la pupille, et rendait, pendant plusieurs heures, l'œil insensible à l'impression d'une vive lumière. Quoique cet effet soit moins prononcé que celui qui est produit par la belladone, on peut, à défaut de cette dernière, se servir de la morelle pour préparer l'organe à l'opération de la cataracte.

Les anciens employaient à l'extérieur, dans les cancers, une pommade faite avec le suc de morelle et d'axonge battus et mêlés dans un mortier de plomb. Percy a renouvelé cette méthode pour les feuilles de bardane. Je pense que cette trituration végéto-minérale peut être avantageuse. J'ai quelquefois mêlé le suc de morelle avec le jaune d'œuf comme tonique anodin. J'ai aussi employé, faute d'autres moyens, la décoction et quelquefois le suc tiède de morelle sur les hémorrhoïdes douloureuses. Je me suis bien trouvé,

(1) *Journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie*, 1827, p. 542.
(2) *De Veget. venenat. Alsatiæ*, p. 66.
(3) *Des maladies nerveuses*. Paris, 1830, p. 215.

pour calmer les douleurs du rhumatisme articulaire aigu, de la morelle noire broyée et appliquée tiède sur la partie malade. Ce calmant, qu'il est toujours si facile de se procurer lorsque la plante est en pleine vigueur, m'a réussi. Le médecin est heureux de trouver, dans l'isolement des hameaux, les plantes que la Providence lui offre si généreusement pour soulager le pauvre qui réclame ses secours.

SOLANINE. — Voyez l'article Douce amère.

MOSCATELLINE. Adoxa moscatellina. L.

Moschatellina foliis fumariæ bulbosæ. J. Bauh.

Moscatelline à feuilles de fumeterre bulbeuse, — moscatelle, — herbe musquée.

Araliacées. Fam. nat. — Octandrie tétragynie. L.

La moscatelline, plante vivace (Pl. XXVII), se trouve partout en France, dans les prairies fraîches, dans les haies ombragées, au bord des ruisseaux, dans les terrains légers, sablonneux.

Description. — Racine épaisse, géniculée, transparente, fistuleuse, armée de petites écailles semblables à la dent du chien. — Tige de 8 à 10 centimètres, simple. — Feuilles d'un vert jaunâtre, au nombre de deux, ternées, à folioles latérales demi-lobées, foliole moyenne bifide. — Fleurs verdâtres, petites, réunies au nombre de cinq, formant une petite tête cubique terminale (avril-mai). — Calice trifide. — Corolle monopétale à quatre ou cinq divisions. — Huit ou dix étamines. — Quatre ou cinq styles. — Fruit : baie succulente à cinq loges, adhérente au calice. — Cinq semences à peu près semblables à celle du lin.

Parties usitées. — L'herbe.

[**Culture.** — Cette petite plante, très-commune dans les bois ombragés, n'est cultivée que dans les jardins botaniques ; on la propage de graines.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine est inodore ; le fruit mûr a l'odeur et un peu le goût de la fraise ; les fleurs et les feuilles ont une odeur de musc très-agréable, surtout le matin et dans les terrains humides. Renfermées quelque temps dans une boîte ou tenues dans la main, elles exhalent la même odeur. Hannon (1) a retiré des feuilles et des fleurs, ainsi que de celles de la mauve musquée et du *mimulus moschatus*, par le procédé de distillation qui convient aux végétaux d'un tissu délicat, une huile essentielle musquée à laquelle il a donné le nom de *musc végétal*, et qu'il regarde comme pouvant être substituée au musc animal.

L'odeur de cette plante a fait présumer à Bodart qu'elle possédait une vertu anodine et calmante, et qu'on pourrait la substituer au musc et au castoréum. Je l'ai mise en usage comme antispasmodique dans les affections nerveuses, la gastralgie, les flatuosités. Elle m'a paru produire du soulagement et agir un peu comme diaphorétique. Je l'administre en infusion théiforme. Je la joins quelquefois aux fleurs de tilleul et aux sommités de caille-lait jaune.

Le Musc végétal, dont nous venons de parler, pris à la dose de deux ou trois gouttes, exerce, suivant Hannon, sur le tube intestinal et sur l'encéphale, une action excitante énergique.

Chez l'homme bien portant il provoque des vertiges, de la céphalalgie, de la sécheresse dans le pharynx et dans l'œsophage, des pesanteurs vers l'épigastre et des éructations. De ces symptômes, la céphalalgie seule persiste, et l'action sur le centre nerveux se manifeste par un abattement général assez considérable, de la fatigue des paupières, de la somnolence, des bâillements fréquents et prolongés jusqu'à ce que le sommeil survienne, ce qui

(1) *Presse médicale belge*, août 1853, et *Bulletin de thérapeutique*, t. XLV, p. 378.

a lieu ordinairement après cinq ou six heures. Chez les personnes très-nerveuses et chez les chlorotiques, il se joint aux symptômes précédents de fréquents tremblements nerveux et même des vomissements. Le pouls conserve à peu de chose près son rhythme normal. Au réveil tout a cessé, et l'organisme retrouve son calme habituel.

A l'état morbide et dans toutes les affections où le musc est indiqué, dit Hannon, l'analogie d'effets est encore plus marquée entre le musc végétal et le musc animal. Ainsi, dans ces attaques où les rires et les pleurs s'entrechoquent, et où l'on voit ces syncopes avec abolition de tous les sens, sauf l'ouïe, le musc végétal agit merveilleusement ; il en est de même dans les crises où les spasmes des muscles pharyngiens et respiratoires semblent devoir asphyxier à chaque instant les malades. Le musc végétal réussit encore chez les hystériques pour combattre le ballonnement de l'estomac et des intestins, qui persiste plus ou moins longtemps après la crise et à la suite d'éructations abondantes. D'après Hannon, le musc végétal réussirait aussi complétement à combattre les accidents nerveux qui entravent la marche des affections typhoïdes et de certaines pneumonies ataxiques. En résumé, l'essence du *mimulus moschatus* serait indiquée dans l'hystérie avec tout son cortége d'accidents, et dans les accidents nerveux compliquant d'autres maladies, pourvu que ces accidents ne soient pas l'effet direct d'un état phlegmasique ou d'une altération du sang par une maladie d'une longue durée ; en un mot, dans les symptômes dépendant directement du système nerveux. Quant à la dose, elle est de 2 à 4 gouttes par vingt-quatre heures.

MOURON ROUGE. Anagallis arvensis. L.

Anagallis phœniceo flore. C. Bauh. — *Anagallis phœnicea mas.* J. Bauh. *Anagallis phœnicea.* Lam. — *Corchorus Cratevæ, Theophrasti et Nicandri.*

Mouron mâle, — mouron rouge des champs.

Primulacées. — Primulées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette petite plante annuelle (Pl. XXVII) abonde dans les champs et les jardins. Les troupeaux ne la mangent pas, et ses graines empoisonnent les oiseaux.

Description.— Racine simple, blanchâtre, fibreuse.— Tiges faibles, anguleuses, rameuses, courbées, tortueuses et glabres, hautes d'environ 30 centimètres. — Feuilles opposées ou ternées, sessiles, ovales-aiguës, glabres. — Fleurs rouges axillaires, longuement pédonculées (mai-septembre). — Calice à cinq divisions aiguës. — Corolle rotacée à cinq lobes, crénelés au sommet.— Cinq étamines courtes. — Un style filiforme. — Stigmate simple.— Fruit : pixide globuleuse.

Parties usitées. — Toute la plante.

[**Récolte.** — On cueille l'anagallide au moment de la floraison ; elle perd de son âcreté par la dessiccation.

Culture.— Elle est très-abondante à l'état sauvage ; on ne la cultive que dans les jardins botaniques ; on la propage par semis.]

Le mouron rouge, d'abord d'une saveur douce, laisse ensuite dans la bouche un sentiment d'amertume et d'âcreté. A une certaine dose, l'action qu'il exerce sur l'économie animale peut donner la mort, à la manière des poisons narcotico-âcres. Il résulte des expériences d'Orfila que 12 gr. d'extrait de mouron préparé par évaporation du suc, dans 45 gr. d'eau donnés à un chien, l'ont fait périr en vingt-quatre heures, et que 8 gr. du même extrait, mêlés à une égale quantité d'eau et appliqués à huit heures du matin sur le tissu cellulaire de la partie interne de la cuisse d'un petit chien

robuste, ont produit la mort au bout de onze heures. Grognier, professeur vétérinaire (*in* Roques) a éprouvé son action vénéneuse sur les chevaux. Le mouron les fait périr en enflammant la membrane muqueuse de l'estomac et en stupéfiant le système nerveux. Les principaux phénomènes sont un flux abondant d'urine, avec mouvements convulsifs des muscles de la gorge et du train postérieur. Angelot, de Grenoble (1), a vu une superpurgation extraordinaire produite par 250 gr. de suc de mouron rouge.

En présence de tels résultats, on a lieu de s'étonner que les anciens n'aient pas reconnu les propriétés délétères du mouron rouge, et que Lieutaud ait prescrit sa décoction dans la proportion d'une poignée par livre d'eau, et son suc exprimé à la dose de deux à trois onces. Des herboristes ignorants ont quelquefois substitué au mouron rouge le mouron des oiseaux ou morgeline, plante inerte, dont l'administration à l'intérieur a pu faire croire à l'innocuité du mouron rouge.

Beaucoup d'auteurs, d'après Pline et Dioscoride, ont décoré cette plante de vertus plus ou moins merveilleuses. Non-seulement on l'a administrée comme fondante et apéritive dans les obstructions des viscères et dans l'hydropisie, mais aussi comme un remède infaillible contre le cancer des mamelles, et même contre la rage, soit, dans ce dernier cas, comme préservatif, soit comme curatif. Cette dernière opinion vient sans doute de la propriété que lui accordait Dioscoride contre le venin de la vipère. C'est aussi sur le témoignage de ce dernier qu'on a vanté le suc de mouron mêlé avec du miel, pour guérir les ulcères de la cornée et la faiblesse de la vue, et que l'on a employé cette plante dans l'épilepsie, l'odontalgie, la goutte, la peste, la phthisie, les hémorrhagies, etc. Chomel nous raconte, avec sa naïveté habituelle, comment elle a calmé des maniaques, des épileptiques, des frénétiques. Elle est encore d'un usage populaire en Alsace contre la rage, l'hydropisie, la gravelle, et comme détersif des ulcères de mauvaise nature (2). Miller la recommande dans la phthisie pulmonaire. Les uns ont vanté le suc de la plante fraîche ou l'extrait ; les autres la poudre ou la décoction dans le vin. On a mêlé son suc avec autant de lait.

Le soulagement que l'application du mouron sur un cancer au sein produisit, au rapport de Murray, ne fut pas de longue durée, et le mal, ayant fait de nouveaux progrès, conduisit bientôt la malade au tombeau. Je dois dire, toutefois, que j'ai vu des campagnards employer avec quelque apparence de succès la décoction ou le suc de cette plante pour calmer les douleurs des plaies et des ulcères, et pour déterger et fondre des engorgements scrofuleux ulcérés. Simon Pauli conseille le mouron rouge bouilli dans l'urine comme un excellent cataplasme contre la goutte.

Hartmann, pour guérir la manie, commençait par un vomitif antimonial, et donnait ensuite à son malade la décoction de mouron rouge durant plusieurs jours, ce qui lui réussissait, grâce au vomitif, que l'on aurait pu tout aussi bien faire suivre de l'usage de l'eau distillée simple ou de quelques pilules de mie de pain. Parmi les auteurs qui ont préconisé le mouron rouge contre la morsure du chien enragé et de la vipère, quelques-uns ont employé en même temps l'alkali volatil, dans des préparations mercurielles. On peut, avec juste raison, attribuer à ces derniers médicaments, et surtout à l'ammoniaque, pour ce qui concerne le venin de la vipère, le succès qu'on a pu obtenir, et non à une plante qui, pour n'être pas dépourvue de propriétés, est loin de posséder celles que les anciens et les modernes lui ont si gratuitement accordées. Admettons que de tels éloges ont toujours quelque chose de vrai, qu'il ne faut pas rejeter d'une manière absolue toutes les propriétés que les anciens ont accordées au mouron rouge, et que des

(1) *Académie royale de médecine*, 18 mars 1826.
(2) *Gazette médicale de Strasbourg*, avril 1856.

faits bien observés pourront réduire à leur juste valeur. Jusqu'ici, tout ce qui concerne cette plante sous le rapport thérapeutique n'a rien de positif.

MOUSSE COMMUNE.

La mousse (*muscus vulgarissimus*) comprend plusieurs espèces, telles que les *hypnum*, le *sphagnum palustre*, *arboreum*, etc.

L'odeur et la saveur de quelques mousses portent à croire qu'elles sont légèrement astringentes. (Matthiole en recommandait l'infusion vineuse dans la diarrhée.) On prétend que la poudre de mousse est hémostatique, ce que l'on a, dit-on, appris des ours, qui, étant blessés, arrêtent le sang avec cette plante. Ce qui est mieux constaté, c'est que l'ours a appris aux Lapons à enlever avec adresse les larges plaques du *polytricum commune* pour s'en faire un lit et se préserver ainsi du froid pendant la nuit. Les pauvres, dans quelques contrées de la France, font des sommiers de mousse qui ont plusieurs avantages sur les paillasses. Les souris, les puces et les punaises n'y séjournent pas comme dans la paille. On choisit la mousse la plus douce, la plus longue, aux mois d'août et de septembre; on la fait sécher à l'ombre; on la bat sur des claies pour en détacher toute la terre. Ces couchettes rustiques, qui tiennent lieu de matelas aux gens de la campagne, et qu'on bat de temps en temps pour leur rendre leur première épaisseur, peuvent durer au moins vingt ans. Le sommeil, qui fuit si souvent les lits de plume et de duvet préparés par le luxe et la mollesse, s'abat avec délices sur la mousse, qu'il arrose du suc le plus pur de ses pavots.

Non-seulement j'ai fait faire des coussins de mousse pour placer sous des membres blessés, mais j'ai encore employé cette substance, à défaut d'autre, pour servir de remplissage dans le traitement des fractures. Quand on ne peut trouver ce que l'on désire, il faut savoir se servir de ce que l'on trouve. Je fus appelé, dans le cours de mes visites à la campagne, chez un indigent habitant une chaumière isolée, et dont le fils âgé de douze ans venait de tomber du haut d'un arbre et de se fracturer complétement la jambe droite à sa partie moyenne. Je n'avais à ma disposition ni linge ni attelles. Après la réduction de la fracture, des morceaux de bois de la grosseur du petit doigt, rangés à côté les uns des autres, fixés à leurs extrémités au moyen d'une ficelle, garnis ensuite de mousse au-dedans, appliqués autour du membre et maintenus par deux jarretières de laine, composèrent tout l'appareil. Je n'en employai pas d'autre pendant les trente jours que dura le traitement, et le malade guérit tout aussi bien et sans autant de gêne qu'avec le bandage classique.

Lorsque, dans certains cas, le poids des cataplasmes incommode le malade, comme, par exemple, dans les inflammations des viscères abdominaux, je remplace ces derniers avec la mousse, que j'imbibe de décoction émolliente, et que je fais arroser de temps en temps.

J'ai vu, chez un campagnard âgé de cinquante ans environ, un ulcère très-douloureux, calleux, enflammé, occupant, à la partie interne et moyenne de la jambe gauche, une étendue d'environ 5 centimètres, et contre lequel on avait inutilement employé divers moyens pendant plusieurs années, guérir dans l'espace d'un été en lui faisant recevoir l'eau tombant d'une fontaine, et en le recouvrant de mousse continuellement humectée de cette même eau. La douche était de la durée de deux heures chaque jour.

MOUSSE DE CORSE ou Varec helmintiocorton.

Ce fucus croît sur les côtes de l'île de Corse, sur celles de Sardaigne et de la Méditerranée. La substance que l'on trouve chez les pharmaciens, sous

le nom de *mousse de Corse*, ne contient, tout au plus, qu'un tiers de *fucus helminthocorton;* le reste se compose, suivant Decandolle, d'environ vingt-cinq espèces d'algues [parmi lesquelles domine le *gigartinia helminthocorton* (Lamk). On y trouve encore les *fucus purpureus* et *plumosus*, la *corallina officinalis*, la *conferva saniculata*, etc.]. Ce mélange, qu'il ne faut pas confondre avec la coralline blanche (*corallina officinalis*), dont les propriétés sont presque nulles, a une odeur saumâtre et désagréable.

Description. — Le *fucus helminthocorton*, qui domine dans la mousse de mer, a pour base une petite callosité épaisse et dure d'où s'élèvent plusieurs tiges grêles, cylindriques, presque capillaires, longues de 3 à 5 centimètres, entremêlées les unes dans les autres, d'une consistance cornée, d'un jaune pâle, quelquefois d'un gris rougeâtre ou un peu violet ; se divisant en trois ou quatre rameaux redressés, simples, alternes, presque sétacés ; quelquefois se ramifiant en une dichotomie irrégulière, finement aiguë au sommet.

Parties usitées.— Toute la plante.

Récolte. — On fait la récolte de la mousse de mer en raclant les rochers maritimes, sur lesquels elle croît.

Propriétés chimiques. — La mousse de Corse a une odeur de marécage à l'état frais, et une odeur d'éponge à l'état sec ; sa saveur est amère, salée et nauséabonde. — Selon une analyse de Bouvier (1), elle contient, sur 1,000 parties, 600 de gélatine, 110 de fibres végétales, du sulfate de chaux; du muriate de soude, du carbonate de chaux, du phosphate de chaux, des parties de fer, de silice, de magnésie. Gaultier de Claubry (2) y a constaté la présence de l'iode.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, de 6 à 15 gr. pour 150 à 200 gr. d'eau bouillante ou de lait.
Gelée (64 de décoction concentrée sur 16 de sucre, 16 de vin et 1 de colle), de 40 à 100 gr.
Sirop (1 sur 2 d'eau tiède et 6 de sucre), de 30 à 100 gr., en potion.
Poudre, de 1 à 8 gr., en électuaire ou dans du lait, du vin, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction dans l'eau ou le lait, en lavement, de 30 à 60 gr.

La mousse de mer, dont l'emploi comme vermifuge est très-ancien, fut surtout préconisée en 1775 par Dimo Stephano Poli (3); elle est maintenant connue de toutes les mères comme le moyen le plus doux et le plus approprié aux organes digestifs des enfants, pour tuer les vers lombrics. On peut en faire usage dans les fièvres vermineuses, lors même qu'il y a irritation de l'estomac ou des intestins.

Napoléon, lors de son exil à Sainte-Hélène, fit connaître à ses médecins l'usage tout à fait populaire, en Corse, de la mousse de mer contre les squirrhes et le cancer non ulcéré. Faar dit en avoir obtenu des résultats satisfaisants dans les dégénérescences squirrheuses des glandes; il l'administre en décoction (32 gr. pour 1 kilogr. d'eau), à la dose de 3 ou 4 verres par jour. L'effet favorable du médicament est indiqué par la coloration en vert des excréments, qui sont accompagnés d'une quantité notable de lymphe coagulable. Malgré le peu de confiance qu'inspirent de telles assertions, il serait bon de répéter ces essais. Entre le sceptique et le désolant anatomopathologiste, qui abandonne ses malades, et le thérapeutiste qui les console et tâche de les guérir, lors même qu'ils sont regardés comme incurables, il n'y a point à balancer pour le choix. Le premier voit toujours dans le malade des lésions organiques telles que le cadavre les lui a montrées, sans songer que ces résultats des progrès du mal n'ont pas toujours existé, et qu'il eût peut-être été possible de les prévenir; le second ne se fait pas illusion sur la nature de la maladie, mais il remplit avec prudence les indications qui se présentent, agit toujours, tente tous les moyens possibles,

(1) *Annales de chimie*, 1791, t. X, p. 83.
(2) *Annales de chimie*, t. XCIII, p. 75.
(3) *Voyage en Grèce.*

et réussit quelquefois : *In desperatis satius est anceps remedium, quam nullum* (Celse).

Il est à croire que c'est à l'iode qu'elle doit la propriété fondante dont nous venons de parler.

MOUTARDE NOIRE. Sinapis nigra. L.

Sinapi rapifolio. C. Bauh. — *Sinapi sativum prius.* Dod. — *Sinapi primum.* Matth. — *Sinapi vulgare.* J. Bauh., Ger. — *Sinapi.* Pharm.

Crucifères. — Brassicées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

La moutarde est une plante connue depuis longtemps, qu'on rencontre partout dans les terrains incultes, arides, pierreux, aux environs des maisons et des chemins, dans les champs cultivés, etc. On la cultive pour l'usage culinaire.

Description. — Racine un peu épaisse, blanchâtre, presque droite. — Tiges dressées, rameuses, cylindriques, glauques et glabres, hautes de 75 centimètres à 1 mètre. — Feuilles grandes, sessiles, glabres, un peu épaisses, les supérieures lancéolées, aiguës, alternes. — Fleurs jaunes, cruciformes, petites, pédonculées, en longues grappes terminales (juillet-août). — Calice à quatre folioles caduques. — Corolle à quatre pétales en croix. — Six étamines tétradynames. — Un style. — Un stigmate de forme globuleuse. — Fruits : siliques glabres, tétragones, alternes, dressées et appliquées contre la tige. — Semences brunes, globuleuses, comprimées.

Parties usitées. — La semence.

[**Culture.** — En terre douce, légère, un peu fraîche, bien ameublie et légèrement fumée; on la sème clair et à la volée au printemps; on bine et on sarcle.]

Toute la graine de moutarde que l'on trouve dans le commerce provient de la culture. Cette culture est très-facile et très-productive. On la sème vers la fin de mars et on la récolte vers la fin d'août.

Récolte. — Cette semence vient de Strasbourg et de la Picardie. La meilleure est celle qui est piquante, chaude et amère au goût, pesante, grosse et rouge. La graine de la moutarde sauvage, sanve, sénevé ou sandre, qui est noire, lisse, plus petite, y est souvent mêlée. La farine de moutarde doit être pure et fraîchement moulue. On la falsifie, surtout chez les épiciers, soit avec de la farine de graine de lin, soit avec du son, de la sciure de bois, etc. On reconnaît facilement la véritable farine de moutarde au développement instantané de l'huile volatile, lorsqu'on la délaie dans un peu d'eau à 30 ou 40 degrés (les yeux exposés immédiatement au-dessus de la farine reçoivent une impression telle qu'il n'est pas permis d'en douter); on la distinguera aussi à sa couleur jaune verdâtre, mêlée de points rouges noirâtres, et à son toucher beaucoup moins onctueux que celui de la farine de graine de lin. (Si on y mélangeait des farines de froment avariées, l'iode, par sa réaction caractéristique, indiquerait cette falsification.)

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La semence de moutarde est d'une odeur assez forte quand on l'écrase, et d'une saveur âcre et piquante. En poudre, elle est jaune, grasse, à odeur volatile fugace. Elle est composée de : huile fixe douce, albumine végétale, myrosine, myronate de potasse, sucre, matière gommeuse, matière colorante, matière grasse, nacrée, *sinapisine*, matière verte particulière, quelques sels.

(La *sinapisine* de Simon est en cristaux blancs, brillants, micacés, volatils, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles, insoluble dans les acides et les alcalis.

La *myrosine* est une substance analogue à l'albumine végétale ou à l'émulsine des amandes amères. On l'obtient en épuisant la moutarde par l'eau, évaporant à une basse température et précipitant par l'alcool.

On s'étonnera peut-être que parmi tous ces corps nous n'ayons pas encore cité le principe âcre et volatil par lequel la moutarde est si remarquable. En réalité, il n'existe pas tout formé dans les graines.)

La présence de l'eau est indispensable à la formation de cette huile volatile. Il s'établit une réaction entre les éléments de l'eau et quelques-uns des principes de la graine, dont le résultat principal est la production de l'huile volatile de moutarde. (C'est la myrosine qui produit cette essence en réagissant, en présence de l'eau froide ou tiède, sur l'acide myronique du myronate de potasse, lequel contient tous les éléments de l'huile volatile.) La température de l'eau a une influence marquée sur cette produc-

tion. Elle ne se forme pas dans l'eau bouillante. Passé 60 degrés, la quantité d'huile diminue et elle cesse même de se faire à 75 degrés. — L'alcool, les acides et les alcalis mettent obstacle à sa production : c'est pourquoi il faut éviter de faire des sinapismes avec du vinaigre (1), et avoir soin de délayer la moutarde d'un pédiluve avec de l'eau froide quelque temps avant d'y ajouter l'eau chaude. — On a proposé d'exprimer la moutarde pour en retirer l'huile grasse, afin de la rendre plus active.

[L'essence de moutarde peut être considérée comme un sulfocyanure de sulfure d'allyl, en effet :

$$\underbrace{C^2\,Az\,S}_{\text{Sulfocyanogène.}} + \underbrace{C^6\,H^5 + S}_{\text{Allyl. Soufre.}} = \underbrace{C^8\,H^5\,S^2\,Az}_{\substack{\text{Essence}\\ \text{de moutarde.}}}$$

Traitée par le potassium, l'essence de moutarde perd 1 équivalent de sulfocyanogène, et elle est transformée en sulfure d'allyl ou essence d'ail.

$$\underbrace{C^8\,H^5\,S^2\,Az + K}_{\substack{\text{Essence}\\ \text{de}\\ \text{moutarde.}}} = \underbrace{C^2\,Az\,SK}_{\substack{\text{Sulfocyanure}\\ \text{de}\\ \text{potassium.}}} + \underbrace{C^4\,H^5\,S}_{\substack{\text{Sulfure d'allyl}\\ \text{ou}\\ \text{essence d'ail.}}}$$

Combinée avec l'ammoniaque, l'essence de moutarde forme une base organique nommée *thiosinnamine*.

$$\underbrace{C^8\,H^5\,Az\,S^2}_{\substack{\text{Essence}\\ \text{de moutarde.}}} + \underbrace{H^3\,Az}_{\text{Ammoniaque.}} = \underbrace{C^8\,H^8\,Az^2\,S^2}_{\text{Thiosinnamine.}}$$

Cette thiosinnamine, traitée par l'oxyde de plomb, produit la sinnamine $= C^8H^7Az^2O$; enfin, l'essence de moutarde, désulfurée par l'oxyde de plomb hydraté, produit du sulfure de plomb et une troisième base, la *sinapoline* $= C^{14}H^{12}Az^2S^2$.]

L'huile grasse de moutarde, qui constitue environ les 23 centièmes de la graine, est d'une couleur ambrée et d'une saveur très-douce. L'action de l'air sur cette huile n'est pas aussi énergique que sur celle d'olive. Julia de Fontenelle en a conservé pendant deux ans dans un flacon qui n'était rempli qu'aux deux tiers, sans se rancir. Par les plus grands froids de 1808, dit cet auteur, l'huile de moutarde ne s'est point figée, mais seulement épaissie et décolorée, ce qui la rend précieuse pour l'horlogerie. Elle est soluble dans 4 parties d'éther et 1,000 d'alcool. Unie à la soude caustique, elle donne un savon ferme et d'une couleur jaunâtre.

La farine de moutarde délayée dans une petite quantité d'eau froide ou chaude, a la propriété de détruire l'odeur du musc, du camphre et des gommes-résines fétides, comme le fait la pâte d'amandes amères, qui atteint parfaitement le but. Des bouteilles qui avaient servi à l'essence de térébenthine, de menthe, de lavande, à la créosote, à la teinture d'assa-fœtida, etc., ont été rendues propres et sans odeur, en y introduisant de la farine de moutarde sur laquelle on versait une petite quantité d'eau froide ou tiède, en agitant fortement la bouteille pendant quelques instants et en lavant à grande eau.

On connaît le condiment vulgairement connu sous le nom de *moutarde*, que l'on sert sur nos tables comme assaisonnement. Ce condiment peut être utile aux personnes faibles et lymphatiques, à celles qui vivent d'aliments grossiers et réfractaires à l'action de l'estomac; mais il est nuisible aux hommes robustes, sanguins, pléthoriques, aux jeunes gens jouissant d'une bonne santé, aux tempéraments secs et nerveux.

[La bonne moutarde de table est faite avec la fleur de moutarde noire, du vinaigre, du curcuma, du gingembre, du girofle, de la cannelle, de l'ail, de l'estragon ou d'autres aromates.]

Les feuilles vertes de moutarde sont un excellent fourrage pour les bestiaux et surtout pour les vaches.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Semence concassée ou en poudre, 8 à 15 gr., en potion ou dans 300 gr. de lait.
Graines entières, un peu ramollies dans l'eau, 15 à 20 gr.
Vin ou bière (15 à 30 gr. pour 1 kilogramme du véhicule), 30 à 100 gr., suivant l'effet qu'on veut produire.
Huile fixe douce, 30 à 60 gr.
Huile volatile, 5 à 20 centigr., en potion.
A L'EXTÉRIEUR. — Poudre, soit seule, soit mêlée à la farine de graine de lin, avec suffisante

(1) Les anciens savaient que le vinaigre diminue l'activité de la moutarde. Aëtius dit : *Sed et hoc noscendum est : si in aceto maceretur sinapi, inefficacius redditur, acetum enim sinapis vim discutit.*

quantité d'eau, 30 à 200 gr., pour pédiluve, manuluve, lavements, etc.
Pommade (poudre avec axonge, huile, etc.), en frictions, topique.
Huile fixe, en liniment.
Eau distillée, en frictions.
(Eau distillée alcoolique, en applications.)
Huile volatile, dans l'alcool comme rubéfiant et vésicant, 1 partie sur 10 ou 20 d'alcool à 66° C.
Sinapisme liquide à la glycérine (Grimault) : glycérine, 12 gr.; amidon, 10 gr.; essence de moutarde, 10 gouttes.

On vend en Angleterre, sous le nom de *sinapine tissue*, un papier vésicant, probablement imbibé d'une solution d'huile volatile dans un véhicule qui en empêche l'évaporation. Il suffit de tremper le papier dans l'eau tiède et de l'appliquer sur le point à rubéfier. L'effet est le même que celui du sinapisme.

Pommade rubéfiante (Van den Corput) : axonge, 30 gr.; essence de moutarde, 2 gr.
Mélange rubéfiant pour mettre dans un bain à 30 degrés de très-courte durée (Reveil) :

	Adultes.	Enfants.
Essence de moutarde..	10 grammes.	4 grammes.
Alcool à 85 degrés....	200 —	100 —
Lessive des savonniers.	2 gouttes.	1 goutte.
Emulsionnez et ajoutez:		
Eau.....	250 litres.	100 litres.

La semence de moutarde noire est excitante, antiscorbutique. A petite dose, elle relève le ton et l'action des viscères, et convient contre l'anorexie par atonie, l'hypochondrie, la chlorose, la cachexie; à dose plus élevée, elle excite tous les organes, l'estomac, le poumon, les reins, et peut être utile dans les engorgements atoniques, les hydropisies, certains catarrhes chroniques, la paralysie et surtout les affections scorbutiques. A haute dose, elle est vomitive. En graine, prise entière, elle a été vantée dans quelques affections dyspepsiques avec constipation, les fièvres intermittentes, etc. Pulvérisée et appliquée sur la peau, elle produit la rubéfaction et la vésication; on l'emploie ainsi journellement comme un puissant révulsif.

La thérapeutique rurale trouve dans la moutarde un de ses médicaments les plus actifs. La graine de cette plante peut remplacer tous les autres antiscorbutiques. Je l'ai employée seule, dans un cas de scorbut très-grave, chez un enfant de quatorze ans, que de M. Bavre, maire du village de Parenty, me présenta au printemps de 1842. Cet enfant, appartenant à une famille indigente, avait des hémorrhagies nasales continuelles et très-abondantes, les gencives engorgées et saignantes, le corps couvert de taches de purpura, d'ecchymoses, la face jaune et bouffie, le pouls faible et les pieds œdématiés. Désirant satisfaire à l'indication la plus pressante, celle de modérer les hémorrhagies, je fis administrer à ce malade une forte décoction d'écorce de chêne par demi-tasses fréquemment répétées. L'écoulement du sang diminua de moitié environ dans l'espace de cinq jours; mais il fallait attaquer le scorbut. Je préparai, à cet effet, la bière sinapisée, que je fis prendre à la dose de quatre à cinq onces par jour. L'amélioration se manifesta dès les premiers jours. Les taches scorbutiques s'effacèrent graduellement, les hémorrhagies s'éloignèrent et cessèrent enfin, et, au bout de quarante à cinquante jours de l'usage du médicament, l'enfant fut complétement rétabli.

Ray rapporte que, pendant le siége de La Rochelle, la moutarde, pulvérisée et mêlée dans du vin blanc, sauva la vie à un grand nombre de malheureux atteints de scorbut. Cet auteur dit avoir vu des ulcères infects de la bouche, et autres symptômes de cette affection, disparaître par ce seul moyen employé tant à l'intérieur qu'en gargarisme.

Callisen (1) a traité la fièvre putride avec un succès aussi prompt qu'inespéré, au moyen de la moutarde en poudre administrée d'heure en heure à la dose d'un gros (4 gr.), aussitôt qu'il se manifestait de la débilité et de l'abattement. Ainsi, la gastro-entérite de Broussais, traitée en France par les sangsues et les antiphlogistiques avec plus ou moins d'avantages, guérissait en Danemark par l'usage de la moutarde à grande dose.

Savy, de Lodève (2), employa la moutarde avec succès dans une épidémie de fièvre putride maligne qui avait beaucoup de rapport avec celle dans

(1) *Acta reg. Soc. med.* Hafniencis, t. I, p. 364.
(2) *Annales cliniques de Montpellier*, mai 1816, t. XL.

laquelle le médecin danois en avait retiré un effet avantageux. C'était après les vomitifs, lorsque l'adynamie, s'alliant avec l'ataxie, menaçait les jours du malade, que Savy la mettait en usage. La dose ordinaire était une demi-once (15 gr.), pulvérisée en décoction sur une pinte et demie d'eau (750 gr.). On en prenait une demi-tasse à café de demi-heure en demi-heure.

Sur le grand nombre de malades chez lesquels il a employé ce traitement, quatre fois seulement son attente a été trompée; encore, chez l'un de ces malades, qui mourut le dix-huitième jour, une phthisie parvenue à son second degré paraît-elle avoir eu beaucoup de part à cette terminaison.

Dans une épidémie de fièvre mucoso-putride-vermineuse qui régna chez les habitants des marais de Coulogne, près de Calais, durant l'automne de 1822, j'ai employé avec le plus grand succès la décoction de moutarde faite à vase clos. A l'aide de cette médication, des vers lombricoïdes nombreux étaient expulsés, la langue, couverte d'un enduit muqueux et noirâtre, se nettoyait, le pouls se développait, la diarrhée diminuait peu à peu et les forces se rétablissaient promptement. J'ai pu par ce moyen, aussi économique que simple, traiter les indigents atteints de l'épidémie.

L'usage de la moutarde contre les fièvres intermittentes était connu des anciens, ainsi qu'on peut le voir dans Dioscoride. Bergius administrait la graine entière de cette plante à la dose de quatre à cinq cuillerées par jour pendant l'apyrexie. Cullen la prescrivait aussi de cette manière dans les fièvres, les angines graves, le rhumatisme chronique. Boerhaave donnait aussi la semence entière de moutarde dans les mêmes fièvres quartes et quotidiennes automnales, et administrait aussi l'huile douce de cette semence à la dose de deux onces (64 gram.), comme purgative. Julia-Fontenelle (1) a administré cette huile comme anthelminthique, et elle lui a paru remplacer très-bien l'huile de ricin à la même dose que cette dernière. Je l'ai employée avec le même avantage. C'est une bonne acquisition pour la médecine des pauvres.

J'ai eu l'occasion d'employer la semence de moutarde entière dans deux cas de fièvres automnales intermittentes chez des sujets lymphatiques et exempts d'irritation gastro-intestinale. L'un avait une fièvre quarte et l'autre une fièvre double-tierce. Tous les deux avaient eu la fièvre tierce le printemps précédent. Je leur fis prendre, dans l'apyrexie, une cuillerée à café de semence de moutarde entière d'heure en heure, ainsi que l'indique Gilibert. Les accès allèrent en diminuant chez celui qui était atteint de fièvre double-tierce, et cessèrent complétement le cinquième jour. Celui qui avait la fièvre quarte éprouva une diminution notable dans l'intensité des paroxysmes; mais, malgré la continuation de l'usage de la moutarde, il ne put guérir. J'eus recours alors au vin concentré d'absinthe et d'écorce de saule, avec addition de 18 gr. de cendre de genêt par litre de bon vin blanc. Après huit jours de l'emploi de ce vin, que le malade prenait à la dose de 120 gr. chaque jour, dans l'apyrexie, la fièvre disparut, l'appétit et les forces se rétablirent. Je fis continuer pendant quinze jours le vin de saule et d'absinthe sans y joindre la cendre de genêt.

Plusieurs auteurs ont vanté la moutarde dans l'hydropisie. On cite même des faits qui tendent à faire croire qu'elle a fait disparaître l'ascite. Marie de Saint-Ursin (2) conseille, à l'exemple de Mead, contre l'hydropisie, une cuillerée à bouche de moutarde non broyée, le matin à jeun et le soir, et par-dessus, un verre de décoction de sommités de genêt vert. (Voyez l'art. Genêt a balai, p. 429). Van Rhyn (3) a mis en usage avec succès contre

(1) *Journal de chimie médicale*, 1825, t. I, p. 130.
(2) *Manuel populaire de santé*, p. 400.
(3) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1850.

l'œdème, l'ascite ou l'anasarque, consécutifs aux fièvres intermittentes, la moutarde noire concassée, à la dose de 50 gr., bouillie une minute dans un litre de petit-lait, et passée, à prendre par verres dans la journée. Cette décoction ne trouble pas les voies digestives; elle agit seulement avec une grande énergie sur la sécrétion urinaire, et dissipe en peu de jours les collections et les infiltrations séreuses les plus prononcées. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'autant qu'il n'existe aucun symptôme inflammatoire. — Voici une infusion stimulante et diurétique analogue à celle de Van Rhyn, et dont j'ai eu beaucoup à me louer : parties égales de graine de moutarde pilée et de racine de raifort, 124 gr.; écorce de citron, 31 gr.; eau, 2 kilogr.; faites infuser pendant vingt heures dans un vase bien couvert. Dose : une tasse trois ou quatre fois par jour dans la cachexie paludéenne, l'anasarque, l'albuminurie chronique, la paralysie, etc.

Plusieurs auteurs ont préconisé la moutarde contre diverses autres maladies. Swediaur prescrivait contre la paralysie un bol composé de 2 gr. de semence de moutarde, de 40 centigr. de celle de carvi, et de suffisante quantité de sirop de gingembre ou d'écorce d'orange. Le malade prenait ce bol deux fois par jour.

Une cuillerée à bouche de graine de moutarde entière agit comme laxatif. Elle convient, ainsi administrée, dans les constipations dépendant de l'inertie des intestins, chez les hypocondriaques, les paralytiques, les vieillards, toutes les fois que rien n'en contre-indique l'usage. En poudre, à la dose d'une cuillerée à bouche dans un verre d'eau, elle est vomitive et agit avec promptitude, ce qui peut la rendre fort utile à la campagne, où, dans un cas pressant, le malade peut succomber en attendant l'émétique ou l'ipécacuanha de la ville voisine.

Mais si la moutarde peut être utile chez les personnes lymphatiques, décolorées, affaiblies par la misère ou de longues maladies, on se gardera bien de l'administrer aux sujets secs, nerveux, irritables, disposés aux congestions sanguines, à une irritation locale ou générale.

La farine de moutarde peut être employée en gargarisme dans l'angine œdémateuse. J'en ai retiré de grands avantages dans les angines tonsillaires manifestées plutôt par le gonflement que par la douleur et l'inflammation. Je la fais délayer dans l'eau et le miel, et je donne à ce gargarisme un degré de force proportionné à l'état local. Macartan (1), qui a le premier indiqué ce moyen (2), employait la moutarde blanche. Parmi les cas nombreux d'angine tonsillaire où j'ai mis la moutarde en usage, le suivant m'a paru devoir être rapporté. Fabre, forgeron à Calais, âgé de vingt-trois ans, constitution délicate, corps frêle, teint pâle, atteint d'angine depuis trois jours, était dans l'état suivant, lorsque, le 17 janvier 1813, il me fit appeler : impossibilité presque absolue de la déglutition, gonflement très-considérable des amygdales, luette tuméfiée et très-allongée, sans grande douleur ni rougeur des parties malades; respiration gênée par le volume de ces parties et les mucosités très-épaisses qui remplissent l'arrière-bouche, et que le malade ne pouvait expulser; voix étouffée, et ne pouvant articuler qu'avec beaucoup de peine quelques mots; face décolorée et par instant bleuâtre; douleurs compressives aux tempes; léger gonflement sous le menton. Peu d'instants après mon arrivée, difficulté plus grande de respirer, impossibilité de parler et d'avaler, agitation extrême, pouls petit, intermittent et vite, menace

(1) *Journal général de médecine*, décembre 1812, p. 338.

(2) Je me trompe, cette priorité appartient à Rivière, ainsi que le constate l'observation suivante, remarquable par la prompte efficacité de la moutarde : *Mulier quædam afflicta est tonsillarum inflammatione gravissima, quum brevi secuta est exulcerationum dolore intenso : celebrata venæ sectione, et gargarismis ex oxicrato per biduum frustra usurpatis, sequenti curata est intrà unum diem : semen sinapi, dragm. 1. acet. rosar. et sacchar. alb. an. un. c. III, f. gargarisma.* (Lazar. River., observ. 76, cent. 4.)

de suffocation. (Pédiluve très-chaud; ventouses sèches entre les épaules et sous les clavicules.) Comme il y a dans la maison de la moutarde délayée, j'en imbibe une petite bande de linge roulée et fixée à l'extrémité d'un petit morceau de bois que j'introduis à diverses reprises et avec peine dans l'arrière-bouche, en ayant soin d'appliquer particulièrement ce collutoire sur la luette, qui est considérablement tuméfiée, pâle, œdémateuse, et produit la sensation d'un corps étranger. Après la troisième introduction de la moutarde, la salivation et l'expulsion de mucosités épaisses se manifestent, la luette se contracte un peu et diminue de volume. Je continue le même moyen pendant une demi-heure; la sécrétion muqueuse et la salivation augmentent, le dégorgement est tel que la respiration devient en très-peu de temps beaucoup moins gênée, l'agitation moins grande, le pouls plus développé et plus régulier. Je fais préparer un gargarisme composé d'une once de semence de moutarde noire, de huit onces (250 gr.) d'eau et de suffisante quantité de miel. Le malade se gargarise très-fréquemment, et éprouve chaque fois, par la sécrétion de mucosités abondantes, un soulagement marqué. (Lavement purgatif avec sulfate de soude et le miel de mercuriale; pédiluve sinapisé, laine autour du cou.)

Le lendemain (quatrième jour de la maladie), la luette est diminuée de moitié, la respiration est beaucoup plus facile. Les amygdales, beaucoup moins volumineuses, sont plus rouges et plus douloureuses. Le gonflement extérieur est à peine sensible; le pouls est fébrile. (Continuation des mêmes moyens.)

Le cinquième jour, la douleur des amygdales est augmentée par le contact de la moutarde, l'excrétion muqueuse est nulle. Le gargarisme sinapisé est remplacé par celui de décoction de racine de guimauve miellé, quatre onces (125 gr.); nitrate de potasse, un gros (4 gr.); sinapisme au cou.

Les sixième et septième jours, diminution graduelle des symptômes, résolution évidente de l'engorgement uvulaire et tonsillaire, déglutition beaucoup plus facile. Le neuvième jour, le malade entre en convalescence.

Les SINAPISMES, ou cataplasmes de farine de moutarde délayée dans l'eau ou le vinaigre, suivant l'effet plus ou moins énergique que l'on veut obtenir, s'appliquent sur différentes parties du corps pour produire la rubéfaction. Ce n'est qu'au bout d'une ou deux heures que la peau se colore, et, plus tard encore, que l'épiderme se détache par écailles. Les phénomènes produits par l'application sur la peau de la farine de moutarde ont quelque chose de particulier. A la fréquence du pouls, à la production d'une sorte de fièvre instantanée, résultat ordinaire de toute irritation externe intense, se joint un trouble nerveux et une agitation tellement marquée que certains sujets très-irritables ne peuvent endurer cette application que pendant quelques minutes. Les malades ne peuvent guère supporter plus de trois quarts d'heure un sinapisme préparé avec la semence récente de moutarde et l'eau, à moins que la sensibilité ne soit diminuée par la nature de la maladie.

(L'école italienne se fait de l'action des sinapismes une idée bien différente de celle admise parmi nous. L'irritation locale se trouve reléguée au second plan; l'action dynamique, qu'elle considère comme hyposthénisante ou antiphlogistique, occupe le premier. La sédation secondaire du pouls, l'affaissement du système musculaire, et la valeur des sinapismes volants, suffisent à cette école pour expliquer sa théorie).

D'après des expériences de Trousseau et Blanc (1), 1° l'action de la moutarde nouvelle et récemment pulvérisée est plus prompte que celle de l'ancienne; mais au bout de quelques minutes elle est la même, et les deux parties sur lesquelles on l'a appliquée simultanément sont également rubéfiées.

(1) *Archives générales de médecine*, septembre 1830, p. 74.

2° Les sinapismes préparés à l'eau chaude paraissent d'abord agir avec plus de violence; mais au bout de dix minutes la douleur est également cuisante avec l'eau froide, et les résultats sont les mêmes. 3° Le vinaigre affaiblit tellement l'action de la moutarde, que le sinapisme préparé à l'eau simple détermine au bout de dix minutes une cuisson aussi violente que celui qui est préparé avec le vinaigre au bout de cinquante minutes. Le vinaigre chaud n'a pas plus d'action, ainsi que l'acide acétique concentré étendu d'une pareille quantité d'eau, et même l'acide acétique concentré pur, dont l'effet est plus lent qu'avec la moutarde mêlée à l'eau simple. Cependant, l'acide acétique appliqué avec de la sciure de bois produit un effet presque instantané, et qui diffère de celui qui résulte des cataplasmes de moutarde, ce qui prouve que celle-ci détruit l'action de cet acide. 4° Lorsqu'on lève le sinapisme, l'impression de l'air fait cesser la douleur; mais une cuisson douloureuse se fait bientôt sentir, dure plusieurs heures et quelquefois des jours entiers. Quand l'application a été prolongée, elle détermine des ampoules qui se forment lentement et les unes après les autres. Le sinapisme bien préparé ne doit pas rester plus de quarante à cinquante minutes : il y a de graves inconvénients à le maintenir pendant une heure ou plus, comme on le conseille généralement. Trousseau et Blanc (1) citent l'exemple d'une jeune dame qui, à la suite de convulsions, eut les pieds et les mains couverts de sinapismes que l'on maintint en place pendant trois heures, et dont l'action, quoique peu douloureuse d'abord, fut si vive, qu'au bout de quelque temps il se détacha plusieurs eschares (2). Il est donc prudent de ne jamais laisser les sinapismes appliqués plus d'une heure, quand ils sont préparés à l'eau avec la farine de moutarde sans mélange et récemment broyée. Cette règle est sujette à de nombreuses exceptions. « En général, dit Deslandes (3), plus la peau est fine, délicate, vivante, plus la sinapisation est facile. Ainsi l'effet des sinapismes est, toutes choses égales d'ailleurs, plus rapide, plus intense chez les enfants que chez les vieillards, chez les femmes que chez les hommes, sur des membres pleins de vie que lorsqu'ils sont insensibles et glacés, sur les parties fines de la peau que sur celles dont l'épiderme est épais, calleux. Cependant, et malgré ces données, on ne peut prévoir que très-imparfaitement l'effet qu'aura un sinapisme. Il ne faudra qu'un quart d'heure chez un sujet pour que la rubéfaction ait lieu, tandis qu'il faudra deux, trois et même six fois plus de temps chez un autre sujet qui cependant paraît être dans des conditions analogues. On ne peut donc prescrire d'une manière absolue le temps que doit durer l'application d'un sinapisme. A quoi donc reconnaître qu'il faut la faire cesser? Ce n'est pas à la rougeur de la peau, car, le plus souvent, ce n'est que postérieurement à l'enlèvement du cataplasme que la rubéfaction se montre. Ce ne peut donc être qu'à la douleur, à l'irritation locale qu'il cause; aussi, ai-je l'habitude de dire : « Vous retirerez les sinapismes quand le malade les aura suffisamment sentis. » Cependant, j'en conviens, cette indication est extrêmement vague : le sinapisme, suivant la manière de sentir du malade et celle de juger des assistants, sera retiré ou trop tôt ou trop tard, et on sera exposé à voir l'effet aller au delà

(1) *Archives générales de médecine*, septembre 1830, p. 74.

(2) Pour remédier aux accidents déterminés par l'application prolongée des sinapismes, Trousseau et Blanc conseillent le liniment suivant : Onguent populeum, 15 grammes; extraits de belladone, de stramonium et de jusquiame, de chaque 30 centigrammes. On enduit un linge d'une couche légère de cette pommade et on l'applique sur la partie malade. Ils ont aussi employé avec avantage des cataplasmes composés de feuilles de belladone, de jusquiame et de stramonium, de chaque 8 grammes, bouillies dans 1 kilogramme d'eau jusqu'à réduction de 500 grammes. On mêle cette décoction avec suffisante quantité de mie de pain ou de farine de graine de lin. Lorsque de larges surfaces sont excoriées, il faut diminuer les doses, de crainte de produire des symptômes d'empoisonnement par l'absorption du principe narcotico-âcre de ces plantes.

(3) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XIV, p. 626.

ou rester en deçà de celui qu'on voulait obtenir. Mais les inconvénients sont plus à craindre encore, lorsqu'on prescrit d'une manière absolue la durée de l'application. Mieux vaut donc encore s'en rapporter aux sensations du malade pour la limiter. »

Les sinapismes s'emploient tantôt pour produire une excitation générale, comme dans l'apoplexie, la paralysie, les affections comateuses, les fièvres typhoïdes, etc., tantôt pour opérer une dérivation ou pour rappeler à l'extérieur une affection aiguë ou chronique, telles que la goutte, le rhumatisme, les dartres, l'érysipèle, les exanthèmes, une inflammation ou une irritation quelconque portée sur un organe intérieur (1). On s'en sert aussi pour enlever une douleur circonscrite, comme dans la pleurodynie, la pleurésie (après avoir employé, dans ce dernier cas surtout, les moyens antiphlogistiques indiqués), dans quelques névralgies chroniques, la sciatique, le rhumatisme chronique, etc. Trélat a guéri la colique métallique en les appliquant sur les membres.

Cormack (2), d'après Paterson, considérant l'irritation des mamelles comme un des moyens les plus efficaces et les plus rapides pour ramener la menstruation, a appliqué le sinapisme avec succès sur ces parties pour remplir cette indication. A ce moyen il associe l'emploi des vêtements chauds autour du tronc et des membres, et le bain de siége chaud renouvelé toutes les douze heures. Il faut choisir, pour l'application des sinapismes, le moment où la congestion mensuelle semble s'opérer vers les ovaires. — On guérit promptement la crépitation douloureuse des tendons au moyen de simples sinapismes. Deux hommes atteints de cette affection se sont présentés dans le service de Nélaton (3). Chez l'un d'eux, le mal avait son siége dans la gaîne du long extenseur du pouce, chez l'autre, dans une bourse séreuse développée accidentellement au niveau d'une ancienne fracture de l'avant-bras. Ces deux malades ont été traités par de simples sinapismes, et bien que la crépitation durât depuis quatre à six jours, elle a cédé comme par enchantement à l'action rubéfiante de ces topiques.

On peut faire des semi-sinapismes en saupoudrant les cataplasmes de farine de graine de lin avec celle de semence de moutarde. J'emploie avec avantage une pâte composée de moutarde noire ou blanche et de figues

(1) Dans les maladies inflammatoires et dans les fièvres, il faut bien se garder d'employer les sinapismes ou les pédiluves sinapisés, lorsqu'il existe une réaction fébrile, une sorte d'angioténie générale, de pléthore, d'orgasme ou d'éréthisme; ils augmenteraient ces symptômes, produiraient de l'agitation, du délire et autres accidents. On abuse communément de ce puissant moyen, soit comme stimulant général, soit comme révulsif. Dans le premier cas, le malade doit se trouver dans cet état de relâchement de toutes les fonctions qui caractérise l'atonie, l'adynamie; dans le second, pour opérer une sorte de métastase, diminuer ou faire cesser une concentration morbide, une irritation ou une phlegmasie, il faut que tout le reste de l'organisme ne participe en rien de l'irritation; qu'il soit, au contraire, dans des conditions tout à fait opposées; sinon, l'action stimulante s'exerçant au profit de l'organe malade, tous les symptômes s'exaspèrent au lieu de céder. Un exemple rendra cette vérité pratique plus patente : Le petit garçon de Mme Cornille (de Boulogne), âgé de six ans, d'une constitution frêle, d'un naturel irascible, ayant été atteint plusieurs fois de bronchites assez intenses, est pris le 3 avril 1847 de toux violente et presque continuelle avec fièvre, sentiment de strangulation, oppression; ces symptômes augmentent vers le soir, au point de faire craindre un catarrhe suffocant. La rougeole régnant généralement, on considère ces symptômes comme précurseurs de cette maladie et comme pouvant aussi, par leur intensité, s'opposer à l'éruption. Dans l'intention de favoriser cette dernière, des bains de jambes sinapisés sont employés à diverses reprises dans la nuit, et chaque fois les symptômes s'exaspèrent et présentent enfin un danger imminent. Je suis appelé le 4 au matin; je fais appliquer six sangsues à l'angle formé par les articulations sterno-claviculaires. Le sang coule abondamment pendant deux heures; la toux diminue et se dissipe ensuite presque entièrement, ainsi que l'oppression; l'éruption paraît spontanément, et la rougeole suit sans complication sa marche ordinaire. Une irritation phlegmasique intense appelait à elle le mouvement inflammatoire qui devait se porter à la périphérie du corps : il a suffi de la combattre pour rendre à ce mouvement sa tendance normale, sans le secours des révulsifs.

(2) *Associat. med. journ.*, 1853, et *Bulletin de thérapeutique*, t. XLVII, p. 89.

(3) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, janvier 1854.

grasses pilées ensemble dans un mortier. Cette pâte est rubéfiante et résolutive : elle convient, étendue sur de la filasse, contre la sciatique, la pleurodynie et les points de côté, *loco dolenti ;* le catarrhe pulmonaire chronique, la coqueluche, l'angine, appliquée sur la poitrine, entre les épaules ou au cou; les tumeurs scrofuleuses, les abcès froids, etc. Cette pâte, que l'on peut rendre plus ou moins active en augmentant ou en diminuant la quantité de moutarde, convient encore pour opérer une révulsion modérée, et s'opposer, en l'appliquant à la plante des pieds, surtout chez les enfants, aux congestions vers la tête ou la poitrine. J'ai guéri ainsi, chez une dame de quarante ans, un coryza chronique qui pendant six mois avait résisté aux moyens ordinaires. Je faisais envelopper les pieds alternativement chaque soir, pendant un mois, avec la pâte sinapisée et un chausson de flanelle recouvert de taffetas gommé. Le sinapisme appliqué entre les épaules peut aussi agir efficacement contre le coryza.

Dans deux cas fort graves de choléra épidémique, Rodet, chirurgien en chef désigné de l'Antiquaille de Lyon (1), a fait usage avec un succès complet de larges cataplasmes de farine de graine de lin, saupoudrés de farine de moutarde, que l'on a appliqués successivement sur le ventre et sur la poitrine, sur les membres supérieurs et inférieurs. La chaleur n'a pas tardé à reparaître aux extrémités, en même temps que les accidents diminuaient d'intensité du côté des organes digestifs.

On peut rendre l'emplâtre de poix de Bourgogne plus ou moins rubéfiant, en y incorporant une plus ou moins grande quantité de poudre de semence de moutarde. — J'ai vu employer à la campagne, comme maturatif et résolutif, un cataplasme composé de feuilles de sureau pilées et d'une plus ou moins grande quantité de farine de moutarde, suivant l'effet plus ou moins énergique que l'on veut produire. Ce cataplasme convient dans les abcès froids, les engorgements œdémateux ou glanduleux.

Les pédiluves et les manuluves sinapisés, qu'on prépare en délayant 200 à 500 gr. de farine de moutarde récente dans de l'eau bien chaude, agissent, comme révulsifs, de la même manière, et sont employés dans les mêmes circonstances que les sinapismes. Ces pédiluves ont été mis en usage avec succès par Vanden-Broeck, médecin principal de l'armée belge, au rapport de Herpain, médecin-adjoint à Mons (2), contre les fièvres intermittentes. Une demi-heure avant le retour présumé de l'accès, on administre au malade, convenablement couvert et assis dans un fauteuil placé près du lit, un bain de pieds à la température de 40° à 50° Réaumur (environ 50° centigrades en moyenne), préparé un quart d'heure d'avance, et contenant 40 à 80 gr. de farine de moutarde. On ajoute une quantité nouvelle d'eau chaude au fur et à mesure que le bain se refroidit, et de façon qu'il se maintienne au degré de chaleur qui vient d'être fixé approximativement. Cette règle générale doit être modifiée selon la susceptibilité des individus. Ce bain doit durer jusqu'au moment de l'accès, c'est-à-dire une demi-heure environ. Alors, rougeur érythémateuse et calorification assez prononcée aux pieds et au bas des jambes; pouls large, accéléré; face quelquefois colorée, le plus souvent sans modification de couleur, rarement pâle; fatigue et tendance au sommeil. Les pieds sont soigneusement essuyés, le malade entre ensuite dans un lit préalablement bassiné, une légère transpiration se manifeste pendant quelque temps, après quoi tous ces phénomènes disparaissent pour être remplacés par une apyrexie complète. Sur 89 hommes traités de la sorte, l'accès ne s'est point reproduit après le bain de pieds chez 60; 14 ont eu un second accès, 15 en ont eu encore plusieurs. La réapparition constante des accès malgré les bains a été très-rare, et s'est produite seulement

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1848, t. XIX, p. 609.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1854, p. 541.

chez des hommes qui se trouvaient dans des conditions exceptionnelles, appréciables comme causes de non-réussite.

J'ai employé avec succès le bain général sinapisé (1 à 2 kilogr. de poudre de moutarde pour un bain, suivant l'intensité des symptômes) dans le choléra asiatique. Dans un cas observé à Calais en 1832, chez une femme de trente-cinq ans, et où l'algidité et l'anéantissement de la circulation à la périphérie étaient extrêmes, la réaction fut si forte que je dus immédiatement pratiquer au bras une saignée copieuse. Une abondante transpiration, favorisée par la vapeur de l'alcool reçue au moyen d'une lampe placée dans une baignoire couverte, acheva de dissiper les symptômes cholériques. Le rétablissement fut prompt. Gaujon, médecin à Clermont (1), cite deux exemples de guérison de choléra sporadique par l'emploi des bains entiers de moutarde (1 kil. par baignoire) et des aspirations d'éther à l'aide d'un flacon placé sous le nez des malades. (Mesnet (2), pour obtenir cette réaction, a été obligé de joindre à l'action déjà stimulante du bain des frictions faites avec énergie pendant le bain même. Trousseau (3) se loue des bains généraux sinapisés dans le choléra infantilis.)

Frank recommande un mélange composé de farine de moutarde, d'huile d'amandes douces et de suc de citron, pour faire disparaître promptement les ecchymoses. On peut l'employer aussi contre les engelures. On en frictionne légèrement la partie malade une ou deux fois par jour. On trouve dans la *Médecine aisée* de Leclerc (4) un liniment analogue contre les taches scorbutiques ; il est ainsi composé : poudre de moutarde et huile d'amandes amères, de chaque 15 gr. ; suc de citron en suffisante quantité pour en faire un liniment. On a employé le vin de moutarde en collutoire dans les paralysies de la langue, dans l'engorgement chronique des amygdales ou des glandes salivaires.

Fauré (5) a proposé, pour lotion irritante ou comme rubéfiant agissant à l'instant même, la solution de l'huile essentielle de moutarde dans l'alcool (1 partie sur 10 d'alcool). L'action de ce rubéfiant est à la fois plus prompte, plus certaine, et peut être mieux appréciée que celle du sinapisme fait avec la farine de moutarde : 4 gr. de cette huile mêlés à un demi-litre d'eau forment un révulsif aussi sûr que puissant, qui a réussi là où les autres révulsifs étaient sans effet. On peut l'employer sous forme de frictions dans la paralysie, l'anaphrodisie, et dans tous les cas où une puissante excitation est nécessaire. Dans les affections rhumatismales, on peut faire emploi en liniment d'une pommade rubéfiante composée de 2 gr. d'essence de moutarde et de 45 gr. d'axonge. On a aussi conseillé cette huile par gouttes dans des potions excitantes. On emploie avec succès contre la gale une pâte faite avec 30 gr. de moutarde en poudre et suffisante quantité d'huile d'olive. On se frictionne une fois, rarement deux, le corps et les extrémités avec cette préparation. Ce moyen m'a réussi plusieurs fois; il occasionne d'abord une rubéfaction à la peau, mais qui ne tarde pas à se dissiper. L'eau distillée de moutarde, proposée par Julia-Fontenelle, convient mieux pour lotions antipsoriques. Dioscoride avait déjà indiqué la moutarde délayée dans le vinaigre comme un remède efficace contre les impétigos et les gales invétérées. Peyrilh conseille cette graine en topique dans le traitement de la teigne. Tissot l'employait en décoction dans les engelures, et Thode (6) contre les douleurs arthritiques.

Le suc des feuilles fraîches de moutarde, seul ou étendu dans l'eau miel-

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1847, t. XVIII, p. 554.
(2) *Archives générales de médecine*, 1866, t. VII, p. 141.
(3) *Union médicale*, 3e trimestre 1862.
(4) Paris, 1732.
(5) *Journal de pharmacie*, 1831, t. XVII, p. 643.
(6) *Coll. Hauniencis*, t. I, p. 285.

lée, convient en gargarisme dans les affections scorbutiques des gencives, la stomacace, l'engorgement chronique des amygdales, etc.

MOUTARDE BLANCHE, MOUTARDE ANGLAISE, Sénevé blanc, Moutardin. — *Sinapis alba*, L. — *Sinapis apii folio*, C. Bauh., Tourn. *Sinapis sativum alterum.* — *Sinapi album.* Germ. — Cette espèce de moutarde croît dans les champs cultivés. Elle est commune dans les environs de Paris.

Description. — Tige moins élevée. — Feuilles plus lobées. — Siliques hérissées de poils, étalées et terminées par une corne longue et ensiforme. — Semences sphériques, jaunâtres, luisantes, lisses, plus grosses de moitié que celles de la moutarde noire.

Propriétés physiques et chimiques. — Ces semences sont âcres, d'une odeur nulle quand elles sont entières, très-piquantes quand on les pulvérise avec l'eau et le vinaigre. Elles diffèrent de la moutarde noire en ce qu'elles contiennent la sulfosinapisine, matière découverte par Henry et Garot. La *sulfosinapisine* (que, par contraction, Berzélius nomme *sinapine*) est amère, avec arrière-goût de moutarde, inodore, cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. (Ce corps contient : carbone, 57.92; hydrogène, 7.79; azote, 4.9; oxygène, 19.68; et soufre, 9.65.) — La moutarde blanche ne fournit pas d'huile volatile; mais il s'y développe dans certaines circonstances un principe âcre fixe, qui n'y préexiste pas plus que l'huile âcre dans la moutarde noire, et qui se forme dans les mêmes circonstances. (Le principe âcre fixe est un liquide onctueux, de couleur rougeâtre, inodore, mais offrant au goût une amertume âcre. Il contient du soufre. Faure établit que le même corps se forme en petite quantité, quand la moutarde noire est traitée par l'eau. L'*érucine* est un autre principe trouvé par F. Simon, et qui se sépare du corps précédent au bout de quelques jours.) — La graine entière communique au vin blanc une saveur et une odeur désagréables, mais faibles, et le rend visqueux. Quand elle est concassée, le vin prend un goût très-piquant.

On la cultive en Angleterre pour l'usage de la table, de préférence à la moutarde noire.

Tout ce que nous venons de dire sur la moutarde noire peut se rapporter à la moutarde blanche. Seulement, celle-ci a été particulièrement vantée contre les maladies atoniques de l'estomac. Elle jouit d'une réputation populaire qui en a fait répandre, je ne dirai pas l'usage, mais l'abus. Administrée sans discernement, elle a donné lieu à des accidents graves, surtout lorsque, prenant une gastrite pour une débilité d'estomac, on a, malgré ses mauvais effets, persisté à la mettre en contact avec une membrane irritée ou phlogosée. Employée à propos, elle peut, comme la moutarde noire, rendre de grands services à la thérapeutique.

Vers le milieu du siècle dernier, on avait, dit Cullen, introduit à Edimbourg l'usage de cette semence, prise entière à la dose d'une cuillerée à bouche. Cette substance, dit-il, stimule le canal intestinal et agit ordinairement à la manière des laxatifs, ou tout au moins entretient la régularité des évacuations alvines, et augmente parfois le cours des urines. Macartan (1) a présenté cette semence comme vomitive, sialagogue, etc., et la conseille dans le rhumatisme, les fièvres intermittentes, les angines graves. John Taylor entreprit un voyage en 1826 dans le seul but de faire connaître les bienfaits de ce médicament, qu'il avait employé avec succès pour se guérir d'une affection des voies digestives ayant jusque-là résisté à tous les moyens qui lui avaient été conseillés. Turner-Cooke dit en avoir obtenu des résultats surprenants dans une foule de maladies, surtout dans la gastro-entérite et l'hépatite, soit aiguë, soit chronique. « Il est évident, disent Trousseau et Pidoux, que cette graine purge à la dose de 15 à 30 gr. On la donne non concassée, à jeun ou le soir, au moment où les malades se mettent au lit. On peut encore, sans inconvénient, l'administrer au commencement du repas. La dose, qui varie d'ailleurs suivant chaque individu, doit toujours être telle qu'elle sollicite une ou deux évacuations faciles dans la journée. Cette

(1) *Journal général de médecine*, t. XXXIV, p. 72.

espèce de purgation, qui ne cause aucune colique, est surtout utile à ceux qui sont habituellement constipés, et dont les digestions sont en même temps laborieuses. C'est au médecin qu'il appartient de juger si cette paresse des fonctions digestives ne tient pas à une phlegmasie, auquel cas l'usage de la graine de moutarde blanche ne serait pas indiqué. »

(Reste à savoir si cette graine agit par sa présence comme corps étranger dans l'intestin, ou si son épisperme corné permet le dégagement d'un peu d'huile volatile, qui jouerait le rôle d'un excitant des fibres circulaires. — Les grains sont rendus dans les selles avec leur aspect. Elles ne subissent donc pas l'action digestive, et conséquemment peuvent être considérés comme des corps étrangers. Pour m'assurer du second point, j'en ai fait macérer dans de l'eau tiède, et au bout d'une heure, l'eau avait acquis une saveur assez piquante. La graine de moutarde blanche agit donc et comme corps étranger et comme excitant spécial.)

J'ai employé avec succès la moutarde blanche, ainsi administrée, contre la constipation qui accompagne la chlorose. C'est le moyen qui m'a le mieux réussi dans ce cas : il combat en même temps la débilité des voies digestives et les flatuosités qui fatiguent les chlorotiques.

Le vin ou la bière de moutarde blanche m'a réussi dans l'anasarque et l'œdème exempts d'irritation phlegmasique des voies digestives. Je m'en suis bien trouvé aussi dans les cachexies qui suivent les fièvres intermittentes automnales et dans les catarrhes chroniques, surtout dans celui de la vessie, quand il y a engouement de matières muqueuses s'opposant mécaniquement à l'émission des urines, sans irritation active.

(En Angleterre, on fait assez fréquemment usage de la poudre des graines de moutarde blanche, comme émétique, à la dose d'une cuillerée à café à celle d'une cuillerée à potage dans une pinte d'eau. C'est un vomitif toujours facile à se procurer, et rendant d'énormes services dans les empoisonnements, etc.).

Macartan se servait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de la farine de moutarde blanche en gargarisme contre les angines tonsillaires. On l'emploie de la manière suivante : farine de moutarde blanche et gomme arabique, de chaque 2 gr.; infusion de fleurs de sureau, 280 gr.; mêlez, pour gargarisme. Par ce moyen, d'abondantes mucosités et des portions membraniformes se détachent, le dégorgement et la résolution s'opèrent. L'expérience a démontré que les gargarismes alcalins ou astringents sont préférables aux émollients et aux mucilagineux, que la médecine expectante se contente d'employer en pareil cas. On sait combien l'application du caustique même a eu de succès dans les angines. C'est un point de pratique sur lequel il ne reste plus aucun doute.

MOUTARDE SAUVAGE. *Sanve sinapis arvensis*, L. — Très-abondante dans nos moissons, où elle forme, par l'épanouissement de ses fleurs, un magnifique tapis jaune.

Description. — Plante velue. — Siliques allongées, trois fois plus longues que la corne terminale, horizontales multangulaires, glabres, renflées. — Semences très-petites, tenant le milieu par la grosseur entre les deux précédentes, analogues de forme avec celles de la moutarde noire, qui en contient une certaine quantité dans le commerce.

Mêmes propriétés chimiques et thérapeutiques, mais à un plus faible degré.

MUGUET ou LIS DES VALLÉES. Convallaria maialis. L.

Lilium convallium album. C. Bauh., Tourn. — *Lilium convallium flore albo.* Park.

Muguet de mai, — muguet des bois, — lis de mai.

Asparagées. — Liliacées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

Cette plante vivace vient spontanément dans les bois, dans les lieux ombragés. Elle est très-commune et très-connue; on en a obtenu par la culture des variétés à fleurs roses et à fleurs doubles.

Description. — Hampe grêle, striée, haute de 15 à 20 centimètres et portant à son sommet une douzaine de petites fleurs suspendues à un léger pédoncule.— Feuilles au nombre de deux, radicales, amplexicaules, ovales-lancéolées.— Fleurs blanches, pédonculées, en forme de grelot, alternes, dirigées toutes du même côté (avril-mai). — Calice pétaloïde à six dents.— Six étamines insérées à la base du limbe. — Un style. — Trois stigmates. — Fruit : baie sphérique, tacheté avant sa maturité, puis rouge quand il est mûr, à trois loges monospermes.

Parties usitées. — Les rhizômes, les fleurs et les baies.

[**Culture.**— Le muguet de mai, dont on connaît deux variétés, l'une à fleurs doubles, l'autre à fleurs rouge clair, demande une terre fraîche, et ombragée ; on le multiplie de rejetons ou de racines, et au besoin de graines semées en place.]

Récolte.— On récolte les fleurs au moment où elles s'ouvrent ; la racine en toute saison ; à l'état de dessiccation la fleur a perdu son odeur, mais elle a conservé sa saveur. Cette plante est difficile à préparer; il faut séparer les pétales et les sécher à l'étuve.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur des fleurs de muguet a quelque rapport avec celle de la fleur d'oranger; elles ont alors une saveur âcre, amère et nauséeuse qu'elles communiquent à leur infusion aqueuse. (Le parfum de ces fleurs peut être pris par l'alcool et la glycérine, qui constituent alors d'agréables cosmétiques.) La racine et les baies sont également âcres, d'une amertume intense. (Stan. Martin (1) a analysé les fleurs et y a trouvé: un alcaloïde, sous forme de poudre, la *maïaline;* un acide particulier, l'acide *maïalique;* une huile essentielle, un principe colorant jaune, de la cire, du mucilage, de l'extractif, de la fibre végétale.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion des fleurs fraîches, de 8 à 20 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), de 15 à 50 gr., en potion.
Sirop (1 sur 2 d'eau et 4 de sucre), de 30 à 60 gr., en potion.
Extrait alcoolique des fleurs, 2 gr., en pilules.
Poudre des baies, 2 à 16 gr. (antiépileptique).

On regarde les fleurs du muguet comme antispasmodiques. On les a employées dans la migraine, les convulsions, l'épilepsie, etc.

On a attribué à cette plante une vertu émético-cathartique. C'est surtout la racine que l'on désigne comme possédant la faculté de faire vomir ou de purger, selon la dose à laquelle on l'administre. Mossdorf dit qu'un 1/2 gros (2 gr.) de ses fleurs suffit pour purger fortement. Prises fraîches, à la dose de 1 gr. 50 centigr. mêlées et broyées avec un peu de miel, elles m'ont produit cinq selles abondantes et avec coliques assez vives, mais peu durables. Je prenais une grande tasse de bouillon de veau après chaque évacuation. J'en ai administré 2 gr. 25 centigr. à un cultivateur robuste, âgé de trente-six ans, atteint d'une fièvre intermittente automnale : il en est résulté huit selles dont trois abondantes et trois petites avec épreintes, coliques, nausées et même efforts de vomissement. Ce purgatif, bien étudié dans ses effets, n'est point à négliger. Je n'ai point expérimenté la racine, qui est, dit-on, émético-cathartique.

Suivant J.-H. Schulze, qui l'a essayé sur lui-même et sur d'autres, l'ex-

(1) *Bulletin de thérapeutique*, août 1865.

trait spiritueux des fleurs est amer et purgatif (1) à la dose d'un demi-gros (2 gr.). Wauters a proposé cet extrait comme succédané de la scammonée. Peyrilhe, Cartheuser et Klein l'avaient indiqué comme pouvant être substitué à l'aloès. Senckenberg père et fils (2) ont préconisé les baies de muguet de mai dans l'épilepsie idiopathique; après avoir purgé le malade, ils lui donnaient depuis 1 jusqu'à 4 grammes de poudre de baies de muguet, avec l'eau vineuse des fleurs ou avec l'eau distillée simple. Ils la donnaient aussi dans les fièvres intermittentes, ainsi que dans d'autres maladies.

(Pulvérisées après dessiccation, les fleurs sont sternutatoires, propriété qu'elles doivent probablement à l'acide maïalique libre).

Cette poudre, prise comme du tabac, a réellement calmé des douleurs de tête invétérées, et a guéri des fluxions chroniques des yeux et des oreilles, des vertiges succédant à la suppression du mucus nasal, etc., en faisant rendre beaucoup de sérosités par les narines.

MURIER NOIR. Morus nigra. L.

Morées. Fam. nat. — Monoécie tétrandrie. L.

Cet arbre, originaire de la Perse, et, selon quelques auteurs, primitivement apporté de la Chine, est naturalisé dans les provinces méridionales de l'Europe et cultivé en France. Il produit ses fruits en juillet et août.

[**Parties usitées.** — L'écorce de la racine, les feuilles, les fruits.

Récolte. — L'écorce de la racine doit être recueillie avant la maturité des fruits ; les fruits sont récoltés un peu avant leur complète maturité lorsqu'ils perdent leur couleur brune rougeâtre pour en prendre une noire.

Culture. — Quoique très-rustique, le mûrier préfère une exposition abritée et un peu ombragée, un terrain meuble et substantiel ; on le propage de marcottes, de graines ou de boutures ; on transplante les jeunes pieds lorsqu'ils sont assez forts ; la taille se borne à enlever le bois mort et à éclaircir les rameaux trop touffus.

Propriétés physiques et chimiques. — L'écorce du mûrier est riche en fibres, les fruits sont mucilagineux, acides et sucrés ; ils renferment de la pectine, de l'acide pectique, de l'acide tartrique et du sucre ; on les mélange souvent frauduleusement ou on vend à leur place les fruits du *rubus fructicosus*, L., ou ronce, que l'on nomme *mûre des haies;* ceux-ci sont plus petits, moins acides, plus mucilagineux, et au lieu d'être des soroses comme la mûre, ce sont de petites baies noirâtres réunies sur un réceptacle commun.]

Les mûres ou fruits du mûrier sont rafraîchissantes, acidulées et très-agréables. On en prépare des boissons qui conviennent dans les fièvres inflammatoires, les inflammations internes, etc. Le sirop de mûres est vulgairement employé dans les inflammations de la gorge et de la bouche, en gargarisme.

L'écorce de la racine du mûrier, d'une saveur amère et âcre, a été préconisée comme anthelminthique et purgative dès le temps de Dioscoride. On l'a même employée contre le ver solitaire. Sennert, Mercurialis, Andry (3), Desbois de Rochefort et d'autres auteurs, l'ont recommandée contre les lombrics et le tænia. Lieutaud dit que cette dernière vertu n'est pas bien constatée. Cependant un médecin de campagne instruit et habile praticien, Dufour, de Bourthes, m'a dit avoir fait rendre, en 1802, un tænia long de douze à quinze mètres chez une femme de quarante-cinq ans, au moyen d'une demi-once (15 gr.) de racine de mûrier bouillie pendant une demi-

(1) *Diss. de lilio convallio.* Halæ, 1742.
(2) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1851, p. 646.
(3) *Génération des vers*, p. 172.

heure dans huit onces d'eau. La malade prenait cette décoction chaque matin en deux fois, à une demi-heure d'intervalle. Le quatrième jour, elle rendit le ver, après avoir eu trois évacuations précédées de coliques. Comme il n'est pas aussi facile de se procurer la racine de grenadier (à laquelle on substitue frauduleusement d'autres racines) que celle de mûrier, il serait utile de vérifier, par de nouveaux essais, la propriété ténifuge de cette dernière.

On doit récolter l'écorce de la racine de mûrier avant la maturité des mûres. Elle se donne en décoction ou en infusion à la dose de 5 à 15 gr., et en poudre à celle de 2 à 4 gr. dans un liquide ou en électuaire.

(Citons, à cause de l'emploi de ses feuilles dans l'alimentation des vers à soie, le mûrier blanc, *M. alba.*)

MYRTE. Myrtus communis. L.

Myrtus latifolia. C. Bauh.

Myrte commun.

Myrticées. — Myrtées. Fam. nat. — Icosandrie monogynie. L.

Le myrte, non moins célèbre que le laurier chez les anciens, servait à couronner les amants heureux. Originaire d'Afrique, il croît en Espagne, dans le midi de la France, et est cultivé comme arbrisseau d'agrément.

Description. — Racine ligneuse, peu profonde. — Tiges rameuses, hautes de 1 à 2 mètres et même quelquefois plus. — Feuilles opposées, luisantes, d'un vert gai, odorantes, persistantes. — Fleurs blanches, axillaires, pédonculées, solitaires (juin-juillet-août). — Calice globuleux, à cinq dents. — Corolle à cinq pétales. — Etamines nombreuses. — Fruit : baie ovalaire, noire, triloculaire, renfermant de petites graines dures et blanches.

Parties usitées. — Les feuilles et les fruits.

Récolte.— Les feuilles sont apportées sèches du Midi. Les baies doivent être choisies récentes, assez grosses, bien sèches, noires, d'un goût astringent.

[**Culture.** — Terre franche, légère, et mieux de bruyère ; exposition chaude ; on le propage de graines ou de boutures, on le rentre l'hiver.]

Propriétés physiques et chimiques. — Le myrte fournit une huile essentielle qui jouit de propriétés excitantes énergiques. — On préparait avec cette plante un extrait nommé *myrtelle ;* ses feuilles et ses fleurs distillées donnent une eau appelée *eau d'ange*, tant elle était estimée. D'après Dioscoride, on préparait par ébullition une sorte de vin appelé *myrtedanum*, avec les rameaux chargés de feuilles et de fruits de cet arbrisseau. — Dans quelques lieux de la Grèce, de l'Italie et de la Provence, les feuilles de myrte servent pour le tannage des cuirs.

Toutes les parties de cette plante sont astringentes et aromatiques. Vanté outre mesure par les anciens et presque entièrement oublié comme plante médicinale par les modernes, cet arbrisseau ne mérite ni les éloges prodigués par les premiers, ni le dédain des derniers. « L'huile volatile aromatique que fournissent toutes ses parties, le principe astringent que décèle le mélange du sulfate de fer avec son infusion, qu'il noircit, annoncent, dit Loiseleur-Deslongchamps, des propriétés excitantes et astringentes dont on pourrait tirer parti, si tant d'autres moyens ne s'offraient pour remplir les mêmes indications (1). » Dioscoride et Pline le recommandaient contre la débilité des voies digestives, la diarrhée, les flueurs blanches, les hémorrhagies, et à l'extérieur, dans le relâchement des gencives, la chute du rectum, etc.

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXV, p. 141.

Garidel (1) donne la composition d'une liqueur huileuse dont il exagère la vertu : Prenez, baies de myrte bien mûres, un peu desséchées sur l'arbuste, une ou deux poignées; pilez-les dans un mortier, mettez-les dans un pot de terre neuf avec un peu d'eau-de-vie. Au bout de sept à huit jours, passez avec expression, vous aurez un suc huileux propre à raffermir certains organes relâchés. Le myrte, consacré à Vénus, n'offre, quoi qu'en dise Garidel, qu'une ressource bien illusoire pour effacer les traces ineffaçables du culte de cette déesse.

Nulla superabilis arte
Læsa pudicitia est, deperit illa semel.
(Ovide, *Epist.*)

MYRTE BATARD, MYRTE DE BRABANT, MYRTE DES PAYS FROIDS, PIMENT AQUATIQUE, PIMENT ROYAL (*Myrica gale*, L. Rhus; *Myrtifolia belgica*, C. Bauh.; *Elæagus cordi*, Lob.; *Myrtus brabantica*, Tourn.).

Myricées. Fam. nat. — Dioécie tétrandrie. L.

Le myrte bâtard croît dans les lieux marécageux et incultes de l'Europe septentrionale. On le trouve dans les marais des Planets à Saint-Léger, aux environs de Versailles, dans les marais du Cériset, de Montfort, etc., et dans beaucoup d'autres parties de la France.

Description. — Racine fibreuse. — Tige rameuse, grêle, d'environ 80 centimètres de hauteur. — Feuilles spatulées, alternes, oblongues, dentées, d'un vert brun, étroites à la base, larges et arrondies au sommet. — Fleurs jaunes, disposées sur des chatons ovales, sessiles, à écailles luisantes, en forme de croissant : les fleurs mâles ayant quatre étamines à anthères ovales et didymes; les fleurs femelles ayant un ovaire supérieur à deux styles, grêles, à stigmate simple.— Fruit : baie arrondie, noire, à une semence.

Cette plante, d'une odeur forte, aromatique, d'une saveur amère, passe pour tonique, excitante, vermifuge et antipsorique. Elle paraît contenir beaucoup de camphre; ses feuilles et ses jeunes pousses sont parsemées de petits points qui, selon Peyrilhe, ont beaucoup d'analogie avec la cire. On prétend que ses fruits fournissent, par la décoction dans l'eau, une huile concrète semblable à la cire qu'on obtient de l'arbre à cire (*myrica cerifera*, L.). Gilibert la recommande aux praticiens. Son odeur forte, dit-il, a autant d'énergie que plusieurs autres plantes tant recommandées. Peyrilhe lui supposait aussi de grandes vertus. Cette plante, dit Bodart, est du nombre de celles qui pourraient être multipliées, en s'appliquant à la propager dans les sites où nous la trouvons spontanée.

NARCISSE DES PRÉS. Narcissus pseudo-narcissus. L.

Narcissus sylvestris luteus. Dod. — *Narcissus luteus montanus.* Lob. *Bulbocodium vulgatius.* C. Bauh. — *Narcissus sylvaticus.* Tourn. *Narcissus sylvestris.* Lam. — *Narcissus major.* Loisel.

Narcisse sauvage, — aïaut, — aillaud, — faux narcisse, — porillon, — fleur de coucou, campane jaune, — gringande, — aliez, — clochette des bois, — jeannette, herbe à la Vierge.

Amaryllidées. — Narcissées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

On trouve le narcisse sauvage partout, dans les bois, dans les prés, où il montre de bonne heure ses jolies fleurs.

Description. — Racine bulbeuse à oignon oblong et luisant. — Tige : hampe d'environ 30 centimètres. — Feuilles radicales, allongées, lisses, vertes, peu nombreuses. — Fleurs grandes, solitaires, penchées sur la hampe, d'un jaune soufré, ren-

(2) *Histoire des plantes de la Provence*, 1723.

fermées, avant leur développement, dans une spathe persistante, s'ouvrant sur le côté (mars-avril). — Périanthe tubuleux, divisé en deux limbes, l'extérieur à six languettes jaunâtres, l'intérieur campanulé, frangé, formant une sorte de couronne d'un beau jaune. — Six étamines plus courtes que la couronne. — Un style un peu plus long à stigmate trifide. — Fruit : capsule subglobuleuse, trigone.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs et les racines.

Culture. — On ne la cultive que dans les jardins botaniques ou d'agrément ; elle est très-rustique ; on la multiplie par division des caïeux, elle croît dans tous les sols.

Récolte. — Les bulbes se récoltent en tout temps, les fleurs quand elles sont épanouies. Lorsque la dessiccation a été négligée, que la plante a été récoltée par un temps de pluie, elles deviennent alors verdâtres. On verra plus bas que ces deux états leur donnent des propriétés différentes, également utiles.

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs de narcisse des prés ont une odeur faible et une saveur peu déterminée. — Les bulbes ont une saveur amère et âcre. — Les fleurs contiennent, suivant Carpentier (1), de l'acide gallique, du tannin, du mucilage, de l'extractif, de la résine, du muriate de chaux, du ligneux.— Caventou en a retiré une matière grasse odorante, une matière colorante jaune, de la gomme et de la fibre végétale.— Cette plante, analysée par Jourdain, de Binche (2), lui a fourni un principe particulier, la *narcitine* ou *narcissine*, qu'il regarde comme le principe actif. Ce produit est blanc, suave, transparent, soluble dans l'eau, l'alcool et le vinaigre, déliquescent. D'après Jourdain, les squames desséchées du bulbe contiennent presque la moitié de leur poids de narcitine. La fleur en contient en moindre proportion ; la hampe, avant le développement de la fleur, en contient beaucoup ; elle n'en renferme plus dès qu'elle commence à se flétrir ; il en est de même des feuilles. Le contraire a lieu pour les bulbes. On obtient des fleurs de narcisse des prés une laque jaune.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des fleurs sèches (1 à 2 gr. pour 125 gr. d'eau), par cuillerées dans la coqueluche.
Poudre des feuilles et des fleurs, de 1 à 2 gr.
Racine en poudre, de 2 à 8 gr., comme purgative et vomitive.
Sirop (1 de fleurs fraîches sur 2 d'eau et 4 de sucre), de 5 à 30 gr.
Extrait (1 de fleurs sèches sur 6 d'alcool à 60 degrés ; 1 kilogr. de fleurs sèches donne 200 gr. d'extrait), de 5 centigr. à 1 gr., en pilules, potions, etc.
Oxymel, une cuillerée à café trois ou quatre fois par jour, comme expectorant, sédatif.

Le bulbe, les feuilles et les fleurs de narcisse des prés ont été regardés comme vomitifs et antispasmodiques. On les a proposés contre la coqueluche, l'asthme, les fièvres intermittentes, la toux convulsive, diverses affections nerveuses, etc., soit à la dose altérante ou nauséabonde, soit à dose vomitive.

La propriété vomitive de cette plante n'explique pas tous les effets que l'on en obtient. Tout porte à croire que la narcitine est un principe sédatif ayant quelque analogie avec ceux des plantes vireuses. Le narcisse endort les nerfs, dit Plutarque (3). Pline prétend que le mot narcisse vient du grec ναρκη (engourdissement), parce que l'odeur de ses fleurs porte à l'assoupissement ceux qui les respirent. L'extrait de cette plante, à la dose de 8 à 12 gr., est un poison qui, suivant Orfila, agit spécialement sur le système nerveux et sur la membrane interne de l'estomac, dont il détermine l'inflammation, lors même qu'il est appliqué sur des plaies ou sur le tissu cellulaire d'un membre. Cet empoisonnement réclame le même traitement que celui qui est produit par la CHÉLIDOINE.

La propriété vomitive du bulbe de cette plante était connue des anciens. « Sa racine cuite, dit Dioscoride, mangée ou prise en breuvage, provoque à vomir. »

(1) *Bulletin de pharmacie*, t. III, p. 128.
(2) *Encyclopédie des sciences médicales*, septembre 1839.
(3) *Propos de table*, quest. I.

Loiseleur-Deslongchamps a provoqué d'abondants vomissements avec le bulbe de cette plante réduit en poudre et administré à la dose de 24 à 48 grains (1 gr. 20 centigr. à 2 gr. 40 centigr.). Les fleurs ont produit le même effet, mais à dose un peu plus élevée; il a fallu en faire avaler 2 à 4 gr. en suspension dans un véhicule édulcoré. Le même médecin a encore reconnu à cette plante une propriété narcotique et antispasmodique, et l'a donnée avec succès dans la coqueluche, la dysenterie, etc.

Armet et Waltecamps, de Valenciennes (1), regardent les fleurs pulvérisées de narcisse sauvage comme un bon émétique à la dose de 1 gr. à 1 gr. 50 centigr. Lejeune, de Verviers (2), dit avoir vu presque constamment 1 gramme de cette poudre délayé dans 300 grammes d'eau avec 30 grammes de sirop d'écorce d'orange donné par cuillerées d'heure en heure, produire le vomissement. D'un autre côté, les docteurs Loiseleur-Deslongchamps et Marquis ont donné, dans l'espace de six à huit heures, depuis 2 gr. 50 centigr. jusqu'à 8 et même 12 gr. de fleurs de narcisse pulvérisées à trente et un malades, et sept seulement ont eu un, deux ou tout au plus trois vomissements; les autres n'ont rien éprouvé de semblable. Cette différence dans les résultats paraît provenir, suivant les deux auteurs que nous venons de citer, de la manière dont la dessiccation des fleurs est faite. Ainsi, lorsque cette dessiccation a lieu rapidement, les fleurs restent d'un beau jaune, et elles ne sont que très-rarement émétiques. Lorsqu'elles ont été récoltées par un temps de pluie, ou que l'atmosphère, constamment humide pendant quelques jours, n'a pas permis de les dessécher promptement, ou enfin, lorsqu'on y a mis peu de soins, elles passent alors facilement au jaune verdâtre, et, dans ce cas, elles agissent beaucoup plus souvent comme émétiques. «Nous avons encore cru remarquer, disent les mêmes auteurs, que l'eau bouillante développait beaucoup leur propriété émétique, et que toutes choses égales d'ailleurs, la décoction de vingt ou trente fleurs de narcisse, prise même refroidie, provoquait plus fréquemment le vomissement qu'une quantité pareille de fleurs prises réduites en poudre. La décoction dans l'eau nous a paru tellement développer la propriété émétique des fleurs de narcisse des prés, que celles-ci fournissent à peu près le quart de leur poids d'extrait; trois à quatre grains de ce dernier ont fréquemment excité des vomissements chez plusieurs malades, et ces trois à quatre grains ne correspondaient cependant qu'à douze et seize grains de fleurs en nature, quantité avec laquelle nous n'avons jamais vu vomir un seul malade.» Loiseleur-Deslongchamps a employé les fleurs de narcisse des prés pulvérisées comme fébrifuges sur dix-huit malades atteints de fièvres intermittentes diverses, et comme antidysentériques sur treize malades. Dans le premier cas, treize malades ont été guéris radicalement; dans le second, neuf ont vu leur maladie se dissiper promptement. Ces fleurs pulvérisées étaient administrées à la dose de 4 à 8 gr., délayées avec suffisante quantité d'eau sucrée et aromatisée. Dans les cas de fièvre, cette dose a été donnée en quatre fois, de deux heures en deux heures, avant le paroxysme. Elle a été prise par fractions, en vingt-quatre heures, dans les cas de diarrhée et de dysenterie. C'est à la vertu narcotique du narcisse, connue des anciens, mais oubliée, que paraissent dus les bons effets dans les fièvres et les dysenteries, où l'opium, comme on le sait, réussit souvent. Cependant on peut admettre, à l'égard de la dysenterie et des catarrhes, une action spéciale de cette plante analogue à celle de l'ipécacuanha sur les membranes muqueuses.

Dans une thèse soutenue à la Faculté de médecine de Paris, Passaquay a annoncé avoir employé avec beaucoup de succès le narcisse des prés contre

(1) *Bulletin de pharmacie*, vol. III, p. 128 et 328.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXV, p. 188.

plusieurs épidémies de dysenteries qui se manifestèrent à différentes époques dans le département du Jura. Ce médicament était, dès le début, employé à peu près dans tous les cas, sauf ceux où les symptômes inflammatoires trop prononcés forçaient de débuter par l'emploi des émissions sanguines.

Dufresnoy, de Valenciennes (1), a rapporté diverses observations constatant les bons effets de l'infusion ou de l'extrait des fleurs de narcisse des prés dans les maladies convulsives. Il en a retiré de grands avantages dans l'épilepsie, le tétanos, la coqueluche. Dans cette dernière maladie, le même médecin employait de préférence le sirop de fleurs de narcisse sauvage. Ce sirop fait vomir les malades sans les fatiguer, et calme les quintes de toux. Veillechèze (2) a confirmé par de nouvelles observations l'efficacité de l'extrait des fleurs de narcisse contre la coqueluche; mais il n'a obtenu dans divers cas d'épilepsie qu'une amélioration passagère. Porché, agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier (3), a guéri, au moyen de l'extrait de narcisse des prés, une jeune fille de neuf ans, atteinte d'une chorée qui datait de six mois. Le même médicament lui a réussi dans trois cas de névralgies qui affectaient diverses parties du corps. Pichot (4) a obtenu de l'emploi du narcisse des prés un résultat des plus satisfaisants dans un cas d'épilepsie. « Quant à moi, dit à cette occasion Michea, j'ai retiré les plus grands avantages de la poudre de fleurs de narcisse des prés dans plusieurs cas d'épilepsie et d'hystérie. Je commence à administrer cette substance à la dose de 3 décigr., et j'arrive graduellement à 1 gr. et demi par jour, terme qu'on ne dépasse jamais sans provoquer des vomissements. Je suspends la médication pendant quinze jours ou un mois, pour la reprendre ensuite et la suspendre encore, et cela durant un temps prolongé d'une manière suffisante. » Laennec est parvenu avec l'extrait seul, à la dose de 2 à 5 centigr. donnés à deux, quatre ou six heures d'intervalle, à guérir plusieurs fois la coqueluche dans l'espace de quelques jours. Roques a administré avec succès le même médicament dans la toux férine des enfants, et surtout dans celle qui survient à la suite des exanthèmes. « Quelquefois, dit cet auteur, il a produit, à très-petite dose, des vomissements douloureux, des anxiétés, des tremblements qui m'ont fait renoncer à son usage; mais le plus souvent, il a contribué à calmer la toux. Lorsque je l'ai uni au sirop diacode, il a moins fatigué l'estomac. Je me suis assuré des avantages de cette combinaison dans le traitement de la coqueluche; elle m'a réussi dans quelques circonstances où la belladone avait augmenté l'irrritation spasmodique. »

(Morgagni raconte que l'huile dans laquelle on a fait infuser le narcisse, employée en frictions sur le ventre, est un moyen vulgaire en Italie pour provoquer l'avortement).

Frappé des avantages et de l'innocuité de cette plante à dose thérapeutique, je l'ai adoptée dans ma pratique comme vomitif doux et expectorant analogue à l'ipécacuanha. Je m'en suis très-bien trouvé dans les affections catarrhales pulmonaires, dans l'asthme et dans quelques diarrhées chroniques. Je n'ai pas eu l'occasion de l'employer dans la dysenterie. Ce fut surtout dans une épidémie de coqueluche qui régna dans nos villages, en 1840, que j'en retirai de grands avantages. Je l'administrais d'abord à dose vomitive, et lorsque le début, presque toujours inflammatoire, était dissipé pour faire place à cette abondante sécrétion muqueuse et à ces quintes spasmodiques qui caractérisent cette maladie, je fractionnais les

(1) *Des caractères, du traitement et de la cure des dartres, des convulsions*, etc. Paris, an VII.
(2) *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, décembre 1808.
(3) *Ephémérides médicales de Montpellier*, t. III, p. 181.
(4) Journal *l'Observation*, février 1851, p. 67.

doses, comme on le fait avec l'ipécacuanha. Je l'associais souvent à la poudre de racine de belladone, et, lorsqu'il y avait indication, je revenais de temps en temps à la dose vomitive.

J'employais l'infusion, le sirop ou l'extrait des fleurs. Je faisais dissoudre ce dernier dans une potion appropriée à la dose de 5 à 30 centigr. et plus, suivant l'âge du malade, l'intensité des symptômes et des effets produits.

La certitude des bons effets du narcisse des prés est une précieuse acquisition pour la médecine rurale. On devrait adopter cette plante partout dans la pharmacopée des pauvres, et la placer dans les officines à côté de la racine d'asarum, dont elle diffère par une action plus douce et qui permet de l'administrer aux enfants les plus délicats et aux femmes les plus irritables.

La propriété émétique existe dans le bulbe de la plupart des narcisses. Pline, Dioscoride et Galien attribuaient cette propriété à celui du narcisse poétique. Ils en faisaient manger l'ognon cuit ou bien en faisaient boire la décoction pour provoquer le vomissement (1). Des observations relatives au narcisse odorant, à la jonquille, au *pancratium maritimum*, au perce-neige, ont attesté dans ces plantes la même propriété émétique à divers degrés. Le narcisse odorant (*narcissus odorus*, L.) est celui qui, comme émétique, a donné les résultats les plus satisfaisants; viennent ensuite les narcisses tazette et sauvage (*narcissus tazetta*, L.).

NAVET. Brassica napus. L.

Crucifères. — Brassicées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

Le navet, qui appartient au même genre que le chou, et qui est si généralement cultivé, croît aujourd'hui sans culture dans les champs, les moissons, où il s'est naturalisé par la dissémination des graines. On emploie la racine et la semence.

Le navet est plutôt cultivé comme aliment que comme médicament. On lui a cependant reconnu une propriété émolliente et pectorale. On l'emploie vulgairement dans les toux, la coqueluche, l'asthme, etc.

Les paysans font un usage fréquent, dans les affections de poitrine, d'une forte décoction de racine de navet, prise chaude avec du miel. Les mères préparent, pour leurs enfants atteints de rhume ou de coqueluche, un sirop de navet en creusant en forme de tasse une racine de cette plante et mettant dans la cavité du sucre candi en poudre. Le sirop qui passe à travers le parenchyme du navet est donné par cuillerées fréquemment répétées. Ce sirop est fort bon et calme la toux en facilitant l'expectoration. On emploie vulgairement le navet cuit et réduit en pulpe sur les engelures : il modère les démangeaisons et l'inflammation.

Le navet convient comme aliment dans les affections scorbutiques; mais comme il est flatulent, il est bon de l'assaisonner avec des aromates. La semence de navet, en infusion ou en décoction, à la dose de 4 à 8 gr., est diurétique et un peu diaphorétique.

(Une variété du *brassica napus*, variété *oleifera*, vulgairement *navette d'hiver*, par opposition à la variété oléifère du *Br. rapa*, dite *navette d'été*, fournit une huile analogue à celle de colza). (Voyez ce mot, page 345.)

NÉFLIER. Mespilus germanica.

Rosacées. — Pomacées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

Petit arbre ou grand arbrisseau connu de tout le monde, et dont le fruit

(1) Dioscoride, lib. IV, c. CLV.

(*nèfle*) a une saveur austère et désagréable avant sa complète maturité, qui n'a lieu qu'en novembre, après l'avoir tenue quelque temps sur la paille. Il a alors une saveur douceâtre qui n'est pas désagréable. On le regarde comme astringent, et on en recommande l'usage dans les diarrhées. Forestus a apaisé plusieurs diarrhées très-opiniâtres par l'usage seul des nèfles crues. Ghidella (1) conseille la poudre des semences dans la ménorrhagie passive. Les feuilles sont également astringentes, et on s'en sert en gargarisme dans les aphthes et les inflammations de la gorge. On a cru les semences efficaces contre la gravelle, réduites en poudre, à la dose de 4 gr., infusées du soir au matin dans un verre de vin blanc. Aujourd'hui le néflier est inusité en médecine.

NÉNUPHAR. Nymphea alba. L.

Nymphea lutea major. C. Bauh., Tourn. — *Nymphea alba major vulgaris.* Park.

Grand nénuphar, — lis des étangs, — lis d'eau, — lune d'eau, — volant d'eau, — blanc d'eau, volet blanc, — baratte, — cruchon, — herbe aux plateaux, — nymphe, pyrote, — herbe d'enfer.

Nymphéacées. Fam. nat. — Polyandrie polygynie. L.

Le nénuphar, plante vivace (Pl. XXVII), brille à la surface des étangs comme le lis dans nos parterres. L'observation a démontré que le développement des feuilles du nénuphar, au printemps, est un signe certain de la belle saison et de la chaleur, et qu'en automne la disparition de ces feuilles annonce les gelées.

Description. — Racines très-longues, blanches, épaisses, noueuses et charnues, pas de tige. — Feuilles très-grandes, longuement pétiolées, épaisses, charnues, ovales, lisses, échancrées en cœur, s'épanouissant à la surface de l'eau. — Fleurs blanches, grandes, solitaires, portées sur un pédoncule radical de la même largeur que les pétioles (juin-septembre). — Calice à quatre ou cinq grandes folioles colorées, persistant. — Corolle composée de pétales nombreux, d'un beau blanc, placés sur plusieurs rangs superposés. — Etamines plus courtes que la corolle et en très-grand nombre. — Un ovaire. — Un stigmate. — Fruit ; baie sèche, renfermant une grande quantité de semences et ayant à peu près la forme d'une capsule de pavot.

Parties usitées. — Les rhizômes et les fleurs.

Récolte. — La racine de nymphéa est difficile à sécher; on doit la couper par branches ou lambeaux minces et la faire sécher promptement. Quel que soit le soin que l'on prenne, elle brunit toujours un peu. Par sa dessiccation elle perd 80 pour 100 de son poids.

[**Culture.** — Cette plante sert à orner les pièces d'eau, il lui faut de la terre vaseuse, argileuse et un peu tourbeuse : on la multiplie par division des rhizômes ou par graines semées en juin ou en juillet dans des terrines que l'on immerge.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de nénuphar, inodore, d'une saveur amère et styptique, contient, d'après Morin, de Rennes (2), de l'amidon, une substance muqueuse, du tannin combiné à l'acide gallique, une matière végéto-animale, quelques acides végétaux et quelques sels.

Préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Infusion, de 100 à 300 gr. (racine) par kilogramme d'eau.	Sirop (1 sur 2 d'eau bouillante et de sucre), 50 à 100 gr., en potion.
Eau distillée, en potion.	A l'extérieur. — En cataplasmes.

Les anciens n'hésitaient pas à reconnaître dans les semences et la racine de nénuphar la vertu d'éteindre les désirs vénériens, et même d'abolir la faculté génératrice. Personne n'ignore la confiante et aveugle crédulité avec

(1) *Bulletin des sciences médicales.* Férussac, t. XIX, p. 130.
(2) *Journal de pharmacie*, 1821, t. VII, p. 450.

laquelle les religieuses de nos couvents faisaient usage de cette plante pour réprimer des désirs que l'on ne parvient à éteindre que par l'absence de toute excitation, soit morale, soit physique.

Magnaque subducto stipite flamma perit.
(Ovide, *De remed. amoris.*)

Regardée par les uns comme émolliente et rafraîchissante, et par les autres comme excitante à la manière des toniques et des amers, on est resté longtemps dans le doute sur les véritables propriétés de la racine de nénuphar. Ce dont j'ai pu me convaincre, c'est qu'à l'état frais elle rougit et enflamme la peau sur laquelle on l'applique. Cet effet explique le succès (tout révulsif) que Detharding a obtenu contre la fièvre intermittente, en appliquant cette racine, coupée en long, sur la plante des pieds. G. Horsius dit que la racine de nénuphar cuite pendant longtemps dans du beurre, que l'on passe ensuite à travers un linge, forme une pommade dont l'usage rend les cheveux plus beaux et plus abondants.

Les fleurs de nénuphar ont été regardées par Alibert comme légèrement narcotiques; elles sont mucilagineuses, émollientes et adoucissantes.

NERPRUN. Rhamnus catharticus. L. — C. Bauh.

Rhamnus solutivus. Dod. — *Cervi spina.* Cord. — *Spina cervina.* Gesn. *Spina insectoria.* Cam.

Nerprun purgatif, — nerprun cathartique, — nerprun officinal, — bourg-épine, épine de cerf, — noirprun.

Rhamnées. — Ziziphées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cet arbrisseau (Pl. XXVII) est très-commun dans les taillis, dans les haies, dans les forêts de la France septentrionale, où on peut le multiplier à volonté.

Description. — Racine ligneuse. — Tige droite, rameuse, à branches épineuses, d'environ 3 mètres de hauteur. — Feuilles alternes, pétiolées, d'un beau vert, arrondies ou ovales, finement dentées à leurs bords, à nervures parallèles et convergentes. — Fleurs petites, d'un blanc terne, très-souvent dioïques, réunies en bouquets dans l'aisselle des feuilles (avril-mai). — Calice à quatre ou cinq divisions. — Corolle à quatre pétales d'un blanc verdâtre. — Quatre étamines opposées aux pétales. — Un style. — Fruits : baies de la grosseur d'un pois, charnues, arrondies, vertes d'abord, puis noires en mûrissant et contenant quatre semences dures.

Parties usitées. — Les baies, l'écorce, le bois.

Récolte. — Ces baies se récoltent en octobre lorsqu'elles sont mûres, ce que l'on reconnaît lorsqu'elles s'écrasent aisément entre les doigts, et qu'elles donnent un suc d'un rouge noirâtre et gluant, qui passe au vert dès qu'il est en contact avec l'air. — Il arrive souvent que les paysans mélangent les baies de nerprun avec des prunelles, qui, au lieu d'être purgatives, sont astringentes. Pour reconnaître cette fraude, il suffit de les écraser; le nerprun a plusieurs semences et les prunelles n'ont qu'un petit noyau. On les falsifie aussi avec les baies de troëne; on les distingue en ce que celles de nerprun fournissent un liquide vert, que les semences sont osseuses, qu'elles sont isolées sur les pédoncules, gluantes et grasses au toucher, qu'elles ont quatre loges monospermes au lieu de deux dispermes, tandis que celles de troëne sont lisses et sèches, et sont portées plusieurs sur un pédoncule commun.

[**Culture.** — Le nerprun est cultivé comme plante d'ornement et pour faire des haies vives, il vient dans tous les sols et à toutes les expositions, il est très-rustique; on le propage par marcottes ou par graines semées en pépinière en octobre; les sujets sont repiqués en place à l'automne suivant.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les baies de nerprun sont remplies d'un suc vert devenant d'un rouge violet très-foncé, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère, âcre et nauséeuse. Ce suc contient, d'après Vogel, de la rhamnine, de l'acide acétique, du mucilage, du sucre et une matière azotée. — Le mucilage est de

nature particulière ; Vogel, et depuis Hubert, ont vu qu'il disparaît presque entièrement par la fermentation. Il est abondant dans le suc récent et il lui donne de la consistance. — Fleury, de Pontoise, a extrait du nerprun et a nommé *rhamnine* une matière fort intéressante. Elle est sous la forme de flocons légers, rarement en aiguilles, d'un jaune pâle, d'une saveur très-fade, à peine soluble dans l'eau, dans l'alcool froid et dans l'éther, très-soluble dans l'alcool bouillant. Les dissolutions alcalines la dissolvent facilement ; la liqueur est d'un jaune safrané magnifique ; elle se décolore quand on la sature ; en même temps la rhamnine se précipite ; elle se dissout dans les acides sulfurique et hydrochlorique ; mais elle se dépose quand on étend l'eau. L'acide nitrique la transforme, entre autre produits, en une matière jaune cristallisée. — Une analyse du nerprun, faite sous le point de vue de son principe purgatif, encore inconnu, aurait un grand intérêt. Ce principe paraît exister dans la pellicule du fruit seulement (épicarpe) ; aussi est-il indispensable, lorsqu'on prépare le suc, de le faire fermenter au contact de cette pellicule. [D'après un travail plus récent couronné par la Société de pharmacie, Fleury a extrait du nerprun une matière colorante jaune à peine purgative qu'il nomme *rhamnine*, que Preisser a étudiée dans les graines de Perse et d'Avignon ; celle qui a été extraite des graines de Perse a été nommée *chrysorhamnine* par Kane ; (d'autres auteurs lui donnent le nom de *rhamnéine* et la formule $C^{25}O^{11}O^{11}$) ; celle-ci se transforme au contact de l'air en une autre matière jaune olive nommée *xanthorhamnine*, qui paraît exister dans les fruits verts, tandis que l'autre se forme dans les fruits mûrs. Pour Fleury, le principe purgatif et colorant serait l'acide rhamnique ; pour Pichon, d'Aix, la matière purgative différerait de la matière colorante.]

En mêlant à 30 parties de sucre de fruits de nerprun, 8 parties d'eau de chaux et 1 partie de gomme arabique, et en faisant épaissir, on a le vert de vessie, employé pour la peinture en détrempe. Le même principe colorant, précipité du suc par l'alun et la craie, constitue le stil de grain.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, 20 à 30 baies par kilogramme d'eau.

Suc exprimé des baies, de 8 à 30 gr., en potion.

Extrait des baies ou rob, de 1 à 8 gr., en potion (1 kilogr de suc donne 70 gr. d'extrait).

Sirop (1 de suc des baies sur 1 de sucre), de 30 à 100 gr., en potion.

A L'EXTÉRIEUR. — Suc, en lavement, de 50 à 100 gr., délayé dans l'eau.

Les baies de nerprun sont un purgatif drastique énergique, commode et sûr. On l'a surtout recommandé dans les hydropisies, et, comme puissant révulsif, pour déplacer certaines affections éloignées (apoplexies, congestions cérébrales, paralysie). On l'a aussi vanté comme vermifuge. Il produit une vive irritation de la muqueuse gastro-intestinale, et agit souvent comme éméto-cathartique.

Les habitants de la campagne font un usage fréquent des baies de nerprun pour se purger. Ils en avalent de dix à vingt, fraîches ou sèches, et mangent immédiatement après de la bouillie pour émousser l'action irritante de ces pilules préparées par la nature. Ils les emploient aussi en décoction au nombre de 40 à 60 pour 300 gr. d'eau, en y ajoutant un peu de miel.

J'ai souvent administré les baies de nerprun en substance, en faisant avaler par-dessus un verre de décoction de racine de mauve ou de guimauve miellée. J'ai aussi donné la décoction et le suc mêlés avec le mucilage étendu dont je viens de parler, ou avec le bouillon de veau. Ce purgatif est très-approprié au tempérament des habitants de la campagne, qui, pour l'ordinaire, est peu irritable. Le sirop de nerprun a conservé sa place dans nos pharmacies ; il entre dans les potions purgatives. Je l'administre souvent seul dans un peu de décoction mucilagineuse.

Gilibert prétend que deux baies de nerprun prises chaque matin éloignent les accès de goutte.

Linné prescrivait 4 gr. de graine de nerprun torréfiée et pulvérisée, ou 8 gr. en décoction. Tournefort en administrait depuis 4 gr. jusqu'à 6, sèches et pulvérisées dans un peu de conserve d'orange, ou bien 15 à 20 baies bouillies pendant une demi-heure dans un bouillon avec 2 gr. de crème de tartre. Cette purgation est douce et ne cause aucune tranchée.

L'écorce moyenne de nerprun est éméto-cathartique ; mais on n'en fait point usage, sans doute à cause de la facilité que l'on a de se procurer les baies de cet arbrisseau.

(NERPRUN ALATERNE (*Rhamnus alaternus*, L.). — Arbrisseau à feuilles persistantes et alternes, habitant le midi de l'Europe, cultivé dans les jardins. Les feuilles sont astringentes, et comme telles utilisées en décoction dans les maux de gorge. On assure que les baies sont purgatives).

NIGELLE OU NIELLE CULTIVÉE. Nigella sativa. L.

Nigella flore simplici minore candido. C. BAUH., TOURN. — *Melanthion des anciens.* — *Melanthium sativum.* CARNER.

Nielle de Crète, — nielle de l'Archipel, — toute-épice, — barbe de capucin, nielle romaine.

RENONCULACÉES. — ELLÉBORÉES. Fam. nat. — POLYANDRIE PENTAGYNIE. L.

Cette plante annuelle croît spontanément dans l'île de Crète, en Egypte et en Espagne ; elle est cultivée dans les jardins.

Description.— Racine petite, blanchâtre, rameuse.— Tige droite, striée, légèrement velue, rameuse, de 25 à 30 centimètres. — Feuilles alternes, sessiles, à divisions linéaires aiguës, inégales. — Fleurs bleues ou blanchâtres, solitaires à l'extrémité des rameaux (juin-août). — Point de calice. — Corolle à cinq pétales. — Six et quelquefois trois ovaires seulement. — Fruit [formé de trois à sept follicules oblongs, étroits, polyspermes, soudés dans leur moitié inférieure et prolongés en bec au sommet.]

Parties usitées. — La semence.

Récolte. — Doit être récoltée bien mûre.

[**Culture.**— La *N. sativa* est cultivée pour la cuisine; on propage toutes les variétés de nigelle par semis de graines faits en place, en terre légère et chaude.]

Propriétés physiques et chimiques. — La nielle cultivée est d'une odeur aromatique, d'une saveur âcre, piquante. L'arôme existe dans l'écorce de la semence. L'alcool s'empare de la saveur et de l'odeur de cette semence. — L'extrait alcoolique est un peu amer et astringent. Cartheuser dit que l'extrait aqueux est insipide. (Reinsch (1), en traitant les graines par l'alcool, a obtenu une matière qu'il regarde comme particulière, jaunâtre, liquide, de consistance de térébenthine, devenant solide par dessiccation, amère, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. — Aucun contrôle n'est venu confirmer l'existence réelle de la *nigelline.*)

Les semences de nigelle cultivées sont en usage comme assaisonnement dans l'Orient et ailleurs depuis un temps immémorial. Les anciens les considéraient comme incisives, apéritives, diurétiques, atténuantes. On les regarde comme ayant fait partie de la matière médicale d'Hippocrate. On les employait surtout dans les affections catarrhales pulmonaires et pour *provoquer les règles.*

Arnauld de Villeneuve, qui, malgré ses erreurs théoriques et le *farrago* de sa polypharmacie galénique, s'est montré dans la pratique judicieux observateur et a recueilli un grand nombre de faits intéressants, employait la formule suivante comme un puissant emménagogue : « *Succi mercurial., mell. despumati an. unc. 1 farinæ nigellæ unc. 1 1/2 vel Q. S. ut possint confici pilulæ. Da mulieri 2 vel 3 singulis noctibus, quando menstrua debent venire, et tunc menstrua venient copiose. Non solum provocant hæc pilulæ menstrua, sed etiam præparant ad conceptum et matricem mundificant* (2). » Varandal (Varendæus), au rapport de J. Dolæus (3), employait cette formule avec un succès

(1) *Journal de pharmacie et de chimie*, 1842, t. II, p. 129.
(2) *De Sterilit.*, cap. VIII.
(3) *Encyclop. med. de chlorosi.* Amstelod., 1688, lib. V, p. 700.

constant; il en divisait 1 gros en six pilules, et en faisait prendre deux chaque soir pendant trois jours.

D'après ces témoignages, la semence de nielle aurait sur l'utérus une action spéciale qui mérite toute l'attention des thérapeutistes, et que je me propose de vérifier. « Notre propre expérience, dit Bodart, nous a prouvé qu'elle est susceptible de provoquer et d'augmenter la sécrétion du lait. Peyrilhe lui accorde la faculté anthelminthique.

NIGELLE OU NIELLE DE DAMAS (Pl. XXVII). — CHEVEUX DE VÉNUS, PATTE D'ARAIGNÉE (*Nigella Damacena*, L.). — Croît dans les champs et les vignes du midi de la France. On la cultive dans les jardins, où elle varie à fleurs simples ou à fleurs doubles.

Description. — Tige plus élevée. — Feuilles plus allongées, à divisions plus menues. — Fleurs plus grandes, munies d'une collerette de feuilles. — Capsules réunies dans toute leur étendue, n'en formant qu'une seule, qui est ovale-arrondie.

Propriétés physiques et chimiques. — Sa graine, un peu poivrée, servait autrefois d'épices. Torréfiée, mise en pâte, et mélangée avec les hermodattes, l'ambre gris, le musc, le bézoard, la cannelle, le gingembre et le sucre, elle sert, chez les Egyptiens, à faire une conserve à laquelle les femmes attachent le plus grand prix. Elles la regardent comme propre à donner de l'appétit, à faire naître les désirs et à augmenter l'embonpoint (1).

NIELLE OU NIGELLE DES CHAMPS. — POIVRETTE COMMUNE. (*Nigella arvensis*, L.). — Est très-commune dans les champs, parmi les blés.

Description. — Absence d'involucre ou de collerette. — Carpelles non soudées. — Tige de 20 à 25 centimètres. — Graines âcres, chaudes, poivrées, huileuses.

On ne doit pas la confondre avec l'*agrostema githago*, que l'on nomme aussi vulgairement *nielle*.

La nielle des champs (*nigella arvensis*, L.) participe aux qualités de la nielle cultivée. Ses semences sont âcres et brûlantes. Prises à l'intérieur à forte dose, elles peuvent, suivant Dioscoride, donner la mort. Tragus et Hoffmann les regardent aussi comme suspectes. J'ai vu, dit Bulliard, un homme sujet aux maux de dents employer avec succès la graine de nielle pour se procurer du soulagement; presque toutes ses dents étaient gâtées, et, dès qu'il ressentait des douleurs, il faisait entrer dans la cavité de la dent qui lui faisait mal une ou deux graines de cette plante : ce qui causait un petit ulcère et détruisait la sensibilité. Ces semences, réduites en poudre, sont un sternutatoire violent. Les caractères botaniques de toutes les nigelles doivent les faire considérer comme plus ou moins suspectes et nécessitent de la prudence dans leur emploi à l'intérieur.

[On nomme encore NIELLE DES CHAMPS OU COURONNE DES BLÉS (l'*Agrostema githago*, L.; *Lychnis githago*, Lam.; *Githago segetum*, D. C.), de la famille des caryophyllées, tribu des dianthées; toutes les parties de cette plante renferment de la *saponine*, principe âcre, irritant, à laquelle on a attribué les accidents de forme dysentérique qui se sont produits chez les personnes qui mangent un pain mêlé de farine de nielle des champs].

NOISETIER OU COUDRIER. Corylus avellana. L.

CUPULIFÈRES. Fam. nat. — MONOÉCIE POLYANDRIE. L.

Cet arbrisseau, chanté par Virgile, est très-abondant dans les bois et dans les haies. Ses fleurs mâles, en chatons, sont les premières qui annoncent le retour du printemps; elles paraissent dès le mois de février. Ses jets flexibles ont passé pour avoir la propriété, sous le nom de *baguettes divinatoires*,

(1) Olivier, *Voyage*, t. II, p. 168.

de se courber vers les sources d'eau. Les meilleures noisettes sont connues sous le nom d'*avelines*, parce qu'on les tirait d'Avellino en Campanie. L'amande des noisettes récentes et bien mûres est agréable à manger, mais indigeste pour les estomacs faibles. Elle fournit la moitié de son poids d'une huile douce, agréable, légèrement odorante, qui peut remplacer l'huile d'amandes douces. Je me suis souvent servi de ce fruit, dans ma pratique rurale, pour préparer des émulsions adoucissantes. L'écorce de la racine contient un principe astringent; on l'a regardée comme fébrifuge. Le pollen des fleurs a été préconisé contre l'épilepsie. On a préparé avec son bois une huile empyreumatique qui n'a rien de particulier, et qu'on a employée, comme toutes les huiles de ce genre, dans l'odontalgie et les affections vermineuses, à la dose de quelques gouttes. Mais, en réalité, le coudrier est plus utile à l'économie domestique et aux arts qu'à la médecine. Son bois est recherché par les ébénistes et par les vanniers; il fournit des tasses, des étuis, de petits cerceaux, des claies, etc.

NOMBRIL DE VÉNUS. Cotylédon umbilicus. L.

Cotyledon major. C. Bauh. — *Umbilicus Veneris verâ radice tuberosâ*. J. Bauh.— *Umbilicus Veneris vulgaris*. Park. — *Umbilicus pendulinus*. De Cand.

Herbe aux hanches, — oreille d'abbé.

Crassulacées. Fam. nat. — Décandrie pentagynie. L.

Cette plante grasse croît particulièrement dans nos provinces méridionales. Elle se plaît sur les vieux murs et sur les rochers.

Description. — Racine tubéreuse. — Tige droite, tendre, simple ou un peu rameuse, de 30 centimètres environ de hauteur. — Feuilles radicales, pétiolées, lisses, succulentes, crénelées, arrondies, un peu concaves, ombiliquées (de là le nom de *nombril de Vénus*). Celles de la tige plus petites, presque cunéiformes et un peu lobées. — Fleurs d'un blanc verdâtre, pedonculées, pendantes, nombreuses, disposées en grappes. — Calice à cinq divisions. — Corolle tubuleuse, à cinq divisions courtes, droites et pointues. — Dix étamines insérées sur la corolle. — Cinq ovaires.

Parties usitées. — Les feuilles.

[**Récolte.** — On récolte les feuilles au moment du besoin.

Culture. — Se propage par marcottes.

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles de cotylet sont âcres; Hetet (1), qui les a analysées, y a trouvé de la triméthylamine ammoniaque composée, trouvée déjà par Wertheim dans la saumure de hareng; par Winkler dans l'ergot du seigle; par Dessaignes dans la vulvaire (*chenopodium vulvaria*) et qui existe aussi dans l'huile de foie de morue et dans les fleurs de *cratægus oxyacantha*. Ces feuilles renferment en outre un sel ammoniacal et du nitrate de potasse.]

Le nombril de Vénus était regardé comme possédant seulement les propriétés de la joubarbe des toits ou grande joubarbe, et était employé aux mêmes usages, lorsque Salter en signala, en Angleterre, les bons effets contre l'épilepsie. Depuis, des faits rapportés par Graves (2) ont prouvé que ce médicament n'est pas sans efficacité dans cette désolante maladie, contre laquelle, en raison de la diversité des causes, un remède peut guérir, lorsque tant d'autres ont échoué. Ce médecin a donné le *cotyledon umbilicus* à six épileptiques; il a été complétement nul dans trois cas, n'a obtenu qu'une amélioration dans un quatrième; mais la guérison a eu lieu dans les deux autres.

(1) *Archives de médecine navale*, 1864, t. II, p. 330.
(2) *Dublin Journ. of med.* et *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIV, p. 420.

(Ranking, de Norwich, a recueilli trente cas dans lesquels il a en vain employé ce mode de traitement. Plus heureux, Rodrigues de Gusmao a publié à Lisbonne des observations intéressantes sur le même sujet. Cet auteur met en usage le suc des feuilles à la dose de 2 cuillerées par jour (1). Hetet a fait insérer dans les *Archives de médecine navale* (1864) un mémoire sur cette plante).

NOSTOCH COMMUN. Tremella nostoch. L.

Flos cœli. — Flos terræ. — Spuma aeris. — Saliva siderum.

Algues. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Le nostoch est une algue gélatineuse qui paraît sur la terre après les pluies, et qui abonde dans les allées humides des bois, dans les jardins, dans les prairies, dans les plaines voisines des lacs. Lorsqu'il est sec, on le distingue à peine si on ne le cherche avec attention : après les pluies, il reprend sa première forme, il se gonfle et continue de végéter. C'est Paracelse qui a donné le nom de *nostoch* à cette plante.

Description. — Expansion gélatineuse, sous la forme d'une membrane transparente, étalée, irrégulièrement plissée, verdâtre, renfermant une multitude de petits filaments semblables à des chapelets, et dont le dernier anneau est ordinairement plus grand que les autres.

Propriétés physiques et chimiques. — Le nostoch contient du phosphate et du sulfate de potasse, une matière muqueuse ou gélatineuse, de la bassorine, une matière grasse et de la potasse. Haller dit qu'il peut servir d'aliment ; en en mettant dans l'eau les morceaux desséchés, ils reprennent leur état gélatineux.

Les alchimistes considéraient ce végétal comme une émanation du ciel (*flos cœli*) parce qu'elle foisonne le matin, après une pluie humide, dans les lieux où l'on n'en voyait pas la veille. Ils l'employaient pour préparer la pierre philosophale et la panacée universelle. Ils voulaient se procurer de l'or et en même temps un remède qui pût guérir tous les maux. C'était un beau rêve. Mais Paracelse, leur chef, est mort pauvre, fou et dans un âge peu avancé. Plus heureux que lui, nos charlatans font fortune.

On a prescrit la décoction de nostoch, à l'instar de celle de lichen d'Islande, contre les maladies de poitrine, sans en retirer, dit-on, un avantage marqué. Son infusion dans l'eau-de-vie dégoûte, dit-on, les buveurs de liqueurs alcooliques. *Infusum ejus cum spiritu vini clandestine exhibitum, fastidium strenuis spiritus adusti potatoribus excitare fertur* (2). On faisait, à la seule chaleur du soleil, une eau distillée de nostoch, qu'on employait à l'intérieur et à l'extérieur pour calmer les douleurs, guérir les ulcères, les cancers, etc. De nouvelles expériences peuvent seules constater les propriétés de cette substance, qu'on ne peut se procurer en tout temps, et dont la viscosité insipide semble annoncer l'inertie.

NOYER. Juglans regia. L.

Nux juglans sive regia vulgaris. C. Bauh., Tourn. — *Nux juglans.* Dod.

Noyer royal, — noyer commun, — noyer cultivé, — goguer, — gauquier.

Juglandées. Fam. nat. — Monoécie polyandrie. L.

Ce grand et bel arbre, originaire de la Perse, est cultivé dans tous les départements de la France, quoiqu'il n'y soit point acclimaté au point de pouvoir toujours résister aux hivers rigoureux.

(1) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1860, p. 57.
(2) Plenck, *Bromatolia*. Vienne, 1784, p. 173.

Description. — Racines ligneuses. — Cime large et touffue ; bois dur. — Rameaux de couleur verdâtre ou cendrée. — Feuilles grandes, alternes, sessiles, glabres, d'un beau vert. — Fleurs monoïques, les mâles disposées en longs châtons cylindriques, pendantes, d'un brun verdâtre ; les femelles axillaires, presque sessiles, situées à l'extrémité des rameaux (juin-juillet). — Fruits : drupes ovales, un peu globuleux, renfermant une noix à deux valves enveloppées d'un brou vert et épais.

Parties usitées. — Les feuilles, la drupe verte (brou), l'écorce des tiges et des racines, l'épiderme de la noix, la noix, les fleurs.

Récolte. — Les feuilles se récoltent pendant toute la belle saison ; les fleurs et les châtons au printemps ; le brou au mois de juillet. — Les feuilles séchées conservent leur forme, leur dimension, leur odeur et leur saveur ; mais elles sont très-fragiles et d'un jaune-brun. 100 parties de feuilles vertes donnent 47 parties de feuilles sèches. Les fleurs changent peu de forme et de qualités ; mais le brou devient, par la dessiccation, mince, recoquillé, et prend une saveur douceâtre et sucrée.

[**Culture.** — Il existe un nombre considérable d'espèces et de variétés de noyers ; le mode de culture varie avec la destination qu'on veut lui donner ; si on tient à la bonne qualité du bois, on retarde la fructification en élevant la tige par la suppression de quelques branches ; il préfère un terrain argilo-sableux et même pierreux ; on sème en place dans la terre défoncée et ameublie sans fumier.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles de noyer ont une odeur très-forte, aromatique, surtout quand on les froisse entre les doigts ; leur saveur, ainsi que celle des fleurs, est un peu amère, résineuse et piquante. L'enveloppe verte du fruit ou brou est d'une saveur piquante plutôt qu'amère. Le brou de noix contient, d'après Braconnot, de l'amidon, de la chlorophylle, de l'acide malique, de l'acide citrique, des sels, du tannin, une matière âcre et amère. C'est à ces deux dernières substances que sont dues ses principales propriétés. — Le suc de brou de noix filtré, qui est à peine coloré, se fonce de plus en plus à l'air, et en même temps il perd sa saveur amère : il se forme en même temps à sa surface une pellicule noire qui se renouvelle à mesure qu'elle se précipite. Cette matière noire, résultant de l'altération du principe amer nommé *juglandine*, est insipide, inodore ; quand elle est sèche, elle ressemble pour l'aspect au bitume de Judée, elle brûle sans flamme, elle se dissout dans la potasse, et elle en est précipitée par les acides. — Le brou frais laisse sur l'épiderme une tache d'un jaune-brun, qui offre de l'analogie avec celle que produit l'iode, et qui semble indiquer la présence de cette dernière substance. L'analogie de propriétés thérapeutiques vient à l'appui de cette conjecture, qu'une nouvelle et intéressante analyse est appelée à vérifier.

L'épiderme jaunâtre, très-mince, qui recouvre le parenchyme de la noix, a une saveur astringente et amère quand elle est fraîche ; elle perd cette saveur à l'état de dessiccation : elle contient beaucoup de tannin et une matière résineuse offrant l'odeur et la saveur de cette pellicule. La partie blanche ou parenchyme, dépouillée de son épiderme, est d'une saveur douce, très-agréable, miscible à l'eau, à laquelle elle donne la consistance émulsive ; elle contient une certaine quantité de fécule amylacée, et environ la moitié de son poids d'une huile grasse, très-douce, jaunâtre, siccative, qui ne se concrète point par l'action du froid. Cette huile, exprimée à froid, récente et provenant des fruits de l'année, est très-douce, et peut être employée aux usages culinaires. Dans les cas contraires, elle exhale une odeur forte, irrite la gorge et sert alors à l'éclairage, à la fabrication du savon, à la composition du vernis, à la peinture, etc. Le marc dont on a exprimé cette huile est très-nourrissant et s'emploie avec avantage pour l'engraissement des bestiaux, et même pour la nourriture des hommes.

L'émulsion de l'amande de la noix dépouillée de sa pellicule se colore en violet par le sulfate de fer, d'après l'observation de Planche (1).

Les fruits verts ou cerneaux, à moitié formés et acidulés avec du verjus ou du vinaigre, constituent un mets de dessert très-recherché, mais difficile à digérer pour les estomacs délicats et irritables. Les noix confites avant leur maturité offrent un aliment agréable et tonique. Le ratafia de brou de noix a les mêmes qualités. Les noix mûres se digèrent plus facilement ; mais lorsqu'elles sont vieilles, jaunes, rances, elles irritent la gorge, provoquent la toux et causent parfois des coliques très-vives. On diminue, dit-on, ces inconvénients en faisant macérer pendant deux ou trois jours l'amande ou partie blanche dans le lait.

(1) *Bulletin de pharmacie*, t. IV, p. 229.

La racine du noyer et le brou de noix donnent une belle teinture fauve ou brune aux effets et aux cuirs. Le brou fournit aussi aux menuisiers le moyen de donner à des bois communs la couleur du noyer. Les feuilles fraîches chassent les insectes, surtout les punaises et les mites ; on s'en sert en infusion aqueuse pour détruire les fourmis ; on éponge les chevaux avec cette infusion afin d'éloigner les mouches. On connaît l'usage du bois de noyer dans la menuiserie et l'ébénisterie, où il le dispute par sa dureté, par la beauté des veines, aux bois étrangers les plus recherchés.

La séve du noyer, qui est abondante et limpide, a fourni du sucre en 1811, à Banon, pharmacien de la marine à Toulon (1). Pour l'obtenir, on perce l'arbre à 60 centimètres de terre au moins, du côté du midi, au printemps, on reçoit la séve qui s'écoule pendant un mois environ, dans des vases de terre vernissés, après avoir successivement percé pendant ce temps les trois autres côtés, ce qui ne nuit nullement à la végétation de l'arbre. Un quintal de séve donne 1,500 de sucre. Cette séve doit être évaporée toutes les vingt-quatre heures ; plus tard, elle passerait à la fermentation, et on aurait une espèce de vin de noyer. On fabrique ce sucre comme celui de la betterave, de canne, et il cristallise tout à fait comme ce dernier.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion de feuilles fraîches ou sèches, 15 à 20 gr. par kilogramme d'eau ; deux à cinq tasses par jour.
Décoction de feuilles fraîches, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau ; deux à cinq tasses par jour.
Décoction de brou sec, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Teinture de brou (1 sur 6 d'eau-de-vie), de 20 à 30 gr.
Extrait de brou, de 2 à 8 gr.
Extrait de feuilles fraîches (par la méthode de déplacement), 48 à 96 centigr., en pilules avec suffisante quantité de poudre de feuilles de noyer.
Extrait de feuilles sèches (se conserve plus longtemps), *idem*.
Sirop (40 centigr. d'extrait pour 32 gr. de sirop simple), deux à quatre cuillerées à café aux enfants dans les vingt-quatre heures ; 30 à 45 gr. pour les adultes.
Sirop avec les feuilles vertes (plus aromatique, mais moins facile à doser), *idem*.
(Sirop iodé (Chaix) : extrait de feuilles de noyer ou de brou de noix, 60 gr. ; iode pur, 1 gr. 60 centigr. ; alcool, *Q. S.* ; sirop de sucre, 940 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Huile, de 20 à 30 gr., en lavements, frictions, etc.
Feuilles sèches ou fraîches, en décoction pour bains, lotions, injections, fumigations, cataplasmes, pansements, etc.
(Pommade, 30 gr. d'extrait sur 40 d'axonge.)

Les différentes parties du noyer sont astringentes, toniques, sudorifiques, détersives. On les utilise contre la débilité lymphatique, les scrofules, les affections herpétiques et vénériennes, l'ictère, les ulcères atoniques, scorbutiques, scrofuleux, les aphthes. L'extrait de brou de noix est purgatif et anthelminthique, avantageux contre les lombrics. L'huile est calmante, adoucissante, tant qu'elle est récente. L'écorce intérieure de la racine est vésicante.

Dans un mémoire de Baudelocque inséré dans la *Revue médicale* (année 1833), on trouve une observation fort intéressante de Psorson, médecin à Chambéry, sur l'emploi des FEUILLES vertes du noyer et des noix tendres contre les affections scrofuleuses.

Psorson faisait aussi préparer, avec l'écale de la noix, un sirop et une conserve qui réussissent très-bien à ranimer les forces digestives chez certains estomacs trop irritables pour admettre des toniques plus excitants.

Négrier, d'Angers, a publié deux mémoires intéressants sur l'objet qui nous occupe. Dans le premier (1841), ce praticien annonçait que, depuis plusieurs années, il employait les feuilles de noyer dans le traitement des scrofules, et qu'il avait obtenu par ce moyen de nombreuses guérisons.

Pour bien constater les effets de ce médicament, Négrier avait partagé ses malades en diverses séries : les uns étaient atteints d'engorgements scrofuleux non ulcérés, les autres d'ophthalmies scrofuleuses, une troisième série offrait des engorgements strumeux abcédés ; enfin, les maladies des os étaient réservées pour une quatrième catégorie. Il résulte de ses recherches que les malades de la première série (engorgements strumeux non ulcérés), qui

(1) Leroux, *Journal de médecine*, t. XXIII, p. 56.

étaient au nombre de dix, sont guéris complétement. Les malades atteints d'ophthalmie étaient au nombre de quatre : l'un d'eux est mort après la guérison de son ophthalmie, les trois autres sont guéris. Il y avait vingt cas d'engorgements strumeux ulcérés; sur ce nombre six malades ont succombé, dont quatre à la phthisie pulmonaire; les deux autres n'ont point été examinés, mais il est probable qu'ils ont péri de la même manière. Les quatorze autres sujets ont vu leur guérison se consolider. Enfin, les malades de la quatrième série étaient au nombre de dix-neuf, la plupart très-gravement affectés. Au mois d'avril 1841, huit étaient guéris, et tous les autres avaient éprouvé de l'amélioration. Depuis cette époque, deux ont succombé à la phthisie tuberculeuse, deux autres ont guéri. L'un d'eux offrait une carie de la colonne vertébrale avec abcès par congestion. Les autres sont dans un état plus satisfaisant et n'ont pu être retrouvés.

L'auteur, dans le second mémoire (1844), a cru pouvoir déduire les conclusions suivantes des diverses expériences auxquelles il s'est livré pendant plusieurs années :

1° Les affections scrofuleuses sont, en général, radicalement guéries par l'usage des préparations de feuilles de noyer;

2° L'action de cet agent thérapeutique est assez constante pour qu'on puisse compter sur la guérison des trois quarts des sujets traités par ce moyen;

3° L'action de ce traitement est généralement lente; il faut de vingt à cinquante jours, selon la nature des symptômes et la constitution des sujets pour que les effets en soient sensibles;

4° Les sujets guéris par les préparations de feuilles de noyer conservent presque tous la santé qu'ils ont obtenue sous l'influence du traitement : on voit peu de rechutes après ce traitement;

5° Les effets produits par l'usage intérieur de l'extrait des feuilles de noyer sont d'abord généraux; l'influence de cette médication ne se manifeste que plus tard sur les symptômes locaux;

6° Dans certaines formes de l'affection scrofuleuse, on n'observe qu'à la longue une action efficace de ce traitement. Cette remarque est applicable surtout aux glandions strumeux non ulcérés;

7° Les préparations de feuilles de noyer exercent, au contraire, une action assez prompte sur les ulcères, les plaies fistuleuses, entretenues ou non par la carie des os, sauf chez les sujets d'un tempérament sec et nerveux;

8° Jusqu'à ce jour, les ophthalmies scrofuleuses que j'ai observées ont été sûrement et plus rapidement guéries par ce traitement que par toute autre médication.

Négrier donne les feuilles en infusion édulcorée; il en forme aussi un extrait et un sirop. Il se sert de la décoction des feuilles en lotions, en injections, et enfin il prescrit ordinairement, dans les ophthalmies scrofuleuses, un collyre composé de 192 gr. de décoction de feuilles de noyer, de 1 gr. de belladone et de 1 gr. de laudanum de Rousseau.

Plusieurs médecins ont employé avec plus ou moins d'avantage les feuilles de noyer dans le traitement des scrofules. Manthner, médecin de l'hôpital des enfants à Vienne, s'en est bien trouvé. Il regarde ce médicament comme très-utile dans les engorgements strumeux du cou, mais inférieur à l'huile de foie de morue dans la carie scrofuleuse.

Sandras (1) a employé avec succès l'extrait de ces feuilles dans la même affection. Le professeur Hanse, d'Olmultz (2), prescrit les feuilles et le brou pour combattre certaines affections qu'il attribue au vice scrofuleux, telles que les ulcérations plus ou moins opiniâtres qui ont leur siége au cou, avec

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, juillet 1845.
(2) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1846.

gonflement des glandes circonvoisines; la teigne, certaines espèces de dartres, les tuméfactions chroniques aux aines, autour des articulations, etc. On emploie traditionnellement la décoction de feuilles de noyer en lotions à l'hôpital d'Angers, pour combattre les tumeurs blanches et les ulcères scrofuleux. Dubois, de Tournai, a vu cette même décoction, employée en lotions et en bains, produire les résultats les plus avantageux dans la carie et les engorgements scrofuleux. On frictionne quelquefois les engorgements scrofuleux avec la pommade d'extrait de feuilles de noyer (voyez *Préparations pharmaceutiques et doses*); mais le badigeonnage de teinture d'iode, il faut l'avouer, est bien plus actif et doit être préféré à tous les autres fondants.

J'ai donné mes soins, en 1837, à une petite fille âgée de dix ans, atteinte d'un ulcère avec engorgement glandulaire au côté gauche du cou; cet ulcère, de la grandeur de 5 centimètres environ, était sinueux, avec décollement de la peau, chairs blafardes, suppuration modérée. Le tempérament lymphatique et l'aspect général de cette malade achevaient de caractériser son état évidemment scrofuleux. Je la mis à l'usage de la décoction de feuilles fraîches de noyer le 2 juin; elle prit deux verres par jour de cette décoction pendant tout l'été. Je faisais appliquer sur l'ulcère les feuilles bouillies et broyées, après avoir réprimé les chairs avec la poudre d'alun calciné. Au bout d'un mois, l'état général de la malade était très-amélioré; elle se sentait, disait-elle, beaucoup plus forte et mangeait beaucoup plus; l'ulcère commença à se cicatriser au bout de deux mois, quoiqu'il eût pris plus tôt un meilleur aspect; bref, au mois de novembre il était cicatrisé et l'engorgement était presque entièrement dissipé. Le reste de cet engorgement a persisté pendant l'hiver, malgré l'usage continu de la décoction de feuilles sèches de noyer. Le printemps suivant, la malade reprit la décoction des mêmes feuilles fraîches pendant trois mois. Je la revis à la fin de l'été 1838 : elle était complétement guérie.

J'ai traité plusieurs scrofuleux par les feuilles de noyer. L'un d'eux portait un vaste ulcère à la partie antérieure de la jambe gauche depuis l'âge de deux ans, avec nécrose d'une portion considérable du tibia. Ce malade, jeune garçon âgé de douze ans, grâce au traitement par les feuilles de noyer et le brou de noix longtemps continué, a été complétement débarrassé. Il y a eu élimination d'un séquestre de la longueur de 5 centimètres. La plaie s'est cicatrisée. Depuis dix ans, la guérison ne s'est point démentie. — L'observation suivante, tirée de ma pratique, vient se joindre aux nombreux faits qui militent en faveur de l'emploi des feuilles de noyer dans les affections scrofuleuses.

Damy, de Boulogne-sur-Mer, âgé de neuf ans, éminemment lymphatique, ayant la lèvre supérieure épaisse, la face pâle, plombée, les chairs flasques, émaciées, affaibli au point de ne pouvoir faire quelques pas sans fatigue, me fut présenté par sa mère, indigente, le 10 mai 1847. Il était atteint d'un engorgement glandulo-cellulaire considérable, occupant presque toute la partie latérale gauche du cou et la joue du même côté, offrant à son centre, vers l'angle, le long et au-dessous de la mâchoire, un ulcère fongueux, de l'étendue transversale de 5 centimètres sur 2 centimètres de largeur, avec suppuration fétide, abondante, et aboutissant à une portion nécrosée de la face externe du maxillaire inférieur.

Je mis aussitôt ce malade à l'usage de la décoction de feuilles fraîches de noyer, à la dose de trois verres par jour; je fis pratiquer des injections, des lotions, et appliquer des cataplasmes de ces mêmes feuilles broyées sur l'ulcère et sur toute l'étendue de l'engorgement. Les chairs fongueuses furent réprimées de temps en temps au moyen de l'alun calciné en poudre.

Au bout d'un mois de ce traitement, l'état général du petit malade était amélioré, ses forces étaient augmentées, son appétit plus prononcé; mais

aucun changement notable ne s'était opéré du côté de l'affection locale, ce qui, d'ailleurs, s'expliquait par la coexistence de la nécrose.

Après trois mois de traitement, les forces étaient presque complétement rétablies, la coloration de la face beaucoup meilleure, l'appétit et les digestions dans leur état naturel, l'exercice plus facile et mieux supporté, la tristesse et l'abattement dissipés. L'engorgement était diminué au cou; la suppuration moins abondante, les chairs un peu meilleures.

Vers les premiers jours d'octobre, une portion d'os nécrosée se présenta dans la bouche, devint de plus en plus saillante, et enfin, à peine adhérente, fut extraite avec facilité au commencement de décembre. Elle avait 1 centimètre 1/2 de longueur sur 1/2 centimètre de largeur à son centre, lisse d'un côté, rugueuse de l'autre.

Dès lors, l'ulcère prit un aspect favorable, la suppuration diminua et fut de meilleure nature, l'engorgement se dissipa peu à peu. Le traitement, secondé par un régime fortifiant, fut continué pendant l'hiver avec la décoction de feuilles sèches de noyer. Au printemps de 1848, le malade était dans l'état le plus satisfaisant : la plaie, devenue superficielle, de la grandeur d'un centime environ et ne fournissant que peu de suppuration, marchait rapidement vers la cicatrisation, que quelques cautérisations avec le nitrate d'argent fondu favorisèrent. L'usage interne des feuilles fraîches de noyer fut repris et continué durant toute la saison. Vers la fin de l'année, la cicatrice, qui depuis deux mois s'était complétement fermée, s'est rouverte pour donner issue à une parcelle d'os. Il reste seulement une petite plaie qui continue de suppurer un peu sans s'agrandir et sans engorgement. Le malade, du reste, a continué de se bien porter.

Si je me suis étendu sur les propriétés antiscrofuleuses des feuilles de noyer et du brou de noix, c'est parce que ce médicament est à la portée de tout le monde et infiniment préférable, pour la campagne, aux préparations d'iode dont le prix est si élevé, et qui, d'ailleurs, sont loin de mériter les éloges qu'on leur a prodigués : ils déterminent souvent des accidents graves, et causent l'émaciation.

Le frère Côme employait contre l'ictère 2 et 4 gr. de feuilles de noyer séchées au four, pulvérisées et infusées du soir au matin dans 150 gr. de vin blanc. Il donnait cette dose à jeun. Douze à seize doses, suivant ce praticien, ont toujours suffi pour la guérison de l'ictère simple, et le soulagement de l'ictère par cause organique. Souberbielle (1) a vu ce remède produire d'excellents effets.

Ce traitement a pu réussir dans certains cas; mais peut-on le considérer comme spécifique quand on sait que la couleur jaune n'est que le symptôme commun d'affections dissemblables du foie ou de ses annexes? Le médecin doit rechercher, autant que possible, la nature et le siége de la lésion dont un symptôme peut n'être que l'expression vague ou incertaine.

Plusieurs auteurs anciens ont reconnu aux feuilles de noyer une propriété vermifuge. Dumoulin (2) a fait rendre un tænia au moyen d'une infusion préparée avec douze feuilles et bue par verrées : une le matin à jeun, la seconde avant le dîner, et la troisième avant le souper. Thoun (3) a observé que la sécrétion du lait s'arrêtait chez les vaches et les chèvres auxquelles on donnait à manger des feuilles de noyer. Emmanuel Kœnig (4), propagateur zélé de la matière médicale indigène, a indiqué, il y a plus de soixante ans, les feuilles de noyer en topique sur les mamelles comme propres à arrêter la sécrétion du lait. Elles agissent probablement à la manière des feuilles d'aune, auxquelles on a aussi reconnu la même propriété.

(1) Lettre présentée à l'Académie royale de médecine, 7 avril 1835.
(2) *Hygie*, 2e semestre, p. 70.
(3) *Medico-botan. Society of London*, janvier 1831.
(4) *Regni vegetabilis pars altera*, p. 228.

J. Bauhin regarde l'eau distillée des feuilles de noyer comme un détersif et un cicatrisant efficace, appliqué sur les ulcères, en y maintenant des compresses constamment humectées de cette eau.

Belloste (1) trempait des plumasseaux de charpie dans la décoction de feuilles de noyer légèrement sucrée sur les ulcères, dont il obtenait ainsi la guérison en peu de temps. Cette même décoction a paru utile à Baumes pour déterger les surfaces chancreuses, pour les exciter légèrement et les conduire à la cicatrisation (2).

Boys de Loury et Costilhes (3) en font usage en injection dans les ulcérations du col de la matrice. Vidal de Cassis (4) emploie contre les écoulements leucorrhéiques et les ulcérations du col utérin, des injections vaginales d'une forte décoction de feuilles de noyer à la température de la salle, quelle que soit la saison. L'instrument est une grosse seringue à lavement. Le speculum à deux valves est appliqué; on saisit et découvre bien le col de la matrice; c'est sur le col que le jet est lancé de toutes les forces de l'aide qui pousse le piston. Immédiatement après, on place sur cette partie un fort tampon de coton. Ce liquide ainsi injecté exerce une espèce de compression sur le col, abaisse sa température, et agit encore par ses qualités astringentes.

Dubois, de Tournai, s'est bien trouvé, dans différents cas de teigne, de cataplasmes de feuilles de noyer cuites, et de leur décoction concentrée employée en lotion. Il cite à l'appui de ce traitement un cas de guérison de teigne faveuse qui avait résisté à tous les moyens employés. Vitet avait déjà recommandé, dans la même affection et contre les dartres, le suc exprimé des feuilles de noyer ou de l'écorce verte des noix, tempéré avec un peu de miel. Mérat et Delens pensent qu'on pourrait guérir la gale en frottant les boutons avec les feuilles écrasées.

Pomeyrol (5) a traité avec succès plus de quarante cas de pustule maligne et de charbon, en appliquant tout simplement sur les parties affectées les feuilles ou l'écorce fraîche de noyer, après avoir percé les phlictènes et enlevé l'épiderme. L'auteur regarde ce moyen comme aussi efficace dans le charbon que le sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes. Il a l'avantage, dit-il, « d'éviter la souffrance aux malades, et les cicatrices qui les déforment, et leur seul emploi détermine la guérison. » Pomeyrol rapporte quatre observations à l'appui de ce nouveau moyen. Bruguier, médecin à Collargues (6), a également employé avec succès les applications de feuilles fraîches de noyer, renouvelées de demi-heure en demi-heure dans un cas de pustule maligne. Il faisait prendre en même temps une décoction de 15 gr. de quinquina dans quatre verres d'eau, pour boisson. Vingt-quatre heures ont suffi pour arrêter la gangrène et ramener la plaie à un état simple et de bon aloi. Bruguier pense que, malgré l'emploi des 30 gr. de quinquina en boisson, tout l'honneur de la cure revient aux feuilles de noyer.

Il s'est élevé des doutes sur la valeur réelle de cette médication, en raison surtout de l'existence récemment signalée par Van Swygenhoven, de cette variété curieuse de pustule maligne sans malignité réelle, sans contagion, et qui guérit par la simple incision cruciale suivie de l'emploi local des émollients et des narcotiques. Mais Raphaël (7), de Provins, a communiqué à Nélaton un fait qu'il a observé et qui paraît ne laisser aucun doute

(1) *Chirurgie d'hôpital*, p. 332.
(2) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1844, p. 52.
(3) *Gazette médicale de Paris*, 1845.
(4) *Traité de pathologie externe*, t. V, p. 396.
(5) *Annales cliniques de Montpellier* et *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1853, t. I, p. 464.
(6) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1845, t. I, p. 464.
(7) *Gazette des hôpitaux*, juillet 1857.

sur l'efficacité des feuilles de noyer appliquées sur la pustule réellement maligne.

Le Brou de noix peut être employé dans les mêmes cas pathologiques que les feuilles. Hippocrate et Dioscoride le considéraient comme vermifuge. Fischer (1) faisait dissoudre 8 gr. d'extrait de noix verte dans 16 gr. d'eau distillée de cannelle, et donnait aux enfants, comme anthelminthique, 20 à 50 gouttes de ce mélange, suivant l'âge. J'ai administré contre les affections vermineuses le vin de brou de noix et d'ail. Ce vin, pris à une certaine dose, est à la fois vermicide et laxatif. Peyrilhe regarde le brou de noix comme vermifuge, antisyphilitique et antigangréneux. Hunezowsky (2) a vanté son efficacité dans les ulcères anciens.

Pierre Borel (3) regardait le brou de noix comme un excellent antisyphilitique. Ramazzini (4) rapporte que de son temps on le regardait en Angleterre comme un remède utile contre la syphilis. Swediaur (5) dit l'avoir vu réussir dans beaucoup de circonstances où le mercure avait échoué. Mais comme il l'employait ordinairement avec la salsepareille, la squine et le sulfure d'antimoine, peut-on raisonnablement attribuer à cette écorce un effet dû sans doute aux substances plus énergiques auxquelles elle était jointe? Toutefois, nous devons dire que Pearson, Franck, Girtanner ont reconnu des avantages réels au brou de noix dans le traitement des affections vénériennes. La tisane de Pollini, dont la réputation est connue contre ces affections, de même que le remède antisyphilitique de Mittié, contient une grande proportion de brou de noix.

Scoti (6) a employé avec succès l'extrait préparé avec le brou de noix et les feuilles de noyer chez trente malades affectés de diarrhée. Il en faisait dissoudre 8 à 12 gr. dans un kilogr. de limonade minérale, et administrait le tiers ou la moitié d'un verre de cette boisson quatre fois le jour.

Galien mettait en usage, comme gargarisme astringent, le suc de brou de noix. Hartmann (*in* Ettmuller), l'a conseillé dans les inflammations de la bouche qui réclament ce genre de médication. Becker (7), chez un garçon affecté de congestion ancienne des tonsilles, a appliqué la préparation suivante à l'aide d'un pinceau : extrait de brou de noix, 4 gr.; eau distillée, 60 gr. Ce topique fut si efficace que l'engorgement des amygdales était disparu avant qu'on eût employé la totalité de la solution. J'emploie avec succès, dès le début de l'angine tonsillaire, la décoction de feuilles de noyer ou de brou de noix en gargarisme. Je parviens souvent ainsi à arrêter l'inflammation. Ce gargarisme convient aussi vers la fin de l'amygdalite aiguë et dans les angines chroniques.

Ray rapporte que le zeste qui sépare les lobes de l'amande du noyer, desséché et pulvérisé, pris en petite quantité dans du vin, a guéri l'armée anglaise d'une dysenterie très-grave qui avait résisté à tous les moyens jusqu'alors employés. Burtin (8) considère cette substance, administrée en poudre à la dose de 4 gr. dans un verre de vin blanc, comme très-efficace contre la gangrène. Il l'a vue réussir dans trois cas : dans l'un, il s'agissait d'une gangrène au bras, provenant d'une blessure faite avec un canif, et pour laquelle l'amputation avait été proposée, comme dernière ressource. Burtin ajoute qu'à Bruxelles ce remède est regardé comme un puissant antiseptique.

(1) *Comment. de verm. et anthelm.* Stadæ, 1751, p. 14.
(2) *Ancien Journal de médecine*, t. LXXVII, p. 296.
(3) *Hist. et observ. varior.*, etc.
(4) *Opera omnia.* Genève, 1717, p. 143.
(5) *Traité des maladies vénériennes*, t. II, p. 277.
(6) *Gaz. med. di Milano*, 1846.
(7) *Abeille médicale*, 1845, p. 196.
(8) *Mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles*, p. 166.

La Pellicule ou enveloppe immédiate de l'amande de la noix, employée fraîche, a été regardée comme fébrifuge. Roch (1) s'est guéri d'une fièvre intermittente en prenant l'infusion, dans du vin blanc, d'une vingtaine de ces pellicules. Hoffmann et Ettmuller ont recommandé l'usage de cette substance contre la colique, comme si cette affection dépendait toujours d'une seule et même cause. Elle convient dans tous les cas où les astringents sont indiqués.

Solenander (2) assure avoir constamment réussi à arrêter les hémorrhagies utérines, en administrant, le matin à jeun, pendant plusieurs jours, 4 gros de fleurs de noyer bien mûres, en poudre, mêlées avec une suffisante quantité de vin chaud. Ces mêmes fleurs peuvent remplacer le ratanhia et tous les astringents exotiques. Le bénédictin Alexandre (3) assure que la poudre des chatons ou fleurs, administrée à la dose de 4 gr. dans du vin rouge, est un excellent remède contre la dysenterie.

Hippocrate avait observé que les noix mangées en grande quantité expulsaient les vers plats. Le parenchyme de l'amande de la noix aurait-il sur le tænia le même effet que celui de semence de citrouille?..... L'émulsion préparée avec cette amande fraîche peut remplacer celle d'amandes douces. J'en ai fait usage à la campagne pendant le mois d'octobre. Passé ce temps, la dessiccation nécessite l'infusion de l'amande dans l'eau chaude pour enlever la pellicule qui la recouvre. Vieille, cette amande est rance et ne peut plus servir pour émulsion.

Dioscoride avance que l'huile de noix fait rendre le ver solitaire. P. Forestus dit que les femmes des environs de Milan font manger aux enfants vermineux du pain trempé dans l'huile de noix. Passera de la Chapelle (4) faisait prendre 150 gr. de cette huile à jeun et deux heures et demie après 125 gr. de vin d'Alicante, ce que l'on continuait pendant quinze jours, après quoi on cessait, si le ver n'était pas expulsé. Binet et Baumes (5) ont rapporté plusieurs faits qui tendent à prouver l'efficacité de cette huile contre le tænia. Desbois, de Rochefort, qui a répété l'emploi de ce moyen, l'a trouvé le plus souvent inefficace. Dubois (*in* Mérat et Delens) employait avec plus d'efficacité, comme vermifuge, six gousses d'ail avec 100 gr. d'huile de noix.

Cette huile a réussi à Jese (6) pour combattre le coma. Gouan (7) a obtenu la guérison de cette maladie par le même moyen. D'après Weinhold (8), les taies légères cèdent à l'application graduelle de cette huile étendue dans l'ammoniaque. Scarpa la préconise dans le leucoma. Meyer (9) s'en est bien trouvé dans les taches de la cornée, suite de la variole. Il lui a été rapporté, par un médecin qui l'a beaucoup employée, que cette huile est d'autant plus efficace qu'elle est plus vieille. Caron-Duvillars (10) a souvent guéri des taies de la cornée par l'instillation de la vieille huile de noix; il rapporte que Marc-Antoine Petit la rendait plus active en y ajoutant du tartre stibié.

Schrœder considère comme émétique la seconde écorce des jeunes branches enlevée au printemps pendant que la sève est en activité. Il la prescrit à la dose de 2 à 4 gr. Ray et Buechner lui ont aussi reconnu cette propriété. Hoffmann indique la seconde écorce des racines du noyer, trempée pendant une heure dans du vinaigre, comme un rubéfiant prompt,

1) *Bulletin de la Société d'émulation*, t. II, p. 376.
(2) *Consil.*, VIII, sect. IV.
(3) *Dictionnaire botanique et pharmaceutique*, 1768, p. 356.
(4) *Ancien Journal de médecine*, t. XV, p. 220; t. VI, p. 305.
(5) *Ibid.*, t. VI, p. 305; t. XV, p. 214.
(6) *Ibid.*, t. LIX, p. 439.
(7) *Mémoires de la Société de médecine de Montpellier.*
(8) *Ehrhardt medizinisch-chirurgische Zeitung*, 1822.
(9) *Mercure général de l'Europe*, 1787, p. 326.
(10) *Guide pratique des maladies des yeux*, t. II, p. 135-375.

susceptible d'agir comme vésicatoire dans des cas urgents. Wauters s'exprime ainsi à ce sujet : « *Nihil efficacius cortice interno radicis juglandis recentis, vel cum aceto, contuso : hunc sæpius succedentem vidi, dum cantharides nullas producebant vesicas. Ingens aliquando mihi præstitit obsequium ubi procul a pharmacopœis, apud rusticos, promptissime vesicato opus erat* (1). » J'ai été à même de constater cet effet vésicant : il est sûr et prompt. — L'écorce du noyer blanc ou cendré (*juglans cinerea*), proposée par Macartan (2), séchée et mise en poudre, paraît aussi efficace que les cantharides, et n'en a pas les inconvénients. Ebrard de Nîmes (3) a guéri des fièvres intermittentes rebelles au moyen de l'épicarpe suivant : Faites macérer, pendant huit jours, dans du vinaigre, l'écorce de la racine du noyer; appliquez cette écorce autour des poignets, trois ou quatre heures avant l'heure présumée de l'accès, et l'y maintenez au moyen d'un lien convenablement serré. Ebrard n'a jamais donné à ce bracelet plus de 5 centimètres de largeur. On enlève l'appareil quand le malade accuse de vives douleurs, ce qui arrive ordinairement avant deux heures de temps. On peut ensuite appliquer des feuilles fraîches enduites d'un corps gras, comme pour le pansement d'un vésicatoire. Cet épicarpe est analogue à beaucoup d'autres topiques irritants en usage dans nos contrées marécageuses, comme moyen économique de combattre les fièvres intermittentes.

« Si le noyer, dit avec raison Bodart, ne se cultivait que dans le Nouveau-Monde, nous nous empresserions de le ranger sur la ligne des végétaux les plus utiles en médecine; mais il croît abondamment autour de nous, et nous négligerions encore d'étudier les propriétés de ses différentes parties, si d'illustres praticiens ne tentaient de ramener l'attention sur ce végétal précieux et injustement abandonné. »

NUMMULAIRE. Lysimachia nummularia. L.

Nummularia major lutea. C. Bauh. — *Nummularia sive centimorbia.* J. Bauh. *Lysimachia humi-fusa, folio rotundiore, flore luteo.* Tourn.

Herbe aux écus, — monnoyère, — herbe à cent maux, — herbe à tuer les moutons.

Primulacées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXVIII) est très-commune dans les bois, les prés, sur le bord des ruisseaux, qu'elle émaille de ses fleurs. Les brebis la recherchent. Ses feuilles arrondies, entières et disposées régulièrement comme des pièces de monnaie, lui ont fait donner les noms d'*herbe aux écus*, de *nummulaire* (*nummulus*, diminutif de *nummus*, espèce de monnaie).

Description. — Racine fibreuse. — Tiges rampantes, couchées, glabres, un peu rameuses, hautes de 25 à 40 centimètres. — Feuilles opposées, ovales, entières, courtement pétiolées. — Fleurs jaunes, grandes, axillaires, solitaires (juin-juillet). — Calice à cinq divisions, ovales-aiguës. — Corolle à cinq pétales. — Cinq étamines courtes à filets soudés à la base. — Un style filiforme plus long que les étamines. — Fruit : capsule globuleuse à dix valves, enveloppée et cachée par le calice.

Parties usitées. — L'herbe entière.

(**Culture.** — La nummulaire sauvage suffit aux besoins de la médecine. On peut la propager de semis, en terre humide.)

Récolte. — Elle se fait pendant toute la belle saison. Sa dessiccation n'offre rien de particulier.

Propriétés chimiques. — La nummulaire a une saveur austère et un peu

(1) *Repertorium remed. indigenorum exoticis*, etc., p. 29. Gand, 1810.
(2) *Journal de médecine*, septembre 1809.
(3) *Revue thérapeutique du Midi* et *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1857, p. 69.

acide. Elle paraît contenir du tannin. La dessiccation lui fait perdre une grande partie de sa saveur.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé, 50 à 100 gr.
Feuilles en poudre, 2 à 4 gr., et plus.
Vin (30 à 60 gr. pour 1 kilogr. de vin), 60 à 120 gr.

La nummulaire a disparu de la matière médicale moderne et est presque ignorée des praticiens. Cependant, suivant Lieutaud, elle n'est pas le moins efficace des remèdes astringents. Elle a été regardée comme très-utile dans l'hémoptysie, l'hématurie, les pertes utérines, l'écoulement immodéré des hémorrhoïdes, le scorbut et les hémorrhagies scorbutiques, la diarrhée, la dysenterie, la leucorrhée, etc. Boerhaave faisait grand cas de cette plante. Tragus en recommandait la décoction édulcorée avec du miel aux phthisiques. Les pâtres, au rapport de Gattenhof, la donnent aux brebis, pulvérisée et mêlée avec du sel, pour les préserver de la phthisie pulmonaire. Le sel a probablement la plus grande part aux bons effets qu'on obtient de ce mélange. En Alsace (1), cette plante est d'un usage populaire dans les flux de ventre, l'hémoptysie, les hémorrhoïdes. J'en ai fait prendre le suc exprimé à la dose de 80 gr. chaque matin dans un cas de ménorrhagie lente, passive, qui existait depuis trois mois et avait considérablement affaibli la malade. Cette malade, âgée de vingt-huit ans, était lymphatique, d'une constitution délicate, avait eu deux enfants et trois avortements, à la suite desquels il lui restait toujours un écoulement sanguin peu abondant, mais continuel. Ce flux a cessé après la quatrième dose de suc de nummulaire, dont la malade a néanmoins continué l'usage pendant dix jours. Cette plante peut prendre rang, comme astringente, à côté de la centinode ou renouée et de la bourse à pasteur, dont on a récemment reconnu l'efficacité.

ŒILLET D'INDE. Tagetes patula. L.

Cariophyllus minor indicus.

Othona de DIOSCORIDE et de PLINE, — tagète étalé.

SYNANTHÉRÉES. Fam. nat. — SYNGÉNÉSIE POLYGAMIE SUPERFLUE. L.

Cette plante annuelle, originaire du Mexique, n'a rien de commun avec l'œillet des fleuristes. Elle contribue, de même que la rose d'Inde (*Tagetes erecta*) à la parure de nos jardins par la riche couleur de ses fleurs.

(**Description.** — Tige herbacée. — Feuilles alternes, dentées. — Fleurs jaunes ou orangées, plus fauves au centre, formant des capitules rayonnés multiflores, à rayons femelles, et entourés d'un involucre dont les folioles, en une seule rangée, sont soudées en forme de capsule campanulée. — Fruits : akènes allongés et rétrécis à la base, comprimés, tétragones, portant une aigrette simple formée de paillettes inégales.

Culture. — Se multiplie de semis d'akènes choisis dans les plus beaux capitules. Nous citerons parmi les trente-cinq espèces de tagètes, le *T. erecta*, le *T. patula* que nous avons pris pour type, le *T. lucida*, Wild, etc.

Propriétés physiques. — Odeur fétide ; saveur nulle.)

Les fruits étaient regardés par les anciens comme purgatifs. Gilibert est étonné que les praticiens négligent les *tagetes*, tandis qu'ils emploient journellement comme toniques et antispasmodiques des espèces bien moins actives. Quelques auteurs les regardent comme sudorifiques, emménagogues, vermifuges. Leur odeur fétide porte à croire qu'elles sont antihystériques. Coste et Wilmet disent, d'après Garden, que leurs racines sont purgatives et

(1) *Gazette médicale de Strasbourg*, avril 1856.

vermifuges. Quelques observations de Dodone et de Pena, rapportées par Dalechamps (1), pourraient faire regarder ces plantes comme vénéneuses. Ces auteurs parlent d'animaux morts pour en avoir mangé les semences. Les fleurs données à un chat le firent enfler considérablement, et bientôt mourir; des rats, des porcs même moururent empoisonnés par des semences de *tagetes*. Un enfant, pour en avoir mâché les fleurs, eut les lèvres et l'intérieur de la bouche enflés. Jean Bauhin, d'après les mêmes faits, ne pense pas, non plus que Dalechamps, que le médecin doive faire usage de l'œillet et de la rose d'Inde. « La considération des affinités naturelles, disent Loiseleur-Deslonchamps et Marquis (2), permet peu d'attribuer à ces végétaux d'aussi mauvaises qualités. De même que les vertus utiles que d'autres leur accordent, elles ont besoin d'être confirmées par l'expérience. Sous ce double rapport, les *tagetes* sont du genre des plantes qu'on peut recommander à l'examen des médecins expérimentateurs. » C'est une plante que je me propose d'étudier; mais le temps, presque entièrement consacré à l'exigence d'une nombreuse clientèle, me manque comme à la plupart des praticiens. Les années se succèdent rapidement sur ma tête blanchie par l'âge, les soucis et le travail.....

Tempora labuntur, tacitisque senescimus annis,
Et fugiunt, fræno non remorante, dies.
(Ovide.)

ŒILLET ROUGE. Dianthus caryophillus. L.

Dianthacées. Fam. nat. — Décandrie digynie. L.

(Plusieurs variétés d'œillet sont cultivées dans les jardins pour la beauté et le parfum de leurs fleurs. Parmi eux, l'œillet rouge ou à ratafia est le seul qui soit utilisé en médecine.)

Ses pétales ont une odeur suave, comparable à celle du girofle, ce qui a engagé Bodart à les proposer comme succédanés de ce dernier, bien qu'ils soient loin de l'égaler en saveur et en parfum. On les a employés comme sudorifiques, excitants, cordiaux, etc. Leur peu d'énergie les a fait abandonner. On en préparait une eau distillée, un vinaigre, un sirop. Ce dernier seul est resté dans la matière médicale; il sert à édulcorer les potions cordiales. (Le Codex de 1866 en donne la préparation, p. 467.)

ŒNANTHE. Œnanthe crocata. L.

OEnanthe chœrephylli foliis. C. Bauh. — *OEnanthe succo viroso, cicutæ facie Lobelio.* J. Bauh.

Œnanthe safranée, — pensacre (en Bretagne), — œnanthe à feuilles de persil.

Ombellifères. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante vivace croît dans l'ouest de la France, l'Anjou, la Bretagne, le Nord, dans les prairies aquatiques; elle est rare dans les environs de Paris (3).

(1) Tome I, p. 840.

(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXVII, p. 182.

(3) Les anciens, suivant Pline, donnaient le nom d'œnanthe à une plante dont l'odeur était celle de la fleur de la vigne; la vigne sauvage était même aussi quelquefois désignée sous ce nom. D'autres auteurs ont cru reconnaître l'œnanthe des anciens dans la terre-noix, la filipendule, la pédiculaire fasciculée, le thalictrum tubéreux. Peut-être, disent Loiseleur-Deslonchamps et Marquis (*), l'œnanthe des anciens n'est-il rien de tout cela. — La forme des racines tuberculeuses de plusieurs œnanthes leur a fait donner le nom de filipendule. L'œnanthe crocata est parfois appelée à tort *cicuta aquatica* dans quelques vieux auteurs.

(*) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXVII, p. 183.

Description. — Racine pivotante, composée de tubercules allongés, fusiformes, rapprochés en faisceau. — Tige dressée, rameuse, cylindrique, grosse, cannelée, pleine d'un suc jaunâtre. — Feuilles inférieures grandes, pétiolées, tripinnées ; folioles ovales-cunéiformes, profondément incisées à leur sommet, vertes et luisantes. — Fleurs blanches, petites, très-rapprochées (juin-juillet) ; pétales inégaux. — Fruits ovoïdes, allongés, striés, couronnés par cinq petites dents aiguës et par les deux styles.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — Il est bien important de ne pas prendre cette plante pour la phellandrie, qui s'en rapproche par ses caractères botaniques ; une pareille erreur donnerait lieu aux accidents les plus graves. Le suc jaune et très-vénéneux de l'œnanthe safranée suffira pour la faire reconnaître. On a quelquefois pris ses feuilles pour celles de persil ou de céleri, auxquelles elles ressemblent beaucoup, et ses racines pour de petits navets.

Propriétés chimiques. — La racine est très-odorante ; sa saveur est d'abord douceâtre, ce qui trompe ceux qui la goûtent. Le suc lactescent qui s'écoule de différentes parties de cette plante lorsqu'on les entame, devient d'une couleur jaune foncé lorsqu'il est exposé à l'air ; sa présence est un indice certain de ses propriétés délétères. Cormenais (1) et Pihan-Dufeillay ont donné l'analyse de la racine. Son suc, jaune, aromatique et vireux, a une odeur semblable à celle de la carotte ; elle ne doit être maniée qu'avec précaution ; l'homme chargé de la râper pour la soumettre à l'analyse a eu une irritation sur les mains, les bras, avec douleurs lancinantes et une éruption ortiée, gonflement de la face, fièvre, etc., qui a duré quinze jours et qui a exigé l'application de sangsues, l'usage des émollients, etc. Elle fournit pour éléments principaux : de la résine en abondance, une huile volatile également abondante, une autre huile concrète, de la gomme, de la mannite, beaucoup de fécule, de la cire, des sels, etc. Il y a lieu de croire que c'est la résine qui produit les accidents qu'on observe après l'ingestion de la plante.

Ce végétal est l'un des poisons les plus dangereux pour l'homme et les animaux. Un morceau de la racine, de la grosseur d'une noisette, peut faire périr dans l'espace d'une à deux heures. Les feuilles mangées en salade et prises pour celles de persil ou de céleri, ont également causé la mort en peu de temps. — 50 centigr. de résine obtenue dans l'analyse faite par Cormenais et Pihan-Dufeillay, donnée à un lapin, l'ont rendu malade pendant vingt heures, sans le faire périr ; — 60 centigr. de cette résine ont fait vomir un chien et lui ont produit des déjections, des anxiétés inexprimables ; mais il a résisté à cette épreuve ; — 90 gr. d'eau distillée sur des racines de cette plante, n'ont produit aucun incident à un lapin. La teinture alcoolique de cette racine, étendue sur la peau, mais enlevée au bout d'une demi-heure, y cause de la rougeur, un prurit incommode, une éruption, etc.

Les auteurs mentionnent de nombreux exemples d'empoisonnement par cette plante, arrivés en France, en Corse, en Angleterre, en Hollande, en Flandre, etc. Les symptômes de cet empoisonnement sont les suivants : vive douleur au gosier et à l'estomac ; douleur à l'épigastre, nausées, efforts pour vomir, déjections abondantes, bouffées de chaleur vers la tête, dilatation de la pupille, vertiges, pouls fort, fréquent, régulier, quelquefois petit et irrégulier ; éblouissement, délire, perte de connaissance, somnolence ou convulsions ; resserrement des mâchoires, taches rosées irrégulières sur la face, la poitrine et les bras. Souvent la mort survient au bout d'une heure ou deux. — La réaction de ce poison est analogue à celle des plantes narcotico-âcres en général et en particulier de la ciguë ; mais elle est plus intense et plus souvent mortelle. A l'ouverture du corps, on trouve des rougeurs souvent brunâtres, des taches noires sur la membrane muqueuse de l'estomac, les vaisseaux artériels et veineux remplis de sang noir et liquide, les parties génitales violacées. — Faire vomir le plus tôt possible le poison par les moyens les moins irritants, est la première indication à

---

(1) *Journal de chimie médicale*, 1830, t. VI, p. 459.

remplir. On doit se conduire ensuite comme dans l'empoisonnement par la ciguë.

L'application de cette plante à l'extérieur peut aussi produire l'empoisonnement. On en cite plusieurs cas arrivés à Anglet, près de Bayonne, chez des sujets qui s'en frottèrent pour se guérir de la gale. De cinq personnes qui eurent cette malheureuse idée, deux moururent (1). — Les anciens employaient leur œnanthe contre la toux, la rétention d'urine et les affections de la vessie, et comme propre à faciliter l'accouchement et l'expulsion de l'arrière-faix. C'est d'après cela et non d'après l'expérience, que quelques modernes ont considéré l'œnanthe safranée comme pouvant être employée dans ces divers cas. « On lit dans les *Observations sur la physique* (2) qu'un individu attaqué de lèpre, à qui on avait conseillé le suc de berle (*sium latifolium*, L.), prit celui de l'*œnanthe crocata*, L., et en éprouva des accidents violents; mais ayant persisté à en faire usage, il guérit, quoique sa maladie eût résisté à tous les autres moyens mis en usage contre elle jusqu'alors. Ce serait un trésor qu'une pareille découverte, si de nouvelles expériences confirmaient ce rapport; on pourrait les tenter dans le Midi, à Aubagne, etc., où on observe encore cette maladie, reste de celle dont les croisades couvrirent le sol de la France. Nous dirons seulement que ce suc ne doit être pris qu'à petite dose, car Watson a vu périr un individu qui en avait avalé une cuillerée à bouche (3). Nous croyons qu'il ne faut pas dépasser, en commençant, 20 à 30 gouttes par jour, en plusieurs doses, dans un liquide approprié (4). » On manque de données sur les limites dans lesquelles doivent être renfermées les doses de l'œnanthe safranée.

ŒNANTHE FISTULEUSE. — Persil des marais, filipendule aquatique. *Œnanthe fistulosa*, L. (Pl. XXVIII). — Cette espèce est très-commune dans les prairies humides, les marais, les fossés aquatiques. Je l'ai trouvée dans la plupart des lieux marécageux de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, à Meudon, etc.

Description. — Racine formée tantôt de fibres presque verticillées, tantôt de tubercules ovoïdes, sessiles et fasciculés. — Tige épaisse, striée, fistuleuse, molle. — Feuilles simplement ailées, les radicales à folioles courtes, cunéiformes et trilobées; les caulinaires à sept ou neuf folioles linéaires.— Pétioles fistuleux, fendus en bas pour laisser sortir d'autres feuilles, involucre nul ou à une foliole, involucelle à plusieurs folioles un peu réfléchies. — Fleurs blanches ou peu rosées, en ombelles de trois ou quatre rayons au plus (juin-juillet).

L'œnanthe fistuleuse ne paraît guère moins vénéneuse que l'œnanthe safranée. Wilmet dit que sur dix-sept soldats, qui, au rapport de Vacher (5), mangèrent de l'œnanthe fistuleuse, trois périrent; l'usage de l'émétique sauva les autres. Le même moyen fut utilement employé dans un cas semblable pour d'autres militaires, dont un seul mourut sur trente-six (6). — La décoction d'œnanthe fistuleuse, comme celle d'œnanthe safranée, est employée, dit-on, dans quelques contrées, à la destruction des taupes, sur l'habitation desquelles on la verse pour délivrer les jardins et les prairies de ces animaux.

Cependant, l'œnanthe fistuleuse a été recommandée, par une foule de compilateurs, contre la dysurie, la gravelle, la leucorrhée, les scrofules, les hémorrhoïdes, l'asthme, l'épilepsie, etc., parce qu'on a cru, comme pour

(1) *Revue médicale*, février 1837, p. 245.
(2) *Introduction*, t. II, p. 302.
(3) *Trans. phil.*, année 1746.
(4) Mérat et Delens, *Dictionnaire de thérapeutique et de matière médicale*, t. V.
(5) *Act. helvet.*, vol. IV.
(6) *Ancien Journal de médecine*, 1758, t. X.

l'œnanthe safranée, que c'était l'œnanthe des anciens. Avant d'admettre cette plante dans la matière médicale, il faut, par des faits exacts et bien observés, en constater les propriétés thérapeutiques.

La plupart des autres œnanthes ont plus ou moins les propriétés redoutables des deux espèces dont nous venons de parler. Cependant l'ŒNANTHE PIMPINELLOÏDES (Joannette, Méchon, Agnote, Anicot) a des tubercules féculents, d'une saveur douce et agréable, de la grosseur d'une noisette; ils sont mangés par les enfants qui les récoltent après la coupe des foins, surtout aux environs d'Angers et de Saumur. Mérat et Delens en ont mangé fréquemment dans leurs herborisations. La ressemblance de ces racines avec celles de l'œnanthe safranée peut donner lieu à de fatales méprises. L'*œnanthe pimpinelloïdes* est plus petite, à tige de moitié moins volumineuse, à feuilles dont les folioles supérieures sont linéaires; elle n'a aucun suc surabondant; ses tubercules sont rez-terre, au lieu de s'enfoncer comme dans l'œnanthe safranée, et sont presque ovoïdes allongés, blancs, farineux, inodores, douceâtres.

Plusieurs espèces voisines de l'*œnanthe pimpinelloïdes*, telles que les ŒNANTHE PEUCEDANIFOLIA *Poll* (ŒNANTHE APPROXIMATA, *Mer*), qui croissent dans nos départements du Centre et du Nord, comme dans le Midi, ne paraissent avoir également aucune propriété vénéneuse. Leurs tubercules, plus petits, ne se mangent pas, si ce n'est ceux de cette dernière, prise jusqu'à nos jours pour l'*œnanthe pimpinelloïdes* de Linné.

OIGNON. Allium cepa. L.

Cepa vulgaris, floribus et tunicis candidis. C. BAUH., TOURN.

Oignon, — ail-oignon, — oignon commun, — oignon blanc.

LILIACÉES. Fam. nat. — HEXANDRIE MONOGYNIE. L.

Cette plante, que l'on croit originaire de l'Afrique, est cultivée dans les jardins potagers pour l'usage alimentaire.

Description. — Racine: bulbe composé d'écailles charnues, superposées, formant inférieurement une sorte de plateau d'où naissent des radicules blanchâtres qui sont les véritables racines. — Tige: hampe fistuleuse, ventrue inférieurement, glabre, nue. — Feuilles radicales, fistuleuses, arrondies, pointues, d'un vert glauque. — Fleurs blanches, nombreuses, en ombelle globuleuse, terminale (juin-juillet-août). — Six pétales oblongs peu ouverts. — Six étamines. — Un style court.

Parties usitées. — Le bulbe.

Culture et récolte. — La culture de l'oignon est facile et trop connue pour que nous ayons à nous en occuper. On le récolte en automne, pour être conservé, aussitôt que les feuilles sont jaunes. On expose ce bulbe sur la terre dans un lieu bien sec, et mieux encore au soleil; on le laisse ainsi pendant quinze jours avant de le serrer. Au printemps, lorsque les germes y naissent, l'oignon perd beaucoup de ses propriétés et ne doit plus être employé.

L'oignon, doux et sucré dans le Midi, où il convient mieux comme aliment, est âcre et plus actif comme médicament dans le Nord.

Propriétés physiques et chimiques. — Ce bulbe répand une odeur piquante qui excite le larmoiement quand on le coupe ou qu'on écrase ses tuniques; sa saveur est âcre, alliacée. Il contient, suivant Fourcroy et Vauquelin, de l'huile blanche, âcre, volatile et odorante; du sucre incristallisable, de la gomme, une matière animale, des acides phosphorique et acétique, du phosphate de chaux, du citrate calcaire. Le suc de l'oignon devient rose à l'air; il est acide et susceptible de se convertir en vinaigre par la fermentation. Mêlé à l'eau et à la levûre de bière, et fermenté, il donne à la distillation une liqueur alcoolique.

Quand l'oignon a été soumis à la coction, l'huile volatile s'est dissipée et le produit n'est plus excitant.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction miellée, pour boisson.
Sirop (1 sur 5 d'eau et 6 de sucre), de 50 à 100 gr.
Suc exprimé, de 50 à 100 gr. dans l'eau miellée ou dans du vin blanc.
Vin (oignons n° 2, vin blanc 1 kilogr.), 60 à 120 gr.

A L'EXTÉRIEUR.—Pulpe d'oignon cuit ou bulbe pilé, en cataplasme.

L'oignon cru est un aliment fort sain; mais il ne convient pas à tous les estomacs; beaucoup de personnes ne peuvent le digérer. Il est nuisible aux tempéraments sanguins ou bilieux, aux sujets irritables, aux personnes sujettes aux hémorrhagies, aux affections dartreuses, etc. Comme médicament, il possède la plupart des propriétés de l'ail, mais à un moindre degré. Il est excitant, diurétique, vermifuge. On l'emploie dans la gravelle, la rétention d'urine atonique, les hydropisies, les affections scorbutiques, les scrofules, etc. Appliqué sur la peau, il y produit une légère excitation.

L'oignon cru possède réellement une propriété diurétique assez prononcée. Son suc a été utile dans certains cas de rétention d'urine et dans les hydropisies. Pilé et appliqué sur l'hypogastre, il agit comme excitant sur les voies urinaires. Murray cite la guérison d'une anasarque due à la simple application de la pulpe crue, soit à l'hypogastre, soit à la plante des pieds. « Voulez-vous, dit Roques, un diurétique puissant? ajoutez 6 onces (180 gr.) de suc d'oignon à une livre d'infusion de thé vert.» J'ai vu l'anasarque survenue à la suite de la scarlatine chez plusieurs enfants, disparaître en peu de temps par l'administration de 30 à 60 gr. de suc d'oignon mêlé avec autant de vin blanc sucré. Lanzoni rapporte que des sujets ont été guéris de l'hydropisie ascite par l'usage abondant de l'oignon pendant plusieurs mois, soit en boisson, soit comme aliment. Il est bien évident que ce bulbe serait nuisible dans l'ascite produite par une phlegmasie péritonéale plus ou moins douloureuse. On oublie trop que l'hydropisie est le plus souvent une maladie secondaire, subordonnée à une affection primitive qui doit avant tout attirer l'attention du médecin. Serre, d'Alais (1) a trouvé dans l'usage de la diète lactée et de l'oignon cru, et dans l'abstention de toute autre boisson et de tout autre aliment que la soupe au lait, l'effet diurétique que l'oignon n'avait pu produire aussi efficacement en compagnie d'autres substances, qui pouvaient en neutraliser l'action. Le malade prend trois soupes au lait par jour pour toute nourriture, en mangeant de l'oignon. Serre a guéri plus de soixante anasarques par ce traitement. Quelle que soit la cause de cette affection, qu'elle dépende d'une suppression de transpiration, de la scarlatine, de la rougeole, d'une maladie de Bright, d'un obstacle quelconque à la circulation veineuse, d'une altération dans la composition du sang, ou simplement de l'influx nerveux, l'infiltration séreuse, l'œdème des membres abdominaux, la diminution dans la quantité des urines, cèdent à la diète lactée avec accompagnement d'oignons, et à l'abstinence de toute boisson. Au huitième jour, amélioration très-sensible, bien-être général indéfinissable; au quinzième jour, flux abondant des urines; au trentième jour, guérison dans l'immense majorité des cas, lorsque ce traitement simple est appliqué en temps utile. (On a même été plus loin, et on a prétendu que le modeste oignon aurait ainsi raison des hydropisies de l'ovaire (2). Je ne puis m'empêcher d'avoir des doutes sur la précision du diagnostic. Cela serait trop beau. Kœberlé et Spencer Wells n'auraient plus qu'à dire adieu à la chirurgie.)

L'oignon cuit se digère plus facilement. Il est adoucissant, émollient, pectoral. On l'emploie dans les catarrhes bronchiques et vésicaux, aigus ou

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, 1853.
(2) Voyez *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, août 1860.

chroniques. On le met dans les bouillons pectoraux. J'ai vu des paysans se débarrasser promptement du rhume au moyen d'un oignon cuit sous la cendre, après l'avoir enveloppé dans une feuille de choux, pilé, écrasé, réduit en pulpe, et mêlé dans une tasse de décoction chaude d'extrait de réglisse. Cette potion, prise matin et soir, calme la toux et facilite l'expectoration. L'oignon cuit sous la cendre et mangé avec de l'huile ou du beurre est un remède populaire contre l'enrouement. A l'extérieur, l'oignon cuit est un bon maturatif dont on se sert en cataplasme sur les boutons, phlegmons, clous, panaris, etc.

Le vin rouge, dans lequel on fait macérer un oignon coupé par morceaux, et qu'on a exposé à l'air pendant deux jours, pris le matin à jeun, est un vermifuge que j'ai souvent vu employer avec succès.

Le cœur d'un oignon, en suppositoire, est un moyen populaire mis en usage pour rappeler les hémorrhoïdes supprimées. Quand on veut en modérer l'action, on l'enduit de saindoux, d'huile de lin, d'œillette ou d'olive.

Le suc de ce bulbe, introduit dans l'oreille, à la dose de quelques gouttes, a été vanté contre la surdité; mais les lésions de l'ouïe sont si variées, et la pathogénie en est si obscure, qu'un semblable remède n'a pu avoir qu'un succès relatif et dû au hasard.

La pulpe d'oignon cru, appliquée à la plante des pieds, agit comme un doux révulsif qu'on a toujours sous la main, et que le médecin de campagne peut employer avec avantage dans les affections où ce genre de médication est indiqué. J'ai vu des commères appliquer cette pulpe, ou tout simplement des oignons grossièrement écrasés, sur des brûlures, et empêcher ainsi la production des phlictènes. Cette application cause d'abord une douleur assez vive qui s'apaise peu à peu et cesse ensuite entièrement : *similia similibus curantur*. C'est faire de l'homœopathie sans s'en douter.

OLIVIER. Olea europea. L.

Olea sativa. Tourn., Black.

Olivier d'Europe, — olivier cultivé, — olivier franc, — boutaillon, — bouteillon, — boucellaou, mouraou, — ampoulaou.

Jasminacées. — Oléinées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

L'olivier, arbre de grandeur médiocre, dont l'origine se perd dans la plus haute antiquité (et auquel la lutte de Minerve et de Mars assigne une origine athénienne), croît aujourd'hui spontanément dans les montagnes de l'Atlas et est cultivé en Italie, en Espagne, en Languedoc, en Provence (où il offre de nombreuses variétés, qui sont l'*olea angulosa*, *subrotunda*, *amygdalina*, *cranimorpha*, *sphærica*, *oblonga*, *viridula*, *precox*, *racemosa*, *atro-rubens*, *variegata*, *odorata*, *hispanica*, *regia*, *atro-virens*, *alba*, ayant toutes leur nom patois, qu'il serait trop long d'énumérer ici).

Description.— Racines en partie droites, en partie rampantes, fermes, dures.— Tige en général peu élevée ; écorce lisse, cendrée ; bois jaunâtre. — Feuilles opposées, persistantes, d'un vert tirant sur le jaune au-dessus, blanchâtres au-dessous. — Fleurs monopétales blanches, disposées en petites grappes axillaires (juillet-août). — Calice à quatre dents.— Corolle à quatre divisions. — Deux étamines. — Un ovaire. — Un style simple très-court. — Un stigmate épais bilobé. — Fruit nommé *olive*, ovale, charnu, vert d'abord et jaune à la maturité, renfermant un noyau osseux, biloculaire.

Parties usitées. — Les feuilles, l'écorce et les fruits ou olives.

Récolte.— La culture de l'olivier et la récolte des olives sont du ressort de l'agriculture. On cueille les olives vertes à la main en juin et juillet, et on leur fait subir diverses préparations pour pouvoir les servir sur table.

Propriétés chimiques; usages économiques. — Les feuilles et les écorces sont inodores, d'une saveur âpre et amère. Les feuilles analysées par Pelle-

tier (1) lui ont fourni une matière acide colorante, de l'acide gallique, une matière grasse, de la chlorophylle, de la cire végétale, de l'acide malique, de la gomme, de la fibre ligneuse. Pallas (2) a trouvé, dans les feuilles et dans l'écorce, une matière cristalline ou *olivile*, dans laquelle résident, suivant lui, les propriétés actives; un principe amer acide, une résine noire, un extrait gommeux, une matière colorante verte, du ligneux.

L'olive fournit une huile précieuse pour l'économie domestique et pour la pharmacie, où elle sert pour la composition de toutes les huiles officinales. Elle est composée de 28 parties de stéarine et de 72 d'*élaïne* ou *oléïne* difficile à en séparer. Elle n'est pas siccative et rancit moins facilement que l'huile d'amandes douces. Sa pesanteur spécifique est de 0.9153.

Outre son usage alimentaire et pharmaceutique, on l'emploie dans la fabrication des savons, dans l'éclairage, dans le lainage, etc. D'après Pommier (3), battue avec le vin et filtrée, cette huile lui ôte son goût de fût.

(Sans sortir des limites de notre travail, nous pouvons citer le principe doux des huiles, la *glycérine*, renvoyant pour les détails sur cette substance si intéressante, au point de vue médical et au point de vue chimique, aux publications de Démarquay (4) et de Cap et Garot (5).

L'acide olivique est un produit très-mal connu et ne consiste probablement qu'en un extrait des fruits de l'olivier.)

Le tronc des vieux oliviers laisse exsuder une matière particulière d'un brun rougeâtre, nommée *gomme* ou *résine d'olivier, gomme lecca*, presque entièrement formée d'olivile, et contient une autre substance à laquelle Pelletier donne le nom de *résine d'olivier*.

(L'olivile ($C^{28}H^{18}O^{10}$ ou suivant Pelletier $C^{12}H^{9}O^{4}$) est blanche, d'une saveur amère douceâtre, cristallisable en lamelles ou aiguilles, fusible à + 70 degrés, neutre, soluble dans l'eau et l'alcool chauds.)

Les feuilles d'olivier sont dans quelques pays employées au tannage des cuirs, ce qui suppose la présence du tannin et de l'acide gallique, que l'analyse n'y démontre pas d'une manière sensible. (Landerer en a extrait un corps particulier improprement nommé *olivine* (6). Ce corps, blanc, cristallisé est soluble dans les acides, mais ne forme pas avec eux de sels cristallisables.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction de feuilles, écorces, olives vertes, 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Ecorce ou feuilles pulvérisées, de 4 à 24 gr. dans un véhicule approprié.

Teinture alcoolique d'écorces (1 sur 8 d'alcool à 32 degrés), de 2 à 4 gr., en potion.

Extrait d'écorces (1 sur 3 d'alcool à 32 degrés), 2 à 4 gr., en pilules ou dans un liquide.

Sirop d'écorces (1 sur 16 d'eau et 12 de sucre), de 30 à 60 gr., seul ou en potion.

Huile d'olives, de 16 à 60 gr. et plus, pure ou mêlée à l'eau par un mucilage.

A L'EXTÉRIEUR. — 30 à 120 gr. en lavement, frictions, liniment, etc.; le marc en topique.

L'huile d'olive entre dans la composition d'un grand nombre d'emplâtres, onguents, pommades, liniments, etc.

(Nous devons signaler un extrait acide obtenu par Lhoste en traitant l'écorce, les feuilles et les fruits d'une variété, l'*oléaster*, par l'acide sulfurique, et en faisant évaporer à siccité. Nous n'avons aucune observation par devers nous qui nous donne confiance dans ce produit peu expérimenté et pour lequel on a proposé le nom d'*oleasterium*.)

L'écorce et les feuilles d'olivier sont amères, toniques, astringentes et fébrifuges. On les a considérées comme propres à remplacer le quinquina, non-seulement dans les fièvres intermittentes, mais aussi dans les fièvres typhoïdes et dans les maladies atoniques où l'usage de l'écorce du Pérou est indiqué.

---

(1) *Journal de pharmacie*, octobre 1823.
(2) *Journal des sciences médicales*, t. XLIX, p. 257.
(3) *Journal de chimie médicale*, 1827, t. III, p. 516.
(4) *De la glycérine et de ses applications*, etc., 1863.
(5) *Mémoire sur la glycérine et ses applications à l'art médical*. Paris, 1864.
(6) (Le corps qui porte véritablement le nom d'*olivine* est une résine vert olive n'ayant aucun rapport avec l'olivier, et résultant de l'action de l'acide sulfurique sur la salicine.)

Ce fébrifuge indigène, écorce et feuilles, qui était connu de quelques médecins espagnols, et dont Bidot, en France, a le premier fait mention, paraît le plus digne de suppléer au quinquina dans les départements du Midi, où on peut se le procurer facilement.

Plus tard, Pallas eut occasion d'administrer l'écorce d'olivier aux soldats de l'expédition de Morée. Vingt malades atteints de fièvres tierces et quotidiennes guérirent tous. Ce médecin administrait trois ou quatre fois la teinture en potion, comme on vient de l'indiquer, ou bien, l'extrait amer à la dose de 6 à 18 décigrammes. Les propriétés fébrifuges de l'écorce d'olivier ont été confirmées par Casale (1); par Cuynat, qui a publié dans le *Précis analytique des travaux de la Société de médecine de Dijon* (1837), quatorze observations de fièvres intermittentes de différents types, guéries par l'usage de l'extrait de l'écorce d'olivier, administrée à la dose de 2 à 4 gr. Giardarou, médecin à Sadenico (2), a préconisé les feuilles en décoction et en poudre à la dose d'une once et demie (poids d'Autriche) en six parties. Ce médecin a administré la gomme d'olivier dans les mêmes cas avec plus de succès encore à une once et demie divisée en six portions, à prendre de deux heures en deux heures, en bols avec suffisante quantité d'eau, de manière que tout soit pris trois heures avant l'accès; son action est plus marquée, quoiqu'à dose moindre, que celle des feuilles en décoction et en poudre.

(Aran a, dans ces derniers temps, expérimenté avec succès l'extrait hydro-alcoolique des feuilles d'olivier pour s'opposer au retour des fièvres d'accès et pour combattre les fièvres saisonnières).

Celse (3) employait avec succes à l'extérieur les feuilles d'olivier bouillies dans du vin, contre la pourriture des chairs. D'après Casale (4), elles ont arrêté, employées à l'extérieur, les progrès de la gangrène, qui avait résisté à d'autres moyens.

L'huile d'olive est adoucissante, émolliente, laxative, anthelminthique. On l'emploie cependant rarement pure à l'intérieur dans les maladies inflammatoires, parce que, séjournant dans les voies digestives, elle peut y acquérir des qualités irritantes en s'y rancissant. On l'emploie plus particulièrement dans les empoisonnements par les substances âcres et corrosives, pour en diminuer l'activité et calmer en même temps l'irritation qu'elles ont produites. On peut l'employer en émulsion comme l'huile d'amandes douces, dans les toux sèches avec irritation, dans la strangurie et les douleurs néphrétiques, les tranchées, le volvulus, etc. Elle paraît, prise pure, comme la plupart des huiles fixes, exercer une action délétère sur les vers intestinaux, dont elle provoque souvent l'expulsion. Pour prévenir le vomissement, qu'elle occasionne quelquefois lorsqu'elle est prise à haute dose, on lui associe une certaine quantité d'un acide végétal, comme le suc de citron, qui lui-même est vermicide, ou autant de vin. Labillardière, membre de l'Institut (5), a rapporté qu'ayant vu faire usage de l'huile d'olive contre le ver solitaire, et s'en trouvant lui-même attaqué, il en prit environ 750 gr. par 125 gr. de quart d'heure en quart d'heure, ce qui lui fit rendre un tænia au bout de vingt-quatre heures. Les lavements d'huile d'olive conviennent dans les coliques qui suivent les accouchements laborieux, dans celles qui accompagnent les hernies, ou qui sont produites par la rétention des matières stercorales durcies. Dans un cas de cette dernière espèce, chez un vieillard habituellement constipé, je ne suis parvenu à calmer les douleurs et à provoquer l'expulsion des fèces accumulées dans le gros intestin, qu'en

(1) *Annales de médecine pratique de Montpellier*, t. XXV, p. 386.
(2) *Annali universali di medicina*, juin 1831.
(3) Lib. v, cap. xxii.
(4) *Annales de médecine pratique de Montpellier*, t. XXV, p. 386.
(5) *Bulletin de la Société médicale d'émulation*, 1824.

injectant au-dessus, au moyen d'une longue canule de gomme élastique, 120 gr. d'huile d'olive d'heure en heure. L'expulsion des matières s'est opérée après la quatrième injection. J'ai pu prévenir de nouveaux accidents par l'usage, trois fois par semaine, de la décoction miellée de mercuriale annuelle à la dose d'une tasse. Delotz (2) a employé avec succès l'huile d'olive à haute dose dans un cas très-grave d'invagination intestinale.

Les anciens faisaient un grand usage des onctions d'huile d'olive; ils s'en frottaient le corps en sortant du bain pour assouplir les muscles et les articulations, et rendre la peau moins sensible à l'impression subite d'un air frais. C'est en se frottant tout le corps d'huile que les athlètes se préparaient à la lutte. L'empereur Auguste demandait au centenaire Romulus Pollion comment il avait fait pour conserver jusque dans un âge avancé la vigueur de corps et d'esprit qu'il montrait : « C'est, dit le vieillard, en usant habituellement de vin miellé à l'intérieur et d'huile à l'extérieur : *intus mulso, foris oleo.* »

Les onctions d'huile étaient aussi fréquemment employées dans le traitement de plusieurs maladies. Dioscoride et Celse parlent de leur usage contre l'hydropisie. Forestus, Olivier, Storck, Gardane, rapportent avoir vu plusieurs fois l'ascite et l'anasarque se dissiper par ces onctions répétées plusieurs fois par jour. Bien qu'elles n'aient pas eu le même succès entre les mains de Tissot et de plusieurs autres praticiens, au nombre desquels je puis me compter, on ne doit pas y renoncer avant de les avoir de nouveau essayées.

(Chez les enfants à peau mince, je mêle souvent à parties égales l'huile d'olives et l'huile de croton, pour atténuer l'effet trop irritant de cette dernière.

L'huile d'olives a été préconisée en onctions douces sur tout le corps, après les fièvres éruptives; elle modère le prurit, souvent si incommode, qui suit la desquamation.

Dans les brûlures, les mêmes onctions sont d'un effet très-calmant; je leur préfère encore les bains d'huile d'olives. Tissot cite un remède populaire employé avec succès dans ces cas, c'est le mélange d'un blanc d'œuf et de deux cuillerées à potage d'huile.)

La réputation dont l'huile d'olive a joui, appliquée à l'extérieur comme antidote, est plus douteuse. De ce que les accidents produits par la morsure de la vipère se sont dissipés après l'usage des onctions d'huile, peut-on raisonnablement attribuer à ces onctions cette heureuse solution quand on la voit fréquemment s'opérer par les seuls efforts de la nature? Cependant Murray et Alibert citent des faits curieux à l'appui de cette opinion. Alibert pense qu'on ne peut révoquer en doute les effets salutaires des frictions huileuses dans beaucoup de circonstances où les morsures avaient été faites par des serpents de diverses espèces; il croit également que les mêmes onctions sont efficaces contre la piqûre des différents insectes. Dusourd (2) a obtenu des effets remarquables de l'huile d'olives employée à l'intérieur et à l'extérieur dans les cas de morsure de vipère.

(Evidemment, dans tous les cas, c'est par la vertu résolutive que l'huile d'olives a pu, en diminuant l'œdème, amener une certaine amélioration.)

Les onctions de cette huile, proposées par Delpech contre la gale, n'ont pas non plus les bons effets qu'on leur avait attribués. Je les ai employées deux fois sans succès.

Le marc ou magma, résidu des olives exprimées, paraît agir sur la peau comme irritant. On l'a recommandé contre le rhumatisme chronique, la

(1) *Abeille médicale*, t. VIII, p. 216.
(2) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XXXII, p. 489.

goutte, la paralysie. Son application sur tout le corps à la fois n'est pas, dit-on, sans danger.

ONOPORDE. Onopordum acanthium. L.

Carduus tormentosus acanthi folio vulgaris. Tourn. — *Acanthium.* Matth. *Acanthium spina alba.* — *Carduus tomentosus.* Off.

Onopordc acanthin, — onopordon acanthin, — onoporde à feuilles d'acanthe, — pet-d'âne, chardon acanthin, — grand chardon aux ânes, — artichaut sauvage, épine blanche.

Synanthérées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

Cette plante bisannuelle est très-commune partout, dans les lieux incultes, le long des chemins, au milieu des décombres. Elle fait les délices des ânes, auxquels, suivant Pline, elle cause des flatuosités. Les vaches, les chèvres et les chevaux la négligent.

Description. — Racine grosse, rameuse. — Tige cotonneuse, blanche, creuse, cannelée, épineuse, haute de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres. — Feuilles cotonneuses sur les deux faces, bordées d'épines, présentant presque le même aspect que les feuilles de l'acanthe. — Fleurs purpurines, en capitules globuleux, quelquefois solitaires ou réunis deux à trois ensemble aux extrémités des tiges et des rameaux (juin-septembre). — Involucre à folioles lancéolées, aiguës. — Réceptacle nu, alvéolé. — Fleurons égaux, hermaphrodites, purpurins. — Fruits : graines anguleuses.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — L'herbe s'emploie ordinairement à l'état frais. La racine, pour être conservée, doit être coupée par tranches avant de la porter au séchoir.

Propriétés chimiques; usages économiques. — L'analyse chimique de l'onoporde n'a point été faite. Le réceptacle des fleurs et les tiges écorcées ont servi d'aliment. La racine jeune est également alimentaire. Miller assure que l'on cultivait autrefois plusieurs espèces d'onoporde dans les jardins pour l'usage économique, mais qu'on a cessé de les cultiver depuis qu'on s'est procuré de meilleurs légumes. — On peut retirer des semences, qui mûrissent promptement, une huile grasse assez abondante et bonne à brûler. 11 kilogr. de têtes de fleurs mûres et sèches donnent 6 kilogr. de graines à enveloppes très-dures, qui, par la pression à chaud, fournissent 1,500 gr. d'huile. L'onoporde est si commune qu'il serait facile de l'utiliser pour cet usage économique.

Les feuilles de cette plante, écrasées, ainsi que son suc, en topique, ont été vantées contre les ulcères chancreux de la face. Borellus dit avoir guéri par ce moyen un paysan qui portait un chancre aux narines. Stahl (*in* Murray) aurait obtenu le même résultat en quatorze jours contre un carcinome commençant de la face. Timmermann, au rapport de Goelick et de Rosse, a eu à se louer du même moyen dans un chancre qui avait déjà ravagé une partie de la face. Goelick (1) prétend avoir guéri de la même manière une femme qui avait un ulcère chancreux au cou, et un homme qui portait un carcinome hideux à la lèvre supérieure. Eller (2) affirme que le même remède lui a réussi chez deux femmes atteintes d'ulcère chancreux à la face, mais il observe que ce suc échoue dans le cancer du sein. Mœhring (3) l'a employé avec beaucoup de succès dans les ulcères chancreux des parties musculaires. Les affections dont nous venons de parler étaient-elles réellement des cancers? Il est probable que non.

Poiret dit que la décoction de la racine d'onoporde est spécifique dans la blennorrhagie commençante.

---

(1) *Dissert. de onoporde carcinomatis*, etc. Francfort-sur-l'Oder, 1739.
(2) *Nützliche und anserlesene Anmerkungen*, p. 58.
(3) *In litteris*, septembre 1786.

ORANGER. Citrus aurantium. L.

Malus aurantia major. C. Bauh.—*Aurantium dulci medullâ vulgare.* Tourn.

Aurantiacées. Fam. nat. — Polyandrie icosandrie. L.

Cet arbre, originaire de la Chine ou des îles de la Sonde, est naturalisé en Espagne, en Portugal, en Italie et dans le Midi de la France, où il a été introduit à l'époque des croisades, sur la fin du XIe siècle. Au Centre et au Nord de la France, on le cultive en caisse pour en orner les jardins l'été; on le rentre en serre pendant l'hiver, où il languit et ne produit pas de fruits mûrs.

Description. — Racine épaisse, branchue, jaune en dedans. — Bois dur, d'un blanc jaunâtre.— Tige ramifiée presque dès la base, à rameaux réunis en cime touffue, s'élevant dans les pays chauds jusqu'à 8 à 12 mètres de hauteur. — Feuilles alternes, persistantes, pétiolées, ovales-lancéolées, glabres, luisantes, portées sur un pétiole bordé d'une aile foliacée, cordiforme. — Fleurs blanches, très-odorantes, disposées en bouquets à l'extrémité des rameaux (juin-juillet). — Calice à cinq divisions. — Corolle à cinq pétales.— Une vingtaine d'étamines à filaments réunis en faisceaux anthérifères.— Un style; un stigmate.— Fruits : baie sphérique, de la grosseur d'une pomme, à écorce d'un jaune doré en dehors, blanche en dedans; l'intérieur divisé en plusieurs loges, contenant chacune plusieurs semences cartilagineuses, un peu amères.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs, les fruits (oranges), l'écorce des fruits.

(**Culture.** — Elle est du domaine exclusif de l'horticulture et réclame des soins spéciaux, qui ont valu aux bâtiments où on les remise l'hiver le nom d'*orangeries*.)

Récolte, choix, etc. — On fait sécher à l'ombre les feuilles que l'on cueille sur les orangers et non celles qui, étant tombées, ont perdu une partie de leurs qualités. On les fait sécher avec précaution, promptement, et de manière qu'elles conservent leur couleur verte, une partie de leur odeur et toute leur saveur; on les conserve dans un lieu sec, à l'abri de la lumière. Il faut rejeter les feuilles jaunies ou tachetées. Dans le commerce on ne les choisit pas toujours assez bien. Celles que l'on cueille sur des arbres venus en pleine terre, dans le Midi, ont beaucoup plus de vertus que les feuilles de nos orangers élevés en caisse, et qui, souvent, sont recueillies lorsqu'elles tombent des arbres pendant leur transport des orangeries dans les jardins; ces dernières ne contiennent plus de principes actifs. On peut employer les feuilles d'oranger fraîches; le plus souvent on les emploie séchées et telles qu'on les trouve en abondance dans le commerce.

Les fleurs se recueillent dans le climat de Paris vers la fin de juillet et en août, pour être employées fraîches, en faire de l'eau distillée, des conserves, en préparer des liqueurs de table, etc. Dans les pays chauds, la récolte des fleurs peut se faire pendant la plus grande partie de l'année, parce que l'arbre porte toujours. Les fleurs de l'oranger amer, ayant une odeur plus suave, sont préférées à celles de l'oranger doux. C'est l'espèce que l'on emploie à Paris, et c'est pourquoi l'eau de fleurs d'oranger qui y est préparée est préférable à celle qui nous vient du Midi. Les fleurs séchées perdent une grande partie de leur arôme et sont à peine reconnaissables. On les prescrit pourtant en poudre, mais c'est une mauvaise préparation. Avant de les porter au séchoir, elles doivent être dépouillées de leur calice; elles demandent beaucoup de soins pour leur conservation.

D'après Rouelle, on peut conserver les fleurs d'oranger pour en préparer en tout temps l'eau distillée, en les réduisant en pâte dans un quart de leur poids de sel, lorsqu'on les récolte, et en renfermant ce mélange dans un flacon. Au bout de quelques années, on peut distiller ces fleurs, et l'eau est aussi suave que si on la préparait avec des fleurs fraîches, ainsi que l'a vérifié Chevallier (1).

A la fin de l'hiver, les oranges mûres nous arrivent de Nice, de Portugal, de Malte, etc.; avant cette époque, elles sont aigres et mauvaises. — L'écorce d'orange mûre s'emploie fraîche ou se conserve pour servir à l'état de dessiccation. Plus elle est fine, plus elle est estimée et plus l'orange qu'elle recouvre est recherchée. Il faut la débarrasser autant que possible de la matière blanche et spongieuse qui, à l'intérieur, la sépare du paren-

(1) *Journal de chimie médicale*, 1828, t. IV, p. 546.

chyme succulent. Cette précaution est souvent négligée dans le commerce. Il en résulte que les préparations d'écorce d'orange, contenant beaucoup de cette substance blanche, sont plus amères sans être plus actives. Dépouillée de la matière blanche, l'écorce est très-facile à sécher, et conserve son odeur et sa saveur aromatiques, sans une grande amertume.

On nomme *petits grains et orangettes*, les oranges tombées de l'arbre étant petites. Sèches, elles sont très-dures et servent à faire les mêmes pois à cautère dits d'*oranges*. — L'orange amère se nomme aussi *bigarade*. Les écorces vertes sont appelées *curaçao* et servent à préparer le *ratafia* dit *curaçao de Hollande*. C'est une variété petite de bigarade que l'on confit dans l'eau-de-vie et au sucre sous le nom de *chinois*. — Risso a fait une espèce distincte du *bigaradier* (*citrus vulgaris*).

Propriétés chimiques. — Les feuilles d'oranger ont une saveur chaude et amère ; elles exhalent, quand on les presse, une odeur fragrante, agréable, qui est due à l'huile volatile contenue dans de petites vésicules dont elles sont parsemées. C'est à la présence de cette huile âcre et odorante et d'un principe amer qu'elles doivent leurs propriétés thérapeutiques. L'eau et l'alcool s'emparent de leurs principes actifs.

Les fleurs d'oranger (et non d'orange) ont aussi une saveur amère, et sont remarquables par l'extrême suavité de leur odeur. Leur analyse a donné à Boulay un principe amer, jaune, insoluble dans l'éther, mais soluble dans l'alcool; une matière gommeuse, de l'albumine, de l'acide acétique en excès, de l'acétate de chaux, etc. Elles contiennent une huile essentielle (*néroli*), qui, par la distillation, passe entièrement dans l'eau, à laquelle elle donne les propriétés des fleurs elles-mêmes (*eau de fleurs d'oranger ; aqua naphe*, en terme de pharmacie). Cette eau, préparée à Paris, où l'on n'ôte pas l'huile essentielle ou *néroli*, parce qu'elle y est en trop petite quantité, est plus odorante et préférable, quoique louche à l'œil, à celle de Provence, qui, claire, transparente, est privée de son essence. La première, bouchée avec du papier seulement, ne se corrompt pas; la seconde, bouchée avec du liége, s'aigrit, se corrompt et est très-amère. « La fleur d'oranger contient de l'acide acétique. Il passe à la distillation ; aussi, l'eau de fleurs d'oranger est acide, ce qui est un inconvénient grave pour celle du commerce que l'on expédie dans des estagnons de cuivre mal étamés (1), et qui dissout à la longue une portion du métal. Boulay avait proposé d'ajouter dans la cucurbite 16 gr. de magnésie par kilogr. de fleurs pour saturer cet acide. Je ne sache pas que sa proposition ait eu de suite, ni que son adoption eût amélioré le produit. » (Soubeiran.)

Le néroli contient une huile solide, à laquelle Plisson, qui l'a découverte, a donné le nom d'*aurade* ou *auradine*. Il la séparait en mêlant le néroli avec de l'alcool à 85 degrés et abandonnant au repos pendant quelques jours. (L'auradine se dépose sous la forme de cristaux en écailles ; elle est soluble dans l'éther; à 55 degrés, elle fond en prenant l'aspect de la cire, pèse 0.913 et se volatilise à une température plus élevée. Sa formule $= C^{85.76}H^{115.05}O^{1.16}$.)

L'écorce d'orange est amère, piquante et aromatique. Elle renferme des vésicules nombreuses qui la rendent transparente, et qui contiennent de l'huile essentielle analogue à celle des fleurs, mais plus pure. Si on presse une écorce d'orange devant la flamme d'une lumière, l'huile qui s'en échappe s'enflamme en répandant une odeur agréable. Cette écorce contient, en outre, une matière très-amère. L'eau et l'alcool s'emparent des principes actifs. — La partie blanche de l'écorce contient une matière encore peu étudiée, qui s'est présentée sous la forme d'un extrait amer, insoluble dans l'éther et soluble dans l'alcool. On y a découvert également une substance cristalline blanche, brillante, satinée qu'on a nommée *hespéridine* ou *aurantiine*, et qui paraît se rapporter à la série des résines cristallisables, insolubles ou peu solubles dans l'alcool.

Les semences contiennent une matière amère cristallisée, nommée par Bernays *limonine* ou *limone*, insoluble dans l'eau et dans l'éther, et très-soluble dans l'alcool et dans les acides étendus. (Sa formule $= C^{42}H^{25}O^{15}$.)

Les orangettes ou *petits grains* contiennent, d'après Lebreton (2), une huile volatile, du soufre, de la chlorophylle, une matière grasse, un principe particulier cristallisable, etc. Brandes (3), dans une autre analyse, y indique un principe amer particulier, qu'il appelle *aurantin*, de l'ulmine, une sous-résine, etc.

Le suc des fruits est acide, plus ou moins sucré, et doit ses propriétés à l'acide citrique.

---

(1) L'eau de fleurs d'oranger, conservée dans des vases de cuivre même étamés, est dangereuse.

(2) *Journal de pharmacie*, 1828, t. XIV, p. 377.

(3) *Journal de chimie médicale*, 1829, t. V, p. 552.

Substances incompatibles. — Le sulfate de fer, l'infusion de quinquina jaune et l'eau sont incompatibles avec l'écorce d'orange.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion de fleurs, de feuilles, d'écorce (4 à 8 gr. par 500 gr. d'eau), par petites tasses de temps en temps, après l'avoir édulcorée.

Décoction de feuilles, 120 feuilles pour 600 gr. d'eau, avec un peu de vin et de sucre, comme antiépileptique. (Welse.)

Poudre d'écorce ou de feuilles, 2 à 8 gr., en pilules, électuaire ou dans un liquide.

Eau distillée de fleurs (1 sur 3 d'eau), de 30 à 200 gr. et plus, en potion comme véhicule, par cuillerée dans les boissons pour les aromatiser.

Sirop de fleurs (eau distillée de fleurs, 100; sucre très-blanc, 180. Faire fondre à froid et filtrer), pour édulcorer les tisanes, les potions, etc.

Sirop d'écorce d'orange amère (écorce d'oranges amères, 1; eau bouillante, 7; sucre blanc, environ 10. Après douze heures d'infusion, passez avec expression, filtrez et faites fondre le sucre à vase clos), de 15 à 60 gr. pur ou en potion composée.

Sirop d'écorce d'orange douce (zestes d'oranges frais coupés menu, 1; eau bouillante, 5. Faites un sirop par simple solution avec 100 parties d'infusion et 180 parties de sucre). Mêmes doses.

Sirop de suc d'orange, par cuillerées ou pour édulcorer les boissons, etc.

Teinture ou alcoolat de fleurs (1 sur 4 d'alcool, 2 à 10 gr., en potion.

Teinture d'écorce d'orange amère (écorce, 1; alcool à 56°.5. Quinze jours de macération, passer avec expression, filtrer). Mêmes doses.

Huile essentielle d'écorce, de 3 à 12 gouttes, en potion, etc.

Oléosaccharum (huile essentielle, 1 goutte; sucre, 4 gr. par trituration). — Plus suave, si on l'obtient en frottant du sucre contre l'écorce fraîche du fruit, et en le triturant ensuite pour faire une poudre également chargée dans toutes ses parties (orange, n° 1; sucre, 8 gr.).

Huile essentielle de fleurs (néroli), idem.

Infusion de l'orange (orangeade), une ou deux oranges coupées par tranches par kilogramme d'eau, édulcorée par 60 gr. de sucre.

Suc d'orange étendu dans *Q. S.* d'eau édulcorée.

Préparations pharmaceutiques de l'essence d'écorce d'orange. (HANNON.)

On prépare l'huile essentielle d'écorce d'orange en soumettant à la presse la partie colorée de l'écorce d'orange. On l'obtient encore en distillant cette écorce avec l'eau, mais l'essence a alors une odeur moins suave.

Oléosaccharum : sucre pulvérisé, 4 gr.; essence d'écorce d'orange, 1 gr. 65 centigr.; mêlez exactement, divisez en poudre n° 16, deux poudres par jour, de deux heures en deux heures, dans la matinée.

Tablettes : sucre pulvérisé, 2 gr.; essence d'écorce d'orange, 1 gr. 65 centigr.; mucilage, *Q. S.* — P. f. s. a., tablettes n° 20. — Trois tablettes par jour, de deux heures en deux heures, dans la matinée.

Pilules : conserve de cynorrhodon, 1 gr.; gomme arabique pulvérisée, *Q. S.*; essence d'écorce d'orange, 65 centigr. — M. f. s. a. pilules n° 10. — Trois pilules par jour, une d'heure en heure, dans la matinée.

Potion : essence d'écorce d'orange, gouttes n° 10; alcool à 40 degrés, *Q. S.* — Pour dissoudre l'essence, ajoutez : sirop d'écorce d'orange, 30 gr.; infusion de feuilles d'oranger, 60 gr.; mêlez; une cuillerée d'heure en heure, pendant la matinée.

A L'EXTÉRIEUR. — Pulpe cuite en cataplasme. (Coxe.)

L'écorce d'orange entre dans le sirop antiscorbutique et dans d'autres préparations officinales, telles que la teinture stomachique, l'esprit carminatif de Sylvius, etc.

Les feuilles d'oranger sont antispasmodiques, stomachiques, toniques, fébrifuges, vermifuges, sudorifiques. On les emploie avec avantage dans la débilité des organes digestifs marquée par l'inappétence, les flatuosités, la dyspepsie. Elles sont utiles aussi dans les maladies nerveuses et convulsives : l'hystérie, l'hypochondrie, les toux spasmodiques, les palpitations, la cardialgie, les céphalalgies nerveuses, les accidents ataxiques des fièvres typhoïdes, l'épilepsie.

Locher les trouva très-avantageuses dans l'épilepsie et parvint par leur usage à guérir quelquefois cette maladie, et, dans la plupart des cas, à en rendre les accès plus rares et moins violents. Ce médecin purgeait ou faisait tirer préalablement un peu de sang, selon les circonstances; il donnait ensuite depuis 2 gr. jusqu'à 4 gr. de ces feuilles en poudre, une, deux, et jusqu'à quatre fois par jour, ou bien le *decoctum* d'une poignée de feuilles bouillies dans une livre d'eau réduite à moitié, en une fois le matin à jeun. Dehaen, Welse et Storck ont aussi employé avec succès les feuilles d'oranger, soit en infusion, soit en poudre, contre des épilepsies qui avaient résisté à

d'autres moyens. Hufeland a vu les feuilles d'oranger guérir l'épilepsie, quand elle était la suite de l'onanisme, en les donnant à la dose de 4 gr. trois fois par jour, et par-dessus une infusion de feuilles fraîches. Tissot ne leur accorde pas la même confiance comme antiépileptiques; mais il les considère comme très-utiles dans les affections convulsives et l'hystérie. Dehaen en a retiré de grands avantages dans cette dernière maladie et dans la chorée. Le *Journal de médecine de la Gironde*, t. I, p. 117, cite un fait de guérison de tic douloureux par l'usage des feuilles d'oranger. Dalberg rapporte trois cas où ces feuilles en poudre et en infusion bue en abondance, ont complétement réussi dans la toux convulsive. Trousseau et Pidoux les ont également vu réussir en pareil cas. Je m'en suis très-bien trouvé dans l'hystérie accompagnée de douleurs vagues et de spasmes de l'estomac, ainsi que dans toutes les névroses par débilité. Elles paraissent, dans toutes ces affections, porter sur l'organisme en général, et sur le cerveau et les nerfs en particulier, une influence à la fois calmante et tonique. J'ai souvent prescrit par cuillerées, dans les névroses, le mélange de parties égales de poudre de feuilles d'oranger et de poudre de racine de valériane, avec suffisante quantité de sirop d'écorce d'orange. L'administration d'une tasse chaude d'infusion de feuilles d'oranger, immédiatement après l'injection de l'huile de foie de morue, est un excellent moyen de la faire tolérer chez les individus les plus délicats, et qui réussit constamment dans le service clinique du professeur Dupré, à Montpellier (1).

Les fleurs d'oranger, comme nous l'avons dit plus haut, sont rarement employées en nature. L'eau distillée de ces fleurs (eau de fleurs d'oranger), exerce son action sur le système nerveux comme antispasmodique et sédative. On en fait un fréquent usage dans les spasmes, les convulsions, les palpitations, les anxiétés précordiales, les coliques nerveuses, l'hystérie, et, dans cette longue série de maux de nerfs qui, dans nos grandes cités, abreuvent d'amertume la femme incomprise, accablée sous le poids du bonheur et de l'ennui, et dont la vie se consume soit à la lecture des romans du jour ou à des broderies qui n'exercent que les doigts, soit à recevoir, mollement étendue sur un divan, des visites que l'oisiveté procure, et qui ne sont plus que le pâle reflet des délices de la société.

L'écorce d'oranges et les jeunes oranges sont toniques, excitantes, stomachiques, carminatives; elles conviennent dans toutes les maladies que caractérise ou accompagne la débilité des organes digestifs. On les a employées comme fébrifuges dans les cas où des symptômes graves ne forcent pas d'avoir recours de suite au quinquina. J'ai quelquefois associé avec avantage l'écorce d'orange à l'écorce de saule contre les fièvres intermittentes ordinaires. J'ai souvent mis en usage, dans la période adynamique des fièvres typhoïdes, l'infusion d'écorce d'orange alcoolisée (50 gr. d'alcool sur 1 kilogr. d'infusion). Cette écorce et ses diverses préparations sont encore employées avec avantage dans la chlorose, l'hystérie, l'hypochondrie, la dyspepsie, et comme vermifuge. « *Vidi quemdam pro tabido habitum et quasi conclamatum, qui potu pulveris corticum aurantiorum ad 1 dragm. per tres vices, in vino, curatus fuit, ejectione innumerorum verminum* (2). » Thomas Burnet (3) recommande contre le flux immodéré des menstrues, la décoction de l'écorce de trois oranges acides encore un peu vertes dans trois litres d'eau réduits à deux, dont on administre 250 à 300 gr. chaque matin.

L'écorce d'orange, tenue dans la bouche, diminue la fétidité de l'haleine, de même que la racine d'angélique et les feuilles de menthe. Suivant Frédérick (4), l'huile de foie de morue passe plus facilement, si l'on a la

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1853, t. I, p. 635.
(2) Petrus Borellus, cent. I, observ. XC.
(3) *Thesaurus medicinæ*. Genève, 1648, p. 672.
(4) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, t. XXXIII, p. 30.

précaution de mâcher immédiatement, avant d'avaler cette huile, des morceaux d'écorce d'orange séchée. Le médicament pris, on remet encore dans la bouche un autre morceau d'écorce d'orange. L'amertume de cette écorce a quelque chose de pénétrant qui se substitue avantageusement au goût désagréable de l'huile.

Hannon (1) a appelé l'attention des praticiens sur l'efficacité de l'huile essentielle d'écorce d'orange amère dans certains cas de névroses gastro-intestinales. Il rapporte l'histoire de cinq malades chez lesquels cette essence lui a rendu un très-grand service. A la dose de 6 à 8 gouttes par jour, en deux fois, et à deux heures d'intervalle dans la matinée, sur du sucre, elle agit comme stomachique et n'entraîne aucune incommodité. (Il n'en est plus de même à une dose plus élevée ; elle irrite fortement l'estomac et amène dans l'organisme des troubles variés décrits par Imbert-Goubeyre (2), et consistant principalement en éruptions de diverse nature, et en phénomènes nerveux, tels que céphalalgie, névralgie faciale, bourdonnements d'oreille, oppression thoracique, gastralgies, pandiculations, agitations, insomnie et même des convulsions épileptiformes.)

Le suc d'orange douce délayé dans l'eau (orangeade) est tempérant ; il est journellement employé dans les fièvres inflammatoires, bilieuses, typhoïdes : dans les phlegmasies, la dysenterie, la péritonite, la néphrite, la blennorrhagie, les irritations gastriques et génito-urinaires, les dispositions scorbutiques et le scorbut, en un mot, dans toutes les affections aiguës ou chroniques dans lesquelles convient la limonade faite avec le suc de citron, mais il est plus doux et plus délayant que ce dernier. Le sirop de suc d'orange se donne dans les mêmes cas que l'orangeade.

(Le suc, à la fois amer et acide, de la bigarade convient aussi en orangeade, mais surtout dans les cas où il y a atonie, dans les affections scorbutiques, par exemple.)

Wright (3) applique avec un grand succès la pulpe cuite d'orange en guise de cataplasme sur les ulcères fétides. La partie blanche de l'orange a été conseillée dans la dysurie (*in* Ferrein).

L'usage des plus petites orangettes en guise de pois à cautère présente un avantage sur celui des pois formés avec la racine d'iris; ceux-ci se gonflant dans le sens des fibres de la racine y deviennent difformes; les pois d'orange, au contraire, conservent leur forme ronde en se gonflant autant que les autres, sans produire les douleurs résultant de la compression causée par les changements de forme du trou.

ORCHIS MALE. Orchis mascula. L.

Orchis morio mas foliis maculatis. C. Bauh. — *Orchis major, tota purpurea maculoso folio.* J. Bauh. — *Cynosorchis morio mas.* Ger.

Testicule de chien, — patte de loup, — salep français.

Orchidées. Fam. nat. — Gynandrie diandrie. L.

L'orchis mâle, plante vivace (Pl. XXVIII) croît dans les bois et dans les prairies humides de toute l'Europe, avec plusieurs autres belles espèces d'orchis.

Description. — Racine composée de deux tubercules charnus, ovales, allongés, inégaux, surmontés de plusieurs fibres radicales simples. — Tige droite, simple, glabre, cylindrique, nue dans la partie supérieure. — Feuilles alternes, oblongues, engainantes,

(1) *Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, 1854, vol. XIX, p. 244.

(2) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 28 mars 1853.

(3) Coxe, *Americ. disp.*, p. 190.

luisantes, d'un vert clair, quelquefois parsemées de taches noires réunies à la base de la tige. — Fleurs purpurines disposées en un bel épi terminal, de 10 à 12 centimètres de longueur (avril-mai). — Point de calice. — Corolle divisée en six pétales, dont trois extérieurs tenant lieu de calice; deux intérieurs souvent réunis en voûte, le sixième inférieur en lèvre pendante, quadrilobée au limbe, à éperon obtus. — Fruits à trois côtes, contenant de très-petites graines assez semblables à de la sciure de bois.

Parties usitées. — Les tubercules.

Récolte. — Tous les orchis d'Europe (*Orchis militaris. — Orchis bifolia, orchis latifolia. — Orchis morio. — Orchis maculata*, etc.) peuvent remplacer le salep de Perse.

Parmi ces espèces récoltées en juin, ou mieux, suivant Beissenhertz, de Munich, en juillet, lorsque la fleur et la tige meurent, on choisit les bulbes les plus beaux, on les dépouille de leurs fibres et de leur enveloppe, on les lave à l'eau froide, on les essuie et on les fait tremper pendant quelques minutes dans l'eau bouillante; on les égoutte, on les enfile en manière de chapelet, et on les expose au soleil, où elles acquièrent une consistance cornée. Autre procédé : après avoir lavé et essuyé les bulbes, on les place sur des plateaux de fer-blanc ou sur une claie couverte de papier, qu'on place dans un four médiocrement chaud, et qu'on a soin de retirer lorsqu'elles ont acquis une certaine transparence. Dans cet état, on les réduit aisément en poudre, et on en obtient une farine aussi blanche et aussi pure que le salep qu'on fait venir à grands frais de la Perse et de la Turquie. Geoffroy (1) obtint de nos orchis un salep tout à fait semblable à celui de Perse. Depuis, Retzius, Moult, Coste et Wilmet, Bodart, Wauters, Burtin, Desbois, de Rochefort, ont obtenu les mêmes résultats. « J'en ai vu faire à Edimbourg, dit Cullen, en parlant de la farine de salep, qui était aussi pure et aussi parfaite que celle qui nous vient de Turquie. Le commerce, dit Fée (2), tirait autrefois le salep de la Perse, et même encore aujourd'hui, que la France nous le fournit, on ne manque guère de lui donner la Perse pour patrie. Il serait bien temps de revenir à des idées plus saines et de se persuader que nos productions indigènes valent, dans le plus grand nombre de cas, les productions exotiques (3). »

Un homme peut en une journée récolter 6 kilogr. de bulbes, qui, par la dessiccation, se réduisent à 2 kilogr.

[**Culture.** — On ne parvient à cultiver ces plantes dans les jardins qu'en les plaçant dans la terre et à l'exposition qu'elles trouvent dans les bois et dans les prés; on peut espérer les réussir en les plaçant à l'ombre, en les couvrant de mousse et en semant entre elles du ray-grass que l'on arrose souvent.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les tubercules des orchis offrent une légère odeur hircine, surtout quand ils sont réduits en poudre. D'après les recherches de Berzélius et de Lindlay, le salep n'est pas de la fécule, mais de la *bassorine*, de la véritable gomme adragante. Il y a toujours un peu de fécule que l'iode colore en bleu; mais c'est la partie de beaucoup la moins abondante, et elle est emportée en grande partie par l'immersion des tubercules dans l'eau bouillante pour leur préparation. Il existe en outre dans le salep, du sel marin, du phosphate de chaux. Quelques teinturiers font usage du salep au lieu de gomme arabique, pour lustrer les étoffes. Il y a des pays où l'on mange les tubercules des orchis sans aucune préparation. Péron (4) rapporte qu'à la terre de Lewin, les naturels ont pour toute nourriture les bulbes des orchis, dont ils sont très-avides. On pourrait en user de même dans nos campagnes en temps de disette. On laisse perdre chaque année sur la surface de la France une immense quantité de ces tubercules nourrissants.

Pour les mettre en poudre, il faut les humecter un peu; sans cela leur substance cornée permettrait difficilement de les y réduire. Pulvérisé, le salep se dissout dans l'eau dans la proportion de 60 parties d'eau pour une de cette substance.

Le salep préparé s'emploie comme aliment en gelée, soit avec le bouillon,

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1740.

(2) *Cours d'histoire naturelle pharmaceutique*, t. I, p. 366.

(3) Toutes les préparations analeptiques que l'industrialisme fait approuver et vendre à ce bon public, sous des noms burlesques qu'on est allé chercher chez les Arabes, chez les disciples de Mahomet, ne sont que des mélanges de farine de nos céréales, de sagou, de salep, de fécule de pomme de terre, de farine de lentille, de glands, de marrons, etc. — *Qui decipi vult, decipiatur.*

(4) *Voyage aux terres australes*, p. 81.

soit avec l'eau ou le lait. On en met dans le chocolat, on en fait des pâtes, etc., en y ajoutant du sucre et des aromates, suivant l'indication. Cet aliment, adoucissant et restaurant, convient dans les irritations de poitrine, la phthisie, l'hémoptysie, la fièvre hectique, le marasme, l'épuisement produit par l'abus des plaisirs vénériens, par de grands travaux, par une diète prolongée; dans la convalescence, l'irritation des voies digestives, l'extrême susceptibilité de l'estomac, la néphrite, la cystite, etc., la diarrhée et la dysenterie chroniques, etc. La décoction (4 gr. sur 500 gr. d'eau) de salep en boisson est indiquée dans les mêmes cas. Dumas (1) recommande la mixture suivante, contre l'hémoptysie opiniâtre : salep, 15 gr., mucilage de gomme arabique, 8 gr. Faites bouillir pendant un quart d'heure dans un vase avec 750 gr. d'eau de rivière ou de fontaine; ajoutez à la colature 30 gr. de sirop de pavot blanc. On en donne une petite tasse toutes les trois heures, et dans les intervalles quelques cuillerées de suc d'ortie blanche, avec le sirop de grande consoude.

« La solution aqueuse de salep communique en peu d'heures, au linge qui en est imbibé, une raideur analogue à celle produite par la gomme arabique, ou mieux la gomme adragante; ce qui s'accorde parfaitement avec l'opinion de Berzélius et de Lindlay, qui considèrent cette substance comme une véritable gomme; c'est ce qui nous porte à croire que le salep pourrait être substitué avec avantage à l'amidon et à la dextrine dans la confection du bandage pour les fractures (Dubois, de Tournai). »

OREILLE DE JUDAS. Fungus sambuci.

Fungus sambucinus sive auricula Judæ. Ger., Park. — *Fungus membranaceus auriculam referens, sive sambucinus.* C. Bauh. — *Fungus auricula Judæ, coloris ex cineraceo nigricantis, perniciosus, in sambuci caudice nascens.* J. Bauh. — *Tremella auricula Judæ.* — *Peziza auricula. Exidias.*

Champignons. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

L'oreille de Judas est un champignon cupuliforme, gélatineux, d'un brun rougeâtre, à l'état frais, brun noirâtre, sinueux, friable à l'état de dessiccation, et qui croît sur les vieux sureaux. On lui substitue quelquefois le *boletus versicolor* et même divers lichens.

Ce champignon est regardé comme diurétique et astringent. On l'emploie encore dans nos campagnes, en infusion dans le vin blanc contre l'hydropisie, et en gargarisme dans du lait ou du vinaigre, suivant les cas, contre l'angine et l'engorgement des amygdales. Macéré dans une eau appropriée, il forme, suivant Schrœder, un collyre antiophthalmique.

ORGE. Hordeum vulgare. L.

Hordeum polysticum hibernum vernum. C. Bauh., Tourn. *Hordeum polysticum.* J. Bauh.

Orge commune, — orge cultivée, — orge de printemps et d'hiver, improprement scourgeon, épeautre, — grosse orge, — sucrion, — socrion.

Graminées. Fam. nat. — Triandrie digynie. L.

Cette plante annuelle, qu'on croit originaire de la Russie, et dont on distingue plusieurs variétés, est cultivée depuis la plus haute antiquité pour

(1) *Consult. et observ. de méd.*, p. 176.

l'usage alimentaire et médical, surtout dans le Nord, dans les terrains maigres.

Description. — Racine composée d'une grande quantité de petites fibres radicales. — Tiges droites, glabres, articulées, hautes de 1 mètre et quelquefois plus. — Feuilles longues, aiguës, d'un vert clair, un peu rudes à leurs deux faces, glabres sur leur gaîne. — Fleurs formant un épi un peu comprimé, presque à quatre faces, long d'environ 6 centimètres (mai-juin). — Calice bivalve, terminé par un long filet barbu rude et piquant, épillets réunis trois par trois sur chaque dent de l'axe commun. — Corolle bivalve. — Trois étamines. — Un style bifide. — Deux stigmates. — Fruit : cariopses oblongs, renfermés dans les écailles.

Parties usitées. — Les fruits.

Récolte. — Elle est du domaine de l'agriculture.

Dépouillées de leur enveloppe, les semences portent le nom d'*orge mondé*. Lorsqu'en les privant de leur écorce on leur donne la forme sphérique, elles portent le nom d'*orge perlé*. Réduites en farine grossière et séchées au four, elles constituent l'*orge grue*, *griot* ou *gruau*. L'orge germée, dont on a arrêté la germination par une forte chaleur et dont on a détaché les germes, constitue le *malt*; celui-ci, moulu et portant le nom de *drèche*, contenant plus de sucre, d'amidon et de gomme, fait la base de la bière. On nomme *essence de malt* l'infusé de drèche évaporé en consistance de miel.

[**Culture.** — L'orge de printemps ou escourgeon de printemps, *Hordeum vulgare*, L., est la plus hâtive des orges (si on excepte l'orge à deux rangs), c'est celle qui convient le mieux aux semailles faites tardivement, c'est-à-dire en mai et juin ; on dit qu'elle réussit mieux que les autres dans les terres médiocres.

Nous citerons encore l'orge carrée nue, petite orge, orge céleste, orge nue à six rangs, *Hordeum vulgare nudum*, *Hordeum cœleste*, que l'on cultive beaucoup en Belgique sous les noms impropres de *blé de mai* et de *blé d'Egypte*.

L'orge de Guimalaya ou Nanito n'a aucun avantage réel, elle présente une variété violette ; enfin, nous citerons encore l'orge noire, l'orge chevalier, l'orge annat, l'orge d'Italie, l'orge nue à deux rangs ou grosse orge nue, orge éventail ou orge riz, et l'orge bifurqué.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'orge non germée est composée, d'après Proust, d'amidon, de gluten, de sucre, de résine jaune, d'*hordéine*. On trouve dans l'orge germée plus d'amidon, de sucre et de gomme, mais moins d'hordéine. (Suivant certains auteurs, l'hordéine ne serait que du son très-divisé.) — La farine d'orge est formée, suivant Einhof, de : amidon, 60 ; sucre, 5; gluten sec, 3 5; albumine, 1; enveloppe, 19.3; eau, 11.2. — (Le gluten qu'elle contient diffère de celui du froment et porte le nom de *glutine*. Il est tellement adhérent à la fécule, que la malaxation sous un filet d'eau ne les sépare pas.)

La germination de l'orge produit un principe particulier, un ferment azoté, nommé *diastase*. Cette substance, pulvérulente, possédant des propriétés curieuses, peut s'obtenir en humectant le malt avec la moitié de son poids d'eau froide, mêlant le liquide exprimé avec la quantité nécessaire d'alcool pour détruire la viscosité, filtrant et ajoutant alors de nouvel alcool. Une quantité très-minime de cette substance peut produire la transformation d'une quantité considérable de fécule en dextrine.

Suivant Pline, l'orge a été un des premiers aliments de l'homme civilisé. La farine d'orge, cuite dans l'eau ou le lait, forme une bouillie très-nutritive. On en fait du pain dans certaines parties de la France; mais le peu de gluten qu'il contient rend ce pain friable et prompt à se dessécher.

Sous ces différentes formes, l'orge est nourrissante, émolliente, adoucissante, rafraîchissante. On l'emploie en décoction dans la plupart des maladies aiguës et inflammatoires, et comme analeptique dans les maladies chroniques, fébriles ou avec irritation, telles que la fièvre hectique, la phthisie pulmonaire et les consomptions, l'hémoptysie, la néphrite, la cystite, etc. J'ai souvent employé à la campagne la semence d'orge en nature pour tisane dans les maladies aiguës. Suivant Dubois, de Tournai, l'orge hexastique ou à six rangs (orge carrée, sucrion), employée en nature, décoctée dans l'eau, est un des plus puissants diurétiques connus. Ce médecin rapporte cinq cas d'anasarque promptement guéris au moyen d'une décoction concentrée de

cette semence entière, telle qu'on l'emploie dans les usages domestiques. Elle a été sans effet dans deux cas d'anasarque; mais ces derniers faits ne détruisent en rien ceux qui militent en faveur des propriétés diurétiques de la semence brute. Dans l'un de ces cas, la maladie avait également résisté à la digitale et à une foule d'autres médicaments successivement employés.

Afin que la matière amylacée de l'orge mondé ou perlé puisse se dissoudre entièrement dans l'eau et donner à la décoction divers degrés de consistance, suivant les différents états de la maladie, il faut prolonger l'ébullition à un feu doux pendant sept à huit heures. Sans cette précaution, cette boisson est dénuée de vertu, ou bien elle est même un peu excitante, à cause de la matière extractive qu'elle a enlevée à l'enveloppe de la semence. C'est ainsi que les anciens préparaient l'eau d'orge, qui alors fournissait dans les maladies aiguës une boisson mucilagineuse et nourrissante, que nous avons à tort remplacée par les bouillons de viande.

Il résulte des expériences de Magbridge, de Lind, d'Huxam, de Percy, et d'autres médecins, que le malt et la décoction qu'on en prépare sont éminemment antiscorbutiques, et ont été comme tels employés avec succès dans les voyages de long cours, tant comme préservatifs que comme curatifs. Le navigateur Cook en a préparé une espèce de bière fort utile aux marins. Macquart en a éprouvé de bons effets dans une épidémie de scorbut et de dysenterie, qui régna sur la flotte de Dorvilliers, en 1778. Quarin (1) a indiqué la formule suivante : malt, 192 gr.; faites bouillir pendant un quart d'heure dans 3 kilogr. d'eau; ajoutez ensuite 4 gr. de fenouil et 12 gr. de racine de réglisse; laissez digérer pendant quatre heures. Rush dit avoir vu différents symptômes, reliquats de la syphilis, céder à l'usage du malt, après avoir résisté à tous les remèdes. Percival lui attribue de l'efficacité contre les scrofules. Mais la bière, qui est composée avec le malt et le houblon, est bien plus utile contre cette dernière maladie. Amère, nourrissante et tonique, la bière apaise la soif sans débiliter, augmente l'action de l'estomac et excite les sécrétions.

Dans le Nord, où le vin est d'un prix trop élevé pour le pauvre, on emploie souvent la bière pour faire macérer les plantes qu'on veut administrer sous cette forme.

J'ai vu employer à la campagne, comme anthelminthique et purgatif, à la dose d'un à trois verres, la bière qu'on avait laissé éventer pendant trois ou quatre jours. Ce moyen provoque souvent l'expulsion des lombrics dès le premier jour de son usage.

La levûre de bière a été considérée comme antiseptique et administrée dans les fièvres putrides. J'en ai remarqué de bons effets dans un cas de fièvre muqueuse vermineuse chez une petite fille de dix ans, qui, pendant le cours de cette maladie, n'a fait usage d'aucun autre moyen, à l'exception de l'ipécacuanha, qu'elle avait pris au début comme vomitif. La levûre de bière était prise par petites cuillerées fréquemment répétées. Cette levûre s'est montrée, suivant Hufeland, fort salutaire dans le scorbut de terre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Un médecin anglais, Moss (2), a eu recours avec avantage à la levûre de bière contre les éruptions furonculeuses, très-fréquentes dans les contrées occidentales de l'Angleterre. Il administre cette substance délayée dans l'eau, à la dose d'une cuillérée à soupe, trois fois dans la journée. Dans un cas de diabète sucré, Bird Herepath (3) a employé avec succès la levûre de bière à la dose d'une cuillerée à bouche dans du lait, deux ou trois fois par jour.

Dans les circonstances ordinaires, la glucose se convertit, comme on sait,

(1) *De morb. acut. et chron.*
(2) *Union médicale*, 1852, 1re série, t. VI, p. 616.
(3) *Ass. med. Journ.*, et *Gazette hebdomadaire*, 1854.

sous l'influence de la levûre de bière (à la température de 15 à 20 degrés centigr.) en alcool et en acide carbonique. Mais si la réaction se produit dans l'obscurité au contact de substances albumineuses et protéiques, comme dans l'estomac (à une température de 25 degrés centigr.), le produit est alors de l'acide lactique, de l'acide acétique, et peut-être aussi de l'alcool et de l'acide carbonique. Ces données théoriques engagèrent l'auteur à essayer du *torula cerevisiæ* (levûre de bière) dans le seul cas que nous venons de citer, et qui nous paraît d'autant moins concluant, que, sur trois cas de glucosurie rebelle, dans lesquels Bouchardat (1) a conseillé la levûre de bière, il a complétement échoué deux fois, et que le troisième il n'a obtenu qu'une amélioration douteuse, accompagnée de dégagements de gaz pénibles. Ernest Baudrimont (2) n'a pas été plus heureux chez un jeune garçon atteint de glucosurie, traité sans aucun succès par la médication alcaline depuis deux mois. On constata, dès le cinquième jour du traitement par la levûre de bière, des symptômes d'ivresse, preuve de la transformation du glucose en alcool; mais leur intensité décrut peu à peu, la soif diminua de moitié; cependant les urines étaient presque toujours également denses, et contenaient 81 gr. de glucose par litre.

La levûre de bière a été appliquée à l'extérieur comme antiseptique. La farine d'orge peut être employée en cataplasme comme émolliente. Williams applique sur les plaies de mauvais caractère, pourriture d'hôpital, plaies gangréneuses, etc., un cataplasme fait avec l'orge fermentée et la bière bouillante. Ce cataplasme, qui a paru supérieur à tous les moyens de même nature, doit être changé deux ou trois fois en vingt-quatre heures.

La drèche ou marc de la bière a été conseillée par Gibson et Magbridge, en décoction contre le scorbut. Henning la recommande dans les maladies éruptives du printemps. Rush en a obtenu de bons effets dans les ulcères de mauvais caractère. Les bains de drèche chauds sont employés avec avantage dans le rhumatisme et les engorgements articulaires chroniques, la paralysie, les névralgies, les rétractions musculaires, l'œdème, l'anasarque, etc. C'est un moyen populaire qui n'est pas à dédaigner.

[Pendant l'acte de la germination, il se forme dans l'orge, avons-nous dit (voyez *Propriétés chimiques*), un ferment azoté particulier nommé *diastase*, qui jouit de la propriété de transformer l'amidon et toutes les fécules en dextrine et en sucre; une matière analogue que l'on a désignée tour à tour sous les noms de *ptyaline* et de *diastase animale*, existe dans la salive; c'est un des ferments digestifs qui a pour but d'opérer dans la bouche la saccharification des fécules; de même que l'on a cherché à suppléer au défaut de quantité ou d'activité du suc gastrique chez l'homme, en administrant le suc gastrique des animaux, de même on a, nous le croyons avec juste raison, associé la diastase végétale à la pepsine lorsqu'on croyait qu'il y avait à la fois défaut de digestion des fécules et des matières protéiques. Chassaing, pharmacien à Maisons-Alfort, a présenté à l'Académie de médecine un *sirop* et *un vin nutrimentifs de malt et de pepsine*. Arnal, Barth et d'autres praticiens distingués se sont bien trouvés de l'emploi de ces deux médicaments. On comprend qu'il serait difficile et coûteux d'isoler la diastase de l'orge germé; c'est pour cela que Chassaing propose l'emploi de l'*orge germé* en poudre ou *malt*.

Ces applications des faits physiologiques à la thérapeutique ont souvent donné de bons résultats; mais il est arrivé ici ce qui arrive presque toujours, c'est qu'on a poussé les choses à l'excès : c'est ainsi que l'on associe à la pepsine la *pancréatine* du *suc pancréatique*, qui achèvent dans l'intestin la digestion des matières albuminunoïdes qui n'a pu se terminer dans l'esto-

(1) *Annuaire de thérapeutique*, 1855, p. 147.
(2) *Compte-rendu de l'Académie des sciences*, février 1856.

mac; mais on n'a pas songé que la *pepsine* et la *pancréatine* dans le canal digestif n'agissent que successivement, et que lorsqu'on les associe, elles détruisent naturellement leurs effets. En voulant mieux faire, on a fait plus mal.

Enfin, rappelons que, depuis quelques années, les bières concentrées, les bières de malt ont été employées avec quelque apparence de succès dans certaines maladies de l'estomac.]

(Fremy regarde la poudre de malt comme un tonique analeptique puissant, ayant une action modificatrice dans les affections pulmonaires chroniques, et même dans la phthisie : non pas que son action s'attaque à la maladie elle-même; mais cet agent exerce une influence heureuse sur les sueurs, la diarrhée et la dyspepsie concomitantes (1).

Skoda préconise comme liqueur antiscorbutique à la dose de deux ou trois verres par jour le mélange suivant : décoction de malt avec bourgeons de sapin, 275 gr.; levûre de bière, 25 gr.; sirop d'écorce d'oranger, 25 gr.; mêlez, laissez fermenter et filtrez.)

ORIGAN. Origanum vulgare. L.

Origanum sylvestre. C. Bauh. — *Origanum vulgare spontaneum.* J. Bauh. *Origanum anglicum.* Ger. — *Majorana sylvestris.* Park.

Origan commun, — grand origan, — marjolaine sauvage ou bâtarde, — marjolaine d'Angleterre.

Labiées. — Saturéiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXVIII), très-commune aux lieux secs et montagneux, dans les bois et le long des haies, a beaucoup de rapport avec la marjolaine.

Description. — Racines menues, fibreuses, obliques.— Tiges dures, dressées, un peu velues, quadrangulaires, rougeâtres, rameuses à la partie supérieure, à rameaux opposés, hautes d'environ 60 à 75 centimètres. — Feuilles opposées, pétiolées, un peu velues en dessous, d'un vert foncé en dessus, cordiformes. — Fleurs d'un rouge clair, blanchâtres, en petits capitules pédonculés, opposés, rapprochés à la partie supérieure des rameaux et formant par leur réunion un panicule serré (juillet-août).— Calice cylindrique à cinq dents égales. — Corolle labiée à tube grêle, cylindrique. — Quatre étamines didynames, saillantes. — Un style. — Un stigmate bifide. — Fruits : quatre akènes presque ronds, placés au fond du calice persistant.

Parties usitées.— Les sommités fleuries.

Récolte.— Elle se fait pendant que la plante est en fleur. Elle conserve toutes ses qualités. Les herboristes la remplacent souvent par la marjolaine; substitution indifférente, à cause de l'identité de propriétés thérapeutiques.

[**Culture.** — L'origan vulgaire, ainsi que les autres plantes du même genre, doit être cultivé en terre chaude et légère; on le multiplie par semis ou par éclats des pieds; l'origan sauvage suffit à la consommation.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'origan a une odeur aromatique qui rappelle celle du thym et du serpolet, et une saveur chaude, amère et piquante. Elle fournit une assez grande quantité d'huile volatile âcre, aromatique, du camphre et une matière extractive gommo-résineuse, en partie soluble dans l'eau, à laquelle elle donne une couleur rouge. L'eau et l'alcool s'emparent de ses principes actifs.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion théiforme, 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre, 2 à 4 gr.
A l'extérieur. — *Q. S.* en épithème, cataplasmes, fomentations.
Vin (15 à 30 gr. par kilogramme de vin rouge), pour fomentation tonique, stimulante.
Huile essentielle, dans les dents cariées, au moyen d'un petit morceau de coton imbibé

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, 1862.

de cette huile, pour en calmer les douleurs.

L'origan entre dans l'eau générale, l'eau vulnéraire, le sirop d'armoise, celui de stœchas, la poudre sternutatoire, etc.

L'origan est stimulant, stomachique, expectorant, sudorifique, emménagogue, etc., suivant que tel ou tel organe est disposé par son état asthénique à en recevoir l'action. Il convient dans la débilité d'estomac, dans les catarrhes chroniques et l'asthme humide, l'aménorrhée, la chlorose, les engorgements froids des viscères, etc.

L'origan, comme le serpolet, l'hyssope, etc., est fréquemment employé dans nos campagnes contre l'asthme humide et vers la fin des catarrhes aigus ou dans les catarrhes chroniques, surtout chez les vieillards, lorsque les voies aériennes affaiblies ont besoin de stimulants pour se débarrasser des mucosités qui engorgent les bronches et leurs ramifications.

A l'extérieur, on emploie l'origan dans tous les cas où les aromatiques sont indiqués. On l'a prescrit en pédiluve contre l'aménorrhée. Les guérisseurs hachent de l'origan nouvellement cueilli, l'échauffent en le remuant à sec dans une poêle de fer, et l'appliquent chaudement sur la partie atteinte de rhumatisme chronique, et sur le cou dans le torticolis. Ce moyen réussit souvent. Une plante aromatique quelconque produirait probablement le même effet; mais l'origan étant très-commun, on s'en sert de préférence.

ORME. Ulmus campestris. L.

Ulmus campestris et Theophrastis. C. Bauh. — *Ulmus folio latiore.* Park. *Ulmus folio latissima scabro.* Ger. — *Ulmus.* Dod.

Orme commun, — orme pyramidal, — orme des champs, — orme champêtre.

amentacées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cet arbre, généralement connu, croît dans toute l'Europe. — Sa description est inutile.

Parties usitées. — L'écorce intérieure des rameaux. Autrefois, les feuilles, le bois.

Récolte. — Cette écorce doit être détachée avant la floraison pour être conservée. Les fleurs paraissent avant les feuilles.

[**Culture.** — L'orme se multiplie par semis faits en pépinière; on le met en place vers l'âge de trois à quatre ans; il vient dans tous les terrains.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'écorce d'orme, de couleur rougeâtre ou jaunâtre, pliante, fragile, tendre, mince, est inodore, un peu styptique et amère. Elle contient de l'amidon et du mucilage en abondance. La décoction de la racine, à l'état frais, donne un liquide rouge, très-visqueux, devenant d'un noir foncé par l'addition du sulfate de fer. — D'après Vauquelin, la sève de l'orme contient du carbonate de chaux, de l'acétate de potasse, etc. (1). (L'*ulmine* est un des produits de décomposition de la cellulose que Vauquelin a découvert en analysant une exsudation brune d'écorce d'orme. De cette origine, qui est loin de lui être exclusive, lui est resté ce nom.)

On connaît l'emploi de l'orme dans le charronnage, le chauffage, etc.

préparations pharmaceutiques et doses.

A l'intérieur. — Décoction, 120 gr. pour 1 kilogr. d'eau réduit à 500 gr.

Extrait, 5 à 15 gr., en pilules.

Sirop. — On fait choix de l'écorce du commerce qui est en filament, et non de celle qui se trouve en morceaux. On en fait macérer 500 gr. dans 1 litre d'alcool, après l'avoir bien divisée. On laisse pendant quarante-huit heures en contact. On décante l'alcool et on le remplace par 125 gr. d'eau, que l'on met de nouveau en contact pendant quarante-huit heures avec l'écorce, afin de l'épuiser. On distille l'alcool de manière à obtenir un résidu de consistance sirupeuse; on y ajoute le liquide provenant

(1) *Annales de chimie*, an VII, t. XXXI, p. 20.

de la macération par l'eau, puis une quantité d'eau et de sucre convenable pour faire un sirop, que l'on donne pur, en commençant par deux cuillerées, une le matin et l'autre le soir, et augmentant tous les deux ou trois jours d'une cuillerée, de manière à arriver à six cuillerées par jour. (Devergie.)

L'écorce intérieure de l'orme pyramidal est diaphorétique. On l'a vantée dans l'ascite, les dartres, l'ichthyose, la lèpre, l'éléphantiasis et autres maladies de la peau; dans les scrofules, le scorbut, les douleurs rhumatismales, les fièvres intermittentes, les ulcères cancéreux.

La seconde écorce de l'orme ou liber a été employée par les anciens. Dioscoride la recommande dans plusieurs affections cutanées, telles que les exanthèmes, les croûtes lépreuses, etc. Mais l'usage de cette écorce était tout à fait oublié, lorsque Lyson, médecin anglais, est venu nous dire, en 1783, qu'il avait guéri avec l'écorce des jeunes rameaux, récoltés au printemps, des affections cutanées qui simulaient la lèpre. Lettsom, autre médecin anglais, a dompté avec le même remède une affection hideuse qui couvrait toute la surface du corps d'un vieillard, et qui avait résisté aux préparations antimoniales et mercurielles, à la salsepareille, à divers topiques, etc. Banan (1) dit avoir guéri avec cette écorce, non-seulement des dartres rebelles, des ulcérations anciennes, mais encore les scrofules, les flueurs blanches, les vieux rhumatismes, etc. Gilibert (2) considère l'écorce d'orme, à la fois mucilagineuse, âpre et amère, comme un puissant adjuvant dans plusieurs maladies cutanées. Il a vu guérir par ce seul remède plusieurs dartres, calmer des coliques avec diarrhée, tempérer les ardeurs d'urine, le ténesme. Swediaur a recommandé l'écorce de cet arbre en décoction contre les maladies cutanées d'origine syphilitique. Haller a parlé de son action diurétique et antiscorbutique. Struve lui a attribué des effets admirables dans l'ascite. Devergie, médecin de l'hôpital Saint-Louis, emploie le sirop d'écorce d'orme pyramidal dans le traitement de l'eczéma chronique, comme un excellent modificateur de la constitution, surtout chez les jeunes personnes d'un tempérament lymphatique. C'était, il y a cinquante à soixante ans, le remède à la mode dans toute la France. Cependant Sauvage, qui l'avait indiqué dans sa *Nosologie* (publiée en 1763) l'a abandonné ensuite comme trop débilitant, à cause des quantités qu'il fallait en prescrire; et Desbois, de Rochefort, dit qu'il a réussi..., surtout à ceux qui l'ont vendu. Alibert l'a employée sans succès tant à l'hôpital Saint-Louis que dans sa pratique particulière. Dubois, de Tournai, en a obtenu des résultats peu satisfaisants dans plusieurs cas de psoriasis et d'eczéma.

Mérat et Delens pensent que cet arbre, ayant la plus grande analogie avec l'*ulmus americana*, pourrait être employé dans les mêmes cas que ce dernier. Ainsi on pourrait l'administrer contre la toux, la pleurésie, la diarrhée, la dysenterie, etc. La décoction de son écorce serait utile en lotions et en fomentations, contre les gerçures, les brûlures, les engelures; on pourrait en préparer des cataplasmes analogues à ceux de mie de pain et de farine de lin.

J'ai employé l'écorce intérieure de l'orme en décoction dans les affections nerveuses; mais je ne puis rien dire de l'effet dépuratif de cette écorce, parce que des médicaments plus énergiques étaient administrés en même temps.

---

(1) *Histoire naturelle de la peau dans ses rapports avec la santé*, etc. Paris, 1802.
(2) *Démonstration élémentaire de botanique*, t. III, p. 422.

ORONGE (FAUSSE). Agaricus muscarius. L.

Amanita muscaria. PERS. — *Agaricus pseudo-aurantiacus.* BULL.

Agaric mouche, — agaric moucheté, — agaric aux mouches.

CHAMPIGNONS. — AGARICINÉS. Fam. nat. — CRYPTOGAMIE. L.

Ce champignon, qui appartient au genre amanite, habite nos bois, où il est très-répandu.

Description. — La fausse oronge ressemble au premier abord à l'*amanita aurantiaca* ou *cæsarea* (amanite orange, — dorade, — endroguez, — jaune d'œuf, jaserand, — cadran, — oumegal, etc.) — espèce très-abondante dans nos bois du Midi, que l'on fait sécher dans le Périgord pour l'usage alimentaire, et avec laquelle il est important de ne pas la confondre. C'est pour cela que nous donnons la description comparée de ces deux champignons.

A. muscaria — FAUSSE ORONGE (vénéneuse).

Chapeau : Globuleux, couvert d'une pellicule épaisse, glutineuse, rouge ou orangé rouge, recouverte de la volve, circoncisée de bonne heure, séparée en *verrues* blanches.

Marge : Substriée.

Feuillets : Blancs.

Chair : Jaunâtre.

Stipe : Ferme, blanc et pelucheux, muni d'un collier.

A. cæsarea — ORONGE (comestible).

Chapeau : Très-convexe, couvert d'une pellicule douce, peu adhérente, non visqueuse, jaune ou orangé jaune.

Marge : Droite, striée.

Feuillets : Jaune-jonquille ou orangé clair.

Chair : Blanche.

Stipe : Orangé, jaune clair.

Ces caractères distinctifs sont d'autant plus importants que l'on se tromperait grandement si on s'attachait seulement à la coloration, que la pluie modifie plus ou moins.

La fausse oronge présente trois autres variétés qui se distinguent par la couleur du chapeau : l'*A. m. formosa*, jaune citrin, à verrues farineuses teintées de jaune, fugaces; *regalis*, foncé, quelquefois marron ; *umbrina*, jaune livide.

La fausse oronge a les spores ovales, résistantes, grosses, avec un apicule dirigé de côté ; elles mesurent $0^{mm}.01$ à $0^{mm}.015$ sur $0^{mm}.008$ à $0^{mm}.0085$ de largeur (Bertillon) (1).

Parties usitées. — Toute la plante ; suivant certains auteurs, la base du pédicule.

Récolte, préparations. — On récolte ce champignon à l'entrée de l'automne, époque où il croît ; on le coupe par tranches, on l'enfile pour le faire sécher au soleil ou au four, on le pulvérise ensuite et on le conserve dans un flacon bien bouché et placé dans un endroit sec. — On en a préparé aussi une teinture alcoolique.

(Propriétés physiques et chimiques. — La fausse oronge a une odeur peu marquée, une saveur salée.)

Letellier (2) y a découvert, ainsi que dans quelques espèces voisines, une substance particulière qu'il appelle *amanitine*, et dans laquelle résiderait, selon lui, le principe vénéneux de ce champignon. Cette matière, dont l'alcalinité est encore incertaine, existerait, combinée avec le fungate de potasse, dans les champignons.

(Reveil (3) trouve dans l'*A. muscaria* trois principes toxiques différents : 1° un principe volatil, odorant, très-fugace obtenu par la distillation aqueuse. Cette eau distillée peut être préparée en distillant 1 partie de champignon avec 2 parties d'eau, par trois fois, afin d'avoir pour résultat 1 partie d'eau distillée. Elle est transparente, neutre ; au bout de quinze jours elle est inerte ; 2° un principe extractif, soluble dans l'eau, se rapprochant de l'amanitine de Letellier ; 3° un principe résineux, soluble dans l'alcol, insoluble dans l'eau quand il est pur, mais pouvant s'y dissoudre à l'aide des matières extractives.

---

(1) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. III, p. 505.

(2) *Essai sur les propriétés chimiques et toxiques du poison des agarics à volva.* Paris, 1826 Thèse.

(3) *Mémoire couronné par l'Académie de médecine*, 1865.

La dessiccation et la cuisson diminuent le degré d'énergie toxique de l'amanite. La cuisson prolongée dans l'eau salée ou le vinaigre rend les champignons vénéneux inoffensifs, mais aussi les espèces comestibles insipides et indigestes.

Il n'y a rien de vrai dans la vertu de certains indicateurs (cuiller d'argent, etc.) de l'innocuité des champignons. La connaissance exacte de leurs caractères doit être seule invoquée pour arriver à une sécurité complète.)

(La fausse oronge est très-vénéneuse, et d'autant plus dangereuse que l'odeur nauséabonde, le goût âcre et repoussant des autres champignons nuisibles indiquent leurs qualités délétères, tandis qu'ici, suivant l'expression pittoresque de Bertillon, ces *garde-fous* font défaut. L'intensité d'action tonique est d'autant plus grande que le champignon est plus âgé; de ses différentes parties, le stipe et le chapeau sont les plus actives; les lames n'arrivent qu'en troisième ligne (Reveil). Ces différences, quant à l'âge et aux parties employées, jointes à certaines circonstances de préparation, etc., expliquent peut-être les cas d'innocuité publiés par Bulliard, Mérat et d'autres.

Action sur les animaux. — La fausse oronge est vénéneuse pour les mammifères, les oiseaux, les grenouilles, les serpents et les poissons; les limaces l'entament sans danger. On assure que la décoction laiteuse tue les mouches. Reveil donne 2 gr. de chair d'*A. muscaria* à des moineaux qui meurent dans un espace de temps qui varie entre trente-neuf et soixante-deux minutes. Les chiens et les chats meurent, suivant Bulliard, s'ils en ont ingéré une certaine quantité, en six ou huit heures. Dans la plupart des cas, on observe une irritation violente des voies digestives et en même temps des phénomènes de narcotisme; mais tantôt ce sont les premiers symptômes qui prédominent, tantôt ce sont les seconds, tantôt la pupille est dilatée, tantôt elle serait rétrécie. Comme Claude Bernard l'a fait pour l'opium, Reveil a étudié isolément les différents principes de la fausse oronge, et il a pu ainsi se rendre compte de ces irrégularités d'action, suivant que l'un de ces principes agissait plus que l'autre :

1° *Eau distillée.* — 2 gr. injectés sous la peau d'une grenouille l'ont fait périr en trente-huit minutes, 2 gr. en sept minutes; 60 gr. ont déterminé la mort d'un cabiai en quatre-vingt-dix-huit minutes; 40 gr. celle d'un lapin en quinze minutes. Elle détermine des vertiges, des tremblements, puis une paralysie portant plus sur les nerfs sensitifs que les moteurs qui ne sont affectés que d'une façon apparente (puisque chez les grenouilles ils répondent à l'excitation galvanique); un ralentissement progressif du pouls, la dilatation de la pupille, le coma, la mort; à l'autopsie, congestion du péricarde et des méninges, turgescence des vaisseaux de l'encéphale, et même épanchement sanguinolent.

2° *Extrait sec.* — 2 gr. (quantité répondant à 300 gr. de champignon frais), délayés dans l'eau et injectés dans la région inguinale d'un chien de 5 kilogr., ont produit une respiration haletante, l'augmentation des pulsations artérielles (126 à 146), des vertiges et la titubation; une heure et demie après l'injection, contraction pupillaire, coma; trois heures après, le pouls tombe à 80, état qui dure jusqu'à la douzième heure; au bout de dix-huit heures, le coma diminue, et l'animal se rétablit au bout de quarante-huit heures.

3° *Principe résineux.* — 12 gr. d'extrait alcoolique de muscaria sont administrés à un chien qui, le deuxième jour, meurt après avoir éprouvé des évacuations fréquentes, sans désordres nerveux marqués; à l'autopsie, on rencontre une phlegmasie intestinale des plus intenses.

Ainsi, trois principes : le premier agissant comme les narcotico-âcres, le deuxième comme sédatif du cœur et narcotique, le troisième comme irritant du tube digestif.

Chez l'homme. — Ici le tableau change peu : à petites doses, la fausse oronge a des effets enivrants, fort bien décrits par Krachinonimkov (1); il rapporte, et ces détails sont confirmés par Langsdorf (2), que les habitants du Kamtschatka coupent l'*amanita muscaria* en petits morceaux qu'ils font sécher pour la conserver; ils en préparent aussi avec le suc du *vaccinium uliginosum*, ou en les faisant infuser avec les feuilles d'une espèce d'*epilobium*, une boisson dont ils se servent au lieu de vin. Quand ils ont bu de ces liqueurs ou mangé le champignon sec, il se manifeste chez eux une ivresse particulière, dans laquelle les facultés intellectuelles sont anéanties; il survient des tremblements, des soubresauts dans les tendons, quelquefois des convulsions. Les uns sont gais, chantent ou sautent; les autres, au contraire, sont tristes et abattus. Le plus souvent, les forces musculaires paraissent considérablement augmentées; puis, les malades tombent, le sommeil s'en empare, calme cette étrange exaltation, et bientôt ils se réveillent dans leur état naturel; quelques-uns même prolongent ce triste état par des libations successives. On a observé qu'il survient quelquefois des vomissements, mais l'ivresse n'en est pas diminuée. L'urine de ceux qui se sont ainsi enivrés jouit des mêmes propriétés que le champignon; aussi voit-on les indigents rechercher celle des personnes riches, afin d'y puiser cette ivresse, Langsdorf fait observer que ceux qui s'adonnent habituellement à ce genre de crapule finissent par devenir fous.

A dose élevée, l'agaric moucheté cause des empoisonnements que l'imprudence rend trop fréquents, surtout dans le Midi. L'effet délétère se fait assez souvent longtemps attendre après l'ingestion et ne se produit que 10 à 15 heures après le repas. Les jeunes sujets sont frappés les premiers. Il est fréquent de voir mourir ainsi successivement une famille tout entière.

Cet effet se porte tout d'abord sur le tube digestif; nausées, coliques atroces, déjections abondantes, glaireuses, bientôt sanguinolentes; puis, secondairement, excitation, ivresse, vertiges, tremblements, titubation, respiration haletante, irrégularité des mouvements du cœur, quelquefois syncope, pupille dilatée ou contractée (suivant, comme nous l'avons dit, la prédominance d'action d'un des principes), trouble de la vue, perte de l'intelligence, délire gai ou maniaque, pâleur, sueur froide, ralentissement considérable du pouls, coma et mort. On voit que ces symptômes sont, pour ainsi dire, calqués sur ceux que l'on peut faire naître à volonté par l'expérimentation sur les animaux; à l'autopsie, même similitude d'observations. Les sinus et les artères de la base sont distendus par le sang; l'arachnoïde et la pie-mère sont congestionnées; ce tissu du cerveau est rouge dans un cas rapporté par Christison (3); on a trouvé même un caillot sanguin dans le cervelet.

On doit traiter l'empoisonnement au début par les vomitifs; puis faire boire de l'eau acidulée et salée; aucun neutralisant absolu n'a donné jusqu'à présent de résultat favorable. Bertillon (4) recommande les inhalations d'oxygène pour s'opposer à l'arrêt de l'hématose, et les diurétiques pour faciliter l'expulsion du poison.

Briand et Chaudé, dans leur *Traité de médecine légale*, disent qu'aucune recherche ne peut faire reconnaître l'empoisonnement par les champignons. Cependant on pourrait retrouver les spores de certains d'entre eux; celles de l'*A. muscaria* résistent à l'action des sucs digestifs et ont été observées et reconnues dans les déjections. (Voyez *Description*, p. 718).

---

(1) *Effets toxiques de l'agaricus muscarius.* Lemgo, 1776, in-4° (en russe).
(2) *Dissertation sur l'agaricus muscarius.*
(3) *On poisons*, p. 777.
(4) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. III, p. 510.

Nous rapprocherons de l'*A. muscaria*, comme composition et mode d'action, les *A. phalloïdes*, amanite bulbeuse; *A. virosa* et *A. pantherina*.)

L'étude physiologique de la fausse oronge fait présager qu'on pourrait en tirer un grand parti en thérapeutique. L'extrême énergie de son action doit et a dû inspirer des craintes. Cependant Murray (1) dit l'avoir prescrite avec succès dans l'épilepsie, soit comme curatif, soit comme atténuatif des accès, dans les convulsions, à la dose de 60 centigr. à 2 gr. en poudre dans un véhicule approprié. Reinhardt (2) en a fait une teinture qu'il dit efficace dans les toux opiniâtres, avec expectoration muqueuse, seule ou combinée avec le charbon en poudre, à la dose de 30 à 40 gouttes, quatre fois par jour dans un peu de tisane. Le même auteur l'emploie aussi comme moyen curatif puissant de la teigne et des maladies squameuses cutanées. Potel (3) a conseillé comme un bon moyen de panser les ulcères cancéreux, la poudre de ce champignon, déjà indiquée par Murray contre les tumeurs dures, glanduleuses, les fistules.

(Letellier, qui a, dans ces derniers temps, repris ses travaux sur l'AMANITINE, a noté chez les animaux qui en avaient ingéré des symptômes analogues à ceux obtenus avec la narcéine. Il est d'avis qu'on pourrait avantageusement essayer l'amanitine dans les cas où l'opium est indiqué (4).

ORPIN. Sedum telephium. L.

Telephium vulgare. C. BAUH. — *Anacumpseros, vulgo faba crassa*. J. BAUH. *Faba crassa, seu Fabaria*. OFF., MURR.

Sedon télepha, — reprise, — orpin reprise, — joubarbe des vignes, — grassette, — herbe à fève, herbe à la reprise ou aux charpentiers, — herbe aux cors, — herbe aux coupures.

CRASSULACÉES. Fam. nat. — DIŒCIE OCTANDRIE. L.

L'orpin (Pl. XXVIII), plante vivace, abonde dans les bois, les vignes, les lieux pierreux de toute l'Europe.

Description. — Tige herbacée, droite, rameuse au sommet, simple inférieurement, haute de 30 à 40 centimètres. — Feuilles larges, sessiles, ovales-oblongues, planes, charnues, dentées, d'un vert glauque. — Fleurs blanches, rougeâtres ou purpurines, disposées en un corymbe terminal (juin-juillet-septembre). — Calice à cinq dents aiguës. — Corolle à cinq pétales aigus, disposés en étoile. — Dix étamines. — Cinq carpelles nectarifères à la base de l'ovaire. — Fruits : cinq capsules, contenant un grand nombre de petites semences.

[**Parties usitées.** — Les feuilles.

Récolte. — On emploie la plante fraîche pendant toute la belle saison. Il serait difficile de la conserver, à cause de sa vigoureuse végétation. Suspendues en bas, les fleurs restent fraîches, s'ouvrent même, et la tige florale se redresse, jusqu'à ce que la plante pourrisse. Les herboristes la conservent en macération dans l'huile. On la cultive dans les jardins ; pour cela on en repique quelques éclats dans des pots ou en pleine terre, à la manière des plantes grasses.

[**Culture.** — Nous citerons encore l'orpin à larges feuilles, *S. latifolium*, Bertol : *S. maximum*, Sut; l'orpin rose, *S. rhodiola*, D. C. ; *rhodiola rosea*, L. ; l'orpin cépée ou faux oignon, *S. cepæa;* l'orpin âcre, *S. acre*, L., ou vermiculaire brûlante (voyez PETITE JOUBARBE); l'orpin blanc, *S. album*, L., ou trique-madame, et l'orpin réfléchi, *S. reflexum*, L. ; on ne les cultive que dans les jardins botaniques ou d'agrément; on les propage par semis faits sur couches ou en place au printemps, et les espèces vivaces par éclats de pieds faits au printemps ou à l'automne.]

(1) *Apparatus medicaminum*, t. V, p. 555.
(2) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. I, 365.
(3) *Journal analytique de médecine*, t. I, p. 542.
(4) *Union pharmaceutique*, citée par le *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie Bruxelles*, juillet 1860, p. 62.

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante est inodore, ses feuilles sont insipides, un peu visqueuses ; ses fleurs légèrement acerbes, ainsi que les tubercules de la racine, dont le parenchyme est blanc et un peu amer. Le suc d'orpin contient, comme celui de quelques autres espèces de sedum, du malate de chaux.

Le nom de reprise, donné vulgairement à cette plante, indique la vertu vulnéraire qu'on lui attribue. Le peuple, en effet, l'applique sur les coupures, bien qu'elle soit plutôt propre à en retarder la *reprise* qu'à en favoriser la cicatrisation. L'orpin est analogue à la joubarbe des toits et peut être employé aux mêmes usages, surtout à l'extérieur.

ORTIE. Urtica. L.

Urtica urens minor. C. Bauh., Tourn. — *Urtica minor.* Lam. — *Urtica minor acrior.* Lob. — *Urtica urens minima.* Dod. *Urtica minor annua.* J. Bauh.

Ortie brûlante, — ortie piquante, — ortie grièche, — petite ortie.

Urticées. Fam. nat. — Monoecie tétrandrie. L.

Cette plante annuelle, que tout le monde connaît, croît partout, parmi les décombres, aux lieux incultes et abandonnés, le long des haies, dans les jardins.

Description.— Racine pivotante.— Tige de 30 à 50 centimètres, carrée, simple, garnie de poils brûlants. — Feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues, profondément dentées, couvertes de poils très-brûlants, à stipules caduques.— Fleurs verdâtres, monoïques, très-petites, les mâles et les femelles réunies dans une même grappe (mai à octobre). — Calice quadriparti. — Quatre étamines dans les fleurs mâles ; segments du calice inégaux dans les fleurs femelles, avec un ovaire surmonté d'un stigmate sessile.— Akène recouvert par le calice. — Graines à tête soudée avec l'endocarpe, ovales (et non ovoïdes), aplaties, de couleur de paille, luisantes et petites.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — On peut recueillir l'ortie brûlante pendant tout l'été pour l'employer fraîche ou pour la faire sécher. Sèche, ses aiguillons paraissent encore, mais ils ne piquent plus.

[**Culture.** — L'ortie sauvage suffit aux besoins de la consommation; on la propage par semis des graines, elle croît dans tous les terrains.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de cette plante est faible ; sa saveur, d'abord herbacée, est ensuite aigrelette et astringente. Analysée par Saladin (1), elle a fourni du carbonate acide d'ammoniaque, surtout dans les glandes de la base des aiguillons ; une matière azotée, de la chlorophylle unie à un peu de cire, du muqueux, une matière colorante noirâtre, du tannin uni à de l'acide gallique, du nitrate de potasse.

Le prurit, la cuisson et la douleur qu'on éprouve en touchant des orties, ou en frappant une partie avec cette plante verte (*urtication*), sont causés par un suc âcre, irritant et caustique contenu dans une petite vésicule située et adhérente à la base de poils raides, minces et aigus, dont les feuilles sont hérissées sur toutes leurs faces. Lorsque la pointe de ces aiguillons pénètre dans la peau, la vésicule qui lui sert de base est comprimée, le fluide qu'elle contient traverse ses aiguillons, qui l'insinuent ainsi dans la peau.

ORTIE DIOIQUE. — Grande ortie, ortie commune, ortie vivace. *Urtica dioïca*, L. — *Urtica urens maxima*, C. Bauh., Tourn. — *Urtica communis*, Lob. — *Urtica urens altera*, Dod. — Croît partout dans les lieux incultes, les buissons, etc. Elle est plus commune que la précédente.

Description. — Tiges de 60 à 90 centimètres, tétragones, pubescentes. — Feuilles opposées, lancéolées, cordiformes, marquées de grosses dents sur les bords, un

(1) *Journal de chimie médicale*, 1830, t. VI, p. 492.

peu semblables à celles de la mélisse. — Fleurs dioïques, en grappes pendantes; aiguillons moins forts que ceux de l'ortie brûlante, et la cuisson qu'ils causent sur la peau moins prononcée que celle produite par la piqûre de celle-ci.

Parties usitées. — Les mêmes que celles de la précédente.

Récolte. — Elle est aussi la même.

[**Culture.** — Comme la précédente.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Saladin (1) a trouvé dans cette plante du nitrate de chaux, de l'hydrochlorate de soude, du phosphate de potasse, de l'acétate de chaux, du ligneux, de la silice, de l'oxyde de fer.

On mange les jeunes pousses d'ortie dans quelques pays. Murray dit qu'elles sont laxatives si on en prend trop. Comme nourriture des bestiaux, la grande ortie est cultivée en Suède de temps immémorial. C'est une nourriture saine et assurée, car elle est précoce et facile à cultiver; le sol le plus aride lui est propre; elle ne demande aucun soin; elle supporte toutes les intempéries et se reproduit d'elle-même. On peut la couper deux ou trois fois dans un été, et tandis qu'au printemps la nourriture manque pour le bétail, cette plante est déjà en pleine croissance; on la coupe jeune pour la donner en vert, ou on la laisse plus longtemps sur pied pour l'employer comme fourrage. Le lait des vaches qui s'en nourrissent est meilleur et plus abondant. On la dit propre à préserver les bestiaux des épizooties. Les volailles, qui sont très-avides de ses graines, pondent davantage si on en met dans leur pâtée. On mêle les feuilles hachées à la nourriture des dindonneaux. Dans certains pays on les donne bouillies aux cochons. Les maquignons en mêlent une certaine quantité à l'avoine pour donner aux chevaux un air vif et un poil brillant.

La tige fibreuse de la grande ortie peut fournir un bon fil et de bons tissus. Les Baskirs, les Kamtschadales, l'emploient à la fabrication des cordes, des toiles et des filets pour la pêche. Les Hollandais en ont retiré, sous ce rapport, de grands avantages. Il suffit de la couper au milieu de l'été, et de la faire rouir en la traitant comme le chanvre. La racine, bouillie avec un peu d'alun, donne une belle couleur jaune. (La décoction jaunâtre obtenue par l'ébullition des orties, exposée à l'action de l'air, devient verte. La présence des alcalis favorise cette transformation. — Cette matière verte présente les caractères du vert de chrome. On s'en sert, vu son innocuité, pour colorer la liqueur d'absinthe) (2). — La semence de la grande ortie, ainsi que celle de l'ortie brûlante, est oléagineuse. Il paraît que les Egyptiens, autrefois, en tiraient de l'huile pour l'usage alimentaire.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction des feuilles, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Suc exprimé (avec addition d'un peu d'eau), 60 à 125 gr.

Poudre des semences ou des fleurs, 4 à 8 gr. dans un véhicule approprié, en électuaire, pilules, etc.

Extrait (pilez dans un mortier de marbre les feuilles et les tiges, exprimez le suc, laissez dépurer par le repos et évaporez au bain-marie jusqu'à consistance de miel), 2 à 6 gr. et plus.

Sirop (suc d'ortie dépuré par l'ébullition et passé, sucre blanc, de chaque 1 partie; faites cuire à une douce chaleur, en consistance sirupeuse), 30 à 60 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Herbe fraîche pour l'urtication; fraîche ou sèche, en cataplasmes, fomentations, etc; racine en décoction pour le même usage.

Alcoolature (Lubanski).

Il est indifférent d'employer la grande ou la petite ortie.

La grande ortie et l'ortie grièche ou petite ortie sont astringentes. On les a recommandées dans l'hémoptysie, l'hématémèse, la métrorrhagie, etc.

Zacutus Luzitanus, qui se distingua par son habileté pratique, s'exprime ainsi sur la vertu de l'ortie contre l'hémoptysie : « *Qui sanguinem ex pectore rejectarunt, et a medicis tanquam deplorati sunt habiti, solo urticæ succo convaluerunt. Post multa autem machinata remedia, nullum ita contulit ut sanguis cohiberetur, ac urticæ succus, quem ad quinque vel sex dies ebiberunt : singulis scilicet diebus unc. IV jejuno stomacho : imo et ipsam urticam incoctam jure pulli aut vervecis sæpe comedebant* (3). »

(1) *Journal de chimie médicale*, 1830, t. VI, p. 492.
(2) *Revue populaire des sciences*, 1863.
(3) *Opera omnia*, 1694.

Lazerne, Scopoli, Geoffroy, Desbois (de Rochefort) ont aussi vanté cette plante contre l'hémoptysie; Peyroux et Lange contre la ménorrhagie. Rivière (1) en faisait usage dans le flux immodéré des règles, à la dose de 16 gr. « C'est, dit Chomel, le remède le plus certain contre l'hémoptysie et toutes les hémorrhagies; je l'ai prescrit, contre la première maladie, à plusieurs personnes, et toujours avec succès. » — « *Succus interne sumptus egregium stipticum est*, dit Wauters en proposant cette plante comme succédanée du cachou. Joseph Frank (2) la recommande dans l'hémoptysie. Sydenham l'employait contre l'avortement et les hémorrhagies utérines. Cocchius (3) va jusqu'à la regarder comme propre à dissiper efficacement les tubercules des poumons : « *Vim ignis adstrictoriam et vere balsamicam imitatur in sepulta intra pectus tuberculorum diæresi....* »

Le suc des orties, dit Lieutaud, introduit dans le nez, arrête les hémorrhagies ; la racine a le même effet.

L'ortie était tombée, comme tant d'autres plantes indigènes, dans un oubli non mérité, lorsque Ginestet, médecin à Cordes-Tolosanes, présenta à l'Académie de médecine (4) un mémoire sur l'efficacité de cette plante dans le traitement des hémorrhagies de l'utérus. Ce praticien rapporte cinq cas d'hémorrhagies utérines qui furent presque instantanément arrêtées par l'usage de ce suc, administré à la dose de 60 à 125 gr. Mérat, dans le rapport fait à l'Académie sur ces observations, s'exprime en ces termes : « On ne peut qu'être émerveillé du succès du suc d'ortie contre des affections aussi graves. Nous avons à dessein rapporté celle des trois espèces d'hémorrhagies, parmi lesquelles celle qui succède à l'accouchement est très-souvent mortelle. Combien de reconnaissance ne devrait-on pas à celui qui a remis en pratique un tel moyen? Nous n'avons nulle raison de douter de la véracité de ces faits, et si nous n'avons pas répété l'emploi du suc d'ortie, c'est faute d'occasion ; rien n'est plus facile, puisque la plante abonde partout, et que les hémorrhagies utérines ne sont pas rares dans une certaine classe de femmes. »

Plus tard, Ginestet communiqua à l'Académie un nouveau fait constatant la propriété hémostatique du suc d'ortie dans une hémorrhagie utérine qui durait depuis deux mois, et qui avait résisté à tous les autres moyens employés. Ce praticien assure avoir employé le même moyen avec succès dans l'hématémèse, l'épistaxis et d'autres flux de sang. Ducasse, de Toulouse (5) s'est bien trouvé de l'emploi du suc dans les hémorrhagies utérines et dans le traitement des leucorrhées chroniques. Ginestet (*in* Mérat et Delens) n'a pas été aussi heureux que le professeur de Toulouse dans le cas de leucorrhée. Enfin, Mérat a joint son témoignage aux faits rapportés par Ginestet : ce médicament lui a réussi dans un cas très-grave d'épistaxis survenu chez une jeune femme au moment d'accoucher, et qui avait resisté à la plupart des moyens employés en pareil cas.

Attilio Menicucci, de Rome, rapporte qu'il a fait usage de cette plante (*urtica urens*) dès les premières années de sa pratique, comme d'un moyen hémostatique dont il a retiré les résultats les plus satisfaisants. Il l'a employée, en outre, avec succès, pour les relâchements de l'utérus, en introduisant dans le vagin une éponge imprégnée du suc de cette plante mêlé d'eau tiède (6).

J'ai employé le suc d'ortie avec un succès presque constant comme hémostatique dans l'hémoptysie, et surtout dans les pertes utérines. Entre

(1) Cent. IV, obs. LXXXIV.
(2) *Pathologie interne*, t. II, p. 479.
(3) *Vindiciæ cort. peruv. Lugd. Batav.*, 1750.
(4) *Bulletin de l'Académie royale de médecine*, 1845, t. IX, p. 1015.
(5) *Comptes-rendus des travaux de la Société de médecine de Toulouse*, mai 1845, p. 93.
(6) *Abeille médicale*, 1846, t. III, p. 129.

autres cas, je citerai le suivant : « La femme Sueur, âgée de trente-cinq ans, d'un tempérament lymphatique, fut atteinte, au mois de juin 1843, d'une hémorrhagie utérine contre laquelle on avait depuis quinze jours employé inutilement divers moyens. La malade était dans l'épuisement; le pouls était faible, la face décolorée, le moindre exercice impossible. Je lui fis prendre un verre (100 gr. environ) de suc d'ortie, matin et soir. Dès le second jour, l'écoulement sanguin diminua de moitié; le quatrième jour, la perte était entièrement arrêtée. Cette malade prit chaque matin, pendant quinze jours, pour rétablir ses forces, 4 onces (120 gr.) de bière de petite centaurée et de racine de tormentille.

(Des observations nouvelles, publiées dans *el Siglo medico* 1863, nos 604 et 605, viennent établir l'efficacité de ce moyen thérapeutique).

J'ai vu des paysans arrêter l'hémorrhagie nasale en introduisant dans les narines un morceau de coton imbibé de suc d'ortie. Je croyais d'abord que le tamponnement était ici le véritable hémostatique; mais, depuis, j'ai vu ce suc arrêter seul l'hémorrhagie.

Le suc d'ortie a été proposé pour combattre la polyurie. D'après les observations de Friard (1), la décoction d'ortie amenant la suppression des urines, on peut l'employer avec succès dans cette maladie (ce qui mérite confirmation). Ce médecin fait prendre par cuillerées, d'heure en heure, un mélange de 120 gr. de suc d'ortie et d'une once de sirop de karabé. On conçoit que le sirop de karabé peut être remplacé par le sirop de pavot et un aromate indigène quelconque.

On trouve dans les anciennes matières médicales que l'infusion et le suc d'ortie brûlant ont été conseillés contre les rhumatismes, la goutte, la gravelle, la petite vérole, la rougeole, les catarrhes chroniques, l'asthme humide, la pleurésie, etc. Gesner préconisait la racine d'ortie contre l'ictère, sans indiquer les variétés de cette maladie où elle convient. J'ai vu employer avec avantage par des paysans, dans la gravelle, l'hydropisie, la jaunisse, la décoction de racines d'ortie et d'oseille (de chaque 30 gr. pour 1 kilogr. 1/2 réduit à 1 kilogr.).

Les anciens, au rapport de Matthiole, considéraient la semence d'ortie comme dangereuse. Sérapion prétend que 20 à 30 gr. des semences de la grande ortie purgent avec excès. Parmi les modernes, la graine d'ortie brûlante, suspectée par les uns d'être vénéneuse, est regardée par les autres comme emménagogue, purgative, diurétique, vermifuge et même fébrifuge. « Ses semences, ainsi que celles de l'*urtica dioïca*, exigent, dit Bulliard des précautions dans l'emploi. »

Linné, Vogel, Richter ont vanté l'emploi des fleurs et des semences d'ortie dans les flux diarrhéiques, dans certaines affections des voies urinaires. Faber (2) emploie l'ortie dioïque contre la diarrhée et la dysenterie.

J'ai vu employer et réussir quelquefois, contre l'incontinence nocturne d'urine, chez les enfants, un remède populaire ainsi composé : semence d'ortie pilée, 16 gr.; farine de seigle, 60 gr. ; mêlez et faites, avec un peu d'eau chaude ou froide et du miel, une pâte dont vous formerez six petits gâteaux que vous ferez cuire au four ou au foyer, sur une pierre plate. On fait manger un de ces gâteaux tous les soirs pendant huit, quinze ou vingt jours.

Zanetti, médecin à l'armée d'Italie (3), assure avoir employé les fleurs de la grande et de la petite ortie en substance, infusées dans le vin, contre les fièvres intermittentes, tierces, double-tierces, quartes, et contre la fièvre pernicieuse. Le succès, dit ce médecin, était souvent plus prompt qu'avec

(1) *Formulaire éclectique*, par d'Etilly, 1839.
(2) *Würtembergisches Correspondenzblatt.*
(3) *Extrait d'une lettre insérée dans l'Ami des arts*, 17 novembre 1796.

l'écorce du Pérou. On ne doit jamais dépasser la dose de 4 gr., répétée deux ou trois fois par jour. Ce remède, suivant ce même médecin, est très-propre à relever les forces dans l'épuisement qui caractérise la fièvre pernicieuse. Il exige les mêmes précautions dans son administration que le quinquina; enfin, il l'emporte sur l'écorce du Pérou, soit comme tonique, soit comme fébrifuge. Il est à désirer que de nouveaux essais viennent justifier de tels éloges. Wauters cite la semence d'ortie comme fébrifuge parmi les succédanés du quinquina.

Bullar (1) a remarqué que les maladies de peau, celles surtout qui sont accompagnées d'un état cachectique, cèdent promptement à l'emploi de la décoction et de l'extrait de grande ortie (*urtica dioica*) (2). Bullar cite particulièrement l'eczéma chronique, l'*eczéma impétigenodes*, la *lepra vulgaris*, le *psoriasis diffusa* et le *lichen agrius*. Il recommande en même temps l'emploi d'un régime convenable et de lotions quotidiennes sur tout le corps avec du savon et de l'eau. Si la langue est chargée, on commencera le traitement par les mercuriaux et les purgatifs doux. Chez les enfants, on se sert principalement de sirop préparé avec l'extrait d'ortie. Chez les adultes, on donne la décoction (30 gr. de feuilles et de tiges dans 1,500 gr. réduits aux deux tiers) pour boisson ordinaire. L'extrait se donne à la dose de 50 centigr. à 1 gr.

Le suc et la décoction d'ortie ont été employés en gargarisme ou en collutoire dans l'angine, la stomacace, l'engorgement des gencives, etc. On fait, avec les feuilles de cette plante, cuites et réduites en bouillie, des cataplasmes résolutifs et détersifs, pour appliquer sur les tumeurs lymphatiques et les ulcères de mauvais caractère. Les mêmes feuilles, pilées avec un peu de sel, sont efficaces contre la gangrène et les ulcères putrides.

Je ne l'ai jamais mise en usage dans ces affections ; mais je l'ai vu employer avec avantage dans la chirurgie vétérinaire pour satisfaire à ces diverses indications, et surtout comme résolutive et détersive, en cataplasme.

Tout le monde sait qu'on se sert de l'ortie pour produire sur la peau l'urtication dans quelques maladies (apoplexie, léthargie, répercussions exanthémateuses, rhumatismes chroniques, paralysie, anaphrodisie, choléra asiatique, fièvres graves, typhoïdes, etc.). Ce moyen, regardé par les anciens comme un puissant révulsif, a été conseillé par Celse (3) et par Arétée (4), dans la paralysie, le coma, etc. Du temps de Pétrone (*satyricon*) les libertins épuisés réveillaient les désirs vénériens par l'urtication, et Faventinus ne doute pas qu'elle ne soit un moyen de remédier à la stérilité. Spiritus (5) a remis en pratique l'usage avantageux qu'on faisait autrefois de l'urtication appliquée sur les cuisses ou les jambes pour rappeler l'écoulement des règles. Pour pratiquer l'urtication, on prend, avec la main couverte d'un gant épais, une poignée d'ortie récemment cueillie (de préférence l'ortie brûlante, comme plus active), et l'on en fouette la partie sur laquelle on veut la produire. Il s'y développe de nombreuses échauboulures et une sorte d'érysipèle avec chaleur brûlante, insupportable. On réitère cette flagellation lorsque son effet est dissipé, et on l'entretient ainsi autant que l'indication l'exige. Ce moyen révulsif, que l'on emploie rarement dans la médecine urbaine, se présente sous la main à la campagne, où je l'ai fréquemment mis en usage. Je dois dire, en passant, qu'il m'a réussi dans la plupart des cas où il est indiqué, mais que, malgré l'éloge qu'en ont fait

(1) *Annales de Roulers* et *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. III, p. 48.
(2) Les deux orties ont les mêmes propriétés : les pharmaciens et les herboristes n'y font point de distinction en les faisant cueillir.
(3) *Caract. acut.*, lib. I, c. II.
(4) *De re med.*, lib. III, c. XVII.
(5) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. IX, p. 77.

Marchand (1) et d'autres médecins, je n'en ai retiré qu'un faible avantage dans la période algide du choléra épidémique,

(Trousseau, dans sa *Clinique* (2), s'exprime ainsi à propos de l'urtication dans les fièvres éruptives compliquées : « Lorsqu'au quatrième jour je voyais se manifester des signes du catarrhe, alors que l'exanthème morbilleux aurait dû apparaître, je faisais fustiger le corps du malade deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures, de façon à produire sur la peau une abondante éruption. Cette urtication, moins douloureuse qu'on ne l'imagine, produit un effet immédiat. Bien que la fièvre ne cède pas, l'oppression diminue graduellement à mesure que la fluxion vers le tégument externe se prononce. Un fait étrange, c'est qu'au second jour de ce traitement, l'éruption ortiée, alors même qu'on emploie la petite ortie (*urtica urens*), plus active que la grande (*urtica dioïca*), est notablement moindre, et à la fin, après trois ou quatre jours, l'urtication ne produit plus aucun effet. Cela tient, non à ce que la vie s'éteignant chez l'individu, le venin n'agit plus sur un organisme qui ne réagit pas, mais à ce que cet organisme s'est habitué à l'action de ce venin comme nous le voyons s'habituer à l'action d'autres poisons.

Il arrive, chez le sujet soumis à plusieurs reprises successives à l'urtication, ce qui arrive aux filles de la campagne, qui, après un certain temps, prennent et portent impunément sur leurs bras nus ces mêmes orties qui, les premiers jours, agissaient énergiquement sur leur peau. En dernière analyse, l'urtication, dans le catarrhe morbilleux des enfants, nous rend quelques services, et nous en rend plus encore chez les adultes : cela dépend probablement de ce que chez ceux-ci l'affection pulmonaire est moins grave que chez ceux-là. »

Lukomski (3) obtient une prompte guérison des brûlures en appliquant sur les parties souffrantes des linges imbibés d'alcoolature d'ortie. Trois ou quatre fois par jour, on mouille, avec cette liqueur diluée dans une ou deux fois son volume d'eau, la compresse sans l'enlever, afin de causer moins de douleur.

Malgré cette précaution, ce traitement doit être très-pénible).

D'après tout ce que nous venons de rapporter sur l'ortie, n'a-t-on pas lieu de s'étonner que Cullen, Peyrilhe, Alibert et plusieurs autres médecins, aient exclu cette plante de la liste des médicaments?... Quand parfois la science, outrepassant le doute philosophique, tombe dans le scepticisme, elle a ses préjugés comme l'ignorance et la crédulité.

OSEILLE COMMUNE. Rumex acetosa. L.

Acetosa pratensis. C. Bauh. — *Oxalis vulgaris folio longo.* J. Bauh. *Lapathum acetosa rotundifolia hortensis.* Tourn., Scop.

Oseille domestique, — oseille des prés, — aigrette, — surelle, — patience acide, — vinette.

Polygonées. Fam. nat. — Hexandrie digynie. L.

Tout le monde connaît l'oseille cultivée dans les jardins potagers, ainsi que la petite oseille sauvage ou surette.

Cette plante est trop connue pour avoir besoin de description.

Parties usitées. — Les racines et les feuilles (autrefois les semences).

Récolte. — On peut se les procurer vertes pendant toute l'année au moyen de la culture. Elles ne jouissent de l'acidité que l'on recherche en médecine, que lorsqu'elles sont grandes, bien vertes, et récoltées après les chaleurs de l'été. La racine, qui est longue, d'un jaune rougeâtre, fibreuse, se récolte au printemps ou en automne, et pendant toute l'année quand on l'emploie à l'état frais.

---

(1) Séance de l'Académie de médecine de Paris, 10 juillet 1832.
(2) Deuxième édition, t. I, p. 142.
(3) *Journal de chimie médicale*, 1858, p. 304.

[**Culture.**— L'oseille se propage par éclats de pieds lorsqu'on veut la conserver franche ; les graines germent pendant trois ans.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'oseille est inodore. Ses feuilles sont acides ; ses racines sont plus amères et acerbes qu'acides. Les feuilles offrent à l'analyse chimique une grande quantité d'oxalate de potasse (sel d'oseille), de l'acide tartrique, du mucilage, de la fécule, etc. — On en extrait l'oxalate de potasse dans les montagnes de la Suisse, en Souabe, autant et plus que de l'*oxalis acetosella*. (Voyez l'article Alleluia.)

Le suc acidulé de l'oseille coagule celui des autres plantes, le lait, etc. ; il ne faut pas le préparer dans un mortier de marbre, parce qu'il l'attaquerait.

Les feuilles d'oseille sont acidules, tempérantes, diurétiques et antiscorbutiques. Elles sont fréquemment employées dans les affections bilieuses, inflammatoires, les embarras gastriques, le scorbut, les fièvres putrides, etc., et pour faciliter l'action des purgatifs. On les donne en décoction, ou on les met dans le bouillon de veau ou de poulet, ou bien on les triture un peu et on verse dessus de l'eau bouillante, ce qui forme une boisson agréable, tempérante et antiseptique. On les mêle souvent aux sucs antiscorbutiques âcres (cresson, cochléaria, etc.).

Dans les fièvres intermittentes qui ont résisté aux amers et au quinquina, Desbois, de Rochefort, prescrit avec avantage le suc d'oseille. « Quand en même temps, dit ce médecin, les gencives sont sanguinolentes, et qu'il y a d'autres symptômes scorbutiques, le suc d'oseille guérit ces fièvres comme par enchantement ; il guérit aussi les engorgements des viscères abdominaux, quand ils ont lieu par la même cause. »

Les racines d'oseille entrent dans les tisanes rafraîchissantes et diurétiques.

J'ai vu au village de Vieille-Eglise, où les fièvres intermittentes sont endémiques, les cultivateurs traiter ces fièvres en prenant, au moment de l'accès, un grand verre (150 à 200 gr.) de suc d'oseille. L'accès manque souvent après la première prise de ce remède. C'est surtout dans les fièvres tierces printanières, qui guérissent souvent d'elles-mêmes, que l'on emploie le suc d'oseille. L'oseille sauvage est préférée lorsqu'on peut se la procurer.

Urban, médecin à Iles-sur-Suippes (Marne), administre le jus d'oseille depuis plus de quarante ans contre les fièvres intermittentes, à la dose de trois verres, pendant l'apyrexie. Quelquefois il en donne un autre verre une heure avant l'accès ; mais il commence par préparer ses malades à l'action du remède par l'administration d'un vomitif et d'un purgatif, ainsi que par l'usage de fumeterre et de pissenlit (1). J'emploie comme anthelminthique, le suc d'oseille, à défaut de citron ; je le mêle avec autant d'huile de lin, d'œillette, de noix ou d'olive, et j'y ajoute un peu de sucre. Les enfants prennent facilement cette mixture.

Récamier (2) a eu à se louer de l'emploi du suc d'oseille dans l'acrodynie. Sur sept cents malades, traités à l'hôpital de Lourcine, il en a guéri cinq cents par la seule administration de ce suc.

Le suc d'oseille a été employé avantageusement dans le scorbut aigu et dans le *purpura hemorrhagica*. Ce suc a parfaitement réussi à Dubois, de Tournay, dans un cas de cette dernière maladie.

Dans une commune de la Seine-Inférieure où le croup a sévi à l'état d'épidémie, un médecin a recommandé, à titre de prophylactique, l'oseille employée de la manière suivante : on fait mâcher aux enfants, atteints ou non de l'épidémie, et, pendant quelques jours, dix à douze feuilles d'oseille, matin et soir (le jus de l'oseille a la propriété, dit-on, de prévenir le mal);

---

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1837, t. VIII, p. 278.

(2) *Compendium de médecine pratique*, par de Laberge et Monneret, article Acrodynie.

mais il est essentiel de les mâcher. — Il est à craindre que ce remède ne rencontre des difficultés dans son emploi, surtout chez les très-jeunes enfants.

Bien que l'usage habituel de l'oseille comme aliment convienne aux personnes échauffées, constipées, on l'a vu, trop longtemps continué, produire la gravelle. Magendie (1) rapporte avoir vu un sujet qui avait mangé un plat d'oseille tous les matins, pendant un an, rendre par les urines des graviers qu'on reconnut pour être de l'oxalate de chaux. Laugier (2), ayant analysé la pierre d'un malade qu'on venait d'opérer, et l'ayant trouvée composée d'oxalate de chaux, lui donna l'avis de ne plus se nourrir d'oseille, comme il le faisait avec profusion auparavant. L'usage des alcalins, de l'eau de Vichy, interdit celui de l'oseille. Cette plante provoque la toux, irrite certains estomacs et quelquefois le système nerveux.

A l'extérieur, les feuilles d'oseille cuites sous la cendre et mêlées avec partie égale de saindoux sont maturatives et résolutives. Boyer employait souvent comme maturatif un cataplasme composé de parties égales d'oseille cuite, d'axonge et de farine de lin. Burnet cite trois cas de loupe au genou (probablement un *hygroma*) guérie au moyen de l'oseille cuite sous la cendre (après l'avoir enveloppée dans du papier imbibé d'eau), mêlée ensuite avec de la cendre criblée, en forme de cataplasme, et appliquée chaudement pendant plusieurs jours. Ce cataplasme m'a réussi deux fois dans l'hygroma; mais il agit bien moins vite que le badigeonnage de teinture d'iode. Il peut néanmoins être employé avec avantage dans la médecine rurale, à cause de la facilité de se le procurer. On retire un avantage analogue du mélange de feuilles d'oseille et d'arum. L'application de l'oseille sauvage sur les tumeurs scrofuleuses, conseillée par Pinel (3), produit un effet stimulant très-avantageux. Richerand (4) conseille d'y appliquer des cataplasmes d'oseille cuite pour les ranimer. Mathey (5) rapporte l'observation d'une dartre croûteuse guérie au moyen de l'application extérieure de l'oseille cuite. J'ai appliqué avec succès des plumasseaux imbibés de suc d'oseille sur les ulcères putrides, gangréneux; il agit à la manière du suc de citron et coûte moins cher.

Missa (6) a reconnu dans les feuilles d'oseille la propriété de neutraliser presque instantanément les accidents produits par les substances végétales âcres, comme le suc d'arum, d'euphorbe, de bryone, etc. Ce médecin ayant goûté en herborisant de la racine d'arum, ressentit immédiatement de la douleur; toutes les parties de la bouche s'enflammèrent, se gonflèrent, et le mal gagna même jusqu'à la gorge, sans que l'eau, l'huile, etc., fissent cesser cet état. Mâchant tout ce qu'il trouvait sous la main, il rencontra par hasard de l'oseille, dont il eut à peine goûté que tous les accidents se dissipèrent comme par enchantement. Il répéta l'expérience plusieurs fois, même avec l'écorce du garou, et il obtint toujours le même résultat.

L'OSEILLE A FEUILLES RONDES OU EN BOUCLIER (*Rumex scutatus*, L., *Acetosa rotundifolia hortensis*, C. Bauh., Tourn.) et la PETITE OSEILLE (*Rumex acetosella*, L., *Acetosa pratensis lanceolata*, C. Bauh., Tourn.) ont les mêmes propriétés que l'oseille commune.

---

(1) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. IX, p. 297.
(2) *Mémoires de l'Académie royale de médecine*, t. I, p. 400.
(3) *Nosographie philosophique.*
(4) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LVI, p. 218.
(5) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1824, p. 550.
(6) *Recueil périodique d'observations de médecine et de chirurgie*, 1755, vol. III, p. 309.

OSMONDE ROYALE. Osmunda regalis. L.

Filix ramosa non dentata florida. C. Bauh. — *Osmunda vulgaris et palustris.* Tourn. — *Osmunda sive filix florida.* Pharm. — *Filix florida.* Black. *Filix palustris.* Dod. — *Aphyllocarpa regalis.* Cav.

Fougère aquatique, — fougère fleurie, — fougère royale.

Fougères. — Osmundées. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Cette grande et belle fougère (Pl. XXIX), assez commune en France, habite les bois humides, les fossés des prairies tourbeuses, les lieux marécageux, incultes, abandonnés. Son nom vient d'*Osmuder*, synonyme de *Thor*, divinité celtique à laquelle elle était dédiée.

Description. — Racine : souche épaisse, rampante. — Feuilles radicales, grandes, hautes de 50 centimètres, bipennées, à divisions opposées, oblongues, lancéolées, sessiles ; à folioles alternes, pétiolées, étroites, ovales, obtuses, glabres, marquées sur la surface inférieure de nervures assez apparentes ; folioles fructifères disposées en panicule terminale (juin-septembre).

Parties usitées. — Le rhizôme.

Récolte. — Comme celle des fougères.

[**Culture.** — Cette plante demande des endroits ombragés et un peu humides ; on la multiplie par éclats de pieds ; lorsqu'elle croît dans des lieux secs et rocailleux elle est très-chétive.]

L'osmonde royale était autrefois considérée comme vulnéraire, astringente, diurétique. On la mettait en usage dans une foule de maladies (chutes, coupures, blessures, hydropisies, hernies, gravelle, pierre, etc.). Ray dit l'avoir employée avec succès dans le rachitisme : « *Rachitidi morbo remedium præstantissimum et quasi proprium aut specificum censetur, cui percurando vel sola hæc radix sufficit.* » Hermann et Allioni l'ont vantée contre la même affection. Aubert, de Genève (1), a judicieusement apprécié dans quelle espèce de rachitisme et d'affections lymphatiques ou scrofuleuses cette racine se montrait efficace. Il résulte de ses essais que l'extrait d'osmonde royale paraît exercer une action directe sur les viscères du bas-ventre, qu'il purge doucement à la dose de 8 à 16 gr. ; et que si on en continue l'usage, il active la sécrétion de la bile, augmente les forces digestives, améliore et facilite la chylification. Aubert pense que c'est surtout dans le carreau et les affections glanduleuses que l'osmonde peut être avantageuse, tandis qu'elle paraît avoir peu d'action sur les déviations osseuses proprement dites, qu'elle est nulle contre le mal vertébral et dans l'affection scrofuleuse, qui a son siége dans les os. Chez les enfants affectés de carreau, de l'âge de dix-huit mois à quatre ans, traités par ce moyen, la diminution du ventre a été rapide, et l'amélioration des fonctions digestives très-marquée. Il leur administre de 8 à 15 gr. d'extrait tous les jours pendant deux ou trois mois, en plusieurs doses, délayées dans de l'eau ou du lait. Les enfants s'accommodent assez bien de cette préparation, dont le goût douceâtre n'est pas désagréable.

Je me suis très-bien trouvé de la décoction de racine d'osmonde royale dans les engorgements mésentériques et dans ceux de la rate avec cachexie paludéenne. Dans ce dernier cas, je l'associe souvent au pissenlit.

Heindenreich (2) a cherché à réhabiliter l'emploi de l'osmonde dans la cure radicale des hernies. Il fait digérer pendant huit jours 8 gr. de racine grossièrement pulvérisée dans 500 gr. de vin, à boire en deux fois dans la journée. Chez les sujets qui ne peuvent supporter le médicament sous cette

(1) *Journal général de la Société de médecine de Paris*, 1813, t. XLVI.
(2) *Journal de chimie médicale*, 1842, t. VIII, p. 295, 2e série.

forme, on le leur administre en infusion aqueuse. En même temps le malade prend deux fois le jour une cuillerée à café de la plante réduite en poudre, et il applique sur la hernie des compresses imbibées de sa décoction. Ce médecin rapporte cinquante cas de hernies simples guéries radicalement à l'aide de cette médication! — Un tel remède serait merveilleux.

Dans plusieurs contrées, les paysans se servent des feuilles de cette plante comme de celles de fougère pour faire des lits aux enfants délicats et rachitiques.

PANAIS CULTIVÉ. Pastinaca sativa. L.

Pastinaca sativa latifolia. C. Bauh., Tourn. — *Pastinaca sativa latifolia Germanica flore luteo.* J. Bauh.

Pastenade, — pastenaille, — blanche, — grand chervi.

Ombellifères. — Peucédanées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante bisannuelle, qui croît naturellement dans les prés, les haies, au bord des champs, est cultivée comme plante potagère dans presque toute la France. On en distingue deux variétés : le panais long, le panais rond ou de Siam. Les moutons, les porcs, les lapins mangent cette plante.

Description. — Racine charnue, fusiforme, blanchâtre ou jaunâtre. — Tige droite, cylindrique, cannelée, rameuse, haute de 90 à 120 centimètres. — Feuilles pubescentes, une fois ailées, composées de folioles ovales, assez larges, lobées ou incisées. — Fleurs petites, régulières, jaunes, réunies en ombelles de vingt à trente rayons, dépourvues de collerette (juin-juillet). — Cinq étamines; ovaire inférieur. — Fruit diakène, elliptique, comprimé, un peu membraneux sur ses bords.

Parties usitées. — La racine et les fruits.

[**Culture.** — Les procédés de culture du panais sont les mêmes que ceux de la carotte, seulement il faut qu'il soit plus éclairci; le panais rond réussit dans les terrains peu profonds; la graine ne se conserve qu'un an ; on en sème 5 à 6 kilogr. par hectare].

Récolte. — La racine est employée à l'état frais. Les fruits se récoltent comme tous ceux des ombellifères. — Les vieux panais, ayant quelquefois une âcreté désagréable, doivent être rejetés.

Propriétés physiques et chimiques ; usages économiques. — La racine de panais, améliorée par la culture, a une odeur et une saveur qui n'est point désagréable. Elle contient 12 pour 100 de sucre cristallisable, et, dit-on, une assez grande quantité de fécule. L'analyse de cette racine, qui, je crois, n'a pas été faite, serait d'une grande utilité.

Les Irlandais font bouillir et fermenter avec du houblon la racine de panais, et ils obtiennent ainsi une boisson qui remplace la bière. En Thuringe, on retire des panais une espèce de sirop dont on se sert au lieu de sucre. On fait bouillir les racines coupées en petits morceaux, jusqu'à ce qu'elles s'écrasent sous les doigts. On les remue pour les empêcher de brûler; on les broie ensuite pour en exprimer le suc, qu'on soumet encore à l'ébullition avec d'autres panais coupés aussi en petits fragments; on fait évaporer le jus et on l'écume. La cuisson peut durer environ quinze heures, et quand la liqueur a pris la consistance du sirop, on la retire du feu. Si on la laissait cuire plus longtemps on obtiendrait du sucre cristallisé. Ce sirop pourrait être employé au lieu de sucre dans les campagnes pour édulcorer les tisanes.

La racine de panais fournit à l'homme un aliment doux et sain, et aux bestiaux une bonne nourriture. La fane est un excellent fourrage.

La semence de panais est fortement aromatique et amère. Le lait des vaches qui se nourrissent de cette plante est plus abondant et plus crémeux, sans contracter aucun goût désagréable.

On a regardé autrefois le panais comme excitant, diurétique, emménagogue, fébrifuge, etc. Cesalpin vante un électuaire fait avec la racine de panais et le sucre pour rétablir les convalescents et donner de l'appétit. Cuite dans du lait, cette racine est favorable aux phthisiques, aux personnes déli-

cates et affaiblies. C'est surtout la semence de ce végétal qu'on a employée comme fébrifuge à la dose de 2 à 6 gr. Schwencke (1) l'a employée avec succès contre la fièvre tierce, et Fouquet contre la fièvre quarte. Garnier, médecin de Lyon, la donnait, il y a près de cent cinquante ans, comme un bon fébrifuge, à la dose de 2 à 4 gr. en nature, et à celle de 8 à 12 gr. en infusion dans le vin. Malonet, Sauvages et Desbois, de Rochefort (2), ont eu aussi à s'en louer dans les fièvres intermittentes. Je n'ai pas employé ce médicament.

PAQUERETTE. Bellis perennis. L.

Bellis sylvestris minor. C. Bauh., Tourn. — *Bellis sylvestris spontanea.* J. Bauh. — *Consolida minor quorumdam.* Off., Lob.

Pâquerette vivace, — petite marguerite.

Synanthérées. — Astérées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue L.

Cette jolie plante, qu'on trouve en fleur pendant toute la belle saison, orne les pelouses, les prés, les bords des chemins. Son nom (*Bellis perennis*) annonce son élégance et sa durée. Cultivée dans les jardins, elle offre des variétés doubles fort jolies.

Description. — Racine rampante, menue, fibreuse. — Hampe uniflore, de 6 à 8 centimètres de hauteur. — Feuilles en apparence radicales, spatulées, souvent crénelées. — Fleurs radiées, blanches ou rosées (avril-octobre). — Involucre velu, hémisphérique. — Demi-fleurons de la circonférence femelles, le plus souvent blancs, quelquefois rouges à la pointe. — Fleurons hermaphrodites, tubuleux, formant un disque jaune au centre de la fleur. — Fruits : akènes sans aigrette.

On emploie les feuilles et les fleurs. — La paquerette est remplie d'un suc visqueux et légèrement amer.— Elle est inodore.— Autrefois on la faisait cuire et on la mangeait assaisonnée comme les épinards et la chicorée. Dans quelques contrées, on la mange encore en salade.

Cette plante, qui a joui autrefois d'une grande réputation, est aujourd'hui rayée de la matière médicale. Les anciens thérapeutistes l'ont vantée contre les affections strumeuses, la phthisie pulmonaire, les douleurs goutteuses et rhumatismales, les obstructions des viscères du bas-ventre et l'hydropisie. Mais c'est surtout comme un des meilleurs vulnéraires qu'on l'a préconisée, et que Cornuti (3) la considérait, sous ce rapport, comme une des plantes les plus précieuses. Le vin blanc dans lequel on fait macérer la plante fraîche (2 poignées par litre), dont on prend un verre chaque matin, est encore vulgairement employé pour dissiper les douleurs de tête, suite de chutes, de coups, de commotions du cerveau, etc. On met aussi ce vin en usage dans les douleurs rhumatismales, l'hydropisie, la gravelle, les engorgements viscéraux, etc. On emploie aussi dans les mêmes cas le suc exprimé de cette plante à la dose de 60 à 120 gr., avec addition de 15 à 30 gr. de vin blanc. Quand le malade a avalé ce mélange, on le couvre bien pour le faire suer.

J'ai vu des paysans employer la décoction chaude de cette plante fraîche pour faire avorter la pleurésie. Comme alors on se couvre beaucoup, afin de provoquer la sueur, peut-être l'eau chaude prise abondamment produirait-elle le même effet.

Schroeder et Garidel s'accordent à dire que le suc de pâquerette, à la dose de 4 onces, lâche le ventre. D'autres auteurs assurent que la décoction des fleurs, ou des feuilles et des racines, est diurétique et sudorifique. Mur-

---

(1) *Kruidkundige*, etc., 1766, p. 82.
(2) *Cours de matière médicale*, t. II, p. 191.
(3) *Canadens. plant. hist.*, 1635.

ray ne croit pas à cette plante des propriétés bien actives. Cependant, on remarque au nombre de ses panégyristes deux hommes célèbres, Baglivi et Fouquet. Le premier l'employait contre le catarrhe suffoquant; le second la donnait aux phthisiques, mêlée, il est vrai, avec le gland de chêne et le miel rosat. Pour moi, tout en lui refusant l'énergie qu'on lui a supposée, et que l'on peut, dans beaucoup de cas attribuer aux seuls efforts de la nature, je ne la regarde pas comme dépourvue de propriétés. La vertu fondante que lui avaient reconnue les médecins que nous venons de citer était sans doute basée sur la douce excitation qu'elle exerce sur la muqueuse intestinale, et dont il résulte un effet laxatif plus ou moins prononcé. Non-seulement, j'ai pu, comme Roques, combattre des constipations opiniâtres, au moyen de la pâquerette mangée en salade; mais j'ai aussi donné avec succès le suc de cette plante dans les engorgements abdominaux et les infiltrations séreuses, suite de fièvres intermittentes. Il m'a réussi dans un cas d'ictère, avec douleur, empâtement au foie et constipation. Le mélange de ce suc et celui du pissenlit ou de fumeterre est très-approprié aux affections dont nous venons de parler.

[La pâquerette sauvage, *Bellis sylvestris*, L., et la pâquerette annuelle, *B. annua*, L., peuvent être substituées à la pâquerette vivace].

Grande marguerite, fleur de Saint-Jean (*Chrysanthemum leucanthenum*, L.; *Bellis major*, J. Bauh.; *Consolida media vulnerarium*, Lob. — Plante commune dans les prés, et que tout le monde connaît. D'une saveur un peu âcre et amère, elle était regardée comme apéritive, diurétique et dépurative; mais, comme beaucoup de plantes possèdent les mêmes propriétés à un plus haut degré, elle est tombée dans l'oubli, malgré l'éloge qu'en a fait Ray contre l'asthme et la phthisie. Il est à présumer qu'elle pourrait être employée dans les mêmes cas que la petite marguerite. (Les habitants de la Bosnie lui attribuent la propriété de détruire les puces, aussi la mélangent-ils à la litière des bestiaux).

PARIÉTAIRE. Parietaria officinalis. L.

Parietaria officinarum et Dioscoridis. C. Bauh., Tourn. — *Helxine.* Matth., Brunf. — *Parietaria Helxine.* Tab. — *Vitriola.* Lob.

Pariétaire officinale, — herbe de Notre-Dame, — herbe des murailles, — perce-muraille, herbe de nonne, — herbe au verre, — panatage, — espargoule, — casse-pierre, vitriole, — épinard de muraille, etc.

Urticinées. — Urticées. Fam. nat. — Polygamie monoecie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXIX) croît dans les fentes des vieux murs, dans les décombres. Elle est très-commune dans toute l'Europe.

Description. — Racines fibreuses, blanchâtres. — Tiges d'environ 60 centimètres, tendres, cylindriques, rameuses, quelquefois un peu rougeâtres. — Feuilles pétiolées, alternes, simples, ovales-lancéolées, un peu luisantes en dessus, velues en dessous. — Deux fleurs hermaphrodites et une femelle renfermées dans un involucre commun, petites, axillaires, velues, d'un blanc verdâtre, réunies par petits pelotons, presque sessiles, le long des tiges et des rameaux. Chacune de ces fleurs, excepté les femelles, renferme quatre étamines se redressant avec élasticité et laissant échapper de leurs anthères un petit nuage de pollen lorsqu'on les touche avec une épingle ou un corps quelconque (fleurit tout l'été). — Ovaire plus gros dans les fleurs femelles, fertile dans les fleurs hermaphrodites. — Fruit : akène oblong tétragone, contenant des graines oblongues, luisantes, assez semblables aux pépins de raisin.

Parties usitées. — L'herbe.

Récolte. — La pariétaire s'emploie fraîche pendant tout l'été. Celle qu'on trouve au bas des murailles doit être préférée comme émolliente; celle des fentes de murs, des

décombres, est plus riche en principes actifs. Elle doit être séchée promptement et à l'étuve, si on veut la conserver.

[**Culture.** — Le nom de pariétaire a été donné à cette plante parce qu'elle croît sur les vieux murs ; la plante sauvage suffit aux besoins de la médecine; on peut la propager de graines ou d'éclats de pieds.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante est inodore; sa saveur est herbacée et saline. Elle contient du mucilage, du nitrate de potasse, et du soufre en assez grande quantité.

On assure que, répandue sur des tas de blé, la pariétaire écarte les charançons.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 sur 2 d'eau), de 50 à 100 gr. comme véhicule de potion, etc.
Sirop (1 sur 2 de sucre), de 50 à 100 gr., en potion.
Suc exprimé, de 30 à 100 gr.
A L'EXTÉRIEUR. — En cataplasmes, fomentations, etc.

La pariétaire passe pour émolliente, diurétique, rafraîchissante, adoucissante. On la met vulgairement en usage dans les maladies des voies urinaires avec irritation : la néphrite, la strangurie, la dysurie, la cystite, la blennorrhagie, les affections fébriles, inflammatoires, en un mot dans tous les cas où les antiphlogistiques sont indiqués, et lorsqu'on désire augmenter le cours des urines dans l'hydropisie. Poissonnier (*in* Ferrein) a, dit-on, guéri un hydropique en lui faisant boire le lait d'une chèvre nourrie avec la pariétaire.

Les propriétés de cette plante, malgré la place que son eau distillée occupe encore dans nos pharmacies, sont presque nulles. On lui a même contesté sa propriété émolliente : « *Si quid emolliendo præstat, id justius aquæ calidæ vehiculo tribues* », dit Murray. Barbier la regarde aussi comme ayant une action émolliente peu prononcée et incapable d'opérer dans l'état de maladie des changements bien importants.

PARISETTE. Paris quadrifolia. L.

Solanum quadrifolium bacciferum. C. BAUH. — *Herba Paris.* MATTH. *Aconitum salutiferum.* TAB.

Parisette à quatre feuilles, — herbe à Paris, — morelle à quatre feuilles, — étrangle-loup, raisin de renard, — parictte.

LILIACÉES. — ASPARAGÉES. Fam. nat. — OCTANDRIE TÉTRAGYNIE. L.

La parisette (Pl. XXIX), plante vivace, croît dans toutes les forêts de l'Europe, aux lieux couverts et montueux. Son nom lui vient, dit-on, de *par, paris*, égal, à cause de la disposition régulière de ses feuilles, ou, avec plus de raison peut-être, de l'emploi qu'en aurait fait pour la première fois Pâris, fils de Priam, pendant le siége de Troie. On la rencontre à Montmorency, à Bondy, à Meudon. Je l'ai trouvée dans les bois montueux de la Picardie, et notamment dans les forêts de Boulogne et de Desvres (Pas-de-Calais). Elle n'est pas abondante.

Description. — Racine : souche menue, rampant obliquement. — Tige unique, droite, haute d'environ 15 centimètres, terminée par quatre feuilles en croix, sessiles, d'un vert foncé en dessus, luisantes en dessous. — Fleur solitaire, assez grande, verdâtre, portée sur un pédoncule terminal (mai-juin). — Périanthe à huit divisions, dont quatre extérieurement plus larges et quatre intérieures plus étroites, alternant avec les premières. — Huit étamines à anthères allongées et attachées vers le milieu du filet. — Ovaire supère à quatre carpelles. — Quatre styles et quatre stigmates. — Fruit : baie de la grosseur d'un gros pois, molle, d'un pourpre foncé, à quatre loges contenant six à huit petites graines noires.

Parties usitées. — La racine, l'herbe et les fruits.

Récolte. — On récolte la racine avant la floraison, et les fruits à la fin de l'été. On peut la cultiver dans les jardins, soit en séparant ses pieds, soit en la semant au printemps en terre légère et bien meuble. Elle est difficile à élever.

[**Culture.**— La plante sauvage suffit aux besoins de la médecine ; on ne la cultive que dans les jardins botaniques; elle préfère une exposition ombragée, une terre fraîche, légère et substantielle; on la propage de graines semées au printemps; elle est difficile à élever.]

Propriétés physiques et chimiques. — La parisette a une odeur vireuse, narcotique, une saveur faible. (On a isolé le principe actif, nommé *parine* ou *paridine*, il peut être représenté par $C^{12}H^{10}O^6$; c'est une masse cristalline blanche, brillante, sans goût, épaississant la salive, soluble dans 100 parties d'eau et dans 50 d'alcool ; insoluble dans l'éther.)

Les teinturiers se servent des feuilles bouillies avec l'alun, pour quelques teintures.

La parisette est une plante vénéneuse qui n'a point été suffisamment étudiée, et dont l'emploi demande une certaine circonspection. La baie est la partie la plus délétère de la plante. En Angleterre, la parisette se nomme *true-love* (amour vrai), parce qu'on en faisait des philtres amoureux, comme avec toutes les plantes qui endorment ou qui provoquent des idées érotiques. Le nom d'*étrangle-loup* qu'elle porte en France indique son énergie. Les baies empoisonnent les gallinacés et les chiens. Gilibert a éprouvé des anxiétés après avoir avalé deux baies mûres. J'ai répété cette expérience d'abord avec deux baies, ensuite avec trois. La première dose m'a produit un léger sentiment de constriction à l'épigastre, suivi de pesanteur de tête et de propension au sommeil; cet effet n'a duré qu'une demi-heure. La seconde dose, prise deux jours après, m'a fait éprouver les mêmes symptômes, mais plus prononcés et avec nausées, inquiétudes vagues, rougeur à la face, besoin de repos, et enfin effort de vomissement sans effet. Cet état n'a cessé complétement qu'au bout de deux heures, et n'a eu aucune autre suite qu'une irritation gastrique légère qui a duré deux jours.

Comment concilier ce que Vicat a observé avec ce que Gilibert et moi avons éprouvé par l'ingestion des baies de parisette? Cet auteur parle de deux fous qui, dans l'espace de vingt jours, furent guéris par l'usage d'un gros (4 gr.) de graines de cette plante par jour. Ne peut-on pas attribuer, comme pour l'opium, l'innocuité d'une dose aussi élevée à l'exaltation du système nerveux de ces deux maniaques?

(Leblanc, pharmacien à Boulogne-sur-Mer, a préparé sur mes indications une teinture alcoolique et un extrait de baies de parisette. A l'aide de ces agents, j'ai entrepris une série d'expériences ayant pour but de connaître d'une façon précise la véritable action de cette plante. Je me suis servi de la méthode des injections sous-cutanées comme offrant le plus de garanties d'exactitude.

De ces expériences sur les animaux et de mes essais sur l'homme, dont la relation sera publiée plus tard, quand la question aura été étudiée sous toutes ses faces, je puis dès à présent conclure :

1° La parisette m'a paru agir non comme un poison narcotique, mais comme un poison cardiaque.

2° L'effet primitif est une légère accélération des mouvements du cœur; l'effet secondaire est une diminution dans le nombre et la force, sans changement dans le rhythme, des pulsations, qui, par suite de la paralysie de l'organe central de la circulation, finissent par ne plus être perçues.

3° Outre ces phénomènes, nous avons observé sur nous-même et sur des malades, par l'administration à l'intérieur de l'extrait de parisette, une tendance au sommeil, des vertiges, des tintements d'oreille, un grand sentiment d'angoisse précordiale, de la céphalalgie, des nausées et un sentiment de faiblesse marqué accompagné d'engourdissement général, quelques troubles passagers de la vue.

4° De nouvelles recherches nous paraissent donc nécessaires pour établir d'une façon plus nette l'action réelle de cette plante intéressante à plus d'un titre, et pour s'assurer si elle ne contient pas deux principes qu'on pourrait isoler, dont l'un serait poison cardiaque et l'autre agirait à la manière des narcotico-âcres.)

Il paraît que les feuilles sont moins dangereuses; car Bergius a donné 1 scrupule (1 gr. 20 centigr.) de ces feuilles sèches, chaque soir, à un enfant de dix à douze ans, atteint de toux convulsive, qui n'eut que quelques évacuations alvines suivies d'un sommeil paisible.

La parisette a été considérée comme émétique, purgative, sédative, narcotique. On l'a conseillée dans les convulsions, les affections spasmodiques en général, la coqueluche, la manie, l'épilepsie, etc.

Boerhaave a recommandé la parisette contre la manie, où elle peut agir à la manière de nos solanées, dont l'efficacité en pareil cas a été plus d'une fois constatée. Vicat, comme nous venons de le voir, a aussi eu à se louer de ce médicament dans la folie. Ettmuller et Hoffmann prescrivaient cette plante avec avantage dans l'épilepsie, à la dose de 1 gr. 30 centigr., délayée dans l'eau de tilleul ou dans toute autre infusion céphalique. Bergius a obtenu de bons résultats de la poudre des feuilles dans la toux convulsive et les convulsions chez les enfants. Ce remède tient le ventre libre, calme la toux et procure du sommeil.

Cette plante a été employée contre l'empoisonnement par la noix vomique. Gesner (1) a guéri un chien qu'il avait empoisonné avec 0.60 de noix vomique, en lui donnant le double de parisette. Lobel et Pena prétendent que les baies sont le contre-poison de l'arsenic et du sublimé corrosif! A Kalouga, en Russie, on prescrit les feuilles recueillies avant la maturité du fruit, contre la rage. Il faut tout rapporter quand il s'agit de thérapeutique. Ce qui paraît absurde recèle quelquefois des vérités utiles.

Linné, et, après lui, Coste et Willemet, indiquent la racine de parisette comme vomitif à double dose de l'ipécacuanha, c'est-à-dire de 2 gr. à 2 gr. 50 centigr. Gilibert l'indique à la dose de 24 à 30 grains (1 gr. 20 centigr. 1 gr. 50 centigr.). Vogel assure que la racine de parisette, à double dose, équivaut à l'ipécacuanha. Walkiers donna la racine de cette plante à la dose d'un gros (4 gr.) : 1° à une fille de trente-cinq ans atteinte de fièvre intermittente quotidienne, laquelle vomit quatre fois et fut débarrassée de la fièvre; 2° à un homme de quarante-cinq ans, atteint de fièvre tierce au dixième jour de la maladie, qui eut trois vomissements abondants et qui fut également guéri de la fièvre; 3° à une jeune fille de dix-neuf ans atteinte de fièvre quotidienne, qui ne vomit point, mais qui eut cinq selles (2). Nous constatons ici l'effet vomitif et non une propriété fébrifuge de la parisette : tout autre émétique, ainsi que cela se voit assez fréquemment, aurait pu couper la fièvre.

On doit conclure de tous ces faits que la parisette produit sur nos organes des effets divers selon la partie de la plante qu'on emploie, et, surtout, selon les doses auxquelles elle est administrée. Narcotique et antispasmodique à dose altérante, elle devient vomitive et purgative à dose plus élevée. Dans le premier cas, elle reste en contact avec les organes digestifs, et transmet au système nerveux, par absorption ou autrement, son action délétère; dans le second, elle concentre toute cette action sur l'estomac et les intestins, en y déterminant des contractions musculaires.

Je me propose de me livrer à des essais thérapeutiques, afin de déterminer d'une manière précise les cas où la parisette peut être employée avec succès à dose altérante. La propriété présumée de cette plante contre l'em-

(1) *Epist. med.*, t. I, p. 53.
(2) *Dissert. de emet.* Lovanii, 1781.

poisonnement par la noix vomique a besoin aussi d'être constatée par de nouvelles expériences. La parisette est une plante énergique que les thérapeutistes ne devraient pas laisser dans l'oubli.

PARNASSIE. Parnassia palustris.

Parnassia flore albo simplici. C. Bauh. — *Gramen Parnassi.* Lob., Ger.

Hépatique blanche.

Droséracées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante vivace embellit par ses jolies fleurs les prairies humides et le bord des petits ruisseaux. On la trouve aussi sur les pelouses des montagnes. Elle est commune dans les dunes du Boulonnais et de la Picardie. Son nom semble annoncer qu'elle a été trouvée par les anciens au bas du mont Parnasse. On peut la cultiver dans les jardins en lui donnant un terrain frais et humide. Elle y formerait un ornement gracieux et riant.

Description. — Racine garnie de fibres capillaires. — Tige peu élevée, grêle, simple, anguleuse, uniflore. — Feuilles radicales pétiolées, cordiformes, lisses, d'un beau vert; une seule feuille embrassante vers le milieu de la tige. — Fleur grande terminale, solitaire, blanche, à pétales arrondis, striés, concaves et ouverts (septembre), offrant à leur base une écaille dont les bords sont munis de neuf cils droits, terminés par un globule jaunâtre. — Calice à cinq divisions. — Cinq étamines appliquées sur le stigmate et s'en éloignant successivement après la fécondation. — Fruit : capsule tétragone uniloculaire, à quatre valves renfermant des semences membraneuses.

Parties usitées. — L'herbe.

Récolte. — Elle doit être récoltée en août et septembre et séchée promptement.

[**Culture.** — Cette plante est assez abondante dans les marais; elle n'est pas cultivée pour l'art médical.]

Propriétés chimiques. — Il n'existe aucun travail sur la composition chimique de cette plante. Sa décoction noircit par le sulfate de fer.

La parnassie, dont les propriétés médicinales sont à peine connues, et qui ne figure dans aucun traité de matière médicale, n'est pas dépourvue d'activité. Elle est tonique, astringente. Je l'ai employée avec succès dans trois cas de diarrhée assez opiniâtre et dans deux cas de menstruation trop abondante, sans molimen utérin, chez des sujets débiles et d'un tempérament lymphatique. Elle m'a paru avoir une action analogue à celle de la bourse à pasteur et de la renouée.

PASSERAGE (grande). Lepidium latifolium. L.

Lepidium latifolium. C. Bauh., Tourn. — *Lepidium vulgare sive peperitis.* Park.

Passerage à larges feuilles, — grande passerage, — moutarde des Anglais.

Crucifères. — Lépidinées. Fam. nat. — Tétradynamie siliculeuse. L.

Cette plante vivace (Pl. XXIX) croît aux lieux ombragés et humides, aux bords des rivières. On la cultive dans les jardins potagers pour l'usage de la table.

Description. — Racine de la grosseur du doigt, blanchâtre, rampante. — Tige d'environ 1 mètre de hauteur, moelleuse, dressée, simple et arrondie en bas, anguleuse et rameuse en haut, couverte d'une poussière d'un vert glauque. — Feuilles glabres, ovales-oblongues, d'un vert glauque, les inférieures pétiolées et dentées en scie, les supérieures plus petites, entières et sessiles. — Fleurs petites, blanches, en panicule terminale (juillet-août). — Calice à quatre sépales caducs. — Corolle à quatre pétales blancs, égaux, disposés en croix. — Six étamines tétradynames, à peu près égales. —

Un style très-court. — Un stigmate. — Fruit : silicule aplatie, partagée en deux loges remplies de petites graines rougeâtres.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — Elle doit toujours être employée fraîche ; la dessiccation lui fait perdre toutes ses propriétés. Elle a cela de commun avec toutes les crucifères. Il faut s'en servir quand elle est en pleine vigueur, et qu'elle a encore toutes ses feuilles. La racine, étant vivace, peut être employée fraîche en toute saison.

[**Culture.** — La grande passerage se propage par semis ; elle demande une terre légère et substantielle.]

Propriétés physiques et chimiques. — La grande passerage a l'odeur et la saveur des crucifères. La saveur est plus prononcée dans les feuilles que dans les fleurs ; elle est piquante et très-âcre dans la racine. Lorsqu'on mâche cette dernière, elle stimule les glandes salivaires et provoque leur excrétion comme la racine de pyrèthre. Comme la plupart des crucifères, elle contient de l'ammoniaque et de l'huile volatile.

On sert les feuilles de cette plante sur la table comme la moutarde et le raifort, après les avoir arrosées d'un peu de vinaigre. On mange également les jeunes feuilles en salade, ou bien on les mêle avec le bœuf, comme assaisonnement.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des feuilles, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau ou de vin, en 3 ou 4 prises.
Suc, 60 à 120 gr.
Décoction des racines, de 16 à 32 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 sur 1 d'eau), de 30 à 100 gr., en potion.

A L'EXTÉRIEUR. — Fomentations, lotions, cataplasmes.

Cette plante est stimulante, tonique, antiscorbutique, résolutive, rubéfiante. On l'emploie à l'extérieur contre le scorbut comme le cresson, le cochléaria, le raifort. On l'a mise aussi en usage dans l'hypochondrie, l'hystérie, l'hydropisie, les scrofules, etc.

La passerage, quoique rarement employée, est d'une grande énergie. C'est un de nos antiscorbutiques les plus puissants. On pourrait avec avantage la joindre au cresson de fontaine ou à la cardamine, soit pour être mangée en salade, soit pour servir à la préparation des sucs d'herbe.

On reconnaissait autrefois à cette plante des propriétés diurétiques très-énergiques. Ses feuilles, réduites en poudre, étaient données avec succès dans l'hydrothorax et l'anasarque, à la dose de 45 gr. chaque matin. L'abbé Rousseau (*in* Ferrein) faisait distiller de l'eau miellée, fermentée sur cette plante, et en obtenait une liqueur alcoolique qu'il administrait dans les névroses.

A l'extérieur, la grande passerage est résolutive, détersive et excitante On a employé le suc ou la décoction de cette plante dans la gale, les dartres et quelques autres maladies cutanées. Je l'ai vu employer dans les névralgies et les rhumatismes comme rubéfiante.

Les anciens appliquaient contre la sciatique la racine de passerage fraîchement récoltée et pilée avec du beurre. Ce mélange restait sur tout le membre et particulièrement sur la cuisse pendant quatre heures. On mettait ensuite l'extrémité malade dans le bain ; on la frictionnait avec du vin, on l'essuyait et on l'enveloppait de flanelle. La rubéfaction de la peau était le résultat de cette application.

PETITE PASSERAGE, PASSERAGE IBÉRIDE, CHASSERAGE (*lepidium iberis*. L.). — Croît le long des chemins, aux lieux arides. On la confond souvent avec la grande passerage.

Description. — Tiges dressées, arrondies, glabres, à rameaux écartés. — Feuilles sessiles, petites, étroites, surtout au haut de la tige, entières, les radicales pétiolées, en rosette, découpées, caduques. — Fleurs blanches, petites, en panicule très-écartée. — Deux ou six étamines, etc. (juin-septembre-octobre).

Cette espèce jouit à un moindre degré des mêmes propriétés que la grande passerage. Elle a été annoncée en France, dit Wilmet, comme propre à broyer la pierre et à évacuer les graviers. En Espagne, suivant Peyrilhe, on joint souvent l'infusion de la passerage ibéride au quinquina, ou on la donne seule comme fébrifuge.

Williams, médecin à l'hôpital Saint-Thomas, a constaté les bons effets de cette plante contre l'asthme, la bronchite, l'hydropisie, et surtout l'hypertrophie du cœur. Elle ne diminue pas le nombre des pulsations comme la digitale ; mais elle modère leur violence, ce qui la rend très-recommandable dans l'hypertrophie avec hydropisie. Un autre médecin anglais, Sylvestre, lui attribue des propriétés spécifiques analogues à celles de la digitale et de la belladone ; il la considère également comme un des moyens les plus propres à régulariser les battements du cœur. Ces deux praticiens prescrivent l'*iberis amara* en poudre, associée à la crème de tartre, dans le but de dissimuler son goût nauséeux, et en même temps de faciliter sa trituration. Elle détermine quelquefois des nausées, des étourdissements et de la diarrhée ; mais on fait rapidement cesser ces accidents en suspendant son emploi pour quelques jours..... Il y aurait donc utilité à se livrer à de nouveaux essais sur les propriétés de la passerage, qui a été rayée, on ne sait trop pourquoi, de la liste des médicaments, après y avoir figuré avec honneur pendant vingt siècles (1).

PASSERAGE DES DÉCOMBRES, CRESSON DES RUINES, PUETTE (*Lepidium ruderale*, L.). — Petite plante annuelle, qui croît dans les décombres, les lieux stériles et froids.

Description.— Tige plus petite (10 à 30 centimètres), dressée, rameuse, rameaux étalés. — Feuilles radicales étalées en rosette, pétiolées, pinnatiséquées, les inférieures de même forme, les supérieures sessiles, linéaires ; pétales très-courts, souvent nuls (mai-septembre).

Cette plante, qui a une forte odeur de cresson, a fourni à l'analyse, faite par Cagnon et Leroux, un principe qu'ils nomment *lépidine* et auquel ils attribuent la propriété fébrifuge (2).

La passerage des décombres est stimulante et antiscorbutique comme les espèces précédentes.

Le bas peuple, en Russie, au rapport de Rulh, se sert de l'infusion théiforme de la passerage des décombres, appelée *di koy kress*, qu'on administre pendant le froid des fièvres intermittentes.

En 1812, il régna beaucoup de fièvres intermittentes, et la cherté du quinquina fit employer cette plante. Rulh, Rittsneister, Trinius et Blum s'en servirent. L'herbe entière avait été recueillie aux mois de juin et de juillet de l'année précédente, et l'on en faisait bouillir une demi-once dans 1 livre d'eau que l'on réduisait à 8 onces. Les malades attaqués de la fièvre tierce ou quotidienne en prenaient, pendant l'intermission, deux cuillerées à bouche de deux heures en deux heures. De quarante qui prirent ce médicament, il n'y en eut que deux qui ne furent pas guéris, quoiqu'on l'eût employé sans autre préparation. Son usage, pendant une seule intermission, suffisait déjà pour empêcher les accès. Hahnemann croit que cette plante est l'iberis des anciens, qui en connaissaient déjà l'utilité (3). Monin (*in* Mérat et Delens) a donné cette plante avec avantage à Saint-Pétersbourg, à la dose de 4 à 8 gr., pendant quelques jours, surtout dans les fièvres intermittentes accompagnées de symptômes scorbutiques. Il assure qu'elle réussit là où le quinquina a échoué.

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, mars 1849, p. 114 et 115.

(2) *Compte-rendu hebdomadaire des séances de l'Académie des sciences*, décembre 1836, p. 725.

(3) *Extrait du Bulletin de la Société médicale d'émulation, dans le Journal de médecine de Leroux*, octobre 1815, vol. LXXIV, p. 289.

CRESSON ALÉNOIS. — PASSERAGE, CRESSON ALÉNOIS, CRESSON DES JARDINS, NASITORT (*Lepidium sativum*, L.). — Croît naturellement dans les lieux stériles. On le cultive dans les jardins potagers; sa saveur est chaude, un peu âcre, piquante et très-agréable. On le mêle comme l'estragon et la capucine à la salade de laitue pour en relever le goût.

Description. — Tige dressée, rameuse, glabre, glauque, haute de 3 à 6 décimètres. — Feuilles, les radicales étalées en rosette, pétiolées, pinnatipartites, les supérieures sessiles, linéaires, indivises. — Pédicelles fructifères serrés contre la tige.

[**Culture.** — Le cresson alénois se multiplie par semis faits tous les quinze jours, à l'ombre en été et en terre légère ; on doit arroser souvent.]

La germination du cresson alénois est si prompte que l'on peut se procurer cette plante fraîche en tout temps et en tout lieu. Semée sur du coton ou sur de la laine imbibée d'eau, elle pousse comme en pleine terre, dans un appartement, même en hiver. J'en ai fait germer et croître au mois de janvier sur une planche recouverte d'une couche légère de mousse entretenue humide.

Les passerages, comme toutes les plantes du même genre, n'ont une grande énergie qu'à l'état frais.

Le cresson alénois est antiscorbutique comme le cresson de fontaine, et peut comme ce dernier être mangé cru ou administré en décoction, ou mieux sous forme de suc ou en infusion vineuse. Cette plante a été employée avec avantage dans certaines affections atoniques, telles que l'hydropisie, la dyscrasie qui suit les fièvres intermittentes, l'engorgement chronique des viscères abdominaux quand un état phlegmasique douloureux ne s'y joint pas. J'ai fait disparaître en peu de jours une anasarque causée par une suppression de transpiration, survenue chez un ouvrier de cinquante ans après un sommeil de deux heures sur l'herbe humide, en lui faisant prendre le suc de cresson alénois dans le vin blanc, à la dose de 100 gr., matin et soir.

Roques rapporte que, sous forme de salade, les feuilles de cette plante, avec le cresson de fontaine et la chicorée sauvage, ont dissipé une affection scorbutique rebelle jusqu'alors à des moyens plus compliqués. — Ambroise Paré (1) prescrit cette plante pilée ou frite dans l'axonge de porc sur la croûte laiteuse des enfants. Il est prudent d'employer préalablement, dans ce cas, un traitement dépuratif convenable. La suppression subite de cette affection cutanée peut amener des dangers, surtout lorsqu'il existe sur un organe principal, comme le cerveau ou le poumon, une irritation prédisposante ou attractive.

Bodart a proposé de substituer le cresson alénois à l'écorce de Winter, comme tonique et antiscorbutique. « Nous pouvons, dit ce médecin, très-bien nous dispenser de faire venir des îles du détroit de Magellan l'écorce de Winter, que les étrangers nous vendent à la frontière 12 francs la livre. L'importation de cette drogue, en 1806, a été de 1,652 kilogr. Nous eussions donc évité, relativement à ce seul médicament, l'émission de plus de 39,646 livres, argent de France, si nous nous fussions contentés de nos antiscorbutiques indigènes. »

PASTEL. Isatis tinctoria. L.

Pastel des teinturiers, — vouède, — guède, — herbe de saint Philippe.

CRUCIFÈRES. — ISATIDÉES. Fam. nat. — TÉTRADYNAMIE SILIQUEUSE. L.

Cette plante bisannuelle se trouve dans les lieux arides, pierreux, les vieux murs, les carrières, les décombres. Elle est cultivée comme plante tinctoriale. Elle est excellente comme plante fourragère et de pâturage.

Description. — Racine longue et fusiforme. — Tige de 4 à 8 décimètres.

(1) *Pétag.*, p. 678.

dressée, raide, rameuse en haut, glabre, hérissée à sa base; rameaux disposés.— Feuilles radicales oblongues, atténuées en pétioles, entières, ordinairement velues, les caulinaires lancéolées-sagittées, sessiles-embrassantes, à peu près glabres. — Fleurs jaunes, petites, en grappes terminales (mai-juin). — Calice à sépales étalés, réfléchis. — Pétales crucifères.— Six étamines dépourvues d'appendices. — Fruit : silicule oblongue-obtuse, atténuée à la base, presque pendante à l'extrémité de pédicules allongées-filiformes.

Parties usitées. — Les feuilles.

Récolte.— Sa récolte pour la teinture, de même que sa culture, est du ressort de l'agriculture. Comme la plupart des crucifères, elle perd la plus grande partie de ses propriétés médicinales par la dessiccation.

[**Culture.** — Le pastel est bisannuel et il dure quelquefois trois ans, il peut être semé depuis mars jusqu'à juillet et même en automne ; pour le fourrage, on le sème à la volée, à raison de 10 kilogr. de graine par hectare ; cultivé pour la teinture, il demande un sol plus riche, bien préparé et bien amendé ; on sème clair en rayon et on bine.]

Propriétés physiques et chimiques. — Le pastel est piquant et âcre comme le cresson. Il fournit, au moyen de préparations particulières, une couleur bleue, analogue à l'indigo, que l'on emploie dans les arts, où elle est connue sous le nom de *pastel*. Chevallier (1) a donné l'analyse de cette plante, plus tinctoriale que médicale.

Les feuilles de pastel ont été regardées comme antiscorbutiques. Elles ont été employées avec succès, en teinture, contre le scorbut, par Aymen, médecin à Castillonès (2). « Il y a, dit Desbois, de Rochefort, des observations sûres de caries et de douleurs ostéocopes scorbutiques, qui ont cédé à ce seul moyen. La dose est d'une demi-once (16 gr.) à une once (32 gr.) en légère décoction à vaisseau fermé. » Le suc est préférable; on sait que la décoction diminue les propriétés des crucifères. Les paysans provençaux se servent de cette plante dans la jaunisse. « Lémery dit que ses feuilles pilées, appliquées sur les poignets, guérissent les fièvres intermittentes; ce qui pourrait être vrai dans quelques cas, si elles causent de la rubéfaction; on les présente aussi comme résolutives. » (Mérat et Delens.)

PATIENCE. Rumex. L.

Rumex patientia. L. — *Lapathum hortense, folio oblongo, secundum Dioscoridem.* C. Bauh. — *Lapathum sativum.* Dod.

Patience officinale, — patience commune, — patience des jardins, — grande patience, parelle, — dogue.

Polygonacées. Fam. nat. — Hexandrie trigynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXIX) croît en France dans les pâturages des montagnes, et est cultivée dans les jardins pour l'usage médical.

Description. — Racines grosses, fort longues, fibreuses, pivotantes, brunes en dehors, jaunes en dedans. — Tiges fortes, droites, cannelées, hautes d'environ 1 mètre 50 centimètres, un peu rameuses. — Feuilles ovales, grandes, pétiolées, alternes, allongées.— Fleurs verdâtres, petites, disposées en verticilles formant des sortes d'épis terminaux (juin-août). — Calice à six divisions : trois extérieures plus petites, trois intérieures beaucoup plus grandes, persistantes. — Point de corolle. — Six étamines. — Un ovaire triangulaire surmonté de trois styles. — Fruit : akène triangulaire recouvert par les folioles intérieures du calice.

Parties usitées. — La racine, quelquefois les feuilles.

Récolte. — La racine de patience, étant vivace, peut se récolter en toute saison. Plus elle est fraîche, plus elle est active. Mais si on veut la conserver, il faut la recueillir au milieu ou vers la fin de l'été, et la choisir grosse au moins comme le doigt. Pour la

(1) *Annales de chimie*, 1808, t. LXVIII, p. 284.
(2) *Mémoires de la Société royale de médecine*, t. I, p. 343.

faire sécher au soleil ou à l'étuve, on la coupe en rouelles ou on la fend, après en avoir séparé les radicules. Quand la dessiccation n'est pas bien faite, cette racine se noircit bientôt, surtout si on la place dans un lieu humide.

[**Culture.**— La patience vient à toute exposition et dans tous les sols; elle préfère une terre fraîche et substantielle; on sème ses graines en place à l'automne, elle pousse très-vite et demande peu de soins.]

Propriétés physiques et chimiques.— L'odeur de la racine est faible; sa saveur est un peu amère et acerbe; elle laisse dans la bouche un goût mucilagineux, et jaunit la salive. Les feuilles sont très-légèrement acides. D'après Deyeux, elle contient du soufre libre et de l'amidon. L'analyse qui en a été faite par Riégal a fourni : de la résine, de la rumicine, du soufre, une matière extractive semblable au tannin, de l'amidon, de l'albumine, divers sels. La *rumicine* a la plus grande ressemblance avec le rhabarbarin, à tel point qu'elle semble être identique avec lui.

On mange les jeunes pousses de patience, cuites comme celles de l'oseille, sous le nom d'*épinards immortels* (1), ce que l'on pourrait faire des feuilles de tous les *rumex*. Rousseau (*in* Mérat et Delens) dit qu'en Suisse on mange les feuilles de patience, qu'on les y appelle *choux gras*. La décoction de ses racines communique sa couleur rouge aux excréments, si l'on en croit Lamarck (2), et simule parfois le *flux de sang*. Pour que ce résultat ait lieu, il faut qu'elle soit fortement chargée. La racine de patience a été employée dans la teinture en jaune.

PATIENCE SAUVAGE. — Lampée. — Patience a feuilles aigues. — *Rumex acutus*, L. — *Lapathum acutum sive oxilapathum*, J. Bauh. — *Lapathum folio acutopleno*, C. Bauh., Tourn. — Cette plante vivace croît dans toute la France, dans les bois, les pâturages, les haies, les fossés, etc. Elle diffère de la précédente principalement par de plus petites dimensions (et cependant dans le commerce elle est souvent substituée à celle de la patience proprement dite).

Description. — Racine moins grosse que celle de la patience cultivée ou commune. — Tige de 60 centimètres environ, peu rameuse. — Feuilles toutes aiguës et entières; les radicales oblongues, arrondies et comme cordées à la base, quoique un peu décurrentes sur le pétiole; les supérieures lancéolées, sessiles ou presque sessiles. — Fleurs herbacées, petites, semi-verticillées, en épis grêles et plus ou moins longs (juin-juillet). — Valves du périgone ovales et à dents courtes.

PATIENCE CRÉPUE ou frisée. — *Rumex crispus*, L. — *Lapathum acutum crispum*, J. Bauh. — *Lapathum folio acuto crispo*, C. Bauh., Tourn. — Elle croît ordinairement le long des chemins, dans les prairies, les fossés, les terrains humides. Elle est assez commune aux environs de Paris.

Description. — Racine d'un rouge brun en dehors. — Tige rameuse, assez épaisse. — Feuilles très-ondulées et comme frisées à leurs bords, les inférieures pétiolées, mais non échancrées en cœur à la base, les supérieures sessiles.— Valves du périgone ovales-oblongues, portant toutes un tubercule.

PATIENCE A FEUILLES OBTUSES. — *Rumex obtusifolius*, L. — *Lapathum folio subrotundo*, C. Bauh. — Elle a beaucoup de ressemblance avec la patience sauvage, dont elle n'est, suivant plusieurs auteurs, qu'une simple variété. Elle n'en diffère que par les feuilles, qui sont un peu moins aiguës au sommet et un peu plus échancrées à la base.

On trouve encore dans les officines et chez les herboristes, sous le nom de *patience*, le *rumex divaricatus*, dont le *pucher* n'est qu'une variété, et plusieurs autres espèces. A Paris c'est la patience à feuilles obtuses que l'on emploie ordinairement; dans les départements, surtout dans le Nord, on met vulgairement en usage la patience sauvage. La vraie patience (*rumex patientia*) est partout la plus rarement usitée, parce qu'elle est bien moins commune que les autres espèces. Au reste, on peut les substituer toutes les unes aux autres, puisque toutes ont des propriétés analogues. Cependant on regarde généralement la patience sauvage comme la plus active.

(1) *Dictionnaire des sciences naturelles*, t. XXXVIII, p. 133.
(2) *Encyclopédie méthodique*, t. II, p. 540, art. Botanique.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé des feuilles, de 30 à 100 gr.
Extrait, de 1 à 4 gr.
A L'EXTÉRIEUR. — Pulpe des racines, en cataplasmes, décoctions, lotions, etc.

La racine de patience est tonique, diaphorétique, dépurative et même purgative à haute dose. On l'emploie dans les affections chroniques de la peau, l'ictère, le rhumatisme chronique, la syphilis, les affections atoniques du tube digestif, etc.

Les racines de presque toutes les espèces de patience ont une action tonique et légèrement laxative qui les rapproche de la rhubarbe. La patience sauvage, en décoction concentrée (60 à 100 gr. pour 500 gr. d'eau), édulcorée avec un peu de miel, est laxative. Les gens de la campagne font un remède universel de cette racine, qu'ils emploient, comme on dit, à *toutes sauces;* ils ne font point de tisane sans y faire entrer la racine de dogue à longues feuilles ou lampée (*rumex acutus*), qu'ils considèrent comme propre à purifier le sang. Dès la plus haute antiquité, la patience sauvage a été mise en usage contre les maladies de la peau. Arétée la recommande contre l'éléphantiasis. Les modernes l'ont vantée contre les dartres, la teigne, la lèpre, la gale, etc. Cullen lui refuse toute espèce de vertu contre ces affections. Alibert lui reconnaît une action sur le système dermoïde. Tissot prescrit la racine de patience sauvage, espèce à laquelle il donne la préférence, pour rétablir les digestions. Coxe (1) dit que les racines de la patience sauvage et celle de la patience crépue sont un peu purgatives, et qu'on donne avec avantage leurs semences dans la dysenterie. Suivant Bodart, la racine de patience sauvage excite les fonctions de l'organe cutané et du système urinaire. Il l'a reconnue utile dans le traitement de la gale, des dartres, de l'hydropisie. Le suc des feuilles, à raison de sa saveur acide et légèrement astringente, dit ce médecin, s'emploie utilement avec celui de cochléaria dans la cachexie scorbutique. « Les ulcères aux jambes, le scorbut, les éruptions cutanées et les fièvres intermittentes, sont, dit Wauters, quatre maladies auxquelles les habitants peu aisés des pays marécageux sont sujets; ils trouvent sous la main un remède très-approprié à ces maux dans la patience sauvage, qu'on trouve en abondance dans les fossés, le long des ruisseaux et dans les eaux stagnantes (2). Cet auteur ayant souvent prescrit la racine de patience comme dépurative, le hasard lui fit découvrir qu'elle était vomitive à la dose de 4 gr. en poudre. Afin de rendre son effet plus certain, il faisait prendre par-dessus et peu à peu une décoction d'une poignée de feuilles de *vincetoxicum* ou dompte-venin. Plus tard, Wauters vit dans un manuscrit laissé par Michaux, professeur de botanique à Louvain, que ce dernier avait depuis longtemps découvert et constaté par de nombreux faits la propriété vomitive de la racine de patience pulvérisée.

J'ai vu des paysans se débarrasser promptement de la fièvre intermittente en prenant une ou deux fois, dans l'intervalle apyrétique, la décoction de deux poignées de racine fraîche de patience sauvage dans un litre d'eau-de-vie réduit au tiers par l'ébullition. Après l'administration de ce remède, le malade se couche enveloppé dans une couverte de laine, excite la sueur, s'assoupit et tombe dans un état d'ivresse qui, seul, suffit pour expliquer l'interruption de la périodicité morbide. Cependant, De Beunie (3) dit avoir souvent guéri des fièvres quartes par l'usage de la simple décoction de racine de patience, lors même qu'elles avaient résisté au quinquina. Je n'ai jamais eu l'occasion de vérifier les propriétés fébrifuges de cette racine ainsi

(1) *Americ. disp.*, p. 530.
(2) Wauters semble désigner ici indifféremment la patience sauvage et la patience aquatique.
(3) *Mémoire couronné par la Société des sciences et lettres de Bruxelles*, 1782, p. 38.

employée; mais je m'en suis très-bien trouvé dans la cachexie qui suit les fièvres intermittentes. Je l'ai aussi administrée avec avantage, seule ou associée à la racine de bardane, à la fumeterre, à la douce-amère ou à la saponaire, dans les affections dartreuses, dans les syphilides, pendant l'usage des préparations mercurielles ou de l'iodure de potassium, surtout chez les individus lymphatiques.

Bodart et Wauters ont proposé de substituer la racine de patience sauvage à la salsepareille. L'intention de ces médecins est louable sans doute; mais leur opinion, à cet égard, ne saurait être admise d'une manière absolue. La racine de patience a ses principes constituants et des propriétés qui n'offrent avec ceux de la salsepareille qu'une simple analogie.

La pulpe de patience sauvage s'applique utilement sur certains engorgements lymphatiques ou glanduleux, sur les abcès froids, les ulcères calleux ou de mauvais caractère ou d'apparence cancéreuse, les affections dartreuses et psoriques. On fait avec cette pulpe et le vinaigre une pommade employée en frictions contre la gale. Cette pommade m'a réussi dans la plupart des cas de gale récente. Les paysans se guérissent en trois jours de cette affection cutanée, au moyen d'un onguent ainsi composé : racine de patience sauvage ou de patience crépue bouillie dans le vinaigre jusqu'à ce qu'elle soit molle; écrasez-la et passez par un tamis pour en avoir 16 gr. de pulpe; mêlez avec graisse de porc 16 gr., soufre pulvérisé 16 gr. Cette pommade est plus efficace et moins coûteuse que celle du même genre ainsi formulée par Soubeiran : fleurs de soufre 1, pulpe de racine de patience 8, axonge 16, sucre de citron 8.

PATIENCE AQUATIQUE. — Parelle des marais. — Parelle d'eau. — Herbe britannique. — Oseille aquatique. (*Rumex aquaticus*, L. — *Lapathum aquaticum folio cubitale*, C. Bauh., Tourn. — *Lapathum maximum sive hydrolapathum.* — *Hydrolapathum magnum*, Ger. — *Herba britannica*, Off.) — Cette espèce vivace se trouve dans les lieux humides, aux bords des étangs et des rivières, au milieu des roseaux, à côté de la salicaire ou de l'eupatoire, où elle se fait remarquer par sa vigueur et sa taille élevée.

Description. — Racine très-grosse, jaunâtre à l'intérieur. — Feuilles radicales très-grandes, longues (de 30 à 60 centimètres), lisses, ovales-lancéolées, pétiolées et planes ou un peu ondulées, non échancrées en cœur à la base. — Fleurs herbacées, assez grandes, nombreuses, semi-verticillées et disposées en épis longs et rameux (juin-juillet).

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de patience aquatique est d'une saveur amère et fortement styptique. Sa décoction, très-concentrée, noircit fortement par le sulfate de fer et fournit une encre de bonne qualité. En versant dans cette décoction, préalablement aiguisée avec un peu d'acide nitrique, quelques gouttes de solution aqueuse de cyanure de potassium, Dubois, de Tournai, a obtenu un précipité vert-bleuâtre.

La patience aquatique remplace dans le Nord la patience ordinaire. Gmelin dit que sa racine fut employée en Frise pour combattre le scorbut qui régnait parmi les soldats de l'armée romaine. Linné (1) en conseille l'usage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans les ulcères scorbutiques. Des médecins de Berlin (2) ont trouvé efficace la décoction de cette racine, soit aqueuse, soit vineuse, dans la stomacace, même quand elle ne provient pas de cause scorbutique. Murray s'étonne qu'une plante qui mérite autant l'attention des médecins soit aussi peu connue. Munting, professeur à Groningue, dans une production indigeste (3), considère, dans son enthou-

(1) *Flor. Suecicæ*, p. 118.
(2) *Act. med. Berol.*, déc. 2, t. III, p. 12.
(3) *De vera antiquorum herba britannica, ejusdem efficacia contra stomacacea*, etc. *Dissert. historico-med.* Amstel., 1681.

siasme, l'herbe britannique seule ou associée aux autres antiscorbutiques, comme plus précieuse que l'or. Il assure avoir guéri, avec la décoction concentrée de cette plante, le scorbut et les maladies qui en dépendent; la paralysie, l'hydropisie commençante, l'esquinancie, la pleurésie, la dysenterie, la diarrhée, les hémorrhoïdes, etc. Ce médecin donnait en été la décoction faite avec une poignée de feuilles et 125 gr. de racines; en hiver, l'infusion, le vin composé suivant : 180 gr. de racines pilées grossièrement, 8 gr. de réglisse effilée, 4 gr. de gingembre concassé, 125 gr. de sucre et 2 kilogr. de bon vin; faites infuser pendant une nuit dans le vin à vase clos; faites bouillir au bain-marie, à petit feu, jusqu'à consomption du tiers, ou pendant une heure et demie; passez par un linge et conservez la colature dans une bouteille bien bouchée. Dose : 100 gr. le matin à jeun pendant quinze jours. Le même auteur faisait appliquer sur les ulcères, une fois chaque jour, les feuilles vertes pilées, ou bien le suc exprimé de toute la plante, épaissi à petit feu en consistance de miel.

Les propriétés chimiques et l'expérimentation thérapeutique placent la racine de patience aquatique à côté des astringents les plus énergiques. Dubois, de Tournai, l'a administrée dans plusieurs cas où ces derniers étaient indiqués, et en a obtenu des résultats avantageux. J'ai employé avec un succès bien constaté la racine de patience aquatique dans plusieurs cas de menstruations trop abondantes, mais à une dose plus élevée que celle indiquée par Dubois (1/2 once pour 2 pintes d'eau). Dans un cas, j'ai été obligé d'augmenter progressivement jusqu'à la dose de 80 gr. par litre d'eau. Ce remède n'est pas nouveau. Flamant (1) le mettait en usage contre les flueurs blanches et les pertes. Il faisait bouillir dans 1 litre 1/2 d'eau, jusqu'à réduction de 1 litre, 500 gr. de rouelle de veau, avec sept ou huit racines de patience ratissée et coupée par morceaux. Le malade prenait la moitié de ce bouillon chaque matin pendant huit jours.

PATIENCE SANGUINE, — OSEILLE ROUGE, — SANDRAGON, — HERBE AUX CHARPENTIERS. (*Rumex sanguineus*, L. — *Lapathum folio acuto rubente*, C. Bauh.)— Cette espèce, que l'on croit originaire de Virginie, est acclimatée en France. On la cultive dans les jardins plutôt pour la couleur de ses feuilles que pour l'usage médical.

Description. — Feuilles rougeâtres, pétiolées et nervures d'un rouge de sang.

Cette espèce est plutôt astringente qu'apéritive ou diaphorétique, comme la patience commune et les diverses autres espèces dont nous avons parlé. Ses graines passent surtout pour astringentes.

PATIENCE DES ALPES, — FAUX RHAPONTIC, — RHAPONTIC COMMUN. (*Rumex alpinus*, L. — *Lapathum rotundifolium*, Clus.) — Cette plante bisannuelle, qui croît sur les bords des ruisseaux, dans les hautes montagnes, dans la vallée du Mont-d'Or, dans les pâturages élevés de la vallée d'Eynes, de la vallée d'Ossau, et le long de la Dordogne, a été prise pour le rhapontic (*rheum rhaponticum*, L.) par le plus grand nombre des botanistes jusqu'à la fin du siècle dernier.

Description. — Racine grosse, charnue, brune en dehors, d'un jaune tendre en dedans. — Tige de 1 mètre à 1 mètre 30 centimètres de haut. — Feuilles larges, ovales-cordées, obtuses, souvent ondulées; les caulinaires plus étroites, plus aiguës. — Fleurs nombreuses, verdâtres, formant une grosse panicule serrée. — Valves du périgone entières, deux d'entre elles au moins tuberculeuses à leur base.

La racine est amère, styptique et visqueuse comme celle de la rhubarbe. Elle sert à la teinture.

On assure qu'on la mêle au vrai rhapontic. On peut reconnaître facilement cette

(1) *Le Véritable médecin*. Paris, 1699, p. 266.

fraude par la comparaison des caractères respectifs des deux plantes. — Villars dit que les paysans du Dauphiné mangent les pétioles cuits de la patience des Alpes.

Cette racine, fraîche, purge comme celle de rhapontic; mais elle devient un peu astringente par la dessiccation. Dans les contrées où elle croît, elle est d'un usage familier en tisane. Elle peut, suivant Roques, remplacer la rhubarbe pour les usages médicaux, pourvu qu'on la donne à des doses un peu plus fortes. Ce médecin prescrit la décoction de 30 à 60 gr. de cette racine dans 500 à 1,000 gr. d'eau réduits aux deux tiers, à prendre par tasses. On en augmente l'action en y ajoutant un peu de sulfate de soude ou de magnésie. Ce remède domestique a été salutaire dans les affections muqueuses des organes digestifs, les obstructions viscérales avec atonie, les maladies chroniques de la peau, etc.

PAVOT. Papaver somniferum. L.

Papaver hortense, semine albo. C. Bauh., Tourn.—*Papaver sativum.* Matth. *Papaver album et nigrum.* Off.

Pavot somnifère, — pavot des jardins, — pavot blanc, — pavot noir, — pavot pourpre, pavot d'opium.

Papavéracées. Fam. nat. — Polyandrie monogynie. L.

Le pavot somnifère (Pl. XXX), généralement connu, originaire de l'Asie, croît spontanément dans l'Europe méridionale, et est cultivé dans nos jardins pour l'usage pharmaceutique. On le cultive en grand dans les champs en Allemagne, en Flandre, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, en Alsace, etc., pour extraire des semences une huile connue dans le commerce sous le nom d'huile d'œillet ou d'œillette.

On distingue deux variétés de pavot somnifère : le pavot blanc (*papaver somniferum album*) et le pavot noir (*papaver somniferum nigrum*). Il y a une sous-variété de ce dernier à pétales pourpres. Ce sont les capsules du pavot blanc (têtes de pavot) qu'on emploie ordinairement en médecine.

Dans nos départements méridionaux, on cultive dans la campagne le pavot blanc à grosse tête oblongue pour l'usage médical. Les capsules, recueillies un peu avant la maturité, séchées à l'ombre et mises en caisse, se vendent comme têtes de pavot blanc du Levant.

Description. — Pavot blanc. — Racine pivotante, grosse comme le doigt, contenant un suc lactescent amer. — Tiges d'environ 1 mètre, peu rameuses, glauques, cylindriques. — Feuilles alternes, amplexicaules, glauques, dentées inégalement, glabres à leurs deux faces. — Fleurs fort grandes, terminales, solitaires (juin-septembre). — Calice à deux sépales très-glabres, concaves, caduques. — Corolle à quatre pétales fort grands, arrondis, d'une couleur pourpre-violette ou blanche, marqués vers leur base d'une tâche noirâtre. — Etamines très-nombreuses à anthères jaunes. — Huit ou quinze stigmates disposés en rayons et soudés au sommet de l'ovaire. Fruit : capsules globuleuses, très-grosses, glabres, ovales, indéhiscentes, remplies d'une multitude de semences petites, réniformes, noires, quelquefois blanches, dont le nombre a été évalué de 12,000 à 32,000 (1). — Pavot noir. — Pétales purpurins, marqués d'une tache noire à la base. — Capsules, moins grosses, globuleuses, s'ouvrant par des pertuis au-dessous du stigmate. — Graines noirâtres.

(Le pavot pourpre, *papaver orientale*, L., pavot oriental, est cette belle espèce cultivée dans les jardins. C'est une simple variété; rien ne justifie la préférence que lui accorde Aubergier pour l'extraction de l'opium indigène.)

Parties usitées. — Les capsules ou têtes, les graines, les feuilles, les fleurs.

Récolte. — Le pavot somnifère, cultivé en Orient pour le suc qu'on en retire sous

(1) On a calculé qu'au bout de peu d'années, un seul pied de pavot couvrirait la surface de la terre, si toutes les semences fructifiaient; ce qui justifie l'exclamation d'Ovide : *Quotque soporiferum grana papaver habet!* (Trist. v, el. 1.)

le nom d'*opium*, est cultivé dans le Midi pour l'usage pharmaceutique de ses capsules. Ces dernières (têtes de pavot blanc) doivent être récoltées avant la maturité des graines, lorsqu'elles sont encore très-succulentes. Les capsules du commerce sont récoltées trop tard, lorsque les graines ont mûri aux dépens du suc du péricarpe : elles contiennent par conséquent moins de principes actifs. La substitution des fruits verts et succulents du pavot aux capsules sèches du commerce a quelquefois produit des accidents graves. On croyait autrefois que les têtes de pavot expédiées du Midi de la France étaient plus riches en principes médicamenteux que celles que l'on récolte dans les jardins du Nord, et surtout dans les lieux humides. Aujourd'hui on emploie indifféremment ces capsules, sans distinction de provenance (quoique celles du Midi soient en effet plus actives).

[**Culture.** — Le pavot est multiplié de graines semées en place dans tous les terrains. Le semis d'automne fleurit en juin et juillet; celui de février et mars, un peu plus tard. Il existe deux variétés de pavot somnifère : l'une à tête longue, l'autre à tête ronde, *depressum*. La première est, dit-on, plus active. Pour l'extraction de l'huile, on cultive le pavot noir ou à œillette, qui se distingue par ses capsules, plus nombreuses, plus petites, et qui sont déhiscentes. Pour la récolte de l'opium, le pavot doit être cultivé en planches étroites, séparées par un espace suffisamment large pour permettre le passage d'un ouvrier. Les plates-bandes ne doivent pas être trop larges; il faut que l'ouvrier, en étendant le bras, puisse facilement atteindre au milieu. Ces exercices se pratiquent après la chute des pétales, avant que la capsule jaunisse. En Turquie, on laisse dessécher l'opium sur les capsules, puis on râcle les larmes; en France, à cause des brouillards et de l'inconstance du temps, on est obligé de recueillir le suc liquide. Cette opération se pratique avec le doigt, et le suc est rassemblé dans des vases; on le fait évaporer au soleil ou à l'étuve.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les capsules de notre pavot paraissent contenir les mêmes principes que l'opium, mais en moindre proportion. En Perse, en Asie-Mineure, en Egypte et dans l'Inde, on pratique à la tige et aux capsules du pavot somnifère, avant la maturité, des incisions obliques et superficielles, par lesquelles coule un suc qui se concrète bientôt en larmes, qu'on agglomère et qui constitue l'opium.

Cette substance nous est ordinairement apportée en pains orbiculaires, pesant de 125 à 440 gr., aplatis, rougeâtres à l'extérieur, d'un brun noirâtre intérieurement, d'une cassure brillante et compacte, d'une odeur vireuse, d'une saveur âcre et amère. Elle est très-souvent falsifiée : des pierres, du sable, de la terre, de la bouse de vache, des morceaux de plomb, des huiles, des résines et beaucoup d'autres substances s'y trouvent mêlées en plus ou moins grande quantité. On y introduit quelquefois beaucoup d'extrait de pavot cornu. « Mais une fraude plus sérieuse, dit Dorvault, est celle qui consiste à épuiser l'opium de la morphine et à lui rendre son aspect primitif. On a vu des opiums refaits qui imitaient les opiums vierges de manière à tromper les plus fins connaisseurs. »

Les anciens (Dioscoride, Pline) appelaient *meconium* l'opium obtenu par la contusion, l'expression des capsules et des feuilles de la plante. Ce produit, qui, dit-on, est encore fourni seul ou mêlé à l'opium par incision, est plus faible et explique naturellement les différences que l'on observe entre les opiums du commerce. On ne trouve guère en France que trois espèces commerciales d'opium, qu'il est important de distinguer, à cause de la différence très-grande de leur richesse en morphine : l'opium de Smyrne, qui est le plus pur et le plus riche en morphine; l'opium de Constantinople; celui d'Egypte, qui a reçu le nom de thébaïque. L'opium a été analysé par plusieurs chimistes. Il contient : la morphine, la codéine, la narcotine, l'acide méconique, un acide extractif brun, la résine, l'huile grasse, la thébaïne ou paramorphine, la narcéine, la bassorine, la gomme, du caoutchouc, du ligneux, un principe vireux volatil, et sans doute de l'albumine végétale.

L'eau dissout environ les deux tiers de la substance de l'opium. Le résidu consiste principalement en résine, narcotine, caoutchouc. L'alcool en dissout les quatre cinquièmes. L'éther a peu d'action sur les principes constitutifs de l'opium, si ce n'est sur la narcotine. Une douce chaleur le ramollit et lui fait perdre de 6 à 15 pour 100 d'humidité.

(Les principes les plus actifs de l'opium sont au nombre de six : la *morphine*, la *codéine*, la *narcéine*, la *narcotine*, la *thébaïne*, la *papavérine*. Nous ne citerons que pour mémoire l'*opianine*, trouvée dans l'opium d'Egypte par Hinterberger, et se rapprochant de la morphine sous tous les rapports; la *porphyroxine*, qu'on suppose exister dans celui du Bengale; la *pseudo-morphine*, dans celui du Levant.

La MORPHINE ($C^{35}H^{20}AzO^6 + 2HO$) (1) est une substance alcaline, blanche, cristallisant en aiguilles à quatre faces, inodore, d'une saveur amère, insoluble dans l'eau froide, soluble dans 92 parties d'eau bouillante, dans 40 d'alcool anhydre; très-peu soluble dans l'éther, se dissolvant dans les corps gras, les huiles volatiles, les alcalis caustiques formant avec les acides des sels définis, donnant avec les sels de fer peroxydés et l'acide iodique une coloration bleue ou violette; l'acide azotique la colore en rouge. Cet alcaloïde se rencontre dans l'opium à l'état de méconate de morphine, et s'y trouve dans la proportion de 2 à 10 pour 100 en moyenne.

On peut s'assurer de la richesse de l'opium en morphine en versant de l'ammoniaque faible dans un soluté d'opium. L'opium qui donne le précipité le plus abondant et le moins coloré est le meilleur. On arrive par des procédés qui ressortent de la pharmacie (2) au dosage rigoureux de cet alcaloïde.

Les sels de morphine employés en médecine sont le chlorhydrate, l'acétate, le sulfate; le plus usité est le chlorhydrate, lequel est inodore, incolore, d'une saveur extrêmement amère, en poudre fine ou en cristaux très-déliés. Sa solubilité dans 16 parties d'eau froide et à poids égal dans l'eau bouillante, le fait préférer à la morphine. Le sulfate est plus soluble, mais n'est pas aussi universellement usité.

La CODÉINE ($C^{35}H^{20}AzO^5$), découverte par Robiquet en 1832, est en cristaux volumineux et transparents, octaédriques, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther (ce qui la différencie de la morphine; elle est lævogyre, amère et franchement alcaline. Elle n'est colorée ni par l'acide azotique, ni par le perchlorure de fer; elle est insoluble dans les alcalis. Elle forme avec les acides des sels cristallisables; c'est en effet du chlorhydrate double de morphine et de codéine (sel de Gregory) qu'on l'extrait. La teinture de noix de galle précipite abondamment les sels de codéine, ce qui a lieu d'une manière moins complète pour les sels de morphine. La codéine existe dans l'opium dans une proportion de 1/2 à 1 pour 100.

La NARCÉINE ($C^{32}H^{24}AzO^{16}$), découverte par Pelletier en 1832, se présente sous la forme d'une matière blanche, neutre, très-amère, soyeuse, en aiguilles fines allongées formant des prismes à quatre pans; peu soluble dans l'eau froide, plus dans l'eau bouillante, un peu davantage dans l'alcool, insoluble dans l'éther. Les acides la colorent en bleu, à l'exception de l'acide nitrique, qui lui donne une teinte jaune. Légèrement lævogyre, elle est fusible à 72 degrés. Les acides étendus se combinent avec la narcéine et donnent, entre autres sels, un chlorhydrate, un sulfate, un nitrate encore peu étudiés.

La NARCOTINE ($C^{46}H^{25}AzO^{14}$), connue aussi sous le nom de *sel de Derosne*, du nom du chimiste qui l'a découverte en 1803, est une matière solide, blanche ou un peu jaunâtre, inodore et insipide, cristallisant en prismes droits à base rhomboïdale, fusible, insoluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'éther, l'alcool et les huiles volatiles; sa solution est neutre aux couleurs végétales. Elle se combine avec les acides, et forme avec eux des sels très-amers. L'opium en contient de 1 à 8 pour 100.

La THÉBAÏNE ($C^{25}H^{14}AzO^5$, suivant Kane; $C^{38}H^{21}AzO^6$, suivant d'autres auteurs), découverte par Thiboumery, forme des cristaux blancs en aiguilles courtes, solubles dans l'eau, l'alcool froids et dans l'éther. Elle est plus âcre qu'amère, alcaline, fusible à 130 degrés; elle ne rougit pas par l'acide nitrique, ne donne pas de coloration bleue avec les sels de fer peroxydés. Elle forme avec les acides dilués des combinaisons cristallisables encore peu connues.

La PAPAVERINE ($C^{40}H^{21}AzO^8$), découverte en 1848 par Merk, de Darmstadt, ressemble à la narcotine, et bleuit par l'acide sulfurique concentré.)

Substances incompatibles avec l'opium. — L'ammoniaque, les carbonates de soude et de potasse, le bichlorure de mercure, le nitrate d'argent, l'acétate de plomb, les sulfates de cuivre, de zinc et de fer, l'infusion de noix de galle, le café.

Les semences de pavot somnifère, qui ne possèdent point les propriétés du péricarpe et sont même inusitées en pharmacie, fournissent au commerce l'huile d'œillette (altération du mot *oliette* (de l'italien *olietto*, ou *olevette*, ou *petite huile*), dont les qualités,

(1) Il faut noter qu'il existe entre les chimistes de grandes dissidences pour les formules des alcaloïdes de l'opium. Le Codex de 1866 donne la suivante à la morphine, $C^{34}H^{19}AzO^6$, 2HO, et à la codéine $C^{36}H^{21}AzO^6$, 2HO. Ces deux équivalents d'eau indiquent que le corps a été obtenu par voie aqueuse; mais la solution dans l'éther absolu laisse déposer des cristaux anhydres.

(2) Voyez *Annuaire de Bouchardat*, 1858, p. 5.

pour les usages alimentaires, se rapprochent de l'huile d'olive. D'une belle couleur blonde, d'une saveur agréable, elle ne rancit pas et se conserve plus longtemps que l'huile d'olive, à laquelle on la mêle en plus ou moins grande quantité; on l'emploie même exclusivement dans le Nord, sans s'en douter. Il est très-facile de reconnaître cette fraude. L'huile d'olive se coagule dès que le thermomètre est à 8 ou 10 degrés au-dessus de zéro, tandis que celle d'œillette ne se congèle qu'à 10 degrés au-dessous de zéro. Les traités de chimie indiquent plusieurs moyens de reconnaître ces falsifications.

L'huile d'œillette, étant siccative, ne peut servir à l'eclairage; mais les peintres s'en servent quelquefois et augmentent encore ses propriétés siccatives en la faisant cuire avec un nouet contenant de la litharge. Le marc qui reste après l'expression de l'huile sert à nourrir les vaches, les porcs et les oiseaux de basse-cour.

Les anciens rangeaient les semences de pavot parmi les substances alimentaires. Elles sont encore employées dans différents mets à Trente, en Pologne, en Hongrie et dans diverses parties de l'Orient. En Italie, et surtout à Gênes, on en faisait de petites dragées que les dames, au rapport de Tournefort, aimaient beaucoup. Ces semences, purement oléagineuses et féculentes, pourraient être employées comme alimentaires. (Cependant, selon Meurein (de Lille), elles contiendraient de la morphine dans l'épisperme.)

Opium indigène. — On peut obtenir du pavot de nos contrées tempérées un opium dont les qualités ont été constatées par l'analyse chimique et par l'expérimentation thérapeutique. Belon a eu la première idée de l'extraction de cette substance du pavot somnifère. « Nous sommes persuadé, dit Bodart, qu'il est possible d'extraire de l'opium des têtes de pavot cultivé en France, et surtout dans nos départements du Midi..... La Calabre, certaines parties de l'Italie, la Toscane, où nous avons vu des champs entiers de pavots portant des têtes extrêmement grosses; l'Espagne, le Portugal, les départements du Midi, et surtout celui de Vaucluse, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône, sont les lieux où il conviendrait de renouveler les essais avec la précision convenable..... Les expériences de Falk, à Stockholm; d'Alston, à Edimbourg, qui, dans l'espace d'une heure, recueillit 1 gros d'opium; de Charas, de Dillen, de Haller, à Gottingue; de Tralles, en Silésie, doivent encourager à tenter de nouveaux essais pour obtenir un véritable opium indigène, soit par le choix du terrain ou du climat, soit par la manière de le préparer et de l'administrer. » Bella ou Ball, comme l'appelle Simpson, présenta des échantillons d'opium récolté en Angleterre, à la Société d'encouragement, en 1796, peu inférieur à l'opium oriental.

Loiseleur-Deslongchamps a conclu d'expériences nombreuses, faites avec autant de soin que d'exactitude : 1° que l'opium indigène retiré du suc qui s'écoule des têtes de pavot égalait en vertu l'opium gommeux, et pouvait être donné aux mêmes doses; 2° que l'extrait retiré du suc provenant de la contusion et de l'expression des têtes de pavot vertes et des pédoncules doit être employé à double dose de l'opium gommeux; 3° que l'extrait obtenu du suc vert des tiges et des feuilles du même pavot doit être employé à dose quadruple de l'extrait gommeux du commerce; 4° que l'extrait des têtes de pavot obtenu par décoction n'a pas plus de vertu que le précédent et exige une dépense double pour la manipulation; 5° que l'extrait retiré par la décoction des têtes sèches offre le même inconvénient et est encore plus faible; il en faut 8 grains pour équivaloir à 1 grain d'extrait gommeux; cependant on peut en préparer pour utiliser les têtes de pavot, qu'on jette après en avoir retiré la graine pour fabriquer l'huile d'œillette.

[Malgré les efforts de Petit (de Corbeil), d'Aubergier (de Clermont), de Bénard et de Descharmes (d'Amiens), etc., la culture du pavot, au point de vue de la production de l'opium, n'est pas faite et est improductive. D'un autre côté, il est bien démontré aujourd'hui que le pavot pourpre, auquel Aubergier donne la préférence, pas plus que tout autre pavot, ne donne l'opium à un titre fixe, et le prétendu opium titré à 10 pour 100 n'est qu'un opium fait de toutes pièces par le mélange de divers opiums. Ajoutons enfin que nous ne voyons aucune nécessité à adopter le nom d'*affium* (nom persan de l'opium) pour désigner l'opium indigène.

Hardy et d'autres expérimentateurs ont obtenu en Algérie de bons opiums du pavot blanc, titrant 8 à 9 pour 100 de morphine. Quant à l'opium du pavot-œillette, il résulte des recherches de Descharmes, Bénard, Acar, Mialhe, Guibourt, Reveil, etc., qu'il contient habituellement de 18 à 26 pour 100 de morphine.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

PAVOT. — A l'intérieur. — Décoction ou infusion des capsules, 2 à 30 gr. pour 500 gr. d'eau.

Extrait alcoolique (1 de capsule sur 4 d'alcool à 22 degrés), de 15 à 20 centigr. (équivalant à la dose de 25 milligr. à 5 centigr. d'extrait aqueux d'opium).

Sirop (sirop diacode) (1 d'extrait alcoolique

sur 8 d'eau et 100 de sirop bouillant), de 15 à 60 gr. (30 de sirop contiennent 30 centigr. d'extrait de pavot.

On préparait autrefois ce sirop avec des capsules de pavot que l'on faisait digérer dans l'eau; on ajoutait le sucre et l'on évaporait en consistance de sirop. Cette préparation fermente avec une extrême facilité. On ne peut éviter cet inconvénient qu'en faisant évaporer en consistance d'extrait et en faisant dissoudre celui-ci dans un peu d'eau froide, pour l'ajouter ensuite au sirop de sucre. Mais le sirop fait avec l'extrait hydroalcoolique, plus actif, doit être préféré.

Les pharmaciens substituent quelquefois au sirop diacode le sirop d'extrait d'opium du Codex. Ce sirop, à dose égale, est beaucoup plus actif que le sirop de pavot, et peut causer des accidents mortels, surtout chez les enfants, auxquels on administre souvent le sirop de pavot blanc. Cette dernière dénomination devrait être adoptée comme plus précise, dans les prescriptions médicales. (Cela est devenu d'autant plus nécessaire que, pour des raisons que nous ne saurions définir, probablement pour avoir un produit à titre fixe, le nouveau Codex de 1866 recommande de faire le sirop diacode avec l'extrait d'opium, en l'employant dans les proportions suivantes : extrait d'opium, 50 centigr.; eau distillée, 4 gr. 50 centigr.; sirop de sucre, 995 gr.; 20 gr. de sirop contiennent 1 centigr. d'extrait d'opium.)

Huile des graines (huile d'œillette), de 30 à 60 gr., comme adoucissante, laxative, altérante.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, pour lavements, lotions, fomentations, cataplasmes, etc.

Huile d'œillette, de 60 à 100 gr., pour lavements, liniments, etc.

OPIUM. — A L'INTÉRIEUR. — Opium brut, 2 à 10 centigr. et plus, en pilules, en poudre, etc. (rarement moitié moins actif que l'extrait).

Eau distillée d'opium (opium brut, 1 partie; eau, *Q. S.*), de 5 à 10 gr. (inusitée).

Extrait thébaïque (opium purifié, extrait aqueux, muqueux ou gommeux), 1 à 10 centigr., en pilules (mieux en pilules qu'en solution).

Extrait alcoolique, mêmes doses.

Extrait vineux (laudanum opiatum), opium brut épuisé par le vin blanc et évaporé, — préparation ancienne, oubliée, — mêmes doses que les autres extraits.

Extrait acétique ou extrait d'opium de Lalouette (opium brut traité par le vinaigre et évaporé), mêmes doses. — Peu usité.

Extrait d'opium privé de narcotine, mêmes doses. (Suivant Magendie, l'extrait débarrassé de narcotine serait sédatif et non excitant.) — Inusité.

Tablettes d'opium : extrait, 1 partie; sucre, 60; mucilage de gomme adragant, *Q. S.*; divisez en tablettes de 30 centigr.; chacune contient 1/2 centigr. d'extrait d'opium; dose : 1, 2, 3 et plus.

Vin d'opium composé ou laudanum liquide de Sydenham (opium choisi, 64 gr.; safran, 32; cannelle, 4; girofle, 4; vin de Malaga, 500. Macérer quinze jours, passer, exprimer fortement et filtrer), 20 gouttes représentent 5 centigr. d'extrait (un peu plus), 10 à 20 gouttes dans une potion.

Laudanum de Rousseau ou vin d'opium par fermentation (opium choisi, 125 gr.; miel blanc, 375 gr.; eau chaude, 1,875 gr., levûre de bière fraîche, 8 gr. Procéder suivant le Codex), 1 gr. représente environ 1 décigr. d'extrait gommeux d'opium.

Gouttes blanches de Rousseau (l'eau distillée qui se produit dans la préparation du laudanum de Rousseau se conserve mieux que l'eau distillée d'opium), 8 gouttes et plus. — Les formulaires n'en parlent pas.

Vinaigre d'opium ou teinture acétique (opium, 32 gr.; vinaigre très-fort, 192 gr.; alcool à 80° cent. — 31° cart., 125 gr. Diviser l'opium dans le vinaigre, ajouter l'alcool, laisser macérer pendant huit à dix jours, passer avec expression et filtrer au papier). Cette formule est celle de la pharmacopée d'Edimbourg, où elle sert à remplacer les gouttes noires (*black drops*, gouttes de Lancastre, gouttes des quakers, essence noire anglaise), remède patenté dont on ne connaissait pas bien la composition. La voici :

(Gouttes noires anglaises : opium dur, 100 gr.; vinaigre, 600 gr.; safran, 8 gr.; muscades, 25 gr.; sucre, 50 gr. Pulvérisez grossièrement l'opium, les muscades et le safran; faites macérer huit jours avec les trois quarts du vinaigre; chauffez une demi-heure au bain-marie; passez, exprimez et ajoutez le reste du vinaigre sur le marc; après vingt-quatre heures, exprimez de nouveau, réunissez les liqueurs, filtrez et ajoutez le sucre; faites réduire au bain-marie jusqu'à 200 grammes; le liquide doit marquer 31° Baumé. 1 partie équivaut à 2 de laudanum de Rousseau et à 4 de laudanum de Sydenham.)

Liqueur de Porter (de Bristol) : opium, 125 gr.; incisez et faites digérer pendant vingt-quatre heures dans : acide nitrique, 64 gr.; eau bouillante, 500 gr.; filtrez. — En grande vogue aux Etats-Unis pour remplacer les gouttes noires.

Teinture alcoolique (extrait, 10 gr.; alcool à 60 degrés, 120 gr. Faire dissoudre et macérer suffisamment), 15 gouttes contiennent 5 centigr. d'extrait d'opium. — Peu usité en France; très-usité en Angleterre.

Teinture ammoniacale ou élixir parégorique (formule de la pharmacopée d'Edimbourg) (opium choisi, 8 gr.; fleurs de benjoin, 12 gr.; safran, 12 gr.; huile volatile d'anis, 2 gr.; ammoniaque liquide, 150 gr.; alcool à 86° centigrades (34 cart.), 350 gr. — Macérer pendant huit jours, filtrer, 50 centigr. à 1 gr. en potion.

Teinture d'opium camphrée ou élixir parégorique de la pharmacopée de Londres et de Dublin, opium, acide benzoïque et huile volatile d'anis, de chaque 3 gr.; camphre, 2 gr.; alcool, 650 gr.; 10 gr. contiennent 5 centigr. d'opium), 4 à 20 gr.

Sirop d'extrait d'opium : extrait, 2 gr.; eau distillée, 8 gr.; sirop de sucre, 990 gr. (20 gr. contiennent 4 centigr. d'extrait). — Très-usité.

Sirop de Karabé (sirop d'opium, 100 gr.; es-

prit volatil de succin, 50 centigr.), 20 à 30 gr., en potion.

(Liqueur sédative de Battley. — C'est une solution aqueuse d'opium, très-usitée en Angleterre, dont la composition est secrète. On suppose qu'elle répond à la suivante : Prenez, opium de Smyrne en poudre, 1 partie; sable bien lavé, 2 parties. Mêlez et mouillez avec de l'eau; introduisez dans un appareil à déplacement et versez eau distillée à 15 degrés, jusqu'à ce que l'eau qui passe ait perdu toute couleur et toute senteur. Evaporez la liqueur (à la vapeur ou au bain-marie) jusqu'à consistance pilulaire. Prenez de cet extrait 3 onces (96 gr.), et eau distillée 30 onces fluides. — Mêlez. — Faites bouillir deux minutes; laissez refroidir; filtrez. — Ajoutez 6 onces d'esprit de vin et eau distillée *Q. S.* pour faire environ 40 onces; doses, de 10 à 40 gouttes (40 gouttes équivalent à 60 gouttes de laudanum). (Cooley.)

MORPHINE. — Acétate, citrate, sulfate ou chlorhydrate, 1, 2 et progressivement 3, 4, à cause de leur solubilité, 5 centigr., en potions, poudre, pilules. — Plus souvent employés par la voie endermique.

Sirop de morphine : acétate, sulfate ou chlorhydrate de morphine, 20 centigr.; sirop simple blanc, 500 gr. (30 gr. contiennent un peu plus de 1 centigr. de sel de morphine), 20 à 30 gr., en potion ou par cuillerées à café d'heure en heure. — Très-employé.

CODÉINE (médicament cher). — Poudre, 2 à 10 centigr. progressivement, en pilules, potion.

Chlorhydrate et azotate de codéine, 5 centigr. progressivement, en potion, pilules.

Sirop de codéine. — Contient 10 centigr. de codéine par 30 gr. — Particulièrement employé chez les enfants, à la dose d'une à deux cuillerées à café par jour.

NARCÉINE (médicament cher). — Sirop de narcéine (narcéine, 25 centigr.; sirop simple, 500 gr.; acide citrique, *Q. S.* pour dissoudre; 20 gr. contiennent 1 centigr. de narcéine), de 1 à 10 centigr.

A L'EXTÉRIEUR. — Extrait d'opium, 10 à 60 centigr. par 30 gr. d'eau, pour fomentation, injection, gargarisme, collyre, etc.; 1 à 2 sur 30 d'axonge, pour pommade.

Teinture et laudanum de Sydenham, de 3 à 5 sur 30 de liquide, pour lotions, fomentations, etc., ou de cérat, pour liniment, pommade.

Morphine et ses sels en poudre, 2 à 10 centigr. par la méthode endermique ou en solution dans 100 gr. d'eau, pour injections, lotions, fomentations; 1 sur 20 d'axonge, pour pommade.

(Solution de chlorhydrate de morphine (le sel le plus soluble) au vingtième, pour injections sous-cutanées. On emploie aussi le sulfate, mais plus rarement. On peut commencer par 1/2 centigr. et aller à 5 centigr., et même au delà, suivant la tolérance ou les indications.

Bricheteau (1) adopte une solution aussi concentrée que possible : 20 centigr. pour 4 gr. d'eau (1 goutte contient 1/4 de centigramme de la substance active; un tour de piston en injecte 1 goutte. (Pour tout ce qui concerne les injections sous-cutanées, voyez page 789-93.)

Solution de chlorhydrate de CODÉINE au vingtième, pour injections sous-cutanées (Piedvache), de 10 à 30 divisions et plus progressivement.

Narcéine (solution pour injections sous-cutanées, 30 centigr. pour 30 gr. de véhicule), de 3 à 20 centigr. dans les vingt-quatre heures. — On a aussi prescrit le chlorhydrate de narcéine, en solution au dixième ou au cinquième, à la dose de 10 à 40 centigr. (Behier.)

L'opium entre dans la composition des pilules de cynoglosse, qui contiennent un huitième de leur poids d'extrait, de la poudre de Dower, de la thériaque, du diascordium, préparations encore employées, et dans celles de beaucoup d'autres plus ou moins oubliées.

La capsule du PAVOT, ainsi que nous l'avons dit plus haut, contenant en moindre proportion les mêmes principes que l'opium, jouit à un plus faible degré des mêmes propriétés, et est employée dans les mêmes cas que ce dernier. Mais son action est plus incertaine que celle de l'opium, et il est difficile d'établir avec certitude des rapports de thérapeutique entre eux, à cause des variations qui se rencontrent dans la composition des têtes de pavot, suivant le climat où la plante est venue (les pavots du Midi contenant plus de principes actifs que ceux du Nord), l'époque de leur récolte, la température plus ou moins élevée qui a régné, les soins apportés à leur dessiccation, etc.

Je donne à l'intérieur l'infusion de têtes de pavot sèches à la dose de 2 à 6 gr. pour 500 gr. d'eau. J'augmente cette dose selon les effets produits. Cette infusion miellée ou sucrée est calmante, et convient, prise par demi-tasses, dans les affections catarrhales, les toux nerveuses, les irritations intestinales, les diarrhées, la dysenterie, les vomissements spasmodiques, les fièvres intermittentes et éruptives, les douleurs du cancer, la blennorrhagie, le catarrhe, etc.

---

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, 1865.

Il est prudent de n'administrer d'abord les préparations de têtes de pavot à l'intérieur qu'à petites doses, que l'on augmente graduellement. Alors elles provoquent le sommeil, causent des rêvasseries, de la pesanteur de tête. A dose plus élevée, elles déterminent de l'assoupissement, des hallucinations. Il n'est pas rare de voir des accidents se développer, des symptômes de narcotisme survenir à la suite de l'ingestion du sirop de pavot blanc ou de l'administration d'un lavement fait avec une seule capsule de cette plante. Petit a vu une sorte d'empoisonnement par des têtes de pavot vertes, administrées de cette manière (1). Louyer-Villermay a signalé plusieurs cas semblables à l'Académie de médecine. Rouxel, médecin à Boulogne-sur-Mer, m'a cité un cas de narcotisme suivi de mort chez une dame, par l'effet d'un lavement préparé avec une seule tête de pavot blanc. J'ai vu un enfant de deux ans, jouissant de la meilleure santé, succomber au narcotisme avec congestion considérable au cerveau, à la suite de l'administration de 12 à 15 gr. de sirop de pavot blanc, que la veuve d'un pharmacien avait donné au lieu de sirop de coquelicot, pour calmer une toux causée par la dentition. Les nourrices emploient quelquefois la décoction de tête de pavot dans le lait ou dans la bouillie des enfants pour les endormir. Wendt (2) a cité des exemples d'enfants empoisonnés par cette coupable manœuvre. J'en ai observé un cas à Saint-Pierre-lès-Calais, en 1818, chez un enfant de cinq mois, auquel on avait donné le soir de la décoction de tête de pavot dans le lait, et qui est mort dans la nuit même. J'ai vu des enfants qui, ne pouvant plus dormir sans l'emploi journalier et progressivement augmenté de la décoction ou du sirop de pavot, étaient tombés, par l'altération des fonctions assimilatrices et par une sorte d'intoxication lente, dans l'amaigrissement et le marasme.

Les inflammations internes, les fièvres continues, les accidents de la dentition, contre-indiquent presque toujours l'usage du pavot. Quand on le donne dans ces cas, pour modérer la douleur ou calmer des symptômes nerveux, il faut préalablement employer les émissions sanguines. De même que l'opium, il est nuisible dans les coliques et les affections gastro-intestinales résultant d'une indigestion ou de l'accumulation de matières saburrales dans l'estomac ou dans les intestins. On peut établir, comme règle générale, que le pavot et ses préparations sont contre-indiqués chez les sujets disposés aux congestions cérébrales, ou d'un tempérament sanguin, dans les réactions fébriles très-intenses, la constipation, les sueurs excessives, et pendant qu'une évacuation critique s'opère.

A l'extérieur, on emploie la décoction de tête de pavot en lavement dans les inflammations abdominales, les coliques nerveuses, pour calmer les douleurs (trop souvent on ordonne aux enfants, en lavements, la décoction d'*une* tête de pavot, laquelle empoisonne invariablement si elle est gardée); en fomentation, en bain, en gargarisme, en cataplasme avec la farine de graine de lin ou la racine de guimauve, contre les inflammations externes. Le suc des feuilles de pavot, appliqué sur la piqûre des guêpes et des abeilles, fait cesser la douleur presque instantanément.

L'HUILE D'ŒILLETTE peut remplacer en thérapeutique les huiles d'olive, d'amande douce, de lin et de noix.

Wauters, dans une dissertation en langue flamande, sur les huiles indigènes (3), rapporte avoir prescrit plusieurs fois à une femme de la campagne atteinte de constipation, 4 onces d'huile de semences de pavot obtenue par expression à froid, et avoir provoqué chaque fois deux ou trois selles. Le ricin, que l'on cultive maintenant en France, nous fournit une huile efficace,

(1) *Journal de chimie médicale*, 1827, t. III, p. 4.
(2) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, 1824, p. 148 et 231.
(3) Bruxelles, 1788, p. 6.

tant comme laxative que comme vermifuge; mais, à défaut de celle-ci, l'huile douce de moutarde, celles d'œillette, de navette ou de lin, peuvent être employées.

Dubois, de Tournai, a substitué l'huile d'œillette, dont la saveur est douce et qu'on trouve partout à bon marché, à l'huile de foie de morue, dont le goût est désagréable et le prix souvent élevé dans certaines localités. Ce médecin pense que la plupart des huiles, soit animales, soit végétales, jouissent de propriétés plus ou moins analogues à celle de foie de morue. Il ne croit pas que ce soit à l'iode, que cette dernière contient, que l'on doive attribuer les propriétés dont elle jouit. « Autant vaudrait dire, s'écrie-t-il, qu'avec deux ou trois grains d'iode (l'huile de foie de morue en contient autant par litre) administrés en cinq ou six mois, on peut guérir les affections les plus rebelles, telles que le rachitisme et les scrofules ! Si c'est à l'iode qu'on doit attribuer les propriétés médicales de l'huile de morue, alors à quoi bon recourir à une substance dégoûtante, trois fois plus détestable à prendre, quand il s'agit d'administrer tout simplement une dose infiniment petite d'un médicament qui ne répugne à personne ? » (1)

L'auteur rapporte vingt-quatre observations détaillées dans lesquelles l'huile de pavot, donnée à la dose d'une ou deux cuillerées à café matin et soir, et portée graduellement jusqu'à 2 onces par jour, a été suivie d'heureux résultats. Les malades appartenaient tous à la classe indigente; ils habitaient des réduits obscurs, peu aérés, et se nourrissaient de mauvais aliments, circonstances qui prouvent plus clairement l'efficacité de l'huile d'œillette, et tendent à faire voir que c'est exclusivement à son usage qu'on doit attribuer les succès obtenus. (Telle est aussi l'opinion de Bagot et Stapleton (2), Duncan et Nunn (3). Nous ne nions pas que l'élément gras joue un grand rôle dans l'action régénératrice de l'huile de foie de morue. Mais il y a aussi la présence de substances actives, intimement combinées avec lui. L'effet thérapeutique n'est pas plutôt produit par l'iode que par l'élément gras; il résulte de l'ensemble de ces deux principes unis par la nature à l'état de combinaison vivante, si je puis m'exprimer ainsi. Au point de vue de la faculté d'assimilation, on ne peut, en outre, comparer l'huile de foie de poisson à des huiles végétales. On sait que les huiles animales sont absorbées avec plus de rapidité et assimilées avec plus de facilité.) (Voyez le rapport du docteur H. Cazin, sur les opérations de la 4e section du jury de l'Exposition internationale de pêche de Boulogne-sur-Mer. Asselin, éditeur, 1867.)

L'Opium est un poison narcotique violent et un médicament précieux. Introduit à petite dose dans les voies digestives, il produit une excitation plus ou moins énergique, mais instantanée. Le pouls est plus fréquent, plus élevé, la face plus colorée, l'imagination plus éveillée, la chaleur générale plus prononcée, les fonctions de la peau plus actives, la respiration moins libre. A ces phénomènes succèdent bientôt un état de calme et un sommeil tranquille ou plus ou moins agité. A dose un peu plus forte, il agit comme stimulant très-énergique du système circulatoire; il augmente la force, la fréquence et la plénitude du pouls, ainsi que la chaleur animale. Il y a exaltation des fonctions intellectuelles, puis de l'inquiétude, de la pesanteur de tête, un affaissement général, et un sommeil agité et non réparateur.

A grande dose, l'opium produit, peu après son ingestion, des nausées et quelquefois des vomissements, un état d'affaissement et de somnolence, et même le coma le plus profond, l'insensibilité à toute espèce de stimula-

(1) *Annales de la Société de médecine de Gand*, 1844.
(2) *Dublin med. Press*, mars 1850.
(3) *London med. Gazette*, février 1850.

tion. La face est pâle, la physionomie calme, les pupilles ordinairement contractées, presque insensibles à la lumière; la peau a sa chaleur naturelle et est même quelquefois froide; le pouls est développé, plein, large, fort ou petit, serré et très-accéléré. Des mouvements convulsifs ont lieu dans quelques parties du corps, ainsi que quelques tremblements passagers. Dans certains cas, et surtout chez les jeunes enfants, on observe des convulsions générales, des symptômes de congestion au cerveau manifestés par le gonflement de la face et du cou, les yeux proéminents, fixes, immobiles, ecchymosés. La teinte bleuâtre de la peau, la tension et la dureté de l'abdomen, le relâchement des muscles du tronc et des membres, l'affaiblissement du pouls, la respiration interceptée, pénible, suspirieuse, stertoreuse; l'expulsion de matières visqueuses par la bouche et le nez, enfin le refroidissement, la pâleur, la mort, tels sont les symptômes qui complètent le tableau de l'empoisonnement par l'opium.

(La mort arrive par congestion cérébrale.)

Parmi ces symptômes, les uns sont plus prononcés que les autres, suivant les dispositions individuelles.

Il s'écoule ordinairement, suivant Christison (1), de sept à douze heures, entre le moment où le poison a été pris et celui où la mort a lieu. Un grand nombre de ceux qui survivent après douze heures se rétablissent, bien que l'on cite plusieurs cas devenus funestes après un temps plus long. Quelquefois aussi la mort arrive bien plus tôt, par exemple, en six, en quatre, et même en trois heures.

Lorsque cet empoisonnement n'est pas suivi de mort, les symptômes diminuent graduellement après douze, vingt-quatre ou quarante-huit heures, et se terminent par une sueur générale et le rétablissement des excrétions supprimées. Le malade sort comme d'un rêve, et croit quelquefois que son sommeil n'a été que de courte durée.

Après la mort, le corps se putréfie promptement; il y a engorgement des vaisseaux cérébraux, les poumons sont rouges ou violacés, plus denses, plus serrés, plus gorgés de sang; le cœur et les gros vaisseaux veineux sont pleins d'un sang noir. La membrane muqueuse de l'estomac et de l'intestin est quelquefois enflammée; mais cette phlegmasie a pu être produite, du moins en partie, par quelques-uns des moyens employés pour combattre les symptômes de l'empoisonnement, ou même n'avoir jamais existé qu'en apparence, l'injection passive survenue après la mort pouvant la simuler. Quelquefois on ne trouve aucune lésion sensible après la mort.

La quantité d'opium nécessaire pour faire naître l'appareil des symptômes de l'empoisonnement est relative à l'âge, au tempérament, à l'idiosyncrasie du sujet, au genre de maladie dont il peut être affecté, et à diverses autres circonstances. Une très-petite quantité de cette substance peut produire le narcotisme chez certaines personnes, tandis que chez d'autres 25 centigr. et plus ne déterminent aucun symptôme grave. Zacutus Luzitanus rapporte qu'un individu, tourmenté d'une douleur d'oreille qui l'empêchait de se livrer au sommeil, se mit, par le conseil d'un charlatan, un morceau d'opium dans l'oreille. Le malade dormit; mais il eut à son réveil quelques mouvements convulsifs, devint fou, stupide, imbécile, et mourut bientôt après. Gaubius dit qu'un malade fut endormi et mourut pour avoir pris un lavement dans lequel on avait fait entrer 4 grains d'opium. Quarin a vu un seul grain d'opium, ou 20 gouttes de laudanum liquide de Sydenham, donné dans un lavement, produire un malaise remarquable et un commencement de paralysie des extrémités inférieures. Monro cite un cas où un emplâtre opiacé, appliqué aux tempes, a rendu furieux et déterminé des spasmes dans la bouche. J'ai été témoin d'un état de somnolence qui a duré vingt-

(1) *On poisons*, p. 623.

quatre heures, chez une dame qui s'était introduit dans une dent cariée un peu de coton imbibé de laudanum liquide.

Des accidents graves et même la mort ont souvent lieu chez les enfants, et surtout chez les nouveau-nés, par la dose la plus légère d'opium; il produit chez eux l'assoupissement, l'insensibilité et les convulsions.

(Claude Bernard, dans des expériences dont nous reproduisons plus loin (p. 785) les résultats, a établi que les jeunes animaux étaient aussi beaucoup plus sensibles aux effets des alcaloïdes de l'opium. Dans ses leçons cliniques, Trousseau insistait avec énergie sur l'ignorance où sont encore beaucoup de médecins, quant à cette excessive susceptibilité des enfants pour l'opium ou ses préparations. On ignore trop souvent, disait-il, qu'à l'âge d'un an, par exemple, une seule goutte de laudanum de Sydenham, c'est-à-dire un vingt-deuxième de grain d'opium, est un narcotique qui stupéfie l'enfant pour deux jours. L'Annuaire de Bouchardat (1858) relate, page 7, un cas d'empoisonnement mortel d'un enfant de quatre jours par environ deux gouttes de laudanum.)

Chez les vieillards, l'opium, même en très-petite quantité, favorise les congestions cérébrales ou anéantit promptement le principe vital déjà très-affaibli. J'ai vu le sirop diacode, donné le soir à la dose de 30 gr. à un vieillard de soixante-dix-neuf ans, pour calmer la toux, causer promptement le narcotisme et la mort.

De hautes doses d'opium peuvent être supportées quand on y est arrivé par degrés, et que l'habitude a produit l'émoussement. (Cependant il arrive un moment où l'organisme se révolte de ces perturbations. Nous trouvons un exemple de cette non-tolérance dans la dégradation physique et morale dans laquelle tombent les fumeurs et les mangeurs d'opium en Chine, où, malgré les décrets condamnant à mort ceux qui fument ou vendent l'opium, un bon fumeur en consomme environ 3 gr. par jour; mais quelquefois la dose s'élève jusqu'à 100 gr. Suivant Libermann (1), la vie de ce malheureux se divise en trois phases : une phase préparatoire où l'économie se débat avant de s'habituer au narcotique; une seconde où, l'habitude prise, il ne ressent que les sensations agréables; enfin une dernière et terrible période où éclatent les suites déplorables de cette funeste passion par une intoxication lente, le *narcotisme* chronique, par une désorganisation graduelle, finissant par amener la mort.

Nous regrettons que le cadre, déjà trop grand, de ce livre ne nous permette pas de reproduire ici une partie de cette étude remarquable à plus d'un titre. Lisez ce travail d'un médecin philosophe; suivez avec lui l'affaissement graduel de l'être, d'excitation en excitation, poussé à la dépravation, au suicide, etc. Nous devons cependant tout particulièrement signaler à votre attention l'insensibilité cutanée soutenue, qui succède à l'usage prolongé de la fumée de l'opium et se manifeste même en dehors de la durée de l'ivresse opiacée. Des fumeurs parfaitement éveillés peuvent garder sur un point de leur corps, pendant quelques minutes, un charbon ardent sans s'en apercevoir. Nous aurons à établir un point de comparaison entre ces phénomènes et l'application de l'opium à l'anesthésie chirurgicale).

Lorsqu'un état morbide particulier l'exige, les doses d'opium peuvent être singulièrement élevées; dans ce dernier cas, les narcotiques sont d'autant plus facilement supportés et produisent d'autant moins d'effet que la douleur est plus vive, que le spasme est plus prononcé, que le système nerveux est plus exalté. L'administration de l'opium à grande dose dans le tétanos en est une preuve. On a donné dans cette affection jusqu'à 30 gr., et même beaucoup plus, de laudanum liquide de Sydenham dans les vingt-quatre heures, sans produire la sédation du système nerveux.

(1) *Les Fumeurs d'opium en Chine.* Paris, 1862, V. Rozier, gr. in-8°.

Un spasme local avec éréthisme général, exaltation de la sensibilité, tension du système nerveux, peut diminuer l'effet de l'opium et des stupéfiants en général. J'ai rapporté à ce sujet un fait très-curieux à l'article BELLADONE.

Les effets de l'opium sont les mêmes, quelle que soit la voie par laquelle on l'introduit; mais ils se manifestent avec plus ou moins de rapidité et d'intensité, à dose égale, par une voie ou par une autre; 5 centigr. d'un sel de morphine sur le derme dénudé causent presque immédiatement la soif, les vomissements, la somnolence, la pesanteur de tête, le trouble de la vision. Si ce sel a été pris par la bouche, les symptômes ne se développent qu'après une, deux ou trois heures, et les vomissements n'ont lieu ordinairement qu'après un, deux ou trois jours. Nous avons déjà fait remarquer à l'article DIGITALE que les médicaments pris en lavements agissent plus énergiquement que lorsqu'ils sont introduits par l'estomac, pourvu, toutefois, que leur séjour soit aussi prolongé dans le premier cas que dans le second. Cette différence dépend, non de la plus grande force d'absorption dans le gros intestin, mais de l'impossibilité où est cet organe d'altérer par la digestion les substances soumises à son action. (En outre, le médicament, dans le cas d'affection douloureuse des organes du bassin ou. de l'abdomen, a infiniment plus d'efficacité, lorsqu'on l'administre sous forme de lavements, que quand on le fait prendre par la bouche.

Les méthodes iatraleptique, endermique, hypodermique, recevront, dans le courant de cet article, les développements dans lesquels nous ne pouvons rentrer ici, même d'une façon générale.)

Dans l'empoisonnement par l'opium, on doit : 1° provoquer l'expulsion des restes du poison au moyen de l'eau tiède, des titillations de la luette, de l'émétique, ou même du sulfate de cuivre à petites doses. Cette indication est d'autant plus importante à remplir que le temps écoulé depuis l'ingestion du poison est moins considérable; 2° faire prendre une dissolution de tannin (6 gr. pour 250 gr. d'eau sucrée), ou de la décoction de noix de galle, et provoquer ensuite de nouveau les vomissements; 3° combattre actuellement les symptômes en raison de leur nature : le narcotisme, par le café administré en lavement, soit en infusion, soit en décoction, d'autant plus concentrées que le malade est plus âgé; par l'eau vinaigrée, la limonade citrique, dans laquelle on aura même exprimé du suc de citron pour la rendre plus active; par des frictions sur toute la surface du corps; par tous les genres de stimulation, tels que le réveil fréquent, la marche forcée, afin de s'opposer à la stupeur continuelle.

(Dans certains cas, l'excitation cutanée sera entretenue par des piqûres, des flagellations ou le pincement. La *Gazette des hôpitaux* (mars 1858) relate une remarquable observation de guérison par ce moyen. On arrivera au même but, et, avec plus de certitude, avec la faradisation. Consultez, à ce sujet, la relation d'un cas intéressant publié par le *Dublin med. press* (novembre 1864). Ce moyen peut être utile dans les cas graves pour rétablir les fonctions respiratoires dans leur jeu physiologique; on pourra aussi avoir recours à la respiration artificielle.)

S'il y a diminution notable de la chaleur de la peau et de la sensibilité, on appliquera des sinapismes aux mollets, sur les coudes-pieds; on repassera les membres avec des fers chauds, on mettra un corps chaud à la plante des pieds. (On appliquera même le marteau de Mayor.) Existe-t-il de la fréquence et de la dureté dans le pouls, avec des symptômes de congestion cérébrale, on saignera le malade. Il a été observé que dans un grand nombre de cas les saignées ont été très-utiles (1).

Giacomini considère la saignée comme le remède par excellence dans

(1) Devergie, *Médecine légale.*

l'intoxication par l'opium, quelles que soient son intensité et sa période. Suivant cet auteur, elle a réussi, tant au début de l'empoisonnement, alors qu'il y avait surexcitation manifeste, qu'à une époque où les malades présentaient tous les symptômes de l'oppression, de l'asphyxie. (Dans l'empoisonnement par les opiacés, la saignée est une arme à deux tranchants, dont il ne faut user qu'avec une extrême circonspection et seulement pour répondre à une indication pressante ou parer un danger réel imminent.)

L'emploi de la belladone à doses toxiques, proportionnées à l'intensité des symptômes d'empoisonnement causés par l'opium, a combattu les effets de ce dernier par l'antagonisme qui existe entre ces deux agents. (Ce serait ici le lieu de revenir sur cette question si controversée, et qui, depuis quelques années, occupe si vivement le monde médical. A l'article Belladone, nous avons déjà cherché à établir l'antagonisme réciproque des deux agents. De nouveaux faits, des études et des expérimentations sérieuses, ont, depuis l'impression de cette partie de notre ouvrage, apporté de nouveaux documents à l'élucidation de cette importante question. Nous préférons en faire, à la fin de l'article Opium, l'objet d'une étude spéciale. (Voyez p. 797).

Comment agit l'opium? Considéré comme agent thérapeutique, est-il exclusivement sédatif, narcotique, tonique ou excitant? L'opinion que l'opium agit uniquement en produisant l'expansion du sang a régné longtemps, et a été presque entièrement adoptée par Frédéric Hoffmann. Cullen rapportait tous les effets de ce médicament au système nerveux. Brown le regardait comme le plus puissant stimulant de tout l'organisme : *Opium, me hercle! non sedat*, s'écriait-il. Suivant cet auteur, la vive réaction qu'il provoque amène l'épuisement des forces, la faiblesse indirecte. Ainsi que Brown, l'école italienne considère l'opium comme hypersthénisant, et l'asthénie apparente qu'il finit par produire, comme résultant de l'oppression des forces. Suivant Wirtensohn et Barbier, d'Amiens, ce médicament affaiblit la sensibilité, diminue la vitalité des organes, et s'il y a activité de la circulation, fréquence et développement du pouls, congestion sanguine au cerveau, etc., c'est parce que le sang, ne pouvant plus franchir les capillaires débilités, frappés de stupeur, reflue dans les vaisseaux, fait réagir le cœur, qui, par des efforts redoublés, mais inutiles, le repousse vers ces mêmes capillaires, où il devient de plus en plus stagnant. Brachet, comme Cullen, attribue les effets de l'opium à la sédation exclusive du système nerveux. D'après Stahl et Bosquillon, cette substance est à la fois stimulante et sédative. Hufeland adopte et développe cette opinion : il distingue dans l'opium l'effet sédatif et l'effet excitant, et la seule explication satisfaisante qu'on puisse donner, suivant lui, de sa manière d'agir, consiste à dire qu'il est une combinaison particulière et intime d'un principe narcotique et d'un principe excitant, d'une substance qui agit d'une manière spéciale sur le système nerveux, et d'une autre dont l'action porte particulièrement sur le système sanguin. « L'opium, dit ce célèbre médecin, appartient à la catégorie des médicaments dont le mode d'action ne peut point s'expliquer, comme celui des autres, par les idées reçues de stimulus, d'irritation, d'excitement; semblable aux agents supérieurs de la nature, à la chaleur, à la lumière, à l'électricité, il agit immédiatement sur la vitalité elle-même, et sur tous les points, détermine des modifications et des manifestations de cette vitalité, la pénètre et la remplit, avec cela de particulier qu'il exalte la sphère organico-végétative de la vie, le travail fondamental de la vie plastique, tandis qu'au contraire il déprime la sphère de la sensibilité. »

Giacomini, après avoir exposé les effets de l'opium sur l'organisme, conclut : 1° que le tableau de ces effets représente l'hypersthénie à tous les degrés; 2° que, dans le commencement de son action, l'opium donné à doses progressives est un hypersthénisant cardiaco-vasculaire et céphalique; 3° que l'action céphalique de l'opium, cependant, est la plus saillante dans

la généralité des cas, parce qu'elle porte sur l'appareil sensorial. « On comprendra maintenant, dit cet auteur, pourquoi la sensibilité générale, étant la première à être excitée sous l'influence de l'opium, est aussi la première à être embarrassée, oppressée, suspendue, si l'action est excessive; d'où il résulte un sommeil forcé, un calme passif, une sorte de stupeur pathologique, etc. »

Tout porte à croire que l'opium, regardé à tort par beaucoup de médecins comme irritant primitivement le système entier, et produisant les effets narcotiques comme conséquence de la surexcitation, est simultanément et puissamment sédatif du système nerveux et excitant du système sanguin. Cette opinion, fondée sur l'observation, n'est pas nouvelle. La propriété à la fois sédative et excitante de l'opium n'a pu échapper à l'admirable sagacité de Sydenham : *Rudis enim sit oportet et parum compertam habent hujus medicamenti vim, qui idem sopori conciliando demulcendis doloribus, et diarrhœæ sistendæ applicare tantum novit, cum ad alia plurima, gladii instar Delphici, accommodari possit, et præstantissimum sit remedium, cardiacum unicum pene dixerim, quod in rerum natura hactenus est repertum* (1).

(Nous verrons plus loin, en reproduisant le résultat des expériences de Cl. Bernard, p. 785, comment le mode d'action des divers alcaloïdes de l'opium, considérés isolément, rend compte des effets complexes de cette substance.)

A dose thérapeutique, ces effets sur l'économie sont les suivants :

1° *Sur le cerveau et le système nerveux,* il émousse la sensibilité, provoque le sommeil, calme la douleur et produit quelquefois des rêvasseries, des songes agréables; il n'y a ni délire violent, ni cris, ce qui, avec le resserrement des pupilles, établit une différence bien tranchée entre les effets des préparations d'opium et ceux des solanées, telles que la jusquiame, la belladone, la stramoine; appliqué localement, il engourdit la partie, la rend insensible, fait cesser la douleur ou le spasme dont elle est atteinte;

2° *Sur le système circulatoire*, il élève le pouls, qui devient plus plein, plus fort, avec légère accélération dans l'état de la santé : mais avec ralentissement et régularité s'il était accéléré auparavant par la débilité. La turgescence vitale, manifestée par l'expansion, la raréfaction du sang, est considérée par Hufeland comme un effet spécial de l'opium, effet qui se fait remarquer, même dans les cas de débilité extrême, d'anémie. Cet état constitue une pléthore artificielle, qui produit, comme conséquence nécessaire, l'accroissement de la chaleur vitale;

3° *Sur les surfaces exhalantes du tube digestif et des voies aériennes*, il diminue la sécrétion de ces surfaces, en engourdissant les vaisseaux excréteurs, et donne ainsi lieu à la perversion des digestions, à la sécheresse de la gorge, à la soif, à la suspension ou à la suppression de l'expectoration, à la constipation ; à dose un peu forte, il produit le vomissement ou de simples envies de vomir;

4° *Sur le système cutané ou les vaisseaux capillaires*, il produit, d'une part, en raison de l'activité artérielle, l'accroissement du mouvement vers la périphérie (manifesté souvent par un prurit insupportable et caractéristique), et, de l'autre, par l'effet sédatif, la cessation du spasme de la peau, le relâchement des orifices vasculaires; de là, l'augmentation de la perspiration, la diaphorèse, l'éruption miliaire. Les sueurs sont toujours plus abondantes chez la femme que chez l'homme;

5° *Sur l'appareil génito-urinaire*, il stimule l'action des organes qui composent cet appareil, produit des rêves voluptueux, des érections, des éjaculations.

(Ces phénomènes paraissent plutôt devoir être attribués à des suscepti-

(1) Sydenham, *Opera univers.*, edit. tertia. London, MDCCV, p. 148.

bilités individuelles, à la prédominance d'un tempérament porté aux jouissances matérielles; nous trouvons la justification de cette remarque, dans l'effet bien incertain de la fumée d'opium sur l'excitation des organes génitaux.)

Favorise-t-il la sécrétion urinaire, ou ne fait-il qu'exciter la vessie, qui se débarrasse alors de l'urine qu'elle contient? La diminution de l'urine s'observe beaucoup plus souvent que l'augmentation. Cette dernière a plus fréquemment lieu chez l'homme.

(Ces variations d'action, qui pourraient impliquer une idée d'effet contradictoire, tiennent évidemment aux doses employées : à haute dose, l'urine devient rouge et rare; l'expulsion de ce liquide réclame souvent des efforts considérables, tandis qu'une dose minime est souvent suivie d'un véritable flux.)

L'exhalation menstruelle est quelquefois modifiée. En général, elle est augmentée ou hâtée. On l'a vue, après avoir cessé depuis quelque temps, se rétablir pendant l'usage de l'opium. Smith (1) signale cinq cas où les règles furent supprimées pendant l'usage de cette substance; dans quatre il avait été donné comme calmant, dans le cinquième pour remédier à une menstruation trop abondante, et dans cinq cas la suppression ne fut suivie d'aucun accident. Chez deux les règles revinrent aussitôt qu'on cessa l'usage de l'opium; dans le dernier, où cet usage fut continué un an à l'insu du médecin, les règles, après avoir graduellement diminué, cessèrent complétement au bout de l'année.

Tels sont les effets de la médication opiacée; ils sont tels, que l'un est inséparable de l'autre, et que le médecin ne saurait les obtenir isolément. Toutefois, ils n'ont pas une égale constance. La propriété narcotique, qui est la plus remarquable, ne se manifeste pas toujours; certains sujets, au lieu d'éprouver un effet sédatif, sont surexcités par l'opium, tandis que chez d'autres, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, il détermine, à très-petites doses, un narcotisme profond. Il produit parfois, sans autre effet, des vomissements violents ou un délire qui peut aller jusqu'à la fureur. J'ai rencontré des femmes chez lesquelles il faisait naître des symptômes d'hystérie. Ces effets exceptionnels, qui attestent, tantôt une réaction vive et anomale, tantôt un système nerveux très-facile à déprimer, sont tout à fait idiosyncrasiques, et n'infirment en rien ce que nous avons dit de l'action ordinaire de l'opium.

(Nous verrons bientôt, en reproduisant les expériences de Claude Bernard sur les alcaloïdes de l'opium, que cet illustre physiologiste a pu assigner à chacun d'eux un rôle particulier dans la production des phénomènes si complexes de l'action de l'opium.)

De cette action bien appréciée découlent les indications et les contre-indications de l'emploi thérapeutique de ce médicament. Exposons à ce sujet quelques préceptes généraux.

L'opium est indiqué :

1° Dans l'état morbide dit nerveux ou spasmodique, pourvu qu'avec l'exaltation de la sensibilité il y ait en même temps diminution de l'énergie du système sanguin. Plus ce désaccord est prononcé, plus l'opium convient. En conséquence, il est toujours donné avec succès dans les cas qui en réclament l'emploi, lorsque des pertes abondantes d'humeurs ou des émissions sanguines ont préalablement amené l'affaiblissement de la vie organique;

2° Dans les douleurs, dont il est le spécifique, surtout quant elles sont essentiellement nerveuses, comme dans les névralgies, la gastralgie, la colique, etc. La douleur qui tient à toute autre irritation ou à l'inflamma-

(1) *Annuaire de thérapeutique*, 1845, p. 3.

tion, est moins sûrement dissipée par ce médicament, à moins qu'elle ne persiste après un traitement antiphlogistique;

3° Dans l'insomnie, dont il est le remède spécial, quand elle est exclusivement nerveuse ; il serait nuisible dans l'insomnie causée par une irritation inflammatoire : il produirait alors des troubles, de l'anxiété, de la stase ou des congestions sanguines. Après avoir provoqué le sommeil pendant plusieurs jours au moyen de l'opium, la cessation de ce médicament est ordinairement suivie d'une insomnie qui peut durer plusieurs semaines.

L'opium est contre-indiqué :

1° Dans la pléthore et l'état inflammatoire ou les inflammations, surtout quand les émissions sanguines n'ont pas été préalablement et suffisamment employées. Il augmente l'irritation phlegmasique et porte le sang à la tête. Ainsi, le début des fièvres étant toujours un mouvement de réaction inflammatoire, on devra, dans ce cas, s'en abstenir, de même que dans le cours de toute maladie fébrile où l'angioténie domine.

2° Lorsqu'il y a des aliments dans l'estomac ou accumulation de matières muqueuses, bilieuses, ou des vers dans le tube digestif. Dans ces cas, l'opium produit les accidents de l'indigestion, ou retient les matières saburrales, dont l'évacuation est de toute nécessité. Cette règle admet une exception. Lorsque, dans une indigestion, le spasme et la douleur de l'estomac, portés à un haut degré, viennent enrayer la contractilité de cet organe et s'opposent au vomissement, j'emploie l'opium avec le plus grand succès. En faisant cesser promptement ces deux symptômes, il débarrasse l'estomac des aliments qu'il contient; il agit alors indirectement comme vomitif, même après l'emploi du tartre stibié, qui, en pareil cas, est sans effet ou aggrave l'état du malade, ainsi que j'ai eu maintes fois l'occasion de l'observer.

4° Chez les nouveau-nés et chez les enfants en général, surtout pendant la dentition, à cause du peu d'énergie du principe vital chez les premiers, et de la tendance aux congestions cérébrales chez les seconds. Cette contre-indication ne saurait être absolue. Seulement, il faut, autant que possible, chez les enfants, s'abstenir de l'usage des opiacés, ou ne les administrer qu'avec beaucoup de prudence. Je n'ai pu, dans quelques cas, faire cesser des diarrhées qui avaient amené un épuisement effrayant chez des enfants dans les premiers mois de la vie (ce qui arrive surtout chez ceux qui sont artificiellement allaités), qu'en leur administrant, à des intervalles plus ou moins rapprochés, une goutte de laudanum dans un lavement mucilagineux (voyez pages 755 et 756.) Lorsque je suis forcé d'administrer l'opium pendant la dentition, je fais presque toujours appliquer préalablement les sangsues derrière les oreilles et donner quelques bains tièdes.

5° Chez les vieillards, en raison du décroissement de la puissance nerveuse, de la sensibilité, de la vie, et, par conséquent, en raison de la tendance à la stase du sang, aux congestions vers le centre circulatoire et le cerveau. Lorsque dans la vieillesse l'emploi de l'opium est impérieusement commandé, on ne doit l'administrer qu'avec une grande circonspection et d'abord à dose très-minime.

En général, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'opium sèche la langue, provoque des nausées, de la sueur et retient les excrétions alvines et urinaires. L'abus de cette substance porte à l'hypochondrie, au marasme, et jette dans de grands maux signalés par Horn et Timmermann. Stahl, détracteur outré de l'opium, lui a reproché d'entraver la marche des maladies, de suspendre les mouvements salutaires et de ne produire souvent qu'un calme perfide. « Quant à l'abus que les malades en peuvent faire, disent Trousseau et Pidoux, il y a cela de grave qu'ils sont obligés d'user de doses successivement croissantes, et qu'invités sans cesse par le bien-être momentané qu'ils en éprouvent, ils finissent par se tenir dans un état perpétuel

d'ivresse, et tombent bientôt dans ce marasme physique et moral où sont plongés les Orientaux, que les voyageurs nous dépeignent. »

Malgré les inconvénients, et les dangers même qu'entraîne l'usage ou plutôt l'abus de l'opium, il n'est pas moins démontré que ce médicament héroïque, manié avec sagesse, rend à la thérapeutique les plus grands services. « Ce remède, dit Sydenham, est si nécessaire à la médecine, qu'elle ne saurait absolument s'en passer : *Quinimo ita necessarium est in hominis periti manu organum, jam laudatum medicamentum, ut sine illo manca sit ac claudicet medicina; qui vero eodem instructus fuerit, majora præstabit quam quis ab uno remedio facile speraverit* (1).

Tour à tour vanté avec exagération et blâmé sans réserve, suivant son application judicieuse ou irréfléchie, son emploi mesuré ou abusif, l'opium est, pour me servir de l'expression d'Hufeland, une épée à deux tranchants, un don divin dans la main du maître, un poison redoutable dans celle de l'homme sans expérience. Aucun autre agent thérapeutique, si ce n'est la belladone, ne peut lui être comparé dans les affections douloureuses et les altérations graves du système nerveux, dans ces angoisses qui brisent pour ainsi dire les liens de la vie et plongent dans le désespoir. Ne serait-il même qu'un remède palliatif, qu'on devrait encore le considérer comme un des plus beaux présents de la Divinité, puisqu'il nous reste comme une dernière ressource pour calmer la douleur, consoler le malade, relever son courage, et le conduire, bercé par l'espérance, jusqu'aux dernières limites de la vie.

Retracer les éloges et rappeler l'espèce de culte dont l'opium a été l'objet, exposer les théories qui l'ont fait considérer tantôt comme une panacée universelle, tantôt comme un médicament dangereux; signaler les cas nombreux dans lesquels il a été employé avec succès, et ceux où il s'est montré nuisible, serait faire à la fois l'histoire de la médecine et passer en revue toute la pathologie. Un tel travail dépasserait beaucoup le but tout pratique que je me suis proposé, et serait d'ailleurs au-dessus de mes forces. Je me contenterai donc de jeter un coup d'œil rapide sur les principales circonstances dans lesquelles l'opium est mis en usage avec succès, et celles où il est inutile ou nuisible.

Névroses. — Ici, l'action de l'opium est d'autant plus efficace qu'elle est directement portée sur le système qui est le siége de la maladie. Ce médicament est d'une grande utilité dans l'insomnie nerveuse, les névralgies, les vomissements et les toux spasmodiques, en un mot, dans la plupart des névroses. Cependant, certaines affections nerveuses résistent à l'effet de l'opium, ou même empirent sous son influence : telles sont, dans certaines circonstances, l'hystérie, la chorée, l'épilepsie et autres affections convulsives. C'est que, dans la plupart de ces cas, la maladie est subordonnée à une lésion locale d'où partent les irradiations ou les sympathies que l'on regarde à tort comme idiopathiques. L'irritation phlegmasique ou la lésion organique d'un point de la matrice produisant tous les symptômes de l'hystérie, en fournit un exemple qui se présente fréquemment à l'observation.

C'est donc contre l'affection locale, cause efficiente des symptômes nerveux, qu'il faut diriger la médication. Malheureusement, il est souvent difficile de découvrir le siége et la nature de cette affection, et plus difficile encore de la détruire, surtout si déjà elle est passée à l'état de lésion organique.

L'opium ne peut, comme on voit, produire d'heureux effets dans les affections nerveuses qu'autant qu'elles sont essentielles, et que l'on a préalablement combattu les contre-indications qui s'opposent à son emploi.

(1) Sydenham, *Opere citato*, p. 148.

Tétanos. — Cette affection nerveuse par excellence réclame, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'emploi de l'opium à dose élevée et proportionnée à l'intensité de la maladie. « Littleton (*in* Mérat et Delens) assure que, si on ne guérit pas plus souvent le tétanos avec l'opium, c'est qu'on n'en donne pas assez; il dit avoir fait prendre une once (30 gr.) de laudanum liquide par jour à un enfant de dix ans qui a guéri, et 14 gros (56 gr.) à un autre sujet, en douze heures de temps, conjointement avec le jalap et le calomel; ce qui fait dire à Bégin que dans cette maladie l'estomac digère l'opium. C'est surtout dans le tétanos traumatique que l'effet narcotique et antispasmodique de l'opium ne peut se manifester qu'autant qu'on l'administre à doses énormes. Cependant, dans les hôpitaux militaires de la Grande Armée, et notamment pendant la campagne de 1809, en Autriche, si désastreuse par la gravité des blessures, j'ai vu l'opium, administré même aux doses les plus élevées, échouer le plus souvent contre cette cruelle affection. Coindet, de Genève (*in* Mérat et Delens), a injecté avec succès une solution d'opium dans les veines d'un tétanique. Guérin a également réussi en en frottant les gencives d'un autre tétanique. On le donne en lavement quand la déglutition ne peut avoir lieu. Hufeland préfère cette voie dans tous les cas. On a quelquefois administré des bains d'opium, en faisant dissoudre plusieurs onces de cette substance dans l'eau du bain. (Moyen très-dispendieux.) Voyez MORPHINE.

Chorée. — Trousseau et Pidoux vantent beaucoup l'opium à haute dose dans cette névrose. « Dans les cas les plus rebelles, disent ces auteurs, nous avons d'abord tenté, en désespoir de cause, de hautes doses d'opium, et nous sommes arrivés à des résultats si extraordinaires et si satisfaisants, que nous avons depuis lors traité un grand nombre de chorées par cette méthode. Mais quand la chorée est très-grave, l'opium doit se donner à des doses considérables de 5 centigr. à 1 gr. par jour : à l'Hôtel-Dieu nous avons porté chez une femme la dose de sulfate de morphine jusqu'à 40 centigrammes (8 grains) dans les vingt-quatre heures. En un mot, nous faisons donner 25 milligrammes (1/2 grain) d'opium d'heure en heure, jusqu'à ce que les mouvements convulsifs soient notablement calmés, et qu'il y ait commencement d'ivresse; puis nous entretenons toujours le malade dans le même état d'intoxication pendant cinq, six et même huit jours; nous nous arrêtons alors pour donner quelques bains et faire reposer le malade. Puis, nous recommençons quelques jours après. Il est rare qu'au bout de quinze jours la chorée ne soit pas tellement modifiée, que la nature achève elle-même la guérison en peu de temps. » Trousseau et Pidoux auraient dû ajouter que l'opium est toujours nuisible dans les cas de chorée où il y a congestion sanguine au cerveau. Dans un cas de cette espèce, que j'ai observé l'année dernière, chez un garçon de dix ans, à tête volumineuse, à face turgescente et très-colorée, l'opium administré par un médecin de campagne, d'après la méthode de Trousseau et Pidoux, produisit immédiatement des accidents tels qu'une abondante hémorrhagie nasale put seule le sauver d'un danger imminent. Si, à côté de l'éloge de l'opium contre la chorée, Trousseau et Pidoux eussent placé les contre-indications de son emploi dans cette maladie, l'erreur que nous venons de signaler n'eût pas été commise.

Chorée alcoolique ou *delirium tremens*, avec ou sans délire, ou avec délire sans tremblement. L'opium à petites doses fréquemment répétées, et porté même progressivement à une dose très-élevée, est d'une efficacité reconnue dans cette affection, que l'on considère aujourd'hui comme essentiellement nerveuse, et contre laquelle on emploie bien rarement la saignée, qui, le plus souvent, s'est montrée nuisible : 5 à 15 centigr. peuvent être donnés toutes les heures jusqu'à ce que le malade s'endorme profondément.

J'ai administré, en pareil cas, lorsque l'affection était portée à un haut degré d'intensité, jusqu'à 2 gr. d'extrait d'opium dans les vingt-quatre heures avant d'obtenir l'effet désiré. L'opium réussit également dans la paralysie des ivrognes.

Tremblement mercuriel, chorée mercurielle. — Trousseau et Pidoux ont guéri très-rapidement, à l'Hôtel-Dieu de Paris, plusieurs chorées mercurielles fort graves, en administrant l'opium comme dans le *delirium tremens ;* mais ils ont remarqué que, dans ce cas spécial, le délire succédait quelquefois à cette médication, et persistait pendant quelques jours.

Hystérie. — L'opium est regardé par un assez grand nombre de praticiens comme généralement utile dans l'hystérie, surtout lorsqu'il existe des douleurs aiguës, telles que le clou hystérique, les crampes. Les topiques opiacés rendent alors de grands services. Bichat (1) conseillait, dans l'hystérie, les injections vaginales avec des préparations d'opium. Uni aux antispasmodiques, disent Trousseau et Pidoux, l'opium est évidemment utile dans l'hystérie ; une mixture dans laquelle entrent l'opium, l'assa fœtida et l'éther, nous a paru convenir à la plupart des phénomènes hystériques. « De tous les agents thérapeutiques, il n'en est aucun, dit Gendrin, qui soit plus approprié à la curation de l'hystérie que l'opium à haute dose. En commençant par 50 centigr. par jour, on arrive à 60, 75 centigr., progressivement, avant d'avoir un effet narcotique ; dès que cet effet se produit, tous les accidents hystériques décroissent, et l'on est obligé de diminuer chaque jour les doses d'opium qui provoquent alors la somnolence. Je guéris par ce moyen plus de la moitié des hystériques (2). » Opposons à cette opinion celle de Landouzy : « J'ai vu, dit ce praticien, comme le médecin de la Pitié, des hystériques supporter sans narcotisme plus de 25 centigr. de chlorhydrate ou d'acétate de morphine par jour; mais j'en ai vu bien davantage chez lesquels les opiacés excitaient des vomissements constants, quoique l'estomac fût en bon état ; j'en ai vu surtout un grand nombre chez lesquels l'opium, administré à dose forte ou minime, produisait des syncopes incessantes, et je suis très-loin de le regarder comme pouvant guérir la *moitié* des hystériques. Malgré tout le mérite des travaux de M. Gendrin, on peut penser qu'il se sera laissé illusionner par une série de faits que le hasard n'aura pas assez variés, car l'observation est là, et, après elle, l'appréciation étiologique, pour montrer que l'opium, à quelque dose qu'il soit administré, doit être considéré comme un calmant momentané, et non comme le remède spécifique de l'hystérie (3). »

Epilepsie. — L'opium ne peut être utile dans cette affection qu'autant qu'il existe des convulsions prolongées, ou des accès en quelque sorte subintrants dont la violence menace la vie. Dans ces cas même, la belladone est beaucoup plus efficace, et est indiquée, en outre, comme remède curatif de cette névrose.

Convulsions des enfants. — Les indications curatives dans ces affections sont aussi variables que les causes qui produisent les affections elles-mêmes. Celles-ci sont quelquefois très-obscures. On fait alors la médecine symptomatique, et si, après s'être assuré qu'il n'existe point de congestion cérébrale, ou lorsque celle-ci a été préalablement combattue par une application de sangsues au cou ou derrière les oreilles, les convulsions persistent, on peut recourir à l'opium. On donne ordinairement le laudanum en lavement. Guérin, de Bordeaux (*in* Mérat et Delens), a guéri des convulsions, en

(1) *Matières médicales manuscrites.*
(2) *Note lue à l'Académie royale de médecine*, le 11 août 1846.
(3) *Traité complet de l'hystérie*, 2e édit., p. 310, note.

appliquant de l'opium sur les plaies dénudées des vésicatoires. Ce moyen exige beaucoup de circonspection chez les enfants.

Aliénation mentale. — L'opium est surtout utile dans les vésanies, lorsqu'elles sont essentiellement nerveuses, accompagnées de débilité, ou qu'elles ont pour cause l'abus des spiritueux, des plaisirs de l'amour, etc. Quand il y a excitation vasculaire du cerveau, ou des engorgements abdominaux, ainsi qu'on en observe quelquefois dans la mélancolie, l'opium ne peut que nuire. En Angleterre, des aliénistes distingués ont vanté les bons effets de la médication stupéfiante dans certaines formes de l'aliénation. Elle était tombée en France, lorsque Michéa (1) l'a reprise. Ce médecin en a obtenu les résultats les plus satisfaisants. Sur dix-sept aliénés traités par l'opium, onze ont guéri, et il y a eu amélioration chez trois autres. Les cas de folie plus ou moins circonscrite étaient au nombre de cinq. Or, sur les onze aliénés guéris, il y avait sept monomaniaques et quatre maniaques : l'opium a donc réussi complétement dans les quatre cinquièmes des cas de délire général, et dans un peu plus de la moitié des cas de folie partielle. Parmi les trois malades dont l'état fut seulement amélioré, il y avait deux monomaniaques et un maniaque. Les sujets chez lesquels la médication a échoué étaient des monomaniaques. Les préparations que Michéa a employées sont l'extrait gommeux d'opium et le chlorhydrate de morphine, mêlés dans du vin, du chocolat, du café au lait, du bouillon ou des potages, de manière à les dérober à la vue et au goût des malades. Les quantités les plus fortes d'extrait gommeux d'opium, pour toute la durée du traitement, ont été de 9 gr. 8 centigr.; les plus faibles, de 3 gr. 9 décigr.; les moyennes, de 7 gr. Les doses les plus élevées de chlorhydrate de morphine ont été de 1 gr. 21 centigr.; les plus faibles, de 57 centigr.; les moyennes, de 1 gr. 17 centigr.

Colique métallique, colique de plomb. — L'opium calme toujours les symptômes nerveux de cette affection, et peut souvent la guérir. Tronchin la traitait par l'opium uni au camphre. Stoll employait une mixture composée de 50 centigr. d'opium, de 180 gr. de sirop de camomille, de 6 gr. d'extrait de fleurs de camomille, et de 45 gr. de fleurs de cette même plante. Cet auteur affirme que le plus souvent il n'est pas besoin de donner de laxatif, l'opium suffisant seul à résoudre le spasme. On sait, d'ailleurs, que l'usage longtemps continué de l'opium détermine la diarrhée. Dehaen donnait 5 centigr. d'opium toutes les trois heures. Brachet, de Lyon (2), approuve cette méthode et cite des faits à l'appui. Bricheteau a employé, pendant près de vingt ans, l'opium à dose progressive, en commençant par 10 centigrammes à prendre à deux heures d'intervalle, avec lavements laudanisés, emplâtres opiacés sur le ventre, sans jamais avoir recours aux éméto-cathartiques (3). Bouvier et Martin Solon emploient le chlorhydrate de morphine à dose progressive, en commençant par 1 centigr. jusqu'à 35 centigr. dans les vingt-quatre heures. Tanquerel (4) a vu donner l'opium et le chlorhydrate de morphine seuls dans quatre-vingt-quatre cas. Dans les cas les moins intenses, la guérison a eu lieu dans l'espace de cinq à six jours; ceux d'intensité moyenne ont résisté de six à sept jours; les graves n'ont cédé, terme moyen, qu'au bout de huit à dix jours. Sur ces quatre-vingt-quatre cas, il y a eu occasion d'observer cinq rechutes, quatre paralysies, trois encéphalopathies. Dans vingt-cinq cas d'intensité variable, la maladie a résisté à cette médication; mais, dans huit cas de colique violente, et deux d'intensité moyenne, les opiacés ont fait cesser en quelques jours la colique après

(1) *Gazette médicale de Paris*, mars 1853.
(2) *De l'emploi de l'opium dans les phlegmasies*, etc., p. 187.
(3) *Archives générales de médecine*, 1832, t. XXXI, p. 332.
(4) *Traité des maladies de plomb*, t. I, p. 374 et suivantes.

l'emploi infructueux des vomi-purgatifs. Enfin, Tanquerel regarde le traitement de la colique saturnine par les opiacés comme étant supérieur à tous ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour.

Thiberti, de Milan (1), donne l'opium à 15 centigr. par jour, contre la colique métallique, qu'il guérit en trois ou quatre jours avec 45 à 60 centigrammes, parfois 75 centigr. d'opium en tout; chaque dose doit être divisée en six portions par jour, en faisant boire, après chacune, de l'émulsion d'amandes douces édulcorée avec 60 gr. de sirop diacode par 500 gr. et par jour.

Hydrophobie. — Nugent cite un cas de guérison d'hydrophobie, par l'emploi de l'opium à haute dose, et Whytt en rapporte un autre; mais Franck n'en a retiré aucun avantage dans cette affreuse maladie. Dans de nouvelles expérimentations on devra l'administrer à grandes doses, comme dans le tétanos. Braves et Breschet ont injecté, sans succès, dans les veines, des solutions d'opium chez un enragé.

Asthme, emphysème pulmonaire. — L'opium peut être fort utile dans ces maladies comme palliatif. Whytt l'a vanté dans l'asthme comme calmant. Il réussit assez bien en fumigation dans une cigarette. On l'unit souvent à la belladone, dont l'efficacité dans cette affection est connue.

Gastralgie, entéralgie, colique. — « Dans quelques gastralgies violentes et rebelles, disent Trousseau et Pidoux, on se trouve bien quelquefois de l'emploi d'une très-petite dose d'opium donnée un quart d'heure avant ou après le repas. Cela suffit pour faire passer les douleurs et rendre faciles les digestions devenues presque impossibles. » Ce moyen m'a fréquemment réussi. Sandras prescrit la potion suivante : chlorhydrate de morphine, 5 centigr., eau distillée de tilleul, 60 gr., sirop de fleur d'oranger, 15 gr., à prendre une ou deux cuillerées à café. La colique, abstraction faite de sa cause, est promptement calmée par l'opium. Ce médicament a l'inconvénient d'augmenter la constipation, qui accompagne presque toujours les névroses des voies digestives. La belladone, dont l'efficacité dans ces affections est généralement reconnue, n'a pas cet inconvénient et favorise au contraire les déjections alvines.

Coliques néphrétique et hépatique. — Cette colique est fréquemment causée par la présence d'un ou de plusieurs calculs dans le rein ou dans l'uretère, l'opium agit ici à la fois contre la douleur et contre le spasme qui retient les calculs. Nous avons rapporté, à l'article Belladone, des faits constatant les avantages des extraits combinés d'opium et de belladone dans le traitemen des douleurs causées par les calculs retenus dans les voies urinaires. Il en est de même de celles produites par les calculs biliaires. La belladone l'emporte en efficacité contre ces accidents. En pareils cas, j'emploie avec avantage et simultanément l'opium à l'intérieur, et la belladone à l'extérieur en cataplasmes, fomentations, pommade, etc.

L'*hépatalgie essentielle*, maladie que je n'ai observée que trois fois dans le cours de ma longue pratique, et que l'on peut facilement confondre avec celle qui est due à la présence de calculs dans les voies biliaires, cède à l'opium donné à doses proportionnées à l'intensité du mal.

Vomissement. — Le symptôme vomissement cède souvent à l'emploi de l'opium; mais il ne faut pas oublier que cette substance détermine elle-même le vomissement, dès qu'il survient par son usage quelques accidents nerveux. On l'a vu produire cet effet à des doses bien minimes. Mais c'est là une exception. En général, il réussit dans les vomissements nerveux et dans ceux des femmes enceintes, bien que la belladone dans ces cas doive lui être préférée.

(1) *Gazette médicale de Milan*, t. III, p. 63, en italien.

Iléus, étranglement interne. — L'opium, jadis employé dans cette affection, y est moins efficace que la belladone, dont l'action à la fois stupéfiante et relâchante est plus appropriée à ce genre d'affection. On peut en dire autant de l'étranglement herniaire.

Coqueluche, toux nerveuses. — L'usage de l'opium dans la coqueluche exige de la prudence, à cause de l'afflux congestif du sang vers la tête. Lorsque celui-ci n'est pas à craindre ou qu'on y a préalablement remédié par les saignées locales, on s'est quelquefois bien trouvé de l'administration de légères doses d'opium, et particulièrement du sirop de codéine à la dose d'une cuillerée à café, matin et soir. Le professeur Forget, de Strasbourg (1) se trouve fort bien du mélange suivant, qui, sous une apparence polypharmaque, répond à plusieurs indications rationnelles : sirop d'acétate de morphine, de belladone et d'éther à parties égales, dont on donne une, deux ou trois cuillerées à café dans les vingt-quatre heures, surtout pendant la nuit. La belladone, toutefois, doit être préférée dans le plus grand nombre des cas, contre cette affection, où elle agit avec une sorte de spécificité que l'expérience a sanctionnée. Dans les toux essentiellement nerveuses, ou même symptomatiques, l'opium apporte un calme qu'aucun autre moyen ne saurait produire aussi promptement.

Angine de poitrine. — Dans cette névrose si douloureuse, si insidieuse et si redoutable, l'opium s'est montré très-efficace, sinon comme remède curatif, au moins comme palliatif.

Dysménorrhée, hystéralgie. — Le laudanum, administré dans de petits lavements, calme presque immédiatement les douleurs qui précèdent ou accompagnent la menstruation, qu'elle favorise en même temps. Les douleurs utérines en général, même pendant la grossesse, sont le plus souvent calmées par ces lavements. Mais il faut quelquefois porter la dose à 20 et 30 gouttes pour obtenir l'effet désiré. Il est à remarquer que les femmes enceintes, comme celles qui sont dans leurs règles, tolèrent plus facilement l'opium.

Affections nerveuses traumatiques; — délire des blessés; accidents divers; — suites de blessures. — « Lorsque après avoir reçu une blessure grave ou perdu beaucoup de sang, dit Hufeland, le malade est étendu sur son lit en proie à des spasmes, raide et à demi mort, ou, lorsque, dans de semblables circonstances, les douleurs deviennent excessivement violentes au second ou au troisième jour; le pouls et tout l'extérieur annoncent un état nerveux, l'inflammation n'a point une couleur vive, et la suppuration est plus ichoreuse que purulente; il n'y a que l'opium qui puisse changer la scène avec rapidité, parce que, d'un même coup, il apaise la douleur, fait cesser le spasme, relève la force vitale, et corrige le travail de l'inflammation et de la suppuration par son action toute spéciale sur le système sanguin et la plasticité du sang. »

Suivant Padioleau (2), Malgaigne (3) et Maclachlan (4), l'inflammation traumatique, qui succède aux grandes opérations chirurgicales, se compose de deux éléments : l'élément nerveux, ou la douleur, et la fluxion sanguine. Ils pensent qu'en paralysant le premier, on arrive à modérer le second, et, par conséquent, à le rendre beaucoup moins grave.

Malgaigne faisait un fréquent usage de l'opium à l'hôpital Saint-Louis, et, quelque élevées que soient les doses auxquelles il le donnait, il n'observait jamais le moindre accident.

---

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIX, p. 148.
(2) *Gazette médicale*, 19 septembre 1840.
(3) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XIII, p. 290.
(4) *Gazette médicale*, 1837, n° 48.

« Chez les opérés, comme chez les blessés, pour calmer la douleur et provoquer le sommeil dans les cas de diarrhées, et, en général, dans toutes les circonstances où elles sont indiquées, Malgaigne administre les préparations d'opium de la manière suivante :

« Il prescrit une pilule d'extrait gommeux d'opium de 5 centigr., de trois heures en trois heures, et plus ordinairement de quatre heures en quatre heures, jusqu'à production d'effet; ou bien une potion de 120 gr. contenant de 30 à 60 gouttes de laudanum de Sydenham, à prendre par cuillerées à bouche dans les vingt-quatre heures.....

« Une chose singulière, c'est que l'opium à cette dose fait peu dormir; il produit plutôt un sentiment de bien-être qui se réfléchit sur la figure des malades; il éveille aussi l'appétit et semble être, comme le dit Malgaigne, un excellent digestif. Nous avons eu une preuve de tout cela chez un blessé de juin, atteint dans les parties molles par un biscaïen. Cet homme prit 8 grains d'opium par jour pendant six jours, sans fermer l'œil, mais aussi sans souffrir. Le septième jour, il dormit, et son sommeil fut calme, presque normal. L'appétit revint, le malade mangea, digéra bien tout en prenant son opium, et il alla à la garde-robe sans être obligé de recourir aux lavements.

« Malgaigne prescrit aussi, avons-nous dit, le laudanum à haute dose. Il le préfère dans les cas de dévoiement ou diarrhée. Le laudanum renferme, outre l'opium, une petite proportion de safran, qui, quelque minime qu'elle soit, pourrait néanmoins expliquer la différence des résultats qu'on obtient avec l'extrait d'opium et le laudanum administrés séparément. Le fait est que nous avons vu un homme dont le dévoiement avait résisté à 4 décigr. d'extrait gommeux d'opium, donné par pilules de 5 centigr. toutes les trois heures, et qui fut supprimé complétement au moyen d'une potion contenant 40 gouttes de laudanum de Sydenham. Au reste, dans les diarrhées rebelles, Malgaigne associe les deux préparations, mais alors le laudanum est donné en lavement. Ainsi, chez un blessé, dont on voulait à tout prix arrêter le dévoiement, nous avons entendu prescrire pour la journée et la nuit suivante, jusqu'à effet : six quarts de lavement avec 6 gouttes de laudanum chaque et 8 pilules d'extrait gommeux d'opium de 5 centigr. Le malade prit tout, et les selles furent supprimées (1).

Névralgies, douleurs. — C'est surtout depuis la découverte des sels de morphine et de leur emploi par la méthode endermique, que l'opium a fourni une précieuse ressource contre les névralgies. En appliquant sur le derme dénudé l'hydrochlorate, le sulfate ou l'acétate de morphine, le plus près possible du point d'origine du nerf douloureux, on obtient, quand la névralgie est superficielle, un soulagement très-prononcé après un quart d'heure. Ce soulagement ne dure guère moins de douze heures et plus de vingt-quatre. Il est donc nécessaire de renouveler l'application deux fois par jour. (Voyez Morphine.)

Lorsque la névralgie occupe les rameaux qui se distribuent aux dents, ou même quand elle attaque les nerfs de la tempe et du cou, on fait frictionner les gencives et la face interne de la joue du côté malade avec de l'extrait d'opium mêlé avec un peu d'eau, ou avec une solution assez concentrée de sulfate de morphine. On obtient ainsi des effets thérapeutiques très-puissants et même un peu de narcotisme par l'absorption du médicament, bien que la salive qui en est imprégnée n'ait point été avalée. Dans les otalgies, dans les odontalgies, on applique avec avantage les sels de morphine sur le derme dénué, derrière les oreilles. Dans les névralgies, la dose de l'opium doit être graduellement augmentée et proportionnée à l'intensité de la douleur, surtout dans le tic douloureux.

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XX, p. 21 et 22.

L'opium est utile dans les affections douloureuses quelconques, surtout quand l'élément douleur prédomine, ainsi qu'on l'observe dans les fissures à l'anus, les hémorrhoïdes douloureuses, le rhumatisme articulaire aigu, la goutte, les cancers ulcérés, l'orchite, le panaris, la brûlure, etc. L'opium en topique, ajouté aux pommades, aux liniments, aux cataplasmes, aux fomentations, apporte, dans ces cas, comme la belladone et la jusquiame, un soulagement qui seul suffit pour prévenir ou même dissiper les accidents résultant de l'intensité des douleurs.

(De l'emploi de l'opium dans l'anesthésie chirurgicale.—La pensée d'abolir ou de diminuer la douleur causée par une action traumatique ou chirurgicale remonte à une époque très-reculée. (Voyez Mandragore, p. 611.) L'usage de l'opium, dans ce cas, n'a été sérieusement expérimenté que vers la fin du dernier siècle. Sassard (1) est le premier qui l'ait proposé scientifiquement. Les faits se sont multipliés depuis. Hermann Demme (2) a pratiqué une désarticulation coxo-fémorale chez une femme narcotisée à l'aide de l'opium. La malade dormit tout le temps de l'opération et ne poussa qu'un leger cri plaintif. Dauriol affirme, dans cinq cas, avoir obtenu une anesthésie complète (3). En donnant l'extrait d'opium, pendant dix jours, à la dose progressive de 5 à 50 centigr., Scrive (4) put disséquer une tumeur éléphantiasique du scrotum, sans que le malade manifestât la moindre douleur. Nous avons, du reste, signalé l'anesthésie particulière de la surface cutanée chez les fumeurs d'opium depuis longtemps adonnés à cette habitude fatale.

Jusque-là, les tentatives d'action anesthésique avec l'opium avaient eu des résultats douteux, et l'infidélité même du moyen en avait empêché la vulgarisation; mais où l'opium ne réussissait pas d'une façon constante comme agent exclusif, Nussbaum l'utilisa comme adjuvant anesthésique. L'influence prolongée du chloroforme présente des dangers; il tenta le premier d'y suppléer en pratiquant l'injection sous-cutanée d'une solution de 5 centigr. d'acétate de morphine. Il est bon de noter que, dans les cas cités par ce praticien, ainsi que dans les expériences instituées par Rabot près de la Société de médecine de Versailles (5), les injections, faites en dehors de l'état d'anesthésie chloroformique, ont complétement échoué, ou n'ont amené qu'une ivresse, une torpeur momentanées, tandis qu'avec l'anesthésie préalable le sommeil se prolonge plusieurs heures.

Liegard (6), pour obvier aux douleurs intolérables que détermine trop souvent la compression digitale dans les anévrysmes, propose d'avoir recours à l'anesthésie ainsi prolongée.)

Rhumatisme. — Le rhumatisme articulaire apyrétique, quelque douloureux qu'il soit, est rapidement guéri par l'application de la morphine sur le derme dénudé. Deux ou trois pansements suffisent ordinairement. Ce moyen, préconisé par Trousseau et Pidoux, est cependant peu employé. L'opium, à l'intérieur et à dose élevée, produit souvent le même effet, mais avec moins de certitude.

Trousseau et Pidoux ont vu le rhumatisme aigu céder quelquefois avec une grande facilité aux applications locales de sel de morphine; mais il faut, disent-ils, faire deux fois par jour des pansements avec le plus grand soin; multiplier les vésicatoires ammoniacaux en raison de la multiplicité des

(1) *Dissertation sur les moyens de calmer les douleurs*, in *Journal de physique*, 1781.
(2) Cité par Courty, *Thèse de concours*, p. 17. Montpellier, 1849.
(3) *Journal de médecine et de chirurgie de Toulouse*, 1847.
(4) *Gazette des hôpitaux*, 1863, n° 67.
(5) *Union médicale*, 1863, p. 23 et 60.
(6) *Gazette des hôpitaux*, 1864, p. 110.

articulations envahies, et seconder l'emploi de ce moyen par l'administration des purgatifs pendant le cours de la maladie et après que les accidents sont entièrement dissipés. Corrigan (1) préfère l'usage interne et à haute dose de l'opium. Il en donne de 50 à 60 centigr. par jour. Il fait en même temps, sur les articulations douloureuses, des embrocations avec l'huile de térébenthine chaude, l'eau-de-vie camphrée ou une simple décoction de pavots. Quand la fièvre tombe et que les douleurs prennent un caractère erratique, il associe l'opium au sulfate de quinine.

Rhumatisme aigu. — Après la saignée répétée, et lorsque l'état inflammatoire est considérablement diminué, j'emploie toujours avec succès l'opium dans le rhumatisme aigu. Je donne 5 centigr. d'extrait aqueux de cette substance toutes les deux heures; il ne provoque pas le sommeil, mais il calme la douleur et produit une transpiration continuelle qui donne quelquefois lieu à une éruption cutanée, ordinairement de forme miliaire. Lorsque j'ai trop à craindre l'action stimulante de l'opium sur le système sanguin, je joins à l'usage de ce médicament celui du tartre stibié à dose contro-stimulante. Je donne alternativement 5 centigr. de ce dernier et autant d'extrait gommeux d'opium, toutes les trois heures d'abord, ensuite toutes les deux heures, et même toutes les heures. Lorsque le tartre stibié ne provoque pas d'évacuations alvines, je fais administrer l'huile de ricin tous les deux jours. Ce traitement, en diminuant à la fois l'activité du système sanguin et l'érethisme nerveux, tandis qu'il stimule au contraire le système cutané, dont il favorise les fonctions sécrétoires, prévient la rétrocession de l'affection sur le péricarde, modère les symptômes et abrége considérablement la durée de la maladie.

Goutte. — Lorsque les douleurs de la goutte sont violentes, soutenues, et qu'elles épuisent les forces, l'opium employé avec prudence et à doses réglées, suivant le degré d'irritation, l'âge et le tempérament du malade, produit quelquefois des effets merveilleux. Sydenham veut que l'on prenne tous les soirs un peu de laudanum, lorsque les douleurs articulaires sont intolérables. Il le conseille également lorsqu'il survient des tranchées violentes, une diarrhée excessive, des vomissements accompagnés de faiblesse. Il ne faut pourtant pas trop se fier à l'opium dans les attaques de goutte. Les narcotiques, appliqués dans un moment inopportun, peuvent bien faire cesser l'irritation articulaire et la douleur, mais alors le principe goutteux envahit des organes plus importants, et cette métastase a été plus d'une fois mortelle. Cette affection demande un régime doux, des boissons relâchantes et diaphorétiques, du courage, de la patience et peu de remèdes. Les premiers accès sont cuisants, terribles, si le malade est d'une forte constitution et d'un âge peu avancé; mais peu à peu les symptômes s'amendent, s'adoucissent sous l'influence d'un régime tempérant et du calme de l'esprit, bien plus que par l'usage des narcotiques.

Inflammations internes. — L'opium, en principe général, est nuisible dans les inflammations. Cependant, ainsi que le fait judicieusement remarquer Hufeland, quand, après avoir convenablement insisté sur les émissions sanguines générales et locales, on voit les symptômes de l'inflammation persister, comme cela arrive quelquefois dans la pleurésie à l'égard du point de côté, de la toux et de la difficulté de respirer, avec pouls fébrile, petit et ne permettant plus la saignée, l'opium est l'unique remède: il éteint l'excès de sensibilité, le spasme, et rend en même temps aux vaisseaux le degré d'énergie nécessaire à la résorption du sang stagnant dans la partie affectée. Quatre saignées, au rapport d'Huxam, n'avaient pas guéri complétement

(1) *Gazette médicale*, 2e série, 1840, t. VIII, p. 168.

une fièvre avec violente douleur de côté. Le laudanum et le sirop diacode, à dose élevée, calmèrent la douleur d'abord, et ensuite les autres symptômes. « J'ai éprouvé, dans une multitude de cas, ajoute le même auteur, que cette méthode est très-efficace et très-salutaire. » Quand, après les émissions sanguines suffisantes, la douleur conservait son intensité, Sarconne donnait de l'opium toutes les trois heures jusqu'à ce que le calme fût revenu. Mais il ne faut pas perdre de vue que les opiacés ne conviennent que lorsque l'état purement inflammatoire primitif est presque entièrement dissipé, et qu'il a fait place à la débilité générale, avec persistance d'un état nerveux ou spasmodique. Toutefois, ne laissons pas ignorer qu'il y a des pleurésies dans lesquelles l'inflammation est subordonnée, dès le principe, à la douleur, à l'élément essentiellement nerveux, et qui sont efficacement combattues par l'opium quand les saignées générales et locales ont été tout à fait infructueuses.

Le praticien ne confondra point l'oppression des forces, que l'on observe quelquefois dans l'inflammation portée à un haut degré, comme dans quelques cas de pneumonie et de pleuropneumonie, avec la débilité réelle : cette apparence de faiblesse est combattue rationnellement par la saignée, tandis que l'opium ne fait que l'aggraver en procurant un calme trompeur : la douleur cesse, mais l'inflammation, au lieu de se terminer par résolution, passe à la gangrène, à l'engorgement chronique, ou à la suppuration.

Je n'ai jamais rencontré l'indication de l'opium dans la pneumonie franche, où il pourrait, d'ailleurs, avoir le fâcheux inconvénient de supprimer l'expectoration; mais je l'ai souvent associé au tartre stibié ou au kermès, employés, soit à petites doses pour calmer la toux et favoriser en même temps l'expectoration dans la période de résolution, soit pour établir plus facilement la tolérance dans l'administration à dose contro-stimulante de ces préparations antimoniales.

L'état de débilité et de spasme douloureux, qui en réclamerait l'usage exclusif, ne pourrait être que le résultat d'un traitement purement antiphlogistique et surtout de l'emploi des saignées coup sur coup, méthode qui ne m'a pas réussi chez les paysans, et que je n'emploie ni à la campagne ni à la ville depuis que l'expérience m'a démontré l'excellence de la doctrine de Rasori contre la pneumonie. La prompte résolution opérée par l'émétique à dose contro-stimulante, après toutefois avoir pratiqué, dans la plupart des cas, une ou deux saignées, suivant l'âge, le tempérament du malade ou l'intensité de la maladie, m'a presque toujours dispensé de l'emploi de tout autre moyen. Je puis assurer, comme Munaret, avoir obtenu par cette méthode onze guérisons complètes sur douze malades, malgré les complications ou les circonstances les plus défavorables. Chez les sujets débiles et les vieillards, je m'abstiens même des émissions sanguines; je m'en tiens à l'émétique à haute dose, et je réussis dans ces fluxions de poitrine, qui autrefois étaient mortelles par défaut de réaction, par engouement des organes respiratoires.

Le praticien prendra pour guide, dans les cas de phlegmasie qui semblent indiquer l'emploi de l'opium, l'état du pouls. Il faut qu'il soit mou et faible : si, sous l'influence du médicament, il redevient dur et fréquent, c'est qu'il reste encore un état inflammatoire qui en interdit l'usage.

Dans la pleurésie aiguë, disent Trousseau et Pidoux, nous avons souvent combattu le point de côté par des applications locales de morphine sur le derme dénudé; et, dans un grand nombre de cas, cette médication si simple a suffi pour faire disparaître et la douleur et la fièvre. Quant à l'épanchement, il se résorbait tantôt rapidement, tantôt avec lenteur, sans qu'il fût possible de déterminer l'influence que l'opium avait pu avoir sur la résorption.

Boudin et Sandras (1) ont essayé l'opium à des doses successivement croissantes dans la méningite épidémique ou cérébro-spinale, maladie qui paraît avoir plus d'affinité avec les névroses qu'avec les inflammations. Ces médecins affirment avoir obtenu la guérison de cette affection d'une manière plus rapide et plus complète que par tout autre médication. — Dans deux épidémies qui eurent lieu à Avignon, à un intervalle de six mois, on ne compta presque aucune guérison dans tout le cours de la première et de la seconde. Chauffard (*in* Valleix) eut alors recours à l'opium à haute dose; dès lors, non-seulement dans la plupart des cas la maladie fut guérie, mais dans ceux mêmes où l'on n'obtenait pas ce résultat favorable, il survenait du moins une amélioration marquée après l'administration du remède. — Les observations de Forget et Tourdes ne sont pas tout à fait aussi concluantes. Cependant les faits observés par ces auteurs montrent que, sous l'influence de cette médication, la mortalité a été un peu moindre ; mais les cas qu'ils citent sont malheureusement très-peu nombreux.

J'ai vu les cris dits *hydrencéphaliques*, causés par la méningite tuberculeuse et arrachés au malade par la violence de la douleur, se calmer presque immédiatement par l'emploi de l'opium, après, toutefois, avoir diminué la congestion cérébrale au moyen des saignées locales, des affusions froides, de la glace, etc. Chez une petite fille âgée de cinq ans et demi, atteinte de méningite tuberculeuse depuis sept jours, et se trouvant dans les conditions que je viens de signaler, le laudanum donné à la dose de 5 gouttes, de trois heures en trois heures, a amené un soulagement tel que la malade, après vingt-quatre heures de l'usage de ce moyen, avait recouvré sa connaissance; les symptômes nerveux et l'agitation étaient considérablement diminués, le pouls plus développé, etc. Je donnais en même temps le calomel, dont l'action s'opposait à la constipation, qui accompagne toujours cette affection. La malade a succombé le quatorzième jour, mais avec beaucoup moins de souffrance que si elle n'avait point été sous l'influence sédative de l'opium. Je n'ai jamais vu, dans le cours d'une pratique de quarante-cinq ans, un seul cas de guérison radicale de méningite tuberculeuse. Après avoir combattu l'inflammation, qui n'est ici qu'un effet, il resterait toujours la lésion principale, incurable, la tuberculisation des méninges.

(En Angleterre, on emploie communément dans ces cas de méningite avec cris hydrencéphaliques, le sel de Grégory (chlorhydrate double de morphine et de codéine).

Graves, de Dublin (2), a obtenu les plus heureux effets de l'administration des opiacés à hautes doses dans deux cas de péritonites très-intenses survenues à la suite de la paracentèse. Dans un autre cas de péritonite causée par la rupture d'un abcès du foie dans le ventre, le même médecin (3) vit les symptômes de l'inflammation disparaître complétement et en peu de jours par l'emploi de très-fortes doses d'opium et l'application de vésicatoires pansés avec la morphine. Dans un rapport à la Société de médecine de Boston (4), Jackson signale les succès qu'il obtint par l'emploi de l'opium à hautes doses dans la péritonite. Les effets de ce médicament sont tels à ses yeux, qu'il n'hésite pas à proposer l'application de ce traitement aux autres maladies inflammatoires, telles que la pleurésie, le rhumatisme, etc. Trousseau et Pidoux révoquent en doute les guérisons de péritonites dues à la perforation de l'intestin, et que Pétrequin, de Lyon (5), et Stokes, de

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 15 février 1854.
(2) *Gazette médicale*, 1835, p. 167.
(3) *Ibid.*
(4) *Bulletin général de thérapeutique*, 1855.
(5) *Gazette médicale*, t. V, p. 187.

Dublin (1), ont cru obtenir dans plusieurs cas aussi graves. Il est probable, disent Trousseau et Pidoux, que ces praticiens avaient fait quelque erreur de diagnostic. Cependant, comme l'art ne possède aucune autre ressource contre ce redoutable accident, on devra essayer l'emploi de l'opium à haute dose, afin de s'opposer autant que possible aux sécrétions et excrétions intestinales.

Garsthore, Hecquet, Armstrong (*in* Mérat et Delens) prescrivirent l'opium dans les phlegmasies abdominales, suite de l'accouchement ou dépendantes de la grossesse ; Mackentosh emploie avec succès la méthode de ce dernier, qui consiste à donner 20 centigr. d'opium, après une saignée copieuse, dans la péritonite des nouvelles accouchées.

Brachet (*in* Mérat et Delens) prescrit l'opium dans les phlegmasies des membranes muqueuses, surtout dans la trachéite, où la toux est sans relâche. Dans les affections catarrhales pulmonaires, comme dans les autres phlegmasies, l'opium est nuisible dans la période inflammatoire du catarrhe pulmonaire aigu ; mais il peut être très-utile associé aux expectorants, tels que l'ipécacuanha, le narcisse des prés, la bryone, l'arum, le kermès, le tartre stibié, dans la période d'atonie et dans la bronchite chronique. J'ai vu des bronchites chroniques graves, qu'on aurait pu prendre, avant l'emploi de l'auscultation et de la percussion, pour des phthisies confirmées, céder à l'usage de l'opium associé au tartre stibié, et administré à petites doses fréquemment répétées.

Bow (2) a publié six observations sur l'emploi de l'opium à l'extérieur chez les enfants atteints de catarrhe bronchique ou d'angine laryngée.

On a tiré parti de l'opium dans la cystite et le catarrhe vésical. Cependant la sensibilité de la vessie peut être exaspérée par l'effet de l'opium. On lui substituera alors avec avantage la belladone.

Hémorrhagies. — Ce que nous avons dit des inflammations par rapport à l'usage de l'opium peut s'appliquer aux hémorrhagies actives. Il est nuisible dans tous les cas où il y a état phlegmasique ou pléthorique, soit général, soit local ; mais lorsque cet état a été combattu par les saignées, et que des symptômes nerveux ou spasmodiques avec débilité existent, l'opium peut être utilement employé. Il est même des hémorrhagies primitivement et exclusivement causées par le spasme ou l'irritation nerveuse, qui cèdent à l'opium. Voyez plus bas l'emploi de l'opium dans l'avortement.

Dans l'hémoptysie, lorsque la pléthore et le molimen hémorrhagique ont été suffisamment combattus, l'opium peut, en diminuant l'irritation des bronches et la toux, empêcher l'afflux du sang et l'hémorrhagie qui en est la conséquence.

Fièvres éruptives. — « Lorsque, dans une petite vérole maligne, nerveuse, la suppuration ne fait point de progrès, vers le cinquième ou sixième jour après l'éruption, qu'elle dégénère en une sécrétion séreuse, ichoreuse, que les boutons ne se remplissent point, qu'ils prennent même un aspect livide, et semblent sur le point de tomber en gangrène, avec prostration extrême des forces et violente fièvre typhoïde, je ne connais pas de moyen qui soit plus apte que l'opium à rétablir la suppuration, à compléter la crise, et par conséquent à sauver la vie du malade. » (Hufeland.) — Sydenham recommandait l'emploi de l'opium dans les varioles confluentes accompagnées d'ataxie. Il donnait 14 gouttes de laudanum liquide, ou 1 once de sirop diacode dans l'eau de fleurs de primevère ou autres, tous les soirs, depuis le sixième jour jusqu'à la fin de la maladie. Quand il y a en même temps de la diarrhée, il vaut mieux le donner en lavement. J'ai vu plusieurs fois le

(1) *Gazette médicale*, 1835, p. 166.
(2) *London medical and physic. Journ.*, t. LVIII, p. 23.

délire le plus violent, les symptômes ataxiques les plus graves accompagnant la variole confluente, céder comme par enchantement à l'administration par la bouche ou en lavement peu volumineux, de 8, 15 ou 20 gouttes de laudanum chaque jour.

La toux qui accompagne ordinairement la rougeole, et qui est quelquefois d'une fréquence qui fatigue beaucoup le malade, est constamment calmée et cesse même par l'emploi de l'opium. Dans ce cas, je donne, à l'exemple de Sydenham, le sirop diacode, surtout pendant la nuit.

La même médication convient lorsque la rougeole, ainsi que cela arrive souvent dans la période de l'invasion de cet exanthème, s'accompagne d'une forte diarrhée. Mais la diarrhée qui s'observe au début de l'éruption et qui ne dure ordinairement qu'un ou deux jours, ne réclame l'usage de l'opium que lorsqu'elle est par trop abondante ou qu'elle persiste au delà de quarante-huit heures.

Dans la fièvre scarlatine, où l'éruption a presque toujours besoin d'être plutôt modérée que favorisée, où des symptômes inflammatoires ou nerveux les plus redoutables se montrent dès le début et persistent, l'opium serait évidemment funeste. Cependant, dans certaines épidémies et chez des sujets débiles, atteints dès le début de vomissements, de diarrhée, et chez lesquels l'éruption est irrégulière, compliquée de bronchite, de toux fréquente, de divers symptômes nerveux, je me suis bien trouvé de l'opium uni à l'acétate d'ammoniaque et aux boissons diaphorétiques, telles que l'infusion de coquelicot, de sureau, de bourrache, etc. C'est surtout dans les épidémies que les indications se modifient ou changent même complétement.

Fièvres intermittentes. — Avant la découverte du quinquina, l'opium passait pour un des meilleurs fébrifuges. Paracelse, Horstius, Wédelius, Ettmuller, le donnaient un peu avant l'accès. Sydenham l'a employé à doses plus ou moins élevées pour combattre les fièvres intermittentes, qui, à cause d'un état nerveux plus prononcé, cèdent souvent à ce médicament après avoir résisté au quinquina. Berryat (*in* Trousseau et Pidoux), qui, le siècle dernier, a remis en vogue l'administration de l'opium comme fébrifuge, donnait, une heure à peu près avant l'accès, 6 à 8 gouttes de laudanum de Sydenham aux enfants de trois à cinq ans, 10 à 12 gouttes à ceux de dix ans, et 18 à 30 gouttes aux adultes. — Il ne faut donner l'opium que peu de temps avant le moment où le frisson doit arriver (une, deux ou trois heures au plus), afin d'agir sur l'éréthisme nerveux. Il serait très-nuisible, à grande dose, s'il agissait longtemps avant l'apparition de la fièvre, lorsque le sujet est dans son état normal. « J'ai vu une femme, dit Mérat (1), à la clinique interne de la Faculté, à qui j'avais prescris 80 gouttes de laudanum pour combattre une fièvre intermittente grave ; malgré ma recommandation, on les lui fit prendre aussitôt la distribution des médicaments, tandis que son accès ne devait venir que le soir, et elle périt de narcotisme. » Fallope ayant obtenu, pour ses dissections, le corps d'un homme qu'on devait supplicier et qui avait une fièvre intermittente quarte, voulait le faire mourir avec de l'opium : 2 gros (8 gr.), que le condamné prenait vers l'accès, ne produisaient aucun effet ; la même dose, prise après le paroxysme, le fit succomber (2). Ces faits s'expliquent par le degré d'éréthisme du système nerveux, et rentrent dans ceux dont nous avons déjà parlé.

L'opium peut être très-utile contre les symptômes nerveux d'une fièvre intermittente pernicieuse, tels que ceux, par exemple, qui simulent l'apoplexie et qui sont loin de céder à la saignée. Hufeland, en administrant pendant l'apyrexie, 30 gr. de quinquina comme antipériodique, ajoutait toujours 5 centigr. d'opium.

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXVII, p. 486 et 487.
(2) Houllier, *De morbis intern.*, lib. I.

Je pourrais rapporter ici de nombreux cas de fièvres pernicieuses cardialgiques ou cholériques, observés dans les marais du Calaisis, et dans lesquels l'opium a pu seul, en dissipant les symptômes effrayants de l'accès, me mettre à même d'en prévenir le retour au moyen du quinquina donné à grande dose pendant l'apyrexie. Combien de fois n'ai-je pas vu, dans ces cas, un vomissement continuel, avec douleur aiguë ou déchirante de l'estomac, altération des traits, petitesse du pouls, sueur glutineuse, anxiété extrême, épuisement des forces, céder à l'emploi simultané des révulsifs à l'extérieur, tels que sinapismes, vésicatoires, frictions avec l'alcool camphré et l'ammoniaque, etc., et de l'opium gommeux administré à doses croissantes et fréquemment répétées.

Fièvre typhoïde, fièvre nerveuse, typhus. — L'opium est constamment nuisible dans ces fièvres, lorsqu'il existe à la fois congestion sanguine et phlegmasie cérébrale. « Il y a quatre cas, suivant Hufeland, dans lesquels l'opium est salutaire, même indispensable, chez les malades atteints de fièvres nerveuses ou typhoïdes : 1° quand la maladie est purement nerveuse par causes débilitantes, ou survenue chez un sujet déjà nerveux, et qui n'offre simultanément aucun signe d'inflammation ; 2° lorsqu'après avoir suffisamment employé les émissions sanguines, le froid et les évacuants, les signes de la congestion disparaissant, le délire persiste ou même dégénère en fureur; dans ce cas, Hufeland conseille d'associer l'opium au calomélas ; 3° lorsque dès le principe il y a diarrhée, dysenterie ou choléra, afin de calmer l'irritation du tube digestif et d'arrêter des évacuations qui épuisent les forces ; lui seul, dit Hufeland, a été efficace dans le typhus qui ravagea la Prusse en 1806 et 1807, et dont la diarrhée était la compagne essentielle ; 4° lorsque les forces sont au plus bas, et que les excitants les plus énergiques ne peuvent relever le pouls. Je ne connais pas, dit l'auteur que nous venons de citer, de meilleur moyen que d'ajouter du laudanum aux autres stimulants, par petites doses fréquemment répétées. Pour apprécier cet estimable don du ciel, il faut l'avoir vu, en une seule nuit, rendre calme, plein et fort le pouls qui était petit et fréquent, faire cesser le délire, rendre la connaissance au malade, arrêter les évacuations épuisantes, en un mot, produire une métamorphose véritablement miraculeuse. »

Cullen et Gland (*in* Trousseau et Pidoux) ont, comme Hufeland, conseillé l'opium dans les maladies typhoïdes. Bretonneau, Chomel, et un grand nombre d'autres praticiens, l'ont formellement repoussé. « Quant à nous, disent Trousseau et Pidoux, nous l'avons quelquefois administré dans la dothinentérie, et toujours nous nous en sommes mal trouvés, excepté dans les cas de perforation intestinale dothinentérique, où il est utile en calmant les douleurs de la péritonite, et en modérant les contractions intestinales ; mais pendant la convalescence de ces maladies, alors que les symptômes nerveux ont cédé et qu'il ne reste plus qu'une diarrhée rebelle, l'association de l'opium au sous-nitrate de bismuth ou au quinquina peut amener une convalescence plus rapide et plus franche. »

Forget (1) considérant la diarrhée dite *typhoïde* comme le produit de l'inflammation et de l'ulcération des intestins, et rejetant les purgatifs comme dangereux dans ce genre de diarrhée, veut qu'on la supprime le plus tôt possible, sans toutefois y substituer la constipation, qu'il faut, dit-il, combattre également, mais par les moyens les plus doux. « Dans la diarrhée typhoïde, comme dans tout autre, ajoute ce judicieux observateur, l'opium est le remède qu'il faut préférer. Mais, dira-t-on, il y a des accidents nerveux : coma, subdélire, et l'opium, qui porte à la tête, va les aggraver. Ainsi parle la théorie, mais les faits disent autrement. Nous avons vu Sydenham recommander l'opium dans le délire, même dans le délire coma-

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIX, p. 57.

teux. » A l'appui de cette pratique, Forget rapporte un cas de fièvre typhoïde avec délire furieux et prolongé, où 15 centigr. d'extrait d'opium, pris en trois heures, firent tomber l'exaltation et procurèrent un sommeil calme qui dura jusqu'au lendemain. L'opium est continué à la dose de 20 centigr. en vingt-quatre heures : nouveau sommeil ; même effet jusqu'au jour suivant, où le malade se réveille dans une douce quiétude. La liberté du ventre est entretenue par des lavements miellés et lactés. Le malade est au vingt-deuxième jour, la fièvre est presque nulle, la langue se nettoie, l'appétit renaît : convalescence le vingt-cinquième jour.

Ce fait rentre dans ceux que signale Hufeland comme devant être combattus par l'opium ; mais dans la fièvre typhoïde, forme putride ou mucoso-putride, ce médicament est le plus souvent nuisible, tandis que les purgatifs, en débarrassant le tube intestinal des matières âcres et fétides qu'il contient, enlèvent une cause secondaire d'irritation locale et d'intoxication qui aggrave la maladie. J'ai vu maintes fois en pareil cas le météorisme se dissiper, la tête se débarrasser, le pouls se développer après l'usage des purgatifs salins ou acides. Dans la fièvre typhoïde, les éléments morbides étant très-variables, et les symptômes qu'ils produisent très-différents, la plupart des nombreuses médications proposées contre cette maladie ont pu réussir, suivant l'opportunité de leur application.

Avortement, accouchement, état puerpéral. — L'opium est un remède précieux pour prévenir l'avortement. Il fait cesser les contractions prématurées de l'utérus. J'ai eu à me louer de son emploi dans un grand nombre de cas où l'avortement semblait imminent. Je donne le laudanum liquide dans une potion ou dans un tiers de lavement émollient, après, toutefois, avoir vidé le gros intestin au moyen de lavements simples et entiers. Cette dernière précaution est d'autant plus nécessaire que souvent la constipation suffit seule pour produire l'avortement (1).

Le professeur Dubois et Guillemot ont employé le laudanum avec un succès remarquable pour enrayer les contractions utérines et prévenir l'avortement. Ce moyen, précédé de la saignée quand il y a pléthore locale ou générale, convient dans les cas où les symptômes d'avortement sont déterminés par des excitants extérieurs, l'irritation d'un organe voisin de la matrice, un coup, une chute, une commotion, une impression morale profonde et subite. L'opium convient encore, aidé du repos et de la position horizontale, pour prévenir les fausses-couches qui se succèdent, par une sorte d'ha-

(1) Une accumulation considérable de matières fécales peut se former dans le dernier intestin, provoquer un travail semblable à celui de l'enfantement et produire même un accouchement prématuré. Je rapporterai, à cette occasion, comme très-remarquable, le fait suivant : Mme Mignien, de Saint-Pierre-lez-Calais, âgée de quarante ans, d'un tempérament lymphatico-sanguin, d'une forte constitution, enceinte, pour la première fois, de six mois et demi environ, éprouvait, disait-on, les douleurs de l'enfantement depuis la veille au soir, lorsque, le 26 décembre 1818, à sept heures du matin, je fus appelé pour lui donner mes soins. L'augmentation considérable des douleurs expultrices, une grande agitation, un pouls accéléré, des vomissements violents et répétés, semblaient, en effet, annoncer un accouchement prochain. Voulant, par le toucher, m'assurer de l'état des choses, je rencontrai un obstacle insurmontable à l'introduction du doigt ; une tumeur très-volumineuse, formée par une grande quantité de matières fécales durcies et agglomérées dans le rectum, qu'elles avaient énormément dilaté et porté en avant et en bas, effaçait presque complétement le vagin. J'avais commencé à vider ce sac stercoral au moyen d'une petite cuillère en fer enduite de graisse et introduite dans l'anus, lorsque, par de fortes contractions et pendant des efforts de vomissements, presque toute la masse fut violemment expulsée. Le calme, avec affaissement, succéda comme après l'accouchement le plus laborieux ; le col utérin, effacé, attestait un commencement de travail mécaniquement provoqué ; mais une saignée, indiquée par le développement et la dureté du pouls, un lavement émollient qui entraîna le reste de l'accumulation fécale, et, enfin, un quart de lavement avec 15 gouttes de laudanum, firent rentrer tout dans l'ordre. On prévint ultérieurement la constipation, la grossesse marcha sans trouble, et l'accouchement eut lieu au terme naturel.

bitude, presque aux mêmes termes de la grossesse (1). Il est évident que l'avortement qui reconnaît pour cause la mort du fœtus, des lésions graves de ses annexes, des altérations pathologiques de l'utérus, etc., est inévitable et même nécessaire. Mais alors, direz-vous, comment distinguer ces cas de ceux dont nous venons de parler, et contre lesquels l'opium agit efficacement? Le doute ici ne doit point arrêter le praticien ; si l'opium suspend un travail nécessaire, la nature, plus puissante que la médication, reproduit ses efforts conservateurs et met fin, en expulsant les produits de la conception, à une grossesse devenue impossible. Le laudanum administré en lavement agit plus efficacement, suivant le professeur Dubois, pour prévenir l'avortement, que lorsqu'il est donné par la bouche.

Après la saignée, Deventer donnait souvent l'opium pendant les douleurs de l'accouchement, soit pour calmer l'irritation, soit pour mûrir le travail. Ce moyen peut être utile lorsqu'il y a rigidité spasmodique du col de la matrice. Une femme qui était en travail depuis quarante-huit heures fut mise, par le conseil du professeur Alphonse Leroy, dans le bain après avoir été saignée deux fois ; il lui fit prendre de l'alcali volatil avec du laudanum : la femme s'endormit, et la matrice reprenant de l'énergie, l'accouchement fut heureux. J'ai employé avec avantage, dans les cas où la débilité générale de la femme rendait le travail long et très-pénible, la teinture ammoniacale d'opium. Sous l'influence de ce médicament, le pouls se relevait, le courage renaissait, les contractions utérines se reproduisaient plus fortes, et l'accouchement s'opérait. Ce stimulant ne produit pas le même effet que le seigle ergoté. Ce dernier a une action prompte, fugace et spéciale sur l'utérus tombé dans l'inertie ; tandis que l'opium, uni à l'ammoniaque, a des effets plus durables et est plus particulièrement indiqué dans la débilité réelle et générale.

Il n'est pas d'accoucheur qui n'ait été à même de reconnaître le bienfait de l'opium administré après un accouchement très-douloureux et qui a jeté le trouble dans toutes les fonctions; il rend le calme au système nerveux et rétablit en même temps le rhythme naturel de la circulation et l'harmonie organique.

Dans la vive irritation locale pouvant faire craindre une métrite et une péritonite, suite de manœuvres pratiquées sur l'utérus, l'opium à haute dose agissant puissamment et promptement sur le système nerveux, enraie les accidents bien mieux que la saignée.

Lorsque les tranchées qui suivent l'accouchement sont trop violentes, l'opium seul peut les calmer; on donne alors le sirop diacode ou le laudanum liquide en potion à prendre par cuillerées de temps en temps.

Dysenterie. — Il ne faut donner l'opium dans la dysenterie que lorsqu'il y a absence d'inflammation ou d'état bilieux, saburral. Dans la première période, la dysenterie se manifeste souvent par des symptômes inflammatoires ou bilieux, qu'il faut d'abord combattre dans le premier cas par les antiphlogistiques, telles que la saignée, les sangsues sur le bas-ventre ou à l'anus, et dans le second par l'ipécacuanha. Ce dernier peut être remplacé par la racine de bryone, le narcisse des prés, l'asaret ou la racine de violette. Je fais toujours précéder de l'un de ces vomitifs l'administration de l'opium. Celui-ci ramène ensuite le calme en faisant cesser l'irritation intestinale qui provoque les évacuations; mais cet effet ne doit avoir lieu que graduellement et au moyen de petites doses souvent répétées. Une suppression trop brusque de la sécrétion du mucus et de l'écoulement du sang peut avoir des inconvénients. C'est surtout dans les dysenteries épidémiques que l'opium triomphe. On le donne alors par la bouche ou en lavement, associé aux mucilagineux. « L'effroyable dysenterie rhumatismale, causée

(1) *Archives générales de médecine*, 1836, t. XI, p. 294.

par l'humidité et le froid, qui fit tant de ravages dans l'armée prussienne en 1792, tant qu'on la combattit, comme c'était alors l'usage, par la rhubarbe en poudre, ne redevint curable et ne cessa que quand on lui opposa généralement l'opium. En Algérie, nos soldats atteints de dysenterie sont traités, après que l'on a combattu l'inflammation, par l'ipécacuanha et l'opium : ce dernier médicament est le plus souvent administré en lavement.

Sydenham, et, après lui, Sennert, Brunner, Wepffer et Ramazzini, ont préconisé l'opium dans le traitement de la dysenterie. Degner, Pringle, Young, Zimmermann l'ont regardé comme dangereux dans cette maladie. Il suffit de lire l'histoire des épidémies de dysenterie, observées par Stoll, pour se convaincre que ces opinions contradictoires, émises par des médecins également recommandables, tiennent à ce qu'ils ont eu à traiter des dysenteries dont le génie épidémique était différent.

Diarrhée. — Dans les diarrhées, l'opium agit comme dans la dysenterie et exige dans son emploi les mêmes précautions. Il serait nuisible dans la diarrhée critique, qui soulage toujours le malade et souvent le guérit. On peut en dire autant de tout autre hypersécrétion qui aurait le même caractère. — Dans la diarrhée aiguë, l'opium, administré en potion, en lavement ou en fomentation dans des véhicules appropriés, suffit ordinairement comme moyen curatif. Mais, dans la diarrhée chronique, il n'a qu'un effet palliatif et momentané. On l'associe alors avec avantage aux astringents, au sous-nitrate de bismuth, etc., ou l'on met alternativement en usage ces diverses substances suivant les indications.

Choléra. — Dans la diarrhée prémonitoire ou qui précède le choléra, le laudanum en potion et en lavement, simultanément employés, m'a presque toujours réussi chez les malades qui ont eu la précaution de se tenir au lit et d'exciter la transpiration au moyen de l'infusion chaude de menthe, ou de thé légèrement alcoolisée, prise par tasses fréquemment répétées.

Dans le choléra, l'opium doit être administré dès le début et à haute dose, parce que dans cette affection le trouble nerveux prédomine. Dans un cas de choléra avec convulsions horribles, vomissement affreux, sueur froide, pouls à peine sensible, Sydenham donna d'abord 25 gouttes de son laudanum dans une cuillerée d'eau de cannelle spiritueuse; il se tint ensuite l'espace d'une demi-heure auprès du malade, et voyant que cette première dose ne suffisait pas pour arrêter le vomissement et apaiser les convulsions, il fut obligé de réitérer plusieurs fois le remède et d'en augmenter toujours la dose, ayant soin de laisser assez d'intervalle entre chaque prise, pour voir ce qu'il pouvait espérer de la précédente avant que d'en donner une nouvelle. Par ce moyen, les symptômes se calmèrent. Cependant, afin de prévenir la rechute, Sydenham fit encore prendre de temps en temps du laudanum, à doses décroissantes, et recommanda le repos le plus absolu durant quelques jours.

En employant ainsi l'opium, j'ai réussi, dans le choléra épidémique de 1832, à arrêter la marche si rapide de cette affection chez quelques malades. Comme Sydenham, je l'administrais toujours avec une très-petite quantité de véhicule. Dans le choléra algide, j'employais de préférence la teinture ammoniacale d'opium (élixir parégorique du Codex), afin, tout en calmant les symptômes nerveux, d'exciter plus promptement le système circulatoire et de provoquer ainsi une réaction plus prompte. Je tenais en même temps le ventre libre au moyen de lavements composés de miel de mercuriale et de sel de Glauber, parce que j'avais remarqué que la suppression subite des selles augmentait l'intensité de la maladie.

(Dans l'épidémie de 1866, il a été d'observation constante, que si les opiacés calmaient les phénomènes au début, en atténuaient l'intensité, leur

emploi prédisposait singulièrement aux congestions réactionnelles cérébro-méningées. C'est ce dont j'ai pu me convaincre auprès du nombre considérable de cholériques que j'ai soignés à Boulogne et dans les environs. Au bout de quinze jours, j'ai dû en restreindre énormément l'usage et surtout en diminuer les doses. L'opium qui, dans la même localité, avait réussi en 1849 et en 1854, dans une constitution médicale différente, est devenu, dans la dernière apparition du fléau, d'un emploi dangereux et d'une indication difficile. A la fin de l'épidémie, j'en étais arrivé à ne plus prescrire les opiacés que comme médication adjuvante. Le choléra ne se présentait pas avec le même caractère; le génie épidémique n'était plus le même.)

Glucosurie ou diabète sucré. — AEtius, Willis, Waren, Rollo, Hufeland, Moncy et d'autres auteurs, ont vanté les bons effets de l'opium dans cette maladie. Moncy (1) veut qu'on élève progressivement la dose de ce médicament jusqu'à en prescrire 1 gr. 20 centigr. par jour. Tommasini a été jusqu'à 3 gr. dans les vingt-quatre heures. Marsh, Carter et Prout assurent (2) avoir retiré dans le diabète des avantages de l'opium, qui, suivant eux, diminue l'abondance de l'urine et y appelle l'urée. La plupart des médecins qui ont employé ce médicament, dans le diabète, l'ont donné à des doses considérables et sont allés même jusqu'à produire le narcotisme. Dans un cas de diabète sucré, le professeur Forget, de Strasbourg, a donné journellement 2 gr. d'opium sans aucun inconvénient. Ce médicament est le seul qui ait diminué la quantité des urines. Toutefois, on ne doit arriver à de telles quantités que graduellement et avec beaucoup de prudence (sans oublier pourtant que, l'excessive excrétion dans cette maladie causant une élimination rapide des principes actifs de l'opium, il devient logique d'en élever la dose).

« Parmi tous les médicaments opposés au diabète, dit Canstatt (3), l'opium jouit jusqu'à présent de plus de confiance; ce médicament enraye la faim et la soif, ainsi que la sécrétion urinaire. Si le sucre ne disparaît pas complétement des urines, au moins en voit-on diminuer le chiffre d'une manière notable, etc. » Reynold Kœler (4) dit que ce médicament constitue pour la maladie en question un des meilleurs palliatifs.

« Ce remède, dit Valleix (5), n'est pas sans nullité; mais si l'on examine attentivement les cas de guérison rapportés par les auteurs, on voit qu'il s'agit d'une simple polyurie, ou qu'il n'y a eu qu'amélioration passagère, et l'efficacité de l'opium devient très-contestable sous ce rapport. » Ormerod (6) n'a pas obtenu par l'opium de résultat favorable; l'urine était journellement analysée. Suivant Grisolle (7), l'opium n'est qu'un palliatif, car il n'existe encore, dit-il, aucun cas de guérison bien constaté, qui ait été opéré par lui.

(Les uns expliquent l'action de l'opium en le considérant comme astringent. Suivant Anstie (8), c'est par une paralysie du système nerveux et des nerfs vaso-moteurs qu'elle se produit. Pecholier (9) affecte à l'opium la propriété de ralentir, de retarder, d'arrêter le mouvement de désassimilation nutritive. Donné à haute dose, n'arrêtera-t-il pas dans ses effets secondaires ce mouvement de décomposition, cette perte considérable et presque continue, sans assimilation équivalente, qui constituent la glucosurie. On l'a pensé,

(1) *Med. chirurg. trans. of Lond.*, 1814.
(2) *Journal général de médecine*, t. LXXXV, p. 106.
(3) *Pathologie spéciale.*
(4) *Traité de thérapeutique spéciale.*
(5) *Guide du médecin praticien*, 1re édit., t. VII, p. 396. Paris, 1846.
(6) *Edimb. Journ.*, 1847.
(7) *Traité de pathologie*, 1855.
(8) *The Lancet*, 1865, p. 602.
(9) *Bulletin de thérapeutique*, mai 1865.

et quelques faits sont là pour donner raison à cette supposition. Malheureusement on a souvent le grand tort de proclamer une amélioration presque aussi haut qu'une guérison, et l'on peut bien même avoir affaire, pendant le traitement, à une de ces phases d'amélioration dont les médecins qui ont observé beaucoup de diabétiques ont eu souvent l'occasion de constater l'apparition spontanée. La raison qui, dans les cas que j'ai eu à traiter, m'a empêché de continuer ou de prescrire l'opium, est que ce médicament détruit l'appétit et enlève aux malades la faculté de résister, par l'ingestion d'une alimentation appropriée, à la perturbation de nutrition qui les épuise. Mais voici des preuves plus accablantes contre cette médication.)

Il résulte de recherches auxquelles s'est livré tout récemment Coze, agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg (1), que, sous l'influence de la morphine, la quantité du sucre du foie augmente de plus du double, et que la quantité de sucre dans le sang artériel augmente aussi du double ; ce qui est un argument, dit ce médecin distingué, contre l'emploi de l'opium dans le traitement du diabète, et explique les insuccès de ce traitement constatés par beaucoup de médecins.

Syphilis. — L'opium n'est pas, comme quelques auteurs l'ont cru, un remède spécifique contre la syphilis. Son efficacité dans cette maladie n'est que relative. Il s'est montré très-utile : 1° contre les symptômes douloureux de cette affection; 2° quand le mercure ne produit plus d'effet contre des symptômes dont la persistance ne peut être attribuée qu'à une irritation sourde, ou à l'éréthisme du système nerveux; 3° en l'associant au mercure pour rendre les effets de ce dernier plus rapides, plus énergiques, prévenir en même temps l'irritation gastro-intestinale et la salivation; 4° pour favoriser l'impulsion vers la périphérie et provoquer ainsi des sueurs qui éliminent à la fois le principe morbifique et l'agent métallique hétérogène, dont le séjour trop longtemps prolongé dans l'économie peut occasionner des accidents plus ou moins graves; 5° quand ces derniers accidents existent, qu'il y a des reliquats vénériens, vérole dégénérée et en même temps maladie mercurielle, dyscrasie toute spéciale avec anémie, atonie des organes. J'ai vu maintes fois l'opium produire, en pareil cas, des effets merveilleux et que favorisaient dans quelques circonstances les préparations de salsepareille, et, comme succédanées de cette dernière, les décoctions concentrées de racines de bardane, de tiges de douce-amère, de brou de noix, d'écorce de mézéréum, etc.

Rodet (2) a fait connaître les bons effets de l'opium à haute dose dans les ulcères syphilitiques irrités, douloureux, ayant une tendance au phagédénisme. Le mercure, dans ces cas, est toujours nuisible; il exaspère ces ulcères. L'opium, au contraire, est toujours utile, en calmant la douleur, en apaisant l'irritation et en modifiant avantageusement la suppuration. Mais c'est surtout contre les ulcères syphilitiques, phagédéniques et serpigineux qui succèdent ordinairement à un bubon virulent, que l'opium agit en quelque sorte comme spécifique. Chez tous les malades auxquels Rodet a administré l'opium à haute dose, la constitution s'est rapidement améliorée.

Ptyalisme mercuriel. — L'opium administré à l'intérieur s'est montré utile dans cette affection. Hunter prescrivait des gargarismes et des collutoires fortement opiacés. Dans ce cas, j'emploie les gargarismes de sulfate

(1) *Mémoire présenté à l'Académie des sciences.* (*Gazette médicale de Strasbourg*, 20 septembre 1857.)

(2) *Mémoire présenté à la Société de médecine de Lyon* et *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIX, p. 529.

d'alumine fortement chargés d'opium. (Le chlorate de potasse trouve aussi dans ce dernier un précieux adjuvant.)

Gangrène externe. — L'opium convient dans la gangrène qui dépend essentiellement d'un défaut de vitalité, telle que celle qu'on observe chez les vieillards (gangrène sénile), quand, toutefois, la tendance à la congestion cérébrale, si fréquente à cet âge, n'en contre-indique pas l'emploi.

Taylor (1) donne l'opium dans la gangrène sénile, à dose modérée (2 centigr. 1/2 par jour, qu'on augmente les jours suivants); en même temps il fait garder le lit au malade, et enveloppe la partie affectée de flanelles épaisses, parce qu'il a remarqué que la chaleur aide plus puissamment à la guérison que l'opium même. Il cite un cas où le gros orteil, pâle, livide, froid, avec une rougeur qui s'étendait plus loin, fut ramené à la chaleur et à la concentration du mal, qui se borna à cet orteil, lequel tomba, et la plaie se cicatrisa.

Mais c'est surtout contre la gangrène de Pott, ordinairement caractérisée par des douleurs extrêmement vives, que l'opium s'est montré presque toujours efficace.

L'action simultanée de ce précieux médicament sur le système nerveux comme sédatif et sur le système sanguin comme excitant, est ici de la dernière évidence, puisque, en effet, peu de temps après son administration, les douleurs cessent en même temps que le pouls se relève, et que la réaction organique arrête la gangrène. Entre plusieurs exemples que je pourrais citer à cette occasion, je rapporterai le suivant :

Fourcroy, mégissier à Samer, d'un tempérament lymphatico-sanguin, ayant toujours joui d'une bonne santé, avait été atteint, à cinquante ans, de congélation au gros orteil du pied gauche, lequel était resté, depuis lors, dans un état d'engourdissement, de fourmillement douloureux qui augmentait par la fatigue, les variations atmosphériques et surtout par l'impression du froid. A l'âge de soixante-dix ans (vingt ans après), les douleurs de l'orteil deviennent continuelles, le sommeil et l'appétit se perdent, les forces diminuent; un point brun noirâtre, de la grandeur d'une lentille, se montre à l'extrémité, s'étend et annonce bientôt une véritable gangrène, qui, en peu de jours, envahit la moitié de l'orteil. L'emploi du quinquina à l'intérieur et à l'extérieur n'a produit aucun effet. A mon arrivée (10 juin 1837), je trouve le malade dans l'état suivant : l'orteil est sphacélé, sec, et la gangrène gagne la partie supérieure du pied; les parties environnantes sont tuméfiées et d'un rouge bleuâtre vers le point affecté. Des douleurs déchirantes partent de ce point et s'irradient sur toute l'étendue du pied; le pouls est petit et fréquent (86 pulsations); le malade qui, depuis quinze jours, n'a pu goûter un seul instant de repos, est découragé et invoque la mort comme terme de ses horribles souffrances.

Me rappelant les succès obtenus par Pott en pareil cas, je fais aussitôt remplacer les applications toniques par des émollients, et je prescris l'extrait gommeux d'opium à la dose de 5 centigr. de trois heures en trois heures. Dès la nuit suivante, et, après l'administration de 25 centigr. de ce médicament, la douleur se calme, le pouls est moins fréquent (80 pulsations) et se développe. Le lendemain, la même dose d'opium est donnée de deux heures en deux heures. Après quarante-huit heures, les douleurs cessent presque entièrement, et le malade, tranquille, joyeux même, n'a eu cependant que deux heures de sommeil. Le pouls est relevé et a son rhythme presque normal (75 pulsations); la chaleur de la peau est halitueuse, une inflammation franche se manifeste autour de la partie malade et borne la gangrène. Au bout de quelques jours, le sommeil revient, une suppuration

(1) *Abeille médicale*, mai 1846.

de bonne nature s'établit, les forces se réparent; les doses d'opium sont graduellement éloignées, de manière qu'après le huitième jour le malade n'en prend plus qu'une matin et soir. La séparation spontanée de l'orteil s'opère peu à peu, et, après la chute totale de ce dernier, il reste inférieurement un lambeau qui, ramené et maintenu sur la surface articulaire du premier os métatarsien, au moyen de bandelettes agglutinatives, diminue considérablement l'étendue de la plaie et en facilite ainsi la cicatrisation.

Nous rapprocherons de ce fait celui observé par Mac Dowel et relaté dans *Dublin hospital Gaz.*, 1854.

Plaies et ulcères. — « L'opium, dit Hufeland, possède une aptitude spéciale à favoriser la suppuration et à faire naître un pus de bonne qualité. On peut tirer un parti avantageux de cette propriété dans une foule de circonstances. » Il convient, par conséquent, dans les ulcères sordides, ichoreux, putrides, gangréneux, dans la pourriture d'hôpital, etc. J'ai employé avec succès l'opium à l'intérieur et à l'extérieur contre les ulcères rouges, extrêmement sensibles, d'un caractère éréthique.

W. H. Roberts (1) considère l'opium donné à l'intérieur à petites doses stimulantes, comme très-efficace dans le traitement des ulcères rebelles. Il se contente de l'emploi de l'eau froide. Skey (2), et, après lui, Mayor, proposent de traiter les ulcères par l'emploi de l'opium. Ce médicament active tellement la circulation, qu'il suffisait pour faire éviter le froid aux pieds à un homme qui en souffrait habituellement. Quelquefois Skey donne 8 gouttes de teinture d'opium, prises en deux fois dans la journée. Le plus souvent, il commence par 2 centigr. 1/2 ou 3 centigr., élevant successivement la dose jusqu'à 10 centigr. d'opium, soir et matin. Ce médicament augmente les forces et améliore l'appétit. Le pansement se fait simplement avec de la charpie mollette. Ce traitement convient dans toutes les espèces d'ulcères, excepté dans ceux qui sont inflammatoires. Skey rapporte seize observations de guérison d'ulcères chroniques cicatrisés par cette méthode, et il assure que, depuis plusieurs années, il a obtenu ainsi de très-nombreux succès dans des cas où toutes les autres médications avaient échoué.

Association de l'opium a d'autres substances. — On a pour but dans cette association, ou de favoriser, de rendre plus efficace l'action d'un autre médicament, ou de mettre l'organisme en état de le supporter. Ainsi on mêle l'opium aux antispasmodiques, tels que le castoréum, la valériane, le camphre, l'éther, etc.

(De ce que l'on a reconnu l'antidotisme de l'opium et de la belladone, il n'en faut pas conclure pour cela que les formules où entrent ces deux substances doivent être rejetées. Elles répondent à un besoin; elles constituent une médication sûrement calmante dans laquelle l'action trop excitante de la belladone est mitigée, modifiée par l'action narcotique de l'opium. La réunion de ces deux agents opposés détruit ce qu'il y a d'exagéré dans l'un et dans l'autre. La Société de pharmacie aurait pu s'abstenir de déclarer les deux agents incompatibles; mais elle aurait dû spécifier les cas où leur association pouvait être utile ou entraver la manifestation des effets attendus. Si l'on veut produire le sommeil, il ne faut pas associer la morphine à une solanée vireuse; mais on peut très-bien obtenir un effet sédatif de l'union des deux agents; ce qui est indubitable, c'est que leur action toxique est presque annihilée : un enfant âgé de neuf ans (cas cité par Benjamin Bell) avala, sans presque en éprouver aucun effet, deux suppositoires contenant chacun 10 centigr. d'opium et autant d'extrait de belladone.)

On unit l'opium au quinquina, au sulfate de quinine, agents médicamen-

(1) *Union médicale*, 1855.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. IX, p. 255.

teux principaux, pour en faire tolérer l'action sur un estomac trop irritable, et éviter le vomissement; au tartre stibié dans la médication contro-stimulante pour obtenir aussi la tolérance du médicament principal; aux astringents, tels que le ratanhia, le cachou, l'écorce de chêne, les racines de tormentille et de bistorte, le tannin, etc., pour en rendre l'action supportable dans les cas de diarrhée, de dysenterie, d'hémorrhagie passive, etc.

On combine l'opium et le mercure dans le traitement de la syphilis. (Voyez plus haut Syphilis.) Pour les cas de scrofules ulcérées, l'association de l'opium à l'iode, recommandée par Le Masson (1), donne aux préparations iodurées une vertu qu'elles n'avaient pas, soit que l'opium agisse alors par ses propriétés toniques, soit qu'il diminue les sécrétions, soit que l'union de ces médicaments exalte leur action réciproque.

La thériaque, assemblage bizarre de quatre-vingts substances diverses, dont on a exagéré les vertus, et que l'on a conservée dans la thérapeutique moderne, parce qu'elle y rend des services réels, doit une partie de ses propriétés à l'opium qu'elle contient. « La thériaque, disent Trousseau et Pidoux, est particulièrement conseillée dans les fièvres de mauvais caractère, dans les varioles confluentes, la rougeole, lorsque l'éruption s'affaisse et que de graves désordres surviennent, soit du côté de la tête, soit du côté de la poitrine, ou bien encore lorsque, au début de l'éruption, une violente diarrhée jette le malade dans l'affaiblissement et ne lui laisse plus assez de force pour suffire à l'élimination du principe morbifique. La thériaque est encore préférée à l'opium dans le traitement des gastralgies et des entéralgies, de celles surtout qui sont liées à l'état de chlorose; unie aux médicaments ferrugineux, elle le fait mieux tolérer et complète une guérison que le fer n'eût pu obtenir. Dans cette circonstance, la thériaque est donnée ou associée au fer lui-même, à la dose de 1 à 2 gr.; ou seul, en un bol de 1 gr., une ou deux fois par jour, et notamment le matin à jeun, et le soir au moment où le malade se couche. Lorsque l'usage interne de la thériaque répugne trop aux malades, ou qu'elle trouble leurs digestions, on applique le médicament sur le creux de l'estomac, ou sur le ventre, sous forme d'emplâtre.

Le diascordium, électuaire opiacé astringent, composé d'une vingtaine de substances, a été aussi conservé dans nos officines. Tous les praticiens le conseillent dans la diarrhée et dans la dysenterie, lorsque les symptômes inflammatoires sont dissipés. C'est surtout dans la diarrhée chronique qu'il est d'une grande utilité. On commence par une dose légère (1 à 2 gr.), et l'on augmente graduellement jusqu'à celle de 4 et même de 6 gr. Cet électuaire agit à la fois comme calmant et comme astringent.

Emploi de l'opium a l'extérieur. — Méthodes iatraleptique et endermique. Nous avons déjà parlé de divers modes d'emploi de l'opium à l'extérieur. Le plus ordinairement, dans ce cas, on a pour but unique de calmer la douleur locale, bien que par cette voie l'on puisse obtenir des effets semblables à ceux que produit l'ingestion de l'opium dans les voies digestives. Cependant, sous ce dernier point de vue, l'opium, employé par la méthode iatraleptique, a des effets plus ou moins incertains, car on ne peut jamais s'assurer de la quantité exacte du médicament absorbé, les conditions d'absorption de la peau variant sans cesse dans les diverses circonstances de santé ou de maladie. Il résulte de cette variation, que des applications de préparations opiacées sur la peau ont souvent donné lieu à des empoisonnements mortels, surtout chez les enfants. J'ai vu l'application sur l'abdomen, d'une compresse imbibée d'eau tiède avec addition de 15 gouttes de laudanum liquide, chez un enfant de dix-huit mois atteint de coliques; produire un assoupissement inquiétant, qui, heureusement, s'est dissipé

(1) *Mémoire sur l'emploi de l'opium joint à l'iode.* Paris, 1831.

après l'application de deux sangsues derrière chaque oreille. Le pansement des brûlures avec le cérat laudanisé peut aussi produire le narcotisme. Le *Journal de chimie* (1836) rapporte un cas de narcotisme très-grave survenu chez un enfant âgé de deux mois et quelques jours, par l'application, pendant vingt-quatre heures, d'un mélange de cérat et de 15 gouttes de laudanum liquide sur une excoriation très-douloureuse située à la naissance du cou. Les symptômes de narcotisme ne disparurent complétement que le troisième jour.

L'emploi de l'opium à l'extérieur, par la méthode endermique, est beaucoup plus sûr que par la méthode iatraleptique. On met surtout cette méthode en usage dans les cas où il est nécessaire d'enlever promptement une douleur vive, ou lorsque l'estomac ne peut supporter aucune préparation opiacée. On se sert aujourd'hui de préférence, pour cela, des sels de morphine, dont l'absorption est prompte et l'effet instantané. (Voyez plus bas *Morphine*.)

Les bains opiacés, ainsi que nous l'avons dit à l'article Névrose, ont été employés dans le tétanos. On fait dissoudre plusieurs onces d'opium dans l'eau du bain, et on y tient le malade pendant une ou deux heures, suivant l'effet observé. (Ce traitement d'un résultat plus que douteux aurait l'inconvénient d'être excessivement dispendieux, et à peine à la portée des bourses riches.)

Si l'opium, administré en lavement, a paru produire moins d'effet que par la bouche, c'est, comme nous l'avons déjà dit, parce que l'injection étant ordinairement rendue de suite, l'absorption n'a pas le temps de s'opérer. Quand elle est retenue, l'effet du narcotique, nous le répétons, est très-prononcé; à dose élevée, il peut, par cette voie, comme par la bouche, causer l'empoisonnement.

On se sert de l'opium à l'extérieur en lotions, fomentations, injections, liniments, pommade, teinture, ou en topique étendu sur la toile, à la surface d'un cataplasme, etc.; dans les affections rhumatismales et névralgiques, la pleurodynie, l'odontalgie, l'otite, les hémorrhoïdes douloureuses, le panaris à son début, les affections cancéreuses, les pustules muqueuses syphilitiques, les chancres douloureux, la chaude-pisse cordée, la blennorrhagie aiguë chez les femmes (associé aux injections émollientes).

Il faut que l'application de ce médicament se borne à la place occupée par la douleur, et qu'on la cesse aussitôt qu'elle est calmée, afin de prévenir une absorption qui pourrait devenir dangereuse surtout chez les femmes et les enfants.

L'opium en injection dans l'urètre et le cathétérisme opiacé a été mis en usage dans quelques affections douloureuses de la vessie et des autres organes abdominaux. On a aussi proposé ce moyen dans le choléra, lorsque les vomissements et les selles sont tellement abondantes qu'elles s'opposent à l'administration de l'opium à l'intérieur.

On sait combien sont atroces les douleurs qui accompagnent la période aiguë de l'orchite et de l'épididymite blennorrhagique. Voillemier (1) les dissipe en quelques heures en enveloppant le testicule d'une compresse imbibée de laudanum pur, et recouverte d'un morceau de taffetas gommé. L'organe est comme stupéfié, et le travail inflammatoire enrayé par ce topique. J'ai obtenu le même effet, en pareil cas, des cataplasmes de feuilles de jusquiame.

L'opium est fréquemment employé dans les collyres contre l'ophthalmie (surtout lorsqu'elle est très-douloureuse ou photophobique), la kératite, les ulcères de la cornée, etc. Le laudanum est d'une efficacité reconnue contre les taies de la cornée.

Forget, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg (2), emploie

(1) *Gazette des hôpitaux*, 1848.
(2) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIX, p. 53.

comme remède abortif du coryza, une solution d'opium (10 centigr. par 15 gr. d'eau) que le malade renifle de deux en deux heures. Lombard, de Genève (1) a utilisé l'opium en fumigation dans les névralgies de la face et dans le coryza. Il fait diriger vers les fosses nasales la vapeur de l'opium. Le médicament pénètre ainsi dans les replis de la muqueuse et est absorbé d'une manière bien plus efficace que sous forme de poudre ou d'injection. Lombard fait pulvériser 10 centigr. d'opium brut avec parties égales de sucre pilé, et après avoir fait rougir au feu une petite plaque de tôle, une pelle à feu, par exemple, il projette cette poudre par petites pincées sur le fer rougi ; aussitôt il s'en dégage une vapeur épaisse que le malade aspire avec la bouche et surtout avec le nez. D'autres fois il trempe de petits morceaux d'agaric dans une forte solution d'opium, et, après les avoir fait sécher, il les fait brûler sous le nez des malades. Le soulagement est presque immédiat. C'est surtout dans le coryza aigu ou chronique accompagné de douleurs très-vives dans les fosses nasales, qu'il a employé ce moyen. Il le prescrit aussi dans certaines céphalalgies, accompagnées ou non de catarrhe nasal. Ces fumigations réussissent également dans les névralgies continues et dans les névralgies intermittentes, tenant à des causes fort diverses. S'il n'obtient pas une guérison complète, il soulage beaucoup ses malades, et n'a jamais à se repentir d'avoir employé cette médication. Non-seulement j'ai employé ces fumigations avec succès dans les cas cités par Lombard, mais aussi dans les névroses des organes respiratoires, dans la bronchite et dans tous les cas où une toux incessante fatigue le malade.

L'effet prolongé de l'opium à l'extérieur sur certaines excroissances, telles que les polypes du nez, du conduit auditif, du vagin, etc., a pour résultat la flétrissure, et enfin la guérison de ces productions morbides. C'est un moyen trop négligé et que l'on devrait toujours employer avant de se décider à pratiquer une opération plus ou moins douloureuse : *Quæ medicamenta non sanant, ea ferrum sanat.* (Hipp.)

L'application topique d'une solution aqueuse d'extrait d'opium sur les plaies récentes, faites par lacération, contusion ou érosion, avant que la période inflammatoire ait commencé à se manifester, a eu, dans les mains de Bégin, le succès le plus heureux (2). Cette solution calme immédiatement la douleur, diminue considérablement l'inflammation suppurative et la tuméfaction environnante, et si on ne lève l'appareil que très-tard, on a lieu d'être étonné des progrès rapides déjà faits vers la guérison. Ne pourrait-on pas employer avec avantage ce topique après une opération chirurgicale pour prévenir la douleur, la violence de l'inflammation et la réaction fébrile qui en est la conséquence?

Verdier (3) a retiré de grands avantages du pansement des plaies traumatiques avec le cérat opiacé. L'action de ce topique, comme celle de la solution d'opium, atténue dans la blessure et les tissus voisins la douleur, la congestion sanguine, l'inévitable inflammation et la fièvre de réaction qui s'ensuit. On applique autour des parties blessées, et même sur la moitié du membre, jusqu'au pli du coude, par exemple, si la plaie est à la main, des bandes chargées de cérat opiacé. Verdier préfère ce mode d'agir à celui des médecins de Montpellier, qui donnent dans ce cas l'émétique à haute dose, comme contro-stimulant, afin d'empêcher le développement de l'inflammation.

ALCALOÏDES DE L'OPIUM. — Physiologie ; *Etude générale et comparative.* — Nous avons vu, p. 748, que l'opium donnait à l'analyse chimique

(1) *Gazette médicale de Paris*, 1854.
(2) *Application de la doctrine physiologique à la chirurgie.* Paris, 1823.
(3) *Journal de la Société de médecine de Montpellier*, avril 1846, p. 454.

une grande quantité de corps particuliers. Nous avons donné les caractères chimiques des six alcaloïdes les plus connus. Mais tous n'ont pas été, jusqu'à présent, suffisamment étudiés au point de vue physiologique et thérapeutique. L'opium n'est pas seulement complexe dans sa composition; on sait bien qu'il est complexe dans son action, et la prédominance de tel ou tel principe peut rendre compte des irrégularités dans les effets du corps composé. Cl. Bernard a recherché quelle était la part d'action de six des principes les plus actifs. Nous avons assez insisté sur l'action narcotique d'une part, et l'action excitante de l'autre, pour que le lecteur sache qu'*à priori*, on a admis dans l'opium des agents narcotisants et des agents convulsivants. Cl. Bernard (1), par d'habiles expériences, a étudié d'une façon générale et comparative les propriétés de la morphine, de la narcéine, de la codéine, de la narcotine, de la papavérine et de la thébaïne. Il existe dans ces alcaloïdes trois propriétés principales : une action soporifique, une action excitante, une action toxique. Cette dernière n'offre aucune relation avec les deux premières : par exemple, la toxicité est indépendante du degré de soporificité de l'alcaloïde. Les substances soporifiques sont, en les classant par intensité d'action, la narcéine, la morphine, la codéine; l'action excitante ou convulsivante suit la proportion décroissante suivante : thébaïne, papavérine, narcotine, codéine, morphine, narcéine. En dernier lieu, d'après leur degré d'action toxique, les alcaloïdes peuvent être distribués ainsi : thébaïne, codéine, papavérine, narcéine, morphine, narcotine.

Ces appréciations résultent d'expériences répétées, faites au moyen de l'injection dans les veines ou dans le tissu cellulaire sous-cutané d'une solution titrée de l'alcaloïde.

De son côté, Ozanam (2) a reconnu qu'au point de vue thérapeutique, l'opium contient des substances calmantes (morphine, opianine, narcéine); des substances excitantes (thébaïne, narcotine); des substances mixtes alternativement excitantes ou calmantes (codéine). Si, par cette division, l'auteur que nous citons s'éloigne peu de l'opinion du professeur du collége de France, il n'en est plus de même lorsqu'arrivent les conclusions à tirer de cet ordre de faits. Pour Cl. Bernard, en effet, il devient préférable d'employer isolément chacun des principes étudiés, d'après la connaissance de son action et selon les effets que l'on veut produire; on y gagne la certitude de la constance des résultats, et, au point de vue vraiment scientifique, on possède une source plus exacte d'expérimentations physiologico-pathologiques. Ozanam, au contraire, pense que, dans l'opium en nature, l'action de l'un des principes contre-balance ou atténue celle des autres. Chacun des éléments, pris isolément, pourrait avoir des effets trop déprimants ou trop excitants. L'alliance intime des alcaloïdes devient le correctif naturel de la prédominance de l'un d'entre eux.

Il ne nous appartient pas de juger le différend. Nous serions pourtant portés à adopter l'opinion de Cl. Bernard, qui tend à se répandre de plus en plus. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille abandonner l'usage de l'extrait thébaïque; mais, nous le répétons, toutes les fois qu'on voudra répondre à une indication précise, il nous paraît plus sûr de recourir à un principe à action définie.

Nous allons maintenant étudier, au point de vue physiologique et thérapeutique, chacun des alcaloïdes considérés isolément.

MORPHINE. — Action physiologique. — A. *Sur les animaux.* — Cl. Bernard a expérimenté l'action de cet alcaloïde en en injectant 1 centigr. ou la

(1) *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, 1864, p. 406 et suivantes

(2) *Ibid.*, p. 464.

même dose d'un sel de morphine, comme plus soluble, dissous dans un centimètre cube d'eau dans le tissu cellulaire sous-cutané, de préférence à l'administration par le tube digestif, où les substances subissent nécessairement des réactions et des lenteurs d'action qui en modifient les effets. Il a obtenu des résultats identiques sur les chats, les chiens, les rats, les cochons d'Inde, les grenouilles, les moineaux, etc., etc.

La morphine est un narcotique puissant. Le sommeil qu'elle procure est lourd; mais il peut être momentanément interrompu par une cause extérieure, un bruit fort, par exemple; les extrémités ne tardent pas à devenir presque insensibles aux excitations. Le réveil est caractéristique : les chiens soumis à l'expérience sont effarés, leurs yeux sont hagards, le train postérieur surbaissé et à demi-paralysé ; l'animal ne reconnaît plus son maître, il fuit à son appel. Ces troubles intellectuels durent environ douze heures.

Suivant Ozanam, la morphine porte spécialement son action sur les hémisphères cérébraux qu'elle congestionne. En dernier lieu, l'excitation gagne la moelle. Lorsque la dose a été toxique, la mort est accompagnée de convulsions tétaniques plus ou moins violentes.

B. *Sur l'homme.* — La première manifestation de l'introduction d'une dose légère de morphine dans l'économie par voie d'injection sous-cutanée est un sentiment de chaleur, bien décrit pour la première fois par Piedvache (1), déjà signalé pourtant par Lafargue comme consécutif aux inoculations, partant de la partie piquée pour gagner la tête et tout le corps. Puis la sensibilité dans le pourtour du lieu ponctionné ne tarde pas à diminuer, ce dont on peut se convaincre au moyen d'un compas; la face rougit souvent un peu, d'autres fois elle pâlit légèrement; toute la surface cutanée se couvre quelquefois d'une sueur légère ou abondante. Cette production de chaleur, dit l'auteur que nous venons de citer, témoigne encore de la rapidité de l'absorption qui force l'organisme à réagir contre la modification qui lui est imprimée tout d'un coup.

Il se produit ensuite une période d'excitation peu marquée, amenant à sa suite une certaine activité intellectuelle, une perfection plus grande des sens, avec impossibilité de trouver le sommeil, mais avec un sentiment de bien-être parfait et de force physique plus grande. En même temps, la bouche se sèche, les mâchoires et les tempes sont le siége d'un sentiment de resserrement. Il se produit quelquefois, surtout chez les femmes, quelques vomissements passagers; les membres, le tronc sont parfois le siége de démangeaisons assez vives, puis le calme vient, précédé ou non d'un peu de céphalalgie ou de vertige; la pupille se contracte légèrement et le sommeil arrive; quelquefois il est accompagné de quelques rêvasseries sans caractère particulier; le réveil, aux doses usuelles, n'offre rien de spécial. Il arrive cependant qu'il se produit quelques convulsions peu tenaces. La durée de l'effet est de trois à vingt heures; à dose plus élevée, ou lorsque l'injection, rencontrant une veine sous-cutanée, passe d'emblée dans le torrent circulatoire, les phénomènes s'accusent davantage. Nussbaum a suivi sur lui-même la marche des accidents. Après l'injection de 10 centigr. d'acétate de morphine, il a observé les symptômes suivants résultant de la pénétration de la solution narcotique dans une veine :

« Pendant plusieurs minutes, je me crus mort, dit-il; une douleur lancinante, une sensation de brûlure des plus fortes me parcoururent pendant deux secondes, comme un éclair, toute la surface du corps de la tête aux pieds; puis un goût manifeste de vinaigre me remplit la bouche; la figure se colora d'un rouge foncé pareil à peu près à celui des lèvres; des bruissements d'oreille, des éblouissements, de fortes douleurs du cuir chevelu se déclarèrent au bout de quatre secondes environ après l'injection, en même

(1) *Etude sur les injections narcotiques sous-cutanées*, thèse inaugurale de Paris, 1865.

temps que la sensation insupportable de brûlure et le goût acide diminuaient. Le symptôme qui me fut le plus désagréable fut la force et la rapidité des battements du cœur. Chez vingt-cinq mille malades environ que j'ai soignés je n'ai jamais rencontré un pouls pareil au mien en ce moment. Il devait battre au moins 160 à 180 fois à la minute. Les carotides n'avaient pas le temps de se désemplir et étaient dures comme du fer; extrêmement gonflées, on les voyait trembler des deux côtés du cœur. Je sentais parfaitement le cœur et les artères du corps battre comme si j'avais la main posée sur eux; les artères de l'oreille et de l'œil se faisaient surtout reconnaître, et le globe de l'œil me paraissait menacé d'être projeté hors de l'orbite à chaque ondée sanguine. Un anévrysme n'aurait certes pas résisté à la force de la circulation. Cet état anxieux dura, à un degré élevé, pendant environ huit minutes, accompagné de gêne de la respiration; la lividité de la face lui succéda et se maintint une heure, tandis qu'une forte céphalalgie concomittente disparut au bout d'un quart d'heure. Pendant toute la durée de cet accès, je n'avais pas perdu un seul instant ma présence d'esprit, seulement rester debout et parler m'étaient excessivement difficile; le froid, sous forme de lavage, d'aspersion et de compresses, m'a soulagé beaucoup. Deux heures après, tous ces symptômes alarmants avaient disparu sans laisser de trace. »

Administrée à l'intérieur, la morphine et ses sels donnent des effets analogues à ceux que nous venons de décrire; mais avec des variations tenant à la voie différente d'absorption; les susceptibilités individuelles sont peut-être ici plus marquées. Je m'explique. On peut dire que presque tous les individus sont égaux devant l'injection sous-cutanée. Dans l'estomac, l'activité ou la paresse organiques modifient singulièrement la marche des phénomènes, et ces conditions peuvent rendre compte, soit des lenteurs, soit de l'absence presque complète de leur apparition. Il est probable que les exemples d'individus réfractaires à l'opium cités par les auteurs seraient actuellement ramenés à la loi commune, grâce au niveau de l'injection sous-cutanée.

En résumé, à dose thérapeutique, la morphine produit d'abord des phénomènes d'excitation, et secondairement le narcotisme. Le réveil est souvent suivi de nausées, de céphalalgie et de paresse intellectuelle.

(Thérapeutique. — Il ressort des faits que nous venons d'exposer, que la morphine ne représente pas à elle seule le principe actif de l'opium, comme beaucoup d'auteurs l'avaient cru jusqu'à présent. Elle n'en reproduit pas le mode d'action d'une façon complète. Elle peut cependant remplacer l'opium dans presque tous les cas où ce dernier est indiqué, et nous en avons plusieurs fois parlé à l'occasion des diverses indications où les deux substances trouvaient leur application. Dans l'étude thérapeutique que nous avons faite de l'opium, nous avons implicitement fait celle de la morphine.

Il nous restera peu de choses à dire sur son usage à l'intérieur.) Les sels, l'acétate, le sulfate, le chlorhydrate sont plus fréquemment employés que l'alcaloïde lui-même, à cause de leur plus grande solubilité, qui permet tous les modes possibles d'administration, tandis que la morphine, étant insoluble, ne peut être introduite par la méthode endermique; on ne peut guère la prescrire qu'en pilules ou en poudre, associée à une substance appropriée. La dose de la morphine ou de ses sels ne doit être au début que de 1 ou 2 centigr. que l'on peut répéter une ou plusieurs fois dans les vingt-quatre heures, mais qu'il ne faut augmenter qu'à quelques jours d'intervalle, l'habitude n'en émoussant que peu l'action. En général, on ne dépasse pas 5 ou 10 centigr. par jour. J'ai pu néanmoins, dans un cas de cancer utérin, arriver progressivement à la dose de 30 centigr. d'acétate de

morphine dans les vingt-quatre heures. Néanmoins, lorsqu'un sel de morphine cesse de produire l'effet ordinaire, il vaut mieux avoir recours à une autre espèce de sel de la même base, qui agit alors, sans qu'il soit nécessaire d'élever la dose, que d'augmenter beaucoup la quantité de celui qu'on a primitivement employé.

Le sulfate, l'acétate, le chlorhydrate de morphine s'emploient en pilules, en potion, en sirop (contenant 12 milligr. par chaque 30 gr. de sirop). (Le sulfate mérite la préférence à cause de sa solubilité plus grande; il est pourtant d'un usage moins répandu que le chlorhydrate; l'acétate doit être peu recherché à cause de son peu de stabilité. Nous renverrons à l'article Opium pour tout ce qui concerne l'emploi intérieur de la morphine et de ses sels.)

On fait usage à l'intérieur d'une pommade avec un des sels de morphine (de 10 à 30 centigr. pour 8 gr. d'axonge ou de glycérolé d'amidon), en frictions contre les douleurs, les névralgies, le lombago, la goutte, le rhumatisme, les douleurs qui succèdent au zona, le ténesme, etc., etc.

Le *chlorhydrate double de morphine et de codéine* (sel de Grégory), plus en usage en Angleterre qu'en France, et qu'on administre comme les précédents, jouit, dit-on, de propriétés plus sédatives que les sels de morphine simples. (Nous avons déjà eu l'occasion de citer son emploi fréquent en Angleterre pour diminuer l'intensité des cris hydrencéphaliques de la méningite tuberculeuse.

Nous signalerons pour mémoire le *biméconate de morphine*, employé par Scanzoni en injections sous-cutanées dans un cas d'éclampsie puerpérale; le *citrate de morphine* préconisé par plusieurs médecins anglais, et le *camphorate de morphine*, un des plus puissants antispasmodiques, malheureusement encore peu étudié. J'ai expérimenté l'action de ce sel, et j'ai eu à me louer de son emploi en injections sous-cutanées dans le traitement d'une affection nerveuse du larynx et du pharynx, véritable chorée partielle, se présentant avec des phénomènes des plus bizarres, d'aboiements, de cris, d'inspirations à timbre musical, etc., chez la jeune M., âgée de onze ans, non réglée. Il n'y avait pas eu de sommeil depuis huit jours; les accès d'aboiement se renouvelaient toutes les dix ou douze minutes. Dès la première injection qui fut faite, au niveau de la mâchoire inférieure, avec 1 centigr. de camphorate de morphine, il y eut une modification marquée. D'abord, cinq à six minutes après l'injection, sensation pénible d'étouffement, commencement d'accès suivi d'oppression simple; au bout de dix minutes, lourdeurs de tête, un peu de délire, mouvements convulsifs des extrémités, un ou deux sifflements trachéaux, tendance au sommeil, puis assoupissement accompagné de rêves pénibles, qui dura trois heures et amena une légère diminution de la fatigue; les accès ne reprirent qu'une demi-heure après le réveil et se reproduisirent tous les trois quarts d'heure environ; la nuit il y eut un peu de sommeil. Les injections répétées chaque jour amenèrent graduellement un sommeil de plus en plus calme; les accès s'éloignèrent, et au moment où j'écris ces lignes ils se réduisent à deux ou trois par jour : au début on pouvait à peine apprécier leur nombre.)

Emploi des sels de morphine par la méthode endermique. — Cette méthode consiste à appliquer le sel de morphine sur le derme dénudé au moyen d'un vésicatoire, de la pommade de Gondret ou de tout autre vésicant. Le contact du sel cause d'abord sur la partie dénudée une douleur assez vive; mais, après cette première impression, l'absorption s'opère de suite et l'effet narcotique ne tarde pas à se faire sentir.

Cet effet s'affaiblit à mesure que l'on répète les applications sur la même partie, à cause des modifications vitales apportées par l'inflammation et la suppuration qui s'établissent à la surface du derme. Quand on n'a besoin que

d'un effet lent et modéré, on peut continuer longtemps l'application des sels de morphine sur la surface bien nettoyée et vive d'un vésicatoire; mais lorsque l'intensité de la douleur réclame une action énergique du médicament, on est obligé de soulever chaque fois l'épiderme au moyen d'un vésicatoire nouveau ou de la pommade ammoniacale. Il faut, du reste, placer le vésicatoire le plus près possible du siége de la douleur, puis répandre directement et sans mélange le sel pulvérisé sur la plaie; car si on le mêle à un corps gras ou qu'on en soupoudre un emplâtre ou un cataplasme, l'effet devient incertain.

La morphine, vu son insolubilité, ne peut être convenablement employée par la méthode endermique.

Emploi de la morphine par l'inoculation. — Lafargue, de Saint-Emilion, expérimente, depuis plus de dix ans, une nouvelle méthode d'introduction des médicaments dans l'économie : celle qui consiste à les insinuer dans l'épaisseur de la peau à l'aide d'une lancette. Ses recherches ont tour à tour porté sur nos agents les plus actifs. « Si, après avoir délayé un peu de morphine avec de l'eau pour en faire une pâte, on charge de ce mélange l'extrémité d'une lancette à vacciner, et qu'on l'introduise presque horizontalement sous l'épiderme, à 3 millimètres de profondeur, on observe aussitôt un peu de gonflement et une teinte rosée autour de la piqûre. Un léger prurit et de la chaleur se développent en même temps. Si on pratique plusieurs piqûres à peu de distance les unes des autres, la peau rougit partout et la chaleur est plus vive. L'absorption de la morphine s'annonce bientôt par de la céphalalgie, des bâillements, de la sécheresse de la bouche.

Cette nouvelle méthode remplace avec avantage celle des frictions, si souvent inefficaces, et surtout celle des vésicatoires volants, à l'aide desquels on favorise l'absorption cutanée, mais au risque de produire des ulcérations et des cicatrices. Cette dernière considération est très-importante pour les névralgies de la face, particulièrement chez les femmes. Avec l'inoculation, pas de cicatrice, pas de douleur, possibilité d'application sur tous les points de l'économie.

« Afin de rendre l'absorption de la morphine plus complète, M. Lafargue humecte à plusieurs reprises les surfaces inoculées avec une solution narcotique.

« Dans le traitement de la sciatique aiguë, M. Lafargue combine très-heureusement l'action des ventouses scarifiées et celle des narcotiques. Dès qu'il ne sort plus de sang par les incisions, on introduit au fond des plaies de la pâte de morphine. La guérison s'obtient ainsi avec une promptitude remarquable.

« L'inoculation procure un soulagement immédiat dans les cas de démangeaisons rebelles des parties génitales, de douleurs vives succédant au zona. Pratiquée sur les gencives ou sur les joues pour conjurer l'odontalgie, elle calme comme par enchantement les douleurs les plus aiguës. De nombreuses piqûres pratiquées sur une surface cutanée endolorie, qu'on va couvrir d'un cataplasme laudanisé, favorisent singulièrement l'action de la liqueur narcotique.

« Il est des personnes, enfin, qui ne peuvent supporter les préparations d'opium introduites sous l'épiderme ou déposées dans l'estomac. On pourra essayer, chez elles, l'inoculation de la morphine, à dose infiniment petite d'abord. M. Lafargue est parvenu, par ce moyen, à obtenir la tolérance (1). »

(*Injections sous-cutanées, méthode hypodermique.* — C'est à Cassargues qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir inventé ce mode d'introduction des médica-

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1848, t. XXXI, p. 30 et 31.

ments actifs dans l'économie (1); mais, en fait, Al. Wood, d'Edimbourg (2), employa pratiquement le premier les sels de morphine par la méthode hypodermique. Il serait de peu d'utilité de citer tous les auteurs qui ont suivi son exemple; nous mentionnerons Bertrand, de Schlangenbad (3); Courty, de Montpellier (4); Bell (5); Erlenmeyer (6), de Neuwied; Bois (7); et enfin particulièrement pour les narcotiques, la thèse de mon ancien collègue et ami d'internat Piedvache (8), à laquelle nous avons fait plus d'un emprunt.

Il convient, en outre, de dire que c'est le professeur Behier qui, dans ces derniers temps, a le plus contribué à la vulgarisation de cette méthode. Nous n'insistons pas sur ce point, parce que c'est surtout avec l'atropine qu'opérait ce savant clinicien.

A propos des injections sous-cutanées des sels de morphine, nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur le manuel opératoire des injections sous-cutanées en général, qui s'appliqueront à d'autres substances, aconitine, atropine, colchicine, digitaline, conicine, hyosciamine, vératrine, daturine, nicotine, ergotine, acide acétique, acide cyanhydrique, etc. (voyez ces mots), ainsi qu'aux autres alcaloïdes de l'opium.

L'instrument mis en usage est la petite seringue de Pravaz, améliorée par Charrière. Elle consiste en un corps de pompe en verre, uniformément calibré, dans lequel se meut un piston à vis; un tour de vis pousse au dehors une goutte de liquide; un demi-tour laisse échapper une demi-goutte, etc.; de sorte qu'avec une solution parfaitement titrée, a tant par goutte, on connaît exactement la dose de substance active injectée; un petit trocart a pour but de ponctionner la peau; le trocart retiré, la canule, restée en place, reçoit une seconde canule très-fine, fixée à la seringue qui porte ainsi la solution médicamenteuse au contact même du tissu cellulaire. Par suite de la manœuvre de la vis, le liquide ne s'épanche dans le tissu que successivement et pour ainsi dire goutte à goutte. Luer, pour simplifier le procédé, remplace le trocart par une aiguille effilée et creuse que l'on introduit sous la peau; on y ajuste la seringue par juxta-position; la tige du piston porte des degrés qui répondent chacun à la capacité d'une goutte de liquide; une virole mobile sur cette tige permet de s'arrêter au chiffre des gouttes que l'on veut injecter. Ce liquide est ainsi projecté d'un seul mouvement, et non goutte à goutte, comme par l'appareil précédent.

Le manuel opératoire est des plus simples : on forme un léger pli à la peau de l'endroit choisi; on y enfonce la pointe du trocart ou de l'aiguille creuse, suivant l'instrument qu'on emploie, en ayant soin de bien pénétrer dans le tissu cellulaire sous-cutané. Quand le pli est effacé, on applique exactement la peau autour de la canule, de manière à prevenir le retour du liquide, on introduit la seringue remplie dans la canule ou l'aiguille, et l'on fait agir le piston suivant la quantité que l'on veut injecter. Il est certain qu'il faut éviter les gros et petits vaisseaux, même, si faire se peut, les veines sous-cutanées et les ramifications nerveuses. Si on peut choisir le point où l'injection doit être pratiquée, il vaut mieux la faire à une place où un os est situé peu profondément sous la peau. Cette précaution a pour but d'éviter l'hémorrhagie légère qui se produit quelquefois, et de faciliter par la pression des doigts sur un plan résistant la diffusion de la solution médicamenteuse dans le tissu cellulaire.

---

(1) Mémoire présenté à l'Académie de médecine en 1836.
(2) *Edimb. med. Journal*, april 1855.
(3) *Feuille de correspondance pour la psychentrie*, 1857, p. 12.
(4) *Edimb. med. Journal*, july 1058.
(5) *Montpellier médical*, 1859, p. 289.
(6) *Die subcutanen Injectionen der Arzneimittel*. Neuwied et Leipsick, 1864, in-8° de 23 pages.
(7) *Des injections narcotiques*. Paris, 1864.
(8) *Etude sur les injections narcotiques sous-cutanées*, thèse inaugurale. Paris, 1865.

Le professeur Nusbaum, pour obvier à l'accident dont il a failli être victime (voyez p. 786), recommande de pousser l'injection très-lentement et de s'arrêter aussitôt que les phénomènes se prononcent.

Quant à la fixation de la dose, « l'absorption sous-cutanée étant plus sûre et plus rapide, il y a plus de substance active réellement introduite, réellement agissante; il faut donc une moindre dose que si l'on donnait le médicament en potions, car, dans ce cas, une partie des médicaments échappe à l'absorption et est rendue par les excrétions (1). »

Certains auteurs recommandent un tiers de la dose prise à l'intérieur, d'autres la moitié. Erlenmeyer préconise la solution de 5 centigr. de sel de morphine dans 4 gr. d'eau distillée, afin de pouvoir à volonté élever la proportion suivant la susceptibilité des malades. Il commence par 5 gouttes de cette solution et augmente peu à peu (voir *Préparations et doses*, p. 751). Nous avons dit que Piedvache recommande la solution au 20e; Bricheteau (2) a adopté une solution très-concentrée afin d'injecter le moins de liquide possible, 20 centigr. dans 4 gr. d'eau distillée; chaque goutte contient 1/4 de centigr. de la substance active.

La morphine n'est employée pure qu'avec addition d'un peu d'acide acétique; mais cette addition rend l'opération beaucoup plus douloureuse; on a surtout recours au chlorhydrate, plus rarement au sulfate; la dose varie de 1/4 de centigr. à 5 centigr.; on peut même pousser jusqu'à 10 centigr., et, dans quelques cas graves ou exceptionnels, au-delà, suivant le degré de tolérance (3) ou à cause de la nécessité rare d'obtenir le narcotisme thérapeutique.

Pour ce qui concerne le choix du point où se pratiquera l'injection, il doit dépendre de l'idée que l'on se fait du mode d'action de l'alcaloïde ou de ses sels déposés dans le tissu cellulaire. Evidemment, il n'en faut pas douter, il y a un effet général; mais, dans les névralgies, par exemple, la sédation de la douleur est-elle un fait direct, et doit-on, par conséquent, opérer le plus près possible du nerf affecté, ou bien le calme est-il un effet commun à la sédation de l'organisme entier? Bois dit nettement que l'action locale lui paraît être la principale raison d'être des injections sous-cutanées. Ch. Hunter prétendait que l'action générale était tout et l'effet local nul (4). S'appuyant sur l'expérience de Muller, qui faisait perdre à un nerf son irritabilité par le contact direct des préparations opiacées, Wood admet une action mixte. Du reste, on a trouvé que la douleur est déjà apaisée avant l'apparition des premiers troubles fonctionnels. Mais, si l'on en croit Piedvache (5), cela se produit aussi et de la même manière lorsque le sel de morphine est déposé aussi loin que possible du foyer douloureux. Cet auteur a, dans ces circonstances, obtenu constamment le même effet que si les sels avaient été introduits au niveau du point malade.

Tout en reconnaissant de quelle importance est ce fait démontré solidement par les minutieuses expériences de Piedvache et confirmé par les observations antérieures de Warren (6), il n'en faut pas moins, lorsque faire se peut, pratiquer l'opération aux endroits où la douleur se fait sentir le plus vivement, aux *points* douloureux, aux régions qui sont en rapport avec le nerf malade sortant d'un conduit osseux ou d'un fascia; car d'autres observateurs ont insisté sur la puissance plus sédative des injections pratiquées dans ces conditions.

---

(1) Jousset (de Bellesme), *Des injections sous-cutanées*, 1865, in-8°.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, 1865, 1er semestre.
(3) Jousset (de Bellesme), *Des injections sous-cutanées*, 1865, in-8°.
(4) Cité par Piedvache, *Etude sur les injections narcotiques sous-cutanées*, thèse inaugurale. 1865, p. 9.
(5) *Etude sur les injections narcotiques sous-cutanées*, thèse inaugurale, 1865.
(6) *Amer. med. Times*, 1864.

Cette action générale de la morphine lui doit faire donner la préférence contre les douleurs profondes et inaccessibles, réservant l'atropine, dont l'action calmante est plus locale pour les douleurs superficielles. L'emploi de cette dernière est, du reste, plus souvent accompagné de phénomènes d'intoxication qui, quelque légers qu'ils soient, sont difficilement supportés par les malades. De plus, on ne peut pas toujours compter sur la fidélité de son action.

Les effets physiologiques consécutifs à l'introduction des sels de morphine dans le tissu cellulaire ont été étudiés dans un des paragraphes précédents.

Les injections sous-cutanées de morphine, si utiles pour l'étude physiologique, sont indiquées toutes les fois que se produit l'élément douleur. Elles ont surtout pour spécialité le traitement des névralgies de toute espèce, de tout siége, et particulièrement des névralgies rhumatismales. Leur effet est curatif ou seulement palliatif. Dans ce dernier cas, il faut, pour des raisons variables, l'ancienneté de la maladie, ou la persistance de la cause productrice, par exemple, il faut répéter l'opération jusqu'à ce que l'organisme se trouve dans de meilleures conditions. Quelquefois aussi, quand l'affection est d'une extrême violence, ou liée à une dégénérescence du nerf ou à une compression, il y a plutôt diminution, engourdissement de la douleur que cessation complète. Les recueils périodiques contiennent un nombre déjà considérable d'observations où le procédé des injections narcotiques hypodermiques a produit des effets remarquables.

Quand l'effet palliatif, par ses répétitions, ne finit pas par amener la disparition graduelle des accès névralgiques, il faut quelquefois avoir recours à la section des nerfs ; il arrive alors, malgré cette opération, comme le fait remarquer Erlenmeyer, qu'il revient encore de temps en temps de légers paroxysmes isolés. Le retour aux injections de morphine après la section, est le plus sûr moyen de dissiper entièrement toute trace de douleur.

Toutes les affections douloureuses, nous le répétons, peuvent réclamer l'emploi des injections hypodermiques. Nous citerons le rhumatisme articulaire, le cancer, la pleurésie, la péritonite, les douleurs consécutives aux accouchements, voire même les douleurs succédant aux contusions graves (1). Ici, encore plus que dans les névralgies, ce n'est qu'un traitement palliatif, qui, en donnant au malade du calme, modère l'intensité des phénomènes réactionnels et inflammatoires : *Ubi dolor, ibi affluxus.*

Dans les états spasmodiques locaux ou généraux, le même moyen compte de nombreux succès. La chorée, l'hystérie, le tétanos ont été toujours heureusement modifiés, quelquefois guéris. En un mot, toutes les névroses, sans omettre l'angine de poitrine, peuvent trouver dans cette méthode un soulagement marqué.

En chirurgie, on a préconisé les injections de morphine contre les douleurs succédant aux blessures, contusions, fractures (2). La réduction des fractures ou des luxations est moins pénible, si on la fait précéder d'une injection sous-cutanée de l'agent narcotique. Les douleurs des panaris sont aussi très-bien calmées par ce moyen.

Nous avons vu, p. 768, le parti que l'on en pouvait tirer en combinant son action à celle du chloroforme, pour l'anesthésie chirurgicale.

Le professeur de Graefe (3) a fait en 1863 une série de leçons sur l'emploi des injections sous-cutanées d'acétate de morphine (20 centigr. pour 1 gr. 771 d'eau distillée) dans les affections oculaires. Le point le plus favorable pour pratiquer l'opération est la partie moyenne de la tempe.

---

(1) Auer, in *Baur's Intelligenz-Blatt*, 1864, p. 7.
(2) *Dublin medical press*, août 1865.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, 15 janvier 1864.

L'action sur l'iris a été étudiée avec soin. Souvent, au bout d'une minute, quelquefois dans l'espace d'un quart d'heure, la contraction spéciale de cette membrane (*opium-myosis*) se manifeste; cette contraction s'observe mieux en comparant les dimensions des pupilles à une lumière modérée. Le degré et la durée de la myose varient d'une façon extraordinaire; le plus souvent elle persiste, bien marquée, pendant plusieurs heures et disparaît lentement. Parfois, chez les sujets très-irritables et lorsque la dose a été élevée, il se produit un spasme du muscle d'accommodation. Quand ce phénomène se présente, c'est à une période avancée, à la fin de la phase d'irritation.

Ces détails intéressants peuvent servir de complément à ce que nous avons dit pages 786-87 des effets physiologiques des injections de sels de morphine. Leurs indications thérapeutiques dans les affections oculaires sont les suivantes : 1° dans les cas d'accidents traumatiques ayant intéressé le globe oculaire, peu après le début, lorsqu'il y a une douleur intense; 2° après les opérations pratiquées sur l'œil, quand elles sont aussitôt suivies de douleurs vives; 3° dans les névroses du plexus et des nerfs ciliaires qui accompagnent l'eritis, la choroïdite glaucomateuse et plusieurs formes de kératite; 4° dans diverses formes de spasmes reflexes, tels que le spasme des paupières dans cette dernière inflammation.

Outre les services que les injections sous-cutanées rendent à la médecine et à la chirurgie, et que nous venons de passer rapidement en revue, la méthode hypodermique a encore un grand avantage : elle permet d'obtenir l'administration des médicaments actifs chez les personnes qui s'y refusent, les aliénés, par exemple. Je m'en suis très-bien trouvé chez un individu furieux affecté d'alcoolisme aigu. Une seule injection de 5 centigr. de sulfate de morphine a amené huit heures d'un sommeil d'autant plus désiré qu'il ne s'était pas montré depuis quatre jours.

Nous devons signaler le parti que le professeur Friedreich, d'Heidelberg, a tiré des injections de morphine pour tuer le fœtus dans une grossesse extra-utérine, et prévenir ainsi les accidents redoutables qui seraient infailliblement survenus ultérieurement (1); mais cette conduite ne doit être suivie qu'avec une extrême prudence, car, outre la difficulté d'un diagnostic précis, la question du fœticide est assez grave par elle-même et par les dangers qui le compliquent souvent, pour que l'hésitation soit permise en pareil cas.

CODÉINE. — Action physiologique. — A. *Sur les animaux.* — 5 centigr. de chlorhydrate de codéine injectés sous la peau suffisent pour endormir un jeune chien de moyenne taille : dans tous les cas, et augmentât-on la dose à cause de la force et l'âge du sujet, on ne parvient jamais à obtenir un sommeil aussi profond qu'avec la morphine. Le pincement des extrémités réveille l'animal, qui a plutôt l'air d'être calmé que véritablement endormi (Cl. Bernard). La sensibilité est moins émoussée qu'après l'usage de la morphine, et les nerfs sont rendus moins paresseux. Le réveil diffère totalement. Les animaux codéinés se réveillent sans effarement, sans paralysie postérieure et avec leur humeur naturelle; ils ne présentent pas ces troubles cérébraux qui succèdent à l'emploi de la morphine. La codéine est à la fois narcotique et convulsivante; si la dose devient toxique, la mort survient à la suite de convulsions tétaniques. Ozanam localise son action dans le cervelet et le bulbe rachidien.

B. *Chez l'homme.* — Les expérimentateurs ont présenté, quant à l'action de la codéine, des divergences d'opinion qui ne peuvent s'expliquer que par un esprit de système ou l'emploi d'une préparation impure. Il ressort des

(1) *Archiv für pathologische Anatomie*, t. XXIX.

recherches récentes, que, « prise à haute dose(15 à 20 centigr.), elle produit un sommeil lourd, paraissant causé par une sorte d'ivresse; au réveil, la sensation persiste, le cerveau continue à être frappé d'engourdissement et à ne plus être complétement maître de lui-même; une fois sur cinq il y a eu nausées et vomissements. Si, au contraire, on ne l'administre qu'à la dose de 20 ou 30 milligr., les phénomènes de stupeur disparaissent pour faire place à une sorte de bien-être et de calme d'autant plus sensible que la personne soumise à l'expérience est d'un tempérament plus nerveux et plus irritable. Le sommeil est doux et paisible; au réveil, le cerveau, loin de remplir péniblement ses fonctions, semble rajeunir par un repos réparateur (1). »

Berthé (2) exprime la même pensée en disant qu'à la suite du calme et du sommeil provoqués par cet alcaloïde, les malades se trouvent soulagés et joyeux.

Thérapeutique. — Magendie qui, un des premiers, a recommandé l'emploi régulier de la codéine, la regarde comme moins active que la morphine et la recommande à dose double dans les mêmes cas (2 à 10 ou 15 centigr. en poudre ou en pilules). On en prépare un sirop qui contient 10 centigr. de substance active sur 30 gr. de véhicule, et que l'on donne à la dose de 8 à 30 et même 45 gr., par petites cuillerées, étendu dans une potion ou dans une tisane appropriée.

On préconise surtout cet agent contre les bronchites, les gastralgies et toutes les affections où domine l'élément douleur; mais il présente un réel inconvénient que les travaux de Claude Bernard ont mis en lumière. Comme son administration est assez rarement accompagnée de vomissements, et que le narcotisme est quelquefois difficilement obtenu, on ne se méfie pas assez, et il peut arriver qu'il se déclare des phénomènes d'empoisonnement au moment où on s'y attend le moins. En effet, nous avons vu que c'était le plus toxique des alcaloïdes de l'opium communément employés.

Le chlorhydrate et l'azotate de codéine sont plus actifs que la codéine elle-même. Magendie en a obtenu de bons effets, surtout du chlorhydrate, dans certains cas de névralgies faciales et sciatiques rebelles. On les administre à la dose de 1 à 5 centigr., progressivement, en pilules ou en potions.

La codéine a été très-peu employée comme hypnotique sous la forme d'injections sous-cutanées. Jousset de Bellesme, dans son travail sur la pharmacologie des injections sous-cutanées, dit qu'elle n'a pas encore été essayée chez l'homme. A notre connaissance, Piedvache est le premier qui l'ait expérimentée cliniquement (3). Lorsque la morphine, à cause de susceptibilités particulières, ne peut être tolérée, on peut y avoir recours en doublant la dose. L'injection n'est pas suivie de sensation de chaleur, comme cela a lieu pour la morphine; il ne se développe, avant quinze minutes environ, aucun trouble physiologique appréciable; mais, à partir de ce moment, le sommeil se produit dans la grande majorité des cas, et il est continu et tranquille. Les observations ne sont pas encore assez nombreuses dans la science pour que nous puissions être certain de la constance de l'effet narcotique obtenu par cette voie. Malheureusement, la codéine est une substance moins calmante que la morphine et plus toxique que cette dernière, nous l'avons déjà dit. Il en résulte que si, d'une part, on est dans la nécessité d'élever la dose, de l'autre on éprouve la crainte de provoquer

(1) E. Robiquet, *Note sur l'action thérapeutique*, etc., *de la codéine*, in *Journal de pharmacie et de chimie*, janvier 1857, p. 11.

(2) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 1864, p. 914.

(3) *Etude sur les injections narcotiques sous-cutanées*, Thèse de Paris, 1865.

des phénomènes d'empoisonnement. Ces considérations devront fatalement restreindre le nombre de cas où on remplacera la morphine par la codéine.

NARCÉINE. — Action physiologique. — A. *Sur les animaux.* — « La narcéine est la substance la plus somnifère de l'opium; à doses égales, avec la narcéine, les animaux sont beaucoup plus profondément endormis qu'avec la codéine, mais ils ne sont pourtant pas abrutis par un sommeil de plomb comme avec la morphine. Leurs nerfs de sensibilité, quoique émoussés, ne sont pas frappés d'une paresse très-appréciable, et les animaux manifestent assez vite les sensations douloureuses à la suite du pincement des extrémités. Mais ce qui caractérise plus particulièrement le sommeil narcéique, c'est le calme profond et l'absence de l'excitabilité au bruit que nous avons remarqué dans la morphine et trouvé au summum d'intensité dans la codéine. Au réveil, les animaux endormis par la narcéine reviennent très-vite à leur état naturel. Ils ne présentent qu'à un beaucoup moindre degré la faiblesse du train postérieur et l'effarement, et en cela le réveil de la narcéine se rapproche de celui de la codéine (1). »

On le voit, le sommeil produit par la narcéine participe en même temps de la nature du sommeil de la morphine et de la codéine, et cependant il en diffère par certains côtés. Ce sommeil se prolonge pendant plusieurs heures. La narcéine occupe, suivant Claude Bernard, le quatrième rang dans l'ordre des effets toxiques. Suivant Ozanam (2), elle porterait spécialement son action sur la portion lombaire de la moelle. En dernière analyse, la narcéine n'est ni excitante, ni convulsivante; portée à dose toxique, les animaux meurent dans le relâchement, ce qui n'arrive par aucun des autres alcaloïdes de l'opium.

B. *Chez l'homme.* — Debout (3) a étudié sur lui-même les effets de cet alcaloïde; il commença par de petites doses et atteignit 7 centigr.; l'effet hypnotique ne se montra que quand la dose du soir arriva à 3 centigr.; le sommeil était en rapport avec l'élévation de la dose. « D'après ce que nous avons éprouvé, dit ce regretté praticien, le sommeil est toujours calme, jamais accompagné de rêves pénibles; le moindre bruit l'interrompt, mais on se rendort aussitôt; au réveil, il n'est pas suivi de cette pesanteur de tête qu'on observe après l'emploi de la morphine. »

Behier, Laborde (4), Liné (5) ont suivi Debout dans l'étude de l'action de l'alcaloïde qui nous occupe. Nous allons résumer l'ensemble des travaux des quatre observateurs :

A la dose de 5 à 7 centigr., la narcéine ne détermine pas de troubles sensibles du côté des voies digestives; on n'observe que rarement la soif, le dégoût, l'inappétence. Les nausées et les vomissements si fréquents, après l'usage de la morphine, se rencontrent parfois, mais avec une fréquence et une intensité beaucoup moindres. Debout a éprouvé un peu de constipation. Liné cite, au contraire, un peu de diarrhée à la suite de l'administration de la narcéine, soit par l'estomac, soit par la voie du tissu cellulaire.

La transpiration est notablement augmentée, sans cependant atteindre une véritable diaphorèse. La sécrétion urinaire est modifiée dans sa quantité; il y a anurie presque complète; l'émission de la petite quantité sécrétée est difficile; le besoin n'en est pas douloureux, mais il y a impossibilité de satisfaire l'envie éprouvée; on est même obligé, dans certaines circonstances,

(1) Cl. Bernard, *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 1864.
(2) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 1864, p. 464.
(3) *Bulletin général de thérapeutique*, 30 août 1864.
(4) *Etude sur les effets physiologiques de la narcéine et sur son action thérapeutique dans quelques maladies chez les enfants.* (*Bulletin de la Société médicale d'observation* et *Gazette des hôpitaux*, 1865, n° 38.
(5) *Etudes sur la narcéine et son emploi thérapeutique.* Paris, 1865.

ou quand la dose a été trop forte, d'en appeler au cathétérisme. Il paraît, du reste, qu'une petite dose de morphine suffit pour faire cesser cette dysurie.

J. Laborde a reconnu l'identité des symptômes produits par l'administration de la narcéine chez les enfants avec ceux observés chez l'adulte. Il est aussi un fait sur lequel cet auteur a appelé l'attention : c'est la résistance de certains sujets véritablement réfractaires à l'action de la narcéine. Tous ces phénomènes sont en général plus marqués chez la femme que chez l'homme (Liné).

Thérapeutique. — C'est primitivement contre les bronchites chroniques (Debout), les phthisies pulmonaires (Behier) que l'action calmante et hypnotique de la narcéine a été dirigée. Le médicament a été administré sous forme de sirop (voyez *Préparations et doses*) ; sous celle de pilules ou en injections sous-cutanées, au trentième, au dixième, au quinzième; mais la solution au trentième est la plus fréquemment mise en usage. Dès les premières doses de 2 ou 3 centigr., la toux se calme et l'expectoration diminue chez les phthisiques. L'état général ne tarde pas à s'améliorer un peu; dans plusieurs cas, la diarrhée qui existait depuis plusieurs mois a été suspendue.

Laborde a vu la narcéine, tout en amenant le sommeil, calmer le *subdelirium*. Chez les enfants il élève la dose progressivement jusqu'à 2, même 3 centigr. Si l'effet n'est pas alors produit, il faut recourir à un autre agent.

Ce succès dans la toux nocturne des phthisiques a fait songer d'en étendre l'emploi à la coqueluche. Les essais faits à l'hôpital des Enfants sont de nature à engager les thérapeutistes à multiplier les expérimentations, qui se recommandent du reste par leur innocuité.

Liné cite des observations remarquables, entre autres celle d'une colique de plomb très-grave, où l'usage de la narcéine produisit un effet sédatif, mais passager, puis plusieurs cas de névralgies anciennes dont les injections sous-cutanées de narcéine ont assez promptement triomphé.

Le même auteur dit, page 68 de son mémoire, en parlant de l'anurie que détermine l'ingestion de la narcéine : « Peut-être pourrait-on utiliser cette particularité d'action de la narcéine chez les enfants, qui, par une cause encore mal connue, urinent toutes les nuits au lit. »

Ayant, il y a quelques mois, à donner mes soins à un garçon de six ans, affecté de cette pénible incontinence, je mis à exécution l'idée de mon ami Liné. Depuis plus d'un mois, le fils de M. G... urinait au lit quatre ou cinq nuits par semaine. Après m'être assuré que le fait n'était pas le résultat de la paresse, comme je l'ai vu quelquefois, je fis administrer tous les soirs d'abord une cuillerée à café du sirop de Debout; aucun effet produit; au bout de quatre jours, une cuillerée à potage répondant à 1 centigr. de narcéine; cette nuit il n'y eut pas d'incontinence. Le soir suivant, même prescription, il y eut une légère émission d'urine. Le traitement fut continué pendant dix jours; toutes les nuits furent bonnes. Je fais cesser le traitement; au bout de trois jours, il se montra de nouveau une légère incontinence. Je fis reprendre le traitement pendant huit jours. Dès ce moment, aucun accident de même nature ne se reproduisit; le seul inconvénient avait été un peu de dysurie pendant le jour. J'ai mis le même mode de traitement en usage chez le jeune de R..., jumeau un peu délicat, affecté d'incontinence depuis quinze jours : en quinze jours la guérison fut complète.

En résumé, la narcéine jouit de deux propriétés non douteuses : « l'une, hypnotique, peut être plus prononcée que celle de la morphine, mais certainement moins souvent accompagnée de ces sensations pénibles, douloureuses et fatigantes, qui sont l'escorte presque constante du sommeil opiacé ; l'autre, sédative, pouvant comme l'opium exercer son action sur les diffé-

rents systèmes de l'économie et remplacer ce nouvel agent, lorsque, par une cause quelconque, son effet calmant est épuisé (Liné). »

Malgré ces effets incontestables, malgré cette supériorité sur les autres alcaloïdes de l'opium, la narcéine n'est pas encore entrée dans la pratique usuelle; cela tient peut-être à son prix élevé. Quand les pharmaciens et les chimistes seront parvenus à la livrer à meilleur compte, il n'est pas douteux qu'elle prendra dans la matière médicale la place qu'elle y mérite par son action calmante et soporifique si prononcée.

NARCOTINE. — Cet alcaloïde ne paraît pas doué de propriétés hypnotiques. Suivant Claude Bernard, nous avons vu qu'il possédait une action excitante prononcée. C'est la troisième substance dans l'ordre convulsivant et la dernière dans l'ordre de l'action toxique. Ozanam pense que l'excitation se localise principalement dans les hémisphères cérébraux. Du reste, il faut le dire, les effets de cette substance sont bien loin d'avoir été suffisamment étudiés.

Nous ne pensons pas qu'en France la thérapeutique ait mis la narcotine en usage. En Angleterre, Roots (1) prescrit le sulfate de narcotine jusqu'à la dose de 1 gr., comme succédané du sulfate de quinine dans le traitement des fièvres d'accès. Dans l'Inde, il est employé sur une grande échelle par O'Shaughnessy pour arrêter les paroxysmes de fièvres intermittentes et rémittentes.

THÉBAÏNE. — La thébaïne est la substance la plus toxique que contienne l'opium : 1 décigr. de chlorhydrate de thébaïne dissous dans 2 centimètres cubes d'eau distillée et injecté dans les veines d'un chien du poids de 7 à 8 kilogr. le tue en cinq minutes; la mort arrive à la suite de convulsions tétaniques violentes. Ces convulsions sont suivies de l'arrêt du cœur et d'une rigidité cadavérique rapide, comme cela arrive pour les poisons musculaires (Cl. Bernard). Suivant Ozanam, la thébaïne porte surtout son action sur la partie supérieure ou cervico-dorsale de la moelle.

Cette action excitante, complétement libre d'action soporifique, car la thébaïne n'est nullement hypnotique, n'a été, jusqu'à présent, jamais utilisée dans la thérapeutique.

PAPAVÉRINE. — Nullement calmante, venant en second rang comme excitante et en troisième comme toxique, la papavérine se rapproche beaucoup de la thébaïne dans son mode d'action. C'est l'alcaloïde de l'opium qui a donné lieu à moins de travaux et de recherches.)

(ANTAGONISME RÉCIPROQUE DE L'OPIUM ET DES SOLANÉES VIREUSES, ET SPÉCIALEMENT DE LA BELLADONE. — En traitant de la belladone, nous nous sommes étendu sur cette question; mais il nous a paru nécessaire de revenir ici sur ce sujet d'un si grand intérêt scientifique et pratique. Pendant le cours de la publication de ce Traité, de nouveaux matériaux sont venus grossir la somme des preuves à l'appui de l'existence réelle de cette opposition d'action. Mais, il faut bien le dire, des opinions diamétralement opposées se sont aussi fait jour; de sorte qu'actuellement, malgré les efforts de plusieurs physiologistes et de bon nombre de thérapeutistes, la loi d'antagonisme, bien qu'admise par la majorité, n'est pas unanimement acceptée.

L'ensemble des faits cliniques dont nous donnons (2) en note l'énumé-

(1) Cité dans *A Manual of materia medica and therapeutics*, etc., by J. Forbes Royle, and Frederick Headland. Londoa, 1865.

(2) Pena et Math. de Lobel, *Stirpium adv. nova*. Londres, 1570. — Prosper Alpin, *De Plantis Ægypti*. Venise, in-4° 1592. — Horstius, *Op. med.*, 1661. — Faber, *Strychnomania*, 1677, p. 87. — Boucher (de Lille), in *Journal de médecine*, 1766. — Lippi, *De ven. bacc. bellad. prod. atque opii in eo usu*. Tubingen, 1810. — Corrigan, 1838, cité par Benjamin Bell. — Giacomini, *Traité philosophique et expérimental de matière médicale et de thérapeutique*, tra-

tion aussi complète qu'il nous a été possible, porte : 1° sur des empoisonnements par l'opium, avec antagonisme par la belladone ; 2° sur des empoisonnements par la belladone, le stramonium ou la jusquiame, avec antagonisme par l'opium ; 3° sur l'action de la belladone et de l'opium administrés en même temps. Telle est la division que Constantin Paul a choisie pour l'étude de cette question assez complexe.

Le cadre de notre travail ne nous permet d'envisager le sujet qu'au point de vue général.

Dans la grande majorité des cas, dans un empoisonnement par la belladone, par exemple, si on donne l'opium, ce dernier ne paraît pas d'abord produire son effet accoutumé, le poison continuant à manifester son action, sans que cependant les symptômes s'aggravent; mais, au bout d'un temps plus ou moins long, surtout si on continue l'administration de la substance antagoniste, les effets de cette dernière se produisent ; la contraction pupillaire dans le cas qui nous occupe est l'indice de l'action du contre-poison, et la guérison marche dès lors en général assez rapidement. Il faut faire observer que l'antidote doit être administré à doses fractionnées et souvent répétées; car il n'est pas rare de voir les symptômes de l'empoisonnement qui s'étaient effacés sous l'influence d'une première prise de la substance antagoniste reprendre leur cours après la cessation de l'emploi de ce dernier, et ce retour de l'action du poison se manifester sur la pupille d'une façon plus ou moins appréciable.

Du reste, c'est cette action sur la pupille, dilatation pour la belladone, contraction pour l'opium, qui est une des manifestations les plus saillantes de l'antagonisme. C'est sur l'apparition des symptômes spéciaux à l'antidote, et spécialement sur l'état de la pupille, qu'il faut se guider pour en continuer ou en suspendre l'emploi.

Lorsque la pupille a été dilatée sous l'influence de la belladone, l'emploi de la fève de Calabar (voyez Belladone) fait cesser cette dilatation et amène

---

duction Mojon et Rognetta, 1839, p. 573. — 1843 ; Angelo Poma, cité par la *Gazette médicale* du 10 août 1863. — Rognetta, *Traité philosophique et clinique d'ophthalmologie*. Paris 1844, p. 231. — 1849 ; Cazin, *Traité des plantes médicinales indigènes*, 1re édition, p. 365, fait recueilli en 1839 (voyez l'article Belladone). — 1853 ; Anderson, in *Edimb. med. Journal*. — 1854 ; Garrod, *Leçon d'ouverture à l'University College*, cité par B. Bell. — 1855 ; Lindsey, in *Edinb. med. Journal*, et cité par Cazin, 2e édition, page 170. — 1856 ; Mussey, in *Boston med. and surg. Journal*. — 1857 ; Wharton Jones, *Med. Times and Gaz.*, january 1858. — B. Bell, *Des rapports thérapeutiques de l'opium et de la belladone*, mémoire reproduit et traduit par l'*Union médicale*, 17 février 1859. — 1859 ; Scaton (de Seed), *Memorial Times*, décembre. — Behier, *Mémoire sur l'antagonisme, etc.*, in *Union médicale*, 2 juillet. — 1860 ; la Société de pharmacie déclare les deux agents incompatibles. (*Bulletin de thérapeutique*, 1860, t. LIX, p. 423.) — Anderson, in *Union médicale* du 27 octobre. — 1861 ; cinq observations de Lee et Norris, in *Archives générales de médecine*, 1864, et *Bulletin de thérapeutique*, 1862. — 1862 ; Lopex (de Mobile), in *Union médicale*. — Quatre observations de Norris, Blake, Dunkan, reproduites par les *Archives générales de médecine*, 1864. — 1863 ; Mac Namara, in *Dublin Quarterly Journal*, 1863. — Mémoire de Behier, in *Union médicale*, juillet. — 1864 ; Mémoire de Follin et Lassègne, dans les *Archives générales de médecine*, mai 1864. — Observations de de Schmid, in *Klinische Monatsblætter für Augenheilkunde*. — Onsum, in *J'ordhanlinger i dat Nonke medicinske selskab*, 1864, p. 188, et *Schmid's Jahrbücher*, décembre 1865. — 1865 ; deux observations de Blondeau, in *Archives générales de médecine*. — Deux observations d'empoisonnement par les semences de jusquiame, guéris par les injections hypodermiques d'acétate de morphine, par Rezek, in *Allgemeine Wiener medizinische Zeitung*. — Lubelski, *Gazette hebdomadaire*. — Dodeuil, *Bulletin de thérapeutique*. — Davaine et Testelin (de Lille, in *Bulletin médical du nord de la France*, octobre, p. 349. — *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, art. Antidote (Gübler), t. V, p. 317. — Camus, *Thèse inaugurale de Paris* et *Gazette hebdomadaire*, août. — G. Lemattre, *Recherches expérimentales et cliniques sur les alcaloïdes de la famille des solanées*. (In *Archives générales de médecine*, juillet et août.) — 1866 ; *Relations d'expériences et d'observations* d'Erlenmeyer. (In *Archives générales de médecine*, mars.) — Constantin Paul, *De l'antagonisme en pathologie et en thérapeutique*, thèse de concours pour l'agrégation. Asselin, éditeur. — 1867 ; *Observation d'empoisonnement par le laudanum* (30 gr. environ), *antagonisme par la belladone* (14 gr. de teinture de belladone en dix heures), *guérison;* par Constantin Paul, professeur agrégé de la Faculté de médecine. (In *Bulletin de thérapeutique*, t. LXXII, p. 320.)

même le rétrécissement; mais dès qu'on cesse l'emploi de la fève de Calabar, la belladone reprend le dessus, et la pupille se dilate de nouveau jusqu'à épuisement de l'influence de l'atropine. Il n'en est pas de même pour l'opium, la dilatation pupillaire cède, de même que tous les autres accidents, à un emploi continué quelque temps, mais pour ne plus revenir. (Testelin.)

Nous avons vu à l'article BELLADONE, que les vertus antagonistiques se produisent de même lorsque les deux agents n'ont qu'une action locale. (Wharton Jones.)

L'âge n'est pas une contre-indication à l'emploi des antidotes réciproques. La question qui soulève quelques difficultés est de connaître les proportions relatives suivant lesquelles l'agent thérapeutique doit être opposé à l'agent toxique; cette valeur relative doit évidemment changer suivant les sujets, leur âge, ou les circonstances ressortissant de leur état de santé, leurs habitudes, etc. « La détermination des *équivalents dynamiques* des substances antagonistes et antidotiques et des lois de leurs variations réclame encore de longues recherches (1). » Il est d'observation qu'il faut une dose plus élevée d'opium pour détruire les effets d'une dose donnée d'atropine ou de belladone; de même qu'il faut relativement peu de ce dernier agent pour conjurer les symptômes produits par l'opium ou la morphine.

On était en droit d'attendre que les expérimentations sur les animaux jetteraient une vive lumière sur cette question; car, de fait, les expériences devaient avoir d'autant plus de valeur que, ainsi que le fait judicieusement remarquer Constantin Paul, l'empoisonnement se présente, en somme, dans les mêmes conditions biologiques que l'expérience elle-même.

Les expériences de Camus, celles d'Onsum, celles tentées antérieurement par B. Bell, faites sur le moineau, le lapin, le chat et la grenouille, sont négatives; mais les uns ont pris un terme de comparaison peu stable; les autres ont opéré avec des idées préconçues. En supposant qu'elles aient été faites avec toute la rigueur désirable, il ne faudrait pas se hâter de conclure des animaux à l'homme, pour ce qui concerne les phénomènes toxiques. Au point de vue physiologique, il est évident que des symptômes analogues doivent s'observer pour les poisons dans toute la série animale, ou tout au moins chez les vertébrés, avec une différence d'intensité due à la différence même des organismes. La similitude dans les effets de l'agent modificateur doit exister. Cl. Bernard l'a nettement établi.

Mais il n'en est peut-être pas de même lorsqu'il s'agit de la résistance à la mort, ainsi que l'a très-justement avancé Constantin Paul.

La distinction proposée par Cl. Bernard de l'action toxique des substances actives nous avait même inspiré l'idée de réserver le mot d'*antagonisme* pour la neutralisation réciproque de l'effet de deux corps agissant physiologiquement et d'*antidotisme*, lorsque deux agents annihilaient mutuellement leur action toxique.

Tout récemment, Erlenmeyer a repris l'étude de ce sujet si attrayant, et, dans des expérimentations nombreuses sur les animaux, il a obtenu des résultats incontestables.

Du reste, on ne saurait révoquer en doute un fait appuyé sur des observations nombreuses, authentiques, bien prises par des praticiens éclairés et consciencieux. Dans la plupart d'entre elles, il a été donné une dose énorme de la substance antagoniste, qui, sans l'ingestion antérieure du poison à neutraliser, aurait certainement produit des accidents d'intoxication; il est évident que la scène changerait, si, comme on a pu l'avancer, les deux substances agissaient isolément sans se contre-balancer.

La neutralisation des poisons l'un par l'autre est la seule explication pos-

(1) Gubler, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, art. ANTIDOTE, t. V, p. 319

sible pour ces faits où l'on prend, par exemple, *en vingt-quatre heures*, 60 *gr. de laudanum*, 30 *gr. de teinture de belladone et* 80 *centigr. d'extrait de la même plante;* si ces poisons devaient ajouter leur action l'une à l'autre, la mort devrait être foudroyante. (Constantin Paul.)

Dans une observation récente, l'auteur que nous venons de citer a pu faire cesser presque à volonté tous les phénomènes de l'empoisonnement de l'opium, et cela sans produire les effets toxiques de la belladone.

Ainsi que nous le faisions remarquer au commencement de ce paragraphe, des rechutes passagères ont été observées dans ce cas, et l'antidote a dû contre-balancer l'action du poison à six reprises différentes et avec une énergie graduellement plus efficace.

Toutes les observations ne trouvent d'explication plausible que dans l'admission de l'antagonisme. Cazin père, dans la deuxième édition de ce Traité, p. 170, avait déjà dit, à propos des faits de Lindsey : « Il est à remarquer dans ces faits que la belladone a été administrée à dose toxique proportionnée à celle de l'opium dont elle a combattu les effets. Si l'action de la belladone sur le cerveau n'avait été contre-balancée par celle de l'opium, l'empoisonnement aurait été indubitablement le résultat de l'emploi de la solanée vireuse à une dose aussi élevée (pour un des cas 30 gr. de teinture de belladone, puis 8 gr. une demi-heure après); cette médication est donc fondée sur l'antagonisme qui existe entre l'action de l'opium et celle de la belladone physiologiquement manifestée sur la pupille, que le premier resserre et que l'autre dilate. »

Voilà la question résumée et jugée en quelques lignes. Dans les cas où la dose du poison ingéré n'est pas mortelle, on pourrait objecter que la guérison se serait produite d'elle-même; mais la rapidité insolite de disparition des phénomènes toxiques vient encore plaider en faveur de l'action neutralisante. Wannebroucq (1) a souvent injecté le sulfate d'atropine dans la pleurodynie; il a vu quelquefois se développer quelques accidents d'intoxication; mais ils ont toujours été dissipés par une simple potion opiacée.

Pour nous, l'antagonisme est indubitable; l'antidotisme doit être établi en loi thérapeutique; mais il faut se garder de l'enthousiasme, et peut-être y a-t-il eu une certaine exagération dans les espérances que l'on a fondées sur cette médication. Nous pensons avec Bouchardat (2) que, tout en la mettant en vigueur, il ne faudrait pas négliger les autres moyens, tels que les frictions, la faradisation, etc. Ce dernier auteur insiste beaucoup sur la nécessité d'empêcher le malade de se livrer au sommeil. En second lieu on n'a guère publié que les succès, comme cela arrive trop souvent; les revers ont été oubliés. Chez une jeune femme, j'ai pu une fois, par une injection d'atropine, conjurer les accidents les plus redoutables causés par l'ingestion de 1 once 1/2 de laudanum. J'ai été moins heureux dans le cas suivant, où l'âge du malade et le temps écoulé entre l'empoisonnement et le début du traitement ont dû jouer un certain rôle. Au mois de septembre 1855, je fus appelé pour un enfant de quatre mois, appartenant à M. Delattre, boucher à Saint-Martin-lès-Boulogne. Cet enfant avait été pris de convulsions à sept heures du matin. Il était dix heures. Une bonne lui avait administré, vers cinq heures et demie, une cuillerée à café de laudanum de Sydenham, croyant avoir affaire à du sirop de chicorée. Je le trouvai dans l'état suivant : face alternativement pâle et congestionnée; peau couverte d'une sueur froide et visqueuse; contracture des extrémités fortement fléchies; cette contracture fait de temps en temps place à des mouvements convulsifs accompagnés de cris plaintifs; impossibilité d'écarter les mâchoires; paupières fermées; pupilles très-contractées; pouls très-fréquent et dur; respiration suspirieuse et entrecoupée. Il n'y avait pas à douter de

(1) *Bulletin médical du nord de la France*, octobre 1865, p. 351.
(2) *Annuaire de thérapeutique*, 1866, p. 15.

l'extrême gravité de la situation; je fis prendre un bain tiède, puis je mis en usage les révulsifs de toute sorte; un lavement purgatif fut administré; on pratiqua continuellement des frictions sèches sur tout le corps; je fis ensuite injecter par l'anus, dans un véhicule peu abondant, 1 gr. de teinture de belladone; au bout de deux heures, la pupille était fortement dilatée; les membres commençaient à tomber dans le relâchement; le pouls était moins fréquent, il s'était assoupli; la respiration était plus régulière, moins suspirieuse; il y avait en somme de la détente dans l'ensemble de l'organisme. Je commençais à concevoir un peu d'espérance. Je fis continuer les frictions sèches; je revis le petit malade vers quatre heures du soir. Il y avait eu quelques convulsions passagères; je fis donner toutes les heures 2 gouttes de teinture de belladone, car l'enfant pouvait alors avaler un peu de liquide; mais les convulsions ne tardèrent pas à prendre le dessus; la dilatation pupillaire perdit de son intensité. On vint me dire que l'enfant avait succombé à neuf heures dans une convulsion.

(Pour l'opposition d'action de l'opium et de la belladone administrés ensemble, voyez p. 781.)

Une dernière question bien intéressante que soulève l'étude de l'antagonisme qui nous occupe est celle-ci :

L'antagonisme existant entre l'opium et la belladone existe-t-il entre l'atropine et les alcaloïdes du premier?

Entre l'extrait thébaïque et l'atropine, entre l'extrait de belladone et la morphine, cela est indubitable, quoi qu'ait avancé Bois d'Aurillac (1) : ce dernier prétend que l'antagonisme n'existe qu'entre l'opium et la belladone avec tous leurs principes constituants, et non entre les alcaloïdes dont nous venons de parler. Malheureusement pour lui, des faits cliniques irréfutables sont là pour prouver le contraire.

La morphine est antagoniste de toutes les préparations qui ont pour origine la belladone. Cela est un fait établi; mais l'antagonisme se manifestera-t-il de même avec les autres alcaloïdes de l'opium considérés isolément? Ces derniers, en effet, offrent entre eux des actions pour ainsi dire opposées, et il n'est pas probable que l'antagonisme observé entre la belladone et l'opium ait lieu pour tous les alcaloïdes de ce dernier, la thébaïne, par exemple. La narcéine n'agit en aucune façon comme la morphine; tout fait donc prévoir que l'opposition d'action n'aurait pas lieu, du moins d'une façon aussi sûre, entre la narcéine et l'atropine qu'entre cette dernière et la morphine.

Par cette raison que l'extrait thébaïque, qui contient la morphine, la codéïne, la narcotine, la papavérine, la thébaïne, etc., fait équilibre aux préparations belladonées, il ne s'ensuit pas pour cela que, considérés individuellement, ces alcaloïdes jouissent tous du même privilége.

C'est là une voie à exploiter. J'ai regretté que le temps ne me permît pas de me livrer à des recherches, à des expériences dans ce sens.

Antagonisme de l'opium et d'autres substances. — Nous avons rapporté à l'article *Aconit* un cas d'empoisonnement où l'opium avait amené la guérison : cet agent a aussi été efficace dans un empoisonnement par l'arnica. (Voyez ce mot.)

L'opium corrige l'action du tartre stibié : celui-ci peut, jusqu'à un certain point, annihiler les effets excitants et hypnotiques de l'opium, mais ces faits ne peuvent être considérés comme se rapportant à l'antagonisme vrai. Le café fait opposition aux opiacés. Cahen a cherché à établir l'action neutralisante réciproque de l'opium et de l'arsenic.

L'opium a été proposé comme antidote de la noix vomique. Une observa-

(1) Cité par Garnier, *Dictionnaire annuel des progrès des sciences et des institutions médicales*, 1866, p. 70.

tion concluante, publiée par la *Gazette médicale de Berlin*, septemb. 1854 (1), en fait foi. Pelletier et Caventou ont signalé cet antagonisme entre l'opium et les strychnos et ont observé que les doses d'opium doivent dépasser celles du poison ingéré si l'on veut obtenir une neutralisation complète. Gübler (2) dit « que c'est là un des premiers faits d'antidotisme, relevé, du reste, par Guérard dans un chapitre de sa thèse de concours (1839), intitulé : *Des incompatibilités thérapeutiques*, où ce praticien faisait déjà pressentir l'importance de cet ordre de faits. »

C'est à Gübler que nous devons la connaissance de l'opposition d'action de l'opium et du sulfate de quinine. Voici une partie des conclusions du travail qu'il a présenté à la Société de médecine des hôpitaux, le 10 février 1858 : à l'inverse de l'opium, qui exalte les fonctions organiques (congestion sanguine et caloricité), le sulfate de quinine agit sur les centres nerveux, en y condensant les forces, de telle sorte qu'il enchaîne les actions organiques, sources de dépenses, et réduit, autant que possible, l'appel sanguin dans les parties phlogosées ; — le sulfate de quinine et l'opium ayant une action antagoniste ne doivent pas être administrés simultanément ; — ces deux agents peuvent se servir d'antidote l'un à l'autre. — Dans son article *Antidote* que nous avons déjà cité, il complète ces données, et ajoute : « Il faut plus de sulfate de quinine pour détruire les effets toxiques de l'opium chez un sujet prédisposé aux hypérémies encéphaliques par son âge, l'enfance, ou la maladie, la paralysie générale. »

PAVOT CORNU (Pl. XXX). Glaucier jaune, glauciet jaune.—*Chelidonium glaucium*, L. — *Papaver corniculatum luteum*, C. Bauh. — *Glaucium flore luteo*, Tourn. — Le pavot cornu, plante annuelle, croît dans diverses parties de la France, dans les plaines sablonneuses près de la mer. Je l'ai trouvé en abondance dans la plaine des Pierrettes, à Saint-Pierre-lès-Calais, à Wimereux près de Boulogne, à Saint-Valery-sur-Somme. Je l'ai vu aussi dans les endroits sablonneux, au bois de Boulogne, à Saint-Germain.

Description. — Racine pivotante, petite. — Tiges grosses, un peu rameuses, glabres. — Feuilles épaisses, amplexicaules, glauques ; les radicales découpées, à lobes ovales, anguleux, dentés ou incisés ; les supérieures dentées, incisées seulement. — Fleurs jaunes, grandes (juin-juillet-août), quatre pétales, dont deux plus grandes. — Fruit : siliques allongées, grosses comme une plume à écrire, longues de 10 à 20 centimètres.

Parties usitées. — L'herbe.

[**Culture.** — Cette plante vient partout; elle préfère les terrains sablonneux ; elle pousse même dans les cailloux. On la propage de graines semées au printemps.]

Récolte. — La récolte peut se faire pendant tout le temps de la floraison. Comme toutes les plantes succulentes, elle exige des soins pour sa dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques. — Le glaucier est d'une odeur faible, un peu vireuse, d'une saveur un peu amère et piquante. Il paraît contenir des principes analogues à ceux de l'opium, qu'il a souvent servi à falsifier. Landerer (3) a appris de personnes très-dignes de foi, et entre autres d'un pharmacien très-accrédité de Smyrne, que les fabricants d'opium de cette ville emploient dans la confection de ce narcotique les deux espèces de *glaucium* et surtout le rouge (*glaucium rubrum phœniceum*), qui ressemble beaucoup, par sa forme extérieure, au *papaver rheas*, et que presque tout l'opium qui se vend dans les bazars de Smyrne n'est qu'un extrait de ces plantes. De même toute la thériaque, que l'on peut également se procurer dans les bazars pour quelques paras, se prépare au moyen de ce prétendu opium.

Cet extrait du *glaucium* exhale une odeur narcotique et présente un goût amer sem-

(1) In *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 2e année, 1834-35.
(2) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. V, p. 322.
(3) *Buchner's Repertorium für die Pharmacie.* (*Répertoire de pharmacie*, novembre 1848, p. 145.)

blable à celui de l'opium; il ressemble beaucoup à l'opium de Smyrne de mauvaise qualité. On peut donc, d'après cette substitution opérée dans le commerce, considérer le pavot comme un succédané de l'opium, et se livrer à des essais comparatifs concernant son usage à l'intérieur.

[Toutefois comme cet extrait ne renferme pas de morphine et qu'il est loin de posséder les propriétés de l'opium, le mélange de ces deux substances ou la substitution de la première à la seconde doit être considérée comme une fraude.]

(Le pavot cornu contient, comme la chélidoine (voyez ce mot), de la *chélidonine* et de la *chelerythrine*. En outre, Probst en a isolé un alcaloïde particulier, la *glaucine*, et une substance blanche très-amère, la *glaucopicrine*. Les graines contiennent une quantité considérable d'huile fixe, analogue à celle d'œillette; elle pourrait être extraite et vendue bon marché, à cause de la culture facile du glaucier qui supporte les terrains les plus incultes.)

Le pavot cornu est un poison narcotique. On rapporte, dans les *Transactions philosophiques*, que Charles Worth, prenant cette plante pour un chou marin, en fit faire un pâté, qu'il n'eut pas plus tôt mangé, que ses domestiques et lui en furent tous plus ou moins incommodés et atteints de délire; ils eurent tous une altération de l'organe de la vue qui leur faisait prendre pour de l'or tout ce qu'ils touchaient.

Garidel rapporte qu'en Provence les paysans se servent des feuilles de glaucier pilées pour déterger les ulcères qui succèdent aux contusions et aux écorchures des bêtes de charge, notamment les enflures et engorgements dans les jambes des chevaux qui proviennent de foulures. « Quelque grosses et dures qu'elles soient, dit-il, le suc de cette plante les guérit infailliblement, pourvu que le mal ne soit pas trop invétéré. »

Les feuilles de pavot cornu, pilées avec quelques gouttes d'huile d'olive, et appliquées sur la partie malade, sont tout aussi efficaces que l'opium contre les contusions, les plaies avec déchirures, le panaris commençant, les piqûres de sangsues enflammées, l'irritation phlegmasique des vésicatoires, les brûlures, etc. Comme, dans les campagnes, une décoction d'opium n'est pas à la portée de tout le monde, on peut se servir avantageusement et gratuitement de cette plante. Girard, de Lyon, a rapporté (1) plusieurs observations qui constatent les bons effets de cette plante dans les cas que nous venons de citer, et je l'ai employée moi-même avec succès sur des plaies contuses avec déchirement, et surtout dans un cas de douleurs hémorrhoïdales atroces contre lesquelles on avait inutilement mis en usage les bains, les sangsues, les émollients. J'ai fait cesser dans l'espace de quinze jours une constriction spasmodique de l'anus, sans fissures, qui datait de douze ans, chez une femme de Saint-Pierre-lès-Calais, au moyen d'onctions faites deux fois par jour, avec un mélange de 16 gr. de suc de glaucier jaune, de 12 gr. de suc de jusquiame et d'un jaune d'œuf.

Pavot douteux. — *Papaver dubium*, L. — Ce pavot, qui diffère peu du coquelicot (*papaver rheas*, L.), se rencontre dans les champs, les moissons, surtout dans les terrains maigres et sablonneux. Il a les fleurs petites d'un rouge pâle (juin-juillet).

Loiseleur-Deslongchamps a obtenu du suc exprimé des feuilles, des tiges et des capsules, un extrait épaissi dont il a constaté l'action anodine dans plusieurs maladies. Il le donne ordinairement sous la forme de teinture ainsi préparée. Pr. extrait de pavot douteux 125 gr.; faites fondre dans 1,500 gr. de vin muscat; dose, 50 à 100 gouttes. Avec cette teinture il a guéri des diarrhées chroniques, des coliques plus ou moins violentes, dissipé des insomnies opiniâtres. On peut préparer une teinture semblable avec le coquelicot.

---

(1) *Journal général de médecine*, 2e série, t. XXV, p. 354.

PÊCHER. Amygdalus persica. L.

Malus persica. C. Bauh., Tourn. — *Persica vulgaris.* Mell. *Persica.* Fuchs.

Rosacées. — Amygdalées. Fam. nat. — Icosandrie monogynie. L.

Le pêcher, arbre de moyenne grandeur, originaire de la Perse, est cultivé partout à cause de son excellent fruit, qui mûrit vers la fin de juillet et fait les délices de nos tables. Il est loin de posséder, dans le pays natal, les avantages qu'une longue culture lui a acquis en Europe et surtout en France. La pêche dite de *Montreuil* est la plus belle parmi les nombreuses variétés que l'on a obtenues.

Description. — Racines et tiges dures et ligneuses ; écorce blanchâtre et cendrée, verte sur les rameaux. — Feuilles simples, alternes, pétiolées, vertes, glabres, oblongues, lancéolées, accompagnées de deux stipules linéaires, caduques. — Fleurs sessiles, solitaires, d'un rose tendre, très-agréable, paraissant avant les feuilles (mars-avril). — Calice à cinq divisions. — Corolle à cinq pétales. — Etamines nombreuses. — Fruit : drupe ovale ou arrondie, renfermant un noyau très-dur, ligneux, crevassé ou réticulé à sa superficie et renfermant la semence.

Parties usitées. — Les fleurs, les feuilles, les bourgeons, les semences.

Récolte. — Les feuilles doivent être récoltées entre le printemps et l'automne. Au printemps, elles n'ont pas encore assez d'action ; en automne, elles n'en ont presque plus. Elles perdent un peu de leur amertume et de leur vertu par la dessiccation ; cependant, séchées avec soin et renfermées ensuite dans des boîtes, ainsi que le pratiquaient Coste et Wilmet, elles conservent une énergie constatée par leur effet purgatif et vermifuge. Les fleurs deviennent inodores et restent très-amères, avec la saveur particulière de l'amande de noyau de pêche. Ce caractère les fait reconnaître quand elles sont sèches. On y laisse le calice, comme partie la plus énergique de la fleur. On emploie toujours les fleurs fraîches pour faire le sirop.

[Les fruits destinés à être mangés doivent être récoltés à leur maturité. Ceux qui doivent être conservés confits dans l'eau-de-vie, ou qui sont destinés à être confits ou à préparer des marmelades doivent être cueillis avant la complète maturité.]

[**Culture.** — Il existe un nombre considérable de variétés de pêchers que l'on peut diviser en quatre races : 1° peau velue, chair fondante, se détachant du noyau ; 2° peau velue, chair ferme et adhérente au noyau ; 3° peau lisse, chair fondante quittant le noyau ; 4° peau lisse, noyau adhérent à la chair.

Le pêcher exige une terre douce, profonde, substantielle ; on le multiplie par semis ou par greffe. Il exige des binages et des fumures répétées. L'année où on le fume, on doit le tailler long, afin que l'abondance de sève trouve une issue et ne produise pas de gomme. L'amandier à coque dure, à amande douce, est le meilleur sujet pour greffer ; on le préfère aux autres amandiers parce qu'il est moins sujet à la gomme, à la cloque et à la perte des branches. Dans les terrains peu profonds et humides, on greffe sur pruniers ; la greffe se fait en écusson du 15 juillet au 15 septembre à 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres de hauteur, si l'arbre est en plein vent, et à 10 à 16 centimètres au-dessus du collet si l'on veut diriger en *espalier*. Les précoces et les tardifs doivent être exposés au midi et les autres à toutes les expositions, excepté celle du nord : le pêcher est sujet à un grand nombre de maladies.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs de pêcher ont une odeur douce très-faible. Les feuilles sont inodores. Les feuilles, les fleurs et l'amande ont une saveur amère analogue à celle des feuilles de laurier-cerise, qu'elles doivent à la présence de l'acide prussique.

(Les feuilles et les noyaux contiennent une huile essentielle qui se rapproche énormément de celle d'amandes amères.)

On confit les pêches à l'eau-de-vie, on en fait des compotes, des marmelades : on les sèche au four, etc. : mais ces préparations ne leur conservent qu'une faible partie de leur qualité. Aux Etats-Unis, on en fait une sorte de vin appelé *vin de pêche*, et qui est un objet de commerce. On tire de ce vin un alcool. Le bois du pêcher, veiné de rouge, est très-propre à être employé en marqueterie. Il suinte de ce bois une gomme qui a quelque analogie avec la gomme arabique.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Feuilles en infusion, 15 ou 44 gr. pour 1/2 litre d'eau ou de lait.
Infusion des fleurs sèches, 15 à 30 gr. pour 1/2 litre d'eau ou de lait.
Sirop (8 de fleurs sur 12 d'eau bouillante et 8 de sucre), 30 gr. et plus pour les adultes; — de 4 à 15 gr. pour les enfants, soit pur, soit étendu dans une potion.
D'après Gauthier, de Saint-Savin (1), les pousses sont pourvues de l'odeur des fleurs, et pourraient leur être substituées; les bourgeons distillés donnent une huile volatile semblable à celle des autres parties. On en peut faire un sirop purgatif et amer ayant la saveur et l'odeur de l'amande amère.
Poudre des fleurs (rarement), de 2 à 4 gr., dans un véhicule approprié.
Extrait aqueux des bourgeons, de 1 à 2 gr. 50 centigr.

A L'EXTÉRIEUR. — Feuilles, fleurs et amandes en cataplasme sur l'abdomen comme vermifuge; sur les inflammations et les douleurs externes comme calmant.

A grande dose, les feuilles, les fleurs et l'amande du pêcher peuvent, par l'acide cyanhydrique qu'elles contiennent, produire l'empoisonnement. Bertrand a vu mourir un enfant de dix-huit mois, au milieu de convulsions et de vomissements, pour avoir pris une forte décoction de ces fleurs que sa mère lui avait donnée comme vermifuge.

Le *Journal de la Société de médecine de Nantes* (1836) relate un cas d'empoisonnement chez un homme de trente ans, où les accidents, caractérisés par des phénomènes graves, rappelant ceux produits par l'acide cyanhydrique, cédèrent cependant à l'emploi des opiacés.

Les fleurs fraîches agissent quelquefois assez vivement sur le tube digestif. « J'ai voulu, dit Roques, éprouver sur moi-même l'action purgative de ces fleurs. J'en ai pris une bonne pincée mêlée avec une petite salade de chicorée sauvage. Quatre heures après, j'ai eu des tranchées, des évacuations énormes et des sueurs froides. Il a fallu de l'éther et de l'opium pour faire cesser ces accidents. » Peut-être Roques s'est-il donné une indigestion en suspendant la sensibilité de l'estomac par l'action de l'acide cyanhydrique, ce qui rendrait ce fait peu concluant. Toutefois les feuilles, les fleurs et l'amande de pêcher doivent être administrées avec circonspection, surtout aux enfants.

Les fleurs et les feuilles de cet arbre sont purgatives, anthelminthiques et diurétiques. La propriété laxative du sirop de fleurs de pêcher a été célébrée outre mesure par Guy-Patin, Riolan, Simon Piètre, et une foule d'autres auteurs. Le calice est la partie des fleurs du pêcher dans laquelle paraît résider plus particulièrement leur principe actif. Coste et Wilmet employaient les bourgeons et les jeunes feuilles de cet arbre, récoltés au printemps, infusés pendant la nuit et ensuite décoctés, à la dose de 15 à 45 gr. dans 300 gr. d'eau, avec addition de 30 gr. de sirop de fleurs de pêcher, ou d'une petite quantité de miel; ils donnaient la veille, selon la force du sujet, 12 à 24 décigr. d'extrait aqueux de bourgeons, saturé de la poudre des fleurs de pêcher desséchées. Coste et Wilmet ont vu rendre plus de soixante *vers* à un jeune homme d'une quinzaine d'années, peu d'heures après l'ingestion du premier bol de cet extrait. Dans l'espace de douze jours, cet enfant prit 30 gr. d'extrait en 24 doses, et trois potions dans lesquelles les feuilles de pêcher étaient entrées jusqu'à 30 gr. Il était d'un tempérament assez robuste, difficile à évacuer. Il eut quatre à cinq selles chaque fois, et ordinairement quatre ou cinq vers dans les premières; il a été parfaitement guéri sans autre secours.

Burtin a confirmé les observations de Coste et Wilmet sur plus de vingt malades. Loiseleur-Deslongchamps employait un sirop fait avec une suffisante quantité de miel et une décoction saturée de feuilles de pêcher, et il en obtenait toujours des effets analogues à ceux de la manne. Dans les campagnes, on fait quelquefois prendre aux enfants, comme purgatif et

(1) *Journal analytique des sciences médicales*, t. I, p. 338.

vermifuge, du bouillon de veau dans lequel on a fait infuser légèrement, et à une douce chaleur, une petite poignée de fleurs de pêcher. L'infusion des feuilles et des fleurs dans le lait est aussi administrée avec succès aux petits enfants.

Bodart employait les feuilles fraîches de pêcher comme succédanées du séné, à la dose de 30 gr. pour deux verres de *decoctum*, à vase fermé; les fleurs à la dose de 15 gr. Il donnait, aux femmes délicates et aux enfants, le sirop des fleurs à la dose d'une cuillerée à bouche, toutes les demi-heures, jusqu'à ce que le remède commençât à agir.

(C'est le même moyen qu'on emploie communément, à la dose d'une cuillerée à café et plus, pour faciliter l'évacuation du méconium chez les nouveau-nés.)

L'infusion et la décoction des feuilles de pêcher ont été vantées dans la néphrite, l'hématurie et plusieurs autres affections des voies urinaires. Dower, au rapport de Vogel, les regardait comme un spécifique contre les calculs urinaires. Ettmuller accorde aussi cette vertu à l'infusion des amandes contenues dans le noyau de la pêche. Les Anglais joignent l'eau distillée d'amandes amères à l'infusion des feuilles de pêcher, et emploient ce mélange pour faciliter la sécrétion et l'excrétion des urines, apaiser les douleurs néphrétiques et vésicales. Ce moyen, que j'ai mis en usage plusieurs fois, calme promptement les souffrances des malades atteints de spasme ou d'irritation à la vessie, favorise l'émission des urines dans le catarrhe vésical chronique et soulage les calculeux.

Dougos (1) a guéri la coqueluche en quelques jours au moyen de l'infusion de feuilles de pêcher. Antony (2) dit avoir obtenu de très-bons effets de cette infusion, dans une épidémie de fièvre très-grave, à type rémittent, compliquée d'irritation gastrique. Les feuilles qui avaient servi à cette infusion lui ont été fort utiles en application sur l'abdomen. Le même moyen lui aurait également réussi contre le vomissement dans deux cas de choléra.

Comme les amandes amères, les amandes de pêche peuvent être employées pour les émulsions en les associant en petite quantité aux autres semences émulsives. Seules, et à une certaine dose, il est à présumer qu'elles auraient une action analogue à celle des feuilles, comme purgatives et anthelminthiques.

Burtin prescrivit à un pauvre, atteint de fièvre intermittente, deux poignées de feuilles de pêcher infusées dans 2 kilogr. de bière brune bouillante, à prendre dans l'espace de vingt-quatre heures dans l'apyrexie. La fièvre disparut après la seconde dose. Encouragé par ce succès, il employa le même moyen chez plus de vingt malades atteints de fièvres intermittentes de divers types, et tous furent entièrement guéris. Il donnait avec le même avantage, dans l'apyrexie, la poudre des feuilles, à la dose de 30 gr. divisée en plusieurs prises. Le même auteur dit qu'il a connu, dans sa jeunesse, une personne qui employait, en en faisant un secret, la poudre du bois des noyaux de pêche, à la même dose que le quinquina, contre la fièvre intermittente. Amatus Lusitanus (3) recommande ce remède dans la fièvre quarte. Crouseille (4) a fait connaître les succès qu'il a obtenus de l'usage des feuilles de pêcher à titre de fébrifuge. Il a signalé dans ces feuilles un principe amer auquel elles doivent leur propriété, et non, ainsi qu'on le croyait, à l'acide cyanhydrique qu'elles contiennent. L'écorce est aussi fébrifuge. Dans les campagnes, on emploie simplement, pour couper les

(1) *Gazette médicale*, 1837, p. 299.
(2) *Ibid.*
(3) Lib. IV, p. 564.
(4) *Journal de chimie médicale*, 1831, t. VII, p. 22.

fièvres d'accès, du vin blanc dans lequel on a fait infuser la seconde écorce du pêcher.

J'ai employé les feuilles de pêcher pilées en cataplasme sur l'abdomen, chez des enfants d'un à deux ans, et j'ai obtenu un effet anthelminthique qui, dans quelques cas, ne m'a laissé aucun doute. Ce topique m'a paru aussi calmer les coliques. On applique avec avantage ces mêmes feuilles sur les inflammations externes, les dartres enflammées et douloureuses, les ulcères cancéreux, les douleurs locales, etc.

La pêche est, quoi qu'en disent Galien et l'École de Salerne, un fruit très-agréable, nourrissant, rafraîchissant et adoucissant ; elle convient parfaitement aux tempéraments sanguins et bilieux, soit dans l'état de santé, soit dans les maladies accompagnées de chaleur et d'irritation. Toutefois, les personnes faibles ou sédentaires peuvent, par l'usage trop abondant ou trop longtemps prolongé des pêches, éprouver de la débilité d'estomac, des flatuosités et même la diarrhée. On évite ces inconvénients en leur associant du sucre ou du vin généreux.

PÉDICULAIRES.

Pedicularia palustris et pedicularia sylvatica. L.

Personnées. — Rhinanthées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

[La pédiculaire, ou herbe aux poux, est une plante bisannuelle ou vivace.]

[**Description.** — Racine épaisse. — Tige haute de 25 à 50 centimètres, rougeâtre, rameuse dès la base. — Feuilles alternes ou opposées, pennatipartites, glabres, ou pubescentes vers le sommet de la plante. — Fleurs roses, disposées en épis feuillés. — Calice oblong, renflé, ventru, pubescent, à deux lobes inégaux. — Corolle à tube droit, à deux lèvres, dont la supérieure est en casque, inférieure plane et trilobée. — Quatre étamines didynames. — Ovaire à deux loges pluriovulées. — Style simple, terminé par un stigmate en tête. — Fruit : capsule ovoïde, orbiculaire renfermant plusieurs graines ovoïdes, trigones et tuberculeuses.

Nous citerons encore les pédiculaires verticillée *P., verticillata* L., et à bec, *P. rostrata* L., comme jouissant des mêmes propriétés.

Parties usitées. — La plante entière.

Récolte. — On récolte cette plante à l'époque de la floraison. Elle est très-difficile à dessécher. Elle noircit toujours.

[**Culture.** — Les pédiculaires sont répandues dans les divers marais de l'Europe. On ne les cultive que dans les jardins botaniques. Elles préfèrent les prairies marécageuses, les bois ombragés, les tourbières.

Propriétés physiques et chimiques. — Les pédiculaires ont une saveur âcre et brûlante. On ne connaît pas leur composition.]

(Le nom de cette plante lui vient, dit-on, de ce que les animaux qui s'en nourrissent sont, peu de temps après, couverts de poux; d'autres, avec plus de raison, pensent que, grâce à son âcreté, elle détruit ces insectes. L'usage des pédiculaires est actuellement abandonné. Autrefois on les regardait comme astringentes, et, à ce titre, utiles dans les hémorrhagies en général et en particulier dans les ménorrhagies et le flux hémorrhoïdal. Extérieurement, on les employait comme excitantes, détersives, vulnéraires. On reconnaissait à la pédiculaire la propriété de guérir les fistules, aussi la dénommait-on *fistularia*. Sa causticité peut, en effet, être utilisée comme agent modificateur et légèrement substitutif dans les ulcères atoniques, les plaies blafardes, etc.)

PENSÉE SAUVAGE. Viola tricolor. L.

Viola arvensis. C. Bauh. — *Viola tricolor arvensis.* Tourn., Decand. *Trinitatis herba.* Fuchs. — *Jacea altera.* Cam.

Violette des champs, — petite jacée, — fleur de la Trinité, — herbe à clavelée.

Violacées. Fam. nat. — Syngénésie monogamie. L.

Cette plante annuelle est très-commune dans les champs sablonneux.

Description. — Racines fibreuses, chevelues. — Tiges rameuses, diffuses, étalées ou ascendantes, glabres, herbacées. — Feuilles radicales, pétiolées, ovales, cordées à leur base ; les supérieures linéaires, dentées, sessiles, alternes. — Stipules divisées en lobes inégaux. — Fleurs jaunes, le plus souvent violacées, penchées sur de longs pédoncules axillaires (avril-octobre). — Calice à cinq sépales oblongs. — Corolle à cinq pétales inégaux ; l'inférieur prolongé en éperon. — Cinq étamines à filets très-courts, dont toutes les anthères conniventes, les deux inférieures à connectif prolongé à la base en un appendice charnu qui s'enfonce dans les cavités de l'éperon. — Ovaire globuleux, sessile. — Style coudé à la base, épaissi au sommet et terminé par un stigmate globuleux. — Fruit : capsule ovale-oblongue, uniloculaire, à trois valves, à une loge polysperme ; semences petites et blanches.

Parties usitées. — L'herbe entière et fleurie.

Récolte. — On la récolte pendant toute la belle saison. Étant succulente, elle se dessèche assez difficilement. Lorsqu'elle n'est pas séchée promptement à l'étuve, la végétation s'y continue, et si la floraison en est avancée, les fruits mûrissent, les capsules s'ouvrent et laissent échapper les graines en grande quantité. On doit rejeter la pensée devenue trop jaune par la dessiccation et celle dont les fleurs sont remplacées par des capsules. — Suivant Bodart, celle qui croît dans les environs de Mont-Tonnerre est la meilleure.

[**Culture.** — On peut propager les pensées par semis, par marcottes et par boutures ; mais celles-ci sont sujettes à fondre l'hiver. Il vaut mieux laisser grainer les belles variétés sur place et les piquer à l'automne, ou bien recueillir la graine à mesure qu'elle mûrit et la semer en août pour avoir une bonne floraison en avril. La pensée sauvage n'est cultivée que dans les jardins botaniques ; celle qui croît spontanément suffit aux besoins de la médecine.]

Propriétés physiques et chimiques. — La pensée sauvage a une odeur peu remarquable et une saveur un peu salée et amère ; en la mâchant, elle développe un principe mucilagineux. Bodart lui trouve à peu près le goût de la salsepareille. Elle contient de la gomme, de l'albumine végétale, un extrait sucré et ductile, de la *violine*.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction de la plante fraîche ou sèche, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.	Sirop (3 gr. sur 50 d'eau et 50 de sucre), de 15 à 60 gr., en potion. Extrait, de 5 à 15 gr. Poudre, 2 à 3 gr. dans du lait.

La pensée sauvage, légèrement diurétique, diaphorétique et laxative, est regardée comme dépurative. On s'en sert contre les dartres, les croûtes laiteuses, la teigne, les scrofules. D'après Bergius, l'infusion concentrée de la plante fraîche purge et fait quelquefois vomir. L'herbe sèche, dit-il, conserve encore sa propriété purgative ; mais il faut la donner à une dose plus forte. La racine a une propriété vomitive analogue à celle de la violette.

Matthiole, Fuschs et Bauhin la recommandent comme très-efficace dans les affections cutanées chroniques.

Jean-Philippe Boechler, de Strasbourg, et Strack, de Mayence, préconisèrent l'usage de la pensée sauvage, et constatèrent, par des expériences, ses effets avantageux dans les maladies cutanées. Strack (1) la donnait en poudre dans la croûte laiteuse, à la dose de 2 gr. dans du lait, ou en dé-

(1) *De crusta lactea infantium, ejusdem remedio dissertatio.* Francfort-sur-Mein, 1779.

coction matin et soir, ou bien dans la soupe au lait, qui n'en prend aucun mauvais goût. Au bout de quatre jours, le visage se couvre de croûtes épaisses, ce qui n'empêche pas de continuer cette boisson, même après leur chute, qui a lieu ordinairement après la seconde ou la troisième semaine, ainsi qu'une expérience de trente ans l'a prouvé à l'auteur que nous venons de citer. Cet auteur a remarqué, ainsi que je l'ai moi-même observé plusieurs fois, que les urines prennent, pendant l'usage de cette plante, une odeur fétide, analogue à celle de l'urine de chat.

Depuis, Haase, Metzer, Plouquet, Armstrong, Hahnemann, Thilenius, et presque tous les auteurs qui se sont occupés des dermatoses, se sont servis de la pensée sauvage dans les dartres, la teigne, la gale, dans plusieurs maladies lymphatiques, le rhumatisme chronique, la blennorrhagie, etc. Murray déclare avoir lui-même constaté l'efficacité de la pensée sauvage dans ces diverses affections. Hufeland recommande dans les dartres une forte décoction de pensée sauvage continuée pendant longtemps. En 1813, Fauverge la donna à une jeune fille, sujette à des accès nerveux qui étaient regardés comme produits par la suppression de croûtes laiteuses, et la guérison fut obtenue : *Eum curaturum quem prima origo causæ non fefellerit* (Cels.).

Schlegel porta la confiance dans la pensée sauvage jusqu'à la croire utile dans les affections syphilitiques, surtout contre les ulcères vénériens. Bodart a proposé de la substituer à la salsepareille. L'exagération compromet la meilleure cause. Il faut se tenir dans les limites du vrai pour amener à la conviction.

On oppose à l'opinion des auteurs qui ont vanté cette plante celle de plusieurs praticiens qui prétendent n'en avoir retiré que de faibles avantages, ou qui la considèrent même comme dépourvue de toute propriété. Ainsi Chambon dit qu'il a eu souvent recours à son usage sans en obtenir le moindre avantage. Pariset, avec son atticisme exquis, tourne en ridicule, dans une de ses lettres écrites d'Orient, les médecins de Paris qui ordonnent gravement à leurs malades la *viola tricolor;* mais on sait que la raillerie tient bien plus de l'abus de l'esprit que de la sévérité du jugement.

Je fais usage journellement de la pensée sauvage dans les croûtes de lait; j'ai cru remarquer une grande amélioration dans cette maladie lorsque les enfants en ont usé pendant quinze à vingt jours. Je la fais macérer à la dose de 4 à 8 gr. dans 250 gr. d'eau chaude pendant la nuit; je fais bouillir ensuite, et j'administre cette dose à jeun, coupée avec un quart de lait et édulcorée. De cette manière les enfants la prennent sans répugnance. Je mets souvent la pensée sauvage dans les tisanes dépuratives.

(Hardy, médecin de l'hôpital Saint-Louis, ordonne comme adjuvant du traitement de diverses affections cutanées la tisane de folioles de séné et de pensée sauvage.)

LA PENSÉE DES JARDINS (*Viola tricolor*, L.), souvent confondue avec la pensée sauvage, a, dit-on, les mêmes propriétés; mais on lui préfère avec raison cette dernière.

PERCE-NEIGE ou GALANTINE DE NEIGE.

Galanthus nivalis. L.

AMARYLLIDACÉES. Fam. nat.— HEXANDRIE MONOGYNIE. L.

La perce-neige, plante vivace, se trouve dans les bois, les prairies et les jardins; sa fleur paraît au milieu des frimas et nous annonce la première le retour du printemps. Elle est cultivée comme plante d'ornement.

Description. — Racine bulbeuse. — Tige : hampe grêle, entourée à son sommet

d'une spathe membraneuse, uniflore. — Feuilles ordinairement au nombre de deux, lisses, planes, étroites, radicales. Fleur en cloche, élégamment inclinée vers la terre, formée de trois segments extérieurs oblongs, obtus, blancs, et de trois autres inférieurs plus épais, plus courts, verts et échancrés en cœur (février). — Etamines portant des anthères jaunes réunies et pointues. — Style terminé par un stigmate simple. — Fruit : capsules polyspermes à trois loges, renfermant chacune une graine.

[**Parties usitées.** — Les bulbes.

Récolte. — Les bulbes du perce-neige doivent être récoltées à l'automne.

Culture. — Cette plante se multiple de caïeux. Elle préfère une terre légère, un peu humide, les massifs ombragés.

Propriétés physiques et chimiques. — Les bulbes ont une odeur forte, une saveur très-âcre et irritante.]

Les bulbes de la perce-neige partagent la propriété émétique du narcisse des prés. La connaissance de cette propriété est due au hasard. « Une femme de la campagne, dit Loiseleur-Deslongchamps (1), étant venue vendre au marché, dans une ville d'Allemagne, des oignons de perce-neige pour ceux de ciboulette, toutes les personnes qui en mangèrent furent prises de vomissements qui, d'ailleurs, se calmèrent facilement et ne furent suivis d'aucun accident. » On pourrait donc utiliser cette plante, qu'il est si facile de se procurer, comme le narcisse des prés, lequel, du reste, est très-commun.

Appliqué en cataplasme, le bulbe de perce-neige est résolutif et maturatif.

PERSICAIRE ACRE. Polygonum hydropiper. L.

Persicaria urens seu hydropiper. C. Bauh., Tourn. — *Persicaria acris sive hydropiper.* J. Bauh. — *Persicaria vulgaris sive minor.* Park. *Hydropiper.* Ger. — *Persicaria urens.* Offic.

Poivre d'eau, — polygone poivre d'eau, — renouée âcre ou brûlante, — curage, — piment d'eau, herbe saint Innocent.

Polygonacées. Fam. nat. — Octandrie trigynie. L.

La persicaire, plante annuelle (Pl. XXX), ainsi nommée à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du pêcher, est très-commune. On la rencontre dans les lieux humides, les fossés, les marais, les terrains tourbeux.

Description. — Racines fibreuses. — Tige glabre, cylindrique, noueuse, souvent rougeâtre, un peu rameuse, droite, un peu flexueuse. — Feuilles simples, glabres, alternes, lancéolées, aiguës, médiocrement pétiolées, accompagnées de stipules courtes, tronquées, très-rarement ciliées. — Fleurs disposées en épis lâches, grêles, axillaires, simples ou à peine rameux, garnis de petites bractées écailleuses (juillet-octobre). — Calice blanchâtre ou rosé, point de corolle. — Six étamines incluses. — Un ovaire simple, libre, uniovulé, surmonté de deux ou trois styles, dont chacun est terminé par un stigmate capité. — Fruit consistant en plusieurs akènes triangulaires, un peu comprimés, renfermés dans le calice.

Parties usitées. — L'herbe entière.

[**Culture.** — La plante sauvage suffit aux besoins de la médecine. La persicaire du Levant est cultivée comme plante d'ornement ; toutes se reproduisent par graines.]

Récolte. — On peut la récolter pendant tout l'été, même pendant la fructification, car la semence, par son âcreté, ajoute à l'action de la plante. Elle perd une grande partie de ses propriétés par la dessiccation. Il vaut donc mieux l'employer fraîche.

Propriétés physiques et chimiques. — La persicaire âcre est inodore ;

---

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XL, p. 210.

sa saveur est âcre, poivrée et même brûlante. Son suc rougit les couleurs bleues végétales, ce qui révèle un principe acide. Son infusion aqueuse, qui n'a pas l'âcreté de la plante verte, noircit par le sulfate le fer. Elle teint les laines en jaune. (Elle contient une huile essentielle sulfurée.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — En infusion, de 5 à 15 gr., par kilogramme d'eau.
Poudre, de 1 à 4 gr., en bols, pilules, etc.
Extrait, de 60 centigr. à 2 gr., dans un véhicule approprié.
A L'EXTÉRIEUR. — 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau, en lotions, fomentations, etc.

La persicaire âcre est excitante et diurétique. On l'a conseillée dans les hydropisies, dans les engorgements viscéraux. Appliquée fraîche sur la peau, elle est, dit-on, rubéfiante et vésicante. On l'emploie à l'extérieur comme détersive.

La persicaire exerce sur l'économie une action stimulante manifeste. Son effet diurétique, tant vanté jadis, en l'administrant étendue dans une grande quantité d'eau, ne peut avoir lieu qu'autant que les reins sont dans un état d'atonie; la surexcitation de ces organes, non-seulement s'opposerait à cet effet, mais encore rendrait très-nuisible l'action de cette plante. La vertu lithontriptique qu'on lui a attribuée est illusoire. Elle a été toutefois utile, comme diurétique, dans la gravelle et le catarrhe vésical exempts d'irritation ou d'inflammation, dans l'anasarque asthénique et l'œdème sans lésion du centre circulatoire ni irritation des voies digestives, dans les engorgements non inflammatoires du foie et de la rate. Ettmuller la regarde comme vermifuge, et, d'après Peyrilhe, donnée en poudre aux moutons, à la dose d'un gros dans du miel, elle détruit une espèce de ver auquel ces animaux sont exposés. La confiance des jeunes filles atteintes de chlorose ou d'aménorrhée a été quelquefois, suivant Tournefort, jusqu'à croire qu'il suffisait de porter cette plante dans leurs chaussures pour guérir (1). Eberle recommande l'emploi de la teinture de poivre d'eau (*polygonum hydropiperoïdes* ou *punctatum*), dans l'aménorrhée. Il est probable que l'espèce que nous possédons en Europe (*hydropiper*) jouit des mêmes vertus.

L'usage interne de la persicaire, entièrement oublié de nos jours, mérite l'attention des thérapeutistes. Des faits soigneusement observés mettraient à même d'apprécier les avantages que son énergie indique, et lui rendraient le rang qu'elle paraît avoir occupé dans la matière médicale indigène, à une époque où la science n'était pas assez avancée pour préciser les circonstances pathologiques qui en réclament l'application.

A l'extérieur, on peut, suivant Boerhaave, employer la persicaire comme rubéfiante, à l'état frais, lorsqu'on manque de moutarde.

Comme elle irrite les tissus dénudés, elle convient comme détersive sur les ulcères atoniques et scrofuleux. Je l'ai employée avec avantage, en pareil cas, en l'associant en décoction aqueuse ou vineuse aux feuilles de noyer. Elle convient, en décoction concentrée, pour favoriser la séparation des eschares dans la gangrène. Hévin faisait lotionner avec une décoction de persicaire brûlante, aiguisée de sel commun, les ulcères sordides, dont les chairs étaient peu sensibles ou même en partie corrompues, afin, disait-il, de détruire et séparer ces chairs mollasses d'avec les chairs saines. La décoction aqueuse ou vineuse de cette plante a été, suivant Murray, employée en gargarisme contre l'odontalgie, les aphthes, l'angine, les ulcérations du pharynx et des fosses nasales. On a vanté aussi l'application de ses feuilles cuites dans l'eau, sur les engorgements œdémateux et séreux, pour en favoriser la résolution.

Buchwald recommande cette plante contre la gale. Linné dit qu'on em-

(1) *American Journ. of med. sc.*, july 1846.

ploie, en Norwége, ses feuilles cuites dans l'eau et appliquées à l'extérieur contre l'odontalgie.

J'ai souvent mis en usage la persicaire à l'extérieur, comme résolutive et détersive, dans les engorgements glanduleux et lymphatiques. Je l'ai appliquée avec succès sur un ulcère, à bords durs et calleux, situé à la partie inférieure de la jambe droite, chez un vieillard de soixante-neuf ans. Je couvrais cet ulcère avec les feuilles cuites dans l'eau. L'action en fut prompte et très-satisfaisante ; au bout de huit jours, la détersion était complète. Dans un cas d'ulcère scrofuleux, dont la surface était recouverte d'une couche membraniforme épaisse, fétide, située à la partie inférieure et interne de la cuisse, chez une jeune fille de quatorze ans, j'ai employé avec succès, pour la détersion de cet ulcère, parties égales de feuilles de noyer et de persicaire. Un cultivateur du village de Doudeauville avait toute l'extrémité supérieure gauche gonflée, indolente et tendue, sans inflammation, à la suite d'un érysipèle dont elle avait été le siége deux mois auparavant. Le volume de cette extrémité, surtout à l'avant-bras, était doublé. Je fis appliquer sur toute l'étendue du membre une décoction concentrée de feuilles fraîches de persicaire. L'effet de cette application réussit merveilleusement ; dès le lendemain, la résolution commençait à s'opérer, et au bout de huit à dix jours elle était complète.

La persicaire, je le répète, n'est point à négliger. Les vétérinaires de campagne en font un grand usage à l'extérieur pour déterger les ulcères qui surviennent à la couronne du sabot, et dans les gonflements lymphatiques des articulations, après l'application du feu.

Le suc de cette plante pur, ou plus ou moins étendu dans l'eau ou la décoction de feuilles de noyer, convient mieux, à l'extérieur, lorsqu'il s'agit de combattre la gangrène et de stimuler avec énergie des ulcères sordides, des chairs blafardes et fongueuses.

Persicaire douce. — Polygone persicaire. — Vraie persicaire. — Persicaire tachetée. — Fer-a-cheval. — Pilingre. — *Polygonum persicaria.* L. — *Persicaria mitis maculosa et non maculosa.* C. Bauh., Tourn. — Croît aux mêmes lieux que la précédente et lui ressemble beaucoup.

[**Description.** — Diffère de la persicaire âcre par ses fleurs roses, assez grosses, en épis oblongs, cylindriques, compactes et dressés (août) ; par l'absence de points glanduleux sur le calice, et par sa saveur douce.

La persicaire douce a été considérée comme astringente, détersive et antiseptique. On l'a vantée contre la diarrhée, les hémorrhagies, les flueurs blanches passives, le scorbut, la jaunisse, la goutte vague, le rhumatisme chronique, etc. Tournefort la prescrit en décoction contre la gangrène. Sa décoction dans le gros vin rouge (deux poignées pour 1 kilogr.) est recommandée dans le *Manuel des dames de Charité* (1) comme un des meilleurs moyens d'arrêter la gangrène. On applique toutes les trois heures des compresses imbibées de cette décoction chaude, que l'on humecte de temps en temps dans l'intervalle de chaque pansement. Ravelet (2) rapporte huit observations de gangrène traitée avec succès au moyen de la persicaire douce.

Persicaire amphibie. — *Persicaire acide.* — *Persicaria amphibium*, L. — *Potamogeton salicis folio.* C. Bauh. — *Potamogeton seu fontalis persicariæ Foliis.* J. Bauh. — *Potamogeton angustifolium.* Ger. — *Fontalis major longifolia.* Park. — Cette plante vivace croît abondamment dans les marais et les lieux couverts d'eau. Lorsque les chaleurs de l'été dessèchent les étangs,

(1) 5e édit., p. 241. Paris, 1760.
(2) *Thèses de Strasbourg*, 1806.

les ruisseaux, etc., et que cette plante est exposée à l'air après avoir flotté dans l'eau, elle subit des changements physiques qui la rendent méconnaissable, et lui ont fait donner, dans ce nouvel état, le nom de *persicaire amphibie terrestre.*

Description. — Racine traçante. — Tiges rameuses, radicantes, nageantes ou terrestres. — Feuilles pétiolées, ovales-oblongues. — Fleurs roses, en épis compactes, oblongs, cylindriques et terminaux (juin-septembre). — Etamines saillantes. — Style bifide.

Parties usitées. — La racine.

Récolte. — Cette racine doit être récoltée à la fin de l'été ou au commencement de l'automne. Après l'avoir mondée, on la fait sécher, et on la fend comme la salsepareille, à laquelle elle ressemble à tel point que dans plusieurs provinces, au rapport de Coste et Wilmet, les herboristes et les épiciers la vendent pour cette dernière.

[**Culture.** — Cette plante se propage par semis des fruits. Elle n'est cultivée que dans les jardins botaniques.]

La persicaire amphibie a été l'objet d'une dissertation particulière de Jean-Henri Schulze (1). Burtin (2) dit que la racine de cette plante est le meilleur succédané de la salsepareille. Coste et Wilmet l'ont aussi substituée à cette dernière comme celle de houblon ; ils en ont préparé un extrait aqueux, un extrait résineux, et un extrait gommo-résineux. La persicaire amphibie, comme plus mucilagineuse que le houblon, a fourni un huitième de plus d'extrait gommeux ou aqueux, un sixième de moins d'extrait résineux, et l'autre, à proportion. Ces extraits, suivant les auteurs que nous venons de citer, ont eu un succès étonnant contre les écoulements gonorrhoïques, à la dose de 78 centigr. matin et soir, en avalant par-dessus une tasse de forte décoction des mêmes racines, édulcorée avec un peu de sucre. Il faut continuer ce remède de la sorte pendant quelque temps, suivant les circonstances, le tempérament du malade et l'intensité de la maladie. On administre ces extraits en pilules de la manière suivante : extrait aqueux ou gommo-résineux de persicaire amphibie, 16 gr.; parties égales de poudre de racine de persicaire et de gomme de gayac, quantité suffisante ; divisez en pilules de 25 à 30 centigr.

J'ai employé la racine de persicaire amphibie en décoction concentrée, contre une large syphilide située à la partie supérieure interne des cuisses, chez un ouvrier âgé de trente ans, qui, un an auparavant, avait subi un traitement mercuriel mal dirigé. Cette dartre était survenue trois mois après la guérison d'un chancre au prépuce, que l'on avait touché fréquemment avec le nitrate d'argent fondu. La décoction de racine de persicaire amphibie (100 gr. pour 1,500 gr. d'eau réduits à 1 kilogr.), prise à la dose de 4 verres, d'heure en heure chaque matin, et continuée pendant un mois, a suffi pour faire disparaître peu à peu cette dermatose évidemment vénérienne. Depuis vingt ans que le malade est guéri, il n'y a eu aucune apparence de récidive.

Ce seul fait ne suffit pas pour constater les propriétés de la racine de persicaire amphibie ; mais il est de nature à engager les praticiens à essayer l'emploi de cette racine dans les cas où la salsepareille est indiquée. Cette dernière est trop chère pour la médecine des pauvres.

---

(1) *De persicaria acida.* Hal., 1735.
(2) *Mémoire couronné par l'Académie des sciences de Bruxelles*, 1783.

PERSIL. Apium petroselinum. L.

Apium hortense seu petroselinum vulgo. C. Bauh., Tourn.
Petroselinum. Off.

Persil commun, — ache persil, — persin.

Ombellifères. — Amminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Le persil, plante bisannuelle cultivée dans tous les jardins potagers pour l'usage culinaire, se rencontre en Provence dans son état sauvage. Les lièvres et les lapins recherchent le persil ; ils se rassemblent souvent dans les lieux où on l'a semé. On l'a quelquefois cultivé en grand pour les moutons, qu'il préserve, dit-on, de certaines maladies. On a prétendu qu'il est, au contraire, un poison pour les poules, les perroquets et plusieurs autres oiseaux..... (?)

Description. — Racine assez grosse, conique, blanchâtre, fibreuse. — Tiges glabres, rameuses, striées, cannelées, fistuleuses, longues de 75 centimètres à 1 mètre. — Feuilles pétiolées, bipennées, d'un beau vert, à folioles incisées en lobes aigus, les feuilles supérieures moins décomposées, quelquefois même simples. — Fleurs blanches, un peu jaunâtres, petites, disposées en ombelles de quinze ou seize rayons (juillet-août). — Calice entier. — Corolle composée de cinq pétales égaux, arrondis, courbés à leur sommet. — Cinq étamines. — Deux styles très-courts. — Fruits : ovoïdes, allongés, composés de deux akènes convexes en dehors, marquées, sur le dos, de cinq petites nervures saillantes.

Nous avons exposé à l'article ciguë les caractères distinctifs de la petite ciguë et du persil, et le danger qu'il y aurait de confondre ces deux plantes.

Parties usitées. — La racine, l'herbe et les fruits.

[**Culture.** — Le persil doit être semé depuis février jusqu'en août dans une bonne terre meuble, et à l'automne au pied d'un mur, au midi pour en avoir de bonne heure au printemps. Cette plante ne monte à graines que la seconde année, et les graines se conservent deux ans. L'hiver, on couvre de bons paillassons.]

Récolte. — Les semences se récoltent en automne ; la racine en automne ou au printemps pour la conserver. Les feuilles s'emploient vertes. La racine perd une assez grande partie de ses propriétés par la dessiccation.

Propriétés physiques et chimiques. — Le persil est doué d'une odeur forte, d'une saveur aromatique et un peu amère. Cette plante contient un principe gommo-résineux, une huile volatile plus abondante dans les semences que dans les autres parties. La racine contient en outre de la fécule, ce qui la rend nutritive. Homolle et Joret (1) ont découvert le principe actif des semences de cette plante, auquel ils ont donné le nom d'*apiol*. Ce principe, liquide, jaunâtre, de nature oléagineuse, d'une odeur spéciale et tenace, d'une saveur piquante mêlée d'âcreté, et d'une densité de 1.078 à 12° centigrades, est un corps soluble dans l'éther, le chloroforme, l'alcool, etc., mais insoluble dans l'eau, à une haute comme à une basse température.

La semence de persil contient en outre, d'après Homolle et Joret, une huile essentielle, volatile, une matière grasse incristallisable (beurre de persil), de la pectine, de la chlorophylle, du tannin, une matière colorante jaune, de la matière extractive, du ligneux, des sels anorganiques, etc. — Braconnot a extrait de la semence du persil une substance à laquelle il donne le nom d'*apiine*, et qui, suivant Homolle et Joret, paraît analogue à la pectine. — Dans un mémoire de Blanchet et Sell (2), on lit : « En distillant avec de l'eau les semences de l'*apium petroselinum*, on obtient une huile volatile légère et une huile plus lourde qui contient du camphre. — Enfin, Bolle, pharmacien à Angermande (3), aurait trouvé, parmi d'autres huiles essentielles, une masse concrète formée de cristaux blancs aciculaires (stéaropton de l'huile de persil), qui ne serait que le résultat de l'altération de l'huile essentielle sous l'influence des rayons solaires. (Selon Loewig et Weidmann, la formule de l'essence de persil = $C^{12}H^8O^3$.)

(1) *Journal de pharmacie*, 1852.
(2) *Annales de pharmacie*, t. VI, cahier 3.
(3) *Journal de pharmacie*, t. XV, p. 580.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction des racines fraîches ou sèches, 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée, 60 à 100 gr. et plus, seule ou comme véhicule.
Suc exprimé des feuilles, 100 à 140 gr. par jour.
Semences en infusion, 4 à 8 gr. par kilogramme d'eau.
Semences en poudre, 1 à 2 gr.
Huile essentielle, 2 ou 3 gouttes par jour (comme antiblennorrhagique).
A L'EXTÉRIEUR. — Cataplasme fait avec les feuilles contuses.

Préparations fébrifuges. (Peyraire.)

Poudre de persil, 2 gr. par jour.
Teinture (suc récent, 250 gr.; alcool à 33 degrés, 125 gr.), 4 gr. par jour.
Sirop, 3 ou 4 cuillerées à café par jour pour les enfants, 4 cuillerées à bouche pour les adultes, seules ou dans une potion.
Vin (teinture de persil, 60 gr.; vin blanc de Grave, 330 gr.), par petites verrées, trois fois par jour.
Extrait, 60 centigr. à 1 gr. par jour, associé à la poudre de persil.
Pilules fébrifuges de persil : extrait de persil, 1 gr. 3 décigr.; thridace, 6 décigr.; poudre, *Q. S.* pour 12 pilules.
Potion fébrifuge : eau distillée de persil, 100 gr.; extrait de persil, 6 décigr.; sirop d'absinthe, 30 gr., à prendre en trois fois.
Autre potion : eau de mélisse, 60 gr.; eau de menthe, 30 gr.; extrait de persil, 1 gr.; sirop de persil, 20 gr. — Même mode d'administration.

APIOL. — *Mode d'administration* (Homolle et Joret). — 50 centigr. à 1 gr. comme fébrifuge ordinaire; 2 à 3 gr. dans les cas de fièvres intermittentes graves.

Capsules gélatineuses d'apiol, renfermant chacune 25 centigr. d'apiol. — Dans les fièvres intermittentes quotidiennes, cinq à six heures avant l'accès, 4 capsules aux adultes, 2 capsules aux enfants de douze à quinze ans, 1 capsule aux petits enfants. — Mêmes doses, le jour apyrétique, dans les fièvres tierces. — Dans les fièvres quartes, on double les doses, que l'on administre deux jours de suite. — Dans les fièvres automnales, avant de donner l'apiol, il est toujours utile de purger ou de faire vomir les malades. — Ces capsules doivent être placées à l'abri de l'humidité.

Sirop d'apiol (apiol, 5 gr.; sucre blanc, 1,000 gr.).—Faites un oléo-saccharum que l'on fait fondre à feu doux dans eau de fontaine, 500 gr.; passez.

La racine de persil, qui figurait dans les anciennes pharmacopées, au nombre des cinq racines apéritives majeures, a été considérée de temps immémorial comme stimulante, diurétique et diaphorétique. On l'emploie dans les engorgements des viscères abdominaux, l'hydropisie, et surtout dans l'anasarque, l'ictère, la gravelle, la leucorrhée, l'aménorrhée atonique, quelques exanthèmes fébriles avec défaut d'action vitale, etc. Ces diverses propriétés résultent de l'excitation qu'elle exerce sur l'appareil urinaire, sur la peau, sur les engorgements viscéraux, en raison directe de l'atonie des parties affectées. J'ai vu une anasarque considérable, survenue à la suite d'une fièvre puerpérale chez une femme de trente ans, se dissiper en quelques jours par une diurèse des plus abondantes, qu'une forte décoction de racine fraîche de persil (100 gr. par kilogramme d'eau par jour) avait provoquée. Ce fait, et beaucoup d'autres que je pourrais citer sur les propriétés diurétiques de cette racine, protestent contre l'opinion de Roques qui dit que l'on peut, sans appauvrir la matière médicale, abandonner le persil à l'art culinaire.

J.-F. Herrenhwand (1) regarde la racine de persil comme pouvant être substituée à celle de *pareira brava*.

On a vanté contre la syphilis, comme tant d'autres agents aussi inefficaces en réalité, l'extrait de persil donné en pilules à la dose de 4 gr. le matin et de 2 gr. le soir, ou en sirop à la dose de 45 gr. matin et soir. Le professeur Lallemand a employé avec succès l'huile essentielle de persil, à la dose de 2 ou 3 gouttes par jour dans 1 verre d'eau, contre les blennorrhagies qui avaient résisté au copahu et à la térébenthine. Dubois, de Tournai, a fait cesser des écoulements blennorrhagiques en administrant le matin et le soir 1 cuillerée à bouche de suc de persil. Ce suc, mêlé avec du vin blanc (1 à 2 cuillerées pour 1 verre de vin) m'a réussi dans la blennorrhée et la leu-

(1) *Médecine domestique.* Berne, 1795. — *Ordonnance pour l'apothicaire*, n° 244.

corrhée. Un médecin homœopathe m'a dit avoir souvent guéri l'uréthrite, aiguë ou chronique, au moyen d'un mélange à parties égales de suc dépuré de persil et d'alcool à 40 degrés. Le malade en met 2 à 3 gouttes sur la langue, le matin à jeun, et reste ensuite deux minutes sans ouvrir la bouche, et quelques instants sans boire. *Crede....*

Je me suis bien trouvé de l'usage de suc de persil dans le vin blanc contre les engorgements des viscères abdominaux, l'œdème et l'anasarque qui suivent ou accompagnent les fièvres intermittentes automnales. Ce mélange m'a été utile dans un cas d'albuminurie chronique, sans toutefois amener une guérison que l'état général du malade ne permettait pas d'espérer.

Le persil avait été employé depuis longtemps comme fébrifuge, lorsque des recherches récentes sont venues attester cette propriété. Grégor. Horstius s'exprime ainsi sur cette propriété . « *Aqua petroselini prodest in febribus pituitosis, scilicet quotidianis et tertianis nothis.* » Tournefort, au rapport de Ferrein, dit avoir vu en Provence des personnes prendre de 4 à 6 onces de suc de persil, au moment de l'accès, pour couper la fièvre. Bonhoure (1) indique, entre autres remèdes, le mélange de 2 cuillerées à bouche d'eau-de-vie à 20 degrés, de 2 cuillerées d'eau de roses et de 2 cuillerées de suc de persil, à faire prendre au milieu de l'accès. Potot, médecin à Soulieu (2), a préconisé le suc de persil à la dose de 90 à 100 gr. pour combattre la fièvre intermittente. Peyraire a publié (3) plusieurs mémoires sur le traitement des affections périodiques par les préparations de persil. Ce médecin a fait un très-fréquent usage de cette plante dans les fièvres intermittentes, et les succès qu'il en a obtenus méritent de fixer l'attention. (Voyez *Préparations pharmaceutiques et doses.*) — Bien que dans mes mains le suc de persil, que j'ai administré à six malades (dont trois ont été guéris après la deuxième, troisième ou quatrième dose, un n'a éprouvé aucun soulagement, et deux une diminution notable dans les accès), n'ait pas aussi bien réussi, il n'en est pas moins vrai, disais-je dans mon travail présenté à la Société de médecine de Marseille, en 1847, et dans la première édition de cet ouvrage, en 1850, que c'est un remède qu'il ne faut pas regarder comme inefficace, et que de nouvelles observations mettront peut-être au rang des fébrifuges indigènes à l'usage des pauvres de la campagne.

Cette prévision s'est réalisée. Homolle et Joret (4) ont découvert, par une circonstance fortuite, que la semence de persil, regardée jusqu'alors comme simplement carminative et diurétique, était beaucoup plus efficace, comme fébrifuge, que les autres parties de la plante.

(Pour en faciliter l'administration, ils ont cherché à en extraire le principe actif et ont obtenu l'apiol. (Voyez *Propriétés chimiques.*)

« L'APIOL, à la dose de 50 centigr. à 1 gr., détermine une excitation cérébrale légère, rappelant celle produite par le café : on éprouve un sentiment de force et de bien-être avec chaleur épigastrique passagère. Les personnes qui en ont pris à ces mêmes doses n'ont ressenti ni soif, ni maux d'estomac, ni nausées, ni vomissements, ni coliques, ni diarrhée. Lorsque la dose est plus élevée, 2 à 4 gr., on observe les phénomènes d'une véritable ivresse : bluettes, étourdissements, titubations, vertiges et sifflements d'oreilles, céphalalgie frontale gravative ; ce sont les mêmes effets que l'on éprouve à la suite d'une forte dose de sulfate de quinine ; l'ivresse apiolique est comparable à l'ivresse quinique ; c'est là un point de rapprochement remarquable entre ces deux corps. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'on voit survenir des borborygmes, des nausées, des coliques avec diarrhée bilieuse.

(1) *La science de purger, détruire les vers intestinaux et couper la fièvre sans danger.* Montpellier, 1835.
(2) Communication faite à l'Académie de médecine en août 1836.
(3) *Bulletin médical de Bordeaux* et *Journal de chimie médicale*, 2e série, t. VIII, p. 588.
(4) *Union médicale*, janvier et février 1855.

« Donc rien dans l'action physiologique de l'apiol n'est de nature à présenter des obstacles à son emploi thérapeutique. Le principe actif a tous les caractères des médicaments appartenant à la classe des toniques, c'est-à-dire portant leur action sur l'ensemble des fonctions dites *organiques* ou de *nutrition*, pour en élever le diapason, et cela sans provoquer de phénomènes toxiques ou seulement fâcheux, même à d'assez fortes doses (2 gr. 60 à 3 gr.), pris en une seule fois, le matin à jeun. »

Les doses auxquelles on administre l'apiol ne sauraient être invariables, pas plus que celles du sulfate de quinine. Quel que soit le nombre des capsules, il vaut mieux les prendre toutes de suite que de les prendre à des intervalles éloignés. Il convient de débuter toujours par les doses indiquées (Voyez *Préparations pharmaceutiques et doses*) ou même par une dose plus forte, si l'on a affaire à une fièvre rebelle, comme on le fait avec le sulfate de quinine. Il ne faut pas cesser l'usage de l'apiol aussitôt que la fièvre est coupée, mais le donner, à dater de ce moment, à dose décroissante de jour en jour, ou mieux répéter les mêmes doses à des intervalles de quelques jours.

Sur quarante-trois fiévreux soumis au traitement apiolique par Homolle et Joret, trente-sept ont guéri sans rechute (86 sur 100), et six seulement ont conservé leur fièvre, qui, toutefois, a été chez plusieurs notablement modifiée dans son intensité par l'emploi de ce fébrifuge. De ces quarante-trois fiévreux, vingt et un étaient atteints de fièvre intermittente quotidienne, dix-huit de fièvre tierce, et quatre de fièvre quarte. Cinq fièvres quotidiennes et une fièvre quarte ont résisté à l'usage de l'apiol, toutes les autres ont été guéries. Ce relevé, en prouvant incontestablement la valeur antipériodique de l'apiol, démontre qu'il guérit plus facilement les fièvres tierces que les fièvres quotidiennes, et que, dans les trois quarts des cas, les fièvres quartes reconnues les plus rebelles ne résistent pas à son emploi.

Il résulte d'un grand nombre d'observations recueillies dans les hôpitaux de Rochefort, de Perpignan, de Rome, d'Ajaccio, de Fort-de-France et ailleurs, par Gassaud, Abeille, Jacquot, Garnier, Amic, que dans les fièvres endémiques, l'apiol ne réussit que dans la moitié des cas, et qu'il se trouve là bien inférieur au sulfate de quinine et au quinquina. Ainsi donc, tandis que, dans les fièvres intermittentes de la Bretagne, de la Bresse, etc., les guérisons obtenues par l'apiol ont été de 86 pour 100, à la Martinique, à Rome, à Ajaccio, à Perpignan, elles n'ont guère dépassé 50 pour 100, et dans la généralité des pays elles atteignent le chiffre de près de 60 pour 100. D'où il faut conclure que l'apiol, qui ne saurait être employé avec le même avantage que le sulfate de quinine pour combattre les fièvres intermittentes endémiques des pays chauds, peut très-bien lui être substitué dans la plupart des fièvres de nos contrées.

L'apiol est aussi un puissant emménagogue. Dans les cas très-nombreux où Homolle et Joret l'ont administré à ce titre, soit qu'il s'agit de rappeler les périodes menstruelles manquant depuis plus ou moins longtemps, soit qu'on eût pour but de régulariser cette importante fonction dans les cas de dysménorrhée, par irrégularité, insuffisance ou difficulté d'écoulement, avec tranchées, douleurs abdominales et inguinales, il a presque constamment réussi sans que l'on ait eu à enregistrer un seul accident consécutif à son emploi, même dans les circonstances où l'absence des menstrues tenait à un commencement de grossesse. — « Dès le premier mois de son usage, disent Joret et Homolle, les coliques, les tranchées et les douleurs abdominales disparaissent; le deuxième mois, l'écoulement menstruel est plus abondant et plus facile, et, le plus ordinairement, le troisième mois, la menstruation reprend sa marche normale. Employé comme emménagogue, l'apiol s'administre à dose de 25 à 30 centigr. par jour pendant la huitaine qui précède l'époque menstruelle. Habituellement, nous faisons prendre alors une capsule de 15 centigr. matin et soir, dans une cuillerée d'eau. Nous

revenons pendant trois mois, et durant huit jours, chaque fois à cette médication.

(Depuis, Joret a fait insérer un mémoire, sur ce sujet, dans le *Bulletin de thérapeutique* (1). Il y établit que quand l'aménorrhée et la dysménorrhée proviennent d'une diminution, d'un excès, ou d'une perversion de vitalité de l'utérus avec névrose locale ou générale, l'apiol est le plus sûr et le plus inoffensif des emménagogues. Depuis, de nombreuses observations concluantes ont été publiées. Nous signalerons avant tout les travaux de Marotte (2). Grâce à ces études consciencieuses, ce médicament est définitivement entré dans la pratique usuelle ; j'en obtiens chaque jour les plus remarquables résultats. Deux fois déjà j'ai observé, au bout de trois mois, un rétablissement si complet des fonctions que la fécondation a eu lieu.)

A l'extérieur, les feuilles de persil sont regardées comme résolutives. On les applique sur les engorgements laiteux des mamelles, les contusions, les ecchymoses, seules ou broyées avec de l'eau-de-vie. J'ai vu employer, d'après le conseil d'un vieux curé, dans les engorgements scrofuleux, l'hydarthrose, etc., du persil pilé dans un mortier avec des limaçons à coquille, jusqu'en consistance d'onguent, qu'on applique sur la partie malade, étendu sur de la filasse et qu'on renouvelle tous les jours. Ce topique est un résolutif mitigé. Je l'ai appliqué avec avantage sur les abcès froids, pour y déterminer la maturation.

Les gens de la campagne appliquent les feuilles de persil froissées sur les contusions et sur les coupures. Dans le premier cas, elles peuvent être utiles comme résolutives ; mais dans le second, elles sont évidemment nuisibles par l'irritation qu'elles causent aux bords non réunis de la plaie, qu'il suffit dans tous les cas de rapprocher et de maintenir en contact, sans autre traitement. Il est difficile de faire croire aux paysans que la nature guérit les plaies.

« Cunier, oculiste belge très-distingué, assure, dit Dubois de Tournai, qu'il existe, à Assche, près de Bruxelles, une vieille femme qui guérit l'ophthalmie des nouveaux-nés au moyen des instillations de suc de persil. Il ajoute qu'en 1832 plusieurs soldats belges affectés d'ophthalmie eurent recours à ce moyen, qui fit avorter un mal qui, chez leurs camarades, passait toujours à la purulence et nécessitait leur envoi à l'hôpital. »

Dans les hémorrhoïdes sèches (3), on se trouve très-bien d'un topique composé de feuilles de persil et de sureau, à demi cuit, en application immédiate. — Le persil broyé dans le creux de la main avec un peu de sel et introduit en forme de petite boule dans l'oreille du côté malade, apaise les douleurs de dents, par un effet révulsif que j'ai eu souvent l'occasion d'observer chez les paysans. — Tissot dit que l'application du persil dissipe les piqûres des cousins et des abeilles. On a attribué aux semences de persil pilées et mêlées à l'axonge la propriété de détruire les poux de la tête. Cependant, c'est une opinion vulgairement et généralement répandue dans nos campagnes du Nord que le pou du pubis ou morpion se multiplie d'une manière extraordinaire en moins de deux jours, par la seule friction faite avec les feuilles de persil. C'est un moyen que la perfidie conseille parfois, et que l'ignorance accueille avec bonne foi.

Je ne terminerai pas cet article sans faire connaître un remède populaire que j'ai vu employer plusieurs fois avec le plus grand succès contre la gangrène, les ulcères gangréneux et putrides. Le voici : prenez, suc de persil, 3 cuillerées à bouche, sel et poivre pulvérisé, de chaque 1 cuillerée à bouche, vinaigre très-fort, 500 gr.; faites macérer pendant trois jours, passez. On

(1) Tome LIX, p. 97.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. LXV, p. 341. — *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, février 1864, p. 68.
(3) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XVII, p. 169.

imbibe de ce mélange des plumasseaux et des compresses, qu'on applique sur la partie malade et qu'on renouvelle fréquemment.

PERVENCHE. Vinca minor. L.

Clematis daphnoïdes minor. C. Bauh., J. Bauh. — *Pervinca vulgaris angustifolia.* Tourn. — *Vinca vulgaris.* Park. *Vinca pervinca.* Off.

Petite pervenche, — violette des sorciers, — petit sorcier, — herbe à la capucine.

Apocynées. — Plumériées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette jolie plante se trouve partout à la campagne et nous montre sa fleur d'un bleu pur et céleste dans les beaux jours du mois de mai. Son nom de *violette des sorciers* rappelle quelques emplois mystérieux qu'on en a faits. En Italie, on en tresse des couronnes qu'on dépose sur le cercueil des jeunes filles et des jeunes garçons. En Belgique, il était d'usage, au rapport de Simon Pauli, d'en semer les fleurs sous les pas des fiancées d'une réputation intacte; de là son nom flamand de *madedgen-palm.* La vue de la pervenche charmait J.-J. Rousseau et lui rappelait les douces émotions de sa jeunesse; Mme de Warens la lui avait fait connaître aux Charmettes.

Description. — Racines grêles, rampantes, fibreuses, noirâtres. — Tiges ligneuses, glabres, rampantes. — Feuilles médiocrement pétiolées, opposées, entières, ovales, un peu lancéolées. — Fleurs solitaires et axillaires, toujours vertes (mai-juin). — Calice à cinq divisions. — Corolle tubulée, dilatée au sommet et divisée en cinq lobes tronqués obliquement, à gorge munie de poils étalés et couronnés par une membrane annulaire. — Cinq étamines à filaments élargis vers le sommet. — Anthères rapprochées, non saillantes. — Un style et un stigmate composé de deux parties, une supérieure en tête et l'autre inférieure en écusson. — Fruit formé de deux capsules allongées, folliculaires, à semences peltées.

Parties usitées. — Les feuilles.

Récolte. — On récolte ordinairement ces feuilles un peu avant la floraison ; mais on peut les recueillir en toute saison. La dessiccation n'en change pas la forme.

[**Culture.** — Cette plante se multiplie de graines ou de rejetons, en terre fraîche et légère.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante est inodore; sa saveur, amère dans l'état frais, devient astringente après la dessiccation. Son principe amer est soluble dans l'eau, à laquelle il communique une grande amertume. Cette eau donne un précipité noir par son contact avec le sulfate de fer. — Les feuilles, au rapport de Decandolle, ont été employées au tannage des cuirs. — On s'en sert aussi pour raccommoder les vins qui tournent au gras.

La pervenche a toujours été considérée comme vulnéraire et astringente. Elle a joui d'une grande célébrité. Jean Agricola (1) prétend qu'elle est le plus souverain des remèdes que l'on puisse employer dans l'inflammation des amygdales et de la luette. « Si la luette est enflammée et allongée, dit cet auteur, et prête d'étrangler le malade, faites bouillir de la pervenche dans de l'eau pour gargariser la tumeur. Ce gargarisme tire une quantité prodigieuse de pituite visqueuse, et, par ce moyen, remet les parties et rend le passage de l'air libre. » On l'a crue efficace dans les affections pulmonaires. Mme de Sévigné recommandait souvent à sa fille *la bonne petite pervenche* contre les douleurs de poitrine dont elle se plaignait. On l'a administrée contre les hémorrhagies qui ont pu s'arrêter d'elles-mêmes, ce qui arrive fréquemment par le repos et un régime convenable. Combien de fois la réputation d'un médicament s'est établie sur les résultats heureux des efforts de la nature !

(1) *Med. herbar.* Bâle, 1539.

Quoi qu'il en soit, nous devons dire que le vulgaire emploie la pervenche comme agent antilaiteux en décoction, seule ou concurremment avec la canne de Provence (plante verte, 30 gr. par 500 d'eau ; plante sèche, 15 gr. pour la même quantité de véhicule) ; on l'a préconisée contre le crachement de sang, l'hématurie, la phthisie, la dysenterie chronique ou avec ulcérations intestinales (en lavement), la diarrhée, les fleurs blanches, les fièvres intermittentes; en topique sur l'engorgement des mamelles, les plaies et les ecchymoses; en gargarisme dans l'esquinancie, etc. Elle fait partie du faltrank ou thé suisse.

Cette plante, contenant un principe amer et du tannin, n'est pas dépourvue de propriétés ; mais elle est loin de posséder les vertus qu'on lui a attribuées contre les hémorrhagies; n'a-t-on pas été jusqu'à la regarder comme pouvant même arrêter l'épistaxis au moyen de deux ou trois de ses feuilles placées sous la langue!

PETIT HOUX. Ruscus aculeatus. L.

House frelon, — fragon, — housson, — myrte sauvage des anciens.

Asparaginées. Fam. nat. — Dioecie syngénésie. L.

Arbuste toujours vert, ayant l'aspect d'un petit myrte par son feuillage ; il croît en France, sur la lisière des bois montueux et couverts. Il est commun dans les bois des environs de Paris (Fontainebleau, Montmorency, Saint-Germain, Versailles, etc.) et dans ceux de la plupart des départements du centre.

Description. — Racines grêles, ligneuses, fasciculées, blanchâtres. — Tiges de 60 à 80 centimètres, cylindriques, très-rameuses, droites, striées d'en haut. — Feuilles alternes, sessiles, ovales, aiguës, glabres, d'un vert luisant, terminées par une épine au sommet. — Fleurs petites, d'un blanc sale, naissant à l'aisselle d'une petite bractée et insérées dans le milieu de la face supérieure des feuilles (mai). — Fruits : baies sphériques, contenant deux à trois semences, rouges à la maturité.

Usages économiques. — On a voulu substituer la semence du petit-houx au café. Torréfiée et pulvérisée, elle imite fort bien le café de la Martinique, au dire de Pignol. Reste à savoir si le goût répond à la forme, si cette semence ne pourrait pas plutôt servir à la fraude, en la mêlant au café, que comme succédané de ce dernier.

La racine de petit-houx, d'une saveur âcre, un peu amère, est diurétique. Elle est au nombre de celles dites *apéritives mineures*. On l'emploie en décoction dans les hydropisies, la gravelle, les engorgements viscéraux atoniques, l'ictère, etc. Les baies, dont la saveur est douceâtre, jouissent, dit-on, des mêmes propriétés, bien qu'elles ne soient pas usitées. Les jeunes pousses, qu'on mange quelquefois comme celles d'asperges, sont aussi diurétiques. On donne la racine de fragon en décoction (30 à 60 gr. pour 1 kilogr. d'eau), édulcorée avec la racine de réglisse et souvent avec addition de nitrate de potasse.

PEUCEDAN. Peucedanum officinale. L.

Peucedanum germanicum. C. Bauh., Tourn. — *Peucedanum minus germanicum*. J. Bauh. — *Peucedanum vulgaris*. Park. *Cauda porcina*. Tab.

Peucedan, — peucédane, — fenouil de porc, — queue de pourceau.

Ombellifères. — Peucédanées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cette plante du midi de l'Europe croît naturellement en Bourgogne, en Provence, en Languedoc, dans les bois, les taillis, les prés, etc.

Description. — Racine longue, grosse, noirâtre en dehors, blanchâtre en

dedans. — Tige de 60 à à 90 centimètres de hauteur. — Feuilles grandes, trois à quatre fois décomposées, et dont les dernières folioles sont linéaires. — Fleurs blanches ou rosées, disposées en ombelles de deux à vingt rayons inégaux, ordinairement dépourvus d'involucre, munies d'involucelles à plusieurs folioles. — Calice à cinq dents. — Corolle à cinq pétales. — Cinq étamines saillantes. — Ovaire infère à deux loges uniovulées, surmonté de deux styles divergents. — Fruit : diakène, oblong, ailé sur les bords.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine contient un suc jaune gommo-résineux, d'une odeur forte et vireuse, qu'on en extrait par des incisions faites à sa surface, et qu'on employait autrefois en médecine, après l'avoir fait épaissir au soleil ou sur le feu. Les anciens estimaient surtout celui de Sardaigne.

(Au moyen de l'alcool bouillant, Schlatter a extrait de cette racine un corps neutre, la *peucedanine*, *peucedanin*, *peucedanite*, cristallisable en aiguilles soyeuses, délicates, fusible en résine à 60° C., insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther (C^4 H^2 O).

On employait le suc épaissi de peucédanum contre l'hypochondrie, les catarrhes, l'aménorrhée, l'épilepsie, la frénésie, la paralysie, etc., à la dose de 1 gros (4 gr.) dans du miel. Ces propriétés sont indiquées par Dioscoride et Pline. « Sa mauvaise odeur, disent Loiseleur-Deslongchamps et Marquis (1), a probablement contribué à le faire rejeter de la matière médicale, et il paraît même qu'on ne l'a jamais beaucoup mis en usage chez les modernes, car tout ce qu'on trouve à ce sujet dans les auteurs qui écrivaient il y a cent ans et plus, paraît avoir été copié dans Dioscoride et dans Pline, du temps desquels le *peucedanum* ou *peucedanos* était très-estimé, sans que nous sachions d'ailleurs d'une manière positive si la plante des anciens était la même que la nôtre. »

Peucédan silaus, — Peucedan des Allemands, — Saxifrage des Anglais. *Peucedanum silaüs*. L. — *Seseli pratense*. Offic. — *Angelica pratensis apii folio*. Tourn., Tab. — *Saxifraga Anglorum foliis fœniculi latioribus*. J. Bauh. — Cette espèce est très-commune dans nos prairies humides du nord de l'Europe.

Description. — Racine cylindrique, noirâtre. — Tige de 60 à 90 centimètres, rameuse supérieurement. — Feuilles trois fois ailées, à folioles linéaires-lancéolées. — Fleurs d'un blanc jaunâtre disposées en ombelles terminales, de huit à dix rayons.

PEUPLIERS. Populi.

Salicacées. Fam. nat. — Dioecie octandrie. L.

Peuplier baumier, Baumier. — *Populus balsamifera*, L. — *Populus nigra, folio maximo, gemmis balsamum odoratissimum fundentibus*, Catesb. — Originaire de l'Amérique septentrionale et de la Sibérie, où il s'élève à une grande hauteur.

Description. — Tronc peu élevé, droit, recouvert d'une écorce grisâtre, se divisant en branches courtes, épaisses, un peu resserrées en tête. — Rameaux lisses, jaunâtres, souvent bruns ou presque noirs, luisants. — Feuilles se développant dès la fin de février, pétiolées, coriaces, ovales-lancéolées, arrondies à leur base, rétrécies à leur sommet, inégalement dentées en leurs bords, d'un vert foncé en dessus, blanchâtres et veinées en réseau à leur face inférieure ; pétioles courts, raides, très-peu comprimés latéralement. — Châtons mâles ressemblant à ceux du peuplier noir. — Dix-huit à vingt-deux étamines et plus. — Châtons femelles ayant des fleurs assez rapprochées, pédicellées, auxquels succèdent des capsules ovales, entourées à leur base d'un petit tube urcéolé, persistant.

Culture. — Le peuplier baumier est cultivé dans nos jardins depuis 1731. Mais il ne s'y élève guère qu'à la hauteur d'un arbrisseau. Chaque métairie des départements du Nord a son baumier connu sous le nom de *copahu* ou *cupahu*. On le multiplie de marcotte et de bouture dans un terrain humide, à une exposition chaude.

---

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XLI, p. 188.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les bourgeons de ce peuplier, fort gros, sont remplis d'un suc résineux balsamique qu'on respire avec l'air frais du printemps. Ce suc résineux est si abondant que 125 gr. de bourgeons en donnent jusqu'à 8 gr. par la simple pression. Pallas le compare au baume de la Mecque. Les Russes des bords de l'Inkutz font infuser ces bourgeons dans de l'alcool qu'ils distillent, et dont ils obtiennent une liqueur qui leur paraît agréable au goût.

D'après le témoignage de Gilibert, la matière résineuse du peuplier baumier a toutes les vertus que l'expérience a démontrées dans les baumes les plus recherchés. Les bourgeons de cet arbrisseau sont excitants, toniques. Ils ont été conseillés comme sudorifiques dans la goutte, le rhumatisme chronique, les diarrhées et dysenteries anciennes. On les a administrés, comme diurétiques et emménagogues, dans la néphrite et l'aménorrhée. Pour l'usage externe, on les emploie comme maturatifs, comme détersifs, dans les ulcères atoniques, les brûlures, les gerçures, etc.

Les Russes (Gmelin) emploient la liqueur alcoolique des bourgeons du peuplier, dont nous avons parlé plus haut, dans le scorbut, la dysurie résultant des rétrécissements de l'urètre... (?), etc. Dans l'Union, on attribue au baumier des propriétés antigoutteuses et antirhumatismales.

Le peuplier baumier est regardé par les campagnards comme le vulnéraire par excellence. On applique ses feuilles entières ou froissées sur les coupures, les plaies avec perte de substance et les ulcères, sans trop distinguer les cas où il peut nuire de ceux où il est réellement utile. Le malade guérit plus ou moins promptement à la faveur du baumier, ou malgré son application, et l'admiration qu'il inspire passe de père en fils dans les familles.

Le peuplier baumier a, sur les membranes muqueuses, l'action de toutes les substances résineuses, mais à un moindre degré. Le nom de *copahu* que lui ont donné les paysans semble en indiquer les propriétés. La décoction des bourgeons de cet arbre m'a été très-utile dans les affections catarrhales pulmonaires chroniques, vers la fin du catarrhe de la vessie et dans la leucorrhée. J'ai guéri de cette dernière maladie une jeune fille qui en était atteinte depuis deux mois, à la suite d'une transition subite du chaud au froid. Il y avait bien évidemment catarrhe urétro-vaginal, avec écoulement muqueux abondant. Trois verres par jour de décoction de bourgeons pendant quinze jours suffirent pour tarir tout à fait l'écoulement. Il n'y eut aucune récidive.

Ce peuplier, qu'on pourrait cultiver plus généralement aux bords des pièces d'eau, des étangs, des rivières, rendrait de grands services à la thérapeutique des campagnes.

Peuplier blanc, Préau, Blanc-Bois, Blanc de Hollande. *Populus alba.* L. — *Populus alba majoribus foliis,* C. Bauh. — Ce grand arbre, connu de tout le monde, habite nos bois et nos campagnes, où on le reconnaît à ses feuilles toutes blanches en dessous.

Propriétés physiques et chimiques. — L'écorce du peuplier blanc a une saveur amère et astringente très-prononcée; elle contient de la *salicine*, d'après Braconnot. L'écorce de la racine contient, d'après les expériences de Dubois, de Tournai, une grande quantité de tannin et d'acide gallique.

Cottereau et Verdé de Lisle ont annoncé à la Société de médecine pratique, en 1833, qu'ils avaient employé les feuilles de peuplier blanc dans les fièvres intermittentes. Ces médecins en font bouillir une poignée dans un verre d'eau et administrent la décoction deux heures avant l'accès. Gallot, de Provins, avait déjà employé un grand nombre de fois l'écorce du peuplier blanc, et la regardait comme la substance qui se rapprochait le plus du quinquina par ses propriétés fébrifuges. L'écorce de la racine est

plus active. Administrée en décoction, elle a réussi entre les mains de Dubois, de Tournai, dans deux cas d'affections périodiques.

J'ai employé les feuilles de ce peuplier et celles du peuplier tremble, qui sont plus amères et contiennent aussi de la salicine. Je n'ai que trois cas de fièvre tierce à citer où cet amer ait réussi ; mais je ne puis savoir jusqu'à quel point il a pu contribuer à la guérison, qui n'a point été instantanée.

Les semences du peuplier blanc et celles du peuplier du Canada (vulgairement *peuplier carré*), sont entourées d'une sorte de coton qui peut remplacer le coton cardé dans le traitement de la brûlure ou comme hémostatique.

Peuplier noir, Peuplier franc, Peuplier commun. *Populus nigra.* L. *Populus nigra,* C. Bauh., Tourn. — *Populus vulgaris,* Lonic. — *Populus secunda,* Ang. — Le peuplier noir est indigène de la France et d'une grande partie de l'Europe. On le trouve dans les bois humides, le long des ruisseaux, dans les lieux marécageux. Il est trop généralement connu pour nécessiter une description.

Parties usitées. — Les bourgeons récents.

Récolte. — Les bourgeons doivent être récoltés avant leur épanouissement. La dessiccation leur fait perdre leur odeur et l'enduit gommeux de leurs écailles, qui deviennent sèches et luisantes.

[**Culture.** — Ce bel arbre préfère les terres légères, les lieux humides, le bord des rivières et des ruisseaux. On le propage par boutures, faites à l'automne ou au printemps ; il vient dans presque tous les terrains.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Pèlerin (1), pharmacien à Paris, a trouvé dans les bourgeons de ce peuplier une huile essentielle odorante, une matière résineuse, de l'eau de végétation, un extrait gommeux, de l'acide gallique, de l'acide malique, une matière grasse particulière, de l'albumine, des sels, entre autres du phosphate de chaux, etc. (Elle contient aussi de la tolnine.)

Les bourgeons du peuplier noir sont enduits au printemps d'un suc visqueux, résineux, d'une odeur balsamique assez agréable et d'une saveur amère. On obtient, par l'évaporation de l'alcool où on le fait dissoudre, une résine analogue au styrax. C'est avec les bourgeons de ce peuplier que les anciens préparaient l'huile œgirine (*oleum œgirinum*) très-estimée dans leur médecine. On les recueille avant le développement des feuilles.

Le bois du peuplier noir et des autres espèces (excepté le peuplier baumier indigène), trop léger pour des constructions solides et durables, sert pour des boiseries communes, pour soutenir des pièces de marqueterie. On en fait des caisses, des boîtes, des malles. Ses feuilles desséchées sont employées à la nourriture des chèvres et des moutons. D'après les expériences de J.-C. Schoeffer, de Ratisbonne, et de Brayset, de Lyon, le duvet ou coton des aigrettes des semences de peuplier peut fournir, sans aucun mélange de chiffons, un très-bon et très-beau papier. On est même parvenu, dit-on (Pallas), à en fabriquer des étoffes fines.

D'après les essais de Dambournay, le bois de la plupart des peupliers peut servir pour la teinture. Il donne des couleurs jaunâtres plus ou moins belles. (Les bourgeons, outre les corps désignés plus haut, renferment une matière colorante, nouvellement étudiée par Picard (2), l'acide chrysinique $C^{22}\,H^{8}\,O^{6}$). L'écorce de ces arbres est employée en Russie pour l'apprêt des maroquins.

Les bourgeons de ce peuplier ont été donnés, tantôt comme sudorifiques dans les maladies de la peau et les rhumatismes, tantôt comme diurétiques dans certaines affections des reins et de la vessie, tantôt comme balsamiques dans la phthisie pulmonaire, les catarrhes, etc. La dose est de 8 à 15 gr. et plus en infusion dans 1/2 litre d'eau bouillante, ou en macération dans une égale quantité de vin généreux. On en prépare aussi une teinture alcoolique

(1) *Journal de pharmacie*, 1822, t. VIII, p. 425.
(2) *Union pharmaceutique*, 1865, p. 386.

qui s'administre à la dose de 2 à 4 gr. et plus, en potion ou dans une tisane appropriée. A l'extérieur, on emploie les bourgeons de peuplier noir, en les faisant macérer dans des corps gras ou alcooliques pour en extraire les principes. On en frictionne les parties affectées de névralgies, de rhumatismes ou de certaines éruptions cutanées. Ces mêmes bourgeons entrent dans l'onguent *populeum*, employé en onctions sur les hémorrhoïdes douloureuses, les gerçures du mamelon, les brûlures, les fissures et crevasses aux lèvres, aux mains, à l'anus, etc. Mais c'est aux autres ingrédients qui composent cet onguent qu'il faut attribuer l'effet calmant qu'on en obtient.

Peuplier tremble, Tremble. *Populus tremula*. L., C. Bauh., Tourn. — *Populus lybica*, Dod., Ger., Park. — Cet arbre croît dans les bois humides et au bord des eaux. Il est remarquable par le tremblement de ses feuilles au moindre zéphyr. On emploie l'écorce.

Cette écorce est très-amère. Braconnot y a rencontré de la salicine (1), de la *populine*, de la corticine, de l'acide benzoïque, une matière gommeuse, de l'acide pectique, des tartrates et du ligneux. — La *populine*, découverte par Braconnot, est en masse très-légère, d'un blanc éblouissant, d'une saveur sucrée, analogue à celle de la réglisse. Elle est peu soluble dans l'eau, même bouillante, plus soluble dans l'alcool, se fond au feu, brûle ensuite en répandant une odeur aromatique.

Le peuplier noir ne contient pas de populine.

L'écorce du tremble est tonique et fébrifuge. Cette propriété résulte de la salicine qu'elle contient en assez grande quantité. Pallas dit qu'en Sibérie on emploie la lessive de ses cendres, qui sont très-alcalines, dans la syphilis et les affections scorbutiques.

(CHARBON VÉGÉTAL. — En calcinant dans des vases clos en fonte des pousses de peuplier de trois ou quatre ans, on obtient un charbon qui, bouilli dans l'eau chargée de 1/32e d'acide chlorhydrique, lavé, séché, puis calciné fortement et porphyrisé, forme le charbon médicinal. Il faut l'enfermer à l'abri de l'air pour éviter l'absorption de l'humidité et des gaz atmosphériques.

En effet, ce corps possède des propriétés absorbantes remarquables auxquelles sont dues ses propriétés désinfectantes. Stenhouse (2) a établi que le charbon détruisait les miasmes organiques; il purifie certains liquides et décolore un certain nombre de substances; c'est en vertu de cette double attribution que les eaux putréfiées perdent leur odeur et deviennent potables après avoir traversé un filtre de charbon; que la viande faisandée perd son mauvais goût, lorsqu'on l'a fait bouillir avec une certaine quantité de charbon.

En médecine, sous le nom de *magnésie noire*, on l'emploie à l'intérieur, sous forme de poudre, rendue humide avec un peu d'eau fraîche bien pure, de pastilles (carbonides de Malapert, de Poitiers), etc., dans les affections nerveuses et chroniques de l'estomac. Belloc (3) a décrit ses indications et ses effets thérapeutiques et physiologiques. Ces derniers consistent en une saveur agréable après son ingestion, une augmentation de la sécrétion salivaire, une sensation agréable se produisant dans l'estomac, l'accélération de la digestion et l'augmentation de l'appétit.

Nous pensons qu'il réussit surtout à détruire la fétidité de l'haleine, tenant soit à une affection de la bouche, soit à une lésion organique de l'estomac. Dans la gangrène du poumon, l'action est bien plus douteuse.

C'est surtout à l'extérieur que l'on a eu recours aux propriétés désinfectantes du charbon. C'est un excellent dentifrice; soit seul, soit mêlé à des

(1) *Annales de chimie et de physique*, 1830, t. XLIV, p. 306.
(2) *Journal de pharmacie*, 1854, t. XXVI, p. 49.
(3) *Bulletin de l'Académie de médecine*. Paris, 1849, t. XV, p. 230.

substances aromatiques ou astringentes, il est appliqué sur les plaies dont la suppuration tend à devenir fétide. En suspension dans l'eau, on en fait des injections dans les leucorrhées de mauvaise nature. Dans les cancers de l'utérus, répandant souvent une odeur insupportable, des sachets de charbon végétal sont introduits jusque sur le point malade.

L'inconvénient inhérent à l'emploi de ce désinfectant est, sans contredit, la saleté des plaies et la difficulté des soins, après son application.

N'oublions pas de dire que l'on fabrique des papiers et de la charpie carbonifères, facilitant les pansements et amenant à peu près le même résultat que le charbon en poudre.)

PHELLANDRE. Phellandrium aquaticum. L.

Cicutaria palustris tenuifolia. C. Bauh. — *Millefolium aquaticum.* Matth. *Phellandrium dodonæi.* Tourn. — *Œnanthes aquatica.* Lam. *Phellandrium.* Dod. — *Cicutaria palustris.* Lob. *Ligustrum phellandrium.* Grantz. *Phellandrium foliis refractis.* Hall.

Fenouil d'eau, — fenouil aquatique, — ciguë phellandre, — ciguë aquatique (1), millefeuille aquatique, — millefeuille à feuilles de coriandre, persil des fous, — œnanthe phellandre.

Ombellifères. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Le phellandre (ou phellandrie) (Pl. XXX) est commun dans les lieux humides, les étangs, les marais, les fossés. Je l'ai souvent rencontré dans les trous à tourbes de l'Ardrésis et de la Picardie. Les bestiaux ne touchent point à cette plante tant qu'elle est verte. On dit cependant que les bœufs l'ont quelquefois mangée sans inconvénient.

Description. — Racines épaisses, articulées, blanchâtres, chargées aux articulations d'un très-grand nombre de radicelles. — Tiges épaisses, fistuleuses, striées, dressées, hautes de 35 à 70 centimètres, divisées en rameaux alternes, nombreux et très-ouverts. — Feuilles glabres, deux ou trois fois ailées, d'un beau vert, à folioles petites, laciniées, obtuses, un peu ovales; les feuilles inférieures sont quelquefois submergées et découpées alors en filaments capillaires. — Fleurs blanches, petites, disposées en ombelles terminales, portées sur de longs pédoncules. — Point d'involucre commun, celui des ombellules composé d'environ sept à dix folioles aiguës, de la longueur des fleurs (juin-juillet). — Calice à cinq petites dents aiguës. — Corolle composée de cinq pétales cordiformes, irréguliers, réfléchis en dedans. — Cinq étamines à anthères arrondies. — Deux styles à stigmate obtus. — Fruit : lisse, ovale, strié, composé de deux akènes, appliqués l'un sur l'autre et couronnés par le calice persistant.

Parties usitées. — Les seminoïdes ou fruits, la racine, l'herbe.

Récolte. — On récolte et on conserve les feuilles comme celles de la grande ciguë; elles sont très-peu employées, ainsi que les racines : on ne les trouve point dans l'herboristerie. Les fruits sont recueillis à leur maturité. A cause de l'huile essentielle qu'ils contiennent, on doit les tenir dans des vases bien fermés et dans un endroit sec.

[**Culture.** — La plante spontanée est assez commune pour suffire aux besoins de la médecine, on la cultive dans les jardins botaniques. Elle demande un sol constamment humide et se multiplie très-facilement de graines ou d'éclats de pieds.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les fruits de phellandre ont une odeur forte, aromatique, désagréable et une saveur âcre. Hutet fils, pharmacien de Lyon (2), en a retiré un produit qu'il regarde comme le principe actif, auquel il a donné

(1) Les noms de *ciguë d'eau*, *ciguë aquatique*, donnés mal à propos au phellandre, pourraient faire confondre cette plante avec la ciguë vireuse (*cicuta virosa*), que l'on trouve aussi désignée dans la Flore française de Lamark sous le nom de *cicuta aquatica*, et qui est un poison très-violent.

(2) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLIII, p. 171.

le nom de *phellandrine*, et qu'il a obtenu à la manière de la conicine. Ce produit est oléagineux, neutre, d'une odeur forte, nauséabonde et légèrement éthérée ; plus léger que l'eau, dans laquelle il s'en dissout un peu ; soluble dans l'éther, l'alcool et les graisses ; moins soluble dans les huiles fixes que dans les huiles volatiles. (Les fruits en renferment de 2 à 3 pour 100.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 20 à 60 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Teinture (1 sur 6 d'alcool à 31 degrés) de 2 à 5 gr., en potion.
Poudre des fruits, de 1 à 8 gr., en pilules ou en électuaire.
Sirop, 100 gr. pour 300 gr. d'eau bouillante ; — après refroidissement et filtration, mêlez à sirop de sucre ; — 1,000 gr. réduits par évaporation à 700 gr. contiennent 2 gr. de partie active par 16 gr.

PHELLANDRINE. — A L'INTÉRIEUR. — On pourrait employer des granules contenant chacun 1 milligr. de ce principe actif, ou un sirop contenant par chaque cuillerée à bouche, soit 20 gr., 1 centigr. du même produit.

A L'EXTÉRIEUR. — Pommade de phellandrine (axonge récente et bien lavée, 50 gr. ; phellandrine, 1 gr.), en onctions. (Devay.)

Le phellandre est une plante suspecte, quoiqu'elle soit loin d'être aussi vénéneuse que la grande ciguë, dont elle se rapproche beaucoup. Il avait été employé par les vétérinaires contre la toux des chevaux, avant qu'on en eût fait usage dans la médecine humaine. Cependant on pense généralement que lorsqu'il se trouve par hasard mêlé dans le fourrage, surtout quand il est vert, il leur cause une paraplégie extrêmement dangereuse. Cet effet semble annoncer une action délétère très-énergique sur le système nerveux, et plus particulièrement sur la moelle épinière. Bulliard cite le fait de deux jeunes chevaux qui s'étaient échappés dans une prairie, et qui, ayant mangé de cette plante par inexpérience, sont morts empoisonnés. Linné dit que la plante sèche n'est point nuisible aux bestiaux. On a pensé que les semences, comme dans d'autres ombellifères analogues, étant plus ou moins aromatiques, et ne participant point autant du principe vireux qui rend les autres parties dangereuses, pouvaient être administrées avec plus de confiance. Des essais sur les feuilles et les racines n'ont été tentés qu'avec réserve et en commençant par de faibles doses. La phellandrine, injectée à la dose de 50 centigr. dans les veines d'un chien, a produit, quelques instants après, de la gêne dans la respiration, des tremblements nerveux, de l'anxiété pendant quelques heures ; l'animal n'a pas succombé ; mais deux oiseaux auxquels on a introduit la même dose de phellandrine dans le bec ont succombé en quinze ou vingt minutes (1).

Le phellandre est regardé comme narcotique, excitant, diurétique et diaphorétique. On l'a conseillé dans les scrofules, le scorbut, les catarrhes chroniques, l'hydropisie, l'asthme, quelques affections nerveuses, la coqueluche, mais surtout dans la phthisie et la fièvre intermittente.

Le fenouil d'eau a joui, au commencement de ce siècle, d'une grande réputation comme antiphthisique. Voici la formule que Hers employait : semences de phellandre, 25 gr. ; sucre de lait, 50 gr. ; nitrate de potasse, 30 gr. ; gomme arabique, 40 gr. — Mêlez, pulvérisez, divisez en 12 paquets. En prendre 3 par jour. On peut porter graduellement la dose du fenouil d'eau à 75 gr. Cette dose paraît énorme. L'abus de ces semences peut causer, dit-on, des vertiges, de l'anxiété, des spasmes, l'hémoptysie. Toutefois, ces accidents sont tellement rares, qu'on peut les considérer, quand ils surviennent, comme dépendant d'une disposition particulière aux malades, ou produits par une cause étrangère à l'action du médicament. J'ai rencontré une dame anglaise, âgée de trente ans, d'un tempérament lymphatico-nerveux, atteinte d'une bronchite chronique, chez laquelle la semence de phellandre en poudre, à la dose de 50 centigr. seulement, causait des vertiges

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLIII, p. 171.

et de l'anxiété, suivis d'assoupissement dont la durée était de trois à quatre heures.

Thuessing (1) a regardé les semences de phellandre comme jouissant d'une action tonique spéciale sur le poumon, et pouvant être très-utile dans les affections catarrhales chroniques et la coqueluche. Thomson (2), médecin danois, dit qu'elles agissent sur les poumons comme calmantes et expectorantes; il a même reconnu dans les crachats, chez ceux qui en font usage, l'odeur qui leur est spéciale. Elles ne guérissent pas, dit-il, la phthisie bien confirmée; mais il est certain qu'elles en arrêtent les progrès, diminuent les symptômes, tels que la toux et l'expectoration, etc.

Franck dit, dans son *Recueil d'observations faites à la clinique de Wilna*, que très-souvent il a obtenu de bons effets de ce médicament dans la phthisie ulcéreuse. Schuurmann (3) l'a employé avec le plus grand succès dans cinq cas d'affections catarrhales chroniques; mais il ne lui a pas réussi dans la phthisie confirmée. Hanin a obtenu les résultats les plus avantageux de l'extrait de semences de phellandre dans une affection catarrhale chronique de poumon, accompagnée de toux, d'inappétence et d'amaigrissement.

« Les moyens les plus importants, dit Hufeland en parlant de la phthisie pulmonaire purulente, ceux dont l'expérience a constaté l'efficacité dans certains cas, sont les semences de *phellandrium aquaticum*, dont j'ai moi-même reconnu les vertus spéciales, mais en les administrant à hautes doses, depuis 1 gr. 1/2 jusqu'à 8 gr. par jour, en poudre, ou 14 gr. en décoction. »

Lange dit avoir observé que le phellandre fait cesser l'hémoptysie, qu'il arrête le développement des tubercules pulmonaires, qu'il s'oppose à leur ramollissement et contribue enfin à la cicatrisation des cavernes. Bertini (4) rapporte le cas d'une consomption pulmonaire parvenue au dernier degré, et guérie par l'emploi de ces semences; la diarrhée et les crachats diminuèrent sensiblement au bout de cinq jours de leur usage, l'état général s'améliora. La dose ayant été portée graduellement depuis 1 ou 2 décigr. jusqu'à 6 gr. dans les vingt-quatre heures, la fièvre se dissipa ainsi que la toux, l'expectoration et la diarrhée; les fonctions se rétablirent, et, en deux mois et demi, le malade sortit de l'hôpital en parfaite santé.

Chioppa, de Pavie (5), a obtenu plusieurs fois d'heureux effets du phellandre dans la phthisie pulmonaire. Son usage fut suivi, dit-il, d'une diminution graduelle des symptômes principaux de la maladie, c'est-à-dire de la toux, de l'expectoration, des sueurs nocturnes, etc. Ce médicament était administré d'abord à la dose de 1 gr., puis de 4, 6 et même 8 gr. par jour, en 6 paquets, dont 1 de deux heures en deux heures.

Rothe, de Guhran, après une longue expérience du phellandre aquatique, affirme que c'est un moyen très-précieux dans les cas de toux chroniques dues à une augmentation de l'irritabilité de la membrane muqueuse des voies aériennes, compliquées d'une sécrétion de mucus plus ou moins abondante.

Ce médecin a retiré des avantages remarquables de l'emploi du même moyen, dans beaucoup de cas de toux catarrhale entretenue par une prédisposition à la dégénérescense tuberculeuse. « Il faut reconnaître, dit-il, que ce médicament contient des principes narcotiques doux, qui calment comme l'opium, sans donner lieu aux effets consécutifs désagréables qui accompagnent l'administration de ce dernier. » Rothe pose en principe que la phellandrie est particulièrement indiquée chez les sujets débiles et à système nerveux très-irritable. Plusieurs fois il l'a prescrite avec le plus grand succès chez des femmes hystériques, pour arrêter rapidement une toux

(1) Kluyskens, *Annales de littérature*.
(2) *Journal d'Edimbourg*, t. VI, p. 381.
(3) *Journal de Corvisart et Leroux*.
(4) *Revue médicale*, 1827, t. II, p. 477.
(5) *Nouvelle bibliothèque médicale*, 1829.

d'irritation très-fatigante et véritablement inquiétante, qui avait duré des mois entiers en résistant opiniâtrement à tous les autres moyens employés. Toutefois, lorsqu'il existe des lésions organiques des poumons, des ulcères, on ne peut en attendre qu'un secours palliatif, comme de tous les autres agents thérapeutiques qui ont été conseillés jusqu'ici. On doit observer, d'ailleurs, que si ce médicament est des plus convenables pour la pratique des pauvres, en raison de la modicité de son prix, il a un inconvénient réel, celui de déplaire au plus grand nombre des malades par son odeur désagréable. Rothe le prescrit aux indigents sous forme pulvérulente, à la dose de 50 à 75 centigr., trois fois par jour, seul ou associé à 25 ou 50 centigr. de chlorhydrate d'ammoniaque, ou encore à parties égales de poudre de réglisse composée (1). Aux gens riches, il l'administre ordinairement sous forme pilulaire, de la manière suivante : poudre de semences de phellandre, 12 gr.; extrait de chardon bénit, 8 gr.; chlorhydrate d'ammoniaque purifié, 4 gr. M. et F. S. A. une masse parfaitement homogène, divisée en pilules du poids de 10 centigr. roulées dans la poudre de lycopode, et qui doivent être renfermées dans un flacon. On fait prendre 6 à 8 de ces pilules quatre fois par jour (2).

Michea (3) rapporte trois faits remarquables à l'appui de l'efficacité des semences de cette plante dans les affections de poitrine. Michea fait prendre la poudre de semence de phellandre à la dose de 5 décigr., mêlée avec du sucre; mais la forme sirupeuse lui a paru agir avec plus de promptitude. Il faut, suivant ce médecin, donner de 2 à 4 cuillerées à bouche de sirop par jour, et en continuer l'usage sans interruption pendant l'intervalle de six semaines à deux mois. Ce n'est guère qu'au bout de ce temps que les effets de cette médication se manifestent.

J'emploie très-souvent la semence de phellandre dans les catarrhes pulmonaires chroniques et dans la phthisie. Je pourrais rapporter un grand nombre d'observations en faveur de ce précieux médicament; mais les effets que j'en ai obtenus étant tout à fait les mêmes que ceux que je viens d'exposer, elles ne seraient ici qu'une répétition inutile et fastidieuse. Je mentionnerai seulement comme très-remarquable un cas de phthisie arrivé au troisième degré chez Mme Malayeude, de Menneville, fermière, âgée de trente-quatre ans, d'un tempérament lymphatique, pour laquelle M. le docteur Dussol, de Desvres, m'appela en consultation au mois d'août 1851. Il y avait fonte suppuratoire de tubercules, cavernes aux deux poumons, expectoration abondante, sueurs nocturnes, parfois diarrhée, frissons et fièvre le soir, grande débilité qui l'obligeait de tenir presque constamment le lit depuis deux mois. Je proposai l'emploi de la semence de phellandre, que mon honorable confrère accepta avec incrédulité, et en me lançant cette sentence : *curantur in libris, moriuntur in lectis.* Quoi qu'il en fût, la malade prit, dès le lendemain, 1 gr. de fruits de phellandre pulvérisés matin et soir. Au bout de huit jours, l'amélioration était sensible : diminution de la toux, de l'expectoration, des sueurs et de la fièvre (3 gr. de phellandre par jour). Le quinzième jour, le mieux est notable; la malade reprend des forces; les symptômes locaux et généraux disparaissent peu à peu (4 gr. de phellandre en trois doses dans la journée). Le vingt-cinquième jour, le mieux est progressif (6 gr. de phellandre). Le trente-cinquième jour, il ne reste plus qu'une toux avec un peu d'expectoration mucoso-purulente. Enfin, la malade, ayant recouvré ses forces et son embonpoint, vient me voir au bout de deux mois et m'annonce qu'elle est complétement rétablie. Malheureusement, une grossesse est survenue au bout de huit mois : les suites de

(1) *Pharmacopée de Prusse.*
(2) *Abeille médicale*, 1845, t. II, p. 253 et 254.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, 1848.

couches ont produit une récidive ayant tous les caractères d'une phthisie galopante, à laquelle la malade a succombé.

En présence de tels résultats, la phellandrie doit être tirée de l'oubli. La plupart des médecins français la regardaient comme tombée en désuétude, après avoir été autrefois préconisée; formule banale adoptée par les auteurs de matière médicale, qui se sont successivement copiés, et qui rejettent ainsi des remèdes indigènes qu'ils n'ont jamais essayés.

L'emploi des semences de phellandrie n'empêche pas l'usage des autres moyens appropriés aux indications qui peuvent se présenter. Il convient souvent de lui associer les balsamiques, le lichen d'Islande, les fleurs d'arnica, les feuilles d'hyssope ou de marrube blanc, les racines de polygala, le quinquina, etc.

Sandras, médecin de l'hôpital Beaujon (1), a plus récemment employé avec succès le phellandre dans les affections pulmonaires tuberculeuses et les catarrhes bronchiques chroniques. Ce médecin se sert de la semence encore entourée de son enveloppe et pilée, puis incorporée dans du miel ou du sirop de miel, à la dose de 1 gr. tous les soirs, ou soir et matin, suivant le cas; il n'a pas été au-delà de 2 gr. Quand elle est prise une heure avant le repas, ou deux heures après, elle ne trouble ni les digestions ni aucune autre fonction, et peut être supportée sans fatigue pendant des mois entiers.

« On ne peut, dit Sandras, à cause de l'obscurité des signes réels de la phthisie commençante, être sûr que c'est bien cette maladie que l'on a enrayée. Comme médecin, j'ai, grâce au phellandre, éprouvé quelquefois une vive satisfaction en voyant revenir à la vie commune des malades qui réunissaient à mes yeux toutes les probabilités d'une phthisie commençante; mais, comme homme de science, je me garderais bien de soutenir que mon diagnostic probable ait été posé sur une tuberculisation réelle dans les cas où le phellandre, employé au début, m'a réussi. Malgré les doutes que la guérison m'a laissés sur la nature du mal, ces faits sont assez importants pour que j'en tienne grand compte, et pour que je conseille vivement l'emploi du *phellandrium aquaticum*, au risque de ne pas compter l'observation, comme disent les anatomo-pathologistes. »

Dans un état avancé de la maladie, le phellandre est, suivant Sandras, un palliatif précieux. Les phthisiques affectés de fontes tuberculeuses incontestables et de tous les dépérissements qui s'ensuivent, n'ont pas plutôt usé pendant une huitaine de jours de la phellandrie qu'ils se sentent mieux : ils ont cessé de souffrir. L'expectoration est devenue à la fois moins abondante et plus facile; la fièvre a diminué ou disparu; la diarrhée s'est amendée; l'appétit est revenu, et en même temps le sommeil répare mieux les forces. « Depuis que je soumets mes malades à ce traitement, ajoute Sandras, je les vois presque tous endurer la phthisie, et, dans l'immense majorité des cas, ils se conservent merveilleusement sous tous les rapports pendant des mois, qui, sans ce traitement, seraient dévolus à la consomption. » Sandras a vu à l'Hôtel-Dieu annexe un jeune Romain reprendre toutes ses fonctions assez bien pour pouvoir retourner dans son pays, malgré l'existence d'une caverne qu'il portait au haut de chaque poumon. A côté de lui était un jeune enfant scrofuleux et tuberculeux, qui a guéri d'une caverne tuberculeuse qu'il portait au sommet d'un des poumons.

La phellandrie met fin, chez les jeunes sujets lymphatiques, et sans réaction, à ces quintes de rhumes qui les tourmentent si longtemps. Elle convient surtout dans les bronchites des vieillards qui viennent avec les froids humides et ne disparaissent ordinairement que par les temps doux. Mme de Rocquigny, âgée de soixante-douze ans, d'un tempérament lympha-

(1) *Revue pharmaceutique*, 1849.

tico-sanguin, était atteinte depuis six ans, chaque année, vers le mois de novembre, d'un catarrhe pulmonaire qui durait tout l'hiver, avec toux fréquente, expectoration très-abondante et souvent même bronchorrhée. On n'opposait à cette affection que les loochs adoucissants, le sirop pectoral de Lamouroux et les pastilles d'ipécacuanha. Appelé en novembre 1854, au quinzième jour de l'affection, je prescrivis la poudre de phellandre d'abord à la dose de 1 gr. 50 centigr.; après trois jours à celle de 2 gr.; en augmentant tous les quatre jours de 25 cent., j'arrivai à en faire prendre en trois fois, chaque jour, 4 gr. 50 centigr. Au cinquième jour du traitement, l'amélioration était remarquable; la toux, le râle muqueux et l'expectoration diminuant de jour en jour, la guérison fut complète après le vingtième jour de traitement. Depuis, il a suffi chaque année d'employer la phellandrie aussitôt que l'expectoration s'établissait pour se rendre maître de l'affection dans l'espace de six à huit jours.

Dans les catarrhes pulmonaires chroniques, la phellandrie produit, en général, ses bons effets au bout de peu de jours; elle a paru à Sandras n'être d'aucune utilité contre l'emphysème pulmonaire et l'asthme, hormis les cas où ces affections se compliquent de bronchite chronique.

S'il fallait croire tout ce qu'on a écrit sur le phellandre, il serait un fébrifuge supérieur au quinquina même; il offrirait des secours efficaces contre les cancers, les ulcères, la gangrène, les hydropisies, le scorbut, l'asthme, la coqueluche, l'hypochondrie, et une foule d'autres maux qui n'ont entre eux que peu ou point d'analogie. Je ne nie point les qualités actives de cette plante, mais je ne puis m'empêcher de trouver exagérés de pareils éloges.

C'est surtout Ernsting (1) qui, dans un travail spécial, a signalé le phellandre comme un fébrifuge infiniment au-dessus du quinquina. Il l'administrait dans toutes les fièvres d'accès, à la dose de 4, de 8, et même de 12 gr., un peu avant l'accès, les jours de fièvre. Il est à remarquer que les accès ne cessaient que graduellement, puisque ce médecin parle des doses qu'il administrait, en outre, les jours d'apyrexie. Qui nous dit alors que la disparition de la fièvre, après l'emploi plus ou moins prolongé de cette plante, soit plutôt due à son influence qu'aux efforts de la nature et à la marche spontanée de la maladie?—Pour reconnaître dans une substance la vertu fébrifuge, il faut bien se rendre compte de son effet immédiat sur l'accès fébrile. Cet accès doit disparaître ou être considérablement affaibli après l'administration de la première dose du médicament pendant l'apyrexie. Ce résultat, obtenu un grand nombre de fois, devient une vérité pratique incontestable.

Quelques auteurs ont recommandé l'usage des feuilles de phellandrie aquatique à l'extérieur, en décoction et en cataplasme, dans le traitement des vieux ulcères, contre les tumeurs scrofuleuses et le cancer.

PHILLYRÉE. Phillyrea latifolia. L.

Filaria à larges feuilles.

Oléinées. Fam. nat., et pour certains auteurs Jasminées. — Diandrie monogynie. L.

Cet arbrisseau, toujours vert, s'élevant jusqu'à 4 mètres de hauteur, fastigié, croît en Provence, en Espagne et en Italie, où il est connu sous le nom de *lillatro*.

Description. — Feuilles opposées, presque sessiles, ovalaires à leur base, aiguës à leur sommet, coriaces, glabres. — Fleurs blanc verdâtre, disposées en grappes corymbiformes, axillaires (mars). — Calice court, campanulé, obtus, à quatre dents. — Corolle en roue quadripartite. — Deux étamines; anthères tubuleuses, nées de la base de la

(1) *Phellandriologie physico-médicale.* Brunswick, 1739.

corolle. — Ovaire unique. — Un style court. — Fruit : drupe charnue, globuleuse, noire à sa maturité.

Culture. — Vient bien en terre légère un peu ombragée; se multiplie de graines semées aussitôt la récolte. Sous le climat de Paris, où on l'utilise pour les bosquets d'hiver, il faut recouvrir les jeunes sujets pendant la saison froide.

Parties usitées. — Les feuilles.

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles ont un goût amer, acerbe, suivi d'un sentiment d'astringence. Carboncelli, en traitant leur décoction par la chaux éteinte ou par l'oxyde de plomb en poudre très-fine, filtrant et évaporant, a obtenu un corps nouveau, la *phillyrine*. Amenée à l'état de pureté par de nouvelles cristallisations dans l'eau et l'alcool, elle a une saveur amère à peine sensible, une couleur blanc de neige, une odeur nulle et une grande légèreté. A froid, elle est insoluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool; mais dans ces deux liquides à chaud, la solubilité est complète. La phillyrine contient de l'eau qu'elle abandonne facilement. Desséchée, sa formule $= C^{54}H^{54}O^{22}$. Bertagnini (1) l'assimile aux glycosides; par l'action des acides, elle se dédouble en glycose et en *phillygénine*. Les eaux-mères, qui ne fournissent plus de phillyrine, contiennent de la mannite. D'après ces travaux, il paraît probable que le sulfate de phillyrine (*phillyrinum sulfuricum*), employé en Allemagne et en Italie, est un mélange de diverses substances mal définies.

Ray dit que la décoction des feuilles de phillyrée excite les urines; on l'a vantée en gargarismes et comme topique légèrement irritant. En Allemagne et en Italie, on emploie le corps nommé *sulfate de phillyrine*, comme fébrifuge. Zachetti, de Ferrare (2), le regarde comme très-actif; son effet se rapprocherait de celui des alcaloïdes du quinquina, et spécialement du sulfate de cinchonine; il le recommande à la dose de 75 centigr. à 1 gr. en solution acide.

PIED D'ALOUETTE DES CHAMPS. Delphinium consolida. L.

Consolida regalis arvensis. C. Bauh. — *Delphinium segetum.* Tourn. *Consolida regalis, seu calcitrapa.* Pharm., Murr.

Dauphinelle des blés, — consoude, — herbe du cardinal.

Renonculacées Fam. nat. — Polyandrie monogynie. L.

Cette plante annuelle (Pl. XXXI) est commune dans les moissons, où elle se fait remarquer par ses fleurs, ordinairement d'un bleu agréable, pendant les mois de juin et de juillet. Ses prétendues propriétés vulnéraires, au dire d'Amboise Paré, lui ont fait donner le nom spécifique de *consolida*. Les chèvres et les moutons sont les seuls bestiaux qui mangent cette plante sans répugnance, que la famille à laquelle elle appartient rend suspecte.

Description. — Racine fusiforme, très-petite. — Tiges diffuses, dressées, pubescentes, à rameaux étalés, hautes de 4 à 5 décimètres. — Feuilles pubescentes, multifides, à folioles linéaires, les feuilles inférieures pétiolées, les autres presque sessiles.— Fleurs le plus souvent bleues, quelquefois roses ou blanches, disposées en panicules lâches et irréguliers, à éperon très-long (juin-juillet). — Calice coloré à cinq ou six sépales pétaliformes, le supérieur éperonné. — Corolle d'un bleu rougeâtre, formée d'un seul pétale à trois lobes, dont un ou deux se prolongent en éperon dans l'intérieur du calice. — Etamines courtes, nombreuses, à anthères jaunes. — Un style à stigmate simple. — Fruit : une à cinq capsules oblongues, pubescentes, renfermant des graines anguleuses.

Parties usitées. — L'herbe et les semences.

[**Culture.** — Cette plante se sème en pleine terre, en bordure ou isolée, à l'automne ou au printemps. On recouvre les graines avec du terreau.]

---

(1) *Répertoire de pharmacie*, novembre 1860, p. 193.
(2) *Siglo medico*, — *Année pharmaceutique* (L. Parisel), 1862.

Récolte. — On la recueille pendant la floraison, ou lorsque les fleurs commencent à s'épanouir. Wilmet (1) a prouvé par l'ensemencement que les droguistes vendent souvent pour la cévadille (*veratrum sabadilla*) les semences d'une espèce de ce genre, le pied d'alouette élevé (*delphinium elatum*).

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante inodore est d'une saveur amère (surtout les fleurs). Le suc de ses fleurs donne une couleur bleue, qu'on a voulu faire passer, réduite en sirop, pour celle de violette. Préparée avec l'alun, cette couleur naturelle a été employée par les confiseurs et par les teinturiers.

La dauphinelle des blés, par son analogie avec les aconits, réclame de la circonspection dans son emploi à l'intérieur. On l'a regardée comme diurétique, et conseillée dans les obstructions des viscères abdominaux, l'hydropisie, la gravelle, les affections chroniques des voies urinaires. Elle a été aussi administrée comme anthelminthique. La teinture alcoolique (2), dans les proportions de 30 gr. de semence de cette plante pour 1 kilogr. d'alcool à 22 degrés, à donner par gouttes dans une tisane appropriée, est employée en Angleterre contre la dyspnée nerveuse et l'asthme. Ces diverses propriétés mal déterminées ont besoin d'être constatées par une rigoureuse observation.

On a fait usage de cette plante à l'extérieur dans l'ophthalmie. Les semences pulvérisées détruisent la vermine de la tête comme celles de staphisaigre. La décoction de ces mêmes semences, en lotions, a été quelquefois employée par des paysans contre la gale et la phthiriase ou affection pédiculaire.

PIGAMON. Thalictrum flavum. L.

Thalictrum majus, siliqua angulosa aut striata. C. Bauh., Tourn. *Thalictrum majus vulgare.* Park. — *Thalictrum nigrius caule et semine striato.* J. Bauh.

Thalictron jaunâtre, — pied de milan, — rhubarbe des pauvres, — fausse rhubarde, rue des prés.

Renonculacées. — Anémonées Fam. nat. — Polyandrie pentagynie L.

Le pigamon (Pl. XXXI), plante vivace, croît dans les prés humides et marécageux. Il nuit aux foins. Il est commun dans les marais du Calaisis et de la Picardie. On le trouve à Meudon et à Saint-Gratien.

Description. — Racine jaunâtre, rampante. — Tige droite, herbacée, sillonnée, haute de 80 centimètres à 1 mètre 50 centimètres. — Feuilles alternes, pétiolées, ternées ou ailées, à segments bitrilobés; feuilles supérieures à segments plus étroits. — Fleurs jaunâtres disposées en bouquets terminaux (juin-juillet). — Calice à quatre ou cinq folioles caduques, colorées. — Corolle nulle. — Étamines fort nombreuses. — Un style court et persistant. — Fruit : quatre à dix carpelles sur un réceptacle étroit.

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

Récolte. — La racine se récolte en automne ou au printemps, et les feuilles un peu avant l'épanouissement des fleurs.

[**Culture.** — Les pigamons se trouvent surtout dans les fossés et les prés humides, au bord des ruisseaux, dans les clairières des bois. Ils ne sont cultivés que dans les jardins botaniques et d'agrément. On les propage de graines et d'éclats de pied faits à l'automne.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine, inodore, est remplie d'un suc jaunâtre, d'une saveur douce et un peu amère. Lesson aîné, pharmacien de la marine, à Rochefort (3) a obtenu de sa racine un principe qu'il nomme *tha-*

---

(1) *Flore de Lorraine*, t. II, p. 631.
(2) *Journal de pharmacie*, 1815, t. I, p. 520.
(3) Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. VI, p. 708.

lictrine. — Cette racine, ainsi que les feuilles, fournit une teinture jaune que l'on a utilisée.

La racine de pigamon, donnée en décoction, est purgative (30 à 60 gr. pour 300 à 500 gr. d'eau.) Dodoens (1) regardait ses feuilles mêlées aux herbes potagères comme laxatives, et la décoction des racines comme possédant la même propriété à un plus haut degré. Boerhaave (2) indique sa racine comme purgative à la dose de 30 à 60 gr. Murray dit qu'à triple dose de la rhubarbe elle produit le même effet que cette dernière. Tournefort rapporte que de son temps on faisait usage de la racine de pigamon dans la diarrhée. On a encore regardé cette plante comme diurétique, apéritive et fébrifuge. Lesson (3) dit que la thalictrine lui a réussi dans la fièvre intermittente, à la dose de 75 centigr. à 1 gr. On assure qu'elle est employée en Russie contre la rage, d'après Martius (4).

J'ai employé la décoction des racines à la dose de 25 gr. dans 300 gr. d'eau en décoction; elle a provoqué de trois à cinq selles, sans coliques. Ce purgatif doux peut trouver son application dans la médecine rurale.

[Parmi les pigamons indigènes, nous citerons les suivants : le fétide, (*T. fœtidum*, L.); à feuilles d'ancolie (*T. aquilegifolium*, L.); faux caille-lait, (*T. galioïdes*, Nestl.); des rochers (*T. saxatile*, D. C.); à feuilles étroites (*T. angustifolium*, D. C.), etc.]

PILOSELLE. Hieracium pilosella. L.

Dens leonis, qui pilosella officinarum dicitur. Tourn. — *Pilosella auricula muris.* Tab., Offic., Murr.

Epervière, — piloselle, — oreille de souris ou de rat.

Synanthérées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale.

Cette petite plante vivace (Pl. XXXI) est très-commune au bord des chemins et dans les lieux secs et incultes, les coteaux arides, où elle montre ses fleurs jaunes pendant tout l'été.

Description. — Racine petite. — Tige munie de rejets rampants qui partent du collet de la racine; hampes nues ou munies d'une seule feuille, velues, grêles, dressées, de 10 à 20 centimètres. — Feuilles entières, ovales-oblongues, rétrécies en pétioles, cotonneuses en dessous, vertes en dessus, garnies de longs poils blancs sur les nervures et en leurs bords. — Fleurs jaunes en capitules assez gros et solitaires à l'extrémité des hampes (mai-septembre); demi-fleurons hermaphrodites, en cornets, terminés par une languette tronquée à cinq dents. — Involucre imbriqué, pubescent, chargé de poils noirs et rudes.

Parties usitées. — L'herbe, les fleurs.

Récolte. — On la récolte ordinairement en mai ou en juin, avant la floraison; mais on peut la cueillir toute l'année pour la conserver. Il est préférable de ne l'employer que verte.

(Faivre d'Esnans insiste pour que les fleurs soient cueillies par un beau temps, au moment de leur épanouissement, entre huit et dix heures du matin, et desséchées de suite en plein soleil.)

[**Culture.** — Les piloselles sont très-communes dans les lieux arides. On ne les cultive que dans les jardins botaniques; on les propage par graines ou par éclats de pied.]

Cette plante, un peu amère et astringente, était jadis employée contre les hémorrhagies passives, les diarrhées chroniques, les ulcérations internes, la

(1) *Sirp. hist.*, p. 59.
(2) *Hist. plant.*, p. 69.
(3) *Loco citato supra.*
(4) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XIII, p. 256.

phthisie, et comme fébrifuge. Elle est tombée aujourd'hui dans l'oubli le plus profond. Mais les campagnards, qui n'abandonnent pas aussi facilement que les hommes de science les traditions populaires, la mettent encore en usage. J'ai vu plusieurs fois une forte décoction aqueuse de cette plante agir assez puissamment sur les reins pour faire rendre des graviers.

Miergues (1), prétendant retrouver dans la piloselle sa vertu fébrifuge, la prescrit dans un bouillon composé, où rentrent plusieurs espèces amères et astringentes. En voyant la piloselle figurer ici comme ingrédient principal, et annoncée comme tel, on peut supposer à la racine de réglisse ajoutée à la salsepareille la vertu dépurative et antisyphilitique attribuée à cette dernière.

(Faivre d'Esnans (2) se loue de l'infusion des fleurs dans le traitement des affections hépatiques; de plus, il lui trouve une spécialité assez remarquable, celle de faire cesser presque instantanément le sentiment de fatigue que l'on éprouve à la suite d'une longue marche ou d'un exercice violent des bras..... De plus en plus merveilleux!)

PIMENT ANNUEL. Capsicum annuum. L.

Piper indicum vulgatissimum. C. Bauh. — *Capsicum siliquis longis propendentibus.* Tourn.

Piment des jardins, — poivre d'Inde, de Guinée, de Turquie, d'Espagne ou de Portugal, corail des jardins, — piment rouge, — capsique, — poivre long.

Solanacées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette solanée, cultivée depuis longtemps dans nos jardins, et dont le fruit est usité comme condiment culinaire et comme médicament, croît spontanément dans les Indes et dans l'Amérique méridionale.

Description. — Racine chevelue, fibreuse. — Tiges droites, cylindriques, s'élevant jusqu'à 1 mètre. — Feuilles alternes, longuement pétiolées, ovales, lancéolées, aiguës. — Fleurs petites, blanches, solitaires, latérales, pédonculées (mai-juin). — Calice persistant à cinq ou six sépales. — Corolle monopétale à cinq ou six divisions. — Cinq ou six étamines alternant avec les divisions de la corolle. — Ovaire biloculaire sur un disque hypogyne. — Un style simple à stigmate bilobé. — Fruit : baie ovoïde, coriace, d'abord luisante et d'un beau vert, puis, à l'époque de la maturité, d'un beau rouge vif, divisée en deux loges, contenant plusieurs graines réniformes, plates, blanchâtres. — Le fruit du piment varie dans sa couleur et sa forme; il est jaune ou rouge, et quelquefois tient de ces deux couleurs : il est tantôt allongé, étroit, aigu; tantôt court, très-renflé, obtus et même échancré au sommet.

Parties usitées. — Le fruit.

Récolte. — Ce fruit, contenant une matière pulpeuse, doit être desséché avec soin au soleil ou à l'étuve. Il se ride en séchant.

[**Culture.** — On sème sur couche en février ou mars, ou sur terreau en avril; on replante fin d'avril ou commencement de mai, sur plate-bande au midi ou dans des pots que l'on expose de même et que l'on entoure dans une couche. Il y en a plusieurs variétés.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Ce fruit est d'une saveur extrêmement âcre et chaude. Le plus petit fragment provoque la salivation avec sensation brûlante qui s'étend à l'œsophage et à tout le canal alimentaire; les semences sont plus âcres et plus brûlantes que le péricarpe. D'après Braconnot, il contient une farine féculente, une huile âcre, de la cire unie à un principe colorant, une substance gommo-résineuse d'une nature particulière, une matière animalisée, du nitrate de potasse, du muriate et du phosphate de potasse. — Dulong a trouvé dans le piment une matière résineuse cristallisable, une matière grasse, concrète, d'une âcreté brûlante, à laquelle il doit sa saveur, une petite quantité d'huile volatile, une

(1) *Revue thérapeutique du Midi*, 1853.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1860, p. 366.

matière extractive contenant de l'azote, une matière colorée, de l'amidon, une grande quantité de bassorine, etc. — D'après Forch-Hammer, il contient une substance alcaloïde blanche, brillante et comme nacrée, très-âcre, assez soluble dans l'eau, et à laquelle on a donné le nom de *capsicine*, une matière colorante rouge, un peu de matière animale, du mucilage et quelques sels, entre autres du nitrate de potasse. Les principes actifs sont solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther.

(La capsicine a aussi été signalée par Witting en 1822 (1) comme base salifiable. Braconnot avait à tort donné ce nom au corps résineux que nous avons mentionné plus haut.)

Substances incompatibles. — L'infusion de noix de galle, l'alun, l'ammoniaque, les carbonates alcalins, les sulfates de fer, de cuivre et de zinc, etc.

Les Indiens mangent ce piment cru. Ils en font une espèce de pâte qui leur sert d'assaisonnement, et qu'ils appellent *beurre de cayan* ou pots de poivre. Nous avons peu à peu adopté l'usage de ce condiment, sans tenir compte de la différence des tempéraments et des climats. On confit le piment au sucre; on en fait macérer dans le vinaigre, on l'emploie dans les sauces, comme les capres, les capucines, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — En poudre, de 3 à 10 décigr., en électuaire, pilules, etc.
Teinture alcoolique (1 sur 6 d'alcool à 33 degrés), de 1 à 4 gr., en potion.
Vinaigre (1 sur 6 de vinaigre et 6 d'eau-de-vie), de 2 à 4 gr. dans une décoction appropriée.
Huile essentielle, de 15 à 25 centigr. sur du sucre ou dans un véhicule approprié.
Sirop (1 sur 2 de sucre), de 10 à 15 gr., en potion.

A L'EXTÉRIEUR. — Teinture, de 15 à 20 gr. par 20 gr. d'eau pour gargarisme.
Poudre, de 13 à 20 gr. pour cataplasme rubéfiant, gargarisme.
Emplâtre rubéfiant anglais (poix de Bourgogne, 8 gr.; poudre de piment, 8 gr.; axonge, 1 gr. 20 centigr. Mêlez). Cet emplâtre est intermédiaire entre l'emplâtre de poix de Bourgogne et l'emplâtre stibié; le premier souvent insuffisant, le second trop douloureux, trop actif.

Le piment annuel est un des excitants les plus énergiques. Introduit dans l'estomac, il y provoque un sentiment de chaleur qui se répand bientôt dans tout le corps, sans cependant accélérer le pouls d'une manière sensible. Frais et réduit en pâte, il rubéfie la peau comme la moutarde. A petite dose et associé aux amers, on le donne dans la dyspepsie, l'hydropisie, la paralysie, la goutte atonique. Les Anglais la prescrivent dans certains cas de variole, de rougeole et de scarlatine, quand l'éruption languit par défaut d'action vitale, dans la fièvre jaune, et en général dans les maladies adynamiques. Chapmann (2) l'a prescrit en décoction dans l'angine tonsillaire et l'angine maligne, réuni au quinquina. Monard (3) dit que le poivre long est carminatif et propre à dissiper l'enrouement. Wright l'a donné dans les hydropisies passives ou provenant de débilité. On emploie, dans ce cas, de préférence, le vinaigre ou le sirop de piment plus ou moins étendu d'eau.

(Comme excitant général, il est employé avec succès dans les Indes occidentales pour traiter le *delirium tremens;* on l'administre en poudre à la dose de 1 gr. 30 centigr., et dans certains cas une dose peut suffire.)

On a appliqué en collyre, dans certaines ophthalmies par relâchement de tissus de l'œil, le suc exprimé de piment étendu d'eau (4). Comme rubéfiant, on peut employer ce fruit en topique dans les cas où le sinapisme est indiqué.. J'ai appliqué autour du cou, comme rubéfiantes, dans l'angine, des compresses imbibées de vinaigre de piment tiède : la rubéfaction a été prompte et efficace.

Allègre a proposé à l'Académie de médecine de Paris (séance du 11 septembre 1855), comme moyen de traitement des hémorrhoïdes, l'usage du piment annuel. Les résultats observés par les membres de la commission chargée d'examiner ce moyen, sont satisfaisants. Presque tous les malades

---

(1) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, mars 1824, p. 269.
(2) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XI, p. 302.
(3) Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. II, p. 82.
(4) Coxe, *Amer. disp.*, p. 158.

auxquels Jobert l'a prescrit en ont éprouvé un soulagement considérable et presque immédiat. On le donne sous forme de pilules, en poudre, à la dose de 75 centigr. à 1, 2, ou même 3 gr. par jour, ou bien en extrait aqueux à la dose de 60 à 80 centigr., moitié le matin, moitié le soir.

La médecine peut tirer un grand parti de cette plante vulgaire et d'une culture facile; mais, comme toutes les substances actives, elle peut devenir dangereuse entre des mains inexpérimentées.

Le PIMENT ENRAGÉ (*capsicum minimum*), ou PIMENT FRUTESCENT (*C. frutescens*, L.), espèce à petits fruits, cultivée dans le midi de la France, est encore plus âcre que le piment ordinaire. Le sentiment de brûlure qu'il produit dans le gosier, lorsqu'on le mâche, dure quelquefois plusieurs jours.

(Le PIMENT CERISE (*C. cerasiforme*, L.), caractérisé par le volume et la forme de ses fruits, n'est qu'une variété de l'annuel.)

PIMPRENELLE. Poterium sanguisorba.

Pimpinella minor hirsuta. C. BAUH., TOURN., B. — *Pimpinella minor lævis.* C. BAUH.

ROSACÉES. — DRYADÉES. — Fam. nat. — MONOECIE POLYANDRIE. L.

La pimprenelle, plante vivace, que tout le monde connaît plutôt par son usage en cuisine qu'en médecine, croît dans les prairies des montagnes, les lieux incultes, au bord des chemins. On la cultive en prairies artificielles pour la nourriture des bestiaux. Elle sert d'assaisonnement dans les salades. (Le ver à soie de l'ailante se nourrit fort bien de ses feuilles.)

Les feuilles de pimprenelle, d'une saveur amère, un peu styptique et poivrée, ont été vantées comme diurétiques, astringentes, vulnéraires, et propres à activer la sécrétion du lait, étant appliquées sur les seins. Cette dernière propriété, exaltée par Tabernæmontanus, n'a pas été confirmée par l'observation. Le nom de *sanguisorba*, donné à cette plante à cause de sa prétendue efficacité contre les hémorrhagies, et celui de *burnet* qu'elle porte vulgairement en Angleterre, et qui lui vient de son emploi topique dans la brûlure, n'ont pas été non plus justifiés par l'expérience. Cette plante, dont la médecine peut très-bien se passer, a été quelquefois mise en usage en guise de thé, ainsi que l'aigremoine et le sainfoin, chez les habitants peu aisés des campagnes de nos départements du Nord.

PINS ET SAPINS. Pini et abietes.

CONIFÈRES. — ABIÉTINÉES. Fam. nat. — MONOECIE MONADELPHIE. L.

Les pins et les sapins fournissent à l'économie domestique, aux arts et à la médecine, de grandes ressources.

PINS (*Pini*). — Grands et beaux arbres croissant spontanément, ou cultivés dans plusieurs départements de la France.

Description. — Tronc bien droit, simple, s'élevant parfois à plus de 30 mètres, revêtu d'une écorce mucilagineuse. — Feuilles toujours vertes, ordinairement engaînées à la base par deux à cinq, filiformes, glauques, fermes. — Fleurs monoïques. — Châtons mâles oblongs, ramassés en grappes terminales, dont le pollen est si abondant qu'il se répand parfois au loin, porté par les vents, ce qui a fait croire à des pluies de soufre; deux anthères à une loge. — Chatons femelles simples, composés d'écailles imbriquées, pointues, colorées; deux noix osseuses ou testacées, monospermes, recouvertes d'une membrane qui se prolonge en forme d'aile.

PIN A PIGNON OU CULTIVÉ, PIN PINIER, PIN DE PIERRE, PIN D'ITALIE. (*Pinus*

pinea, L.; *Pinus sativa*, C. Bauh., Tourn.) — Cette espèce, d'un port très-élégant, croît spontanément en Barbarie, en Espagne, en Italie, dans les départements méridionaux de la France (entre Marseille et Saint-Tropez, Languedoc, Pyrénées-Orientales), et peut vivre en pleine terre sous le climat de Paris.

Description. — Tronc droit, à écorce raboteuse et grise ou brun rougeâtre, se divisant à la partie supérieure en beaucoup de branches étalées. — Feuilles solitaires et courtes jusqu'à deux ou trois ans, puis réunies deux à deux, et alors éparses, longues, étroites, pointues, fermes, d'un vert un peu glauque, formant touffe aux extrémités des rameaux. — Fleurs en mai. — Cônes gros, arrondis ou pyramidaux, rougeâtres, à écailles épaisses, émoussées et très-larges au sommet, mettant souvent plusieurs années à mûrir; renfermant des amandes blanches, huileuses, d'une saveur douce comme celle de noisette (pignons doux).

Récolte. — Pour recueillir ces fruits on étend les cônes à terre sur des toiles. On choisit le commencement du printemps, et le temps qui précède le lever du soleil. Au bout de peu de jours, les écailles s'ouvrent par la chaleur, et en secouant un peu les pignons sortent. Les meilleurs pignons nous viennent de la Provence, du Languedoc et de la Catalogne.

Usages. — Les pignons doux, que l'on mange en Italie et en Provence, sont d'une saveur agréable. Ils contiennent beaucoup de fécule et une huile douce qui rancit facilement. Ils sont émulsifs et peuvent remplacer les amandes douces. On les confit au sucre; on en fait des dragées, des pralines, des crèmes. Le bois fournit une résine odorante et balsamique. On connaît ses usages dans la charpenterie, la menuiserie, etc.

PIN SAUVAGE, PIN COMMUN, PIN DE GENÈVE, PIN DE RUSSIE, PINÉASTRE. (*Pinus sylvestris*, L.; *Pinus sylvestris vulgaris Genovensis*, J. Bauh., Tourn.) — Cet arbre forme, dans une grande partie de la France, de vastes forêts, où il s'élève à la hauteur de 25 à 30 mètres. Il se plaît dans tous les climats; il vient dans les plus mauvais terrains, et on peut le cultiver dans les lieux qui semblaient être condamnés à une aridité éternelle.

Description. — Tronc nu, droit, élancé, rameux à son sommet; jeunes pousses verdâtres. — Feuilles dures, longues d'environ 5 centimètres, étroites, courbées en gouttière, pointues, d'un vert un peu bleuâtre, renfermées deux à deux dans une gaîne courte et cylindrique, munies d'une écaille roussâtre à leur base. — Chatons des fleurs mâles, roussâtres, disposées en grappes droites; fleurs femelles, formant des chatons ovoïdes, d'un rouge sombre. — Cônes courts, pointus, pendants vers la terre, simples ou géminés, à écailles prismatiques, épaisses, obtuses, ligneuses, d'un gris cendré, amincies à leur base, ombiliquées à leur sommet.

Usages. — Le pin sauvage est celui dont on obtient le plus de produits. On en exploite le bois en quantité énorme, soit pour la construction des navires, soit pour la charpente des bâtiments, la menuiserie, etc., après en avoir retiré la résine. Il fournit beaucoup de térébenthine, du goudron, du brai sec, du galipot, etc. L'écorce intérieure, renfermant un principe nutritif, sert de nourriture aux Lapons, qui en font du pain; tandis que l'écorce extérieure est rugueuse, boursouflée et si légère qu'elle peut remplacer le liége pour les filets de pêche.

PIN MARITIME, PIN DE BORDEAUX. (*Pinus maritima*, Mell., Poïr, Duham.) — Cette espèce vient spontanément dans les terrains sablonneux des provinces méridionales. Ce pin abonde aux deux extrémités de la chaîne des Pyrénées, et dans les landes de Bordeaux, où on appelle *pignada* les forêts exclusivement composées de cet arbre. Il s'élève à plus de 30 mètres de hauteur. On le cultive en grand aux environs de Bordeaux, dans le Maine, dans la Sologne, dans la Bretagne, etc. Dans le nord de la France, on doit craindre qu'il ne soit endommagé par la gelée lorsque les hivers sont rigoureux.

Description. — Tronc droit, revêtu d'une écorce lisse, grisâtre; rameaux étalés; jeunes pousses un peu rouges. — Feuilles linéaires, longues de 8 à 10 centimètres, fermes, épaisses, lisses, d'un vert foncé, réunies deux à deux dans une gaîne. — Cônes d'une grosseur médiocre, allongés, élargis à leur base, d'un jaune luisant, portés sur des

pédoncules courts, ligneux, tenant fortement aux branches et recourbés en dehors, souvent opposés deux à deux ; écailles dont le sommet est pointu, terminé en mamelon.

Usages. — Le pin maritime fournit une grande quantité de résine pendant toute la belle saison (térébenthine de Bordeaux). Le suc résineux qui coule dans les auges, par les incisions qu'on a pratiquées sur le tronc, se nomme *galipot;* celui qui se fige et se dessèche le long des blessures de l'arbre s'appelle *barras* ou *gemme.*

PIN MUGHO, PIN DE BRIANÇON, TORCHE-PIN. (*Pinus mugho*, Poïr; *pinus mughus*, Jacq, Weld, Murr.) — Il croît sur les montagnes de la Suisse, du Dauphiné, etc., et est voisin du pin sauvage. Ordinairement bas et rabougri, il s'élève quelquefois.

Usages. — Ce pin donne une résine très-odorante qui imite le baume du Pérou.

PIN-MÉLÈZE, MÉLÈZE. (*Larix Europæa*, Desf.) — Il croît sur les parties élevées des Alpes. On le cultive dans toutes les autres parties de la France comme arbre d'ornement. Il peut atteindre 25 mètres d'élévation. Il est le seul des arbres verts qui perde ses feuilles l'hiver. C'est sur cet arbre que croît surtout l'agaric blanc (*boletus laricis*). (Voyez ce mot.)

Il suinte des blessures du tronc de cette espèce une grande quantité de résine contenue entre le bois et l'écorce. Cette résine est connue sous le nom de *térébenthine de Briançon* ou *de Venise.* La *manne de Briançon* (suc mielleux exhalé des feuilles et qui se durcit et forme une espèce de manne) provient aussi du mélèze.

SAPINS (*abietes*). — Ces arbres appartiennent à un genre démembré du genre *pinus* de Linné, dont il se rapproche beaucoup.

Ces deux genres offrent les différences suivantes : les pins ont une tête touffue, les sapins ont une forme pyramidale. — Les feuilles des pins sont géminées ou fasciculées, celles des sapins sont solitaires. — Les chatons mâles des sapins sont axillaires, simples, et leurs cônes ont des écailles planes, minces, non renflés à leur sommet comme dans les pins.

SAPIN ARGENTÉ, SAPIN COMMUN. (*Pinus picea*, L. ; *Abies pectinata*, Decand. ; *Abies taxifolia*, Desp. ; *Abies vulgaris*, Poïr ; *Abies taxifolia fructu sursum spectante.*) — Ce bel arbre croît naturellement dans les Pyrénées, dans les Alpes, dans les Vosges, etc. Il s'élève à la hauteur de plus de 30 mètres. On le plante dans les parcs et les jardins anglais.

Description. — Tronc nu, cylindrique, blanchâtre, garni supérieurement de branches horizontales disposées en pyramide régulière ; rameaux opposés, verticillés, jaunâtres. — Feuilles solitaires, planes, presque linéaires, obtuses ou échancrées à leur sommet, coriaces, luisantes et d'un vert foncé en dessus, d'un blanc argenté en dessous, très-rapprochées, et déjetées de côté et d'autre sur deux rangs. — Fleurs en chatons simples, solitaires ; les uns mâles, solitaires, effilés ; les autres femelles, presque cylindriques, souvent d'un rouge vif. — Cônes allongés, obtus, assez gros, et redressés vers le ciel, à écailles très-larges, entières, et à bractée dorsale allongée. — Les écailles se détachent de l'axe après la maturité des graines.

Usages. — On retire de cette espèce de sapin la térébenthine dite de Strasbourg, et toutes les préparations que cette dernière fournit, comme l'essence de térébenthine, la colophane, la poix, etc. Les bourgeons de ce sapin sont usités en médecine ; on les trouve dans la droguerie sous forme verticillée, autour d'un bourgeon principal formé d'écailles roussâtres, résineuses, longues de 20 à 30 centimètres ; ils viennent de la Russie. On leur substitue sans inconvénient les bourgeons d'espèces congénères ou de genres voisins de la même famille.

SAPIN EPICEA OU EPICIA, SAPIN PESSE, FAUX SAPIN, SAPIN ÉLEVÉ. (*Pinus picea*, Lin. ; *Abies excelsa*, Decand. ; *Abies picea*, *Abies tenuiore folio deorsum inflexo*, Tourn.) — Le sapin épicia, arbre d'une grande hauteur et d'une verdure sombre, croît en forêt dans les Alpes, dans les Pyrénées, en Auvergne, etc.

Description. — Tronc de 30 mètres de hauteur, se terminant par une belle

tête pyramidale ; rameaux opposés, un peu inclinés. — Feuilles courtes, anguleuses, aiguës, linéaires, très-rapprochées. — Cônes allongés, plus ou moins gros, pendants, composés d'écailles ovales, planes, imbriquées, très-minces à leurs bords, obtuses et rougeâtres.

Usages. — C'est de cet arbre que coule la poix blanche ou poix de Bourgogne.

Parties usitées. — Les bourgeons, les feuilles, les fruits ou cônes, les résines et leurs dérivés, le goudron et ses dérivés, etc.

Culture. — Les pins et les sapins se cultivent à peu près de la même manière. On les multiplie par semis faits à la volée, en ligne, à la charrue ou à la canne, c'est-à-dire à l'aide d'une canne creuse pleine de graines, qui en laisse échapper une toutes les fois qu'on la pose en terre. Cette méthode est peu usitée : le plus souvent, on mélange de la graine de genêt à celle du pin, pour que la première donne de jeunes plants qui protégent les petits arbres dans leur jeune âge ; on éclaircit à deux ans, à cinq ans, à dix ans, à vingt ans, de manière à ce qu'à cette époque il ne reste environ que deux cents pins par hectare ; l'éclaircissage s'opère de deux manières : tantôt on coupe les arbres au pied, tantôt on les *saigne à ruine*, c'est-à-dire qu'on les incise sur toutes les faces, de manière à en obtenir le plus de résine possible ; puis on les coupe. Dans tous les cas, on opère sur les sujets les plus rapprochés, les moins vigoureux, les plus déformés.

Il nous est impossible d'étudier ici d'une manière complète tous les produits que donnent les pins et sapins aux arts, à l'industrie et à la thérapeutique. (Nous accorderons une place à la térébenthine, à l'essence de térébenthine, au goudron, à la créosote, à l'acide phénique ; nous ferons ici une simple énumération et nous dirons quelques mots des produits les plus importants.

PRODUITS DU PIN MARITIME ET DES SAPINS ET LEURS DÉRIVÉS.

1° *Pins de cinq à dix ans.* — Bourrées pour chauffage, baliveaux façonnés pour charronnage, lattes, palissades, sujets pour transplantation.

2° *Pins de dix à quinze ans.* — Tuteurs, échalas, gemme, quand on saigne à ruine pour opérer l'éclaircissage.

3° *Pins de quinze à vingt-cinq ans.* — Poteaux pour le télégraphe électrique, carcassonnes pour vignes, et gemme lorsqu'on veut éclaircir.

4° *Pins de vingt-cinq ans et plus.*

- Gemme.
- Barras..
- Galipot.
  - Pâte de térébenthine.
    - Essence de térébenthine,
      - Vernis.
      - Peinture.
      - Médicament.
  - Séve de pin.
    - Arcanson.
    - Colophane.
    - Brai sec.
    - Brai gras.
    - Résine jaune.
    - Poix blanche.
    - Poix noire.
    - Noir de fumée.
      - Médicaments.
      - Vernis.
      - Bougies.
      - Allumettes.
      - Cire à cacheter.
      - Collage du papier.
      - Savons de résine.
      - Huiles pyrogénées, lourdes, légères, employées à l'éclairage.
      - Naphtaline.
      - Eupione.
      - Paraffine.
      - Gaz pour l'éclairage, etc.

5° *Pins épuisés de résine et souches de pin vert toscan de cent ans et plus.* — Bois de construction, pilotis, traverses de chemin de fer, planches, douvelles pour barriques, meubles, bois à brûler, charbon, vinaigre de bois, goudron, créosote, benzine.

6° *Fruits du pin, cônes ou pignes.* — Combustible, graines pour les volailles.

7° *Feuilles du pin.* — Laine végétale ou laine des forêts, étoffes et matelas en laine de pin, matières résineuses, essences.

Récolte. — La récolte de la résine est faite par les gemmiers ou résiniers, lorsque les arbres ont atteint vingt-cinq ans. On fait des entailles à la base de l'arbre ; on les rafraîchit tous les quinze jours environ, en les relevant peu à peu jusqu'à une hauteur de 3 à 4 mètres ; on recueille la résine par deux systèmes : l'ancien, qui consiste à pra-

tiquer un trou à la base de l'arbre, dans le tronc et dans la terre; le nouveau, ou *système Hugues*, dans lequel la résine est reçue dans des vases en terre que l'on place, à l'aide d'un crochet, à différentes hauteurs sur l'arbre. On saigne successivement ainsi l'arbre sur les quatre faces, jusqu'à ce que le pin cesse de produire de la résine; les entailles portent le nom de *quarre* ou *carre*.

Propriétés physiques et chimiques. — Le barras ou galipot entre dans certaines préparations pour usage externe, telles que onguents, emplâtres, etc., fondus au soleil ou à une douce chaleur; ils constituent, après filtration, la pâte de térébenthine ou térébenthine de Bordeaux. Par distillation, il donne divers produits : 1° essence de térébenthine; 2° la colophane ou arcanson, qui est employée en poudre comme hémostatique, et qui entre également dans un grand nombre d'onguents; elle porte aussi le nom de *brai sec*.

La résine jaune ou poix-résine est la colophane fondue et fortement brassée avec de l'eau. Ce mélange, additionné d'eau et malaxé, sert à préparer la *poix blanche*.

La *poix noire* s'obtient dans les forêts en brûlant les copeaux de pin, les filtres de paille qui ont servi à purifier la térébenthine. On pratique aussi une sorte de distillation *per descensum*, et qu'on opère de la sorte sur de vieilles souches de pin. On obtient le goudron, qui est surnagé par une huile noire que l'on vend pour l'*huile de cade*, quoique la véritable soit obtenue par distillation sèche du *Juniperus oxycedrus*. (Voyez ce mot.)

La *paraffine* est une matière blanche solide, fondant vers 50 degrés, présentant l'aspect du blanc de baleine, composée d'hydrogène et de carbone, qui est très-employée pour la fabrication des bougies et pour la préparation des pommades, *cold cream*, etc., en parfumerie et en pharmacie; elle est extraite du goudron. (Voyez ce mot.)

La CRÉOSOTE est un mélange de divers produits empyreumatiques extraits du goudron de bois, dans lequel domine l'*acide phénique*. La créosote est liquide, incolore, transparente, d'une odeur infecte, d'une saveur âcre, brûlante, caustique. Sa densité est de 1.037; elle bout vers 187 degrés; elle est un peu soluble dans l'eau. Sa solution étendue conserve les matières animales.

L'ACIDE PHÉNIQUE, alcool phénique, hydrate de phényle, phénol, acide carbolique $= C^{12}H^5O, HO$, est extrait de l'huile de goudron, est blanc, fusible à 35° C., soluble en toute proportion dans l'alcool et l'éther. Sa densité à $+$ 18° est 1065; il bout à 188 degrés; il brûle avec une flamme fuligineuse; il dissout le soufre, le brome et l'iode; il prévient la putréfaction; il coagule l'albumine, détruit les membranes organiques; il est employé en dissolution dans l'alcool au centième.

La COLOPHANE est un mélange de trois acides isomériques que Laurent a nommés *acides picrique*, *pimarique* et *sylvique*, qui sont composés de $C^{40}H^{29}O^5, HO$.

La colophane soumise à la distillation sèche produit quatre carbures d'hydrogène qui ont été étudiés par Pelletier et Walter; ce sont : le résinaphte $= C^{14}H^8$, qui bout à 108 degrés; le résinyle $= C^{10}H^{12}$, qui bout à 150 degrés; le résinole $= C^{22}H^{16}$, bouillant à 240 degrés; et la métanaphtaline, qui a la même composition que la naphtaline, qui fond à 67 degrés et qui bout à 325. Le mélange de ces quatre corps constitue les huiles de résine, dont on fait une grande consommation dans l'industrie. Par la distillation, au contact de la chaux, la colophane donne la résinone, qui bout à 78 degrés, et la résinéone, dont le point d'ébullition est à 148 degrés.

L'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE $= C^{20}H^{16}$ est un liquide incolore, d'une odeur forte, balsamique, d'une saveur âcre et brûlante. Sa densité est 0.860; elle bout à 156 degrés; elle est inflammable, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Par des distillations répétées et fractionnées, elle se dédouble en plusieurs composés isomériques qui sont : l'isotérébenthène et le métatérébenthène (Berthelot), le térébène, le colophène et le térebdène (Deville), le camphylène (Soubeiran et Capitaine).

La SÉVE DU PIN. — Ce liquide s'obtient en forçant de l'eau à traverser à une forte pression des troncs de pin. A Arcachon, où cette fabrication est organisée sur une grande échelle, on emploie le procédé d'imprégnation du bois de Boucherie. Le liquide obtenu est incolore; il possède une forte odeur térébenthinée.

LES FEUILLES DE PIN. — Bouillies avec de l'eau alcalinisée par le carbonate de soude, on obtient des solutions balsamiques résineuses qui ont été employées en Silésie sous forme de bains. On en a extrait des huiles essentielles que l'on cherche à introduire dans la thérapeutique. Les fibres résultant de cette décoction étant purifiées par des la-

vages et le cardage, constituent la laine des forêts, dont on fait des étoffes très-moelleuses, très-chaudes, et entre autres de belles flanelles de santé. On fait aussi de bons matelas hygiéniques avec cette laine; ils ont, dit-on, l'immense avantage d'éloigner les insectes.

L'huile essentielle des feuilles du pin est employée en Allemagne sous le nom de *spiritus*. Avec les matières résineuses, on fabrique des savons dits *hygiéniques*.

(Nous allons étudier, au point de vue thérapeutique, les différentes parties des pins et sapins, et les corps les plus utiles que l'on en a extraits.)

BRANCHES, BOURGEONS DE PIN ET DE SAPIN. — Les bourgeons de toutes les espèces de ces deux genres de conifères peuvent être employés avec plus ou moins d'avantage en médecine; mais ils sont ordinairement fournis par le sapin argenté ou commun (*Pinus picea*, L., *abies pectinata*, Decand.), et nous viennent principalement du Nord et surtout, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de la Russie, quoique l'on puisse facilement se les procurer en France. Leurs propriétés sont dues principalement à la térébenthine qu'ils contiennent.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 20 à 30 gr. par kilogramme d'eau, par tasses.
Sirop (1 de bourgeons sur 1 de sucre et 2 d'eau), 30 à 120 gr., en potion.
Extrait alcoolique (1 sur 6 d'alcool à 22 degrés), 50 centigr. à 2 gr. et plus.
Extrait aqueux (1 sur 6 d'eau), 50 centigr. à 2 gr. et plus.

A L'EXTÉRIEUR. — Infusion pour fomentations, lotions, injections, etc.
Branches, en combustion pour fumigations.

Les bois et les bourgeons ou turions, soit du pin, soit du sapin, sont excitants, antiscorbutiques, diurétiques, diaphorétiques. Je les ai souvent employés en décoction ou en infusion dans l'eau, la bière, le vin, le cidre, le lait ou le petit-lait contre le scorbut, les rhumatismes chroniques, la goutte vague, les affections catarrhales bronchiques et vésicales, la gonorrhée, la leucorrhée, les scrofules, les affections cutanées chroniques, les syphilides, etc.

A l'extérieur, l'infusion de bourgeons de sapin m'a été utile en injection dans les écoulements muqueux et notamment dans la leucorrhée. Je la mêle souvent avec autant de décoction de feuilles de noyer. Les fumigations de bourgeons de sapin en combustion, dirigées dans les narines ou dans le conduit auditif, m'ont réussi dans le coryza et l'otorrhée chroniques. J'ai mis aussi en usage l'infusion de bourgeons de sapin, comme détersive et antiscorbutique, sur les ulcères sordides, scrofuleux, atoniques ou gangréneux. C'est un moyen qu'on trouve toujours sous la main, et dont le médecin de campagne peut user largement et sans dépense.

Les bains de vapeur résineuse, d'un usage depuis longtemps populaire contre les rhumatismes, ont été récemment préconisés et adoptés par les médecins. Il n'y a que huit années que, sur le bruit de cures nombreuses et inespérées, Chevandier se prit à observer ce traitement empirique sur les lieux mêmes, et, pour qu'il ne fût pas perdu pour le public médical, il publia un premier mémoire en 1850, dans lequel il fit connaître les succès remarquables qu'il avait obtenus par l'emploi régularisé des bains de vapeur résineuse.

(Dans les établissements spéciaux créés depuis ce temps, et notamment celui de Lyon décrit par Munaret (1), la température moyenne n'atteint pas 50 à 60 degrés centigrades. Laissons parler l'auteur que nous venons de citer) :

« La durée des bains est, en général, d'une demi-heure..... En y entrant, c'est une chaleur de purgatoire... la sueur commence à perler sur votre

(1) *Lettre sur les bains à vapeur térébenthinés à M. le curé de Saint-D****. Lyon, 1857

poitrine, sur tous vos membres; elle coule, elle ruisselle jusque sur le parquet... Il y a des malades qui ont perdu jusqu'à 1,200 gr. de leur poids en une demi-heure, et cela sans en être affaiblis. Point de congestions, pas de céphalalgie. Quelquefois la circulation s'accélère et la respiration conserve son rhythme normal... l'appétit renaît... la digestion est plus active, et la soif accrue permet de remplacer ce qui s'en va par la peau. Un traitement de quinze à vingt bains suffit dans la majorité des cas...

« La vapeur térébenthinée peut être dirigée, concentrée sur tel ou tel organe du baigneur, avec des tuyaux métalliques diversement coudés ou flexibles, en toile imperméable.

« La vapeur résineuse s'introduit dans l'organisme, ainsi que l'atteste l'odeur des urines, et elle produit en même temps sur la sensibilité de la peau une modification spéciale avec hyperhémie dérivative et irritation substitutive. »

Chevandier, Rey (de Grenoble), Benoît (de Die) et Macario ont relaté, dans nos journaux de médecine, des guérisons vraiment remarquables. « Enfin, dit Tessier (1), et c'est là la meilleure de toutes les raisons, une expérience de plusieurs années a déjà consacré l'utilité des bains de vapeur résineuse, un grand nombre de rhumatisants se louent de leur emploi, et l'usage s'en répand de jour en jour. Oui, je crois, ajoute cet habile et consciencieux praticien, que les étuves térébenthinées peuvent rendre d'importants services dans les cas de rhumatismes articulaire et musculaire à forme chronique, etc. »

TÉRÉBENTHINE. — La térébenthine est le suc résineux qui découle des pins et des sapins, et dont nous avons déjà fait mention. Les térébenthines indigènes sont celles : 1° de Bordeaux (des pins maritime et sauvage) ; 2° d'Alsace (du sapin argenté ou commun); 3° des Vosges, ou térébenthine ordinaire ; 4° de Strasbourg (du sapin commun, du mélèze).

Ces substances sont des composés naturels d'huile essentielle et de résine qui ont une consistance molle à la température ordinaire de l'atmosphère. L'essence et la résine s'y trouvent en proportions variables. La térébenthine ordinaire contient à peu près le tiers de son poids d'huile essentielle. La térébenthine du pin maritime n'en contient que 12 pour 100 seulement. — La résine est elle-même composée de quatre résines différentes, savoir : l'acide pimarique, l'acide sylvique, l'acide pinique et une résine indifférente.

TÉRÉBENTHINE DE BORDEAUX, OU DU PIN MARITIME. — TÉRÉBENTHINE DE CHEVAL. — Epaisse, granulée, se séparant en deux couches, l'une transparente, colorée, l'autre grenue, consistante, opaque; odeur forte et désagréable, saveur âcre et amère; très-siccative à l'air, très-solidifiable par la magnésie, entièrement soluble dans l'alcool. La plus commune des térébenthines.

TÉRÉBENTHINE DE BRIANÇON, DE VENISE OU DE MELÈZE. — Ordinairement assez liquide, un peu verdâtre, d'une odeur forte, d'une saveur âcre et très-amère. — Caractères physiques non suffisamment distincts, la plus estimée et par conséquent souvent falsifiée.

TÉRÉBENTHINE DE STRASBOURG, D'ALSACE, DE SUISSE OU DE SAPIN COMMUN. — Peu colorée, jaune-verdâtre; consistance de miel, visqueuse, uniformément nébuleuse, odeur tenace (une variété à odeur agréable de citron, nommée *térébenthine au citron* ou *térébenthine citriodore*), saveur très-amère et âcre; très-peu siccative, non solidifiable par un seizième de magnésie, entièrement soluble dans l'alcool rectifié. — Préférée pour les préparations pharmaceutiques, et employée pour obtenir la térébenthine cuite, quoique le Codex prescrive celle de Venise.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Térébenthine de Strasbourg ou de Briançon, 50 centigr. à 25 gr. progressivement.	Térébenthine cuite (privée d'huile essentielle), 2 à 12 gr., en pilules.

(1) *Rapport publié par décision de la Société de médecine de Lyon.*

Sirop (1 sur 8 de sirop simple), 15 à 30 gr., en potion.

Teinture (1 sur 4 d'alcool à 35 degrés), 1 à 4 gr., en potion, etc.

Pilules de térébenthine officinales (térébenthine de Bordeaux, 28 parties). Ces pilules ne réussissent bien qu'en employant la térébenthine de Bordeaux; les autres contiennent trop d'huile essentielle pour bien se solidifier.

Pilules de térébenthine magistrales (térébenthine de Venise, 1 partie; magnésie blanche, 1 partie). — La magnésie blanche donne instantanément plus de solidité à la térébenthine que la magnésie calcinée. Quand on emploie la térébenthine de Bordeaux, il faut moins de magnésie pour donner la consistance.

Eau térébenthinée (térébenthine de Venise, 1; eau de rivière, 6; triturez dans un mortier pendant une demi-heure et laissez déposer).

Formules de Mouchon (de Lyon).

Sirop : térébenthine du sapin, 30 gr.; gomme arabique, 15 gr.; eau, 15 gr.; sirop simple, 940 gr. — Emulsionnez l'eau avec la gomme, incorporez la térébenthine en battant vivement dans le mortier; ajoutez peu à peu le sirop simple. Dose, 60 gr. par jour.

Saccharure : térébenthine du sapin, 60 gr.; alcool à 90 degrés, 120 gr.; sucre en morceaux, 1,000 gr. — Dissolvez à froid la térébenthine dans l'alcool en agitant vivement, laissez sécher à l'étuve à une chaleur modérée, puis réduisez en poudre.

Pastilles : eau, 90 gr.; gomme adragante, 12 gr. — Faites un mucilage et incorporez : Saccharure de térébenthine, 1,000 gr.

(Nous devons signaler d'une façon spéciale, à cause des grands avantages que présente leur administration, les perles à l'huile essentielle de térébenthine de Clertan. Sous un petit volume, sans laisser de trace de goût appréciable, on peut administrer quotidiennement des doses de ce modificateur actif aussi élevées que l'on veut. Deux perles à chaque repas, telle est la prescription usuelle. L'ingestion, au moment du repas, diminue les rapports désagréables qui résultent presque infailliblement de l'usage des préparations térébenthinées.)

A L'EXTÉRIEUR. — Lavement, 4 à 16 gr. délayés au moyen d'un jaune d'œuf.

Digestif simple : térébenthine du mélèze, 40 gr.; jaune d'œuf, 20 gr.; huile d'olive, 10 gr. (Codex de 1866). — Autrefois on employait l'huile d'hypericum.

Digestif animé : digestif simple, 1; styrax liquide, 1.

Digestif opiacé : digestif simple, 8; laudanum liquide, 1.

Digestif mercuriel : digestif simple, pommade mercurielle, aa 100 gr. (Codex de 1866.)

Eau hémostatique : térébenthine, 5; eau, 6. Faites digérer en vase clos pendant une heure, laissez refroidir et filtrez. — Employé à l'extérieur et à l'intérieur. Dans ce dernier cas, on l'administre à la dose de 20 à 30 gr. et plus.

La térébenthine entre dans le savon de Starkey, dans les pilules balsamiques de Stahl, dans le baume Fiovarenti, le baume d'Arcœus, dans l'emplâtre épispatique, l'emplâtre diachylum, dans les sparadraps agglutinatifs, etc.

Les diverses espèces de térébenthine ont à peu près les mêmes propriétés. C'est toujours une action simulante qu'elles exercent sur nos organes, et plus spécialement sur les membranes muqueuses génito-urinaires et bronchiques, ainsi que sur le système nerveux. Suivant l'état des divers appareils, elles portent leur activité sur la sécrétion urinaire, sur l'exhalation cutanée, sur la sécrétion bronchique. A haute dose, elles provoquent le vomissement et la purgation. La térébenthine est employée avec avantage dana les catarrhes chroniques pulmonaires et vésicaux, la phthisie, la blennorrhée, la leucorrhée atonique, la diarrhée muqueuse entretenue par le relâchement de la muqueuse intestinale, par une sorte d'altération des fonctions sécrétoires de cette membrane ou par son ulcération superficielle; dans le rhumatisme chronique, la goutte atonique, certaines névralgies, etc. C'est principalement dans la cystite chronique que la térébenthine triomphe; elle la guérit dans la moitié des cas, et améliore presque constamment l'état du malade dans les catarrhes vésicaux, dus à la gravelle, aux affections de la prostate, à la paralysie de la vessie, etc. Dupuytren prescrivait dans cette affection huit, seize et même vingt pilules, contenant chacune 1 décigr. de térébenthine. Mais il faut surveiller l'action spéciale de cette substance sur la vessie, et suspendre l'emploi de ce moyen lorsque des spasmes, la strangurie, des urines sanglantes, des douleurs plus ou moins vives dans les voies urinaires se manifestent, et, dans tous les cas, ne l'employer que lorsque les symptômes inflammatoires ont cédé au traitement antiphlogistique préalable. L'usage de cette résine dans le catarrhe vésical exige de la prudence et de la sagacité pratique. On ne doit pas le cesser im-

médiatement après la cessation de la sécrétion catarrho-purulente, cessation qui peut n'être que passagère et due à un temps sec et chaud. En général, dans les affections chroniques des membranes muqueuses, la médication doit être continuée assez longtemps après la disparition des symptômes pour modifier la vitalité de ces membranes, de manière à la ramener tout à fait à son état normal. (La question de dose est aussi très-importante; si, administrés modérément, les résineux améliorent certains catarrhes, ils peuvent à dose élevée aggraver l'inflammation dans la cystite chronique et hâter la fin des malades.)

Van Swieten (1) conseillait ta térébenthine dans la diarrhée colliquative des phthisiques. Je me suis très-bien trouvé dans l'abcès des poumons, dans la phthisie, dans le catarrhe chronique de la vessie, etc., du mélange suivant : térébenthine, 10 gr., jaune d'œuf n° 1, eau assez fortement miellée, 500 gr., mêlez. Dose, trois ou quatre demi-verres par jour.

A l'extérieur, la térébenthine entre dans les onguents irritants et détersifs qu'on emploie au pansement des plaies et des ulcères. On l'injecte convenablement délayée dans les trajets fistuleux qui rendent un pus fétide, etc. (Voy. *Préparations pharmaceutiques;* digestifs.) Appliquée sur la peau, elle la rubéfie et agit alors comme dérivatif, et peut être utile dans le rhumatisme, la bronchite, la coqueluche, la pleurésie, la pneumonie, la péritonite, et pour rappeler des exanthèmes chroniques partiels. Elle a été employée aussi en vapeur dans le rectum, contre le ténesme qui accompagne la dysenterie, et en lavement contre les ascarides vermiculaires. Cullen (2) dit que 15 gr. de térébenthine en lavement délayés à l'aide d'un jaune d'œuf dans suffisante quantité d'eau, est l'un des meilleurs moyens de vaincre la constipation. Ce lavement pourrait être employé aussi pour opérer une stimulation ou révulsion dans certains cas de paralysie, de stupeur intestinale, d'apoplexie, de léthargie, d'étranglement herniaire, etc. On l'emploie aussi en injection dans la vessie, contre le catarrhe vésical chronique ; mais on lui préfère en pareil cas l'eau de goudron. On a appliqué la térébenthine sur les brûlures. Kentish (3) en fait une espèce d'onguent pour ce genre de plaie, qu'il baigne préalablement dans l'essence mêlée à l'alcool et à une teinture camphrée; lorsque la sécrétion du pus s'établit, il recouvre les parties de craie chauffée à la température du corps. Il assure que, par ce traitement, il guérit en peu de semaines des brûlures beaucoup mieux que par le traitement rafraîchissant. On applique parfois la térébenthine pure ou saupoudrée de soufre sur les tumeurs rhumatismales. (Werner (4), de Dornac, remplace, dans le pansement des plaies récentes ou anciennes, l'alcool dont l'évaporation est prompte par le savon liquide suivant : térébenthine de Venise, 500 gr.; bicarbonate de soude, 12 gr. 50 centigr.; eau distillée, 5 litres; faites digérer à moins de 75 degrés au bain-marie pendant six jours; filtrez. Une compresse est trempée dans le mélange, appliquée directement sur la plaie et recouverte de taffetas gommé. Sous l'influence de cette application répétée toutes les quatre ou cinq heures, la suppuration est peu abondante, le bourgeonnement rapide, l'infection purulente rare).

Essence de térébenthine. — Cette essence s'obtient par la distillation de la térébenthine, et plus particulièrement de la térébenthine de Bordeaux.

C'est un liquide incolore, d'une odeur forte et désagréable, très-inflammable, insoluble dans l'eau et plus léger qu'elle, peu soluble dans l'alcool, très-soluble dans l'éther, pouvant dissoudre les résines, les baumes, le camphre, les huiles essentielles, les

(1) *Commentaires*, t. IV, p. 112.
(2) *Matière médicale*, t. II, p. 191.
(3) Coxe, *Amer. disp.*, p. 428.
(4) *Union pharmaceutique*, 1865, p. 211.

graisses, le soufre (en petite quantité), le phosphore, le caoutchouc. (Voyez plus haut *Propriétés physiques et chimiques.*)

L'essence de térébenthine du commerce contient toujours une portion d'acide et de résine. Pour certains usages pharmaceutiques et pour le nettoyage des étoffes, elle a besoin d'être purifiée par distillation avec de l'eau. Si on voulait l'avoir chimiquement pure, il faudrait la distiller une première fois sur de la chaux, et une seconde fois sur du chlorure de calcium.

On connaît l'usage de l'huile essentielle de térébenthine dans les arts. Elle est indispensable à la peinture et entre dans la composition de plusieurs vernis.

Prise à l'intérieur, respirée même, l'huile de térébenthine communique aux urines, dont elle augmente la sécrétion, une forte odeur de violette. Pour produire cet effet, il suffit de s'arrêter plus ou moins longtemps au milieu des exhalaisons de cette essence. Donnée à petite dose (quelques gouttes), elle agit à la manière des stimulants diffusibles; elle produit une chaleur douce et passagère dans l'estomac. A dose plus élevée (4 à 8 gr.), elle détermine au pharynx et à l'estomac un sentiment d'âcreté et de chaleur, un peu d'anxiété, quelques nausées, rarement des vomissements, plus souvent des coliques, un état d'excitation générale, un effet spécial sur les organes urinaires, qu'elle stimule, et dont elle augmente et modifie la sécrétion : l'urine devient rouge, cuisante, parfois sanguinolente. A forte dose (15 à 120 gr.), elle n'est pas un poison comme on le croyait autrefois. Elle n'agit pas avec plus de force sur l'appareil urinaire; mais elle borne ordinairement son action aux voies gastriques et devient alors purgative, quelquefois même éméto-cathartique, souvent avec un effet secondaire sur le système nerveux, qui se traduit par une sorte d'ivresse ou une vive céphalalgie. J. Copland, qui a expérimenté sur lui-même, en état de santé, l'action de l'huile essentielle de térébenthine, à la dose de 40 gr., a observé que son pouls devenait plus fréquent, petit et concentré; il a éprouvé, outre divers symptômes d'ivresse, de l'anxiété, des frissons, un sentiment de traction des intestins vers la colonne vertébrale, des éructations incommodes, de la soif et une faim vive, phénomènes que l'ingestion de quelques aliments a fait cesser peu à peu; mais il n'a eu ni vomissements, ni diarrhée. Ces effets, où l'action locale de l'huile volatile se révèle à peine, tandis que son action dynamique est si prononcée, viennent à l'appui de l'opinion des médecins qui, à l'exemple de Giacomini, considèrent cette huile comme hyposthénisante.

L'huile essentielle de térébenthine est employée avec avantage dans les névralgies et surtout dans la sciatique. On la conseille aussi dans le lombago, le tic douloureux, le tétanos et même l'épilepsie. Elle est mise en usage comme stimulante dans certaines affections des organes génito-urinaires, la cystite chronique, le catarrhe vésical, la gonorrhée, la blennorrhée et la leucorrhée.

Depuis que Récamier a employé, il y a plus de quarante ans, l'essence de térébenthine dans la névralgie sciatique, les praticiens l'ont généralement adoptée comme le moyen le plus efficace contre cette affection. L'administration de cette substance, outre les phénomènes ordinaires produits par son ingestion, cause une chaleur accompagnée de sueur dans les membres abdominaux, particulièrement dans celui qui est le siége de la névralgie, et plus encore le long du trajet du nerf malade. Cette action topique avait déjà été observée par Cullen et Home. Plus les caractères névralgiques essentiels sont bien dessinés, plus les douleurs sont vives, plus les chances sont favorables. Les malades guérissent promptement lors même que l'essence de térébenthine n'agit, ni comme purgative, ni comme sudorifique, ni comme diurétique. Toutefois si, au bout de huit ou dix jours d'usage, cette médication n'a pas réussi, il ne faut plus rien en attendre. On donne 8 gr. d'huile dans 120 gr. de miel rosat en trois fois, à quatre heures d'intervalle dans la journée.

L'essence de térébenthine a été employée dans le tétanos. W. Tomes a rapporté un cas où, après avoir provoqué des vomissements, elle fit cesser promptement des contractions musculaires. Le trismus reparut quatre fois, et chaque fois le même moyen le fit disparaître. Philipps (1) a vu, par l'administration de ce médicament, des convulsions violentes se dissiper très-promptement. Weaver, E. Percival et D. Lithgow ont réussi, le premier dans un cas de catalepsie vermineuse, les deux autres dans des circonstances qui étaient étrangères à la présence des vers dans les voies digestives. Moran dit avoir employé avec succès l'essence de térébenthine dans l'apoplexie, la paralysie, l'asthme, etc.

A haute dose, ce médicament est anthelminthique. C'est surtout contre le tænia qu'il a été prescrit avec succès. Cross, Kennedy, Ozanam, Gomez, Knox, Melo, etc., l'ont préconisé contre cet entozoaire. Il n'est pas moins utile contre les lombrics, les ascarides et autres vers intestinaux. Je l'ai souvent employé en lavement contre les ascarides. Le traitement contre le tænia en exige de fortes doses, tant par la bouche qu'en lavement. Pommier (2) l'a donné en en portant la dose jusqu'à 180 gr. sans inconvénient.

L'huile essentielle de térébenthine est employée depuis longtemps contre la fièvre puerpérale par Kinneir d'Edimbourg (3). Il la donne jusqu'à ce que les symptômes de la maladie soient apaisés. Suivant ce médecin, il est rare qu'on soit même obligé d'en prendre plus de trois ou quatre fois pour obtenir ce résultat. Rarement l'essence est vomie. On la fait précéder de la saignée et de la purgation par le calomel; elle favorise l'effet de ce dernier. Douglas regarde cette essence comme le remède le plus certain de la péritonite, même dans les cas les plus graves. En 1815, Atkinson (4) donna 8 gr. d'essence de térébenthine dans un peu d'eau de menthe à une femme attaquée de péritonite, ce qu'il répéta quatre fois en quatre heures, et dès le lendemain les douleurs péritonéales avaient cessé; quelques applications topiques du même moyen la guérirent complétement.

D'un autre côté, Trousseau et Pidoux nient formellement cette efficacité. Ils regardent les cas où son administration a été suivie de succès, comme accidentels et dus à des constipations, à des engouements stercoraux du cœcum ou de la portion sigmoïde du côlon, lesquels causent de vives douleurs, du gonflement abdominal, de la rénitence dans une des régions inguinales, et qui peuvent, si on n'en débarrasse promptement les nouvelles accouchées, amener des entérites phlegmoneuses, des abcès dans le tissu cellulaire qui unit aux deux fosses iliaques les deux portions d'intestin indiquées ci-dessus, et même causer des péritonites partielles, rarement généralisées. Les faits qui se sont offerts à mon observation viennent à l'appui de cette opinion, que je partage en tous points.

Durande a employé l'essence de térébenthine mêlée à partie égale d'éther sulfurique, dans les coliques hépatiques dues à la présence de concrétions biliaires. Klinglake (5) a fait cesser des accidents effrayants du bas-ventre, comme météorisation, vomissements, douleurs, etc., à la suite d'une constipation opiniâtre qui avait résisté aux moyens les plus énergiques, à l'aide de 15 gr. d'essence de térébenthine dans 30 gr. d'huile de ricin, à prendre toutes les deux heures jusqu'à ce que le ventre s'ouvrît. Les vomissements s'arrêtèrent dès la première dose, et, à la quatrième, les selles survinrent.

Enfin, l'essence de térébenthine a été prescrite dans la goutte, le rhumatisme, les fièvres intermittentes, les empoisonnements par l'acide hydrocyanique ou l'opium, la salivation mercurielle, le diabète, l'anasarque, la

(1) *Med. chirurg. trans.*, t. VI, p. 65.
(2) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. VII, p. 364.
(3) *Nouvelle bibliothèque médicale*, t. IX, p. 129.
(4) *Journal général de médecine*, t. LV, p. 131.
(5) *Med. and phys. Journ.*, 1821.

néphrite albumineuse chronique, les hémorrhagies, etc. Moran (1) l'a donnée contre les fièvres intermittentes au début de l'accès, à la dose de 60 gr., mêlée à du sucre et à l'eau; il en résulta une chaleur très-vive dans l'estomac avec des efforts de vomissement; les symptômes fébriles disparurent pour ne plus revenir. Cullen (2) dit qu'en en frictionnant le dos, elle est utile dans ces fièvres. Carl Hayny (3) fit frictionner, matin et soir, le rachis avec 15 gr. de cette essence, chez deux individus atteints de fièvre intermittente tierce depuis plusieurs mois. La maladie céda au bout de deux jours. Il résulte des recherches d'Emmert (4), que l'huile de térébenthine est le meilleur moyen de combattre les symptômes de l'empoisonnement par l'acide hydrocyanique. Jerkins (5) a traité avec efficacité, par cette essence donnée à l'intérieur et en lavement, un empoisonnement causé par la teinture d'opium; il en employa par cette voie 30 gr., et 60 gr. en potion avec 30 gr. d'huile de ricin, dont le malade buvait trois cuillerées à café de quart d'heure en quart d'heure. E. Geding (6) et plusieurs de ses collègues ont employé l'huile essentielle de térébenthine dans la salivation mercurielle : on fait un gargarisme avec 250 gr. d'eau, 8 gr. de gomme et 8 gr. d'huile essentielle, dont on se sert de temps en temps. Werlhoff l'a donnée dans les hydropisies à la dose de 6 gr. de deux heures en deux heures, dans une émulsion nitrée.

(On a préconisé contre l'anasarque un vin térébenthiné dont voici la formule : essence de térébenthine, 10 gr.; suc de citron, 30 gr.; vin blanc, 120 gr.; 60 gr., matin et soir.)

Smith (7) a rapporté des faits nombreux qui prouvent l'efficacité de cette huile contre les diverses espèces d'hémorrhagies et sa supériorité sur les autres styptiques ou astringents. La dose ordinaire, dit Smith, est de 30 gouttes répétées toutes les trois ou quatre heures ; cependant on peut aller jusqu'à 4 gr. dans les cas où l'hémorrhagie menace l'existence du malade. On la donne dans l'eau aromatisée avec du sirop d'orange ou tout autre sirop. Il faut apporter une grande réserve dans l'emploi de ce moyen et en suivre attentivement les effets.

(On a vanté l'efficacité de ce médicament contre le *purpura hemorrhagica*, l'hémoptysie. Un cas remaquable de guérison d'une hématurie grave est relaté dans le *British medical Journal*, sept. 1857.)

On a prescrit l'emploi de l'essence de térébenthine dans quelques inflammations des yeux. Guthrie l'a préconisée dans celles qui sont profondes. Carmichael, de Dublin (8), et plusieurs médecins anglais, l'ont recommandée contre les iritis et les choroïdites chroniques.

A l'extérieur, l'huile essentielle de térébenthine est d'une grande utilité comme révulsive. Elle cause, en frictions sur la peau, une rougeur érythémateuse passagère. Je la préfère à la pommade stibiée et à l'huile de croton, pour rubéfier la face antérieure de la poitrine dans la coqueluche; elle est plus supportable que la première, et beaucoup moins chère que la seconde, sans être moins efficace. J'en ai retiré de grands avantages dans la bronchite chronique, la phthisie, la péritonite chronique, etc. Quand on veut produire un effet prompt et énergique, on met de l'essence de térébenthine sur un cataplasme. Ce dernier est à peine appliqué depuis quelques secondes qu'il cause des picotements, un sentiment de chaleur difficilement suppor-

(1) *Transac. med.*, t. III, p. 64.
(2) *Matière médicale*, t. II, p. 194.
(3) *Œstereichische medizinische Wochenschrift* et *Abeille médicale*, 1844, p. 59.
(4) Orfila, *Toxicologie.*
(5) *Nouvelle bibliothèque médicale*, t. IX, p. 130.
(6) *Lond. med. and surgical*, etc., t. VI, p. 329.
(7) *London med. Journ.* et *Bulletin de thérapeutique*, 1850.
(8) *Trans. med.*, t. III, p. 52.

tés au bout de quatre à six minutes; il semble au malade que la partie est couverte d'eau bouillante. Il en résulte une vive rubéfaction de la peau qui subsiste encore quelque temps. Ce cataplasme bien chaud, arrosé, comme nous venons de l'indiquer, avec l'essence de térébenthine, à laquelle on peut encore joindre à parties égales une teinture aromatique, de l'alcool de mélisse, du baume de Fioraventi, etc., appliqué autour du pied et même de la jambe, produit une révulsion énergique et prompte dans les cas de rétrocessions goutteuses, rhumatismales ou exanthématiques, dans les palpitations de cœur, dans les névralgies qui occupent les parties supérieures, et dans toutes les circonstances où il s'agit de ranimer le principe vital, de produire une réaction à la fois vive et prompte. J'ai employé ce moyen avec succès, comme puissant auxiliaire, dans le traitement du choléra asiatique de 1832, et dans ceux de 1849 et de 1854.

Em. Rousseau (1) a publié plusieurs observations qui démontrent l'efficacité de l'essence de térébenthine en frictions sur le rachis et même sur les membres simultanément, dans le traitement des convulsions chez les enfants. Il ajoute que ce moyen lui a été d'un grand secours dans l'épidémie de choléra de 1849.

Kentish, Coxe, Goodall, Horlacher, ont recommandé l'essence de térébenthine dans la brûlure; quel qu'en soit le degré, disent ces médecins, elle calme la douleur et éteint promptement la phlogose. Les plaies stationnaires et indolentes, les ulcères atoniques ou sordides, la gangrène, la pourriture d'hôpital, etc., trouvent dans ce médicament un puissant stimulant, un détersif, un antiseptique énergique.

(Wihple (2) recommande l'application dans les dents cariées d'une boulette de coton imbibée d'huile essentielle de térébenthine : ce moyen calmerait rapidement les douleurs dentaires.)

Dans les constipations opiniâtres, un lavement composé de : essence de térébenthine, 15 gr., jaune d'œuf n° 1, eau, *Q. S.*, produit les meilleurs effets. On peut aussi l'employer comme révulsif dans les paraplégies, les apoplexies, et comme excitant dans les étranglements herniaires.

Les bains généraux dans lesquels on ajoute une ou deux cuillerées à potage d'huile essentielle de térébenthine constituent des stimulants révulsifs puissants, dont je me suis très-bien trouvé dans la dernière épidémie de choléra. Je les mets aussi en usage contre les rhumatismes chroniques, les sciatiques rebelles, etc. Les effets qui se produisent dans le bain sont très-intéressants. Pendant les huit premières minutes, rien de particulier ne se fait sentir; l'essence semble surnager au-dessus de l'eau. Bientôt le mélange se fait, et on commence à éprouver une sensation de chaleur qui n'est pas désagréable. A la douzième ou quinzième minute se produisent des picotements, des fourmillements plus pénibles, suivis de besoin de mouvements, d'agitation musculaire, devenant pour certains sujets insupportables. En général, on ne peut rester dans le bain plus de vingt à vingt-cinq minutes. En sortant, la peau est rouge, parsemée de petites papules rosées, légèrement hyperesthésiée. Les démangeaisons durent ensuite plusieurs heures, suivant les individus. Ces propriétés, que je n'ai trouvées signalées nulle part, sont analogues à celles que Topinard a observées dans les huiles essentielles des labiées.) (Voyez article THYM.)

(SÈVE DE PIN MARITIME. — Ce liquide a été proposé pour la première fois contre les affections de poitrine, par M. Lecoy, inspecteur des eaux et

(1) *Abeille médicale*, 1850, p. 257.
(2) *American Journal of dental science*, cité par *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale* 15 décembre 1862, p. 652.

forêts, et Durant contre la phthisie turberculeuse (1) ; il a été étudié ensuite par Desmartis, Sales-Girons, et surtout par les médecins belges (2).

Ce liquide se prend en nature à des doses qui varient de 1 à 6 verres par jour ; à petite dose, il facilite et régularise les digestions ; à dose plus élevée, il produit quelques troubles gastriques, d'où l'indication de fractionner les doses.

Tous les auteurs qui en ont observé les effets thérapeutiques s'accordent pour reconnaître à la séve de pin maritime une action modificatrice sur la sécrétion bronchique ; aussi trouve-t-elle son indication dans toutes les maladies où cette sécrétion est pervertie dans sa quantité, catarrhe pulmonaire, bronchorrée, phthisie pulmonaire. Keredan lui reconnaît en plus une influence contre les accès nocturnes de l'asthme.

En applications externes, elle est employée comme cicatrisant sur les plaies et les ulcères, et en injections dans les catarrhes des muqueuses génitales au même titre que l'eau de goudron.)

Goudron.— Le goudron est une poix liquide, un produit résineux impur, que l'on retire du bois de divers arbres conifères, principalement des pins, après qu'on les a épuisés par des incisions.

(Par la distillation du goudron, on obtient divers produits : la résinone (70 degrés), la résinéone (148 degrés), la résinéine et de l'acide acétique (250 degrés). La résinéone, *tar oil* des Anglais, est une huile essentielle, liquide, incolore, qui offre toutes les propriétés du goudron et est préconisée par Péraire dans les mêmes cas que le goudron.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — En substance, de 2 à 4 gr., en pilules ou dans du lait, de la bière, etc. On emploie aussi le goudron purifié. (Codex de 1866.)

(Eau de goudron : goudron purifié, 100 gr.; eau de pluie, ou mieux, distillée (3). — Laissez en contact pendant vingt-quatre heures, dans une cruche de grès, en agitant souvent avec une spatule de bois; rejetez cette première eau et ajoutez-en une nouvelle quantité; laissez en contact de nouveau pendant huit à dix jours, en ayant soin d'agiter souvent; décantez et filtrez.

On vend dans les pharmacies diverses préparations sous forme de spécialité, qui ne sont que des solutions concentrées de goudron.

Guyot a préparé une liqueur concentrée et titrée, débarrassée des huiles âcres et empyreumatiques, qu'on emploie à la dose de deux cuillerées à bouche pour 1 litre d'eau, ou d'une cuillerée à café par verre.)

Sirop (1 d'eau de goudron sur 2 de sucre), de 60 à 100 gr. par cuillerées.

Dragées de goudron. — Il manquait, pour rendre facile l'administration du goudron et pour en généraliser l'usage, une forme pharmaceutique commode, exempte de répugnance, et qui conservât à ce produit toutes ses qualités. Dannecy, pharmacien à Bordeaux, à comblé cette lacune. Il mélange à froid le goudron de Norwége avec 1/15 de son poids de magnésie et laisse en contact pendant quinze jours à la température de la cave. Au bout de ce temps, le mélange, devenu parfaitement maniable, peut être mis sous forme de dragées et pris sans répugnance par les malades. On peut aromatiser le sucre qui sert à les enrober, et masquer ainsi la faible odeur du goudron qu'elles laissent dégager. Quelques praticiens de Bordeaux qui ont expérimenté ces dragées, y font ajouter les uns du fer, les autres du quinquina, et l'on comprend combien il est facile d'y faire telle ou telle addition qui sera jugée utile (4).

A l'extérieur. — Pommade (1 de goudron sur 3 ou 4 d'axonge) ou huile essentielle (1 sur 6 d'axonge).

(Glycéré de goudron : goudron purifié, 10 gr.; glycéré d'amidon, 30 gr.)

Décoction, de 20 à 60 gr. par kilogramme d'eau, pour injections, lotions, fumigations et bains.

Le goudron est tonique et stimulant; à doses modérées, il excite les organes digestifs et circulatoires; il augmente les sécrétions, et surtout celles des urines, et a une action notable sur les fonctions de la peau. On l'admi-

(1) *Revue médicale*, 1857.

(2) Guibert, *Histoire naturelle et médicale des médicaments nouveaux*, 2e édit., p. 189 et suiv.

(3) (L'eau commune ou séléniteuse donnerait un produit de mauvaise conservation et contractant bientôt une odeur de sulfure d'hydrogène.)

(4) *Bulletin général de thérapeutique*, 15 octobre 1857

nistre dans les catarrhes vésicaux et pulmonaires chroniques, dans la phthisie, l'asthme, le scorbut, et surtout dans certaines affections cutanées, telles que les dartres rebelles, le psoriasis, la lèpre vulgaire, le prurigo, etc.

Le goudron en vapeur a été préconisé contre la phthisie pulmonaire par Christison et Wall. On a obtenu par ce moyen, à l'hôpital de Berlin, les résultats suivants : « Sur cinquante-quatre phthisiques distribués en quatre salles, dans lesquelles on évaporait quatre fois par jour une marmite de goudron, de manière à les remplir de vapeurs épaisses, quatre furent guéris, six éprouvèrent une amélioration sensible, seize ne ressentirent aucun changement, douze devinrent plus malades, et seize moururent (1).

(Le goudron en vapeur est très-utile dans les affections pulmonaires chroniques, dans la phthisie, les catarrhes bronchiques, etc. Cazol livre cet agent à une évaporation spontanée dans des assiettes disséminées dans la chambre du malade. Il faut avoir soin de temps en temps de remuer le goudron. On peut encore le soumettre à une douce chaleur, comme celle d'une veilleuse, par exemple. Soubeiran fait bouillir ensemble de l'eau et du goudron, et les vapeurs d'eau chargées de principe actif se répandent dans l'appartement. Il faut éviter avec soin que l'eau ne se vaporise entièrement, afin qu'il n'y ait point production d'une grande abondance de vapeurs empyreumatiques, qui seraient nuisibles au malade. Sax, le célèbre fabricant d'instruments de musique, a imaginé un appareil simple et portatif, destiné à faciliter l'évaporation et l'inhalation des vapeurs de goudron; il lui a donné le nom d'*émanateur hygiénique*. Cet instrument est basé sur une idée très-simple; sa disposition permet de multiplier la surface d'évaporation, d'en graduer la quantité, de la suspendre ou de la faire se prolonger.

On a aussi employé l'eau de goudron pulvérisé dans les cas qui réclament la médication précédente, et avec un succès marqué dans les laryngo-pharyngites glanduleuses.)

« Pour les maladies chroniques de la peau, dit A. Cazenave (2), l'emploi du goudron, mis assez souvent en usage, a été suivi, sinon de succès merveilleux, au moins le plus ordinairement de bons résultats. Willan et Bateman l'ont recommandé contre l'ichthyose. Je l'ai vu, dans un assez grand nombre de cas, à l'hôpital Saint-Louis, employé par M. Biet dans le traitement des affections squammeuses, et aussi dans celui du prurigo. J'ai vu rarement obtenir, avec ce moyen seul, des guérisons complètes, mais souvent des améliorations promptes et positives. Enfin, les expériences de E. Acharius, à l'hôpital de Stockholm, conduiraient à faire accorder au goudron une efficacité réelle contre la syphilis. »

L'eau de goudron, que l'on prend à la dose de 500 gr. par verrées le matin à jeun, seule ou avec du sucre, du lait, du vin, de la bière, etc., excite l'appétit, accélère la digestion, augmente le cours des urines et l'exhalation cutanée. On l'emploie dans la dyspepsie, le scorbut, l'asthme, la cachexie, le rhumatisme chronique, la phthisie pulmonaire, les affections catarrhales chroniques des voies respiratoires et urinaires. (L'eau de goudron et les préparations de goudron ont sur la muqueuse bronchique une action, qui n'est pas toujours identique à elle-même : « Les sécrétions excessives diminuent, dit Durand-Fardel (3); elles prennent un peu plus de consistance; elles sont rejetées avec plus de facilité et cessent de s'arrêter dans les rameaux bronchiques qu'elles obstruent, avec production de dyspnée, imminence à un certain degré d'asphyxie, et nécessité d'une toux pénible pour les expulser.

Lorsqu'au contraire la muqueuse est le siége d'une irritation de longue

(1) *Dictionnaire de médecine*, 2e édit., t. XIV, p. 192.
(2) *Dictionnaire de médecine*, 2e édit., t. XIV, p. 192.
(3) *Traité des maladies des vieillards*. Paris, 1854, p. 429.

durée, avec sécrétion rare, visqueuse, difficile à détacher, celle-ci devient plus abondante, plus fluide, l'expectoration plus facile, et les signes d'irritation disparaissent. »

Le goudron n'agit pas seulement comme balsamique ou résineux, il stimule la muqueuse bronchique considérée comme organe de sécrétion.

Le professeur Hardy, dans ces cas véritablement désespérants pour le médecin où les furoncles se reproduisent avec une incroyable ténacité, a employé avec succès l'usage quotidien de l'eau de goudron. Plusieurs faits sont venus constater l'efficacité de cet agent comme moyen d'empêcher cette reproduction. J'ai en vain, chez trois malades, essayé cette médication; l'éruption furonculeuse se présente dans des conditions tellement différentes qu'on ne peut compter sur le succès dans tous les cas.)

Comme Trousseau et Pidoux, j'ai employé avec un succès remarquable les injections d'eau de goudron : dans la vessie affectée de catarrhe chronique; dans les conduits fistuleux qui donnent passage à une suppuration abondante et fétide, et sont entretenus par des caries et des nécroses; dans les clapiers purulents résultant d'abcès profonds qui ont consumé le tissu cellulaire interstitiel des muscles; entre la peau décollée et les tissus sous-jacents dans certains ulcères scrofuleux; dans le conduit auditif externe, siége de ces otorrhées interminables que laissent après elles, chez les enfants surtout, les fièvres éruptives, et principalement la scarlatine.

(Les gargarismes d'eau de goudron réussissent parfaitement dans les stomatites ulcéreuses. Dans les blennorrhagies, je me suis toujours bien trouvé de l'eau de goudron à l'intérieur à la dose de 300 gr. par jour. Je prescris en même temps des injections avec de l'eau un peu plus chargée de principe actif.)

La pommade de goudron, à laquelle on joint quelquefois une petite proportion de laudanum de Sydenham ou de Rousseau, est employée en frictions contre la gale, la teigne granulée, l'eczéma, l'herpès, le psoriasis.

(Le goudron, à l'extérieur, a une action presque spécifique contre les affections squammeuses; mais, pour peu qu'elles soient invétérées, il faut, pour prévenir leur retour, joindre à l'emploi local de la pommade au goudron un traitement général approprié.

Poix blanche, Poix de Bourgogne, Poix jaune. — C'est la térébenthine solidifiée par l'évaporation d'une partie de son essence. On ne l'emploie qu'à l'extérieur, étendue sur de la peau, et on l'applique *loco dolenti* dans les affections rhumatismales chroniques, la pleurodynie, la sciatique; comme dérivative, dans les catarrhes bronchiques, les toux chroniques, la phthisie pulmonaire, appliquée entre les épaules ou à la partie antérieure de la poitrine. Elle adhère fortement pendant une ou plusieurs semaines, et l'on est souvent obligé, pour l'ôter, d'employer l'huile tiède. Chez certains sujets elle rubéfie la peau ou provoque une éruption papuleuse incommode, mais qui augmente son effet révulsif. Comme ce topique est ordinairement très-large et qu'il gêne les mouvements, je lui substitue souvent le papier agglutinatif. Quelquefois on mêle de la poudre de moutarde à la poix de Bourgogne pour le rendre rubéfiant. On le saupoudre de tartre stibié quand on veut produire une éruption pustuleuse révulsive, qu'il faut toujours surveiller, surtout sur les enfants. Je provoque une éruption analogue en employant l'emplâtre de poix de Bourgogne, auquel je joins une très-petite quantité de saindoux, et en le malaxant avec une assez grande quantité de sel commun.

La Poix noire est un produit résineux de la combustion du pin. On l'emploie comme maturatif à l'extérieur. Son action est analogue à celle du goudron. Les paysans font mourir les vers des poulains en leur faisant ava-

ler des boulettes de poix noire. M. Wardleworth (1) a obtenu des effets avantageux de l'usage de la poix noire dans les hémorrhoïdes internes ou externes, avec ou sans perte de sang ; 18 centigr. de poix noire sont divisés en 3 pilules; on en prend 2 chaque soir, et on a soin de tenir le ventre libre.

La Colophane, Colophone, Poix sèche, est le produit fixe ou le résidu de la distillation de la térébenthine. Elle entre dans la composition de plusieurs emplâtres. Réduite en poudre, on s'en sert comme hémostatique dans les hémorrhagies capillaires ; elle absorbe les parties aqueuses du sang et en facilite la coagulation dans les piqûres de sangsues, les coupures, etc.

Huile de sapin. — Il ne faut pas confondre cette huile avec la térébenthine, ni avec l'essence de térébenthine. On l'extrait dans les Vosges comme l'huile de lin, par expression à chaud des cônes ou strobiles de première année du pin sylvestre. Elle est d'une couleur brun-verdâtre, d'une consistance demi-liquide; elle dépose abondamment par le repos, et a une odeur aromatique très-prononcée. Dans les Vosges, cette huile sert à l'éclairage et fait partie de diverses préparations antirhumatismales et antipsoriques populaires.

Créosote. — (La créosote pure appliquée sur la peau cautérise légèrement : c'est à elle que la fumée doit ses effets irritants sur les yeux. Sur les muqueuses, en effet, l'action est plus marquée que sur la peau; l'ingestion de la créosote diluée détermine, dans l'estomac, de la cuisson, de la douleur, et secondairement des effets dynamiques généraux, que Corneliani (2) rapporte à ceux d'une substance hyposthénisante. Trousseau lui reconnaît un effet stupéfiant sur le système nerveux. Administrée à haute dose ou pure, la créosote est un poison corrosif violent : il est un fait à noter, c'est que l'animal sur lequel on expérimente urine aussitôt après l'ingestion de cet agent délétère.

Injectée dans les veines, ou déposée sur trois gros nerfs mis à nu, la mort s'ensuit immédiatement.

Lusanna, de Milan (3), s'est efforcé de prouver que les accidents toxiques qui arrivent en Allemagne et dans d'autres pays du Nord par l'usage des viandes fumées, tiennent à la présence de la créosote provenant de la fumée des bois de pin et de sapin dont on se sert dans leur préparation. Sans nier que cette substance ne puisse occasionner quelques embarras du côté des voies digestives, on ne pourrait actuellement admettre cette assertion d'une façon absolue. La connaissance de la trichine et de la trichinose est venue donner de ces faits une explication bien autrement rationnelle et pratique.

Lorsqu'apparut la créosote comme agent thérapeutique, on la vanta outre mesure, administrée à l'intérieur, à la dose de 1 à 25 centigr., en émulsion, mixtures ou gouttes, dans la phthisie, les catarrhes bronchiques, la diabète, le cancer et d'autres affections chroniques. L'enthousiasme du début l'avait placée au rang des remèdes héroïques, l'expérience l'a réduite à celui de remède utile. « Il en est, dit Munaret (4), des médicaments comme des hommes; c'est-à-dire qu'il faut recourir à la grande épreuve du temps pour admettre les uns dans la pharmacie comme les autres dans son intimité ; et quand vous entendrez crier au miracle, pensez à la créosote ! »

La réaction de l'enthousiasme a donc été la négation de l'effet thérapeutique. Entre les deux excès, la vérité s'est fait jour; actuellement on lui

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XI, p. 218.
(2) *Esperienze ed osservazioni sull' uomo, e sugli animali intorno alle virtù del creosoto.* Pavie, 1835.
(3) *Annales de thérapeutique*, 1845, p. 111 et suiv.
(4) *Du médecin des villes et du médecin de campagne*, 2e édit., p. 230.

reconnaît une action modificatrice sur les muqueuses, ce qui explique ses succès dans les affections catarrhales, pulmonaires, intestinales, vésicales, etc. Elmer a recommandé, contre les dysenteries rebelles, 1 goutte de créosote toutes les deux heures dans une solution gommeuse (1). Willmott employa le même agent en lavement, dans une épidémie de dysenterie (2).

Considérant la diarrhée cholériforme des enfants comme le résultat de la fermentation que des aliments sucrés et amylacés subissent dans les voies digestives, Ph. V. Dush (3) préconise la créosote, à la dose de 2 gouttes dans 2 onces de décoction de salep, une cuillerée à café toutes les deux heures. Il affirme que la diarrhée et les vomissements cessent presque toujours rapidement.

N'oublions pas qu'on lui a aussi reconnu un peu d'utilité dans les vomissements nerveux, et surtout ceux des femmes enceintes.

C'est principalement à l'extérieur que la créosote a été vantée et employée. L'eau créosotée à titres divers constitue un astringent plus ou moins puissant et un hémostatique assez précieux. On l'a employée pour combattre la carie et la gangrène, et, en cela, les données chimiques sont d'accord avec la clinique; employée pure en badigeonnage sur les parties malades, elle a réussi à limiter les progrès de la gangrène de la bouche, entre les mains de Hasbach (4). Bazin (5) se sert du même moyen pour arrêter l'extension des scrofulides malignes. Je m'en sers souvent pour modifier la nature des chancres serpigineux. Les solutions de créosote sont des topiques stimulants, antiseptiques et détersifs; ils agissent comme antiputride et comme désinfectant; les affections catarrhales chroniques, catarrhe vésical, vaginal, utérin, uréthral, etc., sont modifiés par des injections à très-faible titre. Corneliani, et, après lui, Wahu (6), attribuent à l'eau créosotée des propriétés cicatrisantes remarquables. Ce dernier fait recouvrir les plaies et les ulcères de plumasseaux de charpie imbibés de la solution dont suit la formule : créosote, 5 gr.; alcool, 50 gr.; eau, 200 gr. Dès 1851, Lebert (7) employait des solutions, à divers degrés, dans le pansement des cancers ulcérés, et en obtenait de beaux résultats dans l'aspect et l'état locaux de la plaie. Guibert (8) s'est très-bien trouvé de la glycérine créosotée dans le pansement des ulcères fétides produisant du pus de mauvaise nature. On a mis cet agent en usage dans les trajets fistuleux; en collyre dans quelques affections oculaires.

La vertu hémostatique de la créosote repose sur ses effets astringents non douteux; mais elle n'a de réalité que pour les hémorrhagies capillaires. Il ressort des expériences de Miguet (9) que celles qui ont les artères même de petit calibre pour siége sont totalement rebelles à ce mode de traitement.

La créosote a été recommandée, comme parasiticide (Francis Smith) (10), dans le traitement de la teigne et de la gale. Delarue recommande très-vivement la pommade créosotée contre les érysipèles, quelles que soient leur forme, leur gravité, etc., etc. Ce praticien promet trop de choses pour que l'on n'éprouve pas une certaine hésitation avant de partager sa confiance. Peut-on méconnaître que l'érysipèle, s'il est quelquefois une affection locale, est le plus souvent l'expression, la manifestation d'un état général antérieur

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 1858.
(2) *London medical Gazette*, 1845.
(3) *Bulletin de la Société de médecine de Gand*, 1862, p. 299.
(4) *Union médicale*, 1863.
(5) *De la scrofule*, 2e édit., p. 252.
(6) *Annuaire de médecine et de chirurgie pratiques*, 1857, p. 144.
(7) *Traité des maladies cancéreuses*. Paris, 1851, p. 200.
(8) *Histoire naturelle et médicale des médicaments nouveaux*, 2e édit , p. 206.
(9) *Recherches chimiques et médicales sur la créosote*, 1834.
(10) *Annales de médecine belge et étrangère*, 1838, t. II, p. 274.

à son apparition, état général dont la nature même peut varier, etc. Règle générale, une médication qui s'adresse à toutes les formes d'une affection m'est *a priori* fort suspecte.

Sans contredit, l'usage le plus répandu, je dirai l'usage populaire de la créosote, est celui qu'on en fait dans les caries dentaires; on l'applique dans la dent malade à l'aide d'une petite boulette de coton ou d'amadou, en ayant soin de ne pas toucher aux parties voisines. Lorsque l'on ne peut l'appliquer sur la carie même, on en verse quelques gouttes dans l'eau et on en gargarise la bouche; la douleur cesse souvent. Stanislas Martin (1) l'associe au collodion et obtient ainsi un enduit solidifiable fort convenable pour boucher les dents cariées.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — 2 à 3 gouttes dans une potion de 100 gr.	gr.; créosote, 1 gr. (Bouchardat), ou un peu plus, concentrée suivant l'indication.
A L'EXTÉRIEUR. — Eau créosotée : eau, 1,000	Pommade (Delarue) : créosote, 8 gr.; axonge, 30 gr.

(ACIDE PHÉNIQUE, PHÉNOL, HYDRATE DE PHÉNYLE. — Quoique la créosote impure contienne de l'acide phénique, quoiqu'on puisse l'extraire du goudron de pin, son origine commerciale et scientifique est le goudron de houille. Cette origine le fait exclure de notre cadre déjà si rempli. Nous ne ferons donc que donner quelques détails sur ce corps si important et qui a pris tant de valeur dans ces dernières années, et qui reproduit avec une énergie plus grande l'action de la créosote. Nous renverrons, pour des détails plus précis, aux publications périodiques des six dernières années et au travail de Lemaire (2). On trouvera dans l'*Union pharmaceutique*, *1865*, p. 86, le formulaire complet des préparations phéniquées.

Rappelons que cet acide a été préconisé pour l'assainissement des locaux, dans les brûlures récentes à divers degrés, comme insecticide (gale), contre la teigne, dans les cas de gangrène de diverses natures, dans les affections catarrhales, contre le choléra, les affections typhiques, etc., etc., les affections virulentes, etc.

Bobœuf (3), Bouchardat et Reveil (4) préfèrent à l'acide phénique les phénates alcalins, et surtout le phénate de soude, bien neutre, ou phénol sodique ; il est plus soluble, moins irritant, et possède les qualités du phénol sans en avoir les dangers.

La dernière épidémie de choléra que nous venons de traverser a fait faire beaucoup de bruit autour de l'acide phénique, comme désinfectant, destructeur des virus et des miasmes; pour ma part, je puis affirmer que peut-être cet acide détruit les virus, en solution concentrée, comme caustique; mais qu'en solution étendue, comme celle que l'on a généralement employée, elle ne m'a pas paru avoir sur la marche du fléau, sur la non-contagion la moindre influence. Les préparations qui ont l'acide phénique pour base n'ont qu'une action assainissante restreinte, et cette action ne porte que sur les émanations insalubres résultant des égouts, lieux d'aisance, etc., mais la neutralisation d'un miasme hypothétique me semble encore un véritable mythe.)

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 1861.

(2) *De l'acide phénique, de son action sur les végétaux, les animaux, les ferments, les venins, les virus, les miasmes, et de ses applications à l'industrie, à l'hygiène, aux sciences anatomiques et thérapeutiques.* 1 vol. grand in-18.

(3) *De l'acide phénique*, etc., *et du phénol sodique*, etc. Paris, 1866.

(4) *Annuaire de thérapeutique*, 1864.

PISSENLIT. Leontodon taraxacum. L.

Dens leonis latiore folio. C. Bauh. — *Taraxacum officinale.* Vill. — *Dens leonis.* Cam. — *Taraxacum minus.* Lonic. — *Taraxacum vel dens leonis.* Pharm.

Pissenlit officinal, — dent de lion, — liondent, — pichaulit, — florion d'or.

Composées. — Chicoracées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

Cette plante vivace se rencontre partout, dans les prairies, les pâturages, sur le bord des chemins, etc. Elle est une nourriture saine pour les vaches, les chèvres et les moutons, après les fourrages secs de l'hiver. L'abeille recherche ses fleurs.

Description. — Racine assez longue, presque aussi grosse que le doigt, d'un brun rougeâtre en dehors, blanche et succulente en dedans. — Plante acaule à feuilles radicales, longues, roncinées, découpées profondément ou comme ailées avec des pinnules dentées. — Fleur jaune, grande, terminale, solitaire, sur une hampe de 1 à 3 décimètres de longueur, tendre, fistuleuse, quelquefois un peu velue (mai-septembre). — Calice formé de deux rangs de folioles linéaires; les extérieures courtes, réfléchies et inégales; les intérieures droites, beaucoup plus longues et ne se renversant qu'à la maturité des graines. — Corolle composée de demi-fleurons hermaphrodites, quinquéfides. — Involucre à écailles réfléchies inférieurement. — Cinq étamines syngénèses. — Un style. — Deux stigmates roulés en dehors. — Fruit : akènes oblongues, striées, surmontées d'une aigrette plumeuse.

Parties usitées. — La racine et l'herbe.

Récolte. — On récolte cette plante en toute saison, excepté quand elle est trop jeune. On l'emploie toujours fraîche, quoique l'on puisse conserver sa racine comme celle de chicorée, que l'on fait sécher. (C'est au milieu de l'été que le suc de la racine présente l'amertume la plus grande. Pour les préparations pharmaceutiques, c'est le moment de la récolter.)

[**Culture.** — Le pissenlit vient dans tous les terrains; cependant il préfère un sol sablonneux, meuble et substantiel. On le propage de graines semées en place ou sur couche au printemps et pendant l'été.]

Propriétés physiques et chimiques. — Le pissenlit est inodore; sa saveur est d'une amertume qui n'est pas désagréable. On a trouvé dans son suc laiteux : de la gomme, du sucre, de l'inuline, de l'albumine, du gluten, un principe odorant, de l'extractif et un principe particulier que Pollax en a retiré, la *taraxacine*, amère, âcre, formée par des cristaux arborescents ou stellés, soluble dans l'alcool ou dans l'eau (1).

Widlmann et Frukinger ont trouvé de la mannite dans le suc exprimé; mais on a prouvé que cette substance ne doit pas exister dans sa racine fraîche, mais se développe sous l'influence d'une fermentation dite *visqueuse*. On suppose que le suc de raisin ($C^{12}H^{12}O^{12}$) est transformé en 1 atome de mannite ($C^6H^7O^6$) et 1 d'acide lactique ($C^6H^5O^5$), l'autre équivalent d'oxygène étant employé à la décomposition des principes albumineux. Ludwig a, en effet, trouvé de l'acide lactique dans l'extrait de pissenlit.

Marmé (2) y a noté des traces d'inosite.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction et infusion (racines ou feuilles), 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.

Suc exprimé des feuilles, 50 à 150 gr.

(Pour le préserver de la décomposition, on y ajoute en Angleterre un quart de son poids d'alcool rectifié. On obtient ainsi une préparation très-employée sous le nom de *liquor taraxaci*. Cette dernière est aussi obtenue à l'aide d'une solution aqueuse d'extrait additionnée d'alcool dans les proportions suivantes : extrait de taraxacum, 64 gr.; esprit de vin rectifié, 32 gr.; eau, 220 gr. (60 gr. dans une potion).

Extrait des feuilles par décoction (1 sur 10 d'eau), 1 à 10 gr. et plus, en pilules.

Extrait des racines (préparation très-recherchée et soigneusement préparée en Angleterre), mêmes doses.

On mange les feuilles tendres et les jeunes pousses en salades; on prépare des bouillons avec les feuilles, etc.

(1) Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, *Supplément*, p. 689.
(2) *Répertoire de pharmacie*, août 1865, p. 60.

Le pissenlit est tonique, diurétique, antiscorbutique, dépuratif. Il est fréquemment employé dans la débilité des voies digestives, les affections chroniques des viscères (ictère, hépatite chronique), engorgement de la rate, etc., l'hydropisie, les affections chroniques de la peau, le scorbut, les cachexies, etc.

Cette plante, autrefois très en usage, a été trop oubliée de nos jours, excepté dans la médecine populaire. Il en est du pissenlit comme de la patience chez nos campagnards ; ils le mettent dans toutes les tisanes, et l'emploient dans toutes les maladies.

(Très-employé en Angleterre, le taraxacum y est classé parmi les médicaments altérants); il y est très-vanté contre les maladies du foie et les affections cutanées chroniques. Pemperton l'administrait avec succès sous forme d'infusion aqueuse ou d'extrait dans l'hépatite chronique, et la plupart des praticiens anglais le prescrivent dans cette affection, contre laquelle il passe pour avoir une action spéciale. Van Swieten en faisait un fréquent usage pour résoudre les engorgements abdominaux nés de fièvres intermittentes ou d'affections hypocondriaques invétérées. Il en mêlait souvent le suc à ceux de cerfeuil, de fumeterre et de cresson, dans le petit-lait. Bonafos (1) a employé avec succès le suc de pissenlit chez deux militaires affectés d'hydropisie. Stoll faisait un grand usage de cette chicoracée; il la donnait souvent en décoction nitrée dans les fièvres bilieuses, et elle faisait partie de la plupart de ses tisanes. Zimmermann, appelé auprès du grand Frédéric atteint d'une hydropisie de poitrine, prescrivit l'usage du suc de cette plante, qui le soulagea beaucoup en excitant la sécrétion urinaire. Itard (2) a vu une anasarque assez considérable se dissiper au bout de trois semaines par l'usage de ce suc. Hanin eut de fréquentes occasions d'observer les bons effets du pissenlit dans les hydropisies. Le suc de pissenlit, mêlé avec celui de saponaire et de trèfle d'eau, est regardé par Roques comme un puissant remède contre les dartres invétérées, et surtout contre les fièvres quartes.

Je donne souvent le pissenlit dans les vices de sécrétion de la bile, dans l'ictère essentiel ou symptomatique, et surtout dans les engorgements hépatiques ou spléniques qui suivent les fièvres intermittentes, dans la cachexie paludéenne et les hydropisies. Je l'associe le plus souvent, dans ces derniers cas, comme l'indique Roques, à la saponaire et au trèfle d'eau. Je l'administre seul en décoction dans la convalescence des fièvres muqueuses et adynamiques, pour relever les forces digestives et rétablir les sécrétions.

Le suc de pissenlit en topique est détersif; délayé avec l'eau de fenouil, il a été autrefois mis en usage dans la palpébrite chronique.

PISTACHIER. Pistacia vera. L.

Térébinthacées. — Pistaciées. Fam. nat. — Dioecie Pentandrie. L.

[Originaire de l'Orient, le pistachier est aujourd'hui naturalisé dans tous les pays qui bordent la Méditerranée. On le cultive comme arbre fruitier.]

Description. — Arbre ou arbrisseau dioïque à feuilles alternes, pétiolées, imparipennées, à cinq folioles ovales, coriaces. — Fleurs sans corolle; les mâles disposées en grappe ou en pannicule. — Calice à trois divisions. — Cinq étamines presque sessiles, saillantes, les fleurs femelles en épis. — Ovaire simple légèrement stipité, uniloculaire et uniovule. — Style court. — Stigmate épais, obtus. — Fruit : drupe allongé, olivaire, s'ouvrant en deux valves à la maturité et contenant une graine à cotylédons verts, charnus et volumineux.

Parties usitées. — Les semences.

(1) *Recueil d'observations*, t. II, p. 360.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXII, p. 404.

Récolte. — Les fruits sont cueillis à leur maturité. L'amande verte est renfermée dans une pellicule mince rougeâtre.

Culture. — Cet arbre doit être cultivé en terre franche et légère. Sous le climat de Paris, il doit être placé en espalier contre un mur. On le multiplie de marcottes ou de semis sur couche chaude ou sous châssis. On le repique en pot pour le rentrer pendant trois ou quatre ans dans l'orangerie, où on le tient sèchement. En Provence et en Algérie, il exige peu de soins. D'après Thorein, le pistachier franc gèle à 6 degrés; celui qui est greffé sur térébinthe en supporte 10 sans souffrir.

Propriétés physiques et chimiques. — Les pistaches ou graines du pistachier renferment une huile grasse, de l'amidon, un peu de sucre, une matière colorante verte.]

(Les amandes du pistachier sont plus usitées dans l'art culinaire que dans la médecine. Cependant on en fait des émulsions colorées connues sous le nom de *loochs verts*, qui ont les mêmes propriétés que ceux faits avec les amandes douces. L'huile qu'on en exprime sert à la toilette et peut être employée topiquement comme toutes les huiles douces.)

PIVOINE OFFICINALE. Pæonia officinalis. L.

Pæonia communis vel feminœa. C. Bauh. — *Pæonia folio nigricante splendido quæ mas.* C. Bauh., Tourn.
Pæonia mas. Black.

Pivoine officinale, — pivoine mâle, — pivoine femelle, — pione-rose, — pione, — péone, — rose-pione, — rose de Notre-Dame, — rose sainte, — rose royale, — rose bénite, herbe Sainte-Rose, — herbe chaste, — fleur de Mallet, — pimpaneto.

Renonculacées. — Pæoniées. Fam. nat. — Polyandrie digynie. L.

Cette plante vivace croît naturellement dans les prairies et les bois montueux des contrées méridionales, et même dans les départements du centre de la France. On la cultive dans les jardins pour la beauté de ses fleurs.

Description. — Racines grosses, pivotantes, napiformes, rougeâtres à l'extérieur, blanches à l'intérieur, charnues, presque fasciculées, pénétrées d'un suc laiteux fort odorant. — Tige souterraine, très-courte. — Rameaux un peu anguleux, glabres, striés, quelquefois un peu rougeâtres. — Feuilles alternes, charnues, pétiolées, bipennées, glabres et vertes au-dessus, un peu blanchâtres au-dessous. — Fleurs hermaphrodites, régulières, grandes, solitaires, terminales, d'un beau rouge vif, soutenues par un long pédoncule (mai-juin-juillet). — Calice à cinq folioles inégales, persistantes. — Corolle à quatre ou cinq pétales et plus, libres, arrondis en haut et rétrécis vers le bas, caducs, sans onglet. — Environ trente étamines libres, hypogynes. — Deux à cinq ovaires couronnés par autant de stigmates épais et colorés. — Fruit : deux ou trois follicules ovales, pubescents, uniloculaires, renfermant des semences nombreuses, rouges, noirâtres ou noires, luisantes, du volume d'un pois.

(On appelle pivoine femelle la variété à semences noirâtres, luisantes, et pivoine mâle celle à semence rouge; c'est la plus estimée.)

Parties usitées. — On a employé la racine, l'herbe, les fleurs et les fruits.

Récolte. — Les racines, étant vivaces, peuvent être récoltées en tout temps pour être employées fraîches. Quand on veut les conserver, on les arrache ordinairement en automne, et on les fait sécher entières au soleil ou à l'étuve. La dessiccation leur fait perdre une partie de leur odeur, de leur saveur et de leurs propriétés. On récolte les fleurs en mai et juin. Les pétales mondés et secs ressemblent aux fleurs de coquelicot par la couleur, mais ils sont plus longs, plus étroits et moins minces que ces dernières. Les fruits, qui deviennent ridés et noirs par la dessiccation, se trouvent enfilés comme des chapelets chez les herboristes. La pivoine à fleurs simples est plus active que celle à fleurs doubles.

[**Culture.** — La pivoine est une plante vivace par ses racines, que l'on multiplie par graines ou par éclats. Elle préfère une terre meuble et légère.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs ont une odeur un peu nauséeuse, assez forte et désagréable; leur saveur est acerbe, amère et un peu âcre. L'odeur de la racine est aromatique, forte, vireuse, pénétrante lorsqu'on la coupe; sa saveur amère, acerbe et nauséabonde. La semence est inodore, huileuse et d'une saveur presque insipide. — La racine fraîche, analysée par Morin (1) lui a donné pour résultat, sur 500 grammes : eau, 339.70; amidon, 69.30; oxalate de chaux, 3.80; fibre ligneuse, 57.30; matière grasse cristallisable, 1.30; sucre incristallisable, 14.00; acides phosphorique et malique libres, 1.00; matière végéto-animale, 8.00; malate et phosphate de chaux, 4.90; autres sels, gomme et tannin, 1.00.

La partie colorante des pétales verdit par les alcalis et rougit par les acides; elle est également soluble dans l'eau et dans l'alcool.

L'abondance de la fécule dans la racine a fait penser à l'utiliser pour en retirer de l'amidon. Cet amidon est blanc, gélatineux, gluant, analogue à celui de la pomme de terre. — Cette racine fournit un extrait aqueux presque inodore et insipide, et un extrait alcoolique austère. L'extrait aqueux des fleurs est austère et doucâtre, et l'extrait alcoolique de ces mêmes fleurs est d'une saveur sucrée et d'une odeur agréable; ce qui est d'autant plus étonnant que, naturellement, l'odeur de la fleur est fétide. — Les semences contiennent de l'huile et de la fécule, et sont émulsives.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction et infusion de la racine, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc frais de la racine, 30 gr.
Sirop des fleurs (1 sur 2 d'eau et 5 de sucre), de 30 à 60 gr., en potion.
Teinture (1 sur 4 d'alcool), 1 à 4 gr., en potion.
Extrait (1 sur 6 d'eau), 1 à 4 gr., en bols, pilules.
Poudre des racines, de 2 à 4 gr., en bols, pilules, ou dans un liquide approprié.
Poudre des semences, de 50 centigr. à 1 gr. 50 centigr.
Suc, 30 gr. (Mérat et Delens.)

La pivoine appartient à une famille qui compte beaucoup de poisons. A ce titre, elle a été considérée comme suspecte, et paraît avoir justifié, dans quelques circonstances, cette qualification. On lit dans les éphémérides d'Allemagne qu'un jeune militaire ne pouvait respirer l'odeur forte et volatile de la pivoine sans être affecté de syncope et de sueurs froides. Fodéré rapporte qu'un de ses malades, attaqué d'une maladie convulsive, perdit tout à coup le sentiment et le mouvement après avoir avalé une tasse d'infusion de 8 gr. de racine de pivoine. On ne parvint à le rappeler à la vie qu'après un long séjour dans un bain chaud.

La pivoine était l'objet d'une sorte de culte chez les anciens; ils la considéraient comme une plante divine et la croyaient propre à préserver des malheurs, à éloigner les maléfices, etc. Théophraste exigeait pour condition essentielle des bons effets de ce végétal, qu'il fût cueilli la nuit. Galien lui prodigue les plus grands éloges et lui suppose même la propriété de guérir l'épilepsie par la seule suspension au cou du malade. Plus près de nous, Fernel et Willis n'ont pas craint de confirmer par leur témoignage celui de Galien sur les effets de cette plante par le seul contact, et aujourd'hui encore les femmes du peuple mettent à leurs enfants des colliers de semences de pivoine pour les préserver des convulsions. *Unus error ex altero, ut articuli in tænia, pullulat* (Murray).

Toutefois, à travers ces contes merveilleux et ridicules, qui ont fait rejeter la pivoine comme inerte, la vérité se fait jour et montre dans cette plante des vertus réelles. Considérée comme antispasmodique et un peu narcotique, elle a eu des effets réels contre l'épilepsie, les convulsions, les toux nerveuses, la coqueluche, etc. « Il est sûr, dit Gilibert, que quelques épileptiques ont été guéris après avoir pris la racine de pivoine; et si, sur d'autres sujets, elle a été inutile, c'est que l'ouverture des cadavres prouve que la plupart des épilepsies reconnaissent pour cause des vices dans le cerveau absolument insurmontables. L'infusion des fleurs et la racine en

(1) *Journal de pharmacie*, 1824, t. X, p. 287.

poudre ont été efficaces, continue le même auteur, dans quelques éclampsies des enfants, dans la danse de Saint-Gui et dans la coqueluche. »

Peyrilhe pense que cette plante est vraiment héroïque, et qu'on ne l'emploie pas aussi souvent qu'on le devrait. Brendel et Tissot ont parlé de ses succès dans l'épilepsie et les maladies convulsives. Hume assure lui devoir la guérison de deux épileptiques. Hippocrate (1) lui reconnaît une action spéciale sur l'utérus, sans doute par suite de celle qu'elle exerce comme antispasmodique sur le système nerveux, avec lequel l'appareil utérin est si intimement lié.

PLANTAIN. Plantago major. L.

Plantago latifolia sinuata. C. Bauh., Tourn. — *Plantago septinervia.* Black. *Plantago latifolia vulgaris.* Park. — *Plantago major folio glabro non laciniato ut plurimum.* J. Bauh. — *Plantago.* Pharm.

Plantain à larges feuilles, — grand plantain, — plantain ordinaire.

Plantaginacées. Fam. nat. — Tétrandrie monogynie. L.

Cette plante vivace est fort commune partout, dans les prés, les champs, le long des chemins, dans tous les lieux secs, incultes.

Description. — Racine formée d'une souche dure, épaisse, fibreuse, presque ligneuse. — Feuilles radicales, ovales, rétrécies en pétiole, coriaces, presque glabres, légèrement dentées ou sinuées. — Hampe droite, cylindrique, un peu cotonneuse vers le sommet, haute de 10 à 20 centimètres, terminée par un long épi grêle, formé de fleurs nombreuses d'un blanc sale, se montrant tout l'été. — Calice court à quatre sépales persistants. — Corolle monopétale, quadrilobée, très-ouverte. — Quatre étamines saillantes à filaments très-longs, insérées à la base de la corolle. — Un ovaire à deux loges pluriovulées, supérieur, surmonté d'un style plus court que les étamines. — Fruit : capsule ovale à deux loges contenant chacune une ou plusieurs semences oblongues, roussâtres, fixées sur un réceptacle charnu.

Parties usitées. — Les feuilles et les racines.

Récolte. — Elle peut se faire pendant toute l'année pour les racines, qui sont vivaces; pendant toute la belle saison pour les feuilles.

[**Culture.** — Se sème en mars en terre légère; la plante sauvage suffit pour les besoins de la médecine. On ne la cultive que dans les jardins botaniques.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles ont une saveur herbacée, un peu amère, légèrement styptique. Leur infusion aqueuse noircit par le sulfate de fer.

Il faut avoir une foi robuste pour croire aux propriétés médicales du plantain, rapportées par Dioscoride, Galien, Boyle, Borelli, et tant d'autres enthousiastes de merveilles opérées sans doute par l'eau dans laquelle avait bouilli le plantain, ou avec laquelle on l'avait distillé; car l'eau simple a des qualités incontestables, et c'est bien certainement à ces qualités que l'eau distillée de plantain, employée dans les collyres, doit l'avantage de figurer encore dans nos officines à côté de l'eau distillée d'euphraise.

Toutefois nous dirons, pour satisfaire à l'érudition, que Galien, dont personne, si ce n'est Matthiole, n'a surpassé la crédulité sur la puissance des drogues, attribuait au plantain la vertu de dégorger les viscères, de dissiper les fluxions, d'arrêter les hémorrhagies, les diarrhées et les dysenteries; que Celse et Pline l'avaient recommandé contre la phthisie; que des auteurs plus modernes et non moins crédules l'ont préconisé contre les fièvres intermittentes printanières qui guérissent sans fébrifuges, contre les fièvres nerveuses et de mauvais caractère, que j'ai vues également se dis-

(1) *Morb. mul.*

siper, dans nos chaumières, sous la puissante influence de l'eau panée. Nous dirons encore qu'à l'extérieur la décoction de plantain a été vantée contre les ulcères, les fistules et le cancer, suivant Borelli ; que les bonnes femmes de nos campagnes appliquent ses feuilles sur les plaies récentes, qu'elles préservent ainsi du contact de l'air, mais qu'elles irritent parfois, et à la réunion desquelles elles s'opposent longtemps avant de permettre une guérison qu'on leur attribue avec d'autant plus de reconnaissance qu'elle a été obtenue gratuitement.

Maintenant, pour ne pas être injuste, nous ne devons pas passer sous silence ce que des auteurs modernes ont dit de cette plante. Le suc de plantain, regardé comme fébrifuge, ne l'est pas plus, suivant Desbois, de Rochefort (1), que les autres astringents. Néanmoins Perret (2) a communiqué à la Société des sciences naturelles de Lausanne une série d'observations qui tendent à prouver son efficacité dans les fièvres intermittentes. Il emploie la racine en décoction (60 gr. pour 1 kilogr. d'eau). Chevreuse (3) rapporte plusieurs observations de fièvres intermittentes plus ou moins anciennes, parmi lesquelles plusieurs avaient résisté au sulfate de quinine, et qui auraient cédé au suc de plantain, à la dose de 50 gr., prise avant l'accès, et répétée pendant trois jours. « Tout le monde sait, dit avec raison Martin-Lauzer (4), que le quinquina ne réussit pas toujours, et qu'alors il n'est pas rare de voir les fièvres coupées par un moyen qui, dans les cas ordinaires, ne lui est pas comparable. » Suivant Desbois, de Rochefort (5), il y a des observations certaines de guérison d'ulcères scrofuleux et atoniques par des feuilles de plantain pilées et appliquées en cataplasme. Quand, dans les dartres, dit Hufeland (6), les douleurs sont très-vives, on a recours à des applications fréquemment renouvelées de plantain pilé, sorte de cataplasme que j'ai vu guérir les plus affreuses dartres suppurantes et rongeantes à la face. »

Le PLANTAIN MOYEN (*Plantago media,* L.), le PLANTAIN LANCÉOLÉ, ont les mêmes propriétés que le précédent.

[Nous citerons encore le PLANTAIN PSYLLION OU HERBE AUX PUCES (*P. psyllium*), ainsi nommé parce que ses graines ont l'aspect de puces, et le PLANTAIN DES SABLES, *P. arenaria*, Waldel.]

PLANTAIN D'EAU. Alisma plantago. L.

Alisma plantago aquatica. GOERTN. — *Plantago aquatica.* TOURN.

Plantain aquatique, — fluteau plantagine, — fluteau trigone, — fluteau à feuilles de plantain, pain de crapaud ou de grenouille.

ALISMACÉES. Fam. nat. — HEXANDRIE POLYGYNIE. L.

Le plantain d'eau, plante vivace, croît en abondance au bord des rivières, des étangs et des mares, surtout dans nos départements du Nord.

Description. — Plante vivace. — Tige : hampe droite, nue, cylindrique, haute de 40 à 50 centimètres, simple en bas, divisée à la partie supérieure en rameaux verticillés terminés par une sorte de panicule rameuse. — Feuilles longuement pétiolées, radicales, disposées en rosette, ovales, un peu cordiformes, entières, nerveuses et aiguës. — Fleurs petites, nombreuses, d'une couleur rosée (juin-septembre). — Calice à six divisions, dont trois intérieures pétaloïdes. — Etamines, le plus souvent au nombre de six,

(1) *Matière médicale*, t. II, p. 54.
(2) *Journal universel des sciences médicales*, t. XIX, p. 127.
(3) *Revue médico-chirurgicale*, 2e série, 1851, t. I, p. 128.
(4) *Ibid.*
(5) *Matière médicale.*
(6) *Manuel de médecine pratique*, p 441.

quelquefois plus. — Ovaires comprimés, obtus, rangés en cercle, très-nombreux. — Fruits : capsules nombreuses, monospermes, indéhiscentes.

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

Récolte. — La racine se récolte en automne; les feuilles, un peu avant la floraison.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine du plantain aquatique est âcre et paraît contenir de la fécule. (On y a signalé un corps mal défini jusqu'à présent, l'*alismine*.)

Cette plante était sans usage en médecine, lorsqu'en 1817 une notice du savant Leswin annonça qu'un ancien soldat aurait non-seulement préservé de la rage des hommes et des animaux qui avaient été mordus par des chiens enragés, mais encore aurait guéri, au moyen de cette plante, l'hydrophobie déclarée.

Depuis lors, Burdach a publié des observations de guérison ; mais des praticiens français dignes de foi ont affirmé n'avoir obtenu aucun résultat positif de l'emploi du plantain d'eau comme antihydrophobique. (Il paraît jouir d'une certaine efficacité dans la chorée et l'épilepsie.)

Les feuilles de cette plante, appliquées sur la peau, la rubéfient légèrement. Cependant les Kalmouks en mangent les tubercules, et Fée (1) en a ingéré une assez grande quantité sans en éprouver le moindre accident.

Dehaen parle du plantain d'eau comme d'un diurétique propre à remplacer l'*uva ursi*, soit en décoction à la dose d'une poignée, soit en poudre (les feuilles) à la dose de 4 gr. Wauters (2) dit aussi avoir employé le plantain d'eau en poudre avec succès dans un cas de douleurs néphrétiques avec hématurie, émission difficile des urines, etc., et chez un tailleur atteint de fréquentes rétentions d'urine avec douleur, rétraction du testicule, érection involontaire et sentiment de constriction au pénis. Wauters prescrivit à ce dernier l'infusion aqueuse du plantain d'eau, et obtint dans l'espace de huit jours une grande amélioration.

PLATANE. Platanus orientalis. L.

Platanus. C. Bauh. — *Platanus orientalis verus.* Park.

Platane d'Orient, — main-coupée.

Platanées. Fam. nat. — Monoecie polyandrie. L.

Ce bel arbre, originaire du Levant, actuellement naturalisé en France, où on en forme de belles avenues, est connu de tout le monde.

(L'écorce contient une matière rouge-brun, inodore et insipide, la phloobaphène $C^{20}H^8O^4$.)

Les anciens (Pline) regardaient les feuilles et l'écorce de cet arbre comme propres à arrêter les hémorrhagies, à dissiper les abcès, à guérir les brûlures, les engelures, etc. Dioscoride dit que la décoction des feuilles dans le vin guérit les fluxions des yeux et les inflammations de toute espèce. Le baron de Pocderlé (3) considère l'écorce de platane comme astringente, et il la propose comme succédanée de celle du Pérou. Il rapporte que Nienwinchel, médecin belge, en a préparé, en 1790, un extrait très-astringent et dont il s'est servi comme stomachique et antiscorbutique. Villars assure que la décoction des racines de platane est utilement employée à la Nouvelle-Orléans pour fomenter les ulcères et guérir la dysenterie. L'infusion vineuse de son fruit a été employée sans succès dans le choléra de Naples, en 1837.

---

(1) *Histoire naturelle pharmaceutique*, t. I, p. 311.
(2) *Dissertation botanico-médicale*, p. 79.
(3) *Manuel de l'arboriste et du forestier belge*, t. II, p. 195.

(Toutes les parties jeunes du platane sont couvertes de poils nombreux, assez raides, qui se détachent plus tard en totalité ou en partie et transportés par l'air, peuvent s'introduire dans les voies aériennes de l'homme, des animaux, et y déterminer des accidents.)

POIREAU. Allium porrum. L.

Liliacées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

Le poireau, plante bisannuelle que l'on cultive dans tous les jardins pour l'usage de la cuisine, passe pour être indigène des vignes de la Suisse. Toute la plante, surtout le bulbe, a une odeur particulière peu forte, et une saveur douce assez agréable pour les uns, désagréable pour les autres. Il est beaucoup plus doux dans le Midi que dans le Nord. Ce bulbe contient un principe volatil, du sucre et du mucilage. Le poireau cuit est un peu nutritif et facile à digérer.

Son usage est encore répandu dans la médecine domestique. On l'emploie à l'état frais. Il est diurétique, expectorant, émollient. On en fait des bouillons pectoraux contre la toux et l'enrouement (1), en y joignant des navets. On donnait autrefois le sirop de poireau dans la phthisie pulmonaire. La tisane de poireau est mise en usage dans nos campagnes comme diurétique. La semence concassée, infusée dans le vin blanc à la dose de 4 gr. est un remède populaire contre la difficulté d'uriner et la gravelle. Cuit dans un poêlon avec du vinaigre, et appliqué chaud, il calme le point de côté pleurétique et soulage dans l'angine par son effet légèrement rubéfiant, si on l'applique à la partie antérieure du cou. Cuit sous la cendre, dans une feuille de chou, il est appliqué en cataplasme sur les abcès, le panaris, les furoncles, la brûlure. Pilé et incorporé avec du miel, il déterge les ulcères. On prépare quelquefois des lavements avec des feuilles de poireau pour les rendre un peu stimulants dans les constipations, ou lorsqu'on veut provoquer une dérivation intestinale légère.

POIRIER. Pyrus communis. L.

Rosacées. — Pomacées. Fam. nat. — Icosandrie monogynie. L.

(Cet arbre croît spontanément dans nos bois où il porte des épines qu'il perd par la culture. Ce n'est pas ici le lieu de décrire les mille variétés que l'horticulture en a obtenues. Au point de vue hygiénique et médical, il y a deux espèces distinctes : les poires à couteau, qu'on mange crues, les poires à cuire. Il faut aussi différencier les poires à manger des poires à cidre.)

Parties usitées. — Les fruits, les feuilles, l'écorce.

Culture et récolte. — La culture du poirier, la récolte de ses produits sont du domaine de l'arboriculture.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les fleurs contiennent de la propylamine en de très-minimes proportions. Les poires sauvages sont âpres, acerbes; les poires cultivées sont douces, fondantes; elles contiennent de l'acide malique en assez notable quantité, du sucre à l'état de maturité, de l'amidon à l'état vert.

Les concrétions pierreuses contenues quelquefois dans le parenchyme du fruit sont constituées par une matière à laquelle Erdmann a donné le nom de *glycodrupose* et la formule $C^{48}H^{36}O^{32}$. La composition en est analogue avec celle de la substance qui forme

(1) Les Romains faisaient beaucoup plus de cas du poireau que nous. Néron, au rapport de Pline (lib. xix, cap. vi), en faisait un usage fréquent, afin de rendre sa voix plus belle; dans certains jours du mois, il s'abstenait même de pain pour ne manger que des poireaux assaisonnés avec de l'huile.

le noyau des drupacées, à laquelle il affecte la formule $C^{24}H^{20}O^{16}$, et qu'il dénomme *drupose* (1).

Non-seulement on mange les poires fraîches, soit crues, soit en compote, mais encore on les prépare de façon à les conserver pendant plusieurs mois. Le mode de préparation le plus usité pour cet objet est celui par lequel on obtient ce qu'on appelle les *poires tapées*. On en prépare aussi des confitures de différentes sortes.

Quant aux poires à cidre, elles servent à la fabrication d'une boisson fermentée qui a reçu le nom de *poiré*. Le poiré, très-agréable à boire, limpide, peu coloré, est très-capiteux et se conserve moins longtemps que le cidre. Par la distillation, il donne une eau-de-vie de bonne qualité, et la fermentation acide le transforme en bon vinaigre, qu'on substitue fréquemment à celui de vin blanc.

Le bois de poirier, très-dur, sert à imiter l'ébène en le teignant en noir; il est employé à la gravure sur bois.)

(L'économie domestique a plus à demander au poirier que la matière médicale. Cependant on peut utiliser ses fruits, comme calmants, tempérants, légèrement laxatifs; à l'extérieur la pulpe de poire crue ou cuite est un réfrigérant précieux quand on ne peut que difficilement se procurer d'autres agents médicamenteux.

Le poiré est une boisson excellente, diurétique, qu'on a prescrite aux personnes menacées d'hydropisie. Dans un cas de choléra, en pleine campagne, j'ai pu diminuer l'intensité des vomissements, en faisant administrer au malade des cuillerées à potage de quart d'heure en quart d'heure de poiré mousseux en guise de vin de champagne.

L'écorce de poirier a été vantée contre les fièvres intermittentes. On fait avec sa décoction des lotions astringentes, etc., etc.

Toutes les parties du poirier ont été recommandées contre les empoisonnements par les champignons. Les anciens conseillaient les cendres de poirier sauvage mêlées à l'oxycrat, ou ils conseillaient de faire cuire les champignons avec des feuilles de poirier, conseil reproduit par Picco (2). A. Paré (3) dit aussi que le moyen d'empêcher ces empoisonnements, c'est de faire cuire le champignon avec des poires sauvages, avec les feuilles et l'écorce, et, à leur défaut, les plus âpres des poires cultivées.

Toutes ces recommandations, qui doivent être peu appréciées des gastronomes, trouvent dans les recherches modernes une certaine explication. C'est par l'acide que contiennent les diverses parties du poirier, surtout les plus âpres, qu'ils pouvaient jusqu'à un certain point neutraliser l'effet délétère du poison.)

POIS. Pisum sativum. L.

Légumineuses. — Papilionacées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

Les graines de cette légumineuse, que l'on cultive dans les jardins, où l'on en a obtenu un grand nombre de variétés, constituent avant leur maturité un aliment agréable et nutritif. L'enveloppe des pois, surtout des secs, est indigeste. On la retrouve toujours dans le résidu des matières alimentaires. Il en est de même des lentilles et des haricots. Les personnes délicates doivent manger ces légumes en purée plutôt qu'entiers. La farine de pois peut servir à faire des cataplasmes émollients.

(**Propriétés physiques et chimiques.** — Marmé (4) a trouvé dans le *pisum sativum* de l'inosite, déjà observée dans la chair, les fèves et les haricots par Scherer. Les pois secs contiennent : matières azotées, 21.670; amidon, dextrine et

---

(1) *Journal de pharmacie et de chimie*, cité par le *Journal de médecine, chirurgie et pharmacologie de Bruxelles*, juillet 1866.

(2) *Journal général de médecine*, t. XXIV, p. 218.

(3) Lib. XXI, cap. XLIII, p. 590.

(4) *Répertoire de pharmacie*, août 1865, p. 60.

sucre, 57.660; matières grasses, 1.920; ligneux, 3.218; substances salines, 2.802; eau, 12.730.

Knop (1) a découvert dans les pois une huile jaunâtre donnant à l'analyse environ 3 pour 100 d'acide phosphorique.)

Pois chiche, — sicle, — chiche, — cicérole, — garvance, — pesette, — café français. *Cicer arietinum*, L.; *Cicer sativum*, C. Bauh., Tourn. — Cette espèce, spontanée en Palestine, en Suisse, en Italie, en Espagne, est cultivée depuis longtemps en France, surtout dans les départements du Midi. C'est un excellent fourrage pour les chevaux et les vaches. Il rend le lait de ces dernières plus abondant, sans nuire à ses qualités.

Description. — Racine fibreuse, rameuse. — Tige annuelle de 30 à 50 centimètres de hauteur. — Feuilles alternes, velues, ailées avec impaire. — Fleurs petites, pédonculées, axillaires, blanchâtres ou purpurines. — Fruit : légume rhomboïdal, renflé, à quatre semences arrondies, gibbeuses, ayant une pointe recourbée; écorce blanche, rougeâtre ou noire, jaunâtre à l'intérieur.

Propriétés physiques et chimiques. — L'analyse des pois chiches, par Figuier (1), y a démontré de l'amidon, de l'albumine, une matière végéto-animale, du muqueux, une substance résiniforme, des phosphates de chaux et de magnésie, du fer, etc., composition qui explique les qualités nutritives de ce légume.

(Voici une analyse quantitative portant sur les fruits secs, intéressante au point de vue de l'alimentation : Matières azotées, 21.775; amidon, dextrine et sucre, 50.820; matières grasses, 7.84; ligneux, 4.175; substances salines, 2.730; eau, 15.180. On voit qu'elle se rapproche beaucoup de celle des pois secs ordinaires.)

Les pois chiches se mangent comme les pois ordinaires, mais ils sont très-difficiles à digérer.

Le pois chiche, employé autrefois en médecine, passait pour diurétique, emménagogue et vermifuge. Il paraît exercer une action spéciale sur les voies urinaires. Le grand usage qu'en faisait Chrestien, de Montpellier, nous porte à croire à son efficacité comme diurétique. Ce médecin l'administrait en décoction (pois chiche concassé, 30 gr., eau de rivière, 2 litres; faites bouillir jusqu'à réduction de moitié, et édulcorez avec du miel ou du sucre : à prendre par tasses dans l'espace de vingt-quatre heures) dans la jaunisse, les maladies atrabilaires et la gravelle. Henrotay, médecin de régiment à Mons (3), a eu recours avec succès à l'infusion de pois chiche dans plusieurs cas de blennorrhagie chronique, ayant résisté au copahu, aux injections, etc. Voici comment on administre ce remède : les pois chiches sont torréfiés, moulus; 30 gr. à peu près de ces pois sont placés dans un sac en flanelle; on verse dessus un 1/2 litre environ d'eau bouillante. La liqueur filtrée, on y ajoute du sucre et un peu de lait; le malade prend toute cette quantité le matin, en guise de café. Cette liqueur rappelle un peu la saveur du café, moins l'arome. Après le dîner on prend la moitié de la dose. La guérison s'obtient ordinairement en huit ou dix jours.

POLYGALA VULGAIRE. Polygala vulgaris. L.

Polygala minor sive vulgaris. C. Bauh., Tourn.—*Polygalon multis.* J. Bauh.

Laitier, — herbe au lait, — polygalon.

Polygalacées. Fam. nat. — Diadelphie octandrie. L.

Cette jolie plante vivace (Pl. XXXI) croît dans presque toute la France. On la trouve dans les prairies sèches, le long des lisières des bois, sur les pelouses des collines.

---

(1) *Répertoire de chimie*, 1858.
(2) *Bulletin de pharmacie*, 1809, t. I, p. 529.
(3) *Archives belges de médecine militaire*, 1853.

Description. — Racines dures, petites, un peu traçantes, filamenteuses, ligneuses et jaunâtres. — Tiges herbacées grêles, droites ou rampantes, longues d'environ 25 à 30 centimètres. — Feuilles sessiles, alternes, glabres, étroites, lancéolées, d'un vert pâle. — Fleurs le plus souvent bleues, quelquefois roses ou violettes, disposées en grappes terminales (mai-juin-juillet). — Calice à cinq divisions, dont deux très-grandes en forme d'ailes, de la même couleur que la corolle, et formant la partie la plus apparente de la fleur. — Corolle irrégulière, composée de cinq pétales, dont deux sont latéraux et les trois autres forment une espèce de tube qui s'ouvre en deux lèvres. — Huit étamines diadelphes. — Un ovaire supérieur. — Un style simple à stigmate épais, presque bifide. — Fruit : capsule un peu échancrée au sommet, comprimée, cordiforme, biloculaire. — Semences ovales.

Polygala amer (*Polygala amara*, L.). — Il croît dans les mêmes lieux, est plus petit, vivace, et paraît n'être qu'une variété du polygala vulgaire. Il est plus rare que ce dernier.

Description. — Racine rameuse, blanchâtre. — Tiges nombreuses, plus étalées, glabres. — Feuilles radicales arrondies, les caulinaires lancéolées, linéaires, alternes. — Fleurs bleues, rarement blanches, en grappes terminales (juin-juillet). — Capsules cordiformes, comprimées, s'ouvrant en deux valves.

Parties usitées. — Toute la plante du polygala vulgaire. La racine seulement du polygala amer.

Récolte. — Le polygala vulgaire fleurit un mois plus tard que le polygala amer; on le récolte pendant la floraison. L'autre se récolte en hiver ou au printemps. On vend ordinairement ces deux espèces l'une pour l'autre : on les mélange même au *polygala Senega* ou de *Virginie*. Ces racines se sèchent facilement et conservent leurs formes.

[**Culture.** — Le polygala vulgaire suffit pour les besoins de la médecine. On peut le multiplier par boutures, par marcottes ou par semis.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur du polygala vulgaire est presque nulle; sa saveur est légèrement amère et comme sucrée dans les racines et les fleurs. D'après Pfaff, la racine contient une résine jaune, une matière douce, de la gomme, du tannin modifié, de la fibre ligneuse.

Toutes les parties du polygala amer, la racine surtout, sont d'une amertume très-prononcée. C'est surtout dans l'écorce de sa racine que paraît résider son principe actif.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion (polygala vulgaire, toute la plante), 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.	Poudre, 30 centigr. à 2 gr., comme purgatif.
Décoction de la racine (polygala amer), 30 gr. par kilogramme d'eau.	On prescrit l'une et l'autre espèce en sirop, teinture, vin, extrait aqueux, extrait alcoolique.

Le polygala vulgaire est tonique, expectorant, sudorifique. A dose élevée, il est un peu émétique. On l'a fréquemment employé dans les diverses affections de poitrine. On l'a préconisé dans la dernière période des catarrhes pulmonaires aigus, dans les bronchites chroniques, l'hydrothorax, le croup, les affections rhumatismales, etc. Van Swieten lui a attribué les propriétés du polygala de Virginie contre les phlegmasies de la poitrine. Coste et Wilmet disent l'avoir donné avec succès dans la phthisie. Gmelin (1) dit qu'on s'en sert en Sibérie contre la syphilis. « Nous ne voyons pas pourquoi, disent Mérat et Delens, on ne l'essaierait pas dans la tendance à la phthisie commençante. » Les anciens lui attribuaient la propriété d'augmenter le lait des bestiaux.

Le polygala vulgaire ayant été souvent employé pour le polygala amer, dont les propriétés sont plus actives, on a souvent attribué à celui-là des résultats dus à celui-ci. « C'est, dit Gauthier (2) de cette confusion entre les

(1) *Flora Siberica*, t. IV, p. 64.
(2) *Manuel des plantes médicinales*, p. 849.

deux variétés que vient la difficulté d'accorder les auteurs qui ont parlé du polygala. »

On a proposé le polygala amer comme succédané du polygala de Virginie (*polygala senega*, L.). On le donne dans le catarrhe bronchique et pour prévenir la phthisie, surtout celle des glandes bronchiques et la phthisie laryngée (1). On le prescrit aussi en décoction dans le traitement de ces maladies comme sudorifique.

Stoll et Colin (2) ont retiré le plus grand avantage, dans les affections pulmonaires où il y a atonie et abondante sécrétion de mucosités, de l'emploi du polygala amer. Ils le donnaient ainsi préparé : racine de polygala, 90 gr.; faites bouillir dans 1 litre 1/2 d'eau réduit à moitié; ajoutez, après avoir passé, 30 gr. de sirop d'hyssope et autant de sirop de pavot blanc. On donne cette préparation à la dose de 120 gr., que l'on renouvelle trois fois par jour.

Coste cite, avec toute la candeur qui le caractérise, douze poitrinaires de vingt-cinq à trente ans, du nombre desquels étaient quatre jeunes filles, qui ont fait usage du polygala amer; l'auteur croit devoir lui attribuer le salut de dix d'entre eux. L'autopsie démontra l'incurabilité antérieure de plusieurs mois à l'usage de ce remède, chez ceux qui succombèrent. C'est-à-dire que, pour tout médecin observateur, les dix malades guéris seraient probablement aujourd'hui, grâce aux moyens explorateurs que nous possédons, tout simplement considérés comme atteints de catarrhes pulmonaires chroniques.

Burtin a employé le polygala vulgaire et le polygala amer avec autant de succès que Coste et Wilmet contre les affections chroniques des voies respiratoires.

Les médecins de Vienne administrent le polygala de la manière suivante : polygala pulvérisé et sucre royal de chaque, 1 gr. 20 centigr. Après cette dose, qu'on administre tous les matins, on donne une tasse de la décoction suivante : faites bouillir, dans 1 livre 1/2 d'eau, 8 gr. de racine de polygala amer, coupée menu; après avoir passé, ajoutez partie égale de lait récent. On prend plusieurs tasses de ce mélange dans le courant de la journée.

Gessner a reconnu au polygala amer, qu'il appelle *amarella*, une propriété purgative; l'infusion d'une poignée de ses parties herbacées, faites pendant une nuit dans un verre de vin, le purgea, dit-il, sans aucune espèce d'accident.

Je considère la racine de polygala amer comme un tonique fort utile et dont l'action se porte principalement sur les organes respiratoires. Je l'ai fréquemment employée dans les catarrhes chroniques accompagnés d'expectoration plus ou moins abondante, dans l'asthme humide, dans l'hydrothorax; mais je dois avouer qu'elle n'a jamais produit un bon effet quand la toux était sèche et que l'irritation fébrile existait. C'est presque toujours coupée avec le lait que je donne la décoction de polygala. J'ai guéri, par le seul usage de ce mélange, un jeune homme du village de Carly, qui, arrivé à une extrême maigreur, éprouvait une toux avec expectoration abondante, d'apparence mucoso-purulente, jaunâtre, épaisse. Le rétablissement de ce malade était complet après six semaines de l'emploi journalier de la décoction de polygala.

J'ai souvent associé au polygala, selon l'état des malades, le lichen pulmonaire ou d'Islande, les sommités d'hyssope, de lierre terrestre ou d'hypéricum, et, plus souvent encore, pour en modérer l'activité, la racine de guimauve, les fleurs de bouillon blanc ou celles de tussilage.

---

(1) *Ancien Journal de médecine*, t. LXXIV, p. 63.
(2) *Obs. circa morb.*, etc., t. II, p. 198.

POLYPODE. Polypodium vulgare.

Polypode de chêne, — polypode commun.

Fougères. — Polypodiées. Fam. nat. — Cryptogamie (Fougère). L.

Cette plante vivace (Pl. XXXI) se montre partout, principalement sur le pied des vieux chênes, dans les lieux pierreux, sur les montagnes ombragées, les rochers. Le polypode de chêne n'a pas plus de vertu que celui qui croît ailleurs.

Description. — Racine : souche dure, épaisse, roussâtre, ligneuse, écailleuse, horizontale, atteignant quelquefois la grosseur du petit doigt, garnie de fibres capillaires, nombreuses et noirâtres. — Feuilles d'environ 20 à 30 centimètres, droites, glabres, lancéolées, portées sur de longs pétioles, divisées profondément en folioles alternes, denticulées, réunies plusieurs ensemble à leur extrémité. — La fructification a lieu pendant toute l'année au moyen de capsules ou sporanges pédicellées d'un jaune vif, disposées par groupes arrondis de chaque côté de la nervure de chaque foliole, à l'exception des folioles inférieures, qui en sont la plupart privées; quelquefois ces groupes sont tellement nombreux qu'ils deviennent confluents.

Parties usitées. — La souche ou rhizôme (vulgairement racine).

Récolte. — Elle n'offre rien de particulier. La plante perd ses propriétés par la vétusté. Dans le commerce, on doit la choisir récente, bien nourrie, grosse, se cassant aisément. On la monde de ses filaments avant de s'en servir.

[**Culture.** — Le polypode de chêne préfère une exposition ombragée. Toutefois, il ne craint pas la sécheresse; il demande un sol léger, sablonneux; il se multiplie par fragmentation des rhizômes.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de polypode est douceâtre, sucrée, et si on la mâche longtemps, on y découvre une légère saveur amère, acerbe et nauséeuse, surtout quand elle est sèche. Elle contient une matière extractive sucrée. Elle fournit, par l'eau, presque la moitié de son poids d'un extrait muqueux, qui passe à l'état gélatineux, en prenant de l'amertume, si l'on pousse l'ébullition. D'après Murray, l'infusion alcoolique est beaucoup plus douce que l'infusion aqueuse; cependant Gmelin n'a pu y constater la présence du sucre. Desfosses (1) y a trouvé de la sarcocolle, de la glu, déjà reconnue par Planche en 1812, et crue une résine par Pfaff; de l'extractif, un peu d'huile grasse, de la mannite après la fermentation; de l'extractif, qu'on avait présumé être un principe sucré analogue à celui de la réglisse (et dans lequel Dœbereiner et Robiquet ont en effet trouvé de la glycyrrhizine); de l'albumine, de la chaux, de la magnésie, de l'oxyde de fer et quelques parcelles de potasse. On y a trouvé depuis de la saponine.

La racine de cette plante était très-employée chez les anciens. Les médecins grecs lui attribuaient la vertu d'évacuer la pituite et la bile. Celse la regardait comme purgative, et Galien, au contraire, comme dessiccative. Ils avaient tous les deux raison : c'est qu'en effet le polypode est astringent ou laxatif, suivant la dose à laquelle on l'administre. Dodonœus l'a vanté contre la goutte vague. Des auteurs plus récents, tels que Poissonnier, Malloin, etc., l'ont proposé contre la manie, où il a pu agir simplement comme laxatif. On l'a recommandé comme fondant, comme vermifuge, particulièrement contre les ascarides lombricoïdes. Autrefois on l'associait souvent à d'autres purgatifs. Gilibert, qui l'employait assez souvent, assure que la racine de cette plante, prise pulvérisée en décoction, à la dose de 60 gr. pour deux tasses d'eau, détermine presque toujours une purgation douce. Ce médecin dit avoir soulagé plusieurs goutteux, en leur donnant deux fois par semaine 60 gr. de polypode en poudre, divisés par doses de 8 gr. et délayés dans du bouillon. Ce remède fort simple a rendu les accès de goutte moins intenses et moins fréquents. Quelques asthmatiques s'en sont également bien trouvés.

---

(1) *Journal de pharmacie*, 1828, t. XIV, p. 276 et 336.

En résumé, la souche de polypode est expectorante, faiblement astringente ou légèrement purgative, selon la dose à laquelle on l'administre. Elle n'a pas plus mérité les éloges qu'on lui a prodigués, que le dédain dont il est aujourd'hui l'objet en matière médicale.

J'ai reconnu que cette racine ne lâche le ventre que fort doucement, même étant administrée à grande dose; mais, comme elle est d'une saveur sucrée, je l'ai donnée aux enfants. Ils la prennent avec plaisir. A une dose élevée, en décoction aqueuse, soit seule, soit mêlée avec un peu de lait, elle les purge suffisamment. La thérapeutique des enfants est très-difficile; il faut autant que possible user pour eux du précepte d'Horace : *utile dulci.*

La décoction de souches de polypode m'a paru n'être pas inutile dans les affections catarrhales pulmonaires. Les paysans lui reconnaissent cette propriété par tradition, et l'emploient avec succès pour se débarrasser des toux chroniques, des vieux rhumes.

POLYTRIC ou PERCE-MOUSSE. Polytrichum commune. L.

Polytrichum aureum majus. C. Bauh. — *Muscus capillaceus major, pediculo et capitulo crassioribus — Adianthum aur um.* Tab. — *Trichomanes sive polytrichum officinarum.* Tourn.

Mousses. — Bryacées. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Cette mousse (Pl. XXXII) croît près des fontaines, aux bords des ruisseaux, contre les vieilles murailles, à l'ombre, sur les rochers, dans les bois de sapins, dans les bruyères, etc.

Description. — Racines : souches très-longues, étendues horizontalement, garnies de fibres menues. — Tiges simples, droites, quelquefois divisées à leur base, hautes de 8 à 12 centimètres. — Feuilles lancéolées, en forme d'écailles, jaunâtres à la base, vertes au centre de la tige qui se trouve à l'air libre, souvent un peu rougeâtres à leur sommet, très-finement dentées en scie, les supérieures plus longues. — Fleurs dioïques; fleurs mâles situées à l'extrémité des tiges, presque transparentes, très-aiguës, imbriquées, de couleur rougeâtre ou purpurine; fleurs femelles portées, du centre des feuilles à l'extrémité des tiges, sur un pédoncule solitaire, rougeâtre. Elles se présentent sous la forme d'une urne ou capsule terminale, ayant les bords de son péristome divisés en trente-deux, quarante-huit ou soixante-quatre dents réunies par une membrane qui coiffe la capsule recouverte par une coiffe intérieure petite et oblique, et une coiffe extérieure à longs poils d'un jaune d'or ou rougeâtres.

Le polytric est inodore et n'offre qu'une saveur très-légèrement astringente. Les anciens lui accordaient néanmoins de grandes propriétés; ils le considéraient comme pectoral, astringent, incisif, apéritif, hépatique, splénique, et surtout emménagogue. C'est en cette dernière qualité que Bonnafoux, médecin à Confolens, l'a tiré de l'oubli dans lequel il était tombé depuis longtemps (1). Le hasard ayant porté Bonnafoux à s'assurer par une expérience si les vertus emménagogues attribuées à cette plante par les anciens étaient aussi nulles qu'on le prétend aujourd'hui, il en a obtenu des résultats si heureux, qu'il engage les praticiens à l'employer. Il a constaté, par un grand nombre de faits, l'action bienfaisante du polytric dans l'aménorrhée. Toutefois, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que lorsque le défaut de menstruation reconnaît pour cause efficiente une affection chlorotique essentielle, la première indication à remplir n'est pas de chercher à produire un écoulement sanguin, qui, s'il avait lieu, ne ferait qu'aggraver la maladie, mais de rendre préalablement à l'organisme les forces qui lui manquent, et au sang les principes qu'il a perdus. Cette double indication ne peut être remplie que par l'emploi des ferrugineux et des soins hygié-

(1) *Revue médicale*, juin 1836.

niques propres à en favoriser l'effet. La cause de la suppression disparaissant, les règles se rétablissent ordinairement sans qu'il soit nécessaire de recourir aux emménagogues.

POMME DE TERRE. Solanum tuberosum. L.

Solanum tuberosum esculentum. C. Bauh. — *Solanum hortense.* Dod.

Parmentière, — morelle parmentière, — Morelle tubéreuse.

Solanacées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

La pomme de terre signale à notre reconnaissance les noms de Walter Raleigh, qui l'introduisit en Angleterre sous le règne de Jacques Ier, et celui de Parmentier, qui, sous le règne de Louis XVI en propagea la culture en France, et fit le premier connaître les immenses ressources qu'elle offre comme substance alimentaire.

On entend ordinairement par *pomme de terre*, non l'herbe de cette plante, mais les tubercules qui se développent aux racines. On en possède aujourd'hui un très-grand nombre de variétés, que l'on classe suivant leur couleur ou leur forme. Les meilleures servent à la nourriture de l'homme, les autres à celles des animaux. On en donne aux vaches, aux bœufs, aux chevaux, aux porcs, aux lapins, aux chiens, aux volailles; elle les nourrit et les engraisse. Elle donne aux volailles une chair ferme, fine, une graisse blanche et une saveur très-délicate. (Pour la culture, la récolte et la conservation des pommes de terre, voyez la *Maison rustique du XIXe siècle*, t. I, p. 425.)

[**Parties usitées.** — Les rameaux souterrains, les feuilles ou fanes.

Récolte. — Les rhizômes de pommes de terre, improprement appelés *tubercules*, doivent être récoltés lorsque les feuilles sont velues. Il faut les conserver à l'obscurité, sans cela il se développerait de la chlorophylle sous leur pellicule, et elles deviendraient très-âcres.

Culture. — Elle est du domaine de l'agriculture.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques, industriels, etc. — Ce tubercule contient, par 500 gr., 345 gr. d'eau de végétation, 75 gr. de fécule, 38 gr. d'extrait salin, 24 gr. de fibres, etc. Desséchée au four, la pomme de terre ne pèse que 9/15 de son poids primitif; coupée par tranches, celles-ci séchées deviennent transparentes et prennent la consistance de la corne. — Analysée par Vauquelin (1), elle a fourni de l'eau, de l'amidon, du parenchyme, de l'albumine, de l'asparagine, une résine amère, cristalline, aromatique, une matière animale et colorée, des citrates de potasse et de chaux, du phosphate de potasse et de chaux, et de l'acide citrique libre.

(Haaf (2) a trouvé de la *solanine* dans les pommes de terre vieilles et dans les jeunes; les épluchures en contiennent plus que la partie charnue (sur 500 gr., il en a trouvé jusqu'à 0 gr. 24). Ces faits justifient l'opinion suivant laquelle les pommes de terre dans ces conditions sont malsaines Il faut ajouter que la coction dans l'eau élimine presque toute la solanine par dissolution.)

La pomme de terre perd par la cuisson du dixième au quinzième de son poids, et rien, suivant Proust, si elle ne se rompt pas. Pour se réduire en bouillie, elle absorbe moitié de son poids d'eau. A l'état de cuisson, la farine ou plutôt la poudre qu'on en obtient est insoluble, même à l'eau bouillante.

La pomme de terre entière ne se mange guère au delà d'une année. Elle perd de ses qualités par la germination. Quand la gelée l'attaque, elle se ramollit, s'aigrit et devient sucrée; mais elle conserve encore une partie de sa fécule et même de ses propriétés germinatives. Pour la conserver indéfiniment, on la fait cuire à demi; on la coupe par tranches, qu'on fait sécher à l'étuve pour les déposer dans un lieu sec. Dans cet état, elle est transparente et cassante. On en fait alors, en la divisant en morceaux, et au moyen d'une préparation particulière, des espèces de gruau, de polenta, de sagou, de

(1) *Annales du Muséum*, 1817, t. III, p. 241.
(2) *Journal de pharmacie et de chimie*, mai 1865.

riz, de vermicelle, etc., qui peuvent remplacer ceux-ci. Pour manger les pommes de terre à la manière ordinaire, on les fait sécher sans les cuire après les avoir pelées et coupées par tranches. — Les préparations culinaires de la pomme de terre sont très-nombreuses et très-variées. — On ajoute souvent de la pomme de terre cuite et écrasée dans le pain. Elle le tient plus frais, plus savoureux, mais un peu plus compact; quand elle y est en trop grande quantité, elle le rend pâteux et gras.

On tire de la pomme de terre une fécule abondante, d'un blanc parfait, d'apparence cristalline, inodore, douce au toucher, insoluble à l'eau froide, très-soluble à l'eau bouillante. On en obtient depuis 10 jusqu'à 15, 16 et 17 pour 100, et même davantage. Le parenchyme qui l'a fourni en retient encore environ un dixième et sert de nourriture aux bestiaux.

La fécule de pomme terre est un aliment peu coûteux, salubre, et qui peut avantageusement remplacer toutes ces fécules exotiques si vantées, telles que le tapioca, l'arrow-root, le sagou, etc., etc. On en fait de l'amidon, on en prépare des espèces d'empois; on en obtient un produit que l'on convertit en sirop propre à remplacer celui de gomme, et qui est aujourd'hui très-répandu dans le commerce, surtout dans nos départements du Nord. Jusqu'ici on n'a pu obtenir de la pomme de terre du sucre cristallisé.

(Le sirop de fécule offre un des produits sucrés les plus économiques pour être convertis en alcool. L'industrie a mis à profit ce précieux avantage. Mais les eaux-de-vie qui résultent de cette fabrication possèdent une odeur et une saveur que l'on désigne sous le nom de *fousel*, et qui est due à la présence d'une huile particulière observée pour la première fois par Scheele, et que Dumas a classée parmi les huiles essentielles. On la connaît sous les noms d'*essence de pommes de terre*, de *fusel oil* (anglais), d'*alcool amylique*, d'*oxyde hydraté d'amyle*. Payen a avancé que c'est la fécule et sa partie tégumentaire seule qui contenait cette substance. A la fin de la distillation de l'alcool de pommes de terre et de grain, il se produit un liquide laiteux d'où elle se dépose bientôt. Purifiée par l'eau et le chlorure de calcium, et distillée de nouveau, elle se présente sous l'aspect d'un liquide limpide, incolore, d'une odeur nauséabonde particulière, bouillant à 13°.5 C., soluble dans l'eau, l'acide acétique et les huiles essentielles. Elle a pour formule $C^{10}H^{12}O^2 = C^{10}H^{11}O + HO = AylO + aq$; ce qui lui a valu le nom d'*oxyde d'amyle hydraté*.

On a cherché plusieurs moyens de priver l'alcool de pommes de terre de ce produit. On n'y est arrivé que très-imparfaitement.

Il n'entre pas dans notre sujet d'étudier les corps qui résultent de manipulations chimiques multipliées; nous ne pouvons pourtant pas passer sous silence l'*amylène*, carbure d'hydrogène que Balard a extrait de l'alcool amylique, et dont Snow, de King's College Hospital a proposé les vapeurs comme anesthésiques.)

La pomme de terre, traitée par des moyens appropriés, fermente donc et fournit alors par la distillation une eau-de-vie qu'on rectifie par une ou deux autres distillations : 100 kilogr. de ce tubercule fournissent 12 kilogr. d'alcool environ. L'eau-de-vie préparée avec la fécule est de moins mauvais goût. — Si on laisse le liquide où l'on a délayé de la pomme de terre s'aigrir, on en obtient du vinaigre d'une qualité inférieure, mais qui peut être employé à divers usages dans les arts. — L'eau de cuisson des pommes de terre peut fournir à la teinture une couleur grise assez solide. Ce tubercule peut servir à nettoyer le linge, à l'instar du savon. On en fait de la colle, une sorte d'encollage propre aux toiles blanches (avec la fécule); une détrempe convenable pour badigeonner les intérieurs; on la fait entrer dans le tirage en place de gomme, etc. — Comme la pomme de terre ne s'attache jamais au fond du vase où elle cuit, on s'en sert dans les chaudières des machines à vapeur entretenues par l'eau de puits, qui est toujours séléniteuse. Par ce moyen, il n'y a plus qu'un dépôt facile à enlever par le lavage, et non une croûte dure qui peut faire fendre la chaudière (1). — La pomme de terre cuite en bouillie, mêlée au plâtre dans la proportion d'un dixième sur neuf dixièmes de plâtre, donne à ce dernier une solidité qui le fait résister aux influences de l'humidité. Par analogie, on a été conduit à mêler la pomme de terre cuite à la terre argileuse, dont sont construits beaucoup de bâtiments dans les campagnes. Ce ciment des petites fortunes résiste bien plus longtemps que lorsqu'il est sans mélange de pomme de terre.

Les feuilles ou fanes sont données comme fourrages à quelques animaux; mais ils ne conviennent pour cet usage qu'après la floraison, ou du moins séchées au soleil. On les en-

(1) *Journal de pharmacie*, 1822, t. VIII, p. 467.

fouit en terre pour servir d'engrais. On en retire par la combustion presque un seizième de leur poids de cendre, qui fournit un quarante-huitième d'alcali (1). Le suc des tiges et des feuilles, lorsque la plante est en fleur, donne une couleur jaune solide aux tissus de lin ou de laine, qu'on laisse tremper pendant quarante-huit heures. — On a extrait une couleur jaune brillante des fleurs. — On peut retirer de l'alcool des fruits ou baies (2) dans la proportion d'un vingt-quatrième des baies employées, qu'on met fermenter, puis qu'on distille, etc.

La pomme de terre, moins dépourvue qu'on le croit de propriétés thérapeutiques, est antiscorbutique. Son usage, dans les voyages de long cours, préserve du scorbut et le combat quand il existe. Il est à remarquer que cette affection est devenue beaucoup plus rare depuis l'emploi général de ce précieux tubercule comme aliment.

« Quand un bâtiment scorbutique, dit Roussel de Vauzèmes, chirurgien d'un navire baleinier (3), a reçu d'un autre navire quelques pommes de terre, il a été guéri, tous les moyens pharmaceutiques ayant échoué. Le procédé le plus actif pour se traiter du scorbut, à quelque période qu'il soit arrivé, consiste à manger des pommes de terre crues. » Il est certain que la pomme de terre cuite suffit pour prévenir et même guérir cette maladie à un certain degré. Plusieurs autres médecins, tels que Coché, Fontanelli, Boche (4), ont également recommandé la pomme de terre contre cette maladie. La tige, les feuilles, les fleurs et les baies, sont réputées sédatives et narcotiques, utiles dans les névralgies, les rhumatismes, les catarrhes pulmonaires chroniques. J'ai fréquemment prescrit la décoction des tiges et feuilles de pomme de terre dans les toux sèches, la diarrhée avec irritation. J'ajoute à cette décoction un peu de miel, de sucre ou d'extrait de réglisse; elle calme la toux et facilite l'expectoration. Dans certains cas, qu'il est facile d'apprécier, j'ai donné cette décoction avec celle de lierre terrestre, de marrube blanc, de bourgeons de peuplier baumier, etc.

D'après Nauche (5), des catarrhes pulmonaires, intestinaux, urétraux et surtout utérins, qui duraient depuis plusieurs années, ont cédé à de légères décoctions de pommes de terre rouges et de réglisse. Des injections avec le même liquide ont eu le même succès contre les flueurs blanches. C'est surtout contre la gravelle que l'action de la pomme de terre en infusion a été efficace. Ce médicament a rendu les urines limpides et a procuré un soulagement plus durable que les autres diurétiques.

Le tubercule de la pomme de terre est émollient et calmant : râpé, on en fait des cataplasmes utiles contre les brûlures; c'est un remède populaire qui convient dans les cas les plus simples. Le suc exprimé de ce tubercule, appliqué très-fréquemment avec une plume sur du papier brouillard recouvrant la brûlure, convient beaucoup mieux. Je l'ai vu produire de bons effets. Chaque application apaise la douleur. La pomme de terre cuite et réduite en bouillie avec des décoctions de plantes mucilagineuses, telles que la mauve, la guimauve, le bouillon blanc, la tête de pavot, est très-utile en cataplasme qu'on applique comme calmants, adoucissants et maturatifs, sur les phlegmons, les contusions, les cancers, etc. Ils sont préférables à ceux de graine de lin, parce qu'ils se dessèchent moins vite et sont moins coûteux.

(Il en est de même de ceux de fécule. Cette dernière substance s'emploie topiquement dans les mêmes cas que l'amidon. Voyez p. 453.)

---

(1) Voyez sur l'exploitation de la potasse tirée des fanes de pomme de terre, le mémoire de M. Mollerat. (*Annales de chimie*, 1828.)

(2) *Journal de pharmacie*, 1818, t. IV, p. 167.

(3) *Annales d'hygiène publique*, 1834, t. XI, p. 362.

(4) *Obs. med. de Napoli*, 1828.

(5) *Journal de chimie médicale*, 1831, t. VII, p. 372.

Un médecin allemand (1) a vanté les feuilles et les tiges de la pomme de terre sous forme de cataplasmes, de fomentations et de lavements, dans les cas de phlegmasie avec douleur vive, d'hémorrhoïdes très-douloureuses, de spasmes de la vessie, etc. Pour faire ces cataplasmes, il suffit de réduire en pulpe les parties indiquées de la plante. Au reste, ces tiges et ces feuilles jouissent, quoiqu'à un faible degré, des propriété de la morelle noire, de la jusquiame et de la belladone. Avec la fécule on saupoudre les excoriations, les phlogoses de la peau chez les enfants, l'intertrigo, l'érysipèle.

(Il règne dans la science des doutes sur l'innocuité des fruits de la pomme de terre. C'est une question à étudier, question d'autant plus pressante qu'il y a quelques années (2) ils ont été accusés d'avoir causé la mort d'une jeune fille de quatorze ans.)

(Krans (3) a signalé le premier l'insalubrité de l'alcool de pommes de terre, et l'a attribuée à la présence de l'essence dont nous avons déjà parlé. (Voyez *Propriétés chimiques.*) Les expériences faites sur les animaux inférieurs ont prouvé que ce corps est un poison irritant très-actif (4). L'inspiration de sa vapeur cause des douleurs spasmodiques dans la poitrine, suivies de toux pénible, et quelquefois de nausées et même de vomissements.

Les médecins américains ont introduit, les premiers, le *fusel oil* dans la thérapeutique. D'après Wimon (5), il excite la nutrition; les malades qui en prennent engraissent comme s'ils prenaient de l'huile de foie de morue, à l'exclusion presque complète de laquelle le prescrit Bowditch. Ce dernier lui reconnaît, en outre, l'avantage de modérer la toux et de diminuer l'abondance des crachats; il en retire les plus grands avantages chez les enfants scrofuleux, débiles, émaciés. — Dose, 1/2 goutte à 1 goutte dans du sirop pour les enfants de 5 à six mois; de 5 à 10 gouttes dans de l'eau légèrement alcoolisée pour les adultes. Il faut en ménager les doses ou en suspendre l'usage; car quelquefois l'essence des pommes de terre produit des nausées, ou détermine la fièvre.)

POMMIER. Pyrus malus. L.

Malus communis. Lam. — *Malus sativa, fructu subrotundo a viridi pallescente acido dulci.* C. Bauh.

Rosacées. — Pomacées. Fam. nat. — Icosandrie pentagynie. L.

Grand arbre fruitier robuste, divisé par la culture et au moyen de la greffe en un grand nombre de variétés, dont les meilleures sont le rambour-franc, le calville rouge d'automne, le calville blanc, la pomme de châtaigner, le court-pendu, le fenouillet gris ou pomme d'anis, les reinettes; parmi ces dernières se distinguent la reinette franche, la reinette grise, la reinette du Canada, la grosse reinette blanche fouettée de rouge d'un côté, la reinette d'Angleterre ou pépin doré, la reinette d'Espagne, la reinette fournière, la pomme d'apis, la fleur de juin. Les pommes à cidre se divisent en un très-grand nombre de variétés, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les pommes contiennent du sucre, de la fécule, une gelée végétale et de l'acide malique (acide pommique, Brugnatelli; $C^8H^4O^8$ 2HO). Ce dernier est d'autant plus abondant dans les pommes acides qu'elles sont moins mûres. L'amidon prédomine dans les fruits verts. Il est prouvé, par les expériences de Payen, qu'au moment de la maturité, c'est cet amidon qui fait les frais de la production de glucose. Ses proportions varient

(1) *Annales de la Société de médecine d'Anvers*, 1845.
(2) Bouchardat, *Annuaire*, 1860, p. 58.
(3) *Dissertatio de spirituosis e tuberibus solani confectis.*
(4) Van Heurck et Guibert, *Flore médicale belge*, p. 366.
(5) *In* H. Green, *Formules favorites des praticiens américains*. Paris, 1860, p. 31.

suivant les diverses variétés de ce fruit. — Les pommes offrent une grande ressource à l'économie domestique. Les pommes cuites sont un aliment sain, peu dispendieux, et qui constitue un des principaux aliments du peuple dans les campagnes et dans les villes, surtout pour le déjeuner et le souper. La coction leur fait perdre une partie de leur acidité et y développe des principes sucrés et muqueux; leur pulpe devient ainsi le mets de prédilection des convalescents, des estomacs faibles, délicats, des tempéraments échauffés, constipés; elle rafraîchit, tempère, adoucit. Les pommes de belle qualité font l'ornement des desserts.

On prépare, avec les pommes, des confitures, des compotes, des gelées. Celles de Rouen ont surtout une grande renommée. Quand on lui donne plus de consistance par la cuisson et l'addition d'une certaine quantité de sucre, elle constitue le sucre de pomme.

Le cidre, boisson saine et agréable quand elle est bien préparée et bien conservée, se fait avec les pommes destinées à cet usage et que l'on a broyées et livrées à la fermentation. C'est le vin des départements du Nord. La santé florissante et la vigueur des Normands, la fraîcheur et l'embonpoint des femmes du Calvados attestent les bons effets de cette boisson. Les meilleurs cidres se font en Normandie, en Picardie et en Bretagne. — Le marc des pommes (vulgairement appelé *pomat*) qui ont été soumises à la presse, repassé et étendu dans une certaine quantité d'eau, forme une boisson légère, agréable et saine, qu'on nomme *petit cidre*. Il sert à désaltérer le pauvre villageois pendant ses rudes fatigues. On peut faire encore une autre espèce de cidre, qui n'est point désagréable, avec des tranches de pommes amères ou douces, desséchées au four sur des claies, après que le pain en a été retiré. Deux boisseaux de ces pommes suffisent pour 125 pintes d'eau. La fermentation ne tarde pas à s'établir dans le tonneau, et le cidre est potable au bout de huit jours. — En cuisant le moût de pommes comme celui du raisin, et en le réduisant au dixième de son volume, on obtient une sorte de rob ou sirop de cidre. Cet extrait délayé dans de l'eau forme une boisson agréable pendant les repas et peut servir à édulcorer les boissons adoucissantes et pectorales. — Le moût de pommes, cuit avec des poires ou avec d'autres fruits, donne une espèce de raisiné. — Enfin, on retire du cidre par la distillation un alcool peu différent de celui que fournit le vin. On en fait également du vinaigre.

L'écorce de la racine du pommier a une saveur amère et astringente. Elle contient, d'après Stas et Deconink, un principe auquel ils ont donné le nom de *phloridzine*, ou, ce qui serait plus exact, *phlooridzine* (1). La phloridzine ($C^{24}H^{24}O^{5}$) est une matière cristalline non azotée, d'un blanc mat tant soit peu jaunâtre, quelquefois un peu nacré, ordinairement en cristaux, disposés en houpes soyeuses, dont les aiguilles partent d'un centre commun; sa saveur, d'abord douceâtre, devient bientôt amère et ensuite astringente. — « Les caractères auxquels on peut reconnaître la pureté de la phloridzine brute sont les suivantes: elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais insoluble dans les acides étendus. La solution de phloridzine ne doit pas troubler celle des sels de baryte. Les parcelles de fer instillées de la solution de phloridzine brute y font naître un précipité de couleur olive. » (Les produits de décomposition de la phloridzine sont la phlorétine, $C^{30}H^{12}O^{10}$, et la phloridzéine $C^{42}H^{29}O^{26}Az^{2}$.) — On a retiré aussi de la phloridzine de l'écorce fraîche du tronc du pommier, du cerisier, du poirier et du prunier, ainsi que de l'écorce des racines des quatre derniers.— Pour l'extraire, on met les écorces des racines fraîches en digestion à plusieurs reprises, pendant sept à huit heures, avec de l'alcool faible, à une température de 30 à 60 degrés. Les liqueurs réunies, concentrées dans un appareil distillatoire, la laissent déposer en cristaux grénus, qu'on purifie à l'aide du charbon animal et par plusieurs cristallisations (2). Dubois, de Tournai, a imaginé le procédé suivant, qui est beaucoup plus simple : on fait bouillir pendant trois heures environ, une partie d'écorce fraîche de racines de pommier dans huit parties d'eau de pluie; on décante, on verse sur le résidu une quantité d'eau égale à la première, et on fait bouillir de nouveau pendant deux heures. Le produit de ces deux décoctions, évaporé jusqu'à réduction d'un tiers, laisse déposer, au bout de vingt-quatre heures, une grande quantité de phloridzine.

La pomme est rafraîchissante et tempérante. Prise en décoction aqueuse, elle apaise la chaleur fébrile, étanche la soif, calme l'irritation des premières voies, favorise les fonctions des reins et de la vessie. On fait souvent usage

(1) *Mémoire sur les propriétés et l'analyse de la phloridzine.*
(2) Thénard, *Traité de chimie*, 6e édit.

d'une sorte de limonade faite avec la reinette coupée par tranches et bouillie dans l'eau contre la toux, l'enrouement, les maux de gorge, les phlegmasies pulmonaires, vésicales, rénales, les fièvres bilieuses et putrides, etc. Je remplace la marmelade de Tronchin, dans ma pratique rurale, par le mélange de parties égales de pulpe de pomme de reinette et de miel. La pulpe de pomme cuite, mêlée avec autant de beurre, est un laxatif qui convient aux hypochondriaques, aux hémorrhoïdaires, aux personnes accidentellement ou habituellement constipées.

On emploie la pulpe de pomme cuite en cataplasme dans l'ophthalmie. La pomme sauvage (*malus sylvestris*, C. Bauh.) est employée comme très-astringente par les habitants des campagnes dans les diarrhées, et en gargarisme miellé dans les maux de gorge. Fuller (1) prescrit comme astringent et détersif un gargarisme composé de 6 parties de suc de pomme sauvage et de 2 parties de sirop de framboise : *Viscositatem crassam et amurcam sordidam linguæ et faucibus adhærentem detergit*, dit l'auteur. Ces mots, qui semblent désigner la couche diphthérique de l'angine scarlatineuse et même couenneuse, m'ont engagé, dans ma pratique rurale, à substituer le suc de pomme à celui de citron en gargarisme dans ces affections. Je l'ai trouvé tout aussi actif employé pur et en collutoire.

Dans les villages du Nord, où l'on n'a pour boisson ordinaire que le cidre, cette boisson est regardée comme préservatif de la pierre. Il est à remarquer, en effet, qu'il y a moins de calculeux en Normandie et en Picardie que dans les autres parties de la France, où l'on use du vin ou de la bière. Le suc récent de pomme et le cidre sont utiles dans le scorbut. A défaut de vin, on peut se servir du cidre de première qualité pour composer les vins médicinaux. A la campagne, il faut, autant que possible, faire de la médecine à bon marché; on ne pense pas au village, comme à la ville, qu'un médicament est d'autant plus efficace qu'il vient de plus loin ou qu'il coûte plus cher.

Une personne digne de foi m'a assuré avoir vu une dame âgée de quarante ans, atteinte d'une ascite contre laquelle on avait vainement employé tous les moyens connus, guérir dans l'espace de quinze jours par l'usage abondant du cidre doux. La malade en prenait 2 ou 3 litres chaque jour. Ce moyen produisit d'abord des selles abondantes, et ensuite une augmentation considérable de la sécrétion urinaire. Il n'y eut point de rechute. Le cidre doux agit ici probablement comme la cassonnade prise à grande dose, et que l'on a vue réussir dans les engorgements abdominaux, les phlegmasies chroniques des intestins et du péritoine, l'ascite, etc.

L'écorce du pommier est tonique et astringente. J'ai employé, en 1847, la décoction de l'écorce de racine fraîche de cet arbre (60 g. pour 100 gr. d'eau) dans quatre cas de fièvres intermittentes, dont deux ayant le type tierce et deux le type quotidien. Les deux premiers cas ont cédé au troisième jour de l'emploi de ce moyen. Dans les deux autres, les accès ne se sont dissipés que graduellement dans l'espace de huit jours, de sorte que l'action du médicament est restée problématique en présence de la possibilité d'une guérison qui a souvent lieu spontanément.

De Konning a employé la PHLORIDZINE avec succès comme succédanée du sulfate de quinine, à la dose de 50 à 75 centigr. Hanegraeff, d'Anvers, a publié vingt-trois observations de fièvres intermittentes de divers types, qui ont été recueillies par lui-même, et six par son confrère Lutens, dans chacune desquelles la phloridzine a été employée sans autre médicament. Ce médecin a conclu de ces faits : 1° que la phloridzine jouit de propriétés fébrifuges incontestables dans les fièvres quotidiennes et les fièvres tierces; 2° que ce médicament est moins efficace contre les fièvres quartes; 3° qu'il

(1) *Pharmacop. extempor.*, p. 225. Paris, 1768.

produit aucune irritation sensible sur les voies digestives; 4° enfin, qu'il n'occasionne ni vertiges, ni surdité, ni tintement d'oreilles, symptômes qui apparaissent si souvent après l'administration du sulfate de quinine, et que les malades supportent avec tant d'impatience (1). On administre la phloridzine en poudre, en pilules ou dans une potion, dans du sirop, à l'aide d'un intermède approprié. (De Ricci trouve ses propriétés fébrifuges très-incertaines, mais il a constaté des résultats avantageux de son emploi dans le traitement de certaines dyspepsies atoniques, et notamment chez les femmes nerveuses, qui supportent difficilement le sulfate de quinine. Il affirme, en outre, son efficacité pour hâter la convalescence chez les enfants à la suite des maladies débilitantes, coqueluche, etc.) (2).

POPULAGE. Caltha palustris. L.

Caltha palustris flore simplici. Bauh. — *Caltha palustris major.* Ger.

Souci d'eau, — souci des marais, — cocusseau.

Renonculacées. — Helléborées. — Fam. nat. — Polyandrie polygynie. L.

(**Description.** — Plante vivace, tige cylindrique, épaisse, fistuleuse, succulente. — Feuilles alternes, arrondies, réniformes, épaisses, glabres, luisantes, les radicales presque rondes, les caulinaires sessiles. — Fleurs grandes, d'un jaune doré, solitaires à l'extrémité de pédoncules axillaires, sans involucre ni corolle. — Calice à cinq sépales pétaloïdes, caduc. — Etamines en grand nombre, hypogynes, à anthères bilobées et extrorses. — Pistil composé de cinq à dix carpelles divergents, pluriovulés. — Style très-court. — Stigmate entier. — Fruit : cinq à dix follicules renfermant plusieurs graines à albumen, corné, épais.

Parties usitées. — Les feuilles, les bourgeons floraux, les fleurs.

Récolte. — Les feuilles, assez charnues, ne sont employées que fraîches; les bourgeons doivent être récoltés avant leur épanouissement.

Culture. — Le populage exige un terrain aquatique ou du moins humide. On le propage de graines semées aussitôt après leur maturité dans des pots dont la base est plongée dans l'eau, ou d'éclats de pieds faits au printemps. Il est commun dans les marécages, le long des cours d'eau.)

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs contiennent une matière colorante jaune qui sert, dit-on, dans les campagnes pour colorer le beurre; mais on emploie plutôt à cet usage la fleur du souci des jardins (*calendula officinalis*).

Le populage est, comme la plupart des renoncules, âcre, rubéfiant et vésicant. J'en ai employé la pulpe deux fois en guise de vésicatoire; son action est beaucoup plus lente et moins douloureuse que celle des renoncules, âcre et scélérate. On confit quelquefois ses boutons floraux dans le le vinaigre, comme les câpres.

POURPIER. Portulaca oleracea. L.

Portulaca angustifolia sive sylvestris. C. Bauh., Tourn.

Pourpier commun, — pourcellane, — pourcelaine.

Portulacées. Fam. nat. — Dodécandrie monogynie. L.

Cette plante, d'origine exotique, mais acclimatée en Europe, est depuis longtemps cultivée dans nos jardins potagers.

Description. — Racine simple, un peu fibreuse. — Tiges tendres, succulentes, lisses, rameuses, un peu couchées. — Feuilles oblongues, cunéiformes, sessiles,

(1) *Bulletin de la Société de médecine de Gand*, 1837.
(2) *Gazette médicale de Paris*, 1863.

charnues. — Fleurs jaunes, sessiles, réunies plusieurs ensemble dans les aisselles des feuilles supérieures, s'ouvrant à onze heures du matin, se flétrissant vers deux heures de l'après-midi (juillet-août). — Calice comprimé, à deux divisions inégales, rapprochées en capuchon au-dessus de la capsule, qu'elles enveloppent. — Cinq pétales ovales soudés inférieurement. — [Une douzaine d'étamines soudées avec la base de la corolle, ovaire, semi-infère, uniloculaire, pluriovulé. — Style simple à la base, divisé au sommet en cinq divisions portant chacune un stigmate à la face interne. — Fruit : pyxide, globuleuse, polysperme.] — On en distingue une variété à feuilles jaunâtres, qui porte le nom de *pourpier doré*.

Parties usitées. — Toute la plante, excepté la racine.

Récolte. — On l'emploie toujours fraîche.

[**Culture.** — Vient dans tous les terrains, préfère cependant les sols secs; on les propage par graines semées en place au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante est mucilagineuse, d'une saveur acidule et un peu âcre. Elle contient du malate de chaux.

Les propriétés du pourpier, plante plutôt alimentaire que médicinale, sont très-faibles. Les anciens lui ont pourtant accordé des vertus que rien ne justifie. Ils en employaient le suc exprimé dans les hémorrhagies, les affections calculeuses, le scorbut, les fièvres ardentes. Comme simplement rafraîchissant, il peut être utile dans ces diverses maladies et dans tous les cas où il y a irritation, ardeur fébrile, phlegmasie. On le mêle à la laitue ou à la bourrache et dans les bouillons rafraîchissants. Mangé en salade, le pourpier est, dit-on, un excellent vermifuge. Cette propriété lui a été contestée par les médecins qui jugent de l'énergie des médicaments par leurs qualités physiques ou chimiques. Cependant, quand on voit la semence de citrouille tuer le tænia dans l'espace de deux ou trois jours, on peut bien croire à la propriété anthelmintique du pourpier contre les vers ordinaires. Comme c'est un remède facile et inoffensif, nous conseillons avec Roques de le donner aux enfants tourmentés par les vers.

PRÊLE. Equisetum arvense. L.

Equisetum arvense longioribus setis. C. Bauh. — *Equisetum segetale.* Ger. *Equisetum minus terrestre.* J. Bauh.

Queue de cheval, — queue de renard, — herbe à écurer.

Equisétacées. Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Cette plante (Pl. XXXII) est très-commune dans les champs humides et sablonneux, dans les fossés, le long des haies. C'est un des fléaux de l'agriculture.

Description. — Racines fibreuses. — Tiges, les unes stériles, fistuleuses, articulées, hautes de 30 à 40 centimètres, munies à chaque articulation d'une gaîne dentée ou crénelée, courte, noirâtre, et de 10 ou 15 feuilles ou rameaux verticellés et articulés. Les tiges fructifères plus grosses, paraissant les premières, simples, nues, à gaînes plus larges et plus profondément dentées et se terminent par un épi oblong, cylindrique, composé d'écailles verticellées, pédicellées, peltées; chaque écaille porte à la face inférieure des sporonges membraneux disposés en cercle et renfermant des spores nombreuses, vertes, libres, munies de quatre appendices filiformes renflés au sommet.

Prêle d'hiver, *equisetum hiemale*, L. — Elle croît dans les lieux humides des bois.

Description. — Tiges simples, fermes, rudes, sillonnées, articulées, d'un vert glauque. — Gaîne noirâtre et légèrement crénelée; fleurit en février et mars.

Prêle des marais, *equisetum limosum*, L. — Se trouve dans les terrains humides, les prés marécageux.

Description. — Tige droite, grêle, profondément sillonnée, presque anguleuse, haute de 30 centimètres; rameaux diminuant graduellement de longueur vers le sommet, ce qui lui donne une forme pyramidale. — Tige fructifère ayant les rameaux de ses verticilles ordinairement simples, moins nombreux; l'épi grêle, ovoïde et très-allongé. — Fleurs d'un jaune noirâtre.

Prêle des bois, *equisetum sylvaticum*, L. — Espèce d'un port élégant, à cause de la délicatesse de ses rameaux. Se trouve dans les lieux montagneux et élevés.

Description. — Tige grêle, articulée, haute de 20 à 25 centimètres. — Gaînes de ses articulations lâches et fort grandes. — Verticilles composés de rameaux assez nombreux, chargés eux-mêmes d'autres verticilles à leurs articulations. — Epi terminal un peu long et comme panaché.

Prêle des fleuves, *equisetum fluviatile*. — Grande et belle espèce, qu'on trouve dans les lieux marécageux, au bord des rivières. Croît à la fin d'avril, et se flétrit après la disparition des fructifications.

Description. — Tige stérile, droite, épaisse, fistuleuse, haute de 60 à 120 centimètres, à gaîne d'un blanc d'ivoire. — Verticilles composés de rameaux nombreux, fort longs, articulés, tétragones. — Tige fertile paraissant toujours la première, nue, beaucoup plus courte, souvent coudées à sa base, se terminant par un gros épi de forme ovoïde.

[Nous citerons encore les *equisetum segetale*, L., ou prêle des moissons ou des tourneurs, l'*E. palustre* et l'*E. ramosum* comme étant employée aux mêmes usages.]

Parties usitées. — La tige et les feuilles.

[**Culture.** — Les prêles ne sont cultivées que dans des jardins botaniques, on les multiplie par éclats de pieds, et on les plante dans des baquets plein de terre et plongeant dans l'eau.]

Récolte. — On peut récolter les prêles pendant toute la belle saison. Leur dessiccation s'opère promptement et sans changer la plante de forme ni de qualités physiques. Toutes les espèces peuvent être substituées les unes aux autres. Elles contiennent les mêmes principes.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les prêles sont inodores; mais elles ont un goût désagréable, austère. Diebold a trouvé l'*equisetum hiemale*, L. composée de : chlorophylle unie une matière extractive jaune, fécule, gallate de chaux, sucre, acide malique, oxyde de fer, sels, etc. Pectet et John y ont trouvé de la silice en assez grande quantité (1), ce qui explique la rudesse de l'épiderme de ces plantes. On doit aussi à Braconnot (2) des recherches chimiques sur la nature des prêles. (La prêle commune contient un acide identique à l'acide malique, *l'A. équisétique* C^4HO^5 . HO).

La tige de la prêle d'hiver, qui est très-âpre, sert à polir le bois et les métaux, à nettoyer la batterie de cuisine. On pourrait l'employer au tannage. — La prêle des fleuves servait d'aliment aux Romains. Le peuple mangeait ses jeunes pousses en guise d'asperges. On les mange encore aujourd'hui en Toscane. — Suivant les uns, la prêle des marais offre une nourriture excellente aux vaches; d'autres prétendent qu'elle leur fait uriner le sang, et qu'elle est nuisible à tous les animaux. En général, les prêles sont regardées comme un mauvais fourrage.

On a vanté la prêle comme astringente et diurétique. On l'a prescrite dans l'hydropisie, la gravelle, la dysenterie, la diarrhée, l'hémoptysie, l'hématurie et autres hémorrhagies. Le professeur Lenhossek, de Vienne (3), recommande les diverses espèces de prêle, et particulièrement l'*equisetum hiemale* et l'*equitetum limosum*, comme des diurétiques puissants; il les conseille dans les hydropisies par atonie; elles seraient trop actives quand elles sont inflammatoires, au point, dit-il, de causer l'hématurie. Ces plantes

(1) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XVI, p. 459.
(2) *Annales de chimie*, 1828, t. XXXIX, p. 5.
(3) *Journal de chimie, pharmacie et toxicologie*, 1827.

n'ont, suivant cet auteur, aucune influence funeste sur les organes digestifs, circulatoires et nerveux. Il vaut mieux les employer sèches. La poudre et la décoction réussissent également bien (8 à 15 gr. par litre) : une à deux cuillerées de cette décoction aux enfants, 100 à 200 gr. aux adultes toutes les deux heures.

Gattenhoff (1) a été témoin des bons effets de la prêle dans un cas d'hémoptysie rebelle : *In hæmoptoe chronica probos effectus ipse novi.* Hoffmann recommande la décoction de la même plante dans la bière comme un remède efficace contre la néphrite calculeuse; mais il faut ajouter du beurre et du miel. C'est, dit-il, un remède domestique qu'il ne faut point dédaigner.

J'ai vu employer la décoction de prêle avec succès dans l'hématurie des bestiaux, après avoir, toutefois, dans la plupart des cas, pratiqué une large saignée. C'est un remède populaire à la campagne.

(Une poignée de prêle dans 1 kilogr. 1/2 d'eau, réduit à 1 kilogr., à prendre par tasses de quatre en quatre heures, a réussi plusieurs fois à mon père dans les métrorrhagies se manifestant au moment de la ménopause.)

Par contre, cette plante a été considérée comme emménagogue. Schulze accuse les prêles de causer l'avortement des vaches et des brebis, quand elles se trouvent mêlées en trop grande quantité dans leur fourrage. Cependant les Irlandais donnent indifféremment toutes les espèces à manger à leurs bestiaux, sans qu'il en résulte aucun accident.

J'ai reconnu à la prêle une action assez prononcée sur les organes urinaires. Elle m'a paru utile dans la néphrite calculeuse avec absence de douleur vive, et dans l'état cachectique et œdémateux qui suit ou accompagne les fièvres intermittentes. J'ai donné avec avantage, dans ces derniers cas, la décoction de parties égales de cette plante et de feuilles de pissenlit. J'ai aussi employé le suc de prêle à la dose de 30 à 100 gr. dans 1 kilogr. de petit lait.

PRIMIVÈRE. Primula officinalis. L.

Primula veris odorata flore luteo simplici. J. Bauh. — *Verbasculum pratense odoratum.* C. Bauh. — *Paralyseos herba.* Off., Murr.

Herba arthritica, — herbe de la paralysie, — coucou, — oreille d'ours.

Primulacées. — Primulées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie L.

Cette plante vivace, très-répandue dans les prairies et le long des haies, montre ses jolies fleurs dès les premiers jours du printemps. On en a obtenu par la culture un très-grand nombre de variétés doubles, roses, bleues, brunes, etc. Les chèvres et les moutons seulement mangent la primevère; ses fleurs sont très-recherchées par les abeilles.

Description. — Racine : souche épaisse, un peu rougeâtre, garnie de longues fibres, blanches et charnues. — Tiges : hampes droites, pubescentes, cylindriques, hautes de 10 à 15 centimètres. — Feuilles toutes radicales, couvertes d'un duvet très-court, dentées, rétrécies en pétiole à leur base. — Fleurs terminales, pédicellées, disposées en manière d'ombelles et penchées toutes du même côté (avril-mai). — Calice tubulé, persistant, à cinq dents. — Corolle monopétale, cylindrique, divisée en cinq lobes, d'un jaune pâle, marqués de taches orangées. — Cinq étamines renfermées dans le tube de la corolle. — Un ovaire supérieur. — Un style filiforme à stigmate globuleux. — Fruit : capsule polysperme, uniloculaire, s'ouvrant au sommet en cinq ou dix valves contenant des semences noirâtres, nombreuses et chagrinées.

Parties usitées. — L'herbe, la racine, et surtout les fleurs.

Récolte. — Cette plante se sèche avec les fleurs. On peut lui conserver sa forme et sa couleur.

(1) Roques, *Plantes usuelles*, t. IV, p. 299.

[**Culture.** — Les primevères sont cultivées dans les jardins d'agrément où elles ont produit un grand nombre de variétés. On les propage de graines semées aussitôt après leur maturité, et que l'on repique au printemps, ou d'éclats de pied que l'on fait à la même époque.]

Propriétés physiques et chimiques. — La primevère a une odeur douce et suave. La racine exhale, à l'état frais, une odeur fragrante, comme anisée, et offre une saveur astringente et un peu amère. Les feuilles sont presque insipides et inodores. La racine contient une huile essentielle et une petite quantité d'*arthanitine* ou *cyclamine*, substance âcre à laquelle on pourrait attribuer des propriétés actives, si elle était plus abondante. (On y a signalé un principe particulier, la *primuline*, cristallisant en aiguilles, sans goût, ni couleur, ni odeur, neutre, soluble dans l'eau et l'alcool étendu.) L'arome des fleurs se communique facilement à l'eau et l'alcool. L'eau distillée se charge des principes aromatiques de la primevère, et pourrait servir de véhicule aux potions calmantes, à l'instar de celles de laitue et de tilleul.

L'odeur que les fleurs de cette plante exhalent semble annoncer une action sur le système nerveux, comme calmantes et antispasmodiques, analogue à celle des fleurs de tilleul, de moscatelline et de caille-lait jaune. D'après Matthiole, Ray, Bartholin, Chomel, Lieutaud, etc., la primevère serait douée de grandes vertus. Ces auteurs l'ont vantée contre la paralysie (ainsi que l'indique son nom d'*herbe de la paralysie*), l'apoplexie, les affections hystériques, les vertiges, les maux de tête nerveux, la gastralgie, l'insomnie, etc. Boerhaave et Linné l'ont regardée comme pouvant calmer la douleur, provoquer le sommeil et produire même divers phénomènes sédatifs. Suivant Bergius, l'infusion des fleurs serait utile dans les douleurs rhumatismales. D'autres l'ont recommandée comme béchique et anticatarrhale. Les gens de la campagne emploient sa racine en décoction contre la gravelle, et en infusion dans le vin ou la bière comme fébrifuge. — Suivant Boerhaave, l'infusion de cette plante dans le vinaigre, introduite par aspiration dans les fosses nasales, aurait guéri des maux de dents. La plante entière a été appliquée sur les articulations affectées de la goutte, ce qui l'a fait appeler *arthritica* par Gessner.

Cette plante n'est pas tout à fait inerte ; mais elle est du nombre de celles dont on peut se passer sans inconvénient, malgré les éloges qui lui ont été prodigués. « Tout en admettant, avec Cullen, Peyrilhe et M. Cazin, que la primevère pourrait, sans grand inconvénient, disparaître de la matière médicale, nous demanderons grâce au moins, dit Martin-Lauzer, pour l'infusion de ses fleurs, qui est d'une si belle couleur d'or, d'une odeur suave, d'une saveur agréable, et qui pourrait avec avantage prendre place dans notre cercle si peu varié de tisanes pour les affections inflammatoires (1). »

PRUNELLIER. Prunus spinosa. L.

Prunus sylvestris. C. Bauh., Black., Tourn. — *Prunus acacia.* Grantz. *Acacia germanica.* Off.

Prunelle, — fourdinier, — épine noire, — caveron sauvage.

Rosacées. — Amygdalées. Fam. nat. — Icosandrie monogynie. L.

Le prunellier est tellement commun qu'on en fait des haies. J'ai greffé sur cet arbrisseau des pruniers, des abricotiers, des pêchers, qui sont restés à l'état nain, comme le poirier greffé sur le cognassier et le pommier sur doucin.

Description. — Arbrisseau rameux, diffus, épineux, de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres de hauteur ; écorce brune. — Feuilles pétiolées, ovales, petites, moins allongées que celles du prunier. — Fleurs blanches, solitaires, pédonculées, paraissant

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1853, t. I, p. 299.

avant les feuilles. — Calice campanulé, à cinq sépales caducs. — Corolle à cinq pétales. — Etamines nombreuses, insérées au sommet du tube calicinal. — Ovaire simple, libre, globuleux, uniovulé. — Style tubulé. — Stigmate simple (avril-mai). — Fruits : petites drupes charnues, d'un bleu violacé, nommées prunelles, couvertes d'une poussière glauque (ayant reçu, comme celle du prunier, le nom de *pruine*), renfermant un noyau monosperme, ovale ou oblong, comprimé, aigu au sommet, sillonné et anguleux vers les bords.

Parties usitées. — L'écorce, les feuilles, les fleurs, les fruits.

Récolte. — On récolte les fruits avant leur maturité pour en faire l'*acacia nostras*, ou suc épaissi de ce fruit, qu'on appelle aussi *acacia germanica*. Ces fruits n'arrivent à maturité qu'aux gelées. L'écorce doit être récoltée au printemps sur les tiges de quatre à cinq ans, et séchée lentement.

[**Culture.** — On emploie souvent le prunellier pour faire des haies vives. On le propage de graines semées en place ou en pépinière. On le multiplie aussi par boutures. Il aime les terrains calcaires, il est très-rustique et supporte bien la taille. Il y a une variété plus élevée moins épineuse, à feuilles plus grandes et à fruits plus gros de moitié.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les prunelles, avant leur maturité, sont très-acerbes et très-âpres. L'écorce est d'une saveur astringente. Elle contient beaucoup de tannin. Elle sert en teinture, à faire de l'encre, etc. Elle peut être employée au tannage. (Elle renferme de la *phloridzine*). En Dauphiné, on se sert du fruit bien écrasé pour donner de la couleur aux vins de qualité inférieure. — Les prunelles mûres acquièrent par leur cuisson au four une couleur rouge qui les rend plus propres à cet usage; je m'en suis servi pour colorer l'excellent cidre que je faisais fabriquer à ma maison de campagne. On peut en faire par la fermentation une *piquette* assez agréable. Le suc exprimé des prunelles, cuit et épaissi jusqu'à consistance d'extrait solide, constitue l'*acacia d'Allemagne* ou *acacia nostras*, et peut-être substitué à l'acacia d'Égypte, auquel on le mêle par fraude. Ces fruits cuits, infusés dans de l'eau-de-vie pendant quelques jours, donnent une teinture qui, avec addition de sucre, de cannelle ou mieux de macis, forme une excellente liqueur de table. — Les feuilles de prunellier, d'après Poiret (1), sont usitées en guise de thé dans quelques contrées du Nord. Ce thé, d'après Mérat et Delens, jouirait d'une certaine odeur et aurait les apparences de celui de la Chine; mais son infusion serait nauséeuse et purgative. — Les fleurs ont un goût d'amande amère, ainsi que les bourgeons.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction de l'écorce, 12 à 30 gr. et plus dans 1/2 kilogr. d'eau. Poudre de l'écorce, 6 à 15 gr. dans un véhicule approprié, en pilules, électuaire, etc. Fleurs en infusion : fraîches, une petite poignée; sèches, 4 à 12 gr., suivant l'âge.

L'écorce de prunellier est astringente, fébrifuge; les fleurs sont laxatives; les fruits sont astringents. Nebelius (2) a employé avec succès l'écorce du prunellier dans le traitement des fièvres intermittentes. Juch, de Munich (3), la considère comme supérieure à la plupart des fébrifuges indigènes. Coste et Wilmet l'ont administrée à quatre fébricitants; trois furent guéris; elle échoua sur le quatrième. Roques a réussi deux ou trois fois à dissiper les accès fébriles au moyen de cette écorce; mais, dans d'autres circonstances, il a été forcé de recourir au quinquina. Je dois avouer que je n'ai pas été plus heureux que ce médecin. Sur six cas de fièvres, dont cinq à type tierce et un à type quotidien, un seul a pu être considéré comme ayant cédé à l'administration de la décoction concentrée d'écorce de prunellier, prise dans l'apyrexie. La fièvre quotidienne a résisté. Les quatre autres cas ont donné une solution d'autant plus douteuse que les accès se sont graduellement dissipés, ainsi que cela arrive dans les fièvres printanières, par les seuls efforts de la nature.

Les fleurs de prunellier, suivant Murray, sont un purgatif populaire, em-

(1) *Histoire philosophique des plantes de l'Europe*, t. VI, p. 449.
(2) *Act. nat. cur.*, vol. V, p. 395.
(3) *Journal de littérature étrangère*, t. IX, p. 57.

ployées en infusion très-forte dans l'eau, le petit lait, le vin ou la bière. Selon Bauhin, il en faut 1 once (3 gr.) et même plus, pour produire une seule évacuation. Ces fleurs sont réellement laxatives. Je les ai fréquemment employées comme telles, fraîchement cueillies et infusées dans une suffisante quantité d'eau, à la dose d'une petite poignée. Il en faut moins si elles sont desséchées. Ce laxatif convient aux enfants. J'emploie quelquefois la décoction de prunelles non parfaitement mûres dans les diarrhées atoniques : l'effet en est prompt. J'ai fait un vin astringent avec des prunelles séchées au four et infusées dans le vin rouge. (La décoction des racines a été préconisée par Burnett, en lotions, dans la chute du rectum.)

[Le *prunus domestica* ou prunier, et le prunier enté ou *pruneautier* qui constituent trois espèces très-voisines, mais que quelques botanistes regardent comme formant un même type spécifique, ont produit d'innombrables variétés dans la forme, la couleur, la saveur, le volume et l'époque de maturité des fruits. La plus intéressante au point de vue médical est la prune de Damas.] (Les différentes variétés de prunier fournissent, comme l'abricotier, une gomme, dite *gomme du pays*, pouvant fournir un principe analogue à la bassorine, la *prunine*, $C^{12}H^{10}O^{10}$.)

PTARMIQUE. Achillea ptarmica. L.

Ptarmica dracunculus sive pratensis serrato folio. C. Bauh. — *Ptarmica vulgaris.* Park. — *Ptarmica vulgaris folio longo serrato, flore albo.* J. Bauh.

Achillée ptarmique, — herbe à éternuer, — herbe sarrazine.

Synanthérées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante vivace se rencontre partout, dans les prés humides, au bord des étangs, des rivières, etc. Son nom, dérivé du mot grec πταρμος qui signifie éternuer, annonce ses propriétés.

Description. — Racine rampante, fibreuse. — Tiges cylindriques, de 40 à 80 centimètres, glabres, dressées, simples, rameuses en haut. — Feuilles épaisses, sessiles, linéaires, lancéolées, très-finement dentées, d'un vert un peu foncé. — Fleurs blanches, en capitules disposées en corymbes terminaux, irréguliers; disque jaunâtre, dix à quinze demi-fleurons blancs, à limbe étalé et terminé par deux ou trois dents obtuses. — Involucre hémisphérique, à folioles entourées d'un rebord scarieux (juillet-septembre).

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

Récolte. — Ne présente rien de particulier.

[**Culture.** — La ptarmique se propage par semis faits en terre meuble. Elle exige des arrosements fréquents en été].

Propriétés physiques et chimiques. — La racine et les feuilles fraîches ont une saveur âcre et brûlante. Les fleurs exhalent une odeur forte, aromatique, un peu nauséeuse. Toutes les parties de la plante fournissent une matière extractive d'une grande amertume.

La racine et les feuilles de cette plante, séchées et réduites en poudre, sont sternutatoires. La racine, lorsqu'on la mâche, excite vivement l'action des glandes salivaires. Elle convient, ainsi employée, comme celle de pyrèthre, qui est plus rare, et à laquelle on peut la substituer dans l'engorgement des glandes salivaires, l'amygdalite chronique, les engorgements atoniques de la bouche, la paralysie de la langue, etc.

PULICAIRES.

Plantaginacées. Fam. nat. — Tétrandrie monogynie. L.

Pulicaire des sables, Herbe aux puces, Plantain des sables, *Plantago*

arenaria, Waldst., Poir., Chev. (Flor. Paris.). *Plantago psyllium*, Bull. *Psyllium annuum*, Thuill. — Ce plantain annuel abonde dans les terrains stériles et sablonneux.

Description. — Racine pivotante, ligneuse. — Tiges droites, très-rameuses, hautes d'environ 30 centimètres, un peu velues. — Feuilles opposées, étroites, linéaires, pointues, à trois nervures entières, blanchâtres, velues particulièrement à la base, un peu visqueuses. — Fleurs blanches, réunies au sommet des tiges et à l'aisselle des feuilles sur des pédoncules filiformes, redressés, à peu près de la longueur des feuilles, terminées par un épi ovoïde, serré, entouré d'un *involucre* foliacé, dû au développement des bractées inférieures (juin-juillet). — Corolle tubulée, sèche, transparente, rétrécie au limbe, divisée en quatre petits lobes étroits, aigus et réfléchis. — Quatre étamines. — Un style filiforme droit et pubescent. — Fruit : capsule arrondie à deux loges, contenant des semences oblongues, noires, luisantes, semblables à de petites puces, ce qui a fait donner à la plante le nom de *psyllium* par quelques botanistes.

Pulicaire vivace, Herbe aux puces vivace, Plantain Pucier, vrai Psyllium. — *Plantago psyllium*, L.

Cette espèce, qui croît dans les terrains incultes des départements du Midi, ressemble tellement à la précédente qu'on les a souvent confondues. Poiret en fait une espèce distincte. Il se pourrait encore, dit-il, que ces deux espèces ne fussent réellement que la même, d'un aspect un peu différent, selon le lieu natal. Suivant Mérat, le vrai psyllium est rameux seulement à sa partie inférieure et n'est pas visqueux.

Description. — Feuilles plus étroites; les bractées calicinales ne dépassent pas la longueur du calice, et les semences sont concaves.

Pulicaire annuelle, Plantain des chiens. — *Plantago cynops*, L.

Ce plantain croît dans les lieux incultes du midi de la France. Il est assez commun dans les Pyrénées orientales, parmi les pierres mouvantes et sur les rochers, dans les sables, le long des torrents et des rivières. Il ressemble beaucoup au plantago psyllium.

Description. — Racine simple, blanche, fibreuse. — Tige droite, rougeâtre, tortueuse, pubescente, ronde, ferme. — Feuilles opposées, subulées, entières, étroites, ciliées vers leur base. — Fleurs blanches, axillaires, en épis longs, ovales; bractées concaves, pubescentes ovales un peu foliacées; pédoncules de la longueur des feuilles. — Fruit : capsule ovale, à deux loges s'ouvrant transversalement, contenant une ou deux semences brunes, allongées, concaves.

[**Culture**. — Toutes les pulicaires demandent une terre légère et sablonneuse. On les propage par semis de graines faits au printemps.]

Ces trois espèces de plantain ont des semences très-mucilagineuses, sans odeur ni saveur bien marquées. Le mucilage de psyllium possède toutes les propriétés des mucilages exotiques, auxquels Bodart a proposé de le substituer. On l'emploie dans l'industrie pour gommer les tissus, et en médecine dans tous les cas où les émollients et les adoucissants sont indiqués, tels que les irritations des reins et de la vessie, la dysenterie la diarrhée, les affections catarrhales aiguës, l'hémoptypsie, etc. Suffisamment délayé, il est surtout employé en collyre dans l'ophthalmie. Mais nos plantes malvacées et la graine de lin sont tout aussi adoucissantes et plus communes. Le mucilage de psyllium entre dans quelques préparations officinales du Codex; mais il est rarement employé seul. C'est le plus souvent le plantain des sables qui fournit la graine appelée *psyllium*, et que l'on trouve en France dans les pharmacies et chez les herboristes.

[C'est avec ces graines que les parfumeurs préparent la *bandoline*, espèce de mucilage parfumé destiné à maintenir les cheveux des femmes.]

PULMONAIRE. Pulmonaria officinalis. L.

Pulmonaria vulgaris maculoso folio. Clus. — *Pulmonaria Italorum ad buglossum accedens.* J. Bauh. — *Pulmonaria vulgaris latifolia.* Tourn. — *Pulmonaria maculosa.* Dod. *Symphytum maculosum.* C. Bauh.

Pulmonaire officinale, — grande pulmonaire, — herbe aux poumons, — herbe au lait de Notre-Dame, — pulmonaire des bois, — sauge de Jérusalem, herbe de cœur, — herbe de tac.

Borraginées. — Borragées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie.

La pulmonaire (Pl. XXXII), plante vivace que l'on cultive dans les jardins, croît naturellement dans les bois, aux lieux ombragés, surtout dans ceux de quelques départements du Nord, où on la trouve même quelquefois sur le bord des chemins et dans les prairies.

Description. — Racines composées de fibres déliées et fasciculées. — Tiges droites, velues, un peu anguleuses, hautes de 30 à 40 centimètres. — Feuilles radicales ovales-oblongues, pétiolées, décurrentes, hérissées de poils rudes et courts, parsemées de taches blanchâtres; feuilles caulinaires sessiles, plus étroites, quelquefois sans taches, traversées par une nervure simple. — Fleurs bleues ou violacées, quelquefois blanches, peu nombreuses, disposées en bouquet terminal (avril-mai). — Calice à cinq angles et à cinq lobes. — Corolle infundibuliforme divisée en cinq lobes obtus à gorge munie de cinq faisceaux de poils blancs. — Cinq étamines à anthères conniventes. — Un ovaire quadrilobé. — Un style à stigmate échancré. — Fruit composé de quatre akènes uniloculaires, monospermes, agglomérées dans le fond du calice persistant.

Parties usitées. — Les feuilles et les fleurs.

Récolte. — On la cueille au moment de la floraison, ou même après. Séchée, elle devient noirâtre, fragile.

[**Culture.** — Cette plante est commune dans les buissons et dans les clairières des bois, on ne la cultive que dans les jardins botaniques. On la multiplie par semis, ou par éclats de pieds.]

Propriétés physiques et chimiques. — La pulmonaire est inodore. Son suc est mucilagineux, légèrement styptique. Il contient, comme la bourrache et la buglosse, du nitrate de potasse. — On l'emploie pour la teinture en brun.

Cette plante, à l'état frais, est émolliente, adoucissante, pectorale; on la donne en décoction (50 à 100 gr. par kilogr. d'eau) dans le catarrhe pulmonaire, dans la phthisie, etc. Le nom dont on l'a décorée indique assez l'estime qu'on en faisait dans ces affections. Les habitants de la campagne croient fermement que le Créateur a indiqué l'usage de cette plante par les taches qu'on remarque sur les feuilles, et qui, disent-ils, sont tout à fait semblables à celles qui existent sur le poumon malade. Ils composent, avec la pulmonaire, le chou rouge, quelques oignons blancs, du mou de veau, et une suffisante quantité de sucre candi et d'eau, un bouillon que j'ai moi-même employé avec beaucoup de succès dans les affections de poitrine, surtout quand elles sont accompagnées d'un état fébrile, de difficulté d'expectorer, d'irritation bronchique, de douleurs, etc.

Les feuilles sèches de cette plante sont un peu plus astringentes que les feuilles fraîchement cueillies.

PULSATILLE. Anemone pulsatilla. L.

Pulsatilla folio crassiore et majore flore. C. Bauh., Tourn. — *Pulsatilla vulgaris.* Lob. — *Herba venti.* Trag.

Pulsatille commune, — anémone, — coquelourde, — herbe-au-vent, — fleur-du-vent, fleur de Pâques, — passe-fleur, — teigne-œuf, — fleur-aux-dames.

Renonculacées. — Anémonées. Fam. nat. — Polyandrie polygynie. L.

La pulsatille (Pl. XXXII) se trouve dans les terrains secs et montagneux

de la France, les bois sablonneux, les prés secs, etc. On la trouve dans le bois de Boulogne, à Saint-Maur. Je l'ai rencontrée en Picardie, sur le bord des bois. Elle se rapproche beaucoup de l'anémone des prés ou pulsatille noire (*pulsatilla nigricans*, L.) par ses caractères botaniques comme par ses propriétés; elle semble même ne s'en distinguer que par la plus grande élévation de sa tige et la rectitude de ses pétales; (aussi réunirons-nous dans cet article ce qui a trait aux deux pulsatilles, quoique Fonssagrives (1) consacre à chacune d'elles une étude spéciale et expose ses doutes sur l'égale activité des deux variétés). — Cette plante, malgré son âcreté, est recherchée des moutons, qu'elle nourrit mal; elle produit même la pourriture chez ces animaux, ainsi que l'a observé Huzard (2).

Description. — Racine noirâtre assez grosse, longue, formée par la réunion de plusieurs souches courtes et fibreuses. — Tige : hampe cylindrique couverte de poils longs et soyeux, haute de 15 à 30 centimètres. — Feuilles radicales pétiolées, deux ou trois fois ailées. — Fleurs d'un rouge purpurin, souvent violacées, grandes, solitaires et penchées (avril-juin). — Calice corolliforme de cinq à six sépales oblongs. — Involucre composé de folioles sessiles caulinaires, multifides, formant une sorte de verticille à 7 ou 8 centimètres de la fleur. — Etamines nombreuses, plus courtes que les sépales, rangées en grand nombre autour de plusieurs styles à stigmate placés sur des ovaires groupés sur un réceptacle hémisphérique. — Fruit : akènes surmontés d'aigrettes plumeuses produites par le développement des styles.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — Elle se fait un peu avant la floraison, époque à laquelle la plante jouit de toutes ses propriétés. Ces dernières s'affaiblissent à mesure que la dessication s'opère.

[**Culture.** — On trouve l'anémone pulsatille surtout dans les lieux découverts, les bois sablonneux, les coteaux calcaires, etc., elle s'accommode de tous les terrains. On la propage facilement de graines ou d'éclats de branches.]

Propriétés physiques et chimiques. — La pulsatille, plante inodore, est, comme ses congénères, d'une âcreté qui, moins prononcée dans la racine, se manifeste surtout dans les feuilles. Heyer (3) a observé le premier que l'eau distillée de l'anémone des prés, qui est laiteuse, laisse déposer au bout de quelques mois des cristaux blancs, striés, insipides, volatils, inflammables, analogues au camphre. Storck (4) a reconnu que ces cristaux acquéraient par la fusion une saveur piquante, et laissaient sur la langue cautérisée des taches blanches. Jacquin (5) paraît avoir étudié de nouveau, en 1809, cette substance. En 1814, Robert, pharmacien à Rouen, retira de l'anémone pulsatille, sans doute, quoiqu'il cite l'anémone des prés, une matière tout à fait semblable, qu'il dit positivement n'être ni acide ni alcaline. Vauquelin, l'ayant examinée, a constaté qu'elle n'est soluble qu'à chaud dans l'eau ou l'alcool, et qu'elle s'en précipite par le refroidissement; il pense qu'elle doit prendre place dans la classe des substances huileuses concrètes. Elle a été rangée par Gmelin, dans sa chimie organique, parmi les matières camphrées, sous le nom de *camphre de l'anémone pulsatille*, et déjà, en 1820, Mérat (6) l'avait classée avec le camphre parmi les aromites. En effet, c'est la même substance qu'a trouvée Schwartz dans l'anémone des bois, et qu'il a décrite sous le nom d'acide anémonique.

[Heyer (de Brunswick) a extrait de l'anémone pulsatille le même principe neutre, et l'a nommé *anémonine*, et auquel Löwig et Weimann ont assigné la formule $C^7H^5O^4$, et Fehlenz celle de $C^5H^2O^2$. C'est une substance blanche cristalline qui se ramollit à 150 degrés et se décompose à une température plus élevée; elle est peu soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Les alcalis, l'oxyde de plomb et le carbonate d'argent la transforment en acide anémonique ($C^7H^4O^3$, HO).]

---

(1) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. IV, p. 414 et suiv.
(2) *Flore médicale*, t. I, p. 76.
(3) *Journal de Crell*, cité par Storck, *De usu pulsatillæ*, etc., 1771, p. 10.
(4) *Ibid.*, p. 11.
(5) *Bulletin de pharmacie*, t. I, p. 421.
(6) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XLV, p. 194.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 2 à 15 gr. pour *Q. S.* d'eau; après un quart d'infusion, on passe pour obtenir 360 gr. de liquide. Dose, de 90 à 120 gr., trois fois par jour.

(Eau distillée, 1 partie de plante fraîche pour 4 d'eau. Dose, de 1 à 2 gr.

Alcoolature (piler la plante dans un mortier de marbre et la mettre en contact avec son poids d'alcool à 90° centésimaux. Filtrer après dix jours).

Extrait aqueux (1 kilogr. de feuilles sèches donnent 27 gr. d'extrait).

Störrk employait le suc non dépuré. On préfère actuellement l'extrait préparé avec le suc préalablement dépuré. — Dose : de 5 à 50 centig. et plus, progressivement, en plusieurs doses dans la journée.

Saccharolé : extrait aqueux, 1 gr.; sucre blanc, 20 gr. Melez. — 1 gr. trois fois par jour.

L'extrait alcoolique est inerte; le suc éthéré préconisé par Bouchardat est peu employé.

Mixture de pulsatille stibiée (Rust) : extrait de suc, 2 gr.; vin stibié, 15 gr. Dose, de 20 à 60 gouttes, trois fois par jour). (Amaurose.)

A L'EXTÉRIEUR. — Feuilles fraîches pilées comme rubéfiant et vésicant, épicarpique ou résolutif. — En surveiller l'emploi.

Poudre, comme sternutatoire.

Eau distillée, etc.

(Collyre de Græfe : infusion, 180 gr.; sublimé corrosif, 5 centigr. — Contre les taches de la cornée et les cataractes au début.)

La pulsâtille commune, comme nous l'avons dit plus haut, est âcre et irritante. (Pilée fraîche et appliquée sur la peau, elle y produit de l'érythème et même la vésication, si l'application est prolongée; cette action peut aller jusqu'à la mortification des parties soumises à son action). Bulliard rapporte le fait d'un vieillard chez lequel cette plante, laissée pendant douze heures sur le mollet, dans l'intention de guérir un rhumatisme très-douloureux, produisit la gangrène d'une grande partie du membre. Le mal céda aux scarifications et aux fomentations d'eau-de-vie camphrée. Cet homme fut en même temps complétement débarrassé de son rhumatisme.

(Le suc de la pulsatille produit sur la langue un sentiment intense d'âcreté; un enfant cherchant à sentir de la pulsatille noire récemment pilée, fut pris d'une conjonctivite aiguë; on cite encore le cas d'une ulcération de muqueuse labiale consécutive au contact prolongé d'une fleur de la même plante. De semblables phénomènes d'irritation se produisent par aspiration du côté des fosses nasales) Les deux espèces de pulsatille, données à l'intérieur à haute dose, enflamment l'estomac et frappent de stupeur le système nerveux. Elles sont rangées parmi les poisons âcres. A l'état sec, les bestiaux la mangent sans danger : 15 à 24 gr. de poudre sèche n'ont pas incommodé des chiens, tandis que 60 gr. de suc de la plante fraîche les ont tués en six heures (1). (L'extrait agit un peu moins énergiquement; 4 gr. amènent la mort des mêmes animaux en six heures.

Bien que Bock, dès 1546, en ait signalé les propriétés irritantes, (Helwing (2) a le premier, d'une façon sérieuse, appelé l'attention sur la pulsatille. Mais c'est Störck (3) qui a mis en vogue la pulsatille des prés, espèce très-voisine, ainsi que nous venons de le faire remarquer, de notre pulsatille commune. Ce dernier, et d'autres auteurs après lui, ont vanté la pulsatille noire comme propre à combattre efficacement l'amaurose, les taies de la cornée, la cataracte, la paralysie, les rhumatismes, l'aménorrhée, la mélancolie, la syphilis consécutive, les ulcères opiniâtres, les dartres. C'est surtout dans le traitement de ces dernières que le célèbre médecin de Vienne dit avoir obtenu les résultats les plus avantageux de cette plante. Il employait ordinairement l'extrait, en commençant par une petite dose, qu'il augmentait graduellement (5 ou 10 centigr. à 1 gr. progressivement).

D'un autre côté, Smucker, Richter, et Bergius, dont le témoignage est également irrécusable, ont répété sans succès les expériences de Storck. Entre ces résultats contradictoires, l'observateur, en se livrant à de nou-

---

(1) Orfila, *Toxicologie*, 5e édit., t. II, p. 152.

(2) *Flora campana, seu pulsatilla cum suis speciebus et varietatibus methodice considerata et variis observationibus oculis curiosorum exposita;* in-12, fig. Lipsiæ, 1720.

(3) *De usu pulsatillæ nigricant. medic.* Vindebon., 1771.

velles études sur cette plante, doit se placer de manière à voir sans prévention jusqu'à quel point l'exagération est chez les uns, et le scepticisme chez les autres. En attendant, nous devons faire remarquer ici, comme nous l'avons fait pour la ciguë, que Störck préparait ses extraits avec beaucoup de soin, afin de conserver la partie active du médicament; il évitait surtout de l'exposer à une très-grande chaleur. Les médecins qui, après ce célèbre expérimentateur, ont employé la pulsatille sans succès, avaient-ils mis en usage les mêmes préparations? Avaient-ils procédé de la même manière? S'étaient-ils, en un mot, placés dans les mêmes conditions?

Hufeland (1) place la pulsatille au nombre des moyens dont on s'est le mieux trouvé dans le traitement de l'amaurose.

Bonnel de la Brageresse (2) regardait l'extrait de pulsatille comme le remède le plus efficace contre le vice dartreux. Il l'administrait à la dose de 8 centigr. deux fois par jour, et faisait en même temps lotionner les parties affectées avec la décoction de jusquiame et de ciguë.

Ramm (3) a obtenu des résultats avantageux de l'extrait de pulsatille dans la coqueluche. Il prétend avoir employé ce remède pendant dix ans chez un grand nombre de malades, et ne l'avoir vu échouer qu'une seule fois. Il donnait l'extrait à la dose d'un quart de grain à un grain et demi, suivant l'âge, quatre fois par jour. Il le prescrivait aussi aux adultes atteints de toux sèches et spasmodiques, à la dose de 2 ou 3 grains répétée trois fois dans la journée. Ramon (4) s'est aussi très-bien trouvé de l'emploi de la pulsatille dans la coqueluche.

Quelques médecins ont employé, dit-on, avec avantage, l'infusion des feuilles de pulsatille commune dans les engorgements des viscères abdominaux et dans l'hydropisie. On ne doit pas dépasser, dans cette infusion, la dose de 2 gr. chaque fois. Sous quelque forme qu'on administre la pulsatille, il ne faut commencer que par de petites doses, en augmentant progressivement et avec circonspection.

Ajoutons à tout ce que nous venons de rapporter sur l'usage de la pulsatille à l'intérieur, que Tragus recommandait beaucoup la semence de cette plante cuite dans du vin contre les calculs, et que les femmes allemandes en prenaient dans la suppression des règles.

(Ce serait être incomplet que de ne pas rappeler la foi aveugle que, depuis Hahnemann, auteur que Reil veut faire considérer comme le restaurateur de la pulsatille (5), les homœopathes ont dans le suc de cette plante administré à dose infinitésimale.)

La pulsatille ne se rencontre que rarement dans le pays que j'habite; je ne l'ai jamais employée. Les vétérinaires en appliquent les feuilles, comme résolutives, sur les tumeurs froides et sur les vieux ulcères des chevaux pour les déterger. Les paysans entourent le poignet de ces mêmes feuilles pilées pour se guérir de la fièvre intermittente; conseil reproduit par Simon Pauli et Olaüs Borrichius.

En résumé, on peut en agissant avec prudence, mettre à profit la propriété rubéfiante et vésicante de la pulsatille, quand, dans un cas pressant, on est privé de sinapismes et de vésicatoires. La poudre des feuilles et des fleurs sèches de cette plante est un très-bon sternutatoire. Quand elles sont fraîches, il suffit de les broyer sous le nez avec les doigts pour provoquer un violent éternuement. Tournefort recommandait l'emploi de ce sternutatoire dans les affections soporeuses, et Schroeder dans le coryza chronique.

---

(1) *Manuel de médecine pratique*, p. 287.
(2) *Ancien Journal de médecine*, t. LVIII, p. 476.
(3) *Bibliothèque médicale nationale et étrangère*, t. VI, p. 521.
(4) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, 1828.
(5) *La pulsatille avant Hahnemann*, in *l'Art médical*, 3e année, t. V, p. 75.

(Le même auteur a recommandé l'eau distillée en lotions pour faire disparaître les éphélides lenticulaires ou taches de rousseur. Helwig a signalé ses propriétés cicatrisantes.)

PYRÈTHRE. Anthemis pyrethrum. L.

Pyrethrum flore bellidis. C. Bauh. — *Pyrethrum officinale.* Mer.

Œil de bouc, — camomille pyrèthre, — racine salivaire.

Composées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante vivace (Pl. XXXII) croît dans les environs de Montpellier, d'où on en envoie les racines en grosses bottes.

Description. — Racines longues, épaisses, fibreuses, rudes et brunes à l'extérieur, blanches au dedans. — Tiges simples ou peu rameuses, un peu couchées, longues de 60 à 80 centimètres. — Feuilles d'un vert bleuâtre, presque deux fois ailées, finement découpées; feuilles radicales étalées en rosette sur le collet de la racine. — Fleurs grandes, radiées, terminales, ordinairement solitaires (juillet-août). — Calice commun, hémisphérique, composé d'écailles imbriquées, oblongues. — Demi-fleurons femelles de la circonférence blanchâtres en dessous. — Disque formé par des demi-fleurons hermaphrodites, nombreux, fertiles, d'un beau jaune, à cinq étamines syngénèses. — Fruit : akènes glabres, nombreuses, comprimées, sur un réceptacle convexe garni de paillettes.

Parties usitées. — La racine.

Récolte. — Ne présente rien de particulier, si ce n'est qu'il faut choisir la racine de la première année. On donne quelquefois par fraude, au lieu de vraie pyrèthre, la racine de l'achillée ptarmique, nommée dans quelques ouvrages Pyrèthre ombellifère (*pyrethrum ombelliferum*), et qui pourrait bien être la pyrèthre de Dioscoride (1).

[**Culture.** — Cette plante préfère un terrain sec et une exposition un peu chaude; on la multiplie facilement dans le Midi, soit par semis, soit par éclats de pied, mais dans le Nord de la France on ne peut la cultiver qu'en pots, qu'il faut rentrer l'hiver. Elle est commune en Syrie et dans le nord de l'Afrique.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de pyrèthre est d'une saveur brûlante et qui provoque une salivation abondante. Cette racine contient, d'après Koene (2), une substance brune très-âcre d'une apparence résineuse; une huile fixe d'un brun foncé, âcre; une huile fixe jaune, âcre (ces trois principes constituent la *pyréthrine*, suivant Kœne); du tannin, une substance gommeuse, de l'inuline, des sulfates, des hydrochlorates et des carbonates de potasse, des phosphates et des carbonates de chaux, de l'alumine, de la silice, de l'oxyde de fer et de manganèse, du ligneux. La partie active (*Pyréthrine*) est brune, mollasse et poisseuse. Son odeur est fade et nauséeuse, sa saveur est brûlante; elle rubéfie la peau. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, les huiles volatiles et les huiles fixes. Elle existe en plus grande quantité dans l'écorce de la racine que dans la partie ligneuse : la pyrèthre vermoulue en contient beaucoup.

(La racine de pyrèthre pulvérisée constitue la poudre insecticide Vicat, employée avec succès contre les punaises. Sa saveur brûlante a été frauduleusement utilisée pour donner une apparence de force aux eaux-de-vie de mauvaise qualité.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Poudre, 25 à 80 centigr. et plus, progressivement, en pilules.

Teinture alcoolique (1 sur 4 d'alcool à 36 degrés, 2 à 4 gr., en potion).

A l'extérieur. — Décoction (30 gr. pour 250 gr. d'eau), excitant en gargarisme et sur la peau.

Vinaigre, collutoire odontalgique de Fox (racine, 1 gr.; opium, 1 centigr.; vinaigre, 12 gr. Macérez pendant quelques jours et filtrez) pour calmer les douleurs de dents.

Teinture éthérée (racine de pyrèthre, 1; éther sulfurique, 4. Opérez par la méthode de déplacement), odontalgique extrêmement âcre.

Huile (racine de pyrèthre, 1; huile d'olive, 2. Faites digérer pendant quelques jours, passez avec expression), rubéfiant.

Poudre, comme sternutatoire.

Racine en petits morceaux, comme sialagogue en la mâchant.

(1) Lib. III, cap. LXXI.

(2) *Journal de pharmacie*, 1836, t. XXII, p. 88.

La racine de pyrèthre est très-active. On l'emploie surtout comme un des plus puissants sialagogues indigènes. Mâchée par petits morceaux, elle produit une expulsion abondante de salive et une vive irritation avec chaleur brûlante dans la bouche. On la conseille dans l'engorgement des glandes salivaires, les gonflements fluxionnaires indolents des amygdales, les fluxions muqueuses du pharynx, les douleurs rhumatismales dentaires, la paralysie de la langue. Galien (1) s'en servait en frictions sur la colonne vertébrale dans cette dernière affection. Cet auteur combattait les fièvres intermittentes en appliquant sur le corps, lors du frisson, des compresses imbibées de cette décoction : ce moyen très-remarquable est analogue à l'emploi de nos pédiluves sinapisés, récemment proposés pour prévenir l'invasion de l'accès fébrile. La décoction très-concentrée a été mise aussi en usage pour frictionner les membres paralysés, et pour rappeler la transpiration cutanée. Cette racine pulvérisée, introduite dans les narines, provoque de violents éternuements.

On n'emploie pas la racine de pyrèthre à l'intérieur, bien qu'elle puisse être utile comme puissant stimulant. Nacquart (2), en ayant conseillé l'usage à une hémiplégique, le morceau fut avalé par mégarde, et causa pendant deux jours un flux de salive qu'il compare à l'urine visqueuse qu'on rend dans certains cas de catarrhe de la vessie. Ce morceau, au bout de ce temps, étant descendu dans l'estomac, les accidents cessèrent. Dans l'Inde, les Wytiens en prescrivent l'infusion, concurremment avec celle de gingembre, comme stimulant et cordial, contre la paralysie, et dans certaines périodes du typhus (3). Edward Oxley (4) vante cette racine dans les paralysies rhumatismales, donnée à l'intérieur à la dose de 50 à 75 centigr., deux ou trois fois par jour. Ce praticien l'a portée graduellement jusqu'à la dose de 15 gr. par jour, en substance et en poudre, mêlée avec du mucilage, de la gomme ou du miel. Toutefois, l'emploi doit en être surveillé.

(Il est probable que les Romains la mettaient en usage comme aphrodisiaque; car, dans l'*Art d'aimer* (5), Ovide s'élève contre l'excitation factice qui résultait de l'usage de son infusion vineuse :

Tritaque in annoso flava pyrethra mero.)

PYROLE. Pyrola rotundifolia. L.

Pyrola rotundifolia major. C. Bauh., Tourn. — *Pyrola nostras vulgaris.* Park.

Pyrolacées. Fam. nat. — Octandrie monogynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXXIII) habite les lieux spongieux, élevés, de nos bois couverts. Elle est commune dans les forêts du Boulonnais, de l'Artois et de la Picardie. On la trouve dans les environs de Paris (Versailles, Armainvilliers). Son nom lui vient de la ressemblance de ses feuilles avec celles du poirier (*pyrus*).

Description. — Racine blanche, déliée, traçante, fibreuse. — Tige simple, anguleuse, haute de 30 à 40 centimètres. — Feuilles d'un vert sombre, lisses, arrondies, coriaces, longuement pétiolées. — Fleurs blanches ou rosées, disposées en grappes dressées, à pédicelles recourbés (mai-juin-juillet). — Calice à cinq divisions lancéolées. — Corolle à cinq pétales connivents, obovales. — Dix étamines incluses, pensées à filets arqués. — Un style à stigmate élargi. — Fruit : capsule divisée en cinq loges remplies de semences excessivement fines.

(1) *De simpl. med.*, lib. VI.
(2) Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. V, p. 160.
(3) Ainslie, *Matière médicale indienne*, t. I, p. 301.
(4) *Annales de Montpellier*, 1806, p. 16, 2e partie.
(5) Livre II.

[**Culture.** — Les pyroles ne sont cultivées que dans les jardins botaniques. On les multiplie par éclats de pieds ou par graines. Elles préfèrent la terre de bruyère et les lieux couverts. On les trouve dans les régions tempérées de l'Europe. Elles habitent surtout les montagnes et les forêts.]

La pyrole, dont la saveur est amère et acerbe, est regardée comme astringente et vulnéraire. On l'a employée contre les hémorrhagies passives, et notamment contre la ménorrhagie et l'hémoptysie, dans la leucorrhée atonique, les diarrhées chroniques sans irritation vive. On peut la donner en décoction ou en infusion (30 à 60 gr. par kilogr. d'eau), en poudre (2 à 4 gr.), en extrait aqueux ou alcoolique (1 à 3 gr.). Elle entre dans le mélange connu sous le nom de *vulnéraire suisse*.

Dans le gouvernement de Kalouga, en Russie, les personnes affectées de gravelle font usage d'un thé de racine de *pyrola rotundifolia* (1).

[La pyrole à ombelle (*pyrola umbellata*, L., *chimaphila umbellata*), très-commune en Europe, mais que l'on trouve surtout dans l'Amérique septentrionale, où elle porte les noms de *winter-green* et de *pippsiseva*, qui signifient *bordure d'hiver* et *herbe à pisser*, donne des feuilles qui sont employées comme astringentes, corroborantes et surtout diurétiques; elles ont été très-employées contre l'hydropisie.]

QUINTEFEUILLE. Potentilla reptans. L.

Quinquefolium majus repens. C. Bauh., Tourn. — *Pentaphyllum sive quinquefolium vulgare repens.* J. Bauh. — *Quinquefolium supinum vel repens.* Dod. — *Pentaphyllum.* Branf. *Fragaria pentaphyllum.* Grantz.

Potentille rampante, — pentaphyllon, — pipeau, — herbe à cinq feuilles.

Rosacées. — Dryadées. — Fam. nat. — Icosandrie polygynie.

La quintefeuille (Pl. XXXIII), plante vivace, croît partout, sur le bord des chemins, des haies, des fossés, etc. Les vaches, les chèvres, les moutons, broutent la quintefeuille.

Description. — Racine longue, épaisse, tout au plus grosse comme le petit doigt, fibreuse, noirâtre en dehors, rougeâtre en dedans. — Tiges minces, effilées, rampantes, articulées et stolonifères comme le fraisier. — Feuilles d'un vert foncé, pétiolées, digitées, à folioles crénelées, au nombre de cinq ou sept sur le même pétiole. — Fleurs jaunes ou blanches, solitaires, latérales (juin-août). — Calice soyeux, à dix découpures, dont cinq plus petites, alternant avec les autres. — Corolle à cinq pétales un peu plus grands que les divisions du calice. — Étamines nombreuses plus courtes que les pétales. — Styles nombreux, de même longueur et à stigmates obtus. — Fruits : cinq akènes glabres, un peu rugueux, fixés sur le réceptacle et contenus dans le calice.

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

Récolte. — La racine peut être récoltée en tout temps pour l'employer fraîche; en automne, pour la conserver après l'avoir mondée de ses filaments et incisée longitudinalement. Sa couleur brunâtre et son parenchyme d'un jaune rouge la font reconnaître sèche; elle diffère de celle du fraisier en ce qu'elle est plus longue et d'une saveur plus acerbe et plus styptique. On doit la préférer grosse. — Les feuilles sont récoltées pendant toute la belle saison, pour être employées fraîches ou sèches.

[**Culture.** — Cette plante n'est cultivée que dans les jardins botaniques; on la propage par divisions des souches.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante est inodore, la racine est d'une saveur acerbe et styptique; les feuilles sont moins acerbes. La racine

---

(1) *Annales médicales de la Flandre occidentale*, 1855, et *Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, 1855.

contient une grande quantité de tannin. — On peut s'en servir au tannage des cuirs. — D'après Pallas (1), elle porte une espèce de cochenille.

Substances incompatibles. — Les sels de fer, de zinc, de plomb, de cuivre, d'antimoine, de gélatine, etc.

La racine de quintefeuille est astringente. Hippocrate (2) indique la potentille rampante comme propre à guérir la fièvre intermittente. Sénac (3) lui a reconnu cette propriété et l'a employée avec succès dans des cas opiniâtres. Les campagnards la donnent par tradition pour *couper* la fièvre; ils réussissent souvent quand ils la prennent en décoction très-concentrée.

Elle convient comme astringente dans les diarrhées et les dysenteries, lorsqu'il y a absence d'irritation ou d'inflammation. Chomel assure qu'elle lui a réussi dans ces dernières maladies quand l'ipécacuanha avait échoué. On l'emploie aussi contre la leucorrhée par atonie, les pertes séminales, les hémorrhagies passives, etc.

J'ai souvent employé, dans ma pratique rurale, une forte décoction de parties égales de racine de quintefeuille, de tormentille et de bistorte. Cette décoction me réussit tout aussi bien que celle du ratanhia contre les hémorrhagies passives, et a sur cette dernière l'avantage de ne coûter que la peine de récolter les racines indigènes qui la composent.

On peut se servir de la décoction aqueuse ou vineuse de quintefeuille, en gargarisme dans les maux de gorge, l'angine pultacée, les ulcères de la bouche, la stomatite diphtérique, le relâchement des gencives, etc.

RAIFORT CULTIVÉ. Raphanus sativus. L.

Raphanus minor oblongus. C. Bauh. — *Raphanus.* Off.

Radis cultivé, — raifort des Parisiens.

Crucifères. — Raphanées. Fam. nat. — Tetradynamie siliculeuse. L.

Cette plante annuelle (Pl. XXXIII), cultivée dans tous les jardins potagers est, dit-on, originaire de la Chine.

Description. — La forme des racines, dans cette espèce, détermine les variétés suivantes : 1° *Radis cultivé* (*R. sativus*) : racine globuleuse ou napiforme, d'une couleur rose ou blanche à l'extérieur, toujours blanche intérieurement; 2° *Petite Rave* (*R. vulgaris*), variété de la précédente : racine globuleuse, déprimée ou oblongue, blanche, rose ou rouge; 3° *Radis noir*, plus particulièrement *Raifort des Parisiens* (*R. niger*), racine volumineuse, à épiderme noir, rugueux, à chair dure et très-piquante. — Tiges de 60 à 90 centimètres, droites, rameuses, rudes au toucher, écartées. — Feuilles pétiolées, amples, alternes, rudes, principalement celles du bas, découpées en lyre, à lobes inégaux, ovales ou oblongs, dentelés, arrondis ou aigus à leur sommet, le terminal beaucoup plus grand que les autres; feuilles supérieures presque simples. — Fleurs blanches, purpurines ou d'un violet tendre, solitaires, pédicellées, réunies en grappes longues, lâches, terminales. — Calice composé de quatre folioles droites, serrées, conniventes. — Corolle à quatre pétales en croix; six étamines tétradynames; quatre glandes sur le disque de l'ovaire; un style très-court; stigmate simple en tête. — Fruit : silique oblongue, renflée vers sa base, prolongée en une pointe subulée, spongieuse, indéhiscente, divisée intérieurement en deux loges renfermant des semences arrondies.

Parties usitées. — Les racines fraîches.

[**Récolte.** — Les racines de ces plantes sont d'autant plus délicates qu'elles sont mangées plus jeunes et cueillies au moment du besoin.

Culture. — Le radis sauvage vient dans toutes les moissons et les décombres, les terrains cultivés; les radis sont semés tous les quinze jours, du printemps à l'automne.

---

(1) *Voyage*, t. I, p. 314.
(2) *De morb.*, lib. II.
(3) *De recond. febr. intermitt. natura.* Amsterdam, 1759.

On hâte la germination en mouillant les graines vingt-heures avant de les semer. Si on veut avoir des radis doux, non âcres, il faut pratiquer des arrosages fréquents.

Propriétés physiques et chimiques. — Les graines des raiforts sont assez riches en huile fixe pour qu'il soit possible de les exploiter industriellement, s'ils donnaient plus de graines; les feuilles et les souches renferment une huile essentielle âcre et sulfurée.]

Ces diverses variétés de raifort, employées comme alimentaires, et dont la thérapeutique peut retirer des avantages, sont stimulantes et antiscorbutiques. J'ai vu guérir en 1854, par le seul usage du pain, des pommes de terre cuites, des oignons, du radis noir, de la salade, du cresson et du pissenlit, un scorbut grave, avec œdème et ulcères aux jambes, taches caractéristiques, hémorrhagies nasales, stomatite fétide et ulcération des gencives, chez un cordonnier de trente ans, qui avait contracté cette maladie dans un logement humide et étroit, où il se tenait presque constamment.

(La décoction miellée de raves est un remède populaire contre les toux opiniâtres.)

Tissot (1) la vante à l'extérieur contre les engelures. On en augmente l'efficacité en y ajoutant 1/16 de vinaigre. La partie malade est mise plusieurs fois par jour dans cette décoction tiède. Celse (2) recommande le même moyen.

La racine de radis noir ou des Parisiens (*raphanus niger*), qui a une saveur âcre et piquante très-prononcée, est rubéfiante, d'après Loiseleur-Deslongchamps. L'écorce noire qui enveloppe cette racine, râpée et appliquée au bras, y a développé, au bout de trois heures, une rubéfaction analogue à celle que produit la farine de moutarde. L'expérience, répétée deux fois, a donné les mêmes résultats.

[Nous citerons encore le radis sauvage ou ravanelle (R. *raphanestrum*, L., *raphanestrum arvense*, Wallz) comme jouissant à peu près des mêmes propriétés, seulement ses racines sont trop fibreuses et trop menues pour être mangées. On a attribué aux graines de cette variété, mélangées au froment, une maladie fréquente en Suède qu'on nomme *raphania* ou *raphanis;* elle consiste dans des contractions des articulations, des douleurs violentes périodiques, des convulsions; Linné a produit cette maladie chez les poules en les nourrissant de graines de ravanelle.]

RAIFORT SAUVAGE. Cochlearia armoracia. L.

Raphanus rusticanus. Ger., Park., C. Bauh., Tourn.—*Raphanus sylvestris, sive armoracia multis.* J. Bauh.— *Raphanus magna.* Dod. *Armoracia.* Plin. — *Raphanus sylvestris.* Black.

Grand raifort sauvage, — cranson, — moutarde des capucins, des Allemands, — moutardelle, radis de cheval, — cran de Bretagne, — rave sauvage.

Crucifères. — Alyssinées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

Le grand raifort sauvage, plante vivace, vient spontanément dans les fossés, sur les bords des ruisseaux, dans presque tous les départements de la France, principalement en Bretagne. On le cultive dans les jardins. En Angleterre et en Allemagne, il est l'objet d'une grande culture.

Description. — Racine forte, charnue, cylindrique, très-longue, renflée, d'un blanc jaunâtre à l'extérieur, blanche en dedans. — Tige robuste, dressée, de près d'un mètre de haut, striée, rameuse en haut, cannelée, glabre, creuse. — Feuilles radicales très-grandes, longuement pétiolées, ovales-oblongues, un peu ondulées, crénelées; les caulinaires inférieures, oblongues, ordinairement pinnatifides, sessiles; les supérieures

---

(1) *Avis au peuple*, t. II, p. 313, 5e édit.
(2) Lib. v, cap. xxviii.

lancéolées, entières ou crénelées : toutes d'un vert brillant. — Fleurs blanches, hermaphrodites, régulières, en grappes rapprochées en une panicule terminale (juin-juillet). — Calice à quatre sépales libres, caducs, un peu étalés. — Corolle à quatre pétales en croix, libres, caducs, longuement unguiculés. — Six étamines tétradynames. — Anthères bilobées, intorses. — Ovaire libre à deux carpelles, partagé en deux loges polyspermes. — Style indivis, persistant. — Stigmate entier. — Fruit : silicules longuement pédicellées, subglobuleuses, à valves très-convexes, non cavénées; graines sans périsperme, comprimées.

Parties usitées. — La racine, quelquefois les feuilles.

[**Culture.** — Le raifort sauvage est multiplié par tronçon de racine que l'on met en terre au printemps; il aime une terre fraîche, ombragée. On peut aussi le semer à l'automne pour le repiquer en place au printemps.]

Récolte. — Le raifort (racine et feuilles) ne doit être employé qu'à l'état frais (1). On l'arrache après la floraison ; elle est plus active lorsqu'elle a atteint sa deuxième année. Elle n'est plus convenable après deux ans, et doit être rejetée lorsqu'elle est ligneuse. Les feuilles récoltées avant la floraison sont plus actives.

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de raifort est inodore tant qu'elle reste intacte; mais brisée ou divisée, elle répand une odeur vive, ammoniacale; sa saveur est piquante, chaude, amère, brûlante, qualité qu'elle doit à une huile aussi âcre que celle de la moutarde, et qu'elle perd par la coction et la dessiccation. Elle contient, d'après Einhoff, une résine amère, du soufre (toutes les crucifères en contiennent), de la fécule, de l'albumine, une huile volatile d'un jaune clair, très-fétide et très-irritante; de l'acétate et du sulfate de chaux, du ligneux, etc. — Bussi, Fremy et Boutron ont démontré que l'huile volatile ne préexiste pas plus dans les racines de raifort que dans la moutarde et les amandes amères; elle ne prend naissance que par une sorte de fermentation.

Substances incompatibles : les carbonates alcalins, le bichlorure de mercure, l'azotate d'argent, les infusions astringentes, telles que celles de quinquina et de noix de galle.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Suc exprimé, de 15 à 30 gr.
Eau distillée, de 15 à 30 gr. dans une potion.
Sirop (1 de suc sur 2 de sucre), de 15 à 60 gr., en potion.
Sirop composé préparé à froid (Dorvault, page 557), mêmes doses.
Sirop de raifort préparé à froid (Commucci). (On prend six ou huit raiforts, que l'on coupe en morceaux, que l'on étend en couches sur des ficelles rapprochées, tendues au-dessus d'un plat ou d'une assiette. On les couvre de sucre en poudre, et quelques heures après on trouve au fond du vase un liquide sirupeux que l'on recueille et que l'on fait prendre au malade le matin.
(Sirop de raifort iodé : sirop de raifort, 300 gr.; iode, 50 centigr.; alcool, *Q. S.* — Dose, 20 à 100 gr. par jour.)
Vin ou bière (par macération à vase clos de la racine fraîche, 8 à 15 gr. sur 1/2 litre), de 30 à 100 gr.
Teinture, de 8 à 15 gr., en potion.
Racine crue râpée, comme assaisonnement.

A L'EXTÉRIEUR. — Teinture, en frictions. — Pilé, en pédiluves, sinapisme, etc.

La racine de raifort entre dans le vin, la bière et le sirop antiscorbutiques, dans la teinture de raifort composée, etc.

La racine de raifort est très-stimulante et antiscorbutique. Son action, puissamment tonique et excitante, due à l'huile volatile âcre et caustique que la fermentation y développe, l'a fait conseiller dans les scrofules, les catarrhes chroniques, l'asthme pituiteux, l'engorgement des voies respiratoires, l'œdème des poumons, les rhumatismes chroniques, certaines hydropisies passives, quelques maladies cutanées, etc. A l'extérieur, elle agit comme rubéfiante et peut, comme telle, remplacer la moutarde.

Le raifort sauvage est une plante précieuse; il est, comme le cochléaria, au premier rang des plantes antiscorbutiques, et convient dans tous les cas

---

(1) Selon les recherches de Lepage (*in* Dorvault, p. 499), le raifort ne perd pas ses qualités par la dessiccation, lorsque cette dessiccation a été opérée convenablement. Il suffit de faire intervenir l'eau pour que, sur-le-champ, l'huile volatile prenne naissance. Aussi le pharmacien de Gisors a-t-il été amené à proposer l'emploi de la poudre de raifort dans les mêmes cas que la farine de moutarde.

où les toniques stimulants sont indiqués. Le suc de raifort est vomitif à la dose de 30 à 80 gr. Suivant Rivière, la semence de cette plante, à la dose de 15 à 24 gr. en décoction, est aussi émétique et purgative. (*Ciet vomitum, si succus vel infusio in aceto cum melle tepido assumatur et aqua superbibatur*, dit Schroeder. (Ettmuler dit avoir guéri une femme hydropique, ascitique et scorbutique, avec toux, difficulté de respirer, au moyen de la racine de raifort sauvage infusée dans du vin blanc, avec du cresson d'eau haché et pilé dans un mortier. La malade buvait ce mélange, qui purgeait par haut et par bas. Gilibert considère le suc de la racine de cette plante comme un des plus forts diurétiques indigènes. Bartholin fait infuser la racine de raifort dans la bière, comme antiscorbutique et diurétique. Bergius faisait avaler, contre la goutte et le rhumatisme chronique, 1 cuillerée de râpure de cette racine chaque matin à jeun, et par dessus 1 tasse de décoction de sommités de genévrier. Linné faisait grand cas du sirop préparé à froid avec le raifort dans l'asthme scorbutique. Sydenham recommandait la racine de cette plante dans les hydropisies qui sont la suite des fièvres intermittentes. Cullen la croit utile dans le rhumatisme. Raygerus (1) rapporte qu'une dame affectée depuis plusieurs années d'un rhumatisme qui avait résisté à tous les moyens connus, en fut débarrassée par l'usage de la décoction de cette racine dans du lait. Lanzoni (2) a guéri un bourgeois de Ferrare, attaqué d'un enrouement chronique considérable au moyen du sirop de raifort.

Les Suédois préparent un petit lait médicamenteux, en jetant du lait bouilli sur la râpure du raifort, humecté avec du vinaigre ; ensuite ils en séparent le fromage. Ce petit lait, que j'ai fréquemment employé dans ma pratique comme diurétique, est une excellente préparation. Je l'ordonne principalement dans l'anasarque, le scorbut, la gravelle sans trop d'irritation, et dans certains catarrhes chroniques. Je me trouve très-bien dans la leucophlegmatie, les cachexies, la chlorose, etc., de l'usage du vin de racine de raifort et de baies de genièvre concassées, de chaque 30 gr. pour 1 litre de bon vin blanc. Je fais prendre ce vin par plusieurs cuillerées par jour, ou à la dose de 60 gr. matin et soir.

Hufeland (3) faisait digérer pendant vingt-quatre heures 30 gr. de racine fraîche de raifort dans 1 kilogr. de bière, avec addition de 30 gr. de sirop simple, et administrait cette boisson par tasses toutes les trois heures dans l'hydropisie. Brenneck (4) prétend que cette même infusion est très-efficace dans l'aménorrhée et la leuchorrhée. Vitet recommande l'infusion concentrée de racine de raifort contre la leucophlegmatie. Desbois, de Rochefort, propose de remplacer, pour les pauvres, le vin antiscorbutique par celui de raifort. La racine fraîche, râpée et infusée du soir au matin dans 1 verre de vin blanc, que l'on prend après l'avoir passé avec expression, est un remède populaire contre la gravelle.

Magnus Huss (5) recommande ce médicament dans l'hydropisie qui dépend d'une affection des reins, et qui se décèle par une proportion très-grande d'albumine dans les urines. Rayer a employé avec avantage la racine du raifort dans l'hydropisie résultant de la néphrite albumineuse chronique. « J'ai vu, dit cet auteur, l'hydropisie diminuer, ou même quelquefois disparaître complétement, par l'action diurétique de la tisane de raifort sauvage. Plusieurs malades ont refusé de continuer cette boisson, parce qu'ils la trouvaient désagréable, et qu'elle leur fatiguait l'estomac. J'en ai vu d'autres qui, malgré la persévérance avec laquelle ils en ont fait usage, n'en

(1) *Eph. nat. cur.*
(2) *Ibid.*
(3) Meyer, *Receptlaschenbuch*, 1836, p. 30.
(4) Rinnas, *Répertoire*, 1833.
(5) Dieffenbach, *Zeitschrift für die gesammte Medizin*, 1837, t. IV, cah. 3.

ont retiré aucun soulagement. Cependant, de tous les diurétiques, c'est encore celui dont l'usage m'a paru offrir généralement le plus de chances de succès (1). » Martin-Solon vante aussi ce puissant diurétique contre l'albuminurie.

Commucci (2) recommande l'emploi contre l'ictère d'un sirop de raifort sauvage (Voyez *Préparations pharmaceutiques et doses*), qu'on administre trois ou quatre jours de suite dans la matinée, ordinairement 4 doses suffisent. D'après Commucci, depuis douze ans cette formule n'aurait pas échoué une seule fois entre ses mains.

(Le sirop de raifort réussit fort bien en collutoire dans le muguet.)

La propriété rubéfiante et puissamment révulsive de la racine de raifort est à peine connue dans la médecine urbaine. Cependant Cullen la regarde comme plus active que la moutarde, et Haller la dit préférable pour préparer les sinapismes, à toutes les plantes de la famille à laquelle elle appartient. Cette racine est, d'après les expériences de Dubois, de Tournai, et les miennes, l'un des plus prompts de tous les rubéfiants connus. « Un cataplasme de cette racine râpée et appliquée à la partie inférieure de l'avant-bras gauche, a produit chez nous, dit Dubois, les phénomènes suivants : au bout de six minutes d'application, sensation de cuisson très-marquée qui va toujours croissant ; vingt minutes, sentiment de chaleur et de brûlure très-cuisante. Il existe à la peau une plaque d'un rouge vif, de la grandeur de la paume de la main, et ayant la plus forte analogie avec une forte brûlure au premier degré. L'expérience, répétée plusieurs fois, a toujours donné les mêmes résultats. Il résulte également de nos expériences que les feuilles de raifort écrasées, mises dans une quantité convenable d'eau chaude, fournissent des bains de pieds rubéfiants, qui ne le cèdent en rien à ceux qu'on prépare avec la farine de moutarde. Ces mêmes feuilles, écrasées et appliquées au bras pendant deux heures, ont développé chez nous tous les phénomènes d'une rubéfaction assez intense. »

Ayant expérimenté sur moi-même l'application topique du raifort sauvage, j'ai obtenu absolument les mêmes résultats. Je l'ai ensuite fréquemment employé dans ma pratique rurale, et j'ai toujours eu à me louer de son effet. Nous avons, à la campagne, une foule de plantes dont les propriétés analogues nous offrent des ressources variées pour satisfaire à une seule et même indication.

RAISIN D'AMÉRIQUE. Phytolacca decandra. L.

Phytolacque à dix étamines, — épinard des Indes, — laques, — méchoacan du Canada, épinard d'Amérique, — amarante.

Chénopodiacées. Fam. nat. — Décandrie décagynie. L.

Cette belle plante vivace (Pl. XXXIII), originaire de l'Amérique septentrionale, est aujourd'hui naturalisée dans le midi de l'Europe. Elle est si multipliée dans le Piémont, dans les Pyrénées, dans les Landes, et quelques autres de nos départements méridionaux, qu'on peut la regarder comme indigène.

Description. — Racine très-grosse, pivotante, épaisse, brune en dehors, blanche en dedans et divisée en fibres charnues. — Tiges droites, glabres, luisantes, anguleuses, quelquefois d'une belle couleur rouge, hautes de 1 à 2 mètres. — Feuilles alternes, ovales, lancéolées, à pétioles courts, terminées par une épine aiguë et dure. — Fleurs blanches ou rosées, petites, disposées en longues grappes sur des pédoncules très-striés, opposées aux feuilles (juillet-août). — Calice coloré à cinq divisions pétaloïdes. — Point de corolle. — Dix étamines aussi longues que le calice, à anthères latérales. — Un seul

(1) *Traité des maladies des reins*. Paris, 1839.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. XLIV, p. 185.

ovaire avec dix styles à stigmate simple. — Fruit : baies arrondies comprimées, grosses à peu près comme des grains de raisin, de couleur purpurine, contenant un suc pourpre très-foncé, à dix ou douze loges contenant des semences hémisphériques.

Parties usitées. — Les racines, les feuilles, les fruits.

Culture. — On la cultive dans les jardins pour la beauté de son feuillage et de ses fruits en grappes et d'un rouge vif. Elle résiste l'hiver, pourvu qu'on la couvre de litière à l'approche des grands froids. C'est une plante très-rustique qui vient partout, et sans aucun soins. Elle se propage par graines ou par divisions des souches.]

Récolte. — On peut récolter la racine en tout temps, parce qu'elle est vivace; les feuilles peuvent être cueillies pendant toute la belle saison. On ne peut recueillir les baies qu'à la fin de l'automne.

Propriétés physiques et chimiques. — Toute cette plante est inodore. — Les baies sont succulentes, amères, acerbes et désagréables: les feuilles, un peu vireuses et amères. La racine a une saveur âcre. Il résulte d'un travail de Braconnot sur la *phytolacca decandra* : 1° que la potasse existe en quantité énorme dans ce végétal (50 kilogr. de ses cendres contiennent 33 kilogr. 361 gr. de salin desséché, contenant 21 kilogr. de potasse pure et caustique; 2° que l'incinération peut fournir un alcali riche; 3° que la potasse est saturée dans cette plante par un acide qui est fort voisin du malique, mais qui en diffère sous quelques rapports; 4° que ces baies peuvent fournir par la fermentation et la distillation une certaine quantité d'alcool; 5° que leur matière colorante peut être employée comme réactif; 6° que les feuilles sont alimentaires (1). Il conclut que la culture de cette plante peut devenir une branche d'industrie avantageuse pour la récolte de la potasse. Déjà Decandolle avait émis l'opinion qu'on néglige trop en France cette plante, tandis qu'aux Etats-Unis on sait en tirer parti, ce qui est d'autant plus blâmable qu'elle croît avec facilité dans les terrains qui ont du fond.

On s'est servi du suc rougeâtre des baies pour colorer le vin blanc. En Portugal on a été obligé d'ordonner de couper les *phytolacca* avant la floraison pour éviter cette fraude, qui altérait d'ailleurs la qualité du vin. Les baies servent aussi en teinture, quoiqu'elles ne donnent qu'une couleur fugace, d'après Bonafous.

Les jeunes pousses et les jeunes feuilles du raisin d'Amérique sont seulement émollientes, et se mangent à la Jamaïque et dans l'Amérique septentrionales, les premières en guise d'asperges, les secondes comme les épinards; mais lorsque la plante a acquis son entier développement, elle est irritante, vomitive et purgative. 2 cuillerées de son suc, qui est âcre, purgent vivement; appliqué à l'extérieur, il irrite et rubéfie la peau. Larder (2) rapporte plusieurs cas d'empoisonnement par la phytolaque. (Ce poison produit les effets d'un hyposthénisant après avoir agi comme éméto-cathartique. Son antidote, suivant Bodart (3), est le lait.

La plante a été employée à l'intérieur contre le rhumatisme, surtout contre celui qui succède à la syphilis, dans les éruptions cutanées chroniques, la gale, les dartres, les hémorrhoïdes; dans cette dernière affection, si l'usage interne ne la guérit pas complétement, on en injecte une infusion dans le rectum; Jones et Kollock, de l'Etat de Savannah (4), assurent que la phytolacca guérit la syphilis dans ses diverses époques, même sans l'aide du mercure. Le suc épaissi au soleil a été vanté contre les affections cancéreuses. Il cause, dit-on, des douleurs violentes, que le malade doit supporter pendant vingt-quatre heures. Linné parle d'une cure opérée par ce moyen dans l'espace de huit semaines, et d'un cancer au sein guéri au bout de six mois. Schopf (5), Brown (6) assurent que la phytolacca passe en Amérique pour un vrai spécifique contre le cancer ouvert, et contre les plaies cancéreuses. Murray croit que Coldonius est le premier

(1) *Annales de chimie*, 1807, t. LXII, p. 71.
(2) Roques, *Phytographie médicale*, nouvelle édition, t. I, p. 307.
(3) *Cours de botanique médicale comparée*, t. I, p. 154.
(4) Coxe, *Americ. dispens.*, p. 456.
(5) *Matière médicale américaine.*
(6) *Histoire de la Jamaïque.*

qui ait parlé des vertus de cette plante contre le cancer et contre les plaies fistuleuses. Malheureusement, l'observation rigoureuse des faits n'a pas sanctionné ce que les auteurs ont rapporté sur les propriétés anticancéreuses du raisin d'Amérique.

Les baies sont purgatives comme les feuilles. Les pigeons qui les mangent deviennent purgatifs, ainsi qu'on en a eu la preuve chez les étudiants du collége Priceton, aux Etats-Unis, qui furent violemment évacués pour avoir mangé des pigeons qui s'en étaient nourris, comme le raconte Rush, de Philadelphie (1).

Infusées dans l'eau-de-vie, ces baies sont un remède populaire aux Etats-Unis contre le rhumatisme chronique : on les substitue au gayac. De toutes les parties de la phytolacque, c'est la racine qui est la plus active, surtout lorsqu'elle compte plusieurs années. C'est un purgatif violent qui exige beaucoup de prudence. Nathan Crawfor a publié une guérison d'hydrophobie par la racine de phytolacca, chez une jeune fille qui avait des spasmes deux fois par jour, sans hydrophobie, etc.; rien n'est donc moins prouvé que cette prétendue guérison d'une rage qui ne nous paraît être qu'une hystérie. Il paraît, d'après Valentin (2), que cette racine, en infusion ou en décoction, peut être employée en place d'émétique, à la dose de 4 à 8 gr. Sèche, elle n'a presque aucune action sur l'estomac.

(En Hollande, on emploie contre la gale et la teigne rebelle une pommade ainsi faite : poudre de racine de phytolaque, 30 gr.; axonge, 360 gr.)

[Nous citerons la phytolaque à huit étamines (P., *octandra*, L.), qui diffère par le nombre de ses étamines et ses fleurs d'un blanc jaunâtre, groupées en épis dressés, et la phytolaque dioïque (D., *dioïca*, L.) ou *belombra*, qui est un arbre de moyenne grandeur dont les feuilles sont marquées de grosses nervures rouges. Ils jouissent tous des mêmes propriétés.]

REDOUL. Coriaria myrtifolia. L.

Redon, — roudon, — corroyère à feuilles de myrte, — herbe aux tanneurs, etc.

Coriariées. Fam. nat. — Décandrie pentandrie. L.

[**Description.** — Arbrisseau à tige rameuse. — Feuilles opposées, presque sessiles, ovales, lancéolées, aiguës, entières, lisses, marquées de trois nervures principales. — Fleurs polygames, petites, verdâtres, disposées en grappes dressées, munies de bractées. — Calice à cinq divisions égales, persistantes. — Corolle à cinq pétales plus courts que le calice, sessiles, persistants, s'accroissant avec le fruit et devenant pulpeux. — Dix étamines sur deux rangs, les intérieures opposées aux pétales, les extérieures alternes avec eux. — Ovaire libre, sessile, à cinq lobes et cinq loges uniovulées. — Cinq styles libres terminés chacun par un stigmate filiforme. — Fruit formé de cinq coques crustacées, monospermes, indéhiscentes, recouvertes par la corolle charnue et le calice membraneux, le tout simulant une baie noire.

Parties usitées. — Les feuilles, les fruits.

Récolte. — Les fruits sont récoltés lorsqu'ils sont mûrs; les feuilles à l'époque de la floraison.

Culture. — Le redoul croît dans les endroits frais, sur les bords des ruisseaux. Il est répandu dans les régions méridionales de la France et de l'Europe. Il est cultivé pour la tannerie. On l'a introduit dans les parcs d'agrément. Il préfère une terre fraîche et humide. On le propage par rejetons et éclats de pieds.]

(**Propriétés physiques et chimiques; usages économiques.** — Les feuilles sont inodores et sans saveur marquée. Guibourt (3) a traité l'infusion, peu colorée, astringente et amère du *coriaria M.*, par la gélatine, le tartre stibié et le

(1) Ricord-Madiana, *Recherches sur la Brinvilliers.*
(2) *Journal de médecine* de Corvisart et Leroux, t. XVI, p. 137.
(3) *Journal de chimie médicale*, 1828, t. IV, p. 536.

bichlorure de mercure, il a obtenu un précipité blanc ; un noir par le nitrate d'argent, un gélatineux par la potasse caustique. On avait signalé dans ces feuilles un corps particulier, la *coriarine ;* mais c'est réellement Riban (1) qui en a le premier isolé le principe actif, la *coriamyrtine*, corps neutre non azoté, amer, cristallisant en prismes rhomboïdaux obliques, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool bouillant et dans l'éther, que les acides dédoublent en glycose et en un corps analogue à la saligénine; c'est, par conséquent un glycoside, sa formule = $C^{16}H^{28}O^{16}$.

Le redoul est employé pour la teinture en noir, et, comme son nom de *coriaria* l'indique, il sert au tannage des cuirs.

Dans un but de lucre, on a mélangé les feuilles de redoul à celles de séné, fraude d'autant plus grave que, nous le verrons plus loin, le redoul constitue un poison extrêmement énergique. Guibourt a donné (2) les caractères distinctifs des différents sénés et du redoul. La feuille de séné ordinaire présente *plusieurs* nervures parallèles, saillantes en dessus et en dessous, se rendant *sous* la principale nervure de la feuille. Le redoul porte *deux* nervures divergentes, saillantes en dessus, creuses en dessous, se rendant *sur* la principale nervure de la feuille. Rappelons aussi l'odeur du séné et la saveur amarescente de ses feuilles.)

(Toutes les parties du redoul, surtout arrivé à l'état adulte, sont vénéneuses. Sauvages (3) a vu les baies produire la mort une heure et demie après leur ingestion, au milieu de convulsions atroces. Sur quinze soldats qui en mangèrent, Pujada en vit trois mourir (4). Renaud (5) publia plus tard quatre cas d'empoisonnement dont un mortel. Les feuilles et les tiges sont aussi nuisibles. Les bestiaux qui les broutent en ressentent des vertiges, une ivresse passagère. En 1827, un homme mourut, à Hazebrouck (6), quatre heures après avoir pris la décoction de 1 once de séné mélangé de redoul; la même décoction fit périr un chien en dix minutes.

La CORIAMYRTINE a une action toxique puissante. 2 décigr. donnés à un chien de forte taille par Riban, quoique vomis en entier presque aussitôt, ont produit des convulsions horribles après vingt minutes et la mort en une heure quinze minutes. 8 centigr. tuent les lapins ; une injection sous-cutanée fait mourir un lapin en vingt-cinq minutes. Les symptômes qui précèdent la mort sont des secousses vives de la tête se reproduisant par accès et se communiquant à tous les membres, qui deviennent le siége de convulsions cloniques et tétaniques; il y a contraction de la pupille, trismus, écume à la bouche; puis, mort par asphyxie et épuisement nerveux. A l'autopsie, les vaisseaux sont gorgés de sang brun coagulé. Il en est de même des cavités cardiaques, de l'artère pulmonaire, de la veine cave inférieure; extravasations sanguines dans les poumons ; injection des méninges; rigidité cadavérique rapide. Aucune action irritante appréciable sur le tube digestif. L'analogie d'action toxique avec la strychnine pourrait faire faire avec la corroyère ou la coriamyrtine des recherches au point de vue de la thérapeutique et tenter l'emploi de ce puissant modificateur dans certaines maladies du système nerveux.)

RÉGLISSE. Glycyrrhiza glabra. L.

Glycyrrhiza siliquosa vel germanica. C. BAUH., T. — *Glycyrrhiza vulgaris.* DOD. — *Liquiritia.* BRUNF. — *Liquiritia seu glycyrrhiza.* OFF.

Réglisse glabre, — réglisse vulgaire, — réglisse des boutiques, — racine douce, — glycaraton.

LÉGUMINEUSES. — LOTÉES. Fam. nat. — DIADELPHIE DÉCANDRIE. L.

La réglisse croît spontanément en Bourgogne et dans les départements méridionaux de la France. On la cultive aux environs de Paris.

---

(1) *Journal de pharmacie et de chimie*, juin 1864.
(2) *Journal général de médecine*, t. XCVI, p. 18.
(3) *Histoire de l'Académie des sciences*, 1739, p. 473.
(4) *Annales de médecine de Montpellier*, 1811.
(5) *Revue médicale*, t. IV, p. 229.
(6) *Journal de chimie médicale*, 1827, t. III, p. 431.

Description. — Racines longues, rampantes, cylindriques, d'un jaune brun en dehors et d'un jaune pâle en dedans. — Tiges de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres de hauteur, presque ligneuses, fermes, rameuses, arrondies, à rameaux un peu pubescents. — Feuilles alternes, pétiolées, imparipinnées, composées de treize ou quinze folioles opposées, entières, presque sessiles. — Fleurs petites, rougeâtres ou purpurines, en épis longs, axillaires, peu fournis (juillet-août). — Calice tubulé à deux lèvres, la supérieure à 4 divisions inégales, l'inférieure simple et linéaire. — Corolle papilionacée. — Dix étamines diadelphes. — Un style subulé à stigmate obtus. — Fruits : gousses ovales un peu comprimées, pointues, glabres, ordinairement polyspermes, contenant six graines réniformes.

Parties usitées. — La racine ou rhizome, le bois.

Culture, récolte. — Cette racine, qu'on nomme aussi *bois de réglisse*, se récolte au printemps et à l'automne, mais pas avant sa troisième année. On la fait sécher au soleil ou au grenier. Elle nous est envoyée ordinairement de Bayonne ou de la Touraine. Depuis quelque temps le commerce livre une réglisse décortiquée fort belle. — Dans les terres fortes, la réglisse ne végète que difficilement. Cette plante, très-rustique et très-vivace, est d'une culture facile dans un terrain doux, léger, substantiel et profond. Alors ses racines s'étendent à de grandes distances, en fournissant beaucoup de jets. Le moyen le plus prompt de la multiplier consiste à planter au printemps ou à l'automne des drageons ou pieds enracinés, que l'on place en lignes distantes de 30 centimètres et en planches séparées par des tranches garnies de fumier. [On peut aussi la propager de graines semées en pots, sous couche, au printemps, et repiquées en mottes.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de réglisse, d'une odeur faible, est d'une saveur douce, sucrée, un peu âcre. Elle contient, suivant Robiquet, une matière sucrée particulière, non fermentescible, qu'il a nommée *glycyrrhizine* ($C^{16}H^{12}O^6$), se présentant en masse d'un jaune sale ; une matière analogue à l'asparagine, mais cristallisable ; de l'amidon, de l'albumine, une huile résineuse, épaisse et âcre ; du phosphate et du malate de chaux et de magnésie, du ligneux. L'eau froide dissout les principes sucrés et émollients, mais ne se charge pas de l'huile âcre, qui ne se dissout que dans l'eau chaude.

La racine de réglisse donne à peu près un tiers de son poids d'extrait. Celui du commerce, préparé par décoction, contient de la matière âcre et est souvent en partie brûlé. Il contient aussi du cuivre, qui a été enlevé mécaniquement aux vases évaporatoires. Aujourd'hui, on le trouve toujours falsifié par une forte proportion de poudre inerte d'amidon, de pulpe de pruneaux, de gomme commune, etc. Pour l'usage médical, le suc de réglisse préparé dans les laboratoires est donc préférable à celui du commerce. [Celui-ci contient en outre souvent des proportions notables de cuivre, provenant des vases dans lesquels on le prépare.]

Les brasseurs, en Flandres et en Angleterre, emploient le suc de réglisse pour la fabrication de la bière, qui en devient plus colorée et plus douce. — Julia de Fontenelle et Poisson ont présenté en 1827, à l'Académie des sciences, des échantillons d'un beau papier fait uniquement avec le bois de réglisse.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion à froid (racine), 8 à 16 gr. par 500 gr. d'eau (enlever l'écorce, la fendre en quatre ou six), suivant la grosseur, six heures de macération.

Infusion à chaud, mêmes quantités, — saveur plus forte et même un peu âcre, quand l'infusion est prolongée.

Décoction, moins agréable que les infusions, parce qu'elle contient le principe oléo-résineux âcre et amer de la racine. Dans les tisanes, il ne faut ajouter la racine de réglisse qu'au moment où la décoction est terminée ou presque froide.

Extrait, on le mâche ou on le fait fondre dans l'eau ou dans les tisanes.

Extrait de réglisse dépuré. (Extrait de réglisse du commerce, *Q. S.*; eau froide, *Q. S.* — Mettre l'extrait sur un diaphragme et le plonger dans l'eau, où il se dissout peu à peu ; passer au blanchet et faire évaporer en consistance d'extrait pilulaire).

Pâte de réglisse blanche. (Racine de réglisse grattée, 1 ; gomme arabique, 8 ; sucre blanc, 8 ; eau de fleurs d'oranger, 1 ; blanc d'œuf, *Q. S.* — Douze blancs d'œuf pour 1 kilogr. de sucre. La plupart des pharmaciens suppriment les blancs d'œufs et couleut cette pâte en plaques comme celle de jujubes).

Pâte de réglisse brune. (Suc de réglisse, 1 ; gomme arabique, 15 ; sucre, 10 ; eau, 25 ; extrait d'opium, 1 gr. par kilogr. de sucre. 100 gr. de cette pâte contiennent encore 3 gr. d'extrait d'opium.

Pâte de réglisse noire. (Sucre de réglisse, 1 ; gomme arabique, 2 ; sucre, 1. — Faire fondre le suc dans 4 parties d'eau, y dissoudre la gomme et le sucre, passer à travers un blanchet, faire évaporer sur un feu doux en consistance ferme, couler la masse sur un marbre blanc huilé.)

La poudre de réglisse est employée en pharmacie pour rouler les pilules et leur donner une consistance convenable.

La racine de réglisse est adoucissante, rafraîchissante, béchique et diurétique. Elle apaise la soif et convient dans les fièvres, les maladies inflammatoires, surtout dans celles des voies aériennes et urinaires. On l'emploie vulgairement dans les rhumes. Elle remplace le miel et le sucre pour édulcorer les tisanes, dans les hôpitaux et dans la médecine des pauvres. L'infusion de cette racine ou de son suc est une boisson populaire dans les chaleurs de l'été. L'orge, le chiendent, la réglisse, et un peu de repos, sont les meilleurs médicaments pour l'ouvrier échauffé, fatigué. L'extrait de réglisse, suc ou jus de réglisse, jus noir, s'emploie journellement dans les affections catarrhales ; il calme la toux et facilite l'expectoration. Les pâtes de réglisse sont employées dans les mêmes cas à la campagne : on fait un looch domestique avec l'infusion de graine de lin, 15 gr. d'extrait de réglisse et 1 cuillerée de miel : on y ajoute quelquefois la pulpe d'un oignon cuit sous la cendre et trituré dans le mélange.

L'huile de foie de morue est prise sans répugnance, surtout chez les enfants, quand on la joint à quatre ou six fois autant de solution concentrée d'extrait de réglisse ou jus noir, prise froide et après avoir bien agité le mélange. C'est le mode d'administration que j'emploie depuis longtemps, et qui m'a le mieux réussi.

[Nous citerons encore la réglisse hispide ou hérissée (*G. echinata*, L.), la réglisse velue (*G. hirsuta*, L.) et la réglisse rude (*G. asperrima*, L.), dont les produits sont moins estimés que ceux de la réglisse glabre ou officinale.]

REINE DES PRÉS. Spiræa ulmaria. L.

Barba capri floribus compactis. C. Bauh. — *Ulmaria.* J. Bauh., Clus. *Ulmaria vulgaris.* Park. — *Regina prati.* Dod., Ger.

Ornière, — ormière, — spirée ornière, — spirée ulmaire, — ulmaire petite, — barbe de chèvre, herbe aux abeilles, — pied de bouc, — vignette, — grande potentille.

Rosacées. — Spirées. Fam. nat. — Icosandrie pentagynie.

La reine des prés (Pl. XXXIII), plante vivace, orne par ses jolies fleurs nos bois, nos prés humides et le bord de nos ruisseaux.

Description. — Racine, souche assez grosse, noirâtre en dehors, garnie de fibres rougeâtres. — Tige droite, ferme, un peu rameuse, anguleuse, verte ou rougeâtre, d'environ 1 mètre de hauteur. — Feuilles grandes, alternes, à pétioles stipulés à la base, ailées, à folioles ovales, vertes en dessus, d'un blanc cendré en dessous. — Fleurs blanches, petites, nombreuses, disposées en panicule terminale (juin-juillet). — Calice pubescent à cinq lobes réfléchis. — Corolle à cinq pétales arrondis. — Étamines nombreuses, un peu plus longues que la corolle. — Cinq à huit carpelles glabres contournées en spirales. — Fruit : capsules oblongues, torses et comprimées, contenant de petites graines.

Parties usitées. — La racine, les feuilles et sommités, les fleurs.

Récolte. — (Les fleurs ou sommités fleuries doivent être cueillies avant leur complet épanouissement.) Les feuilles deviennent par la dessiccation d'un vert grisâtre, et ses fleurs, d'un blanc jaunâtre et d'une odeur plus faible, conservent pourtant leur arome.

[**Culture.** — L'ulmaire est peu cultivée pour l'usage médical. Elle exige un sol humide et des arrosements fréquents. On la propage de graines semées en place au printemps et à l'automne ; mais on peut également la multiplier de boutures, marcottes, rejetons ou éclats de pieds.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine et les feuilles sont inodores et d'une saveur légèrement styptique. Les fleurs ont une odeur aromatique agréable, pénétrante ; les feuilles et surtout la racine contiennent du tannin. — Les tiges fleuries fournissent à la teinture un jaune franc et solide (dû à la présence d'un principe colorant particulier, la *spiréine*). (Loewig et Weidmann.) — La bière, par l'infusion des fleurs, acquiert un goût agréable. — Les fleurs donnent, dit-on, à nos vins blancs le

parfum des vins de l'Archipel, si l'on en croit quelques ouvrages d'histoire naturelle.

[Pagenstacher, pharmacien de Berne, a isolé de l'ulmaire une huile essentielle qui a été étudiée par Piria; elle est formée de deux essences : l'une, acide, a été nommée *acide salycileux* = $C^{14}H^6O^4$ ou $C^{14}H^5O^4H$, *hydrure de salycile, acide spiroïleux;* elle est isomère avec l'acide benzoïque sublimé; on l'obtient artificiellement en distillant la salicine avec le bichromate de potasse et l'acide sulfurique, d'après la réaction suivante :

$$C^{42}H^{29}O^{22} + O \text{ et } - 11HO = C^{42}H^{18}O^{12} = 3C^{14}H^6O^4.$$

C'est un liquide incolore, rougissant au contact de l'air, d'une odeur d'amandes amères, d'une saveur brûlante. Il tache la peau en jaune. Sa densité est plus grande que celle de l'eau. Il bout à 196 degrés; il brûle avec une flamme fuligineuse ; il se solidifie à — 20 degrés; il colore en violet les persels de fer et forme avec les bases des salycilites.]

(Les boutons des fleurs d'ulmaire, d'après Buchner, ne contiennent encore que de la salicine et un corps analogue, qui, pendant le développement de la fleur, donne naissance à l'acide spiroïleux. Après la floraison, celui-ci disparaît peu à peu et n'existe qu'à l'état de trace au moment de la fructification.)

[La seconde huile contenue dans l'essence de reine des prés est un carbure d'hydrogène isomérique avec l'essence de térébenthine.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction, 10 à 30 gr. pour 1 kilogr. d'eau, par verrées.

Eau distillée : sommités fleuries et sèches bien conservées, 1,000 gr., eau froide, *Q. S.* pour baigner la plante. — Laisser macérer pendant quelques heures, et distillez pour obtenir 2,000 gr. de produit; en potion comme calmant antispasmodique (Lepage).

Extrait : ulmaire sèche, feuilles, tiges et fleurs, en poudre grossière 1 part.; alcool à 25°.56 centésimaux, 6 à 7 part. — Faites macérer pendant six à huit jours à une température d'au moins 30 degrés, en agitant souvent, puis exprimez et filtrez; distillez la liqueur au bain-marie pour retirer toute la partie spiritueuse, évaporez le résidu à la vapeur jusqu'à consistance d'extrait. (Lepage.)

Sirop : ulmaire, feuilles, tiges et fleurs, eau froide, *Q. S.*; laissez macérer pendant quelques heures, et distillez pour obtenir 1,000 gr. d'hydrolat. — D'autre part, évaporez au bain-marie le décoctum de l'alambic jusqu'à ce qu'il soit réduit au poids de 600 gr. Filtrez-le pendant qu'il est chaud; ajoutez-le ensuite à l'eau aromatique, et faites dissoudre en vase clos, à la chaleur du bain-marie, dans les deux liqueurs réunies : sucre, 2 kilogr. 900 gr. Ce sirop renferme les principes d'un sixième de son poids d'ulmaire. — La reine des prés donnant sensiblement le quart de son poids d'extrait, on pourrait encore préparer le sirop d'ulmaire d'après la formule suivante : hydrolat d'ulmaire très-aromatique, 1 kilogr.; extrait hydro-alcoolique, 130 gr.; dissolvez l'extrait dans l'hydrolat; filtrez et ajoutez : sucre, 1 kilogr. 900 gr.; faites un sirop par simple solution, en vase clos, au bain-marie. (Lepage.)

Electuaire : poudre de reine des prés, 1 partie; miel, 2 parties; sirop d'ulmaire, *Q. S.* (environ 1 1/2).

Teinture : poudre grossière d'ulmaire, 1 partie; alcool à 56° centésimaux, 4 parties. Faites macérer pendant quinze jours; passez avec expression et filtrez.

(Salicylite de potasse ou de soude : Hannon a publié plusieurs formules. Nous reproduisons celle qui donne la préparation la moins altérable; salicylite de potasse ou de soude, 2 gr.; extrait de chiendent, *Q. S.* — Faites 120 pilules, 2 à 5 par jour. Le même chimiste a recommandé un sirop d'acide salicyleux peu employé.)

Les fleurs de l'ulmaire ont été considérées comme sudorifiques, anodines et résolutives. On les a comparées à celles du sureau sous le rapport des propriétés thérapeutiques ; mais elles ont un arome plus agréable. Haller et Rockenstein les prescrivaient en infusion chaude pour faciliter l'éruption de la variole et de la rougeole, quand celle-ci se faisait trop attendre. On leur a aussi accordé une propriété cordiale et vulnéraire. La plante entière est astringente et tonique comme celle de la spirée filipendule. Gilibert vante la décoction de sa racine dans les fièvres malignes. Sa décoction vineuse était recommandée contre la diarrhée, la dysenterie, les crachements de sang ; l'extrait était employé à la dose de 4 gr. trois fois par jour, comme sudorifique: le soir, on l'associait avec 5 centigr. d'extrait d'opium. La poudre de la racine se donnait, à la dose de 4 gr., contre les hémorrhoïdes non fluentes, et passait pour avoir procuré plusieurs guérisons après un long usage. La décoction aqueuse des mêmes racines était employée comme détersive pour les plaies et les ulcères.

La reine des prés avait cessé de figurer dans la matière médicale moderne

et était même complétement oubliée, lorsque Obriot, curé de Trémilly (Haute-Marne), fit connaître les succès qu'il en avait obtenus dans le traitement des hydropisies. Teissier, médecin de l'Hôtel-Dieu, de Lyon, ayant eu connaissance de ces succès, se livra à des expériences qui lui démontrèrent que la spirée ulmaire jouit des propriétés diurétiques qui en rendent l'emploi fort utile dans les diverses hydropisies, et qu'en même temps elle jouit de propriétés astringentes et toniques. Il cite plusieurs variétés de cette maladie dans lesquelles la même plante a produit des résultats semblables. Il paraît que toutes les parties de la plante, la racine, la tige, les feuilles et les fleurs, sont douées des mêmes vertus ; cependant les fleurs lui ont semblé moins actives que les autres parties. La décoction ou l'infusion est le mode d'administration le plus simple et le meilleur.

Guitard (1) a retiré un grand avantage de la décoction d'ulmaire dans un cas d'ascite symptomatique d'une tumeur pylorique, chez un homme de quarante-cinq ans.

Je lis, dans le manuscrit d'un cours de matière médicale suivi à Paris en 1772, que rien n'est plus efficace que le suc exprimé et l'infusion de reine des prés, contre la cachexie qui suit les fièvres quartes automnales.

La décoction d'ulmaire m'a complétement réussi dans un cas d'anasarque, suite d'une métrorrhagie très-abondante, survenue après l'accouchement, et qui avait amené un état extrême de débilité. La diurèse produite par l'emploi de ce remède fut tellement abondante, que toute apparence d'infiltration disparut dans l'espace de dix jours.

(Hannon, de Bruxelles, s'est assuré que c'est à l'acide *salicyleux* que l'ulmaire doit ses qualités diurétiques. Cet acide et les salicilites de potasse, etc., ont une action antiphlogistique spéciale et des vertus sédatives propres, qui ne sont pas celles de la digitale. L'hyposthénisation obtenue n'est pas suivie d'excitation ni de fatigue. « Dans certains cas de variole confluente, dit T. Desmartis (2), précédée d'un état inflammatoire très-grand avec fièvre intense et délire, nous avons prescrit au début le *salicylite de potasse* à la dose de 25 centigr. qui a éteint dans l'espace de quelques heures cet état de surexcitation. Dans certaines affections inflammatoires de l'estomac, dans des cas de vomissements qu'on ne pouvait arrêter, dans certains accès cholériformes, le salicylite de potasse a produit des effets rapides et très-satisfaisants.)

RENONCULES. Ranunculi. L.

Renonculacées. — Renonculées. Fam. nat. — Polyandrie polygynie. L.

Les renoncules tirent leur nom de *rana*, grenouille, parce que la plupart de ces plantes croissent aux lieux humides. On compte plus de cent cinquante espèces de renoncules. Fraîches, elles sont rangées parmi les poisons âcres, et nuisent beaucoup aux bestiaux ; sèches, elles peuvent être broutées par eux, parce qu'elles ont alors perdu leur principe vénéneux.

RENONCULE ACRE (Pl. XXXIV), Renoncule des prés, Grenouillette, Jauneau, Bouton d'or, Patte-de-loup, Herbe a la tache, *Ranunculus acris*, L.; *Ranunculus hortensis secundus*, Dod.; *Ranunculus pratensis erectus acris*, C. Bauh. — Cette espèce vivace est très-commune dans les prés et les pâturages un peu humides, sur la lisière des bois. On cultive dans les jardins une variété à fleurs doubles, sous le nom de *bouton d'or*. On dit que les chèvres et les moutons la mangent.

Description. — Racine : souche simple formant un faisceau de fibres blanchâtres,

(1) *Gazette médicale de Toulouse*, 1853, p. 252.
(2) *De l'ulmaire*. Bordeaux, 1853, brochure in-8°.

— Tiges droites, fistuleuses, rameuses, hautes de 40 à 60 centimètres. — Feuilles radicales palmées, longuement pétiolées, à trois ou cinq lobes incisés et dentés. — Feuilles caulinaires, presque sessiles, étroites, divisées en trois découpures linéaires. — Fleurs peu nombreuses, terminales, pédonculées (mai-juillet). — Calice à cinq divisions glabres, obtuses, un peu velues. — Corolle à cinq pétales larges, d'un beau jaune doré et comme vernissés. — Étamines nombreuses, moins longues que les pétales. — Ovaires et styles nombreux, à stigmates courbés au sommet. — Fruits glabres, ovales, comprimés et rendus pointus par la persistance du stigmate.

RENONCULE BULBEUSE (Pl. XXXIV), Bassinet, Pied-de-Coq, Pied-de-Poule, Pied-de-Corbin, Clair-Bassin, Rave de Saint-Antoine, *Ranunculus bulbosus*, L.; *Ranunculus tuberosus major*, Offi. — Cette renoncule vivace croît dans les pâturages, les haies, les bois, les lieux humides.

Description. — Racine bulbifère. — Tige unique ou multiple, dressée, rameuse, striée, velue. — Feuilles velues, les radicales pétiolées, à pétiole dilaté à partie inférieure, triséquées avec lobes trilobés et dentés; les caulinaires subsessiles, les supérieures divisées en segments linéaires entiers. — Fleurs jaunes, assez grandes, solitaires sur chaque division de la tige (mai-août). — Calice velu, réfléchi sur le pédoncule. — Pétales ovales, arrondis, obtus. — Fruit lisse et glabre, à bec courbé au sommet comme les carpelles, réunis en tête arrondie.

RENONCULE SCÉLÉRATE (Pl. XXXIV), Renoncule des Marais, Grenouillette d'eau ou aquatique, Herbe sardonique, Mort-aux-Vaches, *Ranunculus sceleratus*, L.; *Ranunculus palustris apii folio lævis*, C. Bauh.; *Ranunculus palustris*, Black.; *Ranunculus sylvestris* (*Herba sardoa* des anciens), Dod.; *Batrachium*, Fuchs. — Cette plante est annuelle. Elle habite les marécages et le bord des eaux.

Description. — Racines fibreuses. — Tige dressée, fistuleuse, épaisse, striée, rameuse. — Feuilles radicales, pétiolées, glabres, tri ou quinquilobées, à lobes obtus, incisés, les caulinaires sessiles, lancéolées, incisées sur les bords, les supérieures tout à fait entières. — Fleurs jaunes, assez petites et nombreuses, formant une sorte de panicule foliacée, lâche; pétales dépourvus d'écailles au devant de la fossette nectarifère; carpelles très-nombreux. — Fruits très-petits et nombreux; formant un capitule ovoïde qui s'allonge après la floraison.

RENONCULE FLAMMULE, Flamminette, Petite-flamme, Petite-Douve, Herbe de feu, *Ranunculus flammula*, L.; *Flammula ranunculus*, Dod.; *Ranunculus longifolius palustris minor*, C. Bauh.; *Ranunculus palustris flammeus minor sive angustifolius*, Park. — On trouve cette espèce dans les marais, où elle est très-commune. Son nom lui vient de son âcreté, qu'on a comparée à celle du feu mitigé, *flammula*.

Description. — Racine fibreuse. — Tige de 33 centimètres environ, un peu couchée, fistuleuse et rameuse. — Feuilles lancéolées, aiguës, denticulées et glabres, atténuées en un pétiole allongé, amplexicaule. — Fleurs jaunes, solitaires et terminales (juin-octobre). — Calice velu. — Corolle assez petite. — Carpelles et fruits lisses, à bec court.

RENONCULE FICAIRE, Ficaire, Bassinet, Petite chélidoine, Herbe aux hémorrhoïdes, *Ranunculus ficarius*; L.; *Ficaria ranunculoïdes*, Roth.; *Chelidonia minor, sive rotundifolia minor*, C. Bauh. Elle habite les prés, le bord des haies, les bois; on la rencontre partout aux premiers jours du printemps.

Description. — Tige de 10 à 20 centimètres. — Feuilles épaisses, luisantes, crénelées, à pétiole dilaté inférieurement. — Fleurs jaunes, à pédoncules allongés (avril-mai). — Trois sépales. — Six pétales. — Carpelles nombreux en capitule globuleux, à bec presque nul.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — Ces plantes s'emploient fraîches pendant toute la belle saison; la dessiccation leur enlève le principe âcre qu'elles possèdent à l'état frais. (Elles sont plus actives au printemps.)

[**Culture.** — Les renoncules, très-communes dans toute l'Europe, préfèrent en général les lieux humides et marécageux. On les rencontre dans les bois, les champs, les pâturages, sur les bords des eaux. On les cultive comme plante d'ornement; on les propage par semis des graines et le plus souvent par divisions des souches.] (Griffes).

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les renoncules sont remarquables par leur âcreté. Cette âcreté est due à un principe volatil qui se détruit par la dessiccation ou par la coction; mais l'eau de cuisson est âcre et vomitive. Ce principe, suivant Krap, n'est ni acide ni alcalin.

(C'est une huile essentielle volatile, jaune, soluble dans l'éther, d'une saveur et d'une odeur très-âcres. Elle ne renferme pas de soufre. Au bout d'un certain temps, elle devient solide et d'apparence cornée, et perd en même temps son odeur. Il est probable qu'alors il y a dédoublement, après absorption d'oxygène, en acide *anémonique*, substance inerte, et en *anémonine*, principe alcaloïde, qui n'ont plus les propriétés brûlantes de la plante. C'est cette transformation qui est cause que la dessiccation lui fait perdre l'âcreté dont elle jouit pendant la vie. Elle contient, en outre, une résine acide non volatile, ne s'altérant ni par la chaleur ni par la dessiccation.

Virey (1) a retiré une fécule douce et nutritive de la renoncule bulbeuse.)

Les renoncules doivent être rangées dans la classe des poisons âcres; leur ingestion peut causer la mort. On s'en sert pour empoisonner les rats.

(La renoncule scélérate et, assurément, les autres espèces produisent une inflammation gastro-intestinale, de l'irritation des reins, et le ralentissement du pouls et de la respiration.)

On oppose à cet empoisonnement les boissons mucilagineuses et le lait pris en grande quantité, et, si les symptômes s'aggravent au point d'attaquer le système nerveux, les opiacés, les antispasmodiques diffusibles, etc.

On a employé les renoncules à l'extérieur contre la teigne, les ulcères atoniques et scrofuleux; mais le plus ordinairement on ne s'en sert que comme rubéfiantes et vésicantes. Elles peuvent remplacer les cantharides lorsque l'on craint l'action de celles-ci sur la vessie, ou que certains cas d'urgence obligent de se servir du moyen qui se trouve sous la main. L'action rubéfiante et vésicante des renoncules a lieu assez promptement : quelques minutes suffisent quelquefois pour produire une inflammation suivie de vésicules. Les plaies qui en résultent guérissent assez promptement par l'application des feuilles broyées de cynoglosse ou de bouillon blanc. Les mendiants qui, au rapport de Linné et de Gaspard Hoffmann, se faisaient venir des ulcères par l'application de la renoncule scélérate, afin d'exciter la commisération, se servaient de feuilles de bouillon blanc pour les guérir. La renoncule âcre a été employée comme vésicatoire dans la goutte et les maux de tête, par Chesneau. Il a guéri un prêtre retenu au lit depuis trois mois par la goutte, en appliquant sur la partie affectée des feuilles de cette renoncule écrasée (2). Baglivi appliquait cette plante sur le siége des douleurs externes : *Doloribus externarum partium, si alia non proficiant, ad causticum devenias : ipse uti solco foliis ranunculi...* (3). Störck employait ce topique dans le rhumatisme articulaire chronique. Sennert (4) dit qu'un individu affecté de fièvre quarte, avec douleurs violentes à l'épaule gauche, fut guéri par l'application au poignet de la renoncule pilée.

La renoncule âcre est vulgairement employée en épicarpe contre les taies des yeux; on entoure de cette herbe écrasée le poignet du côté opposé à celui de l'œil atteint de taches ; après la vésication résultant de ce topique, et à l'aide de quelques oraisons ou d'une neuvaine, on attend patiemment la guérison !

La renoncule bulbeuse est si active, que sa pulpe pilée et appliquée sur

---

(1) *Traité de pharmacie*, t. I, p. 73.
(2) *Observ. med. libri quinque*, 1672.
(3) *Opera omnia*. Antwerp, 1715, p. 113.
(4) *De febr.*, lib. IV.

la peau y produit des phlyctènes dans l'espace d'une demi-heure. Cette promptitude d'action peut être très-utile dans certains cas ; mais, comme la renoncule âcre, la renoncule scélérate, elle peut causer du gonflement, des douleurs vives, des ulcérations rebelles, la gangrène, etc. Pour prévenir ces inconvénients, on ne doit en appliquer qu'une petite quantité à la fois, sur une petite étendue, et l'enlever au bout de quelques heures. Avec ces précautions, on peut se servir des renoncules comme de puissants révulsifs dans tous les cas qui exigent une action prompte et efficace.

La renoncule scélérate est très-active. Orfila a fait périr des animaux en introduisant de l'extrait de cette renoncule dans leurs plaies.

Appliquée aux poignets, la renoncule scélérate peut produire, comme les renoncules âcre et bulbeuse, une révulsion salutaire dans les fièvres intermittentes. Elle est vulgairement employée pour cela. Gilibert a proposé de délayer le suc de renoncule scélérate dans une grande quantité d'eau (2 gr. de suc sur 1 kilogr. d'eau), pour l'administrer comme apéritif, désobstruant et tonique énergique. Il dit que ce *dilutum* a été usité dans l'asthme, les gonorrhées et les ulcères de la vessie. Grapf (1) le recommande dans les mêmes cas et dans la phthisie, les scrofules, l'ictère, etc. On manque de données positives sur la nature des effets consécutifs de cette plante dans ces divers cas ; et si son âcreté surpasse celle des autres renoncules, avec quelles précautions et quelle prudence ne doit-on pas l'employer ?

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, que les effets des renoncules âcre, bulbeuse et scélérate, employées à l'extérieur, se réduisent à la rubéfaction et à la vésication à un degré plus ou moins prononcé. J'ai employé trois fois ce vésicatoire végétal. Il est douloureux quand l'application en est trop prolongée. On doit s'en abstenir chez les femmes et les enfants, qui ont la peau délicate. J'ai toujours présent à la mémoire le fait rapporté par Murray, d'un enfant de huit ans qui, ayant été délivré d'une fièvre intermittente par l'application en épicarpe de la renoncule âcre, fut immédiatement atteint, outre l'hydropisie ascite et l'hydrocèle qui survinrent bientôt, d'un profond ulcère au poignet qui altéra les tendons des muscles fléchisseurs et le ligament annulaire des doigts, au point de gêner considérablement, par l'adhérence de la cicatrice, les mouvements de ces organes.

Suivant Polli (2), la renoncule scélérate est la plus énergique ; viennent ensuite les renoncules âcre et bulbeuse. Dans les renoncules âcre et scélérate, la tige et les feuilles sont les parties les plus énergiques ; dans la renoncule bulbeuse, c'est la tige et le bulbe. Dans toutes, la fleur est la partie la plus âcre. La teinture alcoolique préparée à froid est très-active ; elle produit sur la peau, après dix ou douze heures d'application, de la chaleur, de la rougeur, avec tuméfaction et prurit. Ces effets ne disparaissent qu'au bout de cinq à six jours. L'huile préparée par la macération de la plante pendant six jours dans l'huile d'olive, et chauffée ensuite jusqu'à 60 degrés, produit, douze, vingt-quatre ou quarante-huit heures après son application sur la peau, une rubéfaction accompagnée d'une démangeaison très-vive, qui dure trois à quatre jours. L'alcool distillé au bain-marie, sur la renoncule pilée, cause après six à huit heures d'application, une chaleur intense, avec gonflement et formation d'une vésicule. L'eau distillée de renoncule fraîche est, de toutes les préparations, la plus active. Elle peut donner lieu à une gangrène superficielle après avoir produit des phlyctènes. Giovani Polli conseille ces diverses préparations dans la sciatique chronique, la gastralgie, la dyspepsie, les affections chroniques du larynx et de la trachée-artère, l'aphonie, les toux. Ce médecin affirme que dans trente cas de sciatique chro-

(1) *Experim. de nonnul. ranuncul. venen. qualit. horumque extern. et intern. usu.* Vienne, 1766.

(2) *Annali universali di medicina*, 1840, t. XCVI, p. 472.

nique, il n'en a pas vu un seul qui ait résisté à l'application sur le talon de la teinture ou de l'eau distillée de renoncule. Nardo fait l'éloge de cette méthode, et Freschi assure qu'elle est suivie depuis plusieurs années avec succès dans l'hôpital de Crémone (1).

(Des principes constituants de la renoncule scélérate, la résine est à peu près inerte et n'a qu'un effet légèrement diurétique. L'eau distillée qui tient l'huile essentielle en suspension, est à la fois âcre et narcotique (2); c'est à l'anémonine que cette dernière propriété, peu marquée du reste, paraît due. Il faut bien avouer que, quant à l'influence des renoncules prises à l'intérieur, tout est encore à faire.)

La renoncule flammule n'est pas moins âcre que les précédentes. Son eau distillée est un excellent émétique, d'après Withering. Lœsel (3) dit qu'en Prusse les paysans usent de son suc, mêlé au vin, dans le scorbut. Elle est très-vénéneuse pour les moutons, les chevaux, etc., qu'elle fait enfler.

La renoncule ficaire, fraîche et en pleine végétation, n'est pas moins énergique que ses congénères ; mais ses jeunes pousses, moins âcres, ont été mangées en salade ; plus avancées, elles sont nuisibles, ainsi que l'a avancé Dioscoride (4).

(Stan. Martin (5) a extrait des tubercules, et surtout des racines, un acide qu'il nomme *ficarique*, et une substance particulière, la *ficarine*, jaune claire, d'une saveur d'abord sucrée, puis amère, suivie d'un sentiment d'astringence. Elle est soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'alcool absolu, l'éther, les corps gras, les huiles volatiles. Cette substance a besoin d'être examinée.)

Cette espèce a été conseillée comme antiscorbutique, et en topique sur les tumeurs scrofuleuses.

Neuhausen (6) s'est servi avec grand et prompt succès de la renoncule ficaire, ou petite chélidoine, pour combattre la congestion hémorrhoïdale. La racine de la plante, administrée en infusion, ne tarde pas à manifester ses effets; sous son influence, les selles deviennent régulières, ont lieu sans douleurs et s'accompagnent de beaucoup de mucosités ; si l'on en continue pendant un certain temps l'usage, l'affection hémorrhoïdale perd de son intensité, et les accidents qui l'accompagnent d'ordinaire finissent par disparaître. Thomas Burnet (7) dit avoir vu dans sa jeunesse un charlatan du nom de Tarquin Schellenberg guérir les hémorrhoïdes au moyen de toute la petite chélidoine (feuilles et racine), qu'il faisait macérer secrètement dans de la bière et qu'il administrait à ses malades. Il appliquait en même temps à l'extérieur l'eau distillée de la même plante. Thomas Burnet l'a plus tard employée lui-même avec le plus grand succès. Il joignait à l'usage interne la plante contuse dans l'eau et appliquée à l'extérieur. On donne aussi, dit-il, les fleurs mêlées dans le jaune d'œuf qu'on fait prendre le matin à jeun : *Huic herbæ ego ad hæmorrhoïdum vitium mirabilem efficaciam tribuo*, ajoute cet auteur. La petite chélidoine a été beaucoup employée par les anciens médecins chez les sujets affectés d'hémorrhoïdes ; les résultats qu'en ont obtenus Burnet et récemment Neuhausen, prouvent qu'elle ne mérite pas l'oubli dans lequel elle est tombée.

(Berlemont (de Joncourt) et Van Holseck ont continué avec succès l'usage de la ficaire (8). Le dernier observateur a établi les doses suivantes : décoction, infusion, fumigation, de 50 à 60 gr. par kilogramme d'eau. Sirop

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 8e année, 2e semestre, p. 257.
(2) Clarus, *Archives générales de médecine*, septembre 1859.
(3) Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. VI, p. 20.
(4) Lib. VI, cap. XIV.
(5) *Bulletin de thérapeutique*, t. LVI, p. 518.
(6) *Organ für die gesammte Heilkunde* et *Annales médicales de la Flandre occidentale*, 1854.
(7) *Thesaurus medicinæ pract.* Genevæ, 1698, p. 482.
(8) *Bulletin de thérapeutique*, 15 juin 1859, t. LVI, p. 540.

(1 sur 2 d'eau et 5 de sucre); 60 gr. en potion; extrait (1 sur 6 d'eau); de 1 à 4 gr. en bols, pilules; poudre de 2 à 4 gr. en bols ou pilules ou mêlés à du sucre.

Stanislas Martin propose d'employer à l'extérieur, dans le même but, la ficarine en lotion dissoute dans l'eau à la dose de 2 gr. dans 100 gr. d'eau distillée; il recommande aussi le liniment suivant : ficarine pulvérisée, 1 gr.; glycérine, 30 gr.)

La renoncule des champs (*ranunculus arvensis*, L.); la renoncule graminée (*ranunculus gramineus*); la renoncule rampante (*ranunculus repens*, L.); la renoncule aquatique (*ranunculus aquatilis*, L.), etc., jouissent des mêmes propriétés que celles dont nous venons de parler. Le *ranunculus thora*, qui croît sur les hautes montagnes de la France, est si vénéneux que, au rapport des historiens, les Gaulois en empoisonnaient le fer de leurs flèches. On prétend que les blessures que faisaient ces flèches se gangrénaient promptement.

RENOUÉE. Polygonum aviculare. L.

Polygonum latifolium. C. Bauh. — *Polygonum mas*. Dod. — *Sanguinalis maxima*. Gesn. — *Centinodia*. Brunf.

Centinode, — renouée des oiseaux, — aviculaire, — herbe à cent nœuds, — herbe des Saints-Innocents, — herbe de pourceau, — langue de passereau, — sanguinaire, — trainasse, trame, — fausse senile, — herniole, — tire-goret.

Polygonacées. Fam. nat. — Octandrie trigynie. L.

Cette plante annuelle est très-commune; on la trouve partout, dans les champs, sur le bord des chemins, dans les lieux incultes, et même dans les places peu fréquentées des villes, où elle pousse entre les pavés. Le nom d'aviculaire lui a été donné parce qu'elle est très-recherchée des petits oiseaux. Les lapins en sont très-friands.

Description. — Racine longue, rougeâtre, chevelue, rampante. — Tiges herbacées, simples ou rameuses, couchées, noueuses et renflées à chaque articulation. — Feuilles alternes, peu pétiolées, ovales-lancéolées, entières, vertes et glabres. — Fleurs blanches ou rougeâtres, presque sessiles, solitaires ou réunies deux ou quatre dans les aisselles des feuilles (juin-septembre). — Calice à cinq découpures profondes, ovales, blanches ou rougeâtres. — Point de corolle. — Huit étamines plus courtes que le calice. — Trois styles courts à stigmates arrondis. — Fruits : akènes triangulaires, pointus, rougeâtres.

Parties usitées. — L'herbe et les fruits.

Récolte. — La récolte ne présente rien de particulier.

[**Culture.** — La renouée n'est cultivée que dans les jardins botaniques. Elle demande une terre sèche, chaude et une bonne exposition. Elle se propage elle-même par semis et par rejetons.]

Propriétés physiques et chimiques. — La renouée est inodore; sa saveur est légèrement astringente. Sa décoction, qui est d'un goût fade, noircit légèrement par l'addition du sulfate de fer. (Elle donne 27 pour 100 d'un extrait contenant une assez forte proportion de tannin.) — Thunberg (1) prétend qu'au Japon on retire du *polygonum aviculare* une couleur bleue, qu'il compare à l'indigo.

Il serait à désirer que les chimistes s'occupassent de l'analyse de la semence de cette plante, afin de distinguer quelle est la partie qui contient le principe actif. De Candolle (2) se demande si ce principe ne résiderait pas dans le spermoderme, et si on ne le retrouverait pas dans le même organe des autres espèces.

Les anciens employaient la renouée dans le crachement de sang, les flux de ventre, le vomissement, etc. Camerarius la recommande contre l'hématé-

(1) *Voyage*, t. IV, p. 48.
(2) *Essai sur les propriétés médicales des plantes*, p. 246.

mèse ; Scopoli et Chomel assurent l'avoir employée avec succès dans les diarrhées et les dysenteries chroniques. Wilmet (1) dit que les vétérinaires font un secret de l'emploi de cette plante contre l'hématurie des vaches. Je l'ai vu mettre en usage avec succès dans ce dernier cas par les habitants de la campagne. Poiret (2) dit que la renouée traînasse, quoique dédaignée, foulée aux pieds, assez souvent couverte de poussière et de boue, n'en est pas moins une plante des plus intéressantes, et qui mérite, par ses grands services, une place honorable parmi les végétaux utiles.

La renouée était tombée dans l'oubli, comme tant d'autres plantes utiles dont on avait exagéré les propriétés, lorsque des praticiens l'ayant de nouveau soumise à l'expérimentation, l'ont trouvée digne de figurer avec avantage dans la matière médicale indigène.

Dans une note lue à la Société de médecine de Lyon, et consignée dans le journal de cette Société (1843), Levrat-Perroton cite trois cas de diarrhée qui, après avoir résisté à l'eau de riz, aux fécules et au laudanum, cédèrent à une forte décoction de renouée sucrée. Le même succès a été obtenu par ce médecin dans beaucoup de flux diarrhéiques qui se sont présentés à son observation pendant les chaleurs de l'été de 1842.

Dubois, de Tournai, rapporte cinq cas de diarrhée évidemment guéris dans l'espace de peu de jours au moyen de la décoction de renouée (2 poignées pour 1 à 2 kilogr. d'eau). Ce médecin recommande vivement cette plante à l'attention du praticien des campagnes; elle lui sera d'autant plus utile qu'elle est plus fréquente, et que la maladie qu'elle est appelée à combattre se rencontre chaque jour dans la pratique.

J'ai employé ce remède, en 1846, chez une femme qui, atteinte de diarrhée depuis près de deux mois, avait inutilement employé les opiacés, la rhubarbe, le cachou, le diascordium, l'extrait de ratanhia; une forte décoction de centinode, prise pendant huit à dix jours, arrêta graduellement ce flux. Je ferai remarquer, à cette occasion, que les astringents les plus énergiques, en supprimant trop promptement la supersécrétion de la muqueuse intestinale, n'ont qu'un effet momentané et ne sont pas toujours employés sans inconvénients, tandis que les astringents plus doux, mais dont l'action est continuée, soutenue pendant huit à quinze jours, ramenant peu à peu à leur état normal les fonctions sécrétoires altérées, ont un résultat plus certain et peuvent toujours être administrés sans danger.

Les semences de la renouée, réduites en poudre, ont une odeur nauséeuse et sont, dit-on, fortement émétiques et purgatives ; mais on manque, dit Loiseleur-Deslongchamps, d'observations positives pour apprécier cette propriété à sa juste valeur.

RÉSÉDA. Reseda odorata et luteola. L.

Réséda odorant, — herbe d'amour, — mignonnette.

Résédacées. Fam. nat. — Dodécandrie trigynie. L.

[Le réséda odorant, originaire de l'Afrique, est aujourd'hui cultivé partout comme plante d'ornement. C'est une plante vivace (annuelle chez nous).

[**Description.** — Feuilles alternes, sessiles, oblongues, trilobées. — Fleurs d'un vert blanchâtre, très-odorantes, en grappes terminales. — Calice à six sépales inégaux, courts, les inférieurs sont munis à leur face interne d'une écaille glanduleuse. — Vingt étamines insérées sur un disque hypogyne, charnu, oblique, presque unilatéral. — Filets arqués. — Anthères rougeâtres. — Ovaire uniloculaire, pluriovulé. — Trois stigmates courts et presque sessiles. — Huit capsules polyspermes.

Le réséda gaude (*R. luteola*, L.) ou gaude, herbe à jaunir, est une plante bisannuelle plus grande que la précédente; elle est inodore et ses fleurs sont disposées en grandes

(1) *Flore économique.*
(2) *Histoire des plantes de l'Europe.*

grappes terminales. Nous citerons encore les résédas jaune (*R. lutea*, L.), blanc (*R. alba*), fausse raiponce (*R. phyteuma*, L.).

Parties usitées. — Les inflorescences.

Récolte. — Les fleurs de réséda doivent être récoltées au moment de la floraison. Plus tard, elles perdent leur parfum.

Culture. — Le réséda odorant se propage de graines semées en place. La graine est cultivée en grand comme plante tinctoriale et oléagineuse.

(**Propriétés physiques et chimiques.** — Le réséda n'est recherché que pour son parfum; celui-ci est impossible à séparer par distillation, mais on y parvient au moyen de l'enfleurage, qui consiste à exprimer à la presse des couches superposées de réséda et de flanelle imprégnée de bonne huile douce. Ce produit obtenu, agité avec de l'alcool, donne le parfum du réséda. La gaude n'est employée qu'en teinture; son principe colorant a été isolé par Chevreul et appelé *lutéoléine;* il est jaune d'or et uni à un autre corps cristallisable, incolore, la *lutéoline.*)

Malgré l'âcreté de leurs racines et l'amertume de certaines de leurs parties, ces plantes ne sont pas ordinairement usitées en médecine. Quelques praticiens se louent de l'emploi de son infusion dans les fièvres typhoïdes, où elle constitue une tisane agréable, légèrement aromatique. Le réséda passait autrefois pour diaphorétique, alexetère; on y avait recours contre la morsure des animaux venimeux. On a avancé qu'il était puissamment vermifuge et faisait la base d'un remède contre le tænia, celui de Darbon.)

RHAPONTIC. Rheum rhaponticum. L.

Rhaponticum. Alp., Off., Murr. — *Rhabarbarum forte Dioscoridis et antiquorum.* Tourn. — *Rhaponticum folio lapathi majoris glabro.* C. Bauh.

Rhubarbe des moines, — rhubarbe des capucins,— rhubarbe de France.

Polygonacées. Fam. nat. — Ennéandrie trigynie. L.

Le rhapontic (Pl. XXXIV), plante vivace, que quelques auteurs soupçonnent être le *rheum* des anciens, croît spontanément sur les bords du Volga et dans plusieurs parties de la Russie, le long du Bosphore, sur le mont Rhodope, etc. Cette plante est si communément cultivée dans les jardins que nous la considérons comme indigène.

Description. — Racines grosses, épaisses, spongieuses, peu rameuses, jaunes en dedans, un peu rougeâtres en dehors. — Tiges charnues, glabres, fortes, d'un vert jaune ou rougeâtre. — Feuilles alternes, pétiolées, ovales-obtuses, presque planes, un peu pubescentes en dessous, très-amples, surtout les inférieures; feuilles caulinaires, distantes, peu nombreuses; les supérieures petites, presque sessiles ou même amplexicaules. — Fleurs d'un blanc verdâtre, petites, nombreuses, disposées en une panicule terminale (mai-juin). Calice à six divisions persistantes. — Point de corolle. — Neuf étamines à anthères oblongues et biloculaires. — Un ovaire supérieur surmonté de stigmates plumeux, presque sessiles. — Fruit : akène brunâtre triangulaire, entouré par le calice persistant, un peu membraneux sur les angles.

Parties usitées. — La racine.

Récolte. — Cette racine nous est le plus souvent envoyée d'Allemagne. On la trouve dans le commerce en tronçons de 10 à 20 centimètres de circonférence, jaunâtre ou d'un gris rougeâtre au dehors, et marbrée de rouge et de blanc dans la cassure; son odeur est la même, mais plus faible que celle de la rhubarbe; elle est moins pesante que celle-ci. Quand on la mâche, elle colore la salive en jaune et laisse dans la bouche une viscosité douce et gluante, qui suffirait seule pour la distinguer de la rhubarbe. — Parmi les racines que fournit le commerce, il se trouve quelquefois celles de patience des Alpes (*rhumex Alpinus*, L.), plante à laquelle le nom de rhubarbe des moines appartient réellement, qui croît en abondance dans les Alpes, les Pyrénées, les montagnes de l'Auvergne, et dont les propriétés sont analogues. (Voyez Patience des Alpes.) —

Quand on récolte le rhapontic dans les jardins, il faut le diviser par fragments et le faire sécher à l'air.

[**Culture.** — Le rhapontic exige un sol profond, frais et substantiel. On sème les graines aussitôt après leur maturité ou au printemps, on repique au bout d'un an; on peut aussi les multiplier par séparation des touffes.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La racine de rhapontic est d'une saveur plus astringente qu'amère. Cette racine contient à peu près les mêmes principes que celle des rhubarbes dont nous allons parler, mais en moindre quantité. Hornemann y a découvert un principe particulier, auquel il a donné le nom de *rhaponticine*, et qui est cristallisé en paillettes jaunes. La rhaponticine est insipide et inodore, non soluble dans l'eau froide, soluble dans l'éther et dans les huiles volatiles. — On s'en sert en Russie pour teindre les cuirs en jaune, ce qui porte Gmelin à penser qu'on pourrait la substituer au *curcuma* (1).

Substances incompatibles. Les mêmes que pour la *rhubarbe*, indiquées dans l'article suivant.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion ou décoction de la racine, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre de la racine, de 4 à 15 gr. en électuaire ou dans un véhicule approprié.
Extrait de la racine, de 2 à 8 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction des tiges, cataplasmes, etc.

La racine de rhapontic présente les mêmes propriétés médicales que la rhubarbe, mais à un plus faible degré. Comme tonique et astringente, elle a été préconisée dans l'atonie des premières voies, dans la diarrhée et la dysenterie, dans les flux muqueux, tels que la blennorrhée, la leucorrhée. Elle facilite la digestion et convient dans la gastralgie, l'hypocondrie, la chlorose; elle remédie surtout à l'état de torpeur qui, dans ces affections, se traduit par la constipation. On la mâche souvent comme stomachique. A haute dose, cette racine détermine la purgation; torréfiée, elle devient plus astringente. Je l'ai employée avec autant d'avantages que celle de rhubarbe, seulement la dose doit en être plus élevée; son effet, comme astringent, est beaucoup plus constant que comme purgatif. Les tiges de rhapontic, cuites et réduites en pulpe, sont résolutives et maturatives. Je les ai appliquées en cataplasmes sur les engorgements lymphatiques et les abcès froids, pour en activer la résolution ou en hâter la terminaison par suppuration.

RHUBARBES EXOTIQUES

DEVENUES INDIGÈNES EN FRANCE PAR LA CULTURE.

On distingue dans le commerce trois sortes de rhubarbes : 1° celle de Chine ou des Indes; 2° celle de Moscovie, de Tartarie ou de Bucharie; 3° celle de Perse, qui nous arrive par la Turquie, dite aussi *rhubarbe plate, rhubarbe mondée au vif*, qualité supérieure qui n'existe guère dans le commerce français.

Les rhubarbes du commerce sont fournies par trois plantes exotiques, qui sont : 1° la rhubarbe ondulée (*rheum undulatum*, L.); 2° la rhubarbe compacte (*rheum compactum*, L.); 3° la rhubarbe palmée (*rheum palmatum*, L.).

La rhubarbe indigène s'obtient des espèces exotiques, cultivées depuis Duhamel en France et dans divers lieux de l'Europe, où elles se sont pour ainsi dire naturalisées. D'après les expériences de Ribes, Isard, Geoffroy, etc., elle a les mêmes vertus que l'exotique, en en augmentant seulement la dose d'un quart. On a cultivé le *rheum palmatum*, L., à Chatenay, près Sceaux,

(1) *Découvertes des Russes*, t. III, p. 373.

à Grosbois, à Claye, etc.; le *rheum compactum*, L., en Provence, dans les départements de l'Isère, dans celui du Morbihan : c'est le *rheum undulatum* qui a été préféré. Suivant Loiseleur-Deslongchamps, quelques cultures assez considérables, entreprises dans différents cantons de l'ancienne Bretagne, ont fourni au commerce des produits qui peuvent soutenir la concurrence avec les rhubarbes qui nous viennent de la Sibérie ou de la Chine. Il a cultivé lui-même dans son jardin la rhubarbe ondulée, dont il a fait sécher avec soin les racines, qu'il a employées avec autant de succès que celles du commerce, en en augmentant la dose d'un quart ou d'un tiers.

Rhubarbe ondulée de Moscovie, *rheum undulatum*, L.; *rhabarbarum folio oblongo, crispo, undulato, flabellis sparsis*, Geof. — Spontanée dans les lieux pierreux de la Sibérie et dans les environs de Moscou.

Description. — Racine pivotante, de la grosseur du bras, longue de 2 mètres environ, quand elle ne rencontre pas de rocher, brune en dehors, d'un jaune foncé intérieurement, d'une substance légère, marbrée, non fibreuse. — Tige de 1 mètre 1/2 à 2 mètres de hauteur, anguleuse, striée, d'un brun pâle et jaunâtre. — Feuilles radicales, nombreuses, larges, ovales, longuement pétiolées, entières, étendues sur la terre, ondulées et comme frisées, échancrées en cœur à la base, obtuses au sommet et presque glabres; les feuilles caulinaires, petites, presque sessiles. — Fleurs petites ; d'un blanc jaunâtre, en panicules serrées, droites, courtes, terminales, axillaires. — Point de calice. — Corolle à six divisions (mai-juin). — Fruit : semences noirâtres, triangulaires, membraneuses.

Rhubarbe compacte, *rheum compactum*, L. — Spontanée à la Chine et dans la Tartarie chinoise ; cultivée en Europe, en France.

Description. — Racine forte, brune en dehors, d'un beau jaune en dedans. — Tige très-élevée (2 mètres 1/2 à 3 mètres), rameuse en haut, cannelée. — Feuilles assez semblables à celles du rhapontic, ovales, larges et amples, pétiolées, épaisses, échancrées à la base, obtuses au sommet, sinuées, crénelées, luisantes en dessus, coriaces, compactes, ondulées, denticulées, divisées en lobes arrondis, peu profonds. — Fleurs d'un blanc jaunâtre, petites, en panicules terminales, composées de grappes étroites et pendantes (juin) ; mêmes caractères généraux. — Fruit : akènes triangulaires, noirâtres, ailés à la base par le fait du calice persistant.

Rhubarbe palmée, Rhubarbe officinale. — Spontanée dans la partie septentrionale de la Chine, dans la Tartarie chinoise, sur la longue chaîne de montagnes qui commence vers la ville de Selin et qui se termine auprès du lac Koko-Nor, auprès du Tibet, selon la relation de J. Bell, Ecossais (1720). Cultivée en Europe, en France.

Description. — Racines grosses, épaisses, pivotantes, rameuses, fibreuses, brunes extérieurement, d'un beau jaune en dedans, devenant plus compactes en vieillissant; marbrées à l'intérieur de brun et de jaune pâle, comme la noix muscade quand elle est sèche. — Tige droite, cylindrique, cannelée, jaunâtre, arrondie, striée, de 1 mètre 1/2 environ de hauteur. — Feuilles larges, pétiolées, palmées, épaisses, divisées ou découpées profondément en segments pointus ; nervurées, rudes et vertes en dessus, blanchâtres et pubescentes en dessous. — Fleurs d'un blanc jaunâtre, en panicule terminale composée de grappes presque simples, ayant chacune, comme celles des espèces ci-dessus, les caractères de rhapontic (avril-mai).

Culture et récolte *des Rhubarbes en France.* — Une terre franche, un peu légère, profonde et fraîche, est celle qui leur convient le mieux. On peut les exposer au nord et à l'ombre des grands arbres. On les multiplie de graines, en semant au printemps, pour repiquer les jeunes plantes au printemps prochain, à 1 mètre de distance ; mais comme les semis font attendre plus longtemps pour la récolte des racines, on préfère la multiplication par les œilletons ou bourgeons situés au collet des grosses racines. Un pied de quatre à cinq ans peut en fournir trente et plus; il suffit que chaque bourgeon ait 2 centimètres 1/2 de racine pour que la reprise en soit assurée. C'est dans les premiers jours du printemps, un peu avant la végétation, qu'on les recueille aux vieux pieds, et qu'on les replante après les avoir laissés pendant un jour à l'ombre. Si le temps est sec, quelques arrosements sont nécessaires pour assurer la reprise des jeunes

pieds; mais une trop grande humidité peut les faire pourrir. Le terrain doit être profondément labouré avant de faire la plantation. Les plants seront disposés en quinconce à 2 mètres environ de distance les uns des autres, à cause de la place que leurs grandes feuilles devront occuper; mais comme ces feuilles ne remplissent pas tout l'espace pendant les deux premières années, on pourra y planter des légumes ou des pommes de terre. On donne un labour pendant l'hiver, et au moins deux binages pendant la belle saison. — La récolte se fait à l'automne ou pendant l'hiver de la quatrième année dans les terrains secs et chauds, et la cinquième dans les terrains humides et froids. Quand cette récolte est faite trop tôt, les racines sont molles, susceptibles de perdre, dit-on, les onze douzièmes de leur poids par la dessiccation; quand elle est trop tardive, les racines se creusent, se gâtent dans le centre, deviennent filandreuses, perdent beaucoup quand on les monde et n'offrent plus, après la dessiccation, l'apparence de la rhubarbe du commerce. Les belles racines sont de la longueur de 60 centimètres et de la grosseur de la cuisse ou au moins du gras de la jambe. Elles sont remplies d'un suc jaune dans lequel réside leur vertu. — Après les avoir mondées, coupées en morceaux de la grosseur du poing environ, on les fait sécher pendant quelques jours sur des tables, en ayant le soin de les retourner trois ou quatre fois par jour. En les enfilant immédiatement dans des ficelles, et en les exposant à l'air libre, elles sèchent trop rapidement, deviennent trop légères et perdent une partie de leurs propriétés. C'est après cinq à six jours, lorsqu'elles ont acquis un peu de consistance sur la table, qu'on peut les enfiler et les exposer au vent et à l'ombre pour achever leur dessiccation, ce qui exige une durée de six semaines à deux mois, suivant la température de la saison; 1,600 gr. de racines de rhubarbe ondulée, complétement desséchée, ont produit 440 gr. de morceaux.

Les racines de rhubarbe se piquant aux vers lorsqu'elles sont très-anciennes, les droguistes, pour déguiser cette détérioration, rebouchent ces trous avec une pâte faite de poudre de rhubarbe et d'eau gommée, et la roulent de nouveau dans la poudre, qui est d'un beau jaune. Ils se servent aussi pour cela de l'ocre jaune, ou mieux du *terra merita*.

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les rhubarbes ont une odeur *sui generis*, teignent la salive en jaune et sont d'une amertume prononcée, aromatique. Les vraies rhubarbes contiennent une matière nommée par Henry *caphopicrite*, et que Caventou, plus tard, a trouvée formée d'une substance jaune peu soluble dans l'eau froide, et à laquelle il donne le nom de *rhabarbarin* ou *rhubarbarin*, et d'une autre, insoluble dans l'eau, la *rhabarbarine*. Bien que ces deux principes ne soient que peu ou point solubles dans l'eau isolément, ils le sont étant combinés. — D'après Brandes, la rhubarbe de Moscovie contiendrait : 2 de rhabarbarin, 9 de tannin, 4 d'amidon, 11 de sucre uni au tannin, 14 d'extractif, 3.5 de matière colorante, 4 d'acide pectique, 14 d'oxalate de chaux, 1 de malate et gallate de chaux, 1.5 de sels, fer et silice, et 25 de ligneux. D'après cette analyse, les produits nommés caphopicrite, rhabarbarine, rhéide, rheumine, etc., seraient le rhabarbarin impur. Brandes obtient ce dernier principe, qu'il considère comme la source des propriétés de la rhubarbe, en agitant celle-ci en poudre avec de l'éther. Par évaporation spontanée, il se produit des cristaux de rhabarbarin. C'est un produit jaune, très-amer, fusible, partiellement volatil, à peine soluble dans l'eau, dans laquelle il se dissout cependant à l'aide des autres principes de la rhubarbe, mais soluble dans l'alcool et l'éther. Les alcalis se dissolvent en formant un soluté rouge d'où les acides le précipitent. (Dorvault.)

(D'après Schlossberger et Dœpping, la caphopicrite et la rhubarbarine ne seraient que des produits complexes ayant pour base l'acide *chrysophanique*, déjà signalé dans le *lichen parietinus*, cristallisé, jaune; ils regardent cet acide comme le principe colorant et purgatif de la rhubarbe. A l'état naturel, en combinaison originelle avec le tissu de la racine, il agirait davantage qu'à l'état isolé, sec et insoluble. Une deuxième matière colorante, l'*émodine*, a été signalée depuis par Warren et de La Rue dans la rhubarbe.)

Substances incompatibles. — Les acides concentrés, l'eau de chaux, l'émétique, les infusés astringents, le deutochlorure de mercure, les sulfates de fer et de zinc, le nitrate d'argent.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Poudre, 30 à 60 centigr. comme tonique, 1 à 4 gr. comme purgatif.

Infusion ou macération, 6 à 10 gr. comme purgatif pour 250 gr. d'eau bouillante. — On ne doit pas employer la décoction, qui est toujours trouble, à cause de la grande quantité d'amidon que cette opération y fait entrer. — Une simple macération à froid demande une double dose.

Teinture alcoolique (1 sur 4 d'alcool à 22 degrés), 1 à 4 gr. comme tonique, 2 à 8 gr., comme purgatif.

Sirop (120 gr. sur 1 kilogr. d'eau et 2 kilogr. de sucre), 15 à 60 gr. comme purgatif.

Sirop composé du Codex (édition de 1866), p. 484), mêmes doses.

Vin (15 de rhubarbe sur 250 de vin, avec gentiane 4 et cannelle ou racine d'angélique 2), 15 à 30 gr. comme tonique, et 60 à 120 gr. comme purgatif.

Extrait alcoolique (1 sur 4 d'alcool à 22 degrés), 30 à 60 centigr. comme toni-laxatif, 60 centigr. à 1 gr. 25 centigr. comme purgatif.

Extrait aqueux (inusité comme peu actif), 1 à 2 gr. comme tonique, 2 à 4 gr. comme purgatif.

Rhabarbarin, 25 à 60 centigr. comme purgatif.

Nota. — Toutes les doses indiquées ci-dessus devront être augmentées d'un quart ou d'un tiers pour la rhubarbe cultivée en France.

On associe souvent la rhubarbe au calomel, à la magnésie, à l'aloës, à l'extrait de pissenlit, etc. — Une bonne méthode est la mastication directe de cette substance.

La rhubarbe perd par la torréfaction sa vertu purgative, et acquiert une vertu tonique astringente plus grande.

Cette racine entre dans le sirop de chicorée composé et dans la potion purgative du Codex, dans le catholicum double, la confection Hamech, dans la teinture de Darel, l'élixir de longue vie et dans une foule de préparations aujourd'hui oubliées.

Presque immédiatement après l'ingestion de la rhubarbe, le sérum du sang devient jaune, l'urine jaune penchant au vert-brun, comme chez les ictériques, et la sueur jaunâtre. Chez les nourrices, le lait acquiert aussi une couleur jaune, une saveur amère et les propriétés médicinales de cette racine.

La rhubarbe est astringente, tonique et purgative. A faible dose, et administrée avant le repas, dans une cuillerée de bouillon, elle agit comme tonique; elle augmente la faculté digestive, quand il y a atonie de l'estomac, et convient alors dans l'anorexie, la dyspepsie, avec constipation, etc. A dose plus forte, elle est purgative ; mais, à la suite de cette action, il se manifeste presque toujours des signes de tonicité : elle purge d'abord pour constiper ensuite, et c'est pour cette raison qu'on l'emploie dans les diarrhées chroniques sans irritation. Ces effets s'expliquent par les principes constituants de cette racine. L'agent purgatif se trouve, en effet, uni au tannin et à un amer qui tous deux jouissent d'une action tonique, dont l'effet ultérieur se fait sentir sur le tube digestif et persiste plus ou moins longtemps après la purgation. Ces résultats indiquent suffisamment que la rhubarbe ne doit jamais être employée dans les cas d'excitation fébrile, d'angiothénie, d'inflammation.

La rhubarbe est un purgatif doux, agissant particulièrement sur le duodénum et l'appareil biliaire ; ce qui l'a fait appeler la *thériaque du foie*, et explique son efficacité dans les vices de sécrétion de cet organe, dans les affections bilieuses, les diarrhées apyrétiques, muqueuses ou bilieuses, qu'elle arrête ensuite par son principe astringent ; dans l'hypocondrie, le carreau, et tous les cas qui réclament un purgatif doux et tonique, principalement chez les personnes nerveuses, les chlorotiques, les convalescents, les femmes et les enfants. Les Anglais associent souvent la rhubarbe au calomel et à l'extrait de pissenlit dans les engorgements hépatiques avec atonie ou phlegmasie chronique entretenue par la stase. Cullen (1) employait la rhubarbe comme masticatoire pour entretenir la liberté du ventre. Jackson (2) n'a pas trouvé de meilleur moyen pour lâcher le ventre chez les personnes resserrées et tourmentées par les hémorrhoïdes, que de faire mâcher chaque soir 50 centigr. de rhubarbe pendant quinze à vingt minutes, puis de leur faire avaler le tout ; il assure que de cette façon cette racine produit plus d'effet qu'une dose cinq fois plus forte de la même substance prise en poudre en une seule fois. Récamier avait adopté ce mode d'administration. Je l'ai mis moi-même en usage très-fréquemment pour combattre la constipation ; mais il a quelquefois été nuisible chez les hémorrhoïdaires par l'irritation qu'il causait au rectum, sur lequel il semblait avoir une action analogue à celle de l'aloès.

(1) *Matière médicale*, t. II, p. 554.
(2) *Americ. Journ. of the med. sc.*, etc., 1830.

Suivant les auteurs qui ont traité de la dysenterie épidémique, la rhubarbe est d'une efficacité incontestable dans le traitement de cette maladie. Les opinions ne diffèrent que sur l'époque de la maladie à laquelle il convient de l'employer. Degner (1) veut qu'on l'administre dans toutes les périodes, ce qui paraît peu rationnel ; Tralles (2) la conseille au début; et Zimmermann (3) la prescrit lorsque les déjections ne sont plus ensanglantées, ce qui est plus conforme à la raison et à l'expérience.

On donne parfois aux enfants atteints d'engorgements viscéraux, d'ulcérations aphtheuses, de langueur par engouement du canal intestinal, etc., une eau légère de rhubarbe préparée avec 4 gr. de cette racine concassée, qu'on met dans un nouet, et qu'on laisse tremper dans une carafe d'eau jusqu'à ce que celle-ci soit devenue légèrement citrine, ce qu'on répète pour plusieurs doses d'eau égales. On leur donne de cet hydrolé aux repas, en le sucrant convenablement, ou bien en le coupant avec du vin, du lait, etc.

L'amertume de la rhubarbe l'a fait prescrire comme vermifuge. Cette propriété a été constatée par Forestus (4) et par Rivière (5). Pringle (6) l'associait au calomel pour combattre les vers intestinaux.

La coloration des urines en rouge, après l'administration de la rhubarbe, a fait croire que ce médicament avait une action spéciale sur les reins, et on l'a prescrit comme diurétique et même comme propre à guérir le diabète. L'expérience n'a pas confirmé cette action.

Le sirop de chicorée, composé de rhubarbe, se donne aux nouveaux-nés pour faire évacuer le méconium, à la dose de 30 gr. par cuillerées à café toutes les deux ou trois heures, à compter du moment de la naissance. On le coupe avec un peu d'eau sucrée. Mais on abuse de ce moyen : l'eau sucrée suffit dans le plus grand nombre de cas pour favoriser cette évacuation, qui, le plus souvent, s'opère naturellement. Ce sirop convient dans les cas de constipation chez les enfants à la mamelle.

La rhubarbe administrée par la méthode iatraleptique n'a pas d'action purgative. Un bain préparé avec cette racine (7) n'a produit aucune évacuation.

Rhubarbe anglaise, Rhubarbe a poudings. — En Angleterre et dans les départements du nord de la France, où résident beaucoup d'Anglais, on cultive une espèce de rhubarbe, originaire des monts Himalaya, nommée *rheum emodi* ou *rheum australe*. Ses pétioles ont une saveur acide très-agréable (le jus contient du bimalate de potasse, uni à l'acide malique, de l'acide citrique) (8). On en fait des poudings et on en assaisonne les maquereaux avant la fructification du groseillier destiné à cet usage. On en compose un sirop acide, d'une saveur agréable. Il est à présumer que cette espèce est celle qui fournit la véritable rhubarbe de la Chine.

(J'en ai soumis la racine à l'expérimentation thérapeutique sur moi-même et sur bon nombre de malades, et son action purgative légère a complétement répondu à mon attente. L'action tonique est cependant, à mes yeux, moins accusée que celle des autres espèces.)

(1) *Hist. dysenteriæ bilioso-contag.*, p. 140.
(2) *De opio*, sect. III, p. 187.
(3) *Traité de la dysenterie*, p. 89-90. Paris, 1787.
(4) *Opera*, lib. XXI, obs. XXXII, p. 357.
(5) *Praxis med.*, lib. X, p. 502.
(6) *Diss. of the army*, p. 3.
(7) *Journal de médecine* de Corvisart et Leroux, t. XXVI, p. 316 et 425.
(8) Koop, in *Répertoire de pharmacie*, t. XIII, p. 150-151.

RICIN. Ricinus communis. L.

Ricinus vulgaris. C. Bauh., Tourn. — *Ricinus seu palma-christi, seu cataputia major.* Off., Murr.

Euphorbiacées. — Crotonées. Fam. nat. — Monoecie monadelphie. L.

Le ricin (Pl. XXXIV), originaire de l'Inde et de l'Afrique, où il s'élève à la hauteur de 20 à 40 pieds, est cultivé en France avec succès, particulièrement dans nos départements méridionaux. Mais ce n'est plus qu'une plante annuelle, qui, vers la fin de juillet, a atteint la hauteur de 1 à 2 mètres, et est couverte de fleurs auxquelles succèdent des fruits ayant quelque ressemblance à la tique des chiens de chasse (que les Latins appelaient *ricinus*) et dont on tire une huile très-usitée en médecine.

Description. — Racine pivotante, presque simple, fibreuse. — Tige dressée, rameuse, fistuleuse, cylindrique, articulée, devenant rougeâtre, les jeunes rameaux glauques, haute de 1 à 2 mètres (de 6 à 12 en Afrique). — Feuilles alternes, larges, palmées, peltées, divisées en sept ou neuf lobes inégaux, pointus, dentés en scie et glabres. — Pétioles gros et longs, stipulés à la base. — Fleurs monoïques, disposées en épis allongés, rameux et terminaux présentant au sommet les fleurs femelles et à la base les fleurs mâles (juillet-août). — Fleurs mâles : calice petit, à cinq divisions concaves; étamines nombreuses réunies à la base, à anthères jaunes et biloculaires. — Fleurs femelles : calice caduc à cinq découpures étroites, lancéolées; un ovaire à trois styles bifides et à stigmates rougeâtres. — Fruits : capsule à trois côtes saillantes, couverte d'épines, à trois loges monospermes, contenant chacune une graine ovale, dure, tachetée de rouge, de la grosseur d'un haricot.

Parties usitées. — Les graines et les feuilles.

Culture, récolte. — On le cultive dans tous les jardins, à une exposition chaude. Elle est annuelle si on la place en pleine terre; en serre on peut la conserver plusieurs années, mais rarement plus de trois. Dans les départements méridionaux de la France, les semis de ricins faits en place réussissent bien. On choisit une terre fraîche et une exposition chaude. Cette culture a pris notamment dans la plaine de Nîmes une importance réelle. La plus grande partie de l'huile de ricin que la médecine française emploie de nos jours n'a pas d'autre origine. On a calculé qu'un are pouvait donner 14 kilogr. de graines et environ 2 1/2 kilogr. d'huile. Les graines mûrissent fort inégalement; on les récolte en automne.

Propriétés physiques et chimiques. — Les fruits du ricin sont d'une saveur oléagineuse, douceâtre, nauséeuse, âcre, brûlante; leur odeur est nulle. Ils rancissent en vieillissant et prennent alors un goût de chènevis. Leur substance est blanche, ferme, de nature émulsive, et très-analogue à celle des amandes. (Tuson (1) y a constaté la présence d'un alcaloïde, la *ricinine*, cristallisant en prismes et lamelles incolores, sublimable et brûlant avec une flamme fuligineuse, soluble dans l'eau et l'alcool, répandant une odeur d'essence d'amandes amères; cet alcaloïde paraît doué de propriétés toxiques; il n'est pas purgatif.) Ils renferment en outre une grande quantité d'huile grasse et douce (2), qu'on en retire facilement, soit par expression, soit par infusion dans l'eau bouillante. Le premier procédé est préférable. On prend les semences de l'année, sèches et bien saines; on les réduit en pâte au moyen d'un moulin; on renferme cette pâte dans des carrés détachés, et, on exprime l'huile graduellement, longtemps et fortement. Cette huile est blanche, visqueuse, d'une odeur et d'une saveur faibles, désagréables; elle est soluble en toutes proportions dans l'alcool à 95 degrés; l'alcool à 90 degrés en dissout les trois cinquièmes de son poids. Sa composition chimique n'est pas bien connue. Bussy et Lecanu en ont extrait par la distillation une huile volatile, cristallisant par le refroidissement; il restait comme résidu, une matière solide représentant les deux tiers du poids de l'huile employée. Elle a fourni à la saponification trois acides différents : *ricinique*, élaïodique et margaritique. Les deux premiers sont extrêmement âcres. — L'acide ricinique est solide; l'acide élaïodique est liquide. Tous les deux sont très-solubles dans l'alcool et dans l'éther. Soubeiran (3) a retiré de la se-

(1) *Répertoire de pharmacie*, août 1864, p. 53.
(2) L'amande, qui fait les 69/100 de la semence, contient 46/100 d'huile fixe.
(3) *Traité de pharmacie*, 3e édit., t. I, p. 494.

mence de ricin une sorte d'huile résineuse, molle, analogue à la résine de l'huile d'épurge, mais qu'il a considérée comme un produit complexe. — L'huile de ricin est moins active que les semences qui l'ont fournie; c'est que l'huile qui s'écoule sous la presse entraîne comparativement moins de résine qu'il n'en reste dans le marc. [L'ammoniaque transforme l'huile de ricin en *ricénolamide* $= C^{38}H^{35}AzO^4$. Lorsqu'on la distille avec la potasse, on obtient de l'alcool caprylique, et il reste pour résidu du sel acétate de potasse; elle se décompose vers 270 degrés, et elle produit alors un grand nombre d'acides volatils, parmi lesquels on trouve les acides ricinique, élaïodique (déjà mentionnés), œnanthylique, et un peu d'acroléine, de l'œnarthol, dont la formule $= C^{14}H^{14}O^2$ (Bussy). Oxydée par l'acide sulfurique et le bichromate de potasse, l'huile de ricin se transforme en *valerol* et en acide œnanthylique (Arzbrecher). D'après Saalmuller, l'huile de ricin contient un acide solide, l'acide *ricinoléique*, $= C^{38}H^{35}O^5HO$, qui fond à 74 degrés, et qui se rapproche de l'acide palmitique.] — L'huile de ricin qui nous vient de l'Amérique est colorée, légèrement rougeâtre, d'une saveur très-âcre, ce qui tient au mélange des véritables ricins avec plusieurs autres euphorbiacées, telles que les *Jatropa curcas, multifida, gossifolia,* et le *croton tiglium*, et aussi au mauvais procédé suivi pour son extraction. On peut, en chauffant cette huile, lui enlever une grande partie de son âcreté et en obtenir ainsi l'huile douce de ricin; mais on doit préférer celle de France, toujours beaucoup mieux préparée, surtout en Provence.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Semences, une ou deux, comme drastique (exige une grande circonspection.)

Emulsion de semences, 20, 30 ou 50 centigr. de ces semences en émulsion forment un purgatif agréable au goût.

Huile de ricin, 8 gr. pour les enfants en bas âge, 15 à 30 gr. pour les adolescents et pour les adultes. Pure ou mêlée à du bouillon aux herbes chargé d'oseille, à de l'eau sucrée et aromatisée, à l'infusion de thé avec addition d'un peu d'eau-de-vie, à l'infusion de menthe avec addition de suc de citron ou d'oseille et un peu de jaune d'œuf pour faire une émulsion, à du café, au suc de citron et à l'eau sucrée, aux sirops de limon, de fleurs de pêcher, de chicorée. — Chez les enfants à la mamelle, je l'administre avec facilité, incorporée à la poudre de sucre, en consistance de marmelade. Les mélanges liquides ne doivent se faire qu'au moment même de l'administration; autrement le tout s'épaissit et forme une sorte de gelée désagréable à prendre. L'huile de ricin s'administre encore en émulsion, et alors le jaune d'œuf vaut mieux que la gomme, qui augmente la consistance de la potion; mais elle perd sous cette forme de ses propriétés purgatives.

(On a aussi proposé, pour diminuer la consistance de l'émulsion gommeuse, d'y ajouter du sirop d'orgeat.

Trois gouttes d'essence d'amandes amères communiquent un parfum et une saveur agréables à 100 gr. d'huile de ricin nauséeuse du commerce. L'action purgative n'est pas changée.)

Potion purgative : huile de ricin, 32 gr.; eau de menthe, 32 gr.; eau commune, 64 gr., jaune d'œuf n° 1.

Mixture anglaise : huile de ricin, 24 gr.; hydrolat de menthe, 30 gr.; soluté de potasse, 8 gr. — Bien agiter pour former une émulsion (excellente préparation).

Huile de ricin plus purgative ou drastique : ajoutez à l'huile de ricin 1 ou 2 gouttes d'huile de croton ou 4 à 8 gouttes d'huile d'épurge. J'ai souvent employé ce mélange dans ma pratique rurale.

Savon d'huile de ricin. Suivant Stümcke (1), la saponification de l'huile de ricin par les alcalis se fait avec une grande facilité. Cette huile fournit avec la soude, entre autres, un savon blanc et dur qui, administré sous forme pilulaire, constitue un remède laxatif des plus commodes.

Huile de ricin et essence de térébenthine: huile de ricin, 24 gr.; essence de térébenthine, 8 gr.; à administrer seul ou en émulsion.— Les propriétés purgatives de l'huile de ricin sont singulièrement accrues par cette addition, et les constipations les plus opiniâtres, dit-on, n'y résistent pas. (Préparation usitée en Angleterre.)

(Pilules à l'huile de ricin (St. Martin) : huile de ricin, 15 gr.; gomme arabique pulvérisée, 8 gr.; eau, 15 gr. — Emulsionnez et ajoutez par petites parties farine de froment ou magnésie calcinée, 15 gr. — Laissez sécher à l'air.)

A L'EXTÉRIEUR. — Lavement, 64 gr. (pure ou en suspension à l'aide d'un jaune d'œuf) dans décoction de guimauve ou de graine de lin, 250 gr.

En frictions ou embrocations sur l'abdomen. (Peu efficaces.)

Les fruits du ricin n'étaient point employés en médecine, bien que leur propriété purgative fût connue des anciens. On les regardait comme dangereux. Deux ou trois suffisent pour produire des vomissements, des selles dysentériques et tous les accidents dus à une vive irritation du tube digestif. On les a recommandés néanmoins comme drastiques. On a prétendu aussi que, pris pendant dix à douze jours, à la dose d'un ou deux, ils guérissent

(1) *Abeille médicale*, 1853, t. X, p. 20.

la gonorrhée; mais leur usage exige une grande circonspection, et l'on doit même, suivant l'aveu de Rolfinck, s'en abstenir.

Mialhe rapporte divers résultats obtenus par l'émulsion des semences de ricin : 10 gr. de ces semences, dépouillées de leurs coques, produisirent un effet éméto-cathartique qui persista pendant près de trois jours, sans que les opiacés, les boissons gazeuses froides, les cataplasmes, pussent parvenir à le maîtriser. Une émulsion préparée avec une dose moitié moindre, c'est-à-dire avec 5 gr., détermina vingt-huit vomissements et dix-huit évacuations alvines. Enfin, avec une troisième émulsion contenant seulement 1 gr. de semences de ricin, l'effet éméto-cathartique fut encore des plus marqués.

Mialhe conclut de ces faits :

1° Que le principe oléo-résineux, trouvé par Soubeiran dans les semences du ricin, n'existe qu'en proportion très-faible dans l'huile de ces semences, tandis qu'il se retrouve en totalité dans leur émulsion;

2° Que les ricins de France renferment en grande proportion le principe âcre éméto-cathartique, qui est propre à un grand nombre de plantes de la famille des euphorbiacées;

3° Que l'émulsion de semences de ricin, préparée avec seulement 20, 30 ou 50 centigr. de semences, constitue peut-être le purgatif le plus agréable au goût de tous ceux usités jusqu'à ce jour (si toutefois l'effet vomitif de cette émulsion cesse complétement, alors qu'on diminue convenablement la dose de semences).

J'emploie cette dernière émulsion depuis plusieurs années avec des résultats constants, comme purgatif à la fois agréable et économique. Elle n'a amené le vomissement qu'une seule fois, sans doute par une disposition particulière à la personne à laquelle je l'avais administrée. Lorsque je soupçonne cette disposition, je fais prendre l'émulsion en deux fois, à une demi-heure d'intervalle. A moindre dose, elle m'a réussi dans les constipations les plus opiniâtres, et sans avoir l'inconvénient d'irriter le gros intestin comme l'aloës et autres médicaments analogues, ordinairement mis en usage pour combattre ces affections.

Ce ne fut que vers 1767 que l'on songea à en extraire l'huile, employée d'abord en Angleterre sous le nom vulgaire d'*huile de castor* (1); mais elle ne fut bien connue et son usage ne fut bien répandu en France que par les ouvrages d'Odier de Genève, en 1778.

On la prescrit dans tous les cas où les laxatifs sont indiqués. C'est un purgatif doux, qui, à la dose de 10 à 60 gr., convient surtout lorsqu'il existe une irritation des voies digestives, comme dans les cas de colique, de péritonite, de dysenterie, de hernie étranglée, d'engouement stercoral, d'inflammation sourde, obscure des intestins, de rétention de calculs dans les canaux biliaires, l'iléus, etc. Elle fait cesser la constipation beaucoup mieux que les purgatifs les plus énergiques, et convient sous ce rapport aux hypochondriaques et aux hémorrhoïdaires. Il suffit, pour remplir cette indication, d'en ordonner 10 gr. chaque jour ou de deux jours l'un. (Il faut bien être pénétré de ce fait qu'une petite dose produit presque le même effet qu'une forte, que dès lors il devient inutile de prescrire.) On la donne avec avantage dans l'empoisonnement produit par les corps âcres et délétères, comme les champignons, les renonculacées. Dans l'Inde, on l'administre avant l'accouchement. Gartner (2) la conseille dans la fièvre puerpérale et la suppression des lochies, par cuillerées, unie au calomel. P. Dubois la donne habituellement aux femmes en couches par cuillerées à café dans du bouillon aux herbes : 3 cuillerées à café suffisent ordinairement pour produire un résultat satisfaisant. Chez les nouveaux-nés, 1 cuillerée à café suffit souvent

(1) Cavan's, *Dissert. on the oleum palmæ christi, seu oleum ricini*, etc., 2e édit., 1769.
(2) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XXII, p. 247.

contre la rétention du méconium. « On s'en sert avec avantage, dit Martin-Solon, à la suite des couches, dans quelques cas de péritonite, où l'on reconnaît l'indication d'évacuer le canal intestinal. Corvisart l'unissait au sirop de nerprun, et prescrivait ce mélange, un peu épais, à la fin des péripneumonies; il obtenait de cette médication de grands avantages, que nous avons souvent observés dans le service de Husson, et que, depuis, nous avons fréquemment constatés. » On l'emploie avec succès comme anthelminthique, contre les lombrics. Dunant et Odier prétendent qu'on peut également s'en servir pour l'expulsion du ténia. Mérat n'est pas de cet avis ; il est certain que les faits n'ont que rarement répondu d'une manière affirmative à cette assertion. Cependant, employée conjointement avec la décoction de fougère mâle et l'éther, elle a quelquefois réussi au professeur Bourdier dans le traitement de ce parasite dangereux. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque où l'huile de ricin était préconisée comme ténifuge, on n'employait que celle qui nous venait d'Amérique, et dont l'efficacité anthelminthique était peut-être due aux principes plus âcres qu'elle contenait.

Lavergne (1) a obtenu la guérison d'un iléus très-grave causé par la rétention des matières fécales, en faisant administrer au malade le mélange de 20 gr. d'huile de ricin et de 65 gr. d'huile d'amandes douces. Le soulagement fut instantané. Néanmoins, on réitéra la potion, à prendre par cuillerées d'heure en heure : nouvelles selles en parties moulées. Dès ce moment, amélioration rapide.

« Pison rapporte qu'au Brésil on applique de l'huile de ricin sur le nombril des enfants, pour leur faire rendre des vers. Nous avons essayé de frictionner ainsi le ventre avec de l'huile de ricin, soit comme laxatif, soit comme anthelminthique; nous avons rarement obtenu le premier, jamais le second de ces effets. On a vanté aussi l'usage de cette huile, en lavement ou en potion, contre la colique saturnine. Il s'en faut, d'après nos essais, du moins, que ce médicament procure de fréquentes et durables guérisons dans cette affection ; son action paraît le plus souvent insuffisante. Toutefois, on peut la prescrire avec avantage lorsque la maladie a peu d'intensité (2). »

J'ai souvent employé avec avantage dans les fièvres muqueuses, surtout chez les enfants, l'huile de ricin mêlée avec le suc d'oseille, l'infusion de menthe et du sucre, unis au moyen d'un peu de jaune d'œuf.

(Spencer Thompson se trouve aussi très-bien de cette huile dans les affections diarrhéiques et dysentériques chez les enfants (3).

Carnavale Arella (4) a retiré les plus grands avantages de l'huile de ricin à petites doses fréquemment répétées, comme remède antiphlogistique dans les affections inflammatoires de la muqueuse gastro-intestinale.)

Sous la forme d'émulsion, l'huile de ricin semble perdre un peu de sa propriété purgative et se rapproche des médicaments simplement émollients ; aussi convient-elle alors particulièrement dans les bronchites aiguës. sur la fin des pneumonies, etc., surtout lorsqu'il existe en même temps une tendance à la constipation.

L'huile de ricin devient, avec le temps, rance, irritante et drastique. Je lui ai souvent substitué, dans ma pratique rurale, le mélange extemporané d'huile d'œillette et d'huile de croton (1 goutte par 30 gr.) ou de celle d'épurge (4 à 8 gouttes).

Ce mélange de 1 partie d'huile de ricin et de 3 de collodion constitue le collodion élastique employé dans les érysipèles, brûlures, etc., etc.

Les feuilles du ricin, que certains auteurs ont à tort regardées comme âcres et vénéneuses, ne sont qu'émollientes; appliquées fraîches ou légère-

(1) *Journal de médecine de Toulouse*, 1843.
(2) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XIV, p. 388.
(3) *Monthly Journ. of med. science*, 1846.
(4) *Annales de thérapeutique*, t. V, p. 233.

ment fanées, elles calment, dit-on, les douleurs arthritiques; pilées et réduites en cataplasmes, on les applique sur les yeux dans l'ophthalmie et sur les inflammations locales des autres parties du corps ; macérées dans le vinaigre, on leur a attribué contre la gale, la teigne, les dartres, etc., une efficacité que l'expérience n'a pas confirmée. Dans le but d'activer ou de provoquer le travail de la lactation, alors que celle-ci se fait attendre ou se fait imparfaitement, William (1) conseille l'application de feuilles de ricin, sous forme de cataplasme. D'après le médecin anglais, ce moyen serait tellement actif qu'il servirait même à établir la lactation chez les personnes qui n'ont pas eu d'enfants depuis longtemps, et même auprès de celles qui n'en ont jamais eu.....?

(Gilfillan, chirurgien du Long Island College Hospital (U. S.), annonce (2) qu'il a obtenu un résultat très-satisfaisant, dans quelques cas semblables, en substituant aux applications topiques l'administration à l'intérieur de l'extrait de feuilles de ricin. Les doses employées ont été de 4 gr. environ, trois fois par jour.)

RIZ, Oryza sativa. L.

Graminées. — Oryzées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

[Le riz est originaire de l'Inde ; mais il est aujourd'hui cultivé dans diverses parties du globe, même dans le midi de la France et spécialement dans la Camargue.

Description. — Plante annuelle. — Racines grêles, fibreuses. — Chaume fistuleux. — Feuilles alternes, engaînantes, avec ligule membraneuse, mince, glabre, bifide, accompagnées de deux petits appendices falciformes, offrant au bord inférieur une rangée de poils longs et soyeux. — Fleurs blanchâtres, apérianthées, disposées en épillets, dont l'ensemble forme une panicule terminale; chaque épillet porte une glume à deux valves, petites, convexes, carénées, lisses; la glumelle a également deux valves carénées, linéaires, lancéolées, ponctuées, congénères, portant une arête droite. — Deux glumellules glabres. — Six étamines à filets grêles. — Ovaire simple, ovoïde. — Deux styles courts terminés par deux stigmates plumeux. — Fruit : caryopse comprimé, jaunâtre, renfermé dans deux glumelles.

Parties usitées. — Les fruits, le chaume, les glumes ou balles.

Récolte. — Les différentes parties du riz employées sont récoltées à la maturité des fruits. Ceux-ci, que l'on désigne sous le nom de *riz*, sont d'une importance considérable pour l'alimentation de l'homme ; plus des trois quarts des peuples s'en nourrissent : il doit cela à sa facile conservation, quoiqu'il soit souvent attaqué par un coléoptère du genre *bruche;* à ce qu'il n'a pas besoin d'être réduit en farine, qu'il ne fournit pas de son, et qu'une simple coction à l'eau salée suffit pour en faire un bon aliment. Cependant on y ajoute souvent des corps gras pour augmenter sa valeur nutritive, et des aromates pour en relever la fadeur.

Culture. — Le riz est cultivé dans les endroits marécageux ; on l'obtient par semis; il y a une espèce de riz qui peut être cultivée en terre sèche, aussi l'appelle-t-on *riz sec*. Les rizières sont souvent des causes d'insalubrité, par suite des miasmes qui s'en dégagent et qui deviennent la cause d'épidémies, de fièvres intermittentes.

Propriétés physiques et chimiques. — D'après Boussingault, le riz du Piémont contient : gluten et albumine, 7.5; amidon et dextrine, 76; huile grasse, 0.5; ligneux et cellulose, 0.9; sels, 0.5; eau, 14.6. Braconnot n'y a trouvé que 3.60 de matière azotée; celle-ci est presque entièrement contenue dans le gluten, qui, lui-même, est renfermé dans l'embryon, qui est exovaire, de sorte qu'il est enlevé par les opérations que l'on fait subir au riz pour le priver de ses enveloppes.]

(Inutile de rappeler les usages de la paille de riz dans l'agriculture, dans l'industrie des chapeaux de femme, etc.)

(1) *The Lancet*, 1852.
(2) *Amer. med. Times* et *Gazette médicale de Paris*, 1862, n° 24.

(Le riz, employé comme céréale alimentaire presque exclusive dans beaucoup de pays, n'est en France qu'accessoire. Seul, il ne peut servir à la panification. Arnal (1) a proposé un pain où il entrait 2 parties de riz cuit dans 13 d'eau, pétries convenablement avec 2 parties de levain de pâte et 13 parties de froment, en ajoutant pendant le pétrissage un peu de sel et de levûre de bière.

Les convalescents se trouvent très-bien de l'usage du riz. Il est inutile que nous énumérions les services qu'il rend à l'art culinaire. La farine de riz, cuite dans le lait, fournit aux enfants nouvellement sevrés une nourriture de facile digestion.

La décoction de riz, blanchâtre, louche, chargée de fécule en suspension, est indiquée dans toutes les maladies inflammatoires comme tempérante et légèrement nutritive. Son emploi est vulgairement recommandé, et à juste titre, dans les diarrhées; c'est un adjuvant utile. Le riz calme l'irritation intestinale, sans être pour cela astringent, ni *échauffant* ou *resserrant*, comme le vulgaire l'accuse de l'être. De plus, il nourrit sans laisser beaucoup de résidu.

Avant de soumettre le riz à l'ébullition, on le torréfie quelquefois légèrement. Cette décoction, employée en lavements, produit les mêmes effets antidiarrhéiques.

La poudre de riz, outre ses précieuses qualités cosmétiques, convient comme absorbant dans les érythèmes, l'intertrigo, les inflammations cutanées, etc. Délayée dans le lait ou l'eau, elle fournit des cataplasmes émollients qui ont sur ceux de farine de lin l'avantage d'aigrir moins rapidement.)

ROBINIER. Robinia pseudo-acacia. L.

Légumineuses. — Lotées. Fam. nat. — Diadelphie décandrie. L.

[Cet arbre, vulgairement appelé *acacia*, est originaire de la Virginie, mais il est aujourd'hui naturalisé dans toute l'Europe.

Description. — Tige haute de 20 à 25 mètres, couverte d'une écorce ridée. — Feuilles alternes, imparipennées, avec stipules ligneuses. — Fleurs blanches, odorantes, disposées en grappes pendantes. — Limbe campanulé à cinq dents, presque bilabié. — Corolle papilionacée. — Dix étamines diadelphes. — Ovaire simple, uniloculaire et pluriovulé. — Style et stigmates simples. — Le fruit est une gousse comprimée, glabre, brune, renfermant plusieurs graines arrondies. — Cette espèce présente un très-grand nombre de variétés.

Parties usitées. — L'écorce, les racines, les fleurs.

Récolte. — L'écorce et la racine doivent être récoltées au printemps ou à l'automne; les fleurs, lorsque l'arbre est en pleine floraison.

Culture. — Le faux acacia peut être multiplié par drageons, par semis ou en mettant en terre, au printemps, des tronçons de racine ou bien encore par boutures ou par les nombreux rejets qu'il produit. Il vient dans tous les terrains.

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs du robinier répandent une odeur suave; le parfum peut en être séparé par la méthode d'enfleurage, qui consiste à exprimer des couches superposées de fleurs et de flanelle imprégnée d'huile. Les racines et l'écorce renferment un principe âcre très-irritant;] (le bois est dur et amer. Marmé (2) a constaté dans les graines la présence de l'inosite.)

(Les fleurs du robinier ont été considérées comme antispasmodiques. L'écorce et les racines, vu la présence du principe âcre, jouissent de propriétés vomitives très-prononcées, quoi qu'en ait dit Gilibert qui rapprochait ses racines de celles de la réglisse. Des chevaux ayant rongé de l'écorce de cet

(1) Mérat et Delens, *Supplément au Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, p. 535.

(2) *Répertoire de pharmacie*, août 1865, p. 60.

arbre éprouvèrent de violentes coliques. Un en mourut (1). Gendrin (2) rapporte que des enfants qui en avaient pris éprouvèrent, trois heures après, des malaises, des nausées, des vomissements et quelques-uns de légers mouvements convulsifs. Ne pourrait-on pas tirer parti de cette propriété vomitive? C'est ce que se demande le médecin que nous venons de citer. Voilà une plante à étudier.)

ROMARIN. Rosmarinus officinalis. L.

Rosmarinus hortensis, angustiore folio. C. Bauh., Tourn. — *Rosmarinum coronarium.* Matth. — *Libanotis.* Trill.

Romarin officinal, — romarin des troubadours, — encensier, — herbe aux couronnes.

Labiées. — Monardées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

Cet arbuste croît en abondance sur les rochers et les plages maritimes des contrées méridionales de l'Europe; il croît également dans nos départements maritimes du Midi. On le cultive dans nos jardins.

Description. — Racine ligneuse, fibreuse, brune en dehors, blanche en dedans. — Tige d'environ 1 mètre de hauteur, à rameaux nombreux, anguleux, articulés et de couleur cendrée. — Feuilles opposées, sessiles, étroites, alternativement disposées en croix, d'un vert foncé en dessus, blanchâtres en dessous. — Fleurs d'un bleu pâle, disposées en verticilles touffus au sommet des rameaux (mars-avril). Calice peu velu, tubulé, à deux lèvres, dont l'intérieur bifide. — Corolle à deux lèvres, la supérieure relevée et bifide, l'inférieure trifide et réfléchie. — Deux étamines à filets longs et à anthères simples. — Un style à stigmate pointu. — Un ovaire quadrilobé. — Fruits : Quatre akènes nus et ovales au fond du calice persistant.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités fleuries.

Récolte. — On récolte ses sommités quand elles sont fleuries. Les feuilles peuvent être récoltées en tout temps, parce que cet abrisseau reste toujours vert. On les monde et on les fait sécher. Le romarin sauvage est plus actif que celui que l'on cultive.

[**Culture.** — Cette plante exige une terre légère et sèche, et une exposition chaude. On la propage de graines semées sur couche au printemps et on repique les jeunes plants en juin. On peut encore la multiplier de boutures et d'éclats de pied, opérés au printemps et placés à une exposition chaude, mais ombragée.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante a une saveur âcre, chaude et légèrement astringente; son odeur est très-forte. Elle contient une grande quantité d'huile essentielle incolore et d'une pesanteur spécifique de 0.88 lorsqu'elle est rectifiée. (Kane lui a assigné la formule $C^{40}H^{36} + 2HO$. L'acide sulfurique la noircit et cause la séparation d'une huile, d'une odeur alliacée, ayant la composition de l'huile de térébenthine.) — Proust a retiré de cette plante 0.10 de camphre, un principe résineux et un peu de tannin.

(Le miel de Narbonne doit ses propriétés aromatiques à l'existence du romarin près des ruches. On donne parfois le nom de *miel de Narbonne* à des produits de qualité inférieure, auxquels on a donné le parfum des miels du Midi en les coulant sur des fleurs de romarin.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion théiforme, de 5 à 15 et même 60 gr. par kilogramme d'eau.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), de 30 à 100 gr., en potion.
Alcoolat (1 frais sur 3 d'alcool à 31 degrés et 1 d'eau de romarin), 4 à 15 gr., en potion.
Huile essentielle (1 sur 3 d'huile d'olive), de 5 à 25 centigr., en potion.

A l'extérieur. — Infusion, de 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau, en lotion, fomentation, gargarisme, bains, fumigations.
(Huile essentielle, en frictions ou dans un bain, comme excitant, de 2 à 4 gr.) (Voyez l'article Thym.)

Le romarin est un des principaux ingrédients de l'eau de la reine de Hongrie.

(1) *Séance de la Société royale et centrale d'agriculture*, juillet 1842.
(2) *Annales cliniques de Montpellier*, 1811, t. XXIV, p. 68.

Le romarin est aromatique et stimulant ; sa diffusibilité agit sur tout le système nerveux d'une manière énergique. On l'a vanté contre la paralysie, la dyspepsie, l'asthme, les catarrhes chroniques, les vomissements spasmodiques, les affections hystériques, l'aménorrhée, la leucorrhée, les engorgements des viscères abdominaux, les scrofules, etc.

Le romarin sauvage convient plus spécialement comme léger narcotique dans quelques maladies convulsives et spasmodiques (asthme, coqueluche).

Campegius (Champier) pensait que le romarin pouvait très-bien remplacer la cannelle. « *Habent Indi suum cinnamomum, habent et Galli suum rosmarinum* (1). »

J'emploie le romarin pour aromatiser les vins médicinaux toniques. L'infusion de sommités fleuries de cette plante m'a été fort utile dans divers cas de fièvres mucoso-adynamiques, que l'on désigne aujourd'hui par le nom assez vague de fièvres typhoïdes, appliqué sans distinction à des variétés que l'on est ensuite obligé de distinguer par le mot *forme*. Selon que les symptômes muqueux, bilieux, adynamiques ou ataxiques prédominent, on dit fièvre typhoïde *forme* muqueuse, bilieuse, etc., ce qui charge la nomenclature sans rien ajouter à la science.

L'usage du romarin dans les fièvres pernicieuses, adynamiques et ataxiques m'a été suggéré par une circonstance qui se rencontre souvent à la campagne, savoir : la pénurie des moyens ordinairement employés. J'étais au village de Verlinethun ; on me prie de visiter un malheureux qui, me dit-on, est sur le point de mourir. Je trouve, dans une chaumière située sur le bord d'un marais, un homme de quarante ans environ, malade depuis huit heures, couché sur une paillasse, occupant une place éclairée par un carreau fixé à demeure, où l'air n'est jamais renouvelé, et dans laquelle deux personnes ne peuvent se mouvoir sans se coudoyer. Un état complet d'immobilité, la face décolorée, les yeux à demi ouverts, un délire taciturne, un pouls faible, petit, concentré, mais peu fréquent, la langue dans son état naturel, la respiration courte, mais sans gêne, sont autant de symptômes qui me font croire, chez ce malheureux, à l'existence d'un accès de fièvre intermittente pernicieuse. Demander de l'ail pour appliquer, non à la plante des pieds qui est dure et calleuse, mais sur les genoux ; aller dans le *jardinet* à la recherche de quelque plante excitante, cueillir des sommités de romarin, en préparer une infusion concentrée, en administrer immédiatement au malade, tout cela ne fut que l'affaire d'un instant : *necessitas medicinam invenit, experientia perfecit* (Baglivi).

J'avais annoncé que si l'on parvenait par ces moyens à se rendre maître de l'accès, le malade serait beaucoup mieux ; mais qu'un second accès, beaucoup plus dangereux, aurait lieu si on ne se hâtait de le prévenir par le moyen du sulfate de quinine, que je promis de remettre à la personne qui devait venir, le lendemain de bonne heure, me donner connaissance de l'état du malade. N'ayant vu personne, je le crus mort. Cependant, quatre jours après on vint me dire qu'il allait beaucoup mieux ; mais que l'intervalle que j'avais annoncé n'ayant pas eu lieu, on s'était contenté de continuer l'usage de l'infusion de romarin. Je me transportai de suite près de ce malade, que je trouvai dans un état satisfaisant. Il avait recouvré son intelligence, le pouls était mou, développé ; une chaleur halitueuse de la peau, quelques instants de sommeil, une soif modérée, le jeu naturel et activé de toutes les sécrétions, annonçaient le résultat d'une réaction salutaire et le rétablissement prochain de la santé.

L'ail avait produit une rubéfaction vive et quelques phlyctènes. Cette révulsion avait ouvert la marche vers l'amélioration, l'infusion stimulante l'a continuée. On n'est pas étonné de cet effet quand on réfléchit que le

(1) Campegius, *Hortus gallic.*

romarin contient un principe gommo-résineux, une huile volatile limpide très-odorante, et du camphre en plus grande quantité que la plupart des autres labiées.

Je regarde donc le romarin comme un des meilleurs stimulants antispasmodiques que l'on puisse employer dans les fièvres typhoïdes. Je l'ai adopté définitivement dans le traitement de ces fièvres, surtout lorsque les symptômes ataxiques dominent. Je le joins quelquefois à la racine d'angélique et à l'écorce de saule, dans les cas où l'adynamie, la putridité, caractérisent la maladie.

Hulse, au rapport de Ray (1), employait contre les scrofules l'infusion de romarin et de scolopendre, de chaque une poignée pour 2 kilogr. de vin, dont il faisait prendre 8 cuillerées deux fois par jour. On faisait en même temps fomenter les engorgements glanduleux avec ce même vin.

Vandermonde (2) dit qu'un demi-gros (2 gr.) d'extrait de romarin, auquel on ajoute 3 ou 4 gouttes d'huile essentielle de ce végétal, en réitérant plusieurs fois cette dose, est un remède sûr et éprouvé contre le ver solitaire.

Les feuilles de romarin, cuites dans du vin, conviennent comme résolutif dans les engorgements pâteux et indolents. Je les ai employées ainsi sur les gonflements articulaires, à la suite des entorses. Heister a surtout obtenu de bons effets de leur application en topique sur des tumeurs scrofuleuses du cou. D'autres les ont employées en sachets contre l'œdème. Elles conviennent en gargarisme contre l'angine chronique, et en bains contre le rhumatisme chronique, les scrofules, la chlorose, la débilité des enfants.

RONCE. Rubus fructicosus. L.

Rubus vulgaris, sive rubus fructu nigro. C. Bauh., Tourn. — *Rubus major.* Dod. — *Rubus magnus.* Dalech.

Ronce des bois, — grande ronce, — ronce fructescente, — ronce des haies, — mûrier des haies, roumi, — mûre sauvage.

Rosacées. — Dryadées. Fam. nat. — Icosandrie polygynie. L.

Cet arbrisseau est très-commun dans les haies, les bois, les buissons, etc.

Description. — Tiges anguleuses, flexibles, sarmenteuses, aiguillonnées, ayant jusqu'à 3 mètres de longueur. — Feuilles quinées, déjetées et ternées, luisantes, d'un beau vert, pubescentes et tomenteuses en dessous, coriaces, persistantes. — Fleurs rosées ou blanches, en grappes terminales lâches, à cinq pétales étalés et cinq divisions calicinales (juillet-septembre). — Fruit composé de drupes nombreuses, peu adhérentes au réceptacle, sous forme de grains d'abord verts, ensuite rouges et enfin noirs, luisantes à leur maturité. On les appelle *mûres sauvages* ou *de renard; amouros de Bartas* dans le midi de la France; *catins-mûrons* dans le nord.

Parties usitées. — Les jeunes pousses, les feuilles, les fruits et les racines.

Récolte. — Les tiges tendres, les pousses et les feuilles se récoltent pendant toute la belle saison; les fruits, quand ils sont bien mûrs.

[**Culture.** — Ces plantes ne sont pas cultivées, on les propage par boutures et par éclats de pied. Elles poussent dans tous les sols et à toutes les expositions.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les feuilles et surtout les jeunes pousses ont une saveur astringente. Leur infusion noircit par le sulfate de fer. Les fruits sont d'une saveur douce, un peu acide, et peuvent remplacer les mûres. On peut en obtenir une espèce de vin, de l'eau-de-vie et du vinaigre. Ecrasés et mis en fermentation, ils fournissent, par l'addition d'une certaine quantité d'eau-de-vie, une boisson qui ressemble beaucoup au vin de qualité inférieure et dont on pourrait faire usage dans les campagnes des départements du nord,

---

(1) *Catal. pl. angl.*
(2) *Dictionnaire de santé*, t. II, p. 475.

où les ouvriers n'ont le plus souvent, pendant les chaleurs de l'été, que de l'eau pure pour boisson.

Les feuilles et les tiges tendres de la ronce sont astringentes. On se sert vulgairement de leur décoction en gargarisme avec addition d'un peu de miel rosat ou de vinaigre miellé, dans les maux de gorge, dans l'engorgement des gencives, les aphthes, la stomatite, etc. On l'emploie aussi dans la diarrhée, la dysenterie, l'hématurie, les flueurs blanches, etc.

(Pinel (1) en signale les bons effets dans les cas de dévoiements symptomatiques survenant souvent en automne durant les accès maniaques ou vers leur déclin.)

Les fruits sont rafraîchissants et tempérants. On en fait un sirop et une gelée fort agréables. Le premier peut remplacer le sirop de mûres.

La Ronce bleue ou Petite Ronce (*rubus cæsius*, L.), dont le fruit est noir et couvert d'une efflorescence bleuâtre, peut remplacer la ronce commune ou des haies.

(Les Américains emploient comme astringent amer l'écorce du *R. villosus;* ils choisissent de préférence les petites racines, et ils ont soin de séparer le méditullium ligneux. Raisonnant par analogie, j'ai mis avec succès en usage, dans les diarrhées atoniques, les catarrhes intestinaux, le décocté (30 gr. pour 500 gr. d'eau) d'écorces de la racine du *R. fructicosus.* Je m'en suis aussi très-bien trouvé à l'extérieur en injection dans la leucorrhée, la blennorrhée et la sécrétion séro-muqueuse hémorrhoïdale.)

ROQUETTE CULTIVÉE. Brassica eruca. L.

Eruca latifolia alba sativa. C. Bauh., Tourn.

Choux roquette.

Crucifères. — Brassicées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

Cette plante annuelle (Pl. XXXV) croît naturellement dans nos provinces méridionales, où on la rencontre principalement dans les décombres, les carrières, les champs incultes. On la cultive dans les jardins potagers. Genre voisin du chou.

Description. — Racine blanche, ligneuse. — Tige dressée, un peu velue, cylindrique, haute de 60 à 80 centimètres. — Feuilles longues, pétiolées, ailées ou lyrées, vertes et lisses. — Fleurs d'un blanc bleuâtre, veinées, disposées en grappes terminales (mai-juin). — Calice à quatre folioles conniventes, allongées et renflées à la base. — Corolle à quatre pétales en croix, longuement onguiculés. — Six étamines dont deux plus courtes. — Fruits : siliques dressées, aplaties, bivalves et renfermant plusieurs graines jaunâtres.

Parties usitées. — L'herbe et la semence.

Récolte. — Elle ne se sèche pas. Elle perdrait ses propriétés par la dessiccation.

[**Culture.** — Cette plante demande une exposition chaude; elle végète dans tous les terrains pourvu qu'ils soient meubles; on la sème très-clair au printemps, et on continue les semis pendant l'été, afin d'avoir toujours des feuilles fraîches. On arrose les semis, on bine et on éclaircit.]

Propriétés physiques et chimiques. — La saveur de la roquette est amère, âcre, piquante; son odeur, forte et peu agréable, surtout quand on la froisse. Ses semences sont amères et presque aussi âcres que celles de la moutarde. Elle sert d'assaisonnement, et on la mange en salade dans le Midi. Elle contient des principes analogues à ceux des crucifères, telles que le cresson, le cochléaria, le raifort, etc.

Les anciens attribuaient à la roquette le pouvoir d'exciter à l'amour. Dios-

(1) *Traité complet du régime sonitaire des aliénés*, p. 107. Paris, 1836.

coride, Pline, Columelle, Martial, Ovide, sont d'accord sur ce point (1). Se fondant sur cette merveilleuse vertu, on a fait des élixirs, des électuaires aphrodisiaques, où entrait la roquette. Une de ces compositions portait le nom d'électuaire de magnanimité (*Electuarium magnanimitatis*). Ainsi que toutes les crucifères, la roquette est excitante, antiscorbutique, diurétique, etc., et s'emploie dans les mêmes cas et de la même manière que le cresson, le cochléaria, etc. Wauters (2) dit que la semence de cette plante, en infusion à la dose de 15 g.. pour 1 kilogr. d'eau, procure assez ordinairement le vomissement; il la propose comme pouvant, dans certaines circonstances, remplacer l'ipécacuanha. Cette semence peut servir au besoin, étant pulvérisée, pour rubéfier la peau.

ROQUETTE SAUVAGE, ROQUETTE FINE, ROQUETTE DE MURAILLE, FAUSSE ROQUETTE, *sisymbrium tenuifolium*, L.; *eruca tenuifolia perennis*, C. Bauh.; *eruca sylvestris*, Black., Ger.; *brassicca erucastrum; eruca vulgatior*, Park.

Cette plante vivace est très-commune dans les terrains incultes et sablonneux, le long des murailles.

Description. — Racine assez longue, coriace, épaisse, jaunâtre. — Tige cannelée, cylindrique, velue, rameuse, de 30 à 60 centimètres de hauteur. — Feuilles pinnatifides, d'un vert un peu glauque, à folioles terminales, longues et linéaires. — Fleurs jaunes, disposées en grappes terminales sur des pédoncules alternes et filiformes. — Fruits : siliques longues, glabres et grêles, contenant quelques graines âcres et un peu amères.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de cette roquette est très-forte et se rapproche beaucoup de celle de la giroflée jaune (et de l'aubépine; écrasées entre les doigts, toutes les parties de la plante donnent une odeur forte, aromatique, *sui generis*. Swan (3) a constaté qu'elle contient plus de soufre que les autres crucifères employées en médecine; sa saveur est encore plus âcre que celle de la roquette cultivée.)

Cette espèce est plus énergique que la précédente. Cependant, on n'en fait point usage en médecine, bien que l'on puisse l'employer avec plus d'avantage que le cresson, le beccabunga, etc., comme stimulante et antiscorbutique. L'application au mollet gauche d'un cataplasme préparé avec la graine pulvérisée de cette plante, et un peu d'eau, y a développé, au bout de quatre heures une rougeur analogue à l'érythème et qui était accompagnée d'un peu de cuisson. L'expérience répétée a donné les mêmes résultats. (Dubois, de Tournai.) »

(Moquin-Tandon a fait préparer, avec les feuilles de cette crucifère, un sirop antiscorbutique excellent plus actif et d'une saveur plus agréable que celui du Codex. C'est un puissant dépuratif et un moyen excellent de faire tolérer l'iodure de potassium, auquel on peut l'associer. Il trouve son indication dans toutes les altérations de nutrition. Scelles de Montdesert l'emploie contre les rhumatismes.)

ROQUETTE MARITIME (Voyez CAKILE).

ROSAGES OU RHODODENDRONS.

ERICACÉES. — RHODORÉES. Fam. nat. — DÉCANDRIE MONOGYNIE.

ROSAGE CHRYSANTHE, ROSE DE SIBÉRIE, ROSE DE NEIGE DE SIBÉRIE, *rhodo-*

(1) Excitet ut Veneri tardos Eruca maritos.
(COLUMELLE.)
..... Venerem revocans Eruca morantem.
(MARTIAL.)
Nec minus Erucas aptum est vitare salaces.
(OVIDE.)

(2) *Repert. remed.*, etc., p. 65.
(3) *Répertoire de pharmacie*, 1863, n° 9, p. 388.

dendrum chrysanthum. Ce petit arbuste (Pl. XXXV) croît naturellement dans les lieux les plus froids de la Sibérie, de la Davourie, du Kamtschatka, etc. On le cultive dans nos jardins. S.-G. Gmelin est le premier qui l'ait fait connaître, sous le nom d'*Andromeda*.

Description. — Tiges rameuses, presque rampantes, diffuses, hautes de 30 à 50 centimètres. — Feuilles alternes, ovales-lancéolées, un peu pétiolées, entières, persistantes, d'un vert foncé en dessus, pâles et roussâtres en dessous. — Fleurs d'un beau jaune pâle, disposées en corymbe à l'extrémité des rameaux (juin-juillet). — Calice court à cinq découpures persistantes. — Corolle monopétale à cinq lobes évasés, presque en roue. — Dix étamines insérées sur le tube de la corolle. — Un ovaire supérieur, un style et un stigmate obtus. — Fruit : capsule ovale, presque anguleuse, à cinq loges, contenant des semences nombreuses.

Parties usitées. — Les feuilles.

Culture, récolte. — Comme toutes les espèces du même genre, la rose de Sibérie se multiplie de graine, qu'on sème clair, en terre de bruyère, sous châssis, au frais, à l'ombre. On presse un peu la terre avant de semer. On tamise dessus un peu de cette terre. On arrose très-souvent avec un arrosoir très-fin, pour entretenir toujours la fraîcheur, mais peu à la fois. Lorsque la plante a 50 à 80 centimètres, on l'enlève en motte et on la place dans le jardin, sans trop rechercher l'ombre, en terre de bruyère terreautée. On entoure de mousse les jeunes troncs et on arrose. On les multiplie aussi en courbant peu à peu les branches des mères rosages, dans des petites fosses, qu'on remplit de la même terre, à laquelle on mêle un tiers de terreau, et on fixe la marcotte par un crochet. A mesure que les branches s'enracinent, on foule au pied un peu de terre pour les redresser. — Les feuilles peuvent être récoltées pendant toute la belle saison, mais de préférence un peu avant l'épanouissement des fleurs.

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles de ce rhododendron sont d'une saveur amère, austère, âcre, même étant sèches, et leur odeur se rapproche un peu de celle de la rhubarbe. Elles paraissent contenir un principe stimulant et narcotique, qui n'a point été, je crois, déterminé par l'analyse, mais qui semblerait rapprocher le rosage de la plupart des poisons âcres.

Murray (1) rapporte qu'un chevreau, après avoir mangé quelques feuilles de rosage, trépigna, donna de la tête contre terre, chancela, et enfin tomba sur les genoux. Cet état disparut au bout de quatre heures. Chez l'homme, l'infusion concentrée de cette plante, ainsi que sa décoction, produit une légère ivresse, une chaleur vive, la suspension des fonctions de l'entendement, une foule de symptômes nerveux, tels que l'obscurcissement de la vue, la constriction de l'œsophage, la dyspnée, un état de torpeur, et même des convulsions. Elle produit quelquefois le vomissement, d'autres fois des évacuations alvines ; dans certains cas, une abondante sécrétion d'urine, des sueurs, le prurit des yeux, du nez ou de quelque autre partie du corps, des douleurs dans les membres, des fourmillements, un sentiment de brûlure ou de piqûre dans différentes régions, des exanthèmes, etc. On a remarqué aussi la diminution de la fréquence du pouls, qu'elle rend parfois intermittent. Orfila regarde la décoction de ce rhododendron, prise à haute dose, comme pouvant enflammer les tissus, et, par conséquent, comme très-vénéneux.

Toutefois, l'action de cette plante varie selon le sol qui lui a donné naissance, selon l'époque à laquelle elle a été récoltée, selon le degré de susceptibilité des individus qui en font usage, etc. Les habitants du nord de la Russie se servent de l'infusion théiforme de ses feuilles pour réparer leurs forces et pour combattre les douleurs rhumatismales et goutteuses. Koelpin (2) rapporte plusieurs cas de goutte traités avec succès par le moyen de ce végétal donné en infusion à la dose de 8 à 15 gr. dans 300 gr. d'eau,

---

(1) *Appar. med.*, t. VI.

(2) *Observations pratiques sur l'usage de la rose de neige de la Sibérie contre les douleurs rhumatismales*. Berlin, 1779.

chauffée toute la nuit, et qu'on prend le matin à jeun. Administré ainsi, il produit souvent des vomissements, de nombreuses évacuations alvines, des vertiges, du délire, etc., accidents qui sont généralement de courte durée. On recommande, pour ne point exciter trop de vomissements, de ne pas boire après l'ingestion du médicament. Pallas (1) a aussi observé les bons effets du rosage chrysanthe dans neuf cas d'arthrite; mais il donne de préférence les feuilles en poudre depuis 50 centigr. jusqu'à 2 gr., deux ou trois fois par jour, continués pendant des semaines et même des mois, s'il est nécessaire, parce que, dit-il, de cette manière il y a moins d'inconvénient : il a remarqué que les sueurs des malades qui en faisaient usage avaient une odeur aromatique particulière. Methernich (2) administre avec succès ce rhododendron dans le rhumatisme chronique. Charpentier, résident de France à Saint-Pétersbourg (3), en a observé les bons effets dans la sciatique. On l'a employé contre les affections syphilitiques et dans les maladies chroniques de la peau, comme succédané de la salsepareille, à la dose de 4 à 8 gr., soit en infusion, soit en décoction dans 1 kilogr. d'eau. En France, où ce médicament n'est pas employé, on a proposé de le remplacer par son congénère le *rhododendrum ferrugineum*, qui croît spontanément dans nos hautes montagnes.

Rosage ferrugineux, Laurier-Rose des Alpes, *rhododendrum ferrugineum*, L. — Cette espèce croît sur les hauteurs des Alpes et dans les montagnes des Pyrénées, des Vosges, du Jura, de l'Auvergne, etc. On la cultive dans nos jardins.

Description. — Forme irrégulière et hauteur de 9 centimètres. — Feuilles oblongues, entières et repliées sur le bord. — Fleurs rouges, en bouquet. — Variété à fleurs blanches.

Cet arbuste est vénéneux. Welsh (4) parle d'un repas qui devint funeste aux convives pour avoir mangé d'un lièvre qui s'était nourri de ses feuilles. Villars (5) dit qu'il fait périr les chèvres et les brebis qui en mangent. Ce botaniste l'a employé contre les dartres. Il paraît avoir les mêmes propriétés que le précédent, et a de plus l'avantage d'être indigène.

(En Piémont, on prépare, par infusion des bourgeons, une huile préconisée contre les douleurs articulaires, connue sous le nom d'huile de *marmottes*. Cette appellation, comme celle qu'on a donnée à l'huile de brugnon, doit être entachée d'erreur, à cause de la similitude du lieu de fabrication : on a confondu l'huile végétale qui nous occupe avec l'huile animale que l'on extrayait autrefois du corps des marmottes.)

Il est à croire que le *rhododendrum hirsutum*, qui croît dans les mêmes lieux, se rapproche du rosage ferrugineux par ses propriétés.

Rosage a feuilles larges, *rhododendrum maximum*, L. — Cette belle espèce, de l'Amérique septentrionale, où elle est presque un arbre, n'est qu'un buisson haut de 2 mètres dans nos jardins.

Description. — Feuilles ovales, obtuses, à bords roulés. — Fleurs roses en ombelles terminales (juillet); variété à fleurs blanches, très-belle, une panachée de blanc, une de jaune, une de vert clair.

Elle est vénéneuse comme ses congénères. Cependant, on l'a employée aux Etats-Unis contre le rhumatisme chronique et la goutte. La poussière glanduleuse qui se trouve autour des pétioles et des semences est mise en

(1) *Act. des cur. de la nat.* Berlin, 1775.
(2) *Bibliothèque médicale*, t. XXXIV, p. 415.
(3) *Encyclopédie méthodique*, t. VI, p. 265, art. Botanique.
(4) Orfila, *Toxicologie générale*, t. II.
(5) *Flore du Dauphiné*, t. III, p. 591.

usage, suivant Coxe (1), comme sternutatoire. Michaux (2) dit qu'en Amérique cette espèce fournit aux abeilles un miel délétère.

Rosage pontique ou de Pont, *rhododendrum ponticum*, L. — Cet arbrisseau a été introduit dans nos jardins par Tournefort (3), qui le trouva près de Cérasonte, le long de la mer Noire, etc. C'est le *rhododendros* de Pline (4). Cet auteur dit que le miel puisé sur ses fleurs, et qu'il nomme *mœnomenea*, rend insensé. Dioscoride parle aussi de ce miel vénéneux, qui est fourni aussi, comme nous l'avons dit plus haut d'après Michaux, par le rosage à feuilles larges. D'après Fourcroy et Vauquelin (5), le rhododendron pontique présente chez nous sur son réceptacle des grains d'une sorte de miel concret, assez semblable pour l'aspect au sucre candi, mais qui est amer; il se fond pendant la nuit par la fraîcheur de l'air. Ce sont, suivant Bose (6), les pieds plantés en pots, à l'abri du soleil et de la rosée, qui en fournissent; ceux qui sont très-vigoureux n'en fournissent pas.

Cet arbrisseau a été reconnu aussi vénéneux en France qu'en Perse. Pepin (7) a rapporté à la Société royale d'horticulture que quatre chèvres qui en avaient mangé furent empoisonnées et moururent au bout de quatre jours dans des souffrances horribles; on trouva des traces d'inflammation dans l'estomac et les intestins. Une autre chèvre et un bouc, qui mangèrent aussi de ces feuilles, n'en moururent pas, ayant bu du lait; ils furent huit jours à se remettre.

ROSEAU A BALAIS. Arundo phragmites. L.

Arundo vulgaris, sive phragmites Dioscoridis. C. Bauh., Tourn. — *Arundo vallatoria.* Ger. — *Arundo vulgaris palustris.* J. Bauh.

Graminées. — Arundinées. Fam. nat. — Triandrie digynie. L.

Ce roseau croît dans les ruisseaux et les étangs. Son nom vient de ce qu'on fait des balais avec ses panicules avant leur entier développement. On fait des nattes avec ses tiges. Les chèvres et les chevaux mangent ses feuilles; on peut les substituer au foin dans les années de sécheresse. Elles fournissent une bonne litière au bétail.

Description. — Racine : rhizôme jaunâtre, rampant, articulé, un peu fibreux. — Tiges droites, fortes, fistuleuses, de 1 à 2 mètres de hauteur. — Feuilles alternes, très-longues, engaînantes, étroites, finement striées, d'un vert glauque. — Fleurs rougeâtres, très-nombreuses, disposées en un panicule très-ample composé de petits épis aigus, filiformes (août-septembre). — Calice à deux valves nues, l'intérieure beaucoup plus longue. — Corolle également à deux valves garnies de poils persistants. — Trois étamines. — Deux styles à stigmate simple. — Fruit : caryopse oblong à deux balles.

Parties usitées. — La racine ou rhizôme.

[**Culture.** — Les roseaux demandent un sol humide. On les propage par éclats de pied. On les cultive dans plusieurs localités pour les usages économiques.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les rhizômes ont des pousses succulentes, sucrées. Les feuilles et les fleurs sont aussi sensiblement sucrées quand on les mâche quelques instants. Toutes les parties de cette plante sont inodores. Provenzale, qui a écrit une notice sur l'*arundo phragmites*, y a trouvé de la silice, ce qui a lieu pour plusieurs autres graminées. — Le panicule teint en vert.

(1) *Americ. disp.*, p. 526.
(2) Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. VI, p. 75.
(3) *Voyage*, t. III, p. 70.
(4) Lib. II, cap. XIII.
(5) *Annales de chimie*, 1807, t. LXIII, p. 102.
(6) *Séance de l'Institut*, 31 mai 1824.
(7) *Annales de la Société d'horticulture*, juillet 1845, t. XXX, p. 410.

La racine de roseau à balais est considérée comme sudorifique et diurétique. Elle a été vantée contre les affections rhumatismales, la goutte, la syphilis. On a prétendu qu'elle faisait la base du fameux rob de Boiveau-Laffecteur. Provenzale (*in* Mérat et Delens) la vante dans l'hydropisie. Laborie (1) dit avoir guéri avec le suc de cette plante, à la dose de 15 gr. dans une tasse d'eau tiède, une demoiselle de vingt-cinq ans, atteinte d'une paralysie du membre supérieur droit, et de douleurs convulsives dans le membre inférieur du même côté. « Il serait difficile, dit Roques, de citer une observation bien faite, qui pût constater l'action médicale de ce roseau; mais il ne faut point le dédaigner, puisque ses chaumes servent à couvrir le toit sous lequel repose la vertu indigente. »

ROSEAU AROMATIQUE. Acorus calamus. L.

Acorus verus, sive calamus aromaticus officinarum. C. Bauh., Tourn. *Acorus virus.* Blaz. — *Calamus aromaticus.* Gaez. *Acorum legitimum.* Tab.

Acore vrai, — acorus aromatique, — roseau odorant, — calamus aromatique.

Aroïdées. — Callacées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXXV) croît dans les fossés marécageux de l'Alsace, de la Belgique, de la Bretagne, de la Normandie, des Vosges, etc.

Description. — Racine horizontale, noueuse, rampante, plus grosse que le doigt, spongieuse, jaunâtre en dehors, blanche en dedans. — Tige : hampe un peu comprimée, s'ouvrant sur les côtés pour donner passage à un spadice jaunâtre, allongé et cylindrique. — Feuilles radicales, engaînantes, étroites, ensiformes, longues de 50 à 70 centimètres. — Fleurs petites, hermaphrodites, axillaires, sessiles (juin-juillet). — Calice persistant formé de six pièces courtes. — Point de corolle. — Six étamines. — Un ovaire avec stigmate sessile. — Fruit : capsule triangulaire, entourée par le calice persistant, contenant trois semences.

Parties usitées. — La racine.

Récolte. — Cette racine nous est ordinairement envoyée de la Belgique, de la Hollande, de la Pologne, et même de la Tartarie, bien qu'on puisse la tirer de l'Alsace, de la Bretagne et des Vosges, où elle est très-commune. On la récolte au printemps ou à l'automne, et on la fait sécher. La dessiccation la rend beaucoup plus âcre, piquante et aromatique. Elle est sujette à être piquée des vers.

[**Culture.** — Le roseau aromatique exige un sol humide, il réussit bien dans les terrains submergés et marécageux. On plante à l'automne et au printemps les éclats de pieds à fleur de terre, sans cela ils seraient exposés à pourrir. Dans le nord de la France il fleurit rarement, et il ne mûrit ses graines qu'autant qu'on lui donne de la chaleur humide.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de cette racine est forte, pénétrante et peu agréable, tant qu'elle est verte. Sèche, son odeur est agréable et persistante; sa saveur est aromatique, un peu amère, piquante, âcre, et laisse dans la bouche l'odeur qui lui est propre. D'après Trommsdorff (2) elle contient une matière extractive, de la gomme, une résine visqueuse, une matière analogue à l'inuline, une huile volatile de saveur camphrée, du ligneux, quelques sels et de l'eau.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction ou infusion, de 8 à 15 gr. et au delà par kilogramme d'eau ou de vin.
Poudre, de 1 à 4 gr. dans un véhicule approprié, ou en électuaire, bols, etc.
Teinture, de 2 à 6 gr., en potion.
Extrait, de 1 à 4 gr.
Vin (5 sur 50 de vin), de 50 à 500 gr.
Eau distillée, de 30 à 60 gr.
L'acore entre dans la composition de la thériaque, de l'opiat de Salomon, et d'autres préparations tombées en désuétude.

(1) *Des maladies nerveuses*, p. 210. Paris, 1830.
(2) *Annales de chimie*, 1812, t. LXXXI, p. 332.

L'action excitante du roseau aromatique l'a fait considérer comme stomachique, diaphorétique, emménagogue, expectorant, etc., suivant l'état d'atonie de tel ou tel organe. C'est ainsi qu'elle est utile dans les affections exanthématiques lorsqu'il y a défaut d'action de la peau, comme on l'observe chez les sujets faibles; dans l'aménorrhée, chez les femmes lymphatiques et prédisposées à la chlorose; dans la période d'atonie des affections catarrhales, dans les fièvres intermittentes exemptes d'irritation viscérale et accompagnées de débilité, d'œdème, de cachexie, contre les affections vermineuses, etc. Chomel en a éprouvé les bons effets dans l'atonie de l'estomac, la dyspepsie et le vomissement. Petochast la vante dans l'hydropisie, et Most dans l'hystérie. Les Tartares la considèrent comme antiseptique. Ces peuples, au rapport de Clusius, ne boivent jamais d'eau sans avoir, au préalable, fait macérer de cette racine. Lebeau, médecin au Pont-de-Bonvoisin, a préconisé ce médicament dans l'épistaxis et dans les hémorrhagies qui suivent l'avortement; il dit que son père l'a souvent employé avec succès dans différentes espèces d'hémorrhagies (1) ; mais il est évident qu'elle ne peut convenir que lorsque ces hémorrhagies sont passives : les excitants ne peuvent, dans les hémorrhagies actives ou avec pléthore locale, qu'augmenter l'afflux qui les produit.

La propriété hémostatique de la racine d'acore avait été signalée par Gr. Hortius. Cet auteur s'exprime en ces termes : *Acorum nostrum decoctum et epotum immodicum profluvium mensium sistit. — Idem cum vino et prunis sylvestribus, omnibus fluxionibus immodicis sanguinis medetur.* — Je me suis très-bien trouvé de la décoction de cette racine dans un cas de menstrues ménorrhagiques avec chloro-anémie chez une femme de trente-deux ans. Cette hémorrhagie périodique datait de deux ans, durait chaque fois de dix à quinze jours, et avait résisté aux astringents employés en pareil cas. Il a suffi de l'usage de la décoction d'acore pour en triompher en peu de temps.

Loiseleur-Deslongchamps administrait chaque jour 50 à 60 centigr. de racine d'acore en poudre, dans les cas où il était nécessaire de rétablir les fonctions faibles et languissantes des organes digestifs. Mappus (2) attribue à l'acore vrai la faculté de provoquer le vomissement, donné à la dose de 4 gr. en poudre; il a été rarement employé dans le but de produire cet effet. Dans la goutte chronique, les Allemands l'associent à la sabine dans la proportion de 9 parties pour 6 de sabine; 6 gr. du mélange en infusion dans 1 litre d'eau, par verrées dans la journée.

Le calamus aromatique indigène peut très-bien remplacer celui qui nous est apporté des Indes.

ROSEAU A QUENOUILLE ou Canne de Provence. *Arundo donax*, L.; *Arundo sativa quæ donax Dioscoridis et Theophrasti*, C. Bauh., Tourn. — Cette graminée croît naturellement et abondamment dans le midi de la France, près des rivières, des ruisseaux, autour des jardins potagers; dans une grande partie du Roussillon il forme des haies autour des champs et des vignes. On en fait des quenouilles, des lignes. Coupée et fendue, on en fabrique des nattes, des fonds de chaises, etc.

Description. — Racine : rhizôme allongé, difforme, poreux, d'un blanc jaunâtre. — Tige creuse, ligneuse, cylindrique, de 3 à 5 mètres de hauteur. — Feuilles sessiles, longues de 60 centimètres environ, étroites, lancéolées, à nervures médianes longitudinales. — Fleurs disposées en un panicule terminal, composé d'épillets solitaires (août-septembre). — Calice extérieur triflore à deux balles; glume entourée de soies persistantes; trois étamines; ovaire surmonté de deux styles.

Parties usitées. — Le rhizôme, improprement appelé racine.

Récolte. — Elle se récolte vers la fin de septembre. On doit la couper par

(1) *Ancien Journal de médecine*, t. X, p. 373.
(2) *Hist. plant. alsatic.*, 1742.

tranches et la faire bien sécher; en cet état, elle est d'un blanc sale, cassante, et se conserve aisément en la privant du contact de l'air humide.

[**Culture.** — La canne de Provence demande un terrain humide. Elle vient sur les bords des rivières, des ruisseaux, des étangs. On la propage par éclats de pieds.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette racine a une saveur douce et sucrée lorsqu'elle est jeune, et est insipide étant plus avancée, surtout lorsqu'elle est sèche. Chevallier (1) en a retiré de l'extrait muqueux un peu amer, une substance résineuse, amère, aromatique, dont l'odeur se rapproche de celle de la vanille, quoique la canne soit inodore; de l'acide malique, de l'huile volatile; une matière azotée; du sucre, quand la racine n'est pas ancienne, tandis que jeune il y en a assez pour qu'on s'en aperçoive à la saveur. — Elle ne contient pas de fécule, ce qui est fort remarquable.

(En Provence, on emploie le roseau à quenouille pour faire des lambris destinés à servir de revêtement aux plafonds. Lorsque, sous l'influence de l'humidité, les cannes sont le siége de fermentation, une poussière blanche prend naissance sur les feuilles auprès des merithalles. Les vanniers ou cannissiers ont remarqué que le contact de cette poussière détermine une maladie particulière, *maladie des roseaux.* Cette dermatose a été étudiée par Maurin) (2).

La décoction de racine de canne de Provence (30 à 60 gr. par kilogr. d'eau) est légèrement diurétique et diaphorétique. Elle jouit dans le peuple d'une grande réputation comme antilaiteuse. La plupart des médecins la considèrent comme inerte, et n'attribuent qu'à l'eau les effets que l'on a cru obtenir de son usage chez les nouvelles accouchées qui ne veulent ou ne peuvent nourrir, et chez les nourrices qui veulent sévrer. — Les anciens se servaient de cette plante à l'extérieur sur les plaies, en fomentation.

ROSIERS. Rosæ.

Rosacées. — Rosées. Fam. nat. — Icosandrie polygynie. L.

Le rosier, charmant arbrisseau dont le type et l'origine sont incertains, a produit de nombreuses variétés plus ou moins belles, à la tête desquelles se trouve la rose à cent pétales, vulgairement et improprement *à cent feuilles*, chantée par les poètes, et qui fut consacrée, chez les Grecs, à l'Aurore, à Vénus, aux Grâces. Dans les livres sacrés, la Sagesse éternelle est comparée aux plantations de rosiers qu'on voyait près de Jéricho. C'est la reine des fleurs :

..... Plebeii, cedite, flores;
Hortorum regina suos ostendit honores.
(Rapin, *Hort.*)

La rose excite l'admiration par la perfection de ses formes, par la suavité de son parfum, par sa couleur séduisante; et joignant l'utile à l'agréable, elle fournit à la médecine, à la parfumerie, des ressources précieuses.

Rosier de Provins, Rosier gallique, Rosier de France, Rose rouge, Rose officinale. *Rosa gallica*, L.; *Rosa rubra multiplex*, C. Bauh.; *Rosa provincialis rubra*, Ray; *Rosa rubra*, Off., Murr. — Cet arbrisseau, cultivé dans les jardins, croît dans les montagnes de l'Orléanais, de la Touraine, de l'Auvergne. Quoiqu'il soit cultivé dans toute la France, il l'est cependant plus particulièrement à Provins, à Fontenay-aux-Roses, près de Paris, dans les environs de Metz, etc.

Description. — Racines dures, ligneuses et fibreuses. — Tiges rameuses, dressées ou étalées, vertes ou rougeâtres, munies d'aiguillons nombreux, souvent caducs et crochus. — Feuilles portées sur des pétioles épineux, alternes, ailées, à cinq ou sept folioles dentées, dont quatre ou six opposées et une impaire. — Fleurs solitaires, pédon-

(1) *Journal de pharmacie*, 1817, t. III, p. 244.
(2) *Revue thérapeutique du Midi*, 1859.

culées, d'un beau rouge pourpre foncé (juin-juillet). — Calice ovoïde divisé en cinq découpures alternativement pinnatifides. — Corolle à pétales cordiformes, légèrement crénelées, au nombre de cinq dans la fleur simple, en plus grand nombre dans les espèces doubles. — Etamines nombreuses à filets courts, portant des anthères à trois faces. — Ovaires nombreux renfermés dans le calice. — Fruits : akènes osseux, attachés aux parois internes du tube calicinal, accru, arrondi, charnu et d'un rouge vif.

Parties usitées. — Les pétales, les fruits, les galles ou bédegnars.

[**Culture.** — Les rosiers de Provins et la rose à cent feuilles sont seuls cultivés pour l'usage médical ou économique. Ils préfèrent une exposition chaude mais ombragée, une terre légère et fraîche. On les propage par boutures, marcottes, éclats. En racines ils exigent une taille ordinaire du jeune bois; les belles variétés se greffent sur franc-de-pied ou sur églantiers. Par semis, on en obtient de nouvelles.]

Récolte. — On récolte les roses de Provins au mois de juin, lorsque le bouton est sur le point de s'ouvrir. Elles ont moins de propriétés lorsqu'elles sont épanouies. On sépare les pétales du calice, et on les fait sécher rapidement au grand soleil ou dans un grenier bien aéré, à l'étuve; puis on les conserve dans des boîtes de bois fermées, et dans un lieu sec. En les laissant sécher lentement à l'air, ils sont moins odorants et moins actifs. Quand ils sont bien préparés, ils sont d'un beau rouge velouté et leur odeur augmente par la dessiccation. Toutefois, en veillissant, ils se décolorent un peu et perdent de leur odeur. Dans le commerce, on doit rejeter les pétales peu rouges, peu odorants, peu amers et astringents. L'onglet, qui reste jaune, ne doit pas en être séparé. — Les roses de Provins ne sont pas supérieures aux autres. — Le commerce les tire surtout des environs de Metz, où elles sont fort belles.

Propriétés physiques et chimiques. — Les pétales de la rose rouge sont d'une odeur faible, mais agréable, d'une saveur amère et styptique. Ils contiennent, d'après Cartier (1), une matière grasse, une huile essentielle, de l'acide gallique, une matière colorante, de l'albumine, du tannin, des sels solubles à base de potasse, des sels insolubles à base de chaux, de la silice, de l'oxyde de fer. Charlot, de Saint-Agnan (2), dit avoir observé sur les pétales de cette espèce une sorte de cristallisation. — L'eau, l'alcool et le vinaigre s'emparent des principes actifs.

[D'après les recherches de Filhol (3), les roses rouges ou de Provins ne contiendraient pas de tannin proprement dit, comme on l'avait toujours cru, mais seulement du *quercitrin*. Ce savant chimiste y a trouvé, en outre, du sucre interverti (20 pour 100), de la *cyanine* ou matière colorante bleue, une matière grasse soluble dans l'alcool à 85° C. bouillant, et une autre qui ne se dissout pas dans ce liquide.]

Substances incompatibles. Les sulfates de fer, de zinc, la gélatine, l'eau de chaux, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 8 à 15 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre, de 2 à 8 gr. dans un véhicule approprié.
Conserve, de 60 à 120 gr.
Sirop, de 30 à 60 gr.
Miel rosat, de 30 à 100 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Infusion, de 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau, en lotion, collyre, etc.
Vin (1 sur 16 de vin rouge), en injection, lotion, etc.
Miel rosat, en gargarisme, collutoire, etc.
Vinaigre rosat, 1 de pétales sur 12 de vinaigre blanc.
(La pommade rosat ne se fait plus, d'après le Codex de 1866 (page 578), avec les roses rouges. Voici quelle est la nouvelle formule : axonge, 1,000 gr.; racine d'orcanette, 30 gr.; cire blanche, 8 gr.; huile volatile de roses, 2 gr.)
La rose de Provins entre dans le sucre rosat, dans le sirop d'absinthe composé, le sirop de consoude, la confection Hamech, le diascordium, la thériaque, la confection alkermès, l'opiat de Salomon, etc.

La rose rouge est astringente, tonique; elle convient dans les écoulements muqueux chroniques, les catarrhes, les diarrhées chroniques, les leucorrhées, les hémorrhagies passives, l'ophthalmie chronique, etc. Beaucoup d'auteurs ont attribué à la conserve de rose une grande efficacité contre la phthisie pulmonaire. S'il faut en croire Avicenne, Valériola, Forestus, Rivière, Murray, Buchan, Kruger, etc., on serait parvenu, au moyen

(1) *Journal de pharmacie*, 1821, t. VII, p. 527.
(2) *Ibid.*, 1832, t. XVIII, p. 641.
(3) *Société pharmaceutique de Toulouse* et *Répertoire de pharmacie*, mai 1863.

de son usage longtemps continué, à suspendre la marche de cette maladie et même à la guérir. Ces auteurs administraient ce médicament en grande quantité; ils citent des malades qui en avaient pris jusqu'à vingt et trente livres dans le cours de leur traitement. Cette conserve m'a été utile dans les sueurs et les diarrhées des phthisiques.

L'infusion de roses rouges, légèrement sucrée et acidulée avec le suc de citron, modère les pertes utérines des femmes délicates qui ne pourraient supporter des remèdes plus énergiques. Voltelen (1) en a obtenu d'excellents effets. Il dit qu'elle lui a également réussi dans les fièvres putrides et malignes compliquées de diarrhées séreuses ou sanguinolentes. Il recommande l'infusion de roses avec le sucre de lait dans les affections catarrhales du poumon, avec une sorte de diathèse hectique, dans les ulcérations internes, etc. Roques a souvent eu recours à la conserve de roses de Provins, combinée avec le sirop de pavot blanc et le nitrate de potasse, pour arrêter ou modifier les hémoptysies rebelles.

L'infusion et le vin de roses rouges, le miel et le vinaigre rosats s'emploient en lotions, injections, gargarismes, collyres, comme astringents, toniques, résolutifs. On met fréquemment en usage, contre les ulcères atoniques blafards, les roses infusées pendant une demi-heure dans du vin rouge bouillant (1 partie sur 16 de vin). On applique des fomentations, des cataplasmes et des sachets de roses sur les tumeurs froides et indolentes, sur les engorgements atoniques, œdémateux.

(Avant que Velpeau et Boinet aient préconisé la teinture d'iode et l'aient fait préférer comme d'un usage plus sûr et moins douloureux, on injectait l'infusion vineuse de roses rouges dans les cavités closes, et surtout dans la tunique vaginale, siége d'hydrocèle, pour y déterminer soit une modification de tissu, soit l'inflammation adhésive.)

Rosier a cent feuilles. *Rosa centifolia*, L.; *rosa multiplex media*, C. Bauh. — Haller et Linné prétendent que ce magnifique rosier dérive du *rosa canina*. Ses belles fleurs sont moins odorantes que celles du rosier musqué, dont nous allons parler. On en prépare une eau distillée très-employée pour collyres astringents, soit seule, soit comme véhicule de substances plus actives, telles que le sulfate de zinc, le sulfate de cuivre, l'acétate de plomb, le nitrate d'argent.

Rosier musqué, rosier des quatre saisons, rose de Puteaux, rose de Damas, rose muscade ou muscate, Rose muscatelle. *Rosa moscata*, Wild.; *rosa damascena*, Pharm.; *rosa semperflorens*, Desf.; *rosa bifera*, Persoon.

Ce rosier, originaire de l'Orient, est depuis longtemps naturalisé en France. On le cultive dans les jardins, dans les bosquets; mais il craint la rigueur des hivers, et sous le climat de Paris il est nécessaire de le couvrir; ses fleurs répandent une odeur délicieuse. C'est de cette espèce qu'on obtient l'*essence* ou *huile essentielle de rose*, employée principalement dans la parfumerie, et qui peut prendre la consistance du beurre (*beurre de rose*).

[D'après Bilz les roses pâles renferment : essence de roses, quantité variable, huile grasse 0.065, cire 2.050, résine 1.880, tannin 0.260, gomme 25.0, sucre incristallisable 30.00, acide citrique 2.950, acide malique impur 7.760, fibre végétale 14.00, épiderme 4.552, eau et sel 13.483.

L'essence de rose est un mélange de deux huiles essentielles, une solide jusqu'à 95° C. et qui bout à 300° C., et qui est un carbure d'hydrogène; l'autre qui contient de l'oxygène et qui répand l'odeur de la rose; elle n'a pas été analysée.

On falsifie souvent l'essence de roses avec celle du géranium rosat (*geranium roseum*), celle-ci verdit par les vapeurs nitreuses, son odeur est altérée par l'acide sulfurique, elle est colorée par l'iode; tandis que l'essence de roses n'est pas verdie par les vapeurs nitreuses, n'est pas brunie par l'iode, mais l'acide sulfurique lui donne une mauvaise odeur].

(1) *Pharm. universa.*

La plupart des auteurs de matière médicale regardent plusieurs espèces de roses, et surtout la rose musquée, comme purgatives. Les Allemands se purgent avec la seule infusion des pétales de cette rose dans du petit-lait. Venel dit qu'il a purgé une femme avec quinze pétales de cette rose en infusion, et quatre fois ce purgatif lui a réussi. Amatus Luzitanus considère cette rose comme un purgatif énergique. Dans le Languedoc et la Provence, les pétales de trois ou quatre roses musquées suffisent, suivant Lémery, pour purger. Ce purgatif est, en effet, plus actif dans les pays chauds que dans le Nord. L'eau distillée de rose musquée est également purgative à la dose de 500 gr. Loiseleur-Deslongchamps s'étonne qu'un médicament aussi agréable soit tombé dans l'oubli, tandis que tous les jours les médecins prescrivent, pour purger, des préparations dégoûtantes par leur couleur, leur odeur et leur saveur. C'est avec les pétales de cette rose, *rosa pallida* des officines (1), qu'on fait le *sirop de rose pâle*, si vanté par Guy-Patin, et celui qu'on appelle *Sirop de rose pâle composé*. Le premier se prescrit comme laxatif, à la dose de 38 à 60 gr., surtout aux enfants; le second, dans lequel entre le séné, comme purgatif. Toutes les roses appelées *Pâles*, à cause de la couleur de leurs fleurs comparée avec celle de la rose rouge ou de Provins, ont des propriétés purgatives et peuvent être substituées les unes aux autres.

Rosier de Bengale. *Rosa indica*, L.; *Rosa Bengalensis*, Hort.—Cette charmante espèce, à feuilles luisantes, fleurit toute l'année en pleine terre. Une de ses nombreuses variétés a des pétales qui sentent le thé à s'y méprendre, ce qui l'a fait appeler la *rose-thé* ou *rosier à thé*. Si on parvenait à fixer cette odeur, on pourrait en faire usage à l'instar du thé.

Rosier de chien, — Églantier a fleurs blanches ou roses. — *Rosa canina*. — Ce rosier, à fleurs blanches ou d'un blanc rosé, champêtre, est ainsi nommé parce qu'on a vanté sa racine contre la rage. Les dieux mêmes, suivant Pline, avaient révélé en songe cette merveilleuse propriété à une mère dont le fils avait été mordu par un chien atteint de cette terrible maladie. Ce prétendu antirabique a été proposé par un particulier à l'Académie de médecine de Paris (2), en citant à l'appui quarante cas de guérison par ce moyen. Tout cela est bien oublié et mérite de l'être. Loiseleur-Deslongchamps a obtenu plusieurs évacuations alvines au moyen des pétales de cette rose pulvérisés et donnés à la dose de 1 à 2 gr. 50 centigr. J'ai administré cette poudre à la dose de 4 gr.; elle a provoqué cinq selles, précédées de légères coliques. Le fruit ou cynorrhodon, connu sous le nom de *gratte-cul*, à cause du prurit que les poils qu'il renferme causent à la peau, sert à préparer la confection de cynorrhodon, qu'on emploie dans la diarrhée, surtout chez les phthisiques, dans la débilité des voies digestives. En Allemagne on l'offre au dessert et on le mange avec les viandes. Celle qu'on fait à Strasbourg et à Colmar est sucrée, légèrement acide et d'un goût fort agréable. J'ai quelquefois mis en usage la décoction des fruits concassés du rosier de chien (après en avoir enlevé les semences hérissées de poils), avec une suffisante quantité de sucre, dans les diarrhées des enfants. Cette préparation simple, et d'un goût agréable, tient lieu de sirop de coing là où il n'est pas toujours possible de se procurer ce dernier (3).

Le duvet des semences du cynorrhodon, appliqué sur la peau, y cause une démangeaison insupportable suivie de douleur, d'un léger gonflement

(1) *Journal de pharmacie*, 1826, t. XII, p. 446.
(2) Séance du 24 avril 1832.
(3) Les cynorrhodons ont été analysés par Bilz (*Journal de pharmacie de Tromensdorff*, t. VIII, p. 63). Il y a trouvé une huile volatile, une huile grasse, du tannin, du sucre incristallisable, de la myricine, une résine solide, une résine molle, de la fibrine, de l'albumine, de la gomme, de l'acide citrique, de l'acide malique, des sels, etc.

et de points rouges qui se dissipent spontanément dans l'espace d'une heure. Ce duvet peut être employé à l'intérieur comme vermifuge. Il agit immédiatement et mécaniquement sur les vers en les piquant à la manière du poil à gratter (*dolichos pruriens*, L.), que Chamberleine (1) a vanté comme anthelminthique. J'ai plusieurs fois employé ces poils à la dose de 15 à 30 centigr., mêlés avec un peu de miel. Ce vermifuge, que les enfants prennent avec facilité, tue les vers lombrics, et n'a aucun inconvénient. Ni les poils du *dolichos*, ni ceux du cynorrhodon, ne produisent sur la muqueuse des voies digestives l'irritation qu'ils déterminent à la peau ; ils agissent exclusivement sur les vers.

Rosier sauvage ou des haies, Églantier. — Arbrisseau formant un buisson épais, à fleurs d'un beau jaune. Une variété de cette espèce a les pétales d'un rouge éclatant (rouge ponceau). Le nom d'*Églantier* s'applique aussi au rosier de chien, dont nous venons de parler. Les propriétés du rosier sauvage sont à peu près les mêmes que celles de ce dernier.

Il naît sur le fruit, la tige et la feuille des rosiers sauvages, par la piqûre d'un insecte parasite (*cynips rosæ*), une excroissance spongieuse (*Fungus rosaceus*, Offic. ; *Spongiola cynorrhodon*, Pline), éponge d'églantier, connue dans les anciennes pharmacopées sous le nom de *Bédéguar*, et à laquelle on attribuait des propriétés astringentes, lithontriptiques, fondantes, etc. On la croyait même propre à dissiper les goîtres, à combattre les affections verminеuses, les scrofules, l'hydrophobie, l'alopécie, la piqûre de la tarentule. Cette production a été, dit-on, employée avec succès pendant le cours d'une épidémie de dysenterie en Sicile. Il est probable que l'analyse y rencontrerait des principes semblables à ceux qui entrent dans la composition de la noix de galle, si l'on en juge par l'analogie d'origine. L'expérience a fait justice de l'éloge exagéré des vertus du bédéguar, aujourd'hui tout à fait inusité.

RUE. Ruta graveolens. L.

Ruta hortensis latifolia. C. Bauh., Tourn. — *Ruta hortensis.* Mill. *Ruta.* Off.

Rue fétide, — rue des jardins, — rue officinale, — rue commune, — herbe de grâce, péganion, — ronda, — ruda.

Rutacées. Fam. nat. — Décandrie monogynie. L.

La rue, plante vivace (Pl. XXXV), croît spontanément dans les départements méridionaux de la France. On la rencontre aussi dans les environs de Paris (coteaux de Beauté, parc de Vincennes). On l'appelle *rue sauvage*. On la cultive dans les jardins.

Description. — Racine forte, fibreuse, blanchâtre, à radicules nombreuses. — Tiges droites, dures, cylindriques, rameuses dès la base, d'environ 1 mètre de hauteur. — Feuilles alternes, pétiolées, d'un vert glauque, à folioles ovales, épaisses, obtuses, décurrentes à la base. — Fleurs jaunes, pédonculées, disposées en corymbe terminal (juin-juillet-août). — Calice étalé, à quatre ou cinq divisions aiguës. — Corolle à quatre ou cinq pétales ovales, à bords relevés. — Huit ou dix étamines saillantes à anthères jaunes ; ovaire surmonté d'un style court et d'un stigmate simple. — Fruit : capsule globuleuse, polysperme, à quatre ou cinq lobes obtus, contenant des graines réniformes et s'ouvrant par la partie supérieure en autant de valves.

Parties usitées. — Les feuilles, les semences.

[**Culture.** — La rue, autrefois cultivée dans les jardins, l'est peu aujourd'hui. On la cultive encore beaucoup à Naples et dans d'autres localités de l'Italie. Elle exige une bonne exposition et un terrain sec et même pierreux. On la propage de graines, ou d'éclats de pieds.]

(1) *A practical treatise on the efficacy of stilozobium or cowlage*, etc. Londres, 1784.

Récolte. — On doit récolter les tiges garnies de beaucoup de feuilles avant que les fleurs soient épanouies. La dessiccation, faite avec soin, ne diminue en rien ses propriétés. La rue sauvage est plus active que celle que l'on cultive.

Propriétés chimiques et économiques. — La rue a une odeur très-forte, fétide et pénétrante; sa saveur est amère, âcre, piquante. L'analyse y a fait reconnaître : de l'huile volatile, de la chlorophylle, de l'albumine végétale, de l'extractif, de la gomme, une matière azotée, de l'amidon et de l'inuline. — L'huile volatile de rue est d'un jaune verdâtre ou brunâtre; elle a une odeur forte et désagréable ; elle se fige au froid en cristaux réguliers; sa solubilité dans l'eau est plus grande que celle des autres huiles essentielles.

[L'essence de rue $= C^{20}H^{20}O^2$ bout à 228° C. Sa densité est 0.958, l'acide azotique la transforme en acide caprique $= C^{20}H^{20}O^4$ et en acide pelargonique $= C^{18}H^{18}O^4$.] (Cahours et Gerhart.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 2 à 10 gr. par kilogramme d'eau, à prendre par tasses avec un sirop approprié.
Sirop (2 de teinture sur 7 d'eau distillée de rue et 15 de sucre), de 15 à 30 gr.
Extrait alcoolique (1 sur 6 d'alcool à 60 degrés), de 50 centigr. à 2 gr.
Extrait aqueux, par infusion (1 de feuilles sèches sur 4 d'eau chaude), de 50 centigr. à 2 gr.
Extrait aqueux, par décoction (1 sur 8 d'eau), même dose.
Conserve (1 de rue fraîche sur 3 de sucre), de 1 à 5 gr.
Huile essentielle, de 10 à 50 centigr.
Poudre, de 50 centigr. à 3 gr., en bols, pilules, etc.

A L'EXTÉRIEUR. — Infusion, de 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, fumigations, injections, lavements, etc.
Poudre, pour saupoudrer les ulcères.
Huile (1 de rue sèche sur 10 d'huile d'olive, faire digérer pendant huit heures au bain-marie, passer et filtrer.)

La rue est tellement stimulante, qu'étant appliquée sur la peau elle y détermine la rubéfaction ; introduite dans le canal digestif, elle y exerce une vive excitation, qui se transmet bientôt à tous les organes et donne lieu à divers phénomènes consécutifs, dont la thérapeutique a su tirer parti. A haute dose, elle détermine l'inflammation des voies gastro-intestinales et accélère le mouvement circulatoire. Elle a toujours été considérée, en outre, dès la plus haute antiquité, comme agissant puissamment sur le système nerveux en général et sur l'utérus en particulier, ce qui l'a fait employer contre l'épilepsie, la chorée, l'hystérie, et comme emménagogue dans l'aménorrhée et les désordres de la menstruation. Dans ces derniers cas, il est bien essentiel d'apprécier l'état de la malade avant de lui administrer un tel médicament. Si l'aménorrhée, par exemple, était due à un excès de sensibilité de l'utérus, à un état de pléthore, soit locale, soit générale, il est bien certain que l'usage de la rue ne pourrait être que très-dangereux. J'ai vu une métrorrhagie active, avec douleurs violentes à l'utérus, causée par l'emploi imprudent de cette plante, chez une jeune femme d'un tempérament sanguin avec prédominance utérine. Une forte saignée du bras, des bains tièdes, des boissons nitreuses et émulsives, des lavements de décoction de mauve et de laitue, suffirent pour dissiper ces accidents. Je suis convaincu que si l'hémorrhagie n'avait pas eu lieu, l'inflammation de l'utérus eût été la funeste conséquence de l'ingestion de la rue.

(Beau (1) ne partage pas les craintes répandues sur l'usage de la rue ; pour lui, c'est un agent spécial, excitant l'utérus comme le seigle ergoté. Il l'unit souvent à la sabine. Ce sont des toniques qui déterminent les contractions de la matrice en réveillant la tonicité des fibres de cet organe. Ils sont indiqués dans le cas de métrorrhagie entretenue par un produit pathologique tel qu'un fragment de placenta ou des débris de fœtus. Dans l'état de vacuité de l'utérus, la rue pourra aussi réussir dans les pertes de sang, compliquant ou non les règles, qui peuvent se rattacher à l'anémie.)

(1) *Union médicale*, 1er semestre 1859, p. 100.

L'influence que cette plante exerce sur la matrice se manifeste évidemment par une congestion sanguine et une stimulation des fibres musculaires de cet organe. Les observations recueillies par Hélie (1), et les faits assez nombreux qui se sont présentés dans ma pratique, ne me laissent aucun doute sur la propriété abortive qui lui a été attribuée. Les anciens connaissaient cette propriété; Pline en défend l'emploi aux femmes enceintes. Les modernes la préconisent comme emménagogue; Desbois, de Rochefort, employait, comme un des meilleurs médicaments de ce genre, l'huile essentielle de rue à la dose de 12, 15 et 20 gouttes.

Comme antispasmodique, la rue a été recommandée contre l'hystérie et l'épilepsie par Alexandre de Tralles, Valeriola, Boerhaave, Cullen, etc. Haller la comparait à l'*assa fœtida* et l'administrait en lavement dans l'hystérie. Bodart l'a proposée comme succédanée de cette dernière substance.

La rue est un anthelminthique trop négligé. Wauters propose, d'après Cartheuser, de substituer sa semence au semen-contra. Je l'ai employée avec succès dans trois cas d'affection vermineuse. Je suis parvenu, au moyen de lavements de décoction de feuilles fraîches de rue, à détruire de nombreux ascarides vermiculaires qui causaient depuis dix ans un prurit anal insupportable. L'huile d'olive, de noix ou d'œillette, dans laquelle on fait infuser les feuilles de rue, peut servir en embrocations sur le bas-ventre, comme vermifuge chez les enfants. On emploie aussi de la même manière l'onguent de rue composé. (Voyez *Préparations pharmaceutiques.*)

Les propriétés antisyphilitiques attribuées à la rue n'ont pas été confirmées par l'expérience. Ses vertus antivénéneuses doivent être reléguées au rang des fables, ainsi que tout ce qu'on a avancé sur son efficacité contre la peste. Le fameux antidote de Mithridate, dont Pompée trouva la formule dans la gazette de ce prince, était composé, dit-on, de vingt feuilles de rue contuses, de deux noix sèches, de deux figues et d'un peu de sel. Quand on se représente, dit Chaumont, le roi de Pont avalant chaque matin un semblable mélange, avec la ferme conviction d'être à l'abri de tout empoisonnement pendant le jour, pourrait-on s'empêcher de rire, si l'on ne réfléchissait que l'ignorance et la crédulité figurent honorablement parmi les nobles qualités des héros?

J'ai vu un curé de campagne employer le topique suivant contre la phthisie et le catarrhe pulmonaire chronique : Prenez 2 poignées de rue fraîchement cueillie, vers la fin de mai; faites-les bouillir dans 2 kilogr. d'eau jusqu'à réduction de moitié; exprimez la rue et retirez-la; mettez 15 gr. d'aloès dans la décoction, et faites-y tremper une serviette de coton demi-usée pendant vingt-quatre heures, puis faites-la sécher à l'ombre dans un appartement. Cette serviette, pliée en huit, doit être pliée sur la poitrine et portée jusqu'à ce qu'elle tombe en lambeaux. On m'a assuré qu'une seule serviette avait souvent suffi pour opérer la guérison. On doit avoir deux serviettes ainsi préparées, afin que l'on puisse se servir de l'une pendant qu'on fait sécher l'autre à l'ombre. Ce moyen populaire, qu'il est bon d'essayer, a pu procurer quelque soulagement dans la phthisie pulmonaire et guérir des catarrhes chroniques que l'on aura pris pour cette dernière maladie.

On a conseillé la rue dans une multitude d'autres maladies. Suivant Martius, on la regarde en Russie comme un excellent remède contre la rage, et on l'emploie aussi, à ce titre, en Autriche, en Westphalie et même en Angleterre. L'expérience a fait justice de cette prétendue propriété.

(Le sirop de rue, quoique non officinal en Angleterre, se vend chez la plupart des droguistes; les nourrices le donnent souvent à la dose de 1/2 à 2 cuillerées à café, dans les coliques flatulentes des enfants nouveaux-nés.)

A l'extérieur, la rue pilée peut être employée comme rubéfiante et déter-

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. XII, p. 77.

sive. On a conseillé de l'appliquer en épicarpe contre les fièvres intermittentes. Les lavements de rue peuvent être utiles comme stimulants, dans beaucoup de cas, tels que l'inertie des intestins, la tympanite, la flatulence, l'aménorrhée, etc. On en a fait usage pour déterger les ulcères atoniques et sordides. (Dans la campagne d'Égypte (1), les plaies devenaient très-rapidement couvertes des larves de la mouche bleue de Syrie; à chaque pansement, on les détruisait à l'aide d'une forte décoction de sauge et de rue.) Garidel traitait les taies de la cornée par la vapeur de la décoction de rue dirigée sur l'œil au moyen d'un entonnoir renversé. On s'en est servi aussi contre la gale, la teigne, et pour tuer les poux. J'ai vu une femme de soixante-cinq ans se débarrasser du phthiriasis, ou maladie pédiculaire, en portant une chemise qu'on avait fait bouillir dans une décoction aqueuse de rue. Le suc de cette plante, plus ou moins étendu dans l'eau et introduit dans le conduit auditif, a été mis aussi en usage avec quelque apparence de succès, dans la surdité causée par la diminution ou l'aberration de la sensibilité acoustique. La décoction vineuse de rue, en gargarisme, a été employée avec avantage dans l'engorgement et les ulcères scorbutiques des gencives. Celse recommande dans les pertes séminales l'application sur l'hypogastre et sur les aînes de cataplasmes de rue infusée dans le vinaigre. Vitet combattait l'exostose scrofuleuse au moyen de bains locaux (répétés trois ou quatre fois par jour, de la durée d'une demi-heure chaque fois), faits avec une forte infusion à peine tiède de feuilles de rue, où l'on avait fait dissoudre 15 gr. de sulfure de potasse sur 1 livre de liquide. On maintenait entre chaque bain, sur la partie affectée, des compresses imbibées de ce résolutif. J'ai employé le même moyen avec succès sur les engorgements glanduleux, et notamment sur ceux des mamelles. Dans ce dernier cas, je faisais prendre le bain local au moyen d'un vase à ouverture proportionnée à l'étendue du mal, la malade étant dans une position horizontale.

SABINE. Juniperus sabina. L.

Sabina folio cupressi. C. Bauh. — *Sabina.* C. Bauh., Off.

Genévrier sabine, — savinier.

Conifères. — Cupressinées. Fam. nat. — Dioécie monadelphie. L.

Cet arbrisseau (Pl. XXXV) croît naturellement sur les montagnes de nos départements méridionaux, dans les Alpes, aux lieux secs et pierreux de la Provence et du Dauphiné.

Description. — La sabine offre deux variétés que l'on nomme improprement *sabine mâle* et *sabine femelle.* — Première variété, sabine mâle. — Racine dure, ligneuse. — Tige de 3 à 4 mètres de hauteur, dressée, divisée en branches ascendantes, très-rameuses, à écorce rude, cendrée, un peu rougeâtre. — Feuilles très-petites, opposées, serrées contre les tiges, ressemblant à celles du cyprès. — Deuxième variété, sabine femelle ou commune. — Tige moins élevée, à rameaux plus étalés. — Feuilles plus allongées, aiguës, lancéolées, petites, d'un vert foncé, persistantes. — Fleurs dioïques, les fleurs mâles formant un châton conique, écailleux, portées sur un pédoncule recourbé. — Trois étamines réunies en un seul corps par leurs filets. — Les fleurs femelles à trois pistils, trois pétales fermes et aigus, d'un vert jaunâtre (avril). — Fruit : cônes charnus, ovoïdes, pisiformes, noirâtres, renfermant deux ou trois petites graines oblongues et anguleuses.

Récolte. — La sabine étant toujours verte, ses feuilles peuvent être cueillies en toute saison.

[**Culture.** — La sabine, quoique très-rustique, préfère l'exposition du levant, et

(1) *Étude sur Larrey;* par Leroy-Dupré. Paris, 1860, p. 44.

une terre légère. On la reproduit de graines semées en place aussitôt après leur maturité; on la multiplie de boutures faites à l'ombre en automne.]

Propriétés physiques et chimiques. — La sabine est douée d'une saveur âcre, résineuse et amère, d'une odeur très-forte, désagréable, à la fois aromatique et fétide. — Elle contient de la résine, de l'acide gallique, de l'extractif, de la chlorophylle, une huile essentielle, abondante et très-âcre, qui, d'après Dumas, renferme les mêmes principes que celles de genévrier et de térébenthine. — L'eau et l'alcool dissolvent les principes actifs.

[L'huile essentielle peut être représentée par la formule $C^{20}H^{16}$. Dissoute dans l'acide sulfurique et distillée ensuite avec un lait de chaux, elle donne une huile volatile qui ressemble par son odeur et ses propriétés, à celle de thym.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'EXTÉRIEUR. — Infusion, de 1 à 8 gr. par kilogramme d'eau bouillante à prendre par petite quantité à la fois.
Poudre, de 25 centigr. à 1 gr. 30 centigr., en bols, pilules ou dans un véhicule mucilagineux.
Teinture (1 sur 4 d'alcool à 32 degrés), de 1 à 4 gr., en potion.
Extrait alcoolique (1 de sabine sèche sur 6 d'alcool à 60 degrés), de 50 centigr. à 1 gr.
Extrait aqueux (1 sur 6 d'eau), de 50 centigr. à 1 gr.
Huile volatile, de 4 à 10 gouttes, en potions, pilules, oléo-sacchar.
Huile par infusion (6 de sabine sur 50 d'huile d'olive), de 10 à 50 centigr.

A L'EXTÉRIEUR. — Pommade (2 parties de poudre sur 5 d'axonge ou de cérat), pour cataplasmes rubéfiant ou vésicant.
Poudre, comme cathérétique pour détruire les excroissances vénériennes sur les ulcères de mauvaise nature, sur les fongosités, les os cariés, les dents gâtées, pour calmer la douleur odontalgique, etc.
Teinture, en frictions.
Décoction, en lotions antipsoriques.

La sabine est puissamment excitante. En contact prolongé avec la peau, ses feuilles produisent l'irritation, la rubéfaction, l'inflammation : appliquée sur une surface saignante ou ulcérée, la poudre de ces mêmes feuilles cause une impression irritante et presque caustique. Orfila ayant saupoudré avec 8 gr. de cette poudre une plaie faite à la partie interne de la cuisse d'un chien, y a vu survenir une inflammation violente, et l'animal est mort au bout de vingt-quatre heures. Des traces d'inflammation et des taches livides se remarquaient sur quelques parties du tube intestinal, le duodénum et le rectum en particulier. Cet organe, de même que l'estomac, était sensiblement phlogosé dans d'autres chiens, morts douze ou seize heures après avoir avalé, l'un 15 gr. et l'autre 24 gr. de sabine en poudre.

Les feuilles de sabine, administrées à haute dose, causent un sentiment de chaleur à l'épigastre, des vomissements, des coliques, des déjections sanguinolentes, le hoquet, l'inflammation de l'estomac. Bientôt cette irritation se transmet avec plus ou moins d'énergie au système circulatoire, aux poumons, à l'utérus, etc., et produit l'hémoptysie, des hémorrhagies utérines, des congestions sanguines sur divers points du corps. A dose modérée, elles sont un excitant énergique, ayant une action spéciale sur l'utérus, et dont l'emploi doit être dirigé avec beaucoup de circonspection, malgré l'opinion de Dieu, qui n'attribue à la sabine, dans l'avortement qu'elle provoque, d'autre action que celle de toute autre matière toxique.

Ce que j'ai dit de la rue, sous le rapport de son action toxique, comme sous celui de son action spéciale, s'applique avec plus de raison encore à la sabine. Cette plante, administrée à l'intérieur, peut déterminer l'inflammation ou des hémorrhagies redoutables de la matrice, provoquer l'expulsion du fœtus, et donner lieu à des accidents qui mettent la vie de la mère en danger. Murray rapporte qu'une femme de trente ans, dans l'espoir de sauver sa réputation, prit une infusion de cette plante, qui causa des vomissements affreux et continuels, suivis, au bout de quelques jours, de douleurs violentes et d'avortement avec hémorrhagie utérine mortelle. A l'ouverture du corps, on trouva la vésicule du fiel rompue, une effusion de bile dans

l'abdomen et l'inflammation des intestins. Il est donc bien essentiel, comme pour l'usage de la rue, de s'assurer de l'état de l'utérus avant d'administrer la sabine comme emménagogue. On sait combien les causes de l'aménorrhée sont variées. Celle qui est caractérisée par l'atonie générale peut seule en indiquer l'emploi.

Bulliard conseille, contre la suppression des règles, la simple infusion des feuilles de sabine dans le vin. La sabine et la rue, suivant Desbois, de Rochefort, sont les deux médicaments les plus spécifiquement emménagogues. Ce médecin donnait l'huile essentielle de sabine à la même dose que celle de rue. Les lavements d'infusion de feuilles, administrés avec prudence, sont très-efficaces dans l'aménorrhée atonique ou simplement spasmodique; ils m'ont réussi dans plusieurs cas de suppression subite et accidentelle des règles sans douleur ni pléthore locale.

Les femmes de la campagne pensent qu'il suffit d'introduire quelques feuilles de sabine dans la chaussure des jeunes filles pour provoquer la menstruation. Il serait à désirer que l'on se bornât à une pratique aussi innocente. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Nous avons vu administrer cette plante par des sages-femmes ignorantes et cupides, dans l'intention coupable de rappeler les règles lorsque leur suppression était plus que suspecte.

Cependant, on a prescrit la sabine contre la métrorrhagie. Widekind (1) et Gunter ont préconisé cette médication dans des cas où l'hémorrhagie était due à l'atonie de l'utérus. Le dernier prescrit la poudre des feuilles à la dose de 1 gr. 25 centigr. quatre fois par jour. Sauter (2) a arrêté des pertes et prévenu l'avortement en donnant 7 à 10 décigr. de cette poudre trois fois par jour. Aran (3) l'a aussi employée avec succès dans les mêmes cas.

(Nous avons vu, à l'article Rue (page 935), que Beau associait les deux agents, et le rôle important qu'il leur faisait jouer dans la guérison des métrorrhagies essentielles.)

Metsch (4) a traité avec succès, par la sabine et le seigle ergoté, la disposition habituelle aux avortements. D'après ce médecin, cette disposition dépendrait d'une atonie de l'utérus qui détermine souvent une stase sanguine dans les vaisseaux utérins; de là la mort du fœtus par apoplexie; ou bien d'une surexcitation de l'organe, qui provoque des contractions avant que le fœtus ait atteint son développement normal. Lorsque cette disposition dépend de tout autre cause que d'une pléthore locale ou générale, et qu'il n'existe ni éréthisme du système vasculaire, ni état fébrile quelconque, l'auteur préconise l'emploi de la sabine, dont l'action se fait surtout sentir pendant la grossesse, en provoquant des contractions de la matrice. C'est dans l'intervalle des grossesses qu'il administre ce médicament. Il en commence l'emploi à la fin d'une période menstruelle, et le continue jusqu'à la disposition à l'avortement. Il prescrit une infusion de sabine aussi fraîche que possible, à la dose de 4, 8 ou 15 gr. sur 190 gr. d'eau, qu'on laisse digérer pendant une heure, et à laquelle on ajoute un sirop agréable au goût; il fait prendre matin et soir une cuillerée à bouche de cette infusion. Pendant le traitement, qui dure un mois, rarement davantage, il est nécessaire de suivre un régime régulier, d'éviter soigneusement toute excitation des organes sexuels, et de faire un peu d'exercice en plein air. Le repos absolu et la position horizontale, généralement conseillés, sont inutiles, suivant Metsch. Cependant si la disposition à l'avortement ne provient pas seulement d'une atonie de l'utérus, et qu'il y ait en même temps augmentation

(1) *Hufeland's Journal*, 1810.
(2) *Mélanges de chirurgie étrangère*, t. I, p. 281.
(3) *Gazette médicale*, 1844.
(4) *Neue Zeitschrift für Geburtskunde* et *Gazette médicale*, novembre 1851.

de l'irritabilité et de la contractilité de cet organe, deux états qui ne s'excluent pas toujours, il conseille d'unir le seigle ergoté à la sabine, en l'ajoutant à l'infusion. Le seigle ergoté lui paraît indiqué pour régulariser les contractions utérines, lorsque les avortements antérieurs ont eu lieu sans être précédés d'hémorrhagie. La dose de cette dernière substance est moitié de celle de la sabine.

Lorsque les avortements ont été précédés par un état spasmodique des voies urinaires, avec ténesme vésical et miction difficile et douloureuse, l'auteur ajoute à l'infusion 6 gouttes de teinture de cantharides. Quand l'avortement qui a eu lieu a été précédé de dérangements dans les fonctions digestives (anorexie, vomituritions, crampes d'estomac, diarrhée, etc.), il donne l'ipécacuanha en substance, un seizième de grain par dose, en alternant avec l'infusion de sabine.

Les faits rapportés par l'auteur ne laissent aucun doute sur l'action spéciale de la sabine contre certaines dispositions abortives bien appréciées, et méritent toute l'attention des praticiens.

On a employé avec quelque succès, dans la chute de l'utérus, la décoction de sabine (30 gr. pour 350 gr. réduits à moitié) en injection, à la dose de 2 cuillerées toutes les deux heures. Comme nous l'avons vu plus haut, l'usage de la sabine à l'intérieur peut avoir des résultats avantageux dans le prolapsus utérin.

Hufeland prescrit la poudre de sabine, à la dose de 5 centigr. matin et soir, dans la leucorrhée qui se rattache uniquement à la faiblesse locale. Ce célèbre praticien pense que la sabine agit sur la matrice en vertu d'une affinité spéciale.

La sabine a été employée contre les affections vermineuses et surtout contre le tænia. Elle a plutôt réussi contre les ascarides lombricoïdes que contre le ver solitaire. Ray donnait comme anthelminthique le suc des feuilles mêlé avec du lait et un peu de sucre. Bulliard prescrit les feuilles cuites dans du lait. L'infusion aqueuse de ces feuilles, donnée en lavement (1 à 5 gr. pour 1 kilogr. d'eau, partagés en 4 lavements) est un anthelminthique très-efficace, mais dont il faut user avec prudence; car il peut irriter, au point de déterminer une inflammation intestinale, surtout chez les enfants. Un cataplasme de son et de décoction de sabine, appliqué sur l'abdomen, m'a suffi chez un enfant de trois ans, pour obtenir l'expulsion de treize lombrics dans l'espace de trois jours.

Bréra (1) a donné avec succès l'extrait de sabine dans le rhumatisme chronique. Hufeland (2) prétend avoir guéri, par la poudre de cette plante, à la dose de 60 centigr. à 1 gr. 25 centigr. dans les vingt-quatre heures, ou par l'huile essentielle, à la dose d'une goutte, des gouttes chroniques qui avaient résisté aux remèdes les plus énergiques. Ratier (3) fait remarquer que, dans ces cas, la guérison a pu être le résultat de la purgation, qui ne manque pas d'avoir lieu quand ce médicament est employé à dose suffisante. Rave (4) recommande la sabine à l'intérieur et à l'extérieur dans les cas où la goutte chronique a produit des contractures des membres ou des paralysies. La sabine est alors employée à l'extérieur sous forme de bains locaux, que l'on prépare avec une infusion de cette plante, ou bien l'on fait subir des frictions avec l'essence de sabine sur les parties malades. A l'intérieur, l'auteur recommande de triturer ensemble une demi-once (15 gr.) de sucre et autant de feuilles fraîches de sabine, et de diviser le tout en douze parties. On administre toutes les heures une dose. La proportion de la sabine est trop élevée: elle pourrait causer des accidents; il serait prudent de la diminuer

(1) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. VIII, p. 272.
(2) *Journal de médecine*, 1818.
(3) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XVI.
(4) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLII, p. 276.

au moins de moitié et de ne l'augmenter que graduellement, suivant la susceptibilité individuelle. Dans les cas de goutte compliquées de contractures et de nodosités articulaires, Koppe (1) recommande à l'extérieur la composition suivante : Baume de copahu, baume du Pérou, de chaque 2 1/2 onces (75 gr.); huile essentielle de sabine, 1 drachme (4 gr.). Cette composition est appliquée au moyen de charpie, sur la partie malade.

Sauvan (2) a présenté à l'Académie un mémoire sur l'emploi de la sabine chez quelques malades atteints d'affections syphilitiques secondaires. Bien que le rapport de Cullerier devant cette société savante ait été peu favorable à l'auteur, nous croyons devoir faire connaître les formules adoptées par ce dernier : 1° En décoction : feuilles de sabine, 15 gr.; faites bouillir dans 500 gr. d'eau pendant une demi-heure; passez et ajoutez 30 gr. de sirop de cannelle; dose, 2 cuillerées à soupe, quatre fois par jour; — 2° en gargarisme, feuilles de sabine, 15 gr.; faites bouillir pendant un quart d'heure dans 500 gr. d'eau; passez et ajoutez : mucilage de gomme arabique, 30 gr.; miel rosat, 30 gr. : usage toutes les heures; — 3° à l'extérieur, on en saupoudre les végétations.

D'après Dupuis (*in* Dieu), la sabine serait un remède très-efficace dans la blennorrhagie sans douleur, accompagnée d'une sensation de froid aux organes génitaux, du défaut d'érection, de la flaccidité du scrotum, etc. Il donne les feuilles en poudre à la dose de 2 1/2 centigr. à 20 centigrammes dans les vingt-quatre heures. J'ai employé deux fois ce remède dans des cas de blennorrhagie exempte d'irritation, sans résultat appréciable. Il m'a réussi contre une blennorrhée qui avait résisté aux moyens ordinairement employés, chez un sujet faible, lymphatique, et qui s'est trouvé en même temps débarrassé de pertes séminales, contre lesquelles il avait vainement mis en usage les bains froids, le quinquina, le fer, etc. Ce dernier résultat est remarquable.

La sabine a été mise en usage dans diverses autres maladies. Gilibert dit avoir guéri, au moyen de cette plante, des fièvres intermittentes qui avaient résisté à beaucoup d'autres moyens. Rau (3) s'est bien trouvé de ce médicament dans l'ischurie des femmes en couches. On a même proposé la sabine comme un remède prophylactique et curatif de la rage : on sait à quoi s'en tenir sur ce moyen, ainsi que sur tant d'autres annoncés comme infaillibles contre cette affection.

(En Angleterre, on emploie l'huile essentielle de sabine comme puissant diurétique et emménagogue.)

La poudre de sabine est employée à l'extérieur comme cathérétique. Elle entre dans le caustique de Plenck (voyez *Préparations et doses*), avec lequel on saupoudre les chancres, les condylômes, les verrues et les chairs fongueuses des ulcères. On se sert du mélange de poudre de sabine et de sulfate de cuivre ou d'alun contre les végétations syphilitiques. On applique la pommade préparée avec cette plante pour produire la rubéfaction ou la vésication, et comme détersive sur les ulcères. La décoction a été employée en lotions contre la gale, et comme stimulante et détersive sur les ulcères blafards, putrides, gangréneux. Boerhaave recommande comme très-efficace contre la teigne un cataplasme composé de feuilles de sabine pilées, d'huile et de sel commun. (En Hongrie, la décoction concentrée de sabine est un moyen populaire contre les polypes nasaux. Cette même décoction m'a donné de très-beaux résultats, en injections, dans un cas de prolapsus utérin, qui a été fort amélioré en moins de deux mois.)

On a prescrit l'huile volatile de cette plante, amenée à l'état de liniment,

(1) *Medizinisch-chirurgische Wochenschrift* et *Gazette des hôpitaux*, février 1852.
(2) *Bulletin de la Société royale de médecine*, 1838.
(3) *Annales de médecine de Montpellier*, 1806.

dans les douleurs névralgiques, rhumatismales, arthritiques, etc. La teinture est employée en frictions dans les mêmes cas. Hufeland dit que la sabine en fomentations ou en bains produit des effets extraordinaires et vraiment spécifiques dans les ulcères scorbutiques, même lorsqu'il y a carie. Ce médecin conseille aussi des bains avec l'infusion de *calamus aromaticus* et de sabine, outre le traitement général, dans les affections scrofuleuses, la carie, le pædarthrocace (coxalgie).

SAFRAN.

Crocus sativus. L., C. Bauh., Tourn.

Safran cultivé, — safran indigène, — safran officinal.

Iridacées. Fam. nat. — Triandrie monogynie. L.

Le safran (Pl. XXXV), originaire de l'Asie, est cultivé en France. Son introduction date du XIVe siècle. Aujourd'hui sa culture s'est étendue en Gascogne, dans l'Angoumois, le Poitou, la Provence, la Normandie. Il offre deux variétés, dont l'une fleurit au printemps (*crocus vernalis*) : c'est le crocus des jardiniers; l'autre qui fleurit à l'automne (*crocus autumnalis, crocus sativus, crocus officinalis*) : c'est celui qu'on emploie en médecine.

Description. — Racine bulbeuse, arrondie, blanchâtre et charnue en dedans, brune, sèche et couverte à l'extérieur d'une pellicule un peu rude, munie de fibres allongées et profondément enfoncée en terre. — Feuilles radicales, dressées, nombreuses, étroites, linéaires, aiguës et traversées par une nervure blanchâtre. — Fleurs violettes ou d'un poupre clair, portées sur une hampe très-courte (septembre-octobre). — Périanthe à long tube et à six divisions, dont les trois externes attachent les trois étamines, un ovaire inférieur, un style filiforme portant trois stigmates de couleur jaune et dépassant les étamines. — Fruit : capsule ovale à trois loges.

Parties usitées. — Les stigmates, désignés dans la droguerie sous le nom de *safran*.

Culture, récolte, conservation, choix, etc. — La culture de cette plante est du ressort de l'agriculture (1). On préfère celui qui provient des départements de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loir, du Loiret, et particulièrement du Gâtinois. — Le safran du commerce est constitué par le stigmate bifurqué et tordu par la dessiccation. Il se présente en filaments élastiques, d'un beau rouge orangé très-foncé, d'une odeur très-suave et d'une saveur aromatique et amère. Il teint la salive en jaune. La poudre est d'un jaune rutilant. Comme la lumière prive le safran de sa couleur et le rend presque inerte, il faut le conserver dans des vases opaques et bien fermés. — Le safran qui est vieux est presque inerte, ce qui explique les contradictions qu'on trouve dans les auteurs relativement à ses effets. — Dans le commerce il existe deux sortes de safran : l'un dont les filaments sont simplement entremêlés et d'une couleur orange vive; l'autre qui a été pressé avant sa dessiccation et dont la couleur est orange foncé. Le premier est plus répandu et plus estimé.

« Les falsifications ordinaires sont l'humidité, les fleurons du carthame, du souci, les fleurs de grenadier hachées, des fibres musculaires desséchées, puis du sable, du plomb, etc. Une trop forte humidité se laisserait apercevoir au papier sans colle dans lequel on presserait le safran. Les fleurons de carthame et ceux de souci, que l'on rencontre moins souvent, seront reconnus à ce que ce sont de petites fleurs tubuleuses avec tous les organes sexuels, et qu'un examen attentif fera reconnaître. Cet examen sera facile si l'on fait macérer préalablement dans l'eau le safran suspecté; car alors les corolles tubuleuses des fleurons sont gonflées, et les autres organes sont aussi beaucoup plus apparents. (Winckler et Gruner ont donné les caractères différentiels que présentent, avec le nitrate d'argent et le perchlorure de fer, les macérés de safran, de carthame et de souci.) (2). — La viande musculaire desséchée donnerait une odeur désagréable par la combustion. Le safran épuisé, pressé entre les doigts, ne les teindrait pas en jaune : il ne colorerait pas non plus la salive. Ensuite son odeur est faible. (On a aussi

(1) Voyez *Maison rustique du XIXe siècle*, t. II, p. 84.
(2) Voyez Chevallier, *Dictionnaire des falsifications*, 3e édit., art. la viande.

fraudé le safran par une addition de curcuma lavé à l'eau (Fabre-Volpetière), d'étamines de crocus teintés artificiellement en rouge (Guibourt) (1). »

[Depuis quelques années, on a encore falsifié le safran avec des fleurs connues dans le commerce sous le nom de *fuminella ;* on ne connaît pas l'origine de ces fleurs; on croit que ce sont des pétales coupés en lanières et teints en jaune. Guibourt a signalé une autre fraude, qui consiste a ajouter aux stigmates qui constituent le safran des étamines teintes en jaune ; le safran ainsi sophistiqué étant mis sur l'eau, celle-là est fortement colorée en jaune, et les étamines plongent dans l'eau, tandis que les stigmates ne colorent pas le liquide et surnagent.]

Propriétés physiques et chimiques ; usages économiques. — D'après Bouillon-Lagrange et Vogel, le safran contient pour 100 gr. de cette substance, 10 gr. d'eau, 6.50 de gomme, 0.50 d'albumine, 65 de polychroïte, 0.50 de cire, 10 du débris végétal, et une quantité indéterminée d'huile volatile. — La polychroïte n'est pas une matière colorante pure; il s'y trouve un cinquième d'huile volatile, qu'Henry est parvenu à isoler. — L'huile volatile paraît être le véritable principe auquel on doit rapporter l'action médicale. — Le principe colorant (polychroïte) peut être fixé sur les étoffes et leur donner une couleur jaune brillante; mais les rayons solaires ne tardent pas à détruire cette couleur. — L'eau, l'alcool, le vinaigre, etc., dissolvent les principes actifs du safran.

Cette substance est d'un grand usage dans les arts et l'économie domestique. Elle fournit un beau principe colorant, mais peu stable. On l'emploie néanmoins dans les couleurs fines, pour la peinture et la teinture des étoffes de prix. On ajoute du safran aux aliments pour en rehausser le goût, particulièrement dans le midi de l'Europe. En Espagne et dans quelques contrées de la France, on s'en sert pour colorer le pain, les gâteaux, le riz, les sauces, les liqueurs, etc. En Allemagne et en Angleterre, on en met dans les pâtisseries et dans beaucoup de ragoûts. En France, il est employé pour colorer le vermicelle, les pâtes d'Italie et quelquefois le beurre. Il sert enfin à colorer les produits de l'art du confiseur et du liquoriste.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR.—Infusion (bonne préparation), comme stomachique, 50 centigr. à 1 gr. par kilogramme d'eau; comme emménagogue, de 1 à 2 gr.

Poudre, comme emménagogue, 50 centigr. à 2 gr.; comme stomachique, de 20 à 30 centigr.

Teinture (1 sur 10 d'alcool à 80 degrés), de 1 à 8 gr., en potion.

Extrait alcoolique (1 sur 8 d'alcool à 60 degrés), de 30 à 60 centigr., en pilules.

Extrait aqueux (1 sur 16 d'eau), de 30 à 60 centigr., en pilules.

Sirop (par infusion, 5 sur 60 d'eau bouillante et 100 de sucre, ou 1 sur 5 de vin blanc et 40 de sucre. (Le Codex de 1866 (page 480) donne les proportions suivantes : safran, 25 gr.; vin de Malaga, 440 gr.; sucre blanc, 560 gr.; 20 grammes de ce sirop contiennent les parties solubles de 50 centigr. de safran), de 15 à 30 gr., en potion.

A L'EXTÉRIEUR. — En infusion, pour lotions, fomentations, collyres, etc.

Teinture, en frictions, fomentations, etc.

Poudre, en cataplasmes, pommade, fumigations, etc.

(Glycérolé de safran : extrait de safran, 1 gr.; glycérolé d'amidon, 30 gr.

Mellite de safran (Barallier), miel blanc, 10 gr.; safran pulvérisé, 25 à 50 centigr.)

Le safran entre dans les élixirs de propriétés, de longue vie et de Garus; dans le laudanum liquide de Sydenham, la confection d'hyacinthe, conservée dans le Codex de 1866 sous le nom d'*électuaire de safran composé* (page 504), la confection Hamech, la thériaque, l'hiérapicra, les pilules de rufus, celles de cynoglosse, la confection aromatique de la pharmacopée de Londres, les pilules de vie de la pharmacopée allemande, les pilules tonico-purgatives de Machiavel, etc.

Les émanations du safran agissent si énergiquement sur le système nerveux, qu'elles occasionnent des céphalalgies, des vertiges, des tremblements, de l'accablement, et une sorte d'ivresse à ceux qui la récoltent. Borelli et d'autres observateurs rapportent des cas où elles ont occasionné le coma et même la mort à des individus qui s'étaient livrés au sommeil dans des chambres où il y avait beaucoup de safran, ou sur des sacs qui en étaient remplis. Amatus Lusitanus et Kœnig ont vu ces émanations causer des ris immodérés et sardoniques. Aussi quelques médecins ont-ils rangé le safran parmi les poisons narcotiques. Les expériences d'Orfila, constatant qu'il n'est point délétère pour les chiens, ou du moins qu'il ne l'est qu'à

(1) Dorvault, *l'Officine*, 6e édit., p. 1066.

un degré très-faible, ne prouvent rien quant à ses effets sur l'homme. D'après Borelli et Friccius, le safran aurait une action singulière sur les chevaux. « On m'a dit, rapporte Borelli, que les chevaux qu'on occupait au transport du safran mouraient presque tous d'un pissement de sang. » Friccius raconte qu'une petite quantité de safran, donnée au cheval le plus vigoureux, lui cause une évacuation d'urine excessive, dont il meurt.

A petite dose, le safran excite l'estomac, augmente l'appétit et favorise la digestion.; à la dose de 12 centigr. et plus, il rend le pouls plus fréquent, la transpiration cutanée, la sécrétion urinaire et d'autres sécrétions plus abondantes; on éprouve du malaise, de la chaleur à l'épigastre, des nausées, des coliques. Quelquefois il survient des hémorrhagies, les règles paraissent et une métrorrhagie peut avoir lieu.

A haute dose, le safran porte à la tête et produit la gaîté, le développement des forces, des facultés morales, un sommeil inquiet, une sorte d'ivresse; il peut causer du délire, des vertiges, la pesanteur de tête, la faiblesse musculaire, la somnolence, la pâleur de la face, le ralentissement du pouls, et même la mort (1). Ces derniers résultats, toutefois, ne s'accordent ni avec l'expérience d'Alexander (2) qui dit en avoir avalé 4 scrupules sans en éprouver le plus léger effet, ni avec les essais de Cullen, dont le scepticisme refuse même à cette substance les propriétés qu'on lui attribue. « Je l'ai donné à grandes doses, dit cet auteur, sans en éprouver d'effets sensibles; à peine augmente-t-il la fréquence du pouls, et je ne me suis guère aperçu qu'il agisse comme anodin ou antispasmodique. J'ai eu, dans un cas ou deux, quelques raisons de croire qu'il jouissait d'une puissance emménagogue; mais, dans beaucoup d'autres, il a absolument trompé mes espérances, quoique réitéré à fortes doses. »

Si des résultats aussi contradictoires portent à croire que l'on a beaucoup exagéré les vertus du safran, on peut aussi admettre qu'ils peuvent tenir au pays où cette plante a été cultivée, à l'époque de sa récolte, aux procédés employés pour la cueillir et la dessécher, à son ancienneté, et surtout à sa falsification.

Quoi qu'il en soit, le safran passe avec raison pour stimulant, antispasmodique et surtout emménagogue. Cette dernière propriété est la plus puissante. Son usage, pour rappeler les règles, est tout à fait populaire; les femmes y ont recours sans consulter le médecin, bien que cette coutume puisse donner lieu à des inconvénients lorsque l'aménorrhée est due à l'irritation, à la phlegmasie ou à la pléthore, soit générale, soit locale. Quand l'absence des menstrues tient à l'atonie, l'usage du safran les fait souvent reparaître. Roques considère le safran associé au castoréum comme l'un des meilleurs emménagogues que l'on puisse administrer aux femmes faibles, nerveuses, et chez lesquelles la menstruation est lente et irrégulière. Un médecin anglais, Ypey (3), conseille le safran pris en infusion avec du thé aux femmes dont la menstruation s'accompagne de douleur. Elles commencent à prendre cette infusion un peu avant l'époque, et continuent pendant quelques jours. On s'est servi aussi du safran pour faire couler les lochies; mais, comme le plus souvent la suppression de ce flux est due à l'inflammation de l'utérus ou à un point inflammatoire quelconque, son usage, dans ce cas, devra être subordonné à l'examen sévère des causes efficientes de la maladie. Comme antispasmodique sédatif, le safran a été recommandé dans la gastralgie, l'hypochondrie, la mélancolie, l'hystérie, les spasmes, l'asthme, la coqueluche, les névroses viscérales, les coliques nerveuses, l'ictère provenant de spasme, etc. Mais il n'est rationnellement indiqué qu'autant qu'il

(1) Ces symptômes sont ceux de l'empoisonnement par l'opium et exigent le même traitement. (Voyez à l'art. Opium.)

(2) *Experimental essays*, etc.

(3) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1851, p. 294.

n'existe aucun caractère phlegmasique, et que ces diverses affections sont purement spasmodiques ou nerveuses.

Roques a constaté la propriété aphrodisiaque du safran, signalée par Dioscoride. « Plusieurs malades, dit-il, à qui j'avais conseillé cette substance pour réveiller le ton de l'estomac, m'ont assuré que son action s'était propagée jusqu'aux organes reproducteurs; quelques-uns ont éprouvé de très-forts désirs vénériens. »

A l'extérieur, il est employé comme résolutif et anodin; on en met sur les cataplasmes pour dissiper les engorgements froids, les phlegmons, et pour hâter la disparition des ecchymoses. On le fait entrer dans les collyres calmants et résolutifs. On l'a quelquefois appliqué en sachet sur l'épigastre, pour calmer les vomissements nerveux, pour prévenir et arrêter le mal de mer. Larrey faisait usage, pour le pansement des brûlures, du cérat safrané (2 à 4 gr. par 32 gr. de cérat). J'ai employé aussi ce mélange contre les gerçures du sein, les excoriations, les vésicatoires ulcérés, l'intertrigo, et les exsudations eczémateuses des enfants; il calme la douleur, dissipe l'inflammation, modère la suppuration et amène une prompte cicatrisation. (J'emploie fréquemment, comme cicatrisant, le glycérolé safranique.

En infusion ou en poudre, associé au sucre, au miel, à la glycérine, à l'exemple des médecins américains, on se sert depuis quelque temps du safran en frictions douces sur les gencives, dans le prurit de la première dentition. On a aussi préconisé le sirop de safran, pris à l'intérieur dans ces cas, comme sédatif, sous le nom de *sirop de dentition*.) (Kœpten, Delabarre.)

Velpeau emploie contre les affections cancéreuses ou cancroïdes de la peau, une pâte à laquelle il a donné le nom de *caustique sulfosafrané*. Cette pâte, composée de deux parties de poudre de safran et d'une partie d'acide sulfurique, s'étend sur le mal qu'on veut détruire, en couche d'une épaisseur de 2 à 4 millimètres. Elle se sèche vite à l'air et forme une croûte dont l'action ne s'étend pas aux tissus voisins.

SALICAIRE. Lythrum salicaria. L.

Lysimachia spicata purpurea. C. Bauh. — *Salicaria vulgaris purpurea.* Tourn.

Lysimachie rouge, — salicaire commune, — salicaire à épis, — salicaire officinale.

Lythracées. Fam. nat. — Dodecandrie monogynie. L.

Cette plante (Pl. XXXVI) est très-commune au bord des rivières et des étangs, dans les endroits marécageux, où elle montre ses belles fleurs rouges.

Description. — Racine ligneuse, grosse, pivotante. — Tiges de 60 centimètres à 1 mètre, dressées, quadrangulaires, rameuses supérieurement. — Feuilles opposées, rarement ternées, sessiles, lancéolées, légèrement pubescentes en dessous. — Fleurs rouges, verticillées, presque sessiles, rassemblées en épis terminaux sur des pédoncules communs, axillaires, très-courts (juin-juillet). — Calice tubuleux, strié, de huit à douze divisions. — Corolle à six pétales insérés au tube du calice. — Douze étamines, un style et un stigmate. — Fruit : capsule oblongue, biloculaire, contenant des semences nombreuses.

Parties usitées. — La racine, les feuilles et les sommités fleuries.

Récolte. — On doit les récolter en juin et juillet, par un temps sec, et les sécher au soleil et à l'étuve.

[**Culture.** — Cette plante se multiplie de drageons plantés en terre très-humide, ou sur le bord des eaux, mais au soleil.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante est inodore ; sa saveur est herbacée, mucilagineuse et légèrement astringente; les fleurs ont une saveur un peu sucrée.

Les propriétés chimiques et physiques de la salicaire révèlent à peine une légère astringence. Cependant on l'a conseillée contre la diarrhée atonique, la dysenterie chronique, la leucorrhée, l'hématurie passive, etc. On la donne en décoction (30 à 60 gr. par kilogr. d'eau), ou en poudre (4 à 8 gr. et plus).

Dehaen (1) administrait cette plante en poudre, à la dose de 4 gr. deux fois par jour, dans la diarrhée et la dysenterie. Blom (2), dans une épidémie de dysenterie qui régna en Suisse, l'employa avec succès en décoction. Vicat affirme avoir guéri, au moyen de son infusion théiforme, une dysenterie qui avait résisté à une foule de moyens. Gardanne (3) s'en est bien trouvé dans une épidémie de dysenterie qui régna à Lyon. Murray (*op. cit.*) l'a vantée dans le flux lientérique. Hast et Stork en ont obtenu de bons effets dans la diarrhée et la dysenterie. Sagar (4) l'a employée dans la leucorrhée, le crachement de sang, etc. Quarin administrait dans la dysenterie le mélange de 6 gr. de poudre de salicaire, de 500 gr. d'eau de coquelicot et de 30 gr. de sirop de guimauve. Hufeland met la salicaire au nombre des médicaments dont l'expérience a le mieux établi l'efficacité contre la diarrhée habituelle ou chronique. Fouquet, dans un mémoire composé sur cette plante en 1793, et publié depuis par Desgenettes, préconise cette plante dans la diarrhée, la dysenterie et tous les flux immodérés; il l'administrait en poudre à la dose de 15 à 30 grains (75 centigr. à 1 gr. 50 centigr.) ou en décoction, à celle d'une poignée ou deux pour une livre et demie d'eau (750 gr.). D'autres médecins l'ont vantée dans les hémorrhagies passives, les écoulements muqueux.

Pin a employé la salicaire avec succès dans un grand nombre de cas de diarrhée chez les pauvres. Les malades prenaient chaque jour un litre de décoction concentrée, préparée avec 60 gr. de salicaire sèche ou 160 gr. de la plante fraîche. Quatre ou huit jours de traitement ont suffi le plus ordinairement dans les cas de diarrhée ancienne (5).

Les faits que je viens de rapporter m'ont engagé à essayer la salicaire dans l'épidémie de dysenterie qui a régné à Boulogne en 1854. Je dois dire que j'en ai retiré des avantages appréciables vers la fin de la maladie, lorsqu'il se joignait à la débilité un état persistant d'irritation intestinale se manifestant irrégulièrement et provoquant le retour de selles plus ou moins abondantes. Je suis aujourd'hui moins prévenu contre cette plante, que je ne l'étais lors de la publication de la première édition de cet ouvrage.

SALICORNE. Salicornia herbacea. L.

Passe-pierre, — criste marine des côtes de l'Océan.

Chénopodiacées. Fam. nat. — Monandrie monogynie. L.

Cette plante annuelle croît sur toutes les côtes de l'Océan et de la Méditerranée. On la rencontre sur la plage, surtout dans les endroits un peu fangeux, au bord de la mer. Elle est très-abondante au Havre, à Saint-Valery-sur-Somme, au Crotoy, à Etaples, etc. Elle est aussi très-répandue dans les marais salés de la Lorraine, entre Dieuze et Moyenvic, à Bayonne et dans les Pyrénées-Orientales, le long de la côte. On la sème pour l'obtenir en plus grande quantité. Les troupeaux la recherchent avec avidité. Il ne faut pas la confondre avec une autre plante, le crithme maritime (*crithmum maritimum*, L.), qu'on nomme également *passe-pierre*, et qui appartient à la famille des ombellifères.

(1) *Rat. med.*, part. IV, p. 195.
(2) Murray, *Opere citato*, t. III, p. 512.
(3) *Gazette de santé*, 1773.
(4) *Dissert. de salicaria.*
(5) *Gazette des hôpitaux*, 1857.

Description. — Tige herbacée, charnue, étalée, de 25 à 30 centimètres, verte, divisée en rameaux formant une suite d'articulations comme enfilées, un peu aplaties en haut, et échancrées au sommet. — Fleurs jaunâtres ou d'un blanc rosé, point de corolle. — Calice ventru, légèrement tétragone, presque membraneux. — Une et très-souvent deux étamines. — Style court. — Stigmate un peu bifide.

Parties usitées. — L'herbe.

Culture. — Les salicornes ne sont pas cultivées. Celles qui viennent spontanément dans les endroits marécageux, sur le bord de la mer, se propagent toutes seules par graines.]

Récolte. — Se récolte pendant toute la belle saison, pour être mangée fraîche ou conservée confite au vinaigre, etc.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La salicorne a un goût salé, un peu piquant. On la brûle pour obtenir, par la lixiviation de ses cendres, une espèce de soude appelée *salicor*. — Après avoir incinéré cette plante sèche, et soumis les cendres obtenues au traitement généralement usité des chimistes, J. Cadet de Gassicourt (1) a constaté que la salicorne contient une quantité notable de ce corps, qui remplit un rôle si important dans la thérapeutique actuelle.

Les rameaux tendres se mangent en salade dans tous les pays maritimes. On les confit au sel et au vinaigre comme les cornichons. On en fait pour les marins des conserves très-saines et moins coûteuses que les autres conserves de légumes. Elle est un des aliments les plus propres à conserver la santé des équipages et des passagers dans les voyages de long cours. Le savant professeur de chimie de Rouen, maintenant doyen de la Faculté des sciences de Lille, lui a donné le surnom de *manne des grèves*. Notre spirituel romancier, Alphonse Karr, exprimait il y a une dizaine d'années, dans un feuilleton, sous le titre de *Boutade utilitaire*, le regret de voir les populations des rivages maritimes dédaigner l'usage alimentaire de ce précieux végétal. «Et cependant, dit l'auteur, il n'y a qu'à se baisser pour en prendre, comme on dit vulgairement. Cet aliment, très-sain et très-agréable, est en si abondante quantité, que l'on pourrait le récolter avec une faux. J'ai entendu affirmer que rien que sur les plages qui avoisinent le Havre, on pourrait recueillir de quoi nourrir pendant dix jours tout le département.... Je ne considère pas la criste marine (salicorne), ajoute plus loin Alphonse Karr, comme une conquête alimentaire du prix de la pomme de terre; mais, je le répète, c'est un aliment sain et agréable, et qui a sur ce tubercule l'avantage que ceux qui n'ont ni terre, ni argent, n'ont qu'à le ramasser. »

Depuis dix ans et plus, M. Viau, propriétaire à Harfleur, fait préparer en grand des conserves de salicornes. Dès l'année 1850, cette heureuse innovation alimentaire avait déjà pris assez d'importance et d'extension pour mériter une médaille d'argent de la Société d'encouragement. La commission du Cercle de la marine au Havre ne lui fut pas moins favorable, et les capitaines au long cours ne tarissent pas d'éloges au sujet de cette production. Aussi la conserve préparée d'après le procédé particulier de M. Viau est déjà tellement répandue, qu'en 1852, au rapport de M. Cadet de Gassicourt (2), la marine marchande avait, depuis quatre ans, consommé plus de 30,000 kilogr. de salicorne. — Avis à la marine de l'Etat (3).

Au point de vue thérapeutique, la salicorne n'a pas moins d'avantages. Elle est d'une grande efficacité contre le scorbut, tant comme moyen prophylactique que comme agent curatif. Les habitants de nos côtes du Boulonnais, qui la mangent confite dans le vinaigre comme assaisonnement, et quelquefois à l'état frais, en salade, la considèrent comme propre à purifier le sang, à combattre l'air fiévreux, à donner de la force, à faciliter la digestion. J'ai vu le seul usage du mélange de salicorne et de roquette maritime, en salade, pendant l'été de 1855, guérir un marin atteint d'un scorbut caractérisé par l'infiltration avec ulcères aux jambes, par des taches ecchymosiformes nombreuses, le boursouflement et les ulcérations des gencives.

---

(1) *Répertoire de pharmacie*, 1852.
(2) *Journal de pharmacie*, 1852.
(3) Voyez le rapport des opérations de la quatrième section du jury de l'Exposition internationale de pêche de Boulogne-sur-Mer, quatrième section; par le docteur H. Cazin.

des hémorrhagies nasales, etc. Ces deux plantes croissant dans les mêmes lieux, il était très-facile de se les procurer. (On sait que les acides associés aux végétaux sont reconnus comme les meilleurs, sinon comme les seuls antiscorbutiques vrais. L'État fait distribuer à ses marins, en cas de nécessité, des rations de suc de citron concentré. Ne serait-il pas possible de faire de grandes économies et d'arriver au même but, en lui substituant officiellement la criste marine confite dans le vinaigre?) La salicorne est très-utile comme fondante et diurétique dans les affections scrofuleuses, les infiltrations séreuses, les engorgements atoniques des viscères, et notamment dans ceux de la rate, à la suite des fièvres intermittentes, etc. Dans ces derniers cas, je l'associe avec avantage au pissenlit, à la chicorée sauvage, à la petite centaurée, à la chausse-trappe. Le suc est la meilleure préparation.

SALSEPAREILLE D'EUROPE ou LISERON PIQUANT.

Smilax aspera. L.

Liliacées. — Asparagées. Fam. nat. — Dioécie hexandrie. L.

Cette plante croît en Espagne, en Italie et dans le midi de la France. Elle est très-commune en Provence. On la trouve au milieu des buissons, le long des haies, dans les bois, entre les rochers, etc. C'était le *smilax aspera* des anciens (1), par opposition au liseron, qui était leur *smilax lævis*.

Description. — Racine de la grosseur du doigt, blanche, noueuse, garnie de radicules blanches et fort longues. — Tiges grêles, anguleuses, flexibles, grimpantes, armées d'aiguillons épars. — Feuilles alternes, pétiolées, oblongues, très-aiguës, échancrées en cœur à leur base, lisses, nerveuses, vertes, ordinairement parsemées de taches blanchâtres, garnies à leurs bords, ainsi qu'à leurs nervures postérieures, d'épines assez nombreuses, raides et piquantes; vrilles à la base des pétioles, au moyen desquelles elles s'attachent aux corps voisins. — Fleurs agglomérées sur des grappes terminales, à périgone petit, en étoile, à six divisions étroites et ouvertes. — Fruits : baies sphériques rouges ou noires, suivant la variété, à trois loges renfermant une ou deux semences.

Parties usitées. — La racine.

[**Culture.** — Cette plante est assez abondante dans le Languedoc; elle croît dans les lieux secs et rocailleux. On la multiplie par éclats de pieds.]

Récolte. — On récolte cette racine en automne, on la monde et on la fend comme celle de salsepareille, à laquelle on a proposé de la substituer. On cultive pour cela cette espèce dans le midi de l'Europe, et on la multiplie de drageons et de semences. M. Banon, pharmacien de la marine à Toulon (2), a donné une notice où il assure que la racine de cette plante, récoltée en France, a toutes les qualités de la salsepareille exotique, et que, pouvant être employée fraîche ou du moins très-récente, elle lui serait supérieure pour l'usage. Il affirme, d'après Prosper Alpin, qu'on la récolte dans les îles de la Grèce, qu'on la met en bottes, et qu'on nous la donne pour vraie salsepareille dans le commerce. Il prétend aussi, avec Fordyce, que cette plante croît au Pérou, au Brésil, et que nous recevons également, par cette voie, ses racines pour celles du *smilax sarsaparilla*. « Nous ne croyons pas, disent Mérat et Delens, qu'aucune de ces assertions soit prouvée, et la dernière est totalement erronée. »

Suivant Mérat et Delens, il ne serait pas impossible que les propriétés thérapeutiques du *smilax aspera* et du *smilax sarsaparilla* fussent identiques, et alors, disent-ils, il faudrait préférer notre espèce indigène. Gaëger a soutenu une thèse à Strasbourg, en 1813, où il présente huit observations qui prouvent les avantages du *smilax aspera* dans les affections syphilitiques.

(1) Dioscoride, lib. iv, cap. cxxxix.
(2) *Journal de médecine de Leroux, Corvisart et Boyer*, etc., t. XXXI, p. 371.

SANICLE. Sanicula europæa. L.

Sanicula officinarum. C. Bauh., Tourn. — *Sanicula mas.* Fuchs. *Sanicula mas Fuchsii, sive diapensa.* J. Bauh.

Sanicle d'Europe, — sanicle commune, — herbe de Saint-Laurent, — herbe du Deffaut.

Ombellifères. — Saniculées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

La sanicle, plante vivace (Pl. XXXVI), est commune dans les bois, les haies, à l'ombre, dans les lieux humides.

Description. — Racine assez grosse, brune, noueuse et très-fibreuse. — Tige grêle, simple, peu rameuse, cannelée. — Feuilles radicales, longuement pétiolées, glabres et luisantes en dessus, d'un vert moins foncé en dessous, divisées en trois ou cinq lobes, dentées ou incisées. — Fleurs blanches, petites, sessiles, la plupart hermaphrodites, disposées en ombellules arrondies sur quatre ou cinq rayons ternes, formant l'ombelle entière (mai-juin-juillet). — Calice à cinq lobes foliacés. — Corolle à cinq pétales réfléchis. — Cinq étamines un peu plus courtes que les pétales. — Les fleurs hermaphrodites ont un ovaire infère à deux loges uniovulées, couronné par un disque bilobé surmonté de deux styles divergents. — Deux styles. — Fruit : diakène globuleux, courbé, hérissé de pointes subulées, crochues, surmonté par les lobes persistants du calice et porté sur un pédoncule fructifère légèrement accru.

Parties usitées. — Les feuilles.

Récolte. — On peut la récolter pendant une grande partie de la belle saison.

[**Culture.** — La sanicle n'est cultivée que dans les jardins botaniques. On les propage par éclats de pieds faits à l'automne ou au printemps. Elle préfère les lieux ombragés, les bois humides.]

Propriétés physiques et chimiques. — La sanicle a un goût amer et styptique, laissant dans l'arrière-bouche un sentiment d'âcreté. Cette saveur est moins forte dans la plante fraîche que lorsqu'elle est sèche. La décoction ou l'infusion noircit par le sulfate de fer.

On regardait autrefois cette plante comme une panacée universelle (1). Elle est surtout employée comme vulnéraire, et, à ce titre, elle est restée comme une des principales espèces dans les vulnéraires suisses ou *Falltrank*, sorte de farrago dont l'infusion est d'un usage vulgaire dans les chutes et dans beaucoup de maladies aussi différentes par leur nature que les plantes qui composent ce mélange le sont par leurs propriétés. La confiance populaire dans les vulnéraires a pour effet, comme tous les remèdes innocents, d'empêcher de recourir à des moyens rationnellement indiqués et plus efficaces.

Quoi qu'il en soit, la sanicle, à cause de sa légère astringence, a été employée dans les hémorrhagies passives, la leucorrhée, la diarrhée, la dysenterie, l'hématurie, etc. On en donne le suc (50 à 100 gr.) ou l'infusion (30 à 60 gr. par kilogr.). Les gens de la campagne broient une poignée de sanicle, la font infuser à froid pendant une nuit dans un verre de vin blanc, passent le tout par un linge, avec forte expression, et font avaler ce remède à jeun contre les hémorrhagies et surtout contre le crachement de sang, les diarrhées et les dysenteries chroniques. On donne aussi, dans quelques cantons, sous le nom d'*herbe de Deffaut*, la sanicle aux vaches qui viennent de vêler, afin de favoriser l'expulsion de l'arrière-faix.

La sanicle a été employée à l'extérieur comme tonique et détersive. Elle est aujourd'hui presque inusitée, malgré ce distique de l'École de Salerne :

Qui a la bugle et la sanicle,
Fait aux chirurgiens la nique.

Cette plante n'est pas entièrement dépourvue de propriétés. Elle est sur

---

(1) *Sanicula* dérive du verbe *sanare*, guérir.

la même ligne, comme astringente, que l'aigremoine, la centinode, l'argentine, etc.

(Au Maryland, on emploie la racine de *sanicula Marylandica*, desséchée et pulvérisée, à la dose d'une cuillerée à thé, renouvelée trois fois par jour (1). Labriski se loue de ce mode d'administration dans la chorée. J'ai vainement tenté l'usage de notre sanicle, et, tout en engageant les expérimentateurs à voir par eux-mêmes, je puis affirmer qu'elle est bien loin de l'exotique, dont l'action se ferait sentir en très-peu de jours.)

SANTOLINE BLANCHE. Santolina chamœcyparissus. L.

Chamœcyparissus. C. Bauh. — *Abrotanum fœmina vulgaris.* Clus. *Santolina cupressiformis.* Gater. — *Santolina foliis teretibus.* Tourn. — *Santolina incana.* Lam.

Santoline faux cyprès, — aurone femelle, — petite citronelle, — garde-robe.

Composées. — Senécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cet arbuste croît spontanément dans les lieux secs et pierreux des départements méridionaux de la France (le Languedoc, la Provence). On la cultive dans les jardins. Cette jolie plante conserve sa verdure toute l'année.

Description. — Tiges ligneuses, rameuses, cylindriques, blanchâtres, de 60 centimètres de haut, à rameaux dressés, grêles, tomenteux, blanchâtres. — Feuilles alternes, sessiles, linéaires, allongées, cotonneuses, rassemblées par paquets, munies à leurs bords de petites dentelures disposées sur quatre rangs. — Fleurs d'un jaune de soufre, disposées en gros capitules terminaux, solitaires, sur de longs pédicules, dont l'ensemble forme des corymbes (juillet-août), involucre hémisphérique et pubescent. — [Calice à cinq dents, fleurs du centre hermaphrodites, corolle tubuleuse prolongée à sa base et enveloppant le sommet de l'ovaire. — Cinq étamines à anthères soudées. — Ovaire infère, uniovulé, style simple, stigmate bifide, — Fleurs de la circonférence femelles. — Fruits : akènes, oblongs, tétragones, obtus, dépourvus d'aigrettes.]

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs et le fruit.

Récolte. — On récolte les feuilles avant la floraison, les fleurs en juillet, et les semences à la maturité.

[**Culture.** — La santoline faux cyprès se cultive comme la suivante.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur aromatique, très-expansive de la santoline, et sa saveur amère décèlent la présence de principes actifs dont la chimie ne s'est pas encore occupée.

Les propriétés physiques décèlent une propriété excitante qui a été rarement mise à profit par les praticiens, et qui pourtant est très-énergique.

Cette plante est antispasmodique, emménagogue et vermifuge. Bagard, au rapport de Coste et Wilmet, préférait la semence de santoline au semencontrà. Il la donnait à la même dose. Wauters propose de la substituer à ce dernier, et la regarde comme tout aussi efficace. Loiseleur-Deslongchamps dit qu'elle a été employée avec avantage dans les affections hystériques et contre les vers. Elle est utile dans les engorgements de la rate et du foie, dans les fièvres intermittentes. D'après Mérat, l'huile essentielle de santoline aurait été employée par les anciens contre le ténia. Deux faits rapportés dans une notice des travaux de la Société de Médecine de Bordeaux (1827 et 1828) constatent les heureux effets de cette huile essentielle contre le ver solitaire, donnée à la dose de 10 à 15 gouttes. Le docteur Pierquin (2) regarde ce remède comme un vermifuge immanquable, employé à la dose de 2 à 4 gr. J'ai moi-même fréquemment employé la semence de santoline en poudre à la dose de 1 à 2 gr. comme anthelminthique;

(1) Labriski, *in Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1849, t. XX, p. 102.
(2) *Journal des progrès des sciences médicales*, t. XV.

elle m'a paru tout aussi efficace que la semence de tanaisie, comme succédané du semen-contrà. J'ai vu une petite fille de huit ans rendre vingt-cinq vers lombrics et un grand nombre d'ascarides vermiculaires, après avoir pris pendant trois jours, chaque matin, 1 gr. 50 centigr. de fruits de santoline en poudre mêlée avec du miel.

SANTOLINE DES JARDINS, ARMOISE SANTOLIQUE, CYPRÈS DES JARDINS. *Artemisia santonica.* L.; *Absinthium santonicum gallicum.* Tourn. — L'armoise santonique (Pl. XXXVI) est originaire de la Tartarie et de la Perse. Elle est cultivée dans les jardins.

Description. — Racine ligneuse, un peu épaisse. — Tige à demi couchée, ligneuse à la partie inférieure, haute de 60 centimètres à 1 mètre, à rameaux nombreux, dressés, allongés, d'un vert blanchâtre, étalés en panicule. — Feuilles alternes, courtes, à découpures nombreuses, sessiles, épaisses, cotonneuses et blanchâtres. — Fleurs petites, disposées en grappes nombreuses, entremêlées de folioles simples, petites et linéaires (juillet-août). — Calice cylindrique presque glabre. — Fleurons du centre nombreux, hermaphrodites, à cinq dents renfermant cinq étamines syngénèses. — Fleurons de la circonférence grêles, femelles, peu nombreux et fertiles. — Fruits : akènes nus, très-petits, sans aigrettes, placés sur un réceptacle nu.

Parties usitées. — Les fruits.

Récolte. — Les fruits se récoltent à leur maturité.

[**Culture.** — On emploie la santoline pour faire des bordures dans les jardins. Elle demande une exposition chaude et abritée, une terre légère. On la propage de graines ou de marcottes, et mieux de boutures faites à l'automne ou au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les semences de cette plante exhalent une odeur fragrante, analogue à celle de la camomille. Leur saveur est aromatique, amère et un peu âcre. Elle contient un principe amer et une matière résineuse, ce qui fait que l'extrait qu'elle fournit par l'alcool est plus âcre que celui qu'on en obtient par l'eau.

Cette semence est tonique, stimulante, anthelminthique, antispasmodique. On l'a conseillée dans les engorgements froids et indolents des viscères abdominaux, dans l'hystérie avec atonie des organes digestifs, etc. On la rencontre quelquefois dans le semen-contrà, qu'elle peut remplacer comme vermifuge. On l'administre en poudre (1 à 4 gr.), en bols, pilules, électuaires, etc., ou en infusion (2 à 8 gr.) dans l'eau, le lait, le vin, la bière ou le cidre.

SAPONAIRE. Saponaria officinalis. L.

Saponaria major lævis. C. BAUH. — *Saponaria vulgaris.* BLACK., PARK. *Boctia vulgaris.* NECK. — *Lychnis officinalis.* SCOP. — *Lychnis sylvestris, quæ saponaria vulgo.* TOURN.

Saponière, — savonnière, — savonaire, — herbe à foulon.

CARYOPHYLLÉES. — DIANTHÉES. Fam. nat. — DÉCANDRIE DIGYNIE. L.

La saponaire (Pl. XXXVI), plante vivace, croît dans presque toute la France, sur le bord des rivières, des ruisseaux, des fossés et des champs; dans les bois, les buissons, les haies, etc.

Description. — Racines grêles, d'un blanc jaunâtre, allongées, rampantes et dures. — Tige herbacée, cylindrique, dure, peu rameuse, d'environ 60 centimètres de hauteur. — Feuilles glabres, lisses, entières, lancéolées, opposées, d'un vert tendre, traversées par trois nervures. — Fleurs blanches ou rosées, disposées en un corymbe terminal, assez semblable à une ombelle (juillet-août). — Calice très-glabre, cylindrique, à cinq divisions aiguës. — Corolle assez grande, à cinq pétales fendus, à onglets de la longueur du calice. — Dix étamines saillantes, à filets longs alternativement grêles et renflés, soudés à la base. — Anthère jaune, rougeâtre. — Ovaire ovoïde, allongé, glabre et lisse, uniloculaire et multiovulé. — Deux styles. — Fruit : capsule unilocu-

laire, allongée, cylindrique, s'ouvrant au sommet en quatre parties. — Un réceptacle libre et central, contenant des semences nombreuses.

Parties usitées. — Les racines, les tiges et les sommités fleuries.

[**Culture.** — La saponaire, qui se multiplie facilement de graines semées en place ou mieux de drageons replantés à l'automne, ne demande aucun soin particulier et elle se multiplie d'elle-même. Elle vient dans tous les sols et dans toutes les expositions.]

Récolte. — On récolte les feuilles un peu avant la floraison, dans le mois de juin. Il est difficile de leur conserver leur couleur verte ; plus la couleur s'éloigne de la teinte verte, plus on doit croire qu'elles sont anciennes et mal séchées. Il faut beaucoup de soins pour bien les dessécher. Les racines, mondées, coupées en petites parties, sont étendues sur des claies dans une étuve. Sèches, elles sont ridées et un peu plus colorées que dans l'état frais.

Propriétés physiques et chimiques. — La saponaire est presque inodore. La racine a une saveur amère, un peu âcre, savonneuse, ainsi que toute la plante. Cette racine contient : résine, 8.25 ; substance particulière, blanche non azotée, translucide, inodore, d'une saveur d'abord douceâtre, puis âcre et brûlante, soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool absolu, nommée *saponine*, 34 ; extractif, 0.25 ; gomme, 33 ; eau, 13. — L'eau s'empare de la saponine, devient mousseuse quand on l'agite, et présente les propriétés physiques d'une dissolution de savon. La *saponine* ($C^{12}H^{15}O^{8}$), qui se rencontre dans un grand nombre de plantes, (peut en être extraite par l'alcool, et purifiée par des traitements successifs par ce dissolvant. L'action des acides et des alcalis la transforme en acide *saponique* ($C^{26}H^{25}O^{12}$).

On rencontre encore la saponine dans le mouron rouge, l'œillet, *l'arum maculatum*, les racines de polygala et de salsepareille, dans les jeunes pousses de pommes de terre et dans les nielles des blés où on lui a donné le nom de *githagine* ou *agrostemmine*.)

Osborne a reconnu que la racine de saponaire, recueillie avant la floraison de la plante, fournit à l'évaporation une matière cristalline, amère, neutre, fusible, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, insoluble dans l'essence de térébenthine.

Les anciens usaient de la saponaire pour préparer les étoffes à la teinture. Elle est employée avec avantage, en guise de savon, pour blanchir le linge et pour enlever les taches des vêtements.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction (tiges avec les feuilles), 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Decoction de la racine, mêmes quantités.
Sirop (extrait alcoolique de racine de saponaire, 1 ; eau, 2 ; sirop de sucre, 16).
Extrait par infusion (1 sur 8 d'eau bouillante), 2 à 8 gr., en pilules.
Extrait par décoction (1 sur 6 d'eau), même dose.
Extrait alcoolique des racines (100 parties de racines épuisées par l'alcool à 56 degrés ont fourni à M. Soubeiran 25 parties d'extrait), 2 à 6 gr., en pilules.
Extrait alcoolique des feuilles, mêmes doses.
A L'EXTÉRIEUR. — Cataplasmes de feuilles.

Cette plante est tonique, apéritive, fondante, légèrement diaphorétique. On l'emploie dans les affections cutanées, chroniques, rhumatismales, goutteuses, syphilitiques ; dans les engorgements des viscères abdominaux, surtout ceux du foie ; dans l'ictère, l'asthme, la leucorrhée, la blennorrhée, etc.

Bergius et Peyrilhe vantent la saponaire dans le traitement de la goutte, du rhumatisme, des affections vénériennes. Roques l'a employée avec succès dans les obstructions viscérales, suites de fièvres intermittentes rebelles. Rudius, Claudini, Settela, Sennert, Bartholin, Colle, Wedelius, Septalius, Zapata, etc., l'ont préconisée comme un remède antisyphilitique très-efficace. Stahl et Cartheuser la préfèrent à la salsepareille dans le traitement des affections vénériennes. Jurine (1) a fait connaître deux cas de syphilis secondaire qui, après avoir résisté au mercure et à la salsepareille, furent guéris par la décoction et l'extrait de saponaire. Callisen (2) prescrivait cette plante en décoction dans les ulcères syphilitiques de la gorge qui avaient résisté au mercure. « Plusieurs auteurs, dit Alibert, donnent de grands

(1) *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, mars 1786.
(2) *System der neuen Wundarzneikunde*, t. I.

éloges à la saponaire, et je pense qu'elle en est digne. Il arrive souvent que les maladies vénériennes résistent à l'administration du mercure : les symptômes, loin de diminuer, semblent acquérir une nouvelle intensité. La saponaire, donnée dans ces circonstances, produit d'excellents effets. J'ai souvent occasion de l'administrer dans le traitement des dartres furfuracées et squammeuses, et j'ai eu lieu de me convaincre, par un grand nombre d'observations, que cette plante précieuse n'était pas assez employée par les praticiens. »

Je ne crois d'efficacité à la saponaire comme antisyphilitique, que lorsque son administration a été précédée de celle des préparations mercurielles. Quand je vois la liste des maladies dans lesquelles on a prescrit cette plante, je me demande si les auteurs ont eu soin d'apprécier l'état pathologique réel d'un viscère engorgé, obstrué; car il est bien évident que s'il existe, avec l'engorgement du foie, une phlegmasie de cet organe, la saponaire sera contre-indiquée : il en sera de même si l'ictère n'est qu'un effet qui dépend de causes diverses, contre lesquelles, par conséquent, un seul et même moyen ne peut être rationnellement employé.

Barthez met la saponaire au premier rang des remèdes propres à combattre la diathèse goutteuse. « Elle est douée, dit-il, de principes savonneux et résolutifs, de vertus diaphorétiques et diurétiques manifestes. » Fouquet était grand partisan de ce végétal, qu'il administrait sous toutes les formes, tantôt seul, tantôt mêlé à d'autres plantes apéritives, et notamment à la chicorée sauvage, au pissenlit, à la racine de garance. Biet a souvent mis en usage comme tonique, fondant et dépuratif, le mélange suivant : sirop de saponaire, 360 gr.; sirop de *calamus aromaticus*, 125 gr.; bicarbonate de soude, 8 gr.; à prendre par cuillerées. Blache emploie comme dépuratif le sirop de saponaire auquel il ajoute, pour 250 gr. de sirop, 4 gr. de sous-carbonate de soude, et qu'il administre à la dose d'une cuillerée à bouche tous les matins aux enfants atteints d'affections cutanées et lymphatiques.

Je me bornerai à considérer la saponaire, d'après les effets que j'en ai observés, comme une plante excitante, tonique, dont l'action est propre à provoquer les sécrétions, à en augmenter l'activité, en stimulant nos organes. Sa propriété savonneuse l'a mise en réputation comme fondante et apéritive. Je l'ai employée avec succès dans les engorgements lymphatiques, les cachexies consécutives de fièvres intermittentes rebelles, les affections catarrhales chroniques, les maladies cutanées anciennes, et surtout dans les dartres squammeuses. Pour en éprouver de bons effets, il faut la donner à grande dose. La décoction concentrée de ses racines (60 à 100 gr. pour 1 kilog. d'eau) et le suc des feuilles (150 à 200 gr. le matin à jeun) sont les deux préparations qui m'ont le mieux réussi.

A l'extérieur, j'ai employé la saponaire comme résolutive et détersive, en cataplasme et en fomentation, sur les engorgements lymphatiques, œdémateux, avec quelque succès. Les feuilles de saponaire ont été appliquées avec avantage sur les cautères en place de celles de lierre.

(La Saponine en poudre est fortement sternutatoire. Elle agit, à l'intérieur, comme éméto-cathartique et diurétique; mais n'a été que très-peu employée jusqu'ici. Lebœuf l'a préconisée comme désinfectant en teinture alcoolique.)

La Saponaire anguleuse ou Blé-de-Vache, *Saponaria vaccaria* (Decand.), qui croît dans les champs, que les bestiaux mangent avec avidité et dont les fleurs sont roses (juin-juillet), partage les propriétés de l'espèce précédente. Gesner a loué particulièrement la vertu de ses semences dans les affections calculeuses.

SARRIETTE DES JARDINS. Satureia hortensis. L.

Satureia hortensis. C. Bauh.—*Satureia sativa.* J. Bauh., Tourn.—*Satureia æstiva hortensis.* Ger. — *Satureia herbula.* Cœsalp. — *Hyssopus agrestis.* Brunf. — *Tymbra vera.* Gesn.

Sarriette commune, — sauriette, — sadrée, — savouvée, — herbe de Saint-Julien.

Labiées. — Satureiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante vivace croît spontanément sur les collines sèches des départements méridionaux de la France. On la cultive dans les jardins pour l'usage culinaire. Le nom de *satureia* vient, dit-on, de *satyrus*, des qualités aphrodisiaques qu'on lui suppose, ainsi qu'à ses congénères.

Description. — Racine petite et dure. — Tiges d'environ 30 centimètres de hauteur, dressées, raides, rameuses, pubescentes, d'un vert un peu rougeâtre. — Feuilles opposées, lancéolées, linéaires, courtement pétiolées, les jeunes pubescentes. — Fleurs d'un blanc rosé ou ponctuées de rouge, assez petites, disposées à l'extrémité de pédoncules axillaires, au nombre de deux ou trois (juillet-août). — Calice tubuleux à cinq divisions. — Corolle bilabiée, à lèvre supérieure droite et échancrée, la lèvre inférieure étalée et trilobée. — Quatre étamines réunies par paires; les deux inférieures plus longues. — Pistil composé de quatre carpelles uniovulés. — Un style à deux stigmates recourbés. — Fruit : quatre petits akènes arrondis au fond du calice.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

Récolte. — Elle ne présente rien de particulier.

[**Culture.** — Les sarriettes se propagent facilement par graines semées en place au printemps. Elles se ressèment ensuite d'elles-mêmes, elles préfèrent les lieux arides, pierreux et découverts.]

Propriétés physiques et chimiques. — La sarriette est d'une saveur aromatique, chaude, âcre, d'une odeur agréable, analogue à celle du thym, mais moins forte. Elle contient une huile essentielle âcre, chaude, très-odorante. Elle communique son odeur et peu de saveur à l'eau dans laquelle elle a infusé, mais l'alcool s'empare de toute son énergie.

Les qualités physiques et chimiques annoncent des propriétés analogues à celles du thym, du serpolet, du romarin, du pouliot, etc. Cette plante, tout à fait tombée en désuétude sous le rapport de son usage médical, sans doute à cause de son emploi dans l'office culinaire, a des propriétés dont on peut tirer parti. On la considérait autrefois comme stomachique, expectorante, carminative, antispasmodique, aphrodisiaque (1), vermifuge. Son infusion vineuse a été recommandée dans l'asthme, dans le catarrhe muqueux, la débilité d'estomac, et, en gargarisme, contre le relâchement de la luette et l'engorgement des amygdales. C'est au camphre qu'elle contient et que l'on observe quelquefois, suivant Ferrein, en corpuscules sur ses feuilles, qu'elle doit sa propriété vulgairement connue de tuer les vers et de guérir la gale. J'ai vu des femmes de la campagne donner avec succès à leurs enfants, comme anthelminthique, l'infusion de sarriette (4 à 8 gr. pour 250 gr. d'eau). Cette même infusion très-concentrée a réussi, comme celle de menthe et de la plupart des plantes aromatiques et âcres, contre la gale. J'ai vu, chez une jeune fille de dix-sept ans, cette dermatose guérir dans l'espace de huit jours, au moyen de lotions faites matin et soir avec une forte infusion de sarriette.

[Nous citerons encore, comme jouissant des mêmes propriétés, la sarriette des montagnes (*S. montana.* L.), celle d'Espagne (*S. capitata.* L.) et celle de Crète (*S. thymbra.* L.).]

---

(1) (Sunt qui præcipiant herbas, Satureïa, nocentes
Sumere; judiciis ista venena meis.)
(Ovide, *l'Art d'aimer*, liv. II.)

SAUGE OFFICINALE. Salvia officinalis. L.

Salvia major, an sphacelus Theophrasti? — Salvia major. Dod. — *Salvia hortensis. — Salvia domestica. — Herba sacra. — Herba nobilis*, etc.

Sauge de Catalogne, — grande sauge, — herbe sacrée, — sale, — thé de la Grèce.

Labiées. — Salviées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

Ce sous-abrisseau (Pl. XXXVI) croît naturellement dans les départements méridionaux de la France. On le cultive dans les jardins. — Les bestiaux le négligent, mais les abeilles recherchent ses feuilles. *Salvia* dérive de *salvus*.

Description. — Racine : souche ligneuse, dure, fibreuse. — Tige à rameaux dressés, nombreux, presque quadrangulaires, pubescents. — Feuilles opposées, ovales, lancéolées, longuement pétiolées, épaisses, finement denticulées sur les bords. — Fleurs disposées en un épi simple, réunies par verticilles, munies de bractées, caduques, cordiformes (juin-juillet). — Calice tubuleux, quelquefois coloré, bilabié. — Corolle à deux lèvres, d'un bleu rougeâtre ou violacé; la supérieure obtuse et échancrée, l'inférieure à trois lobes, celui du milieu plus grand. — Deux étamines à filet court à anthères séparées par un long connectif. — Un style très-long. — Un stigmate bifide. — Fruit : quatre akènes nus au fond du calice.

Parties usitées. — Les feuilles et les fleurs.

Culture et récolte. — La sauge vient dans tous les terrains, mais surtout quand ils sont légers et un peu chauds. On sème sa graine en plates-bandes ou dans des planches bien préparées. On la multiplie ordinairement en éclatant les pieds, les rameaux enracinés, de préférence au printemps, et en les replantant tout de suite dans un terrain bien labouré; on espace les nouveaux pieds à 45 centimètres les uns des autres. On renouvelle la plante tous les deux, trois ou quatre ans, suivant qu'elle est plus ou moins vigoureuse. — On récolte les feuilles un peu avant la floraison ou en automne, et même en toute saison, parce qu'elles sont toujours vertes. Si on les fait sécher, c'est pour en faciliter le commerce. Ses propriétés ne perdent rien par la dessiccation. Les fleurs se cueillent quand elles sont épanouies. La sauge des pays méridionaux (le Languedoc, la Provence, etc.), et celle qui a crû dans les lieux secs et élevés, est plus énergique que celle que l'on a cueillie dans les jardins. Il est bon de laver avec soin les feuilles de cette plante avant d'en faire usage, la poussière et d'autres impuretés se fixant facilement entre les papilles qui en rendent la surface comme chagrinée.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'odeur de la sauge est forte, aromatique et sa saveur chaude, piquante et un peu amère. Elle contient un peu d'acide gallique, de l'extractif et une grande quantité d'huile essentielle de couleur verte, qui fournit 0.125 de camphre. L'eau et l'alcool s'emparent des principes actifs de cette plante.

[L'essence de sauge est formée d'un mélange de deux huiles essentielles : l'une qui est hydrocarbonée et l'autre qui est oxygénée. Traitée par l'acide azotique bouillant, elle est transformée en un camphre analogue à celui des laurinées $= C^{20}H^{16}O^2$ (Rochelder).]

Substances incompatibles. — Les sels de fer.

On emploie quelquefois la sauge comme condiment dans les ragoûts, surtout en Provence. On en aromatise le vinaigre, le lard, les jambons, on en fume les feuilles comme le tabac. Dans certains pays on s'en sert en guise de thé, surtout en Orient, ce qui l'a fait appeler *thé de la Grèce*. Valmont de Bomare (1) assure que les Hollandais en portent beaucoup à la Chine, et que les habitants la préfèrent à leur thé, à tel point qu'ils donnent, dit-il, deux caisses de ce dernier pour une de la plante européenne. « Ceux de Liége, dit Montaigne, s'enorgueillissent des eaux de Lucques, et les Toscans ne font pas moins de cas des eaux de Spa. » Dans les contrées froides et humides de nos départements du Nord, les habitants de la campagne font usage de la sauge au lieu de thé. Ils prétendent, avec raison, que cette boisson les préserve des fièvres.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion théiforme de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.	Eau distillée, de 30 à 100 gr., en potion. Vin, de 60 à 100 gr.

(1) *Dictionnaire d'histoire naturelle.*

Huile essentielle, 10 à 20 centigr., en potion.
Extrait (1 sur 16 de vin rouge), de 1 à 5 gr., en bols, pilules, etc.
Conserve, de 1 à 5 gr., pilules, bols, etc.
Poudre, de 1 à 4 gr.
Suc, de 4 à 16 gr.
A L'EXTÉRIEUR. — De 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, etc.
Feuilles sèches, fumées dans une pipe ou en cigarettes.
Vin et infusion vineuse, pour lotions, etc.

Les vertus de la sauge ont été célébrées par Théophraste, Hippocrate, Dioscoride, etc. Les Latins la nommaient *herba sacra.* — *Cur morietur homo cui salvia crescit in horto?* dit l'École de Salerne, qui ajoute qu'il n'y a pas de meilleur remède contre la mort. Pour faire tomber les meilleures choses dans le discrédit, il suffit d'en faire un éloge outré. Ainsi la sauge, grâce à la sentence de l'École de Salerne, fut condamnée par le scepticisme à un oubli non mérité.

Cette plante, comme stimulant et tonique, réunit à un haut degré les propriétés de la famille à laquelle elle appartient. Elle provoque de la chaleur dans l'estomac, facilite la digestion, excite la sécrétion urinaire, active les fonctions circulatoires et cutanées, exerce une impression marquée sur l'encéphale, et modifie le système nerveux à la manière des antispasmodiques diffusibles ou stimulants. On l'emploie dans l'atonie des voies digestives, la dyspepsie, les vomissements spasmodiques, les diarrhées anciennes, vers la fin des catarrhes aigus avec apyrexie, et dans les catarrhes et les toux chroniques avec expectoration plus ou moins abondante; dans les vertiges nerveux, le tremblement des membres, la paralysie, les fièvres nerveuses et typhoïdes; contre la goutte atonique, le rhumatisme chronique, les cachexies, les engorgements froids des viscères abdominaux, l'œdème, l'hydropisie, etc.

La sauge a été fréquemment mise en usage dans l'atonie des voies digestives.

Si, au lieu de romarin, j'avais trouvé de la sauge dans le jardin du malade dont j'ai rapporté l'histoire (p. 921), je l'aurais probablement employée avec autant de succès.

Van Swieten prescrit l'infusion de cette plante pour arrêter la sécrétion du lait chez les nourrices qui veulent sevrer ou qu'une galactirrhée affaiblit, même après l'allaitement. Ce médecin (1) employait le vin de sauge à la dose de cinq à six cuillerées, pour arrêter les sueurs nocturnes et débilitantes qui surviennent après la convalescence des fièvres de longue durée. Quand le vin était insuffisant, il avait recours à la teinture, à la dose de deux cuillerées, répétée deux fois par jour. Hufeland regarde la sauge en infusion aqueuse ou vineuse comme un remède dont l'expérience a établi la spécialité contre l'éphidrose (sueurs excessives et continuelles). L'infusion de cette plante, administrée à froid, m'a réussi pour diminuer les sueurs des phthisiques.

La sauge s'est montrée très-efficace dans la diarrhée; *Salvia sicca est, alvum sistit*, dit Hippocrate. Les succès que j'ai obtenus de l'infusion de cette labiée, édulcorée avec le sirop de coing, dans les diarrhées abondantes et épuisantes des enfants à la mamelle, confirment pleinement cette propriété. Dans nos campagnes, on a quelquefois employé avec succès la LIQUEUR DE SAUGE (30 gr. de feuilles de sauge macérées pendant huit jours dans 500 gr. d'eau-de-vie), par cuillerées à bouche, pendant la période algide du choléra.

Aëtius a conseillé l'emploi de ce végétal pour combattre l'hémoptysie. Dubois, de Tournai, rapporte deux observations qui en constatent les bons effets dans cette affection; mais on conçoit que l'administration de la sauge doit être subordonnée à la nature de la maladie, à l'état du malade et à celui des organes affectés. Une pléthore générale ou locale, un état phlegma-

(1) *Commentaires*, t. II, p. 370.

sique aigu accompagnant l'hémorrhagie, contre-indiqueraient évidemment l'usage des excitants. Le médecin que nous venons de citer (1) s'est bien trouvé aussi de l'administration d'une forte infusion de sauge contre les pertes utérines. Le vin de sauge m'a souvent réussi dans la leucorrhée atonique. Quelques auteurs ont regardé la sauge comme emménagogue. Elle peut avoir cette propriété, comme tous les excitants, lorsqu'un état d'inertie de l'utérus s'oppose à l'écoulement des règles. Barbeyrac en recommandait l'infusion dans la migraine et dans d'autres douleurs de tête qui provenaient d'un vice de l'estomac. Decker la vantait contre la cardialgie.

Alibert employait avec avantage le vin de sauge dans le scorbut et l'hydropisie, dans l'état de langueur qui accompagne fréquemment la convalescence des fièvres muqueuses, adynamiques et ataxiques. Trousseau et Pidoux regardent cette plante comme un médicament utile dans la forme muqueuse et adynamique des fièvres typhoïdes. Roques a éprouvé, dans quelques fièvres intermittentes, d'heureux effets de l'infusion suivante : feuilles de sauge, 60 gr.; faites infuser à une douce température dans 1,500 gr. d'eau et autant de vin rouge ou blanc de bonne qualité. Après douze heures d'infusion, passez la liqueur. On donne deux ou trois verres de ce vin fébrifuge, une ou deux heures avant le paroxysme. Riolan considérait la sauge comme très-efficace dans la fièvre quarte.

L'infusion de sauge, édulcorée avec du miel, soulage les asthmatiques et convient à la fin des catarrhes, dans les toux humides avec défaut d'énergie expultrice des poumons. Giacomini regrette que l'usage de cette plante ne soit pas aussi répandu qu'il pourrait l'être; et c'est surtout dans le traitement des fièvres rhumatiques, des affections éruptives aiguës, des bronchites aiguës et chroniques, qu'elle lui paraît offrir des avantages réels, si on administre à haute dose. Ce médecin en prescrit jusqu'à 40 gr. en infusion dans 500 gr. d'eau.

A l'extérieur, j'emploie quelquefois l'infusion vineuse de feuilles de sauge dans les engorgements articulaires, suites d'entorse, dans l'œdème. Les lotions chaudes, faites chaque soir pendant une demi-heure avec l'infusion vineuse de sauge, à laquelle on ajoute une certaine quantité de sulfate d'alumine et de potasse, m'ont réussi dans les engelures. Une forte infusion de ces feuilles dans la lie de vin bouillante, saturée d'alun, est ce qu'il y a de meilleur pour raffermir l'articulation à la suite de l'entorse ou de la luxation. C'est en général un excellent topique dans tous les cas où de puissants résolutifs sont indiqués. Cette plante, en gargarisme avec le cochléaria et un peu de miel, convient dans les engorgements ulcéreux et scorbutiques des gencives. Il suffit, disent Trousseau et Pidoux, de toucher les aphthes des enfants et des femmes grosses, avec un pinceau trempé dans une décoction vineuse de sauge, pour les voir disparaître. J'emploie souvent en pareil cas une forte infusion de sauge en collutoire. (Elle fait périr le champignon du muguet.) Le thé de sauge avec un peu de vinaigre, est, suivant Macbride (2), un gargarisme efficace contre l'angine tonsillaire. Giacomini recommande l'infusion ou le suc de sauge en lotion dans les contusions, les blessures, les ulcères. Trousseau et Pidoux ont vu plusieurs fois les ulcères atoniques des jambes se fermer, se couvrir d'un tissu cutané nouveau, par l'application de compresses imbibées de vin cuit avec la sauge et le miel. Jobert de Lamballe emploie avec succès, dans le traitement des ulcères atoniques et scrofuleux, une pommade préparée avec la sauge et le lierre terrestre (sauge et lierre terrestre, de chaque 30 gr.; axonge 250 gr.; cire blanche, 45 gr.). Les cicatrisants tombés dans le domaine de la médecine

(1) *Journal de médecine de Gand*, septembre 1852.
(2) *Instruction méthodique à la pratique*, t. II, p. 198.

populaire, dédaignés par la science, reprennent donc dans la matière médicale leur antique renommée?

Des bains préparés avec la sauge ont contribué, dit Loiseleur-Deslongchamps (1), à rendre le mouvement à des membres paralysés et à faire cesser l'endurcissement du tissu cellulaire des enfants. Elle agit même assez fortement de cette manière pour qu'on ait vu un état fébrile résulter d'un pareil bain. Vitet recommande dans le rachitis les bains généraux d'infusion de sauge, en augmentant par degrés la force de l'infusion et la durée du bain, auquel on fait immédiatement succéder des lotions froides sur la colonne vertébrale, la poitrine, le bassin et les extrémités, avec une forte infusion de sauge dans l'eau-de-vie. Appliquée seulement en sachets, la sauge ne paraît pas avoir été tout à fait inutile pour dissiper des engorgements œdémateux, et les tumeurs atoniques.

SAUGE DES BOIS. Voyez GERMANDRÉE DES BOIS (*Teucrium prodonia*), p. 449.

(Les deux espèces suivantes sont aromatiques et possèdent à un faible degré les propriétés de la sauge officinale.)

SAUGE DES PRÉS. *Salvia pratensis.* L.; *Salvia pratensis foliis serratis.* Tourn. — Se trouve dans les prairies sèches et sur les collines arides. Elle répand une odeur désagréable, est négligée des bestiaux; sa fleur est recherchée par les abeilles.

Description. — Tige herbacée, dressée, haute de 30 à 60 centimètres. — Feuilles ovales, doublement crénelées, ridées, presque glabres en dessus et légèrement velues en dessous; les radicales très-amples, cordées, en rosette; les caulinaires plus petites, sessiles; bractées ovales, non colorées, et plus courtes que le calice. — Fleurs bleues, assez grandes, en épi terminal. — Calice à lèvre supérieure, dentée. — Corolle beaucoup plus longue que le calice (mai-juillet). — Style plus long que la lèvre supérieure.

SAUGE HORMIN. HORMIN. *Salvia horminum.* L.; *Horminum pratense foliis serratis.* C. Bauh. — Cette charmante espèce croit naturellement en Espagne et dans les vallées du Piémont. On la cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

Description. — Tige ferme, droite, quadrangulaire, pubescente, de 60 centimètres et plus de hauteur, divisée en rameaux nombreux, élancés. — Feuilles oblongues, obtuses, crénelées, d'un beau vert, pétiolées, les supérieures sessiles. — Fleurs verticillées, violettes ou d'un joli pourpre : chaque verticille composé de cinq ou six fleurs dont les calices sont réfléchis après la floraison. — Bractées colorées, nombreuses, ovales. — Odeur forte, un peu aromatique. — Infusée dans le vin ou dans la bière, elle leur donne une qualité enivrante.

SAUGE SCLARÉE. SCLARÉE. ORVALE. TOUTE-BONNE. HERBE AUX PLAIES. *Salvia sclarea.* L.; *Horminum sclera dictum.* C. Bauh.; *Sclarea.* Tab., Tourn.; *Orvala.* Dod. — Cette espèce croit dans presque toute la France, surtout vers le midi, dans les lieux rocailleux, au pied des vieux murs, le long des chemins, aux endroits les plus chauds. Je l'ai rencontrée dans les terrains secs et sablonneux du Calaisis. On la trouve aussi en Belgique (environs de Verviers, de Tongres, de Saint-Trond), près de Paris (Montmorency, Calvaire).

Description. — Tige quadrangulaire, articulée, rameuse, haute de 60 à 80 centimètres. — Feuilles opposées, pétiolées, larges, cordiformes à leur base, pointues à leur sommet, rugueuses, velues surtout en dessus, légèrement crénelées. — Fleurs bleuâtres, en épis verticillés, à bractées larges, concaves, ovales-cordiformes, dont les supérieures

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV, p. 62.

ont une couleur violette, plus longues que le calice dont les divisions sont terminées par une pointe acérée et dure.

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante exhale une odeur forte, pénétrante, très-agréable, et qui semble avoir beaucoup de rapport avec celle du baume de tolu. On assure (1) qu'elle contient des benzoates. Ettmuller affirme qu'infusée dans le vin blanc, elle lui donne une odeur de muscat et le rend très-enivrant. C'est, dit-on, un moyen de fraude employé par les marchands. En Autriche, on s'en sert comme aromate pour l'office, et on trouve qu'elle donne l'odeur d'ananas aux gelées de fruits où on l'ajoute. On pourrait en faire des liqueurs de table fort agréables. Les brasseurs la substituent quelquefois au houblon dans la fabrication de la bière, à laquelle elle donne, dit-on, une qualité enivrante.

Cette plante balsamique, stimulante, antispasmodique et résolutive, peut remplacer la sauge officinale. Son infusion vineuse, administrée par cuillerées, relève le ton de l'estomac et des intestins. Son utilité dans les affections hystériques l'a fait appeler *matrisalvia*. « Tragus, dit Roques, recommandait cette plante aux femmes stériles comme un remède admirable, et l'on a osé se moquer de ce botaniste à une époque où l'on apprenait au genre humain l'art de procréer les sexes à volonté ! C'était vers la fin du dix-huitième siècle. » Le crédule Matthiole dit qu'en Italie on se sert de l'orvale contre les maladies des yeux, d'où le nom de *sclarea* : on en met une semence sur les yeux malades, et on ne l'ôte pas que la nébulosité ne soit passée. — Elle est efficace comme détersive et balsamique sur les ulcères de mauvais caractère, et en décoction appliquée sur les tissus relâchés et l'engorgement œdémateux des jambes.

SAULE BLANC. Salix alba. L.

Salix vulgaris alba arborescens. C. Bauh., Tourn. — *Salix prima vel procera.* Dod. — *Salix Dioscoridis.* Lob. — *Salix maxima fragilis alba, hirsuta.* J. Bauh. — *Salix arborea angustifolia alba vulgaris.* Park.

Saule commun, — osier blanc, — saux blanc.

Salicacées. Fam. nat. — Dioécie diandrie. L.

Le saule blanc est un arbre très-commun le long des routes, près des villages, au bord des ruisseaux, des rivières, dans les terrains humides et marécageux.

Description. — Racine dure, ligneuse, blanchâtre. — Tronc droit, revêtu d'une écorce un peu cendrée, s'élevant de 15 à 20 mètres quand on le laisse croître, au lieu de le tailler en boule. — Feuilles alternes, velues, blanchâtres, pétiolées, lancéolées, dentées en scie, paraissant après la floraison. — Fleurs dioïques, en châtons écailleux, ovoïdes ; les châtons mâles cylindriques, pédonculés, un peu velus, composés d'écailles imbriquées, ovales, renfermant chacune deux étamines ; les châtons femelles grêles, alternes, à écailles oblongues, aiguës, munies d'un ovaire, d'un style et de deux stigmates. — Fruit : capsule uniloculaire, bivalve, polysperme, à graines munies d'une aigrette fine et nacrée (mars-avril).

Parties usitées. — L'écorce.

Récolte. — Il faut que l'écorce de saule soit prise sur des branches de deux, trois ou quatre ans, récoltées avant la floraison, desséchées promptement à l'étuve et conservées à l'abri du contact de l'air et de l'humidité. Cette écorce desséchée est roulée, d'une épaisseur variable, mais en général assez mince, d'un brun fauve.

[**Culture.** — Le saule est très-répandu dans les bois. Il préfère les lieux humides, les bois, les fleuves, les bords des rivières et des ruisseaux, les marais ; on ne le cultive pas pour l'usage médical. On le propage par boutures, on coupe les pousses très-souvent

(1) *Journal de pharmacie*, 1820, t. VI, p. 306.

pour faire des liens (*S. babylonica*) ou des échalas. Il en résulte que le sommet du tronc prend un grand accroissement. C'est ce qu'on appelle cultiver en têtard.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'écorce de saule est inodore, très-amère et un peu astringente. D'après Pelletier et Caventou, cette écorce contient une matière brun-rougeâtre, soluble dans l'alcool et peu soluble dans l'eau ; une matière grasse verte, une matière tannante qui ne précipite pas par l'émétique, et par conséquent différente de celle des quinquinas ; de la gomme et du ligneux. Ils regardent la matière colorante, jaune et amère, comme celle qui joue le plus grand rôle dans cette écorce. Le Roux, pharmacien à Vitry-le-Français, a découvert dans cette écorce un principe immédiat qu'il a nommé *Salicine*, et dont Fontana, pharmacien à Lazzia, près Vérone, Buchner et Regatelli avaient déjà signalé l'existence. Ce principe, retiré de l'écorce de plusieurs espèces de saule, est d'un aspect nacré, d'une saveur très-amère, un peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau chaude, insoluble dans l'éther et dans les huiles volatiles, soluble dans les acides sans se combiner avec eux.

La salicine est un produit extrêmement intéressant au point de vue chimique ; elle peut être représentée par $C^{26}H^{18}O^{14}$; elle contient, en outre, six proportions d'eau ; elle fond au-dessous de 100° C. ; à + 17 degrés, l'eau en dissout 6 pour 100. L'acide azotique à chaud la transforme en acide benzoïque et en acide carbazotique (picrique) ; la synaptase le dédouble en *saligénine* $= C^{14}H^8O^4$ et en glycose. En effet :

$$\underbrace{C^{26}H^{18}O^{14}}_{\text{Salicine.}} + 4HO = \underbrace{C^{14}H^8O^4}_{\text{Saligénine.}} + \underbrace{C^{12}H^{14}O^{14}}_{\text{Glycose.}}$$

c'est par conséquent un glycoside.

La salicine traitée par l'acide sulfurique étendu la transforme en *salirétine* $= C^{14}H^6O^2$, et l'acide sulfurique concentré en *rutiline* ($C^{28}H^{12}O^4$). Par l'acide sulfurique et le bichromate de potasse, et à la distillation elle est transformée en essence de reine des prés ou acide salycileux $= C^{14}H^6O^4$. La salicine est l'analogue de la phloridzine du pommier, et la populine du peuplier.

Substances incompatibles. — La gélatine, les carbonates de potasse et d'ammoniaque, l'eau de chaux, le sulfate de fer.

On fait avec les branches de saule des échalas, des cercles, du charbon pour la poudre à canon, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre, de 8 à 30 gr., en pilules, électuaires, ou dans du vin, de la bière, etc.
Teinture (1 sur 4 d'alcool), de 10 à 30 gr., en potion.
Extrait par infusion (1 sur 10 d'eau) ; — par décoction (1 sur 8 d'eau) ; — alcoolique (1 sur 5 d'alcool), de 1 à 2 gr., en pilules, bols, ou dans du vin, etc.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, pour lotions, fomentations, injections, gargarismes, cataplasmes, etc.

L'écorce de cet arbre est un tonique énergique et un peu astringent, proposé comme un bon succédané du quinquina ; on l'emploie avec succès contre les fièvres intermittentes. Comme tonique, elle est très-utile dans l'atonie du tube digestif, les névroses, les hémorrhagies passives, les flux muqueux atoniques et surtout la leucorrhée ; on la donne aussi comme vermifuge. On en fait des bains toniques contre la faiblesse des enfants, etc.

L'écorce de saule blanc doit être considérée comme l'un des toniques indigènes les plus énergiques. Un grand nombre d'expériences ne permettent plus de douter de sa vertu fébrifuge ; à cet égard, elle est, de toutes les écorces des arbres d'Europe, celle qui se rapproche le plus du quinquina.

Dès 1694, Etner avait employé les feuilles de saule en décoction contre la fièvre intermittente.

Longtemps avant que les médecins eussent fait mention de l'écorce de saule comme fébrifuge, nos paysans l'employaient en décoction aqueuse ou vineuse. Elle est, dans quelques villages de ma circonscription pratique, d'un usage populaire et traditionnel. On la prend, en forte décoction, en infusion dans le vin, dans la bière ou dans le cidre, suivant les ressources locales ou individuelles.

Tous les médecins savent que Stone, Gunzius, Gerhard, Mayer, Harthmann, Gilibert, Wilkinson, Coste et Wilmet, ont combattu avec succès des fièvres intermittentes de tous les types avec l'écorce du saule blanc et de quelques autres espèces du même genre. Koning (1) rapporte beaucoup de faits en faveur de l'efficacité de cette écorce employée comme fébrifuge. Burtin, qui en a obtenu aussi beaucoup de succès, affirme qu'il l'a vue quelquefois réussir dans des cas où le quinquina avait échoué. Wauters a administré l'écorce de saule à quarante-neuf malades atteints de fièvres intermittentes de divers types; sur ce nombre, trente-deux guérirent parfaitement, onze furent soulagés, les six autres n'en éprouvèrent aucun effet. Clossius a retiré les mêmes avantages de cette écorce, non-seulement dans les fièvres intermittentes, mais encore dans d'autres maladies périodiques. Il arrêta un vomissement pituiteux périodique, en administrant cette substance, finement pulvérisée, à la dose de 24 gr. dans l'intermission. Barbier, d'Amiens, dit que de nombreuses observations justifient les éloges qu'on accorde à l'écorce de saule dans le traitement des affections périodiques. Dureau-Delamalle, de retour d'un voyage en Italie (1818), affirma, en présence de l'Académie des sciences, que les médecins de Sienne se servaient habituellement de ce fébrifuge, de préférence au quinquina. Planche (2) assure que, n'ayant pu faire disparaître une fièvre tierce au moyen du quinquina, il eut le plaisir de la voir céder à 60 gr. d'écorce de saule. Pour éviter une rechute, une égale quantité fut administrée en quatre jours. Depuis plus de vingt ans que j'emploie cette écorce, il m'arrive rarement d'avoir recours au quinquina. Cependant, j'avouerai que, malgré l'observation rapportée par Monier, médecin à Apt (3), constatant la guérison, par ce moyen, d'une fièvre intermittente pernicieuse cholérique, je n'ai pu encore me décider à m'en tenir à l'emploi de l'écorce de saule dans les fièvres pernicieuses. Le danger imminent que présentent ces fièvres commande au praticien consciencieux de ne substituer au quinquina aucun autre médicament, quelque vanté qu'il ait été. Il ne pourrait être autorisé à une telle substitution qu'autant que l'écorce du Pérou lui manquerait; celle de saule serait alors le seul succédané qu'il pût choisir. Il faut, contre une fièvre pernicieuse, une action prompte et sûre, telle que celle du sulfate de quinine. Si, dans une fièvre intermittente ordinaire, l'accès ne disparaît pas après l'administration des premières doses d'écorce de saule, ce qui arrive souvent, on peut, sans danger, attendre un résultat favorable de la continuation de l'emploi de cette écorce. Il n'en est pas de même de la fièvre intermittente ou rémittente ataxique, qui, abandonnée à elle-même ou mollement combattue, peut emporter le malade au deuxième ou au troisième accès.

Je ne rapporterai point les cas nombreux de guérison de fièvres intermittentes que j'ai été à même de constater, ce serait grossir inutilement le répertoire de tous ceux que les auteurs citent et que les praticiens connaissent. Je dirai seulement que de tous les faits que j'ai observés, j'ai pu conclure que l'écorce de saule, administrée à grande dose (double ou triple de celle de l'écorce du Pérou), compte autant de succès que le quinquina dans les fièvres intermittentes ordinaires; que, néanmoins, le type tierce cède plus facilement que le type quotidien et quarte, par la raison que les fièvres printanières guérissent plus tôt que les fièvres automnales. Dans les premières, il me suffit souvent de donner 8 gr. de poudre d'écorce de saule dans chaque intermission pour obtenir la guérison au bout de trois ou quatre jours, avec la précaution, comme pour l'emploi du quinquina, d'en continuer l'usage pendant huit à quinze jours, afin d'empêcher la récidive. Dans

(1) *De cort. salicis alb.*
(2) *Bulletin de pharmacie*, t. I, p. 36.
(3) *Journal de la Société de médecine*, t. XXIV, p. 141.

les quotidiennes et quartes automnales, je porte la dose à 30, 60 et même 80 gr., divisés en quatre, cinq ou six prises pour chaque intervalle d'accès. C'est à l'élévation des doses, selon les cas, que je dois les succès constants que j'obtiens. La décoction et le vin que je fais préparer sont toujours très-concentrés. Ainsi que le pratiquait Sydenham pour l'administration du quinquina, je fais reprendre l'usage de l'écorce de saule le huitième jour depuis la dernière dose, et je reviens jusqu'à trois ou quatre fois à cet usage, en laissant toujours huit ou quinze jours d'intervalle; quelquefois je donne alors le fébrifuge pendant trois ou quatre jours.

Dans les fièvres automnales rebelles, avec bouffissure, engorgement splénique, je me suis bien trouvé de l'addition de sel commun à l'écorce de saule, dans la proportion de 1 gr. pour 5 ou 6 gr. de poudre de cette écorce, administrés trois ou quatre fois dans l'intermission. Je mêle ce sel au vin de saule dans les mêmes proportions pour chaque dose de vin, au moment de son administration. J'emploie aussi, dans ces cas, le vin concentré de saule et d'absinthe, avec addition de cendre de genêt ou de genévrier. La teinture d'écorce de saule, celle d'absinthe et de semences d'angélique me servent, mêlées, à composer un vin fébrifuge extemporané. J'ai mis en usage avec succès la formule suivante d'après Bouillon-Lagrange : écorce de saule blanc et racine de benoite, de chaque 30 gr.; faites bouillir dans 1/2 litre d'eau et réduire à 400 gr.; ajoutez : hydrochlorate d'ammoniaque 1 à 2 gr.; sirop d'écorce d'orange 30 gr., à donner en deux fois au malade à une heure de distance. Cette dose doit être répétée deux ou trois fois dans l'intervalle des accès, suivant le type et l'intensité de la fièvre.

Dans les cas d'hydropisie accompagnant les fièvres intermittentes, j'ai associé avec avantage à l'écorce de saule la racine de raifort sauvage ou celle de bryone, à dose diurétique et légèrement laxative, les baies de genièvre concassées et la semence de moutarde blanche infusées dans le vin blanc, la bière ou le bon cidre.

J'ai employé l'écorce de saule avec un succès incontestable, comme moyen de préserver des fièvres intermittentes les habitants qui, constamment soumis aux influences marécageuses, en étaient atteints chaque année. Je pourrais citer vingt familles indigentes qui, par l'usage habituel, au printemps et en automne, de la décoction ou de la simple infusion à froid d'écorce fraîche de saule, se sont délivrées de ce fléau périodique et de la misère qui en était la conséquence. Je citerai, comme le plus remarquable, le fait suivant. La famille Pinchedé, composée du père, de la mère, et de huit enfants, habitant la vallée humide de la Liane (où ces fièvres sont devenues endémiques depuis l'établissement de fossés qui longent le chemin de fer), et soumise, en outre, aux effets débilitants d'une position voisine de l'indigence, était atteinte chaque année, depuis cinq ans, de fièvres d'accès de divers types. Cette famille était littéralement ruinée par l'emploi réitéré du sulfate de quinine. Il m'a suffi, durant le printemps de 1847, de la mettre à l'usage d'une forte décoction de saule, et de revenir dans le cours de l'été, pendant deux ou trois jours, à cet usage, pour la préserver de l'intoxication paludéenne. Le même moyen, réitéré en 1848, a également réussi. De tels résultats, qu'il est d'autant plus facile d'obtenir que le saule croît en abondance dans les lieux où sévissent généralement les fièvres intermittentes, sont de nature à fixer l'attention des philanthropes.

L'écorce de saule peut être administrée comme tonique dans tous les cas où l'emploi du quinquina est indiqué. J'ai fait cesser des diarrhées chroniques, des hémorrhagies passives, des leucorrhées, des gastralgies, par le seul usage de la décoction aqueuse, du vin, de la teinture ou de la poudre d'écorce de cet arbre. Lorsque, dans les diarrhées chroniques, il existe une grande susceptibilité des voies digestives jointe à la débilité, j'associe l'écorce de saule, en décoction ou en teinture, au sirop diacode administré à

petites doses souvent répétées. Barbier dit qu'on s'est bien trouvé de l'emploi de l'écorce de saule dans la dyspepsie, etc.

« L'infusion de l'écorce de cet arbre a guéri, dans six semaines, deux ulcères internes, dont l'un à la poitrine, et l'autre au sein gauche, suite d'abcès qui avaient été ouverts et qui avaient déjà jeté le malade dans une fièvre lente et dans le marasme (1). » Welsh (*In* Murray) dit qu'on a employé l'extrait des jeunes feuilles de saule blanc dans les ulcères du poumon.

Harthman et Luders ont préconisé l'écorce de saule comme un anthelminthique puissant. Ils en ont surtout employé la décoction en lavement contre les ascarides vermiculaires. Je l'ai aussi administrée avec succès comme vermifuge; mais on retire de bien plus grands avantages, sous ce rapport, de l'écorce de saule à feuilles de laurier, vantée par Em. Harthmann (2), oubliée de nos jours, et que j'ai employée comme anthelminthique avec beaucoup de succès depuis plus de vingt ans. On pourrait aussi l'utiliser comme fébrifuge.

A l'extérieur, l'écorce de saule blanc est employée soit en décoction, soit en poudre, contre les ulcères atoniques ou fongueux, contre la gangrène et la pourriture d'hôpital. A cet égard encore, elle se rapproche du quinquina et agit de la même manière. *In gangrenâ à decubitu, et bubonibus gangrenosis, magnæ efficaciæ esse usum externum decocti foliorum, aut corticis salicis albæ, certò novi*, dit Stoll (3). J'ai fréquemment mis en usage cette écorce en décoction comme antiseptique; j'ai pu arrêter promptement la gangrène dans un cas d'érysipèle phlegmoneux occupant toute la jambe gauche chez un vieillard cacochyme, âgé de soixante-neuf ans, cultivateur au village de Besinghen, par cette seule décoction très-concentrée, employée en fomentation sur toute l'étendue du membre, et en injection dans les sinuosités causées par la fonte suppuratoire du tissu cellulaire et le décollement de la peau, qui ont toujours lieu dans cette affection. Je me suis trouvé très-bien de cette même décoction pour baigner les enfants scrofuleux ou ceux qui sont atteints de débilité des extrémités inférieures. Après chaque bain, je fais pratiquer des frictions sur le rachis avec la teinture d'écorce de saule et de sommités de romarin ou de sauge. Je crois que ces bains peuvent suffire chez les enfants pour guérir les fièvres intermittentes, quand l'état du tube digestif ou la répugnance du malade ne permet pas l'administration de l'écorce de saule à l'intérieur.

Les chatons de saule en fleur exhalent une odeur agréable; suivant Gunzius, ils sont calmants et hypnotiques, et l'on peut en préparer une eau distillée assez analogue à celle des fleurs de tilleul.

Dioscoride dit que l'usage habituel des feuilles de saule en décoction suffit pour rendre les femmes stériles. C'est sans doute d'après cette assertion que Ettmuller et autres conseillent le suc de ces feuilles aux femmes trop ardentes ou atteintes de nymphomanie : *Commendantur contrà libidinem imprimis muliebrem arcendam, ad quam decoctum horum cum vino egregiè valet* (4). Bien que la vertu antiaphrodisiaque des feuilles de saule s'accorde peu avec les propriétés toniques bien reconnues de cet arbre, on n'en doit pas moins les soumettre à l'expérience. Les caractères physiques ne sont pas toujours en rapport avec les propriétés thérapeutiques des substances, et la chimie même est souvent impuissante pour en découvrir le principe actif et spécial. J'offrirai pour exemple le seigle ergoté, qui est loin de laisser soupçonner, par ses propriétés physiques et chimiques, l'énergie de son action spéciale sur l'utérus. Peut-être existe-t-il dans les chatons de saule, auxquels on a reconnu une propriété sédative, un principe analogue au lu-

(1) Robert, *Nouveaux éléments de médecine pratique*, 2e partie, p. 842. Paris, 1815.
(2) *Dissert. de virtute salicis laureæ anthelmint.* Francofurt, 1781.
(3) *Ratio medendi, pars tertia*, p. 229. Parisiis, 1787.
(4) Boecler, *Cynosur. mat. med.*, t. III, p. 589.

pulin. On a pu donner en même temps les feuilles et les chatons, et attribuer aux premières un effet dû aux secondes.

Plusieurs autres espèces, telles que les *salix fragilis* (saule cassant), *triandra*, *pentandra* (osier rouge), *vitellina*, *purpurea*, *caprea* (saule Marceau), *hélix*, *viminalis*, etc., ont été essayées et ont donné des résultats à peu près semblable.

C'est de l'osier blanc, ou osier franc, amarinier (*S. viminalis*), qu'on retire, dit-on, le plus de salicine.

SALICINE. — L'action de la salicine sur nos organes l'a fait considérer comme un tonique puissant. Proposée comme succédanée du sulfate de quinine, la salicine a été employée avec succès dans les fièvres intermittentes et dans toutes les affections qui ont une marche périodique; mais comme elle doit être administrée à plus forte dose, le prix en devient presque aussi élevé en pharmacie que celui de ce dernier. On a administré la salicine à la dose de 10, 15 et même de 100 décigr. dans de nombreux cas de fièvres intermittentes, et les succès ont été nombreux, quoi qu'en dise le professeur Trousseau. Si ce médecin révoque en doute la propriété fébrifuge de la salicine, Magendie la considère comme jouissant d'autant d'efficacité que la quinine et la cinchonine. Andral a administré la salicine à douze fiévreux : chez six malades, l'accès a manqué après la première dose du médicament; chez deux, il n'est revenu qu'une seule fois; le traitement a échoué chez les quatre autres. Une foule d'autres médecins, tels que Miquel (1), Noble, médecin à Versailles, Lefebvre, etc., ont obtenu de la salicine, administrée comme fébrifuge, les résultats les plus avantageux.

Serre a employé avec succès la salicine dans un cas de névralgie faciale intermittente. Lenz (2) s'en est bien trouvé dans la toux chronique qui persiste à la suite des affections aiguës de la poitrine, et surtout dans celle qui résulte de la grippe. La salicine a encore été utile dans les maladies chroniques avec paroxysmes fébriles périodiques, les flux muqueux atoniques, les diarrhées colliquatives, en un mot, dans tous les cas où la quinine est indiquée.

(Macari (3) a publié un beau travail sur la salicine. Voici quelques-unes de ses conclusions : la dose doit être de 1 à 3 gr. donnés dans l'intervalle d'un accès à un autre, et que l'on doit répéter une ou plusieurs fois. La première dose diminue ordinairement d'une manière sensible l'intensité et la durée de l'accès suivant, mais coupe rarement la fièvre d'emblée. La solution est la préparation la plus efficace. L'expérience manque pour décider si la salicine brute est plus active que le produit purifié. Cet agent ne donne lieu à aucun symptôme de perturbation et d'altération nerveuses, comme le fait le sulfate de quinine; mais, dans les cas rebelles et dans les fièvres pernicieuses, il faudra toujours recourir à ce dernier. Nous pensons que, devant l'enthousiasme des uns et les dénégations des autres, ces conclusions répondent à la pensée de beaucoup de praticiens non prévenus.)

L'écorce de saule en poudre, en teinture, en extrait, etc., a été entre mes mains bien plus efficace que la salicine, à laquelle j'ai rarement recours. Cette dernière, principe amer isolé, ne possède pas exclusivement la propriété fébrifuge, antipériodique qui, dans l'écorce, dépend de sa combinaison avec d'autres matières; le sulfate de quinine, lui-même, malgré son énergie, n'est-il pas plus efficace lorsqu'on l'associe au tannin? Le quinquina en substance m'a souvent réussi dans des fièvres quartes où le sulfate de

(1) *Gazette médicale de Paris*, janvier 1830.
(2) *Journal de Hufeland*, août 1833.
(3) *Gazette médicale de Toscane* citée par *Journal de pharmacie et de chimie*, t. XXVII, p. 393. Paris, 1855.

quinine avait été vainement employé. Je crois pouvoir avancer, d'après l'expérience, que cet alcaloïde fait plus promptement disparaître la fièvre dans la grande majorité des cas, mais que les récidives sont plus fréquentes que lorsqu'on employait le quinquina en substance. Aussi, dans les cas où les fébrifuges indigènes sont insuffisants, je commence par l'emploi du sulfate de quinine, et je termine par l'usage du quinquina ou de l'écorce de saule, continué pendant quelque temps et repris par intervalles hebdomadaires. Cette pratique est constamment couronnée d'un succès durable.

SAXIFRAGE. Saxifraga granulata. L.

Saxifraga rotundifolia alba. C. Bauh., Tourn. — *Saxifraga alba, radice granulosa.* J. Bauh.

Saxifrage blanche, — saxifrage granulée, — sanicle de montagne, — casse-pierre, perce-pierre.

Saxifragacées. Fam. nat. — Décandrie digynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXXVI) croît sur le bord des bois et dans les pâturages secs, aux endroits découverts des bois sablonneux, dans les fentes des rochers. Le nom de *saxifrage* dérive de *saxum frango*, je romps la pierre.

Description. — Racines composées de fibres roussâtres, très-menues, à l'extrémité desquelles se trouvent un grand nombre de bulbes arrondis et rougeâtres, souvent réunis par paquets, ressemblant à une grappe de groseille. — Tiges velues, rudes, peu garnies de rameaux et de feuilles, hautes d'environ 30 centimètres. — Feuilles inférieures ou radicales, réniformes, longuement pétiolées, légèrement pubescentes, largement crénelées; les supérieures presque sessiles, incisées, petites et presque palmées. — Fleurs blanches, légèrement pédonculées (avril-mai). — Calice à cinq divisions, tantôt libre, tantôt adhérent avec l'ovaire. — Corolle à cinq pétales s'insérant sur le calice. — Dix étamines. — Deux styles. — Fruit : capsule biloculaire, de forme variable, s'ouvrant par le sommet.

Parties usitées. — Toute la plante, mais particulièrement la racine.

Récolte. — Si on veut faire sécher cette plante, il faut lui conserver la racine, qui est la partie la plus particulièrement recherchée. On l'emploie souvent fraîche.

[**Culture.** — Cette plante n'est cultivée que dans les jardins botaniques ou d'agrément. On la propage par éclats de pieds, ou par les granulations des racines.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les tubercules qui garnissent la racine sont d'abord d'une saveur herbacée, puis peu à peu âpres et amers. Cette amertume existe aussi dans les fleurs; mais le reste de la plante est insipide ou faiblement acerbe. Bergius a remarqué que la décoction aqueuse de cette saxifrage noircit par l'addition du sulfate de fer, ce qui décèle un principe astringent.

Les anciens attribuaient à la saxifrage la vertu de dissoudre les calculs urinaires et d'en favoriser l'expulsion, sans doute à cause de la ressemblance de ses racines tuberculeuses avec des calculs, ou plutôt parce que plusieurs espèces croissent parmi les rochers, qu'elles divisent en se renflant; et par analogie on en a conclu qu'elles étaient propres à briser les calculs urinaires. Murray pense qu'elle n'a aucune action sur les voies urinaires, et que si les urines sont quelquefois sablonneuses pendant qu'on en fait usage, c'est à l'eau qui lui sert de véhicule qu'il faut attribuer cet effet. Si, comme beaucoup d'autres plantes légèrement amères et astringentes, elle peut, lorsqu'il y a absence d'irritation, provoquer la sécrétion de l'urine, elle est, sous ce rapport, au-dessous de beaucoup de végétaux qui possèdent la même propriété. On l'administre en décoction (60 gr. par kilogr. d'eau); on peut aussi la donner en infusion dans une égale quantité de vin blanc.

SAXIFRAGE DE SIBÉRIE. *Saxifraga crassifolia.* Wild. — Cette espèce

est cultivée dans nos jardins, où elle montre de bonne heure ses jolies fleurs d'un rouge foncé. Elle est spontanée dans les montagnes de la Sibérie.

Description. — Feuilles grandes, ovales, obtuses, un peu dentelées, pétiolées, lisses, épaisses, d'un beau vert, formant une touffe d'où s'élève une tige cylindrique, charnue, glabre, terminée par une grappe de fleurs nombreuses, d'une belle couleur rose (avril-mai). Corolle grande, campaniforme, composée de cinq pétales obtus, un peu rétrécis à leur base.

Les feuilles de lierre, qui servent ordinairement pour le pansement des cautères, entretiennent une odeur extrêmement désagréable; celles de poirée ou bette ont l'inconvénient de se dessécher promptement, de devenir friables, et adhérer ainsi aux bords de la plaie. Rousseau (1) a conseillé de remplacer ces plantes par les feuilles de saxifrage de Sibérie. Cette dernière n'étant pas détruite par la gelée, peut servir pendant toute l'année. Je l'ai employée avec avantage pour le pansement des vésicatoires.

[Nous citerons encore la saxifrage tridactyle (*S. tridactylites*, L.) comme jouissant des mêmes propriétés.]

SCABIEUSE. Scabiosa arvensis. L.

Scabiosa pratensis hirsuta, quæ officinarum. C. Bauh., Tourn. — *Scabiosa major vulgaris.* Ger. — *Scabiosa major communior hirsuta, laciniata, et non laciniata.* J. Bauh.

Scabieuse des prés, — scabieuse des champs.

Dipsacées. — Fam. nat. — Tétrandrie monogynie. L.

La scabieuse des champs (Pl. XXXVII), plante vivace, est très-commune. On la rencontre partout, le long des chemins, dans les prés, etc. Elle est cultivée comme fourrage dans quelques cantons des Cévennes. Elle engraisse et rafraîchit les bestiaux, particulièrement les moutons, qui en sont très-friands. — Plusieurs jolies variétés de scabieuse sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

Description. — Racines courtes, peu fibreuses, presque simples, blanchâtres, peu épaisses. — Tiges dressées, cylindriques, légèrement fistuleuses, velues, peu ramifiées, hautes de 60 à 70 centimètres. — Feuilles pétiolées, opposées, plus ou moins velues et ciliées; les radicales lancéolées, allongées, légèrement dentées à leur contour; les caulinaires ailées ou pinnatifides. — Fleurs d'un bleu rougeâtre ou violacé, terminales, portées sur de longs pédoncules simples et velus (juillet-octobre). — Calice commun à folioles lancéolées, verdâtres et velues, placées sur un réceptacle hérissé de poils ou d'écailles. — Calice propre double. — Corolle tubulée, à quatre lobes inégaux. — Quatre étamines attachées à la base du tube de la corolle. — Un ovaire surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate échancré. — Fruit : akènes ovales, renfermées dans les deux calices persistants et surmontés d'une aigrette.

Parties usitées. — La racine, l'herbe et les fleurs.

Récolte. — On la récolte en juin ou juillet.

[**Culture.** — Les scabieuses sont tellement répandues dans les prairies, les bois et les champs qu'il est inutile de les cultiver; elles viennent dans tous les sols. Elles se propagent très-rapidement, on les multiplie par semis de graines fait au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties de cette plante sont inodores et ont une légère amertume et un peu d'astringence. Du reste, elle n'offre rien de remarquable sous le rapport de ses propriétés chimiques.

La scabieuse était autrefois regardée comme sudorifique, dépurative, etc., et employée dans les affections cutanées (2), la phthisie pulmonaire, la fin

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. I, p. 189.

(2) Le nom de *scabiosa* rappelle la propriété antipsorique attribuée longtemps à cette plante. — *Urbanus per se nescit pretium scabiosæ*, dit l'Ecole de Salerne.

des pleurésies et des pneumonies, l'empyème, les catarrhes chroniques, les fluenrs blanches, les fièvres malignes, les vertiges, la syphilis, et autres maladies aussi différentes par leur siége que par leur nature.

Malgré l'autorité de Boerhaave, qui accordait beaucoup d'avantages à la décoction miellée de scabieuse dans le traitement des pleurésies et des pneumonies parvenues à leur dernière période, je ne puis distinguer cette plante d'une multitude d'autres végétaux analogues, et dont l'action est si faible, les effets si peu appréciables, qu'on peut les employer dans les maladies du caractère le plus opposé, avec la même apparence de succès. Les bains préparés avec la scabieuse n'ont pas été plus efficaces que son usage à l'intérieur. Cependant cette plante, que l'on peut regarder comme un faible tonique, est encore prescrite par quelques médecins. On la met principalement en usage dans les maladies chroniques de la peau, telles que les dartres, la teigne, la lèpre, etc. Biett prescrivait contre ces affections une tisane composée de 500 gr. d'infusion de scabieuse, de 2 gr. d'acide sulfurique et de 100 gr. de sirop de guimauve. Geoffroy vante la propriété antidartreuse du sirop préparé avec le suc exprimé de la plante fraîche.

SCABIEUSE SUCCISE. Succise. Scabieuse tronquée. Mors du diable. Remors du diable. *Scabiosa succisa.* L.; *Morsus diaboli.* Ger.; *Morsus diaboli vulgaris flore purpureo.* Park.; *Succisa glabra.* C. Bauh.; *Scabiosa folio integro hirsuta.* Tourn. — Cette variété de scabieuse se rencontre dans les pâturages, dans les prés un peu humides, les clairières des bois.

Description. — Racine verticale, très-courte, à fibres radicales, épaisses, avec une échancrure qui la fait paraître comme mordue, d'où le nom de *mors du diable.* — Tiges de 60 centimètres à 1 mètre, droites, rougeâtres, rameuses en haut, arrondies, pubescentes. — Feuilles pétiolées, ovales-lancéolées, opposées, sessiles, entières, velues, vertes en dessus, d'une teinte plus pâle en dessous. — Fleurs d'un pourpre bleuâtre, rarement blanches, toutes égales, à corolle à quatre divisions, réunies en tête souvent au nombre de trois sur un réceptacle garni de paillettes (juillet-octobre).

La succise a les mêmes propriétés que la scabieuse des champs, mais à un plus haut degré si l'on en juge par son astringence et son amertume. Cependant elle a été bien moins employée.

La Scabieuse des bois (*Scabiosa sylvatica.* L.), dont les feuilles sont grandes, dentées, d'un vert-brun, traversées par une nervure blanche, les fleurs terminales d'un bleu rougeâtre, les semences velues, peut remplacer dans la matière médicale la scabieuse des champs.

SCEAU DE NOTRE-DAME. Tamnus communis. L.

Tamnus racemosa, flore minore luteo pallescente. Tourn.

Tam commun, — tamisier, — racine vierge, — vigne sauvage, — vigne noire, — herbe aux femmes battues.

Dioscorées. Fam. nat. — Dioecie hexandrie. L.

Cette plante vivace vient spontanément dans les bois, dans les haies et les buissons du milieu et du midi de la France. On la trouve dans les environs de Paris (Chelles, Montmorency, Saint-Cloud).

Description. — Racine simple, grosse, fusiforme, blanchâtre, cylindrique. — Tiges longues, grêles, sarmenteuses, lisses, volubiles, de 25 à 30 centimètres de hauteur. — Feuilles alternes, luisantes, longuement pétiolées, cordées, acuminées. — Fleurs dioïques, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, petites (mai-juin-juillet). — Les fleurs mâles disposées en grappes allongées, axillaires; calice campanulé à six divisions ouvertes. — Fleurs femelles portées sur des pédoncules axillaires courts. — Calice à six divisions resserrées et adhérentes à l'ovaire. — Un style à trois stigmates. — Fruits : baies rouges, ovoïdes, de la grosseur d'une petite cerise, à trois loges polyspermes.

Parties usitées. — La racine, les pousses tendres.

Récolte. — Comme celle de bryone.

[**Culture.** — Cette plante est multipliée par division des racines. Elle pousse bien dans les bois, dans les terres fraîches et un peu humides.]

Le tam est une plante purgative tout à fait oubliée, et qui cependant mérite une place dans l'officine du médecin de campagne. A petite dose, elle est apéritive et diurétique. Sa racine sèche, en poudre, purge à la dose de 2 à 4 gr. — L'odeur et la saveur de cette plante annoncent des propriétés énergiques. Sa racine, remplie d'un suc visqueux, d'une saveur âcre, d'une odeur nauséabonde, a été considérée depuis longtemps comme cathartique, hydragogue et diurétique. Lobel la considère comme exerçant une action spéciale sur l'appareil urinaire et utérin ; elle peut augmenter la sécrétion des urines graveleuses et glaireuses, et favoriser les règles. — Les guérisseurs de campagne font manger les premières pousses tendres de cette plante, comme les asperges, pour diminuer la rate pendant ou après les fièvres intermittentes. Ils appliquent la racine, après l'avoir pilée ou ratissée, sur les contusions et les ecchymoses; de là le nom d'*herbe aux femmes battues*. Elle est aussi résolutive que celle de bryone. Celse en conseille l'usage pour détruire la vermine de la tête.

Je n'ai aucun fait particulier à citer en faveur de cette plante, que je me propose d'essayer. Elle se rencontre assez rarement dans nos contrées du nord.

SCEAU DE SALOMON. Convallaria polygonatum. L.

Polygonatum uniflorum. Desf. — *Polygonatum latifolium vulgare.* C. Bauh., Tourn. — *Polygonatum vulgo sigillum Salomonis.* J. Bauh. *Polygonatum vulgare.* Park.

Muguet anguleux, — grenouillet, — signet, — herbe au panaris.

Asparagées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

Le sceau de Salomon (Pl. XXXVII), plante vivace, est très-commune dans les bois, les lieux ombragés, le long des haies.

Description. — Racine : souche traçante, un peu fibreuse, grosse à peu près comme le doigt, irrégulière. — Tiges simples, anguleuses, fermes à leur partie supérieure, hautes d'environ 30 à 60 centimètres. — Feuilles alternes, ovales, oblongues, sessiles, un peu amplexicaules, glabres, d'un vert glauque, marquées de quelques nervures longitudinales. — Fleurs d'un blanc un peu verdâtre, portées sur des pédoncules axillaires recourbés du côté opposé aux feuilles (avril-mai). — Point de calice. — Corolle simple, tubuleuse, à six divisions étroites. — Six étamines à anthères oblongues, insérées sur le milieu du tube. — Un ovaire à trois carpelles. — Un style filiforme. — Fruit : baies globuleuses, noirâtres, à trois loges monospermes.

Parties usitées. — La racine (rhyzome) et les semences.

Récolte. — La racine, étant vivace, peut se récolter en tout temps. On ne trouve guère que sa racine dans l'herboristerie, où sa forme la fait facilement reconnaître.

[**Culture.** — La plante spontanée suffit aux besoins de la médecine. Elle pousse très-bien dans les jardins. On la multiplie par divisions des rhyzomes.]

La racine de sceau de Salomon, d'une saveur douceâtre, visqueuse, un peu âcre, est un astringent léger, agissant à peu près comme la grande consoude. On en conseillait autrefois l'usage dans la goutte, la gravelle, la leucorrhée, les hémorrhagies, etc. Palmer recommandait comme un bon remède antigoutteux l'infusion de 15 à 30 gr. de cette racine. Hermann la préconise aussi contre la goutte et les affections rhumatismales. Elle est employée dans ces maladies par les habitants d'Irkutsk et du lac Baïkal, au

rapport du docteur Rehmann (1). D'après Martius (2), la racine des *convallaria polygonatum* et *multiflora*, L., recueillie avant la floraison de la plante, séchée et donnée en poudre à la dose de 36 grains (2 gr.), est un remède populaire en Russie comme préservatif de la rage! Les cultivateurs donnent quelquefois la racine de grenouillet, hachée dans de l'avoine, aux chevaux atteints du farcin.

« Quelques auteurs, dit Loiseleur-Deslongchamps (3) rapportent que 4 gr. de racine de cette plante, ou dix à quinze de ses fruits, provoquent le vomissement, ce qui ne s'accorde nullement avec ce que disent Linné et Bergius. Selon ces auteurs, des paysans suédois, dans un temps de disette, ont mêlé de ces racines avec de la farine de froment, et ils en ont fait une sorte de pain d'une couleur brunâtre et d'une consistance visqueuse; mais il n'est pas question que ce pain ait fait vomir. » Suivant Schroeder, c'est surtout le fruit qui est vomitif. En effet, quinze fruits de cette plante, fraîchement cueillis, écrasés dans l'eau sucrée, m'ont produit trois vomissements après douze minutes de leur ingestion. Je n'ai que ce seul fait à citer en faveur de la propriété vomitive de cette semence.

A l'extérieur, on appliquait la racine de sceau de Salomon sur les contusions, les ecchymoses et contre les maladies de la peau. Les bonnes femmes, en cela d'accord avec Chomel, pilent cette racine avec autant de celle de grande consoude, pour appliquer sur les hernies des enfants, qu'un bandage vient ensuite consolider. On donnait autrefois, en même temps, l'infusion vineuse de la racine, 30 gr. dans 500 gr. de vin macérés vingt-quatre heures et pris en trois fois. Dans quelques campagnes, on vante beaucoup contre les panaris le cataplasme suivant : racine de sceau de Salomon 60 gr., saindoux 60 gr., eau commune, un verre. On fait cuire jusqu'à ce que la racine puisse s'écraser facilement; puis on fait prendre au doigt malade un bain d'un quart d'heure dans ce mélange, et on applique ensuite la racine en cataplasme. On renouvelle chaque jour le remède.

SCILLE. Scilla maritima. L.

Scilla vulgaris radice rubra. C. Bauh. — *Scilla officinalis.* Blak. — *Scilla.* Dod. — *Ornithogalum maritimum.* Lam. — *Ornithogalum maritimum, seu scilla radice rubra.* Tourn.

Scille maritime, — scille officinale, — grande scille, — squille rouge, — oignon marin, ornithogale marine, — charpentaire, — scipoule.

Liliacées. — Hyacinthées. Fam. nat. — Hexandrie monogynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXXVII) croît sur les plages sablonneuses de la Méditerranée et de l'Océan; elle est abondante en Bretagne et en Normandie, et surtout à Quillebœuf (Hanin). Elle est aussi et plus particulièrement spontanée en Barbarie, en Syrie, en Espagne, en Sicile.

Description. — Racine : bulbe ovoïde, charnu, composé de plusieurs tuniques épaisses, blanches ou rougeâtres, recouvert extérieurement d'une membrane mince, d'un brun foncé, quelquefois de la grosseur de la tête d'un enfant. — Hampe : antérieure aux feuilles, simple, cylindrique, droite et élancée, atteignant quelquefois 1 mètre 50 centimètres. — Feuilles : toutes radicales, amples, lisses, ovales-lancéolées, d'un vert foncé, longues de 25 à 40 centimètres. — Fleurs : nombreuses, blanches, pédonculées, réunies en un long épi terminal, un peu conique, couvrant la moitié supérieure de la hampe, accompagnées à leur base de nombreuses bractées linéaires et subulées (août-septembre). — Calice pétaloïde à six divisions profondes, ouvertes en étoile. — Point de corolle. — Six étamines de la longueur du calice, sur lequel elles sont insérées. — Un

(1) *Nouveau Journal de médecine*, t. V, p. 209.
(2) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XIII, p. 354.
(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. L, p. 134.

ovaire supérieur arrondi. — Un style terminé par un stigmate simple. — Fruit : capsule trigone, presque ovale, à trois loges et à trois valves, contenant quelques semences arrondies.

Parties usitées. — Le bulbe ou oignon.

Récolte. — On récolte le bulbe de scille en automne, époque où il est dans toute sa force, tandis qu'au printemps il est plus sucré. On en détache les écailles ou squames. Les plus extérieures, qui sont trop sèches, et les plus intérieures, qui sont muqueuses et presque inertes, sont rejetées. On ne conserve que les intermédiaires. Pour les sécher, il faut les isoler, les enfiler dans une corde et les exposer au soleil ou à l'étuve. Lorque la dessiccation est bien complète, on les serre dans des boîtes, dans un lieu sec : l'humidité les fait moisir. Elles doivent être desséchées promptement. Elles sont d'une couleur rosée, transparentes, fragiles, attirant l'humidité quand elles sont sèches. Aujourd'hui on tire de Marseille la scille coupée en lanières et toute sèche, ce qui est préférable, dit-on, à cause de la grande chaleur de ce pays. Mais on peut partout la faire sécher à l'étuve. On a conseillé de la pulvériser pour mieux la conserver; mais trop vieille, la poudre perd aussi de ses propriétés. La poudre de scille n'est pas facile à préparer. Comme les squames, elle devient aussi humide et s'altère si elle n'est pas conservée dans un lieu sec. La dessiccation fait perdre à la scille son odeur piquante et irritante. Elle a moins d'âcreté; mais elle conserve toute son amertume. On distingue dans le commerce deux variétés de scille : l'une, plus commune et plus usitée, a les écailles rouges et se nomme *scille mâle*, *scille d'Espagne* (*scilla radice rubrâ*. C. Bauh.); l'autre a les squames blanches et est appelée *scille femelle*, *scille d'Italie* (*scilla radice albâ*. C. Bauh.). La première est seule employée en France; en Angleterre, au contraire, on n'emploie que la variété blanche, qui, dit-on, est moins active.

[**Culture.** — La scille n'est cultivée que dans les jardins botaniques ou d'agrément. Elle préfère les terrains sablonneux; on la propage par semis faits au printemps, et on repique les plantes en place en juin.]

Propriétés physiques et chimiques. — Le bulbe de scille exhale, lorsqu'on le coupe par tranches à l'état frais, une vapeur âcre et subtile, analogue à celle de l'oignon, qui irrite les yeux et le nez, et qui fait venir des ampoules aux doigts, si on le manie trop longtemps. Sa saveur, d'abord mucilagineuse, devient bientôt amère et âcre. Le bulbe de scille contient, d'après Vogel (1) et Tilloy (2), un principe fugace, volatil, âcre, irritant; une matière amère, résinoïde, nommée *scillitine*, de la gomme, du tannin, des sels, de la fibre, une matière grasse sucrée. — La scillitine est incristallisable, sa saveur est amère et âcre. Elle est soluble dans l'alcool, dans l'eau et dans l'alcool éthéré; elle est insoluble dans l'éther pur. (Elle représente une grande partie des propriétés de la scille, qui en contient 1 pour 100.

Marais a donné récemment une autre analyse : mucilage, 30; sucre, 15; tannin, 8; matières colorantes, 12; matière grasse, 1; scillitine, 1; sels 5 et des traces d'iode. Ce que cet auteur appelle *scillitine* est une matière cristallisable, à réaction alcaline. Suivant Naudet, les propriétés vénéneuses de cette substance seraient dues à la *skuléine*, corps particulier qu'on peut aussi en isoler.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Poudre, de 5 à 50 centigr., en pilules, dans un véhicule liquide, etc.
Teinture (1 sur 5 d'alcool à 60 degrés, de 1 à 8 gr., en potion.
Vin (3 sur 50 de vin), de 15 à 60 gr.
Vinaigre (1 sur 12 de vinaigre blanc fort), de 5 à 10 gr., en potion.
Oxymel (1 de vinaigre scillitique sur 4 de miel), de 15 à 30 gr., en potion.
Mellite. (Voyez Codex de 1866, page 493.)
Extrait alcoolique (1 de scille sèche sur 8 d'alcool à 60 degrés), 5 à 10 centigr., en pilules.
Extrait aqueux, par infusion (1 de scille fraîche sur 4 d'eau), rarement employé, 5 à 20 centigr., en pilules.
A l'extérieur. — De 10 à 60 centigr., en friction ou par la méthode endermique.
Décoction, de 8 à 15 gr., en lavement de 350 gr. d'eau.
Teinture, de 10 à 15 gr., en frictions à l'hypogastre, à l'intérieur des cuisses, etc.
Vin, de 30 à 60 gr., en lotions.
Vinaigre, de 10 à 30 gr., en lotions.
Pulpe, en cataplasme, comme rubéfiant, maturatif.
Pommade (1 de poudre sur 2 d'axonge), de 4 à 15 gr., en frictions.
Oxymel, de 30 à 60 gr., en gargarisme.

La scille entre dans l'élixir pectoral de Wedel, la poudre composée de Stahl, les trochisques d'Andromaque, le looch antiasthmatique de Mesué, et dans beaucoup d'autres préparations entièrement discréditées.

(1) *Bulletin de pharmacie*, t. IV, p. 538.
(2) *Journal de pharmacie*, t. XII, p. 635.

A haute dose, la scille agit à la manière des poisons narcotico-âcres; elle produit des nausées, des vomissements, de la cardialgie, des coliques, l'hématurie, la strangurie, la superpurgation, l'inflammation et la gangrène de l'estomac et des intestins, des mouvements convulsifs et la mort. C'est un médicament qu'il faut employer avec prudence. Lange (1) dit qu'une femme attaquée de tympanite, à laquelle un charlatan en fit prendre une trop grande dose, en mourut; on lui trouva l'estomac enflammé. Orfila a constaté ces dangereux effets de la scille sur des chiens, même appliquée à l'extérieur dans l'épaisseur des chairs. Elle est un poison pour plusieurs autres espèces d'animaux, tels que les chats, les rats, etc.

On combat l'empoisonnement par la scille au moyen de boissons adoucissantes prises en grande quantité, et surtout par les opiacés dans la période nerveuse; on peut y joindre le camphre, qui a été proposé comme contre-poison de ce bulbe.

A petite dose fréquemmment répétée, cette racine excite principalement les reins et augmente la sécrétion urinaire. Elle a été considérée à juste titre, par les anciens et les modernes, comme le plus puissant des diurétiques. Sous ce rapport, on l'a employée avec beaucoup de succès dans l'anasarque, l'hydrothorax, les infiltrations séreuses en général. Cependant elle ne produit aucun effet dans l'hydropysie enkystée des ovaires, et réussit rarement dans l'ascite. « Que peut cette plante, dit Alibert, contre les squirrosités, les tubercules, les kystes, les concrétions ou autres altérations des organes, qui produisent les épanchements hydropiques? » Je réponds à cela que lorsque l'hydropisie n'est pas le résultat d'une lésion organique incurable, la guérison peut avoir lieu après l'écoulement des eaux, et que, dans le cas contraire, on obtient toujours du soulagement, une guérison apparente, qui fait gagner du temps et console le malade en le livrant aux douces illusions de l'espérance.

Dans les hydropisies de nature sthénique, telles que celles qui se développent à la suite de la suppression de quelque flux sanguin, chez des personnes d'une forte complexion, ayant le pouls dur, la peau tendue et résistant à la pression des doigts, la scille et tous les diurétiques stimulants sont évidemment contre-indiqués. Ces cas réclament l'emploi des émissions sanguines, des boissons délayantes et acidules, du petit lait, des diurétiques doux et sédatifs, de la digitale et du nitre. Les hydropisies compliquées de phénomènes fébriles ou phlegmasiques repoussent aussi l'emploi de la scille.

(Hirtz (2) ne voit pas dans l'acuité de la maladie et la congestion rénale une contre-indication à son administration dans l'albuminurie. Ce thérapeutiste distingué, rassemblant plusieurs faits des plus concluants, a voulu établir que l'anurie et l'hydropisie constituent un des dangers de la maladie et une des indications les plus pressantes. Par le raisonnement et par les faits, il montre que les diurétiques ne peuvent exercer aucun des effets nuisibles que la théorie leur attribue. La scille enlève une des plus graves complications, l'hydropisie, et, bien plus, en prolongeant la vie et le temps d'action curative, en dégorgeant le rein et peut-être aussi en facilitant l'absorption des médicaments entravée par l'ascite, elle prépare la guérison radicale.)

La scille exerce une action très-marquée sur la muqueuse pulmonaire, et provoque l'expectoration dans les affections de poitrine où des mucosités tenaces engouent les ramifications bronchiques; elle convient, à ce titre, à la fin des pneumonies, dans certains catarrhes chroniques, dans l'asthme humide, l'infiltration pulmonaire, etc., lorsque, toutefois, il y a absence

(1) *Rem. domest.*, p. 176.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, 29 février 1864, p. 155.

d'irritation et de fièvre. On en a aussi recommandé l'usage dans certaines maladies des voies urinaires exemptes de douleur et d'inflammation, telles que la néphrite calculeuse, l'albuminurie, le catarrhe chronique de la vessie.

Giacomini (1) regarde la scille comme douée d'une vertu hyposthénisante cardio-vasculaire, et, selon lui, les propriétés diurétiques et expectorantes, etc., ne sont que des effets secondaires et subordonnés à son action primitive.

Si la scille convient chez les sujets lymphatiques, d'une sensibilité obtuse, et lorqu'il n'y a plus de chaleur, d'irritation ni de fièvre, elle est évidemment contre-indiquée chez les sujets irritables et très-nerveux, ou qui ont une disposition imminente aux phlegmasies, aux hémorrhagies, à la phthisie sèche ou nerveuse; dans les cas de fièvre, d'inflammation, d'excitation des voies digestives, de douleurs vives, etc. Ce n'est pas seulement par une trop forte dose que ce médicament peut être nuisible : il peut encore devenir funeste, même à petite dose, soit par une disposition idiosyncrasique des organes qui en reçoivent l'action, soit à l'occasion de l'état d'irritation morbide-latente de ces mêmes organes. Quarin rapporte un cas où douze grains de scille suffirent pour causer la mort. Roques dit qu'une once (30 gr.) de vin scillitique a excité, chez un malade affecté d'œdème, une chaleur vive à l'estomac, des coliques, des spasmes et des vomissements douloureux. Ce malade avait oublié de mêler ce vin avec une tisane apéritive dont il faisait habituellement usage. Ces symptômes cédèrent à quelques doses de sirop diacode. Il est donc prudent de ne commencer que par doses légères, qu'on augmente graduellement; quand des nausées se manifestent, on doit les diminuer.

Il faut, de temps en temps, suspendre l'usage de la scille; car longtemps continué, même en très-petite quantité, cet usage trouble les digestions et produit une sorte de gastrite, ce qui arrive également par l'action prolongée des amers sur la muqueuse gastro-intestinale.

Associée à la digitale, la scille est employée dans les maladies du cœur, l'hydropéricarde, les palpitations, pour ralentir le pouls et produire en même temps une diurèse abondante. Ce mélange convient surtout s'il y a dyspnée, étouffement, etc., symptômes souvent dus à l'infiltration du tissu pulmonaire. Unie au calomel, cette racine devient plus diurétique et agit plus efficacement sur les absorbants. Bertrand la mêle à l'oxyde noir de fer pour combattre les hydropisies atoniques. Dans la vue de diminuer son action trop irritante, ou de modifier ses propriétés suivant l'indication, on l'unit encore à l'opium, à l'ipécacuanha, à la gomme ammoniaque, à la scammonée, au vin d'Espagne, au savon, aux aromates, aux antispasmodiques, aux mucilagineux, etc.

Employée en frictions, la scille agit également comme diurétique. La teinture est ordinairement préférée pour ce mode d'administration. On en use depuis 4 gr. jusqu'à 8 chaque fois. Une plus grande quantité pourrait causer des accidents analogues à ceux que produit le médicament pris à l'intérieur. On se sert souvent pour ces frictions de parties égales de teinture de scille et de celle de digitale, auxquelles on ajoute quelquefois autant d'huile essentielle de térébenthine. Je me suis très-bien trouvé de ce dernier mélange en frictions sur la région lombaire, sur l'hypogastre et à l'intérieur des cuisses, dans l'albuminurie chronique, la leucophlegmatie, l'hydrothorax, etc., surtout lorsque l'état des voies digestives s'opposait à l'usage intérieur de la scille et des autres diurétiques irritants. Les lavements de décoction de scille peuvent agir efficacement comme révulsifs. Schmu-

(1) *Trad. de la pharmacologie*, p. 182.

cker (1) les a conseillés dans les commotions cérébrales et dans les blessures graves de la tête. Après les émissions sanguines et les aspersions d'eau froide, où l'on ajoute du vinaigre et de l'hydrochlorate d'ammoniaque, ces lavements peuvent agir énergiquement et fort utilement sur le gros intestin. Larrey (2) appliquait des cataplasmes de bulbes de scille, cuits sous la cendre, sur les bubons pestilentiels pour en hâter la suppuration. Dom Manuel Serrano (3) a fait disparaître deux fois un hygroma chronique, par l'emploi exclusif de fomentations de vin scillitique préparé avec 60 gr. de scille macérée pendant 48 heures dans 1,000 gr. de vin blanc. Il suffit d'appliquer sur la tumeur des compresses trempées dans ce liquide et très-souvent répétées, de les maintenir au moyen de quelques tours de bande purement contentifs, sans qu'il soit nécessaire que le malade garde le repos. C'est là un moyen de plus à ajouter à la liste des topiques (à la tête desquels se trouve la teinture d'iode), dont l'action suffit pour déterminer la résorption du liquide contenu dans les bourses séreuses.

La SCILLITINE est très-vénéneuse; à la dose de 5 centigr., elle tue les chiens; elle est en même temps purgative et vomitive; secondairement elle a une action légèrement narcotique. Elle est inusitée, mais pourrait être employée de la même manière que la digitaline, mais avec une circonspection plus grande encore. Mandet, pharmacien à Tarare (4), a composé avec la scillitine dépouillée de son élément irritant, associée à l'extrait hydro-alcoolique de digitale, un sirop, des pilules et des granules, qui paraissent réunir tous les avantages d'une bonne médication diurétique et sédative, dans les cas pathologiques qui réclament l'emploi combiné de la scille et de la digitale. La dose de sirop de scillitine composé est de trois à cinq cuillerées à café par jour; les pilules s'administrent à la dose de trois à cinq. La dose des granules de scillitine simple, comme tonique expectorant, est de trois à six par jour; comme tonique diurétique, dans certains cas d'hydropisie, de six à douze par jour. Les granules contiennent chacun 1 milligr. de scillitine privée de tout principe irritant.

SCOLOPENDRE. Asplenium scolopendrium. L.

Lingua cervina officinarum. C. BAUH. — *Scolopendrium officinarum.* WELD.

Scolopendre officinale, — langue de cerf ou de bœuf, — herbe à la rate.

FOUGÈRES. — POLYPODÉES. Fam. nat. — CRYPTOGAMIE. L.

Cette plante vivace (Pl. XXXVII) croît dans les fentes des rochers humides, les puits, les citernes, au bord des sources, etc.

Description. — Racines petites, brunes et fibreuses, donnant naissance à plusieurs expansions membraneuses, foliiformes, disposées en touffes, simples, longues de 3 à 4 décimètres, larges d'environ 5 à 6 centimètres, vertes, un peu coriaces, aiguës, échancrées en cœur à leur base, portées sur des pétioles assez longs, très-souvent chargées de poils ou d'écailles roussâtres. — La fructification est placée sur le dos des expansions foliiformes, disposée par paquets nombreux, parallèles entre eux, linéaires et presque perpendiculaires à la nervure du milieu. Ces paquets se composent de capsules uniloculaires, très-petites, laissant échapper une poussière très-fine que l'on considère comme les semences.

[**Parties usitées.** — Les expansions membraneuses, nommées improprement *feuilles.*]

Récolte. — On emploie cette plante verte ou sèche. On la récolte au commence-

(1) *Dissert. de scilla.*
(2) *Mémoires de chirurgie militaire.*
(3) *La Union medica* et *Journal de médecine de Bruxelles*, 1851.
(4) *Mémoire sur l'emploi thérapeutique de la scillitine.*

ment de l'automne pour la conserver. Il suffit pour la sécher d'en étendre les expansions membraneuses ou de les suspendre pendant quelques jours. Elles jaunissent un peu, mais sans perdre leurs propriétés médicinales.

[**Culture.** — La scolopendre est cultivée dans les jardins botaniques ou d'agrément. On la propage facilement d'éclats de pieds faits au printemps, en terre de bruyère. On la plante sur les rochers humides et ombragés, dans les grottes, etc.]

Propriétés physiques et chimiques. — La plante fraîche a une odeur herbacée et une saveur styptique. A l'état de dessiccation, elle exhale une odeur aromatique agréable, mais faible. Elle contient du mucilage uni à un principe un peu astringent, qui noircit par le sulfate de fer.

On a considéré la scolopendre comme astringente, diurétique, béchique, vulnéraire, résolutive, etc. Suivant Dioscoride, cette plante détruit les obstructions du foie et de la rate, dissipe la jaunisse, etc. Galien vante son efficacité dans la diarrhée et la dysenterie. Chomel, Lieutaud et beaucoup d'autres auteurs l'ont placée parmi les plantes essentiellement hépatiques, spléniques, apéritives et fondantes. Elle a été employée contre le catarrhe pulmonaire, la toux, l'hémoptysie, la gravelle, etc. On l'admettait dans toutes les tisanes diurétiques (30 à 60 gr. par kilogr. d'eau), dans les bouillons médicamenteux; mais on y joignait le pissenlit, le cerfeuil, la chicorée, etc. Elle entre dans les vulnéraires suisses.

La scolopendre, aujourd'hui presque inusitée, ne mérite pas les éloges qui lui ont été prodigués. Nous devons dire néanmoins qu'elle n'est pas tout à fait inerte. Des essais récents m'ont démontré qu'elle se rapprochait du cétérach, comme diurétique et un peu astringente. On peut en tirer parti dans les cas où l'état des organes réclame une médication graduellement active.

SCORZONÈRE. Scorzonera hispanica. L.

Scorzonère d'Espagne, — scorzonère d'Europe, — salsifis noir, — salsifis d'Espagne.

Composées. — Chicoracées.

[**Description.** — Plante vivace. — Racine simple, allongée, charnue, fusiforme, noire en dehors, blanche en dedans. — Tige cylindrique, striée, glabre ou à peine pubescente. — Feuilles alternes, sessiles, ovales, lancéolées. — Fleurs jaunes, ligulées en capitules, réceptacle nu, involucre à folioles inégales, nombreuses, imbriquées sur plusieurs rangs. — Fruits : akènes allongés, striés, blanchâtres, surmontés d'une aigrette sessile, blanche, à rayons plumeux, à barbes entre-croisées.

Parties usitées. — Les jeunes pousses, les racines.

Récolte. — Les scorzonères sont une grande ressource pour l'hiver. On les arrache au fur et à mesure des besoins, depuis le mois de décembre jusqu'en avril et mai.

Culture. — Cette plante est cultivée dans les jardins maraîchers comme plante bisannuelle. Elle est propagée par semis.

Propriétés physiques et chimiques. — Les racines ont une saveur légèrement sucrée, mucilagineuse. Elles sont très-riches en inuline.] (Elles contiennent aussi de l'asparagine. Se basant sur l'emploi en Chine d'une plante analogue pour l'alimentation des vers à soie, on a fait en France quelques essais (1), qui sont restés sans résultat appréciable.)

(La racine de scorzonère, outre ses usages alimentaires, possède de faibles propriétés mucilagineuses, adoucissantes, et, à cause de cela, on l'a préconisée comme pectorale, sudorifique, calmante, diurétique, etc. On ne l'emploie plus; mais autrefois on lui attribuait des vertus spéciales sur l'activité des fonctions cutanées, et on la prescrivait pour hâter les éruptions variolique et rubéolique.

En Russie, on emploie usuellement une pommade antihémorrhoïdale faite avec l'axonge et la pulpe de salsifis sauvage.)

---

(1) *Annales de la Société linnéenne de Lyon*, 1836, p. 15.

SCROFULAIRE AQUATIQUE. Scrophularia aquatica. L.

Scrophularia aquatica major. C. Bauh., Tourn. — *Betonica aquatica.* Dod.

Bétoine d'eau, — herbe du siége.

Personées. — Scrofulariées. Fam. nat. — Didynamie angiospermie. L.

La scrofulaire aquatique (Pl. XXXVIII), plante vivace, se trouve partout, dans les lieux humides, les fossés remplis d'eau, les bois, etc.

Description. — Racines fibreuses, touffues, presque fasciculées. — Tiges dressées, glabres, quadrangulaires, hautes d'environ 1 mètre. — Feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues, presque cordiformes, crénelées, un peu obtuses à leur sommet. — Fleurs d'un rouge tirant sur le brun, disposées en une petite grappe terminale garnie de petites bractées opposées, lancéolées (juin-août). — Calice persistant, à cinq lobes suborbiculaires. — Corolle presque globuleuse à cinq lobes, presque à deux lèvres, tube court et renflé; la lèvre supérieure orbiculaire et bilobée, l'inférieure à trois lobes, celui du milieu réfléchi. — Quatre étamines didynames inclinées sur la lèvre inférieure. — Un style. — Fruit : capsule bivalve et biloculaire; les valves séparées par une double cloison et contenant des semences petites et nombreuses.

Parties usitées. — La racine et les feuilles.

Récolte. — On récolte l'herbe avant la floraison, et les racines à l'automne ou au printemps.

[**Culture.** — En général, les scrofulaires croissent dans les lieux humides et marécageux. On les propage très-facilement par éclats de pied.]

Propriétés physiques et chimiques. — La scrofulaire aquatique exhale, lorsqu'on la froisse, une odeur fétide très-repoussante. Sa saveur est amère, âcre et très-nauséeuse. On en a retiré à peu près en égales proportions un extrait aqueux amer et un extrait alcoolique d'une amertume plus grande encore.

La scrofulaire est excitante, tonique, purgative, vermifuge, résolutive. Si les succès qu'on attribue à la scrofulaire, et qui semblent lui avoir fait donner le nom qu'elle porte, sont réels, c'est évidemment à l'excitation qu'elle exerce sur les organes qu'ils sont dus. On a observé, en effet, qu'à haute dose cette plante provoque la purgation et même le vomissement : c'est une propriété que j'ai constatée. Je ne conseillerai pas cependant de l'employer comme vomitif ou comme purgatif, à cause de l'inconstance et de l'irrégularité de ses effets sur la contractibilité du tube digestif.

La décoction de racine de scrofulaire, à la dose de 30 gr. dans 300 gr. d'eau, aromatisée avec un peu de semence d'angélique et administrée à un enfant de dix ans, très-sujet aux affections vermineuses, a provoqué deux vomissements et déterminé quatre selles abondantes avec expulsion de quatre ascarides lombricoïdes. Comme je n'ai que ce seul fait à citer sur les propriétés purgatives et anthelminthiques de la scrofulaire, je me propose de me livrer à de nouveaux essais sur l'emploi de cette plante, et je les ferai avec d'autant plus d'intérêt que peu de médecins s'en sont occupés, et qu'elle est tombée dans une sorte d'oubli que je ne crois pas mérité.

Tragus recommande la graine de cette plante contre les vers, à la dose de 4 gr.

On faisait usage autrefois de la racine de scrofulaire en décoction, ou en poudre à la dose de 2 à 4 gr., contre les scrofules, les hémorrhoïdes, la gale, les dartres et autres maladies de la peau. Divers auteurs ont employé la décoction de scrofulaire en cataplasme, en fomentation, dans les mêmes affections et sur les ulcères atoniques ou gangréneux. On a même prétendu qu'elle était extrêmement utile pour favoriser la cicatrisation des plaies. On raconte, en effet, que les chirurgiens, pendant le long siége de La Rochelle, sous Louis XIII, en faisaient un grand usage pour guérir toutes sortes de blessures, ce qui lui fit alors donner le nom d'*herbe du siége*. Mais si l'on réfléchit un instant que les plaies guérissent parfaitement et beaucoup plus

promptement par l'usage de l'eau simple que par tout autre moyen, on réduira à sa juste valeur la décoction de racine de scrofulaire considérée comme vulnéraire. Disons cependant que l'action stimulante de cette plante a pu modifier des plaies de mauvais caractère, tonifier les chairs, prévenir ou combattre la tendance à la pourriture d'hôpital.

D'après le botaniste Marchand (1), j'ai employé les feuilles de scrofulaire pour corriger la saveur désagréable du séné, en faisant infuser parties égales des deux plantes. Le mauvais goût de ce dernier a été, en effet, en grande partie enlevé sans en altérer en rien la vertu purgative. Ce fait est d'autant plus difficile à expliquer, que la scrofulaire a elle-même une odeur fétide et nauséabonde, qui se trouve considérablement diminuée par cette association.

Scrofulaire noueuse, Scrofulaire des bois, Grande Scrofulaire, Herbe aux hémorrhoïdes, aux écrouelles, *Scrophularia nodosa*. L, *Scrophularia nodosa fœtida*. C. Bauh., Tourn. — Cette espèce se trouve dans les lieux champêtres et frais, dans les bois humides, les fossés, etc.

Description. — Racines noueuses, rampantes. — Tige à angles obtus de 60 à 90 centimètres, rameuse en haut. — Feuilles dentées; les inférieures cordiformes, opposées, aiguës; les supérieures oblongues, lancéolées, un peu moins grandes que celles de l'espèce précédente, souvent alternes.

La scrofulaire noueuse a les mêmes propriétés que la scrofulaire aquatique, seulement elle paraît être plus active. On l'a vantée contre les scrofules, en décoction (15 à 20 gr. par kilogr. d'eau), et contre les hémorrhoïdes, sans doute à cause, pour cette dernière maladie, d'une sorte de signature fondée sur la forme des tubercules de ses racines. Pour ce qui concerne ses propriétés contre les scrofules, nous ne pensons pas que ses principes amers et âcres puissent la rendre utile dans ces affections. Cependant Sère, de Muret (2), a recueilli une observation, dont l'heureux résultat, semblant justifier le nom de la scrofulaire, est de nature à engager les praticiens à employer cette plante dans les affections strumeuses.

On dit que la scrofulaire en décoction guérit la gale, si on en lave les pustules pendant plusieurs jours. Tragus mêlait son sue dans un onguent contre cette dermatose, et recommandait son eau distillée contre les rousseurs du visage.

SCUTELLAIRE. Scutellaria galericulata. L.

Scutellaire commune, — toque, — centaurée bleue.

Labiées. — Scutellariées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Cette plante vivace croît le long des eaux et des fossés aquatiques, où elle est assez commune. C'est de *scutella*, écuelle, vase, forme de la figure de son calice, qui ressemble à une anse, que dérive son nom. Ce même calice renversé présente la forme d'un casque avec la visière relevée, d'où l'épithète de *galericulata*, donnée à l'espèce qui est très-commune en France.

Description. — Tige dressée, presque simple, haute d'environ 30 centimètres, tétragone, un peu penchée au sommet. — Feuilles courtement pétiolées, un peu échancrées en cœur à la base, dentées, glabres ou seulement pubescentes en dessous, toutes oblongues-lancéolées, aiguës. — Fleurs d'un bleu tendre ou purpurin, axillaires, unilatérales, deux à deux, presque sessiles; lobe moyen de la lèvre inférieure de la corolle entier (juillet-août).

[**Parties usitées.** — Les feuilles.

(1) *Mémoire de l'Académie des sciences*, 1701.
(2) *Revue thérapeutique du Midi*, t. VI, p. 62.

Récolte. — On cueille les feuilles au moment de la floraison; elles perdent une partie de leurs propriétés par la dessiccation.

Culture. — Cette plante aime les lieux humides et marécageux. On la propage par éclats de pied.]

(**Propriétés physiques et chimiques.** — La scutellaire est amère, sent l'ail et rougit le papier bleu. Cadet-Gassicourt en a retiré une matière amère, la *scutellarine.*)

Cette plante a été considérée comme stomachique, anthelminthique et fébrifuge. J. Bauhin rapporte que Turnerus l'appelait *tertianaria*, parce qu'elle guérit les fièvres intermittentes, d'où lui est venu aussi le nom de *centaurée bleue*. Elle est encore employée vulgairement en Alsace pour couper la fièvre, après avoir fait vomir le malade (1). Camerarius l'a préconisée contre l'angine. A Ternate, on la prescrit contre la dysurie et la gonorrhée (2). En Sibérie et en Crimée, on l'a prônée contre la rage, d'après Marius (3). On ne fait aujourd'hui que peu ou point usage de cette plante, bien qu'elle paraisse posséder quelques propriétés que de nouveaux essais pourront seuls déterminer.

[Nous citerons encore la scutellaire petite (*S. minor*, L.) et celle des Alpes (*S. alpina*, L.) qui jouissent des mêmes propriétés.]

SEIGLE. Secale cereale. L.

Secale hybernum vel majus. C. Bauh., Tourn. — *Secale vulgatius.* Park.

Graminées. Fam. nat. — Triandrie digynie. L.

Cette plante fournit par la culture deux variétés. L'une est le seigle d'hiver, qui s'élève davantage, et dont les épis sont plus longs, plus forts, mieux garnis; l'autre est le seigle d'été, plus petit dans toutes ses parties; il ne se sème guère qu'au printemps. Cette graminée vient dans les terres légères, crayeuses, sèches, et même dans le sable pur.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les grains de seigle contiennent moins de son et plus de farine que ceux de froment. Traités par l'acide nitrique, ils donnent, suivant Chaptal, un tiers moins d'acide saccharin que ceux-ci. Réduits en farine, ils contiennent, d'après Einhof (4) : albumine, 3.27; gluten frais, 9.48; mucilage, 11.19; amidon, 61.09; matière saccharine, 3.27; ligneux, 6.38; perte, 5.42. — L'amidon est ici un peu moins abondant que dans le blé. La farine de seigle, d'après Taddei, transforme le sublimé en calomel, de même que le gluten. Il en faut 600 parties sur 1 de ce sel pour opérer cette transformation, tandis qu'il ne faut que 25 parties de gluten frais et 13 de sec pour exécuter la même conversion. Elle est donc une sorte d'antidote du sublimé corrosif (5), pouvant être substitué au gluten, qu'on a rarement tout préparé. La farine de seigle forme un pain un peu bis, mat, frais, gras, assez savoureux, d'une odeur agréable, se gardant frais sept à huit jours sans rien perdre de sa saveur, avantage précieux pour les gens de la campagne. Le mélange de cette farine avec celle de froment rend le pain de celui-ci plus frais et plus agréable. Le pain d'épice est fabriqué avec la farine de seigle, le miel, la mélasse, etc. Dans quelques cantons, on mange comme les petits pois la semence de seigle recueillie un peu avant sa maturité et séchée. Le seigle, converti en gruau, fournit une nourriture agréable au goût. On en fait des potages et des bouillies. On prépare avec le seigle mûr, sec et rôti, une sorte de café au lait qui nourrit, rafraîchit et donne de l'embonpoint. Pour cela, on le fait bouillir jusqu'à ce qu'il s'amollisse, sans cependant le laisser crever; on le fait sécher au soleil ou à l'étuve; on le brûle ensuite comme le

---

(1) *Gazette médicale de Strasbourg*, avril 1856.
(2) *Ancien Journal de médecine*, t. LXXXI, p. 144.
(3) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XIII, p. 356.
(4) *Gehlen's Journal*, t. V, p. 131.
(5) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. I, p. 148.

café, et on le moud; quelquefois on y ajoute un tiers de café, ce qui rend cette boisson plus agréable : on la sucre moins que le café ordinaire. (Il est alors connu sous le nom de *poudre économique alimentaire de Hunt.*)

Dans les pays du Nord, on retire du seigle, par la distillation, une sorte d'eau-de-vie à laquelle on mêle quelquefois des baies de genévrier pour lui donner plus de force. On fait aussi une sorte de bière avec ce grain.

La paille de seigle, qui est longue et unie, sert à couvrir les toits des chaumières, à faire des liens, des nattes, des clayons, des paniers, des siéges de chaises, etc. On en fabrique des chapeaux légers, et on est même parvenu avec les pailles les plus minces et les plus flexibles à composer des tissus presque aussi fins que ceux de lin et de soie, dont les dames font des coiffures de luxe.

Le seigle est plus usité comme aliment que comme médicament. Il est rafraîchissant, émollient et légèrement laxatif. Sa farine peut être employée aux mêmes usages que celle du froment. Appliquée en cataplasme, elle est émolliente et résolutive, mais elle s'aigrit trop tôt et devient irritante. J'ai employé avec avantage le seigle légèrement concassé en décoction (30 à 60 gr. et plus par kilogramme d'eau), contre la constipation, quand tous les moyens ordinairement mis en usage contre cette affection avaient été inutilement administrés. Cadet de Vaux prétend que ceux qui se nourrissent de pain de seigle sont rarement atteints d'apoplexie : on sait vulgairement que la liberté du ventre dégage la tête, et diminue par conséquent la tendance aux congestions cérébrales.

Le pain d'épices est laxatif et maturatif. (Dans le Nord on emploie surtout comme maturatif la pâte de pain d'épices, légèrement fermentée. Il est rare d'être appelé près d'une femme affectée d'abcès du sein au début, sans trouver le sein barbouillé de cette bouillie jaunâtre !)

Wauters rapporte plusieurs observations sur l'efficacité du pain de seigle fortement torréfié, contre les fièvres intermittentes. La plus remarquable est celle d'une fièvre quarte qui durait depuis plus de deux ans, et avait constamment résisté au quinquina. Il administrait ce remède en décoction à la dose de 60 gr. dans 750 gr. d'eau, en deux fois, dans l'apyrexie, à la manière du café. Il le donnait quelquefois en poudre (15 gr. en trois doses dans l'apyrexie), avec la cascarille (2 à 4 gr.) et le sel de tartre (2 gr.)

Missoux, de Fournols (1), a fait connaître un moyen simple et assuré pour guérir les hygromas. Ce moyen consiste dans l'application sur la tumeur d'une tranche de pain de seigle sortant du four. Cette tranche doit être munie de sa croûte (que l'on tourne du côté extérieur), et assujettie convenablement au moyen d'une serviette ou d'un linge assez épais pour contribuer à conserver aussi longtemps que possible la chaleur. Si c'est le genou qui est le siége de la tumeur, ce qui est le cas le plus fréquent, cette partie étant très-exposée aux frottements et aux refroidissements, le malade garde le lit et s'y tient vingt-quatre heures. Quelquefois, quand la tumeur est récente, une seule application suffit; mais, le plus ordinairement, il faut répéter ce moyen trois ou quatre fois, et autant que possible d'une manière continue. L'auteur dit avoir obtenu ainsi de nombreux cas de guérison.

Comme presque toutes les graminées, le seigle est sujet à une maladie particulière connue sous le nom vulgaire d'Ergot. Il porte alors le nom de Seigle ergoté, dénomination que, par extension, on donne aussi à l'ergot de seigle lui-même dans le langage médical.

---

(1) *Courrier médical*, octobre 1850.

SEIGLE (ERGOT DE). Secale cornutum. Bald.

Clavi selaginis. Lonicer (1565). — *Secalis mater.* Thalius (1588). — *Secale luxurians.* Bauh. — *Grana secalis degenerati.* Brunn. — *Sclerotium clavus.* Decand. — *Sphacelia segetum.* Léveillé. *Spermœdia.* Fries. — *Ergotœcia aborti faciens.* Quekett. — *Sphacelidium clavus.* Fée. — *Hymenula clavus.* Corda. — *Onygena cœsitosa.* Mérat.

Ergot, — argot, — seigle cornu, — seigle noir, — seigle malade, — seigle ergoté, — clou de seigle, seigle à éperon, — éperon court, — seigle corrompu, — seigle ivre, — faux seigle, calcar, — ébrun, — chambucle (en patois lyonnais), — charbon du seigle, blé rachitique, — blé farouche, — blé hâve, — blé avorté, mère de seigle, — seigle utérin (Allemagne).

L'ergot de seigle (Pl. XXXVIII) est une excroissance de forme allongée qui se développe sur l'ovaire du seigle, à la place de la graine de cette plante. Il vient de préférence sur le seigle planté dans les terres humides et légères, et sur le bord des chemins. On a quelquefois rarement l'occasion de le rencontrer; d'autres fois il est répandu, surtout dans les années pluvieuses, au point de former dans certaines localités le quart de la récolte. Il est des contrées où il est beaucoup plus commun. (Nous citerons en particulier la Sologne.) Il se développe en même temps que les grains de seigle; (par des arrosages exagérés, on peut le produire artificiellement).

Description. — L'ergot de seigle est en général allongé, recourbé, ayant une certaine ressemblance avec l'ergot du coq. Il est presque quatre fois plus gros que le grain de seigle, long de 14 à 18 millimètres, brun violacé et un peu poudreux à l'extérieur, d'un blanc mat, légèrement nuancé de violet à l'intérieur, compacte, homogène. (Il offre dans sa longueur trois angles mousses, séparés par autant de sillons plus ou moins apparents, dont le plus prononcé regarde en dehors de l'épi. Il est, en outre, quelquefois fendillé dans sa longueur, ou de travers, et laisse voir le tissu intérieur. Son extrémité inférieure est conique, adhère au centre de la fleur à la place du hile du grain, mais sans continuité de fibres; la supérieure est conique ou tronquée, et à l'état frais surmontée d'un corps jaunâtre ou gris, de forme plus ou moins globuleuse, peu adhérent à l'ergot, caduc, communément appelé *sphacélie*, qui manque presque toujours sur le produit pharmaceutique.

L'ergot est d'une consistance assez ferme; si on cherche à le ployer, il fléchit très-légèrement, puis casse net.)

Nature de l'ergot. — De nombreuses opinions ont régné dans la science sur la nature de l'ergot. Elles peuvent se rapporter à trois principales :

A. L'ergot est une simple altération du grain. C'était l'idée autrefois admise. Parola (1) le considère comme un produit amorphe, essentiellement hydrogéné, sécrété accidentellement par le pédoncule de l'épillet, et comparable au tissu mélanique de l'homme et des animaux.

B. L'ergot reconnaît une origine animale.

D'après Martin Field, cette production serait une dégénérescence de l'ovaire des graminées, une altération morbide causée par la piqûre d'un insecte du genre *musca*, qui y dépose une matière noirâtre. — Reproduisant l'opinion ancienne de Tillot, Read et Duhamel, Debourges (2) l'a attribuée à un insecte de la famille des téléphores, lequel va déposer une liqueur sur un grain de seigle et y produit l'ergot. D'où il suit qu'on peut faire naître l'ergot à volonté, en exprimant cette liqueur sur tous les grains de seigle qui ne sont ni trop près, ni trop éloignés de leur maturité. — Pour Raspail (3), l'ergot est peut-être l'œuvre de la piqûre et de la présence d'un vibrion susceptible de ressusciter après son entière dessiccation.

C. (De Candolle est le premier qui ait attribué au développement d'un champignon la production du corps qui nous occupe. En effet, il a l'odeur des champignons et se compose de la plupart des éléments chimiques trouvés dans ces derniers. Ce naturaliste crut devoir c'asser l'ergot dans le genre *sclerotium.*)

Suivant Léveillé, l'apparition de l'ergot est précédée d'un suc mielleux qui constitue

(1) *Nuove ricerche sperimentali sullo sprone de' graminacei.* Milan, 1844.
(2) *Bulletin de l'Académie royale de médecine*, t. II, p. 526.
(3) *Physiologie végétale*, 1837, t. II, p. 605.

un champignon de l'ordre des Gymnomycètes, et qu'il a nommé *sphacelia segetum;* il naît au sommet de l'ovaire; de sorte que l'ergot serait formé de l'ovaire altéré et non fécondé du seigle, surmonté du *sphacelia*, qui serait la seule partie active : privé de cette partie, l'ergot serait inerte. (Il est regrettable pour la théorie de ce savant que la pratique médicale démente chaque jour cette dernière assertion; car, nous l'avons dit plus haut, la sphacélie ne subsiste qu'exceptionnellement dans les échantillons pharmaceutiques, et l'effet attendu n'en est pas moins produit avec des ergots qui en sont totalement privés.)

(Fée ne le considère comme une plante complète, qu'il appelle *sphacelidium*, que réuni à la sphacélie ou *sacculus*, végétal dont l'ergot serait le pseudo-stroma formé par l'hypertrophie présumée de la graine, et que pour cela il nomme *nosocarya*.

L'ergot n'est pas un champignon parfait, comme l'ont avancé les auteurs que nous venons de citer, et Philippart, Phœsus, Guibourt, etc., mais un organe transitoire ou, mieux, préliminaire, de végétation. Cette altération des graines des graminées se présente successivement sous trois formes différentes : 1° A la première phase de développement, ce n'est encore qu'un liquide visqueux, recouvrant l'ovaire entier et faisant avorter la fleur; c'est à cette période que Leveillé l'a observé; c'est à ce moment que s'applique le nom de *sphacelia segetum* 2° A la seconde phase, cette masse s'allonge; c'est l'ergot proprement dit; il constitue un stroma, comme l'a démontré Tulasne, donnant dans des conditions assez rares naissance à de vraies spores. 3° Alors, c'est-à-dire à la troisième période, naît le véritable champignon, le *cordiceps* (ou *claviceps*) *purpurea*, que l'on n'a qu'exceptionnellement l'occasion d'observer (Fries), et dont, nous le répétons, l'ergot médicinal n'est que le stroma, c'est-à-dire un organe de transition.

On trouvera dans le dictionnaire de Nysten (1), auquel nous empruntons ces détails, des descriptions précises des différents états de ce cryptogame. On y lira aussi que la sphacélie est un corps complexe constitué surtout par les restes des stigmates plumeux de l'ovaire, par les anthères des étamines, par des filaments de mycelium et des conidies.)

Récolte, conservation. — (L'ergot a acquis toute son énergie d'action six à huit jours après sa maturité. C'est donc alors, et non au commencement de sa formation, qu'on doit le récolter.) Suivant la remarque de Kluge, de Berlin, l'ergot doit être recueilli sur l'épi même du seigle et sur pieds; quand on le ramasse dans l'aire de la grange, il a déjà perdu de ses propriétés, d'autant plus qu'il absorbe l'humidité de l'air. Mais il n'est pas nécessaire qu'il soit muni de sa sphacélie, qui, d'ailleurs, se détache si vite que presque tous les ergots en sont dépourvus. L'ergot blanc, à l'intérieur, est aussi énergique que celui qui est violacé. L'ergot doit être conservé dans un lieu sec et rejeté au bout de deux années de vétusté. (En effet, il peut devenir fétide ou être la proie d'un acarus, qui s'établit à son centre et s'y creuse des galeries. Fée l'a reconnu pour identique à celui qui attaque le fromage.)

On pulvérise ordinairement l'ergot au moment de s'en servir, parce que l'on pense généralement qu'il se conserve moins longtemps à l'état pulvérulent. Cependant, pour l'usage obstétrical, surtout à la campagne, il serait à désirer que l'on pût le conserver assez longtemps en poudre. On a proposé pour cela plusieurs procédés : 1° méthode Appert; 2° procédé de Legripp : pulvériser l'ergot récent et bien séché; exposer ensuite la poudre à une température de 45 à 50° C., afin de la sécher promptement et parfaitement; ensuite la tasser, l'enfermer hermétiquement dans des vases de verre de la capacité de 1 hectogr. au plus, et enfin la soustraire à l'action de la lumière, soit en l'enfermant dans un lieu obscur, soit en recouvrant le vase de papier noir; procédé de Stanislas Martin : dessécher la poudre d'ergot à l'étuve, le renfermer dans un flacon bouché à l'émeri, après l'avoir humecté de 60 gr. d'alcool à 40 degrés ou d'une quantité égale d'éther sulfurique pour 500 gr. d'ergot.

Ces moyens, comme on le voit, ont pour but de préserver autant que possible l'ergot de l'action de la lumière, du contact de l'air et de l'humidité. Boins conseille, pour le conserver, de mettre un peu de mercure dans le flacon qui le renferme.

[En somme, cette poudre se conserve assez mal; il vaut mieux la pulvériser ou la moudre au moment du besoin. A Paris, dans les hôpitaux d'accouchement, on se sert pour cela d'un petit moulin à café très-commode.]

Lorsque l'ergot de seigle fournit une infusion lacto-mucilagineuse, c'est une preuve, d'après Ramsbotham, que cet ergot est altéré. L'infusion reposée de cette substance, non altérée, doit être limpide et avoir une couleur de chair foncée.

---

(1) Page 529, 11e édition.

[L'ergot de froment se distingue de celui du seigle en ce qu'il est plus court, plus gros, plus ridé, contrairement à ce qu'a dit Grand-Clément dans sa thèse; d'après Gauthier-Laroze, il se conserve mieux; et selon C. Le Perdriel, qui a aussi fait une thèse sur ce champignon, il serait tout aussi actif et déterminerait tout aussi bien les contractions utérines, sans être aussi vénéneux.

On distingue encore l'ergot du Diss (*ampe tenax*, L.; *arundo festucoïdes*, Desf.; *arundo tenax*, Wahl.; *donax tenax*, Palissot (de Beauvais); *arundo Mauritanica*, Poir.), qui nous vient d'Afrique, qui se distingue en ce qu'il est long de 2 à 4 centimètres, menu, courbé en croissant; il paraît jouir des mêmes propriétés que ceux du seigle et du blé.]

(**Propriétés physiques et chimiques.** — L'ergot a une odeur vireuse et une saveur amère légèrement mordicante, plus marquée quand il est à l'état frais. Vauquelin est le premier qui se soit occupé de l'analyse de ce corps. Malgré son imperfection, elle a ouvert la voie aux recherches qui maintenant encore ont amené des résultats trop contradictoires. En 1832, Wiggers publiait une monographie du seigle ergoté, couronnée par la Faculté de Gottingue (1).

L'analyse de Maas (P.) (2) avait eu peu de retentissement; celle de Wiggers fut bientôt acceptée par beaucoup de chimistes. D'après cet auteur, l'ergot contient :

Huile grasse non saponifiable	35.00
Matière grasse cristallisable	1.05
Cérine	0.70
Ergotine ou ségaline	1.25
Osmazôme	7.78
Sucre cristallisable de nature particulière	1.55
Matière gommeuse extractive et colorante	2.23
Albumine	1.46
Fungine	46.19
Phosphate de potasse	4.42
Chaux	0.29
Silice	0.14
Total	102.20

Ce que Wiggers appelle *ergotine*, et qu'il croyait à tort être le principe actif thérapeutique de l'ergot, est une substance pulvérulente, non cristallisée, insoluble dans l'eau et l'éther, soluble dans l'alcool, d'un rouge-brun, d'une saveur amère et un peu âcre, ni acide, ni alcaline. On en retire environ 1.25 pour 100. Le sucre qu'il supposait d'une nature particulière a été considéré par Liebig et par Pelouze comme de la *mannite*. Les travaux plus récents de Mitscherlich (3) établissent que c'est en effet une nouvelle espèce de sucre, le sucre de seigle ergoté. Ce chimiste lui a imposé le nom de *mycose*.

En 1841, Bonjean reprit ces études et publia dans son ouvrage (4), couronné par la Société de pharmacie, l'analyse suivante :

Huile fixe	37.50
Ergotine	13.25
Résine brune	2.25
Poudre rougeâtre inerte, insoluble dans l'alcool bouillant	0.63
Gomme	1.62
Gluten	0.12
Albumine végétale	1.80
Fungine	5.25
Matière colorante violette	0.40
Chlorure de sodium	1.12
Phosphate de potasse, de magnésie	0.75
Sous-phosphate acide de chaux	3.43
Oxyde de fer	0.31
A reporter	73.93

(1) Extrait par Vallet, *in Journal de pharmacie*, 1832, t. XVIII, p. 525.
(2) *Nouvelle analyse du seigle ergoté*, in *Kastner's Archiv*, XVIII.
(3) *Journal des connaissances médico-pharmaceutiques*, 20 juillet 1858.
(4) *Traité théorique et pratique de l'ergot de seigle*, etc., 1845.

Report.....	73.93
Silice.....	0.87
Cuivre.....	traces
Fibre ligneuse.....	24.35
Eau.....	9.25
Perte.....	2.60
Total.....	100.00

Si, dans leur ensemble, ces résultats diffèrent peu de ceux de Wiggers, dans les détails, il y a des opinions complétement différentes. Nous verrons, en traitant des phénomènes physiologiques observés à la suite de l'ingestion de l'ergot ou des préparations qui en dérivent, que Bonjean reconnaît dans ce corps deux principes, un poison énergique, l'huile d'ergot, et un remède salutaire, l'ergotine. Mais cette ergotine, dont le nom semble indiquer un principe immédiat, est une matière très-complexe; c'est un extrait hydroalcoolique (dont nous donnons plus loin les caractères, aux *Préparations pharmaceutiques et doses*) renfermant l'ergotine de Wiggers, mais n'ayant d'importance qu'au point de vue pharmacologique.

Parola (1), à la suite d'expériences nombreuses, a établi les conclusions suivantes : il n'y a qu'une seule substance active, médicale et toxique, c'est la résine. On doit à une modification de cette substance toutes les préparations qui jouissent d'une certaine action, et cette action est en raison de la quantité qu'elles en contiennent. Ainsi l'huile d'ergot n'aurait d'action que par la résine, qu'elle tiendrait en dissolution. Cette résine est d'une consistance semi-liquide, de couleur café foncé, d'une saveur très-nauséeuse, *sui generis*, un peu âcre et amarescente; son odeur est fortement vireuse.

J. Forbes Royle et Fr. W. Headland (2) donnent comme la plus récente l'analyse de Winckler. Après avoir séparé, au moyen de l'éther, 34.4 pour 100 d'huile fixe dénuée de pouvoir médicinal, cet auteur a trouvé dans le résidu deux principes, la *sécaline*, substance basique volatile, analogue à la propylamine, répandant une odeur désagréable, et l'*ergoline* de Wiggers, qu'il considère comme jouissant de propriétés acides. Ce dernier corps se combinerait dans l'ergot avec le premier, et formerait l'*ergotate de sécaline* (?), représentant probablement l'activité médicinale de l'ergot lui-même. L'ergotate de sécaline serait soluble dans l'alcool et dans l'eau, insoluble dans l'éther.

Cette dernière hypothèse satisfait assez l'esprit; reste à savoir si les faits lui donnent une valeur sérieuse. Devant tous ces travaux, dont aucun ne concorde avec l'autre, et qui offrent tous tant de vague, on sent le besoin de trouver quelque chose de défini, de plus précis.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Poudre (on fait sécher l'ergot à l'étuve, et on le pulvérise sans résidu), 50 centigr. à 2, 4, 6 et même 8 gr. — Comme obstétrical : dans l'eau sucrée, le bouillon, l'infusion de feuilles d'oranger, de menthe, de tilleul; en potion, dans le pain azyme, en avalant ensuite quelques cuillerées de liquide. — Dans les cas où l'on ne veut pas produire un effet immédiat, on le donne en moindre dose et en pilules. La poudre très-fine peut aussi s'administrer en lavement.

Infusion de la poudre, dans le cas où l'ergot en poudre est mal supporté ou vomi. — On peut aussi, dans cette dernière circonstance, donner l'infusion en lavement.

Vin (1 sur 40 de vin), 10 à 100 gr. Plus rarement vomi.

Teinture (ergot, 100 gr.; alcool, 250 gr.), 10 à 15 gr., en potion.

Montain, dans les cas où l'action de l'ergot sur l'estomac est à craindre, fait sur le col utérin, au moyen d'un siphon dont il est l'inventeur, des injections d'eau tiède sursaturées de teinture d'ergot.

Sirop (1 sur 5 de sirop), 15 à 60 gr. par jour.

Extrait aqueux (ergotine Bonjean), 1 à 4 gr., en potions, pilules, etc.

(Extrait liquide (Pharmacopée anglaise). — Cette préparation contient les principes solubles dans l'éther (l'huile) et ceux solubles dans l'eau.)

Potion antihémorrhagique et obstétricale (Levrat-Perroton) : eau de mélisse 100.00; sirop de fleur d'oranger, 30 gr.; sirop de ratanhia, 30 gr.; ergot de seigle, 2 à 4.00, ou ergotine 2.00. F. S. A. P. contre les hémorrhagies, particulièrement dans l'accouchement, par cuillerées plus ou moins répétées, suivant la gravité de l'hémorrhagie. Comme obstétricale, surtout chez les femmes lymphatiques, douées de peu d'énergie.

Poudre contre les tranchées utérines (Katriner) : poudre d'ergot de seigle, 0.10; poudre de cannelle, 0.25, pour une prise, à répéter tous les quarts d'heure. Trois ou quatre suffisent le plus souvent.

Potion d'ergotine (Bonjean) : ergotine, 1 gr.; eau commune, 75; sirop de fleur d'oranger,

(1) *Nuove ricerche sperimentali sullo sprone de' graminacei*, 1 vol. in-8°. Milan, 1844.
(2) *Man. of mat. med. and ther.* Fourth edit., p. 669.

24 gr., par cuillerées à bouche d'heure en heure dans les hémorrhagies ordinaires. Cette potion s'altère facilement, surtout en été. Il ne faut la préparer qu'à mesure du besoin.

Autre potion d'ergotine (Trousseau) : ergotine Bonjean, 2 gr.; eau de mélisse, 100 gr.; sirop d'écorce d'orange, 40 gr. Cette potion s'altère aussi très-promptement.

Pilules contre les pollutions nocturnes (Robert) : ergot de seigle, 0.10; camphre, 00.5; pour une pilule, à prendre matin et soir.

Pilules d'ergotine : ergotine, 5.00; poudre de réglisse, *Q. S.*, pour 60 pilules; 6 à 10 par jour, dans les affections chroniques de l'utérus.

Pilules contre les ulcérations dartreuses du col utérin (Arnal) : extrait aqueux d'ergot de seigle, 0.30; iodure de soufre, 0.20. Faites 3 pilules; en deux, puis en un jour.

Dragées d'ergotine de Laurent. Ces dragées réunissent les conditions les plus favorables à l'administration de l'ergotine; laquelle s'y trouve à des doses uniformes, et simplement recouverte d'une couleur sucrée qui assure à ce remède une conservation indéfinie; on les avale facilement dans une cuillerée d'eau, on les croque sans nul dégoût. Chaque dragée contient 15 centigr. d'ergotine. La dose varie selon les cas, et peut varier de 2 à 12 dragées dans les vingt-quatre heures.

Pilules de ciguë et d'ergot (Arnal) : extrait aqueux d'ergot de seigle, 0.30; extrait de ciguë, 0.20. Faites 4 pilules. Même mode d'administration dans les cas où l'ergot seul cause des entéralgies.

Pilules d'ergot et d'iodure de fer (Arnal) : iodure de fer, ergot, de chaque 0.20. Faites 4 pilules, à prendre dans la journée. Chez les femmes chlorotiques, lymphatiques ou épuisées par le catarrhe utérin.

(Dragées de Grimaud, de Poitiers, au fer et à l'ergot : limaille de fer porphyrisée, 25 centigr ; ergot de seigle en poudre, 3 centigr.; sucre pour enveloppe, *Q. S.*, pour une dragée. De huit à dix matin et soir chez les enfants de sept à dix ans)

[Huile ergotée. — Des recherches récentes ont démontré que l'huile ergotée non résineuse était une mauvaise préparation à peu près inerte. Elle n'est plus employée.]

(L'huile résineuse ou oléo-résine (Parola) se prescrit à la dose de 3 à 20 gouttes par jour, avec addition d'un peu de sirop d'éther, qui rend la résine plus absorbable et plus énergique.

Teinture éthérée (préparation anglaise), préconisée par Lever; d'après l'opinion de Wruckler, elle ne contiendrait aucun principe médicinal, puisqu'elle ne contient que l'huile fixe.)

A L'EXTÉRIEUR. — Eau hémostatique : seigle ergoté concassé, 100.00; eau bouillante, 500.00. Triturez par lixiviation; ajoutez à la colature : alcoolat de citron, 5.00.

Solution hémostatique (Boujean) : eau, 100.00; ergotine, 10 00. Faites dissoudre et filtrez, appliquez des tampons imbibés de cette solution.

Injection d'ergotine (Bonjean) : ergotine, 4 gr.; eau commune, 125 à 250 gr., suivant l'urgence. Employée seule, ou concurremment avec la potion, quand une métrorrhagie présente de la gravité.

Lavement d'ergotine (Bonjean) : ergotine, 2 gr.; eau commune, 125 à 250 gr., suivant le cas; dans les hémorrhagies rectales et hémorrhoïdales opiniâtres.

Suppositoire à l'ergotine (Arnal) : savon ordinaire, *Q. S.;* taillez en forme de cône, et enduisez d'ergotine. Si le savon est dur, on peut le remplacer par du suif ou du beurre de cacao fondu à une douce chaleur et coulé ensuite dans un petit cornet de papier. Dans les hémorrhagies rectales et les hémorrhoïdes rebelles aux préparations internes d'ergotine.

(De toutes les préparations ayant pour base l'ergot, la poudre est la plus usitée en France, surtout pour l'usage obstétrical. On l'administre dans un peu d'eau pure sucrée, d'eau rougie, ou dans une infusion aromatique, dans du vin blanc, d'eau additionnée d'esprit de cannelle. Il est bon de connaître tous ces petits moyens, car beaucoup de femmes ne peuvent supporter le médicament et le vomissent à chaque prise. Le professeur Pajot a cru reconnaître qu'en réduisant le plus possible la quantité de véhicule, on parvenait souvent à obtenir la tolérance. Nous verrons plus loin qu'on l'injecte quelquefois dans le rectum. L'extrait hydroalcoolique dit *ergotine Bonjean* est aussi très-employé. Voici quels sont ses principaux caractères : C'est un extrait mou, rouge-brun foncé quand il est en masse, et d'un rouge de sang quand il est en couches minces. Sa consistance est celle d'une pâte ferme; il a une odeur fort agréable de viande rôtie, due à la présence de l'osmazôme, et une saveur un peu piquante et amère qui rappelle celle du blé gâté. Il se dissout entièrement dans l'eau froide, et la dissolution est limpide, transparente et d'un beau rouge. Un grand excès d'alcool le précipite de cette dissolution; mais il ne doit plus en séparer de gomme ou toute autre matière analogue. Enfin l'ergotine Bonjean ne doit céder à l'éther aucune trace d'huile ni de résine. Toute ergotine qui ne présentera pas ces caractères devra inspirer peu de confiance.)

L'ergot de seigle est rangé par Orfila parmi les poisons narcotico-âcres, et regardé avec raison comme un des fléaux de l'agriculture. Mais, ainsi que beaucoup d'autres substances toxiques, il est aujourd'hui reconnu comme un des agents thérapeutiques les plus utiles.

PROPRIÉTÉS PHYSIOLOGIQUES ET TOXIQUES. — (Nous nous occuperons d'abord de l'ergot de seigle lui-même, nous réservant ensuite l'étude des différents corps que la chimie pharmaceutique en a extraits. Nous consacrerons un paragraphe spécial à l'analyse physiologique de ses effets électifs sur la contractilité de la fibre utérine dans le chapitre particulièrement affecté à la description de son usage en obstétrique.

Action sur les animaux. — Dès que l'action du seigle commence à se faire sentir, abaissement du pouls, battements du cœur graduellement faibles, irréguliers, spasmodiques, respiration lente, profonde; puis, si l'usage est continué, inappétence, maigreur, tremblements, démarche vacillante, tristesse, hébêtement, vertiges, mouvements convulsifs partiels ou généraux, extrémités froides, engorgées, couvertes de taches ecchymotiques, puis gangréneuses; la mort, précédée d'un grand état de prostration, arrive tranquillement, sans que l'animal indique par ses cris qu'il est en proie à de violentes douleurs. La mortification se manifeste dans les organes les plus éloignés du cœur, et n'est pas précédée, comme les autres gangrènes, de phénomènes inflammatoires. L'autopsie étant pratiquée après l'administration prolongée de l'ergot, on trouve des ramollissements de tous les organes, de tous les tissus, qui sont gorgés d'un sang sanieux, déliquescent, d'un rouge violacé.

Action sur l'homme. — Les observations sont très-nombreuses, surtout celles qu'ont fournies les habitants de pays où l'on se nourrit de pain de seigle; d'abord par ignorance, ensuite par incurie, les paysans n'enlevant de la récolte que les plus gros ergots, on a, surtout après les étés pluvieux, vu des populations entières se nourrir de pain où l'ergot entrait dans des proportions souvent considérables.) Ce pain est d'une couleur violacée ou parsemée de petites taches brunâtres; il a une saveur très-désagréable de pourri, qui laisse dans la gorge une âcreté plus persistante que celle de l'ergot pulvérisé. Cependant il est reconnu que les propriétés toxiques de l'ergot diminuent toujours sous l'influence de la chaleur et de la fermentation panaire. Le symptôme le plus commun qui se manifeste chez ceux qui font usage de ce pain est un enivrement qu'on a, peut-être à tort, comparé à celui que produisent les boissons alcooliques; mais cet état n'est jamais suivi du dégoût et du malaise qui ont toujours lieu après l'abus des liqueurs fermentées.

Cette intoxication est connue sous le nom d'*ergotisme* (*Raphania*, Linné). Cette affection a régné épidémiquement dans diverses contrées, dans la Hesse, le Voigtland, le canton de Fribourg, les environs de Berlin, la Bohême, la Silésie; et, en France, à Montargis et en Sologne. Les accidents qui la caractérisent n'ont pu être attribués à d'autres causes, malgré l'opinion contraire de quelques auteurs. Si des familles nombreuses ont pu sans danger faire usage du pain infecté d'ergot, des populations entières ont été empoisonnées par cette substance. Cette différence dans les résultats trouve son explication dans les remarques que Bonjean a consignées dans son excellent travail sur le seigle ergoté. « L'ergot, dit-il, est brun-violet à l'extérieur, quand il a été recueilli peu après son développement; et à l'intérieur, il est tantôt d'un blanc sale, tantôt violacé; sa saveur rappelle celle des amandes fraîches, et il n'est point vénéneux; mais si, au lieu de le récolter presque au moment de sa naissance, on le laisse mûrir pendant quelques jours sur le seigle, il est moins grêle, moins violet, plus volumineux, plus nourri et plus brun; il commence à présenter cette saveur désagréable de blé pourri qu'on lui a souvent reconnue, et qui ne se développe bien qu'avec le temps : c'est alors qu'il est vénéneux. »

Ces différences en apportent nécessairement dans les effets. Le vannage du seigle, fait avec plus ou moins de précaution, expliquerait encore pour-

quoi certaines familles échappent à l'action délétère de cette substance.

On a décrit deux espèces d'ergotisme : le premier, caractérisé par des vertiges, des douleurs, des convulsions et des contractions spasmodiques des muscles, est appelé *convulsif;* le second, plus grave, par la gangrène ou le sphacèle de quelque partie du corps, est nommé *gangréneux.* « La même quantité d'ergot, dit Bonjean (1), peut également déterminer l'ergotisme convulsif ou l'ergotisme gangréneux, suivant qu'on aura mis plus ou moins de temps à la consommer. Ainsi, par exemple, 4 onces d'ergot, toujours en pain, prises en peu de jours, peuvent donner lieu à des accidents nerveux seulement, tandis que la même dose produirait très-probablement la gangrène, sinon la mort, dans tous les cas, si elle avait été employée en petite quantité pendant vingt à trente jours consécutifs. Voilà du moins ce que l'observation semble avoir confirmé. »

(On est actuellement porté à admettre que ces deux formes ne sont que deux degrés différents, deux phases d'une même intoxication, l'ergotisme.

Pour ce qui concerne la description méthodique de l'ergotisme, l'historique détaillé de ses épidémies, le traitement, etc., nous renverrons aux ouvrages classiques (2) et aux travaux spéciaux publiés sur ce sujet (3). Nous ne ferons que donner une idée générale de l'ergotisme et fixer l'attention du lecteur sur quelques points intéressants ou encore peu étudiés, dont nous pourrons plus tard tirer quelques déductions.

Dans certaines épidémies, tantôt les accidents nerveux, tantôt les accidents gangréneux prédominent; mais il est avéré que, dans l'ergotisme convulsif observé comme une espèce distincte, on constate parfois de légères gangrènes, et, dans la gangrène par le seigle ergoté, on rencontre des phénomènes nerveux. Ces derniers peuvent même être considérés comme constituant la période prodromique de l'intoxication, caractérisée par une ivresse plus ou moins durable, suivie d'hébétude, de vertiges, de troubles de la vue et de l'ouïe; si l'alimentation vicieuse est continuée, les malades éprouvent des mouvements d'abord intermittents, revenant par crises; la vue est éteinte, les pupilles dilatées, l'ouïe altérée; puis les malades tombent dans le délire et le coma. Ces accès convulsifs, dans certaines conditions (quantité énorme d'ergot ingéré, caractère de l'épidémie, etc.), ces accès peuvent devenir promptement mortels.

En même temps qu'ils se produisent, quelquefois un peu avant, les malades éprouvent dans le membre qui sera plus tard frappé de mortification, des picotements, un engourdissement marqué, des douleurs très-vives avec chaleur intolérable aux orteils. Cette chaleur fait bientôt place à un froid qui ne tarde pas à devenir glacial; avec lui apparaissent des troubles de la myotilité (contractures) et de la sensibilité (anesthésie souvent très-profonde et très-étendue). C'est aux parties les plus éloignées des centres circulatoires qu'apparaît le sphacèle. La peau rougit ou devient pâle et ridée; elle se couvre de taches violacées, puis noires. La gangrène affecte le plus souvent la forme sèche. La circulation générale est ralentie, le pouls est lent,

---

(1) *Traité théorique et pratique du seigle ergoté*, p. 139. Chambéry, 1845.

(2) *Compendium de chirurgie pratique*, t. I, p. 255. — *Traité de pathologie externe de Follin*, t. I, p. 109.

(3) Read, *Traité du seigle ergoté, ses effets sur les animaux.* Strasbourg, 1771. — Tessier, *Mémoire sur les maladies du seigle appelé ergoté.* (*Mémoires de la Société royale de médecine*, 1776, t. I, p. 417; 1778, t. III, p. 387.) — Janson, *Mémoire sur l'ergotisme gangréneux.* (*Mélanges de chirurgie.* Paris, 1844.) — Courhaut, *Traité de l'ergot de seigle ou de ses effets sur l'économie animale.* Chalon-sur-Saône, 1827. — Millet, de Tours, *Du seigle ergoté sous le rapport physiologique, obstétrical et de l'hygiène publique.* Paris, 1852, in-4°. — Barrier, *De l'épidémie d'ergotisme gangréneux.* (*Gazette médicale de Lyon*, mai 1855.) — Lassègne, *Matériaux pour servir à l'histoire de l'ergotisme convulsif épidémique.* (*Archives de médecine*, mai 1857.) — Plus, les *Traités* de Parola et de Bonjean, déjà cités.

petit. Dans le membre affecté, Courhaut et Bourdot ont noté la diminution et bientôt la disparition des battements, même dans de très-fortes artères.

Comme dans la gangrène spontanée, l'eschare s'élimine, et les parties mortifiées se séparent des chairs vives.

Nous devons signaler l'influence de l'ingestion prolongée de l'ergot sur la sécrétion lactée, qu'il tarit; sur la nutrition du cristallin, où on l'a vu déterminer des cataractes (Meyer) (1), et son innocuité sur le produit de la conception. Les opinions sont généralement d'accord pour refuser au seigle ergoté pris dans ces conditions une action élective sur l'utérus. Il y a tolérance, à cause de l'habitude ou à cause du fractionnement des doses, et les avortements ont été très-rarement observés dans les diverses épidémies d'ergotisme (voyez p. 988), quoi qu'en ait dit Giacomini (2).

Quant au mode d'action intime de l'ergot dans cette intoxication, tout est obscurité. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il ralentit la circulation, intercepte le cours du sang dans les troncs artériels que Courhaut a trouvés « réduits aux seuls rapprochements de leurs tuniques, dont la couleur était brune. L'introduction d'un stylet ne pouvait avoir lieu dans leur calibre. » On retrouve dans l'ergotisme gangréneux les lésions anatomiques éloignées et les symptômes qui appartiennent à la gangrène spontanée, suite d'artérite, avec quelques phénomènes généraux de plus, qui résultent de l'action du seigle sur le système nerveux.

Il faut aussi observer qu'à l'époque où survenaient surtout ces épidémies, alors que la presque totalité des populations se nourrissent de pain de seigle, toutes les causes débilitantes s'unissaient pour laisser l'homme en proie à l'empoisonnement progressif. L'insalubrité de l'air et des logements, la misère, la famine étaient, comme toujours, les auxiliaires de la cause principale. Heureusement, par suite des progrès de la culture et du bien-être matériel qui commence à s'étendre à toutes les classes de la société, l'usage du pain de seigle devient de plus en plus rare, la quantité d'ergot qui entre dans sa composition est de moins en moins considérable, en sorte que les accidents qu'il produisait autrefois n'apparaissent guère de nos jours que dans des cas isolés.

Administré à dose élevée et non graduellement, l'ergot produit des phénomènes particuliers qui consistent principalement dans un abaissement assez prompt dans le nombre des pulsations artérielles, le pouls devient filiforme et mou, la peau, les extrémités se refroidissent; le sujet de l'expérience éprouve une lassitude générale du système musculaire, un sentiment de brisure dans les membres, de l'engourdissement, des formications, une faiblesse intellectuelle tellement prononcée qu'il perd l'activité de la pensée et l'énergie du mouvement volontaire; il se plaint de céphalalgies, de nausées; plus rarement il présente de la stupeur complète ou du délire. Tous ces phénomènes, auxquels il faut joindre une dilatation pupillaire révoquée en doute par certains auteurs, annoncent un trouble particulier de la circulation et de l'innervation qui présente quelque analogie avec ceux que provoquent les substances stupéfiantes, les solanées vireuses, par exemple.

En résumé, les phénomènes dominants sont ceux qui portent sur la circulation, et la série des accidents observés, soit chez les animaux, soit chez l'homme sain, paraissent se rapporter à une modification de cette grande fonction, aux entraves apportées par le poison à son accomplissement normal.

Voyons maintenant si les divers corps que la chimie (voyez page 981) a

(1) *Archives générales de médecine*, 1863, t. I, p. 350.
(2) *Traité philosophique et expérimental de thérapeutique*, p. 327.

tenté d'extraire de l'ergot ont une action spéciale, ou si l'un d'eux représente d'une façon plus ou moins complète l'activité du corps composé.

Ergotine de Wiggers. — Ce corps, considéré par les uns comme une matière colorante résinoïde, est regardé par Wiggers comme vénéneux. 45 centigr. administrés à un coq ont déterminé des accidents mortels; elle exerce une action sédative sur la circulation. Giacomini la place dans les hyposthénisants vasculaires; Parola lui reconnaît une action, mais faible et lente; il a noté, après son administration, un ralentissement notable des battements du pouls. Bonjean, lui, prétend qu'elle est totalement inerte, puisqu'il a pu avaler, sans aucun accident, tout ce qu'il en a obtenu de 130 gr. de poudre d'ergot. Son action sur l'utérus en travail n'est pas connue.

Ergotine de Bonjean. — Voyez plus loin (page 1005) un chapitre spécialement affecté à ce produit, que son inventeur appelle l'*agent obstétrical*, en opposition avec l'agent toxique, dont nous allons nous occuper.

Huile. — L'huile fixe, regardée par Bonjean comme un poison narcotique, considérée par Wright comme le seul principe actif, a été trouvée presque inefficace par Parola quand elle est privée de résine. Bien plus, Bertrand ne lui a reconnu aucune espèce d'action sur l'homme et sur les animaux; et Kilian (de Bonn) a employé, avec le meilleur effet, l'ergot privé de l'huile au moyen de l'éther.

Huile résineuse. — Selon Parola, elle n'agit que par la résine qu'elle contient.

Résine. — D'après ce dernier auteur, et conformément à l'opinion que nous venons de citer, c'est, en dernière analyse, le principe véritablement actif; la résine reproduirait toute l'énergie de l'ergot.

Rayer et Magendie, à l'occasion d'un rapport sur cette substance, ont fait au Collége de France des expériences dont les résultats concordent avec ceux du médecin italien.

On voit tout ce que ces recherches ont encore d'incertain et de contradictoire. Jusqu'à présent, elles n'ont abouti qu'à très-peu d'applications pratiques. La poudre d'ergot, l'infusion, l'extrait hydroalcoolique de Bonjean sont les préparations les plus employées en France.

Quant au mode d'action intime de l'ergot ou des préparations qui en dérivent, nous pensons qu'il sera plus profitable de toucher cette question, à la fin de l'article, quand nous aurons passé en revue toutes les applications de ce précieux agent.)

PROPRIÉTÉS THÉRAPEUTIQUES. — Les propriétés thérapeutiques de l'ergot de seigle comprennent, dans l'état actuel de la science, son action : 1° comme obstétrical; 2° dans diverses affections de l'utérus en dehors de l'état puerpéral; 3° comme hémostatique; 4° sur certains flux; 5° comme antiphlogistique et sédatif.

Action obstétricale. — *Historique.* — La connaissance des vertus obstétricales de l'ergot date de longtemps. Ce ne fut pas sans étonnement que j'appris qu'il était en usage depuis plus de soixante ans dans nos campagnes comme moyen de provoquer l'accouchement. (Adam Lonicer et Jean Thalius, au XVIe siècle, paraissent être les premiers qui l'aient employé en médecine.) Dans certaines contrées de l'Allemagne, au rapport de J.-R. Camerarius (1688), les matrones l'employaient pour hâter l'accouchement (1). (Bordeu nous apprend que de temps immémorial il est d'un usage vulgaire dans le Texin. Balardini rapporte la même assertion pour l'Italie. Ainsi, la connaissance de la vertu excito-motrice spéciale de l'ergot était assez répan-

(1) *Act. nat, cur. cent.* 6.

due traditionnellement, et ce n'est qu'en 1747 que, à notre connaissance, il fut employé méthodiquement par un médecin hollandais nommé Rathlaw. Peu après (1777), Desgranges, de Lyon (1), instruit par des matrones, en constatait, par de nombreuses expériences, les vertus obstétricales. On lit dans *l'Albert moderne*, recueil imprimé en 1782, page 1, article ACCOUCHEMENT LABORIEUX, comme recette populaire, que, pour faire accoucher incontinent, il faut prendre un dé à coudre de l'ergot qui se trouve sur les épis du seigle.

Stearns, dans une lettre adressée à Akerley et insérée dans le *Magasin de médecine de New-York* (1808), éveilla un des premiers l'attention des médecins sur l'emploi de l'ergot de seigle pour déterminer des contractions utérines et accélérer l'accouchement. Quelques années ensuite (1814), Olivier Prescott (1) publia un mémoire intéressant sur l'emploi de cette substance dans l'inertie de la matrice, la leucorrhée, les pertes utérines (3). Après les expériences négatives de Chaussier et de Mme Lachapelle, qui faillirent faire bannir l'usage obstétrical de l'ergot, Goupil (4) et Villeneuve (5) publièrent un mémoire où il résulte de l'analyse des travaux de leurs prédécesseurs et de l'exposition de leurs propres expériences, la preuve irréfragable de ce qui avait été dit jusqu'alors en faveur de ces mêmes vertus.

Nous devons signaler, comme le plus remarquable, l'ouvrage de Levrat-Perroton (6), fondé sur une pratique d'environ six mille accouchements, qu'il dit avoir faits dans une période de trente-quatre années.

(*De la contraction utérine consécutive à l'emploi du seigle ergoté, ou contraction ergotique.* — L'administration du seigle paraît être sans effet sur l'utérus non gravide, sauf lorsqu'il existe une métrorrhagie; mais alors il agit comme pour les hémorrhagies ayant tout autre siége.

Pour que la contraction se produise, il suffit quelquefois que l'organe soit distendu par un corps étranger (corps fibreux, môle, hydatide). On a rapporté plusieurs cas d'expulsion de polypes utérins par l'action du seigle ergoté. (Voyez page 998.)

C'est spécialement sur l'utérus physiologiquement développé par la grossesse, distendu par le produit de la conception, sur l'utérus gravide que l'ergot porte son action spéciale. Cette action a-t-elle lieu à toutes les époques de la grossesse? La question mérite d'être sérieusement examinée. L'action a son summum d'intensité quand le travail de la parturition a commencé spontanément; mais n'existe-t-elle pas aussi au début de la gestation? En un mot, l'ergot est-il abortif?

Il est généralement regardé en France comme ne pouvant provoquer l'accouchement avant terme, ni l'avortement. Levrat-Perroton en a quelquefois donné de très-hautes doses dans des cas d'hémorrhagies par insertion du placenta sur le col; jamais il n'a produit de contraction utérine expulsive.

D'un autre côté, Dezeimeris (7) a avancé que le seigle ergoté pouvait suffire à provoquer l'expulsion de l'œuf avant terme; mais les essais faits à la Clinique obstétricale de Pavie par Bongiovanni (8) et Lovati (9), et ceux tentés plus tard en Allemagne par Goetz et Ritgen n'ont pas été heureux. Duhamel rapporte, à l'appui de cette opinion, une observation très-instructive. Une femme enceinte affectée d'inertie de la vessie prit pendant longtemps du seigle ergoté contre cette infirmité, sans que son emploi prolongé

(1) *Nouveau Journal de médecine*, t. I, p. 54.
(2) *Medical and phys. Journ.*, t. XXXII, p. 90.
(3) *De la contraction utérine consécutive à l'emploi du seigle ergoté.*
(4) *Journal des progrès*, t. III, p. 150.
(5) *Mémoire sur l'emploi du seigle ergoté.*
(6) *Traité sur l'emploi thérapeutique du seigle ergoté*, 2e édit., 1853.
(7) *Dictionnaire de médecine* en trente volumes, article ACCOUCHEMENT PRÉMATURÉ ARTIFICIEL.
(8) *Annali universa i di medicina*, vol. XXVII.
(9) *Ibid.*, vol. XXIX.

ait entravé la marche heureuse de la grossesse. Le professeur Tardieu assure qu'il n'a « jamais rencontré un seul fait qui autorise à penser que cette action (l'action abortive) soit réelle. » Millet exprime la même conviction (1). Enfin, Chailly, Stearns, Dower, Roche, Cazin père ont vu des femmes faire usage du seigle ergoté dans un but coupable, et cela sans résultat.

Cependant, en Angleterre, on accorde une grande confiance à l'ergot pour la production des contractions utérines avant leur moment d'apparition normal. Ramsbotham (2) en fait un usage habituel dans ce but; mais il reconnaît son action funeste sur le produit de la conception. Le plus souvent il l'emploie comme moyen préparatoire, et le fait suivre de la ponction des membranes. Avec ce moyen d'opérer pour l'accouchement prématuré artificiel, il a un chiffre de morts-nés moins considérable.

Nous pensons qu'il faut demander à l'observation attentive et méthodique la raison de ces divergences d'opinion. Il est évident que les effets sont variables, selon les doses du médicament, les dispositions organiques individuelles, l'époque de la gestation.

Parola insiste sur l'importance de ce dernier point. Danyau, dans son célèbre rapport à l'Académie, en 1850, dit aussi : « Nous ne pensons pas que ce seigle puisse, sans aucun travail commencé, sans impulsion étrangère, sans manœuvre préalable, à lui seul mettre en jeu les contractions de l'utérus dans la première moitié de la grossesse, qui est celle pendant laquelle le crime d'avortement est le plus souvent commis. »

Parola va plus loin; il avoue, et ce fait demande confirmation, que, lorsque le seigle est employé au début, non-seulement il n'y a pas d'avortement, mais que le terme de la grossesse se trouve reculé, par suite du ralentissement de la circulation utéro-placentaire consécutive à cet emploi.....?

Les expériences sur les animaux ont donné des faits peu probants pour l'une ou l'autre opinion. Il en est de même des observations relevées dans les épidémies d'ergotisme, où les rares avortements observés ont pu être attribués à la débilité générale, etc.

Dans la seconde moitié de la grossesse, l'effet est encore infidèle, il n'a pas été plus souvent observé. Les modifications anatomiques de l'utérus, qui préparent graduellement l'organe à sa fonction finale, rendent suffisamment compte de la possibilité de cette action. Malgré ces conditions organiques plus favorables, il est actuellement avéré que l'ergot n'a pas d'une manière suffisante la propriété de provoquer l'accouchement artificiel. Les rares succès que l'on a publiés n'ont été obtenus qu'avec des doses très-élevées administrées plusieurs jours de suite. Dans ces cas, il est loin d'être inoffensif pour l'enfant et même pour la mère, à cause de la continuité des contractions qu'il éveille. Mais où le seigle ergoté ne peut être mis en jeu comme agent exclusif, il est d'une grande utilité comme agent auxiliaire. Il peut réussir à activer des douleurs trop lentes à prendre leur développement physiologique, quand déjà les autres moyens, l'éponge préparée, la laminaire, les douches utérines, la ponction des membranes, etc., ont donné l'élan à ces douleurs.

Le véritable moment où le seigle ergoté trouve son indication et est appelé à rendre de grands services est, nous l'avons vu, l'état puerpéral. Le travail étant commencé, puis ralenti, le seigle ergoté sollicite les contractions disparues ou seulement affaiblies.

L'action commence ordinairement à se faire sentir dix à quinze minutes après l'ingestion; la durée de cette action varie d'une demi-heure à une

(1) *Mémoires de l'Académie de médecine*, 1854.
(2) *Medical Times and Gazette*. London, 1854, n° 2.

heure et demie; elle s'affaiblit au bout d'une demi-heure, mais elle reprend son intensité si on administre une nouvelle dose.

Les douleurs, au lieu d'être courtes et intermittentes, comme les douleurs physiologiques, sont vives, longues et plus ou moins permanentes. Tantôt la contraction est continue, le globe utérin restant dur, resserré et ne présentant plus les alternatives de tension et de relâchement qui caractérisent le travail naturel. D'autres fois, comme la qualifie le professeur Depaul, la contraction est *rémittente*. Dans tous les cas, le repos est perdu pour la femme; elle s'agite, jette des cris accusant les plus violentes souffrances, devient impressionnable et irascible, le visage s'anime, les yeux deviennent vifs et brillants, on observe quelquefois une légère dilatation des pupilles, le pouls s'accélère, puis devient moins précipité et affaibli au bout de quinze à trente minutes.

Ces phénomènes sont quelquefois accompagnés ou suivis, surtout lorsque les doses ont été répétées, de céphalalgie, de vertige, d'engourdissement, de tendance à l'assoupissement, de nausées, de vomissements, de démangeaisons, de fatigue des membres.

Au reste, la rapidité et l'intensité de tous ces effets varie beaucoup, suivant la dose administrée et les conditions de susceptibilité organique de la malade.

L'étude de la contraction ergotique sera complétée dans les chapitres suivants, où nous jugerons son influence sur l'état général de la malade, les indications et les contre-indications de son usage, les accusations dont il a été l'objet, etc.)

Les circonstances puerpérales dans lesquelles l'ergot de seigle est employé sont les suivantes :

Inertie de la matrice. — La propriété spéciale, et la plus remarquable du seigle ergoté, est de solliciter, de réveiller les contractions de la matrice dans les cas d'inertie de cet organe. On l'administre lorsque le travail commencé languit, quand les douleurs ont cessé ou sont faibles. Il convertit les douleurs lombaires en douleurs expultrices; mais il faut, dans tous les cas, que le col utérin soit suffisamment dilaté; que l'enfant ne soit pas d'un volume disproportionné aux dimensions du bassin; qu'il se présente dans une position ne faisant pas obstacle à son expulsion; qu'il ait franchi le détroit supérieur; en un mot, qu'il ne manque pour l'accouchement que des contractions utérines suffisantes.

Il est des médecins qui ne regardent pas la dilatation préalable du col utérin comme une condition indispensable pour l'emploi du seigle ergoté. Desgranges rapporte l'exemple d'une femme qui prit ce médicament avant le commencement du travail, et qui accoucha une demi-heure après. Hastam obtint le même résultat dans un cas où l'orifice était très-peu ouvert. Mais on sait que quelquefois le col utérin est souple, très-dilatable et cède facilement aux premières contractions de la matrice, ce qui explique la promptitude avec laquelle s'opèrent quelques accouchements naturels, et, par conséquent, l'effet immédiat du seigle ergoté dans ces circonstances. James Prowe, il est vrai, cite un autre fait où le col, qui était raide et peu dilaté, se ramollit et s'ouvrit après l'ingestion de 4 gr. d'ergot, et Chevreul rapporte seize observations où 24 à 30 grains de cette substance déterminèrent la dilatation du col utérin et le travail de l'enfantement. Michel cite aussi seize cas de non-dilatation de l'orifice du col, dans lesquels ce dernier, par l'effet du seigle ergoté, s'ouvrit en quelques minutes plus qu'il n'aurait fait en quelques heures sans l'emploi de ce médicament. Ces faits prouvent seulement, à mon avis, que la non-dilatation du col utérin n'empêche pas l'action obstétricale du seigle ergoté; mais cette action, quand le travail est si peu avancé et doit nécessairement se faire longtemps attendre, est intem-

pestive et peut devenir dangereuse pour la mère par la nécessité de réitérer les doses du médicament, par la possibilité d'une rupture de l'organe gestateur, et pour l'enfant, par la compression plus longue que l'utérus, contracté sans relâche, lui fait subir.

Dans les cas où le col n'est pas suffisamment dilaté, les autres circonstances indiquant d'ailleurs l'emploi de l'ergot de seigle, on doit, une demi-heure ou une heure avant d'administrer cette substance, appliquer l'extrait de belladone autour de l'orifice externe de la matrice.

J'ai remarqué, dans le plus grand nombre des cas qui se sont offerts à mon observation, que les effets du seigle ergoté étaient d'autant plus prononcés que l'inertie utérine était plus grande. Ceci paraît paradoxal ou tout au moins inexplicable; mais c'est un fait, et, en médecine comme dans toutes les sciences d'observation, un fait répété repousse brutalement toute théorie qui tendrait à l'anéantir.

Lorsqu'il y a pléthore, pouls plein et dur, turgescence de la face, pesanteur de tête, on ne doit point administrer l'ergot, mais pratiquer une saignée copieuse.

Chez les femmes dont l'estomac est très-irritable, qui vomissent facilement, il faut donner l'ergot en lavement, en augmentant la dose. (Dans ce cas, il faut placer la poudre d'ergot dans la canule même de la seringue, de manière qu'elle soit injectée à la première pression du piston.) Montain (1) propose dans ce cas d'injecter l'ergot en poudre à la dose de deux cuillerées dans 120 gr. d'eau, dans l'utérus.

L'ergot de seigle serait très-nuisible aux femmes irritables qui ont eu des convulsions pendant leur grossesse ou pendant des accouchements précédents : ce médicament les jette dans une agitation nerveuse qui peut aller jusqu'à la fureur. On ne le donnera pas non plus aux femmes dont la matrice est le siége de douleurs habituelles, ou qui précédemment auraient été affectées de métrite. On l'emploiera rarement et avec prudence chez les primipares, où l'accélération du travail peut causer la rupture du périnée.

Si l'ergot de seigle est imprudemment administré dans les cas de rigidité du col utérin, de pléthore locale s'opposant par une sorte de torpeur aux contractions utérines, ces contractions ne se développent que peu ou point par l'action de ce médicament; mais il en résulte une excitation vasculaire pouvant donner lieu à une métrite aiguë.

J'ai observé un fait de cette nature chez la femme d'un épicier, âgée de trente-six ans, d'un tempérament sanguin, d'une constitution forte et active. Cette femme, accouchant pour la quatrième fois, prit, par le conseil d'une sage-femme, une dose de seigle ergoté que je ne puis préciser, mais qui n'excédait pas 2 gr. Le pouls s'accéléra, la face devint vultueuse, un état d'anxiété inexprimable eut lieu, et cependant les contractions utérines n'augmentèrent pas. L'orifice utérin avait 4 centimètres environ de dilatation; mais il était épais et engorgé, sans trop de résistance. Je pratiquai une saignée du bras de 500 gr., et prescrivis un bain tiède. Au bout de deux heures seulement, les contractions utérines revinrent graduellement; mais l'abdomen était tellement sensible que la couverture même ne pouvait être supportée. L'accouchement eut lieu naturellement au bout de huit heures; mais le bas-ventre resta sensible au toucher, le pouls plein, dur et fréquent. Une nouvelle saignée du bras fut pratiquée, des lavements émollients, des fomentations avec la décoction de graine de lin et de tête de pavot furent prescrits. Ce ne fut qu'après une troisième saignée, pratiquée dans les premières vingt-quatre heures qui suivirent l'accouchement, que les symptômes s'apaisèrent, que les lochies parurent et que je pus espérer de

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1837, p. 13.

sauver cette femme. Les suites de couches furent naturelles, et le rétablissement complet au bout de huit à dix jours.

Une première dose de seigle ergoté n'a-t-elle produit aucun effet, on peut en administrer une seconde au bout d'une heure. Mais si la première dose avait produit assez d'effet pour faire descendre la tête, il vaudrait mieux attendre encore quelque temps la terminaison de l'accouchement par les seuls efforts de la nature, en s'assurant toutefois de l'état de la circulation fœtale, dont le ralentissement nécessiterait, non l'emploi d'une seconde dose d'ergot, mais l'application du forceps. Il faut ici se régler principalement sur les bruits du cœur du fœtus. Si chez lui la circulation persiste, on peut attendre; dans le cas contraire, il faut avoir recours au forceps ou à la version.

Les propriétés obstétricales de l'ergot de seigle dans les cas d'inertie de la matrice ne peuvent plus être révoquées en doute. Des faits nombreux et incontestables les ont sanctionnées. Levrat-Perroton rapporte trente observations dans lesquelles il a employé cette substance. Sur ces trente cas se trouvent deux enfants morts-nés. Le premier, qui mourut en naissant, s'était présenté par le siége; les eaux s'étaient écoulées presque dès les premières douleurs. Le second s'était présenté par la face, et un médecin avait inutilement fait des tentatives d'application de forceps. Il fut expulsé mort deux heures après l'emploi de l'ergot. Levrat-Perroton pense qu'on eût sauvé l'enfant en administrant plus tôt ce médicament; car, suivant cet auteur, c'est à son emploi tardif qu'on doit attribuer la mort du fœtus.

D'après tous les faits publiés jusqu'en 1835, suivant Bayle (1), sur 1,176 cas d'accouchements ralentis ou empêchés par l'inertie de la matrice, 1,051 ont été plus ou moins promptement terminés par l'emploi du médicament; dans 111 cas l'ergot a échoué, dans 14 le succès a été modéré.

Sur vingt cas dans lesquels Chrestien, de Montpellier (2), a employé l'ergot de seigle, se trouvent dix-sept succès et trois cas dans lesquels l'enfant a été expulsé ou retiré mort. Chrestien attribue ces insuccès à l'administration trop tardive de l'ergot. Vingt années de pratique comme médecin-accoucheur dans une ville populeuse, m'ont mis à même d'apprécier les services que ce précieux médicament rend à l'humanité. Combien de femmes qui, sans son administration, n'eussent pu accoucher que par l'application du forceps! Je pourrais citer cent cas où cette médication fut pour moi d'une utilité incontestable; mais ces documents n'ajouteraient rien à ce qui est ajourd'hui généralement connu.

Après avoir exposé tous les avantages de l'ergot dans le cas d'inertie de la matrice, il nous reste à examiner si l'administration de cet agent énergique est toujours sans danger pour la mère et pour l'enfant. Cette grave question a été soumise, il y a peu de temps, à l'Académie de médecine de Paris. Danyau, rapporteur, en blâmant l'abus, a déclaré qu'on ne pouvait méconnaître les bons résultats d'un usage modéré et intelligent, et que si, dans quelques circonstances, le forceps peut être substitué, préféré même à l'ergot, il n'en était pas de même de la version, qui est beaucoup plus compromettante pour l'enfant. (Du côté de la mère, quand l'indication est bien saisie, il est rare qu'il arrive des accidents. L'intoxication a été signalée, mais comme un fait exceptionnel; la rupture de l'utérus, même quand l'agent avait été sagement prescrit, a été observée trois ou quatre fois, entre autres par le professeur Depaul. On a aussi accusé l'ergot d'être la cause de ruptures du périnée.) Comme c'est pour le fœtus que les dangers de l'ergot sont les plus grands, et que ces dangers croissent en raison de la durée, de la continuité et de la violence des contractions qu'il provoque, on ne devra

(1) *Bibliothèque de thérapeutique*, t. III, p. 534.
(2) *Mémoire présenté à l'Académie de médecine.*

le donner que lorsque la disposition des parties sera telle que l'accouchement puisse se terminer en un temps très-court. Le travail précipité que détermine l'ergot serait dangereux s'il se prolongeait outre mesure. La difficulté et même l'impossibilité de la circulation des vaisseaux qui rampent entre les diverses couches musculaires de l'utérus trop vivement contracté, la pression violente et permanente de cet organe sur le cordon ombilical et sur le fœtus lui-même, peuvent, en anéantissant les fonctions fœto-placentaires, amener la mort de ce dernier. « Le seigle ergoté, dit Danyau (1), quels que soient d'ailleurs les avantages attachés à ce précieux médicament, peut, quand il est imprudemment administré, déterminer la mort de l'enfant et des lésions plus ou moins graves chez la mère. »

Dans les nombreux cas où j'ai eu l'occasion d'employer l'ergot pour activer ou déterminer les contractions utérines dans le travail de l'enfantement, je n'en ai jamais observé de fâcheux résultats; mais j'ai eu plusieurs fois à combattre des accidents que son administration intempestive avait déterminés chez la mère, et à constater quelques cas de mort du fœtus, attribués avec raison à l'action violente et prolongée de doses réitérées de cette substance. L'ergot de seigle, dont les sages-femmes font abus, ne devrait être délivré chez les pharmaciens que sur ordonnance de médecin.

(En résumé, l'emploi du seigle ergoté doit être soumis à des règles sévères dont le praticien instruit ne pourra s'écarter que dans des cas exceptionnels. On peut le recommander : quand le col est dilaté ou dilatable, les membranes sont rompues, la partie qui se présente est connue (cette partie est l'une ou l'autre des extrémités), le bassin est bien conformé, le fœtus n'est pas hydrocéphale ou ne présente aucune tumeur qui puisse entraver la marche de l'accouchement, la femme (règle moins importante que les précédentes) n'est pas primipare.)

(Pendant l'usage des inhalations de chloroforme ayant pour but de supprimer les douleurs de l'enfantement, les femmes, que la souffrance n'aiguillonne plus, ne font aucun effort pour venir en aide à la contraction utérine. Celle-ci, désormais seul agent d'expulsion, quoique non impressionnée par l'anesthésique, s'épuise à cette lutte sans secours. Il y a là une indication à donner le seigle ergoté, lorsqu'il n'existe antérieurement aucune contre-indication générale ou spéciale à son emploi, Cette administration simultanée est même recommandée pour activer la fin du travail, quand du reste celui-ci marche régulièrement, dans la seule intention d'abréger le temps de l'anesthésie) (2).

Eclampsie. — Les convulsions qui accompagnent le travail de l'enfantement ne sont pas une contre-indication absolue de l'ergot, lorsque l'état de l'utérus est d'ailleurs favorable à son administration. Waterhouse, Michell, Roche, Brinkle, Godquin, Levrat-Perroton disent s'en être bien trouvés dans plusieurs circonstances. Levrat-Perroton en rapporte quatre cas, dans deux desquels il l'a employé en pleine éclampsie, et a ainsi provoqué de fortes douleurs qui ont rapidement amené l'expulsion du fœtus, en même temps que les convulsions ont été arrêtées; dans les deux autres cas, il l'a administré comme moyen préventif chez une femme qui avait eu de violentes attaques d'éclampsie dans une première grossesse, et pour parer à de nouvelles explosions d'accidents dont les prodromes se montraient déjà. Il a également réussi dans les deux circonstances. L'ergot de seigle est considéré par les médecins qui le donnent dans les convulsions comme opérant une véritable révulsion sur la matrice. « Ce n'est pas, dit Levrat-Perroton, lorsque les douleurs sont vives que les convulsions surviennent, mais lorsqu'elles sont lentes et se prolongent indéfiniment; c'est alors qu'elles aga-

(1) *Rapport à l'Académie de médecine*, 1850.
(2) Consultez *Bulletin de thérapeutique*, t. XLI, p. 419.

cent les nerfs et vont porter le trouble dans le système nerveux et menacer les jours de la malade. » J'ai été maintes fois à même de vérifier cette assertion. J'ai vu, chez une jeune Anglaise de vingt ans, des convulsions persistant après la saignée et le bain tiède céder immédiatement après l'enfantement accéléré au moyen de l'administration de l'ergot, qui, d'ailleurs, était indiqué par la lenteur du travail et la dilatation du col utérin. Mérat et Delens disent formellement qu'on ne doit point prescrire l'ergot dans les convulsions. Trousseau et Pidoux le trouvent contre-indiqué dans l'éclampsie puerpérale, excepté lorsque de faibles efforts suffisent pour l'expulsion du fœtus, et même dans ce cas conseillent-ils de préférence l'emploi du forceps. Cazeaux, dans les cas où il admet l'indication de terminer promptement l'accouchement, parle bien de la rupture des membranes, du forceps, de la version, mais non du seigle ergoté. Si, après l'administration de l'ergot, l'enfantement se faisait trop attendre, il faudrait avoir promptement recours à l'application du forceps ou à la version.

Rétention du placenta. — Lorsque l'expulsion du placenta ne peut s'opérer ou que sa présence détermine des hémorrhagies, qu'il y a inertie de l'utérus manifestée par le défaut de contraction et l'absence du globe rassurant, l'emploi de l'ergot de seigle est indiqué. (Mais l'inertie est la condition *sine quâ non* de cet emploi; car, si l'utérus avait déjà quelque tendance à se convulser, celle-ci, augmentée par l'administration intempestive du médicament, déterminerait la rétention et non pas l'expulsion du placenta.) Aux observations recueillies par Bordot, Davis, Balardini, Duchateau et Morgan, et qui ne laissent à ce sujet aucun doute, j'ajouterais inutilement les faits très-nombreux où j'ai expérimenté avec succès l'action du seigle ergoté pour remédier à l'inertie utérine après l'accouchement.

A l'aide de ce précieux agent, des portions de placenta restées dans la matrice, et dont la présence donnait lieu à divers accidents, ont aussi été expulsées plus ou moins longtemps après la parturition.

Caillots de la matrice. — L'ergot de seigle agit de la même manière pour expulser les caillots considérables qui s'accumulent dans la matrice qui tarde à se contracter. (Mais il faut reconnaître qu'alors le moyen est souvent bien insuffisant, et qu'il faut en appeler à l'extraction, etc.)

Métrorrhagies puerpérales. — Nous rangeons sous ce titre les hémorrhagies survenant : 1° pendant la grossesse; 2° pendant le travail; 3° pendant les suites de couches.

L'hémorrhagie qui survient dans les six premiers mois de la grossesse est presque toujours le signe précurseur de l'avortement. Cependant on parvient quelquefois à prévenir celui-ci par l'emploi de la saignée et l'opium administré à doses élevées, surtout en lavement. L'ergot serait ici non-seulement inutile, mais nuisible, en activant des contractions que l'on doit calmer au moyen des antiphlogistiques et des opiacés, afin de prévenir autant que possible un avortement souvent rendu inévitable par la maladie de l'œuf. Mais si l'hémorrhagie devient abondante au point de compromettre la vie de la mère, on aura recours à l'ergot de seigle à la dose de 2 à 4 gr. Dans l'avortement qui survient à une époque peu avancée de la grossesse, l'organisation musculaire de la matrice étant peu développée, l'ergot ne provoque pas toujours des contractions suffisantes ou même n'en provoque pas du tout. Il faut alors avoir recours au tamponnement. L'ergot a d'autant plus de prise sur l'utérus que l'on approche davantage de la fin du sixième mois de la grossesse, surtout s'il y a eu quelques contractions.

(Les avortements commencés sont diversement influencés par l'ergot, suivant les conditions dans lesquelles se trouve l'utérus, conditions qu'il est presque impossible de préciser à l'avance; si, le plus souvent, il réussit à les achever, il est des cas où il les conjure avec succès. Dans le doute, je ne pense pas qu'il faille s'abstenir, si la perte de sang est abondante.)

Le plus souvent l'hémorrhagie cesse après l'expulsion de l'œuf; mais il arrive quelquefois que le fœtus seul est rendu; le placenta reste dans la matrice et l'hémorrhagie continue. Le placenta décollé peut faire l'office de tampon sur l'orifice interne du col et transformer la perte externe en une perte interne d'autant plus grave que la grossesse est plus avancée. Ces hémorrhagies ne se déclarent parfois qu'au bout de quelques jours. L'ergot est alors d'une grande efficacité pour expulser les caillots de sang, entraîner le placenta et faire cesser la perte causée ou entretenue par la présence de ces corps étrangers.

(Le cadre de notre travail ne nous permet pas de nous étendre longuement sur les indications et les contre-indications du seigle ergoté dans les accidents qui suivent ou accompagnent la délivrance dans les avortements. Nous renverrons aux traités classiques d'accouchement et, avant tout, au remarquable mémoire publié par notre ami et ancien collègue des hôpitaux, Gueniot (1). Nous citerons pourtant une partie de son travail, à cause de l'importance pratique des préceptes qu'il donne.

« Malheureusement, cette action merveilleuse de l'ergot sur la matrice peut entraîner une conséquence des plus fâcheuses : *le resserrement tétanique du col et l'emprisonnement complet du délivre*. Quand il se produit, cet accident offre d'ordinaire une telle gravité que, si on pouvait le prévoir en temps opportun, l'usage de la poudre serait par cela seul contre-indiqué. Sans doute, on parvient souvent à le combattre avec succès; les bains, les émollients et les narcotiques en triomphent assez communément. Mais ces remèdes ne sont pas toujours faciles à administrer. D'ailleurs, la contracture ergotique résiste parfois à tout, et persiste, quoi que l'on fasse, un temps suffisant pour que la femme succombe à l'infection putride et à la métrite gangréneuse..... Pour employer le seigle ergoté avec sécurité, il serait donc nécessaire de bien connaître les circonstances qui favorisent ou déterminent une telle complication; car il est difficile de proscrire un médicament aussi utile que l'ergot, à cause de ces méfaits exceptionnels; et le mieux en pareil cas est de rechercher dans quelles conditions cette poudre peut être nuisible en portant son action plus spécialement sur le col utérin; puis de distraire ces faits de ceux où ce médicament conserve, au contraire, tous ses avantages en agissant particulièrement sur le corps de la matrice..... Tout ce que je puis dire à cet égard, c'est que j'incline à croire, mais sans pouvoir l'affirmer, que, dans la première moitié de la grossesse, l'ergot est très-peu susceptible de contracturer le col et de clore ainsi étroitement la cavité utérine..... D'une autre part, toute matrice épuisée par un long travail ou vivement irritée par une cause quelconque m'a semblé particulièrement sujette au tétanos ergotique.) »

Lorsque, dans les six derniers mois de la grossesse, une hémorrhagie a résisté à l'opium, à l'action du froid employé avec prudence, aux révulsifs sur les extrémités supérieures, sur les mamelles, etc., on doit administrer l'ergot à la dose de 2 gr. en trois prises, à dix minutes d'intervalle. Si ce moyen échoue et que la vie de la femme soit menacée, il ne reste plus de ressource que dans l'application du tampon ou dans l'accouchement artificiel provoqué par la rupture des eaux. Après l'emploi de ce dernier moyen, si le col est ramolli, peu résistant, disposé à une prompte dilatation, on peut donner utilement quelques doses de seigle ergoté, surtout lorsqu'un commencement de travail s'est ralenti.

Dans l'accouchement à terme, tant que la perte est légère et le col peu dilaté, on doit s'abstenir de tout moyen provocateur. Plus tard, lorsque le col utérin est ouvert, ramolli, dilatable, on rompt les membranes; et si,

(1) *De la délivrance dans l'avortement.* (In *Bulletin de thérapeutique*, livraisons des 15, 30 octobre et 15 novembre 1867.)

après cette rupture, l'hémorrhagie continue, si le travail est lent, il faut donner de l'ergot.

Si, pendant le travail de l'enfantement, une hémorrhagie grave a lieu, que les douleurs soient lentes et qu'il y ait danger extrême tant pour la mère que pour le fœtus, il faut donner le seigle ergoté, alors même que l'orifice de la matrice n'est ni dilaté ni dilatable; puis on rompt les membranes et on applique le tampon. En cas d'insuffisance de ces moyens, si l'orifice est suffisamment dilaté ou dilatable, il faut le plus promptement possible terminer l'accouchement par le forceps ou la version.

L'ergot de seigle est d'une grande utilité comme moyen prophylactique chez les femmes qui sont menacées de perte après l'accouchement (chez celles qui ont eu beaucoup d'enfants et chez celles dont l'utérus a été distendu par une grande quantité de liquide amniotique.) « Je ne saurais trop insister, dit Cazeaux, sur l'administration de 1 à 2 gr. de seigle ergoté, toutes les fois qu'après la délivrance on constate une tendance à l'inertie de l'utérus. C'est un médicament toujours innocent, et qui, j'en suis convaincu, a souvent prévenu une perte. » Lorsque l'inertie de la matrice ou des pertes antérieures font craindre une hémorrhagie, j'administre toujours l'ergot au moment des dernières douleurs de l'enfantement.

Ce médicament arrête presque toujours la perte qui suit l'accouchement. Quand l'hémorrhagie est foudroyante, il faut, en attendant l'effet de l'ergot, comprimer l'aorte. Alors même que l'hémorrhagie est complétement arrêtée, on doit, dans tous les cas, pour en prévenir la récidive, donner encore quelques grammes de ce médicament.

Il est une inertie secondaire, sur laquelle Ramsbotham a, pour la première fois, appelé l'attention, et qui peut donner lieu à une hémorrhagie. Quelques heures, quelques jours même après la délivrance, l'utérus, qui s'était maintenu jusque-là dans un état convenable de rétraction, se relâche tout à coup, se ramollit et augmente de volume. En même temps la malade pâlit, s'affaiblit, et cependant il ne s'est écoulé que peu de sang; mais si on frictionne le ventre, si on le comprime, il s'en échappe un flot de sang coagulé. Si on cesse la compression, la matrice se ramollit et se distend de nouveau, pour se vider de même par une seconde compression. Une compression permanente, au moyen d'un bandage de corps (qu'on devrait toujours appliquer après tous les accouchements), est l'indication qui se présente naturellement pour maintenir l'utérus, s'opposer à son développement et prévenir ainsi l'accumulation du sang dans sa cavité. Le seigle, donné en même temps, triomphe ici comme dans tous les cas d'inertie utérine. Cazeaux, qui a observé quelques faits de ce genre, en fait prendre 1 gr. une fois, puis 30 à 40 centigr. toutes les demi-heures ou toutes les heures, suivant la tendance de l'utérus au relâchement.

Flux immodéré des lochies. — Le seigle ergoté a été employé avec succès pour combattre les lochies sanguinolentes ou séreuses trop abondantes.

Cette propriété de l'ergot était connue depuis longtemps; Ray (1) l'a signalée en ces termes : *Per frequentes pluvias, grana spicarum inferiora in secali per maturitatem in grana atropurpurea excrescunt, quæ substantiæ farinaceæ saporis malti noricis*, Mutter-corn *dicuntur, et singulare præsidium ad compescendum lochiorum fluxum habentur.* Cat. Altdorf. Ce passage, que je n'ai vu cité nulle part, m'a paru curieux au point de vue de l'histoire de l'ergot considéré comme médicament, et surtout comme propre à arrêter les métrorrhagies puerpérales.

Tranchées utérines après l'accouchement. — Il est d'observation que les femmes auxquelles on a administré l'ergot pour terminer l'accouchement,

(1) *Cat. plant. angl*, p. 269. Londres, 1677.

ont beaucoup moins de coliques après la délivrance. Cazeaux le donne en cette circonstance immédiatement après l'accouchement. « J'ai l'habitude, dit-il, chez les femmes qui ont eu beaucoup de coliques après leurs accouchements antérieurs, d'administrer, immédiatement après la délivrance, quelques grammes de seigle ergoté, en trois ou quatre doses. Ce médicament m'a paru, dans beaucoup de cas, prévenir le retour des tranchées utérines, ou du moins en diminuer la violence. Lorsque la matrice se rétracte faiblement, il m'a semblé utile de joindre au seigle ergoté une compression du globe utérin. »

(*Prophylaxie de la fièvre puerpérale.* — Guérin (1) attribue à l'administration de l'ergot, pendant ou après l'accouchement, le précieux avantage d'amener l'occlusion rapide des orifices vasculaires béants, qui sont autant de voies restées ouvertes à l'infection purulente. Cette opinion est sanctionnée par ce passage de Trousseau (2) : « Si l'ergot a une action anti-hémorrhagique par cela même qu'il détermine et maintient la contraction des fibres musculaires des vaisseaux, pourquoi ne pas mettre à profit cette action contractile pour arrêter la progression du pus dans les capillaires et son passage dans les sinus utérins. »)

Action de l'ergot de seigle dans diverses affections de l'utérus en dehors de l'état puerpéral. — *Métrorrhagies non puerpérales.* — L'ergot de seigle a été donné avec succès dans les hémorrhagies utérines autres que celles qui surviennent pendant la grossesse ou dans l'état puerpéral. On lit dans un ouvrage latin (3) du XVIIe siècle que l'on a employé avec succès l'ergot de seigle dans les ménorrhagies. « Dans presque tous les cas, disent Trousseau et Pidoux, dès les premières prises d'ergot de seigle, on a pu remarquer des modifications sensibles dans la nature ou l'abondance de la perte; plusieurs fois même 12 grains (60 centigr.) ont suffi pour la supprimer complétement. Cependant, dans quelques circonstances, nous avons administré 36 et 48 grains (2 à 3 gr.) sans produire aucun effet appréciable, les phénomènes ne commençant à paraître qu'à la quatrième, cinquième ou sixième dose, et même une fois la perte a augmenté malgré l'ingestion de 4 gr. (1 gros) entiers d'ergot de seigle. Ce fait, quoique exceptionnel, est cependant important en ce qu'il prouve: 1° que l'ergot ne doit pas être considéré comme impuissant par la seule raison que 60, 120 ou 180 centigr. (12, 24 ou 36 grains) n'ont produit aucun effet; 2° que, dans les cas urgents, il ne faut pas compter aveuglément sur les effets d'une certaine dose de ce médicament, mais bien surveiller son action, afin de redoubler promptement les doses, si les premières sont restées inactives. »

Levrat-Perroton rapporte plusieurs faits fort remarquables, parmi lesquels il en est qui sont très-propres à faire ressortir les avantages de l'emploi de l'ergot de seigle dans certaines métrorrhagies avec engorgement de l'utérus.

Dans cinq cas où l'écoulement sanguin était symptomatique d'un cancer de la matrice, Trousseau et Pidoux ont vu la perte s'arrêter en moins de trente-six heures par l'effet de cette substance. J'ai obtenu de prompts et heureux résultats de l'association de l'ergot au tannin contre le flux immodéré des règles, dans les pertes avec chloro-anémie, pendant la ménopause et dans la chlorose ménorrhagique. La potion suivante m'a presque toujours réussi : eau de rose, 150 gr.; ergot de seigle ou ergotine de Bonjean, 2 à 4 gr.; sirop d'écorce d'orange, 30 gr.; à prendre par cuillerée plus ou moins rapprochées, suivant les cas.

---

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1863, p. 433.
(2) *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu*, t. III.
(3) *Sylvia hernica.*

Ainsi que le font remarquer Trousseau et Pidoux, la rapidité d'action de l'ergot de seigle est toujours à peu près la même, soit que les fibres de l'utérus aient été détendues par des grossesses antérieures, anciennes ou récentes, soit qu'elles n'aient jamais éprouvé de distension. Ainsi l'aptitude de l'utérus à recevoir l'influence de l'ergot ne dépend pas, dans les circonstances extra-puerpérales, de l'état des fibres de l'organe. J'ai cru remarquer néanmoins, surtout dans la chlorose ménorrhagique, que l'écoulement sanguin s'arrêtait d'autant plus facilement par ce remède qu'il était plus abondant et plus passif; aussi ai-je soin, pour l'administration de l'ergot de seigle ou de l'ergotine Bonjean, de choisir le moment où la matrice laisse plus facilement échapper le sang des orifices vasculaires inactifs de sa cavité.

(*Fibromes utérins.* — Lorsque l'hémorrhagie se lie à la présence d'une tumeur fibreuse utérine interstitielle ou pédiculée, c'est encore à l'ergot de seigle que l'on devra recourir avec le plus de chances de succès.

Nous avons avancé (page 988) que son action excito-motrice avait lieu sur un utérus contenant un produit pathologique. On peut utiliser cette propriété et son emploi dans les fibromes interstitiels ayant pour but de provoquer, dans certains cas, l'énucléation. « La crainte d'augmenter la douleur, qui en fait rejeter l'usage par quelques médecins, n'est pas fondée : d'abord parce que les douleurs ne sont pas habituellement intolérables, soit qu'elles tiennent à la maladie, soit qu'elles proviennent du médicament; en second lieu, parce qu'on peut les calmer par du laudanum en lavement, sans perdre entièrement le bénéfice de l'action du seigle ergoté sur le développement de la contractilité utérine; troisièmement enfin, parce que l'indication majeure est de réveiller les efforts expulsifs de l'utérus, seuls capables d'énucléer un fibroïde interstitiel de l'épaisseur de la paroi utérine et de le faire pédiculiser soit vers le péritoine, soit vers la cavité utérine. Cette dernière terminaison est infiniment préférable à la première, car elle permet d'achever l'extraction de la tumeur et d'amener une cure radicale. Mais la première même est préférable à la persistance de l'état interstitiel du fibroïde; car cet état est le plus favorable au retour des hémorrhagies, à la persistance des douleurs, à l'accroissement indéfini de la tumeur. Je prescris donc habituellement de une à six prises quotidiennes de 25 centigrammes chacune de seigle ergoté fraîchement pulvérisé; j'y substitue quelquefois des pilules d'ergotine, et j'en continue l'usage pendant plusieurs mois au besoin (1). »

Lorsque les fibromes interstitiels sont en voie de pédiculisation ou que de prime abord on a affaire à un polype fibreux, sessile, contenu dans la cavité utérine, le seigle ergoté « produit souvent le double effet de pédiculiser la tumeur et de la diriger avec force et continuité sur l'orifice interne de la matrice par les contractions qu'il provoque dans le tissu propre de la matrice, d'où la dilatation lente et graduelle du col par la pression même de la tumeur, dilatation comparable à celle que détermine la pression de la poche des eaux au moment de l'accouchement (2). »

L'usage du seigle ergoté a alors pour but de rendre le corps étranger, corps fibreux ou polype, accessible aux moyens chirurgicaux.)

Abaissement et chute de matrice. — Boudin (3) a traité cette affection depuis le simple abaissement jusqu'à la chute plus ou moins complète, par l'ergot à la dose de 1 gr. 50 centigr. dans 100 gr. d'eau tiède, soit par la bouche, soit en injection dans le vagin.

---

(1) A. Courty, *Traité pratique des maladies de l'utérus et de ses annexes*, 1866, p. 826.
(2) *Ibid.*, p. 829.
(3) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1843.

Métrite chronique, douleurs et engorgements utérins. — Spajrani (1) a tenté de combattre les congestions utérines qui sont souvent le début des phlegmasies chroniques de la matrice, en prescrivant l'ergot. Sur quatre femmes, trois furent guéries, une n'éprouva aucun soulagement. Depuis, plusieurs praticiens, et notamment Lisfranc (2), ont employé ce médicament avec succès dans les engorgements utérins. Il fait cesser, ou tout au moins diminuer graduellement les tiraillements dans les lombes, presque constants dans ces affections. Le praticien que nous venons de citer rapporte un cas de grossesse avec des douleurs névralgiques, prise pour une affection grave du col de la matrice, suivie de guérison et d'un accouchement heureux, après l'emploi du seigle ergoté à la dose de 15 centigr. unis à 1 centigr. d'extrait d'opium pour chaque soir. — Duparcque a appelé l'attention sur les engorgements spongieux de la matrice, comme source d'hémorrhagie, et sur les avantages qu'on retire de l'ergot en dehors de ces dernières. Il existe, à l'âge critique des femmes, alors que les règles ne fluent presque plus, une tendance aux congestions ou engorgements, qui, en passant à l'état chronique, peuvent devenir des maladies graves. L'ergot, dit Levrat-Perroton, peut être utile dans ces circonstances.

Arnal (3) a donné, dans l'engorgement utérin, l'extrait aqueux d'ergot de seigle (ergotine Bonjean) à la dose de 30 centigr. à 1 gr. par jour, suivant l'effet produit. Des douleurs lombaires ou des coliques assez analogues à celles qui précèdent quelquefois les règles annonçaient l'action du médicament et, comme conséquence, la diminution de l'engorgement. Lorsque les douleurs étaient trop vives, Arnal ajoutait à l'ergotine du camphre, de la ciguë et de la jusquiame. Chez les femmes chlorotiques, lymphatiques ou épuisées, soit par les progrès du mal, soit par les pertes sanguines abondantes, il avait recours avec avantage à l'emploi simultané de l'ergotine et de l'iodure de fer. Dans les cas d'ulcérations de nature dartreuse (circonstance plus fréquente qu'on ne le pense), il ajoutait l'iodure de soufre à l'extrait d'ergot. Dans aucun cas, il ne s'est manifesté de symptômes graves, ni d'altération du sang, ni de ralentissement de la circulation. Au contraire, les engorgements chroniques de l'utérus, les leucorrhées simples, les engorgements œdémateux qui accompagnent l'état chloro-anémique, ont été avantageusement modifiés.

Leucorrhée. — Bazoni (4) a publié des observations sur l'utilité de l'ergot de seigle contre la leucorrhée. Sur huit malades auxquelles il l'a administré, sept furent guéries en très-peu de temps. La plupart de ces leucorrhées étaient abondantes et existaient depuis plusieurs mois; l'une d'elles datait de plusieurs années. Celle où l'on n'obtint que du soulagement était due à une lésion organique de l'utérus. Marschall Hall (5) a aussi employé l'ergot avec avantage dans le flux leucorrhéique. Levrat-Perroton rapporte un cas de leucorrhée avec métrite dans lequel l'administration de l'ergot fut suivie d'un plein succès. Mais il ajoute qu'il a échoué tant d'autres fois, que l'ergot ne lui paraît devoir être placé qu'en dernière ligne dans le traitement de cette affection. La leucorrhée tient à des causes si diverses que l'on peut admettre que le seigle ergoté a pu réussir dans certains cas et être nuisible dans d'autres cas en apparence identiques. C'est à la recherche des causes efficientes, du siége et de la nature des maladies, que le praticien doit s'attacher, s'il veut distinguer le symptôme de l'affection essentielle et arriver à des inductions thérapeutiques vraiment rationnelles : *Ad primam mali causam, ad causæ occasionem et primordia deveniendum.* (Hipp.)

(1) *Annali universali di medicina*, t. LIII, 1830.
(2) *Maladies de l'utérus*, 1836, p. 122.
(3) *Gazette des hôpitaux*, juin 1843, nos 67 et 73.
(4) *Annali universali di medicina*. Omodéi, 1831.
(5) *Journal analytique*, 1829, p. p. 375.

Aménorrhée. — *Dysménorrhée.* — L'ergot de seigle a été recommandé dans l'aménorrhée par Biegelon, Thacher, Ronduck, Bergmann, Béclard, Chinnock, Giacomini, Sacchero, etc. Prescott croit que ce médicament est contre-indiqué dans ce genre de maladie, dont les causes et la nature fournissent d'ailleurs des indications curatives diverses, qu'un seul et même remède ne saurait remplir.

(Chez certaines jeunes filles tourmentées par la première apparition des règles, qui se montre difficile, douloureuse, lorsque les autres préparations ferrugineuses ont échoué, Millet, de Tours (1), réussit avec les dragées anti-anémiques au fer et à l'ergot de Grimaud (voyez *Préparations pharmaceutiques et doses*). Duclos, de Tours (2), a communiqué à la Société médicale d'Indre-et-Loire un remarquable cas de succès par le même moyen.)

Action de l'ergot de seigle dans les paralysies. — Barbier, d'Amiens (3), employa l'ergot de seigle dans la paraplégie, et observa des secousses dans les jambes et les cuisses, et une émission d'urine par jet involontaire; mais il n'obtint aucun résultat dans d'autres paralysies, et il en conclut que ce médicament agissait primitivement dans la parturition sur le renflement lombaire de la moelle épinière. D'autres médecins reprirent les expériences de Barbier, et pensèrent comme ce dernier que l'ergot agissant sur la moelle épinière d'une manière analogue à celle de la strychnine, on pouvait en tirer parti dans les maladies de cet organe.

Paraplégie. — L'ergot a réussi dans les paraplégies sans altération profonde ni compression trop grande de la moelle. Ducros, de Marseille (4), rapporte plusieurs cas de guérison de paralysie des membres inférieurs par l'emploi de l'ergot de seigle pris en guise de café, à la dose de 75 centigr. à 1 gr. 50 centigr. par jour. Payan (5) a rapporté sept cas de paraplégie traités avec succès par le même moyen : quatre étaient dus à une commotion de la moelle, le cinquième dépendait d'une courbure exagérée du rachis chez un vieillard, le sixième d'une ancienne maladie de Pott, le septième d'une myélite chronique. Le docteur Ulo a raconté à la Société de médecine de Marseille (6) l'histoire d'une demoiselle de quarante-sept ans, forte, à tempérament sanguin très-développé, qui, à la suite d'une forte attaque d'apoplexie, fut atteinte d'une paralysie complète des membres inférieurs. Le vingtième jour de la maladie, la paralysie persistant, Ulo donna l'ergot de seigle en pilules, à la dose de 20 centigr.; après douze jours de traitement, il survint une légère amélioration. La dose de ce médicament fut portée à 30 centigr., et, au bout de deux mois et demi, la malade fut tout à fait guérie. Il est à remarquer que la dose d'ergot a été faible, mais longtemps continuée. — Girard, de Marseille (7) a guéri trois paraplégies et en a amélioré un même nombre par l'emploi de l'ergot, commencé à la dose de 50 centigr., et augmenté chaque jour de la même quantité jusqu'à ce qu'il fût arrivé à celle de 2 à 3 gr. Le traitement a duré, sans interruption, deux, quatre et même cinq mois. Mais Girard a échoué dans deux cas où la paralysie siégeait aux membres supérieurs, ce qui indiquait une lésion d'une partie très-élevée de la moelle épinière. Houston, en Angleterre; Saucerotte père et Saucerotte fils, plus récemment (8), ont rapporté des cas de guérison de paraplégies qui avaient résisté aux moyens plus ou moins énergiques ordi-

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 1862, t. LXIII, p. 339.
(2) *Recueil des travaux de la Société de médecine d'Indre-et-Loire*, 1859, p. 56.
(3) Bayle, *Bibliothèque de thérapeutique*, t. III, p. 530.
(4) *Gazette des hôpitaux*, août 1835, p. 404.
(5) *Bulletin de thérapeutique*, 1841.
(6) *Compte-rendu des travaux de cette Société pendant l'année médicale 1847-1848.*
(7) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. I, p. 631.
(8) *Bulletin général de thérapeutique*, 15 janvier 1856.

nairement employés dans les affections de la moelle épinière. L'ergot de seigle donné à la dose de 50 centigr. à 1 gr. produisit, dès les premiers jours, un léger mieux, qui continua en progressant de telle sorte que, dans un cas très-remarquable, la malade put quitter l'hôpital entièrement guérie au bout de trois semaines. Debout (1) a publié deux observations sur l'effet de l'ergot de seigle dans la paraplégie essentielle de l'enfance. Ces observations, quoique fort incomplètes, ainsi que le reconnaît l'auteur lui-même, sont néanmoins de nature à appeler l'attention sur l'emploi de ce médicament dans une paralysie trop souvent abandonnée à elle-même, et qui trouverait peut-être dans ce moyen, sinon la guérison, au moins une amélioration de quelque importance.

Inertie ou paralysie du rectum et de la vessie. — Payan (2) a rapporté un cas dans lequel la paralysie de la vessie et celle du rectum, liées à la paraplégie, ont été combattues avec succès par l'usage de l'ergot de seigle. Allier (3) s'en est très-bien trouvé dans des cas où la vessie avait perdu sa contractilité, par suite d'une distension excessive, produite par l'accumulation de l'urine. Guersant fils (4), a signalé aux praticiens l'application qu'il a faite de ce médicament pour faciliter l'expulsion des fragments de calculs après l'opération de la lithotritie. (Tout récemment, nous sommes parvenus, le docteur Filliette et moi, à faire rejeter de la vessie d'une petite fille de dix-huit mois, à l'aide de la poudre d'ergot, un calcul du volume d'un haricot, qui, depuis trois mois, occasionnait des douleurs atroces, de la dysurie et de l'incontinence.) Duhamel (5) l'a vu remédier en quatre jours à une rétention d'urine par inertie de la vessie, en en donnant 2 gr. par jour. Florentin, de Corrèze (6), a guéri en peu de jours une paralysie de vessie avec constipation opiniâtre, chez un homme de cinquante-huit ans, en lui administrant d'abord 4 gr. d'ergot de seigle par jour, et ensuite l'ergotine à la même dose dans une potion de 125 gr. à prendre par cuillerées toutes les heures. Dans un cas de rétention d'urine, chez un vieillard qui n'avait ni rétrécissement de l'urèthre, ni engorgement de la prostate, avec rétention d'urine se produisant sans cesse et nécessitant le cathétérisme trois fois par jour, Ross (7) administra 50 centigr. d'ergot de seigle dans un verre d'eau chaque matin, en élevant progressivement la dose à 2 gr. Il survint d'abord des signes d'une vive irritation, et la vessie reprit bientôt sa contractilité. — C'est surtout chez les vieillards, dont la vessie a si peu d'action, que l'ergot est employé avec avantage.

Dans l'inertie ou la paralysie de la vessie, il y a incontinence ou rétention d'urine. Dans ce dernier cas, on doit avoir recours à l'emploi réitéré de la sonde, jusqu'à ce que l'action du seigle ergoté ait rendu à la vessie sa contractilité.

Action hémostatique de l'ergot de seigle contre les hémorrhagies autres que celles de l'utérus. — La suppression de l'hémorrhagie utérine par l'action de l'ergot de seigle sur la moelle épinière, et par suite sur la matrice, dont il provoque les contractions ou augmente la contractilité, peut physiologiquement s'expliquer, même dans l'état de vacuité de cet organe. Mais on ne conçoit pas son efficacité dans les hémorrhagies ayant leur siége dans d'autres parties du corps, à moins de lui accorder la faculté de modifier la circulation. G. Hardy (8) a remarqué, après l'administration de l'ergot chez

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 15 janvier 1856.
(2) *Mémoire sur l'ergot de seigle*. Aix, 1841.
(3) *Journal des connaissances médicales*, 1838.
(4) *Journal de chimie médicale*, juin 1839.
(5) *Bulletin de thérapeutique*, 1841.
(6) *Abeille médicale*, 25 décembre 1854.
(7) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XV, p. 160.
(8) *The Dublin Journal* et *Gazette médicale*, décembre 1845.

la femme en travail, que la fréquence du pouls avait sensiblement diminué au bout de quinze à trente minutes. La diminution des battements du fœtus était plus considérable encore, de manière qu'on pourrait attribuer à la propriété stupéfiante de cet agent, le danger auquel, suivant quelques accoucheurs, le fœtus est exposé pendant son action obstétricale. Ces faits viennent à l'appui de l'opinion de Giacomini sur l'action physiologique de l'ergot de seigle. Quoi qu'il en soit, la propriété hémostatique de l'ergot, pour être moins évidente ici que dans les métrorrhagies, n'en est pas moins prouvée par des faits nombreux et incontestables. Spazzani, Pignacca et Cabini (1) rapportent quatre observations d'épistaxis, huit d'hémoptysie, deux d'hématurie et une d'hématémèse, arrêtées après l'emploi de ce médicament. Levrat-Perrotton cite six cas d'hémoptysie, trois cas de melœna et trois cas d'hématurie, où l'ergot a complétement réussi. P. Guersant a constaté son efficacité dans un cas d'hématurie; Martin-Solon, dans un cas d'hémorrhagie, suite d'hémorrhoïdes. Carret, Cerésole, Hodel, Chevalley (2) ont rapporté des cas d'hémoptysie, avec ou sans tubercules, et des cas d'hématémèse, de flux de sang, où l'emploi du seigle a été d'une efficacité évidente. Ross (3) a rapporté un cas de *purpura hemorrhagica* très-grave, où l'ergot de seigle, administré de quatre heures en quatre heures, à la dose de 25 centigr. dans une once d'infusion de roses composée, eut un succès aussi prompt qu'inespéré. — On a vanté contre l'hémoptysie le mélange de l'ergot de seigle et de digitale (digitale pulvérisée, 3 centigr.; poudre d'ergot, 14 centigr.; sirop simple, *Q. S.*, pour une pilule, — six et huit par jour suivant l'intensité de la maladie). Cette formule, indiquée dans la *Gazette médicale de Toulouse* (décembre 1855) m'a complétement réussi dans deux cas récents d'hémoptysie chez les tuberculeux. La promptitude d'action de ce remède m'a fait croire à son efficacité.

D'un autre côté, Trousseau et Pidoux ayant essayé l'ergot de seigle pour arrêter des hémorrhagies autres que celles de la matrice, n'ont pas obtenu de succès, ou, s'ils en ont obtenu, ils n'ont pu l'attribuer au médicament. « Il est en effet bien difficile, disent-ils, de juger de l'influence d'une médication sur une hémorrhagie, accident essentiellement temporaire et variable. » Cependant, il est des cas d'hémorrhagie plus ou moins durable, où l'on peut apprécier l'action hémostatique de l'ergot de seigle comme celle de tout autre médicament. Les essais négatifs de Trousseau et Pidoux ne peuvent infirmer d'une manière absolue les faits contraires recueillis par des médecins éclairés, dignes de foi et doués comme ces derniers de l'esprit d'observation.

Action de l'ergot sur certains flux. — Les flux des muqueuses génito-urinaires et intestinales ont été combattus par l'ergot avec plus ou moins d'efficacité. (Voyez *Leucorrhée*, p. 999.)

Blennorrhagie chez l'homme. — Desruelles (4) assure avoir retiré d'excellents effets de l'ergot associé au camphre, à la jusquiame et au nitre, dans les cas d'uréthrite intense, siégeant dans la partie la plus reculée du canal; dans tous les cas, ce remède a calmé les envies fréquentes d'uriner, la chaleur du col de la vessie et les érections. Mais on peut dans ce mélange revendiquer la part de la jusquiame et celle du camphre, et révoquer même en doute celle de l'ergot de seigle. — Muller et Dupuis (5) disent avoir obtenu de bons résultats du seigle ergoté dans la blennorrhagie chronique qui s'accompagne d'éréthisme, d'érections douloureuses, d'écoulement comme

(1) *Annali universali di medicina.* Omodéi, 1831.
(2) Cités par Bonjean, *Traité théorique et pratique de l'ergot de seigle.*
(3) *The Lancet*, 1845, vol. II, p. 127.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XIII, p. 303.
(5) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. I, p. 648.

séreux, peu abondant, souvent interrompu, de pollutions nocturnes, de chaleur aux parties génitales, de rétraction au scrotum. On donne l'ergot à doses croissantes, de 1 à 4 gr. toutes les trois ou quatre heures. Le malade prend entre chaque dose une tasse de lait; il porte sur les parties génitales des sachets aromatiques camphrés; le régime doit être adoucissant. La guérison s'opère souvent dans l'espace de six ou sept jours. Une disposition opposée, c'est-à-dire le caractère atonique de l'affection, exige au contraire, suivant Dupuis, l'emploi de la sabine. — Lazowski est d'un avis tout opposé : c'est dans l'état de blennorrhagies chroniques qu'il croit l'ergot indiqué. Dans un des numéros de la *Revue thérapeutique du Midi* de 1857, il dit avoir triomphé d'un grand nombre d'écoulements réfractaires au moyen de la formule suivante : seigle ergoté, récemment pulvérisé, 4.00; safran de mars apéritif, 5.50; poudre de vanille, 0.25; camphre, 0.25; mêlez et divisez en vingt paquets : un le matin, à jeun; l'autre le soir, en se couchant. La durée moyenne du traitement est de dix à vingt jours, pendant lesquels il est inutile de soumettre le malade à une diète trop rigoureuse, mais il est utile d'y associer une décoction légère de quinquina gris.

Spermatorrhée. — Javowitz (1) donne l'ergot de seigle à la dose de 20 à 30 centigr., répétés trois fois par jour, dans les pertes séminales dues à un état d'atonie ou d'irritation locale, ce qui est irrationnel, ces deux états étant opposés. Deslandes (2) reproche au seigle ergoté de pousser encore à la salacité. Il accorde, en conséquence, une grande efficacité à l'ergot dans la spermatorrhée atonique; mais il le croit contre-indiqué dans celle par irritation. Ce médicament a été, en effet, préconisé contre l'impuissance. — Robert (3) a combattu avec efficacité les pollutions nocturnes par l'usage de pilules composées de 10 centigr. d'ergot de seigle et de 50 centigr. de camphre, prises matin et soir.

Diarrhée. — Boudin a employé l'ergot avec succès dans les diarrhées chroniques avec atonie du rectum. Il fait prendre ce médicament à la dose de 1 gr. 50 centigr. dans 100 gr. d'eau tiède. Il le prescrit aussi en injection dans le rectum. Stout (4) l'a conseillé dans certaines diarrhées rebelles et muqueuses. Massola, médecin militaire dans l'armée sarde (5), retira de grands avantages de l'emploi de l'ergotine dans le traitement de la diarrhée épidémique qui décimait les troupes en Orient pendant l'été de 1855. Malgré l'énergie et le rationalisme des médicaments ordinairement employés, bien des cas se montraient réfractaires. Guidé par l'analogie et l'induction, Massola crut devoir essayer l'ergotine dans ces hypersécrétions muqueuses et séreuses de l'intestin, que l'on pourrait presque appeler des hémorrhagies blanches. Une vingtaine de malades atteints de diarrhées chroniques, profuses, asthéniques, furent soumis à l'action de ce médicament, à la dose de 1 à 2 gr. dans 120 gr. d'eau gommée et édulcorée, à prendre par cuillerées à bouche de demi-heure en demi-heure. Cette prescription se fit à la visite du matin, qui avait lieu à six heures. A la visite du soir, Massola put déjà constater une amélioration sensible chez tous les individus soumis à cette médication; le nombre des selles, qui était auparavant de dix à quinze par jour, avait presque diminué de moitié. L'expérimentation fut poursuivie en répétant la même dose d'ergotine à la visite du lendemain, et, le soir du même jour, le nombre des déjections alvines était descendu à deux, trois ou quatre au plus, chez le plus grand nombre des malades; chez cinq d'entre eux, le flux intestinal avait complétement cessé. L'état physique et

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. I, p. 649.
(2) *De l'onanisme*, etc. Paris, 1835.
(3) Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. I, p. 272.
(4) Benjean, *Traité théorique et pratique de l'ergot de seigle*, p. 282.
(5) *Répertoire de pharmacie*, novembre 1856, t. XIII, p. 153.

moral des sujets suivait l'amélioration locale; ainsi, la soif avait diminué, la langue devenait plus humide, moins rouge et moins pâle, le pouls moins fréquent, les forces et l'appétit renaissaient. Il était impossible de ne pas attribuer à l'ergot cette rapide amélioration.

Dysenterie. — Les fièvres typhoïdes, qui ont régné en grand nombre à Genève en 1853, ont été accompagnées de nombreuses dysenteries que l'ergotine Bonjean a combattues avec succès. Rillet et Lombard, médecins des hôpitaux civils, ont communiqué les heureux résultats qu'ils avaient obtenus dans ce cas à la Société de Genève. Fonteyral a publié (1) une série d'observations remarquables de dysenteries chroniques guéries par ce moyen. « Si l'on veut bien ne pas oublier, dit-il, qu'avant de recourir à l'ergotine de Bonjean, j'ai, dans toutes les circonstances, demandé les secours de la thérapeutique émolliente, astringente et narcotique, que ces secours m'ont fait défaut dans la majeure partie des cas que j'ai cités, que les effets que j'en attendais ont été nuls, on sera dès lors aussi intimement convaincu que je le suis moi-même de la supériorité relative de l'ergotine.

(Incontinence nocturne d'urine. — Dans deux mémoires intéressants (2), A. Millet, de Tours, a établi d'une façon indubitable l'action curative de l'ergot associé au fer dans le traitement de cette pénible et rebelle affection de l'enfance. Il a constaté que ce mode de traitement convenait principalement aux sujets pâles, étiolés, anémiques. Il recommande de ne jamais se décourager, mais au contraire montrer et déployer de la persistance et de la ténacité quand on s'aperçoit que les premières tentatives ne sont pas couronnées de succès. Le mal cède quelquefois avec une ou deux boîtes de dragées de Grimaud (voyez *Préparations pharmaceutiques et doses*); dans d'autres circonstances, il faut en prescrire six, sept, huit et même neuf. Si le mieux se prononce, il faut un certain temps d'arrêt et laisser reposer le malade pendant dix ou quinze jours; puis reprendre la médication et la continuer pendant une quinzaine. On laisse de nouveau reposer le malade pendant vingt jours ou un mois, et enfin on ordonne soit une demi-boîte, soit une boîte entière de dragées pour assurer la guérison. Jamais l'auteur que nous citons n'a observé le moindre accident à la suite de cette médication.

Un de mes excellents confrères et amis, Filliette, m'a dit avoir guéri, grâce à l'association du seigle ergoté avec le fer, dix-neuf enfants du sexe feminin, faisant partie de l'Orphelinat tenu par les sœurs de la Visitation, à Gex (Ain). Seulement, les pilules de Grimaud exigeant d'être prises en nombre assez considérable (10 à 20 par jour), ce qui offre une certaine difficulté chez quelques enfants, mon confrère a recours à des prises ainsi formulées (limaille de fer, 1 gr.; seigle, 25 centigr., pour une dose), dont on donnera une ou deux quelque temps avant l'heure de se mettre au lit.

La guérison a été obtenue très-rapidement, si rapidement que, à partir de ce moment, les incontinences d'urine, que l'on ne traitait plus dans l'Orphelinat en question, sont combattues par les sœurs elles-mêmes, qui ont toujours la poudre composée à leur disposition.

J'ai moi-même par devers moi bon nombre de succès obtenus par ce mode de traitement.)

Action antiphlogistique de l'ergot. — Les médecins italiens, attribuant tous les effets thérapeutiques de l'ergot de seigle à son action contre-stimu-

(1) *Journal des sciences médico-pratiques de Montpellier*, 1854, t. VI, p. 293; t. VII, p. 242 et 340.

(2) *Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire*, 1859, p. 54 et suivantes; *Du traitement de l'incontinence nocturne d'urine au moyen des dragées au fer et à l'ergot de seigle*. (In *Bulletin de thérapeutique*, t. LXIII, p. 337.)

lante, l'emploient comme auxiliaire de la saignée dans les phlegmasies aiguës. On n'est pas aussi affirmatif en France, où néanmoins on a mis ce médicament en usage avec quelque succès, ou tout au moins sans inconvénient, dans des affections utérines compliquées de phlegmasie chronique ou subaiguë. Mais on l'a toujours considéré comme dangereux dans la métrite franchement inflammatoire.

Parola (1) le considère comme un des moyens les plus propres à arrêter la marche de la phthisie pulmonaire. Il assure en avoir même procuré la guérison. (Le même auteur cite deux cas de pleuropneumonie graves guéris par l'huile résineuse d'ergot (6 gouttes dans un mucilage.) Sacchero (2), Mosca, de Turin (3), et quelques autres, ont obtenu d'excellents résultats de l'emploi de l'ergotine dans les bronchites aiguës et chroniques; d'où ils ont conclu qu'elle a une action directe sur les muqueuses, lorsqu'elles sont dans un état de surexcitation.

Mehlhausen (4) a donné l'ergot de seigle dans les fièvres intermittentes, à la dose de 50 centigr. répétée trois fois dans les deux heures qui précèdent l'accès. Festler, Backer et Dalton l'ont aussi employé comme fébrifuge. Clutterburck l'a proposé contre le rhumatisme. On l'a aussi prescrit dans les fièvres typhoïdes comme sédatif et antiphlogistique. C'est à ce même titre qu'on la recommande dans certaines affections oculaires (5).

Action sédative de l'ergot. — Les phénomènes que l'ergot détermine témoignent de son action sédative sur le système sanguin. Ces effets physiologiques ont pu fournir des inductions thérapeutiques plus ou moins fondées; mais elles n'expliquent point l'action de ce médicament dans certaines névroses ou névralgies internes, contre lesquelles on dit l'avoir employé avec succès. Lonicer s'en est bien trouvé dans l'hystérie. Nardo (6) le prescrit contre l'hystérie à une dose qui ne dépasse pas 1 gr. 50 centigr. par jour. Il laisse un peu de repos tous les trois ou quatre jours. Le cas le plus remarquable de guérison qu'il ait obtenu par ce traitement est celui d'une jeune dame chez laquelle l'emploi de l'ergot de seigle guérit en même temps l'hystérie et une stérilité qui en était la conséquence. Il y avait probablement chez cette malade un état atonique de l'utérus joint au désordre du système nerveux qui caractérise l'hystérie. Chaque malade, indépendamment de la maladie, présente des indications curatives qui lui sont spéciales.

(Griepenkeri ne compte pas moins de deux cents cas de coqueluche traités presque tous avec succès par le sirop de seigle ergoté. Il donne une cuillerée à café toutes les deux heures pour un enfant de cinq à sept ans. On doit, pendant la durée du traitement, qui ne doit commencer qu'après cessation de toute complication, éviter l'usage d'aliments contenant du tannin) (7).

ERGOTINE DE BONJEAN. — L'ergotine peut être employée : 1° comme excitant spécial de l'utérus; 2° comme propre à combattre les hémorrhagies utérines et les hémorrhagies autres que celles de l'utérus; 3° dans les flux autres que des hémorrhagies (leucorrhée, lochies sanguinolentes, pertes séminales, diarrhées, etc.); 4° dans les affections de la matrice (engorgements, etc).

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. I, p. 649.
(2) *Mémoire sur l'action thérapeutique du seigle ergoté.* (*Annales de thérapeutique*, t. II, p. 53.
(3) Bonjean, *Mémoire pratique sur l'emploi médical de l'ergotine*, 1857.
(4) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XX, p. 248.
(5) *Bulletin de thérapeutique*, t. LVII, p. 94.
(6) *Réflexions médico-pratiques sur l'heureux emploi du seigle ergoté dans quelques espèces d'hystérie.*
(7) *Répertoire de pharmacie*, 1864, t. XX, p. 286.

C'est dans l'ergotine, d'après les observations recueillies et les opinions émises par Bonjean, que paraît résider la vertu hémostatique de l'ergot de seigle.

« En prouvant, dit Bonjean, que l'action hémostatique de l'ergot, la propriété qu'il possède d'agir particulièrement sur le système vasculaire artériel, résident dans l'ergotine, principe très-soluble dans l'eau, je n'ai fait que confirmer l'opinion de mes nombreux devanciers, qui plaçaient le seigle ergoté au premier rang parmi les agents hémostatiques, et regardaient l'infusion de ce mauvais grain comme un antihémorrhagique très-puissant. Il en est résulté cette conséquence importante pour la pratique médicale, que l'ergotine, isolée du poison que le seigle ergoté renferme (1), peut être employée sous une forme à même volume plus active, doses que l'on peut en toute sécurité proportionner à l'étendue et à l'usage du péril, sans aucun danger pour les malades. » (2) — Plusieurs praticiens distingués de Chambéry et d'Aix, tels que Chevalley, Garrat, Barion, Blanc, Revet, employèrent l'ergotine comme hémostatique chez l'homme, et obtinrent des résultats concluants en faveur de ce précieux médicament. Piédagnel et Sée (3) ont constaté qu'il suffit de 10 à 20 centigr. d'ergotine pour obtenir une modification notable dans l'abondance et la rapidité de l'écoulement, qu'on ait affaire à des hémoptysies ou à d'autres hémorrhagies. Mais toutes les fois que l'hémorrhagie, au lieu d'être arrêtée dès les premières doses, est seulement diminuée, les doses suivantes ne l'arrêtent pas complétement, et un suintement sanguin persiste, particulièrement dans les hémoptysies. Ces dernières récidivent plus souvent que les autres hémorrhagies; mais la récidive ne consiste jamais que dans une très-petite quantité de sang à la fois. Elle est moins marquée, en général, quand la fluxion sanguine s'est éteinte peu à peu, plus marquée au contraire dans les hémorrhagies qui ne se sont modifiées que tardivement, mais qui ont cessé dès la première modification. On observe constamment le ralentissement immédiat du pouls (variant de 6 à 36 pulsations) après l'emploi des premières doses d'ergotine (0.15 à 0.40), en même temps que les battements du cœur se régularisent, lorsque auparavant ils étaient irréguliers. Cet effet sur la circulation, observé dans un cas d'hypertrophie du cœur, a fait penser que l'ergotine pourrait être employée comme succédanée de la digitale dans les affections du cœur : Piédagnel l'a prescrite comme telle dans quatre cas qui se sont présentés dans son service.

Simon a soigné un grand nombre de scorbutiques, dont la plupart présentaient des taches pétéchiales sur le cou et un suintement sanguin sur toute la superficie des gencives, avec plaie et odeur infecte. Après quarante-huit heures de traitement, le suintement sanguin avait complétement disparu; les gencives étaient plutôt sèches qu'humides, et les taches pétéchiales, auparavant d'une teinte noire, étaient devenues roussâtres. La guérison avait lieu du huitième au douzième jour de traitement; mais on poursuivait l'emploi de l'ergotine quelque temps encore après la cessation de la maladie.

Emploi externe de l'ergotine comme hémostatique. — Les premières expériences, faites par Bonjean, sur des poulets d'abord, puis successivement sur des lapins, des chiens, des moutons et des chevaux, en opérant sur les grosses artères de ces animaux, fournirent quelquefois des résultats dont la chirurgie pouvait tirer parti. Sédillot, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg (4), place la solution d'ergotine au premier rang parmi les

(1) Voyez page 987 la valeur de cette opinion.
(2) Bonjean, *Mémoire pratique sur l'emploi médical de l'ergotine*, 1857.
(3) *Gazette médicale de Paris*, 1846.
(4) *Mémoire présenté à l'Académie des sciences de Paris en 1852, sur l'action comparative des divers liquides hémostatiques connus.*

liquides hémostatiques qui ne coagulent pas le sang. L'ergotine est donc essentiellement hémostatique et non hémoplastique; elle arrête le sang des blessures tant artérielles que veineuses, mais sans le coaguler comme font les acides, le perchlorure de fer, etc. Dans ce dernier cas, l'action de ces agents est, à la fois, chimique sur le sang qu'ils coagulent, et physique sur les tissus qu'ils resserrent ou altèrent, tandis que l'action de l'ergotine est toute dynamique. Bonjean (1) a fait quelques essais sur l'action de ces divers agents unis à l'ergotine, d'où il résulterait, sinon la disparition complète, au moins une notable diminution dans les propriétés irritantes que certains corps coagulants possèdent sur les tissus. — « Ce qui mérite de fixer l'attention sur l'action de l'ergotine dans les blessures artérielles, dit Flourens (2), c'est le fait de l'arrêt du sang dans les vaisseaux divisés, sans qu'il y ait oblitération de leur calibre, c'est la chose neuve et réellement importante des communications de Bonjean. » — Sur le rapport d'une commission composée de Sacchero, de Michelis et Malinverni, et après une discussion à laquelle prirent part Riberi, Cantu, Girola, Bertini, Battaglia, etc., les conclusions suivantes furent adoptées par l'Académie de Turin (séance du 22 janvier 1847) : 1° l'ergotine est un moyen hémostatique très-propre à arrêter l'hémorrhagie artérielle, même des gros vaisseaux, en conservant leur perméabilité; 2° des expériences démontrent que l'on peut obtenir la cicatrisation des artères, et cela sans qu'il en résulte nécessairement l'occlusion du canal, comme les anciens le pensaient généralement, et comme le pensent encore aujourd'hui beaucoup de praticiens (3).

Voici la manière d'employer l'ergotine : — On imbibe d'une solution plus ou moins concentrée de cet extrait, de la charpie et des compresses que l'on applique sur la plaie, en comprimant quelque temps d'une façon modérée, et l'on panse comme d'habitude. Si l'hémorrhagie provient de la lésion de quelque vaisseau important, la charpie, une fois appliquée sur la plaie, est arrosée de temps à autre avec la dissolution d'ergotine, pour remplacer celle qui se trouve entraînée par le sang de la blessure dans les premiers moments de l'application du tampon, et pour entretenir un contact immédiat entre le liquide cicatrisant et les lèvres de la plaie. La compression exercée sur la charpie doit être suffisante pour empêcher tout écoulement sanguin, mais non assez forte pour intercepter la circulation dans le vaisseau lésé. — Lorsque le tampon, n'étant plus arrosé depuis quelque temps, commence à se dessécher, que l'on a pu, sans causer le retour de l'hémorrhagie, diminuer insensiblement la pression jusqu'à pouvoir la supprimer entièrement, bien que momentanément, on peut croire que le caillot obturateur est formé; alors, maintenant la compression d'une main, et prenant toutes les précautions possibles pour éviter la moindre secousse à la partie blessée, on recouvre la première charpie d'un nouveau plumasseau, toujours imbibé d'ergotine, et on fixe le tout à l'aide d'une bandelette de toile, qu'on peut enlever au bout de deux, trois ou quatre jours, suivant la circonstance. La plaie est ensuite pansée comme dans la pratique ordinaire. Les vaisseaux se cicatrisent ainsi, et il n'y a presque pas d'inflammation ni de suppuration.

Dans des cas urgents, on peut faciliter l'arrêt du sang en ajoutant à la dissolution d'ergotine quelques gouttes de perchlorure de fer à 30 degrés, qui hâtera la formation du caillot sans irriter les tissus; la cicatrisation de la plaie se fera ensuite sous l'influence seule de l'ergotine.

---

(1) *Modifications des propriétés irritantes du perchlorure de fer par son union avec l'ergotine.* (Mémoire présenté à l'Académie de médecine de Paris.)

(2) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, 27 avril 1846.

(3) Peut-être le lycoperdon ou vesse-de-loup, champignon signalé et adopté jadis avec enthousiasme comme hémostatique, et dont j'ai pu constater les bons effets, a-t-il une manière d'agir analogue à celle de l'ergot de seigle?... (Voyez l'article LYCOPERDON, p. 603.)

Action cicatrisante et antiputride de l'ergotine. — Bonjean, Chevalley, et Besson ont toujours été frappés de ce fait, que la cicatrisation des plaies sur lesquelles on avait appliqué l'ergotine s'opérait avec promptitude et d'une manière remarquable, lors même que les tissus avaient été divisés et lacérés à plusieurs reprises.

Cette singulière propriété de l'ergotine, que quelques chirurgiens attribuent au ralentissement qu'elle imprime à la circulation, avait été entrevue depuis bien longtemps par les anciens, qui regardaient l'infusion d'ergot de seigle comme un moyen efficace de pansement des ulcères de mauvaise nature. Ces effets ont été confirmés par plusieurs praticiens, et notamment dans les campagnes de l'armée sarde en 1848 et 1849 en Lombardie.

Bonjean cite plusieurs faits tendant à établir que l'ergotine s'est montrée très-efficace pour favoriser la cicatrisation d'ulcères atoniques et rebelles, de nature scrofuleuse, scorbutique ou variqueuse, qui avaient résisté à tous les agents ordinaires. Cette substance n'a pas été moins utile dans les plaies saignantes et gangréneuses, dans les ulcères sordides et chroniques, dans la suppuration fétide des moignons, et autres cas analogues. Comme cicatrisante, l'ergotine s'emploie en dissolution plus faible que pour les hémorrhagies traumatiques. La formule suivante peut servir de règle, en modifiant la dose suivant qu'on a besoin d'un résultat plus prompt et plus actif : ergotine, 2 gr.; eau 100 gr. — Cette dissolution, comme toutes celles de même nature, s'altère facilement, et doit être renouvelée chaque jour.

(Tout ce que dit Bonjean de l'extrait hydro-alcoolique, dénommé par lui *ergotine*, est trop beau pour n'être pas exagéré. Si des praticiens d'un haut mérite se sont plu à reconnaître à ce produit des propriétés remarquables, il n'en est pas moins vrai que ce même produit est trop souvent entre nos mains inefficace. Il est bon que les praticiens soient éclairés sur sa valeur réelle, sans quoi ils s'exposeraient à dix mécomptes sur la foi d'un succès.)

(Mode d'action de l'ergot de seigle. — Nous avons relégué cette question délicate à la fin de l'article, parce que chacun des chapitres apporte à son élucidation son contingent de données. On ne peut rien saisir de l'interprétation des faits que lorsque la totalité et les détails de ces faits sont parfaitement connus. Deux opinions principales règnent dans la science. Nous ne ferons que les rappeler, car plusieurs fois déjà nous nous sommes étendus sur ce sujet, dont l'élucidation complète demande le génie patient et investigateur d'un Claude Bernard.

L'école française considère l'ergot comme un excitant portant son activité sur la moelle épinière (guérison des paraplégies) et exerçant sur la fibre utérine une action excitatrice spéciale; certains auteurs admettent en outre que la contractilité des fibres cellules des vaisseaux est aussi mise en jeu, et que le rétrécissement de calibre qui en est la conséquence amène l'arrêt des hémorrhagies et fait cesser les congestions, etc. L'école italienne ne voit dans les phénomènes consécutifs à l'ingestion du corps qui nous occupe qu'un fait d'hyposthénisation cardio-vasculaire (emploi dans les phlegmasies, propriétés antiphlogistiques, ralentissement du pouls, de la circulation utéro-placentaire, etc.). L'action spécifique n'existe plus, et l'accouchement n'est favorisé que parce que l'ergot, par ses effets généraux ou dynamiques, fait cesser la congestion utérine excessive qui entravait le jeu normal des fonctions de l'organe.

Sans nous prononcer d'une façon péremptoire entre les deux opinions en présence, nous ne pouvons nier que l'école italienne a pour elle la plus grande quantité de faits, et que son interprétation s'adapte à l'explication de tous ces faits.)

(Jusque dans ces derniers temps, la médecine vétérinaire n'avait mis que

rarement le seigle ergoté en usage comme agent obstétrical. Il agit chez les animaux à peu près comme chez les femmes. Il peut s'administrer à la dose de 3 à 4 gr. toutes les demi-heures dans 1/2 litre d'infusion d'absinthe pour les grandes femelles (vache, jument), jusqu'à ce que l'utérus manifeste des contractions soutenues. La dose peut être portée jusqu'à 32 gr. Pour les petites femelles (brebis, truie), la dose initiale est de 1 à 2 gr., et la dose totale 8 gr. environ. Pour les chiennes, il faut proportionner le médicament à la taille de l'animal, et varier entre 2 gr. et 2 décigr.)

SELIN DES MARAIS. Selinum palustre.

Persil des marais, — encens d'eau.

Ombellifères. Fam. nat. — Pentandrie dygynie. L.

Le selin des marais croît dans les prairies humides des bois.

Description. — Racine épaisse, subfusiforme. — Tige droite, cylindrique, finement striée, rameuse supérieurement, haute d'environ un mètre. — Feuilles longuement pétiolées, aiguës, d'un vert tendre, les radicales quelquefois tripennées; folioles sessiles, à découpures fines et étroites, planes, linéaires et souvent obtuses. — Fleurs d'un blanc jaunâtre, régulières, terminales, disposées en ombelles (juin-juillet-août). — Involucre à folioles réfléchies. — Fruit : semences ovales, un peu comprimées, elliptiques et striées sur le dos.

Parties usitées. — L'herbe et la racine.

Récolte. — La récolte n'exige rien de particulier.

Culture. — Cette plante n'est cultivée que dans les jardins botaniques. On peut la propager par semis faits au printemps dans les endroits marécageux.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante contient un suc laiteux blanc, âcre, caustique, qui la distingue de la plupart des ombellifères. D'après Peschier (1), la racine contient un acide auquel il a donné le nom d'*acide sélinique*.

La racine de selin des marais a été recommandée comme emménagogue, carminative, diurétique; mais on l'a rarement employée, à cause de son activité, qui, dit-on, va jusqu'à la causticité. Elle a été donnée en Courlande contre l'épilepsie, d'après Trinius (2). Schmutziger (3) la prescrit, dans la même maladie, à la dose de 75 centigr. à 1 gr. toutes les cinq heures, si, toutefois, il n'y a pas d'excitation dans les voies digestives; il la recommande aussi contre la coqueluche et les contractions spasmodiques de l'utérus.

Th. Herpin (4) a expérimenté de nouveau le selin des marais dans l'épilepsie, il a prescrit la poudre de la racine à la dose quotidienne de 2,00 à 16,00, en deux, trois ou quatre prises. Il a guéri par cette plante cinq malades, dont trois ont rechuté.

(Voici, du reste, d'après un travail ultérieur de ce praticien (5), les doses et le mode d'administration du médicament :

« La dose initiale hebdomadaire doit être de 30 gr., partagée en vingt prises; on administre trois prises par jour, une heure avant chaque repas, ou la dernière au moment du coucher.

« Si le patient éprouve de la colique ou de la diarrhée, on réduit, pour ce jour-là, le nombre des prises à deux et même à une seule; presque toujours le lendemain on peut revenir aux trois prises.

« L'accroissement hebdomadaire doit être de 15 gr., et il sera poursuivi

(1) *Bulletin des sciences chimiques*, t. VIII, p. 270.
(2) *Journal général de littérature étrangère*, t. XIX, p. 55.
(3) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XII, p. 147.
(4) *Du pronostic et du traitement curatif de l'épilepsie*, p. 594 et suiv. Paris, 1852.
(5) In *Bulletin de thérapeutique*, t. LVI, p. 353, 403.

jusqu'à ce qu'on parvienne à 120 gr., dose qui sera atteinte à la septième semaine, s'il n'y a pas eu d'arrêt dans la progression. Pour le huitième septénaire, on portera la dose à 125 gr., nombre rond. Si, pendant la période ascendante, les malaises gastro-intestinaux se renouvelaient plus d'une fois par semaine, on réitérerait la même dose le septénaire suivant; cela est rarement nécessaire. Il est bien plus rare encore qu'on soit forcé, par la persistance des incommodités, de redescendre de 15 gr.

« La dose maximum sera poursuivie pendant six semaines dans un traitement normal, où l'on aura ainsi employé, en trois mois, 1,275 gr. de poudre de selin. Nous indiquerons plus loin la conduite à tenir ultérieurement.

« Dans la seconde enfance, de sept à treize ans environ, on débutera par la dose hebdomadaire de 20 gr., et l'accroissement sera de 10 gr. par semaine; on atteindra ainsi, en neuf septénaires, la dose de 100 gr., et, en la poursuivant pendant cinq semaines, on aura administré en trois mois 940 gr.

« Pour les enfants plus jeunes, guidé par l'analogie, je propose 10 gr. comme dose initiale, 5 gr. comme progression, 50 comme maximum; d'où résulterait l'emploi de 4 à 500 gr. en un trimestre.

« Lorsqu'après trois ou quatre mois de l'usage du selin, les accès continuent, mais à des intervalles de plus en plus éloignés ou avec une atténuation évidente dans leur intensité (ce qui est plus rare), il faut continuer la médication, tant que l'amélioration va croissant. On changera de remède quand la marche restera stationnaire.

« En cas de succès, le meilleur moyen de prévenir les rechutes, c'est de continuer, après la suppression des attaques, la médication à la dose maximum, pendant un temps aussi long que celui qui a été nécessaire pour obtenir ce résultat. On emploiera ainsi, pour la consolidation, une quantité supérieure à celle qui a été nécessaire pour supprimer les attaques. Il ne faut jamais terminer la cure, ni à doses décroissantes, ni d'une manière intermittente, si l'on veut éviter les récidives.) »

Boerhaave assure que le suc laiteux de l'herbe a la vertu purgative de la scammonée et peut lui être substitué.

SÉNEÇON. Senecio vulgaris. L.

Senecio minor vulgaris. C. Bauh., Tourn. — *Senecio vulgaris sive erigeron.* J. Bauh.

Erigeron des anciens, — herbe aux charpentiers.

Synanthérées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante annuelle croît abondamment dans les lieux cultivés, les jardins, le long des murailles, etc. Les vaches, les chèvres et les cochons la mangent, mais les moutons n'en veulent pas. Les lapins en sont au contraire très-avides. Les chardonnerets et les serins sont très-friands de cette plante.

Description. — Racine petite, blanche. — Tige tendre, fistuleuse, rameuse, striée, haute de 30 centimètres environ. — Feuilles alternes, molles, épaisses, embrassantes, ailées, un peu velues en dessous. — Fleurs flosculeuses, jaunâtres, solitaires, disposées en corymbes, réunies dans un involucre à un seul rang de folioles noirâtres, entouré de quelques bractées à sa base (tout l'été). — Fleurons courts, nombreux, hermaphrodites, à cinq divisions. — Cinq étamines. — Un style. — Huit akènes ovales, longs, bruns, couronnés d'une aigrette simple, molle, sessile.

[**Parties usitées.** — Toute la plante.

Culture. — Le séneçon n'est cultivé que dans les jardins botaniques. On le propage de graines. Il vient dans tous les terrains.]

Propriétés physiques et chimiques. — Le séneçon est inodore, sa

saveur est fade et herbacée. Il a cependant quelque chose d'acide et même d'âcre, si on le mâche longtemps. Nous ne possédons pas d'analyse de ce végétal.

Le séneçon est émollient, adoucissant et un peu résolutif. On le considérait autrefois comme apéritif, et on en conseillait la décoction dans la jaunisse et les maladies du foie. En Angleterre, au rapport de Ray, on donnait le suc de séneçon aux chevaux qui étaient tourmentés par des vers. « C'est peut-être d'après cela, dit Loiseleur-Deslongchamps, que quelques médecins ont recommandé ce suc à la dose de 60 gr. contre les vers intestinaux de l'homme. » Fenazzi prétend que le suc de séneçon récent, à la dose d'une cuillerée à bouche, deux ou trois fois par jour, fait cesser avec la rapidité de l'éclair les convulsions les plus violentes, surtout celles dont la cause est inconnue !..... (1) et cela, sans tenir compte de la diversité des causes de l'affection, et par conséquent de celle des indications curatives. C'est de l'empirisme tout pur. Schroeder et plusieurs autres médecins assurent que ce suc mêlé avec de la bière, et la décoction de la plante, mêlée avec le miel et les raisins de Corinthe, font vomir, et que ce remède est utile dans la jaunisse, les maladies du foie, les flueurs blanches, et même dans le vomissement et le crachement de sang. L'eau distillée passait pour guérir les flueurs blanches.

C'était principalement à l'extérieur qu'on faisait usage du séneçon. Boerhaave employait le mélange d'oxycrat et de suc de cette plante dans les maux de gorge inflammatoires. On l'a conseillée cuite dans l'eau ou le lait, et convertie en cataplasme contre l'engorgement laiteux des mamelles, les hémorrhoïdes douloureuses, les phlegmons, les croûtes de lait, la rétention d'urine, etc. Frite avec du beurre frais, elle forme un topique maturatif que j'ai vu employer avec avantage par les paysans. Ces derniers mettent presque toujours une poignée de séneçon dans les lavements qu'ils préparent avec la mauve et le son pour combattre la constipation et calmer les douleurs intestinales. Ils font un grand usage de cette plante dans la médecine vétérinaire.

SERPOLET. Thymus serpillum. L.

Serpillum vulgare minus. C. Bauh., Tourn. — *Serpillum vulgare.* J. Bauh., Ger., Vaill. — *Serpillum.* Fuchs.

Thym serpolet, — serpolet, — thym sauvage, — serpoule, — pilolet, — poleur, — pouliet.

Labiées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Le serpolet, parmi les plantes aromatiques, est une des plus communes. Il croît partout, sur les pelouses sèches, les collines, le long des chemins, dans les terrains arides, etc. Les animaux ne le mangent guère; les lapins n'y touchent jamais, quoique l'on prétende qu'il leur donne un fumet agréable, non plus que les moutons. Les abeilles se nourrissent volontiers du suc de ses fleurs.

Description. — Racines rougeâtres, dures, grêles, chevelues, ligneuses. — Tiges nombreuses, couchées sur la terre, rameuses, diffuses, un peu rougeâtres, de 8 à 15 centimètres de hauteur. — Feuilles opposées, petites, planes, peu pétiolées, dures, ovales, quelquefois lancéolées. — Fleurs purpurines, quelquefois blanches, réunies en épis très-courts, souvent en têtes terminales au sommet des rameaux (juin-septembre). — Calice à cinq dents aiguës, d'un pourpre violacé ou un peu rougeâtre. — Corolle courte, bilabiée: la lèvre supérieure plane, échancrée; l'inférieure un peu plus longue, à trois lobes obtus. — Quatre étamines didynames, tantôt plus longues, tantôt plus courtes que la corolle. — Un style muni d'un stigmate aigu, bifide. — Fruit : quatre petites semences situées au fond du calice.

(1) *Formulaire éclectique*, 1839.

Parties usitées. — Les sommités fleuries.

Récolte. — Ne présente rien de particulier.

[**Culture.** — Le serpolet est multiplié par éclats de pieds faits au printemps, en terre légère et exposé au soleil.]

Propriétés physiques et chimiques. — Le serpolet a une odeur agréable et une saveur amère légèrement camphrée et un peu âcre. On retire par la distillation de cette plante une huile essentielle très-fragrante, caustique, qui dépose du camphre : 15 kilogr. en fournissent 2 gr. — Les fleurs, analysées par Herberger (1), contiennent de la chlorophylle, une matière grasse, de l'huile volatile, du tannin verdissant par le fer; et, dans les cendres, du carbonate de potasse et du sulfate de potasse et de chaux; les feuilles ont donné des produits plus nombreux.

Cette plante, d'une saveur amère et d'une odeur agréable, est aromatique, excitante, tonique, carminative, etc. On l'emploie dans la dyspepsie, les flatuosités, l'aménorrhée par atonie. Je l'ai vu donner avec avantage en infusion aqueuse miellée dans l'asthme humide, les catarrhes chroniques, la coqueluche, comme l'hyssope, le lierre terrestre et autres plantes du même genre. Capuron (2) conseille cette infusion contre la coqueluche.

(Joset (3) a renouvelé ce mode de traitement avec tant de succès qu'il est tout près de considérer cette labiée comme le spécifique des affections spasmodiques et convulsives des voies aériennes.)

J'ai souvent mis en usage le serpolet comme plante aromatique, qu'il est facile de se procurer. J'ai vu des gastralgies se dissiper par la seule infusion de cette plante prise en guise de thé. Elle convient dans tous les cas où il y a relâchement, débilité, nécessité de solliciter l'action de la peau, d'augmenter les sécrétions; c'est un remède populaire contre les flueurs blanches. On donne le serpolet en infusion (12 à 15 gr. par kilogr. d'eau), et en poudre (2 à 4 gr.), suspendue dans du vin ou mêlée au miel.

Linné attribue au serpolet donné en infusion la propriété de dissiper l'ivresse et la céphalalgie qu'elle cause. Campegius compare cette plante au musc, et en recommande le suc contre l'hémoptysie et la décoction pour tuer les vers et exciter les règles. Son huile essentielle est excitante, antispasmodique, emménagogue (6 à 10 gouttes). Les bains préparés avec cette plante, comme avec toutes les plantes aromatiques, sont utiles dans la faiblesse générale, les rhumatismes chroniques, les scrofules, le rachitis, la paralysie, etc. Sa décoction est employée en lotion contre la gale, et réussit comme celle de menthe, de sarriette, et en fomentations sur l'œdème, les infiltrations séreuses, les ecchymoses.

Martineng, de la Seyne, vit, étant médecin à l'armée d'Italie en 1795, l'aumônier d'un hôpital arrêter une hémorrhagie nasale qui avait résisté aux moyens ordinaires, chez une jeune malade de quinze ans, en introduisant dans le nez de la poudre de serpolet. Ce remède, secret de famille, disait le bon ecclésiastique qui n'en faisait pas un mystère, s'était montré tout aussi efficace, pris à l'intérieur, contre les hémorrhagies utérines (4).

SISON. Sison amomum. L.

Faux amome.

Ombellifères. — Amminées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Description. — Plante bisannuelle. — Tige striée, glabre, très-rameuse. — Feuilles alternes, pennatiséquées. — Fleurs blanches, en ombelles, à rayons inégaux. — Involucre et involucelle à folioles peu nombreuses. — Calice adhérent à limbe presque

(1) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XXV, p. 210.
(2) *Manuel des dames de charité*, p. 39.
(3) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, février 1862.
(4) *Gazette de santé*, 1er décembre 1808.

nul. — Corolle à cinq pétales bifides. — Cinq étamines saillantes. — Ovaire infère, surmonté de deux styles divergents. — Le fruit est un diakène composé de deux carpelles, oblong, à cinq côtés filiformes.

Parties usitées. — Les fruits, improprement appelés *semences*.

Récolte. — On cueille les fruits avant leur maturité parfaite; on les fait sécher à une douce température et à l'abri de la lumière.

Culture. — On propage le sison amôme par semis des fruits, en place et au printemps.

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur forte aromatique, la saveur brûlante et âcre que possèdent les fruits du sison sont dues à la présence d'une huile essentielle assez abondante.]

(Les fruits, classés jadis parmi les quatre semences carminatives, sont stomachiques, carminatifs, diurétiques; leur eau distillée faisait autrefois partie, à la dose de 60 à 90 gr., des potions cordiales et stimulantes.)

SOLDANELLE. Convolvulus soldanella. L.

Soldanella maritima minor. C. Bauh. — *Soldanella.* Dod. — *Convolvulus maritimus nostras rotundifolius.* Tourn. — *Soldanella seu brassica marina.* Offic.

Liseron soldanelle, — chou marin.

Convolvulacées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXXVIII) croît sur les bords de la mer, dans les sables, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, et depuis Antibes jusqu'à Perpignan. Je l'ai souvent récoltée sur les sables maritimes du Boulonnais (Ambleteuse, Wimereux, etc).

Description. — Racines minces, allongées, blanchâtres. — Tiges rameuses, étalées, couchées sur la terre, pliantes, longues de 20 à 25 centimètres. — Feuilles alternes, longuement pétiolées, réniformes, un peu épaisses, échancrées à la base, d'un vert un peu foncé. — Fleurs grandes, solitaires, rosées, rayées de blanc, un peu foncées, portées sur de longs pédoncules axillaires (mai-juin). — Calice à cinq divisions profondes, ovales, arrondies. — Corolle tubulée, à limbe ouvert légèrement denté. — Cinq étamines plus courtes que la corolle, à anthères allongées et aplaties. — Un style filiforme à stigmate bifide. — Fruit : capsule biloculaire à quatre semences arrondies.

Parties usitées. — Les feuilles, la racine, et la résine qu'on en retire.

Récolte. — La racine doit être séchée avec précaution.

[**Culture.** — La soldanelle demande une terre légère et sablonneuse. On la propage de graines semées en place.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les parties herbacées de ce végétal contiennent un suc lactescent un peu âcre, amer et salé. La racine contient, d'après Planche (1), de la résine, de l'extrait gommeux, de l'amidon, des sels, de la silice, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction des feuilles sèches, de 10 à 15 gr. par 300 gr. d'eau.	Racine en poudre, de 2 à 4 gr., en bols, pilules, suspension liquide, etc.
Feuilles en poudre, de 1 à 4 gr., en bols, pilules, etc.	Résine, de 75 centigr. à 2 gr., dissoute dans l'alcool.

La soldanelle était employée autrefois comme purgatif drastique contre les hydropisies passives, les engorgements atoniques des viscères abdominaux, la constipation par inertie des intestins, etc.

Matthiole employait la décoction de cette plante avec la rhubarbe comme

(1) *Journal de pharmacie*, 1824.

un remède excellent contre l'hydropisie. Forestus (1), Gabriel Fallope et Fernel (2) la considéraient aussi comme un bon hydragogue. Elle était très-employée en Hollande du temps de Boerhaave : *Apud Batavos maritimos habetur pro divino medicamento*, dit cet illustre médecin (3). Lieutaud en parle comme d'un purgatif hydragogue peu usité. Ce n'est donc pas à Loiseleur-Deslongchamps, comme le disent Trousseau et Pidoux, que l'on doit d'avoir introduit cette plante dans la matière médicale.

Les feuilles en décoction ont un effet infidèle. On doit employer la poudre des feuilles ou des racines, ou mieux la résine, qui est un purgatif insipide, et qui, dans tous les cas, peut remplacer le jalap, la scammonée. Les habitants des bords de la mer se purgent avec le suc de cette plante, qu'ils prennent à la dose d'une cuillerée à café à une cuillerée à bouche, suivant l'âge, dans un bouillon ou dans une tasse d'eau miellée. Buchoz (4) dit qu'en Provence on se purge avec un bouillon fait avec un collet de mouton et une poignée et demie de feuilles de soldanelle. Ferrein regarde cette plante comme un bon anthelminthique.

La soldanelle ne mérite pas l'oubli dans lequel elle est tombée. Loiseleur-Deslongchamps a mis hors de doute sa propriété purgative. Sur quatre malades auxquels il donna les feuilles sèches en décoction, deux ont été très-bien purgés; les deux autres n'ont éprouvé aucun effet. La racine en poudre (50 à 60 centigr.) ayant été ensuite administrée par le même praticien à vingt-quatre malades, ils eurent depuis une jusqu'à douze évacuations alvines. Treize malades ont pris la teinture (24 à 30 gr.) et dix la résine de soldanelle (75 centigr. à 1 gr. 20 centigr.); tous ont éprouvé des effets semblables à ceux des meilleurs purgatifs.

J'ai fait un fréquent usage, comme purgatif, de la teinture de soldanelle; elle m'a tout aussi bien réussi que l'eau-de-vie allemande ou teinture de jalap composée du Codex.

SORBIER DES OISELEURS. Sorbus aucuparia. L.

Sorbus sylvestris foliis domesticæ similis. C. Bauh. — *Sorbus ornus.* Park.

Cochène, — arbre à grives, — sorbier des oiseaux.

Rosacées. — Pomacées. Fam. nat. — Icosandrie trigynie. L.

Cet arbre se rencontre dans les bois montueux, figure agréablement dans les jardins paysagers et dans les plantations d'ornement, par son port gracieux, par son feuillage léger, élégant, par ses fleurs blanchâtres, et enfin par ses fruits d'un rouge de corail, recherchés, à l'entrée de l'hiver, par les grives, les merles, les coqs de bruyère, etc. — Le sorbier des oiseaux jouait un rôle important dans les mystères religieux des druides; on en trouve encore des traces dans les montagnes de l'Ecosse, où on fait passer les moutons, au premier de mai, par un cerceau fait du bois de cet arbre, pour les préserver d'accidents et de maladies.

Description. — Racine ligneuse et branchue. — Tige droite à branches longues, à rameaux quelquefois pendants. — Feuilles alternes, ailées avec impaire, composées de folioles sessiles, ovales, lancéolées, dentées en scie, au nombre de treize, quinze et même plus. — Fleurs d'un blanc sale, disposées sur des pédoncules velus, en corymbes touffus, axillaires et terminaux (mai-juin). — Calice un peu campanulé, pubescent, à cinq divisions aiguës. — Corolle à cinq pétales concaves, arrondis et ouverts en rose. — vingt étamines courtes et à anthères arrondies. — Un ovaire. — Trois styles terminés

---

(1) *Observationes medicales*, p. 162.
(2) *Universa medicina*, p. 256. Genève, in-folio, 1680.
(3) *Tract. de virib. medicam.*, p. 318. Paris, in-12, 1740.
(4) *Dictionnaire universel des plantes*, t. III, p. 301.

par un stigmate. — Fruit : baie pulpeuse, arrondie, ombiliquée, d'un rouge brillant, contenant le plus souvent trois semences oblongues et cartilagineuses.

Parties usitées. — Les fruits; l'écorce et le bois dans l'économie domestique.

Récolte. — On récolte les fruits quand ils sont mûrs, et on les fait sécher avec soin, ou on les emploie à l'état frais.

[**Culture.** — Les sorbiers viennent à peu près dans tous les terrains, quoique le sorbier hybride se trouve plus spécialement dans le Nord et que la culture appartienne surtout aux régions tempérées et méridionales. Il préfère les plaines et les vallées abritées. On le propage de graines et de drageons.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les fruits du sorbier des oiseleurs contiennent, suivant Lassaigne, de l'acide malique (sorbique), du bimalate de chaux et du glucose. La grande acidité de ces fruits ne permet pas d'y supposer l'existence d'un sucre identique avec celui de canne. En les écrasant, on en retire un jus qui entre bientôt en fermentation et qui produit une liqueur vineuse d'un goût d'ailleurs très-acide et peu agréable, remplaçant le cidre dans certains pays. On en fabrique même de l'eau-de-vie. Cette dernière est d'autant meilleure et d'autant plus abondante que les fruits sont plus mûrs, et l'on retire même trois fois plus d'alcool de ceux qui ont été gelés.

En cherchant à obtenir de l'acide succinique par l'action prolongée de l'air sur le jus des fruits du sorbier des oiseaux, Pelouze (1) y a trouvé une matière faiblement sucrée qu'il propose d'appeler *sorbine*. (Elle est non fermentescible, cristallisable, dextrogyre, réduisant le tartrate cupro-potassique. Sa formule = $(C^{12}H^{12}O^{12} + 2HO)$. Wertheim a rencontré dans ces fruits de la *propylamine*.)

On mange les fruits dans certains pays quand ils sont bien mûrs. En Allemagne, on les fait macérer dans l'eau miellée pour les rendre plus délicats et plus salubres. Les pépins des fruits sont émulsifs à l'état frais, et l'on peut en tirer de l'huile lorsqu'ils sont secs; l'écorce peut servir au tannage des cuirs et à la teinture en noir, et le bois est employé par les tourneurs, les graveurs et les ébénistes.

Ray dit que les fruits du sorbier des oiseleurs sont purgatifs et même émétiques, ce qui est peu d'accord avec l'opinion de Bergius, qui assure qu'ils sont astringents à l'état de dessiccation. Leur suc, cuit en consistance de rob, apaise, dit-on, les hémorrhoïdes. Les Gallois s'en servent contre le scorbut, où il paraît être d'une utilité réelle.

SORBIER DOMESTIQUE. — Cormier. — (*Sorbus domestica*, L; *Sorbus sativa*., C. Bauh.). — Cet arbre croît également dans nos bois, mais plus particulièrement dans ceux du midi de la France, en Alsace, et même aux environs de Paris. On peut en former de belles avenues.

Description. — Tronc droit, assez élevé, ayant jusqu'à 2 et même 3 mètres de circonférence; branches formant une tête pyramidale assez régulière. — Feuilles alternes, pétiolées, ailées, composées d'environ quinze folioles ovales, dentées, un peu obtuses, vertes en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous. — Fleurs blanches, petites, nombreuses, disposées en corymbe à l'extrémité des rameaux (mai). — Fruits pyriformes de la grosseur d'un œuf de pigeon, d'un rouge jaunâtre, contenant trois à cinq semences oblongues, membraneuses.

Parties usitées. — Les fruits; — l'écorce, le bois dans l'économie domestique.

Récolte. — Les fruits ou cormes se récoltent en octobre. On les laisse ordinairement dans le fruitier, sur de la paille, où elles se ramollissent, deviennent blettes comme les nèfles, dont elles se rapprochent alors par le goût.

[**Culture.** — Comme le précédent.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Lorsque les cormes tombent de l'arbre, elles sont âpres, acides, non mangeables à cause de leur astringence, due, suivant Laugier (2), à l'acide sorbique.

On fait avec ces fruits mûrs, mais non ramollis, une sorte de boisson analogue au

---

(1) *Constitutionnel* du 23 juin 1852 et *Revue scientifique*.
(2) *Mémoires du Muséum*, t. IV, p. 139.

cidre. Il suffit de les mettre dans un tonneau rempli d'eau à moitié ou au tiers, et de les laisser fermenter pendant quelques jours. On laisse le tonneau débouché, et lorsque la fermentation tumultueuse a cessé, on le ferme avec la bonde. Au bout de dix jours, la liqueur, d'un goût acidulé, est potable. Bue avec modération, elle n'est pas nuisible.

L'écorce de sorbier, d'une odeur faible, d'une saveur amère, est astringente. Elle n'a jamais été employée en médecine. Le bois, très-dur, très-serré, est recherché par les menuisiers, les tourneurs, les armuriers, les machinistes.

L'astringence des fruits du sorbier domestique est si prononcée avant leur maturité, qu'ils resserrent les lèvres lorsqu'on les goûte. « On s'est quelquefois servi de leur décoction, dit Roques, pour réparer les outrages du temps, ou pour effacer les traces d'une première faiblesse. Ces fruits ont une action analogue à celle des coings. Ils sont un remède populaire dans le midi de la France pour arrêter les diarrhées causées en automne par l'usage immodéré du raisin. Ils conviennent vers la fin des diarrhées et des dysenteries chroniques, où l'on ne doit néanmoins le donner, comme tous les astringents, qu'avec prudence et d'après des indications bien précises.

[Le sorbier de Laponie ou hybride (*S. hybrida*, L.) est regardé comme un hybride du sorbier des oiseleurs et de l'allouchier; il croît parfaitement dans le nord de la France.]

SOUCHET LONG. Cyperus longus. L.

Cyperus odoratus radice longâ officinarum. C. Bauh.

Souchet, — souchet odorant.

Cypéracées. — Cyperées. Fam. nat. — Triandrie monogynie. L.

Le souchet long, plante vivace qui doit son nom à la forme ligneuse de ses racines (petite souche), croît le long des ruisseaux, dans les lieux humides, marécageux, sur le bord des étangs, des canaux, etc.

Description. — Racine longue, rampante, tortueuse, brune en dehors, d'un blanc jaunâtre intérieurement, où son tissu est ligneux et creux au point renflé, rameuse, de la grosseur du petit doigt. — Tiges dressées, simples, triangulaires, nues. — Feuilles très-longues, engaînantes, à gaîne non fendue, glabres, étroites, aiguës, d'un vert un peu glauque, planes ou à peine carénées. — Fleurs luisantes, d'un brun rougeâtre, disposées en épillets terminaux sur des pédoncules au nombre de 5 ou 6, et assez semblables aux rayons d'une ombelle (juillet-septembre). — Calice de forme ovale, à écailles imbriquées. Point de corolle. — Trois étamines à anthères oblongues. — Ovaire uniovulé surmonté d'un style mince à trois stigmates capillaires. — Fruit : akène nue, au fond du calice.

Parties usitées. — La racine ou rhizôme.

Récolte. — On récolte cette racine au printemps ou en automne.

[**Culture.** — Les souchets court ou officinal et le comestible sont originaires des bords de la Méditerranée; le long ou odorant se trouve dans la plus grande partie de l'Europe; le comestible est cultivé dans les jardins potagers. On les multiplie les uns et les autres par les rhizômes.]

Propriétés physiques et chimiques. — La racine de souchet long a une odeur agréable qui se rapproche de celle de la violette; sa saveur est amère, chaude, piquante. La partie herbacée de la plante est à peu près insipide et inodore. Elle contient un principe gommo-résineux, de la fécule et un peu d'huile volatile. Suivant Cartheuser, l'extrait aqueux est inodore, un peu âcre; l'extrait alcoolique, faiblement odorant, d'un goût aromatique, mêlé d'amertume. — Les parfumeurs emploient quelquefois cette racine dans leurs sachets odorants.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Infusion à vase fermé, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre, 1 à 4 gr. dans le vin, en électuaire, en pilules.
Extrait aqueux, mêmes doses.

Le souchet odorant entrait dans l'eau générale, l'eau impériale, l'onguent modificatif, etc.

On considérait autrefois la racine de souchet long comme stomachique, sudorifique, emménagogue. Elle est presque inusitée de nos jours. « C'est à tort, dit Roques, qu'on a renoncé à l'usage de cette racine aromatique, dont l'action stimulante est très-marquée. Nous employons tous les jours des amers, des stomachiques beaucoup moins efficaces. » — Fallope dit que la semence de cette plante est enivrante, ce qui suppose une action sur le système nerveux dont l'étude peut offrir quelque intérêt sous le rapport thérapeutique.

SOUCHET COMESTIBLE. — Amande de terre. — (*Cyperus esculentus.*) — Cette plante croît spontanément dans les lieux humides de l'Inde, de l'Afrique, de l'Egypte, etc. Desfontaines l'a trouvée sur les côtes de Barbarie. On la trouve en Italie et dans le midi de la France, où elle est presque naturalisée.

Description. — Racines menues, fibreuses, chargées de tubercules arrondis, d'une couleur brune en dehors, de la grosseur d'une noisette, remplis d'une substance blanche, tendre, féculente. — Tige nue, triangulaire, haute de 45 centimètres environ. — Feuilles radicales, longues, étroites, pointues, carénées, un peu rudes sur leurs bords, d'un vert glauque. — Fleurs disposées en corymbe terminal ou en ombelle dense, peu étalée. — Epilets linéaires, roussâtres, sessiles et ramassés sur un pédoncule commun au nombre de cinq à douze, munis d'écailles imbriquées sur deux rangs.

Parties usitées. — La racine ou rhizôme.

Culture, récolte. — La culture de cette plante est facile. Dans un sol préparé, ameubli et chaud, on fait des trous de 15 centimètres de profondeur, où l'on place quelques tubercules; puis on les recouvre de terre. On arrache la plante en automne pour recueillir les tubercules, que l'on conserve comme les pommes de terre.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Ces racines, qu'on appelle *amandes de terre*, ont une saveur douce, agréable, semblable à celle de la châtaigne. Elles contiennent de la fécule, de la gomme, de l'albumine, enfin tout ce qui constitue un aliment substantiel et de facile digestion. D'après Birolli, on y rencontre beaucoup d'huile et d'amidon. La fécule que fournit le souchet comestible peut être comparée à celle de la pomme de terre, au sagou, au salep, à l'arrowroot. On en fait des bouillies et des crèmes très-nourrissantes. Dans quelques pays on torréfie les tubercules, on les pulvérise, et l'on en prépare une sorte de café indigène dont le goût est, dit-on, assez agréable. On en retire également de l'huile fixe en assez grande quantité.

[Dans différentes villes d'Espagne, et plus particulièrement à Madrid, on vend dans les rues une espèce de sirop d'orgeat nommé *chufa*, et qui est préparé avec les tubercules de souchet comestible.]

SOUCHET ROND. — (*Cyperus rotundus; cyperus rotundus orientalis major.* C. Bauh.) — Le souchet rond croît en Egypte et en Syrie. On le rencontre également dans le midi de la France, dans les environs de Montpellier. La Peyrouse l'a trouvé dans les Pyrénées-Orientales, à Prades, à Villefranche.

Ce souchet ressemble beaucoup au souchet comestible par sa tige, ses feuilles et ses fleurs; mais il en diffère par ses racines, dont les fibres sont plus fortes, munies de distance en distance de tubercules ovoïdes, d'une couleur fauve et d'une saveur amère, un peu âcre, résineuse, aromatique, camphrée.

La racine du souchet rond possède à un degré plus marqué les qualités du souchet long; aussi est-elle préférée pour l'usage médical. Elle faisait partie d'un grand nombre de compositions pharmaceutiques, telles que les eaux thériacale générale, impériale, prophylactique, les trochisques cyceos, l'huile de scorpion, etc. Dans l'Inde, d'après le major Harwich (*in* Mérat et Delens), on la regarde comme un excellent stomachique; on la donne dans le choléra, les irritations intestinales, etc. Les Grecs et les Egyptiens en faisaient un fréquent usage; la médecine moderne s'en sert rarement, parce qu'elle a sous la main une foule de substances toniques dont l'action est mieux connue.

La fécule de cette racine, séparée du principe amer et résineux par des lavages répétés, pourrait servir d'aliment comme celle du souchet comestible.

SOUCI DES JARDINS. Calendula officinalis. L.

Caltha vulgaris. C. Bauh., Tourn. — *Verrucaria.* Trill. — *Chrysanthemum.* Lob. — *Calendula.* Brunf.

Composées. — Calendulées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie nécessaire. L.

Le souci commun, plante vivace cultivée dans les jardins, croît naturellement dans nos départements méridionaux.

Description. — Racine blanche, fusiforme, un peu chevelue. — Tiges assez fortes, dressées, épaisses, rameuses, striées et velues, longues de 30 à 35 centimètres. — Feuilles alternes, sessiles, glabres, charnues, amplexicaules, pubescentes, verdâtres; celles du bas assez grandes, en forme de spatule, les supérieures plus petites et presque lancéolées. — Fleurs d'un jaune orangé, grandes, solitaires, terminales, et portées sur de longs pédoncules (juin-septembre). — Calice commun, velu. — Fleurons du centre quinquéfides, mâles et stériles; les moyens hermaphrodites et fertiles; demi-fleurons de la circonférence femelles et fertiles. — Cinq étamines syngénèses. — Un style à deux stigmates. — Fruits : membraneux, aigus, irréguliers, courbés en anneaux, concaves en dedans, brièvement apiculés, à dos chargé de parties pointues.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — On récolte les fleurs pendant tout l'été, et la plante pendant toute la belle saison. En séchant, le souci devient extrêmement léger, fragile; son odeur et sa saveur se perdent. Cependant, en l'écrasant entre les doigts, on y retrouve une odeur aromatique faible, qui n'est pas désagréable. On y distingue aussi, en le mâchant, une légère amertume. Bien qu'on le trouve sec dans le commerce, on ne devra l'employer qu'à l'état frais, la dessiccation lui faisant perdre presque toutes ses propriétés. — On falsifie quelquefois le safran avec ses fleurs. On s'en sert aussi pour colorer le beurre.

[**Culture.** — Quoique le souci soit originaire du midi de l'Europe, il s'est naturalisé à peu près partout. Le souci des vignes est très-commun dans les terres cultivées. On les propage l'un et l'autre par graines ou par éclats de pieds.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs répandent une odeur forte particulière, un peu vireuse, désagréable. Les feuilles sont insipides, les fleurs un peu acerbes, et la racine a une saveur aromatique, âcre, et qui déplaît généralement. L'infusion des feuilles fraîches (8 à 15 gr. pour 500 gr. d'eau) présente une odeur tirant sur celle du vin. Les feuilles jetées sur du charbon ardent frisent comme du nitre. Les fleurs donnent à l'analyse un principe éthéré très-subtil, et une matière gommo-résineuse. Geiger (1) a retiré du souci un principe particulier jaunâtre, transparent, friable, très-soluble dans l'alcool, dans les alcalis, d'où le précipitent les acides, et auquel il a donné le nom de *calenduline*, et que l'on croit être le principe actif de la plante.

Le souci, dont la médecine moderne fait à peine usage, et auquel les gens de la campagne accordent par tradition mille propriétés plus merveilleuses les unes que les autres, a été considéré comme stimulant, antispasmodique, sudorifique, emménagogue, fébrifuge, fondant, etc. Peyrilhe le regarde comme un peu narcotique. On l'a employé dans l'aménorrhée asthénique, l'hystérie, la chlorose, l'ictère, les engorgements chroniques des viscères abdominaux, les scrofules, les fièvres intermittentes. J'ai vu mettre en usage avec succès, contre les affections scrofuleuses, la décoction de houblon et de feuilles fraîches de souci. On administrait en même temps le suc de souci mêlé avec autant de vin blanc : le malade prenait de ce mélange chaque matin, à la dose de 120 à 180 gr., deux heures avant le déjeuner.

Muhsbeck (2) a donné avec succès l'extrait de souci à la dose de 20 cen-

(1) *Dissert. de calendula officin.* Heidelberg, 1818.
(2) *Bibliothèque médicale*, t. XXVIII, p. 233.

tigr., cinq fois par jour, à une fille de vingt-deux ans, dans un vomissement chronique qui datait de quatre mois; il réussit également, chez une autre femme de quarante-deux ans, à supprimer un vomissement ancien, et enraya même chez celle-ci un ulcère commençant de la matrice. Carter (1) a également réussi à arrêter par le même moyen des vomissements opiniâtres. Le souci a été aussi employé contre le cancer (2), et son extrait, donné à la dose de 15 centigr., toutes les trois heures, a été utile dans un cas de pyrosis accompagné de vomissement (3).

J'ai vu l'anasarque, suite de fièvre intermittente prolongée, chez une femme de trente-neuf ans, habitant une chaumière dans les marais des environs d'Ardres, guérir en quinze jours, au moyen de la seule infusion (20 gr. pour 1 litre d'eau) de fleurs fraîches de souci, prise à la dose d'un litre par jour. Ce remède a produit une abondante diurèse, et a fait disparaître en même temps un engorgement considérable de la rate. La décoction de fleurs fraîches de souci et de genêt (une poignée de chaque dans un litre d'eau) prise à la dose d'un verre tous les jours, le matin à jeun, a été employée avec succès contre l'hydropisie, la jaunisse, les engorgements des viscères abdominaux, la cachexie paludéenne, etc. Je l'ai fréquemment employée dans ces cas, et presque toujours j'ai eu à m'en louer. Vitet recommande l'infusion de ces fleurs dans l'aménorrhée, et Schrœder les croit aussi efficaces, dans ce cas, que le safran : *Imò in omnibus crocum imitatur.*

On emploie vulgairement la décoction concentrée d'armoise et de souci en fumigation dans le vagin, pour rappeler les règles. Chrestien, de Montpellier, mettait en usage l'infusion de souci en injection dans les engorgements du col utérin.

J'ai appliqué avec succès cette plante réduite en pulpe sur les tumeurs scrofuleuses ulcérées; elle m'a été utile sur les ulcères calleux; les callosités sont manifestement ramollies par son action. Je l'ai aussi mise en usage, d'après une pratique populaire, dans les ophthalmies chroniques; elle y produit un bon effet quand elle n'est pas contre-indiquée par une irritation trop vive de la conjonctive; elle m'a surtout réussi dans les cas de palpébrite chronique et d'ulcération scrofuleuse des paupières.

Suivant Hecquet, les feuilles fraîches de cette plante, écrasées sur les verrues, font disparaître ces excroissances. Les fleurs macérées dans le vinaigre ont pour cela une action plus énergique. Dubois, de Tournai, les a vues réussir une fois chez un jeune enfant qui avait de nombreuses verrues au front.

Si les anciens ont exagéré les vertus du souci, les modernes les ont trop dépréciées.

SOUCI DES CHAMPS. — Souci de vigne. — Souci sauvage. (*Calendula arvensis.*) — Cette plante croît dans les lieux cultivés, dans les vignes, dans les champs; ses fleurs s'ouvrent vers neuf heures du matin et se ferment vers trois heures.

Description. — Elle a beaucoup de ressemblance avec le souci des jardins. — Tige moins élevée. — Feuilles lancéolées et non spatulées comme celles de ce dernier. — Fleurs moins grandes, moins nombreuses, d'un jaune moins foncé (juillet-septembre). — Fruits du milieu arqués, creusés en nacelle d'un côté, hérissés d'aspérités sur le dos, et renfermés dans des espèces de capsules membraneuses et convexes : ceux de la circonférence plus longs, et souvent prolongés en pointe bifide.

Les propriétés de cette espèce sont analogues à celles du souci des jardins. Ses fleurs passent pour cordiales, sudorifiques, antiscrofuleuses, emména-

(1) *Gazette médicale*, janvier 1831.
(2) *Bibliothèque médicale*, t. LIX, p. 396.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 122.

gogues et fondantes. « On regarde, dit Hévin (1), comme un moyen sûr d'entretenir la fonte suppuratoire des ulcères scrofuleux, la tisane de souci des vignes et l'usage de l'extrait de ciguë. » (En Allemagne, on l'emploie encore communément dans ces mêmes cas.)

SPILANTHE. Spilanthes oleracea. Jacq.

Composées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie égale. L.

[**Description**. — Cette plante, originaire du Brésil, est acclimatée partout. Elle est connue sous le nom de *cresson de Para*. Elle est petite, annuelle, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, cordiformes. — Fleurs en capitule conique, solitaires, longuement pédonculées. — Involucre formé de folioles alternant sur deux rangs. — Calice adhérent à cinq dents. — Corolle tubuleuse. — Cinq étamines. — Ovaire infère uniovulé. — Style simple. — Stigmate à pinceau. — Fruit : akènes comprimés, ciliés, noirâtres, sans aigrette.

Le spilanthe brun, ou cresson du Brésil, n'est très-probablement qu'une variété du précédent.

Parties usitées. — Les feuilles et les inflorescences.

Récolte. — On récolte le spilanthe alors que les capitules sont bien formés.

Culture. — Le spilanthe exige une exposition chaude ; il croît dans tous les sols, mais il préfère une terre sablonneuse et légère. On le sème en place au printemps, ou sous cloche, lorsqu'on veut hâter la récolte. On repique les jeunes plants lorsqu'ils sont assez forts. Il faut arroser fréquemment. Il se resème souvent lui-même, lorsqu'il trouve un sol convenable.

Propriétés physiques et chimiques. — Le cresson de Para est inodore ; mais lorsqu'on le froisse, il répand une odeur fort aromatique ; sa saveur est très-âcre. D'après Lassaigne, il contient une huile volatile âcre, une matière gommeuse, de l'extractif, de la cire, une matière colorante jaune et divers sels.]

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES.

Les feuilles s'emploient vertes ; sèches, elles ont peu d'action. L'alcoolé se prépare avec les fleurs récentes que l'on fait macérer dans de l'alcool à 33 degrés ; l'alcoolat est obtenu par la macération et la distillation de l'alcool à 32 degrés sur les sommités fleuries.

(Le cresson de Para est excitant, antiscorbutique ; il peut être employé seul ou mêlé avec le cresson de fontaine, le cochléaria, le beccabunga. Les fleurs sont les parties les plus actives de la plante ; elles sont sialagogues, comme le pyrèthre. C'est sur cette seule propriété qu'a été basée la réputation d'une préparation du spilanthe exploitée par le charlatanisme contre l'odontalgie, sous le nom de *Paraguay-Roux*. Une seule goutte d'alcoolé portée dans la bouche détermine une abondante sécrétion de salive. En raison de son action, le spilanthe trouve son indication dans le scorbut, surtout lorsque les manifestations de cette diathèse se portent plus spécialement sur la muqueuse buccale.)

STAPHYSAIGRE. Delphinium staphysagria. L.

Delphinum platani folio. — Staphysagria dictum. Tourn. — *Herba pedicularis.* Cord. — *Pedicularia.*

Delphinette staphysaigre, — pied d'alouette staphysaigre, — dauphinelle staphysaigre, herbe aux poux, — mort aux poux, — herbe pédiculaire, herbe à la pituite.

Renonculacées. — Helléborées. Fam. nat. — Polyandrie trigynie. L.

Cette plante annuelle (Pl. XXXVIII) croît naturellement dans les lieux sa-

(1) *Pathologie chirurgicale*, t. II, p. 266.

blonneux et maritimes du midi de la France. On la trouve dans les environs de Montpellier.

Description. — Racine pivotante. — Tiges dressées, un peu rameuses, velues et arrondies. — Feuilles alternes, grandes, pétiolées, incisées en lobes divergents, lancéolées, aiguës. — Fleurs grandes, d'un bleu plus ou moins foncé, disposées en grappes terminales, lâches, quelquefois même un peu rameuses (juin-juillet). — Calice pubescent à cinq sépales pétaliformes, velus, inégaux, le supérieur terminé à sa base par un éperon court et recourbé. — Corolle à quatre pétales irréguliers, dont deux éperonnés. — Quinze à vingt étamines, souvent plus. — Trois ovaires. — Trois styles à stigmate simple. — Fruit composé de trois follicules contenant chacune plusieurs graines lenticulaires, trigones, irrégulières, rugueuses, chagrinées, d'un brun rougeâtre, et tellement comprimées entre elles qu'elles semblent n'en former qu'une.

Parties usitées. — La semence, connue sous le nom de *graine de capucin*.

Récolte. — Ces graines se récoltent à leur maturité. On les trouve dans le commerce; elles sont ridées, brunes, anguleuses, rudes au toucher, courbées.

[**Culture.** — La staphysaigre, quoique originaire des régions méridionales de l'Europe, vient à peu près partout. On ne la cultive que dans les jardins botaniques. On la sème en terre très-légère dans des pots ou dans des terrines aussitôt après la maturité des graines; on repique au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur de la semence de cette plante est désagréable, sa saveur amère, très-âcre et brûlante. Elle contient, d'après Lassaigne et Feneulle, un principe amer brun, une huile volatile, une huile grasse, de l'albumine, une matière animalisée, du muco-sucré, une substance alcaline organique nouvelle qu'ils ont nommée *delphine* ou *delphinine*, un principe amer jaune, des sels minéraux. Holschaiger a découvert dans cette semence un acide volatil; il est blanc, cristallisé, irritant, et, sans doute, analogue à la matière âcre commune aux renonculacées (acide anémonique).

La *delphine* ($C^{27}H^{19}AzO^2$), principe actif de la semence de staphysaigre, est une substance blanche, inodore, d'une saveur d'abord amère, puis âcre (pulvérulente, cristallisant difficilement, à peine soluble dans l'eau, se dissolvant dans l'alcool et l'éther. Cowerlee a étudié sous le nom de *staphysain* le résidu de la préparation de la delphine).

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Poudre, 60 centigr. à 1 gr., comme vomi-purgatif et anthelminthique (dangereux).

A L'EXTÉRIEUR. — Lotion (poudre de staphysaigre, 16 à 32 gr.; eau, 1 kilogr. Faites bouillir et passez).

Teinture (staphysaigre, 1 = alcool à 80 degrés, 31° Cart. 2), en frictions.

Pommade (poudre, 1; axonge, 3. Faites digérer au bain-marie, passez avec expression, séparez les fèces après le refroidissement), en frictions.

Autre (poudre, 1; cérat simple ou axonge, 24), en frictions.

DELPHINE. — A L'INTÉRIEUR. — 2 milligr. à 7 centigr. progressivement, en pilules.

Teinture, 50 centigr. à 1 gr. 50 centigr., dans une potion.

A L'EXTÉRIEUR. — Teinture et huile, en frictions.

Pommade (20 centigr. par 30 gr. d'axonge), en onctions.

La semence de staphysaigre est un poison violent. Elle produit, quand on la mâche, un sentiment de cuisson dans la bouche, suivi d'une abondante sécrétion de salive. Ingérée à dose élevée dans l'estomac, elle détermine une irritation locale, est absorbée et porte son action sur le système nerveux. Le traitement de cet empoisonnement est le même que celui indiqué à l'article BRYONE.

Malgré la violence de son action, cette semence a été conseillée à l'intérieur comme éméto-cathartique et anthelminthique, à la dose de 50 centigr. à 1 gr. A plus forte dose, elle peut produire une inflammation assez violente pour occasionner la mort. On ne doit l'employer qu'avec une extrême circonspection.

Son usage le plus ordinaire est, à l'extérieur, dans la maladie pédiculaire, la gale; on en compose quelques emplâtres vésicatoires. Pour détruire les poux de la tête, on y répand de la poudre de ces semences, ou bien on se

sert en onction d'une pommade. (Voyez *Préparations et doses.*) Ranque (1) dit avoir employé avec le plus grand succès, sur six cents galeux, des lotions pratiquées avec la décoction de staphysaigre, à laquelle il ajoutait 20 centigr. d'opium. J'ai employé cette même décoction avec avantage dans le phthiriasis ou maladie pédiculaire. La teinture de staphysaigre a été prescrite en frictions sur le front dans quelques cas d'amaurose et d'iritis, à la dose de 4 à 6 gr.

La Delphine est un poison violent. (Administrée à des chiens à la dose de 40 centigr., elle détermine des nausées, des vomissements et des selles abondantes; puis secondairement de l'anxiété, de l'agitation, des vertiges suivis de faiblesse, des mouvements convulsifs plus ou moins marqués. Si la dose est portée plus loin, ou si le poison est introduit par la voie hypodermique, l'état convulsif se dessine davantage, il se manifeste une anesthésie profonde sans trouble des fonctions cérébrales; les nerfs du mouvement et les nerfs sensitifs sont également paralysés (Van Praag); la mort arrive par asphyxie. A l'autopsie, on rencontre de la congestion dans tous les organes splanchniques.

A dose thérapeutique, la delphine, dont les effets peuvent être rapprochés de ceux de la vératrine, a sur ce dernier corps l'avantage de ne pas occasionner de vomissements. Les phénomènes de non-tolérance se traduisent le plus souvent par une diarrhée d'intensité variable. La sécrétion rénale est presque toujours augmentée. A l'extérieur, elle produit de la chaleur (plus que la vératrine), de la rougeur assez intense, du fourmillement et des frémissements se prolongeant quelques heures après l'application.) On l'a administrée à la dose de 2 milligr. à 7 centigr. en pilules, et en teinture à celle de 50 centigr. à 1 gr. 50 centigr. dans une potion, contre certaines névroses, dans les névralgies, la paralysie, le rhumatisme, la goutte, les tumeurs glandulaires, l'anasarque, et principalement contre l'amaurose récente, l'iritis, l'opacité de la cornée, la cataracte capsulaire, l'otite, l'otorrhée, la paracousie, la surdité, l'otalgie, l'odontalgie. A l'extérieur, on emploie la teinture et l'huile en frictions; on en fait aussi une pommade (voyez *Préparations et doses*) dont on se sert en onctions dans les mêmes cas que la vératrine (Turnbull) (2).

STATICE. Statice monopetala. L.

Plombaginées. Fam. nat. — Pentandrie pentagynie. L.

Description. — Plante vivace, sous-pubescente, à feuilles alternes, presque sessiles, oblongues ou lancéolées, linéaires. — Fleurs roses en épillets, munies de bractées étroites. — Calice tubuleux, à cinq divisions. — Corolle en coupe longue, munie à sa base d'un anneau glanduleux. — Cinq étamines. — Ovaire uniovulé, surmonté de cinq styles soudés dans leur partie inférieure et terminés par autant de stymates filiformes. — Le fruit est un utricule membraneux, monosperme, entouré par le calice persistant.

Nous citerons encore le *statice liminium*, qui pousse dans l'ouest de l'Europe, et les statices, de Tartarie (S. *Tartarica*, L.; *Giriolicium tartaricum*, Boiss.), maritime (S. *maritima*, Sm., *Armeria maritima*, Willd.), à larges feuilles, ou behen rouge, qui est originaire du Caucase (S. *latifolia*, Smith.), comme jouissant des mêmes propriétés.

Parties usitées. — Les racines, les feuilles.

Récolte. — Les racines sont récoltées à l'automne; les feuilles pendant la floraison.

Culture. — Les statices ne sont cultivées que dans les jardins botaniques ou d'agrément. On les propage de graines ou d'éclats de pied.

Propriétés physiques et chimiques. — Les racines des statices pos-

(1) *Journal de Corvisart, Leroux et Boyer*, t. XX, p. 503.
(2) *On the medical properties of ranunculaceæ.*

sèdent une saveur amère, astringente. Elles sont riches en tannin. Les feuilles le sont moins.]

(Les statices, peu employées, conviennent dans tous les cas où l'on a besoin d'avoir recours aux astringents modérés. Ebers (1) regarde le *S. armeria* comme un diurétique puissant, à la dose de 30 gr. en décoction dans 500 gr. d'eau.)

STRAMOINE. Datura stramonium.

Solanum pommo spinoso rotundo, longo flore. C. Bauh. — *Stramonium fructu spinoso oblongo, flore albo simplici.* Tourn. — *Stramonium fœtidum.* Scop. — *Stramonium peregrinum.* Lob. *Stramonia.* Dod. — *Stramonium sive datura.* Off.

Pomme épineuse, — datura, — datura à fruit épineux, — pomme du diable, — herbe aux sorciers, — endormie, — chasse taupe, — herbe des magiciens. herbe des démoniaques, — estramon.

Solanacées. — Daturées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

La stramoine (Pl. XXXVIII), plante annuelle, cultivée dans les jardins de l'Europe, et que l'on croit originaire de l'Amérique, s'est semée d'elle-même, naturalisée et propagée partout. On la trouve sur les bords des chemins, près des habitations, dans les champs, les lieux sablonneux, les décombres, etc.

Description. — Racine rameuse, fibreuse et blanchâtre. — Tige herbacée, forte, dressée, cylindrique, creuse, verte, très-rameuse, diffuse, un peu pubescente à sa partie supérieure, de la hauteur d'un mètre et plus. — Feuilles grandes, alternes, pétiolées, ovales, à sinus anguleux, inégaux, saillants et aigus, d'un vert foncé en dessus, blanchâtres en dessous. — Fleurs blanches ou violettes, très-grandes, extra-axillaires, solitaires, portées sur de courts pédoncules pubescents (juin-septembre). — Calice long, tubuleux, un peu renflé à sa partie inférieure, caduc, marqué de cinq côtes très-saillantes, aboutissant supérieurement à cinq dents pointues, inégales. Corolle infundibuliforme, presque double, de la longueur du calice, à cinq plis se prolongeant sur le limbe, terminés chacun par un lobe court, acuminé. — Cinq étamines incluses, plus courtes que la corolle au haut du tube de laquelle ils sont insérés. — Anthères jaunes, oblongs. — Ovaire presque pyramidal, couvert de petites pointes, à quatre loges; ovules nombreux, attachés à quatre trophospermes saillants, partant de la cloison moyenne. — Style cylindrique, filiforme, de la longueur des étamines, élargi à sa partie supérieure. — Stigmates en fer à cheval, étroit, glanduleux, marqué d'un léger sillon sur toute sa face supérieure. — Fruit : capsule grosse comme un œuf de pigeon, ovoïde, presque pyramidale, chargée de pointes fortes, aiguës, piquantes (pomme épineuse), marquée de quatre sillons à la base et de deux au sommet, indiquant quatre loges incomplètes, communiquant entre elles deux à deux, et contenant des semences noires, réniformes, comprimées, à surface chagrinée.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs et les semences.

Récolte. — On récolte les feuilles au mois de juillet pour en préparer l'extrait ou les faire sécher. La dessiccation enlève à cette plante son odeur et sa saveur sans nuire à ses propriétés. Si on voulait la cultiver, il suffirait de la semer une fois dans une terre légère, chaude et substantielle, à l'exposition du midi. Elle se resème ensuite d'elle-même.

[**Culture.** — La stramoine croît dans tous les terrains. On la propage de graines semées en place au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques. — La stramoine a une odeur vireuse et nauséabonde; sa saveur est âcre et amère. Les feuilles, analysées par Promnitz, lui ont fourni : gomme, 58; matière extractive, 6; fécule, 64; albumine, 15; ré-

(1) *Revue médicale*, 1837, p. 268.

sine, 12; sels, 23. Brandes, en analysant cette plante, a trouvé dans les feuilles et surtout dans les semences un principe actif alcaloïde combiné avec l'acide malique, auquel il a donné le nom de *daturine*, et qui se rapproche beaucoup de l'atropine. Il y a trouvé en outre de la gomme, une matière butyracée, de l'extractif orangé, du malate neutre et acide de daturine, plusieurs sels à base de chaux et de potasse, de la silice, etc. — On obtient la daturine en prismes brillants, incolores, groupés, en traitant les semences de stramoine pulvérisées par l'alcool faible à la chaleur de l'ébullition, et en faisant digérer la liqueur avec 15.0 de magnésie par 500.0 de semences employées; le liquide, traité par le charbon, filtré et réduit de moitié, abandonne des cristaux de daturine. (Simes.)

La daturine, un peu volatile, est soluble dans l'alcool, moins dans l'éther, seulement dans 280 parties d'eau froide, et dans 72 parties d'eau bouillant.

[La daturine, comme l'atropine, peut être représentée par $C^{34}H^{23}AzO^{6}$. D'après Geiger, Hesse et Mein, ces deux alcaloïdes seraient identiques par leur composition; mais ils se distinguent un peu par leurs propriétés physiologiques. De plus la daturine n'est pas précipitée par le chlorure de platine, et le précipité qu'elle forme avec le chlorure d'or est blanc; tandis que l'atropine précipite en jaune par le chlorure d'or, et en isabelle par le chlorure de platine.]

(On a signalé dans le stramonium un autre principe, la *stramonine*, qui n'a pas été suffisamment étudié.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion et décoction, 20 à 50 centigr. pour 125 gr. d'eau.

Poudre de feuilles, 5 à 30 centigr. dans les vingt-quatre heures. On peut aller progressivement, suivant les cas, jusqu'à 1 gr. — Peu usitée.

Suc exprimé, 30 centigr. à 1 gr., en potion, à prendre dans les vingt-quatre heures.

Alcoolature. — Teinture alcoolique de feuilles fraîches (feuilles récentes, alcool à 90° āā), de 10 centigr. à 1 gr., en potion.

Teinture de feuilles sèches (1 de feuilles sèches sur 5 d'alcool à 21 degrés), mêmes doses.

Teinture avec le suc (1 de suc filtré sur 1 d'alcool à 35 degrés), mêmes doses.

Teinture éthérée (1 de semence sur 4 d'éther sulfurique), mêmes doses.

Vin de semences (2 sur 8 de vin de Malaga et 1 d'alcool rectifié à 35 degrés), 25 centigr. à 1 gr. Bonne préparation (Pharmacopée batave).

Extrait avec le suc des feuilles à l'époque de la floraison.) (Codex de 1866, p. 437.)

Extrait alcoolique (1 de feuilles sèches sur 6 d'alcool à 60 degrés), 2 à 60 centigr. progressivement.

Extrait alcoolique de semences (1 de semences sur 6 d'alcool à 90 degrés (Codex de 1866, p. 446, de 1 à 5 centigr.)

Extrait féculent, 2 centigr. à 2 gr. progressivement.

(Sirop (teinture, 75 gr.; sirop de sucre, 1000 gr.), par cuillerées à café.

Cigarettes de stramoine (Codex de 1866, p. 655) : elles contiennent 1 gr. de feuilles sèches.)

A L'EXTÉRIEUR. — Extrait, fréquemment employé par la méthode endermique, 20 centigr. à 1 gr.

Pommade (1 sur 4 d'axonge), en onctions, sur un vésicatoire, etc.

Poudre (2 gr. par 500 gr. d'infusion aromatique), pour frictions, fumigations, injections, etc.

Teinture éthérée, en frictions.

Huile (feuilles fraîches, 1 partie; huile d'olive, 2 parties).

Suc, quelques gouttes dans les collyres calmants.

Emplâtre (9 parties d'extrait alcoolique, 2 parties de résine élémi et 1 partie de cire blanche).

Décoction, en lotions, fomentations, bains, cataplasmes, etc.

Feuilles, en fumée, en cigarettes.

La stramoine entre dans le baume tranquille.

OBSERVATIONS. — On emploie ordinairement l'extrait ou la teinture. La préparation de l'extrait exige beaucoup de soin pour conserver le principe actif de la plante; l'extrait des semences est plus énergique que celui des feuilles. Il peut encore varier suivant le climat, l'habitat ou certaines causes inexplicables, et qu'il faut se contenter d'admettre comme démontrées par l'expérience. Ainsi, Greding rapporte que l'extrait de Vienne, que lui avait envoyé Storck, exigeait une dose trois fois plus forte que celui de Leipzig pour produire le même effet.

La stramoine est un poison dont l'action est analogue à celle de la belladone, mais plus violente encore que cette dernière.

A faible dose (5 à 15 centigr. par jour), cette substance n'a qu'une action à peine sensible sur l'organisme, où elle ne produit que de légers vertiges et une propension au sommeil, une diminution dans les fonctions musculaires et dans la sensibilité, un léger trouble de la vue, un peu de sécheresse à la gorge. — A plus forte dose, elle cause de l'ardeur à la gorge, de la soif, des coliques avec diarrhée ou constipation, de l'irrégularité dans le pouls,

des sueurs ou un flux d'urine abondant, quand il n'y a pas diarrhée, une congestion sanguine vers la tête : dès lors, rougeur de la face, vivacité des yeux, perversion de l'action des organes des sens, aberrations dans les perceptions, idées fantastiques, dilatation des pupilles, engourdissement de tous les muscles soumis à la volonté, agitation. — A plus forte dose encore, elle détermine une soif ardente, un sentiment de strangulation, des douleurs cardialgiques, la tuméfaction de l'abdomen, une sorte d'ivresse, un délire furieux ou des gesticulations bizarres, des convulsions ou le coma, quelquefois la paralysie des membres, la perte de la voix, la petitesse et la vitesse du pouls, des sueurs froides, et la mort. On trouve l'estomac rouge et le cerveau fortement injecté, contenant des grumeaux de sang.

Quand le malade a pu résister à l'action du poison, après douze, quinze ou vingt heures de durée, les symptômes se dissipent peu à peu; mais il en est qui persistent plus ou moins longtemps, tels que la dilatation des pupilles et l'obscurcissement de la vue, la perte de la mémoire; l'aliénation mentale, la paralysie des paupières, la faiblesse et le tremblement des extrémités inférieures se prolongent souvent des mois et même des années.

Il est difficile de préciser la dose à laquelle la stramoine peut produire l'empoisonnement. Orfila (1) dit avoir vu 1 décigr. d'extrait de cette plante produire cet effet, tandis que moitié de cette dose était sans action, même physiologique. Pour donner une idée des symptômes graves que peut produire ce poison, même à petite dose, nous mentionnerons l'observation recueillie par Devergie (2).

Chez les adultes, on provoque en général du délire, des vertiges et des hallucinations avec 20 à 40 centigr. d'extrait ou 2 à 3 gr. de feuilles en infusion aqueuse. Pour amener la mort, il ne faudrait pas moins de 2 à 3 gr. d'extrait, ou de 30 à 60 gr. de la plante en infusion. Chez les enfants, 1 centigr. d'extrait, ou l'infusion de 30 centigr. de feuilles fraîches suffit pour produire un délire considérable. Toutefois, il ne faut jamais perdre de vue l'effet relatif des stupéfiants. Chez certains individus, la dose la plus faible peut causer les accidents les plus graves, tandis que chez d'autres cette même dose suffit à peine pour produire une légère somnolence (3).

Les vieillards et les enfants, ainsi que nous l'avons dit en parlant de l'opium, supportent moins facilement l'action de ces agents. En voici un exemple pour ce qui concerne ces derniers :

Je fus appelé, au mois de mai 1839, pour voir une petite fille atteinte de la coqueluche, à laquelle un jeune médecin avait fait prendre un sirop contenant de l'extrait de stramonium. Cette enfant, âgée de vingt mois, avait les yeux immobiles, les pupilles dilatées et la tête agitée d'un mouvement latéral vif et continuel; le pouls était petit et concentré, les membres tremblants. Je lui fis prendre assez difficilement de l'eau tiède sucrée et émétisée (5 centigr.) en assez grande quantité pour produire le vomissement. Quelques lavements acidulés avec le vinaigre, le sirop de limon, le suc de citron étendu dans l'eau, pour boisson, complétèrent le traitement. Les principaux accidents se dissipèrent dans la journée; mais le mouvement latéral de la tête, qui cependant avait diminué, persista encore pendant près de deux mois. Ce petit malade n'avait pris, au rapport du médecin traitant, que 3 ou 4 centigr. d'extrait de stramonium dans les vingt-quatre heures. C'était trop pour un début.

---

(1) *Journal général de médecine*, 2e série, t. IX, p. 358.

(2) *Médecine légale*, 2e édit., t. III, p. 650.

(3) Chaque narcotique a une action modificatrice qui lui est propre : j'ai vu des femmes d'un tempérament éminemment nerveux ne pouvoir pas supporter deux gouttes de laudanum sans éprouver tous les symptômes du narcotisme, se trouver très-bien de l'usage de la jusquiame à dose ordinaire.

Donné en lavement, le stramonium agit plus rapidement que lorsqu'il est pris par la bouche. Appliqué sur la peau dénudée, et même sur l'épiderme, il produit des effets toxiques plus ou moins prononcés, selon la susceptibilité des individus. Un pharmacien (1), en faisant des préparations de cette plante, eut une cécité qui dura deux jours.

L'usage longtemps continué du stramonium occasionne quelquefois des douleurs dans les membres, du prurit à la peau, le hoquet, la somnolence ou un sommeil très-agité; il rend parfois les malades comme stupides et produit plusieurs anomalies de la vue.

Les prétendus sorciers se servaient de la stramoine pour produire des hallucinations et faire assister au sabbat les gens crédules, ou procurer aux amants des jouissances imaginaires. Les endormeurs mêlaient la poudre de semences de cette plante dans le tabac, qu'ils offraient fréquemment aux gens qu'ils voulaient jeter dans le sommeil pour les dépouiller; ou bien ils la faisaient prendre en teinture dans l'alcool, à la dose de quelques gouttes dans du vin, de la bière, du café, etc., pour commettre des larcins ou des viols. Garidel raconte qu'on brûla à Aix une vieille femme qui, au moyen des semences de stramoine, avait troublé la raison de plusieurs demoiselles de bonne famille, et profité de leur délire pour les livrer à des libertins. On a même rapporté que des jeunes filles furent ainsi rendues mères à leur insu.

La stramoine a été considérée comme un puissant aphrodisiaque. Faber (2) dit que les Indiens, les Arabes et les Turcs préparent des philtres amoureux avec cette plante. « Ce qu'il y a de certain, dit Michea, c'est que, chez environ dix aliénés auxquels j'ai fait prendre depuis 5 jusqu'à 25 centigr. d'extrait de datura par jour, j'ai observé deux fois que ce moyen produisait une disposition extrême aux jouissances vénériennes (3).

Le traitement de l'empoisonnement par la stramoine est le même que celui indiqué à l'article Belladone (p. 136).

(La question de l'antagonisme entre l'opium et la belladone, sur laquelle nous nous sommes étendu (pages 137 et suivantes, et pages 797-801), existe pour la stramoine et le premier de ces agents. J'ai fait sur les animaux des expériences comparatives et réciproques qui ne me laissent aucun doute à ce sujet. L'opposition d'action a été constatée chez l'homme. Un homme et deux femmes ayant bu une macération alcoolique de graines de stramonium, Lee, après avoir vidé l'estomac à l'aide de la pompe aspirante, administra 40 gouttes de laudanum tous les quarts d'heure, puis la solution de morphine de Magendie. En deux heures, les accidents étaient conjurés) (4).

Storck est le premier médecin qui ait employé la stramoine à l'intérieur, comme médicament. Il l'administra, en 1763, dans l'épilepsie, les convulsions et les aliénations mentales. Ses essais, trop peu nombreux pour mériter une grande confiance, furent répétés peu de temps après par Odhélius, et ensuite par Bergius, Greding, Durande, Wedenberg, Maret, etc. Depuis lors, d'autres médecins ont employé ce remède contre le tétanos, la mélancolie, la manie, les hallucinations, l'hystérie, la chorée, et autres névroses; les névralgies, l'asthme, le rhumatisme, etc.

Greding n'a réussi que dans un seul cas d'épilepsie avec le stramonium. Sur quatorze épileptiques traités par Odhélius avec l'extrait de cette plante, huit, dit-on, ont été guéris, cinq soulagés. Les malades éprouvaient, pendant le traitement, une céphalalgie légère, des étourdissements, l'obscurcissement de la vue, etc.; mais ces accidents se dissipaient peu à

(1) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, 1827, t. XI.
(2) *Strychnomania*, p. 33.
(3) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1853, t. I, p. 36.
(4) *Dublin medical Press*, 1861, n° 117.

peu. Greding fait observer (1) que les malades d'Odhélius étant promptement sortis de l'hôpital, il était impossible de rien affirmer sur la guérison d'une maladie dont les accès laissaient quelquefois entre eux un grand intervalle. Il résulte des diverses observations rapportées par les auteurs que, dans un certain nombre de cas d'épilepsie où il n'y a pas eu guérison, la maladie a été avantageusement modifiée : les accès étaient remplacés par une espèce de syncope légère et périodique, ou par un sentiment de formication incommode et revenant aussi périodiquement.

Toutefois, les succès obtenus par la belladone, dont l'action diffère peu de celle de la stramoine, portent à accorder une certaine confiance aux assertions d'Odhélius.

James Begbie (2) a combattu une fois le tétanos avec succès au moyen du stramonium, qui agit, dans cette redoutable affection, de la même manière que la belladone. On a employé cette plante dans les convulsions. Cependant Stork vit les mouvements convulsifs d'un enfant de neuf ans augmenter par l'usage de l'extrait de stramoine. Odhélius rapporte qu'un ouvrier fut guéri de convulsions intermittentes par l'usage de pilules faites avec cet extrait.

On a souvent eu recours au datura stramonium contre l'aliénation mentale. Storck rapporte deux cas de folie guéris par cette plante.

Depuis, un grand nombre de faits sont venus confirmer les observations de Storck sur l'efficacité de la stramoine dans les aliénations mentales.

Sur cinquante-cinq cas rapportés par Storck, Schmalz, Hagstroem, Reef. Meyer, Odhélius, Durande, Maret, Bergius, Greding, Schneider, Bernard et Amelung, vingt et un ont été terminés par la guérison, dix ont été suivis d'un changement favorable, vingt-quatre ont opiniâtrément résisté (3).

Moreau, de Tours (4), se fondant sur ce que le datura cause des hallucinations, et que la manie avec hallucinations devait être guérie par cette plante, d'après la médication substitutive, l'administra à dix hallucinés qui se trouvaient dans des conditions très-fâcheuses. Le résultat justifia l'hypothèse; sept malades furent guéris; les trois autres n'en obtinrent aucun soulagement. Michea (5) dit que le datura stramonium guérit la folie dans un quart des cas, et améliore dans environ la moitié. Dans l'ouvrage essentiellement pratique que nous venons de citer, Michea démontre, par de nombreux faits bien observés, l'efficacité de la médication stupéfiante dans l'aliénation mentale (6).

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Stockholm.*

(2) *Transact. of the medico-chirurgical Society of Edinburg*, t. I, p. 285.

(3) Bayle, *Bibliothèque de thérapeutique.*

(4) *Gazette médicale*, octobre 1840.

(5) *De la médication stupéfiante dans le traitement de l'allénation mentale.* Paris, 1857.

(6) Voici les conclusions auxquelles il est arrivé, et que nous sommes heureux de pouvoir exposer comme résumé de ce que la science offre de plus certain sur les effets des stupéfiants dans l'aliénation mentale :

1° Les principaux narcotiques (opium et ses principes, jusquiame, datura stramonium, belladone et mandragore), considérés en masse, guérissent environ la moitié des individus atteints de folie curable, et se bornent à produire une guérison passagère ou une simple amélioration dans le quart, à peu près, des cas.

2° L'opium et ses principes sont les substances narcotiques qui, comparativement, ont le plus de puissance curative : elles guérissent dans les deux tiers des cas environ, et dans un sixième elles procurent de l'amélioration ou une guérison passagère.

3° La jusquiame vient après. Elle guérit dans un peu plus de moitié des cas, et dans un dixième elle produit de l'amélioration.

4° La belladone a un peu moins de puissance que la jusquiame : elle guérit dans un peu moins de moitié des cas; mais, en revanche, elle amène de l'amélioration dans un quart environ.

5° Le datura stramonium et la mandragore marchent sur la même ligne : ils guérissent dans un quart des cas, et améliorent dans environ la moitié.

6° La jusquiame et le datura stramonium guérissent au bout d'un intervalle un peu plus court que l'opium, le chlorhydrate de morphine et la belladone.

7° Les narcotiques considérés en masse guérissent dans les sept huitièmes des cas de délire

L'emploi des feuilles de stramonium en fumigation contre l'asthme est devenu populaire. On les fume en guise de tabac. « L'incontestable efficacité de ce médicament dans l'asthme, disent Trousseau et Pidoux, le place au rang de ceux sur lesquels la thérapeutique peut le mieux compter. » Ces médecins ont employé le datura avec un succès très-remarquable dans deux cas d'asthme essentiellement nerveux, intermittent et d'une extrême intensité. « C'est donc dans cette forme particulière de l'asthme que le datura réussit le mieux; mais il s'en faut qu'il guérisse toujours, même dans ce cas; nous avons souvent réussi, mais aussi nous avons souvent échoué, et quelquefois aussi, dans l'asthme spasmodique non intermittent qui cède en général moins bien au datura, nous avons vu ce médicament calmer les accidents avec autant de rapidité que dans l'asthme nocturne. Ce moyen est encore employé avec avantage pour calmer la toux et la dyspnée des phthisiques, des malades atteints de catarrhe et de maladie de cœur, lorsqu'ils éprouvent de temps en temps de l'oppression, que l'on doit rapporter à une modification nerveuse plutôt qu'aux lésions organiques graves que l'on a pu constater chez eux..... Les inspirations de vapeur d'eau chaude chargée de datura stramonium conviennent aussi, mais sont loin d'être aussi actives; elles ne peuvent d'ailleurs être employées quand la suffocation est extrême, car elles augmentent momentanément les accidents dyspnéiques..... Quant à l'administration interne de ce médicament, dans le cas de dyspnée, nous n'avons jamais eu à nous en louer. »

Les bons effets du datura stramonium dans l'asthme ne font plus doute. English rapporte (1) que, sujet à des accès d'asthme extrêmement violents que rien ne soulageait, il fut guéri immédiatement en fumant du datura stramonium. Krimer (2) cite cinq cas d'asthme guéris. Meyer (3) l'a employé avec le même succès. Christie, Reid, Kipton, ont également publié des faits favorables à l'emploi de ce médicament. Laënnec en faisait usage dans les dypsnées. Martin-Solon, Andral, Cruveilher, se louent aussi des bons effets qu'ils en ont obtenus en s'en servant de la même manière.

M. T., dit Lefebvre (4), qui a expérimenté cette plante sur lui-même, ne saurait lui donner trop d'éloges; il fume les feuilles de stramonium sous forme de cigarettes, et il dit que c'est au moment où on éprouve une sorte de vertige que le soulagement commence à se manifester; l'influence de cet agent se borne à modifier l'accès contre lequel on l'emploie, il n'a aucune action sur le paroxysme suivant, qui, dit-il, n'en arrive pas moins avec toute son intensité. Le temps n'a fait que confirmer à mon confrère M. T. les avantages qu'il lui avait reconnus pour arrêter instantanément le développement

---

général et dans un peu plus du tiers des cas de délire partiel. Les narcotiques considérés en particulier, du moins l'opium et ses principes, la jusquiame et la belladone, se comportent, à peu de chose près, de la même manière.

8° Sous le rapport des doses à administrer, l'opium, le chlorhydrate de morphine et le datura stramonium marchent à peu près sur la même ligne.

Pour produire les mêmes effets curatifs, il faut donner la jusquiame et la belladone à des doses doubles, et la mandragore à des doses triples.

9° Les doses doivent être en général graduellement élevées jusqu'à ce qu'il survienne des phénomènes psychiques d'intoxication, car la guérison ou l'amélioration ne survient, dans la majorité des cas, que sous l'influence de ces phénomènes. Dès qu'on voit le délire redoubler ou tendre à se généraliser, il faut alors suspendre l'emploi de la médication, sauf à y revenir ultérieurement, si l'influence favorable de l'intoxication n'a point eu lieu du premier coup.

10° Les phénomènes psychiques d'intoxication sont plus facilement produits par l'opium, le chlorhydrate de morphine et le datura stramonium que par la jusquiame, la belladone et la mandragore; et ceux que déterminent ces trois derniers narcotiques influent moins que les premiers sur la guérison ou l'amélioration plus ou moins durable.

(1) *Edinb. med. and surg. Journ.*, 1811, t. VII.

(2) *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales*, t. X, p. 375.

(3) *Journal de Hufeland*, avril 1827.

(4) *De l'asthme*, mémoire couronné par la Société royale de médecine de Toulouse. Paris, 1847, p. 108 et 180.

des accès d'asthme; seulement il l'emploie pur et sans mélange avec le tabac. Un autre médecin de mes amis, qui est asthmatique depuis plus de quarante ans, ne s'est décidé à y recourir que dans ces dernières années, et il le vante avec enthousiasme..... La meilleure manière de l'administrer consiste à hacher les feuilles comme on fait du tabac, à en charger des pipes ordinaires, ou mieux encore à en faire des cigarettes en papier, à la manière espagnole. On doit se borner d'abord à une ou deux pipes ou cigarettes, pour augmenter plus ou moins vite, suivant le résultat. Il est rare que le soulagement ne se manifeste pas très-promptement. Quelques asthmatiques se bornent à fumer le stramonium lorsqu'ils ressentent les avant-coureurs d'un accès, qu'ils parviennent ainsi à enrayer... Plusieurs médecins conseillent de ne prescrire ce médicament qu'après s'être assuré qu'il n'existe aucune phlogose pulmonaire. »

(Les malades se plaignent souvent de l'abondante fumée que dégage le stramonium; on peut facilement y remédier en arrosant 1 kilogr. de feuilles, par exemple, avec une solution de 100 gr. de nitrate de potasse.)

Meyer recommande de commencer par une demi-pipe, surtout pour les personnes non habituées à la fumée de tabac, les femmes surtout, et de cesser au bout de quinze jours si ce moyen ne soulage pas. On peut augmenter graduellement jusqu'à deux pipes par jour, ou jusqu'à produire le vertige.

(Dans ces derniers temps, on a proposé plusieurs papiers, cigarettes, tubes, etc., antiasthmatiques, où la partie active était toujours la stramoine, seule ou jointe aux autres solanées vireuses.)

L'efficacité de la belladone dans la coqueluche et les toux nerveuses a fait présumer avec raison celle du stramonium. On a en effet employé ce dernier avec avantage dans la période non inflammatoire de la coqueluche et dans les toux nerveuses accompagnées ou non de lésions organiques du larynx ou des poumons. Dans ces cas, le datura s'administre à l'intérieur sous forme d'extrait, de teinture ou d'infusion, ou bien en fumée, comme pour l'asthme, ou en fumigations de vapeur inspirée au moyen d'un appareil particulier. Ward (1) pense qu'on pourrait donner avec avantage la teinture de stramoine dans le catarrhe pulmonaire. Mérat et Delens disent l'avoir employée avec beaucoup de succès dans un cas de catarrhe chronique. Ducros jeune (2) a employé le datura avec succès dans un cas d'angine de poitrine.

(Généralisant aux autres solanées l'emploi de la belladone dans l'incontinence nocturne d'urine, spécialement observée chez les enfants, j'ai mis en usage, avec succès, l'extrait de stramonium à la dose graduelle de 1/2 à 2 ou 3 centigrammes tous les soirs. Comme la belladone, cet agent diminue l'irritabilité excessive des fibres musculaires vésicales, contre lesquelles le sphincter est impuissant à lutter. Ici, la stramoine comme la belladone agit sur l'ensemble du plan musculaire du corps de l'organe, et non spécifiquement sur le seul sphincter. Par la mise en œuvre de ses effets physiologiques, constatés expérimentalement pour la belladone par Commailles, elle atténue l'excitabilité des fibres.)

Une douleur quelconque peut être combattue par l'usage interne du stramonium comme par celui de la belladone, mais avec plus d'activité.

C'est surtout dans les névralgies que le stramonium triomphe. Lentin (3) dit que le seul remède dont il ait eu à se louer dans le traitement de ces affections, est la teinture de stramonium administrée à l'intérieur à la dose de 4 ou 5 gouttes toutes les trois ou quatre heures. James Begbie donnait

(1) *Bibliothèque médicale*, t. LX, p. 271.
(2) *Gazette des hôpitaux*, 10 janvier 1837.
(3) *Journal de Hufeland*, t. IX.

avec succès, dans les mêmes affections, l'extrait de cette plante à la dose de 1 centigr. 1/2, et jusqu'à 10 centigr., toutes les trois ou quatre heures. Hufeland donnait, comme antinévralgiques, l'extrait à la dose de 5 milligr. à 2 centigr., et la teinture vineuse des semences à celle de 10 gouttes toutes les trois heures, dans une infusion de mélisse. Vaidy (1) a rapporté deux cas de névralgie faciale où il a employé avec succès la stramoine. Dans le premier, il donna 2 centigr. 1/2 d'extrait de semences par jour, et quatre prises suffirent pour assurer la guérison du malade; dans le second, il prescrivit 5 centigr. d'extrait des capsules, et, après en avoir pris 40 centigr., la malade (c'était une femme) fut tellement soulagée qu'il ne jugea pas à propos de continuer. Pendant l'usage de ce remède, il y avait des étourdissements, des vertiges, de la sécheresse au gosier, accidents qui cessèrent en discontinuant l'emploi du médicament. Kirckhoff (2) rapporte quatre cas de névralgies (la plus récente durait depuis neuf mois) qui avaient leur siége dans différentes régions, et dont il obtint la guérison au moyen de frictions faites sur le trajet douloureux avec la teinture de feuilles de stramonium. Ces frictions doivent être continuées quelque temps après la guérison de la maladie. Marcet (3) a donné avec un succès complet 1 centigr. 1/2 à 2 centigr. 1/2 par jour d'extrait de semences de cette plante dans deux sciatiques et plusieurs tics douloureux de la face qui avaient résisté aux autres remèdes. Les faits rapportés par Wendestadt de Henfeld (4) ne sont pas moins concluants. Orfila (5) a vu une céphalalgie se dissiper par l'emploi de 10 centigr. d'extrait de stramonium, qui causa d'abord un narcotisme effrayant. Au Brésil, au rapport de Martius (6), on emploie la décoction de stramonium en gargarisme contre les douleurs dentaires et le gonflement des gencives.

Trousseau et Pidoux ont fréquemment employé cette plante dans les névralgies superficielles, surtout dans celles de la face, du cou et du cuir chevelu. C'est un des médicaments qui leur ont le mieux réussi. Ils l'emploient moins à l'intérieur qu'extérieurement sous forme d'emplâtre, de teinture, de pommade, etc. (parties égales de cérat et d'extrait alcoolique); ils ont également eu recours à l'application de l'extrait de datura sur le derme dénudé, et ils en ont obtenu des résultats extrêmement satisfaisants, surtout dans les névralgies profondes; mais quelquefois ils ont été forcés de renoncer à ce moyen, à cause de la douleur que causait le contact de ce médicament avec le chorion.

On a retiré de grands avantages du stramonium, soit à l'intérieur soit à l'extérieur dans le rhumatisme chronique et même dans le rhumatisme aigu. Zollickoffer (7) l'a mis en usage de l'une et l'autre manière dans le rhumatisme chronique. Il se sert : 1° d'une teinture composée de 30 gr. de semences sur 250 gr. d'alcool, dont la dose est de 8 à 12 gouttes par jour, en augmentant progressivement jusqu'à ce qu'il survienne du malaise et des étourdissements; 2° d'une pommade composée de deux parties d'axonge sur une de feuilles de stramonium, qu'on fait cuire à un feu modéré. Lorsque la tête se perd par l'effet de la teinture, on cesse l'usage de cette dernière pour se borner à des frictions sur la partie douloureuse avec cette pommade. L'auteur rapporte un grand nombre de cas de guérison par ce double moyen. Van Nuffel (8) guérit un manouvrier atteint depuis longtemps de douleurs intolérables à l'épaule droite, en lui administrant par cuillerées d'heure en

(1) *Journal complémentaire des sciences médicales*, t. VIII, p. 18, et t. XI, p. 176.
(2) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XI, p. 197.
(3) *Medico-chirurgical trans. of London*, 1816, t. VIII, et *Journal universel des sciences médicales*, t. XVI, p. 107.
(4) *Bulletin de thérapeutique*, 1837.
(5) *Nouveau Journal de médecine*, décembre 1819.
(6) *Journal de chimie médicale*, 1827, t. III, p. 550.
(7) *Revue médicale*, t. XI, p. 469.
(8) *Nouvelle bibliothèque médicale*, t. II, p. 451.

heure le mélange de 10 centigr. d'extrait de stramonium dans 250 gr. d'eau distillée; on frictionna en même temps la partie douloureuse avec un liniment composé de 2 gr. du même extrait et de 125 gr. d'huile d'olive : en moins de huit jours la douleur avait disparu. Il prit en tout 14 décigr. d'extrait à l'intérieur et 12 gr. en frictions. « De tous les remèdes que j'ai employés pour combattre le rhumatisme chronique, je n'en ai point trouvé de plus efficace, dit Kirckhoff (1), que la pomme épineuse, dont je ne cesse depuis plusieurs années d'obtenir les meilleurs effets. Je l'administre, à l'intérieur, sous forme d'extrait préparé avec les feuilles, en commençant par un grain (5 centigr.) pour vingt-quatre heures, dose que j'augmente journellement et par gradation jusqu'à ce qu'il se manifeste de la sécheresse à la gorge, des vertiges et la dilatation de la pupille. J'emploie également à l'extérieur, sur les parties douloureuses, de légères frictions avec la teinture de stramoine, ou bien les feuilles de cette plante en cataplasme et dans les bains chauds. A. Lebreton, de Paris, a préconisé la méthode suivante dans les rhumatismes articulaires ou interarticulaires aigus : il donne l'extrait de semence à la dose de 1 centigr. toutes les trois heures, jusqu'à ce qu'il se manifeste du délire. Le délire obtenu, il diminue la dose de manière à laisser persister ce symptôme pendant trois ou quatre jours; puis il suspend tout à coup l'emploi du datura. Par cette médication, Lebreton prétend guérir en peu de jours les rhumatismes synoviaux, fébriles et généraux. Marcet, Amelung, Read (2), Angelhart (3), ont eu à se louer de l'emploi du stramonium dans le traitement du rhumatisme.

Dans les rhumatismes interarticulaires et dans les rhumatismes articulaires chroniques, aussi bien que dans les sciatiques chroniques, Trousseau et Pidoux se sont bien trouvés de l'administration de pilules composées de 5 milligr. (1 dixième de grain) d'extrait de stramoine et d'opium, à prendre de 2 à 10 par jour, jusqu'à ce que la vue soit notablement troublée. On en continue l'emploi pendant quinze jours ou un mois, même après l'entière disparition de la douleur.

Marcet (4) a employé le stramonium avec avantage dans le cancer et l'ascite. Elletore et Bréra, à Pavie, ont communiqué à Harles (5) des faits en faveur de l'usage de cette plante dans l'hydrophobie. D'après Maly (6), le datura ferait disparaître les accidents spasmodiques les plus graves des organes sexuels, ce qui ne s'accorde point avec les propriétés aphrodisiaques de cette substance. Il prétend avoir guéri en très-peu de temps plusieurs cas de nymphomanie, en donnant, de deux en deux heures, dans un liquide approprié, 5 gouttes de teinture alcoolique de stramoine.

(Dans plusieurs cas d'éclampsie puerpérale, Salter (7) a obtenu de beaux résultats de l'usage de la teinture de stramonium à la dose totale de 1/2 once.)

Bretonneau, de Tours, prescrit ce qui suit contre la constipation compliquant la dyspepsie. Faites préparer un certain nombre de pilules d'extrait de datura de 1 centigr.; pendant trois jours, donnez-en une; pendant cinq jours, deux, et, si le ventre ne devient pas un peu plus libre, on arrivera à trois pilules. Chacune de ces doses quotidiennes doit être prise tout entière, le matin, au début du premier repas (8).

A l'extérieur, on se sert de la stramoine en décoction, fomentation, bain,

(1) *Journal complémentaire des sciences médicales*, t. XXVII, p. 191.
(2) *Trans. medico-chir.*
(3) *Diss. inaug. de datura stramonio*, etc. Utrecht, 1823.
(4) *Medico-chir. trans. of Lond.*, 1816, t. VIII.
(5) *Traitement de l'hydrophobie et de l'efficacité du stramonium dans cette maladie.* Francfort, in-4°.
(6) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. I, p. 38.
(7) *Annales médicales de la Flandre occidentale*, 1859, n° 11.
(8) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, janvier 1857.

cataplasme, etc., sur les ulcères cancéreux, les chancres, les brûlures, les hémorrhoïdes douloureuses, les engorgements laiteux des mamelles avec douleurs vives, certaines tumeurs inflammatoires très-douloureuses, telles que l'orchite, le panaris, où elle procure, comme la belladone et la jusquiame, un prompt soulagement, et quelquefois même l'avortement de l'inflammation. Mais ces applications ne sont pas sans danger, lorsque, comme dans les brûlures, le derme est mis à nu. Le suc de stramoine entre à la dose de quelques gouttes dans les collyres; il n'est pas moins efficace que la belladone pour faire cesser la contraction de la pupille, pour calmer l'excessive sensibilité et les douleurs de l'œil, pour combattre l'ophthalmie, la photophobie, etc.

(La DATURINE est beaucoup moins employée que l'atropine, dont elle partage les propriétés physiologiques et thérapeutiques (voyez p. 142 et 182). Jobert de Lamballe (1) la préfère comme agent mydriatique. Les principales raisons de cette préférence sont pour le collyre de daturine l'absence de douleur à son contact avec la conjonctive et l'action perturbatrice moins grande sur la vision. On a employé la daturine en injection hypodermique à la dose de 1 trentième de grain pour 4 gouttes d'eau. Il y a pour ce mode d'introduction des médicaments un engouement très-naturel, mais qu'il ne faudrait pas, nous le pensons, porter trop loin. Nous hésiterions beaucoup à tenter des essais de ce genre avec l'alcaloïde qui nous occupe.)

SUMAC VÉNÉNEUX. Rhus toxicodendron. L.

Toxicodendrum triphyllum glabrum. C. BAUH., TOURN. — *Rhus radicans.* L. *Rhus toxicodendron.* — *Toxicodendron.*

Arbre à la gale, — herbe à la puce, — porte-poison.

TÉRÉBINTHACÉES. — PISTACIÉES. Fam. nat. — PENTANDRIE TRIGYNIE. L.

Le sumac vénéneux ou rhus toxicodendron (Pl. XXXIX), arbuste de l'Amérique du Nord, est cultivé en France dans les jardins, où il se multiplie avec la plus grande facilité. Les deux espèces désignées par Linné sous les noms de *rhus radicans* et *rhus toxicodendron*, n'en forment qu'une seule dans les auteurs modernes. Seulement, il y a cette différence que dans la première les folioles sont glabres et entières, tandis qu'elles sont incisées et pubescentes en dessous dans la seconde.

(Bosc, ancien consul aux États-Unis, a constaté l'identité complète du rhus radicans et du rhus toxicodendron. Ce sont deux états différents d'un même individu. Dans sa jeunesse, ce végétal rampe sur terre, et ses feuilles sont toujours dentelées ou sinuées, toujours velues : il est *toxicodendron;* mais aussitôt que sa tige rencontre un arbre, il s'y cramponne par des suçoirs radiciformes, et s'élève graduellement contre son tronc : il devient *radicans.*)

Description. — Racines latérales, nombreuses, se fixant sur les arbres par de petits suçoirs. — Tiges rampantes et divisées en rameaux nombreux et grimpants, parvenant quelquefois jusqu'au sommet des arbres. — Feuilles alternes, longuement pétiolées, à trois folioles pédicellées, minces, ovales, dont deux latérales à court pétiole et une impaire. — Fleurs d'un vert blanchâtre, dioïques, disposées vers l'extrémité des rameaux, en grappes courtes, latérales, axillaires, glabres, peu ramifiées (juillet-août). — Fleurs mâles plus grandes que les femelles et sur des pieds différents, composées d'un calice très-petit à cinq divisions. — Corolle à cinq pétales allongés, obtus. — Cinq étamines courtes et saillantes à anthères très-petites. — Fleurs femelles : un ovaire uniloculaire surmonté d'un style court à trois stigmates. — Fruit : petite drupe renfermant un noyau dans lequel se trouve une petite graine globuleuse et osseuse.

(1) *Annales d'oculistique*, septembre et octobre 1861.

Parties usitées. — Les feuilles.

[**Culture.** — Le sumac vénéneux est originaire de l'Amérique du Nord et plus particulièrement de la Virginie et du Canada. Il croît en pleine terre dans nos climats. Tous les sumacs peuvent être propagés par semis en pépinière que l'on repique plus tard, par drageons, par boutures, et par éclats de racines. On les trouve dans les jardins botaniques et d'agrément.]

(**Récolte.** — Pour que ce végétal qui nous occupe jouisse de toute son activité, on doit le recueillir dans le mois d'août, et surtout en automne. Il faut le choisir de préférence dans un lieu humide exposé au midi.)

Propriétés physiques et chimiques. — La saveur et l'odeur du rhus toxicodendron sont peu remarquables. Il existe autour de cette plante une atmosphère malfaisante formée par les effluves qui s'en dégagent; elle s'étend dans un rayon de 5 à 6 mètres, et produit, sans contact de l'arbre, des accidents divers. Les produits de l'exhalation naturelle de la plante, recueillis en plein jour, sont du gaz azote et une eau insipide, tous les deux fort innocents; au contraire, le gaz que l'on recueille après le coucher du soleil est de l'hydrogène carboné mêlé à un principe âcre particulier. Séchées ou seulement fanées, les feuilles de cet arbrisseau ne fournissent plus d'émanations nuisibles; la coction produit le même effet.

Le bois de cet arbuste est rempli d'un suc jaunâtre, gluant, laiteux, abondant lors de la floraison, et qui disparaît à la maturité des fruits.

Van Mons, qui s'est particulièrement occupé de l'analyse du *rhus radicans*, y a trouvé du tannin, de l'acide acétique, un peu de gomme, un peu de résine, de la chlorophylle, un principe hydrocarboné. La matière hydrocarbonée serait, suivant cet observateur, la partie âcre et vénéneuse de la plante. Van Mons ne parle pas de la matière qui existe dans les feuilles, qui devient noire à l'air, et que l'acide nitrique ou le chlore fait également passer au noir. Le suc exprimé se couvre à l'air de pellicules formées par la même altération, résultat d'une véritable oxydation. Il paraît que cet effet cesse de se manifester dans la plante sèche. (Ce suc, qui se dessèche et noircit aux points de section des branches, est luisant, rappelle la fausse gomme copale, produit d'une espèce américaine (*rhus copallinum*), et pourrait être utilisé de même, en ayant soin de l'extraire en novembre, époque où le suc n'est plus vénéneux.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 1 à 2 gr. par 150 d'eau bouillante.

Extrait aqueux, de 30 centigr. à 1 gr., trois ou quatre fois par jour, et progressivement de 4 et 8 gr. chaque fois. (Cette préparation doit être faite avec la plante fraîche.)

Sirop (2 de teinture sur 7 d'eau et 25 de sucre), de 15 à 30 gr., en potion.

Teinture, 4 à 10 gouttes dans 60 gr. d'eau distillée, à prendre par cuillerées à thé plusieurs fois par jour, progressivement jusqu'à 30 gouttes.

(Alcoolature : doses moitié moindres que la teinture; car, faite avec parties égales d'alcool et de feuilles fraîches triturées, elle contient un principe âcre, mais fugace.)

Poudre, 6 décigr. par jour en plusieurs prises. (Bréra.)

Le résultat de l'absorption des émanations du sumac a lieu au bout de peu d'heures, et parfois après plusieurs jours seulement; il consiste en démangeaisons, gonflement, rougeur, douleur et pustules plus ou moins vésiculeuses sur la région qui a été en contact avec les parties du végétal, et même, comme nous l'avons déjà dit, sur celles où il n'y a eu nul attouchement, comme le visage, le scrotum, les paupières, etc. Cet état est ordinairement accompagné de fièvre, de malaise, d'oppression. Fontana ayant touché, à trois reprises différentes, quoique à plusieurs jours d'intervalle, les feuilles du rhus toxicodendron, éprouva quatre à six jours après un érysipèle à la face, sur la main, qui dura quinze jours. On cite un cas mortel (1) par suite d'attouchement des parties sexuelles, après avoir manié des rameaux de ce végétal. Cependant, Double (2), ainsi que d'autres médecins, s'est frotté les poignets et les bras avec le suc de rhus radicans sans en éprouver le moindre malaise. Versé sur la peau, le suc des feuilles la noircit comme le ferait un

(1) *Bibliothèque médicale*, t. XXXVI, p. 395.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. III, p. 278.

caustique, mais sans causer d'autre accident. Fontana (1) a vu ce suc ne produire aucun effet sur le tissu cellulaire de plusieurs animaux, ni même en le leur faisant avaler, et Boulon (*in* Alibert) se l'est inoculé impunément. Bulliard (2) dit en avoir mâché sans inconvénient.

(Du reste, les inégalités d'action du sumac tiennent au moment de l'année où on observe et aussi aux dispositions individuelles inconnues où se trouvent les organismes sur lesquels ce poison agit.)

D'après Orfila (3), la plante ingérée enflamme le tissu de l'estomac; un chien est mort vingt-neuf heures après avoir avalé 16 gr. de son extrait aqueux; on trouva l'estomac enflammé : 12 gr. de poudre sèche n'avaient produit aucun effet.

Les observations de Fontana, Gouan, Amoureux, Van Mons, et les expériences d'Orfila, tendent à prouver : 1° que la partie la plus active du rhus toxicodendron est celle qui se dégage à l'état de gaz lorsqu'il ne reçoit pas les rayons directs du soleil; 2° qu'elle agit comme les poisons âcres; 3° que l'extrait aqueux de cette plante, administré à l'intérieur ou appliqué sur le tissu cellulaire, détermine une irritation locale suivie d'une inflammation plus ou moins intense, et qu'il exerce une action stupéfiante sur le système nerveux après avoir été absorbé; 4° qu'il paraît agir de la même manière quand il a été injecté dans la veine jugulaire.

(A dose thérapeutique, l'estomac est très-légèrement excité, les urines et la transpiration deviennent un peu plus abondantes. Dufresnoy a observé que les malades, après un certain temps de l'usage des préparations de sumac, étaient plus gais, plus satisfaits des autres et d'eux-mêmes.)

Selon Trousseau et Pidoux, il ne résulte de son administration aucun inconvénient; les fonctions digestives ne sont pas troublées, et elles acquièrent au contraire plus d'activité. Ils ajoutent qu'il ne se manifeste aucun phénomène nerveux, si ce n'est quelquefois un spasme de la vessie, qui fait éprouver aux malades un besoin fréquent d'uriner, une sorte de ténesme vésical; mais cet inconvénient cède promptement à l'emploi de lavements et de bains généraux. Toutefois, il ne faut jamais, sans précaution, ainsi que le fait judicieusement remarquer Giacomini, se permettre de prescrire une forte dose d'extrait tiré d'une plante vénéneuse, malgré l'inefficacité des doses ordinaires indiquées dans les bons traités de thérapeutique.

Dufresnoy, professeur de botanique à Valenciennes, publia en 1788 des guérisons de paralysies, soit récentes, soit anciennes, par l'usage de cette plante. Depuis cette époque, Van Baerlen, Rumpel, à Bruxelles; Poutingon et Gouan, à Montpellier; Alderson, Kellie et Duncan, en Angleterre, ont employé ce végétal avec succès, surtout dans le traitement de la paralysie des membres inférieurs. Givesius (4) dit avoir guéri par ce moyen quatre malades sur cinq. Il est à remarquer que c'est particulièrement dans les cas où cette maladie est due à la débilité générale, au rhumatisme ou à la goutte, et non lorsqu'elle est le résultat d'une lésion cérébrale apoplectique.

Bretonneau (5) assure avoir retiré de bons résultats de l'emploi du rhus radicans dans les paralysies consécutives à des commotions traumatiques de la moelle épinière ou à des affections n'entraînant pas de lésion organique. Ce médecin se sert de l'extrait préparé avec le suc non dépuré de la plante. On met les feuilles mondées dans un mortier de marbre, et on les pile avec un pilon de bois, en y ajoutant une petite quantité d'eau. On exprime et l'on évapore le suc en couches minces sur des assiettes, à la chaleur de l'étuve. Le

(1) *Traité du venin de la vipère*, t. II, p. 160.
(2) *Plantes vénéneuses*, p. 334.
(3) *Traité de toxicologie*, 5e édit., t. II, p. 132.
(4) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, 1825, t. VI, p. 98.
(5) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. I, p. 91.

mélange de 5 gr. de cet extrait avec quantité suffisante de poudre inerte, est divisé en vingt-cinq pilules. On commence par une et on augmente d'une nouvelle tous les jours, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à seize. Chez l'enfant on commence par une pilule de 5 centigr. d'extrait, et on ne dépasse pas la dose de 50 centigr. par jour. Il paraît réussir spécialement dans la paraplégie des enfants.

(Millon, dans un mémoire remarquable sur ce sujet (1), rapporte de nombreux succès de paralysies guéries par cet agent. D'après l'analyse de ses observations et celle des auteurs qui l'ont précédé, ce praticien pense que la plante qui nous occupe réussit mieux dans le traitement des paralysies par cause externe que dans celles qui proviennent d'une cause intérieure.

Dufresnoy a combattu les dartres rebelles par l'usage externe des feuilles ou des préparations de sumac; l'action se rapproche de celle des vésicatoires, comme le fait remarquer Millon; c'est en irritant et en substituant un état aigu à un état chronique qu'elles amènent la guérison.)

Là ne se borne pas le bilan thérapeutique du sumac; on assure aussi avoir quelquefois guéri l'ambliopie et l'amaurose par l'usage de cette plante. Lichtentels dit avoir combattu, avec le suc de sumac vénéneux, des ophthalmies herpétiques et scrofuleuses qui avaient résisté à une foule d'autres remèdes. Ammon et Grunner prescrivent, dans les mêmes affections, la teinture à la dose de dix gouttes dans 60 gr. d'eau distillée, à prendre par cuillerées à thé, plusieurs fois dans la journée. Elsholz (2) a employé, chez un enfant âgé de quatre ans, atteint d'une ophthalmie scrofuleuse rebelle, la teinture de rhus toxicodendron, qu'il fit prendre à la dose de 4 gouttes dans deux onces d'eau (une cuillerée à dessert trois fois par jour). Il augmenta insensiblement la dose jusqu'à 8, 16 et 32 gouttes sur la même quantité d'eau. Le succès fut surprenant.

Baudelocque (3) a employé sans succès, contre la même affection, la teinture de sumac vénéneux, d'après l'indication de la pharmacopée de Saxe (suc récemment exprimé et alcool, parties égales, filtrés après plusieurs jours d'infusion).

Duer a préconisé cette teinture contre le diabète et l'incontinence d'urine.

(Descôtes, qui ignorait le fait précédent (4), a mis en usage l'extrait à la dose de 5 centigr. par jour chez une jeune fille de douze ans affectée de cette dernière infirmité. L'amélioration ne se fit pas attendre; mais des vertiges consécutifs à l'emploi de cet agent en ayant nécessité la suspension, les accidents reparurent, mais cédèrent à la reprise du même moyen. La dose d'extrait absorbé pendant toute la durée du traitement s'est élevée à 2 gr.)

L'extrait est la forme la plus ordinairement usitée. Des médecins le croient vénéneux, tandis que d'autres lui refusent toutes propriétés, ce qui tient sans doute au mode de préparation. Souvent la manière de confectionner les extraits leur fait perdre leurs qualités, surtout si elles résident dans un principe volatil.

SUMAC DES CORROYEURS. — Roure ou roux des corroyeurs. — Vinaigrier. (*Rhus coriaria.* L. ; *rhus folio ulmi.* C. Bauh., Tourn.) — Cet arbrisseau croît aux lieux secs et pierreux, et sur les collines du midi de la France. On le cultive dans les jardins paysagers.

Description. — Arbrisseau de 3 mètres. — Feuilles ailées. — Fleurs en pani-

(1) In *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse*, 1862, p. 335 et 374, et 1863, p. 8 et 48.
(2) *Encyclographie des sciences médicales.*
(3) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. VIII, p. 28.
(4) *Compte-rendu de la Société médicale de Chambéry.*

cules. — Fruit : baie munie d'une petite chevelure rougeâtre, d'une substance facile à rompre, contenant un noyau très-petit, avec une cicatrice d'un côté, très-difficile à rompre.

Parties usitées. — L'écorce, les feuilles, les fleurs et les fruits.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Ce sumac contient une grande quantité de tannin (de 16 50 à 13 pour 100). (Wagner.)

(Suivant Stenhouse, ce tannin est le même que celui des galles, mais diffère de celui du chêne rouvre. D'après Wagner (1), au contraire, le tannin du sumac est identique à celui du hêtre, du chêne, etc., il le nomme *tannin physiologique*, parce qu'il se trouve à l'état normal dans la plante. Mais la plante qui nous occupe peut aussi être piquée par un cynips et porter des galles, qui alors fournissent le tannin qu'il appelle *pathologique*, et qui diffère chimiquement du précédent. De plus, le tannin physiologique seul forme du cuir pouvant résister à la putréfaction.)

Les feuilles, qui sont amères, acides au goût, servaient au tannage des cuirs chez les anciens, et sont encore employées à cet usage dans la Grèce, dans le Levant, en Provence, etc. En Espagne et en Portugal, on coupe tous les ans les rejetons; on les fait sécher, et on les réduit en poudre, au moyen d'une meule verticale, pour la tannerie et la teinture. La couleur que ce végétal donne est d'un jaune un peu verdâtre. Il colore les étoffes de coton, passées à un mordant tel que l'acétate d'alumine, en jaune très-solide. Les Egyptiens mettaient les graines de sumac dans les sauces pour les aciduler, ainsi que cela se pratique encore en Turquie, ce qui a valu à cet arbrisseau le nom de *Vinaigrier*. Au pays des Ottawey, en Amérique, on ajoute des feuilles de sumac au tabac, pour lui donner une odeur agréable.

Ce sumac est un tonique astringent. La décoction de ses feuilles ou de ses fruits est employée dans les diarrhées et les dysenteries chroniques, les hémorrhagies passives, le scorbut. L'extrait aqueux des fruits, à la dose de 8 à 15 gr., est plus actif. Pellicot (*in* Mérat et Delens) a donné la poudre des feuilles comme fébrifuge, depuis 15 jusqu'à 24 gr. par jour, dans sept cas de fièvres intermittentes, et pour toutes avec succès. Un tel résultat m'a engagé à employer ce moyen. A la dose de 15 gr., il a produit des nausées, des efforts de vomissement, sans résultat appréciable, dans deux cas de fièvre tierce. Prise dans une forte infusion de feuilles de calcitrape et de racine d'angélique, la poudre de feuilles de sumac m'a réussi dans trois cas de fièvre tierce, sans produire ni nausées ni vomissements. Chez les trois malades, l'accès a disparu complétement après la deuxième ou la troisième dose du médicament, portée pour l'un d'eux à 24 gr. à cause de la plus grande intensité des symptômes.

A l'extérieur, la décoction des feuilles ou des fruits est employée en gargarisme dans l'angine tonsillaire, le gonflement et l'ulcération scorbutique des gencives, la stomatite, etc.

SUMAC FUSTET. — Fustet, fustec. (*Rhus cotinus*. L.) — Cet arbrisseau du midi de la France est cultivé dans les jardins pour la beauté de ses feuilles et surtout pour l'élégance de ses fleurs.

Description. — Tige rameuse, de 4 mètres, formant buisson. — Feuilles presque rondes. — Fleurs verdâtres, petites, en panicule, en forme de perruque. — Fruit ovale, avec lignes longitudinales, mais interrompues d'un côté, aux deux tiers supérieurs, par une petite cicatrice, très-petit et d'une substance cartilagineuse très-dure, contenant une graine. Les feuilles froissées ont une odeur de citron et une saveur amère-résineuse. Dans l'Asie-Mineure on en teint les peaux en jaune maroquin, et non en rouge comme on l'a dit dans le *Journal de pharmacie* (2).

On a employé l'écorce du fustet contre les fièvres intermittentes. J Zsoldos (3) s'est assuré que l'écorce peut remplacer le quinquina; on la fait sé-

(1) *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de Bruxelles*, août 1867.
(2) Tome XVII, 1831.
(3) *Journal de la littérature étrangère*, t. XI, p. 222.

cher à l'ombre après en avoir séparé la partie blanche. On l'emploie comme fébrifuge en Hongrie, en Servie, etc.

On assure que des panicules de cet arbrisseau, tenues dans la main, ont suffi pour l'engourdir et y causer des vésicules.

SUREAU. Sambucus nigra. L.

Sambucus fructu in umbellâ nigro. C. Bauh. — *Sambucus.* Dod.

Sureau noir, — sureau commun, — séu, — saoü.

Caprifoliacées. — Sambucées. Fam. nat. — Pentandrie trigynie. L.

Cet arbre croît naturellement dans les haies. Il se plaît dans les terrains gras et frais, etc., où il peut s'élever jusqu'à la hauteur de 6 à 9 mètres. Sa culture comme ornement a produit des variétés à feuilles découpées (*S. laciniata*, Mill.), panachées, à fruits verts, blancs, etc. Nous citerons encore le sureau à grappes (*S. racemosa*). L'ombrage du sureau est, dit-on, nuisible à cause de son odeur forte. On dit que les baies tuent les poules, et que les fleurs sont funestes aux dindons. Les bestiaux ne mangent pas les feuilles de cet arbre; les chenilles ne les attaquent pas non plus; aussi a-t-on conseillé, pour en préserver les fruits et les plantes oléracées qu'elles dévorent, de placer autour de ces productions des rameaux de sureau chargés de leurs feuilles et de leurs fleurs. Ces dernières, mises dans les hardes de laine, les préservent des teignes.

Description. — Racine d'un blanc jannâtre. — Tiges droites, cylindriques, de 3 à 4 mètres et quelquefois plus, à écorce de couleur cendrée, à rameaux verdâtres, fistuleux, remplis d'une moelle très-blanche. — Feuilles pétiolées, opposées, d'un beau vert foncé, ailées avec une impaire, à cinq ou sept folioles, ovales-lancéolées et dentées en scie. — Fleurs petites, blanchâtres, très-nombreuses, odorantes, disposées en corymbes terminaux et ombelliformes (juin-juillet). — Calice petit, glabre, à cinq découpures. — Corolle monopétale à cinq lobes concaves, obtus. — Cinq étamines alternant avec les lobes de la corolle et terminées chacune par une anthère jaune. — Trois stigmates sessiles. — Fruits : baies succulentes, presque globuleuses, rouges d'abord, puis noires à la maturité, contenant trois ou quatre petites graines allongées, friables.

Parties usitées. — Les fleurs, les feuilles, les baies, l'écorce intérieure des branches et celle de la racine.

Récolte. — Les fleurs doivent être récoltées vers la fin de juin, lorsqu'elles sont bien épanouies. Il faut les sécher promptement, et les placer à l'abri de l'humidité, afin qu'elles soient d'un beau blanc avec une légère teinte jaune. Quand elles sont séchées trop lentement ou exposées à l'humidité, elles contractent une couleur brune qui en diminue la qualité. Les baies se récoltent en automne, la seconde écorce un peu avant la floraison. On obtient celle-ci en râclant légèrement avec un couteau l'épiderme gris, puis en enlevant par lambeaux l'écorce verte qui est dessous. Il faut l'employer fraîche, car la dessiccation lui fait perdre ses propriétés. Pour la seconde écorce de la racine, on prend les racines de 1 1/2 à 2 centimètres 1/2 de diamètre, comme plus succulentes; on les dépouille du tissu cellulaire extérieur et de l'épiderme, en les frottant avec un linge rude; on enlève ensuite toute la partie charnue pour la piler et en retirer le suc. Cette racine brunit par la dessiccation. Son odeur est à peu près celle de la racine de réglisse, sa saveur douceâtre.

[**Culture.** — Le sureau commun pousse partout. On s'en sert souvent pour faire des haies. On le propage de boutures, d'éclats de pied ou de drageons.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'odeur des feuilles de sureau, lorsqu'on les froisse, est très-désagréable; les fleurs exhalent à l'état frais une odeur nauséeuse et comme fétide pouvant incommoder les personnes qui y restent longtemps exposées. A l'état sec, leur odeur est plus faible et moins désagréable; leur saveur est amère. Elles contiennent, d'après Eliason (1), de l'huile volatile, du soufre, du gluten, de l'albumine végétale, de la résine, un principe

(1) *Neues Journal der Pharmacie.*

astringent, de l'extractif azoté, de l'extractif oxydé, quelques sels de chaux et de potasse. Suivant Gleitzmann, l'eau de fleurs de sureau contient beaucoup d'ammoniaque, et elle précipite abondamment le bichlorure de mercure et l'acétate de plomb. Ces fleurs, fermentées avec le vin, donnent à ce dernier une odeur de muscat très-agréable; les marchands de vin s'en servent pour fabriquer du vin de Frontignan. On s'en sert aussi pour parfumer le vinaigre.

Les baies de sureau, appelées *grana actes* par les anciens, renferment un suc d'un rouge noir, d'un goût acidulé sucré qui colore la salive, et qui, frais, teint le papier en rouge violet. Ce papier teint, exposé à la vapeur de matières animales en putréfaction, se colore en bleu, d'après Chevallier; il revient à la couleur rouge qui se nuance suivant les acides auxquels on le soumet, ce qui permet de les distinguer. En Angleterre, on prépare une sorte de vin avec les baies de sureau, que Thomson (1) dit être épais et narcotique, et dont on retire près du dixième d'alcool. Ces baies servent à la teinture des peaux en violet; on en teint les cheveux, ce que l'on faisait déjà du temps de Pline. Les oiseleurs tirent un grand parti de ces baies, pour attirer et prendre dans des filets les oiseaux, qui en sont très-friands.

Les semences du sureau contiennent de l'huile grasse, que l'on peut extraire par ébullition dans l'eau, à la surface de laquelle on la recueille.

La seconde écorce de sureau, qui est la partie usitée en médecine, a d'abord une saveur douceâtre, puis âcre et nauséeuse. Kramer (2) a trouvé dans cette écorce : de l'acide valérianique, des traces d'une huile volatile, de l'albumine végétale, une résine, un corps gras acide contenant du soufre, de la cire, de la chlorophylle, de l'acide tannique, du sucre de raisin, de la gomme, une matière extractive, de l'amidon, de la pectine, du malate de potasse, du sulfate de potasse, du chlorure de potassium, du phosphate de chaux, de la magnésie, de l'acide silicique et de l'oxyde de fer.

Le bois du sureau est cassant, creux dans les jeunes tiges, qui sont remplies d'une moelle légère, blanche, spongieuse, appelée *médulline;* le pied et les parties dures servent à faire des peignes, des boîtes, etc., qui ont la couleur et presque la dureté des ouvrages en bois de buis.

Substances incompatibles. — Le deutochlorure de mercure, l'acétate de plomb.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction comme purgatif (20 à 30 gr. de liber, de baies ou de feuilles par 500 gr. d'eau), à prendre à jeun en deux ou trois fois à une demi-heure ou une heure d'intervalle.

Suc de l'écorce moyenne, 15 à 100 gr., seul ou mêlé à du vin blanc.

Vin (150 gr. d'écorce intérieure pour 1 kilogr. de vin blanc, vingt-quatre à quarante-huit heures d'infusion), 60 à 100 gr. et plus.

Infusion théiforme des fleurs sèches, comme sudorifique (2 à 10 gr., et plus, par kilogramme d'eau), à prendre par tasses chaudes.

Eau distillée des fleurs, de 50 à 150 gr., en potion et comme véhicule de médicaments analogues.

Extrait ou rob, 10 à 60 gr., comme sudorifique, quelquefois comme laxatif.

A L'EXTÉRIEUR. — Fleurs en infusion, pour fomentations, lotions, etc., ou en sachets; décoction de l'écorce ou des feuilles comme résolutif, etc.

Les différentes parties du sureau entraient dans la composition de plusieurs médicaments officinaux : les fleurs dans l'eau générale, les feuilles dans l'onguent martial, les baies dans l'eau hystérique, etc., préparations tombées dans un oubli mérité.

Les propriétés thérapeutiques du sureau sont analogues à celles de l'hièble.

La seconde écorce de sureau est la partie de la plante qui a le plus d'énergie à l'état frais. Son action sur les voies digestives se manifeste quelquefois par des vomissements, ordinairement par des selles abondantes. On a vu la violence de cette action, après l'ingestion d'une forte dose, produire des accidents et surtout un état de débilité et de somnolence qu'on a attribué à la vertu narcotique de cette plante, et qu'on peut regarder aussi comme l'effet de la concentration de la vitalité sur le tube gastro-intestinal.

La propriété purgative de cette écorce est vulgairement connue depuis longtemps. Tragus l'employait en décoction dans le vin. Dodoens et Petrus Forestus parlent des propriétés hydragogues de son suc. Suivant Boerhaave,

(1) *Botanique du droguiste*, p. 371.
(2) *Journal de pharmacie du Midi.*

le suc de l'écorce moyenne de sureau, surtout celui de la racine, administré à la dose de 4 à 15 gr., est le meilleur de tous les hydragogues. Gaubius le préconise aussi contre les épanchements séreux. Sydenham donnait cette écorce en décoction dans l'eau et le lait (Voyez ci-dessus : *Préparations pharmaceutiques*). Mais il avertit que ce remède ne guérit l'hydropisie qu'en purgeant par haut et par bas, et non point par une vertu spécifique. Martin Solon (1) donnait le suc exprimé de l'écorce de la racine à la dose de 15 à 60 gr. chaque jour, jusqu'à l'évacuation entière des eaux de l'abdomen. Ce médicament procure des selles liquides, faciles, et dont l'effet est terminé, dit-il, au bout de huit à dix heures sans vomissement ni fatigue. Il a vu des cas non équivoques d'ascite guéris par ce moyen, qu'il préférait aux autres hydragogues. Toutefois, il ne peut convenir que lorsqu'il n'existe aucune irritation phlegmasique des viscères abdominaux. D'autres médecins, tels que Réveillé-Parise, Bergé, Hospital, Mallet, ont employé le suc de l'écorce de la racine de sureau et en ont obtenu de bons résultats. Les donneurs de recettes, dans nos villages, conseillent contre l'hydropisie 30 à 90 gr. de suc de l'écorce intérieure du sureau, sur lequel ils font traire une pareille quantité de lait de vache, en rapprochant l'animal le plus près possible du malade, afin qu'il puisse avaler ce mélange immédiatement et encore chaud. On met deux jours d'intervalle entre chaque dose, qui, en effet, est assez élevée pour exiger ce ménagement. J'administre ordinairement 32 gr. d'écorce moyenne fraîche de sureau en décoction dans un 1/2 litre d'eau, à laquelle j'ajoute autant de lait; le malade prend cette dose le matin en trois ou quatre fois. Le vin de sureau m'a réussi dans un grand nombre de cas d'hydropisie. Je le donne à la dose de 60 gr. le premier jour, et j'augmente graduellement jusqu'à 500 gr., en consultant toutefois l'état de l'estomac. Ces moyens m'ont réussi dans l'anasarque. Les premiers effets se manifestent par la diurèse; les évacuations alvines n'ont lieu que lorsqu'on est arrivé à une dose assez élevée. J'ai vu employer aussi avec avantage le suc de l'écorce moyenne de sureau mêlé avec le vin blanc. La décoction Vandeberg, préparée avec cette écorce, les baies et le rob de genévrier, m'a été utile comme puissant diurétique, dans les infiltrations séreuses qui suivent les fièvres intermittentes et dans l'anasarque.

Borgetti d'Ivrée (2) a employé la seconde écorce de sureau dans l'épilepsie, d'après le récit de quelques heureux succès obtenus par une personne étrangère à la médecine. On prend 50 gr. de la seconde écorce des branches d'un ou de deux ans; on verse dessus 150 gr. d'eau commune, chaude ou froide; on laisse infuser quarante-huit heures, on passe à travers un linge, en exprimant légèrement; à prendre à jeun par moitié, à un quart d'heure d'intervalle. On revient au même médicament tous les six, ou, au plus, tous les huit jours, et cela dans l'espace de deux mois. Si alors les accès d'épilepsie sont aussi intenses et aussi fréquents, il y a lieu de croire, dit Borgetti, qu'ils sont sympathiques d'une autre affection, ou entretenus par quelque vice organique congénital ou acquis. Ce médicament produit, du reste, ses effets ordinaires chez les malades : vomissements, évacuations alvines répétées, vertiges; mais ces symptômes n'ont jamais entravé la continuation du traitement.

La seconde écorce de sureau a été employée en décoction et en cataplasme comme résolutif et détersif. Une religieuse m'a assuré avoir toujours traité la teigne avec succès au moyen d'une pommade faite avec cette écorce fraîche pilée et bouillie dans l'axonge. Elle étendait cette pommade sur des feuilles de bardane qu'elle appliquait tous les matins sur la tête après avoir mis à nu le cuir chevelu au moyen de cataplasmes émollients, et regardait

(1) *Dictionnaire des dictionnaires de médecine*, t. VII, 330.
(2) *Gaz. med. Sarda* et *Bulletin général de thérapeutique*, 1854.

comme très-important le soin de préserver de l'action de l'air les parties affectées.

La seconde écorce de sureau bouillie dans l'huile d'olive avec un peu d'eau, jusqu'à consomption de cette dernière, en mêlant à la colature quantité suffisante de cire, forme un onguent qui, appliqué sur les vésicatoires, en calme promptement l'irritation et la douleur. Ce topique m'a constamment réussi : il entretient doucement la suppuration, et convient chez les personnes irritables. On en favorise l'effet au moyen du taffetas gommé placé entre deux linges.

Les feuilles de sureau ont des propriétés analogues à celles de la seconde écorce. Elles sont laxatives, purgatives et diurétiques quand elles sont fraîches. Hippocrate en faisait usage dans l'hydropisie. Wauters dit que les paysans flamands emploient souvent, pour se purger, une décoction préparée avec le lait de beurre et les feuilles tendres de sureau. Selon Burtin (1) on les mange en salade dans les campagnes des environs de Bruxelles, pour obtenir le même effet. Radcliff, au rapport de Haller, se servait souvent de la décoction des jeunes tiges de sureau pour combattre l'hydropisie (32 gr. par kilogr. d'eau, avec addition d'un peu de semence de carotte).

Les feuilles fraîches et les jeunes pousses du sureau, frites dans du beurre frais ou broyées avec du miel, sont vulgairement employées comme laxatives dans la constipation; c'est un excellent moyen, il m'a réussi chez les vieillards atteints de constipation par inertie des intestins. Ces mêmes sommités de sureau, infusées dans du petit-lait bouillant, agissent comme diurétiques, et conviennent dans les hydropisies, certains ictères, les engorgements atoniques des viscères abdominaux, la néphrite chronique, la gravelle, etc.

J'ai vu employer avec succès, contre les diarrhées et les dysenteries chroniques, les feuilles de sureau récoltées au commencement de la floraison, séchées à l'ombre, pulvérisées, et infusées à la dose de 1 à 2 gr. pendant douze à quinze heures dans 120 gr. de vin blanc, que l'on administrait chaque matin jusqu'à guérison. Ce remède, que je tiens d'une dame charitable, m'a réussi dans trois cas de diarrhée chronique, dont l'un durait depuis six mois et avait résisté à l'emploi de tous les moyens rationnellement indiqués. La poudre de feuilles de sureau, donnée à petite dose, aurait-elle sur la muqueuse gastro-intestinale une action analogue à celle de l'ipécacuanha?

Les feuilles fraîches passent pour avoir la propriété de calmer les douleurs des hémorrhoïdes sur lesquelles on les applique. J'ai vu des paysans les employer en suppositoire, broyées avec l'huile d'olive ou d'œillette, et en éprouver du soulagement. Rudolphi cite un exemple de succès dans un cas semblable. Je les ai employées une fois en pareil cas, sans en retirer un avantage appréciable : la décoction de jusquiame dans le lait m'a mieux réussi. Vallez a publié, dans le *Journal de médecine de Bruxelles*, une note sur la composition d'un onguent destiné à arrêter le flux de sang trop abondant fourni par les veines hémorrhoïdales. Ayant eu plusieurs fois, dit-il, occasion de mettre en usage l'onguent résultant de la combinaison ci-dessous décrite, chez des personnes atteintes d'hémorrhoïdes fluentes, nous avons toujours observé que son application avait les résultats les plus heureux. Voici la formule : Extrait de feuilles de sureau, 4 gr.; alun calciné, 2 gr.; onguent populeum, 16 gr.; mêlez. On doit en oindre l'anus quatre fois par jour, à trois heures d'intervalle, avec gros comme une noisette chaque fois. S'il y a de la constipation, il est prudent d'ordonner un léger purgatif préalablement. Par ce moyen, la spongiosité du tissu muqueux, le grand nombre de vaisseaux sanguins qui sillonnent en tous sens la face interne du

(1) *Mémoire couronné en 1783 par l'Acad. des sciences de Bruxelles*, p. 167. Bruxelles, 1784.

rectum, se densifient, se resserrent, et les ouvertures qui livraient passage à la perte de sang se cicatrisent si immédiatement qu'elles résistent dans la suite aux efforts de la défécation. (Mais, ici, la plus grande part d'action ne revient-elle pas à l'alun.)

Lorsqu'il est question de tumeurs hémorrhoïdales, c'est-à-dire d'hémorrhoïdes sèches, on se trouve très-bien, suivant Vallez, d'un topique composé de feuilles de sureau et de persil à demi cuit en application immédiate; si ces tumeurs passent à l'état d'hémorrhoïdes fluentes, on aura recours au moyen précité.

Le praticien prudent appréciera les cas où l'on peut, sans danger, employer les moyens proposés par Vallez; il n'oubliera pas que les hémorrhoïdes sont au nombre des maladies qu'il est souvent dangereux de guérir.

Les fleurs de sureau fraîches ont jusqu'à un certain point la vertu purgative de l'écorce moyenne et des feuilles. Sèches, elles sont diaphorétiques, et leur action sur le système cutané est indépendante de la température de l'eau qui leur sert de véhicule; elle agissent à froid, mais l'infusion chaude favorise cet effet. J'en fais un grand usage dans le rhumatisme, les affections catarrhales, et lorsque, dans la variole et la rougeole, l'éruption languit par atonie, ainsi que dans les cas de rétrocession subite de ces exanthèmes. Une forte infusion de sureau et un pédiluve chaud ont rappelé, chez un enfant de dix ans, l'éruption d'une rougeole dont la rétrocession, causée par l'eau froide en boisson, avait donné lieu à une oppression alarmante. J'ai vu des campagnards faire avorter la bronchite, l'angine, la pleurésie et même la pneumonie, par une transpiration provoquée au moyen d'une forte infusion de fleurs de sureau prise abondamment. Lorsque, dans la dernière période des phlegmasies muqueuses, le pouls devient mou, la peau souple, la diaphorèse, favorisée par l'infusion de fleurs de sureau, est très-avantageuse.

Lorsque j'étais attaché, en 1806, comme chirurgien sous-aide à l'hôpital militaire n° 3 de Boulogne, je suivais le service des fiévreux, partagé entre les docteurs Liénard et Demont. Le premier, médecin de l'ancienne Faculté, traitait les fièvres qu'il qualifiait de putrides, de putrides-malignes, par quelques laxatifs au début, et l'infusion de fleurs de sureau nitrée et acidulée prise en abondance pendant tout le cours de la maladie. Le second, médecin de l'école de Pinel, donnait dans la première période de ces fièvres, qu'il désignait sous les dénominations d'adynamiques, d'ataxo-adynamiques, le vomitif et les laxatifs acidulés et stibiés; dans la période caractérisant l'adynamie et l'ataxie, l'eau vineuse, la décoction de quinquina, la potion antiseptique de la pharmacopée des hôpitaux (décoction de quinquina, 128 gr.; teinture alcoolique de cannelle, 8 gr.; acétate d'ammoniaque, 8 gr.; sirop d'œillet, 32 gr.), et les vésicatoires successivement appliqués et entretenus à la nuque, aux jambes et aux cuisses. La mortalité n'était pas plus grande d'un côté que de l'autre, et les deux médecins attribuaient leurs succès à la médication, sans se douter le moins du monde des efforts de cette bonne nature, qui guérit souvent quand même...

Hévin (1) faisait usage de vapeur chaude de vinaigre de sureau pour favoriser la résolution de l'amygdalite, après avoir calmé la véhémence de l'inflammation. Lorsque, dans la phthisie pulmonaire, les crachats sont très-visqueux et difficiles à détacher, on fait respirer, dit Hufeland, des vapeurs de fleurs de sureau bouillies dans l'eau et le vinaigre.

Je fais un fréquent emploi de l'infusion de fleurs de sureau sèches dans l'érysipèle, que je couvre de compresses imbibées de cette infusion tiède. Quoi qu'en disent les partisans des onctions d'onguent mercuriel, des vésicatoires, du collodium, etc., je me trouve fort bien de ces fomentations; en calmant les douleurs et l'ardeur qui caractérisent cette affection, elles en

(1) *Pathologie et thérapeutique chirurgicales*, t. I, p. 124.

favorisent graduellement la résolution. On sait d'ailleurs, que l'érysipèle est presque toujours sous la dépendance d'un état inflammatoire ou bilieux, qu'il faut avant tout combattre par les moyens appropriés. Je dois faire remarquer que l'infusion de fleurs de sureau fraîches est trop active, appliquée sur l'érysipèle; elle peut augmenter l'inflammation au lieu de la diminuer; mais elle convient beaucoup mieux contre les engorgements œdémateux, les tumeurs froides, etc. En y ajoutant un peu d'acétate de plomb liquide, on en fait un excellent résolutif. J'emploie alors indifféremment les feuilles ou les fleurs récemment cueillies. Canquoin m'a dit avoir toujours employé avec succès, après les amputations et les ablations de tumeurs, pour prévenir l'érysipèle traumatique, l'infusion de fleurs de sureau aluminée (30 à 45 gr. d'alun sur 1 litre d'infusion). Les fleurs de sureau ont été considérées comme antiseptiques. « Le savant naturaliste et chirurgien Hoffmann, de Maestricht, dit Burtin, m'a assuré les avoir employées plus de cent fois contre la gangrène avec le succès le plus heureux et avec un effet beaucoup plus certain que celui du quinquina même, en les faisant infuser pendant quelque temps dans de la forte bière brune presque bouillante, et en enveloppant, aussi chaudement que possible, toute la partie malade d'un bon pouce d'épaisseur. Burtin ajoute que ce remède s'est également montré efficace entre ses mains, dans deux cas de gangrène que le quinquina et le cataplasme de la pharmacopée de Vienne n'avaient pu guérir (1).

Les baies de sureau sont purgatives. Hippocrate les employait comme drastiques dans l'hydropisie. Les campagnards les prennent en teinture dans du genièvre (60 à 100 gr. fraîches par litre), à la dose de 15 à 30 gr. trois fois par jour, comme diurétique et purgatif, contre le même état pathologique. Les médecins emploient le rob qu'on en prépare comme sudorifique, dans le rhumatisme, dans les rétrocessions exanthémateuses, la syphilis constitutionnelle. Il faut, pour en obtenir des effets marqués, le donner à grande dose. Les semences sont regardées comme laxatives; l'huile qu'elles fournissent est, suivant Ettmuller, un éméto-cathartique excellent, à la dose de quelques gouttes à 4 gr.

TABAC. Nicotiana tabacum. L.

Nicotiana major latifolia. C. Bauh. — *Hyosciamus Peruvianus.* Dod. *Tabacum latifolium.* Besl. — *Nicotiana.* Offic.

Tabac commun, — tabac vrai-nicotiane, — petun, — jusquiame du Pérou, — herbe de la reine, Catherinaire, — herbe du grand-prieur, — herbe de l'ambassadeur, — herbe sainte, herbe sacrée, — herbe de Sainte-Croix, — panacée antarctique, — tarnabonne, herbe de Tarnabon, — toubac, — herbe à tous maux.

Solanacées. — Nicotianées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

Cette plante annuelle (Pl. XXXIX), originaire du Mexique, est abondamment cultivée dans toute l'Europe. Jean Nicot, ambassadeur de François II en Portugal, en envoya, dit-on, les premières graines en France en 1560, et en fit connaître les propriétés (2).

Description. — Racine rameuse et blanchâtre. — Tiges cylindriques, fortes, rameuses, légèrement pubescentes, un peu fistuleuses, hautes de 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres. — Feuilles grandes, amples, ovales-lancéolées, alternes, sessiles,

(1) *Mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles*, 1783, p. 168.

(2) (L'origine des différents noms qu'on a donnés à la plante qui nous occupe offre un certain intérêt. Les Indiens lui donnaient le nom de *petum*. Tabac, vient de l'île de Tabago (Mexique), où les Espagnols l'ont d'abord découverte. Ce que nous avons dit plus haut explique suffisamment l'appellation de *nicotiane*, que lui donna le duc de Guise. Le présent que Nicot en fit à Catherine de Médicis lui valut celle d'*herbe à la reine*, de *Catherinaire*. Ses autres noms historiques lui vinrent de ce que le cardinal de Sainte-Croix, nonce du pape en Portugal, et Nicolas de Tornabon, légat en France, introduisirent la plante en Italie.)

glabres ou un peu glutineuses. — Fleurs rosées ou purpurines, disposées en panicules terminales (juillet-août). — Calice ovale, velu, persistant, à cinq divisions. — Corolle infundibuliforme, velue en dehors, à tube renflé, une fois plus long que le calice et à limbe divisé en cinq lobes aigus. — Cinq étamines à anthères allongées. — Un ovaire supérieur. — Un style à stigmate échancré. — Fruits : capsules ovales, biloculaires, à deux valves, s'ouvrant au sommet, contenant des semences nombreuses.

(Il existe plusieurs espèces de tabac cultivé en France. On ne met en usage que le précédent et le tabac rustique (*nicotiana rustica*), ou tabac femelle, dont les feuilles sont pétiolées ou ovales, les fleurs en panicules plus serrés et de couleur verdâtre. Cette variété donne le tabac de Corse.)

Parties usitées. — Les feuilles, rarement les graines.

Culture et récolte. — La culture et la récolte du tabac, soumis au monopole et surveillés par l'administration des contributions indirectes, est du domaine de l'agriculture (1).

Propriétés physiques et chimiques. — Le tabac est peu odorant tant qu'il est vert; ses feuilles ont une saveur amère et âcre. A l'état de dessiccation, son odeur est très-pénétrante et agréable pour certaines personnes; d'après l'analyse de Vauquelin, les feuilles de tabac renferment de l'albumine, du malate acide de chaux, de l'acide acétique, du chlorure de potassium, du chlorydrate d'ammoniaque, un principe âcre volatile nommé depuis *nicotine*, et qu'on prépare en distillant les feuilles de tabac avec la potasse ou la soude. Les feuilles fraîches de tabac contiennent, d'après Posselt et Reimann, une base alcaline végétale (*nicotine*), une huile volatile particulière (*nicotianine*), de l'extractif, de la gomme, de la chlorophylle, de l'albumine végétale, du gluten, de l'amidon, de l'acide malique, du chlorhydrate d'ammoniaque, du chlorure de potassium, du nitrate de potasse et quelques autres sels

[La nicotine $= C^{20}H^{14}Az^2$, étudiée depuis par Boutron et Henry, Barral, Melsens, Schlœsing, T. Wertheim, Wurtz, Kékulé et Planta, Raewsky, etc., est un alcali organique, liquide, incolore, brunissant à l'air, d'une odeur dont l'âcreté est exagérée par l'élévation de la température, d'une saveur brûlante, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, formant avec les acides des combinaisons définies et quelquefois cristallisables (tartrates, oxalates).]

Elle a été trouvée dans les feuilles de tabac fermentées ou non, et dans les racines de la plante. Le tabac fermenté en contient moins, quoiqu'il soit plus odorant. Cela tient à ce que l'ammoniaque développé par la fermentation met l'alcaloïde en liberté. Elle est à l'état de combinaison (probablement malate de nicotine) dans la plante dans la proportion de 3.21 (Alsace, 3.21) à 8 (Lot, 7.96) pour 100.

(La nicotianine est une huile essentielle solide, amère, répandant une forte odeur de tabac, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et la potasse. Barral a signalé dans le tabac un acide particulier, l'*A. nicotianique*.)

Les semences de tabac contiennent, d'après Parmentier (2), une huile grasse, douce, siccative et comestible : 500 gr. contiennent 105 gr. d'huile; et, comme ces graines sont excessivement nombreuses, puisque Linné a calculé qu'un seul pied pouvait en fournir 40,320 par an, on pourrait peut-être tirer quelque parti de ce produit, qui est ordinairement sans emploi.

On emploie ordinairement en médecine les feuilles de tabac (fraîches ou sèches) telles que la plante les produit.

(On met aussi en usage le tabac préparé, ou tabac de régie; mais ce dernier, en raison des opérations qu'il a subies pour le rendre odorant, et par la mise en liberté de l'alcaloïde qui est la conséquence de ces opérations, contient moins de nicotine que les feuilles sèches non travaillées.

Le tabac de la régie, dont les manipulations ne sauraient être reproduites ici, et pour lesquelles nous renvoyons aux ouvrages spéciaux, se divise en tabac à fumer gros et fin, en cigares, en tabac à priser et enfin en tabac à chiquer.

Nous devons signaler le danger d'enfermer le tabac à priser dans des sacs doubles de papier de plomb, comme on le fait beaucoup en Allemagne. Mayer (3) cite cinq cas d'intoxication et de paralysie saturnines produites par l'usage de ce tabac. Il résulte

(1) Voyez *Maison Rustique du XIXe siècle*, t. II, p. 47, la plupart des ouvrages d'agriculture et la *Flore médicale du XIXe siècle*, de Reveil et Dupuis, 1865, où l'on trouve des détails très-intéressants sur la culture et la manutention du tabac, la fabrication des cigares, etc.

(2) *Bulletin de la Société phil.*, t. I, p. 18.

(3) Cité par la *Gazette hebdomadaire de médecine*, 31 juillet 1857.

des expérience de Mondet qu'il se forme dans cette circonstance, sur la couche de métal, du sous-acétate de plomb, qui se mêle à la poudre de tabac.

Pendant l'acte de fumer, une partie de la nicotine est brûlée; l'autre est entraînée avec la fumée. Ce fait a été constaté de la façon la plus précise par Melsens, qui aurait obtenu environ 30 gr. de nicotine, en livrant à la combustion 4 kilogr. 500 de tabac préparé.

Pendant la combustion du tabac, surtout lorsqu'il est humide, il se dépose une huile empyreumatique; c'est cette huile qui constitue en grande partie ce que l'on nomme vulgairement le *jus de culot* de la pipe. Le cigare imbibé de salive, lorsqu'il est tenu directement entre les dents, en produit aussi souvent. D'après Richard, cette huile empyreumatique serait produite par la décomposition de quelques principes de la plante.

En résumé, la fumée de tabac telle qu'elle sort de la pipe est un mélange d'air, d'acide carbonique, d'oxyde de carbone et de particules de matières carbonisées, dans lequel on retrouve une quantité notable de nicotine (environ 7 pour 100), avec des traces d'huile empyreumatique et d'ammoniaque, lorsque le tabac est humide.)

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, 75 centigr. à 2 gr. par 500 gr. d'eau bouillante, comme émétocathartique (rarement employé).

Vin (1 de feuilles sur 12 de vin), de 25 centigr. à 2 gr.

Sirop (8 de sucre sur 6 d'hydromel, 1 d'oxymel et 12 de sucre, ou 1 de tabac sur 12 d'eau, 2 de réglisse, 24 d'eau et 16 de miel), de 10 à 30 gr., comme purgatif et vermifuge.

Extrait, de 3 à 20 centigr., comme altérant; de 10 à 50 centigr., comme émétique.

Teinture de Fowler (32 gr. de feuilles pour 500 gr. d'eau en macération au bain-marie; à 120 gr. de cette infusion, ajoutez 60 gr. d'alcool), de 40 à 200 gouttes progressivement.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, de 10 à 30 gr. par kilogramme d'eau, pour lotions, fomentations, etc.; feuilles en cataplasme.

Suc (1 sur 3 d'axonge), pour pommade, etc.

Poudre (2 gr. pour 30 gr. d'axonge), en frictions.

Fumée de tabac, en injections dans le rectum (1) ou dirigée sur des parties affectées de névralgie, de rhumatisme, de goutte.

(NICOTINE. — A L'INTÉRIEUR. — De 1 à 3 gouttes dans un véhicule approprié, par jour, à doses fractionnées et graduellement. Rarement employée et demandant une grande circonspection. Voyez page 1061.)

A L'EXTÉRIEUR. — De 10 à 30 gouttes, en injection dans la vessie.

Teinture de nicotine : nicotine, 1 gr.; alcool faible, 30 gr. On en imbibe des compresses qu'on applique sur les parties douloureuses.

Le tabac entre dans la composition du baume tranquille, dans le sirop de Quercetan et autres préparations aujourd'hui inusitées.

(1) On a inventé un grand nombre d'appareils fumigatoires pour introduire la fumée de tabac dans le rectum. Le plus simple de tous et le meilleur est celui de Gaubius. Il consiste dans un soufflet de cuisine dont le tuyau est garni de cuir pour ne pas blesser l'intestin, et à l'âme duquel on adapte un entonnoir. La fumée, reçue dans ce dernier et introduite dans le soufflet, est pressée ensuite doucement dans le rectum.

(Les exemples d'empoisonnement par le tabac et ses préparations fourmillent dans les ouvrages classiques et les recueils périodiques.

Les émanations du tabac peuvent suffire pour produire des douleurs de tête intenses, des vertiges, des tremblements, des vomissements opiniâtres. Ramazzini cite le fait d'une jeune fille qui eut tous les symptômes initiaux de cet empoisonnement pour s'être reposée sur des paquets de tabac en carde. Fourcroy, dans la traduction de l'ouvrage de ce dernier auteur, rapporte le cas de la petite fille d'un marchand de tabac qui mourut dans des convulsions affreuses pour avoir couché dans un endroit où on en avait râpé une grande quantité.

Introduit dans l'estomac, son effet primitif ou direct est de déterminer de l'irritation, des nausées, des vomissements, des coliques violentes, des déjections alvines abondantes, l'inflammation du tube digestif. Lorsqu'il est absorbé, il agit sur le système nerveux et produit des vertiges, du trouble de la vue, une céphalalgie persistante et un état profond de prostration accompagné de sueurs froides, alternant avec un état convulsif ou des tremblements de tout le corps. Quelquefois il augmente l'action des reins ou celle de la peau, et provoque une diurèse douloureuse ou des sueurs abondantes. S'il a été pris en assez grande quantité et que la mort s'ensuive,

celle-ci est précédée d'un moment de calme trompeur, mais le malade pâlit, s'anémie profondément, s'affaisse insensiblement et s'éteint. A l'autopsie, on trouve des traces d'inflammation sur les parties avec lesquelles le poison a été mis en contact. (Voyez NICOTINE p. 1060.)

Les effets que nous venons de décrire et dont l'étude physiologique sera complétée dans le courant de l'article, et au paragraphe traitant de la nicotine, sont également produits par le tabac en substance, par sa décoction, par son extrait aqueux, par son huile empyreumatique, par sa fumée, mais avec des degrés divers d'intensité; ils ont également lieu, soit qu'il soit introduit dans l'estomac ou dans le rectum (dans ce dernier cas, une dose moindre suffit), soit qu'il soit appliqué sur des surfaces dénudées ou simplement sur la peau excoriée. Murray rapporte l'histoire de trois enfants qui moururent en vingt-quatre heures, au milieu des convulsions, pour avoir eu la tête frictionnée avec un liniment composé de tabac, dans l'intention de les guérir de la teigne. L'*Abeille médicale* (mai 1858) rapporte un fait analogue, terminé par le retour à la santé, où l'huile empyreumatique de tabac employée en frictions sur un herpès tonsurans avait déterminé les plus graves accidents. Fourcroy a noté des symptômes d'empoisonnement causé par l'usage de la décoction de tabac en lotions contre la gale.)

Le traitement de l'empoisonnement par le tabac est à peu près le même que celui que nous avons indiqué à l'article BELLADONE, p. 136. Toutefois le principe irritant de la nicotiane produit souvent une angiothénie, avec état pléthorique général ou local qui nécessite impérieusement l'emploi de la saignée et des antiphlogistiques. Les vomissements violents et opiniâtres, plus particuliers à l'action de cette solanée, et dispensant de l'administration des vomitifs, réclament l'emploi de l'opium quand la congestion cérébrale n'en contre-indique pas l'usage, ou lorsque celle-ci a été combattue par les émissions sanguines. Si, après la disparition des symptômes nerveux, une vive réaction donne lieu à une inflammation plus ou moins intense, on devra la combattre par les saignées locales, les boissons mucilagineuses et abondantes, les bains, etc. Ici, comme toujours, la nature des effets produits peut seule diriger le médecin dans l'emploi des ressources que lui offre la thérapeutique.

(Sans contredit, l'action nuisible du tabac ne se manifeste jamais plus souvent que lorsque cet agent est introduit dans l'économie par une habitude volontairement contractée.

L'usage du tabac est tellement répandu dans nos campagnes et parmi la classe indigente des villes, que le malheureux supporte plutôt la privation du pain que celle de cette plante, qu'il mâche, fume ou prise. L'ouvrier prend sur son salaire de quoi satisfaire une habitude qui lui fait perdre beaucoup de temps et le rend lourd, moins apte à se livrer au travail.

Les priseurs. — Le tabac à priser, quelquefois conseillé comme moyen thérapeutique, appliqué sur la muqueuse olfactive, y détermine un sentiment de titillation et de picotement suivi d'une sécrétion plus abondante, non-seulement des glandes de la pituitaire, mais aussi des glandes voisines, à moins que les parties ne soient accoutumées à son action par un long usage. Le plus souvent, en effet, l'habitude de priser devient une servitude, un besoin impérieux; mais l'irritation répétée que cause le tabac en poudre affaiblit l'odorat, l'hyperémie qu'il produit prédispose aux affections ulcératives ou hyperplasiques (polypes). Puis, lorsque l'usage a produit l'émoussement, le priseur doit aspirer fortement le tabac pour le faire monter à la partie supérieure des fosses nasales, où la pituitaire conserve encore quelque sensibilité. De là, par suite de la descente des mucosités, une partie de ce tabac tombe dans le pharynx, dans l'œsophage et finalement dans l'estomac. Dans ces organes, il agit à la fois comme irritant et comme poison âcre, et produit l'inflammation.

(Les effets secondaires de l'habitude de priser sont des vertiges, des maux de tête, des tremblements et même l'apoplexie.)

Mon père fut appelé au mois de novembre 1858 au pensionnat de M. Taverne, de Boulogne-sur-Mer, pour secourir un jeune Anglais âgé de dix ans, atteint de violents vomissements, de défaillances, d'anxiété précordiale avec petitesse du pouls, pâleur de la face, crampes, etc., symptômes déterminés par l'action de deux prises de tabac successivement introduites dans le nez et tombées dans l'arrière-bouche. Cet état alarmant n'a cédé peu à peu, dans l'espace de quinze heures, qu'à l'usage très-abondant d'une décoction de graine de lin et de tête de pavot. Le malade est resté faible, chancelant comme après l'ivresse pendant près de huit jours.

J. Lanzoni (1) rapporte l'histoire d'un soldat qui avait contracté une telle habitude de prendre du tabac, qu'il en consommait jusqu'à trois onces par jour; à l'âge de trente-deux ans, il commença à être atteint de vertiges bientôt suivis d'une apoplexie violente qui l'emporta. Le même auteur cite encore le cas d'une personne que l'usage immodéré du tabac d'Espagne rendit aveugle et ensuite paralytique. Les grands priseurs tombent quelquefois dans une espèce d'imbécillité. « J'ai connu, dit Mérat (2), de ces priseurs intrépides qui étaient dans une sorte d'abattement continuel, qui, la bouche béante et les narines étoupées d'une croûte noire de cette poudre, ne savaient que fouiller sans cesse dans leur tabatière, et conservaient tout juste assez d'instinct pour cette action machinale.

(Aux incrédules qui nieraient l'absorption du poison et ses effets délétères sur l'économie qu'elle empoisonne graduellement, nous pourrions encore citer le cas si remarquable de paralysie observée sur un médecin dont la disparition ou la réapparition était due à la suppression ou à la reprise de l'habitude; en dernier ressort, on leur mettrait sous les yeux les résultats remarquables des analyses minutieuses de Morin (de Rouen), qui a trouvé dans les organes (foie et poumons), d'un vieux priseur invétéré des quantités notables de nicotine (3).

Les chiqueurs. — Ceux qui mâchent le tabac, et, si l'on en excepte la population maritime, c'est le petit nombre, n'éprouvent pas souvent de mauvais effets de leur sale habitude, par la raison qu'ils rejettent la salive; s'ils en faisaient autrement et l'avalaient, ils éprouveraient les mêmes effets que ceux qui ingèrent l'infusion de la plante. L'absorption est à peu près nulle dans la muqueuse buccale, surtout lorsqu'elle est intacte. Malheureusement l'usage prolongé de la chique l'irrite souvent, et il peut alors se produire des phénomènes d'intoxication. Ils ont été très-rarement notés. W. Scott a publié (4) un cas d'empoisonnement par cette voie, suivi de mort après sept jours. Marchal (de Calvi) a signalé un cas de *paralysis agitans* auquel il n'attribuait pas d'autre cause.

D'après une statistique de Bergeron, citée par L. Figuier (5), le cancer de l'estomac est plus fréquent chez l'homme que chez la femme, et il faut en chercher la cause dans les funestes effets de la chique. Il ne faudrait pourtant pas oublier que les hommes boivent plus que la femme.

Les fumeurs. — Les effets du tabac sont surtout très-manifestes chez les fumeurs inexpérimentés ou chez ceux qui, pour la première fois, sont enveloppés d'une atmosphère chargée de fumée de tabac. Les accidents sont plus fréquents dans ce cas que dans l'acte de priser parce que, ainsi que l'a

(1) *Journal d'Allemagne*, 1730, p. 179.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LIV.
(3) *Recueil des travaux de l'Académie de Rouen* et *Gazette hebdomadaire de médecine*, décembre 1861.
(4) *Medic. mirror*, cité par le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1867.
(5) *Année scientifique*, dixième année, 1866, p. 257.

fait remarquer Bichat dans son *Cours manuel de matière médicale*, le poison passe avec l'air dans les voies aériennes. Ce poison, lorsqu'on n'en a pas l'habitude, peut produire les phénomènes les plus divers, depuis l'indisposition la plus légère jusqu'à l'intoxication aiguë et la mort.

De la langueur, un malaise général, de la sécheresse à la gorge, un trouble dans les idées se produisent plus ou moins rapidement. Surviennent ensuite de la pesanteur à la tête, des vertiges, des tintements d'oreille, des défaillances; puis le sujet est pris de tremblements nerveux; sa face décolorée se couvre d'une sueur froide et visqueuse; il se produit de fréquentes envies d'uriner, des nausées, des douleurs gastralgiques. Ces phénomènes sont les avant-coureurs du vomissement, qui rarement amène du soulagement. Le pouls est petit, fréquent, serré et intermittent; la respiration est laborieuse et suspirieuse; puis des coliques aiguës déchirent les entrailles et se terminent par des évacuations alvines abondantes et fétides. Le calme revient alors, mais la faiblesse subsiste; le sommeil se produit, et le réveil amène un soulagement qui n'est troublé que par une céphalalgie sus-orbitaire plus ou moins intense.

Les symptômes ne s'arrêtent pas toujours là; il se produit des symptômes plus graves de congestion cérébrale dont la paralysie est le résultat. Ces phénomènes peuvent amener la mort. On connaît le fait relatif aux deux frères dont parle Helwig, qui moururent dans un état léthargique pour avoir vidé, en fumant, l'un dix-sept et l'autre dix-huit pipes de tabac. Marshall Hall rapporte qu'un jeune homme fut pris de crampes et de convulsions pour avoir fumé dix pipes. Ce sont là des faits exceptionnels, et comme excès et comme effets produits. Le tabac n'est réellement nuisible que lorsque l'habitude est invétérée. On observe chez les fumeurs de profession des altérations locales de la muqueuse buccale et des symptômes généraux, qui frappent les appareils de la digestion, de la circulation, de la respiration et de l'innervation.

Le fumeur éprouve une sensation continuelle de chaleur dans la bouche et dans la gorge qui pousse à la soif. Ses lèvres et ses gencives sont enflammées, ses dents deviennent jaunes, et prennent une teinte enfumée, leur émail s'altère; le frottement du tuyau de la pipe arrive même à user complétement les canines. Son contact, surtout lorsqu'on use de la pipe dite *brûle-gueule* et l'huile empyreumatique qui en sort produisent sur la muqueuse de l'érythème ou même des aphthes et des ulcérations; il s'ensuit aussi quelquefois une altération de l'épithélium, qui devient épais et blanchâtre, puis passe à l'état d'épithelioma grave. Le brûle-gueule est en effet reconnu comme une des causes les mieux établies du développement du cancer épithélial papilliforme. D'après une statistique due à Leroy, le cancroïde des lèvres figure à peine pour un centième chez la femme, tandis que chez l'homme la proportion monte à plus d'un vingt-sixième. Le cancer de la langue pourrait, comme ce dernier, mériter le nom de *cancer des fumeurs*.

Cette action irritante locale a engagé Diday à prohiber formellement le tabac dans la syphilis, car il entretient les plaques muqueuses par cette irritation constante. Bien plus, il propage le virus, car un tuyau de pipe peut le colporter et le transmettre (1).

La sécrétion des glandes buccales et celle des glandes salivaires est augmentée; l'expuition fréquente qui en est la conséquence est repoussante et finit par épuiser.

L'haleine contracte une odeur caractéristique des plus répugnantes que l'on parvient à peine à neutraliser par la racine d'iris, les tablettes de cachou, etc.

Les fonctions digestives sont troublées; si la fumée de tabac est quelque-

(1) *Histoire naturelle de la syphilis*, leçons professées à l'Ecole pratique, 1863.

fois un léger excitant de la digestion, par l'abondance de la sécrétion gastrique, qui paraît sympathiquement liée à celle de la salive (Cl. Bernard), il est patent que l'habitude qui nous occupe détermine de la lenteur dans les digestions, de la dyspepsie flatulente ou acide; on l'a aussi accusé d'être une des causes efficientes du cancer de l'estomac.

L'usage prolongé du tabac a sur les mouvements du cœur une action qui, pour n'être pas constante, n'en est pas moins manifeste. Le pouls est désordonné et affecte le type cérébral. Il résulte des observations d'Emile Decaisne (1), que, sur quatre-vingt-huit fumeurs incorrigibles, il s'est rencontré vingt et un cas d'intermittence du pouls, indépendante de toute lésion organique. Cet auteur pense que l'abus du tabac à fumer peut produire sur certains sujets cet état d'intermittence qu'il propose d'appeler *narcotisme du cœur*.

D'après Edward Smith (2), le danger devient réel lorsque l'organe central de la circulation est le siége d'une affection plus ou moins grave. Dans ces cas, l'usage du tabac précipite le mal et rapproche beaucoup le terme fatal (3).

La circulation capillaire se trouve aussi impressionnée, les joues sont rouges et les conjonctives congestionnées; il n'est pas rare d'observer des apoplexies qui n'ont pas d'autre cause.

Du côté des organes de la respiration, il se rencontre peu de modifications. Beau a rassemblé un certain nombre de faits tendant à prouver l'influence de la pipe et du cigare sur la production de l'angine de poitrine. Ces faits, dont l'interprétation est peut-être un peu hasardée, demanderaient à être étayés par de nouvelles observations.

C'est sans contredit sur le système nerveux que l'on accuse le tabac de porter avec le plus d'intensité son action délétère. Il n'est pas d'imprécations que l'on n'ait proférées contre lui à ce sujet. Jolly, dans une très-intéressante communication à l'Académie de médecine, a résumé tous les griefs et lui a fait son procès en forme (4). Selon cet éloquent académicien, outre l'état d'hébétude momentanée, dans laquelle se plonge, s'absorbe le fumeur, ce dernier, en obéissant à sa funeste passion, irait au-devant des affections cérébrales les plus graves : congestion, vertiges, affaiblissement nerveux, paralysie des extrémités inférieures. Les statistiques médicales ont établi que les affections des centres nerveux, les maladies mentales, les paralysies générales et progressives, et les ramollissements du cerveau et de la moelle augmentent dans une proportion vraiment effrayante. Guislain avait déjà signalé l'influence du tabac sur le développement des paralysies générales. D'accord avec la physiologie (voyez Nicotine), qui enseigne que la nicotine porte surtout son activité sur la fibre motrice, Jolly a trouvé que les paralysies étaient surtout musculaires. Nous pourrions multiplier les exemples et parler des cas d'épilepsie publiés par Ch. Bastings, d'ataxie locomotrice cités par Michea, qui n'avaient d'autre point de départ que l'abus de la nicotiane. Le tabac se contente souvent de favoriser le développement du nervosisme.

Sans vouloir accepter la véracité complète de ce tableau, dont les couleurs sont si sombres, il faut bien reconnaître que l'usage immodéré de cette solanée engourdit l'intelligence et diminue manifestement l'excitation des facultés d'expression orale et mimique. Bertillon (5) a demandé à la sta-

(1) Cité par Garnier, *Dictionnaire annuel des progrès des sciences et instructions médicales*, 1864, p. 107.

(2) In *Bulletin de thérapeutique*, 30 avril 1864, p. 380.

(3) Math. Fageret, *Du tabac, son influence sur la circulation et l'innervation*, thèse de Paris, 1867, n° 139, p. 28.

(4) *Bulletin de l'Académie impériale de médecine*, février 1865; *Etudes hygiéniques et médicales sur le tabac*, publiées par l'*Union médicale*, même année, et analysées avec soin par L. Figuier. (*Année scientifique*, 1866, p. 250-264.)

(5) *Union médicale*, 1866, n° 29.

tistique la preuve de l'incompatibilité de l'intelligence et du tabac. Il a montré que, dans les classements qui ont lieu trois fois l'an à l'École polytechnique, les fumeurs occupaient toujours les places les moins bonnes. Dans la première série de vingt élèves, à peine un tiers ou un quart sont adonnés au tabac; dans les suivantes, au nombre de six, qui comptent cent vingt élèves, il y en a les trois quarts; dans la dernière les quatre cinquièmes.

L'ensemble des phénomènes constituant l'intoxication chronique par le tabac, phénomènes portant tantôt sur la digestion, la circulation, l'innervation, ou sur toutes ces fonctions en même temps, a reçu le nom de *nicotinisme*. (Marchal, de Calvi.)

Parent-Duchâtelet avait déjà signalé chez les fumeurs une diminution dans l'énergie des instincts génésiques. On est actuellement porté à admettre que le tabac, non content d'attenter à la conservation de l'individu, porte une atteinte profonde à la reproduction de l'espèce.

Pour en finir avec toutes les invectives publiées contre la plante qui nous occupe, citons la production de l'amaurose, signalée par Mackensie dans son *Traité des maladies des yeux*, puis par Sichel (1), Hutchinson (2), Wordsworth (3), et d'une otite spéciale amenant à sa suite une intense surdité (4).

Toutefois les dangers de l'abus du tabac sont moindres chez les sujets lymphatiques ayant de l'embonpoint que chez les gens nerveux, bilieux, délicats, d'une constitution sèche; chez les personnes qui habitent les pays humides, bas, froids, marécageux, que chez celles qui reçoivent l'action vivifiante des régions sèches, élevées ou chaudes.

Mais, comme le dit le Dictionnaire de Nysten dans l'excellent résumé qu'il consacre à cette question, le tabac n'est véritablement utile que pour les hommes livrés aux travaux manuels pénibles, en diminuant les sensations de fatigue et d'ennui; il le devient surtout lorsque ces travaux s'exécutent dans des atmosphères humides, miasmatiques, etc. (marins, mineurs, débardeurs, égouttiers, charpentiers, couvreurs, etc.).

Tous les moyens moraux dirigés contre l'habitude de fumer (5) doivent désormais être abandonnés, vu l'inanité des tentatives antérieures. Les moyens coërcitifs n'ont jamais réussi; ils seraient du reste en opposition avec les intérêts du gouvernement, qui fabrique, patronne et vend le poison. Il est alors nécessaire de rechercher le mode de fumer le moins pernicieux.

Il est évident que la pipe turque et la pipe hollandaise sont moins dangereuses que le cigare, où il y a contact immédiat. Comme on sait que la fumée est chargée de nicotine, on a essayé de retenir cette dernière au moyen d'un appareil disposé dans le tuyau, et d'un agent y déposé, destiné à la neutralisation du poison. Latour du Pin a conseillé une boulette de coton imbibé d'une solution de tannin et d'acide citrique; d'autres auteurs, avec une solution de tannin seul. Les fumeurs connaisseurs refusent ces perfectionnements, parce que, le poison disparaissant, le parfum et l'effet stupéfiant disparaissent en partie. Malapert (6) conseille de ne pas fumer de tabac trop humide, et de ne fumer la pipe ou le cigare qu'à moitié. Jolly

(1) *Abeille médicale*, 10 mai 1863, p. 148.
(2) *Archives générales de médecine*, 1864, t. I.
(3) *Dublin medical Press*, 1863.
(4) *Abeille médicale*, 10 mai 1863, et *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, avril 1863.
(5) Il ne faut pas cesser brusquement de se livrer à cette habitude; il faut diminuer graduellement le nombre des pipes ou des cigares. La suspension subite a quelquefois amené des accidents plus ou moins graves.
(6) *Union médicale*, 6 janvier 1853, t. VII, p. 8.

croit qu'il vaudrait mieux éclairer les populations sur le choix des tabacs qui contiennent le moins de principes actifs.

Nous ne pouvons nous empêcher de le dire, malgré les efforts de toute nature que l'on essaiera de tenter pour diminuer les funestes effets du tabac, l'habitude est invétérée, enracinée, et les raisons, même les plus convaincantes, les menaces les plus effrayantes, viendront toujours échouer contre les éternels triomphateurs, le plaisir, la routine et l'oisiveté.

Influence des émanations nicotiques sur les ouvriers des manufactures de tabac. — Les ouvriers qui débutent sont presque tous, surtout les femmes et les enfants, pris de céphalalgie plus ou moins intense, de vertiges, de cardialgies, de crampes d'estomac, de nausées et même de vomissements. Il y a en même temps sentiment profond de lassitude et inappétence. L'ensemble de ces phénomènes, qui durent de un à huit jours, se termine généralement par des évacuations abondantes; puis la santé rentre dans le calme.

Ces symptômes sont peu marqués, si le sujet ne s'expose pas à absorber pendant trop longtemps les émanations nicotiques sur la peau et les poumons. (Parent-Duchâtelet.)

L'opération la plus dangereuse serait, dans la fabrication du tabac à priser, celle du *transvasement* des cases.

Suivant plusieurs auteurs, et à leur tête nous citerons Melier et Loiseleur-Deslongchamps (1), l'action nocive ne s'arrêterait pas là. Il se développerait une intoxication chronique, qui imprime à la constitution un cachet particulier, un changement profond tout spécial. Il consiste particulièrement dans une altération du teint. « Ce n'est pas une décoloration simple, une pâleur ordinaire, c'est un aspect gris avec quelque chose de terne, une nuance mixte qui tient de la chlorose et de certaines cachexies (2). »

Comme dans la chloro-anémie, le sang contiendrait moins de globules et recouvrerait sa composition normale par l'usage du fer.

Mais l'existence de cette anémie spéciale n'est rien moins que prouvée, et la fabrication du tabac ne doit peut-être pas être plus incriminée que toute autre fabrication qui astreint les ouvriers à une existence sédentaire dans un milieu mal aéré. Berruti, professeur à l'Université de Turin, a publié un travail complet sur les maladies du personnel employé dans les deux grandes manufactures des États sardes, et il affirme que le fait d'un empoisonnement chronique lui paraît une erreur d'observation. Igonin, médecin de la manufacture de tabac de Lyon, vient tout récemment de reproduire la même opinion étayée sur un grand nombre de faits (3).

Pendant mon séjour à l'École de médecine de Lille, j'ai fait des recherches dans le même sens. La fabrication des cigares employait alors une grande quantité de jeunes filles. Sur toutes celles qui entraient à l'hôpital, et dont la plupart travaillaient le tabac depuis plusieurs années, je n'ai jamais rencontré que des chloro-anémies communes, dont le développement se rattachait aux conditions étiologiques ordinaires, et qui ne pouvaient en rien être rattachées à l'insalubrité de leur profession.

Thérapeutique. — L'introduction de la fumée de tabac a été recommandée depuis longtemps dans l'asphyxie, et surtout dans celle qui est produite par la submersion. Pia, pharmacien philanthrope et échevin de Paris, a mis ces fumigations en vogue, et Cullen, Stoll, Tissot, Desgranges, Louis, etc., en ont constaté les bons effets.

Suivant Portal, les lavements de fumée de tabac sont non-seulement inutiles, mais presque toujours dangereux. Trousseau et Pidoux partagent cet

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. X, p. 569.
(2) *Dictionnaire de Nysten*, 11e édition, p. 1387.
(3) *Comptes-rendus de la Société de médecine de Lyon*, mars 1864.

avis. Malgré ces opinions que la physiologie vient corroborer, on continue de nos jours l'usage pernicieux des lavements de tabac contre l'asphyxie par submersion. (Ou ils sont inefficaces, si l'absorption n'a pas lieu; ou ils sont très-nuisibles, si elle se produit; car l'action de la nicotine (Voyez p. 1058) ne peut qu'aider à l'anéantissement de la fonction respiratoire et s'opposer à son retour.)

Sydenham et Mertens conseillent les lavements de fumée de tabac dans l'iléus. Hufeland prescrit dans ce cas la décoction de 12 gr. de feuilles de tabac dans 250 gr. d'eau de fontaine, réduits à 200 gr., à la dose d'une demi-tasse toutes les heures, ou bien des lavements de 15 gr. d'infusion de tabac. Ces moyens exercent quelquefois sur les nerfs une action narcotique si prononcée, dit l'auteur, que le malade tombe en défaillance; mais les déjections alvines ont lieu pendant la syncope. De tels effets ne sauraient être appréciés d'avance; le point qui sépare ici le remède du poison ne pouvant être fixé, le médecin consciencieux et prudent ne s'exposera point à perdre son malade pour le guérir, surtout s'il a à sa disposition des moyens moins dangereux et tout aussi efficaces. La belladone, administrée par la bouche et en friction sur l'abdomen, réussit souvent en pareil cas et est bien préférable. Ce n'est pas à dire qu'il ne faille jamais employer les lavements de tabac dans l'iléus; mais il ne faut administrer ce remède qu'à des doses telles qu'elles ne puissent jamais produire des accidents semblables à ceux que signale Hufeland comme moyen de guérison. Il ne faut pas toujours de grandes doses de cette substance pour causer la mort. Une femme périt en quelques heures des suites d'un lavement préparé avec 4 gr. seulement. J'ai eu à combattre les accidents les plus graves causés par un quart de lavement, contenant seulement 2 gr. de tabac en décoction, qui avait été donné contre les oxyures vermiculaires à une femme de 42 ans. Elle éprouva de violents vomissements, de la cardialgie, avec tremblement suivi d'engourdissement, de crampes dans les membres et d'insomnie qui durèrent pendant plusieurs jours. « Bouchardat critique avec raison, dit Martin-Lauzer (1), la dose de 30 gr. de feuilles de tabac pour lavement, indiquée par le *Formulaire des hôpitaux*. Mais celle de 5 gr. qu'il leur substitue, est encore trop forte des 4 cinquièmes pour la généralité des cas. Si de pareilles doses ont été quelquefois employées impunément, c'est que les lavements n'ont pas été gardés. »

(Les inégalités d'action des lavements de tabac tiennent, si nous mettons de côté les susceptibilités individuelles, à la matière employée. Il existe des proportions différentes de nicotine dans tous les tabacs, dans les feuilles sèches ou dans le tabac préparé; il serait bon de choisir une matière type. Serres voudrait qu'on fît usage du tabac dit *tabac de caporal*, parce que nos manufactures se préoccupent de lui donner toujours la même force par des mélanges calculés sur les données de l'analyse (2). Cet auteur recommande aussi l'infusion de préférence à la décoction, dont on ne peut mesurer la force de concentration.)

Schœffer et Dehaen recommandent les lavements de fumée de tabac dans la hernie étranglée. Pott donnait en lavement l'infusion des feuilles à la dose de 4 gr. pour 500 gr. d'eau. La plupart des auteurs du siècle dernier ont considéré le tabac comme très-utile dans ce cas; ils le donnaient en vue de produire un effet purgatif, afin de dégager la portion étranglée du tube intestinal en accélérant le mouvement péristaltique de cet organe. Les avantages qu'offrent la belladone et la stramoine comme stupéfiants et antispasmodiques ont fait renoncer presque entièrement au tabac, dont l'action est toujours plus ou moins redoutable.

---

(1) *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, t. III, p. 158.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1858, p. 78.

On a aussi attaqué la colique de plomb par le tabac. Gravelle (1) s'en est servi en topique dans cette maladie. Il appliquait sur le ventre des fomentations faites avec une décoction de tabac, qu'on laissait jusqu'à production d'évacuations alvines, et il donnait alors des purgatifs drastiques. O'Bierne, de Dublin (2), dit avoir retiré de bons effets de ces mêmes fomentations dans la dysenterie. Il est à remarquer, à cette occasion, que le tabac appliqué sur l'épigastre produit ordinairement le vomissement, tandis que sur l'abdomen il provoque des selles. La constipation peut être combattue par la fumée de tabac. Il est des personnes qui, en fumant une pipe et en buvant quelques verres de bière, dissipent facilement cette indisposition. Le tabac a pu être employé avec avantage dans les constipations opiniâtres causées par la paralysie. « J'ai connu, dit Mérat (3), un médecin de la Faculté de Paris, paralytique dans les sept ou huit dernières années de sa vie, qui, tous les dix ou douze jours, n'allait à la garde-robe qu'au moyen d'un lavement de décoction de tabac; tout autre moyen était insuffisant pour le faire évacuer. »

Le tabac a été employé comme vermifuge en lavement, en potion ou en application sur le ventre. Je ferai remarquer à ce sujet que Fouquet (4) a vu le tabac mouillé, appliqué sur le ventre, causer non-seulement des vomissements, mais une sorte de choléra-morbus. Introduit en fumigation dans le rectum en petite quantité à la fois, il m'a réussi chez un cultivateur âgé de trente-cinq ans, qui n'avait pu, par aucun autre moyen, se débarrasser de nombreux ascarides vermiculaires dont il était atteint depuis plus de cinq ans.

(Il arrive souvent en Afrique que des soldats ou des indigènes avalent, en même temps que l'eau, des sangsues qui s'implantent dans le pharynx et peuvent déterminer des accidents plus ou moins sérieux. Dans un cas semblable, Villars (5), médecin de l'hôpital de Saint-Denis-du-Seg, a parfaitement réussi à faire rejeter la sangsue, en ordonnant au malade de fumer un cigare, en ayant soin d'avaler la fumée. Dans un cas analogue, il fallut avoir recours à l'insufflation de fumée de tabac) (6).

On a mis en usage le tabac en cataplasme (30 gr.) sur l'épigastre pour provoquer le vomissement, ou en frictions (pommade) sur l'abdomen pour provoquer des évacuations alvines. Lieutaud (7) employait comme purgatif 60 à 80 gr. de feuilles de tabac pilées avec de l'eau-de-vie et du vinaigre, en cataplasme sur le nombril. Il vaut mieux, pour produire le même effet, employer comme exempts des inconvénients du principe narcotique du tabac, la pommade ou la teinture de coloquinte en frictions. Barton a appliqué les feuilles de tabac fraîches pour faire vomir, surtout dans le cas d'empoisonnement par l'opium.

Le tabac, fumé comme la stramoine, s'est montré aussi utile que cette dernière contre l'asthme, chez les personnes qui n'y sont point accoutumées par l'usage habituel. P. Hanin dit avoir vu employer fréquemment contre cette affection, par un médecin de sa connaissance, quatre à cinq cuillerées par jour d'une infusion vineuse préparée avec 32 gr. de tabac pour 1 kilogr. de vin liquoreux. Gesner, Hufeland, Stoll, ont employé le tabac avec succès dans la coqueluche. Pitshaft (8) en faisait prendre l'infusion (1 gr. 20 centigr. pour 180 gr. d'eau bouillante) à la dose d'une cuillerée à café, aux enfants d'un à deux ans toutes les heures; il en donnait une cuillerée à bouche aux enfants plus âgés. Cette dose est trop forte. On rapporte dans le *Journal*

(1) *Journal de chimie médicale*, 1828, t. IV, p. 140.
(2) *Gazette de santé*, août 1826.
(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LIV, p. 201.
(4) *Mémoires de la Société royale de médecine*, 1777, p. 209.
(5) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1862, p. 27.
(6) *Idem*, p. 70.
(7) *Matière médicale*, t. II, p. 284.
(8) *Journal de Hufeland*, 1832.

analytique (décembre 1828, p. 436) un cas de croup spasmodique (pseudo-croup) guéri par la fumée de tabac. La belladone, dont l'efficacité dans la période spasmodique de cette maladie est mieux connue, peut, je crois, dispenser d'avoir recours au tabac.

(Les Italiens considèrent le tabac comme un antiphlogistique puissant. Berruti, que nous avons déjà cité, avance que dans les fabriques où l'on prépare cette plante, les maladies inflammatoires sont moins graves et moins fréquentes que dans les manufactures d'un autre genre, placées pourtant dans des conditions hygiéniques et climatériques identiques.)

Robert Page (1) rapporte plusieurs observations de pneumonies guéries par l'emploi du tabac dans des circonstances graves où le traitement antiphlogistique avait été insuffisant. Il s'est servi, dans ces cas, du lavement suivant, qu'il n'a pas eu besoin, dit-il, d'administrer plus d'une fois : feuilles de tabac, 1 gr. 75 centigr. ; eau bouillante, 360 gr. ; faites infuser pendant une demi-heure et administrez. Szerlecki s'est bien trouvé de ce moyen dans les mêmes circonstances. Dans ces cas, le tabac à dose un peu élevée paraît avoir agi à la manière du tartre stibié. Comme ce dernier, à cause de l'inflammation des organes respiratoires, il a produit des effets caractérisés par l'hyposthénie, au lieu de déterminer des vomissements comme dans l'état de santé. Szerlecki et Bauer ont observé les plus heureux effets du tabac, et surtout de la teinture de ce végétal, contre l'hémoptysie active. Dans les catarrhes pulmonaires chroniques et dans certaines affections asthéniques des voies respiratoires, le tabac soulage les malades en favorisant l'expectoration. Le sirop de tabac, de Quercetan, autrefois en grande réputation, était souvent mis en usage dans ces affections pour calmer la toux et débarrasser les bronches des mucosités qui les obstruent.

(Benavente (2) a obtenu des lavements de tabac des effets remarquables dans un cas de pleurésie grave et de péricardite intense.)

On a conseillé le tabac dans la paralysie de la vessie, l'ischurie, la dysurie, la rétention d'urine. On employait anciennement, contre ces maladies, les applications de cette plante sur le bas-ventre. Fowler en a vanté la teinture à l'intérieur contre la dysurie calculeuse. Henri Larle et Shaw ont guéri la rétention d'urine et le spasme de l'urètre par les lavements de fumée ou de décoction de nicotiane. Larle employait aussi, dans ce cas, des suppositoires dans la composition desquels entrait pour une grande partie l'extrait de la même plante. La belladone et le datura stramonium sont aujourd'hui reconnus comme beaucoup plus efficaces en pareil cas.

Zacutus Luzitanus, Rivière et Hannesner disent avoir employé le tabac avec succès dans l'épilepsie. On doit s'assurer par de nouvelles expériences si, en effet, cette plante, par son action à la fois perturbatrice et stupéfiante, peut s'opposer à la concentration nerveuse, subite, convulsive qui caractérise les accès de cette terrible maladie. Les résultats obtenus de l'usage de la belladone et du stramonium portent à croire, par analogie, à l'efficacité du tabac. On l'a aussi recommandé à l'intérieur dans l'hystérie et la manie.

Aux Antilles, on administre les bains d'infusion de tabac contre le tétanos. Thomas et Anderson (3) employaient cette plante avec succès dans cette maladie. Le premier faisait administrer des lavements de fumée de tabac; le second appliquait cette plante fraîche aux parties antérieures et latérales du cou, et en même temps, en décoction ou en cataplasme sur la plaie dans le tétanos traumatique.

(O'Beirn (4) a obtenu de grands avantages du tabac *intus et extra* dans ces dernières circonstances.) (Voyez Nicotine, p. 1060.)

(1) *Journal de médecine d'Edimbourg*, t. XVIII, p. 351.
(2) *Siglo medico*, 1859, n° 320.
(3) *Journal d'Edimbourg*, t. VII, p. 198.
(4) *Dublin Quarterly Journal* et *Gazette des hôpitaux*, 28 février 1863, p. 99.

Boerhaave conseillait les applications de feuilles fraîches de tabac sur le front pour calmer les douleurs névralgiques. L'application de la décoction ou de l'extrait de cette plante calme, d'après Trousseau et Pidoux, les douleurs de la goutte et du rhumatisme, quand elles sont superficielles. Wetch (1) s'est bien trouvé de l'infusion de tabac (4 gr. pour 500 gr. d'eau) à l'extérieur dans différentes phlegmasies goutteuses et rhumatismales. Tourlet, au rapport de Roques s'est guéri d'un rhumatisme qui l'avait rendu comme perclus, par l'application des feuilles fraîches de tabac. Réveillé-Parise (2) a eu à se louer de l'application extérieure de cette plante sur les tumeurs goutteuses. L'abbé Girard (3) a proposé l'emploi des fumigations de tabac dans le traitement de la goutte. On jette du tabac sur des charbons ardents, et on expose la partie malade à la fumée. Ces fumigations doivent être répétées deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures. Ce moyen a également réussi entre les mains des docteurs Caglia (4) et Hinard (5).

« Dans la goutte aiguë, plutôt pour prévenir que pour calmer les attaques, quelques empiriques conseillent la médication suivante : Tous les mois, pendant une semaine, le malade prend un bain de pieds préparé avec l'infusion de 30 gr. de tabac à priser, en poudre. Puis, après avoir bien essuyé les pieds, il les expose pendant dix minutes à la fumée de feuilles de tabac à fumer, que l'on brûle sur un réchaud. Quand les pieds sont bien secs, on les recouvre d'un bas de laine bien sec, dans lequel on a également introduit de la fumée de tabac. Nous avons été témoins de cette médication, que nous n'avions pas conseillée, disent Trousseau et Pidoux; et dans quelques cas nous avons eu à nous louer de l'avoir suivie chez quelques-uns de nos malades. » Le tabac sec, en application extérieure, a fréquemment réussi entre les mains de Dubois, de Tournai, pour combattre le lumbago et la pleurodynie. On applique sur la partie malade des compresses trempées dans une teinture préparée avec une pincée de tabac à fumer pour 30 gr. d'eau-de-vie. L'eau-de-vie camphrée, à laquelle on ajoute du tabac, paraît encore plus efficace. Cette même teinture a été utile dans des affections où la douleur était le symptôme dominant. J'ai tout récemment constaté l'efficacité de ce topique dans un lumbago très-douloureux. Berthelot (6) a vu améliorer et même guérir des sciatiques au moyen des émanations de tabac ou de son application topique. On a remarqué que les ouvriers employés aux manufactures de tabac guérissaient promptement du rhumatisme, ce qui a été aussi observé par Heurtaux, médecin de la manufacture de Paris.

Le tabac a été employé comme puissant diurétique. Fowler (7) en a préconisé l'usage dans l'hydropisie. Il employait surtout la teinture à la dose, deux fois par jour, de 40 gouttes dans un véhicule approprié, augmentant de 5 à 10 gouttes tous les jours, jusqu'à 200 gouttes, sans jamais aller au-delà. Les effets diurétiques du tabac ne se manifestent que lorsqu'il y a des nausées et quelques vertiges. Fowler éloignait, diminuait ou même suspendait les doses quand ces effets étaient trop prononcés, et surtout lorsqu'il observait du trouble dans les idées. Sur trente et un malades, dix-huit furent guéris, dix furent soulagés, trois seulement n'en éprouvèrent aucun effet. Les résultats obtenus par ce médecin pourraient être considérés comme très-heureux si l'on ne savait que l'hydropisie, étant la plupart du temps produite par une lésion organique plus ou moins grave, les prétendues

(1) *Bulletin des sciences médicales de Férussac.*
(2) *Guide pratique des goutteux et des rhumatisants.*
(3) *Sentinelle du Jura*, mars 1826.
(4) *Annali universali di medicina.*
(5) *Bulletin général de thérapeutique*, 1843.
(6) *Bulletin de l'Académie royale de médecine*, t. X, p. 604.
(7) *Med. reports on the eff. of tobacco*, etc. London, 1783.

guérisons obtenues par l'évacuation de la sérosité ne sont le plus souvent qu'apparentes : la source subsistant, l'eau revient.

Thomas Bartholin (1) rapporte en ces termes l'histoire très-curieuse d'une hydropisie ascite guérie par le tabac fumé : « *Vir quidam in urbe nostra ex hyemis prægressæ injuriis et sedentaria vita asciten contraxit, abdomine in ingentem molem elevato : pedibus tumidis, scroto et præputio valde distentis : circa solstitium æstivum, forte tabaci fumum cum amicis per fistulam hausit. Exinde successit vomitus, soluta alvus : serum copiose per aliquot dies expurgatum sensimque et abdomen detumuit et pedes, scrotumque ad pristinum statum rediere.* »

Des frictions faites sur la peau avec la teinture de tabac ont une action diurétique accompagnée de symptômes qui prouvent l'absorption des principes de cette plante : les malades en ont l'odeur dans la bouche. La décoction de tabac a été recommandée dans l'anasarque comme propre à dissiper cette affection. A petites doses, elle agit comme diurétique; à doses élevées, elle produit de nombreuses évacuations et agit alors comme hydragogue.

On a remarqué au Havre, où on prépare beaucoup de tabac, que les fièvres intermittentes sont plus rares parmi les ouvriers qui travaillent à sa fabrication que parmi les autres artisans (2). On a vu des fièvres quartes rebelles enlevées par quelques grains de tabac délayés dans du vin. Ce moyen doit être employé avec beaucoup de prudence.

Le tabac, employé à l'extérieur, a eu le plus grand succès dans le traitement de la gale. Boerhaave, Dodoens, Lémery ont vanté les vertus antipsoriques du tabac. Coste, médecin des armées, employait, il y a plus de soixante-dix ans, l'infusion vineuse de cette plante pour guérir les galeux confiés à ses soins à l'hôpital militaire de Calais. Bécu avait recours, à l'hôpital militaire de Lille, en 1786, à la décoction aqueuse, bien plus économique et tout aussi efficace. Voici le procédé qui fut adopté alors pour les hôpitaux militaires, et que j'ai encore vu mettre en usage au premier camp de Boulogne : on prend 1 kilogr. du meilleur tabac haché, on le fait infuser dans 8 kilogr. d'eau bouillante, ou bien on le fait bouillir légèrement dans 9 kilogr. qu'on réduit à 6. On fait dissoudre dans l'eau, avant d'y avoir mis le tabac, 30 gr. de sel ammoniac ou 60 gr. de sel marin; 150 ou 160 gr. de cette infusion, employée chaude en deux ou trois lotions, suffisent pour un jour. Ces lotions doivent durer huit à dix minutes, et n'être pratiquées qu'après la digestion, de crainte de nausées et de vomissements. Par ce moyen, la guérison a souvent lieu au bout de huit jours en été; mais, l'hiver, elle se fait souvent attendre quinze jours. Les sujets irritables éprouvent des lassitudes dans les membres, des coliques, des vertiges, des vomissements, qui forcent de suspendre le traitement. Il faut donc être très-circonspect dans l'administration de ce remède et ne pas l'employer indistinctement chez tous les sujets, surtout que nous disposons de traitements plus expéditifs et moins dangereux.

Le prurigo, la teigne, les dartres, le phthyriasis, les poux de la tête et du pubis, sont aussi avantageusement combattus par le même traitement ou par la pommade de tabac. J'ai vu, en 1847, une femme de soixante-dix ans se débarrasser d'une maladie pédiculaire contre laquelle elle avait inutilement employé plusieurs remèdes, en employant pendant huit jours des lotions de tabac et de sel marin (15 gr. pour 1 kilogr. d'eau); ces lotions provoquèrent quelques selles avec coliques et de légers vertiges.

Un médecin américain, Stephenson, appelle l'attention de ses confrères sur l'emploi du tabac pour la cure de l'érysipèle. Il affirme, dit le *Medical Times*, que ce moyen est de ceux sur lesquels on peut compter avec le plus de certitude pour se rendre maître de l'inflammation érysipélateuse. Il re-

(1) *Hist.* XVII, *cent.* VI.
(2) *La Clinique*, juin 1829.

couvre la surface enflammée avec des feuilles de tabac humides, et les conserve appliquées sur la partie, jusqu'à ce que les malades éprouvent de fortes nausées (1).

On s'est bien trouvé de l'infusion de tabac dans l'ophthalmie purulente et dans la conjonctivite scrofuleuse. On prépare à cet effet un collyre avec 2 gr. de tabac pour 500 gr. d'eau. J. Graham (2) a guéri en peu de jours, au moyen de l'onguent de tabac, des bubons qui avaient résisté à une foule de remèdes. On lit dans le journal de Leroux (3) que l'on est parvenu à dissiper une tumeur abdominale très-considérable par l'application de feuilles fraîches de tabac trempées dans le vinaigre. J'ai employé ce topique avec succès sur des engorgements lymphatiques, comme résolutif. Lyman Spalding (4) a fait résoudre un engorgement considérable du sein, survenu à la suite de l'accouchement, au moyen de frictions pratiquées sur la partie malade avec un mélange d'une cuillerée à café de tabac en poudre, macéré dans un verre d'huile et d'eau-de-vie, en y laissant la nuit une flanelle imbibée de cette liqueur. Le malade éprouva quelques nausées, signe de l'absorption du tabac, mais le matin du jour suivant il n'y avait plus de tumeur. Lyman Spalding s'est servi de ce remède pour résoudre plusieurs autres engorgements analogues et quelques autres de nature différente, toujours avec succès.

On a recommandé le tabac comme excitant pour déterger des ulcères atoniques, sanieux, putrides, cancéreux. J'ai vu la décoction de tabac aiguisée de sel marin, ou coupée avec de la lessive, produire d'excellents effets en fomentation sur les engorgements articulaires chroniques, les tumeurs blanches, les ulcères anciens et rebelles. L'eau-de-vie dans laquelle on a fait infuser du tabac s'est montrée efficace en topique sur les ulcères putrides et les plaies gangréneuses. Mais il ne faut pas perdre de vue que, dans ces cas, l'absorption du médicament peut donner lieu à des accidents graves et même à des empoisonnements.

L'usage du tabac à priser peut être utile à quelques personnes pour faciliter la respiration par le nez en augmentant les sécrétions nasales; dans certaines céphalalgies, et particulièrement à celles dont la cause peut être attribuée à l'état de sécheresse de la membrane pituitaire; contre le larmoiement qui tient à l'endurcissement du mucus de la partie inférieure du canal nasal. « C'est de cette manière, disent Trousseau et Pidoux, qu'il faut entendre ce proverbe, que *le tabac éclaircit la vue.* Le médecin doit encore conseiller cette médication comme moyen révulsif utile dans certaines ophthalmies chroniques. Le mal est à côté du bien; car chez les gens que la poudre de tabac irrite trop, il peut survenir des maladies des fosses nasales, qui, se communiquant aux voies lacrymales, finissent par amener des tumeurs ou des fistules. » Les catarrhes de la trompe d'Eustache et ceux du tambour, suivant les auteurs que nous venons de citer, sont quelquefois avantageusement modifiés par la fumée de tabac. Le malade remplit la bouche et le pharynx d'une grande quantité de fumée; puis, fermant le nez et la bouche, et faisant un grand effort d'expiration, il chasse à plusieurs reprises la fumée dans l'intérieur de l'oreille. Rivière (5) conseille contre l'odontalgie de mâcher du tabac jusqu'à produire le vomissement. Il indique aussi la cendre de tabac pour nettoyer et blanchir les dents : ce moyen est devenu d'un usage populaire. Chevallier (6) indique la pommade suivante pour empêcher la chute des cheveux : on prend 20 gr. de tabac en poudre (soit du tabac de la régie, soit des feuilles de nicotiane pulvérisées); on les place

(1) *Annales médicales de la Flandre occidentale*, n° 13.
(2) *Journal analytique de médecine*, mars 1828.
(3) Tome XXV, p. 286.
(4) *Nouveau Journal de médecine*, t. III, p, 1811.
(5) *Prax. med.*, cap. II.
(6) *Journal de la Société des sciences médicales de Bruxelles*, vol. X, p. 362.

dans un vase et l'on verse dessus une certaine quantité d'eau bouillante pour bien imbiber la poudre; on laisse macérer pendant dix heures, on retire l'infusion avec expression, on décante le liquide. On concentre ensuite ce liquide à l'aide de la vapeur, et lorsqu'il ne reste plus que 5 à 7 gr. de solution, on l'incorpore, soit dans 64 gr. de pommade ordinaire, soit dans 60 gr. de moelle de bœuf purifiée, qu'on aromatise à volonté; on introduit dans un pot et l'on conserve pour l'usage. Chevallier a la conviction que cette pommade empêche la chute des cheveux.

« Après avoir observé l'anéantissement, la subite et profonde prostration qui suivent l'emploi du tabac fumé ou chiqué chez un individu qui n'en a point l'habitude, il y a lieu d'être surpris, dit Londe (1), qu'on n'ait jamais pensé à employer l'une ou l'autre de ces pratiques, préférablement à la saignée, dans les cas où il s'agit de paralyser sur-le-champ les forces musculaires d'un sujet, dans la réduction de certaines luxations, par exemple. Ce moyen, dans ce cas, atteindrait mieux et plus rapidement que tout autre le but qu'on se propose. » Lorsque Londe s'exprimait ainsi sur les propriétés anesthésiques du tabac, la chloroformisation n'était pas connue.

La médecine vétérinaire emploie le tabac dans un assez grand nombre de cas, surtout en pommade ou en lotion concentrée (1 partie pour 8 d'eau), contre les affections cutanées, les insectes qui attaquent la peau des animaux, etc. Plusieurs personnes m'ont assuré qu'une pincée de tabac à priser, mêlée avec une suffisante quantité de beurre pour en former une pilule, et administrée chaque matin aux jeunes chiens, les préservait de la maladie, qui leur est si funeste. (C'est par le vomissement qu'elle agit alors.

Il faut ménager ces moyens : le tabac en poudre est en effet émétique chez les carnivores; mais son usage prolongé peut amener des accidents locaux et généraux graves qui doivent lui faire préférer les vomitifs ordinaires.

On conseille des lavements de décoction de tabac (16 à 30 gr. pour 2 litres d'eau) contre les constipations opiniâtres, pour favoriser le part, contre les affections comateuses.

Dans plusieurs contrées de la France, on assure que les maquignons qui veulent mettre en vente un cheval très-méchant lui administrent du tabac en suspension dans l'alcool, afin de le plonger dans un état d'ivresse et de somnolence qui masque momentanément ses vices.)

(NICOTINE. — Action physiologique. — A. *Sur les animaux.* — La Nicotine est un des poisons les plus violents qui existent. Brodie (2) avait déjà fait remarquer qu'une goutte appliquée sur la langue d'un chat amène la mort en deux minutes. Berzelius constata qu'une seule goutte tue un chien. Les oiseaux, en raison de l'activité plus grande de leur circulation, succombent plus promptement encore.

L'action toxique a lieu sur quelque point que l'on dépose le poison avec une rapidité proportionnée à la faculté d'absorption dont jouit l'organe impressionné. A la peau, cette absorption doit être favorisée par des frictions. L'effet local considéré comme caustique, comme irritant par Stas et Albers, est nul, si l'on en croit L. Van Praag (3). L'effet secondaire se porte sur le cerveau et sur la moelle; il se traduit par une incitation puissante des centres nerveux, amenant à sa suite les phénomènes multiples que nous allons décrire.

Les animaux soumis à l'influence de la nicotine sont aussitôt pris d'un tremblement de tout le corps; ils tombent en poussant un cri. Tout leur

(1) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XV, p. 244.
(2) *Philosophical Transactions*, 1811, p. 178.
(3) *Etudes toxicol. et pharmacodyn. sur la nicotine.* (*Gazette médicale de Paris*, 1856.)

être est agité de convulsions violentes; leur tête, fortement ramenée en arrière, exprime la souffrance; la respiration s'embarrasse; la cage thoracique est agitée de mouvements désordonnés et violents; le cœur accélère ses battements. Cet ensemble de phénomènes se rattache, suivant Vulpian (1), à un état convulsif spécial, caractérisé par des contractions irrégulières disséminées dans tout le système musculaire. Bientôt les convulsions cessent; après la période d'excitation spasmodique survient une période de calme, caractérisée par une paralysie généralisée, quelquefois précédée de tremblements particuliers.

« On dirait que le système nerveux, violemment surexcité par le poison, dépense en quelques instants tout son pouvoir d'impulsion; puis, désarmé, laisse la mort achever son œuvre (2). »

Etudions maintenant analytiquement l'effet de la nicotine sur les différents systèmes.

Le système musculaire, nous venons de le voir, est un des premiers impressionnés. Nous avons décrit la manière dont ses fonctions étaient troublées; les fibres musculaires restent dans un état de contraction comme tétanique; elles ne sont pas affectées de paralysie, leur faculté contractile n'est pas anéantie; mais, maîtrisées par l'excitation puissante que le poison exerce sur la moelle et sur la moelle allongée, elles ne répondent plus aux influences qui les mettent ordinairement en jeu. Dans la seconde période, lorsque le relâchement se produit, la motricité nerveuse diminue peu à peu pendant que l'irritabilité musculaire subsiste (Vulpian).

La fonction respiratoire reçoit de la nicotine une modification caractéristique; la respiration s'accélère; les phénomènes mécaniques augmentent d'énergie; les phénomènes chimiques sont au contraire entravés dans leur manifestation; la rapidité des mouvements thoraciques est accompagnée d'un bruit particulier, comme râlant, que Van Praag attribue à un rétrécissement des voies aériennes, et que Cl. Bernard (3) rapporte à des contractions précipitées du diaphragme. Ce dernier phénomène s'observe surtout avec netteté quand on a expérimenté avec des doses très-faibles. A l'approche de la mort, la respiration se ralentit. L'auteur que nous venons de citer n'a constaté cet effet que deux fois. Van Praag l'a souvent vu se montrer très-tard.

Quant au système vasculaire, la nicotine agit sur le cœur, dont elle accélère les battements, qui deviennent aussi tumultueux et plus énergiques sur les gros vaisseaux, qu'elle contracte; sur les capillaires, qu'elle fait resserrer. Lorsqu'on place sous le microscope la membrane interdigitale d'une grenouille soumise au poison, on voit se produire une déplétion des petites artères, qui se rétrécissent au point de se vider complétement. Cependant le cœur continue à battre avec énergie, ce qui prouve, ainsi que l'a avancé Cl. Bernard, et contrairement à l'opinion de Vulpian, que dans les petits vaisseaux est l'obstacle.

Cette contraction des fibres-cellules des vaisseaux est l'analogue de celle que la nicotine détermine dans le système musculaire; elle est le résultat de l'excitation transmise aux nerfs vaso-moteurs.

Après la mort, le cœur continue à battre. Ce fait, déjà signalé par Brodie, est admis de tous les physiologistes. Rouget (4) a démontré que chez les grenouilles empoisonnées par l'agent qui nous occupe les pulsations du cœur persistent longtemps après que toute trace d'excitabilité a disparu

(1) *Comptes-rendus de la Société de biologie*, 1859.

(2) Math. Fageret, *Du tabac, son influence sur la respiration et la circulation*, thèse inaugurale de Paris, 1867, n° 139.

(3) *Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses*. Paris, 1857, p. 397 et suivantes.

(4) *Journal de physiologie*, 1860.

dans les muscles locomoteurs; il a aussi trouvé que, lorsque ces battements deviennent plus faibles et plus rares, l'action directe de la nicotine les ranime instantanément.

Les sécrétions sont sensiblement modifiées. Sur neuf expériences, Van Praag a constaté quatre fois un flux abondant de salive; il n'a rencontré d'augmentation dans les selles et des vomissements que dans les cas terminés par la guérison. La sécrétion urinaire n'a présenté aucun changement appréciable.

Quelle action la nicotine exerce-t-elle sur la pupille? *A priori*, et en raisonnant par induction, son action sur les nerfs vaso-moteurs, action opposée à celle de la belladone, fait supposer qu'elle est antimydriatique.

Jusque dans ces derniers temps, les opinions étaient très-contradictoires. Orfila, Cl. Bernard, Van den Corput ont signalé la dilatation de la pupille comme s'étant montrée chez des mammifères soumis à l'action du poison. Van Praag dit que tout d'abord la pupille se dilate, puis se rétrécit. Reil avait observé la succession inverse des phénomènes. Braun enfin avait constamment rencontré l'atrésie.

La plupart de ces observations avaient été faites concurremment avec d'autres, portant sur l'ensemble des symptômes d'intoxication. S'appliquant à résoudre la question en litige, Hirschmann (1) a institué un grand nombre d'expériences spéciales. Le résultat de ces recherches peut se résumer ainsi : rétrécissement constant, soit que l'agent ait été appliqué directement sur l'œil, soit qu'il ait été introduit dans l'économie par une autre voie. Ce rétrécissement atteint rapidement son maximum d'intensité et diminue légèrement quelque temps après; il reste ensuite stationnaire, puis s'efface graduellement.

Quand on a obtenu par ce moyen le myosis, et qu'on instille de l'atropine dans l'œil, l'ouverture pupillaire reprend ses dimensions moyennes; elle reste dans cet état le temps ordinaire de l'atrésie nicotinique, puis survient, par suite de l'action plus persistante de l'atropine, une mydriase d'une assez longue durée. Si on fait agir la nicotine sur une pupille préalablement dilatée par la belladone, le même phénomène se produit.

On peut comparer les effets antimydriatiques à ceux obtenus avec la morphine, et plutôt encore à ceux résultant de l'instillation de la solution d'extrait de fève de Calabar.

Lorsque l'empoisonnement par la nicotine est mortel, on trouve le sang artériel noir; les poumons, parsemés de taches livides, présentent à la coupe un tissu dense et résistant, d'où il découle un sang noirâtre et non aéré. Les gros vaisseaux, les cavités cardiaques, hormis le ventricule gauche, sont gorgés de sang demi-fluide. Le sang chassé par la contraction énergique des petits vaisseaux s'est porté en masse vers les centres. Orfila a signalé dans le cerveau et ses enveloppes une injection d'une étendue variable.

On a avancé, mais à tort, que le poison agissait comme destructeur des éléments de la substance nerveuse; on aurait trouvé des déchirements des cellules de la moelle et une coloration pigmentaire brune de ces cellules.

En résumé, la nicotine est un agent fortement excitant du cerveau et spécialement de la moelle et de la moelle allongée. Sous son influence, toutes les fibres contractiles sont mises en mouvement avec une extrême énergie : fibres contractiles du système locomoteur, fibres contractiles des vaisseaux, fibres contractiles des bronches, etc.

Malgré sa parenté botanique avec la belladone et les autres solanées, on ne peut en rien assimiler l'action de la nicotine à celle de ces dernières. Nous avons affaire ici à un mode d'action spécial.

---

(1) *Archiv für Anatomie, Physiologie und wissenschaftliche Medicin*, 1863, 3e livraison.

B. *Chez l'homme.* — Ici l'empoisonnement par la nicotine (de 6 à 8 gouttes peuvent amener la mort) s'accompagne de symptômes semblables à ceux que nous venons de décrire chez les animaux. Il reproduit avec une rapidité d'évolution en rapport avec l'énergie plus grande de l'agent le tableau de l'intoxication par le tabac. (Voyez page 1044.) Le traitement est le même, mais le temps laissé à l'action thérapeutique est bien court.

Chez certains individus ayant succombé, on a trouvé des altérations des premières voies. Dans d'autres cas, il n'a pas été rencontré de lésion locale. Ainsi, chez le jeune G. Fougnies, empoisonné par Bocarmé (1), la langue était cautérisée, tuméfiée et d'un gris noirâtre, le pharynx rouge et injecté, l'œsophage et l'estomac présentaient peu d'altérations, à raison de la promptitude de la mort. Dans un cas plus récent (2), observé par Fonssagrives et Besnon, à l'hôpital militaire de Cherbourg, chez un individu qui s'était suicidé, les voies digestives ont été trouvées intactes dans toute leur étendue. Nous avons vu que pour les animaux il y avait aussi des opinions diamétralement opposées. Pour rendre compte de ces inégalités d'observation, il faut admettre des différences dans l'agent ou des modes différents d'introduction du poison, avec ou sans violence, ou enfin un contact plus ou moins prolongé.

La toxicologie a étudié avec soin la recherche médico-légale du poison. On trouvera dans les ouvrages spéciaux des renseignements sur ce sujet que le cadre de notre travail ne nous permet pas d'aborder.

Thérapeutique. — On comprend qu'un agent d'une si redoutable énergie ait été peu employé. A l'extérieur, on l'a recommandé en teinture (voyez *Préparations pharmaceutiques et doses*) contre les douleurs névralgiques. Pavesi l'a employé (3) avec succès en injections dans un cas de paralysie de la vessie, rebelle jusque-là à tout autre traitement. Voici la formule de ce praticien : nicotine, 3.60; eau distillée, 360 gr.; mucilage, 30 gr. Pour deux injections par jour. Comme le fait observer Reveil (4), la dose prescrite est trop élevée. On sait que la muqueuse vésicale est douée d'une faculté très-peu marquée d'absorption; malgré cela, l'absorption se fait, et des accidents des plus graves pourraient survenir à la suite de ces injections.

On a publié (5) plusieurs observations de tétanos avantageusement modifiés ou guéris par la nicotine.

Un succès de l'emploi du tabac dans un cas d'empoisonnement par la strychnine a été le point de départ de cette innovation. La ressemblance symptomatologique entre l'intoxication strychnique et le tétanos a inspiré cette pensée à des praticiens américains et anglais, Haughton et O'Beirne, entre autres.

Après la description détaillée que nous venons de donner des effets physiologiques de la nicotine, on a peine à admettre la réalité de cet antagonisme et l'efficacité de ce mode de traitement; mais des faits authentiques doivent passer avant tous les raisonnements. Chevers (6) admet et explique l'antagonisme; la strychnine déterminant l'afflux du sang dans la moelle, et la nicotine produisant la contraction vasculaire et diminuant ainsi l'accumulation de ce liquide dans le centre nerveux. Ce sont des faits à contrôler sérieusement. Dans le cas bien rare où on aurait à prescrire la nicotine à

(1) *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1851, t. LVI.
(2) *Ibid.*, avril 1861.
(3) *Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, 1854, t. XVIII.
(4) *Formulaire des médicaments nouveaux*, p. 516.
(5) *Bulletin de thérapeutique*, 30 novembre 1862, p. 474; *Archives générales de médecine*, novembre 1862; *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de Bruxelles*, janvier 1863, p. 59; *Dublin Quarterly Journal*, cité par la *Gazette des hôpitaux*, 28 février 1863, p. 99.
(6) *Indian Annals of med. science*, 1861.

l'intérieur, il faudrait débuter par des doses très-petites. Van Praag a avancé que 2 centigr. 1/2 n'étaient jamais mortels chez l'homme. Haughton avait prescrit 3 gouttes dans la journée, à quelques heures d'intervalle.

Ce médicament d'un maniement si difficile réclame une surveillance infinie, et nous nous demandons même si l'extrême gravité des cas autorise suffisamment à en recommander l'emploi. Il faudrait des succès bien établis et plus nombreux pour justifier une thérapeutique aussi aventureuse.)

TAMARISQUE ou TAMARIS. Tamarix gallica. L.

Tamariscus Narbonensis. Lob.

Tamarisc.

Tamariscinées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

Cet arbrisseau croît dans les départements méridionaux de la France (Dauphiné, Languedoc, etc.), le long des fleuves, au bord de la mer, dans les prairies.

Description. — Tige haute de 3 à 4 mètres, se divisant en rameaux grêles, flexibles, touffus, étalés, d'un brun rougeâtre. — Feuilles imitant celles des cyprès ou des bruyères, alternes, petites, courtes, pointues, très-rapprochées, d'un beau vert. — Fleurs blanches, teintes de pourpre, munies de petites bractées, et disposées en grappes terminales. — Calice à cinq divisions obtuses. — Corolle à cinq pétales ouverts, concaves. — Trois étamines saillantes hors de la corolle. — Style à deux ou trois stigmates. — Capsules triangulaires, égales à la longueur du calice.

Parties usitées. — Écorce et feuilles.

Récolte. — L'écorce se récolte au printemps; les feuilles pendant toute la belle saison.

Culture. — On le cultive dans les bosquets d'agrément, mais il craint les hivers dans les pays septentrionaux. Il se plaît dans les terrains sablonneux et humides. On le propage de drageons, de boutures et de graines que l'on sème au printemps dans un terreau mélangé avec du sable.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'écorce, mince, d'un brun cendré, est d'une saveur amère, un peu acerbe. Sa combustion donne une assez grande quantité de sulfate de soude, ce qui, d'après la remarque de Decandolle, est commun aux arbres qui croissent au bord de la mer, tandis que ceux qui viennent dans les terres en ont à peine. La décoction de cette écorce précipite en noir la dissolution de sulfate de fer. Les Danois remplacent le houblon par les feuilles et les rameaux du tamarisque, dans la fabrication de la bière. Les galles de la variété *orientalis* du *tamarix gallica* servent à la teinture en noir, d'après ce que rapporte Clot-Bey (1).

L'écorce de tamarisque passe pour tonique, diurétique, sudorifique et apéritive. Fernel, Sennert, Boerhaave avaient reconnu et signalé les propriétés de cette écorce, aujourd'hui presque entièrement oubliée, du moins en France. « Quoi qu'il en soit, dit Roques (2), son amertume et sa qualité acerbe la placent, dans l'ordre thérapeutique, à côté des saules, de la benoîte et de la tormentille. Ainsi que ces végétaux toniques et astringents, elle est propre à relever le ton des organes, à réprimer les flux chroniques des membranes muqueuses, les diarrhées entretenues par l'atonie des intestins. » Le bénédictin Alexandre (3) lui trouve les mêmes propriétés que celles de l'écorce de frêne. « On prend ordinairement, dit-il, six onces d'écorce de bois de tamaris et de la racine de frêne ou de tamaris qu'on fait cuire dans six pintes d'eau commune jusqu'à la consomption de la moitié; et cette dé-

(1) *Aperçu général sur l'Egypte*, t. II, p. 82.
(2) *Plantes usuelles*, t. I, p. 418.
(3) *Dictionnaire botanique et pharmaceutique*, p. 571.

coction bue seule, ou avec du vin, est fort estimée contre les affections catarrheuses, la goutte et l'hydropisie. » L'écorce de tamarisque se donne en poudre (2 à 4 gr.) dans du vin ou du bouillon; en décoction aqueuse ou vineuse (15 à 30 gr. pour un kilogr. d'eau).

Le bois de cet arbrisseau a été regardé comme pouvant remplacer le gayac.

Tamarisque d'Allemagne. (*Tamarix germanica.* L.) — Cette espèce, qui a beaucoup de rapport avec la précédente, croît en Allemagne, dans le Piémont et dans plusieurs de nos départements méridionaux. On la trouve sur les rives du Rhin, du Danube, du Rhône, de l'Isère, dans les vallées sablonneuses et non loin des torrents. On la cultive comme le tamarisque de France, dont elle partage les propriétés.

Description. — Feuilles plus longues, moins rapprochées, et d'un vert glauque. — Fleurs naissant à l'extrémité des tiges et des rameaux, en grappes droites, deux fois plus grandes. — Dix étamines plus courtes que la corolle. — Un stigmate simple, orbiculaire.

[Nous citerons encore le tamarisque à manne (*T. mannifera*, Ehrenb.).]

TANAISIE. Tanacetum vulgare. L.

Tanacetum vulgare luteum. C. Bauh., Tourn. — *Tanacetum flore luteo.* J. Bauh.

Tanaisie commune, — herbe aux vers, — herbe Saint-Marc, — barbotine indigène, herbe amère.

Composées. — Sénécionidées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante vivace (Pl. XXXIX) croît spontanément en France dans les prairies, le long des chemins, dans les terrains incultes et un peu humides. On la cultive dans les jardins comme plante d'ornement et pour l'usage pharmaceutique. Elle produit une belle variété à feuilles presque frisées.

Description. — Racines ligneuses, rameuses, longues. — Tiges dressées, fortes, glabres, assez nombreuses, striées, cylindriques, rameuses, à rameaux paniculés. — Feuilles alternes, amples, pétiolées, planes, glabres, incisées et dentées à folioles décurrentes et pinnatifides. — Fleurs d'un beau jaune, nombreuses, hémisphériques, disposées en corymbes terminaux très-compactes (juillet-septembre). — Calice imbriqué, hémisphérique, d'un vert un peu jaunâtre. — Corolle à peine plus longue que le calice. — Fleurons du disque hermaphrodites, tubuleux, quinquéfides, à cinq étamines synanthères; fleurons de la circonférence femelles, à trois lobes. — Fruits : akènes couronnés par un rebord membraneux.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs et les fruits.

Récolte. — Les fleurs se récoltent au mois d'août; les graines en septembre et octobre. On fait ordinairement sécher les fleurs, sans les racines ni même les tiges; la dessiccation ne lui fait rien perdre de ses qualités.

[**Culture.** — La tanaisie demande une exposition chaude, une terre franche, sablonneuse et fraîche. On la sème en place au printemps, ou en pépinière à l'automne. Le plus souvent on la multiplie d'éclats de pied faits vers la fin de l'hiver. Elle se propage seule et très-rapidement.]

Propriétés physiques et chimiques. — Toutes les parties de la tanaisie exhalent une odeur forte, pénétrante; leur saveur est aromatique, très-amère, nauséeuse. L'infusion des feuilles noircit le sulfate de fer. L'analyse des fleurs et des feuilles réunies, faite par Peschier (1), y a démontré : une huile volatile, une huile grasse, une résine, une matière tenant le milieu entre la cire et la stéarine, de la chlorophylle,

(1) *Journal analytique de médecine*, t. II, p. 132.

de la gomme, un principe colorant jaune, et de l'extractif. Les feuilles isolées offrent en outre de l'acide gallique et du tannin; les fleurs (une substance non azotée, cristallisable, d'une amertume intense, que Leroy a nommée *tanacétine*), un acide particulier, cristallisable (acide tanacétique) et du phosphate de chaux. L'eau, le vin et l'alcool s'emparent des principes actifs de cette plante. En Allemagne et dans quelques autres contrées de l'Europe, on substitue quelquefois la tanaisie au houblon dans la préparation de la bière. Les habitants du Nord emploient ses semences comme condiment, en aromatisent leurs gâteaux, et en tirent, dit-on, une couleur verte.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Eau distillée (1 sur 4 d'eau), de 30 à 100 gr. en potion.
Vin (1 sur 16 de vin blanc), 60 à 100 gr.
Sirop, de 15 à 60 gr., en potion.
Poudre, de 2 à 8 gr., en bols, pilules, ou en suspension dans un liquide.
Extrait aqueux (1 sur 6 d'eau), de 30 centigr. à 1 gr., en bols, pilules, etc.
Extrait alcoolique (1 sur 4 d'alcool et 1 d'eau), de 30 centigr. à 1 gr., en bols, pilules, etc.
Huile essentielle, de 20 à 50 centigr., en potion, oléo-saccharum, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction en lavement (50 centigr. à 1 gr. par kilogramme d'eau), fomentations, lotions, etc.; infusée dans l'huile, en liniment, embrocation, etc.
Teinture, en frictions.

La tanaisie est tonique, excitante, anthelminthique, emménagogue. Elle convient dans l'atonie des voies digestives, les fièvres intermittentes, la chlorose, l'aménorrhée avec asthénie, la leucorrhée, l'hystérie, les affections vermineuses.

Congénère en vertus à l'absinthe, la tanaisie peut être employée dans tous les cas où cette dernière est indiquée. Elle convient, par conséquent, dans toutes les maladies caractérisées par l'atonie des organes; mais c'est surtout comme vermifuge que la tanaisie a été plus particulièrement signalée et répandue traditionnellement dans la médecine populaire. Je l'ai souvent employée à l'intérieur et en lavement contre les lombrics et les ascarides vermiculaires. Les semences sont pour moi aussi précieuses que le semen-contrà; elles produisent tout autant d'effet que ce dernier, soit en décoction, soit en poudre, mêlées avec le sirop simple, avec du miel, ou délayées dans un peu de vin. Un vieillard, au rapport de Dubois, de Tournai, s'est débarrassé d'un ténia long de plusieurs mètres, en mangeant une espèce de salade préparée avec de l'huile d'œillette et les feuilles encore tendres de tanaisie, cueillies au commencement du printemps. Ce remède lui avait été conseillé par une femme de la campagne, qui prétendait l'avoir employé avec succès sur elle-même et sur d'autres personnes.

Coste et Wilmet affirment que la semence de tanaisie, dont ils vantent les propriétés anthelminthiques, se vend, dans les pharmacies de la Lorraine, pour le semen-contrà. Wauters la préfère à ce dernier, qui, le plus souvent, contient diverses substances avec lesquelles on le falsifie.

Dans les campagnes, on emploie fréquemment la tanaisie infusée dans le vin, la bière ou le cidre, pour combattre les fièvres intermittentes, contre lesquelles elle a la même efficacité que l'absinthe, la camomille, la petite centaurée, etc. Césalpin préconise le vin de tanaisie comme fébrifuge et surtout comme emménagogue. Je le donne par cuillerées aux enfants lymphatiques, à ceux qui sont tourmentés par les vers, aux chlorotiques, et dans les cas de dysménorrhée atonique ou nerveuse, de menstruation irrégulière.

L'odeur repoussante de cette plante l'a fait employer dans les affections nerveuses, l'hystérie, les vertiges, la gastrodynie, les coliques spasmodiques, l'épilepsie, la chorée, etc. Suivant Simon-Pauli, les fleurs sont très-utiles dans l'hystérie. Clerk et Bradley ont attribué à la tanaisie une vertu antigoutteuse qu'on ne peut rationnellement rapporter qu'à ses propriétés toniques, lorsque ces affections sont accompagnées de débilité. On en a fait

aussi usage dans l'hydropisie. Payer (1) rapporte qu'un soldat atteint de cette maladie, ayant pris de la décoction de tanaisie au lieu de celle d'absinthe, rendit une si grande quantité d'urine que son anasarque se dissipa promptement.

A l'extérieur, la tanaisie est employée en cataplasme sur le bas-ventre comme vermifuge. Geoffroy, médecin de l'Hôtel-Dieu (2), rapporte qu'ayant fait appliquer de la tanaisie sur le ventre d'un sujet affecté de maladie grave, il évacua trente-deux vers lombrics. Ce cataplasme m'a souvent réussi chez les enfants; j'y ajoute quelquefois de l'ail, des feuilles de pêcher, d'absinthe, d'hièble, de gratiole, etc.

En fomentations ou en cataplasmes préparés avec l'eau ou le vin, la tanaisie est résolutive, détersive et antiseptique. Elle s'est montrée utile dans les entorses, les contusions, le rhumatisme chronique, les engorgements lymphatiques, les ulcères atoniques, sordides, vermineux ou gangréneux. Elle a, comme antiseptique, la même énergie que l'absinthe. Tournefort dit qu'on emploie en lotions, contre le rhumatisme, un esprit préparé avec la tanaisie et l'alcool. Hercule Saxonia se servait du suc de cette plante pour guérir les gerçures des mains. « Je connais une dame, dit Dubois, de Tournai, qui prétend s'être guérie d'une carie très-ancienne au cubitus, en prenant des bains locaux préparés avec la décoction de tanaisie. »

TÉRÉBINTHE. Pistacia terebinthus. L.

Térébinthacées. — Pistaciées. Fam. nat. — Dioecie pentandrie. L.

[**Description.** — Arbrisseau à feuilles alternes, imparipennées, à sept ou neuf folioles. — Fleurs dioïques, petites, rouge pourpre, groupées en panicules terminales. — Calice à trois divisions linéaires, profondes, dépourvues de corolle; les fleurs mâles sont accompagnées d'écailles chargées de poils et roussâtres, et ont cinq étamines; les femelles à ovaire uniloculaire et uniovulé, surmonté de trois stigmates épais. — Le fruit est une petite drupe sèche, violette et presque globuleuse.

Parties usitées. — Les écorces, le suc résineux ou térébenthine de Chio, les galles.

Récolte. — La térébenthine de Chio que fournit cette plante s'en écoule spontanément; mais on l'obtient plus facilement en pratiquant des incisions sur le tronc. Un arbre n'en fournit pas plus de 3 à 400 gr. par an; aussi est-elle très-rare.]

(**Culture.** — On trouve le térébinthe sur tout le pourtour du bassin méditerranéen. Il croît dans les lieux arides, les sols pierreux. On le propage de graines et de marcottes, qu'on place en couche chaude couverte d'un châssis. On tient le jeune plant en pot pendant les premières années, et on le rentre en orangerie pendant l'hiver. Adulte, il pousse en pleine terre sous le climat de Paris; mais on doit le couvrir durant la saison froide.)

[**Propriétés physiques et chimiques.** — La térébenthine de Chio, que l'on récolte aussi, mais en petite quantité, sur les côtes de Provence, est, comme toutes ses congénères, une dissolution de résine dans une huile essentielle hydrocarbonée. Elle est très-consistante, en masse jaunâtre, presque solide; elle possède une odeur très-prononcée de fenouil ou de résine élémi. Sa saveur est parfumée sans âcreté; elle est soluble dans l'éther, et laisse dans l'alcool un résidu glutineux.

La galle du térébinthe est le résultat de la piqûre d'un puceron, l'*aphis pistachia*. Elle se forme sur les feuilles; elle est de la grosseur d'une noisette, puis noirâtre, rougeâtre, et pleine d'un suc résineux; c'est la *pomme de Sodome* de quelques auteurs.]

(La térébenthine de Chio, très-souvent falsifiée avec celle de Venise, à laquelle on ajoute un peu d'essence de citron, est, à cause de sa rareté, remplacée par la térébenthine du pin, du mélèze; elles ont toutes les mêmes

(1) *Ephémérides d'Allemagne*, dec. 2, an. II.
(2) Mérat et Delens, *Dictionnaire de thérapeutique et de matière médicale.*

propriétés excitantes, diurétiques, et exercent sur les sécrétions une action modificatrice spéciale. (Voyez Térébenthine, p. 842.)

Hoffmann Sthal, de Vienne, a proposé pour le traitement de l'asthme et autres affections de poitrine la décoction des galles de térébinthe.)

THALICTRON. Sisymbrium sophia. L.

Sophia chirurgorum. Lob. — *Sisymbrium annuum absinthii minoris folio.* Tourn.

Sagesse ou science des chirurgiens, — sisymbrion, — sagesse.

Crucifères. — Sisymbriées. Fam. nat. — Tétradynamie siliqueuse. L.

On trouve cette plante dans les lieux stériles, sur les murs, dans les décombres, au bord des chemins.

Description. — Tige dressée, rameuse à sa partie supérieure, cylindrique, pubescente. — Feuilles blanchâtres, finement découpées, un peu velues, à segments linéaires, entiers ou incisés. — Fleurs jaunes, très-petites, naissant au sommet de la tige, présentant tous les caractères génériques des crucifères (avril-octobre). — Pétales très-courts, souvent avortés. Six étamines, dont deux plus petites. — Un ovaire à deux loges pluriovulées, surmonté d'un style simple. — Fruits : siliques grêles, ascendantes, soutenues par des pédoncules filiformes.

Parties usitées. — L'herbe et les graines.

Récolte. — On emploie les feuilles fraîches. Comme celles de toutes les crucifères, elles perdent leurs vertus par la dessiccation ou par leur décoction. La graine, que l'on récolte quand elle est mûre, peut se conserver comme celle de moutarde.

[**Culture.** — Cette plante n'est cultivée que dans les jardins botaniques. On la propage de graines semées en place au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les feuilles ont une saveur analogue à celles des autres crucifères. Les semences ont une saveur chaude, âcre, analogue à celle de la graine de moutarde.

La réputation de cette plante, comme vulnéraire, l'a fait appeler *sagesse des chirurgiens.* On appliquait ses feuilles contuses sur les plaies simples, qui guérissent d'elles-mêmes beaucoup plus facilement quand on a la précaution d'en rapprocher les bords au moyen de bandelettes agglutinatives et d'un bandage convenable. Le suc ou la pulpe de ces feuilles ont pu être utiles sur les ulcères atoniques. On donnait la décoction dans la diarrhée, le crachement de sang, la leucorrhée, etc. On employait aussi les graines comme vermifuges, antinéphrétiques et fébrifuges. Cette plante, aujourd'hui inusitée en médecine, est encore employée par tradition dans nos campagnes. Ses propriétés sont analogues à celles de la bourse à pasteur ; sa graine, partie la plus active, rubéfie légèrement la peau.

THUYA. Thuya occidentalis. L.

Arbre de vie, — thuya du Canada, — thuya de Virginie.

Conifères. — Cupressinées. Fam. nat. — Monœcie monadelphie. L.

Cet arbre, qui vient du Canada, de Virginie, et cultivé dans nos jardins, est considéré maintenant comme indigène.

Description. — Tige pyramidale, s'élevant quelquefois à 15 mètres; rameaux étalés et pendants. — Feuilles imbriquées, d'un vert blond, ayant une vésicule remplie de résine liquide sur le dos, ce qui le distingue du *thuya orientalis*, qui n'en offre pas. — Fleurs en mai. — Fruits : cône ovoïde, élargi au sommet, à écailles intérieures tronquées, bossues en dessous et recouvrant des graines ailées.

Parties usitées. — Les feuilles et le bois.

Récolte. — On les récolte pendant toute la belle saison.

[**Culture.** — Le thuya se multiplie de graines en terre de bruyère et de boutures. Il croît partout, mais mieux en lieux frais ombragés. Il orne les bosquets d'hiver; on en fait des palissades. Il ne craint pas le froid. Les thuyas plantés dans les jardins d'agrément sont rarement employés en médecine.]

Propriétés physiques et chimiques. — Bonastre (1) a retiré par la distillation des feuilles de ce thuya une huile essentielle, une sorte d'essence de térébenthine transparente, légère, très-fluide, de couleur jaune-clair, couleur qui se perd par une seconde distillation; elle offre une odeur forte, qui se rapproche de celle de la tanaisie; sa saveur est un peu camphrée, légèrement âcre; elle se dissout bien dans l'alcool et l'éther.

Le bois du thuya de Virginie a une odeur désagréable; on le dit presque incorruptible.

Les feuilles et le bois du *thuya occidentalis* ont été jadis employés à l'intérieur et à l'extérieur comme sudorifiques, diurétiques et expectorants. On les donnait dans les affections rhumatismales chroniques, la goutte, la syphilis, etc.; mais depuis ils étaient oubliés, lorsqu'en 1828 plusieurs médecins d'Edimbourg et de Berlin recommandèrent l'huile essentielle de la plante. Plus tard, un médecin polonais vanta cette huile comme un moyen topique des plus efficaces contre les condylômes rebelles. L'emploi de la teinture alcoolique des feuilles a donné à Mohnike, de Berlin, de très-bons résultats dans ces affections. E. Brecher (2), assure s'être parfaitement trouvé de l'emploi externe du *thuya occidentalis*, d'après la méthode de Leo, dans le traitement des excroissances vénériennes rebelles, même de celles qui avaient résisté à l'action du mercure, des cautérisations et de l'excision. La teinture de Leo consiste à faire digérer trois parties de feuilles sur six d'alcool rectifié. On applique cette teinture, de temps en temps, à l'aide d'un pinceau, sur les excroissances, qui, après peu de jours, pâlissent, diminuent de volume et se flétrissent d'une manière remarquable. La guérison radicale s'obtient généralement au bout de quinze jours.

[Le thuya d'Orient (*T. Orientalis*, L.), confondu avec le précédent sous le nom d'*arbre de vie*, est quelquefois employé. Quant au thuya articulé (*T. articulata*, Desf.; *Callitris quadrivalvus*, Vent.), qui produit la sandaraque, il habite les montagnes de l'Algérie.]

THYM. Thymus vulgaris. L.

Thymus vulgaris. C. Bauh. — *Thymus durius.* Dod. — *Thymus supinus.* Tourn. — *Caudicans odoratus.*

Thym commun, — thym des jardins, — tin, — frigoule, — pote.

Labiées. — Saturéïées. Fam. nat. — Didynamie gymnospermie. L.

Le thym, plante vivace, croît spontanément dans les départements méridionaux, aux environs de Narbonne et de Montpellier. On le cultive dans les jardins pour son odeur et pour son emploi culinaire. Il est fort recherché des abeilles. Les anciens considéraient comme excellent le miel que ces animaux puisent sur cette plante; ils vantaient surtout celui du mont Hymette. Nos miels de Narbonne, de Langrasse, de Perpignan, ne sont pas moins exquis.

Fervet opus redolentque thymo fragrantia mella.
(Virg., *Géorg.*)

---

(1) *Journal de pharmacie*, 1825, t. XI, p. 156.

(2) *Ungarische Zeitschrift* et *Journal de médecine et de chirurgie*, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, 1855, t. XX, p. 59.

Description. — Racines dures, tortueuses, ligneuses, ramifiées. — Tiges droites, cylindriques, cendrées ou d'un brun rougeâtre, légèrement velues, chargées de rameaux nombreux, grêles, opposés et redressés. — Feuilles opposées, sessiles, fort petites, ovales, un peu étroites, d'un vert cendré en dessus, légèrement pubescentes. — Fleurs réunies en verticilles disposés en têtes ou en épis au sommet des rameaux (juin-juillet). — Calice tubulé, velu, strié, à cinq dents inégales. — Corolle petite, blanchâtre ou légèrement purpurine. — Quatre étamines didynames. — Un style, un stigmate aigu, bifide. — Fruit : quatre petits akènes au fond du calice.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités fleuries.

Récolte. — Elle doit se faire en pleine floraison; après avoir mondé la plante, on la dispose en guirlande et on la porte au séchoir.

[**Culture.** — On trouve souvent le thym planté en bordure chez les maraîchers. Il préfère une terre légère et chaude, l'exposition au midi. On le propage par éclats de touffes en mars. On tond les bordures après la floraison; on les renouvelle tous les trois ou quatre ans. Le serpolet se cultive de même.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Le thym jouit d'une odeur forte, aromatique et agréable, plus suave dans l'état frais qu'après la dessiccation; sa saveur est amère, âcre et chaude. Son infusion aqueuse devient brune par l'addition du sulfate de fer, ce qui y décèle une certaine quantité de tannin. Elle contient en outre une assez forte proportion d'huile volatile jaunâtre très-odorante, âcre, et une certaine quantité de camphre.

On se sert du thym comme condiment pour relever la saveur des chairs fades, des herbes potagères, pour aromatiser les sauces, les jambons, les préparations de charcuterie, les figues, les dattes, les raisins, les pruneaux et autres fruits secs qu'on veut conserver longtemps. On le place parmi les hardes, dans les garde-robes, pour empêcher l'abord des insectes, masquer les mauvaises odeurs, etc.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 10 à 15 gr. par kilogramme d'eau bouillante.	A L'EXTÉRIEUR. — Infusion ou décoction, 30 à 100 gr. par kilogramme d'eau ou de vin, pour lotions, fomentations, bains, injections, etc.
Eau distillée, de 50 à 100 gr., en potion.	
Huile essentielle, de 10 à 20 centigr.	Huile essentielle pure, ou à la dose de 50 centigr. à 2 gr., dans un grand bain tiède.
Poudre, 4 à 8 gr., en électuaire ou dans un véhicule liquide.	

Cette plante, peu employée en médecine quoique possédant les mêmes vertus que les autres aromates, est un stimulant dont les propriétés sont analogues à celles du serpolet ou thym sauvage; on le conseille dans l'atonie des voies digestives, les flatuosités, l'aménorrhée asthénique, les catarrhes chroniques, la leucorrhée atonique, etc.

Van Swieten employait la vapeur de l'infusion de thym contre le lumbago; il dirigeait cette vapeur sur la partie douloureuse, pendant une demi-heure, au moyen d'un tube, et frictionnait ensuite fortement avec des linges chauds pendant un quart d'heure. Cazenave (1) a employé avec avantage, contre la gale, les lotions composées d'infusion de thym (60 gr. pour 1 kilogr. d'eau bouillante) et de vinaigre (280 gr.), trois lotions par jour; durée moyenne du traitement, douze jours. On sait que la sarriette, la menthe et d'autres plantes aromatiques sont aussi antipsoriques.

L'infusion aqueuse ou vineuse de thym a été employée sur les ulcères atoniques; les sommités de cette plante sont appliquées sur les engorgements pâteux et indolents. On fait avec le thym, comme avec toutes les plantes aromatiques, des fumigations, des bains fortifiants, qui conviennent surtout aux enfants lymphatiques, scrofuleux, rachitiques; dans les rhumatismes chroniques qui attaquent les vieillards, les sujets faibles; dans les paralysies, la goutte atonique, etc.

(L'huile essentielle, introduite à l'aide de coton dans les dents cariées, apaise la douleur.

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XX, p. 112.

L'essence de thym, de même que celle de serpolet et de lavande, mêlée directement à l'eau au fond d'une baignoire d'adulte, à des doses variant de 50 centigr. à 2 gr., ou préalablement dissoute dans un peu d'alcool, communique à cette eau des propriétés excitantes qui se manifestent sensiblement sur la peau.

P. Topinard a mis ces propriétés en lumière et les a étudiées avec soin. Laissons parler ce distingué confrère (1) :

« Les bains fortement aromatiques qui en résultent ont une action topique identique à celle des bains Pennès, et comparable à celle des bains de moutarde; ils ont sur eux, entre autres avantages, celui d'être faciles à doser dans leur action.....

« ..... Je ne dirai rien des circonstances dans lesquelles les bains à l'essence de romarin, de thym, etc., sont appelés à rendre des services; ce sont celles où l'on prescrit ordinairement les bains sinapisés, les bains de Pennès, l'hydrothérapie, les bains de vapeur, les fumigations aromatiques, c'est-à-dire lorsqu'on veut exercer une puissante dérivation, réveiller les fonctions cutanées, relever l'organisme. Ils sont particulièrement indiqués dans les cas chroniques, et réussiront quelquefois là où auront échoué les bains sulfureux. Dans les maladies aiguës, ils peuvent être d'un grand secours pour amener une réaction inespérée. Je ne veux ici parler que de leurs effets physiologiques, de leurs doses, de leur mode d'administration.....

« Les essences de romarin, de thym, de serpolet ont à peu près la même action. Voici la série des phénomènes auxquels l'une ou l'autre donne naissance à la dose de 2 gr., chez les sujets sensibles à leurs effets.

« Au moment de l'immersion du corps, rien de particulier, sauf, par exception, une sensation de cuisson au scrotum, qui disparaît en quelques instants. Cinq ou dix minutes après, sensation de chaleur fort agréable par tout le corps. Vers la quinzième minute, picotements aux reins, aux flancs et au creux poplité, comme pour les bains de Pennès. Vers la trentième, les picotements se multiplient, sont déjà insupportables; chaque piqûre est bien distincte. A quarante-cinq minutes environ, les picotements deviennent comme confluents; on dirait, aux reins et aux flancs, que c'est un vésicatoire qui prend; la cuisson est moins vive aux bras, au faîte du dos, etc. Je n'ai pas été au delà, ni ceux qui ont répété ces expériences après moi.

« Au sortir du bain, les papilles sont toutes hérissées, la surface de la peau est chagrinée, d'une sensibilité extrême; là où se promène la main naît une sensation vive de brûlure. Aux flancs, aux reins et ailleurs se voient des taches grandes, irrégulières d'érythème, dix, vingt, trente. Un de mes sujets d'expériences m'a assuré que sur lui quelques-unes de ces taches étaient saillantes et démangeaient comme de l'urticaire. Ces taches, cette hyperesthésie cutanée vont en diminuant et persistent une heure; tout a disparu au bout d'une heure et demie. Quelquefois, comme pour le bain de Pennès, on éprouve des horripilations, une certaine excitation fébrile ou du malaise.

« Entre l'action du romarin et celle du thym ou du serpolet, je n'ai saisi que de faibles différences. Les picotements viennent moins rapidement pour le romarin; ils sont plus supportables; mais en revanche l'hyperesthésie dure davantage après le bain.....

« Les huiles essentielles tirées de la famille des labiées ne sont pas certes les seuls agents qui puissent être employés en bains excitants; d'autres, tirés de la famille des ombellifères ou des synanthérées, l'huile de croton, l'essence de moutarde, etc., sont très-susceptibles de les remplacer. Mais celles

(1) *Gazette des hôpitaux*, 14 février 1867, p. 75.

dont il vient d'être question se recommandent particulièrement par leur odeur très-agréable, par l'innocuité de leurs émanations sur les yeux et la figure et par la fugacité de leurs effets immédiats sur le reste du corps..... »

Nous rapprocherons ces extraits du travail de Topinard de ce que nous avons dit de l'essence de térébenthine employée de la même façon. (Voyez page 848.)

THYM DES ALPES. (*Thymus Alpinus*. L.). — Espèce charmante qu'on trouve sur les Alpes, en Suisse, en Allemagne et dans le midi de la France. On la cultive dans quelques jardins. Elle a les mêmes propriétés que la précédente.

Description. — Tiges droites, anguleuses, velues, ramifiées. — Feuilles ovales, pointues, assez grandes, entières ou légèrement dentées. — Fleurs violettes ou bleues, grandes, axillaires, verticillées, portées sur des pédoncules velus. — Calice renflé, hérissé de poils, muni de stries saillantes.

TILLEUL. Tilia Europæa. L.

Tilia fœmina folio majore. C. Bauh., Tourn. — *Tilia platyphyllos*. Scop. *Tilia vulgaris platyphyllos*. J. Bauh. — *Tilia fœmina*. Ger.

Tilleul d'Europe, — tilleul commun, — tillot, — thé d'Europe.

Tiliacées. Fam. nat. — Polyandrie monogynie. L.

Ce bel arbre croît naturellement dans les forêts, et est cultivé dans les parcs, les jardins, les promenades publiques, dont il fait l'ornement.

Description. — Racines fortes, ligneuses. — Tige d'environ 15 à 18 mètres, à écorce épaisse, crevassée, à rameaux glabres, nombreux. — Feuilles fermes, pétiolées, alternes, un peu arrondies, échancrées en cœur à la base, aiguës au sommet, glabres en dessus, pubescentes en dessous, à dentelures mucronées. — Fleurs odorantes, axillaires, d'un blanc sale, disposées en un petit corymbe vers le milieu d'une bractée membraneuse, étroite, allongée, lancéolée, d'un blanc jaunâtre (juillet-août). — Calice caduc à cinq divisions profondes. — Corolle à cinq pétales alternant avec les divisions du calice. — Étamines nombreuses insérées sur le réceptacle. — Fruits petits, presque globuleux, un peu pubescents, munis de cinq côtes peu sensibles. — Capsule supérieure, coriace, globuleuse, indéhiscente.

Parties usitées. — Les fleurs, l'écorce. Toutes les parties de ce précieux végétal sont utiles aux arts et à l'économie domestique.

Récolte. — On récolte les fleurs de tilleul dans le mois de juillet. On les conserve presque toujours avec leurs bractées, ce qui est un tort, ces dernières ne jouissant pas des mêmes propriétés, et ajoutant inutilement au volume et au poids. On doit donc en séparer les fleurs et les faire sécher à l'étuve et au soleil, pour les conserver belles et odorantes. Leur odeur, qui se fait sentir à plusieurs mètres de distance quand elles sont fraîches, diminue par la dessiccation.

[**Culture.** — Les tilleuls aiment une terre légère, sablonneuse, humide. On peut les propager de graines; mais le plus souvent on les multiplie de boutures.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'infusion de fleurs de tilleul, qui est d'abord claire, devient rouge si l'eau versée bouillante y séjourne longtemps (vingt-quatre heures); elle est alors moins agréable à boire. Roux, pharmacien à Nîmes, en a séparé cette partie colorante. Les fleurs de tilleul contiennent une huile volatile odorante, du tannin colorant les sels de fer, du sucre, beaucoup de gomme, de la chlorophylle. Brossart (1) a préparé l'huile volatile de ces fleurs. A cet effet, il a retiré, de plus de 50 kilogr. de fleurs de tilleul à peine développées, 40 kilogr. d'une eau chargée d'un principe balsamique analogue à celui des bourgeons de peuplier. En redistillant celle-ci sur 50 nouveaux kilogrammes de fleurs encore moins développées, il a obtenu 20 kilogr. d'un liquide chargé d'un arôme très-pénétrant et très-suave, comme le baume du Pérou noir; il surnageait des globules

(1) *Journal de pharmacie*, 1820, t. VI, p. 396.

d'huile volatile d'un jaune doré. Cette eau, placée à la cave, était, au mois de janvier suivant, transformée en une liqueur épaisse, aromatique. Brossart éprouva, après en avoir bu, une sorte d'ivresse joviale mêlée d'accablement, de sommeil, et une excitation toute particulière. C'est à ce principe que l'eau distillée et l'infusion de fleurs de tilleul doivent leurs propriétés antispasmodiques.

Les fleurs et l'écorce, soumises à la macération, fournissent un mucilage épais que l'on a employé comme adoucissant. Missa (1) a découvert qu'en triturant les fruits du tilleul avec quelques-unes de ses fleurs et du sucre, on en obtenait une sorte de chocolat; mais la qualité huileuse a paru trop faible à Margrave pour substituer ce composé à celui fait avec le cacao.

La sève du tilleul contient une assez grande quantité de sucre qu'on pourrait extraire avec avantage. Huit tilleuls ont fourni, dans l'espace de sept jours, à Dahlmann (2), quatre-vingt-quatorze pots suédois de sève ou de liquide, qui, soumis à l'ébullition pendant quelques heures, ont donné 3 livres 1/2 de sucre brun, une 1/2 livre de sirop ou moscouade, et 4 onces de sucre en poudre.

Le bois du tilleul, tendre et léger, facile à travailler, sert aux sculpteurs, aux layetiers, aux tourneurs, etc. Son charbon est recherché par les peintres, pour esquisser. Il est aussi employé en médecine. Après avoir été macérée dans l'eau et convenablement préparée, l'écorce sert dans quelques pays à fabriquer des cordes, des câbles, des nattes et des toiles d'emballage.

(Après ébullition dans l'eau, cette écorce devient molle, souple, et, comme la *gutta-percha*, susceptible de prendre toutes les formes, qu'elle conserve en séchant. La chirurgie économique pourrait utiliser cette propriété.) En Suède, on en a mis dans le pain (3).

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion des fleurs, de 3 à 10 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Eau distillée, de 50 à 100 gr.
Sirop, de 50 à 100 gr., en potion.
Conserve (1 sur 3 de sucre), de 10 à 30 gr.
A L'EXTÉRIEUR. — Infusion et décoction des fleurs, de l'écorce ou des feuilles, en bains, fomentations, etc.

Les fleurs de tilleul sont antispasmodiques, légèrement diaphorétiques. On les administre souvent dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'hypochondrie, la migraine, la cardialgie, les vomissements nerveux, les indigestions. Dans ce dernier cas, elles n'irritent pas comme le thé, et doivent toujours lui être préférées, même pour l'usage journalier, à cause de leur arôme doux et agréable. L'eau distillée de ces fleurs est fréquemment employée en potion comme excipient de médicaments antispasmodiques plus actifs. Les bourgeons des feuilles à peine développées et les feuilles naissantes jouissent, dit-on, des mêmes propriétés que les fleurs. J'ai remarqué que lorsque les bractées étaient administrées avec les fleurs, il en résultait une action plus prononcée sur les voies urinaires que sur la peau, et qu'elles étaient moins antispasmodiques.

Comme aromatique et diaphorétique, l'infusion chaude de fleurs de tilleul est utile dans la diarrhée séreuse, le refroidissement, la courbature, les coliques, les frissons fébriles. Elle produit toujours un bien-être résultant de la sédation du système nerveux. Plusieurs auteurs ont vanté ces fleurs contre l'épilepsie. Les observateurs rigoureux savent à quoi s'en tenir sur ce remède comme sur tant d'autres, malheureusement tout aussi peu efficaces contre cette affection. Toutefois, on devrait essayer l'emploi du principe actif obtenu par Brossart (Voyez *Propriétés physiques et chimiques*), dont l'action physiologique sur cet expérimentateur lui-même s'est montrée énergique et très-remarquable.

Rostan (4) a mis en usage les bains d'infusion de fleurs de tilleul prolongés pendant plusieurs heures (d'abord deux, puis trois, quatre heures et même

(1) Ventenat, *Monographie des tilleuls.* (*Mémoires de l'Institut, sciences physiques et naturelles*, 1801, t. IV.)
(2) *Flore médicale*, 1818, t. VI, p. 252.
(3) Quellemalz, *Programma de pane succedaneo ex cortice tiliæ interiori*, 1757.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XVI, p. 299.

plus), contre les névroses et particulièrement l'hystérie caractérisée par un spasme général, un sentiment de strangulation, etc. Ce moyen agit d'autant mieux que le bain est supporté pendant un temps plus long.

Le mucilage épais des fleurs et de l'écorce, qui est émollient et adoucissant, a été préconisé par F. Hoffmann contre la brûlure et les douleurs de la goutte. J'ai employé ce mucilage avec succès dans la diarrhée et les gastro-entérites chroniques. Les paysans le mettent souvent en usage contre les inflammations externes, les plaies enflammées et douloureuses, le ténesme, les brûlures; ils font une décoction d'écorce de tilleul, et s'en servent, dans ces différents cas, en fomentations en lotions, en injections, etc. J'ai vu cesser une diarrhée chronique qui avait résisté aux moyens rationnellement indiqués, par le seul usage de la tisane mucilagineuse d'écorce et de fleurs de tilleul, et de la même décoction plus concentrée en demi-lavements répétés chaque jour. A cette occasion, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que beaucoup de diarrhées chroniques, contre lesquelles on emploie inutilement les astringents, cèdent à l'usage des mucilagineux continué avec persévérance : c'est que très-souvent ces affections sont dues à une irritation de la muqueuse, contre laquelle les astringents ne réussissent pas toujours, bien qu'ils aient une action manifeste contre certaines phlegmasies chroniques.

Les feuilles et les fruits peuvent être employés comme l'écorce. L'amande légèrement oléagineuse du fruit, pulvérisée et prise comme du tabac, a été regardée comme propre à arrêter les hémorrhagies nasales.

Le charbon de bois de tilleul, qui est très-léger, a été indiqué comme fébrifuge (1). On s'en sert ainsi que du peuplier (Voyez page 824), pour la préparation de la poudre de charbon de Belloc.

(Sous cette forme, on en a obtenu de bons effets, en lavements dans la dysenterie avec putridité des matières excrétées) (2).

Seidel (3) recommande l'application de la poudre de charbon de tilleul dans le pansement des brûlures : on vide les phlictènes, on saupoudre d'une couche de charbon pulvérisé, de 5 millimètres d'épaisseur, que l'on fixe par une bande. Si cette dernière s'humecte après quelques heures, on renouvelle l'appareil.

[Le tilleul d'Europe présente plusieurs variétés que quelques auteurs ont élevées au rang d'espèces; ce sont le tilleul de Hollande ou à grandes feuilles (*T. platyphyllos*, Scop.; *T. grandifolia*, Ehrb.; *T. pauciflora*, Hayn.), le tilleul sauvage, à petites feuilles (*T. microphylla*, Wild.; *T. parvifolia*, Ehrh.].

TORMENTILLE. Tormentilla erecta. L.

Tormentilla sylvestris. C. Bauh., Tourn. — *Tormentilla vulgaris.* Park. *Pentaphyllum tormentilla dictum.* Moris. — *Potentilla tormentilla erecta.* Scop. — *Fragaria tormentilla officinarum.* Grantz. *Consolida rubra.* Tab. — *Heptaphyllon.* Fuchs.

Tormentille droite, — tormentille tubéreuse, — tourmentille, — blodrot.

Rosacées. — Dryadées. Fam. nat. — Isocandrie polygynie. L.

Cette plante vivace (Pl. XXXIX) se rencontre partout, dans les bois, les lieux frais, le long des haies, les pâturages ombragés.

Description. — Racine : souche épaisse, courte, tuberculée, ronde vers la partie supérieure, presque ligneuse, à écorce inégale, d'un brun foncé en dehors, rou-

(1) *Journal de pharmacie*, 1819, t. V, p. 321.
(2) *Bulletin général de thérapeutique*, 1862, t. LXIII.
(3) *Journal des connaissances utiles*, 1844, p. 304.

geâtre en dedans, un peu chevelue à sa partie inférieure. — Tiges nombreuses, dressées, ramifiées. — Feuilles sessiles, à trois ou cinq folioles ovales, allongées, dentées en scie, légèrement pubescentes, d'un vert plus foncé à la surface supérieure. — Fleurs petites, d'un jaune vif, solitaires, sur des pédoncules axillaires (juin-juillet). — Calice à huit divisions, dont quatre pour le calicule et quatre pour le calice. — Corolle à quatre pétales cordiformes et unguiculés. — Étamines nombreuses, à styles filiformes. — Fruits : akènes nus et lisses, insérés sur le réceptacle convexe persistant.

Parties usitées. — La racine.

Récolte. — On peut l'employer fraîche toute l'année. C'est dans la belle saison qu'il faut récolter cette racine pour la sécher et la conserver. Celle qui se trouve dans les bois et les pâturages secs est préférable. On doit choisir les plus grosses et les débarrasser de toutes les tiges et radicules.

[**Culture.** — La tormentille est très-commune; elle demande dans les jardins une bonne terre à demi ombragée. On la propage par drageons.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — L'odeur de cette racine, comme de toute la plante, est nulle; sa saveur est styptique et un peu aromatique. Elle contient, d'après Meissner (1), près d'un cinquième de tannin, trois dixièmes à peu près de gomme, de la myricine, de la cérine, du rouge de tormentille, de l'extrait gommeux, de l'extractif, des traces d'huile volatile, de la fibre ligneuse, de l'eau.

Dausse (2) a fait l'analyse comparée des racines de ratanhia et des racines de tormentille, cette dernière étant présentée comme succédanée de la précédente. Voici le résumé de ces intéressantes recherches, tel que le présente ce chimiste distingué :

1° L'éther démontre dans le ratanhia et la tormentille une substance résinoïde, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool à 36 degrés. C'est à cette substance plus ou moins introduite dans l'extrait qu'il faut attribuer le trouble des dissolutions faites par l'eau. 2° Le ratanhia choisi et la racine de tormentille fournissent le plus d'extrait quand on les a traités par l'alcool à 21 degrés ou par l'eau bouillante. 3° Ces substances fournissent un extrait entièrement soluble si l'on ne les traite que par l'eau froide; mais par ce moyen on est loin de leur avoir enlevé tout le principe astringent. 4° L'extrait de tormentille hydro-alcoolique ou par l'eau bouillante contient un cinquième en moins de tannin que les deux mêmes extraits de ratanhia choisi : ainsi, pour remplacer entièrement le ratanhia, il faudra employer 5 gr. d'extrait de tormentille pour 4 gr. de ratanhia. 5° Le sirop de sucre et l'alcool sont les meilleurs dissolvants de ces deux extraits. 6° Toutes les fois qu'on voudra dissoudre un de ces deux extraits dans un sirop, il est inutile de se servir de l'eau : la solution se fait beaucoup mieux à l'aide de la chaleur dans le sirop seul. 7° Toutes les fois qu'une solution dans l'eau est trouble, on peut la rendre liquide en y ajoutant une certaine quantité d'alcool. 8° Déjà, par suite de la rareté du ratanhia, les falsificateurs se sont mis à l'œuvre; on m'a déjà montré deux prétendus extraits de ratanhia faits de toutes pièces et sans ratanhia. Un moyen sûr de couper court à toutes ces falsifications, c'est de prescrire, à la place de l'extrait de ratanhia, l'extrait de tormentille qui, par son prix des deux tiers au-dessous de celui du ratanhia, n'offrira plus aucun avantage aux falsificateurs et permettra aux pharmaciens de fournir aux malades peu aisés un médicament moins coûteux et aussi actif que celui fait avec le ratanhia. 9° Les préparations de tormentille se distinguent par une odeur légère de rose.

La grande quantité de tannin qui existe dans cette racine l'a fait employer au tannage, surtout dans le nord de l'Europe, et particulièrement aux îles Feroë, aux Orcades, etc. On lit dans les mémoires de l'Académie de Berlin (3), qu'une livre et demie de poudre de tormentille équivaut à 7 livres de tan, pour cette opération; aussi Hermstædt propose-t-il de la recueillir avec soin pour l'employer à la préparation des peaux. La couleur rouge, qui est si abondante, la rend utile en teinture, surtout pour les cuirs, en Laponie. On en fait aussi de l'encre. La gomme, qui fait plus du quart de ses principes constituants, montre qu'on pourrait encore se servir de cette racine inodore comme aliment, en la dépouillant de ses principes styptiques et un peu aromatiques.

(1) *Journal de chimie médicale*, 1830, t. VI, p. 537.
(2) *Bulletin général de thérapeutique*, t. XLII, p. 237.
(3) *Annales de chimie*, an XIII, t. LIV, p. 219.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction, de 15 à 30 gr. par kilogramme d'eau.
Teinture (1 sur 8 d'alcool), de 5 à 10 gr., en potion.
Poudre, de 2 à 12 gr., en bols, pilules ou dans du vin généreux.
Extrait (1 sur 8 d'eau), de 1 à 4 gr, et plus, dans du vin, en pilules, bols, etc.
Vin (1 sur 16 de vin), 60 à 100 gr.

A L'EXTÉRIEUR. — Décoction (30 à 60 gr. par kilogramme d'eau), pour lotions, fomentations, etc.
Poudre, quantité suffisante pour cataplasme.
Pommade (1 de poudre sur 5 à 16 d'axonge.

La racine de tormentille est énergiquement astringente; comme la bistorte, elle est employée dans les flux et écoulements muqueux atoniques, les hémorrhagies passives, les fièvres intermittentes, etc. Haller la préférait à toutes les autres plantes astringentes. « La tormentille, disent Mérat et Delens (1), est un des meilleurs astringents indigènes connus; c'est une plante trop négligée, et sa racine, sous le seul rapport économique, devrait être recueillie avec soin et employée plus qu'on ne fait. »

La tormentille et la bistorte peuvent remplacer, dans la médecine rurale, le ratanhia. Je leur ai constamment trouvé la même efficacité. Comme tous les autres astringents, la racine de tormentille ne doit être employée dans la dysenterie, la diarrhée, etc., que lorque la période d'irritation est passée. Loiseleur-Deslongchamps et Marquis (2) disent que c'est uniquement à son emploi intempestif qu'il faut attribuer la diminution de sa réputation dans les dysenteries et les fièvres intermittentes, et non à son défaut d'énergie; et ils ajoutent que si quelquefois elle a été nuisible, il est probable que ce n'a été qu'entre des mains inexpérimentées.

Cullen a éprouvé de bons effets de la racine de cette plante dans certaines fièvres intermittentes, en l'unissant à la gentiane; ce mélange m'a réussi dans la leucorrhée atonique. Gilibert dit avoir vu un phthisique guérir par le seul usage d'un gros (4 gr.) de tormentille en poudre, administrée tous les matins, pendant un mois, par le conseil d'un paysan. Cette phthisie était consécutive de fréquents crachements de sang avec langueur d'estomac. Il est probable qu'il n'existait chez ce malade qu'une grande débilité causée par de fréquents crachements de sang, et que les poumons n'eussent offert, à l'exploration, aucune lésion semblable à celles que l'on trouve chez les phthisiques.

A la campagne, on utilise la décoction de racine de tormentille contre l'hématurie des bestiaux.

A l'extérieur, cette plante est employée en décoction aqueuse ou vineuse dans les cas de ramollissement des gencives, pour résoudre les contusions, les ecchymoses, pour exciter les ulcères atoniques, blafards, etc.

(De Duben (3) rapporte qu'il a traité avec succès plusieurs cas de prolapsus du rectum par des lavements de décoction de tormentille.)

Morin, de Rouen (4), a recommandé le remède suivant contre le panaris : on fait sécher au four la racine de tormentille, on la pulvérise, et, au moyen d'un jaune d'œuf, on lui donne une consistance pâteuse; on étend sur un linge une ou deux lignes d'épaisseur de cette pâte, et on en enveloppe la partie malade; on doit de plus avoir la précaution de recouvrir le tout d'un cataplasme ordinaire, afin de retarder la dessiccation de la pâte par la chaleur de la partie malade; ce remède réussit aussi contre le furoncle. Quel est, dans ces cas, sa manière d'agir ?

(1) *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. V, p. 491.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XLIV, p. 383.
(3) *Journal für Kinderkrankheiten*, 1862.
(4) *Bulletin de thérapeutique*, novembre 1839.

TROËNE. Ligustrum vulgare. L.

Ligustrum Germanicum. C. Bauh. — *Ligustrum.* J. Bauh., Ger., Black.

Oleinées. — Olées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

Cet arbrisseau, d'un aspect agréable, croît naturellement dans les haies et dans les bois. Les vaches, les chèvres, les moutons mangent les feuilles. Les perdrix, les grives, les merles se nourrissent des fruits. Les morilles se plaisent au pied du troëne. Cet arbrisseau est vulgairement connu dans nos départements sous le nom de *truffetier*.

Description. — Tiges de 2 à 3 mètres, à rameaux opposés, cylindriques, flexibles, d'une couleur cendrée. — Feuilles ovales, lancéolées, glabres, entières, d'un vert gai, courtement pétiolées, persistantes dans les hivers doux. — Fleurs blanches, petites, odorantes, disposées en panicules ou en thyrse à l'extrémité des rameaux (juin-juillet). — Calice, court, urcéolé. — Corolle tubulée, divisée à son limbe en quatre lobes ovales. — Fruits : baies mûrissant en automne, se colorant d'un pourpre noir, et restant sur l'arbrisseau une partie de l'hiver.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs et les fruits.

Récolte. — On récolte les feuilles et les fleurs pendant l'été ; les fruits en automne. Ces fruits sont souvent mêlés par fraude à ceux de nerprun. (Voyez l'article Nerprun, p. 679.)

Culture. — On le propage de marcottes, de boutures, de graines ou de pieds enracinés pour en faire des haies, des palissades, des bordures, etc.; il figure dans les bosquets d'automne.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les fleurs sont odorantes; les feuilles ont une saveur acerbe et légèrement piquante. Leur décoction noircit par l'addition du sulfate de fer. Les baies fournissent une couleur noire et un bleu turquin, dont on fait usage pour les enluminures et pour colorer le vin; elle sert aussi à faire l'encre des chapeliers.

(Ces baies contiennent de l'eau, du ligneux, du glucose, une matière cireuse et une matière colorante d'un beau cramoisi, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, parfaitement distincte des matières colorantes connues, ne renfermant que du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, à laquelle Nicklès (1) a donné, pour la différencier, le nom de *liguline*. Ce chimiste a appliqué cette substance à l'analyse des eaux potables, où elle paraît appelée à rendre des services.)

Les branches les plus flexibles de cet arbrisseau sont employées à faire des liens et des ouvrages de vannerie. Son bois, inattaquable aux insectes, peut servir d'échalas.

(Polex a découvert dans l'écorce une substance amère qu'il nomme *ligustrine;* c'est une masse jaune, extractiforme, hygrométrique, soluble dans l'alcool et l'eau, insoluble dans l'éther. Ce n'est pas un alcaloïde) (2).

Les feuilles et les fleurs de troëne passent pour astringentes, détersives, vulnéraires. Leur décoction est usitée dans les maux de gorge, les aphthes, la stomatite, les ulcères scorbutiques de la bouche, le relâchement de la luette, l'engorgement chronique des amygdales. La décoction des feuilles avec addition de quelques gouttes d'acide sulfurique ou chlorhydrique, et une suffisante quantité de miel rosat, m'a plusieurs fois été utile en gargarisme dans les affections dont je viens de parler. J'ai vu des paysans se guérir de diarrhées chroniques au moyen du suc des feuilles et des fleurs de troëne pris à la dose d'un demi-verre chaque matin. Une femme âgée de quarante-cinq ans, d'un tempérament lymphatique, affaiblie par des pertes mensuelles abondantes, a été débarrassée de ces dernières par le même remède administré chaque jour pendant vingt jours.

Le troëne, tout à fait inusité de nos jours, peut s'ajouter aux nombreuses

---

(1) *Journal de pharmacie et de chimie*, mai 1859.
(2) *Journal de chimie médicale*, 1839, 2e série, t. V, p. 171.

ressources dont le médecin de campagne peut disposer en faveur des malades indigents.

TULIPIER. Liriodendrum tulipifera. L.

Tulipe en arbre, — tulipe de Virginie.

MAGNOLIACÉES. — MAGNOLIÉES. Fam. nat. — POLYANDRIE POLYGYNIE. L.

Cet arbre, de l'Amérique septentrionale, est cultivé chez nous en pleine terre et peut prendre rang aujourd'hui parmi nos arbres indigènes. D'une beauté rare et d'un port magnifique, il est un des plus beaux ornements de nos jardins paysagers.

Description. — Arbre qui, dans un terrain et sous un ciel favorable, s'élève jusqu'à 30 mètres, et dont le tronc a jusqu'à 10 mètres de circonférence; tête vaste et touffue, rameaux d'un brun cendré. — Feuilles imitant la forme d'une lyre, d'un vert soyeux, très-agréable à l'œil, alternes, pétiolées, grandes, divisées en trois lobes, dont le moyen est tronqué au sommet. — Fleurs semblables aux tulipes par leur forme et leur volume, s'évasant en cloche et se nuançant de vert et de jaune (juin-juillet). — Fruit comme en cône, formé par une réunion de samares ligneuses, à styles endurcis, se détachant à la maturité de l'épi, qui, lui seul, est persistant.

Parties usitées. — L'écorce, surtout celle de la racine; quelquefois les fruits, les feuilles.

Culture. — On le multiplie de graines, au printemps, qu'on ressème en terrines, en terre de bruyère. On recouvre à peine de terreau mêlé de bruyère. Pendant l'accroissement, on entretient l'ombre avec des paillassons. On repique en pépinière, et lorsque le tulipier a environ 1 mètre 1/2, on le met à demeure dans une terre franche et fraîche; il vient mieux s'il est isolé.

Récolte. — C'est pendant la floraison que l'on doit récolter l'écorce, parce qu'elle jouit alors de toutes ses forces.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Cette écorce exhale une odeur aromatique imitant celle du cédrat. D'après Tromsdorff et Carminati, elle réunit les principes amer et gommeux au tannin. Bouchardat (1) y a trouvé de l'huile essentielle, du piperin, du tannin, une résine molle, un alcali végétal, etc. Emmer y a constaté la présence d'un principe à la fois amer et aromatique, auquel il a donné le nom de *liriodendrine*, et qui paraît contenir les propriétés de ce végétal.

Les habitants du Canada emploient la racine du tulipier pour adoucir l'amertume de la bière de sapinette; l'écorce sert à parfumer les liqueurs des îles. Bosc a vu préparer une liqueur de table très-agréable avec la racine.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Poudre, 8 à 15 gr., et plus, en bols, pilules, électuaire ou dans du vin.
Extrait alcoolique, 1 à 4 gr., en potion, pilules, etc.
Vin (écorce et alcool, 1 sur 7 de vin), de 100 à 150 gr. (Bouchardat), préférable.

Tonique, amer, astringent et aromatique, le tulipier est considéré avec raison comme un des meilleurs succédanés du quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes. Schœff (2), Chapman, Barton, Young (3), Rusch, Carminati, ont substitué l'écorce de cet arbre à celle du quinquina, et dans les mêmes cas, avec succès. Sur six cas de fièvres intermittentes où Hildenbrand l'a prescrite, il en a guéri cinq. De tels résultats sont de nature à engager les praticiens à avoir recours à l'écorce de cet arbre, devenu commun en France, et dont la culture pourrait prendre une extension à la fois utile et agréable.

(1) *Recherches sur l'écorce du tulipier.* (*Annuaire*, 1841, p. 75.)
(2) *Matière médicale américaine.*
(3) *American Museum*, t. XII.

Cette écorce a été employée dans diverses maladies. Burton affirme qu'il n'y a pas dans toute la matière médicale de meilleur remède pour guérir l'hystérie que l'écorce de tulipier unie à une petite quantité de laudanum. Il la donne aussi dans la phthisie pulmonaire, les affections vermineuses, l'atonie de l'estomac, dans la dernière période des dysenteries, contre la goutte et le rhumatisme. A Philadelphie, c'est un remède vulgaire dans ces deux dernières affections; mais il est évident qu'il ne peut convenir comme antigoutteux que chez les sujets faibles, énervés, cachectiques. Les feuilles de cet arbre ont été regardées comme propres à guérir les maux de tête, écrasées et appliquées sur le front. Les semences sont, dit-on, apéritives.

TUSSILAGE. Tussilago farfara. L.

Tussilago vulgaris. C. Bauh., Tourn. — *Tussilago.* Clus. — *Farfara.* Cœsalp. *Bechium sive farfara.* Dod. — *Ungula caballina.* Trag. *Béchion* (1). Dioscor. — *Filius ante patrem.*

Tussilage commun, — pas-d'âne, — pas-de-cheval, — herbe de Saint-Guérin, taconnet, — procheton.

Composées. — Eupatoriées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Le tussilage (Pl. XXXIX), plante vivace, se trouve aux bords des ruisseaux, des fontaines, des fossés, dans les terrains argileux, sur les coteaux humides et gras. Le nom de *filius ante patrem*, qui lui a été donné au moyen-âge, vient de ce que les fleurs paraissent avant les feuilles. Celui de pas-d'âne vient de la forme de ses feuilles, et celui de tussilage, de son emploi contre la toux.

Description. — Racines longues, grêles, traçantes, blanchâtres. — Tiges: hampes droites, simples, uniflores, fistuleuses, longues de 10 à 15 centimètres, garnies d'écailles membraneuses lancéolées. — Feuilles : toutes radicales, pétiolées, arrondies, cordiformes, lisses, dentées, d'un vert gai en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous. — Fleurs radiées, solitaires, d'un beau jaune de soufre, formées par la réunion d'une multitude de petites fleurs paraissant avant les feuilles (avril-mai). — Calice commun, à plusieurs folioles glabres, linéaires, disposées sur un seul rang, accompagnées à leur base de petites bractées à bords cotonneux. — Fleurons tantôt tous hermaphrodites, tantôt femelles, fertiles vers la circonférence, hermaphrodites dans le centre. — Cinq étamines syngénèses. — Un style. — Deux stigmates. — Fruits : akènes, oblongs, cylindriques, un peu striés, couronnés par des aigrettes simples et sessiles, quelquefois pédicellées.

Parties usitées. — Les feuilles, les fleurs, rarement les racines.

Récolte. — On récolte les fleurs en février, mars, avril; les feuilles en été, les racines en automne ou au printemps, avant la floraison. Après avoir fait sécher les fleurs à l'étuve, il faut bien s'assurer si elles sont complétement sèches, car elles conservent souvent un fond d'humidité qui les détruit promptement.

Culture. — Le tussilage croît sur les talus, dans les endroits humides. On ne le cultive que dans les jardins botaniques. On le propage par semis; il se ressème lui-même.]

Propriétés physiques et chimiques. — Les fleurs ont une odeur forte, agréable, et une saveur douce et aromatique. (Analysées par Nayle (2), elles ont donné de la gomme, de l'*inuline*, des acides gallique et pectique, de l'extractif amer, de la résine, de l'huile fixe et des matières colorantes verte et jaune.) Les feuilles sont amères et mucilagineuses. Le sulfate de fer donne à la décoction de cette plante une couleur noire qui décèle la présence du tannin. Elle contient en outre un principe extractif.

La racine de tussilage, concassée et desséchée, prend feu comme de l'amadou, suivant Murray.

(1) *Béchion*, à cause de la propriété que cette plante a de calmer la toux, et dont les modernes ont fait dériver l'expression *béchique*, appliqué à tous les médicaments qui jouissent également de propriétés calmantes et expectorantes.

(2) *Journal of the Marylands colleye of pharmacy*, t. II, p. 73.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion théiforme des fleurs, 20 à 30 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Sirop des fleurs (1 sur 2 d'eau bouillante et 5 de sucre), 30 à 100 gr.
Suc des feuilles ou des fleurs, 30 à 60 gr., et plus.
Extrait des feuilles ou des fleurs, 5 à 10 gr., et plus.
Looch de farfara (pharmacopée de Wurtemberg), racine de tussilage décoctée dans l'eau, pulpée, passée au crible, cuite en consistance de bouillie avec le double de miel.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction des feuilles, 50 à 100 gr., et plus, par kilogramme d'eau, pour fomentations, lotions, injections, fumigations.
Feuilles pilées en cataplasme.
Feuilles sèches fumées comme du tabac.
Les fleurs entrent dans les espèces pectorales.

Les fleurs de tussilage ont toujours été placées en pharmacie parmi les espèces pectorales, telles que celles de mauve, de pied-de-chat, de bouillon blanc, de violette, etc. Les feuilles et les racines, dont les anciens faisaient usage, n'étaient plus usitées, lorsque Fuller (1) les recommanda comme un remède précieux contre les affections scrofuleuses.

Hippocrate employait la racine de tussilage associée au lait et au miel contre les ulcérations du poumon. Dioscoride, Galien et Pline parlent de la fumée des feuilles contre la toux et l'asthme, usage que Linné a retrouvé en Suède, où l'on fume ces feuilles en guise de tabac quand on a de la toux. Boyle (2) rendait ces fumigations plus actives contre la phthisie en ajoutant au tussilage de la fleur de soufre et du succin : *Herbæ cum flore sulphuris et succino in pulverem comminuto mixtæ fumus ore haustus instar nicotianæ phthisim aliquando sanavit* (3). Haller prétend avoir guéri plusieurs phthisiques par le seul emploi de cette plante.

(D'après Albrecht (4), on emploie le *tussilago farfara* au Japon contre cette même maladie.)

Fuller considérait la décoction des feuilles de tussilage comme pouvant seule guérir la phthisie scrofuleuse. Peyrilhe vante cette décoction concentrée ou le suc contre la même maladie, et le sceptique Cullen (5) dit que l'emploi de ces préparations a produit de bons effets dans les ulcères scrofuleux. Il avoue, toutefois, que ce moyen n'a pas toujours répondu à ses espérances. Meyer rapporte trois cas de scrofules guéris par ce végétal : le premier est relatif à un asthme avec toux, le second à un ulcère scrofuleux, le troisième à un exanthème également scrofuleux avec psorophthalmie, contre laquelle on lavait en même temps l'œil avec une décoction de tussilage. Allen (6) dit aussi que la décoction des feuilles de tussilage l'emporte sur tous les remèdes qu'on a connus jusqu'ici pour guérir les écrouelles. Bodart a recueilli, à l'hôpital Sainte-Claire de Pise, en Toscane, « une preuve sans réplique de son efficacité dans l'atonie du système capillaire sanguin et lymphatique, qui constitue essentiellement la diathèse dite *scrofuleuse*. » Cette preuve consiste dans une observation fort intéressante.

A son retour en France, Bodart s'est livré à de nouvelles expériences qui ont confirmé les heureux effets du tussilage dans le traitement des affections scrofuleuses. Les nombreux faits qui lui sont particuliers, et ceux que lui ont communiqués plusieurs praticiens, et notamment Gaultier de Claubry et Menuret, sont consignés dans son *Essai sur les propriétés du tussilage* (Paris, 1809). Cette plante possède à un haut degré, suivant Bodart, des pro-

(1) *Médecine gymnastique*, p. 93.
(2) *De util. philos. nat.*, traduction latine publiée à Londres en 1692, de son ouvrage : *Some considerations touching the usefulness of experimental nat. philosophy*, etc. Oxford, 1663 et 1672.
(3) Ray, *Catal. plant.*, p. 297.
(4) *Union médicale*, 1863, t. XVIII, p. 485.
(5) *Matière médicale*, t. II, p. 482.
(6) Roques, *Plantes usuelles*, t. II, p. 345.

priétés toniques, incisives, résolutives et légèrement purgatives, selon les diverses manières de l'administrer.

Hufeland (1), et après lui Tourtelle (2), vantent les propriétés du tussilage contre les affections lymphatiques et scrofuleuses.

Le dernier auteur en aiguisait la décoction avec la potasse ou la soude. Baumes (3) dit que le tussilage est un très-bon remède contre les engorgements des glandes, les éruptions cutanées, et surtout contre les toux scrofuleuses et les affections des poumons. Il réussit très-bien, suivant lui, chez les enfants qui ont les poumons faibles, même lorsque la fièvre a commencé à s'établir. Il prescrit le suc frais des feuilles à la dose de 30 à 120 gr. dans la journée, ou la décoction des feuilles sèches lorsqu'on ne peut se procurer la plante fraîche. Alibert, sous les yeux duquel cette plante a été administrée dans diverses affections scrofuleuses, dit n'en avoir obtenu aucun résultat. Mérat et Delens la croient utile pour faciliter l'expectoration, sur la fin des catarrhes aigus. Fernel avait dit du tussilage : *Inspirato fumo, pulmones tam blande expurgant, ut sine noxa omnes thoracis abcessus rumpere credantur* (4). Trousseau et Pidoux ne mentionnent le tussilage que comme plante simplement émolliente, et le placent à côté de la mauve, de la guimauve, de la bourrache, etc. C'est ne tenir aucun cas des recherches et des observations de nos devanciers sur cette plante. Pour moi, j'avoue que les faits nombreux rapportés par des auteurs dignes de foi, et surtout les assertions du célèbre praticien Hufeland, ont ébranlé mon incrédulité, malgré deux essais infructueux. J'ai de nouveau employé le tussilage, et je m'en suis bien trouvé. J'ai pu me convaincre de l'efficacité de cette plante dans plusieurs cas d'affections scrofuleuses, où les traitements généralement connus et employés avaient échoué. Je citerai les suivants :

Premier cas. — La fille du sieur Bernard, de Boulogne, âgée de onze ans, d'une faible constitution, avait eu, pendant les premières années de son enfance, de l'impetigo, de fréquentes ophthalmies et des engorgements glanduleux au cou. On me la présenta en juillet 1854. Elle était alors atteinte d'une ophthalmie photophobique double; les paupières étaient très-boursouflées et érysipélateuses à leurs bords; elle avait un engorgement glanduleux considérable des deux côtés du cou, sans changement de couleur à la peau. On avait inutilement employé contre cet état, qui datait d'environ six mois, l'infusion de houblon coupé avec du vin, le sirop de gentiane, l'huile de foie de morue et un régime tonique. Je mis immédiatement la malade à l'usage du suc de tussilage, à la dose de 60 gr., que j'augmentai graduellement jusqu'à celle de 180 gr. par jour. Dès le cinquième jour, il y avait amélioration, la malade commençait à ouvrir les yeux et supportait mieux la lumière. Il est vrai qu'une infusion de jusquiame, que je faisais appliquer sur les paupières, pouvait produire seule cette amélioration; mais au quinzième jour du traitement, les glandes engorgées étaient diminuées de moitié, l'ophthalmie presque entièrement dissipée. Au bout de six semaines, la malade était complétement débarrassée et dans un état de santé des plus satisfaisants.

Deuxième cas. — Mlle D***, de Samer, âgée de quinze ans, d'une constitution grêle, d'un tempérament lymphatique, irrégulièrement mais abondamment menstruée, ayant eu des scrofuleux dans sa famille, était atteinte depuis près de huit mois, et à des degrés variables, d'une ophthalmie chronique de l'œil droit, avec photophobie. Elle avait, en outre, au-dessous de l'oreille droite, une tumeur glanduleuse de la grosseur d'un œuf, des ulcé-

(1) *Traité de la maladie scrofuleuse*, traduit par Bousquet, p. 273.
(2) *In* A. Lorentz, *Dissertation sur les maladies scrofuleuses*, p. 20.
(3) *Du vice scrofuleux*, etc., p. 296.
(4) *Univ. med.*, lib. v, cap. xxi, p. 265. Genevæ, 1680.

rations crustacées dans les narines, avec gonflement et rougeur des ailes du nez et de la lèvre supérieure. Cet état, contre lequel on n'avait employé que l'huile de foie de morue à la dose d'une cuillerée à bouche par jour, mêlée à pareille quantité de sirop antiscorbutique, durait depuis près d'un an, lorsque dans les premiers jours de juin 1857 la malade fut confiée à mes soins. Je prescrivis une forte décoction de feuilles fraîches de tussilage à prendre en quatre fois dans la journée. Au bout de dix jours de ce traitement, l'amélioration était sensible. On se bornait contre l'ophthalmie à l'application de la pommade antiophthalmique de Desault. Le trentième jour, l'ophthalmie et les ulcérations nasales étaient guéries; la tumeur du cou était diminuée de moitié. On continua la décoction de tussilage, et l'on fit prendre en outre, chaque matin, un verre (environ 100 gr.) de suc de la même plante. Sous l'influence de cette médication, la tumeur diminua graduellement de volume dans l'espace d'un mois, et vers le 15 août, la résolution était complète. Depuis six mois, la guérison ne s'est point démentie.

Troisième cas. — Renaud, âgé de vingt ans, tempérament lymphatique, habitant le village marécageux de Nesles, était atteint depuis près de deux ans d'engorgements glanduleux au cou, qui, en s'abcédant successivement, avaient donné lieu à des ulcères sanieux, fongueux, avec décollement de la peau. Ces ulcères, de l'étendue d'une pièce de 2 fr. à celle de 5 fr., blafards, à bords cuivreux et décollés, étaient au nombre de six lorsque je vis le malade pour la première fois, le 10 mai 1857. Le malade avait pris, très-irrégulièrement, il est vrai, l'huile de foie de morue, l'iodure de potassium et la décoction de feuilles de noyer. Après avoir cautérisé, ravivé les ulcères par le nitrate d'argent, et détruit au moyen du caustique de Vienne les parties de la peau non susceptibles d'adhérence et de cicatrisation, je mis le malade à l'usage du suc de tussilage, d'abord à la dose de 60 gr. chaque matin, et de la décoction de feuilles sèches de la même plante (50 gr. pour 1 kilogr. d'eau) pour boisson dans la journée. La dose du suc fut graduellement augmentée jusqu'à celle de 100 gr., à laquelle on était arrivé au quinzième jour du traitement, dont l'effet était déjà très-prononcé. Les ulcères, qui avaient changé d'aspect dès les huit premiers jours, marchaient vers la cicatrisation. Au bout de deux mois, il ne restait plus que quelques engorgements cellulaires, qui ont cédé à la continuation du traitement; complété d'ailleurs par l'emploi du vin de gentiane et de feuilles de noyer. Je dois faire remarquer, à cette occasion, que l'action antiscrofuleuse du tussilage se manifeste beaucoup plus promptement que celle des feuilles de noyer et du brou de noix, mais que celle-ci, pour se faire attendre, n'en est pas moins efficace. Ces deux végétaux combinés, employés simultanément ou successivement dans les mêmes cas, offrent de grandes ressources aux praticiens des campagnes dans le traitement des affections scrofuleuses. Les médecins de nos cités craindront de vulgariser la médecine par l'emploi de remèdes si simples; ils préféreront toujours, ainsi que leurs malades, les préparations d'iode, celles d'or, de baryum, etc., élégamment arrangées dans l'officine du pharmacien.

A l'extérieur, on s'est servi des feuilles fraîches de tussilage en cataplasme comme légèrement résolutif et maturatif. Hippocrate recommandait l'emploi de la décoction vineuse sur les plaies tendant à se transformer en ulcères. La fumée de la plante desséchée a été recommandée contre l'odontalgie. Bodart employait la teinture alcoolique de tussilage en frictions; la poudre des feuilles, comme du tabac, dans le coryza ou pour dessécher les ulcères; le décoctum vineux ou aqueux, ou le suc exprimé pour fomentation sur les engorgements et les ulcères scrofuleux; les feuilles crues ou cuites, pilées en cataplasme avec du miel, à la manière des anciens; la solution de l'extrait dans l'huile en liniment. Ces topiques paraissent assez in-

signifiants et peuvent être avantageusement remplacés par d'autres plus énergiques.

TUSSILAGE PÉTASITE. — Pétasite. — Herbe aux teigneux, aux chapeaux. — Grand bonnet. (*Tussilago petasites*, L.; *petasites major et vulgaris*, C. Bauh., Tourn.; *petasites vulgaris rubens rotundiore folio*. J. Bauh.) — Cette plante vivace, incomplétement dioïque, croît dans une grande partie de la France, aux lieux humides, aux bords des fossés, des ruisseaux, des torrents. Les feuilles fraîches un peu écrasées plaisent aux bestiaux, les abeilles recherchent les fleurs.

Description. — Racines très-épaisses, longues, charnues, blanchâtres intérieurement, noirâtres en dehors. — Tiges de 20 à 50 centimètres, herbacées, pubescentes, simples, droites, épaisses, cotonneuses, garnies de squames ou écailles rougeâtres. — Feuilles radicales en rosette, longuement pétiolées, amples, ovales, cordiformes, inégalement dentées, d'un vert foncé en dessus, pubescentes et blanchâtres en dessous. — Fleurs purpurines disposées en thyrse au sommet des tiges (mars-avril); involucre à un ou deux rangs de folioles; réceptacle plan, demi-fleurons tubuleux, nombreux, tous femelles, à l'exception de quelques mâles placés au centre, ou tous mâles, sauf quelques-uns femelles à la circonférence; stigmates des fleurs stériles, courts, obtus.

L'odeur et la saveur de cette plante sont plus développées que dans l'espèce précédente. La racine est amère, un peu aromatique et âcre.

La racine de pétasite est regardée comme vermifuge, sudorifique, astringente. On a employé son infusion (10 à 15 gr. par 500 gr. d'eau) dans les fièvres miliaires, la scarlatine, la rougeole, les affections catarrhales pulmonaires, l'asthme humide, contre les vers, etc. Elle paraît plus active que celle du tussilage pas-d'âne, et pourrait être employée aux mêmes usages. Les fleurs sont réputées pectorales. Les feuilles ont été appliquées sur les gonflements goutteux pour en calmer les douleurs; écrasées, en topique, pour résoudre les tumeurs, déterger les ulcères, etc.

TUSSILAGE ODORANT. — Héliotrope d'hiver. (*Tussilago fragrans*. Villars.) — Originaire des Basses-Alpes, cette plante est cultivée dans les jardins. J'en ai entouré une pièce d'eau à ma campagne.

Description. — Racine noueuse et traçante. — Tige droite, striée, velue, de 30 centimètres environ. — Feuilles arrondies, échancrées en cœur à leur base, grandes, finement dentées à leur contour, molles, d'un beau vert en dessus, pubescentes et plus pâles en dessous; pétioles dont la base est la tige. — Fleurs purpurines, réunies en thyrse, offrant l'odeur suave de l'héliotrope du Pérou.

VALÉRIANE. Valeriana officinalis. L.

Valeriana sylvestris (et *palustris*) *major*. C. Bauh., Tourn., Ger.
Valeriana sylvestris magna aquatica. J. Bauh.
Valeriana sylvestris. Dod. — *Valeriana sylvestris prima*. Clus.
Phu Germanicum. Fuchs. — *Phu parvum*. Matth.

Valériane officinale, — valériane sauvage, — herbe aux chats, — herbe à la meurtrie, herbe Saint-Georges.

Valérianacées. Fam. nat. — Triandrie monogynie. L.

Cette plante bisannuelle (XL) se trouve sur le bord des rivières, aux lieux un peu humides, dans les bois.

Description. — Racines fibreuses, jaunâtres à l'extérieur, blanchâtres à l'intérieur, légèrement amères. — Tiges dressées, fistuleuses, cannelées, glabres ou légèrement pubescentes, hautes de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres. — Feuilles opposées, pétiolées, ailées, avec une impaire, à folioles sessiles, lancéolées, aiguës, lâchement dentées sur leurs bords. — Fleurs d'un blanc rougeâtre disposées en cymes corymbiformes, axillaires, formant un panicule très-étalé, composé de rameaux opposés, munis

à la base de bractées linéaires (juin-octobre). — Calice roulé en dedans pendant la floraison et formant une aigrette à la maturité. — Corolle tubulée, infundibuliforme, renflée vers la base, divisée en cinq lobes presque égaux. — Un ovaire infère. — Trois étamines saillantes. — Un style grêle à deux stigmates trifides. — Fruit : akène ovoïde, couronné par une aigrette plumeuse.

Parties usitées. — La racine.

Récolte. — On récolte par habitude cette racine en automne. Celle qui croît dans les lieux secs ou sur les montagnes doit être préférée, comme ayant une odeur, une saveur, et conséquemment des propriétés plus développées. Il faut la choisir grosse, bien nourrie. Après l'avoir bien mondée, on la porte à l'étuve. Elle acquiert une odeur plus prononcée par la dessiccation. (Il résulte des recherches de Pierlot (1) que 100 gr. de racines fraîches récoltées en automne donnent environ 37 gr. de racines sèches, tandis que la même quantité récoltée, dans les mêmes conditions, au printemps suivant, n'en fournit plus que 25 gr.)

[**Culture.** — La valériane qui croît spontanément doit être préférée à celle qui serait cultivée, car la culture ne ferait qu'en diminuer les propriétés. Elle croît, d'ailleurs, dans tous les sols, et elle se propage facilement, soit par graines semées en place, soit par éclats de pied pratiqués au printemps ou à l'automne.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette racine est d'une odeur forte, nauséeuse, désagréable. Sa saveur est âcre et amère. Elle contient : Huile essentielle, 20 centigr.; acide valérianique, 1 gr.; acide malique, 20 centigr.; matière amylacée, 9 gr.; matière extractive, 4 gr. 20 centigr.; albumine, 30 centigr.; chaux, 10 centigr.; cellulose, 21 gr.; eau, 64 gr. — Total, 100 gr. (Pierlot.)

L'huile volatile contribue puissamment aux propriétés de la valériane. Simplement préparée par les procédés ordinaires, elle contient : 1° une huile volatile d'odeur camphrée, ayant la même composition que l'essence de térébenthine (c'est un hydrogène carboné nommé *valérène* $= C^{20}H^{16}$, isomérique avec le bornéène de Gerhardt); 2° un peu d'un stéaroptène (bornéol), d'odeur de camphre et de poivre qui se produit par la fixation de l'eau sur la première essence. C'est la même matière qui constitue le camphre de Bornéo, fourni par le *pterygrium teres;* elle est transformée en camphre ordinaire par l'acide nitrique; 3° une huile volatile oxygénée d'une odeur de foin, le *valérol* ou aldéhyde valérique $= C^{12}H^{10}O^2$. Elle s'oxyde à l'air et s'y transforme en acide valérique, et en même temps se résinifie toujours. — L'acide VALÉRIQUE ou VALÉRIANIQUE, découvert par Grote, existe toujours en petite quantité dans l'essence de valériane récente. D'après Gerhardt, l'essence récente n'en contient pas. Sa proportion augmente à mesure qu'elle a eu le contact de l'air. Cet acide est de la nature des acides gras volatils; il est liquide, oléagineux, d'une odeur particulière repoussante, qui a beaucoup d'analogie avec celle de la valériane; il se dissout dans 30 parties d'eau, et il est soluble en toutes proportions dans l'alcool et dans l'éther. — L'acide valérianique se combine aux bases, et l'oxygène de la base, dans les valérianates, est le tiers de l'oxygène de l'acide.

[L'acide valérianique, dit aussi *valérique*, *amylique*, *viburnique*, phocénique $= C^{10}H^{10}O^4$. Il dérive de l'alcool amylique, ou essence de pommes de terre. En effet

$$\underbrace{C^{10}H^{12}O^2}_{\text{Alcool amylique.}} + O^4 = \underbrace{C^{10}H^{10}O^4}_{\text{Acide valérianique hydraté.}} + 2HO.$$

On l'a encore trouvé dans la graisse de phoque et dans les fruits de la boule de neige (*viburnum opulus* ou *V. obier*), d'où lui viennent les noms d'*acide phocénique* et *viburnique* qu'il porte.

La résine de valériane est presque noire; elle a une odeur de cuir bien caractérisée et une saveur âcre; l'extractif aqueux conserve cette même odeur de cuir, qu'il doit sans doute à un peu de résine. Quant au principe particulier de Tromsdorff, il a besoin d'être plus attentivement examiné (Soubeiran).

VALÉRIANATE D'AMMONIAQUE. — Laboureur et Fontaine (2) ont obtenu ce produit à l'état solide et cristallisé, pur et à composition constante. Leur procédé consiste dans la préparation à l'état de pureté de l'acide valérianique monohydraté et du gaz ammoniaque, puis dans la réunion de ces deux corps. A mesure que la combinaison s'opère,

(1) *Note sur la valériane et sur l'analyse de la racine*, etc. Paris, 1862.
(2) *Bulletin général de thérapeutique*, 1857, t. LII, p. 312.

ce sel cristallise sous une apparence confuse; mais au microscope, on distingue très-bien des prismes à quatre pans terminés, soit par des pyramides, soit par des biseaux. Ce produit ainsi obtenu est du valérianate pur. (Il est très-hygroscopique et déliquescent, volatil et décomposable par la chaleur, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sa saveur est sucrée et son odeur participe de celle de ses deux corps constituants. Le commerce en fournit des produits très-impurs, où l'on remplace les valérianates par des butyrates.

On trouve dans les pharmacies, sous le nom de *valérianate d'ammoniaque Pierlot*, le mélange suivant : eau distillée, 95 gr.; acide valérianique, 3 gr.; sous-carbonate d'ammoniaque, *Q. S.*, jusqu'à saturation; extrait alcoolique de valériane, 2 gr. Ce mélange se présente sous la forme d'une liqueur limpide d'une coloration brune caractéristique et exhalant une odeur franche de valériane. 10 gr. de cette préparation équivalent à 30 gr. de racine fraîche. La même dose contient 30 centigr. d'acide valérianique, et l'ammoniaque y figure pour 1 centième.)

Valérianate d'atropine. — (Voyez Belladone.)

(Valérianate de bismuth. — Produit découvert par G. Righini, se présentant sous l'aspect d'une poudre blanche qui doit être conservée à l'abri de l'air et de la lumière) (1).

Valérianate de quinine. — Ce produit, découvert par Louis-Lucien Bonaparte, est blanc, cristallisé, soluble dans l'eau, les huiles et surtout l'alcool, l'eau bouillante; les acides le décomposent.

Valérianate de zinc. — Le valérianate de zinc est sous forme de paillettes brillantes, légères, nacrées; il est neutre, soluble dans 50 parties d'eau froide et dans 40 parties d'eau chaude. Il se dissout aussi bien dans l'alcool et moins bien dans l'éther. Son odeur est caractéristique; la chaleur le fait fondre et le décompose; il brûle avec flamme. Sa dissolution aqueuse se décompose, à l'ébullition, en acide valérianique qui se volatilise, et en valérianate basique qui reste dans la liqueur.

(Valérianate de fer. — Corps pulvérulent rouge brique tirant sur le brun, d'une odeur forte caractéristique, d'une saveur douceâtre, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool.

(Citons encore le valérianate de manganèse et le valérianate de soude; ce dernier, peu employé comme antispasmodique, est utilisé surtout pour la préparation des autres valérianates.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A l'intérieur. — Décoction ou infusion à vase clos, de 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Poudre, de 2 à 30 gr., et plus, en bols, pilules ou dans du vin.
Teinture (1 sur 4 d'alcool à 21 degrés ou d'éther), de 2 à 30 gr., en potion.
(Teinture éthérée : poudre de racines, 1 partie; éther sulfurique, 4 parties. On opère par la méthode de déplacement, de 50 centigr. à 4 gr. dans un véhicule approprié.)
Extrait alcoolique (2 sur 7 d'alcool à 21 degrés), de 1 à 10 gr., en bols, pilules, etc.
Sirop (1 sur 10 de sirop), de 30 à 60 gr., en potion. (Voyez Codex de 1866.)
Huile essentielle, de 20 à 50 centigr. en potion. (Eau distillée, 60 gr.; essence de valériane (de 6 à 10 gouttes), 30 à 50 centigr.; huile d'amandes douces, *Q. S.*; sirop 25 gr. A prendre par cuillerée à soupe toutes les demi-heures.) (Barallier.)
Eau distillée (rarement employée), de 60 à 100 gr., en potion.
Valérianate d'atropine (Michea), par milligramme, en granules ou en potions.
Valérianate de quinine, 1 décigr. par jour, en poudre, potions et surtout pilules.
Valérianate de zinc, 10 à 30 et plus rarement 50 centigr. par jour, en poudre, potions et surtout pilules.
Valérianate d'ammoniaque, de 5 à 50 centigr., en pilules ou en potion.
Liquide de Pierlot, de une à trois cuillerées à café dans un peu d'eau sucrée, dans la journée. — Peut aussi, et avec avantage, être administré en lavement. Pour les enfants, la dose ne doit pas dépasser un quart ou une demi-cuillerée à café matin et soir.
(Valérianate de fer, de 10 à 50 centigr. par jour, en pilules, à cause de son insolubilité dans l'eau.
Valérianate de bismuth : en pilules, de 2 à 10 centigr.; deux à six fois par jour.)

A l'intérieur. — Décoction, de 30 à 100 gr. par kilogramme d'eau, pour bains, lavements, fomentations.
Huile et teinture, en frictions.
Poudre, en introduction dans le nez, comme errhin.

(L'extrait de valériane entre pour un tiers dans les pilules de Méglin.)

(Le nom d'*herbe aux chats* a été acquis à la valériane par le goût effréné

(1) *Journal de chimie médicale*, juin 1846.

de ces animaux pour l'odeur de cette plante. Ils accourent dans les jardins où elle se trouve, se roulent sur elle et l'arrosent de leur urine. Elle paraît exercer sur eux une action enivrante; elle les étourdit et leur occasionne des espèces de vertiges. Ces phénomènes observés sur les animaux font pressentir ceux que son ingestion développe chez l'homme.)

La racine de valériane sauvage, à haute dose, est un excitant énergique dont l'action se porte sur le système nerveux et plus particulièrement sur le cerveau; elle accélère le pouls, cause de l'agitation, des éblouissements, des congestions vers la tête, des mouvements convulsifs, des douleurs vagues, un sentiment de constriction vers la poitrine; elle provoque la sueur, les urines, les règles; mais elle ne produit presque jamais ni vomissements, ni purgation, quoique son amertume et son odeur désagréable lui aient fait attribuer ces effets

A petite dose, la valériane augmente l'action des organes digestifs sans en troubler les fonctions, même à dose assez élevée, ainsi que l'ont constaté Tissot, Bergius, Vaidy, et récemment Trousseau et Pidoux, qui en ont pris eux-mêmes de hautes doses, tant en infusion qu'en substance, sans éprouver le moindre dérangement dans les fonctions de la vie organique. Elle leur a causé seulement un peu de céphalalgie, de l'incertitude et de la susceptibilité dans l'ouïe, la vue et la myotilité. C'est donc uniquement, disent-ils, sur le système cérébro-spinal qu'agit cette substance, qu'ils rangent parmi les antispasmodiques purs. Giacomini (1) prétend que la valériane produit un état d'hyposthénie et non d'excitation. Tissot avait déjà fait remarquer, en effet, qu'à haute dose elle produisait un malaise général, de la faiblesse dans les membres, phénomènes qu'on pouvait prévenir en y associant du macis, qui est une substance hypersthénisante.

(J.-P. Franck a vu survenir des plaques ortiées après l'ingestion de la valériane.)

L'action de la valériane sur le cerveau et le système nerveux est constatée par l'observation; aussi a-t-elle été de tous temps administrée dans les maladies nerveuses. Depuis l'heureux emploi que Fabio Colonna (2) en a fait sur lui-même contre l'épilepsie, un grand nombre d'observateurs, parmi lesquels je citerai Panaroli (3), Scopoli, Rivière, Tissot, Haller, Gilibert, Sauvages, Macartan (4), Marchant (5), Bouteille (6), etc., ont constaté son efficacité dans cette fâcheuse névrose, soit chez les enfants, soit chez les adultes, surtout quand l'affection était purement nerveuse et produite par la peur, la colère, l'onanisme, etc. Citons les faits :

« La valériane, dit Esquirol (7), est un des médicaments dont la vertu antiépileptique a été le plus généralement constatée. » Chauffard père d'Avignon (8) a rapporté trois observations de guérison de cette maladie au moyen de la valériane administrée à grandes doses. Il n'y avait point eu de récidive dix ans après (9). Gibert (10) a employé avec succès, dans les mêmes cas, l'extrait de cette racine à haute dose. Gairdner (11) a aussi préconisé cette plante comme antiépileptique. J. Franck dit qu'elle occupe comme telle la première place. Dhuc a présenté en 1838, à l'Académie de médecine de Paris, un mémoire où sont consignées sept observations d'épilepsie,

(1) *Traité de matière médicale, de thérapeutique et de pharmacologie*, p. 579.
(2) Φυτοβασανος, *sive plantarum aliquot historia*, etc., p. 97.
(3) *Iatrologismorum, seu medicinalium observ.*, etc. Rome, 1652, in-4°. , t. I, obs. XXXIII.
(4) *Journal général de médecine*, t. XXV, p. 26.
(5) *Histoire de l'Académie des sciences*, 1766.
(6) *Ancien Journal de médecine*, t. XLVIII.
(7) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXII, p. 535.
(8) *Journal général de médecine*, juin 1823.
(9) *Ibid.*, mars 1828, p. 299.
(10) *Revue médicale*, 1835.
(11) *The Edimb. med. and surg. Journ.*, 1828.

dont six militent en faveur de la valériane. Beaucoup d'autres praticiens, tels que Hill, Quarin, Thilenius, Schumann, Grugerius, Comparetti, Fothergill, Fischer, etc., ont eu également à se louer de l'emploi de la valériane dans le traitement de l'épilepsie.

Dans le grand nombre de guérisons d'épilepsie rapportées par les auteurs, on a pu prendre des attaques épileptiformes, surtout chez les femmes hystériques, pour de véritables épilepsies, et attribuer à la valériane les succès obtenus. Toutefois, il est certain que les bons observateurs n'ont pu se tromper tous sur le véritable caractère de la maladie. Donc on doit regarder comme bien constatée la guérison de l'épilepsie dans certains cas, par l'action éminemment antispasmodique de la valériane.

(Evidemment, dans certains cas où la guérison n'est pas obtenue, il y a une action perturbatrice; les accès sont éloignés et deviennent quelquefois seulement nocturnes; mais ce qu'on gagne quant à la fréquence, on le perd souvent quant à l'intensité; les accès sont tellement violents, qu'ils peuvent devenir mortels.)

Ainsi que nous venons de le dire, on a souvent vu réussir la valériane dans l'épilepsie essentiellement nerveuse. Je l'ai employée avec succès dans deux cas où la maladie pouvait être attribuée à une cause efficiente de cette nature; ces deux observations méritent d'être connues.

Première observation. — Boucher, voiturier à Saint-Pierre-lès-Calais, âgé de vingt ans, d'un tempérament sanguin, d'une forte constitution, fut pris pour la première fois, et sans cause connue, d'un accès d'épilepsie dans le courant du mois de juin 1829. Vingt-cinq jours après, un second accès eut lieu. Un troisième survint, et ils se succédèrent à des intervalles plus ou moins rapprochés, et avec tous les caractères de cette névrose portée à un haut degré d'intensité. La maladie existait depuis six mois lorsque je fus appelé. Je pratiquai une ample saignée du bras (800 gr.) et je mis le malade au régime végétal. Les accès se ralentirent et devinrent moins violents. Des sangsues, appliquées à l'anus, saignèrent abondamment.

Malgré ce traitement et le régime continué pendant deux à trois mois, les accès d'épilepsie persistaient d'une manière variable, soit sous le rapport de l'intervalle qu'ils laissaient entre eux, soit sous celui de leur durée et de leur violence. Je me décidai à administrer la valériane en poudre, d'abord à la dose de 2 gr., en augmentant tous les trois jours de 1 gr. J'arrivai ainsi à la dose de 12 gr. que je faisais prendre en trois fois dans la journée. Après quinze jours de ce traitement, un accès eut lieu; mais il fut moins violent et était revenu après un intervalle plus grand. Huit jours après, le malade ne fut que légèrement atteint et ne perdit pas connaissance. La dose de valériane était alors portée à 25 gr. chaque jour, administrés en cinq fois. Depuis ce dernier et léger accès, aucun symptôme de l'affection ne reparut. J'ai revu Boucher dix ans après sa guérison, il n'avait éprouvé aucune récidive : mais comme il était très-sanguin, il se faisait fréquemment saigner. J'ai appris qu'il était mort en 1846 d'une apoplexie foudroyante.

Deuxième observation. — Fourrier, menuisier à Hubersent, âgé de trente ans, d'un tempérament lymphatique (cheveux blonds, teint pâle, taille moyenne, constitution grêle), célibataire, adonné à la mastupration depuis l'âge de puberté, fut pris, pour la première fois, d'un accès d'épilepsie dans le courant du mois d'août 1836, sans cause déterminante. Cet accès, dans lequel le malade perdit complétement connaissance, fut suivi d'un autre plus violent huit jours après. Ils se rapprochèrent ensuite au point qu'il n'y avait plus entre eux qu'un intervalle d'un, de deux ou de trois jours. Quand je fus consulté, la maladie datait de huit mois. Je prescrivis une application de sangsues à l'anus comme dérivative, des pédiluves sinapisés, de légers laxatifs, l'abstinence de la mastupration, et une alimentation ordi-

naire. Après huit jours de l'emploi de ces moyens préparatoires, j'administrai la racine de valériane en poudre à la dose de 4 gr. chaque matin. Cette dose fut prise pendant dix jours, sans changement appréciable dans l'état du malade. Je portai de suite la dose à 8 gr. Après dix jours, il y eut diminution dans la violence des accès. On donna 10 gr. de la même poudre, et l'on augmenta de 1 gr. tous les cinq jours. J'arrivai ainsi à 20 gr., que le malade avalait en quatre prises dans les vingt-quatre heures. Dès lors, non-seulement les accès furent moins violents, mais il y eut aussi entre eux de plus grands intervalles. Le malade n'éprouvait plus d'attaque que tous les quinze à vingt jours. Je continuai l'usage du médicament à la dose de 20 gr. pendant près de deux mois.

Au printemps de 1837, les accès ne revenaient plus qu'à des intervalles d'un à deux mois; mais leur intensité ne diminuait pas dans la même proportion. Cependant le malade, vivement impressionné par la crainte de l'incurabilité de son mal, ne se livrait plus à la mastupration. Afin de soustraire l'action de la valériane à l'empire de l'habitude, je crus devoir en suspendre l'usage. Le malade fut près d'un mois sans en prendre. Pendant cet intervalle je lui fis administrer, à deux reprises, le sirop de nerprun, qui provoqua chaque fois un vomissement et six à huit évacuations alvines.

Les accès ne furent ni plus violents ni plus fréquents. Je repris l'usage de la valériane en poudre, en commençant de suite à la dose de 10 gr. en deux fois, le matin à jeun, et augmentant de 1 gr. de huit jours en huit jours. Les accès étaient devenus beaucoup plus rares, et ne duraient que quelques secondes, sans perte totale de connaissance. Je fis continuer l'emploi du médicament, bien que le malade éprouvât quelque peu de pesanteur de tête et d'éblouissement, effets bien connus de la valériane administrée à haute dose.

Après dix-huit mois de ce traitement, le malade était complétement guéri. Il a toujours joui depuis de la meilleure santé.

Trois choses sont à remarquer dans cette observation : 1° la cause de la maladie, que l'on peut attribuer à la funeste habitude de l'onanisme; 2° les doses élevées auxquelles la valériane a été administrée et qui ont produit des étourdissements et une pesanteur de tête, dont l'effet a peut-être contribué révulsivement, ou comme modificateur de la sensibilité cérébrale, à amener la guérison; 3° la longue durée du traitement et la persévérance dans l'emploi varié du même moyen curatif.

Je dois avouer que, dans d'autres cas d'épilepsie, et ils sont au nombre de huit, je n'ai obtenu, dans les uns aucun effet, dans les autres seulement une amélioration plus ou moins prononcée, malgré l'usage continué pendant longtemps de la racine de valériane.

J'ai souvent employé la valériane dans la chorée; elle en a presque toujours calmé les symptômes après l'usage des moyens généraux antiphlogistiques, des bains, etc. Mais, dans des essais comparatifs que j'ai faits, j'ai été convaincu que, quel que soit le traitement, sans traitement même, cette névrose a toujours à peu près la même durée et se dissipe souvent d'elle-même, surtout lorsqu'elle a lieu, ainsi que cela arrive ordinairement, à l'âge de puberté. Je n'ai pas eu souvent l'occasion d'employer la valériane contre d'autres névroses dans ma pratique rurale : grâce à une civilisation arriérée, ces affections sont rares à la campagne. Mais je l'ai mise en usage avec succès dans ma pratique urbaine contre une foule d'affections nerveuses indéterminées, et qui se rapportent plus ou moins à l'hystérie ou à l'hypochondrie. Quelques-unes de ces affections sont vaguement désignées, surtout chez les femmes, sous les noms de *vapeurs*, de *spasmes*, de *vertiges*, de *maux de nerfs*, de *céphalalgie nerveuse*, de *migraine*, de *susceptibilité*, d'*irritabilité excessive du système nerveux*, de *crispations*, d'*agacements*, de *flatuosités*, d'*anxiétés précordiales*, de *terreurs paniques*, etc. « Or, la valériane, disent Trousseau et Pidoux, réussit assez bien à calmer ces nombreux phénomènes,

et, chose étonnante, elle y réussit d'autant mieux qu'ils s'éloignent davantage par leur forme et par leur intensité du véritable accès d'hystérie. Quant à celui-ci, la valériane peut en éloigner les retours, en diminuer la violence; mais elle modifie d'autant plus avantageusement l'hystérie, que ses formes sont plus incomplètes et plus bizarres. »

Dans la plupart des affections nerveuses, je me suis bien trouvé du mélange de poudre de valériane et de feuilles d'oranger.

La valériane a été recommandée dans l'asthme, la catalepsie, les convulsions, etc. L'extrait de cette racine (1 gr.) ou la poudre (2 à 8 gr. dans 100 gr. d'eau) en lavement, a réussi dans les convulsions essentielles des enfants. Les bains d'infusion de racine de valériane se sont montrés efficaces dans les convulsions des nouveaux-nés. Je les ai employés une fois avec succès chez un enfant né au terme de sept mois, et très-faible : deux bains de vingt-cinq minutes ont suffi pour faire cesser l'affection convulsive. La chaleur, en pareil cas, est l'auxiliaire indispensable : l'enfant, enveloppé dans du coton, a vécu.

Guibert (1) ajoute à la série des maladies dont nous venons de parler, beaucoup d'autres affections nerveuses traitées par lui avec efficacité par la valériane, telles que la contraction spasmodique des muscles, les douleurs thoraciques, la dyspnée nerveuse, l'affaiblissement des sens, le tremblement des membres, le hoquet opiniâtre, le vomissement nerveux, la gastralgie, les vésanies, etc.; quelques auteurs ajoutent l'amaurose, où Fordyce (2) et Strandberg la disent souveraine, et jusqu'à l'hydrophobie, dont Bouteille (3) cite un ou deux cas où il croit qu'elle a été utile.

(Dans toutes les affections qui réclament l'emploi des antispasmodiques, Beau, dans son service à la Charité, a obtenu des résultats très-satisfaisants de bains dans lesquels on ajoute un infusé de valériane (3 litres pour 500 gr. de racines) (4).

La vertu vermifuge de cette plante ne fait plus de doute. Marchant (5) l'a surtout employée avec succès. La racine de valériane fait la base d'un remède contre le tænia, acheté par le gouvernement prussien (6). J'administre la racine dans les cas d'affections nerveuses sympathiques produites par la présence des vers intestinaux. Elle satisfait ainsi à deux indications à la fois. Il m'est souvent arrivé de la donner dans la seule intention de traiter une névrose que je croyais idiopathique, et de découvrir, par l'expulsion de plusieurs vers lombricoïdes qui mettaient un terme à la maladie, la véritable cause de cette dernière. Ces résultats inattendus m'ont engagé, dans des circonstances embarrassantes et après avoir inutilement employé une médication rationnellement indiquée, à avoir recours aux anthelminthiques pour m'assurer, au point de vue de l'étiologie, de l'existence ou de la non-existence de vers intestinaux. C'est une pierre de touche qui m'a révélé, comme cause unique, l'irritation sympathique provoquée par ces derniers dans trois cas de chorée et dans deux cas d'épilepsie : *A juvantibus et lædentibus indicatio.* L'incertitude de nos connaissances et la faiblesse de mes lumières m'ont plus d'une fois obligé, dans le cours d'une longue pratique, d'appliquer avec prudence ce principe regardé comme une source d'indications, et dont les anciens faisaient grand usage.

J'emploie fréquemment, à l'exemple de Pringle, de Junker, de Pinel, de Franck, de Vaidy, et de la plupart des médecins militaires du premier empire, la valériane dans les fièvres adynamiques ou putrides, dans les fièvres

(1) *Revue médicale*, 1827, t. IV, p. 376.
(2) *De hemicraniâ*, p. 417.
(3) *Ancien Journal de médecine*, t. XLIX, p. 165.
(4) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1862, p. 350.
(5) *Journal général de médecine*, t. XXV, p. 26.
(6) *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXIII, p. 42.

ataxiques : c'est ma serpentaire de Virginie. Dans certains cas, dont j'ai parlé (Voyez Angélique), je l'ai associée avec avantage à l'arnica et à la racine d'angélique.

C'est surtout dans les fièvres intermittentes que la valériane s'est montrée efficace. Grunwald (1) en a le premier conseillé l'usage dans ces affections, qu'il regardait comme essentiellement nerveuses. Desparanches, de Blois (2), d'après une suite d'observations recueillies par lui-même en 1811 et 1812, considère la valériane comme un des meilleurs succédanés du quinquina. On doit à Vaidy (3), médecin militaire dont j'ai été à même d'apprécier le mérite, seize observations sur l'emploi de la valériane à forte dose contre les fièvres intermittentes de tous les types. Il résulte de ces observations que des sujet affaiblis, cachectiques et même infiltrés, ont été guéris à la fois de la fièvre et de ses complications.

(En Espagne, la poudre de valériane en épithème à la plante des pieds est d'un usage vulgaire dans les fièvres paludéennes. Ce moyen a été reconnu efficace par Poujadas) (4).

Ces faits et beaucoup d'autres ne laissent aucun doute sur la possibilité, dans certains cas, de substituer la valériane au quinquina. Je l'ai associée avec avantage, dans ce but, à la gentiane ou à l'écorce de saule. Ce mélange m'a réussi dans trois cas, dont deux de fièvres tierces, ayant deux mois de durée, et qui ont cédé à la troisième prise (25 gr. chaque dans une forte décoction d'écorce de saule), et un de fièvre quotidienne automnale, deux fois coupée par le sulfate de quinine non-suffisamment continué, et que quatre doses du mélange ci-dessus ont dissipée.

Rayer s'est bien trouvé de l'emploi de la valériane dans la polydipsie avec polyurie. Un jeune garçon, dévoré par une soif inextinguible, urinait en proportion de l'énorme quantité de boissons qu'il prenait. Ses urines étaient très-légères, presque comme de l'eau, inodores, incolores, insipides et excessivement abondantes. Ce petit malade ne maigrissait pas, du reste, mangeait beaucoup et jouissait, à part cela, d'une parfaite santé. Cette affection, probablement produite par un état morbide particulier du système nerveux, n'avait, avec le diabète, d'autre point de ressemblance que l'abondance de la sécrétion urinaire. Plusieurs médications, et celle par l'opium en particulier, avaient complétement échoué. La poudre de valériane, employée déjà avec succès par Rayer dans des cas analogues, a fait diminuer tout à la fois la polydipsie et la polyurie dans l'espace de trois semaines à un mois. Trousseau et Pidoux (5) ont obtenu un succès analogue chez une femme hystérique. L'hystérie, comme on le sait, offre souvent pendant les accès la polyurie, avec urines limpides, incolores, semblables à l'eau distillée.

Trousseau a traité en 1854, dans le service de la clinique de l'Hôtel-Dieu, un malade âgé de trente ans, qui déjà depuis longtemps était atteint de polydipsie avec polyurie. Il buvait chaque jour jusqu'à 32 litres de tisane et urinait en conséquence. L'urine, analysée par Bouchardat, n'offrit jamais la moindre trace de glucose. La peau du visage, chose remarquable, était souvent le siège d'un érythème extrêmement intense, sans mouvement fébrile, qui coïncidait avec l'augmentation de la soif et de la sécrétion urinaire, et qui disparaissait au bout de deux ou trois jours, pour reparaître peu après. La santé était d'ailleurs assez bonne. L'extrait de valériane, porté graduellement jusqu'à l'énorme dose de 30 gr. par jour, fit diminuer en même temps et enfin cesser, après quatre mois de traitement, la soif, la sécrétion urinaire et l'érythème. La guérison fut complète.

(1) *Gazette salutaire* de Bouillon; Coste et Wilmet, *Matière médicale indigène*, p. 74.
(2) *Journal général de médecine*, t. XLIV, p. 289.
(3) *Journal de médecine de Leroux, Corvisart et Boyer*, t. XVIII, p. 335.
(4) Stanislas Martin, *in Bulletin de thérapeutique*, t. LX, p. 266.
(5) *Journal de médecine*, mai 1844.

Un homme âgé de cinquante ans, sujet à de fréquentes rétentions d'urine, m'a assuré s'en être toujours promptement débarrassé au moyen d'une forte décoction, à vase clos, de racine de valériane sauvage, ou de la poudre de la même racine à la dose de 10 à 20 gr. Ce remède agit-il ici en faisant cesser le spasme vésical, cause présumée de l'affection ?.... Mes recherches sur cette propriété de la valériane m'ont fait trouver le passage suivant dans Grégor. Horstius (1) : *Pulvis valerianæ contra stranguriam utiliter bibitur. Decoctum valerianæ in vino epotum idem facit.*

On a préconisé la poudre de racine de valériane, prise comme du tabac, contre l'affaiblissement amaurotique de la vue. Je l'ai employée avec avantage dans ce cas : elle agit comme sternutatoire. Je me suis bien trouvé, chez une religieuse âgée de soixante-cinq ans, atteinte d'ambliopie, de l'usage du mélange de parties égales de valériane et de fleurs d'arnica pulvérisées, pris de la même manière. Je crois que tout autre errhin aurait également réussi. Les feuilles de valériane sont détersives. Dodoens (2) en employait la décoction en gargarisme dans les ulcérations enflammées de la bouche. Dubois, de Tournai, rapporte qu'un praticien très-répandu lui a raconté qu'il avait vu guérir, par le seul usage des feuilles de cette plante écrasées, un ulcère à la jambe qui durait depuis plusieurs années, et avait résisté à beaucoup de remèdes locaux. Une pommade composée de racines de valériane finement pulvérisées et d'axonge lui a réussi au delà de tout espoir, chez deux individus affectés depuis longtemps d'ulcères atoniques aux jambes.

[On peut citer encore les valérianes grande ou des jardins (*V. phu*, L.), dioïque ou aquatique (*V. dioïca*, L.), celtique (*V. celtica*, L.), indienne (*V. indica*) ou nard indien (*nardata jatamansi*), couchée (*V. supina*, L.). Quant à la valériane rouge ou grecque des jardins, autrefois appelée *valeriana græca*, elle est attribuée au *centranthus ruber*, D. C. La *V. locusta*, mâche, valérianelle, doucette, est classée dans le genre *Fedia olitoria*.]

(L'huile essentielle de valériane, étudiée au point de vue de ses effets physiologiques par Pierlot et ensuite Barallier, donne lieu aux phénomènes suivants : abaissement des pulsations artérielles dans les premiers temps de l'action, et plus tard élévation dans le plus grand nombre de cas, augmentation de la chaleur cutanée, avec exsudation à odeur de valériane; céphalalgie frontale plus ou moins intense, accompagnée ou non de pression au niveau des tempes; paresse intellectuelle et musculaire; tendance au sommeil et quelquefois sommeil profond; urines abondantes, colorées, à odeur de valériane. Outre ces symptômes, on observe parfois des nausées, de la salivation et du dégoût pour les aliments, si la dose dépasse 30 à 50 centigr. (3).

Hufeland (4) s'est très-bien trouvé dans l'épilepsie d'ajouter à l'action de la valériane celle de l'huile essentielle, à la dose de 2 gouttes pour 2 gr., trois fois par jour. Weicot la recommandait comme anthelminthique (5).

L'usage méthodique de cette essence en thérapeutique ne remonte guère qu'à quelques années. Leausure (6) a eu beaucoup à se louer de l'emploi de l'huile essentielle de valériane dans la fièvre typhoïde. Il présente cette huile comme jouissant d'une propriété éminemment régularisatrice. Suivant lui, elle ranime les forces, elle relève la chaleur animale et l'appétit; elle calme

(1) *Opera omnia*, t. III, p. 299.
(2) *Stirp. hist.*, p. 350.
(3) *Bulletin général de thérapeutique*, 1860, t. LIX, p. 241.
(4) *Manuel de médecine pratique*, traduction française, p. 247.
(5) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. IV, p. 82.
(6) *Annales médicales de la Flandre occidentale*, 1857, et *Journal de médecine de la Société des sciences médicales de Bruxelles*, vol. XXIV, p. 162.

les vomissements et la diarrhée, en excitant des sueurs abondantes et d'une odeur désagréable; elle modifie très-sensiblement les symptômes cérébraux; jamais elle ne cause de délire; loin de là, elle a calmé, dans un cas, celui du *delirium tremens*. La dose est d'une goutte toutes les heures dans les cas graves, toutes les deux ou trois heures dans ceux qui le sont le moins.

Barallier, qui ne paraît pas avoir eu connaissance de ces tentatives, a modifié, par l'administration de ce médicament, d'une manière prompte, les éléments, stupeur, somnolence, coma de cause adynamique, qui compliquent les fièvres graves. Certains états nerveux, tels que vertiges, hystericisme, asthme essentiel, sont aussi améliorés par le même moyen.)

Le Valérianate d'ammoniaque s'est montré efficace dans tous les cas où la valériane est employée, tels que les troubles nerveux, les accidents protéiformes de l'hystérie, les vertiges, les spasmes divers. Des névralgies rebelles, même symptomatiques (1), ont cédé à son usage. Moreau (de Tours), Lelut, Foville, Baillarger, Delasiauve, etc. (2), ont obtenu quelques avantages de ce valérianate dans l'épilepsie. (C'est spécialement du valérianate d'ammoniaque Pierlot que se sont servis ces observateurs. Ce médicament n'est pas un produit chimique isolé, mais une forme médicamenteuse plus stable que le valérianate pur (si tant est que les officines le fournissent tel), permettant d'administrer les principes actifs de la valériane à haute dose et dans des proportions constantes et déterminées) (3).

Valérianate d'atropine. (Voyez Belladone, page 183.)

Le Valérianate de quinine jouit des mêmes propriétés que le sulfate de quinine et se donne à la dose de 1 décigr. par jour. On l'a plus particulièrement employé dans les névralgies et les accidents nerveux périodiques. « La chose est bien trouvée, disent Trousseau et Pidoux. Pourquoi, d'ailleurs, le valérianate de quinine ne guérirait-il pas aussi bien une névralgie périodique que le sulfate de quinine?.... »

(Devay le recommande spécialement dans les fièvres de mauvais caractère (atoniques, malignes). Castiglione l'a mis en usage dans le traitement de l'épilepsie, du rhumatisme et surtout de l'hémicrânie.)

Le Valérianate de zinc. L'oxyde de zinc jouit d'une réputation qu'Herpin, (de Genève) (4), a sanctionnée par l'expérimentation. La valériane est, à juste titre, considérée comme un des meilleurs antispasmodiques. Le valérianate de zinc ne pouvait donc manquer d'être favorablement accueilli. Aussi fut-il annoncé comme le meilleur remède à opposer aux névralgies, aux névroses, et surtout à l'épilepsie. On l'administre à la dose de 1 décigr. par jour en poudre, en potion et surtout en pilules. Devay (5) prescrit contre les névralgies la formule suivante : valérianate de zinc, 60 centigr.; sucre blanc pulvérisé, 5 gr.; divisez en vingt-quatre doses; une à quatre par jour.

(Delioux de Savignac classe le valérianate de zinc au premier rang parmi les moyens thérapeutiques que l'on peut diriger contre le vertige nerveux ou essentiel (6). Dans un cas de hoquet accompagné d'étouffements, de spasmes, de syncopes, de plaintes, puis de cris et de hurlements, avec pouls petit, puis plus tard intermittent, réduit à la fin à trente-quatre pulsations, phénomènes qui duraient depuis douze jours, l'amélioration a été instantanée par l'administration de 5 centigr. de valérianate de zinc. Une deuxième

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. LI, p. 364.
(2) *Bulletin de thérapeutique*, t. LI, p. 378.
(3) Consultez Pierlot, *Note sur la valériane, sur l'analyse de sa racine*, etc. Paris, 1862.
(4) *Du pronostic et du traitement de l'épilepsie*. Paris, 1852.
(5) *Bulletin de thérapeutique*, septembre 1852, t. XLIII, p. 285.
(6) *Bulletin de thérapeutique*, 1862, t. LXIII, p. 5 et 39.

et une troisième pilule achevèrent la guérison, qui ne s'est pas démentie (1).

« Les praticiens, qui, par des raisons d'économie (le valérianate de zinc est d'un prix excessif), ne croiront pas devoir administrer le nouveau sel antispasmodique, pourront continuer à leurs malades la poudre de valériane associée à l'oxyde de zinc. » (Trousseau et Pidoux.)

(Du reste, les pilules de Méglin, si répandues, rappellent par leur composition les éléments qui, combinés, forment le corps qui nous occupe.)

(Le Valérianate de fer a été proposé, comme réunissant l'action d'un reconstituant et d'un antispasmodique, à la dose de 10 à 60 centigr. par jour en pilules, dans la chlorose compliquée d'accidents nerveux hystériformes; mais, comme action, le fer domine dans ce composé.

Le Valérianate de bismuth a été préconisé par Rhigini comme antinévralgique. Depuis, on l'a employé, mais rarement, dans les affections nerveuses de l'estomac comme succédané du sous-azotate et du sous-carbonate; il trouverait son indication dans les gastrodynies, les gastralgies chroniques; on l'a aussi mis en usage contre les palpitations chroniques du cœur.)

VAREC VÉSICULEUX. Fucus vesiculosus. L.

Quercus marina. — *Lactuca marina* des anciens.

Chêne marin, — varech commun.

Algues. — Phycées. *Lam.* Fam. nat. — Cryptogamie. L.

Le varec (ou varech) vésiculeux croît sur les rochers, aux bords de l'Océan et de la Méditerranée. Il est très-commun sur nos côtes. C'est le fucus le plus volumineux de tous ceux de notre continent.

Description. — Grande espèce de fucus (de 60 centimètres environ), de couleur verdâtre à l'état frais, noir violacé à l'état sec, tenant aux rochers par une base cylindrique; pédicule s'élargissant en une feuille plane, munie d'une côte longitudinale, entière sur les bords, plusieurs fois bifurquée; parsemée de vésicules globuleuses, placées à l'aisselle des bifurcations ou le long de la feuille, tantôt solitaires, tantôt réunies deux ou trois ensemble, pleines d'air, traversées de quelques poils très-fins presque articulés et blanchâtres. — L'extrémité de la fronde se renfle, et forme une espèce de gousse tantôt simple, tantôt à deux ou trois divisions, où l'on trouve une foule de tubercules qui viennent aboutir à la surface; chacun de ces tubercules, vu au microscope, contient plusieurs globules ovoïdes qui renferment eux-mêmes les graines noyées dans une matière visqueuse.

Parties usitées. — Toute la plante.

Récolte. — En France, on la coupe deux fois l'an pour en faire de la soude et pour fumer les terres. Il sert aussi à couvrir les toits rustiques. Pour l'usage médical on doit le cueillir vers le mois de juillet, temps où les vésicules sont remplies de suc.

[**Culture.** — On trouve le varec vésiculeux sur les rochers au bord de la mer, sur lesquels il s'attache par une sorte d'empâtement radiciforme.]

Propriétés physiques et chimiques. — Ce varec répand une odeur marine désagréable, surtout en se desséchant; sa saveur est nauséeuse et saumâtre. L'analyse chimique faite par Stackhouse y démontre, sur 500 parties : eau, 138; ammoniaque, 90; charbon, 86; huile empyreumatique, 54; soude, 18.5; magnésie, 14; silice, 1.5; fer, 0.3; acide nitrique, 6.5; acide sulfurique, 4.5; soufre, 4.5; acide carbonique, 60; oxygène, 13; hydrogène carboné, 2; azote, 3; perte, 4.2. H. F. Gaultier de Claubry a donné une nouvelle analyse des *fucus*, plus détaillée et où figure l'iode, corps simple métalloïde que Courtois, salpêtrier de Paris, a découvert en 1811, en expérimentant sur les eaux mères de soude du varec vésiculeux et du varec saccharin. Ce corps existe à l'état d'iodure de potassium dans un grand nombre de végétaux, et en plus grande abondance dans les fucacées, d'où l'on retire tout l'iode du commerce. (Voyez Goemons et Laminaire.)

(Pipson, puis après lui, Henley ont extrait de l'alcool de toutes les parties mucilagineuses des algues marines et spécialement du varec vésiculeux.)

(1) *Bulletin de thérapeutique*, t. LXIII, p. 413.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

(A L'INTÉRIEUR. — Décoction, 10 à 20 gr. par litre d'eau.
Poudre, 1 gr. par jour.
Extrait hydro-alcoolique, sous forme pilulaire, de 5 à 50 centigr., et, graduellement, jusqu'à 3 et 4 gr. par jour.
On a aussi proposé une teinture ou élixir de *fucus vesiculosus*, etc.)

Pline (1) parle du varec vésiculeux sous le nom de *quercus marina*, et lui attribue une propriété antigoutteuse, et aussi celle de calmer les douleurs inflammatoires. Gambier, Basters et d'autres auteurs, le recommandent comme fondant dans les scrofules, les engorgements glanduleux, le squirrhe, etc. Steller indique sa décoction comme pouvant combattre la diarrhée. Russel se servait de cette même décoction pour frictionner les tumeurs scrofuleuses. Il donnait à l'intérieur une gelée faite avec parties égales de ce fucus et d'eau de mer, laissés en macération pendant quinze jours et acquérant la consistance du miel coulant. On donnait aussi le varec vésiculeux séché et en poudre à l'intérieur à la dose de 4 gr. comme fondant. Je l'ai employé en décoction à l'intérieur, en fomentation et en cataplasme dans les engorgements lymphatiques, glandulaires ou œdémateux, chez des individus habitant les bords de la mer. Réduit en charbon (æthiops végétal), il a été donné avec succès, ainsi que l'éponge brûlée, contre le goître et les affections scrofuleuses, longtemps avant la découverte de l'iode, dont les nombreuses préparations offrent aujourd'hui à la thérapeutique de si précieuses ressources.

(Voulant essayer l'efficacité du *fucus vesiculosus* dans les affections squammeuses, Duchesne-Duparc (2) n'obtint pas le résultat qu'il en espérait, mais observa un effet sur lequel il ne comptait pas : les malades soumis au traitement tombaient souvent, sans aucun malaise et très-rapidement, dans un état d'amaigrissement marqué. Cette remarque amena cet observateur à recommander les préparations de varec vésiculeux contre l'obésité. L'emploi du fucus ne réclame, comme régime, que l'abstention des farineux, de la bière; la vie ne doit pas être sédentaire. Il se produit tout d'abord une surexcitation légère des fonctions digestives sans que le système nerveux soit le moins du monde ébranlé. Au bout de deux à trois septénaires, les urines deviennent plus abondantes et offrent à leur surface une pellicule noirâtre, et dès lors l'amaigrissement commence, tantôt général, tantôt partiel, c'est-à-dire se limitant à certaines régions. Cette propriété fondante a fait recommander l'usage du chêne marin dans les dégénérescences graisseuses du foie et du cœur, dans les lipômes. Je ne sache pas que ces dernières tentatives aient été couronnées de succès.

[On peut citer comme jouissant des mêmes propriétés le varec dentelé (*F. serratus*, L.), le varec polymorphe (*F. polymorphus*, L.), etc.]

[Le cadre de notre travail ne nous permet pas de traiter de l'iode; nous renverrons pour cela aux traités classiques et aux ouvrages de Dorvault, *Iodognosie ou monographie chimique, médicale et pharmaceutique des iodiques*, etc.; in-8° 1850, et de Boinet, *Iodothérapie*, etc., 1855, in-8°.]

VÉLAR. Erysimum officinale. L.

Erysimum vulgare. C. BAUH., TOURN. — *Sisymbrium officinale*. SCOP. *Verbena mas*. FUCHS. — *Erysimum*. OFFIC.

Sisymbre officinal, — herbe au chantre, — érysime officinal, — tortelle, — moutarde des haies, sinapi.

CRUCIFÈRES. — SISYMBRIÉES. Fam. nat. — TÉTRADYNAMIE SILIQUEUSE. L.

Le vélar (Pl. XL), plante annuelle, se rencontre partout sous nos pas, dans les chemins, le long des haies, des murs, etc.

(1) Lib. XIII, cap. XXV.
(2) *Bulletin de l'Académie de médecine*, juillet 1859.

Description. — Racine divisée en plusieurs fibres longues et menues. — Tige de 30 à 80 centimètres, dressée, s'élevant en se tordant sans régularité, rude-velue, rameuse supérieurement; rameaux étalés. — Feuilles pétiolées, d'un vert sombre, comme bleuâtre : les radicales et inférieures roncinées-pinnatipartites, à 5-11 lobes oblongs, dentés, le terminal plus ample; les supérieures hastées, à lobes étroits, le terminal oblong-allongé. — Fleurs jaunes, extrêmement petites, disposées en épis grêles le long des rameaux (mai-septembre). — Quatre sépales. — Quatre pétales cruciformes plus longs que le calice. — Six étamines dont deux plus courtes. — Fruits : siliques allongées, hispides, en forme d'alène, serrées contre les rameaux.

Parties usitées. — Les feuilles fraîches, les graines.

Récolte. — On récolte le vélar en mai et juin pour l'employer frais comme toutes les crucifères. Mais comme il est moins succulent que la plupart de ces dernières, il ne perd pas autant de ses propriétés par la dessiccation. Quand on veut le conserver, il faut le cueillir le plus tard possible.

[**Culture.** — Le vélar n'est cultivé que dans les jardins botaniques. Il est propagé par semis faits en place au printemps.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'érysimum est inodore. Les feuilles, et surtout les rameaux fleuris et les semences, ont une saveur âcre et piquante. il paraît contenir des principes analogues à ceux des crucifères en général. On ne l'a point analysé.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Infusion, de 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau bouillante.
Suc, de 15 à 30 gr.
Sirop simple de vélar (1 sur 12 d'eau bouillante et 24 de sucre), de 30 à 100 gr., en potion ou seul.
Sirop d'érysimum du Codex (ou composé), mêmes doses.
Conserve (1 sur 2 de sucre), de 15 à 30 gr.
Poudre, de 2 à 4 gr., en électuaire, bols, pilules, etc.
A L'EXTÉRIEUR. — Décoction, suc, poudre, etc.

Les feuilles de vélar sont stimulantes et expectorantes. Elles agissent sur nos organes à peu près comme celles de l'alliaire, sa congénère. On les a employées avec avantage dans le catarrhe pulmonaire chronique, et surtout dans l'enrouement et l'aphonie résultant d'un exercice forcé des organes respiratoires. Rondelet, qui, dit-on, les a employées le premier, s'en est bien trouvé chez plusieurs chantres qui avaient presque entièrement la voix éteinte. Lobel (1) faisait le plus grand éloge du sirop d'érysimum contre l'enrouement. Vicat (2) préconise aussi le sirop simple de cette plante. Il dit avoir guéri par son usage un enrouement qui était survenu chez un prédicateur, et contre lequel on avait inutilement employé une foule de remèdes.

Dans ses lettres à Boileau, Racine s'exprime ainsi sur cette plante : « Le sirop d'érysimum, dit-il, n'est point assurément une vision. M. Dodart, à qui j'en parlai il y a trois jours, me dit et m'assura en conscience que M. Morin, qui m'a parlé de ce remède, est sans doute le plus habile médecin qui soit dans Paris et le moins charlatan. Ce médecin m'a assuré que si les eaux de Bourbonne ne vous guérissent pas (de votre extinction de voix), il vous guérirait infailliblement. Il m'a cité l'exemple d'un chantre de Notre-Dame, à qui un rhume avait fait perdre entièrement la voix depuis six mois, et il était prêt à se retirer. Ce médecin l'entreprit, et avec une tisane d'une herbe qu'on appelle, je crois, *erysimum*, il le tira d'affaire en telle sorte, que non-seulement il parle, mais il chante, et a la voix aussi forte qu'il l'ait jamais eue. J'ai conté la chose aux médecins de la cour; ils avouent que cette plante d'érysimum est très-bonne pour la poitrine. »

Le sirop d'érysimum, où il entre d'autres plantes, mais dont le principal ingrédient est le vélar, était encore très-employé dans le siècle dernier. On l'a abandonné dans la médecine urbaine, comme tant d'autres préparations utiles, pour le remplacer par de moins efficaces et d'un prix beaucoup plus

(1) *Stirp. advers. nov.*, p. 69.
(2) *Matière médicale de Haller*, t. I, p. 138.

élevé. Ne vaudrait-il pas beaucoup mieux, en effet, lui rendre sa place dans nos officines que d'y perpétuer les dépôts coûteux des sirops de Lamouroux, de Flon, de nafé d'Arabie, des pâtes de Regnault, et de tant d'autres productions accréditées par les annonces de l'industrialisme, que la crédulité accueille toujours avec empressement, et dont on fait ensuite usage autant par habitude que par conviction?

J'ai souvent employé, à la campagne, l'infusion miellée et surtout le suc de vélar dans les affections catarrhales pulmonaires chroniques, et je m'en suis toujours très-bien trouvé. Je mêlais le suc comme celui de cresson, avec le lait ou le petit-lait.

La semence de vélar est rubéfiante à la manière de celle de la moutarde, mais avec moins d'activité que cette dernière. Elle est antiscorbutique. Décoctée dans l'eau et le vin, elle peut être employée en gargarisme dans les stomacaces, l'amygdalite chronique, etc.

Les anciens employaient un onguent d'érysimum contre les tumeurs squirrheuses et les cancers. Ils pilaient la plante dans un mortier de plomb avec du miel, en consistance de pommade. Un peu d'oxyde de plomb, se mêlant à l'onguent, lui donnait une couleur grise. Ce remède, que je n'ai jamais employé, peut être utile contre certains ulcères sordides, et, comme résolutif, dans les engorgements lymphatiques et scrofuleux. Pour l'usage externe, je préfère l'alliaire, dont j'ai retiré de grands avantages. (Voyez Alliaire.)

[Nous citerons encore, comme jouissant à peu près des mêmes propriétés, le vélar barbarée (*E. barbarea*, L.; *Barbarea vulgaris*, R. Br.) (voyez Barbarée), le vélar précoce (*E. præcox*, D. C.; *Barbarea patula*, Fries; *B. præcox*, R. Br.).]

VERGE D'OR. Solidago virga aurea. L.

Virga aurea vulgaris latifolia. J. Bauh., Tourn. — *Virga aurea.* Ger. *Virga aurea vulgaris.* Park.

Synanthérées. — Astérées. Fam. nat. — Syngénésie polygamie superflue. L.

Cette plante vivace (Pl. XL) embellit les bois et les pâturages secs par ses belles grappes de fleurs d'un jaune brillant. Elle est aussi commune dans nos vallons que dans nos bois montagneux. Tous les bestiaux mangent volontiers la verge d'or lorsqu'elle est fraîche.

Description. — Racine traçante, brune, fibreuse. — Tiges droites, dures, cannelées, anguleuses, plus ou moins flexueuses, d'un brun rougeâtre inférieurement, vertes et pubescentes vers le sommet. — Feuilles pointues, dentées, d'un vert foncé en dessus, blanchâtres et pubescentes en dessous, les inférieures pétiolées, ovales-lancéolées, les supérieures sessiles, lancéolées. — Fleurs jaunes, en grappes paniculées, droites, rapprochées, plus ou moins allongées (août-septembre). — [Cinq anthères syngénèses. — Ovaire infère. — Style simple. — Stygmate bifide. — Fruit : akènes cylindriques, striés avec aigrette simple à soies capillaires, courtes et blanchâtres.]

Parties usitées. — L'herbe et les sommités fleuries.

Récolte. — Ne présente rien de particulier.

[**Culture.** — La verge d'or n'est cultivée que dans les jardins botaniques. On la propage par graines et elle se ressème toute seule.]

Propriétés physiques et chimiques. — La verge d'or a une saveur amère et un peu astringente; elle est inodore; elle paraît contenir du tannin. L'eau, le vin et l'alcool s'emparent de ses principes actifs.

Cette plante a été regardée de tout temps comme astringente, diurétique et vulnéraire. Conseillée jadis dans les hémorrhagies utérines, la dysenterie, la néphrite calculeuse chronique, la gravelle, le catarrhe vésical, les obstruc-

tions des viscères, l'hydropisie, etc., elle est presque inusitée aujourd'hui, bien qu'elle ne soit pas dépourvue de propriétés. Suivant Chomel, Geoffroy, Linné, Haller, Vogel, etc., c'est un des végétaux les plus utiles. Arnault de Villeneuve dit qu'un gros de poudre de verge d'or, infusé du soir au matin dans un petit verre de vin blanc, et continué douze ou quinze jours, brise la pierre dans la vessie!.... L'oubli dans lequel est tombée cette plante s'explique par de telles exagérations.

L'expérience a démontré l'action diurétique de la verge d'or. Elle a été utile dans les affections chroniques des reins et de la vessie. L'usage de la décoction de cette plante (60 gr. par kilogr. d'eau), dans un cas d'anasarque avec albuminurie, suite de scarlatine, chez un jeune homme de seize ans, m'a suffi pour produire une diurèse très-abondante et amener la guérison dans l'espace de quinze jours.

A l'extérieur, la verge d'or est détersive. Arnaud de Villeneuve prétend que ses feuilles et ses fleurs, appliquées sur les vieux ulcères des jambes, les ont guéris en neuf jours d'application, les renouvelant soir et matin!.... La verge d'or entre dans la composition du Faltrank ou vulnéraire suisse.

VÉRONIQUE. Veronica officinalis. L.

Veronica mas supina et vulgatissima. C. Bauh., Tourn.—*Veronica vulgatior folio rotundiore.* J. Bauh. — *Veronica vera et major.* Ger. *Veronica mas, vulgaris supina.* Park.

Véronique officinale, — véronique mâle, — thé d'Europe, — herbe aux ladres.

Personnées. — Véronicées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

La véronique (Pl. XL), plante vivace, se trouve dans toute la France; elle croît dans les bois sablonneux, sur les coteaux arides, dans les bruyères. Les chevaux, les vaches, les moutons la broutent.

Description. — Racine longue, rampante, fibreuse, naissant sur la souche ou des parties de la tige qui rampent sur le sol, ce qui donne à la véronique tous les caractères d'une plante traçante. — Tiges souvent rampantes, quelquefois dressées, dures, cylindriques, velues, longues d'environ 2 décimètres, divisées vers la base en rameaux semblables aux tiges. — Feuilles opposées, médiocrement pétiolées, ovales ou un peu aiguës, dentées en scie à leurs bords. — Fleurs petites, d'un bleu pâle, disposées le plus souvent en deux grappes latérales, axillaires, pubescentes, droites, longues de 8 à 12 centimètres (juin-août). — Calice à quatre lobes inégaux. — Deux étamines. — Un style. — Fruit : capsule ovale, comprimée, échancrée en cœur au sommet, à deux loges renfermant plusieurs semences arrondies.

Parties usitées. — Toute la plante, et notamment les feuilles et les sommités fleuries.

Récolte. — La récolte se fait pendant tout le temps de la floraison, et même encore un peu après. On récolte la plante entière avec la racine, si l'on veut faire usage de cette dernière. On doit rejeter toutes les feuilles rouges ou noires. La dessiccation ne lui fait rien perdre de ses propriétés.

[**Culture.** — Les véroniques ne sont cultivées que dans les jardins botaniques. On les multiplie par graines ou par boutures.]

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — La véronique est inodore, d'une saveur amère, un peu chaude et styptique. Son eau distillée est très-faiblement aromatique. Cette plante paraît contenir de l'extractif et du tannin; mais ce dernier principe y est en petite quantité. Cependant, suivant Roques (1), son infusion, qui est jaune et rougeâtre, noircit par le sulfate de fer. L'eau et l'alcool se chargent également de ses principes actifs. Son extrait alcoolique est beaucoup plus amer que son extrait aqueux. Cette remarque, due à Cartheuser, décèle une propriété tonique dont la médecine usuelle peut tirer parti.

(1) *Plantes usuelles*, t. III, p. 39.

La véronique est légèrement tonique et excitante. Elle a été employée dans les catarrhes pulmonaires chroniques, la dyspepsie, les flatuosités, etc. Elle provoque, dit-on, la sécrétion de l'urine et facilite l'expectoration.

Frédéric Hoffmann (1) a proposé de remplacer le thé par cette plante. Le conseil de ce célèbre médecin eut du retentissement, et l'on s'empressa dans toute l'Allemagne de répandre l'usage du thé d'Europe. L'infusion théiforme de véronique, un peu âpre, a pu charmer les palais allemands; nous n'y avons pas trouvé en France cette astriction aromatique, ce parfum spécial qui, dans le thé, flatte si agréablement le goût. Roques a proposé comme plus agréable le thé indigène suivant : Feuilles de véronique, 60 gr.; feuilles de mélisse et sommités de botrys, de chaque 30 gr. Ces plantes, cueillies dans leur floraison, au moment où le soleil a entièrement dissipé la rosée du matin, sont hachées bien menu, bien séchées à un soleil vif, et, après dessiccation parfaite, enfermées dans une boîte au thé. L'infusion théiforme de ce mélange, édulcorée avec du sucre, favorise la sécrétion rénale, stimule les voies digestives, provoque la transpiration, et peut, suivant Roques, remplacer le thé de la Chine et du Japon, sinon dans les soirées, du moins au lit du malade.

La véronique doit être mise au nombre de ces plantes auxquelles on a attribué une foule de vertus contradictoires. Fr. Hoffman la recommande dans la phthisie, qu'il assure avoir vu guérir par l'usage prolongé de cette plante en décoction dans le lait, le catarrhe pulmonaire chronique, l'engouement des bronches, l'asthme humide. Si l'on en croit Johan Franke (2), auteur aussi prodigieux d'érudition que dépourvu de goût et de jugement, cette plante peut suffire seule à toutes les indications et guérir toutes les maladies.

J'ai assez fréquemment employé la véronique comme léger tonique dans la convalescence des fièvres muqueuses, dans tous les cas où il faut arriver graduellement à des stimulants plus énergiques. L'infusion concentrée de cette plante m'a paru favoriser l'expectoration dans les bronchites et l'asthme.

On a mis en usage à l'extérieur la décoction ou l'eau distillée de véronique contre la gale, la gratelle (prurigo, lichen), les ulcères des jambes, et même contre le cancer. Cesalpin, Fuchsius et Liébaut assurent qu'un roi de France fut guéri de sa lèpre par des fomentations préparées avec cette plante. Il ne faut pas moins se défier des panégyristes des médicaments que de ceux des héros, dit le judicieux Haller. Les éloges pompeux prodigués à des plantes inertes ou dont on a exagéré les vertus n'ont pas peu contribué à discréditer la thérapeutique végétale. Si on se fût renfermé dans les limites d'un riasonnement fondé sur la rigoureuse observation des faits, la pénurie où nous croyons être à cet égard, et qui nous porte à payer chèrement les secours de l'étranger, n'eût jamais existé que pour un petit nombre de substances.

Véronique petit chêne. (*Veronica chamædrys.* L.; *chamædrys spuria minor rotundifolia.* C. Bauh.; *chamædrys spuria latifolia sive fœmina.* J. Bauh.; *chamædrys sylvestris.* Ger.; *chamædrys spuria sylvestris.* Park.) — Cette jolie plante, qu'il ne faut pas confondre avec le *teucrium chamædrys*, se trouve au printemps dans les haies, les prés, les bois.

Description. — Racines comme sarmenteuses. — Tiges de 20 à 25 centimètres, droites, grêles, cylindriques, simples ou rameuses, distinguées par leurs poils constamment rangés en deux lignes opposées qui descendent d'une feuille à l'autre. — Feuilles opposées, ovales, cordiformes, dentées, ridées, un peu velues à leurs deux faces. — Fleurs bleues, assez grandes, disposées en grappes latérales et axillaires. — Calice à fo-

(1) *Diss. de infus. veronicæ efficacia preferendæ theæ.* Halæ, 1693.
(2) *Polychresta herba veronica.* Ulmæ, 1694.

lioles pubescentes, lancéolées et presque égales entre elles. — Capsule comprimée, plus courte que le calice, partagée à son sommet en deux lobes arrondis.

Véronique a épi. (*Veronica spicata*. L.; *veronica spicata minor*. C. Bauh.; *veronica spicata recta minor*. J. Bauh.; *veronica assurgens sive spicata*. Ger.; *veronica mas erecta*. Park.) — Cette jolie espèce orne les pâturages et les bois.

Description. — Tige un peu couchée à sa base, puis ascendante, très-simple, légèrement velue. — Feuilles oblongues, obtuses, crénelées, d'un vert pâle, beaucoup plus petites à la partie supérieure de la tige. — Fleurs ordinairement bleues, quelquefois blanches, réunies en épi terminal, accompagnées à leur base de petites bractées lancéolées, de la longueur du calice. — Capsules ovales, en cœur, comprimées, un peu ciliées.

Véronique germandrée. — Véronique teucriette. (*Veronica teucrium*. L.; *veronica supina, facie teucrii pratensis*. Lob., Tourn.) — Elle est commune sur les pelouses et au bord des bois, où elle croît en touffes.

Description. — Tige de 20 à 25 centimètres, un peu couchée, cylindrique, simple ou rameuse, un peu velue, d'un vert blanchâtre. — Feuilles opposées, ovales, pointues, quelquefois obtuses, sessiles, profondément dentées en leurs bords, d'un vert foncé en dessus, blanchâtres et un peu velues en dessous. — Fleurs grandes, d'une belle couleur bleue, un peu veinées de rouge, disposées en grappes axillaires sur des pédoncules pubescents. — Calice légèrement velu, à quatre découpures étroites, inégales. — Capsules un peu renflées, échancrées au sommet en deux lobes courts et arrondis.

Cette espèce, qui a un peu plus d'amertume que les autres véroniques, auxquelles elle peut être substituée dans les pays où elle abonde, a été employée avec quelque succès dans les fièvres intermittentes simples.

[Nous citerons encore les véroniques mouron (*V. anagallis* L.) et à feuilles de lierre (*V. hederæfolia* L.]

VERVEINE. Verbena officinalis. L.

Verbena communis, flore cœruleo. C. Bauh., Tourn.—*Herba sacra*. Anguill.
Verbena. Offic. — *Verbena mas seu recta et vulgaris*. Park.
Verbena communis. Ger.

Verveine commune, — herbe sacrée, — herbe de sang, — herbe du foie.

Verbenacées. — Verbenées. Fam. nat. — Diandrie monogynie. L.

La verveine est très-commune sur le bord des chemins, des haies, dans les lieux incultes. L'étymologie du mot verveine, composé des mots latins *herba Veneris*, rappelle les propriétés que les anciens attribuaient à cette plante; ils la croyaient propre à rallumer un amour près de s'éteindre. C'était avec elle que les prêtres nettoyaient les autels pour les sacrifices, d'où vient le nom d'herbe sacrée (*herba sacra*). Les druides la faisaient entrer dans l'eau lustrale, et s'en servaient pour prédire l'avenir.

Description. — Racine fibrée, oblongue, blanchâtre. — Tiges dressées, tétragones, striées, légèrement purpurines, cannelées, simples ou munies vers leur sommet de quelques rameaux opposés. — Feuilles pétiolées, opposées, ovales, oblongues, d'un vert sombre, profondément découpées en lobes inégaux, le terminal beaucoup plus grand. — Fleurs petites, sessiles, d'un blanc violacé, disposées en épis longs et filiformes, accompagnées de bractées courtes et aiguës (juin-juillet-août). — Calice pubescent à cinq dents. — Corolle courbée, infundibuliforme, à cinq lobes arrondis. — Quatre étamines didynames. — Un style. — Un stigmate obtus. — Fruit : quatre akènes oblongs recouverts d'un tissu utriculaire un peu charnu.

Parties usitées. — Les feuilles et les sommités.

Récolte. — Il faut cueillir la verveine avant la floraison, choisir les tiges bien garnies de feuilles, et, afin que celles-ci restent vertes, les sécher promptement.

[**Culture.** — La verveine officinale est très-commune. On ne la cultive que dans les jardins botaniques. On la propage de graines.]

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante n'a aucun arôme; elle est seulement un peu amère. Elle contient un principe amer et un peu de tannin colorant en gris verdâtre les sels de fer.

On a vanté la verveine comme antispasmodique, diaphorétique, résolutive, astringente, vulnéraire, etc. Autrefois, cette plante guérissait les fièvres intermittentes, l'hydropisie, l'ictère, la pierre, la chlorose, les coliques, les maux de gorge quelconques, les vapeurs, les ulcères, l'ophthalmie, la pleurésie, la céphalalgie; elle augmentait le lait des nourrices, et sa décoction prévenait l'avortement quand on y avait fait bouillir des écrevisses. Wadel, Riedelin, Tournefort, Boerhaave, Linné, Haller et Chomel ont parlé de la propriété fébrifuge de la verveine. Mottet (1) dit que c'est un remède populaire à Limoges et dans les environs contre les fièvres intermittentes, et que sa décoction, administrée soit en tisane, soit en lavement, lui a réussi dans les fièvres automnales. Il est d'autant plus à regretter que Mottet n'ait point donné quelques faits à l'appui de cette assertion, que les vertus attribuées à la verveine ne reposent, de l'aveu des médecins de nos campagnes, que sur des faits douteux, de fausses observations ou des préjugés.

(En Allemagne, on en prépare un extrait employé comme adjuvant des préparations de quinquina. C'est cet extrait, à la dose de 2 gr. ou une décoction de 15 gr. de feuilles dans 60 gr. d'eau, qu'à l'exemple de Rivière, Gavini a de nouveau préconisé contre les migraines liées à la dyménorrhée, et même dans les migraines idiopathiques (2). Cet observateur ayant cru remarquer que la verveine agissait moins sur l'accès que sur la périodicité, en recommande l'administration dans l'intervalle des paroxysmes.)

A l'extérieur, on a employé cette plante dans la pleurodynie, les rhumatismes, les douleurs nerveuses, etc. On en fait surtout usage contre la céphalalgie et la pleurodynie. Forestus, Plater, Dehaen, Vicat, et beaucoup d'autres médecins l'appliquaient sur la tête dans les céphalalgies rebelles. Itard (3) s'est servi, dans la névralgie de l'oreille, d'un cataplasme préparé avec les tiges de verveine écrasées, cuites dans du lait, et liées au moyen de la farine de graine de lin. Dubois, de Tournai (4), s'est bien trouvé, dans quatre cas de douleurs rhumatismales ou névralgiques de la tête, de cataplasmes préparés avec les feuilles de verveine cuites dans du vinaigre et écrasées. L'excitation causée par le véhicule n'a-t-elle pas été aussi pour quelque chose dans les résultats obtenus? Quoi qu'il en soit, on peut essayer ce topique, puisqu'il a procuré du soulagement. Dans nos villages, on y a la plus grande confiance contre les points pleurétiques. Le suc rougeâtre de la plante, qui teint le linge, est pris pour du sang attiré par la force du médicament, et considéré comme la preuve du succès. « On trouve chez les apothicaires, dit Lieutaud (5), une eau distillée de verveine, que l'on vante beaucoup pour la guérison des fluxions, des inflammations et des ulcères de l'œil, mais qui paraît avoir perdu aujourd'hui de sa réputation. »

Verveine a trois feuilles. — Aloyse citronée ou citronelle. — Verveine odorante. (*Verbena triphylla.* Lhérit.; *aloysia citriodora.* Ortega; *zapamia citriodora*, Lam.) — Joli arbuste, originaire du Chili, naturalisé en Italie où il vient en pleine terre, cultivé en France.

---

(1) *Journal de la section de médecine pratique de Montpellier*, décembre 1847.
(2) *Giornale medico di Roma*, octobre 1865, cité par le *Bulletin de thérapeutique*, 15 décembre 1866.
(3) Roche et Sanson, *Pathologie médico-chirurgicale*, 4e édit., t. II, p. 186.
(4) *Ouvrage cité*, p. 412.
(5) *Matière médicale*, t. II, p. 191.

Description. — Racine rameuse, ligneuse. — Tige de 1 mètre 1/2 à 2 mètres de haut, droite, rameuse, rameaux diffus, verticillés, ternés ou quaternés, étalés, rudes; jeunes tiges hexagones. — Feuilles ordinairement ternées, lancéolées, pointues, rudes, glabres, entières ou légèrement dentées, nerveuses, d'un vert gai en dessus, plus pâles à leur face inférieure. — Fleurs petites, nombreuses, d'un violet tendre, disposées en panicules terminales par de petites grappes opposées trois à trois ou axillaires. — Corolle à cinq lobes courts, obtus et égaux (juillet-août). — Calice à quatre divisions ouvertes et arrondies.

Parties usitées. — Feuilles et sommités.

Culture, récolte. — On cultive l'aloyse en pleine terre, avec la précaution de l'abriter des vents du nord et de la couvrir pendant les gelées. On la multiplie de semences, de drageons et de boutures. Il lui faut une bonne terre et de fréquents arrosements en été. On la récolte pendant toute la belle saison, mais de préférence au moment de la floraison.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Toute la plante est douée d'une odeur pénétrante, diffusible, analogue à celle de citron, et qui se développe surtout par le froissement. Sa saveur est amère, un peu piquante et aromatique. Elle n'a point encore été analysée. — Ruffo (1) a proposé ses feuilles en guise de thé, pour préparer le punch, comme aromate pour les crèmes, etc.

La verveine citronelle est excitante, stomachique, antispasmodique. Elle convient dans les flatuosités, l'indigestion, la dyspepsie, la gastralgie, les névroses, etc. Elle agit à la manière de la menthe, de la mélisse, des feuilles d'oranger, des fleurs de tilleul, etc. On l'administre en infusion théiforme (5 à 10 gr. pour 500 gr. d'eau). Cette infusion est très-agréable; sucrée et blanchie avec du lait, elle peut remplacer le thé. Elle excite légèrement l'estomac et favorise les fonctions de la peau.

VIGNE. Vitis vinifera. L.

Vitis vinifera. C. Bauh. — *Vitis apyrena seu Corinthiaca.* J. Bauh.

Ampelidées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie. L.

La vigne cultivée, originaire de l'Asie, mais acclimatée depuis plus de vingt siècles dans toutes les contrées chaudes ou tempérées de l'Europe, est connue de tout le monde. Les Phéniciens en introduisirent la culture dans les îles de l'Archipel, dans la Grèce, dans la Sicile, et successivement en Italie et dans le territoire de Marseille, d'où elle se répandit peu à peu dans toutes les Gaules. Elle a produit des variétés innombrables. Bose en avait réuni, dit-on, plus de quatorze cents dans les pépinières du Luxembourg.

Parties usitées. — Les feuilles, la sève, le bois, les fruits.

Récolte. — Les feuilles de vigne se cueillent pendant toute la belle saison et n'exigent rien de particulier pour leur dessiccation. Les raisins que l'on veut conserver doivent être cueillis un peu avant leur complète maturité par un temps sec et chaud, mis sur la paille dans des greniers, ou mieux suspendus à des ficelles, après les avoir divisés en grappes de moyenne grosseur, pas trop serrées, en ayant soin de les aérer dans les temps doux. On les conserve parfois jusqu'à Pâques, et même au delà dans les bonnes années. Dans les ménages, on se sert souvent de sacs de papier ou de crin pour conserver aux grappes toute la fraîcheur du raisin fraîchement cueilli, pour les desserts de l'hiver. La récolte des raisins destinés à la cave est du ressort de l'agriculture.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — Les Feuilles de vigne ont une saveur astringente. Elles contiennent du tannin. Les vrilles sont acidules. La Sève, qui coule abondamment des rameaux taillés en avril et mai, est aqueuse, transparente, inodore et insipide. Suivant Deyeux, elle contient une matière végéto-animale, qui est dissoute par de l'acide acétique, et de l'acétate de chaux.

(1) Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. VI, p. 866.

Elle se putréfie facilement au contact de l'air. — Le Bois (sarment) donne par sa combustion des *cendres* très-alcalines. Ces cendres sont employées en médecine comme celles de genêt, de genévrier, etc. — Le Fruit ou Raisin (*uva*) avant sa maturité porte le nom de Verjus (*omphacium*); sa saveur est alors fortement acide et astringente. Son suc sert d'assaisonnement culinaire, et remplace pour certains mets le citron et le vinaigre. On en prépare aussi un sirop rafraîchissant. A sa maturité, le raisin contient une pulpe délicieusement succulente, douce, sucrée, légèrement acidule, quelquefois même accompagnée d'un arôme très-suave; il contient (1) beaucoup d'eau, du mucilage, du sucre, de la gelée, de l'albumine, du gluten, du tannin, du bitartrate de potasse, du tartrate de chaux, du phosphate de magnésie, du chlorure de sodium, du sodium, du sulfate de potasse, et des acides tartrique, citrique et malique. — Le suc extrait des raisins mûrs ou Moût est très-sucré et nutritif. On obtient par l'évaporation du moût une sorte de confiture qui porte le nom de *raisiné;* elle est saine, précieuse pour l'habitant des campagnes, pour la classe ouvrière des villes. Dans les campagnes, lorsqu'on a peu de moût de raisin, on augmente la masse du raisiné en y ajoutant des poires à chair ferme, telles que le messire-jean, le martin-sec, le bon chrétien d'hiver, le rousselet, le catillac, le coing, que l'on coupe par tranches. On y met quelquefois aussi des quartiers de pommes, de carottes, de potiron, de melon, de betteraves. Les pots de raisiné remplis, on les met dans le four après la cuisson du pain, deux ou trois fois de suite. Il se forme une croûte à la surface du pot, ce qui conserve parfaitement cette confiture. Lorsqu'il est bien préparé, le raisiné est doux et moelleux, un peu grenu et un peu acide. — Pendant le blocus continental, le sucre de canne étant à un prix très-élevé, le sirop de raisin, obtenu par évaporation du suc, servait de matière sucrante.

On sèche le raisin à l'aide du calorique pour le conserver. On prépare pour l'usage médical les gros raisins secs ou gros raisins de caisse (*passulæ seu uvæ majores*), que l'on distingue ensuite en raisins de Smyrne ou de Damas quand ils sont gros comme de petites prunes, allongés, ridés, d'un jaune-brunâtre; en raisins de France, de Marseille ou d'Espagne lorsqu'ils sont plus petits et brunâtres. Les raisins de Corinthe (*passulæ sive uvæ minores*) sont gros comme des lentilles, noirs, très-ridés, sans pépins apparents.

Les semences de raisins (pépins) donnent 10 à 11 pour 100 d'une huile bonne pour l'usage alimentaire et pour l'éclairage (2).

Le Vin est le produit de la fermentation alcoolique des principes du suc ou moût de raisin. Soutiré dans des tonneaux, le vin fermente encore pendant plusieurs mois. A mesure qu'il s'alcoolise, il laisse précipiter son tartre et se purifie complétement, ce qui donne lieu à un dépôt qu'on appelle lie. Cette dernière est un mélange des sels de vin, de ferment, de matière colorante et de débris atténués du fruit. On s'en sert en médecine sous forme de bains, de fomentations, etc. On en fait aussi usage dans la chapellerie. Lorsque le vin est bien dépouillé de sa lie, on le colle au moyen du blanc d'œuf, de la colle de poisson ou de la gélatine dissoute. L'une ou l'autre de ces substances, coagulée par l'alcool ou le tannin, entraîne, en se précipitant, toutes les matières en suspension dans le vin. Telle est la préparation des vins ordinaires rouges ou blancs. Ils sont rouges lorsqu'on emploie du raisin noir avec l'enveloppe des fruits, et d'un blanc plus ou moins jaune lorsqu'on emploie du raisin blanc ou même du raisin noir, pourvu qu'on ne laisse pas le moût fermenter sur l'enveloppe de celui-ci. L'odeur et la saveur de ces vins varient beaucoup et ne sont pas en rapport avec la quantité d'alcool qu'ils contiennent. Le vin de Bourgogne, par exemple, n'est guère plus spiritueux que celui de Surènes; cependant il est d'une qualité bien supérieure. En général, les vins des pays chauds ont plus de bouquet; ceux des pays froids sont âpres et souvent même très-acides.

Les vins sucrés ou de liqueur se préparent dans les pays chauds, en Espagne, en Italie, et même dans le midi de la France. Pour les obtenir, on arrête la fermentation du raisin écrasé. Dans quelques contrées, pour augmenter encore la quantité proportionnelle du sucre dans le raisin, on tord la grappe et on la laisse quelque temps en cet état sur le cep, afin que le soleil concentre la pulpe intérieure en la privant d'une grande partie de l'eau qu'elle contient. Dans d'autres pays, on fait subir au moût un commencement d'évaporation sur le feu (vin cuit); mais ce moyen n'est pas aussi avantageux.

Les Vins blancs mousseux ou de Champagne s'obtiennent en mettant dans des bou-

(1) Thomson, *Botanique du droguiste*, p. 360.
(2) *Journal de chimie médicale*, 1827, t. III, p. 66.

teilles, que l'on a soin de bien ficeler, le moût de raisin qui a déjà subi un commencement de fermentation. L'acide carbonique s'y accumule en raison de la pression qu'il subit. Aujourd'hui on *champagnise* les vins blancs de Bourgogne comme ceux des coteaux d'Aï et de Sillery en Champagne. Presque toujours on met dans ces vins un peu de sucre candi pour augmenter leur richesse en acide carbonique et en alcool.

Tous les vins donnent à l'analyse chimique à peu près les mêmes produits, savoir : beaucoup d'eau, de l'alcool, un peu de sucre indécomposé, de mucilage, de tannin, d'acide malique et acétique, de tartrate acide de potasse, de tartrate et de malate de chaux, de sulfate de potasse, de chlorure de calcium, une matière colorante jaune, et dans les vins rouges une matière colorante bleue; enfin un principe huileux très-fugace qu'on nomme *bouquet du vin*, que Liebig et Pelouze sont parvenus à isoler, et auquel ils ont donné le nom d'*éther œnanthique*. Cette huile, qui est toujours en faible proportion, paraît se former pendant la fermentation et le travail qui suit. Fauré suppose qu'il provient de la pellicule du raisin complétement mûr.

Fauré a trouvé du tartrate de fer dans les vins de la Gironde.

C'est à la présence de l'alcool que les vins doivent principalement leurs propriétés stimulantes, diffusibles et enivrantes. Ceux qui en contiennent plus de 11 pour 100 se nomment *vins généreux*. Le tableau suivant indique les proportions d'alcool contenues dans les principales espèces de vin.

QUANTITÉ D'ALCOOL PUR CONTENUE DANS 100 PARTIES DE VIN EN VOLUME.

Vin de Lissa	25.12	Vin de Sauterne	13.08
— de Marsala	25.09	— de Champagne	12.69
— de Madère	20.48	— de Grave	12.30
— de Collioure	21.62	— — mousseux	11.60
— de Constance blanc	18.17	— de Frontignan	11.76
— de Roussillon	16.67	— de Côte-Rôtie	11.45
— de l'Hermitage blanc	16.03	— de l'Hermitage rouge	11.38
— de Malaga	15.87	— du Rhin	11.11
— de Bordeaux blanc	15.00	— de Bordeaux rouge	11.00
— de Lunel	14.27	— de Tokay	9.08
— de Bourgogne	13.40		

Des auteurs ont dressé des tableaux analogues où les proportions varient sur celles-ci de 1 à 2 volumes, quelquefois en moins et très souvent en plus. (Dorvault.)

[La détermination de la proportion d'alcool dans les vins se fait par distillation dans le petit appareil de Salleron. On prend un volume de vin, soit 1 décilitre; on le distille pour obtenir 1/2 décilitre. On ajoute à l'alcool obtenu quantité suffisante d'eau distillée pour compléter 1 décilitre. On plonge dans le liquide un alcoomètre centésimal et un thermomètre : le premier marque le degré alcoométrique, le second la température qui sert à faire la correction.

La proportion d'alcool est extrêmement variable dans les vins, nous l'avons vu; toutefois celui-ci ne doit pas dépasser 7 à 8 pour 100 pour le vin de consommation parisienne ordinaire; il faut de plus qu'un bon vin naturel laisse, par l'évaporation, un résidu sec de 1.90 à 2.2 pour 100; au-dessous de ces chiffres, il est probable que le vin serait additionné d'eau; et au-dessus, il pourrait être mêlé à du cidre ou du poiré, qui laissent jusqu'à 30 et 35 de résidu sec pour 1000.]

Crème de tartre ou Tartrate acidule de potasse. — Le tartre ou tartrate de potasse contenu dans le vin se dépose, avec le temps, au fond des tonneaux, mêlé avec un peu de tartrate de chaux et une matière à laquelle chaque espèce de vin doit la couleur qui lui est particulière. Il y a trois sortes de tartre : 1° le tartre rouge; 2° le tartre blanc, que les vins déposent, et qui ne diffère du précédent que par sa couleur; 3° le tartre purifié ou crème de tartre, qu'on obtient en faisant dissoudre et cristalliser le tartre ordinaire; il est sous la forme d'aiguilles assez dures sous la dent, d'une saveur aigrelette, agréable, inodore, inaltérable à l'air, insoluble dans l'alcool; il se dissout dans 15 parties d'eau bouillante et dans 60 d'eau froide; mais on peut le rendre beaucoup plus soluble, au point de n'exiger pour se dissoudre que son poids d'eau froide et la moitié seulement de ce liquide bouillant, en le faisant bouillir avec une certaine quantité d'acide borique ou de borax (crème de tartre, 4; acide borique, 1; eau, 24). Cette préparation porte le nom de *crème de tartre soluble* (tartre boraté, tartro-borate de potasse ou tartrate borico-potassique). La dissolution aqueuse se décompose rapidement au contact de l'air.

Substances incompatibles. — Les sels de chaux, de plomb, les acides forts.

Vins médicinaux ou œnolés. — Préparations pharmaceutiques dont le vin est l'excipient. Les vins médicinaux sont faits tantôt avec les vins rouges, tantôt avec les vins

blancs, suivant la nature des principes à extraire et celle des indications à remplir. Ces vins doivent être de première qualité, sans être trop vieux, car ils tendraient à la décomposition. Les vins alcooliques, comme ceux de Madère, de Malaga, de Xérès (les seuls employés en Angleterre, dans ce cas), etc., fournissent des produits de plus longue durée que ceux de France. On ajoute de l'alcool à ces derniers lorsqu'on ne peut pas se procurer les premiers.

Les substances qui entrent dans la composition des vins médicinaux doivent être sèches, excepté les plantes dont les propriétés se perdent par la dessiccation, telles que le cresson, le cochléaria, etc.; mais alors il faut ajouter un peu d'alcool au vin. La préparation consiste, en général, dans la macération plus ou moins prolongée, puis dans la filtration et la conservation à la cave, dans des bouteilles bien bouchées. Un vin médicinal, si bien préparé qu'il soit, tend toujours à se décomposer; il ne se conserve pas plus d'un an, même dans des vases bien clos et dans une cave bien fraîche. Il se décompose d'autant plus facilement qu'il est plus composé. Toute bouteille entamée se corrompt avec une promptitude extrême, ce qui oblige à la mettre dans des vases graduellement plus petits, chose d'une difficile et minutieuse exécution. Je me contente, lorsque le vin médicinal est fait, de le partager en deux demi-litres et de l'employer le plus tôt possible. — Le procédé de Parmentier, qui consiste à mettre dans le vin la teinture alcoolique des substances, donne un produit moins susceptible de s'altérer; mais il ne contient pas les mêmes principes que celui qui est préparé par le vin, puisqu'il est privé de ceux que l'eau de celui-ci peut retirer. Le procédé adopté par le Codex réunit tous les avantages; il consiste à mouiller préalablement les substances avec une suffisante quantité d'alcool, à ajouter le vin, et à prolonger convenablement la macération.

(Béral a proposé de donner le nom d'*œnolatures* aux préparations dont nous venons de parler, où les substances macérées ne cèdent au vin que les parties extractives, tandis qu'il réserve celui d'œnolé au médicament que l'on obtient en dissolvant directement et en totalité dans le vin un sel ou l'un des principes immédiats des végétaux.)

Alcool. — L'alcool ($C^4H^6O^2$) est un liquide blanc qu'on obtient par la fermentation de toute substance végétale sucrée (carottes, fruits sucrés, sucre, etc.) ou susceptible de se transformer en glucose. Presque tout l'alcool du commerce est tiré du vin, de la betterave ou de la fécule de pomme de terre. L'alcool résultant de la distillation du vin, où il se trouve tout formé, est le seul admis par le Codex français, et celui qu'on doit préférer pour l'usage médical.

L'alcool est, ainsi que l'indique sa formule, composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone; et cela, en des proportions telles que ses éléments peuvent être représentés par des volumes égaux de vapeur d'eau et d'hydrogène carboné. Il dissout le phosphore, le soufre, l'iode, les résines, les huiles volatiles, la presque totalité des acides, le tannin, les alcalis végétaux, le sucre de raisin : il dissout aussi les corps gras, mais en petites proportions, surtout à la température ordinaire; il ne dissout ni la gomme, ni l'amidon, ni l'albumine végétale. La quantité d'eau qui est mêlée à l'alcool influe d'ailleurs sur ses propriétés dissolvantes; ainsi, quand il n'est pas concentré, il dissout le sucre de canne, les matières extractives et les gommes-résines.

(La moindre quantité d'alcool peut être révélée dans un liquide par une solution de bichromate de potasse (réactif de Masing) (1). Anstie a montré que $^1/_{200}$ de grain d'alcool colorait en vert émeraude 1 centimètre cube de ce réactif.) (2)

(On distingue dans le commerce, à proprement parler, trois sortes d'alcool :

1° Les liqueurs qui renferment de 50 à 55 pour 100 d'alcool en volume constituent l'eau-de-vie. Elles marquent de 16 à 22 degrés à l'alcoomètre de Cartier, et 50 à 55 à celui de Gay-Lussac.

2° Celles qui s'élèvent à un plus haut chiffre s'appellent des *esprits;* il est nécessaire de les couper pour les boire. Celui qui nous vient de Montpellier a reçu le nom de *trois-six;* c'est le point de départ de la fabrication des eaux-de-vie usuelles; ce nom de *trois-six* indique que, pour obtenir cette eau-de-vie, il faut mélanger 3 volumes d'eau à 3 volumes d'esprit, pour arriver à marquer 19° à l'alcoomètre Cartier.)

Si l'on veut purifier l'esprit de Montpellier, on le met dans le bain-marie d'un alambic, et on le distille. Il porte alors le nom d'*esprit de vin* ou d'*alcool rectifié*, et marque 90° centésimaux. C'est un liquide blanc et diaphane comme de l'eau, mais plus fluide et moins pesant que cette dernière, s'évaporant très-facilement à l'air libre, s'enflam-

(1) *De mutationibus spiritus vini in corpus ingesti.* Scrips. R. Masing, Dorpati, 1854.
(2) *Stimulants and narcotics;* by Fr. S. Anstie. London, 1864.

mant à l'approche d'une lumière et brûlant avec une flamme bleuâtre, sans fumée et sans laisser de résidu. Il est d'une odeur vive et aromatique, d'une saveur âcre et brûlante. Il entre en ébullition à 70° centésimaux. Mais quand il contient de l'eau, le terme de son ébullition est retardé à proportion de la quantité de cette dernière.

(3° L'alcool absolu, entièrement privé d'eau, ou anhydre.)

Pour se procurer de l'alcool très-concentré, on le distille avec des corps qui, pour être propres à cet usage, doivent réunir à la condition d'une affinité assez grande pour l'eau celle de ne pouvoir faire éprouver d'altération à l'alcool. Ainsi, on obtient de l'alcool à 95° centésimaux en redistillant l'alcool rectifié sur de l'acétate de potasse, dans les proportions de 4 du premier sur 1 du second; de l'alcool absolu ou anhydre à 100° centésimaux, en distillant l'alcool à 95° centésimaux sur de la chaux.

L'alcool rectifié par simple distillation suffit aux besoins de la pharmacie. Il est le seul dont on puisse se servir avec avantage pour la préparation des liqueurs suaves. Quand on prescrit l'alcool ou qu'on veut se procurer des dissolutions alcooliques, il faut s'assurer du degré de pureté et de concentration, soit avec un alcoomètre, soit par tout autre procédé connu, ou bien enfin en le goûtant.

Alcoolats. — Les alcoolats, esprits, baumes, gouttes, essences, eaux spiritueuses, sont des préparations résultant de la distillation de l'alcool sur une (alcoolats simples) ou plusieurs (alcoolats composés) substances médicamenteuses. Ils contiennent tous les principes qui peuvent se volatiliser en même temps que l'alcool. L'essence est le principe immédiat qui y domine. Les alcoolats diffèrent des teintures, non-seulement par leur mode de préparation, mais encore parce qu'ils ne contiennent que les principes volatils des substances employées, et principalement leur huile volatile, tandis que les teintures contiennent en outre les principes fixes solubles dans l'alcool. Il faut, pour les alcoolats, que les substances soient convenablement divisées, puis macérées avant la distillation dans l'alcool, et distillées au bain-marie.

(On emploie l'alcool à 80° centésimaux pour les alcoolats simples; quelquefois on se sert de celui à 60° pour les alcoolats faibles, comme le vulnéraire, ou à 90° pour un plus fort, l'eau de Cologne, par exemple.)

On peut faire les alcoolats au moyen d'une simple solution des huiles volatiles dans l'alcool; mais ils ne valent pas ceux que l'on obtient avec la plante elle-même. — Les alcoolats se conservent bien et gagnent même, avec le temps, sous le rapport de l'arôme. — Beaucoup d'alcoolats peuvent être transformés en liqueurs de table par une addition de sucre. Les alcoolats médicamenteux, si l'on en excepte celui de mélisse, sont plus souvent employés à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Alcoolatures. — L'alcool chargé par macération des principes solubles des plantes dans leur état frais constitue l'alcoolature, ou teinture avec les plantes fraîches du Codex. Hahnemann les avait mises en usage lorsque Béral les introduisit dans la pharmacie allopathique. Les teintures mères des homœopathes ne sont, en effet, autre chose que des alcoolatures. — Il y a deux moyens généraux de les préparer : l'un consiste à extraire le suc des plantes, à le mêler sans le clarifier à l'alcool à 89° centésimaux, et à filtrer après quelques jours pour séparer les matières insolubles. L'autre consiste à faire agir l'alcool sur la plante elle-même contuse. Cette méthode est généralement préférée parce qu'elle donne des produits toujours plus semblables et qui représentent mieux la substance employée.

Les alcoolatures sont simples et préparées avec des plantes actives ou celles qui perdent en partie ou en totalité leurs propriétés par la dessiccation. Les proportions et la préparation sont les suivantes : parties égales de plantes fraîches et d'alcool; après quinze jours de macération, passer avec expression et filtrer. Bien que les alcoolatures soient peu altérables, il est bon cependant de les soustraire à l'action de la lumière.

Les alcoolatures jusqu'ici usitées sont celles de :

Aconit (feuilles).	Colchique (bulbes).	Morelle.
— (racines).	Cresson de Para.	Nicotiane.
Belladone.	Digitale.	Rhus radicans.
Bryone.	Jusquiame.	Seigle ergoté.
Ciguë.	Laitue vireuse.	Stramoine.

Alcoolés. — *Teintures alcooliques médicinales.* — Les teintures alcooliques sont des dissolutions de diverses substances dans l'alcool. Ces substances doivent être sèches, pulvérisées ou concassées, et en quantité suffisante pour saturer autant que possible l'alcool. Les teintures sont simples ou composées, suivant qu'elles contiennent un ou plusieurs médicaments. Dans ce dernier cas, on doit mettre en contact avec l'alcool, d'abord les substances les plus dures, ensuite celles qui se dissolvent facilement. La

force de l'alcool varie suivant la nature des substances à dissoudre. On doit employer l'alcool le plus pur possible, et le ramener ensuite, par l'addition de l'eau distillée simple, au degré le plus convenable pour chaque teinture. Lorsque l'alcool doit agir sur des matières insolubles dans l'eau, il a besoin d'être plus concentré; si, au contraire, on désire le charger de principes solubles en même temps dans l'eau et l'alcool, ou solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool rectifié, il faut se servir d'alcool plus ou moins étendu. Le Codex a réduit à trois les degrés de l'alcool destiné aux teintures médicinales : l'alcool à 60° centésimaux; l'alcool à 80° centésimaux; l'alcool à 90° centésimaux.

Le premier est pour les matières qui sont plutôt de nature extractive; le deuxième, pour les substances plus riches en principes résineux et en huile volatile; le troisième est réservé pour les résines pures et les substances chargées de matières grasses peu solubles. — Le plus grand nombre de substances nécessitent 5 parties d'alcool pour être épuisées. Les teintures se préparent par simple solution, lorsque les matières que l'on emploie sont solubles entièrement dans l'alcool : tels sont le camphre, l'iode, les térébenthines, etc. L'opération se fait dans un matras de verre, et l'on opère par macération ou par digestion. La chaleur dissout plus promptement les corps; la macération économise les frais de chauffage, mais elle exige plus de temps. A chaud, on bouche le vase avec un parchemin percé de trous d'épingle; à froid, on ferme exactement pour empêcher une déperdition d'alcool, après avoir simplement trituré la matière avec l'alcool dans un mortier, ou mis le tout dans un flacon en l'agitant.

Les teintures sont des médicaments précieux, et qui se conservent très-longtemps. L'alcool agit, non-seulement comme dissolvant et comme conservateur, mais aussi en ajoutant ses propriétés à celles de la substance médicamenteuse. On ne devrait donc, en général, admettre pour ces préparations que des médicaments dont le mode d'action est analogue à celui de l'alcool, tels que l'opium, les substances aromatiques, l'ammoniaque, etc. Les substances très-actives font exception à cette règle, à cause du peu d'action de l'alcool à petite dose, comparée à celle du médicament : telle est la teinture de digitale, plante sédative opposée à l'alcool, qui est stimulant.

Vinaigre ou acide acétique impur. — Le vinaigre est le résultat de la fermentation acide des liqueurs alcooliques, telles que le vin, le cidre, la bière, etc. Le vinaigre de vin est le seul qui soit employé en pharmacie. Le vinaigre blanc est préféré au rouge. Ce dernier peut se décolorer par le charbon animal. Le lait écrémé peut aussi le décolorer en partie. Le vinaigre de vin a la même composition que le vin; mais l'alcool y est remplacé par l'acide acétique. Il doit avoir une odeur agréable, une saveur acide et piquante, être limpide. Frotté sur la main, il ne laisse pas de mauvaise odeur. (Il est constitué par un mélange d'eau, d'acide acétique, de surtartrate et sulfate de potasse, d'acide malique, de tartrate de chaux et d'une matière colorante.) Il doit renfermer environ 2 gr. 1/2 de tartre par litre, se troubler peu par le nitrate de baryte, l'oxalate d'ammoniaque et le nitrate d'argent.

Le vinaigre est souvent falsifié par l'eau, par des acides étrangers ou des matières âcres, ou par des vinaigres de qualité inférieure.

Vinaigres médicinaux. — Le vinaigre peut dissoudre à peu près les mêmes principes que le vin, mais il a la propriété d'en modifier quelques-uns. Il corrige, dit-on, l'âcreté de la scille et du colchique; il diminue l'action vireuse de l'opium. Il s'empare plus facilement des alcaloïdes, quand il est en contact avec les plantes qui en contiennent. Les vinaigres médicinaux, comme les vins, se préparent par macération et de la même manière, c'est-à-dire que les substances doivent être sèches et convenablement divisées. Ils sont simples ou composés. Les premiers ne se font qu'avec une seule substance, comme le vinaigre framboisé, le vinaigre scillitique, le vinaigre colchique, etc., lesquels servent à composer le sirop de vinaigre framboisé, l'oxymel scillitique, l'oxymel colchique. Les vinaigres composés sont ceux dans lesquels il entre plusieurs substances, comme le vinaigre antiseptique ou *sel des Quatre-Voleurs*. On doit choisir, pour la préparation des vinaigres médicinaux, un vinaigre fort, très-odorant et le plus déflegmé possible.

Certains vinaigres médicinaux se préparent par distillation. Ces derniers portent les noms de *vinaigres distillés*, d'*oxéolats* ou d'*acétolats*. Ils ne contiennent que les principes volatils des substances.

Dans les préparations pharmaceutiques on se sert ordinairement du vinaigre distillé.

Acide acétique concentré ou vinaigre radical ($C^4H^3O^3$). — Il se rencontre tout formé dans le règne organique, surtout dans un grand nombre de fruits, dans la sève, etc., dont on peut l'obtenir par la distillation. On le tire ordinairement du vinaigre et de

l'acétate de cuivre neutre, à l'aide de la distillation. Il est d'une odeur forte et piquante, d'une saveur âcre et brûlante, soluble dans l'eau, solidifiable sous forme cristalline. Il dissout les résines, l'albumine, la fibrine.

Substances incompatibles. — Le tartrate de potasse, de soude et d'ammoniaque, les alcalis, les oxydes métalliques.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction des feuilles de vigne, 30 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Suc de feuilles de vigne, 60 à 100 gr.
Poudre de feuilles de vigne, 4 à 5 gr. dans un véhicule approprié, en pilules, etc.
Extrait de vigne (se prépare en évaporant le suc exprimé des jeunes bourgeons de la vigne, reprenant l'extrait par l'alcool et faisant évaporer de nouveau), 1 à 4 gr.
(Raisins, en nature, de 1/2 à 4 kilogr. par jour.
A L'EXTÉRIEUR. — Moût de raisin, comme détersif, bains de marc.
Pommade au raisin : suc de raisin ajouté à la pommade rosat) (1).

VIN. — A L'INTÉRIEUR. — A doses différentes, suivant l'espèce de vin et les indications curatives ou hygiéniques.
A L'EXTÉRIEUR. — En fomentations, lotions, bains, injections, etc.
(Lie de vin, dans un bain général ou local; en applications résolutives et toniques.)

CRÈME DE TARTRE ou TARTRATE ACIDULE DE POTASSE. — A L'INTÉRIEUR. — 8 à 15 gr. dans 500 gr. d'eau édulcorée, comme tempérant, par tasses; 4 à 15 gr. en électuaire, ou 30 gr. (soluble) dans 180 à 250 gr. d'eau comme purgatif.
Limonade purgative : crème de tartre soluble, 45 gr.; zestes de citron, une pincée; eau bouillante, 2 kilogr.; à prendre par verres, de demi-heure en demi-heure ou d'heure en heure.

ALCOOL. — A L'INTÉRIEUR. — Etendu en boisson, 4 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
(En potion (Behier), 80 à 120 gr. d'eau-de-vie ordinaire, dans 120 gr. environ d'eau édulcorée; une cuillerée à potage toutes les deux heures. On peut quelquefois élever la dose jusqu'à 200 et même 300 gr.
Mixture alcoolique : eau-de-vie, 96 gr.; eau de cannelle, 96; jaunes d'œuf n° 2; sucre, 15 gr.; teinture de cannelle, 80 centigr.; doses, de 10 à 50 gr., comme léger excitant.
Liqueur contre les vomissements : alcool à 85 degrés, 90 gr.; eau distillée de laurier-cerise, 8 gr.; eau pure, 120 gr.; sucre, 60 gr., par demi et par verres à liqueur.)

A L'EXTÉRIEUR. — Concentré, 15 à 60 gr. comme irritant et rubéfiant en frictions. — Etendu d'eau (1 sur 30 d'eau), 30 à 100 gr. en lotions, fomentations, bains, comme tonique, astringent et réfrigérant.

VINAIGRE (acide acétique impur ou dilué). — A L'INTÉRIEUR. — 15 à 60 gr. par kilogramme d'eau.
Sirop (8 sur 15 de sirop), 30 à 60 gr., en potion.
Oxymel (1 sur 3 de miel), 15 à 50 gr., en potion.
A L'EXTÉRIEUR. — 30 à 100 gr. pour 200 gr. d'eau et de miel pour lavement, — de 4 à 10 gr. par 100 gr. d'eau et de miel pour gargarisme. — *Q. S.* en vapeurs, lotions, fomentations.

VINAIGRE RADICAL (acide acétique concentré). — A L'INTÉRIEUR. — 1 gr. par kilogramme de véhicule, comme antiphlogistique.
A L'EXTÉRIEUR. — Comme rubéfiant et vésicant. On en humecte la surface gommée d'un morceau de taffetas d'Angleterre, de papier brouillard ou d'ouate, et on l'applique sur la peau.
(Le vinaigre est la base des vinaigres médicinaux dont le Codex donne la formule. Nous citerons les vinaigres anglais, antiseptique, aromatique, camphré, de colchique, framboisé, des Quatre-Voleurs, rosat, scillitique, de sureau, etc.)

Les FEUILLES de vigne sont astringentes. On les a employées dans la dysenterie, la diarrhée chronique, les hémorrhagies passives. Flamant (2), médecin peu connu, recommande contre les pertes utérines la feuille de vigne blanche séchée à l'ombre, pulvérisée et administrée à la dose de 2 à 4 gr. dans un demi-verre de vin rouge. G. C. Fenuglio, de Turin (3), rapporte trois cas de ménorrhagie dans lesquels l'usage des feuilles de vigne de raisin muscat noir, séchées à l'ombre et pulvérisées, à la dose de 4 gr. par jour, a été couronné de succès. Il cite aussi un cas d'hémorrhagie nasale chez un jeune homme d'une constitution très-robuste, dont la vie était en danger pour avoir perdu une grande quantité de sang; il fut instantanément débarrassé de cet écoulement au moyen de la poudre de feuilles de vigne prise en guise de tabac.

(1) Pierlot, *in Bulletin de thérapeutique*, t. LV, p. 544.
(2) *Le Véritable médecin*. Paris, 1649, r. 245.
(3) *Journal universel des sciences médicales*, octobre 1822, t. XXVIII.

Fenuglio dit qu'il a vu réussir ce remède dans les cas d'excitation comme dans ceux d'atonie. « Il doit en être ainsi, dit-il, puisque le tannin exerce son action sur les tissus surexcités, comme sur ceux qui sont atteints de faiblesse. » Il ne laisse, suivant lui, aucun trouble dans les parties sur lesquelles il agit; il les plonge, au contraire, dans un calme que les malades n'eussent jamais espéré. On l'administre dans du bouillon, dans du vin ou dans de l'eau.

J'ai employé deux fois la poudre de feuilles de vigne contre l'hémorrhagie utérine, avec débilité et anémie; elle m'a complétement réussi, bien qu'elle n'eût point agi avec la promptitude signalée par Fenuglio, qui l'a employée dans un climat où toutes les plantes sont beaucoup plus énergiques que dans le Nord. Disons, toutefois, qu'il en est de ce moyen comme de tous les astringents, qu'on ne doit employer que lorsqu'il n'existe ni pléthore ni état inflammatoire. Tous les praticiens savent qu'il est des hémorrhagies nécessaires, et que l'on se garde bien d'arrêter avant qu'elles aient amené le soulagement et l'atonie des organes.

L'extrait de vigne (*extractum pampinorum vitis*) est astringent et peut être employé dans les mêmes cas que la poudre et le suc des feuilles. Dans certaines contrées, on le considère, en outre, comme diurétique, nervin et antispasmodique; on s'en sert aussi contre les taches de rousseur.

Bredel (1), indique les feuilles de vigne comme pouvant servir à faire des moxas tout aussi efficaces que ceux que l'on obtient avec le duvet extrait de l'*artemisia chinensis*. On les prépare de cette manière : « A la fin de l'automne, lorsque déjà les gelées ont provoqué la chute des feuilles des tiges sarmenteuses, et qu'elles sont passablement dépouillées de l'humidité qu'elles pouvaient encore contenir, on les prend et on les jette à plusieurs reprises dans un four modérément chauffé. Lorsqu'elles sont bien desséchées, on les pile dans un mortier en fonte, jusqu'à ce qu'elles forment une masse mollette et bien cotonneuse. Pour conserver le duvet qui résulte de cette simple opération, on les renferme dans des boîtes de carton ou de bois, exposées dans un lieu sec et chaud. .

Les vrilles de la vigne sont acidules et un peu astringentes.

La Séve limpide qui découle au printemps des incisions faites aux rameaux de la vigne, quoique vantée par les commères comme propre à guérir les ophthalmies, les dartres, en l'employant en lotion, et comme diurétique administrée à l'intérieur, paraît tout à fait inerte.

La cendre de sarments est diurétique, et peut être employée comme celle de genêt, de genévrier, d'écorce de fèves, etc. A l'extérieur elle est utile, en lessive, dans tous les cas où les bains alcalins sont indiqués.

Les Raisins frais et mûrs ont une saveur délicieuse et sont nourrissants, rafraîchissants, légèrement laxatifs; ils conviennent aux personnes d'une constitution sèche et irritable, aux tempéraments sanguins ou bilieux, dans les maladies inflammatoires, les fièvres bilieuses, les exanthèmes, les phlegmasies chroniques des viscères, la phthisie, etc. Mangés abondamment, les raisins ont guéri des engorgements des viscères abdominaux, des hydropisies, des maladies cutanées chroniques, le scorbut. On en a vu d'heureux effets dans l'hypochondrie, l'hystérie, les affections des voies urinaires avec irritation, la diarrhée, la dysenterie, les hémorrhagies, etc. Pris avec excès, ils peuvent produire des coliques, la diarrhée, la dysenterie, etc.

Desbois, de Rochefort, a vu des fièvres intermittentes vernales qui se prolongeaient dans l'été, avec jaunisse et engorgement des viscères du bas-ventre, guérir par le raisin pris en grande quantité. « Ce fruit, dit cet auteur, n'agit alors que comme savonneux et fondant, et non comme fébrifuge. »

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. VII, p. 353.

(Vers le milieu du mois d'août, plusieurs centaines de malades vont passer six semaines environ dans diverses localités d'Allemagne (surtout à Durkheim, en Bavière) ou de Suisse (Vevey), et y faire la *cure aux raisins*. La quantité de raisins qu'il convient de manger varie de 1/2 à 4 kilogr. par jour, pris en trois, quatre ou cinq fois, autant que possible pendant la promenade, et en cueillant soi-même le fruit. Il se produit un effet purgatif et diurétique assez marqué; comme sa réaction est alcaline, la cure est utile dans toutes les affections qui réclament l'emploi des alcalins. Les graveleux, les goutteux se trouvent très-bien du traitement par les raisins; mais il faut évidemment tenir compte de l'exercice obligatoire, de l'alimentation concomitante et de l'air pur qu'on respire dans les localités où se fait la cure. On trouvera sur ce sujet tous les renseignements nécessaires dans le mémoire de Carrière (1) et le livre d'Herpin, de Metz) (2).

Le suc de raisin encore vert (Verjus) est fortement acide et astringent. On en prépare une boisson tempérante (100 à 200 gr. par kilogr. d'eau) qui convient dans les maladies inflammatoires, les fièvres bilieuses, les irritations gastro-intestinales, les diarrhées légères, etc. On l'emploie aussi dans les gargarismes contre le ramollissement des gencives, le relâchement de la luette, et au début ou à la fin des angines.

Dans les cantons où croît la vigne sauvage, les pauvres font, avec ses raisins fermentés dans l'eau, une boisson acidule agréable. « C'est, dit Thore (3), notre tisane populaire dans les fièvres ardentes et autres qui exigent l'emploi des acides. »

Le suc exprimé des raisins mûrs ou Mout contient beaucoup de sucre; il est nourrissant. C'est un laxatif agréable, mais il dérange souvent les fonctions digestives, et ne convient pas aux personnes sujettes aux flatuosités. Soumis à l'ébullition, ce vin doux prend la dénomination générique de vin cuit, et présente des différences suivant le degré de coction qu'il a subi. Il est nutritif, pectoral, adoucissant, mais peu facile à digérer. Réduit à la consistance de sirop, de rob, de gelée, le moût peut, dans beaucoup de cas, remplacer le sucre, et servir à édulcorer les préparations pharmaceutiques.

Le Marc (ou râpe passée) qui reste après l'expression des raisins, et qui acquiert souvent une température de 30 degrés ou plus, est stimulant, aromatique. On l'emploie en bains, en y plongeant la partie malade pendant une heure ou deux, contre les douleurs rhumatismales, les engorgements arthritiques, l'ankylose, les rétractions musculaires, la sciatique, la paralysie, (surtout celle qui ne reconnaît pas pour cause une altération cérébrale et résulte de l'influence du rhumatisme), la faiblesse des membres. Ces bains agissent non-seulement par l'humidité et la chaleur, mais aussi par les vapeurs alcooliques et le gaz acide carbonique qui s'en dégagent, et produisent une excitation à laquelle on peut principalement attribuer les avantages obtenus par ce moyen.

(Il est certaines précautions à prendre avant et pendant le bain. Avant, il faut, en entrant avec une lumière dans l'endroit où il doit avoir lieu, voir si elle continue à brûler, ce qui prouverait qu'il n'est pas rempli d'émanations de gaz acide carbonique. Il faut ensuite s'assurer que la température du marc n'est pas trop élevée. Pendant, afin d'éviter l'ivresse et même la syncope, il faut tourner la face du malade vers le côté d'où vient l'air, ou même faciliter vers lui l'accès de l'oxygène, en l'éventant assez fortement.

(1) *Les cures du petit-lait et du raisin en Allemagne et en Suisse dans le traitement des maladies chroniques.* Paris, 1860.

(2) *Du raisin et de ses applications thérapeutiques*, études sur la cure aux raisins ou Ampélothérapie. Paris, 1865.

(3) *Flore des Landes.*

Il est bien entendu qu'un état inflammatoire ou fébrile est une contre-indication absolue à l'usage de ces immersions.)

Les raisins secs, plus sucrés que les raisins frais, sont béchiques, émollients, relâchants. On les prescrit en décoction dans les affections catarrhales et les phlegmasies des organes de la respiration; ils entrent, ainsi que les figues, dans la plupart des tisanes et des boissons que l'on emploie dans ces cas (30 à 60 gr. par kilogr. d'eau). Par leur fermentation dans l'eau, on obtient un vin léger et agréable.

Le VIN est une liqueur plus ou moins excitante, tonique, astringente et nourrissante, selon qu'elle contient plus ou moins d'alcool, de tannin ou de matière sucrée.

Les vins rouges foncés sont astringents et ont une action plus durable que les vins blancs, qui excitent plus particulièrement les reins et sont employés comme diurétiques. Les vins doux sont très-nourrissants. Les vins spiritueux agissent plus particulièrement sur le système nerveux, et enivrent plus facilement. Ceux qui sont acidules, chargés d'acide carbonique, mousseux, produisent un effet fugace, une ivresse passagère.

A dose modérée, le vin augmente l'action de tous les organes; il excite surtout la circulation et les fonctions cérébrales, produit la gaîté, éclaircit les idées, dispose à la confiance, à l'expansion, donne de la valeur et de la jactance, exalte, en un mot, toutes les facultés.

Pris en grande quantité, surtout quand on n'en a pas l'habitude, le vin produit une forte excitation, une joie turbulente et déraisonnable, l'affaiblissement des sens, des vertiges, la vacillation, la perte de l'équilibre, la suspension de la digestion, des vomissements, la somnolence, l'ivresse enfin, qui peut amener le délire furieux, le sommeil profond ou coma, et même l'apoplexie et la mort.

Quand l'ivresse se renouvelle fréquemment et devient habituelle, l'estomac perd sa sensibilité, l'appétit se détruit, l'intelligence s'engourdit, les affections du cœur s'éteignent, l'action musculaire s'affaiblit. Quelquefois surviennent la fièvre, des douleurs intestinales, une vive irritation du cerveau, la chaleur de la peau, une sueur fétide, le *delirium tremens*. Dans cet état, le sang est noir, extrêmement poisseux, et moins propre à la circulation. Enfin, l'abus continuel du vin peut produire la goutte, l'apoplexie, des inflammations et des engorgements chroniques des viscères abdominaux, des hydropisies incurables.

Chez les femmes, cet abus est encore plus dangereux que chez les hommes. Il rend la peau rude, bourgeonnée, couperosée, dérange la menstruation et produit la stérilité; il abrutit, fait oublier la modestie et la pudeur, détruit la sensibilité et jusqu'aux liens du sang et de la nature. Il altère le lait des nourrices, et en fait une sorte de poison pour l'enfant.

L'usage du vin est en général nuisible aux enfants. Il les dispose aux affections cérébrales, aux phlegmasies gastro-intestinales, à la phthisie pulmonaire, à l'hémoptysie, au croup, etc. Pris modérément, il convient aux vieillards, aux mélancoliques, aux tempéraments lymphatiques, aux personnes qui se nourrissent d'aliments grossiers et peu nutritifs, accablées sous le poids des chagrins, des soucis, de la misère, habitant des lieux insalubres et humides, surtout dans les saisons pluvieuses et brumeuses; à ceux qui fréquentent les hôpitaux et les prisons, ou qui sont exposés à l'action du principe contagieux ou épidémique de certaines maladies, telles que le typhus, les fièvres typhoïdes, le choléra asiatique, etc.

Le vin ne convient pas aux sujets maigres et irritables, aux tempéraments sanguins et bilieux, aux personnes sujettes aux congestions sanguines du cerveau, des poumons ou du cœur; à ceux qui sont disposés aux affections de la peau, à la phthisie pulmonaire, à l'hémoptysie, aux irritations phlegma-

siques de l'estomac et des intestins, aux rétentions d'urine, etc., ou qui sont héréditairement prédisposés aux affections goutteuses.

Le vin est un médicament précieux contre une foule de maladies, surtout pour les personnes qui n'en usent pas habituellement. Le citadin n'en éprouve pas les mêmes effets que le paysan. J'ai vu guérir, dans nos campagnes du Nord, des fièvres intermittentes rebelles, la chlorose, le scorbut, les scrofules, par le seul usage inaccoutumé du vin vieux de Bordeaux. Il convient dans toutes les maladies où la faiblesse est évidente et essentielle, indépendante de tout point central d'irritation. C'est ainsi qu'on l'emploie avec avantage après de grandes évacuations, un allaitement trop prolongé, des pertes séminales trop fréquentes, une longue salivation, une abstinence prolongée, une leucorrhée ou blennorrhée abondante. Dans ces cas, on le donne souvent avec le bouillon, ou mêlé avec le jaune d'œuf. Les convalescences réclament aussi l'usage du vin.

Dans la période adynamique des fièvres typhoïdes, dans les fièvres muqueuses vermineuses et putrides, le vin produit de bons effets. Il s'oppose à cet affaissement, à cette prostration des forces qui caractérisent ces maladies, et qu'on ne peut attribuer, quoi qu'en disent les partisans de la doctrine dite physiologique, à l'existence d'une gastro-entérite spéciale et sourde, dont le développement est aujourd'hui considéré, avec plus de raison, comme coïncidence ou comme effet de l'altération primitive du sang. J'ai vu, pendant plusieurs années, administrer avec avantage l'eau vineuse ou le vin de Bordeaux pur, suivant la dépression plus ou moins grande des forces, dans toutes les fièvres adynamiques et adynamico-ataxiques qui régnaient dans les hôpitaux militaires du premier camp de Boulogne. Ma conviction à cet égard n'a point été ébranlée : j'ai continué le même traitement dans ma pratique civile, et je m'en suis toujours bien trouvé. Lorsque la prostration augmente, je fais même prendre le vin de Malaga, d'Alicante ou de Madère pur, par cuillerées souvent répétées, et je parviens ainsi à maintenir les forces, à activer les sécrétions, à provoquer par des crises favorables l'élimination du principe morbifique. J'ai observé des cas où le sujet n'aurait pu supporter en santé le tiers de la quantité de vin que je lui faisais prendre, sans obtenir d'autre résultat qu'un peu d'élévation dans le pouls, la distribution plus égale d'un reste de forces, une tendance à la solution heureuse que je tâchais d'obtenir, et que souvent la persévérance réalisait.

Petit administrait aussi le vin avec succès dans la fièvre typhoïde, quand cette affection s'accompagnait d'un état de faiblesse très-prononcé et de coma. Pinel employait, dans ce cas, le vin de Malaga par cuillerées fréquemment répétées.

L'usage du vin de Bordeaux, généreux et pur, est quelquefois nécessaire dès le début de certaines fièvres, parce que les signes d'adynamie, d'ataxie, de décomposition sont si rapides et si évidents, que la seule indication est de relever le système nerveux, de ranimer le mouvement artériel. De pareils cas se sont présentés dans ma pratique rurale, chez des sujets soumis à l'influence destructive d'une saison froide humide, d'une habitation malsaine, de miasmes délétères, d'une mauvaise nourriture, du chagrin, de la misère, etc. Nous avons vu, dans ces malheureuses circonstances, des médecins, séduits par une doctrine aussi facile en théorie que simple dans l'application, poursuivre comme cause efficiente une irritation chimérique, perdre rapidement leurs malades, et regretter de n'avoir pas appliqué un plus grand nombre de sangsues !

Toutefois, hâtons-nous de le dire, le médecin qui, dans certains cas appréciés par l'homme de l'art exempt de toute prévention, ne traite que les symptômes typhoïdes, sans jamais prendre en considération l'altération

organique interne, lors même qu'elle est portée au plus haut degré d'intensité, nous paraît aussi aveugle que celui qui s'attache exclusivement à combattre par les antiphlogistiques la phlegmasie intestinale, dont les caractères non identiques diffèrent ici essentiellement de l'inflammation franche. Nous avouerons qu'il n'est pas toujours facile de concilier des indications contradictoires, ni de déterminer quel est le genre de traitement qui convient le mieux. Placé entre une susceptibilité viscérale irritative ou inflammatoire, et la diminution ou l'absence de réaction générale avec désordre du système nerveux, on est parfois très-embarrassé. Dans ces circonstances délicates et équivoques, le praticien exercé agit avec circonspection, s'arrête à propos, et n'attaque vigoureusement qu'après s'être assuré de sa position et de ses avantages.

(Béhier, Monneret, cité par Bricheteau (1), emploient aussi le vin à doses généreuses dans les fièvres typhoïdes, mais ne paraissent pas en spécialiser l'usage dans la période adynamique.)

Tissot, Borsieri, Neumann, Burdel et beaucoup d'autres auteurs considèrent le bon vin, pris à fortes doses, comme le meilleur remède contre les fièvres intermittentes, rebelles au quinquina. J'en ai observé les bons effets en pareils cas; lorsqu'il y avait cachexie, engorgement splénique ou hépatique, œdème, je donnais de préférence le vin blanc. (Voyez l'article Alcool, page 1125.)

J'ai employé souvent le vin de Champagne mousseux, comme la potion de Rivière, contre les vomissements par irritation nerveuse, surtout chez les femmes enceintes. Il s'est montré utile dans l'épidémie de fièvre jaune de 1819, à la Nouvelle-Orléans (2).

(On l'a mis en usage dans les affections typhiques. Navier a publié sur ce sujet un travail ayant pour titre : *Question agitée dans les Ecoles de la Faculté de médecine de Reims, le 14 mars 1777, sur l'usage du vin de Champagne mousseux contre les fièvres typhoïdes et autres maladies de même nature.* Paris, 1778. Le vin dont nous venons de parler est aussi très-efficace pour combattre les dyspepsies légères résultant de l'atonie de l'estomac.)

Arétée conseillait le vin, à doses faibles, mais répétées, dans la pneumonie des vieillards. Moscati, Laënnec et Chomel disent en avoir obtenu de bons effets dans la même maladie. Suivant Pinel et Franck, certaines pneumonies épidémiques ou adynamiques, où les saignées sont meurtrières, se modifient avantageusement par l'emploi des toniques et en particulier par celui du vin généreux.

(C'est le traitement par excellence d'une certaine forme de la pneumonie des vieillards, que, eu égard à ce traitement électif, on a proposé d'appeler *pneumonie à vin.* Chez les buveurs, il est très-important de traiter la phlegmasie pulmonaire, si promptement accompagnée de délire (alcoolisme concomitant), par le vin ou les spiritueux à haute dose (Chomel). Nous verrons, en traitant de l'alcool, que, dans ces derniers temps, on a été plus loin dans cette voie.)

Le vin chaud est souvent employé à la campagne pour provoquer la sueur et faire avorter une fluxion de poitrine. Ce remède a quelquefois réussi; mais le plus souvent c'est jouer à quitte ou double que de l'employer, surtout chez les sujets vigoureux et sanguins.

(Le danger existe ici surtout parce que la dose est excessive et prise en une seule fois. Les Anglais usent largement du *Port wine* (Porto) dans les pneumonies; mais ils soumettent son administration à des règles précises qui en modifient avantageusement l'action. Pour tout ce qui concerne les

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1862, p. 485.

(2) *Rapport fait au nom de la Société de médecine de cette ville*, p. 11. Nouvelle-Orléans, 1820.

travaux modernes sur l'emploi du vin dans les affections fébriles aiguës, nous renverrons à l'article Alcool, où cette question est résumée.)

Le vin chaud a souvent rappelé immédiatement les règles supprimées par l'immersion des mains dans l'eau froide, par la suppression de la transpiration, etc., surtout chez les femmes d'une constitution délicate et d'un tempérament lymphatique. Il a quelquefois été utile dans les exanthèmes aigus (rougeole, scarlatine, variole), où l'éruption languit par le défaut d'énergie du sujet, et quand il y a dyspnée avec pouls petit, concentré, pâleur, etc., ce qui se rencontre assez fréquemment chez les enfants anémiques des pauvres qui habitent des lieux bas, marécageux, peu aérés.

J'ai vu le choléra asiatique céder, à son début, à une abondante transpiration provoquée au moyen d'une bouteille de vin chaud, prise par tasses fréquemment répétées. Ce même vin, pris chaque soir et provoquant de la sueur pendant la nuit, a guéri des diarrhées chroniques qui avaient résisté aux remèdes ordinairement employés. Tous les praticiens savent combien il est difficile de combattre avantageusement les diarrhées rebelles. Souvent les astringents sont nuisibles ou n'ont qu'un effet momentané, et les mucilagineux sont impuissants, surtout quand le malade, conservant l'appétit, surcharge l'estomac et fatigue les organes digestifs par le travail pénible et irritant de la digestion. Dans ces cas, le traitement qui m'a le mieux réussi consiste à administrer chaque matin un tiers de lavement de vin rouge, d'abord tiède et ensuite froid, dans lequel je fais quelquefois délayer un ou deux jaunes d'œufs, et à mettre le malade à l'usage des œufs, avalés crus et entiers, pour toute nourriture, au nombre de deux le premier jour, trois le second, ainsi de suite en augmentant graduellement, selon l'effet obtenu. J'arrive ainsi quelquefois à faire prendre dix à douze œufs dans les vingt-quatre heures. Le malade s'abstient de toute boisson. Ce traitement, à la fois alimentaire et médicamenteux, produit un effet prompt et durable; mais ordinairement, dans les diarrhées anciennes, je le fais continuer pendant vingt, trente et même quarante jours. Je ne reviens que peu à peu aux aliments ordinaires, en commençant par les plus faciles à digérer.

Cette médication, que j'ai exposée en 1850 dans la première édition de cet ouvrage (p. 567), a été adoptée par Aran (1), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. Ce médecin en a retiré les plus grands avantages, non-seulement dans la diarrhée chronique, mais aussi dans la chlorose, dans la dyspepsie, dans les cachexies tuberculeuse et paludéenne, dans la convalescence des maladies graves, la phthisie, etc.

« L'emploi des lavements médicamenteux, dit Aran, remonte à une époque très-reculée; mais on chercherait vainement dans les auteurs des traces de l'administration du vin par la voie rectale. Hoffmann est, à ma connaissance, le seul auteur qui en fasse mention, et qui conseille ces lavements chez les sujets dont les forces sont languissantes, en associant au vin le baume qui porte son nom. Ce n'est cependant pas à cet illustre médecin que je dois l'idée de l'application des lavements de vin au traitement de diverses maladies. J'avais lu dans ce journal et dans le *Traité des plantes médicinales indigènes* de M. Cazin, l'exposition d'un traitement recommandé par ce médecin dans la diarrhée chronique, traitement qui consiste dans l'emploi des lavements de vin et dans l'administration des œufs crus pour nourriture exclusive. J'avais précisément à cette époque, dans le service dont j'étais chargé à l'Hôtel-Dieu, une femme de trente-cinq ans, affectée depuis treize semaines d'un dévoiement que rien ne pouvait arrêter, et qui présentait, avec un état anémique des plus prononcés, un œdème des jambes, sans affection du cœur ni urines albumineuses. Trois lavements de vin furent administrés tous les jours à cette malade, et, sans être immédiat

(1) *Bulletin général de thérapeutique*, 1855, t. XLVIII, p. 11 et 54.

ni complet, le résultat de ce traitement fut des plus remarquables : le nombre des selles diminua, mais surtout les forces revinrent, l'œdème disparut, la face prit une coloration plus naturelle, et la malade put être occupée dans la salle comme infirmière.

« J'avais été frappé surtout chez cette malade de l'influence exercée par ces lavements sur l'état général, et je me demandai si, dans la convalescence des maladies graves, alors que les fonctions digestives sont encore languissantes, on ne pourrait pas abréger la convalescence par ce moyen; si même, dans les cas où l'estomac ne pourrait pas tolérer des aliments et encore moins des toniques, il ne serait pas possible de soutenir momentanément et de relever les forces des malades à l'aide de ces lavements. L'occasion se présenta bientôt de vérifier cette prévision, et l'événement vint me montrer que je ne m'étais pas trompé.

« ..... Je n'ai jamais hésité, depuis cette époque, à recourir aux lavements de vin dans la convalescence de toutes les maladies graves, lorsque la convalescence marchait avec lenteur, et surtout lorsque les fonctions digestives conservaient une susceptibilité morbide qui mettait obstacle à la nutrition. J'y ai eu recours avec non moins de succès dans des cas où une diarrhée persistante compromettait gravement la nutrition pendant la convalescence; et, dans la fièvre typhoïde en particulier, j'ai vu, à la fin de la maladie, les lavements de vin, continués pendant plusieurs jours, triompher définitivement de la diarrhée, et ramener très-rapidement à une convalescence parfaite des malades dont la vie semblait compromise.

« Mais une des maladies dans lesquelles j'ai observé des effets bien remarquables et bien inattendus des lavements de vin, c'est la phthisie pulmonaire. En employant les lavements chez les phthisiques, j'avais seulement pour but de faire cesser la diarrhée. Le hasard voulut que ces premiers essais fussent suivis de bons résultats sous ce rapport. Mais, en même temps que la diarrhée se suspendait, les malades éprouvaient, dans leur état général surtout, une amélioration inespérée.

« ..... Dans une période moins avancée de la maladie, ces lavements associés à d'autres moyens, à l'huile de foie de morue ou de pied de bœuf, à l'emploi du tartre stibié, à doses fractionnées, m'ont paru exercer une influence favorable sur la marche de la maladie, et je n'hésite pas à les recommander comme une précieuse ressource à l'attention de mes confrères.

« La dyspepsie, cette maladie, ou plutôt ce groupe de maladies caractérisé par des troubles variés des fonctions digestives, nous a fourni, dans quelques-unes de ses formes, l'occasion de nous servir avec avantage des lavements de vin. Ainsi, il est une forme de dyspepsie qui a reçu avec raison le nom de *gastralgie*, parce que c'est la douleur qui est le phénomène prédominant. Chez beaucoup de gastralgiques, chez lesquels d'ailleurs l'état général de faiblesse semblerait indiquer l'emploi des toniques, le vin ne peut être supporté, même à faible dose, et peu à peu beaucoup de ces gastralgiques, surtout parmi les femmes, arrivent à renoncer complétement à l'usage du vin, qui leur occasionne, disent-ils, une sensation de brûlure intolérable. Plusieurs de ces malades, que nous avons soumis à l'emploi des lavements de vin, ont repris rapidement des forces, et, en très-peu de temps, la sensibilité exaltée de l'estomac s'est calmée chez quelques-uns, au point de leur permettre de faire un usage modéré du vin à leur repas. Mais ici se place une remarque qui s'applique, du reste, à tout ce qui précède comme à tout ce qui va suivre, c'est qu'il y a d'autant plus à attendre des lavements de vin, que les personnes qui sont soumises à ce traitement ont moins l'habitude des boissons vineuses et alcooliques. Aussi les effets de ces lavements sont bien plus marqués chez les femmes, dont les habitudes sont généralement tempérantes, que chez les hommes, qui sont trop souvent adonnés aux boissons spiritueuses, et dont la constitution est habituée et en quelque

sorte blasée relativement à ces boissons; chez les jeunes filles que chez les femmes, dont quelques-unes ont des habitudes qui se rapprochent souvent de celles des hommes. Je tiens encore de l'habile rédacteur en chef de ce journal, Debout, qui a expérimenté ces lavements dans une contrée de la Picardie où l'usage du vin est tout à fait inconnu, que les effets de ce traitement se sont montrés bien autrement puissants chez les campagnards que parmi les malades de Paris auxquels il a eu l'occasion de le prescrire.

« Une autre forme de dyspepsie, qui me paraît également susceptible d'être modifiée avantageusement par les lavements de vin, c'est celle qui est caractérisée par des vomissements, surtout par des vomissements de matières alimentaires. J'ai vu des malades que ces vomissements avaient considérablement affaiblis, et qui, traités à la fois par les moyens propres à combattre la dyspepsie, et par les lavements de vin, ont repris, avec la plus grande rapidité, leurs forces et leur embonpoint. Mais la maladie dans laquelle les effets des lavements de vin m'ont le plus grandement surpris, surtout avec les idées et les préceptes thérapeutiques qui ont généralement cours aujourd'hui parmi les médecins, c'est la chlorose.

« Combien de personnes professent, en effet, que le fer est le seul traitement spécifique de la chlorose, et que, sans les préparations ferrugineuses, la guérison de cette maladie serait impossible à une période avancée! Et cependant, qu'y aurait-il donc d'étonnant à ce que l'introduction journalière et répétée d'une assez grande quantité d'un tonique aussi vivifiant que le vin, pût amener dans l'économie une modification de nature à assurer la guérison de cette maladie? A quelque point de vue qu'on se place, que la chlorose soit due à une sanguification imparfaite, à la diminution du nombre des globules de sang que les belles recherches d'Andral et Garnier ont mise hors de doute, voire même à la diminution dans la proportion du fer, à une déferrugination du sang, comme l'ont pensé quelques chimistes, opinion dont les expériences de Réveil ont fait justice dans ces derniers temps, ou bien que cette altération du flux sanguin dépende d'un trouble dans les fonctions de l'innervation, du non-rétablissement d'une fonction importante telle que la menstruation : n'est-il pas évident que ce que l'on a à combattre dans la chlorose, c'est l'état de faiblesse générale, c'est la langueur de toutes les fonctions, et qu'à ce titre les stimulants de toute nature, ceux qui s'adressent surtout à l'ensemble, à la généralité de l'organisme, auront beaucoup de chances de réussir? C'est ce qui explique les succès de l'insolation, du séjour à la campagne, des bains de mer et de l'hydrothérapie; c'est ce qui explique également les effets avantageux des lavements de vin dans cette affection.

« J'avais d'abord fait marcher parallèlement l'administration des lavements de vin et celle des ferrugineux, dans le but de hâter la guérison, toujours assez lente, de la chlorose, quel que soit, d'ailleurs, le traitement qu'on emploie. Bientôt je voulus savoir à quoi m'en tenir, et, supprimant les préparations ferrugineuses, je soumis simplement les malades à un traitement composé de lavements de vin, de frictions générales stimulantes, avec un liniment composé de :

Alcoolat camphré..... } Ammoniaque liquide ..... }	de chaque parties égales.

Et de poudres antigastralgiques, composées comme il suit :

Sous-nitrate de bismuth	4 grammes.
Poudre de rhubarbe..... .. } Poudre de valériane..... }	aa 50 centigrammes.

Et, dans quelques cas :

Poudre de safran.....	50 centigrammes.

« Je ne fus pas peu surpris de voir que la guérison s'opérait avec autant de facilité, et presque de la même manière qu'au moyen des préparations ferrugineuses. En quelques jours, les forces reparaissaient, l'œdème et la bouffissure disparaissaient, les palpitations et l'essoufflement ne se montraient plus qu'après un exercice un peu violent, l'appétit devenait meilleur, les maux d'estomac et la sensation de défaillance faisaient place à un sentiment de force et de bien-être; puis la coloration devenait meilleure, les bruits de souffle vasculaire cessaient d'être continus, et le bruit de souffle intermittent perdait beaucoup de son intensité; aucune trace de bruit de souffle cardiaque; bref, les malades, qui se trouvaient rentrées dans les conditions normales de la santé, sortaient de l'hôpital dans un état au moins aussi bon que si elles eussent été soumises à un traitement par les ferrugineux.

« Voilà maintenant trois années que j'ai entièrement renoncé à l'emploi des ferrugineux dans la chlorose; et, bien que j'aie rencontré des cas de chlorose très-intense, il ne m'est pas arrivé une seule fois d'être obligé de renoncer à ce traitement, et de donner les ferrugineux pour hâter ou terminer la guérison. Mais je tiens à répondre à une objection qui ne manquera pas de se produire : les malades, dira-t-on, n'étaient pas guéries, car elles conservaient encore, lors de leur sortie de l'hôpital, un bruit de souffle intermittent dans les gros vaisseaux. En bien! indépendamment de ce que cette objection est plus spécieuse que solide (car la présence d'un léger bruit de souffle intermittent dans les vaisseaux du cou est une chose très-commune et presque indifférente, comme je l'ai montré il y a longtemps), cette objection pourrait certainement être retournée contre les ferrugineux eux-mêmes. Je ne me souviens pas avoir jamais vu entièrement disparaître le bruit de souffle intermittent chez les chlorotiques après l'emploi du fer, pas plus chez les malades des hôpitaux que chez les malades de la ville; et, si j'ai pu constater plus tard cette disparition du bruit de souffle, ç'a été par le fait des conditions nouvelles dans lesquelles les malades convalescentes avaient été placées : insolation, séjour à la campagne, bains de mer, etc.

« Ne semble-t-il pas, en effet, à entendre les partisans exclusifs des ferrugineux, que cette médication soit toujours efficace, toujours certaine dans ses résultats? Il ne faut pas cependant une bien longue expérience pour se convaincre du contraire. Les chlorotiques pourraient même, au point de vue du traitement par les ferrugineux, être divisées en trois catégories : la première, et la plus nombreuse, je le reconnais, dans laquelle les ferrugineux, administrés convenablement, amènent une guérison durable, ou du moins qui se prolonge quelques années; la deuxième catégorie, dans laquelle les ferrugineux produisent une amélioration très-rapide, suivie d'une rechute dès qu'on cesse le traitement, qui en triomphe de nouveau, ainsi de suite pendant des années (nous connaissons des femmes qui prennent, depuis dix, quinze et vingt années, des ferrugineux, sans être parvenues à se débarrasser entièrement de leur chlorose); la troisième, qui comprend les cas, et ils ne sont pas rares, dans lesquels les ferrugineux échouent complétement, ou dans lesquels l'amélioration qu'ils produisent n'est que momentanée, et ne s'élève jamais au niveau d'une guérison.

« Mais lorsqu'une chlorose récidive d'une manière incessante, lorsque surtout une chlorose se montre, depuis longtemps, rebelle à l'action des ferrugineux, pourquoi ne pas avoir recours à l'emploi des lavements de vin? Et qui sait si ces lavements ne triompheraient pas définitivement des accidents chlorotiques !....

« Personne ne me prêtera, je l'espère, la pensée de conseiller aux médecins l'abandon des préparations ferrugineuses dans la chlorose en général. Le fer est un médicament justement estimé, et qui rend de trop grands services pour qu'on puisse songer à le rayer de la thérapeutique. Aussi bien,

il n'y aura jamais de comparaison à établir entre un traitement simple et facile, consistant dans l'administration de quelques paquets de poudre ou de quelques pilules, comme le traitement ferrugineux, et un traitement compliqué, dont beaucoup de pratiques qui le composent doivent répugner au malade, comme celui que j'ai exposé plus haut. Je ne me fais aucune illusion sur les difficultés que ce traitement doit rencontrer ailleurs que dans les hôpitaux, et si, depuis trois années, je n'en ai pas employé d'autre dans la pratique hospitalière, c'est que je tenais à bien m'édifier sur la valeur et la portée de ce traitement.

« ..... Les lavements de vin déterminent, dans les premiers jours de leur emploi, lorsque la personne qui y est soumise n'y est pas encore habituée, des phénomènes particuliers qui varient suivant la dose de vin qui a été injectée, et suivant la susceptibilité individuelle. Ces phénomènes sont ceux de l'ivresse, mais d'une ivresse dont les suites sont bien différentes de celles produites par l'ingestion des alcooliques dans l'estomac. Huit ou dix minutes après le lavement, lourdeur de tête, besoin de dormir, face animée, yeux brillants, pupilles dilatées, peau moite, accélération des battements artériels, et quelquefois un peu d'excitation ou même de délire gai; mais ces derniers phénomènes ne se montrent que chez les malades qui sont restés debout et qui ont continué à causer avec les personnes qui les entourent. Les malades qui se couchent après l'injection du vin s'endorment, en général, profondément; et, si le lavement a été donné le soir, comme je le fais ordinairement, les malades se réveillent, le lendemain matin, frais et dispos, sans conserver aucun reste de leur ivresse de la veille, sans présenter aucun trouble dans leurs fonctions digestives. Au contraire, leur appétit est meilleur et leurs forces plus grandes. Ce qui m'a frappé également dans ces effets des lavements de vin, c'est l'impression plus grande produite sur le système nerveux par une dose de vin qui resterait presque sans effet général, si elle était ingérée dans l'estomac. Il y a donc lieu de penser que l'introduction des médicaments par la voie rectale produirait peut-être, dans beaucoup de cas, des effets fort différents de ceux qui résultent de leur introduction dans l'estomac; et il serait bien à désirer que des recherches fussent faites à cet égard, car elles conduiraient probablement à la découverte de plusieurs faits utiles à la pratique.

« Comme on le comprend, la quantité de vin à injecter dans le rectum n'est pas chose indifférente; elle varie, du reste, suivant l'effet que l'on veut obtenir. Un quart de lavement de vin ou 150 gr. de ce liquide suffisent souvent pour amener une stimulation convenable dans les cas légers et chez les personnes impressionnables. Il faut souvent aller jusqu'à 250 et 350 gr., administrés en une seule fois, dans les cas graves et rebelles; mais la dose peut être moindre si, au lieu de faire prendre un seul lavement de vin, on en administre deux, un le matin et un le soir. Cette stimulation, répétée deux fois dans les vingt-quatre heures, nous a paru avoir une influence très-heureuse, surtout chez les chlorotiques, et accélérer de beaucoup la guérison. Cette pratique a principalement des avantages en hiver, où l'on est privé de la stimulation que l'on peut demander à la promenade au grand air, à l'insolation, etc. En général, cependant, un lavement de vin suffit, et la dose de liquide varie entre 150 et 250 gr. de vin rouge de bonne qualité. Si le vin est trop riche, il faut souvent le couper d'eau; et, en ville, il convient d'habituer les malades par des quarts ou des demi-lavements d'eau vineuse, que l'on charge tous les jours davantage.

« Il est encore quelques précautions à prendre pour assurer le succès de cette médication. La première, c'est de vider préalablement le rectum avec un lavement tiède, et de faire suivre immédiatement l'évacuation du premier lavement de l'injection du second ou du lavement médicamenteux; celui-ci doit toujours être à une douce température, afin de ne pas provo-

quer la contraction brusque de l'intestin. Enfin, le malade doit faire effort pour garder le lavement, et pour cela il doit se coucher, ce qui prévient en même temps la manifestation des phénomènes d'excitation. Mais cette précaution n'est pas indispensable chez les personnes qui sont habituées à ce traitement; elles finissent par garder sans difficulté les lavements et par n'en être que très-légèrement influencées.

« Je n'insisterai pas sur le mode d'action de ces lavements, mode d'action qui ne diffère pas au fond de celui des alcooliques. C'est évidemment sur le système nerveux qu'ils portent leur influence, et cette influence consiste en une stimulation momentanée, d'autant plus précieuse, que ses effets s'effacent très-rapidement. Mais ce qui nous échappe, et ce qui nous échappera probablement toujours, c'est le mécanisme en vertu duquel cette stimulation, portée sur le système nerveux, réagit sur l'ensemble des fonctions, et les restaure dans les conditions normales. Heureusement, le fait pratique reste avec son utilité, et je serais heureux si ce mémoire avait porté dans l'esprit du lecteur cette conviction :

« 1° Que les lavements de vin constituent une précieuse ressource dans plusieurs maladies, caractérisées par un état de débilité primitive ou consécutive, et, en particulier, dans la chlorose, dans la dyspepsie, dans certaines cachexies, telles que la cachexie tuberculeuse, paludéenne, etc., ainsi que dans la convalescence des maladies graves;

« 2° Que ces lavements, administrés à dose convenable, et répétés suffisamment, relèvent les forces, rétablissent l'harmonie des fonctions, et peuvent, soit amener la guérison, soit permettre aux malades de résister plus ou moins longtemps aux conséquences graves et terribles qu'entraînent quelques-unes de ces maladies. »

Dans un cas de convalescence d'une fièvre grave, avec symptômes de gastro-entérite et de péritonite, et affaiblissement extrême, Herpain (1) prescrivit un quart de lavement de vieux vin de Bordeaux, renouvelé trois fois par jour. Mais ces lavements réussirent mal pendant deux jours, furent rejetés et firent même succéder de la diarrhée à la constipation. On ajouta alors 60 gr. de sirop simple aux 100 gr. de vin qui composaient les trois petits lavements. Dès lors ils ne furent plus rejetés, et la diarrhée ne tarda pas à s'arrêter. Une seconde convalescence s'établit, et la guérison s'ensuivit.

Tout ce que nous venons de rapporter sur les heureux effets du vin administré en lavement me dispense de parler des nombreux cas où j'ai eu à me louer de ce puissant moyen. Leur complète analogie avec ceux qu'Aran a exposés, n'offrirait d'ailleurs qu'une répétition de faits dont la narration dépasserait inutilement les limites, peut-être trop souvent franchies, des articles de cet ouvrage. Je me contenterai de faire remarquer que, dans les cas où les lavements de vin pur n'étaient pas tolérés, l'addition du jaune d'œuf me procurait le même avantage que le sucre dont s'est servi Herpain.

(Les hémorrhagies et surtout les métrorrhagies succédant aux fausses couches et aux accouchements, et qui sont le résultat de l'inertie utérine, sont heureusement modifiées par les lavements de vin (2).

Employé sous cette forme, il est probable que le vin n'agit pas seulement par ses propriétés stimulantes générales; et le professeur Béhier est porté à admettre qu'alors il exerce encore sur l'utérus une action réflexe qui sollicite le réveil des contractions de cet organe, et en ce sens son application sur la muqueuse rectale serait beaucoup plus et plus directement utile dans

(1) *Journal de médecine de Bruxelles* et *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1857, p. 14.

(2) Llewellyn Williams, *British med. Journ.*, septembre 1858; Debout, *Bulletin de thérapeutique*, 1859, t. LVI, p. 86.

le cas d'hémorrhagie utérine que ne peut l'être l'usage du même moyen administré par la voie de l'estomac.)

Dehaen, Welse, Strambio ont trouvé le vin très-efficace, même à forte dose, pour calmer et guérir les accidents dont l'ensemble constitue la colique saturnine. On peut même le donner en lavement dans cette affection. Guersant l'a vanté contre l'incontinence d'urine chez les enfants. Il est aussi très-utile dans les affections gangréneuses, les hémorrhagies passives, le *purpura hemorrhagica* (1), dans la dysménorrhée qui dépend de l'atonie, de l'inertie de l'utérus, etc. Bryson (2) a vu sur les rives de la Plata l'armée anglaise ravagée par le scorbut, tandis que l'armée française, qui coopérait avec elle au blocus de Buenos-Ayres, n'avait presque pas de scorbutiques, et les deux armées étaient dans les mêmes conditions hygiéniques; mais l'armée anglaise recevait chaque jour une petite ration de rhum, tandis que l'armée française recevait une ration de vin rouge astringent, d'où Bryson a conclu que les alcooliques n'ont pas de propriétés prophylactiques contre le scorbut, et qu'ils nuisent à la santé des hommes qui ne reçoivent pas d'aliments végétaux, tandis que le vin rouge préserve de l'influence scorbutique.

Le vin a aussi été regardé comme anthelminthique. On a remarqué que les enfants auxquels on en faisait prendre avaient plus rarement des vers intestinaux que ceux qui n'en faisaient point usage. Pris à jeun, il m'a réussi chez les habitants des marais, ne vivant que de légumes et de laitage, pour prévenir le retour des affections vermineuses, en combattant la débilité des vois digestives qui en favorisait le développement. On m'a rapporté que, dans une fièvre vermineuse épidémique qui enlevait la plupart des malades, aucun prêtre n'avait été atteint de la maladie. On attribua cette heureuse exemption au vin pur pris à jeun en disant la messe.

Le gros vin rouge, en injection dans l'urèthre, suspend la gonorrhée dès son début, et la fait avorter sans inconvénient, si l'on en continue l'usage quatre à huit fois par jour.

On se sert pour ces injections d'un mélange de gros vin rouge et d'eau. Au bout de quelques jours, on augmente la quantité du vin, et l'on ne met plus ensuite que du vin pur, que l'on est même quelquefois obligé d'aiguiser, vers la fin du traitement, avec un sixième ou un cinquième d'eau-de-vie. On laisse séjourner le liquide trois ou quatre minutes, en bouchant l'orifice de l'urèthre avec le pouce gauche. Chaque injection se fait en trois fois, c'est-à-dire par tiers, et l'on réitère d'autant plus souvent que l'écoulement est plus récent (quatre à huit fois par jour). Il faut employer ces injections le plus tôt possible, sans avoir égard à l'inflammation et à la douleur qui se manifestent au début de l'affection. Pour obtenir l'effet désiré, il faut que ces injections soient douloureuses; elles produisent une cuisson vive dans le gland et quelquefois jusqu'au col de la vessie. S'il y a absence ou diminution de douleur, on augmente la force du liquide. L'écoulement cesse du deuxième au cinquième jour; mais il n'en faut pas moins continuer les injections pendant un mois et même six semaines après la cessation de l'écoulement, en en diminuant graduellement le nombre, de manière à n'en plus faire que trois et même deux par jour à la fin du traitement.

Ce moyen simple, qu'on peut employer partout et à l'insu de tout le monde, ne coûte rien et ne cause aucun accident. Ces avantages, que Mérat a signalés il y a quarante ans, m'ont été démontrés dans de nombreux cas de blennorrhagie, contre lesquels je n'ai employé que les injections vineuses

(1) Voyez l'observation très-intéressante publiée par Faure dans le n° 120 de la *Gazette des hôpitaux*, 1861, p. 178.

(2) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 1851, p. 45.

plus ou moins fortes et continuées plus ou moins longtemps, suivant les circonstances.

Les injections vineuses conviennent aussi dans les plaies sinueuses, dans les conduits relâchés, dans le vagin contre la leucorrhée, dans la tunique vaginale pour la cure radicale de l'hydrocèle, en y ajoutant de l'eau-de-vie. Le vin chaud, pur ou miellé, appliqué sur les plaies, leur donne du ton, les avive, les déterge et hâte la cicatrisation. Le vin rouge alcoolisé est encore employé comme résolutif sur les contusions, les infiltrations cellulaires, les engorgements articulaires suites d'entorses, etc. On l'a aussi employé en lotion et même en bain comme fortifiant chez les enfants faibles, scrofuleux ou rachitiques.

(La lie de vin est d'un emploi populaire comme rubéfiant, tonique, résolutif; on la met en usage contre les lésions traumatiques que nous venons de citer. Bouvier (1) conseille d'en frictionner les enfants affectés de rachitisme, de déviation de la colonne vertébrale.)

Payan, médecin de l'hôpital d'Aix (2), a retiré les plus grands avantages de cataplasmes vineux contre la gangrène ou pourriture d'hôpital. Ces cataplasmes, d'après les faits rapportés par ce médecin, produisent une prompte amélioration et bientôt une guérison qui ne laisse aucun doute sur leur efficacité comme moyen curatif de cette terrible complication des plaies. Voici comment Payan prépare ses cataplasmes : du pain commun est dépecé dans un poêlon, et par-dessus on verse du vin ordinaire. Quand le pain est bien imbibé de ce liquide, on expose le poêlon au feu pour faire bouillir le mélange pendant quelques instants. On agit alors avec la spatule pour faire une sorte de pâte. Deux cataplasmes par jour suffisent. On doit continuer leur application jusqu'à ce que la cicatrisation soit complète.

Le Tartrate acidule de potasse ou Crème de tartre a une action variable suivant la dose à laquelle on l'administre. A petite dose, elle est absorbée et agit comme antiphlogistique, et comme telle elle est utile dans les embarras gastriques, les fièvres bilieuses et inflammatoires, les fièvres putrides, l'ictère, etc. A dose plus élevée, elle porte principalement son action sur le tube intestinal et provoque des évacuations alvines, surtout lorsqu'elle est donnée en poudre. Sa saveur, moins désagréable que celle des sulfates de magnésie et de soude, et des autres sels neutres, la fait préférer comme purgatif doux. Je l'ai toujours employée en cette qualité comme succédanée du tamarin, substance exotique trop coûteuse pour les ouvriers et les indigents, et dont les propriétés, d'ailleurs, sont principalement dues au tartrate acide de potasse qu'elle contient. La crème de tartre soluble à la dose de 30 à 45 gr., dissoute dans 1 kilogr. d'eau bouillante et édulcorée, a un effet plus certain et coûte beaucoup moins que le citrate de magnésie. C'est sous cette forme que je l'emploie toujours avec succès dans la première période des fièvres bilieuses et typhoïdes; elle purge sans effort, modère l'ardeur fébrile, rétablit le cours des urines et dissipe le météorisme. Triturée avec le jalap, même à faible dose (60 centigr. par 2 gr.), elle en favorise la division, le rend facile à suspendre dans une potion et en augmente l'effet purgatif. On la donne souvent dans du bouillon aux herbes, de l'eau de veau, de la tisane de chicorée ou de pissenlit, du petit-lait, etc. On la donne quelquefois en poudre, que l'on incorpore dans du miel.

La crème de tartre a aussi une action diurétique très-prononcée, ce qui la rend très-efficace dans le traitement des hydropisies, des engorgements chroniques des viscères, dans la jaunisse avec irritation phlegmasique du foie, etc. C'était, à la dose de 12 à 15 gr., un des remèdes favoris d'Ali-

(1) *Leçons cliniques sur les maladies de l'appareil locomoteur.* Paris, 1858.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. XXVI, p. 533.

bert (1) contre l'hydrothorax idiopathique. Je me suis presque toujours bien trouvé de l'usage de la crème de tartre soluble à la dose de 15 gr. dans deux verres d'eau, pris chaque matin, contre l'anasarque et notamment dans les cas où cette affection est accompagnée d'angioténie ou de pléthore sanguine. Son action a lieu non-seulement sur les reins, mais aussi sur les vaisseaux lymphatiques, sur les membranes séreuses, ce qui la faisait considérer par nos prédécesseurs comme apéritive et désobstruante. Meyer (2) la prescrivait alternativement avec le carbonate de magnésie, par cuillerées à café, contre le tænia, l'acide carbonique qui s'en dégage dans l'estomac étant, dit-on, anthelminthique. Un malade ainsi traité rendit le troisième jour une portion de tænia, et en rendait de nouveau chaque fois que recommençait le traitement, qui consistait à prendre ces sels, l'un immédiatement après l'autre, par cuillerées à café d'heure en heure.

(DE L'ALCOOL. — Nous aurions peut-être dû donner à ce paragraphe le titre de : *les alcooliques*, que certains passages eussent rendu légitime, et réunir en une seule description l'action des spiritueux sous quelque forme qu'on les emploie. Pour la clarté de l'exposition, nous avons préféré scinder la question. Le vin, lequel a, du reste, des effets particuliers et des indications spéciales, a d'abord été étudié. Nous allons maintenant traiter de l'alcool proprement dit, sans cependant nous attacher à ce point d'une façon exclusive, et en ne négligeant aucune occasion de nous occuper en passant des alcooliques en général.

Action physiologique. — L'alcool concentré agit sur les tissus comme un irritant, produisant, après une impression passagère de froid due à l'évaporation, une sensation de brûlure plus ou moins intense. A l'intérieur, on n'a guère à observer les effets de l'alcool absolu que dans les cas d'empoisonnement (3). Il agit comme un corrosif violent; il amène dans le tube digestif tous les désordres d'une vive inflammation; il dessèche, raccornit la muqueuse (Jacobi) (4), et produit secondairement les phénomènes généraux dont nous nous occuperons plus loin, mais qui prennent ici une rapidité d'évolution en rapport avec l'énergie de l'agent producteur.

L'alcool additionné d'eau, l'eau-de-vie, à dose modérée, cause une chaleur plus ou moins vive à l'épigastre, stimule le système nerveux, accélère la circulation et produit, en un mot, une excitation générale. A plus forte dose, il cause l'ivresse. A l'excitation générale, à la gaîté succèdent l'abattement, l'hébétude, le défaut de coordination du mouvement, quelquefois même des convulsions, le délire, l'immobilité, l'insensibilité, l'assoupissement, la dilatation des pupilles, de la dyspnée, la congestion de l'encéphale, et à la suite un état apoplectique qui se dissipe souvent au bout de quelques heures, mais qui, aussi, devient quelquefois mortel. Quand on sort de cet état, les idées sont confuses, la marche hésitante, l'appétit nul, la soif vive, la parole embarrassée. Peu à peu les choses rentrent dans leur cours normal, et il ne reste plus de l'ébriété de la veille qu'un peu de dégoût pour les aliments et un peu de pesanteur de tête. La répétition de pareils ébranlements donnés à l'économie ne tarde pas à nuire à la santé. Si, pour certains buveurs, les ivresses renouvelées sont innocentes, l'usage habituel de l'eau-de-vie amène des désordres nombreux. Ce ne sont plus les effets physiologiques, mais les effets pathologiques, ou plutôt pathogéniques de l'alcool, qu'on désigne sous le nom d'*alcoolisme*. Ce n'est plus la surexcitation passagère, qui suit l'ivresse; des phénomènes morbides se déclarent et amènent à leur suite des modifications plus persistantes.

(1) *Nosologie naturelle*, t. I, p. 395.
(2) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LIV, p. 247.
(3) Barrion, *Sur l'empoisonnement par l'alcool*, thèse de Montpellier, 1827, n° 62.
(4) *Deutsche Klinik*, 1857, n°s 22, 26 et suivants.

Sans amener toujours ces perturbations aussi profondes, l'usage habituel des spiritueux donne à l'individu qui se livre à leur abus, un état physique et fonctionnel particulier; il le prédispose à la perte de l'appétit, aux vomissements surtout matutinaux, à l'hypersécrétion particulièrement acide de la muqueuse stomacale, aux gastralgies, à la dyspepsie. Ces troubles de l'estomac s'expliquent facilement. Si Claude Bernard (1) a reconnu qu'à la dose de 5 à 6 centimètres cubes, étendus de moitié d'eau, l'alcool facilite la digestion, en augmentant la sécrétion du suc gastrique, celles du suc pancréatique et des glandes intestinales, il a aussi démontré que, pris seul, et à des doses assez élevées, il arrête l'action de l'estomac, tarit les sécrétions et cause une sorte d'indigestion. Dans les deux cas, l'usage immodéré peut être nuisible; car, d'un côté, l'alcool stimule les sécrétions et les force à une hypercrinie quotidienne; de l'autre, il entrave la production du travail digestif. L'état général de l'homme adonné à la brutale passion de l'ivrognerie a été bien décrit par Magnus Huss (3). Laissons parler cet auteur :

« Une personne qui a fait abus d'alcooliques commence à avoir des tremblements des mains, surtout le matin. Au commencement, ces tremblements cessent après l'ingestion de stimulants; plus tard, le tremblement tend à continuer l'après-midi. Il peut devenir semblable à une espèce de chorée. — Sentiment particulier de faiblesse dans les bras et les jambes, ou plutôt diminution générale de la tonicité musculaire, surtout le matin. Fourmillements dans les jambes; éblouissements; dilatation des pupilles le matin.

« Au réveil, sensation de pesanteur du corps et de l'esprit; mauvaise humeur; sécheresse de la gorge; quelquefois vomiturition. Souvent alors tremblement vermiculaire de la langue, difficulté de parler. — Ordinairement, un peu d'embonpoint. Souvent augmentation de volume du foie. Bonnes digestions; tendance à la constipation. Selon la manière de vivre, ces symptômes peuvent augmenter, ou diminuer, ou varier. — Ils augmentent rapidement à la suite d'une affection intercurrente qui affaiblit l'organisme ou qui oblige à suspendre l'usage de l'alcool.

« Ainsi, l'usage continu de l'alcool, ou la suspension de cet usage, donne lieu à des manifestations semblables du côté du système nerveux. »

Revenons à l'alcoolisme, expression proposée par Magnus Huss, mais dont le sens a été depuis fort étendu. Il comprend tous les troubles graves consécutifs à l'abus des spiritueux.

Sous le nom d'*alcoolisme aigu*, on entend tous les troubles de l'intelligence, du sentiment, du mouvement et des fonctions organiques, qui éclatent rapidement, ont une durée courte et ne sauraient persister longtemps dans leur exagération sans amener la perte du malade. Si nous spécifions seulement les manifestations qui ont le système nerveux pour siége, on trouve le *delirium tremens* et la folie ou manie alcoolique aiguë (3).

L'alcoolisme chronique représente tous les accidents qui suivent à longue échéance l'abus des spiritueux; dans ces cas, la continuation actuelle des excès n'est plus nécessaire pour la production des symptômes morbides. Ce sont là des effets secondaires dont l'évolution se poursuit comme celle d'une diathèse, en l'absence même de l'agent provocateur.

On comprend que les limites de notre travail ne nous permettent que d'énumérer les altérations que présentent les différents systèmes organiques.

Gastrite chronique, ulcère simple (Cruveilhier) (4), diarrhées chroniques,

(1) *Comptes-rendus des séances de la Société de biologie*, 1856, t. VIII, p. 30.

(2) *Alcoholismus chronicus*. Stockholm, 1852. — *Chronische Alcohols-Krankeit*, traduction allemande; par G. Van dem Busch. Leipzig, 1852.

(3) Racle, *De l'alcoolisme*, thèse de concours pour l'agrégation, 1860, p. 56.

(4) Consultez aussi Leudet, de Rouen, *Des ulcères de l'estomac à la suite des abus alcooliques*. Congrès médical de Rouen, 1863.

voilà pour le tube digestif. De plus, l'excitation chronique de l'estomac peut réveiller une susceptibilité individuelle et jouer le rôle de cause efficiente dans le développement du cancer de l'estomac.

Du côté du foie, chaque excès est l'origine d'une fluxion passagère, d'une hypercrinie momentanée dont la répétition incessante développe un état de congestion habituel de l'organe. Il s'ensuit quelquefois un ictère particulier (ictère des buveurs; Michel Lévy); la cirrhose peut aussi en être la conséquence.

La voix du buveur est rude, rauque et caverneuse (voix de rogomme), la respiration est souvent courte. Les Anglais ont décrit une forme spéciale de dyspnée produite par la cause qui nous occupe.

L'alcool favorise le développement des maladies pulmonaires, surtout celui du catarrhe et de l'emphysème. On a même décrit une pneumonie alcoolique. Magnus Huss note comme très-fréquentes des indurations pulmonaires résultant des phlegmasies chroniques dues à son influence. Les spiritueux, quoi qu'on en ait dit, loin d'arrêter la solution des tubercules pulmonaires, prédisposent à leur développement, en favorisent la dispersion, en accélèrent la marche. Il paraît même que la phthisie revêt assez souvent chez les buveurs la forme granuleuse galopante (1).

Le système circulatoire offre des troubles variés : palpitation, hypertrophie graduelle du cœur, artérites, dilatations vasculaires, couperose, troubles menstruels. Le sang présente des altérations dyscrasiques véritables; elles porteraient sur le nombre des globules et la quantité de la fibrine, et constitueraient une forme particulière d'anémie, l'anémie des buveurs. Qu'on examine au microscope le sang d'un alcoolisé : il présente une multitude infinie de globules graisseux; on a affaire à une véritable *piarrhémie*. Ces globules sont déposés par le liquide nourricier dans tous les organes; aussi observe-t-on la stéatose du foie (Peters, de New-York), dont les cellules sont infiltrées de graisse (Frerichs), des reins (albuminurie des buveurs), des muscles, du cœur, etc.

En ce qui concerne les altérations du système nerveux, Magnus Huss a décrit cinq formes d'alcoolisme, ou folie alcoolique chronique; 1° les formes paralytique ou parésique; 2° anesthésique; 3° hyperesthésique; 4° convulsive; 5° épileptique.

Nous venons d'envisager d'une façon générale les effets les plus apparents des alcooliques, qu'ils soient primitifs ou qu'ils soient secondaires, prochains ou éloignés. Nous n'avons pu qu'ébaucher cette question dont la connaissance intéresse plus la pathologie que la thérapeutique.

Nous renvoyons à la thèse de Racle, et aux travaux récents sur la matière, pour l'étude plus complète de l'alcoolisme et pour celle des variations des effets de l'alcool, suivant les différentes conditions où se trouve l'organisme, suivant les climats et les races, selon les conditions sociales, etc.

Nous allons actuellement entrer plus avant dans la connaissance du rôle de l'alcool, recherchant son mode d'entrée dans l'organisme, comment il s'y comporte, comment il en sort, en un mot son mode d'action intime :

Absorption de l'alcool. — L'estomac est la voix ordinaire de l'absorption de l'alcool; on observe pourtant des phénomènes d'ébriété chez les personnes qui respirent un air chargé de vapeurs alcooliques; la physiologie expérimentale s'est assurée que l'absorption se fait par les séreuses, par le tissu cellulaire, etc.

L'absorption, qu'Orfila avait niée, rapportant toute l'action à un phéno-

(1) Davis, *Report of the influence of alcoholic drinks on the development and the progress of pulmonary tuberculosis.* (*Transact. of Amer. med. assoc.*, vol. XIII, p. 565.)— Kraus, *Union médicale*, 1862, 2e série, t. XIV, p. 592. — Alfred Fournier, article Alcoolisme du *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. I, p. 666.

mène de contact sur les extrémités nerveuses, et se propageant de là au centre cérébro-spinal, l'absorption, dis-je, est actuellement hors de doute. Elle est nulle par les chylifères (1), et se fait exclusivement par les veines (2), particulièrement par celles de l'estomac. Mais cette absorption se fait-elle sans que l'alcool soit modifié dans sa constitution, ou a-t-il préalablement subi une transformation, celle en acide acétique par exemple (Leuret et Lassaigne)? Non, l'alcool est absorbé en nature, et on le retrouve dans le sang de la veine-porte, puis dans le foie, puis dans le poumon, dans tous les organes enfin (3). La substance nerveuse paraît avoir pour le corps qui nous occupe une affinité toute spéciale; elle s'en imprègne, et le cerveau des sujets ayant succombé pendant l'ivresse exhale ordinairement une odeur fortement alcoolique (4).

Lallemand, Perrin et Duroy (5) ont démontré d'une façon précise que l'alcool tend à s'accumuler dans le sang d'abord, qu'il ne coagule pas, dont il ne change pas la coloration, dont il n'altère pas la constitution des globules, puis dans le foie et dans l'axe cérébro-spinal.

Flourens (6) a de plus avancé que le cervelet était le point des centres nerveux qui semble exercer sur le liquide qui nous occupe une attraction particulière. Böcker (7), qui n'est pas aussi exclusif, pense que, d'une façon générale, l'alcool agit sur les parties postérieures et inférieures du cerveau.

Le séjour de l'alcool dans l'économie se prolonge assez longtemps. Ainsi l'air expiré ne cesse d'en contenir qu'au bout de huit heures, l'urine au bout de seize.

L'élimination se fait par les reins, les poumons et la peau. Cette élimination a lieu quand bien même il n'y aurait pas eu excès, et par le fait même de l'ingestion d'une petite quantité du liquide. On retrouve l'alcool dans l'urine, dans la sueur (8), dans les produits de l'expiration pulmonaire. Mais tout l'alcool ingéré n'est pas éliminé. Que devient le reste? Cette question trouvera sa solution dans le chapitre que nous allons aborder.

Ce que devient l'alcool dans l'organisme; ses effets sur la nutrition générale. — Nous distinguerons, avec Maurice Perrin (9), deux cas :

A. — Les boissons sont prises à doses immodérées, ou pathogéniques. Il se développe alors les troubles fonctionnels, qui marquent les phases progressives de l'intoxication alcoolique, sur lesquels nous nous sommes étendu plus haut, et dont l'ensemble fait classer l'alcool dans la classe des poisons stupéfiants.

B. — Les boissons alcooliques, employées avec discernement et dans des proportions sages, réveillent les forces, agissent comme stimulant de tous les ressorts de la vie, et procurent un sentiment de mieux être que tout le monde connaît. Pris dans ces conditions, l'alcool agit comme un excitant de toutes les fonctions vitales.

Ces symptômes, vivacité de l'intelligence, accélération et ampleur du

(1) *De la digestion des boissons alcooliques et de leur rôle dans la nutrition.* (In *Annales de chimie et de physique*, 1847, 3e série, t. XXI, p. 449.)

(2) Magendie, *Précis élémentaire de physiologie*, 4e édit., t. II, p. 285. — Segalas, *Le sang peut-il être cause de maladies?* mémoire lu à l'Académie des sciences, 1825.

(3) *Recherches physiologiques et chimiques pour servir à l'histoire de la digestion*, p. 200.

(4) Ogston, *Phenomena of the more advanced stages of alcoholic intoxication.* (In *The Edinburgh med. and surg. Journ.*, 1842.) — Tardieu, *Observations médico-légales sur l'état d'ivresse considéré comme complication des blessures et comme cause de mort prompte ou subite.* (In *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1848.)

(5) *Du rôle de l'alcool et des anesthésiques dans l'organisme.*

(6) *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux dans les animaux vertébrés;* par P. Flourens.

(7) *Archives générales de médecine*, 1849, t. XX, p. 375.

(8) Smith, *in Journal of Society of arts*, 1861.

(9) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. II, p. 584. — *De l'influence de boissons alcooliques prises à doses modérées sur la nutrition.* Paris, 1864, in-8°.

pouls, chaleur de la peau, vivacité du regard, reproduisent ceux d'une fièvre passagère.

C'est là l'effet perceptible, direct, immédiat, temporaire, des alcooliques.

Mais quel est leur rôle dans la nutrition?

L'alcool a été classé par Liebig parmi les aliments respiratoires, c'est-à-dire que, réductible par la combustion pulmonaire et générale en acide carbonique et en eau, il fournit des matériaux à la production de la chaleur animale.

Avant d'arriver à cette réduction finale, l'alcool passerait par des transformations intermédiaires dues à son extrême avidité pour l'oxygène. Ainsi Duchek (1) pense qu'il est immédiatement transformé en aldéhyde à son entrée dans les vaisseaux; d'autres ont cru observer sa transformation transitoire en acide acétique; d'autres en acide oxalique.

Cette théorie de l'alcool aliment respiratoire régnait sans conteste dans la science, lorsque les minutieuses et ingénieuses recherches de Ludger Lallemand, Maurice Perrin, et Duroy vinrent l'ébranler très-profondément.

Se basant sur la conservation de la coloration rouge du sang, sur l'abaissement de la température animale à la suite de l'ingestion de l'alcool (2), la diminution manifeste de l'acide carbonique exhalé par les poumons, et celle de la vapeur d'eau, ces observateurs ont pu avancer que l'alcool n'est pas éliminé par la respiration après s'être dédoublé en acide carbonique et en eau, et qu'en un mot l'alcool n'est pas brûlé, qu'il n'est pas un aliment respiratoire.

Allant plus loin, ils ont cherché à prouver qu'il ne subit aucune modification dans l'organisme, qu'il reste inaltérable pendant son séjour dans les organes, où il s'accumule, d'où il est ensuite éliminé en nature et en totalité par l'exhalation pulmonaire et cutanée, par la bile, par les reins; il ne fait donc que traverser le corps sans y subir de modification appréciable (3).

Les expériences dont nous donnons le résumé ont une grande valeur; mais, comme nous l'avons dit plus haut, on n'extrait pas des voies d'élimination une dose d'alcool égale à celle ingérée. Bien plus, il résulte des recherches de Strauch (4), de E. Baudot (5) et de Schulinus (6) que la quantité éliminée par les urines, etc., est plus faible que celle qui reste dans l'organisme ou disparaît par une autre voie, inaccessible à nos moyens d'observation, ou sous une forme qui n'est plus la forme primitive.

Je veux bien que l'alcool ne subisse pas dans l'économie la transformation signalée par Duchek, celle indiquée par Bouchardat et Sandras, etc.; mais qui sait, ainsi que le dit Ginjeot (7), s'il ne subit pas une autre transformation inconnue? La question certaine, c'est qu'il n'est pas éliminé en totalité. Qu'est devenue la portion qu'on ne peut retrouver?

Il est permis de penser qu'une partie de l'alcool fournit à la combustion intra-vasculaire et supplée par sa propre combustion à celle de nos tissus, et que l'autre, de beaucoup la moins considérable, est éliminée en nature par les voies que nous avons signalées.

L'action utilisable de l'alcool ne se borne donc pas à l'excitation dyna-

(1) *Ueber das Verhalten des Alkohols im thierischen Organismus.* (In *Vurteljahresschrift für die praktische Heilkunde in Prag*, t. XXXIX, orig., p. 104.)

(2) Dumeril et Demarquay, *Recherches expérimentales sur les modifications imprimées à la température*, etc., 1848. — Sydney Ringer et Walter Rickard, *The influence of alcohol on the temperature of nonfebrile and febrile persons.* (In *The Lancet*, 1866.)

(3) Hammond, *The physiological effects of alkohol and tobacco upon the human system.* (*American Journ. and med. sciences*, octobre 1856.)

(4) *De demonstratione spiritus vini in corpus ingesti.* Dorpati, 1862.

(5) *Union médicale*, 1865, t. XXVI.)

(6) *Untersuchungen über die Vertheilung des Weingistes in thierischen Organismus.* (In *Archiv der Heilkunde*, t. II, 1866.)

(7) *Essai sur l'emploi thérapeutique de l'alcool chez les enfants et en général sur le rôle de cet agent dans le traitement des maladies aiguës fébriles.* Paris, 1867.

mique du système nerveux; mais, ainsi que le dit Jaccoud (1), à cet effet s'ajoute une modification matérielle des combustions nutritives.

L'alcool sans contredit entretient la vie plus longtemps qu'elle ne durerait en l'absence de tout secours extérieur. Inmann (2) et Anstie (3) ont cité des individus qui ont subsisté pendant longtemps en ne prenant que des spiritueux. Allant plus loin que Liebig, Todd (4) avance que l'alcool pourrait servir à la réparation des tissus et constituerait l'aliment le plus approprié à la nutrition directe du système nerveux.

Gardner (5) avance qu'il facilite l'assimilation des aliments proprement dits.

Pour L. Lallemand, Perrin et Duroy, son action n'est pas réellement réparatrice, ses propriétés réconfortantes ne sont dues qu'à la stimulation momentanée qu'il exerce sur le système nerveux.

De plus, ces auteurs ne sont pas éloignés de se rattacher aux idées de ceux qui, récemment, ont attribué à l'alcool la propriété de ralentir les phénomènes chimiques dont l'ensemble constitue la désassimilation. Si l'abaissement de la température, la réduction des excrétions et le maintien relatif non-seulement des forces, mais du poids des sujets (6), n'établissent pas les qualités alibiles de l'alcool, on peut, avec ces données, affirmer qu'il joue un rôle *antiperditeur*. Cette entrave à la dénutrition (Boëker) est la théorie la plus satisfaisante.

Quoi qu'il en soit de ces questions d'une haute importance (nous n'avons fait que les effleurer et pour plus amples détails nous renverrons aux publications récentes sur ce sujet), que l'alcool soit aliment direct ou indirect, qu'il ne soit ni l'un ni l'autre (7), il n'en est pas moins avéré que l'usage méthodique et modéré de l'alcool dilué augmente l'énergie fonctionnelle du système nerveux, et que, par un mécanisme non encore suffisamment déterminé, peut-être en fournissant au malade un aliment éminemment combustible, à décomposition très-rapide, dont la combustion limite nécessairement la dépense de l'organisme (Jaccoud), il relève les forces quand elles sont déprimées.

Thérapeutique. — C'est du laboratoire des alchimistes, c'est de l'officine des apothicaires qu'est sorti l'alcool pour devenir d'un usage général. Il a perdu de son prestige comme médicament en descendant au rang de boisson journalière. La pharmacie a continué de l'employer, mais presque exclusivement comme excipient. Par un heureux retour aux choses du passé, une forte tendance se manifeste actuellement pour le faire rentrer, sans l'associer à d'autres substances, au nombre des agents les plus précieux de la thérapeutique.

A l'état de *dilution et à doses modérées*, l'alcool est généralement considéré comme stimulant.

A ce titre, son emploi est indiqué dans les affections asthéniques, dans le typhus, dans la période adynamique des fièvres typhoïdes, dans les convalescences des maladies graves.)

J'emploie souvent une boisson composée d'un litre d'eau de fontaine, de

(1) *Leçons cliniques professées à l'hôpital de la Charité*, 1867.

(2) *Is alcohol food.* (In *The British med. Journ.*, 1862.)

(3) *Stimulants and narcotics, their mutual relations, with special researches on the action of alcohol, æther and chloroform on the vital organism.* London and Cambr., 1864.

(4) *Clinical lectures on certain acute diseases.* London, 1860.

(5) *Clinical observations delivered on the Glascow royal infirmary.* (In *The Lancet*, 1866.)

(6) *The physiological effects of alcohol and tobacco upon the human system;* by W. Hammond. (In *The Amer. Journ. of med. sc.*, 1856.)

(7) Beale, *On deficiency of vital Power in disease and on support.* (In *The British medical Journal*, 1863. — E. Smith, *On the mode of action of alcohol in the treatment of disease.* (In *The Lancet*, 1861.)

60 gr. de miel et de 30 gr. d'alcool rectifié ou de bonne eau-de-vie. Cette boisson, que je conseille aux moissonneurs pour apaiser la soif et maintenir les forces, m'a été utile chez les pauvres dans la cachexie paludéenne, les convalescences pénibles, les fièvres putrides, et pour boisson ordinaire dans les convalescences. Dans ces derniers cas, je me sers quelquefois d'infusion de houblon ou de racine d'angélique, au lieu d'eau, pour la préparation de cette boisson.

(C'est en continuant une stimulation devenue nécessaire par l'habitude que l'eau-de-vie fait disparaître le tremblement alcoolique); j'ai vu beaucoup d'ivrognes dont les mains tremblaient chaque matin jusqu'à ce qu'une certaine quantité d'eau-de-vie fût ingérée dans l'estomac, et qui ensuite avaient les mains fermes. D'autres fois, les alcooliques arrivent à modifier les *delirium tremens* observés dans le cours d'une affection grave. Dans ces cas, suivant l'heureuse comparaison de Hirtz (1), l'alcool, semblable à la lance d'Achille, devient le remède des maux qu'il avait causés.

Nous renverrons à l'article Vin, pour tout ce qui concerne l'usage des spiritueux dans les débilités générales, dans les hémorrhagies.

La stimulation locale produite par l'ingestion modérée de l'alcool potable dans l'estomac, si bien étudiée par Cl. Bernard, a été le point de départ d'applications thérapeutiques plus ou moins heureuses. Lanzoni le recommandait déjà contre les vomissements des femmes enceintes. Tripier (2) a préconisé le même mode de traitement contre les vomissements si pénibles qui fatiguent les phthisiques. Forster, répondant à des vues théoriques différentes, a recommandé les spiritueux unis à l'usage de la viande crue, dans les cas de diathèse tuberculeuse.

C'est sans doute en considérant aussi l'alcool comme aliment respiratoire et pour suppléer dans l'économie la perte du sucre, que Guntzler (3) a essayé l'alcool dans le diabète. Les résultats pratiques, en faisant constater une augmentation considérable de la glycosurie, ont mis la théorie en défaut.

Signalons pour mémoire l'emploi de l'alcool contre les empoisonnements par l'acide arsénieux (4).

Alcooliques à hautes doses. — L'action anesthésique de l'ivresse a été utilisée dans certaines affections spasmodiques graves; la résolution musculaire qu'elle amène a été, par exemple, sollicitée dans le but de contre-balancer la contraction tonique du tétanos. — Les observations (5) publiées sont on ne peut plus favorables à ce mode de traitement, facile à conduire et n'offrant pas de danger, quoiqu'il ait souvent fallu porter l'ivresse jusqu'à ses dernières limites. Les succès obtenus par l'inhalation du chloroforme et de l'éther donnent à ces faits une valeur incontestable.

On a conseillé l'ivresse pour réduire les luxations. Mon père a vu Percy employer avec succès ce moyen, dans des luxations de l'humérus et de la hanche, chez les militaires fortement constitués et offrant une grande résis-

(1) *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. I, p. 614.

(2) *De l'eau-de-vie dans la phthisie.* (In *Bulletin général de thérapeutique*, 1864, t. LVIII, p. 27 et suivantes.

(3) In *Canstatt's*, 1856.

(4) Delarue, *Empoisonnements dus à l'acide arsénieux et traités avec succès par l'eau-de-vie.* (In *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, 1857, t. V, p. 453.)

(5) Baldwin, in *The American Journ. of med. science.* (Extrait in *Gazette médicale de Paris*, 1833, p. 628. — Wilson, in *The Lancet*, 1845. — J.-W. Stapleton, *On the administration of intoxicating doses of alcohol in traumatic tetanos.* (In *The Lancet*, 1845, t. I, p. 317.) — *Guérison d'un tétanos traumatique par l'ivresse.* (In *Annales médico-physiologiques*, 1848, t. XI, p. 450. — *Americ. med. Times*, 26 janvier 1861. — Collis et Wilmott, in *Dublin med. Press*, 1862. — W. Hutchinson, *Cure of tetanos by large quantities of alcohol.* (In *Dublin med. Press*, 1862, 2e série, t. V, p. 308. — Indications bibliographiques extraites de l'excellent article Alcool (thérapeutique), inséré par le professeur Béhier dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. II, p. 601 et 610.

tance aux moyens de réduction ordinaires. C'est un moyen auquel on pourrait encore avoir recours dans le cas où l'on n'aurait pas de chloroforme à sa disposition.

Certains praticiens ont proposé de réveiller le travail de l'accouchement et d'en atténuer les douleurs en plongeant les femmes dans l'ivresse. Ce moyen, outre ce qu'il peut avoir de dégradant pour la femme qui le suit et le médecin qui le conseille, ne nous paraît pas exempt de danger.

En Afrique et en Amérique, l'usage des spiritueux à hautes doses est communément connu contre les morsures des reptiles venimeux (crotale, etc.). Nous ne rappelons ces faits que pour donner à nos compatriotes la pensée de conseiller le même traitement dans le cas, moins grave sans doute, mais cependant assez sérieux, de morsures de vipère.

L'action perturbatrice des spiritueux à hautes doses a été préconisée pour couper le stade algide de la fièvre intermittente (1). Ce mode de traitement a l'avantage de trouver son indication pendant l'accès même; dans la fièvre pernicieuse algide, par exemple, il trouble l'accès, il atténue son intensité et permet d'attendre que l'on ait pu se procurer du sulfate de quinine.

Les alcooliques ont été au même titre préconisés dans la période algide du choléra. Il est certain qu'on en a obtenu d'excellents résultats; mais il faut savoir s'arrêter à temps, et nous répéterons ici ce que nous disions à propos de l'opium, il faut songer à l'intensité probable de la période réactionnelle. Si les spiritueux réussissent dans le choléra déclaré, nous pouvons affirmer qu'ils sont très-nuisibles comme moyen préventif. Trop souvent, dans l'épidémie de 1866, nous avons vu abuser du rhum, *pour se donner du ton*. L'usage inaccoutumé de ce stimulant mettait l'économie dans des alternatives d'excitation et de prostration qui donnaient prise au mal et qui, par la dépression secondaire, prédisposaient ces organisations rendues maladives à l'irruption des phénomènes graves de l'épidémie.

C'est encore comme agent perturbateur que l'eau-de-vie à hautes doses a été proposée pour empêcher les accès d'asthme (Hyde Salter) (2).

Alcooliques à doses méthodiques, fractionnées. — Jusque dans ces derniers temps l'alcool était considéré comme un excitant dont nous avons indiqué les indications; l'état phlegmasique des organes, et l'état fébrile général, constituaient pour son administration une contre-indication absolue.

L'école anglaise moderne, qui a à sa tête Todd (Robert Bertley), par une innovation qui surprend au premier abord, considère l'alcool comme le remède capital des affections aiguës, fébriles. Les données de la physiologie viennent rendre compte jusqu'à un certain point de l'efficacité de cette méthode.

L'indication la plus générale en thérapeutique est de soutenir les forces du patient jusqu'à ce que la maladie ait accompli une évolution spontanée: « Il faut, de la part de l'économie, un certain degré de force pour résoudre une inflammation (3). » Eh bien! qu'on admette l'une ou l'autre des théories sur son mode intime d'action, qu'on le considère comme excitant arti-

(1) Lanzoni, *De viribus aq. vitæ*, in *Ephem. nat. cura*, dec. 2, an. X, p. 221. — Meza, *De efficacia spiritus vini ac succi citri in tertiana debellanda.* (In *Act. R. Soc. med. Havn.*, 1792, t. III, p. 392. — J.-P. Albrecht, in *Ephem. nat. cur.*, dec. 2, an. VIII, p. 405. — J. Guyot, *De l'emploi de l'alcool comme méthode abortive des fièvres d'accès.* (In *Union médicale*, 1860, 2e série, t. VII, p. 465.) — Burdel, *De l'emploi des spiritueux dans le traitement des fièvres palustres.* (*Ibid.*, p. 578.) — Leriche, *De l'emploi de l'alcool à 55 degrés comme méthode abortive des fièvres intermittentes.* (In *Gazette médicale de Lyon*, 1861, n° 4, p. 80.) — Herard, *De l'utilité des boissons alcooliques au début des accès de fièvre intermittente.* (In *Gazette des hôpitaux*, 1861, n° 88, p. 349.) — Constantinides, *De l'emploi des alcooliques dans le traitement des fièvres intermittentes*, thèse de Paris, 1863, n° 143.

(2) *On the treatment of the asthmatic paroxysm by full doses of alcohol.* (In *The Lancet*, 1863, t. II, p. 558.)

(3) Kaltenbrunner, cité par Béhier et Hardy, *Traité de pathologie interne*, 1864, t. II.

ficiel du système nerveux, comme combattant son collapsus, ou comme *agent d'épargne*, suppléant par sa propre combustion à celle des tissus, l'alcool donne le temps de guérir; il élève aussi (Ginjeot) (1) le niveau de la résistance; il modifie les tendances morbides et change parfois heureusement le cours d'un processus pathologique. Il nous est impossible de rentrer ici dans tous les intéressants détails que nécessiterait l'étude complète de la méthode qui nous occupe; nous renverrons, à ce sujet, au traité de Todd (2), aux excellentes leçons (3) et à l'article déjà cité du professeur Béhier, à la bibliographie qui suit ledit article, au travail de Legras (4), et en dernier lieu à la thèse très-bien faite de mon ancien collègue et ami Ginjeot, à laquelle j'ai fait plus d'un emprunt.

Il est cependant nécessaire que nous entrions dans quelques détails sur ce sujet qu'aucun praticien ne peut ignorer aujourd'hui.

Le mode d'administration joue un rôle important; l'alcool doit-être donné par petites doses plus ou moins fréquemment répétées. « Il y a une différence énorme, entre soutenir l'économie épuisée d'un malade, avec de faibles doses d'alcool administrées toutes les heures et les demi-heures, et le plonger dans une ivresse partielle trois ou quatre fois par jour (5). »

Dans la majorité des cas, afin d'éviter l'action directe sur la muqueuse stomacale, on administre l'alcool dans un excipient. Ce dernier varie. (Voyez *Préparations pharmaceutiques et doses.*)

« L'alcool peut être employé dans toutes les maladies où existe une tendance à la dépression des forces vitales; et il n'est point de maladie aiguë où cette dépression fasse défaut » (Todd) (6).

C'est spécialement dans les fièvres typhoïdes, le typhus, la pneumonie, le rhumatisme articulaire, l'érysipèle, qu'il trouve son application. L'auteur que nous citons pense que l'on peut l'administrer dès le début de la phlegmasie, opinion vivement combattue, même par plusieurs de ses compatriotes, qui veulent laisser passer la période d'éréthisme avant d'en commencer l'usage.

L'alcool, administré à doses fractionnées dans les maladies aiguës fébriles, paraît avoir la même action thérapeutique aux différents âges de la vie, même pendant l'enfance. Dans ce dernier cas, il ne présente pas plus de dangers (Ginjeot). Administré de cette façon et dans les limites que nous avons prescrites, l'alcool calme le système nerveux, provoque en général un sommeil calme et conjure le délire. — Voici quels sont les effets physiologiques de cet agent dans les maladies aiguës fébriles, d'après le résumé que Ginjeot a tracé d'après les nombreux auteurs qui se sont occupés de la question. La langue reste humide; elle acquiert souvent de l'humidité si elle était sèche, elle se nettoie si elle était sale; les troubles digestifs se bornent à une légère stimulation de l'estomac; le pouls devient moins fréquent et plus fort, les capillaires ne sont le siége d'aucune congestion; la température peut s'élever ou s'abaisser selon qu'elle était au-dessous ou au-dessus de la normale; la tendance à l'inflammation n'est pas accrue, ni l'inflammation préexistante; la respiration, loin de s'accélérer, devient au contraire moins fréquente; l'air *expiré n'exhale point l'odeur d'alcool.* L'alcool n'amène pas de céphalalgie; il produit le sommeil, relève les forces, diminue la tendance aux mouvements convulsifs, prévient ou fait cesser le délire et l'agitation; et, fait remarquable, ne produit *jamais* l'ivresse, quand il est admi-

(1) *Essai sur l'emploi thérapeutique de l'alcool chez les enfants et en général sur le rôle de cet agent dans le traitement des maladies aiguës fébriles,* p. 117.
(2) *Clinical lectures on certain acute diseases.* London, 1860.
(3) *Conférences de clinique médicale,* 1864, p. 357 et suivantes. — *Note sur l'emploi interne de l'alcool.* (In *Bulletin de thérapeutique,* 1865.)
(4) *Contribution à l'emploi thérapeutique de l'alcool.* Paris, 1867.
(5) *On the treatment of the fever;* by William Brinton. (In *The Lancet,* 1853.)
(6) *Clinical lectures on certain acute diseases.* Londres, 1860.

nistré d'une façon méthodique. L'action de la peau est augmentée; elle devient le siége d'abondantes transpirations. La nutrition reçoit le contre-coup de ces heureux effets, l'émaciation est ralentie, et la convalescence marche plus rapidement.

Il est un point sur lequel nous voulons insister : c'est la tolérance produite par l'état fébrile à l'égard des alcooliques. Ainsi que le fait remarquer Anstie (1), un malade peut ingérer sans tomber dans l'ivresse et même acquérir l'haleine alcoolique, des doses d'eau-de-vie susceptibles d'amener des désordres graves chez l'homme sain. On verra à l'article Vin que mon père connaissait déjà cette tolérance.

Dès que cette propriété cesse, l'haleine exhale l'odeur caractéristique de l'eau-de-vie. C'est là, suivant les Anglais, un indice qu'il faut en suspendre, en diminuer ou en éloigner les doses.

Bien des exagérations ont été commises par les élèves et les imitateurs de Todd; sans se laisser entraîner par des idées préconçues, sans s'écarter de l'observation rigoureuse des faits, le professeur Béhier a le premier en France expérimenté cliniquement la méthode anglaise. Le premier il en a publié une judicieuse critique, le premier il en a fait ressortir les avantages et les dangers. Aussi ne pensons-nous mieux faire en terminant ce paragraphe que de citer textuellement les conclusions de son remarquable article (2). « Les préparations alcooliques, méthodiquement administrées, sont d'un usage beaucoup moins dangereux, beaucoup plus facile et beaucoup plus innocent que l'on n'est généralement porté à l'admettre; elles constituent un premier moyen de relever et de consolider les forces de l'économie et enfin on peut les employer à doses plus larges qu'on n'a l'habitude de le faire assez ordinairement dans ce pays, pourvu que les doses restent fractionnées.

Nous renverrons aussi à l'excellente leçon professée par Jaccoud, à l'hôpital de la Charité, sur la médication tonique dans le traitement de la pneumonie. Le professeur y a bien fait ressortir combien on se méprenait en étendant à toutes les pneumonies le traitement par l'alcool, comme le voulait Todd :

« Que l'alcool puisse être donné sans danger dans des pneumonies qui n'en réclament pas impérieusement l'emploi, cela est parfaitement vrai, et la connaissance de ce fait est d'une importance réelle; mais en thérapeutique, autre chose est de ne pas nuire, autre chose est d'être utile. Or, pour que l'alcool soit utile, pour que, d'agent toléré, il devienne agent thérapeutique, il faut que l'administration en soit dirigée par des indications rigoureuses. Pour moi, l'indication est unique, c'est l'adynamie vraie; mais celle-là est formelle, et il est juste d'ajouter que, dans ces conditions, l'alcool est le remède par excellence, c'est votre plus précieuse ressource (3). »

Usage externe. — L'alcool, employé à l'extérieur, est stimulant, irritant, réfrigérant ou rubéfiant, suivant ses degrés de concentration ou la sensibilité plus ou moins grande des tissus avec lesquels on le met en contact. D'après Nélaton, l'alcool concentré est un des plus puissants résolutifs que possède la médecine; il le met en usage dans une foule de circonstances, et notamment dans le but de faire avorter les furoncles. Ce moyen, longtemps continué en topique, a aussi opéré la résolution des kystes du poignet.

(Le même professeur, et après lui un de ses internes, mon ancien collègue et ami Chedevergne (4), recommandent de mélanger l'alcool du commerce à

(1) *The alcohol question.* (In *London medical Review*, 1862.)

(2) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. II,, p. 610.

(3) *Leçons de clinique médicale faites à l'hôpital de la Charité*, 1867, p. 73, in-8°.

(4) *Du traitement des plaies chirurgicales et traumatiques par les pansements à l'alcool* (in *Bulletin de thérapeutique*, 1864, t. LXVII, p. 249, 302, 346. — Consultez sur le même sujet : De Gaulejac, *Des pansements des plaies par l'alcool*, thèse de Paris, 1864, n° 168; J. Lecœur,

85° centésimaux avec un ou deux tiers d'eau, et d'appliquer ce mélange en lotions et en fomentations sur les plaies. Les plaies, sous l'influence de ce topique, se détergent, deviennent moins douloureuses, perdent toute mauvaise odeur et marchent plus rapidement à la cicatrisation. Les phlébites consécutives s'observent plus rarement. Chedevergne tient aussi compte de l'absorption de l'agent sur la surface des plaies, et de son heureux effet sur l'état général du malade. Cet emploi n'est pas nouveau. Lanzoni (1), en 1692, et Koppenhagen (2), en 1745, avaient déjà donné à ce sujet les meilleurs préceptes. L'alcool dilué a été employé en injections substitutives dans l'hydrocèle et même dans l'ascite, et avec succès (Jobert) (3).

Je ne veux pas omettre l'emploi vulgaire de l'alcool introduit dans la bouche, pour engourdir les gencives, dans l'odontalgie. C'est à cette propriété qu'est due la vogue de toutes les liqueurs antiodontalgiques, où l'agent qui nous occupe, présenté seulement comme excipient, joue le plus souvent le rôle principal.

La grande affinité qu'a l'alcool pour l'eau fait que, lorsqu'on le mêle avec ce liquide, il se dégage de la chaleur; si, au contraire, on le mêle avec de la neige ou de la glace pilée, il se produit du froid. Lorsqu'on mêle de l'alcool anhydre à 0 degré, avec de la neige à la même température, la température peut s'abaisser jusqu'à 37 degrés, quand la quantité de neige excède celle que l'alcool peut fondre (4). Ces simples notions peuvent trouver une application dans le traitement de certaines maladies qui réclament l'emploi du froid.

Le Vinaigre, quoique tiré du vin, a une action dynamique opposée à celle du vin et de l'alcool. Il est, en effet, reconnu comme un des meilleurs remèdes contre l'ivresse, qu'il dissipe promptement. Il a été de tout temps considéré aussi comme un excellent antidote de l'opium. Son action est donc contro-stimulante, analogue à celle de la saignée.

Etendu dans l'eau au point de ne conserver qu'une légère acidité, le vinaigre est rafraîchissant, il excite l'appétit, favorise la digestion, augmente la sécrétion urinaire, et, suivant Van Swieten et Haller, la diaphorèse. Pris trop peu étendu ou à doses trop répétées, il peut produire des lésions graves, amener l'émaciation. P. Desault (5) cite l'exemple d'une demoiselle qui se fit maigrir par son usage et devint phthisique. Mérat et Delens (6) ont vu des jeunes personnes contracter ainsi des irritations gastriques qui ont failli devenir mortelles, ou qui même l'ont été. Haller rapporte l'observation d'un homme excessivement gras, qui se mit au vinaigre pour boisson ordinaire, et qui, au bout de quelques mois, était horriblement maigre; il fut ainsi la proie d'une mort prématurée, après laquelle on trouva la trachée-artère, le poumon, l'œsophage, l'estomac, le canal intestinal et les autres viscères, indurés, squirreux, épais et très-rétrécis.

Pelletan (7) a vu, dit-on, chez un enfant l'abus du vinaigre produire l'amincissement des membranes de l'estomac. Les chlorotiques, les femmes enceintes sont souvent portées, par la dépravation du goût, à boire abondamment du vinaigre. J'ai connu une demoiselle d'une beauté remarquable,

---

Des pansements à l'aide de l'alcool et des teintures alcooliques, in-8°. Caen, 1864. — Gubler a consacré à cette question un article spécial dans ses commentaires thérapeutiques sur le *Codex medicamentarius*, 1 vol. in-8°, 1868.

(1) *De vulnere aquæ vitæ curato, in Ephem. nat. cur.*, dec. 2, an. X, p. 225.
(2) *De insigni usu spiritus vini in sanandis vulneribus.* Altorfii, in-4°.
(3) *Gazette des hôpitaux*, 1833, n° 73, p. 277.
(4) Berzélius, *Chimie*, t. VI.
(5) *Dissertation sur la phthisie.* Bordeaux, 1733.
(6) *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. I, p. 78.
(7) *In* Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. I, p. 28.

qui, pour combattre un embonpoint qu'elle redoutait, s'était réduite au dernier degré de marasme par l'usage journalier du vinaigre et du suc de citron : elle a succombé à une lésion organique de l'estomac. Comme cet empoisonnement lent n'a rien de particulier, on doit le combattre par la suppression de la cause qui le produit et par le traitement approprié aux gastrites chroniques. Ce traitement est toujours long et difficile.

Etendu dans l'eau (6 sur 50 d'eau), le vinaigre forme l'oxycrat, qui est tempérant, diurétique, antiseptique. Hippocrate en faisait un grand usage comme remède antiphlogistique dans les fièvres, pour étancher la soif et apaiser les inflammations, combattre la putridité, etc. L'addition du miel au vinaigre constitue l'oxymel simple, employé dans les mêmes cas et dans les affections bronchiques, pour faciliter l'expectoration. Le sirop de vinaigre est très en usage, surtout le sirop de vinaigre framboisé.

Desbois, de Rochefort, à l'exemple de Dioscoride et de beaucoup d'autres médecins, cite le vinaigre comme le contre-poison de l'opium, de la ciguë, des champignons et autres végétaux vénéneux. Mais Nysten et Orfila révoquent en doute son utilité dans la plupart de ces cas. Cet acide ne peut que nuire dans les premiers instants de l'empoisonnement par l'opium, en dissolvant le poison et en en rendant ainsi l'absorption plus facile. Plus tard, au contraire, il paraît utile contre l'action hypersthénisante de ce poison. Le vinaigre a été proposé et est communément employé pour neutraliser le principe des champignons vénéneux qui pourraient se trouver mêlés avec les comestibles. (Voy. Oronge [fausse]). Le vinaigre étendu d'eau (125 gr. pour 1 kilogr. d'eau) est donné avec avantage dans l'empoisonnement par les moules. Je me suis très-bien trouvé en pareil cas d'un mélange d'eau-de-vie et de vinaigre pris par cuillerées à bouche. Dans la dernière des *Dissertationes et quæstiones medicæ magis celebres*, publiées à Lucques en 1757 par Benvenuti, il est question de l'usage du vinaigre contre la rage. Pline parle de guérisons de la rage obtenues par une macération de nids d'hirondelles dans du vinaigre. Cet acide paraît avoir réussi entre les mains de Léonessa, de Padoue. Baumes raconta le fait suivant, il y a plus de cinquante ans, à la Société de médecine pratique de Montpellier : Une truie ayant été mordue par un chien devint enragée. Le propriétaire la fit enfermer dans sa loge, et lui fit servir, par un trou fait au plancher, du son pétri avec du vinaigre. La truie s'en nourrit et fut guérie. S'il faut en croire Giacomini, le vinaigre, donné à très-forte dose (1/2 kilogr. dans l'eau en vingt-quatre heures), a guéri plusieurs cas d'hydrophobie canine bien déclarée. Mais d'autres praticiens l'ont inutilement employé dans cette funeste maladie, contre laquelle tant d'autres moyens proposés comme efficaces ont échoué. Peut-être, dit-on, dans ces derniers cas, le vinaigre n'a-t-il pas été donné à dose assez forte, ni pendant assez longtemps. Audouard (1) propose de soumettre ce moyen à de nouvelles expériences; mais, à cause de la répugnance que la vue d'un liquide inspire aux hydrophobes, il conseille de donner le vinaigre sous forme solide et alimentaire. Or, le moyen d'administration le plus simple, c'est du pain imbibé de vinaigre. — « Si le virus de la rage, disent Mérat et Delens (2), est un poison septique, comme le veut Orfila, pourquoi les acides ne pourraient-ils pas en neutraliser les effets? » L'hydrophobie canine étant évidemment une maladie à fond hypersthénique, disent les partisans de la doctrine italienne, l'action hyposthénisante du vinaigre, donné à grande dose, peut l'anéantir. Voilà deux théories bien différentes pour expliquer *à priori* l'effet d'un médicament et en justifier l'emploi. La vérité en médecine est dans les faits bien observés, rationnellement coordonnés, liés par l'analogie et résumés en principes généraux.

(1) *Académie des sciences*, séance du 26 juillet 1852.
(2) Tome I, page 28.

En Allemagne, le vinaigre a été donné avec avantage, à la dose de 92 gr. plusieurs fois par jour, contre la folie aiguë (Giacomini). Fodéré (1) dit l'avoir essayé plusieurs fois dans cette maladie sans aucun avantage. Garnault (2) a traité le choléra épidémique par l'emploi de la limonade très-vinaigrée ou du vinaigre pur. Sur seize malades, ce médecin a obtenu par ce moyen douze guérisons. Il faisait continuer l'usage du vinaigre jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de danger. Tous les symptômes du choléra asiatique se trouvaient reunis chez ses malades, à l'exception cependant de la cyanose, qui a manqué chez la plupart d'entre eux. Les faits rapportés par Garnault ne sont ni assez nombreux ni assez graves pour que l'on puisse attribuer à sa médication les résultats observés.

(Ce mode de traitement a, dans ces derniers temps, trouvé son analogue: dans l'épidémie de 1865-66, Worms a préconisé hautement la limonade sulfurique comme traitement prophylactique et curatif.)

Papon (3) assure que, dans le Levant, le vinaigre est employé à l'intérieur et en lotions comme désinfectant, dans le traitement de la peste. Il est fréquemment employé comme antiseptique dans les fièvres putrides, pétéchiales, les petites véroles de mauvais caractère. Tronchin en faisait faire des lotions générales dans les varioles gangréneuses, pétéchiales, hémorrhagiques; il le donnait en même temps à l'intérieur avec le quinquina et le diascordium. Dans les fièvres graves, on fait souvent laver et frictionner avec du vinaigre la peau des malades, que l'on a soin de vêtir ensuite bien chaudement. Il peut aussi être utile dans le *purpura hemorrhagica*, dans les hémorrhagies scorbutiques, dans la diarrhée passive qui accompagne les fièvres typhoïdes, dans les hémorrhagies intestinales et la dysenterie putride : dans ces cas, on le fait entrer pour un quart dans les lavements.

(Guérard a constamment arrêté les hémorrhagies intestinales graves chez les sujets typhoïques, à l'aide d'un lavement de vinaigre et d'eau.)

Maldonado (*in* Mérat et Delens) l'a employé avec succès en boisson et en lavement, dans une épidémie de fièvre scarlatine avec tendance à la putridité. On l'a prescrit comme vermifuge, surtout dans les fièvres putrides vermineuses; car lorsque les vers existent sans fièvre, il ne réussit pas aussi bien. Une cuillerée de vinaigre, suivant Desbois, de Rochefort, arrête les vomissements nerveux et les hoquets spasmodiques. La seule odeur de cette liqueur suffit souvent pour faire cesser une syncope. Les aspersions, les lotions et les frictions de vinaigre sont utiles dans l'asphyxie, surtout dans celle qui est causée par la vapeur du charbon.

On a pu arrêter l'épistaxis en appliquant des linges trempés dans le vinaigre sur les tempes et sur le front, et en introduisant dans les narines un bourdonnet de charpie imbibé de cet acide. Des compresses imbibées du même liquide et appliquées sur le scrotum ont produit le même effet. On a aussi recours au vinaigre dans les pertes utérines qui accompagnent l'avortement, en tamponnant le vagin avec de l'étoupe trempée dans l'oxycrat, et dans celles qui suivent l'accouchement, en appliquant des compresses imbibées de ce liquide et en en injectant dans la matrice. Un mélange de vinaigre et d'eau-de-vie, injecté dans l'utérus, m'a souvent réussi après l'accouchement, pour faire cesser l'inertie de cet organe et la métrorrhagie qui en était la conséquence. Les injections d'eau vinaigrée froide, dans le cordon ombilical, ont été conseillées par Mojon, et depuis par plusieurs accoucheurs, soit pour hâter le décollement du placenta et la délivrance, soit pour faire cesser une métrorrhagie. Ce moyen m'a promptement et complétement

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LVIII, p. 135.
(2) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, t. VIII, p. 432, note.
(3) *In* Mérat et Delens, *Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique*, t. I, p. 28.

réussi deux fois, dans un cas de métrorrhagie et dans celui d'adhérence du placenta.

Le vinaigre est utile à l'extérieur dans les stomacaces, les fongosités des gencives, le relâchement de la luette, les inflammations des amygdales, etc.

Tabès, chirurgien à Toulouse (1), a retiré de grands avantages, dans les cas de pollutions nocturnes et de pertes séminales involontaires, suites de masturbation, de l'application au périnée d'une éponge trempée dans du vinaigre.

Barber (2) emploie avec avantage le vinaigre pour le pansement des ulcères. Il suffit de baigner chaque matin le membre où siége l'ulcère dans de l'eau chaude ou froide; on le lave ensuite avec du vinaigre commun, et enfin l'on y applique un morceau de linge imbibé de ce liquide; le tout est maintenu par un bandage roulé. Sous l'influence de ce pansement régulièrement continué, on voit la suppuration diminuer peu à peu et les bourgeons charnus prendre un bon aspect.

Le mélange, à parties égales, de vinaigre et d'eau-de-vie, que l'on peut se procurer instantanément, m'a constamment réussi, en lotions continuelles, dans les brûlures. En enlevant le calorique, il calme promptement la douleur et prévient l'inflammation et la vésication. J'ai vu maintes fois des enfants atteints de larges brûlures s'endormir sous l'influence bienfaisante de ces lotions. On applique sur la partie des compresses imbibées du même mélange et tenues constamment humides. Quand l'épiderme s'enlève ou que les eschares se détachent, je panse avec le cérat safrané (Voyez Safran). J'emploie comme résolutif, dans les contusions, l'entorse, l'œdème, etc., le mélange d'eau-de-vie ou d'alcool, de vinaigre et de sel commun (alcool et vinaigre, de chaque 180 gr., sel commun 90 gr.). Cette fomentation économique, que l'on peut toujours facilement et promptement se procurer, remplace toutes celles que fournit la pharmacie, et dont l'usage, continué plus ou moins longtemps, devient très-dispendieux.

(Le bain de Smucker, autrefois très-vanté contre les lésions traumatiques, est tout simplement de l'eau vinaigrée additionnée de quelques sels à action résolutive.)

Hévin (3) employait contre les ecchymoses, les contusions, et pour maintenir les articulations à la suite des luxations, prévenir l'engorgement, etc., le blanc d'œuf battu avec de l'alun et le vinaigre, dont il enduisait de l'étoupe qu'il appliquait sur la partie malade.

Lecœur, professeur à l'Ecole de médecine de Caen, a employé avec succès contre la gale, les frictions de vinaigre, pratiquées trois fois par jour au moyen d'une éponge un peu rude. La moyenne du traitement est de cinq jours.

On ajoute quelquefois du vinaigre dans les pédiluves qu'on veut rendre un peu révulsifs. Les cataplasmes vinaigrés sont recommandés dans certaines phlegmasies des organes parenchymateux. A. Maldonado (4) les a employés avec le plus grand succès sur la région du foie, contre les maladies chroniques de ce viscère.

On recommande de frictionner avec du vinaigre le point de la peau où l'on veut appliquer un vésicatoire; l'action de ce dernier est rendue plus prompte. Dans les sinapismes, l'adjonction de vinaigre retarde, au contraire, la vésication.)

Le vinaigre, réduit à l'état de vapeur, est résolutif. Cette vapeur, que Galien employait contre les maladies de la matrice, dirigée sur des tumeurs lymphatiques, des engorgements œdémateux, articulaires, etc., au moyen

(1) *Journal général de médecine*, t. III, p. 304.
(2) *The Lancet* et *Gazette médicale*, 1849.
(3) *Pathologie et thérapeutique chirurgicales*, t. I, p. 182.
(4) *Journal de la science médico-chirurgicale de Cadix*, 1822, t. III.

d'un appareil convenable, les a très-souvent dissipés. J'ai vu un engorgement du testicule, suite d'orchite, céder à l'action de la vapeur du vinaigre versé sur des cailloux chauffés au rouge. Butzke (1) a obtenu le succès le plus inespéré de l'usage des vapeurs de vinaigre dans un cas de tumeur blanche du genou, qui datait de neuf ans. On plaçait le membre affecté sur une baignoire plus profonde que large, au fond de laquelle était un vase rempli de vinaigre. On plongeait dans ce dernier un fer rouge qui en vaporisait une grande quantité, et on recouvrait aussitôt la baignoire avec des tapis; la vapeur, frappant le membre affecté, y occasionnait une transpiration très-abondante. Après trois semaines de l'emploi de ce moyen, le malade pouvait déjà marcher librement et fléchir le genou avec facilité. L'action de cette même vapeur sur tout le corps, placé dans une baignoire bien recouverte, dissipe promptement l'anasarque, et soulage beaucoup les malades atteints de rhumatisme articulaire chronique. Les fumigations de vinaigre, employées dans la chambre des malades pour masquer les émanations fétides, ne les détruisent point. Il faut pour cela avoir recours au chlore, aux chlorures de chaux ou de soude, etc.

Le vinaigre pur, appliqué sur la peau, la rend plus souple, plus douce et peut remédier aux gerçures causées par le froid. C'est à cette propriété qu'est due la vogue des vinaigres aromatiques, dits *de Bully*, *hygiénique*, etc.

L'Acide acétique concentré, dit aussi Vinaigre de Westendorf, Vinaigre radical ou cristallisable, n'est point employé intérieurement à l'état de concentration, son action étant caustique. C'est un poison dont le mode d'action paraît être asthénique comme celui des autres acides. Aussi le délaie-t-on dans beaucoup d'eau ou de tisane (1 gr. pour 1 kilogr. de véhicule). Il est alors un puissant antiphlogistique; il apaise la fièvre, favorise la transpiration et la sécrétion urinaire, abaisse la vitalité comme la saignée et les autres hyposthénisants. Il est employé, de même que le vinaigre, pour stimuler la membrane pituitaire dans les cas de syncope ou d'asphyxie; mais il faut l'approcher avec précaution des narines, car, mis en contact avec les tissus délicats, il les irrite, les enflamme et peut déterminer la vésication; aussi est-on dans l'usage, pour prévenir ces accidents, d'en imprégner seulement des cristaux de sulfate de potasse, que l'on renferme dans des flacons : c'est ce qu'on nomme improprement *Sel de vinaigre*, *Sel d'Angleterre*.

A l'extérieur, l'acide acétique concentré est rubéfiant et vésicant. Bonvoisin (2) a le premier signalé l'action vésicante de cet acide, qu'il a en outre recommandé contre les aphthes, les chancres et la gangrène. On peut s'en servir comme vésicant lorsqu'on craint l'action des cantharides sur la vessie. Pour cela on humecte avec cet acide la surface gommée d'un morceau de taffetas d'Angleterre ou mieux un morceau de papier brouillard, qu'on applique sur la peau. Cloquet (3) détruit les verrues en les touchant avec de l'acide acétique pur.

(L'action est ici basée sur le pouvoir dissolvant de cet acide pour les substances épidermiques. C'est à cette propriété qu'est due la guérison des cors par l'application quotidienne d'une petite quantité d'acide acétique cristallisable. Neucourt a publié dans le *Journal de Malgaigne* (mai 1846) un remarquable travail sur le mode de traitement des excroissances verruqueuses; il recommande d'appliquer sur les parties malades des compresses vinaigrées, constamment renouvelées, et d'exciser matin et soir les parties ramollies et non douloureuses, puis de cautériser avec l'acide acétique pur. La guérison est obtenue au bout de quinze jours environ. Le même traite-

(1) *Rust's Magazine* et *Journal de chimie médicale*, 1842.
(2) *Mémoires de l'Académie de Turin*, t. IV, p. 380.
(3) In *Médecin de la maison*, 15 novembre 1853.

ment guérit aussi les ulcérations qui se produisent à côté ou à la place des verrues. Il en est de même des végétations syphilitiques.) (Blachez.)

Wigan (1) a proposé l'emploi de l'acide acétique dans le traitement de la teigne. Voici l'exposé qui a été fait de ce traitement dans les *Annales des maladies de la peau*, t. I, p. 352. Cette méthode consiste d'abord à raser la tête en laissant subsister un cercle de cheveux, si toutefois ils n'offrent pas des traces évidentes d'altération. On emploie ensuite, comme moyen explorateur, l'acide acétique concentré, étendu de trois parties d'eau; cette première application a pour effet de rougir la peau dans les endroits malades, même dans ceux qui, au premier abord, paraissent parfaitement sains. Chacun de ces endroits, ainsi devenus rouges, est humecté au moyen d'une petite éponge fixée au bout d'une baguette et imbibée d'acide acétique concentré pur. A la suite de ces cautérisations, il se forme une eschare; cette eschare augmente de volume, et dès qu'elle est complétement desséchée, on peut la détacher, en ayant soin cependant de ne pas l'enlever lorsque la peau sous-jacente est encore à vif. Les cheveux poussent ensuite. Si cependant ce résultat n'était pas obtenu, on devrait réitérer les mêmes applications, quoiqu'il y ait des inconvénients à les employer trop souvent.

On s'est servi avec succès de l'acide acétique concentré pour cautériser les chancres vénériens. Henrotay (2), élève de Ricord, a longtemps cru, avec son maître, qu'un chancre cautérisé de bonne heure, puis pansé avec le vin aromatique amer, était généralement guéri au bout de huit ou dix jours; mais il a reconnu depuis lors qu'en réalité la cicatrisation, dans la plupart des cas, n'était complète qu'au bout d'un mois, et qu'il était nécessaire, pendant cet intervalle, de réitérer trois ou quatre fois la cautérisation, afin d'empêcher le chancre de reprendre ses propriétés contagieuses, un moment endormies par la cautérisation. Enfin, cautérisés profondément et à plusieurs reprises, les chancres s'indurent constamment, annoncent la syphilis constitutionnelle et nécessitent un traitement mercuriel. On écarterait ces graves inconvénients, en substituant l'acide acétique au nitrate d'argent. Cet acide, que Henrotay et plusieurs autres chirurgiens belges ont employé avec un grand succès, est regardé par Ricord comme ayant la propriété de neutraliser le virus syphilitique. On doit l'appliquer avec un pinceau, comme tout autre caustique liquide. Cette application, renouvelée un plus ou moins grand nombre de fois, suivant les circonstances, produit un effet tel, que l'ulcère change bientôt d'aspect et se cicatrise.

(Je me suis très-bien trouvé de ces applications de solution acétique concentrée sur les épithéliomas de la lèvre. Dans ces affections, si on n'obtient pas toujours une guérison, elles améliorent la maladie et soulagent le malade. Tillaux (3) a publié une intéressante observation où la solution au cinquième a amené un arrêt dans le développement d'un grave cancroïde de la joue. Broadbent (4), s'appuyant sur ce que cet acide ne coagule pas l'albumine et peut ainsi étendre son action par l'innocuité de sa pénétration dans les voies circulatoires, se rappelant sa propriété dissolvante connue, sur les parois et les noyaux des cellules, et en dernier lieu son emploi antérieur contre les cancers, pensa que l'effet dissolvant se produirait sur les cellules des tissus vivants, comme sur celles des tissus morts placés sur le champ du microscope. Le *Bulletin de thérapeutique* (15 décembre 1866) cite quatre observations où on a retiré de bons effets d'une solution concentrée d'acide acétique (1 partie sur 2 ou 3 d'eau) en injection sous-cutanée, au milieu de tumeurs cancéreuses; le contact du liquide, douloureux dans les tissus sains, est indolore dans les tissus de nouvelle formation. On trouvera dans le jour-

(1) *Journal für Kinderkrankheiten*, mars 1844.
(2) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1852, p. 380.
(3) *Bulletin de thérapeutique*, 30 novembre 1867, t. LXXIII, p. 463.
(4) *Cancer, a new method of treatment;* par W. H. Broadbent. London, Churchill, 1866.

nal que nous venons de citer des détails dans lesquels nous ne saurions entrer sans sortir du cadre de notre travail.

Disons seulement que les résultats cliniques, en France du moins, n'ont pas confirmé les brillantes espérances du chirurgien anglais, et qu'il n'est que trop évident que nous n'avons encore aucun moyen topique ou interne de guérir le cancer et le cancroïde.)

VIOLETTE ODORANTE. Viola odorata. L.

Viola martia purpurea, flore simplici odoro. C. Bauh., Tourn. — *Viola martia.* Brunf. — *Viola martia purpurea.* Ger. — *Viola simplex martia.* Park. — *Viola purpurea.* Plin.

Violette de mars, — violette de carême, — fleur de carême, — violier commun.

Violacées. Fam. nat. — Syngénésie monogamie. L.

La violette croît dans les bois, le long des haies et dans les lieux un peu couverts. La culture rend la violette double aux dépens des étamines qui deviennent des pétales. On trouve dans les bois une variété à fleurs blanches.

Description. — Racines composées de fibres touffues, nombreuses. — Tiges traçantes, sortant du collet de la racine. — Feuilles toutes radicales, cordiformes, longuement pétiolées, crénelées, vertes, glabres, légèrement pubescentes. — Fleurs radicales portées sur de longs pédoncules très-simples, glabres, uniflores, munies de quelques bractées lancéolées (avril-mai). — Calice persistant à cinq divisions. — Corolle à cinq pétales inégaux, le supérieur plus grand, terminé en éperon à la base. — Cinq étamines adhérentes par leurs anthères. — Un ovaire supérieur. — Un style. — Un stigmate aigu. — Fruit : capsule trigone, uniloculaire, s'ouvrant en trois valves concaves, ovales, contenant des semences nombreuses, petites, arrondies et blanchâtres.

Parties usitées. — La racine, les feuilles, les fleurs et les fruits.

Récolte. — On cueille les fleurs de violette au mois de mars, lorsque le temps est sec. La violette simple et odorante des bois doit être préférée à celle des jardins pour l'usage médical. Suivant Guibourt, on remplace presque toujours dans le commerce la fleur de la violette odorante par celle de pensée sauvage (*viola tricolor*) récoltée dans le Midi. Celle-ci est, dans l'état sec, jaune, bleue et blanche; la première est d'un bleu uniforme. Selon Soubeiran, la violette du commerce proviendrait de deux espèces de violettes de montagne, les *viola suditica* et *calcarata*. Dorvault se range plutôt à cette dernière opinion. On mélange quelquefois, par fraude, aux fleurs de violettes, celles de mauve, de vipérine, etc.; mais cette falsification est fort innocente, tandis que celle par les fleurs d'ancolie aromatisées avec l'iris, dont parle Bergius, peut présenter du danger, ainsi que le sirop de violette qu'on en prépare.

Pour sécher les violettes, on sépare les pétales du calice, on les monde de leurs onglets, et on les fait sécher rapidement dans un grenier ou à l'étuve. On peut aussi les exposer au soleil, sur des tamis, couvertes d'un papier. Afin qu'elles conservent leur couleur, il faut, suivant le conseil de Save, les enfermer, pendant qu'elles sont encore chaudes et friables, dans des flacons que l'on a laissés à l'étuve pour être certain qu'ils soient bien secs; on les bouche, on les goudronne de suite, et on les place à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Les racines de violette doivent être récoltées en automne.

[**Culture.** — La violette odorante est cultivée dans les jardins en bordures. On la propage par éclats de pieds. Elle aime une bonne terre et l'ombre.]

Propriétés physiques et chimiques. — L'odeur des fleurs de violette est douce, suave, mais fragrante et se répandant au loin, surtout le soir et la nuit. Les feuilles sont inodores, fades, un peu mucilagineuses. Les racines ont une saveur nauséeuse qui les rapproche de celle de l'ipécacuanha. Boulay a retiré, en 1823, de toutes les parties de cette plante, un alcaloïde analogue à l'émétine, et qu'il a nommé *émétine indigène* ou *violine*. La violine pure est une poudre blanche, d'une saveur âcre et nauséeuse, à peine soluble dans l'alcool, soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, les huiles fixes et volatiles; elle se combine aux acides, mais sans donner de sels bien caracté-

risés. Ce principe, déjà entrevu par Pelletier et Caventou, se rencontre plus abondamment dans les racines; il est uni à l'acide malique dans la violette, au lieu de l'être à l'acide gallique comme dans l'ipécacuanha.

Paretti (1) a analysé les fleurs de violette dans un autre but; il y a trouvé deux sortes d'acide, un rouge et un blanc, cristallisables, qu'il croit aussi exister dans l'indigo. Il y a constaté la présence du sucre, de la cire, d'une résine, de l'acide chlorhydrique, de la chaux, du fer. Les pétales renferment un principe colorant, très-soluble à l'eau, d'un reflet très-riche, mais fugace.

On connaît l'usage du sirop de violette comme réactif pour découvrir la présence des alcalis et des acides.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES ET DOSES.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction de la racine comme émétique, 8 à 12 gr. par 300 gr. d'eau, réduits à 100 gr. (la racine doit être coupée menu, cuite légèrement et longtemps), édulcorée avec du sucre blanc, à prendre en une dose.

Poudre de la racine, 1 à 4 gr. comme émétique, dans l'eau sucrée ou la décoction légère de feuilles de la même plante.

Infusion théiforme des fleurs, 2 à 10 gr. par kilogramme d'eau.

Eau distillée, 60 à 100 gr., en potion, seule ou comme véhicule.

Sirop (1 sur 3 d'eau, 5 de sucre), 15 à 60 gr.

Conserve (1 sur 3 de sucre), 15 à 30 gr.

Fleurs candies, comme bonbon pectoral.

Miel violat (1 sur 2 de miel), 15 à 60 gr.

} comme béchique.

A L'INTÉRIEUR. — Décoction des feuilles en lavement, fomentation, cataplasme, etc.

L'arôme de la violette odorante, concentré dans un appartement fermé, peut donner lieu à divers accidents, tels que la céphalalgie, la syncope et même l'asphyxie. Triller rapporte l'histoire d'une dame qui mourut apoplectique pour avoir conservé la nuit un pot de violettes près de son lit. Cependant Dioscoride, et d'autres anciens médecins, ont dit que ces émanations odorantes avaient été utiles dans l'épilepsie des enfants. Baglivi affirme qu'elles sont efficaces dans les affections nerveuses ou convulsives.

Les FLEURS sont émollientes, anodines, béchiques et légèrement diaphorétiques. On les prescrit en infusion dans les bronchites aiguës, les catarrhes chroniques, les angines, les fièvres éruptives, les phlegmasies des organes digestifs, des reins, de la vessie. On édulcore cette infusion avec le sucre ou le miel. Les fleurs fraîches donnent un suc qui est laxatif comme la manne. Le sirop de violette est généralement employé dans les rhumes, les affections aiguës de la poitrine, la coqueluche.

Les FEUILLES fraîches sont mucilagineuses, émollientes, légèrement laxatives. Le suc qu'on en exprime purge légèrement à la dose de 60 gr. On s'en sert en cataplasmes, en fomentation sur les parties irritées, enflammées, et en lavement dans les irritations intestinales.

Linné et Hoffmann considéraient la SEMENCE de violette comme vomitive. D'après Bichat (2), l'émulsion de cette semence (12 à 15 gr. pour 150 gr. d'eau édulcorée) serait un purgatif doux et agréable. Il est surtout convenable pour les enfants. Schroeder (3) avait indiqué cette émulsion purgative. J'ai fait prendre plusieurs fois la semence de violette pilée avec du miel aux enfants constipés : elle a constamment lâché le ventre à la dose de 6 à 10 gr., suivant l'âge. On la regardait autrefois comme diurétique et lithontriptique. Schulz rapporte que son emploi fit expulser une grande quantité de calculs rénaux ou de graviers à l'empereur Maximilien, et Lauremberg (4) dit avoir retiré du péril, par l'administration de cette semence, une femme qui n'avait pas uriné depuis sept jours.

La RACINE jouit d'une propriété vomitive. Boerhaave (5) l'a signalée

---

(2) *Bulletin des sciences médicales de Férussac*, t. XVIII, p. 127.
(2) *Cours manuscrit de matière médicale.*
(3) *In* Ray, *Catal. pl.*, p. 305.
(4) *Dissert. de calculo*, p. 31.
(5) *Hist. plant.*; etc.

comme possédant cette propriété, et Linné l'a indiquée comme succédanée de l'ipécacuanha. Les expériences de Bretonneau (1) ont démontré que la poudre de racine de violette, appliquée sur la peau dénudée et sur les membranes muqueuses, donnait lieu exactement aux mêmes accidents que celle d'ipécacuanha.

Coste et Wilmet ont administré la racine de violette odorante, séchée, alcoolisée et pulvérisée, comme éméto-cathartique. Mêlée à la dose de 2 gr. dans une tasse de décoction légère de feuilles de la même plante, édulcorée avec une cuillerée de sirop violat, elle a provoqué un vomissement et trois petites selles. A la dose de 2 gr. 50 centigr. à 4 gr., cette racine a produit trois ou quatre vomissements et cinq selles copieuses. Quand on répugne à une aussi grande dose, on en donne 8 à 12 gr. en décoction (Voyez *Préparations et doses*). La racine sèche et alcoolisée peut être portée à 5 gr., et en décoction jusqu'à celle de 12 gr.

Gilibert a obtenu les mêmes effets que Coste et Wilmet. « Nous avons donné nous-même ce remède à la campagne, dit Roques, et chaque fois il a provoqué des évacuations plus ou moins abondantes. Une forte pincée de racine fraîche (deux ou trois gros) bouillie pendant un quart d'heure dans un verre d'eau, a fait vomir quatre fois un jardinier atteint d'une affection bilieuse, et l'a ensuite purgé trois fois copieusement. La même décoction, donnée trois jours après, a produit les mêmes résultats; après ces évacuations, la maladie a pris un cours régulier, et elle s'est terminée vers le dixième jour. Dans la même campagne (au château d'Hellenvilliers, département de Loir-et-Cher), un jeune ouvrier éprouvait depuis environ huit jours un fort dévoiement accompagné de fièvre, de nausées fréquentes et de la perte totale de l'appétit. Une décoction préparée avec les feuilles et les racines de la même plante excita des vomissements et des évacuations intestinales. La diarrhée, l'inappétence, la fièvre disparurent, et, dix jours après, ce jeune homme avait déjà repris son travail. Ces observations prouvent l'efficacité de nos violettes indigènes, et leur analogie d'action avec les violettes exotiques, avec l'ipécacuanha blanc et autres racines vomitives (2). »

Dans la plupart des maladies qui réclament l'emploi des vomitifs, je mets en usage le tartrate de potasse antimonié (émétique), que l'on manie avec précision, et dont le prix est tellement bas qu'il n'y aurait aucun avantage à lui substituer d'autres substances moins certaines, d'ailleurs, dans leurs effets. Cependant, il est des cas où l'ipécacuanha est spécialement indiqué, et dans lesquels la racine de violette peut être administrée avec avantage comme succédanée de la racine exotique. C'est surtout chez les enfants et les sujets délicats, dont l'estomac est très-irritable, dans les fièvres muqueuses et la dysenterie sporadique ou épidémique sévissant sur la classe indigente de nos campagnes, que notre racine indigène trouve sa place pour cette substitution. Je l'ai souvent employée en poudre et en infusion dans ces circonstances, et je puis affirmer qu'elle m'a toujours aussi bien réussi que la racine du Brésil. Je l'ai aussi mise en usage à dose nauséeuse comme l'arum, l'asaret et la bryone, dans la coqueluche, l'asthme humide, le catarrhe pulmonaire chronique, etc. Lorsqu'un long emploi de l'ipécacuanha est nécessaire, il devient trop coûteux pour la thérapeutique du pauvre. Si la pratique urbaine donne au médecin la facilité de puiser, à l'aide des bureaux de bienfaisance, dans l'officine du pharmacien, il n'en est pas ainsi de la pratique rurale; ici le praticien emploie, le plus souvent, ce que la nature lui offre avec cette générosité et cette profusion émanée d'une bonté providentielle qui a voulu mettre à la portée de tout le monde ce qui est vraiment et généralement utile.

---

(1) *In* Trousseau et Pidoux, *Traité de thérapeutique*, 8e édition, t. I, p. 747.
(2) *Plantes usuelles*, t. I, p. 386.

Violette de chien. — Violette sauvage. — Violette rameuse. — Violette inodore. (*Viola canina*, L.; *viola martia inodora sylvestris*, C. Bauh., Tourn.; *viola ramosa*, Gater.; *viola martia canina*, Besl.) — Cette espèce croît dans les bois, dans les buissons, au bord des bruyères, et varie dans son port suivant son âge.

Description. — Racine ramifiée, un peu ligneuse. — Tige grêle, couchée, qui se redresse en vieillissant. — Feuilles alternes, cordiformes, crénelées, à pétioles inégaux, fort longs, munis à leur base de stipules linéaires. — Fleurs penchées, bleues, inodores, de la grandeur de celles de la violette odorante. — Calice à cinq folioles étroites, pointues. — Capsules glabres et trivalves.

Coste et Wilmet ont obtenu de la racine de cette espèce, administrée à la même dose que la violette odorante, un vomissement et sept évacuations alvines. Niemeyer (1), qui soumit cette racine à de nouveaux essais, observa qu'elle agit plutôt comme purgatif que comme émétique. Il résulte des observations comparatives de Hanin sur la violette odorante, la violette de chien et la violette hérissée, que la poudre des racines de la violette odorante, à la dose de 2 gr. 50 centigr., fait constamment vomir; que celle de la violette canine provoque le vomissement à la dose de 1 gr. et même à celle de 50 centigr. quand la poudre est très-fine et récemment préparée. Suivant cet auteur, la poudre de violette est plus vomitive que purgative, l'infusion et la décoction plus purgatives qu'émétiques. J'ai constaté cette différence d'effet suivant l'un ou l'autre de ces deux modes d'administration.

VIORNE. Viburnum lantana. L.

Viorne cotonneuse, — mancienne, — bardeau.

Caprifoliacées. — Sambucées. Fam. nat. — Pentandrie digynie. L.

[**Description.** — Arbrisseau à écorce grisâtre, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, oblongues, dentées. — Fleurs blanches en corymbes rameux, terminaux. — Calice à tube adhérent, à limbe divisé en cinq lobes. — Corolle rosacée à cinq divisions. — Cinq étamines insérées sur le tube de la corolle. — Ovaire infère. — Trois loges uniovulées. — Trois styles sessiles. — Le fruit est une baie comprimée, uniloculaire, monosperme par avortement, couronnée par le limbe calicinal persistant.

Le viorne obier (*V. opulus*, L.) est connu sous le nom de *Boule de neige;* le viorne tin (*V. tinus*, L.) ou laurier-tin se distingue par ses feuilles persistantes, ses fleurs roses et ses fruits noir bleuâtre.

Parties usitées. — L'écorce des fruits.

Récolte. — On récolte l'écorce à l'automne et les fruits à leur maturité.

Culture. — Les viornes sont fréquemment cultivés dans les jardins d'agrément. On les multiplie par boutures ou par éclats de pieds.

Propriétés physiques et chimiques. — L'écorce de viorne renferme un principe âcre qui peut produire la vésication. Elle contient en outre une substance visqueuse, gluante; aussi, d'après Bulliard, s'en sert-on pour faire de la glu. Les fruits renferment de l'acide *viburnique*, que nous avons vu être identique à l'acide valérianique (Voir Valériane).]

(Les baies sont regardées comme astringentes et employées dans nos campagnes dans la dysenterie; les feuilles ont les mêmes usages; nous avons vu que l'écorce est rubéfiante et même vésicante, propriété dont on pourra avantageusement tirer parti. La décoction de toutes les parties de la plante sert aux gargarismes astringents.)

(1) *Dissert. de violæ caninæ in medicina usu*, 1785.

VIPERINE. Echium vulgare. L.

Echium vulgare. C. Bauh., J. Bauh., Park., Ger., Tourn.

Vipérine commune, — herbe aux vipères.

Borraginées. — Borragées. Fam. nat. — Pentandrie monogynie.

Cette plante bisannuelle abonde dans les champs, dans les bois, au bord des chemins.

Description. — Racine de la grosseur du pouce, épaisse, dure, pivotante. — Tige de 40 à 60 centimètres, dressée, dure, cylindrique, d'un brun rougeâtre, chargée de poils raides, blancs, portés sur des tubercules noirâtres. — Feuilles longues, ovales, oblongues, pointues; les radicales plus grandes, atténuées en pétiole, munies de poils rudes, étalées en rosette sur la terre; les caulinaires étroites, sessiles, semi-amplexicaules. — Fleurs d'une belle couleur bleue, en grappes recourbées, foliacées, formant dans leur ensemble une panicule feuilléé (juin-septembre). — Calice hérissé de poils, à cinq divisions étroites. — Corolle à tube court, dont la gorge est dépourvue d'appendice; limbe à cinq lobes inégaux. — Cinq étamines dépassant la corolle. — Style à stigmate bifide. — Quatre akènes nus, renfermés dans le calice durci.

Cette plante, qui contient beaucoup de nitre, peut être employée, ainsi que la lycopside (Voyez Lycopside, page 607) comme succédanée de la bourrache et de la buglose, dans les lieux où celles-ci sont plus rares. (Voyez Bourrache, page 210, et Buglose, page 222.)

VULVAIRE. Chenopodium vulvaria. L.

Atriplex fœtida. C. Bauh. — *Chenopodium fœtidum.* Tourn. — *Atriplex olida.* Black. — *Atriplex canina.* — *Atriplex olida hircina.* Lob.

Arroche fétide, — ansérine fétide, — arroche puante, — herbe de bouc.

Chénopodiacées. Fam. nat. — Polygamie monoécie. L.

La vulvaire, plante annuelle (Pl. XL), croît en abondance dans les lieux cultivés, dans les jardins négligés, au pied des murs, sur le bord des chemins. On la dit nuisible aux porcs.

Description. — Racine menue, fibrée. — Tige de 2 à 5 décimètres, couchée, rameuse, diffuse. — Feuilles pétiolées, ovales, rhomboïdales, couvertes d'une poussière farineuse leur donnant un aspect blanchâtre. — Fleurs verdâtres, pulvérulentes, en grappes axillaires et terminales, dressées, rapprochées en un panicule compacte au sommet de chaque rameau (juillet-octobre). — Calice à cinq sépales, enveloppant le fruit. — Cinq étamines; deux styles sessiles. — Fruit : capsule formée par le calice, renfermant une seule graine menue, lisse, noirâtre.

Parties usitées. — L'herbe.

[**Culture.** — N'est cultivée que dans les jardins botaniques. On la propage par graines semées au printemps.]

Récolte. — Elle s'emploie à l'état frais. La dessiccation la rend inerte.

Propriétés physiques et chimiques. — Cette plante, écrasée entre les doigts, exhale une odeur très-durable de marée ou de poisson putréfié. (Elle contiendrait d'après Chevallier (1) de l'albumine, de l'osmazôme, une résine aromatique, du nitrate de potasse. Cet auteur a cru reconnaître qu'elle dégage de l'ammoniaque libre. On sait aujourd'hui, grace aux travaux de Dessaignes (2), que ce prétendu ammoniac n'est autre chose que de la *propylamine.* Cette ammoniaque composée (Voyez page 112, article Aubépine.) (3) est un liquide incolore, transparent, d'une odeur forte, à saveur

(1) *Ann. des sciences naturelles*, t. I, p. 144.
(2) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. XXXIII, p. 358.
(3) Selon les auteurs et les idées théoriques qu'ils se sont faites de la constitution de ce corps, il a été appelé *propylamine, propyliaque, azoture de tritryle, tritylammoniaque, tritylamine, éthylamine, métacétamine.*

saline prononcée, soluble dans l'eau distillée, à réaction alcaline, saturant les acides et formant avec eux des sels cristallisables. Sa formule = $C^6 H^9 Az$.

Dans les plantes où l'on rencontre la propylamine, il faut bien distinguer celles qui l'empruntent à des terrains fumés avec certains engrais, je citerai la betterave, la vigne, etc., et celles qui l'élaborent spontanément, comme la vulvaire. Mike (1) croit même que l'alcaloïde exsude constamment des feuilles; il a reconnu des glandes qu'il considère comme en étant les organes de sécrétion, et s'est livré à une série d'expériences tendant à prouver ce dégagement, qui constituerait un fait absolument nouveau dans la science.)

La vulvaire, aujourd'hui presque inusitée, est antispasmodique. Elle a été conseillée dans l'hystérie, l'hystéralgie, la dysménorrhée, et dans les névroses en général. G. Needham, médecin anglais (2), qu'il ne faut pas confondre avec Needham, si célèbre par ses observations microscopiques, et que Voltaire couvrit de ridicule, regardait la conserve de vulvaire comme très-utile dans l'hystérie. Houlton (3) la dit très en vogue en Angleterre, chez les gens du peuple, dans les affections chroniques de l'utérus; il a vu lui-même deux cas dans lesquels son emploi a été couronné de succès. Hamin s'en est bien trouvé dans l'hystérie et les affections vaporeuses, en lavements ou en fomentations. Je l'ai employée quelquefois en infusion dans les névroses de l'estomac et des intestins; mais la répugnance qu'elle cause me l'a fait abandonner; je ne la donne qu'en lavement. Sous cette forme, elle a été mise en usage comme anthelminthique. Roques lui reconnaît cette vertu. Les paysans s'en servent en décoction, pour appliquer sur les ulcères putrides et vermineux des bêtes à cornes, en y ajoutant un peu d'eau-de-vie ou de vinaigre. Tragus a conseillé ce moyen dans les mêmes cas. Boerhaave faisait appliquer les feuilles extérieurement pour exciter la suppuration.

(PROPYLAMINE. — Guibert (4) a étudié le premier sur lui-même l'action physiologique de la propylamine. Voici le résumé de ces recherches : Sur la peau, action nulle; elle décrasse seulement en saponifiant l'enduit sébacé; sur les muqueuses, action caustique, sensation de fraîcheur suivie de chaleur.

A l'intérieur, prise en solution dans l'eau distillée, elle ne détermine à la dose de 20 gouttes à trois cuillerées à café, ni transpiration, ni flux urinaire, ni coliques, ni selles; mais on observe toujours un abaissement marqué dans le nombre des pulsations artérielles. C'est donc un hyposthénisant de la circulation.

L'alcalinité de la propylamine la désignait de suite comme pouvant être utile dans les rhumatismes. Awenarius, de Saint-Pétersbourg (5), l'a employée avec succès dans les cas simples ou compliqués, et dans toutes les affections qui reconnaissent le rhumatisme pour cause ou se rattachent à la diathèse rhumatismale.

La propylamine a été considérée comme emménagogue.

A l'extérieur, Guibert propose de l'employer dans le muguet; je m'en suis très-bien trouvé dans deux cas d'angine couenneuse chez des enfants. Les fausses membranes, et surtout les points de la muqueuse où celles-ci avaient pris naissance, se sont promptement modifiées.

L'auteur que nous venons de citer conseille aussi de tenter la solution plus ou moins concentrée en injections dans les vaginites et les blennorrhagies.)

---

(1) *Union pharmaceutique*, 1863, p. 180.
(2) *In* Ray, *Catal. pl.*, p. 33.
(3) *Botan. med. Soc. of Lond.*, p. 10.
(4) *Histoire naturelle et médicale des nouveaux médicaments*, p. 300 et suiv
(5) *Medizinische Zeitung Russland's*, 1858.

ZOSTÈRE. Zostera marina, oceanica. L.

Alga marina. Lam. — *Zostera maritima.* Gœrtner.

Algue, — algue marine commune ou des verriers, — foin de mer, — zostère marine.

Naïadées. — Zostérées. Fam. nat. — Monœcie monandrie. L.

Cette plante vivace, qui ressemble à l'algue, croît au fond de la mer, et se trouve jetée sur nos côtes. Je l'ai fréquemment rencontrée sur les bords de la mer, à Calais, à Boulogne, à Etaples, à Saint-Valery, etc.

(**Description.** — Racines très-grêles. — Souche cylindrique, noueuse, produisant à chaque nœud des fibres radicales et une tige rampante qui porte des feuilles linéaires, rubanées, allongées, engaînantes à leur base, obtuses à leur extrémité. — Fleurs monoïques, protégées par la base d'une spathe formée de la base d'une feuille qui s'ouvre longitudinalement et se prolonge ensuite en lame. Ces fleurs très-ténues sont portées sur un axe comprimé, aplani, membraneux, chargé sur son côté antérieur d'étamines et de pistils alternes sur deux rangs. — Anthère oblongue, uniloculaire portée sur un très-court filet, s'ouvrant longitudinalement et renfermant un pollen en forme de filaments confervoïdes, pistils à ovaire uniloculaire, uniovulé, fini par son dos et près du sommet. — Style subulé persistant. — Deux stigmates capillaires.) — Les poils abondants et déliés de la base de la tige, entremêlés, feutrés par l'action des vagues, forment avec le *posidonia mediterranea*, ce qu'on appelle les *pelotes de mer*, *Pila seu sphæra marina*, et improprement œgragropiles de mer. On les trouve sur les plages.

Propriétés physiques et chimiques; usages économiques. — En Hollande et en d'autres lieux où la zostère se trouve en abondance, on s'en sert sous le nom de *wier* pour faire des digues, pour fumer les terres, pour en obtenir de la soude, et souvent pour emballer les objets très-fragiles, comme les verreries. Dans le nord, on en couvre les toits rustiques. On en fait aujourd'hui dans tous les pays des coussins et des matelas dits *hygiéniques*, qui sont préférables à ceux de crin, de paille ou de foin. Cette plante est éminemment souple, élastique, peu résistante. On peut la remuer sans la casser, et il suffit de l'agiter en faisant le lit pour lui rendre toute sa souplesse. La zostère ne contracte jamais la moindre odeur; l'eau glissant pour ainsi dire à la surface, les sueurs abondantes et les urines passent à travers sans qu'il se puisse établir de corruption. L'eau douce qu'on jette dessus fait disparaître jusqu'aux moindres traces et prévient toute altération, car il suffit d'étendre la zostère comme une litière pour qu'elle sèche en peu d'heures sans occasionner la moindre odeur. Les insectes ne s'établissent jamais dans les matelas de zostère, et il paraît même qu'elle a l'avantage d'éloigner les souris. Ces matelas sont en outre d'un prix fort peu élevé.

La zostère contient de l'iode, ainsi que les pelotes de mer (1).

La zostère peut être employée dans les mêmes cas que le varec vésiculeux. Les pelotes de mer, torréfiées et réduites en poudre, ont été conseillées contre les affections scrofuleuses et le goître. (C'est à la présence de l'iode qu'il faut rapporter ces propriétés.)

---

(1) De Candolle, *Essai sur les propriétés médicales des plantes*, p. 279.

CLASSIFICATION THÉRAPEUTIQUE

DES

PLANTES[1]

ÉMOLLIENTS ET ADOUCISSANTS.

Abricotier (gomme).
Acanthe, *feuilles.*
Alcée ou prime-rose, *feuilles.*
Amandier, *amandes.*
Arroche ou bonne-dame, *feuilles.*
Avoine, *semence.*
Bette ou betterave, *feuilles.*
Bon-Henri, *feuilles.*
Bouillon-blanc, *fleurs, feuill.*
Bourrache, *feuilles, fleurs.*
Buglosse, *feuilles, fleurs.*
Carotte, *racine.*
Caroubier.
Carragaheen.
Chanvre, *graines.*
Chiendent, *racine.*
Citrouille, *graines, pulpe.*
Coignassier, *semence.*
Cynoglosse, *feuilles.*
Douce-amère, *feuilles.*
Fenu-grec, *feuilles.*
Figuier, *fruit.*
Froment, *farine, son, amidon.*
Gnaphalie, herbe à coton, *feuilles.*
Grande consoude, *racine.*
Gremil, *semence.*
Guimauve, *racine.*
Jacinthe des bois, *bulbe, gomme.*
Jujubes.
Laitue cultivée, *feuilles, suc.*
Lin, *semence.*
Linaire, *feuilles.*
Lis, *oignon* ou *bulbe.*
Lycopside, *feuilles, fleurs.*
Maïs, *semence.*
Mauve, *fleurs, feuilles.*
Mélilot, *sommités fleuries.*
Mercuriale annuelle, *feuilles.*
Navette, *semence, huile.*
Noisetier, *amande.*
Noyer, *huile de noix.*
Olivier, *huile, feuilles.*
Orchis, *tubercules, salep.*
Orge, *semence.*
Pariétaire, *feuilles.*
Pavot, *huile d'œillette.*
Pied-de-chat, *capitules.*
Pois, *semence.*
Pomme de terre, *feuilles, tubercule, fécule.*
Potiron, *semence, pulpe.*
Pourpier, *plante sans racine.*
Pulicaires, *semence.*
Pulmonaire, *feuilles.*
Réglisse, *racine.*
Seigle, *semence, farine.*
Séneçon, *feuilles et tiges.*
Tussilage, *fleurs.*
Vigne, *raisins secs.*
Vipérine, *feuilles, fleurs.*
Violette, *feuilles, fleurs.*

TEMPÉRANTS.

Airelle, *fruit.*
Alleluia, *plante entière.*
Cassis, *fruit.*
Cerisier, *fruit.*
Citronnier, *fruit.*
Epine-vinette, *fruit.*
Fraisier, *fruit.*
Framboisier, *fruit.*
Grenadier, *fruit.*
Groseillier, *fruit.*
Mûrier, *fruit.*
Oranger, *fruit.*
Oseille, *feuilles.*
Pommier, *fruit.*
Ronce, *fruit.*

TONIQUES ASTRINGENTS.

Aigremoine, *feuilles.*
Alchimille, pied-de-lion, *plante entière.*
Anthyllide, *feuilles et sommités.*
Argentine, *feuilles.*
Aspérule.
Aune, *écorce, feuilles.*
Benoîte, *racine.*
Bistorte, *racine.*
Bourse-à-pasteur.
Brunelle.
Bugle.
Busserole, *feuilles.*
Chêne, *écorce, glands, feuilles, tannin.*
Chèvre-feuille, *fleurs, feuill.*
Coignassier, *fruit.*

(1) (Cette classification ne peut donner qu'une faible idée des services que les plantes indigènes rendent à la médecine et à la chirurgie. Beaucoup d'entre elles ont une action complexe; d'autres ont des effets sur la nature desquels les auteurs ne sont pas d'accord. On ne pouvait donc nettement les classer, et il faut recourir au texte même pour acquérir la connaissance de leurs propriétés. Nous en dirons autant de presque tous les principes extraits des plantes, et si utilisés dans ces derniers temps.)

Cornouiller, *écorce.*
Crapaudine.
Cyprès, *galbules* ou *fruits.*
Euphraise.
Fraisier, *racine, feuilles.*
Filipendule, *racine.*
Frêne, *écorce, feuilles.*
Fustet, *écorce, feuilles.*
Géranion-Robert.
Grenadier, *écorce du fruit.*
Hêtre, *écorce.*
Joubarbe, *feuilles.*
Lamier blanc, *fleurs, feuill.*
Marronnier d'Inde, *écorce.*
Millefeuille, *feuilles, fleurs.*
Myrte, *feuilles.*
Néflier, *feuilles, fruits.*
Noyer, *feuilles, brou, châtons.*
Nummulaire.
Orpin, *feuilles.*
Orme, *écorce.*
Ortie, *fleurs.*
Pâquerette.
Patience, *racine.*
Parnassie.
Pervenche, *feuilles.*
Peuplier blanc, *écorce, feuilles.*
Peuplier tremble, *écorce, feuilles.*
Peuplier noir, *écorce.*
Piloselle.
Platane, *écorce.*
Plantain.
Poirier.
Pommier, *écorce.*
Prêle.
Prunellier, *écorce.*
Putiet, *écorce.*
Pyrole.
Quintefeuille.
Renouée.
Rhapontic, *racine.*
Ronce, *feuilles, sommités.*
Rosier, *roses rouges, pétales.*
Rosier sauvage, *fruit.*
Salicaire, *feuilles, fleurs, racines.*
Sanicle.
Saule, *écorce.*
Sceau de Salomon, *racine.*
Scolopendre, *feuilles.*
Sorbier, *fruits.*
Sumac des corroyeurs, *écorce, fruits, feuilles.*
Tamarisc, *écorce.*
Tormentille, *racine.*
Troëne, *feuilles.*
Verge d'or, *sommités fleuries.*
Vigne, *feuilles, vin rouge, vinaigre.*

TONIQUES AMERS (*névrosthéniques*).

Amandier, *amandes amères.*
Artichaut, *feuilles.*
Aunée, *racine.*
Aunée dysentérique.
Carline, *racine.*
Centaurée (grande), *racine.*
Centaurée (petite), *sommités fleuries.*
Chardon bénit, *feuilles.*
Chardon-marie, *feuilles.*
Chausse-trappe, *feuilles, fleurs.*
Chicorée sauvage, *racine, feuilles.*
Epine-vinette, *écorces de la racine et de la tige.*
Eupatoire, *feuilles.*
Frêne, *écorce, feuilles.*
Fumeterre, *sommités fleuries.*
Gentiane, *racine.*
Germandrée, *sommités.*
Hêtre, *écorce.*
Houblon, *cônes.*
Houx, *feuilles.*
Lichen d'*Islande.*
Lichen *pulmonaire.*
Lilas, *capsules, feuilles.*
Lycope.
Marrube blanc, *feuilles, sommités.*
Noyer, *feuilles, brou.*
Patience sauvage, *racine.*
Peuplier blanc, *écorce, feuilles.*
Peuplier tremble, *écorce, feuilles.*
Polygala amer, *racine.*
Putiet, *écorce.*
Saule, *écorce.*
Scrofulaire aquatique, *racine, feuilles.*
Trèfle d'eau, *feuilles.*
Tussilage, *feuilles.*
Variolaire.

EXCITANTS GÉNÉRAUX.

Absinthe, *feuilles, sommités fleuries.*
Ache, *feuilles, semence.*
Ail, *bulbe.*
Agripaume, *sommités.*
Alliaire.
Ambroisie, *feuilles, sommités.*
Aneth, *semence.*
Angélique, *racine, tige, semence.*
Anis, *semence.*
Aristoloches, *racines.*
Armoise, *sommités fleuries.*
Arnica, *fleurs, racine, feuilles.*
Aurone, *feuilles, semence.*
Ballore, *sommités fleuries.*
Balsamite, *fleurs, feuilles, semence.*
Barbarée, *feuilles.*
Beccabunga.
Berce, *feuilles, semence, racine.*
Berle.
Bétoine, *racine, sommités.*
Botrys.
Calament, *sommités.*
Camomille fetide, *feuilles* et *fleurs.*
Camomille romaine, *capitules.*
Camphrée, *feuilles, sommités.*
Capucine, *feuilles.*
Cardamine.
Carvi, *semence.*
Cataire, *feuilles, sommités fleuries.*
Citronnier, *écorce* ou *zeste du fruit.*
Cochlearia, *feuilles.*
Coriandre, *semence.*
Coronope.
Cresson de fontaine, *feuilles, tige.*
Cresson de Para, *feuilles, fleurs.*
Cumin, *semence.*
Cymbalaire.
Dictame de Crète, *sommités.*
Doronic, *racine.*
Fenouil, *semence.*

Fraxinelle, *écorce de la racine*.
Genévrier, *baies, bois, feuill.*
Germandrées, *feuilles, sommités fleuries.*
Hysope, *sommités fleuries.*
Impératoire, *racine*, *semence.*
Julienne.
Lavande, *sommités fleuries.*
Laurier d'Apollon, *feuilles, baies.*
Lierre terrestre, *feuilles* et *sommités.*
Livèche, *racine, feuilles.*
Marjolaine, *sommités.*
Marum, *feuilles, sommités.*
Marrube blanc, *feuilles, sommités.*
Matricaire, *sommités fleuries.*
Matricaire-camomille, *sommités fleuries.*
Melèze, *térébenthine.*
Melisse, *sommités fleuries.*
Menthes, *sommités fleuries.*
Meum, *racine.*
Millefeuille, *sommités fleuries.*
Millepertuis, *fleurs, feuilles.*
Monarde, *sommités.*
Moutarde, *semence.*
Nigelle, *semence.*
Oignon, *bulbe.*
Oranger, *écorce du fruit.*
Origan, *sommités fleuries.*
Osmonde, *racine.*
Passerage.
Pastel, *feuilles.*
Perce-pierre.
Persil, *feuilles, racine, semence.*
Peuplier baumier, *bourgeons.*
Peuplier noir, *bourgeons.*
Piment annuel, *fruits.*
Pins et sapins, *bourgeons, térébenthine*, etc.
Poireau.
Polygala vulgaire, *racine.*
Radis, *racine.*
Raifort, *racine.*
Romarin, *sommités.*
Roquette, *feuilles.*
Santoline blanche, *feuilles, fleurs, semence.*
Santoline des jardins, *semence.*
Sarriette.
Sauge, *feuilles.*
Sauge sclarée, *feuilles.*
Sauge des prés, *feuilles, sommités.*
Scrofulaire, *racine, feuilles.*
Serpolet, *sommités.*
Sisymbre Sophie, *feuilles, semence.*
Souchet long, *racine.*
Souchet rond, *racine.*
Souci officinal, *fleurs, feuill.*
Tanaisie, *fleurs, feuilles, semence.*
Thym, *sommités.*
Velar, *feuilles.*
Véronique, *feuilles.*

Parmi les ASTRINGENTS, les AMERS et les EXCITANTS GÉNÉRAUX se trouvent : 1° les principaux FÉBRIFUGES tels que l'*absinthe*, les *amandes amères*, la *benoîte*, la *camomille romaine*, la *centaurée* (petite), la *centaurée calcitrappe*, le *chêne*, le *frêne commun*, la *gentiane*, le *houx*, le *lycope d'Europe*, le *marronnier d'Inde*, le *ményanthe* ou *trèfle d'eau*, l'*olivier*, le *persil*, le *prunellier*, le *putiet* ou *merisier à grappes*, le *saule blanc*, le *tulipier*, etc; 2° les ANTISCORBUTIQUES : le *beccabunga*, la *berle*, la *capucine*, la *cardamine*, le *cochléaria*, le *cresson*, la *moutarde*, la *passerage*, le *pastel*, le *raifort*, etc. ; 3° les ANTISCROFULEUX : le *frêne*, l'*inule*, le *noyer*, la *gentiane*, le *tussilage*, la plupart des *amers* et des *antiscorbutiques.*

ANTISPASMODIQUES.

Ambroisie, *feuill., sommités.*
Armoise, *sommités, racine.*
Aspérule.
Ballote, *feuilles, fleurs.*
Bolet odorant.
Botrys, *sommités.*
Caille-lait jaune, *sommités fleuries.*
Caille-lait blanc, *sommités fleuries.*
Chèvre-feuille, *fleurs*
Gui, *écorce.*
Lavande stœchas, *sommités fleuries.*
Ledon des marais.
Matricaire, *sommités fleuries.*
Mélisse, *feuilles.*
Millefeuille, *fleurs.*
Moscatelline.
Muguet ou lis des vallées, *fleurs, baies.*
Oranger, *fleurs, feuilles.*
Pivoine, *racine, fleurs.*
Primevère, *fleurs, feuilles.*
Romarin, *sommités fleuries.*
Sauge, *sommités fleuries.*
Saule, *fleurs.*
Souci des jardins, *feuilles, fleurs.*
Tilleul, *fleurs.*
Valériane, *racine.*
Vulvaire, *sommités.*

SUDORIFIQUES, DÉPURATIFS.

Aconit, *feuilles.*
Astragale sans tige, *racine.*
Bardane, *racine, feuilles.*
Buis, *bois, feuilles.*
Chélidoine (dose altérante), *racine, feuilles.*
Douce-amère, *tiges.*
Fumeterre.
Genévrier, *bois.*
Gratiole (dose altérante).
Hièble, *fleurs.*
Houblon, *racines, cônes.*
Laiche des sables, *racine.*
Lampourde, *racine.*
Lobélie syphilitique.
Mezéréon (dose altérante), *écorce.*
Orme, *écorce.*
Patience sauvage, *racine.*
Patience aquatique, *racine.*
Pensée sauvage, *herbe.*
Persicaire amphibie, *racine.*
Pins et sapins, *bourgeons, goudron*, etc.
Rosage, *feuilles, fleurs.*
Roseau à balai, *racine.*
Salsepareille de France, *racine.*
Saponaire, *feuilles, tige, racine.*
Scabieuse.
Souchet long, *racine.*
Sureau, *fleurs, fruits.*
Trèfle d'eau, *feuilles.*
Vincetoxicum (dose altérante), *racine.*

DIURÉTIQUES.

Ache, *racine.*
Ail, *bulbe.*
Alliaire.
Alkékenge, *baies.*
Arrête-bœuf, *racine.*
Artichaut.
Asperge, *racine, turions.*
Avoine, *semence.*
Bardane, *semence.*
Bouleau, *sève.*
Bruyère.
Busserolle, *feuilles.*
Bryone (dose diurétique).
Carotte, *semence.*
Cerfeuil, *herbe.*
Cerisier, *pédoncules* ou *queues.*
Célérach.
Chardon-roland, *racine.*
Chausse-trappe, *racine, semence.*
Chélidoine (dose altérante), *racine, feuilles.*
Chiendent, *racine.*
Colchique, *bulbe, semence.*
Digitale, *feuilles, semence.*
Epine-vinette, *racine.*
Fenouil, *racine.*
Fève, *cendre des tiges et des gousses.*
Frêne, *écorce de la racine.*
Fraisier, *racine.*
Fritillaire.
Genêt, *pousses fleuries, semence, cendre.*
Genévrier, *fruits, sommités.*
Géranion-Robert.
Grateron, *herbe, semence.*
Gremil, *feuilles, semence.*
Hépatique des fontaines.
Herniaire.
Hièble, *baies, racine.*
Houx (petit) ou fragon, *racine.*
Millepertuis, *sommités.*
Moutarde, *semence.*
Pariétaire, *herbe.*
Persil, *racine.*
Pimprenelle, *sommités.*
Pins et sapins, *bourgeons, goudron*, etc.
Pissenlit, *racine, feuilles.*
Plantain d'eau, *racine.*
Prêle, *tige, feuilles.*
Raifort, *racine.*
Reine-des-prés, *racine, sommités.*
Roquette sauvage.
Saponaire.
Saxifrage, *racine.*
Scourgeon, *semence.*
Scille, *bulbe.*
Sureau (dose diurétique), *écorce intérieure, baies, feuilles.*
Verge d'or, *sommités, feuill.*

EXPECTORANTS.

Ache, *feuilles.*
Ail, *bulbe.*
Arum, *racine.*
Aunée, *racine.*
Bolet odorant.
Capillaire de Montpellier.
Capucine, *feuilles.*
Carragaheen.
Chou rouge, *feuilles.*
Colchique, *bulbe.*
Doradille.
Genévrier, *tige, feuilles, baies.*
Hysope, *sommités fleuries.*
Lierre terrestre, *sommités.*
Lichen d'Islande.
Lichen pulmonaire.
Marrube blanc, *sommités fleuries.*
Millepertuis, *sommités.*
Navet, *racine.*
Oignon, *bulbe.*
Phellandre aquatique, *semence.*
Pins et sapins, *bourgeons, goudron*, etc.
Polygala vulgaire, *sommités, racine.*
Pouliot, *sommités fleuries.*
Pulmonaire, *sommités fleuries.*
Scille, *bulbe, semence.*
Tussilage, *feuilles, fleurs.*

EMMÉNAGOGUES.

Absinthe, *sommités.*
Armoise, *sommités.*
Aristoloches.
Busserole (obstétrical).
Cataire, *sommités fleuries.*
Digitale (action spéciale, antihémorrhagique).
Matricaire, *sommités, feuill.*
Nielle cultivée, *semence.*
Nielle des champs, *semence.*
Polytric.
Rue (abortif).
Safran.
Sabine (abortif).
Ergot de seigle (obstétrical).
Vulvaire (propylamine). (?)

STERNUTATOIRES OU ERRHINS.

Aromatiques (plantes) telles que la *marjolaine, lavande, sauge, thym* en poudre.
Arnica, *fleurs, feuilles.*
Asarum, *feuilles.*
Bétoine, *feuilles.*
Euphorbes.
Ellébore noir.
Muguet ou Lis des vallées, *fleurs.*
Ptarmique.
Saponine.
Sucre et autres substances inertes.
Tabac.
Vératre ou Ellébore blanc.

SIALAGOGUES OU MASTICATOIRES.

Angélique, *racine.*
Bidens, *racine, feuilles.*
Cresson de Para.
Impératoire, *racine.*
Mezéréon, *racine, feuilles.*
Moutarde, *semence.*
Passerage.
Persicaire âcre, *semence.*
Pied d'alouette, *semence.*
Piment annuel, *semence.*
Pyrèthre, *racine.*
Raifort, *racine.*
Tabac, *feuilles sèches.*

APHRODISIAQUES.

Ail, *bulbe.*
Bolet odorant.
Céleri.
Chanvre
Gratiole (en lavement).
Orouge.
Safran.
Sarriette.
Sauge hormin.

ANTIAPHRODISIAQUES.

Belladone?
Digitale?
Grande ciguë.
Lupulin.
Les cucurbitacées, les acidules, les mucilagineux. —
On regardait autrefois comme antiaphrodisiaques l'*agnus castus* et le *nénuphar.*

TÉTANIQUES OU EXCITATEURS DE LA MOELLE ÉPINIÈRE ET DU CERVEAU.

Arnica, *racine, fleurs.*
Ergot de seigle. (?)
Redoul. (?)
Robinier.
Sumac vénéneux.

ALTÉRANTS, FONDANTS.

Aconit, *feuilles.*
Chélidoine, *feuilles, racine.*
Ciguë, *feuilles, semence, racine.*
Clématite, *feuilles.*
Frêne, *feuilles.*
Garou, *écorce.*
Gratiole, *herbe fleurie, racine.*
Mézéréum, *écorce.*
Mousse de Corse.
Orme, *écorce.*
Pulsatille, *feuilles.*
Sédon âcre.
Varec vésiculeux.
Vincetoxicum, *racine.*
Zostère.

NARCOTIQUES ET SÉDATIFS.

Aconit, *feuilles, racine.*
Belladone, *feuilles, racine.*
Ciguë (grande), *feuilles, racine, semence.*
Ciguë (petite), *feuilles.*
Coquelicot, *fleurs, capsule.*
Cynoglosse, *racine, feuilles.*
Digitale, *feuilles, semence.*
Douce-amère, *tiges.*
Jusquiame, *feuilles.*
Laitue cultivée, *feuilles.*
Laitue vireuse, *suc épaissi.*
Laurier-cerise, *feuilles.*
Laurier-rose, *feuilles.*
Mandragore.
Morelle, *rameaux pourvus de fruit.*
Mouron rouge.
Oronge (Fausse).
Parisette, *feuilles, racine.*
Pavot somnifère, *capsules, opium indigène.*
Pavot cornu, *feuilles, tiges.*
Pêcher, *feuilles, amandes du fruit.*
Phellandre aquatique, *semence.*
Stramoine, *feuilles, semence.*
Tabac, *feuilles.*

VOMITIFS OU ÉMÉTIQUES.

Arroche, *semence.*
Asaret, *racine, feuilles.*
Bryone, *racine.*
Colchique, *bulbe, semence.*
Fusain, *fruit.*
Genêt à balai, *sommités, fleurs, semence.*
Genêt d'Espagne, *sommités, fleurs, semence.*
Genêt des teinturiers, *sommités, semence.*
Joubarbe (petite).
Lierre grimpant, *baies.*
Moutarde, *semence.*
Muguet, *fleurs.*
Narcisse des poètes, *bulbe, fleurs.*
Narcisse des prés, *bulbe, fleurs.*
Parisette, *racine.*
Patience sauvage, *racine pulvérisée.*
Perce-neige, *bulbe.*
Raifort, *racine.*
Roquette, *semence.*
Scille, *bulbe.*
Violette odorante.
Violette de chien.

PURGATIFS (*laxatifs, cathartiques, drastiques*).

Actée, *racine.*
Agaric blanc.
Anagyre, *feuilles.*
Baguenaudier, *feuilles.*
Belle-de-nuit, *racine.*
Bourgène, *écorce intérieure.*
Bryone, *racine.*
Camelée.
Carthame, *fleurs.*
Coloquinte, *fruit.*
Coronille, *feuilles.*
Cynanique de Montpellier.
Ellébore noir, *racine.*
Ellébore blanc, *racine.*
Ellébore vert, *racine.*
Ellébore fétide, *racine, feuilles.*
Eupatoire d'Avicenne, *racine.*
Euphorbe cyparisse, *semence, feuilles, racine.*
Euphorbe réveille-matin, *semence, feuilles, racine.*
Euphorbe des marais, *semence, feuilles, racine.*
Euphorbe nummulaire, *semence, feuilles, racine.*
Euphorbe épurge, *semence.*

Faux ébénier, *pousses, semence.*
Frêne, *feuilles.*
Fusain, *fruits.*
Genêt à balai, *feuilles, fleurs* et *fruits.*
Genêt des teinturiers, *feuilles, fleurs* et *fruits.*
Genêt d'Espagne, *feuilles, fleurs* et *fruits.*
Globulaire turbith, *feuilles.*
Gratiole, *herbe fleurie.*
Hièble, *racine, écorce, fleurs.*
Houx, *baies.*
Iris des marais, *racine.*
Iris fétide, *racine.*
Iris gemanique, *racine.*
Laser à larges feuilles, *racine.*
Lierre grimpant, *baies, feuilles.*
Lin purgatif, *herbe.*
Liseron des champs, *feuilles, racine.*
Liseron des haies, *feuilles, racine.*
Mercuriale annuelle, *herbe.*
Momordique, *fruit, racine.*
Moutarde blanche, *semence.*
Moutarde noire, *huile douce de la semence.*
Nerprun, *fruits.*
Noyer cendré, *écorce.*
Pêcher, *fleurs, feuilles.*
Pigamon, *racine.*
Polypode, *souche.*
Prunier, *pruneaux.*
Rhapontic, *racine.*
Ricin, *fruits, huile.*
Soldanelle
Sureau, *écorce intérieure.*
Tam.
Velvote.

ABSORBANTS EXTERNES ET HÉMOSTATIQUES SPÉCIAUX.

Amidon.
Duvet de la semence de peuplier du Canada.
Bolet amadouvier.
Colophane.
Lycoperdon.
Lycopode.
Son.

RUBÉFIANTS ET VÉSICANTS.

Ail, *bulbe.*
Ailanthe, *écorce.*
Alliaire, *feuilles.*
Anémone, *feuilles, racine.*
Anémone pulsatille, *feuilles.*
Arum, *racine, feuilles.*
Bryone, *racine.*
Camelée.
Chélidoine.
Clématite, *tiges, feuilles.*
Dentelaire.
Ellébores, *racines.*
Euphorbes, *feuilles.*
Garou, *écorce.*
Mézéréon, *écorce, fruit.*
Moutarde, *semence.*
Nénuphar, *racine fraîche.*
Noyer, *écorce de la racine.*
Ortie brûlante.
Ortie dioïque.
Piment annuel, *semence.*
Plantain aquatique.
Raifort sauvage.
Renoncules.
Roquette sauvage.
Rue.
Sabine.
Velar.
Vermiculaire brûlante.

Pour Moxas.

Agaric de chêne ou bolet amadouvier.
Armoise, *feuilles* et *sommités.*
Byssus des caves.
Vigne, *feuilles.*

VERMIFUGES OU ANTHELMINTHIQUES.

Absinthe, *sommités.*
Absinthe marine, *herbe.*
Ail, *bulbe.*
Ailanthe, *écorce.*
Alliaire, *feuilles.*
Ambroisie, *sommités.*
Amandes amères.
Ansérine anthelminthique.
Artichaut, *feuilles.*
Aunée, *racine.*
Aurone.
Balsamite, *fleurs, semence.*
Belvédère.
Bourgène, *écorce.*
Bryone, *racine.*
Camomille, *fleurs.*
Carotte, *racine crue.*
Chélidoine, *racine, feuilles.*
Colchique, *bulbe.*
Coloquinte, *fruit.*
Coriandre, *semence.*
Cyclame, *racine.*
Ellébore noir, *racine.*
Ellébore fétide, *racine.*
Eupatoire d'Avicenne.
Eupatoire de Mésué.
Fougère mâle, *racine.*
Fusain, *fruit.*
Genévrier, *huile de cade.*
Gentiane, *racine.*
Gratiole, *feuilles.*
Grenadier, *écorce de la racine.*
Lin cultivé, *huile.*
Lin purgatif.
Liseron, *feuilles, racine.*
Millepertuis, *semence, fleurs, huile essentielle.*
Mousse de Corse.
Moutarde, *huile douce.*
Mûrier, *écorce de la racine.*
Nielle ou Nigelle, *semence.*
Noyer, *brou de noix, huile.*
Oignon, *bulbe.*
Olivier, *écorce, huile.*
Osmonde, *racine.*
Pêcher, *feuilles.*
Pied d'alouette.
Persicaire brûlante, *feuilles, semence.*
Ricin, *huile de la semence.*
Rue, *semence.*
Sabine.
Santoline blanche, *fleurs, semence.*
Santoline des jardins, *fleurs, semence.*
Sapins et Pins, *térébenthine, huile essentielle de térébenthine.*
Sarriette.
Saule à feuilles de laurier, *écorce.*
Serpolet.
Staphysaigre, *semence.*
Tabac, *feuilles.*
Tanaisie.
Valériane.
Toutes les plantes amères.

NOTIONS GÉNÉRALES

SUR

LA RÉCOLTE, LA DESSICCATION

ET

LA CONSERVATION DES PLANTES

Les plantes qui doivent être employées fraîches seront récoltées par un temps serein plutôt que nébuleux ou pluvieux.

Les *racines* se récoltent au printemps et en automne. Nous préférons en général l'automne pour les racines annuelles et bisannuelles, et le printemps pour celles qui durent plus de deux années. Il est des racines qui, essentiellement ligneuses, peuvent être récoltées en tout temps. Il en est qu'il ne faut arracher de terre que lorsque la partie ligneuse et solide est déjà formée : telles sont celles dont on n'emploie que l'écorce, comme les racines de cynoglosse, de bardane, de quinte-feuille, etc. Il faut, en effet, que cette écorce soit devenue assez épaisse pour qu'on puisse la détacher facilement du corps ligneux.

Pour conserver les racines, on doit, autant que possible, s'abstenir de les laver; l'eau en retarde et en rend la dessiccation plus difficile, surtout pour celles qui sont mucilagineuses. Il vaut mieux les étendre à l'air pendant un jour ou deux, et les ratisser ensuite légèrement, les brosser, ou les agiter fortement dans un sac de grosse toile pour en séparer la terre et toutes les parties étrangères, les filaments, etc. Cette opération est facile pour les racines un peu fortes, qui ne sont pas composées de plusieurs branches. Dans le cas contraire, on est obligé de les laver. On les coupe ensuite en tranches d'autant plus minces qu'elles sont plus charnues et plus difficiles à sécher. Les racines chargées de mucilage, comme celles de guimauve, d'aunée, de grande gentiane, de bardane, de grande consoude, etc., se dessèchent difficilement et se moisissent. Leur dessiccation doit être opérée à l'étuve, ou mieux au four, après qu'on en a retiré le pain ; mais alors il faut les surveiller, parce qu'elles peuvent se griller, si l'on dépasse le point nécessaire. Les racines fibreuses et ligneuses se dessèchent facilement. Il suffit souvent de les placer sur des claies ou de les enfiler dans une corde et de les exposer à un courant d'air dans un grenier.

Les racines se conservent en raison directe de leur état de siccité. Il en est cependant, comme celles de bardane, qui sont, dès la seconde année, attaquées par les vers, et d'autres qui se conservent en bon état au-delà de cinq ans. Il est à remarquer que la racine d'angélique que l'on récolte au printemps est bientôt attaquée par les vers, tandis que celle qui est arrachée en automne se conserve plusieurs années ; ce qui indique qu'en général, ainsi que nous l'avons dit plus haut, on doit récolter de préférence les racines en automne.

On doit placer les racines dans des boîtes bien fermées ou dans un local bien sec, les visiter souvent, et si les vers les attaquent, qu'elles se ramollissent ou moisissent, les nettoyer, les passer à l'étuve ou dans un four modérément chauffé.

Il est des racines que l'on veut conserver pleines de leurs sucs le plus longtemps possible, parce que leur énergie diminue beaucoup par la dessiccation : telles sont celles du raifort, du pied-de-veau, de l'iris, de la bryone, etc., que l'on conserve en les enfouissant dans le sable sec.

Les bulbes, les oignons, comme ceux de scille, par exemple, doivent être séchés et conservés de la manière suivante : Après avoir enlevé les tuniques et la tige centrale, on détache toutes les autres squames, à l'exception des plus voisines du centre ; on les déchire longitudinalement en plusieurs pièces, et après les avoir enfilées dans une ficelle, on les suspend dans une étuve dont la température est très-élevée jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.

Les *feuilles* et les *tiges herbacées* doivent être choisies sur des végétaux sains et exposés autant que possible au midi, cueillies à l'époque de la floraison de la plante, par un temps sec, après le lever du soleil et lorsque la rosée est dissipée. On ne doit pas les laisser en tas ni les presser les unes contre les autres, parce qu'elles s'échauffent bientôt et se détériorent. On les étend sur des draps de toile, sur des claies recouvertes d'un tissu à larges mailles, exposées aux rayons du soleil, ou dans une étuve dont la chaleur, de 25 degrés d'abord, est graduellement élevée jusqu'à 36 et même plus. Un grenier exposé au midi et suffisamment chauffé par le soleil peut remplacer l'étuve. On les remue de temps en temps afin que la dessiccation s'opère d'une manière égale, et on les retire lorsqu'elles se brisent entre les doigts. On les laisse alors au contact de l'air pendant quelques heures, et, dès qu'elles ont repris un peu de souplesse, on les enferme dans des boîtes que l'on place dans un lieu sec. Les feuilles ainsi préparées conservent leur couleur et une partie de leur arôme. Les feuilles séchées lentement et à l'ombre perdent quelquefois leur odeur et contractent une couleur fauve ou noire; dans cet état, elles sont dépourvues de propriétés.

Les *bourgeons* doivent se récolter au moment où le mouvement d'ascension de la sève commence, un peu avant leur épanouissement.

Les *fleurs* se cueillent, pour la plupart, avant leur entier épanouissement. Il en est même plusieurs qu'on récolte quand le calice ne fait à peine que s'entr'ouvrir. La rose de Provins est dans ce cas. Il en est cependant quelques-unes, comme les violettes, les pensées, etc., qu'on ne doit cueillir qu'après leur entier épanouissement, mais il faut que cet épanouissement se soit opéré depuis peu. Les fleurs des labiées, telles que celles de romarin, de lavande, de sauge, de thym, doivent être cueillies et séchées avec leur calice, parce que c'est là que réside principalement leur odeur. Celles dont l'odeur réside spécialement dans les pétales sont ordinairement séparées du calice pour la dessiccation; cependant, Baumé a observé qu'on les conservait bien mieux lorsqu'on les faisait sécher avec leur calice.

Il y a des fleurs qui, étant trop petites pour être conservées séparément, doivent être cueillies avec les sommités de la plante ; telles sont celles de l'absinthe, de la petite centaurée de l'hyssope, de la fumeterre, du caille-lait, etc. Après les avoir fait sécher en petites bottes, en bouquets, on les enveloppe dans des sacs de papier.

Pour conserver le plus possible la couleur et l'odeur des fleurs, on doit les faire sécher promptement au soleil, à une étuve, ou comme pour les feuilles, dans un grenier dont le toit est suffisamment chauffé par la chaleur atmosphérique, en les plaçant sur des papiers soigneusement rangés eux-mêmes sur des claies. On les remue de temps en temps, et lorsqu'elles sont sèches au point d'être réduites en poudre, on les retire pour les placer dans des boîtes ou des bocaux à l'abri de l'humidité. Il est essentiel que la partie épaisse des fleurs soit également sèche, sinon elles se décolorent et se détériorent promptement.

Il est des fleurs, surtout celles qui sont bleues, qui perdent bientôt leur couleur. Cependant celles de mauve restent colorées jusqu'à trois années. La lumière solaire contribuant à leur décoloration, nous conseillons de les sécher à l'étuve ou dans un grenier, et de les conserver dans des boîtes garnies de papier, bien fermées et placées dans un lieu sec. Les violettes exigent des soins particuliers : après avoir enlevé les calices et les étamines, on fait sécher les corolles entre deux papiers, dans une étuve chauffée à 30° Réaumur, et on les conserve ensuite à l'abri du contact de l'air, de la lumière et de l'humidité. Il ne faut pas mettre trop d'importance à la conservation de la couleur des fleurs médicinales; ce n'est point là que résident leurs propriétés.

Les *fruits* qu'on veut employer frais doivent être choisis bien mûrs et pleins de sucs ; mais si l'on se propose de les faire sécher, il faut les cueillir un peu avant leur maturité parfaite, et par un temps sec. En général, pour la dessiccation des fruits on doit suivre la même marche que pour les feuilles, les fleurs, les racines, etc. Les fruits pulpeux, tels que la figue, la prune et le fruit du rosier sauvage, ne doivent jamais être séchés au point de devenir tout à fait durs ; il suffit d'en faire évaporer l'excès d'humidité, ce qu'on obtient en les exposant à une chaleur d'abord très-douce, qu'on élève ensuite peu à peu, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés au degré de mollesse convenable. Les semences émulsives, les farineuses et toutes les autres, récoltées parfaitement mûres, se placent sur des toiles de chanvre dans des greniers, à un libre courant d'air, ou dans une étuve médiocrement échauffée. On a soin de les remuer souvent, pour renouveler les surfaces en contact avec l'air.

Les *écorces* résineuses doivent être récoltées au printemps, quand les arbres commencent à être en sève ; les non-résineuses, ordinairement en automne. Il faut choisir les écorces produites par des arbres vigoureux, sains, dans la force de l'âge, sur des branches de deux ou trois ans. Après les avoir séparées de l'aubier qui pourrait y adhérer, ainsi que des mousses qui couvrent l'épiderme, on les coupe en morceaux d'autant plus petits qu'ils contiennent plus d'eau de végétation ; on les fait sécher au soleil ou dans une étuve, et on les conserve à l'abri de l'air, de l'humidité et de la poussière. Bien préparées, les écorces se conservent en bon état pendant plusieurs années.

Les *bois* indigènes usités en médecine, tels que ceux de genévrier, de buis, de gui de chêne, doivent être récoltés avant le développement des bourgeons ou après la chute des feuilles. On doit choisir les grosses branches, et, à l'exception de celui de genévrier, on laisse l'écorce et l'aubier. Il suffit, pour la dessiccation, de les exposer au soleil ou à l'air, à l'abri de la pluie et de l'humidité.

— Nous ne terminerons pas sans dire qu'il faut, autant que possible, renouveler les plantes chaque année, et apporter à leur récolte tous les soins que nous venons de recommander. La négligence, à cet égard, en diminuant ou anéantissant le principe médicamenteux des plantes indigènes, a puissamment contribué à les faire tomber dans le discrédit. A chaque article, on trouvera du reste le mode de récolte et de dessiccation qui convient à la plante dont il traite et les soins spéciaux qui président à son choix et à sa conservation.

(— Les procédés dont nous venons de nous occuper d'une façon générale s'appliquent surtout à des quantités restreintes de produits. En outre, la dessiccation amène, à sa suite, des altérations sur la nature desquelles L. Schoonbroodt (1) a jeté quelque jour. Les plantes subissent leurs genres d'altérations: le premier, bien connu, est l'évaporation d'une partie des principes volatils; le second, que l'auteur que nous venons de citer a spécialement étudié, est l'oxygénation de la plupart des principes fixes et de la partie restante des principes volatils. Pour obvier à cet inconvénient, qui fait souvent rejeter des plantes récoltées depuis peu, on peut avoir recours à un procédé dont l'industrie a déjà reconnu les avantages pratiques. En Angleterre, en Allemagne et en France, on soumet les houblons à la presse après dessiccation. On réunit ainsi, sous un petit volume, des quantités considérables de produits, tout à fait à l'abri de l'action oxydante de l'air. Ce procédé est probablement d'origine américaine, car c'est en paquets, fortement comprimés, que nous arrive la *lobelia inflata*. A l'Exposition universelle de Londres (1851), Dorvault dit avoir vu de nombreux spécimens de plantes indigènes séchées promptement et comprimées de manière à acquérir presque la densité du bois. Nous pensons qu'il serait à désirer que ce mode de conservation se vulgarisât.)

(1) De l'influence de la dessiccation sur les principes actifs des plantes. (In *Journal de médecine de Bruxelles*, décembre 1867 et janvier 1868.)

CALENDRIER FLORAL

OU

INDICATION DE LA RÉCOLTE DES PLANTES

MOIS PAR MOIS (1)

Janvier.

Pulmonaire de chêne.
Noix de cyprès.
Champignons médicinaux.
Quelques plantes antiscorbutiques.
Les raisins secs, les jujubes et les figues nouvelles nous arrivent.

Février.

Le mois de février ne nous fournit aucune plante indigène; seulement, sur la fin, lorsque l'hiver a été fort doux, on peut quelquefois se procurer des violettes cultivées, mais elles ne paraissent généralement que dans le mois suivant.

Mars.

Bourgeons de peuplier (aussi en avril).
Bourgeons de sapin.
Renoncule ficaire.
Fleurs de giroflée jaune; } et avril.
— de pêcher; } et avril.
— de pervenche; } et avril.
— de primevère; } et avril.
— de tussilage; } et avril.
— de violettes; } et avril.
— de narcisse des prés. } et avril.

Avril.

Bolet de l'églantier ou bédéguar.
Feuilles d'asarum.
Feuilles de renoncule bulbeuse.
— de narcisse des prés.
— d'ortie blanche.
— de pied-de-chat.
— de mandragore.

Mai.

Absinthe, 1re récolte.
Actée en épi.
Anémone pulsatille ou coquelourde (et avril).
Alliaire.
Beccabunga.
Benoite.
Cochléaria, 1re récolte.
Cresson. (Dans les grandes villes, on s'en procure toute l'année.)
Eupatoire.
Lierre terrestre (et juin).
Pimprenelle (petite).
Pivoine.
Pulmonaire officinale.
Fleurs de muguet.
— de pensée cultivée.
Grande ciguë.
Raifort, 1re récolte.
Roses pâles; } (quelquefois à la fin du mois, et juin).
Roses rouges; } (quelquefois à la fin du mois, et juin).
Chatons de noyer.

Juin.

FEUILLES ET SOMMITÉS.

Ache.
Alleluia.
Aneth.
Angélique (juillet).
Armoise.
Aurone.
Asarum.
Bardane.
Belladone, 1re récolte.
Bétoine.
Bourrache.
Bugle.
Buglosse.
Caille-lait.
Capillaire de Montpellier.
— polytric.
Cardamine.
Centaurée (grande), juillet.
— Jacée.
Chamœdrys; } juillet.
Chamœpitys; } juillet.
Chardon bénit. } juillet.
— étoilé.
— marie.
Chicorée.
Digitale, première coupe. On en fait une deuxième en septembre; mais la première vaut mieux.
Épithyme.
Épurge.
Érysimum.
Euphraise.
Fenouil.
Filipendule.
Fumeterre.
Gallium jaune (juillet).
Géranium bec-de-grue.
Germandrée.
Guimauve.
Joubarbe.
Jusquiame.
Laitue vireuse.
Laurier-cerise.
Marrube blanc.

(1) Ce tableau renferme la plupart des plantes. — Le moment de la récolte de celles qui sont omises se trouve dans le corps de l'ouvrage à l'article qui la concerne.

Nummulaire.
Pariétaire.
Pervenche.
Pissenlit.
Plantain.
Polygala amer.
Ronce.
Saponaire.
Scabieuse.
Véronique.
Verveine.

FLEURS.

Buglosse.
Coquelicot.
Camomille vulgaire.
Genêt.
Lis blanc.
Matricaire.
Nénuphar.
Oranger (juillet).
Pied-de-chat.
Ptarmique, herbe à éternuer.
Rose pâle.
— muscate.
— rouge.
Sureau.
Souci cultivé.
Tilleul.

FRUITS.

Cerises; Framboises; Fraises; Groseilles. } juillet.
Petites noix.

Juillet.

FEUILLES ET SOMMITÉS.

Absinthe, 2me coupe.
Aigremoine.
Argentine.
Ballotte.
Basilic.
Bon-Henri.
Calament.
Cataire.
Clématite brûlante.
Centaurée (petite).
Chélidoine (grande).
Cuscute.
Esule (petite).
Esule (ronde).
Eupatoire.
Gratiole.
Hyssope (août).
Marjolaine.
Marum.
Mauve.
Mélisse.
Mélilot.
Menthe crépue.
Menthe poivrée.
Menthe pouliot.
Millefeuille.
Millepertuis.
Origan.
Orpin.
Orvale.
Passerage.
Pied-de-lion.
Persicaire.
Renoncule âcre.
Romarin.
Rossolis.
Rue.
Sabine.
Salicaire.
Sanicle.
Sauge.
Scolopendre.
Scordium.
Scorodone ou sauge des bois.
Scrofulaire.
Sedum âcre ou vermiculaire.
Serpolet.
Seneçon.
Sumac.
Tabac.
Tanaisie.
Thym.
Ulmaire.
Vulvaire.

FLEURS.

Bluet.
Bourrache.
Carthame.
Chèvrefeuille.
Lavande.
Mauve.
Œillet.
Pivoine.
Ortie blanche.
Scabieuse.
Souci.
Tilleul.
Verge-d'or.

FRUITS ET SEMENCES.

Cassis.
Cerises.
Daucus ordinaire.
Framboises.
Fraises.
Groseilles.
Lupin.
Merises.
Noix vertes.
Orobe.
Pavot blanc.
Pavot noir.
Persil.
Psyllium.
Thlapsi, bourse à pasteur.
Violette.

Août.

ÉCORCES.

Écorce du sureau.

FEUILLES ET SOMMITÉS.

Ansérines.
Belladone, 2e récolte.
Cresson de Para.
Menyanthe.
Morelle.
Noyer.
Rue.
Stramonium.
Turquette.

FLEURS.

Bouillon blanc.
Grenadier.
Guimauve.
Cônes de houblon.

FRUITS ET SEMENCES.

Ammi.
Carvi.
Coriandre.
Concombre (et septembre).
— sauvage.
Daucus.
Jusquiame blanche.
Melon.
Mûres.
Noix vertes.

Septembre.

Feuilles de mercuriale.

FRUITS ET SEMENCES.

Airelle.
Alkekenge (octobre).
Berberis.
Cynorrhodons (et octobre).
Nerprun.
Noisettes.
Potiron.
Ricin.
Sureau.
Yèble.

RACINES.

Acore.
Angélique.
Aristoloches diverses.
Arrête-bœuf.
Arum.

Asarum.
Asclépiade.
Asperge.
Bistorte.
Bugrane.
Roseau aromatique.
Canne.
Chélidoine.
Chicorée.
Chiendent gros et petit.
Douce-amère.
Ellébore blanc.
Ellébore noir.
Fenouil.
Filipendule.
Fougère mâle.
Fragon.
Guimauve.
Iris.
Nénuphar.
Orchis.
Oseille.
Pain de pourceau.
Patience.
Persil.
Petit houx.
Pivoine.
Polypode.
Pomme de terre.
Quintefeuille.
Raifort sauvage.
Réglisse.
Saxifrage blanche.
Scrofulaire.
Tormentille.
Valériane.

Octobre.

Chou rouge.
Gui de chêne.
Bois de genévrier.
Pissenlit.

ÉCORCES ET FRUITS.

Chêne.
Garou.
Marronnier.
Orme.
Genièvre.
Coings.
Faînes.
Noix.
Pivoine.
Pommes.
Raisins.
Ricins.

RACINES.

Aunée.
Bardane.
Bryone.
Chardon-Roland.
Chausse-trappe.
Consoude.
Cynoglosse.
Fraisier.
Garance.
Impératoire.
Rhapontic.
Rhubarbe.

Novembre et Décembre.

La végétation est à sa fin; les feuilles et les tiges se dessèchent et tombent de plus en plus; il ne faut pas attendre cette époque pour récolter les racines dans la campagne, car rien n'indiquerait plus leur place. D'ailleurs, l'hiver peut se manifester de bonne heure, et la gelée ou la neige rendrait leur recherche difficile ou impossible. On trouve encore des coings et des baies de genièvre dans la première quinzaine de novembre; mais, autant que possible, il ne faut pas attendre si tard pour les récolter.

Vers le milieu de décembre, les oranges et les citrons arrivent à Paris et dans nos départements.

TABLE DES MATIÈRES

PATHOLOGIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

Nota. — Cette table ne devra pas servir de MÉMORIAL THÉRAPEUTIQUE sans consulter l'article concernant chaque plante. Si l'on s'en tenait à ce simple rapprochement, on s'exposerait à des mécomptes ou à des erreurs plus ou moins graves. Il faut non-seulement distinguer les plantes dont les propriétés sont bien constatées, de celles qui sont douteuses ou nulles, mais encore en faire une judicieuse application. De plus, on comprendra que, forcé d'adopter la nomenclature de chacun des auteurs cités, nous ayons dû abandonner toute idée de classification méthodique des maladies et nous borner à une simple table analytique.

A.

ABAISSEMENT DE LA MATRICE. Sabine, seigle ergoté.

ABCÈS DES POUMONS. Ail, térébenthine.

— FROIDS. Arum, asclépiade blanche, berce, patience, rhapontic.

— MAMMAIRES. Amadou.

ACCOUCHEMENTS. Belladone, cannabine, opium, seigle argoté.

ACHORE. Géranion. (Voy. *Croûtes de lait.*)

ACRODYNIE. Oseille.

ADHÉRENCE DE L'IRIS. Belladone.

ADYNAMIE. Alcool, vin.

AFFECTIONS ATONIQUES DU TUBE DIGESTIF. Ménianthe, méum, patience. (Voy. *Atonie de l'estomac, des voies digestives.*)

— BRONCHIQUES. Euphorbe épurge (usage externe), hyssope, pin, tannin. (Voy. *Bronchite.*)

— CANCÉREUSES. Belladone, petite joubarbe, opium, raisin d'Amérique. (Voy. *Cancer.*)

— CATARRHALES. Bryone, camphrée, cataire, ciste hélianthème, cynoglosse, douce amère, genévrier, lamier, lichen d'Islande, millefeuille, millepertuis, narcisse des prés, nigelle, pavot, peuplier baumier, pin, pulicaire, réglisse, roseau aromatique, rosier, sureau, tamarisc, tussilage, vélar.

— COMATEUSES. Ail, momordique, moutarde. (Voy. *Affections soporeuses.*)

— CUTANÉES CHRONIQUES. Amandes amères, argemone, asaret, aunée, buis, chélidoine, chicorée sauvage, daphné, douce-amère, ellébore blanc, eupatoire, fumeterre, genévrier, houblon, laiteron, laurier-cerise, lin, lupin, lycopode, orme, patience, patience des Alpes, pensée sauvage, pin, saponaire, solanine. (Voy. *Dartre, Eczéma chron.*, etc.)

AFFECTIONS DARTREUSES. Asclépiade blanche, chélidoine, daphné, ményanthe, orme, patience. (Voy. *Dartres, Affect. herpét.*)

— DES ORGANES RESPIRATOIRES. Arum, concombre, orge (malt). (Voy. *Catarrhe pulmonaire, Bronchite*, etc.)

— DYSPEPSIQUES. Moutarde. (Voy. *Dyspepsie.*)

— ÉRUPTIVES AIGUES. Aconit, amandes amères, bourrache, digitale.

— GOUTTEUSES. Absinthe, aconit, agaric de chêne, benoite, colchique, ellébore blanc. (Voy. *Goutte, Arthrite.*)

— HERPÉTIQUES. Ciguë, douce-amère, ellébore noir, ményanthe, noyer. (Voy. *Affections cutanées chroniques.*)

— HYSTÉRIQUES. Agripaume, basilic, méum, romarin, santoline, sauge sclarée.

— LENTES DU FOIE. Grande centaurée, piloselle. (Voy. *Hépatite chronique, Engorgement hépatique*, etc.)

— MENTALES. Coloquinte, digitale, ellébore noir. (Voy. *Aliénation mentale, Folie, Manie.*)

— MUQUEUSES. Bétoine, patience des Alpes.

— NERVEUSES. Ambroisie, caille-lait, ciguë, lavande, millefeuille, moscatelline, opium, phellandre, valériane, vératrine, violette. (Voy. *Névr., Névralg.*)

— NERVEUSES TRAUMATIQUES. Opium.

— NÉVRALGIQUES. Camomille romaine. (Voy. *Névralgies.*)

— OCULAIRES. Argemone, atropine, bel-

ladone, daphné (usage externe), injections sous-cutanées, jusquiame, morphine.

AFFECTIONS RHUMATISMALES. Polygala. (Voy. *Rhumatisme.*)

— RHUMATISMALES CHRONIQUES. Agaric de chêne (usage externe), arum, bénoite, bigarade, bouleau, buis, douce-amère, houx, millefeuille, moutarde, opium, poix de Bourgogne, roseau à balais, sceau de Salomon. (Voy. *Rhumatisme.*)

— SCORBUTIQUES. Acide pyroligneux, airelle, chardon bénit, cochléaria, cresson alénois, cresson de fontaine, cresson de Para, crithme maritime, fumeterre, julienne, menyanthe, moutarde, navet, oignon : Antiscorbutiques. (Voy. *Scorb.*)

— SCROFULEUSES. Absinthe, absinthe marine, aconit, arnica, asclépiade blanche, cakile, chélidoine, chêne, daphné, digitale, ellébore blanc, frêne, fumeterre, gentiane, houblon, iodure d'amidon, julienne, lierre grimpant, momordique, osmonde, salicorne, tussilage, varec vésiculeux, zostère. (Voy. *Scrofules.*)

— SÉCRÉTANTES DE LA PEAU. Genévrier oxycèdre, tannin. (Voy. *Eczéma, Dartres*, etc.)

— SOPOREUSES. Agaric blanc, coloquinte, menthe poivrée, pulsatille. (Voy. *Affections comateuses.*)

— SPASMODIQUES. Belladone, parisette, solanine, valériane. (Voy. *Convulsions, Spasmes.*)

— SQUIRRHEUSES. Ellébore blanc. (Voy. *Squirrhe.*)

— STRUMEUSES. (Voy. *Affections scrofuleuses, Scrofules.*)

— SYPHILITIQUES. Asclépiade blanche, bardane, buis, chélidoine, daphné, douce-amère, laiche des sables, noyer, sabine, salsepareille d'Europe, saponaire. (Voy. *Syphilis.*)

— TUBERCULEUSES. Jusquiame. (Voy. *Phthisie pulmonaire, Tubercules.*)

— UTÉRINES. Massette.

— VÉNÉRIENNES. (Voy. *Affections syphilitiques.*)

— VERMINEUSES. Acide cyanhydrique, ail, camomille romaine, petite centaurée, ciguë, ellébore noir, ellébore fétide, gratiole, houblon, momordique, mousse de Corse, noyer, roseau aromatique, rue, sabine, tulipier : Vermifuges. (Voy. *Ascarides lombricoïdes, Ascarides vermiculaires, Ténia, Vers, Ver solitaire.*)

AGALACTIE. (Voy. *Lait.*)

ALBUMINURIE. Ail, alkékenge, arrête-bœuf, bruyère, busserole, colchique, euphorbe épurge, genêt à balai, genévrier, julienne, moutarde, raifort sauvage, scille, tannin.

ALBUMINURIE AIGUE. Digitale. (Voy. *Néphrite albumineuse.*)

ALCOOLISME. Asarum, cannabine.

ALIÉNATION MENTALE. Jusquiame, mandragore, opium, stramoine. (Voy. *Affections mentales, Folie, Manie.*)

ALOPÉCIE. Ellébore blanc, tabac.

AMAUROSE. Arnica, belladone, delphine, pulsatille, vératrine.

AMÉNORRHÉE. Absinthe, aconit, angélique, aristoloche, armoise, aunée, botrys, camomille romaine, carline, cataire, chélidoine, cumin, eupatoire, fraxinelle, germandrée, germandrée aquatique, germandrée maritime, giroflée jaune, hysope, laurier d'Apollon, livèche, marrube, matricaire, ményanthe, momordique, origan, persil, peucedan, pulsatille, romarin, rue, sabine, seigle ergoté, serpolet, souci de jardins : Emménagogues.

AMYGDALITE. Hysope, noyer, pommier, vélar. (Voy. *Angine, Engorgement des amygdales.*)

— CHRONIQUE. Ptarmique. (Voy. *Engorgement des amygdales.*)

ANAPHRODISIE. Gratiole, moutarde, ortie, Aphrodisiaques.

ANASARQUE. Absinthe, acide gallique, ail, alkékenge, argentine, arrête-bœuf, asclépiade blanche, aunée, bruyère, camphrée, carthame, chardon-roland, chêne, cochléaria, colchique, cresson de fontaine, cresson alénois, delphine, digitale, genêt à balai, genévrier, germandrée aquatique, germandrée sauge des bois, gremil, hépatique des fontaines, herniaire, hièble, iris commun, iris jaune, julienne, laitue, laitue vireuse, millepertuis, momordique, moutarde, moutarde blanche, oignon, olivier, orge, orge (drèche), persicaire âcre, persil, pissenlit, raifort sauvage, reine des prés, scille, souci des jardins, tartre (crème de), térébenthine (essence de), vinaigre : Diurétiques, Drastiques. (Voy. *Hydropisie.*)

ANGINE. Aconit, aigremoine, alaterne, alleluia, belladone, brunelle, chêne, épine-vinette, fraisier, framboisier, géranion, groseillier, guimauve, laurier-cerise, moutarde blanche, nerprun, oreille de Judas, persicaire âcre, phillyrée, romarin, violette.

— COUENNEUSE. Ail, citronnier.

— DE POITRINE. Bignone catalpa, cicutine, laitue vireuse, opium.

— GANGRÉNEUSE. Citronnier.

— LARYNGÉE. Opium.

— OEDÉMATEUSE. Moutarde.

ANGINE PULTACÉE. Quinte-feuille.

— TONSILLAIRE. Joubarbe, moutarde blanche, noyer, sauge officinale, sumac des corroyeurs.

ANOREXIE. Angélique, aristoloche, carline, chardon bénit, citronnier, clématite, moutarde. (Voy. *Inappétence, Dyspepsie.*)

ANTHRAX. Lis blanc. (Voy. *Furoncle.*)

APHONIE. Abricotier, ache, belladone, vélar.

APHTHES. Acide acétique, bistorte, fenugrec, joubarbe, lysimache vulgaire, néflier, noyer, persicaire âcre, ronce, sauge officinale, troène.

APOPLEXIE. Camelée, coloquinte, ellébore noir, gratiole, moutarde, nerprun, ortie, térébenthine (essence de).

— SÉREUSE. Euphorbe épurge : PURGATIFS, RUBÉFIANTS.

ARTHRITE. Belladone, chou, ellébore blanc, hièble, douce-amère. (Voy. *Engorgement articulaire, Goutte, Rhumatisme articulaire.*)

ASCARIDES LOMBRICOÏDES. Absinthe, ail, germandrée aquatique, hièble, hysope, polypode, tanaisie, térébenthine (essence de) : VERMIFUGES. (Voy. *Oxyures*).

— VERMICULAIRES. Absinthe, ail, betterave (noire), gentiane, gratiole, hièble, houblon, lin, momordique, rue, tanaisie, térébenthine : VERMIFUGES.

ASCITE. Daphné, euphorbe épurge, genêt d'Espagne, iris commun, iris jaune, laitue vireuse, olivier, sureau.

— AIGUË. Belladone, pommier : DIURÉTIQUES. (Voy. *Hydropisie.*)

ASPHYXIE. Euphorbe épurge, menthe poivrée.

— PAR SUBMERSION. Tabac.

ASTHME. Ache, agaric, agaric blanc, ail, alcool, ambroisie, aristoloche clématite, arnica, arum, bignone catalpa, belladone, botrys, calament, camphrée, carotte, cochléaria, épiaire, genévrier, germandrée aquatique, goudron, hysope, impératoire, iris commun, ivette, julienne, lavande, lichen d'Islande, lierre terrestre, marrube blanc, menthe poivrée, menthe pouliot, méum, millefeuille, millepertuis, narcisse des prés, navet, origan, petite passerage, phellandre, polygala, séve de pin maritime, térébenthine (essence de), violette.

— NERVEUX OU SPASMODIQUE. Aconit, belladone, bignone catalpa, cicutine, douce-amère, gui, jusquiame, laitue vireuse, laurier-cerise, lin (papier), mélisse, opium, oranger, safran, solanine, stramoine, valériane.

ATONIE GÉNÉRALE. Angélique, chardon bénit, genévrier, houblon : TONIQUES AMERS.

— DES VOIES DIGESTIVES. Absinthe, aunée, camomille, petite centaurée, chardon bénit, chicorée sauvage, ciste hélianthème, coignassier, coriandre, fenouil, gentiane, germandrée ivette, menthe poivrée, ményanthe, rhapontic, rhubarbe, roseau aromatique, sauge officinale, saule blanc, tulipier : TONIQUES AMERS.

— DES ORGANES GÉNITO-URINAIRES. Arnica, térébenthine (essence de). (Voy. *Anaphrodisie.*)

AVORTEMENTS (pour prévenir les). Belladone, ergot de seigle, millefeuille, opium.

B.

BLENNORRHAGIE AIGUË. Belladone, berce, chanvre, citrouille, jusquiame, lin, onoporde, opium, oranger, pariétaire, pavot.

— CHRONIQUE. Busserole, chêne, douce-amère, genévrier, goudron, persil, pin et sapin, tannin, térébenthine : ASTRINGENTS. (Voy. *Chaude-pisse.*)

BLENNORRHÉE. Buis, chêne, digitale, genévrier, goudron, orgenum, persil, pyrothonide, rhapontic, sabine, tannate de bismuth, de zinc, tannin, térébenthine.

— ANALE. Millefeuille.

BLÉPHAROSPASME. Belladone.

BOUFFISSURES. Aristoloche clématite. (Voy. *Œdème.*)

BOURSOUFLEMENT DES GENCIVES. Coignassier, salicorne. (Voy. *Engorgement des gencives.*)

BOUTONS. Bouleau, oignon. (Voy. *Affections cutanées chroniques.*)

BRONCHITE. Amandes douces, ancolie, caroubier, cicutine, coignassier (semence), hyosciamine, jujubier, opium, pistachier, violette : ADOUCISSANTS. (Voy. *Catarrhe pulm.*)

— CHRONIQUE. Agripaume, alcool, asaret, capucine, chou, codéine, douce-amère, opium, petite passerage, térébenthine, sauge : EXPECTORANTS. (Voyez *Catarrhe pulmonaire chronique.*)

BRONCHORRHÉE. Arum, aunée, bryone, genévrier, laurier d'Apollon, marrube blanc, térébenthine.

BRULURES. Belladone, cameline, citrouille, coignassier, cynoglosse, ergotine Bonjean, groseillier rouge, houx (glu), joubarbe, laurier-cerise, lentille d'eau, lierre terrestre, lin, lis blanc, massette, melon, millepertuis androsème, oignon, olive (huile d'), opium, orme, ortie, peuplier

noir, poireau, pomme de terre, safran, stramoine, tannate de plomb, tilleul.

C.

CACHEXIE ET CACHEXIE PALUDÉENNE. Absinthe, ache, agaric blanc, aigremoine, alkékenge, arrête-bœuf, arum, barbarée, bénoite, cakile, caprier, capucine, petite centaurée, chélidoine, chêne, cochléaria, cresson de fontaine, genévrier, germandrée aquatique, germandrée sauge des bois, gratiole, houblon, julienne, ményanthe, moutarde, moutarde blanche, pissenlit, prêle, raifort sauvage, reine des prés, saponaire, sauge officinale, souci des jardins, vigne (vin).

CALCULS BILIAIRES. Chiendent, citronnier, essence de térébenthine, ricin.

— ENGAGÉ DANS LE CANAL DE L'URÈTRE. Belladone.

— URINAIRES. Busserole, chou, cochléaria, cresson de fontaine, ergot de seigle, pêcher, saxifrage : DIURÉTIQUES.

CANCER. Acide acétique (injections sous-cutanées), morphine (injections sous-cutanées).

— DU SEIN. Acide cyanhydrique, agaric de chêne, belladone, carotte, chou, ciguë, (grande), impératoire, lampourde, laurier-cerise, morelle, mouron rouge, opium, tannin.

— CUTANÉ. Lycopode.

— ENCÉPHALOÏDE. Tannin.

— DE L'UTÉRUS. Acide cyanhydrique, charbon végétal, ciguë (grande), morphine.

— DES TESTICULES. Acide cyanhydrique, grande ciguë.

CANCROÏDE. Acide acétique (usage externe).

— CARDIALGIE. Agripaume, carvi, mélisse, millefeuille, oranger, sauge officinale, tilleul : ANTISPASMODIQUES.

CARIE DENTAIRE. Créosote, lentisque (mastic).

— SCROFULEUSE. Agaric de chêne (moxa), citron.

CARREAU. Chêne, houblon, lierre grimpant, lin, osmonde royale, rhubarbe. (Voy. *Scrofules.*)

CATALEPSIE. Essence de térébenthine, valériane : ANTISPASMODIQUES.

CATARACTE. Belladone, delphine, jusquiame, pulsatille, vératrine.

CATARRHE PULMONAIRE AIGU. Aconit, avoine, bouillon blanc, bourrache, coquelicot, digitale, figuier, guimauve, mézereum, orpin, pomme de terre, pulmonaire, son, violette : ADOUCISSANTS, ÉMOLLIENTS.

— PULMONAIRE CHRONIQUE. Ache, acide cyanhydrique, actée, ail, ambroisie, anis, arnica, arum, asarum, aunée, bardane, bénoite, bétoine, botrys, boucage, buis, busserole, calament, cataire, chardon bénit, chou rouge, chervi, ciguë, cochléaria, cresson de fontaine, digitale, doradille douce-amère, épiaire, eupatoire, galéopside, germandrée, germandrée aquatique, germandrée maritime, goudron, grande centaurée, houblon, houx, impératoire, julienne, laitue vireuse, laurier d'Apollon, lavande, lentisque (mastic), lichen d'Islande, lichen pixidé, lichen pulmonaire, lierre terrestre, marrube blanc, mélisse, millepertuis, moutarde blanche, moutarde noire, oignon, origan, peucedan, peuplier, phellandre, poix de Bourgogne, polygala, raifort sauvage, romarin, rosier, rue, sauge officinale, scolopendre, scille, tabac, térébenthine, vélar. (Voy. *Bronchite*, *Bronchorrhée.*) EXPECTORANTS.

CATARRHE DE LA VESSIE. Ambroisie, arrête-bœuf, aunée, bruyère, busserole, cassis, chanvre, ciguë, doratille, goudron, herniaire, if, lupulin, millepertuis, opium, pêcher (feuilles), persicaire âcre, peuplier baumier, pin et sapin, scille, térébenthine (essence de).

— UTÉRIN. Pavot, pomme de terre, tannin. (Voy. *Leucorrhée.*)

CÉPHALALGIES. Agaric blanc, angélique, anis, basilic, ivraie, lentille d'eau, matricaire, menyanthe, muguet, stramoine, tabac : STERTUNATOIRES.

— FÉBRILE, Joubarbe.

— NERVEUSE. Aconit, ellébore noir, jusquiame, menthe poivrée, oranger.

— OPINIATRE. Iris jaune.

CÉPHALÉES. Arum, asaret : STERNUTATOIRES.

CHANCRE. (Voy. *Cancer.*)

CHAUDE-PISSE CORDÉE. Jusquiame, lupulin, opium.

CHLOROSE. Absinthe, agaric blanc, angélique, armoise, arrête-bœuf, asclépiade blanche, aunée, camomille romaine, caprier, cataire, coloquinte, eupatoire, fraxinelle, garance, genévrier, gentiane, germandrée aquatique, germandrée maritime, hysope, impératoire, petite joubarbe, laurier d'Apollon, livèche, marrube blanc, ményanthe, moutarde, oranger, origan, raifort sauvage, rhapontic, tannin, tilleul, vigne (vin) : TONIQUES AMERS.

— MÉNORRHAGIQUE. Seigle ergoté.

CHOLÉRA ASIATIQUE. Ail, airelle, arnica, belladone, chanvre, menthe poivrée, moutarde, opium, ortie, poirier (poiré), salicylite de potasse, souchet

rond, térébenthine (essence de), vigne (vin) : EXCITANTS GÉNÉRAUX

CHORÉE. Aconit, ambroisie, armoise, arnica, atropine, caille-lait, cardamine, colchique, ellébore noir, joubarbe, petite joubarbe, opium, oranger, rue, stramoine, tanaisie, valérianate d'atropine, valériane.

— MERCURIELLE. Opium.

CHOROÏDITE CHRONIQUE. Belladone, essence de térébenthine.

CHUTES. Arnica, osmonde royale, pâquerette.

— DE MATRICE. Coignassier. (Voyez *Abaissement de matrice.*)

— DU RECTUM. Chêne, ciguë, coignassier, cyprès, grenadier, millefeuille, myrte, vin : TONIQUES ASTRINGENTS. (Voy. *Prolapsus du rectum.*)

COLIQUES. Alises, amandes douces, angélique, mélilot, olivier, ricin, tilleul.

— FLATULENTE OU VENTEUSE. Aneth, angélique, anis, camomille romaine, carvi, chêne, cumin, hyssope, impératoire, mélilot, millefeuille, rue : ANTISPASMODIQUES.

— HÉPATIQUE. Belladone, laitue vireuse, opium, térébenthine (essence de).

— NÉPHRÉTIQUE. Belladone, busserole, opium : NARCOTIQUES.

— NERVEUSE. Belladone, caille-lait, matricaire, menthe poivrée, moscatelline, oranger, pavot, safran, tilleul. (Voy. *Entéralgie.*) ANTISPASMODIQUES.

— SATURNINE OU DE PLOMB. Belladone, coloquinte, euphorbe épurge, lin, moutarde, narcisse, opium, tabac.

— SPASMODIQUE. Anis, camomille romaine, millefeuille, tanaisie.

— UTÉRINE. Menthe poivrée : ANTISPASMODIQUES.

COMMOTION CÉRÉBRALE. Arnica, pâquerette, scille.

CONGESTION. Moutarde : RUBÉFIANTS.

— CÉRÉBRALE. Coloquinte, moutarde, nerprun : PURGATIFS DRASTIQUES (en lavement), RUBÉFIANTS.

— DES TONSILLES. Noyer.

CONSTIPATION. Amandes douces (huile), belladone, bette, cameline, coloquinte, cyclame, ellébore bl., euphorbe épurge, lin, mauve, mercuriale, moutarde, moutarde blanche, olivier (huile), ricin, tabac : PURGATIFS.

CONSTRICTIONS SPASMODIQUES DE L'ANUS, DE L'URÈTHRE, DE L'ANNEAU INGUINAL, DU COL DE L'UTÉRUS, etc. Belladone.

CONTRACTIONS SPASMODIQUES. Belladone, valériane : ANTISPASMODIQUES.

CONTUSIONS. Ache, arnica, balsamite, belladone, bugle, hièble, houblon, jusquiame, laurier-cerise, morelle, morphine (injections sous-cutanées), pavot cornu, persil, sauge officinale, sceau de Notre-Dame, sceau de Salomon, tormentille.

CONVALESCENCE. Aunée, vin : TONIQUES AMERS.

CONVULSIONS. Amandes douces, armoise, belladone, douce-amère, gui, millefeuille, muguet, oranger, pivoine, séneçon, stramoine, térébenthine (essence de), tilleul, valériane (Voy. *Affections convulsives.*) ANTISPASMODIQUES.

COQUELUCHE. Acide acétique, aconit, acide gallique, acide cyanhydrique, amandes amères, ambroisie, asaret, belladone, bénoite, bryone, camphrée, chêne, cicutine, ciguë, coquelicot, douce-amère, gui, iris commun, jusquiame, lactucarium, menthe pouliot, narcisse des prés, navet, opium, parisette, pêcher, phellandre, phloridzine, pivoine, pulsatille, safran, seigle (ergot de), serpolet, solanine, stramoine, tabac, térébenthine, valérianate d'atropine.

CORS. Acide acétique, anémone des bois, joubarbe, lierre, vermiculaire.

CORYZA. Acide acétique (à l'extérieur), anémone des bois, opium, sureau, tussilage.

— CHRONIQUE. Genévrier (baies en fumigation), moutarde, tannin.

COUPEROSE. Acide cyanhydrique, bouleau.

CRÉPITATION DOULOUREUSE DES TENDONS. Moutarde.

CREVASSES HÉMORRHOÏDALES. Belladone.

CROUP. Ail, belladone, digitale, oseille, polygala, tannin.

CROUTE DE LAIT. Ancolie, bette, chou, mercuriale, pensée sauvage, séneçon.

CYSTITE AIGUË. Citrouille, figuier, lin, mauve, opium, orchis mâle, orge, pariétaire, térébenthine.

— CHRONIQUE. Aconit, arrête-bœuf, busserole, essence de térébenthine.

D.

DARTRES. Amidon, asclépiade blanche, aunée, bardane, belladone, bouleau, buis, camphrée, carline, chanvre, chêne, tannin, chou, ciguë, citronnier, daphné, douce-amère, ellébore noir, fumeterre, genévrier oxycèdre, goudron, hièble, houblon, huile de cade, joubarbe, lampourde, lin, morelle, moutarde, noyer, orme, oseille, patience, pensée sauvage, pissenlit, plantain, pulsatille, raisin d'Amérique, ricin, saponaire, scabieuse, scrofulaire, sumac vénéneux,

vin : DÉPURATIFS. (Voy. *Affections dartreuses, Affections herpétiques.*)

DÉBILITÉ GÉNÉRALE. (Voy. *Atonie générale.*)

— DE L'ESTOMAC ET DES ORGANES DIGESTIFS. Anis, carvi, cataire, chardon bénit, cresson, fumeterre, laurier d'Apollon, lavande, lichen d'Islande, monarde, moutarde blanche, myrthe, oranger, origan, pissenlit, sarriette : EXCITANTS GÉNÉRAUX, TONIQUES AMERS. (Voy. *Atonie de l'estomac, Atonie des voies digestives.*)

DÉLIRE DES BLESSÉS. Opium.

DELIRIUM TREMENS. Asarum, belladone, digitale, gratiole, impératoire, jusquiame, opium, piment annuel.

DÉMENCE. Ellébore blanc. (Voy. *Aliénation mentale, Manie, Folie.*)

DENTITION. Belladone, daphné, guimauve, safran.

DERMATOSES. Bardane, douce-amère. (Voy. *Affections cutanées chroniques, Affections herpétiques, Dartres,* etc.)

— SYPHILITIQUES. Douce-amère, mézéréum. (Voy. *Syphilides.*)

DIABÈTE. Betterave, citronnier, créosote, cresson, gluten, opium, orge, ortie, sumac vénéneux, térébenthine (essence de).

DIARRHÉE. Abricotier, absinthe, airelle, alises, amidon, argentine, arnica, artichaut, asaret, aubépine, aunée, aunée dysentérique, bénoite, bistorte, bouillon blanc, bourse-à-pasteur, brunelle, busserole, camomille romaine, camphrée, cassis, petite centaurée, chêne, coignassier, grande consoude, créosote, cynoglosse, cyprès, doradille, ergot de seigle, fenugrec, fève commune, filipendule, fraisier, frêne, gentiane, grenadier, houblon, iris jaune, joubarbe, lamier blanc, lentisque, lichen d'Islande, lin, lycopode, millefeuille noire, millet, myrte, narcisse des prés, néflier, noyer, nummulaire, opium (diascordium), orchis mâle, ortie dioïque, parnassie, patience aquatique, pavot, persicaire douce, pervenche, peuplier baumier, pied-de-chat, pigamon, piloselle, prunellier, pulicaire, pyrole, reine des prés, renouée, rhapontic, rhubarbe, ricin, riz, ronce, rosier, salicaire, sanicle, saule blanc, sauge officinale, sorbier domestique, sorbier des oiseleurs, sumac des corroyeurs, sureau, tannate de bismuth, tannin, tilleul, térébenthine, vigne (vin), vinaigre : ADOUCISSANTS, ASTRINGENTS.

DOULEUR. Aconit, belladone, ciguë, jusquiame, morphine, opium, stramoine.

DOULEURS ARTHRITIQUES. Arnica, chou, houblon, moutarde, vigne (vin).

DOULEURS DE L'ŒIL. Ciguë.

— D'ESTOMAC. (Voy. *Gastralgie.*)

— DU CANCER. Opium. (Voy. *Chancres douloureux.*)

— GASTRALGIQUES. (Voy. *Gastralgie.*)

— HÉPATIQUES. Amandes amères.

— HÉMORRHOIDALES. Belladone, bouillon blanc, houblon, opium, pavot cornu.

— NÉPHRÉTIQUES. Amandes douces, amandes amères, belladone, hépatique des fontaines, olivier, opium, pêcher (feuilles), plantain d'eau.

— NERVEUSES. NARCOTIQUES. (Voy. *Névralgies.*)

— OSTÉOCOPES. Aconit, daphné, douce-amère, pastel.

— RHUMATISMALES. Menthe poivrée, orme, pâquerette. (Voy. *Rhumatisme.*)

DYSCRASIE. Cresson. (Voy. *Cachexie.*)

DYSENTERIE. Acanthe, aconit, agaric blanc, airelle, argentine, arnica, aubépine, aunée dysentérique, belladone, bénoite, betterave, bistorte, bouillon blanc, bourse-à-pasteur, brunelle, bryone, bugle, camomille puante, camphrée, charbon de sucre, chêne, chervi, ciste hélianthème, citronnier, coignassier, grande consoude, coquelicot, épine-vinette, ergotine, fenugrec, filipendule, fraisier, frêne, grenadier, iris jaune, joubarbe, lactucarium, lin, lycopode, millefeuille, millefeuille noire, narcisse des prés, noyer, nummulaire, opium, opium (diascordium), oranger, orchis mâle, orge, ortie dioïque, patience aquatique, peuplier baumier, platane, pulicaire, reine des près, rhubarbe, ricin, sanicle, sorbier domestique, sumac des corroyeurs, sureau, tannin, tormentille, vinaigre, violette, viorne : ASTRINGENTS, MUCILAGINEUX, NARCOTIQUES, VOMITIFS, suivant les indications.

DYSMÉNORRHÉE. Ache, apiol, belladone, botrys, camomille puante, ergot de seigle, joubarbe, laitue, matricaire, menthe poivrée, opium, tanaisie : ANTISPASMODIQUES, NARCOTIQUES.

DYSPEPSIE NERVEUSE OU PAR DÉBILITÉ DE L'ESTOMAC. Absinthe, alises, aspérule, bénoite, botrys, camomille romaine, charbon végétal, chardon bénit, dextrine, fenouil, gentiane, oranger, orge (malt), piment, phloridzine, sauge officinale, saule blanc, tannin, tilleul, véronique, verveine, vigne (vin).

— A CRAPULA. Asaret.

DYSPNÉE. Acide hydrocyanique, ail, angélique, anis, belladone, bolet odorant, digitale, pied d'alouette, valériane : SÉDATIFS. (Voy. *Asthme.*)

DYSURIE. Arrête-bœuf, hépatique des fon-

taines, œnanthe fistuleuse, oranger, pariétaire, peuplier baumier, tabac.

E.

ECCHYMOSE. Anis, arnica, chêne, hyssope, menthe poivrée, moutarde, pervenche, safran, tormentille, vigne vierge ou tan (alcool, vinaigre) : ASTRINGENTS. (Voy. *Contusions.*)

ECLAMPSIE DES ENFANTS. Pivoine, valériane. (Voy. *Convulsions.*)

— PUERPERALE. Ergot de seigle.

ECOULEMENTS ATONIQUES. Millefeuille noire : ASTRINGENTS.

— CHRONIQUES MUQUEUX. Aigremoine, genévrier, grenadier, lycope, pin, rosier : ASTRINGENTS.

ECZÉMA CHRONIQUE. Bouleau, tannin.

— AIGU. Joubarbe.

— DES BOURSES ET DES SEINS. Lycopode.

ELEPHANTIASIS. Ellébore blanc, ellébore noir, fumeterre, orme.

EMBARRAS GASTRIQUE. Citronnier, crème de tartre, émétine indigène, oseille.

EMPATEMENT DES VISCÈRES ABDOMINAUX. Petite joubarbe, marrube blanc, pivoine. (Voy. *Engorgement des viscères abdominaux.*)

EMPHYSÈME PULMONAIRE. Opium. (Voy. *Asthme.*)

EMPOISONNEMENT PAR DES SUBSTANCES ACRES ET CORROSIVES. Gluten, guimauve, olivier, ricin.

— PAR LA NOIX VOMIQUE. Opium, parisette.

— PAR LES CHAMPIGNONS. Acide acétique, poirier.

EMPYÈME. Cresson de fontaine.

ENCHIFRÈNEMENT. Tabac.

ENGELURES. Acide gallique, belladone, cyclame, jusquiame, lis blanc, moutarde, navet, orme, pyrolhonide, raifort cultivé, sauge officinale.

ENGORGEMENTS ARTICULAIRES. Belladone, ciguë, grenadier, orge (drèche), sauge officinale, tabac, vin.

— ATONIQUES. Ache, cochléaria, coloquinte, moutarde, rosier. (Voy. *Œdème.*)

— ATONIQUES ABDOMINAUX. Berle, chélidoine, houx frelon, momordique, oseille, patience, pissenlit, sauge officinale. (Voy. *Engorgement des viscères abdominaux.*)

— DE LA PROSTATE. Arrête-bœuf, busserole, térébenthine.

— DE LA RATE. Absinthe, arnica, arrête-bœuf, asaret, aspérule, bardane, buis, buxine, cresson de fontaine, eupatoire, germandrée, osmonde royale, santoline. (Voy. *Engorgement splénique.*)

ENGORGEMENTS DE L'UTÉRUS. Ciguë, ergotine, seigle ergoté, souci des jardins.

— DES AMYGDALES. Aigremoine, bistorte, moutarde, noyer, sarriette des jardins, troène.

— DES GLANDES CERVICALES. Ciguë.

— DES GLANDES MÉSENTÉRIQUES. Cyclame, genêt à balai, osmonde royale.

— DES JAMBES. Sauge sclarée.

— DES MAMELLES. Ache, anis, aunée, belladone, cerfeuil, ciguë, cumin, douce-amère, fenouil, géranion, menthe poivrée.

— DES TESTICULES. Arrête-bœuf, ciguë, cumin, vinaigre.

— DES VISCÈRES ABDOMINAUX. Aigre, moine, artichaut, barbarée, bénoite-boucage, chardon-roland, chicorée sauvage, coloquinte, crème de tartre, cresson alénois, cuscute, douce-amère, fumeterre, genévrier, laitue vireuse, ményanthe, pâquerette, persicaire âcre, persil, pivoine, pulsatille, salicorne, souci des jardins, sureau, vigne (raisins).

— DU FOIE OU HÉPATIQUES. Absinthe, arrête-bœuf, asaret, asclépiade, eupatoire, pissenlit, rhubarbe, santoline, saponaire.

— FROIDS. Genévrier, gratiole, menthe poivrée.

— LAITEUX DES MAMELLES. Ache, airelle, belladone, chanvre, ciguë, genêt à balai, lapsane, laurier-cerise, persil, pervenche, séneçon, stramoine. (Voy. *Mammite.*)

— LYMPHATIQUES. Hiéble, julienne, jusquiame, noyer, saponaire.

— ŒDÉMATEUX, Bouleau, hiéble, houblon, marrube blanc, moutarde, persicaire âcre, sauge officinale, vinaigre. (Voy. *Œdème.*)

— SCORBUTIQUES DES GENCIVES. Cochléaria, ortie, ronce, sauge officinale : ANTISCORBUTIQUES.

— SCROFULEUX. Absinthe marine, belladone, mouron rouge, noyer, persil, vélar : TONIQUES AMERS. (Voy. *Affections scrofuleuses, Engorgements glandulenx.*)

— ULCÉREUX DES GENCIVES. Sauge officinale.

ENGOUEMENT STERCORAL DES INTESTINS. Lin, olivier.

ENROUEMENT. Chou, pommier, vélar.

ENTÉRALGIE. Belladone. camomille puante, opium, opium (thériaque).

ENTÉRITE. Caroubier, groseillier rouge, laurier-cerise, lin.

ENTORSES. Hiéble, jusquiame, sauge officinale, tanaisie, vinaigre.

EPHELIDES. Pulsatille.

EPHIDROSE (SUEURS EXCESSIVES). Agaric blanc, sauge officinale.
EPIDIDYMITE BLENNORRHAGIQUE. Belladone, ciguë, jusquiame, opium. (Voy. *Orchite.*)
EPILEPSIE. Aconit, agaric blanc, alkékenge, armoise, atropine, belladone, bryone, caille-lait, cardamine, ciguë, digitale, ellébore blanc, ellébore noir, gui, hiéble, joubarbe, petite joubarbe, jusquiame, lycopode, millefeuille, mouron rouge, muguet, narcisse des prés, noisetier, nombril de Vénus, œnanthe, œnanthe fistuleuse, oléandrine, opium, oranger, parisette, peucédan, pivoine, rue, selin des marais, stramoine, sureau, tabac, tanaisie, tilleul, valérianate d'ammoniaque, valérianate d'atropine, valérianate de zinc, valériane.
EPISTAXIS. Digitale, ortie, roseau aromatique, tannin, vinaigre. (Voy. *Hémorrhagie nasale.*)
ERÉTHISME GÉNITAL ET ÉRECTIONS DOULOUREUSES. Digitale, lupulin.
ERYSIPÈLE. Acide gallique, aconit, belladone, cerfeuil, ciguë, colchique, concombre, créosote, froment, jusquiame, laitue, lycopode, moutarde, pomme de terre, sureau.
ERYTHÈME. Amidon, argentine, concombre, huile d'argemone, lycopode, mauve, riz, son.
ESCHARE GANGRÉNEUSE. Tannin.
ETRANGLEMENT HERNIAIRE. Belladone, coloquinte, euphorbe épurge, tabac, térébenthine. (Voy. *Hernie étranglée.*)
EXANTHÈMES. Bardane, ciguë, hyssope, moutarde, orme, vigne (raisins).
EXOSTOSES. Daphné.
— SCROFULEUSES. Rue. (Voy. *Affections scrofuleuses.*)
EXTRAVASIONS SANGUINES. Arnica. (Voy. *Ecchymoses.*)

F.

FAIBLESSE DES ENFANTS. Saule blanc.
FARCIN. Aconit.
FÉTIDITÉ DE L'HALEINE. Oranger, peuplier ou tilleul (charbon de).
FIBROMES DE L'UTÉRUS. Belladone, ergot de seigle.
FIÈVRES ADYNAMIQUES. Angélique, arnica, aunée, berbérine, impératoire, camomille romaine, sauge officinale, vigne (vin). (Voy. *Fièvres typhoïde, putride, ataxique,* etc.)
— ATAXIQUES. Aunée, menthe poivrée, camomille romaine, sauge officinale. (Voy. *Fièvres typhoïdes.*)
— CONTINUES. Belladone, camomille romaine, germandrée.
FIÈVRES BILIEUSES. Airelle, bourrache, chiendent, citrouille, crème de tartre, épine-vinette, framboisier, grenadier, groseille rouge, joubarbe, oranger, pissenlit, pommier.
— ÉRUPTIVES. Aconit, cassis, chardon bénit, coquelicot, olivier (huile), opium, ortie, pavot (Voy. *Rougeole, Scarlatine, Variole,* etc.)
— HECTIQUES. Laurier-cerise, orchis mâle, orge.
— INFLAMMATOIRES. Airelle, bourrache, crème de tartre, épine-vinette, framboisier, grenadier, groseillier rouge, joubarbe, mûrier noir, oranger : TEMPÉRANTS.
— INTERMITTENTES. Absinthe, ache, aconit, aconitine, agaric blanc, ail, alkékenge, amandes douces, amandes amères, anémone des bois, apiol, argentine, aristoloche clématite, armoise, arnica, artichaut, arum, asaret, aurone, belladone, bénoite, berberine, berle, bistorte, buis, buxine, camomille des champs, camomille puante, camomille romaine, petite centaurée, cétrarine, chanvre, chardon bénit, chausse-trappe, chélidoine, chêne (tannin), chèvrefeuille, chicorée sauvage, citronnier, cnicin, cochléaria, corydaline, cyprès, drosère, ellébore noir, esculine, fraxinelle, frêne, gentiane, gentianin, germandrée, globulaire, hêtre, houx, ilicine, impératoire, joubarbe, petite joubarbe, laitue vireuse, laurier-rose, lichen du hêtre, lierre grimpant, lilas, lin purgatif, lupulin, lupinine, lycopode, marronnier (écorce), marrube blanc, matricaire, menthe crépue, ményanthe, mercuriale, méum, millefeuille, moutarde, moutarde blanche, muguet, narcisse des prés, nénuphar, noyer, olivier, oranger, orme, oscille, oxyacanthine, parisette, passerage des décombres, pastel, patience, pavot, pêcher, persil, pervenche, peuplier blanc, phellandre, phillyrine, phillyrine (sulfate de), pigamon, pissenlit, plantain, pommier (phloridzine), prunellier, quintefeuille, salicine, sauge officinale, saule blanc, scutellaire, seigle, seigle ergoté, sulfate de narcotine, sumac des corroyeurs, sumac fusté, tanaisie, tannate de quinine, térébenthine (essence de), tormentille, tulipier, valériane, verveine, vigne (raisins), vigne (vin) : AMERS, ASTRINGENTS, FÉBRIFUGES.
FIÈVRE JAUNE. Citronnier.
— MUCOSO-VERMINEUSE. Chêne, moutarde, orge (levûre de bière), ricin, vigne (vin).
— MUQUEUSE. Angélique, arnica, bénoite, bourrache, bryone, camomille

romaine, petite centaurée, chicorée sauvage, citronnier, germandrée, germandrée aquatique, marrube blanc, sauge officinale, violette.

FIÈVRE PÉTÉCHIALE. Ancolie, bénoite, chardon bénit.

— PUERPÉRALE. Aconit, arnica, digitale, ergot de seigle, essence de térébenthine, millefeuille, ricin. (Voy. *Péritonite puerpérale.*)

— PUTRIDE. Alcool, arnica, aurone, bénoite, camomille romaine, citronnier, crème de tartre, grenadier, groseillier rouge, moutarde, orge, oseille, pommier, valériane, vinaigre. (Voy. *Fièvre typhoïde.*)

— SCARLATINE. Aconit, belladone, vinaigre. (Voy. *Scarlatine.*)

— TYPHOÏDE. Alcool, ail, angélique, arnica, avoine, betterave, petite centaurée, citronnier, digitale, épine-vinette, germandrée aquatique, menthe poivrée, moutarde, opium, oranger, ortie, romarin, sauge officinale, seigle (ergot de), valériane, vigne (vin), vinaigre. (Voy. *Fièvres putride, ataxique.*)

— URÉTHRALE. Aconit.

— VERMINEUSE. Bryone, levûre de bière, marrube blanc.

FISSURES A L'ANUS. Belladone, bistorte, opium, peuplier noir.

— AU MAMELON. Grande consoude, morelle, peuplier.

FISTULES. Citronnier (suc de citron), laminaire digitée, pédiculaire.

FLATUOSITÉS. Absinthe, anis, camomille romaine, carline, cataire, chardon bénit, gentiane, laurier d'Apollon, menthe poivrée, moscatelline, moutarde blanche, oranger, rue.

FLUEURS BLANCHES. Amandes amères, ammi, anis, argentine, chêne, grenadier, impératoire, lamier blanc, millefeuille, myrte, patience aquatique, persicaire douce, pervenche, pomme de terre, serpolet, vinaigre. (Voy. *Leucorrhée.*)

FLUX HÉMORRHOÏDAUX. Coignassier, lycoperdon, melon, millefeuille, pédiculaire.

— IMMODÉRÉ DES LOCHIES. Bourse-à-pasteur, millefeuille, seigle ergoté : Astringents.

— MUQUEUX. Aigremoine, bénoite, bistorte, chêne, cyprès, lentisque, millefeuille, saule blanc.

— SÉREUX. Bénoite, millefeuille.

FOLIE. Belladone, stramoine, vinaigre. (Voy. *Manie.*)

FRACTURES. Bouleau (écorce), froment (amidon, dextrine), lin (papier, carton), morphine (injections sous-cutanées), mousse commune, tilleul.

FURONCLE. Alcool, goudron, lis blanc, morelle, orge, poireau.

G.

GALACTORRHÉE. Aune, chanvre (chènevis), noyer, opium.

GALE. Absinthe, ache, acide acétique, aigremoine, aunée, buis, carline, créosote, chèvrefeuille, fusain, impératoire, laurier-rose, lavande, lierre grimpant, menthe poivrée, moutarde, noyer, œnanthe, olivier, patience, persicaire âcre, pied d'alouette, raisin d'Amérique, ricin, sarriette des jardins, scrofulaire aquatique, staphysaigre, tabac, thym, véronique, vinaigre.

GANGLION. Amadou.

GANGRÈNE. Absinthe, ail, aurone, chêne, créosote, esculine, germandrée aquatique, marrube blanc, ortie, persicaire âcre, persicaire douce, persil, saule blanc, térébenthine (essence de), vin.

— DE POTT. Opium.

— SÉNILE. Opium.

GASTRALGIE. Amandes amères, aneth, anis, belladone, bénoite, caille-lait, camomille puante, cassis, cataire, codéine, fenouil, hysope, jusquiame, lactucarium, laitue, marrube blanc, millefeuille noire, monarde, moscatelline, opium, rhapontic, safran, saule blanc, serpolet, tannin, thériaque, tilleul, valériane, verveine.

GASTRITE OU GASTRO-ENTÉRITE. Alleluia (acide oxalique), amandes douces, fenugrec, fraisier, groseillier rouge, guimauve, lin, tilleul.

GERÇURES. Chardon à carder, orme, vinaigre.

— DES LÈVRES. Coignassier, fenugrec.

— DES MAINS. Tanaisie, vinaigre.

— DES SEINS. Coignassier, grande consoude, fenugrec, lis blanc, peuplier noir, safran, tannate de plomb.

GOITRE. Ellébore blanc, lampourde, varec vésiculeux, zostère.

GONFLEMENT INDOLENT DES GENCIVES. Menthe poivrée. (Voy. *Engorgement des gencives.*)

— ATONIQUE DES AMYGDALES. Grenadier, pyrèthre : Astringents.

— RHUMATISMAL CHRONIQUE. Ciguë, tussilage pétasite.

GOUTTE. Agaric blanc, alkékenge, aristoloche clématite, ballotte cotonneuse, bardane, belladone, buis, camomille romaine, cannabine, chanvre, chélidoine, chèvrefeuille, chou, ciguë, colchique, coloquinte, cuscute, delphine, douce-

amère, ellébore blanc, ellébore noir, fougère mâle, genêt à balai, genévrier, germandrée, germandrée ivette, gratiole, houblon, ivette musquée, jusquiame, lactucarium, lentisque, maïs, matricaire, mélilot, mélisse, menthe poivrée, menthe pouliot, morphine, mouron rouge, moutarde, nerprun, olivier, opium, persicaire douce, peuplier baumier, piment, polypode, primevère, sceau de Salomon, solanine, tabac, tamarisc, térébenthine (essence de), tulipier, vératrine.

GOUTTE ATONIQUE. Petite centaurée, frêne, gentiane, sauge officinale, thym.

— CHRONIQUE. Sabine.

— VAGUE. Pin.

GRAVELLE. Ache, alkékenge, arrête-bœuf, aspérule, barbarée, bruyère, busserole, cassis, cerisier, chardon roland, chausse-trappe, chélidoine, doradille, fève commune, giroflée jaune, gremil, hépatique des fontaines, herniaire, houx, houx-frelon, if, impératoire, julienne, lampourde, maïs, mouron rouge, néflier, œnanthe fistuleuse, oignon, ortie, oseille, osmonde royale, pâquerette, persicaire âcre, persil, pied d'alouette, poireau, pois chiche, pomme de terre, pyrole, raifort sauvage, sureau : Diurétiques.

GRIPPE. Aconit. (Voy. *Affection catarrhale*, *Bronchite*.)

H.

HÉMATÉMÈSE. Acide gallique, belladone, lycoperdon, ortie, seigle ergoté (ergotine Bonjean).

HÉMATURIE. Aigremoine, amandes douces, bourse-à-pasteur, chervi, fraisier, grande consoude, millepertuis, nummulaire, pêcher (feuilles), pervenche, prêle, sanicle, seigle ergoté (ergotine Bonjean).

HÉMOPTYSIE. Airelle, avoine, belladone, bourse-à-pasteur, bouillon blanc, brunelle, buis, chêne, chervi, coignassier, grande consoude, digitale, doradille, jusquiame, lentisque, lin, millefeuille, millepertuis, nummulaire, opium, orchis mâle, orge, ortie, phellandre, prêle, pulicaire, pyrole, reine des prés, renouée, sauge officinale, seigle ergoté (ergotine Bonjean), serpolet, tabac.

HÉMORRHAGIES. Acide gallique, agaric de chêne, aigremoine, alchimille, argentine, aunée dysentérique, belladone, bénoite, bistorte, bourse-à-pasteur, brunelle, bugle, busserole, chardon-marie, chêne, cyprès, digitale, ergotine, esculine, essence de térébenthine, frêne, jusquiame, lamier blanc, lycope, lin, lichen d'Islande, millefeuille, millepertuis androsème, mouron rouge, moutarde, myrte, opium, ortie, pédiculaire, persicaire douce, quintefeuille, roseau aromatique, rosier, salicaire, saule blanc, seigle ergoté, tannin, tormentille, vin : Adoucissants, Astringents, Tempérants, suivant la nature de l'hémorrhagie.

HÉMORRHAGIE NASALE. Joubarbe, lycoperdon, serpolet, tilleul, vin.

— PASSIVE DU RECTUM. Millefeuille.

— TRAUMATIQUES. Digitale, lycoperdon.

— UTÉRINE. Acide gallique, bénoite, chêne, citronnier, digitale, massette, millefeuille, noyer, ortie, patience aquatique, pyrolhonide, seigle ergoté, tannin, vigne, vin. (Voy. *Métrorrhagie*.)

HÉMORRHOÏDES. Acanthe, acide gallique, belladone, brunelle, cameline, cerfeuil, ellébore noir, jusquiame, liége, lin, millefeuille, morelle, nummulaire, œnanthe fistuleuse, oignon, patience aquatique, persil, piment, raisin d'Amérique, reine des prés, renoncule, scorzonère, scrofulaire aquatique, scrofulaire noueuse, sorbier des oiseleurs, sureau.

— DOULOUREUSES. Belladone, douce-amère, jusquiame, linaire, opium, pomme de terre, stramoine.

— ENFLAMMÉES. Argentine, belladone, jusquiame.

HÉPATALGIE ESSENTIELLE. Opium : Narcotiques. (Voy. *Colique hépatique*.)

HÉPATITE. Cerfeuil, citrouille, moutarde blanche, pissenlit. (Voy. *Inflammation du foie*.)

HERNIE DE L'IRIS. Belladone.

— ÉTRANGLÉE. Atropine. (Voy. *Étranglement herniaire*.)

HERPÈS. Chélidoine.

— TONSURANT. Huile de cade, tannin.

HOQUET. Belladone, chèvrefeuille, ergotine, menthe poivrée, valériane.

HYDARTHROSE. Bryone, chêne, ciguë, persil.

HYDROCÈLE. Arrête-bœuf, chêne, digitale, roses rouges, vin.

HYDROCÉPHALE. Arnica, digitale.

HYDROPÉRICARDE. Alkékenge, scille. (Voy. *Hydropisie*.)

HYDROPHOBIE. Amandes amères, cicutine, opium, valériane, vinaigre. (Voy. *Rage*.)

HYDROPISIE. Absinthe, ache, acide gallique, aconit, ail, alkékenge, arrête-bœuf, artichaut, arum, asaret, asperge, aspérule, avoine, ballotte cotonneuse, barbarée, belle de nuit, bryone, camelée, camphrée, cassis, petite centaurée, cerfeuil, cerisier, chardon-marie, chardon-roland, chausse-trappe, chélidoine,

citronnier, clématite des haies, cochléaria, colchique, coloquinte, coronille, cresson alénois, daphné, digitale, douce-amère, drosère, ellébore blanc, ellébore noir, épine-vinette, eupatoire, euphorbe épurge, fève commune, filipendule, fritillaire, genêt à balai, genêt des teinturiers, genévrier, gentiane, globulaire, grateron, gratiole, gremil, hépatique des fontaines, hièble, houblon, houx frelon, impératoire, iris fétide, ivette musquée, petite joubarbe, julienne, laitue vireuse, laurier d'Apollon, lentille, lin purgatif, mercuriale, momordique, mouron rouge, moutarde, nerprun, oignon, olivier, ortie, osmonde royale, pâquerette, passerage, petite passerage, patience, persicaire âcre, persil, pied d'alouette, piment, pissenlit, prêle, raifort sauvage, reine des prés, roseau aromatique, sauge officinale, scille, soldanelle, souci des jardins, sureau, tabac, tamarisc, tanaisie, vératrine, vigne (raisins).

HYDROTHORAX. Aunée, colchique, coronille, digitale, germandrée maritime, grateron, passerage, polygala, scille. (Voy. *Hydropisie.*)

HYDROSARCOCÈLE. Arrête-bœuf.

HYGROMA. Arum, ciguë, colchique, cresson de fontaine, oseille, scille, seigle.

HYPERCOUSIE. Aconitine.

HYPERTROPHIE DU CŒUR. Ciguë, colchique, digitale, ergotine, petite passerage.

HYPOCHONDRIE. Camomille romaine, câprier, chêne, ellébore blanc, ellébore noir, germandrée, germandrée maritime, gratiole, jusquiame, laitue, laurier d'Apollon, laurier-cerise, mélisse, menthe poivrée, millefeuille, oranger, passerage, peucedan, polypode, rhapontic, rhubarbe, rue, safran, sumac vénéneux, vigne (raisins).

HYPOPION. Belladone.

HYSTÉRALGIE. Belladone, euphorbe épurge, matricaire, opium.

HYSTÉRIE. Agaric blanc, angélique, armoise, belladone, berce, botrys, caillelait, camomille romaine, camomille puante, câprier, cardamine, cataire, chêne, colchique, gui, impératoire, iris fétide, jusquiame, laitue, laurier d'Apollon, laurier-cerise, matricaire, menthe poivrée, millefeuille, narcisse des prés, opium, oranger, passerage, rue, safran, seigle ergoté, stramoine, tabac, tanaisie, tilleul, valérianate d'ammoniaque, valérianate d'atropine, valériane, vigne (raisins.)

I.

ICTÈRE. Ache, aigremoine, arnica, arrête-bœuf, artichaut, asclépiade blanche, asperge, aspérule, cataire, cerfeuil, cerisier, chanvre, chardon bénit, chardon-marie, chardon-roland, chélidoine, chicorée sauvage, chiendent, citronnier, douce-amère, eupatoire, euphorbe épurge, fumeterre, garance, gentiane, germandrée, houblon, houx frelon, petite joubarbe, laitue, laitue vireuse, liveche, marrube blanc, noyer, ortie, pâquerette, persil, pois chiches, raifort sauvage, saponaire, séneçon, souci des jardins, sureau. (Par *irritation phlegmasique*, *spasme*, *engorgement hépatique*, *calculs*, etc. ; de là les indications.)

ICTHYOSE. Orme.

IDIOTISME. Ellébore blanc.

ILÉUS. Belladone, opium, ricin, tabac.

IMPÉTIGO. Tannin.

IMPUISSANCE. Seigle ergoté : Aphrodisiaques, Toniques.

INAPPÉTENCE. Centaurée (petite), chicorée, hyssope, impératoire, mélisse, menthe, oranger. (Voy. *Anorexie.*)

INCONTINENCE NOCTURNE D'URINE. Aconit, belladone, busserole, chêne, ergot de seigle, narcotine, ortie, sumac vénéneux, tannin.

— DES MATIÈRES FÉCALES. Belladone.

INDIGESTIONS. Camomille, mélisse, oranger, tilleul, véronique.

INDURATION DU TISSU CELLULAIRE. Arnica, sauge. (Voy. *Endurcissement du tissu cellulaire*, *Sclérème.*)

INERTIE DES INTESTINS. Rue. (Voy. *Constipation.*)

— DE LA MATRICE. Busserole, colchique, digitale, ergot de froment, millepertuis, seigle ergoté. (Voy. *Accouchement.*)

INFECTION PURULENTE. Aconit, camomille romaine.

INFILTRATION CACHECTIQUE. Arrête-bœuf. (Voy. *Cachexie.*)

— SÉREUSE. Alkékenge, capucine, marrube blanc, pâquerette, salicorne, scille : Diurétiques, Purgatifs, Toniques amers. (Voy. *Anasarque*, *Hydropisie.*)

INFLAMMATIONS AIGUËS ET CHRONIQUES. Airelle, belladone, cynoglosse, digitale, jusquiame, laitue vireuse : Adoucissants, Émollients, Tempérants.

— CHRONIQUES DE LA GORGE. Tannin : Astringents.

— CHRONIQUES DU FOIE. Arnica, pissenlit : Diurétiques, Fondants.

— CHRONIQUES DE LA MUQUEUSE BUCCALE. Tannin : Astringents.

— DES BRONCHES. Acide cyanhydrique : Émollients, Expectorants, Sédatifs, suivant les cas.

INFLAMMATIONS DES VISCÈRES ABDOMINAUX. Amandes douces, amidon, bouillon blanc, citronnier, maïs, mauve, mélilot, pavot : ADOUCISSANTS, EMOLLIENTS.

— DES VOIES URINAIRES ET GÉNITO-URINAIRES. Amandes douces, chanvre (chénevis), chiendent, guimauve, lin, mauve, pariétaire : ADOUCISSANTS, EMOLLIENTS, SÉDATIFS, suivant les indications.

— INTERNES. Amandes douces, bouillon blanc, lin, mauve, pavot, pêcher : ÉMOLLIENTS, TEMPÉRANTS.

— DES OVAIRES. Alleluia (oxalate de potasse).

— SUPERFICIELLES EXTERNES. Belladone, citrouille, guimauve, joubarbe, laitue, laurier-cerise, lentille d'eau.

— TRAUMATIQUES. Citrouille, jusquiame, laurier-cerise, opium.

INSOMNIE NERVEUSE. Cynoglosse, jusquiame, opium : NARCOTIQUES, SÉDATIFS.

INTERTRIGO. Argentine, concombre, pomme de terre, riz, safran.

INVAGINATION INTESTINALE. Olivier (huile d'olive), (Voy. *Iléus*, *Volvulus*.)

IRIDALGIE. Aconitine.

IRITIS. Atropine, belladone, hysociamine.

IRRITATIONS DE POITRINE. Laitue vireuse, melon, orchis mâle.

— DE L'ANUS. Belladone, pavot cornu.

— DE LA PEAU. Amandier (amandes amères, amandes douces), froment (son, farine, amidon), guimauve, joubarbe, jusquiame, morelle.

— DES VOIES DIGESTIVES. Cameline, carotte, chiendent, coignassier (semences), laitue, melon (semences), oranger (fruit), opium, orchis, salicaire, son, souchet rond, vigne (verjus) : ADOUCISSANTS, TEMPÉRANTS.

— DES VOIES URINAIRES. Bette, coignassier (semences), melon (semences), oranger : ADOUCISSANTS, EMOLLIENTS.

— HÉPATIQUES. Citronnier : ADOUCISSANTS, SÉDATIFS LÉGERS, TEMPÉRANTS.

ISCHURIE. Arrête-bœuf, busserole, citronnier, lin, millepertuis, sabine, tabac : (Voy. *Dysurie*, *Rétention d'urine*.)

IVRESSE. Serpolet (pour la dissiper), vigne (vinaigre).

J.

JAUNISSE. (Voy. *Ictère*.)

K.

KÉRATITE. Belladone.

KYSTE. Scille.

— OVARIQUE. Digitale, oignon.

L.

LAIT. (Pour en augmenter la sécrétion) Anis, campanules, fenouil, laiteron, nielle, (pour en tarir la sécrétion) aune, belladone, bryone, canne de Provence, noyer, menthe, persil. (Pour en arrêter l'écoulement, voy. *Galactorrhée*.)

LANGUEURS D'ESTOMAC. Camomille romaine : EXCITANTS GÉNÉRAUX, TONIQUES AMERS. (Voy. *Atonie de l'estomac*, *Dyspepsie*, *Flatuosités*.)

LÈPRE VULGAIRE. Chou rouge, clématite des haies, ellébore blanc, ellébore noir, fumeterre, goudron, œnanthe, orme, scabieuse : ALTÉRANTS, DÉPURATIFS. (Voy. *Dartres*.)

LÉSIONS ORGANIQUES DE L'ESTOMAC. Laitue vireuse : NARCOTIQUES, SÉDATIFS. (Voy. *Ulcère simple de l'estomac*.)

— TRAUMATIQUES DE L'ŒIL. Belladone.

LÉTHARGIE. Coloquinte, ellébore blanc, ellébore noir, moutarde, ortie, pyrèthre, térébenthine : PURGATIFS DRASTIQUES, en lavement.

LEUCOPHLEGMATIE. (Voy. *Anasarque*, *Hydropisie*.)

LEUCORRHÉE. Absinthe, agaric blanc, alchimille, angélique, argentine, armoise, arnica, bénoite, bistorte, bugle, buis, busserole, petite centaurée, chardon-marie, chardon végétal, chausse-trappe, chêne, citronnier, cochléaria, coignassier, colchique, cumin, cymbalaire, douce-amère, fraxinelle, lamier blanc, marrube blanc, massette, matricaire, millefeuille, millepertuis, momordique, morelle, nummulaire, œnanthe fistuleuse, ortie dioïque, persil, peuplier baumier, pin (térébenthine), pyrole, pyrothonide, raifort sauvage, rhapontic, rosier, salicaire, sauge officinale, saule blanc, seigle ergoté, térébenthine (essence de), thalictron, tormentille, vigne (vin) : TONIQUES AMERS OU ASTRINGENTS. (Voy. *Flueurs blanches*, *Catarrhe utérin*.)

LIENTÉRIE. Citronnier, menthe crépue, salicaire : TONIQUES AMERS.

LUMBAGO. Avoine, ciguë vireuse, essence de térébenthine, morphine, moutarde, tabac, thym.

LUXATIONS. Alcool, houblon, lin, morphine (injections sous-cutanées), sauge officinale.

M.

MAL DE MER. Absinthe.

MALADIE DE BRIGHT. Digitale. (Voy. *Albuminurie*, *Néphrite albumineuse*.)

MALADIES ATONIQUES DE L'ESTOMAC. Moutarde blanche : Excitants généraux, Toniques amers.

— CALCULEUSES. Cochléaria, hyssope. (Voy. *Gravelle.*)

— CHRONIQUES DE LA PEAU. Belladone, cochléaria, coloquinte, genévrier, hépatique des fontaines, lupin, ményanthe, momordique, ortie, rosage, scabieuse : Dépuratifs. (Voy. *Affections cutanées chroniques, Affections herpétiques, Dartres.*)

— CONVULSIVES. Coquelicot, joubarbe. (Voy. *Affections convulsives.*)

— INFLAMMATOIRES. Aconit, figuier, vigne (raisins, verjus) : Adoucissants, Emollients et Tempérants. (Voy. *Inflammations.*)

— PÉDICULAIRES. (Voy. *Phthiriasis.*)

— SCROFULEUSES. Aunée. (Voy. *Affections scrofuleuses, Scrofules.*)

— VÉNÉRIENNES. Buis, clématite des haies, douce-amère. (Voy. *Affections syphilitiques, Affections vénériennes, Syphilides, Syphilis.*)

— VERMINEUSES. (Voyez *Affections vermineuses, Ascarides lombricoïdes, Vers*, etc.)

— DU FOIE. Aigremoine, coloquinte, ellébore blanc, genêt à balais, séneçon. (Voy. *Engorgement hépatique, Obstruction du foie*, etc.)

— DU SYSTÈME OSSEUX. Daphné.

— DES VOIES URINAIRES. (Voy. *Affections des voies urinaires.*)

MAMMITE. Ache, jusquiame : Adoucissants, Emollients, Sédatifs.

MANIE. Belladone, coloquinte, digitale, ellébore blanc, gratiole, jusquiame, opium, stramoine. (Voy. *Aliénation mentale, Folie, Hallucinations, Vésanies*, etc.)

MARASME. Chêne (glands.)

MAUX DE GORGE. (Voy. *Angine.*)

MÉLÆNA. Chêne, lycoperdon, seigle ergoté : Toniques astringents. (Voy. *Gastrorrhagie, Hémorrhagie intestinale.*)

MÉLANCOLIE. Coloquinte, ellébore blanc, laitue, laurier-cerise, mélisse, opium, safran. (Voy. *Aliénation mentale.*)

MÉNINGITE AIGUË. Belladone, ivraie, jusquiame, lentille d'eau.

— CÉRÉBRO-SPINALE. Opium.

— TUBERCULEUSE. Belladone, chlorhydrate double de morphine et de codéine, opium.

MÉNORRHAGIE. Aconit, bourse-à-pasteur, chêne, filipendule, néflier, nummulaire, ortie, pyrole, roseau aromatique, seigle ergoté, tannin, vigne : Astringents. (Voy. *Métrorrhagie, Perte utérine.*)

MENSTRUATION DIFFICILE. Alleluia (oxalate de potasse), chardon bénit. (Voy. *Dysménorrhée.*)

— SUPPRIMÉE. Camphrée. (Voy. *Aménorrhée, Suppression des règles.*)

MÉTASTASE GOUTTEUSE ou RHUMATISMALE. Camphrée : Rubéfiants.

MÉTÉORISME. Camomille romaine. (Voy. *Flatulence, Flatuosités, Pneumatose.*)

MÉTRITE CHRONIQUE. Alleluia (oxalate de potasse), morelle, seigle ergoté : Narcotiques, Sédatifs.

MÉTROPÉRITONITE PUERPÉRALE. Alleluia (oxalate de potasse), essence de térébenthine. (Voy. *Péritonite puerpérale, Fièvre puerpérale.*)

MÉTRORRHAGIE. Belladone, busserole, chardon bénit, chêne, coignassier, grande consoude, digitale, nummulaire, oranger, ortie, parnassie, prêle, rosier, rue, sabine, sauge officinale, seigle ergoté, tannin, vinaigre : Astringents, Narcotiques ou Tempérants, suivant la nature de la maladie. (Voy. *Pertes utérines, Ménorrhagie.*)

— PUERPÉRALE. Digitale, seigle ergoté.

MIGRAINE. Aconit, amandes amères, basilic, belladone, jusquiame, matricaire, mélisse, muguet : Antispasmodiques, Sédatifs.

MILIAIRE. Aconit, bourrache. (Voy. *Fièvres éruptives.*)

MOLE HYDATIQUE. Seigle ergoté.

MUGUET. Joubarbe, raifort, sauge.

N.

NÆVI MATERNI. Tannin.

NÉPHRITE. Amandes douces, cerisier, citrouille, doradille, figuier, genévrier, impératoire, lycopode, mauve, oranger, orchis mâle, orge, pariétaire.

— ALBUMINEUSE. Digitale, genêt à balais, momordique, raifort sauvage, térébenthine (essence de). (Voy. *Albuminurie, Maladie de Bright.*)

— CALCULEUSE. Arnica, belladone, cresson de fontaine, genévrier, géranion, laitue, millepertuis, pêcher (feuilles), prêle. (Voy. *Gravelle.*)

— CHRONIQUE. Sureau.

NÉVRALGIES. Aconit, aconitine, armoise, artichaut, atropine, belladone, camomille romaine, cannabine, cicutine, ciguë, codéine, colchique, coloquinte, delphine, jusquiame, laurier-cerise, morelle, morphine (méthode endermique, inoculations, injections sous-cutanées), moutarde, opium, orge (drèche), passerage, stramoine, tabac, térébenthine (essence de), valérianate d'ammoniaque, valéria-

nate de quinine, valérianate de zinc; vératrine, verveine : NARCOTIQUES, SÉDATIFS.

NÉVRALGIE DENTAIRE. Cataire, créosote, cresson de Para. (Voy. *Odontalgie.*)

— FACIALE. Aconit, belladone, codéine, daphné, laurier-cerise, opium, salicine. (Voy. *Névralgies.*)

— SCIATIQUE. (Voy. *Névralgies, Sciatique.*)

NÉVROSES. Aconit, angélique, atropine, ballote, balsamite, basilic, belladone, camomille fétide, delphine, fraxinelle, jusquiame, laitue vireuse, mélisse, millefeuille, opium, oranger, rue, saule blanc, stramoine, tilleul, valérianate d'atropine, valérianate de zinc, valériane, vulvaire : ANTISPASMODIQUES, SÉDATIFS.

— ABDOMINALES OU VISCÉRALES. Menthe poivrée : ANTISPASMODIQUES, SÉDATIFS.

— ACOUSTIQUES. Aconit (aconitine), coriandre, delphine.

— DU CŒUR. Aconit.

NYCTALOPIE. Belladone.

NYMPHOMANIE. Nénuphar, stramoine.

O.

OBSTRUCTIONS. (Voy. *Engorgements.*)

ODONTALGIE. Aconit, buis, cicutine, delphine, dentelaire, impératoire, jusquiame, millefeuille, morphine, mouron rouge, nielle des champs, noisetier, opium, origan, persicaire âcre, pyrèthre, stramoine, tabac, térébenthine (huile essentielle de), tussilage. (Voy. *Douleurs de dents, Névralgie dentaire.*)

ŒDÈME. Absinthe, alkékenge, arnica, aurone, belle-de-nuit, berce, cyclame, genêt à balais, gentiane, germandrée sauge des bois, grenadier, houblon, moutarde, orge (drèche), sauge officinale, vigne (vin), vinaigre : APÉRITIFS, DIURÉTIQUES, TONIQUES AMERS. (Voy. *Anasarque, Hydropisie, Infiltration.*)

— DU POUMON. Cochléaria, raifort sauvage.

ONANISME. Digitale, lupulin. (Voy. *Pertes séminales.*)

OPACITÉ DE LA CORNÉE. Belladone, delphine, vératrine. (Voy. *Taies de la cornée.*)

OPHTHALMIE. Aconitine, belladone, bluet, cerfeuil, chardon à carder, citronnier, citronille, coignassier, cynoglosse, fenugrec, géranion, joubarbe, laitue, lentille d'eau, lis blanc, mauve, mélilot, pied d'alouette, plantain, pommier, pulicaire, ricin, rosier, safran, souci, stramoine, tabac, vigne.

— CATARRHALE. Ail, tannin.

OPHTHALMIE CHRONIQUE. Garou, pyrethonide, souci des jardins, tabac, tannin.

— PHOTOPHOBIQUE. Belladone, bignone catalpa, ciguë, jusquiame, stramoine, tabac.

— PURULENTE. Tabac.

— PURULENTE DES NOUVEAU-NÉS. Belladone, chélidoine, noyer, persil.

— SCROFULEUSE. Bignone catalpa, chélidoine, cicutine, ciguë, citronnier, garou, genévrier oxycèdre, huile de cade, jusquiame, noyer, sumac vénéneux.

ORCHITE. Belladone, jusquiame, lentille d'eau, opium, stramoine. (Voy. *Epididymite.*)

OTALGIE. Absinthe, delphine, tabac, vératrine.

OTITE. Aunée, delphine, opium, vératrine.

OTORRHÉE. Aunée, delphine, pin (goudron).

OXYURES. Betterave (sucre). (Voy. *Ascarides vermiculaires.*)

OZÈNE. Rue, tannin.

P.

PALES COULEURS. (Voy. *Chlorose.*)

PALPÉBRITE. Lentille d'eau.

— GLANDULEUSE. Chélidoine. (Voy. *Blépharite, Ophthalmie.*)

PALPITATIONS DE CŒUR. Acide cyanhydrique, agripaume, amandier (amandes amères), belladone, citronnier, digitale, laurier-cerise, mélisse, oranger, scille. (Sont nerveuses, par irritation vasculaire, par hypertrophie, etc.; de là indication des ANTISPASMODIQUES, des ANTIPHLOGISTIQUES ou des SÉDATIFS du système circulatoire.) (Voy. *Hypertrophie du cœur.*)

PANARIS Beccabunga, belladone, jusquiame, lis blanc, morelle, morphine (injections sous-cutanées), oignon, opium, pavot cornu, sceau de Salomon, stramoine, tormentille.

PARACOUSIE. Aconitine, delphine, vératrine.

PARALYSIE. Aconit, agaric blanc, ail, aristoloche clématite, arnica, basilic, belladone, bétoine, bryone, camelée, câprier, cochléaria, coloquinte, delphine, ellébore noir, giroflée jaune, gui, ivette musquée, jasmin, laurier d'Apollon, mélisse, menthe poivrée, moutarde, nerprun, olivier, orge (drèche), ortie, patience aquatique, peucedan, piment, pulsatille, pyrèthre, roseau à balais, sauge, seigle ergoté, sumac vénéneux, vératrine, vigne (marc de raisin).

— DE LA LANGUE. Impératoire, moutarde, ptarmique, pyrèthre : MASTICATOIRES OU SIALAGOGUES.

PARALYSIE DU RECTUM; DE LA VESSIE. Busserole, seigle ergoté, tabac.
— GÉNÉRALE. Digitale.
PARAPHIMOSIS. Belladone, jusquiame.
PARAPLÉGIE. Momordique, seigle ergoté, sumac vénéneux.
PÉRIPNEUMONIE. (Voy. *Pneumonie.*)
PÉRIPNEUMONIE CATARRHALE. If, pavot. (Voy. *Pneumonie, Catarrhe pulmonaire.*)
PÉRITONITE. Allelnia (oxalate de potasse), lin, morphine (injections sous-cutanées), opium, ricin, térébenthine (à l'extérieur), térébenthine (essence de).
— PUERPÉRALE. Aconit, digitale, opium, ricin (huile), térébenthine (huile essentielle).
— SUBAIGUE. Ciguë.
PERTES SÉMINALES. Bénoite, digitale, lupulin, vinaigre.
— UTÉRINES. (Voy. *Ménorrhagie, Métrorrhagie.*)
PETITE VÉROLE. (Voy. *Variole.*)
PHARYNGITE GRANULEUSE. Aigremoine.
PHIMOSIS. Belladone, jusquiame, lupulin.
PHLEGMASIES. Citrouille, guimauve, jusquiame, laitue, lichen d'Islande, mauve, opium, oranger, pomme de terre, seigle ergoté : ADOUCISSANTS, EMOLLIENTS. (Voy. *Inflammations.*)
— ALBA DOLENS. Jusquiame.
— CÉRÉBRALES. Colchique.
— CUTANÉES. Amandes douces, mauve, opium. (Voy. *Affections cutanées.*)
— ÉRYTHÉMATEUSES ET ÉRYSIPÉLATEUSES. Cerfeuil. (Voy. *Érysipèle.*)
— RHUMATISMALES. Tabac. (Voy. *Rhumatisme.*)
— DES MEMBRANES SÉREUSES. Belladone. (Voy. *Péritonite, Pleurésie.*)
— DES VISCÈRES ABDOMINAUX. Avoine, chanvre, groseillier rouge, laitue vireuse, opium, pyrothonide, vigne (raisins), violette. (Voy. *Gastrite, Inflammation des voies digestives.*)
— DES VOIES RESPIRATOIRES. Mauve, vigne (raisins secs).
— DES VOIES URINAIRES. Avoine, chiendent, groseilles rouges, violette. (Voy. *Catarrhe de la vessie.*)
— DES YEUX. Belladone.
PHLEGMON. Fenugrec, jusquiame, lis blanc, mauve, morelle, oignon, safran.
— DIFFUS GANGRÉNEUX. Absinthe, saule blanc. (Voy. *Érysipèle phlegmoneux.*)
PHLOGOSE. Digitale. (Voy. *Inflammation.*)
— CUTANÉE. Amandes douces, carotte. (Voy. *Affections cutanées.*)
PHOTOPHOBIE. Stramoine. (Voy. *Ophthalmie photophobique.*)
PHOTOPHOBIE SCROFULEUSE. Belladone, cerfeuil, ciguë. (Voy. *Ophthalmie scrofuleuse.*)
PHTHIRIASIS. Fenouil, pied d'alouette, rue, staphysaigre, tabac.
PHTHISIE PULMONAIRE. Acide cyanhydrique, aconit, agaric blanc, amandes douces, ancolie, bétoine, bolet odorant, botrys, bouillon-blanc, busserole, calament, carotte, chanvre, chêne, chervi, chou, chou rouge, ciguë, ciste hélianthème, créosote, cresson de fontaine, cuscute, digitale, douce-amère, drosère, essence de térébenthine, goëmons, goudron, hépatique des fontaines, iris commun, jusquiame, laitue vireuse, lentisque, lichen d'Islande, lichen pulmonaire, lichen pyxidé, lichen de Chien, lierre terrestre, maïs, melon, millefeuille, millepertuis, mouron rouge, narcéine, orchis mâle, orge (malt), peuplier noir, phellandre, poix de Bourgogne, pomme de terre (huile essentielle), pulmonaire, rosier, scille, seigle ergoté, sève de pin maritime, sumac vénéneux, térébenthine, tulipier.
— SCROFULEUSE. Tussilage.
PIERRE. Herniaire, petite passerage, pommier (cidre), seigle ergoté. (Voy. *Calculs, Affections calculeuses.*)
PIQURES D'ABEILLES ET DE GUÊPES. Pavot.
PITYRIASIS. Citronnier, ellébore blanc.
PLACENTA. (Pour en faciliter l'expulsion). Busserole, seigle ergoté.
PLAIES. Balsamite, cornouiller, ergotine Bonjean, opium, pavot cornu, pulsatille, romarin, térébenthine, vin.
— DOULOUREUSES. Laurier-cerise, lin, melon.
PLAIES ENTRETENUES PAR L'ABONDANCE DE LA SUPPURATION. Absinthe, camomille, térébenthine.
— GANGRÉNEUSES Acide phénique, charbon végétal, chêne, citron, créosote, cynoglosse, joubarbe (grande), joubarbe (petite), pédiculaires, rue, safran : DÉSINFECTANTS, STIMULANTS GÉNÉRAUX. TONIQUES AMERS, TONIQUES ASTRINGENTS.
PLÉTHORE SANGUINE. Crème de tartre.
PLEURÉSIE. Amandes amères, buis, chardon bénit, coquelicot, digitale, douce-amère, figuier, lin, millefeuille noire, morphine (injections sous-cutanées), moutarde, opium, pâquerette, patience aquatique, térébenthine.
— AVEC ÉPANCHEMENT. Digitale, laitue vireuse.
— CHRONIQUE. Acide cyanhydrique, marrube blanc, millepertuis.
PLEURODYNIE. Morphine (injections sous-

cutanées), moutarde, poix de Bourgogne, tabac.

PLIQUE POLONAISE. Berce.

PNEUMATOSES. Camomille puante. (Voy. *Flatuosités. Gastralgies, Vents*, etc.)

PNEUMONIE. Acide hydrocyanique, amandes amères, belladone, bourrache, bryone, colchique, douce-amère, figuier, laurier-cerise, lin, marrube blanc, millefeuille noire, opium, térébenthine, vératrine.

POINT DE CÔTÉ. (Voy. *Pleurésie, Pleurodynie.*)

POLLUTIONS NOCTURNES. Digitale, seigle ergoté, vinaigre. (Voy. *Pertes séminales.*)

POLYDIPSIE AVEC POLYURIE. Valériane.

POLYPE DE L'UTÉRUS. Belladone, ergot de seigle, tannin.

— DU NEZ. Germandrée maritime, opium, rue, sabine, tannin.

POLYURIE. Opium. (Voy. *Diabète insipide.*)

POURRITURE D'HOPITAL. Absinthe, ail, chêne, germandrée aquatique, orge, saule blanc, scrofulaire aquatique, térébenthine (essence de), vigne (vin en topique). (Voy. *Gangrène.*)

PROLAPSUS DU RECTUM. Cyprès, millefeuille : ASTRINGENTS.

PRURIGO. Goudron, laurier-cerise, tabac.

— PUDENDI. Acide cyanhydrique, aconit, amandes amères, colchique, concombre, ellébore blanc, goudron, joubarbe, tabac.

PRURIT VULVAIRE. (Voy. *Prurigo pudendi.*)

PSORIASIS. Goudron.

PTYALISME MERCURIEL. Belladone, marrube blanc, opium.

PUPILLE. (Pour la dilater et rendre plus facile l'opération de la cataracte, explorer le cristallin, combattre diverses affections de l'œil, etc.). Belladone.

PURPURA HEMORRHAGICA. Groseillier rouge, oseille, seigle ergoté, térébenthine (huile essentielle de) : ASTRINGENTS.

PUSTULE MALIGNE. Noyer.

— CORNÉE. Oronge.

— SYPHILITIQUE. Opium.

R.

RACHIALGIE. Jusquiame.

RACHITIS. Angélique, chêne, fougère mâle, gentiane, houblon, if, lierre, osmonde, pavot (huille d'œillette), sauge officinale, serpolet : ANTISCORBUTIQUES, ANTISCROFULEUX, TONIQUES AMERS. (Voy. *Scrofules.*)

RAGE. Asperge, belladone, bétoine, campanule, genêt des teinturiers, iris commun, lycopode, mouron rouge, parisette, plantain d'eau.

RELACHEMENT DES GENCIVES ET DE LA LUETTE. Grenadier, myrte, quintefeuille, troëne, vigne (verjus), vinaigre.

— DE L'UTÉRUS. Ortie : ASTRINGENTS A L'EXTÉRIEUR. (Voy. *Abaissement de l'urérus.*)

— DES ORGANES GÉNITAUX, DU VAGIN. Alchimille, coignassier, grenadier, myrte.

RÉPERCUSSIONS OU RÉTROCESSIONS EXANTHÉMATEUSES. Moutarde, ortie sureau.

RÉSORPTION PURULENTE. (Voy. *Infection purulente.*)

RÉTENTION DE CALCULS DANS LES CANAUX BILIAIRES. Belladone, essence de térébenthine, ricin. (Voy. *Calculs biliaires.*)

— DU MÉCONIUM. Pêcher, ricin.

— DU PLACENTA. (Voy. *Placenta.*)

— D'URINE. Alkékenge, arnica, belladone, lycopode, mélilot, oignon, opium, plantain d'eau, seigle ergoté (par inertie de la vessie), valériane : DIURÉTIQUES. (Voy. *Dysurie, Ischurie, Strangurie.*)

RÉTINITE. Belladone.

RÉTRACTIONS MUSCULAIRES. Orge (drèche), vigne (marc de raisin.)

RÉTRÉCISSEMENT SPASMODIQUE DE LA PUPILLE. Belladone, jusquiame.

— DE L'URÈTHRE. Belladone.

RHUMATISME. Aconitine, ail (huile essentiel d'), arnica, ballote cotonneuse, bardane. (Voy. *Rhumatisme articulaire.*)

— ARTICULAIRE. Acide cyanhydrique, aconit, artichaut, belladone, bourrache, bryone, buis, camomille romaine, cannabine, carline, chou, ciguë, ciguë vireuse, citronnier, colchique, cuscute, delphine, digitale, douce-amère, ellébore noir, frêne, genévrier, germandrée-ivette, hyssope, if, ivette musquée, jusquiame, lactucarium, lilas, lycopode, marrube blanc, mélilot, morphine (injections sous-cutanées), moutarde, moutarde blanche, opium, orge, passerage, persicaire douce, peuplier baumier, pomme de terre, pulsatille, roquette sauvage, saponaire, stramoine, sureau, tabac, térébenthine (essence de), tulipier, vératrine, vigne (marc), vinaigre.

— CHRONIQUE. Aconit, artichaut, belle-de-nuit, bryone, camphrée, chanvre, cochléaria, colchique, coloquinte, douce-amère, genêt à balais, gratiole, hièble, laurier d'Apollon, ményanthe, olivier, origan, ortie, patience, pensée sauvage, raifort sauvage, raisin d'Amérique, romarin, sabine, sauge officinale, serpolet,

stramoine, tanaisie, térébenthine, thym, vératrine.
RHUMATISME GOUTTEUX. Aconit, colchique.
RHUME. (Voy. *Catarrhe pulmonaire*, *Bronchite*.)
RIGIDITÉ DU COL DE L'UTÉRUS. Belladone.
ROUGEOLE. Aconit, ancolie, bardane, bourrache, bryone, chardon-béuit, coquelicot, digitale, figuier, groseillier rouge, opium, sureau, tussilage pétasite, violette.

S.

SAIGNEMENT DE NEZ. Ortie. (Voy. *Épistaxis*.)
SALIVATION MERCURIELLE. Belladone, essence de térébenthine, marrube blanc, opium.
SARCOCÈLE. Arrête-bœuf.
SCARLATINE. Aconit, ancolie, bardane, belladone, bourrache, digitale, figuier, groseillier rouge, tussilage pétasite.
SCIATIQUE. Aconit, asaret, atropine, belladone, ciguë vireuse, coloquinte, euphorbe épurge, genêt à balais, moularde, opium (codéine), opium (morphine), passerage, poix de Bourgogne, renoncule bulbeuse, renoncule scélérate, tabac, térébenthine (essence de), vératrine, vigne (marc).
SCLÉROTITE. Belladone, colchique.
SCORBUT. Absinthe, ail, angélique, artichaut, beccabunga, betterave, cakile, capucine, cardamine, chèvrefeuille, citronnier, cochléaria, cresson, douce-amère, épine-vinette, eupatoire, fougère mâle, framboisier, frêne, genévrier, gentiane, germandrée, germandrée maritime, germandrée sauge des bois, groseillier rouge, houblon, if, petite joubarbe, marrube blanc, massette, ményanthe, moutarde, nummulaire, oignon, oranger, orge, orme, oseille, passerage, patience, patience aquatique, persicaire douce, pissenlit, pomme de terre, pommier, pourpier, raifort cultivé, roquette, salicorne, sapin et pin, sauge officinale, seigle ergoté (ergotine), vigne (raisins et vin).
SCROFULES. Absinthe, angélique, aunée, belladone, camomille puante, capucine, carotte, chélidoine, cicutine, ciguë, clématite des haies, cochléaria, cresson, daphné, douce-amère, garance, genêt à balais, gentiane, germandrée, houblon, if, iris commun, iris fétide, iris jaune, marrube blanc, ményanthe, noyer, oignon, orge, orme, passerage, pavot (huile d'œillette), pensée sauvage, pin, romarin, sabine, scrofulaire aquatique, scrofulaire noueuse, serpolet, souci, varec vésiculeux, vigne (vin), zostère.
SCROFULIDES MALIGNES. Créosote.
SPASMES DE LA GORGE ET DU LARYNX, Belladone, oranger, valérianate d'ammoniaque : ANTISPASMODIQUES. (Voy. *Convulsions*.)
— DE LA VESSIE ET DE L'URÈTRE. Belladone, pomme de terre, tabac.
— HÉMORRHOÏDAUX. Acide cyanhydrique.
SPERMATORRHÉE. Belladone, seigle ergoté, vinaigre. (Voy. *Pertes séminales*.)
SQUIRRHE. Belladone, ciguë, jusquiame, mousse de Corse, scille, varec vésiculeux.
STAPHYLOME DE LA CORNÉE ET DE LA SCLÉROTIQUE. Belladone.
STERNALGIE. Belladone.
STOMACACE. Chêne, moutarde, ortie, vélar, vinaigre.
STOMATITE. Alleluia, figuier, goudron, quintefeuille, sumac des corroyeurs, troëne.
STRANGURIE. Amandes douces, belladone, chervi, lin, lycopode, morelle, olivier, pariétaire, sorbier des oiseleurs, valériane. (Voy. *Dysurie*, *Ischurie*, *Rétention d'urine*.)
SUEURS DE PHTHISIQUES. Agaric blanc, rosier, sauge officinale.
SUPPRESSION DES HÉMORRHOÏDES Oignon.
— DES RÈGLES. Arnica, asclépiade blanche, camphrée, ellébore blanc, millefeuille. (Voy. *Aménorrhée*.)
SUPPURATION FÉTIDE. Camomille, ergotine Bonjean.
SURDITÉ. Aconitine, delphine, oignon, vératrine.
SYPHILIDES. Aconit, daphné, douce-amère, opium, persicaire amphibie, pin.
SYPHILIS. Aconit, bardane, chèvre-feuille, daphnés, genévrier, gratiole, laurier-cerise, laurier-rose, lobélie, opium, patience, persicaire amphibie, persil, polygala, saponaire, sauge des bois, sureau.
— CONSÉCUTIVE. Pulsatille. (Voy. *Affections syphilitiques*.)
— CONSTITUTIONNELLE. Coloquinte, douce-amère, solanine.
— REBELLE. Thuya.
— SECONDAIRE. Daphné, frêne, laiche des sables. (Voy. *Syphilis*.)

T.

TÆNIA. Absinthe, ail, ailanthe, citronnier, citrouille, colchique, euphorbe épurge, fougère mâle, fusain, gratiole, grenadier, matricaire, mûrier, noyer, olivier, réséda, tanaisie, tartre (crème

de), térébenthine (essence de), valériane : VERMIFUGES. (Voy. *Vers.*)

TAIES DE LA CORNÉE. Belladone, chélidoine, pulsatille, rue.

TEIGNE. Acide acétique, anémone des bois, bardane, chélidoine, chou, ciguë, créosote, cresson de fontaine, euphorbe épurge, genévrier, géranion, goudron, petite joubarbe, lierre grimpant, moutarde, noyer, oronge, pensée sauvage, raisin d'Amérique, renoncules, ricin, sabine, sureau, tannin.

TÉNESME. Acanthe, ambroisie, belladone, chervi, lactucarium, son, vinaigre.

TÉTANOS. Belladone, cicutine, jusquiame, morphine, narcisse des prés, nicotine, opium, stramonium, tabac, térébenthine (essence de).

TIC DOULOUREUX. Belladone, opium, térébenthine (essence de) : TONIQUES AMERS, TONIQUES ASTRINGENTS

TORTICOLIS. Origan.

TOUX. Ail, airelle, amandes douces, aunée, bouillon blanc, carotte, chou, guimauve, navet. (Voy. *Bronchite.*)

— NERVEUSE, SPASMODIQUE OU CONVULSIVE. Acide cyanhydrique, amandes amères, belladone, ciguë, cynoglosse, douce-amère, jusquiame, lactucarium, laitue, narcisse des prés, opium, oranger, pavot, pivoine, pomme de terre, solanine.

— PÉRIODIQUE DES ENFANTS. Belladone.

— REBELLE CHRONIQUE. Garance, if, marrube blanc, oronge, poix de Bourgogne, polypode, sauge officinale. (Voy. *Catarrhe pulmonaire chronique.*)

— SÈCHE. Avoine, cynoglosse, douce-amère, mauve, olivier : ADOUCISSANTS.

TRACHÉITE. Opium.

TRANCHÉES DES ENFANTS. Anis, coquelicot, rue.

— UTÉRINES. Amandes amères, seigle ergoté, opium.

TREMBLEMENT DES MEMBRES. Angélique, arnica, aunée, sauge officinale.

— ALCOOLIQUE. Alcool.

— MERCURIEL. Opium.

— NERVEUX. Belladone, menthe poivrée.

TUBERCULES DES POUMONS. (Voy. *Phthisie pulmonaire.*)

TUMEURS BLANCHES. Agaric de chêne, belladone, genêt à balais, noyer.

— CANCÉREUSES. Belladone, carotte, ciguë.

— ÉRECTILE. Agaric de chêne. (Voy. *Nævi materni.*)

— FROIDES. Chanvre, cumin, houblon, jusquiame, noyer, rosier, sureau, tabac, vinaigre.

TUMEURS GLANDULAIRES. Ciguë, cresson de fontaine, delphine, oronge.

— GOMMEUSES. Daphné.

— GOUTTEUSES. Momordique, tabac.

— HÉMORRHOÏDALES. Arnica, cyprès, millefeuille. (Voy. *Hémorrhoïdes.*)

— HYPERTROPHIQUES. Ciguë.

— INFLAMMATOIRES. Figuier, mélilot, stramoine. (Voy. *Inflammations.*)

— INDOLENTES. Ciguë, cumin.

— LYMPHATIQUES. Ciguë, vinaigre. (Voy. *Tumeurs froides.*)

— MÉSENTÉRIQUES. Ciguë.

— SCROFULEUSES. Arum, chélidoine, ciguë, cresson de fontaine, cyclame, mandragore, oseille, renoncule ficaire, souci des jardins : TONIQUES AMERS. (Voy. *Affections scrofuleuses, Scrofules.*)

— SQUIRRHEUSES. Belladone, ciguë.

— DE L'UTÉRUS. Ciguë.

— DES MAMELLES. Ciguë.

— DES TESTICULES. Ciguë.

— DU SEIN. Ciguë, petite joubarbe.

TYMPANITE. Cumin, mélilot, menthe poivrée, rue, tabac.

TYPHUS. Ail, alcool, betterave, citronnier.

U.

ULCÉRATIONS. Noyer.

ULCÈRE SIMPLE DE L'ESTOMAC. Carotte, laitue vireuse.

— CHRONIQUES DES PAUPIÈRES. Chélidoine.

— DES GENCIVES. Chêne, rue, sauge, sumac des corroyeurs : ANTISPASMODIQUES, ASTRINGENTS.

— DES REINS. Busserole.

— DU PHARYNX ET DES FOSSES NASALES. Persicaire âcre.

— SCORBUTIQUES DE LA BOUCHE. Ancolie : ANTISCORBUTIQUES, ASTRINGENTS. (Voy. *Affections scorbutiques.*)

ULCÈRES. Aconit, belladone, bénoite, bugle, chélidoine, chou, douce-amère, fraisier, lierre terrestre, lin, noyer, patience, pavot (opium), peuplier baumier, poireau, sauge officinale, sauge sclarée, velvote, vigne (vinaigre).

— ANCIENS. Aunée, ciguë, fusain, iodure d'amidon, mousse, orme.

— ATONIQUES. Absinthe, alchimille, aunée, bénoite, chardon bénit, chélidoine, cochléaria, créosote, ergotine Bonjean, essence de térébenthine, genévrier, germandrée aquatique, laurier d'Apollon, lierre grimpant, menthe poivrée, ményanthe, millefeuille, noyer, pédiculaire, persicaire âcre, peuplier baumier, renoncules, rosier, sauge officinale, scrofulaire aquatique, tabac, tanaisie, thalictron, thym, tormentille.

ULCÈRES CALLEUX. Souci.
— CANCÉREUX. Belladone, carotte, ciguë, chardon-bénit, créosote, petite joubarbe, orme, oronge, pêcher (feuilles), stramoine.
— CHANCREUX. Onoporde.
— DE MAUVAISE NATURE. Petite joubarbe, mouron rouge, orge.
— DE LA CORNÉE. Atropine, chélidoine, opium, tannin.
— DOULOUREUX. Belladone, ciguë, morelle, mouron rouge, opium.
— FÉTIDES. Acide phénique, carotte, créosote, oranger.
— FISTULEUX. Chélidoine, ciguë, petite joubarbe.
— GANGRÉNEUX. Aconit, arnica, bident, chardon bénit, créosote, houblon, oseille, persil, saule blanc, tanaisie, tannate de plomb.
— INTERNES. Rosier, saule blanc.
— PHAGÉDÉNIQUES. Aconit.
— PUTRIDES. Aurone, citronnier, créosote, ortie, oseille, tabac.
— SANIEUX. Aigremoine, citronnier, créosote, tabac.
— SCORBUTIQUES. Absinthe, cochléaria, créosote, cresson de fontaine, genévrier, ményanthe, noyer, patience aquatique, troëne. (Voy. *Affections scorbutiques, Scorbut.*)
— SCROFULEUX. Absinthe, ancolie, chêne, ciguë, créosote, cresson de fontaine, fusain, ményanthe, noyer, persicaire âcre, pin (goudron), renoncules, sauge officinale, tussilage : Toniques amers, Antiscrofuleux.
— SERPIGINEUX. Daphné, joubarbe, lycopode.
— SORDIDES. Aristoloche clématite, arnica, bénoîte, bident, cresson de fontaine, ergotine Bonjean, joubarbe, laurier d'Apollon, marrube blanc, millefeuille, noyer, opium, persicaire âcre, pin, souci des jardins.
— SYPHILITIQUES. Ciguë, opium.
— UTÉRINS. Lichen d'Islande, noyer.
— VERMINEUX. Absinthe, ail, aurone, tanaisie.
URÉTHRITE. Persil, propylamine, seigle ergoté. (Voy. *Blennorrhagie, Gonorrhée.*)
URTICAIRE. Aconit.

V.

VAPEURS. (Voy. *Hystérie, Spasmes.*)
VARIOLE. Aconit, ancolie, bardane, bourrache, bryone, chardon bénit, figuier, houx, lentille, salicylite de potasse, vin.
— CONFLUENTE. Opium, sureau, thériaque.
VENTS. (Voy. *Flatuosités.*)
VARICES. Arnica, chêne.
— DES FEMMES ENCEINTES. Arnica.
— ANÉVRYSMALES. Agaric de chêne.
VER SOLITAIRE. Absinthe, belle-de-nuit, romarin : Anthelminthiques. (Voyez *Tænia.*)
VERS INTESTINAUX. Abricotier, absinthe, absinthe maritime, ail, amandes douces, cade, carotte, citronnier, crambé maritime, essence de citron, lupin, olivier, pêcher (feuilles), réséda, santoline blanche, sarriette des jardins, séneçon, vin : Anthelminthiques. (Voy. *Ascarides.*)
VERRUES. Argemone, chélidoine, chou, euphorbe cyparisse, souci des jardins.
VERTIGES. Anis, gui, mélisse, muguet, pouliot, valérianate d'ammoniaque.
VÉSANIES. (Voy. *Aliénation mentale, Folie, Manie.*)
VÉSICATOIRES (*pour les former*). Acide acétique, arum, clématite des haies, daphné, dentaire, persicaire âcre, renoncule : Vésicants.
— ULCÉRÉS (*pour les panser*). Belladone, chou, lierre, poirée, saxifrage de Sibérie.
VOLVULUS. Amandes douces, olivier. (Voy. *Iléus.*)
VOMISSEMENTS. Angélique, belladone, citronnier, menthe poivrée, opium, poirier (poiré), safran, sauge officinale, saule blanc, seigle ergoté (ergotine), vigne (vin de Champagne) : Antispasmodiques, Narcotiques.

Z.

ZONA. Amidon (*pour calmer la douleur*), belladone, jusquiame, pavot (morphine).

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

PLANTES MÉDICINALES INDIGÈNES

ET DE

LEURS PRODUITS NATURELS ET MÉDICAMENTEUX

Nota. — Les noms qui ne figuraient pas dans la table de la deuxième édition sont marqués d'un astérisque (*). — Les noms des plantes sont imprimés en caractères **gras**, les produits naturels et médicamenteux en PETITES MAJUSCULES, et les synonymies en caractères ordinaires.

A.

* **Abricotier.** 1
* Absin menu. 1
Absinthe. 1
Absinthe commune. 1
Absinthe (Grande). 1
Absinthe maritime. 8
Absinthe officinale. 1
Absinthe (Petite). 8
Absinthe pontique. 8
Absinthe romaine. 8
* ABSINTHINE. 2
* Acacia d'Allemagne. 879
Acacia (Faux). 919
* Acacia nostras. 879
Acanthe. 9
* Acanthe épineuse. 9
* Acétolats. 1103
Ache. 9
Ache d'eau. 191
Ache de montagne. 598
Ache des chiens. 317
Ache persil. 814
* Achillée. 638
* Achillée naine. 644
Achillée ptarmique. 881
Achillée visqueuse. 424
ACHILLÉINE. 638
ACIDE ACÉTIQUE CONCENTRÉ. 1103, 1132
ACIDE ACÉTIQUE IMPUR. 1103, 1128
* ACIDE AMYLIQUE. 1081
* ACIDE ANÉMONIQUE. 66, 884, 903
* ACIDE ANGÉLICIQUE. 69
* ACIDE ANTHÉMIQUE. 240
* ACIDE ANTIRRHINIQUE. 375
* ACIDE ASPARITIQUE. 106
* ACIDE CALCITRAPIQUE. 277
* ACIDE CARTHAMIQUE. 257
* ACIDE CHÉLIDONIQUE. 279
* ACIDE CHRYSINIQUE. 823
* ACIDE CHRYSOPHANIQUE. 911
ACIDE CITRIQUE. 320, 321
* ACIDE CUMINIQUE. 385
* ACIDE CYANHYDRIQUE. 570
* ACIDE DIGITALIQUE. 375
* ACIDE DIGITOLÉIQUE. 375
* ACIDE ÉQUISÉTIQUE. 877
* ACIDE FICARIQUE. 905
* ACIDE FILICIQUE. 439
* ACIDE FILIXOÏDE. 439
* ACIDE FUMARIQUE. 458
ACIDE GALLIQUE. 294
ACIDE HYDROCYANIQUE. 570
* ACIDE LEDUMIQUE. 576
* ACIDE LICHÉNIQUE. 579
* ACIDE LICHÉNOSTÉARIQUE. 579
* ACIDE MAÏALIQUE. 670
ACIDE MALIQUE. 872
* ACIDE MÉLILOTIQUE. 624
* ACIDE MYRONIQUE. 658
* ACIDE NICOTIANIQUE. 1043
* ACIDE OLIVIQUE. 701
ACIDE OXALIQUE. 51
* ACIDE PAPAVÉRIQUE. 349
* ACIDE PÉLARGONIQUE. 478, 935
* ACIDE PHÉNIQUE (chimie). 840
— — (thérapeutique). 854
* ACIDE PICRIQUE. 840
* ACIDE PIMARIQUE. 840, 842
* ACIDE PINIQUE. 842
* ACIDE POMMIQUE. 872
* ACIDE RHÉADIQUE. 349
* ACIDE RICINIQUE. 915
* ACIDE RICINOLÉIQUE. 915
* ACIDE SALICYLEUX. 900
* ACIDE SAPONIQUE. 952
* ACIDE SÉLINIQUE. 1009
* ACIDE SORBIQUE. 1015
* ACIDE SPIROÏLEUX. 900
* ACIDE SUBÉRIQUE 295
* ACIDE SYLVIQUE. 840, 842
ACIDE VALÉRIANIQUE. 1081
ACIDE VALÉRIQUE. 1081
ACIDE VIBURNIQUE. 1081, 1137
* ACONELLINE. 12
Aconit napel. 11
* Aconit (Variétés). 12
ACONITINE (chimie). 12
— (thérapeutique). 27
Acore adultérin. 530
Acore aromatique. 928
Acore vrai. 928
Actée. 29
Actée des Alpes. 29
* Actée en épi. 29
* Actée (Variétés). 30
Adiante. 245
ÆSCULINE. 613, 615
Æthuse à feuilles capillaires. 637
* AFFIUM. 749
Agaloussé. 518
Agaric amadouvier. 32
Agaric aux mouches. 718
Agaric blanc. 30
Agaric de chêne. 32
Agaric des chirurgiens. 32
Agaric du mélèze. 30
Agaric mouche. 718
Agaric moucheté. 718
Agaric purgatif. 30
Agnus castus. 34
Agrefous. 518
Agrimoine. 36
* Agrimoine odorante. 37
Agrimoine sauvage. 76
Agrion. 518
Agripaume. 35
* AGROSTEMMINE. 952
Aiaut. 673
* Aiglantine. 64
* Aigrelic. 47
Aigremoine. 36
Aigrette. 727
Ail. 137
* AIL (ESSENCE D'). 137
* Ail oignon. 698
Ailanthe. 43
Aillaud. 673
Airelle. 44
Airelle ponctuée. 45

* Alantine. 114
* Alaterne. 681
Alcée. 45
Alcée rose. 45
Alchimille. 46
Alcool. 1101, 1104
— Action physiologique. 1118
— — thérapeutique. 1123
* Alcool amylique. 870
* Alcool d'asphodèle. 109
Alcoolats. 1102
Alcoolatures. 1102
Alcoolés. 1102
Algue. 1140
Algue commune. 255
Algue marine, commune ou des verriers. 1140
Aliez. 673
* Alises. 47
* **Alisier.** 47
Alisma. 861
* Alismine. 861
* Alizarine. 463
Alleluia. 51
Alléaire. 53
Alkékenge. 47
Aloïse citronnée. 1097
* Alouchier. 47
* Althœine. 46, 347
Aluine. 1
* Alvuine. 1
Amadou. 33
Amande de terre. 1017
Amandes amères. 57
Amandes douces. 55
Amandier. 54
* Amanite bulbeuse. 721
* Amanite orange. 718
* Amanitine (chimie). 718
— (physique). 721
* Amarante. 894
Ambroisie. 61
* Ambrosie sauvage. 353
Amidon. 453
Amidon (Iodure d'). 454
* **Ammi.** 63
* Ammi inodore. 63
* Ammi lancéolé. 63
* Ammi visnage. 63
Amouroche. 243
* Amouros de Bartas. 922
Ampoulaou. 700
* Amygdaline. 57
* Amylène. 870
* Amylique (Alcool). 870
Anagyre. 63
Anagyre fétide. 63
Ancolie. 64
Androsème. 646
Anémone. 66, 883
Anémone des bois. 66
Anémone des prés. 884
* Anémone pulsatille. 883
Anémone pulsatille (Camphre d'). 884
Anémone Sylvie. 66
* Anémonine. 66, 884, 903
* Anémonique (Acide). 66, 884, 903
Aneth. 67
* Aneth des moissons. 68
Aneth doux. 433
Aneth odorant. 67
* Angélicique (Acide). 69
Angélique. 68
Angélique à feuilles d'ache. 598
Angélique cultivée. 68
Angélique des bois. 71
Angélique officinale. 68
Angélique sauvage. 71
* Angure de lin. 359
Anis. 71
Anis boucage. 71
Anis doux. 433
Anis vert. 71
Anois. 112
Anséring anthelmintique. 74
Anséring bon Henri. 202
Anséring botrys. 202
Anséring du Mexique. 61
Anséring fétide. 1138
Anséring sagittée. 202
Anséring vermifuge. 74
Anthémide puante. 243
* Anthémine. 240
* Anthémique (Acide). 240
Anthyllide. 75
Anthyllide vulnéraire. 75
* Antirrhinine. 595
* Antirrhinique (Acide). 375
Aparine. 489
* Apérinette. 107
* Apiine. 814
* Apiol (chimie). 814
— (thérapeutique). 816
* Arabette. 75
* Arabette des sables. 75
* Arabette hérissée. 75
Aradah. 44
Aragone. 542
Arbousier. 228
* Arbousier. 232
Arbousier traînant. 228
Arbre à la gale. 1032
Arbre à vessie. 121
Arbre de la sagesse. 206
Arbre de vie. 1066
* Arbre du ciel. 43
Arbres à grives. 43, 1014
* Arbutine. 229
* Arbuvine. 229
* Arcanson. 839
Archangélique. 68, 561
* Argel, arguel ou arghel. 363
* **Argémone.** 76
Argentine. 76
Argot. 979
Aristoloche clématite. 78
Aristoloche commune. 78
Aristoloche crénelée. 81
Aristoloche longue. 80
Aristoloche pistoloche. 81
Aristoloche ronde. 80
* Aristolochine. 78
Armoise. 81
Armoise absinthe. 1
Armoise amère. 1
Armoise citronnelle. 117
Armoise commune. 81
Armoise des jardins. 117
Armoise mâle. 117
Armoise santolique. 951
Armoise vulgaire. 81
Arnicine. 84
Arnique de montagne. 84
Arnique ou arnica. 84
* Aroufle. 576
* Arousse. 576
Arrête-bœuf. 92
Arroche. 94
Arroche fétide. 1138
Arroche puante. 1138
* Arthanitine. 360, 879
Artichaut. 95
Artichaut sauvage. 274
Artichaut sauvage. 536
Artichaut sauvage. 704
Arum. 97
Arum commun. 97
Asaret. 101
Asaret d'Europe. 101
* Asarite. 102
* Asarone. 102
* Asarum (Camphre d'). 102
Asclépiade blanche. 104
* Asclépiadine. 104
Asparagine. 106, 347, 869
* Asparitique (Acide). 106
Asperge. 105
Asperge à l'esquinancie. 108
Asperge commune. 105
Asperge officinale. 105
Aspérule odorante. 107
Asphodèle. 108
* Asphodèle (Alcool d'). 109
Asphodèle blanc. 108
* **Asphodèle jaune.** 109
Asphodèle rameux. 108
Aspic. 574
Aspide fougère mâle. 437
Astragale. 109
Astragale réglissier. 109
Astragale sans tige. 110
Athamante de Crète. 110
Athamante des cerfs. 112
Athamante oréoséline. 111
Atropine (chimie). 132
— (thérapeutique). 182
* Atropine (Sulfate d') (chimie). 132
— (thérapeutique). 183
Atropine (Valérianate d') (chimie). 132
— (thérapeutique). 183
* **Aubépine.** 112
Aubervigne. 328
Aubifoin. 201
Aubours. 431
Aune ou aulne. 112
Aune commun. 112
* Aune noir. 208
Aunée ou aulnée. 114
Aunée (Camphre d'). 114
Aunée commune. 114
Aunée des prés. 117
Aunée dysentérique. 117
Aunée officinale. 114
Aunet. 112
Aurade. 706

* Auradine. 706
* Aurantin. 706
* Aurantine. 706
Aurone. 117
Aurone femelle. 950
Aurone mâle. 117
Aviculaire. 906
Avoine. 118

B.

Bacile. 356
Bacinet. 902
Bacinet blanc. 66
Bacinet purpurin. 66
Baguenaudier. 121
Baguenaudier arborescent. 121
Balaustes. 498
* **Balisier.** 122
Ballote cotonneuse. 123
Ballote noire. 122
Ballote odorante. 123
Balsamite. 123
Balsamite annuelle. 124
Balsamite odorante. 123
* Bandoline. 882
Baratte. 678
Barbarée. 125
Barbarée officinale. 125
Barbe de capucin. 681
Barbe de chèvre. 899
Barbeau. 201
Barbotine indigène. 1062
Bardane. 125
Bardane officinale. 125
* Bardeau. 1137
* Barras. 838
Basilic. 129
Basilic officinal. 129
* Basilic (Petit). 130
* Bassinet. 902
* Bassinet blanc. 66
Bassinet purpurin. 66
* Bassorine. 710
* Baudrier de Neptune. 562
Baume coq. 123
Baume sauvage. 484
Baume vert. 625
Baumier. 625
Bec de grue. 477
Bec d'oie. 76
Beccabunga. 130
Beccabunga (Petit). 131
* Bedeguar. 933
* Behen rouge. 1022
Belladone. 131
Belladone baccifère. 131
Belle-dame. 131
Belle-de-nuit. 185
Belle-de-nuit à longues fleurs. 185
Belle-de-nuit dichotome. 185
Belvédère. 74
Bénoite. 185
Bénoite aquatique. 189
Bénoite des montagnes. 190
Bénoite officinale. 185
Berbérine. 420, 421
Berbéris. 419
Bercee. 190
* Berce à feuilles simples. 191
* Berce des Alpes. 191
* Berce gommifère. 191
Berceau de la Vierge. 328
* **Bergamote.** 325
* Bergamote (Essence de) 325
* Bergaptène. 325
Berle. 191
* Berle chervi. 192
Bétoine. 192
Bétoine d'eau. 875
Bétoine de montagne. 84
Bétoine des Vosges. 84
Bétoine officinale. 192
Bétoine pourpre. 192
Bette blanche. 194
Bette ou poirée. 194
Betterave. 195
* Beurre de roses. 932
* Bidens cornu ou penché. 199
Bident ou Bidens. 198
* Bière. 712
* Bigarade. 706, 709
* **Bigaradier.** 709
* **Bignone catalpa.** 199
* Biméconate de morphine. 788
Biole. 206
Bistorte. 199
Blanc-bois. 822
Blanc-d'eau. 678
* Blanc de Hollande. 822
Blanche. 751
* Blanche épine. 112
Blavéole. 201
* Blé. 452
Blé avorté. 979
* Blé d'Egypte. 712
Blé d'Espagne. 609
* Blé de mai. 712
* Blé d'Inde. 609
Blé de Turquie. 609
* Blé de vache. 953
Blé farouche. 979
Blé have. 979
Blé rachitique. 979
Blodrot. 1071
Bluet. 201
Bluet des moissons. 201
Bois de garou. 365
Bois d'oreille. 366
Bois franc. 518
Bois gentil. 366
Bois néphrétique d'Europe. 206
Bois puant. 63
Bois puant. 267
Bolet amadouvier. 32
Bolet du mélèze. 30
Bolet du saule. 201
Bolet odorant. 201
Bon-Henri. 202
Bonhomme. 204
Bonne-Dame. 94
* Bonnet carré. 460
Bonnet de prêtre. 460
Bonnette. 214
Botride. 202
Botrys. 202
Botrys du Mexique. 61
Boucage. 71, 203
Boucage à feuilles de berle. 204
Boucage à grandes feuilles 204
Boucage saxifrage. 204
Boucellaou. 700
Bougrane. 92
Bougrande. 92
Bouillard. 206
Bouillon ailé. 204
Bouillon blanc. 204
Bouillon mâle. 204
* **Bouillon noir.** 206
Bouillot. 243
Boule. 206
Boule de cire. 297
Bouleau. 206
Bouleau blanc. 206
Bouleau vergne. 112
Bourgène. 208
Bourg-épine. 679
Bourrache. 210
Bourrache à fleurs bleues. 210
Bourrache officinale. 210
Bourse-à-berger. 212
Bourse-à-pasteur. 212
Boursette. 212
Boussérole. 228
Boutaillon. 700
Bouteillon. 700
Bouton d'or. 901
Boviste. 603
* Brai gras. 839
* Brai sec. 839, 840
Branc-ursine. 9
Branc-ursine des Allemands. 190
Branche-ursine. 9
Brembelle. 44
Brembollier. 44
Brunelle. 214
* Brunelle à grandes feuilles. 215
Brunelle vulgaire. 214
Bruyère. 215
Bruyère commune. 215
Bruyère herbacée. 216
Bruyère pourpre. 216
Bryone. 217
Bryone dioïque. 217
Bryone officinale. 217
* Bryonine. 218, 221
Bugle. 222
Buglose. 222
Buglose à larges feuilles. 210
Buglose des boutiques. 222
Buglose d'Italie. 222, 223
Buglosse. 222
Buglosse toujours verte. 223
Bugrane. 92
* Bugrave. 92
Buis. 223
Buis à bordures. 227
Buis arborescent. 223
Buis bénit. 223
Buis de Mahon. 226
Buis des Baléares. 226
Buis nain. 227
Buis ordinaire. 223
Buis (Petit). 228
Buis toujours vert. 223
Buplèvre. 228
Buplèvre salciforme. 228
Busserole. 228
Butôme. 232
Butôme en ombelle. 232
Buxerole. 228

* Buxine. 224, 227
* Buxine (Sulfate de). 227
Byssus des caves. 233

C.

Cabaret. 101
* **Cade.** 472
Cade (Huile de). 472
Cadran. 718
Café de glands doux. 285
Café français. 864
Cagarelle. 634
Caille-lait. 233
Caille-lait blanc. 235
Caille-lait croisette. 357
Caille-lait grateron. 489
Caille-lait jaune. 233, 235
Caille-lait officinal. 233
* **Cakile maritime.** 236
Calament. 237
Calamus aromatique. 928
Calcar. 979
* Calcitrapique (Acide). 277
CALENDRIER FLORAL. 1150
Calendeline. 1018
Camelée. 237
Cameline. 238
* Camomen. 238
Camomille commune. 244, 621
Camomille cotule. 243
Camomille d'Allemagne. 244
Camomille des champs. 243
Camomille des teinturiers. 244
Camomille fétide. 243
Camomille noble. 239
Camomille odorante. 239
Camomille ordinaire. 621
Camomille puante. 243
Camomille pyrèthre. 887
Camomille romaine. 239
Camomille vraie. 621
Campane. 673
Campane jaune. 673
Campanette. 508
* Campanule gantelée. 244
* **Campanules.** 244
* Camphorate de morphine. 788
Camphre d'anémone pulsatille. 884
Camphre d'asarum. 102
Camphre d'aunée. 114
Camphrée. 244
Camphrée de Montpellier. 244
* Camphylène. 840
* Cannabène (chimie). 269
— (thérapeutique). 271
* Cannabine (chimie). 269
— (thérapeutique). 270
* Canne d'Inde. 121
Canne de Provence. 929
Canneberge. 45
* Caphopicrite. 911
Capillaire. 245
Capillaire à feuilles de coriandre. 245
Capillaire de Montpellier. 245
Capillaire noire. 399
Capille à teigneux. 489
Câprier. 246
Capselle. 212
* Capsicine. 835
Capsique. 835
Capuce. 11
Capuchon de moine. 11
Capucine. 248
* Capuçon. 11
Caquenlit. 634
* Caquillier. 236
Cardamine. 250
* Cardamine amère. 250
Cardère. 276
Cardiaire. 35
* Cardiale ou Cordiale (?) 35
Cardiaque. 35
Cardiasise officinale. 35
Cardinale bleue. 599
Carex des sables 553
Carline. 251
Carotte. 252
Carotte sauvage. 254
* Carottine. 252
* **Caroubier.** 255
* Carouges. 255
Carragaheen. 255
Carrageen. 255
Carthame. 256
Carthame laineux. 257
* Carthamine. 257
* Carthamique (Acide). 257
* Carvacrol. 258
* Carvène. 258
Carvi. 258
* Carvol. 258
Caryophyllée. 186
Casse-lunettes. 201
Casse-pierre. 733, 965
Cassis ou **Grosseillier noir.** 259
Cataire. 260
* Catalpa commun. 199
Catherinaire. 1042
Catins-mûrons. 922
Caveron sauvage. 879
Cédrat. 325
Cédratier. 325
Cèdre (Petit). 472
Ceinture de la Saint-Jean. 81
Céleri odorant. 9
* **Céleri rave.** 10
Céleri sauvage ou des Marais. 9
Centaurée bénite. 272
Centaurée bleue. 976
Centaurée chausse-trape. 276
Centaurée commune. 261
Centaurée étoilée. 276
Centaurée (Grande). 216
Centaurée jaune ou du solstice. 262
Centaurée noire. 262
Centaurée (Petite). 262
Centaurée sudorifique. 272
Centaurelle. 262
* Centaurine. 262
* Centauri-rétine. 262
Centauroïde. 492
Centinode. 906
* Cérasine. 266
* Céréaline. 456
Cerfeuil. 264
Cerfeuil anisé. 265
Cerfeuil bulbeux. 266
Cerfeuil commun. 264
Cerfeuil cultivé. 264
Cerfeuil musqué. 265
* **Cerfeuil noueux.** 265
Cerfeuil odorant. 265
Cerfeuil sauvage. 265
* **Cerfeuil tacheté.** 265
Cerise d'hiver ou de jaif. 47
Cerisier. 266
Cerisier à grappes. 267
Cerisier des oiseaux. 267
Cerisier laurier-cerise. 567
Cerisier noir. 267
Cétérach. 399
Cétérach officinal. 399
Cétérach vrai. 399
Cétrarin, Cétrarine. 579
* Chamaedris. 478
Chamaras. 489
Chambucle. 979
Champignon de saule. 201
* Chandelle d'eau. 618
Chandelle de la Passion. 618
Chanvre. 268
Chanvre aquatique. 198
Chanvre des marais. 198
Charbon du seigle. 979
* Charbon végétal. 824
Chardon acanthin. 704
Chardon à bonnetiers. 276
Chardon à carder. 276
Chardon à cent têtes. 275
Chardon à foulon. 276
Chardon à quenouille des Anglais. 257
Chardon argenté. 274
Chardon barbe de chèvre. 275
* **Chardon bénit.** 272
Chardon bénit des Américains. 76
Chardon bénit des Parisiens. 257, 272
Chardon de Notre-Dame. 274
Chardon étoilé. 276
Chardon-Marie. 274
Chardon-Roland. 275
Chardon-Rouland. 275
Chardonnette. 251
Chardousse. 251
Charpentaire. 969
Chasse-bosse. 608
Chasse-diable. 544
Chasse-fièvre. 478
Chasse-loupe. 1023
Chasse-querelle des Anglais. 608
Chasse-rage. 738
Châtaigne chevaline. 612
Châtaigne de cheval. 612
Châtaignier. 612
Chataire. 260
Chaupoint. 92
Chausse-trappe. 276
* Chelerythrine. 279, 284, 803
Chélidoine. 278
Chélidoine (Petite). 902

* Chélidonine. 279, 284, 803
* Chélidonique (Acide). 279
* Chélidoxanthine. 279
Chenarde. 334
Chêne. 284
*** Chêne à kermès.** 295
*** Chêne-liége.** 295
Chêne mâle. 184
Chêne marin. 1090
Chêne rouvre. 284
Chenette. 478
* Chènevis. 268
Chervi. 295
Chervi (Grand). 731
Cheveux de Vénus. 245, 682
Cheveux de Vénus. 359
Chèvrefeuille. 296
Chèvrefeuille de la Caroline. 297
Chèvrefeuille des Alpes. 297
Chèvrefeuille des buissons. 297
Chicorée sauvage. 298
Chiche. 864
Chicotin. 341
Chiendent. 300
Chiendent rouge. 553
Chiole. 634
Chironée. 262
* Chironis. 295
Chlorhydrate double de morphine et de codéine. 788
Chou. 302
* Chou de mer. 353
* Chou marin. 1013
* Chou marin. 353
Chou roquette. 923
* Chou rouge. 302
Choux gras. 742
* Christophorienne. 29
* Chrysinique (Acide). 823
* Chrysophanique (Acide). 911
* Chrysorhamnine. 680
* Cicérole. 864
Cicutaire aquatique. 318
* Cicutaire maculée. 319
Cicutaire odorante. 265
* Cicutine. 305, 316
Cidre. 873
Cierge de Notre-Dame. 204
Ciguë. 304
Ciguë aquatique. 825
Ciguë commune. 304
Ciguë d'eau. 318
Ciguë des jardins. 317
Ciguë (Grande). 304
Ciguë officinale. 304
Ciguë (Petite). 317
Ciguë phellandre. 825
Ciguë tachetée. 304
Ciguë vireuse. 318
* Ciste à feuilles de laurier. 320
* Ciste à feuilles larges. 320
* Ciste blanchâtre. 320
* Ciste ladanifère. 320
* Ciste de Crète. 320
Ciste hélianthème. 319
* Ciste pourpre. 320
* Citrate de morphine. 988
Citrique (Acide). 321, 325
Citron (Huile volatile). 32, 325
Citronade. 625
Citronnelle. 117, 625, 950
Citronnier. 320
Citrouille. 326
Clair-bassin. 902
* Clandestine. 564
Clématite brûlante. 328
Clématite des haies. 328
Clochette. 597
Clochette des bois. 673
Clou de seigle. 979
Cnicin, Cnisin ou Cnicine. 261, 272, 274, 277
Cnicus bénit. 272
Cochène. 1014
Cochléaria. 330
* Cochléarine. 330
* Cocousseau. 875
Codéine. 748, 751, 793, 794
Coignassier. 332
* Colchicéine. 334
Colchicine. 334, 340
* Colchicine (Tannate de). 341
Colchique. 334
Colchique d'automne. 334
Colocynthine. 341, 345
Colophane. 839, 840, 852
* Colophène. 840
Coloquinte. 345
* Colsat. 341
Colubrine. 217
* Columbine. 64
Colutier. 121
Colza. 345
*** Concombre.** 345
Concombre d'âne. 647
* Concombre vert. 341
* Conéine. 305
* Conhydrine. 305
Conicine. 305
* Conine. 305
* Conine. 305
CONSERVATION DES PLANTES. 1147
Consoude. 346, 831
Consoude moyenne. 221
Consoude officinale. 346
Consoude (Petite). 221
Conyse des prés. 117
Conyse moyenne. 117
Conyze squarreuse. 348
Conyze vulgaire. 348
Coq des jardins. 123
Coquelicot. 348
Coquelourde. 883
Coqueluchon. 11
Coquerelle. 47
Coqueret. 47
Corail des jardins. 834
* Coriamyrtine. 897
Coriandre. 350
Coriandre cultivée. 350
Coriandre officinale. 350
* Coriarine. 897
Cormier. 1015
Corne de cerf. 353
Cornecille. 608
* Cornichon. 346
Cornouiller. 351
Cornouiller femelle. 351
Cornouiller fleuri. 351
Cornouiller mâle. 351
Cornouiller sanguin. 351
Cornuet. 198
Coronille. 352
Coronille bigarrée. 352
* Coronille changeante. 352
* Coronille couronnée. 352
* Coronille glauque. 352
* Coronille junciforme. 352
Coronille panachée. 352
Coronope. 353
Corroie Saint-Jean. 585
Corroyère. 896
Corroyère à feuilles de myrte. 896
* Corydaline. 459
Coucou 878
Coudrier. 682
Couleuvrée. 217
* Coumarine. 108, 235, 432, 435, 624
Couronne de la Saint-Jean. 81
Couronne de terre. 585
Couronne des blés. 682
Couronne impériale. 451
Courtrai. 526
Cousinier. 44
*** Crambé maritime.** 353
Cran de Bretagne. 89
Cranquillier. 328
Cranson. 891
Cranson officinal. 330
Crapaudine. 353
Crême de tartre. 1100, 1117
Créosote. 840, 852
Cresson. 354
Cresson alénois. 740
Cresson de fontaines. 354
Cresson de Para. 1020
Cresson de rivière. 353
Cresson de terre. 125
Cresson des jardins. 740
Cresson des prés. 250
Cresson des ruines. 739
Cresson d'Inde. 248
Cresson du Mexique. 248
Cresson du Pérou. 248
Cresson élégant. 250
Cresson (Huile essentielle). 354
Cresson sauvage. 250
* Crète marine. 356
Crève chien. 651
Crithme maritime. 356
Criste marine. 356
Criste marine. 946
* Crocus des jardiniers. 942
Croisette. 357
Croisette velue. 357
Cruchon. 678
Crumen. 603
Crumièvre. 603
Cumin. 358
Cumin des prés. 258
Cumin (Huile essentielle de) 358
Cuminique (Acide). 358
Cuminol. 358
Cumyle. 358

Curage. 810
Cuscute. 359
Cuscute à fruits serrés. 359
Cuscute épilinum. 359
Cuscute (Grande). 359
Cuscute (Petite). 359
Cyanhydrique (Acide). 570
* Cyanine. 931
Cyclame. 360
Cyclame d'Europe. 360
Cyclamine. 360, 362, 879
* Cydonin. 333
Cymbalaire. 362
Cynanque de Montpellier. 362
* **Cynarine.** 95
* Cynodine. 300
Cynoglosse. 363
Cynorrhodons. 932
Cyprès. 364
Cyprès des jardins. 951
Cytise aubours. 431
Cytise des Alpes. 431
* Cytisine. 431

D.

Daphné Alpina. 366
Daphne cneorum. 366
Daphné lauréole. 366
Daphné paniculé. 365
Daphné mézéréum. 366
Daphné tarton-raire. 366
Daphné Thymelée. 366
Daphnés. 365
* Daphnine. 367
* Datura. 1023
* Datura à fruits épineux. 1023
* Daturine. 1024, 1032
Dauceus de Crète. 110, 252
Dauphinelle des blés. 831
Dauphinelle staphysaigre. 1020
Dé de Notre Dame. 314
Delphine ou delphinine. 1021, 1022
Delphinette staphysaigre. 1020
Dendelion. 855
Dent de lion. 855
Dentelaire. 371
Dessiccation des plantes. 1147
Dextrine. 434
Diascordium. 782
Diastase. 712
Dictame blanc. 372, 445
Dictame de Crète. 372
Digitale à petites fleurs. 399
Digitale jaune. 374, 399
Digitale penchée. 399
Digitale pourprée. 373
* Digitaléine. 375
* Digitalérithine. 375
* Digitalicrine. 375
* Digitalide. 375
* Digitalin. 375
Digitaline. 375, 398
* Digitalique (Acide). 375
* Digitalose. 375
* Digitolélique (Acide). 375, 385
* Diss (Ergot du). 981
Dogue. 125
Dogue. 741
Doigtier. 874
Dompte noir. 104
Dompte venin. 104
Dorade. 399, 718
Doradille. 399
Doradille noire. 399
Doradille polytric. 399
Doronic. 400
Doronic d'Allemagne. 84
Doronic plantagin. 401
Douce-amère. 401
Dragon. 421
Drèche. 712
Drienne. 585
* **Drosère.** 407
* Drouillier. 47
* Drupose. 863
Dulcamarine. 402

E.

Eau des carmes. 625
Ebénier des Alpes. 431
Ebrun. 979
Eclaire. 278
Eglantier. 278, 934
Eglantine à fleurs blanches ou roses. 933
* Elaïne. 701
Elatérine. 648, 649
Elatérion. 647
Elatérium. 648
Elatine. 648
Ellébore à fleurs roses. 414
Ellébore blanc. 408
Ellébore fétide. 417
Ellébore noir. 414
Ellébore vert. 418
Emétine indigène. 1134
* Emodine. 911
* Emulsine. 54
Encens d'eau. 1009
Encensier. 920
* Endormie. 1023
* Endove. 637
* Endroguez. 718
Enule tonique. 114
Epeautre. 711
Eperon court. 979
* Epervière. 833
Epiaire. 419
* Epilinum. 359
* Epinard d'Amérique. 894
Epinard de muraille. 733
Epinard des Indes. 894
Epinard sauvage. 202
* Epinards immortels. 742
* Epinards rouges. 94
Epine blanche. 112
Epine de cerf. 679
Epine noire. 879
Epine-vinette. 419
Epurge. 424
* Equisétique (Acide). 876
Ergot. 979
* Ergot de froment. 457
Ergot de seigle. 979
* Ergot du diss. 981
Ergot (Huile d'). 981, 982, 987
Ergotate de sécaline. 982
Ergotine. 981, 982, 987
Ergotine de Bonjean. 981, 983, 987, 1005
* Erodium. 478
* Erucine. 668
Erygeron des anciens. 1010
Erysimum alliaire. 53
Erysimum officinal. 1091
* Erythro-centaurine. 262
Escheline. 613, 615
Espargoule. 733
Espargoutte. 619
* Esprit de cochléária ou esprit ardent. 332
Essence d'amandes amères. 57
Essence d'anis. 72
* Essence de bergamote. 325
* Essence de capucine. 248
Essence de citron. 321
Essence de cresson. 354
* Essence de malt. 712
* Essence de pommes de terre. 870
* Essence de reine des prés. 900
Essence de roses. 932
Essence de térébenthine. 839, 844
Essence de valériane. 1081, 1088
* **Estragon.** 421
Estramon. 1023
Ésule (Petite). 428
Ethuse. 317
Etrangle-loup. 734
Eupatoire. 422
Eupatoire à feuilles de chanvre. 422
Eupatoire commune. 422
Eupatoire d'Avicenne. 422
Eupatoire de Mésué. 424
Eupatoire des Arabes. 422
Eupatoire des Grecs. 36
* Eupatorine. 422
Euphorbe à feuilles de cyprès. 428
Euphorbe à feuilles linéaires. 428
Euphorbe catapuce. 424
Euphorbe cyparisse. 428
Euphorbe de Gérard. 429
Euphorbe des bois. 429
Euphorbe des marais. 429
Euphorbe épurge. 424
Euphorbe ésule. 429
Euphorbe lathyrienne. 424
Euphorbe réveille-matin. 428
Euphraise officinale. 430
* Evonymine. 460

F.

* Fagine. 509
* Faînes. 509
* Fargon. 421
Farine. 452
Fau. 509
Faucille. 352
Fausse anémone des forêts. 66
Fausse branc-ursine. 190
Fausse oronge. 718

Fausse rhubarbe. 832
Fausse roquette. 924
Fausse sénile. 906
* Faux acacia. 919
* Faux amome. 102
Faux baguenaudier. 352
Faux ébénier. 431
Faux ellébore noir. 29
Faux garou. 366
Faux jalap. 185
Faux narcisse. 673
Faux nard. 574
Faux persil. 317
Faux rhapontic. 745
* Faux sapin. 838
Faux scordium. 484
Faux seigle. 979
Faux séné. 121, 352
* Faux vernis. 43
Fayard. 509
* Fécule. 870
* Fécule (Sirop de). 870
Felougène. 278
Felougne. 278
Fenouil. 433
Fenouil aquatique. 825
Fenouil bâtard. 67
Fenouil commun. 433
Fenouil d'eau. 825
Fenouil de mer. 356
Fenouil de porc. 820
Fenouil des Alpes. 637
Fenouil d'ours. 637
Fenouil doux. 433
Fenouil marin. 356
Fenouil puant. 67
Fenu-grec. 434
Fer-à-cheval. 812
Feu ardent. 217
Fève commune. 435
Fève de loup. 11
Fève des marais. 435
Ficaire. 902
* Ficarine. 905
* Ficarique (Acide). 905
Fiel-de-terre. 262
Fiel-de-terre. 457
Figuier. 436
* Filicine. 439
* Filicique (Acide). 439
Filipendule. 437
Filipendule aquatique. 697
* Filixoïde (Acide). 439
* Fique ou diable. 76
Flambe. 526
Flamme. 526
Flamme bâtarde. 530
Flamme d'eau. 530
Flamme nue. 334
* Flamme (Petite). 902
Flamminette. 902
Fleur de carême. 1134
Fleur de coucou. 673
Fleur de la Trinité. 808
Fleur de Mallet. 657
Fleur de Pâques. 883
Fleur de Saint-Jean. 733
Fleur du soleil. 319
Fleur du vent. 883
Florion d'or. 855
* Fluteau à feuilles de plantain. 860
Fluteau plantaginé. 860
Fluteau trigone. 860
* Foin de mer. 1140
Foirande. 634
Foirolle. 634
Foirotte. 634
Follette. 94
Fougère aquatique. 730
Fougère commune. 442
Fougère femelle. 442
Fougère fleurie. 730
Fougère mâle. 437
Fougère musquée. 265
Fougère royale. 730
Fourdinier. 879
Foyard. 509
Fragon. 820
Fraisier. 442
Framboisier. 445
Fraxinelle. 445
Fraxinine. 447
* Fraxinite. 447
Frêne. 446
Frêne commun. 446
Frêne élevé. 446
Frêne (Grand). 446
Frêne nudiflore. 446
Frigoule. 1066
Fritillaire. 451
Fritillaire impériale. 451
Froment. 452
Froment rampant. 300
Fucus helminthocorton. 657
* Fumarine. 458
* Fumarique (Acide). 458
Fumeterre. 457
Fumeterre bulbeuse. 459
Fumeterre officinale. 457
Fumeterre vulgaire. 457
* Fuminella. 943
Fusain. 461
Fusain d'Europe. 461
* Fusel oil. 870, 872
* Fustec. 1036
* Fustet. 1036

G.

Gaillet. 235
Galantine de neige. 809
Galéga. 461
Galéga commun. 461
Galéopside. 462
Galiote. 186
Galipot. 838, 839
* Galles. 285, 286
Gallique (Acide). 294
Gandio. 374
Gant de Notre-Dame. 64
Gant de Notre-Dame. 374
Gantelée. 374
Gantelet. 374
Gantellier. 374
Garance. 462
* Garance (Petite). 107
Garde-robe. 950
Gariot. 186
Garou. 365
Garoupe. 237
Garrus. 518
Garvance. 884
Gatilier. 34
Gaude. 609, 908
Gauguier. 684
* Géine. 186
* Gemme. 838, 839
Genêt à balai. 464
Genêt commun. 464
Genêt d'Espagne. 466
Genêt des teinturiers. 467
Genêt griot. 468
Genêt purgatif. 468
Génettier. 464
Genévrier. 468
Genévrier commun. 468
Genévrier oxycèdre. 472
Genévrier sabine. 937
* Genibre. 468
Genièvre. 468
Génipi blanc. 644
Génipi noir. 643
* Génipi vrai. 643
Génistrolle. 40
Gentiane. 474
Gentiane blanche. 564
Gentiane centaurée. 262
Gentiane (Grande). 474
Gentiane jaune. 474
Gentianin. 475, 477
Gentianine. 475
* Gentisin. 475
Géraine Robertin. 477
* Géraniine. 478
Géranion. 477
Germandrée. 478
Germandrée aquatique. 479
Germandrée à fleurs en tête. 485
Germandrée botrys. 484
Germandrée cotonneuse. 484
Germandrée d'eau. 470
Germandrée de montagne. 485
Germandrée femelle. 484
Germandrée ivette. 484
Germandrée officinale. 478
Germandrée maritime. 482
Germandrée marum. 482
Germandrée polium. 485
Germandrée sauge des bois. 484
Germandrée sauvage. 484, 958
Gérolle. 295
* **Gesso.** 485
Gillon. 502
Girard. 101
Giroflée de muraille. 486
Giroflée jaune. 486
Giroflée musquée. 542
Giroflier jaune. 486
* Girolès. 295
* Githiagine. 951
Glaïeul bleu. 526
Glaïeul des marais. 530
Glaïeul (Petit). 529
Glaïeul puant. 529
Glaïeul sauvage. 529
Glaucier jaune. 802
* Glaucine. 803
* Glaucopicrine. 803
Glécome hédéracé. 585
Glécome hierre. 585

Globulaire. 487
Globulaire turbith. 487
Globulaire vulgaire. 488
Glouteron. 125
* Glu. 520
Gluten. 455
* Glutine. 712
* Glycaratus. 897
* Glycérine. 701
* Glycirrhizine. 867, 898
* Glycodrupose. 862
Gnaphalie. 488
Gnaphalie germanique. 488
* Goemine. 489
Goëmons. 489
Goguer. 684
Golante. 647
* Gomme de pays. 1, 881
* Gomme d'olivier. 701
* Gomme hédérée. 583, 584
* Gomme lecca. 701
Goudron. 849
Gouet. 97
Gouet commun. 97
Goutte de lin. 359
Grâce de Dieu. 492
* Granatine. 498
Grand baume. 123
* Grand bonnet. 1080
Grand chardon aux ânes. 704
Grand chervi. 731
Grand frêne. 446
Grand houx. 518
Grand liseron. 597
Grand nénuphar. 678
Grand origan. 612
Grand origan. 715
Grand pardon. 518
Grand plantain. 859
Grand raifort sauvage. 891
Grande absinthe. 1
Grande centaurée. 261
Grande chélidoine. 278
Grande ciguë. 304
Grande consoude. 346
Grande digitale. 374
Grande éclaire. 278
Grande ésule. 424
Grande fougère femelle. 442
Grande gentiane. 474
Grande joubarbe. 536
Grande marguerite. 733
Grande mauve. 622
Grande passerage. 737
Grande patience. 741
Grande potentille. 899
Grande pulmonaire. 883
Grande ronce. 922
Graude sauge. 955
Grande scille. 969
Grande scrofulaire. 976
Grande tanaisie. 123
Grassette. 720
Grateron. 489
Gratiole. 492
Gratiole officinale. 492
* Gratiolin. 493
* Gratioline. 493
Grémil. 496
Grenadier. 497
* Grenadine. 498
Grenouillet. 968
Grenouillette. 901
Grenouillette d'eau. 902
Gréou. 518
Griffe de loup. 605
Gringande. 673
Grion. 518
Gros millet des Indes. 609
* Groseillier à maquereaux. 502
* **Groseillier épineux.** 502
Groseillier noir. 259
Groseillier rouge. 501
Grosse orge. 711
* Grosseline. 501
Gruau. 711
* Guède. 741
Gueule de lion noir. 44
Gui. 502
Gui blanc. 502
Gui commun. 502
Gui parasite. 502
Guigne de côte. 131
Guimauve. 505

H.

Halicacabum. 47
Hannebanne. 543
* Hédérée (Gomme). 583, 584
* Hédérine. 583
Hélexine. 114
Hélianthème vulgaire. 320
* Héliotrope d'hiver. 1080
Hellébores (V. *Ellébores*). 408, 414, 417, 418
Hépatique. 581
Hépatique blanche. 737
Hépatique des bois. 107
Hépatique des fontaines. 507
Hépatique étoilée. 107
Hépatique marchantée. 509
Hépatique officinale. 507
Hépatique pour la rage. 582
Hépatique variée. 507
Herbe à bonhomme. 204
Herbe à cent nœuds. 906
Herbe à cent maladies. 608
Herbe à cent maux. 608, 693
Herbe à chiron. 262
Herbe à cinq feuilles. 889
* Herbe à cloques. 47
Herbe à coton. 488
* Herbe à couteau. 531, 553
Herbe à deux bouts. 300
Herbe à écurer. 877
Herbe à éternuer. 84, 881
* Herbe à fève. 721
Herbe à foulon. 951
* Herbe à jaunir. 467, 908
* Herbe aiguillée ou à l'aiguillette. 264
Herbe à la capucine. 819
Herbe à la carte. 401
* Herbe à la clavelée. 808
Herbe à la fièvre. 262, 401, 492
* Herbe à la gale. 651
* Herbe à la matrice. 564
* Herbe à la meurtrie. 1080
* Herbe à la pituite. 1020
* Herbe à la plique. 605
* Herbe à la puce. 1032
* Herbe à la rate. 973
Herbe à la reine. 1042
* Herbe à la rosée. 406
* Herbe à la tache. 91
Herbe à la teigne. 605
* Herbe à la Vierge. 673
Herbe à l'esquinancie. 108, 477
Herbe à l'ophthalmie. 430
Herbe amère. 1062
Herbe à millepertuis. 644
* Herbe à omelette. 123
Herbe à pain. 97
Herbe à Paris. 734
Herbe à pauvre homme. 492
Herbe à printemps. 202
Herbe à reprise. 721
Herbe à Robert. 477
Herbe arthritique. 878
* Herbe à séton. 418
Herbe à teigne. 543
* Herbe à tous maux. 1042
Herbe à tuer les moutons. 693
Herbe au centaure. 262
Herbe au chantre. 1091
* Herbe au cocher. 637
* Herbe au coq. 123
* Herbe au fi. 417
Herbe au lait. 864
Herbe au lait de Notre-Dame. 883
* Herbe au panaris. 968
Herbe au scorbut. 330
Herbe au vent. 883
* Herbe au verre. 733
* Herbe aux abeilles. 899
* Herbe aux ânes. 92
Herbe aux aulx. 53
Herbe aux bœufs. 417
Herbe aux cancers. 371
* Herbe aux chapeaux. 1080
Herbe aux charpentiers. 125
Herbe aux charpentiers. 214
Herbe aux charpentiers. 346
Herbe aux charpentiers. 637
Herbe aux charpentiers. 721
Herbe aux charpentiers. 745
Herbe aux charpentiers. 1010
Herbe aux chats. 260
Herbe aux chats. 481
Herbe aux chats. 1080
Herbe aux chutes. 84
Herbe aux corneilles. 608
Herbe aux cors. 536, 721
Herbe aux coupures. 346, 637, 721
Herbe aux couronnes. 920
Herbe aux cuillers. 330
Herbe aux cure-dents. 63
Herbe aux écrouelles. 563, 976
Herbe aux écus. 693
Herbe aux engelures. 543
Herbe aux femmes battues. 967
Herbe aux goutteux. 406
Herbe aux gueux. 328
Herbe aux hanches. 683
Herbe aux hémorrhoïdes. 902
Herbe aux hémorrhoïdes. 976
Herbe aux hernies. 508
Herbe aux ladres. 1094
Herbe aux magiciens. 651
* Herbe aux mamelles. 563

Herbe aux militaires. 637
* Herbe aux mouches. 348
Herbe aux perles. 496
* Herbe aux piqûres. 644
* Herbe aux plaies. 958
Herbe aux plateaux. 678
Herbe aux pouilleux. 125
Herbe aux poumons. 507, 581
Herbe aux poumons. 883
Herbe aux poux. 29
Herbe aux poux. 1020
Herbe aux prêcheurs. 84
Herbe aux puces. 630, 860, 881
* Herbe aux racheux. 371
Herbe aux sorciers. 1023
Herbe aux tanneurs. 896
Herbe aux teigneux. 125, 1080
Herbe aux tonneliers. 35
Herbe aux vers. 1, 1062
Herbe aux vipères. 1138
Herbe aux voituriers. 637
Herbe bénite. 186
Herbe britannique. 744
Herbe cachée. 564
Herbe chaste. 877
Herbe d'amour. 907
Herbe d'Antal. 363
Herbe de bouc. 1138
Herbe de citron. 625
Herbe de cœur. 883
Herbe de crû. 417
Herbe de feu. 81, 414, 902
Herbe de grâce. 934
Herbe de Hallot. 507
Herbe des Islandais. 579
Herbe de l'ambassadeur. 1042
Herbe de la paralysie. 877
Herbe de la reine. 1042
Herbe de la Saint-Jean. 81
Herbe de montagne. 579
Herbe d'enfer. 678
Herbe de nonne. 733
Herbe de Notre-Dame. 733
Herbe dentaire. 278
Herbe de pâturage. 407
Herbe de pourceau. 906
Herbe de Saint-Benoît. 185
Herbe de Saint-Christophe. 29
Herbe de Sainte-Barbe. 125
Herbe de Sainte-Croix. 1042
Herbe de Sainte-Cunégonde. 422
Herbe de Sainte-Rose. 857
Herbe de Saint-Fiacre. 204
Herbe de Saint-Georges. 1080
Herbe de Saint-Guérin. 1076
Herbe de Saint-Jean. 528, 585, 644
Herbe de Saint-Julien. 955
Herbe de Saint-Laurent. 221, 630, 949
Herbe de Saint-Marc. 1062
Herbe de Saint-Philippe. 740
Herbe de Saint-Pierre. 356
Herbe de Saint-Roch. 117
Herbe de sang. 1096
Herbe des démoniaques. 1023
Herbe des Islandais. 579
Herbe des magiciens. 1023
Herbe des murailles. 733
Herbe des philosophes. 555
Herbe des sages. 555
Herbe des Saints-Innocents. 810, 906
Herbe de Siméon. 45
Herbe de tac. 883
Herbe de ternabon. 1042
Herbe d'Hermes. 634
Herbe d'hirondelle. 278
Herbe d'ivrogne. 531
Herbe dorée. 399
Herbe dragonne. 97, 421
Herbe du cardinal. 831
* Herbe du Deffaut. 949
* Herbe du foie. 1096
Herbe du grand-prieur. 1042
Herbe du mort. 630
Herbe du Saint-Esprit. 68
Herbe du siége. 975
Herbe du turc. 508
Herbe empoisonnée. 131
Herbe maure. 651
Herbe musquée. 653
Herbe pédiculaire. 1020
Herbe royale. 117
Herbe sacrée. 955
Herbe sacrée. 1042
Herbe sacrée. 1096
Herbe sainte. 1
Herbe sainte. 1042
Herbe sardonique. 902
Herbe sarrazine. 881
Herbe terrible. 487
Herbe velue. 488
Herbe vierge. 618
Herbe vivace. 882
Herniaire. 508
Herniole. 508
Herniole. 906
Herpette des murs. 582
Hespéride des jardins. 542
* Hespéridine. 321, 706
Hêtre. 509
Hièble. 511
* Hordéine. 712
Hormin. 958
Houblon. 513
Houblon à la bière. 513
Houblon grimpant. 513
Houblon vulgaire. 513
* Housson. 518, 820
Houx. 518
Houx épineux. 518
Houx frélon. 820
Houx (Grand). 518
Huile de cade. 472
* Huile de colza. 345
* Huile de marmotte. 1, 926
Huile de navette. 677
Huile d'épurge. 424
* Huile d'ergot. 981, 982
Huile de sapin. 852
* Huile de térébenthine. 844
Huile de valériane. 1081, 1088
Huile d'œillette. 748, 749, 752
Huile d'olive. 700
Huile douce de moutarde. 668
* Huile essentielle de feuilles de pin. 841
* Huile œgirine. 823
* Huile volatile de citron. 321
* Hydrate de phényle. 854
* Hydrure de salycile. 900
Hyosciamine. 544, 545, 553
Hyssope. 521
* Hyssopine. 521

I.

Ièble. 511
If. 522
Ilicine. 518, 520
Illécébra. 538
Immortelle dioïque. 488
Impératoire. 525
* Impératoire commune. 525
* Impératoire des Alpes. 525
* Impératoire des montagnes. 525
* Impératorine. 525
Inérine. 9
* Infernale. 76
* Ingremoine. 36
* Inosite. 855, 863
Inule aunée. 114
Inule campagne. 114
Inule conysière. 117
Inule dysentérique. 117
Inule hêleniaire. 114
Inule odorante. 117
* Inule tonique. 117
Inuline. 109, 114
* Iode. 255, 562, 656, 1091
Iodure d'amidon. 454
Ipécacuanha européen. 217
Ipécacuanha indigène. 217
Iris commun. 526
* **Iris de Florence.** 528
Iris des jardins. 526
Iris des marais. 530
Iris faux acore. 530
Iris fétide. 529
Iris flambe. 526
Iris germanique. 526
Iris gigot. 529
Iris glaïeul. 530
Iris jaune. 530
* **Iris officinal.** 528
* Isotérébenthène. 840
Ivette. 484
Ivette commune. 484
Ivette musquée. 484
Ivette (Petite). 484
Ivraie. 531
Ivrogne. 117
Ivroie. 531

J.

Jacée. 262
Jacinthe de mars. 535
Jacinthe des bois. 535
Jalap à fleurs pourpres. 185
Jalap aux belles fleurs. 185
Jalap d'Europe. 185
Jalap indigène. 185
Jansonna. 462
* Jarosse. 485
Jaseron. 718
* **Jasmin.** 535
* Jaune d'œuf. 718
Jauneau. 901
Jeannette. 678
* Jervine. 408
Jombarbe. 536

Jonc fleuri. 232
Joubarbe brûlante. 538
Joubarbe des toits. 536
Joubarbe des vignes. 721
Joubarbe (Grande). 536
Joubarbe (Petite). 538
* Juglandine. 685
* **Jujube.** 542
* Jujubes. 542
Julienne. 53
Julienne. 542
Julienne des dames. 542
Juniesse. 462
Jusquiame. 543
Jusquiame blanche. 553
Jusquiame commune. 543
Jusquiame dorée. 558
Jusquiame du Pérou. 1042
Jusquiame noire. 543

L.

Lacques. 894
Lactucarium. 555, 557
* Lactucine. 555, 558
* Ladanum. 320
Ladies mantle des Anglais. 46
Laiche des sables. 553
* **Laiteron.** 554
Laitier. 804
* Laitron. 554
Laitue. 551
Laitue de chien. 300
Laitue vireuse. 558
Lamier blanc. 561
* **Laminaire digitée.** 562
Lamion. 561
Lampée. 742
Lampourde. 563
Lampourdeau. 618
Lampsane. 563
Langue de bœuf. 97
Langue de bœuf. 222, 973
Langue de cerf. 973
Langue de chien. 363
Langue de passereau. 906
Langue de vache. 346
Lapsane. 563
Laser à larges feuilles. 564
Laser de Chiron. 114
* Laserpitine. 564
* **Lathrée.** 564
* Laurane. 565
Lauréole. 366
Lauréole femelle. 366
Lauréole gentille. 366
Laurier amandier. 567
Laurier au lait. 567
Laurier-cerise. 567
Laurier d'Apollon. 565
Laurier de Trébizonde. 567
Laurier franc. 565
Laurier ordinaire. 565
Laurier-rose. 571
Laurier-rose des Alpes. 926
Laurier-sauce. 565
Laurier-tarte. 567
Laurier-tin. 1137
* Laurine. 565
Laurose. 157
* Laurostéarine. 565
Lavande. 574
Lavande aspic. 574
Lavande commune. 575
Lavande cultivée. 575
Lavande des jardins. 575
Lavande en épis. 574
Lavande mâle. 574
* **Lavande officinale.** 575
Lavande Stœchas. 575
Lavanèse. 461
Ledon des marais. 575
* Ledum. 575
* Ledum (Camphre de). 576
* Ledumique (Acide). 576
Lenticule des marais. 577
* **Lentille.** 576
Lentille d'eau. 577
* **Lentisque.** 578
* Lepidine. 739
* Levure de bière. 712, 713
Lichen d'arbres. 579
Lichen de chien. 582
Lichen des murailles. 582
Lichen de terre. 582
Lichen d'Irlande. 255
Lichen d'Islande. 579
Lichen du hêtre. 382
Lichen pulmonaire. 581
Lichen pyxidé. 581
* Lichenine. 579
* Lichenique (Acide). 579
* Lichenostéarique (Acide). 579
* Liége. 295
* **Liége (Chêne-)** 294
Lierre à cautère. 583
Lierre commun. 583
Lierre des poëtes. 583
Lierre en arbre. 583
Lierre grimpant. 585
Lierre terrestre. 585
* Liguline. 1074
* Ligustrine. 1074
* Lilacine. 587
Lilas. 587
* Limone. 706
* Limonine. 321, 706
Lin. 589
Lin cathartique. 593
Lin de montagne. 593
Lin purgatif. 593
Lin sauvage. 593
Lin sauvage. 594
Linaire. 594
Linaire auriculée ou **bâtarde.** 595
Linaire des moissons. 594
Linaire ordinaire. 594
Linet. 593
* Linine. 589
* Linine. 593
Liondent. 855
* Lionne. 114
* Lirguo. 526
* Liriodendrine. 1075
Lis blanc. 596
Lis d'eau. 678
Lis des étangs. 678
Lis des vallées. 670
Lis vert. 334
Liseron des haies. 597
Liseron à feuilles de guimauve. 598
Liseron de mai. 670
Liseron des champs. 598
Liseron (Grand). 597
Liseron (Petit). 598
Liseron piquant. 948
Liseron soldanelle. 1013
Liset. 597
Livèche. 598
Livèche commune. 598
Lobélie. 599
Lobélie antisyphilitique. 599
Lobélie brûlante. 600
* Lobéline. 601
* Lolline. 532
Loque. 251
Lotier odorant. 625
Lune d'eau. 678
* **Lupin.** 601
* Lupins. 601
* Lupinine. 602
Lupulin. 513, 516
Lupuline. 513, 516
* Lupulite. 513
* Lutéoléine. 908
* Lutéoline. 908
Lycope. 602
Lycope des marais. 602
Lycope d'Europe. 602
Lycoperdon. 603
Lycoperdon gigantesque. 603
Lycopode. 605
Lycopode en massue. 605
Lycopode sélage. 607
Lycopside. 607
Lycopside des champs. 607
Lysimachie. 608
Lysimachie rouge. 945
Lysimaque vulgaire. 608

M.

* Mâche. 1088
* Madrate. 564
Madrielets. 11
* Magnésie noire 824
Mahon. 348
* Maïaline. 670
* Maïalique (Acide). 670
Maïs. 609
Malette. 712
Malette à berger. 212
Malherbe. 371
Malicorium. 497
Malique (Acide). 872
Malt. 712, 714
Manchette de la Vierge. 597
Mancienne. 1137
* Mandegloire. 611
* **Mandragore.** 611
Mandragore baccifère. 131
* Manne de Briançon. 838
* Manne des grèves. 945
* Mannite. 447, 855, 981
* Manteau des Dames. 46
* Marc de raisin. 1106
* Marchantie étoilée. 507
* Marchantie polymorphe. 507
Marfourrée. 417
Marguerite bleue. 488

Marguerite (Grande). 733
Marguerite (Petite). 732
Marjolaine. 612
Marjolaine bâtarde. 715
Marjolaine d'Angleterre. 612
Marjolaine d'Angleterre. 715
Marjolaine des jardins. 612
Marjolaine sauvage. 715
* Marmottes (Huile de). 1,926
Maroute. 243
* Marrochemin. 616
Marronnier d'Inde. 612
Marrube. 616
Marrube blanc 616
Marrube commun. 616
Marrube d'eau. 602
Marrube fétide. 122
Marrube noir. 122
Marrube puant. 122
Marrubier noir. 122
* Marrubine. 616
Marum. 482
Masclou. 508
Masse au bedeau. 618
Masse d'eau. 618
Massette. 618
Massette à feuilles étroites. 619
Massette à larges feuilles. 618
* Mastic. 578
* Masticine. 578
Matricaire. 619
Matricaire camomille. 621
Matricaire odorante. 621
Matricaire officinale. 619
Matricaire vulgaire. 619
Mau. 622
Maude. 622
Mauve. 622
Mauve à feuilles rondes. 623
Mauve commune. 622
Mauve crépue. 623
Mauve musquée. 623
Mechoacan du Canada. 894
Mélèze. 838
Mélilot. 623
Mélilot à fleurs bleues. 625
Mélilot blanc. 624
Mélilot élevé. 624
* Mélilotique (Acide). 624
Mélisse. 625
Mélisse bâtarde. 626
Mélisse citronelle. 625
Mélisse des bois ou des montagnes. 626
Mélisse officinale. 625
Mélisse puante. 626
Mélisse sauvage. 626
Melon. 626
Menthe à feuilles étroites. 630
Menthe anglaise. 627
Menthe aquatique. 630
Menthe coq. 123
Menthe crépue ou frisée. 630
Menthe de chat. 260
Menthe de Notre-Dame. 123
Menthe de Notre-Dame. 630
Menthe élégante. 631
Menthe gentille. 631
Menthe poivrée. 627
Menthe pouliot. 630
Menthe romaine. 630
Menthe sauvage. 630
Menthe verte. 630
Menthe vulgaire. 630
Ményanthe. 632
Ményanthe à feuilles ternées. 632
Ményanthe trifoliée. 632
* Ményanthin. 632
* Ményanthine. 632
Mercuriale. 633
Mercuriale annuelle. 633
* **Mercuriale bisannuelle.** 636
* Mercurialine. 633
Mère de seigle. 979
Merisier. 267
Merisier à grappes. 267
Merlilot. 623
Merlion. 366
Merveille du Pérou. 185
Métanaphtaline. 840
Métatérébenthène. 840
* Méthylcicutine. 305
Méum. 637
Méum athamantique. 637
Mézéréon. 366
Mignonnette. 907
* Mil. 647
Millefeuille. 637
Millefeuille à feuilles de coriandre. 825
Millefeuille aquatique. 825
Millefeuille commune. 637
Millefeuille des pharmaciens. 637
Millefeuille en deuil. 643
Millefeuille musquée. 644
Millefeuille naine. 644
Millefeuille noble. 637
Millefeuille noire. 643
Millepertuis. 644
Millepertuis androsème. 646
Millepertuis commun. 644
Millepertuis officinal. 644
Millepertuis tétragone. 646
Millet. 647
Millet à grappes. 647
Millet à panicule. 647
Millet des oiseaux. 647
Millet en épis. 647
Molène. 204
Molette. 212
Momordique. 647
Momordique élastique. 647
Momordique piquante. 647
Momordique purgative. 647
Monarde. 650
Monarde de Pensylvanie. 658
Monnoyère. 963
Morelle. 651
Morelle à quatre feuilles. 734
Morelle furieuse. 131
Morelle grimpante. 401
Morelle noire. 651
Morelle officinale. 651
Morelle parmentière. 869
Morelle tubéreuse. 869
Moret. 44
Morette. 651
Morphine. 349, 748, 751, 785, 787
Mors du diable. 967
Mort aux chiens. 334
Mort aux panthères. 400
Mort aux poules. 543
Mort aux poux. 1020
Mort aux vaches. 902
Moscatelle. 653
Moscatelline. 653
Moscatelline à feuilles de fumeterre bulbeuse. 653
Mouraon. 700
Mourelle. 651
Mouron mâle. 654
Mouron rouge. 654
Mouron rouge des champs. 654
Mousse commune. 656
Mousse de chien. 582
Mousse de Corse. 656
Mousse d'Irlande. 255
Mousse d'Islande. 579
Mousse perlée. 255
Mousse terrestre. 603
Moutarde anglaise. 668
Moutarde blanche. 668
Moutarde de Mithridate. 212
Moutarde des Allemands. 891
Moutarde des Anglais. 668, 737
Moutarde des capucins. 891
Moutarde des haies. 1091
Moutarde noire. 658
Moutarde sauvage. 212
Moutarde sauvage. 669
Moutardelle. 891
Moutardin. 668
Muflier auriculé. 595
Muflier linaire. 594
Muguet. 670
Muguet anguleux. 968
Muguet de mai. 670
Muguet des bois. 107
Muguet des bois. 670
Muguet (Petit). 233
Mûre sauvage. 922
* Mûres de renard. 922
* **Mûrier blanc.** 672
Mûrier des haies. 922
Mûrier noir. 671
* Muron. 922
Musc végétal. 653
* Mycose. 981
* Myronique (Acide). 658
* Myrosine. 658
Myrte. 672
Myrte bâtard. 673
Myrte commun. 672
Myrte de Brabant. 673
Myrte des pays froids. 673
Myrte sauvage des anciens. 820
* Myrtedanum. 672
Myrtelle. 44
* Myrtelle. 672

N.

Naïades. 577
Napel. 11
* Napelline. 12
Napolier. 125

* Narcéine. 748, 751, 795, 796
Narcisse d'automne. 334
Narcisse des prés. 673
* Narcisse (Faux). 673
* Narcisse odorant. 277
* Narcisse sauvage. 673
Narcisse tazette. 677
* Narcissine. 674
* Narcitine. 674
Narcotine. 748, 797
Nard (Faux). 574
Nard sauvage. 101
Nasitort. 740
Navet. 677
Navet du diable. 217
Navet galant. 217
Navette d'été. 677
Navette d'hiver. 677
Néflier. 677
Nénuphar. 678
Nephrode fougère mâle. 437
Nérion. 571
Nérion laurier-rose. 571
Néroli. 706
Nerprun. 679
*** Nerprun alaterne.** 681
Nerprun bourdaine. 208
Nerprun bondainier. 208
Nerprun cathartique. 679
Nerprun officinal. 679
Nerprun purgatif. 679
Nicotiane. 1042
Nicotianine. 1043
Nicotianique (Acide). 1043
Nicotine. 1043, 1044, 1057
* Nielle cultivée. 681
Nielle de Crète. 681
Nielle de Damas. 682
Nielle de l'Archipel. 681
Nielle des champs. 682
Nielle romaine. 681
Nigelle cultivée. 681
* Nigelline. 681
Noir de fumée. 839
Noirprun. 679
Noisetier. 682
Nombril de Vénus. 683
Nostoch commun. 684
Noyer. 684
Noyer commun. 684
Noyer cultivé. 684
Noyer royal. 684
Nummulaire. 693
Nyctage des jardins. 185
Nyctage du Pérou. 185
Nymphe. 678

O.

Œgirine (Huile). 823
Œil de bœuf. 244
* Œil de bouc. 887
Œil de cheval. 114
* Œil de soleil. 619
Œillet d'Inde. 694
Œillet rouge. 694
Œillette (Huile d'). 748, 752
Œnanthe. 695
Œnanthe à feuilles de persil. 695
Œnanthe fistuleuse. 697
Œnanthe phellandre. 825
Œnanthe pimpinelloïdes. 697
Œnanthe safranée. 695
Œnanthique (Ether). 1100
* Œnolatures. 1101
* Œnolés. 1100
Oignon. 698
Oignon blanc. 698
Oignon commun. 698
Oignon marin. 969
* Oléandrine. 571, 574
* **Oleaster.** 701
* Oleasterium. 701
* Oléine. 701
* Oliette. 748
* Olivette. 748
Olivier et ses variétés. 700
Olivier cultivé. 700
Olivier d'Europe. 700
Olivier franc. 700
* Olivier (Résine d'). 701
* Oliville. 701
* Olivine. 701
* Olivique (Acide). 701
* Ononétine. 93
* Ononine. 93
Onoporde. 704
Onoporde acanthin. 704
Onoporde à feuilles d'acanthe. 704
Onopordon acanthin. 704
* Opianine. 747
Opium. 747, 750, 753, 784
* Opium (Alcaloïdes de l') 748, 784
Oranger. 705
* Oranger des savetiers 129
Orchis mâle. 707
* Oreille d'abbé. 683
Oreille d'âne. 346
* Oreille de bœuf. 244
* Oreille de bouc. 887
Oreille d'homme. 101
Oreille de Judas. 711
Oreille de lièvre. 228
Oreille d'ours. 878
Oreille de souris ou de rat. 228
Oreille de souris ou de rat. 833
Oreillette. 101
Orge. 711
* Orge carrée nue. 712
* Orge céleste. 712
Orge commune. 711
Orge cultivée. 711
Orge de printemps ou d'hiver. 711
* Orge (Grosse). 711
* Orge grue. 712
Orge hexastique. 712
* Orge mondé. 712
* Orge nue à six rangs. 712
* Orge perlé. 712
* Orge (Petite). 712
Origan. 715
Origan commun. 715
* Origan des marais. 422
* Origan (Grand). 612, 715
Orme. 716
Orme champêtre. 716
Orme commun. 716
Orme des champs. 716
Orme pyramidal. 716
* Ormière. 899
* Ornière. 899
Ornithogale marine. 969
Oronge. 718
Oronge (Fausse). 718
Orpin. 721
* Orpin âcre. 538
* Orpin à larges feuilles. 721
* Orpin blanc. 721
Orpin brûlant. 538
* Orpin cepée. 721
* Orpin réfléchi. 721
Orpin reprise. 721
* Orpin rose. 721
Ortie. 722
Ortie bâtarde. 634
Ortie blanche. 561
* Ortie brûlante. 722
* Ortie commune. 722
* Ortie dioïque. 722
* Ortie grièche. 722
* Ortie (Grande). 722
Ortie morte. 561
* Ortie (Petite). 722
* Ortie puante. 722
Ortie puante. 419
* Ortie vivace. 722
Orvale. 958
Oseille à feuilles rondes. 727
Oseille aquatique. 744
Oseille à trois feuilles. 50
Oseille commune. 727
Oseille de bûcheron. 50
Oseille de Pâques. 50
Oseille des prés. 727
Oseille domestique. 727
Oseille rouge. 745
Osier blanc. 959
Osmonde royale. 730
* Ostruche. 525
* Ostrute. 525
* Oumegal. 718
Oxalate de potasse. 51, 52, 53, 727
Oxalide. 50
Oxalique (Acide). 51, 52, 53
* Oxéolats. 1103
Oxyacanthine. 420, 421
* Oxyde hydraté d'amyle. 870

P.

Pain de froment. 454
Pain de seigle. 978
Pain de coucou. 50
Pain de crapaud. 860
Pain de grenouille. 860
Pain d'oiseau. 538
Pain de pourceau. 360
Panacée antarctique. 1042
Panacée des fièvres quartes. 101
Panais cultivé. 731
* Panatage. 733
* Panic. 647
Panicaut. 275
Panicaut maritime. 275
Panis d'Italie. 647
* Papavérine. 748, 797
* Papavérique (Acide). 349

Papier. 592
* Papiers antiasthmatiques. 157
* Papiers atropinés et belladonés. 133
Pâquerette. 732
* Pâquerette annuelle. 733
* Pâquerette sauvage. 733
Pâquerette vivace. 732
* Paraffine. 840
* Paraguay roux. 1020
Parelle. 741
Parelle d'eau. 744
Parelle des marais. 744
Parelle des murs. 582
* Paridine. 735
Pariétaire. 733
Pariétaire officinale. 733
* Parine. 735
Parisette. 734
Parisette à quatre feuilles. 734
Parménie. 417
Parmentière. 869
Parnassie. 737
Parote. 61
Pas d'âne. 1076
Pas de cheval. 1076
Pas de loup. 417
Passe-fleur. 883
Passe-pierre. 356
Passe-pierre. 946
Passerage. 740
Passerage à larges feuilles. 737
Passerage des décombres. 739
Passerage (Grande). 737
Passerage ibéride. 738
* Passerage (Petite). 738
Passerage sauvage. 250
Passe-rose. 45
Pastel. 740
Pastel. 741
Pastel des teinturiers. 740
Pastenade. 731
Pastenaille. 731
Pasti. 123
* Pate de térébenthine. 839
Patience. 741
Patience acide. 727
Patience à feuilles aiguës. 742
Patience à feuilles obtuses. 742
Patience aquatique. 744
Patience commune. 741
Patience crépue. 742
Patience des Alpes. 745
Patience des jardins. 741
Patience (Grande). 741
Patience officinale. 741
Patience sanguine. 745
Patience sauvage. 742
Patte d'araignée. 682
Patte de loup. 605
Patte de loup. 709
Patte de loup. 900
Pattes d'ours. 417
Pavot. 746
Pavot blanc. 746
Pavot coquelicot. 348
Pavot cornu. 802
Pavot des champs. 348
Pavot des jardins. 746
Pavot d'opium. 746
Pavot d'Orient. 746
Pavot douteux. 803
Pavot du Mexique. 76
Pavot épineux. 76
Pavot noir. 746
Pavot oriental. 746
Pavot ponceau. 348
Pavot pourpre. 746
Pavot rouge. 348, 746
Pavot somnifère. 746
Pavot (Têtes de). 747, 751
Pêcher. 804
Pédiculaires. 807
* Pédiculaire à bec. 807
* Pédiculaire des bois. 807
* Pédiculaire verticillée. 807
Pégamion. 934
* Pélargonique (Acide). 478, 935
* Pelargoniums. 478
Peltigère canine. 582
Pensacre. 693
Pensée des jardins. 809
Pensée sauvage. 808
Pentaphylloïdes. 76
Pentaphyllon. 889
Péone. 857
Perce-feuille. 228
Perce-mousse. 868
Perce-neige. 809
Perce-pierre. 356
Perce-pierre. 965
Permenton. 131
Persicaire acide. 812
Persicaire âcre. 810
Persicaire amphibie. 812
Persicaire douce. 812
Persicaire tachetée. 812
* Persicaire (Vraie). 812
Persil. 814
Persil commun. 814
Persil d'âne. 265
Persil des fous. 825
Persil des marais. 9
Persil des marais. 697
Persil des marais. 1009
Persil des montagnes. 111
Persil des montagnes. 598
Persin. 814
Pervenche. 819
Pervenche (Petite). 819
Pesette. 864
Pet d'âne. 704
Pétasite. 1080
Petit boucage. 203
Petit buis. 228
* Petit cèdre. 472
Petit chêne. 478
Petit glaïeul. 529
Petit glouteron. 563
Petit houx. 820
Petit liseron. 598
Petit liset. 598
* Petit mil. 647
Petit muguet. 107
Petit muguet. 233
Petit poivre. 34
Petit sorcier. 819
Petit sureau. 511
Petite absinthe. 8
Petite bardane. 563
Petite buglosse. 607
Petite centaurée. 262
Petite chélidoine. 902
Petite ciguë. 317
Petite citronelle. 950
Petite consoude. 221
Petite digitale. 492
Petite douve. 902
Petite ésule. 428
Petite flamme. 902
* Petite garance. 108
Petite ivette. 484
Petite jacée. 808
* Petite joubarbe. 538
Petite marguerite. 732
Petite mauve. 623
Petite oseille. 727
Petite passerage. 738
Petite pervenche. 819
* Petite ronce. 923
Pétron. 468
Pétrot. 468
Petun. 1042
Peucedan. 820
Peucedan des Allemands. 821
Peucedan Silaüs. 821
Peucedane. 820
* Peucedanin. 821
* Peucedanine. 821
* Peucédanite. 821
Peuplier baumier. 821
Peuplier blanc. 822
Peuplier commun. 823
Peuplier franc. 823
Peuplier noir. 823
Peuplier tremble. 824
Peupliers. 821
Phellandre. 825
Phellandrie. 825
* Phellandrine. 826
* Phénates alcalins. 854
* Phénique (Acide). 840, 854
* Phénique (Alcool). 840, 854
* Phénol. 840, 854
* Phénol sodique. 854
* Phillygénine. 831
* **Philliyréc.** 830
* Phillyrine. 831
* Phillyrine (Sulfate de) 831
* Philoobaphène. 861
* Philorétine. 873
* Philoridzéine. 873
Philoridzine ou Philoordzine. 266, 873, 874
* Physaline. 48
Physiale. 47
* Phyteumacol. 132
Phytolacque à dix étamines. 894
Phytolacque à huit étamines. 896
* Phytolacque dioïque. 896
Pichaulit. 855
* Picrique (Acide). 840
* Picrolichénine. 581
Pied d'alouette des champs. 831
Pied d'alouette staphysaigre. 1020
* Pied de bouc. 899
Pied de chat. 488
* Pied de chien. 902
Pied de coq. 902

Pied de corbin. 902
Pied de géline. 457
Pied de griffon. 417
Pied de lin. 417
Pied de lion. 46
Pied de loup. 602
Pied de loup. 605
Pied de milan. 832
Pied de poule. 902
Pied de veau. 95
Pigamon. 832
Pigamon à feuilles d'ancolie. 833
* Pigamon des rochers. 833
* Pigamon faux caille-lait. 833
* Pigamon fétide. 833
* Pigamon feuilles étroites. 833
Pignerolle. 276
Piket. 468
Pilingre. 812
Pilolet. 1011
Piloselle. 833
* PIMARIQUE (ACIDE). 840
Piment. 202
Piment annuel. 834
Piment aquatique. 673
* Piment cerise. 836
Piment curage. 835
Piment d'eau. 810
Piment des jardins. 834
Piment des ruches. 625
* Piment enragé. 836
* Piment frutescent. 836
Piment rouge. 834
Piment royal. 673
Pimpanette. 857
Pimprenelle. 836
Pimprenelle anis. 71
Pin à pignons. 836
Pin commun. 837
Pin cultivé. 836
Pin de Bordeaux. 837
Pin de Briançon. 838
Pin de Genève. 837
Pin d'Italie. 836
Pin de pierre. 836
Pin de Russie. 837
* Pin (Feuilles de). 840
Pin maritime. 837
Pin mélèze. 838
Pin mugho. 838
Pin pinier. 836
Pin sauvage. 837
Pin (Branches et bourgeons de). 841
* PIN (SÈVE DE). 840
Pins. 836
Pinéastre. 837
* PINIQUE (ACIDE). 842
Pione. 857
Pione rose. 857
Pipeau. 889
Pissenlit. 855
Pissenlit officinal. 855
* PISTACHES. 856
*** Pistachier.** 856
Pistolets. 11
Pivoine femelle. 857
Pivoine officinale. 857
Pivoine mâle. 857
Plantain. 859
Plantain à larges feuilles. 859
Plantain aquatique. 860
Plantain d'eau. 860
Plantain des Alpes. 84
Plantain des chiens. 882
Plantain des sables. 860
Plantain des sables. 881
Plantain lancéolé. 860
Plantain moyen. 860
Plantain ordinaire. 859
* Plantain psyllion. 860
Plantain pucier. 882
Plante royale. 129
Platane. 861
Poireau. 862
Poirée à cardes. 194
Poirée blanche. 194
* **Poirier.** 862
Pois. 863
Pois chiche. 862
Poivre d'eau. 810
Poivre d'Espagne. 834
Poivre de Guinée. 834
Poivre d'Inde. 834
Poivre de moine. 34
Poivre de muraille. 538
Poivre de Portugal. 834
Poivre de Turquie. 834
Poivre long. 834
Poivre sauvage. 34
Poivrette commune. 682
* POIX BLANCHE. 839, 851
POIX DE BOURGOGNE. 851
POIX NOIRE. 839, 840, 851
* POIX SÈCHE. 851
Poleur. 1011
Polygala. 864
Polygala amer. 865
Polygalon. 864
Polygone persicaire. 812
Polygone poivre d'eau. 812
Polypode. 867
Polypode commun. 867
Polypode de chêne. 867
Polypore amadouvier. 32
* Polypore ongulé. 34
Polytric. 868
Pomme de merveille. 647
Pomme de terre. 869
* POMME DE TERRE (ESSENCE DE). 870
* Pomme du diable. 1023
* Pomme épineuse. 1023
Pommelée. 417
Pommier. 872
* POMMIQUE (ACIDE). 872
Ponceau. 348
Ponchirade. 625
* **Populage.** 875
* POPULINE. 824
Porcelet. 543
Porillon. 673
* PORPHYROXINE. 747
Porte-aigle. 442
* Porte-poison. 1032
Pote. 1066
* Potelée. 543
Potelet. 535
Potentille ansérine. 76
* Potentille (Grande) 899
Potentille rampante. 889
Pouliet. 1011
Pourcelaine. 875
Pourcellane. 875
Pourpier. 875
Pourpier commun. 875
Préau. 822
Prêle. 876
Prêle d'hiver. 876
Prêle des bois. 877
Prêle des fleuves. 877
Prêle des marais. 877
* Prêle des moissons. 877
* Prêle des tourneurs. 877
Primevère. 878
* PRIMULINE. 879
Procheton. 1076
* PROPYLAMINE. 112, 683, 1015, 1138, 1139
* Pruneautier. 881
Prunelle. 214
PRUNELLE. 879
Prunellier. 879
* Prunier domestique. 881
Prunier enté. 881
* PRUNINE. 881
* PSEUDOMORPHINE. 747
* PSEUDOTOXIN. 132
* Psyllium (Vrai). 882
Ptarmique. 881
Ptéride. 442
* Pucher. 742
Puette. 739
Pulicaire annuelle. 882
Pulicaire des sables. 881
Pulicaire vivace. 882
Pulicaires. 881
Pulmonaire. 883
Pulmonaire de chêne. 581
Pulmonaire des bois. 883
Pulmonaire officinale. 883
Pulmonette canine. 582
Pulsatille. 883
Pulsatille commune. 883
Pulsatille noire. 884
* PUNICINE. 498
Putiet. 276
Pyrèthre. 887
* PYRETHRINE. 887
* PYRODIGITALINE. 375
Pyrole. 888
Pyrole à ombelle. 889
Pyrote. 670
PYROTHOXIDE. 592

Q.

* QUERCÉTINE. 285
* QUERCINE. 285
* QUERCITE. 285
* QUERCITRÉINE. 285
* QUERCITRINE. 285
* QUERCITRON. 285
Quesne. 284
Queue de cheval. 876
Queue de pourceau. 826
Queue de renard. 876
Quinquina d'Europe. 446
* Quinquina des pauvres. 84
Quinquina français. 287
Quintefeuille. 889

R.

Racine amidonnière. 97

Racine de giroflée. 186
Racine douce. 897
* Racine salivaire. 887
Racine sucrée. 295
Racine vierge. 217
Racine vierge. 967
Radis cultivé. 890
Radis de cheval. 891
* Radis noir. 890
* Radis sauvage. 891
Raifort cultivé. 890
Raifort des Parisiens. 890
Raifort (Grand). 891
Raifort officinal. 330
Raifort sauvage. 891
* Raiponce. 444
* Raiponce (Fausse). 908
Raisin d'Amérique. 894
Raisin de loup. 651
Raisin d'ours. 228
Raisin de renard. 734
Raisin des bois. 44
RAISINÉ. 1099
RAISINS. 1099, 1105
* Ravanelle. 891
Rave de Saint-Antoine. 902
Rave sauvage. 891
Récise. 186
* Redon. 896
* **Redoul.** 896
Réglisse. 897
Réglisse bâtarde. 109
Réglisse des boutiques. 897
Réglisse glabre. 897
* Réglisse hérissée. 899
* Réglisse hispide. 899
* Réglisse rude. 899
Réglisse sauvage. 109
* Réglisse velue. 899
Réglisse vulgaire. 109, 897
Reine des bois. 899
Reine des prés. 899
Remords du diable. 967
Renoncule âcre. 901
Renoncule aquatique. 906
Renoncule bulbeuse. 902
Renoncule des bois. 66
* Renoncule des champs. 906
Renoncule des marais. 902
Renoncule des prés. 901
Renoncule ficaire. 902
Renoncule flammule. 902
* Renoncule rampante. 906
Renoncule scélérate. 902
* Renoncule thore. 906
Renoncules. 901
Renouée. 906
Renouée âcre ou brûlante. 810
Renouée bistorte. 199
Renouée des oiseaux. 906
Reprise. 721
* **Réséda.** 907
* Réséda blanc. 908
* Réséda (Grand). 908
* Réséda jaune. 908
* Réséda odorant. 907
* RÉSINAPHTE. 840
RÉSINE. 701
* RÉSINE D'ERGOT DE SEIGLE. 982, 987
* RÉSINE D'OLIVIER. 701
* RÉSINE JAUNE. 839
* RÉSINÉINE. 849
* RÉSINÉONE. 840
* RÉSINOLE. 840
* RÉSINONE. 840, 849
* RÉSINYLE. 840
* RHABARBARIN. 911
* RHABARBARINE. 911
* RHAMNÉINE. 680
* RHAMNINE. 680
Rhapontic. 908
Rhapontic commun. 745
Rhapontic faux. 745
* RHÉADIQUE (ACIDE). 349
Rhododendron de Pline. 571
Rhododendrons. 924
RHUBARBARIN. 911
Rhubarbe anglaise. 912
Rhubarbe à poudings. 913
Rhubarbe compacte. 909
* Rhubarbe de France. 908
* Rhubarbe de Moscovie. 910
* Rhubarbe de Pline. 511
Rhubarbe des capucins. 908
Rhubarbe des moines. 908
Rhubarbe des pauvres. 832
Rhubarbe des paysans. 428
* Rhubarbe (Fausse). 832
* Rhubarbe indigène. 909
Rhubarbe officinale. 910
Rhubarbe ondulée ou de Moscovie. 910
Rhubarbe palmée. 910
Rhubarbes. 909
Rhubarbes exotiques. 909
Ricin. 914
* RICININE. 914
* RICINIQUE (ACIDE). 914
* RICINOLAMIDE. 915
* RICINOLÉIQUE (ACIDE). 915
Rièble. 489
Rimberge. 634
Riz. 918
* **Robinier.** 919
Roi des forêts. 284
Romarin. 920
Romarin des troubadours. 920
Romarin officinal. 920
Romarin sauvage. 575
Ronce. 922
Ronce bleue. 923
Ronce des bois. 922
Ronce des haies. 922
Ronce frutescente. 922
* Ronce (Grande). 922
* Ronce (Petite). 923
Ronda. 934
Rondelette. 585
Rondelle. 101
Rondette. 585
Roquette cultivée. 923
* Roquette de mer. 236
Roquette des marais. 125
Roquette des murailles. 924
* Roquette (Fausse). 924
Roquette fine. 924
Roquette maritime. 236
Roquette sauvage. 924
Rosage. 924
Rosage à feuilles larges. 926
Rosage chrysanthe. 924
Rosage ferrugineux. 926
Rosage pontique. 927
Rose à cent feuilles. 932
Rose bénite. 887
Rose de Damas. 932
Rose de neige ou de Sibérie. 924
Rose de Noël. 414
Rose de Notre-Dame. 857
Rose d'outremer. 45
Rose de Puteaux. 932
Rose muscade ou muscate. 932
Rose muscatelle. 932
Rose officinale. 930
Rose pione. 857
Rose rouge. 930
* Rose royale. 857
* Rose sainte. 857
Rose trémière. 45
* ROSES (BEURRE DE). 932
* ROSES (ESSENCE DE). 952
Roseau à balais. 927
Roseau à quenouille. 929
Roseau aromatique. 928
Roseau de la Passion. 619
Roseau des étangs. 619
Roseau odorant. 928
* Rosée du soleil. 407
Rosier à cent feuilles. 932
Rosier de chien. 933
Rosier de France. 930
Rosier de Provins. 930
* Rosier des haies. 934
Rosier des quatre-saisons. 932
Rosier du Bengale. 933
Rosier gallique. 930
Rosier musqué. 932
Rosier sauvage. 934
Rosiers. 930
* Rossolis. 407
* Roudon. 896
Roumi. 922
* Roux des corroyeurs. 1035
Roussin. 101
Rouvre. 284
Roux des corroyeurs. 1035
* RUBIALINE. 463
* RUBIANE. 463
Rubiole. 107
Ruda. 934
Rue. 934
Rue commune. 934
Rue de chèvre. 461
Rue des jardins. 934
* Rue des murailles. 399
Rue des prés. 832
Rue fétide. 934
Rue officinale. 934
* RUMICINE. 742
* RUTILINE. 950

S.

Sabine. 937
* Sabine femelle. 937
* Sabine mâle. 937
* Sable épuré. 112
* SACCHAROLÉS. 195
Sadrée. 954
SAFRAN. 942
Safran bâtard. 256

Safran bâtard. 334
Safran cultivé. 942
Safran d'Allemagne. 256
Safran d'automne. 334
Safran des prés. 334
Safran indigène. 942
Safran officinal. 942
Safran sauvage. 334
Safranum. 256
Sagesse. 1065
Sagesse des chirurgiens. 1065
Sainbois. 365
Sainte neige. 300
Sale. 955
Salep français. 709
Salicaire. 945
Salicaire à épis. 945
Salicaire commune. 945
Salicaire officinale. 945
Salicine. 822, 960, 964
* Salicor. 942
Salicorne. 942
* Saligenine. 960
* Salirétine. 960
Salsepareille d'Allemagne. 553
Salsepareille d'Europe. 948
Salsepareille des pauvres. 553
* Salicyle (Hydrure de). 900
* Salicyleux (Acide). 900
* Salicylite de potasse. 900
* Salicylite de soude. 900
* Salsifis d'Espagne. 975
* Salsifis noir. 975
Sang-dragon. 745
* Sanguignon. 351
Sanguinaire. 906
* Sanguine. 351
Sanicle. 949
Sanicle commune. 949
Sanicle d'Europe. 949
Sanicle de montagne. 186
Sanicle de montagne. 965
* Santé du corps. 354
Santoline blanche. 950
Santoline des jardins. 951
Santoline faux cyprès. 950
* Saoü 1037
Sapin argenté. 838
Sapin commun. 838
Sapin élevé. 838
Sapin épicéa ou épicia. 838
* Sapin (Faux). 838
Sapin pesse. 838
Sapins. 836, 838
Saponaire. 951
Saponaire anguleuse. 952
Saponière. 951
* Saponine. 952
* Saponique (Acide). 952
Sarriette commune. 954
Sarriette de Crète. 954
Sarriette d'Espagne. 954
Sarriette des jardins. 954
Sarriette des montagnes. 954
Sauge amère. 478
Sauge de Jérusalem. 883
Sauge de la Catalogne. 955
Sauge des bois. 484
Sauge des bois. 958
Sauge des prés. 958
Sauge (Grande). 955
Sauge hormin. 958
Sauge officinale. 955
Sauge sclarée. 958
Saule blanc. 959
Saule commun. 959
Sauriette. 954
Sauve-vie. 399
Saux blanc. 959
Savinier. 937
Savonaire. 951
Savonière. 951
Savourée. 954
Saxifrage. 965
Saxifrage blanche. 965
Saxifrage des Anglais. 821
Saxifrage de Sibérie. 965
Saxifrage granulée. 965
* Saxifrage tridactyle. 966
Scabieuse. 966
* Scabieuse des bois. 967
Scabieuse des champs. 966
Scabieuse des prés. 966
Scabieuse succise. 967
Scabieuse tronquée. 967
Scammonée de Montpellier. 362
Sceau de Notre-Dame. 967
Sceau de Salomon. 968
Sceptre des maîtres d'école. 206
Scille. 969
* Scille d'Espagne. 970
* Scille d'Italie. 970
* Scille femelle. 970
* Scille (Grande). 966
* Scille mâle. 970
Scille maritime. 969
Scille officinale. 969
Scille penchée. 535
Scillitine. 970, 973
Scipoule. 969
Sclarée. 958
Scolopendre. 399
Scolopendre. 573
Scolopendre officinale. 973
Scoparine. 464, 466
* Scordinine. 481
Scordium. 480
* **Scorzonère.** 975
* Scorzonère d'Espagne. 975
* Scorzonère d'Europe. 975
Scourgeon. 711
Scrofulaire aquatique. 975
Scrofulaire des bois. 976
Scrofulaire (Grande). 976
Scrofulaire noueuse. 976
Scutellaire. 976
Scutellaire commune. 976
Scutellaire des Alpes. 977
Scutellaire (Petite). 977
* Sécaline. 981, 982
Sedon âcre. 538
Sedon brûlant. 538
Sedon télépha. 721
* Ségaline. 981
Seigle. 977
Seigle à éperon. 979
* Seigle (Charbon du). 979
Seigle commun. 977
* Seigle cornu. 979
Seigle corrompu. 979
Seigle (Ergot de). 979
Seigle ergoté. 979
* Seigle (Faux). 979
Seigle ivre. 979
* Seigle malade. 979
* Seigle (Mère de). 979
Seigle noir. 977
Seigle utérin. 979
* Sel de Grégory. 788
Sel d'oseille. 51
Selagine. 607
Selin des marais. 1009
Selinique (Acide). 1009
Séné bâtard. 121
Séné bâtard. 352
Séné des prés. 492
Séné d'Europe. 121
Séné vésiculeux. 121
Senebière coronope. 353
Séneçon. 1010
Senegré. 434
* Senevé blanc. 668
* Serpentine. 421
Serpolet. 1011
Serpoule. 1011
* Sésame d'Allemagne. 236
Séséli. 598
Séve. 1037
* Séve de pin. 840, 848
Siche. 864
Signet. 968
Sinapi. 1091
* Sinapine. 658
* Sinapisme. 658
* Sinapoline. 668
* **Sison.** 1012
Sisymbre officinal. 1091
Sisymbrium. 1065
* Skuléine. 970
Socrion. 711
Solanine. 402, 406, 651, 869
Soldanelle. 1013
Son. 456
* Sorbier de Laponie. 106
Sorbier des oiseaux. 1014
Sorbier des oiseleurs. 1014
Sorbier domestique. 1015
* Sorbier hybride. 1016
* Sorbine. 1015
* Sorbique (Acide). 1015
Souchet. 1016
Souchet comestible. 1017
Souchet long. 1016
Souchet odorant. 1016
Souchet rond. 1017
* Souci d'eau. 875
* Souci des champs. 1019
* Souci des jardins. 1018
* Souci des marais. 875
* Souci de vigne. 1019
* Souci sauvage. 1019
Soufre végétal. 605
Sourcil de Vénus. 837
Spargelle. 467
* Spartéine. 464, 466
Spartier à balais. 464
Spartier purgatif. 468
Spatule. 529
Spic. 574
* **Spilanthe.** 1020

Spirée ornière. 899
Spirée ulmaire. 839
* Spiréine. 899
* Spiritus. 841
* Spiroïleux (Acide). 900
Squille rouge. 841
* Stachide droit. 353
Stachys des bois. 419
Staphysaigre. 1020
* Staphysain. 1021
* **Statice.** 1022
* Statice à larges feuilles. 1022
* Statice de Tartarie. 1022
* Statice maritime. 1022
* Stéarine. 701
Stœcade. 575
Stœchas. 575
Stœchas arabique. 575
Stramoine. 1023
* Stramonine. 1024
Stramonium. 1023
* Subérine. 295
* Subérique (Acide). 295
Succise. 967
Sucre. 195
Sucrion. 711
* Sulfate d'atropine. 132, 183
* Sulfate de morphine. 788
* Sulfosinapisine. 668
Sumac des corroyeurs. 1035
Sumac Fustet. 1036
Sumac vénéneux. 1032
Sureau. 1037
Sureau commun. 1037
Sureau en herbe. 510
Sureau noir. 1037
* Sureau (Petit). 510
Surelle. 727
Sylvie. 66
* Sylvique (Acide). 840
Symphoricarpe. 297
Symphorine à grappes. 297
* Synaptase. 54
* Syringine. 588

T.

Tabac. 1042
Tabac commun. 1042
* Tabac de Corse. 1043
Tabac des montagnes. 84
Tabac des Savoyards. 84
Tabac des Vosges. 84
* Tabac femelle. 1043
* Tabac rustique. 1042
Tabac vrai nicotiane. 1042
Tabouret. 212
Taconnet. 1076
* Tagète. 694
Tam commun. 967
Tamaris. 1061
Tamarisc. 1061
Tamarisque. 1061
Tamisier. 967
Tan. 285
Tanaisie. 1062
* Tanaisie baumière. 123
Tanaisie commune. 1062
* Tannate d'alumine. 294
* Tannate de bismuth. 294
* Tannate de colchicine. 341
* Tannate de plome. 294
* Tannate de quinine. 294
* Tannate de zinc. 294
Tannin. 285, 290, 1036
* Taraxacine. 855
Tarnabonne. 1042
Tartrate acidule de potasse. 1100, 1117
* Teigne-œuf. 883
Teintures alcooliques. 1102
Tenon. 92
* Térebdène. 840
* Térebène. 840
* Térébenthine. 840
* Térébenthine au citron. 842
* Térébenthine citriodore. 842
* Térébenthine d'Alsace. 842
* Térébenthine de Bordeaux. 838, 842
* Térébenthine de Briançon. 838, 842
* Térébenthine de cheval. 842
* Térébenthine de Chio. 1064
* Térébenthine de sapin commun. 842
* Térébenthine de Strasbourg. 838
* Térébenthine de Suisse. 842
* Térébenthine de Venise. 838
* Térébenthine du mélèze. 842
* Térébenthine (Essence de). 839
* Térébenthine (Pate de). 839
* **Térébinthe.** 1064
Terrette. 585
Testicule de chien. 709
* Thalictrine. 833
Thalictron. 832, 1063
Thalictron jaunâtre. 833
Thé d'Europe. 1069
Thé d'Europe. 1088
Thé de la Grèce. 955
Thé d'Oswégo. 650
Thé des forêts. 581
Thé des Vosges. 581
Thé du Mexique. 61
* Thébaïne. 748, 797
Thériaque. 782
* Thiosinnamine. 659
Thlaspi. 212
Thore. 11
Thuidace. 557
Thuya. 1065
* Thuya d'Orient. 1066
Thuya de Virginie. 1065
Thuya du Canada. 1065
Thym. 1066
Thym commun. 1066
Thym des Alpes. 1069
Thym des jardins. 1066
Thym sauvage. 1011
Thym serpolet. 1011
* Thymelée. 366
Tilleul. 1069
Tilleul commun. 1069
Tilleul d'Europe. 1069
* Tilleul de Hollande. 1071
* Tilleul sauvage. 1071
Tillot. 1069
Tin. 1066
Tire-goret. 906
Tithymale des marais. 424
Tithymale épurge. 415
* Toluine. 833
Toque. 976
Torche-pin. 838
Tormentille. 1071
Tormentille droite. 1071
Tormentille tubéreuse. 1071
Tortelle. 1091
Toubac. 1042
* Tourmentille. 1071
Toute bonne. 202
Toute bonne. 681
Toute bonne. 958
Toute-épice. 680
Toute-saine. 646
Traînasse. 906
Trame. 906
* Tranuge. 300
Trascalan perforé. 644
Trèfle aigre. 51
* Trèfle à la fièvre. 632
Trèfle aquatique. 632
Trèfle d'eau. 632
Trèfle de cheval. 623
Trèfle musqué. 625
* Tremble. 824
* Trentanel. 366
Trigonelle. 434
* Trintanelle Malherbe. 366
Triolet jaune. 75
* Trique-madame. 721
Troène. 1074
Trucheron jaune. 644
Truffetier. 1074
* Tryméthylamine. 883
Tue-chien. 334
Tue-loup bleu. 11
Tulipe de Virginie. 1075
Tulipe en arbre. 1075
Tulipier. 1075
Turbith bâtard. 564
Turbith des montagnes. 564
Turquette. 508
Tussilage. 1076
Tussilage commun. 1076
Tussilage odorant. 1080
Tussilage pétasite. 1080
* Ulmaire (Petite). 899
* Ulmine. 716
Uva ursi. 228

V.

Vaciet. 44
Vagon. 300
Vaillantie. 357
* Valérène. 1081
Valérianate d'ammoniaque. 1081, 1089
Valérianate d'atropine. 133, 183, 1081, 1089
* Valérianate de bismuth. 1082, 1090
* Valérianate de fer. 1082, 1090
Valérianate de manganèse. 1082
Valérianate de quinine. 1082
* Valérianate de soude. 1082

Valérianate de zinc. 1082, 1089
Valériane. 1080
* Valériane aquatique. 1088
* Valériane dioïque. 1088
Valériane des jardins. 1088
Valériane (Essence de). 1081, 1088
Valériane (Grande). 1088
Valériane officinale. 1080
Valériane sauvage. 1080
* **Valérianelle.** 1088
* Valérianique (Acide). 1081
* Valérique (Acide). 1081
* Valérol. 915
Vaquette. 97
Varaire. 408
Varasco. 408
* Varec dentelé. 1091
Varec helminthocorton. 656
* Varec polymorphe. 1091
Varec vésiculeux. 1090
Varech commun. 1096
Variolaire amère. 382
* Variolarine. 582
Veilleuse. 334
Veillotte. 334
Vélar. 1091
Vélar alliaire. 53
Velvote. 595
Vérâtre blanc. 408
Vératrine. 408, 409, 411
Verbascine. 205
Verge d'or. 1093
Vergne. 112
Verjus. 1090, 1106
Vermiculaire. 538
Vermiculaire brûlante. 538
Vernis de Chine. 43
Vernis du Japon. 43
Véronique. 1094
Véronique à épis. 1096
* Véronique à feuilles de lierre. 1096
Véronique aquatique. 130
Véronique cressonnée. 130
Véronique femelle. 595
Véronique germandrée. 1096
Véronique mâle. 1094
Véronique officinale. 1094
Véronique petit chêne. 1095
Véronique teucriette. 1096
Verquet. 502
Verveine. 1096
Verveine à trois feuilles. 1097
Verveine commune. 1096
* Verveine odorante. 1097
Vesse-loup des bouviers. 603
Vesse-loup géante. 603
Viburnique (Acide). 1081, 1137
Vigne. 1098
Vigne blanche. 217
Vigne blanche. 328
* Vigne de Judée. 401
Vigne de Salomon. 328
Vigne du diable. 217
Vigne du Nord. 513
Vigne noire. 967
Vigne sauvage. 967
Vigne vignette. 899
Vin. 1099, 1104, 1107
Vins médicinaux. 1100
Vinaigre. 1103, 1104, 1128
Vinaigre distillé. 1103
Vinaigre radical. 1103, 1104, 1122
Vinaigres médicinaux. 1103
Vinaigrier. 1035
Vinette. 727
Vinettier. 419
Violette de carême. 1134
Violette de chien. 1137
Violette de mars. 1134
Violette des champs. 808
Violette des sorciers. 819
Violette inodore. 1137
Violette odorante. 1134
Violette rameuse. 1137
Violette sauvage. 1137
Violier commun. 488
Violier jaune. 488
Violine. 1134
Viorne. 1137
Viorne. 328
Viorne cotonneuse. 1137
Viorne obier. 1137
Viorne tin. 1137
Vipérine. 1138
Vipérine commune. 1138
* Viscine. 503
* Vitriol. 723
Volant d'eau. 627
Volet d'eau. 627
Vonède. 740
Vraie camomille. 621
Vraie génipi. 643
Vraie persicaire. 812
Vraie psyllium. 882
Vraire. 408
Vrinale. 594
Vulnéraire. 75
Vulvaire. 1138

X.

* Xanthorhamnine. 680

Y.

Yèble. 520
* Yvroie. 531

Z.

* Zeïne. 609
* Zizanie. 531
Zostère. 1140
Zostère marine. 1140

TABLE DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Absinthe.
Acanthe.
Ache.
Aconit.
Actée.

PL. II.

Agnus castus.
Agripaume.
Aigremoine.
Airelle myrtille.
Alchimille.

PL. III.

Alkékenge.
Alleluia.
Alliaire.
Alcée.
Angélique.

PL. IV.

Anagyre.
Anémone.
Aneth.
Ancolie.
Argentine.

PL. V.

Aristoloche ronde.
Aristoloche clématite.
Armoise.
Arnica.
Arrête-bœuf.

PL. VI.

Arum.
Asaret.
Asclépiade blanche.
Astragale.
Aunée.

PL. VII.

Aurone.
Baguenaudier.
Balsamite.
Barbarée.
Bardane.

PL. VIII.

Beccabunga.
Belladone.
Bénoite.
Berce.
Berle.

PL. IX.

Bétoine.
Bistorte.
Botrys.
Bouillon blanc.
Bourrache.

PL. X.

Bourse-à-pasteur.
Bryone.
Bugle.
Buglosse.
Busserole.

PL. XI.

Caille-lait.
Camelée.
Camomille romaine.
Camphrée.
Capillaire.

PL. XII.

Caprier épineux.
Cardamine.
Carline.
Carthame.
Carvi.

PL. XIII.

Cataire.
Centaurée (grande).
Centaurée (petite).
Chardon-bénit.
Chardon-roland.

PL. XIV.

Chausse-trappe.
Chélidoine.
Chicorée sauvage.
Ciguë (grande).
Ciguë (petite).

PL. XV.

Ciguë vireuse.
Clématite.
Cochléaria.
Colchique.
Coloquinte.

PL. XVI.

Consoude (grande).
Coriandre.
Coronille.
Cyclame.
Cynoglosse.

PL. XVII.

Dentelaire.
Digitale pourprée.
Doradille.
Douce-amère.
Ellébore blanc.

PL. XVIII.

Ellébore noir.
Eupatoire.
Euphorbe épurge.
Fenu-grec.
Filipendule.

PL. XIX.

Fougère mâle.
Fraxinelle.
Fumeterre.
Garou.
Grande gentiane.

PL. XX.

Géranion-Robert.
Germandrée aquatique.
Germandrée maritime.
Germandrée petit-chêne.
Globulaire.

PL. XXI.

Grateron.
Gratiole.
Herniaire.
Hièble.
Hysope.

Pl. XXII.

Impératoire.
Ivraie.
Joubarbe (grande).
Joubarbe (petite).
Jusquiame noire.

Pl. XXIII.

Laiche des sables.
Laitue vireuse.
Lierre terrestre.
Lin cathartique.
Linaire.

Pl. XXIV.

Livèche.
Lobélie.
Lycopode.
Marrube blanc.
Matricaire.

Pl. XXV.

Mélilot.
Mélisse.
Menthe aquatique.
Menthe poivrée.
Menthe pouliot.

Pl. XXVI.

Ményanthe.
Mercuriale.
Millefeuille.
Millepertuis.
Morelle.

Pl. XXVII.

Moscatelline.
Mouron rouge.
Nénuphar.
Nerprun.
Nigelle de Damas.

Pl. XXVIII.

Nummulaire.
Œnanthe.
Orchis.
Origan.
Orpin.

Pl. XXIX.

Osmonde.
Pariétaire.
Parisette.
Passerage.
Patience.

Pl. XXX.

Pavot blanc.
Pavot cornu.
Persicaire.
Petit houx.
Phellandrie.

Pl. XXXI.

Pied d'alouette.
Pigamon.
Piloselle.
Polygala.
Polypode.

Pl. XXXII.

Polytric.
Prêle.
Pulmonaire.
Pulsatille.
Pyrèthre.

Pl. XXXIII.

Pyrole.
Quinte-feuille.
Raifort.
Raisin d'Amérique.
Reine des prés.

Pl. XXXIV.

Renoncule âcre.
Renoncule bulbeuse.
Renoncule scélérate.
Rhapontic.
Ricin.

Pl. XXXV.

Roquette.
Rosage.
Roseau aromatique.
Rue.
Sabine.

Pl. XXXVI.

Safran.
Salicaire.
Sanicle.
Saponaire.
Sauge.

Pl. XXXVII.

Saxifrage.
Scabieuse.
Sceau de Salomon.
Scille.
Scolopendre.

Pl. XXXVIII.

Scrofulaire.
Seigle ergoté.
Soldanelle.
Staphisaigre.
Stramonium.

Pl. XXXIX.

Sumac vénéneux.
Tabac.
Tanaisie.
Tormentille.
Tussilage.

Pl. XL.

Valériane.
Vélar.
Verge d'or.
Véronique.
Vulvaire.

40964 Paris. — Typographie de RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, n° 144.

Del. H. Cazin

Lith. Berr et Simonnaire, Boulogne s/ m.

1. Absinthe _ 2. Acanthe _ 3. Ache _ 4. Aconit napel _ 5. Actée

1. Agnus Castus._2. Agripaume._3. Aigremoine._4. Arelle._5. Alchimille.

1. Alkekenge. — 2. Alleluia. — 3. Alliaire. — 4. Alcée. — 5. Angélique.

1. Anagyre_2. Anemone S_3. Aneth_4. Ancolie_5. Argentine?

Del. E. Mulard

Lith. Berr et Simonnaire, Boulogne s. mer.

1. Aristoloche Clématite_2. Aristoloche ronde_3. Armoise_4. Arnica_5. Vrille bauf.

1. Arum. — 2. Asarot. — 3. Asclépiade. — 4. Astragale. — 5. Aunée.

Del. F. Mulard

Lith. Berr et Simonnaire, Boulogne s/mer.

1. Aurone — 2. Baguenaudier — 3. Balsamite — 4. Barbarée — 5. Bardane.

Del. H. Carin

Lith. Berr et Simonnaire, Boulogne s/mer.

1. Beccabunga — 2. Belladone — 3. Bénoite — 4. Berce — 5. Berle.

Del. E. Hulard

Lith. Berr et Simonnaire, Boulogne s. mer.

1. Béloine — 2. Bistarte — 3. Betrys. — 4. Bouillon blanc — 5. Bourrache

1. Bourse à Pasteur. — 2. Bryone — 3. Bugle — 4. Buglose — 5. Busserole.

PL. XI.

1. Caille lait. — 2. Camelée. — 3. Camomille. — 4. Camphrée. — 5. Capillaire.

1 Caprier — 2 Cardamine — 3 Carline — 4 Carthame — 5 Carot.

1. Calaire — 2. Grande Centaurée — 3. Petite Centaurée — 4. Chardon bénit.
5. Chardon Roland.

1 Chausse-trappe. 2 Chelidoine. 3 Chicorée sauvage. 4 Ciguë (grande)
5 Ciguë (petite)

PL. XV.

1. Ciguë vireuse _ 2. Clématite _ 3. Cochléaria _ 4. Colchique _ 5. Coloquinte.

PL. XVI.

1. Grande-Consoude _ 2 Coriandre _ 3 Coronille _ 4 Cyclame _ 5 Cynoglosse

Del. E. Mulard *Lith Berr et Simonnaire, Boulogne-s mer.*

1 Dentelaire.—2 Digitale.—3 Doradille.—4 Douce-amère.—5 Ellébore blanc.

1. Ellébore noir_2. Eupatoire_3. E. Epurge_4 Fenu.grec_5. Filipendule

1. Fougère mâle_2. Fraxinelle_3. Fumeterre_4 Garou._5 Grande Gentiane

Det. H. Cazin.

Lith. Berr et Simonnaire, Boulogne s/ mer.

1 Geranium — 2 Germandree aquatique — 3 Germandrée maritime
4 Germandree petit chêne — 5 Globulaire

1 Gratteron — 2. Gratiole — 3. Herniaire — 4 Huille — 5 Hyssope

Del. H. Cozin

Lith Ferr et Simonnaire, Boulogne s. mer

1. Impératoire — 2. Ivraie. — 3. Grande Joubarbe — 4. Petite Joubarbe
5. Jusquiame noire

1 Laiche des sables — 2 Laitue vireuse — 3 Lierre terrestre — 4 Lin cathartique —
5 Laminaire Digitée

PL. XXIV

1 Livèche _ 2 Lobélie _ 3 Lycopode _ 4 Marrube blanc _ 5 Matricaire

PL. XXV.

1. Mélilot _ 2. Mélisse _ 3. Menthe aquatique _ 4. Menthe poivrée _ 5. Menthe Pouliot

PL. XXVI.

Del. H. Cazin

Lith. Berr et Simonnaire Boulogne s. m.

1. Mengarthe 2. Mercuriale 3. Millefeuille 4. Millepertuis 5. Morelle

Del. F. Mulard. Lith. Berr et Simonnaire, Boulogne s/ Mer.

1. Mascatelline_2. Mouron rouge_3. Nénuphar_4. Nerprun_5. Nigelle

1. Nummulaire – 2. Anante – 3. Orchis – 4 Origan – 5. Oppion.

1 Osmonde – 2. Pariétaire – 3 Parisette – 4. Passerage – 5. Patience

1. Pavot blanc – 2. Pavot cornu – 3. Persicaire – 4. Petit Houx – 5. Phellandrie.

1. Pied d'alouette – 2. Pigamon – 3 Piloselle – 4. Polygala – 5. Polypode.

1. Polytric. — 2. Prêle. — 3. Pulmonaire. — 4 Pulsatille. — 5 Pyrethre

PL. XXXIII.

1 Pyrole. — 2 Quinte feuille — 3 Raifort. — 4 Raisin d'Amérique.
5 Reine des prés.

Del. H. Cazin.

Lith. Berr et Simonnaire, Boulogne s. mer

1. Renoncule âcre. — 2. Renoncule Bulbeux. — 3. Renoncule sétacée.
4. Rhapontic. — 5. Ricin

1 Roquette — 2 Rosage — 3 Rosier aromatique — 4 Rue — 5 Sabinier

PL. XXXVI.

1 Safran — 2 Salicaire — 3 Sanicle — 4 Saponaire — 5 Sauge

1 Saxifrage — 2 Scabieuse — 3 Sceau de Salomon — 4 Scille — 5 Scolopendre

1 Scrofulaire — 2 Seigle ergoté — 3 Soldanelle — 4 Staphisaigre — 5 Stramonium

1 Sumac vénéneux — 2 Tabac — 3. Tanaisie — 4 Tormentille — 5 Tussilage

PL. XL.

1 Valériane — 2 Vélar — 3 Verge d'or — 4 Véronique — 5 Vulvaire

New York Botanical Garden Library
QK 99 C3 1868 gen
Cazin, F J/Traite pratique et raison
3 5185 00058 0421